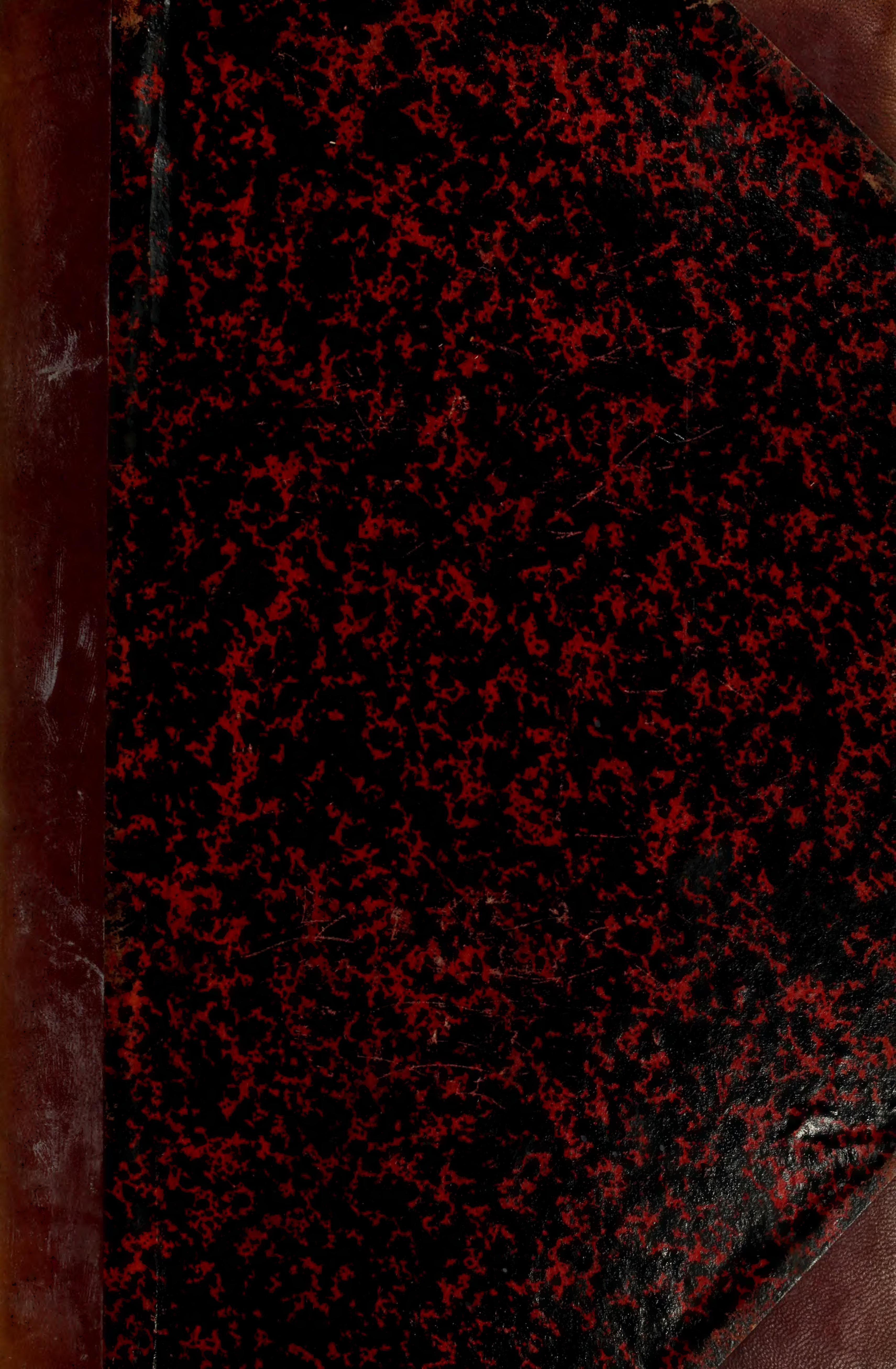


HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

X

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE, AUGMENTÉE D'UNE VIE DE ROHRBACHER, DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, DE DISSERTATIONS ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1900

Par Monseigneur **FÈVRE**

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.

S. ÉPIPHANE, l. I, c. v, *Contre les Hérésies.*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.

S. AMBR., *In Psalm.* XL, n. 30.

TOME DIXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE LOUIS VIVÈS

13, RUE DELAMBRE, 13

1901

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE QUATRE-VINGT ET UNIÈME

DE LA MORT DE GRÉGOIRE XI, 1378, A LA MORT DE MARTIN V, 1431

Grand schisme d'Occident. — Concile de Constance. — Réunion de toute l'Eglise sous le pape Martin V.

Le pape Grégoire XI était mort le 27 mars 1378. Le 19 du mois d'avril, les seize cardinaux qui étaient à Rome écrivirent aux six qui étaient demeurés à Avignon une lettre où ils disaient : Afin que vous sachiez la vérité de ce qui s'est ici passé, et n'ajoutiez pas foi à ceux qui vous l'ont autrement rapporté, sachez qu'après la mort de notre seigneur et père le pape Grégoire XI, de sainte et heureuse mémoire, nous sommes entrés en conclave le 7e de ce mois, et le lendemain matin, vers l'heure de tierce, nous avons élu librement et unanimement pour Pape, le seigneur Barthélemi, archevêque de Bari, homme distingué par l'éclat de grands mérites et de beaucoup de vertus, et nous avons déclaré cette élection en présence d'une très grande multitude de peuple. Le 9e de ce mois, l'élu, intronisé publiquement, a pris le nom d'Urbain, et, le jour de Pâques, il a été couronné solennellement dans la basilique du prince des Apôtres, aux acclamations d'un peuple innombrable. Nous vous mandons ces choses, afin que, comme vous avez été affligés de la mort du seigneur Grégoire, vous vous réjouissiez avec nous d'avoir obtenu ce nouveau Père ; car nous espérons de celui, dont il tient la place sur la terre, que sous son gouvernement l'état de l'Eglise romaine et catholique refleurira, et que la foi orthodoxe prendra d'heureux accroissements (1).

Cette lettre est signée des seize cardinaux qui étaient à Rome, notamment de Robert de Genève, fait cardinal-prêtre des Douze Apôtres en 1371, et de l'Aragonais Pierre de Lune, fait cardinal-diacre de Sainte-Marie-en-Cosmedin, l'an 1375, l'un et l'autre par le pape Grégoire XI. Le cardinal Robert de Genève écrivit en son particulier à l'empereur, Charles IV, au roi de France Charles V, au roi d'Angleterre, Richard II, témoignant de la libre élection d'Urbain VI (2). D'autres cardinaux écrivirent individuellement, dans le même sens, à d'autres personnages (3)

Les six cardinaux d'Avignon répondirent à la lettre des seize par une autre, où ils reconnurent Urbain pour Pape ; ils lui écrivirent plusieurs fois à lui-même en cette qualité. Le cardinal d'Amiens, venant à Rome de sa légation de Toscane, le 25e d'avril, fut reçu en consistoire comme légat, et salua Urbain comme Pape. Ainsi il fut reconnu expressément par tous les vingt-trois qui composaient alors le Sacré Collège. Reconnu par tous les cardinaux, il le fut par tous les royaumes chrétiens, notamment par la France, où l'on trouve plusieurs actes datés de son pontificat (4).

Cependant l'élection du nouveau Pape avait été accompagnée de circonstances particulières. Il y avait à Rome, à la mort de Grégoire XI, seize cardinaux, onze Français, en comptant Robert de Genève, qui était du comté de Savoie, quatre Italiens et un Espa-

(1) Raynald, 1478, n. 19. — D'Acheri, *Spicileg.*, t. 1, p. 763, édit. in-fol. — *Gesta Pontificum romanorum, auctore Pallatio. Venetiis,* 1688, t. III, p. 256. — (2) Pallat. *Gesta,* t. III, col. 355. — (3) Ibid. — (4) Pez.

gnol. Les Français formaient un parti assez puissant pour faire encore un Pape de leur nation ; mais ils ne s'accordaient pas entre eux. Les Limousins, en possession du pontificat depuis Clément VI, voulaient s'y maintenir. Ils étaient sept, savoir : Jean de Cros, cardinal de Limoges ; Géraud du Puy, cardinal de Marmoutier ; Guillaume d'Aigrefeuille, cardinal de Saint-Etienne, *au Mont Cœlius ;* Guillaume de Noellet, cardinal de Saint-Ange ; Pierre de Vergne, cardinal de Sainte-Marie *in viâ latâ* ; Pierre de Sortenac, cardinal de Viviers, et Gui de Malesec, cardinal de Poitiers. Ces deux derniers étaient ceux que la faction portait le plus. Mais ils avaient en tête les autres cardinaux français qui leur donnaient ouvertement l'exclusion, disant que le monde chrétien s'ennuyait de voir toujours des Limousins sur le Saint-Siège, et qu'il était temps de finir une domination qui semblait héréditaire dans un coin de la France.

Ces cardinaux, si déclarés contre le parti limousin, étaient Robert de Genève, cardinal des Douze-Apôtres ; Hugues de Montalaix, cardinal de Bretagne ; Pierre Flandrin, cardinal de Saint-Eustache, et Bertrand Latger, cardinal de Glandève. Ils voulaient un Pape français, non limousin ; mais leur faction ne pouvait se soutenir seule, et ils songeaient à la fortifier en se joignant aux Italiens, qui étaient François Thébaldeschi, cardinal de Saint-Pierre ; Jacques des Ursins, cardinal de Saint-Georges *au voile d'or ;* Pierre Corsini, cardinal de Florence, et Simon Broussan, cardinal de Milan. Ceux-ci, de leur côté, souhaitaient un Pape de leur pays, et, ne pouvant le faire avec quatre suffrages, ils avaient besoin d'en gagner d'autres, ce qui ne paraissait pas aisé parmi des intérêts si différents. Pour l'Espagnol Pierre de Lune, seul cardinal de sa nation, il inclinait plus pour les Français que pour les Italiens. Telle était la situation du Sacré Collège. Voici maintenant ce qui arriva, d'après le récit des auteurs italiens et les mémoires du Vatican.

Le pape Grégoire XI étant mort, les officiers de la ville de Rome firent des remontrances aux cardinaux, pour obtenir un Pape romain ou italien. Ils leur représentèrent que depuis longtemps Rome, l'Etat ecclésiastique et l'Italie souffraient de l'absence des Papes : que les églises, les monastères, les bâtiments publics tombaient en ruine et n'offraient aux yeux des étrangers qui venaient à Rome pour satisfaire leur dévotion qu'un spectacle lamentable et scandaleux ; que les guerres, les dissensions, les révoltes avaient presque détruit l'ancien patrimoine de saint Pierre ; que le gouvernement des étrangers, surtout des Français, était devenu une tyrannie intolérable; que le remède unique à tous ces maux était d'élire un Pape romain ou italien ; que le peuple le souhaitait avec ardeur, et qu'on ne pouvait lui refuser cette satisfaction sans s'exposer à son ressentiment. Les cardinaux répondirent qu'une affaire de cette importance ne pouvait se traiter que dans le conclave ; qu'alors ils feraient ce que la conscience et le bien de l'Eglise leur inspireraient.

Or, ces prélats ne s'accordant point entre eux, à cause de la haine qu'on portait aux Limousins, ceux-ci, pour donner aussi l'exclusion aux autres, jetèrent les yeux sur Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. Ils considéraient son mérite personnel, ses habitudes anciennes avec la cour d'Avignon, où il avait rempli la place de vice-chancelier, ses liaisons avec Pierre de Monteruc, cardinal de Pampelune et Limousin, un des six qui étaient demeurés à Avignon, enfin sa qualité de sujet de la reine de Naples, princesse très affectionnée à l'Eglise et à la cour romaine. Tout cela fut agité avant l'ouverture du conclave. Les cardinaux y entrèrent le 7 avril, et ils y furent gardés par des gens de confiance et nommés de leur part. Ce jour-là même, les cardinaux d'Aigrefeuille et de Poitiers proposèrent l'archevêque de Bari, et trouvèrent déjà les deux tiers des cardinaux assez disposés à le nommer. Le lendemain, après la messe du Saint-Esprit, comme on songeait à terminer l'affaire, le cardinal des Ursins qui désirait fort lui-même d'être Pape, voulut la remettre à un autre jour, sous prétexte qu'on n'était point assez tranquille parmi les cris de la populace répandue dans la place de Saint-Pierre. Il y avait effectivement quelques gens qui criaient autour du palais : *Romano lo volemo, Nous voulons un Pape romain:* mais c'était sans mutinerie et sans violence, et seulement par le désir qu'ils avaient d'aller piller la maison de celui qui avait été élu. Des Ursins ne fut point écouté sur cet article ; il proposa ensuite d'élire le cardinal de Saint-Pierre : on lui répondit que ce cardinal était trop âgé et trop infirme, et que d'ailleurs, étant Romain, on croirait que l'élection se serait faite pour obéir aux volontés du peuple.

Après cela, le cardinal de Limoges déclara purement et librement qu'il donnait sa voix à Barthélemi, archevêque de Bari, et presque tous les autres cardinaux furent du même avis. L'élection ainsi faite, on différa néanmoins de la publier, parce que l'archevêque était absent, et qu'il y avait sujet de craindre qu'en l'annonçant au peuple, qui demandait un Pape romain, il ne se fît quelque tumulte, et que le prélat lui-même, qui était Napolitain, ne fût insulté en venant au palais. On l'appela donc, avec d'autres évêques italiens, sous prétexte de quelques affaires importantes et, après midi, l'élection fut réitérée d'un consentement unanime.

Cependant il transpira quelque chose de ce qui s'était passé dans le conclave, et le peuple, en criant, demanda qui l'on avait élu Pape et de quel pays il était. L'évêque de Marseille répondit : « Allez à Saint-Pierre, on vous le dira. » Ce mot fit une confusion dans les esprits, on crut que le cardinal de Saint-

Pierre était Pape, et quelques-uns allèrent piller son hôtel. D'autres, voyant qu'on ne publiait point encore l'élection et soupçonnant du mystère, entrèrent dans le conclave, comme pour obliger les cardinaux à déclarer le Pape élu. Alors le Sacré Collège, craignant le ressentiment du peuple s'il apprenait qu'on n'avait pas élu un Romain, engagea le cardinal de Saint-Pierre à se laisser revêtir de la chape pontificale et à souffrir les respects qu'on viendrait lui rendre. Cette espèce de jeu contenta effectivement les plus empressés de ces bourgeois, et, pendant ce temps-là, les cardinaux se retirèrent les uns dans leurs maisons, les autres dans le château Saint-Ange, quelques-uns à la campagne. Enfin, quand le cardinal de Saint-Pierre eut déclaré qu'il n'était point Pape, et que c'était l'archevêque de Bari, le peuple romain, bien loin de s'en plaindre, comme on le craignait, en témoigna au contraire beaucoup de joie.

On le fit savoir aux cardinaux, et on les pria de revenir le lendemain au palais pour ratifier l'élection ; ce qu'ils firent avec tout l'ordre et toute la liberté possibles. L'intronisation se passa de même. Toute la Semaine-Sainte, le nouveau Pape qui avait pris le nom d'Urbain VI, célébra les offices de l'Eglise avec le Sacré Collège. Le dimanche de Pâques, le couronnement se fit à l'ordinaire, et les seize cardinaux y étaient présents. Tout le reste du temps qu'ils demeurèrent auprès d'Urbain, ils le traitèrent comme Pape légitime, lui demandant des dispenses et des grâces pour eux et pour leurs amis, lui faisant à leur tour de petits présents, le nommant en public et en particulier, à la messe et dans les autres prières de l'Eglise, officiant toujours avec lui aux grandes fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement ; surtout écrivant de tous côtés qu'ils avaient élu très unanimement et très librement le seigneur Barthélemi, archevêque de Bari, présentement appelé Urbain VI. Aux cardinaux électeurs se joignirent Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, qui, pendant l'élection, était légat en Toscane, et qui, à son retour à Rome, rendit à Urbain tous les hommages dus au Souverain Pontife. Telle est en somme la narration des auteurs italiens et même de quelques autres, comme d'Alphonse, ancien évêque de Jaën et compagnon de sainte Brigitte, ainsi que de Gobelin Person, né en Westphalie, employé à la cour romaine pendant ces évènements, et qui, dans son histoire universelle, transcrit et adopte le récit d'Alphonse (1).

Les mémoires du Vatican, qui sont les dépositions des témoins entendus plus tard, rapportent des particularités qu'il ne faut pas omettre. Selon ces actes, il y avait deux factions ou fractions dans le Sacré Collège : celle du cardinal de Genève, opposée aux Limousins, à la tête de qui était le cardinal de Limoges. Les uns et les autres, pour s'exclure mutuellement, s'attachèrent, même avant le conclave, à Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. Ce prélat en sut quelque chose, et il en fut, dit-on, assez mécontent. Les bannerets ou chefs de bannières à Rome avaient d'abord demandé un Pape romain, ou italien ; mais, quand les cardinaux furent au conclave, ils vinrent dire que le peuple voulait uniquement un Pape romain, et qu'un Italien ne les satisferait point. Cette requête fut rejetée par les cardinaux, qui persistèrent à vouloir l'archevêque de Bari, parce qu'il avait toutes les qualités qui font les bons Papes, et, tout aussitôt après le départ des bannerets, on alla aux suffrages. Le cardinal de Limoges nomma l'archevêque ; tous les autres en firent de même ; il n'y eut que le cardinal des Ursins qui dit : J'élis celui qui aura le plus de voix. Or, tout cela se passa six heures entières avant qu'il y eut le moindre mouvement parmi le peuple.

Le bruit commença soit par les émissaires du cardinal des Ursins, qui désirait fort la papauté, soit par le faux bruit qui se répandit que Jean de Bar, Français de nation et camérier du feu Pape, était élu. C'est dans cette occasion que les cardinaux, pour se débarrasser de la populace, prièrent le cardinal de Saint-Pierre de se contraindre pendant quelques moments, et de recevoir les honneurs qu'on rend aux nouveaux Papes. Quand cette espèce de comédie fut passée, et qu'on sut que l'archevêque de Bari avait eu les suffrages, la sédition devint générale, parce que ce prélat n'était pas romain. Les cardinaux voulurent s'enfuir ; mais on les ramena de force dans le conclave, pour procéder à une autre élection. Le tocsin sonnait à Saint-Pierre ; on pillait, on insultait les Français ; on cherchait l'archevêque de Bari, les uns pour le tuer, les autres pour le forcer à se démettre. Cependant les cardinaux ne se laissèrent point intimider ; ils dirent qu'ils n'éliraient point un Pape romain, et que, l'élection de l'archevêque de Bari étant faite, ils s'en tiendraient là, dût-il leur en coûter la vie. Enfin, plusieurs personnes de considération, entre autres Agapit Colonne et l'abbé du Mont-Cassin, s'entremirent pour faire entendre raison à cette troupe de mutins, que la relation dépeint plutôt comme des gens ivres que comme des factieux. Le calme était rétabli dans la ville dès le vendredi 9e d'avril. Ce jour-là douze cardinaux s'assemblèrent au palais, annoncèrent le pontificat à l'archevêque de Bari, le pressèrent de l'accepter ; et, après qu'il se fut excusé quelque temps, et qu'il eut consenti ensuite, on l'intronisa, on le couronna sans qu'il parût aucun vestige de sédition dans Rome ou de mécontentement dans la cour romaine (2).

(1) Apud Meibom. *Scriptores rer. Germ.* t. I, p. 293. Gobelini Personæ cosmodromii ætas 6. c. LXXIV. Raynald, 1378 Papebroch. Pallat. — (2) Raynald, 1378, n. 5 et seq.

D'après ces divers témoignages, il y eut de la part du peuple romain quelques mouvements, quelques violences, non pour faire élire l'archevêque de Bari, mais plutôt pour empêcher son élection. D'où il est naturel de conclure que l'élection d'Urbain VI ne fut point l'effet de la violence, mais qu'elle se fit librement par les cardinaux, comme eux-mêmes l'assurent dans leurs lettres à leurs collègues d'Avignon. D'ailleurs, l'insistance du peuple à demander pour Pape non point telle ou telle personne en particulier, mais un Italien, mais un Romain en général, était-elle déjà si blâmable en soi ? Enfin, le degré de violence qu'y mit le peuple allait-il jusqu'à détruire complètement la liberté des suffrages, de manière à rendre toute élection radicalement nulle ? Cette dernière question est la principale de l'affaire.

Le nouveau Pape, Urbain VI, ayant pris possession du Saint-Siège, suivant les anciennes coutumes, écrivit à tous les évêques et à tous les princes de la chrétienté pour leur notifier la mort de Grégoire XI et sa propre élection par le choix unanime des cardinaux (1). Celle qu'il écrivit au clergé d'Angleterre est du 19 avril (2). De leur côté, ainsi que déjà nous l'avons vu, les cardinaux écrivirent dans le même sens, entre autres une lettre commune à l'empereur Charles IV, qui plus tard la rendit publique.

Sainte Catherine de Sienne était encore à Florence pour réconcilier les habitants avec le Saint-Siège, quand elle apprit la promotion d'Urbain VI. Elle écrivit aussitôt une première lettre pour lui souhaiter et lui insinuer humblement la charité, la justice et la miséricorde, dont l'heureux mélange pouvait seul guérir les maux de l'Eglise. « O bien-aimé Père, dit-elle, déjà le monde n'en peut plus, tant les vices y abondent, et particulièrement en ceux qui sont placés dans le jardin de la sainte Eglise, comme des fleurs odoriférantes, pour y répandre le parfum de la vertu ; et nous les voyons qui s'abandonnent à des vices si détestables, qu'ils infectent le monde entier. Le remède le plus efficace qu'y voit la sainte, c'est de choisir de bons cardinaux. Quant aux Florentins, elle conjure le Pape de les recevoir en ses bonnes grâces, quoique leurs dispositions ne fussent pas encore aussi parfaites qu'on aurait pu le désirer. Ce sont des enfants prodigues qui reviennent (3) ».

Alors, dit Théodoric de Niem, témoin oculaire, il n'y avait aucun doute, aucun bruit sinistre dans la ville de Rome, même entre les cardinaux ou autres personnes quelconques, que le même Urbain ne fût le vrai Pape, ou qu'il eût été élu par violence ou d'une autre manière peu canonique ; au contraire, tous les cardinaux disaient alors, et par écrit et de vive voix, et en public et en particulier, à tout le monde, même à ceux qui conféraient avec eux à ce sujet, que le même Urbain était vrai Pape, canoniquement et unanimement élu par eux. Telle est la vérité, et on n'a pu la nier (4). Ce témoignage est bien remarquable.

Il y avait cinq à six mois que le monde chrétien reconnaissait ainsi unanimement le pape Urbain VI, lorsqu'on apprit tout à coup que les mêmes cardinaux qui avaient déclaré dans leurs lettres l'avoir élu très librement et très unanimement, venaient d'en élire un autre le 20 septembre de la même année 1378. Voici les principaux faits de cette déplorable division.

Barthélemi Prignano, devenu le pape Urbain VI, serait demeuré en paisible possession de la chaire de Saint-Pierre, s'il avait su se ménager avec les cardinaux. Il semble que cela était aisé avec toutes les qualités qu'on avait admirées en lui avant sa promotion. Prignano était de Naples, né d'une famille noble, âgé d'environ soixante ans, d'une taille au-dessus de la médiocre et d'une complexion robuste. Il avait été d'abord archevêque de Cirenza, au royaume de Naples ; ensuite Grégoire XI le transféra au siège de Bari, et lui confia le soin de la chancellerie romaine en l'absence du cardinal de Pampelune. C'était par estime pour son mérite. Il passait pour un des plus habiles hommes de son siècle dans le droit canon et dans le style de la cour de Rome. D'ailleurs, grand homme de bien, ennemi de la simonie et du faste, ami des gens de lettres, modeste, dévot, dur à lui-même, portant sans cesse le cilice, jeûnant tout l'avent et depuis la sexagésime jusqu'à Pâques ; patient dans l'adversité, sensible au malheur des autres ; en un mot, l'homme du monde le plus digne d'être Pape, s'il ne l'avait jamais été : c'est la réflexion des auteurs, même italiens. Cela veut dire qu'il lui arrivera, comme à bien d'autres, de ne pouvoir porter le poids de sa dignité. Barthélemi Prignano fut un homme presque parfait ; Urbain VI fut, de l'aveu de tout le monde, trop entier dans ses volontés, trop peu liant pour le caractère, et trop précipité dans les vues de réforme qu'il s'était proposées : conduite qui pensa le renverser du trône apostolique, et qui contribua beaucoup à faire naître dans l'Eglise un schisme de cinquante ans (5).

Sainte Catherine de Sienne lui disait dans une de ses lettres : « Savez-vous ce qui arrivera si vous ne portez remède aux maux de l'Eglise autant que vous le pouvez ? Dieu veut absolument réformer son épouse, et ne veut pas qu'elle soit davantage lépreuse. Si votre Sainteté ne fait pas suivant votre pouvoir, comme il ne vous a donné votre poste et votre dignité que pour cela, il le fera par lui-même, au moyen de beaucoup de tribulations ; il enlèvera tant de ces bois tortueux, qu'à la fin il

(1) *Extant.*, 1, *Previum Urbani*. p. 166. — (2) Wilkins, *Concil. Britan.* t. III, p. 127. — (3) Lettre 15. — (4) Niem, l. I, c. III. Apud Raynald, 1378, c. 17. — (5) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XLI.

les dressera à sa manière. Très saint Père, n'attendons pas à être humiliés, mais travaillez virilement, et faites vos affaires secrètement, avec mode et non sans mode ; car de les faire sans mode, c'est les gâter plutôt que les arranger ; faites-les avec bienveillance et un cœur tranquille. Ecoutez ceux qui craignent Dieu et vous disent ce qu'il est nécessaire ou convenable de faire, en vous manifestant les fautes qu'ils savent qui se commettent autour de votre Sainteté. Très cher Père, vous devez être bien aise d'avoir qui vous aide à voir et à éviter des choses qui tourneraient à votre déconsidération et à la perte des âmes. Adoucissez un peu, pour l'amour de Jésus crucifié, ces mouvements subits que la nature vous occasionne ; par la sainte vertu, réprimez la nature. Comme Dieu vous a donné un cœur naturellement grand, je vous prie de faire en sorte que vous l'ayez aussi grand surnaturellement ; c'est-à-dire qu'avec le zèle et le désir de la vertu et de la réformation de la sainte Eglise, vous acquériez aussi un cœur viril, fondé dans une vraie humilité. De cette manière, vous aurez le naturel et le surnaturel. Car le naturel sans l'autre ferait peu ; il donnerait plutôt des mouvements de colère et d'orgueil, et, quand il lui faudrait corriger des personnes qui lui sont intimes, il ralentirait le pas et deviendrait pusillanime. Mais lorsqu'y est jointe la faim de la vertu, que l'homme n'a en vue que le seul honneur de Dieu, sans aucun retour à soi-même, alors il reçoit une lumière, une force, une constance et une persévérance surnaturelles, en sorte que jamais il ne se ralentit, mais est tout viril, comme il doit être. C'est de quoi j'ai prié et prie continuellement le souverain et éternel Père de vous revêtir, vous, très saint Père de tous les fidèles chrétiens, d'autant qu'il me paraît que, dans les temps où nous nous trouvons, vous en avez un très grand besoin (1). »

En vérité, cette lettre nous paraît admirable. Il n'y a qu'une âme sainte, éclairée de l'Esprit de Dieu, qui puisse si bien distinguer entre le naturel et le surnaturel, si bien faire connaître quelqu'un à lui-même, ses bonnes et ses mauvaises qualités, avec le moyen de perfectionner les unes et de corriger les autres par l'influence divine de la charité, de l'humilité, de la justice et de la miséricorde chrétiennes.

Cependant les cardinaux français requirent le pape Urbain VI de transporter la cour romaine à Avignon. Urbain VI s'en excusa disant qu'il ne le pouvait ni ne le devait, puisque ses prédécesseurs Urbain V et Grégoire XI étaient venus à Rome par la permission divine, pour restaurer les sanctuaires de la ville, ramener le peuple à la dévotion de l'Eglise et pacifier l'Italie, ce qui n'était point encore fait : d'ailleurs, le voulût-il, il ne pourrait avoir les galères et les autres choses nécessaires pour le transport. Les cardinaux français répondirent que jamais l'Italie ne serait pacifiée par le Siége apostolique, que le Pape ne devait pas se mettre en peine du reste, qu'il n'avait qu'à vendre tous les biens des Hospitaliers par tout le monde, et il aurait assez pour les frais du voyage. A ces mots le Pape frémit en lui-même, et leur répondit qu'il souffrirait plutôt mille morts que de détruire ainsi le bras de la foi chrétienne. Cette réponse fut pour les cardinaux la cause du trouble. C'est ce que le Pape déclara lui-même à un personnage qui le supplia, au nom de Dieu, de lui dire quelle était l'origine de la discorde (2).

Une autre cause fut certaines constitutions que fit le Pape pour réprimer dans les cardinaux certaines choses qui n'étaient pas trop édifiantes, et les ramener à une vie plus canonique et plus sainte ; mais il n'y mit point assez de mode pour réussir. Voilà du moins ce que rapporte Théodoric de Niem, alors son secrétaire, mais depuis accusateur des Papes au concile de Constance, et qui ne se montre ni sans passion, ni sans erreur.

Le premier trait qui aliéna à Urbain VI les esprits fut une invective qu'il hasarda, dès le lendemain de son couronnement, contre les évêques de sa cour. A la fin des vêpres, où il avait assisté avec eux dans sa chapelle, il les retint pour leur dire qu'ils étaient des parjures d'avoir abandonné leurs églises, et d'être venus faire leur résidence ordinaire en cour de Rome. Sur quoi Martin de Salve, évêque de Pampelune et référendaire du pape Grégoire XI, prit la parole, et répliqua assez vivement qu'il n'était point un parjure, que son séjour en cour de Rome n'était que pour les affaires générales de l'Eglise, et qu'au reste, il retournerait volontiers dans son diocèse (2).

Quinze jours après, Urbain tint un grand consistoire ; et, dans un sermon dont le texte était : *Je suis un bon pasteur*, il attaqua ouvertement, et même d'un style peu convenable, la conduite des cardinaux et des autres prélats, qui le trouvèrent très mauvais, et qui n'en furent pas plus disposés à retrancher les abus qu'on leur reprochait. Sur la fin d'avril, le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, vint reconnaître le nouveau Pape. Il en fut reçu d'abord avec honneur ; mais bientôt, l'humeur d'Urbain prenant le dessus, le cardinal n'entendit plus de sa bouche que des duretés. Un jour Urbain lui reprocha son avarice et sa perfidie, l'une et l'autre à l'occasion de la guerre qui durait depuis si longtemps entre les rois de France et d'Angleterre. C'était, disait le Pape, un artifice du cardinal, qui, pour s'enrichir en faisant durer sa commission de légat, bien loin de travailler à la paix, comme Grégoire XI le lui avait recommandé, fomentait sous main l'antipathie des deux nations. Une autre fois, il l'accusa d'être l'auteur des

(1) Lettre 21. — (2) Raynald, 1378, n. 25. — (3) Niem, l. I, c. IV.

divisions entre les rois de Castille, d'Aragon et de Navarre, et d'avoir trompé le Saint-Siège dans les traités conclus avec le duc de Milan et les Florentins. Enfin, dans une autre occasion, il s'échappa jusqu'à dire qu'il n'y avait point de mal au monde que le cardinal d'Amiens n'eût fait. A ce mot, le prélat, piqué au vif, se leva et faisant un geste menaçant : Comme archevêque de Bari, lui dit-il, vous en avez menti ; et sur-le-champ il prit la fuite, suivi de quelques autres cardinaux.

C'étaient tous les jours nouvelles scènes, où paraissait à découvert le caractère inflexible du Pape. Tantôt, affectant un grand mépris pour les richesses, il renvoyait avec des injures les collecteurs des revenus du Saint-Siège ; tantôt, oubliant ce qu'il devait à la reine de Naples, il traitait avec peu de ménagement Othon de Brunswick, son mari, et cela dans le temps même que ce prince était à Rome, faisant sa cour avec plus d'assiduité que les officiers du palais et les prélats ; tantôt sans égards pour les premières têtes de l'Europe, il disait qu'il saurait bien se faire justice des rois de France et d'Angleterre, dont les divisions avaient causé tant de maux à la chrétienté. Ces manières si déplacées étonnaient fort les cardinaux, et ils étaient tentés de croire que le faîte des honneurs avait ébranlé le cerveau de ce Pontife(1)

Comme les chaleurs sont excessives à Rome en été, les cardinaux français et l'Aragonais Pierre de Lune demandèrent au Pape la permission d'aller habiter Anagni, ville de la Campanie, à trente-trois milles de Rome. Ils s'y retirèrent l'un après l'autre. Le cardinal d'Amiens s'y rendit aussi, et ils se trouvèrent là au nombre de treize, sans compter plusieurs autres prélats de la cour romaine. Ils avaient dans Anagni la protection d'Honoré Cajétan, comte de Fondi, depuis longtemps gouverneur de ce canton et ennemi d'Urbain qui avait voulu mettre en sa place le seigneur de San-Sévérino. L'archevêque d'Arles, camerlingue de l'Eglise, suivit son frère, cardinal de Limoges, et emporta avec lui tous les ornements de la chapelle pontificale qu'il avait en sa garde. Comme le Pape avait l'intention d'aller rejoindre lui-même les cardinaux, le transport de la chapelle pouvait s'expliquer encore. En effet, on trouve que, jusqu'au mois de juillet, les cardinaux d'Anagni entretinrent des rapports avec Urbain, comme le croyant Pape légitime ; qu'ils lui demandèrent plusieurs grâces par des suppliques qu'on a encore, et qui sont datées du 15, du 20 et du 23 de juin, et même du 6 et du 21 juillet ; que tous les actes de la pénitencerie furent expédiés par le cardinal de Limoges, président de ce tribunal, sous la date du pontificat d'Urbain VI : que dans toutes les messes qui se célébraient dans le palais d'Anagni, on nomma toujours ce pontife, et qu'on fit les prières accoutumées pour le bonheur de son gouvernement (2). Ces faits sont à remarquer.

Cependant le pape Urbain lui-même se mit en route pour Anagni avec les quatre cardinaux italiens qui étaient demeurés avec lui à Rome. Mais il s'arrêta dans la ville de Tivoli ou Thibur, qui est à moitié chemin. Il apprit de plus d'une manière que les cardinaux français tramaient quelque chose contre lui, qu'ils mettaient en doute la légitimité de son pontificat, et que même ils cherchaient à s'emparer de sa personne.

En effet, le 20 juillet, les cardinaux français écrivirent aux cadinaux italiens une lettre où ils leur représentent l'élection d'Urbain VI comme faite par crainte et par violence, et les invitent à venir délibérer avec eux sur les moyens de pourvoir au salut de l'Eglise romaine, de l'Eglise universelle et de la foi orthodoxe. Les cardinaux italiens n'accédèrent point à la téméraire entreprise de leurs collègues : ils demeurèrent avec le Pape l'aidèrent de leurs conseils, et lorsque, à la prière de Charles IV, il confirma l'élection de son fils Wenceslas comme roi des Romains, et lorsqu'il ratifia la paix faite avec les Florentins, par la médiation de sainte Catherine de Sienne, ils allèrent même par mandement du Pape, trouver leurs collègues dissidents d'Anagni pour les réconcilier avec lui ; n'y ayant pu réussir, ils revinrent auprès de sa personne, tinrent avec lui, comme auparavant, des consistoires publics et privés. L'un d'eux, le cardinal de Saint-Pierre, étant malade, protesta par un acte public du 22 août, qu'il savait et tenait le pape Urbain VI canoniquement nommé, élu, intronisé et couronné et cela pour y avoir assisté, l'avoir vu et entendu (3).

Pour s'autoriser dans leur entreprise, les cardinaux français, sur un exposé de leur façon, consultèrent deux fameux jurisconsultes, Jean de Lignan et Balde, touchant l'élection d'Urbain. Tous les deux conclurent que cette élection était valide et qu'Urbain VI était vrai et légitime Pape (4). Les cardinaux français rejetèrent l'avis des deux jurisconsultes.

Ces mêmes cardinaux s'adressèrent alors individuellement au roi de France, Charles V, se plaignant d'avoir été contraints d'élire Urbain VI. De plus, comme le roi était veuf depuis quelque temps, ils lui offrirent de le nommer Pape lui-même (5). Charles V assembla un conseil d'hommes sages, qui conclurent que cette fâcheuse affaire devait être soumise à un concile général (6). Dans le même temps les trois cardinaux italiens, dans une conférence avec les cardinaux français près de Palestrine, leur proposèrent, le

(1) Niem, l. I, c. c. IV, V et VII. Baluz., *Vita*, t. I, p. 1158 et seq. Walsingh., *in Rich.*, 2. — (2) Raynald. 1378. n. 26, 26. 107. — (3) *Ibid.* n. 40 et 41. — (4) Raynald, 1378, n. 36-39. — (5) *Chronic.* Zantfliet. Apud Martène, *Ampliss. Collec.*, t. V, col. 349, — *Il Anecdot.*, t. II, col. 1272 et 1273. — (6) Raynald, 1378, n, 42.

3 août, de la part du pape Urbain VI, de soumettre le différend à la décision d'un concile œcuménique. Tous les cardinaux français repoussèrent la voie du concile comme dangereuse et impossible (1), et s'érigèrent eux-mêmes en accusateurs, témoins et juges d'un Pontife qu'ils avaient eux-mêmes créé et reconnu. En vérité, d'après ces faits qui sont hors de doute, nous ne pouvons nous empêcher de répondre comme juré historique : Oui, les cardinaux français sont coupables du grand schisme d'Occident; oui, les cardinaux français sont responsables, devant Dieu et devant les hommes, des malheurs de la France et de l'Eglise, pour avoir refusé, en 1378, l'unique moyen de les prévenir, la médiation d'un concile universel, que, quarante ans plus tard, ils seront obligés de réclamer comme l'unique moyen d'y mettre un terme.

Ainsi donc la chrétienté, au lieu de s'unir contre les infidèles, allait se diviser de plus en plus contre elle-même. Sainte Catherine de Sienne le prévoyait avec une douleur inexprimable. Elle en écrivait au Pape, elle en écrivait aux cardinaux italiens, elle en écrivit même au cardinal espagnol Pierre de Lune ; elle les conjurait, de la part de Notre Seigneur, de lever l'étendard de la croix, comme le grand moyen de faire cesser les guerres intestines des peuples, et même d'étouffer les semences de division dans l'Eglise. Elle priait le cardinal Pierre de Lune de recommander sans cesse au Pape de doter l'Eglise de bons pasteurs, de s'entourer lui-même de fermes colonnes, en faisant cardinaux des hommes virils, qui ne craignissent que Dieu et fussent prêts à souffrir la mort même, pour la réformation de la sainte Eglise de Dieu. Elle leur souhaitait à tous d'être de ces colonnes inébranlables ; mais elle leur insinuait en même temps que, pour cet effet, ces colonnes devaient être affermies sur le fondement de l'humilité et de l'amour de Dieu et du prochain ; que,si elles ne posaient que sur le terrain mouvant de l'amour-propre, le moindre orage les jetterait par terre. Ainsi parlait-elle, et au cardinal Pierre de Lune, et au cardinal Jacques des Ursins, et au cardinal Pierre de Porto (2).

Mais le mal allait toujours en augmentant. Les cardinaux français d'Anagni, après avoir refusé de soumettre leur différend avec le Pape au jugement d'un concile œcuménique, s'en constituèrent juges eux-mêmes. Pour n'avoir rien à craindre, ils firent venir de Viterbe une troupe de Gascons et de Bretons, que le cardinal Robert de Genève avait amenés contre les Florentins.

En passant près de Rome, ces étrangers tuèrent cinq cents Romains qui voulaient leur disputer le passage d'un pont : ce qui produisit à Rome une réaction populaire contre les Français qui y avaient leur domicile. Le château Saint-Ange était occupé par un commandant français, qui refusa de le remettre au nouveau Pape, même sur l'ordre des cardinaux d'Avignon qu'il avait réclamé. Protégés ainsi par les armes étrangères et par celles du comte de Fondi, rebelle au Pape, les cardinaux français commencent leur procédure contre Urbain VI, le déclarent intrus, le citent à comparaître devant leur tribunal avec les cardinaux italiens, adressent à tous les fidèles des lettres encycliques, où, après avoir raconté à leur manière le tumulte arrivé à Rome pendant qu'ils étaient dans le conclave, ils ajoutent : Donc, pour éviter le péril de mort qui nous menaçait, nous crûmes devoir élire pour Pape l'archevêque de Bari, persuadés que, voyant cette violence, il aurait assez de conscience pour ne point accepter le pontificat ; mais lui, oubliant son salut et brûlant d'ambition, consentit à l'élection de plein droit ; et, la même crainte durant toujours, il fut intronisé et couronné, et prit le nom de Pape, méritant plutôt celui d'apostat et d'antechrist (3).

A ce manifeste étrange des cardinaux français, un magistrat de Florence répondit par un écrit avec ce titre : Aux cardinaux d'au delà des monts, toute la multitude des fidèles. Il représente à ces révérendissimes Pères qu'ils ne pouvaient pas être eux-mêmes juges entre eux et celui qu'ils avaient élu et reconnu Pape et fait reconnaître par tout le monde. « Vous dites que vous l'avez élu par crainte. Mais il y en a beaucoup qui assurent que vous étiez d'accord sur son élection, avant qu'il y eût aucun tumulte parmi le peuple. Si c'est par crainte du peuple que vous avez élu l'archevêque, pourquoi donc avez-vous craint de publier cette élection ? pourquoi donc avez-vous mis momentanément à sa place le cardinal de Saint-Pierre, afin d'apaiser l'effervescence du peuple ? Vous dites que vous avez tout fait par crainte. Mais, pendant la comédie du cardinal de Saint-Pierre, plusieurs d'entre vous s'étaient retirés hors de Rome, dans des lieux sûrs, où ils n'avaient rien à craindre du peuple romain. Ce n'est qu'après le rétablissement du calme qu'ils sont revenus, ont confirmé leur première élection, intronisé et couronné paisiblement leur élu. Comment croire que,dans le temps même où vous habilliez un d'entre vous en pape pour apaiser le tumulte populaire des Romains, vous ayez élu un autre, dans l'espérance qu'il ne consentirait point à son élection ? comment croire que vous ayez élu par crainte un homme que vous voyiez bien qui ne vous serait d'aucun secours ? Car on ne fait par crainte d'un péril que ce qui peut en délivrer. Tout ce qu'on peut vous accorder, c'est que vous l'avez élu dans la crainte, mais non pas par crainte.

Et maintenant, ce Pontife que vous avez créé de vos mains, vous l'appelez dans vos lettres un apostat et un antechrist. Mais s'il

(1) Raynald, 1378, n. 42 et 43. — (2) Lettre 25, 26, 27, 28 et 29. — (3) Raynald, 1378, n. 47-50.

est un intrus, qui est-ce qui ne vous appellera pas les criminels auteurs de son intrusion? S'il est un antechrist, n'est-ce pas vous qui l'avez élevé contre le Christ par vos suffrages? Il est par trop ridicule de blâmer impudemment ce que vous ne pouvez nier à la face des hommes d'avoir fait vous-mêmes. Si votre cause est bonne, pourquoi vouloir la trancher par le fer des Bretons, au lieu de la soumettre à un jugement canonique? Si vous avez confiance dans la bonté de votre cause, de quel front recourez-vous aux armes et rejetez-vous le jugement du concile qu'on vous a offert (1)?

Au lieu de répondre, soit alors, soit depuis, à ces questions embarrassantes, les cardinaux français s'efforcèrent de gagner les trois cardinaux italiens. Voici le dernier moyen qu'ils employèrent. Ils écrivirent à chacun des trois une lettre confidentielle, avec promesse de le nommer Pape à la place d'Urbain VI; on lui demandait seulement le secret. La tentation était bien séduisante : les trois Italiens donnèrent chacun dans le même panneau. Ils se retirèrent d'abord de la cour d'Urbain VI dans le château de l'un d'entre eux et enfin se réunirent aux Français (2).

Le Pape Urbain VI se voyant ainsi abandonné de tous les cardinaux, en créa vingt-neuf autres le 18 septembre. Trois n'acceptèrent pas; sur les vingt-six qui acceptèrent, il y avait deux Français : Renoul de Corse et Philippe d'Alençon.

Le premier était évêque de Sisteron et neveu de Pierre de Monteruc, cardinal de Pampelune, un des six qui étaient demeurés à Avignon. Il avait été chanoine de Tournay et docteur en droit canon à Montpellier. Les anciennes liaisons de son oncle avec l'archevêque de Bari attirèrent Renoul à Rome, quand il apprit la promotion de l'archevêque au trône pontifical, et il lui demeura inviolablement attaché. Urbain VI l'en récompensa par la dignité de cardinal et par l'administration de la chancellerie romaine, qu'il lui confia en l'absence du cardinal de Pampelune, demeuré en France.

Le second cardinal français fut Philippe d'Alençon, prince de la maison de France et frère cadet de Charles d'Alençon qui s'était fait Dominicain l'an 1359, et était mort archevêque de Lyon l'an 1375. Ils étaient arrière-petits-fils du roi Philippe le Hardi qui avait eu saint Louis pour père. Philippe d'Alençon avait embrassé l'état ecclésiastique avant que son frère Charles entrât dans l'ordre des Frères Prêcheurs. Dès l'an 1356, étant encore fort jeune, il fut nommé à l'évêché de Beauvais, et quatre ans après, à l'archevêché de Rouen. Ayant eu quelques démêlés avec le roi, le pape Grégoire XI, à la prière du roi même, le transféra, l'an 1371, à l'archevêché d'Auch, qu'il lui donna en commande, avec le titre de patriarche de Jérusalem. Urbain VI le fit donc cardinal en 1378, et y ajouta, l'an 1381, le patriarcat d'Aquilée. Philippe d'Alençon mourut à Rome, cardinal-évêque d'Ostie, le 15 août 1397, en odeur de sainteté. On dit qu'il se fit des miracles à son tombeau et que, plus de deux cents ans après sa mort, on trouva son corps sans aucune corruption, quoiqu'il n'eut point été embaumé (3).

Ayant appris cette promotion de cardinaux de la part d'Urbain VI, les cardinaux français procédèrent deux jours après à l'élection d'un autre Pape. C'était à Fondi, plus près de Naples, où ils s'étaient retirés d'Anagni dès le 27 août 1378. Ils s'assemblèrent au nombre de quinze, dans le palais du comte, le vingtième jour de septembre. Les trois cardinaux italiens étaient présents, s'attendant peut-être chacun à être élu. Ils y furent bien trompés. Toutes les voix se portèrent sur le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, mais qui n'est point reconnu comme tel par l'Eglise romaine, où l'on ne reconnaît de Clément VII que Jules de Médicis, successeur de Léon X, au seizième siècle. Les trois italiens, Pierre de Porto, Simon de Milan et Jacques des Ursins, se voyant ainsi joués, ne portèrent point de suffrages, et se retirèrent le même jour sur les terres du troisième d'entre eux. On prétend toutefois qu'ils saluèrent le nouveau Pape (4).

Sainte Catherine de Sienne, ayant appris la défection des trois cardinaux italiens, leur écrivit une lettre longue et véhémente, où elle leur reproche entre autres leur ingratitude envers l'Eglise, qui les a nourris et élevés avec tendresse et prédilection. « Et qu'est-ce qui me montre, s'écrie-t-elle, que vous êtes des vils ingrats et des mercenaires? La persécution que vous faites avec les autres à l'épouse du Christ, dans le temps que vous devriez être des boucliers et résister aux coups de l'hérésie; car vous savez la vérité; vous savez que le Pape Urbain VI est vraiment Pape, souverain Pontife, élu canoniquement et non par crainte, élu vraiment plus par inspiration divine que par votre industrie humaine; c'est vous-mêmes qui l'avez ainsi annoncé. Et maintenant vous tournez le dos, comme de lâches soldats; votre ombre vous fait peur : vous vous êtes écartés de la vérité qui vous fortifiait; vous vous êtes approchés du mensonge, qui affaiblit l'âme et le corps, en vous privant de la grâce spirituelle et temporelle. Et quelle en est la cause? C'est le venin de l'amour-propre qui empoisonne le monde. Voilà ce qui de colonnes vous a rendus pires que la paille : au lieu d'être des fleurs odoriférantes, vous avez infecté le monde; au lieu d'être des lumières placées sur le chandelier pour répandre la foi, vous avez caché cette lumière sous le boisseau de la superbe, et répandez les ténèbres et dans vous

(1) Raynald, 1378. n. 52 et 53. — (2) *Ibid.*, 1378, n. 55. Theod. Niem, c. IX. — (3) Ughelli, *Italia sacra*, t. V et t. I. — (4) Raynald, 1378, n. 55. Theod. Niem, c. IX. Baluz t. I, p. 1099.

et dans les autres : d'anges terrestres que vous devriez être, pour ramener les brebis à l'obéissance de la sainte Eglise, vous avez pris l'office de démons ; et ce mal que vous avez en vous, vous voulez nous le donner à nous-mêmes, en nous retirant de l'obéissance du Christ en terre, et nous amenant à l'obéissance de l'antechrist, qui est membre du diable ; et vous avec lui, tant que vous persisterez dans cette hérésie. Ce n'est pas là un aveuglement qui vienne d'ignorance, qui vienne de ce que l'un vous apporte une chose et l'autre une autre ; non, vous savez bien ce qui est la vérité, c'est vous-mêmes qui l'avez annoncée, et non pas nous à vous.

Oh ! comme vous êtes insensés, vous qui avez donné la vérité, et voulez par vous-mêmes goûter le mensonge ! Maintenant vous voulez séduire cette vérité, et nous faire voir le contraire, en disant que c'est par peur que vous avez élu le pape Urbain ; chose telle que quiconque l'a dit, pour vous parler sans respect, puisque vous vous en êtes privés, celui-là en a menti sur sa tête ; car celui que vous montrez avoir élu par peur, il est évident à quiconque veut voir, que ce fut le seigneur de Saint-Pierre. Vous pourriez me dire : Nous, qui l'avons élu, nous savons la vérité mieux que vous. Je vous réponds : Vous-mêmes m'avez montré que vous vous écartez de la vérité en beaucoup de manières, et que je ne dois pas vous croire quand vous prétendez que le pape Urbain VI n'est pas le vrai Pape. Si je remonte au commencement de votre vie, je ne vous connais pas d'une vie assez bonne et assez sainte pour que vous soyez retirés du mensonge par conscience. Et qu'est-ce qui me montre que votre vie a été peu réglée ? Le venin de l'hérésie. Si je viens à l'élection régulière, nous avons su de votre bouche que vous l'avez élu canoniquement, et non par peur ; nous l'avons dit, celui que vous avez mis en avant par peur, c'est le seigneur de Saint-Pierre. Qu'est-ce qui me montre l'élection régulière par laquelle vous avez élu le seigneur Barthélemi archevêque de Bari, aujourd'hui véritablement le pape Urbain VI ? Cette vérité se montre dans la solennité de son couronnement. Que cette solennité se soit faite dans la vérité, la révérence que vous lui avez faite nous le montre, ainsi que les grâces que vous lui avez demandées et que vous avez mises à profit en toutes choses ; vous ne pouvez le nier que par un mensonge. Ah ! insensés, dignes de mille morts ! Comme des aveugles, vous ne voyez pas votre mal ; vous êtes venus à un tel degré de confusion, que vous vous faites vous-mêmes menteurs et idolâtres ; car, fût-il vrai, ce qui ne l'est pas, au contraire, je confesse encore une fois que le pape Urbain est le vrai Pape, mais ce que vous dites fût-il vrai, ne nous auriez-vous pas menti, à nous, quand vous nous l'avez dit souverain Pontife, comme il l'est en effet ? Ne lui auriez-vous pas fait mensongèrement la révérence en l'adorant pour le Christ sur la terre ? et n'auriez-vous pas été simoniaques en sollicitant ses grâces et en en faisant usage ? Sans aucun doute.

Or, voilà qu'ils ont fait un antipape, et vous avec eux. Quant à l'acte et à l'aspect extérieur, vous le faites voir, puisque vous avez souffert de vous trouver là quand les démons incarnés ont élu le démon. Vous pourriez me dire : Non pas, nous ne l'avons pas élu. Je ne sais si je veux le croire, parce que je ne crois pas que vous eussiez souffert de vous trouver là s'il y était allé de votre vie. Mais admettons que vous ayez fait moins mal que les autres dans votre intention, vous avez toujours mal fait avec les autres ; et que puis-je dire ? Je dirai : Qui n'est pas pour la vérité, est contre la vérité : qui ne fut point alors pour le Christ en terre, le pape Urbain VI, fut contre lui. Je vous dis donc que vous avez mal fait, ainsi que l'antipape ; je puis dire qu'on a élu un membre du diable ; que, s'il avait été membre du Christ, il eût mieux aimé mourir que de consentir à un si grand mal, parce qu'il sait bien la vérité et ne peut s'excuser par l'ignorance. Or, vous commettez et avez commis toutes ces fautes à l'égard de ce démon, savoir : de le confesser pour Pape ce qu'il n'est pas en vérité ; de faire l'obédience à qui vous ne la deviez pas. Vous vous êtes écartés de la lumière pour aller aux ténèbres, de la vérité pour vous unir au mensonge. De tout côté, je ne trouve que mensonge. Vous êtes dignes du supplice, qui, je vous le dis pour la décharge de ma conscience, viendra sur vous, si vous ne retournez à l'obéissance avec une vraie humilité. O misère et aveuglement extrêmes, qui empêchent de voir son mal, le préjudice de l'âme et du corps ! Si vous l'aviez vu, vous ne vous seriez point écartés si légèrement de la vérité par crainte servile, n'écoutant que la passion, comme des personnes orgueilleuses et habituées à n'avoir d'autre but que les plaisirs et les joies de ce monde. Non-seulement vous n'avez pu supporter une correction effective, mais une parole âpre, répréhensible vous a fait lever la tête ; voilà pour quelle raison vous vous êtes émus : cela nous montre bien la vérité, que, avant que le Christ en terre commença à vous reprendre, vous le confessiez, vous le révériez comme le vrai vicaire du Christ, qu'il est en effet : le surplus est le fruit de votre amour-propre.

Sainte Catherine les conjure enfin, pour l'amour de Dieu et de son Eglise, pour le salut de leurs âmes et de tous les fidèles, de réparer leur faute et de revenir humblement à l'obéissance du pape Urbain. Ils continuèrent à le reconnaître pour Pontife, mais ne retournèrent point auprès de sa personne. Ils gardèrent la neutralité, persuadés que c'était l'unique moyen de terminer le schisme. Urbain VI

(1) Lettre 31.

leur ayant écrit et envoyé pour les rappeler auprès de lui, ils lui répondirent, par une lettre du 17 janvier 1379, qu'ils avaient expliqué à ses envoyés leurs idées sur le concile général à tenir pour l'extirpation du schisme et la pacification de l'Eglise et de toute la chrétienté. Dans cette lettre, qui porte en tête : *Au Très-saint notre Seigneur*, ils appellent Urbain *Très-Saint Père*, et eux-mêmes *vos dévots cardinaux*. De nouveau ils proposèrent la voie du concile général aux cardinaux français, qui de nouveau la refusèrent. Le cardinal Jacques des Ursins, ayant été pris de la maladie dont il mourut cette année, fit un acte authentique le 13 août, par lequel il soumet l'affaire du schisme à la décision d'un concile œcuménique. Quelques jours avant sa mort, l'évêque de Viterbe eut avec lui la conversation suivante : Révérendissime Père, je crois vous avoir fidèlement servi depuis bien longtemps, j'espère donc que vous ne me refuserez pas une grâce. Il répondit : Je ne vous refuserai rien qui concerne votre personne. Alors je lui dis : « Je vous prie de me dire si je me trompe en adorant le seigneur Urbain pour Pape ; que si je me trompais, je voudrais déposer mon erreur ; car j'aime mon âme plus que lui. Le cardinal répondit alors : « Au contraire, vous seriez dans l'erreur si vous ne l'adoriez pas, car il est très-véritablement Pape. » Mais alors, lui répliquai-je, pourquoi n'êtes-vous pas retourné à lui ? Il répondit : C'est que la voie du concile me paraît utile pour lui, pour moi et pour toute la chrétienté (1). On voit que le cardinal des Ursins reconnaissait individuellement le pape Urbain ; mais comme il savait que sa connaissance et sa décision personnelles ne seraient jamais approuvées par toute l'Eglise avant que le jugement d'un concile vînt s'y joindre, il s'en référait dès lors à son infaillible décision.

En France, on avait d'abord reconnu Urbain VI, avec tout le monde ; ensuite, sur les premières nouvelles de la dissension entre le Pape et les cardinaux français on s'était tenu à une espèce de neutralité, et on paraissait vouloir attendre la décision d'un concile général ; mais, quand on eut reçu les procédures et les attestations des cardinaux français, surtout quand on eut appris l'élection nouvelle qu'ils avaient faite de Robert de Genève, le roi Charles V, son conseil, la masse de l'Université de Paris, se déclarèrent contre le pape Urbain VI, qu'ils avaient reconnu d'abord, et reconnurent pour leur pape Robert de Genève sous le nom de Clément VII.

Sainte Catherine de Sienne écrivit encore sur ce sujet au roi de France. Après un préambule qui est un éloge de la vraie lumière de l'esprit, opposée aux ténèbres de l'amour-propre : « Je m'étonne, dit-elle, qu'un homme catholique et craignant Dieu comme vous se laisse conduire par le conseil de ces membres du démon qui répandent partout qu'Urbain VI n'est pas vrai Pape. Il est aisé de les confondre par eux-mêmes. Car, s'ils disent qu'ils l'ont élu par la crainte du peuple, on leur répond que l'élection était faite, aussi canoniquement qu'on puisse l'imaginer, avant qu'il s'élevât aucun tumulte dans Rome. D'ailleurs, c'est ce Pape qu'ils ont annoncé à vous, à nous et à tout le monde chrétien, qu'ils ont couronné avec tant de solennité, qu'ils ont honoré comme le vicaire de Jésus-Christ, qu'ils ont reconnu comme le dispensateur de toutes les grâces, en le sollicitant de leur en accorder. Si cependant ils s'obstinent à dire que la crainte les a fait agir, en cela même ne sont-ils pas dignes d'une éternelle confusion ? Quoi ! des hommes choisis pour être les colonnes de la sainte Eglise de Dieu auraient été plus sensibles à la crainte de perdre la vie du corps qu'à celle de se damner eux-mêmes, et de nous damner avec eux, en donnant pour père aux fidèles un homme qui ne le serait pas ! Eh ! n'auraient-ils pas été idolâtres, d'honorer comme le vicaire de Jésus-Christ en terre celui à qui ce titre n'appartiendrait pas ? N'auraient-ils pas été des usurpateurs, de tourner à leur usage des biens spirituels et des grâces qu'ils ne pouvaient ni demander ni obtenir ?

« Mais, enfin, quand est-ce qu'il ont commencé à révoquer en doute une vérité qu'ils avaient reconnue eux-mêmes ? C'est quand sa Sainteté a voulu corriger leurs vices, quand Elle leur a témoigné que la vie scandaleuse qu'ils menaient lui déplaisait. Et contre qui encore se sont-ils révoltés ? Contre notre sainte foi : pires en cela que des chrétiens renégats : misérables de ne pas connaître le danger de leur état et de s'aveugler sur leur propre faute mais imitant les démons, dont la fonction est de pervertir les âmes et de les détourner du chemin de la vérité pour les engager dans celui du mensonge.

« Pardonnez-moi, mon très-cher père, si je parle ainsi ; la douleur que je ressens de la perte des âmes et l'amour que j'ai pour leur salut en sont la cause. Je ne dis point tout ceci par un sentiment de mépris contre les auteurs de tant de troubles ; ce qui me touche, c'est le scandale et l'erreur qu'ils répandent par tout le monde, c'est la cruauté dont ils usent envers eux-mêmes et envers ceux qu'ils font périr avec eux. S'ils avaient eu la crainte de Dieu et des hommes, ils ne se seraient jamais portés à de telles extrémités, quand même le pape Urbain en aurait usé plus mal à leur égard ; et ils auraient mieux aimé mourir mille fois que de faire une démarche si préjudiciable au bien de l'Eglise (2). »

La sainte finit par des exhortations au roi de pourvoir au salut de tant d'âmes qui se précipitent dans l'erreur, de prendre l'avis de gens sages et éclairés, de se rappeler la pensée de la mort, et juger de tout selon les lumières de la sagesse divine, et non suivant les

(1) Raynald, 1379, n. 1-4. — (2) *Hist. de l'Egl. gall.* liv. 41.

vues de l'intérêt temporel. La lettre est du 6e de mai 1379.

Malgré les efforts de sainte Catherine de Sienne, le monde chrétien se divisa dès lors non sur aucune question de dogme, de morale ou de rite, mais sur la personne du Chef de l'Eglise. La plus grande partiede la chrétienté continua de reconnaître pour pape légitime Urbain VI, comme tout le monde l'avait reconnu d'abord ; savoir : tout l'empire d'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Bretagne, la Flandre, et toute l'Italie, hors le royaume de Naples, dans lequel encore il y eut bien des variations, suivant les princes qui y dominèrent. La France ayant rejeté Urbain VI et reconnu pour Pape, sous le nom de Clément VII, le cardinal Robert de Genève, entraîna par son exemple les princes habitués à suivre ses impressions, comme la reine de Naples, les rois de Chypre et d'Ecosse. Les rois de Castille et d'Aragon restèrent quelque temps neutres ; reconnurent quelque temps Clément VII : mais une grande partie du clergé et du peuple adhérait à Urbain VI. Le Portugal, après avoir été entraîné dans le parti français quelques moments, revint à Urbain VI pour toujours.

Dans ces graves conjonctures, la nation dont le zèle ressembla le plus au zèle de sainte Catherine de Seinne fut la nation anglaise. Lorsque les Anglais eurent reçu la lettre des cardinaux français contre Urbain VI, ils leur répondirent entre autres choses : Méchants serviteurs ! vous allez être condamnés par votre propre bouche. Vous dites qu'une multitude indomptée d'hommes en armes entoura votre conclave, vous faisant des menaces terribles et mortelles si vous n'élisiez un Italien ou un Romain, sans pourtant limiter votre choix à aucune personne, en particulier. Il est donc manifeste, quant à la personne que vous convenez d'avoir élue, que vous l'avez élue librement et non par force. Ainsi donc, quant à la personne que vous avez élue, nous tenons et tiendrons fermement que l'élection a été bien et canoniquement célébrée(1).

Ce que les Anglais répondirent dès le premier moment aux cardinaux français, ils le soutinrent constamment contre la nation française, et cela par les raisons suivantes que leurs adversaires eux-mêmes nous ont fait connaître :

1° Les Romains ne pressaient point les cardinaux d'élire aucune personne en particulier ils demandaient seulement, ce qui est raisonnable, qu'on élût un Romain ou un Italien. Ainsi donc, quant à la personne à élire, tous les cardinaux étaient libres. Ayant donc élu l'archevêque de Bari, que les Romains ne demandaient pas, il est clair qu'ils l'ont élu librement. Il est donc Pape.

2e Le Seigneur archevêque refusa, avec une grande et très-grande instance, d'accepter la papauté, et il l'accepta enfin sur les vives instances des cardinaux. Puis donc qu'ils l'ont prié d'accepter, ils ne l'ont pas élu malgré eux. Ils l'ont donc élu librement. Il est donc Pape.

3° Par la relation des archevêques, évêques maîtres en théologie et autres docteurs qui furent alors à Rome, les Anglais savent que, même avant que d'entrer au conclave, ils le nommèrent Pape d'une voix unanime, n'ayant pu s'accorder sur aucun des cardinaux.

4° Et après qu'ils furent entrés au conclave, ils firent sur lui une triple élection, afin qu'elle fût sans aucun doute. On voit donc que son élection fut complètement libre.

5° Ils l'ont librement couronné ; ce qui est manifeste en ce que les cardinaux qui étaient hors de la ville y rentrèrent pour son couronnement.

6° Les cardinaux restèrent pacifiquement avec lui pendant plusieurs mois, reçurent de lui la sainte communion, lui demandèrent des bénéfices et des grâces pour eux et pour les leurs : or, il n'est pas vraisemblable qu'ils l'eussent fait s'ils n'avaient su qu'il est Pape. Il paraît donc qu'il l'est vraiment.

7° Les Romains n'ont pas pressé les cardinaux d'écrire pour le même archevêque des lettres de recommandation. Ce qu'ils ont écrit aux princes et aux grands, pour assurer que c'est lui le Pape et pour faire son éloge, ils l'ont donc fait librement. Il paraît donc qu'il est vrai Pape.

8° Pour rien au monde les cardinaux ne doivent tromper l'Eglise de Dieu. Or, de deux choses l'une : ou les cardinaux ont su que Barthélemi Prignano était Pape, ou ils ont su qu'il ne l'était pas. Si c'est la première, nous avons gagné ; si c'est la seconde, donc ils ont trompé toute la sainte Eglise de Dieu. Donc il ne faut plus les croire désormais.

9° Le grand pénitencier a scellé les lettres de son tribunal avec son sceau et cette inscription : Donné à Rome, la première année d'Urbain VI. Il a donc rendu témoignage, avec toute l'autorité possible, que c'est lui le Pape.

10° Les cardinaux électeurs ont écrit unanimement au parlement du roi d'Angleterre qu'ils ont élu l'archevêque de Bari, disant : Nous l'avons élu l'archevêque de Bari, toutefois par crainte. Donc ils l'ont élu. Or, cette crainte ne vicie point l'élection, parce qu'elle ne leur fut pas imprimée pour élire cette personne, attendu que les Romains ne la demandaient pas ; parce que nul ne peut être forcé à élire, l'élection étant un acte de libre arbitre, qui ne peut être forcé par l'homme ; parce que, même avant que cette crainte leur fût imprimée, ils avaient nommé l'archevêque de Bari à élire.

11° Les Romains ne demandaient point aux cardinaux d'affirmer par leurs sceaux propres et par des actes publics que l'archevêque Barthélemi est Pape. Si donc ils l'ont fait, ils

(1) Walsingham, *in Richard.*, in 1378.

l'ont fait librement. Les Anglais doivent donc croire sur ces témoignages qu'il est Pape.

12° Il est dit dans un canon : Si quelqu'un a été élu souverain Pontife, soit par argent, soit par un tumulte militaire ou populaire, sans le consentement unanime du clergé, etc. Si donc le consentement est unanime, l'élection est valide, quoiqu'il y ait tumulte militaire ou populaire. On le voit par Grégoire V, qui fut élu Pape à l'instance de l'empereur et reconnu pour tel. On peut dire également de l'archevêque de Bari que, quoiqu'il y ait eu tumulte populaire dans son élection, il y eut néanmoins consentement unanime des cardinaux pour lui.

Enfin, si, après l'avoir reconnu pour Pape légitime, ils s'en sont séparés, on dit que c'est pour trois causes. La première, parce qu'il voulait maintenir avec justice le roi d'Angleterre et son droit, et ne voulut point favoriser injustement le roi de France contre lui. La seconde, parce qu'il voulait que chacun des cardinaux restaurât son titre cardinalice à Rome. La troisième, parce qu'il voulait en eux moins de faste, mais une vie plus régulière et plus édifiante (1).

Telles étaient les raisons des Anglais. Les Français tâchaient d'y répondre. Pour apprécier le résultat de leurs efforts, quelques remarques suffisent. L'unique base de leur défense, c'est le témoignage de ceux qui sont en cause, les cardinaux français. Mais là revient toujours, aujourd'hui comme alors, cette terrible objection : Ces mêmes cardinaux, pendant plusieurs mois, et de vive voix, et par écrit, et par leurs actes, ont dit à tout l'univers qu'ils avaient élu librement et unanimement le Pape Urbain VI ; pendant plusieurs mois, et de vive voix, et par écrit, et par leurs actes, ils ont reconnu publiquement Urbain VI pour Pape légitime ; pendant plusieurs mois ils l'ont fait reconnaître pour tel à tout l'univers chrétien. Or si, pendant tout ce temps, ils ont menti à tout l'univers, leur témoignage n'est plus recevable, surtout dans leur propre cause. Ils conviennent qu'ils n'ont pas été forcés d'élire la personne de l'archevêque de Bari : donc ils l'ont élu librement. Quand le peuple de Rome demandait un Pape romain ou italien, ce peuple demandait une chose raisonnable, et même devenue nécessaire, puisque, depuis plus de soixante-dix ans, les cardinaux français tendaient visiblement à inféoder la papauté à la France. D'ailleurs, ces cardinaux ne disconviennent pas de ce que leur rappelle entre autres sainte Catherine de Sienne, que, même avant d'entrer au conclave, ils étaient convenus d'élire l'archevêque de Bari, et que ce fut pour cacher son élection déjà faite qu'ils firent paraître devant le peuple le cardinal de Saint-Pierre habillé en Pape. Enfin, que dans le premier moment, un homme ordinaire se laisse surprendre à la peur, cela se conçoit, mais que seize cardinaux viennent nous dire qu'un tumulte populaire de quelques heures leur a fait une peur si grande, que, pendant quatre mois, ils n'ont pu s'en remettre ; que, pendant quatre mois, ils n'ont osé faire connaître la vérité ; que, pendant quatre mois, ils ont menti à tout le monde dans une chose qui intéresse le salut de tout le monde ; que, pendant quatre mois, ils ont feint, dans les mystères les plus redoutables, de reconnaître pour Pape celui qu'ils savaient ne pas l'être, celui que, dans le fond de leur âme, ils regardaient comme un antechrist : en vérité une telle excuse est à elle seule un crime ; en vérité, des hommes qui se confessent capables d'une bassesse, d'une lâcheté, d'une hypocrisie pareille, ces hommes-là sont capables de tout, capables de faire un schisme pour se venger de quelques paroles d'un Pape qui veut les ramener à leur devoir. Oui, encore une fois et d'après leur défense même, oui, les cardinaux français sont coupables du grand schisme d'Occident ; oui, les cardinaux français sont responsables devant Dieu et devant les hommes des malheurs qui vont peser sur la France et sur l'Église.

Nous avons vu comment sainte Catherine de Sienne, étant à Pise, avait prédit ce schisme désastreux. Son biographe, Raymond de Capoue, voyant la prédiction accomplie, la lui rappela lorsqu'elle vint à Rome, sur la demande du pape Urbain VI. Elle s'en ressouvenait fort bien, et ajouta : « Comme je vous ai dit alors que ce que vous aviez à souffrir n'était que du lait et du miel, de même je vous dis que ce que vous voyez à présent n'est que jeu d'enfants en comparaison de ce qui sera spécialement dans la partie environnante. » Raymond de Capoue lui demanda : Très chère mère, après ces maux, qu'y aura-t-il dans la sainte Église ? » Elle répondit : « A la fin de ces tribulations et de ces angoisses, Dieu, d'une manière imperceptible aux hommes, purifiera sa sainte Église ; il suscitera l'esprit des élus, et il en suivra une telle réformation de la sainte Église et une telle rénovation des saints pasteurs, que mon esprit, rien que d'y penser, en tressaille de joie dans le Seigneur. Comme je vous ai déjà dit plusieurs fois, l'Épouse, qui est maintenant quasi toute défigurée et couverte de haillons, sera alors très-belle, ornée de joyaux et couronnée du diadème de toutes les vertus ; tous les peuples fidèles se réjouiront de se voir illustrés par de si saints pasteurs ; les peuples infidèles eux-mêmes, attirés par la bonne odeur de Jésus-Christ, reviendront au bercail catholique, et se convertiront au véritable pasteur et évêque de leurs âmes. Rendez donc grâces au Seigneur, parce que, après cette tempête, il donnera à son Église une sérénité extraordinairement grande (2). Voilà ce que prédit sainte Catherine de Sienne.

(1) Raynald, 1378 n. 51. — (2) *Vita*, n. 287.

et ce que Raymond de Capoue a consigné dans sa vie.

Ni l'un ni l'autre n'ont vu l'accomplissement de cette prédiction. Au moment où nous écrivons ces lignes, 1844, les hommes de foi commencent à l'entrevoir ; ils commencent à entrevoir les premiers rayons de cette sérénité après la tempête : tempête séculaire, qui a commencé par le grand schisme d'Occident au quatorzième siècle, continuée par la grande révolution d'Allemagne au seizième et finira probablement par la grande Révolution de France au dix-huitième ; tempête effroyable, qui a bouleversé jusque dans ses abîmes l'océan religieux et politique de l'humanité, pour que tous les Chrétiens apprennent, pasteurs et ouailles, à toujours mettre leur confiance, non dans tel pays, telle nation, tel empire, telle dynastie, tel roi, tel homme, mais en Dieu seul, et en leur humble et active coopération à sa providence, qui emploie la tempête même pour faire rentrer plus vite au port.

En effet, que voyons-nous à la fin de cette tempête de quatre ou cinq siècles? Nous voyons précisément ces merveilles, dont la vue prophétique, dont la seule pensée faisait tressaillir d'allégresse sainte Catherine de Sienne. Nous voyons tous les peuples fidèles, et en Italie, et en France, et en Allemagne, et en Hollande, et en Angleterre, et en Ecosse, et en Irlande, et en Espagne, et en Amérique, et en Afrique, et à Constantinople, et en Syrie, et en Chaldée, et au Thibet, et dans l'Inde, et dans le Tonquin, et en Chine, et en Corée, et dans l'Océanie, se réjouir des bons et saints pasteurs que Dieu leur donne ou leur envoie. Nous voyons Dieu partout suscitant ou ressuscitant l'esprit de ses élus : l'esprit de saint Léon et de saint Grégoire dans la Chaire apostolique ; l'esprit de saint Athanase et de saint Ambroise parmi l'épiscopat ; l'esprit de saint Jérôme, de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Dominique, de saint François, de saint Ignace, de saint Vincent de Paul parmi les prêtres et les religieux. Nous voyons l'Eglise, belle comme en ses plus beaux jours, ornée du diadème de toutes les vertus, du lis sans tache d'une infinité de vierges, des palmes immortelles d'une infinité de martyrs de tout âge, de tout sexe, de tout rang, de tout pays, depuis la multitude de prêtres et de fidèles qui, il y a cinquante ans, confessaient la foi du Christ et de son Eglise dans les prisons et sur les échafauds de France, jusqu'à nos frères et sœurs d'Orient qui confessent aujourd'hui encore la même foi dans les prisons et sur les échafauds du Tonquin, de la Chine et de la Corée. Nous voyons l'Eglise, unissant la beauté d'épouse à la tendresse de mère, attirer à elle les enfants et les peuples qui l'avaient quittée ou même qui ne lui avaient jamais appartenu. La Hollande, l'Angleterre, l'Ecosse, après avoir si longtemps persécuté ses enfants, commencent à regretter de n'être plus du nombre, commencent à tourner vers elle des regards attendris, laissent à ses évêques plus de liberté, secondent quelquefois ses missionnaires avec plus d'efficacité que ne fait la France. Les meilleures têtes de l'Angleterre protestante travaillent à justifier l'Eglise romaine et ses Pontifes contre les préventions nationales de certains catholiques. En même temps, les sauvages des forêts américaines, les anthropophages des îles de l'Océanie demandent des prêtres pour devenir des anges de douceur, de piété, de bienveillance. Et, pour leur en procurer, les fidèles de toutes les parties du monde mettent ensemble leurs prières et leurs aumônes ; et de nouvelles congrégations d'apôtres se forment et les anciennes se raniment, et le martyre est un attrait de plus pour les émules de saint François Xavier.

Et qui est-ce qui a donné le branle à tout cela? Nul roi, nul peuple, nul homme. Ces œuvres infinies de foi et de charité sortent comme de dessous terre. C'est Dieu qui a dit de nouveau : Que la terre produise ! et la terre produit. C'est Dieu qui, comme l'a prédit sainte Catherine de Sienne, réforme, renouvelle son Eglise d'une manière imperceptible à l'homme.

Cependant, avec le temps de la réflexion, on découvre quelques-unes de ces voies secrètes de la Providence pour corriger les abus et ramener au bien. Par exemple : Au quatorzième siècle, les cardinaux français, les évêques français, entraînés par l'amour de leur nation, aspiraient à rendre la papauté française, à l'inféoder à la France. Ils oubliaient cette grande loi de l'ordre : avant la nation chrétienne est l'humanité chrétienne, autrement l'Eglise catholique ; la France n'est qu'une province de la chrétienté ; le tout ne doit pas être le domaine d'une de ses parties. Les prélats français tenaient si fort à leur prétention nationale sur la papauté, qu'ils allèrent jusqu'à faire un second Pape, jusqu'à faire un schisme. La Providence les a punis par où ils ont péché. Depuis cette époque, pas un cardinal français, pas un évêque français n'a plus été appelé sur le siège de saint Pierre.

Les prélats français croyaient sans doute, comme le roi Philippe le Bel, qu'en accaparant au profit de la France la papauté catholique, ils rendraient à la dynastie et au royaume de France un service des plus éminents. La Providence a sévèrement puni de ce larcin et la dynastie et le royaume. Nous avons vu les trois fils de Philippe le Bel mourir l'un après l'autre ; nous avons vu sa fille Isabelle, mariée au prince français d'Anjou, qui fut roi d'Angleterre, devenir pour la France une source de guerres et de calamités ; nous allons voir ces guerres et ces calamités se perpétuer d'âge en âge, avec une haine entre les deux nations qui n'est pas encore éteinte.

Le roi de France, Charles V, mourut le seize de septembre 1380, dans la dix-septième

année de son règne et la quarante-quatrième de son âge. Empoisonné autrefois, dit-on, par le roi de Navarre, Charles le Mauvais, il avait toujours été d'une santé faible. Il a reçu le surnom de *Sage*, que quelques-uns interprètent par *Savant*, mais que la plupart entendent de la sagesse de son gouvernement, qui fut en effet remarquable. Sans se mettre à la tête des armées, comme le roi Jean, son père, il sut battre les Anglais, au lieu de s'en laisser battre; il sut, par sa présence, rétablir l'ordre dans toutes les branches d'administration.

Le roi Charles V était d'une piété solide, éclairée et soutenue ; il se proposait saint Louis pour modèle. Attentif sur les mouvements de son cœur, il ne passait aucune semaine sans confesser ses péchés. La faiblesse de sa complexion ne l'empêchait pas d'être fidèle aux observances de l'Eglise ; il jeûnait le carême et les autres jours de précepte, à quoi il ajoutait un jeûne de dévotion toutes les semaines. Cependant, comme il avait besoin de quelque adoucissement, il demanda au pape Grégoire XI de pouvoir user en carême d'œufs, de beurre, de lait et de fromage: ce qui lui fut accordé, et en même temps à la reine, son épouse, par une bulle du 23 de février 1376, sous la condition toutefois que le confesseur et le médecin du roi jugeraient de la nécessité. Ce prince avait aussi une haute estime de tout ce qui concerne le culte divin. Il s'était fait traduire le traité de Durand, évêque de Mende, touchant les divers offices de l'Eglise, et il s'appliquait à en suivre l'ordre exactement. Au commencement de la journée, il récitait les heures canoniales avec ses chapelains ; il allait ensuite à la messe, qui était célébrée solennellement. S'il lui arrivait quelquefois de se trouver engagé, dès le matin, dans une partie de chasse, au plus fort du divertissement, il se ressouvenait de sa pratique d'entendre la grand'messe , et alors , aussi fidèle à Dieu que maître de ses passions, il quittait tout pour assister au saint sacrifice. Son dévouement au service des autels était si entier, qu'après la mort de la reine, son épouse, il forma le dessein d'embrasser l'état ecclésiastique quand le dauphin, son fils, serait en âge de régner. Ces sentiments, il les avait pris sans doute de saint Louis, qui désirait de se consacrer à Dieu dasn l'Ordre de Saint-Dominique ou dans celui de Saint-François : chose assurément digne de remarque que ce soit précisément les meilleurs rois de France, les plus accomplis sous tous les rapports, qui aient eu cet attrait pour la vie religieuse et le sacerdoce. C'était aussi pour imiter saint Louis que Charles V allait visiter souvent les reliques de la Sainte-Chapelle de Paris, et que le jour du Vendredi-Saint il montrait lui-même au peuple la vraie croix.

Il était magnifique dans ses palais, dans ses ameublements, dans ses équipages; mais nulle part il ne prodiguait les trésors avec plus de complaisance que quand il s'agissait de la décoration des autels. On a encore l'inventaire des ornements de sa chapelle royale, et l'on est étonné de la prodigieuse quantité de vases, de statues, de reliquaires, de croix d'or et d'argent, avec les diamants et les pierreries sans nombre, dont cet écrit fait mention. Par exemple, on y trouve vingt-cinq croix d'or et vingt-neuf d'argent, dix statues d'or et quatre-vingts d'argent, trente-deux calices d'or et quinze d'argent, le reste à proportion. Le poids de toutes ces pièces étonne encore plus que leur multitude. Plusieurs églises reçurent de lui des présents de même espèce. A Rome, il envoya une statue d'or de sainte Agnès, et les fleurs de lys de pierreries qui servirent à orner les bustes des saints Apôtres. Au jour de la dédicace de l'église des Célestins, à Paris, célébrée le 13 octobre 1370, il offrit en personne une grande croix d'argent doré, et la reine, son épouse, une image de la sainte Vierge de même métal. Il fit de riches fondations à Notre-Dame de Rouen, à Saint-Remi de Reims, aux Célestins de Paris et de Nantes, à Saint-Denis et à Vincennes. C'est dans ce dernier lieu qu'il établit une sainte chapelle, avec un chapitre, sous l'invocation de la Sainte-Trinité et sur le modèle de la chapelle du palais de Paris. C'était un de ses désirs, de voir la vie commune établie parmi les chanoines comme elle l'était du temps de Louis le Débonnaire. Lorsqu'il entendait lire ce fait dans les chroniques, il s'écriait qu'il aimerait mieux voir cette sainte institution que de réunir sur sa tête la couronne impériale avec celle de France : preuve bien singulière de son zèle pour la régularité des ecclésiastiques.

Cet esprit d'ordre se faisait sentir dans sa cour ; elle était réglée comme la maison d'un particulier, avec cette différence que la majesté du maître et la noblesse de ses manières donnaient à tout un air de grandeur que le bon ordre faisait remarquer encore davantage. Les heures étaient marquées pour les soins publics, pour la conversation, pour les délassements, pour la lecture. Chaque année le sage roi lisait la Bible en entier. Il y ajoutait les histoires anciennes des Romains et les maximes des philosophes. De tout cela, il se formait à lui-même des règles de conduite pour toutes les circonstances de sa vie et pour toutes les fonctions de sa dignité. Les mauvais livres et les paroles licencieuses, il les regardait comme la peste des cours. Un jour, ayant appris qu'un seigneur avait tenu un discours trop libre en présence du dauphin, il le chassa, en ajoutant ce beau mot cité par tous les vieux historiens : Qu'il faut inspirer aux enfants des princes l'amour de la vertu, afin qu'ils surpassent en bonnes mœurs ceux qu'ils doivent surpasser en dignité.

Ses aumônes étaient réglées comme les autres actions de sa vie. Il en faisait d'extraordinaires quand on était en temps de guerre et que ses armées marchaient à l'ennemi pour livrer bataille. Il en faisait souvent lui-même ;

et reconnaissant dans les pauvres la personne de Jésus-Christ, qu'ils représentent, il leur baisait la main en leur donnant de l'argent. Il aimait sa puissance et ses richesses parce qu'elles le mettaient en état de faire le bonheur des autres. Le sire de la Rivière le félicitait un jour sur les prospérités de son règne : Oui, dit-il, je suis heureux, parce que je suis en pouvoir de faire du bien à autrui.

Que si Charles V suivit les cardinaux français dans l'affaire du schisme, la faute en est à eux beaucoup plus qu'à lui ; n'ayant pu voir les choses par lui-même, trop éloigné du lieu où elles s'étaient passées, il a pu croire devoir s'en rapporter au témoignage des cardinaux, sans trop réfléchir combien ce témoignage devenait suspect par leur variation. Aussi sa conscience ne fut-elle pas tout à fait tranquille.

Le jour même de sa mort, il fit dresser un acte qui contenait en substance : Qu'il s'était déterminé à embrasser l'obédience du pape Clément sur les écrits des cardinaux, à qui appartient l'élection du Pape, et dont le témoignage, en pareille matière, doit être jugé plus véritable et d'un plus grand poids que celui de tout autre. Qu'il avait aussi suivi en cela les sentiments d'un grand nombre de prélats et d'ecclésiastiques de son royaume, et les avis des personnes de son conseil. Qu'il ne s'était attaché à Clément par aucune raison de parenté ni aucune considération humaine, mais uniquement parce qu'il avait cru bien faire, mû à cela par les autorités ci-dessus expliquées. Qu'au reste, en cas qu'il se fût trompé, ce qu'il n'a pu croire et ne croyait pas encore, il protestait, par cet acte, qu'il voulait s'en tenir à la décision de l'Eglise universelle, soit dans un concile général, ou autrement, afin qu'il n'eût rien à se reprocher devant Dieu, voulant demeurer dans cette résolution et protestation comme un véritable enfant de l'Eglise et fidèle catholique. On voit, par cet acte, que la responsabilité du schisme tombe avant tout sur les cardinaux français, et ensuite sur les conseillers du roi.

Voici comment un auteur contemporain, et qui vécut quelque temps à la cour de ce prince, raconte les diverses circonstances de sa mort : Comme sa complexion délicate ne peut supporter longtemps une maladie si grave, il jugea que brief serait le terme de sa vie. Pour ce, il voulut disposer de ses dernières ordonnances et tendre au salut de son âme. Il avait toujours accoutumé de se confesser chaque semaine. Mais alors, son père spirituel étant continuellement avec lui, et examinant très diligemment sa conscience, afin que rien n'y demeurât en scrupule, il se confessait derechef par souventes fois, en grande dévotion, larmes et contrition. Et comme déjà il était aggravé très durement, il voulut recevoir son Créateur, lequel, après plusieurs messes par lui entendues, lui fut administré. En la présence du Sacrement, à merveilleux signes de dévotion, il dit ces paroles : « O Dieu, mon rédempteur, à qui toutes choses sont manifestes, je reconnais avoir bien des fois offensé devant votre majesté et digne sainteté ; soyez propice à moi, pécheur ; et, comme vous daignez approcher le lit du pauvre languissant, ainsi il vous plaise, par votre miséricorde, que à vous je puisse en la fin parvenir. » Et en ces paroles disant, à grandes larmes, il fut communié, et après rendit grâces à Dieu.

Malgré les douleurs de sa maladie, ce bon roi, pour donner quelque récréation à ses serviteurs qu'il voyait pour lui grandement affligés, voulait chaque jour être levé et vêtu, et manger à table ; et, quelque faible qu'il fût, il leur disait paroles de réconfort et bons admonètements, sans donner jamais signe quelconque de douleur, fort en appelant le nom de Dieu, de Notre-Dame et des saints. Et deux jours avant son trépassement, quoiqu'il eût passé une nuit bien douloureuse, étant levé et vêtu, il regardait ses chambellans et autres serviteurs et médecins éplorés, et se prit à leur dire de très joyeux visage, et en semblant de bonne convalescence : « Réjouissez-vous, mes bons loyaux amis et serviteurs, car en briève heure serai hors de vos mains. » Eux, entendant ces paroles, ignorèrent, pour la joyeuseté de son visage, en quel sens il avait dit la parole. Bientôt après l'effet leur en montra la clarté.

Le samedi devant son trépas, apparurent en lui les signes mortels ; leurs douleurs furent horribles, sans que fût aperçue en lui aucune impatience ; mais en continuant sa dévotion, toujours était sa clameur à Dieu. A côté de lui, son confesseur lui admonestait les paroles nécessaires en cet article, et, comme très-vrai chrétien catholique, il y répondait et faisait signes de grande foi à Notre-Seigneur.

Quand vint le dimanche matin et jour qu'il trépassa, il fit appeler devant lui tous ses barons, prélats, son conseil et chancelier, et leur adressa de si touchantes paroles, qu'il les contraignit tous à larmes. Entre les autres choses, il dit, du fait de l'Eglise, que, comme il eut été informé par tout le collège des cardinaux, et en faisant toute l'investigation qu'il avait pu et su faire, présumant que tant de vaillants prélats n'auraient jamais voulu se damner pour un seul homme, il avait reconnu le pape Clément pour vrai Pape ; et ce qu'il en avait fait, il prenait sur son âme qu'il l'avait fait de bonne foi.

Après ces choses, il demanda la couronne d'épines de Notre-Seigneur, qui lui fut apportée par l'évêque de Paris ; et aussi, par l'abbé de Saint-Denis, la couronne du sacre des rois. Quant à la couronne d'épines, il la reçut à grande dévotion, larmes et révérence, et hautement la fit mettre devant sa face ; celle du sacre, il la fit mettre sous ses pieds. Alors il commença cette oraison à la sainte

couronne : « O couronne précieuse, diadème de notre salut ! combien est doux et délicieux le contentement que tu donnes, par le mystère, qui, en toi, fut compris à notre rédemption ! Daigne celui par le sang duquel tu as été arrosée m'être autant propice que mon esprit sent de joie en la visitation de ta digne présence ! » Le roi malade continua cette prière avec beaucoup de dévotion.

Ensuite, s'adressant à la couronne du sacre, il dit : « O couronne de France ! que tu es précieuse, et précieusement vile ! précieuse, considéré le mystère de justice, lequel en toi tu contiens et portes vigoureusement ; mais vile, et la plus vile de toutes choses, considéré le faix, labeur, angoisses, tourments et peines de cœur, de corps, de conscience et périls d'âme que tu donnes à ceux qui te portent sur leurs épaules, et, qui à ces choses viserait, plutôt te laisserait en la boue gésir qu'il ne te relèverait pour mettre sur son chef ». Là dit le roi maintes notables paroles, pleines de si grande foi, dévotion et reconnaissance envers Dieu, que tous les auditeurs étaient émus à grande compassion et larmes.

Après ce, la messe fut chantée, et voulut le roi qu'en chant mélodieux et orgues, fussent à Dieu chantées louanges et bénédictions.

Le roi fut porté de sa couche en son lit ; et comme il commençait moult à *faibloyer*, son confesseur lui alla dire : « Sire, vous m'avez commandé que, sans attendre à la dernière extrémité, je vous fasse penser au dernier sacrement : quoique la nécessité ne soit pas encore pressante, et que plus d'un, après cette onction, soit retourné à bonne convalescence, vous plaît-il, pour le réconfort de votre âme, la recevoir maintenant ? » Le roi répondit que moult lui plaisait. Elle lui fut donc apprêtée. Et le roi voulut que toutes manières de gens, à qui il plairait, entrassent dans sa chambre. Elle fut bientôt remplie de barons, prélats, chevaliers, clercs et gens du peuple, tous pleurant à grands sanglots de la mort de leur bon prince.

Le roi lui-même, selon sa faiblesse, s'aida à recevoir les saintes huiles. Quand la croix lui fut présentée, il la baisa, et, la serrant dans ses bras et regardant la figure de Notre-Seigneur, il commença à dire : « Mon très doux Sauveur et Rédempteur, qui en ce monde avez daigné venir pour me racheter, moi et tout l'humain lignage, par la mort que, volontairement et sans contrainte, vous avez voulu souffrir, et qui m'avez institué votre vicaire, moi indigne et insipient, pour gouverner votre royaume de France, j'ai tant grièvement envers vous péché, dont je dis : *Mea culpa, mea gravissima culpa, mea maxima culpa*. Et nonobstant, mon doux Dieu, que je vous aie courroucé par des fautes innombrables, je sais que vous êtes vraiment miséricordieux et ne voulez point la mort du pécheur : pour ce, à vous, Père de miséricorde et de toute consolation, en l'article de ma très grande nécessité, criant et vous appelant, je vous demande pardon. »

Cette oraison finie, il se fit tourner la face vers les gens et le peuple qui étaient là, et dit : « Je sais bien que, au gouvernement du royaume, en plusieurs choses, j'ai offensé grands, moyens et petits, et aussi mes serviteurs, auxquels je devais être *bénigne* et non ingrat de leur loyal service ; et pour ce, je vous prie, ayez merci de moi ; je vous requiers pardon. » A cet effet, il se fit hausser les bras, et leur tendit les mains jointes. Vous pouvez penser quelles larmes répandirent ses loyaux sujets et serviteurs.

Il dit encore : « Sachez tous, et Dieu l'a premièrement connu, que nulle temporalité, ni prospérité de vanité mondaine ne m'attire, ni incline à vouloir de moi autre chose que ce que Dieu a voulu de moi ordonner ; il sait qu'il n'est quelconque chose précieuse pour laquelle je voulusse ou désirasse être retourné de cette maladie. »

Un peu après, sentant que sa fin était proche, en la manière des anciens patriarches, il fit amener devant lui son fils aîné, le dauphin, et, le bénissant, il commença à dire : « Comme Abraham a béni et établi son fils Isaac, en la rosée du ciel et en la graisse de la terre, en l'abondance du froment, du vin et de l'huile, ajoutant que, qui le bénirait, fût béni, et qui le maudirait, fût rempli de malédiction, ainsi plaise à Dieu donner à ce Charles la rosée du ciel, et l'abondance de la terre, et l'abondance du froment, du vin et de l'huile, et que les lignées le servent, et qu'il soit le seigneur, et que s'inclinent devant lui tous les fils de sa mère ! Qui le bénira, soit béni ! qui le maudira, soit rempli de malédiction ! »

Ce mystère fait, à la prière du seigneur de la Rivière, il bénit tous les assistants, en disant ainsi : *Benedictio Dei Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti descendat super vos, et maneat semper !* Laquelle bénédiction ils reçurent tous à genoux, avec grande dévotion et larmes. Puis le roi leur dit : « Mes amis, allez-vous-en, et priez pour moi, et me laissez, afin que mon travail s'achève en paix. » Alors, tourné de l'autre côté et tirant à l'angoisse de la mort, il ouït toute l'histoire de la passion et encore l'évangile de saint Jean, à la fin duquel il entra en agonie, et après quelque peu de soupirs et sanglots, entre les bras du seigneur de la Rivière, que moult tendrement il aimait, il rendit l'esprit à Notre-Seigneur (1).

C'est ainsi que Christine de Pisan décrit les derniers moments du roi Charles V. Cette femme de lettres naquit à Venise vers l'an 1363. Son père, Thomas de Pisan, conseiller de la République, et homme fort instruit, fut

(1) Christine de Pisan, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*. — Petitot, *Mémoire sur l'Hist. de France*, t. VI,

appelé en France en qualité d'astronome, par Charles V, qui lui donna place dans son conseil et lui facilita les moyens de faire venir sa famille à Paris. Christine avait cinq ans lorsqu'elle arriva au château du Louvre avec sa mère, l'an 1368. Le roi les reçut fort gracieusement. Christine fut élevée à la cour. Son père, qui lui voyait d'heureuses dispositions, voulut qu'elle les cultivât. On a d'elle plusieurs écrits en vers et en prose, entre autres l'histoire de Charles V, qu'elle entreprit sur l'ordre de Philippe, duc de Bourgogne, frère du roi défunt.

Ce monarque avait vu mourir avant lui son fidèle connétable Bertrand Duguesclin. Ce grand capitaine termina sa vie le 13 juillet 1380, devant une forteresse près de Mende, nommée Château-Neuf-de-Randan, qu'il assiégeait actuellement, et dont le gouverneur lui apporta les clefs quelques moments avant qu'il expirât. C'est ce que disent positivement d'anciens manuscrits, ainsi que d'anciens mémoires maintenant imprimés. Sur quoi il faut réformer ce que disent la plupart des historiens modernes, que ces clefs furent apportées après la mort du connétable, et déposées sur son cercueil. Duguesclin n'écrivait pas, mais il savait signer. On a vu sa signature, *Bertrand*, au bas de quelques dispositions de famille.

Avec les vertus guerrières, Bertrand Duguesclin en avait d'autres : un esprit droit, sincère attaché à son devoir et à son souverain, un cœur bienfaisant, vraiment chrétien et catholique ; c'est l'expression d'un ancien écrivain de sa vie. Il honorait l'Eglise ; il protégeait les pauvres et les innocents. Près de rendre le dernier soupir, il répéta à tous ces vieux militaires qui le suivaient depuis tant d'années ce qu'il leur avait dit souvent, qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, ils se souvinssent toujours que les gens d'Eglise, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis. Il reçut les derniers sacrements avec une piété exemplaire. Il se recommanda, dit une ancienne chronique, à Dieu, à la vierge Marie et à leur très-sainte compagnie. Il se fit apporter l'épée de connétable, il la baisa par respect pour la main royale qui la lui avait confiée ; et ensuite, ne s'occupant plus que de la vue du crucifix, il expira, âgé de soixante-six ans, couvert de gloire, peu riche, et regretté de tous, hors des ennemis de la France. Le roi sentit mieux que personne la perte qu'il avait faite. Il pleura le bon connétable, c'était le nom qu'on lui donnait, et il voulut qu'on l'enterrât à Saint-Denis près du tombeau qu'il avait fait élever pour lui-même, et où était déjà placée la reine Jeanne de Bourbon, son épouse. Charles V arriva au même terme deux mois après, et se réunit, dans le silence de la mort, aux deux personnes qui avaient le mieux mérité son affection et son estime (1)

Voici maintenant d'autres hommes, et, comme un autre monde. Le 1er janvier 1387, mourut le roi de Navarre, Charles le Mauvais. Suivant les choniques françaises, il s'était fait envelopper de draps imbibés d'eau-de-vie soufrée, soit pour guérir sa lèpre, soit pour ranimer sa chaleur naturelle affaiblie par les débauches, lorsque le feu y prit par l'imprudence d'un valet de chambre. Ce malheureux prince expira dans des tourments horribles, et comme par un juste châtiment de Dieu, ajoutent les mêmes chroniques. Les historiens de la Navarre traitent ce récit de fable. L'évêque d'Acqs, principal ministre de Charles le Mauvais écrivit à la reine Blanche, sœur de ce prince et veuve de Philippe de Valois, pour lui annoncer que son frère était mort le 1er janvier 1387, après une longue maladie, supportée avec une patience chrétienne ; qu'il avait déployé toutes les vertus les plus exemplaires, et que sa mort, sans douleur et sans angoisse, avait paru être déjà un avant-coureur de la joie des bienheureux (2).

Le nouveau roi de France fils de Charles V, était Charles VI, qui n'avait pas encore treize ans accomplis à la mort de son père. Les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berri, ses oncles paternels, et le duc de Bourbon, son oncle maternel, se disputèrent l'autorité pendant la minorité du nouveau roi. Le duc de Berri peu estimé, songeait bien plus à augmenter ses apanages qu'à gouverner ; le duc d'Anjou, avare, hautain, ambitieux, voulait s'emparer seul du pouvoir, et, comme l'aîné, se croyait des droits que le duc de Bourgogne lui disputait avec autant de chaleur que d'adresse ; le duc de Touraine, depuis d'Orléans, frère du roi, épouse Valentine de Milan, fille de Galéas Visconti. L'an 1385, Charles VI épouse Isabelle ou Isabeau de Bavière, petite-fille de l'empereur Louis de Bavière, que nous avons vu persécuter l'Eglise et mourir dans l'excommunication.

Isabelle de Bavière, devenue reine de France, sera pour la France une furie vengeresse tout comme Isabelle de France, devenue reine d'Angleterre. Isabelle de France avait eu pour père Philipe le Bel. Deux surgeons de persécuteurs de l'Eglise sont ainsi les verges pour châtier la France.

Voici quelques traits de ce règne par Châteaubriand :

« Soulèvement de Rouen et de Paris ; Juifs, fermiers et receveurs, pillés et massacrés ; états où l'on entend parler du *peuple* et de la nation ; guerre civile en Bretagne ; désordres occasionnés par le schisme : tel est le prologue de la tragédie dont le premier acte s'ouvre à la folie de Charles VI. Le vertueux avocat-général, Jean Desmarets, fut traîné à l'échafaud, comme complice des séditions auxquelles il avait, au contraire, opposé l'autorité de sa vertu.

(1) *Hist. de l'Égl. gall.*, l. XLI. — (2) *Biographie univ.* — *Anonyme de saint Denys*, l. V, c. II. — Froissart. — Mariana. — Favyn. *Hist. de Navarre*, l. VIII.

« Maistre Jehan, lui disait-on en le menant au supplice, criez mercy au roi, afin qu'il vous pardonne. Desmarets répondit : « J'ai servi au roi Philippe, son grand-ayeul, au roi Jean et au roi Charles, son père, bien et loyaument, et oncques ces trois rois ne me sçurent que demander, et aussi ne ferait cestui s'il avait connaissance d'homme : à Dieu seul veux crier mercy. » Paroles magnanimes s'il en fut jamais.

« Les exécutions nocturnes, commencées sous ce règne, continuèrent : on ne dérobe pas l'iniquité en la cachant.

« Les corps étaient jetés dans la Seine avec cet écriteau : Laissez passer la *justice du roi*. Avertissement à La Loire, en 1793, pour laisser passer la *justice du peuple*.. Les assassinats juridiques datent du gouvernement des Valois : on marchait à la monarchie absolue.

« Grand projet de descente en Angleterre (1386) ; quinze cents vaisseaux rassemblés au port de l'Ecluse ; cinquante mille chevaux destinés à être embarqués ; des munitions de guerre et de bouche parmi lesquelles on remarque des barils de jaunes d'œufs cuits et pilés comme de la farine. Une ville de bois de trois mille pas de diamètre, munie de tours et de retranchements, était composée de pièces de rapport qui se démontaient et remontaient à volonté ; elle pouvait contenir une armée ; nous n'avons pas aujourd'hui, dans notre état perfectionné d'industrie, l'idée d'un ouvrage aussi gigantesque de menuiserie et de charpenterie ; il est évident, par les boiseries qui nous restent du moyen âge, que l'art du menuisier était porté beaucoup plus loin que de nos jours. Les vaisseaux de la flotte était ornés de sculpture et de peinture ; les mâts, couverts d'or et d'argent, magnificence qui rappelle la flotte de Cléopâtre. La haute aristocratie était descendue du plus haut point de sa puissance au plus haut point de sa richesse ; elle avait abouti au luxe, comme tout pouvoir, et par conséquent sa force déclinait : les petits hommes qui faisaient ces grands préparatifs furent écrasés dessous. Les intrigues et les passions du duc de Berri, les vols de toutes les espèces d'argent, le retour de la mauvaise saison empêchèrent la France de reporter en Angleterre les maux que celle-ci lui avait faits, et ce fut en vain que les propriétaires furent taxés à la hauteur du quart de leur revenu pour une inutile parade. (1386.)

« Ces princes de la première maison de Valois étaient des esprits fastueux, bornés et ingouvernables ; ils avaient rempli leur maison de cette foule de valets décorés, sangsues du peuple et plaies des cours. Cette noble tourbe jouissait d'immunités abusives : il n'y avait pas de surnuméraire de garde-robe qui en attendant l'exercice de ses fonctions ne fût exempt des charges publiques.

« Isabeau commence à manifester son penchant au luxe et à la galanterie ; la cour d'amour fut instituée sur le modèle des cours de justice. Parmi les officiers de cette cour, on trouve avec les princes du sang et les plus anciens gentilshommes de la France, des docteurs en théologie, des grands vicaires, des chapelains, des curés et des chanoines. C'est à cette époque que les romanciers ont placé les aventures du petit Jehan de Saintré. Les plus terribles vérités n'interrompirent point ces fictions ; on voit marcher tantôt séparés, tantôt confondus, dans ce siècle, les forfaits et les amours, les fêtes et les massacres, l'histoire et le roman, tous les désordres d'un monde réel et d'un monde fictif : l'imagination entrait dans les crimes, les crimes dans l'imagination. Les fureurs du schisme et l'invasion des Anglais compliquèrent les querelles des Bourguignons et des Armagnacs.

« Pierre de Craon, favori du duc de Touraine, depuis d'Orléans, fut disgracié pour avoir révélé à Valentine de Milan une infidélité de son mari. Craon était l'ennemi du connétable de Clisson, et parent du duc de Bretagne (Jean de Montfort.) Craon assassine le connétable de Clisson le jour de la fête du Saint-Sacrement, 1392 : Clisson ne mourut pas de ses blessures. Charles VI voulut tirer vengeance de Craon, réfugié auprès du duc de Bretagne. L'armée eut ordre de se mettre en marche. Dans la forêt du Mans, une espèce de fantôme, enveloppé d'un linceul, la tête et les pieds nus, se précipite d'entre deux arbres sur la bride du cheval de Charles VI, disant : *Roi ne chevauche plus avant ; retourne, car tu es trahi*. Le spectre rentre dans la forêt sans être poursuivi. Charles, frémissant et les traits altérés, continue sa route. Un page qui portait la lance du roi la laissa tomber sur le casque d'un autre page ; à ce bruit le roi sort de sa stupéfaction, tire son épée, fond sur les pages en s'écriant : avant, avant, sur ces traîtres ! Le duc d'Orléans accourt ; Charles se jette sur lui. Fuyez, beau neveu d'Orléans lui crie le duc de Bourgogne, monseigneur veut vous occire : haro ! le grand meschef (malheur) ! monseigneur est tout dévoyé ! Dieu ! qu'on le prenne ! — Le roi ne tua ni ne blessa personne, quoi qu'en ait dit Monstrelet. Il fut ramené au Mans *sur une charrette à bœufs*. Les oncles du roi, le duc de Berri et le duc de Bourgogne prirent en main le gouvernement.

« Le Parlement, toutes les chambres assemblées (1392,) confirma l'édit de Charles V, qui fixe à quatorze ans la majorité des rois. La tutelle des enfants de France fut mise entre les mains de la reine et de Louis de Bavière frère de la reine ; des lettres de régence furent accordées quelque temps après au duc d'Orléans, frère du roi. Il y avait un conseil de tutelle de douze personnes ; il n'y avait point de conseil de régence assigné. Charles VI fit son testament, et il vécut, après avoir lui-même disposé de tout, comme s'il était mort.

« Et c'est de ce roi mort que l'on entend parler ensuite comme père d'enfants qui naissent au hasard ; comme ayant été sur le

point d'être brûlé dans un bal masqué, où cet insensé figurait déguisé en sauvage ; comme niant qu'il eût été roi, comme effaçant avec fureur son nom et ses armes, priant qu'on éloignât de lui tout instrument avec lequel il eût pu blesser quelqu'un, disant qu'il aimait mieux mourir que de faire du mal à personne ; conjurant, au nom de Jésus-Christ, ceux qui pouvaient être coupables de ses souffrances, de ne plus le tourmenter et de hâter sa fin ; s'écriant à l'aspect de la reine : *Quelle est cette femme ? qu'on m'en délivre !* et recevant dans son lit, trompé, la fille d'un marchand de chevaux, que cette reine lui envoyait pour la remplacer : ombre auguste, malheureuse et plaintive, autour de laquelle s'agitait un monde réel de sang et de fête ! spectre royal dont on empruntait la main glacée pour signer des ordres de destruction, et qui, innocent des actes revêtus de son nom à la lumière du soleil, revenait la nuit parmi les vivants pour gémir sur les maux de son peuple ! Quel témoin nous reste-il de cette infirmité d'un monarque que ne purent guérir un *magicien* de Guyenne avec son livre *Simagorad*, et deux moines qui furent les premiers criminels assistés à la mort par des confesseurs ? quel monument durable atteste, au milieu de nous, les calamités d'un règne qui s'écoula entre l'apparition d'un fantôme et celle d'une bergère? Une amère dérision de la destinée des empires et de la fortune des hommes : un jeu de cartes.

« Sous l'année 1393, on remarque l'ordonnance qui donne des confesseurs aux condamnés ; mais le sacrement de l'Eucharistie leur était encore refusé dans le dernier siècle. Plusieurs conciles avaient réprouvé cette rigueur incompatible, en effet, avec la charité chrétienne et avec le principe moral d'une religion qui fait du repentir l'innocence.

« Les prisonniers envoyés à l'échafaud s'arrêtaient deux fois en chemin : dans la cour des Filles-Dieu, ils baisaient le crucifix, recevaient l'eau bénite, buvaient un peu de vin et mangeaient trois morceaux de pain : cela s'appelait *le dernier morceau du patient*. Sauval remarque que cet usage ressemble au repas que les Juives faisaient aux personnes condamnées à mort, et au vin de myrrhes que les Juifs présentèrent à Jésus-Christ. Ne serait-ce pas plutôt un souvenir du dernier repas des martyrs, *le repas libre* ? Les exécutions avaient presque toujours lieu le dimanche et les jours de fête. Les Cordeliers assistèrent d'abord les criminels, et eurent pour successeurs les docteurs en théologie de la maison de Sorbonne : sublime fonction du prêtre, qui commença en 1395 par l'édit d'un roi de France malheureux, et qui devait donner, en 1793, un dernier consolateur à un roi de France encore plus infortuné.

« Les querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne éclatent. Le premier attentat vint de la maison de Bourgogne. Jean sans Peur, qui avait succédé à son père, Philippe le Hardi, fit assassiner le duc d'Orléans, le 23 novembre 1407. Les deux princes s'étaient juré dans le conseil du roi une amitié inviolable ; *ils avaient pris des épices et bu du vin ;* ils s'étaient embrassés en se quittant ; ils avaient communié ensemble ; le duc de Bourgogne avait promis de dîner chez le duc d'Orléans qui l'avait invité ; il n'alla pourtant point chercher au repas des morts, où il l'envoya le lendemain, son convive de Dieu à la sainte table, et son hôte au festin des hommes.

« Le duc de Bourgogne nia d'abord son crime, et s'en vanta ensuite : dernière ressource de ceux qui sont trop coupables pour n'être pas convaincus, et trop puissants pour être punis. Le peuple détestait le duc d'Orléans et chansonna sa mort : les forfaits n'inspirent d'horreur que dans les sociétés en repos ; dans les révolutions, ils font partie des révolutions mêmes, desquelles ils sont le drame et le spectacle.

« Le traité de Chartres donna tout pouvoir au duc de Bourgogne ; on trancha la tête au sire de Montaigu administrateur des finances ce qui ne remédia à rien ; on convoqua une assemblée pour réformer l'État, et l'État ne fut point réformé. Les princes mécontents prirent les armes contre le duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans, fils du duc assassiné, avait épousé en secondes noces Bonne d'Armagnac, fille du comte Bernard d'Armagnac, d'où le parti du duc d'Orléans, conduit par le comte Bernard, prit le nom d'*Armagnac*. On traite inutilement à Bicêtre ; on se prépare de nouveau à la guerre. Les Armagnacs assiègent Paris ; le duc de Bourgogne arrive avec une armée, et fait lever le siége. Au travers tous ces maux, la vieille guerre des Anglais se ranime.

« Une sédition éclate dans Paris ; les palais du roi et du dauphin sont forcés ; la faction des bouchers prend le chaperon blanc ; le duc de Bourgogne perd son pouvoir et se retire ; on négocie à Arras.

« Le roi d'Angleterre descend en France. La bataille d'Azincourt perdue, renouvelle tous les malheurs de Crécy et de Poitiers. Paris est livré aux Bourguignons, après avoir été gourverné par les Armagnacs ; les prisons sont forcées, les prisonniers massacrés. Les Anglais s'emparent de Rouen, et Henri V prend le titre de roi de France.

« Un traité de paix est conclu à Ponceau, entre le duc de Bourgogne et le dauphin (1419). Vaine espérance ! les inimitiés sont trop vives : Jean sans Peur est assassiné sur le pont de Montereau.

« Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, s'allie aux Anglais pour venger son père. Henri V épouse Catherine de France, et Charles VI le reconnaît pour son héritier au préjudice du dauphin. Deux ans après la signature du traité de Troyes, Henri V meurt à Vincennes, et Charles VI à Paris.

« Le duc de Bedford, revenant des funérailles de Henri V, roi d'Angleterre, ordonne

celles de Charles VI, roi de France. Cette course entre deux cercueils, entre le cercueil du plus glorieux comme du plus heureux des monarques et le cercueil du plus obscur comme du plus misérable des souverains, est une leçon aussi sérieuse que philosophique. Qui en profitera ? Personne (1). »

Charles VI laissait un fils âgé de dix-neuf ans, qui fut Charles VII. Un autre plus âgé, Jean, duc de Touraine, était mort l'an 1417 empoisonné, disait-on. Deux années auparavant, était mort leur aîné, Louis, duc de Guyenne, épuisé de débauches. Nonobstant l'état déplorable de son père, toutes les nuits, le palais du fils se remplissait d'hommes et de femmes de mœurs plus que suspectes ; il retentissait du son des instruments jusqu'à une heure très-avancée. Le prince épuisé par la danse, la débauche et le libertinage, passait ensuite les journées tout entières au lit, en sorte qu'on ne pouvait obtenir de lui qu'il fût présent à aucun conseil. Du reste, sa mère lui donnait l'exemple. Enfin, son père, Charles VI, n'était guère plus sage avant de devenir fou. Il paraîtrait même que sa démence fut un effet de sa vie peu réglée.

Au milieu de cette décadence des grands, un homme leur rappelait à tous les vertus guerrières et chrétiennes des héros de la croisade, de Godefroi de Lorraine et des Tancrède : ce fut le maréchal Jean Lemaingre dit Boucicaut. A l'âge de trois ans, il perdit son père, de même nom, qui fut aussi maréchal de France. On demandait un jour à celui-ci pourquoi, jouissant des bonnes grâces du roi son maître, il n'acquérait ni terres ni seigneuries pour ses enfants. Il répondit : « Je n'ai rien vendu ni pensé vendre de l'héritage que mon père m'a laissé ; je n'ai de même rien acquis ni veux en acquérir. Si mes enfants sont prud'hommes et vaillants, ils auront assez ; si rien ils ne valent, ce sera même dommage de ce qu'il leur en demeurera tant. »

Le jeune Boucicaut se montra toujours digne d'un tel père. Etant à l'école, il fut battu par le maître pour avoir donné un soufflet à un enfant qui lui avait donné le démenti. Le jeune Boucicaut ne pleura point, mais demeura pensif. Le maître, étonné, lui dit âprement : Regardez, est-il fier ce seigneur-là ! il ne daigne pas pleurer. L'enfant lui répondit : « Quand je serai seigneur, vous ne m'oserez battre, et je ne pleure point, parce que si je pleurais, on saurait bien que vous m'auriez battu. »

Il fut élevé avec le dauphin, depuis Charles VI. Dès l'âge de douze ans, il fit plusieurs campagnes ; à dix-huit ans, celle de Flandre, où les Français remportèrent la victoire de Rosbec. Dans cette bataille, il s'attaqua corps à corps à un Flamand d'une taille gigantesque. Ce redoutable ennemi, le prenant pour un enfant, lui fait sauter sa hache des mains en lui disant : Va téter, va, enfant ; or vois-je bien que les Français ont faute de gens, quand les enfants mènent en bataille. Boucicaut, furieux, tire sa dague, la lui enfonce sous le bras le renverse par terre, avec cette moquerie : Les enfants de ton pays se jouent-ils à de tels jeux ?

Après cette campagne, sans compter les autres expéditions, Boucicaut alla jusqu'à trois fois en Prusse, au secours des chevaliers Teutoniques contre les païens de Lithuanie. Il achevait sa troisième campagne de croisé, lorsqu'il fut mandé par le roi de France, Charles VI. Boucicaut, qui avait alors vingt-cinq ans, le trouva dans la ville de Tours, logé dans la maison du maréchal, son père. Le jeune guerrier se mit à genoux devant le roi et le salua humblement. Le roi lui dit à l'instant même : « Boucicaut, votre père a demeuré en cet hôtel et gît en cette ville : vous êtes né en cette chambre, comme on nous a dit. Aussi nous vous donnons, au propre lieu où vous naquîtes, l'office de votre père, et, pour vous honorer davantage, le jour de Noël qui approche, après la messe, nous vous baillerons le bâton de maréchal de France, et ferons recevoir de vous le serment comme il est accoutumé ».

Sigismond, roi de Hongrie, menacé par le sultan Bajazet Ier, implora le secours des princes chrétiens en 1396, et l'élite de la chevalerie française vola sur les bords du Danube. A leur tête, était le comte de Nevers, Jean sans Peur, depuis duc de Bourgogne, et, sous lui le maréchal de Boucicaut, qui, à ses frais et sous sa bannière, amena soixante-dix gentilshommes, et à qui toute cette brillante milice déféra le commandement. L'issue de cet armement fut la bataille de Nicopolis, le 25 septembre 1396, où Sigismond prit la fuite, où les Français seuls combattirent et furent tous tués ou faits prisonniers. Du nombre des derniers fut Boucicaut. Après avoir fait des prodiges de valeur, il tomba vivant entre les mains des vainqueurs ; il fut amené nu, en chemise, les mains liées, devant Bajazet, qui, furieux d'avoir vu ses plus braves soldats tomber sous les coups d'une poignée de Français n'épargnait que les prisonniers dont il croyait tirer une forte rançon, tels que le comte de Nevers. Les autres étaient décapités, massacrés l'un après l'autre, sous les yeux du comte et de Bajazet.

« A icelle piteuse procession fut mené le maréchal de France Boucicaut, dit son biographe contemporain. Mais Dieu, qui voulut garder son servant pour le bien qu'il devait faire le temps à venir, tant en vengeant sur Sarrasins la mort de cette glorieuse compagnie, comme des autres grands biens qui par son bon sens et à cause de lui devaient advenir, fit que le comte de Nevers, sur le point que on voulait férir sur lui, le va regarder moult piteusement, et le maréchal lui. Adonc prit merveilleusement à douleur le cœur audit

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'hist. de France.*

comte de la mort de si vaillant homme, et lui souvint du grand bien, de la prouesse, loyauté et vaillance qui étaient en lui. Si l'advisa Dieu tout soudainement de joindre les deux doigts ensemble de ses deux mains en regardant Bajazet, et fit signe qu'il lui était comme son propre frère, et qu'il le repitât (l'épargnât) ; lequel signe Bajazet entendit aussitôt, et le fit laisser (1). »

Les prisonniers furent menés à Burse en Bithynie. Le comte de Nevers envoya Boucicaut et le sire de la Trémouille pour traiter de leur rançon. Bajazet n'y voulut point entendre. Le comte de Nevers les renvoie, avec prière au sultan de les délivrer au moins eux deux, afin qu'ils pussent procurer aux autres les finances dont ils avaient besoin dans leur captivité. Bajazet, moyennant une forte rançon, accorde la liberté à Boucicaut et la Trémouille : ce dernier meurt peu après. Boucicaut, après avoir payé le prix de sa propre délivrance, apporte aux prisonniers le surplus de l'argent qu'il avait pu recueillir. Il était complètement libre, et pouvait s'en aller où il voulait; il préféra demeurer auprès de ses compagnons d'infortune : générosité qui remplit ceux-ci de reconnaissance et d'admiration. Il fit plus : à force d'éloquence, de loyauté et de dévouement, il amena Bajazet à traiter de leur délivrance ; il obtint même que le sultan réduisît la rançon à cent cinquante mille livres, au lieu d'un million qu'il exigeait d'abord. Mais il fallut que les prisonniers fissent serment de ne pas porter les armes contre Bajazet. Ce serment ne regardait point Boucicaut qui était déjà libre : circonstance à laquelle certains auteurs n'ont pas pris garde.

L'an 1400, le maréchal de Boucicaut, sur la prière de l'empereur grec Manuel Paléologue, alla défendre Constantinople contre les Turcs, qui allaient s'en rendre maîtres. L'invasion de Tamerlan sauva, pour le moment, l'empire grec, et Boucicaut ramena en France l'empereur Manuel, qui espérait, par sa présence, obtenir des secours plus efficaces contre les ennemis de la chrétienté. L'expédition de Hongrie et les guerres intestines avaient privé la France d'une foule de princes et de seigneurs, de barons et de nobles ; leurs veuves étaient à la merci des gens avides qui profitaient de leur faiblesse pour leur disputer leurs droits ou les dépouiller de leurs biens ; Boucicaut fonda, avec la permission du roi, l'ordre de chevalerie *de la Dame-Blanche à l'Ecu-Vert*. Les chevaliers étaient au nombre de treize ; leur serment était « de combattre à outrance pour défendre le droit de toutes les gentilsfemmes à leur pouvoir qui les en requerraient. » Cet ordre fut institué au retour de Boucicaut, en 1399.

Vers ce temps, les Génois, ayant souffert tous les maux de la tyrannie et de l'anarchie, de l'aristocratie et de la démocratie, par suite des querelles entre les Guelfes et les Gibelins, se donnèrent à la France pendant la démence de Charles VI. Les ducs de Bourgogne et de Berri, régents de France, envoyèrent aux Génois, l'an 1401, le sage et bon maréchal pour les gouverner. Les Génois eux-mêmes l'avaient demandé, sur la renommée de son grand mérite. Leur attente ne fut point déçue. Sa vigilance et sa fermeté rétablirent la sécurité publique ; il punit les plus fastueux, fit trancher la tête aux plus coupables, et contint le peuple entier, moins encore par la force que par une justice incorruptible. Pendant dix ans, les Génois durent à la sagesse et à la vigueur de son gouvernement d'être heureux et tranquilles. Dans cet intervalle, Boucicaut ne laissa pas à d'autres la gloire de combattre les Musulmans sur la Méditerranée et sur leur propre territoire ; il secourut le grand maître de Rhodes et le roi de Chypre, vainquit les flottes vénitiennes, et protégea le commerce des Génois au dehors, comme il veillait à leur salut et à leur prospérité au dedans.

Mais ce qu'il y avait de plus admirable dans le maréchal de Boucicaut, c'était la vie de vrai chrétien qu'il menait, ainsi que sa femme, Antoinette de Turenne. Voici comme en parle son biographe contemporain :

« Quant à la nourriture du corps, sa coutume est telle que, quoiqu'il soit très-largement servi, et que son hôtel soit moult plantureux de tous biens, jamais à table il ne mange que d'une seule viande, c'est à savoir de la première à quoi il se prend ; ni ne boit vin qui ne soit le quart d'eau, ni nulle heure ne boit fors à dîner et à souper, ni ne se délecte en étranges viandes, ni sauces ou saveurs diverses. Il boit et mange très-atrempément et sobrement. Et quoique ses gens soient servis en argent doré moult richement et qu'il ait assez de vaisselle, jamais son corps n'est servi de nulle chose en or ni en argent ; mais en étain, en verre ou en bois. De sa vêture et habillement n'est mignot ni déguisé, quoique son appareil soit propre et net.

« A table il parle peu, ni nulle heure n'a moult de paroles. Et quand de son mouvement il se prend à parler, toujours est son devis de Dieu ou des saints, de vertu ou du bien que aucun a fait, de vaillance et de chevalerie, de quelque bon exemple, et de toutes telles choses. Ni à nulle heure, soit en privé ou en public, on n'ouït saillir de sa bouche parole vaine ou messéante, ni jamais ne dit mal d'autrui ni n'en veut ouïr, ni paroles déraisonnables ou vaines ; et où il n'y a aucun bien, il n'écoute pas volontiers. Moult lui plaît ouïr lire beaux livres de Dieu et des saints, des faits des Romains et histoires anciennes. Davantage, nulles fois ne ment, et ce qu'il promet il le tient ; et veut être obéi tôt et sans délai de ce qu'il commande. Il hait pareillement jeux de fortune, ni nul temps n'y joue (2).

(1) *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, c. XXVI. Petitot, t. VI. — (2) *Ibid.*, part. 4. c. VII. Petitot, t. VII.

« Il a telle dévotion à faire bien aux pauvres, et telle pitié il a d'eux, qu'il fait enquérir diligemment où il y ait pauvres ménages. vieux et impotents, ou chargés d'enfants, ou pauvres pucelles à marier, ou femmes gisans, ou veuves ou orphelins, et là secrètement, très-largement il envoie de ses biens. Et ainsi par lui sont soutenus maints pauvres.

« Et encore ne suffisent les aumônes qu'il fait au pays où il est; mais, parce qu'il sait qu'à Paris il y a maintes secrètes grandes pauvretés, il y envoie souvent très-grand argent pour employer à tels usages à gens qu'il commet à ce faire. Et est chose vraie, comme plusieurs gens le savent que maints pauvres ménages et maints pauvres impotents en ont été réconfortés, et maintes filles mariées. Moult volontiers aussi il aide à secourir couvents et églises, et fait réparation de chapelles et lieux d'oraison.

« Volontiers il donne à pauvres prêtres, à pauvres religieux, et à tous ceux qui sont au service de Dieu. Et à tout dire, jamais ne fault à nul qui lui demande pour l'amour de Dieu. Et quand il chevauche dehors, volontiers donne l'aumône de sa main, non mie un petit denier à la fois, mais très-largement. Enfin il est secourable et très-grand aumônier partout où il peut savoir qu'il y ait pitié, et par espécial des bons; car il aime chèrement tous ceux qu'il peut savoir qui sont de bonne vie et qui aiment et servent Notre Seigneur; car, comme dit le proverbe commun : Chacun aime son semblable (1).

« Avec ce que le maréchal est très-charitable, il aime Dieu, et le redoute surtout, et est très-dévot; car, chaque jour, sans nul faillir, il dit ses heures et maintes oraisons et suffrages de saints. Et quelque besoin ou hâte qu'il ait, il entend chaque jour deux messes très-dévotement, les genoux à terre; ni nul n'oserait lui parler tandis qu'il est à ses messes et qu'il dit son service et moult dévotement prie Dieu. Et à brief dire, tant donne bon exemple de dévotion à ceux qui le voient, que grands et petits s'y mirent; tant que tous les varlets de son hôtel servent Dieu en jeûnes et dévotions, et se contiennent à l'église aussi dévotieusement que feraient religieux. Et de tels y a qui ne soulaient savoir mot de lettre, qui ont appris leurs heures, et soigneusement les disent. Et avec ce, comme homme très-sage et pourvu du bien de son âme, tout bon chrétien devant vivre comme il voudrait mourir, il a fait son testament, et l'accomplit lui-même par chaque jour. Et quand il fait sa prière, toujours il demande à Dieu sous condition : Si c'est pour le mieux; et, que sa sainte volonté soit faite.

« Il a le jour du vendredi en grande révérence. Il n'y mange chose qui prenne mort, ni revêt autre couleur que noire, en l'honneur de la passion de Notre Seigneur. Le samedi, il jeûne de droite coutume, et tous les jeûnes commandés de l'Eglise; et pour nul n'en briserait. De plus, jamais il ne jure Notre Seigneur, ni la mort, ni la chair, ni le sang, ni autre détestable serment, ni le souffrirait jurer à nul de son hôtel. Et n'est pas besoin à ses gens qu'ils renient et maugréent, comme plusieurs font en France; car mal leur adviendrait s'il venait à sa connaissance, et n'y a si grand qu'il n'en punît.

« Outre cela, il va très-volontiers en pèlerinage ès lieux dévots tout à pied, en grande dévotion, et prend plaisir de visiter les saintes places et les bons prudes hommes qui servent Dieu. Il aime moult chèrement toutes gens dont il est informé qu'ils mènent bonne et sainte vie, et volontiers les visite et les hante. Et quand il voyage aucune part en armes, il fait défendre expressément, sur peine de la hart, que nul ne soit si hardi de grever église, ni monastère, ni prêtre, ni religieux, même en terre d'ennemis (2). » Voilà comme du vivant de Boucicaut, un auteur anonyme faisait le tableau de ses vertus et de ses exploits.

Boucicaut était revenu en France, lorsqu'en 1415, au mépris de ses conseils, on livra la bataille d'Azincourt. Il y fut fait prisonnier; les vainqueurs le conduisirent en Angleterre, où il mourut en 1421, à l'âge de cinquante-cinq ans.

En France, le roi Charles VI, d'abord mineur d'âge, puis d'intelligence, était sous la tutelle de ses trois oncles, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne. En Angleterre, le roi Richard II, mineur d'âge, était sous la tutelle de ses trois oncles, les ducs de Lancastre, d'York et de Glocester. Richard II était fils du fameux prince de Galles, dit le Prince Noir. Celui-ci avait eu quatre frères : le premier, Lyonnel, duc de Clarence, et les trois qui viennent d'être nommés. Lyonnel était mort, mais il laissait un fils, Edmond Mortimer, comte de la Marche, à qui appartenait ainsi le trône, au défaut de Richard II. Le duc de Lancastre ne venait qu'après le comte de la Marche, son neveu.

En ce temps, comme déjà nous avons vu, le curé de Wiclef enseignait que le droit de propriété et de souveraineté était fondé sur la grâce divine, et qu'aucun homme coupable de péché et traître envers Dieu n'avait droit à aucun service : des prédicateurs ambulants, plus ou moins imbus des mêmes idées, démontraient assidûment l'égalité originelle du genre humain et la tyrannie des distinctions artificielles. Ces idées et ces prédications appelaient une effervescence populaire. De tout cela, il y avait entre autres cette cause.

Pendant les grandes croisades, où les princes et les peuples s'unissaient pour défendre la chrétienté contre les infidèles, toute l'Europe était en paix. A mesure que s'affaiblit l'esprit des croisades, la guerre recommence par toute l'Europe, de nation à nation, de

(1) *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, c. II. — (2) *Ibid.*, c. III.

prince à prince, souvent de ville à ville. L'Angleterre venait de faire une guerre ruineuse en France et en Espagne. Pour remplir le trésor épuisé, il faut de nouvelles impositions sur le peuple : de là nouveaux abus et dans l'Etat et dans l'Eglise ; ces impositions se lèvent souvent d'une manière arbitraire et tyrannique ; des insurrections éclatent, des démagogues se mettent à leur tête.

Ainsi, l'an 1381, les communes d'Essex chassent ou tuent les agents de l'aministration financière, portent leurs têtes sur des perches, et prennent pour chef de leur insurrection un mauvais prêtre nommé Jaques Straw. Dans le comté voisin de Kent, un collecteur demande la taxe pour une fille dont le père était couvreur. La mère soutient qu'elle n'a pas l'âge requis par le statut. Le collecteur veut s'assurer du fait par un examen indécent de la jeune personne. Le père survient, qui, d'un coup de marteau fait sauter la cervelle de l'insolent. Wat-Tyler, c'est le nom du couvreur, est nommé chef des communes soulevées du Kent. Les diverses insurrections marchent bientôt sur Londres, au nombre de cent mille hommes. Un mauvais prêtre, Jean Ball, disciple ou précurseur de Wiclef, est nommé prédicateur de cette multitude irrégulière et tumultueuse et prit pour texte de son premier sermon deux vers qui disaient : Quand Adam bêchait et Eve filait, qui était alors gentilhomme ?

Il leur dit que la nature faisait naître tous les hommes égaux ; que les distinctions de servitude et de liberté étaient l'invention de leurs oppresseurs, et contraires aux vues du Créateur ; que Dieu leur offrait maintenant le moyen de recouvrer leur liberté, et que, s'ils continuaient à être esclaves, le blâme ne devrait en retomber que sur eux ; qu'il était nécessaire de déposer l'archevêque, les comtes, les barons, les juges, les hommes de loi et les moines quêteurs ; et que, lorsqu'on aurait aboli toutes les distinctions de rang, ils seraient tous libres, parce que leur noblesse serait à tous la même, et qu'ils jouiraient d'une égale autorité. Ce discours fut accueilli par les bruyants applaudissements de ses auditeurs infatués, qui promirent de l'élever, en dépit de sa propre doctrine, au siège métropolitain de Cantorbéri, et de le faire chancelier du royaume (1).

La connaissance de tous ces faits est soigneusement propagée dans les comtés voisins par des lettres et des messages. Partout on avait préparé le peuple ; et, en peu de jours, la flamme s'étendit des côtes méridionales de Kent à la rive droite de l'Humber. Les insurgés suivaient partout la même marche. Ils pillaient les manoirs de leurs seigneurs, démolissaient les maisons, brûlaient les registres des tribunaux, décapitaient les juges, gens de loi et jurés qui tombaient dans leurs mains, faisaient jurer aux autres d'être fidèles au roi Richard et aux communes, et de se refuser à toutes les taxes, excepté celle du quinzième, l'ancien impôt payé par leurs pères.

A leur entrée dans Londres, ils forcèrent et démolirent les prisons, démolirent et brûlèrent des palais. Afin de prouver cependant qu'ils n'avaient en vue aucun avantage particulier, ils firent une proclamation qui défendait de s'emparer de la moindre des choses pillées ; et cette défense fut si sévèrement maintenue, que l'on brisa et coupa en petits morceaux la vaisselle plate, qu'on réduisit en poudre les pierres précieuses, et que l'un d'entre eux, qui avait caché une coupe d'argent dans son sein, fut jeté immédiatement dans la rivière avec sa prise. A tous les hommes qu'ils rencontraient, ils faisaient la question suivante : pour qui tiens-tu ? et à moins qu'ils ne répondissent : pour le roi Richard et pour les communes, on leur coupait la tête à l'instant. Le soir, fatigués des massacres de la journée, ils se dispersèrent dans les rues, et se livrèrent à tous les genres de débauche.

Le lendemain, 14 juin 1381, le roi Richard se présenta devant eux sur une place pour recevoir leur pétition ; ils s'y trouvèrent au nombre de soixante mille hommes. Leurs demandes se réduisaient à quatre : l'abolition de l'esclavage, la réduction de la rente féodale, la franchise des foires et marchés, et le pardon général de toutes les offenses passées. Le roi accorda ces demandes, et la masse entière des pétitionnaires se retire portant la bannière du roi, comme étant sous sa protection.

Mais Tyler et Straw avaient formé des projets plus ambitieux. Dès que le roi fut parti, ils s'élancent dans la tour de Londres, à la tête de quatre cents hommes. L'archevêque de Cantorbéri y célébrait la messe : il est égorgé avec plusieurs autres personnages. Les séditieux pénètrent dans les appartements de la mère du roi, et plongent leurs épées dans son lit. Le lendemain, quinze du mois, Richard, escorté de soixante cavaliers, rencontre le couvreur Tyler à la tête de vingt mille insurgés. On avait envoyé à ces démagogues trois chartes différentes, qu'ils avaient toutes refusées avec mépris. Dès qu'il vit Richard, il fit signe à ses partisans de s'arrêter et s'avança hardiment vers le roi. Une conversation s'engage aussitôt. Tyler en parlant, affecte de jouer avec son poignard ; enfin il met la main à la bride du cheval de son souverain. Mais au même instant, le maire de Londres, soupçonnant son projet, le frappe à la gorge d'une courte épée. Tyler va tomber un peu plus loin, et reçoit un dernier coup d'un écuyer du roi. Les insurgés, pour venger leur chef, tendent leurs arcs. Richard était perdu, lorsqu'il s'élance au-devant d'eux et s'écrie : « Que faites-vous, mes vassaux ? Tyler était un traître ; venez avec moi, c'est moi qui suis votre chef ! » Incertains et déconcertés, ils le

(1) Lingard. Walsingham.

suivent à travers champs. Une troupe de mille hommes d'armes arrive pour protéger le jeune roi, qui n'avait que quinze ans ; les insurgés tombent à ses genoux et lui crient miséricorde. Plusieurs royalistes demandent la permission de les punir des excès commis. Richard s'y refuse avec fermeté, ordonne aux suppliants de retourner à leurs demeures, et défend à tout étranger de passer la nuit dans la cité, sous peine de mort.

Le roi révoque les chartes d'émancipation qu'il avait accordées ; pour punir les rebelles, il institue des tribunaux extraordinaires, mais qui procèdent avec autant d'iniquité que ceux qu'ils devaient punir. Les deux chambres du Parlement assemblées, le roi propose d'abolir la servitude ; les deux chambres du Parlement s'y refusent. Tout ce qui est accordé, c'est une amnistie générale pour la multitude entraînée daus l'insurrection. Encore paraît-il que cette amnistie ne fut accordée qu'à l'occasion du mariage du roi, et à l'intercession de son épouse, Anne de Bohème. Elle était fille du dernier empereur, Charles IV, et sœur de Wenceslas, roi actuel des Romains. C'était une princesse accomplie, de grande vertu, qui, pendant douze années de son mariage, posséda toutes les affections de son mari, et qui, après sa mort, fut longtemps regrettée par le peuple, qui ne la nommait que la bonne reine Anne (1).

Les seigneurs anglais voulaient bien réprimer les principes d'insubordination dans le peuple, mais en profiter pour eux-mêmes. Le duc de Lancastre était le protecteur de Wiclef ce docteur de l'anarchie. Le duc de Lancastre était soupçonné de vouloir détrôner son neveu pour se mettre à sa place ; un moine présente au roi les détails écrits d'une conspiration à cet effet ; ce moine est étranglé la nuit par un seigneur qui l'avait en sa garde : quelque temps après, un confident du roi est assassiné par le même. Le duc de Glocester, autre oncle du roi, forme un parti contre lui dans le Parlement.

On demande à Richard le renvoi et la mise en jugement de ses ministres et de ses favoris ; il résiste, il cède, revient sur ses pas ; la faction parlementaire de son oncle devint de jour en jour plus formidable ; il y est question de priver le roi non-seulement du trône, mais de la vie. Richard est contraint de céder ; on lui impose une commission de régence plus puissante que lui : c'est le duc de Glocester qui règne ; les plus constants amis du roi sont condamnés à mort ; ni le roi ni la reine ne peuvent obtenir leur grâce du duc de Glocester.

Près d'une année, Richard ne fut qu'un instrument dans les mains de ce duc et de son parti. Enfin, dans un grand conseil tenu vers Pâques 1389, il pria inopinément son oncle de lui apprendre son âge. — Votre Altesse, répondit le duc, est dans sa vingt-deuxième année. — Alors, ajouta le roi, je dois être certainement assez âgé pour conduire moi-même mes propres affaires. J'ai été plus longtemps sous le contrôle de tuteurs qu'aucun pupille de mes Etats. Je vous remercie, milords, de vos services passés ; mais je ne vous en demande aucun désormais. » Cet acte de vigueur, Richard le soutint plusieurs années par un gouvernement juste et ferme, qui rendit l'Angleterre heureuse et tranquille.

En 1394, à son grand regret, il perd sa femme, la bonne reine Anne. En 1396, il épousa Isabelle de France, fille de Charles VI, ce qui fit cesser la guerre et rétablit l'union entre les deux royaumes ; chose d'autant plus naturelle que les familles d'Angleterre et de France étaient toutes deux françaises d'origine. Fort de cette alliance, Richard se détermine à venger le meurtre de ses favoris et les insultes faites à son autorité. Son troisième oncle, le duc de Glocester, ne discontinue de cabaler et au dedans et au dehors du Parlement ; le bruit se répand même qu'il vient de former le complot de s'emparer de la personne du roi et de l'emprisonner. Tout à coup, en 1397, le duc de Glocester est arrêté et transféré dans la forteresse de Calais par ordre du roi et avec l'assentiment des ducs de Lancastre et d'York, et d'autres de ses parents, en particulier de Henri, alors comte de Derbi, depuis duc d'Héreford, et enfin duc de Lancastre après la mort de son père.

Le Parlement, d'une voix unanime, révoque tous les pardons, généraux et particuliers, accordés jusqu'ici au duc de Glocester et aux comtes d'Arundell et de Warvick ; il les révoque comme préjudiciables au roi et obtenus par contrainte. Le comte d'Arundell est condamné comme traître par le Parlement ; le duc de Lancastre lui prononce la sentence, et on lui tranche la tête le même jour. Le comte de Warvick se reconnaît coupable ; sa sentence de mort est commuée en exil. Quant au duc de Glocester, dans un interrogatoire subi à Calais, il confessa d'avoir conspiré avec d'autres pour déposer le roi, mais seulement pour peu de jours, après lesquels son intention était de le replacer sur le trône. Il y eut ordre de l'amener à la barre de la Chambre, pour qu'il répondît aux lords qui l'accusaient de trahison. Trois jours après, on reçoit la nouvelle qu'il vient de mourir. Sous le règne suivant, on prétendit qu'il avait été mis à mort par ordre de Richard. Quoi qu'il en soit, il y a de fortes présomptions pour croire qu'il a existé quelque chose de bien criminel et de bien dangereux dans la conduite de Glocester. Ses neveux, les comtes de Somerset et de Rutland, étaient deux de ses accusateurs ; ses frères, les ducs de Lancastre et d'York, se réunirent pour le condamner, et le premier même prononça contre lui la sentence de trahison. Peut-on supposer qu'ils se fussent unis de la sorte pour désho-

(1) Lingard.

norer et punir leur propre sang s'ils n'avaient été entraînés par d'autres motifs que le ressentiment du roi relatif à une offense commise et pardonnée dix ans auparavant ?

Parmi les pairs qui venaient de consentir à l'arrestation et à la condamnation du duc de Glocester, s'en trouvaient deux qui, précédemment, avaient accusé et fait condamner les favoris du roi : c'était le duc de Norfolck et le duc de Héreford, ce dernier fils du duc de Lancastre. Après plusieurs incidents, le duc de Héreford accusa le duc de Norfolck de lui avoir communiqué dans une conversation, des défiances sur la disposition du roi à leur égard. Le duc de Norfolck lui donna publiquement le démenti ; ils se provoquèrent en duel ; le roi intervint, et les obligea de sortir du royaume : le duc de Norfolck pour toute sa vie, le duc de Héreford pour dix ans, et encore avec la déclaration qu'il avait rempli le devoir d'un fidèle sujet. Norfolck, après un court séjour en Allemagne, fit le pèlerinage de Jérusalem, et mourut à son retour à Venise. Le duc de Héreford, qui prit bientôt le titre de duc de Lancastre à la mort de son père, se rendit à Paris.

Le roi Richard II se voyait plus puissant que jamais : le Parlement l'avait déclaré aussi libre qu'aucun de ses prédécesseurs ; le Parlement lui avait accordé un subside pour toute sa vie ; avec un comité tiré des deux chambres, il pouvait publier toutes les nouvelles ordonnances qu'il lui plairait ; comme on pouvait s'y attendre, Richard abusa quelque peu de cette puissance exorbitante, ce qui fit beaucoup de mécontents. Plein de confiance, Richard passe en Irlande pour y réprimer une insurrection. C'était au printemps de 1399. Richard voyait la plupart des rebelles mettre bas les armes et implorer sa clémence, lorsque tout à coup il apprend cette étrange nouvelle : Henri de Lancastre, échappé de France, débarqué en Angleterre avec vingt partisans, est entré à Londres à la tête de soixante mille hommes, réclamant les propriétés de son père, en attendant à réclamer le trône même. Richard, revenu en Angleterre, se voit abandonné, livré par trahison au duc de Lancastre : emprisonné, contraint de résigner la couronne comme incapable de régner, il est déposé par le Parlement ; un seul membre y fait opposition, l'évêque de Carlisle, qui aussitôt est arrêté et jeté dans les fers ; Henri de Lancastre réclame le trône comme son héritage, sa conquête, et pour réparer les fautes du roi déchu ; les deux chambres du Parlement admettent à l'unanimité sa demande, au mépris des droits que le même Parlement avait reconnus au comte de la Marche, descendant de la branche aînée de Lyonnel, duc de Clarence, frère aîné du duc Jean de Lancastre, père de l'usurpateur Henri. C'était le 30 septembre 1399.

Il est d'usage parmi les auteurs modernes de déclamer, après Tacite, contre la bassesse du sénat romain sous les empereurs idolâtres ; on s'indigne encore volontiers contre la servilité originelle et incurable du sénat byzantin sous le Bas-Empire : une histoire bien autrement curieuse et piquante dans ce genre serait l'histoire des variations morales, politiques, judiciaires et autres du Parlement anglais.

Le nouveau roi d'Angleterre prit le nom de Henri IV. Son règne, commencé par la révolte et la trahison, fut rempli de révoltes, de trahisons et de meurtres. Il fit mourir de faim son prédécesseur, le roi Richard ; suivant d'autres il le fit assassiner en prison. Une foule de seigneurs furent condamnés au supplice des traîtres. Voici en quoi consistait ce supplice. Un écrivain du temps décrit en ces termes l'exécution de sir Thomas Blount, un de ceux qui avaient entrepris de délivrer de prison le dernier roi : « Il fut d'abord pendu : mais on coupa bientôt la corde, et on le fit asseoir sur un banc, devant un grand feu. L'exécuteur vint ensuite avec un rasoir à la main, et, s'agenouillant devant sir Thomas, dont les mains étaient liées, il lui demanda pardon de sa mort, forcé qu'il était de remplir son devoir. Sir Thomas lui demanda : Êtes-vous la personne chargée de me délivrer de ce monde ? Le bourreau répondit : Oui, monsieur ; je vous prie de me pardonner, et sir Thomas l'embrassa et lui pardonna sa mort. Le bourreau se mit à genoux, et lui ouvrit le ventre, coupa les boyaux au-dessous du passage de l'estomac, et lia le reste avec un cordon, afin que le vent du cœur ne pût s'échapper, et il jeta les boyaux au feu. Sir Thomas était alors assis devant le feu, le ventre ouvert, et ses entrailles brûlant devant lui. Sir Thomas Erpyngham, chambellan du roi Henri, insultant à Blount, lui dit avec dérision : Allez chercher un maître qui puisse vous guérir. Blount répondit seulement : *Te Deum laudamus !* Béni soit le jour où je suis né, et béni soit ce jour dans lequel je vais mourir pour le service de mon souverain seigneur, le noble roi Richard ! L'exécuteur se mit à genoux devant lui, l'embrassa de la manière la plus humble, et, bientôt après, lui coupa la tête, et divisa son corps en quartiers (1). » Tel est le récit de l'auteur contemporain. En vérité, ce qu'il y avait alors de plus humain en Angleterre, c'était le bourreau.

L'an 1405, pendant une insurrection, l'archevêque d'York est arrêté par trahison. Quoiqu'il proteste de son innocence, Henri veut le faire condamner à mort. Le grand juge, Gascoigne, s'y refuse. Henri le fait condamner par un autre, sans acte d'accusation ni jugement : L'archevêque, il se nommait Jean Scroop, s'écrie aussitôt : Le juste et vrai Dieu sait que jamais je n'ai eu l'intention de faire aucun mal au roi Henri ; et je vous engage à prier, afin que ma mort ne soit pas vengée sur lui

(1) Apud Lingard, t. IV, p. 110, note.

ou sur ses amis. On exécute immédiatement la sentence. L'archevêque reçoit la mort avec calme : le peuple le regarde comme un martyr.

Peu après, le visage de Henri se couvrit d'éruptions dégoûtantes, que le peuple considéra comme le châtiment du meurtre de ce prélat ; une suite d'attaques d'épilepsie, dont la violence croissait d'un jour à l'autre, l'entraîna rapidement au tombeau. La perspective de la mort rappela, dit-on, à sa mémoire tous les moyens à l'aide desquels il avait obtenu la couronne, et le sang versé pour la conserver. Il commença enfin à douter de la vérité de sa maxime favorite, que le succès de l'entreprise était une preuve de l'approbation du ciel. Quoiqu'il ne fût que dans sa quarante-sixième année, il présentait tous les symptômes de la décrépitude. Aux douleurs du corps, aux remords de la conscience, se joignait l'inconduite de son fils aîné, qui semblait impatient de le voir mourir. Un jour, après une de ses attaques, et quand toutes les apparences faisaient croire à sa mort, le jeune prince porta dans une autre chambre la couronne, qui, suivant la coutume, était placée sur un coussin à côté du lit. Le roi, revenant à lui demanda sévèrement qui l'avait emportée, et, sur la réponse de ses gardes, fit appeler immédiatement le prince. Adouci par ses expressions respectueuses, il lui dit en poussant un profond soupir : Hélas ! beau fils, quel droit avez-vous à la couronne, quand vous savez que votre père n'en avait point ? — Monseigneur, répondit le jeune Henri, vous la conquîtes par l'épée, et par l'épée je la conserverai. — Après une pause, le roi répliqua : Bien, faites ce que vous jugerez le mieux. J'en laisse l'événement à Dieu, et j'espère qu'il fera miséricorde à mon âme. — Sa dernière attaque le saisit comme il faisait sa prière dans la chapelle de Saint-Édouard, à Westminster. On le porta dans la chambre de l'abbé, où il expira bientôt après, le 20 mars 1413, dans la quatorzième année de son règne ou de son usurpation.

Son fils aîné, Henri de Monmouth, monta immédiatement sur le trône. Il était depuis si longtemps considéré comme l'héritier présomptif du trône, qu'on ne fit plus mention des droits du comte de la Marche ; et quoique ses égarements eussent inspiré contre lui des préventions défavorables, ses sujets aimèrent mieux les attribuer à la légèreté de la jeunesse qu'à la corruption du cœur. Il ne les trompa point dans leur attente. Dès que son père eut rendu les derniers soupirs, il se retira dans son cabinet, passa le reste du jour dans la solitude et la prière, et, le soir, se rendit auprès de son confesseur, religieux de l'église de Westminster, qui l'affermit dans sa résolution d'effacer, par la régularité de sa conduite, le scandale de sa vie passée. Les compagnons dissolus de ses plaisirs furent aussitôt éloignés, les hommes d'instruction et d'expérience rappelés près du trône, et ceux qui s'étaient attiré l'inimitié du prince en blâmant ses excès se trouvèrent, à leur grande surprise, honorés de l'approbation et de l'amitié du roi. Il regarda comme un acte de justice de rendre la liberté au comte de la Marche détenu depuis son enfance par le feu roi, sans autre crime que son droit au trône ; et lorsque, par ses ordres, les restes de l'infortuné Richard furent transportés à l'abbaye de Westminster, il témoigna son respect pour ce prince en conduisant le deuil pendant la cérémonie des funérailles (1).

Nous avons déjà vu quels principes d'anarchie religieuse et politique répandaient les Wicléfites, nommés aussi Lollards. Henri V en était alarmé, aussi bien que les seigneurs et les propriétaires, dont tous les droits étaient menacés. N'étant encore que prince de Galles, il s'était uni aux lords et aux communes pour présenter une pétition à son père, à l'effet d'obtenir l'arrestation et la punition de ces prédicateurs d'anarchie. Toutefois, les chefs de cette secte révolutionnaire, au lieu de travailler à détruire ces impressions défavorables, cherchèrent à intimider leurs adversaires ; et, durant la session du Premier Parlement, ils placèrent aux portes des diverses églises de Londres des affiches par lesquelles ils déclaraient que, si l'on employait l'autorité de la couronne pour combattre leur doctrine, ils pouvaient assembler cent mille hommes, prêts à tirer l'épée pour sa défense. Cette audacieuse menace provoqua une enquête, et l'on découvrit que la personne dont les conseils dirigeaient tout le parti, et qui le gouvernait magistralement, était sir Oldcastle, appelé lord Cobham, de l'héritage de sa femme. Son château de Cowling était depuis longtemps le quartier-général des Wicléfites ou Lollards. Ils étendaient de là leur propagande révolutionnaire dans le voisinage ; et, protégés par ses serviteurs, ils bravaient les interdictions des évêques et les citations devant les cours spirituelles. Par considération pour cet homme, qui avait été l'un des intimes compagnons de Henri, au lieu de le citer devant le tribunal ordinaire, on l'appela directement devant le roi, qui entreprit sa conversion avec le zèle d'un apôtre. Mais l'opiniâtreté du disciple fatigua bientôt la patience du maître : après quelques jours, le roi commença à fortifier ses arguments par des menaces ; et Oldcastle jugea qu'il était temps de quitter Windsor et de reprendre sa résidence de Cowling.

Sa fuite fut suivie d'une proclamation du roi, qui ordonnait aux magistrats d'arrêter non-seulement les prédicateurs ambulants, mais encore leurs auditeurs et leurs partisans, et d'un mandat à l'archevêque de Cantorbéri, qui lui intimait de procéder au désir de la loi contre les fugitifs. Les pouvoirs spirituels

(1) Lingard, t. V.

de ce prélat furent bientôt épuisés. Oldcastle désobéit à sa sommation et se moqua de son excommunication ; mais il fut forcé de se rendre aux troupes envoyées par le roi, et conduit à la tour de Londres comme prisonnier. Pendant son procès, sa conduite envers le primat fut aussi arrogante et insultante que celle de son juge était digne et modérée. Non content de témoigner son dissentiment de la profession de foi orthodoxe, il vomit des torrents d'injures contre tous ceux qui la soutenaient. Il soutient que l'Eglise avait cessé d'enseigner la doctrine de l'Evangile, du moment où elle avait été infectée du poison des richesses mondaines ; que le clergé était l'antechrist, que le Pape était la tête du monstre, les évêques et les prélats ses membres et les ordres religieux la queue de la bête, et que celui-là seul était le véritable successeur de saint Pierre, qui pratiquait les vertus de saint Pierre. Il comparut à la barre à deux jours différents : et, comme il persista dans ses erreurs, on le déclara hérétique obstiné. Toutefois le primat, qui était Thomas d'Arundell, en le remettant au magistrat civil, obtint du roi un sursis de cinquante jours, pendant lequel Oldcastle trouva moyen d'échapper de la tour et de rassembler ses partisans les plus zélés. Ils envoyèrent sur-le-champ des émissaires dans les comtés voisins ; une armée fut secrètement organisée, et des milliers de fanatiques se tinrent prêts à marcher sur la capitale, bien qu'ils ignorassent les projets réels de leurs chefs.

Le premier plan des conspirateurs était de surprendre le roi à Eltham ; mais son départ inattendu pour Westminster, 7 janvier 1414 le fit échouer ; les sectaires prirent alors la résolution de réunir tous leurs partisans dans les champs de Saint-Gilles, près de Londres, le lendemain de l'Epiphanie. Le roi, qui était parfaitement instruit de leurs intentions, fit garder avec soin les portes de la cité, afin de séparer les Lollards qui se trouvaient dans ses murs de ceux qui étaient dehors, et se rendit un peu après minuit au lieu du rendez-vous, suivi d'un corps de troupes considérable. Les routes étaient couvertes d'insurgés, qui se dirigeaient de toutes parts vers Saint-Gilles ; mais les premières compagnies n'y furent pas plus tôt arrivées, qu'elles se trouvèrent enveloppées et gardées : les fugitifs, en s'échappant, répandirent l'alarme ; les autres suspendirent leur marche et se dispersèrent précipitamment.

On calcule que le nombre des insurgés, dans cette circonstance, s'élevait à vingt mille. L'objet que se proposaient les chefs, suivant les proclamations du roi et les rapports faits au Parlement, eût amené les résultats les plus désastreux. Les communes, dans leur adresse, établissent que les Lollards avaient cherché à renverser la foi chrétienne, le roi, les dignités spirituelles et temporelles, et toute espèce de police et de loi. Henri, dans sa proclamation, déclare que les Lollards voulaient le détruire, ainsi que ses frères et plusieurs lords spirituels et temporels, confisquer les possessions des églises, séculariser les ordres religieux, diviser le royaume en districts confédérés, et reconnaître sir Oldcastle comme président de la république. Ce dernier échappa, et encore que le roi offrît à ceux qui l'arrêteraient des récompenses capables de séduire, il parvint à se soustraire pendant plusieurs années à la poursuite et aux recherches de ses ennemis. Un grand nombre de ses complices furent arrêtés, condamnés et exécutés. Lui-même, en 1416, ayant trempé dans une nouvelle conspiration contre le roi, fut pris, traduit devant le Parlement, et condamné comme traître à être pendu, et comme hérétique à être brûlé. Etant sur l'échafaud, il prédit à ses partisans qu'il ressusciterait le troisième jour. Ils allaient donc le vénérer comme un martyr : malheureusement il ne leur tint point parole. Il fut bien pendu et brûlé, mais ne ressuscita point (1).

Le roi Henri V, ayant dompté, l'an 1414, l'insurrection des Lollards et rétabli la tranquillité dans le royaume, résolut d'en transporter les éléments de trouble et de les utiliser au dehors par la guerre étrangère. En 1415, il vint avec une armée en France pour réclamer tout à la fois et les provinces qui avaient appartenu à ses ancêtres les Plantagenets d'Anjou, et même le royaume de France, comme descendant d'Isabelle de France, fille de Philippe le Bel. Le 25 octobre, il gagne la fameuse bataille d'Azincourt, mais y fait égorger les prisonniers. Les années suivantes, il remporte de nouveaux avantages sur les Français divisés contre eux-mêmes sous un roi en démence. Il joignait le titre de roi de France à celui de roi d'Angleterre. Au printemps 1420, il conclut à Troyes un traité avec le roi Charles VI, la reine Isabelle de Bavière et le duc de Bourgogne. En vertu de ce traité, il renonce à son titre de roi de France ; mais Charles VI l'adopte pour son fils et son héritier, à l'exclusion du *soi-disant dauphin* Charles VII. Henri est déclaré régent et administrateur unique du royaume, en attendant la mort de Charles VI auquel il succédera ; les deux royaumes de France et d'Angleterre seront à jamais réunis sous le même sceptre et gouvernés par le même roi. Le 10 décembre, les trois états du royaume de France, assemblés à Paris, acceptent solennellement le traité de Troyes et le déclarent loi de la monarchie. Pour consommer cette alliance, Henri V épouse la princesse Catherine, fille de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, qui lui donne un fils le 6 décembre 1421. Henri V, dans la force de l'âge, maître de la France et de l'Angleterre, ayant de plus en son pouvoir le roi d'Ecosse, paraissait au comble de la prospérité humaine.

(1) Lingard, t. V. — Rot., parl. IV, 107-110. — Walsingham, 399.

Une maladie de fort bas étage vint briser tout à coup cette prospérité du maître de la France et de l'Angleterre : les uns disent une dyssenterie, les autres une fistule. Le roi affecta de la mépriser pendant quelque temps ; mais elle mina d'autant plus vite sa constitution et confondit toute la science des médecins. A la fin de juillet 1422, Henri allait poursuivre ses conquêtes, lorsque l'épuisement de ses forces l'obligea de se faire transporter à Vincennes, où les progrès du mal ôtèrent bientôt toute espérance de guérison. Il se soumit avec résignation à sa destinée, et partagea le peu de temps qui lui restait entre les dispositions de son âme et les affaires de sa famille. Quand il eut réglé ce qui regardait le gouvernement des deux royaumes et son fils au berceau, il se tourna vers ses médecins, et leur demanda combien de temps il avait encore à vivre. On lui répondit que le Très-Haut avait le pouvoir de le rendre à la santé. Mécontent de ces paroles évasives, il répéta sa question, en exigeant une réponse directe. — Eh bien ! sire, répliqua l'un des médecins en se jetant à genoux, songez au salut de votre âme, car il ne vous reste plus que deux heures à vivre ! — Le roi entendit cet arrêt terrible sans s'émouvoir, demanda son confesseur, et consacra ce moment suprême à des exercices de dévotion. Comme les assistants, rassemblés autour de son lit récitaient les psaumes de la pénitence, il les interrompit à ce verset : *Tu relèveras les murs de Jérusalem*, et dit d'une voix faible qu'il avait toujours eu l'intention de visiter la Palestine et d'arracher la cité sainte au joug des Sarrasins. Il expira après quelques heures, le 31 août 1422, âgé d'environ trente-six ans, dans la dixième année de son règne, laissant un fils unique âgé de huit mois (1).

Sous les trois règnes de Richard II, de Henri IV et de Henri V qui comprennent toute la durée du grand schisme d'Occident, l'Angleterre continua toujours à reconnaître le Pape de Rome, Urbain VI, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, lequel autorisa le concile de Constance, y abdiqua par procureur et reconnut Martin V, dont l'élection mit fin au schisme. L'an 1383, sous Richard II, l'Angleterre entreprit même une croisade contre la France, pour y combattre le schisme et y faire reconnaître Urbain VI. Henri Spenser, jeune et belliqueux évêque de Norwich, fut chargé de cette expédition. Il y fit quelques exploits ; mais l'entreprise manqua, dit-on, par la jalousie du duc Jean de Lancastre, père de Henri IV.

Sous le règne de Richard II, il y eut quelques difficultés sur les provisions du Pape en Angleterre. On appelle ainsi les lettres par lesquelles le Pape conférait des bénéfices ou offices vacants ou à vaquer dans ce pays. Les évêques s'en plaignaient, comme préjudiciables à leurs droits. Le roi, le Parlement, le Pape s'en occupèrent. Il y eut enfin cet accommodement. On abolit entièrement les provisions en faveur des étrangers, à l'exception des cardinaux ; et en faveur des indigènes, elles ne furent généralement accordées qu'à des personnes qui avaient obtenu préalablement la licence royale (2).

Or, voici maintenant ce qui arriva, et qui mérite une attention toute particulière, car on y voit quel usage les Papes faisaient généralement de ces provisions.

La durée du schisme permit en Angleterre d'exécuter sans la moindre opposition les statuts relatifs aux provisions pontificales. L'expérience démontra bientôt que l'on s'était engagé, sans réflexion, dans une route qui conduisait à l'abaissement des lettres et à la destruction des universités. Deux de ces corps présentèrent à l'assemblée du clergé, en 1399, des pétitions où ils établissaient que, tant qu'il avait été loisible aux Papes de conférer des bénéfices par provision, ils les avaient toujours donnés à des hommes d'esprit et de talent qui avaient pris leurs degrés dans les universités et que le résultat de cette préférence avait été de piquer d'émulation les étudiants et de multiplier leur nombre ; mais que, depuis les statuts contre ceux qui obtenaient des provisions pontificales, les patrons ayant négligé les membres des universités, les étudiants avaient disparu, et les écoles étaient presque abandonnées. Le mal ne fit que s'accroître. Seize années après, il fixa l'attention des communes, qui, pour arracher les universités à leur ruine complète, demandèrent au roi de rapporter les statuts contre les pourvus ou proviseurs, ou bien de pourvoir à leur sort d'une manière convenable. Le roi les informa qu'il en avait référé aux évêques ; mais ces prélats ne se souciaient nullement de la révocation des statuts ; et, en 1417, le synode publia une ordonnance qui obligeait tout collateur spirituel, durant les dix années suivantes, à faire présent du premier bénéfice vacant à sa présentation, et, après ce temps, du second à quelque membre de l'une des universités, gradué dans l'une des trois facultés de théologie, de jurisprudence ou de médecine. On espérait que cet expédient apaiserait toutes les réclamations ; mais quatre années s'écoulèrent avant qu'on pût exécuter ce règlement, et cela afin de discuter les objections élevées par les universités elles-mêmes (3).

On voit, par ces faits, que les plaintes contre les empiétements et les abus de la cour de Rome peuvent n'être pas toujours bien fondées, et que les abus peuvent se trouver quelquefois du côté de ceux qui se plaignent.

Autre exemple. On admire la politique de Henri V d'Angleterre, qui, pour pacifier son

(1) Lingard, Tit. Monstrelet. Walsingham. — (2) Wilkins., *Concil. Britan.*, t. III, p. 237. — (3) Lingard, t. V, p. 83. — Wilkins, t. III, p. 242, 381, 401.

propre royaume, en emploie les éléments de discorde à la guerre étrangère. Aujourd'hui on admirerait les souverains d'Europe qui conviendraient d'unir leurs forces pour repousser la barbarie et faire triompher la vraie civilisation par tout le monde. Et on ne veut pas voir que les Papes faisaient l'un et l'autre par les croisades.

Pendant le grand schisme d'Occident, l'Allemagne eut ses révolutions politiques, aussi bien que la France et l'Angleterre. L'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg étant mort l'an 1378, eut pour successeur son fils Wenceslas, roi de Bohême en 1363, élu roi des Romains l'an 1376. Wenceslas est surnommé tantôt *l'Ivrogne* et tantôt le *Fainéant*. Sa vie fut un tissu de débauches, de cruautés et de bassesses. Il continua, sur le modèle de son père, d'aliéner les droits et les villes de l'empire. Celles de Souabe et du Rhin firent une ligue pour défendre leur liberté contre les seigneurs qui les acquéraient. L'an 1394, les seigneurs de Bohême, voyant augmenter les excès de Wenceslas en tout genre, l'enferment dans une prison comme une bête féroce. Il s'échappe peu de temps après, et reprend le gouvernement. Mais ses fureurs, plus insupportables que jamais, deviennent telles, que les grands du royaume appellent à leur secours Sigismond, son frère, roi de Hongrie. L'an 1397, Wenceslas est enfermé pour la seconde fois dans une forteresse : une seconde fois il s'échappe et remonte sur le trône. Il faisait de l'exécuteur des hautes œuvres son ami et son confident, l'appelait son compère, tenait son fils sur les fonts du baptême, inventait de nouvelles agonies, envoyait à la mort le confesseur de la reine, parce qu'il refusait de lui révéler le secret de la confession. Les princes électeurs, voyant l'empire se précipiter vers sa ruine, s'assemblent à Landestein, y déposent Wenceslas le 20 août 1400, puis, étant passés à Rentz, ils y élisent roi des Romains Frédéric, duc de Brunswick, qui est assassiné deux jours après par le comte de Waldeck. Nouvelle élection à Rentz, le 24 août, en faveur de Robert, comte palatin du Rhin, qui, voulant récupérer le Milanais en 1401, est battu par Galéas Visconti, et meurt le 18 mai 1410. Le 20 septembre de la même année, une partie des électeurs élisent à Francfort le roi de Hongrie, Sigismond, tandis que les autres dans la même ville élisent Josse, margrave de Moravie. Il y eut ainsi trois empereurs, comme il y avait alors trois Papes. Mais la mort de Josse, arrivée le 8 janvier 1411, et l'acquiescement de Wenceslas à l'élection de son frère, terminèrent promptement le schisme impérial.

Les vices de tout genre par lesquels Wenceslas scandalisait l'Empire et la Bohême, surtout la ville de Prague, faisaient admirer d'autant plus les vertus de saint Jean Népomucène. Jean naquit vers l'an 1330 à Népomuck, petite ville de Bohême, à quelques lieues de Prague. Ses parents étaient plus distingués par la piété que par le rang et la fortune. Ils étaient déjà très avancés en âge, sans avoir d'enfants, lorsqu'ils obtinrent ce fils par l'intercession de la sainte Vierge, qu'ils allaient prier devant son image dans une église de Cisterciens hors la ville. Afin que son nom seul rappelât au nouveau-né quelle affection il devait à Marie, ils le nommèrent Jean. Il lui dut en effet non-seulement sa naissance, mais sa conservation ; car, dans ses premières années, il tomba dangereusement malade ; mais ses parents ayant fait un vœu devant la même image de la Vierge, et pris certains engagements pour le reste de leur vie, l'enfant se leva aussitôt guéri. A sa naissance même, des flammes très sereines à la grande joie de la ville de Népomuck, parurent descendre du ciel et entourer, sans faire de mal, toute la maison où il venait de naître. Nous verrons des flammes semblables reparaître à sa mort.

Envoyé de bonne heure à l'école, il y apprit d'abord les répons de la messe. Dès qu'il les sut, il allait tous les matins, de lui-même, à l'église des Cisterciens, hors de la ville, et y servait toutes les messes qui s'y disaient. Les personnes sages en auguraient dès lors quelque chose de grand. A la piété la plus tendre, il joignait un esprit très vif. Ses parents l'envoyèrent étudier la langue latine à Staaze, ville considérable du pays. Il y fit ses humanités, surtout sa rhétorique, avec la plus grande distinction.

Charles IV, empereur d'Allemagne et roi de Bohême venait de fonder l'université de Prague sur le modèle de celle de Paris, de Bohême et de Padoue. Il y avait attiré des maîtres habiles de toutes les parties de l'Europe, et les y avait fixés en leur promettant de magnifiques récompenses : aussi la nouvelle université fut-elle célèbre dès sa naissance. Il y vint un nombre prodigieux d'étudiants de différentes contrées de l'Allemagne. Jean y fut aussi envoyé. Outre la philosophie, il étudia la théologie et le droit canonique, et il prit le degré de docteur dans ces dernières facultés.

Dès ses premières années, il s'était senti une forte inclination pour le sacerdoce ; il y avait rapporté toutes ses études, et en avait fait une espèce d'apprentissage, en participant fréquemment à la sainte communion. Le but qu'il se proposait en embrassant cet état était de se consacrer sans réserve à procurer la gloire de Dieu. Plus il voyait approcher le jour de son ordination, plus il redoublait de ferveur dans ses différents exercices. Il ne se présenta à son évêque qu'après avoir passé un mois dans la retraite, et purifié son âme par la prière, le jeûne et la mortification.

A peine eut-il reçu l'onction sacerdotale, qu'on lui ordonna de faire valoir le rare talent qu'il avait pour la prédication. Son évêque lui confia la chaire de la paroisse Notre-Dame de Tein. Ses premiers travaux produisirent

des fruits admirables. Toute la ville s'empressait d'aller l'entendre annoncer la parole de Dieu, et l'on vit en peu de temps une réforme générale. Les étudiants, qui étaient alors au nombre de quatre mille, couraient aussi en foule à ses discours. Les plus effrontés libertins ne pouvaient l'écouter sans être touchés, et ils s'en retournèrent chez eux pénétrés des sentiments d'une vive componction.

L'archevêque et le chapitre de Prague résolurent de s'attacher un homme si rempli de l'esprit de Dieu ; ils lui donnèrent donc un canonicat qui vint à vaquer. Jean se montra toujours fort exact à assister au chœur ; mais cela ne l'empêcha pas de trouver encore du temps pour travailler au salut des âmes en exerçant ses premières fonctions.

L'empereur élu, Wenceslas, qui demeurait habituellement à Prague, ayant entendu parler du serviteur de Dieu, voulut le connaître par lui-même, et le nomma pour prêcher l'avent à la cour. Jean sentit combien une telle commission était difficile et dangereuse ; il l'accepta cependant, et il s'en acquitta avec l'applaudissement du prince et de tous ses courtisans. Wenceslas fut même touché des discours du saint prédicateur, et il arrêta quelque temps le cours de ses passions déréglées.

Sur ces entrefaites, le siége épiscopal de Létoméritz vint à vaquer. L'empereur, pour marquer l'estime qu'il faisait de Jean Népomucène, le lui offrit ; mais il fut impossible de déterminer le vertueux chanoine à l'accepter. On supposa que son refus pouvait être fondé sur les dangers et les travaux indispensables de l'épiscopat ; ainsi on lui offrit le prévôté de Wisegrad, qui après les évêchés, était la première dignité ecclésiastique de la Bohême ; elle rapportait cent mille florins par an ; elle n'exigeait ni soins, ni peines, ni fatigues, et donnait le titre honorable de chancelier héréditaire du royaume. Mais ce n'est guère connaître les saints que de leur faire des offres semblables ; s'ils refusent les grandes lors même qu'elles présentent des travaux à leur zèle et des croix à leur vertu, que doivent-ils penser de celles qui, pour tout attrait, ne leur montrent que des trésors à recueillir et des honneurs à recevoir ? Le vertueux chanoine fut donc aussi inébranlable dans cette occasion qu'il l'avait été dans la précédente.

Mais plus il méprisait les grandeurs du monde, plus Dieu permettait que le monde l'estimât. Si, dans la suite, il accepta la place d'aumônier de l'empereur, il ne le fit que pour se mettre à portée d'instruire la cour avec plus d'autorité et conséquemment avec plus de fruit ; il se voyait aussi par là plus en état de satisfaire sa tendresse pour les pauvres. Cette place d'ailleurs ne l'exposait point aux distractions, et elle ne lui offrait ni ces richesses ni ces honneurs qui l'avaient si fort effrayé dans les prélatures ; ce fut ainsi l'humilité qui le fixa à la cour où l'ambition conduit presque tous les hommes. Il y parut tel qu'il avait été dans la retraite. Son appartement était le rendez-vous de tous les malheureux. Il leur servait d'avocat et de père ; leur cause devenait la sienne, et il leur procurait tous les secours qui dépendaient de lui. Sa charité était ingénieuse à découvrir et à concilier les différends qui s'élevaient à la cour et dans la ville. Il assoupissait beaucoup de querelles, et prévenait quantité de procès. Il reste encore des monuments authentiques de ces accommodements que l'on remit à sa décision ; on y admire également l'esprit de pénétration, de sagesse et d'équité. Il trouvait du temps pour tous ces objets, parce que les saints, en oubliant ce qui les concerne personnellement, ont bien plus de loisir que les autres hommes pour s'employer au service du prochain.

L'impératrice Jeanne, fille d'Albert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, était une princesse ornée de toutes les vertus. Touchée de l'onction qui accompagnait les discours de Jean Népomucène, elle le choisit pour le directeur de sa conscience. Elle avait besoin d'un tel guide au milieu des désagréments qu'il lui fallait essuyer de la part de l'empereur. Wenceslas l'aimait avec passion ; mais, comme il était d'un esprit changeant et capricieux, il se livrait de temps en temps à des accès de jalousie qui, joints à sa férocité naturelle, causaient bien des chagrins à la vertueuse princesse.

Depuis que le monde a été sauvé par les souffrances d'un Dieu, c'est par les afflictions que se forment les saints. Pour sanctifier l'impératrice en la détachant de tout ce qui pouvait partager son cœur, le ciel employa d'abord la persécution de son mari, laquelle fut souvent portée aux derniers excès ; en même temps il lui donna Jean Népomucène pour la consoler et la conduire. Sous un habile directeur elle fit en peu d'années de très rapides progrès. Soutenue par un homme que son zèle préparait au martyre, elle apprit à supporter ses peines avec joie.

L'impératrice ne fut pas la seule qui se mit sous la conduite du serviteur de Dieu : toutes les personnes vertueuses de la cour le prièrent de se charger du soin de leur âme. On admirait en lui le talent de former des saints sur le trône, des heureux dans les souffrances, et de faire aimer la vertu au milieu du grand monde, où elle est si souvent méconnue. On l'obligea encore de diriger les religieuses du château de Prague ; et il les conduisit si bien dans les exercices de la vie spirituelle, que leur maison devint un modèle de la perfection monastique.

L'impératrice avait de tout temps pratiqué la vertu ; mais sa vertu augmenta beaucoup lorsqu'elle ne se conduisit plus que par les conseils de Jean Népomucène. On s'aperçut bientôt du changement qui s'était opéré en elle. Les églises devinrent le lieu où on la trouvait ordinairement. Elle y passait les

journées entières à genoux, et dans un recueillement qui faisait l'admiration de tout le monde. Ses prières n'étaient interrompues que par le temps qu'elle employait au soulagement des pauvres, et elle ne dédaignait point de les servir de ses propres mains. Ses entretiens avec les dames de sa suite, qui étaient le seul relâchement qu'elle se permît, ne roulaient que sur les vérités éternelles, et ses discours étaient alors accompagnés d'une onction qui annonçait la ferveur de son âme. Elle nourrissait en elle le feu de l'amour divin par la fréquentation des sacrements, par la pratique des austérités et par l'usage d'une mortification continuelle. La crainte de déplaire à Dieu lui faisait fuir jusqu'à l'ombre du péché, et s'il lui échappait quelqu'une de ces fautes légères dont les plus saints ne sont pas exempts, elle allait aussitôt les porter au tribunal de la pénitence, afin de les expier. Jamais elle n'en sortait que le cœur brisé de componction et les yeux baignés de larmes.

Mais comme tout se change en poison pour un cœur corrompu, la piété de l'impératrice ne fit qu'aigrir le caractère féroce de Wenceslas; il s'offensa même des marques de tendresse et de complaisance qu'elle ne cessait de lui donner. Présente, il la haïssait; absente, il l'aimait éperdûment. Sa jalousie ne connut plus de bornes; et, interprétant mal les actions les plus saintes de son épouse, il en prit occasion d'augmenter ses soupçons sur la conduite de la princesse.

Aveuglé par sa passion, il forma un projet aussi nouveau qu'extravagant. Il manda saint Jean Népomucène, lui parla d'abord de choses et d'autres, et prononça comme sans dessein le nom de l'impératrice; sur quoi il observa que, attendu la condition et la soumission de la femme, un mari devait tout savoir, surtout dans la famille des rois et des empereurs. Tout ce que Jean pouvait jamais souhaiter d'honneurs, de richesses et de félicité, il le lui promettait sur parole de roi, s'il pouvait se résoudre à lui confier, à lui seul, et si peu que ce fût, de ce que l'impératrice lui avait découvert dans le tribunal de la pénitence. Ce serait pour lui la plus grande des consolations, au milieu de ses soins de roi et d'empereur. A cette demande criminelle, le saint homme fut saisi d'horreur, représenta gravement et librement au roi quel crime il lui demandait, l'exhortant à condamner sa curiosité et à ne plus désirer l'impossible. Wenceslas dissimula son dépit : il pensait que celui qui avait résisté à une première attaque pourrait se laisser vaincre à une seconde ou à une troisième, et que, si une première machine n'avait pas suffi, on en trouverait une plus forte.

Un jour que le prince était à table, on lui servit une volaille qui n'était point assez rôtie. Aussitôt, ne se possédant plus de rage, il ordonne d'embrocher le cuisinier et de le faire rôtir au même feu. Les courtisans, saisis d'horreur, pâlissent, se regardent l'un l'autre; ils voyaient que, pour peu qu'ils vinssent à broncher, ils avaient à s'attendre au même supplice; mais nul n'osait dire un mot d'intercession à la cruauté royale. Seul, le bienheureux Jean Népomucène, ayant obtenu audience de l'empereur, s'efforça d'abord de l'apaiser par des douces paroles. N'y ayant pu réussir, il commence à lui remontrer, avec un langage plus ferme, l'atrocité du fait. A peine eût-il dit quelques mots, que le roi Wenceslas s'emporte, et ordonne de le plonger au fond d'un cachot. Jean souffrit avec joie cet indigne traitement; il n'ignorait pas la cause secrète qui le lui avait attiré : Wenceslas lui-même n'en faisait pas mystère, et on alla de sa part dire au saint qu'il ne recouvrerait point sa liberté tant qu'il s'opiniâtrerait à ne pas révéler la confession de l'impératrice. Mais le bienheureux martyr était résolu à plutôt mourir mille fois que de dire un mot de la confession. Quelques jours après, un gentilhomme vint le trouver pour lui annoncer son élargissement. Il ajouta que l'empereur le priait d'oublier le passé, et qu'il l'invitait à dîner le lendemain avec lui, afin de lui donner la preuve la plus authentique de son estime et de son amitié.

Jean Népomucène se rendit le lendemain au palais, et y fut très bien reçu à l'extérieur. Le repas fini, Wenceslas fit retirer tous ceux qui étaient présents, et resta seul avec le saint. Il s'entretint d'abord avec lui de choses indifférentes; il s'ouvrit ensuite, et employa tous les moyens possibles pour l'engager à découvrir tout ce que l'impératrice lui avait dit en confession. Vous pouvez, disait-il, compter de ma part sur un secret inviolable; d'ailleurs, je vous comblerai d'honneurs et de richesses. Il vous importe extrêmement de vous rendre à ce que j'exige, et je vous déclare qu'en persistant à me désobéir, vous vous exposez aux plus cruels supplices, et même à la mort. Le saint répondit, comme auparavant qu'il était obligé au silence par les lois les plus sacrées, et que rien ne serait jamais capable de lui faire trahir son devoir.

L'empereur, furieux, appelle aussitôt son compère, ainsi appelait-il le bourreau. D'après ses ordres, le saint est conduit en prison, étendu sur un chevalet; le bourreau et ses satellites lui appliquent des torches ardentes au côté et aux parties du corps les plus sensibles; ils le brûlent à petit feu et le tourmentent avec la plus horrible barbarie. Au milieu de ce supplice, Jean Népomucène ne prononçait d'autres paroles que les noms de Jésus et de Marie. A la fin, on le retira de dessus le chevalet; mais il était presque expirant. Le Seigneur visita son serviteur dans la prison, et remplit son âme des plus douces consolations.

Cependant l'impératrice apprit ce qui se passait. Elle alla se jeter aux pieds de Wenceslas, qu'elle fléchit par ses larmes et ses prières; elle obtint même l'élargissement du serviteur de Dieu. Quelque temps après Jean Népomucène, ayant guéri ses blessures sans les faire connaître à aucun des siens, reparut

en public, reprit ses prédications et ses autres bonnes œuvres avec plus de zèle que jamais, pour se préparer prochainement à la mort, soit qu'il en fût averti par révélation, ou qu'il s'y attendit naturellement d'après le caractère implacable de Wenceslas. Prêchant un jour sur ce texte : *Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus*, il répéta si souvent ces autres paroles : *Je n'ai plus guère de temps à m'entretenir avec vous*, que l'auditoire comprit aisément que son but était de leur apprendre qu'il touchait à sa dernière heure. A la fin du même discours, il fut saisi d'une espèce d'enthousiasme prophétique, des larmes abondantes coulèrent de ses yeux, et il prédit les maux qui devaient bientôt fondre sur la Bohême. La prédiction se vérifia par les ravages affreux que causa la guerre des Hussites. Le saint avant de descendre de chaire dit un dernier adieu à son auditoire, puis il demanda pardon aux chanoines et au clergé de tous les mauvais exemples qu'il pouvait leur avoir donnés.

Depuis ce jour-là, il se consacra tout entier aux exercices par lesquels on s'assure une bonne mort. Il avait toujours été persuadé que la protection de la sainte Vierge est fort importante dans les derniers moments ; afin de la mériter, il fit le pèlerinage de Buntzel, pour visiter la célèbre image de cette mère commune des fidèles, que saint Cyrille et saint Méthode, apôtres des Slaves, y avaient placée autrefois et qui était singulièrement révérée dans toute la Bohême.

Il revint sur le soir, après avoir satisfait sa dévotion. L'empereur, regardant par une des fenêtres du palais, l'aperçut dans la rue. Il sentit se réveiller tout à coup son indignation et sa curiosité sacrilège ; il ordonne qu'à l'heure même on lui amène son aumônier, et, sans lui donner le temps de se reconnaître, il lui dit brusquement qu'il n'avait qu'à opter entre mourir ou révéler les confessions de l'impératrice. Le saint ne répondit rien, mais son silence était assez expressif pour donner à entendre qu'il était inébranlable dans sa première résolution. Alors Wenceslas, ne gardant plus de mesures, s'écria : Qu'on m'ôte cet homme de devant les yeux et qu'on le jette dans la rivière aussitôt que les ténèbres seront assez épaisses pour dérober au peuple la connaissance de l'exécution. Jean Népomucène employa le peu d'heures qui lui restaient à se préparer à son sacrifice. On le précipita, pieds et mains liés, dans la Muldaw, de dessus le pont qui joint la grande et la petite Prague. C'était la veille de l'Ascension, 16 mai 1383.

L'empereur voulait tenir cette mort bien secrète ; Dieu la manifesta aussitôt par des miracles. A peine le martyr eut-il été étouffé sous les eaux que son corps, flottant sur la rivière, fut environné d'une clarté céleste qui attira une foule de spectateurs. L'impératrice, qui ne savait rien de ce qui s'était passé, courut chez Wenceslas pour lui demander la raison de cette lumière qu'elle avait aperçue de son appartement. Frappé de terreur, il ne fit aucune réponse ; il alla cacher son désespoir à la campagne, où il défendit à qui que ce fût de le suivre. A la pointe du jour, le mystère s'éclaircit, et les bourreaux eux-mêmes trahirent le secret du prince.

Toute la ville accourut pour voir le saint corps. Les chanoines de la cathédrale vinrent processionnellement l'enlever avec toutes les marques d'honneur qu'ils purent imaginer ; ils le portèrent dans l'église de Sainte-Croix-des-Pénitents, voisine du lieu où le crime s'était commis, en attendant qu'ils lui eussent préparé dans leur église un tombeau plus digne de lui. Il se faisait un concours prodigieux au lieu où était le martyr ; chacun s'empressait de lui baiser les pieds et les mains ; on se recommandait à ses prières ; et l'on s'estimait heureux de pouvoir se procurer quelque chose de ses vêtements et de tout ce qui avait été à son usage.

L'empereur eut avis de ce concours dans sa retraite. Craignant que le peuple ne se soulevât, il fit dire aux religieux pénitents d'empêcher le tumulte dans leur église, et de retirer dans un lieu plus écarté le corps du saint. Ils obéirent à l'heure même ; mais le trésor qu'ils avaient caché fut bientôt découvert. Lorsque tout fut prêt pour le recevoir dans la cathédrale, les chanoines et le clergé, accompagnés d'une foule innombrable de peuple, se rendirent en procession à l'église de Sainte-Croix. Ils en tirèrent le corps du martyr, qu'ils portèrent solennellement dans l'église métropolitaine. On l'y enterra, et l'on mit sur son tombeau une pierre où fut gravée depuis cette épitaphe qu'on y lit encore aujourd'hui : « Sous cette pierre repose le corps du très vénérable et très glorieux thaumaturge Jean Népomucène, docteur, chanoine de cette église et confesseur de l'impératrice, lequel, pour avoir été constamment fidèle à garder le sceau de la confession, fut cruellement tourmenté et précipité du pont de Prague dans la rivière de la Muldaw, par les ordres de Wenceslas IV, empereur et roi de Bohême, fils de Charles IV, l'an mil trois cent quatre-ving-trois. »

Plusieurs malades, dont la guérison était désespérée, recouvrèrent la santé durant la translation de son corps ; il s'opéra aussi depuis de semblables miracles à son tombeau. Enfin tous ceux qui réclamèrent son intercession avec foi méritèrent d'obtenir les faveurs qu'ils demandaient.

Les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III sollicitèrent la canonisation du serviteur de Dieu, laquelle fut enfin obtenue par Charles VI. On ouvrit son tombeau le 14 avril 1719. On trouva son corps dégarni de ses chairs, mais les os étaient encore entiers et parfaitement joints les uns aux autres ; on y voyait seulement derrière la tête et aux épaules les marques de sa chute lorsqu'il avait été précipité

dans la rivière. Mais la langue était si fraîche et si bien conservée, qu'on eût dit que le saint ne venait que d'expirer.

Saint Jean Népomucène avait été honoré comme martyr en Bohême depuis sa mort ; ce fut pour rendre son culte plus authentique et plus universel qu'on demanda sa canonisation, et l'on produisit de nouveaux miracles dont la vérité fut juridiquement constatée à Prague et à Rome. Innocent XIII confirma le culte qu'on lui rendait, par un décret équivalent à un décret de béatification. Enfin Benoît XIII publia la bulle de sa canonisation l'an 1729 (1).

Dans la famille même de l'empereur Wenceslas, qui était la maison de Luxembourg, il y avait, à l'époque de saint Jean Népomucène, un saint illustre, savoir, saint Pierre de Luxembourg, évêque de Metz.

Pierre, fils de Guy de Luxembourg, comte de Ligny, et de Mathilde, comtesse de Saint-Paul, naquit en 1369 à Ligny, petite ville de Lorraine, au diocèse de Toul, maintenant de Verdun. Il était proche parent de l'empereur Wenceslas, de Sigismond, roi de Hongrie, et de Charles VI, roi de France. Il n'avait que trois ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, la mort lui enleva sa mère. La comtesse d'Orgières, sa tante, qui était en même temps comtesse douairière de Saint-Paul, se chargea du soin de son éducation ; et, lorsqu'elle se vit obligée de partager ce soin avec d'autres, elle choisit des personnes recommandables par leur vertu et leur capacité.

Le jeune Pierre seconda parfaitement les vues de sa tante et de ses maîtres. Les exemples qu'il avait sans cesse devant les yeux, et les instructions qu'il recevait tous les jours, firent sur lui de vives impressions et fortifièrent le goût naturel qu'il avait pour la vertu. Dans un âge encore tendre, il prévenait jusqu'aux premières saillies des passions. Son ardeur pour la pratique du bien était si extraordinaire, que ceux qui le connaissaient n'en pouvaient assez marquer leur étonnement. On regardait comme un miracle de la grâce sa ferveur et son assiduité à la prière, son zèle pour la mortification, son abstinence, et surtout son amour pour l'humilité, dans un âge où les autres se laissent ordinairement conduire par les sens. Il n'avait point encore atteint sa septième année, lorsqu'il promit à Dieu de vivre dans une continence perpétuelle. En quelque lieu qu'il se trouvât, il employait mille moyens pour que les pauvres fussent assistés.

A l'âge de dix ans, on l'envoya à Paris pour y achever ses études ; il s'y appliqua successivement aux belles-lettres, à la philosophie et au droit canonique. Pendant qu'il était dans cette ville, Valeran, son frère aîné, comte de Saint-Paul, fut fait prisonnier par les Anglais, dans une bataille qui se livra en Flandre, où les Français et les Flamands furent battus. Ayant appris que son frère avait été envoyé à Calais, il interrompit le cours de ses études ; il se rendit à Londres, et resta en otage pour le comte de Saint-Paul jusqu'à ce que celui-ci eût payé sa rançon. Sa vertu lui gagna l'estime et l'affection des Anglais ; ils lui accordèrent généreusement la liberté après un an de séjour à Londres, en lui disant que sa parole leur suffisait pour la sûreté du payement de la somme stipulée. Le roi Richard II l'invita à venir à sa cour ; mais il apporta divers prétextes pour s'en dispenser, et il se hâta de revenir à Paris pour y reprendre ses études.

Il maltraitait son corps par de longues veilles et par des jeûnes rigoureux. Jamais il ne faisait de visites, à moins qu'elles ne fussent indispensables ; encore ne visitait-il que des personnes d'une piété éminente et dans le commerce desquelles il y eût à gagner pour la sanctification de son âme. Il voyait souvent Philippe de Maizières, qui possédait dans un haut degré l'esprit de pénitence. Philippe, ainsi que nous l'avons vu, avait été chancelier des royaumes de Jérusalem et de Chypre. Il menait depuis vingt-cinq ans une vie retirée chez les Célestins de Paris, sans avoir embrassé cependant l'institut de ces religieux. Les avis que Pierre reçut de ce grand serviteur de Dieu devinrent pour lui une source de nouvelles lumières, et le firent merveilleusement avancer dans les voies antérieures de la perfection.

En 1383, le comte de Saint-Paul, son frère, lui obtint un canonicat dans la cathédrale de Paris. Cette dignité lui parut un nouvel engagement à la ferveur dans le service de Dieu. Toute la ville fut singulièrement édifiée de son assiduité au chœur, de sa charité envers tous les hommes, de l'innocence de sa vie, de sa douceur et de son amour pour les mortifications de la pénitence. Sa modestie voulait inutilement couvrir l'éclat de ses vertus, elles brillaient à proportion des efforts qu'il faisait pour en dérober la connaissance aux autres. Il avait une haute idée des moindres fonctions cléricales, et il saisissait avec empressement l'occasion de les exercer dans l'église.

Le pape d'Avignon, Clément VII, qui était reconnu en France, ayant entendu le bruit de sa sainteté, le nomma archidiacre de Dreux, au diocèse de Chartres, et il le choisit, en 1384, pour être évêque de Metz. Il crut que sa prudence et sa sainteté étaient une raison suffisante pour le dispenser du défaut d'âge. Peut-être y eut-il encore d'autres motifs. Pierre, qui n'avait que quinze ans, mit tout en œuvre pour ne point accepter l'évêché ; mais il se rendit à la fin, parce qu'on lui répéta souvent qu'il offenserait Dieu s'il persistait avec opiniâtreté dans son refus. Il ne se rendit donc que par la crainte de pécher, et par suite d'un scrupule qu'on lui avait

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 16 mai.

inspiré à cause de sa désobéissance au Pape.

Il fit son entrée à Metz nu-pieds et monté sur un âne, imitant en cela l'humilité de Jésus-Christ. Il bannit de la cérémonie tout ce qui sentait la magnificence ; ou plutôt il ne fut magnifique que dans les aumônes qu'il distribua aux pauvres. Toute sa suite ne respirait que la modestie et la piété. Quand il eut pris possession de son église, il entreprit la visite de son diocèse avec Bertrand, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui lui avait été donné pour suffragant, et qui, pour cet effet, avait été sacré évêque de Thessalie. Partout il réforma les abus, et donna des preuves étonnantes de zèle et de prudence.

Il divisa son revenu en trois parts : l'une pour l'église, l'autre pour les pauvres, et la troisième pour l'entretien de sa maison ; il ménageait encore sur cette troisième part pour grossir celle des pauvres. Les jours de jeûne d'Eglise, il ne vivait que de pain et d'eau ; il faisait la même chose en avent, ainsi que les mercredis, les vendredis et les samedis de toute l'année.

Quelques villes se révoltèrent contre lui, et se choisirent de nouveaux magistrats sans sa participation, ce qui était attaquer un droit dont ses prédécesseurs avaient toujours joui. Le comte de Saint-Paul, son frère, n'en eut pas plus tôt été averti, qu'il s'avança avec des troupes pour faire entrer les rebelles dans le devoir. Le saint évêque fut extrêmement mortifié de cet accident, et, avec son patrimoine, il dédommagea même les rebelles des pertes qu'ils avaient essuyées. Une telle charité lui gagna tous les cœurs.

Ceux qui connaissaient le mieux son intérieur ont assuré qu'il n'avait jamais commis aucun péché mortel ; ce qui ne l'empêchait pas d'approcher tous les jours du sacrement de pénitence, tant il avait une haute idée de cette pureté d'âme avec laquelle on doit paraître devant Dieu, surtout quand on participe aux saints mystères. Il avait une conscience si délicate, qu'il ne pouvait retenir ses larmes en faisant l'aveu de ses fautes les plus légères ; il craignait jusqu'à l'ombre même du péché.

Le pape d'Avignon, Clément VII, l'ayant créé cardinal du titre de Saint-Georges, le fit venir à Avignon et l'obligea de rester auprès de sa personne. Pierre ne diminua rien de ses austérités. Lorsque Clément lui eut ordonné de ménager davantage sa santé qui dépérissait sensiblement, il répondit : Saint Père, si je suis un serviteur inutile, je sais du moins obéir. Il redoubla ses aumônes pour compenser ce qui avait été retranché de ses pratiques de pénitence. Sa table était frugale, ses domestiques peu nombreux, ses ameublements simples et ses habits pauvres : encore n'en changeait-il que quand ils étaient entièrement usés. Il paraissait à ceux qui connaissaient ses aumônes, qu'elles ne pouvaient aller plus loin ; il trouva cependant de nouveaux moyens de les augmenter en se défaisant de ses meubles et de ses équipages ; il vendit jusqu'à son anneau pastoral pour assister les indigents. Tout ce qui l'environnait annonçait en lui l'esprit de pauvreté, et témoignait de son immense charité pour les pauvres. Enfin on ne lui trouva que vingt sous à sa mort.

Jamais il ne perdait de vue la présence de Dieu, même dans les actions qui semblaient les plus indifférentes. Plusieurs fois il lui arriva d'avoir des ravissements en public. On garde dans la collégiale de Notre-Dame d'Autun un tableau qui le représente en extase, et au bas duquel on lit ces paroles qu'il répétait souvent : « Méprisez le monde, méprisez-vous vous-même ; réjouissez-vous dans le mépris de vous-même ; mais prenez garde de mépriser qui que ce soit. »

Dix mois après sa promotion au cardinalat, il fut attaqué d'une fièvre violente qui altéra tout à fait son tempérament. Sa santé parut d'abord vouloir se rétablir : mais ce n'était qu'une guérison imparfaite, qui fut suivie d'une langueur dont on craignit bientôt les suites. On lui conseilla de se retirer à Villeneuve, petite ville fort agréable, située de l'autre côté du Rhône, vis-à-vis d'Avignon. Il saisit volontiers cette occasion pour s'éloigner du tumulte de la cour de Clément VII. Durant sa maladie, il se confessait et communiait tous les jours. Sa piété, sa ferveur croissaient à mesure qu'il approchait de sa fin.

André, son frère, étant venu le voir, il lui parla avec tant de force des vanités du monde et des avantages de la piété, que ses paroles firent sur le cœur de celui-ci une impression qui ne s'effaça jamais. André prit depuis les ordres, devint évêque de Cambrai, et fut un des plus saints prélats de son temps. Pierre lui recommanda en particulier Jeanne de Luxembourg, sa sœur, qu'il avait engagée à vivre dans une continence perpétuelle, et qui fut toute sa vie un modèle de la perfection chrétienne ; il le chargea aussi de lui remettre un petit traité qu'il avait fait pour son instruction.

Sentant que ses forces l'abandonnaient, il demanda les derniers sacrements. Ayant fait venir ses domestiques, qui se rangèrent en pleurant autour de son lit, il les pria de lui pardonner le scandale qu'il leur avait donné, en ne les édifiant point par ses exemples, comme il aurait dû ; il les conjura ensuite de lui promettre tous qu'ils feraient pour l'amour de lui ce qu'il allait leur prescrire. Ils furent extrêmement surpris quand ils l'entendirent leur donner l'ordre suivant : « Prenez la discipline qui est sous mon chevet, et que chacun de vous m'en donne plusieurs coups sur le dos, pour me punir des fautes que j'ai commises envers vous, qui étiez mes frères et mes maîtres. » Malgré la répugnance qu'ils avaient à exécuter un pareil ordre, ils obéirent cependant pour ne pas contrister le saint. Après cet acte de pénitence et d'humi-

lité, Pierre s'entretint en silence avec Dieu jusqu'au moment où il rendit l'esprit.

Sa bienheureuse mort arriva le 2 juillet 1387. Il n'avait point encore dix-huit ans accomplis. Quoiqu'il eût le gouvernement de son diocèse, il n'était point prêtre. Il semble cependant qu'il était diacre, et sa dalmatique se garde à Avignon. Il fut enterré sans pompe, comme il l'avait demandé, dans le cimetière de Saint-Michel de cette ville.

Les miracles opérés par son intercession, portèrent les Avignonnais à construire une chapelle sur son tombeau. On a bâti depuis un couvent de Célestins au même endroit, et c'est dans l'église de ces religieux que s'est gardé le corps du saint, enchâssé sous un magnifique mausolée. La ville d'Avignon le choisit pour patron, l'an 1432, à l'occasion d'un miracle qui s'était opéré à son tombeau. Voici de quelle manière il est rapporté. Un enfant, âgé d'environ douze ans, tomba en bas d'une tour sur un roc escarpé. Son corps fut brisé, sa tête s'ouvrit, et la cervelle tomba par terre. Le père de cet enfant, instruit de ce qui était arrivé, accourt, se met à genoux, implore l'intercession de saint Pierre ; ramassant ensuite la cervelle et le corps de son fils, il les porte sur le tombeau du saint. Le peuple et les Célestins se mettent en prières, et, quelques instants après, l'enfant ressuscite. On le plaça sur l'autel, afin que ceux qui l'avaient vu mort pussent le voir vivant. Ce miracle arriva le 5e de juillet, jour auquel on a depuis célébré la fête du saint à Avignon.

La vie et les miracles du serviteur de Dieu ayant été juridiquement examinés, la bulle de sa béatification fut expédiée en 1527 par le vrai pape Clément VII, qui était de la famille des Médicis (1).

Jusqu'ici nous avons vu l'Occident bien malade, divisé entre deux Papes, l'Angleterre en guerre contre la France, l'Angleterre et la France en guerre chacune contre elle-même, la France dépérissant sous un chef en démence, l'Allemagne sous un chef extravagant et cruel ; et toutefois l'Occident produit encore des saints, des modèles accomplis de toutes les vertus chrétiennes : on sent que le malade n'est pas désespéré, qu'il y a en lui une source cachée de vie et de guérison ; on sent que le schisme ne durera pas toujours, et qu'avec l'unité certaine du pasteur suprême et universel reviendront peu à peu tous les biens.

L'Orient est beaucoup plus malade ; le schisme et l'anarchie, source de tous les maux, y paraissent dans leur terre natale ; plus de saint, plus de sainte ; la maladie semble de nature à ne guérir que par la mort.

L'empereur de Constantinople, Jean Paléologue, qui, sous le pape Urbain V, vint à Rome et se réunit à l'Eglise romaine, avait deux fils, Andronic et Manuel. L'an 1373, Andronic s'étant rencontré avec Cuntuza, fils du sultan Amurath, ils conspirent ensemble contre les jours de leurs pères. Le complot ayant été découvert, Amurath fait crever les yeux à son fils ; Andronic est mis en prison par ordre de Jean Paléologue, et privé seulement d'un œil. Délivré ensuite par les Génois, il arrête son père, et le met lui-même en prison avec Manuel, son autre fils. L'empereur Jean Paléologue s'échappe au bout de deux ans et se réfugie auprès du sultan Bajazet, fils et successeur d'Amurath. Andronic, craignant le Turc, se retire à Sélivrée, où il finit ses jours. Son père, Jean Paléologue, meurt l'an 1391. Manuel Paléologue, second fils de Jean, était en otage à la cour de Bajazet quand il apprit la mort de son père. A cette nouvelle, il s'échappe furtivement, et se rend à Constantinople. Le sultan, irrité de son évasion, envoie trois armées ravager les terres de l'empire, notamment la Thrace, et bloquer Constantinople. Manuel implore le secours des princes de l'Occident, en particulier du pape Boniface IX. Sigismond, qui avait succédé à Louis, surnommé le Grand, roi de Hongrie, sollicitait aussi, de son côté, des secours auprès des princes chrétiens. Il avait demandé un accommodement avec Bajazet. Le sultan répondit à Sigismond qu'il allait porter la guerre dans le sein de ses Etats ; qu'après lui avoir donné des fers, il passerait en Italie, irait à Rome déposer au Capitole toutes les couronnes qu'il aurait conquises, et faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre : qu'il y paraîtrait traînant à sa suite, comme de vils esclaves, l'empereur de Constantinople et les principaux seigneurs de sa cour (2).

Beaucoup de chevaliers français, ayant à leur tête le comte de Nevers et le maréchal de Boucicaut, vont au secours du roi de Hongrie. En 1396, à la bataille de Nicopolis, abandonnés des Hongrois, ils succombent sous la multitude des Turcs. Sigismond s'enfuit à Constantinople. L'année suivante, Bajazet somme l'empereur Manuel de lui livrer sa capitale ; il l'oblige du moins d'associer Jean, son neveu, fils d'Andronic, à l'empire. Boucicaut, avec une troupe de Français, vient au secours de Constantinople contre les Turcs. L'an 1399, l'empereur Manuel s'en vient trouver les princes d'Occident avec Boucicaut. Après leur départ, Constantinople se voit resserrée de plus en plus par les Ottomans, qui lui coupent les vivres : la ville allait infailliblement tomber en leurs mains. Mais Boucicaut y a laissé un brave chevalier, Château-Morant, avec quelques Français. Toutefois, malgré leur courage, ils ne la peuvent défendre longtemps. Au dehors, ils ont à combattre les Turcs ; au-dedans, la peste, la famine et la mauvaise volonté des habitants, qui, réduits aux abois, appelaient eux-mêmes

(1) *Acta SS.*, 12 *julii*. Godescard, 5 juillet. — (2) *Hist. du Bas-Empire*, l. CXVI.

les infidèles dans leurs murs. C'était en 1402. Bajazet pouvait donc se promettre d'entrer sous peu dans Constantinople, lorsqu'il reçut le message d'un chef de Tartares, qui lui ordonnait de rendre aux Musulmans et aux Chrétiens tout ce qu'il leur avait pris, et de se reconnaître son tributaire. Cet ordre était signé : Tamerlan.

Parmi tous les conquérants ou ravageurs de provinces, Tamerlan ou Timour-Lenk, c'est-à-dire Timour le Boiteux, descendu de Ginguiskan par les femmes, fut peut-être le plus atroce. Jusqu'en 1380, il avait coloré ses expéditions d'une apparence de justice ; le reste de sa vie, qui finit en 1405, n'offre qu'une suite effroyable de conquêtes sanglantes, de scènes de carnage et de dévastation. L'an 1381, deux villes de Perse, Hérat et Sebzwar, furent reprises ; les têtes de tous ceux qui avaient été tués dans la première furent empilées en forme de tour ; digne monument d'un ravageur de provinces. Tamerlan perfectionne aussitôt cette horrible architecture : à la prise de Sebzwar, il fait égorger tous les habitants, à la réserve de deux mille prisonniers, qu'il entasse tout vivants les uns sur les autres, avec du mortier et de la brique, pour servir de matériaux à la construction de plusieurs tours triomphales. L'an 1387, à la prise d'Ispahan, des états authentiques, tenus à cet effet, nous apprennent que l'on apporta sur les remparts soixante-dix mille têtes, dont on construisit plusieurs tours en divers endroits de la ville. En 1395, la Russie, la Pologne même sentirent les armes de ce terrible conquérant. L'an 1399, dans sa conquête ou sa dévastation de l'Inde, il égorge en un seul jour cent mille esclaves qui l'embarrassaient. L'an 1400, pendant qu'il assiégeait la ville de Siwas, les habitants, pour l'attendrir, envoient au-devant de lui un millier d'enfants en bas âge, qui portaient tous un livre de l'Alcoran sur la tête et faisaient retentir l'air du cri de : *Allah ! Allah !* interrompu par leurs gémissements. Aussitôt Tamerlan détache un parti de cavaliers, qui enlèvent respectueusement le livre des mains de ces enfants et puis les écrasent tous sous les pieds des chevaux. Il fit toutefois grâce de la vie aux habitants ; mais il réduisit en esclavage les Chrétiens, imposa une contribution sur les Musulmans, fit enterrer vivants les quatre mille hommes qui composaient la garnison, et abandonna aux flammes la ville, après l'avoir pillée au mépris de la capitulation. A la prise d'Alep, en la même année, Tamerlan y fait selon sa coutume, élever plusieurs tours de têtes humaines. Elles avaient dix coudées de haut et vingt coudées de circuit. A la prise de Bagdad, en 1401, tout fut égorgé, sans égard pour l'âge ni le sexe. Le carnage dura huit jours ; le nombre des morts fut incalculable. On évalua celui des têtes à environ quatre-vingt-dix mille, qui servirent à la construction de cent vingt tours ; mais on n'y comprend pas la foule des victimes qui périrent dans le fleuve ou qui s'y précipitèrent, afin d'échapper aux bourreaux. Bagdad fut entièrement détruit. Certes, les guerres entre nations chrétiennes ne sont que jeux d'enfants.

Tel était ce chef de Tartares quand il envoya son dernier mot au sultan Bâjazet. La réponse fut fière et hautaine. Bajazet avait une armée de huit cent mille hommes : celle de Tamerlan n'était pas moindre. Les plaines d'Ancyre en Galatie furent le champ de bataille. Au mois de juin 1402, on s'y battit, on s'y tua, pendant trois jours et deux nuits. Deux cent quarante mille hommes restèrent sur la place. Bajazet fut fait prisonnier ; il était borgne, Tamerlan était boiteux. A leur première entrevue, Tamerlan ne put s'empêcher de rire en voyant l'univers entre les mains d'un boiteux et d'un borgne. Contre son ordinaire, il traita son captif avec humanité. Bajazet n'y répondit que par des menaces, des accès de fureur et des efforts pour s'échapper ; il fallut l'enfermer, comme une bête féroce, dans une cage de fer, qui était une voiture ou litière grillée. il mourut de chagrin au bout d'un an, mais avant d'arriver à Samarcande, où il devait servir au triomphe de son vainqueur (1).

La victoire d'Ancyre, dont Tamerlan envoya la relation dans toutes les provinces de son empire, lui soumit l'Asie Mineure entière. Il trouva dans la Brousse les femmes et une partie des trésors de Bajazet ; il y mit en liberté plusieurs Français que ce sultan y gardait prisonniers depuis la bataille de Nicopolis. Il congédia deux ambassadeurs que Henri III, roi de Castille, lui avait envoyés ; leur remit plusieurs princesses espagnoles qui étaient captives, et les fit accompagner par un Musulman, auquel il donna des lettres de créance pour le monarque castillan. Mécontent de l'empereur de Constantinople et des Génois établis à Péra, il exigea d'eux un tribut, pour les punir d'avoir manqué au traité par lequel ils s'étaient engagés à ne point fournir aux Turcs les moyens de passer d'Europe en Asie, et à ne pas donner asile aux fugitifs. Tamerlan séjourna un mois à Loutayeh, et y célébra ses triomphes par des fêtes brillantes, tandis que ses troupes dévastaient l'Anatolie jusqu'aux rives du Bosphore. Les richesses que renfermait la ville de Smyrne et le désir de se venger des Grecs le déterminèrent à assiéger cette place, qui avait résisté sept ans aux armes de Bajazet, il la prit d'assaut en quinze jours, à la fin de décembre 1402, malgré le grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, Philibert de Naillac, et ses chevaliers. La ville fut pillée, rasée entièrement, et tous les habitants qui ne purent pas se sauver par mer furent massacrés.

Tamerlan s'était mis en marche pour conquérir la Chine, quand il mourut de la fièvre,

(1) *Biographie univ.* art. *Bajazet* et *Tamerlan.*

le 18 février 1405, âgé de soixante-neuf ans, après en avoir régné trente-six. Sa vaste monarchie eut le sort de tous les empires établis par la violence et l'injustice. Son testament ne fut pas respecté. L'ambition arma ses petits-fils et ses principaux capitaines les uns contre les autres. Les plus mémorables de ses descendants furent son fils, Chah-Rokh, dont la dynastie régna un siècle sur une grande portion de l'Asie ; Ouloug-Beig, fils du précédent, renommé par son goût pour les sciences et par ses tables astronomiques ; Babour, fondateur de l'empire mongol dans l'Inde, qui, après avoir subsisté deux siècles avec gloire, notamment sous les règnes d'Akbar et d'Aureng-Zeib, a déchu rapidement de nos jours et n'existe plus que dans un fantôme de souverain qui siège encore sur un trône à Dehly, protégé et pensionné par les Anglais (1).

Quant à Bajazet, il laissait entre autres quatre fils : Isa ou Josué, Musulman ou Soliman, Musa ou Moïse, et Mahomet. Ils se disputèrent avec acharnement la succession de leur père. Josué, qui le premier s'empara du trône, fut défait et remplacé par Soliman, qui le fut par Musa, qui le fut à son tour par Mahomet. Ce dernier, qui fut le premier sultan de son nom, vécut généralement en paix avec les Chrétiens, et mourut l'an 1421, laissant un fils, Amurath II, qui assiégera Constantinople, et dont le fils, Mahomet II, la prendra.

Si les Chrétiens avaient été unis entre eux et animés de l'esprit de Charlemagne, de Godefroi de Lorraine, de saint Louis de France, ils auraient profité de la discorde entre les fils de Bajazet et de Tamerlan pour affaiblir la domination des infidèles et rétablir celle des Chrétiens en Orient. Mais depuis le roi Philippe le Bel, au lieu de chercher avant tout le règne de Dieu et sa justice, et d'obtenir ainsi tout le reste par surcroît, les rois et les nations ne cherchent plus que soi, et ne se trouvent ou ne se rencontrent que pour leur malheur réciproque.

Le royaume de Naples, feudataire de l'Église romaine, aurait pu être un centre d'opérations contre les infidèles. Une dynastie française y régnait ; la même régnait en Hongrie ; la maison impériale de Luxembourg, à qui elle devait s'y unir par alliance, était française d'origine, ainsi que la dynastie régnante en Angleterre ; les rois d'Espagne étaient alliés à celui de France ; les chevaliers de Saint-Jean, la plupart Français, étaient maîtres de l'île de Rhodes ; des seigneurs français régnaient encore en Chypre : tout semblait ainsi concourir à une expédition glorieuse en faveur de la civilisation chrétienne contre la barbarie musulmane. Or, tous ces princes, Français de fait, d'origine ou par alliance, ne feront que des révolutions les uns contre les autres. Le royaume de Naples en aura sa bonne part.

La reine Jeanne Ire, dont le quatrième mari était le duc Otton de Brunswick, avait adopté pour son fils et institué son héritier Charles de Duras, un de ses parents, son héritier naturel, qui se trouvait à la cour de Hongrie. La reine Jeanne avait d'abord reconnu le pape de Rome, Urbain VI ; mais ensuite elle se décida pour le pape d'Avignon, Clément VII. En 1380, Urbain VI la déclare déchue du royaume, et, pour la remplacer, appelle de Hongrie Charles de Duras, qui vient à Rome, y reçoit la couronne et l'investiture du Pape, le 2 juin 1381. Mais dès le même mois de l'année précédente, pour se procurer un auxiliaire puissant, la reine Jeanne avait adopté et déclaré son héritier universel Louis, duc d'Anjou, l'un des trois oncles paternels de Charles VI, roi de France. Louis couronné le 30 mai 1382, dans Avignon, par Clément VII, passe effectivement en Italie le 13 juin, avec une florissante armée, au secours de la reine Jeanne. Mais c'était trop tard. Dès l'an 1381, Charles de Duras, entré à Naples le 16 juin, assiégea la reine dans la forteresse, défit Otton, son mari, qui venait à son secours, le fit prisonnier, obligea la reine à se rendre, et l'enferma dans une dure prison, où, en mai 1382 il la fit étrangler, selon les uns, étouffer entre deux oreillers, suivant les autres. En 1345, pareille chose était arrivée à son premier mari, André de Hongrie. Il fut étranglé le soir en sortant de l'appartement de la reine, sa femme. Son corps resta pendant deux jours pendu aux barreaux d'une fenêtre du château d'Averse, où le crime s'était commis, sans que la reine, sa femme, donnât aucun ordre, ni pour le faire inhumer, ni pour informer contre les auteurs de sa mort. Après trente-six ans, le meurtre du mari fut ainsi vengé sur la femme.

Charles de Duras, autrement Charles III, aura son tour. Devenu maître, l'an 1384, de tout le royaume de Naples par le décès de son compétiteur Louis d'Anjou, il se brouille avec le pape Urbain VI, qui l'excommunie. L'année suivante, il est appelé à monter sur un nouveau trône. Le roi Louis de Hongrie, le protecteur et le père adoptif de Charles de Duras, était mort le 11 septembre 1382, après un règne glorieux de plus de quarante ans. Malgré la coutume de Hongrie, qui excluait les femmes de la succession au trône, la noblesse avait consenti que Marie, fille aînée de Louis, portât la couronne à Sigismond marquis de Brandebourg, second fils de l'empereur Charles IV, à qui elle avait été fiancée en bas âge. La gloire et les vertus de Louis, qui mourait sans descendance masculine, avaient mérité qu'on accordât cette faveur à sa fille. Marie fut couronnée avec le titre de roi. En attendant que son mariage fût accompli, sa mère Elisabeth, prit le gouvernement du royaume, et elle le partagea avec Nicolas Gara, palatin de Hongrie, son favori

(1) *Biographie univ.* art. *Tamerlan.*

que Louis avait comblé de richesses et d'honneurs. Mais le gouvernement des deux femmes et celui de leur favori devint bientôt également odieux à la nation. Des nobles mécontents, résolurent d'appeler à la couronne Charles de Duras, le dernier héritier mâle des rois de Hongrie, du sang français. Charles vint, mais ne s'annonça point aux deux reines comme venant leur disputer la couronne les armes à la main ; il déclara, au contraire, qu'il venait pour être le pacificateur du royaume, et il laissa le soin à la noblesse de demander pour lui la dignité royale. Les deux reines, après l'avoir admis volontairement à Bude, furent en effet contraintes d'offrir leur abdication ; et, dans une diète à Albe-Royale, Charles fut proclamé roi par la noblesse, d'une voix unanime. Mais les deux reines avaient opposé à la dissimulation de Charles une égale fausseté. Nicolas Gara rassemblait pour elles ses satellites, sous prétexte de célébrer les noces d'une de ses filles ; et un jour de fête solennelle, au mois de février 1386, les reines firent inviter le roi dans leur appartement ; le palatin s'y trouvait avec des assassins qu'il avait apostés. Il donna le signal : Charles fut renversé d'un coup de sabre sur la tête, et tous ses partisans massacrés. Le roi ne mourut cependant pas de ses blessures; mais renfermé à Visgrade, le poison acheva, le 3 juin 1386, ce que le fer avait commencé (1).

Le sort des deux reines avait excité la pitié lorsqu'elles étaient dépouillées de leurs droits; mais une indignation générale succéda lorsqu'on leur vit recouvrer la royauté par une atroce perfidie. Jean de Horwath, baron de Croatie, les ayant surprises, massacra leurs gardes, fit trancher la tête en leur présence à Nicolas Gara, jeter dans la rivière la reine mère Elisabeth, et renferma la jeune reine Marie dans un château, d'où son fiancé Sigismond obtint son élargissement au mois de juin 1387, pour l'épouser un mois après.

L'assassinat de Charles III livra le royaume de Naples à une longue anarchie. Il y laissait régente sa femme, la reine Marguerite, avec un fils de dix ans, nommé Ladislas ou Lancelot. Son compétiteur, Louis d'Anjou, mort en 1384, laissait un fils de même nom, âgé de sept ans, sous la tutelle de sa veuve Marie. Ladislas fut proclamé roi par le parti hongrois, Louis II par le parti angevin ; il y eut des neutres ; il y en eut qui passèrent d'un parti à l'autre, comme Otton de Brunswick, qui passa de Louis à Ladislas. Le peuple suivait son inconstance naturelle. La confusion devint universelle. Comme Charles était mort excommunié, Urbain VI prétendait le royaume dévolu au Saint-Siége ; cependant son successeur, Boniface IX, reconnut Ladislas ; le Pape d'Avignon, Clément VII, reconnaissait Louis II. Ainsi deux Papes qui s'excommunient, deux rois enfants sous la tutelle de deux femmes plus intrigantes qu'habiles, tous les barons en armes, les bourgeois et les paysans rançonnés ou pillés par l'un ou l'autre parti ; et, au milieu de ce désordre, pas un caractère, par un talent, pas une vertu éclatante qui annonce un meilleur avenir. Ladislas meurt en 1414, par suite de ses débauches ; il meurt avec la renommée d'un prince dont l'ambition ne connut point de bornes, et qui lui sacrifia tout, la bonne foi, la probité, l'honneur, la religion, les biens de ses sujets, leur repos et le sien propre.

A Ladislas succède Jeanne II, sa sœur, qui ne vaut guère mieux. Elle fut toujours en querelle ou même en guerre avec son mari, Jacques de Bourbon, qui finit par entrer, à Besançon, dans l'ordre de Saint-François, et y mourut en 1438. Dès l'an 1420, Jeanne, se voyant attaquée par Louis III, duc d'Anjou, son compétiteur, adopte Alphonse V, roi d'Aragon. L'an 1423, elle révoque l'adoption d'Alphonse et lui substitue Louis III. En 1433, elle annule l'adoption de Louis, et renouvelle celle d'Alphonse. Enfin, elle meurt l'an 1435, après avoir institué son héritier René d'Anjou, frère de Louis. On dirait qu'elle a peur que le royaume n'ait point déjà par lui-même assez de semences de discordes et de guerres civiles.

Ainsi donc, tous les trônes d'Europe occupés par des princes français, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Hongrie, à Naples, étaient souillés de sang, de meurtres, de révolutions. En Espagne, excepté le meurtre de Pierre le Cruel, par son frère Henri de Transtamare, en 1368, le trône de Castille se montra plus respectable sous le même Henri II et ses descendants, Jean Ier, Henri III et Jean III ; celui d'Aragon, sous Pierre IV, Jean Ier, Martin, Alponse V ; celui de Navarre, sous Charles III, dit le Noble, qui, par ses belles qualités, compensa la fâcheuse renommée de son père, Charles le Mauvais.

Le Portugal voyait alors un de ses plus grands rois, Jean Ier, surnommé le Grand et le Père de la patrie. Il était frère naturel de Ferdinand Ier, qui mourut sans laisser d'héritier légitime. Les états du royaume se déclarèrent pour son frère Jean, grand maître de l'ordre d'Aviz. L'an 1387, ayant obtenu dispense de son vœu de chasteté, il épouse la princesse Philippine, fille du duc de Lancastre. L'an 1394, il oblige les principaux seigneurs du Portugal à lui vendre les domaines de la couronne : ce qui ôtait à ces seigneurs presque toute leur puissance en leur ôtant leurs vassaux. L'an 1415, il fait une expédition en Afrique, et s'empare de Ceuta, la veille de l'Assomption,

Le second de ses fils, Henri de Portugal, joignait à l'esprit guerrier la culture des arts et des sciences : il s'appliqua d'une manière spéciale à l'étude de la géographie. Les leçons des plus habiles maîtres et les relations des

(1) Sismondi, *Républ. ital.*, c. LI, t. VII

voyageurs lui procurèrent bientôt assez de connaissance du globe pour apercevoir la probabilité de découvrir de nouvelles contrées en naviguant le long de la côte d'Afrique. Au retour de l'expédition de Tanger, où il s'était signalé sous les yeux de son père, il se retira de la cour, fixa sa résidence à Sagres, près du cap Saint-Vincent, où la vue de l'Océan portait continuellement ses pensées vers son projet favori. Quelques-uns des plus savants hommes de son pays l'avaient accompagné dans sa retraite, et l'aidaient dans ses recherches. Il consulta les Maures de Barbarie et les Juifs de Portugal; il attira à son service d'habiles navigateurs; sa probité, son affabilité, son respect pour la religion et son zèle pour la gloire de son pays donnaient un nouvel éclat à ses talents. Gonzalès Zarco et Tristan Vas dépassèrent, par ses instructions, le cap Bojador, qui était regardé comme une barrière impossible à franchir, et découvrirent l'île appelée aujourd'hui Porto-Santo. L'année suivante 1419, les mêmes officiers découvrirent Madère, où le prince, outre les semences, les plantes et les animaux domestiques communs en Europe, fit transporter des plants de vigne de Chypre et des cannes à sucre de Sicile. Ces deux objets y prospérèrent rapidement, et devinrent bientôt des articles considérables de commerce. Le cap Bojador fut doublé en 1434, et de nouvelles tentatives conduisirent les navigateurs du prince Henri dans la rivière du Sénégal et dans les Açores, les îles du cap Vert (1). La mort de Henri de Portugal, arrivée l'an 1463, arrêta pour le moment l'impulsion qu'il avait donnée aux navigations et découvertes lointaines; mais nous la verrons se renouveler en son temps, et conduire l'Europe, d'un côté, à l'Inde et à la Chine, de l'autre à tout un nouveau monde, l'Amérique.

La gloire de l'Espagne, à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième, fut saint Vincent Ferrier ou Ferrer. Il naquit à Valence le 23 janvier 1357. Son père, nommé Guillaume Ferrier, était secrétaire de la ville; sa mère s'appelait Constance Miguel; l'un et l'autre d'honnêtes et anciennes familles. Dans les premiers temps de leur mariage, ils s'étaient beaucoup livrés au monde et aux plaisirs; mais, désabusés ensuite de ces vanités, et revenus à des goûts plus raisonnables, ils avaient compris qu'une conduite véritablement chrétienne était le seul moyen de vivre heureux ici-bas. Leur piété exemplaire et leurs abondantes aumônes les rendirent bientôt l'édification de leurs concitoyens. Chaque année, après avoir prélevé la somme nécessaire pour les dépenses de leur maison, ils donnaient aux pauvres le reste de leurs revenus, attirant ainsi sur leur famille, par leurs largesses, les bénédictions d'un Dieu qui ne se laisse jamais vaincre en générosité.

Ils eurent plusieurs enfants de l'un et l'autre sexe. On assure que tous répondirent par une conduite vertueuse à la bonne éducation qu'ils reçurent de leurs parents. Les deux aînés portèrent les noms de Pierre et de Boniface. Celui-ci fut un des plus fameux jurisconsultes de son temps, et eut des emplois distingués dans sa ville natale; mais, après la mort de son épouse, il entra chez les Chartreux de Valence, et donna dans cet ordre une si grande opinion de son mérite, que, quatre ans après s'y être engagé, il en fut fait supérieur général.

Pendant que la mère était enceinte de son troisième fils, le père se vit en songe dans l'église des frères Prêcheurs, où un homme vénérable de cet ordre lui dit du haut de la chaire : Je me réjouis avec vous, mon fils, du bonheur que vous allez avoir. Votre épouse donnera naissance en peu de jours à un fils qui sera du même ordre que moi, dont la vie sera si sainte, la doctrine si grande, le zèle si ardent, que tous les peuples de France et d'Espagne l'honoreront comme un apôtre. Le père se réveilla en louant Dieu. La mère avait des indices semblables: elle n'éprouvait point les incommodités ordinaires de la grossesse ; de plus, souvent elle entendait sortir de son sein un bruit pareil à celui d'un chien qui aboie. Elle en fut épouvantée d'abord ; mais ayant consulté à ce sujet plusieurs grands serviteurs de Dieu, entre autres un parent qu'elle avait, qui fut depuis évêque de Valence et cardinal, elle apprit que ce bruit merveilleux devait lui donner plus de consolation que de crainte, et qu'elle pouvait espérer qu'elle enfanterait un fils qui ressemblerait à saint Dominique dans ses fonctions de l'apostolat, comme il lui ressemblait déjà dans l'égalité du présage.

Elle mit donc au monde, le 23 janvier 1357, un fils qui fut son troisième. Toute la ville, déjà prévenue des choses extraordinaires que l'on prédisait de cet enfant, vint le voir comme un autre saint Jean. Il fut porté quelques jours après à l'église pour y être baptisé. Il y eut là une grande contestation au sujet du nom qu'on devait lui donner. Comme on ne s'accordait point, le prêtre, ennuyé de ces longueurs, dit aux assistants : Puisque vous ne pouvez vous entendre, je vais vous mettre tous d'accord en nommant moi-même l'enfant: il aura nom Vincent; et, en effet, ce fut sous ce nom qu'il reçut une nouvelle vie en Jésus-Christ par le baptême.

Sa mère n'eut pas de peine dans les premiers soins qu'elle lui donna ; car il était impossible de trouver un enfant plus tranquille ; il ne poussait pas même de cris. Quelque part qu'on le plaçât, il y demeurait en repos, et l'on voyait sur son visage et dans toutes ses petites manières une joie innocente qui se communiquait à ceux qui le regardaient. Dès l'âge de six ans, ses parents commencèrent à lui donner le premier goût des lettres. Il s'y

(1) *Biographie univ.*, t. XX.

attacha d'inclination, et y fit de si grands progrès, qu'à dix ans, il surpassait non-seulement tous ses condisciples de même âge que lui, mais encore les plus âgés. Il jouait rarement avec les autres enfants ; et quand il se trouvait avec eux, après leur avoir laissé donner quelque moment au divertissement, il leur imposait silence, les faisait asseoir, et, montant sur quelque endroit un peu élevé, il leur disait : Ecoutez, enfants, ce que je vais vous dire, et jugez si je serai un jour un bon prédicateur. Aussitôt il faisait le signe de la croix, et, imitant de son mieux le ton et les gestes des prédicateurs qu'il avait entendus à Valence, il faisait un discours qui n'avait rien de puéril, et qui, forçant à l'admiration les personnes les plus âgées et les plus raisonnables, leur donnait lieu d'attendre de grandes choses d'un enfant si extraordinaire.

A l'âge de douze ans, il passa de l'étude de la grammaire à celle de la dialectique, où, par sa pénétration et son jugement, il s'éleva au-dessus de tous ses condisciples. Il conserva toujours avec un soin extrême le trésor de son innocence, avec l'aide non-seulement de la grâce qui l'avait heureusement prévenu et à laquelle il obéissait fidèlement, mais encore de son caractère, qui le portait naturellement à l'honneur et à la vertu ; avantages auxquels il faut ajouter l'éducation chrétienne que ses parents lui donnèrent avec d'autant plus d'attention, que ses heureuses dispositions leur faisaient espérer de lui de grandes choses. Ils le portèrent surtout à fréquenter les églises, à se rendre assidu aux offices divins, à s'attacher aux prédications, à s'abandonner aux mouvements d'une piété tendre et affectueuse, à louer Dieu sans cesse, et à travailler de bonne heure à dompter son corps par les jeûnes et les austérités. En effet, il s'accoutuma dès ses plus tendres années à jeûner les mercredis et vendredis de chaque semaine et il continua cette pratique jusqu'à la fin de sa vie. Il écoutait avec une sainte avidité tous les prédicateurs qui paraissaient à Valence ; et, quand il leur entendait dire quelque chose à l'honneur de la mère de Dieu, son cœur était pénétré d'une joie qui paraissait jusque dans ses yeux, dont on voyait couler des larmes de tendresse. Mais elles coulaient avec bien plus d'abondance lorsqu'il faisait quelque lecture qui traitait de la passion et des souffrances de Jésus-Christ, ou quand il en entendait parler. La sainte Vierge et la passion du Sauveur étaient les deux objets principaux de sa dévotion, et, pour en donner des marques chaque jour, il n'en passait aucun sans dire l'office de la Vierge et celui de la passion de notre Sauveur. Sa charité pour les pauvres était presque sans bornes, et ses parents, si charitables eux-mêmes, n'éprouvaient aucune peine de ses abondantes aumônes. Mais, quoique accoutumés à le voir sans cesse soulager les indigents, ils ne laissèrent pas d'être surpris lorsque, lui ayant donné la portion de leurs biens à laquelle il pouvait prétendre, ils remarquèrent qu'il ne mit pas plus de quatre jours à la distribuer aux pauvres.

C'était la meilleure preuve qu'il pût offrir de la sincérité de sa réponse lorsque son père, lui mettant son partage entre les mains, lui avait proposé trois partis : le premier, d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique ; le second, de se marier et de s'établir richement dans le monde ; et le troisième, d'aller à Paris, à Rome, afin de s'y avancer par la science et la vertu. Le saint jeune homme, qui avait alors dix-huit ans, répondit à son père qu'il avait depuis longtemps renoncé dans son cœur aux plaisirs, aux honneurs et aux biens du siècle, et qu'il était résolu d'embrasser le premier des trois partis qu'il lui avait proposés. Ses parents en furent ravis de joie, et Vincent prit l'habit des frères Prêcheurs, au couvent de Saint-Dominique de Valence, le dimanche 5 février de l'an 1374.

Il se proposa aussitôt d'imiter en tout ce qu'il pourrait le saint fondateur de son ordre et dans ce dessein, après s'être fait une étude particulière de sa vie et de ses actions, il commença par s'appliquer sérieusement à l'Ecriture sainte et à la théologie, pour se rendre d'autant plus capable d'éclairer les autres quand il serait parfaitement instruit lui-même. Pénétré d'une vérité dont il avait eu le bonheur de ne pas faire l'expérience, que le plus grand ennemi de la jeunesse est l'oisiveté, il se livrait sans cesse aux occupations sérieuses de ses exercices réguliers, ou à celles qui partageaient son temps entre ses dévotions particulières et ses études ; mais, quoiqu'il perdît moins de temps que les autres, il n'en était pas moins sociable, et son humilité croissait à mesure que l'on voyait augmenter sa science. On l'obligea d'enseigner la philosophie à ses jeunes confrères, et il s'en acquitta pendant trois ans avec beaucoup d'éloquence et de capacité, à la grande satisfaction non-seulement de ses confrères, mais encore de plus de soixante-dix étudiants du dehors, qui profitèrent de ses leçons. Ce fut alors qu'il mit au jour un ouvrage de logique également subtil et solide, qu'il intitula : *Des Suppositions dialectiques*.

Ses supérieurs, ne voulant pas laisser plus longtemps dans cet emploi un jeune homme de si grande espérance, l'envoyèrent à Barcelone, où il y avait de célèbres professeurs en théologie du même ordre ; et de là on le fit passer à Lérida, autre ville de Catalogne, où les études florissaient à cette époque. Il s'y appliqua avec ardeur à la théologie, et à l'âge de vingt-huit ans, il reçut le bonnet de docteur des mains du cardinal Pierre de Lune. Vincent fut ensuite appelé à Valence, où à la prière de l'évêque Jacques, qui était son parent, de tout le chapitre et des magistrats, et avec l'assentiment du gouvernement d'Aragon, il prêcha et enseigna publiquement la théologie pendant six ans, avec tant de répu-

tation, qu'il passait pour le seul homme véritablement docte et véritablement religieux, pour le seul saint et le seul serviteur de Dieu qu'il y eût à Valence. Aussi Pierre de Lune, charmé de sa vertu et de ses riches talents, voulut-il l'avoir auprès de lui pendant le voyage qu'il fit d'Espagne en France pour les intérêts du pape d'Avignon, Clément VII. Le cardinal, après avoir terminé sa négociation, employa les caresses les plus engageantes et les prières les plus persuasives pour fixer Vincent à Avignon ; mais il ne put en venir à bout, et le saint religieux retourna continuer à Valence les fonctions de docteur et de prédicateur.

Jaloux de voir tant de vertus dans un homme si jeune, le démon lui tendit bien des embûches, même visibles. Un jour que Vincent, après matines, priait devant une image de la sainte Vierge, pour obtenir de Notre Seigneur, entre autres, la vertu de persévérance, il vit tout à coup un vieillard vénérable, dont la barbe épaisse et noire descendait jusqu'aux genoux, qui lui dit : Je suis un de ces anciens Pères qui, pendant bien des années, avec grande continence et une abstinence incroyable de nourriture et de boisson, ai habité la solitude d'Egypte ; lorsque j'étais jeune j'ai voulu éprouver toutes les voluptés du corps, mais, après avoir passé le temps de ma jeunesse en toute sorte de plaisirs, je rentrai en moi-même, je fis pénitence, et Dieu, dans son infinie clémence, m'accorda le pardon de mes péchés. Maintenant, s'il faut en croire un vieillard expérimenté, comme je le suis, je vous conseille d'avoir compassion de votre jeune âge, d'omettre pour le moment cette macération du corps, et de la réserver pour la vieillesse. Ne craignez point ; car Dieu est toujours prêt à recevoir la pénitence des pécheurs. Vincent fut d'abord effrayé ; mais, entendant ces paroles de pestilence, il soupçonna que c'était le démon. C'est pourquoi, se recommandant à Dieu et à la sainte Vierge, et se munissant du signe de la croix, il dit pour toute réponse : Va-t'en, serpent venimeux ! car, tes paroles frauduleuses le prouvent, tu n'es pas un des Pères de l'Egypte, mais un des démons de l'enfer. Tu as cru pouvoir vaincre par tes embûches un nouveau soldat du Christ ; mais, quoique je sois nouveau dans cette milice, la grâce de Jésus, pour l'amour de qui je me suis exposé aux travaux et aux tentations, m'armera si bien de toutes parts, que je ne craindrai point de combattre contre toi. Le démon, se voyant reconnu, disparut aussitôt en poussant un grand cri et laissant après lui une horrible puanteur.

Une autre nuit, comme Vincent priait devant un autel où était peint un crucifix, le démon lui apparut sous la forme d'un gros nègre et dit : Tu as beau multiplier tes prières et tes autres œuvres pour gagner le ciel, je te dresserai tant de piéges que je te ferai succomber. Le saint répondit : Tant que la grâce de Dieu m'accompagnera, je ne craindrai aucun de tes piéges. — Rien n'est plus difficile, reprit le tentateur, que de persévérer jusqu'à la fin dans la grâce dont tu parles. — Celui qui m'a donné de commencer, répliqua Vincent, me donnera aussi de persévérer. Et il arma son front du signe de la croix. Aussitôt le démon disparut comme une ombre devant le soleil.

Une autre fois, vers la quatrième heure de la nuit, Vincent lisait dans sa cellule le livre de saint Jérôme sur la perpétuelle virginité de Marie. Au milieu de la douce joie que lui causait cette lecture, il priait la sainte Vierge de lui obtenir la grâce de garder la virginité comme elle. Alors il entendit cette voix : Nous ne pouvons pas tous être vierges ; car, quoique tu aies pu t'appeler vierge jusqu'à présent, je ne souffrirai pas davantage que tu te glorifies de ce nom si honoré. L'homme de Dieu ne savait que penser de ces paroles. Il pria la sainte Vierge, à genoux, de lui en donner l'explication. Peu après, elle lui apparut dans une grande lumière, le consola, et lui dit : Les paroles que vous avez entendues sont du démon, qui vous propose la difficulté des bonnes œuvres, afin de vous faire abandonner la vertu par découragement. Soyez seulement sur vos gardes, et persévérez avec courage. Quoiqu'il doive vous dresser bien des embûches, et s'efforcer bien souvent de mettre en péril votre virginité et les autres vertus qui sont en vous, ne vous laissez point aller à la défiance ; espérez toujours dans le Seigneur ; car il sera lui-même votre bouclier, avec quoi non-seulement vous pourrez mépriser les armes du diable mais vous vaincrez encore magnanimement tous ses artifices et ruses.

Il est dit dans saint Luc que, quand le diable eût fini de tenter le Sauveur, il se retira, mais pour un temps (1). Il en use de même envers les hommes ; s'il se retire, ce n'est que pour un temps, et pour revenir à l'improviste et d'une manière plus dangereuse.

Parmi ses œuvres de miséricorde, Vincent Ferrier visitait et assistait volontiers les malades. Un jour donc il fut appelé pour confesser une noble et belle dame, qui se mourait disait-on, d'un mal inconnu des médecins. C'était une autre femme de Putiphar, qui, éprise de la beauté d'un autre Joseph, avait imaginé ce moyen pour le séduire. Elle lui avoua sa passion, et le sollicita imprudemment au crime. Après quelques paroles sévères sur son infâme proposition, le saint se retira. La malheureuse, comme la femme de Putiphar, voulut crier, pour accuser l'homme vertueux qu'elle n'avait pu corrompre ; mais, au premier cri, elle fut saisie du démon. Les gens de la maison, étant accourus, la trouvèrent possédée. On employa tous les remèdes, entre autres tous les exorcismes.

(1) Luc, IV, 13.

L'esprit impur répondit: Jamais vous ne pourrez me chasser de ce corps, que lorsque celui-là viendra, qui, placé au milieu du feu, n'a pu en être brûlé. Les assistants cherchaient ce que cela voulait dire, lorsqu'un d'entre eux s'écria : Qu'on appelle frère Vincent, il a confessé cette femme, lui seul pourra nous donner le sens de cette parole. Il vint, mais avec peine, se recommandant à Jésus-Christ, et le conjurant d'avoir pitié de cette malheureuse. Aussitôt qu'il mit le pied dans la chambre, le démon s'écria d'une voix effroyable : Voilà cet homme qui, placé au milieu du feu, n'a pu être brûlé : c'est maintenant qu'il faut partir. Et, parlant ainsi, il laissa le corps de la femme à demi mort. La vénération pour le saint homme s'en accrut prodigieusement.

Une autre fois on lui fit ce qu'on avait fait à saint Thomas d'Aquin. Pendant qu'il était à l'église, le soir, on introduisit dans sa cellule une personne de mauvaise vie. A son retour il la prit d'abord pour une apparition de l'esprit immonde ; mais, l'ayant reconnue pour ce qu'elle était, il lui parla si fortement sur sa vie criminelle, qu'elle fondit en larmes, promit de se convertir, quitta effectivement les lieux de débauche, se maria, et vécut honorablement le reste de ses jours.

Quant à Vincent, l'enfer, n'ayant pu le corrompre, voulut au moins le décrier. Parmi les frères Prêcheurs de Valence, il y avait un vieillard impudique, qui, depuis son jeune âge, n'avait cessé de se livrer au vice impur. Comme saint Vincent lui faisait souvent des reproches, il le haïssait et en disait tout le mal imaginable. Un jour ce vieux libertin ayant commis le crime avec une prostituée, celle-ci examina de près son visage pour le reconnaître, parce qu'il ne lui avait pas donné un assez gros salaire ; elle voulut même savoir son nom. Le misérable dit qu'il s'appelait frère Vincent Ferrier. Le bruit de cette infamie se répandit aussitôt par toute la ville. Pour en savoir la vérité, les magistrats de Valence s'y prirent de cette façon. Ils se placèrent avec la femme sur le passage d'une procession générale. Quand vint à passer saint Vincent, ils le lui montrèrent. Elle répondit : Ce n'est pas celui que vous cherchez ; car je sais que celui-ci est ce serviteur de Dieu que tout le monde court entendre prêcher ; je l'ai vu prêcher moi-même quatre fois depuis que je suis à Valence. Celui que vous cherchez à connaître est un vieillard. Un instant après, le voyant passer, elle dit d'elle-même : Voilà celui que vous cherchez. La procession finie, les magistrats le demandèrent devant eux, le sommèrent, sous menace de la mort, d'avouer son exécrable iniquité, et d'abolir l'infamie qu'il avait jetée sur l'homme de Dieu. Tremblant, il fit ce qu'on voulut, raconta comme il avait fait, et alla aussitôt demander pardon avec beaucoup de larmes à saint Vincent, qui ne savait rien de tout cela.

Il y avait six ans que le serviteur de Dieu remplissait avec de grands fruits la place de théologal dans la cathédrale de Valence, et tous les devoirs d'un homme apostolique dans l'étendue du diocèse, au milieu des persécutions que lui suscitaient le démon et les méchants, comblé des faveurs du ciel et admiré des gens de bien qui non-seulement le respectaient comme un ami de Dieu, mais le consultaient aussi comme un oracle, lorsque le cardinal Pierre de Lune, après sa légation d'Espagne, fut nommé par Clément VII pour remplir en France les mêmes fonctions auprès du roi Charles VI. Ce légat, arrivé à Valence en 1390, fut si charmé de tout ce qu'il apprit de la doctrine, du zèle et de la réputation de Vincent, auquel il avait précédemment donné le bonnet de docteur à Lérida, qu'il voulut l'emmener avec lui pour honorer la nouvelle légation. Il obligea le saint de rester à Paris tout le temps qu'il y passa lui-même ; et tandis que les affaires de la politique étaient l'objet des soins et des sollicitudes de l'un, l'autre n'était occupé que des intérêts de Jésus-Christ de la paix de l'Eglise, de la réforme des mœurs et du salut des âmes. Il fit en France ce qu'il avait fait dans les différentes parties de l'Espagne ; il prêcha et il convertit les pécheurs ; car il était difficile de tenir longtemps contre l'ardeur de son zèle, la force de ses discours et l'éclat de sa sainteté. On avait tant de preuves que l'esprit de Dieu parlait par sa bouche, que les grands et le peuple le suivaient et l'admiraient également ; mais, loin de s'élever en lui-même des marques d'estime et de vénération qu'il recevait si fréquemment, son humilité croissait avec sa réputation et ses succès, et ses austérités avec ses travaux apostoliques (1).

On s'étonnera de voir saint Vincent Ferrier dans l'obédience du pape d'Avignon, Clément VII, et sainte Catherine de Sienne dans l'obédience du pape de Rome, Urbain VI. Cela montre que la question était en elle-même, ou du moins, avec la distance des temps et des lieux, devenue fort douteuse et embrouillée, et que, sauf les premiers auteurs de la division, le reste pouvait être dans la bonne foi de part et d'autre. Saint Antonin, archevêque de Florence, qui vivait peu après l'extinction du schisme, dit à ce sujet :

« On disputa beaucoup sur cette matière ; on écrivit beaucoup pour la défense de l'un et de l'autre parti. Tout le temps que dura le schisme, chaque obédience avait pour soi des hommes très-habiles dans l'Ecriture et dans le droit canon, et mêmes des personnes très-pieuses, et, qui plus est, illustres par le don des miracles. Cependant la question ne put jamais être si bien décidée, qu'elle ne laissât toujours du doute dans l'esprit d'un grand nombre. Car, encore qu'il faille croire que, comme il n'y a pas plusieurs églises catholiques, mais une seule, aussi n'y a-t-il qu'un

(1) *Acta SS.*, *april. Vies des Saints de Bretagne*, t. III. édition de l'abbé Tresvaux.

seul vicaire de Jésus-Christ qui en soit le pasteur. Cependant, s'il arrive que, par un schisme, on élise plusieurs Papes en même temps, il ne paraît pas qu'il soit nécessaire au salut de croire que c'est celui-ci en particulier ou celui-là qui est le vrai Pape, mais en général celui d'entre eux qui est élu canoniquement. Or, les peuples ne sont point obligés de savoir quel est celui qui est élu canoniquement, de même qu'ils ne sont point obligés de savoir le droit canon; mais ils peuvent en cela suivre le sentiment de leurs supérieurs et de leurs prélats (1). » Ainsi parle saint Antonin.

La cause première de ce doute universel était les variations des cardinaux français. Pendant plusieurs mois, ils disent à tout l'univers que le pape Urbain VI est le pape légitime; ensuite ils commencent à dire le contraire. Les dispositions des principaux témoins se contredisant ainsi et se détruisant elles-mêmes, l'univers resta dans l'incertitude. Il y avait schisme, il y avait division, dont les premiers auteurs sont coupables devant Dieu et devant les hommes; mais, nous parlons de la multitude; il n'y avait point de schismatiques formels, il n'y avait point de chrétiens qui sciemment et volontairement, se fussent séparés d'un Pape certainement et notoirement légitime.

Le Pape d'Avignon, Clément VII, étant mort le 6 septembre 1394, Pierre de Lune, le 28 du même mois, fut élu par ses adhérents pour lui succéder. Comme il avait pour saint Vincent Ferrier une estime particulière, il lui écrivit aussitôt pour l'appeler auprès de lui, le fit son confesseur et maître du sacré palais. Vincent se rendit à Avignon où son zèle pour le salut des âmes et son attachement aux devoirs de sa profession l'occupèrent beaucoup plus que la conscience du Pontife. Cependant, pour ne pas laisser périr celui qui se croyait le pasteur pendant que le troupeau se sauvait par son ministère, il eut le courage de montrer à Benoît combien il était nécessaire de faire finir le schisme qui divisait l'Eglise. Il lui représenta fortement qu'il devait préférer de passer le reste de ses jours dans l'indigence plutôt que de voir les fidèles désunis plus longtemps; et il employa toute son éloquence à lui insinuer qu'il était dans l'obligation de se démettre d'une autorité qui paraissait illégitime. Benoît ne se rendit pas à une proposition qui lui paraissait trop dure; il se contenta, pour satisfaire son confesseur, d'assembler les prélats et les plus habiles gens d'entre ceux qui suivaient sa cour, et de leur proposer l'affaire. Elle fut agitée pendant plusieurs mois, mais sans succès, parce que Benoît avait de la peine à céder. Vincent, le voyant si peu disposé à sacrifier ses intérêts et son ambition au repos de l'Eglise, prit d'autres mesures. Il se donna des mouvements infinis auprès de l'empereur Sigismond, qui était pour lors en Catalogne, auprès de Charles VI, roi de France, et de Martin, roi d'Aragon, pour les déterminer à faire enfin cesser une division si scandaleuse; en sorte qu'on peut regarder comme un effet de ses soins la résolution qu'on prit d'assembler le concile de Constance, qui mit fin au schisme.

Mais avant qu'il s'assemblât, Vincent fut attaqué d'une fièvre très-violente, qui, au bout de douze jours, le réduisit à l'extrémité. On n'attendait plus que sa mort, lorsque, dans la plus grande ardeur de son mal, il eut, dit son premier historien une apparition dans laquelle il vit Jésus-Christ accompagné d'une multitude d'anges, de saint Dominique, de saint François, qui, après lui avoir prédit que l'Eglise serait bientôt en paix, lui ordonnait de quitter la cour de Benoît, d'aller prêcher les vérités évangéliques dans toutes les provinces d'Espagne et de France, d'inculquer particulièrement la crainte du jugement, et de faire voir que ce grand jour, qui doit décider du sort de l'univers, n'était pas éloigné. Il ajoutait qu'il mourrait pourtant avant ce terrible jour, et qu'il finirait heureusement sa course dans une extrémité de la terre. Vincent fut aussitôt guéri.

Il se leva pour rendre compte à Benoît de cette vision, prendre congé de lui, et obtenir la permission d'exécuter les ordres du ciel. Benoît entrait en même temps au couvent des Frères Prêcheurs d'Avignon, pour le visiter, parce qu'on avait dit qu'il était à ses derniers moments. Il fut bien surpris de le trouver guéri, et encore plus d'entendre ce qu'il demandait. Il employa toutes les caresses imaginables pour le retenir à sa cour; il lui proposa l'évêché de Valence, qui venait de vaquer; il lui en offrit d'autres; enfin il voulut lui donner le chapeau de cardinal. Vincent refusa, sans les mépriser, des faveurs si éminentes; mais, se trouvant appelé à un ministère qui ne lui permettait pas de se fixer à quelque diocèse en particulier, ni de s'arrêter à la cour, il ne demanda pour toute grâce au Pape que d'être autorisé à suivre sans délai sa vocation. Benoît et ses cardinaux respectèrent la destination qu'ils se persuadèrent que Dieu avait faite de Vincent pour les travaux apostoliques, et, lui donnant pour le ministère de la parole et de la pénitence tout le pouvoir d'un légat du Saint-Siège, ils lui permirent de prêcher, en qualité de missionnaire apostolique, partout où bon lui semblerait.

Vincent avait alors quarante ans, et commença aussitôt les pénibles fonctions qui l'occupèrent jusqu'à la fin de sa vie. Après avoir prêché pendant quelque temps à Avignon, il passa en Catalogne, et y travailla pendant les années 1398 et 1399. Il sortit de Barcelone en 1400, et vint par mer en Provence. Il séjourna à Aix depuis le 27 octobre jusqu'au 1er décembre, et depuis le 5 jusqu'au

(1) S. Antonin, part. 3, tit. XXII, cap. n.

10 janvier de l'an 1401. De là il passa en Piémont et en Lombardie, où, voyant dans son auditoire un jeune religieux de Saint-François, il prédit à toute l'assemblée que, parmi ceux qui l'écoutaient, il y avait un Frère Mineur, c'était Bernardin de Sienne, qui ferait un jour un grand saint, honoré de toute l'Église. En effet, saint Bernardin fut canonisé le 24 mai de l'an 1450, cinq ans trente-six jours avant celui qui faisait cette prédiction. Saint Vincent passa de Lombardie en Savoie, et, l'an 1403, il écrivit de Genève, le 17 décembre, à son général, maître Jean de Puynoix, pour lui rendre compte de ses travaux, comme il le faisait à certaines époques, par un esprit de soumission et d'obéissance. Voici cette lettre :

« La suite non interrompue de mes occupations ne m'a point laissé la liberté de vous écrire, mon révérend Père, comme il convenait. Depuis mon départ de Romans, je me suis toujours trouvé et je me trouve encore continuellement assiégé d'une foule de peuple, auquel il faut souvent rompre le pain de la parole. Après avoir chanté la messe, je prêche deux ou trois fois par jour; et avec cela, obligé sans cesse de voyager, je puis à peine me ménager quelques courts moments pour prendre un peu de repos et quelque nourriture ; je fais toujours ma route et prépare mes sermons en même temps. Cependant, de crainte que votre Révérence n'attribuât peut-être mon trop long silence à quelque négligence ou à un coupable oubli, j'ai pris un moment sur mes occupations pour marquer de mois en mois, ou de semaine en semaine, la suite de mes missions et pour vous en rendre compte.

« Vous saurez donc, mon révérend Père, qu'après notre dernière entrevue à Romans, j'employai trois mois entiers à parcourir le Dauphiné, annonçant la parole de Dieu dans toutes les villes, dans les bourgs et les villages où je n'avais pas encore prêché ; mais je m'arrêtai principalement dans les trois fameuses vallées du diocèse d'Embrun, dont l'une est appelée Luzerna, l'autre Argenteya, et la troisième Vaupute. Quoique tout ce pays, où je suis revenu deux ou trois fois, soit rempli d'hérétiques, le peuple y écoutait la parole de Dieu avec tant de dévotion et de respect, qu'après y avoir planté la foi par le secours du ciel, j'ai cru devoir y reparaître encore de nouveau pour confirmer les fidèles dans la profession des vérités qu'ils avaient embrassées avec un si louable empressement.

« Je suis entré depuis dans la Lombardie, à la prière de plusieurs personnes, dont quelques-unes m'avaient invité par leurs lettres, et quelques autres s'étaient rendues auprès de moi pour m'y conduire. Pendant treize mois je n'ai point discontinué d'annoncer l'Évangile à tous ces peuples dans les villes et les châteaux qui se trouvent de l'une ou de l'autre obédience. J'ai pénétré ensuite dans le Montferrat et dans quelques autres pays au delà des Alpes, où j'ai trouvé un grand nombre de Vaudois et plusieurs autres hérétiques fort répandus, surtout dans le diocèse de Turin. En parcourant avec soin ces différentes contrées, sans cesser de combattre le vice et l'hérésie, j'ai la consolation de voir que l'on s'empressait toujours davantage d'écouter les vérités de la foi et de les recevoir avec soumission. Il est vrai que la grâce du Seigneur soutenait visiblement mon ministère, et confirmait par des signes les paroles de salut que j'annonçais à ces pauvres peuples.

« La principale source de ces erreurs et de ces hérésies, autant que j'ai pu le découvrir, c'est la profonde ignorance ou le défaut d'instruction. Plusieurs habitants du pays m'ont assuré qu'il y avait plus de trente ans qu'on n'y avait vu ni entendu d'autres prédicateurs que quelques ministres des Vaudois qui avaient coutume d'y venir de la Pouille deux fois l'année. C'est, mon révérend Père, ce qui me fait rougir et trembler en même temps, en considérant le terrible compte qu'auront à rendre au souverain Pasteur les supérieurs ecclésiastiques et tous ceux qui, par leur état et par leur profession, sont obligés d'aller chercher ces pauvres gens pour les instruire, et qui cependant pensent si peu à remplir ce devoir. Tandis que les uns se reposent tranquillement dans leurs riches palais ou dans leurs maisons commodes, les autres ne veulent exercer leur ministère que dans les grandes villes, laissant ainsi périr des âmes que Jésus-Christ a rachetées par l'effusion de son sang. Faute d'un charitable ministre qui rompe le pain de la parole à ces gens oubliés ou méprisés, ils vivent dans l'erreur et meurent dans le péché ; et, aujourd'hui, plus que jamais, il est vrai que la moisson est grande et le nombre des ouvriers très-petit. Je fais des prières continuelles pour demander au maître de la moisson d'y envoyer lui-même des ouvriers.

« Dans une autre vallée, nommée Luféria, j'ai rencontré un évêque des hérétiques, qui, n'ayant pas refusé d'entrer en conférence avec moi, a enfin ouvert les yeux à la lumière et embrassé la foi de l'Église. Je passe ici sous silence tout ce qui regarde les écoles des Vaudois, et ce que j'ai fait pour les détruire, ainsi que les abominations d'une autre secte renfermée dans une vallée nommée Pontia. Je bénis le Seigneur de la docilité avec laquelle ces sectaires ont renoncé à leurs faux dogmes et à toutes leurs coutumes également criminelles et superstitieuses. Un autre vous apprendra de quelle manière on m'a reçu dans une certaine contrée où les meurtriers de saint Pierre, martyr, s'étaient autrefois réfugiés. Je ne parlerai pas non plus de la réconciliation des Guelfes et des Gibelins, et de la pacification générale qui, dans ces quartiers, a heureusement succédé à un grand nombre de factions. Il vaut mieux taire tout cela, et rendre à Dieu seul toute la gloire de ce qu'il a daigné faire par mon faible ministère pour

l'honneur de son saint nom et le salut des âmes.

« De Lombardie, j'ai été appelé en Savoie par les instances réitérées de plusieurs évêques et de quelques seigneurs du pays, où, pendant cinq mois, je n'ai point cessé d'aller de ville en ville et de bourg en bourg, en parcourant tous les endroits des quatre principaux diocèses d'Aoste, de Tarentaise, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Grenoble, qui a une grande partie de son territoire dans la Savoie ; et je me trouve à présent dans celui de Genève, où parmi plusieurs autres superstitions criminelles qu'il faut combattre, il y en a une fort répandue et déjà consacrée par un ancien usage, suivant lequel, tous les ans, après qu'on a célébré la fête du corps de Jésus-Christ, les peuples s'assemblent de nouveau pour en solenniser une autre sous le nom imaginaire de Saint-Orient. Les religieux et les curés même du pays, quoiqu'ils condamnent tous cette détestable superstition, m'ont cependant avoué qu'ils n'osent plus la combattre publiquement, par la crainte des peuples, qui, non contents de leur refuser à l'avenir leurs aumônes, attenteraient à la vie du prédicateur. Dieu m'a fait la grâce de mépriser ces vaines terreurs, et la divine parole, que je ne me lasse point d'annoncer, a eu déjà la force de déraciner entièrement l'impiété. Ces mêmes peuples, qui s'y étaient si longtemps livrés avec une aveugle fureur, paraissent aujourd'hui tout confus de s'être ainsi égarés en s'éloignant de la pureté de la foi.

« Dès que je les verrai bien affermis dans ces sentiments de conversion, je suis résolu de pénétrer dans le diocèse de Lausanne, où j'apprends que le paganisme règne encore. Les peuples, surtout ceux de la campagne, y font une profession ouverte d'adorer le soleil et d'adresser tous les matins leurs vœux et leurs prières à cet astre. L'évêque de Lausanne, qui a fait deux ou trois journées pour venir m'inviter à entreprendre cette mission, rapporte que les hérétiques sont en grand nombre dans son diocèse, principalement dans les villes frontières de l'Allemagne et de la Savoie : on assure de plus que ces sectaires sont naturellement fiers, téméraires et audacieux ; mais le Seigneur est ma force, et je ne mets ma confiance que dans son secours. Ayant déjà promis de me rendre dans ces contrées, je pourrai y arriver dans le carême prochain. Quelle que soit la volonté de Dieu, je l'adorerai avec soumission.

« Je me recommande humblement à votre Révérence. Le père Antoine, compagnon de mes voyages, en fait de même. Nous prions le Seigneur de vous conserver longtemps pour l'exemple de nos frères et le soutien de la vie régulière. Ainsi soit-il. Je finis cette lettre dans la ville de Genève, le 17 décembre 1403. Frère Vincent, de l'ordre des Frères Prêcheurs, inutile serviteur de Jésus-Christ, et votre très humble fils. »

De Genève, où il écrivit cette lettre à son général, Vincent Ferrier passa en Lorraine, et longtemps on a conservé à Toul la chaire dont il s'était servi dans ses prédications. L'an 1405, Benoît XIII le fit venir à Gênes, où il se rendit au mois de mai. Il y reçut du doge beaucoup de marques de respect et de considération ; mais, quoiqu'on le sollicitât de se servir du crédit qu'il avait auprès du magistrat, afin de sauver la vie à un homme de Valence, condamné à mort pour ses crimes, il avait tant de zèle pour la justice, que, quoique le criminel fût de son pays, il ne crut pas devoir s'employer à en arrêter le cours en faveur d'un sujet qui ne le méritait pas. Tout ce qu'il jugea pouvoir faire, ce fut d'obtenir quelque consolation au criminel en faisant changer le genre de son supplice.

Après avoir passé un mois à Gênes, il parcourut toute la côte maritime de cette république, d'où il rentra en France, et se rendit ensuite dans les Pays-Bas. Ce fut là que le roi d'Angleterre, instruit de toutes les merveilles que la renommée publiait de lui, l'envoya prier de venir dans son royaume. Il y alla, et après avoir parcouru l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, il revint en France, et fut quelque temps dans les provinces de Gascogne et de Poitou. L'an 1407, il alla en Auvergne, et prêcha le carême à Clermont. La chaire qui lui avait servi en ce lieu fut depuis partagée en deux, dont une moitié se conservait dans l'église cathédrale, et l'autre dans le couvent de son ordre. Il s'embarqua à Marseille à la fin de l'année, et se rendit à Grenade, où l'avait appelé le roi musulman Abenalua Mahoma, fils du roi Joseph, avec promesse de le laisser prêcher librement dans tout son royaume. Vincent, qui avait déjà converti un nombre prodigieux de Mahométans et de Juifs, avait eu beaucoup de joie de voir dans le roi de Grenade de si heureuses dispositions. Il prêcha trois fois en sa présence, et fut écouté avec une attention merveilleuse ; mais, comme on vit le peuple ébranlé et prêt à demander le baptême, les grands du royaume firent entendre au roi qu'il se mettrait au hasard de perdre sa couronne s'il souffrait plus longtemps qu'on prêchât contre la loi musulmane. Il fallut donc renvoyer le saint missionnaire, qui alla porter le flambeau de la parole de Dieu dans les pays de Valence et de Catalogne.

On y voit encore, dans les actes publics, des témoignages authentiques de l'efficacité de ses discours dans les traités de réunion par lesquels on abolit la mémoire des divisions funestes, qui, après avoir fait périr beaucoup de monde, paraissaient encore sans remède, si Dieu ne se fût servi d'un homme aussi puissant en paroles et en œuvres que l'était Vincent. Ce fut aussi dans ces cantons que, par la bénédiction de Dieu, il nourrit deux mille hommes et plus avec quinze pains seulement. Il vint à Barcelone le 15 de juin, rendre visite au roi Martin d'Aragon, qui lui avait écrit pour le prier d'y venir. Ce fut lui

dont on se servit pour apprendre à ce prince la mort de Martin, son fils, roi de Sicile, arrivée le 15 juillet. Le roi d'Aragon se remaria ensuite, et Vincent célébra la messe des épousailles, qui furent faites en présence de Benoît XIII, le 16 septembre. De là, le saint se rendit à Tortose, d'où ayant passé dans le royaume de Valence, en 1410 il prédit la mort du roi d'Aragon huit jours avant qu'elle arrivât. Ce prince mourut le 10 mai de la même année et comme il ne laissait point d'enfants, sa succession donna lieu à de grandes contestations. Ce fut pour Vincent une raison de se rendre moins difficilement aux prières des habitants de Florence et de quelques autres villes d'Italie, qui l'invitèrent à passer la mer et à venir travailler à la réformation de leurs mœurs. Il prêcha donc pendant quelque temps à Pise, à Sienne, à Florence et à Lucques, et, étant parvenu à Port-Vendres, dans la rivière de Gênes, il y reçut des lettres par lesquelles le roi Jean de Castille le priait de revenir.

Il passa l'an 1411 et les quatre années suivantes en diverses parties d'Espagne, prêchant toujours avec un très-grand fruit, et faisant presque toujours des miracles très surprenants. On remarque, entre les autres succès de ses prédications, qu'il convertit plusieurs milliers de Juifs à Tolède, et qu'il changea leur synagogue en une église de la sainte Vierge. Ce fut dans ce même lieu que, célébrant la sainte messe, il apprit par révélation la sainte mort de sa sœur, et en fit part au peuple dans un sermon qu'il leur prêcha immédiatement après être descendu de l'autel. Il resta malade à Tolède pendant six semaines, et, aussitôt qu'il fut guéri, il obtint du roi, contre les Juifs et les Maures, un édit par lequel il était ordonné qu'ils ne demeureraient point avec les Chrétiens, qu'ils seraient séparés d'eux d'habitation, et qu'ils porteraient quelque marque extérieure qui les distinguerait des autres habitants du pays. Prêchant à Salamanque au commencement de l'an 1412, il vit porter en terre le corps d'un homme qui avait été tué. Il fit approcher le cercueil, et, au nom de Jésus-Christ, commanda au mort de ressusciter. Le mort recouvra aussitôt la vie, et, en mémoire de ce miracle, on dressa au même lieu une croix de pierre.

Cependant les contestations duraient toujours au sujet de la succession au royaume d'Aragon. On finit par convenir de remettre cette grande affaire à la décision de neuf arbitres, au nombre desquels se trouva Vincent, avec Bernard Ferrier, son frère. Enfin, la couronne d'Aragon fut décernée à Ferdinand, infant de Castille, par sentence arbitrale du 24 juin de cette même année 1412. Ferdinand vint bientôt à Sarragosse et à Lérida, où Vincent, qui l'avait aidé à monter sur le trône, employa ses soins, tant dans le tribunal de la pénitence que hors de ce tribunal, à lui apprendre le moyen de régner dans le ciel après avoir régné sur la terre.

Voici quelle était la manière de vivre de saint Vincent Ferrier dans ses voyages et ses missions. Il ne reposait que cinq heures ; le reste de la nuit il le donnait à la prière ou à la lecture de l'Ecriture sainte. Le matin, il se rendait au lieu où il devait prêcher. Il commençait par chanter la messe. Il prêchait ensuite, et, le sermon fini, pour satisfaire à la dévotion du peuple, qui l'accablait par un concours prodigieux, il donnait ses mains à baiser et faisait le signe de la croix sur les malades qu'on lui présentait, et qui ordinairement se trouvaient guéris. Il se servait habituellement de la même formule de prières pour bénir les malades. Il commençait par ces paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres, rapportées dans le dernier chapitre de saint Marc : « Ceux qui auront cru feront les prodiges suivants, etc. Ils mettront les mains sur les malades, et les malades seront soulagés. » Il ajoutait ensuite : « Que Jésus, fils de Marie, Sauveur et Seigneur du monde, qui vous a attirés à la foi catholique, daigne vous y conserver et vous donner la béatitude, et vous délivrer de cette infirmité. Amen. »

Il mangeait peu, se contentait de poisson, ne pouvait souffrir qu'on apportât beaucoup de soin et d'art à l'accommoder, persuadé que ces délicatesses ne conviennent point à l'état religieux. Depuis son entrée dans l'ordre des Frères Prêcheurs jusqu'au jour de sa mort, il ne mangea de viande que lorsqu'il y fut contraint par de pressantes nécessités. Il ne voulait qu'un plat ; son vin était toujours affaibli par une grande quantité d'eau. Il ne buvait jamais plus de trois coups à chaque repas. En un mot, il observa toute sa vie, avec une exactitude scrupuleuse, toutes les constitutions et les règles les plus sévères de son ordre, et même jusqu'aux cérémonies les plus indifférentes qui y sont prescrites. Pendant quarante ans, il jeûna presque tous les jours, excepté les dimanches.

Dans ses voyages, il allait à pied, un bâton à la main ; tel fut constamment, pendant quinze ans, son usage ; mais, ayant eu enfin une jambe incommodée et ne pouvant plus marcher qu'avec peine, il se servit d'un âne pour se faire porter de ville en ville. Il couchait sur des fagots de sarment ou sur la paille, avec un sac de laine pour oreiller. Il ne s'est jamais dépouillé devant personne, pas même devant ceux de ses frères avec lesquels il vivait le plus familièrement. Depuis sa première jeunesse, il ne manqua jamais de se donner la discipline toutes les nuits avec des cordes nouées, tant pour dompter son corps que pour honorer les souffrances du Sauveur par ce douloureux exercice. On remarque même une chose surprenante, qui est que, quand il était malade et que ses bras affaiblis se refusaient à son zèle, il contraignait ses confrères à lui donner la discipline, et les conjurait, au nom de Jésus-Christ, de frapper sans ménagement et de toute leur force.

Comme il ne pouvait pas suffire seul à ce

que son emploi demandait de lui, il avait associé à ses travaux apostoliques cinq de ses confrères : Pierre Rayna, Jean de Beaupré, qu'il avait trouvé étudiant à Toulouse et avait gagné à l'ordre de Saint-Dominique, Raphaël Cardoa, Geoffroi Blannès et Pierre Cerdan tous hommes de mérite, d'une vie sainte, et qui avaient l'estime de tout le monde, mais surtout les derniers, qui se distinguaient par leur doctrine, et à qui Dieu ne refusa pas la grâce des miracles.

La considération de la grande multitude de peuple qui le suivait ordinairement, soit pour faire pénitence, soit pour profiter de ses instructions et des exemples de sa sainte vie l'avait engagé à y établir un certain ordre, tant pour entretenir et augmenter la dévotion que pour assurer les fruits de sa doctrine et de ses prédications. Il menait avec lui beaucoup de prêtres, qu'il avait tirés de différents ordres religieux, qui étaient chargés d'entendre les confessions et de servir tant à la messe solennelle qu'à la célébration des offices divins. Son attention était allée jusqu'à faire provision d'un orgue qui le suivait dans tous ses voyages, pour contribuer par l'harmonie à exciter ceux de sa suite à louer Dieu avec plus d'affection. Il menait aussi des notaires avec lui pour fixer, par des actes publics, la légèreté et l'inconstance de ceux qui, après s'être réconciliés avec leurs ennemis, auraient ensuite pu être tentés de se repentir de la bonne action qu'ils avaient faite.

Il voulait que ceux qui le suivaient pour faire pénitence fissent des processions publiques, après le coucher du soleil, dans les villes et autres lieux où ils se trouvaient, en chantant des hymnes qu'il leur avait composées lui-même et en se donnant la discipline sur les épaules nues, disant à haute voix : En mémoire de la passion de Jésus-Christ et pour la rémission de mes péchés. Ces gens, pénétrés de componction, s'acquittaient de ces exercices avec une édification si touchante, que les habitants des lieux se laissaient entraîner au désir de les imiter, et embrassant la pénitence, quittaient tout pour suivre le saint homme, en si grand nombre, qu'on a vu quelquefois jusqu'à dix mille personnes dans cette société de pénitents. Outre ceux-là, le nombre des autres qui accouraient de toutes parts pour entendre saint Vincent s'est trouvé assez souvent d'environ quatre-vingt mille hommes. On a remarqué, au sujet de ces pénitents, que, quoique la flagellation se fît quelquefois en des temps que le froid, le vent et la pluie rendaient très-fâcheux, il n'est cependant jamais arrivé que personne en ait eu la moindre incommodité.

Afin qu'il n'arrivât point de confusion dans une aussi grande multitude, Vincent avait fait choix de quelques personnes d'une réputation et d'une conduite hors de tout soupçon, qu'il avait chargées du soin de pourvoir aux vivres et au logement, et surtout de séparer les hommes des femmes, encore avec plus de précaution qu'il n'en prenait pour séparer les clercs des laïques. Toutes les aumônes qu'on lui donnait, il les distribuait à ses disciples, à chacun selon ses besoins, et employait le reste au soulagement des pauvres. Il ne voulait pas que ceux de sa compagnie reçussent de l'argent, et ne leur permettait d'accepter que ce qui leur était nécessaire pour la provision de chaque jour. Les consuls de Béziers lui présentèrent une fois trente écus d'or en aumône. Il les refusa à son ordinaire ; mais les consuls firent de si grandes instances pour le prier d'accepter leur offrande, que le saint, n'osant manquer de respect aux noms de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, qu'ils avaient employés pour le fléchir, il prit véritablement l'or qu'ils lui offraient ; mais il le donna sur-le-champ à l'un de ses compagnons, avec ordre de le distribuer aux pauvres, aux orphelins et aux veuves, avant qu'il sortît de la ville.

Il reprenait avec une autorité pleine de hardiesse les vices non-seulement du peuple, mais encore des princes et des prélats, et n'épargnait personne de ceux dont la conduite scandaleuse était digne de blâme. Il avait pourtant cette modération et ce ménagement à l'égard des ecclésiastiques, de sauver l'honneur de leur caractère en leur faisant la réprimande en particulier. Il en usait de même à l'égard des religieuses qui avaient donné lieu de parler d'elles peu avantageusement. Son cœur renfermait une source inépuisable de cette onction qui se répandait dans ses discours. On la remarquait surtout lorsqu'il célébrait la messe ; la dévotion tendre dont il était animé lui faisait couler une si grande abondance de larmes des yeux quand il était prêt à recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, que ses larmes excitaient celles de la nombreuse multitude qui l'accompagnait toujours.

Le fruit de ses prédications fut si grand, que l'on compte plus de cent mille hommes qui vivaient dans le dérèglement, et qu'il mit dans les pratiques d'une pénitence salutaire. Il était impossible de résister à la véhémence de ses paroles. Elles pénétraient dans les cœurs les plus corrompus, et détachaient les âmes criminelles de leurs plus attrayantes habitudes. On en voyait, de jour à autre, qui, ne pouvant plus supporter le poids de leurs péchés, se produisaient à cette nombreuse multitude qui suivait saint Vincent, et faisaient un aveu public de leurs fautes, sans se mettre en peine de se couvrir de confusion devant les hommes, pourvu que la pénitence pût les réconcilier avec Dieu. Mais, quoiqu'on fût presque toujours infailliblement vaincu et confondu par cet admirable prédicateur, on s'attachait cependant à le suivre dès qu'on avait une fois commencé de l'entendre, et l'on trouvait une douceur infinie à ne point contester la victoire à l'Esprit-Saint qui parlait en lui. Il insistait le plus ordinairement sur trois points : la passion du Sauveur, le jugement qu'il doit porter des vivants et des

morts, et les peines de l'enfer. Quand il était sur ces matières, son éloquence, jointe à sa piété, exprimait si vivement ce qu'il ressentait en lui-même, que tout l'auditoire, pénétré de crainte et de douleur, forçait très-souvent le prédicateur au silence par le bruit des gémissements, plus grand que celui de sa voix. Lorsqu'il expliquait quelques endroits de l'Ecriture sainte, il le faisait avec autant de clarté que d'abondance. Tout ce qu'il avançait pour la correction des mœurs, il le prouvait solidement par les passages précis de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise. Sa mémoire, qui était d'une vaste étendue, lui fournissait, avec une facilité et une fidélité surprenantes, les exemples et les passages qui lui étaient nécessaires.

Il n'est pas si difficile de persuader la pénitence et la sainteté à des personnes qui ont vieilli dans le crime que de convaincre de la vérité du christianisme les Juifs et les Mahométans. On compte cependant plus de vingt-cinq mille Juifs convertis par le ministère de saint Vincent dans les divers cantons de l'Espagne, et autant de Musulmans. Parmi les fruits de ses prédications, furent un grand nombre de monastères et d'hôpitaux fondés, d'églises bâties, de ponts édifiés sur des passages dangereux ; la paix rétablie dans les villes, les haines les plus cruelles apaisées, l'impudicité réprimée, l'usure abolie. Quand il prêchait à ces multitudes de peuple dans les places des villes et dans les campagnes, sa voix prenait un tel essor, qu'on l'entendait depuis les premiers rangs jusqu'aux derniers. Dieu renouvelait en sa faveur le miracle de la Pentecôte. Quoique Vincent ne prêchât qu'en sa langue maternelle de Valence, ou en latin, il était entendu par des Grecs, des Allemands, des Sardes, des Hongrois, des Bas-Bretons et autres étrangers, hommes, femmes et enfants qui ne savaient point d'autres langues que la leur (1).

On le voit, si l'Eglise catholique était divisée par l'incertitude sur la personne de son chef visible, elle était toujours unie et animée par l'esprit de son chef invisible, par l'Esprit de Dieu ; car Vincent Ferrier prêchait, convertissait, faisait des miracles, attirait la foule des peuples dans l'une et l'autre obédience. Les peuples reconnaissaient en lui le même Esprit de Dieu qu'en sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine de Suède.

Sainte Catherine de Sienne avait terminé sa vie sainte le 27 avril 1380, à Rome, où le pape Urbain VI l'avait fait venir pour être plus à portée de profiter de ses conseils. Il forma même le projet de la députer, avec sainte Catherine de Suède, vers Jeanne, reine de Naples, qui s'était déclarée pour le Pape d'Avignon, Clément VII ; mais cette députation n'eut point lieu. Le Père Raymond de Capoue, directeur et biographe de Catherine de Sienne, craignit et fit craindre au Pape que les suites de cette députation ne fussent dangereuses pour les deux servantes de Dieu. Catherine répondit tout haut à Raymond : Si Agnès et Marguerite, et les autres saintes vierges, avaient ainsi pensé, jamais elles n'auraient acquis la couronne du martyre. Est-ce que nous n'avons pas un époux qui puisse nous arracher aux mains des impies et conserver notre pureté au milieu d'hommes corrompus ? Ce sont là de vaines pensées, qui procèdent d'un manque de foi, plus que d'une véritable prudence. La sainte, ne pouvant aller vers la reine de Naples, lui écrivit plusieurs lettres pressantes, mais qui demeurèrent sans effet. Nous avons vu quelle fut la fin tragique de cette princesse.

Catherine de Sienne voyait avec la plus vive douleur les maux de l'Eglise. Pendant qu'elle était à Rome, il se forma dans cette ville même une conspiration contre la vie du pape Urbain VI. Catherine conjurait nuit et jour son céleste époux de ne point permettre un pareil forfait. Elle vit toute la ville pleine de démons qui excitaient le peuple à ce parricide et poussaient des cris horribles contre la pieuse vierge en prières. Au lieu de leur répondre, elle priait le Seigneur avec plus d'instances, pour l'honneur de son nom et le salut de son Eglise, de frustrer entièrement les désirs des démons, de protéger son Vicaire, et de préserver le peuple d'un crime aussi énorme. Le Seigneur répondit que, ce dernier crime mettant le comble à tous les autres, il exterminerait ce peuple rebelle pour satisfaire à sa justice. Catherine implora sa miséricorde pendant plusieurs jours et plusieurs nuits de suite, et enfin, pour satisfaire à sa justice irritée, elle s'offrit à endurer toutes les peines que ce peuple avait méritées. Le Seigneur se tut. L'effervescence du peuple se calma peu à peu ; mais toute la rage des démons s'exerça contre la sainte, depuis le dimanche de la Sexagésime, 29 janvier, jusqu'au jour de sa mort, 29 avril, dimanche avant l'Ascension.

Le désir qu'elle éprouvait de quitter cette terre, pour contempler Dieu face à face, augmentait de jour en jour ; et plus ce désir augmentait, plus aussi Dieu répandait en son âme la lumière surnaturelle. Deux ans avant sa mort, la vérité se manifestait à elle d'une manière si claire, qu'elle pria des scribes de mettre par écrit ce qu'elle dirait pendant ses extases. On recueillit ainsi, en peu de temps, sur l'obéissance, un traité qui contient un dialogue entre une âme et le Seigneur. En voici la récapitulation dans l'avant-dernier chapitre :

« Maintenant donc, très-chère fille, j'ai satisfait à votre désir, depuis le commencement jusqu'à la fin, touchant l'obéissance. Si vous vous souvenez bien, vous m'avez demandé d'abord avec un désir inquiet, comme je vous ai fait demander pour vous faire croître dans le feu de la charité ; vous

(1) *Acta SS.* 5 *april.*, c. III. *Vies des saints de Bretagne*. t. III.

m'avez demandé, dis-je, quatre choses. L'une pour vous-même, à quoi j'ai satisfait en vous illuminant de la lumière de ma vérité et en vous montrant de quelle manière vous parveniez à connaître cette vérité, par la connaissance de vous et de moi, et moyennant la lumière de la foi. La seconde demande fut que je fisse miséricorde au monde. La troisième fut pour le corps mystique de la sainte Eglise me priant d'en ôter les ténèbres et la persécution, et de punir sur vous leurs iniquités.

« A ce propos, je vous ai montré que nulle peine finie ou temporelle ne peut satisfaire par elle seule pour une faute commise contre moi, qui suis le bien infini ; elle satisfait néanmoins, si elle est unie à la contrition de cœur et au désir de l'âme ; et je vous en ai expliqué la manière. Je vous ai répondu aussi que je veux faire miséricorde au monde, en vous montrant qu'il m'est propre d'être miséricordieux. Aussi, est-ce par la miséricorde et l'amour inestimable que je portais à l'homme que j'ai envoyé mon Fils unique et mon Verbe. Et pour vous le montrer plus clairement, je l'ai comparé à un pont qui va du ciel à la terre par l'union de ma nature divine avec votre nature humaine. Pour vous éclairer plus encore de ma vérité, je vous ai montré qu'on monte à ce pont par trois degrés, savoir par les trois puissances de l'âme. J'ai figuré ces trois degrés dans le corps du Verbe même : le premier en ses pieds, le second en son côté ouvert, le troisième en sa bouche ; j'y ai distingué trois états de l'âme, l'imparfait, le parfait, et le très parfait, qui atteint à l'excellence de l'amour unitif. Sur chaque point, je vous ai montré ce qui ôte l'imperfection, et par quelle voie on arrive à la perfection ; j'ai parlé des tromperies cachées des démons, de l'amour-propre spirituel et des réprimandes que fait ma clémence en ces trois états : la première en vie, la seconde à la mort, la troisième au jugement général.

« Je vous ai promis et vous promets de nouveau que, moyennant bien des souffrances de mes serviteurs, je réformerai mon épouse, vous invitant à souffrir, me plaignant avec vous de l'iniquité des mauvais ministres, vous montrant l'excellence où je les ai placés et le respect que je demande que les séculiers aient pour eux, respect que leurs défauts ne doivent pas diminuer. Je vous ai aussi parlé de la vertu de ceux qui vivent comme des anges, ajoutant quelque chose sur l'excellence du Sacrement de l'autel. Enfin, comme à propos de ces trois états, vous avez demandé d'où procèdent les larmes, je vous ai dit qu'elles sourdent de la fontaine du cœur, qu'il y en a de quatre sortes, et une cinquième qui donne la mort.

« Quant à votre quatrième demande touchant un événement particulier, j'y ai répondu de même, vous expliquant ma providence tant générale que spéciale, depuis le commencement de la création jusqu'à la fin du monde ; comment je fais tout avec une providence souveraine et divine, donnant ou permettant tout ce qui vous arrive, soit les tribulations, soit les consolations spirituelles et temporelles, tout pour votre bien, afin que vous soyez sanctifiée en moi, et que ma vérité vienne à se parfaire à vous. Ma vérité est, que je vous ai créée pour avoir la vie éternelle, et je vous l'ai manifesté par le sang de mon Fils unique. Enfin j'ai satisfait à votre désir en vous parlant de la perfection de l'obéissance, de l'imperfection de la désobéissance, de leur source, et de ce qui vous fait perdre l'obéissance. Je l'ai représentée comme une clef générale, ce qu'elle est en effet. Je vous ai parlé de la paix que l'obéissance procure, de la guerre que la désobéissance entraîne, et combien celui qui n'obéit pas se trompe lui-même, ajoutant que c'est par la désobéissance d'Adam que la mort est entrée dans le monde.

« Moi donc, le Père éternel, la souveraine et éternelle vérité, je conclus pour vous, que, par l'obéissance de mon Fils unique et de mon Verbe, vous avez la vie éternelle ; et comme, depuis le premier vieil homme, vous avez tous contracté la mort, de même, tous ceux qui veulent porter la clef de l'obéissance, vous avez contracté la vie par l'homme nouveau, Jésus-Christ, duquel je vous ai fait un pont, après que la voie du ciel eut été rompue, afin que, moyennant la clef de l'obéissance, vous puissiez passer par cette voie douce et droite, qui est la Vérité une et lumineuse, traverser les ténèbres de ce monde, et avec la clef de mon Verbe vous ouvrir enfin le ciel. Maintenant je vous invite à pleurer, vous et mes autres serviteurs ; car c'est par les pleurs et une humble et continuelle oraison que je veux faire miséricorde au monde. »

A ces communications divines, l'âme répondit : « Grâces vous soient rendues, ô Père éternel, de ce que vous ne m'avez point dédaignée, moi, votre créature, ni rejeté mes désirs. Lumière, vous n'avez point fait attention à mes ténèbres ; vie, vous n'avez point considéré que je suis morte ; médecin, vous n'avez point dédaigné mon infirmité ; pureté éternelle, ma saleté et ma misère ; infini, moi qui suis finie ; sagesse, moi qui suis folie : malgré tous ces maux et défauts innombrables, ainsi qu'une infinité d'autres qui sont en moi, votre sagesse ne m'a point méprisée non plus que votre beauté, votre clémence, votre infini bien. Au contraire, dans votre lumière, vous m'avez donné la lumière ; dans votre sagesse, j'ai connu la vérité ; dans votre clémence, j'ai trouvé l'amour de vous et du prochain. Qui vous y a obligé ? non mes vertus, mais votre charité seule. Puisse ce même amour vous contraindre à éclairer l'œil de mon intelligence de la lumière de la foi, afin que je connaisse et comprenne votre vérité qui m'a été manifestée ! Donnez-moi que ma mémoire soit capable de retenir vos bienfaits, que ma volonté s'embrase du feu de votre charité, qui fasse verser à mon corps le sang, par amour de

celui que vous avez versé, et que, par la clef de l'obéissance, j'ouvre la porte du ciel. Je vous demande cordialement la même chose pour toute créature raisonnable, en général et en particulier, et pour le corps mystique de la sainte Eglise. Je confesse que vous m'avez aimée avant que je fusse, et que vous m'aimez d'une manière ineffable, comme un homme qui devient insensé par excès d'amour.

O Trinité éternelle! ô Déité, qui, par l'union de la nature divine, avez fait valoir le sang de votre fils unique! Trinité éternelle, vous êtes une mer profonde, où, plus je cherche, plus je trouve; et plus je trouve, plus je vous cherche. Vous rassasiez d'une manière insatiable, parce que, dans votre abîme, vous rassasiez l'âme de telle sorte, qu'elle demeure toujours affamée de vous, Trinité éternelle, désirant vous voir lumineusement dans votre lumière. Comme le cerf altéré désire la fontaine d'eau vive, ainsi mon âme désire sortir de la prison de ce corps ténébreux, et vous voir dans la vérité, comme vous êtes. Oh! combien de temps sera cachée votre face à mes yeux! O Trinité éternelle, feu et abîme de charité, dissipez le nuage de mon corps! car la connaissance que vous m'avez donnée de vous, dans la vérité, me contraint à désirer de laisser la pesanteur de mon corps et de donner ma vie pour la gloire de votre nom, parce que, avec la lumière de l'intelligence, j'ai vu dans votre lumière votre abîme et la beauté de votre créature. C'est pourquoi, ô Trinité éternelle, me regardant moi-même en vous, je me suis vue votre image; vous, Père éternel, me donnant de votre puissance et de votre sagesse dans l'intellect, laquelle sagesse est appropriée à votre Fils unique; le Saint-Esprit, qui procède de vous et de votre Fils, m'a donné la volonté, qui me rend capable d'aimer, car vous, ô Trinité éternelle, êtes le créateur, et moi votre créature; j'ai connu, par la nouvelle création que vous m'avez faite au sang de votre Fils unique, que vous avez été épris de la beauté de votre créature.

O abîme! ô Déité éternelle! ô mer profonde! que pouviez-vous me donner de plus que vous-même? Vous êtes le feu qui brûle toujours et ne se consume pas; vous êtes un feu qui consumez dans votre ardeur tout l'amour-propre de l'âme; un feu qui ôtez toute froideur; vous éclairez toutes les intelligences, et par votre lumière m'avez fait connaître la vérité. Vous êtes cette lumière au-dessus de toute lumière, avec laquelle vous donnez à l'œil de l'esprit une lumière surnaturelle en si grande abondance et perfection, que vous éclairez la lumière même de la foi; c'est dans cette foi que mon âme a la vie, dans cette lumière qu'elle a reçu la lumière, qui est vous. Car, dans la lumière de la foi, j'acquiers la sagesse, dans la sagesse de votre Fils unique; dans la lumière de la foi, je deviens forte et constante, et je persévère; dans la lumière de la foi, j'espère que vous ne me laisserez pas succomber en chemin. Cette lumière m'enseigne la route: sans elle je marcherais dans les ténèbres; c'est pourquoi, Père éternel, je vous ai prié de m'éclairer de la lumière de la très sainte foi. Véritablement, cette lumière est un océan qui nourrit l'âme en vous, océan pacifique, Trinité éternelle. L'eau de cet océan n'est point troublée: aussi ne donne-t-elle point la crainte mais la connaissance de la vérité; elle est distillée, et manifeste les choses occultes. C'est pourquoi, où abonde la très abondante lumière de votre foi, elle certifie l'âme de ce qu'elle croit. C'est un miroir, suivant ce que vous me faites connaître, ô Trinité éternelle; lorsque j'y regarde, en le tenant par la main de l'amour, il me représente moi-même en vous, qui suis votre créature, et vous en moi, par l'union que vous avez faite à la divinité avec notre humanité. Dans cette lumière, je vous représente à moi et je vous connais, bien suprême et infini; bien au-dessus de tout bien, bien heureux, bien incompréhensible, bien inestimable; beauté au-dessus de toute beauté; sagesse au-dessus de toute sagesse, car vous êtes la sagesse même (1).

C'est à cette surnaturelle et vivante théologie que sainte Catherine de Sienne se trouvait élevée dans ses extases. On y voit l'accomplissement de cette promesse du Sauveur: Qui a mes commandements et les garde, c'est celui-là qui m'aime. Or, qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me manifesterai à lui moi-même. Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons chez lui, et nous y ferons notre demeure (2).

Sentant que sa dernière heure était proche, Catherine fit à ses enfants spirituels de l'un et de l'autre sexe, qui l'avaient suivie à Rome, une dernière exhortation, où elle leur recommanda l'abnégation de soi-même, l'application à l'oraison, la promptitude de l'obéissance, la fuite des jugements téméraires, la confiance en Dieu, la charité mutuelle, et surtout un grand zèle pour la réformation de l'Eglise et pour le Vicaire du Christ. Elle confessa que, depuis sept ans surtout, elle n'avait cessé de prier pour cette cause, et de souffrir à cette fin, dans son corps, des douleurs humainement intolérables, comme autrefois Job; douleurs qui redoublaient dans le moment même où elle en parlait. Enfin, après avoir mis ordre à tout, elle demanda pardon et fit ses derniers adieux à chacun, reçut les sacrements de l'Eglise avec l'indulgence plénière, et mourut le 27 avril 1380, à l'âge de trente-trois ans. Elle fut enterrée dans l'église de la Minerve, où l'on garde encore son corps sous un autel. Son crâne est chez les Dominicains de Sienne. On voit dans la même ville sa maison, ses

(1) *Acta SS.*, 30 *april. Vita Sancta Cathar. Sen.*, cap. 12. — (2) Joan. 14, 21 et 23.

instruments de pénitence et quelques autres reliques. Sa vie fut écrite par Raymond de Capoue, son confesseur, qui fut depuis général des Dominicains. Elle a été canonisée par le pape Pie II en 1461. Urbain VIII transféra sa fête au 30 avril. Outre le *Traité de l'Obéissance*, que nous avons de sainte Catherine de Sienne, nous en avons encore un de la discrétion, un second de l'oraison, et un troisième de la Providence. C'est le même fond de théologie mystique (1).

Sainte Catherine de Suède mourut l'année suivante 1381. Fille de sainte Brigitte, l'amour de Dieu sembla prévenir en elle l'usage de la raison. Ses parents l'envoyèrent à l'âge de sept ans au monastère de Risberg, pour y être élevée dans la pratique des vertus chrétiennes. Son désir était de demeurer vierge. Cependant, pour obéir à son père, elle épousa Egard, jeune seigneur rempli de piété. Le premier jour de leurs noces, elle lui persuada de garder ensemble la continence. Egard y consentit ; ils vécurent comme frère et sœur le reste de leur vie, couchant l'un et l'autre sur la dure, y joignant les jeûnes, les veilles, les prières et les aumônes. Dès son enfance, Catherine disait tous les jours l'office de la sainte Vierge, les sept psaumes de la pénitence, avec beaucoup d'oraisons particulières. Avant de se livrer au sommeil, elle passait quatre heures à méditer sur la passion du Sauveur, avec beaucoup de génuflexions et de larmes. Elle pratiquait, autant que possible la pauvreté dans ses vêtements : ce qui lui attira souvent les reproches de Charles, son frère ; elle les supportait avec une inaltérable douceur.

Avec la permission de son mari, qui mourut quelque temps après, elle rejoignit sa mère, sainte Brigitte, à Rome, fit avec elle le pèlerinage de Jérusalem et d'autres sanctuaires. Sa mère étant morte à Rome l'an 1373, elle accompagna le corps au monastère de Watstein en Suède. Elle fixa son séjour dans cette maison, en devint abbesse, y donna l'exemple de toutes les vertus. Des miracles sans nombre s'étant opérés au tombeau de sa mère, elle retourna, l'an 1376, à Rome, pour en procurer la canonisation, au nom du roi, des seigneurs et des prélats de Suède. Elle poursuivit l'affaire pendant cinq ans. Le schisme étant survenu et mettant obstacle à la conclusion, elle déposa toutes les pièces aux archives de l'Eglise romaine, revint dans sa patrie, au monastère de Watstein, et y mourut le 24 mars 1381. Dieu l'honora de plusieurs miracles et pendant sa vie et après sa mort. Durant les vingt-cinq dernières années de sa vie, elle ne passa aucun jour sans se purifier, par le sacrement de pénitence, de ces fautes de fragilité qui échappent aux plus justes. Il existe de sainte Catherine de Suède, en sa langue maternelle, un livre manuscrit avec ce titre : *Consolation de l'Ame*. Elle dit dans la préface que son livre n'est qu'un tissu de maximes tirées de l'Ecriture et des traités de piété; elle se compare à l'abeille qui compose son miel du suc de différentes fleurs (2).

Avant de quitter Rome, sainte Catherine de Suède y fut juridiquement interrogée, l'an 1379, sur ce qu'elle savait de l'élection d'Urbain VI, ayant été présente à Rome, à cette époque. Voici le résumé de sa déposition. Même avant d'entrer au conclave, les cardinaux parlaient déjà de l'élire; elle le tenait de plusieurs personnes dignes de foi. Au conclave, les deux partis contraires élurent unanimement Urbain, alors archevêque de Bari ; elle le tenait du cardinal de Poitiers et de beaucoup d'autres cardinaux, qui la pressèrent de croire fermement qu'il était vrai et légitime Pape, élu canoniquement et par l'inspiration de l'Esprit-Saint. Dans l'élection même, il n'y a aucune crainte ni violence de la part des Romains ; mais, bien après l'élection, il y eut quelque bruit, quelque mouvement de la part de ceux qui désiraient un Pontife né à Rome. Elle a vu le nouveau Pape couronné à Saint-Pierre, en présence de tous les cardinaux, qui lui rendirent tous les devoirs accoutumés en cette circonstance. Il n'y avait alors aucun bruit, aucune crainte ; au contraire, les cardinaux s'en allèrent contents, se réjouissant de ce qu'ils avaient fait, et d'avoir élu un tel Pontife, qu'ils assuraient devoir être salutaire à l'Eglise romaine: de plus, ils l'accompagnèrent processionnellement de Saint-Pierre à Saint-Jean-de-Latran.

Interrogée pourquoi les cardinaux, après l'avoir élu, le cachèrent aux Romains : il y avait donc quelque rumeur, quelque crainte ? elle répondit : Au temps de l'élection, il n'y avait ni crainte ni rumeur ; mais les cardinaux, requis par les Romains de leur donner un Pape romain, n'ayant pas acquiescé à leur requête, et ayant élu un autre, craignirent que les Romains n'en voulussent à sa vie. Ils feignirent donc que le cardinal de Saint-Pierre serait Pape. Interrogée, quelle était donc la cause du schisme, elle répondit que, suivant sa persuasion, la cause en était à la rigueur de la justice du Pape, qui ne se montrait point assez favorable aux demandes des cardinaux et souhaitait les corriger. Enfin elle attesta que les mêmes cardinaux lui recommandèrent la personne d'Urbain VI, en lui parlant beaucoup de sa vertu, de sa sagacité, de sa prudence et de son honnêteté. Telle fut la déposition de sainte Catherine de Suède (3).

Ainsi, comme nous avons déjà vu, la cause du grand schisme d'Occident fut non la violence du peuple romain, mais, d'une part, le caractère dur et intraitable d'Urbain VI, de l'autre, la vie et les vues trop mondaines des cardinaux français. Parce que le Pape, qu'ils ont élu unanimement, qu'ils ont reconnu pendant plusieurs mois et fait reconnaître à

(1) *Acta SS.*, 30 *april.* — (2) *Acta SS.*, 24 *mars.* Godescard, 22 mars. — (3) Raynald, 1379, n. 20.

toute la terre, ne met point assez de mode dans ses rapports avec eux, leur fait des reproches intempestifs sur leur vie trop peu cléricale, ils donnent le démenti à tout ce qu'ils ont dit et fait depuis plusieurs mois ; ils confessent à toute la terre qu'ils l'ont trompée jusqu'alors, que l'homme qu'ils lui ont présenté comme Pape légitime ne l'est point, et qu'ils viennent d'en faire un autre, sans qu'aucun tribunal compétent ait prononcé sur la nullité du premier.

A sa dureté de caractère, Urbain VI joignait un autre défaut bien nuisible dans un Pape : il aimait sa famille plus que l'Eglise de Dieu. Quand le Sauveur envoya ses apôtres prêcher l'Evangile, il leur dit : Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi ; et qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi (1). Il dit de plus aux peuples qui le suivaient : Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et de plus son âme ou sa personne, il ne peut être mon disciple (2). Telle est la doctrine morale du Christ : c'est au vicaire du Christ, surtout, à la prêcher par son exemple. Pour suivre Jésus-Christ, Pierre abandonne tout ; parce qu'il aime Jésus-Christ plus que les autres, il reçoit à paître tout son troupeau : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Le successeur de Pierre en sa charge doit aussi lui succéder en son abandon de toutes choses et en son amour prééminent de Jésus. Il doit apparaître dans l'Eglise, ainsi que Melchisédech dans l'Ecriture, comme le Pontife du Dieu très-haut, comme le roi de la justice, le roi de la paix, sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant ni commencement des jours, ni fin de la vie, mais assimilé au Fils de Dieu, uniquement et éternellement Pontife (3).

Si Urbain VI comprenait cette doctrine, il ne la suivait guère. Il avait un indigne neveu, François Prignano. Ayant déclaré le royaume de Naples dévolu au Saint-Siège pour punir la reine Jeanne, il attribue une partie du royaume à son neveu. Charles de Duras ou de la Paix, qu'il appelle de Hongrie, ratifie la concession. François Prignano, étant à Naples avec son oncle, enlève et viole une religieuse de Sainte-Claire, de race noble. C'était une suite de ses autres débauches. L'oncle disait à tout cela : C'est un jeune homme ! Ce jeune homme avait plus de quarante ans. Ayant refusé de comparaître en justice pour son rapt, il est condamné à mort par contumace. L'oncle se plaint de la sentence. L'affaire s'accommode. Au lieu de perdre la tête, François Prignano épouse une parente du roi, avec la ville de Nocéra pour dot. En 1395, six ans après la mort de son oncle, il éprouve des revers et s'efforce de se tuer. Guéri de sa blessure, il s'embarque et périt dans les flots, avec sa mère et toute sa famille. C'est ainsi que Dieu punit le népotisme d'Urbain VI (4).

Quant à Urbain lui-même, pour soigner les intérêts de son indigne neveu, plus d'une fois il néglige les intérêts de l'Eglise universelle : il se brouille avec le roi de Naples, Charles de Duras, il se brouille avec ses propres cardinaux. Comme il obligeait ceux-ci à le suivre dans ses voyages de Naples et d'Apulie, lesquels n'avaient de but principal que les intérêts de sa famille, les cardinaux en murmuraient. Six d'entre eux sont accusés de conspiration contre le Pape, et livrés à son neveu, qui les fait mettre à la torture. C'était l'an 1385. Le crime qu'on leur imputait, c'était de vouloir donner un curateur à Urbain VI, comme à un furieux. L'année suivante, il en fait mourir cinq clandestinement, et renvoie le sixième après l'avoir dégradé. Sans doute, comme souverain temporel, il avait droit de vie et de mort, mais ce n'est pas tout d'avoir ce droit, il faut en user d'une manière irréprochable devant Dieu et devant les hommes (5).

Brouillé avec le roi de Naples pour des intérêts de népotisme, Urbain VI se vit assiégé par ce prince dans un château, d'où il eut bien de la peine à s'évader pour fuir à Gênes. Ce fut là qu'il fit mourir les cinq cardinaux, qu'il menait enchaînés à sa suite. Après avoir séjourné un an à Gênes, il se rendit à Lucques, où il reçut des envoyés de plusieurs princes d'Allemagne, qui le sollicitaient de prendre quelque voie d'accommodement avec Clément VII, s'offrant à faire tous les frais de la négociation. Clément même proposait la tenue d'un concile pour l'extinction du schisme, promettant de s'en tenir à ce que l'Eglise déciderait entre lui et son adversaire. Urbain VI, qui autrefois avait lui-même proposé ce moyen, n'y voulut plus entendre, disant qu'étant vrai Pape, il ne voulait pas rendre son droit douteux en le mettant en litige. Et, comme il était moins occupé de procurer la paix de l'Eglise que de s'emparer du royaume de Naples au profit de sa famille, il publia une croisade pour le réduire, et se mit lui-même en campagne avec les troupes qu'il put rassembler pour en faire la conquête ; mais, n'ayant pas de quoi les payer, il en fut abandonné et se vit contraint de retourner à Rome (6).

De Lucques, il s'était rendu à Pérouse, où il donna un rescrit pour l'établissement de l'université de Cologne. Il confirma aussi la fondation de celle de Heidelberg, faite par Robert de Bavière, comte palatin (7). Revenu à Rome, il réduisit la célébration du jubilé de la cinquantième année à la trente-troisième, en mémoire de ce que la vie mortelle du Sauveur, qui est la source de toutes les

(1) Matth., x, 36. — (2) Luc. xiv. 26. — (3) Hebr., vii, 1-3. — (4) Theodor. Niem, c. xxxiii. Raynald, 1381, n. 1 et 20 ; 1395, n. 16. — (5) Raynald. — (6) Niem. l. I, c. lxvi et lxix. S. Antonin, part. iii, tit 22, c. ii. — (7) Middendrop, *Comment. de Academii*. Spond, ad an 1410, n. 6.

grâces qu'on reçoit dans l'Eglise, a été de trente-trois ans (1). Il institua la fête de la Visitation de la sainte Vierge, pour être célébrée perpétuellement le second jour de juillet. Il ordonna qu'en temps d'interdit ecclésiastique, outre les fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et l'Assomption de la sainte Vierge, il serait permis de célébrer publiquement la Fête-Dieu (2). Urbain VI mourut le 15 octobre 1389, après avoir siégé onze ans six mois et six jours, à compter de celui de son élection. Pontife accompli, s'il avait eu moins d'amour pour les siens et plus de douceur pour les autres ; car il avait des mœurs très pures, aimait la justice, haïssait la simonie et le luxe, menait une vie austère, jeûnait presque toujours et portait le cilice (3).

Les cardinaux romains, étant entrés au conclave, après avoir célébré les obsèques du Pape défunt, lui donnèrent pour successeur Pierre Thomacelli, d'une noble famille de Naples, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Anastasie. Il fut élu le second jour de novembre, consacré et couronné le 9, sous le nom de Boniface IX. Il fit aussitôt part de son exaltation aux princes et Etats de l'obédience de son prédécesseur ; savoir, à l'empereur Wenceslas, aux rois de Hongrie, d'Angleterre et de Portugal, à Marguerite, reine de Norwège, aux républiques de Venise, de Gènes, de Florence, de Pise, aux ducs d'Autriche, de Bavière, de Brunswick, et autres (4).

Il créa quatre cardinaux, et en rétablit quatre autres qu'Urbain avait déposés. Ces derniers furent l'anglais Adam, évêque de Londres ; Barthélemi Mezzavacca, évêque de Riéti ; Landulphe Mathamaure, archevêque de Bari ; et Pileus de Prata, qui fut appelé le cardinal des Trois-Chapeaux, parce que, ayant reçu d'abord le chapeau des mains d'Urbain, il avait passé au parti de Clément, qui lui en avait donné un nouveau, d'où il était revenu à Boniface, qui lui en avait rendu un autre.

Suivant la constitution d'Urbain, son prédécesseur, il célébra le jubilé à Rome, en l'année 1390. Et comme la diversité des obédiences avait empêché une grande partie des peuples chrétiens de s'y rendre pour le gagner, il en accorda l'extension dans les provinces de l'Eglise, sur la prière que lui en firent les princes de sa communion.

Il institua l'université de Ferrare, dans laquelle Barthélemi Salicet, fameux jurisconsulte, donna les premières leçons du droit (5). Il institua aussi celle d'Erfurt en Thuringe (6) ; ce fut la première dans l'Allemagne proprement dite. Il canonisa sainte Brigitte de Suède, morte à Rome en 1373.

Boniface IX avait envoyé des députés à Charles VI, roi de France, pour le prier de donner ses soins à l'extinction du schisme, promettant que de sa part il n'omettrait rien pour faire réussir la chose. Clément VII, de son côté, ordonna des prières publiques pour la même fin, dans toutes les églises de son obédience. Mais on reconnut bientôt que l'un et l'autre voulaient la paix de telle sorte que chacun d'eux en particulier prétendait que son droit était indubitable, et qu'il devait l'emporter sur son compétiteur (7).

L'université de Paris proposa le choix d'un des trois moyens suivants pour terminer la dispute : ou la décision d'un concile général, ou la voie du compromis, ou celle de la cession de la renonciation pleine et absolue des deux prétendants, qu'on regarda comme la plus efficace (8).

Les cardinaux d'Avignon ayant trouvé la proposition juste et raisonnable, Clément VII en fut si outré de colère et si pénétré de douleur, qu'il tomba dans une langueur suivie d'une apoplexie, qui l'enleva de ce monde. Cet accident lui arriva le 16 septembre 1394, après une administration de seize ans moins quatre jours (7).

Robert de Genève, dit Clément VII, était de la maison princière des comtes de Genève, alliée à presque toutes les maisons souveraines d'Europe. En s'emparant de la papauté, il espérait peut-être élever sa famille plus haut encore. Il se trompa. Sa famille s'éteignit avec lui. Cardinal-légat en Lombardie, il s'y montra perfide et cruel. L'an 1376, ayant persuadé aux habitants de Césène de déposer les armes, il en fit faire un horrible massacre, sans distinction d'âge ni de sexe. Trois mille personnes, cinq mille suivant d'autres, périrent sous le fer des Bretons et des Anglais, qu'il avait à sa solde. C'est ce que rapporte saint Antonin dans son histoire (10). Après la mort de Grégoire XI, Robert de Genève prédit plusieurs fois à un de ses amis que l'archevêque de Bari serait Pape (11). Cet archevêque ayant été élu effectivement, Robert de Genève écrivit aux principaux personnages de la chrétienté, qu'il avait été librement élu ; il l'écrivit et collectivement avec les autres cardinaux, et individuellement à l'empereur Charles IV et au comte de Flandre (12). Pendant plusieurs mois, il reconnut et assista publiquement Urbain VI, et lui adressa plusieurs suppliques, dont l'une du 15e de juin (13). La division ayant éclaté, Urbain VI proposa aux cardinaux français de soumettre l'affaire au jugement d'un concile général : les cardinaux français s'y refusèrent, et firent un second pape de Robert de Genève, sous le nom de Clément VII (14). A cette affligeante nouvelle, Wenceslas, roi des Romains, et Louis, roi de Hongrie, envoient des ambassadeurs à Clément et à ses cardinaux, pour les conjurer de revenir à l'obéissance d'Ur-

(1) Raynald, 1389, n. 2. — (2) Gobelin. *in cosmodr. œtat* 6, *cap.* 81. — (3) Raynald, 1389, n. 10 Spond, 1389. — (4) *Ibid.*, 1389. — (5) Spond, 1391. — (6) Albert. Krantz, l. X. Saxon, c. xv. — (7) Spond. 1393. — (8) D'Acheri, *Spicileg.*, t. VI, p. 109. — (9) *Continuat. Nang.* Apud Baluz. — Sommier, t. VI, — (10) Antonin, 3e part., t. XXII, c. I, § 4. — Léon . Arect., l. VIII. — (11) Raynald, 1378, n. 2, 12. — (12) *Ibid.*, n. 17 et 18. — (13) *Ibid.*, n. 28. — (14) *Ibid.*, n. 42 et 43.

bain, que peu auparavant encore ils avaient présenté comme vrai Pape à la chrétienté entière. Clément, qui était encore à Fondi, reçut fort mal les ambassadeurs, fit mettre à la torture plusieurs d'entre eux qui étaient ecclésiastiques, et les retint longtemps prisonniers. Voilà ce que rapporte un auteur contemporain, Théodoric de Niem (1).

En revanche, Clément VII eût une facilité excessive à prodiguer les grâces aux princes et aux courtisans, pour les retenir dans son obédience. « Etat misérable ! s'écrie sur cela le Français Clémangis. Notre pontife Clément s'était tellement rendu l'esclave des hommes de cour, qu'il recevait d'eux, sans pouvoir s'en plaindre, les traitements les plus indignes. Il fallait céder à leurs importunités, promettre à ceux-ci, donner à ceux-là, dissimuler, temporiser, cultiver avec grand soin quiconque avait le talent de s'insinuer auprès des grands, de les flatter et de les divertir. C'était à ces courtisans qu'il conférait les évêchés et les autres dignités de l'Eglise. Il s'attachait les princes par des présents, par des décimes qu'il leur accordait sur le clergé, par l'ascendant qu'il leur laissait prendre sur les ecclésiastiques ; en sorte que les seigneurs séculiers étaient plus papes dans le clergé que le pape Clément lui-même (2). »

Cet ouvrage, où le Français Clémangis peint si vivement la servitude de la cour d'Avignon sous le pape Clément, est un traité intitulé : *De l'état corrompu de l'Eglise* ; monument des malheurs qu'avait causés le schisme, et la preuve aussi du caractère d'esprit satirique et extrême de cet écrivain. Clémangis y attaque les Papes, les cardinaux, les évêques, les chanoines, les religieux, les religieuses ; en un mot, tous les ecclésiastiques, hors les gens d'université. Dans le feu de sa déclamation, il lui échappe de temps en temps des traits entièrement outrés et contraires à la vérité : comme quand il dit que dans leur première institution les cardinaux s'occupaient uniquement à donner la sépulture aux morts. Que de son temps un cardinal possédait quelquefois jusqu'à cinq cents bénéfices. Qu'en France tous les monastères de filles étaient plongés dans le plus affreux libertinage. Que la plupart de ceux qu'on élevait au sacerdoce ne savaient presque pas lire. Tous ces reproches sont exorbitants, et en particulier le dernier, puisque toutes les universités, surtout celle de Paris, étant alors plus que jamais remplie d'étudiants, et la plupart de ces hommes élevés dans les écoles publiques parvenant au sacerdoce, on ne peut pas soupçonner que ce fussent des gens qui ne sussent presque pas lire. Mais Clémangis lui-même tempère, à la fin de son livre, la vivacité de ses reproches par un aveu qu'il est à propos de rapporter. « On ne doit pas croire, dit-il que tout ce que je viens d'écrire convienne à tous les ecclésiastiques sans aucune exception. Je sais que la Vérité suprême a dit : Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque point. Je n'ignore pas que dans tous les états il se trouve des personnes, peut-être même en grand nombre, dont la conduite est irréprochable.»

A considérer de près cet endroit de l'auteur, on ne sait s'il ne réfute pas la plus grande partie de ce qu'il avait écrit contre les mœurs de son temps ; mais enfin, quelque idée qu'on se forme de Clémangis et de sa sincérité à représenter l'état de l'église gallicane, il faut toujours se souvenir qu'il invective contre les personnes, non contre les dignités ; contre les membres des sociétés, non contre les sociétés mêmes (3).

Les rois de France et d'Aragon, ayant appris la mort de Clément VII, écrivirent aussitôt aux cardinaux qui lui avaient été attachés, les exhortant et les priant instamment de différer à lui donner un successeur jusqu'à ce qu'on serait informé si Boniface voulait sincèrement concourir à la paix de l'Eglise, ou qu'on aurait tenté tous les moyens pour la procurer ; mais ces mêmes cardinaux, qui peu auparavant avaient si fort approuvé le dessein de faire cesser le schisme, soit par la détermination d'un concile général, soit par la cession que les parties intéressées feraient de leurs droits, soit par un compromis sur des arbitres dont ils conviendraient entre eux, n'écoutèrent plus personne et entrèrent au conclave aussitôt qu'ils eurent fait les obsèques de Clément (4).

Toutefois, pour éviter le reproche de fomenter le schisme, ils signèrent un formulaire par lequel ils s'obligèrent avec serment de travailler incessamment, de tout leur pouvoir, à l'extirper ; d'aider, par tous les moyens, celui qui serait choisi, à rétablir l'union dans l'Eglise ; à quoi le nouveau Pape s'emploierait promptement et sans excuse, jusque même à renoncer au pontificat, si les cardinaux le trouvaient expédient pour le bien de la paix et l'avantage de l'Eglise (5).

Deux jours après leur entrée au conclave, ils élurent le cardinal Pierre de Lune, d'une noble famille d'Aragon. Comme les cardinaux français, il avait autrefois protesté que l'élection d'Urbain VI était canonique ; comme eux et avec eux, il l'avait placé sur le trône pontifical ; comme eux et avec eux, il avait écrit au roi des Romains et aux cardinaux restés dans Avignon, que l'élection d'Urbain VI avait été faite librement ; comme eux et avec eux, il avait assisté Urbain VI dans les consistoires publics, lui rendant tous les devoirs comme au vrai Pape ; mais, comme eux, il avait fini par démentir tout ce qu'il avait dit et fait jusqu'alors. Se voyant donc élu Pape lui-même par ses complices, il prit le nom de Benoît XIII. Il ne manqua pas de renouveler

(1) Théod. Niem, l. I, c. xv et xvi. Spond, 1378, n. 26 — (2) Clémang, i, *De corrupt. eccl. statu*, c. xxvii. — (3) *Hist. de l'Egl. gall.*, l, XLII. — (4) Monach. Dionys. et Juvenal. Ursin. *in Carolo VI*. — (5) Raynald, 1394.

le serment qu'il avait fait avant son élection ; mais la suite de ses actions a fait voir qu'il ne pensait à rien moins qu'à l'observer.

Cependant Charles VI, roi de France, cherchant sérieusement à remédier aux maux que causait le schisme, avait envoyé demander à Benoît la formule du serment, que lui et ses cardinaux avaient prêté avant son élection. Benoît fit réponse qu'il ne convenait point de publier une pareille pièce, mais qu'il la communiquerait à ceux qu'il plairait au roi de lui envoyer pour traiter confidemment de ce qui serait à faire. Le roi fit ensuite tenir une assemblée du clergé de son royaume, dans laquelle, après une mûre délibération, il fut résolu que la voie de cession étant la plus abrégée, la plus utile et même l'unique à suivre dans les conjonctures présentes, il fallait prendre les moyens pour obliger les deux compétiteurs au pontificat d'y entrer. Le roi envoya donc à Avignon le duc d'Orléans, son frère, et les ducs de Berri et de Bourgogne, ses oncles, pour porter Benoît à la prendre, suivant le serment qu'il en avait fait avant et après son élection. Mais Benoît leur fit entendre que cette voie n'était conforme ni au droit ni à l'usage ; qu'elle serait d'un exemple pernicieux dans l'Eglise, qu'elle scandaliserait tout le monde, et qu'elle serait ignominieuse aux princes et aux prélats de son obédience ; qu'il valait mieux que les deux concurrents, dont il fallait avoir les consentements avant toutes choses, se trouvassent, chacun avec le collège de ses cardinaux, dans un lieu sûr, sous la protection du roi, où ils pourraient trouver les moyens de parvenir à une bonne union ; que, si cette voie ne réussissait pas on prendrait celle du compromis ou telle autre qui serait raisonnable ; qu'au surplus, il n'y avait nullement à douter qu'il ne fût le Pape légitime, et que le serment, qu'il avait fait, n'était pas de nature à pouvoir l'obliger d'abdiquer (1).

Ces princes, ne pouvant obtenir de Benoît ce que le roi en avait espéré, s'adressèrent à ses cardinaux, qui, s'étant assemblés en secret, approuvèrent unanimement la voie de cession, à l'exception d'un seul, qui ne voulut pas signer l'acte qui en fut dressé (2).

Après quelques autres négociations, qui furent toutes inutiles, on résolut en France de se soustraire entièrement à l'obédience de Benoît, sans néanmoins entrer dans celle de Boniface, et le roi Charles VI fit expédier ses lettres patentes à ce sujet, le 28 juillet 1398. Les cardinaux d'Avignon y accédèrent, excepté cinq, qui apparemment étaient du nombre des créatures de Benoît ; car il en avait créé sept en trois promotions. Benoît ou Pierre de Lune, ainsi abandonné de presque tous ses cardinaux, fut obligé de se tenir enfermé dans son palais d'Avignon, où il fut comme prisonnier pendant plus de cinq ans. Le roi Charles VI, qui l'y faisait garder, pourvut néanmoins à son entretien, après qu'il eut promis d'abdiquer le pontificat si son adversaire abdiquait ou s'il venait à mourir, et qu'il se trouverait dans l'assemblée qui se ferait pour réunir l'Eglise (3).

Quant à Boniface IX, étant retourné de Pérouse à Rome, à l'occasion du jubilé de l'an 1400, il y rétablit et y affermit la domination temporelle du Saint-Siège, qu'avaient usurpée certains magistrats de la ville, appelés Bannerets. Le cardinal Gilles de Viterbe, qui vivait du temps de Léon X, parle de cet événement en ces termes : « Jusqu'alors les Romains n'avaient pu être domptés ou rendus obéissants, par nulle force, nulles armes, nuls empereurs, nulle puissance des Barbares.

« En vain, pour les réduire à l'état d'une vraie sujétion, avait-on employé tant de guerres, tant d'armées, tant d'incendies, tant de saccagements, tant d'anathèmes, tant d'années, tant de siècles. Boniface seul l'a fait; Boniface seul, après tant de siècles, en est venu à bout, et ce que les autres n'ont pu exécuter par les lois, ni par la violence, celui-ci l'a pleinement accompli en fuyant, en dissimulant, en temporisant. De sorte que le clergé a pu répéter à juste titre ce vers d'Ennius : « Un seul homme, à force de temporiser, nous a rétabli la chose ». Ainsi la sagesse de ce Pontife a fait que, ménageant le temps, la ville de Rome s'est soumise à l'Eglise ; la réputation de sa vie chaste et sainte a fait que les Romains n'ont osé lui contredire ; le grand pouvoir de sa vertu a fait qu'enfin, après tant de siècles, le Pape gouverne tout à Rome à sa volonté (4). »

Le Pape Boniface IX confirma la déposition que, de son consentement et après l'avoir consulté, les électeurs de l'empire avaient prononcée contre l'empereur Wenceslas, et il approuva l'élection de Robert de Bavière.

L'an 1403, Pierre de Lune, dit Benoît XIII, ayant trouvé moyen de sortir de captivité, et s'étant retiré à Marseille, où il se trouvait en sûreté sous la protection de Louis, roi titulaire de Naples et comte de Provence, fit son accord avec Charles VI et son royaume, qui rentra dans son obédience ; mais y renonça peu de temps après, parce que Benoît refusa opiniâtrément de s'en tenir aux conditions moyennant lesquelles l'accord s'était fait (5).

En 1404, Benoît envoya des prélats de son parti à Rome pour prier et exhorter Boniface de concourir avec leur maître à donner la paix à l'Eglise, mais peut-être aussi pour y nouer quelques intrigues. Dans l'audience qu'ils eurent au Vatican, on s'échauffa en paroles de part et d'autre, de manière que Boniface, qui était travaillé des douleurs de la pierre, en prit la fièvre, qui l'enleva de ce

(1) Monach. Dionys. *in Carolo VI.* — (2) *Acta elect. Cened.* Apud Baluz. — (3) Surita 1399. Ciacon., 1399. — (4) Ægid. card. Viterb. *in Hist. ms.* Apud Sommier, t. VI, p. 103, in-12. — (5) Judic., des Ursins, *in Carolo VI.*

monde le premier jour d'octobre. Il avait siégé quatorze ans onze mois et un jour, à compter depuis celui de son élection. Il n'avait que quarante-quatre ou quarante-cinq ans lorsqu'il mourut. Ses mœurs étaient si pures, que jamais il ne s'éleva une ombre de soupçon à cet égard. On disait même que, des médecins lui ayant assuré qu'en usant d'une femme il pourrait guérir de la pierre, il aima mieux mourir que de conserver la vie par un sacrilège. Son malheur fût d'aimer trop ses parents, qui étaient nobles, mais pauvres, et profitèrent de sa faiblesse pour s'enrichir et acquérir de grands domaines. Cette fortune, venue de l'autel, ne leur profita pas mieux qu'aux parents d'Urbain VI. Après la mort de Boniface, observe saint Antonin, ses neveux retombèrent dans une extrême pauvreté, afin que les autres apprennent par leur exemple à ne pas vouloir s'enrichir du patrimoine du Crucifié (1).

Boniface IX imposa quelquefois de nouvelles taxes sur le clergé de son obédience : ce qui fit murmurer contre lui en Hongrie et en Angleterre ; il prodigua les indulgences, et encore pour de l'argent, dit-on. Il établit ou plutôt exigea plus généralement les annates, en attribuant au Saint-Siège le droit de percevoir sur les bénéficiers les fruits de la première année des évêchés et des abbayes qui venaient à vaquer. Ce droit était comme une pension que l'on payait au Souverain Pontife pour son entretien et pour celui de ses ministres appliqués au gouvernement de l'Église. Mais, en général, les impôts, quels qu'ils puissent être, sont toujours moins agréables à ceux qui payent qu'à ceux qui reçoivent. Ce qui peut excuser jusqu'à un certain point Boniface IX, c'est qu'il restaura plusieurs édifices publics, qu'il eut la guerre à soutenir dans le royaume de Naples, et qu'il songeait à une expédition en Orient pour secourir les Grecs contre les Turcs. Quant aux moyens d'éteindre le schisme, il ne voulait point de la voie de cession, mais un concile général (2).

Les envoyés de Pierre de Lune, dit Benoît XIII, étaient encore à Rome au temps du décès de Boniface IX. Les cardinaux romains leur demandèrent si leurs instructions ne portaient pas d'offrir, de la part de Benoît, de renoncer au pontificat ; auquel cas ils étaient résolus de ne point faire d'élection jusqu'à ce qu'on se serait réuni de part et d'autre. Les envoyés répondirent qu'ils n'avaient aucun ordre sur cet article ; sur quoi, les cardinaux de Rome entrèrent au conclave, au nombre de neuf, pour procéder à l'élection. Ils prirent les mêmes précautions que ceux d'Avignon avaient prises lorsqu'ils élurent Pierre de Lune. C'est-à-dire qu'ils firent dresser un acte authentique du serment qu'ils prêtaient : qu'ils obligeaient et obligeraient celui qui serait élu Souverain Pontife d'employer les moyens les plus convenables, et même la renonciation au pontificat s'il était expédient, pour réunir l'Église sous un même chef. Leur choix tomba sur Cosmat Méliorati, cardinal du titre de Sainte-Croix en Jérusalem, qui prit le nom d'Innocent VII.

Il était né à Sulmone, aujourd'hui ville épiscopale dans l'Abruzze, de parents médiocres. Il devint docteur fameux en droit canon et fort expérimenté dans les affaires de la cour de Rome, bien instruit, de bonnes lettres, et de mœurs pures. Au temps du pape Urbain VI, il fut collecteur des revenus de la chambre apostolique en Angleterre, ensuite évêque de Bologne, puis trésorier du pape Urbain ; et enfin Boniface IX le fit cardinal au commencement de son pontificat. Cosmat était doux, bon et compatissant et n'avait point de fierté. Il était avancé en âge quand il fut élu Pape (3).

Dans les lettres circulaires que le nouveau Pontife écrivit aux archevêques et autres prélats de l'Église, pour leur faire part de son élévation au souverain pontificat, il indiqua un concile général à Rome pour les calendes de novembre 1405, à l'effet d'extirper le schisme. Dans la suite, il en prorogea la célébration jusqu'aux calendes de l'année suivante, à cause des troubles excités dans la ville, dont la continuation en empêcha absolument la tenue (4).

Innocent VII fit une promotion de onze cardinaux. De ce nombre étaient Ange Corrario, Vénitien, patriarche de Constantinople, que nous verrons son successeur sous le nom de Grégoire XII, Pierre Philargue, Candiot, archevêque de Milan, que nous verrons créé Pape, au concile de Pise, sous le nom d'Alexandre V ; Otton Colonne, Romain, que nous verrons créé Pape, au Concile de Constance, sous le nom de Martin V, et qui mettra fin au grand schisme d'Occident.

Le roi de Naples, Ladislas, par une extrême ingratitude envers Innocent, qui l'avait comblé de bienfaits, cherchait par de sourdes pratiques à porter les Romains à secouer la domination du Saint-Siège. Il prétextait la liberté, dont il flattait le peuple ; mais son vrai dessein était d'envahir lui-même le souverain pouvoir. La cabale eut d'abord le dessus, et Innocent fut obligé de quitter Rome et de se retirer à Viterbe. Les rebelles appelèrent alors Ladislas, qui envoya dans la ville un officier avec des troupes pour y commander. Mais peu de temps après, les Romains, ne pouvant souffrir cette tyrannie, les en chassèrent ; et, portant les clefs de la ville à Innocent, ils le supplièrent de leur pardonner leur révolte et de revenir régner sur eux. Innocent rentra dans Rome comme en triomphe, et fit ensuite procéder contre Ladislas, qui, étant encore maître du château Saint-Ange, exerçait toutes sortes d'hostilités contre les citoyens. Son pro-

(1) Antonin, 3e part., tit. xxii, c. iii. — (2) Raynald, 1397, n. 3 et seq. Palat. *Gesta Pontific.*, t. III — (3) Niem, l. II, c. xxxix. — (4) Gobelin *in Cosmodr. æt*, 6, cap. 86.

cès instruit, Innocent le déclare atteint et convaincu des crimes de félonie, de trahison et de conspiration contre le Pontife romain, son seigneur suzerain ; en conséquence, il le prive du royaume et des terres qu'il tenait en fief du Saint-Siège, et le soumet aux mêmes censures qu'Urbain VI avait auparavant fulminées contre Charles de Duras, son père. Ladislas ne sut alors faire autre chose que de recourir à la clémence du Pontife, qui le reçut en grâce et le rétablit dans ses premiers droits sur les Etats qu'il tenait du Saint-Siège, aux conditions qu'un feudataire doit les tenir du seigneur principal (1).

Pendant le séjour qu'Innocent fit à Viterbe, Benoît XIII, qui avait passé à Gênes, lui fit demander un sauf-conduit pour les personnes qu'il lui enverrait afin de travailler à réunir l'Eglise. Innocent, persuadé que son adversaire n'agissait que par feinte, refusa de traiter avec lui, et par là lui donna occasion de faire valoir de toutes parts ses bonnes intentions pour la paix. Innocent, de son côté, répandait des écrits où il exposait qu'il ne convenait point à un pontife légitime d'entrer en négociation avec un intrus. Ainsi, ces compétiteurs paraissaient ne chercher qu'à éloigner la paix, au grand scandale des fidèles (2).

En 1405, l'empereur grec de Constantinople, Manuel Paléologue, envoya une ambassade au pape Innocent VII pour implorer les secours de l'Occident contre l'invasion de Tamerlan et des Tartares. Innocent VII fit publier la croisade dans le royaume de Naples, la Sicile, la Dalmatie, la Hongrie, la Rascie, la Bosnie, la Servie, la Bulgarie et la Grèce, avec indulgence plénière pour les croisés, et mit à la disposition de l'empereur grec les oblations des fidèles (3). On voit en général, pendant le schisme d'Occident, que les Papes de Rome avaient plus l'instinct de la papauté et inspiraient plus de confiance aux nations lointaines que les Papes d'Avignon.

Innocent VII, qui souffrait des pieds et des reins, et qui deux fois avait été frappé d'apoplexie mourut à plus de soixante-dix ans, le 6 novembre 1406, deux ans et vingt-un jours après son élection. Sauf une trop grande indulgence pour son neveu, il est loué par tous les auteurs contemporains comme un Pontife exemplaire, et qui prit des mesures sérieuses pour bannir de la cour pontificale et de toute l'Eglise la simonie et les autres abus (4).

A la mort d'Innocent VII, les cardinaux qui se trouvèrent à Rome s'étant assemblés, doutèrent quelque temps s'ils procéderaient à l'élection d'un nouveau Pape ; car ils savaient que les princes de France, craignant que le schisme ne fût perpétuel, avaient fait promettre à leur Pape de renoncer au pontificat si celui de Rome y renonçait, ou si, après sa mort, les cardinaux sursoyaient à l'élection. Cette voie paraissait la plus certaine pour réunir l'Eglise. D'autre part, on craignait que la surséance n'attirât de grands inconvénients. On supposait que nécessairement elle serait longue, et pendant cet intervalle, Rome n'ayant point de maître, on craignait que les Romains ne voulussent y reprendre l'autorité temporelle. Les cardinaux crurent avoir trouvé un milieu en élisant un Pape qui ne fût que comme un procureur pour céder le pontificat.

Donc le mardi, 23e de novembre 1407, jour de Saint-Clément, ils dressèrent dans le conclave un acte qui portait en substance : Les quatorze cardinaux ont tous voué et promis à Dieu, et les uns aux autres, que, si quelqu'un d'entre eux est élu Pape, il renoncera à son droit quand l'antipape y renoncera ou mourra, pourvu que les anticardinaux veulent s'accorder avec le Sacré Collège, en sorte qu'ils fassent tous ensemble une élection canonique d'un seul Pape. Si un des cardinaux absents ou quelque autre hors du Sacré Collège est élu Pape, ceux-ci procureront de bonne foi qu'il fasse la même promesse, et que, dans un mois après son intronisation, il écrive au roi des Romains, à l'antipape et à son prétendu Collège, au roi de France et à tous les autres princes et prélats, pour les instruire de tout ce que dessus. Dans trois mois, le Pape élu enverra ses ambassadeurs à qui ses cardinaux jugeront à propos, avec pouvoir de convenir d'un lieu de conférence ; et on promettra de part et d'autre de ne point faire de nouveaux cardinaux pendant le traité d'union. Cet acte fut juré et souscrit par les quatorze cardinaux (5).

Le jour de Saint-André, 30e du même mois, ils élurent d'une voix unanime Ange Corrario, Vénitien, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc, patriarche titulaire de Constantinople, âgé de soixante-dix ans, et docteur en théologie. Les cardinaux l'élurent comme un homme d'une sainte vie et d'une sévérité antique, persuadés qu'il travaillerait de bonne foi à l'union de l'Eglise. Au sortir du conclave, il ratifia en pleine liberté l'acte qu'il avait fait dedans, et le jour de son couronnement, il fit un sermon où il exhorta les cardinaux et les courtisans à concourir avec lui pour cette bonne œuvre : de quoi ils furent extrêmement réjouis, et publièrent partout, même par écrit, les louanges de Grégoire.

Il y a même toute apparence qu'il en usait alors avec sincérité, et qu'il avait un vrai dessein de faire finir le schisme. Car, après ses repas, s'entretenant familièrement avec ses domestiques, il leur disait souvent que, pour le sûr, il ne tiendrait pas à lui qu'on ne travaillât à la réunion, en quelque lieu et à quelque distance de Rome qu'il fallût aller pour la faire ; que si on manquait de galères ou de bâtiments convenables pour l'y transporter, il serait prêt à entrer dans un esquif ou dans

(1) Raynald, 1406, n. 7. Niem, c. XLI. — (2) *Ibid.*, c. XXXVIII. — (3) Raynald, 1405, n. 1 e, seq. — (4) *Ibid*, 1406, n. 8, avec la note de Mansi. — (5) Raynald, 1406, n. 9 et seq.

une chaloupe pour s'y rendre ; que, s'il fallait faire le voyage par terre, le manque de chevaux et de voiture ne l'arrêterait pas, et qu'il marcherait le bâton à la main (1).

De plus, afin de donner des preuves publiques de la droiture de ses intentions pour la paix, il écrivit à Benoît, son concurrent, à ses cardinaux, à tous les rois, princes, républiques et universités du christianisme, qu'il était disposé à se démettre du pontificat si, Benoît s'en démettant aussi, on donnait aux cardinaux de l'une et l'autre obédience la liberté de s'assembler pour élire en commun un troisième Pontife, que tous les membres du corps de l'Église auraient pour chef. Léonard Arétin, secrétaire de Grégoire, assure avoir écrit lui-même ces lettres (2).

Mais le même homme n'est pas toujours le même. Lorsqu'il fut question de s'acquitter de toutes ces belles promesses, et Grégoire, et Benoît qui, dans ses réponses, avait aussi paru très disposé à la cession, ne voulurent plus tenir parole, et ne firent que se jouer de la crédulité des princes et des peuples, en la manière qui suit.

Les deux prétendants convinrent de Savone, ville maritime dans le voisinage de Gênes, pour le lieu du congrès. Benoît s'y rendit avec ses cardinaux, au temps marqué. Grégoire, commençant à prendre goût au gouvernement, ou plutôt, ayant plusieurs neveux qui n'avaient pas encore fait leur fortune, fit paraître beaucoup de répugnance à prendre le chemin de Savone. Il s'avança pourtant jusqu'à Sienne, d'où après quelques mois de séjour, il se rendit à Lucques, et Benoît à Porto-Venere. Mais il n'y eut pas moyen de les approcher plus près l'un de l'autre, pendant que, pour en imposer, ils faisaient semblant de négocier par leurs envoyés, touchant les assurances qui étaient à prendre dans la conjoncture (3).

Cependant Grégoire fit une promotion de quatre cardinaux, entre lesquels deux de ses neveux. Cette promotion, faite contre le serment qu'il avait prêté de ne mettre aucun nouveau sujet dans le Sacré Collège, acheva de convaincre tout le monde, surtout les cardinaux de son obédience, que tout ce qui se passait entre lui et Benoît n'était que collusion et artifice. Ainsi chacun prit son parti à cet égard : la France, celui de la neutralité, dans lequel presque toutes les autres nations chrétiennes entrèrent par la suite ; les cardinaux des deux obédiences, qui s'étaient réunis à Livourne, prirent le parti d'un concile général, qu'ils indiquèrent à Pise (4).

Benoît ayant appris la résolution prise en France touchant la neutralité, employa, dans une de ses lettres au roi, les prières et même les menaces, pour l'en faire désister. Mais cela n'empêcha pas qu'elle ne fût publiée avec ordre d'arrêter Benoît partout où l'on pourrait le prendre. Sur la nouvelle qu'il en eut à Porto-Venere, il prit la fuite vers l'Espagne. Y étant arrivé et y ayant appris que les cardinaux des deux obédiences, qui s'étaient unis, avaient indiqué un concile à Pise, il en indiqua un lui-même à Perpignan, et créa seize cardinaux à cette occasion.

Les Pères qui formaient le concile de Perpignan étaient au nombre d'environ vingt-six. Benoît voulait avoir leur sentiment sur ce qu'il avait à faire, dans l'état déplorable où était l'Église. La division s'étant mise parmi eux, ils se séparèrent sans rien conclure, à la réserve de dix-huit, qui, dans une dernière séance, supplièrent Benoît de considérer que, pour parvenir à mettre l'union dans l'Église, la voie de la renonciation était préférable à toutes les autres. Ils lui conseillaient d'offrir de la prendre, non-seulement au cas que son adversaire la prît aussi ou qu'il vînt à mourir, mais encore au cas qu'il fût déposé. Qu'il donnât plein pouvoir à des députés de sa part pour traiter et terminer cette affaire, jusqu'à la renonciation inclusivement. Qu'il mît ordre à ce qu'après sa mort, si elle arrivait avant la réunion, le schisme ne pût continuer. Ces avis étaient sages ; Benoît les agréa et les accepta par un acte public, qu'il souscrivit et fit souscrire par l'assemblée (5).

Grégoire, de son côté, voulut aussi opposer un concile à celui que les anciens cardinaux des deux obédiences avaient indiqué à Pise. Il déclara qu'il se tiendrait dans la province d'Aquilée ou dans l'exarchat de Ravenne, dont le lieu serait désigné dans un autre temps. Ce fut la ville d'Udine, au diocèse d'Aquilée, qu'il marqua pour cette assemblée (6). Peu après, il créa neuf cardinaux, ou même dix.

Cependant les anciens cardinaux des deux obédiences réunies avaient fixé la tenue du concile de Pise pour le 25 mars 1409. Ils y avaient fait citer les deux prétendants ; en même temps ils avaient envoyé dans toutes les cours des princes chrétiens, les prier de ne plus tenir le parti ni de l'un ni de l'autre, et de protéger le concile qui allait mettre fin au schisme.

Plusieurs grands personnages étaient d'avis qu'on ne pouvait point tenir de concile général sans l'autorité du Pontife romain. Mais les cardinaux réunis prétendirent que, sans y donner aucune atteinte, on le pouvait dans le cas d'alors. 1° Parce qu'il n'y avait point de Pape certain. 2° Parce que ni l'un ni l'autre des prétendants ne pouvait convoquer une assemblée qui fût générale, n'étant ni l'un ni l'autre reconnu généralement pour Pape. 3° Parce que le Saint-Siège étant vacant, comme il était censé l'être dans le doute quel est le vrai Pontife, il appartient aux cardinaux d'en élire un qui soit certain. 4° Parce qu'il n'était pas question de rien décider touchant la foi, mais seulement

(1) Raynald. 1406, n. 3. — (2) *Ibid.*, n. 14. — (3) Niem., l. III, c. XXVIII. Sommier, t. VI. — (4) Labbe t. XI, p. 2114, 3140, 2146. — (5) *Ibid.*, t. XI, p. 2109 et seq. — (6) Raynald, 1408, n. 67.

de détruire un schisme, auquel les deux prétendants même avaient consenti qu'on mît fin, avec promesse et serment qu'à cet effet ils se démettraient de la dignité douteuse dont ils étaient revêtus. La plus grande partie des évêques et des princes chrétiens approuvèrent ces raisons, et le concile commença dans l'église cathédrale de Pise, au jour déterminé par les cardinaux réunis.

Il s'y trouva d'abord quinze cardinaux : leur nombre s'accrut dans la suite jusqu'à vingt-deux, et même jusqu'à vingt-quatre, selon quelques auteurs. Les patriarches titulaires d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et celui de Grade ou d'Aquilée y assistèrent, avec cent quatre-vingts archevêques et évêques, environ trois cents abbés, et presque autant de docteurs en théologie. Les rois des Romains, de France, d'Angleterre, de Sicile et plusieurs autres princes souverains y avaient leurs ambassadeurs.

Dans les premières sessions, après les prières et les cérémonies accoutumées, on cita les deux prétendants au souverain pontificat, savoir, Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corrario, dit Grégoire XII, à ce qu'ils eussent à comparaître au concile, y dire leurs raisons, et subir le jugement qui serait rendu en conséquence. Comme après ces citations juridiques ils ne parurent point, ni personne de leur part, on les déclara coutumaces, et les promoteurs du concile requirent qu'ils fussent privés l'un et l'autre de la dignité papale ; que leurs adhérents fussent dépouillés de tous leurs emplois, offices et bénéfices ; que les réfractaires fussent abandonnés au bras séculier, et que les princes et les peuples fussent déclarés libres et détachés de leur obédience.

Le concile ensuite nomma des commissaires pour faire des informations et entendre les témoins qui devaient déposer contre les prétendants. Le procès étant instruit, et le rapport en ayant été fait dans le concile en diverses séances, on prit un délai convenable pour porter le jugement.

Il fut prononcé le 5[e] de juin par le patriarche d'Alexandrie, en présence d'une grande multitude de peuple qui était entré dans l'église cathédrale, dont on avait laissé les portes ouvertes. Il portait que Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corrario, dit Grégoire XII, étaient des schismatiques et des hérétiques obstinés. Qu'ils s'étaient écartés de la foi et rendus coupables des crimes énormes de parjure et de violement de vœux. Que, par là, ils s'étaient rendus indignes de toute dignité, et s'en étaient privés eux-mêmes. Que le saint concile les rejetait aussi et les en privait, déclarant le Saint-Siège vacant, les princes et tout le peuple fidèle dégagés de leur obédience, défendant à toutes sortes de personnes sous peine d'excommunication, de leur prêter faveur ou secours, et les livrant aux puissances séculières, eux et leurs adhérents, pour être réprimés et châtiés, s'ils refusaient d'obéir. Qu'il cassait et annulait toutes les procédures, sentences, privations et dépositions faites par leur autorité, de même que les promotions de cardinaux qu'ils avaient faites depuis le 3 mai et le 5 juin de l'année précédente (1).

Dans les sessions suivantes, on prit des mesures pour procéder à l'élection d'un nouveau Pape ; et le concile en donna le pouvoir aux cardinaux des deux obédiences qui s'étaient réunis pour extirper le schisme, déclarant toutefois qu'il ne prétendait rien innover ni déroger au pouvoir du Sacré Collège touchant l'élection du Pontife romain.

Les cardinaux, au nombre de vingt-quatre, étant donc entrés an conclave, élurent pour Souverain Pontife le cardinal Pierre de Candie de l'Ordre des Frères Mineurs, qui prit le nom d'Alexandre V. Cette élection se fit le 26[e] de juin 1409. Un auteur contemporain, Théodoric de Niem, qui vivait à la cour de ce Pontife, rapporte qu'il était né dans l'île de Candie sous la domination des Vénitiens, et qu'étant au lit de la mort, dans un discours touchant qu'il fit à ses domestiques, il leur déclara qu'il n'avait jamais connu son père, ni sa mère, ni aucun frère ou parent ; mais que, comme dans son enfance, il mendiait son pain dans cette île, un religieux italien, de l'Ordre de Saint-François, l'avait retiré auprès de sa personne, lui avait enseigné le latin, et, lorsqu'il avait été dans un âge compétent, lui avait fait prendre l'habit de l'Ordre, et, voyant en lui un beau naturel, l'avait mené en Italie. Cet auteur ajoute que, quand il eut fait ses humanités, on l'envoya étudier à Oxford en Angleterre, d'où il vint à Paris : il s'y rendit très habile en philosophie et en théologie, et reçut le bonnet de docteur. De retour en Italie, il se fit connaître de Jean Galéas Visconti, duc de Milan, par le crédit duquel il devint successivement évêque de Plaisance, de Vicence, de Novare, et enfin archevêque de Milan. Le pape Innocent VII le fit cardinal-prêtre en 1405. Il avait environ soixante-dix ans lorsqu'il fut élu Pape lui-même (2).

Le premier usage qu'il fit de son autorité pontificale fut de déclarer que les cardinaux des deux obédiences ne feraient qu'un seul Sacré Collège, et d'approuver toutes les procédures, jugements et règlements qu'ils avaient faits depuis leur union, contre les deux prétendants. Il révoqua, au contraire, et annula toutes les censures portées contre quelque particulier que ce pût être, par les Pontifes prétendus, durant le schisme. Il confirma néanmoins toutes les provisions de bénéfices, les ordinations et les consécrations faites par les mêmes prétendants à l'égard des personnes qui adhéraient au présent concile, pourvu que l'administration en eût été faite d'une manière canonique et légitime.

Il indiqua la célébration d'un concile géné-

(1) Labbe, t. XI, p. 2126. — (2) Théod. Niem, l. III, *De Schism.*, c. LII.

ral pour le mois d'avril de l'année 1412, remettant à en indiquer le lieu un an avant sa tenue. Il déclara que ce concile ne serait que la continuation de celui de Pise qui serait censé seulement suspendu jusqu'au temps marqué pour en reprendre et poursuivre les séances (1).

Les erreurs de Wiclef ayant pénétré jusqu'en Bohême, un prêtre appelé Jean Hus s'en déclara le défenseur et le patron, et attira dans son parti tous les ecclésiastiques libertins ou mécontents de leur sort. L'archevêque de Prague fit le procès à ce novateur, et fit brûler publiquement plus de deux cents volumes de la composition de Wiclef, que Jean Hus avait traduits en langue vulgaire. Celui-ci continuant à soutenir et à répandre sa doctrine impie, fut dénoncé au Saint-Siège, et Alexandre V le condamna comme hérétique, avec ordre de le poursuivre en cette qualité, et de l'arrêter avec tous ses adhérents, pour en tirer une punition exemplaire (2).

Par les intrigues de ce Jean Hus, les nations saxonne, bavaroise et polonaise furent dépouillées des droits dont elles jouissaient dans l'université de Prague, conjointement avec les Bohémiens. Les docteurs et les autres membres de l'université, qui étaient de ces trois nations, se retirèrent pour la plupart à Leipsick, et, sous l'autorité de Frédéric le Belliqueux, margrave de Misnie, ils y fondèrent une célèbre académie, à laquelle Alexandre V accorda ses privilèges (3).

Les meilleurs historiens s'accordent à dire que, sauf le reproche que lui fait un d'eux d'aimer un peu trop la bonne chère, Alexandre V avait toutes les grandes qualités requises dans un Souverain Pontife : qu'il était irrépréhensible dans ses mœurs, savant, prudent, généreux, charitable, intrépide et ferme dans l'exécution de ses bons desseins. Il avait résolu de travailler de toutes ses forces à réunir les Grecs avec l'Eglise latine ; à ce que les bénéfices ecclésiastiques ne fussent donnés qu'à ceux qui en seraient dignes ; à détruire la simonie ; à faire observer les saints canons ; à extirper absolument le schisme ; à procurer la paix entre les princes chrétiens ; à bannir le vice et à établir le règne de la vertu (4). Il faisait concevoir sur tout cela de grandes espérances dans l'Eglise, et il avait déjà commencé d'agir, lorsque la mort l'enleva de ce monde dans la ville de Bologne, où il avait passé de Pise, à la soixante-onzième année de son âge, après dix mois et huit jours de pontificat. Il était attendu à Rome, et il avait promis aux Romains de s'y rendre au plus tôt ; mais il en fut empêché par les troupes du roi Ladislas, qui occupaient les chemins. Le bruit courut qu'il était mort de poison (5).

Pendant la célébration du concile de Pise, Ange Corrario ou Grégoire XII tint celui qu'il avait indiqué à Udine au diocèse d'Aquilée. Il y eut peu d'évêques ; ceux mêmes des Etats de Venise n'avaient pas voulu s'y trouver, parce que la république, encore que Grégoire fût né son sujet, voulait adhérer au concile de Pise, qui cherchait à abolir le schisme, plutôt qu'à celui d'Udine, qui ne tendait qu'à le continuer. Dans cette assemblée d'Udine, Grégoire fit publier un écrit par lequel il déclarait qu'il était dans la résolution de renoncer à la papauté, pourvu que ses deux adversaires y renonçassent de même. Qu'à cet effet, il remettait à la volonté de Robert, roi des Romains, de Ladislas, roi de Sicile, et de Sigismond, roi de Hongrie, le choix du lieu où il se trouverait avec Pierre de Lune et Pierre de Candie, pour faire solennellement leur renonciation. Qu'au refus de ce moyen, il demandait que ses adversaires consentissent à la tenue d'un concile général, où ils se trouvassent en personne avec lui, afin de s'en tenir à ce qui serait décidé touchant leur sort. Enfin, que les trois princes susdits auraient plein pouvoir pour l'exécution de tous ces articles (6). Mais on regarda ces propositions de Grégoire comme celles qu'il avait faites captieusement par le passé, et on s'y arrêta d'autant moins, qu'il y apposait des conditions impraticables, savoir, le congrès des trois prétendants et le concours de trois rois, ennemis jurés entre eux.

Au temps de la mort d'Alexandre V, le Sacré Collège était composé de vingt-trois cardinaux. Il s'en trouva dix-sept à Bologne en état d'entrer au conclave, dans lequel, au quatrième jour, Balthasar Cossa, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, d'une illustre maison de Naples, fut choisi pour Souverain Pontife. Il fut aussitôt installé dans la chaire pontificale sous le nom de Jean XXIII. Quelques écrivains l'accusent de s'être servi de moyens obliques pour parvenir au pontificat : comme d'avoir employé l'autorité du roi Louis d'Anjou, la violence et les menaces des troupes qu'il tenait à Bologne, où il était légat ; d'avoir distribué de l'argent aux pauvres cardinaux, et de s'être nommé lui-même à la papauté, sans que personne eût osé lui contredire (7). Mais dans tout ce qu'on lui objecta au concile de Constance, il est seulement dit à cet égard, en termes généraux, qu'il avait si bien su faire qu'il avait été élu Pontife romain.

Paul des Ursins, général des troupes de l'Eglise romaine, avait trouvé les moyens de retirer Rome de la tyrannie du roi Ladislas, et de la remettre sous la domination de son souverain légitime. Jean XXIII y fit son entrée la veille de Pâques de l'année 1411, et, après avoir béni les étendards militaires de l'Eglise romaine, il les mit entre les mains du roi

(1) Labbe, t. XI, p. 2210 et seq. — (2) Raynald. 1409. n. 89. — (3) Calvisius, ad an. 1409. — (4) Sommier *Hist. dogmatique du Saint-Siège* l. XII, t. VI. — Oldoinus Ægid. Viterb. Sigon. Platina, Blondus et alii. Raynald, 1410, n. 17, avec la note de Mansi. — (5) S. Antonin. tit. 22, c. v, § 3. Monstrelet, l. I, c. LXII — (6) Niem. l. III. c. XIV. — (7) Platina. Maucler. Bergom. Niem.

Louis d'Anjou et de Paul des Ursins, général de la sainte Eglise, en les envoyant contre Ladislas, son ennemi. L'armée pontificale remporta une victoire complète sur celle de Ladislas, qui fut obligé de prendre la fuite, sans espérance de pouvoir redresser ses affaires. Mais les vainqueurs, ne profitant pas de leur avantage, lui donnèrent le temps de se relever et de causer au Saint-Siège les maux dont il sera parlé dans la suite.

Dans les entrefaites, Jean XXIII fit trois promotions de cardinaux : quatorze dans la première, et un dans chacune des deux autres. Ils étaient généralement tous personnages de distinction et de mérite ; Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai ; Gilles Deschamps, évêque de Coutances, et François Zaparelle, évêque de Florence.

Les ennemis du roi Ladislas lui ayant donné le temps de respirer après sa défaite, il en profita pour remettre sur pied des troupes, avec lesquelles il ferma les avenues du royaume de Naples à Louis d'Anjou, qui, ne trouvant pas lieu de remédier aux troubles d'Italie, prit le parti de retourner en France. Ladislas commençait à se rejeter sur les terres de l'Eglise ; mais, épouvanté d'une croisade que Jean XXIII publia contre lui, il fit avec lui une paix simulée, dont l'une des conditions fut d'entrer dans son obédience en renonçant à celle de Grégoire XII. Celui-ci, qui s'était réfugié à Gaëte, sous la défense de Ladislas, fut obligé de chercher un autre protecteur, qu'il trouva à Rimini ; Charles Malatesta, son ancien ami, qui en était seigneur, l'y reçut à bras ouverts.

Jean XXIII crut alors avoir trouvé le temps propre pour tenir le concile, qu'il avait indiqué à Rome la première année de son pontificat. Il le tint en effet en 1412 et au commencement de 1413. Quelques prélats s'y rendirent de différentes provinces de l'Eglise, lorsqu'on eut nouvelle que la paix faite avec Ladislas rendait les chemins libres. Le Pontife y publia un décret par lequel tous les ouvrages de Jean Wiclef furent condamnés au feu. Mais comme ce concile n'était pas composé d'un nombre de prélats suffisant pour terminer la quantité d'affaires importantes dont il était question, Jean XXIII le prorogea à un temps plus commode.

Ladislas n'avait fait la paix avec le Pontife romain que pour mieux se mettre en état de lui faire la guerre avec plus d'avantage. A cet effet, il rassembla tout à coup ses troupes, à la tête desquelles s'étant rendu devant Rome, il y fut introduit par les intelligences qu'il y avait. On ne saurait exprimer les cruautés et les profanations qu'il y commit. Il s'empara ensuite de tout l'Etat de l'Eglise, et il espérait se rendre maître de toute l'Italie ; mais la mort ne lui en donna pas le temps ; elle l'enleva de ce monde le 3 août 1414. Jean XXIII eut beaucoup de peine à se tirer de Rome et à échapper aux mains de cet usurpateur. Il se retira d'abord à Florence, ensuite à Bologne ; et, après quelques négociations entre lui et l'empereur Sigismond, il s'aboucha avec ce prince à Lodi où, le 9 décembre 1413, il publia l'indiction du concile de Constance pour le 1er novembre de l'année suivante (1).

Pendant que l'Eglise se donnait tous ces mouvements pour remédier aux maux du schisme, Dieu lui formait deux illustres saints dans l'humilité du cloître.

Un Frère Prêcheur, le bienheureux Jean Dominique, restaurateur de la vie régulière en Italie et en Sicile, achevait de bâtir son nouveau monastère de Fiésole, près de Florence. C'était vers l'an 1403. Un enfant se présente à lui, de treize ou quatorze ans, petit de taille et grêle de complexion. Il demande à être reçu dans le monastère, au nombre des religieux. Le bienheureux Jean Dominique lui trouve de l'esprit et un beau naturel ; mais, le voyant si jeune et si frêle, il lui conseille d'attendre quelques années. Cependant il lui demande à quelle étude il s'appliquait. L'enfant répond qu'il lisait volontiers le décret de Gratien. Eh bien ! reprit le bienheureux Jean Dominique, quand vous saurez tout le décret de Gratien par cœur vous n'aurez qu'à revenir, et vous serez reçu dans l'ordre. C'était une manière honnête de le congédier. Au bout de l'année, le jeune homme se présente au bienheureux Jean Dominique pour subir son examen : il savait par cœur tout le décret de Gratien, et répond sans faute à toutes les questions qu'on peut lui faire. Cette fois il est accueilli avec empressement, et reçoit aussitôt l'habit de Frère Prêcheur. Ce jeune homme ou cet enfant se nommait Antonin, c'est-à-dire le petit Antoine à cause de sa taille.

Saint Antonin, né à Florence l'an 1389, sur la fin du pontificat d'Urbain VI, était fils de Nicolas Forciglioni et de Thomassine, tous deux très considérés parmi leurs concitoyens, autant par la religion que par l'antiquité de leur noblesse. Le grand-père du saint, nommé Nicolas Pierrozi, avait été secrétaire de la ville de Florence, et quatre fois proconsul de la république, ce qui lui donnait un rang distingué et une grande autorité. Mais rien sans doute n'a plus illustré cette maison que d'avoir produit un saint aussi célèbre.

Comme il était l'enfant unique de son père et de sa mère, ils mirent d'autant plus de soin à lui donner une éducation chrétienne. Mais l'enfant parut formé à la vertu avant de pouvoir la connaître. Plein de pudeur et de modestie, toujours docile aux saintes instructions, il ne montra d'inclination que pour la piété, d'horreur que pour le vice. Ennemi dès lors et de l'oisiveté et de tous les vains amusements de l'enfance, la lecture de quelque bon livre, la conversation avec des per-

(1) Raynald. Bzovius.

sonnes qui lui parlaient de la religion ou des victoires des martyrs faisaient ses plus chères délices. Son attrait pour la prière n'était pas moins remarquable. Lorsque, après les exercices de l'école, il n'était point enfermé dans sa maison, on était sûr de le trouver dans l'église, plus ordinairement dans une chapelle de la Vierge, ou devant une image du crucifix, qu'on visitait avec une vénération particulière, dans l'église de Saint-Michel, appelée du Jardin, à cause du lieu où elle se trouvait.

Soit que le jeune disciple de Jésus-Christ se renfermât dans son oratoire ou qu'il fût devant les autels, il demeurait à genoux prosterné contre terre, avec une persévérance qui surprenait tout le monde. Appliqué en même temps à l'étude, il y fit des progrès considérables, et on n'en était pas surpris, lui voyant faire un si saint usage des talents qu'il avait reçus de la nature. Un esprit aisé, vif, pénétrant, une mémoire heureuse, et autant d'assiduité que d'amour pour le travail, tout cela en fit un savant et le rendit habile dans un âge où les autres ont à peine commencé d'apprendre les éléments des sciences.

Mais quelle que fut sa passion pour l'étude des lettres, elle n'égalait pas son ardeur pour acquérir la science du salut. Dans toutes ses prières il ne demandait, pour ainsi dire autre chose à Dieu, sinon que, par sa grâce, il daignât l'éloigner de toute occasion de péché, conduire ses pas, et lui apprendre à faire toujours sa volonté. Dès son enfance, il avait souhaité se consacrer au service du Seigneur ; et pendant qu'il faisait de sages réflexions sur l'état de vie qu'il devait embrasser pour travailler plus sûrement à son salut et se rendre utile au prochain, il eut le bonheur d'entendre souvent les prédications du bienheureux Jean Dominique de Florence, et d'être témoin des grands exemples de vertu qui le faisaient admirer des peuples. C'est à lui que le jeune Antonin s'adressa, comme nous avons vu, pour être reçu dans l'Ordre de Saint Dominique.

Le fervent novice dissipa bientôt toutes les craintes où on était de le voir succomber aux rigueurs de la discipline régulière. Son courage lui donna des forces ; et, comme il recevait toujours de nouvelles grâces à mesure de sa fidélité, en peu de temps il fit bien du chemin dans les voies de la perfection. Il parut en toutes choses, non seulement le plus humble, le plus obéissant, le plus recueilli, mais aussi le plus égal dans les pratiques austères de la régularité. Ses abstinences, ses veilles, l'amour de la pauvreté, l'application et l'assiduité à la prière, tout cela le faisait déjà considérer de ses frères comme un modèle.

Le sacrifice qu'il fit pour toujours de sa liberté par la profession religieuse le rendit encore plus vigilant sur lui-même, et le sacerdoce augmenta sa piété. On ne le voyait jamais à l'autel que trempé de ces douces larmes que le saint amour faisait couler de ses yeux. On eut beau modérer ses austérités, sa vie ne fut qu'un exercice continuel de pénitence. Sain ou malade, il couchait toujours sur la dure. On eût dit qu'il n'avait point de corps, tant il l'avait soumis à l'esprit pour le faire servir à tout ce qui pouvait le conduire à une haute sainteté. Il venait de perdre en quelque manière le saint religieux qui lui servait de guide et de père : Jean Dominique de Florence, devenu archevêque de Raguse et cardinal, avait été obligé de s'arrêter auprès du pape Grégoire XII. Mais son absence ne fit qu'exciter davantage la vigilance et l'émulation de son fidèle disciple. Il était entré dans toutes ses vues, et il remplit parfaitement ses desseins. Ce que le premier avait commencé avec succès pour rendre à plusieurs maisons de son Ordre leur première beauté, le second parut en état de le continuer et de le porter à la dernière perfection. La vertu suppléant à l'âge, quoique fort jeune, saint Antonin fut choisi pour gouverner le couvent de la Minerve, à Rome, et il fit paraître tant de sagesse, de prudence, de modération dans ce premier emploi, qu'on l'élut successivement prieur à Naples, à Gaëte à Cortone, à Sienne, à Fiésole, à Florence. Dans toutes ces différentes maisons, Antonin rétablit ou affermit la régularité, en y renouvelant l'esprit de ferveur, l'amour de la prière et de l'étude, et le zèle dans l'exercice du ministère apostolique.

La sollicitude du gouvernement et toutes les occupations qui en sont la suite ne l'empêchaient pas de remplir lui-même les fonctions de l'apostolat. Il prêchait souvent, et il prêchait toujours avec fruit, parce que la sainteté de sa vie donnait un nouveau poids à ses discours. Les peuples et les savants montraient le même empressement à le suivre : l'onction de ses paroles attirait les uns, et l'abondance de sa doctrine faisait plaisir aux autres. Les ouvrages qu'il publiait quelquefois, fruit précieux de ses veilles, augmentaient encore sa réputation : il était consulté de tous côtés par les théologiens et les canonistes, et on suivait avec confiance ses décisions

Devenu vicaire général d'une célèbre congrégation composée de divers couvents, tant de la province de Rome que de celle de Sicile, qui avaient embrassé une plus étroite réforme, le serviteur de Dieu s'appliqua avec un soin incroyable à cultiver, à étendre et à perfectionner tout le bien que ses prédécesseurs avaient introduit dans ce sanctuaire de la piété : et à leur imitation, c'était moins par l'autorité du commandement ou par la sagesse des ordonnances que par la vertu de l'exemple qu'il inspirait à ses frères la fidélité à toutes les pratiques de la règle. D'autant plus humble qu'on l'élevait davantage, il commença toujours la visite des monastères par l'exercice des offices les plus humiliants

et les plus abjects. On voyait ordinairement le vicaire général confondu avec les derniers des frères dans le même travail ; la ferveur seule le distinguait, et cette ferveur parut quelquefois aller trop loin. Malgré la rigueur des saisons et l'épuisement de ses forces, il continuait avec la même sévérité ses jeûnes et faisait ses longs voyages à pied.

Ces continuelles fatigues contribuèrent à ruiner sa santé, affaiblie d'ailleurs par des maladies qui l'avaient conduit plus d'une fois aux portes de la mort. Dans les intervalles les moins critiques, il était travaillé d'une fièvre quarte ou d'une espèce de phthisie qui le desséchait entièrement. Mais son esprit, soutenu par la grâce de Jésus-Christ et par la considération de ses souffrances, ne se trouvait jamais plus fort que dans les plus grandes infirmités. Dieu l'avait toujours élevé au-dessus de ses maux ; et ce qui épuisait son corps servait à purifier davantage sa vertu, à éprouver sa fidélité et à le mettre en état de continuer ses services à son ordre et à l'Eglise (1). Tel était saint Antonin, que plus tard nous verrons archevêque de Florence, sa patrie.

Le bienheureux Jean Dominique était né dans la même ville, vers l'an 1360. La fortune n'avait point favorisé ses parents ; mais, dans une condition obscure ou fort médiocre, ils se distinguaient par une solide piété, qu'ils inspirèrent de bonne heure à leur fils. Comme ils avaient besoin du travail de ses mains, ce jeune homme, âgé déjà de dix-huit ans, avait à peine appris les éléments de la grammaire, lorsqu'il se présenta au couvent de Sainte-Marie-Nouvelle pour demander l'habit de saint Dominique. On le refusa d'abord, tant à cause de son incapacité, de son ignorance, de sa difficulté à parler, que parce qu'il était nécessaire à ses parents. Il ne se rebuta point et revint plusieurs fois à la charge. On finit par accorder à sa persévérance ce que l'on croyait pouvoir refuser encore à son mérite. Cependant un religieux des plus graves et des plus anciens de la communauté prédit dès lors que ce jeune homme, dont on faisait si peu de cas, serait un jour l'appui de son Ordre, l'ornement de sa patrie, et un illustre défenseur de l'Eglise.

Le fervent novice justifia la prédiction. En changeant d'état, on eût dit qu'il avait changé d'esprit et de cœur : il parut un homme nouveau. Tout le temps de son noviciat se passa dans une ferveur extraordinaire et toujours soutenue. Ami du silence, de la retraite, de l'oraison, on le trouvait partout le même, recueilli, modeste, docile, obéissant, attentif aux besoins de ses frères, toujours prêt à les prévenir et à leur rendre les petits services qui pouvaient dépendre de lui. Sans le vouloir, il prit un tel ascendant sur l'esprit de tous, ou plutôt sa vertu leur donna une si haute idée de son mérite, qu'après avoir commencé de l'aimer comme sujet de grande espérance, ils finirent par le respecter presque comme leur maître dans la pratique des observances régulières.

Les progrès de Jean Dominique dans l'étude des sciences ne parurent pas moins surprenants que ses progrès dans la vertu ; à beaucoup de pénétration, de vivacité et de justesse d'esprit, il joignait une mémoire si prodigieuse, qu'il n'oubliait jamais ce qu'il avait une fois appris. Résolu de n'accorder à son corps que ce qu'on ne peut absolument refuser à la nature, il mangeait peu et dormait encore moins. Fuyant le sommeil presque autant que l'oisiveté, tout ce que ses exercices de piété ou de pénitence pouvaient lui laisser de loisir, il l'employait à la lecture des bons livres, surtout à la méditation des saintes Ecritures. S'il donna la préférence aux ouvrages des Pères, il ne négligea pas ceux de l'antiquité profane ; aussi devint-il en peu de temps habile philosophe, profond théologien ; il n'ignora ni les mathématiques, ni le droit canon. Ce qu'on doit particulièrement admirer c'est que, dans l'acquisition de toutes ces sciences, il ne fut aidé que de la grâce. Comme un autre saint Augustin, tout ce qu'il avait lu, il l'avait appris et compris par lui-même, sans le secours d'aucun maître.

Saint Antonin avance ce fait sur le témoignage même du serviteur de Dieu, et il cite ses ouvrages comme la meilleure preuve de la solidité aussi bien que de l'étendue de son érudition. Nous en trouvons une autre de son humilité dans le refus constant qu'il fit de prendre le degré et le rang de docteur. Quelques instances que fissent pour cela ses supérieurs et ses amis, il s'excusa toujours avec tant de modestie, qu'on aima mieux le laisser dans les bas sentiments qu'il avait de lui-même, que d'employer le commandement pour lui faire accepter cette marque d'honneur, qui, dans le fond, n'ajoute rien au mérite. Dès les premières années qu'il passa dans le cloître, et avant que de s'adonner à l'exercice des fonctions apostoliques, ce saint homme ne donnait quelque relâche à son esprit que par le travail des mains ; après avoir vaqué à l'oraison et l'étude, il s'occupait quelquefois à écrire des livres de chœur, que l'on conserve encore précieusement dans le couvent de Saint-Dominique à Fiésole.

Après avoir imité le silence de Jésus-Christ et s'être nourri le premier du pain de sa parole, il commença de l'annoncer aux autres. S'y dévouant par obéissance, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes, il y parut toujours infatigable, jusqu'à prêcher quatre ou cinq fois dans un même jour, pour contenter le pieux empressement des peuples. Suivant la remarque de saint Antonin, il ne citait presque jamais en chaire ni les philosophes, ni les poètes, ni les auteurs profanes, quoique ce fût assez la coutume ou le mau-

(1) Touron. *Hist. des Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, t. III. *Acta SS.*, 2 *maii.*

vais goût du siècle. Mais, tout rempli de l'esprit de Dieu et parfaitement versé dans les saintes Ecritures, Jean Dominique y puisait, comme à une source de vie, les eaux salutaires dont il abreuvait les âmes altérées. Il attaquait avec force les vices publics, et ménageait toujours les personnes, même les plus vicieuses. En un mot, ce que dans le même temps saint Vincent Ferrier faisait en France et en Piémont, le bienheureux Jean Dominique le faisait en Toscane.

Les Florentins furent les premiers qui profitèrent des leçons de sainteté, des avertissements ou des menaces de leur prophète. Pendant plusieurs carêmes, il leur expliquait tous les matins tantôt l'Evangile, tantôt le psautier, ou quelque autre livre de l'Ancien Testament; et il faisait des épîtres de saint Paul le sujet ordinaire de ses discours du soir. On ne se lassait point de l'écouter ; et il ne pouvait se lasser lui-même de faire admirer partout les miséricordes infinies de notre Dieu, les richesses de sa grâce, la divinité et l'excellence de la religion de Jésus-Christ. C'est de là qu'il prenait plus ordinairement un juste sujet de condamner l'ingratitude des mauvais chrétiens et la corruption de leurs mœurs. Les plus libertins ne pouvaient résister à la force de ses paroles, mais changeaient tout à coup de vie. A Lucques, à Pise, à Venise et à Rome, il prêcha avec le même succès qu'à Florence. Il en bannit les scandales et les vices publics, tout ce qui déshonorait la religion, ou pouvait troubler la tranquillité des peuples et la paix des familles. Il fit fermer ou déserter les lieux de débauche, et remit en honneur plusieurs pratiques de piété qu'on avait trop longtemps négligées. Grand nombre de personnes quittèrent le monde pour mieux assurer leur conversion.

Dans la vue de seconder cette heureuse impulsion de la grâce, Jean Dominique fonda plusieurs nouveaux monastères, et rétablit la régularité dans plusieurs anciens. Deux causes principales y avaient porté le relâchement. Vers le milieu du quatorzième siècle, tous les ordres religieux perdirent leurs meilleurs sujets au service des pestiférés. Ceux qui les remplacèrent après la contagion en prirent prétexte de mener une vie moins austère. Survint le grand schisme d'Occident, qui relâcha d'une manière déplorable tous les liens de la subordination ; mais le Seigneur n'oublia point son Eglise : il y suscita plusieurs hommes puissants en œuvre et en parole; de ce nombre fut le bienheureux Jean Dominique. Grégoire XII finit par le nommer archevêque de Raguse, puis cardinal et légat dans les provinces du Nord. Le cardinal de Raguse, car tel fut dès lors son nom, n'en pressa pas moins son bienfaiteur à tout sacrifier pour la paix de l'Eglise, et nous le verrons y travailler avec succès au concile de Constance (1).

Dans le même temps, la ville et république de Venise admirait les commencements de saint Laurent Justinien, qui devait être son premier patriarche. La famille des Justiniani est célèbre non seulement à Venise, mais à Gênes, dans le royaume de Naples, dans l'île de Corse et dans l'île de Chio ou Scio. Celle de Gênes a possédé la seigneurie de Chio, par le don qu'en fit, l'an 1363, l'empereur Andronic à Pierre Justiniani, général des armées de terre de la république de Gênes. Les Justiniani de Venise rappellent par leur histoire les Fabius de l'ancienne Rome. L'an 1156, la république vénitienne envoya, sous le commandement du doge Vital Michiéli, une flotte formidable contre l'empereur grec Manuel. Tous les Justiniani au nombre de cent, montèrent sur cette flotte. L'expédition, qui eut d'abord de grands succès, finit par de grands revers. Tous les Justiniani périrent, soit par la peste, soit par le fer ou les ruses de l'ennemi, Venise voyait avec douleur cette illustre maison près de s'éteindre : il n'en restait que quelques vieillards et un jeune homme appelé Nicolas, mais qui avait embrassé la vie monastique. Le doge Vital, au nom de la république, obtint du pape Alexandre III, que Nicolas fût relevé de ses vœux, pour empêcher l'extinction de la famille, et lui donna en mariage sa propre fille unique, nommée Anne. Dieu bénit leur union; ils eurent neuf enfants, six garçons et trois filles. Nicolas, se voyant une si nombreuse postérité, rentra dans son monastère, après avoir bâti un couvent où Anne son épouse, embrassa de son côté la vie religieuse. Ils moururent tous deux en odeur de sainteté. C'est d'eux que descendait, à la huitième génération, saint Laurent Justinien.

Il naquit à Venise en 1380, de Bernardo Justiniani, qui tenait un rang distingué parmi la première noblesse de la république. Sa mère se nommait Quirina, et sortait d'une maison non moins illustre que celle de son père. A l'âge de vingt-quatre ans, Quirina demeura veuve avec cinq enfants, trois garçons et deux filles. Elle ne se remaria point, mais s'appliqua tout entière à élever sa famille dans la crainte et l'amour de Dieu, priant nuit et jour, portant le cilice avec une chaîne d'airain, domptant sa jeunesse par les jeûnes et les veilles, se montrant surtout miséricordieuse et bienfaisante envers les pauvres, et apprenant à ses enfants, tant par ses paroles que par son exemple, à faire volontiers l'aumône. Toute sa famille, notamment ses trois fils, Laurent, Marc et Léonard, se montra digne d'une si sainte mère.

Laurent surtout, dès ses premières années, se distingua surtout par des mœurs parfaites. Rien de plus beau ni de plus aimable : se plaisant avec les personnes plus âgées, facile avec ses égaux, caressant avec ses inférieurs. Du reste, une certaine grandeur d'âme qui

(1) Touron. *Hist. des Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, t. II, *Acta SS.*, 10 *junii*.

aspirait sans cesse à de grandes choses. Le jeu ne l'amusait point comme les autres enfants ; mais la sagesse divine le portait à quelque chose de grand. Sa mère, Quirina, craignant que cette ardeur juvénile ne vînt à l'égarer et à lui faire ambitionner les honneurs du monde plus qu'il n'était convenable : Laisse-moi, dit-elle à son fils, laisse-moi cette folie. Cet orgueil là ressent l'enfer. Laurent, souriant comme par plaisanterie, lui disait : Ne craignez point, ma mère, vous me verrez un grand serviteur de Dieu. Il le disait comme enfantillage, mais Dieu l'accomplit peu après.

Voici comme lui-même raconte cette merveille dans un ouvrage de piété, intitulé : *Le Bouquet d'amour*. Venez « ô Vous qui cherchez la paix, qui aimez le bien immuable, qui avez jusqu'ici travaillé en vain, qui êtes accablés sous l'amour de ce monde périssable ! Venez, dis-je, et je vous raconterai gratuitement combien de choses Dieu a faites à mon âme. Je vous communiquerai pour la gloire de Dieu et votre avancement, ce que j'ai perçu secrètement dans le plus intime de mon cœur. J'étais un temps semblable à vous, cherchant avec un désir inquiet et bouillant la paix dans les choses extérieures sans la trouver. Enfin, prévenu par la grâce divine, pendant que je travaillais ainsi, une personne très belle, plus resplendissante que le soleil, plus odoriférante que le baume, daigna m'apparaître ; j'ignorais absolument son nom. Elle s'approcha d'un visage gracieux, et d'une voix douce me dit : O jeune homme, qui devez être aimé en moi, pourquoi répandez-vous votre cœur, et, poursuivant la paix, vous dispersez-vous dans une multitude de choses ? Ce que vous cherchez est en moi ; ce que vous désirez, je vous le promets et vous le garantis, si cependant vous voulez m'avoir pour épouse. A la parole de cette personne, je le confesse, mon cœur défaillit, et je fus transpercé du trait de son amour. Une certaine joie inaccoutumée remplit mon âme, et tout ce qui est au dedans de moi fut inondé d'une spirituelle allégresse. Dans cet état, comme je souhaitais beaucoup savoir son nom, sa dignité, sa naissance, elle ajouta qu'elle s'appelait et qu'elle était la Sagesse de Dieu, qui, dans la plénitude des temps, pour la réconciliation des hommes, a pris la forme humaine, et, invisible auparavant avec le Père, a pris de sa mère la nature visible afin d'être plus facile à aimer. Lorsque j'y eus consenti avec une joie immense, elle me donna le baiser de paix, et s'en alla. Et alors et depuis, la flamme de son amour s'est accrue, le souvenir en est resté vivant, l'abondance de sa douceur persévère. C'est donc elle que j'aime comme mon épouse, c'est elle que j'embrasse comme mes délices, c'est par elle que j'ai goûté, de quelque façon, le bien de la paix que je cherchais auparavant. C'est pourquoi je vous exhorte tous avec confiance de courir à elle, sachant qu'elle reçoit avec beaucoup de joie tous ceux qui s'en approchent, qu'elle les enivre du breuvage de la paix, si bien qu'ils ne peuvent plus avoir soif (1). » Voilà comme saint Laurent Justinien raconte lui-même cette divine apparition de sa jeunesse. Il avait alors dix-neuf ans.

Frappé de cette merveille il s'en ouvrit à Marin, son oncle maternel. C'était un saint et savant prêtre, qui était chanoine régulier de la congrégation de Saint-Georges, dite d'Alga, parce que le monastère était dans une petite île de ce nom, éloignée d'un mille de Venise. Cet habile directeur présageait quelque chose de grand du jeune homme, et le voyait résolu à la vie la plus parfaite ; il voulut néanmoins éprouver encore la force de son corps et de son âme. Il lui conseilla donc, sans rien changer à l'extérieur, de s'essayer secrètement à ce que la vie religieuse a de plus austère. Laurent obéit, et commença par coucher la nuit sur des morceaux de bois ou sur la terre nue. Sa mère s'en aperçut bientôt ; et, craignant qu'il ne considérât point assez les difficultés de la vie religieuse, elle voulut mettre à l'épreuve sa résolution : elle entreprit de le marier, et lui choisit à cet effet une fille à la fois belle, noble et riche. Laurent, ayant reconnu que sa mère et ses frères conspiraient contre lui, entra en jugement avec lui-même, devant son crucifix. Il se représenta, d'un côté, tous les biens de la fortune, la noblesse, les magistratures, les honneurs, une femme, des enfants, de l'argent, et les plaisirs de toute espèce ; d'un autre côté, les jeûnes, les veilles, le chaud, le froid, le renoncement à soi-même ; puis, s'interrogeant comme un juge, il se dit : Considère bien, Laurent, ce que tu prétends faire. Crois-tu pouvoir souffrir tout ceci et mépriser tout cela ? Alors, jetant les yeux sur la croix du Sauveur, il s'écria : C'est vous, Seigneur, qui êtes mon espérance ; c'est là que vous avez placé mon refuge immanquable. Aussitôt il quitte sa mère, ses frères, les richesses et les honneurs, et court prendre l'habit des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Georges d'Alga.

Il n'y trouva point d'austérités qu'il n'eût déjà pratiquées, et ses supérieurs furent obligés de modérer l'activité de son zèle à cet égard. Malgré sa jeunesse, il l'emportait sur tous les frères par la rigueur de ses jeûnes et par la longueur de ses veilles. Jamais il ne se permettait de récréation qui ne fût utile ; il prenait de sévères disciplines ; il ne se chauffait point, même dans les plus grands froids ; il ne mangeait que pour soutenir son corps, et ne buvait jamais hors de ses repas. Lorsqu'on lui proposait de boire, sous prétexte que la chaleur était excessive ou qu'il était accablé de fatigue, il avait coutume de faire cette réponse : Si nous ne pouvons supporter la soif, comment pourrons-nous supporter le feu du purgatoire ? Cette disposition à souffrir

(1) *Fasciculus amoris*, c. XVI.

produisit en lui une patience invincible dans toutes les épreuves. Pendant son noviciat, il lui vint au cou un mal pour la guérison duquel il fallut employer le fer et le feu. Le moment de l'opération étant arrivé, il rassurait de la sorte les spectateurs qui tremblaient : Pourquoi craignez-vous ? Pensez-vous que je ne puisse recevoir la constance dont j'ai besoin de Celui qui sut non seulement consoler, mais délivrer même des flammes les trois enfants jetés dans la fournaise ? Il souffrit l'opération sans laisser échapper aucun soupir, et en ne prononçant que le nom de Jésus. Il montra dans la suite le même courage, lorsqu'on lui fit une incision douloureuse : Coupez hardiment, disait-il au chirurgien qui tremblait, votre instrument n'approche pas des ongles de fer avec lesquels on déchira les martyrs.

Il arrivait toujours le premier aux exercices publics, et il en sortait le dernier. Matines finies, il ne suivait point les frères qui allaient se reposer, mais il restait dans l'église jusqu'à prime, qui se disait au lever du soleil. Rien ne le flattait plus que de pouvoir pratiquer l'humilité ; les bas emplois étaient ceux qu'il choisissait de préférence, et il portait toujours les plus mauvais habits de la communauté. Il obéissait aussitôt que le moindre signe lui manifestait la volonté du supérieur. Dans les entretiens particuliers, il sacrifiait son jugement à celui des autres ; il cherchait en tout la dernière place, autant qu'il pouvait le faire sans affectation. Quand il allait quêter dans les rues, il cherchait toutes les occasions de s'attirer le mépris et les railleries des gens du monde. Ayant un jour été dans un endroit où l'on ne pouvait manquer de le tourner en ridicule, son compagnon le lui fit remarquer. Mais il lui répondit avec tranquillité : Allons hardiment quêter des mépris. Nous n'avons rien fait si nous n'avons renoncé au monde que de parole : il faut en triompher aujourd'hui avec nos sacs et nos croix.

Il savait que les humiliations acceptées et souffertes avec joie sont le plus sûr moyen de remporter une victoire complète sur soi-même, et de détruire ce fonds d'orgueil qui est en nous un des principaux obstacles à la vertu. Il comprenait encore combien il est avantageux de ne pas se contenter de celles que la Providence envoie, et d'y en ajouter de volontaires, pourvu toutefois qu'on le fasse avec prudence et que l'on évite tout ce qui pourrait sentir l'affectation. Dans le cours de ses quêtes, il se présentait souvent à la maison où il était né ; mais il n'y entrait point ; il restait dans la rue, et demandait l'aumône à la porte. Sa mère n'entendait jamais sa voix sans être attendrie. Elle avait beau recommander à ses domestiques de lui donner avec prodigalité, il ne recevait que deux pains ; après quoi il souhaitait la paix à ceux qui l'avaient assisté, et se retirait comme s'il eût été étranger. Le magasin où était la provision annuelle de la communauté étant devenu la proie des flammes, il dit à un frère qui se lamentait : Pourquoi avons-nous fait vœu de vivre dans la pauvreté ? Dieu nous a fait cette grâce afin que nous puissions la ressentir. C'était ainsi qu'il découvrait son amour pour les humiliations et les souffrances, et qu'il pratiquait toutes les vertus qui en sont les suites et qui en font le principal mérite.

Dès qu'il eut renoncé au monde, il s'accoutuma tellement à se rendre maître de sa langue, qu'il ne disait jamais rien pour se justifier ou s'excuser. Ayant été un jour accusé en chapitre d'avoir transgressé un point de la règle, il garda le silence, malgré la fausseté de l'accusation. On doit encore remarquer qu'il était alors supérieur ; il quitta sa place, puis, ayant fait quelques pas les yeux baissés, il se mit à genoux, demanda pardon aux frères, et pria qu'on lui imposât une pénitence. L'accusateur en eut tant de confusion, qu'il alla se jeter aux pieds du saint, déclarant qu'il était innocent, et se condamna hautement lui-même. Laurent redouta si fort la dissipation, que depuis le jour de son entrée dans le monastère jusqu'à celui de sa mort, il n'entra dans la maison paternelle que pour assister sa mère dans ses derniers moments.

Quelque temps après sa retraite, il fut exposé à une rude épreuve de la part d'un de ses anciens amis, qui occupait une des premières places de la république, et qui était arrivé depuis peu de l'Orient. Celui-ci s'imagina qu'il viendrait à bout de lui faire changer de dessein, et il résolut d'employer tous les moyens possibles pour y réussir. Il prit donc la route du monastère de Saint-Georges accompagné d'une troupe de musiciens, et on lui permit d'entrer, à cause de sa dignité. Lorsqu'il aperçut Laurent, il fut extrêmement frappé de sa modestie et de sa gravité ; et l'étonnement où il était lui fit garder quelque temps le silence. A la fin, s'étant fait violence, il lui dit tout ce que l'amitié peut inspirer de plus tendre pour l'engager à entrer dans ses vues. Comme ce moyen ne lui réussissait point, il eut recours aux reproches et aux invectives, qui n'eurent pas plus de succès. Lorsqu'il eut fini de parler, le saint fit un discours si touchant sur la mort et sur les vanités du monde, que son ami, touché d'une vive componction, était hors de lui-même. Il en vint au point que, rompant sans différer tous les liens qui le retenaient dans le siècle, il résolut d'embrasser l'état pour lequel il n'avait eu que du mépris. Il prit l'habit à Saint-Georges, fit son noviciat avec une ferveur qui ne se démentit point dans la suite, devint l'objet de l'admiration et de l'édification de toute la ville, et mourut enfin de la mort des justes.

Saint Laurent fut élevé au sacerdoce, dont il était si digne par ses vertus. L'esprit de prière et de componction dont il était doué dans un si haut degré, la connaissance qu'il avait des choses spirituelles et des voies intérieures

de la piété le mettaient en état de travailler avec beaucoup de fruit à la sanctification des âmes. Les larmes qui lui échappaient dans ces exercices, et surtout pendant la célébration de la sainte messe, faisaient une vive impression sur les assistants, réveillaient leur foi ; il fut aussi favorisé de divers ravissements.

Ayant été élu malgré lui général de son ordre, il le gouverna avec une sagesse admirable. Il en réforma la discipline au point qu'il en fut regardé depuis comme fondateur. Dans ses discours, tant publics que particuliers, il parlait de la vertu avec une telle onction, que tous les cœurs en étaient attendris. Il animait les tièdes, il remplissait les présomptueux d'une crainte salutaire, il inspirait de la confiance aux pusillanimes et les portait tous à la ferveur. Sa maxime ordinaire était, qu'un religieux doit trembler au nom de la moindre transgression. Il recevait peu de sujets dans son ordre, et il éprouvait longtemps ceux qu'il jugeait dignes d'être admis. Il se fondait sur ce que la perfection et les devoirs de l'état religieux sont pour peu de personnes, et que ce n'est pas toujours dans le grand nombre que se trouvent la ferveur et l'esprit essentiels à la religion. Il est aisé de comprendre que, s'étant fait de pareils principes, il examinait scrupuleusement tous les postulants. La première chose qu'il exigeait de ses disciples était une humilité profonde. Il leur enseignait que cette vertu non seulement purifiait l'âme de tout orgueil, mais qu'elle lui inspirait aussi le vrai courage, en lui apprenant à ne mettre sa confiance qu'en Dieu. Il la comparait à une rivière qui est basse et tranquille en été, mais qui est haute et profonde en hiver. L'humilité, disait-il en suivant la même comparaison, garde le silence et ne s'élève point dans la prospérité ; tandis que dans l'adversité elle est haute, magnanime, remplie de joie et d'un courage invincible. Il n'y a rien, continuait-il, où les hommes soient plus exposés à se méprendre ; peu connaissent ce que c'est que cette vertu ; elle n'est possédée que de ceux à qui Dieu l'a donnée par infusion, en récompense de leurs efforts redoublés et de l'esprit de prière qui était en eux. L'humilité qui s'acquiert par des actes répétés n'est qu'une préparation à celle-ci, quoique nécessaire et indispensable ; aussi est-elle toujours aveugle et imparfaite. L'humilité infuse l'âme dans toutes ses vues ; elle lui fait voir clairement toutes ses misères, et lui en donne le sentiment ; elle lui en communique cette vraie science qui consiste à connaître que Dieu seul est tout, et que nous ne sommes rien. Durant les guerres et les calamités publiques, il exhortait les magistrats et les sénateurs à se bien pénétrer d'abord de leur bassesse, parce que cette disposition était plus propre à attirer sur eux les regards de la miséricorde divine.

Depuis le temps où il reçut la prêtrise jusqu'à sa mort, il ne manqua jamais de célébrer la messe tous les jours, à moins qu'il n'en fût empêché par la maladie. Il disait, à ce sujet, qu'on avait bien peu d'amour pour Jésus-Christ quand on ne tâchait pas de s'unir à lui aussi souvent qu'on le pouvait. Il inculquait fréquemment cette maxime, qu'il y aurait autant de folie à prétendre à la chasteté en menant une vie molle, oisive et sensuelle, qu'il y en aurait à vouloir éteindre le feu en jetant de l'huile dessus. Il ne cessait de rappeler aux riches l'obligation où ils étaient de faire l'aumône s'ils voulaient se sauver. On ne trouvait point dans ses discours de pensées étudiées, mais il y régnait une onction de laquelle on ne pouvait se défendre (1).

Voilà comme, par les Laurent Justinien de Venise, les Antonin de Florence, les Vincent Ferrier d'Espagne, et autres âmes d'élite, l'Esprit de Dieu entretenait et ranimait dans l'Eglise la vie et l'unité intérieure, tandis que les évêques, les rois et les peuples, mûs par le même Esprit, travaillaient à y rétablir l'unité extérieure.

Depuis le concile de Pise, la chrétienté était partagée en trois obédiences : celle de Jean XXIII, qui comprenait la France, l'Angleterre, la Pologne, la Hongrie, le Portugal, les royaumes du Nord avec une partie de l'Allemagne et de l'Italie ; celle de Benoît XIII ou Pierre de Lune, qui était composée des royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Écosse, des îles de Corse et de Sardaigne, des comtés de Foix et d'Armagnac ; celle de Grégoire XII ou Ange Corrario, qui conservait en Italie plusieurs villes du royaume de Naples et toute la Romagne, c'est-à-dire tout le canton soumis aux seigneurs Malatesta ; en Allemagne, la Bavière, le palatinat du Rhin, les duchés de Brunswick et de Lunebourg, le landgraviat de Hesse, l'électorat de Trèves, une partie des électorats de Mayence et de Cologne, les évêchés de Worms, de Spire et de Verden, sans compter un grand nombre de particuliers, *gens* au rapport de saint Antonin, *éclairés et craignant Dieu*, qui regardaient toujours Grégoire comme le vrai Pape (2).

Le concile de Constance avait été convoqué par le pape Jean XXIII, pour le 1er novembre 1414. Ce Pontife fit son entrée dans cette ville, le dimanche 28 octobre, avec une suite de six cents chevaux ; il fut reçu par le clergé et le peuple avec tous les honneurs dus à son rang. Le jour de la Toussaint, qu'on avait destiné pour l'ouverture du concile, le pape officia pontificalement à la cathédrale. Le cardinal Zabarella, célèbre jurisconsulte, montant à la tribune, déclara que le très saint Père Jean XXIII, continuant le concile de Pise, l'avait convoqué de nouveau à Constance et qu'il commencerait le samedi suivant, le 3e du mois. Ce jour, on remit l'ouverture au 5, où, après une procession solennelle et la

(1) *Acta SS.*, *januari*, Godescard, 5 septembre. — (2) Antonin, tit. 22, c. VI, § 2.

messe du Saint-Esprit, on la fixa au 16 novembre.

A cette première session, le cardinal des Ursins dit la messe, le pape Jean XXIII y prêcha et donna des indulgences. On lut la bulle de convocation, qui exprimait toujours les liaisons intimes du concile de Constance avec celui de Pise. Enfin on nomma les officiers qui devaient servir à transcrire les actes, à proposer et à rapporter les affaires ; et le comte Bertold des Ursins fut chargé de la garde du concile. La seconde session fut désignée pour le 17 de décembre ; mais une multitude d'affaires considérables la recula jusqu'au second de mars de l'année suivante 1415.

L'empereur élu Sigismond, couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle, le 8 novembre 1414, fit son entrée à Constance dans la nuit de Noël, et chanta l'évangile en habit de diacre, à la messe solennelle du Pape. Il était venu accompagné de sa femme et d'un grand nombre de seigneurs. Le concile de Constance fut une des assemblées les plus nombreuses qu'on ait jamais tenues dans l'Eglise. Elle attira dans cette ville près de cent mille étrangers, parmi lesquels il y en avait dix-huit mille tant prélats que simples prêtres, docteurs ou ecclésiastiques. Les Italiens et les Allemands faisaient la plus grande partie de cette multitude. Les premiers y avaient été attirés par la présence du Pape, les autres par la proximité du lieu destiné au concile. Le petit nombre, quoique considérable en soi-même, fut des Anglais, des Espagnols et des Français. Mais ces derniers s'y distinguèrent extrêmement par le talent de la parole et par la science des affaires.

Il y avait trois affaires importantes : les erreurs contre la foi, le rétablissement de la discipline, l'extinction du schisme.

Le pape Jean XXIII eût désiré que l'on commençât par la question de la foi, contre Jean Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague ; l'empereur, que l'on s'occupât d'abord de la réformation des mœurs et de la discipline ; mais les prélats français, avec le reste du concile, furent d'avis qu'il fallait, avant tout, s'occuper de l'affaire principale, l'extinction du schisme.

Se présentait alors une autre question, le droit de suffrage. Jean XXIII et ses partisans voulaient que les prélats seuls, c'est-à-dire les cardinaux, les archevêques, les évêques et les abbés eussent voix définitive dans le concile, ou plutôt dans l'affaire de l'union, qui était le premier objet de l'assemblée. C'était l'avantage du pape Jean que la chose fût ainsi, parce qu'il avait un très grand nombre de créatures et de courtisans parmi les prélats. Mais le cardinal français, Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, soutint, dans un mémoire qui fut rendu public, que non seulement les évêques et les abbés, non seulement les docteurs en théologie et en droit canon, mais aussi tous les ambassadeurs des princes et tous les procureurs des prélats et des chapitres pouvaient donner leur suffrage dans l'affaire présente ; que telle avait été la pratique du concile de Pise, et que la bulle de convocation s'étendant à toutes sortes de personnes, il n'était pas vraisemblable qu'elle eût voulu ôter à qui que ce soit le privilège de juger et de définir, quand on serait assemblé à Constance. Le concile adopta cet avis, et n'exclut personne du droit de suffrage.

Restait la manière de recueillir les voix dans une si grande multitude. L'usage des conciles est de prendre dans les sessions la voix de chaque personne pour former ensuite les décrets. On reconnaissait à Constance l'ancienneté de cette pratique, et il faut convenir qu'elle n'est point d'une exécution difficile quand le droit de suffrage est borné aux seuls évêques, ou même quand il ne s'étend qu'aux évêques et aux abbés, parce que, dans les conciles, le nombre de ces prélats ne va jamais jusqu'à la confusion ; mais à Constance, où l'on voulait prendre les avis de toutes sortes de personnes, comment aurait-on pu écarter des sessions la longueur, l'esprit de controverse et le désordre ? Il y avait dix-huit mille ecclésiastiques dans la ville, sans les princes et les ambassadeurs. Quand on n'eût admis aux sessions que la moitié, ou même la quatrième partie de cette multitude, quel embarras n'aurait-ce pas été de consulter chaque fois et séparément tous les particuliers d'une si grande assemblée ?

Voici donc l'expédient qu'on imagina pour conserver l'ordre en ne s'écartant point du plan qu'on avait pris de laisser la liberté à tout le monde d'opiner définitivement. On partagea tout le concile en quatre nations, savoir : celle d'Italie, celle de France, celle d'Allemagne, celle d'Angleterre, et l'on y ajouta depuis celle d'Espagne, quand on eut fait le procès à Pierre de Lune. Toutes les nations avaient un président particulier, qu'on changeait chaque mois. Cela faisait comme des tribunaux séparés, où les affaires étaient portées en première instance ; et c'était là que chacun, sans distinction d'état ni de caractère, donnait son suffrage. Les nations se communiquaient ensuite leurs délibérations dans les conférences générales, et l'on en formait un résultat dont le rapport était fait dans la session suivante, pour y être approuvé et confirmé par tout le concile. Ainsi, quand on tenait une session, tout était déjà conclu, et il n'était plus question d'y prendre l'avis de chaque personne, mais seulement d'y ratifier ce qui avait été résolu par le plus grand nombre de nations. De cette manière, la nation d'Italie, qui se trouvait la plus remplie d'évêques, n'entrait que pour un quart dans les décisions du concile ; ce qui était un fort grand désavantage pour le pape Jean XXIII, parce qu'il avait plus de partisans parmi les Italiens que dans toutes les autres nations ensemble. Les dispositions que

nous venons de dire furent conclues le 7 de février 1415 (1).

Avant cela un incident avait eu lieu. Le bienheureux Jean Dominique, cardinal-archevêque de Raguse, nonce du pape Grégoire XII, étant à quelques milles de Constance, envoya prier le magistrat de lui assigner un hôtel. On choisit le couvent des Augustins, et le nonce commença par y faire afficher les armes de Grégoire XII, son maître, sans doute avec la tiare et les clefs pontificales; mais elles furent enlevées la nuit suivante, apparemment, dit un auteur (2), par ordre du pape Jean XXIII. Cet événement fit beaucoup de bruit parmi les Pères du concile, et l'on tint, en conséquence, une congrégation nombreuse, le 20e de novembre, où l'affaire fut discutée de part et d'autre. Plusieurs disaient qu'on avait pu afficher ces armes, et qu'il fallait les replacer; d'autres, en plus grand nombre, pensaient que la démarche du nonce était une espèce d'insulte pour Jean XXIII, reconnu pour seul vrai pape dans la ville de Constance; qu'ainsi les armes de Grégoire ne devaient point être rétablies sur le portail des Augustins. On demeurait néanmoins d'accord que, si Grégoire était lui-même présent au concile, on devrait lui laisser cet honneur. La question, débattue longtemps par rapport à son nonce, ne fut point décidée juridiquement; mais, si l'on en juge par la manière dont il entra deux mois après dans Constance, on doit croire que les armes de Grégoire furent encore arborées aux Augustins. En effet, après bien des altercations sur le sauf-conduit que cet envoyé demandait à l'empereur, et sur le chapeau rouge qu'il voulait porter en faisant son entrée, on convint que ces deux points, si considérables dans les circonstances, lui seraient accordés. L'empereur, qui était alors à Constance, donna le sauf-conduit, et le nonce parut en habit de cardinal, accompagné du duc de Bavière et des autres princes et seigneurs qui suivaient l'obédience de Grégoire. Le cardinal Pierre d'Ailly fut un de ceux qui favorisèrent le plus les prétentions du bienheureux Jean Dominique. C'était sans doute par zèle pour l'union; mais Jean XXIII ne pouvait y être indifférent, puisqu'il se trouvait par là comme réduit encore à l'égalité avec les chefs des deux autres obédiences, tout déposés qu'ils avaient été au concile de Pise (3).

Par suite de cette déposition de ses deux compétiteurs, Jean XXIII comptait que lui seul serait reconnu Pape, et qu'on forcerait les deux autres à se soumettre. Le cardinal Pierre d'Ailly combattit dans un mémoire le système de voie de fait. Ce moyen, disait-il, est très difficile, et il n'y a pas d'apparence qu'on puisse y réussir. Il faudrait plutôt tenter l'abdication volontaire, en offrant un état raisonnable à quiconque des prétendants voudrait céder pour le bien de la paix.

Sur ces entrefaites, les nonces de Grégoire et de Benoît furent reçus à Constance durant le mois de janvier 1415. Les premiers étaient chargés de négocier une bonne paix, à condition que Jean XXIII ne présiderait point au concile; les autres offraient simplement un pourparler à Nice, en Provence, entre Sigismond et Benoît et le roi d'Aragon. C'était Sigismond lui-même qui avait imaginé ce projet, et qui l'exécuta dans la suite, autant qu'il fallait, pour mettre dans un nouveau jour l'opiniâtreté invincible de l'antipape.

Cependant on commençait à conclure, et de vive voix et par écrit, que Jean XXIII lui-même ferait bien d'abdiquer, et que, dans certain cas, il pourrait y être contraint par le concile. A quoi ses partisans opposèrent d'autres mémoires, où ils prétendaient que la proposition faite au pape Jean de céder le pontificat était injurieuse au concile de Pise, puisqu'on faisait entendre par là que ce concile n'avait été ni légitime en soi-même, ni utile à l'Eglise, ni prudent dans le choix qu'il avait fait d'un nouveau Pape. Les auteurs de ces écrits croyaient embarrasser leurs adversaires par l'autorité du concile de Pise et par la supériorité des droits qu'ils faisaient profession de reconnaître les uns et les autres dans le pape Jean XXIII.

Le cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, toujours partisan de la cession, sut bien modifier ces deux articles dans une réponse qu'il fit au mémoire précédent. A la vérité, dit-il, le concile de Pise et l'élection d'Alexandre V ont été canoniques. On en convient dans l'obédience de notre Saint Père Jean XXIII; mais les obédiences des deux autres compétiteurs sont opposées à ce sentiment, et leur opposition est fondée sur des raisons probables. De sorte que, sur ce point de controverse, il n'y a pas moins d'embarras qu'il y en avait avant le concile de Pise, sur les droits des deux prétendants. D'où il s'ensuit que, si, avant le concile de Pise, les difficultés de droit et de fait par rapport aux deux compétiteurs, et la crainte de retarder la paix de l'Eglise, faisaient préférer la voie de cession à tous les autres moyens de finir le schisme, à plus forte raison la même voie doit-elle paraître nécessaire depuis qu'il y a trois concurrents pour la papauté. Et qu'on ne dise pas que la proposition de céder met notre Saint Père Jean XXIII au niveau des deux antipapes, ni qu'elle détruise le concile de Pise; car la paix, qui doit être le fruit de la cession, entre dans le plan même de ce concile; et comme l'on en sera redevable à la générosité de notre Saint Père, elle ne pourra que l'élever infiniment au-dessus de ses adversaires. Qu'on ne dise point encore qu'un Pape légitime, et qui n'est suspect d'aucune hérésie, ne peut être contraint à se dépouiller soi-même. Cela est vrai, régulièrement parlant,

(1) *Hist. de l'Egl. gall.* — (2) Schelstrate. — (3) *Hist. de l'Egl. gall.*, Labbe et Mansi.

et en supposant pour juge un concile particulier : mais, dans une cause aussi compliquée qu'est celle-ci, l'Église universelle ou le concile général qui la représente peut forcer le Pape à se démettre pour le bien de la paix ; et si le Pape refusait de prendre ce parti, il pourrait être condamné comme schismatique et comme suspect d'hérésie.

Ce qui étonne au milieu de tant de discussions et de docteurs à Constance, c'est que pas un ne rappelle les paroles et la conduite mémorables des évêques d'Afrique avec saint Augustin, dans une conjoncture semblable. L'an 411, lors de la célèbre conférence avec les évêques donatistes à Carthage, trois cents évêques catholiques disaient dans leur lettre au tribun Marcellin : Si ceux avec qui nous avons affaire peuvent nous démontrer que nous avons tort, nous leur céderons l'honneur de l'épiscopat, et nous nous rangerons sous leur conduite. Si, au contraire, nous leur montrons que ce sont eux qui se trompent, nous consentons qu'en se réunissant à nous ils conservent l'honneur de l'épiscopat ; car nous ne détestons pas en eux les sacrements, mais les erreurs. Chacun de nous, dans les églises où il aura un collègue, pourra présider à son tour, ayant son collègue auprès de lui comme un évêque étranger. L'un pourra présider dans une église, l'autre dans une autre, et, l'un des deux étant mort, il n'y en aura plus qu'un à la fois, selon l'ancienne coutume. Et ce ne sera pas une nouveauté, car on en a usé dès le commencement à l'égard de ceux qui se sont réunis en quittant le schisme. Que si le peuple chrétien ne peut souffrir de voir ensemble deux évêques, contre l'ordinaire, retirons-nous les uns et les autres, et que les évêques qui sont seuls dans leurs églises en établissent un seul où il sera nécessaire. Pourquoi hésiterions-nous de faire à notre Rédempteur ce sacrifice ? Il est descendu du ciel pour nous faire devenir ses membres, et nous craindrions de descendre de nos chaires, afin que ses membres cessent de se déchirer par une cruelle division ? Pour nous-mêmes, il nous suffit d'être chrétiens fidèles et obéissants ; mais c'est pour le peuple qu'on nous ordonne évêques. Usons donc de notre épiscopat selon qu'il est utile pour la paix du peuple. Nous vous écrivons ceci afin que vous le fassiez connaître à tout le monde (1).

Il est bien à croire que, si Pierre d'Ailly ou quelque autre fameux docteur eût rappelé à propos ces belles paroles, ce bel exemple, l'effet en eût été prodigieux sur l'assemblée de Constance, même sur Jean XXIII. Mais nulle part on ne voit, ni dans les discussions du concile, ni dans tout le schisme d'Occident, qu'on en ait fait aucune mention. Au lieu des faits analogues de l'histoire, au lieu des maximes des Pères et des conciles, on ne trouve le plus souvent que des raisonnements scolastiques qui ne sont pas toujours bien justes.

Le pape Jean XXIII se voyait cerné peu à peu de toutes parts, pour être amené à se démettre. Il avait de la peine à y entendre. Tout à coup un particulier fit circuler un long mémoire contenant un récit des crimes les plus énormes ; on les imputait à ce pontife, et l'on requérait l'empereur et les nations d'en informer juridiquememt. D'abord, cette manière d'attaquer un Pape reconnu de tout le concile déplut à la plupart des membres de cette assemblée. On crut qu'il fallait supprimer ce scandale et presser seulement la voie de cession. Cependant, dès que la requète parut, Jean XXIII en fut consterné. Il avoua confidemment à ses intimes qu'il s'était rendu coupable de quelques-unes des fautes qu'on lui reprochait ; mais il protesta qu'il n'avait point commis les autres. Lors donc que, le 15 février 1415, le concile envoya lui proposer la voie de cession, comme étant la plus propre à réunir toutes les obédiences, il reçut la supplique avec une espèce de contentement. Il ne s'agissait plus que de trouver une formule qui pût satisfaire tout le monde. Le pape Jean en proposa successivement deux, qui ne satisfirent pas ; on lui en proposa successivement deux autres, dont la dernière, avec quelques amendements, fut enfin adoptée.

Le premier de mars il y eut donc une congrégation générale à l'évêché, où Jean XXIII faisait sa demeure. L'empereur s'y trouva, et le patriarche d'Antioche, prélat français, présenta au Pape la formule de cession conçue en ces termes : « Pour le repos de tout le peuple chrétien, je m'engage et promets, je jure et voue à Dieu, à l'Église et à ce saint concile de donner librement et de mon plein gré la paix à l'Église, par la voie de ma cession pure et simple du pontificat, et de l'exécuter réellement, selon la délibération du concile, toutes et quantes fois que Pierre de Lune, appelé dans son obédience Benoît XIII, et Ange Corrario, appelé dans la sienne Grégoire XII, renonceront, par eux-mêmes ou par leurs procureurs, à leur prétendu pontificat. Je promets la même chose pour tout autre cas de renonciation, de mort ou d'événement quelconque, lorsque les circonstances seront telles, que l'union de l'Église et l'extinction du schisme dépendront de mon abdication. »

Jean XXIII ne se montra pas difficile pour la réception de cet écrit. Il le lut d'abord en particulier, puis il assura que son intention avait toujours été de donner la paix à l'Église ; qu'il n'était venu que pour cela à Constance, et qu'il l'avait bien témoigné au concile en offrant de son plein gré la voie de cession. Après quoi il lut à haute voix la formule, et il l'approuva ; ce qui lui attira sur-le-champ mille actions de grâces de la part de l'empereur, des cardinaux, du pa-

(1) Labbe, t. II, col. 1344, etc. ; S. Aug., t. IX, col. 545

triarche d'Antioche et des agents de l'université de Paris, qui venaient d'arriver à Constance. Les Pères du concile, transportés de joie, entonnèrent le *Te Deum*, et plusieurs ne purent retenir leurs larmes, en bénissant Dieu d'un événement si heureux. On en témoigna de même une satisfaction infinie dans toute la ville, et l'allégresse commune fut annoncée par le son de toutes les cloches. Le Pape, de son côté, mit le comble à ses promesses en déclarant qu'il voulait tenir, dès le lendemain, une session solennelle, afin d'y publier l'acte de renonciation, tel qu'il venait de l'approuver.

Ce fut donc le second jour de mars que la seconde session du concile se tint dans la cathédrale de Constance. Le Pape y célébra la messe du Saint-Esprit, à la fin de laquelle il s'assit dans un trône appuyé contre l'autel,et il commença la lecture de la formule de cession. Quand il en fut à ces mots: *Je promets, je jure et je fais vœu de céder le pontificat*, il quitta sa place, s'agenouilla au bas de l'autel, et, mettant la main sur la poitrine, il prononça les paroles de cet engagement solennel. Dès qu'il eut achevé, l'empereur descendit de son trône, ôta sa couronne, se prosterna devant le Pape, et lui baisa les pieds ; ce que fit également le président de l'assemblée, le patriarche d'Antioche, au nom de tout le concile. Le même jour, mais après quelques difficultés, Jean XXIII adressa une bulle à tous les fidèles, où il exposait la résolution qu'il avait prise d'abdiquer la papauté, et demandait le secours de leurs prières pour la conclusion d'une si grande affaire.

Restait la manière de faire la cession. Le concile désirait que les trois prétendants, à commencer par Jean XXIII, la fissent par procureur. Pour Grégoire XII, il n'y avait aucune difficulté ; ses nonces y étaient dûment autorisés, et ni lui, ni eux, n'inspiraient aucune défiance. Mais on savait que Pierre de Lune ou Benoît XIII voulait faire la cession en personne, et non par procureur. En conséquence, Jean XXIII voulut se réserver la même liberté. De là des soupçons, des défiances entre lui et le concile, entre lui et l'empereur. On craignit qu'il ne vînt à se retirer et à dissoudre le concile. L'empereur mit des gardes aux portes de la ville, et faisait observer le Pape jusque dans ses appartements. Tout cela, joint à l'avis qu'il reçut que les quatre nations avaient résolu de le contraindre à céder, porta Jean XXIII à s'évader de Constance en habit déguisé et à se retirer à Schaffhouse. Il en écrivit à l'empereur, que, par la grâce de Dieu, il se trouvait en liberté et dans un lieu de bon air ; qu'il ne s'y était pas retiré dans le dessein de manquer à la promesse qu'il avait faite de renoncer à la papauté pour donner la paix à l'Eglise, mais enfin que, ayant mis sa propre personne en liberté et en assurance, il pût mettre en exécution la volonté sincère qu'il avait de faire cette renonciation (1).

Il y eut de part et d'autre des lettres circulaires envoyées de tous côtés, tant pour la justification du Pontife que pour celle de la conduite que le concile tenait à son égard (2). Pendant ce temps, Jean XXIII changea plusieurs fois de retraite, passant de Schaffhouse à Lauffenbourg, de là à Fribourg, ensuite à Brisach et à Neubourg, enfin à Fribourg où il fut livré au pouvoir de l'empereur et du concile, ainsi que nous le verrons ci-après.

Cinq jours après que Jean XXIII fut sorti de Constance, savoir le 25 mars 1415, le concile y tint sa troisième session. Furent présents deux cardinaux, Pierre d'Ailly et François Zabarelle, cinquante-six archevêques et évêques, selon quelques auteurs, et vingt-cinq abbés. L'empereur Sigismond y assista avec ses ornements impériaux. Quelques écrivains modernes rapportent que ce concile avait été composé de trois cents évêques ; mais un auteur protestant, Herman von der Hardt, qui en a publié les actes en 1699, n'en marque que soixante-dix dans cette troisième session (3). Six cardinaux s'y présentèrent pour déclarer que le concile était dissous par la retraite du Pape (4). Mais la plupart des Pères s'élevèrent fortement contre eux, et on y statua 1° que le concile avait été et était légitimement et justement convoqué et commencé à Constance ; 2° qu'il n'était point dissous par la retraite du pape Jean ni d'autres prélats, quels qu'ils pussent être, mais qu'il subsistait toujours dans son autorité et intégrité ; 3° qu'il ne devait point être dissous que l'Eglise ne fût réformée dans la foi et les mœurs, dans le chef et les membres, ni être transféré ailleurs sans une cause raisonnable, au jugement du concile ; 4° qu'aucun des prélats et des autres personnes qui devaient y assister ne s'absenterait avant cette réformation, que pour un sujet trouvé légitime par des députés du concile ; auquel cas, ceux qui quitteraient, seraient obligés de faire un départ de leur pouvoir à ceux qui resteraient ; et tout cela, sous les peines de droit et autres, à l'arbitrage du concile.

La quatrième session fut célébrée le Samedi-Saint, le 30e jour de mars. L'assemblée des quatre nations dont le concile était composé, voulant se soutenir dans la qualité d'un concile œcuménique, contre la prétention de la plupart des cardinaux, qui, depuis la retraite du Pape, la croyaient sans autorité, dressa un acte conçu en ces termes : « Ce saint synode de Constance, qui forme un concile général pour l'extirpation du présent schisme et pour l'union et la réformation de l'Eglise de Dieu dans son chef et dans ses membres, à la gloire du Dieu tout-puissant, était légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, afin de

(1) Martène, *Thespur.*, t. II, col. 1618. — (2) Apud Spond. Raynald. Von der Hardt, etc. — (3) T. IV, p. 73. — (4) Niem, *in vita Joan.*

réussir plus facilement, plus sûrement, plus librement et plus utilement à unir et réformer l'Eglise de Dieu, ordonne, règle, statue, décrète et déclare : Et premièrement, que ce synode étant légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, faisant un concile général qui représente l'Eglise catholique militante, il reçoit son pouvoir immédiatement de Jésus-Christ ; et que toute personne, de quelque état qu'elle soit et quelque dignité qu'elle possède, même papale, est obligée de lui obéir en ce qui appartient à la foi, à l'extirpation dudit schisme et à la réformation générale de l'Eglise de Dieu dans son chef et dans ses membres. »

Les cardinaux qui se trouvaient à Constance, au nombre de vingt-deux, ayant eu communication de ce décret, trouvèrent très mauvais que les quatre nations s'arrogeassent le droit de réformer le pape et l'Eglise romaine, leur mère. Ils refusèrent d'abord d'assister à la session où ce décret devait être publié.

Ils consentirent néanmoins à s'y trouver, à condition que la publication n'en serait point faite, à cause que les grandes difficultés que renfermait cette matière exigeaient qu'on en délibérât avec maturité (1). Et, en effet, le cardinal de Florence, François Zabarelle, qui était chargé de faire publiquement dans les sessions la lecture des décrets, supprima dans celle-ci les termes *de la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres*.

Après la quatrième session, les quatre nations persistant dans le dessein de faire publier dans la suivante le décret avec l'article que le cardinal Zabarelle avait omis, les cardinaux s'y opposèrent de toutes leurs forces, et déclarèrent qu'ils n'assisteraient pas à l'assemblée. Louis, duc de Bavière, frère de la reine de France ; Renaud, archevêque de Reims ; Nicolas de Collaville et les autres ambassadeurs du roi très chrétien, à la réserve de Gerson, chancelier de l'université de Paris, s'étaient joints aux cardinaux avant la quatrième session, et leur demeurèrent constamment unis dans leur opposition à l'entreprise des quatre nations. Malgré tout ce qu'ils purent faire les uns et les autres par l'entremise même de l'empereur, la cinquième session fut indiquée au 6 avril, sans qu'on parlât de faire aucun examen touchant une matière aussi importante et aussi épineuse que l'était celle en question. Seulement, dans la matinée avant l'assemblée, il y eut en présence de l'empereur une conférence entre les cardinaux, les ambassadeurs français et les députés des nations, où l'on contesta beaucoup sur le décret publié dans la session précédente, et que les quatre nations voulaient qui fût renouvelé et amplifié dans celle qui allait suivre.

Enfin les cardinaux et les ambassadeurs se déterminèrent à s'y trouver ; mais, avant d'y assister, ils firent tous ensemble dans la chambre des parements une protestation secrète, dans laquelle ils déclarèrent qu'ils n'y assistaient que pour éviter le scandale, et non pas dans l'intention de consentir à ce qu'ils avaient appris qu'on y voulait statuer. C'est ce qui est rapporté dans le recueil des actes du concile, fait par Herman von der Hardt, auxquels actes ceux qui sont dans les registres manuscrits du Vatican, cités par Schelstrate, sont parfaitement conformes (2). Sur quoi ce dernier auteur fait la réflexion suivante : « Ces paroles sont trop belles pour les laisser passer comme faisant peu à l'affaire. Elles regardent une protestation contre les décrets de la session cinquième, faite par les ambassadeurs du roi très-chrétien ; le sentiment desquels, si jamais il peut être recevable contre les décrets d'aucun concile, on devrait spécialement en France reconnaître qu'il a force de loi contre les décrets de la cinquième session du concile de Constance, faits sans délibération et en tumulte, par une partie de la seule obédience de l'un des trois prétendants à la papauté (3). »

Le décret résolu par les quatre nations fut publié dans la cinquième session. On y inséra les expressions *de réformation générale de l'Eglise dans son chef et dans ses membres* qui avaient été omises dans la publication faite en la session quatrième. Mais il faut remarquer que le cardinal de Florence, qui était chargé de faire la publication des décrets dans le concile, refusa de publier celui-ci, et qu'on fut obligé de le faire lire par un prélat nommé à l'évêché de Posnanie (4). On y ajouta que quiconque, de quelque condition, état et dignité, même papale, qu'il pût être, refuserait avec opiniâtreté d'obéir aux commandements, statuts, règlements ou préceptes du saint synode et de tout autre concile général légitimement assemblé sur les matières avant dites ou autres, soit décidées ou à décider, qui y auraient rapport, s'il n'entrait en résipiscence, serait soumis à la pénitence et à la punition qu'il mériterait, même en recourant aux autres moyens de droit, s'il était nécessaire.

Ensuite, par application à l'état actuel des choses, il fut défini que le pape Jean était obligé de renoncer, non seulement dans les cas marqués en sa promesse, mais encore dans tout autre qui pourrait servir à unir l'Eglise. Qu'il devait s'en tenir à cette décision du concile, et que, s'il refusait ou différait de le faire, il devait être tenu pour déposé de la papauté, et qu'il fallait se soustraire absolument de son obédience. Que sa retraite avait été clandestine ; qu'il serait requis de revenir pour effectuer ce qu'il avait promis, et que, s'il refusait ou différait de le

(1) Apud Schelstrate, *Tractat. de Concil. Const. Dissert.* 2, c. II. — (2) Von der Hardt, t. IV, p. 97. Schelstrate, *Ubi supra*. — (3) *Ibid.* — (4) *Quia cardinalis Florentinus illa noluit pronuntiare. Gesta sess.* *Ibid.* Sommier, t. IV.

faire dans le terme qui lui serait prescrit, on procéderait contre lui, comme auteur du schisme et suspect d'hérésie ; que, s'il voulait revenir, on lui donnerait un sauf-conduit très ample, et qu'après sa renonciation au pontificat, il serait pourvu à son entretien et à celui des siens par quatre commissaires à son choix et quatre autres au choix du concile.

Ici se présentent deux questions très importantes pour toute l'histoire de l'Eglise catholique : 1° Quel est le sens des décrets de la quatrième et de la cinquième session du concile de Constance ? 2° Quelle autorité peuvent avoir ces décrets dans l'Eglise ? — Pour traiter ces matières délicates, nous suivrons le travail de monseigneur Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, dans son histoire dogmatique du Saint-Siège (1).

Première question : Quel est le sens légitime des décrets dont il s'agit?

Le décret de la quatrième session, dans ce qui regarde le Pontife romain, est énoncé en ces termes : « Toute personne, de quelque état qu'elle soit, et quelque dignité qu'elle possède, fût-ce même celle de Pape, est obligée d'obéir au présent concile dans les choses qui appartiennent à la foi et à l'extirpation dudit schisme, et à la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. » Le décret de la cinquième session dans ce qui regarde le même Pontife, est conçu en ces termes : Quiconque, de quelque condition, état et dignité qu'il pût être, quand même il serait Pape, refuserait avec opiniâtreté d'obéir aux règlements de ce saint synode et de tout autre concile général légitimement assemblé, sur les matières avant dites ou autres, soit décidées, soit à décider, qui y auraient rapport, s'il n'entrait à résipiscence, il serait puni comme il devrait l'être. »

Or, dit l'archevêque de Césarée, il ne faut être que grammairien pour voir parfaitement que le sens de ces décrets est restreint aux matières qui étaient alors agitées, savoir, à ce qui serait décidé dans ce concile touchant la foi, le schisme et la réformation à faire dans l'Eglise, par rapport à l'état actuel où elle se trouvait (2). Qu'ainsi l'autorité que le concile se donnait sur la personne même des Papes ne s'étendait que sur les Papes d'alors et sur d'autres, leurs semblables, à l'occasion desquels l'Eglise se trouverait divisée ; et que, par conséquent, c'est sans fondement qu'on voudrait l'étendre indéfiniment sur tous les Papes, n'y ayant pas une seule parole dans ces décrets qui donnât l'idée d'un pareil sens.

Ajoutons qu'on ne trouvera rien dans toute la suite du concile qui autorise une autre explication, mais plutôt qu'on y remarquera en plusieurs endroits que, excepté le cas des Papes faux ou douteux, la supériorité y est donnée au Saint-Siège sur les conciles, et non pas aux conciles sur le Saint-Siège.

C'est ce qu'on peut prouver invinciblement par la doctrine qui y fut reconnue touchant ce Siège auguste, savoir, que l'Eglise romaine est la mère et la maîtresse de toutes les églises, comme les saints canons l'enseignent, conformément à la tradition venue de Jésus-Christ. Que dire le contraire serait une hérésie. Qu'étant la maîtresse de toutes les églises elle en est aussi le chef, de même que des conciles généraux et de l'Eglise universelle, qui est le composé et l'assemblage de toutes les églises particulières. Qu'elle tient ces prérogatives de puissance et d'autorité non pas tant des hommes que de Dieu même ; que les autres églises ont leur partage dans le soin pastoral, mais qu'elle a seule la plénitude de la puissance ; qu'elle peut juger toutes les autres, mais qu'elle ne peut être jugée de personne (3).

Les Pères du concile ne firent aucune difficulté d'admettre ces propositions avancées par les cardinaux, exceptant seulement les cas de schisme dans l'Eglise romaine, arrivé par l'abus d'une élection ou d'autre chose semblable (4). Ces mêmes Pères ajoutèrent que ces propositions devaient s'entendre des temps auxquels tout serait pareil, c'est-à-dire quand les églises, tant la romaine que les autres, étaient dans leur état ordinaire et légitime : ce qui ne se trouvait point à cause du schisme qui les divisait (5).

Ce qui confirme excellemment ces sentiments du concile touchant la prééminence et la supériorité du Saint-Siège dans l'Eglise universelle, ce sont les termes dans lesquels les propositions de Wiclef furent censurées.

(1) T. VI, in-12, Saint-Dié, 1730. — (2) In his quæ pertinent ad fidem, et extirpationem dicti schismatis, ac generalem reformationem Ecclesiæ Dei in capite et in membris... — Quicunque præceptis hujus sanctæ synodi, et cujuscunque alterius concilii generalis congregati super præmissis, seu ad ea pertinentibus, factis vel faciendis, obedire contumaciter contempserit... — (3) Romana Ecclesia secundum canonicas sanctiones, Christi traditioni conformes, omnium ecclesiarum mater est et magistra, et oppositum dicere, est hæresis implicita. Romana Ecclesia, sicut omnium ecclesiarum caput dicitur, sic et concilii generalis, imo universalis Ecclesiæ, quæ ex omnibus particularibus ecclesiis integratur. Præmissam potestatis et auctoritatis præeminentiam obtinet, non tam humana traditione, quam divina. Romana Ecclesia habet alias in parte sollicitudinis, non in plenitudine potestatis. Romana Ecclesia potest de aliis omnibus judicare : sed ipsa non potest à quoquam alio judicari. *Conclusiones cardinalium*, apud von der Hardt, t. II, p. 287 et seqq. — (4) Hoc concedatur ; tamen non ad fovendum schisma.. hoc est verum in aliquo concilio ; maxime cum agitur ad elidendum aliquem errorem contra catholicam fidem seu hæresim extirpandam. Ubi autem agitur de schismate tollendo in Romana Ecclesia, quod per Cardinales ortum habuit, aut quia cardinales alias abusi sunt electione, et in similibus, ibi non habet locum. Responsa concilii ad propos. card. *Ibid.* — (5) Illud intelligendum est cæteris paribus. Sed hic cætera non sunt paria ; ideo non faciunt ad propositum. *Ibid.*

Après avoir déclaré, au sujet de la transsubstantiation dans l'eucharistie, qu'on doit être certain, assuré et sans aucun doute, que tout ce que le Siège apostolique croit et a défini comme de foi, en est véritablement, et que tout ce qu'il a déclaré hérétique ou erroné, l'est effectivement (1), la censure en donne la raison. Parce qu'il est impossible, dit-elle, que la foi apostolique et l'Eglise romaine, de laquelle le Pape, comme vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre, est le chef, et le collège des cardinaux, successeurs aussi des autres apôtres, est le corps, dont l'office est de définir et de déterminer ce qu'il faut croire ou rejeter dans ce qui regarde les matières de religion ; il est, dis-je, impossible que ce Siège et cette Eglise déterminent et tiennent pour être véritablement de foi ce qui n'en serait pas. Autrement, ce Siège apostolique et cette Eglise romaine seraient hérétiques et sujets à l'erreur, s'attachant à ce qui n'est pas de foi et rejetant ce qui en serait (2). Comment donc serait-elle la mère et le chef de toutes les églises, la maîtresse qu'on serait obligé de suivre en tout, à laquelle il faut avoir recours dans les doutes et les difficultés qui arrivent touchant la foi? Comment n'aurait-elle ni tache ni ride? Comment l'usage et la coutume céderont-ils à son autorité ? Comment sera-t-on obligé à lui obéir après Dieu, comme à la mère et au chef de toutes les églises, contre l'autorité de laquelle on ne peut parler mal sans être réputé hérétique? Comment pourra-t-elle juger tout le monde, sans pouvoir être jugée de personne? Comment un Chrétien qui refusera de lui obéir sera-t-il regardé comme un infidèle? Quoi penser de tout ce qui est dit à son avantage dans le corps des saints canons, s'il paraissait qu'elle fut erronée et hérétique? Comment serait-elle visiblement sur la terre un refuge assuré et certain, auquel toutes les églises et tous les chrétiens pussent sûrement recourir en matière de foi et de discipline, comme toutes les églises et toute la communauté des Chrétiens y recourent nécessairement, par le besoin pressant qu'elles en ont, suivant l'ordre et la disposition de Jésus-Christ, qui par ce moyen a su et facilement et abondamment pourvoir aux nécessités de l'Eglise, son épouse ?

Parce qu'il est extrêmement nécessaire et expédient, porte ailleurs la censure, qu'il y ait dans le christianisme, répandu par toute la terre, une Eglise fixe, permanente, ouverte et connue à tout le peuple chrétien, dans laquelle réside le souverain pouvoir ecclésiastique sur la terre, avec l'autorité suprême de commander, d'enseigner, de régir, de juger, de connaître, de définir généralement dans toutes les matières de foi et de discipline, et que cette Eglise soit dans un lieu particulier et connu à tous les peuples. Or, cette Eglise est de nom et d'effet l'Eglise romaine, qui conséquemment est la souveraine en terre, et dans laquelle réside le prince souverain de l'Eglise.

Il y a dans le concile de Constance, en faveur du Saint-Siège, plusieurs autres déclarations de la même force que celles que nous venons de rapporter, et qui sont tirées des censures des propositions de Wiclef, faites par des députés du concile de tout caractère, et approuvées dans la huitième session de la même assemblée.

Enfin, conclut le savant archevêque de Césarée, ce qui prouve invinciblement que le Saint-Esprit, qui parle par l'organe des conciles œcuméniques, n'a point déclaré ni défini dans celui de Constance leur supériorité sur le Pontife romain, c'est l'attachement invariable de l'Eglise au sentiment contraire. Nous l'avons évidemment fait connaître dans cette histoire dogmatique par la tradition des siècles antérieurs, et nous le démontrerons encore par celle des temps postérieurs à ce concile. Il faut néanmoins excepter quelques particuliers qui ont préféré une opinion nouvelle à l'ancienne créance : opinion occasionnée, non par le doute de l'autorité pontificale dans un Pape légitime, mais par l'incertitude si ceux qui prétendaient l'avoir en étaient réellement revêtus ; ou, si l'on veut, par le désir de finir un schisme scandaleux et opiniâtre; on voulait fournir des moyens à l'Eglise pour obliger les divers prétendants à se désister de leurs droits, en préférant le bien public à leur intérêt particulier.

Seconde question : Quelle autorité peuvent avoir dans l'Eglise les décrets de la quatrième et cinquième session du concile de Constance.

On peut soutenir, dit l'archevêque de Césarée, et même l'on doit reconnaître qu'ils ne sont pas d'une autorité suffisante pour faire loi dans l'Eglise.

1° Pour être légitimes, la matière en devait être proposée dans les formes, examinée mûrement, durant un temps convenable, et avec la liberté nécessaire à la validité d'une décision synodale.

Il était question d'un point de religion qui n'avait jamais été mis en doute, et qui, au sentiment même des adversaires de la supé-

(1) Exclusa omni differentia et dubietate securi et certi sint quiquid sedes apostolica et Ecclesia Romana tenuerit et determinaverit pro fide catholica, quod hoc sit fides recta, et quemcumque articulum determinaverit esse hæreticum, vel erroneum, quod si talis. Apud von der Hardt, t. III, p. 218. — (2) Impossibile est enim quod Sedes apostolica et Romana Ecclesia, in qua Papa vice Christi et successor Petri in caput residens, et collegium cardinalium in corpus succedens aliis similiter apostolis, in officio definiendi et determinandi circa universam materiam catholicam, et errores contrarios exterminandi : impossibile, inquam, est quod talis sedes et talis Romana Ecclesia aliquid determinaret et teneat pro fide catholica et recta quod non esset fides recta. Alias in tali casu sedes illa apostolica et Romana Ecclesia esset hæretica et erronea, tenet tenaciter non fidem pro fide, aut fidem pro non fide.

riorité des Papes sur les conciles, n'avait jamais été agité dans l'Eglise. Il fallait donc prendre des mesures justes, et non suspectes, pour procéder dans la recherche de ce qui pouvait ou confirmer l'ancienne créance, ou l'expliquer et la limiter par rapport aux doutes qu'on avait dans les circonstances présentes. Il fallait, selon le raisonnement toujours invincible de M. de Schelstrate, étant question d'une affaire de cette conséquence, recourir, comme on avait toujours fait dans l'Eglise en pareil cas, aux écrits des saints Pères, aux décrets des souverains Pontifes et aux monuments des conciles généraux, où l'on se serait éclairci de ce que la tradition enseigne touchant l'autorité pontificale.

2° On y aurait reconnu la qualité du pouvoir que la vénérable antiquité a toujours révérée dans le Siège apostolique : celle de la juridiction que ses Pontifes, comme pasteurs de tout le troupeau de Jésus-Christ, ont toujours exercée dans l'Eglise, et le profond respect avec lequel les conciles mêmes ont parlé et traité du souverain pouvoir de saint Pierre et de ses successeurs.

On y aurait reconnu que Célestin Ier, envoyant ses légats au concile d'Ephèse, troisième œcuménique, mit dans leurs instructions : qu'ils devaient soutenir l'autorité du Saint-Siège, qui leur était confiée ; qu'ainsi, selon les ordres qui leur étaient donnés, ils assisteraient aux assemblées, non pour en subir l'examen en cas de dispute, mais pour décider de leurs sentiments sur ce qui viendrait à être controversé ;

Que le concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, le plus nombreux de ceux qui ont été tenus en Orient, dans sa lettre synodique, a donné au pape Léon Ier le titre souverain, *Summitas* ; Qu'il envoya au même Pape son canon vingt-huit, qui attribuait au siège de Constantinople le second rang dans l'Eglise, pour être confirmé par son autorité, et que, sur le refus de Léon, le décret n'eut point de force ;

Qu'au second concile de Nicée, septième œcuménique, les Pères de l'assemblée examinèrent à plusieurs reprises la question du culte des images, qu'ils ne décidèrent contre les iconoclastes qu'après avoir bien consulté la tradition de l'Eglise et y avoir trouvé des témoignages suffisants de la pratique légitime de ce culte.

3° Les cardinaux, qui, avec les prélats des nations, formaient le concile, firent inutilement leur possible pour porter l'assemblée à traiter la matière dans les règles. Ils crurent que Jean XXIII, retiré à Schaffhouse, devait être averti de ce qui se passait à cet égard à Constance, et ils lui envoyèrent trois d'entre eux pour l'en informer. Ce Pontife, vivement touché des manières hautaines des prélats nationaux à son égard, quoiqu'ils le reconnussent pour Pape légitime, en témoigna son indignation aux légats. Et, au sujet d'un discours que Gerson, chancelier de l'université de Paris, venait de prononcer au concile contre l'autorité suprême du Saint-Siège, il en fit des plaintes amères aux ambassadeurs de France, qui l'étaient venus visiter, ajoutant que, depuis son départ de Constance, on y proposait des faussetés et des erreurs contre l'autorité du Pontife romain. Il faut remarquer que depuis ce temps-là les ambassadeurs du roi très chrétien furent toujours unis au Sacré Collége.

Les cardinaux, à leur retour, voulurent, avec d'autres de leurs collègues, soutenir, dans une congrégation tenue le 26 mars, que le concile était dissous par la retraite et l'absence de Jean XXIII. A quoi plusieurs prélats des nations ayant répondu avec aigreur que le Pape n'était pas au-dessus du concile, mais au-dessous, la dispute s'échauffa tellement, et les clameurs contre les cardinaux s'augmentèrent si fort, qu'ils furent obligés de se retirer avec précipitation.

Le lendemain, dans la congrégation du 27, les cardinaux, auxquels s'étaient joints les ambassadeurs de France, voulurent faire leur rapport aux nations des offres de Jean XXIII pour renoncer au pontificat et pour la continuation du concile. Mais le roi des Romains et les prélats des nations, qui étaient présents, traitèrent tout cela de jeu et de feinte de la part du Pape, et l'assemblée se mit à crier tout d'une voix : Point d'égard à cela ! que la session se tienne ! que la session se tienne !

La session, qui fut la quatrième, se tint effectivement trois jours après. Les cardinaux et les ambassadeurs de France, qu'on n'avait pas daigné informer, comme on le devait, des matières qu'on y voulait traiter, avaient résolu de ne point s'y trouver, malgré les instances du roi des Romains, qui avait beaucoup pressé les cardinaux d'y assister. Enfin, les prélats des nations, en mitres et en chapes, ayant déjà pris séance au concile, le roi ou empereur Sigismond s'aboucha avec les cardinaux, et leur proposa un tempérament touchant ce qui serait expédié dans cette session ; moyennant quoi les cardinaux consentirent d'y assister, et portèrent les ambassadeurs français, avec lesquels ils étaient unis, d'y assister aussi. Or, ce tempérament fut que, dans le premier décret qui devait être publié dans cette session, on ne ferait point mention de la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres, et qu'on supprimerait absolument le second décret, qui attribuait aux conciles l'autorité de mettre en pénitence les Papes qui refuseraient d'obéir à leurs règlements touchant les affaires dont il était alors question. La chose s'exécuta de cette manière, comme il est rapporté dans les actes qu'on a en manuscrits au Vatican, où l'on ne trouve point qu'il soit rien dit dans la quatrième session, ni de la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres, ni de l'autorité coactive des conciles à l'égard des souverains Pontifes. M. de Schelstrate prouve que ce furent les Pères du concile de Bâle,

ennemis du pape Eugène IV, qui insérèrent ces termes de réformation de l'Eglise, etc., dans l'édition du concile de Constance qu'ils firent publier, d'où ils ont passé dans les éditions communes.

Pendant la tenue de cette même session, les cardinaux, craignant quelque décret précipité sur les matières que les prélats des nations avaient en vue, les avertirent encore d'en suspendre la décision jusqu'à ce qu'on aurait employé un temps suffisant à les examiner, d'autant qu'elles renfermaient de grandes difficultés, et qu'elles demandaient qu'on en délibérât avec une grande maturité.

Mais ces prélats, plus occupés du discours emporté de Gerson que des sages remontrances du Sacré Collège, ne voulurent point s'arrêter dans un pas si glissant. Après avoir formé le dessein de publier dans la session prochaine ce que les cardinaux avaient fait omettre et supprimer dans la précédente, sans autre préparation et discussion de ces points délicats, ils indiquèrent la cinquième session pour le 6 avril, l'y tinrent, et firent solennellement annoncer les décrets que nous avons vus précédemment.

4° On a vu les oppositions qui furent faites à ces décrets par les cardinaux et les ambassadeurs de France. Nous ajouterons ici, sur l'autorité du pape Eugène IV, qu'il y eut même des prélats des plus considérables d'entre ceux des nations qui réclamèrent en plein concile contre les mêmes décrets, mais dont la voix fut étouffée par les clameurs de la multitude. Le cardinal Turrecremata et Rodrigue, évêque de Cagliari, assurent pareillement que plusieurs docteurs et plusieurs prélats très savants de l'assemblée réclamèrent contre les décrets de la cinquième session, et ne voulurent point y consentir.

5° Un défaut essentiel qu'on trouve encore dans les décrets dont il est ici question, qui les empêche d'être revêtus de l'autorité d'un concile universel, c'est qu'ils ont été faits par les prélats de la seule obédience de Jean XXIII.

On sait que des trois prétendants au souverain pontificat, Jean XXIII fut le seul qui fit la convocation du concile ; qu'au temps des quatrième et cinquième sessions et de plusieurs ensuite, les églises des obédiences d'Ange Corrario, dit Grégoire XII, et de Pierre de Lune, dit Benoît XIII, ne le reconnaissaient en rien ; que le nombre de ces églises était pourtant considérable ; car Grégoire XII avait dans son parti toutes les villes de la Romagne, avec plusieurs autres d'Italie ; celle de Raguse et du voisinage ; celles de Trèves, de Worms, de Spire, de Verden, et autres d'Allemagne ; celle de Strigonie, et d'autres en Hongrie ; les patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche (1). Pierre de Lune avait dans le sien toutes celles des royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Ecosse, des îles de Majorque, de Corse et de Sardaigne.

Or, voici le raisonnement que le Pape Eugène IV fait sur ce principe. L'obédience de Grégoire ni celle de Benoît qui ne faisaient pas une petite partie de la chrétienté, n'ont point traité le concile de Constance de concile plénier, avant le temps de leur union ; et jusqu'alors elles n'ont pas reçu ses décrets, comme revêtus de l'autorité d'un concile œcuménique. Pour cela, il fallut qu'après leur union, il se fit une nouvelle convocation du concile, premièrement par l'obédience de Grégoire, ensuite par celle de Benoît ; et de cette sorte, par le concours de l'Eglise universelle, cette assemblée eut le nom et la réalité de concile plénier. Par conséquent, tout ce que les Pères qui l'ont composée y ont fait avant ce temps ne doit point être attribué à l'Eglise universelle, mais à ceux-là seulement qui y siégeaient et dont le synode n'était que d'une seule obédience (2). Voilà comme le savant archevêque de Césarée juge les quatrième et cinquième sessions du concile de Constance.

La sixième se tint le 17 avril. On y publia un acte de renonciation au souverain pontificat, que Jean XXIII serait obligé de souscrire. Cet acte portait que ce pontife nommait de son plein gré certains procureurs, qui lui étaient désignés par le concile, pour faire la cession qu'il avait promise et jurée. Que deux de ces procureurs pourraient l'exécuter, nonobstant l'opposition des autres et la sienne propre. Qu'il jurait de ne jamais révoquer ces procureurs, pour quelque raison que ce pût être. Qu'il ne changerait rien à cet acte, ni pour le fond ni pour la forme, déclarant nulles dès à présent toutes les exceptions qu'il pourrait y mettre dans la suite, aussi bien que toutes les censures qu'il pourrait infliger à cette occasion. Que, par cette procuration, il ne se tenait pas dégagé du serment qu'il avait fait de céder en tous les cas énoncés dans sa promesse, qui le lierait toujours jusqu'à la consommation de l'union. Que la cession faite en son nom par lesdits procureurs aurait la même force que s'il l'avait faite lui-même en personne ; et que, de sa pleine puissance, il suppléait à tous les défauts qui pourraient se trouver dans cet acte. Que, quelque opposition qu'il fît, même par le conseil des cardinaux, il renonçait actuellement au pontificat, et dégageait de leur serment les cardinaux, tous les prélats de l'Eglise, tous les officiers de la cour romaine et généralement toute la chrétienté (3).

Le concile envoya cet acte à Jean XXIII, par deux cardinaux et les députés de chaque nation, qui le trouvèrent d'abord à Brisach. Dans l'audience qu'ils y eurent, le Pontife les remit au lendemain pour la réponse qu'il aurait à leur faire. Mais, pour les éviter, il se

(1) Von der Hardt, t. I, p. 156 et 157. — (2) Sommier, *Hist. dogmatique du Saint-Siège*, t. VI. — (3) Spond. 1415, n. 24. Von der Hardt, t. IV, p. 113 et 114.

retira d'abord à Neubourg et de là à Fribourg. Les envoyés du concile, qui s'en retournaient, le trouvèrent par hasard dans cette dernière ville, et lui déclarèrent que, s'il ne donnait sa procuration, le concile allait procéder contre lui. Il ne la leur donna pourtant point ; mais il l'envoya par le comte Berthold des Ursins, préposé à la garde du concile. Il y promettait et jurait qu'il était prêt à céder purement et simplement, dès qu'on aurait pourvu à sa liberté et à son état, en la manière et la forme qu'il avait proposées aux envoyés du concile. La réponse fut rejetée, et la procédure résolue.

Dans la septième session, qui se tint le 2 mai, le concile, à la réquisition de ses promoteurs, ordonna que Jean XXIII serait cité à comparaître en personne avec ses adhérents, neuf jours après la publication de la citation, au bout desquels on procéderait contre lui selon la justice.

Après la huitième session qui se tint le 4 mai, sur une autre affaire, Jean XXIII, étant abandonné de tout secours humain, fut enlevé à Fribourg par les troupes du roi ou empereur Sigismond, et conduit à Radolfzell, forteresse à deux milles de Constance. On changea tous ses domestiques, à la réserve de son cuisinier.

Dans la neuvième session, qui se tint le 13 mai, le promoteur du concile requit que Jean XXIII, ayant été cité à comparaître ce jour-là même et ne comparaissant point, ni personne de sa part, fût déclaré suspens de toutes les fonctions du pontificat. On parla d'une procuration qu'il avait envoyée à Fribourg, dans laquelle il nommait trois cardinaux pour prendre sa défense dans le concile ; mais les cardinaux ne voulurent pas accepter la commission ; et d'ailleurs, le concile rejeta la procuration, sur ce que, la cause étant criminelle, Jean XXIII devait comparaître en personne.

On remit néanmoins au lendemain, jour marqué pour la dixième session, à prononcer jugement contre lui. Ce jugement fut : Etant constant par des preuves légitimes que le seigneur pape Jean XXIII, depuis le temps qu'il avait été élevé au souverain pontificat jusqu'à lors, s'était comporté avec scandale dans l'administration de sa dignité et du gouvernement de l'Eglise ; qu'il avait donné de mauvais exemples aux peuples par sa vie damnable et ses mauvaises mœurs ; que, de plus, il avait exercé publiquement la simonie, en conférant pour de l'argent les évêchés, les abbayes, les prieurés et les autres bénéfices ecclésiastiques ; qu'ayant été charitablement averti de se corriger, il avait refusé de le faire, et avait continué et continuait encore à scandaliser l'Eglise par la même conduite ; à ces causes, le concile, par la présente sentence, prononçait, jugeait et déclarait ledit seigneur pape Jean devoir être et être effectivement suspens et privé de toute fonction pontificale, dont l'administration spirituelle et temporelle lui est interdite ; et qu'en conséquence de ces délits notoires on procéderait dans les formes de droit pour le déposer de la papauté.

Dans la onzième session, tenue le 25 mai, le concile ordonna d'envoyer à Jean XXIII, détenu à Radolfzell, dès le 17 du même mois les informations faites contre lui. Le Pontife reçut cette notification avec une patience et une résignation inattendues. Les députés ayant voulu lui lire les articles de la procédure, il les arrêta, et leur dit que cela n'était point nécessaire, puisqu'il voulait obéir entièrement et sans restriction aux décisions du concile. Seulement il remontra les services qu'il avait rendus à l'Eglise avant et pendant son pontificat, et supplia le concile, par les entrailles de la miséricorde divine, d'avoir compassion de sa personne et de ménager son honneur. Il écrivit à l'empereur Sigismond au même sujet. A tout cela, on ne daigna pas même répondre.

Dans la douzième session, célébrée le 29 mai en présence de l'empereur Sigismond, Jean XXIII fut déposé du souverain pontificat par sentence définitive du concile, qui dégageait toute la chrétienté de son obédience, avec défense de l'appeler pape et de lui adhérer désormais en cette qualité, recommandant à l'empereur de le faire garder en lieu sûr tout le temps que le concile le trouverait à propos pour le bien de l'Eglise, et se réservant la liberté de le condamner dans la suite à d'autres peines pour les crimes dont il était coupable.

Restait à lui signifier la sentence. Le 31[e] de mai, l'évêque de Lavaur, accompagné de quelques officiers du concile, alla lui en faire la lecture. Dans un moment si critique, on ne vit en lui aucun signe d'impatience ni d'indignation. Il demanda seulement deux heures pour préparer sa réponse. Après quoi, ayant fait rappeler l'évêque, il acquiesça humblement à tout ce qui était contenu dans la sentence. Il fit serment de ne jamais y contrevenir ; il déclara que, dès ce moment, il renonçait à tous les droits qu'il pouvait prétendre au pontificat ; et, comme il avait déjà fait ôter de sa chambre la croix pontificale, il ajouta que, s'il avait d'autres habits que ceux qui le couvraient actuellement, il les prendrait, pour ôter aussi de sa personne tout ce qui pouvait marquer la dignité dont il avait été revêtu. Il dit ensuite que jamais il ne consentirait à être élu Pape, quand même on voudrait lui faire cet honneur ; que néanmoins, après la démarche qu'il faisait, si quelqu'un voulait encore procéder contre lui et le soumettre à de nouvelles peines, il était résolu de se défendre, implorant même pour cela la protection du concile, qu'il reconnaissait pour son juge. Enfin il se recommanda aux bontés de l'empereur et des Pères, et demanda acte de sa déclaration.

Malgré tout ceci, la sentence si extraordinaire de la part d'une assemblée de prélats catholiques contre celui qu'ils avaient vénéré

comme leur chef et leur père, fut exécutée avec la dernière rigueur par Sigismond, qui était redevable de l'empire à l'infortuné Jean XXIII. Ce prince, autrefois son ami, le fit mettre dans la forteresse de Gotlében, près de Constance. De là, il fut transféré à Heidelberg, où il fut traité quelque temps avec assez de douceur. Mais enfin, confiné à Manheim, il y passa trois années dans une captivité fort dure, n'ayant même personne pour converser, parce que tous ceux qui l'approchaient étaient des Allemands, dont il ne savait pas la langue, et qui ne savaient pas la sienne.

Pour apprécier la conduite de l'empereur Sigismond et des prélats réunis à Constance au commencement du quinzième siècle, il est bon de se rappeler la conduite que tinrent, au commencement du sixième siècle, dans une circonstance analogue, le roi ostrogoth et arien Théodoric et les évêques d'Italie, mais surtout les évêques de France.

Par les intrigues des Grecs, un schisme avait éclaté dans l'Église romaine, entre le pape saint Symmaque et l'antipape Laurent. Symmaque fut accusé d'adultères et d'autres crimes par les schismatiques, qui devenaient de jour en jour plus redoutables par leur insolence. Les catholiques, pour se délivrer de l'oppression, eurent recours au roi Théodoric, et lui suggérèrent de faire décider cette contestation par un nombreux concile des évêques de son royaume. Ils ne firent pas cette démarche sans le consentement de Symmaque; au contraire, lui-même écrivit au prince, en le priant d'écrire aux évêques qu'ils vinssent sans délai à Rome. Les évêques ayant reçu ces ordres, ceux de l'Émilie, de la Ligurie et de la Vénétie, qui, pour aller à Rome, devaient passer par Ravenne, demandèrent au roi le sujet de cette assemblée. Il répondit que c'était pour examiner les crimes dont Symmaque était accusé par ses ennemis. Les évêques dirent que c'était au Pape lui-même à convoquer ce concile ; que le Saint-Siège avait ce droit, d'abord par le mérite et la principauté de saint Pierre, ensuite par l'autorité des conciles, et que l'on ne trouvait aucun exemple qu'il eût été soumis au jugement de ses inférieurs. Le roi dit que le Pape lui-même avait manifesté, par ses lettres, sa volonté pour la convocation du concile. Les évêques demandèrent à lire ces lettres, et le roi les leur fit donner, ainsi que toutes les pièces du procès.

Le concile s'assembla dans la basilique de Jules, au mois de juillet de 501. Il y avait cent quinze évêques. Ceux qui avaient passé par Ravenne firent le récit de ce qu'ils avaient dit au roi. Malgré cela, il restait une inquiétude générale sur la légitimité du concile. Ensuite, comme ils parlaient de l'affaire principale, le pape Symmaque entra dans l'église, témoigna sa reconnaissance envers le roi pour la convocation du concile, déclara qu'il l'avait désiré lui-même, et, en présence de tous les évêques, il leur donna l'autorité de juger cette cause. Ce sont les termes du concile. Après plusieurs incidents, il prononça la sentence en ces termes : Nous déclarons le pape Symmaque, évêque du Siège apostolique, déchargé, quant aux hommes, des accusations formées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Dans un autre concile de 503, saint Ennodius en donna cette raison, avec l'approbation de tous les Pères : Dieu a voulu peut-être terminer par des hommes les causes des autres hommes, mais il a réservé à son jugement l'évêque de ce siège. Il a voulu que les successeurs du bienheureux Pierre n'eussent à prouver leur innocence qu'au ciel, devant celui qui peut en connaître parfaitement. Et si vous dites que toutes les âmes sont pareillement sujettes à ce jugement, je répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.

Par tout ceci, l'on voit ce que les catholiques du sixième siècle pensaient de l'autorité et des prérogatives du Pontife romain. Ce qui ne le montre pas moins, c'est la sensation que cette affaire produisit dans les Gaules. Quand on y apprit qu'un concile d'Italie avait entrepris de juger le Pape, tous les évêques en furent alarmés, et chargèrent saint Avit, évêque de Vienne, d'en écrire au nom de tous. Il adressa sa lettre aux deux premiers du sénat. Il les prie de ne pas regarder sa lettre comme la lettre particulière d'un évêque, puisqu'il n'écrit que par ordre de tous ses frères, les évêques des Gaules, qui lui ont donné commission par leurs lettres.

Après cet exorde, il entre ainsi en matière : Nous étions dans de grandes alarmes et de cruelles inquiétudes touchant l'affaire de l'Église romaine, sentant bien que notre état même, l'épiscopat, est chancelant quand le chef est attaqué, et que la même accusation, si elle avait renversé l'état du prince, nous aurait frappés tous ; nous étions dans ces anxiétés, lorsque nous avons reçu d'Italie le décret porté par les évêques italiens assemblés à Rome au sujet du pape Symmaque. Quoiqu'un nombreux concile rende ce décret respectable, nous comprenons cependant que le saint pape Symmaque, s'il a été accusé d'abord devant le siècle, aurait dû trouver dans ses collègues des consolateurs plutôt que des juges. Car, si l'arbitre du ciel nous ordonne d'être soumis aux puissances de la terre, en nous prédisant que nous paraîtrons devant les rois et les princes en toute sorte d'accusation, il n'est pas aisé de concevoir par quelle raison, ou en vertu de quelle loi, le supérieur est jugé par les inférieurs. En effet, l'Apôtre nous ayant fait un précepte de ne pas recevoir d'accusation contre un simple prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir contre la principauté de l'Église universelle ? Le concile lui-même l'a bien entrevu dans son louable décret, lorsqu'il a réservé au jugement de Dieu une cause (cela soit dit sans l'offenser) qu'il avait consenti presque témérairement à examiner, et lorsqu'il a

rendu cependant témoignage en peu de mots comme il a pu, que ni lui ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le Pape était accusé.

C'est pourquoi, en qualité de sénateur romain et d'évêque chrétien, je vous conjure de n'avoir pas moins à cœur la gloire de l'Eglise que celle de la république, d'employer pour nous le pouvoir que Dieu vous a donné, et de n'aimer pas moins dans l'Eglise romaine la chaire de saint Pierre que vous n'aimez dans Rome la capitale de l'univers. Si vous y pensez avec la profondeur qui vous est propre, vous n'y verrez pas uniquement l'affaire actuelle de Rome. Dans les autres Pontifes, si quelque chose vient à branler, on peut le réformer ; mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qu'on verra vaciller. Vous n'ignorez point parmi quelles tempêtes des hérésies nous conduisons le vaisseau de la foi ; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Quand les nautoniers se révoltent contre celui qui tient le gouvernail, serait-il de la prudence de céder à leur fureur en les exposant eux-mêmes au danger pour les punir ? Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit ; mais ce n'est pas au troupeau à demander ce compte à son pasteur, c'est au juge (1).

Voilà comme pensait, parlait et agissait, au commencement du sixième siècle, le clergé d'Italie, mais surtout le clergé de France. A la fin du huitième siècle et au commencement du neuvième, l'un et l'autre pensaient, parlaient et agissaient encore de même. L'an 800, le pape saint Léon III fut accusé par une faction. On convoqua dans la basilique de Saint-Pierre une assemblée des archevêques, des évêques et des seigneurs laïques, francs et romains. Le roi et le Pape, s'étant assis, firent asseoir les archevêques, les évêques et les abbés ; les prêtres et les seigneurs laïques demeurèrent debout. Le roi, qui n'était autre que Charlemagne, ayant ouvert l'assemblée par un discours sur le sujet de son voyage, on proposa d'examiner les accusations intentées contre le Pape. Mais tous les archevêques, les évêques et les abbés s'écrièrent d'une voix unanime : Nous n'osons juger le Siège apostolique, qui est le chef de toutes les églises de Dieu ; car nous sommes tous jugés par ce Siège et par son vicaire ; mais ce Siège n'est jugé par personne : c'est là l'ancienne coutume ; mais comme le Souverain Pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement (2).

Cette déclaration unanime et solennelle du clergé de France et du clergé d'Italie est infiniment remarquable. Il est fâcheux que ni l'un ni l'autre ne s'en souvînt au concile de Constance. Ils auraient pu facilement, pour l'extinction du schisme, se contenter de l'abdication de Jean XXIII, sans recourir à la rigueur inutile, et d'ailleurs peu canonique, de la déposition.

Cette rigueur fut loin d'être approuvée alors de tout le monde ; elle fut sévèrement blâmée à la cour de France. Les députés de l'université y ayant paru, le dauphin, qui était encore Louis, duc de Guyenne, les reçut fort mal, et leur dit en colère : Il y a longtemps que vous vous en faites un peu trop accroire en vous donnant la liberté d'entreprendre des choses qui sont bien au-dessus de votre condition : ce qui a causé bien du désordre dans l'Etat. Mais qui vous a faits si hardis que d'avoir osé attaquer le Pape et lui enlever la tiare, en le dépouillant de sa dignité comme vous avez fait à Constance ? Il ne vous reste plus, après cela, que d'entreprendre encore de disposer de la couronne du roi, mon seigneur, et de l'état des princes de son sang ; mais nous saurons bien vous en empêcher (3). Nous verrons plus loin que les inductions du dauphin n'étaient pas mal fondées.

Dans la quatorzième session du concile de Constance, célébrée le 4[e] de juillet, on vit quelque chose de plus édifiant. Charles de Malatesta, seigneur de Rimini, envoyé de Grégoire XII, était arrivé à Constance dès le 15[e] de juin, avec un plein pouvoir de renoncer à la papauté au nom de ce Pontife. L'abdication ne devait néanmoins se faire qu'à condition que l'envoyé de Grégoire ne s'adresserait d'abord qu'à l'empereur, et non pas au concile dont il ne connaissait pas l'autorité ; que, dans cette assemblée, dite concile œcuménique de Constance, ni Balthasar Cossa, dit Jean XXIII, ni personne de sa part, n'aurait la présidence ; et que, pour avoir le nom et la réalité de concile général, elle serait derechef convoquée et approuvée par l'autorité de Grégoire. Toutes ces conditions furent observées. L'empereur présida le commencement de la session, pendant quoi l'on fit lecture de deux bulles de Grégoire. Dans la première, il nommait le cardinal de Raguse et le patriarche de Constantinople ses légats avec l'archevêque de Trèves, le comte palatin du Rhin, et Charles de Malatesta, pour faire sa renonciation aux conditions susdites. Dans l'autre, il donnait un pouvoir particulier et plus ample à Malatesta, de mettre à ce sujet ses ordres à exécution, ou par lui-même ou par d'autres. Celui-ci ayant transmis son autorité au cardinal de Raguse pour convoquer et approuver le concile, ce cardinal qui était le bienheureux Jean Dominique des Frères-Prêcheurs, le fit en ces termes :

Notre très saint Père le pape Grégoire XII, étant bien informé sur le sujet de l'assem-

(1) Labbe, t. IV, col. 1462. — Livre 43 de la présente Histoire. — (2) Anast. *in Léon III.* — (3) Monach. Dionys, traduit par le Laboureur, l. XXXV, c. XVIII.

blée célèbre qui se trouve à Constance pour y former un concile général, dans l'ardent désir qu'il a de mettre l'union et la réformation dans l'Eglise et d'extirper les hérésies, a donné à cet effet ses ordres de la manière exprimée dans les lettres qui viennent d'être lues. C'est pourquoi, moi, Jean, cardinal-prêtre du titre de Saint-Sixte, appelé vulgairement cardinal de Raguse, assisté de mes collègues en cette partie ici présents : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, par l'autorité de mondit seigneur Pape autant que la chose le regarde, afin qu'on travaille efficacement à l'extirpation des hérésies, à la réformation des abus, et à réunir dans le sein de notre mère la sainte Eglise les fidèles qui sont en division sous différents pasteurs, je convoque ce sacré concile général, je l'autorise et le confirme, selon la forme et la manière exprimées plus au long dans les lettres de mondit seigneur qu'on vient de lire.

Après cette déclaration, l'empereur quitta la présidence, et le cardinal de Viviers, doyen du Sacré Collège, qui l'avait de droit, l'ayant reprise, Malatesta, au nom de Grégoire XII, lut la renonciation suivante :

Moi, Charles de Malatesta, procureur général de l'Eglise romaine et du Pape Grégoire XII, ayant un pouvoir spécial, plein et irrévocable, comme il conste par la bulle qui vient d'être lue, n'étant ni contraint ni prévenu, mais pour donner une preuve effective du désir sincère de notredit seigneur Pape à procurer la paix à l'Eglise, même par la voie de la renonciation, je cède et renonce en son nom, purement, librement, réellement et de fait, au droit, titre et possession de la papauté, dont je fais démission dans ce saint concile général qui représente la sainte Eglise romaine et universelle.

Grégoire XII, redevenu Ange Corrario, confirma cette démission aussitôt qu'il en eut la nouvelle.

Dans la seizième session, tenue le 11[e] de juillet, l'empereur Sigismond se chargea d'aller en Espagne s'aboucher avec Pierre de Lune et le roi d'Aragon, afin de trouver les moyens de finir le schisme. Le concile nomma douze prélats pour l'accompagner. Et dans la dix-septième session, tenue quatre jours après, l'empereur prit congé du concile, qui ordonna des prières publiques pour obtenir du ciel que son voyage fût heureux.

Après les trois sessions suivantes, où l'on s'occupa d'autres affaires, on fut plus de six mois sans tenir aucune session. Dans l'intervalle, l'empereur Sigismond s'étant rendu sur les frontières d'Espagne, et ayant reconnu, après plusieurs allées et venues, et par un congrès fait à Perpignan, que Pierre de Lune n'avait nulle intention de renoncer au pontificat, il se retira à Narbonne. Là, par un accord fait entre lui et les députés du concile, d'une part, et les envoyés des rois d'Aragon, de Castille et de Navarre, des comtes de Foix et d'Armagnac, tous de l'obédience de Benoît ou Pierre de Lune, d'autre part, l'on convint de douze articles, dont les principaux furent : Les Pères du concile de Constance en feront une nouvelle convocation par rapport aux princes et aux prélats de Benoît ; les lettres de cette convocation seront envoyées par le concile aux princes susdits, pour être par eux distribuées aux prélats de leurs Etats ; ces prélats s'y rendront dans trois mois, et, à leur arrivée, ils seront unis et incorporés au concile, qui ensuite procédera contre Benoît, s'il refuse de prendre la voie de cession ; les cardinaux de la création de Benoît qui iront au concile, auront voix avec les autres à l'élection d'un nouveau Pape ; que si Benoît vient à mourir avant son abdication, il n'y aura point d'autre Pape que celui qui serait élu par le concile. Ce traité causa dans Constance et par toute la chrétienté une joie qui passe tout ce qu'on en peut dire. Quant à Benoît, il s'était précipitamment retiré à Paniscole, forteresse dans une presqu'île du royaume de Valence, toujours bien résolu à ne jamais abdiquer la dignité pontificale.

Les envoyés du concile en Espagne étant de retour, on confirma, dans une congrégation générale du 4 février 1416, les articles dont nous venons de parler, et en exécution du premier, touchant une nouvelle convocation du concile, on en expédia les lettres. On en adressa vingt exemplaires au roi d'Aragon, vingt au roi de Castille, dix au roi de Navarre, cinq au comte de Foix et cinq à celui d'Armagnac. Le roi d'Aragon fut le premier à soustraire son royaume de l'obédience de Benoît, et les autres princes firent la même chose dans la suite.

Dans la vingt-deuxième session, le 15 octobre, on régla par provision les rangs que les ambassadeurs des rois auraient au concile sans préjudice aux droits particuliers de leurs maîtres. Jusqu'alors les décisions s'étaient faites par les voix ou suffrages de quatre nations. On y en ajouta une cinquième, qui fut celle d'Espagne.

Le 5 novembre, dans la vingt-troisième session, on commença de procéder juridiquement contre Pierre de Lune, en nommant douze commissaires pour régler la manière dont on travaillerait à la procédure jusqu'à sentence définitive. Dans presque toutes les sessions suivantes jusqu'à la trente-sixième inclusivement, on donna les décrets d'informations, de citations et d'autres actes nécessaires à l'instruction du procès contre Pierre de Lune. Le 27 janvier 1417, l'empereur, de retour de son voyage d'Espagne, fut reçu à Constance avec une joie et une magnificence extraordinaires.

Enfin, le 26[e] de juillet, dans la trente-septième session, le concile prononça une sentence de déposition contre Pierre de Lune, dit Benoît XIII dans son obédience, comme étant un parjure, scandalisant l'Eglise universelle, fomentant et entretenant un schisme invétéré, troublant la paix et l'union des fidèles,

étant schismatique et hérétique, prévaricateur obstiné de l'article de foi qui enseigne que l'Eglise est une, sainte et catholique, notoirement et évidemment incorrigible, indigne de tout honneur, rejeté de Dieu, privé de tout droit au pontificat, et retranché de l'Eglise, comme un membre pourri, avec défense à tout chrétien de lui obéir, nonobstant tout engagement et tout serment fait à cet égard.

Le 30 octobre, dans la quarantième session, on régla que le conclave pour l'élection du futur Pape serait composé de tous les cardinaux, au nombre de vingt-trois, et de trente députés, six de chaque nation ; ce qui faisait cinquante-trois personnes en tout. On convint que, pour rendre l'élection valide, il faudrait les deux tiers de toutes ces voix ; que les électeurs occuperaient l'hôtel de ville de Constance, qu'ils entreraient dans l'espace de dix jours et que, du reste, ils observeraient toutes les lois portées pour l'élection des Papes.

La quarante-unième session, célébrée le 8 de novembre, touche encore de plus près les opérations du conclave. On lut la constitution de Clément VI, qui détermine la manière du vivre et du logement des électeurs ; on fit prêter les serments ordinaires, tant aux cardinaux et aux députés des nations qu'aux prélats et seigneurs qui étaient chargés de veiller à la sûreté du conclave ; l'empereur lui-même, comme premier protecteur du concile, fit le serment en touchant l'Evangile et la croix. On défendit, sous de très rigoureuses peines, de piller la maison et les biens de celui qui serait élu ; c'était, comme on a vu quelquefois dans cette histoire, la mauvaise habitude de ce temps-là. Le petit peuple disait qu'un cardinal devenu Pape était assez grand seigneur pour n'avoir plus besoin de tout ce qu'il possédait auparavant ; et, sous ce prétexte, on dépouillait le nouveau Pontife de tous ses meubles ; quelquefois même on étendait le pillage à tous les cardinaux du conclave : ce qui ne pouvait causer que de très grands scandales et un désordre punissable par les lois. Enfin, dans l'attente d'un événement qui devait rendre la tranquillité à tout l'univers chrétien, on ordonna des prières publiques et une suspension totale des affaires pendantes aux tribunaux établis par le concile.

Les cinquante-trois personnes destinées à faire l'élection du Pape étaient entrées au conclave le 8 de novembre, et le 11, fête de Saint-Martin, avant midi, toutes les voix se trouvèrent réunies en faveur d'Otton Colonne, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges *au voile d'or*, qui prit le nom de Martin V, en mémoire du jour auquel il avait été élu. Il fut le cinquième de ce nom, en comptant deux Papes qu'on a quelquefois appelés *Marin* au lieu de *Martin*. Dès qu'on l'eut annoncé au peuple, plus de quatre-vingt mille personnes accoururent aux portes du conclave, témoignant leur joie et rendant des actions de grâces à Dieu d'avoir donné un si digne pasteur à l'Eglise. L'empereur, pénétré des mêmes sentiments, alla au lieu de l'élection, et se prosterna aux pieds du nouveau Pape. Sur le soir, il y eut une procession solennelle qui partit du conclave, et se rendit à l'église cathédrale pour y introniser le Pontife. Ce dut être, en fait de cérémonies ecclésiastiques, un des plus magnifiques spectacles qui aient jamais attiré l'attention d'un grand peuple. Tout le clergé de Constance et tous les Pères du concile, docteurs, abbés, évêques, archevêques, patriarches, précédaient en bon ordre. On voyait ensuite le Pape monté sur un cheval blanc caparaçonné d'écarlate ; il était revêtu des habits pontificaux, avec la mitre en tête, quoiqu'il ne fût encore ni prêtre ni évêque ; autour de lui marchaient les cinquante-trois électeurs, savoir, les vingt-trois cardinaux et les trente députés des nations. Après ce cortège d'ecclésiastiques, paraissait l'empereur à la tête des princes, des comtes, des barons, des ambassadeurs étrangers et des magistrats de la ville. Sigismond, ayant suivi quelque temps le Pape, vint se mettre à sa droite et prit les rênes de son cheval, tandis qu'à la gauche l'électeur de Brandebourg lui rendait un pareil honneur. Le Pape tendit la main à l'un et à l'autre, leur donna sa bénédiction, et parut à l'égard de tout le monde extrêmement affable et populaire.

Martin V, dont la maison était alliée à celle de Brandebourg, avait en effet toutes les qualités dignes de sa haute naissance : la politesse, les manières, l'esprit de conciliation, l'art de traiter les grandes affaires en maître. Il y joignait les vertus d'un bon Pape : la science, l'amour de la justice, le désintéressement, la modestie. Il avait alors environ cinquante ans. Les seigneurs de sa maison se trouvant attachés pendant le schisme à l'obédience de Rome, il avait été fait cardinal par Innocent VII. Avant le concile de Pise, il abandonna Grégoire XII, et suivit le parti de Jean XXIII, qui le fit légat en Toscane. Au concile de Constance, il sut tellement se ménager parmi les différents intérêts qui partageaient les esprits, qu'il gagna l'estime et l'affection de tout le monde : aussi n'y eut-il personne qui n'applaudit très sincèrement à son élévation.

Quand on l'eut intronisé dans la cathédrale de cette ville, il alla occuper au palais de l'évêque l'appartement de Jean XXIII. Le lendemain, il fut ordonné diacre, le jour suivant prêtre, et le troisième jour évêque. Tous ces ordres lui furent conférés par le cardinal Jean de Brognier, évêque d'Ostie, et le dimanche 21 de novembre, il fut couronné avec beaucoup d'appareil et de magnificence.

C'est ainsi que l'Eglise de Dieu, après quarante ans d'incertitude parmi ses enfants sur la personne de son chef visible, le présentait à l'assemblée des nations avec une joie d'autant plus grande, que l'incertitude avait été plus longue et plus pénible. C'était un effet de cette prière du Sauveur : Père saint ! conservez en

votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous (1). Je ne prie pas seulement pour eux, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous ils soient un : comme vous, ô Père, êtes en moi et moi en vous, que de même eux soient un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé. Et je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un, comme nous sommes un nous-mêmes ; moi en eux, et vous en moi, afin qu'ils soient consommés en un, et que le monde connaisse que c'est vous qui m'avez envoyé, et que vous les avez aimés, comme vous m'avez aimé moi-même (2).

Tel est le mystère de l'unité. L'Eglise doit être une, comme Dieu lui-même est un. Dieu est tellement un, que lui seul est ; seul il est par lui-même. Tout ce qui n'est pas lui, n'est pas, à proprement parler : les païens mêmes n'ont pu s'empêcher de le reconnaître (3).

Mais Dieu, souverainement un, est tout ensemble Père, Fils et Saint-Esprit ; un seul Dieu en trois personnes, trois personnes en un seul Dieu : société de trois personnes dans la même substance.

Du Père procède le Fils, du Père et du Fils procède le Saint-Esprit, par une hiérarchie, une communion, une tradition éternelle, ineffable.

Dieu souverainement un en lui-même, a voulu encore s'unir sa propre créature. Le Fils de Dieu, qui procède du Père, et de qui ainsi que du Père procède le Saint-Esprit, s'est fait homme, s'est uni la nature humaine : nature tout ensemble spirituelle et matérielle en sorte que, dans le Fils de Dieu fait homme, et la création spirituelle, et la création matérielle se trouvent unies à la divinité dans l'unité d'une même personne.

Comme c'est la nature humaine que le Fils de Dieu a prise et s'est unie directement, c'est directement par la nature humaine qu'il glorifie Dieu, son Père, dans toutes les créatures, et toutes les créatures en Dieu, son Père.

Le Fils de Dieu s'unissant ainsi la nature humaine, voilà son Eglise, son épouse, son corps mystique.

« En l'unité de l'Eglise, paraît la Trinité en unité : le Père, comme le principe auquel on se réunit : le Fils, comme le milieu dans lequel on se réunit ; le Saint-Esprit, comme le nœud par lequel on se réunit ; et tout est un. *Amen* à Dieu, ainsi soit-il.

« Dans l'unité de l'Eglise, toutes les créatures se réunissent. Toutes les créatures visibles et invisibles sont quelque chose à l'Eglise. Les anges sont ministres de son salut, et par l'Eglise se fait la recrue de leurs légions désolées par la désertion de Satan et de ses complices ; mais, dans cette recrue, ce n'est pas tant nous qui sommes incorporés aux anges que les anges qui viennent à notre unité, à cause de Jésus, notre commun chef, et plus le nôtre que le leur.

« Même les créatures rebelles et dévoyées, comme Satan et ses anges, par leur propre égarement et leur propre malice, dont Dieu se sert malgré eux, sont appliqués aux services, aux utilités et à la sanctification de l'Eglise, Dieu voulant que tout concoure à l'unité et même le schisme, la rupture et la révolte. Louange à Dieu pour l'efficace de sa puissance, et tremblement de cœur pour ses jugements !

« Les créatures inanimées parlent à l'Eglise des merveilles de Dieu, et, ne pouvant le louer par elles-mêmes, elles le louent en l'Eglise comme étant le temple universel où se rend à Dieu le sacrifice d'un juste hommage pour tout l'être créé qui est délivré par l'Eglise du malheur de servir au péché, étant employé à de saints usages.

« Pour les hommes, ils sont tous quelque chose de très intime à l'Eglise, tous lui étant ou incorporés ou appelés au banquet où tout est un.

« Les infidèles sont quelque chose à l'Eglise, qui voit en eux l'abîme d'ignorance et de répugnance aux voies de Dieu, dont elle a été tirée par grâce. Ils exercent son espérance, dans l'attente des promesses qui les doivent rappeler à l'unité de la bénédiction en Jésus-Christ, et ils font le sujet de la dilatation de son cœur, dans le désir de les attirer.

« Les hérétiques sont quelque chose à l'unité de l'Eglise : ils sortent et ils emportent avec eux, même en se divisant, le sceau de son unité, qui est le baptême, conviction visible de leur désertion ; en déchirant ses entrailles, ils redoublent son amour maternel pour ses enfants qui persévèrent ; en s'écartant, ils donnent l'exemple d'un juste jugement de Dieu à ceux qui demeurent.

« Contempteurs et profanateurs du sacerdoce de l'Eglise, ils pressent par une sainte émulation les véritables lévites à purifier l'autel de Dieu ; ils font éclater la foi de l'Eglise et l'autorité de sa chaire pour affermer la foi des infirmes et des forts ; leur clairvoyance qui les aveugle, montre aux forts et aux infirmes de l'Eglise que l'on ne voit clair qu'en son unité, et que c'est du centre de cette unité que sort la lumière, la doctrine de vérité. *Amen* à Dieu.

« Les élus et les réprouvés sont dans le corps de l'Eglise ; les élus comme la partie haute et spirituelle, les réprouvés comme la partie inférieure et sensuelle, comme la chair qui convoite contre l'esprit, comme l'homme animal qui n'entend pas les voies de Dieu et qui les combat. Comme dans l'homme particulier la force est épurée par ce combat de faiblesse, ainsi dans cet homme universel, qui est l'Eglise, la partie spirituelle est épurée par l'exercice que lui donnent les réprouvés. L'E-

(1) Joan., XVII. 11. — (2) *Ibid.* 20-23. — (3) Voir dans le premier livre de cette Histoire.

glise souffre dans les réprouvés une incroyable violence, plus grande que les douleurs de l'enfantement, parce que, les sentant dans l'unité de son corps, elle se tourmente pour les attirer à l'unité de son esprit, et nulle persécution ne lui est plus dure que leur résistance opiniâtre.

« Elle gémit donc sans cesse dans les justes, qui sont la partie céleste ; pour les pécheurs, qui sont la partie terrestre et animale ; et la conversion des pécheurs est le fruit de ce gémissement intérieur et perpétuel. Dieu ne se laisse fléchir que par le gémissement de cette colombe ; je veux dire que par les prières mêlées de soupirs que fait l'Eglise dans les justes pour les pécheurs ; mais Dieu exauce l'Eglise, parce qu'il écoute en elle la voix de son Fils. Tout ce qui se fait par l'Eglise, c'est Jésus-Christ qui le fait ; tout ce que fait Jésus-Christ dans les fidèles, il le fait par sa sainte Eglise. *Amen* à Dieu, cela est vrai.

« L'Eglise soupire dans ces mêmes justes pour toutes les âmes souffrantes et exercées, ou plutôt elle soupire dans toutes les âmes souffrantes et exercées, pour toutes les âmes souffrantes et exercées : leurs souffrances, leur accablement portent grâce, soutien, et consolation les unes pour les autres.

« Jésus-Christ est en son Eglise ; faisant tout par son Eglise ; l'Eglise est en Jésus-Christ faisant tout avec Jésus-Christ. Cela est vrai et très vrai ; celui qui l'a vu en a rendu témoignage ; gloire au témoin fidèle, qui est Jésus-Christ, Fils du Père.

« Telle est donc la composition de l'Eglise, mélangée de forts et d'infirmes, de bons et de méchants, de pécheurs hypocrites et de pécheurs scandaleux ; l'unité de l'Église enferme tout et profite de tout. Les fidèles voient dans les uns tout ce qu'il faut imiter, et dans tous les autres ce qu'il faut surpasser avec courage, reprendre avec vigueur, supporter avec patience, aider avec charité, écouter avec condescendance, regarder avec tremblement. Et ceux qui demeurent, et ceux qui tombent, servent également à l'Eglise. Ses fidèles voyant dans ceux-ci l'exemple de leur lâcheté et en voyant dans les autres la conviction, tout les étonne, tout les édifie, tout les confond, tout les encourage, autant les coups de grâce que les coups de rigueur et de justice. Adoration à Dieu sur ses voies impénétrables. Tout concourt au salut de ceux qui aiment, et même les froideurs, et même les défauts, et même les lâchetés de l'amour. Qui le peut entendre, l'entende ; qui a des oreilles pour ouïr, qu'il écoute : Dieu les ouvre à qui il lui plaît ; mais il lui faut être fidèle : malheur à qui ne l'est pas !

« Cette Eglise ainsi composée, dans un si horrible mélange, se démêle néanmoins peu à peu et se défait de la paille. Le jour lui est marqué où il ne lui restera plus que son bon grain ; toute la paille sera mise au feu. Une partie de cette séparation se fait visiblement dans le siècle par le schisme et les hérésies ; l'autre dans le cœur et se confirme le jour de la mort, chacun allant en son lieu. La grande, universelle et publique séparation se fera à la fin des siècles par la sentence du Juge. Toute l'Eglise soupire après cette séparation, où il ne restera plus à Jésus-Christ que des membres vivants, les autres étant retranchés par ce terrible *Discedite* (1), que Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour consommer toutes aussi bien qu'il les a commencées par son Eglise, prononcera en elle, et avec elle, et par elle, les apôtres tenant leur séance avec tous les élus de Dieu, et condamnant au feu éternel tous les anges rebelles et tous ceux qui auront pris leur parti et imité leur orgueil. Alors l'Eglise ira au lieu de son règne, n'ayant plus avec elle que ses membres spirituels, démêlés et séparés pour jamais de tout ce qu'il y a d'impur ; cité vraiment sainte, vraiment triomphante, royaume de Jésus-Christ, et régnante avec Jésus-Christ (2). » Ainsi parle Bossuet dans une lettre à une personne de piété.

« Vous me demandez ce que c'est que l'Eglise : l'Eglise, c'est Jésus-Christ répandu et communiqué, c'est Jésus-Christ tout entier, c'est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude.

« Comment l'Eglise est-elle son corps et en même temps son épouse ? Il faut adorer l'économie sacrée avec laquelle le Saint-Esprit nous montre l'unité simple de la vérité, par la diversité des expressions et des figures.

« C'est l'ordre de la créature de ne pouvoir représenter que par la pluralité ramassée l'unité immense, dont elle est sortie ; ainsi, dans les ressemblances sacrées que le Saint-Esprit nous donne, il faut remarquer en chacune le trait particulier qu'elle porte, pour contempler dans le tout réuni le visage entier de la vérité révélée ; après il faut passer toutes les figures pour connaître qu'il y a dans la vérité quelque chose de plus intime, que les figures ni unies ni séparées ne nous montrent pas ; et c'est là qu'il se faut perdre dans la profondeur du secret de Dieu, où l'on ne voit plus rien, si ce n'est qu'on ne voit pas les choses comme elles sont. Telle est notre connaissance tandis que nous sommes conduits par la foi. Entendez par cette règle générale les vérités particulières que nous méditons devant Dieu. Seigneur, donnez-nous l'entrée, puisque vous nous avez mis la clef à la main.

« L'Eglise est l'épouse, l'Eglise est le corps : tout cela dit quelque chose de particulier, et néanmoins ne dit au fond que la même chose. C'est l'unité de l'Eglise avec Jésus-Christ, proposé par une manière et dans des vues différentes. La porte s'ouvre, entrons et

(1) Matth., XXV, 41. — (2) Lettre de Bossuet à une personne de piété, t. XXXVIII, p. 378 et seq., édit. de Versailles.

voyons, et adorons avec foi, et publions avec joie la sainte vérité de Dieu.

« L'homme se choisit son épouse : mais il est formé avec ses membres : Jésus, homme particulier, a choisi l'Eglise : Jésus-Christ, homme parfait, a été formé et achève de se former tous les jours en l'Eglise et avec l'Eglise. L'Eglise, comme épouse, est à Jésus-Christ par son choix ; l'Eglise, comme corps, est à Jésus-Christ par une opération très intime du Saint-Esprit de Dieu. Le mystère de l'élection par l'engagement des promesses paraît dans le nom d'épouse, et le mystère de l'unité consommée par l'infusion de l'Esprit se voit dans le nom de corps. Le nom de corps nous fait voir combien l'Eglise est à Jésus-Christ ; le titre d'épouse nous fait voir qu'elle lui a été étrangère, et que c'est volontairement qu'il l'a recherchée. Ainsi le nom d'épouse nous fait voir unité par amour et par volonté, et le nom de corps nous porte à entendre unité comme naturelle ; de sorte que dans l'unité du corps, il paraît quelque chose de plus intime, et dans l'unité de l'épouse quelque chose de plus sensible et de plus tendre. Au fond ce n'est que la même chose ; Jésus-Christ a aimé l'Eglise, et il l'a faite son épouse ; Jésus-Christ a accompli son mariage avec l'Eglise, et il l'a faite son corps. Voilà la vérité : *Deux dans une chair, os de mes os et chair de ma chair* (1). C'est ce qui a été dit d'Adam et d'Eve, *et c'est*, dit l'Apôtre, *un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise* (2). Ainsi l'unité du corps est le dernier sceau qui confirme le titre d'épouse. Louange à Dieu pour l'enchaînement de ces vérités toujours adorables !

« Il était de la sagesse de Dieu que l'Eglise nous parût tantôt comme distinguée de Jésus-Christ, lui rendant ses devoirs et ses hommages, tantôt comme n'étant qu'une avec Jésus-Christ, vivant de son Esprit et de sa grâce.

« Le nom d'épouse distingue pour réunir ; le nom de corps unit sans confondre, et découvre, au contraire, la diversité des ministères : unité dans la pluralité, image de la Trinité, c'est l'Eglise.

« Outre cela, je vois dans le nom d'épouse la marque de la dignité de l'Eglise. L'Eglise, comme corps, est subordonnée à son chef : l'Eglise, comme épouse, participe à sa majesté, exerce son autorité, honore sa fécondité. Ainsi le titre d'épouse était nécessaire pour faire regarder l'Eglise comme la compagne fidèle de Jésus-Christ, la dispensatrice de ses grâces, la directrice de sa famille, la mère toujours féconde et la nourrice toujours charitable de tous ses enfants.

« Mais comment est-elle mère de tous les fidèles si elle n'est que l'union de tous les fidèles ? Nous l'avons déjà dit : tout se fait par l'Eglise, c'est-à-dire tout se fait par l'unité. L'Eglise, dans son unité et par son esprit d'unité catholique, est la mère de tous les particuliers qui composent le corps de l'Eglise ; elle les engendre à Jésus-Christ, non en la façon des autres mères, en les produisant de ses entrailles, mais en les tirant de dehors pour les recevoir dans ses entrailles en se les incorporant à elle-même, et en elle au Saint-Esprit, qui l'anime, et par le Saint-Esprit au Fils, qui nous l'a donné par son souffle, et par le Fils au Père, qui l'a envoyé, *afin que notre société soit en Dieu et avec Dieu Père, Fils et Saint-Esprit* (3), qui vit et règne aux siècles des siècles en unité parfaite et indivisible. *Amen.* De là vous pouvez entendre comment les évêques et comment le Pape sont les époux féconds de l'Eglise, chacun selon sa mesure.

« L'Eglise, ainsi que nous avons dit, est féconde par son unité. Le mystère de l'unité de l'Eglise est dans les évêques comme chefs du peuple fidèle, et par conséquent l'ordre épiscopal enferme en soi avec plénitude l'esprit de fécondité de l'Eglise. L'épiscopat est un, comme toute l'Eglise est une ; les évêques n'ont ensemble qu'un même troupeau, dont chacun conduit une partie inséparable du tout ; de sorte qu'en vérité ils sont un tout, et Dieu ne les a partagés que pour la facilité de l'application. Mais, pour consommer ce tout en unité, il a donné un pasteur qui est pour le tout, c'est-à-dire l'apôtre saint Pierre, et en lui tous ses successeurs.

« Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, voulant former le mystère de l'unité, choisit les apôtres parmi tout le nombre de ses disciples, et, voulant consommer le mystère de l'unité, il a choisi l'apôtre saint Pierre pour le préposer seul non seulement à tout le troupeau, mais encore à tous les pasteurs, afin que l'Eglise, qui est une dans son état invisible avec son chef invisible, fût une, dans l'ordre visible de sa dispensation et de sa conduite, avec son chef visible, qui est saint Pierre, et celui qui, dans la suite des temps, doit remplir sa place. Ainsi le mystère de l'unité universelle de l'Eglise est dans l'Eglise romaine et dans le siège de saint Pierre ; et, comme il faut juger de la fécondité par l'unité, il se voit avec quelle prérogative d'honneur et de charité le saint Pontife est le père commun de tous les enfants de l'Eglise. C'est donc pour consommer le mystère de cette unité que saint Pierre a fondé, par son sang et par sa prédication, l'Eglise romaine, comme toute l'antiquité l'a reconnu. Il établit premièrement l'église de Jérusalem pour les Juifs, à qui le royaume de Dieu devait être premièrement annoncé, pour honorer la foi de leurs pères, auxquels Dieu avait fait les promesses ; le même saint Pierre l'ayant établie, quitte Jérusalem pour aller à Rome, afin d'honorer la prédestination de Dieu, qui préférait les gentils aux Juifs dans la grâce de son Evangile ; et il établit à Rome, qui était chef de la gentilité, le chef de l'Eglise chrétienne, qui

(1) Genèse, II, 23. — (2) Ephes., V, 32. — (3) I Joan., I, 3.

devait être principalement ramassée de la gentilité dispersée, afin que cette même ville, sous l'empire de laquelle étaient réunis tant de peuples et tant de monarchies différentes, fût le siège de l'empire spirituel qui devait unir tous les peuples, depuis le levant jusqu'au couchant, sous l'obéissance de Jésus-Christ, dont à cette ville maîtresse du monde a été portée par saint Pierre la vérité évangélique, afin qu'elle fût servante de Jésus-Christ et mère de tous ses enfants par sa fidèle servitude ; car, avec la vérité de l'Evangile, saint Pierre a porté à cette Eglise la prérogative de son apostolat, c'est-à-dire la proclamation de la foi et l'autorité de la discipline.

« Pierre, confessant hautement la foi, entend de Jésus-Christ cet oracle : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* (1). Saint Pierre déclarant son amour à son maître, reçoit de lui ce commandement : *Pais mes brebis, pais mes agneaux* (2) ; pais les mères, pais les petits ; pais les forts, pais les infirmes ; pais tout le troupeau. Pais, c'est-à-dire conduis. Toi donc, qui es Pierre publie la foi et pose le fondement : toi qui m'aimes, pais le troupeau et gouverne la discipline (3). » Ainsi parle Bossuet de l'unité de l'Eglise.

Les Pères de l'Eglise ont signalé quelque chose de plus intime encore dans cette unité de sa hiérarchie. Souvenez-vous, dit Tertullien, que le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Eglise (4). Pour le bien de l'unité, dit saint Optat de Milève, le bienheureux Pierre a mérité d'être préféré à tous les apôtres, et a reçu seul les clefs du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres (5). Notre-Seigneur, ajoute saint Cyprien, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à saint Pierre dans l'Evangile : Tu es Pierre, etc., et je te donnerai les clefs du royaume des cieux etc. C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découlent l'ordination des évêques et la forme de l'Eglise, afin qu'elle soit établie sur les évêques (6). Le Seigneur nous a confié ses brebis, dit saint Augustin, parce qu'il les a confiées à Pierre (7). Saint Grégoire de Nysse confesse la même doctrine en Orient. Jésus-Christ, dit-il, a donné par Pierre aux évêques les clefs du royaume céleste (8). Et il ne fait en cela que professer la foi du Saint-Siège, qui, par la bouche de saint Léon prononce que tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre (9). Et encore : Le Seigneur a voulu que le ministère (de la prédication) appartînt à tous les apôtres ; mais il l'a néanmoins principalement confié à saint Pierre, le prince de tous, afin que de lui, comme du chef ses dons se répandissent dans tout le corps (10).

C'est avec cette Eglise, si essentiellement une que Jésus-Christ assure qu'il est lui-même tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (11). C'est aux premiers pasteurs de cette Eglise, unis à Pierre, que Jésus-Chrit a dit la veille de sa mort : Et je prierai le Père, et il vous donnera un autre Paraclet, afin qu'il demeure avec vous éternellement : l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas ni ne le connaît. Mais vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera chez vous et sera en vous (12). Le Paraclet, l'Esprit-Saint que le Père enverra en mon nom, c'est lui qui vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit (13). J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les porter maintenant. Or, quand il sera venu, cet Esprit de vérité, il vous introduira dans toute la vérité (14). Car il ne parlera point de lui-même ; mais tout ce qu'il entendra il le dira et il vous annoncera les choses à venir. Il me glorifiera, parce qu'il recevra du mien et vous l'annoncera (15).

Ainsi donc, avec l'Eglise du Dieu vivant, avec cette Eglise bâtie sur ce même Pierre à qui le Père céleste révèle la nature de son Fils, avec cette Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point, avec cette Eglise le Fils de Dieu est tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; avec cette Eglise et en cette Eglise demeure éternellement l'Esprit-Saint, l'Esprit de vérité ou plutôt de la vérité, pour lui enseigner toute vérité, l'introduire dans la vérité tout entière.

Remarquez encore ces paroles : l'Esprit-Saint, l'Esprit de la vérité, ne parlera point de lui-même, il dira ce qu'il aura entendu ; il recevra, il prendra de ce qui est au Fils, et il vous l'annoncera. Le Fils dit de son côté : Ma doctrine n'est pas de moi mais de celui qui m'a envoyé (16). Je n'ai pas parlé de moi-même, mais le père, qui m'a envoyé m'a donné un commandement sur ce que je dois dire, sur ce dont je dois parler. Or je sais que son commandement est la vie éternelle. Ce que je parle donc, je le parle comme le Père m'a dit (17). Les paroles que je vous adresse, je ne les dis pas de moi-même; mais le Père, qui demeure en moi, c'est lui qui fait les œuvres (18).

Ainsi donc, le Fils de Dieu, la sagesse éternelle, ne parle point de lui-même, il ne dit à son Eglise que ce que le Père lui a commandé de dire ; sa doctrine n'est pas de lui, mais du Père, qui l'a envoyé. Pareillement, le Saint-Esprit, l'Esprit de vérité, ne dit rien à l'Eglise de lui-même, mais il prend de ce qui est au Fils pour nous l'annoncer ; et tout ce qui est au Fils est au Père.

Le Fils, de son côté, lui qui ne parle pas

(1) Matth., XVI, 18. — (2) Joan., XXI, 15. — (3) Bossuet, *ubi supra*. — (4) Sorpiac., n. 10. — (5) L. VII, n. 3. — (6) S. Cyp. *epist.* XXXIII, *alias*. 27. — (7) *Sermo*. 206. n. 11, t. V, col. 1202. — (8) T. III, p. 314, édit. Paris. — (8) *Sermo* 4, *in an assumpt.* c. II. t. II, col. 16, édit. Ballerini. — (10) *Epist.* X, *ad Episc. prov. Vien.*, (. I. *Ibid.*, col. 633. — (11) Matth., XXVIII, 20. — (12) Joan., XIV. 16 et 17, — (13) *Ibid.*, vers 26. — (14) Suivant le texte grec. — (15) Joan., XVI, 12-15. — (16) *Ibid.*, XII, 49 et 50. — (17) *Ibid.*, XIV, 19.

de lui-même, dit à l'Eglise, aux premiers pasteurs unis à Pierre : Il m'a été donné toute puissance au ciel et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (1). Et l'Esprit-Saint que le Père enverra en mon nom vous rappellera tout ce que je vous ai dit (2).

Et, depuis dix-neuf siècles, l'Eglise avec qui le Fils de Dieu est tous les jours, l'Eglise avec qui le Saint-Esprit demeure éternellement, l'Eglise ne cesse d'enseigner à toutes les nations ce que le Fils de Dieu lui a commandé, tout ce que le Saint-Esprit lui rappelle.

Voilà l'Église, dans le sein de laquelle le catholique naît, vit et meurt avec une confiance filiale en Elle et en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

Et maintenant, qu'est-ce qu'un hérétique ? C'est un homme qui préfère son sentiment particulier au sentiment général de l'Eglise, un homme qui s'opiniâtre à vouloir expliquer l'Ecriture sainte dans un tout autre sens que ne l'explique l'Eglise ; cette Eglise avec qui le Saint-Esprit demeure éternellement, avec qui le Fils de Dieu est tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; Fils et Saint-Esprit qui ne parlent pas d'eux-mêmes, mais lui disent ce que le Père leur a commandé de dire. — Voilà ce que c'est qu'un hérétique.

Tels étaient Jean Wiclef en Angleterre, Jean Hus et Jérôme de Prague en Bohême, qui furent condamnés tous les trois au concile de Constance.

Par exemple : l'Eglise, toujours assistée du Fils de Dieu et du Saint-Esprit, a toujours cru et enseigné, croit et enseigne toujours que le Pape, le Pontife romain, est le successeur de saint Pierre et le vicaire de Jésus-Christ. Wiclef, au contraire, traite le Pape d'antechrist.

L'Eglise, toujours assistée du Fils de Dieu et de l'Esprit-Saint, a toujours cru et enseigné, avec les patriarches, les prophètes, les apôtres, les saints docteurs que Dieu est tout puissant, qu'il est souverainement libre, qu'il a créé et racheté le monde, parce qu'il l'a voulu librement ; que l'homme, fait à son image, a été créé avec le libre arbitre, qu'il n'est nécessité ni au bien ni au mal, mais qu'il fait librement l'un et l'autre.

Or, voici quelle était, à cet égard, la théologie de Wiclef tirée de son principal ouvrage le *Trialogue*.

« Que tout arrive par nécessité ; qu'il a longtemps regimbé contre cette doctrine, à cause qu'elle était contraire à la liberté de Dieu ; mais qu'à la fin il avait fallu céder et reconnaître en même temps que tous les péchés qu'on fait dans le monde sont nécessaires et inévitables (3) ; que Dieu ne pouvait pas empêcher le péché du premier homme, ni le pardonner sans la satisfaction de Jésus-Christ, mais aussi qu'il était impossible que le Fils de Dieu ne s'incarnât pas, ne satisfît pas, ne mourût pas ; que Dieu, à la vérité, pouvait faire autrement, s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvait pas vouloir autrement, qu'il ne pouvait pas ne point pardonner à l'homme ; que le péché de l'homme venait de séduction et d'ignorance et qu'ainsi il avait fallu, par nécessité, que la sagesse divine s'incarnât pour le réparer (4) ; que Jésus-Christ ne pouvait pas sauver les démons ; que leur péché était un péché contre le Saint-Esprit ; qu'il eût donc fallu que le Saint-Esprit se fût incarné, ce qui était absolument impossible ; qu'il n'y avait donc aucun moyen possible pour sauver les démons en général ; que rien n'était possible à Dieu que ce qui arrivait actuellement, que cette puissance qu'on admettait pour les choses qui n'arrivaient pas est une illusion ; que Dieu ne peut rien produire au dedans de lui qu'il ne le produise nécessairement, ni au dehors qu'il ne le produise aussi nécessairement en son temps, que lorsque Jésus-Christ a dit qu'il pouvait demander à son Père plus de douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pouvait s'il eût voulu, mais reconnaître en même temps qu'il ne pouvait le vouloir (5) ; que la puissance de Dieu était bornée dans le fond, et qu'elle n'est infinie qu'à cause qu'il n'y a pas une plus grande puissance (6) ; en un mot que le monde et tout ce qui existe est d'une absolue nécessité et que, s'il y avait quelque chose de possible à qui Dieu refusât l'être, il serait impuissant ou envieux ; que comme il ne pouvait refuser l'être à tout ce qui le pouvait avoir, aussi ne pouvait-il rien anéantir (7) ; qu'il ne faut point demander pourquoi Dieu n'empêche pas le péché, c'est qu'il ne le peut pas ; ni en général pourquoi il fait ou ne fait pas quelque chose, parce qu'il fait nécessairement tout ce qu'il peut faire (8) ; qu'il ne laisse pas d'être libre, mais comme il est libre à produire son Fils qu'il produit néanmoins nécessairement (9) ; que la liberté qu'on appelle de contradiction, par laquelle on peut faire et ne pas faire, est un terme erroné introduit par les docteurs, et que la pensée que nous avons que nous sommes libres est une perpétuelle illusion, semblable à celle d'un enfant qui croit qu'il marche tout seul pendant qu'on le mène ; qu'on délibère néanmoins, qu'on avise à ses affaires, qu'on se damne mais que tout cela est inévitable aussi bien que tout ce qui se fait et ce qui s'omet dans le monde ou par la créature ou par Dieu même (10), que Dieu a tout déterminé ; qu'il nécessite tant les pré-

(1) Matth., XXVIII, 18-20. — (2) Joan., XIV, p. 85, etc. — (3) L. III, c. VII, VIII, XXIII, p. 56, 82, édit. 1525. — (4) *Ibid.*, c. XXIV, XXV, p. 85, etc. —(5) *Ibid.*, c. XXVII ; l. I, c. X, p. 15. *Ibid.* c. XI, p. 18. — (6) *Ibid.*, c. II. — (7) L. III, c. IX, et X, p. 6. — (8) *Ibid.*, c. IX. — (9) L. I, c. X. — (10) L. I, c. X et XI.

destinés que les réprouvés à tout ce qu'ils font et chaque créature particulière à chacune de ses actions ; que c'est de là qu'il arrive qu'il y a des prédestinés et des réprouvés ; qu'ainsi il n'est pas au pouvoir de Dieu de sauver un seul des réprouvés (1) : qu'il se moque de ce qu'on dit des sens composés et divisés, puisque Dieu ne peut sauver que ceux qui sont sauvés actuellement (2) ; qu'il y a une conséquence nécessaire qu'on pèche, si certaines choses sont ; que Dieu veut que ces choses soient, et que cette conséquence soit bonne, parce qu'autrement elle ne serait pas nécessaire ; ainsi qu'il veut qu'on pèche, qu'il veut le péché à cause du bien qu'il en tire, et qu'encore qu'il ne plaise pas à Dieu que Pierre pèche, le péché de Pierre lui plaît ; que Dieu approuve qu'on pèche, qu'il nécessite au péché ; que l'homme ne peut pas mieux faire qu'il ne fait ; que les pécheurs et les damnés ne laissent pas d'être obligés à Dieu, et qu'il fait miséricorde aux damnés en leur donnant l'être, qui leur est plus utile et plus désirable que le non-être ; qu'à la vérité il n'ose pas assurer tout à fait cette opinion, ni pousser les hommes à pécher en enseignant qu'il est agréable à Dieu qu'ils pèchent ainsi, et que Dieu leur donne cela comme une récompense; qu'il voit bien que les méchants pourraient prendre occasion de cette doctrine de commettre de grands crimes, et que s'ils le peuvent ils le font ; mais que si on n'a point de meilleures raisons à lui dire que celles dont on se sert, il demeurera confirmé dans son sentiment sans en dire un mot (3). »

On voit par là que Wiclef ressent une horreur secrète des blasphèmes qu'il profère ; mais il y est entraîné par l'esprit d'orgueil et de singularité auquel il s'est livré lui-même, et il ne peut retenir sa plume emportée. Voilà un extrait fidèle de ses blasphèmes : ils se réduisent à deux chefs, à faire un Dieu dominé par la nécessité, et, ce qui en est une suite, un Dieu auteur et approbateur de tous les crimes, c'est-à-dire un Dieu que les athées auraient raison de nier; de sorte que la religion de ce prétendu conservateur est pire que l'athéisme (4).

Au milieu de tous ses blasphèmes, il affectait d'imiter la fausse piété des Vaudois, en attribuant l'effet des sacrements au mérite des personnes qui les confèrent ; « en disant que le clefs n'opèrent que dans ceux qui sont saints, et que ceux qui n'imitent pas Jésus-Christ n'en peuvent avoir la puissance ; que cette puissance pour cela n'est pas perdue dans l'Eglise ; qu'elle subsiste dans des personnes humbles et inconnues ; que les laïques peuvent consacrer et administrer les sacrements (5) ; que c'est un grand crime aux ecclésiastiques de posséder des biens temporels : un grand crime aux princes de leur en avoir donné, et de ne pas employer leur autorité à les en priver (6). » Ces dernières maximes pouvaient plaire à plus d'un roi, à plus d'un seigneur ; mais il n'en était pas de même de cette autre qui suit de celles-là et que les Wicléfites ou Lollards mettaient en pratique l'épée à la main : « Qu'un roi cessait d'être roi pour un péché mortel (7). »

Pour ce qui est de l'eucharistie, le grand effort de Wiclef est contre la transsubstantiation, qu'il dit être la plus détestable hérésie qu'on ait jamais introduite (8). C'est donc son grand article de trouver du pain dans ce sacrement. Mais il se rétracta, au moins extérieurement, dans le concile de Londres et y reconnut, en termes exprès, que la substance du pain et du vin ne demeurait pas après la consécration (9). Après cette rétractation, sincère ou hypocrite, Wiclef rompit commerce avec les hommes, se retira dans sa cure de Luterworth, et mourut dans sa charge : ce qui démontre, aussi bien que sa sépulture en terre sainte, qu'il était mort à l'extérieur dans la communion de l'Eglise.

Le *Trialogue*, son principal ouvrage, est ainsi nommé parce qu'il y a trois interlocuteurs, la vérité, le mensonge et la sagesse : la vérité et le mensonge discutent, la sagesse décide : la vérité, c'est la bonne théologie, le mensonge, la mauvaise, la sagesse Wiclef. Le style est d'une scolastique des plus barbares. Au lieu de l'Ecriture sainte, expliquée par la tradition constante des saints Pères, ce ne sont que des arguments, des subtilités dialectiques, enveloppés et embarrassés de barbarismes. Ce qui a donné à Wiclef un rang de patriarche parmi les disciples de Luther et de Calvin, ses enfants naturels, c'est d'avoir dit que le Pape était l'antechrist, et que depuis l'an mil de Notre-Seigneur, où Satan devait être déchaîné selon la prophétie de saint Jean, l'Eglise romaine était devenue la prostituée et la Babylone (10).

C'est-à-dire que l'anglais Wiclef accuse le Fils de Dieu d'avoir, depuis l'an mil, manqué à sa parole d'être avec son Eglise tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; c'est-à-dire que l'anglais Wiclef accuse le Saint-Esprit d'avoir, depuis l'an mil, manqué à la promesse faite par le Fils de demeurer avec son Eglise éternellement, pour lui rappeler tout ce que le Fils aura dit. En vérité, quand un homme ou des hommes accusent le Saint-Esprit et le Fils de Dieu de manquer de parole, et Dieu le Père d'être l'auteur et l'approbateur de tous les crimes, en vérité, il est glorieux au Pontife romain d'être traité d'antechrist par cet homme ou ces hommes.

Ignorant autant que blasphémateur, Wiclef suppose que Dieu le Père, le Fils et le Saint-

(1) L. III. c. IX ; l. II. c. XIV. — (2) L. III, c. VIII. — (3) *Ibid.*, c. IV et VIII. — (4) Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. XI. — (5) L. IV, c. X, XIV-XXIII, XXV, XXXII. — (6) *Ibid.*, c. XVII, XVIII, XIX, XXVIV. — (7) Apud Labbe, t. XII, col. 46, prop. 15. — (8) L. III, c. XXX : l. III, c. XIV ; l. III, c. V ; l. IV, c. VI. VII, XL, XLI ; l. IV, c. I, VI. — (9) L. IV, c. XXXVI-XXXVIII. — (10) Wic., l. IV, c. I, etc.

Esprit n'a cessé d'être avec l'Eglise romaine que depuis l'an mil. Eh bien! que Wiclef et tous ceux qui se glorifient de l'avoir pour ancêtre ou pour complice souscrivent donc à cette profession de foi, qui est non depuis l'an mil, mais de la fin du cinquième et des commencements du sixième siècle.

« La première condition du salut, c'est de garder la règle de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères. Et parce qu'il est impossible que la sentence de Notre-Seigneur ne s'accomplisse point, quand il a dit *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, l'événement a justifié ces paroles, car la religion catholique est toujours demeurée inviolable dans le Siège apostolique, ne voulant donc pas déchoir de cette foi, suivant, au contraire, en toutes choses les règlement des Pères, nous anathématisons toutes les hérésies, principalement..... (suivent les principales hérésies condamnées par l'Eglise romaine). C'est pourquoi, comme il a déjà été dit suivant en toutes choses le Siège apostolique et publiant tout ce qui a été décrété par lui, j'espère mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle de la Chaire apostolique, dans laquelle réside la vraie et entière solidité de la religion chrétienne; promettant aussi de ne point réciter dans les Saints Mystères les noms de ceux qui sont séparés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à-dire qui ne sont point d'accord en toutes choses avec le Siège apostolique. Que si je me permets de m'écarter moi-même en quelque chose de la profession que je viens de faire, je me déclare, par ma propre sentence, au nombre de ceux que je viens de condamner. J'ai souscrit de ma main à cette profession, et je l'ai envoyée par écrit à vous, Hormisdas, saint et bienheureux Pape de la grande Rome (1). »

Voici les réflexions de Bossuet sur cette profession de foi, à laquelle, sous le règne de Justin, adhérèrent environ deux mille cinq cents évêques d'Orient, d'après l'estimation du diacre Rustique, qui écrivait sous le règne de Justinien (2):

« Toutes les églises, en signant cette formule, professaient que la foi romaine, la foi du Siège apostolique et de l'Eglise romaine était assurée d'une entière et parfaite solidité, et que, pour qu'elle ne manquât jamais, elle a été affermie par une promesse certaine du Seigneur. Car c'est cette profession de foi que les évêques étaient obligés d'envoyer aux métropolitains, ceux-ci aux patriarches, et les patriarches au Pape, afin que lui seul, recevant la profession de tous, leur donnât à tous, en retour, la communion et l'unité. Nous savons que dans les siècles suivants on se servait de la même profession de foi avec le même exorde et la même conclusion, en y ajoutant les hérésies et les hérétiques qui, aux diverses époques, troublèrent l'Eglise. De même que tous les évêques l'avaient adressée au saint pape Hormisdas, à saint Agapet et à Nicolas Ier, de même nous lisons qu'au huitième concile on l'adressa, dans les mêmes termes, à Adrien II successeur de Nicolas. Or, ce qui a été répandu partout, propagé dans tous les siècles et consacré par un concile œcuménique, quel chrétien le rejettera (3)? »

Les erreurs de Wiclef ayant reparu dans la Bohême, le concile de Constance les condamna dans sa huitième session, le 4e de mai 1415. On y proscrivit généralement, et comme on dit, *in globo*, trois cent cinq articles tirés des écrits de cet hérésiarque, c'est-à-dire quarante-cinq, tous exprimés dans le décret, et deux cent soixante qui ne sont qu'indiqués. Le concile défendit à toutes personnes sous peine d'anathème de prêcher, d'approuver, ou même de citer cette doctrine, si ce n'est à dessein de la combattre. Il y ajouta un jugement de rigueur contre Wiclef lui-même, quoiqu'il fût mort depuis longtemps. Il ordonna d'exhumer son cadavre, et de le jeter à la voirie. Le décret contre ses erreurs fut confirmé dans la quinzième session.

Voici comme les erreurs de Wiclef pénétrèrent en Bohême. Un gentilhomme bohémien, nommé Poisson-Pourri, revenant de l'université d'Oxford, en apporta certains ouvrages de Wiclef. Il les fit connaître, entre autres, à Jean Hus. C'était un homme de basse naissance, mais distingué par son esprit et sa facilité à parler. Né au bourg de Hussinetz l'an 1373, il devint bachelier et maître ès arts à l'université de Prague l'an 1393, prêtre et prédicateur en la chapelle de Bethléhem l'an 1400, doyen de la faculté de théologie l'an 1401, et recteur de l'académie en 1409. De plus, dès l'année 1400, il fut donné pour confesseur à la reine Sophie, seconde femme de Wenceslas, lequel fut déposé cette année-là même de la dignité impériale. Le confesseur de sa première femme avait été saint Jean Népomucène qui mourut martyr du secret de la confession.

Jean Hus s'infatua des erreurs de Wiclef, ainsi que plusieurs autres. L'an 1408, l'université de Prague, ayant eu vent de ce qui se passait, s'assembla solennellement, et Jean Hus s'y trouva parmi les principaux docteurs. On y prit d'un commun consentement une conclusion qui portait: Sachent tous, que tous les docteurs ici assemblés ont unanimement rejeté et prohibé les quarante-cinq article de Wiclef, dans leurs sens hérétiques, erronés ou scandaleux, défendant à tous leurs suppôts, de quelque nation qu'ils soient qu'aucun ne soit assez hardi pour les soutenir ou les enseigner en public ou en secret, et cela sous peine d'être exclus de la nation. C'était la plus grande peine qu'ils pussent alors imposer. Ils défendirent encore que personne au-dessous des docteurs ne lût les

(1) Labbe, t. IV, col. 1486. — (2) *Biblioth. PP.*, t. X. — (3) *Defensio*, l. X, c. VII.

livres de Wiclef, principalement ceux de l'eucharistie, le dialogue et le trialogue.

Jean Hus n'osa pas contredire publiquement à la sentence de l'université de Prague, mais il ne laissait pas, dans les entretiens secrets, d'infecter plusieurs personnes des erreurs de Wiclef. Comme il voyait que les Allemands s'opposaient à son dessein, la haine qu'il leur portait déjà s'en augmenta de beaucoup. La nouvelle université de Prague, fondée par l'empereur Charles IV, était gouvernée par les docteurs allemands, au grand mécontentement des Bohémiens, naturellement féroces et peu traitables. Jean Hus excita donc ses compatriotes à demander au roi Wenceslas qu'ils eussent le gouvernement de leurs écoles à l'exclusion des Allemands. Wenceslas, irrité contre les Allemands, qui l'avaient déposé de l'empire, accorda facilement aux Bohémiens ce qu'ils demandaient. Irrités à leur tour de ce qu'on leur enlevait ainsi leurs privilèges, les Allemands se retirèrent de Prague au nombre de plus de deux mille, tant docteurs qu'étudiants et passèrent à Leipsick, où ils fondèrent une nouvelle université par autorité du pape Alexandre V.

La chapelle ou l'église de Bethléhem avait été fondée par un riche bourgeois de Prague avec un revenu suffisant pour entretenir deux prédicateurs, qui tous les jours instruisaient le peuple en bohémien. Comme Jean Hus, l'un des deux, était éloquent et avait la réputation d'être réglé dans ses mœurs, on l'écoutait volontiers. S'en étant aperçu, il avança plusieurs propositions tirées de Wiclef, disant que c'était la pure vérité, que l'auteur était un saint homme. Et je voudrais ajoutait-il, qu'après ma mort, mon âme fût avec la sienne.

Outre les sermons par lesquels il s'attirait le peuple, Jean Hus gagnait les grands par les livres de Wiclef, qu'il traduisait en langue vulgaire. Il attirait aussi des ecclésiastiques : les uns, chargés de dettes ou de crimes pour lesquels ils craignaient d'être poursuivis en justice, espéraient de l'éviter en donnant dans les nouveautés; d'autres recommandables par leur doctrine et leur vie réglée, étaient indignés que l'on donnât les bons bénéfices à des nobles qui leur étaient bien inférieurs en science. Le dépit et la jalousie leur firent quitter leur premier sentiment, suivant lequel ils avaient condamné Wiclef, et ils abandonnèrent l'Eglise catholique pour se joindre à Jean Hus, déclamant non seulement contre les prêtres ignorants et vicieux, mais contre tout le clergé en général, sans épargner le Pape même (1).

Un des principaux adeptes de Jean Hus était Jérôme de Prague, gentilhomme de la famille des Poissons-Pourris. Il avait étudié à Cologne, à Edelberg, à Prague, on dit même à Oxford. L'an 1399, il fut maître ès arts, et peu après, bachelier en théologie ; il passait pour l'emporter en science sur Jean Hus ; il n'entra jamais dans l'état ecclésiatique, mais servit comme chevalier à la cour du roi Wenceslas. La réputation de Jérôme devint telle que le roi de Pologne le fit venir en 1410 pour organiser l'université de Cracovie. Puis le roi de Hongrie, Sigismond, frère puîné de Wenceslas, désira l'entendre. Il prêcha devant lui à Bude. Mais, comme son discours renfermait de grandes louanges de Wiclef, il fut déclaré hérétique par le clergé, obligé de s'enfuir, et arrêté par l'université de Vienne, jusqu'à ce que celle de Prague obtint son élargissement. Jérôme des Poissons-Pourris était naturellement porté à la violence.

Fort de pareils adeptes, et surtout de l'émigration des docteurs allemands, Jean Hus gardait moins de mesure. Non seulement il répandait les écrits de Wiclef parmi les grands de Bohème, mais il envoya une traduction du *Trialogue* à Josse, margrave de Moravie, oncle du roi Wenceslas. Vainement plusieurs docteurs de Prague l'avertirent de se désister d'une semblable entreprise. L'un d'eux informa l'archevêque de Prague Svincon, d'une famille très noble, qui demeurait dans son château de Raudniez. L'archevêque, homme résolu, assembla des docteurs en qualité de légat du Saint-Siège, et se fit apporter les livres de Wiclef : après les avoir fait examiner par les docteurs, et de leur avis, il les fit tous brûler, jusqu'au nombre de plus de deux cents. Ils étaient très bien écrits, reliés en bois à la manière du temps, couverts d'étoffes précieuses et garnis d'or. Mais tous ceux qui avaient de ces livres ne les apportèrent pas, suivant l'ordre de l'archevêque.

Pour se venger de ce que l'archevêque avait fait brûler ces livres de Wiclef, Jean Hus fit composer contre lui et chanter publiquement, par les laïques de son parti, des chansons en langue vulgaire, qui le tournaient en ridicule, et qui firent tant de bruit, que le roi Wenceslas défendit par ordonnance publique de les chanter, sous peine de la confiscation de tous les biens. Mais Jean Hus trouva un autre moyen pour faire que le peuple se moquât du clergé et le rendît méprisable. Il établit des conférences publiques, où des tailleurs, des cordonniers et d'autres artisans, excités par ses sermons et par la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire, disputaient avec les prêtres. Les femmes même se mêlaient de parler en ces controverses, et de composer des livres.

Le Pape avait écrit à l'archevêque, du 20 décembre 1409, de défendre, par l'autorité apostolique à qui que ce fût, quelque privilège qu'il pût avoir, de prêcher ailleurs que dans les églises ou dans les cimetières, et de ne permettre à personne d'enseigner en public ou en secret les articles de Wiclef. Le Pape

(1) Cochlæus, *Hist. Hussit.*, l. I

avait mandé encore à l'archevêque de prendre quatre docteurs en théologie et deux docteurs en décret, et de procéder en cette affaire par leur conseil ; enfin, que celui qui refuserait d'obéir et d'abjurer ses erreurs fût tenu pour hérétique et mis en prison (1). L'archevêque manda Jean Hus, lui reprocha son attachement aux erreurs de Wiclef ; Jean Hus promit de corriger tout ce qui lui serait échappé contre la doctrine chrétienne ; mais, quant à la défense de prêcher dans la chapelle de Bethléhem, il en appela au Pape mieux informé, et continua ses prédications.

Ses sectateurs s'enhardirent. Ceux dont l'archevêque avait fait brûler les exemplaires de Wiclef, si richement ornés, lui réclamèrent des dommages et intérêts. Sur son refus, ils actionnèrent les ecclésiastiques qui lui avaient servi de conseil ; ils refusèrent de même, mais eurent à souffrir beaucoup de violences, par la coupable connivence de l'indigne roi Wenceslas. Jérôme de Prague se distingua pardessus les autres sectaires. Il arrêta trois religieux Carmes qui avaient prêché contre Wiclef, et en jeta un dans la Moldau, où il se serait infailliblement noyé, si un chevalier n'était allé à son secours (2).

Jean Hus fut dénoncé par le clergé de Prague au pape Jean XXIII, comme prêchant des hérésies. Le cardinal Colonne fut chargé de poursuivre l'affaire et, en conséquence, le cita à Rome. Il n'y comparut point, mais envoya des députés pour le défendre ; après y avoir demeuré un an et demi, ils furent mis en prison, Jean Hus déclaré hérétique, excommunié avec ses adhérents, avec défense de prêcher et avec interdiction des lieux où il se trouverait. L'an 1411, Jean Hus en appela de cette sentence à un concile général. Cependant, par l'entremise du roi Wenceslas et d'autres seigneurs, l'affaire paraissait devoir s'arranger de concert avec l'archevêque Svincon, lorsque ce prélat mourut avant qu'il y eût rien d'exécuté.

Dans l'intervalle, Jean Hus publia plusieurs écrits en faveur de Wiclef et de ses erreurs. Il enseignait et soutenait entre autres ces deux propositions : Ceux qui, à cause d'une excommunication humaine, cessent de prêcher ou d'entendre la parole de Dieu, sont excommuniés, et seront regardés comme des traîtres au Christ dans le jugement dernier. Un diacre ou prêtre a droit de prêcher, même sans la permission du Saint-Siège ou d'un évêque catholique (3).

L'an 1412, le pape Jean XXIII ayant fait publier une croisade pour soumettre le roi Ladislas de Naples, Jean Hus et Jérôme de Prague se mirent à prêcher contre la croisade du Pape et contre ceux qui la prêchaient. Jérôme fit même arrêter un prédicateur de la croisade, lui joignit deux prostituées, les conduisit tous trois sur une voiture à travers la ville, les deux prostituées ayant la bulle pontificale sur la poitrine découverte, et un crieur annonçant à haute voix qu'on allait brûler les bulles d'un séducteur des peuples. La bulle fut en effet brûlée au pilori de la ville neuve. Le dimanche, les prédicateurs furent interrompus et insultés dans plusieurs églises par des étudiants et des gens de la lie du peuple. On les appelait des menteurs et des imposteurs, et le Pape un antechrist. Trois des perturbateurs furent arrêtés et condamnés à mort, comme séditieux, par le sénat de la ville. Jean Hus accourut au palais avec une multitude d'étudiants, et supplia qu'on leur accordât la vie, attendu que, s'ils étaient punis à raison de l'indulgence papale, lui-même était encore plus coupable. On lui remontra qu'il se mêlait de choses qui ne le regardaient point, qu'il voulait exciter une sédition, après avoir déjà fait un préjudice irréparable à la ville par l'expulsion des Allemands ; qu'il n'était pas question de l'indulgence, mais de perturbateurs de la paix publique, qui cherchaient à verser le sang. Toutefois on laissa espérer de faire grâce ; mais le sénat leur fit aussitôt trancher la tête. A cette nouvelle, les sectaires se rassemblèrent en foule, enlevèrent de force les cadavres des suppliciés, les enveloppèrent de draps d'or, les portèrent dans toutes les églises, et les enterrèrent dans la chapelle de Bethléhem, en criant : Voilà les saints et les martyrs qui ont donné leur vie pour la loi de Dieu ! Jean Hus lui-même leur donna le nom de martyrs dans un sermon ; mais il reçut défense du sénat d'en parler davantage (4).

En attendant, il multipliait ses écrits contre le Pape. Emporté d'un excès dans un autre, il enseignait que l'Eglise n'est que la société des justes et des prédestinés, de laquelle les réprouvés et les pécheurs ne font point partie. Il en concluait qu'un Pape vicieux n'est plus le vicaire de Jésus-Christ, qu'un évêque et des prêtres qui vivent en état de péché ont perdu tous leurs pouvoirs. Il étendit même cette doctrine jusqu'aux princes et aux rois : il décida que ceux qui sont vicieux et gouvernent mal sont déchus de leur autorité. Après avoir appelé au Pape et au concile il ne reconnaissait d'autre juge que l'Ecriture entendue à sa manière, c'est-à-dire d'autre juge que lui-même.

L'an 1413, le nouvel archevêque de Prague Conrad de Vechta cherchait une conciliation entre le clergé catholique et les partisans de Jean Hus. Le clergé posait comme moyen unique une entière soumission au Pape et à l'Eglise romaine. Hus et ses partisans qui ne voulaient d'autre juge que l'Ecriture interprétée par eux-mêmes soulevèrent beaucoup d'objections, entre autres que les évêques et les prêtres même étaient autant les successeurs des apôtres que le Pape et les cardi-

(1) Raynald, 1409, n. 89. — (2) *Hist. ecclés. du protestant Schroeckh*, t. XXXIV, p. 688. — (3) *Ibid.* p. 593. — (4) *Ibid.* p. 597 et 598.

naux ; que le chef de l'Eglise n'était pas le Pape, mais Jésus-Christ. On se disputait là-dessus à Prague, lorsqu'on apprit qu'au mois de février 1413, le concile de Rome avait condamné les écrits de Wiclef et excommunié Jean Hus, parce qu'il ne s'était point présenté quoiqu'il eût été cité. En même temps, le chancelier Gerson, doyen de la faculté de théologie à Paris, laquelle venait de condamner dix-neuf erreurs de Jean Hus, tirées de son *Traité de l'Eglise* (1), écrivit à l'archevêque Conrad, pour l'exhorter à extirper l'ivraie du champ du Seigneur, et à implorer pour cela, si c'était nécessaire, le bras séculier. L'archevêque obtint bientôt le consentement du roi à des mesures plus sévères pour délivrer son royaume de la mauvaise renommée d'hérésie. On publia donc que tous ceux qui soutiendraient les quarante-cinq articles de Wiclef seraient chassés du royaume. L'archevêque prononça un interdit sur la ville de Prague, à l'exception du quartier où était le palais du roi. Jean se réfugia dans son endroit natal, et continua de déclamer contre le Pape et les cardinaux. Il avait d'abord appelé du Pape mal informé au Pape mieux informé, ensuite du Pape au concile : cette fois-ci il appela du concile à Jésus-Christ (2).

Mais avant de quitter la capitale de Bohême il fit lire dans la chapelle de Bethléhem son *Traité de l'Eglise*, dont le but était de rendre odieux le clergé de Prague et méprisable l'autorité du Siège apostolique. Pour prouver que le Pape ne saurait être le chef de l'Eglise, il cite entre autres la fable de la papesse Jeanne dont il fait une femme anglaise.

Eloigné de Prague, qui fut délivrée de l'interdit par son absence, Jean Hus écrivit avec une violence toujours croissante contre le clergé et contre le Pape même. L'un de ses libelles représente dès le titre les prêtres et les moines comme l'abomination de la désolation dans l'Eglise du Christ. Dans un autre, il déclare que l'auteur de tant de canons et lois ecclésiastiques, c'est le diable. De ce nombre il compte la vénération des statues de bois, de pierre et d'argent. Dans un autre, le mystère d'iniquité de l'antechrist, il s'écrie : La vraie cause pourquoi les hypocrites honorent les saints du ciel et persécutent et égorgent les saints vivant sur la terre, c'est leur aveuglement que le Dieu de ce siècle, le diable opère en eux (3). Ces saints vivant sur la terre, il est aisé de le voir, c'est Jean Hus et les siens.

Cependant le concile de Constance venait d'être convoqué pour le 1er novembre 1414. Deux docteurs de Prague, Michel de Causis, curé d'une des paroisses de la ville, et Etienne Paletz, autrefois amis de Jean Hus, se disposaient à l'y dénoncer, comme répandant des erreurs contre la foi. Jean Hus pouvait donc s'attendre à y être cité : il résolut de s'y présenter de lui-même pour se défendre. D'ailleurs il avait appelé au concile. Sachant que l'archevêque de Prague allait tenir celui de sa province au mois d'août 1414, il somma un chacun, par des affiches publiques, de venir l'y convaincre des erreurs qu'on lui imputait. L'archevêque lui manda que sa présence n'était pas nécessaire, puisqu'il ne s'était pas élevé d'accusateur contre lui. Jean Hus s'en fit donner un témoignage. Il en demanda un pareil au roi, et somma ses adversaires, par de nouvelles affiches, de lui montrer au moins à Constance qu'il avait enseigné des erreurs. Il y disait entre autres : Que si l'on peut me convaincre d'une erreur quelconque, ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chrétienne, je ne refuse pas d'encourir toutes les peines des hérétiques (4). Il fit plus, au dire des écrivains hussites, il s'adressa à l'inquisiteur du Pape en Bohême, l'évêque de Nazareth, et en obtint une attestation que, dans plusieurs entretiens, il l'avait toujours trouvé orthodoxe. Les états de Bohême ayant consulté l'archevêque à cet égard reçurent la même réponse (5). Enfin l'empereur Sigismond pria son frère Wenceslas d'envoyer Jean Hus à Constance.

Jean Hus partit donc de Prague le 11 octobre 1414. Il laissait à ses partisans une lettre qui fut lue dans la chapelle de Bethléhem, et dans laquelle il y avait ces mots : *Je pars sans sauf-conduit* (6). Arrivé à Constance, il leur écrivit en ces termes : Nous sommes arrivés à Constance après la fête de tous les saints, sans aucun dommage, traversant les villes et y affichant des sommations en latin et en allemand. Nous sommes logés à Constance, sur la place, près de l'hôtel du Pape. *Et nous sommes venus sans sauf-conduit* (7).

Accusé par ses deux adversaires, Michel de Causis et Etienne Paletz, d'enseigner les erreurs de Wiclef à Constance même, Jean Hus fut arrêté le 28 novembre 1414 (8). Au mois de mai de l'année suivante, ses amis ayant demandé son élargissement au concile, attendu qu'il avait été arrêté contre la foi publique, l'évêque de Lutomile fut chargé de répondre, le 16 du mois, qu'on n'avait point violé la foi publique à son égard, attendu qu'il n'avait point de sauf-conduit de l'empereur lors de son arrestation, mais qu'il en reçut un, seulement quinze jours après, comme on l'avait appris de personnes dignes de foi (9). Le 18 mai, les défenseurs de Jean Hus répliquèrent que le concile avait été mal informé : que le jour même où Jean Hus fut arrêté, l'un d'eux, interrogé jusqu'à deux fois par le Pape s'il avait un sauf-conduit du roi, son fils répondit qu'il en avait un : que cependant

(1) Apud Natal. Alex., t. VIII, édit. in-fol. — (2) Schroeckh, t. XXXIV, p. 505 et 606. — (3) *Ibid.*, p. 611-614. — (4) *Op. Hus.*, part. I, fol. 2. Lenfant, *Hist. du conc. de Cons.* t. I, p. 38. — (5) *Ibid.*, p. 615 et 616. — (6) *Reliqui post me litteram quæ lecta in Bethlehem in qua posui, quod* EXEO SINE SALVO CONDUCTU. *epist.* XLIX. — (7) ET VENIMUS SINE SALVO CONDUCTU. *epist.* V. — (8) Von der Hardt, t. IV, p. 21 et 22. — (9) *Ibid.*, page 209.

il ne le montra point alors, parce que personne ne demandait à le voir ; mais que trois jours après il le fit voir à beaucoup de personnes (1). D'où il paraît certain, par l'aveu même des défenseurs de Jean Hus, que le sauf-conduit ne fut exhibé que trois jours après son arrestation. Lors donc que des personnes dignes de foi assurèrent au concile que ce ne fut que quinze jours après son emprisonnement qu'on procura le sauf-conduit à Jean Hus, il est possible qu'elles ne se soient trompées que sur le nombre de jours.

Quant au sauf-conduit en lui-même, le voici tout entier : « Sigismond, par la grâce de Dieu, roi des Romains, etc., à tous princes ecclésiastiques et séculiers, etc., ainsi qu'à tous nos autres sujets, salut. Nous vous recommandons d'une pleine affection, à tous en général et à chacun en particulier, honorable homme maître Jean Hus, bachelier en théologie et maître ès arts, porteur des présentes, allant de Bohême au concile de Constance, lequel nous avons pris sous notre protection et sauvegarde, et sous celle de l'empire, désirant que, lorsqu'il arrivera chez vous, vous le receviez bien et le traitiez favorablement, lui fournissant tout ce qui lui sera nécessaire pour hâter et assurer son voyage, tant par eau que par terre, sans rien prendre de lui ni des siens aux entrées et aux sorties, pour quelques droits que ce soit de tribut ou de péage, et de le laisser librement et sûrement passer, demeurer, s'arrêter et retourner en le pourvoyant même, s'il en est besoin, de bons passe-ports, pour l'honneur et le respect de la majesté impériale. Donné à Spire, le 18 octobre de l'an 1414, le trente-troisième de notre règne de Hongrie et le cinquième de celui des Romains. Par ordre du roi. Et plus bas, Michel de Pascert, chanoine de Breslau (2). »

Par les termes de cette pièce, on voit que c'est tout bonnement un passe-port impérial qui invite les princes, les magistrats et sujets de l'empire, comme un passe-port moderne invite les autorités civiles et militaires à laisser passer et librement circuler, de tel endroit à tel autre, et à donner aide et protection en cas de besoin. Mais comme un passe-port moderne ne vous soustrait point à la juridiction des tribunaux auxquels vous seriez cité ou auxquels vous auriez appelé, ainsi le passe-port royal ne pourrait soustraire Jean Hus à la juridiction du concile de Constance auquel il était cité et auquel il avait appelé, d'autant plus que, pour les jugements de doctrine, ce concile était indépendant de toute autorité royale ou impériale. Ces notions si simples suffisent pour faire évanouir tous les nuages que les protestants, héritiers intéressés de Jean Hus, ont accumulés sur ce fait pour faire accroire que le concile de Constance et l'empereur Sigismond ont manqué à la foi publique, le premier en jugeant et condamnant Jean Hus et le second en lui faisant subir la peine légale malgré son passe-port. Lorsqu'un homme, appelé ou appelant devant un tribunal, y arrive avec un passe-port moderne, le tribunal procède suivant les formes juridiques ; si l'homme est trouvé coupable, il est condamné et puni ; et personne ne s'avise d'accuser le tribunal ou une autre autorité d'avoir violé la foi publique, parce que le coupable avait un passe-port. Le concile de Constance n'a fait ni plus ni moins que ce tribunal. Jean Hus lui-même disait dans les placards qu'il affichait le long de sa route : Je fais savoir à toute la Bohême et à tout l'univers que je vais me présenter au concile où doit présider le Pape, afin que, s'il y a quelqu'un qui me soupçonne d'hérésie, il s'y transporte, et fasse voir, en présence du Pape et des docteurs, si jamais j'ai tenu ou enseigné aucune opinion fausse ou erronée. Que si l'on peut me convaincre de quelque erreur ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chrétienne, je ne refuse pas d'encourir toutes les peines des hérétiques (3).

Quant à l'époque précise où Jean Hus reçut le sauf-conduit ou passe-port impérial, il y a plusieurs circontances que les auteurs protestants et hussites ne touchent ou n'expliquent pas. En partant de Bohême, il laisse à ses affidés une lettre avec ces mots : *Je pars sans sauf-conduit* ou passe-port ; arrivé à Constance, il leur écrit : *Nous sommes venus sans sauf-conduit* ou passe-port. Les auteurs protestants ne disent mot de ces paroles, qui s'entendent naturellement du passe-port impérial. Un auteur hussite prétend que ce passe-port rédigé le 18 octobre à Spire, fut remis le 20 à Jean Hus, lors de son passage à Nuremberg. Mais comment alors Jean Hus n'en dit-il rien dans les lettres qu'il écrivit de Nuremberg en Bohême, et où il décrit toutes les particularités de son voyage ? Comment alors a-t-il pu écrire de Constance : Nous sommes venus ici sans passe-port ? Il est vrai, les hussites ajoutent à la marge *: Sous-entendez, du Pape* ; mais cela montre seulement combien les paroles non altérées du maître les embarrassaient. Il paraît que le maître s'en trouvait embarrassé lui-même. Car, ayant dit dans une de ses lettres : J'ai laissé une lettre après moi, qui a été lue en Bethléhem où je dis : *Je pars sans passe-port*, il ajoute : *Vous direz à cela que, quand je partis, je n'avais point de passe-port du Pape* (4). Que veulent dire ces singulières rectifications ? N'est-il pas permis de soupçonner que Jean Hus ayant été arrêté lorsqu'il n'avait pas encore reçu le passe-port impérial, comme l'attestaient des personnes dignes de foi, mais l'ayant reçu quelques jours après, la secte, y compris le chef, entreprit de faire accroire qu'il avait ce passe-port depuis longtemps, et que quand il

(1) Von der Hardt, p. 212. — (2) *Ibid.*, t. IV, p. 12. Lenfant, *Hist. du conc. de Const.*, t. I., p. 59. (3) Lenfant, t. I, p. 4. — (4) *Epist.* XLIX.

avait dit si formellement : Je pars sans passe-port, nous sommes arrivés sans passe-port, il sous-entendait fort innocemment le passe-port du Pape? Ce qui autorise à soupçonner en tout ceci la duplicité, c'est que pendant que Jean Hus vantait à Constance même la pureté de sa doctrine, ses amis cachaient ses livres avec tout le soin possible, et lui-même, par ses lettres, les en pressait et leur en témoignait sa satisfaction (1). Que veut dire ce manège, si ce n'est que dans les livres qu'on dérobait au jour, il y avait des choses encore plus impies que dans ceux qui étaient publics, et que les protestations de Jean Hus n'étaient qu'une odieuse hypocrisie? On voit, en effet, par l'édition de ses œuvres que le concile n'en connaissait pas ce qu'il y a de plus mauvais.

Le long de son voyage de Bohême à Constance, Jean Hus se montrait plus confiant. Voici le placard qu'il fit afficher à Nuremberg : « Maître Jean Hus va à Constance pour y déclarer la foi qu'il a toujours tenue, qu'il tient encore, et que, par la grâce de Dieu, il tiendra jusqu'à la mort. Comme donc il a notifié publiquement, par tout le royaume de Bohême qu'il voulait avant son départ rendre raison de sa croyance dans un synode général de l'archevêque de Prague, et répondre à toutes les objections qu'on pourrait lui faire, il notifie tout de même dans cette ville impériale de Nuremberg que, si quelqu'un a quelque erreur ou quelque hérésie à lui reprocher, il n'a qu'à se trouver au concile de Constance, parce que c'est là qu'il est prêt à rendre raison de sa foi (2). »

De Nuremberg, il écrivit à ses amis une lettre du 20 octobre, pour leur rendre compte de son voyage. Il leur mande qu'il a toujours marché la tête levée dans toute sa route, sans se déguiser nulle part, et qu'il a été fort bien reçu de tout le monde; qu'à Pernau, le curé et les autres ecclésiastiques, qui l'attendaient depuis plusieurs jours, lui firent un bon accueil ; qu'étant entré dans le poêle, le curé lui présenta, suivant la coutume du pays, un grand verre de vin, et le but à sa santé ; que le curé et ses vicaires écoutèrent très favorablement sa doctrine, et que le curé lui protesta qu'il était toujours de ses amis. De Pernau, il ne fit que traverser Weiden, suivi d'un grand concours de peuple. Il eut à Sulzbach des conférences fort aimables, tant avec les ecclésiastiques qu'avec les magistrats de ces lieux ; enfin sa lettre le montre très content du bon accueil qu'on faisait partout à sa doctrine et à sa personne. Il ne paraît pas moins satisfait d'une conférence qu'il eut à Lauff, ville à quatre lieues de Nuremberg, avec le curé, les ecclésiastiques et un jurisconsulte du lieu. Comme des marchands avaient donné avis qu'il était sur le point d'arriver à Nuremberg, le peuple sortit en foule dans les rues et les places publiques pour le voir. Quand il fut arrivé, le curé de Saint-Laurent lui écrivit qu'il y avait longtemps qu'il souhaitait l'entretenir. Jean Hus ayant accepté la conférence, le curé vint chez lui ; mais il ne dit pas ce qui se passa dans cet entretien, qui, apparemment, fut interrompu par l'arrivée de quelques docteurs et de quelques citoyens qui voulaient l'entendre. Comme les docteurs prétendaient que la conférence se fît en particulier, Jean Hus déclara qu'il prêchait publiquement et qu'il ne demandait pas mieux que d'être entendu de tout le monde. Entre ces docteurs, il y avait un chartreux qu'il traite de chicaneur. Il remarque encore que le curé de Saint-Sédald n'était pas content de voir les citoyens approuver ses sentiments ; mais que, à cela près tous les docteurs et les bourgeois paraissaient satisfaits de lui. On ne met à exécution, dit-il, nulle part l'interdit contre moi, et on approuve l'écrit que j'ai publié en allemand pour notifier mon arrivée au concile. Ainsi je n'ai pas de plus grands ennemis qu'en Bohême. On trouve à la marge de cette lettre que les docteurs lui déclarèrent unanimement qu'il y avait déjà plusieurs années qu'ils étaient dans les mêmes sentiments, et que, s'il n'y avait point d'autres accusations contre lui, il se tirerait du concile avec honneur (3).

Arrivé à Constance le 3 novembre 1414, il écrivit les mots déjà rapportés : et nous y sommes venus sans sauf-conduit. Et puis on cite une note où il est dit que, le lendemain, deux seigneurs de Bohême, qui l'accompagnaient, allèrent trouver le Pape pour lui annoncer l'arrivée de Jean Hus, et lui montrer le sauf-conduit de l'empereur Sigismond (4). Mais nous avons vu que, de leur aveu, le sauf-conduit ne fut montré que trois jours après son arrestation, qui eut lieu le 28 du même mois (5). Jean Hus était arrivé à Constance sous le poids de l'interdit et de l'excommunication. Ses deux adversaires, Michel de Causis et Etienne Paletz, le signalèrent dans des affiches comme hérétique et excommunié. De son côté, il parlait assez librement, soutenant sa doctrine, soit dans ses conversations, soit dans les écrits qu'il composait. Il disait même la messe tous les jours dans une chambre, en présence de tout le voisinage, qui accourait avec empressement. Un de ses sectateurs prétend que le pape Jean XXIII voulut bien, non pas lever, comme on lui fait dire, mais suspendre les censures. Jean Hus lui-même, interrogé depuis par le concile en audience publique, s'il avait été absous par le Pape, répondit que non (6). D'un autre côté, Ulric Reichental, chanoine de Constance, témoin oculaire, qui écrivit en allemand l'histoire du concile, rapporte que l'évêque de Constance lui envoya son vicaire et son offi-

(1) *Epist.* XXVII. Lenfant, t. I, p. 33n et 423. — (2) Lenfant, t. I, p. 39. — (3) *Ibid.*, p. 40 et seq. *Op. Hus.*, t. 1, fol. 57. 6. — (4) Von der Hardt, t. IV, p. 11. — (5) *Ibid.*, p. 212. — (6) Lenfant, t. I, p. 314.

cial, pour lui représenter que, ayant été excommunié par le Pape et un concile, il ne devait pas entreprendre de dire la messe ; mais que Jean Hus déclara qu'il se souciait peu de l'excommunication, et qu'il dirait la messe tout autant qu'il pourrait (1). Par suite de ces faits, Jean Hus fut mis en arrestation le 28 novembre ; ce ne fut que trois jours après, savoir, le 1er décembre, que l'un de ses défenseurs montra le sauf-conduit ou passe-port de l'empereur Sigismond.

Pendant qu'on instruisait l'affaire de Jean Hus, eut lieu une autre aventure, rapportée par deux témoins oculaires, le même chanoine de Constance et de plus Everard Dacher de la même ville, et chargé par l'électeur de Saxe de la police secrète pendant le concile. Tous deux écrivirent en allemand l'histoire de l'assemblée. Voici ce que tous deux rapportent :

Jean Hus, voyant qu'on l'observait de près, prit la résolution de s'enfuir le 23 mars 1415. A cet effet, il prit un pain et une bouteille de vin et alla se cacher le matin dans un chariot de Henri de Latzenboch, qu'on avait préparé pour aller après midi chercher du foin dans quelque village. A l'heure du dîner, Latzenboch, à qui Jean Hus avait été confié, ne le voyant point, demanda inutilement où il était ; personne ne put lui en donner de nouvelles. Alarmé de cette absence, il courut en avertir le magistrat, qui fit aussitôt fermer les portes de la ville, commanda des archers pour aller poursuivre le fugitif. Comme on se préparait à cette poursuite, Jean Hus ayant été trouvé caché dans le chariot, fut conduit à cheval, avec son chapelain et plusieurs Bohémiens par Latzenboch lui-même, au palais du Pape. Devinant qu'on voulait le mettre en prison, Jean Hus descendit de cheval, dans l'espérance de se sauver à la faveur de la foule prodigieuse qu'avait attirée ce spectacle. Mais les gardes du Pape ayant aperçu son dessein, on l'enferma sous bonne garde dans le palais pontifical (2). Le récit de ces deux auteurs dignes de foi, suivi et confirmé par plusieurs autres, fait voir que la première arrestation de Jean Hus consistait à être mis sous la surveillance et responsabilité de Henri de Latzenboch, l'un des seigneurs qui l'avaient accompagné de Bohème.

Quant à Jérôme de Prague, il vint à Constance le 24 avril 1415, avec un de ses disciples ; ils y entrèrent clandestinement et sans que personne le sut, à cause de la multitude de peuple qu'il y avait dans la ville. L'historien Reichental, chargé de rendre compte des étrangers qui arrivaient continuellement, prit des informations sur Jérôme ; mais personne ne put lui en donner de nouvelles : il s'était enfui le jour même à Uberling. De là il écrivit à l'empereur et aux seigneurs de Bohème, qui étaient au concile, pour demander un sauf-conduit ou passe-port. L'empereur le refusa tout net. Le concile ayant été prié de lui en donner un, il offrit bien de le faire venir à Constance, mais non pour s'en retourner en Bohème. Jérôme n'eut pas plus tôt cette réponse, qu'il envoya placarder à toutes les églises et à tous les monastères de Constance, ainsi qu'aux portes des cardinaux, un écrit en latin, en allemand et en bohémien, adressé à l'empereur et au concile, et conçu en ces termes : « A très illustre et très invincible prince et seigneur, par la grâce de Dieu, empereur élu des Romains et roi de Hongrie et au sacré synode œcuménique, Moi, Jérôme de Prague, maître ès arts dans les célèbres académies de Paris, de Cologne, de Heidelberg et Prague, je notifie à tous, par cet écrit public, que je suis venu à Constance de mon bon gré et sans y être forcé, pour répondre à mes adversaires et à mes calomniateurs, qui diffament le très illustre et très célèbre royaume de Bohème et pour défendre notre doctrine, qui est pure et orthodoxe, aussi bien que pour mettre au jour mon innocence, non en secret, mais en présence de tout le concile. Si donc il y a des gens, de quelque ordre et de quelque nation qu'ils soient, qui aient envie de me calomnier et de m'accuser de quelque crime ou de quelque hérésie que ce soit, je suis prêt à justifier mon innocence et la pureté de ma doctrine, m'offrant à subir la peine qu'on m'aura infligée, si l'on peut me convaincre d'hérésie. C'est pour exécuter un dessein si honnête et si nécessaire que je supplie, au nom de Dieu, votre Majesté impériale de m'accorder un sauf-conduit pour venir à Constance et pour m'en retirer sûrement. Que si, me présentant volontairement comme je fais, on me met en prison et qu'on use de violence envers moi, avant de m'avoir convaincu, le concile manifestera son injustice à tout le monde par un tel procédé, ce que je ne saurais croire d'une assemblée aussi sainte et composée de personnages aussi sages et aussi éclairés (3).

Dans ce placard, comme Jean Hus dans les siens, Jérôme de Prague demandait à justifier son innocence devant le concile, sauf à subir la peine des hérétiques, si on vient à le convaincre d'hérésie : c'est à cette fin qu'il réclame un passe-port. Or, suivant le témoignage d'un témoin oculaire, l'historien Reichental, dès le 17 avril, lorsqu'il fut cité pour la première fois, le concile lui avait expédié un sauf-conduit ou passe-port, qui lui promettait toute sûreté, *sauf la justice et sans préjudice aux intérêts de la foi* ; c'est-à-dire, sauf à subir les peines des hérétiques si l'on venait à le convaincre d'hérésie.

Suivant le témoignage du même historien, Jérôme de Prague reçut ce passe-port ; mais, ne le trouvant point à sa guise, il feignit de l'ignorer, afin de continuer son voyage ou sa

(1) Reich., p. 203. — (2) *Ibid.*, édit. de Francfort, an 1576. Lenfant, t. I, p. 88, à comparer avec Schroeckh, t. XXXIV, p. 627. — *Op. Hus.*, part. II, fol. 349 et 354.

fuite vers la Bohème. Il déclamait contre le concile le long du chemin. Arrivé dans une petite ville de la Forêt-Noire, il fut invité par le curé, qui, ce jour-là, régalait ses confrères.

Là, il se déchaîna contre le concile, jusqu'à l'appeler une école du diable et une synagogue d'iniquité, se vantant d'ailleurs d'avoir confondu les docteurs, et produisant, pour le prouver, un écrit signé par soixante-dix personnes. Les ecclésiastiques, scandalisés de ses discours, le dénoncèrent au commandant de la ville, qui leur recommanda de garder le secret et d'attendre au lendemain. Le lendemain en effet, le commandant arrête Jérôme et lui déclare qu'il faut retourner à Constance, pour y rendre raison des discours injurieux qu'il avait tenus contre le concile. Jérôme soutient qu'il n'a rien avancé que de véritable, et que d'ailleurs on n'est pas en droit de l'arrêter, parce qu'il a un sauf-conduit. Sauf-conduit ou non, répliqua l'officier, il faut retourner à Constance. Et il l'y fit ramener. Tel est le récit de l'historien, qui avait alors la police des étrangers à Constance, et, qui, par conséquent, pouvait mieux que personne connaître ces détails (1).

Jean Hus, arrêté dans sa fuite, comme Jérôme de Prague, fut d'abord gardé dans le palais pontifical, ensuite dans deux monastères, et enfin dans la forteresse de Cottleben près de Constance. Une commission fut nommée par le Pape ou le concile, pour entendre les accusations contre Jean Hus, recevoir le serment et les dépositions des témoins, et communiquer à l'accusé le résultat de la procédure (2). Une autre commission plus nombreuse fut chargée d'examiner en elle-même la doctrine de Jean Hus (3). Outre plusieurs audiences particulières avec les commissions, Jean Hus eut trois ou quatre audiences publiques du concile même. Dès Prague, le novateur avait fait afficher cette protestation : « Je fais savoir à toute la Bohème et à tout l'univers que je vais me présenter au concile où le Pape doit présider, afin que, s'il y a quelqu'un qui me soupçonne d'hérésie, il s'y transporte, et fasse voir, en présence du Pape et des docteurs, si jamais j'ai tenu et enseigné aucune opinion fausse ou erronée. Que si l'on peut me convaincre de quelque erreur ou d'avoir enseigné quelque chose de contraire à la foi chrétienne, je ne refuse pas d'encourir toutes les peines des hérétiques (4). »

Il sera bon de fixer ici le sens du mot *convaincre*. Il en a deux : un sens vulgaire, et un sens judiciaire. Dans le premier, *convaincre* signifie réduire quelqu'un par le raisonnement ou par des preuves sensibles et évidentes, à demeurer d'accord d'une vérité, d'un fait : dans le second sens, *convaincre* signifie donner des preuves suffisantes qu'une personne est coupable d'un crime, d'une faute. Dans le premier cas, la conviction dépend non seulement de la solidité des preuves, mais encore des dispositions de la personne à convaincre : les preuves fussent-elles excellentes, si la personne n'a point assez d'intelligence ou de droiture, elle ne sera point convaincue. Dans le second cas, ce n'est pas l'individu à convaincre qui est juge ou appréciateur des preuves de conviction, mais le tribunal. Dans une cour d'assises, ce n'est pas l'accusé qui apprécie les preuves du fait, mais le jury : ce n'est pas l'accusé, ce sont les juges qui qualifient le fait par rapport à la loi, et qui appliquent la peine. Or, ces deux significations si différentes du mot *convaincre*, et qui entraînent des conséquences si diverses, Jean Hus, Jérôme de Prague, leurs historiens hussites et protestants aiment toujours à les confondre, afin de conclure artificieusement : Le concile de Constance, malgré ses charitables efforts, n'a pu convaincre *amiablement*, n'a pu faire convenir Jean Hus et Jérôme de Prague d'aucune erreur, ni leur en faire rétracter aucune ; donc le concile n'a pu les en convaincre *juridiquement*, ni leur appliquer la peine légale.

Au reste, le langage de Jean Hus est tout plein de ces équivoques. Le 31 mai 1415, les nations s'assemblèrent pour traiter son affaire. Le 1er juin, on lui envoya une députation qui lui présenta trente articles tirés de ses livres ou de ses prédications, lui demandant s'il voulait les désavouer ou les défendre. Il répondit purement et simplement aux députés qu'il se soumettrait à la décision du concile ; mais il écrivait à ses affidés que, quant à ce qu'on exigeait de lui qu'il se rétractât, il voulait se soumettre à l'instruction, à la direction et à la justice du concile, *quand on lui ferait voir* qu'il a écrit, enseigné et répondu quelque chose de contraire à la vérité (5). En sorte que Jean Hus ne considérait le concile œcuménique que comme un tournoi d'arguments et de syllogismes, où lui seul serait juge en dernier ressort.

Le 5e de juin, il fut introduit pour la première fois à l'audience publique du concile. On lui présenta ses livres, il les reconnut. On commença la lecture et l'examen des articles sur lesquels il était accusé. Cette lecture et cet examen continuèrent dans la session suivante. Deux jours après, on y entendit des témoins. Jean Hus leur donna le démenti. Le cardinal de Florence lui dit alors : Vous savez que toute affaire se décide sur la déposition de deux ou trois témoins. Or, voilà contre vous près de vingt, tous hommes graves et dignes de foi. Les uns ont entendu les choses de votre propre bouche, les autres les savent de bonne part, et tous ensemble ils appuient leur témoignage de raisons si solides, que nous ne saurions nous dispenser d'y ajouter foi. Jean Hus prit Dieu et sa propre conscience

(1) Reich., p. 204. — (2) Lenf., t. I, p. 63. — (3) *Ibid.*, t. I, p. 67. — (4) *Ibid.*, p. 37. — (5) *Epist.* xv, Lenfant. t. I, p. 307.

à témoin qu'il n'avait jamais enseigné ce qu'on avait la hardiesse de lui imputer si faussement, et que, quand même il y aurait encore des témoignages en plus grand nombre, ils ne pouvaient prévaloir contre celui de sa conscience. — Nous ne sommes pas en droit, dit là-dessus le cardinal, de vous juger selon votre conscience, mais sur la parole de tant de témoins irréprochables, et dans lesquels il ne paraît aucune marque de haine ou de passion, comme vous les en accusez. Vous dites, par exemple, qu'Etienne Paletz vous est suspect et qu'il a fait des extraits infidèles de vos ouvrages. Mais en cela vous lui faites, à mon avis, grand tort, puisqu'il a fait ces extraits avec beaucoup de fidélité, et qu'il a même conçu les articles en termes plus doux qu'ils ne sont dans vos écrits. Vous avez aussi peu de raison de soupçonner d'autres excellents personnages, comme le chancelier de l'université de Paris, dont le mérite est si distingué dans toute la chrétienté (1).

Dans la troisième audience publique, qui eut lieu le lendemain, on lut à Jean Hus trente-neuf articles tirés de ses écrits et de ses discours : sur chacun on lui demanda s'il le reconnaissait pour sien. Il reconnut et soutint le plus grand nombre. Les principaux reviennent à cette erreur fondamentale : Les prédestinés seuls sont membres de l'Eglise catholique ; ceux que Dieu prévoit devoir être réprouvés ne sont jamais membres de l'Eglise. D'où cette conséquence : Comme il est impossible à l'homme de discerner en cette vie les prédestinés des réprouvés, l'Eglise est une société invisible dont il est impossible à l'homme de connaître ni les membres, ni les pasteurs, ni le chef. Conséquence que Jean Hus admet formellement quand il dit dans l'article treize : Sans une révélation, personne ne peut assurer raisonnablement de soi, ni d'un autre, qu'il est le chef d'une sainte église particulière ; et dans l'article quatorze : Il ne faut pas croire que celui qui est Pontife romain, qui que ce puisse être, soit pour cela chef d'aucune église particulière, si Dieu ne l'a prédestiné. Jean Hus en donne pour preuve la papesse Jeanne, qu'il appelle Agnès.

Faites attention que, même à propos du Pontife romain, il ne parle que d'église particulière. C'est qu'il niait tout chef visible de l'Eglise universelle. Il dit formellement dans l'article neuf : Saint Pierre n'a été ni n'est le chef de la sainte Eglise catholique. On sent ici les efforts de l'enfer pour prévaloir contre cette pierre sur laquelle le Fils de Dieu a bâti son Eglise. On le voit encore dans ce qui suit.

Jean Hus dit, article quatre : Un prédestiné qui n'est pas actuellement en état de grâce, par la justice présente, est toujours membre de la sainte Eglise universelle. De là on peut conclure : Donc un Pape, un évêque, un prélat, même en état de péché mortel, peut encore être Pape, évêque, prélat ; car il se peut qu'il soit prédestiné. Jean Hus se contredira, pour ruiner mieux toute hiérarchie ; il dira dans son article vingt-sept : Si un Pape, un évêque ou un prélat est en péché mortel, il n'est ni Pape, ni évêque, ni prélat. Il ne craindra point, même en présence de l'empereur, d'appliquer ce principe aux souverains temporels, et de conclure qu'un roi en péché mortel n'est plus roi. Sur quoi l'empereur et deux princes disaient entre eux que jamais on n'avait vu un hérétique plus pernicieux que Jean Hus.

Enfin il dira dans l'article trente-trois : La condamnation que les docteurs ont faite des quarante-cinq articles de Wiclef est déraisonnable et injuste ; et la raison qu'ils allèguent de cette condamnation, savoir ; qu'aucun de ces articles n'est catholique, et qu'ils sont tous hérétiques, erronés ou scandaleux, est entièrement fausse. Dans cet article, qu'il reconnaît pour sien, ainsi que tous ceux que nous avons cités, Jean Hus se déclare ouvertement, malgré toutes ses dénégations hypocrites, pour les doctrines impies de Wiclef (2).

Après l'examen des trente-neuf articles, le concile voulant porter Jean Hus à se rétracter, le cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, lui adressa le premier la parole en ces termes : vous voyez de combien de crimes atroces vous êtes accusé ; c'est à vous présentement à bien examiner ce que vous avez à faire. Le concile n'a que deux voies à vous proposer, dont vous ferez bien d'accepter la première. C'est de vous soumettre humblement à sa sentence et à son jugement, et de subir sans murmurer tout ce qu'il lui plaira d'ordonner : auquel cas on vous traitera avec toute la douceur et l'humanité possible, en considération de l'empereur qui est ici présent, et du roi de Bohême, son frère, aussi bien que pour votre salut. Si, au contraire, vous prenez l'autre parti, qui est de défendre quelqu'un de ces articles qui vous ont été objectés, et de demander encore une audience pour cet effet, on ne vous la refusera pas, à la vérité ; mais faites bien réflexion qu'il y a ici un grand nombre de personnes de poids et de savoir qui ont allégué des raisons si fortes contre vos articles, que je crains bien qu'en les voulant défendre, votre obstination ne vous expose à quelque suite fâcheuse. Ce que je vous dis non comme votre juge, mais par manière d'avertissement. Les autres prélats joignirent leurs exhortations et leurs instances à celles du cardinal.

Jean Hus répondit : Mes très révérends pères, j'ai déjà dit plusieurs fois que j'étais venu ici de bon gré, non pour rien soutenir avec opiniâtreté, mais pour recevoir instruction, s'il se trouvait que j'eusse erré en quelque chose. Je vous prie donc que je puisse encore expliquer plus amplement mes sentiments, et si je ne les appuie pas par des rai-

(1) Lenfant, p. 311 — (2) Von der Hardt, t. IV, p. 314 et seq.

sons certaines et solides, alors je me rendrai volontiers à vos instructions, comme vous le souhaitez. — Sur quoi quelqu'un s'écria : Voyez l'artifice ! il parle bien de l'instruction du concile, mais non de sa censure et de sa décision. — Eh bien ! répondit Jean Hus, instruction, censure ou décision, comme il vous plaira ; car je prends Dieu à témoin que je parle sincèrement. — On le voit, la sincérité de Jean Hus consistait à confondre à dessein plusieurs choses très distinctes.

Le cardinal de Cambrai lui dit là-dessus : Puisque vous vous soumettez au concile, vous devez savoir qu'il a été résolu par environ soixante docteurs, dont quelques-uns s'étaient déjà retirés, et ensuite approuvé par le concile tout entier : 1° que vous confesserez d'avoir erré en tenant les articles qui ont été allégués contre vous, et que vous en demanderez pardon ; 2° que vous promettrez avec serment de ne plus les enseigner et de ne plus les tenir ; 3° que vous les rétracterez tous en public. Jean Hus répliqua : Je le répète encore, je suis prêt à recevoir instruction du concile ; mais je vous prie et vous conjure, au nom du Dieu qui est notre père commun, de ne pas me forcer à rien faire contre ma conscience et au péril de mon salut éternel, ce que je ferais en abjurant tous les articles qui m'ont été proposés.

Finalement, après toutes ses protestations de soumission et de docilité, Jean Hus préférait opiniâtrément son sentiment particulier au jugement et à la décision de l'Eglise : ce qui est le propre d'un hérétique. L'empereur et plusieurs Pères du concile eurent beau faire de nouvelles instances, promettre un formulaire d'abjuration si équitable et si doux qu'il pourrait s'y accommoder ; l'hérésiarque demeura opiniâtre. L'empereur lui dit enfin : Vous avez de l'âge, et, après ce que je vous ai redit aujourd'hui, c'est à vous à prendre votre parti. Nous ne saurions nous dispenser d'en croire des témoins si dignes de foi que ceux qui ont été ouïs. Car si, sur le témoignage de deux ou trois, toute affaire se décide d'une manière définitive, combien plus sur le témoignage de tant de personnes considérables ? C'est pourquoi, si vous êtes sage, vous vous soumettrez d'un cœur contrit à la pénitence que vous imposera le concile, vous renoncerez à vos erreurs, puisqu'elles sont manifestes, et vous jurerez de ne plus les tenir ni enseigner, mais, au contraire, de les combattre toute votre vie : sinon, il y a des lois selon lesquelles le concile vous jugera.

Lorsque Jean Hus fut sorti de l'audience, l'empereur expliqua son sentiment au concile en ces termes : Vous avez entendu les accusations intentées contre Jean Hus ; elles sont graves, en grand nombre, et prouvées non seulement par des témoignages dignes de foi, mais par sa propre confession. Il n'y en a aucune qui, toute seule, ne fût, à mon avis, digne du feu. Si donc il ne rétracte tout, mon sentiment est qu'il soit brûlé. Quand même il obéirait au concile, je suis d'avis qu'on lui défende de prêcher et d'enseigner, et qu'on lui interdise même l'entrée du royaume de Bohême : car, si on lui permettait de prêcher, surtout en Bohême, où il a un puissant parti, il ne manquerait pas de retourner à son naturel, et même de semer de nouvelles erreurs pires que les précédentes. De plus, j'estime qu'on doit envoyer la condamnation en Bohême, au roi, mon frère, en Pologne et dans les autres pays imbus de cette doctrine, avec ordre de faire punir par l'autorité ecclésiastique et par le bras séculier tous ceux qui continueront à la croire et à l'enseigner. On ne peut remédier à ce mal qu'en coupant ainsi au même temps et la racine et les branches. Il faut, outre cela, que les évêques et les autres prélats qui ont travaillé ici à l'extirpation de cette hérésie soient recommandés par les suffrages du concile à leurs souverains. Enfin, conclut l'empereur, s'il y a dans Constance quelques amis de Jean Hus, ils doivent être réprimés avec la sévérité qu'ils méritent, surtout Jérôme, son disciple.

Le lendemain, 9e de juin, on présenta à Jean Hus le formulaire de rétractation dont on lui avait parlé le jour précédent. Il était conçu en ces termes : Moi, Jean Hus, etc., outre les protestations que j'ai déjà faites et auxquelles je me tiens, je proteste de nouveau que, quoiqu'on m'impute beaucoup de choses auxquelles je n'ai jamais pensé, je me soumets humblement à la miséricordieuse ordonnance, décision et correction du sacré concile, touchant toutes les choses qu'on m'a imposées ou objectées, et qu'on a tirées de mes livres, ou enfin prouvées par déposition de témoins, pour les abjurer, révoquer, rétracter, et pour subir la pénitence miséricordieuse du concile, et faire généralement tout ce que sa bonté jugera nécessaire pour mon salut, me recommandant à sa miséricorde avec une entière soumission (1).

L'historien Reichenthal, qui était sur les lieux, rapporte que Jean Hus et Jérôme de Prague se rétractèrent, ou du moins promirent de le faire, et que cette espérance avait donné tant de joie à tout le monde, qu'aussitôt on avait sonné toutes les cloches de la ville, pour rendre grâces à Dieu de leur conversion (2). Ce qui confirme ce récit, c'est un acte du concile qui a pour titre : « Si Jean Hus eût révoqué ses erreurs, *comme il l'avait promis*, on eût porté contre lui cette sentence. Elle est conçue en ces termes : « Comme on peut conjecturer par quelques signes extérieurs que Jean Hus se repent de ses fautes passées, et que, suivant de meilleurs conseils comme il l'assure, il veut rentrer sincèrement dans la foi de l'Eglise, le concile l'admet avec joie à abjurer toute sorte d'erreurs et d'hérésies, et particulièrement celles de Wiclef, et lève l'excommunication qu'il a encourue,

(1) Von der Hardt, t. IV, p. 329. — Reichenthal, p. 205. Cochl., p. 108.

pourvu qu'il demande humblement son absolution. Mais, parce qu'il est arrivé un grand nombre de scandales et de séditions parmi le peuple à l'occasion de sa mauvaise doctrine, et qu'il a lui-même commis plusieurs péchés contre Dieu et contre l'Eglise, exposé la foi catholique à un danger évident et les chefs de l'Eglise à un mépris public, le concile ordonne que ledit Hus, comme un homme pernicieux, scandaleux et séditieux, sera déposé et dégradé de la prêtrise et des autres ordres. Nous commettons l'archevêque de Milan et les évêques de Feltre, d'Asti et d'Alexandrie, pour exécuter cette dégradation en présence du concile, et pour faire enfermer ensuite Jean Hus à perpétuité entre quatre-murailles, comme étant un homme très dangereux par rapport à la foi chrétienne. » Le manuscrit porte que, selon les canonistes, la dégradation devait se faire seulement de bouche, parce que Jean Hus, en cas de rétractation, n'aurait pas été livré au bras séculier (1).

Jean Hus n'accomplit point sa promesse : vainement les députés de l'empereur et du concile lui représentèrent-ils plusieurs fois qu'il ne devait pas préférer son sentiment particulier à celui de tout un concile, il persévéra dans son opiniâtreté, tout en protestant qu'il était prêt à se rétracter si quelqu'un pouvait le *convaincre* d'erreur, jouant ainsi jusqu'à la fin sur le double sens du mot *convaincre*. En même temps il écrivait à ses amis, et contre l'Eglise romaine et contre le concile de Constance, des lettres si emportées, que, au jugement de l'historien protestant, elles seules auraient suffi pour lui faire son procès, même avec justice, suivant les principes du concile (2).

Le 24e de juin, ses livres furent condamnés au feu. On espérait que la condamnation de ses ouvrages le porterait lui-même à résipiscence : s'il en eut quelques mouvements, il les étouffa bientôt. Enfin, le 6 juillet, vu les extraits tirés de ses livres, vu les dépositions des témoins, vu surtout son incorrigible endurcissement, le concile de Constance le déclara hérétique, le dégrada des ordres ecclésiastiques, et le livra au bras séculier. L'empereur, qui était présent, comme défenseur armé de l'Eglise, le fit prendre par son lieutenant, le comte Palatin, qui le remit au magistrat de Constance, pour être livré à la justice. Dans la législation temporelle de l'Europe, la peine de l'hérétique était le feu. Jean Hus, après s'être confessé, la subit avec beaucoup de constance, à peu près comme nous avons vu un apostat du christianisme, le philosophe Pérégrin, se brûler lui-même au deuxième siècle.

Les protestants ont imprimé les œuvres de Jean Hus en deux volumes in-folio. A peu près la moitié de ses œuvres consiste à dire et à répéter que le Pape est l'antechrist, le vieux serpent, le grand dragon, la tete d'écarlate, l'abomination de la désolation, et autres aménités du même genre. Il y a surtout une très longue anatomie des divers membres de l'antechrist, que suit une autre de son règne, de son peuple, de sa vie et de ses mœurs (3). On y voit des choses curieuses, et dont le monde ne se doute guère, par exemple, quelle est la couronne de l'antechrist, quels sont ses poumons, quel est son foie. On y apprend que la couronne de l'antechrist, ce sont les chanoines, les prévôts et les doyens ; que les poumons de l'antechrist, ce sont les indulgences ; que le foie de l'antechrist, ce sont les princes séculiers. Non content de cette merveilleuse anatomie, Jean Hus a fait encore vingt-huit sermons sur les principaux membres de son vieux serpent. Un sermon, le quinzième, sur le menton de la bête d'écarlate, où l'on apprend que ce menton est encore les indulgences ; ce qui prouve que le menton et les poumons sont la même chose. Un sermon, le seizième sur la barbe de l'antechrist, laquelle n'est que postiche. Un sermon, le vingt-huitième et dernier, sur la queue de l'antechrist, laquelle, au moins par un bout, se trouve encore être les indulgences. Ce qui prouve que la queue, les poumons et le menton, c'est tout un.

Nous souhaiterions qu'un protestant honnête et sensé, comme il y en a, se donnât la patience de lire d'un bout à l'autre ces anatomies et ces sermons, pour nous dire ensuite franchement son avis. Nous ne serions pas étonnés de lui entendre conclure: Mais ce Jean Hus est un énergumène d'anarchie universelle. Non seulement il attaque la hiérarchie catholique, il détruit encore toute autorité civile, et même toute propriété. En effet, dans son pamphlet *Des Dîmes*, il y a deux articles pour établir formellement qu'un maitre séculier, un propriétaire, en péché mortel, n'est plus maitre ni propriétaire (4). Ainsi les communistes, les phalanstériens de nos jours, qui épient le moment de se jeter sur nos terres, nos maisons et nos bourses, ne sont que les enfants naturels de Jean Hus.

Quant à son disciple, Jérôme de Prague, ayant été entendu, examiné, instruit, exhorté dans plusieurs audiences, tant particulières que publiques du concile, il fit en séance publique, le 23 septembre, sa rétractation en ces termes : « Moi, Jérôme de Prague, maitre ès arts, connaissant la vraie foi catholique, j'anathématise toutes les hérésies, principalement celle dont j'ai été infecté jusqu'à présent, et qu'ont enseignée Jean Wiclef et Jean Hus dans leurs sermons et dans leurs livres, et pour laquelle le saint concile les a condamnés comme hérétiques, aussi bien que leurs dogmes et leurs ouvrages, mais surtout quelques

(1) Von der Hardt, p. 432 — (2) Lenfant, t. III, p. 123 — (3) Anatomia membrorum antechristi — De regno populo, vita et moribus antechristi — (4) Nullus est dominus civilis dum est in peccato mortali — Nullus est digne et juste civilis dominus dum est in peccato mortali.

articles exprimés dans la sentence dudit concile. Je déclare de bouche et de cœur que j'acquiesce en toutes choses à la sainte Eglise romaine et au Siège apostolique, et que je crois, en général et en particulier, tout ce que ladite Eglise et ledit concile croient, spécialement sur les chefs, les sacrements, les ordres, les offices et les censures ecclésiastiques, les cérémonies, et sur tout ce qui appartient à la religion chrétienne ; reconnaissant que plusieurs des articles susdits sont notoirement hérétiques et condamnés depuis longtemps par les saints Pères, quelques-uns blasphématoires, d'autres erronés, d'autres scandaleux et offensifs des oreilles pieuses, et d'autres enfin téméraires et séditieux, et comme tels condamnés par le saint concile, qui a défendu, sous peine d'anathème, à tous les catholiques de tenir et enseigner lesdits articles (1).

Malheureusement, Jérôme de Prague ne persévéra pas dans le bien. La sincérité de son désaveu étant devenue suspecte, il fut entendu de nouveau, désavoua sa rétractation précédente, confessa publiquement qu'il tenait toutes les erreurs de Jean Hus, et même toutes les impiétés de Wiclef, excepté l'article sur l'eucharistie. En conséquence, le 30 mai 1416, il est déclaré hérétique opiniâtre, livré au bras séculier, qui lui fait subir la peine du feu comme à son maître.

Le concile décida la question suivante : Jacques de Mise, autrement Jacobel, curé de Prague, se met en tête de parler contre l'usage de l'Eglise de communier les laïques sous une seule espèce : il prétend qu'il faut absolument les communier sous les deux, et de son autorité privée se permet de le faire. Cette innovation cause de grandes disputes. Jacobel, s'étant opiniâtré, est excommunié par l'archevêque de Prague. Déféré au concile de Constance, il s'emporte et contre l'Eglise romaine, et contre le concile, qui condamne ses livres au feu, et décide que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire, que la communion sous une seule suffit, et qu'il n'est pas permis de changer cet usage sans l'autorité de l'Eglise (2).

Une autre affaire occupa longuement le concile. Pendant la démence du roi de France Charles VI, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, mais non sans reproche, fit assassiner son neveu, le duc d'Orléans, frère du roi. Comme il était très puissant, loin de désavouer son crime, il s'en fit gloire. Dans une audience publique qu'il obtient du roi le 8 mars 1408, son avocat, le docteur Jean Petit, prononça une harangue pour prouver que son client n'avait fait que son devoir, et qu'au lieu d'un châtiment il méritait une récompense. L'effet du plaidoyer fut que, dès le lendemain, le duc de Bourgogne rentra en grâce avec le roi, et en obtint des lettres de pardon ou d'abolition.

Le plaidoyer ou l'argument du docteur Jean Petit consistait en trois parties : la majeure, la mineure et la conséquence. La majeure roulait sur huit ou neuf propositions principales. En voici le sens et la suite. Tout sujet ou vassal qui méchamment conspire contre son roi, pour lui ôter la vie ou la souveraineté, commet un crime de lèse-majesté au premier chef, et il est digne d'une double mort. Il est d'autant plus coupable, qu'il est plus proche du roi. Ce traître déloyal et ce tyran, non seulement il est licite, mais honorable et méritoire de le tuer, surtout s'il est si puissant que justice ne peut en être faite par le souverain. Dans ce cas, il est plus honorable, méritoire et licite, que ce tyran soit tué par un parent du roi que par tout autre. Si les serments ou promesses qu'on lui a faits tournent au détriment du roi, on n'est pas tenu de les garder, non plus que quand ils tournent au préjudice d'un des contractants. Dans tous ces cas, il est licite, honorable et méritoire à chaque sujet de tuer ce traître et ce tyran, par embuscade, surprise, et même en y employant la dissimulation. Après ces huit ou neuf propositions qui étayaient sa majeure, le docteur Jean Petit ajouta : Or, le duc d'Orléans a été ainsi tyran et traître au roi, son frère ; donc il a été licite, honorable et méritoire à leur oncle, le duc de Bourgogne, de le tuer (3).

Suivant que le duc de Bourgogne l'emportait ou non à Paris, son assassinat y était loué ou blâmé, ainsi que le plaidoyer de son avocat. Le 30 novembre 1413, les huit ou neuf propositions de Jean Petit furent condamnées par l'évêque de Paris et par l'inquisiteur de la foi. La question revint au concile de Constance ; elle fut agitée et débattue dans un grand nombre de sessions : les agents du roi Charles VI demandaient le plus souvent que l'on confirmât à Constance la condamnation prononcée à Paris ; les agents du duc de Bourgogne demandaient, au contraire, qu'elle fût annulée. Enfin l'on convint de condamner la proposition générale qui autorise chaque particulier à faire mourir un tyran, par quelque moyen et nonobstant quelque serment que ce soit, pourvu qu'on ne parlât pas de l'auteur de cette proposition, qui était mort, et qu'on ne nommât aucun de ceux qui pouvaient y être intéressés de quelque manière que ce pût être. C'est ce qui fut exécuté dans la session du 6 juillet 1415, par la sentence qui suit : « Le saint concile, assemblé pour l'extirpation des erreurs et des hérésies, vient d'apprendre qu'on a publié quelques propositions erronées dans la foi et dans les mœurs, scandaleuses à plusieurs égards, et capables de bouleverser l'Etat et l'ordre de toute la chose publique, entre autres cette assertion : « Il est permis, obligatoire et même méritoire à tout vassal et sujet de tuer un tyran, même par embûches et par flatteries ou adulations, nonobstant

(1) Von der Hardt, p. 499. — (2) Lenfant, t. I, p. 247, etc. ; t. II, p. 216. — (3) Apud Monstrelet.

toute promesse et confédération jurée avec lui, et sans attendre la sentence et l'ordre d'aucun juge. » Le saint concile, pour extirper cette erreur, déclare et définit, après une mûre délibération, que cette doctrine est hérétique, scandaleuse, séditieuse, et qu'elle ne peut tendre qu'à autoriser les fourberies, les mensonges, les trahisons et les parjures. Outre cela, il déclare hérétiques tous ceux qui soutiendront opiniâtrément cette doctrine et, entend que, comme tels, ils soient poursuivis et punis selon les lois de l'Eglise (1). »

Gerson, chancelier de l'université de Paris, fit tous ses efforts pour faire condamner à Constance, comme il avait fait à Paris, les neuf propositions du docteur Jean Petit ; mais il ne put l'obtenir, ni du concile, ni du pape Martin V. La doctrine condamnée, on voulut ménager les personnes, afin de rendre plus facile la pacification de la France par la réconciliation des maisons de Bourgogne et d'Orléans.

Si Gerson poursuivait si vivement la doctrine de Jean Petit, c'est parce que ce docteur permettait et faisait un mérite au premier venu de tuer un tyran par une voie quelconque et sans attendre la sentence d'aucun juge. De son côté, le chancelier de l'université de Paris était loin de reconnaître les tyrans pour inviolables. Dans un sermon prêché, l'an 1405 devant le roi Charles VI et toute la cour de France, et qui commence par ces mots : Vive le roi ! vive le roi ! vive le roi ! pour lui souhaiter les trois vies, corporelle, civile, spirituelle ; dans ce sermon, à propos de la vie civile ou politique du roi, Gerson fait parler d'une part la *sédition*, qui veut qu'on use sans ménagement de cette maxime de Sénèque : « Il n'y a point de sacrifice plus agréable aux dieux que la mort des tyrans, » et de l'autre la *dissimulation*, qui défend de s'en prévaloir ; enfin il introduit la *discrétion, envoyée par la fille du roi, qui est l'université de Paris, mère des sciences*. La *discrétion* universitaire établit ces trois vérités : 1° Les obligations du souverain et des sujets sont réciproques ; 2° le souverain n'est pas maître de tout son royaume ; 3° comme le venin et l'empoisonnement tuent le corps humain, ainsi la tyrannie est un venin, un poison qui fait périr toute la vie politique et royale.

Arrivée à ce point, la *discrétion* universitaire, tenant le milieu entre la *sédition* et la *dissimulation*, enseigne par la bouche du chancelier quand on doit mettre en pratique la maxime de Sénèque. Elle conclut enfin que, si le chef ou quelque membre de l'Etat voulait sucer le venin de la tyrannie, chaque membre pourrait s'y opposer de toutes ses forces par les moyens convenables, et tels qu'il ne s'ensuivît pas un plus grand mal (2). Il est à observer qu'il dit dans la phrase précédente que celui-là est un tyran qui opprime ses sujets par des exactions, des impôts, des tributs, et en empêchant le progrès des lettres. En tous ces cas, Gerson veut que chaque particulier s'oppose de toutes ses forces au tyran. Il est vrai que le docte chancelier pose en principe qu'il ne faut pas s'opposer par la rébellion à la tyrannie ; mais, selon lui, il n'y a de véritable sédition que lorsqu'on se révolte sans cause (3), et il avoue que, pour juger si on a ou non une juste raison de se révolter, il faut une grande prudence. C'est pourquoi il est d'avis que, pour ne point se tromper, on consulte les philosophes, les jurisconsultes, les légistes, les théologiens, les hommes de bonne vie, de bonne prudence naturelle et de grande expérience (4). Mais surtout Gerson veut qu'un roi ou un prince chrétien prenne garde de tomber dans des erreurs contre la foi et contre la saine doctrine ; car c'est le crime qui le rend plus odieux à Dieu et plus infâme au monde ; et alors les lois divines et ecclésiastiques autorisent ses sujets à employer le fer et le feu pour s'en défaire (5). Voilà ce que le docte chancelier de l'université de Paris prêchait l'an 1405 devant le roi et la cour. Il ne s'arrête pas là : l'an 1408, il étend, jusqu'à la famille du prince qui embrasse l'erreur, le droit qu'ont ses sujets de le poursuivre par le fer et par le feu (6).

Gerson n'était pas le seul à prêcher cette doctrine : son contemporain et son ami, le docteur Jean Major, précepteur du fils de Charles VII, enseigne également qu'il y a dans le peuple une puissance supérieure à celle des rois, et qui peut les réduire à la raison quand ils s'en écartent. Le roi, dit-il, tient son royaume de tout le peuple (7) ; d'où il conclut que le peuple peut lui ôter le royaume pour une cause raisonnable. Il refuse cette autorité au Pape ; mais il veut qu'elle appartienne aux sujets, et, ce qui est plus singulier, à l'université de Paris ; c'est par son entremise et sur son avis que les seigneurs français, selon lui, auraient déposé Childéric, si elle avait existé de son temps ; mais, par malheur, elle ne florissait pas encore, et voilà pourquoi les grands du royaume s'adressèrent au pape Zacharie (8).

Un autre docteur de l'école de Paris, Jacques Almain, natif de Sens, parle comme Gerson et Major. Dans son *Traité du pouvoir naturel, civil et ecclésiastique*, il établit que le droit du glaive a été donné à la république pour sa conservation ; qu'un particulier, quel qu'il soit, n'est, à l'égard de toute la communauté, que comme une partie par rapport au tout ; et qu'en conséquence, si quelqu'un est pernicieux à la communauté, c'est une action louable que de le mettre à mort (9). Il en apporte une autre raison, qui est que, le droit de vie et de mort

(1) Mansi, t. XXVII, col. 765. — (2) *Opera Gersonis*, t. IV, p. 600. — (3) *Seditionem voco rebellionem popularem absque causa. Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) Apud Gerson., t. IV, col. 606. — (6) *Ibid.*, col. 622. — (7) Rex habet regnum a toto populo. Apud Gerson., t. II, col. 5139. Joan. Major. *Tract. de auc. conc. super Pap.* — (8) Apud Gerson., col. 1129. Joan Major. *De statu et potest. Ecclesiæ.* — (9) *Ibid.*, col. 963 et 964.

étant donné au prince par la communauté, il s'ensuit qu'elle possédait ce droit auparavant, et qu'elle ne l'a reçu de personne, à moins que ce ne soit de Dieu (1). De ce principe, Almain tire les quatre conclusions suivantes : 1° Que la puissance du glaive, quant à son institution, n'est point positive ; mais qu'elle est positive quant à la participation qu'en fait la communauté à une certaine personne, par exemple au roi, ou à plusieurs, selon qu'il lui paraît plus convenable ; 2° qu'aucune communauté parfaite ne peut renoncer à cette puissance ; 3° que le prince n'use point du glaive par sa propre autorité, que la communauté même ne peut lui donner ce pouvoir, et que c'est à cause de cela que Guillaume de Paris dit que le pouvoir de juridiction des princes n'est que ministériel ; 4° enfin, que la communauté ne peut renoncer au pouvoir qu'elle a sur le prince établi par elle, et qu'elle peut s'en servir pour le déposer quand il gouverne mal, cela étant un droit naturel. D'où il suit en outre que naturellement il ne peut exister, dans aucun cas, de monarchie purement royale (2).

Jacques Almain pose les mêmes principes dans son livre *De l'autorité de l'Eglise et des conciles généraux ;* et, dès le titre du premier chapitre, il annonce qu'il traite de l'origine de la juridiction civile, pour faire connaître par comparaison celle de la juridiction ecclésiastique, et montrer que l'autorité de l'Eglise est de droit naturel supérieure à celle du Pape. En conséquence, il soutient, comme dans le précédent traité et presque dans les mêmes termes, que chaque communauté peut, pour sa propre conservation, mettre à mort celui de ses membres dont elle croirait avoir quelque chose à craindre ; ce qui le conduit à établir : 1° Que naturellement le droit du glaive appartient à la république ; 2° que, quoique tout le pouvoir eût été transféré au roi du consentement du peuple, la république néanmoins conserve toujours ce pouvoir ; 3° que la communauté entière peut déposer le prince s'il ne gouverne pas convenablement, autrement elle n'aurait pas le pouvoir suffisant pour se gouverner. Et ce pouvoir, ajoute-t-il, la communauté des Français en a fait autrefois usage en déposant son roi, non pas tant pour aucun crime que parce qu'il n'était pas habile à soutenir le poids d'un si grand gouvernement. Les Israélites usèrent du même pouvoir en se détachant de Roboam, qui était successeur naturel de Salomon, et en élisant Jéroboam à sa place ; et quand Dieu accorderait immédiatement à quelques hommes la juridiction sur un peuple, ainsi qu'il est probable de Saül et de David, ils seraient cependant, comme ces deux princes, toujours soumis à la communauté, en cas qu'ils la gouvernassent mal (3).

Il y a quelque chose de plus remarquable encore. Le concile de Constance a condamné l'article dix-sept de Wiclef, qui porte : « Les gens du peuple peuvent à leur gré châtier les seigneurs coupables. » Or, les théologiens du concile, en donnant une censure explicative de cet article, qu'ils qualifient d'hérétique, concluent néanmoins par dire : « Encore que l'empire puisse déposer et châtier par d'autres peines la personne de l'empereur lorsqu'il se rend si énormément coupable ; encore que le royaume puisse faire la même chose du roi, le duché la même chose du duc, à Dieu ne plaise cependant que les gens du peuple, qui doivent être soumis à leurs seigneurs, puissent licitement les corriger par une puissance judiciaire, pour ne pas parler maintenant de ce que l'on ajouta *à leur gré.* » Et une preuve que cette doctrine n'était pas un sentiment particulier des théologiens, c'est que le concile de Constance, dans plus d'une session, entre autres dans la dix-septième, prononce sentence de déposition contre les princes, rois, empereurs qui contreviendraient à ses ordres.

Telle était donc, au quinzième siècle, la doctrine de l'université de Paris sur l'origine du pouvoir temporel et sur la responsabilité du roi devant la nation. Nous avons vu les mêmes idées, au commencement du neuvième siècle, dans les chartes constitutionnelles de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. L'an 806, Charlemagne fit une charte de constitution et de partage pour diviser l'empire des Francs entre ses trois fils, Charles, Louis et Pépin. Cette charte, jurée par les grands de l'empire, fut envoyée au pape saint Léon III, qui la confirma de son autorité apostolique et la souscrivit de sa main. Or, l'article cinq de cette charte est conçu en ces termes : Si l'un des trois frères laisse un fils, que le peuple veuille élire pour succéder à son père dans l'héritage du royaume, nous voulons que les oncles de l'enfant y consentent, et qu'ils laissent régner le fils de leur frère dans la portion du royaume qu'a eu leur frère, son père (5). Ainsi, au temps et dans l'esprit de Charlemagne, les fils d'un roi ne succédaient point de droit à leur père, ni par ordre de primogéniture, mais il dépendait du peuple d'en choisir un.

Quant à la charte constitutionnelle du fils de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, charte proposée, délibérée, consentie et jurée en 817 par les états de l'empire ; relue, confirmée et jurée de nouveau en 821 ; envoyée enfin à Rome et ratifiée par le pape Pascal, cette charte de Louis le Débonnaire avait pour fin de partager l'empire des Francs entre ses trois fils, Lothaire, Louis et Pépin ; d'en élever un à la dignité d'empereur, pour maintenir l'unité de l'empire ; de régler les rapports entre le nouvel empereur et les deux rois, ses frères ; de fixer la part d'autorité qu'aurait

(1) Apud Gerson., col. 964. — (2) *Ibid*. col. 964 — (3) *Ibid*. col. 973. — (4) Licet.. imperium personam imperatoris, tam enormiter delinquentem, possit deponere et aliis pœnis corrigere, et similiter regnum personam regis, ducatus personam ducis, etc. von der Hardt, t. III. p. 254 et 255. — (5) Balluz. *Capit. reg. franc.* t, I, col. 442

l'assemblée de la nation pour juger leurs différends et pour élire des rois parmi leurs descendants. Le dixième article surtout est remarquable. Il porte : Si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, devenait oppresseur des églises et des pauvres, ou exerçait la tyrannie, qui renferme toute cruauté, ses deux frères, suivant le précepte du Seigneur, l'avertiront secrètement jusqu'à trois fois de se corriger. S'il résiste, ils le feront venir en leur présence et le réprimanderont avec un amour paternel et fraternel. Que s'il méprise absolument cette salutaire admonition, la sentence commune de tous décernera ce qu'il faut faire de lui, afin que, si une admonition salutaire n'a pu le rappeler de ses excès, il soit réprimé par la puissance impériale et la commune sentence de tous (1).

Enfin, nous avons vu que la légitimité de la troisième dynastie repose sur le principe d'élection nationale, à l'exclusion du principe héréditaire (2).

Ainsi, de Charlemagne à Gerson, la persuasion commune et publique en France était que le pouvoir temporel, le pouvoir des rois, leur vient de Dieu par le peuple, et qu'ils en sont responsables non seulement devant Dieu mais encore devant le peuple. Du reste, comme on peut le voir dans le savant jésuite Suarèz, tel est le sentiment commun des théologiens et des jurisconsultes.

Cette doctrine sur le pouvoir des rois et sur leur responsabilité devant la nation, Gerson et quelques autres voulurent l'appliquer au Pape et à l'Eglise, comme le moyen le plus efficace pour mettre un terme au grand et long schisme d'Occident. Ils se disaient : Comme le roi reçoit son pouvoir de la nation et peut être déposé par elle, de même le Pape reçoit son pouvoir de l'Eglise et peut être déposé par elle. Ce raisonnement n'est pas juste. Dieu peut abandonner aux hommes le gouvernement des choses humaines, et se réserver le gouvernement des choses divines : ainsi l'on ne peut conclure du premier au second. Et de fait, voyez le peuple d'Israël : Dieu lui laisse une certaine part à l'institution de la royauté et à la désignation des rois, mais aucune à l'institution du sacerdoce ni à la désignation des lévites, des prêtres et du Pontife. C'est Dieu qui désigne la tribu de Lévi, la famille d'Aaron, et son chef pour le grand prêtre ; pour montrer que lui seul est l'auteur de ce choix, il le confirme par des miracles : le bâton pastoral d'Aaron refleurit, les schismatiques sont dévorés par le feu du sanctuaire, les contradicteurs sont engloutis vivants par la terre entr'ouverte. Le Fils de Dieu fait homme a dit expressément : Mon royaume, mon église, n'est pas de ce monde, n'en tient ni son origine ni son gouvernement. On ne peut donc pas conclure de l'un à l'autre.

De plus, quand il veut fonder son royaume, il dit au fils de Jona : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ; et moi, je te dis, je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et quand tu seras converti, affermis tes frères ; et : Pais mes agneaux, pais mes brebis. C'est un seul parlant à un seul et lui soumettant tous les autres : ce n'est pas par les autres qu'il lui communique son pouvoir sur eux, mais par lui-même. Aussi avons-nous entendu les premiers Pères de l'Eglise dire l'un après l'autre : C'est à Pierre que le Seigneur a donné les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres pasteurs.

On le voit, c'est précisément le contraire de ce qu'avançaient Gerson et ses semblables. Ce qui peut les excuser, c'est le désir extrême de mettre fin au malheureux schisme d'Occident. Bien des choses qu'ils disent peuvent s'appliquer à des Papes douteux, comme étaient ceux d'alors, mais nullement à un Pape certain. Il arrive même à Gerson de se contredire et de contredire la foi catholique. Dans un endroit, voulant prouver qu'un Pape peut être déposé par un concile, il avance que le Pape est un membre de l'Eglise, et non pas le chef (3) : ce qui est contraire à la foi. Aussi dit-il dans un autre, que le Pape, en tant que Vicaire du Christ, peut être appelé en quelque manière le chef de l'Eglise (4) : ce qui n'est pas tout à fait d'accord avec lui-même, ni non plus tout à fait avec ce que l'Eglise catholique croit et enseigne. Finalement, ce que Gerson a écrit sur ces matières, vu les circonstances malheureuses où il se trouvait, doit être lu avec circonspection et ne peut servir de règle.

Gerson dira cependant : L'état papal a été institué par le Christ surnaturellement et immédiatement, pour avoir la primauté monarchique et royale dans la hiérarchie ecclésiastique ; état unique et suprême, suivant lequel l'Eglise est dite une sous le Christ. Oser attaquer cette primauté, ou la diminuer ou l'égaler à un état ecclésiastique particulier, et faire cela avec opiniâtreté, c'est être hérétique, schismatique, impie et sacrilège (5).

Enfin, le concile de Constance, que certains auteurs citent volontiers contre les Papes, a porté dans sa dix-septième session la sentence suivante, que les mêmes auteurs ne citent guère : Le très saint concile de Constance, représentant l'Eglise catholique, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, décrète, définit et ordonne que quiconque, fût-il roi, duc, prince, comte, marquis, etc., molesterait dans sa route Sigismond, roi des Romains, ou les personnes de sa suite, encoure à l'instant même la sentence d'excommunication par l'autorité de ce sacré concile général ; et que, de plus, il soit privé par le fait même, *ipso facto*, de tout honneur et dignité, office ou bénéfice ecclésiastique ou séculier. Dans le

(1) Baluz., col. 576. — (2) T. VIII, p. 249 et 250. — (3) Gerson, t. II, col. 181. — (4) *Ibid.*, col. 112. — (5) *Ibid.*, col. 529.

même concile et avec son approbation, le pape Martin V publia une bulle où il prononce les mêmes peines contre tous les fauteurs d'hérésie, fussent-ils roi ou reine.

Après la condamnation des hérésies de Wiclef et de Jean Hus, et l'extinction du schisme, ce qui occupa le plus le concile de Constance fut le rétablissement de la discipline et la réforme des abus qui s'y étaient glissés. Une commission fut nommée pour signaler ces abus et les remèdes. Elle prépara un long travail (1). La plupart de ces abus étaient nés du schisme même. Chacun des deux ou trois papes, ayant une cour et une administration nombreuse, était obligé de pourvoir à sa subsistance. L'obédience de chacun étant rétrécie par le partage, les revenus ordinaires diminuaient d'autant : il fallut en créer de nouveaux : de là des abus et des plaintes faciles à comprendre. Le grand remede était d'avoir un Pape unique et certain. L'empereur Sigismond et les Allemands demandaient qu'on réformât les abus avant d'élire ce Pape : c'était vouloir guérir la maladie sans le remède principal et nécessaire. Le 11 novembre 1417 on élut le pape Martin V.

Le 22 février de l'année suivante 1418, il publia deux bulles. La première, adressée aux évêques et aux inquisiteurs des divers pays où il y avait des hussites, contient, outre la condamnation des quarante-cinq articles de Wiclef et des trente propositions principales de Jean Hus, le modèle de plusieurs interrogations qu'on ordonnait de faire à ceux qui voulaient abandonner cette hérésie. Parmi ces interrogations, il y en a une conçue en ces termes : « Croyez-vous que tous les fidèles doivent tenir et approuver ce que le concile de Constance, représentant l'Eglise universelle, a approuvé et approuve en faveur de la foi et pour le salut des âmes ; qu'ils sont obligés de même de tenir pour condamné ce que le même concile a condamné et condamne comme contraire à la foi et aux bonnes mœurs (2) ? »

L'autre bulle du même jour ne porte en titre que ces mots : *Pour servir de mémoire à perpétuité*. Elle rassemble tous les décrets publiés contre Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague, soit par le pape Jean XXIII au concile de Rome, soit par le concile de Constance. Après quoi Martin V déclare que, par l'autorité apostolique et de sa science certaine, il approuve et ratifie tous ces statuts et décrets, et qu'il supplée tous les manquements qui pourraient s'y rencontrer (3).

D'un autre côté, voulant satisfaire le concile sur la forme des abus, Martin V présenta, vers la fin de janvier 1418, un projet de réforme tel qu'il l'avait conçu par rapport aux demandes proposées par les Allemands et contenues la plupart dans les actes de la quarantième session. Ce projet énonce des règlements qui paraissent tenir le milieu entre le relâchement et la rigueur littérale des canons. Il conserve au Saint-Siège quelques-uns des usages touchant les réserves, les expectatives, les annates, les dispenses, les décimes ; mais tout cela est fort modéré. Par exemple, jamais de réserve pour les évêchés, les abbayes et les premières dignités des chapitres, point de commendes dans les monastères nombreux, plus de droit de dépouille, plus de décimes générales sur le clergé, si ce n'est pour quelque cause qui regarde toute l'Eglise; les annates doivent être réduites à une taxe raisonnable, et le payement se fera en deux termes ; les dispenses seront plus rares, aussi bien que les indulgences et les exemptions. Du reste, le Pape condamne absolument la simonie, l'aliénation des biens d'église, la non-résidence des prélats, etc. A l'occasion de ce dernier abus, il régla qu'un évêque ou un abbé absent pendant six mois perdra une année de son revenu, et que, s'il s'absente pendant deux années, il sera privé de son bénéfice. La question qui pouvait passer pour la plus considérable dans le mémoire des Allemands et dans la liste du concile était conçue en ces termes ; « Quels sont les cas où le Pape peut être corrigé ou déposé ? » Et Martin V répond : « Qu'il ne paraît pas à propos et que la plupart des nations n'ont pas jugé devoir rien statuer ni déterminer de nouveau sur cet article (4). »

On voit, par cette réponse, que la présence d'un Pontife certain avait singulièrement ralenti la vivacité des nations pour tout ce qui allait à resserrer l'exercice de la puissance pontificale. Avant l'élection de Martin V, on ne parlait que des cas où le Pape pouvait être corrigé ou déposé ; on regardait comme essentiel à la réforme de faire des lois sur ce sujet important ; et depuis la création de ce Pape, voilà que la plupart des nations ne jugent pas à propos de rien statuer à cet égard. Et cela se comprend. Une grande famille, par la faute de ses aînés, a perdu son chef : elle ne sait plus où le retrouver : Les uns disent : Il est ici ; les autres : Il est là. Dans cette perplexité, les membres de la famille, divisés les uns contre les autres forment toute sorte de projets et pour retrouver le père et pour l'empêcher de s'égarer une autre fois. Après bien du temps et des recherches infructueuses, tout d'un coup le père se présente à eux dans toute sa bonté et sa majesté patriarcale : plus de doute, plus de division, tout le monde est réuni, tout le monde pleure de joie. En vérité, le fils qui dans ce moment, aviserait encore aux moyens d'interdire son père le cas échéant, ce fils-là mériterait d'être interdit lui-même.

Le pape Martin V n'avait dressé son projet de réforme qu'après avoir entendu les députés des nations ; mais il fallait une approbation

(1) Lenfant. t. II, p. 305-363. — (2) Mansi, t. XXVII, col. 1204 et seq. — (3) *Ibid.*, col. 1215. Raynald, 1418, n. 2 ; 1425, n. 15. — (4) Von der Hardt, t. I, p. 1033. Schelstrate, *in comp.*, p. 71. *Hist de l'Egl. gall.*, l. XLVI.

plus expresse pour faire de cet écrit une décision formelle. Chaque nation l'examina en particulier : quelques endroits peu favorables à la réformation furent apostillés par les examinateurs, apparemment pour les faire corriger. Cette manière toutefois de procéder n'eut pas un fort grand succès, parce que le Pape, sur ces entrefaites, traita séparément avec la nation germanique, ensuite avec la nation anglaise, enfin avec les Français. On ne trouve pas qu'il ait fait la même chose avec les Italiens et les Espagnols.

Ces traits particuliers sont ce qu'on appelle les concordats de Martin V. Ils sont relatifs aux besoins et aux intérêts de chaque nation : Un article célèbre est celui qui permet aux fidèles de communiquer avec les excommuniés non dénoncés : excepté toutefois, dit le texte, ceux qui sont notoirement coupables de sacrilèges et de violence à l'égard des clercs, en sorte que leur crime ne puisse être couvert par aucune interprétation ou quelque défense. On nomme communément ce décret la bulle *ad vitanda scandala*, parce qu'on lit ces mots à la tête. Il fait partie du concordat germanique, et, en cette qualité, il entre dans la collection des actes du concile de Constance ; d'autant plus que tous ces concordats de Martin V furent approuvés dans la quarante-troisième session du même concile. De plus, ce Pape ayant fait insérer le concordat germanique et les autres dans les règles de chancellerie qu'il publia aussitôt après son élection, c'est encore une source authentique d'où l'on peut tirer ce fameux décret (1).

Quant au concordat de Martin V avec la nation française, il comprenait des règlements sur le nombre des cardinaux, les réserves, les annates, les jugements de cour de Rome, les commendes, les indulgences et les dispenses ; tout cela, dans la même forme et le même style qu'on remarque en lisant les autres concordats. Il n'y avait que deux points particuliers à la France. Le premier reduisait, pour cinq ans, les annates à la moitié, en considération des guerres qui désolaient le royaume ; et l'autre était un privilège accordé à l'université de Paris, pour précéder, une fois seulement, dans la distribution des bénéfices, tous les autres ecclésiastiques ayant des grâces expectatives (2).

La facilité avec laquelle le pape Martin V et les nations s'accordèrent pour des intérêts aussi puissants que ceux de la réformation marque le grand éclat d'autorité que la présence de ce Pontife répandait à Constance.

Mais ce qui se passa dans la quarante-troisième session du concile a quelque chose encore de plus frappant. C'était la seconde fois depuis l'élection de Martin V que tous les Pères se trouvaient assemblés. La première fois qui fut la quarante-deuxième session, le concile se contenta d'ordonner que Balthasar Cossa serait délivré de sa prison de Manheim, et remis entre les mains du Pape : on ne parla d'aucune autre affaire. Dans la session quarante-troisième, célébrée le 21 mars 1418, et présidée aussi par le Pape, le cardinal Guillaume Filastre ayant dit la messe, monta à la tribune, et lut de la part du Pape et du concile, sept articles de réformation, conçus à peu près dans les mêmes termes, mais un peu moins étendus que ceux du projet dont on a parlé et ceux des concordats particuliers. Ces sept articles roulent sur les exemptions accordées depuis Grégoire XI ; on les révoque en entier ; sur les unions de bénéfices faites depuis le même temps, on les casse de même ; sur les biens ecclésiastiques vacants, on défend de les appliquer à la chambre apostolique ; sur les simoniaques et la simonie, on les condamne sous les plus grièves peines ; sur les dispenses qui pourraient avoir été accordées pour jouir de certains bénéfices sans prendre les ordres attachés à ces places, on les révoque totalement ; sur les décimes et autres impositions pécuniaires, on défend de les lever dans toute l'Eglise en même temps, à moins d'une grande nécessité ; on remarque aussi qu'on n'y obligera aucune église particulière, si ce n'est du consentement des prélats de ce canton ; enfin, sur la bonne conduite et la modestie des ecclésiastiques, on réprouve d'une manière fort distincte certaines manières de s'habiller qu'on regardait comme trop mondaines en ce temps-là. Tels furent tous les points de réformation qu'on publia dans le concile de Constance.

Le cardinal Jean de Brogni, doyen du Sacré Collège, déclara que ces articles, aussi bien que les concordats, avaient été approuvés des nations, et que, par là, on satisfaisait à tout le projet de réformation dressé le 30 d'octobre de l'année précédente. Comme ceci se passait en présence de tout le concile, on ne peut nier qu'en effet cette grande assemblée ne s'en tint là finalement pour tout ce qui regardait la réformation tant célébrée depuis trois ans. Il s'en fallait toutefois que les sept articles énoncés ci-dessus exprimassent tout ce qui avait été requis dans le concile et dans les assemblées des nations avant l'élection de Martin V. Mais, observe judicieusement le père Berthier, on jugea apparemment qu'en fait de réforme, it fallait commencer par embrasser moins pour exécuter mieux. On espéra d'ailleurs que les autres conciles généraux, surtout celui qu'on devait tenir dans cinq ans, achèverait tranquillement ce qu'on n'avait pu qu'ébaucher après la tempête d'un schisme de quarante ans.

Ce fut en effet dans la quarante-quatrième session, qui se tint le 19 d'avril, qu'on annonça le prochain concile. Il fut dit que la ville de Pavie serait lieu de l'assemblée ; mais la nation française était si peu contente de cette détermination, qu'elle s'absenta du concile. Il y avait alors un autre sujet de méconten-

(1) Von der Hardt, t. I, p. 1057 ; t. IV, p. 1535. — (2) *Hist. de l'Egl. gall.* l. XLVI.

tement dans la plupart des membres de cette nation, surtout dans ceux qui s'étaient déclarés contre la doctrine de Jean Petit sur le tyrannicide. Un docteur polonais, Jean de Falkenberg, avait fait un livre qui contenait à peu près les principes de cette doctrine ; les ambassadeurs de Pologne, soutenus des docteurs français, en poursuivaient la condamnation avec vigueur ; et, depuis l'élection de Martin V, c'était au tribunal de ce Pontife que l'affaire était pendante. Comme ces envoyés avaient sur cela des ordres précis de leur cour, ils joignirent le ton des menaces à celui des suppliques et des instances : ils déclarèrent au Pape que, s'il ne faisait justice de ce mauvais ouvrage, ils en appelleraient au concile général. Le recours était facile, puisque les Pères de Constance tenaient encore leurs sessions. Le Pape, au contraire, voulait arrêter le cours de cette procédure, non par estime pour la doctrine de Falkenberg, mais parce que l'affaire paraissait devoir entraîner bien des discussions. Il tint donc un grand consistoire le 10 mars de cette année 1418, et y publia une bulle qui disait qu'il « n'était point permis à personne d'appeler du souverain juge, c'est-à-dire du Siège apostolique, ou du Pontife romain, vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; ni de décliner son jugement dans les causes de foi, qui, étant causes majeures, doivent lui être déférées (1). »

En cette bulle, le pape Martin V ne fait que rappeler au quinzième siècle ce que son prédécesseur, le pape saint Gélase, vers la fin du cinquième, rappelait aux évêques de Dardanie, disant : Nous ne passerons pas sous silence ce que sait toute l'Eglise par tout le monde, que, quoi que ce soit qui ait été lié par les sentences de quelques évêques que ce puisse être, le Siège du bienheureux Pierre a droit de le délier, attendu qu'il a droit de juger de toute l'Eglise, et qu'il n'est licite à qui que ce soit d'appeler de son jugement ; car les canons ont voulu qu'on appelât à lui de toutes les parties du monde, et qu'il n'est permis à personne d'appeler de lui ailleurs (2). Ainsi parle le pape saint Gélase dans sa lettre septième, en 494. L'appel du Pape au concile était donc une innovation contraire à la sainte antiquité. Le savant Pierre de Marca, qui n'est pas suspect de favoriser Rome, le reconnaît dans sa *Concorde entre le sacerdoce et l'empire*, où il dit : Nous avons vu introduire dans l'Eglise une certaine pratique nouvelle par ceux qui se croyaient opprimés par les censures de la cour de Rome, savoir, l'appellation des décrets du Pape au futur concile, j'ai dit pratique nouvelle, parce que jamais la provocation du Pape au concile n'a été admise dans l'Eglise (3). Gerson eut donc tort d'écrire contre la bulle de Martin V, qui condamnait cette nouveauté et rappelait l'ancienne règle.

Les Polonais et Gerson espéraient qu'avant la conclusion du concile, le Pape et les Pères de Constance se détermineraient à condamner le livre de Falkenberg ; mais ce qui se passa dans la quarante-cinquième et dernière session dut les détromper.

Tout le concile s'assembla le 22 avril 1418. Le Pape était à la tête, l'empereur et les princes s'y trouvèrent, et après les prières accoutumées, le cardinal Reynald Brancacio congédia les Pères, en leur disant : *Mes Seigneurs, allez en paix*. Les assistants répondirent : *Amen*. Il ne restait plus qu'à entendre le sermon et à recevoir les indulgences que le Pape devait donner, lorsqu'un avocat consistorial supplia le Pape et le concile, de la part du roi de Pologne, de condamner le livre pernicieux de Jean de Falkenberg. L'orateur prétendit que les commissaires de la foi, le collège des cardinaux, et même toutes les nations l'avaient déjà condamné comme hérétique. Les patriarches de Constantinople et d'Antioche, tous deux de la nation française, soutinrent que cette condamnation n'avait pas été unanime. Quelques-uns de la nation italienne et de la nation espagnole les contredire ; cela forma une controverse qui fut suspendue par un discours que commença Paul Valadimir, un des ambassadeurs du roi de Pologne : mais ce ministre n'eut pas le temps d'avancer beaucoup son plaidoyer ; car le Pape, lui ayant imposé silence, fit une déclaration qui devait servir de réponse à tout. Telle était du moins la pensée de Martin V, qui s'en expliqua ainsi lui-même, et cette déclaration lui parut si importante, qu'il la fit répéter deux fois, et transcrire ensuite par les notaires du concile, pour servir de monument à la postérité. Or, il était dit dans cet acte extrêmement concis : « Que le Pape voulait tenir et observer inviolablement tout ce qui avait été décerné, conclu et déterminé conciliairement (synodalement) dans les matières de foi par le concile de Constance ; qu'il approuvait et ratifiait tout ce qui avait été fait ainsi conciliairement (synodalement) dans les matières de foi, mais non ce qui avait été fait autrement et d'une autre manière (4). » Et voilà en propres termes l'approbation que Martin V donna au concile de Constance.

Il s'est élevé bien des disputes sur le sens que renferme cette approbation. Nous croyons, avec le père Berthier, que Martin V prétend simplement approuver ce qui avait été décidé *en matière de foi dans les sessions du concile*, et qu'il exclut de cette approbation tout ce qui ne regarde point la foi, et qui avait été traité ou même conclu dans les congrégations particulières. Suivant cette explication, le terme *conciliairement* ou synodalement serait dit par opposition aux assemblées des nations, soit entre elles, soit en congrégation ; et ces termes, *en matière de foi* seraient dits par

(1) Gerson, t. II, p. 303. — (2) Gelasii *epist.* VII. — (3) P. de Marca, *Concord.*, l. IV, c. XVII, n. 1. — (4) Von der Hardt, t. IV, p. 1557.

opposition aux décrets de pure discipline.

Or, le concile de Constance, ayant condamné la doctrine de Jean Petit et de Jean de Falkenberg sur le tyrannicide, résumé dans une proposition générale, et le Pape approuvant cette condamnation, les ambassadeurs polonais, obtenant ainsi la condamnation irrévocable du principe, pouvaient ne pas insister tant sur la condamnation longue et difficultueuse du livre. Paul Valadimir, qui était à la tête de l'ambassade, n'y voulut point entendre. Quand le Pape eut donné sa déclaration, Paul se mit à reprendre les griefs que le roi de Pologne avait contre le livre de Falkenberg. Il commença même à lire un écrit où tout était détaillé ; mais le Pape lui fit imposer silence, sous peine d'excommunication. Sur quoi l'ambassadeur protesta, au nom du roi, son maître, et déclara que, si l'on ne déterminait pas cette question avant la fin du concile, il en appelait dès ce moment au futur concile général. On lui donna acte de sa protestation : mais ni le Pape ni les Pères du concile ne passèrent outre sur l'affaire de Falkenberg. Désirant tous avec empressement voir la fin de leur séjour à Constance, ils ne songèrent plus qu'à conclure cette session, et par elle toutes les opérations du concile. Le sermon se fit ; on publia les indulgences qu'accordait le Pape ; l'empereur remercia l'assemblée de son zèle et de ses soins ; il répéta les assurances de son attachement à l'Église, et tout le monde se retira.

C'était le 22 avril 1418. Dès ce moment, le concile de Constance, qui durait depuis le 16 de novembre 1414, fut censé fini. Cependant le Pape traita encore quelques affaires avec l'empereur et les princes. Il fit publier, le second de mai, les concordats dressés de concert avec les nations, surtout celui qu'il avait conclu avec les Français. Enfin, le 15 du même mois, il célébra pour la dernière fois dans la cathédrale de Constance. Le lendemain, il se mit en route avec les cérémonies suivantes. D'abord marchaient douze chevaux de main, caparaçonnés d'écarlate. Ils étaient suivis de quatre gentilshommes à cheval, portant sur des espontons quatre chapeaux de cardinaux. Après eux marchait un prêtre, qui tenait une croix d'or. A la suite, on voyait marcher douze cardinaux avec leurs chapeaux rouges, suivi d'un prêtre monté sur un cheval blanc et portant le Saint-Sacrement sous un dais environné de personnes qui portaient des cierges. Après lui venait un ecclésiastique qui portait aussi une croix d'or, et qui était environné des chanoines et des sénateurs de la ville, tenant des cierges dans leurs mains. Enfin paraissait le Pape, revêtu de ses habits pontificaux, et monté sur un cheval blanc. Il avait sur la tête une tiare enrichie de quantité de pierres précieuses, et marchait sous un dais, qui était porté par quatre comtes de l'empire. L'empereur Sigismond tenait à droite les rênes du cheval du Pape, et il était suivi à la même main de Louis, duc de Bavière, qui relevait le caparaçon du cheval ; l'électeur de Brandebourg tenait les rênes à gauche, et, à la même main, Frédéric d'Autriche faisait le même office que Louis de Bavière. Il y avait quatre autres princes, de côté et d'autre, qui tenaient le caparaçon du cheval. Le Pape était suivi d'un cavalier, qui portait l'ombrelle ou le parasol. Ensuite marchaient le clergé et toute la noblesse à cheval, en si grand nombre, que ceux qui furent les témoins de ce spectacle en comptèrent jusqu'à quarante mille, sans parler de la foule du peuple qui suivait à pied. Lorsque le Pape fut à la porte de la ville, il descendit de cheval, et quitta ses habits pontificaux pour prendre un habit rouge. Ensuite il remonta à cheval aussi bien que l'empereur et les princes qui l'accompagnèrent jusqu'à Gottlében, où il s'embarqua sur le Rhin pour aller à Schaffhouse. Les cardinaux et le reste de sa cour le suivirent par terre, et l'empereur s'en retourna à Constance avec les autres princes (1).

De Schaffhouse, le Pape se rendit à Genève, d'où il envoya un légat en Bohême et en Hongrie, pour pacifier les troubles que les hussites y excitaient, et ramener ces hérétiques dans le sein de l'Église ; ce fut le cardinal de Raguse, le bienheureux Jean Dominique, qui mourut dans cette légation le dixième de juin 1419 (2). Le Pape avait déjà écrit, dès le 25 mars 1419, une lettre aux barons et aux officiers du royaume de Bohême, se plaignant de ce qu'on y brisait et brûlait les images du Sauveur, de la bienheureuse vierge Marie et des saints ; qu'on y méprisait l'autorité de l'Église, qu'on en abolissait les cérémonies ; qu'on emprisonnait et qu'on chassait les ecclésiastiques ; qu'on honorait les images de Jean Hus et de Jérôme de Prague, et qu'on solennisait leurs fêtes. Il les conjurait de ne point approuver ces actions impies, ni la doctrine damnable qui y donnait lieu, mais de demeurer fermement attachés à la foi catholique ; qu'autrement il serait obligé pour extirper ces erreurs et réprimer ces désordres, d'employer tous les moyens et remèdes possibles, jusqu'à demander le secours des puissances temporelles (3). Il fut obligé dans la suite d'en venir à cette extrémité, toutes les tentatives de la charité paternelle et de la sévérité pastorale ayant été inutiles.

A cet effet il nomma légat *a latere* le cardinal Jules Césarini, alors son nonce auprès de l'empereur Sigismond, en lui donnant un ample pouvoir de faire tout ce qui conviendrait pour exterminer l'hérésie et les hérétiques de la Bohême, par le moyen d'une croisade et des prières publiques qu'il ferait publier dans toute l'Allemagne. L'expédition se fit ; mais,

(1) Reichenthal. Apud Lenfant L. VI, c. LXXXI. — (2) Raynald. 1418 n. 9 — (3) Cochlæus. l. IV. *Hist. Hussit.*

comme nous le verrons plus tard, elle n'eut pas le succès qu'on pouvait en espérer.

Pendant le séjour que le Pape Martin V fit à Genève, il reçut dans le Sacré Collège quatre cardinaux, qui jusqu'alors avaient été attachés au parti de Pierre de Lune, et qui s'en étaient détachés à cause de son obstination. Pierre de Lune n'en conserva plus que deux : mais peu de jours avant sa mort, qui arriva l'an 1424, il en créa quatre autres.

Quant à Grégoire XII, redevenu Ange Corrario par son abdication volontaire, il était mort à Recanati dès le 18 octobre 1417, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Martin V lui fit faire à Constance des obsèques très solennelles.

Martin V, ayant séjourné près de trois mois à Genève, se rendit en Italie ; et, passant par Turin, Milan, Mantoue, Ferrare, Ravenne et Forli, il arriva à Florence, où il fut reçu avec toute la magnificence possible. Là on vit un spectacle aussi touchant que rare. Balthasar Cossa, autrefois Jean XXIII, délivré de sa prison d'Allemagne et se trouvant en pleine liberté, vint de son propre mouvement, et sans avoir pris aucune sûreté ni pour lui ni pour personne, se jeter aux pieds du nouveau Pape, le reconnaître pour vicaire de Jésus-Christ, et ratifier tout ce qui s'était fait au concile de Constance, tant envers lui-même qu'à l'égard de Martin V. Tout le monde fut attendri à la vue de l'humanité et de l'humiliation d'un si grand personnage. Le Pape en fut plus touché que tout autre ; il le fit doyen du Sacré Collège, et voulut que, dans toutes les cérémonies, il fût assis, auprès de son trône, sur un siége plus élevé que ceux des autres cardinaux. C'était le 23e de juin 1419. Balthasar Cossa ne jouit que six mois environ de ces honneurs, étant mort le 20 décembre de la même année (1).

Comme la ville de Rome et beaucoup d'autres de l'Etat de l'Eglise étaient gouvernées par des tyrans, qui s'en étaient rendus maîtres à la faveur du schisme, le Pape, qui souhaitait passionnément d'aller dans sa capitale, fut néanmoins obligé de s'arrêter un an et demi à Florence. Il y reçut un envoyé de Jeanne, reine de Sicile, deuxième du nom, qui promettait de remettre le château Saint-Ange et Civita-Vecchia sous l'obéissance du Saint-Siège, à condition que le Pape lui enverrait un cardinal pour lui donner l'investiture du royaume et la couronner ; ce qui fut exécuté de part et d'autre. Bologne, qui s'était rebellée, fut aussi réduite, avec plusieurs autres villes du patrimoine de Saint-Pierre. Avant de sortir de Florence, Martin V érigea la cathédrale de cette ville en métropolitaine, et lui donna pour suffragants les évêchés de Fiésole, de Pistoie et de Volaterra.

Enfin il se rendit à Rome le 28 septembre de l'année 1420, et descendit dans l'église de Notre-Dame-du-peuple. Deux jours après, les magistrats et les citoyens s'y étant rendus, il fit son entrée dans la ville au milieu des acclamations publiques, et fut conduit par les rues magnifiquement tapissées au Vatican. Les Romains mirent dans leurs fastes ce jour mémorable, le regardant comme un présage assuré de leur bonheur. La ville était dans la dernière désolation. Les rues étaient désertes, les maisons tombaient en ruine, les églises étaient détruites, et la misère y régnait partout. Mais Martin V s'appliqua avec tant d'affection et de succès à son rétablissement, qu'on la vit bientôt changer de face ; en sorte que ce grand Pape non seulement y était révéré comme le doit être un Souverain Pontife, mais y fut encore honoré du titre glorieux de père de la patrie (2).

Cependant Jeanne II, à laquelle le Pape avait donné l'investiture du royaume de Naples, adopta Alphonse, roi d'Aragon, pour son héritier à ce royaume. D'un autre côté, Louis d'Anjou, prince du sang de France, fils de celui du même nom qui avait disputé ce royaume à Ladislas de Hongrie, fut appelé, du consentement du Pape, pour le recouvrer, comme lui appartenant par le droit de sa naissance. Jeanne révoqua l'adoption d'Alphonse, et lui substitua Louis. Alphonse, informé que le Pape favorisait la cause de Louis, n'oublia rien pour faire revivre le schisme, en excitant les derniers cardinaux de Pierre de Lune à lui donner un successeur. Ces schismatiques, ayant caché sa mort pendant quelque temps, firent plusieurs fausses bulles en son nom, et exercèrent un brigandage scandaleux dans les églises qui leur obéissaient (3). Enfin trois d'entre eux, soutenus par Alphonse, élurent à Paniscole un certain Gilles Munion, chanoine à Barcelone, sous le nom de Clément VIII. Un quatrième anticardinal, nommé Jean Carrière, qui n'était pas à cette élection, et à qui ses confrères avaient même caché la mort de Pierre de Lune, nomma secrètement pour Pape un ecclésiastique d'Aquitaine, dont il ne dit pas le nom de baptême ni de famille, auquel il donna celui de Benoît XIV. Il en donna avis à Jean, comte d'Armagnac, son protecteur, par une longue lettre où il déduit les raisons qu'il a eues de faire une élection si extraordinaire (4).

Pour éteindre ces restes du schisme, qui se rallumaient en Aragon, le Pape y envoya le cardinal de Foix, frère du comte de ce nom, avec le caractère de légat *a latere*. Ce prélat, d'un mérite proportionné à sa naissance, après avoir essuyé pendant quatre ans bien des traverses de la part du roi, triompha enfin de son obstination sous de certaines conditions réciproques, qui furent agréées par le Souverain Pontife (5). En conséquence, le roi Alphonse obligea l'antipape, ses prétendus cardinaux, avec toute sa cour imaginaire, à se rendre auprès du légat pour recevoir

(1) Platina et Onuphr. — (2) Platina. — (3) Martène. *Anec.*, t. II, col. 1714. — (4) *Ibid.* — (5) Raynald, 1247, n. 22.

l'absolution de leurs attentats contre l'Église, et se soumettre à son chef légitime. C'est ce qu'ils firent à genoux et tête baissée, par la bouche du faux pape Gilles, dans les termes suivants :

« Très révérend Père, moi et ces autres qui sont ici présents avons appris par des personnes dignes de foi que vous êtes ici envoyé légat *a latere* du Siège apostolique et de notre très saint Père le pape Martin V. C'est pourquoi nous venons vous jurer obéissance, respect et fidélité pour la personne de ce très saint pontife, que nous reconnaissons pour le véritable Vicaire de Jésus-Christ, et vous promettre et assurer que nous serons toujours prêts à obéir à ses ordres et aux vôtres. »

Ces paroles proférées par Gilles et approuvées par ceux de sa troupe, le légat se leva de son siège et leur dit : Vous promettez donc et vous jurez entre mes mains que désormais vous serez fidèles et obéissants à notre très saint Père le pape Martin V et à ses successeurs élus canoniquement? Ils répondirent tous : Nous le promettons et nous le jurons. Après quoi, le légat leur donna l'absolution de toutes les peines et censures qu'ils avaient encourues ; et eux, de leur part, renoncèrent par un écrit authentique à tous leurs titres et dignités qui leur avaient été faussement attribués. Le légat leur promit sa protection auprès du Pape, qui conféra l'évêché de Majorque à Munion. Pour Jean Carrière, on ne sait ce qu'il devint, non plus que le Pape de sa fabrique. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Jean, comte d'Armagnac, qui appuyait ce Carrière, étant rentré sous l'obéissance du Saint-Siège, ce malheureux schisme, qui avait duré cinquante ans dans ces contrées, fut absolument éteint (1).

La gloire véritable de l'Aragon, l'apôtre de l'Espagne et de la France, le thaumaturge de son siècle, le restaurateur des mœurs chrétiennes en Occident, saint Vincent Ferrier était mort dès l'an 1419.

Retourné à Valence en 1413, un des fruits les plus remarquables de ses prédications fut de changer en confiance et en amitié la haine irréconciliable et invétérée qui régnait depuis longtemps entre deux familles considérables de cette ville. Passé dans l'île de Majorque, il y convertit plusieurs milliers de Mahométans. Il employa la plus grande partie de l'année 1415 à voyager et à prêcher dans l'Aragon et la Catalogne. Il se trouva à Perpignan, le dernier jour d'août, à l'assemblée qui s'y fit pour tâcher de remédier au schisme de l'Église. Pierre de Lune, autrement Benoît XIII, s'y rendit avec l'empereur Sigismond et Ferdinand, roi d'Aragon. Vincent employa les plus vives sollicitations auprès de Pierre de Lune pour le porter à se soumettre au concile de Constance et à renoncer à ses prétentions. Ce fut en vain. Ferdinand mourut le 16 avril de l'année suivante, et Alphonse, son fils, pria saint Vincent d'assister au concile de Constance.

Vincent en prit le chemin, et entra dans Toulouse le vendredi de la passion. Le respect qu'on lui portait était si grand, et l'on avait tant d'avidité pour ses prédications, qu'on faisait cesser toute sorte de travaux, et même les leçons publiques des écoles, quand il était en chaire. Les miracles qu'il fit ensuite à Carcassonne et à Castres donnèrent un grand poids à son discours. Du Languedoc, il passa dans la Bourgogne, où il reçut à Dijon, vers le 15 septembre 1416, des lettres du roi Alphonse, qui le priait de nouveau de se hâter d'aller à Constance. Le cardinal de Saint-Ange le vint trouver dans la même ville de la part du concile, accompagné de quatre députés, dont deux théologiens et deux jurisconsultes, pour lui proposer une question qui avait été longtemps agitée dans le concile sans qu'on eût pu la décider. Qui suis-je, dit Vincent en versant des larmes, pour qu'un aussi grand homme se soit donné la peine de venir jusqu'ici? Le moindre ordre du saint concile m'aurait fait aller de l'extrémité de la terre à Constance, s'il eût été nécessaire. J'admire, au reste, que tant de gens de mérite rassemblés à ce saint concile aient été arrêtés si longtemps sur cette question, qui paraît si facile à décider. Il faut croire que, s'ils n'ont pu parvenir à trouver ce qu'il faut déterminer là-dessus, c'est moins par ignorance que parce que Dieu a voulu mortifier la vanité de certaines gens qui, n'ayant pas Dieu pour objet, ne font rien que pour acquérir de l'honneur dans le monde.

Il donna aussitôt au cardinal et à ceux qui l'accompagnaient la solution de la question qui lui avait été proposée. Le roi d'Aragon eut beau le presser d'aller au concile, il paraît que ses instances mêmes le détournèrent de s'y rendre, pour ne pas prêter son ministère à la cause de Pierre de Lune ou Benoît XIII, qui ne lui paraissait pas bonne ; et cependant il est à croire que ce n'était que pour fortifier le parti de cet antipape que le roi d'Aragon, qui en était partisan, souhaitait que Vincent se rendît à Constance.

Ce saint homme prit un chemin tout opposé. Les instances réitérées de Jean V, duc de Bretagne, le déterminèrent à évangéliser ce pays. Il commença ses fonctions apostoliques à Nantes, dans le carême de l'an 1417, et les continua pendant deux ans dans le reste de la province, où il termina sa sainte carrière. La même année 1417, Martin V ayant été élu Pape, saint Vincent le reconnut pour le seul et véritable chef visible de l'Église, et reçut de lui les mêmes pouvoirs que lui avait accordés autrefois Benoît XIII.

De Nantes, l'homme apostolique se rendit à Vannes pour y saluer le duc, qui résidait ordinairement dans cette ville. Quand on fut averti de son arrivée, non seulement l'évêque

(1) Raynald 1249.

Amauri de la Motte, le chapitre, le clergé, le peuple, mais encore le duc, la duchesse, tous les princes et les seigneurs de la cour allèrent au-devant de lui jusqu'à la chapelle Saint-Laurent, située à un quart de lieue de la ville. Il alla d'abord à l'église cathédrale, et puis, refusant modestement de loger dans le château ducal de la Motte, que le duc lui avait cédé, il préféra la maison d'un simple particulier appelé Robin le Scarb. Le lendemain, qui fut le quatrième dimanche du carême, il chanta la messe à son ordinaire, et prêcha dans la place des Lices, sur une estrade, parce que l'église cathédrale ne se trouvait point assez spacieuse pour contenir la foule qui voulait le voir et l'entendre. Il continua de célébrer la messe solennelle et de prêcher tous les jours, au même lieu, jusqu'au mardi de Pâques ; il prit congé du duc, de l'évêque, du chapitre et du peuple, pour aller prêcher dans le reste de la Bretagne. Plusieurs personnes d'une qualité distinguée s'attachèrent à la suite du saint homme quand il partit de Vannes, et ne l'abandonnèrent point dans tout le voyage. Il parcourut toute la province avec un zèle qui ne se ressentait en rien des infirmités qu'il éprouvait. Lorsqu'il montait en chaire, il paraissait si faible et si débile, qu'on ne croyait pas qu'il pût parler ; à peine avait-il commencé son sermon, qu'il s'animait et prêchait avec autant d'ardeur, de science, d'à-propos et de clarté, que lorsqu'il possédait toutes ses forces. Ce fut ainsi qu'il évangélisa Guérande, Auray, Redon, Guéméné, Rostrenen, Pontivy, Croisic, Hennebont, Carhais, Quimperlé, où il fut logé chez les religieux de son ordre, Concarneau, Pont-l'Abbé, Quimper, Saint-Pol-de-Léon, et Morlaix, où il fut reçu dans la maison des Dominicains, ses confrères. Il demeura quinze jours dans cette ville, et allait ordinairement prêcher au haut de la rue des Fontaines, lieu élevé au-dessus de la ville, où l'on bâtit depuis une chapelle en son honneur. De Morlaix, le saint missionnaire vint à Lannion, Tréguier, la Roche-Derrien, Guingamp, Chatelaudren, Saint-Brieuc, Lamballe, Quintin, Jugon, Saint-Malo, d'où il se rendit à Dinan et y séjourna dix jours chez les Dominicains. Il trouva dans cette ville une place telle qu'il la lui fallait pour prêcher, puisque c'était alors une des plus grandes du royaume ; aussi y annonça-t-il la parole de Dieu à un peuple infini qui accourait de toutes parts. Il évangélisa de même Dol, Antrain, Bazouges, Fougères et Vitré, puis se rendit à Rennes, où il fut reçu par l'évêque, le clergé, la noblesse, les magistrats et la bourgeoisie, avec tout le respect possible. L'évêque lui avait fait préparer un logement dans le palais épiscopal ; mais l'humble Vincent ne voulut pas loger ailleurs que chez ses confrères, les religieux de Bonne-Nouvelle. Pendant qu'il fut à Rennes, il prêcha dans une place assez spacieuse appelée le cimetière Sainte-Anne. De Rennes, il reprit le chemin de Vannes par Montfort, Josselin, la Chèse et Ploërmel.

Outre les travaux éclatants de son emploi de missionnaire apostolique, il se rabaissait jusqu'aux moindres fonctions des catéchistes, n'estimant rien de petit de tout ce qui pouvait servir à la gloire de Dieu et au salut des âmes. On le voyait réunir autour de lui des enfants à des heures fixes, leur enseigner la manière de faire le signe de la croix, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole des apôtres, leur apprendre à aimer Dieu, à respecter leurs parents et le prochain. Se faisant tout à tous, à l'exemple de l'Apôtre, il accueillait les pauvres avec autant d'égards que les riches, et les hommes obscurs comme les nobles. Il se montrait agréable à tous, leur témoignait le désir de leur être utile, était pour eux plein de douceur, et gagnait ainsi l'affection et le respect de tout le monde. Les veuves et les orphelins trouvaient en lui un défenseur plein de zèle. Enfin il ne se refusait à aucun des services qu'il pouvait rendre à ses frères. La vertu des miracles, et le don de se faire entendre à ceux mêmes qui ne savaient pas sa langue, l'accompagnèrent en Bretagne comme dans tous les autres lieux qui avaient eu le bonheur de le posséder ; mais il fallut enfin que le corps succombât sous les rigueurs de la pénitence et sous les travaux de l'apostolat.

Ses compagnons, voyant approcher la fin de sa vie, employèrent leurs sollicitations pour lui persuader d'aller mourir en Espagne. Le grand intérêt qu'ils paraissaient y prendre l'empêcha d'apporter une trop forte résistance à leurs prières ; cependant il ne se rendit pas tout de suite, il se rappela les paroles que Notre-Seigneur avait dites à Avignon, et l'ordre qu'il lui avait donné d'aller dans les contrées de l'Ouest prêcher son évangile. Enfin il se laissa vaincre, et, après avoir pris congé des habitants de Vannes, il monta sur son âne et se mit en chemin à minuit. Mais, après avoir marché quelques lieues avec ses compagnons, il se trouva, à la pointe du jour, devant la porte de la ville. Alors il se tourna vers ses frères et leur dit : Rentrons dans cette ville, mes frères, ce qui nous est arrivé marque assez que Dieu veut que ce soit ici la borne de ma carrière.

Son retour causa une joie universelle aux habitants ; ils accoururent en foule, hommes, femmes, enfants, pour lui baiser les mains et lui marquer leur satisfaction. On entendait partout le son des cloches comme dans les plus grandes solennités, et l'on ne disait autre chose de toutes parts, sinon : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Quand il fut arrivé à son hospice ordinaire, il dit aux habitants : Mes enfants, il a plu à Dieu que je revinsse ici, mais ce n'est plus pour y prêcher, c'est pour mourir chez vous. Allez-vous-en, et que Dieu vous récompense de l'honneur que vous avez bien voulu me faire aujourd'hui pour son amour. Il leur dit encore beaucoup d'autres choses, qui leur tirèrent les larmes des yeux, et changèrent en une sensible

affliction la joie qu'ils avaient eue de son retour.

Le jour suivant, il fut attaqué d'une fièvre violente, accompagnée de douleurs extrêmes dans tous les membres, et d'un épuisement universel : mais, possédant toujours son âme, comme dans la plus parfaite santé, il appela ses frères, et leur annonça le jour de sa mort. Il fit venir le prêtre auquel il avait coutume de confier les secrets de sa conscience ; il se confessa, et le pria de lui accorder l'absolution générale, selon le pouvoir que lui en avait donné le pape Martin V. Il reçut ensuite tous les sacrements avec un redoublement de dévotion, et passa trois jours entiers à exhorter à la pratique de la vertu et à la persévérance dans le bien ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. Quand on eut appris dans la ville qu'il avait reçu les derniers sacrements, l'évêque, la noblesse, les magistrats vinrent le voir, et il leur dit : Messieurs les Bretons, si vous voulez vous rappeler dans votre mémoire tout ce que je vous ai prêché pendant deux ans, vous trouverez qu'il n'est pas moins utile pour votre salut que conforme à la vérité. Vous n'ignorez pas à quels vices j'ai trouvé que votre province était sujette, et que, de mon côté, je n'ai rien épargné pour vous ramener dans le bon chemin. Rendez grâces à Dieu avec moi de ce qu'après m'avoir donné le talent de la parole, il a rendu vos cœurs capables d'être touchés et portés au bien. Il ne vous reste plus qu'à persévérer dans la pratique des vertus et à ne pas oublier ce que vous avez appris de moi. Pour ce qui me regarde, puisqu'il plaît à Dieu que je trouve ici la fin de ma vie et de mes travaux, je serai votre avocat devant le tribunal de Dieu, je ne cesserai jamais d'implorer sa miséricorde pour vous, et je vous le promets, pourvu que vous ne vous écartiez point de ce que je vous ai enseigné. Adieu ; je m'en irai devant le Seigneur en dix jours d'ici.

Ensuite, pour employer plus tranquillement à la contemplation le reste de sa vie, il pria qu'on empêchât le grand concours du peuple. Ses douleurs augmentèrent, mais sa patience encore plus que ses douleurs. Dans les opérations les plus cruelles de la chirurgie, on ne lui entendait prononcer que les noms de Jésus et de Marie. Comme il n'y avait point encore de maison religieuse de son ordre à Vannes, ceux qui avaient la principale autorité dans la ville, voulant prévenir les disputes qu'il pourrait y avoir au sujet de sa sépulture, vinrent lui demander où il souhaitait être enterré. Il répondit : Je suis un pauvre religieux qui ne me fais gloire que d'une qualité, qui est celle de serviteur de Jésus-Christ. En cette qualité, je regarde le salut de mon âme comme l'unique soin dont je dois m'occuper. Du reste, je m'embarrasse très peu de ce qui regarde la sépulture de mon corps. Cependant, afin de vous procurer la paix après ma mort, comme j'ai tâché de vous y entretenir pendant ma vie, je vous prie de permettre que le prieur du couvent de mon ordre, qui est le plus près d'ici, soit le maître de régler ce qui regarde ma sépulture.

Neuf jours après, il demanda qu'on lui lût la passion de Notre-Seigneur, selon les quatre évangélistes ; il se fit lire ensuite les sept psaumes de la pénitence, qu'il répéta, avec tous les autres psaumes, jusqu'à ce que les forces lui manquèrent absolument et que sa langue demeura immobile. Il joignit les mains, leva les yeux au ciel, et rendit son âme à Dieu, le mercredi 5 avril 1419, dans la soixante-troisième année de son âge. La duchesse de Bretagne, fille de France, voulut elle-même laver son corps. L'eau qu'elle y employa servit à la guérison de beaucoup de malades. Le duc Jean, cinquième du nom, prépara des obsèques magnifiques à saint Vincent : il se fit un concours si grand, qu'on fut obligé de garder le corps pendant trois jours, pour satisfaire la dévotion du peuple, qui voulait le voir et le toucher. Il fallut même, à la fin, l'environner de gardes en armes, pour qu'on ne le mît pas en pièces. Il fut enterré dans l'église cathédrale, à côté du grand autel, et Dieu a continué de faire, après la mort de saint Vincent Ferrier, autant et plus de miracles par son intercession qu'il n'en avait accordés à ses prières pendant sa vie.

Aussitôt après sa mort la plupart des princes, des prélats, des villes et des universités qui avaient eu le bonheur de le connaître et de le posséder, s'adressèrent au pape Martin V, pour procéder à sa canonisation. Jean V, duc de Bretagne, fut un des plus ardents à solliciter cette affaire. Elle ne fut terminée qu'en 1455, par le pape Calixte III ; encore la bulle de sa canonisation ne fut-elle publiée que trois ans après par Pie II. On leva son corps de terre en 1456. Les Espagnols ayant demandé inutilement qu'on le transportât à Valence, résolurent, en 1599, de l'enlever secrètement, comme un trésor qui leur appartenait. Pour prévenir leurs desseins, on cacha la châsse qui le renfermait. On la découvrit en 1637, ce qui donna lieu à une seconde translation, qui se fit le 6 septembre ; après quoi on mit cette châsse sur l'autel d'une chapelle qui venait d'être bâtie dans la cathédrale, et elle y est encore exposée à la vénération des fidèles (1).

Sainte Catherine de Sienne, saint Vincent Ferrier, saint Antonin, le bienheureux Jean cardinal-évêque de Raguse, ne furent pas les seuls de la famille de saint Dominique qui glorifièrent l'Église de Dieu vers la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle ; on en vit encore plusieurs autres.

Le bienheureux Marcolin, né à Forli, dans la Romagne, entra dès l'âge de dix ans chez

(1) *Acta SS.*, 5 *april.*, Godescard. *Vies des saints de Bretagne.*

les Dominicains de sa ville natale, avec l'intention de s'y consacrer à Dieu. Le Seigneur se plaît à répandre ses dons sur les âmes innocentes ; les progrès de Marcolin dans la vie religieuse furent si rapides, qu'il devint bientôt un modèle pour tous ceux d'entre ses frères qui aspiraient à la perfection de leur état. Rigide observateur de sa règle, il la gardait à la lettre, sans jamais user de dispense, et ajoutait plusieurs pratiques à celles que la règle prescrit. Il avait tant d'affection pour la retraite et le silence, qu'il ne sortait jamais de sa cellule et du couvent sans une pressante nécessité. Son humilité lui faisait toujours choisir les dernières places, et son plus grand soin était de cacher aux hommes les grâces particulières qu'il recevait de Dieu. Une âme si fervente devait avoir une grande ardeur pour s'unir à Jésus-Christ ; aussi était-ce un spectacle édifiant de voir ce saint religieux offrir l'auguste sacrifice de nos autels. Les larmes abondantes que l'amour divin lui faisait alors répandre contribuèrent à la conversion de plusieurs pécheurs. Le mérite de la pauvreté et de l'obéissance lui paraissait si grand, qu'il avait pour ces deux vertus une affection toute spéciale. On le voyait toujours calme, modeste, recueilli, mortifié, attentif aux besoins de ses frères, constamment prêt à les prévenir et à leur rendre tous les services qui dépendaient de lui. Il n'était pas moins charitable envers les séculiers, et les pauvres surtout le regardaient comme leur père.

Dieu voulut que son serviteur, qui s'appliquait avec tant de soin à sa propre sanctification, travaillât aussi à celle du prochain. Le saint religieux fut chargé par le bienheureux Raymond de Capoue, alors supérieur général des Dominicains, de rétablir la régularité dans plusieurs maisons de l'ordre où le relâchement s'était introduit ; il s'y employa avec tant de prudence et de zèle, qu'il les réforma et y fit observer les constitutions avec une grande exactitude.

Le bienheureux Marcolin prolongea sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans, et, pendant ce long espace de temps, sa ferveur et sa tendre dévotion envers la sainte Vierge ne se démentirent jamais. Instruit de l'heure de sa mort, il l'annonça à ses frères, et après avoir reçu avec la piété la plus affectueuse les sacrements de l'Eglise, il rendit tranquillement son âme à Dieu, l'an 1397. Dès que le bruit de son décès se fut répandu, tout le pleuple courut pour voir son saint corps et pour obtenir de ses reliques. Dieu a opéré un grand nombre de miracles au tombeau de ce bienheureux. Benoît XIV approuva son culte le 9 mai 1750, et permit au clergé de Forli ainsi qu'à l'ordre des Frères Prêcheurs, d'en célébrer la fête (1).

Un vertueux marchand de la ville d'Ulm, en Souabe, donna le jour, en 1407, au bienheureux Jacques, qu'on surnomme assez souvent l'Allemand, à cause de sa patrie. Il reçut une éducation chrétienne, et resta au sein de sa famille jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. A cette époque, le désir de voir Rome et de visiter les tombeaux des saints apôtres le détermina à entreprendre le voyage d'Italie ; mais il ne se mit en route qu'après en avoir obtenu la permission de son vénérable père, qui lui dit en le bénissant : Allez, mon cher fils ; rappelez-vous votre Créateur pendant tout le chemin, et préférez la mort plutôt que de pécher en sa présence. Il lui recommanda ensuite de prier pour lui dans tous les lieux de dévotion qu'il visiterait, et de revenir promptement à la maison paternelle. Jacques, accompagné de quelques autres voyageurs, qui, comme lui, se dirigeaient vers la capitale du monde chrétien, arriva à Rome au commencement du carême. Il passa tout ce saint temps à visiter les églises, et se disposa à célébrer les fêtes de Pâques par une confession générale. De là, il se rendit à Naples, pour y trouver quelques moyens de subsister. Il était bien fait et d'une figure agréable ; une dame noble et qui avait un grand nombre de domestiques, l'ayant vu, voulut le prendre à son service ; mais le vertueux jeune homme, craignant de trouver dans sa maison quelque danger pour le salut de son âme, refusa ses offres, préférant la conservation de son innocence aux avantages temporels qui lui étaient offerts.

Le besoin contraignit alors Jacques à s'engager comme soldat dans les troupes d'Alphonse II, roi de Naples ; mais sa nouvelle profession n'apporta aucun changement dans ses mœurs, et sa conduite fut constamment celle d'un fervent chrétien. Son horreur pour le vol était extrême. Un jour qu'il était logé avec d'autres soldats chez un Juif, et qu'il arriva trop tard pour le dîner, parce qu'il avait passé la matinée dans les églises, un de ses camarades lui présenta à manger les restes d'un plat de légumes, en lui disant que ces légumes avaient été volés. Le serviteur de Dieu repoussa le plat avec indignation, et, dès le lendemain, il alla demander son congé au capitaine. Il l'obtint, et passa à Capoue, où il entra au service d'un noble, qui lui donna toute sa confiance et le traita plutôt comme son fils que comme son domestique. Jacques passa cinq ans dans cette maison, jouissant de l'estime et de l'affection de son maître ; mais le souvenir de son père le détermina à retourner dans sa patrie, malgré les efforts que ce maître fit pour le retenir.

Comme il passa par Bologne, sa dévotion le conduisit à l'église des Frères Prêcheurs, dans laquelle on conserve les reliques de saint Dominique ; mais il y fut tellement édifié de la modestie des religieux, que, faisant à Dieu le sacrifice de son pays et de sa famille, il sollicita la grâce d'être admis dans le couvent en qualité de frère convers. Sa demande fut ac-

(1) Godescard, 24 janvier. *Bréviaire dominicain.*

cueillie ; il prit l'habit et commença son noviciat. Peu de jours après son entrée, ses compagnons de route d'Allemagne à Rome, qui travaillaient alors à Bologne, et qui l'avaient trouvé dans cette ville avec une grande joie, vinrent le voir, avec le commandant de la citadelle, chez lequel ils étaient employés, et qui, autrefois, avait aussi occupé Jacques lui-même. Ce commandant, s'adressant aux religieux, leur dit : Mes pères, le jeune homme que vous venez de recevoir est le plus modeste et le plus honnête que j'aie jamais vu. Aucun de nous n'a jamais su qu'il eût dit ou fait la moindre chose digne de blâme ; nous, de notre côté, nous n'aurions osé prononcer devant lui une seule parole inutile. Je regrette, non qu'il soit entré parmi vous, mais d'être privé d'un jeune homme si pieux et si modeste.

Les Dominicains furent bientôt convaincus par leur propre expérience que cet éloge n'était pas exagéré. Jacques se montra, dès le commencement de son noviciat, un fervent religieux. Ayant un jour demandé à son père maître quelle était la voie la plus sûre pour parvenir à la sainteté, et ce père lui ayant indiqué celle de l'humilité, dans un très beau discours qu'il lui fit à ce sujet, le serviteur de Dieu en fut tellement touché, qu'il s'adonna tout entier à la pratique de cette vertu, et que bientôt il en devint un parfait modèle. Il se regardait comme le dernier et le plus vil de tous ; et cette persuasion le portait à honorer tout le monde, à servir de bon cœur chacun des frères qui composaient la maison. Admis à prononcer ses vœux, il ne changea point de conduite après sa profession ; au contraire, il parut animé d'une nouvelle ardeur pour sa sanctification. Il portait un rude cilice, déchirait son corps par de fréquentes disciplines, et passait souvent une partie de la nuit en prières. Mais ces mortifications ne lui donnaient pas l'air austère ; il les cachait sous un extérieur toujours gracieux. Constamment affable, il cherchait à obliger le prochain en toute occasion, se montrait très attaché à la vie commune, et fuyait la moindre singularité.

La pratique du saint religieux était de se rendre de très bonne heure à l'église, et, après la récitation de ses prières de règle, de visiter toutes les chapelles, commençant par celle de la sainte Vierge, car il avait toujours eu pour la mère de Dieu la plus tendre dévotion. La veille des jours qu'il devait communier, il se tenait dans un profond recueillement, et, lorsqu'il avait reçu son Dieu, il paraissait tout hors de lui-même. Après avoir accompli ses devoirs de piété, il se mettait à l'ouvrage ; car jamais on ne le vit perdre un moment. Il répétait souvent à ses frères ces paroles de l'Apôtre : Quiconque ne veut pas travailler ne doit pas manger. Rien n'interrompait son travail. Très exact observateur du silence, il ne parlait que pour répondre et ne disait que des choses édifiantes. Dieu lui avait donné un talent particulier pour tous les arts mécaniques, et il excellait surtout dans la peinture sur verre ; mais tous ses travaux étaient subordonnés à l'obéissance la plus entière. L'auteur de sa vie en rapporte plusieurs traits admirables, et qui montrent à quel degré de perfection le frère Jacques était arrivé dans la pratique de cette vertu.

La réputation de la sainteté du serviteur de Dieu finit par s'étendre au loin. Elle parvint jusqu'à Alphonse, duc de Calabre, qui fut depuis roi de Sicile. Ce prince, se trouvant à Bologne, et étant allé visiter le couvent des Frères Prêcheurs, témoigna le désir de voir ce saint religieux. Celui-ci ayant été présenté, il l'embrassa et se recommanda humblement à ses prières. Lorsque Jacques se fut retiré, le prince en parla dans des termes qui prouvèrent à tous la haute estime qu'il en avait conçue.

Les infirmités, compagnes presque inséparables de la vieillesse, vinrent assiéger le bienheureux Jacques à mesure qu'il avança en âge ; mais il sut les supporter avec une patience invincible. Non seulement il souffrait sans murmurer, mais il le faisait avec joie, répétant souvent ces paroles de l'Apôtre : La vertu se perfectionne par l'infirmité. Il était octogénaire, lorsqu'il fut pris d'une fièvre très violente qui le réduisit à l'extrémité, et le conduisit au tombeau le 12 octobre 1491. Le peuple se porta en foule à ses funérailles, et chacun l'invoquait déjà comme un saint. Au bout de très peu de temps, les religieux furent obligés de déposer son corps dans une chapelle de leur église, afin de satisfaire la dévotion des fidèles envers ce vertueux frère. Son culte fut approuvé par le pape Léon XII le 30 juillet 1823 (1).

La bienheureuse Clara Gambarcoti naquit à Pise, en 1362, et annonça dès sa première enfance les plus heureuses inclinations. Son père, un des premiers magistrats de la ville, crut devoir la fiancer, dès l'âge de sept ans, à un jeune noble de la ville, nommé Simon de Massa, qui était très riche et très connu. Cet engagement avait été inspiré au père par la politique ; mais sa fille aspirait à une vie plus parfaite que celle du monde. Elle jeûnait souvent, portait le cilice, faisait de fréquentes prières, était déjà accoutumée à se vaincre, et nourrissait avec soin sa dévotion par la lecture habituelle des livres de piété. En avançant en âge, elle croissait en ferveur, et manifestait souvent le désir de n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ.

Sa charité pour le prochain, et surtout pour les infirmes, était admirable ; sitôt qu'elle fut un peu maîtresse de ses actions, oubliant son rang et la faiblesse de son âge, elle allait donner des soins à une pauvre malheureuse dont tout le corps n'était qu'une plaie, et qui avait le visage tellement rongé, que ses yeux même avaient perdu leur forme. Que la re-

(1) *Acta. SS.*, 11 *octobr.*, et Godescard, 12 octobre.

ligion inspire de courage ! La jeune servante de Dieu prit l'habitude de visiter cette infortunée, de la servir, de nettoyer ses plaies, de lui exprimer la part qu'elle prenait à sa peine, et, pour le lui mieux prouver, elle ne craignait pas de coller son visage à ce visage horrible, tant sa vertu était héroïque.

Clara, parvenue à l'âge de quinze ans, perdit le jeune homme auquel on l'avait fiancée, et qu'elle devait épouser. Aussitôt que cette mort lui est connue, elle se coupe elle-même les cheveux, pour montrer son renoncement au monde, quitte ses habits somptueux, refuse les divers partis que son père et ses frères lui proposaient, et, au bout de quelque temps, elle se retire secrètement dans un monastère de Clarisses, où elle prend l'habit avec le nom de Claire ou de Clara. Son père, qui ignorait sa démarche, se livra, dès qu'il en fut informé, à une douleur si amère, que ses fils s'armèrent aussitôt, ainsi que leurs amis, allèrent tous ensemble attaquer le monastère, et forcèrent les religieuses à leur rendre leur sœur. Ensuite ils l'enfermèrent dans une chambre, ne laissant ouverte qu'une petite fenêtre, pour lui faire passer sa nourriture. Personne n'avait permission de la voir, si ce n'est un saint homme nommé Etienne, qui pouvait quelquefois la visiter et la consoler ; et elle en avait besoin, car Dieu l'éprouva par des peines intérieures et par la maladie ; mais Clara soutint ces épreuves avec patience, et montrait même une sainte joie dans son affliction. Elle passa ainsi cinq mois dans une captivité si rigoureuse, qu'une fois, par un oubli des domestiques, elle resta trois jours sans aliments. Ce fut à cette époque qu'elle eut un entretien avec Alphonse, ancien évêque de Jaën, et autrefois confesseur de sainte Brigitte. Ce prélat, après avoir examiné la vocation de Claire, l'engagea à y persévérer, et la fortifia ainsi dans le dessein qu'elle avait manifesté de se consacrer à Dieu dans un monastère.

Le Seigneur exauça enfin les vœux de sa servante. Pierre Gambarcoti s'adoucit, et permit que sa fille se consacrât à Dieu dans un couvent de Pise, de l'Ordre de Saint-Dominique. Plus tard, il lui fit même construire un monastère, dont elle devint prieure treize ans après qu'elle y fut entrée. Elle remplit cette maison de la bonne odeur de ses vertus, et l'on n'avait d'autre reproche à lui faire, sinon qu'elle traitait trop rigoureusement son corps ; mais si elle était dure à l'égard d'elle-même, la tendre charité pour le prochain, qu'elle avait pratiquée avec tant d'ardeur dans sa première jeunesse, sembla prendre, depuis son entrée en religion, de nouveaux accroissements.

Une dame de Pise, son nom était Céa, gouverna longtemps et avec beaucoup de charité l'hospice des Enfants-Trouvés. En mourant elle recommanda sa famille d'orphelins à la prieure de Saint-Dominique. Clara commença donc, avec une grande sollicitude, à chercher une personne propre à continuer cette œuvre de miséricorde. Elle fit prier à cet effet ses religieuses. Enfin elle jeta les yeux sur un homme riche et dévot, Jean Tonnelier, ainsi nommé de sa profession. Comme il avait une femme âgée et stérile, il destinait tous ses biens au couvent de la sainte prieure, pour laquelle il avait beaucoup de vénération. Elle le fit donc venir, et le pria de se charger dudit hôpital. Il montra beaucoup d'éloignement, tant à cause de lui-même que de sa femme. Enfin il convint avec la bienheureuse Clara de consulter Dieu par la prière en l'avertissant toutefois de penser à un autre. Etant venu la trouver, il lui dit : Avez-vous trouvé quelqu'un ? — Oui, répondit-elle. — Qui est-ce ? demanda-t-il avec joie. — Mais répliqua la sainte, c'est vous-même ! — Il eut beau se défendre et dire qu'il destinait tous ses biens à son monastère, ce qui ne pourrait avoir lieu s'il se chargeait de l'hôpital, Clara ne cessa de le prier que quand il eut consenti à être le père des enfants trouvés ; ce qu'il faisait encore avec beaucoup d'édification pendant qu'une religieuse écrivait la vie de la sainte.

Mais, pour purifier de plus en plus sa servante, Dieu permit qu'elle éprouva une de ces grandes afflictions qui semblent exiger une vertu parfaite pour être supportée saintement. Pierre Gambarcoti, son père, qui gouvernait Pise depuis vingt-quatre ans, avait élevé dans sa maison un jeune homme qui se nommait Jacques d'Appiano, et qu'il traitait comme un de ses fils. Il l'avait fait son secrétaire et ne lui cachait rien des affaires les plus importantes. Ce malheureux, gagné par les ennemis des Pisans à une époque où les principales villes d'Italie se combattaient avec fureur, fit d'abord, en 1493, assassiner des amis de Gambarcoti, puis son bienfaiteur lui-même, qui ne se défiait nullement de sa trahison. Non content de ces crimes, il fit également périr deux des frères de Clara après leur père, en les empoisonnant. On comprend aisément combien le bon cœur de la servante de Dieu dut souffrir de cette affreuse catastrophe ; mais la charité triompha de tout son ressentiment : non seulement elle ne se répandit pas en plaintes contre cet ingrat, mais, la peine qu'elle éprouvait lui ayant causé une grave maladie, elle voulut avoir, pour se guérir, du pain et du vin de la table du meurtrier de sa famille, comme elle en avait autrefois de celle de son père, afin de montrer à ce misérable qu'elle lui pardonnait entièrement. Bien plus, cet homme étant mort, sa veuve craignant pour sa vie, à l'époque d'un changement qui s'opéra dans le gouvernement, Clara, non contente de consoler cette femme et de lui donner de sages conseils, lui ouvrit dans son monastère un asile pour elle et ses deux filles, rendant ainsi le bien pour le mal avec une générosité héroïque.

La bienheureuse Claire mourut saintement le 17 avril 1419. Elle était âgée de cinquante-

sept ans, et en avait passé trente-sept dans son monastère. Son corps demeura flexible, et exhala une odeur suave qui remplit toute sa cellule. Bientôt le bruit de sa mort s'étant répandu, le peuple se porta en foule au monastère pour visiter sa dépouille mortelle et lui donner des marques publiques de sa vénération. Plusieurs fidèles qui réclamèrent dès lors son intercession, en éprouvèrent les heureux effets. Elle commença bientôt à être honorée d'un culte public, qui enfin a été approuvé par le pape Pie VIII, le 3 avril 1830 (1).

Ce fut dans la ville de Palerme, en Sicile, que naquit, l'an 1381, le bienheureux Pierre, de la noble famille des Jérémie. Il commença ses études dans cette ville, et alla les achever à Bologne, dont l'Université, alors dans sa plus grande célébrité, comptait un grand nombre de professeurs distingués, et attirait des jeunes gens des contrées les plus lointaines. Pierre fit de rapides progrès dans la science du droit, qui était celle de son père; lorsque le professeur était empêché de faire la leçon, il le remplaçait, aux applaudissements de ses condisciples. Une nuit qu'il étudiait pour se préparer au doctorat, on frappa violemment à sa fenêtre. Effrayé d'abord, il finit par demander qui est-ce qui se permettait de le troubler de la sorte? Une voix répondit : Je suis un de vos parents, non médiocrement versé dans l'un et l'autre droit. Avocat, je donnais des conseils aux autres, et ne m'en suis pas donné à moi-même; j'apprenais aux autres à éviter les pièges de leurs adversaires, et je n'ai pas voulu éviter les pièges de l'ennemi commun du genre humain; je suis sorti de ce monde, non comme défenseur, mais comme coupable et pour subir des peines éternelles. Écoutez-moi, ou plutôt écoutez Dieu, qui m'envoie vous avertir : Fuyez cette gloriole qui passe, ainsi que les insignes du doctorat. Cela dit, la vision disparut. Cet avertissement étrange, Pierre le mit à profit. Il résolut d'entrer dans un ordre religieux. Pour s'éprouver d'abord lui-même, il se ceignit le corps d'une chaîne de fer de dix-huit livres. Après quoi il se présenta au couvent des Dominicains, y demanda et reçut l'habit.

Son père, qui était contrôleur général des finances en Sicile, ayant appris la démarche de son fils, vint en fureur à Bologne, pour l'arracher du monastère. Mais il en arriva autrement qu'il ne pensait. Lorsque son fils le sut à la porte du couvent, il pria le supérieur d'aller le trouver lui-même, pour l'adoucir et le consoler. Le père s'emporta beaucoup de ce qu'on ne lui permettait pas même de voir son fils. Il revint quinze jours après, et obtint à grand'peine qu'il le verrait de loin, mais sans lui parler. Lorsqu'il l'aperçut dans un coin du monastère, qu'il vit sa modestie et sa piété, sa colère se fondit en larmes, il leva les mains au ciel, rendit grâces à Dieu, et souhaita à son fils toutes sortes de bénédictions. Ayant enfin eu la permission de l'entretenir avant de partir pour la Sicile, non seulement il ne le détourna point de sa vocation, mais l'exhorta longuement à la piété et à la vertu.

Aussitôt que Pierre de Palerme eut été ordonné prêtre, il commença de remplir avec zèle les fonctions du ministère évangélique. Saint Vincent Ferrier, qui vint à Bologne, en 1416, visiter le corps de saint Dominique, l'exhorta vivement à continuer, l'assurant que ses travaux étaient agréables à Dieu. En effet, le saint religieux n'omettait rien de ce qui pouvait attirer la bénédiction du ciel sur ses prédications. Prières ferventes, mortifications assidues, humilité profonde, tels sont les moyens par lesquels il cherchait surtout à convertir les pécheurs. Il eut même recours à un genre de pénitence extraordinaire, que l'esprit de Dieu lui avait sans doute inspiré : il enferma son corps dans cinq cercles de fer, qu'il serra si fortement, que, même après sa mort, on ne put les dégager, parce qu'ils avaient pénétré dans les chairs. Il fallut attendre, pour les enlever, que son corps fût entièrement desséché. Des exemples si frappants devaient porter leurs fruits. Aussi vit-on plusieurs jeunes seigneurs de familles nobles, touchés de son détachement et de sa vie si austère, renoncer aux vanités du siècle pour suivre Jésus-Christ, entre autres le bienheureux Licci, qui lui dut son entrée dans l'Ordre des Dominicains.

Plus tard il eut occasion de développer son zèle et sa prudence d'une manière toute particulière dans la direction qui lui fut confiée de plusieurs maisons de son Ordre. Il s'efforça surtout d'y rétablir la discipline dans toute sa vigueur, et, son exemple achevant ce que ses prédications avaient commencé, il eut la consolation de réussir presque généralement. Nous retrouverons le bienheureux Pierre de Palerme au concile œcuménique de Florence (2).

Nous avons vu saint Vincent Ferrier, prêchant un jour aux habitants d'Alexandrie en Piémont, s'interrompre tout à coup et dire à ses auditeurs : Sachez mes enfants, qu'il y a parmi vous un religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, qui, dans peu, sera un homme célèbre par toute l'Italie, de la doctrine et des exemples duquel proviendra un grand fruit dans le peuple chrétien. Et quoiqu'il soit jeune et moi cassé de vieillesse, cependant il arrivera un temps où il me sera préféré en honneur dans l'Église romaine. Je vous exhorte donc de rendre grâces à Dieu et de le prier qu'il accomplisse pour l'utilité du peuple chrétien ce qu'il m'a révélé. Et parce que cela sera, je retourne prêcher dans les Gaules et les Espagnes; quant à ceux des peuples d'Italie que je ne suis pas encore allé prêcher, c'est à lui que je les laisse à instruire. Ayant ainsi

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 17 avril. — (2) *Ibid.*, 3 mars.

parlé, saint Vincent reprit le fil de son discours.

Ce Frère Mineur, qui plus jeune lui sera préféré en honneur dans l'Église romaine, y sera canonisé le premier des deux, c'est saint Bernardin de Sienne.

Il naquit à Massa, où son père était gouverneur. Il était de la famille des Albizeschi, l'une des plus illustres de la république de Sienne. Le jour de sa naissance fut le jour de la Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre 1380. Son père et sa mère obtinrent cet enfant unique par l'intercession de la mère de Dieu, en laquelle tous deux ils mettaient toute leur espérance. On pouvait dire de Bernardin ce qu'on disait de Jean-Baptiste : Qui pensez-vous que sera cet enfant ? car la main du Seigneur était avec lui. Mais il perdit sa mère à l'âge de trois ans, et son père avant qu'il en eût sept. Perte funeste pour bien des enfants ! Par la Providence divine, Bernardin n'en eut point à souffrir. Une tante maternelle, elle se nommait Diane, prit soin de son éducation, lui inspira une tendre piété envers Dieu, et une dévotion particulière envers la sainte Vierge. Le petit Bernardin était modeste, doux, humble et pieux. Il faisait ses délices de la prière et de la visite des églises. Sa dévotion le portait surtout à servir la messe. D'une mémoire merveilleuse, il répétait à ses camarades, avec autant de fidélité que de grâce, les sermons qu'il avait entendus. Sa compassion pour les pauvres n'était pas moins admirable que sa piété. Un jour, sa tante en renvoya un sans rien lui donner, parce qu'il n'y avait qu'un pain dans la maison pour le dîner de toute la famille. Bernardin en fut si touché, qu'il dit à sa tante : Pour l'amour de Dieu, donnons quelque chose à ce pauvre homme ; donnez-lui ce que vous me donneriez à dîner, je m'en passerai de bon cœur. La pieuse tante, étonnée et réjouie de ces paroles, exhorta son neveu à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Elle observait avec admiration ces marques précoces d'une sainteté future. Souvent elle le voyait, prosterné devant une image de la Vierge, fondre en larmes et lui adresser la salutation angélique avec toute la ferveur d'un ange. Car, nuit et jour, tous les vœux, toutes les prières de Bernardin se dirigeaient vers Marie, mère de Jésus. Dès ses premières années, il se mit à jeûner tous les samedis en son honneur, et il garda cette pieuse coutume le reste de sa vie.

A l'âge de onze ans, il perdit cette vertueuse tante : mais Dieu ne l'abandonna point. Deux oncles paternels, Christophore et Ange, le firent venir à Sienne. Pia, la femme de Christophore, n'ayant point d'enfants, le prit en affection particulière, l'aima comme son fils. Non moins pieuse que Diane, elle eut le même soin de son éducation. Comme il est dit de l'enfant Jésus, Bernardin croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. A la maison, il construisait des autels, et commençait à réciter chaque jour l'office de la sainte Vierge. Ravie de ses progrès dans la vertu, Pia voulut qu'il pût en faire de semblables dans les lettres et les sciences humaines. Elle lui fit donner les plus excellents maîtres. Ceux-ci ne se lassaient point d'admirer la pénétration de leur disciple et la beauté de son esprit ; ils admiraient beaucoup plus encore sa docilité et sa modestie.

Bernardin était d'une beauté remarquable ; mais son amour pour la pureté était encore plus extraordinaire. Quoiqu'il fût naturellement poli, complaisant et respectueux envers tout le monde, il n'était plus maître de lui-même dès qu'un discours indécent frappait ses oreilles. Un des principaux habitants de la ville lui ayant adressé sur la place publique un propos déshonnête, Bernardin lui donna aussitôt sous le menton un si grand coup de poing, que le bruit en retentit par toute la place. Le citoyen, devenu la risée de tous les spectateurs, se retira confus, et se corrigea de sa mauvaise habitude. Bien des années après, comme il écoutait Bernardin prêchant le peuple sur la même place, on le vit fondre en larmes au souvenir de ses fautes passées. Une autre fois, un libertin venu du dehors, épris de la beauté de Bernardin, osa lui faire des propositions infâmes. Bernardin le repoussait avec horreur, mais le misérable revenait toujours. Alors le saint jeune homme dit à ses camarades de se remplir les poches de pierres, et, à la première occasion, ils poursuivirent ce libertin à grands cris et à coups de pierres, à travers les rues et les places, en sorte qu'il se crut bien heureux d'échapper à la mort. Ces dispositions de Bernardin étaient si connues, sa présence seule inspirait tant de respect, que, quand il arrivait parmi des jeunes gens, toute conversation libre cessait : Silence ! disaient les plus dissolus, voici Bernardin.

Il avait une sainte cousine, nommée Tobie, fille de la pieuse Diane ; elle avait trente ans de plus que lui, et, devenue veuve, avait embrassé le Tiers-Ordre de Saint-François. Voyant Bernardin si bien fait et si jeune, elle craignait beaucoup qu'il ne vînt à perdre la pureté de son corps et de son âme. Pour lui conserver ce précieux trésor, elle adressait continuellement des prières à Dieu, à la sainte Vierge et à tous les saints. Elle lui faisait à lui-même des remontrances à cet égard. Il répondit en riant : Je suis déjà pris par l'amour ; je mourrais le jour même où je ne pourrais voir celle qui m'est chère. Bien des fois il ajoutait : Je m'en vais voir celle que j'aime, qui est plus noble que toutes les filles de Sienne. Tobie, entendant ces paroles et n'en comprenant pas le sens, était profondément affligée ; elle le soupçonnait épris d'amour pour quelque fille mortelle ; lui, au contraire, entendait la sainte Vierge Marie. Au-dessus de la porte de Sienne qui conduit à Florence, il y avait une image de la sainte Vierge en sa glorieuse assomption. Bernardin avait coutume de la visiter deux fois par jour, le matin et

le soir, et d'y faire dévotement ses prières. C'est d'elle qu'il parlait quand il disait à Tobie : Je ne puis dormir la nuit lorsque le jour précédent je n'ai pu voir l'image de ma bien-aimée. Pour éclaircir ses inquiétudes, Tobie l'épia plusieurs jours de suite, à l'heure qu'il venait de lui dire : Je m'en vais voir celle que j'aime. Elle le vit chaque fois s'arrêter devant l'image de la Vierge au-dessus de la porte, se mettre à genoux, réciter dévotement ses prières, et puis s'en retourner tout droit et promptement chez lui. La pieuse Tobie, voyant tous ses soupçons tourner en consolation spirituelle, dit un jour à Bernardin : Mon cher fils, je vous en prie, ne me tenez pas davantage en suspens, et que je ne sois pas affligée chaque jour à cause de vous. Dites-moi pour qui vous êtes épris d'amour, afin que, si elle est d'un rang convenable, nous puissions vous la procurer pour épouse. Bernardin répondit : O mère ! puisque vous l'ordonnez ainsi, je vous découvrirai le secret de mon cœur, que je n'aurais découvert à nul autre. Je suis épris d'amour pour la sainte Vierge Marie, mère de Dieu, que j'ai toujours aimée, que je désire voir de toutes les forces de mon âme, que je me suis fiancée comme une très chaste épouse, et en qui j'ai mis toute mon espérance ; c'est elle que j'aime souverainement, elle que je cherche, elle que je voudrais contempler sans cesse avec le respect qui lui est dû ; mais, comme je ne puis l'obtenir en ce monde, j'ai résolu dans mon cœur de visiter chaque jour son image. Et voilà celle que j'aime ! A ces mots, la pieuse Tobie ne put retenir ses larmes ; elle embrassa Bernardin avec une joie spirituelle, et lui dit : Maintenant je mourrai contente, puisque je suis assurée par votre bouche de votre sainte dévotion envers la Vierge Marie.

Lorsque Bernardin eut fini son cours de littérature et de philosophie, il se mit à étudier le droit civil et canonique ; vint enfin l'étude de l'Écriture sainte et de la théologie, à quoi il prit tant de goût, que les autres sciences lui parurent insipides.

A l'âge de dix-sept ans, il entra dans la Confrérie de Notre-Dame, établie à Sienne dans l'hôpital de la Scala, pour y servir les malades. Ce fut là qu'il commença particulièrement à mâter son corps par les jeûnes, les veilles, les cilices, les disciplines, et par beaucoup d'autres austérités. Il pratiquait surtout la mortification intérieure de sa volonté ; aussi était-il toujours humble, patient, doux et affable envers tout le monde.

En 1400, quatre ans après son entrée dans la Confrérie de l'hôpital, la peste, qui avait déjà désolé une partie de l'Italie, attaqua la ville de Sienne. Il mourait chaque jour dans ce seul hospice jusqu'à dix-huit et vingt personnes. Tous ceux qui distribuaient aux pestiférés les secours spirituels et corporels furent emportés en fort peu de temps, au nombre de plus de cinquante. Le directeur de la maison ne savait par qui les remplacer. Tout d'un coup Bernardin se présente à lui avec douze jeunes nobles de son âge ; tous ils s'étaient confessés et avaient communié, comme pour aller au martyre. Malgré l'opposition de leurs familles, ils venaient servir les malades, les mourants et les morts. Ils le firent, nuit et jour, avec un courage et une charité héroïques, pendant quatre mois que continua la peste. Bernardin et ses compagnons servaient les hommes : sa cousine Tobie servait les femmes.

Bernardin retourna chez lui épuisé de fatigues. Il y fut saisi d'une fièvre violente, qui le retint au lit quatre mois. Durant sa maladie, il édifia autant par sa patience et sa résignation qu'il l'avait fait par sa charité. A peine fut-il rétabli, qu'il reprit son ancienne manière de vivre. Il rendit de grands services, pendant l'espace de quatorze mois, à une de ses tantes paternelles, nommée Barthélemie : c'était une femme d'une rare piété, qui, après avoir perdu son mari, avait embrassé la règle de Saint-Augustin ; elle avait quatre-vingt-dix-sept ans, était aveugle et souffrait beaucoup de diverses maladies : elle venait de perdre une vieille domestique, Bernardin voulut lui en tenir lieu tant qu'elle vécut.

Après la mort de cette tante, qui l'avait beaucoup exhorté à la vie religieuse, il se retira dans une maison du faubourg de Sienne, et se donna pour clôture les murs de son jardin ; là il redoubla ses jeûnes et ses prières, afin de connaître la volonté de Dieu sur le genre de vie qu'il devait embrasser. Prosterné au pied du crucifix, il se rappelle ces paroles : Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et puis venez et suivez-moi ; il se rappelle comment les apôtres ont suivi ce conseil, et après eux le séraphique François. Aussitôt, pour marcher sur leurs traces, il commence à distribuer tous ses biens aux pauvres.

Il y avait alors dans la maison des Frères Mineurs de Sienne un homme vénérable, d'une famille distinguée de la ville. Il avait travaillé trente ans en Bosnie contre les manichéens qui infectaient cette province ; cassé de vieillesse, il était revenu dans sa terre natale : son nom était Jean Nestor ; il se trouve dans le martyrologe des Franciscains, au 15 février, sous le titre de bienheureux. C'est à ce saint et vénérable vieillard que Bernardin, qui avait alors vingt-deux ans, s'adressa pour demander l'humble habit de saint François. Le vieillard l'en revêtit avec joie, le jour de la Nativité de la sainte Vierge, en félicitant publiquement son ordre de la gloire que lui procurerait le jeune novice.

Colombière était un couvent dans une solitude à quelques milles de Sienne. Saint François et saint Bonaventure y avaient séjourné plus d'une fois. On avait coutume d'y faire passer quelque temps aux jeunes religieux. Un ancien des plus fervents désirait y rétablir toute la régularité et l'austérité primitives. Ayant besoin pour cela d'un aide, il demanda

Bernardin, qui fit ainsi son noviciat à Colombière, où il fut un modèle de douceur, d'innocence, de patience, d'obéissance et de charité. L'année révolue, il fit sa profession le jour de la Nativité de la sainte Vierge ; ce fut encore le même jour que, plus tard, il dit sa première messe et prêcha son premier sermon : c'était pour satisfaire sa tendre dévotion envers la mère de Dieu.

Sa ferveur prenait chaque jour des accroissements sensibles. Il ajoutait de nouvelles austérités à celles qui étaient prescrites par la règle, afin de crucifier plus parfaitement le vieil homme. Il recherchait avec empressement les rebuts et les humiliations. Son plaisir n'était jamais plus grand que lorsqu'en marchant dans les rues, les enfants lui disaient des injures et lui jetaient des pierres. Il montra les mêmes sentiments quand un de ses parents lui fit des reproches amers, et alla jusqu'à lui dire qu'il déshonorait sa famille par le genre de vie abject et méprisable qu'il avait embrassé.

C'était à l'école du Sauveur, qu'il étudiait nuit et jour l'humilité et les autres vertus chrétiennes. Souvent il était prosterné devant un crucifix. Un jour, il lui sembla entendre Jésus-Christ lui parlant ainsi : Mon fils, vous me voyez attaché à la croix ; si vous m'aimez et si vous voulez m'imiter, clouez-vous aussi à votre croix et me suivez ; par là, vous serez sûr de me trouver. » Ce fut aussi aux pieds de Jésus crucifié qu'il puisa ce zèle ardent pour le salut des âmes.

Comme depuis longtemps il se préparait dans la retraite au ministère de la prédication, ses supérieurs lui ordonnèrent de faire valoir le talent qu'il avait reçu de Dieu. Il trouva d'abord de grandes difficultés dans une faiblesse de voix accompagnée d'enrouement ; mais il en fut délivré par l'intercession de la sainte Vierge, son refuge ordinaire. Durant l'espace de quatorze ans, les travaux de son zèle furent renfermés dans le pays de sa naissance. A la fin, il parut dans l'Église comme un astre brillant. On ne l'entendait jamais prêcher sans éprouver les plus vifs sentiments de religion. Les pécheurs retournaient chez eux remplis de componction, fondant en larmes et fortement résolus de quitter leurs désordres. La parole de Dieu était dans sa bouche comme un glaive tranchant et comme un feu qui consume ce qu'il y a de plus dur et de plus capable de résistance.

On demandait un jour à un célèbre prédicateur du même Ordre pourquoi ses sermons ne produisaient pas autant de fruits que ceux du saint. Le père Bernardin, répondit-il, est un charbon brûlant. Ce qui n'est que chaud ne peut pas de même allumer le feu dans les autres. Un prédicateur novice demanda au saint lui-même quand il convenait de faire des exclamations dans les discours publics. Bernardin lui donna cet avis : ce que vous avez à faire, faites-le pour la gloire de Dieu et dans une charité parfaite, et l'esprit de Dieu vous suggérera lui-même, dans l'occasion, ce qu'il conviendra de faire et dire. Un autre lui dit un jour : Comme vos prédications sont si estimées de tous les peuples et qu'elles y produisent tant de fruits, veuillez m'apprendre les règles particulières que vous observez dans le débit. — Mais, dit le saint, je n'en observe qu'une. L'autre, étonné et réjoui, demanda quelle était cette règle unique et souveraine. Depuis que j'ai commencé de m'appliquer à cet exercice, répondit Bernardin, je n'ai jamais prononcé une parole si ce n'est pour l'honneur et la louange de Dieu : c'est cette règle, que j'ai toujours observée avec soin, qui seule m'a valu tout ce que j'ai pu acquérir et de science, et d'éloquence, et de promptitude, et d'autorité ; c'est elle seule qui m'a valu la conversion de toutes les âmes que j'ai pu ramener à Dieu.

Bernardin s'appliquait surtout à inspirer l'amour de Jésus-Christ et le mépris du monde. Il désirait avoir une trompette, dont le son pût pénétrer jusqu'aux extrémités du monde, afin de faire retentir aux oreilles de tous les hommes cet oracle de l'Esprit-Saint : Enfants des hommes, jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti ? Pourquoi aimez-vous la vanité et cherchez-vous le mensonge (1) ? O enfants ! jusqu'à quand aimerez-vous l'enfance (2) ? Sans cesse il faisait entendre le tonnerre de sa voix, afin de réveiller ces hommes charnels qui rampent sur la terre, de les porter à aimer Jésus-Christ, et à s'élever à la considération des biens invisibles. Le souvenir de l'incarnation et des souffrances du Sauveur le tirait comme hors de lui-même, et il ne pouvait prononcer le nom de Jésus sans éprouver des transports extraordinaires. Souvent à la fin de ses sermons, il montrait au peuple ce nom sacré écrit en lettres d'or sur un petit tableau. Il invitait ses auditeurs à se mettre à genoux et à se réunir à lui pour adorer et louer le Rédempteur des hommes.

Quelques personnes malintentionnées, surtout un religieux dont il signalait les maximes et la conduite suspectes, prirent de là occasion de s'élever contre lui, et donnèrent une interprétation maligne à certains termes dont il avait coutume de se servir. Elles le peignirent même sous des couleurs noires au Pape Martin V. Le Souverain Pontife envoya chercher Bernardin et le condamna à garder le silence pour toujours, ou du moins de s'abstenir des expositions du nom de Jésus. L'humble religieux se soumit à l'instant, sans chercher à faire son apologie. Le Pape revint bientôt des impressions fâcheuses qu'on lui avait données contre le serviteur de Dieu. Après avoir examiné mûrement sa conduite et sa doctrine, il reconnut son innocence, le combla d'éloges, et lui permit de prêcher partout où il voudrait, à commencer par Rome. Il le

(1) Psalm., IV, 3. — (2) Prov., I, 22.

pressa même, en 1427, d'accepter l'évêché de Sienne, auquel il avait été élu unanimement : mais le saint trouva moyen de refuser cette dignité : il refusa encore, quelques années après, les évêchés de Ferrare et d'Urbin. Il disait en plaisantant qu'il aimait mieux être évêque de toute l'Italie que d'une seule ville. Et, de fait, sa vie et ses prédications de missionnaire apostolique lui donnaient plus d'influence et d'autorité dans tous les diocèses de la Péninsule qu'il n'en aurait eu dans un diocèse particulier comme évêque. Aussi, quand il eut été élu une seconde fois pour l'évêché de Sienne, le cardinal Gabriel, qui fut depuis Eugène IV, le pria par des amis communs de ne point accepter, de peur que la grande et salutaire autorité qu'il avait acquise par ses travaux ne vînt à s'évanouir et à demeurer sans fruit (1).

La première fois qu'il prêcha à Milan, le duc Philippe-Marie Visconti se laissa prévenir contre lui, à l'occasion de certaines choses qu'il avait dites dans ses sermons ; il le menaça même de la mort, au cas qu'il osât, dans la suite, tenir le même langage. Bernardin déclara généreusement que ce serait pour lui un grand bonheur de mourir pour la vérité. Le duc, pour l'éprouver, ou plutôt pour le surprendre, lui envoya une bourse de cent ducats, en lui faisant dire qu'il voulait par ce présent le mettre en état de fournir plus abondamment aux besoins des pauvres. Le saint la refusa par deux différentes fois. Une troisième personne étant venue la lui apporter, il la mena avec lui dans les prisons, et donna en sa présence les ducats pour obtenir la délivrance de ceux qui y étaient détenus pour dettes. Un tel désintéressement dissipa tous les préjugés du duc ; il conçut pour le serviteur de Dieu une estime et une vénération singulières.

Bernardin prêcha dans la plupart des villes d'Italie. On ne parlait de tous côtés que du fruit merveilleux de ses sermons. Les plus grands pécheurs se convertissaient ; les biens mal acquis étaient restitués, les injures réparées, les haines oubliées : la vertu prenait la place du vice, la piété faisait chaque jour de nouveaux progrès ; on réformait les mauvaises coutumes et même les mauvaises lois ; on bâtissait des hôpitaux, des églises, des monastères, qui se peuplaient d'âmes sincèrement converties.

Les ravages, les guerres civiles causées par les factions des Guelfes et des Gibelins donnèrent souvent de l'exercice à son zèle ; plus d'une fois, lorsque les citoyens d'une ville étaient armés les uns contre les autres, il arrivait au milieu d'eux, leur faisait déposer les armes, et opérait une réconciliation générale. Ayant appris qu'une dissention de cette nature éclate à Pérouse, il s'y rend aussitôt, et dit aux habitants : Le Seigneur Dieu, que vous offensez grièvement par vos divisions, m'envoie vers vous, comme son ange, pour annoncer la paix aux hommes de bonne volonté sur la terre. Il prêcha quatre discours sur la paix et la concorde. A la fin du dernier, il s'écria : Vous tous, qui êtes de bonne volonté et désirez la paix, résolus à la garder envers votre prochain, venez à ma droite ; ceux au contraire, qui ne veulent point garder la paix, qu'ils se placent à gauche. Tous alors s'assemblèrent à sa droite, hormis un jeune gentilhomme avec ses satellites, qui demeura à sa place, murmurant contre le saint homme. Alors Bernardin lui dit : Voici que toi seul tu méprises ce que j'ai prêché au peuple de la part de Dieu. Or, de la part de Dieu, je te dis de pardonner à ton prochain qui t'a offensé, ainsi que ta famille ; de te placer à droite avec les autres, pour garder dorénavant la paix ; que, si tu ne le fais pas, jamais tu n'entreras vivant dans ta maison. Le jeune noble, se moquant de l'exhortation du saint et de la vengeance divine, s'en retournait chez lui, lorsqu'il tomba roide mort sur le seuil de sa porte (2).

Vers le même temps, la ville de Pérouse fut témoin d'un autre miracle, mais plus consolant. L'Italie avait son apôtre dans saint Bernardin de Sienne, l'Espagne et la France avaient eu le leur dans saint Vincent Ferrier ; l'an 1413, dans les prisons de Pérouse même, se formait un nouvel apôtre, non seulement pour l'Italie, mais pour l'Allemagne, et qui défendra la chrétienté entière contre l'invasion des Turcs, maîtres de Constantinople. Nous voulons parler de saint Jean de Capistran.

Il naquit dans la ville de ce nom, l'an 1385. Son père était un gentilhomme d'Anjou, qui, ayant été servir dans le royaume de Naples, s'établit à Aquila, puis dans la petite ville de Capistran, qui en est peu éloignée. Après avoir appris la langue latine dans sa patrie, Jean alla étudier à Pérouse le droit civil et canonique, et fut reçu docteur avec beaucoup d'applaudissements dans ces deux facultés. Ses talents, joints à une fortune considérable, le mirent en état de jouer un grand rôle, et un des principaux habitants de cette ville lui donna sa fille en mariage.

Les brouilleries survenues, l'an 1413, entre la ville de Pérouse et Ladislas, roi de Naples, lui fournirent l'occasion de rendre service à ses compatriotes. On le chargea de négocier la paix, et il eut lieu, pendant quelque temps, de se flatter de l'espérance du succès. Cette négociation lui fit faire plusieurs voyages, qui cependant ne produisirent pas l'effet qu'on s'en était d'abord promis. Ceux des habitants de la ville qui avaient pris parti dans la querelle avec le plus d'ardeur s'imaginèrent que Jean trahissait ses concitoyens, et qu'il favorisait sourdement le roi de Naples, son premier maître. On se saisit de sa personne, et on le renferma dans le château de Bruffa, à cinq lieues de Pérouse. Il souffrit beaucoup dans

(1) *Acta SS.* 20 *maii Vita* 2 *Bernardini* 31. — (2) *Ibid. Analecta* n 13

sa prison ; on le chargea de chaînes pesantes, et on lui donna pour toute nourriture du pain et de l'eau. Se voyant abandonné du roi Ladislas lui-même, et connaissant par sa propre expérience l'instabilité des choses humaines, il fit de sérieuses réflexions sur la nécessité de se donner à Dieu, et en peu de temps il devint un homme nouveau. Comme la mort venait de lui enlever sa femme, il résolut de se consacrer à la pénitence dans l'Ordre de Saint-François. Il demanda sur-le-champ à y être admis ; mais on refusa de lui donner l'habit tant qu'il resterait en prison. Impatient du moindre délai, il se coupa les cheveux, et fit donner à son vêtement la forme d'un habit monastique. Lorsqu'il eut obtenu sa liberté, il se rendit à Capistran pour vendre ses biens. La moitié du prix de cette vente fut employée à payer sa rançon, et l'autre fut donnée aux pauvres. De retour à Pérouse, il se retira chez les Franciscains de Monte, dans cette ville, en 1415. Il avait alors trente ans. Le gardien le fit passer par les plus rudes épreuves, pour s'assurer de sa vocation ; il exigea même qu'il traversât les rues de Pérouse, monté sur un âne, avec un habit ridicule et un écriteau sur lequel on lisait les noms de plusieurs péchés griefs. C'était quelque chose de bien humiliant pour un homme qui avait de la naissance et de la réputation. Mais la ferveur du saint était si grande, que cette humiliation ne lui coûta rien. On le renvoya deux fois du couvent, et on ne l'y reçut qu'aux conditions les plus dures. La manière dont il supporta ces différentes épreuves lui fit bientôt remporter sur lui-même une victoire complète. Il n'y eut plus rien dans la suite qui lui parût difficile. Une confession générale précéda la première communion qu'il fit après sa prise d'habit. Il passa encore, pour s'y préparer, trois jours dans la prière et les larmes.

Après sa profession, il se fit une loi de ne plus faire qu'un repas par jour ; seulement, dans les voyages longs et pénibles, il se permettait le soir une légère collation. Il ne mangea point de viande pendant six ans, à moins qu'il ne fût malade. Le pape Eugène IV lui ayant ordonné d'en manger un peu dans sa vieillesse, il le fit par obéissance ; mais il en prenait en si petite quantité, qu'on lui laissa une pleine liberté sur cet objet. Il couchait sur des planches, et ne donnait au sommeil que trois ou quatre heures de la nuit ; le reste était employé à la prière et à la contemplation. Pendant plusieurs années, il n'interrompit ce double exercice que par la prédication et par la nécessité de réparer ses forces par quelques moments de repos. Il serait trop long de rapporter ici les exemples de vertus qu'il pratiqua, surtout de sa pénitence, de son humilité et de son obéissance. Il possédait l'esprit de componction et le don des larmes dans un si haut degré, que tous ceux qui conversaient avec lui en étaient dans l'admiration. Son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes était extraordinaire ; aussi croyait-on retrouver un autre saint Paul dans ses prédications et ses actions. Il touchait les pécheurs les plus endurcis ; il les pénétrait de la crainte des jugements de Dieu, et il leur inspirait de vifs sentiments de componction. A la fin d'un sermon qu'il fit à Aquila, sur la vanité et les dangers du monde, les femmes apportèrent leurs ajustements avec les autres objets qui avaient été si souvent des occasions de péché pour elles et pour les autres, et les jetèrent au feu. On vit arriver la même chose à Nuremberg, à Leipsick et en plusieurs autres endroits. Le saint avait un talent singulier pour étouffer les haines et rapprocher les cœurs désunis. Il rétablit la paix entre la ville d'Aquila et Alphonse d'Aragon ; il réconcilia les familles d'Oronesi et de Lanzieni ; il apaisa les querelles qui divisaient plusieurs villes, et il calma souvent de violentes séditions.

Il fut élu deux fois vicaire général des Observantins ou Franciscains réformés d'Italie. Il exerça cette charge pendant six ans, et il continua beaucoup à affermir la réforme qui avait été établie par saint Bernardin de Sienne. Il n'en était pas moins exact à prêcher l'Evangile. A la suite d'un sermon qu'il avait fait en Bohème, sur le jugement dernier, plus de cent juges embrassèrent la vie religieuse, surtout dans l'Ordre de Saint-François. Il retraçait dans sa personne les vertus de saint Bernardin de Sienne, avec sa dévotion pour le nom de Jésus et de la sainte Vierge. La Marche d'Ancône, la Pouille, la Calabre et le royaume de Naples furent les premiers théâtres de son zèle ; il parcourut ensuite la Lombardie, l'Etat de Venise, la Bavière, l'Autriche, la Carinthie, la Moravie, la Bohème, la Pologne et la Hongrie (1). Nous retrouverons encore plus tard les deux illustres disciples de saint François.

Le bienheureux Matthieu, évêque de Gergenti ou d'Agrigente, portait, avant sa promotion à l'épiscopat, le nom de Matthieu de Cimanra. Compagnon de saint Bernardin de Sienne, et, comme lui, religieux franciscain, il en imitait le zèle et en partageait les travaux. Sa dévotion aux saints noms de Jésus et de Marie était remarquable. Ayant établi en Sicile plusieurs couvents de son Ordre, il se trouvait en celui d'Agrigente, lorsque l'évêque de cette ville mourut ; il fut choisi pour lui succéder. Matthieu, revêtu de la dignité épiscopale, se montra exact observateur de la discipline, et voulut la faire observer par son clergé ; il n'en fallut pas davantage pour lui susciter des contradicteurs ; ils le dénoncèrent au pape Eugène IV, qui, après avoir examiné l'affaire avec soin, reconnut la fausseté de l'accusation ; mais le serviteur de Dieu prit occasion de cette difficulté pour se décharger d'un fardeau qu'il ne portait qu'à

(1) Godescard, 23 octobre.

regret. Il donna sa démission de l'évêché d'Agrigente, rentra dans le cloître, et continua de travailler en simple religieux au salut des âmes et à sa propre sanctification, jusqu'à sa bienheureuse mort, qui arriva le 7 février 1451. Sa fête est fixée au 21 du même mois (1).

La bienheureuse Angéline de Corbara naquit en 1377, à Monte-Giove, bourg du royaume de Naples, à peu de distance de la ville d'Orviète. Son père se nommait Jacques de Monte-Marte, comte de Corbara, et sa mère Anne Burgari de la famille des comtes de Marciano.

A peine avait-elle quinze ans, lorsque son père songea à l'établir dans le monde, et lui proposa pour époux le comte de Civitella, dans l'Abruzze. Bien décidée dès l'âge de douze ans à n'avoir point d'autre époux que Jésus-Christ, elle refusa ce parti ; mais son père, irrité, la menaça de la faire mourir si elle ne consentait au mariage, ne lui donnant que huit jours pour prendre une détermination. Angéline, dans cette extrémité, eut recours à Dieu, qui lui fit connaître qu'elle pouvait se soumettre aux volontés de son père, sans crainte de violer son vœu. Ainsi, en l'année 1393, elle épousa le comte, et, selon la coutume, le jour de la noce se passa en divertissements, auxquels se livrèrent toutes les personnes que cette fête avait réunies.

La jeune épouse était loin de partager ces plaisirs. Inquiète, et ne sachant comment elle pourrait garder son vœu, elle se retire avant la nuit dans sa chambre ; et, toute baignée de larmes, elle se jette aux pieds d'un crucifix, priant Notre-Seigneur de la protéger dans cette circonstance si délicate. Elle était dans cet état, lorsque le comte survint ; il fut très surpris de la trouver ainsi plongée dans la douleur, et lui en demanda la cause. Angéline lui avoua les saints engagements qu'elle avait contractés avec Dieu, et la crainte qu'elle éprouvait d'y être infidèle. Touché de sa vertu, son époux lui promit de la laisser libre et de ne la regarder que comme sa sœur. Il fit lui-même vœu de chasteté, en même temps qu'elle renouvela le sien, et ils rendirent ensuite grâces à Dieu de leur avoir inspiré ce dessein de perfection.

Le comte mourut saintement l'année suivante, et Angéline, désormais dégagée de tout ce qui pouvait l'attacher au monde, entra dans le Tiers-Ordre de Saint-François, avec les filles qui la servaient.

Embrasée de zèle pour le salut des âmes, la sainte comtesse crut devoir aller avec ses compagnes dans divers lieux de la province de l'Abruzze. Par ses exhortations, elle y convertit plusieurs pécheurs, et communiqua à plusieurs personnes de son sexe l'amour et la pratique de la chasteté. La résurrection d'un jeune homme d'une des principales familles de Naples, qu'elle obtint par ses prières, lui donna une si grande réputation de sainteté, qu'on la louait publiquement dans les églises. Ces témoignages de vénération alarmèrent son humilité, et la déterminèrent à quitter Naples pour retourner à Civitella. Mais son séjour n'y fut pas de longue durée : les principaux seigneurs du pays, mécontents de voir que beaucoup de jeunes filles, à la persuasion de la sainte comtesse, faisaient vœu de chasteté et entraient dans des monastères, s'en plaignirent au roi, qui la bannit de son royaume avec ses compagnes. Obligée de quitter sa patrie, elle vendit tous les biens qu'elle possédait, donna aux pauvres la plus grande partie du prix qu'elle en avait reçu, et ne garda que ce qui lui était absolument nécessaire pour vivre dans son exil avec les personnes qui l'accompagnaient. Elle se rendit d'abord à Assise, puis à Foligni, pour y fonder un monastère de religieuses de Saint-François. Ugolin de Trinci, seigneur de la ville, donna une place pour construire le monastère, qui fut achevé l'an 1397. Angéline alla l'habiter avec ses premières compagnes, qui étaient au nombre de six. Deux demoiselles de Foligni et trois autres des villes voisines, animées d'un saint zèle pour la vie religieuse, et de plus excitées par l'exemple de ses vertus, se joignirent à la bienheureuse. Ainsi elles se trouvèrent douze, qui reçurent des mains de l'évêque l'habit du Tiers-Ordre régulier de Saint-François, dont elles firent profession solennelle l'année suivante, en ajoutant aux vœux ordinaires celui de clôture perpétuelle. Telle a été l'origine de ce Tiers-Ordre régulier, qui s'est depuis considérablement répandu en divers pays.

Le Seigneur, qui était lui-même l'auteur de cette œuvre sainte, répandit sur elle ses bénédictions les plus abondantes. Non seulement le premier monastère de Foligni prospéra, mais il fallut en établir un second dans la même ville, pour répondre aux désirs d'un grand nombre de filles qui voulaient s'y consacrer à Dieu. La sainteté des religieuses des deux monastères fut bientôt connue, et plusieurs villes désirèrent de posséder des établissements de cette édifiante congrégation. Le pape Martin V permit, en 1421, qu'on en formât en Italie. Avec cette permission, quelques-unes des disciples de la servante de Dieu fondèrent de nouveaux monastères en diverses provinces. Elle-même alla en établir un à Assise ; et Florence, Viterbe, Ascoli, Pérouse et d'autres villes ne tardèrent pas à en posséder dans leur enceinte.

Après avoir donné à sa fidèle épouse la consolation de voir affermir une œuvre qu'elle n'avait entreprise que par les motifs les plus purs, le Seigneur voulut récompenser ses vertus en l'appelant à la gloire éternelle. Angéline mourut à l'âge de cinquante-huit ans, le 25 décembre 1435, dans son premier couvent de Sainte-Anne de Foligni, et fut inhumée dans celui de Saint-François de la même ville. La sainteté de sa vie porta les

(1) Godescard, 24 février.

peuples à réclamer auprès de Dieu sa protection, et à l'honorer d'un culte public. Ce culte fut approuvé par le pape Léon XII, le 5 mars 1825 (1).

Dans cette même période de temps, le Tiers-Ordre de Saint-François comptait encore la bienheureuse Luce ou Lucie de Venise, qui mourut saintement au couvent de Salerne en 1400 (2); de plus, la bienheureuse Élisabeth, dite la Bonne. Cette vertueuse fille, que sa grande douceur fit surnommer la Bonne, naquit dans un bourg du diocèse de Constance en Allemagne, et embrassa le Tiers-Ordre de Saint-François au monastère de Leuth, où elle se distingua par sa grande régularité et sa patience. Ne cherchant que les emplois les plus bas de la maison, elle sut trouver dans toutes ses occupations les moyens de se sanctifier, et fit d'admirables progrès dans la perfection. Elle reçut de Dieu des faveurs particulières, et prédit plusieurs fois l'avenir. Elle mettait une si grande simplicité dans toutes ses actions, qu'il était impossible de la voir sans l'estimer et la chérir. Les épreuves et les humiliations qu'elle essuya ne servirent qu'à donner plus d'éclat à l'héroïsme de ses vertus. Cette sainte personne mourut à trente-quatre ans, dans des transports de joie, heureuse d'aller partager avec son époux les délices célestes. Sa mort arriva le 5 décembre 1420. Clément XIII a approuvé son culte (3).

Une sainte non moins admirable du même siècle fut sainte Radegonde ou Radiane, au diocèse d'Augsbourg. Elle fut toute sa vie simple servante au château de Wellenbourg, et c'est dans cette humble condition, au milieu des travaux, des fatigues et des peines qui en étaient inséparables, qu'elle pratiqua la vertu la plus pure. Contente de son état de pauvreté et de dépendance envers ses maîtres, elle se trouvait encore plus heureuse qu'une infinité d'autres, et en remerciait souvent le Seigneur dans la sincérité de son cœur. Son premier soin, avant tous les autres, c'était de remplir avec une scrupuleuse exactitude les devoirs attachés à son service, non en vue des hommes, mais en vue de Dieu, dont elle savait que ses devoirs exprimaient la volonté à son égard. Quand au temps libre qui lui restait, elle l'employait soit à la prière, soit à l'exercice des œuvres de charité envers les malheureux du pays; elle faisait même toutes les économies qui lui étaient possibles pour en soulager un plus grand nombre. Elle fut accusée auprès de son maître de faire du bien aux pauvres à ses dépens; mais le Seigneur prit soin de la justifier lui-même, et dès lors elle jouit non seulement de la confiance la plus entière, mais encore de l'estime et du respect de tous les habitants du château.

On avait construit depuis peu, à quelque distance de Wellenbourg, un lazaret pour les lépreux, les malades, les pauvres et les voyageurs privés de secours. Sainte Radegonde allait fréquemment leur donner ses soins, et appliquait ses propres gages à l'adoucissement de leurs misères. Comme il fallait traverser, pour s'y rendre, une forêt qui le séparait du château, elle y fut attaquée un jour par des loups, qui la déchirèrent de telle sorte qu'elle en mourut trois jours après. Son maître, désolé, la fit enterrer au côté du lazaret, et fit construire une chapelle sur son tombeau. En 1521, l'archevêque de Salzbourg fit remplacer la chapelle par une très belle église, qu'il dédia en son honneur (4).

Vers la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle, vivait en Suisse un saint curé, le bienheureux Bourcard, curé de Reinwil, près du monastère de Muri. L'histoire ne nous a conservé de lui que peu de chose; mais le souvenir de ses vertus, le respect que les fidèles ont conservé pour sa mémoire, et surtout les miracles nombreux qui ont été opérés à son tombeau, nous disent assez quelle fut la sainteté de sa vie (5).

Un autre saint curé du même temps, mais dont la vie est plus connue, est le bienheureux Oddin Barotto, curé de Fossano en Piémont. Il vit le jour dans la ville même de Fossano; sa famille était noble et ancienne. Les dons du ciel, secondés d'une éducation toute chrétienne, développèrent de bonne heure en lui une affection constante pour la vertu. Sa piété croissait avec l'âge, et, porté par un vif attrait, à seize ans, Oddin embrassa l'état ecclésiastique. Promu au sacerdoce, il fut aussitôt nommé curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Son premier soin, dès qu'il eut pris possession de sa cure, fut de s'appliquer à administrer les sacrements avec ponctualité, d'annoncer la parole divine, de visiter les malades, et de pourvoir aux besoins des pauvres. Le pieux pasteur, tout entier à ses ouailles, s'oubliait lui-même, et l'évêque de Turin, son supérieur, fut obligé de lui écrire, tant pour lui prescrire de manger de la viande, malgré tout vœu qu'il aurait pu avoir fait, que pour lui recommander de prendre sur les dîmes qu'il avait à Fossano la somme qui lui serait nécessaire pour subvenir à ses besoins personnels.

Une conduite si édifiante rendit bientôt le saint pasteur l'objet de la vénération publique. Le chapitre de Fossano, dont il avait été membre, jaloux de le posséder encore, le nomma, l'an 1374, prévôt-curé de cette église. Ce double titre augmenta son zèle: il sut joindre l'accomplissement des obligations d'un bon chanoine avec celui des devoirs d'un véritable pasteur. Malgré tous les soins qu'il donnait au salut de son peuple, il ne se dispensait pas de l'office canonial, et il s'y trouvait assidûment. Telle fut, pendant quatre ans, la conduite habituelle du serviteur de Dieu

(1) Godescard, 22 décembre. Hélyot. t. VIII. Wading. — (2) *Ibid.*, 26 septembre. — (3) *Ibid.*, décembre. — (4) *Acta SS.*, 13 *augusti*. Godescard, 18 juillet. — (5) *Ibid.*, t. VI, *augusti in append.* Godescard, 20 août.

dans ce poste important. On ne sait pas au juste quel motif le détermina, au bout de ce temps, à quitter sa prévôté. On croit que la charge des âmes, qui a toujours effrayé les saints, le troublait aussi lui-même, et qu'il fut bien aise de se décharger du fardeau dont il sentait la pesanteur. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il renonça à son titre, et qu'il se livra sans partage aux exercices de la piété chrétienne. Quelques personnes dévotes l'invitèrent à s'associer à elles en qualité de directeur ; Oddin fit dans leur compagnie plusieurs voyages de dévotion, tels que celui de Lorette et de Rome. De retour à Fossano, il se sentit inspiré de visiter les saints lieux ; mais auparavant il voulut, par esprit de pénitence, se faire recevoir dans le Tiers-Ordre de Saint-François. Revêtu de l'habit de cette pieuse société, il partit en 1381 pour Jérusalem, accompagné d'un homme vertueux, qui voulut le suivre dans ce pèlerinage.

Revenu dans sa patrie, l'an 1382, Oddin fut choisi pour gouverner la Confrérie du Crucifix ; c'était une pieuse association qui avait pour objet le soin des infirmes et la réception des pèlerins, à qui elle procurait l'hospitalité. Elle ne pouvait se donner un plus digne chef que le saint prêtre, qui avait fait de sa propre maison un petit hospice pour le soulagement des pauvres. Il fit plus ; appuyé sur la Providence, il entreprit de construire un hôpital considérable, et y réussit ; il lui assura des biens-fonds suffisants, et, grâce à son aimable charité, cet établissement peut encore nourrir tous les pauvres qui se présentent, et donner l'hospitalité à tous les pèlerins. Aussi les habitants de Fossano regardent-ils leur saint compatriote comme le fondateur de cet hôpital.

L'heureux succès qu'Oddin avait obtenu dans sa première entreprise détermina le chapitre de la collégiale à le prier de lui construire une église. C'était sans doute lui imposer une tâche pénible et difficile à remplir ; mais le saint prêtre, dévoré du zèle de la maison de Dieu, se prêta volontiers au désir de ses anciens confrères. Le Seigneur montra par plusieurs prodiges combien le dévouement de son serviteur lui était agréable. Une charrette traînée par des bœufs, et qui conduisait une poutre très pesante, destinée au nouvel édifice, se trouva tellement enfoncée dans un marais, que, malgré tous les efforts qu'on fit, il devint impossible de l'en retirer. Les conducteurs, découragés, vinrent trouver le bienheureux et lui exposer leur embarras. Il se rend aussitôt sur les lieux, fait dételer les bœufs, et, prenant le timon de la charrette, il dit : Au nom de Dieu et de saint Juvénal, sortons d'ici ! A l'instant même la voiture roule sans peine et parvient sans aucun obstacle à l'endroit où sa charge devait être déposée. Saint Juvénal, martyr, est le patron de la collégiale, maintenant cathédrale de Fossano. Peu de temps après, un maçon, travaillant au haut du clocher, tombe par terre ; la chute fut si violente, qu'il était sans mouvement et peut-être sans vie. Oddin se trouvait alors devant le Saint-Sacrement. Averti de l'accident, il se rend près du malheureux qui venait de l'éprouver, et, plein de foi ainsi que de confiance en Dieu, il prend la main du maçon, et lui dit avec douceur : Levez-vous, vous n'avez pas de mal, retournez à votre travail. Le maçon se lève aussitôt sain et sauf, et bénissant le Seigneur, il reprend en effet son ouvrage.

La prévôté de la collégiale se trouvant vacante en 1396, les chanoines firent tant d'instances au saint prêtre pour accepter de nouveau cette dignité, qu'il se rendit enfin aux vœux du chapitre, et se chargea pour la seconde fois du soin d'un troupeau qu'il connaissait comme il en était connu. Placé encore sur le chandelier de l'Eglise, il y brilla des mêmes vertus qui l'avaient déjà rendu si vénérable et si cher à son peuple. Les pauvres, les infirmes, les veuves, les affligés furent encore les chers objets de sa sollicitude pastorale. Les fidèles, qui connaissaient son mérite, le payaient de retour et lui montraient le plus tendre attachement ; mais ils ne devaient pas le conserver assez longtemps à leur tête ! En l'année 1400, une maladie pestilentielle se déclare à Fossano, et y fait de grands ravages. Le saint pasteur s'oubliant lui-même, est jour et nuit auprès du lit des malades, et leur donne mille marques de son affection paternelle ; mais il est victime de son zèle et de son dévouement : atteint lui-même du mal contagieux, il meurt victime de sa charité, le 7 juillet 1400, après avoir reçu avec les sentiments de la plus vive piété, les derniers sacrements de l'Église. Plusieurs miracles, opérés par son intercession, portèrent les fidèles à l'honorer publiquement, et son culte fut approuvé par le pape Pie VII, le 3 septembre 1808 (1).

On se tromperait donc de beaucoup si l'on s'imaginait que, pendant le long schisme d'Occident, l'Eglise était stérile pour le ciel et n'enfantait point de saints. Non, non ; au contraire, on voit alors mieux que jamais que l'Esprit de Dieu est *toujours* avec elle, et que *toujours*, au milieu des plus grandes difficultés et malgré tous les obstacles, il lui fait produire des âmes et des œuvres saintes. A l'époque la plus critique du schisme, lorsqu'il y avait trois Papes douteux, il s'opéra une des choses les plus difficiles, la réforme d'un ancien ordre religieux, l'Ordre des Bénédictins ; et cela, sans que personne en eût formé le dessein. En voici l'histoire d'après le témoignage de celui-là même dont la Providence se servit pour exécuter cette entreprise, à laquelle il ne songeait pas.

Dans un faubourg de Padoue, il y avait, sous le nom de Sainte-Justine, un ancien mo-

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 21 juillet.

nastère de Bénédictins, délabré de toutes les manières, et au temporel et au spirituel. Les revenus avaient été usurpés par le tyran de Padoue ; il n'y avait plus ni clôture ni lieux réguliers ; à peine quelques réduits pour l'abbé et les trois moines qui restaient encore ; le monastère ouvert à des rassemblements d'hommes et de femmes, le cimetière servant de lieu de débauche. Cependant il y avait dans cette église des reliques de plusieurs saints, entre autres de saint Prosdocime et de sainte Justine. Un saint prêtre venait les visiter tous les jours, quelque temps qu'il pût faire. Il se nommait Marc, et était curé de l'église de Saint-Michel à Padoue. Telle était sa sainteté, qu'on lui amenait des malades sur des voitures, et il les guérissait tous par la ferveur de sa foi. Tout le peuple de Padoue le respectait et le craignait, avec une affection merveilleuse. Il avait avec lui ses frères et une parente, qui lui ressemblaient par la dévotion, et qui s'appliquaient continuellement à exercer l'hospitalité envers les pauvres pèlerins et les serviteurs de Dieu. Ce saint homme, visitant ainsi tous les jours cette église de Sainte-Justine connut surnaturellement que Dieu, touché des prières et des mérites des saints dont les reliques y reposaient, avait résolu de réformer ce monastère et d'en faire un lieu d'édification éclatante ; il s'en réjouissait donc depuis plusieurs années, comme d'une chose certaine, mais sans savoir la manière. A la fin il apprit, par une révélation manifeste, que le futur abbé de ce monastère, qui y mettrait la réforme, était le prieur actuel des chanoines réguliers de Saint-Georges, à Venise, la même maison où nous avons vu entrer saint Laurent Justinien.

Le prieur était Louis Barbo, l'auteur même et l'historien de cette réforme. Comme le monastère de Saint-Georges, à Venise, était le chef-lieu de plusieurs autres, le prieur en faisait de temps en temps la visite. L'an 1408, au mois d'octobre, il vint à Padoue, et descendit chez le prêtre Marc, qui, cette fois, le reçut avec plus d'affection encore qu'à l'ordinaire, et lui dit : Mon fils, vous viendrez ici pour demeurer à Padoue. L'autre ne comprenant pas le mystère de ces paroles, lui répondit : Mais, mon père, pourquoi viendrais-je demeurer ici ? Je suis toujours avec vous de cœur ; et, quant au corps, j'ai une sainte demeure avec les serviteurs de Dieu à Saint-Georges, que je n'ai nulle intention de quitter. Le bon prêtre, souriant, ajouta : En vérité mon fils, vous viendrez ici. — Et où ? demanda le prieur. — Le curé, le prenant à part, lui dit : A Sainte-Justine. Car Dieu veut absolument réformer ce monastère, et vous y verrez des merveilles. Le prieur qui en connaissait l'état déplorable, répliqua : Mon père, n'ayez pas de pensées semblables : l'affection immodérée que vous avez pour moi vous fait supposer que j'ai des vertus et des talents que je n'ai pas. Je n'entends pas quitter Saint-Georges ; et, depuis que Dieu, par sa miséricorde, m'a donné la lumière de la vérité, et m'a fait connaître sa voix, je ne me soucie plus des dignités et des distinctions du monde. Le curé insista : Soyez tranquille, la chose sera ainsi. Le prieur, attribuant tout ceci à l'affection du saint homme plutôt qu'à une disposition divine, s'en alla visiter ses frères de Vicence et de Vérone.

Étant dans cette dernière ville, il reçut la nouvelle certaine qu'il était lui-même nommé abbé de Saint-Cyprien de Muriano, et que le monastère de Sainte-Justine avait été réuni à la congrégation des Olivétains, dont l'abbé en avait déjà même pris possession. Pour le coup, dit le prieur à ceux qui l'accompagnaient, notre père, le prêtre Marc, n'a point prophétisé juste. Repassant à Padoue, il lui dit à lui-même : O mon père ! certainement l'amitié vous a trompé cette fois. Par la révélation des saints, vous avez connu la future restauration du monastère de Sainte-Justine ; cependant la manière ne vous a pas été révélée ; mais, par affection plus que par connaissance obscure de la vérité, vous avez voulu m'attribuer le ministère de Dieu. Rompez maintenant ces deux liens, pour avoir dit vrai. Je suis promu à l'abbaye de Saint-Cyprien, en voici la lettre ; et, ce qui est plus fort, le monastère de Sainte-Justine est transféré à l'Ordre des Olivétains, qui ne peut plus jamais perdre ce qu'il a canoniquement acquis : ainsi, ce que vous m'avez dit est impossible, que Dieu m'avait élu pour la réformation de ce lieu. Le bon curé, sans lui répondre, le laisse au milieu de la porte, fait trois fois le tour du jardin, marchant à grands pas et soupirant, revient au prieur, lui prend la main entre les siennes et dit à haute voix : En vérité, en vérité, mon fils, il en sera comme je vous ai dit. Le prieur, admirant la constance du saint homme, mais n'en croyant guère plus à sa prédiction, s'en retourna à Venise.

Cependant il refusa l'abbaye de Saint-Cyprien, tant pour des raisons personnelles que par le conseil de tous ses amis. Un des deux liens était ainsi rompu. D'un autre côté, les trois moines qui restaient à Sainte-Justine après la mort du dernier abbé, s'étant concertés avec les magistrats de la ville, se plaignirent au gouvernement de Venise, qui venait d'acquérir Padoue sur les seigneurs de Carrare, qu'un monastère aussi ancien fût transféré à un autre ordre pour n'avoir plus désormais qu'un abbé annuel. Le gouvernement de Venise, voulant faire plaisir à ses nouveaux sujets, ordonna aux magistrats de Padoue de veiller à ce que les Olivétains sortissent du monastère et qu'il fût rendu aux Bénédictins. Informé de cet état de choses, le pape Grégoire XII, de l'avis unanime de ses cardinaux, révoqua les concessions faites aux Olivétains, et nomma abbé perpétuel de Sainte-Justine le prieur de Saint-Georges de Venise, que connaissait particulièrement le neveu du Pape, le cardinal Gabriel, depuis

Pape lui-même sous le nom d'Eugène IV. Tous les amis du prieur, excepté un seul, lui conseillèrent cette fois d'accepter. Il n'en voulut rien faire, et préféra l'avis du seul qui l'en dissuadât. Celui-ci lui disait : Vous êtes jeune ; il n'avait que vingt-six ans : vous êtes nouveau dans la voie de Dieu ; il n'y avait que cinq ans qu'il était prieur : vous n'êtes pas d'une vertu assez grande pour attirer les hommes par votre exemple à se convertir. L'Ordre des moines noirs est presque déchu dans toute l'Italie. Il n'y a plus de moines : c'est un monastère infâme, à cause de la mauvaise vie qu'on y a menée. Qui jamais vous y suivra? Et si vous n'avez pas de moines qui se conforment à votre bonne volonté, mais des prêtres et des clercs séculiers, que ferez-vous tout seul? Que deviendrez-vous? Je crains que cette promotion ne soit un piège pour vous faire revenir par l'ennui au faste de la prélature que vous avez refusée avec tant d'édification. Sur cela, le prieur fut si affermi dans son refus, qu'il ne pouvait plus même souffrir qu'on lui parlât en sens contraire.

Dans les entrefaites, deux jeunes hommes de famille distinguée vinrent le trouver secrètement, se mirent à genoux, et lui dirent en pleurant : Père! nous vous demandons le salut de nos âmes. Si vous ne nous accordez pas notre demande, c'est à vous que nous réclamerons notre salut au jour du jugement. Le prieur, fort étonné, leur dit d'expliquer plus clairement ce qu'ils demandaient. Ils ajoutèrent : Depuis longtemps nous désirons quitter le monde. Les mœurs et la vie des chanoines de Saint-Georges nous plaisent ; mais parce qu'ils n'ont pas la stabilité d'un ordre religieux, nous n'avons pas voulu entrer dans leur congrégation. Nous avons appris que vous avez été créé abbé de Sainte-Justine : nous sommes certains d'y avoir ce que nous cherchons, car nous aurons la religion de Saint-Benoît, que nous désirons souverainement, et les mœurs de Saint-Georges, que nous vénérons avec toute l'affection possible. Et dans cette résolution se trouvent plusieurs amis et nos domestiques, qui nous suivront. Nous vous prions donc d'accepter ce monastère. Le prieur, voyant quels commencements Dieu lui préparait, s'abandonne à sa providence, accepte courageusement, s'en va trouver le Pape à Rimini, et en obtient toutes les grâces qu'il pouvait souhaiter.

Pendant qu'il était en chemin pour se rendre à Padoue, une sainte religieuse de Venise lui envoya dire : Soyez abbé constant et patient, parce que ceux pour qui vous avez accepté l'abbaye de Sainte-Justine vous abandonneront, et que l'œuvre si grande et si agréable à Dieu s'accomplira avec ceux qui jouent encore sur les places, qui pleurent encore au berceau, qui sucent encore la mamelle, et même qui ne sont pas encore nés. Enfin, le 16 février 1409, il prit possession du monastère de Sainte-Justine. A la fin de la cérémonie, le prêtre Marc lui prit la main entre les siennes, comme il avait fait autrefois à l'entrée du jardin : En vérité, mon fils, en vérité, vous êtes ici ! L'abbé, se rappelant alors ces paroles prophétiques du saint homme, et les voyant si merveilleusement accomplies, se jette à ses pieds et se recommande à ses prières.

Cependant les deux jeunes hommes de Venise, voyant le monastère si délabré, abandonnèrent l'abbé. Il se vit réduit aux trois vieux moines, qui embrassèrent la réforme, à deux autres du monastère de Saint-Cyprien, et deux clercs de Saint-Georges. Il fit faire une clôture telle quelle, et rétablit en tout l'observance régulière. Ce n'était pas chose facile avec les éléments si divers qu'il était obligé d'accueillir de toutes parts pour donner à la maison un air de communauté et satisfaire le peuple. La providence le laissa dix-huit mois dans un état d'épreuve et d'attente. Il ne savait plus à quoi se résoudre. Tantôt il voulait renoncer à l'abbaye, et retourner à son ancien couvent ; tantôt il pensait laisser le monastère à des chapelains, et se retirer dans une solitude, en attendant que Dieu lui envoyât des compagnons pour y revenir établir la réforme. A cet effet, il parcourut les montagnes et les vallées, mais ne put s'accorder avec les propriétaires sur un lieu convenable. Il revint découragé à son abbaye, et ne pensait plus qu'à l'abandonner.

Dans le moment même que l'abbé ne conservait plus d'espérance, un jeune homme de Pavie, Paul de Strata, qui était venu avec lui à Padoue, mais uniquement pour suivre ses études, touché du zèle qu'il voyait à l'abbé pour l'observance régulière, vint le trouver pendant la Semaine-Sainte, et lui demanda la grâce de devenir moine. L'abbé, lui ayant fait connaître la règle, le revêtit de l'habit de saint Benoît, le jour de Pâques 1410. Un jeune compatriote de Paul, de la famille de Salimbeni de Fospert, ayant appris qu'il s'était fait moine, vint au monastère pour l'en tirer ; mais il y fut pris lui-même. A force de revenir, il se sentit toujours plus attiré, et finit par demander avec beaucoup d'instances l'habit religieux ; mais le jeune homme n'avait que quinze ans, il était fils unique de son père, qui était commandant des troupes, et qui déjà l'avait fiancé à une noble demoiselle. Donc, pendant deux semaines, l'abbé différait de l'admettre, quoiqu'il l'en suppliât chaque jour. Enfin le jeune postulant lui dit avec ferveur : Pour gagner mon âme, vous devriez, ô père, exposer votre vie même, et vous semblez craindre de me recevoir ! Pourquoi tant m'affliger par vos refus? L'abbé, admirant cette parole du jeune homme, lui répondit : Mais serez-vous constant contre les embûches de vos parents? — Même jusqu'à la mort, s'écria le jeune homme. L'abbé, lui prenant alors la main, lui dit : Et moi, quand même je devrais perdre le monastère et la vie, je ne vous abandonnerai point. Et il lui donna

avec joie l'habit de novice, avec le nom de Maur.

Quelques mois après, survint son père avec des lettres du doge de Venise, ordonnant que le jeune homme fût mis entre les mains de l'évêque de Padoue, afin que le père et les autres parents pussent expérimenter librement s'il n'était entré au monastère que par légèreté ou par séduction, comme ils avaient fait entendre. Trois jours durant, ils employèrent toutes les caresses, les promesses, les offres les plus séduisantes pour le faire revenir de sa résolution : ce fut en vain. Ils passèrent aux injures, aux reproches et aux menaces : il y répondit avec une douceur qui excita l'admiration de tous les assistants. Ils s'emportèrent jusqu'à menacer de le faire périr : il répondit qu'il n'était pas digne de souffrir la mort pour Jésus-Christ. Le lendemain, le père et les autres parents étant revenus à la charge, l'enfant garda un absolu silence. Sur quoi le père, frémissant d'impatience, s'écria : En vérité, il est devenu fou ; quand même il voudrait revenir, je ne le recevrais pas. Et il s'en alla de colère, avec les autres. Le jeune homme demeura près de l'évêque, seul avec la victoire. L'abbé le reçut avec une joie inexprimable.

Cette victoire fit un si grand éclat à Padoue, que le monastère ne pouvait plus contenir tous ceux qui venaient prendre des renseignements sur la réforme qu'on voulait introduire. Dans peu, seize étudiants y furent reçus novices ; d'autres les suivaient continuellement : l'abbé en recevait ainsi chaque année une vingtaine. Il les porta par la douceur, plus que par la rigidité, à toute la perfection de la règle. Il y en eut très peu qui ne persévérèrent pas. Bientôt le nombre des religieux fut si grand qu'il fallut établir de nouveaux monastères.

Le premier fut celui de Saint-Fortunat, à Bassano sur la Brenta. Le lieu appartenait à un ecclésiastique vénitien, avec qui l'abbé ne put d'abord convenir de prix. L'abbé était à peine reparti, que l'ecclésiastique fut attaqué de la fièvre, avec un charbon pestilentiel à la main. Désespérant de sa vie, il implora la miséricorde du souverain médecin et fit vœu de donner le monastère de Saint-Fortunat aux moines de Sainte-Justine, s'il récupérait la santé. Il guérit, tint parole, et ne demanda que le remboursement des réparations qu'il avait faites.

Un second monastère fut fondé près de Gênes, sous le nom de Nicolas-de-Bousquet ; un autre du Saint-Esprit, près de Pavie. Le grand monastère de Saint-Denis, à Milan, reçut la réforme, qui s'étendit successivement à un nombre très considérable d'autres monastères en diverses provinces, de manière à former une congrégation réformée de Bénédictins. Louis Barbo, qui en fut l'instrument et l'historien, se vit nommé, malgré lui, à l'évêché de Trévise, en 1437, par le pape Eugène IV (1).

Un des religieux les plus distingués de cette congrégation fut le bienheureux Nicolas de Prusse, dont la vie a été écrite par un de ses disciples et de ses confidents, Julien de Gênes. Il naquit en Prusse, de parents bien catholiques, qui le firent instruire dans les lettres, mais l'instruisirent encore mieux dans la piété et la vertu. Parvenu de l'adolescence à la jeunesse, il cherchait comment il pourrait le mieux plaire au Seigneur. Il forma le dessein de quitter sa famille, d'aller en Italie, et de s'attacher à quelque prélat de la cour romaine ; car, dit son biographe, tous ceux des Allemands qui n'ont pas été à cette cour ont des prélats de l'Eglise une grande opinion de sainteté. Il était dans une hôtellerie, non loin de l'Italie, lorsque se présenta tout d'un coup une dame vénérable, qui lui demanda qui il était et où il allait. Il répondit modestement : Je suis serviteur d'un certain maître, et je vais à Rome, — Bon jeune homme, lui dit la dame, prenez garde à vous ; car de cet endroit à tel autre, le chemin est rempli de voleurs, qui non seulement dépouillent les passants, mais les tuent : c'est pourquoi je suis venue vous en prévenir. Nicolas rendit grâce à la dame, qui, aussitôt, disparut de ses yeux. En y réfléchissant, il soupçonna que c'était la sainte Vierge Marie ou la sainte martyre Dorothée, pour laquelle il avait une grande dévotion, et à laquelle il s'était beaucoup recommandé en quittant la maison paternelle.

Ayant poursuivi sa route par un autre chemin, il vint à Pise, où était le Souverain Pontife et les autres prélats. Leurs mœurs, qu'il étudia de près, n'ayant pas répondu à la haute opinion qu'il s'en était faite, il en fut très affligé, et ne savait à quoi se résoudre. Il pria Dieu de l'éclairer, et résolut de se faire moine. Amené par la Providence à Padoue, il entendit parler et fut témoin par lui-même de la régularité et de la ferveur des moines de Sainte-Justine. Il demanda, obtint d'y être reçu, et fut un modèle de perfection religieuse. Il avait un attrait spécial pour la contemplation, et fut favorisé de bien des grâces extraordinaires.

Devenu sacristain, il remplit cet office avec une dévotion et une révérence souveraines. Comme presque tout ce qu'il y avait à faire concernait l'honneur de Dieu et la passion de notre Rédempteur, dans la méditation de laquelle il se plaisait extrêmement, son esprit n'était point détourné de sa dévotion ; au contraire, chaque jour il devenait plus fervent dans l'amour de Jésus-Christ. Un jour on venait de chanter la messe après tierce : l'homme de Dieu, suivant sa coutume, allait couvrir le grand autel : comme il faisait la génuflexion, tout d'un coup Notre-Seigneur Jésus-Christ lui apparaît en la même forme qu'il conversait avec ses disciples, et lui dit :

(1) Bernard Pez. *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. II, pars III, p. 269 et seq.

Suivez-moi. L'autre le suivit, transporté de ferveur, jusque derrière l'autel, où il s'arrêta en extase à le contempler. On chantait sexte. Un noble vénitien, alors prieur de Saint-Benoît, près de Mantoue, se trouvait par hasard au chœur. Ne voyant pas revenir le bienheureux Nicolas, il alla derrière l'autel, l'y vit à genoux, immobile, et attendit l'issue de l'événement. Il eut beau le questionner ensuite, il n'en tira jamais d'autre réponse, sinon qu'il était un pécheur, un homme imparfait et indigne d'aucune vision divine. Ce ne fut que sur son lit de mort qu'il fit connaître cette merveilleuse apparition, ainsi que d'autres, à son biographe.

Après quatre ans de profession, il fut envoyé à Saint-Nicolas-de-Bousquet, près de Gênes, où il demeura trente-quatre ans, et fut maître des novices. Entre ceux qu'il reçut, il y en eut un de qui la conversion est assez extraordinaire. Un jeune Lombard fut incarcéré pour crime et condamné à mort. Désespéré de la sentence, il invoque le diable, et lui dit: Si tu me délivres de cette prison, je serai à toi pour jamais. Et, de fait, le diable venu, il renie le Christ, renonce au baptême, et se donne à lui pour toujours. Aussitôt le diable le transporte par la fenêtre. Se trouvant en un lieu secret, le malheureux se met à réfléchir à ce qu'il vient de faire. Misérable que je suis ! J'ai renié mon Seigneur pour éviter momentanément la mort temporelle. Mais si on me retrouve, je subirai l'une et l'autre mort, et celle du temps et celle de l'éternité. Que ferai-je ? Quel parti prendre ? — Il résolut de s'abandonner à la miséricorde divine, et vint à Saint-Nicolas-de-Bousquet, où il supplia avec larmes de le recevoir. Les pères, considérant que rien n'est impossible à Dieu, y consentirent, et le confièrent à ce bienheureux Nicolas de Prusse, qui lui apprit à bien espérer de la miséricorde divine, et à pratiquer toutes les vertus d'un bon religieux : ce que le jeune homme faisait avec une dévotion merveilleuse. Mais le démon, furieux de voir échapper sa proie, l'attaquait jour et nuit par des tentations innombrables, et souvent visibles. Un jour que les frères travaillaient à la boulangerie, il le saisit pour le jeter dans le four. Le bienheureux Nicolas l'arracha du péril en invoquant le nom de Jésus. Comme ces tentatives réitérées du malin esprit troublaient le repos du monastère, les pères convinrent d'en informer discrètement le magistrat de la ville d'où le jeune homme s'était échappé de prison. Le magistrat, qui était un bon catholique, fut extrêmement surpris de la chose, et dit aux pères d'amener le jeune homme sans rien craindre. Ils lui lièrent donc les mains derrière le dos, sous le manteau, et l'amenèrent devant le magistrat, pour qu'il y confessât Jésus-Christ, qu'il avait renié en prison. Cela fait, le novice fut délivré des assauts du diable, vécut encore plusieurs années, et mourut en bon religieux (1).

Parmi ses disciples, le bienheureux Nicolas de Prusse en avait un, François de Noris, qui n'était pas d'une haute science, mais d'une haute perfection. La peste ayant commencé de sévir à Gênes, cet excellent religieux en fut attaqué et mourut vers le soir. Le lendemain, comme on préparait les obsèques, à la grande surprise de tout le monde, il apparut vivant, et, ayant demandé son confesseur, le bienheureux Nicolas, il lui dit : Mon père, lorsque mon âme fut sortie du corps, je fus conduit devant le tribunal de Jésus-Christ, et parce que j'ai douté quelque peu que le Souverain Pontife pût accorder une indulgence plénière, ce qui m'arrivait, non par malice, mais par une certaine ignorance, le juge me réprimanda, voulant que je retournasse au corps, et qu'ayant reçu l'indulgence plénière par la confession, j'entrasse ensuite entièrement libre dans la patrie céleste. Ce que le Seigneur a peut-être voulu faire connaître afin d'ôter toute ambiguïté du cœur de ceux qui douteraient ; car il assurait, dans cette sainte assemblée, que, sans doute, le Souverain Pontife a le pouvoir d'accorder l'indulgence plénière à ceux qui sont vraiment pénitents et confessés, comme il l'a donnée à l'apôtre saint Pierre. Ayant ainsi parlé et reçu l'absolution, la bienheureuse âme retourna sur l'heure même à Jésus-Christ. Voilà ce que le bienheureux Nicolas apprit de sa propre bouche à son disciple et biographe, Julien de Gênes, qui, après lui, fut prieur du même monastère (2).

Vers l'âge de soixante-dix-sept ans, le bienheureux Nicolas de Prusse, ayant dit la messe un vendredi, conduisit dans sa cellule Julien de Gênes, et lui dit : Je vais vous apprendre certaines choses que je n'ai jamais découvertes à personne ; mais, parce que la fin de ma vie est proche, pour l'honneur de Dieu et pour votre consolation, j'ai résolu de vous les faire connaître maintenant. La sainte Ecriture m'y exhortait elle-même quand elle dit : Il est bon de garder le secret du roi, et utile de révéler les merveilles de Dieu. Seulement, je vous en prie, ne les dites à personne de mon vivant. Sur quoi, il se mit à raconter les grâces extraordinaires que Dieu lui avait faites pendant sa vie. Il promit de lui dévoiler le reste le jour suivant ; mais, le jour même, il fut attaqué de pleurésie, de manière à ne pouvoir plus parler longtemps ; il mourut saintement le troisième jour, 23 février 1456, jour auquel il fut mentionné comme bienheureux dans quelques martyrologes. Il se fit un grand nombre de miracles par son intercession et par l'attouchement de ses reliques. Son disciple et son biographe, Julien de Gênes, en rapporte onze, dont il fut témoin oculaire (3).

(1) *Vita B. Nicolai de Prussia*, cap. 9. t. II, Bernard Pez. — (2) *Vita B. Nicolai de Prussia*, cap. x. — (3) Bernard Pez. *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. II. p. 314-342. *Et præfat.*, n. 11.

Dans une autre province de la Péninsule italique, en Ombrie, vers le milieu du quatorzième siècle, habitaient deux vertueux époux près de la petite ville de Cascia. Ils étaient avancés en âge, et n'avaient pas d'enfants ; mais ils adressèrent à Dieu des prières si ferventes, qu'à la fin il leur naquit une fille qui reçut au baptême le nom de Marguerite, et que l'on s'accoutuma à nommer Rite par abréviation. Ce fut une enfant de bénédiction, prévenue dès son berceau des grâces et des faveurs du ciel les plus signalées. A douze ans, elle voulut faire le vœu de chasteté ; mais ses parents l'en détournèrent, et lui firent contracter un mariage qui fut pour elle une source d'épreuves et de mérites. Le mari qu'elle épousa était un homme d'un caractère féroce, la terreur de tout le voisinage. On juge aisément ce que Rite en eut à souffrir dans les commencements ; mais elle employa tant de douceur et de patience pour le convertir et le gagner à Dieu, qu'elle eut la consolation d'en faire à la fin un véritable chrétien. Elle le perdit au bout de dix-huit ans, et vit bientôt mourir les deux fils qu'elle en avait eus. Ces événements, si tristes pour la nature, réveillèrent dans cette sainte femme l'attrait qu'elle avait eu autrefois pour la vie religieuse. Elle sollicita avec beaucoup d'instances la grâce d'être admise chez les Augustines du couvent de Sainte-Marie-Magdeleine, à Cascia ; et, quoiqu'on n'eût pas l'usage d'y recevoir des veuves, on trouva quelque chose de si extraordinaire et de si frappant dans sa vocation, qu'on dérogea à la règle en sa faveur.

Rite, au comble de ses vœux, s'empressa de vendre tout ce qu'elle possédait et d'en distribuer le prix aux pauvres. Devenue alors l'épouse d'un Dieu crucifié, elle se crucifia aussi par les plus rigoureuses pratiques de la mortification. Les jeûnes, le cilice et la discipline n'avaient rien qui pût l'effrayer. Elle ne mangeait qu'une fois le jour, et ne prenait que du pain et de l'eau pour toute nourriture. Elle disait que le meilleur moyen de se délivrer des tentations contre la pureté était de ne pas s'occuper de son corps et de n'avoir pour lui aucune compassion. Son obéissance à ses supérieurs égalait son ardeur pour la pénitence, et pendant assez longtemps, pour obéir à son abbesse, qui voulait éprouver sa vertu, elle alla, sans se plaindre, arroser chaque jour avec fatigue un morceau de bois sec qui se trouvait dans le jardin du couvent.

Une âme si mortifiée et si obéissante ne pouvait manquer d'être très agréable à Dieu, et d'en recevoir les précieuses faveurs. Rite posséda bientôt le don d'oraison, et se livrait sans cesse à ce saint exercice. La passion de Notre-Seigneur et les tourments qu'il a soufferts étaient l'objet habituel de sa méditation depuis minuit jusqu'au lever du soleil. Elle s'en occupait avec tant d'attention, qu'elle fondait en larmes et qu'elle paraissait près de succomber à la vivacité de ses douleurs. On rapporte qu'un jour, après avoir entendu un sermon sur les souffrances de Jésus-Christ, prêché par saint Jacques de la Marche, célèbre missionnaire fransciscain, Rite s'étant retirée dans sa cellule pour en occuper son esprit, et demandant au Sauveur la grâce de partager ses douleurs, elle sentit les pointes d'une couronne qui lui firent une plaie incurable, de laquelle sortait un pus d'odeur infecte, et qu'elle eut à supporter le reste de ses jours. Afin de ne pas incommoder ses compagnes par sa présence, elle se tenait à l'écart, vivait solitaire, et passait quelquefois quinze jours de suite sans parler à personne, ne s'entretenant qu'avec Dieu.

Une maladie, qui dura quatre ans, vint achever de purifier la servante de Dieu, par la résignation qu'elle montra au milieu de ses souffrances ; elle ne prenait presque aucune nourriture, et ses sœurs, qui en étaient surprises, croyaient que c'était plutôt la sainte eucharistie que les aliments matériels qui la soutenait. Lorsqu'elle se sentit près de sa fin, elle demanda les derniers sacrements ; après les avoir reçus, elle exhorta ses sœurs à la fidèle observance de leur règle ; puis, ayant mis ses mains en croix, et l'abbesse lui ayant donné sa bénédiction, elle expira tranquillement le 22 mai 1407. Une grande multitude assista à ses obsèques, et bientôt on commença à l'invoquer. Plusieurs miracles ayant prouvé le pouvoir de Rite auprès de Dieu, le pape Urbain VIII la mit au rang des bienheureux le 11 octobre 1627 (1).

La Hollande voyait un exemple de sainteté dans une vierge, la bienheureuse Lidwine. Elle montra dès son enfance une tendre dévotion à la mère de Dieu et fit à l'âge de douze ans le vœu de virginité. Elle fut affligée d'une horrible complication de maux qui mirent sa patience aux plus rudes épreuves. Dans cet état, elle fut très longtemps sans pouvoir prendre de repos ni de nourriture. Elle passa les trente dernières années de sa vie sans jamais quitter le lit, et il y en eut sept durant lesquelles elle ne put remuer d'autre membre que la tête et le bras gauche.

Pendant les trois ou quatre premières années de sa maladie, elle eut de la peine à tenir contre la sensibilité de la nature. Son confesseur, touché de ses souffrances, lui conseilla de méditer souvent sur la passion de Jésus-Christ, l'assurant qu'il lui en reviendrait de grands avantages. Lidwine obéit avec simplicité. Elle se mit à méditer la passion du Sauveur, qu'elle divisa en sept points, pour correspondre aux sept heures canoniales de l'Eglise. Elle prit tant de goût à ce saint exercice, qu'elle y passait les jours et les nuits. Il se fit bientôt en elle un heureux

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 22 mai.

changement. Elle ne trouva plus dans ses peines que douceur et consolation ; et loin de vouloir en être délivrée, elle priait Dieu de les augmenter de plus en plus, pourvu qu'il lui fit la grâce de les souffrir avec patience. Il lui arrivait même quelquefois d'y ajouter encore des mortifications volontaires. Quand elle parlait de Dieu et de ses miséricordes, c'était avec une émotion qui attristait les cœurs les plus insensibles. Elle aimait singulièrement les pauvres ; elle les assistait autant qu'elle le pouvait, et, après la mort de ses parents, elle leur distribua tous les biens dont elle avait hérité. Tant de vertus furent récompensées du don des miracles et de plusieurs révélations.

Lidwine fit ainsi un saint usage des peines intérieures que Dieu lui envoya. Dans le temps du combat, elle se fortifiait par la prière, et surtout par la participation au corps de Jésus-Christ. Elle trouvait dans la divine eucharistie un aliment continuel au feu sacré qui la consumait, et à cette source de larmes qui coulaient de ses yeux presque sans interruption. Son humilité n'était pas moins admirable que ses autres vertus. Elle ne désirait rien tant que d'être inconnue aux hommes et méprisée de toutes les créatures. Enfin, après un martyre de trente-huit ans, elle alla recevoir la récompense promise à ceux qui ont souffert en vrais disciples de la croix. Elle mourut le 14 avril 1433, dans la cinquante-troisième année de son âge. Sa sainteté fut depuis attestée publiquement par des miracles, et Thomas à Kempis, qui a écrit la vie de la sainte, en rapporte plusieurs dont il avait été témoin oculaire.

On lui éleva un mausolée de marbre dans l'église paroissiale de Squidam, qui prit son nom en 1434. On fit de la maison de son père un monastère de sœurs grises du Tiers-Ordre de Saint-François. Les calvinistes ont démoli la chapelle et changé le monastère en un hôpital pour les orphelins. Les reliques de la bienheureuse Lidwine furent portées à Bruxelles, et enchâssées dans la collégiale de Sainte-Gudule. Sa vie fut écrite par Jean Gerlac, son parent, par Jean Gauthier, son confesseur, et par Jean Brugman, provincial des Franciscains, qui tous trois l'avaient connue personnellement. Thomas à Kempis en a fait un abrégé (1).

Enfin, parmi les dix-huit cardinaux que créa le pape Martin V en différentes promotions, il y en a deux qui sont honorés d'un culte public dans l'Église : le bienheureux Louis Allamani ou d'Allemand, archevêque d'Arles, et le bienheureux Nicolas Albergati, évêque de Bologne. Le premier était fils du seigneur d'Arbent, bourgade dans le Bugey. Il fut d'abord chanoine de Lyon, puis évêque de Maguelone, et ensuite archevêque d'Arles. Il se distinguait par l'austérité de sa vie. Clément VII le déclara bienheureux, et autorisa son culte dans le diocèse d'Arles (2).

Nicolas Albergati était d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de Bologne en Italie. Il naquit l'an 1375. Appliqué aux études aussitôt qu'il en fut capable, il termina de bonne heure ses humanités, et s'occupa ensuite du droit civil sous la direction de son père qui voulut lui servir de maître. Tout semblait lui annoncer une carrière brillante dans le monde. Sa naissance, son esprit, ses succès dans les sciences avaient fait concevoir de lui de grandes espérances à ses parents ; il allait être promu, dans sa ville natale, au baccalauréat, par l'université, dont il était le meilleur élève. Il avait vingt ans, et allait de temps à autre visiter la Chartreuse, près de Bologne. Un orage, survenu le soir, l'obligea d'y passer la nuit. Il en fut d'abord contrarié mais s'en félicita bientôt. Réveillé au milieu de la nuit par le son de la cloche qui appelait les religieux à matines, il eut la pieuse curiosité d'y assister. Il fut si édifié de la modestie, du recueillement de ces bons Pères, de leurs chants pieux au milieu du silence de toute la nature, qu'il sentit un grand désir de servir Dieu et de gagner le ciel en leur sainte compagnie. Quelque temps après, il quitta sa famille et le monde, et vint à la Chartreuse recevoir l'habit de saint Bruno. La source divine de sa vocation fut bientôt manifeste, par la ferveur avec laquelle il pratiqua toutes les vertus religieuses. Ses confrères en conçurent une si haute idée, qu'à peine eut-il été ordonné prêtre, on lui confia successivement divers emplois de la maison, et qu'il en fut élu prieur en l'année 1407. Il gouvernait son monastère depuis dix ans, lorsque l'évêque de Bologne étant mort en 1417, le clergé et le peuple l'élurent pour lui succéder. Des commissaires allèrent lui porter le décret ; mais ils ne purent vaincre son humilité. Nicolas, se prosternant par terre, les supplia de ne pas le priver du repos et de la paix dont il jouissait ; il leur dit qu'il était sans expérience, et qu'il se trouvait incapable et très indigne du rang où l'on voulait l'élever, tant la véritable vertu inspire de bas sentiments de soi-même.

La résistance du saint religieux ayant duré six mois, pendant lesquels l'église de Bologne demeura veuve et désolée, les habitants de cette ville employèrent un nouveau moyen pour le contraindre de répondre à leurs vœux : ce fut d'envoyer des députés en France au prieur de la Grande-Chartreuse, général de l'Ordre, pour le prier de contraindre Nicolas à accepter l'épiscopat. Les députés s'acquittèrent de leur commission, et surent se rendre favorable Dom Jean de Griffemont, qui gouvernait alors les Chartreux, et qui, confirmant l'élection de Nicolas, lui commanda de se soumettre. Le nouveau prélat fut en conséquence sacré le 4 juillet 1417. Sa nouvelle dignité ne lui fit point oublier son premier état ; il con-

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 14 avril. — (2) Godescard, 16 septembre.

tinua de porter l'habit religieux et d'observer les abstinences de son Ordre. Choisi par les habitants de Bologne pour aller en leur nom complimenter le Pape Martin V, qui, après la clôture du concile de Constance, retournait en Italie, il fut reçu par ce Pontife avec beaucoup de distinction, et en obtint diverses grâces. De retour dans sa ville épiscopale, il s'appliqua avec un grand zèle à remplir tous les devoirs que sa charge lui imposait. Les pauvres surtout furent l'objet de ses soins particuliers : plein de compassion pour leur misère, il ne se contentait pas de soulager ceux qui venaient réclamer ses secours, et qu'il ne renvoyait jamais sans les leur avoir donnés, il faisait même chercher dans la ville tous les indigents, afin de pourvoir à leurs besoins. Mais il ne se bornait pas à soulager les maux corporels ; sans cesse occupé du salut de son troupeau, il travaillait avec ardeur à instruire son peuple, et remplissait toutes les autres fonctions qui sont réservées aux évêques.

Tandis que le bienheureux cherchait ainsi sans relâche à procurer la sanctification des âmes qui lui étaient confiées, la Providence permit qu'il eût à souffrir une rude épreuve et qui servit d'exercice à sa vertu. Sa ville épiscopale était divisée en factions, et les habitants ne voulaient pas vivre sous la domination temporelle du Pape. Ils députèrent donc encore leur évêque vers Martin V, pour tâcher de connaître les intentions de ce Pontife à cet égard. Celui-ci, s'apercevant de la mauvaise disposition des Bolonais et de la résistance qu'ils mettaient à reconnaître sa souveraineté, résolut de les soumettre. N'ayant pu y réussir, il jeta sur la ville un interdit, et confia les lettres qui infligeaient cette peine à Nicolas, avec l'ordre de partir sur-le-champ pour Bologne, et de ne les ouvrir que lorsqu'il y serait arrivé. Le saint prélat, depuis longtemps accoutumé à pratiquer l'obéissance, repart sans délai, et aussitôt qu'il arrive à Bologne, il se met en devoir d'exécuter la triste commission dont il était chargé, convoquant à cet effet les principaux habitants ; mais à peine eut-il prononcé l'interdit, que les factieux se mirent en fureur, se jetèrent sur leur évêque, et lui arrachèrent des mains les lettres qu'il venait de lire. Ils ne parlaient rien moins que de lui ôter la vie, et plusieurs des chefs allèrent au palais épiscopal, conduisant avec eux des bourreaux pour le mettre à mort ; mais ils ne purent néanmoins exécuter leur dessein sacrilège, car personne n'osa mettre la main sur lui. Nicolas crut devoir fuir ce séjour de confusion. Après donc s'être déguisé, il sortit de la ville dès le lendemain, et se retira dans la Chartreuse de Florence, où pendant quelques mois il goûta les douceurs de la solitude. Les Bolonais s'étant enfin soumis à leur souverain, le vertueux pasteur revint au milieu de son troupeau.

Il ne put jouir longtemps à Bologne du rétablissement de la tranquillité publique. Le Pape, qui connaissait son mérite et sa vertu, lui confia une mission délicate en l'année 1422. Il ne s'agissait rien moins que de réconcilier ensemble deux nations puissantes qui se faisaient depuis longtemps la guerre, au grand détriment des peuples : c'étaient les Français et les Anglais. Mais Charles VI, roi de France, et Henri V, roi d'Angleterre, étant morts sur les entrefaites, ces événements empêchèrent le succès des démarches pacifiques du bienheureux, et le forcèrent de retourner en Italie. Après avoir rendu compte de sa commission au Souverain Pontife, il s'empressa de partir pour Bologne, où, pendant deux ans, il s'occupa de prodiguer à son troupeau les soins les plus paternels.

Les affaires de l'Eglise exigèrent au bout de ce temps que le Pape Martin V réclamât de nouveau les services de Nicolas ; mais, avant de l'envoyer traiter avec les puissances, il voulut honorer son mérite et sa vertu en l'élevant à la dignité de cardinal, sous le titre de Sainte-Croix, et le chargea ensuite d'aller rétablir la paix entre le duc de Milan, les Vénitiens et les Florentins. Le saint prélat se livra à cette bonne œuvre avec un grand zèle, et il était sur le point de terminer heureusement cette affaire importante, lorsque la mauvaise foi d'un des personnages rendit tous ses efforts inutiles. Mais, comme la charité régnait dans son cœur, et qu'il désirait vivement procurer la paix aux peuples qui en étaient privés, il ne perdit pas courage, et, après une année employée en négociations, il parvint enfin à réconcilier ensemble les parties belligérantes.

Tandis que le serviteur de Dieu s'employait avec tant d'application à pacifier les différends qui s'étaient élevés entre les Milanais et les Vénitiens, et que, de retour à Bologne, il s'occupait à procurer le bien spirituel de son diocèse, ainsi qu'à aplanir quelques difficultés survenues depuis la conclusion de la paix qu'il avait rétablie, des séditieux se révoltèrent de nouveau contre le saint évêque, en criant : Vivent le peuple et la liberté ! Le désir de se soustraire à l'autorité temporelle du Saint-Siège était le véritable motif de leur révolte. Le peuple prend les armes et fait appeler, par un homme de la populace, son premier pasteur au conseil de la ville. Comme on ne put obtenir qu'il s'y rendit, six des principaux de Bologne viennent chez lui pour lui signifier les intentions de leurs citoyens, qui n'étaient pas même bien arrêtées. Le saint évêque les reçut en présence de toute sa maison, et leur parla avec tant de raison, et tout à la fois avec tant de force, il montra tant de dignité et tant de charité, que ces députés ne purent répondre un mot et se retirèrent la tête baissée. Néanmoins la fureur populaire continuant toujours à se manifester, Nicolas se sauva une seconde fois de sa ville épiscopale et se retira à Mantoue. Des auteurs assurèrent que l'irritation des Bolonais fut telle, qu'ils pillèrent son palais, et que, l'ayant déclaré traître à la patrie, ils prétendirent

élire à sa place un autre évêque. Cependant revenu de Mantoue à Ferrare, il parvint encore une fois à calmer cette tempête, et se retira, pendant les années 1429 et 1430, à Rome, auprès du pape Martin V, qui l'envoya bientôt en France pour mettre un terme à la guerre entre les Français et les Anglais, et, en passant, rétablir la paix entre les Milanais et les Vénitiens, armés de nouveau les uns contre les autres (1).

L'an 1420, le même Pape étant encore à Florence en allant de Constance à Rome, y reçut les ambassadeurs que Manuel Paléologue, empereur des Grecs, lui envoyait pour traiter de l'union de l'Église grecque avec l glise romaine. Martin V envoya le cardinal Pierre Fonseca à Constantinople, pour travailler à cette importante affaire. Il le fit précéder par Antoine Massano, Général des Frères Mineurs, afin d'étudier à fond les intentions de l'empereur et des Grecs, et en informer le Pape. Le Général fut reçu de Manuel avec de grands honneurs, et beaucoup de marques de respect et de vénération pour le Saint-Siège ; mais cet empereur étant mort sur les entrefaites, il ne put traiter qu'avec son fils et son successeur, Jean Paléologue, et le patriarche Joseph. Le résultat fut une lettre du nouvel empereur au Pape, où il demandait un concile général des Grecs et des Latins en Orient, aux frais de l'Église romaine, tant l'empire grec était épuisé ; en attendant, le Pape était supplié d'y envoyer des secours contre les Turcs.

Il avait été statué dans la trente-neuvième session du concile de Constance qu'on assemblerait un autre concile général au bout de cinq ans, et, dans la quarante-quatrième session, Martin V assigna la ville de Pavie pour l'y célébrer. On l'y commença l'an 1423 ; mais, la peste étant survenue, il fut transféré à Sienne. Le Pape avait résolu de s'y rendre avec le Sacré Collège et toute sa cour ; mais les troubles que le roi d'Aragon y fit exciter furent cause qu'il s'en abstint. Un archevêque, un évêque, un Abbé et un Général d'Ordre y présidèrent. On y confirma la condamnation des hérésies de Wiclef et de Jean Hus, et on fulmina contre la mémoire de Pierre de Lune et contre ceux qui continueraient le schisme qu'il avait fomenté (2).

On y exposa le succès de la négociation des envoyés du Pape à Constantinople pour l'union des Grecs et des Latins, dont le résultat avait été qu'il fallait absolument un concile général en Grèce, afin que l'union espérée se faisant de concert avec les prélats de l'Église grecque, elle n'eût pas le même sort que celle qui s'était faite au concile de Lyon par le ministère des seuls envoyés de l'empereur. Ce dessein fut approuvé à Sienne ; mais, comme il ne pouvait être exécuté alors, à cause de la guerre cruelle que les Turcs faisaient à l'empereur grec, l'on convint que ce concile à tenir dans la Grèce, s'assemblerait à la première occasion favorable.

Il y fut statué que ceux qui travailleraient à l'extirpation des hérésies et à la punition des hérétiques obstinés gagneraient les mêmes indulgences que ceux qui allaient au secours de la Terre-Sainte.

Pour les affaires de discipline qu'on y devait régler, la conjoncture n'était point favorable, à cause des guerres et des calamités publiques, et de la division même qu'on avait semée dans l'assemblée; le Pape en réserva la connaissance au Saint-Siège, fit dissoudre le concile de Sienne, et en indiqua un autre pour être tenu à Bâle, sept ans après (3).

Martin V ne tarda pas à donner ses soins à la réformation dont nous venons de parler. Afin d'y réussir, il écrivit des lettres circulaires par lesquelles il avertissait les fidèles de remarquer ce qu'il fallait corriger ou remettre dans un meilleur ordre, et ensuite d'en informer les commissaires qu'il avait nommés pour y travailler. C'était un cardinal-évêque, un cardinal-prêtre et un cardinal-diacre. En même temps, il déclara que, pour que les cardinaux fussent en état d'aider le Souverain Pontife à porter le fardeau du gouvernement de l'Église, ils devaient exceller par la pureté de leur conduite, en vivant dans la tempérance, la justice et la piété (4).

Il y eut de son temps un jubilé à Rome, dont les uns mettent la célébration en l'année 1423, les autres en 1425.

Martin V confirma l'érection de deux universités : celle de Rostock, dans le duché de Mecklembourg, fondée par les ducs Jean et Albert, et celle de Louvain, dans le Brabant, fondée par le duc Jean (5).

Ce grand et excellent Pape, qui eut la consolation et la gloire de réunir l'Église si longtemps divisée en Occident, mourut d'apoplexie dans la nuit du 20 au 21 février 1431, après avoir tenu le Saint-Siège treize ans, trois mois et dix jours, en y comptant celui de son élection.

(1) *Acta SS 9 maii.* Godescard, mars. — (2) Labbe, t. XII, col. 367. — (3) Raynald, 1424, n. 6. — (4) Apud Contelor., in *vit. Mart. V.* — (5) Spod. 1425.

DISSERTATIONS SUR LE LIVRE QUATRE-VINGT ET UNIÈME

I

LE CONCILE DE CONSTANCE (1)

Comme la réunion du concile de Constance avait eu principalement pour but l'extinction du schisme, qui depuis longtemps affligeait l'Eglise, et qu'au sein des trois partis qui la divisaient, il était difficile de reconnaître quel était le véritable et légitime Pontife, ce point d'une si haute gravité, et qui rappelle la souffrance qu'éprouva l'Eglise durant un si grand nombre d'années, semble exiger impérieusement que l'on remonte à la première source du schisme, et que l'on fasse connaître, en abrégé, quel était alors l'état de l'Eglise, quelle était la situation des temps.

Disons d'abord qu'il est incontestable pour tous que le pape Clément V transporta en France le Siège apostolique, l'année 1305 et qu'Avignon fut le séjour des Souverains Pontifes pendant l'espace de soixante-dix années : ce qui fut préjudiciable à l'Eglise romaine et à l'Italie. Grégoire XI, réfléchissant enfin sur les grands désastres que cette absence des pontifes éloignés de Rome occasionnait à toute l'Italie et aux Etats romains, voyant que le patrimoine de saint Pierre était presque entièrement envahi par les tyrans, que les plus nobles cités étaient sous l'oppression d'une servitude cruelle, que toute cette région était ravagée par la guerre civile, que l'effervescence des partis ne laissait voir partout que des hommes poussés par la haine et la fureur, et leur faisait méconnaître toutes les lois de l'équité, de la justice et de l'humanité : touché, dis-je, de ces malheurs, ce Pape vertueux résolut d'abandonner la France et de se fixer à Rome. Comme il était Français, il n'ignorait pas combien cette transmigration serait pénible à ses compatriotes ; mais il préféra le salut public et la dignité de l'Eglise à l'honneur de sa patrie et aux avantages particuliers de la France. Un si excellent pontife ne pouvait agir autrement. Le concours de tous les citoyens l'accueillit à son arrivée dans Rome ; c'était partout une allégresse inexprimable. Déjà il travaillait à rétablir la concorde, à rappeler tout le monde au devoir et à la vertu ; déjà il mettait tout en œuvre pour accomplir les diverses obligations qui font reconnaître le plus fidèle des pasteurs et le plus digne des Pontifes, lorsqu'il fut enlevé à l'amour de ses sujets et de tous les chrétiens par une courte maladie. Sa mort excita un deuil universel. Les cardinaux se disposaient à lui donner un successeur, quand le peuple romain, craignant que l'élection d'un Pape français ne fît replacer à Avignon le siège pontifical, se porta en foule vers les cardinaux et demanda avec instance qu'on ne songeât à élire qu'un Pape italien, qui fût disposé à demeurer toujours à Rome, et n'eût pas la pensée de se fixer en France. La réponse des cardinaux aux prières du peuple fut qu'ils n'avaient pas d'autre intention que d'agir conformément à leur devoir, de la manière la plus utile à l'Eglise et qui répondît le mieux à sa dignité. Quand la foule se fut retirée, ils se renfermèrent, suivant l'usage, dans le conclave, et ils s'occupèrent aussitôt de l'élection du nouveau Pontife. La plupart des cardinaux étaient Français. Les avis furent partagés d'abord et vivement débattus. Cependant tous les suffrages se réunirent enfin sur Barthélemi Prignano, napolitain, archevêque de Bari, et qui ne faisait pas partie des cardinaux. Quelques-uns assurent que ceux qui l'avaient élu attestèrent ensuite qu'ils ne lui avaient donné leurs suffrages que par l'effet de la terreur, que le peuple romain leur avait inspirée. Quoi qu'il en soit, Barthélemi prit le nom d'Urbain VI. Il se revêtit des insignes de la papauté avec un grand appareil, et au milieu des transports de joie que faisaient éclater les

(1) Cette notice, traduite par le cardinal Villecourt, est empruntée au P. Labbe, t. XII de sa *Collection des conciles*, imprimée à Paris en 1672, dix ans avant la Déclaration du clergé. Cabassut donne également, sur ce concile, une remarquable notice. On trouve, dans ces deux canonistes, une impartialité et une exactitude qu'on ne retrouve pas, à beaucoup près, dans la plupart des écrivains postérieurs.

Romains. Mais comme les cardinaux désapprouvaient son excessive sévérité, tous, à l'exception d'un seul, sous le prétexte de se garantir des chaleurs excessives de l'été, se rendirent à Anagni, puis à Fondi. C'est dans cette dernière ville, qu'assurant qu'ils n'avaient déféré le souverain pontificat à Urbain que sous l'impression de la crainte, ils déclarèrent son élection nulle, et donnèrent tous leurs suffrages pour la papauté à Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Celui-ci se rendit en France avec le collège des cardinaux et se fixa comme ses prédécesseurs à Avignon, en Provence.

Telle fut l'origine du plus déplorable des schismes, qui divisa l'Europe en plusieurs partis contraires. Urbain affirmait qu'on avait suivi, dans son élection, les règles canoniques comme pour les autres Papes légitimes ; que les cardinaux n'étaient pas fondés à alléguer pour cause de nullité, le motif de la crainte, d'autant plus qu'étant demeurés plusieurs mois à Rome, après son élection, ils avaient spontanément et librement autorisé par leur présence les actes de la souveraineté pontificale qui s'étaient faits pendant ce temps-là ; qu'ils lui avaient fréquemment rendu les honneurs qui ne s'accordent qu'à un vrai Pape.

Clément, de son côté, rappelait les menaces du peuple romain, et disait qu'il n'y avait pas eu spontanéité, mais coaction dans les suffrages donnés à Urbain, qui n'avait été élu, en conséquence, qu'en paroles et non en réalité.

C'est par ces raisons que chacun des Pontifes se défendait l'un et l'autre, se prétendant autorisé à mépriser son compétiteur, à détester sa personne et les cardinaux de sa faction.

Cependant, comme les rois et les princes ne pouvaient discerner clairement quel était le vrai Pontife, les uns prenaient parti pour celui-ci, les autres pour celui-là, selon les raisons diverses qui leur paraissaient plus convaincantes ; et, quoique dans la suite, plusieurs aient changé de sentiment, toute l'Italie, dans le principe, le royaume de Naples excepté, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre, la Pologne et beaucoup d'autres provinces suivirent Urbain, et lui déférèrent les hommages dus à un Pape légitime. La France prit le parti de Clément, ainsi que presque toute l'Espagne, l'Ecosse, le royaume de Naples et plusieurs princes. Chaque Pontife travailla à se faire des partisans. Urbain, que tous les cardinaux, à l'exception d'un seul, avaient abandonné, forma un nouveau collège, et décora de la pourpre plusieurs personnages distingués par leurs vertus et par leur science. Mais comme il ne s'agit pas ici de ce qu'ont fait les deux pontifes, car il n'est question que de remonter aux causes du schisme, je me borne à dire qu'Urbain, après un pontificat d'environ douze ans, eut pour successeur Boniface IX ; à Clément succéda Benoît XIII qui, était Espagnol. Celui-ci garda plus de trente ans le nom de pontife. A Boniface, succéda Innocent VII, et à Innocent, Grégoire XII. Durant le pontificat de ce dernier, tous les Chrétiens souffrant avec peine ce schisme si long, on vit les hommes, les plus illustres par la naissance et l'autorité, s'employer fréquemment auprès de Grégoire et de Benoît pour faire cesser une situation si funeste à l'Eglise. On les engagea, s'il n'y avait que ce moyen pour éteindre le schisme, à abandonner les droits qu'ils croyaient avoir, et à laisser nommer un Pape véritable et certain. Les cardinaux des deux obédiences furent les premiers à mettre tout en œuvre pour établir la concorde entre Grégoire et Benoît, et à les engager à faire cesser la calamité commune, en abdiquant l'un et l'autre le pontificat, s'il n'y avait que ce remède à un si grand mal. Paraissant prendre en pitié la détresse de l'Eglise, ils consentirent à cette proposition, et se mirent en marche, accompagnés chacun de leurs cardinaux. Mais avant de se réunir, l'un et l'autre craignant ou feignant de craindre des embûches de son compétiteur, aucun d'eux ne voulut se rendre au lieu de la conférence, malgré les assurances que leur avaient données les cardinaux. Ceux-ci bien convaincus que l'allégation de ces prétendues embûches n'était qu'un subterfuge, et que les deux pontifes préféraient leurs avantages à la dignité de l'Eglise, se séparèrent d'eux aussitôt, et, se rendant à Pise, ils y assemblèrent un concile où vinrent beaucoup d'évêques qui avaient à cœur le salut de l'Eglise, et souffraient vivement de la voir depuis tant d'années désolée par le schisme. On traita dans le concile de cette affaire importante ; les deux pontifes y furent cités ; leur cause fut examinée, et, comme ils refusaient obstinément de se présenter, ils y furent déposés l'un et l'autre au grand applaudissement de tout le concile. Mais, afin que l'Eglise ne continuât pas à être privée d'un Pontife certain, les cardinaux élevèrent à la papauté Pierre Philarète de Crète, homme très vertueux et d'une science profonde, qui prit le nom d'Alexandre V. Tous les gens de bien bénirent un pareil choix.

Au milieu de la joie universelle, pendant que les cardinaux et le concile se persuadaient que la mesure prise tournerait à l'honneur et au salut de l'Eglise, le schisme qu'on croyait éteint, mais qui n'était qu'assoupi, se réveilla avec une nouvelle impétuosité et produisit un plus grand incendie : car Grégoire et Benoît ayant refusé d'obéir au concile et d'abdiquer le pontificat, on en vint aussitôt à discuter *si le concile de Pise avait eu l'autorité de déposer les deux compétiteurs*, d'autant plus que l'un des deux était incontestablement vrai Pape, quoiqu'il ne fût pas possible d'assigner clairement lequel était légitime. Aussi le schisme qui jusque-là avait eu seulement deux têtes que le concile avait voulu trancher, en eut subitement trois à dater de cette époque ; car, outre Alexandre que

le concile avait prétendu élever à la papauté, Grégoire retenait le nom de pontife, et recevait comme Pape légitime les hommages de l'Italie entière. Benoît conservait le même titre et avait pour lui la plus grande partie de l'Espagne et quelques grands seigneurs de France.

Ainsi, l'Eglise qui n'avait vu précédemment que deux partis, en voyait trois, à cette époque, qui la déchiraient simultanément. Mais le Dieu de toute bonté remédia enfin à tant de maux si désastreux : et, après les tempêtes violentes qui avaient agité l'Eglise, les flots tumultueux se calmèrent et la tranquillité revint.

Alexandre, élu à Pise, ne voulut pas dissoudre le concile dont il jugeait la prolongation nécessaire pour les intérêts de l'Eglise ; mais pour de graves motifs, il le renvoya à un temps plus opportun. Cependant, s'étant rendu peu de temps après à Bologne, il fut frappé d'une maladie qui le conduisit au tombeau, après deux mois de pontificat. On lui donna pour successeur Jean XXIII, qui s'occupa sérieusement de transférer le concile de Pise dans un lieu plus commode et d'un accès sans péril pour tous. Son but était de rétablir l'Eglise dans son premier état.

Ce n'était pas seulement l'affaire du schisme qui l'occupait, mais la perte immense qui menaçait l'Eglise du côté de l'erreur. L'Anglais Jean Wiclef, homme perdu, avait semé en divers ouvrages un grand nombre d'hérésies ; il en résulta, après sa mort, un vrai désastre à cause de multitude de ceux qui se laissèrent infecter par ce poison. Une fois qu'ils s'étaient abreuvés de cette pernicieuse doctrine, ils méprisaient tous les avertissements qu'on leur donnait pour les arracher à l'abîme dans lequel ils s'étaient précipités. On a peine à comprendre l'effet prodigieux de cette contagion : aussitôt que les livres de Wiclef eurent pénétré dans la Bohême, ce fut une sorte de manie furieuse d'en adopter les erreurs.

Après que, par l'ordre du Pontife, les prélats des plus grands sièges, tels que ceux de Cantorbéry, d'York en Angleterre, et de Prague en Bohême, eurent condamné ces livres, et que ce dernier les eut fait publiquement livrer aux flammes ; après qu'une nouvelle condamnation les eut frappés dans un concile de Rome, on vit une multitude de gens beaucoup plus disposés en faveur de Jean Hus, qui s'était déclaré le partisan de Wiclef et de ses erreurs, qu'à l'égard de ceux qui enseignaient une doctrine contraire. Non seulement ils gardaient chez eux ces livres empoisonnés, mais ils les embellissaient et les enrichissaient avec l'or et l'argent.

Jean Hus était prêtre, et, à ne considérer que les dehors, sa vie paraissait exmplaire ; il s'était, dit Enæas Sylvius, attaché dans la Bohême un grand nombre d'hommes. Montait-il en chaire ? Il exaltait Wiclef par les plus pompeux éloges, en dépit de son archevêque, et il exhortait les peuples à suivre ses enseignements. Cet homme pervers ajoutait avec impudence d'autres hérésies, qu'il ne craindrait pas, disait-il, de soutenir comme des vérités en présence d'une assemblée d'évêques réunis en concile.

Cette épidémie faisant tous les jours de nouveaux progrès, et infectant déjà une partie de la Bohême, il n'y avait guère qu'un concile qui pût en arrêter la meurtrière contagion.

A ces maux venaient se joindre la lèpre de la simonie, et d'autres vices très grands auxquels le schisme avait donné occasion. La beauté de l'Eglise en était tellement flétrie que cette unique cause pouvait suffire pour faire désirer un concile.

Touché de ces considérations et des conseils de Sigismond, élu empereur d'Allemagne, Jean XXIII, le 9 décembre 1413, publia la tenue prochaine d'un concile. Il désigna à cet effet, la ville de Constance, en Allemagne, et voisine de la Suisse. Il y arriva le 28 octobre de l'année suivante, avec une suite nombreuse et imposante de cardinaux et de prélats, et, quelques jours après, il en fit l'ouverture. Ce concile réunit un grand nombre de Pères, d'hommes illustres par leur doctrine et leurs vertus, et une multitude de personnages distingués par la naissance et les dignités qu'ils remplissaient. Un de ceux qui y fit le plus éclater sa piété et son zèle pour la religion fut Sigismond, roi des Romains. A sa suite étaient venus beaucoup de princes d'Allemagne et de Hongrie, qui firent à Constance un séjour plus ou moins long.

Quoique le concile eût été principalement rassemblé pour éteindre le schisme, les Pères ne s'occupèrent jamais de peser les droits de chacun des Pontifes, et de discuter, par des raisons et des arguments, qui des trois semblait devoir être préféré aux autres ; cet examen eût offert tant de difficultés qu'on ne fut jamais venu à bout de les résoudre. Il n'y fut donc question que d'engager les trois Pontifes à faire abandon de leurs droits, et d'élire un Pape vrai et certain à l'égard duquel aucun doute légitime ne pût s'élever.

Quoique Jean XXIII eût réuni le concile, et qu'il eût promis de renoncer au pontificat, si Grégoire et Benoît consentaient à abdiquer, il changea bientôt de disposition, et se dépouillant de tout ce qui aurait pu le faire reconnaître comme Pape, il sortit de Constance pendant la nuit, et se retira dans une petite ville de la principauté du duc d'Autriche, dont il avait imploré la protection. La crainte qu'on ne lui fit quelque violence le détermina à ce parti.

Le concile fut péniblement affecté de sa fuite, et il manifesta tout haut son mécontentement. On avait d'ailleurs reproché à Jean XXIII plusieurs griefs sur lesquels les Pères se mirent aussitôt à discuter, et suivant la marche d'une procédure judiciaire, ils commencèrent par lui ôter l'administration de sa charge pontifi-

cale. Peu de jours après, ils prononcèrent la sentence qui le déposait de la papauté.

Non seulement Jean reçut cette nouvelle avec calme et modération, mais il donna son adhésion à la sentence du concile. Bien plus, afin qu'il n'existât aucun doute sur la sincérité de ses dispositions, il renonça de lui-même à tous ses droits et abdiqua la papauté. Ainsi se termina la cause de Jean XXIII. Tout ceci se passa jusqu'à la douzième session qui se tint le 28 mai 1415.

On s'occupa, en outre, d'examiner les erreurs de Jean Wiclef et de Jean Hus. Cet examen fut confié à des hommes très instruits, qui, ayant lu avec attention leurs ouvrages, y avaient trouvé une multitude de propositions opposées à la vraie doctrine du saint Évangile. Ils signalèrent principalement dans Wiclef quarante-cinq articles et dans Jean Hus trente autres tous pernicieux. Quoiqu'ils ne renfermassent pas chacun le même degré d'impiété, et que les uns fussent beaucoup plus dangereux que les autres, dans tous néanmoins, était caché un venin pestilentiel ; dans tous la doctrine salutaire de l'Eglise était vivement combattue. Quand ces articles eurent été exposés au concile, non seulement les livres qui les contenaient furent condamnés, et leur lecture interdite à tous les Chrétiens, mais Wiclef, leur auteur, fut mis au rang des hérétiques, frappé d'anathème, et l'on ordonna que ses ossements seraient exhumés et brûlés, s'il était possible de les reconnaître.

Pour Jean Hus, qui s'était rendu à Constance dans le but de prendre la défense des hérésies de Wiclef et des siennes, en présence des Pères, il avait promis d'abord de se soumettre au concile ; mais, revenant bientôt de ses premières dispositions, il préféra soutenir ses erreurs et celles de Wiclef, que d'embrasser la véritable doctrine de l'Eglise. Son opiniâtreté le fit condamner par le concile qui laissa agir le bras séculier. Il fut brûlé vif.

Jérôme de Prague se présenta également devant le même concile. Il était grand partisan de Jean Hus, et le défenseur intrépide des mêmes erreurs. Il avait demandé un sauf-conduit pour se rendre au concile qui le lui avait accordé, mais *sans préjudice des droits de la justice :* ce furent ses expressions ; c'était lui faire craindre le châtiment de son hérésie s'il n'y renonçait pas. Arrivé à Constance, il témoigna d'abord son aversion pour les hérésies, et confessa la foi catholique, mais peu de temps après il revint à ses erreurs, et osa prendre le parti de la doctrine de Wiclef et de Jean Hus, que le concile avait condamnée ; il ne voulut excepter qu'un seul article qu'il consentait à rejeter. On lui fit subir le châtiment que méritaient sa témérité et son audace. Voilà ce qui se fit à l'égard des hérétiques quoiqu'à des époques séparées. Mais j'ai cru devoir réunir tout ce qui appartient au même genre.

Il me reste à parler en peu de mots de ce qui occupa encore le concile.

Dans la sentence portée contre Jean XXIII, presque tout ce qui fut traité eut un heureux résultat. Peu de jours après qu'elle eut été rendue, Grégoire XII, qui était plein de vertu et de piété, voyant le déplorable état de l'Eglise, et pressé par la vivacité de sa foi, envoya à Constance Dominique, cardinal de Raguse, et Charles Malatesta, personnage très illustre. Il n'interposa pas seulement son autorité pour rendre la paix à l'Eglise ; il ne se borna pas à approuver, en son nom, par ses députés, le concile de Constance ; mais, au grand applaudissement de tous, il abdiqua le Pontificat, par l'entremise du même Charles qu'il avait chargé de le représenter dans toute cette affaire.

Ce fut un grand sujet de joie, pour tout le concile de voir deux partis se réunir. Un seul, celui de Benoît, empêchait que le succès de cette négociation ne fût complet. Les Pères du concile, soupçonnant qu'ils ne viendraient pas aisément à bout de ce vieillard, ne négligèrent rien pour triompher enfin de son opiniâtreté : et, comme l'autorité de l'empereur Sigismond était alors toute puissante, le concile le pria instamment de signaler la haute protection dont il favorisait l'Eglise, en se rendant lui-même auprès de Benoît, accompagné d'une députation qu'on lui envoyait pour l'exhorter à rentrer dans le devoir. Si l'empereur ne réussissait pas à le persuader, on l'engageait à détacher de son obédience Ferdinand, roi d'Aragon, qui lui était plus dévoué que personne ; d'user aussi de la même influence auprès de ceux qui avaient pour Benoît les égards que l'on a pour un Pontife véritable, car il s'agissait d'ôter à l'Eglise une tâche qui la couvrait de honte, et de la rétablir dans son premier état, suivant le vœu commun de tous les chrétiens.

Sigismond s'était déjà employé dans cette affaire et avait invité Ferdinand, roi d'Aragon, à se trouver dans un rendez-vous qu'il lui avait assigné à Nice, en Provence, où se rencontreraient également Grégoire et Benoît. Quoique Grégoire eût depuis satisfait pleinement à ce qu'exigeait sa conscience, et que l'obédience de Benoît fût seule en opposition avec le concile, non seulement Sigismond entreprit ce voyage, mais une grave et longue maladie n'ayant pas permis à Ferdinand de se rendre à Nice, l'illustre empereur, qui n'avait rien de plus à cœur que la dignité de l'Eglise, ne crut pas qu'il fût au-dessous de la pourpre et de la majesté qui l'environnaient, d'aller en Espagne, aux confins de l'Aragon, auprès d'un roi son inférieur en autorité et en puissance, puisque le bien de l'Eglise le demandait. Ferdinand était alors à Perpignan, ville qui appartenait à l'Aragon, quoiqu'elle fût en deçà des Pyrénées et dans la Gaule Narbonnaise. Là, Sigismond, avec six députés du concile, dont le chef était Jacques, archevêque de Tours, après avoir été reçu avec une magnificence toute royale, traita l'affaire qui l'avait amené, d'abord avec le roi, puis avec

Benoît qui, sous la protection du même Ferdinand, était venu à Perpignan qu'il habitait depuis assez longtemps. Les deux princes et les députés conjurèrent le Pontife de s'intéresser enfin au bien de l'Eglise, et comme il n'y avait plus désormais que sa volonté qui pût mettre obstacle à l'entière extirpation d'un schisme déplorable, on le pressait de concourir à cette œuvre sainte, de rendre à l'Eglise un service immense, et de préférer, suivant le devoir d'un vrai disciple de Jésus-Christ, l'utilité de sa sainte épouse à un vain titre et aux dehors stériles du pontificat.

Benoît fut inflexible : aucunes prières ne furent capables de vaincre sa résistance ; jusque-là, qu'ayant entrepris de défendre sa cause, il parla pendant sept heures de suite pour faire valoir et développer ses droits. Cette obstination excessive fut insupportable à tous mais surtout à Ferdinand. Benoît qui finit par s'en apercevoir, appréhenda qu'on en vînt à lui faire quelque violence ; aussi, s'étant échappé promptement de nuit, il s'embarqua sur le port de Collioure où il avait des galères toujours prêtes à le recevoir. C'est de là qu'il fit voile vers Peniscola, petite ville de l'Espagne Tarragonaise, en deçà de l'Ebre, non loin de Tortosa, ville baignée par la mer presque de tous côtés. Là, Benoît avait une citadelle très fortifiée, et par la nature, et par une garnison militaire, et par des ressources de tous les genres. Enfermé dans cet asile, il y passa le reste de ses jours et ne voulut plus entendre parler ni d'abdication, ni de concile. Abandonné de tous les rois et de tous les princes, il n'en conserva pas moins jusqu'à la fin de sa carrière tous les insignes du souverain pontificat.

Cependant le roi Ferdinand indigné d'une ténacité si extraordinaire, résolut de se retirer de son obédience. Son projet qu'il avait communiqué aux rois et aux princes qui suivaient le parti de Benoît, fut approuvé de tous, à peu près généralement, et c'est au nom de tous que furent envoyés les députés à Narbonne où Sigismond attendait l'issue de cette affaire. Arrivés dans cette ville, les députés des princes ayant proposé les conditions de la concorde, Sigismond et les évêques qui l'avaient accompagné les acceptèrent, et elles reçurent l'approbation du concile de Constance, où elles furent aussitôt envoyées. Comme il serait trop long de rappeler tous les points de cet accord, je me bornerai à en indiquer les principaux.

Il fut convenu d'abord entre les députés des princes et le concile, que tous les décrets qui avaient été faits par les autres pontifes, par l'assemblée de Pise et par le concile de Constance, contre ceux qui traitaient Benoît comme Pape véritable, seraient détruits ou annulés ; que le concile confirmerait les concessions que Benoît avait faites sous le nom et la qualité de Pontife ; que si les cardinaux de Benoît venaient au concile, ils seraient comptés parmi les cardinaux, et qu'on leur rendrait les mêmes honneurs que l'on rend aux cardinaux reconnus par l'Eglise ; que le concile pourvoierait par des moyens convenables à la subsistance de ceux qui avaient été au service de Benoît et qui se sépareraient de lui. Ces dispositions étant arrêtées, les députés d'Alphonse, roi d'Aragon, successeur de Ferdinand, son père, qui venait de mourir, vinrent avec les députés des autres princes à Constance, où, suivant la condition qui avait été faite, ils s'unirent au concile, ainsi que nombre d'évêques, d'abbés espagnols et d'autres personnages d'une grande autorité.

On pouvait dès lors, ce semble, regarder le concile de Constance comme général, par le concours des trois partis précédemment divisés, et le schisme pouvait être envisagé comme à peu près détruit. Cependant, afin qu'il ne restât plus une ombre de scrupule, les Pères du concile avant que le Pontife véritable et certain fût désigné, voulurent s'éclairer par eux-mêmes de tout ce qui concernait Benoît et ne le déposer, s'il n'abdiquait pas lui-même, qu'après une connaissance approfondie de sa cause. Il fut donc mandé à comparaître ; mais il méprisa le concile et son édit, et ne voulut jamais ni se présenter, ni répondre sur aucun point. Son orgueil indigna le concile qui, après avoir observé en tout point la marche judiciaire, sévit contre Benoît. Il porta la sentence qui le condamnait sur plusieurs chefs, le frappa d'anathème, et le déposa sans restriction du pontificat.

Après cette sentence qui fut confirmée par le consentement de tous, aucun obstacle ne paraissant plus s'opposer à ce qu'on donnât un Pape à l'Eglise, les Pères se disposèrent à sa prochaine élection, et adjoignirent aux cardinaux qui étaient alors à Constance, trente autres personnages savants à qui ils donnèrent, pour cette fois seulement, droit d'élection. Ils entrèrent au conclave le 6 novembre et, le 12 du même mois, fut proclamé Pape, Othon Colonne, romain de naissance, qui était de l'illustre famille des Colonne. Il était d'une prudence et d'une piété remarquables. Comme son élection avait eu lieu dans les jours où l'on honore saint Martin, il voulut en prendre le nom, et il fut appelé Martin V. Son exaltation fut pour tous les Pères un grand sujet de joie, soit parce que le schisme étant détruit on avait un Pape certain, soit parce que Martin semblait plus que tout autre digne d'être élevé au souverain pontificat.

Il demeura plus de cinq mois à Constance depuis son élection. Pendant tout ce temps-là le concile fut incontestablement général et de la plus grande autorité, puisqu'il était présidé par un Pape indubitable. Il ne reste de ce Pontife qu'un très petit nombre de décrets.

Enfin, en 1418, après que les Pères eurent séjourné quatre ans et demi à Constance, comme il était temps qu'ils retournassent auprès de leurs troupeaux, le but qui les avait amenés à Constance étant rempli, un pasteur universel de l'Eglise étant nommé, le 22 avril, par l'ordre du Pape, le concile fut clos, à la

satisfaction de tous. *Martin confirma les décrets du concile qui appartenaient à la foi, et qui condamnaient les hérésies.* Mais comme il y avait encore beaucoup de choses à régler, spécialement sur les mœurs des chrétiens, elles furent réservées pour un prochain concile que Martin annonça dès lors, et dont il déclara que la convocation devait avoir lieu dans sept ans, à Pavie sur le Tessin. Il partit ensuite pour l'Italie; et, s'étant arrêté quelque temps à Florence, il se rendit à Rome, où il passa le reste de sa vie. C'est tout ce que j'avais à dire sur le Concile de Constance.

Cependant, comme on eut beaucoup de peine à étouffer les dernières étincelles du schisme funeste auquel le concile avait mis fin, je dois en dire ici quelques mots.

On sait que Grégoire XII et Jean XXIII, (Ange Corario et Balthazar Cossa) n'inquiétèrent plus l'Eglise. Ange Corario mourut avant la fin du concile ; Balthazar Cossa, au moyen de l'argent qu'il avait donné à ses gardes, s'échappa de la prison où il avait été renfermé, vint à Florence et se jeta aux pieds de Martin V, qui le reçut avec bonté et le mit au rang des cardinaux. Sa vie, depuis, ne fut pas longue : il mourut dans la même ville et son corps fut déposé dans l'église de Saint-Jean, après les funérailles les plus pompeuses. Benoît XIII, ou plutôt Pierre de Lune, vécut encore sept ans après le concile de Constance, et ne voulut jamais renoncer à la qualité de Pape qu'il s'attribuait. Ce qu'il y eut de plus fâcheux encore, c'est qu'Alphonse, roi d'Aragon, ayant eu à soutenir en Italie une guerre cruelle contre Louis d'Anjou dont Martin embrassa la cause, Alphonse, irrité contre le Pape, détermina deux cardinaux qui étaient demeurés attachés à Benoît à lui donner un successeur après sa mort. Le choix se fixa sur Gilles Mugnos, chanoine de Barcelone, qui se fit nommer Clément VIII. Ce fantôme de Pape fit des cardinaux et joua le personnage de Souverain Pontife. Mais ce schisme s'éteignit de lui-même aussitôt qu'Alphonse se fut réconcilié avec Martin V. En effet, Alphonse Borgia, personnage d'un très grand mérite, et d'une extrême prudence, qui fut, quelques années après, élevé au souverain pontificat, ayant été choisi pour négocier cette affaire, ainsi qu'un peu plus tard le cardinal Pierre de Foix, la chose fut conduite avec tant de succès que Clément abdiqua de lui-même le pontificat. On condamna à la prison les deux cardinaux qui l'avaient élu, parce qu'il ne fut jamais possible de les faire convenir de l'erreur qu'ils avaient suivie, ni de l'obligation qu'ils avaient de reconnaître Martin V comme le Pape légitime à qui ils devaient l'obéissance.

L'incendie du schisme étant éteint de toutes parts, Martin gouverna seul l'Eglise qui jouit enfin sans trouble du repos après lequel elle avait longtemps soupiré.

Ici finit le récit du Père Labbe. Je crois devoir ajouter, dans le but de ne laisser sans éclaircissement aucun des points qui seront traités dans la suite qu'Eugène IV succéda à Martin V. Il assembla à Bâle un concile dont le commencement fut légitime, mais qui finit par n'être plus qu'un conciliabule. Car Eugène ayant eu les plus graves raisons pour transférer le concile ailleurs, quelques cardinaux factieux s'y opposèrent, et prétendirent faire la loi au Pape, comme s'il était leur inférieur. C'était là un reste de vieux levain et des funestes impressions qu'avait laissées dans certains esprits le règne du schisme. Cette poignée de cardinaux téméraires poussa l'audace jusqu'à déposer le pieux Eugène du souverain pontificat, et à lui subroger Amédée de Savoie, qui presque sans s'en douter, joua pendant dix ans le rôle d'antipape sous le nom de Félix V. Eugène n'eut pas la consolation de voir son retour : elle était réservée à Nicolas V à qui Amédée se soumit humblement deux ans avant sa mort, c'est-à-dire en 1449. A dater de cette époque jusqu'à nos jours, il n'y a plus eu d'antipape dans l'Eglise.

II

DIGRESSION THÉOLOGIQUE SUR LE CONCILE DE CONSTANCE, SUR LE SENS ET L'AUTORITÉ DES DÉCRETS PORTÉS DANS LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME SESSIONS.

Après avoir emprunté au père Labbe une notice historique sur le concile de Constance, nous devons, pour remplir l'objet de cet ouvrage, entrer dans une discussion théologique sur ce concile, exposer ce qu'il fit à la cinquième session et rechercher le sens des disputes, qui ne sont plus rien pour les passions d'aujourd'hui. Nous nous bornerons à une simple analyse, faite avec autant d'érudition que de modération, par le cardinal Villecourt (1).

(1) *La France et le Pape*, seconde partie. Nous avons abrégé la dissertation du savant cardinal.

I. Le concile de Pise s'était cru en droit de déposer Grégoire et Benoît, à cause du scandale notoire qui résultait, pour toute l'Eglise, de l'existence de deux Papes qui, évidemment, ne pouvaient être légitimes tous les deux à la fois. Je m'abstiens de rapporter les autres griefs qu'on leur imputait et qu'il serait difficile d'établir. Je n'ai pas non plus à examiner si c'étaient là des raisons suffisantes pour déposer les deux compétiteurs : il me suffit de dire que le sentiment du concile de Pise n'établit pas la supériorité d'un concile sur le Pape, pour le temps du schisme, où la conduite des deux Pontifes les a rendus indignes de tout honneur et dignité même papale : *Se reddidisse omni honore et dignitate etiam Papali indignos*. Il est clair que Jésus-Christ n'ayant donné à son Église qu'un seul Pontife suprême, elle a droit, quand il s'en trouve deux qui sont douteux, de se replacer dans son état normal et nécessaire, et de procéder, par des suffrages communs, à l'élection d'un Pontife légitime, certain et indubitable. Il n'y a rien à dire de cette conclusion.

Ce ne fut pas dans ces limites, pour le dire en passant, que se renferma le chancelier Gerson, qui dit que, « comme dans l'ancienne loi l'époux pouvait donner le libelle de divorce à son épouse, l'épouse pouvait aussi le donner à son époux. » Cette seconde proposition est fausse ; mais la conclusion qu'il en tire est plus fausse encore : car il ajoute que *l'Eglise peut, à son gré, renoncer à tel Pape qui la gouverne*. Où conduirait un pareil principe ? On peut en juger par la suite du raisonnement de ce docteur. « L'Eglise, dit-il, n'aura-t-elle pas le même avantage que toute communauté politique ? Or, suivant Aristote, il n'appartient qu'à la communauté de corriger le Prince ou de le destituer entièrement s'il est incorrigible ; et cette puissance est essentielle à toute communauté libre qui peut user à son gré, de ce qui lui appartient, et dont le pouvoir ne peut être suspendu par aucune loi. » *Tout le morceau*, dit le père Berthier, *contient des maximes très fausses, très dangereuses, ajoutons même très scandaleuses* (1).

Voyez comme les deux extrêmes se touchent, et comme on est près de renverser les trônes quand on ne fait pas respecter la tiare ! J'ai dit cela particulièrement pour ceux qui s'appuient sur l'autorité de Gerson pour abaisser la dignité pontificale.

On l'a vu, après le concile de Pise, au lieu de deux pontifes douteux, il y en eut trois : Grégoire, Benoît et Jean XXIII, successeur d'Alexandre V ; et ce fut là le motif de la convocation du concile de Constance, qui avait pour but principal de mettre fin à ce schisme désastreux. Il fut convoqué par Jean XXIII lui-même, dont l'obédience était beaucoup plus nombreuse que celle de ses deux compétiteurs. Les adhérents le regardaient, il est vrai, comme Pape légitime, mais ils ne pouvaient pas pour cela lui concilier les suffrages des autres Eglises. Le cardinal d'Ailly, évêque de Cambrai, tout dévoué qu'il était à Jean XXIII, avoua cependant dans le concile de Constance, que les deux autres obédiences avaient leurs raisons probables.

« A la vérité, dit-il, le concile de Pise et l'élection d'Alexandre V ont été canoniques : on en convient dans l'obédience de notre saint père le pape Jean XXIII ; mais les obédiences des deux autres compétiteurs sont opposées à ce sentiment, et leurs oppositions sont fondées sur des raisons probables : de sorte que, sur ce point de controverse, il n'y a pas moins d'embarras qu'il n'y en avait avant le concile de Pise, sur les droits des deux prétendants. D'où il suit que si, avant le concile de Pise les difficultés de droit et de fait, par rapport aux deux compétiteurs et la crainte de retarder la paix de l'Eglise, faisaient préférer la voie de cession à tous les autres moyens d'éteindre le schisme, à plus forte raison la même voie doit-elle paraître nécessaire depuis qu'il y a trois concurrents pour la papauté (2). »

Cet avis prévalut dans le concile et il fut arrêté que l'on obligerait les trois compétiteurs à renoncer spontanément au pontificat. Il est donc évident que les Pères de Constance jugèrent qu'on pouvait douter si l'élection d'Alexandre V, faite par le concile de Pise, était légitime et œcuménique. C'est pourquoi ils adoptèrent la voie de cession à l'égard des trois Pontifes, pour n'avoir pas à se prononcer sur les droits des contendants : ce qui ne pouvait se faire sans un examen inextricable, et sans troubler encore la paix de l'Eglise que l'on voulait rétablir. Cela étant, Jean XXIII n'était pas, aux yeux des membres du concile, un Pape certain et indubitable, et l'on pouvait également révoquer en doute l'œcuménicité du concile de Constance qui avait été convoqué par un Pape douteux. On ne pouvait donc pas dire, en toute assurance, que ce concile représentait l'Eglise universelle, jusqu'à ce que les deux obédiences de Grégoire et de Benoît lui fussent réunies : ce qui n'eut lieu qu'après la cinquième session. Si l'on prétend que ces deux obédiences étaient schismatiques, dès lors elles n'avaient aucun droit à faire partie d'un concile œcuménique de l'Eglise catholique : et si elles n'étaient pas schismatiques, comment pourraient-elles être exclues d'une assemblée de l'Eglise universelle ? Comment ne les convoquait-on pas ? Comment n'attendait-on pas leurs suffrages dans un intérêt commun ? Quel droit avait Jean XXIII de convoquer un concile œcuménique, dans un doute grave sur sa légitime élection ? Or, les deux autres obédiences ne furent jamais déclarées schismatiques, et plus tard, elles furent admises au concile comme catholiques.

(1) *Hist. de l'Egl. gallicane*, t. XV, p. p. 314. — (2) *Ibid.*, pag. 437.

Le concile lui-même avait suffisamment manifesté un doute probable sur le droit de Jean XXIII : il ne pouvait donc pas être appelé indubitablement œcuménique et représentant l'Eglise universelle. Peu importe que plus tard le concile de Constance ait été reçu par l'Eglise universelle comme concile œcuménique : il reste toujours à prouver que son autorité a été reçue pour tout le temps de sa durée. Le premier concile de Constantinople, qui est le second des conciles généraux, ne fut pas œcuménique dans sa convocation et sa réunion : il n'était composé que des seuls Orientaux, et ne représentait assurément pas l'Eglise universelle. Ses décrets de discipline n'ont pas été reçus par l'Eglise catholique ; et cependant, il a la force et le nom de concile œcuménique, quant aux canons relatifs à la foi, parce l'Eglise universelle y a adhéré, quoique l'Eglise d'Occident n'en ait pas fait partie et n'y ait pas été convoquée. Il en est de même du deuxième concile tenu à Constantinople et qui est le cinquième des conciles généraux. Il faudrait donc tout au moins mettre au rang des choses douteuses l'autorité du concile de Constance, quant aux cinq premières sessions. Ce que je dis, non précisément pour terminer la question, mais pour montrer qu'elle ne peut pas être terminée.

Remarquons, en second lieu, combien on s'est écarté, dans ce concile, de la méthode régulière et usitée, en ce qui regarde la manière de donner les suffrages. On n'y admit pas seulement pour cela les évêques, mais encore les ecclésiastiques du second ordre, et jusqu'aux laïques qui s'y trouvaient en grand nombre. De plus, quoiqu'il soit de l'usage le plus ancien dans les conciles de recueillir les suffrages de chacun, pour former ensuite les décrets, ici, tout le concile fut partagé et séparé en quatre nations, savoir : l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Angleterre, à laquelle fut ensuite ajoutée l'Espagne. Chacune de ces nations avait son président particulier que l'on renouvelait tous les mois. C'était à ces divers tribunaux que l'on portait toutes les affaires en première instance : et chacun, sans distinctions d'âge et de rang, y donnait son suffrage. Ensuite dans les réunions générales, les nations se communiquaient leurs délibération : et le résultat en était reporté à la délibération suivante, pour être approuvé et affirmé par le concile. Lors donc que se tenait la session, tout était conclu à l'avance, et il n'était plus question de recevoir les suffrages de chacun, mais de ratifier ce qui avait déjà été résolu par le plus grand nombre des nations. Dans cet arrangement, la nation d'Italie, où se trouvait le plus grand nombre d'évêques, ne présentait que le quart des suffrages, dans les décisions du concile.

Cette méthode nouvelle et irrégulière aurait été subversive des jugements ecclésiastiques, s'il eût été question de la foi ou de la discipline de l'Eglise : car comment sans erreur, accorder comme on fit alors, le suffrage délibératif ou voix définitive, non seulement au clergé du second ordre, mais même aux laïques, à l'égard de la discipline, mais, ce qui est bien plus fort encore, dans les matières de foi, à l'égard desquelles les évêques seuls ont été établis juges par Jésus-Christ : ce qui n'a été accordé quelquefois que par privilège aux prélats inférieurs ? D'ailleurs, quant à la méthode de donner les suffrages par nations, alors même qu'elles n'eussent été composées que des seuls évêques, si ce principe était admis, ce ne serait plus le jugement de la majorité des évêques qui formerait le jugement définitif du concile, mais la majorité des nations, s'il y avait désaccord entre elles : car il pourrait arriver que trois nations, par exemple, n'offrissent pas autant d'évêques qu'une seule ou deux d'entre elles qui n'auraient pas les mêmes sentiments. Tout homme censé comprendra combien cela est irrégulier et dangereux, quand il s'agit des jugements œcuméniques de l'Eglise ; combien on peut disputer sur la validité et l'obligation qui en résultent, surtout quand les nations qui donnent leurs suffrages, se composent également de séculiers. On ne se tirera pas de cette difficulté, en disant que les délibérations des nations étaient soumises à l'approbation et à la ratification du concile général, quand il se réunissait en session où les évêques avaient la liberté de combattre ce qu'on avait défini dans les congrégations. Cette réponse diminue la difficulté, mais ne la résout pas, elle serait même insoluble dans la supposition même où le suffrage des nations n'aurait été que consultatif et non définitif. Mais les historiens et les actes du concile, les mémoires du cardinal de Cambrai ne nous permettent pas de douter qu'on ait donné aux congrégations des nations un suffrage définif et qu'un suffrage de cette nature pût se rendre même par le clergé du second ordre, et par les séculiers. D'où je conclus : ou que le concile n'avait pas la liberté de s'écarter du jugement des nations ou que le jugement des nations n'était pas dans la réalité définitif, ou que l'approbation et la ratification que donnait la session au suffrage définitif des congrégations, était une chose arrêtée et convenue ou, s'il faut porter l'indulgence jusqu'à ses dernières limites, que cette méthode absolument irrégulière, tolérée dans les circonstances où l'on se trouvait doit être absolument rejetée, à moins qu'un seul cas extraordinaire ne contraigne à y revenir. Toujours faudra-t-il de toute nécessité convenir que l'autorité de l'Eglise enseignante ne se manifeste pas dans les quatrième et cinquième sessions du concile de Constence, ces sessions n'offrant pas, dans cette marche si nouvelle et si extraordinaire, la circonspection, la sincérité, la dignité et la force que l'on a toujours remarquées dans les conciles œcuméniques.

Une raison particulière de cette *méthode* suivie par le concile de Constance, et qui écarte toute exception qui pourrait d'ailleurs

survenir, c'est qu'elle fut provoquée par le cardinal d'Ailly, évêque de Cambrai, qui eut soin de faire remarquer la différence que l'on doit reconnaître entre les choses purement spirituelles et la question du schisme, qui existait alors. « Les Pères, dit-il, traitaient dans les conciles généraux les points qui concernent la foi et les sacrements, et en général tout ce qui appartient uniquement à la religion ; c'est aussi de quoi parlent souvent les lois canoniques. Mais il ne s'agit point de cela aujourd'hui ; nous cherchons seulement les moyens d'exterminer le schisme : et tout ce que l'on va dire dans ce mémoire regarde ce point de controverse. »

Le concile s'arrêta à cette disposition du cardinal de Cambrai : et c'est pour cette raison que l'on n'y exclut personne du droit de suffrage. Cette observation fait voir clairement que dans la cinquième session, l'on ne délibéra sur rien qui eût rapport à la foi : ce qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on parle de cette session.

Il faut savoir encore que Jean XXIII, qui avait réuni le concile, et qui avait promis d'abdiquer si Grégoire et Benoît consentaient à abdiquer eux-mêmes, ayant changé de disposition après la deuxième session, s'échappa secrètement de Constance pendant la nuit, après s'être travesti, et se rendit à Schaffouse, petite ville de la domination du duc d'Autriche, dont il avait imploré la protection. J'ai dit ailleurs que sa fuite avait été déterminée par la crainte qu'il eut qu'on ne lui fît quelque violence ; que le concile fût vivement blessé de cette évasion, et qu'il résolut de continuer les sessions, malgré l'absence et l'opposition du Pontife qui l'avait convoqué. C'est dans ces circonstances que se tint la cinquième session, qui a donné lieu, depuis, à tant de discussions.

Le concile cependant, appréhendait beaucoup que Jean XXIII ne vînt à prononcer la dissolution du concile, et l'agitation qui régnait parmi les cardinaux ne contribuait pas peu à augmenter ce soupçon. Dans le cas où le concile eût été dissous, le but pour lequel on l'avait convoqué ne pouvait plus se réaliser, et il fallait songer à réunir un autre concile général, pour mettre fin à la calamité du schisme. Voilà ce qui nous explique l'addition de ces mots de la cinquième session : *Et de tout autre concile légitimement convoqué*. C'est ce que nous ferons voir bientôt.

II. Maintenant nous devons exposer ce qui se fit dans la cinquième session.

« André, évêque élu de Potzanie, lut et publia par l'ordre de tout le concile, certains chefs qui étaient rédigés en forme de constitutions synodales, telles qu'elles avaient été auparavant délibérées et conclues par chacune des quatre nations, et dont voici la teneur :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen*.

« Ce saint concile de Constance, formant un concile général réuni pour l'extirpation du schisme, pour l'union et la réformation de l'Eglise de Dieu, dans le chef et dans les membres ; assemblé légitimement dans le Saint-Esprit, à la louange du Dieu tout-puissant : voulant procurer plus aisément, plus sûrement et plus librement la réformation de l'Eglise de Dieu règle, définit, décide et déclare, ainsi qu'il suit :

« Et d'abord il déclare que, légitimement rassemblé dans le Saint-Esprit, formant un concile général et représentant l'Eglise catholique, il tient immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle tout homme de quelque état ou dignité qu'il soit, fût-il même Pape, est tenu d'obéir, dans les choses qui appartiennent à la foi, à l'extirpation du schisme, et à la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres, comme il a été dit.

« Il déclare de plus que tout homme, de quelque condition, état ou dignité qu'il puisse être, fût-il même Pape, qui dédaignerait, par esprit d'obstination, d'obéir aux mandements, règlements ou préceptes de ce saint concile ou de tout autre concile général légitimement assemblé, relativement aux points ci-dessus énoncés, ou à ceux qui s'y rapportent, à ceux qu'on y aura faits, ou à ceux qu'on a intention d'y faire, s'il ne vient à résipiscence, doit être soumis à une pénitence convenable et châtié comme il le mérite : fallût-il même recourir à d'autres moyens de répression, conformément aux règles du droit.

« Le saint concile définit et règle encore que le seigneur Jean XXIII, pape, ne doit point changer ou transporter hors de cette ville de Constance, dans un autre lieu, la cour romaine et ses emplois publics, ou leurs officiers, ou les personnes attachées auxdits officiers, les forçant directement ou indirectement à le suivre, et cela sans la délibération et le consentement du saint concile. Si, à l'avenir, il agissait contrairement à cette disposition, ou s'il intentait, avait intenté ou se proposait de former quelques procès ou mandats contre lesdits officiers ou tous autres adhérents à ce concile, s'il employait les censures ecclésiastiques ou d'autres peines pour les obliger à le suivre : que tout cela soit nul et sans effet ; et que l'on ne soit tenu de déférer ni à ses procédures ni à ses censures ou peines que nous déclarons nulles et sans effet.

« Bien plus, lesdits officiers doivent remplir leurs offices dans la ville de Constance, et les exercer en toute liberté comme auparavant : et, cela, pendant toute la durée du saint concile dans cette ville.

« Le concile règle et définit de plus, qu'en vertu de l'autorité dont il est revêtu, on doit regarder comme nulles, *ipso facto*, sans force, sans effet et, sans valeur, toutes et chacune des translations de prélats, etc., tous les actes faits, à faire et à gérer par notre dit seigneur

le pape Jean, ou par ses officiers et commissaires, ainsi que ce qui serait au préjudice du concile ou de ses adhérents, à dater de son ouverture.

« Il déclare en outre que le seigneur Jean, pape, tous les prélats et autres appelés au concile général comme ceux qui s'y trouvent déjà, ont joui et jouissent d'une pleine liberté ainsi que le reconnaît le saint concile : et que rien qui contredise cette assertion n'est parvenu à la connaissance de ceux qui ont été convoqués, ni à celle dudit concile qui l'atteste devant Dieu et devant les hommes. »

Suivant d'autres déclarations, décrets, statuts et définitions, relativement à la personne de Jean XXIII, on déclare, statue et définit, qu'il est tenu de renoncer au pontificat, aussitôt que cette renonciation sera nécessaire à la paix de l'Eglise ; que si, lorsqu'il sera requis de le faire, il dédaigne de s'y soumettre, ou s'il diffère trop, il doit être regardé comme rejeté de la papauté et toute obéissance doit lui être soustraite. On ajoute que sa fuite clandestine a été illicite et nuisible au bien de l'union de l'Eglise ; qu'il doit être requis de revenir, afin d'accomplir la promesse qu'il avait faite ; qu'autrement, on procédera contre lui, suivant les canons, comme étant fauteur du schisme, et suspect d'hérésie ; que s'il revient au concile, et accomplit ce qu'il a promis, on pourvoira à sa sûreté et à ce qu'après sa renonciation, il soit maintenu dans une position heureuse.

Après ces déclarations, décrets, statuts et définitions, les actes ajoutent : « Tout cela étant fait, le révérend Père seigneur André, élu évêque de Potzanie, lut quelques observations qui suivent relativement aux matières de foi et de Jean Hus. On y dit encore que, suivant ce qui a été déterminé par les docteurs en théologie et en droit canon, on confirme et on approuve la sentence portée dans le concile, pour condamner la doctrine de Wiclef et faire livrer ses livres aux flammes. On y dit de plus que, dans la même session, le concile confie la matière de foi avec pleine autorité, quant à la doctrine de Jean Wiclef, celle de Jean Hus et de ses adhérents, aux révérendissimes Pères nos seigneurs, les cardinaux de Cambrai et de Saint-Marc, et à nos seigneurs l'évêque de Dôle et l'abbé de Cîteaux, qui pourront s'adjoindre des docteurs en théologie et en droit canon, pour examiner ce qui regarde Jean Hus, détenu à Constance à cause des erreurs de Jean Wiclef. On donnera connaissance à ces docteurs, de la marche du procès, suivie jusque-là par les commissaires chargés d'informer dans la cause intentée contre Jean Hus.

« Lesdits commissaires auront à s'occuper du mode avec lequel on doit procéder dans la condamnation des quarante-cinq articles spécifiés et qui ont été déjà condamnés par les universités de Paris et de Prague, comme extraits des livres de Jean Wiclef. »

Enfin, après d'autres propositions relatives à Jean XXIII, la session fut close par ces paroles : « Lecture faite de ces articles et constitutions, ledit concile les a unanimement approuvés et conclus. De quoi Henri de Poirier, promoteur et procureur du concile a demandé qu'acte fût dressé. »

Quand à la forme des décrets de cette session cinquième, elle n'a rien qui annonce les décrets de foi. En effet, quand l'Eglise propose à tous les fidèles quelque chose à croire comme de foi, elle emploie toujours une forme qui fait discerner, sans aucun doute, ce qu'elle propose ou commande. Cela est nécessaire pour prévenir les incertitudes, les discussions et les disputes sur les choses qui appartiennent au fondement de l'Eglise, qui est la foi sans laquelle personne ne peut être sauvé. Aussi, les théologiens, tels que Melchior Cano(1) ont établi les règles suivantes, et qui sont connues de tout le monde, par lesquelles on peut discerner une discussion du concile appartenant à la foi ; 1° Quand le concile juge hérétiques ceux qui assurent le contraire ; 2° quand le concile formule ainsi ses décrets : *Si quelqu'un adopte tel ou tel sentiment qu'il soit anathème* ; 3° quand il prononce la sentence d'excommunication, *ipso facto*, à l'égard de ceux qui contrediront telle doctrine ; 4° Quand on propose formellement et expressément quelque point à la ferme croyance des fidèles, ce point doit être reçu comme dogme de foi, ainsi que lorsque, en termes équivalents, tel point est défini comme contraire à l'Evangile ou à la doctrine des Apôtres. Ce n'est point une simple opinion que l'on doit exprimer ; on doit formuler un décret certain et ferme. Or, dans la cinquième session de Constance, y a-t-il quelque chose qui ressemble à l'une de ces notes, de manière que l'on puisse dire que le concile a défini quelque chose à croire comme de foi *sur la subordination du Pontife romain au concile œcuménique, ou plutôt, à la réunion de tous les évêques au concile?* Absolument rien ; au contraire, des décrets, *en ce point*, sont simplement appelés *chapitres*, *par forme de constitutions synodales*, et *non canons de foi*, *exposition de foi*, *décrets sur la foi catholique*, comme nous voyons dans les autres conciles. Il y est dit que le concile *déclare*. Il se sert de la même formule uniquement personnelle relativement à Jean XXIII : *Le saint concile déclare, décide, statue et définit que le pape est tenu de faire cette renonciation, et autres choses semblables.*

En outre le concile distingue expressément, dans cette session, *ces constitutions du précepte* des matières de foi ; car, après l'énoncé de ces constitutions, aux matières de foi : *Ces choses étant faites*, disent les actes, *l'évêque élu de Potzanie fit lecture des observations qui suivent relativement à la manière de foi, et sur ce qui concernait Jean Hus.* Remarquez la dif-

(1) *Loc. Théol.*, bib. V. c. v.

férence de la discussion et de l'examen employés par le concile, quand il a à délibérer et à traiter sur un point qui regarde la foi. Cette matière, relative à la foi, fut confiée à deux cardinaux, l'un évêque et l'autre abbé, avec pleine autorité comme étant juges légitimes de la foi, par droit ou par privilège, comme on s'exprime dans cette session. Et dans la session sixième, on adjoignit *en matière de foi des commissaires qui devaient procéder par l'autorité de ce saint concile, l'archevêque de Raguse pour la nation d'Italie, l'évêque de Sibles pour celle d'Allemagne, maître Solvanda des Ursins pour celle de France, le comte maître Guillaume pour celle d'Angleterre : tous docteurs en théologie, lesquels devaient examiner la cause de Jean Hus et de ses sectateurs et procéder, dans cette affaire, jusqu'à sentence définitive et exclusivement.*

Telle fut la marche du concile, quand il voulut traiter des matières de foi, en remettant l'examen à des évêques et docteurs en théologie, *jusqu'à sentence définitive exclusivement.* Qui ignore, en effet, que les séculiers, ni par le droit, ni par privilège, ne peuvent être juges de la foi et de la doctrine ? Or, rien de semblable ne fut observé pour ce qui concerne les simples règlements ou constitutions que fit la cinquième session ; les actes sont là pour l'attester. On y dit simplement que *ces chapitres par forme de constitutions synodales* ont été conclus et délibérés par chacune des quatre nations. Ainsi, l'examen et la définition furent donc arrêtés par les nations parmi lesquelles se trouvaient un grand nombre de laïques. Qui oserait se permettre d'accuser le concile de Constance d'avoir remis, sur les matières de foi, un examen et un jugement, jusqu'à sentence définitive inclusivement, à des laïques même, qui, par le droit divin et canonique, sont exclus des jugements dogmatiques et doctrinaux en matière de foi ?

Que nous reste-t-il à dire maintenant ? Le concile avait adopté le mode d'opiner par nations, vu qu'il n'était pas question de décider sur la foi et les sacrements, non plus que sur tout ce qui appartient généralement à la religion ; mais seulement des moyens à prendre pour l'extermination du schisme. C'est pour cela que, dans la cinquième session, le concile détermina ses préceptes, ses dispositions et sa marche qui furent uniquement discutés, conclus, et délibérés par nations, sans songer à rien déterminer qui eût rapport à la foi, ou même, en général, à la religion. Si le concile eût entrepris de quelque article doctrinal ayant rapport à la religion, comme la supériorité en général et la juridiction du concile œcuménique ou de la réunion des évêques sur le Pape, cela eût exigé un examen long et approfondi de la part des prélats et des docteurs ; d'autant plus qu'il se fût agi d'un point qui n'avait jamais excité de difficultés qui demandaient beaucoup de distinctions, de conditions, et d'exceptions, et qu'on ne pouvait résoudre qu'après avoir bien examiné l'écriture, la tradition, la doctrine des Pères, la pratique de l'Eglise, et le sentiment commun des fidèles. Que fit-on de semblable sur un point aussi grave de foi, ou de doctrine appartenant à la foi et à la religion, avant les quatrième et cinquième sessions ? Elles eurent lieu avec précipitation, afin de prévenir la dissolution du Concile, et empêcher les extrémités auxquelles pouvait se porter un Pontife douteux tel que Jean XXIII. Nous pouvons donc user ici du même langage qu'emploie Bossuet, pour prouver que la déclaration n'est pas un décret de foi. « Il n'y avait point ici de formule de doctrine qui obligeât les consciences ; aussi les Pères s'abstiennent-ils de toute censure ; le mot *de foi* n'entre jamais dans leurs paroles et il ne leur vient pas même en pensée de menacer qui que ce soit d'excommunication. » Eh bien ! qu'on lise le décret de Constance, qu'on en pèse les paroles, on ne trouvera rien qui ressente la formule de foi.

Que seront donc ces chapitres ou constitutions synodales ? sinon quelques dispositions, statuts ou préceptes, faits par le concile, dans et pour des circonstances qui ne devaient pas s'étendre à tous les temps, et qui assurément ne définissaient rien sur la foi et la doctrine catholiques.

On dira peut-être, que le concile, dans ses décrets, supposait clairement que sa juridiction s'étendait au-dessus de celle du Pape, en ce qui regardait le schisme et la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres. J'en conviendrai sans peine, si l'on se renferme dans les circonstances particulières où l'on se trouvait alors ; mais je le nierai formellement, si l'on veut étendre cette prétention à tous les temps. Alors même que l'on voudrait supposer que le concile aurait prétendu avoir une juridiction générale au-dessus du Pape, dans tous les événements et dans tous les temps, que serait-il permis d'en conclure ? Nous ne cherchons pas la foi et la doctrine de l'Eglise dans les hypothèses et les conjectures ; nous ne pouvons pas nous arrêter à un fait qui peut s'interpréter de mille manières différentes : ce qui nous sert de règle, ce sont des définitions expresses, ou, du moins, la pratique de l'Eglise qui se retrouve dans une longue suite de siècles, et non dans une obscurité où l'imagination peut trouver tout ce qu'elle veut. Ceci m'amène tout naturellement à examiner le sens des décrets de la cinquième session du concile de Constance. Ce que je ferai dans le paragraphe suivant.

III. Nous ne cherchons ici que le sens littéral, et que présentent naturellement les décrets, et non celui que peuvent avoir eu dans leur pensée ceux qui les ont formulés ou approuvés. Car quoique dans les définitions des conciles, la pensée des Pères, quand elle est connue, en offre la meilleure interprétation, quand il y a quelque obscurité dans un

canon ; il n'en est pas ainsi quand la pensée de quelques-uns des Pères est en contradiction avec un sens naturel et littéral, ou bien quand il est facile de prouver ou de présumer que l'intention de quelques-uns de ceux qui conseillaient ou décidaient, était erronée ou absurde. Dans ce cas, nous devons plutôt admirer, dans les conciles, la présence de l'Esprit-Saint qui ne permet pas l'erreur ou l'absurdité dans leurs décrets, nonobstant la mauvaise volonté de ceux qui décident, et malgré leurs préjugés, leurs erreurs ou leur ignorance. C'est pourquoi, dit Bellarmin (1), alors même que le Souverain Pontife et tous les évêques qui sont convoqués à un concile général, seraient hérétiques de cœur et catholiques seulement par la profession externe, Dieu ne permettrait jamais que ce concile errât dans la formation de ses décrets. Telle est la pensée de Bellarmin, qui cependant regarde cette hypothèse comme impossible, ainsi qu'elle l'est évidemment. Il ne faut donc pas que l'interprétation des décrets de la cinquième session se tire des opinions particulières disséminées dans le concile par Gerson et quelques autres théologiens : car, malheur au concile de Constance et à l'Eglise universelle, si l'on eût adhéré en tout à leurs sentiments dans ce qui devait être décrété ! Les députés de l'université de Paris arrivèrent à Constance après la première session. Le choix, dit le Père Berthier, était tombé sur ce qu'il y avait de plus illustre dans cette assemblée. Ils étaient trois docteurs en théologie, trois en droit, trois en médecine et quatre maîtres ès-arts. Certes, ils n'ont pu se mêler de la foi, de l'extirpation du schisme, et de la réformation de l'Eglise. Le chef de la députation était Gerson, chancelier de l'Université et, de plus, député pour le roi très chrétien. Là se trouvaient aussi deux cardinaux français, Pierre d'Ailly et Jérôme Philâtre. La présence des docteurs de l'Université, dit le Père Berthier, va désormais se faire remarquer partout. Après l'évasion de Jean XXIII, Gerson débita un discours, mais seulement dans une congrégation particulière, *parce que les cardinaux n'avaient pas voulu y assister, craignant que ce qu'il devait dire ne renfermât des principes opposés à l'autorité du siège apostolique* : ce qui prouve le peu de sympathie que l'on avait pour un pareil travers. Il proposa douze articles qu'il appela modestement *des rayons très éclatants d'une même vérité*. « C'est apparemment pour cette raison, dit ironiquement le Père Berthier, qu'il ne donne la preuve d'aucun ; et peut-être aussi n'avait-il pas eu le temps de préparer tout ce qui était nécessaire pour une suite d'objets si considérables (2). » Je ne rappellerai que quelques-uns de ces articles. Il dit que l'unité de l'Eglise, *considérée par rapport au Souverain Pontife, chef visible de l'Eglise, est plus féconde, plus étendue et plus noble qu'aucune société civile, gouvernée par quelque monarque que ce soit*. Vous croiriez naturellement que Gerson, après ce début, va parler de l'autorité inviolable et invulnérable du Souverain Pontife : car si l'unité d'un royaume avec son monarque exige nécessairement que ce royaume ne se sépare pas du monarque, à plus forte raison l'unité de l'Eglise avec le Pape, étant plus féconde, plus étendue et plus noble, demande-t-elle que l'Eglise ne répudie pas le Pape. Mais Gerson se mettait fort peu en peine de faire accorder ses raisonnements avec ses pensées. Aussi l'a-t-on vu s'élever avec véhémence contre la doctrine de Jean Petit sur le tyrannicide et obtenir sa condamnation dans le concile de Constance, lui qui, auparavant, n'avait pas rougi d'assurer en présence de Charles VI, roi de France, que pour quelques subsides que le roi imposerait au clergé, *on pouvait croire avec raison, sur plusieurs exemples tirés des histoires anciennes, que c'était un sujet de secouer le joug et de déposer un monarque (3)*. On sait d'ailleurs ce qu'il pensait et publiait de l'autorité des princes.

Gerson ajouta, dans ce discours, que l'Eglise a, par le Saint-Esprit, la puissance de se conserver elle-même dans l'unité et l'intégrité de ses membres. Mais ici, comme partout, il faut remarquer que, dans les discussions de cette époque et des âges suivants, on ne donne pas ordinairement la définition de l'Eglise universelle et du concile œcuménique, quoique ce soit de cette définition que dépendent et la connaissance et la décision de la controverse. Gerson ajoute : « Que Jésus-Christ, époux indéfectible de l'Eglise, ne peut répudier son épouse ; mais qu'il n'en est pas de même du Pape, vicaire de Jésus-Christ ; que l'Eglise et lui peuvent renoncer mutuellement à l'alliance qui est entre l'un et l'autre ; que l'Eglise pourrait, toutes les fois qu'elle en aurait la volonté, se séparer de son chef par le libelle du divorce et passer à d'autres noces ; que l'Eglise et le concile général qui la représente est une règle dirigée par l'Esprit-Saint et donnée par Jésus-Christ : de sorte que tout homme, fût-il même constitué en dignité papale, est tenu d'y obéir. »

Suivent d'autres articles sur la supériorité prétendue de l'Eglise et du concile sur le Souverain Pontife, sans qu'il soit même venu en pensée à Gerson de déclarer précisément et nettement ce que c'est que le concile et l'Eglise pour faire bien comprendre sur quel sujet il a voulu disserter (4).

Cependant ces propositions étant affirmées par Gerson, comme des articles séparés et destitués de preuves, les théologiens de Paris se proposèrent de faire, sur le même sujet, une autre consultation rédigée en douze articles dont la plupart sont peu exacts et ont tous un air de dureté qui les fit rejeter par le concile. On peut voir ces douze articles dans le père Berthier qui les fait suivre de

(1) Lib. II. *De concil.* c. IX. — (2) *Hist. de l'Egl. gall.*, t. XV, p. 416. — (3) *Ibid.*, p. 385. — (4) *Ibid.*, p. 466.

cette observation : « Il y a, dans cet écrit, une chose singulière que nous devons remarquer : c'est que les auteurs parlant de l'Eglise universelle, la regardaient toujours comme séparée du Pape, qui de leur aveu, en est le chef : ce qui doit mettre de l'embarras dans leurs idées : et ils n'entreprennent pas de prévenir ou de résoudre cette difficulté. (1) »

Le patriarche d'Antioche, néanmoins, prit le parti du siége apostolique dans un écrit où il s'efforçait de prouver qu'un pape orthodoxe n'est pas soumis au concile œcuménique. « En effet, disait-il, Jésus-Christ a tellement donné la puissance à son corps mystique, qu'il l'a cependant placée principalement dans saint Pierre, le prince des Apôtres, d'où elle se répand dans tout le corps de l'Eglise. Or, nous ne voyons pas que saint Pierre et ses successeurs aient donné au concile général, aucune autorité sur le Pape. D'ailleurs, la primauté de l'Eglise romaine n'est point émanée du corps de l'Eglise, mais elle vient de Jésus-Christ même. Aussi le Pape a-t-il la plénitude de la puissance ; c'est à lui de juger les autres ; personne ne le juge. Si le concile entreprénait de le juger, ce serait apparemment comme séparé de lui. Or le concile séparé du Pape est un corps sans chef : et un corps sans chef n'a ni force ni vertu. »

Le cardinal d'Ailly répondit à cette doctrine du patriarche de Constantinople, sans disconvenir de la primauté de la plénitude de puissance donnée par Jésus-Christ aux successeurs de saint Pierre, ni la dérivation de cettte puissance sur tout le corps de l'Eglise : ce qui était le fondement de l'argumentation de son adversaire ; mais il affirmait que, dans certaines circonstances, le concile peut juger le Pape : « Et voici, disait-il, le raisonnement du concile. Donc le concile ne peut juger le Pape. » Je réponds, poursuivait le cardinal, que la première proposition n'est pas toujours vraie, car le roi de France par exemple, qui est supérieur dans tout son royaume, est jugé en certains cas: et il arrive quelquefois qu'on prononce contre lui dans son Parlement. De même, le Pape, dans le tribunal de la pénitence, est jugé par un simple prêtre, et dans le for extérieur, il peut être jugé par son inférieur, s'il se soumet à lui librement. Quant à la seconde proposition du syllogisme, je dis qu'il n'est pas vrai que le Pape soit le supérieur du concile. En effet, comme le tout est plus grand que sa partie, et comme le Pape est une partie du concile, il faut bien que tout le concile soit plus grand que le Pape, et conséquemment que l'autorité du concile soit plus grande que celle du Pape.

On peut s'étonner que d'Ailly n'ait pas conclu d'un pareil raisonnement que l'autorité d'un simple concile provincial était plus grande que celle du Pape qui y présiderait ; qu'un synode diocésain est au-dessus de son évêque ; qu'une assemblée nationale et provinciale est au-dessus du monarque, puisque le tout est plus grand que sa partie et que le Pape, l'Evêque et Roi ne sont que des parties d'une assemblée quelconque à laquelle ils assistent. Néanmoins, on voit que ce raisonnement sophistique et absurde a obtenu faveur, dans ces temps, auprès de tels docteurs en théologie qui n'avaient pas compris que l'autorité ne se mesure pas sur le nombre des personnes, mais sur leur dignité, comme dans le corps humain auquel l'Apôtre compare le corps de l'Eglise elle-même, tous les membres réunis ne sauraient égaler la vertu et la primauté du chef, quand il y aurait mille pieds en un seul corps. Ainsi, dans le corps mystique de l'Eglise, la multitude des membres, quelle qu'elle soit, ne saurait égaler l'étendue et la grandeur de la puissance du chef, c'est-à-dire du Pontife romain.

Que pensez-vous d'ailleurs de la conclusion que tire d'Ailly de la soumission volontaire du Pape dans le tribunal de la pénitence, ou dans le for extérieur, pour établir sa soumission forcée dans le concile ? Que dire de la parité qu'établit le cardinal entre l'autorité du pape et celle du roi de France ? Nous avons déjà vu l'abus qu'avait fait Gerson lui-même de cette comparaison. Tant il est vrai qu'on ne peut affaiblir l'autorité pontificale, sans affaiblir aussi l'autorité monarchique ?

Pour nous, qui voudrions mettre ces deux autorités à l'abri de toute atteinte de la part des inférieurs, on nous permettra bien de dire d'abord, à l'égard de la monarchie temporelle que, quoique sa suprême autorité, dans plusieurs, ait sa source dans la libre élection du peuple, une fois pourtant que cette autorité est conférée à un homme ou à une famille par le peuple, celui-ci ne peut régulièrement la transporter ailleurs. Tel est l'ordre naturel et divin. En effet, le peuple n'a plus juridiction ou puissance coactive sur celui qu'il a établi son chef et son supérieur. En le mettant à sa tête, par cette élection, le peuple s'est rendu son sujet et son inférieur : et la loi naturelle, comme la loi divine, s'oppose à la domination d'un inférieur sur son supérieur. On peut dire même qu'il y a contradiction dans les termes entre la soumission absolue que l'on a acceptée envers quelqu'un, et une autorité de juridiction sur lui. Ce raisonnement a bien plus de force encore dans le gouvernement suprême et universel du Souverain Pontife. L'Eglise se borne à désigner le personnage ; mais la juridiction suprême universelle et sans dépendance, est conférée immédiatement par Dieu lui-même. Les hommes ne peuvent donc y porter la plus légère atteinte : c'est ce que nous prouvons d'ailleurs par les Ecritures, la Tradition, les Pères et les conciles. Aussi toutes ces comparaisons que l'on prétend établir en parlant de la mort physique, de l'abdication volontaire du Pape

(1). *Hist. de l'Eglise gallicane*, p. 370.

n'ont rien de commun avec notre thèse qui roule sur son inamovibilité et sur l'obéissance qui lui est due. Je ne saurais donc trop répéter que, pour maintenir la subordination dans l'ordre civil et spirituel il faut repousser les vaines arguties du chancelier de Paris et du cardinal d'Ailly, arguties que l'on a pu tolérer dans l'ancienne école, mais qu'on ne peut admettre aujourd'hui.

Tels étaient pourtant les principaux théologiens, dont les avis et l'autorité durent contribuer beaucoup à déterminer les nations et les Pères à l'égard des décrets des quatrième et cinquième sessions. Leur influence pouvait naturellement faire craindre quelque détermination absurde ; mais Dieu qui se trouve toujours au milieu de ceux qui sont assemblés en son nom, comme la plupart de ceux qui s'étaient rendus au concile de Constance, ne permit pas qu'ils insérassent rien dans leurs décrets qui ne pût aisément, convenablement, et régulièrement s'adapter à la doctrine de toute l'antiquité. C'est donc dans les paroles des décrets même et dans leur contexte, que nous devons en chercher le véritable sens, et non dans les intentions de Gerson, de d'Ailly, des docteurs en théologie et en médecine, des maîtres ès arts de l'université de Paris ou des séculiers des quatre nations qui avaient conclu et délibéré ces décrets.

Et d'abord nous devons chercher le sens naturel et littéral. S'il ne se montre pas clairement et sans ombre de doute, il faut du moins nous assurer du sens enfin qui est appuyé sur la plus imposante et la plus nombreuse autorité ecclésiastique. Je prie donc le lecteur de ne jamais perdre de vue ces avertissements préliminaires pendant que je lui exposerai les différentes explications et les sens divers de ces décrets.

Le premier sens, ou si l'on veut, la première explication conduit à dire que les décrets par lesquels on exigeait que les Souverains Pontifes eux-mêmes se soumissent au concile de Constance, ne regarde que ce temps particulier du schisme où l'on ne pouvait connaître d'une manière certaine quel était le Pape véritable. En admettant ce sens comme légitime, il n'en résulte aucun inconvénient contre l'autorité d'un Pape indubitable dans les conciles œcuméniques. Car un décret qui n'a été fait que pour une fois et dans des circonstances particulières, où l'on ne pouvait connaître avec certitude quel était le vrai Pape, ce décret, dis-je, ne peut autoriser une conséquence générale pour tous les temps, pour toutes les circonstances, et à l'égard de tous les Souverains Pontifes. Les raisons les plus graves ne manquent pas en faveur de cette explication ; car la fin de la loi ne tombe pas sous la loi, mais elle est la meilleure interprète de la loi, dans le cas de doute, c'est-à-dire quand rien d'évidemment contraire ne s'y oppose. Or, le concile déclare la fin et le but qu'il se propose au commencement de la cinquième session savoir : l'extirpation du schisme, l'union et la réformation de l'Eglise de Dieu, qu'il s'agit de procurer plus sûrement, plus facilement, plus librement. Il paraît donc clairement que ce qui a été réglé n'avait rapport qu'à ce dessein et à cette circonstance. Le concile déclare, dans le corps de la constitution, que *tout homme, de quelque état ou dignité qu'il soit, fût-il même Pape, doit lui obéir* précisément et spécialement dans les choses qui ont déterminé la convocation du concile, dont quelques-unes se rencontrent rarement dans les conciles et qui, jusqu'à cette époque, n'avaient jamais fait la matière d'une discussion dans un concile œcuménique, celui de Pise n'ayant pas cette qualité ; telle était l'extirpation du schisme, l'Église catholique étant divisée en trois obédiences. En effet, la constitution dit que l'obéissance est due au concile dans toutes les choses qui appartiennent à la foi, à l'extirpation du schisme et à la réformation de ladite Eglise dans le chef et dans les membres. Le décret limite et détermine la matière de l'obéissance à trois articles dont il s'agissait dans le concile de Constance quoiqu'il y ait généralement et très souvent dans les conciles œcuméniques, d'autres causes ecclésiastiques et personnelles à traiter et à définir. Enfin, dans la seconde partie de cette constitution, le décret détermine l'obéissance exigée de tous *sur les points ci-dessus indiqués, faits ou à faire*, en ajoutant une pénitence que devaient subir ceux qui se montreraient opiniâtres dans leur désobéissance, quels que fussent leur état ou dignité alors même qu'il s'agirait d'un Pape. Il paraît donc qu'on ne doit pas étendre la lettre de la constitution au-delà du cas présent.

Cependant, on trouve dans cette partie de la constitution du décret, quelques mots qui avaient été omis dans la quatrième session et qui semblent n'avoir été ajoutés dans la cinquième que pour montrer clairement que la disposition adoptée par le concile de Constance doit s'étendre à tout concile œcuménique, à tous les temps et à tous les Souverains Pontifes, même légitimes et indubitables. Il y est prescrit que tout homme, même en dignité papale, est tenu d'obéir aux statuts, ordonnances ou préceptes *de ce saint concile et de tout autre concile légitimement assemblé relativement aux points susdits faits ou à faire, et à ceux qui s'y rapportent :* et cela sous les peines prononcées. C'est ici la principale difficulté contre l'explication que nous venons de donner et c'est sur quoi est particulièrement fondé le raisonnement des adversaires. Mais cette difficulté se résout facilement, en faisant remarquer que cette constitution ne parle pas généralement de toute espèce de concile œcuménique rassemblé ou à rassembler, pour une cause quelconque et dans toute espèce de temps ; mais de tout concile œcuménique réuni pour une chose semblabe à celle dont il s'agissait ; Savoir, quand il n'y aurait pas un Pape indubitable ; quand il serait question d'extirper le schisme et d'éteindre des débats

du même genre. C'est ce que semblent indiquer les paroles qui limitent l'affaire à des circonstances comme celles dont il s'agissait alors. Il serait impossible de démontrer que le concile de Constance ait voulu aller plus loin. En effet, il avait craint, ainsi que précédemment je l'ai déjà fait remarquer, que le concile de Constance, qui était alors réuni, ne fût dissous. Dans ce cas, il eut été nécessaire de convoquer un autre concile œcuménique et légitime, pour mettre fin juridiquement au schisme désastreux qui régnait dans ce temps malheureux. Il est donc vraisemblable que la constitution de la session cinquième aura voulu prévenir ce cas qui, assurément, était du nombre des événements probables. C'est aussi la raison pour laquelle on prit des précautions, dans la même session, pour que personne ne s'éloignât du concile sans permission et qu'on songeât à indiquer des peines pour ceux qui transgresseraient cet ordre. Déjà, dans la quatrième session, on avait défendu à Jean XXIII, *de transférer ailleurs la cour Romaine, ses officiers ou leurs offices dont l'absence aurait vraisemblablement dissous le concile ou lui aurait été nuisible* ; il n'est donc pas invraisemblable que, dans la session cinquième, pour ôter à Jean XXIII toute espérance d'échapper au jugement du concile œcuménique et d'empêcher, selon son pouvoir, sa dissolution en ne laissant aux opposants aucun moyen de subterfuge, on ait ajouté les paroles que je viens de citer et qui soumettaient la cause présente, non seulement au jugement du concile actuel, mais de tout autre concile légitime. Il est effectivement manifeste, au premier aspect, que cette explication s'accorde fort bien avec le contexte et le sens des paroles du décret, et ne présente aucune dissonance avec les conjectures de cette session ni la moindre absurdité. Si cette explication n'offre pas une certitude absolue, il faut convenir qu'elle est incontestablement appuyée sur les raisons les plus graves.

Il y a une autre explication qui permet d'étendre, dans les décrets précités, l'autorité du concile œcuménique même sur un pape légitime. Ce serait le cas où il se refuserait avec obstination à l'extinction d'un schisme qui porterait le trouble dans l'Eglise universelle, ou s'il s'opposait à la réformation de l'Eglise, renversant ainsi toute la discipline ecclésiastique et l'état de l'Eglise entière. Je ne voudrais pas répudier tout à fait dans la spéculation le sentiment de ceux qui soutiendraient qu'en pareil cas le Pape est soumis au concile œcuménique : car un pape qui favoriserait ouvertement le schisme deviendrait par là même schismatique, et, en renversant manifestement l'état ecclésiastique, il perdrait son pouvoir légitime qui lui a été donné pour édifier l'Eglise et non pour la détruire. Les Italiens eux-mêmes conviennent que, dans ces cas, le concile pourrait juger le Pape et le déclarer déchu de sa papauté. Quelques-uns disent pourtant que si ce pape agissait généralement contre l'état de l'Eglise universelle, comme, par exemple, s'il prétendait déposer tous les évêques à la fois, etc., il faudrait lui résister, lui désobéir mais ne pas le déposer. Dans le fait, si l'on pèse bien les sentences prononcées par les conciles de Pise et de Constance, contre les Pontifes douteux de leur temps, on verra qu'ils les déclarent hérétiques et schismatiques, parce qu'en refusant d'abdiquer dans ces circonstances de schisme et de bouleversement de l'Eglise, ils se conduisaient comme schismatiques, fauteurs du schisme, et s'écartaient des sentiers que la foi les obligeait de suivre.

On pourrait, à la rigueur, entrevoir dans les décrets de la cinquième session de Constance un rapport avec les circonstances que je viens de désigner, et une déclaration générale que tout pape qui, en pareil cas, refuserait d'obéir à un concile légitimement assemblé, serait soumis à des peines proportionnées à sa faute, et même déposé. Mais je me hâte de dire que c'est ici un sens bien plus spéculatif que pratique : 1° Parce qu'il n'est jamais arrivé qu'un Pape légitime et indubitable soit tombé dans ces énormités ; 2° parce que, si cela arrivait, ce que Dieu ne permettra sans doute jamais, il serait extrêmement difficile de trouver le concours de toutes les autres conditions que tous jugent nécessaires ; ou, du moins, il ne serait pas plus facile que sûr de les assigner. Ajoutez qu'il faudrait faire une sorte de violence aux paroles du concile de Constance pour leur donner ce sens. Cette seconde explication est donc bien moins probable que la première.

Il reste maintenant à examiner l'explication des adversaires qui soutiennent que, dans ces décrets, on a déclaré qu'un Pape même légitime et indubitable est soumis aux constitutions, aux préceptes et ordonnances de tout le concile œcuménique, même légitimement convoqué, et peut être puni jusqu'à la déposition inclusivement, s'il refuse obstinément d'obéir. Ils tirent aussitôt de cette explication toutes les conséquences qui semblent favoriser légitimement leur opinion. Car en supposant que ce soit là le sens de ces décrets, on en infère avec évidence que le concile est au-dessus du Pape ; que le Pape est soumis aux canons d'un concile universel ; que les décrets du Pape, dans les questions de la foi, peuvent être réformés par le concile, et peuvent même être jugés hérétiques. Ce sont là des conclusions tirées par des catholiques. Quant aux hérétiques et aux schismatiques, ils en infèrent encore que le Pape, dans un concile, n'est que le premier parmi ses égaux, *primus inter pares*, puisqu'il est subordonné à la réunion des évêques, comme tout autre prélat. Ils disent que le Pape n'a qu'une primauté d'honneur, mais non de juridiction sur l'Eglise universelle, puisqu'il est assujetti aux lois coercitives et pénales de l'Eglise ; qu'il ne peut jouir, dans l'Eglise, d'une autorité suprême, parce que le concile qui représente

l'Eglise universelle, a, sur le Pape, une autorité suprême, et que deux puissances suprêmes ne peuvent, sans absurdité et sans bouleversement, subsister dans le même temps, en deux sujets différents et dans le même gouvernement ; que l'on peut faire appel, quand on veut, des décrets, des lois et des préceptes du Pape au concile œcuménique, parce que chacun a la liberté d'appeler d'un tribunal inférieur à un tribunal supérieur ; qu'il n'existe aucun canon de l'Eglise qui interdise cet appel ; que les défenses du Pape, à cet égard, ne sauraient prévaloir contre les droits d'un tribunal supérieur ; que le régime de l'Eglise n'est pas monarchique, mais aristocratique, puisque la puissance suprême réside dans le collège des évêques qui n'est jugé par personne, et non dans le Pape qui est jugé par le collège des évêques ; qu'il n'est pas nécessaire de conserver l'unité avec le Siège apostolique qui est subordonné, et qui peut errer dans la doctrine de la foi et des mœurs ; qu'il suffit d'être uni à l'Eglise catholique, soit dispersée, soit rassemblée, dans laquelle, indépendamment du Souverain Pontife, existe la principauté de juridiction et l'infaillibilité dans la foi ; qu'il faut combler d'éloges et vénérer le concile de Constance, ainsi que celui de Bâle, et leur assigner une place distinguée dans l'histoire.

Ces conclusions et d'autres semblables sont celles que les hérétiques ont tirées de cette dernière explication des décrets de Constance. Combien elles sont en opposition avec celles des docteurs catholiques qui disputent innocemment dans les écoles sur ces matières ! Mais les inductions des ennemis de l'Eglise devraient suffire pour éloigner tout orthodoxe sensé d'une explication qui donne des armes et des forces aux ennemis de la foi.

Nous condamnons, dira-t-on, les conséquences des hérétiques comme fausses et contradictoires à la foi ; mais plût à Dieu, dirai-je à mon tour, que les hérétiques ne s'appuyassent pas sur une explication qui les persuade qu'ils raisonnent juste, et qui leur fournit les pièges qu'ils tendent aux fidèles peu instruits ! Peut-on porter plus loin la déraison que le chancelier de Paris, cet homme d'ailleurs si pieux et si éclairé, quand il eut établi le tribunal suprême de l'Eglise dans le collège des évêques séparés du Souverain Pontife ?

En effet, est-il permis de supposer que le concile de Constance, dans les décrets qu'il avait formulés pour l'extirpation du schisme, ait jeté des semences dont le germe funeste ne devait servir qu'à multiplier, tous les jours, les schismes dans le champ de l'Eglise ? Peut-il se faire que ce concile ait saisi précisément l'occasion où l'Eglise était sans chef connu pour sanctionner, contre le droit de ce chef, une constitution qui dût être perpétuelle ? Peut-on croire que ce concile qui ne représentait l'Eglise universelle qu'à défaut d'un Pape légitime et indubitable, ait pu étendre son autorité extraordinaire au-delà des bornes prescrites par ces mêmes circonstances extraordinaires ? Eût-il été de sa dignité et de sa prudence de former ses conclusions et ses délibérations non seulement d'après les suffrages des évêques, mais d'après ceux des ecclésiastiques de tous les ordres, et des séculiers eux-mêmes, pour soumettre et assujettir le chef de l'Eglise à ses propres membres ? Certes le concile de Nicée n'aurait pas agi de la sorte. « Il ne se permit pas de rien statuer sur le Siège apostolique, voyant qu'on ne pouvait rien représenter qui fut au-dessus de sa dignité et sachant que tout lui avait été accordé par les paroles du Seigneur, » comme l'a remarqué saint Boniface Ier (1). Même retenue dans le concile de Chalcédoine, qui vit, sans s'y opposer, casser et anéantir ses décrets par le Siège apostolique dans la personne de saint Léon (2). Même réserve dans le cinquième concile qui avait, il est vrai, formulé ses décrets malgré le Pape Vigile, mais qui ne se rassura sur eux qu'après avoir imploré et obtenu la confirmation de ce pontife. Même attention dans le huitième concile, qui crut devoir définir : « Qu'il n'était pas permis de prononcer audacieusement une sentence contre les Souverains Pontifes de l'antique Rome, alors même que le concile réuni était universel (3). » C'est assurément peu consulter la dignité et la réputation du concile de Constance que de prétendre trouver, dans ses décrets, une déclaration assujettissant le Souverain Pontife au concile œcuménique : tandis que tous les anciens conciles œcuméniques s'étaient soumis à l'autorité du Souverain Pontife, quoiqu'alors ce ne fussent pas des séculiers confondus avec des évêques, mais des évêques seuls qui délibéraient, concluaient et jugeaient.

D'ailleurs le concile de Constance avait lui-même écarté tout à fait ce soupçon lorsque, dans la deuxième session, il proposa des articles sur lesquels le Pape que l'on devait élire aurait à s'occuper, avec le concile, de la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. On dit, dans l'article treizième, qu'il faudra *décider pour quel motif et comment le Pape pourrait être déposé et corrigé*. A quoi bon demander une décision sur ces points s'ils étaient déjà décidés ? Pourquoi rechercher *les motifs pour lesquels le Pape pourra être déposé et corrigé*, s'il était vrai que dans la session cinquième on ait déclaré que ce n'était pas seulement dans un cas de schisme mais encore dans tout autre temps et en toute circonstance qu'un Pape, même légitime et indubitable, *pouvait être assujetti à la pénitence qu'il serait dans le cas de mériter et puni par tous les autres moyens de droit s'il dédaignait avec opiniâtreté de se soumettre à ce qu'aurait statué un concile général quelconque dans les choses qui regardent la foi, l'extirpation du*

(1) Concil., t. IV, p. 1705. — (2) Saint Gélase, *epist.* XIII. — (3) Canon 21.

schisme et la réformation de l'Église dans le chef et dans les membres. Bien plus, le concile ayant différé cette décision jusqu'à l'élection du nouveau Pape ; l'ayant, à l'avance, reconnu juge principal dans cette décision ; s'étant borné à réclamer la faculté de s'associer à lui quand on aurait à décider, là-dessus : le concile, dis-je, fait assez voir que, sans l'autorité du Souverain Pontife, on ne pouvait rien sanctionner de durable ; que, sans la puissance d'un chef légitime qui, dans le corps, est la partie essentielle, les membres ne pouvaient rien décider à l'égard de tout le corps, et qu'il n'était pas possible de donner la valeur d'une loi perpétuelle à des décrets qui n'étaient formés que par des décrets d'une puissance extraordinaire et en des circonstances particulières. Ainsi, le concile renverse, dans les décrets qui suivent, l'explication que les adversaires font valoir dans les décrets antérieurs. Il faut aussi remarquer qu'après l'élection de Martin V, quand on lui proposa l'article dont je viens de parler, pour quels motifs et comment le Pape peut être déposé, il répondit : Il ne paraît pas à propos, et la plupart des nations n'ont pas jugé devoir rien statuer ni déterminer sur cet article. Cette réponse mit fin à la question. Ce furent donc les nations elles-mêmes qui avaient conclu et déclaré les décrets de la cinquième session, qui voulurent que cette matière demeurât intacte et non jugée. « Il semble, par cette réponse, dit le Père Berthier, que la présence du Pontife avait fort ralenti la vivacité des nations pour tout ce qui allait à resserrer l'exercice de la puissance pontificale. On ne parlait, avant l'élection de Martin V, que des cas où le Pape pouvait être corrigé ou déposé ; on regardait comme essentiel à la réponse de faire des lois sur cet objet important ; et, depuis la création de ce Pape, voilà que la plupart des nations ne jugent pas à propos de rien statuer à cet égard (1). »

Dans la session dix-neuvième du même concile, on dicta, en ces termes, l'abjuration que devait faire Jérôme de Prague : « En tout ce qui appartient à la religion chrétienne, je m'unis de sentiment avec la sainte Eglise romaine, le Siège apostolique et ce sacré concile : et j'en fais profession de bouche et de cœur, selon la profession de l'Eglise romaine, du Siège apostolique et du saint concile (2). »

On voit que le concile, dans les matières de foi, met ici sur le même rang l'autorité de l'Eglise romaine et la sienne, et même qu'il classe en première ligne l'Eglise romaine et le Siège apostolique. Comment donc le concile de Constance avait-il pu, dans la cinquième session, déclarer l'Eglise romaine et le Siège apostolique soumis au concile œcuménique dans les choses de foi ? N'est-il pas manifeste que le concile de Constance a voulu conserver la formule solennelle en usage depuis tant de siècles, comme elle est encore de nos jours, formule qui ne peut souffrir d'atteinte, en dépit de tous les sophismes ; mais qui doit être laissée dans son antique simplicité, et appréciée d'après les sentiments de la piété pure et sincère qui l'avait inspirée ?

Ne passons pas, non plus, légèrement sur la sentence que prononce le même concile contre Wiclef dans la session huitième ; la voici : « De plus, comme par l'autorité de la sentence et du décret du concile romain, par l'ordre de l'Eglise et du Siège apostolique, on s'est occupé de la condamnation de Jean Wiclef, etc, ce saint concile définit et prononce que le dit Jean Wiclef est mort dans son hérésie, comme hérétique notoire et opiniâtre, et il décide que son corps sera exhumé, etc. » Le concile étant revenu extraordinairement sur la cause de Jean Wiclef, a confirmé la sentence des précédents pontifes, mais de manière à ce que, quoique mort si longtemps avant le concile, ce fut seulement en vertu de la définition du Siège apostolique qu'on le déclarait hérétique contumace, mort dans l'hérésie, et dans le cas d'être exhumé. On n'aurait pas cependant déclaré Wiclef hérétique contumace, si la définition du Siège apostolique n'eut pas été irréformable ; car il n'y a d'hérétique contumace que celui qui résiste au tribunal suprême de l'Eglise. Le concile jugea donc que la définition du Siège apostolique rendue contre l'hérésie et la personne de Wiclef, après sa mort, procédait d'un tribunal suprême. Le concile l'a ratifié ; non que cette ratification fut nécessaire, mais comme pour donner plus d'extension au jugement du Saint-Siège auquel il se conforme. Tout cela ne peut s'accorder avec la soumission du Souverain Pontife au concile, dans les choses de foi, puisque le Pape avait prévenu le concile par une sentence irréfragable. Le concile de Constance ne fait mention que de l'autorité du décret du concile romain et du Saint-Siège, mais non du consentement de l'Eglise universelle à l'égard de ce décret ; il pensait donc que le décret de l'Eglise romaine et du Siège apostolique suffisait pour une définition irréformable de foi, sans le consentement manifeste et notoirement déclaré de l'Eglise universelle.

Il faut convenir ainsi que le concile montra bien clairement qu'il ne regardait pas comme irréformable sa propre sentence, contre les erreurs de Wiclef et de Jean Hus, quand il insista auprès de Martin V, nouvellement élu, pour qu'il condamnât les mêmes erreurs par une constitution pontificale. C'est ce qu'exécuta Martin V, avant la dissolution du concile par sa bulle *Inter cunctos*. Elle fut suivie d'une autre où après avoir rappelé les décrets publiés par Jean XXIII, et par le concile de Constance, contre Jean Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague, il déclare par son autorité apostolique et de sa science certaine, qu'il approuve et ratifie tous ces décrets, et qu'il supplée à tous les manquements qui pourraient s'y rencontrer. Qui ne voit ici que le concile

(1) *Hist. de l'Eglise gallicane* t. XVI, p. 177. — (2) t. XII, page 164.

a voulu garantir la fermeté de sa sentence par l'oracle du chef légitime de l'Eglise, sentence qu'il reconnaissait n'être pas inébranlable, vu le doute qu'inspirait la légitimité de Jean XXIII et l'incertitude où était le concile lui-même sur sa propre autorité, à laquelle manquait l'adhésion d'un chef certain, bien que ce défaut pût paraître excusable, à raison des circonstances particulières où l'on se trouvait ?

Je n'omettrai pas ici de dire que Wiclef lui-même écrivant à Urbain VI, dans le temps où il voulait encore conserver un certain dehors du catholicisme, lui disait : « Je me fais un plaisir de découvrir à tout le monde, et spécialement au Pontife romain, quelle est ma foi, car je suppose que si elle est orthodoxe, il daignera la confirmer, et que si elle est erronée, il la corrigera (1). » De son côté, Jean Hus confessait que l'Eglise romaine ne pouvait se laisser séduire par aucun mensonge, étant fondée sur la pierre d'une manière inébranlable ; que les portes de l'enfer ne pouvaient en aucune manière prévaloir contre elle (2). Les professeurs de Prague déclaraient aussi d'une manière solennelle, contre Wiclef, et sous la foi du serment, « que chacun d'eux pense, croit, veut penser comme l'Eglise romaine et non autrement ; que le Pape est le chef de cette Eglise... ; que chacun desdits professeurs reconnaît qu'en matière ecclésiastique, et en ce qui touche l'orthodoxie, on doit s'en tenir à la sentence dogmatique et à la définition du Siège apostolique et de l'Eglise romaine ci-dessus nommée. »

Deux ans après cette profession de foi, l'université de Prague assista par ses députés, au concile de Constance. Aurait-elle abandonné alors les sentiments qu'elle avait professés, et qui étaient si universels avant le concile de Constance, que les hérétiques eux-mêmes les professaient, quand ils voulaient conserver un vernis de foi catholique (3).

Rien de plus obscur que le sens naturel des décrets de la dixième session, si l'on veut y trouver l'opinion que nous combattons, car tout ce qui s'y trouve d'ailleurs renfermé fait voir assez clairement, que l'on voulait extirper le schisme qui régnait alors, affermir la foi contre les hérétiques de cette époque, et réformer l'Eglise quant aux abus qui existaient. La chose est si indubitable, que le décret de la troisième session portait que l'on ne devait ni transférer, ni dissoudre le concile *jusqu'à l'extirpation du présent schisme, et jusqu'à ce que l'Eglise fût réformée, quant à la foi et aux mœurs, dans le chef et dans les membres*. Les vues du concile, changeant tout à coup de dessein, il aurait voulu *par la foudre de six paroles*, renverser l'autorité suprême et indéclinable du Souverain Pontife ? Il déclare bien *que tout homme, de quelque dignité qu'il soit, fût-il même pape, est tenu d'obéir aux ordonnances de ce saint concile, ou de tout autre concile légitimement convoqué* mais il ne parle pas d'une manière indéfinie et indéterminée : il a soin de préciser, en disant qu'il est question *des objets qu'il a déjà signalés, qui sont faits ou à faire ou qui s'y rapportent*. Or, quelles sont les choses qu'il a déjà signalées ? *Celles qui ont rapport à la foi, à l'extirpation du schisme et à la réformation de la dite église dans le chef et dans les membres*. Il restreint donc l'autorité d'un concile général quelconque sur le pape au *schisme susdit*. Si vous l'étendez à tout autre schisme futur, vous tombez dans l'arbitraire ; le concile ne parlant que *dudit schisme*, du schisme qu'il s'agissait d'extirper. Si le concile avait en vue d'étendre ce décret à tout schisme futur, il aurait parlé d'une manière impropre et obscure ; or, nous ne nous permettrions pas de former contre les décrets du concile de Constance une pareille accusation.

D'ailleurs, si le concile de Constance a voulu dans ses décrets, soumettre le Pape à tout concile œcuménique, pour tous les temps à venir et toutes les circonstances, ses décrets auraient, je ne dis pas un sens impropre, mais un sens nul et inepte. Qu'est-ce que c'est qu'un concile œcuménique représentant l'Eglise universelle, si ce n'est une assemblée d'évêques unis au Souverain Pontife ? Montrez-moi un concile quelconque, séparé du Pontife romain, qui ait jamais été regardé comme un concile général, légitimement rassemblé. Montrez-moi la ratification d'un concile général auquel le Saint-Siège n'ait pas donné son consentement ? Montrez-moi que, dans une assemblée épiscopale séparée de son chef légitime, existe l'Eglise universelle, si vous voulez me prouver que le concile représente l'Eglise universelle, même lorsqu'il est séparé de son chef. S'il vous est impossible de me démontrer tout cela d'après la doctrine des Pères et la doctrine de l'Eglise, depuis son berceau jusqu'au concile de Constance, vous serez bien obligé de convenir que le concile de Constance entendait par *tout autre concile général légitimement rassemblé et* auquel le Pape était tenu d'obéir, l'assemblée universelle des évêques convoquée par le Souverain Pontife, présidée et ratifiée par lui. Si ce n'était pas là ce qu'il entendait, il s'est évidemment écarté de la commune intelligence des fidèles, fondée sur l'ancienne doctrine, et sur la discipline de tous les siècles précédents. Il devait donc, avant de formuler son décret, donner une nouvelle définition du concile œcuménique. Il ne l'a pas fait, ce qui nous donne le droit de présumer que, sous l'expression de *concile général*, il a entendu un concile avec les conditions requises et reconnues alors de tout le monde ; c'est pourquoi il a déclaré que si le Pape refusait avec opiniâtreté d'obéir aux décrets du concile, c'est-à-dire de l'assemblée des évêques réunis par le Pape et sous sa présidence, il serait as-

(1) Raynald, an. 1378, n. 116. — (2) Ibid., ad. an 1412. — (3) Thomassin, dissert. 18 *inin*. 1-82

sujetti aux peines qui devaient être portées, et que l'on aurait recours aux moyens de droit. De cette manière, le Pape deviendrait, dans le concile, son propre juge, il se soumettrait lui-même à la pénitence ; lui-même se corrigerait et se déposerait. Se trouvera-t-il quelqu'un capable d'attribuer aux paroles du concile de Constance un sens aussi inepte et aussi nul dans la pratique ? Et cependant, il n'y a aucun moyen d'éviter une pareille absurdité, à moins de dire que le concile de Constance avait supposé comme une chose certaine et indubitable qu'un concile œcuménique est légitime, alors même qu'il n'a pas l'agrément du Pape, soit pour sa convocation, soit dans sa présidence, soit dans sa confirmation. Ces suppositions gratuites seraient encore beaucoup trop injurieuses au concile de Constance, qui ne pouvait pas ignorer quels avaient été, à cet égard, les sentiments des siècles passés et de l'Eglise entière. Il fallait donc, avant tout, définir ce que c'est que l'Eglise, ce que c'est essentiellement qu'un concile représentant l'Eglise universelle, quels sont les droits nécessairement inhérents à la qualité du Souverain Pontife, dans l'Eglise et les conciles ; quels sont les droits accidentels des conciles, s'il est question, dans certaines circonstances, d'assujettir, sans dépasser son autorité, un Pontife légitime et indubitable aux décrets et aux peines prononcés par un concile œcuménique quelconque ; autrement il faudrait que le concile eût voulu, *par six paroles*, définir tous ces articles contre le Pontife romain : nouvel outrage à la maturité, la prudence et la circonspection du concile de Constance. Ainsi, le sens et la force des décrets, pour un cas particulier où l'Eglise n'avait pas de Pape indubitable, ne peuvent s'étendre, sans absurdité, à tout concile général où il y aurait un Pape légitime et certain, que l'Eglise universelle reconnaîtrait pour son chef. Il est donc surabondamment démontré que cette troisième explication ne peut convenir aux décrets de Constance, qu'en leur donnant un sens inconvenant, étranger à la commune intelligence de l'homme, contraire aux décrets et à la pratique des anciens conciles, contradictoire aux autres statuts et paroles du même concile, et enfin d'une palpable absurdité. Il faut donc nécessairement, et par une conséquence indispensable, adopter la première ou la seconde explication que nous avons présentée, ou bien celle qui, sans respect pour le concile de Constance, la taxe d'inconvenance, d'inconséquence, de témérité et d'absurdité. Tout ce que l'on pourrait objecter à ces difficultés ne prouverait jamais que les décrets de la cinquième session assujettissent clairement, sans ambiguité, et définitivement, le Souverain Pontife au concile œcuménique. Or, sur des décrets ambigus, équivoques, entourés de difficultés, oserait-on établir une définition, non seulement de cet article, mais des autres qui sont d'une importance égale ou supérieure, et que nous avons vus liés tellement avec la soumission du Pape au concile, que l'un ne peut se conclure et se définir sans l'autre ? Cette méthode de raisonner et d'argumenter ne serait-elle pas l'aveu formel de la faiblesse d'une opinion ?

Je n'ignore pas qu'il y a quelques gallicans qui s'attachent littéralement aux paroles de ce décret, s'efforcent d'en conclure la supériorité du concile sur le Pape, non en général et dans tous les cas, mais seulement quand il s'agit de la foi, de l'extirpation du schisme et de la réforme générale dans l'Eglise, dans le chef et dans les membres ; c'est l'opinion de Bossuet, et M. de Choiseul-Praslin semblait n'y pas répugner. Mais, ou ils l'entendent dans le sens de notre seconde explication et il est inutile de prolonger la dispute ; ou ils l'entendent dans l'autre sens, mais alors il faut qu'ils nous exposent, avant tout, leur explication avec précision et clarté, afin qu'on ne se livre pas de part et d'autre à de vaines déclamations, faute de s'entendre. Au reste les théologiens gallicans, en soutenant la supériorité du concile, font valoir les autorités dont ils se servent pour prouver, en général, que l'Eglise ou la réunion des évêques est au-dessus du Pape. C'est ce qu'on peut remarquer dans Tournély (1). Pour ne pas fatiguer le lecteur, je renvoie ceux qui désireraient de plus amples détails sur la question présente, à la dissertation où le savant Muzarelli a examiné la valeur des décrets de la cinquième session du concile de Constance (2).

(1) *De Ecclesia*, t. II, p. 295, édit. Paris, 1739. — (2) *De auctorit. Roman. Pont.*, édit. Gaudac, t. II, p. 413 et seq.

III

LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

Lorsque Grégoire XI revint d'Avignon à Rome, et résolut de fixer son siège dans cette dernière ville, Rome tressaillit de joie et donna d'éclatantes marques de son allégresse : les monuments du temps l'attestent, et les plus grands historiens de cette époque en font foi. Les Romains ne pouvaient trop exalter le retour du Pape ; ils savaient que la splendeur de leur cité tient à la possession du siège de Pierre, et ils n'imaginaient, pour leur patrie, aucun ornement plus illustre que la présence de ceux *par la bouche de qui Pierre parle*, comme le porte une vieille sentence, spécialement répétée par les Pères du concile de Chalcédoine.

La joie fut courte et l'allégresse n'eut qu'un instant. Bientôt éclata ce malheureux schisme qui troubla si profondément et si longtemps l'Église. Grégoire XI était mort ; Urbain VI fut mis à sa place en 1378 ; le schisme se déclara la même année et dura jusqu'à 1417, date de l'élection du pape Martin V, par le concile de Constance.

Au moment de parler de cette malheureuse époque, nous croyons utile de citer d'abord le témoignage du pape Benoît XIV; nous l'empruntons à son livre : *De la béatification des serviteurs de Dieu et de la canonisation des saints* (1). Il a pour but d'établir la légitimité des papes Urbain VI, Boniface IX, Innocent VII, etc. Benoît XIV parlant de la canonisation de sainte Brigitte, faite à Rome, en 1391, par Boniface IX, et confirmée, en 1419, par Martin V, dit : « On supplia Martin V de canoniser à nouveau sainte Brigitte. La nouvelle constitution de Martin V fut publiée à Florence, en 1419, après le concile de Constance ; elle est imprimée en tête des *Révélations* de sainte Brigitte ; Sponde (2), et Pagi (3), en donnent le commentaire. Il faut remarquer dans la constitution du pape Martin V, les paroles par lesquelles il dit confirmer la canonisation de sainte Brigitte : *Ad bonarum mentium et conscientiarum serenationem puriorem*. Aujourd'hui, que les ténèbres de ces temps sont dissipées, la légitimité d'Urbain VI et de ses successeurs est évidente ; comme cela n'était pas clair à cette époque, Martin V jugea nécessaire de confirmer, de son autorité certaine, la canonisation faite par Boniface IX. »

Benoît XIV parle, au même endroit, de la canonisation de sainte Catherine de Sienne, faite par Pie II ; il estime qu'elle eût eu la même force, si elle avait été faite par Urbain VI, Innocent VII, ou Grégoire XII ; il s'applaudit qu'elle n'ait pas eu lieu. « De peur, dit-il, qu'elle ne fût exposée aux détractions de ceux qui tenaient à l'obédience des pseudo-papes d'Avignon ; surtout parce que Catherine de Sienne s'était très ouvertement et constamment prononcée pour Urbain VI; et ce témoignage n'avait pas laissé que d'être en faveur de ce Pape, d'un très grand poids, à cause des miracles de cette Vierge très sainte et de ses familières communications avec Dieu. »

Après ce jugement d'un Pape très sage, nous pouvons d'autant plus sûrement affirmer ce que confirme l'histoire : c'est-à-dire qu'Urbain VI fut légitimement élu et que ses successeurs furent papes légitimes.

Il est bon de parcourir ici la liste de ces Papes. Le premier est Urbain VI, auparavant Barthélemi Prignano, Napolitain, archevêque de Bari, en Apulie ; il fut créé pape le 9 avril 1378. Les Romains, craignant que l'élection d'un Français ne fît transporter de nouveau le Saint-Siège en France, avaient demandé, avec cris et menaces, aux cardinaux, un Romain pour Pontife. Les cardinaux, dans la crainte de paraître avoir souffert violence, choisirent, non un Romain, mais un Italien. Telle fut la première origine ou l'occasion du schisme. Une seconde cause fut la grande sévérité qu'Urbain promit de déployer sur la chaire apostolique, menace qui lui aliéna beaucoup d'esprits. Les cardinaux français, au nombre de douze, comme pour éviter les chaleurs de Rome, se retirèrent à Anagni, et là, prétextant que le peuple romain leur avait fait violence, commencèrent à dire qu'Urbain n'avait pas été librement élu. D'Anagni, ils se rendirent à Fondi, attirèrent à eux trois cardinaux italiens, et élurent, le 20 septembre 1378, un nouveau Pape, Robert de Genève, âgé de trente-six ans, frère du comte de Genève, qui prit le nom de Clément VII et se retira à Avignon.

De là un horrible schisme qui fut, pour l'Église, un grave dommage et une grande affliction. Parmi les auteurs qui en ont écrit, voici ce que dit l'auteur du *Faisceau des temps :* « Ce fut le second schisme, et de tous les schismes certainement le pire et le plus subtil. La rupture fut si complète, que, même des hommes très doctes et très consciencieux, ne

(1) L. I. c. XI. n. 10. — (2) An. du Christ 1415. n. 2. — (3) *Épitome des Pontifes Romains. Vie de Jean XXIII*. p. 387.

pouvaient décider à qui il fallait donner son adhésion. Cela dura quarante ans, et pour ce motif, d'Urbain VI à Martin V, je ne sais qui fut Pape. »

Ces paroles doivent s'entendre de la suite du schisme, non du temps où fut élu Urbain VI, car tous les mouvements relatifs à son élection en prouvent aisément la légitimité. Après la déclaration du schisme, se produisirent des circonstances telles, que ceux qui en ignoraient l'exacte origine ou n'en avaient que des renseignements faux vivaient dans une grande incertitude. On avait écrit, de part et d'autre, des traités; Sponde, entre autres, fait observer qu'il y en avait un grand nombre. Dès cette époque aussi, il y en eut qui connurent la vérité des faits, et, comme le rapporte saint Antonin, « après quelques jours, bannissant toute crainte, ils vénérèrent Urbain VI comme Pontife et annoncèrent aux princes, par des lettres solennelles, son élection. » L'élection d'Urbain eut aussi l'adhésion des hommes les plus célèbres et les plus doctes, entre autres, de Baldus de Pérouse, le prince des jurisconsultes de son temps. Enfin les choses se passèrent de façon à laisser voir la légitimité d'Urbain VI. Telle est, du moins, la conclusion de Sponde, que, si un examen sérieux fait voir la légitimité de cette élection, il montre aussi que Robert de Genève et Pierre de Lune ne pouvaient être papes légitimes. Nous pouvons rappeler à ce propos, les paroles de saint Cyprien : « Quand il y un Pape élu, il ne peut pas y en avoir deux ; dès lors, après le premier, celui qui est le second, est nul.

Le pontificat d'Urbain VI fut d'ailleurs agité. D'abord le Pape se retira à Tivoli, avec les cardinaux italiens ; ensuite il parcourut l'Italie, et vint mourir à Rome, le 15 octobre 1389. Quoique les commencements de son pontificat aient été particulièrement difficiles, il ne cessa pas cependant de poursuivre ses desseins de réforme, et de pourvoir au salut de l'Eglise. L'accroissement de la piété attira également son attention ; pour ramener tous les Chrétiens à l'imitation pieuse des exemples du Christ, il décida que le jubilé se célébrerait désormais tous les trente-trois ans.

Urbain VI eut pour successeur Boniface IX, auparavant Pierre Tomacelli, Napolitain ; il fut élu le 2 novembre 1389, par les quatorze cardinaux de l'obédience d'Urbain VI. Pour sauver le domaine temporel des papes, il, donna en vasselage, moyennant tribut, quelques villes, à des hommes puissants. Pour assurer la ville de Rome, il établit une forteresse dans le môle d'Adrien, et fortifia les ponts du Tibre. Dans l'intérêt de la discipline ecclésiastique, il porta plusieurs ordonnances. Boniface mourut de la pierre, le 1er octobre 1404. La même année, le 16 septembre était mort d'apoplexie l'antipape Clément VII ; et le 28 du même mois avait été mis à sa place, l'Espagnol Pierre de Lune, cardinal d'Avignon. Sous le nom de Benoît XIII ; il persista dans le schisme, fut déposé en 1417, par le concile de Constance, et mourut opiniâtre dans son schisme, le 17 novembre 1424. Pendant trente années, il s'était conduit comme Pape et avait résisté à six pontifes, c'est-à-dire à Boniface IX, à Innocent VII, à Grégoire XII, à Alexandre V, à Jean XXIII, à Martin V, ainsi qu'aux conciles de Pise et de Constance.

Innocent VII, auparavant Côme Méliorati, de Sulmone, fut mis, le 18 octobre 1404, à la place de Benoît IX. Les anciens auteurs louent beaucoup son expérience des affaires. Le 6 août 1405, une échauffourée du peuple romain le contraignit de se retirer à Viterbe ; mais il revint à Rome le 13 mars 1416 aux grands applaudissements des citoyens, pour mourir le 6 novembre de la même année.

Innocent VII eut pour successeur Grégoire XII ; il s'appelait auparavant Angelo Corario, patricien de Venise ; il fut élu le 30 novembre 1406, après s'être engagé, par serment, avec les autres cardinaux, pour dissiper le schisme, à se démettre du pontificat, si Pierre de Lune s'en dépouillait. Le schisme ne fut point éteint de cette façon, puisqu'il ne fut effacé, comme nous le verrons, que par le concile de Constance. En ce qui regarde Grégoire XII, à la quatorzième session de ce concile, célébrée le 4 juin 1415, par son procureur Charles Malatesta, « il renonça à tous ses droits sur la papauté, » comme le rapporte saint Antonin. Les Pères, pour lui rendre honneur, l'établirent légat perpétuel dans le Picenum, où il demeurait. Ensuite, il fut créé cardinal, évêque de Porto, et il mourut, à Récanati, le 18 octobre 1417.

Les papes, dont nous venons de parler, succédèrent à Grégoire XI, sur la chaire de saint Pierre, tandis que Clément VII et Benoît XII, se conduisaient, à Avignon, comme Papes. Sous le pontificat de Grégoire XII, se tint, en 1409, le concile de Pise : dans ce concile, tout le monde le sait, Alexandre V fut mis à la place de Grégoire et de Benoît. Mais Grégoire XII et Benoît XIII ayant gardé le pontificat, il y eut, à côté de ces deux papes, un troisième pape. Aussi, suivant le mot de saint Antonin, « le schisme ne fut pas détruit, mais augmenté, puisqu'au lieu de deux personnes il y en eut trois qui se présentèrent comme Pontifes souverains. »

Avant de passer outre, il faut nous arrêter sur l'élection d'Urbain VI. Les monuments historiques sur cet événement sont tellement explicites, qu'ils en prouvent irréfragablement la légitimité. Que si l'élection d'Urbain VI fût légitime, il est clair que ses successeurs acquirent aussi légitimement le pontificat.

A ce propos, nous n'avons pas seulement, je pense, à nous enquérir d'autre chose que de savoir si l'élection d'Urbain fut libre, ou si elle fut arrachée à la crainte par la violence. Sauf ces plaintes de violence et de crainte, je ne vois pas que les électeurs de Robert de Genève aient fait valoir d'autres prétextes. Il est

certain, en outre, que les cardinaux ne regardèrent pas celui-ci comme Pape vrai et légitime, quand le tumulte eut cessé. Or, s'il nous fallait produire tous les monuments qui prouvent la liberté du conclave, nous devrions copier, en grande partie, les Annales de Raynaldi. Nous emprunterons seulement à l'histoire les particularités qui démontrent plus péremptoirement la liberté de l'élection. En tenant compte du droit, cela suffira pour établir quels furent les papes légitimes. Que si, par la suite, la complication des circonstances rendit obscure la question de fait, cela ne peut aucunement changer la raison du droit.

Parmi les monuments qui pourraient être produits en grand nombre, je choisirai ceux qui prouvent que les cardinaux furent libres et se présentèrent comme tels, puisque, quand la tranquillité fut rétablie, ils ratifièrent et confirmèrent de plusieurs manières, l'élection d'Urbain VI.

Nous rappellerons d'abord que le peuple romain, dans la crainte que si le Pape élu n'était pas Romain, il n'abandonnât Rome et ne vînt de nouveau se fixer à Avignon, demanda l'élection d'un Romain : Muratori et Raynaldi, à l'an 1378, rapportent le fait.

Voici comment le fait est raconté par un abbé, écrivant au roi d'Aragon : Il rapporte qu'un certain gonfalonier ou préfet des régions de la ville se rendit au conclave et parla ainsi aux cardinaux : « Vous savez, messeigneurs, qu'à l'ouverture du conclave, un grand nombre vous demandaient par des cris de leur donner un pape italien ou romain. Maintenant je suis envoyé vers vos Paternités par une grande partie du peuple, et je vous signifie en son nom qu'il veut un Romain et ne se contenterait pas d'un Italien. La foule craint que par convention secrète entre vous et un Italien non Romain, celui-ci ne reporte la cour à Avignon. » Ces paroles sont d'une grande importance pour conclure par l'évidence du fait, que l'élection fut libre de la part des cardinaux. Car, pour déférer aux vœux du peuple, ils n'élurent pas un Romain, mais un Napolitain, Barthélemy Prignano. Et l'on ne peut pas dire que cela montre seulement que Prignano fut élu simplement parce que, dans le nombre des cardinaux romains, ne s'en trouvait aucun à désigner pour pape. En effet, les cardinaux crurent devoir élire un homme qui n'était pas membre du Sacré-Collège : cela prouve, au moins, que si les cardinaux s'étaient cru obligés d'obéir au peuple, ils auraient pu appeler aussi bien un Romain qui ne fût pas cardinal. Mais l'élection ne fut pas décidée par un pareil motif : ceci prouve manifestement que si les cardinaux avaient obéi à la crainte ils auraient dû élire un Romain ; en préférant un Napolitain et en montrant à différentes reprises qu'ils ratifieraient son élection, ils empêchèrent qu'on ne pût les accuser d'avoir cédé à la crainte.

Les Romains craignaient, nous l'avons dit, si l'élection du Pape se faisait autrement que la résidence pontificale ne fût transférée en France. Dans la vie d'Urbain VI, Platina donne les raisons qui inspiraient la demande des Romains ; ces raisons prouvent que leur vœu n'était pas inconsidéré ou dicté par la haine contre les Français. Les Romains disaient, d'après Platina, qu'en l'absence du Pape, la ville et la province de Rome étaient sans cesse en proie à de tyranniques séditions ; que les églises de Rome étaient négligées, abandonnées dans l'abjection, tombant en ruines ; que la piété des peuples venant à Rome était ébranlée, lorsqu'ils voyaient le siège pontifical, les titres cardinalices, les monastères, les sanctuaires des martyrs sans toits, sans murs, livrés aux troupeaux et aux bêtes. De plus, il était juste que le Pontife résidât là où saint Pierre, abandonnant son pays et sa nation, avait par la volonté de Dieu placé le siège des Papes dans la ville dont le prestige était relevé par le sang des martyrs, la cendre des confesseurs et des plus saints Papes ; dans Rome où les pasteurs de l'Église, portant de tous côtés leurs regards, fidèles aux préceptes du Christ, excités par les exemples des prédécesseurs dont ils avaient sous les yeux les souffrances et les actes, veillaient au salut des hommes. Les Papes devaient encore recouvrer le patrimoine de saint Pierre : pendant leur absence, ils avaient été envahis par des tyrans en Etrurie, en Ombrie, dans le Picenum, la Sabine, etc. Enfin leur absence diminuait la piété en diminuant le nombre des pèlerins qui venaient à Rome pour visiter les corps et les reliques des saints. Ces détails, empruntés à Platina, ne détruisent pas seulement les raisons de la demande des Romains ; ils font encore connaître l'état de la ville et du royaume pontifical lorsque Grégoire XI revint d'Avignon à Rome.

Nous avons produit tout à l'heure l'allocution du préfet aux cardinaux ; nous citons d'après le même abbé, l'énergique réponse des cardinaux au préfet : « Le révérendissime Père seigneur cardinal de Glandève, au nom de ses collègues répondit ainsi au chef des régions : Messeigneurs et moi, nous nous étonnons beaucoup de son instance ; nos différentes réponses sur ce même sujet doivent vous satisfaire, vous et le peuple romain. Retirez-vous donc : nous disons maintenant ce que nous avons toujours dit et vous ne pourrez obtenir de nous une autre réponse savoir qu'ils devaient faire l'élection ayant sous les yeux seulement l'honneur de Dieu, le salut du peuple chrétien et l'utilité de l'Église). Le chef reprenant dit : Il plaît à Dieu que vous nous donniez un Romain ; autrement tenez pour certain que vous sentirez autre chose que des paroles. »

Les cardinaux avaient compris qu'il fallait sauver la liberté des élections et ne point céder aux demandes du peuple qui voulait un Pape tout à fait Romain. Le même abbé, dans

sa lettre au roi d'Aragon, nous en fournit une nouvelle preuve, en rapportant ce qui eut lieu au conclave, dans une réunion des cardinaux : « Quand le cardinal de Glandève eut fait connaître aux autres cardinaux les paroles du chef de région, le cardinal de Limoges, Jean de Gros, prononça vivement ces paroles : Vous voyez, messeigneurs, que ces Romains nous demandaient d'abord un Pape agréable à Dieu et au monde, mais sans exception de patrie et de personnes ; à l'ouverture du conclave, ils restreignirent cette proposition très générale à une nation, la nation italienne ; maintenant, non contents de cette restriction, ils formulent une proposition tout à fait spéciale, en demandant un Romain. Quand ils ne seraient pas venus jusque-là et se seraient tenus à une proposition spéciale, je ne vois pas qu'on puisse élire un Romain, sans qu'on puisse dire, devant Dieu et devant les hommes, que son élection a été imposée. »

Cette manière de parler prouve, jusqu'à l'évidence, que les cardinaux avaient pourvu à ce que l'élection ne parut pas dictée par la crainte. Car si, pour écarter une présomption défavorable, les cardinaux avaient cru devoir ne point élire un Romain, quoique les Romains eussent demandé, en général, un Italien, on doit croire que les cardinaux ont eu plus grand souci d'écarter ce soupçon, puisque, malgré les vives instances du peuple, pour obtenir un Pape romain, ils refusèrent et choisirent un Napolitain.

Il faut bien remarquer, du reste, que, dans les jours où les cardinaux rendaient les hommages funèbres à Grégoire XI, avant même l'ouverture du conclave, déjà les princes de l'Eglise s'étaient entretenus de l'archevêque de Bari, qu'ils connaissaient parfaitement et qu'ils jugaient très digne du pontificat. Le fait est attesté, entre autres, par Marin, alors archevêque de Brindes, dans l'ouvrage qu'il écrivit : *De schismate* (1). Marin était familier avec Robert de Genève, il demanda à ce cardinal qui serait, à son jugement, élu Pape, et s'il pensait que les cardinaux limousins seraient assez puissants pour faire nommer un Pape de leur parti. Marin rapporte que Robert de Genève lui répondit : « J'ai, de mon bord, plus de cardinaux que les Limousins ; et, prenant son bréviaire, il jura : Par ces saints Evangiles de Dieu, nous n'aurons jamais un autre Pape que l'archevêque de Bari, ou un autre que je ne veux pas nommer ; et, à plusieurs reprises, durant la neuvaine de prières pour le pape Grégoire, chaque fois qu'il visitait à cheval les cardinaux, il confirmait la même assurance. »

Ce que Marin rapporte de Robert de Genève et de ses adhérents, est également rapporté par Robert de Straton, auditeur des causes du palais apostolique (2). Robert de Straton dit que les cardinaux limousins, avant l'ouverture du conclave, avaient également traité de l'élection de l'archevêque de Bari. « Parce que, dit-il, les cardinaux réunis dans la ville ne pouvaient s'accorder entre eux sur le choix d'un pape pris dans le Sacré Collège, avant l'ouverture du conclave, les deux partis avaient résolu d'élire le révérendissime Père, alors archevêque de Bari, et même quelques-uns d'entre eux le lui firent secrètement savoir, et, à cette nouvelle, comme je l'ai appris, il fut triste et dolent. »

Le cardinal de Saint-Pierre, François Thébaldeschi, près de mourir, attesta qu'avant son entrée au conclave, les cardinaux français lui avaient proposé l'élection de l'archevêque de Bari et lui avaient assez recommandé ses mérites pour lui persuader qu'il était vraiment digne du pontificat (3).

Ces remarques paraissent tout à fait opportunes pour prouver que l'élection d'Urbain VI ne fut point arrachée par la crainte. Non seulement il est constant que les cardinaux élurent un Napolitain, quand le peuple romain voulait un Romain ; il est constant encore que quand les cardinaux, au conclave, élurent l'archevêque de Bari, ils avaient prémédité et résolu son élection, avant qu'aucune menace pût leur être adressée.

Il faut considérer aussi avec quelle tranquillité d'âme les cardinaux traitèrent de l'élection de l'archevêque de Bari. Cela se voit en particulier dans l'allocution du cardinal de Limoges aux autres Pères du conclave. Après avoir déduit les raisons pour lesquelles on ne pouvait élire un Pape romain, il ajouta que pour obtenir une élection utile, convenable à tous les égards, il fallait avoir sous les yeux six choses : la maturité de l'âge, l'honnêteté de la vie, l'éclat de la science, l'habileté pour traiter les affaires du Saint-Siège et la bienveillance envers les membres du Sacré Collège, et « de plus, dit-il, que l'élu soit au moins italien, pour recouvrer, par son entremise, le patrimoine de saint Pierre, chose que je ne crois point possible à un étranger. » Ces paroles sont tellement explicites, qu'elles suffisent pour établir que les cardinaux méprisèrent toute crainte, rejetèrent toutes les demandes du peuple et ne se proposèrent dans l'élection d'Urbain VI que le bien de l'Eglise et l'avantage de la république.

Le cardinal de Limoges affirma que tous ces mérites se trouvaient dans l'archevêque de Bari, pour conclure incontinent qu'il fallait l'élire ; « Ces six qualités, messeigneurs, ne se rencontrent réunies en aucun autre que dans l'archevêque de Bari. Ce prélat compte cinquante et quelques années ; il est tellement honnête que, depuis plus de quatorze ans, employé à la cour pontificale, on n'a jamais rien dit de fâcheux sur sa conduite, ses mœurs, ses paroles et ses actes. Pour sa science, on n'en peut douter, il est grand décrétiste, cela est évident par ses collections, pour le style, il n'y a pas à hésiter, car il a

(1) T. II et IV. — (2) T. II, p. 67. — (3) Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, ad annum 1378, n. 2 et 3.

gouverné depuis longtemps la chancellerie au point qu'il en possède seul les traditions. En outre, il nous est familier à tous, car il est notre créature, surtout la créature des Limousins, puisqu'il a été ordonné archevêque de Bari par Grégoire XI, de sainte mémoire : il est de race italienne, en qualité de napolitain, soumis comme tel à la race française, par où il devra contenter le roi de France et les autres souverains.

Dans cet ouvrage *De schismate*, on continue de recueillir les circonstances qui menèrent à bonne fin l'élection. On rapporte la formule d'après laquelle les autres cardinaux portèrent leurs suffrages spontanément, dans les mêmes termes que le cardinal de Limoges. On cite ensuite les noms de tous les cardinaux du conclave, qui, d'un consentement unanime, élurent l'archevêque de Bari ; parmi eux il est fait nominativement mention de Robert de Genève et de Pierre de Lune qui votèrent pour le dit archevêque, même avant les cardinaux italiens. Tout cela se fit avant qu'il ne s'élevât du tumulte. Car, on ajoute à l'endroit précité : « Cette élection fut faite aussitôt après le départ du chef des régions, d'un sentiment commun, dans une parfaite concorde, sans autre délai que le temps nécessaire au prononcé du discours du cardinal de Limoges ; l'instant de l'élection fut une heure juste avant vêpres, six heures avant le tumulte du peuple.

Raynaldi, à l'an précité (1), produit beaucoup d'autres témoignages sur la libre élection d'Urbain VI. On peut donc conclure à bon droit ayant considéré les monuments de l'élection, que le choix des cardinaux ne fut point l'effet de la peur, mais le résultat d'une délibération spontanée. Cette conclusion se confirme encore par cette circonstance, qu'après l'élection les cardinaux crurent devoir différer de la notifier au peuple. Dès cette époque, un évêque qui fut envoyé au roi de Castille, pour lui expliquer la vérité des choses, se servait de cet argument. L'évêque entrait dans le détail pour prouver la libre action des cardinaux et le rejet de la demande du peuple qui voulait un pape romain. Alors il parle du délai de notification au peuple, après l'élection. Voici ses paroles :

« Après l'élection, les cardinaux délibérèrent s'il était expédient de publier l'élection et conclurent à la négative. Que l'avocat de la partie adverse dit qu'à cause des fureurs du peuple, ils n'osèrent la publier. Merveilleux discours, que sous la pression du peuple et cédant à ses fureurs, les cardinaux, pour éviter le péril de mort, aient élu l'archevêque de Bari et n'aient pas osé publier son élection. Qui croira que quelqu'un, en péril de mort, ait refusé d'éviter ce péril ? Qui a jamais entendu dire que, voulant éviter ce péril, on ait caché le moyen de l'obtenir et retardé sa libération. Dans la réalité, les cardinaux cachaient cette élection parce qu'ils ne croyaient point avoir satisfait aux vœux du peuple, et, par conséquent, la crainte qu'on dit inspirée par le peuple, n'arriva pas jusqu'à leur esprit et ne porta pas atteinte à leur liberté. »

Cette particularité, que Raynaldi confirme par un grand nombre de témoignages contemporains, prouve manifestement que, non seulement l'élection d'Urbain VI fut libre, mais que, dans cette élection, les cardinaux se montrèrent, pleins de bravoure et de constance. Le savant annaliste (2), rapporte tout ce qui a trait au tumulte excité dans Rome, après l'élection d'Urbain ; le danger auquel furent exposés les cardinaux, avec l'archevêque de Bari, qui avait été appelé au conclave ; la fuite des mêmes cardinaux et les autres effets de l'échauffourée du peuple. Tout cela ne prouve pas qu'Urbain fut élu par crainte. Au contraire, la parfaite évidence du fait atteste que, dans leur choix, les cardinaux furent tout à fait libres, sans aucune crainte, sans aucune terreur des menaces populaires : et que, dans l'élection, ils ouvrirent conseil, délibérèrent, et déterminèrent leur choix et le confirmèrent.

Les monuments contemporains portent qu'il fallut enfin faire connaître l'élection au peuple. Les cardinaux savaient que le peuple attendait un pape romain ; ils souffrirent que le cardinal de Saint-Pierre, qui était Romain, fût présenté au peuple, comme s'il eût été élu pape. La vérité fut enfin connue. Les Romains voulaient tirer vengeance des cardinaux, pour les avoir abusés avec cette feinte élection du Romain, tandis que le souverain pontificat était accordé à un Napolitain. La gravité des menaces ne put amener les cardinaux à changer d'avis, mais les confirma dans le choix de l'archevêque, librement élu Pape. Tout cela ne prouve qu'une chose, c'est que Barthélemi Prignano, qui prit le nom d'Urbain VI, monta librement et en toute justice, sur la chaire apostolique. Ces troubles eurent uniquement pour cause, qu'on ne paraissait pas avoir déféré aux vœux du peuple ; qu'il était constant qu'on avait pas nommé un Romain, mais un Italien de Naples ; qu'on avait méprisé les menaces et que les cardinaux avaient fait, non ce que le peuple demandait, mais ce qui leur parut plus utile au bien de l'Église.

Ce qui suivit confirme les commencements. Sur les exhortations de l'abbé du Mont-Cassin, et de plusieurs hommes considérables, le tumulte s'apaisa. On connut la pensée des cardinaux et leur volonté de tout souffrir, plutôt que d'abandonner Urbain pour passer à l'élection d'un autre pape. Cela prouve aussi la libre exaltation d'Urbain VI. Les cardinaux qui se dérobèrent ou se réfugièrent au château Saint-Ange vinrent ensuite au palais pontifical, confirmèrent l'élection précédemment faite, témoignèrent une grande joie du

(1) N. 5 et 6. — (2) *Loc. cit.*, n. 8-16.

rétablissement de la paix et de l'élection d'Urbain. Les pièces que cite Raynaldi, contiennent les noms des cardinaux qui, d'un commun consentement, prirent part à la confirmation ; il y ait fait mention nominative de Robert de Genève et de Pierre de Lune.

Il y a un chroniqueur qui mérite d'être cité, c'est Thierry de Niem (1), où il raconte le couronnement d'Urbain VI et sa conduite solennelle à la Basilique de Latran. « Le propre jour de Pâques, dit-il, le matin, en grande solennité, par les propres mains des cardinaux, suivant la coutume, Urbain reçut, devant les portes de la Basilique Vaticane, les insignes du couronnement. Quand il fut couronné, les cardinaux, les prélats, les officiaux, beaucoup de nobles et de membres de la cour, presque tout le peuple, le conduisirent à travers la ville avec l'honneur et la pompe papale, jusqu'à l'église de Latran. Il y eut aussi dans la ville, pendant plusieurs jours, beaucoup de barons et de grands, qui tous, l'un après l'autre, en public ou en particulier, rendirent au Pape Urbain, honneur et respect. »

Toutes ces cérémonies prouvent que quand l'élection d'Urbain aurait excité dans l'origine, quelque doute, (et cette supposition n'est pas admissible en présence des faits) certainement Urbain prit très justement et occupa très légitimement le Saint-Siège. Si les cardinaux, après l'apaisement du tumulte, confirmèrent, avec une évidente tranquillité, l'élection déjà faite, s'ils participèrent aux cérémonies du couronnement, s'ils se glorifièrent de leur constance à soutenir l'élection d'Urbain, s'ils dirent attendre de cette élection de grands biens, évidemment il n'y a pas l'ombre d'un doute sur la légitimité du pontificat d'Urbain VI.

Il y a d'autres faits pour confirmer ce mot de Benoît XIV : « Qu'il est aujourd'hui clair comme le jour, que la légitimité fut du côté d'Urbain et de ses successeurs. » Telle est l'Encyclique, rapportée par Raynaldi (2), qu'Urbain envoya à tous les évêques et aux princes Chrétiens, au sujet de son élection qu'il dit faite « d'un commun vœu et avec une rare concorde » des cardinaux. Telles sont les lettres privées des cardinaux aux princes sur le même sujet (3) : il y a eu entre autres une lettre particulière de Robert de Genève à Charles IV ; et une lettre collective du Sacré Collège au même empereur. Telles sont enfin les lettres qu'adressa, le 30 avril, le conclave, aux cardinaux restés à Genève pour annoncer la libre et légitime élection d'Urbain : ils louent sa vertu, ses mérites, et déterminèrent les autres cardinaux à adhérer à leur choix : « Nous avons porté, dirent-ils, librement et d'une manière unanime, nos suffrages sur le révérend Barthélemi archevêque de Bari, homme remarquable par l'éclat de ses grands mérites et brillant du lustre de nombreuses vertus ; nous l'avons appelé, d'un commun accord, à l'observatoire de la hauteur apostolique ; et nous avons publié notre appel ou élection, en présence d'une très grande multitude du peuple chrétien. Le neuvième jour de ce nom, le seigneur élu, en présence d'une troupe nombreuse de fidèles, élevé sur le trône de la dignité apostolique, a pris le nom d'Urbain. Tout cela s'est fait le jour où Jésus-Christ, notre Souverain Pontife, a réparé notre vie, par sa résurrection ; dans la basilique du prince des Apôtres, suivant la coutume de l'Eglise romaine, avec un grand trépied, au milieu des applaudissements de l'innombrable peuple chrétien, le nouveau pape a été couronné solennellement, magnifiquement, du trirègne pontifical... Nous mettons notre confiance et notre ferme espoir dans celui dont notre seigneur pape tient la place sur la terre. Sous son heureux règne, l'état Romain et l'Eglise universelle refleuriront et la foi orthodoxe prendra les accroissements heureux, qui font l'objet de nos désirs. »

Cette lettre, que Raynaldi rapporte (4), fut souscrite par tous les cardinaux présents au conclave, notamment par Robert de Genève et Pierre de Lune. Que ces deux cardinaux se soient opposés dans la suite à Urbain et aient déclaré son élection nulle, en objectant que la liberté des cardinaux avait été détruite et que l'élection s'était faite par crainte, c'est ce que l'on croirait à peine, si l'on n'avait sous les yeux des preuves indubitables du schisme. Les raisons ou plutôt le prétexte pour combattre la légitimité d'Urbain VI, fut emprunté à cette prétendue violation de liberté et à cette allégation de crainte ; — et c'est uniquement sur ce motif qu'on s'appuiera pour se détacher de l'obéissance d'Urbain et affliger l'Eglise d'un schisme très grave. Or ces deux hommes, pour repousser ce prétexte, avaient précédemment fourni d'évidents et nombreux témoignages.

Les cardinaux qui reçurent cette lettre à Avignon, étaient au nombre de six ; ils se joignirent aux cardinaux électeurs et, par des lettres écrites d'Avignon, vénérèrent Urbain comme pontife légitimement élu et manifestèrent leur parfait accord avec les membres présents du Sacré Collège. Outre ces cardinaux restés à Avignon, un autre cardinal, Jean, du titre de Saint-Marcel, appelé ordinairement le cardinal d'Amiens, qui se trouvait à Pise, à l'époque de l'élection, informé des actes du conclave, vint à Rome, et rendit à Urbain, comme au pape légitime, les justes honneurs. Le chanoine Thomas Petra le raconte (5) : « J'ai vu et je sais, dit-il, que le cardinal d'Amiens, qui, à l'époque de l'élection, se trouvait à Pise en un lieu très sûr, à la nouvelle de l'élection du seigneur Pape et de tout ce qui s'était passé, vint à Rome, reconnut, pour pape, notre seigneur et lui rendit, en la forme accoutumée, dans un consistoire

(1) L. III, c. x. — (2 N.) 16. — (3) N. 17. — (4) N. 19. — (5) *De schismat.*, t. II, p. 80.

public, la révérence papale. » D'après cela, il est clair que tous les cardinaux du temps s'accordèrent librement pour l'élection d'Urbain VI.

Vinrent les mois qui précédèrent les commencements du schisme. Pendant ce temps, Urbain fut considéré par tous comme Souverain Pontife, et fit ce que font tous les Papes pour le gouvernement public de l'Église, quand personne ne doute de la légitimité du pouvoir. Telle fut entre autres la négociation avec les Florentins. Grégoire XI les avait frappés de censures ecclésiastiques ; Urbain VI les réconcilia avec le Saint-Siège. D'après Christophe Galina que cite Raynaldi (1), les rescrits de la Pénitencerie, donnés durant ce mois, le furent au nom et l'an premier d'Urbain VI ; dans la célébration de la messe, tous firent mention d'Urbain ; et la discorde commença principalement à cause de la sévérité d'Urbain, dans ses décisions et ses réponses, à cause de son zèle pour comprimer les vices et ramener toutes choses à la règle des saints canons. Avant d'être Pape, Urbain avait donné des preuves de ce zèle et les témoignages rapportés par Raynaldi, prouvent que, dès le commencement de son pontificat, il était connu de tous, qu'Urbain effectuerait cette restauration, tant souhaitée, de la discipline.

Pour confirmer le point en question, nous conclurons en rappelant le fait que mentionne Raynaldi (2), savoir, que quand la discorde éclata, on demanda au pape Urbain d'abdiquer le pontificat. L'annaliste cite, à cet endroit, le témoignage du P. Alphonse, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, autrefois évêque, et qui s'était démis de l'épiscopat, pour se dévouer tout entier aux bonnes œuvres. Voici les termes de ce témoignage : « Je suis venu près du seigneur Pape, qui était à Rome et venait de recevoir l'ambassade qui lui demandait sa renonciation.... Lui, comme un soldat qui vient d'apprendre la nouvelle certaine de luttes opiniâtres qu'il veut affronter, fut réjoui et me répondit avec joie : Dans la vérité de Dieu, je n'aurais qu'un médiocre déplaisir à abdiquer le pontificat ; mais je ne l'abandonnerai pas, dans la crainte de faire place au diable et de donner force aux pécheurs ; je me tiendrai debout, je les combattrai au nom du Seigneur. »

Ces détails suffisent pour une exacte connaissance des faits qui signalèrent l'élection d'Urbain VI. Raynaldi, dans ses Annales, en a traité, du reste, avec une telle lucidité et abondance, que son récit ne laisse place à aucun doute, à aucun désir. Mais cela suffit, non seulement pour établir comment se fit l'élection de ce pape, mais encore pour expliquer l'état d'un fait très célèbre dans l'histoire du quatorzième siècle. D'après l'ensemble des faits, il est évident que le pontificat d'Urbain VI et de ses successeurs jouit d'une parfaite légitimité ; car si l'on exclut très évidemment du fait de l'élection d'Urbain VI, que les cardinaux l'aient élu par crainte : cette exclusion faite, on ne peut imaginer aucune raison contre la légitimité de l'élection d'Urbain VI, et il s'ensuit absolument que cette élection fut légitime. Et comme les monuments qui regardent l'époque antérieure à la discorde, prouvent jusqu'à l'évidence, qu'Urbain fut tenu certainement partout, comme Pape légitime ; qu'il remplit, sans opposition, les fonctions du pontificat, on voit manifestement que la persuasion publique fut unanime, et qu'on ne peut douter de la légitimité de ce pontificat.

Ce qui prouve qu'Urbain fut le successeur légitime de Grégoire XI et garda, en ses mains, le droit du souverain Pontificat, prouve en même temps, que Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII, qui furent mis directement à la place d'Urbain, jouirent de la même légitimité dans le Pontificat. Car, ce qu'on objecta contre le pontificat des successeurs d'Urbain, ne provint d'autre cause, mais seulement de ce que la légitime élection de ce Pape était l'objet d'une controverse. Comme il est prouvé qu'Urbain fut légitimement élu, et géra légitimement la charge de Souverain Pontife : il doit s'en suivre, d'après le mot déjà répété, de Benoît XIV, que le droit de pontificat légitime fut en faveur des successeurs d'Urbain.

Cependant, au mois de septembre 1378, éclata ce schisme très grave qui affligea longtemps l'Église, dura jusqu'à l'élection de Martin V, et ne s'éteignit qu'en 1417, au concile de Constance. Le 20 septembre, Robert de Genève (3), que nous avons vu approuver si fort l'élection d'Urbain, fut élu à Fondi, dans la Campanie, par les cardinaux qui s'étaient séparés d'Urbain VI. Ceux-ci déclarèrent nulle l'élection d'Urbain, comme imposée par la violence, et écrivirent différentes lettres aux divers princes de l'Europe et leur racontèrent les choses de manière à en attirer plusieurs dans l'obédience de Robert. Quand à celui-ci, il prit le nom de Clément VII et se retira à Avignon, où il mourut le 16 septembre 1394. Il faut lire, dans Muratori et dans Raynaldi, tout ce qui se rapporte à cette mémorable année 1378. On y rapporte les plus grands détails sur la conduite de Jeanne de Naples pour favoriser le schisme et les circonstances qui en permirent la malheureuse consommation. L'obédience de Clément VII fut suivie par les rois de France, de Castille, de Savoie et par Jeanne de Naples ; Urbain garda dans la sienne, la plus grande partie de l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne et le Portugal. Les troubles qui suivirent ce dissentiment, furent très

(1) N. 28. — (2) *Ibid.* — (3) Avant d'élire Robert de Genève les cardinaux défectionnaires avaient porté leur choix sur Charles V roi de France, qui venait de perdre sa femme. La chronique de Zantfliet dit qu'ils dépêchèrent à Paris un courrier extraordinaire pour obtenir l'adhésion du prince. Charles, dont la sagesse et la prudence ont reçu la sanction de l'histoire, n'acquiesça pas à cette étrange proposition.

graves ; de part et d'autre s'élevèrent de grandes inimitiés et l'on se frappa réciproquement des foudres de l'Eglise. Le 22 septembre 1394, Pierre de Lune succéda à Clément VII et prit le nom de Benoît XIII ; il persévéra dans le schisme jusqu'à la fin de sa vie, qui arriva le 17 novembre 1424 ; le 16 juillet 1467, il avait été déposé par le concile de Constance et déclaré formellement schismatique.

Nous n'avons pas à parler ici des conciles de Pise et de Constance. Nous dirons seulement qu'à Pise, en 1409, on jugea qu'il fallait dépouiller Grégoire XII et Benoît XIII et qu'on mit à leur place Alexandre Philarge, de Candie, de l'Ordre des Frères Mineurs, qui prit le nom d'Alexandre VI. Elu à Pise le 26 juin 1409, il mourut à Bologne le 3 mai 1410. A sa mort, on lui donna pour successeur, le 17 mai de la même année, le Napolitain Balthazar Cossa, qui cessa d'être pape le 29 mai 1415, à la douzième session du concile de Constance ; nous reviendrons ailleurs sur ces graves événements

Pour le quart d'heure, nous concluons à l'absolue légitimité d'Urbain VI et de ses successeurs ; nous accusons de schisme Clément VII et Benoît XIII ; or, tout en respectant la bonne foi et les intentions, tout en déplorant les scandales du schisme, ainsi que les fâcheuses conséquences qui s'en suivirent, nous ne voyons pas que ce grand schisme d'Occident ait préjudicié au droit du Saint-Siège, à l'inamissible autorité de la monarchie pontificale.

IV

DU CONCILE DE BALE.

On avait statué, au concile de Constance, qu'après cinq ans, on tiendrait un autre concile général. Le pape Martin V le convoqua, et du consentement des cardinaux, il envoya en 1423, pour le commencer, les prélats Pierre Donat, archevêque de Crète, Jacques, évêque de Spolète, Pierre Rosat, Abbé de l'ordre de Saint-Benoît, et Léonard, Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ces prélats ouvrirent le concile au mois de mai (1). Aucun ou presque aucun prélat transalpin n'était encore arrivé. Au petit nombre des Pères s'ajouta la peste. Après deux mois, on transféra ce concile à Sienne. Malavoltus dans l'*Histoire de Sienne*, met la première session le vingt-deux août, et les autres ensuite. Ce fut seulement, selon le même auteur, par suite de discordes qui s'élevèrent, et par crainte des troupes du roi Alphonse, et de la peste, que Martin permit aux prélats de se retirer. Le *Codex Victorinus* rapporte la chose un peu différemment : il dit que la première session fut tenue le huit novembre, qu'on y confirma la condamnation des hérésies déjà condamnées à Constance, et la sentence portée contre Pierre de Lune. En outre, on envoya des députés à l'empereur de Constantinople, et au patriarche, pour procurer l'union de l'Eglise grecque à l'Eglise latine. On s'occupa aussi de la manière de punir et de rechercher les hérétiques. Mais au mois de février de l'année suivante 1424, comme il s'était rendu au concile peu de prélats, et qu'il n'y avait plus d'espoir d'y en voir venir d'autres, vu la menace d'une guerre générale des nations, et d'autres calamités, le concile fut dissous, et convoqué pour être tenu à Bâle sept ans après. Quoi qu'il en soit, il est évident que le concile ne fut ouvert en cette ville que l'an 1431.

Martin V étant mort, Eugène IV qui lui avait succédé, confirma la convocation du concile faite par Martin V, et lui donna pour président le cardinal Julien Césarini, son légat. Des délégués de Julien arrivèrent à Bâle le dix-neuf juillet ; mais, ayant convoqué les quelques Pères déjà arrivés, ils décidèrent, avec le clergé de Bâle, qu'il fallait attendre un plus grand nombre de Pères pour traiter des affaires. Pendant ce temps pour satisfaire aux Bohémiens, qui se plaignaient de n'avoir jamais eu une audience, au gré de leur désir, on leur écrivit une lettre, au nom du concile, pour les y inviter. Le légat Julien avait aussi envoyé à Eugène, Jean Baupère, chanoine de Besançon pour l'informer du petit nombre des prélats, comme le Pape le déclare dans ses lettres ; il ajoutait que Bâle et les environs étaient troublés par les armes des ducs de Bourgogne et d'Autriche, et par beaucoup de scandales. Eugène, du conseil de dix cardinaux, qu'il avait près de lui donna à Julien

(1) *Codex Victorinus* dans Sponde.

le pouvoir de dissoudre le concile de Bâle, et d'en convoquer un nouveau à Bologne, qui devrait commencer un an et demi après. Mais pendant que les lettres du Pape étaient portées de toutes parts, il arriva un nombre considérable de prélats, d'orateurs, de princes et de cardinaux. Julien, à la réception des lettres du Pontife, vu cette affluence, considéra que la cause de la dissolution du concile avait cessé, et jugea même le concile nécessaire pour traiter les affaires des Bohémiens; il pensait même que dissoudre le concile, c'était faire naître des troubles et des plaintes parmi les princes et les prélats. En conséquence, dans une assemblée générale du sept décembre, on résolut la continuation du concile, et il fixa la première session pour le quatorze. Il informa de la chose l'empereur Sigismond, arrivé à Milan, et sur le point d'aller à Rome recevoir la couronne. L'empereur, dans sa réponse à Julien, déclara utile la célébration du concile.

C'est donc le quatorze décembre 1431, que se tint la première session du concile de Bâle. On y lut les lettres de Martin et d'Eugène pour la convocation du concile ; on y exposa le but du concile : l'extirpation des hérésies, la conciliation des princes, et la réformation des mœurs. On lut aussi les décrets contre ceux qui empêcheraient le concile, et on fit les autres choses d'usage, pour préluder au concile. Eugène fut informé de cette conduite. Il désapprouva qu'on ait ainsi invité au concile les Bohémiens déjà condamnés, puis poursuivis par les armes, comme opiniâtres. Du conseil des dix mêmes cardinaux, il publia le dix-huit décembre, un décret pour dissoudre le concile, et en convoquer un nouveau à Bologne, un an et demi après ; il en annonça même un autre à Avignon, après un espace de dix ans. Il en écrivit aux princes ; et pour ne pas paraître redouter le concile, il en déclara la nécessité, surtout pour ce qui regardait l'union de l'Eglise grecque. L'empereur Sigismond, dans sa réponse aux lettres du Pape, blâma le conseil d'Eugène, et fit voir les scandales qu'elles allaient faire surgir. Le roi d'Angleterre répondit dans le même sens. Mais le cardinal Julien fut bien moins modéré dans son sentiment de continuer le concile, et la véhémence de ses lettres les a fait suspecter à plusieurs comme supposées. Ailleurs aussi, et surtout en France, on s'émut de ce que les évêques étaient appelés par le Pape à Bologne, et par les Pères de Bâle en cette dernière ville. On tint à Bourges une assemblée qui opina pour le concile de Bâle.

On tint la seconde session le 15 février de l'année 1432. On y déclara que le concile de Bâle était dûment et légitimement assemblé ; on renouvela les décrets de Constance, déclarant que le concile œcuménique tient immédiatement de Jésus-Christ sa puissance, et que cette puissance s'étend sur tous ; on fit des règlements statuant qu'on ne pourrait empêcher quelqu'un de venir au concile, et on défendit de s'en retirer sans la permission des Pères. Toutes ces dispositions furent confirmées à la troisième session, tenue le 29 avril. Le concile alla jusqu'à envoyer à Eugène, qui avait décrété la dissolution du concile, pour le sommer de se désister, et de plus, de venir lui-même en personne, dans trois mois, ou bien d'envoyer des légats munis de pleins pouvoirs. La même sommation fut faite aux cardinaux. Dans le même temps on apprit qu'une conférence avait eu lieu avec les Bohémiens. Le cardinal Julien écrivit une nouvelle lettre au Souverain Pontife, dans un style toujours acerbe, où il apportait les raisons qui obligeaient à continuer le concile.

La quatrième session fut tenue le 20 juin. Les Bohémiens et autres appelés au concile reçurent un sauf-conduit. Dans cette session, il parut aux Pères de Bâle qu'ils pouvaient décréter en quel lieu, au cas où le Saint-Siège deviendrait vacant, devrait se faire l'élection du nouveau Pape. Ils en vinrent même jusqu'à croire qu'ils pouvaient empêcher le Souverain Pontife d'appeler les cardinaux du concile, ou de créer des cardinaux ailleurs que dans le lieu du concile.

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Bâle des nonces d'Eugène, André, archevêque de Colocza, Jean, archevêque de Tarente, Bertrand, évêque de Maguelone, et Antoine de Saint-Vit, auditeur du sacré palais. Admis en audience publique, ces nonces prononcèrent des discours remarquables, où ils exposaient l'ardent désir du Pape de célébrer le concile pour les affaires des Hussites et des Grecs. Ils dirent aussi que le Pape permettait de choisir telle ville d'Italie, soumise à l'Eglise, qu'il plairait de choisir pour tenir le concile ; que le concile commencerait sans retard et qu'on y traiterait aussitôt de la réforme. Il ne manqua pas de réponses de la part de ceux qui parlèrent au nom du concile. Ils élevèrent bien haut l'autorité du concile, et prétendirent que le Souverain Pontife lui-même lui était inférieur. Exagérant la faiblesse et la légèreté des causes pour lesquelles le Pape avait dissous le concile, ils soutinrent le sentiment opposé à celui du Chef de l'Eglise.

Aux sessions sixième, septième et huitième, il se passa plusieurs actes qui montrent bien quels étaient les sentiments des Pères de Bâle. Parlant outrageusement d'Eugène IV, ils résolurent de le forcer à révoquer son décret de dissolution du concile. Les archevêques de Colocza et de Tarente répondirent gravement, et démontrèrent qu'il n'était pas au pouvoir du concile d'agir aussi avec le Souverain Pontife. Mais ils firent de vains efforts, et les Pères de Bâle persévérèrent dans leur audacieuse voie. Ils portent même l'impudence jusqu'à agiter l'élection d'un nouveau pape. Ce dessein schismatique cependant avorta, tant parce qu'il n'y avait pas à Bâle de cardinaux, que parce que l'empereur Sigismond, protecteur du concile, ne voulait pas en venir ainsi à un

schisme. Toutefois, dans le même temps, les Pères de Bâle osèrent déclarer nuls et sans valeur les décrets et les promotions d'Eugène IV, et voulurent qu'on regardât comme schismatiques ceux qui se rendraient au concile convoqué par le pape à Bologne.

L'année suivante 1433, le quatre janvier, les députés des Bohémiens entrèrent en grande pompe à Bâle, avec trois cents chevaux. Le cardinal Julien les reçut avec magnificence et leur parla d'un ton bienveillant. Les Bohémiens répondirent brièvement, et demandèrent un jour pour avoir une audience sur quelques articles, et en particulier sur quatre, savoir : la communion sous les deux espèces, l'abolition de la pénitence publique, la liberté de prêcher pour les clercs, la suppression des biens du clergé. Ces questions furent longuement et gravement débattues. Il reste de très longs discours, sur ces chapitres, par lesquels on comprend pleinement quel était le sentiment des Bohémiens, et, malgré la longueur des débats, on n'en venait pas à s'entendre : c'est pourquoi le duc de Bavière pressait à un arrangement à l'amiable. Ce fut en vain, rien n'avança, et on résolut d'envoyer une ambassade en Bohême pour traiter l'affaire sur-le-champ.

Mais revenons à l'affaire principale du concile. La même année 1433, à la neuvième session, du vingt-deux janvier, on déclara protecteurs du concile tous ceux qui y adhéraient, et principalement l'empereur Sigismond et Guillaume duc de Bavière. Survinrent des députés d'Eugène, qui, au commencement de mai, eurent une audience. Ils y exposèrent que le Souverain Pontife, bien qu'ayant pleine et entière puissance pour dissoudre le concile, et le transférer ailleurs, sans déroger aux décrets de Constance, consentait, pour le bien de la paix, à céder de son droit, autant qu'il est permis ; qu'il révoquerait tout ce qu'il avait fait contre les Pères de Bâle, si ceux-ci, de leur côté, révoquaient leurs actes contre lui, et acceptaient la translation du concile à Bologne. A ces propositions, on ne fit qu'une amère réponse ; le dix-neuf février, en la dixième session, et à la session suivante, on fit plusieurs autres actes gravement injurieux au Pape. En effet, à la onzième session, le vingt-sept avril, les Pères de Bâle crurent pouvoir faire un décret dans lequel ils déclaraient que le Souverain Pontife, soit en personne, soit par ses légats, doit assister au concile général, avec les autres que de droit, sous peine de suspens et de déposition. En outre on décréta que, nonobstant toute prohibition du Pontife romain, les cardinaux pouvaient se rendre au concile, que le concile de Bâle ne pouvait être dissous par personne, et que les cardinaux, avant d'entrer au conclave, devaient jurer, au cas où l'un d'eux serait élu, de veiller à ce que ses décrets fussent observés.

Cependant, après un long séjour à Sienne, où il avait en vain cherché à accorder les Florentins avec les habitants de Sienne, las de ne point avancer, et de ne pouvoir réduire les Florentins à son obéissance, Sigismond porte ailleurs ses pensées, et demande au Souverain Pontife d'être couronné. Il craignait que cette démarche n'éveillât des soupçons à Bâle, où l'on sollicitait son retour ; aussi, avait-il écrit, le quinze avril, pour assurer de ses bons sentiments envers le concile, et de son intention de ne pas quitter l'Italie, que le pape, de son conseil et du conseil des électeurs de l'Empire, n'ait confirmé le concile. Le seize mai, il écrivit encore de Viterbe au concile, que le pape avait envoyé des légats pour y présider en son nom ; mais que, vu certains empêchements, d'autres légats avaient été substitués. Il exhortait les Pères à faire à ces derniers bon accueil. Quant à l'empereur lui-même, il prit le chemin de Rome, et y fut couronné empereur la veille des calendes de juin, le grand jour de la Pentecôte.

Les Pères de Bâle n'en persévérèrent pas moins dans leurs mêmes sentiments vis-à-vis d'Eugène; dans les sessions douzième, treizième et quatorzième, ils statuèrent plusieurs choses très injurieuses au Pontife. Ils agitèrent même la question de sa déposition avec plus d'audace encore qu'auparavant.

L'arrivée de Sigismond fut on ne peut plus favorable, pour empêcher ce projet schismatique ; et grâce, en effet, à ses efforts, on en différa l'exécution. Le six des calendes de décembre (ou vingt-six novembre), à la quinzième session, on fit des décrets, ordonnant des conciles provinciaux tous les trois ans, et des synodes diocésains au moins une fois chaque année.

En même temps que ces choses se passaient à Bâle, arrivèrent à Rome des députés de Sigismond, de Charles, roi de France, et de Philippe, duc de Bourgogne, pour prier Eugène de se rendre aux demandes du concile. Eugène essuyait alors des embarras de la part de Philippe, duc de Milan. Ce prince, irrité de ce que le pape avait ratifié les conditions de paix faites par les Vénitiens, avait conspiré contre lui, et lui avait aliéné les villes des Etats de l'Eglise par le moyen de François Sforza, et de Nicolas Fortebraccio. Le peuple se mutinait également, dit saint Antonin, et murmurait contre le Pape, de ce qu'ayant reçu de Martin une paix profonde, il laissait son pontificat agité de tant de troubles. Quelques cardinaux même le quittèrent, et s'unirent aux Pères de Bâle. Ebranlé par tant de maux, Eugène se rendit aux sollicitations et aux prières qu'on lui adressait, et consentit aux vœux du concile. Dans une bulle du dix-huit janvier, il affirma que le concile de Bâle était légitime, et l'avait été jusque-là, et révoquait tout ce qu'il avait fait auparavant contre lui et contre ses adhérents. Mais il voulait aussi que le concile révoquât tout ce qu'il avait fait contre sa personne et contre ceux qui étaient demeurés attachés à lui, et que l'on admit ses légats pour présider le concile. Il envoya en ce des-

sein quatre nouveaux légats, auxquels il joignit le cardinal Césarini, afin que celui-ci ne se crût point méprisé et ne pût se plaindre.

Le cinq février de l'année 1434, fut tenue la seizième session. On y lut les lettres d'Eugène IV relativement à l'approbation ou légitime continuation du concile. Le concile déclara alors ses désirs satisfaits. Le vingt-quatre avril furent admis dans une congrégation générale, mais comme personnes privées, les légats Nicolas Albergati, Jean, archevêque de Tarente, Pierre, évêque de Padoue, Louis, Abbé de Sainte-Justine. Ils jurèrent de défendre les décrets du concile, surtout ceux qui règlent son autorité. C'est ensuite que, le vingt-six avril, à la session dix-septième, l'empereur étant présent, ces légats furent admis à présider le concile avec le cardinal Julien ; toutefois, on leur refusait toute juridiction coactive, et tous les décrets devaient être portés au nom du concile. A la dix-huitième session, le vingt-six juin, l'empereur étant absent de Bâle, on renouvelle le décret de l'autorité du concile sur lequel Jean, patriarche d'Antioche, offrit au concile un ouvrage dont il était l'auteur. Cependant Eugène venait de se débarrasser des embûches du duc de Milan ; et parvenu à Florence, déguisé sous un habit de moine, il écrivit aux Pères de Bâle des lettres pleines de bienveillance. Le concile, de son côté, envoya les deux cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Pierre-aux-Liens légats, pour, au nom du concile, apaiser les dissentions belliqueuses et ramener à la soumission envers le Pape les cités rebelles. Cependant les Grecs pressaient l'affaire de l'union commencée avec Martin et on était convenu de part et d'autre que l'empereur, le patriarche de Constantinople, le patriarche des Arméniens, l'empereur de Trébizonde et d'autres viendraient à un concile général tenu en Italie. Mais maintenant l'empereur et le patriarche, excités par les Pères de Bâle, envoyèrent au concile des députés. Dans la dix-neuvième session, tenue le sept septembre, il fut question du lieu du concile où se ferait l'union. On convint que si les Grecs ne pouvaient venir à Bâle, on choisirait un autre lieu situé sur les bords de la mer ; et, un mois après l'arrivée des Grecs, les Pères de Bâle devraient s'y rendre. Il fut rendu aussi un décret en vertu duquel les juifs et les infidèles seraient obligés par voie de contrainte à venir entendre la prédication de l'Evangile ; on statua encore l'observation du décret du concile de Vienne, relativement à l'enseignement de l'hébreu, de l'arabe, du chaldéen et du grec. On renouvela cependant la défense de communiquer avec les Juifs dans la foi, dans les mœurs, dans la nourriture, dans le commerce ; les Juifs devaient être distingués et séparés des chrétiens pour le lieu d'habitation et pour l'habillement.

Voilà ce qu'on rapporte aux sessions de l'année 1434. Il est bon de ne pas passer sous silence la question déjà entamée à Constance, des révélations de sainte Brigitte de Suède. On fut amené à cette question par la circonstance d'une lettre d'Éric, roi de Danemark, de Suède et de Norwège, dans laquelle le roi défendait l'Ordre de Saint-Sauveur, institué par la sainte, et devenu l'objet d'accusations devant le concile. Éric avait demandé qu'on examinât les révélations faites à sainte Brigitte, et qu'on leur donnât l'approbation. Ces révélations étaient en effet en grande célébrité parmi les peuples, et ce n'était pas la première fois qu'on agitait la question de leur autorité.

La renommée de sainteté de sainte Brigitte était déjà très célèbre. Les nombreuses illuminations d'en haut qu'elle recevait de Jésus-Christ étaient l'objet de l'attention du monde dès le temps qu'elle vivait encore, et aussitôt après sa mort, lorsqu'on commença le procès de sa canonisation, on se demanda ce qu'il fallait penser de leur autorité. C'est pourquoi, dès les premières années après sa mort, nous voyons le Siège apostolique traiter cette question, d'abord sous Grégoire XI, et sous Urbain VI, qui les approuvent. Boniface IX plus tard s'en exprime bien plus clairement ; Martin V, dans la bulle de canonisation de la sainte, les confirme et les appelle révélations (1).

Pour revenir à l'histoire du concile, l'année suivante, 1435, il y eut trois sessions : la vingtième, le vingt-deux janvier ; la vingt et unième, le neuf juin ; la vingt-deuxième, le quinze octobre. Dans la première de ces trois sessions, on s'éleva contre le concubinage des clercs ; dans la seconde, on défendit les annates. Les légats protestèrent, disant qu'il était inique, que sans avoir entendu le Pape, on le dépouillât ainsi de tant de redevances, à son grand détriment. Les Pères répondirent qu'ils y pourvoiraient d'ailleurs, sanctionnèrent et publièrent le décret. On s'occupa des heures canoniales, de la religion et de la piété avec lesquelles il faut les réciter au chœur, et enfin de l'obligation de les réciter pour les clercs bénéficiers. Dans la troisième session, on condamna un livre intitulé : *Du Christ et de l'Église*, d'Augustin de Rome, dans lequel on trouvait une doctrine erronée sur le Christ et sur les membres de l'Eglise.

L'année 1436, il y eut deux sessions : La vingt-troisième, le vingt-cinq mars, et la vingt-quatrième, le dix-huit avril. Dans la première, on fit, ou plutôt on renouvela les décrets sur l'élection du Pontife romain, et on régla la manière de vivre des cardinaux au conclave. Dans la deuxième on confirma les promesses faites aux Grecs, et il leur fut accordé un sauf-conduit pour venir au concile. Une indulgence une fois pendant la vie, et à

(1) Card. Turrecremata. Bollandistes, t. IV, mois d'octobre ; Benoit XIV, *De serv. Dei. Beatif. et canoniz.* l. II, c. XXXII, n. 11.

l'article de la mort, telle qu'elle est accordée à ceux qui vont à Rome au temps du jubilé, ou aux croisés qui vont en expédition, c'est-à-dire, une indulgence plénière fut accordée à ceux qui fourniraient des subsides aux Grecs venant au concile, en quantité égale à ce qu'il faut pour nourrir une famille dans une semaine. A cette session n'assistèrent que dix évêques, et treize abbés. Les légats réclamèrent contre cette concession d'indulgences, et de plus déclarèrent injurieux au Pontife romain les décrets touchant les élections, les confirmations et les annates et se prononcèrent contre. Mais les Pères de Bâle, comme le remarqua bien Martène, dans la préface du tome VIII de sa collection, s'enflèrent plus que jamais, et se prévalurent de la condescendance d'Eugène qui avait permis la continuation du concile, pour croire son autorité supérieure à celle du Pape. Aucune occasion de déprimer et de vexer le pape ne fut négligée. Or cette manière d'agir est d'autant plus blâmable, qu'Eugène, comme le remarque le même Martenius, agissait pacifiquement avec les Pères, et s'accommodait volontiers à leurs exigences. Las de patienter, le pape résolut enfin de résister à tant d'audace. Tant en son nom qu'au nom des cardinaux, il envoya aux empereurs et aux princes des légats avec un mémoire, ou des instructions écrites, dénonçant les actes faits par les Pères contre lui (1).

La principale cause de discorde fut la controverse sur le choix du lieu où le concile célébrerait la réconciliation des Grecs. Comme les légats pressaient à la détermination de ce lieu, dans la dernière session, les Pères du concile répondirent que le temps de le fixer n'était pas encore venu. L'année 1437, quand on revint à cette question, pour la terminer, il y eut tant de dissidence dans les opinions, qu'on faillit en venir à une nouvelle rupture. Les Pères de Bâle, dans la vingt-cinquième session, du sept mai 1437, déclarèrent que ce serait à Bâle, sinon à Avignon, ou en Savoie ; que le Pape serait tenu de s'y transporter ; que tout ce qui serait statué contre ce choix serait nul et sans valeur. En outre, pour défrayer les Grecs, on imposa la dîme des bénéfices ecclésiastiques à tous les ecclésiastiques, même aux exempts, fussent-ils de dignité cardinalice ou papale. Les habitants d'Avignon ayant avancé soixante-dix mille florins d'or, le concile engagea pour caution tout ce qui reviendrait des indulgences promulguées par lui, et des dîmes imposées.

Les légats présidents réclamèrent, les Grecs même se plaignirent qu'on les traitât si durement. Les légats du siège apostolique et ceux qui leur étaient attachés, désignèrent Florence ou Udine pour le lieu du futur concile, où l'on ferait la réunion des Grecs. De la sorte, le même jour, et signés au nom du même concile de Bâle, deux décrets furent faits ; et chaque parti envoya ses députés aux Grecs, pour les prier de venir au lieu indiqué par chacun. Eugène approuva le lieu désigné par ses légats, les lieux désignés par les Pères de Bâle étant incommodes aux Grecs, et n'ayant point été marqués dans les conventions passées avec eux. Les légats, qui se conformaient à la volonté du Pape, vinrent d'abord près de sa personne à Bologne, puis allèrent à Venise, et enfin à Constantinople, où ils abordèrent le trois septembre. Les Grecs se préparaient à s'embarquer pour l'Italie, quand, le trois octobre, arrivèrent à Constantinople les évêques de Viseu et de Lausanne, députés du parti opposé à Eugène. Ils demandaient que les Grecs vinssent à Bâle, ou en Savoie, ou bien à Avignon. Les Grecs refusèrent et les députés s'en retournèrent indignés. Sur la fin de novembre, les Grecs s'embarquèrent sur neuf trirèmes, et arrivèrent à Venise au commencement de l'année suivante.

A la nouvelle qu'Eugène avait confirmé le décret opposé au leur, les Pères de Bâle s'indignèrent contre lui, et, à la session vingt-sixième, le 31 juillet 1437, malgré les réclamations pressantes du cardinal Julien, président du concile, et du cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, et de la plupart des Pères les mieux pensants, ils en revinrent aux accusations et aux citations. Ils accusèrent le Pape d'inertie dans le gouvernement des choses de l'Église, de simonie, et d'autres crimes encore ; ils lui adressèrent même un monitoire pour le sommer de comparaître dans soixante jours. A la session vingt-septième, le 26 septembre, ils déclarèrent nulle une promotion faite par Eugène, de Jean Vitellius ou Vitelleschi, patriarche d'Alexandrie, à la dignité de cardinal ; ils annulèrent ou irritèrent pareillement ce qui avait été réglé pour le concile d'Udine ou de Florence ; enfin, comme les frais, à cause de l'arrivée des Grecs, devenaient considérables, ils défendirent au Pape de lever des subsides à Avignon ou dans le comtat Venaissin, et lui interdirent toute vente, tout engagement ou toute aliénation de ces terres.

Sigismond avait envoyé des lettres à ces prélats pour les reprendre de tant d'audace et de témérité ; néanmoins, ils persévérèrent en leurs dispositions, et, à la vingt-huitième session, le premier octobre, sous la présidence de Georges, évêque de Viseu, en Espagne, du pays d'Aragon, Eugène, non comparant, fut déclaré contumace, et on instruisit le concile pour procéder contre lui. Cependant les députés du roi d'Espagne s'interposèrent dans ces décrets, et tant au nom du roi que des prélats et de la nation d'Espagne, ils exprimèrent leur improbation. Henri VI, roi d'Angleterre, fit aussi une verte réprimande aux Pères de Bâle, pour cette mauvaise façon d'agir, comme le rapporte Augustin Patrice dans son *Histoire du concile de Bâle.*

Tandis que ces choses se passaient à Bâle,

(1) Raynaldi, an 1436.

Eugène IV donna à Bologne, le premier octobre, la constitution *Doctoris Gentium*, qui transféra le concile à Ferrare, tant pour réprimer les actes audacieux de celui de Bâle, que pour donner une heureuse fin, si bien espérée, à l'affaire de l'église grecque. Il apparut alors à un bien plus grand jour, que toute autorité était enlevée au concile de Bâle, bien que déjà il était très évident que tout à Bâle se faisait illégitimement, contre tout droit, et que tant d'agressions contre la dignité pontificale étaient nulles de plein droit.

Loin d'obéir au décret d'Eugène, les Pères de Bâle tinrent, le douze octobre, leur vingt-neuvième session, pour déclarer nulles la dissolution du concile et sa translation à Ferrare. Ils sommèrent Eugène de la révoquer, sous peine d'encourir les peines dont il avait été autrefois menacé, savoir : de la suspense du pontificat, par le fait même pendant quatre mois, et, si dans les deux mois suivants, il ne se désistait point, de la privation de sa dignité. Le dix-neuf octobre, ils envoyèrent une lettre à tous les chrétiens, dans laquelle ils cherchèrent à réfuter une apologie faite en faveur d'Eugène. A la trentième session, du vingt-trois décembre, on traita de l'eucharistie. Le concile déclara que les laïques et les clercs non prêtres ne sont point tenus à la communion sous les deux espèces. Ce fut la dernière session du concile de Bâle de l'année 1437.

L'année suivante et les autres ensuite, les Pères de Bâle continuèrent à tenir leurs sessions, et complétèrent leur schisme, bien que, par l'autorité d'Eugène IV, le concile eût déjà commencé à Ferrare, même à Florence. Donnons maintenant un court aperçu des dernières sessions de Bâle, et des actes schismatiques qui y furent faits. Le vingt-quatre janvier 1438, les Pères de Bâle tinrent leur trente et unième session. On décida de plusieurs causes, qu'il ne serait plus nécessaire de les référer à la cour romaine ; on prohiba les grâces dites expectatives. Eugène fut déclaré suspens, et l'administration des fonctions pontificales fut dévolue au concile.

Le cardinal Julien se retira alors du concile, et se rendit auprès d'Eugène à Ferrare. Voyant les choses tourner au schisme, et les Pères de Bâle obstinés dans leur dessein de déposer le Pape, il ne voulut point tremper en cette iniquité. Les autres cardinaux se retirèrent également. Les Pères de Bâle n'en prirent aucun sentiment de crainte ni de honte ; ils élurent pour président du concile le cardinal Louis, archevêque d'Arles. A la trente-deuxième session, du vingt-quatre mars, on condamna, à Bâle, le concile de Ferrare, on excommunia Eugène, qui le présidait, et tous ceux qui y assistaient. Pour appuyer l'autorité de leur concile, les prélats schismatiques, dans la trente-troisième session, le 16 mai 1439, définirent *comme vérités de foi* les propositions suivantes : 1° Que le concile général, représentant toute l'Eglise, est au-dessus du Pape ; 2° que le Pape ne peut sans le consentement du concile, ni dissoudre, ni suspendre, ni transférer le dit concile légitimement assemblé ; 3° que celui-là est hérétique, qui combat avec persistance ces propositions. A la session trente-quatrième, le 25 juin 1439, on déposa Eugène. Or, à cette session, comme le démontre clairement et savamment le cardinal de Turrecremata, dans sa réponse contre les Pères de Bâle, huit seulement ou neuf y assistèrent, et encore ces huit ou neuf étaient-ils des personnages personnellement fort aigris contre le pape. Tous les représentants des princes catholiques réclamèrent.

A la trente-cinquième session, le 10 juillet 1439, on renouvela le décret touchant l'indissolubilité du concile sans le consentement des Pères, et on statua que l'élection d'un pape nouveau aurait lieu soixante jours après la déposition du précédent. A la trente-sixième session, le 17 septembre 1439, la croyance de l'Immaculée Conception fut déclarée pieuse, sainte, conforme au culte de l'Eglise, à la droite raison et à la sainte Ecriture, que par conséquent on pouvait la conserver. Il fut défendu de prêcher ou d'enseigner le contraire, et on statua que la fête de la Conception se célébrerait le 8 décembre.

A la trente-septième session, le 20 octobre 1439, on s'occupa de la future élection du pape. A la trente-huitième session, le 30 octobre, on condamna à Bâle le décret d'Eugène, *Moyses vir Dei*, donné à Florence, le 4 septembre 1439, dans lequel le pape soutenait la translation qu'il avait faite du concile. On y nomma trente-deux hommes de diverses nations qui, en compagnie de Louis, cardinal archevêque d'Arles, du titre de sainte Cécile, président du concile, éliraient un pape à la session suivante. Et en effet, à la session trente-neuvième, tenue le 17 novembre, on proclama l'élection d'Amédée, duc de Savoie, qui pour le moment menait une vie solitaire dans sa retraite de Ripaille, près du lac Léman. L'élu prit le nom de Félix V. Cette élection eut lieu le 7e jour après l'entrée des députés au conclave.

L'empereur Albert II étant mort l'an 1440, l'assemblée des électeurs eut lieu à Francfort, et Frédéric y fut nommé César. Les schismatiques de Bâle envoyèrent leurs orateurs à la réunion des princes, pour y faire reconnaître Felix comme pape. Les princes répondirent qu'ils ne voulaient point favoriser le schisme, mais qu'ils s'appliqueraient de tout leur pouvoir à procurer la paix de l'Eglise. Cependant les schismatiques, dans la session quarantième, tenue le 26 février 1440, publièrent le consentement obtenu, à force de prières, d'Amédée, pour son élection ; en conséquence, ils ordonnèrent à tous les fidèles de lui obéir, cassant à l'avance tout ce qui pourrait venir d'opposition du côté d'Eugène. Dans la quarante et unième session, le 23 juillet, on déclara nulle la sentence portée par Eugène contre Félix. Le lendemain, Félix, qui était

déjà arrivé à Bâle, après avoir été premièrement sacré évêque par le cardinal archevêque d'Arles, fut couronné d'un magnifique diadème, comme le rapporte au long et magnifiquement Æneas Sylvius Picolomini, depuis Pape sous le nom de Pie II, et alors assistant à Bâle (1). Pour que Félix entrât avec plus de pompe à Bâle, on avait décidé qu'il pourrait créer des cardinaux avant même son couronnement. Quatre cardinaux en effet ayant été créés, il approuva et confirma cette création au mois d'avril. Dans la quarante-deuxième session, on assura à l'antipape une honorable subsistance, savoir, pour cinq ans, la cinquième partie de tous les revenus ecclésiastiques ; et, après cet espace, la dixième partie pour cinq autres années. On défendit aux collecteurs d'exiger au-delà pour prix de leurs travaux ; mais on leur assigna une pension sur les revenus de Félix.

L'année 1441, à la quarante-troisième session, le 1er juillet, on décréta la célébration de la fête de la Visitation de la sainte Vierge ; ce fut, dirent les Pères du conciliabule, pour obtenir, par l'intercession de Marie, l'union de l'Eglise. Cette fête fut fixée au 2 juillet chaque année. Le 9 août, fut tenue la quarante-quatrième session ; on y décréta que tous ceux qui avaient été privés par Eugène de leurs bénéfices, seraient réintégrés entièrement ; que ceux à qui il les avait passés seraient dépossédés, par l'emploi, s'il était besoin, du bras séculier. A cette époque se tenait à Francfort l'assemblée des princes, qui y étaient en grand nombre. Frédéric y présidait comme empereur. Les légats de Bâle vinrent le trouver ; mais avant d'être reçus, ils durent déposer les insignes de légat. Il arriva aussi d'autres légats de la part d'Eugène. Ceux de Bâle furent entendus sans témoin pendant trois jours. Leur cause fut défendue par Panormita, jurisconsulte très célèbre de son temps, lequel en même temps plaida la cause de Félix. Le cardinal de Cusa soutint avec gravité et solidité la cause d'Eugène. Chaque parti laissa sa défense par écrit. L'assemblée des princes délibéra qu'il fallait tenir un concile certain, auquel les schismatiques de Bâle se soumirent, bien qu'à contre cœur, surtout lorsqu'ils virent que Frédéric, arrivant le 13 septembre près de Bâle, et prié d'y faire entrée, refusa jusqu'à ce qu'on ait consenti à la tenue d'un autre concile.

En conséquence, le 8 octobre, on tint à Bâle une assemblée, dans laquelle, après de longs débats, le consentement demandé par l'empereur fut accordé aux conditions que l'on trouve dans une lettre synodale sur cette affaire. Le 11 novembre, Frédéric entra en grande pompe dans la ville de Bâle. Le lendemain, il alla visiter Félix, entra dans sa demeure avec une faible suite, et refusa toujours de le saluer comme Pape. L'année 1443, les schismatiques, pour se rendre à leur promesse de se transporter en un lieu agréé de l'empereur statuèrent, le 16 mai, à la quarante-cinquième et dernière session de Bâle, que, d'après les décrets de Constance et de Bâle, on tiendrait un autre concile général, après trois ans, à Lyon ; que Félix faisait ce choix et qu'il pouvait convoquer le concile plus tôt encore. On ajouta que le concile de Bâle n'était point dissous, mais qu'on voulait le continuer toujours, moyennant que la ville serait un lieu de sûreté ; que si quelque empêchement survenait à la continuation à Bâle, on irait à Lausanne. Il est de fait qu'il y eut quelques sessions dans cette dernière ville ; mais on n'y fit rien de digne de remarque. Le seul fait important, c'est l'abdication de Félix, faite aux instances de Frédéric, pour la paix de l'Eglise. Félix se retira peu après dans sa solitude de Ripaille.

Cette exposition contient le sommaire des choses qui eurent lieu au concile de Bâle. Nous pensons qu'elle suffit par elle seule pour montrer qu'elle est l'erreur de ceux qui, par l'histoire de ce concile et de ce qui s'y passa, pensent soutenir leurs opinions sur l'autorité du concile de Bâle, pour prouver et établir que les décrets de Constance, que nous avons donnés comme s'appliquant au cas d'un schisme ou d'un pape douteux, doivent aussi s'appliquer au cas d'un Pape certain, et d'un temps où il n'y a pas de schisme. Quelle est en effet, la valeur d'un fait du concile de Bâle en cette matière, quand son histoire montre évidemment qu'on ne peut donner aucune confiance à son autorité ? Qui ne comprend en cette affaire, qu'on doit chercher, non pas si le concile de Bâle a porté ces décrets injurieux au Pape, mais s'il a eu le droit de faire ce qu'il a fait ? On ne peut citer aucun auteur impartial et vide de préjugés, qui ne blâme souverainement et la conduite et l'arrogance des prélats de Bâle.

Je ne m'étendrai point à réfuter ce que dit longuement sur le concile de Bâle l'auteur de la *Défense de la déclaration du clergé de France*, tant de fois citée (2) ; ni ce qu'a écrit le cardinal de la Luzerne en réponse au cardinal Orsi, pour infirmer ce que ce très savant homme avait écrit contre le défenseur de la *Déclaration* (3). Je ne réfuterai point ce que rapporte Mosheim des événements du concile de Bâle, qu'il appelle *un grand concile, très digne d'une éternelle mémoire* (4). Car il est évident à tout le monde que la seule raison pour laquelle ce concile plaît tant à Mosheim, c'est parce qu'il outrage si ignominieusement l'autorité du Souverain Pontife. Je dis la même chose de Fébronius, qui exalte si haut l'autorité du concile de Bâle, et que réfute le très érudit François-Antoine Zaccaria (5). Cette ouvrage de Fébronius a été aussi dévoilé et démasqué par le cardinal Sfondrate,

(1) Liv. II, *Du concile de Bâle*. — (2) *Défense de la déclaration*, l. VI. — (3) De la Luzerne, 3e partie, c. XXI. — (4) *Inst. Hist. Eucharistiæ*, sæc. XV, part. II, c. III. — (5) *Antifebronius*, 1re partie, l. IV, c. III.

dans sa troisième dissertation contre Maimbourg, et par les annotations du père Roncalia sur la huitième dissertation de Noël Alexandre, auteur d'une *Histoire de l'Eglise*, au quinzième et au seizième siècle. Je passe sous silence Potter qui, pour la cause de ses opinions, trouble toute l'histoire de ce concile (1). Comme Fébronius, de la constitution par laquelle Eugène permet la continuation du concile de Bâle, conclut que ce Pontife a adhéré aux décrets du même concile, je terminerai ce chapitre historique en rapportant, entre autres, ce témoignage d'Eugène lui-même, pris dans une lettre qu'il écrit à François Foscarini, duc de Venise, et dans lequel il atteste la fausseté de cette conclusion de Fébronius: « J'aurais, dit Eugène, sacrifié ma dignité apostolique et ma vie, plutôt que d'être la cause et le premier auteur de la soumission au concile de la dignité papale et du Siège apostolique, ce qui serait contre tous les canons ; c'est ce que jamais auparavant aucun de mes prédécesseurs n'a fait, et ce qu'on n'a demandé à aucun (2). » De ces paroles il suit qu'Eugène IV, en ratifiant la continuation seule, n'a autorisé que la continuation seule et n'a approuvé aucune des choses qui furent faites dans le concile.

V

DU CONGRÈS DE MANTOUE

TENU, L'AN 1459, PAR LE PAPE PIE II, AVEC LES PRINCES CHRÉTIENS

Calixte III étant mort à Rome, Æneas Sylvius Picolomini, cardinal du titre de Saint-Sabine, fut élu à sa place, et prit le nom de Pie II. Il était de la province de Sienne, dont il devint évêque : il était né à Corsigni, petit bourg dont il fit une cité, et qu'il appela de son nom de pape *Pienza*. Les monuments du temps offrent une légère divergence sur le jour de l'élection de Pie II. Platina le fait élire le vingt août ; l'*Histoire de Sienne* le vingt-et-un ; la *Chronique de Bologne* le dix-neuf; d'autres auteurs portent le jour de l'élection jusqu'au vingt-trois, et même au vingt-sept août. Ce qui est certain, c'est que l'élection de Pie II plut à tout le monde. C'était un homme brillant par sa connaissance des lettres, par son éloquence, par son érudition, et par son génie ; il était une célébrité. Il tint le Saint-Siège environ six ans, car il mourut en 1464, le seize août, à Ancône, où il s'était transporté pour procurer le succès de l'entreprise d'une expédition contre les Turcs.

Ce qui mérite, dans l'histoire de ce pontificat, un éloge particulier, c'est le zèle prodigieux qu'apporta Pie II pour engager les princes chrétiens à opposer leurs armes à Mahomet II et à ses troupes, et pour empêcher, par ce moyen, les maux dont les succès des mahométans menaçaient. Ce fut là l'occupation principale de ce pape. Dans ce but, il convoqua à Mantoue les princes chrétiens, afin que d'un commun accord tous les royaumes de l'Occident fissent une expédition contre les Turcs. Après ce congrès, et la discussion qui y eut lieu, parut la constitution *Ecclesia Christi*, le quinze janvier 1459, pour exposer et ordonner ce qui, par le suffrage commun, fut jugé le plus opportun au succès de l'expédition.

Pendant le temps même du congrès, Pie II fit la célèbre constitution *Execrabilis*, du vingt-trois janvier 1459. Il y condamne les appels de la sentence du Pontife romain au futur concile général, comme Martin V avait déjà fait au concile de Constance. Car, pour me servir des paroles de Gobelin, « Il s'était déjà glissé dans l'Eglise une coutume abusive de mépriser les censures du Pontife romain. Ceux qui étaient condamnés et mis à bout par sentence apostolique en appelaient au futur concile, donnaient un juge, qui n'existait pas, et un supérieur au pape qui n'a point de supérieur sur terre ; et ceux qui ne permettaient pas qu'on appelât de leur sentence appelaient de celle du vicaire de Jésus-Christ. Pie consulta les Pères qui étaient présents, sur ce qu'ils pensaient. Tous répondirent unanimement que des appellations de ce genre doivent être condamnées avec leurs auteurs. Et il fut ainsi décrété (3). »

On comprend facilement combien fut sage Pie II en proclamant cette constitution. On ne pouvait rien de plus opportun qu'une solennelle condamnation contre ces esprits turbulents, qui, sous le prétexte d'une telle appellation, levaient le frein à la licence, apportaient le plus grand détriment à la foi catholique, et à la discipline de l'Eglise, qui enfin, par ce moyen, s'efforçaient d'éluder cette sentence des Pères, appuyée sur la doctrine de l'Eglise savoir : que *le chef étant établi, il n'y a plus*

(1) Potter. t. IV, 1re partie, l. VII. — (2) Raynald, année 1433, n. 19. — (3) Gobelin. Comment. l. III.

lieu à schisme. Oui, le pape Pie II affirma avec une grande vérité que cet abus des appels du pape au futur concile général doit être qualifié détestable, inouï dans les anciens siècles de l'Eglise, contraire aux règles du droit et aux sacrés canons. Il n'y a pas lieu cependant de s'étonner si les écrivains hostiles au siège apostolique, comme Mosheim et Potter se sont épris de cette bulle de Pie II ; il n'y a pas davantage lieu de s'étonner, si cette bulle a soulevé les plaintes amères d'hommes, qui ont encore dans la suite manifesté la même audace tant de fois condamnée, d'en appeler ainsi du pape au concile afin d'échaper aux sentences du pape, et de semer toujours en attendant et impunément leurs doctrines contraires à celles du Saint-Siége.

Je touche, en passant, à un argument pris de l'histoire, pour démontrer la très juste condamnation de ces appels. Cet argument est fourni par le très érudit François Antoine Zaccaria, dans son *Antifebronius* (1). Zaccaria montre que les pélagiens les premiers, et à leur suite Nestorius, firent de tels appels du pape aux conciles ; mais que depuis ces époques, jusqu'à Luther, qui méconnut la condamnation de Léon X, et jusqu'aux adversaires de la bulle *Unigenitus* de Clément XI, ce fait de révolte condamné par l'Eglise sur des matières de foi, ne fut jamais renouvelé.

On connaît les témoignages des Pères, improuvant dès les temps les plus reculés cet abus d'en appeler au concile. Cependant nous citerons saint Prosper (2), qui loue le pape saint Célestin Ier d'avoir refusé aux Pélagiens la demande d'un nouveau jugement.

Saint Prosper dit en cet endroit : « Le pape Célestin de vénérable mémoire auquel le Seigneur conféra de grands dons de sa grâce pour le gouvernement de l'Eglise catholique, sachant qu'à des condamnés, il faut, non pas accorder la révision de leur jugement, mais procurer un remède salutaire de pénitence, fit chasser de toute l'Italie l'hérésiarque Célestius, qui demandait une audience comme si l'affaire n'avait pas été jugée. Tel était son zèle à garder l'observation inviolable des statuts de ses prédécesseurs, et les décrets synodaux, qu'il ne croyait pas pouvoir corriger et reprendre quelque chose sur ce qui avait été une fois censuré. »

Augustin aussi fait une sévère et peut-être trop aigre invective contre les Pélagiens, de ce qu'ils en appellent à la sentence du concile après le jugement d'Innocent Ier (3) : « Il fallait donc, dit-il, rassembler un concile pour condamner cette doctrine pestilentielle déjà découverte, comme si jamais aucune hérésie n'avait été condamnée qu'en synode ; tandis que plutôt il est très rare d'en trouver pour lesquelles on en soit venu à cette nécessité. Il y en a au contraire en nombre incomparablement plus grand, qui, dès qu'elles ont paru, furent désapprouvées et condamnées sur place, et il leur fut impossible de se répandre de là dans le reste du monde. Mais l'orgueil de ces derniers, qui s'élève si haut contre Dieu qu'il veut mettre sa gloire non plus en Dieu, mais dans le libre arbitre, veut se donner la gloire de rassembler pour lui un concile de l'Orient et de l'Occident. Ne pouvant, grâce à la résistance que Dieu leur oppose, pervertir le monde catholique, ils veulent au moins troubler sa paix. Mais ce qu'il y a à faire, c'est que la vigilance et la diligence pastorales après le jugement compétent et suffisamment rendu contre eux, terrassent ces loups rapaces, partout où ils apparaissent, soit pour leur guérison, soit pour leur changement, soit encore pour le salut et la préservation des autres. »

Ces citations et réflexions suffisent pour prouver que les appels du jugement du Pontife romain à celui du concile, en matière de foi, sont inouïs dans l'histoire de l'Eglise et que ceux qui ont fait, de semblables appels ont été méprisés, et que, de fait c'est un déshonneur de les imiter. On pourrait démontrer aussi, par des arguments pris de l'histoire ecclésiastique, que les appels en matière de discipline, sont pour la même raison condamnables.

En effet, si l'on cherche quel est le sentiment des Pères sur tout jugement, en quelque cause que ce soit, prononcé par le siège apostolique, on trouvera que c'est le sentiment reçu constamment, de toute antiquité dans l'Eglise, que les jugements du Saint-Siége sont irrétractables. Si ce sentiment est admis en général de toute sentence portée par les Pontifes romains, en toute affaire, l'histoire ensuite montre en particulier que ce n'est pas seulement en matière de foi, mais aussi en matière disciplinaire que les appels interposés après un jugement, sont improuvés.

Citons, entre autres témoignages, les paroles d'une lettre de Gélase Ier, pontife romain, aux évêques de Dardanie : « Le siège du bienheureux apôtre Pierre, dit Gélase, a le droit de résoudre et de terminer les affaires, puisqu'il a le pouvoir de juger toute l'Eglise, et qu'il n'est jamais permis de juger de son jugement, c'est-à-dire, qu'on peut appeler de toute partie du monde à son autorité, et personne ne peut appeler de la sienne. »

Le même Pontife affirme la même chose ailleurs avec plus de clarté encore (4) : « Ce sont, dit-il, les canons eux-mêmes, qui ont voulu que de toute l'Eglise on appelât à l'examen du siège de Rome ; et ils ont sanctionné, au contraire, que jamais on ne peut appeler du siège de Rome. Ainsi ils ordonnent que le siège de Rome juge de toute l'Eglise, que lui-même ne soit appelé au jugement d'aucun autre tribunal ; ils ne commandèrent jamais de revenir sur ses jugements, ils décré-

(1) *Antif.* 2e partie, l. IV, c. v. — (2) *Contra Collat.*, c. XLI. — (3) Lib. IV, *ad Bonif.* c. ult. — (4) *Commonit. ad Faustum.*

tèrent que ses sentences ne sont pas susceptibles de cassation, et qu'on doit suivre ses arrêtés. » On pourrait ajouter plusieurs autres témoignages des Pères affirmant et démontrant la même doctrine. Tous ces arguments sont tels, qu'ils mettent hors de toute controverse ce fait, savoir : que toujours dans l'Eglise, on a regardé comme certain, et que toujours il a été admis dans le droit canonique, qu'on ne peut faire appel d'aucun jugement du siège apostolique.

On comprend facilement comment cette doctrine fut toujours reçue dans l'Eglise, quand on considère que l'Eglise catholique enseigna toujours, touchant le Pontife romain, qu'il est le chef de toute l'Eglise, qu'il occupe la prééminence dans tout l'univers, qu'il est le vrai vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, prince des Apôtres, le père et le docteur de tous les chrétiens, qu'il a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le bienheureux Pierre, la pleine et entière puissance de conduire, de régir et de gouverner l'Eglise universelle. Telle ayant toujours été la foi de l'Eglise catholique, il est manifeste que les chrétiens, toujours formés à cet enseignement ont dû conclure tout ceci, savoir : il est absurde, il est incompatible avec la doctrine de l'Eglise, que les jugements du Pontife romain soient sujets à rétractation.

A ces raisons de droit, s'ajoute la preuve de fait, que même les conciles généraux ont toujours regardé comme irrévocables les jugements des Pontifes romains ; de sorte que les faits eux-mêmes doivent faire clairement comprendre à tous combien il est absurde d'appeler de la sentence du Pontife romain au jugement du concile général. Il n'est pas nécessaire ici de tirer de l'histoire des conciles généraux les uns après les autres les témoignages en preuve de ce que nous avançons. Quiconque veut consulter ces actes, reconnaît évidemment que les conciles généraux ont toujours regardé comme irrévocables les jugements du Pontife romain.

Si l'on veut savoir à quelle époque remonte, pour la première fois, la mention de l'appel de la sentence du Pape au concile en matière de discipline, il est bon, pour expliquer clairement cette question, de consulter l'ouvrage du très érudit Zaccaria, à l'endroit cité (1). Ce savant auteur montre admirablement que la première mention d'une appellation de ce genre, vraie et proprement dite, remonte aux temps du très funeste schisme d'Occident, qui a suivi l'élection d'Urbain VI. Cet abus persévéra et prit de nouvelles proportions avec la durée et la persévérance du schisme, pendant lequel on fit autant de décrets qu'on crut en devoir faire, principalement pour appuyer l'autorité des conciles.

Le premier exemple d'appellation semblable paraît être vu, d'après Zaccaria, dans le traité que Pierre d'Ailly offrit à Clément VII, ou Robert de Genève, en 1317 ; encore Zaccaria montre-t-il, d'après le contexte de tout le traité, que Pierre d'Ailly ne regardait pas cette doctrine comme certaine. Nous avons dit suffisamment, pour prouver que les appellations, même en matière disciplinaire, du Pontife romain au jugement du concile général, ont toujours été désapprouvées dans l'Eglise, de telle sorte que dans le long espace de treize siècles, on n'en trouve aucun exemple, tandis que, d'autre part, on ne commence à les invoquer que dans le temps d'un schisme très grave, et dans le parti intéressé seulement.

Ce que nous avons dit du premier exemple d'appel semblable, qu'il faut rapporter aux temps susdits du schisme d'Occident, ne doit pas souffrir l'ombre d'un doute, de ce que, dans des temps antérieurs à ce schisme, on puisse trouver des exemples où en matière disciplinaire, on en vient de la sentence du Pape au jugement du concile.

Car nous parlons, dans cette discussion, d'appellation vraie et proprement dite, de la sentence du Pape au jugement du concile, consignée dans l'histoire, et antérieure au susdit schisme. Nous ne parlons pas de querelle quelconque, qui se serait élevée, parce que le Pape, sans discussion faite en concile aurait par lui-même rendu sa sentence sur les choses soumises à sa décision. Les Souverains Pontifes, en effet, au dixième, au onzième et au douzième siècle, comme le remarque Pierre de Marca (2), avaient, il est vrai, fait passer en coutume que les controverses soumises à leurs décisions, seraient examinées en concile. Quelquefois, cependant, s'ils avaient jugé par eux-mêmes, sans observer cet usage, il survenait des querelles et plusieurs pensaient qu'il fallait porter l'affaire en concile. Mais ces plaintes ne constituaient pas du tout une appellation proprement dite et nous ne traitons que d'appellation vraie et proprement dite.

Citons entre autres, un exemple : Il ne faut pas regarder comme un appel vrai et proprement dit celui que fit l'empereur Frédéric II, en 1239, quand il se vit anathématisé par Grégoire IX. Matthieu Pâris, dans son *Histoire d'Angleterre*, dit, en cette année, que les barons de France résistèrent, que Grégoire dut s'abstenir de porter cette sentence et que, « s'il méritait d'être déposé, il ne devait l'être que par un concile général. » De plus, le même Frédéric II demande à l'Eglise romaine même le concile pour juger sa cause ; or, cette démarche fait voir clairement qu'il ne s'agit point de la part de Frédéric, d'un appel véritable et proprement dit. Voici cependant les paroles de l'empereur, rapportées par Matthieu Pâris : « Par nos lettres et nos députés, nous signifions, par le sang de Jésus-Christ, aux cardinaux de la très sainte Eglise romaine, qu'ils aient à convoquer un concile général des prélats et des autres fidèles du Christ. »

Malgré cette instance, Frédéric mettait tout

(1) *Anti febr* 2e partie, l. IV, c. v, n. 4 et suivants. — (2) *De concord. sac. et imp* l. IV, c. XVII.

en mouvement pour prolonger le temps, et pour éviter la sentence de déposition qui le menaçait. Aussi à peine eut-il appris que Grégoire IX avait convoqué à Rome le concile demandé, qu'il commença les manœuvres les plus iniques pour empêcher les évêques de s'y rendre ; quand enfin il se vit déposé au concile général de Lyon, l'an 1245, il en appela à un concile plus général.

Dans les leçons sur le quatorzième siècle(1), quand nous avons traité de Boniface VIII, nous avons examiné l'appel qui fut fait, au nom de Philippe le Bel, roi de France, de la sentence du Pape au concile général. Nous avons vu toute la raison de cette controverse. Si donc on veut voir comment, dans ce fait, il n'y a rien qui constitue une appellation véritable et proprement dite, de laquelle nous traitons, et comment nos adversaires n'y peuvent puiser aucun argument, on pourra consulter cette leçon, qui expose le récit de toute cette dissidence entre le Pape et le roi de France. Nous concluons donc, que la doctrine que Zaccaria, digne de toute louange, a tant de fois soutenue sur la nouveauté de ces appels, a été dignement soutenue et défendue par lui ; nous concluons, par les monuments de l'histoire ecclésiastique, qu'évidemment, soit pour les choses qui regardent la foi, soit pour celles qui sont de discipline, les appels du jugement du Pontife romain à celui du futur concile général, ont toujours été improuvés dans l'Eglise. En traitant des pontifes Sixte IV et Jules II, nous verrons leurs constitutions renouveler et confirmer pour l'avenir cette condamnation de ces appels, auparavant prononcée par Pie II et par Martin V.

VI

DU CONCILE DE PISE CÉLÉBRÉ POUR DÉTRUIRE LE SCHISME.

Nous avons déjà dit plusieurs fois que l'an 1409, fut célébré à Pise un concile, pour éteindre le schisme qui suivit l'élection d'Urbain VI. Mais l'issue de ce concile ne répondit aucunement aux communs vœux de tous les bons, qui étaient l'extinction du schisme. Nous allons parler brièvement en particulier de ce concile, et d'abord, donnons-en tout le sommaire : Nous apporterons les raisons principales sur lesquelles s'appuient ceux qui nient l'autorité de ce concile ; puis nous exposerons celles dont se croient forts les partisans dudit concile. Dans les très amples collections des conciles, on trouve tout au long relatées toutes les choses qui appartiennent à la célébration de celui-ci, et au détail de chacune des choses qui y furent faites. Or, il apparaît évidemment, par tout le contexte de cet acte très important, avec quel zèle alors tous les bons s'appliquaient à délivrer l'Eglise d'un schisme si funeste.

Le concile de Pise fut ouvert l'an 1409, le 25 mars, comme on le lit au commencement de la première session ; et il renferma vingt-trois sessions. Raynald donne la liste de ceux qui assistèrent au concile. Hardouin, d'après Cossarti, en donne une plus complète. La cause de la convocation de ce concile, fut, avons-nous dit, la destruction du schisme, attendu que, contre Grégoire XII, qui avait succédé à Urbain VI, se portait comme pape Pierre de Lune, sous le nom de Benoît XIII, lequel avait été mis à la place de Clément VII. Tous les deux créèrent des cardinaux, et tous les deux étaient soutenus par de nombreux partisans. C'est pourquoi les cardinaux des deux partis, ou, comme on disait, des deux *obédiences*, se rassemblèrent.

Voici la lettre de convocation du concile envoyée à Benoît XIII : A Sa Sainteté notre seigneur Benoît XIII, par la miséricorde divine Souverain Pontife, les humbles et dévoués serviteurs, les cardinaux, évêques, prêtres et diacres, présents à Livourne, diocèse de Pise, en notre nom et au nom de nos très révérends frères les cardinaux absents, et adhérant à nous, et voulant y adhérer en cette cause.

On lit cette lettre et encore d'autres écrites par les cardinaux du même Benoît XIII, dans Dacheri (2), dans Hardouin (3), et surtout dans Martène (4), où il édita plusieurs pièces concernant le concile de Pise, surtout dans la préface, où il traite avec érudition de ce concile. En outre, sur les schismes arrivés dans l'Eglise romaine depuis la mort de Grégoire XI, Raynaldi a édité jusqu'en 1408 les lettres des cardinaux de Grégoire XII, aux évêques et aux autres personnes de son obédience. On dit que la lettre envoyée à Benoît lui fut présentée par maître Jean Guiard, archiprêtre de Poitiers, député vers lui à Perpignan. On lit aussi dans le même auteur la réponse illusoire de Benoît.

Au concile de Pise, présida le cardinal de Poitiers, doyen des cardinaux des deux obédiences. Grégoire et Benoît ne paraissant point,

(1) T. II. c. XLVII. — (2) T. VII. — (3) *Notes sur le concile*. — (4) T. VII. de sa très copieuse collection.

on les cita trois fois ; après quoi, n'ayant point répondu au concile, ni en personne, ni par des représentants, à la troisième session, ils virent une sentence de déposition portée contre eux. On ne lut cependant cette sentence qu'à la quatorzième session.

Le 16 juin, après la messe et le sermon fait par l'évêque de Novare, les cardinaux, au nombre de vingt-quatre, entrèrent en conclave, et le 26 juin, ils élurent et proclamèrent pape Pierre Philarge, de Candie, des Frères Mineurs, qui prit le nom d'Alexandre V. A la dix-huitième session, après la promulgation de son élection, Alexandre fit un sermon sur ces paroles : « *Erit unum ovile et unus pastor*, il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur », et il présida aux sessions suivantes. On peut lire ces détails, entre autres chroniqueurs, dans Raynaldi, qui les continue abondamment jusqu'en 1409, année dans laquelle fut tenue le concile qui commença le 25 mars, et dont la vingt-troisième et dernière session eut lieu le 7 août.

Ce que nous avons rappelé jusqu'à ce moment est pour faire comprendre quelle fut la principale affaire traitée au concile de Pise. Nous nous abstenons de mentionner comme nous l'avons déclaré, des affaires particulières de chaque session ; ce serait un trop long travail qu'on trouve du reste dans la *Collection des conciles*. Pour atteindre notre but, il a suffi d'exposer les choses qui montrent quel dessein a animé le concile pour repousser le schisme.

Nous allons toucher à d'autres points, touchant l'autorité du concile. Nous exposerons les raisons pour et contre alléguées par les défenseurs et par les adversaires.

Contre l'autorité du concile de Pise, se sont élevés saint Antonin, le cardinal de Turrecremata, après Boniface Ferrier, dans la défense de Benoît XIII, au tome II des *Anecdotes* de Martène, après Clémangis et d'autres : de ce sentiment furent aussi Cajetan Sanderus et Raynaldi. Ont tenu ce concile comme œcuménique, Gerson dans son ouvrage *De Auferibilitate papæ ab Ecclesiâ*, Egidius, cardinal de Viterbe, le cardinal Azor, Spondanus, Hermantius, Pierre Annat et surtout Noël Alexandre, dans sa deuxième dissertation sur le quinzième siècle. Le cardinal Orsius, au chapitre XIIe, dans sa réfutation de Bossuet, veut qu'on n'accuse ni d'hérésie, ni de schisme, ni de témérité, ceux qui ont nié la légitimité du concile de Pise, ou qui le nient encore.

Les adversaires de l'autorité du concile s'expriment en ces termes : on appelle concile légitime ou œcuménique, celui qui est tenu par les évêques convoqués de toutes les parties du monde ou bien celui où tous les évêques sont convoqués par l'autorité légitime. Or, il est évident que de très vastes provinces de l'univers catholique et que d'illustres églises, aucun évêque n'est venu au concile, jugeant sur des raisons très puissantes, qu'ils y étaient appelés par une autorité peu légitime. Presque tous les évêques d'Espagne et d'Ecosse furent dans ce cas ; une grande partie de ceux de la Germanie et de l'Italie en furent également là. Une si grande étendue de pays, où des évêques en si grand nombre ne se crurent point obligés de venir au concile, montre que Noël Alexandre s'est trompé, en appelant trop moindre partie de l'Eglise, ceux qui ne voulurent point adhérer au concile.

Il y avait en réalité des évêques catholiques de ces contrées qui déclaraient ne pas pouvoir assister au concile. Leur refus était motivé en ceci, qu'ils doutaient de l'autorité de la convocation. Ils ne manquaient pas de graves raisons pour juger ainsi ; ils avaient la certitude que des conciles œcuméniques ne peuvent se célébrer sans le consentement du Pontife romain, et ils ne se croyaient aucun droit de juger une cause concernant le siège apostolique. Mais remarquera-t-on, en ce temps de schisme, le pontife était douteux ; les cardinaux ne l'étaient pas moins, répondra-t-on, et leur autorité est incertaine. En outre, c'était une chose certaine et au point du droit canonique, qu'un évêque dépouillé de son titre n'était point contraint de se rendre au concile, avant d'avoir été auparavant rétabli ; c'est pour ce motif que Grégoire et Benoît avaient demandé qu'on leur rendît obéissance avant le concile. On ne fit point attention à ces raisons, qui furent faites aux cardinaux, comme on le voit dans l'édition des conciles de Labbe. Quoique les académies de Paris, de Florence et de Bologne aient émis leur sentiment, leurs jugements ne restent pas moins suspects : les Français sont suspects, comme voulant attirer le pape dans leur pays ; les Florentins sont suspects comme attachés aux Français ; les docteurs de Bologne enfin le sont parce que cette cité, où Balthazar Cossa était tout puissant, voulait se ranger au sentiment de ce dernier. On consulta sur cette affaire de célèbres jurisconsultes. Quelques-uns pensèrent qu'on pouvait répondre à ces raisons et que ces objections pouvaient être mises à néant; mais le doute n'en persista pas moins et le sentiment de ceux qui niaient l'autorité du concile de Pise, persévéra encore après la célébration.

A ces raisons infirmant l'autorité du concile de Pise, ceux qui le soutenaient apportèrent les leurs. La première qui ressort de la nature même des choses, c'est que le concile de Pise fut convoqué dans un temps d'un schisme très grave, qui depuis longtemps affligeait malheureusement l'Eglise. Il faut regarder comme extraordinaires les circonstances dans lesquelles le projet d'un concile pour détruire le schisme a été conçu et mis à exécution ; car en temps et en circonstances semblables, les choses ne peuvent pas se passer comme en temps de paix dans l'Eglise. Cependant, même en temps de schisme, Dieu ne retire point sa providence de l'Eglise ; or on fit pour la célébration du concile de Pise ce qui pouvait être fait en ce temps pour délivrer l'Église d'une si grande calamité. On pensa donc que l'incertitude sur le pontife

douteux ne pouvait être mieux dirimée que par la tenue d'un concile à ce dessein.

Vu ces raisons, les défenseurs de l'autorité du concile de Pise pensent facilement résoudre les objections des adversaires. La convocation du concile, faite en des formes inusitées, n'en est pas moins légitime, disent-ils, parce qu'elle fut faite par ceux à qui, en temps de schisme, il appartient de venir en aide aux nécessités de l'Eglise. Comme le pontife était très incertain, comme il y avait tant de confusion dans l'Eglise, on n'enlevait rien par ce procédé à l'autorité du pontife légitime, dont le propre de la puissance est de convoquer les conciles. On ne jugeait pas proprement la cause du siège apostolique, mais la question principale était de savoir qui il fallait regarder comme le pontife légitime. La répugnance de tant d'évêques à venir au concile ne nuit point à son autorité. Il n'y a rien d'étonnant, ajoute-t-on enfin, que les adversaires du concile ne soient point satisfaits, en un si grand conflit, quand le plus souvent, pas même en matière plus certaine, on ne peut contenter la partie adverse.

Ce qui, ajoute-t-on, est bien propre à prouver l'autorité du concile de Pise, c'est qu'Alexandre V et son successeur Jean XXIII sont comptés parmi les papes légitimes. Au concile de Constance, à la vérité, on déclara probable l'opinion des adversaires du concile. Mais on fit remarquer que cette probabilité n'était que pour les pays ou une narration infidèle des choses faisait porter sur le fait même un jugement mal fondé, ayant seulement les apparences de la probabilité et de la vérité. C'est pourquoi, ajoute-t-on, si l'on se fait directement la question : Le concile de Pise a-t-il été légitime? Alexandre a-t-il été élu légitimement? on peut donner les preuves de l'affirmative, pour les deux questions. Mais si l'on fait la question d'une manière indirecte, au reflexe, savoir de cette sorte : L'autorité légitime du concile est-elle certaine? le pontificat d'Alexandre est-il certain? on peut concéder aux adversaires, que dans les nations ci-dessus citées, l'autorité de la convocation et de la célébration du concile de Pise n'est point certaine. Cela cependant n'atténuerait en rien cette autorité.

Enfin, les adversaires dn concile concluant par le témoignage de saint Antonin, disent que le concile de Pise a plus aggravé le schisme qu'il ne l'a étouffé, car à partir de ce jour jusqu'au concile de Constance, il n'y avait non plus deux, mais trois prétendants au souverain pontificat. Cela ne décide point la question, disent les défenseurs du concile, parce que l'issue d'un événement n'est point un titre suffisant pour se prononcer sur sa nature et sa qualité. On peut voir, dit Spondanus, sous certain rapport, par les choses qui se passèrent au concile de Pise, que le schisme y fut attaqué par la racine, en tant qu'il prépare les voies au concile de Constance pour en achever la destruction.

LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME

DE L'AN 1431 A L'AN 1447

Du salut de la France par Jeanne d'Arc à la réunion des Chrétiens d'Orient avec l'Eglise romaine, sous le pape Eugène IV. — Concile de Bâle. — Concile œcuménique de Florence.

La première des nations catholiques, le premier des royaumes chrétiens cesseront-ils d'être une nation, d'être un royaume ? L'empire grec, si souvent rebelle à l'Eglise de Dieu, succombera-t-il sans retour sous le fer des Turcs? Constantinople, le siège de tant d'hérésies, sera-t-il le siège final de l'antichristianisme de Mahomet ? L'Europe chrétienne, travaillée par des principes d'anarchie politique et même religieuse, aura-t-elle le sort de l'empire grec ? Maîtres de Constantinople, qui se disait la nouvelle Rome, les Mahométans seront-ils encore maîtres de l'ancienne Rome, et suivant la menace d'un de leurs sultans, feront-ils manger l'avoine à leurs chevaux sur l'autel de saint Pierre ?

Au huitième siècle, nous les avons vus sur le point d'accomplir ce vœu satanique de leur empire anti-chrétien. Maîtres de l'Asie, de l'Afrique, de la Sicile, de l'Espagne et d'une grande partie de la France, il ne leur restait plus qu'à conquérir l'impuissante Italie, pour anéantir la civilisation chrétienne, et faire du monde entier ce qu'ils ont fait de l'Afrique et de l'Asie, des ruines habitées par des barbares.

Pour prévenir ce malheur, Dieu suscite dans la France orientale une famille de héros : Charles Martel, Pépin le Bref, Charlemagne, qui les rejettent bien au-delà des Pyrénées, et donnent à la république chrétienne le signal de se défendre contre l'antichristianisme armé de Mahomet : lutte mystérieuse et formidable qui, après mille ans, n'est pas encore tout à fait terminée. Au fort de cette lutte, vers la fin du onzième siècle, Dieu suscite du même côté de la France d'autres héros, Godefroi de Lorraine et ses frères, pour conduire à Jérusalem l'Europe en armes sous la bannière de la croix.

Comme à l'époque où nous en sommes, des princes français régnaient en France et en Angleterre, on pouvait espérer que les deux royaumes, unissant leurs forces contre l'ennemi commun de la chrétienté, vivraient en paix l'un avec l'autre. Le contraire arriva. Tant que les Français régnèrent en France seule, et les Anglais en Angleterre, les relations des deux pays étaient fort amicales, comme nous avons vu au temps de Charlemagne ; mais depuis que les Français de Normandie, sous Guillaume le Conquérant, et les Français d'Anjou, sous Henri Plantagenet, furent devenus maîtres de l'Angleterre, il s'établit entre l'Angleterre et la France une rivalité, souvent inimitié, qui n'est pas encore éteinte. C'est que les Français de Normandie et d'Anjou, non contents de régner en Angleterre, auraient encore voulu y joindre la France, leur mère-patrie. De sorte que, tout bien considéré, cette rivalité internationale qui a été si funeste au deux pays est, par son origine, beaucoup moins anglaise, que française.

Ce qui envenima surtout le mal, ce fut la postérité de Philippe le Bel, ce roi qui mit la main sur le pape et voulut inféoder la papauté à la France ; entreprise funeste qui aboutit au long schisme d'Occident et à la ruine humainement inévitable de la France comme nation indépendante. Philippe avait marié sa fille Isabelle à Edouard II, roi angevin d'Angleterre. Isabelle fait mourir son époux, mais laisse un fils, Edouard III. La postérité masculine de Philippe le Bel s'étant promptement éteinte en France, Edouard III revendique ce royaume du chef de sa mère. Les Français perdent la bataille de Poitiers, le roi Jean est captif, Calais se rend à Edouard. Charles V lui reprend à peu près toutes ses conquêtes ; mais il meurt le 16 septembre 1380, après avoir donné les mains au grand schisme d'Occident. Les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne se disputent le gouvernement de leur neveu, le jeune roi Charles VI, et de son royaume. Charles VI tombe en démence. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, frère du roi ; il est assassiné à son tour par les gens du dauphin, depuis Charles VIII. Guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons. Charles VI, toujours plus ou moins en démence, donne

sa fille Catherine en mariage au roi d'Angleterre, Henri IV, le déclare régent du royaume et héritier de la couronne de France, à l'exclusion de toute autre personne de la famille royale. C'était le 21 mai 1420. Le 23 décembre de la même année, le dauphin, Charles VII, déshérité et poursuivi en guerre par son père, Charles VI, renié et maudit par sa propre mère, Isabelle de Bavière, se voit condamné par le parlement de Paris, banni à perpétuité et déclaré indigne et incapable de succéder à la couronne. Charles VI meurt le 22 octobre 1421. Les hérauts crient dans les rues de Paris : Vive Henri de Lancastre, roi d'Angleterre et de France ! C'était Henri VI, âgé de dix mois, fils de Henri V et de Catherine de France. Son oncle et son tuteur, le duc de Bedford, est régent du royaume de France. Il est soutenu par le nouveau duc de Bourgogne, Philippe dit le Bon, par le duc de Bretagne et Artus, son frère, comte de Richemont. Paris, son université, son parlement, sa populace, est tout anglais.

Charles VII, retiré à Bourges, est reconnu d'un certain nombre de Français, parmi lesquels on ne voit ni tête, ni cœur, ni concert. Le roi, gouverné par des favoris ou des favorites, n'a ni résolution ni énergie. Le comte de Richemont lui offre ses services, en reçoit l'épée de connétable, fait noyer un de ses ministres favoris, et finit par se retirer. Le petit nombre de royalistes français qui tiennent encore à Charles VII sont le plus souvent battus. Le duc de Bedfort, voulant porter ses conquêtes au-delà de la Loire, fait mettre le siège devant Orléans, le 12 octobre 1428. Les habitants se défendent avec courage ; mais, livrés à eux-mêmes, ils ne sauraient tenir longtemps contre une armée qui s'augmente toujours. L'an 1429, le 18 février, vendredi des Quatre-Temps, Falstoff, chevalier anglais, amène aux assiégeants un convoi de harengs. Les troupes observaient alors le carême. Il est attaqué par les Français près de Rouvrai en Beauce, et les met en déroute. Ce combat fut appelé la journée des harengs. Après ce dernier échec, Orléans ne pouvait manquer de succomber dans peu : il n'y avait nulle espérance de secours. Charles VII, que les Anglais nommaient par dérision le petit roi de Bourges, songeait à quitter la France pour se réfugier en Espagne ou en Ecosse.

Or, dans ce moment-là même, arrive à Charles VII, arrive à Orléans, arrive à la France entière un secours inattendu, inespéré ; et cela, du même côté que vint autrefois la famille de Charlemagne et de Godefroi de Lorraine. L'histoire en est si singulière et en même temps si authentique, que nous n'en dirons presque rien qui ne soit attesté juridiquement.

Dans l'ancien diocèse de Toul, plus tard diocèse de Nancy, actuellement diocèse de Saint-Dié, sur les frontières de la Champagne, de la Bourgogne et de la Lorraine, entre les villes de Neufchâteau et de Vaucouleurs, sur la rive gauche de la Meuse, est le petit village de Domremi, ainsi nommé de saint Remi, l'apôtre de la France, patron de la paroisse. Là, dans les premières années du quinzième siècle, vivaient deux pauvres paysans. Le mari s'appelait Jacques d'Arc ; Isabelle Romée était le nom de sa femme. Suivant le rapport unanime de nombreux témoins sous les yeux desquels ils vécurent, c'étaient des gens pieux et honnêtes, et d'une réputation intacte. Ils servaient Dieu avec un cœur simple, élevaient leurs enfants dans le travail et la crainte du Seigneur, étaient purs dans leurs paroles, justes dans leurs actions, et entretenaient avec leurs voisins la concorde chrétienne. La vie était loin de leur être facile, car ce n'était qu'à la sueur de leur front qu'ils gagnaient le strict nécessaire en cultivant un petit champ et en élevant quelque bétail ; mais ils mangeaient leur pain d'un cœur content, et le partageaient encore volontiers avec leurs frères plus nécessiteux, afin d'avoir part, eux aussi, à la miséricorde divine, au grand jour du jugement.

C'est une contrée calme, riante et féconde, que celle qu'ils habitaient, une vallée solitaire et gracieuse, entrecoupée de larges prairies, de champs couverts de moissons, de jardins fruitiers et de vignobles. Les eaux naissantes de la Meuse la traversent joyeusement, et baignent en passant de charmants villages, des chapelles paisibles et de vieux châteaux. Sur le sommet des montagnes, on voit encore les restes d'antiques et sombres forêts. Le petit village de Domremi, baigné par la Meuse, communiquait par un pont au château de l'Isle, placé immédiatement sur la rive droite. Comme à cette époque, la rive droite de la Meuse était Lorraine et la rive gauche France, le village de Domremi, avec son château de l'Isle, était en même temps France et Lorraine. Quoique l'église de Domremi eût dès lors un curé, elle dépendait néanmoins de la paroisse de Greux, village un peu plus considérable, à dix minutes en descendant la rivière.

On peut encore voir aujourd'hui la petite maison dans laquelle Jacques d'Arc et sa femme Isabelle Romée vivaient il y a plus de quatre cents ans. Elle est à côté de l'église. On la distingue sans peine, entre toutes les autres, à une statue placée au-dessus de la porte, et qui représente une femme armée et agenouillée, les cheveux flottants sur les épaules. La statue, d'abord de pierre, étant à demi détruite par le temps, a été remplacée par une semblable en bronze ; au-dessous, à la clef de voûte de la porte, il y a trois blasons, bien conservés jusqu'en 1830. Celui de droite renferme une épée nue, la pointe tournée en haut et supportant une couronne royale ; celui de gauche est meublé de trois socs de charrue ; mais dans celui du milieu on voit les trois lis, ces antiques armes de la France, surmontés d'un bouquet d'épis et de raisins, avec l'inscription suivante : « Vive labeur ! vive le roi Louis ! » et la date de 1481.

Cette femme armée, agenouillée, les mains jointes dans l'attitude de la prière, c'est Jeanne d'Arc, qui naquit dans cette maison l'an mil quatre cent onze après la naissance de Jésus-Christ.

Jeanne avait trois frères et une sœur ; mais elle se distingua de bonne heure, entre les autres, par une bonté et une piété toute particulières. Aujourd'hui encore nous avons sur son enfance les rapports de plus de trente témoins oculaires de tout rang, grands et petits, chevaliers et prêtres, officiers du roi et paysans, hommes et femmes (1). Tous s'accordent à dire que, depuis ses plus tendres années, sa conduite fut pure et irréprochable. Presque chacun d'eux vante en elle une vertu spéciale qu'il lui a vu pratiquer. D'après ces témoignages authentiques, elle était d'un cœur très doux et très compatissant, simple et sans défiance, quoique d'un esprit prudent et éclairé, modeste dans ses paroles et actions, laborieuse, humble, éloignée de la colère et de l'impatience, timide et en même temps d'un courage inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs.

Mais surtout les mêmes témoins ne se lassent point de vanter sa piété. Au foyer paternel, dans les champs, dans les bois, partout Dieu était présent à sa pensée ; il était son guide dans le bonheur et dans le malheur. La maison de Dieu était sa demeure de prédilection, et, toutes les fois qu'elle le pouvait, le matin et le soir, elle y assistait au service divin. Elle allait souvent et volontiers confesser ses fautes avec une grande contrition, et se nourrir du pain de vie. Quand elle entendait aux champs la cloche appeler le peuple, si elle était trop loin de l'église, ou que l'ouvrage fût trop pressé, elle se jetait à genoux en plein air et elle priait. Elle aimait surtout à parler de Dieu et de la sainte Vierge. Tandis que d'autres jeunes filles, après leur travail, s'en allaient folâtrant et riant dans les chemins, on la trouvait priant en silence dans quelque coin de l'église, ou à genoux devant une croix, le regard fixé avec une piété profonde sur le Sauveur des hommes ou sur la mère des douleurs. Cependant elle n'avait pas l'humeur sombre et triste ; au contraire, elle était gaie et elle aimait à voir un visage joyeux. On ne lui reprocha jamais de s'être prévalue des grâces qu'elle recevait et de sa piété. Elle écoutait avec patience les plaisanteries de ses compagnes sur sa grande dévotion, la seule chose que celles-ci trouvassent à lui reprocher. Elle-même ne blâmait personne, elle était bienveillante et affectueuse envers tout le monde, et portait partout où elle pouvait les secours et les consolations. Un paysan de Greux, nommé Jean Morel, témoignait encore, dans sa soixante-dixième année, que la pieuse enfant était aimée de tous les habitants du village. Un autre paysan, Simon Musnier, attestait qu'étant malade, il avait été veillé et consolé par elle avec les soins les plus compatissants. Un troisième témoin raconte que telle était sa charité pour les pauvres, qu'elle ne se bornait pas à leur procurer un asile chez ses parents et ses amis, mais que souvent elle leur prêta son propre lit et coucha elle-même à terre. Quelquefois elle se laissait entraîner par la piété jusqu'à donner ce qui appartenait proprement à ses parents. L'argent qui lui restait de ses aumônes, elle le portait au curé pour qu'il célébrât des messes à son intention. Perrin, le sacristain de Domremi, attesta aussi que Jeanne lui fit plus d'une fois des reproches pour avoir négligé, de temps à autre, de sonner l'angelus le soir, et qu'elle lui promit de l'argent s'il voulait être plus exact à l'avenir.

Dès ses plus jeunes années, elle aidait ses frères au travail des champs, et conduisait, alternativement avec d'autres enfants, le troupeau de son père et ceux des voisins au pâturage. Plus tard, sa mère l'employa davantage à la maison, et elle était fort habile à filer et à coudre.

Parmi les jeunes filles du village, elle avait quelques amies intimes ; du reste, elle préférait le commerce d'honnêtes femmes d'un âge mûr. Mais elle savait aussi s'entretenir avec de petits enfants, et ils étaient volontiers auprès d'elle.

La plus douce récréation de Jeanne était d'aller chaque semaine en pèlerinage à une petite chapelle appelée l'Ermitage de Notre-Dame de Vermont. Ce paisible lieu de prière était situé derrière le village sur une colline, auprès d'une vieille forêt de chênes. Actuellement on voit encore à la même place les ruines de l'humble maison de Dieu.

Au bas de la colline coulait une source salutaire où les fiévreux avaient coutume de boire. Or, on racontait que, dans les vieux temps du paganisme, les fées avaient habité là, qu'elles s'y faisaient encore voir, et qu'on pouvait y trouver des racines d'une merveilleuse vertu. A quelque distance de la fontaine s'élevait un magnifique vieux hêtre, connu du peuple d'alentour sous le nom de Beau-Mai ou de l'arbre des Fées. Avec ses branches larges et touffues, qui, en descendant à terre, formaient une tente de verdure, il était le rendez-vous de fête et de plaisir de tous les environs. Chaque printemps, le dimanche où l'on chante à l'introït : *Lœtare, Jérusalem*, le seigneur de Domremi, accompagné de sa famille et suivi de la joyeuse jeunesse du village, se rendait solennellement à l'arbre des Fées. Les enfants dansaient en chantant autour du hêtre, allaient à la fontaine, cueillaient des fleurs et tressaient des guirlandes et des couronnes dont ils ornaient le tronc de l'arbre reverdi. Le seigneur du château leur donnait du pain et

(1) Voir leurs dépositions dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par Lebrun de Charmettes, en 4 vol. in-8, et dans les *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publiés par Jules Quicherat, 2 vol. in-8.

du vin ; et ce jour-là, qu'on appelait le dimanche de la Fontaine, on cuisait dans le village de petits pains tout exprès.

Jeanne célébrait ce jour avec les autres enfants ; mais, selon le rapport des témoins, elle y chantait plus qu'elle n'y dansait, et, si quelquefois elle ornait de fleurs l'arbre majestueux,le plus grand nombre de ses guirlandes étaient néanmoins destinées à l'image de Notre-Dame de Vermont, devant laquelle, tous les samedis, elle allumait des cierges et priait pieusement. Plus de deux cents ans après la mort de Jeanne, Edmond Richer, un des biographes, vit encore cet arbre dans toute sa beauté, et l'on célébrait les mêmes jeux sous son feuillage.

Cependant la division qui mettait la France en guerre avec elle-même pénétra jusque dans les paisibles vallées de la Meuse. On s'y passionna, comme ailleurs, pour ou contre le parti de Bourgogne, qui vendait la France à l'Angleterre, et le parti d'Orléans ou d'Armagnac, qui voulait que la France demeurât aux Français. De ce dernier parti étaient tous les habitants de Domremi, excepté un seul. Un village voisin, au contraire, celui de Mercei ou Maxei, tenait pour le parti de Bourgogne. Il y eut guerre civile entre les enfants des deux villages. Le soir, après le travail, ils s'attaquaient mutuellement et guerroyaient entre eux. Jeanne ne se souvenait pas d'avoir jamais pris part à ces combats d'enfants,mais elle se rappelait fort bien avoir vu plus d'une fois ceux de son village revenir tout sanglants et même grièvement blessés. Elle avoua aussi qu'elle avait souhaité que l'homme de Domremi qui seul était bourguignon eût la tête coupée, à condition toutefois que telle fût la volonté de Dieu. Sans doute elle se réconcilia depuis avec cet homme, puisqu'elle tint avec lui un enfant sur les fonts du baptême. Lui-même ne parlait d'elle qu'avec un grand respect. Une autre fois qu'on lui demandait si, dans son enfance, elle avait eu un vif désir de nuire aux Bourguignons, elle répondit avec une noble simplicité : J'ai désiré du fond de mon cœur que mon roi recouvrât son royaume; et c'est ainsi, en effet, qu'elle se montra toujours, pleurant avec ses ennemis vaincus et essuyant leurs larmes.

Telle était la conduite simple et paisible de Jeanne parmi les pauvres gens de son pays natal, et quiconque la voyait la prenait en affection. Or, cette jeune fille que tous les témoins de sa vie louaient si hautement, que le curé et les habitants de Domremi regardaient comme l'enfant la plus accomplie de sa paroisse, et dont le chevalier Albert d'Ourches disait en justice qu'il avait ardemment désiré que le ciel lui eût donné une fille aussi parfaite ; cette jeune fille, qui, dans la suite, excita par ses hauts faits inouïs l'admiration de tous les peuples de l'Occident, ne savait ni lire ni écrire, et ses pauvres parents n'avaient rien pu lui apprendre autre chose que l'oraison dominicale, la salutation angélique et le symbole des apôtres ; d'où l'on peut reconnaître combien un cœur simple qui s'est donné tout entier à Dieu et que remplit la force divine est plus puissant que toute la science et la sagesse humaines.

Quant à sa mission providentielle pour le salut de la France, nous la laisserons parler elle-même, nous bornant à réunir ce qu'elle dit plus tard à ce sujet devant ses juges.

« Tout ce que j'ai fait de bien pour la France, dit-elle, je l'ai fait par la grâce et d'après l'ordre de Dieu, le roi du ciel, comme il me l'a révélé par ses anges et ses saints, et tout ce que je sais, je le sais uniquement par les révélations divines.

« C'est sur l'ordre de Dieu que je me suis rendue auprès du roi, Charles VII, fils du roi Charles VI. J'aurais mieux aimé être écartelée par les chevaux que d'aller le trouver sans la permission de Dieu, dans la main duquel sont toutes mes actions. Sur lui et sur nul autre reposait tout mon espoir ; tout ce que ses voix m'ont ordonné, je l'ai fait de mon mieux, selon mes forces et mon intelligence. Ces voix ne m'ont rien ordonné qu'avec la permission et le bon plaisir de Dieu, et tout ce que j'ai fait en leur obéissant, je crois l'avoir bien fait.

« Si je voulais dire tout ce que Dieu m'a ordonné, huit jours ne suffiraient pas. Il y a maintenant sept ans que les saints m'apparurent pour la première fois. C'était un jour d'été, vers l'heure de midi. J'avais à peu près treize ans, et j'étais dans le jardin de mon père ; j'entendis la voix à droite, du côté de l'église ; je vis en même temps une apparition entourée d'une grande clarté. Elle avait l'extérieur d'un homme très bon et très vertueux ; elle portait des ailes, et était environnée de tous côtés de beaucoup de lumières et accompagnée des anges du ciel. Car les anges viennent souvent vers les chrétiens sans que ceux-ci les remarquent ; moi-même je les ai vus souvent parmi eux. C'était l'archange Michel. Il me parut avoir une voix très respectable ; mais j'étais encore une jeune enfant, et j'eus grand peur de cette apparition, et je doutai fort que ce fût un ange. Ce fut seulement après avoir entendu cette voix trois fois que je la reconnus pour la sienne. Il m'enseigna et me montra tant de choses, qu'enfin je crus fermement que c'était lui. Je l'ai vu, lui et les anges, de mes propres yeux, aussi clairement que je vous vois, vous, mes juges ; et je crois, d'une foi aussi ferme, ce qu'il a dit et fait, que je crois à la Passion et à la mort de Jésus-Christ notre Sauveur ; et ce qui me porte à le croire, ce sont les bonnes doctrines, les bons avis, les secours avec lesquels il m'a toujours assistée.

« L'ange me disait qu'avant tout je devais être une bonne enfant, me bien conduire et aller souvent à l'église, et que Dieu me soutiendrait. Il me racontait la grande pitié qui était au royaume de France, et comment je devais me hâter d'aller secourir mon roi. Il

me disait aussi que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient vers moi, et que je devais faire tout ce qu'elles m'ordonneraient, parce qu'elles étaient envoyées de Dieu pour me conduire et m'aider de leurs conseils dans tout ce que j'avais à exécuter.

« Sainte Catherine et sainte Marguerite m'apparurent ensuite, comme l'ange l'avait prédit. Elles m'ordonnèrent d'aller trouver le sire de Baudricourt, capitaine du roi à Vaucouleurs, lequel, à la vérité, me repousserait plusieurs fois, mais finirait par me donner des gens pour me conduire dans l'intérieur de la France auprès de Charles VII, après quoi je ferais lever le siège d'Orléans. Je leur répondis que je n'étais qu'une pauvre fille, qui ne savait ni chevaucher ni conduire la guerre. Elles répliquèrent que je devais porter hardiment ma bannière, que Dieu m'assisterait, et que j'aiderais mon roi à recouvrer, malgré ses ennemis, tout son royaume. Va en toute confiance, ajoutèrent-elles, et quand tu seras devant ton roi, il se fera un beau signe pour qu'il croie à ta mission et te fasse bon accueil. Elles m'ont dirigée pendant sept ans, et m'ont prêté leur appui dans tous mes embarras et mes travaux, et maintenant il ne se passe pas de jour qu'elles ne me visitent. Je ne leur ai rien demandé, si ce n'est pour mon expédition, et que Dieu voulût bien assister les Français et protéger leur ville ; pour moi, je ne leur ai pas demandé d'autre récompense que le salut de mon âme. Dès la première fois que j'entendis leur voix, je promis librement à Dieu de rester une vierge pure de corps et d'âme, si cela lui était agréable, et elles me promirent, en retour, de me conduire dans le paradis, comme je les en ai priées.

« Les saintes ne m'ont point ordonné de garder le silence sur leurs apparitions, mais je craignais beaucoup d'en parler, de peur que les Bourguignons n'empêchassent mon voyage vers le roi, et surtout de peur que mon père n'y mît obstacle. Du reste, les voix me laissaient libre de le dire ou de le cacher à mes parents ; mais pour rien au monde je n'eusse voulu le leur découvrir. Dans toutes les autres choses, j'ai fidèlement obéi à mon père et à ma mère, et je ne crois point avoir péché en partant sans les avertir, car je m'en allais sur l'ordre de Dieu ; et je serais également partie, quand même j'aurais eu cent pères et cent mères, quand même j'aurais été la fille d'un roi.

« Je ne sais pas si j'ai entendu les saintes sous l'arbre des Fées, mais je sais bien que je les ai vues près de la Fontaine. Je les vois rarement sans qu'elles soient entourées de lumière ; je vois leur visage, mais je ne saurais dire si elles ont des vêtements, des cheveux, des bras et en général un corps sensible. Je les vois toujours sous la même forme, et jamais je n'ai remarqué une seule contradiction dans leurs discours ; je sais bien les distinguer l'une de l'autre, je les reconnais au son de leur voix et à leur salut, car elles se nomment elles-mêmes, quand elles commencent à me parler. Quand je suis dans la forêt, je les entends venir à moi. Sainte Catherine et sainte Marguerite portent de riches couronnes, comme il est juste ; je comprends très bien ce qu'elles disent ; elles ont une voix douce, modeste et agréable, et elles parlent d'une manière très digne, en bonne langue française. Je voudrais que tout le monde les entendît aussi distinctement que moi. Avant et après la prise d'Orléans, elles m'ont appelée plusieurs fois *Jeanne la Pucelle* et *Fille de Dieu*. De temps en temps, sainte Catherine et sainte Marguerite me disent aussi d'aller à confesse.

« Elles viennent souvent sans que je les appelle, et quand elles tardent à paraître, je prie Notre-Seigneur de me les envoyer. Je n'ai jamais eu besoin d'elles sans qu'elles soient venues. Quand saint Michel et les anges et les deux saintes viennent à moi, j'ai une grande joie de n'être pas en péché mortel ; car, si j'y étais, je pense qu'elles me quitteraient sur-le-champ. Je leur rends tous les honneurs qui sont en mon pouvoir, sachant bien qu'elles habitent le royaume du ciel. J'ai aussi offert à la messe des cierges dans la main du prêtre, devant l'autel de sainte Catherine, en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et de mes deux saintes ; mais je n'en ai jamais allumé autant que j'aurais voulu. J'ai également orné leurs images de couronnes ; dès qu'elles viennent à moi, je m'agenouille devant elles, et si je viens à y manquer, je leur en demande pardon. Quand saint Michel et les anges se séparaient de moi, je baisais aussi la terre où ils s'étaient tenus, et je m'inclinais devant eux. J'ai embrassé avec mes bras sainte Marguerite et sainte Catherine ; j'entends à présent leurs voix tous les jours, et j'en ai grand besoin ; car, sans leur secours, je serais déjà morte (1). »

C'est ainsi que Jeanne racontait elle-même la manière miraculeuse dont Dieu lui ordonna de prendre l'épée pour son roi et sa patrie, et elle soutint inébranlablement, malgré toutes les souffrances et toutes les menaces, la vérité de ses apparitions ; elle la soutint même encore à haute voix au milieu des flammes du bûcher.

Dieu est toujours admirable dans ses saints, soit anges, soit hommes. Nous avons vu l'ange Gabriel apparaître au prophète Daniel, pour lui expliquer la succession et l'histoire des empires de la terre, et leur remplacement final par l'empire du ciel, par l'empire des saints du Très-Haut. Nous avons vu, dans le prophète, le prince ou l'ange des Perses, le prince ou l'ange des Grecs, le prince ou l'ange du peuple de Dieu, saint Michel (2). Nous avons vu le grand prêtre Onias et le prophète

(1) *Hist. de Jeanne d'Arc*, par Guido Gœrres, traduite de l'allemand par Léon Boré. 1843. c. IV. — (2) Daniel.

Jérémie apparaître à Judas Machabée, et lui donner une épée d'or pour la défense de son peuple. Nous avons vu plusieurs fois les anges, sous la forme de cavaliers revêtus d'or, précéder ce général au combat, quelquefois même l'escorter de part et d'autre, et le protéger de leurs armes (1). Nous avons vu le Très-Haut, afin de faire mieux éclater sa puissance, se servir du bras d'une femme, comme Judith et Débora, pour abattre les plus puissants ennemis et opérer la délivrance du peuple d'Israël. Or, Dieu est toujours le même. Si donc il lui plaît de manifester sa puissance par des moyens semblables parmi les peuples chrétiens, non seulement il en est le maître, mais il ne ferait même rien de nouveau.

Cependant l'humble Jeanne d'Arc était seule dans le monde avec son grand secret ; elle n'avait personne à qui elle pût le confier, et surtout elle redoutait, non sans raison, de s'ouvrir à son père. En effet, comment lui persuader de croire à des apparitions qu'elle seule voyait ? Et sans cela pouvoir espérer qu'il la laissât partir ? N'avait-elle pas plutôt tout à craindre de son honnête sévérité ? Chose remarquable ! le vieux Jacques d'Arc avait un vague pressentiment des destinées de sa fille, et c'est pourquoi Jeanne était surveillée de très près par ses parents. Deux années environ s'étaient écoulées depuis que les saintes lui avaient apparu pour la première fois, quand sa mère lui raconta, à diverses reprises, que son père avait rêvé qu'elle s'en était allée de la maison avec des gens de guerre, et il avait dit à ses fils : Si je savais que cela dût arriver à ma fille, je vous ordonnerais de la jeter à l'eau ; et si vous refusiez de le faire je le ferais moi-même. Quel accueil pouvait-elle espérer de ceux qui ne la connaissaient pas, lorsque telles étaient les dispositions de son père, qui pourtant connaissait sa piété et sa vertu ?

Au reste, il ne pouvait pas manquer de lui échapper, de temps à autre, quelque mot sur la chose qui l'occupait jour et nuit. Un servant d'armes témoigna dans la suite lui avoir souvent entendu dire qu'elle voulait aller dans l'intérieur de la France. De même un paysan attesta qu'elle lui avait dit : Compère, si vous n'étiez pas Bourguignon, je vous conterais quelque chose. Cet homme avait cru alors, dans sa simplicité, qu'elle voulait lui parler d'une affaire de mariage. Elle disait à un troisième : Il y a entre Compez et Vaucouleurs une jeune fille qui, dans l'espace de moins d'une année, fera sacrer le roi de France. Merveilleuse prophétie ! qui s'est réellement accomplie, et que l'homme à qui elle fut faite affirma en justice sous la foi du serment. Elle parla plus clairement encore à un autre paysan, et celui-ci assura lui avoir souvent entendu dire qu'elle délivrerait la France et son roi.

Cependant les années s'écoulaient l'une après l'autre ; les voix des saintes qui excitaient Jeanne à se lever et aller trouver le capitaine du roi à Vaucouleurs devenaient de plus en plus pressantes ; mais il ne se présentait aucune occasion favorable à l'exécution de ses desseins ; au contraire, tout semblait vouloir s'y opposer ; car précisément à cette époque une troupe de Bourguignons se répandit dans les environs de Domremi. Les pâtres et les laboureurs, qui connaissaient bien les rudes habitudes de ces hôtes, traversèrent la Meuse avec leurs troupeaux et se réfugièrent dans la ville fortifiée de Neufchâteau en Lorraine. Elle est à deux lieues de Domremi. Jacques d'Arc et sa famille y cherchèrent aussi un asile, et prirent leur logement chez une honnête femme, qui tenait une espèce d'hôtellerie. Pendant les quatre ou cinq jours que Jeanne resta dans cette ville, son cœur la poussait incessamment à l'église, et elle se confessa deux ou trois fois aux Franciscains. Le reste du temps, elle menait paître les troupeaux de son père, ou bien, selon des témoignages positifs, elle aidait, sous les yeux de ses parents, la bonne hôtesse dans les soins de sa maison. Et voilà l'unique fondement d'une fable souvent répétée dans la suite, pour présenter Jeanne sous un faux jour, et effacer le caractère miraculeux de sa conduite, à savoir, qu'elle aurait servi longtemps, cinq années entières, dans une auberge, qu'elle s'y serait habituée à manier les chevaux en les menant à l'abreuvoir, et aurait appris beaucoup d'autres choses qui ne font pas d'ordinaire partie de l'éducation des jeunes filles. D'après les actes authentiques, tout ceci est entièrement controuvé.

Le séjour de Neufchâteau devint tout à fait intolérable à la pauvre Jeanne ; car elle y était encore plus éloignée de Vaucouleurs, et la pensée de secourir son roi pénétrait plus avant dans son âme avec chaque nouveau malheur qui rendait la position du royaume plus désespérée ; elle n'avait de repos ni le jour ni la nuit, et l'inquiétude la rendit tout à fait malade. Quand on lui demandait ce qu'elle avait, elle répondait tout simplement qu'elle ne se plaisait point à Neufchâteau, que son séjour en cet endroit altérait sa santé, et qu'elle aimerait mieux être à Domremi. Elle fit tant d'instances à ses parents, que ceux-ci, au bout de quatre ou cinq jours, rentrèrent les premiers dans leur village, d'où les Bourguignons s'étaient retirés.

Mais ce ne fut pas le seul obstacle que Jeanne rencontra sur son chemin, il s'en présenta un autre d'un genre tout particulier. Un jeune homme, dont elle avait repoussé la demande en mariage, n'imagina rien de mieux, pour parvenir à son but, que de prétendre qu'il avait obtenu d'elle une promesse formelle, et d'en réclamer l'exécution devant le tribunal ecclésiastique de Toul. On a lieu de croire que les parents de Jeanne appuyè-

(1) Machab.

rent l'imposteur prétendant, car ce moyen dut leur paraître le meilleur pour empêcher leur fille de s'en aller avec les gens de guerre. Mais Jeanne ne se laissa point effrayer ; elle pria ses saintes de l'assister et celles-ci lui dirent d'avoir bon courage, qu'elle gagnerait son procès. Elle s'en alla donc toute rassurée à Toul, où elle affirma par serment qu'elle n'avait fait aucune promesse, et elle fut acquittée.

Toutes ces difficultés n'avaient pu ébranler la résolution de Jeanne, et elle fit enfin le premier pas pour l'accomplir. Elle alla chez son oncle Durant Laxart, honnête paysan qui demeurait au village de Petit-Burey, entre Domremi et Vaucouleurs, et dans lequel elle avait une confiance particulière. Elle lui dit qu'elle désirait demeurer quelque temps auprès de lui. Laxart en fut content, et pria les parents de Jeanne de lui laisser leur fille pour soigner sa femme qui était près d'accoucher. Les parents y consentirent, et Jeanne fut ainsi délivrée de leur sévère surveillance.

Huit jours ne s'étaient pas encore écoulés, quand Jeanne découvrit à son oncle l'ordre de Dieu, et lui dit comment elle était appelée à placer sur la tête du roi Charles la couronne de ses pères, et qu'elle devait en conséquence aller trouver le chevalier Baudricourt, capitaine du roi à Vaucouleurs. On peut se figurer le branlement de tête incrédule avec lequel l'honnête paysan accueillit ces récits merveilleux. Pour le convaincre, Jeanne lui demanda s'il n'avait jamais entendu parler d'une prophétie selon laquelle la France, après avoir été précipitée par une femme dans l'abîme du malheur, en serait tirée par une vierge. Puis elle parla avec une conviction tellement inébranlable et avec une si ferme confiance dans le succès, que le brave homme finit par y croire. Toutefois, il jugea à propos de se rendre d'abord lui-même chez le capitaine pour voir comment celui-ci prendrait la chose et il s'y rendit en effet. Mais après que Laxart eut débité son histoire, Baudricourt lui dit pour toute réponse et la répéta plusieurs fois, afin de la lui mieux graver dans l'esprit, qu'il devait donner de bons soufflets à sa nièce et la renvoyer chez son père ; car le capitaine voyait dans tout ceci une folie à laquelle il ne connaissait pas d'autre remède.

Jeanne ne se laissa point effrayer. Elle déclare à son oncle qu'elle veut aller elle-même trouver le capitaine, et que rien au monde ne l'en empêcherait. Que pouvait faire à cela le bon Laxart ? Il se décide donc, au nom du ciel, à l'accompagner, et ils arrivent tous deux à Vaucouleurs le jour de l'Ascension de l'an de grâce 1428. Baudricourt fait de nouveau dire à Jeanne qu'il n'était nullement disposé à l'envoyer au roi.

Cependant, à force de persévérance, elle réussit à être introduite auprès du capitaine, et, instruite par ses saintes, elle le reconnut sur-le-champ au milieu de son entourage, bien qu'elle ne l'eût jamais vu. Elle lui déclare comment la voix de Dieu était arrivée jusqu'à elle par l'entremise de sainte Catherine et de sainte Marguerite, et comment elle-même était venue le trouver par ordre de son Seigneur, afin qu'il mandât au roi Charles de se bien tenir et d'éviter de livrer aucune bataille à l'ennemi ; car, avant que la moitié du carême ne fût écoulée, son Seigneur lui enverrait du secours. Elle dit encore que le royaume de France, appartenait, non pas au roi, mais à son Seigneur, et comment celui-ci voulait que le dauphin Charles le reçut de lui en fief. Enfin, elle ajouta que les ennemis ne pourraient pas empêcher l'accomplissement de ce dessein, et qu'elle-même conduirait le roi à Reims pour l'y faire sacrer et couronner.

Le capitaine lui ayant demandé là-dessus quel était son Seigneur ? — Le roi du ciel, répondit Jeanne. — Mais elle eut beau dire, elle ne put le persuader : tout ce qu'elle obtint de lui, ce fut qu'il en écrivit au roi.

Jeanne d'Arc sortit très affligée d'auprès de Baudricourt. Toutefois elle resta à Vaucouleurs, attendant une issue plus favorable, et cherchant en Dieu sa consolation. Elle demeurait chez un charron, dont la femme s'était prise d'une grande amitié pour la pieuse et merveilleuse jeune fille. Elles allaient toutes deux à l'Eglise, où Jeanne se confessait fréquemment, et l'un des prêtres attesta dans la suite avoir été fort édifié de ses confessions. Un autre prêtre déclara qu'elle venait souvent dans son église, qu'elle y entendait les basses messes et les messes solennelles, et y restait encore longtemps après le service divin. Plusieurs fois il la vit à genoux devant l'image de la sainte Vierge, tantôt la tête inclinée et comme plongée dans une profonde contemplation, tantôt le visage et les yeux tournés vers la Mère du Sauveur avec l'expression de l'amour, de l'abandon et de la confiance.

A la maison, elle s'occupait à filer : mais l'idée de partir avant que tout fût perdu lui brûlait l'âme comme du feu. Son hôtesse attesta que, ne pouvant aller trouver le roi, le temps lui paraissait long comme à une femme qui attend sa délivrance. Elle suppliait chacun de la conduire au roi pour le salut du royaume. « Il faut absolument que j'aille le trouver, disait-elle ; car mon Seigneur le veut ainsi. Cette mission m'est confiée par le roi du ciel ; j'irai quand même je devrais user mes jambes jusqu'aux genoux. » Elle rappelait aussi à son hôtesse la prophétie, alors généralement connue, selon laquelle la France devait être sauvée par une vierge des marches de la Lorraine ; et cette femme fut si touchée des paroles et de la conduite édifiante de Jeanne, qu'elle crut à la vérité de ses promesses : beaucoup d'autres y crurent aussi.

De son côté, le capitaine, voyant que les soufflets n'avaient rien à faire dans cette circonstance, ne put s'expliquer l'obstination de Jeanne d'Arc autrement que par la pensée

qu'elle était possédée du diable. En conséquence il se transporta chez elle un jour, avec le curé, pour examiner la chose à fond. Dès que Jeanne vit entrer le prêtre solennellement revêtu de son étole, elle s'agenouilla. Celui-ci, avant qu'elle y prît garde, commença l'exorcisme en disant : Si tu es du diable, retire-toi ; si tu es de Dieu, viens à moi. Jeanne s'approcha du curé en se traînant sur ses genoux ; mais elle fut blessée de ce soupçon, et elle dit plus tard que le curé n'avait pas bien agi, puisqu'il l'avait entendue à confesse.

Ce moyen n'ayant pas mieux réussi au capitaine, il laissa la chose pour ce qu'elle était, comme les gens de sa nature ont coutume de faire, et la pauvre Jeanne dut retourner à la maison de son oncle sans avoir rien obtenu. L'inquiétude qui la dévorait ne l'y laissa pas longtemps ; car l'époque où les promesses des saintes devaient s'accomplir approchait de plus en plus. Dès le commencement du carême, le bon Laxart, auquel tous les refus n'avaient pas fait perdre confiance, fut obligé de la reconduire à Vaucouleurs. Ayant trouvé le capitaine dans les mêmes sentiments, elle ne se laissa pas arrêter davantage, et se mit en route à pied, accompagnée de son oncle et de Jacques Allain, qui croyait aussi à sa mission. Quand ils eurent parcouru un certain espace, Jeanne qui avait eu le loisir de la réflexion en marchant, dit à ses compagnons qu'il ne lui paraissait pas convenable, de se présenter ainsi devant le roi, et ils revinrent à Vaucouleurs le même jour qu'ils en étaient partis.

Là, elle attendait de nouveau que le capitaine, après l'avoir refusée trois fois, lui donnât enfin son consentement et une escorte convenable, comme ses voix le lui avaient promis. Dans cet état de choses, Jean de Novelompont, surnommé de Metz, gentilhomme fort considéré dans le pays, rencontra Jeanne chez son ancienne hôtesse, la femme du charron. « Eh bien ! lui dit-il, que faites-vous ici, chère enfant ? Peut-il arriver autre chose, sinon que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais. » Elle répondit, pleine de tristesse : « J'ai été trouver le capitaine Robert de Baudricourt, afin qu'il me conduisît lui-même ou me fît conduire auprès du roi ; mais il ne s'inquiète ni de moi ni de mes paroles. Et pourtant, il faut que je sois auprès du roi avant la mi-carême, dussé-je m'user les jambes jusqu'aux genoux ; car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni même la fille du roi d'Ecosse ne peuvent reconquérir le royaume de Charles VII. Il n'a d'autre secours que moi, bien que j'aimasse beaucoup mieux filer ma quenouille à la maison auprès de ma pauvre mère, de pareilles choses n'étant pas mon fait. Mais il faut que je parte et que j'accomplisse ma mission, parce que mon Seigneur le veut. — Et qui est votre Seigneur ? demanda le chevalier. — C'est Dieu, répliqua-t-elle. » Et elle dit tout cela avec tant de fermeté, avec une conviction si profonde, que le cœur du digne gentilhomme en fut subjugué : il prit la main de Jeanne dans la sienne, et lui jura, par sa foi, de la conduire au roi sous la garde de Dieu.

Dès lors elle trouva de plus en plus créance, par sa vie pieuse, auprès de ceux qui la voyaient, et le bruit de sa mission divine se répandit à l'entour dans le pays. Le duc Charles de Lorraine, attaqué d'une maladie contre laquelle avait échoué tout l'art des médecins, lui envoya un palefroi noir, en la priant de venir le trouver pour qu'il pût la consulter. Elle se rendit à la prière du duc ; mais elle lui déclara qu'elle n'avait aucune révélation sur sa maladie. Néanmoins, elle ajouta que, s'il voulait recouvrer la santé, il devait abandonner sa vie déréglée, se réconcilier avec Dieu, et reprendre en honneur dans son palais sa vertueuse épouse, qu'il avait repoussée. Enfin, elle le pria aussi de la faire conduire au roi avec une escorte convenable lui promettant de demander à Dieu sa guérison ; mais le duc ne voulut point y consentir; et il la congédia après lui avoir fait des présents. Jeanne d'Arc profita de l'occasion pour faire le pèlerinage de Saint-Nicolas, à deux lieues de Nancy, où, dans son temps, nous avons vu aller le sire de Joinville, au nom de la reine de France, femme de saint Louis.

Cependant le bruit de l'entreprise de Jeanne était aussi parvenu aux oreilles de ses parents, à Domremi. Ces bonnes et pauvres gens faillirent d'abord perdre la tête, en apprenant que leur fille était réellement allée trouver les hommes de guerre à Vaucouleurs, et ils se mirent aussitôt en route vers cette petite ville; mais il paraît qu'ils y arrivèrent lorsque Jeanne était auprès du duc de Lorraine. Toutefois, ayant trouvé l'opinion publique favorable à leur enfant, et voyant que les personnes les plus considérées croyaient à sa mission, ils se soumirent à la volonté de Dieu, et s'en retournèrent à Domremi. Jeanne leur fit écrire une lettre dans laquelle elle leur demandait pardon d'avoir agi ainsi à leur insu et sans leur permission : et les braves gens lui pardonnèrent.

Enfin Robert de Baudricourt, ayant reçu une lettre du roi, se rendit aux prières de Jeanne d'Arc. Les amis qu'elle avait à Vaucouleurs s'empressèrent de lui fournir tout ce qu'il lui fallait pour son voyage ; car ils croyaient que Dieu était avec elle, et qu'elle procurait un grand bien au royaume. Son oncle, qui l'avait si fidèlement assistée dans toutes ses traverses, se cotisa avec Jacques Alain pour lui acheter un cheval. Alors elle déposa ses vêtements de femme, et prit un habillement de cavalier, « d'après le conseil de ses voix célestes, » comme elle le dit elle-même, afin de moins exposer les gens d'armes grossiers aux pensées mauvaises, et pour être mieux garantie contre leur brutalité. Le capitaine compléta son armure en lui donnant une épée.

Tous les apprêts étant terminés, Jeanne d'Arc, l'héroïne consacrée à Dieu, partit de Vaucouleurs, le dimanche 13 février 1429, pour porter le secours du ciel à son roi et à sa patrie. Autour d'elle se tenaient ses amis et beaucoup de peuple, et tous s'émerveillaient de voir une jeune fille entreprendre, dans la mauvaise saison, ce long et périlleux voyage de cent cinquante lieues, à travers des forêts et des fleuves, quand toutes les routes étaient occupées par les Anglais et les Bourguignons, par les brigands et les pillards. « Comment pouvez-vous partir ainsi? disaient-ils ; tout le pays est sillonné de gens de guerre. — Je ne crains pas les gens de guerre, répondait-elle d'une voix ferme ; s'ils me barrent le chemin, j'ai pour moi mon Dieu, qui m'ouvrira un passage jusqu'à mon seigneur le dauphin : c'est pour cela que je suis née. »

Elle partit donc pleine de courage et de confiance, car les envoyés de Dieu lui avaient dit : « Marche hardiment dans la voie que t'ouvre le ciel, et quand tu seras devant le roi, il se fera un beau signe pour que tu sois bien accueillie de lui et qu'il croie à ta mission. » Jeanne était accompagnée de Pierre d'Arc, son plus jeune frère, de deux chevaliers, Jean de Metz et Bertrand de Paulengy, d'un messager du roi, d'un écuyer et de deux valets. Robert de Baudricourt, qui doutait encore, lui dit au moment du départ : Va maintenant, et advienne que pourra.

Il ne faudrait pas s'étonner que Jeanne eût senti plus d'une fois le cœur lui manquer dans ce voyage ; car, sans parler de la route, infestée de brigands et d'ennemis, elle courait d'autres périls du côté même de la petite escorte qui lui avait été donnée pour la protéger. A la vérité, le capitaine avait fait jurer à tous ceux qui composaient cette escorte de conduire Jeanne saine et sauve auprès du roi, et il n'y avait rien à craindre des nobles sentiments des deux gentilshommes ; mais il n'en était pas de même de quelques-uns des autres compagnons. Ceux-ci avouèrent plus tard qu'ils l'avaient d'abord prise pour une folle ou une sorcière, et que, considérant les nombreux dangers auxquels elle les exposerait, ils avaient résolu de la mettre en lieu sûr. Ils confessèrent, en outre, que la beauté de la jeune fille avait éveillé en eux de mauvaises intentions.

Mais Jeanne n'en continua pas moins intrépidement sa route, bien persuadée que le Dieu tout puissant, qui était son guide, serait en même temps sa défense. Aucune inquiétude ne la préoccupait ; bien plus, c'était elle qui rendait le courage à ses compagnons quand ils en manquaient ; et, lorsqu'ils lui demandaient avec anxiété si elle était bien sûre d'accomplir ses promesses : « Ne craignez rien, leur répondait-elle, tout ceci m'est ordonné, et mes frères du paradis me disent ce que je dois faire. » On raconte aussi que plusieurs, voulant éprouver le courage de Jeanne, s'éloignaient secrètement, et ensuite fondaient tout à coup sur elle comme pour l'attaquer, tandis que les autres faisaient semblant de prendre la fuite ; mais alors elle leur criait : Au nom de mon Dieu, ne fuyez pas, il ne vous sera fait aucun mal.

Durant tout le voyage, elle se conduisit comme une sainte ; aussi ses compagnons furent-ils bientôt saisis d'une crainte respectueuse devant elle, comme devant un être supérieur. Le matin, quand elle s'éveillait, sa première pensée était d'invoquer la protection de Dieu en faisant le signe de la croix. Souvent elle disait aux gens de l'escorte : S'il était possible, nous ferions bien d'entendre la messe. Ceux-ci, dans la crainte d'être surpris par l'ennemi, n'accédèrent que deux fois à l'ardent désir de la jeune fille, et elle se soumit sans murmure aux précautions de leur prudence toute humaine, mais d'ailleurs bien intentionnée. En un mot, ils ne voyaient chez elle que ce qui améliore et édifie l'homme et le fait rougir de lui-même, et ils ne remarquèrent jamais rien qui fût tant soit peu blâmable.

De cette manière, il arriva que ceux mêmes qui avaient d'abord de mauvaises intentions furent profondément touchés, et ils confessèrent que chaque fois qu'ils avaient voulu suivre leurs criminels desseins, une honte soudaine avait lié leur langue et paralysé leur hardiesse. Ils dirent aussi que, peu après le commencement du voyage, ils conçurent une tout autre idée de Jeanne ; de sorte qu'ils n'auraient pas pu résister à ses ordres, ni rien faire qui lui fût désagréable, souhaitant d'ailleurs aussi ardemment de la conduire au roi qu'elle le désirait elle-même.

Jean de Metz attesta formellement que, dans ce voyage, Jeanne d'Arc lui avait inspiré un tel respect, qu'il n'eût pas osé lui demander la moindre chose déshonnête, et que même la pensée ne lui en vint pas une seule fois. Bertrand de Poulengy affirma également qu'il n'en avait eu ni la volonté ni le désir, et pour cela, disait-il, à cause de la grande bonté qu'il avait remarquée en elle. C'est pourquoi les deux gentilshommes, selon le témoignage positif de Jean de Metz, eurent foi dans les promesses de Jeanne, et se sentirent enflammés du même amour pour Dieu qui l'animait ; et ce fut ainsi qu'ils parcoururent leur longue route à travers la Champagne, la Bourgogne, le Nivernais, le Berri et la Touraine. Le commencement du voyage fut surtout dangereux dans toute la partie du pays occupée par l'ennemi. Ils furent obligés de marcher aussi furtivement que possible. S'éloignant des grands chemins et prenants des sentiers écartés, ils se glissaient à travers les forêts, traversaient les rivières grossies par l'hiver, et passaient les nuits dans les petits villages ; deux fois même, ils chevauchèrent la nuit entière.

Au milieu de toutes ces fatigues et de tous ces dangers, la seule peine de Jeanne était de ne pas assister assez souvent au saint sacrifice. Enfin, après une course de onze jours, ils arri-

vèrent heureusement à Fierbois, qui n'était plus éloigné que de six lieues de Chinon, où le roi tenait sa cour. Or, il y avait là, sous l'invocation de sainte Catherine, un lieu de pèlerinage très fréquenté. Jeanne, désormais au terme de son voyage, se livra tout entière à l'ardente piété de son cœur, et entendit, en une matinée, trois messes l'une après l'autre dans l'église de sa céleste protectrice. Ensuite elle envoya au roi une lettre dans laquelle elle lui demandait si elle pouvait l'aller trouver à Chinon, lui disant qu'elle avait fait cent cinquante lieues pour lui porter secours, qu'elle savait beaucoup de bonnes nouvelles, et qu'elle le rencontrait au milieu de tous les siens (1).

Le même jour, Jeanne d'Arc arriva à Chinon. Elle avait parcouru des routes infestées d'ennemis et de voleurs; elle avait traversé des rivières profondes ; rien n'avait pu l'arrêter, et, maintenant qu'elle était parvenue au but si longtemps et si vivement désiré, le premier obstacle se dressait devant elle. C'était le 24 février 1429.

Orléans, le dernier boulevard de la France, assiégé par les Anglais depuis cinq mois, était réduit à la dernière extrémité ; le 12 février, à la journée des harengs, une armée de huit mille Français, qui devaient secourir la ville infortunée, s'étaient laissés battre par quinze cents Anglais; le 15 du même mois, la ville envoya, mais inutilement, au duc de Bourgogne, pour être reçue en sa protection, en attendant que la querelle touchant la couronne de France fût décidée ; Charles VII, le petit roi de Bourges, sans tête ni cœur, livré à ses favoris, n'avait plus dans son épargne que quatre écus, dont la moitié encore appartenait à son trésorier : il songeait à quitter la France pour se réfugier en Espagne ou en Écosse; l'extrême détresse avait brisé tous les courages, le désespoir avait gagné les plus fidèles eux-mêmes ; aussi les riantes promesses de Jeanne d'Arc devaient-elles leur paraître une moquerie d'un cerveau dérangé. Jeanne ne trouva donc pas à la cour beaucoup plus de confiance qu'elle n'en avait inspiré au capitaine de Vaucouleurs.

Le roi manda devant son conseil les deux chevaliers qui accompagnaient la jeune fille, le sieur de Metz et le sieur de Poulengy, et les fit interroger en sa présence. Ils racontèrent ce qu'ils savaient de Jeanne, et avec quel bonheur ils avaient fait leur long voyage, à travers les routes les plus dangereuses. Ensuite on discuta vivement dans le conseil la question de savoir s'il convenait à la dignité du roi et s'il était permis d'entendre la prophétesse inconnue. Il fut à la fin résolu que les conseillers ecclésiastiques du roi interrogeraient d'abord Jeanne sur ses habitudes et ses intentions, et décideraient, d'après ses réponses, ce qu'il y aurait à faire ultérieurement.

Les prélats firent ce qui leur était demandé. La jeune fille leur ayant été amenée par les deux chevaliers, ils lui adressèrent une foule de questions. Mais Jeanne ne leur répondit pas autre chose, sinon qu'elle devait parler au roi. Seulement, après que Charles lui eut fait commander de répondre, elle déclara qu'elle était venue par ordre du ciel, pour accomplir deux choses, à savoir, d'abord délivrer la place forte d'Orléans, et ensuite conduire le roi dans sa bonne ville de Reims pour l'y faire sacrer et couronner.

Après cette déclaration, les conseillers de Charles ne furent pas plus d'accord qu'auparavant. Les uns disaient qu'on ne devait ajouter aucune foi à ses paroles; les autres soutenaient que, puisqu'elle prétendait être envoyée de Dieu et avoir à parler au roi, celui-ci devait au moins l'entendre. Quant à Charles lui-même, il ne savait à quel parti s'arrêter. On décida que Jeanne serait de nouveau soumise à un examen plus rigoureux, et qu'on prendrait des informations, dans son pays natal, sur sa réputation et sa conduite.

En attendant, le château de Coudray lui fut assigné pour demeure sous la surveillance du sire de Gaucourt, grand maître de la maison du roi. Jeanne s'affligeait de ces longs retards et priait Dieu de toutes ses forces. Un page, que l'on avait mis à son service, déclara plus tard qu'il la voyait fréquemment agenouillée, et qu'elle lui semblait adresser au ciel de ferventes prières, souvent même avec beaucoup de larmes. Tous ses discours avaient Dieu pour objet. Les principaux seigneurs de la cour qui venaient visiter la merveilleuse jeune fille étaient émus de sa piété profonde, de son humble affabilité, de ses manières à la fois ouvertes, simples et prudentes, et de sa confiance inébranlable en sa mission. Aussi croyait-on de plus en plus qu'elle était éclairée de Dieu, comme elle-même le disait.

Une chose bien remarquable, c'est que dans ce même temps deux gentilshommes, le sire de Villars et Jamet de Tilloy, s'étant échappés de la ville assiégée, se rendirent à Chinon, pour apprendre ce qu'il en était de la jeune fille qu'on disait envoyée de Dieu. Ils venaient par ordre du comte de Dunois, fils naturel du duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne. Le nouveau duc d'Orléans, fils légitime, était prisonnier en Angleterre depuis plusieurs années.

Après avoir longuement discuté pendant deux jours, on décida enfin, le troisième, que Jeanne serait présentée au roi. Or, suivant le témoignage de frère Jean Pasquerel, au moment où Jeanne d'Arc entrait dans le château, un cavalier se mit à se moquer d'elle d'une manière déshonnête, et il renforça ses insolentes paroles d'un jurement blasphématoire : « Ah ! s'écria Jeanne, plus sensible au blasphème qu'à sa propre injure, tu renies Dieu et tu es si près de la mort ! » Une heure n'était pas encore écoulée depuis la prédiction

(1) Guido Gœrres, 5-7. Lebrun de Charmettes, t. I.

de la jeune fille, et déjà le malheureux, tombé dans l'eau, était noyé.

Cependant le roi, ébranlé par des objections de toute espèce, était revenu à ses précédentes irrésolutions ; l'idée du voyage si merveilleusement accompli l'empêcha seule de renvoyer la Pucelle sans l'entendre.

Ce fut le soir que Jeanne d'Arc fut introduite par le comte de Vendôme. Cinquante flambeaux éclairaient la salle. Toute la cour, plus de trois cents chevaliers, des membres des plus nobles familles de France, les premiers dignitaires de la couronne étaient là magnifiquement vêtus. Le roi, habillé fort simplement, se tenait à l'écart, voulant voir si la Pucelle reconnaîtrait celui auquel elle prétendait être envoyée de Dieu. Les deux gentilshommes venus d'Orléans étaient aussi présents.

Jeanne d'Arc, calme, et sans aucunement se déconcerter, s'avança, au milieu de toute cette pompe, droit vers le roi. Elle, qui avait vu la figure glorieuse et rayonnante des princes du ciel, elle venait maintenant porter secours à un prince de la terre humilié et brisé. Jeanne avait alors dix-sept ans. Elle était d'une belle taille, grande et bien faite, blanche, les yeux noirs et les cheveux coupés court et en rond, suivant l'usage alors pratiqué dans la chevalerie. Elle avait beaucoup de vivacité et une force de corps extraordinaire ; en outre, elle était courageuse et habile à manier les armes comme le meilleur chevalier. Simple et modeste, elle parlait peu ; mais dès qu'il s'agissait de sa divine mission, son discours était abondant, puissant et inspiré, comme celui d'une prophétesse. Les traits de son visage étaient fins et avaient l'expression d'une piété douce et pleine de confiance en Dieu. En un mot, selon un témoin oculaire, quelque chose de divin brillait dans toute sa personne.

Elle salua humblement le roi, se jeta à terre devant lui, suivant l'usage, et, embrassant ses genoux, elle lui dit avec sa voix douce et mélodieuse : Dieu vous donne une heureuse vie, noble roi ! — Je ne suis point le roi, répondit Charles ; le voici, dit-il, en désignant un des assistants. — En mon Dieu ! répliqua Jeanne, c'est vous qui êtes le roi, et pas un autre. — Puis Charles l'ayant questionnée sur son nom et ses projets : Je m'appelle Jeanne la Pucelle, répondit-elle, et je suis envoyée de Dieu ici pour vous porter secours à vous, gentil sire, et à votre royaume ; et le roi du ciel vous commande par ma voix de vous faire sacrer et couronner dans la ville de Reims, et vous deviendrez le vicaire du roi ciel, comme tout vrai roi de France doit l'être.

Ensuite le roi la prit à part et s'entretint à voix basse avec elle. Il lui fit un grand nombre de questions, et fut fort satisfait de ses réponses, comme les assistants le remarquèrent visiblement à la joie qui brillait sur le visage de Charles, sans savoir néanmoins de quoi il s'agissait entre eux. Ainsi s'accomplit ce que les voix saintes avaient prédit à la Pucelle, en lui disant qu'elle n'avait qu'à aller avec courage et confiance, car il se ferait devant le roi un beau signe, afin qu'il crût à ses paroles. Or, voici quel était ce signe. On savait généralement, du temps de Jeanne, et cela nous est rapporté par les témoins et les historiens, que, dans cette conversation, elle découvrit au roi un grand secret, dont Charles VII lui-même dit que Dieu seul et lui pouvaient avoir connaissance. Plus tard, les ennemis de la Pucelle mirent vainement tout en œuvre, pendant son procès, pour lui arracher ce secret. Elle-même dit à l'aumônier de Charles VII, à propos de l'entretien particulier de Chinon, qu'après avoir répondu à beaucoup de questions que le roi lui avait faites, elle avait ajouté : « Je vous le dis de la part de mon Seigneur, vous êtes le véritable héritier de la France et le fils du roi. » Tout le mystère est dans ce peu de mots ; mais les contemporains de Jeanne d'Arc n'en comprirent pas le sens caché, et nous ne le comprendrions pas nous-mêmes, si un merveilleux hasard ne nous en avait donné la solution.

C'est un vieux manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, où un officier de la cour de Charles VIII, nommé Sala, révèle ce secret, pour l'avoir appris d'un vieux chevalier à qui Charles VII l'avait confié lui-même. Ce dernier prince, réduit à l'extrémité, doutait qu'il fût fils légitime de Charles VI, à cause de la mauvaise conduite de sa mère Isabelle de Bavière. Dans cette pensée, il entra un matin dans son oratoire, tout seul, et pria Notre-Seigneur dans son cœur, sans proférer aucune parole, que, s'il était le vrai héritier descendu de la noble maison de France, et que le royaume dût lui appartenir justement, il lui plût le lui garder et défendre ; ou au pis, lui donner grâce d'échapper, sans mort ou prison ; et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étaient de toute ancienneté frères d'armes, amies et alliées des rois de France. Or cette prière secrète, que Dieu seul pouvait connaître, Jeanne d'Arc la révéla au roi, comme une preuve qu'elle était envoyée de Dieu (1).

Ainsi donc, les paroles que Jeanne elle-même communiqua à l'aumônier et que celui-ci attesta plus tard en justice ; « Je vous le dis de la part de mon Seigneur, vous êtes le véritable héritier de la France et le fils du roi, » ces paroles étaient une réponse à la prière secrète de Charles, et le roi n'en fut si vivement frappé que parce qu'elle ne pouvait le savoir que par une inspiration d'en haut. Il est tout à fait naturel que Jeanne gardât un silence complet sur ce grand signe que Dieu lui avait accordé ; car, si les Anglais avaient su que le roi lui-même, connaissant l'inconduite de sa

(1) Voir le récit tout entier, Guido Gœrres, p. 103 et seq. — Lebrun de Charmettes, t. I, p. 382. — *Manuscrit français de la bibliothèque royale*, n. 180.

mère, doutait de la légitimité de sa naissance et de ses droits au trône, ils se seraient fait une arme de ce doute pour anéantir le peu de considération dont il jouissait encore aux yeux des Français. Mais ce qui n'est pas moins remarquable que le secret même, c'est la manière dont il a plu à la Providence de nous le conserver, à la lumière merveilleuse que se prêtent mutuellement les paroles de Jeanne et le récit naïf de Sala, simple panetier à la cour du petit-fils de Charles VII.

Au reste, pendant tout cet entretien, la bonne tenue de Jeanne et sa modestie furent telles, qu'il semblait aux uns qu'elle avait passé toute sa vie au milieu des habitudes de la cour, tandis que les autres ne voyaient en elle qu'une pauvre et humble bergère.

Le roi ne doutait plus désormais que cette jeune fille, qui lisait dans l'avenir, et qui connaissait les plus secrètes pensées du cœur, ne fût inspirée par un esprit particulier ; seulement il ne savait pas si c'était un esprit céleste ou un esprit diabolique. En conséquence, avant de lui confier une armée, comme elle le lui demandait, il voulut examiner la chose de plus près, et consulter à cet égard les hommes les plus distingués et les plus savants du royaume.

Charles lui-même s'entretint encore plusieurs fois avec Jeanne, et le bruit se répandit de plus en plus, dans tout le pays, qu'elle était envoyée de Dieu. Le duc d'Alençon, dont le père, à la bataille d'Azincourt, avait abattu la couronne d'or du casque de Henri V et payé de sa vie cet acte héroïque, s'amusait à la chasse aux cailles, quand son bailli vint lui annoncer la nouvelle qui courait de bouche en bouche. Le duc se rendit sur-le-champ à Chinon, où il trouva la Pucelle auprès du roi ; et Charles ayant dit à Jeanne : Voici le duc d'Alençon : — Soyez le bienvenu, répondit-elle ; plus nous aurons de princes du sang royal de France, mieux vaudra.

Le lendemain matin, le duc apprit comment la Pucelle, entre autres choses, exigeait de Charles qu'il remit son royaume entre les mains du roi du ciel, qui ferait pour lui, après cette offrande, comme il avait fait pour ses ancêtres, et rétablirait sa couronne dans son ancien éclat.

A midi, au sortir de table, le roi et le duc allèrent se promener dans les prairies devant le château. Tout à coup ils virent arriver Jeanne à cheval, la lance à la main et maniant son coursier et ses armes avec l'adresse d'un cavalier exercé. Le duc, transporté de joie et d'étonnement, lui donna ce jour même un beau cheval de guerre.

Les deux envoyés d'Orléans retournèrent dans la ville assiégée, tout réjouis des choses merveilleuses qu'ils avaient vues et entendues, pleins d'espoir et d'enthousiasme. Le bon Dunois fit aussitôt convoquer tout le peuple à leur arrivée, et ils racontèrent ce qu'ils avaient vu et appris de la Pucelle à la cour du roi ; comment elle voulait venir délivrer leur ville, et conduire ensuite Charles VII à Reims pour l'y faire sacrer et couronner.

D'après l'ordre du roi, Jeanne fut de nouveau interrogée sur ses desseins par une respectable assemblée à laquelle assistaient, entre autres, quatre évêques et le duc d'Alençon. Elle répondit, comme la première fois, qu'elle venait de la part de Dieu, et que des voix célestes lui révéleraient ce qu'elle avait à faire pour accomplir la volonté d'en haut.

Il paraît que tous ces hommes réunis n'osèrent pas prononcer dans une affaire aussi importante. Ils craignaient les railleries de l'ennemi. L'archevêque de Reims surtout ne voulait pas croire aux promesses de la Pucelle. C'est pourquoi l'on résolut de la conduire à Poitiers. Là, se trouvaient, depuis que Paris était au pouvoir des Anglais, un parlement et une université, où l'on comptait un grand nombre de savants, de docteurs et de maîtres, qui devaient interroger Jeanne de rechef.

Il était très juste que l'affaire fût soumise à un sérieux examen ; car c'eût été une légèreté condamnable de confier, sur sa simple parole, les destinées du royaume aux mains d'une jeune fille inconnue. Mais tout a ses bornes en ce monde, la prudence comme le reste, et les plus savants ne sont pas toujours ceux qui voient le plus clair dans les choses de la vie. Aussi Jeanne s'effrayait-elle, au fond de son cœur, des mille difficultés savantes qu'on allait lui faire. « En mon Dieu, disait-elle chemin faisant, je sais bien que j'aurai beaucoup à faire à Poitiers, où on me mène ; mais mon Seigneur m'aidera. Or, allons de par Dieu ! » car c'était sa manière de parler. Le roi s'y rendit pareillement.

Ainsi fut convoquée, dans cette ville, par ordre du conseil royal, sous la présidence de l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, une grande et solennelle assemblée de docteurs, de professeurs et de bacheliers, versés dans les saintes Ecritures et dans le droit civil et ecclésiastique, à l'effet d'examiner la doctrine et la foi de cette jeune fille qui se disait envoyée de Dieu pour rétablir le roi dans sa puissance. Ils devaient déclarer au roi, leur maître, si elle disait vrai, et s'il pouvait, en bon chrétien accepter son secours.

En conséquence, l'assemblée se transporta dans la demeure de la Pucelle, que l'on avait placée chez un avocat royal, sous la surveillance de sa femme, qui jouissait de la meilleure réputation. Quand tous furent assis dans la salle, Jeanne prit sa place à l'extrémité du banc inférieur, et leur demanda ce qu'ils désiraient.

Alors l'un d'entre eux, se levant au nom de l'assemblée entière, exposa à Jeanne comment, ayant appris qu'elle avait dit au roi que Dieu l'avait chargée d'une mission pour lui, ils venaient l'examiner. Ensuite les professeurs, les docteurs et les bacheliers commencèrent, l'un après l'autre, à lui démontrer, par toutes sortes de preuves savantes, qu'on ne

pouvait pas ajouter foi sur ce point à ce qu'elle disait.

Jeanne ne se laissa point embarrasser. A toutes leurs raisons, à toutes leurs questions, à toutes leurs subtilités, elle opposa de si solides et de si belles réponses, que les professeurs et les docteurs et les bacheliers secouèrent la tête en disant qu'un savant ne parlerait pas mieux. Puis, venant à sa mission divine, quand elle leur raconta comment les anges et les saints lui étaient apparus dans les champs où elle gardait son troupeau, et lui avaient parlé de la grande pitié qui était au royaume de France ; comment là-dessus elle avait pleuré, et comment les saintes lui avaient ordonné d'aller trouver le capitaine de Vaucouleurs, et lui avaient promis de la conduire heureusement dans son dangereux voyage vers le roi : quand elle exposa tout cela, ce fut avec tant d'enthousiasme, d'élévation et de dignité, que les savants furent étonnés d'entendre une simple et ignorante bergère dire des choses si merveilleuses, et répondre d'une manière si habile et si sage à toutes les questions et à tous les doutes.

Quand ils recommençaient à vouloir lui prouver par toutes sortes de livres et d'écrits qu'on ne pouvait cependant pas ajouter foi à sa parole, elle écoutait tranquillement leurs longs discours depuis le commencement jusqu'à la fin, et disait : Il y a dans les livres de mon Seigneur plus que dans les vôtres.

Elle leur prédit aussi quatre choses dans cet interrogatoire : premièrement, que la puissance des Anglais serait brisée, et Orléans délivré ; mais pour arriver là, il fallait que le roi lui donnât des gens d'armes et elle devait d'abord inviter les Anglais à faire d'eux-mêmes leur retraite ; deuxièmement, que le roi serait sacré à Reims ; troisièmement, qu'il rétablirait sa domination à Paris ; quatrièmement enfin, que le duc d'Orléans sortirait de la prison où il était retenu en Angleterre.

Quoique ces quatre merveilleuses prédictions se soient réalisées comme la Pucelle les exposa alors à Poitiers, elles parurent tout à fait invraisemblables aux professeurs et aux docteurs avant qu'elles fussent accomplies, surtout celle relative au couronnement du roi à Reims ; car ils considéraient que toutes les routes et les places fortes, depuis Orléans jusqu'à la ville du sacre, étaient aux mains des ennemis. Ils firent à Jeanne sur ce sujet une multitude d'objections. Par exemple maître Guillaume Aymeri lui dit : Tu prétends que la voix t'a dit que Dieu veut délivrer le peuple de France de la calamité où il est ; or, s'il veut en effet le délivrer, il n'est pas besoin des gens d'armes. Jeanne répondit aussitôt et sans se déconcerter : Eh ! mon Dieu, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. Maître Guillaume Aymeri déclara qu'il était content de cette réponse. Alors frère Séguin lui dit : Dieu ne veut point qu'on croie à vos paroles, à moins que vous ne fassiez voir un signe par lequel il demeure évident qu'il vous faut croire. Nous ne conseillerons donc point au roi, sur votre simple assertion, de vous confier des gens d'armes pour que vous les mettiez en péril, si vous ne nous dites pas autre chose. Jeanne, qui avait déjà donné un signe indubitable au roi même, répondit : Eh ! mon Dieu, je ne suis point venue à Poitiers pour faire des signes (miracles) ; mais conduisez-moi à Orléans, je vous montrerai des signes pourquoi je suis envoyée. Que le roi me donne des gens d'armes en telle et si petite quantité qu'il voudra, et j'irai.

Les informations et les questions ne finissaient pas. Outre les réunions solennelles, dont la première dura plus de deux heures, et où tous les membres de l'assemblée l'interrogeaient, chacun d'eux avait encore le droit d'aller la visiter et de la questionner en particulier. Ce n'était pas tout. Comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, beaucoup d'autres, personnes de tout rang, grands et petits, hommes et femmes, affluaient pour voir la merveille de leurs propres yeux. « Avant que ces gens allassent à elle, dit une ancienne chronique, ce qu'elle disoit leur sembloit impossible à faire, disans que ce n'estoit que resveries et fantaisies ; mais il n'y eut celluy, quand il en retournoit et l'avoit ouye, qui ne dist après que c'estoit une créature de Dieu : aulcuns mesme, en retournant, ploroient à chaudes larmes. Semblablement y furent dames, damoiselles et bourgeoises, qui lui parlèrent ; et elle leur répondit si doulcement et gracieusement, qu'elle les faisoit plorer. Entre aultres choses, ils luy demandèrent pourquoy elle ne prenoit pas ung habit de femme. Et elle leur répondit : Je crois bien qu'il vous semble estrange, et non sans cause ; mais il faut, pour ce que je me doys armer et servir le gentil dauphin en armes, que je prenne les habillements propices et nécessaires à cela ; et aussi quand je serois entre les hommes, estant en habit d'homme, ils n'auront pas concupiscence charnelle de moy, et me semble qu'en cest estat je conserverai mieulx ma virginité de pensée et de faict. »

Il y en eut aussi quelques-uns qui lui demandèrent pourquoi elle donnait à Charles le titre de dauphin et non celui de roi. Je ne l'appellerai roi, répondit-elle, qu'après qu'il aura été sacré et couronné à Reims, où je pense le conduire.

Ceux que le roi avait chargés d'examiner Jeanne faisaient épier ses moindres paroles et ses moindres actions par des femmes qu'ils avaient placées auprès d'elle. Mais tous les rapports de celles-ci s'accordaient à faire son éloge ; elles ne savaient rien dire d'elle autre chose, sinon qu'elle menait une vie entièrement chrétienne, et qu'on ne la voyait jamais oisive. Son excellente hôtesse racontait aussi à sa louange comment chaque jour, après le dîner, elle se mettait à genoux et passait une partie du jour et même de la nuit en prière, ou bien comme elle se retirait sou-

vent dans une petite chambre pour vaquer à ses exercices de piété.

Dans ce long et minutieux examen, la Pucelle eut une bonne occasion de s'exercer à la patience ; car il lui fut probablement plus facile de délivrer Orléans des Anglais que de débarrasser de leurs doutes les professeurs et les docteurs. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, plus d'une fois, la patience lui ait échappé au milieu de ces questions interminables, quand elle pensait que chaque jour le fer et la faim mettaient Orléans plus près de sa ruine, et surtout avec le pressentiment très arrêté qu'elle avait qu'un temps fort court lui était mesuré par le ciel pour sa miraculeuse mission sur la terre. Elle savait, en outre, qu'il dépendait des hommes de faire un bon ou un mauvais usage de cette grâce, selon qu'ils auraient plus ou moins de foi en la puissance et la miséricorde de Dieu.

Un jour, deux professeurs lui ayant adressé de nouveau cette question toujours la même : Pourquoi êtes-vous venue, et qui vous a envoyée ? — Ecoutez, répondit-elle, je ne sais ni A ni B ; je viens de la part du roi du ciel pour lever le siège d'Orléans et pour conduire le roi à Reims, où il doit être sacré et couronné ; mais il faut auparavant que j'écrive aux Anglais pour les sommer de se retirer ; car telle est la volonté de Dieu. Avez-vous du papier et de l'encre ? — Et quand les deux professeurs lui eurent apporté ce qu'elle désirait, elle commença à leur dicter une lettre aux Anglais.

Un autre jour, frère Séguin, *bien aigre homme*, suivant une chronique, lui ayant demandé avec l'accent et le dialecte de sa province, il était limousin, dans quelle langue la voix céleste lui parlait : — Dans une langue meilleure que la vôtre, répondit Jeanne. Et comme il osa même lui demander ensuite si elle croyait en Dieu ; — Plus que vous-même, répliqua la Pucelle, indignée de ce soupçon. Mais surtout elle ne cessait de répéter qu'il n'y avait pas de temps à perdre et qu'il fallait agir.

Christophe d'Harcourt, évêque de Castres, confesseur du roi, déclara qu'il la croyait envoyée de Dieu, et que c'était elle dont parlait la prophétie. Enfin les savants examinateurs formulèrent leur avis en disant, suivant le rapport du chevalier d'Aulon : « Qu'ils ne véoient, sçavoient, ne congnoisçoient, en icelle Pucelle, aucune chose, fors seulement ce que peut estre en une bonne chrétienne et vraie catholique, et que pour telle la tenoient ; et estoit leur opinion que estoit une très bonne personne. » En conséquence, vu ses bonnes mœurs, sa simplicité, sa réputation sans tache, la sainteté de sa vie et la sagesse de ses paroles, ils estimaient qu'on devait tenir ses réponses pour des inspirations divines. En outre, vu la grande détresse du royaume et du roi, dont les fidèles sujets, désespérant de tout secours humain, n'attendaient leur salut que de Dieu seul ; vu aussi le péril imminent dans lequel la bonne ville d'Orléans se trouvait si elle n'était secourue sans délai, ils pensaient que le roi pouvait accepter le service de cette jeune fille et l'envoyer à Orléans.

Ce qui prouve la réserve et la prudence avec lesquelles on procéda dans toute cette affaire, et qu'on ne s'en rapporta pas légèrement à la parole de Jeanne d'Arc sur sa mission divine, c'est que Charles VII, non content des longues investigations des savants et des célèbres docteurs de l'université de Poitiers, voulut encore consulter les prélats et les personnages les plus considérés du royaume. Parmi les réponses faites au prince à ce sujet, le temps a épargné celle de Jacques Gelu, qui, après avoir occupé d'abord le siège archiépiscopal de Tours, mourut archevêque d'Embrun dans la même année que la Pucelle.

A la première question qu'on lui avait posée, savoir : s'il convient à la majesté de Dieu de s'occuper des actes d'un simple particulier ou même de la direction d'un royaume, l'archevêque répond : L'éternelle sagesse a dit : C'est par moi que les rois règnent et que les législateurs proclament la justice. Dieu, l'auteur et le conservateur de chaque être, les aime et les conduit tous avec un égal amour. En réponse à cette deuxième question : S'il ne convient pas mieux à la Toute-Puissance divine d'opérer ses miracles par des anges que par des hommes, Jacques Gelu dit : Qu'à la vérité des anges étaient plus dignes d'être les instruments de la Divinité, mais qu'elle s'était aussi servie des hommes pour accomplir les plus grands prodiges ; Dieu avait même envoyé un corbeau porter de la nourriture à Elie dans le désert. Sur la troisième question : s'il convenait de charger une jeune fille d'un office qui appartient aux hommes, l'archevêque fait observer : Que l'ancienne loi, pour séparer les sexes, défendait, il est vrai, aux femmes de porter des vêtements du sexe masculin ; mais que Dieu avait révélé quelquefois à des vierges des secrets qu'il avait cachés aux hommes : C'est pourquoi, il pense qu'une vierge peut bien aussi conduire une armée. Quant à savoir si la chose présente était un prestige et une tromperie de l'ennemi du genre humain, on pouvait en juger par la conduite de la Pucelle. Enfin, on devait discerner les esprits, et le jugement étant un don de Dieu, il fallait l'employer aux choses qui arrivent par l'ordre et la disposition de la divine providence (1).

Enfin, après que le roi eut remis Jeanne entre les mains de la reine de Sicile, sa belle-mère et de plusieurs autres dames, pour s'assurer si elle avait gardé le vœu de virginité qu'elle avait fait à Dieu, ce point également décidé à l'avantage de la jeune fille, il résolut dans son conseil, bien que toujours avec une

(1) Jacobus Gelu, *De Puella Aurelianensi*, parmi les manuscrits latins in-4° de la biblioth. du roi, n. 6100.

certaine hésitation, de se servir d'elle et de l'envoyer à Orléans, puisque Dieu lui-même la lui avait envoyée à cet effet.

Le célèbre Ænéas Sylvius, qui monta sur le trône pontifical, sous le nom de Pie II, en 1458, moins de trente ans après la mort de Jeanne d'Arc, lui donne le témoignage suivant dans son histoire : « Le dauphin, craignant d'être trompé, fit examiner Jeanne par son confesseur, l'évêque de Castres, théologien d'une science éminente, et la confia à la surveillance de nobles dames. Quand elle fut interrogée sur la foi, elle ne donna que des réponses conformes à la religion chrétienne, et quand on scruta ses mœurs, on ne trouva en elle qu'une pureté virginale et l'honnêteté la plus sévère. L'examen dura plusieurs jours, et l'on ne découvrit en elle rien de feint, aucune ruse, aucun mensonge (1). »

Telles furent les nombreuses et dures épreuves auxquelles Jeanne fut soumise avant d'obtenir seulement de son roi la permission de paraître devant l'ennemi, à la tête de la chevalerie française, pour accomplir la volonté de Dieu.

Alors le duc d'Alençon reçut du roi l'ordre de marcher vers Blois avant la Pucelle, afin d'organiser un convoi de vivres et de forces pour l'escorter. La Pucelle elle-même devait ensuite diriger le convoi. Or, quand même le roi aurait eu en elle une entière confiance, il n'aurait rien pu entreprendre de plus considérable, puisqu'il eut même beaucoup de peine à rassembler l'argent nécessaire pour cette expédition.

Pendant ces préparatifs, Jeanne fut aussi équipée comme il convenait à un chef d'armée à cette époque. Elle reçut du roi son armure et sa suite, et de Dieu son épée et sa bannière.

Ce furent ses saintes qui lui annoncèrent comment, dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, il y avait pour elle une épée enterrée près de l'autel. En conséquence, elle fit écrire aux prêtres de cette église une lettre où elle leur demandait cette épée. Un armurier de Tours fut chargé de creuser près de l'autel, et l'on trouva en effet, à une médiocre profondeur, une épée marquée de cinq croix. Les prêtres enlevèrent facilement la rouille dont elle était couverte, et y firent faire un riche fourreau de velours rouge semé de fleurs-de-lis. Les bourgeois de Tours voulurent surpasser les prêtres de Sainte-Catherine, et ils offrirent à la Pucelle un fourreau de drap d'or encore plus précieux. L'humble Jeanne s'en fit faire un de cuir tout simple, mais fort et solide, qu'elle portait habituellement dans les combats.

Elle n'avoua au roi qu'après beaucoup d'instances, comme un secret, que l'existence de son épée lui avait été révélé par ses voix célestes ; car elle ne laissait jamais voir les grâces dont elle était l'objet. Elle se fit aussi faire une bannière telle que sainte Catherine et sainte Marguerite la lui avaient montrée, en lui disant : Prends cette bannière au nom du roi du ciel, et porte-la sans crainte. D'après l'ordre des mêmes saintes, cette bannière fut faite de toile blanche semée de lis. Le Sauveur des hommes y était représenté assis au milieu des nuages, dans un trône placé sur un arc-en-ciel, et tenant à la main le globe de la terre. A ses pieds, à droite et à gauche, étaient agenouillés deux anges ; l'un tenait un lis, qui est le blason de France, et auquel Dieu donnait sa bénédiction. Comme devise, on lisait sur le côté : Ihesus, Maria. Du reste, cette bannière avait la forme de celle d'un chevalier ordinaire. Sur la banderole particulière à ce genre de pennons était peinte l'Annonciation, avec un ange offrant un lis à la sainte Vierge.

Charles VII attacha au service de la Pucelle Jean d'Aulon, que le comte de Dunois appelait son meilleur chevalier, deux pages, un maître-d'hôtel, deux hérauts et deux servants d'armes. Le roi lui fit aussi faire, à sa taille, une armure complète depuis la tête jusqu'aux pieds. Au moment où elle cherchait ce qui lui tenait le plus à cœur, c'est-à-dire un confesseur ou aumônier, comme on l'appelait alors, son frère Pierre d'Arc et un de ceux qui l'avaient accompagnée auprès du roi lui amenèrent frère Jean Pasquerel, maître-lecteur au couvent des Ermites Augustins à Tours. Edifiés de sa grande piété, ils l'avaient déterminé à les accompagner, et ils le présentèrent à la Pucelle en disant : Jeanne, nous t'amenons ce bon père ; tu l'aimeras certainement beaucoup une fois que tu auras appris à le connaître. Elle répondit qu'elle avait déjà entendu parler de lui, qu'elle l'acceptait avec joie comme père spirituel, et qu'elle se confesserait à lui le lendemain matin. Le frère dit d'abord la messe pour Jeanne, et, ainsi qu'il le témoigna plus tard en justice, il fut extraordinairement édifié de sa confession. Elle le pria de ne pas la quitter et de rester toujours auprès d'elle en qualité de confesseur. Il le lui promit, et a tenu parole.

Avant de prendre congé du roi, Jeanne confirma merveilleusement sa mission divine. Elle dit à Charles VII comment sainte Marguerite et sainte Catherine lui avaient revélé qu'elle serait blessée en délivrant Orléans, mais que sa blessure ne l'empêcherait pas d'accomplir son œuvre. Cette prédiction, qu'elle répéta dans Orléans le matin même du jour où elle fut réalisée, se trouve rapportée d'une manière très remarquable par un gentilhomme flamand, qui l'annonçait, dans une lettre de Lyon comme une nouvelle curieuse, avant l'accomplissement ; de sorte qu'on ne peut pas élever le moindre doute sur son authenticité. Ici, comme pour le secret que la Pucelle découvrit au roi, et en général dans toute cette histoire, il semble que la Providence elle-

(1) Æneas Sylvius.

même ait voulu amasser les preuves et les témoignages les plus décisifs pour confondre ceux qui ne veulent pas croire à la miraculeuse mission de Jeanne d'Arc.

Ce gentilhomme, nommé le sire de Rotslaer, écrit au duc de Brabant : « Comment il a appris d'un conseiller et maître-d'hôtel du seigneur Charles de Bourbon qu'il se trouve actuellement auprès du roi Charles VII une jeune fille de la Lorraine, laquelle promet de délivrer Orléans, et annonce qu'elle sera blessée d'une flèche dans un combat devant la ville, mais qu'elle ne mourra pas de sa blessure. Le dauphin Charles, dit cette jeune fille, sera couronné à Reims l'été suivant, et elle annonce plusieurs autres choses encore que le roi tient secrètes. Elle monte tous les jours à cheval, armée de pied en cap, la lance au poing, comme les autres chevaliers, et Charles et ses fidèles ont confiance en elle (1). » Cette remarquable lettre est datée de Lyon le 22 avril 1429 ; or, c'est le 29 du même mois, que Jeanne fit son entrée à Orléans ; elle fut blessée le 7 mai, et le 11 juillet suivant, le roi était couronné à Reims.

Les préparatifs du duc d'Alençon étant à peu près terminés, et plusieurs braves chevaliers s'étant joints à lui, la Pucelle leva sa bannière et partit de Tours, le 21 avril, pour se rendre à Blois, accompagnée de l'archevêque de Reims, du grand maître de la maison du roi et d'une petite troupe d'hommes d'armes.

Au commencement, les gens de guerre n'avaient pas grande confiance dans la pieuse jeune fille, et quand ils l'entendaient dire qu'elle mettait tout son espoir, non dans le tranchant de l'épée, mais dans la bénédiction de Dieu, ces discours ne pouvaient pas trouver beaucoup d'accès dans leurs farouches esprits. Jeanne, de son côté, avait horreur de l'impiété et des crimes au milieu desquels avaient grandi toutes ces âmes dans des guerres interminables, et elle voulait avant tout mettre fin à ce genre de vie.

Pendant les deux jours qu'elle passa à Blois, les prêtres de la ville se réunirent, à sa demande, le matin et le soir, sous une bannière qu'elle avait fait faire exprès par son confesseur, et qui représentait l'image du Sauveur crucifié. Les ecclésiastiques chantaient des cantiques et des hymnes en l'honneur de la reine du ciel, tandis que Jeanne priait à genoux au milieu d'eux. Elle n'admettait à ce pieux exercice que ceux d'entre les hommes d'armes qui s'étaient confessés le jour même, et les prêtres étaient prêts à les entendre à toute heure. Jeanne elle-même les exhortait instamment à se réconcilier avec Dieu ; car elle ne voulait que des mains pures et agréables au ciel pour l'aider à accomplir sa divine mission. Ainsi qu'elle l'avait demandé, une partie de ces prêtres l'accompagnèrent dans cette guerre sainte jusqu'à Orléans, la ville héroïque et affligée

Toutefois, avant de quitter Blois, Jeanne envoya aux Anglais, comme ses saintes le lui avaient commandé, une sommation au nom de Dieu de quitter la France ; elle était ainsi conçue :

« ✝ IHESUS. MARIA. ✝

« Roy d'Angleterre, et vous, duc de Bethfort, qui vous dictes régent du royaume de France ; vous Guillaume de la Poulle ; vous, comte de Suffort ; Jean, sire de Tallebot ; et vous, Thomas, seigneur d'Escallés, qui vous dictes lieutenants dudit Bethfort, faictes raison au Roy du ciel, rendez à la Pucelle qui est envoyée de par Dieu, le Roy du ciel, les clefs de toutes les villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ici venue de par Dieu pour réclamer le sang royal, elle est toute preste de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que vous voulez vuider de France ; et qu'amendez les dommages qui y avez faicts, et rendez les derniers qu'avez reçus de tout le temps que l'avez tenu. Et entre vous, archers, compagnons de guerre, gentilshommes et autres, qui estes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en, de par Dieu en vostre pays ; et se ainsi ne le faictes, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir briefvement à vos bien grands dommages.

« Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chef de la guerre, et vous asseure qu'en quelque lieu que je trouverai vos gens en France, je les combatterai et les chasserai, je ferai aller hors, veuillent ou non ; et s'ils ne veullent obéir, je les ferai tous occire. Je suis ici envoyée de par Dieu, le Roy du ciel, pour les combattre et pour les bouter hors de toute France ; et s'ils veullent obéir, je les prendrai à mercy. Et n'ayez point opinion d'y demeurer plus ; car vous ne tiendriez point le royaume de France ; royaume de Dieu, le Roy du ciel, fils de la vierge Marie. Ains le tiendra Charles, le vrai héritier, car Dieu le Roy du ciel le veut ; et lui est révélé par la Pucelle, que bien brief il entrera à Paris en bonne et belle compagnie. Et si vous ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et de par la Pucelle, je vous advise que, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous vous férirons et frapperons dedans et y ferons un si grand hay-hay, que depuis mille ans en France n'y en eust un si grand ; et croyez fermement que le Roy du ciel envoyera tant de forces à la Pucelle, que vous ne vos gens d'armes ne lui sauriez nuire, ne aux gens de sa compagnie ; et aux horions verra-t-on qui aura le meilleur droit. Et vous, duc de Bethford, la Pucelle vous prie que vous ne vous faciez point destruire ; et se vous lui faictes raison, encore pourrez-vous venir en sa compagnie, là où les François fe-

(1) Lebrun de Charmettes, t. I, p. 424. Guido Gœrres, p. 123. Le manuscrit de cette lettre se trouve à la biblioth. du roi.

ront le plus beau faict que oncques fut fait pour la chrétienté : et vous prie me faire responce, si vous voulez faire paix en la cité d'Orléans où nous espérons être bien brief. Et se ainsi ne faictes, de vos gros dommages vous souvienne.

« Escript, ce mardy de la semaine saincte de l'année de Notre Seigneur mil quatorze cent vingt-huit. » Ce qui revient au 22 mars 1429, l'année commençant encore pour les Français à Pâques.

On ignore ce qu'est devenue la minute de cette lettre ; on la donne ici d'après la copie qui se trouve dans les actes du procès, et telle qu'on la lut à la Pucelle devant le tribunal, en lui demandant si elle la reconnaissait pour la sienne. Jeanne répondit que c'était bien là sa lettre, sauf trois passages altérés, peut-être par mauvaise intention.

Enfin, le 27 avril, le convoi partit de Blois pour Orléans ; et la Pucelle, qui avait le commandement supérieur de l'armée au nom du roi, ordonna de marcher de manière à arriver devant la ville par la rive droite de la Loire. C'était de ce côté que se tenait le comte de Suffolk avec le principal corps des Anglais, et qu'ils avaient établi leurs meilleurs retranchements. Des chevaliers inquiets représentèrent vainement à Jeanne les grands dangers de cette route, et que le bâtard d'Orléans, comte de Dunois, si expérimenté dans l'art de la guerre, avait conseillé de prendre la rive gauche pour aborder par eau ; la Pucelle, qui ne craignait ni Suffolk, ni ses troupes, ni ses retranchements, voulait percer tout d'abord les plus fortes lignes de l'ennemi ; car ses voix lui avaient ainsi ordonné, et les chevaliers furent obligés de le lui promettre.

En tête du convoi marchaient les prêtres avec la bannière du Sauveur. La Pucelle suivait, entourée des maréchaux de Saint-Sévère et de Rays, de l'amiral de Culan, du grand maître du palais Gaucourt, du brave Lahire et de beaucoup d'autres vaillants chevaliers accourus à Blois pour l'accompagner. Ensuite venait une troupe de quatre à cinq mille hommes, escortant les troupeaux et les provisions destinées à ravitailler la ville.

Les prêtres, qui marchaient en tête, chantaient à haute voix, en chœur, d'anciennes hymnes de l'Église, en particulier le *Veni Creator*. On touchait au mois de mai. Pendant deux jours, le convoi marcha processionnellement à travers ces riantes plaines de la Loire, entrecoupées de vergers et de prairies, et que leur beauté a fait surnommer le jardin de la France.

Ainsi précédée de ses prêtres, l'armée ressemblait plutôt à un pacifique pèlerinage qu'à une expédition guerrière, et le cœur des farouches hommes d'armes était de plus en plus pénétré de respect pour leur sainte conductrice. Elle les exhortait sans relâche à la pénitence et à la confiance en Dieu et en sa miséricorde infinie, les assurant qu'il leur donnerait la victoire s'ils étaient en état de grâce. Elle-même communia solennellement au milieu d'eux en plein air, et l'amour qui brûlait son âme enflamma bientôt celle des autres. Le plus grand nombre d'entre eux allèrent à confesse ; toutes les femmes de mauvaise vie durent quitter l'armée par ordre de la Pucelle, et elle observa, pour sa part, une sévère discipline, qu'elle coucha la première nuit revêtue de son armure, ce dont elle fut incommodée.

Le troisième jour, ils arrivèrent devant Orléans, la cité fidèle, où tous les vœux de Jeanne la portaient depuis longtemps ; mais combien sa joie fut mêlée d'amertume quand, arrivée sur les hauteurs qui dominent la ville, elle reconnut que les chevaliers avaient violé leur promesse, et que l'armée se trouvait sur la rive gauche du fleuve, où Orléans n'avait qu'un faubourg, qui encore avait été brûlé !

L'on vit aussitôt quelle faute on avait commise en suivant les conseils de la prudence humaine pour éviter un danger d'un moment, au lieu de se fier à l'envoyée de Dieu. Le convoi entier était dans la plus fâcheuse position : il n'y avait pas un seul pont sur lequel on pût passer le fleuve, et, près de la ville les eaux de la Loire étaient si basses, qu'on ne pouvait décharger les provisions dans les bateaux qu'en un seul endroit. Or, cet endroit était défendu par un retranchement anglais, et l'on avait à craindre, à chaque minute, une attaque de toutes les forces de l'ennemi.

Dans ce moment critique, les chefs, qui avaient préféré leur opinion à celle de la Pucelle, ne savaient plus que faire ; mais Jeanne, toujours pleine d'assurance en la vertu divine, leur conseilla d'attaquer le retranchement. Ils n'osèrent s'y résoudre, à cause de la disproportion de leurs forces.

Sur ces entrefaites, le comte de Dunois passa la Loire avec une nombreuse troupe de bourgeois. — Êtes-vous le bâtard d'Orléans ? lui cria la Pucelle. — Oui, répondit-il ; je suis bien aise de votre arrivée. — Est-ce vous, poursuivit-elle mécontente, qui avez donné l'avis de me faire venir de ce côté de la rivière, et non pas directement du côté où sont Talbot et ses Anglais ? Les vivres seraient entrés, sans les faire passer par la rivière. — Dunois ayant cherché à s'excuser, en disant que lui et d'autres capitaines plus expérimentés avaient été de cet avis, le regardant comme le meilleur et le plus sûr : — En mon Dieu, reprit Jeanne le conseil de Dieu Notre Seigneur est plus sûr et plus habile que le vôtre. Vous avez cru me tromper, et vous vous êtes trompés vous-mêmes plus que moi ; car je vous amène le meilleur secours qui ait jamais été envoyé à qui que ce soit. C'est le secours du roi des cieux. Or, il ne vous arrive pas par amour de moi, mais il vous vient de Dieu même, qui, à la prière de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans, et ne veut point souffrir que les ennemis aient ensemble le corps du duc d'Orléans et sa ville.

A la fin, on résolut de remonter le fleuve avec les bateaux et l'armée à deux lieues à l'est d'Orléans, jusque vis-à-vis le village de Checy, où il y avait garnison française et où le passage était plus facile. Toutefois ce plan même ne semblait pas possible à exécuter : le temps était orageux, la pluie tombait par torrents, la nuit approchait, et les bateaux ne pouvaient bouger de place à cause du vent contraire. Mais Jeanne prédit que le vent ne tarderait pas à changer. Attendez un peu, leur disait-elle ; car avec l'aide de mon Dieu tout ira bien. A peine avait-elle prononcé ces paroles, que, suivant le rapport du frère Pasquerel, témoin oculaire, l'eau sembla croître sensiblement. Dunois fut si frappé de cet événement merveilleux, qu'il dit à ce sujet, dans sa déposition juridique : Il me paraît que la Pucelle et ses faits et gestes à l'armée viennent plutôt de Dieu que des hommes, quand je pense au changement subit qui s'opéra dès qu'elle eut parlé de son espoir dans le secours du ciel, et comment les provisions entrèrent dans Orléans, malgré les Anglais, qui pourtant étaient de beaucoup les plus forts.

Les bateaux passèrent à pleines voiles sous le canon des Anglais, sans que ceux-ci leur envoyassent un seul boulet, ce qui fut vraiment prodigieux. Désormais le courage des Français alla toujours croissant, avec leur confiance en leur miraculeuse conductrice. Les provisions arrivèrent sans obstacle à l'endroit convenu et furent transportées de l'autre côté du fleuve. Le nombre des bateaux de passage étant insuffisant, on résolut de faire rétrograder l'armée jusqu'à Blois pour y traverser la Loire sur le pont, et revenir avec de nouveaux renforts par le chemin que Jeanne avait indiqué ; mais on la pria d'entrer elle-même sans retard dans la ville, où les bourgeois l'attendaient avec tant d'impatience. On ne put pas d'abord la décider à se séparer de son armée : Mes gens, disait-elle, se sont repentis de leurs péchés, ils se sont confessés, ils ont bonne volonté, et il est nécessaire de les conduire dans ces dispositions devant l'ennemi. Ce ne fut que sur les instantes prières des chefs et après la promesse qu'ils lui eurent faite de revenir avec des forces plus considérables, qu'elle entra dans le bateau de Dunois et passa la Loire, tenant sa bannière à la main et accompagnée du brave Lahire, du maréchal de Boussac, autrement de Saint-Sévère, et d'autres chevaliers. Auparavant, elle avait recommandé à son confesseur, Jean Pasquerel, de demeurer à l'armée et de porter avec les prêtres, comme précédemment, en tête des troupes, la sainte bannière du Sauveur.

Pendant que ceux d'Orléans faisaient une vigoureuse sortie contre un retranchement anglais qui défendait le passage, et s'emparaient dans le combat, d'un drapeau ennemi, les provisions furent heureusement introduites dans la ville affamée, et ainsi s'accomplit une prédiction de la Pucelle, à savoir que le convoi entrerait dans la ville sans être arrêté par les Anglais.

Quant à la Pucelle elle-même, pour éviter un trop grand concours de peuple, elle attendit jusqu'au soir, avec sa suite, à l'endroit où elle avait débarqué. Il était six heures et demie quand elle partit de là, accompagnée de deux cents lances, qui avaient été détachées de l'armée pour lui servir d'escorte. Or bien que cette petite troupe ne passât, qu'à un jet d'arc des Anglais, ceux-ci ne tirèrent point l'épée contre l'envoyée du ciel et ne bougèrent pas même de place, comme si la main de Dieu eût retenu leurs bras et paralysé leur courage. Environ huit heures du soir, Jeanne entra dans Orléans, armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et avec sa blanche bannière devant elle : le comte de Dunois marchait à sa gauche. Les habitants la recurent à la lueur des flambeaux et faisant telle joie comme s'ils vissent Dieu descendre parmi eux et non sans cause : car ils avaient plusieurs ennuis et travaux et peines, et, qui pis est, grand doute de non être secourus et perdre tout corps et biens. Mais ils se sentaient déjà tout réconfortés et comme désassiégés par la vertu divine qu'on leur avait dit être en cette simple pucelle, qu'ils regardaient moult affectueusement tant hommes, femmes et petits enfants. Et y avait moult merveilleuse presse à toucher à elle ou au cheval sur quoi elle était. C'est ainsi qu'un bourgeois d'Orléans raconte l'entrée de Jeanne d'Arc, dans une relation du siège, conservée dans les archives de la ville.

Quoique la Pucelle n'eût rien mangé ni rien bu depuis le matin jusqu'au soir, et qu'ayant passé toute la journée à cheval sous sa lourde armure, elle eût grand besoin de repos, elle se dirigea néanmoins droit vers la cathédrale pour rendre grâces à Dieu. Le peuple la suivait incessamment avec un grand respect comme on suivrait un ange, et la saluait de ses joyeuses acclamations : alors elle adressait de douces et bienveillantes paroles à ceux qui l'environnaient, les exhortant à avoir confiance en Dieu, et leur promettant la fin de tous leurs maux s'ils avaient une foi ferme et une véritable espérance.

De la cathédrale elle fut solennellement conduite à la maison d'un des bourgeois les plus considérés de la ville qui avait une femme très honnête. Ce fut là seulement qu'elle se dépouilla de son armure. On lui avait préparé un magnifique banquet ; mais elle se fit uniquement verser un peu de vin et d'eau dans une coupe d'argent, où elle trempa cinq ou six tranches de pain, et, ce soir-là, elle ne mangea ni ne but autre chose.

Elle passa la nuit dans la chambre et à côté de la fille de son hôtesse. Son frère Pierre, Le bon Jean de Metz, Bertrand de Poulengy, et le chevalier d'Aulon, écuyer de la Pucelle, avaient leur logement dans la même maison.

Le lendemain matin, il fut tenu chez le comte de Dunois un conseil de guerre auquel assistèrent tous les chefs et les capitaines. La Pucelle soutint fortement que l'on devait employer la nouvelle ardeur des chevaliers et des bourgeois à donner l'assaut aux bastilles de l'ennemi. Le brave Lahire et le chevalier Florent d'Illiers partagèrent cette opinion : d'autres, qui n'écoutaient que la prudence humaine, la combattirent. Le débat fut très vif. L'assaut fut rejeté à la majorité des voix, et l'on résolut simplement d'envoyer un renfort au-devant de l'armée française qui venait de Blois.

Jeanne fut très affligée de voir rejeter son opinion. Le bouillant Lahire et Florent d'Illiers, qui l'avaient appuyée, firent en conséquence, de leur propre mouvement, une sortie, et eurent un rude engagement avec les Anglais.

Alors la Pucelle envoya pour la seconde fois, par ses deux hérauts d'armes, une lettre à Talbot pour l'engager à se retirer pacifiquement. En entendant ceci, les Anglais devinrent furieux, et injurièrent violemment Jeanne, l'appelant fille de mauvaise vie, vachère, et menaçant de la brûler vive ; puis ils se mirent à tourner en dérision tout ce qu'elle leur avait dit ; mais, ce qui fut pis encore, dans leur rage, ils oublièrent les lois de la guerre et de l'honneur au point de retenir un des deux hérauts et de vouloir le brûler. Toutefois ils jugèrent plus prudent d'écrire d'abord à l'université de Paris pour en obtenir la permission.

Ils renvoyèrent l'autre héraut à la Pucelle avec leur message. — Que dit Talbot ? lui demanda Jeanne aussitôt qu'elle l'aperçut. — Talbot et les autres Anglais, répondit le héraut, disent de vous tous les maux qu'ils peuvent, et que s'ils vous tenaient ils vous feraient ardoir (brûler). — Or, t'en retourne, lui dit-elle, et ne fais aucun doute que tu ramèneras ton compagnon. Et dis à Talbot que s'il s'arme, je m'armerai aussi ; et qu'il se trouve en place devant la ville ; et s'il me peut prendre qu'il me fasse ardoir ; et si je le déconfis, qu'il fasse lever les sièges, et qu'ils s'en aillent en leur pays.

Le héraut, à ce qu'il paraît, n'eut pas le courage de retourner tout de suite auprès des Anglais furieux. Jeanne, au contraire, n'avait pas la moindre inquiétude sur son compte ; elle disait : En mon Dieu, ils ne lui feront point de mal. Et il en fut réellement ainsi.

Le même samedi, vers le soir, la Pucelle monta sur le retranchement élevé près de Belle-Croix, à l'extrémité du pont ; de là, elle ordonna de nouveau à haute voix aux Anglais de se retirer pacifiquement, s'ils ne voulaient pas l'obliger à les chasser les armes à la main et à leur grand dommage. Glacidas et ses compagnons lui répondirent par leurs insultes et leurs menaces ordinaires. Il y en eut même un, nommé le bâtard de Granville, qui les surpassa tous en insolence. Penses-tu donc, lui dit-il, que des chevaliers fuiront devant une femme ? Il appela les Français magiciens et hérétiques, parce qu'ils suivaient une pareille sorcière.

Jeanne fut si blessée au fond du cœur des audacieuses et déshonnêtes paroles des Anglais, que, ne pouvant plus se contenir, elle cria à Glacidas qu'il mentait. Elle ajouta que, malgré eux tous, ils s'en iraient dans peu ; mais lui-même ne le verrait cependant pas, et beaucoup de ses gens y seraient tués. Après cette menaçante prédiction, dont nous verrons le terrible accomplissement, elle rentra dans la ville.

Le lendemain dimanche, Dunois, comme on était convenu, se dirigea vers Blois avec les siens à la rencontre des Français. Jeanne, armée de pied en cap, sortit aussi de la ville, et plaça ses gens entre les remparts et les retranchements anglais, pour couvrir la marche du comte. Mais les ennemis, malgré la supériorité de leurs forces, ne bougèrent pas, et la Pucelle ne rentra dans la ville qu'après avoir entièrement perdu de vue le bâtard d'Orléans. Elle cria de ce côté une dernière fois aux Anglais : Retournez, de par Dieu, en Angleterre, ou je vous ferai courroucés. Alors ceux-ci ayant recommencé leurs indécentes insultes, elle se retira précipitamment.

Toutefois, malgré cette furie de langage, les Anglais n'étaient nullement rassurés. Ils avaient perdu leur confiance; car selon le témoignage de Dunois lui-même, eux qui précédemment, au nombre de deux cents, mettaient cinq cents Français en fuite, cédaient maintenant, au nombre de quatre cents, le terrain à deux cents Français. Bien plus, leurs forces entières étaient journellement attaquées par quatre ou cinq cents hommes, et refoulées dans leurs retranchements. Aussi le courage des habitants d'Orléans croissait-il de jour en jour, avec leur confiance en la vierge envoyée de Dieu. Dans le conseil, elle l'emportait, par le courage, par l'expérience, par la justesse et la rapidité du coup d'œil, sur les meilleurs chevaliers, et, en même temps, elle était humble, pieuse et pure comme une sainte qui a renoncé au monde. Tous s'inclinaient devant son élévation, quand elle exaltait la bonté et la magnificence de Dieu ; devant son humilité, quand elle parlait d'elle-même. Sa bienveillance et sa mansuétude subjuguaient les cœurs les plus farouches, et bientôt elle fit pénétrer au fond de toutes les âmes ces paroles qu'elle répétait sans cesse : Dieu m'a envoyée ici ; ayez seulement en lui une ferme confiance, il vous délivrera infailliblement. Son ardente piété remuait profondément le peuple lorsque, au moment où le prêtre élevait la sainte hostie, ses joues étaient inondées de larmes ; elle parlait toujours de Dieu et de la sainte Vierge, et exhortait tout le monde à un sincère repentir.

La vie déréglée des gens de guerre donnait surtout beaucoup de souci à la pieuse Jeanne. Tantôt elle les reprenait avec douceur, tantôt

elle leur reprochait leurs désordres avec une inexorable austérité, qui étonnait chez une si jeune fille, et elle les exhortait à penser au salut de leur âme immortelle.

Le bon chevalier Lahire lui faisait, entre tous, une grande peine. C'était un fougueux compagnon, qui avait en Dieu une foi sincère et était dévoué de corps et d'âme à son roi, mais qui, pour le reste, n'y regardait pas de si près, selon l'habitude des gens de guerre de cette époque ; il avait, par exemple, la mauvaise coutume de jurer d'une manière horrible. Jeanne se donna toutes les peines imaginables pour la lui faire perdre. Le brave chevalier avait la meilleure volonté du monde, et d'après les exhortations de Jeanne, il se confessait souvent ; mais l'habitude des jurements ne voulait pas du tout s'en aller. Enfin, voyant qu'il ne pouvait y renoncer, Jeanne lui conseilla de jurer par son bâton, au lieu de renier Dieu et d'invoquer le diable ; ce que Lahire fit réellement, du moins tant qu'il était en sa présence.

Ce qui étonnait le plus les gens, c'était son activité extraordinaire et les travaux sans nombre auxquels elle se livrait ; car, depuis le matin jusqu'au soir, elle était à cheval et sous les armes. Souvent, dans toute la journée, elle ne mangeait qu'un morceau de pain et ne buvait qu'un peu de vin trempé d'eau. On ne savait où elle prenait toutes ses forces, ou plutôt on voyait bien qu'elles lui venaient de Dieu.

Les braves habitants d'Orléans, après une si longue et si dure détresse, ne pouvaient contenir leur joie à la vue de toutes ces merveilles. Le peuple assiégeait, pour ainsi dire, les portes de la maison de Jeanne ; et le dimanche, quand elle rentra dans les murs, on la pria et supplia jusqu'à ce qu'elle consentit à parcourir à cheval la ville entière. Il y avait tant de monde à la regarder, qu'à peine pouvait-on passer dans les rues ; car le peuple ne pouvait se rassasier de la voir.

Le lundi suivant, Jeanne chevaucha hors des murs, pour examiner les ouvrages des ennemis. Une grande foule de peuple la suivait ; elle passa devant les tours et les retranchements des Anglais tout autour de la ville, sans qu'il lui fut lancé un seul trait et sans qu'une seule épée fût tirée contre elle ; puis elle rentra tranquillement, et alla entendre vêpres dans l'église de Sainte-Croix.

Cependant les jours s'écoulaient, et ni Dunois, ni l'armée n'étaient de retour. Les gens de la ville en conçurent une vive inquiétude. Ils craignaient également pour le maréchal de Saint-Sévère, qui était aussi allé au-devant des renforts. Mais Jeanne leur disait : Le maréchal vient, j'en suis certaine ; il ne lui sera fait aucun mal. En effet, bientôt après, on annonça l'approche des troupes si impatiemment attendues. La Pucelle sortit à leur rencontre, avec Lahire, d'Illiers et avec beaucoup d'autres chevaliers, pour leur porter secours en cas d'attaque. Mais les Anglais, qui étaient si supérieurs en nombre, se tinrent immobiles et silencieux sur leurs tours et leurs retranchements, comme s'ils avaient été frappés de la foudre, pendant que l'armée, commandée par Dunois, défila processionnellement devant eux. Frère Pasquerel, suivi des prêtres, marchait en tête, et ils entrèrent ainsi, sans coup férir, dans la ville, en chantant des cantiques.

Dans cette circonstance, on vit encore combien la Pucelle avait eu raison ,le jour de son arrivée à Orléans, quand elle avait si vivement refusé de se séparer de son armée. Car les chefs ayant de nouveau tenu conseil à Blois, une scission allait éclater parmi eux, si Dunois n'était survenu à propos pour l'empêcher. Maintenant qu'ils étaient tous réunis, Dunois alla annoncer à Jeanne qu'il savait d'une source certaine que le chef anglais Falstof s'avançait vers le camp ennemi avec un renfort d'hommes et de provisions. La Pucelle en fut très joyeuse. Mais comme on l'avait déjà trompée une fois, et que l'on avait rejeté son avis au grand détriment de l'entreprise, et malgré l'autorité dont le roi l'avait revêtue, elle dit d'un ton menaçant au vaillant comte de Dunois : « Bastard ! bastard ! au nom de Dieu, je te commande que tantost que tu sauras la venue dudit Falstof, tu me le fasses savoir ; car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai obster la teste. » Dunois, frappé d'un langage aussi extraordinaire dans la bouche d'une jeune fille, lui répondit avec un profond respect qu'elle pouvait être sans inquiétude, et qu'il agirait comme elle l'avait ordonné.

Après que Dunois l'eut quittée, arriva le fait que voici, et qui nous est rapporté par des témoins oculaires.

D'Aulon, écuyer de la Pucelle, se trouvant très fatigué, s'était jeté à midi sur un lit pour prendre quelque repos ; Jeanne avait fait de même avec son hôtesse. Or, à peine le chevalier venait-il de céder au sommeil, que Jeanne se lève tout à coup de son lit et le réveille à haute voix, disant : Au nom de Dieu, mon conseil m'a dit que j'aille contre les Anglais ; mais je ne sais si je dois aller à leurs bastilles, ou contre Falstof, qui les doit avitailler. Comme elle parlait ainsi, frère Pasquerel et d'autres prêtres entrèrent, et l'entendirent crier : Où sont ceux qui me doivent armer ? Le sang de nos gens coule par terre ! En mon Dieu, c'est mal fait. Pourquoi ne m'a-t-on éveillée plus tôt ? Nos gens ont bien à besogner devant une bastille, et il y en a de blessés. Mes armes ! apportez-moi mes armes, et amenez-moi mon cheval !

D'Aulon ne savait que penser ; car, tout à l'entour, le calme et le silence le plus profond régnaient dans les rues ; mais avant qu'il eût pu lui donner son armure, Jeanne était déjà dans le bas de la maison. Là, elle trouva son page, Louis de Contes, qui causait sans souci sur le seuil de la porte. — Ah ! sanglant garçon, lui cria-t-elle, vous ne me diriez pas que

le sang de France fût répandu ! — Elle demanda son cheval, et remonta précipitamment dans sa chambre pour prendre son armure. D'Aulon n'avait pas encore fini de la lui ajuster, quand on entendit du tumulte dans les rues. L'écuyer se mit lui-même en devoir de s'armer; mais avant qu'il fût prêt, Jeanne était à cheval. Alors seulement elle s'aperçut qu'elle avait oublié sa bannière. Le page monte pour la chercher ; mais elle était si pressée, qu'elle lui crie de la lui donner par la fenêtre : puis elle pique des deux, et se précipite, sa bannière à la main, droit vers la porte de Bourgogne : le feu jaillissait du pavé sous les pas de son cheval. Les gens étaient fort étonnés de lui voir prendre ainsi le chemin le plus direct vers un endroit où elle n'avait jamais été.

Le page restant tout interdit, l'hôtesse lui dit qu'il devait suivre sa maîtresse, et il galoppa, en effet, après elle, avec le chevalier d'Aulon ; mais ils ne la rejoignirent que près de la porte, où le passage se trouvait obstrué par la presse des Français en déroute. Voici comme la chose était arrivée.

Le matin, une troupe de gens d'armes, sans consulter Dunois ni la Pucelle, avaient attaqué un retranchement élevé par les Anglais près de l'église de Saint-Laud. Cette attaque leur réussit d'abord, mais ils ne tardèrent pas à être mis en fuite. Lorsque la Pucelle vit revenir un des blessés, elle s'écria : Jamais je n'ai vu couler le sang français sans sentir mes cheveux se dresser sur ma tête ! Et, disant ces mots, elle pousse son cheval droit au retranchement, à travers les fuyards, suivie seulement de quelques chevaliers. Les siens l'accueillent avec un cri de joie, et retournent contre l'ennemi. Mais elle, qui était sûre de la victoire, commence par faire crier que personne ne se permît d'enlever quoi que ce fût de l'église de Saint-Laud, située au milieu des lignes anglaises ; puis elle donne le signal de l'assaut. De son côté, Talbot fait avancer les hommes de plusieurs autres bastilles pour mieux défendre le retranchement attaqué ; mais, au même temps, le maréchal de Boussac et le baron de Coulonges amènent d'Orléans six cents chevaliers et gens d'armes, qui coupent ce secours, tandis que la Pucelle, victorieuse, s'emparait du retranchement après trois heures de combat. Ceux des ennemis qui ne se rendirent pas furent tués sans miséricorde : cent quatorze Anglais restèrent sur la place, quarante furent faits prisonniers, et deux cents échappèrent par la fuite. Un certain nombre, s'étant réfugiés dans l'église de Saint-Laud, revêtirent des habits sacerdotaux ; mais ils furent pris par les Français, dont les uns voulaient les massacrer, et les autres les épargner à cause de leurs vêtements ecclésiastiques. Le débat fut porté devant la Pucelle, qui voulut qu'on les traitât comme des prêtres. Elle défendit de leur faire le moindre mal, ne souffrit pas même qu'on les pillât, et, pour leur plus grande sûreté, les fit conduire dans sa propre maison sans les perdre de vue ; car les gens d'Orléans, pour se venger de toutes les misères qu'ils avaient souffertes, avaient égorgé les autres prisonniers loin des yeux de la Pucelle. Jeanne, au contraire, pleurait amèrement à la pensée qu'un si grand nombre de ses ennemis étaient morts sur le champ de bataille ; et elle adoucissait, autant qu'elle pouvait, les malheurs de la guerre. Elle voulut se confesser à l'instant même, ayant pris l'habitude de n'aller combattre devant Dieu pour son roi qu'avec un cœur pur ; mais cette fois, elle avait été brusquement tirée du sommeil, et n'avait pas eu le temps d'accomplir sa pieuse pratique. C'est pourquoi elle voulait maintenant la remplir, et elle ordonna à tous ceux qui avaient pris part à l'action d'en faire autant, et de rendre grâces à Dieu de la victoire qu'il leur avait accordée ; car, autrement, leur disait-elle, Dieu ne serait plus avec eux dans le combat, et il les abandonnerait pour prix de leur ingratitude. Elle fit ensuite mettre le feu au retranchement conquis, et ordonna de le raser au niveau du sol.

Quand la Pucelle rentra dans la ville avec les seigneurs et les chevaliers, toutes les cloches annoncèrent cette première victoire, et l'on remercia Dieu dans les églises, par des chants et des prières, du secours qu'il avait envoyé à la bonne ville d'Orléans dans sa grande détresse. Pour les Anglais, au contraire, ces bruits de fête retentissaient tristement ; car, ce jour-là, ils avaient beaucoup perdu de leur force et de leur courage. Le soir, la Pucelle déclara que le lendemain, étant le jour de l'Ascension, elle n'irait point au combat, qu'elle ne revêtirait pas même son armure à cause de cette grande solennité, et que, pour la célébrer d'une manière agréable à Dieu, elle se rendrait au tribunal de la pénitence et à la table sainte.

Le jour de l'Ascension, les chefs tinrent un conseil de guerre en l'absence de la Pucelle. Ils convinrent de diriger une fausse attaque d'un côté, pour surprendre les Anglais, et de ne donner connaissance à la Pucelle que de la première partie. Elle répondit d'un ton mécontent : Dites-moi tout ce que vous avez conclu et arrêté, je puis garder le silence sur des choses encore plus importantes que celles-ci. — Ne vous fâchez pas, répliqua Dunois, parce que nous ne vous avons pas tout dit d'une seule fois. Puis il lui communiqua le plan tout entier, et assura qu'il lui paraissait excellent. Jeanne s'en montra également satisfaite, mais elle ajouta d'un air de doute : Pourvu qu'on l'exécute comme vous venez de l'expliquer. Elle avait raison ; car, le soir même, ce projet fut changé, et l'on convint de donner l'assaut à la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, située au-delà du fleuve.

Là-dessus Jeanne fit publier une ordonnance dans laquelle il était dit : Qu'aucun ne fût si hardi, le lendemain, de sortir de la ville et d'aller à l'attaque des bastilles, s'il n'avait d'abord été à confesse, et que les hommes

d'armes eussent à renvoyer les femmes de mauvaise vie et surtout à les empêcher d'approcher de la Pucelle, parce que, disait-elle, pour punir les péchés des hommes, Dieu permet la perte des batailles.

Ensuite elle attacha elle-même à une flèche sa lettre aux Anglais, et ordonna à un archer de la leur lancer en criant : Lisez, voici des nouvelles ! Au-dessous, elle avait ajouté les mots suivants : C'est pour la troisième et dernière fois que je vous écris, et ne vous écrirai plus désormais. Signé, Ihesus, Maria, Jeanne la Pucelle. Et un peu plus bas : Je vous enverrais mes lettres plus honnètement, mais vous retenez mes hérauts ; car vous gardez mon héraut Guienne. Renvoyez-le moi, et je vous enverrai quelques-uns de vos gens pris à la bastille de Saint-Laud ; car tous ne sont pas morts. Les Anglais répondirent avec leurs insultes accoutumées. Voilà, crièrent-ils de toutes leurs forces, des nouvelles de la fille perdue des Armagnacs ! Jeanne soupira et pleura amèrement ; puis ayant pris le roi du ciel à témoin de son innocence, elle se sentit aussitôt consolée d'en haut, et dit à ceux qui l'entouraient qu'elle venait d'avoir des nouvelles de son Seigneur.

De son côté, Dunois sommait les Anglais de rendre le héraut d'armes de la Pucelle, les menaçant, s'ils le retenaient, de faire mourir *de malemort* tous les prisonniers et avec eux les hérauts qui étaient venus pour traiter de leur rançon. Personne ne voulut d'abord porter ce message, jusqu'à ce qu'enfin l'autre héraut de Jeanne, assuré par elle qu'il reviendrait sain et sauf avec son compagnon, se rendit dans le camp ennemi, d'où il revint en effet.

Au point du jour suivant, frère Pasquerel dit une messe en présence de la Pucelle et des siens. La messe dite, Jeanne sortit de la ville, vers neuf heures du matin, avec les meilleurs chevaliers et environ quatre mille hommes ; ils passèrent le fleuve, et se portèrent dans une petite île tout auprès de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc.

Là ils firent avec deux bateaux un pont pour assaillir le fort ; mais, pendant ce temps, Glacidas y mit le feu et se retira avec ses hommes dans leur retranchement le plus vaste et le mieux fortifié, près de l'église des Augustins. Les chefs français, s'estimant trop faibles pour attaquer une aussi forte position, étaient d'avis de battre en retraite ; mais Jeanne, accompagnée seulement d'une petite troupe, marcha en avant et planta sa bannière en face de la formidable bastille des Augustins. Alors le bruit se répandit tout à coup que les Anglais de la rive droite passaient le fleuve en grand nombre ; les Français, effrayés, reculèrent, et Jeanne fut entraînée malgré elle par le flot des fuyards ; ce que voyant les Anglais, ils lui crièrent de grosses injures. Déjà elle était arrivée saine et sauve dans la petite île dont nous avons parlé ; mais ne pouvant supporter la honte de sa fuite, elle se jeta avec son cheval dans une barque, et ordonna aux rameurs de la reconduire sur la rive ennemie. Elle était suivie du brave Lahire. Quand ils furent débarqués, elle s'écria : Maintenant, au nom de Dieu, courons hardiment aux Anglais ! Ils mirent l'un et l'autre leur lance en arrêt, et se précipitèrent avec tant d'audace et d'impétuosité sur les ennemis, qu'ils les repoussèrent jusque dans leurs retranchements.

La Pucelle planta pour la deuxième fois sa bannière sur la bastille des Augustins, et les troupes françaises se pressèrent de plus en plus nombreuses autour d'elle. Alors commença une lutte acharnée, car Glacidas était un terrible capitaine, il n'avait jamais connu la fuite. Jeanne se distingua entre tous par son courage et son habileté militaire. Les églises d'Orléans sonnaient les vèpres lorsque la bastille des Augustins, le plus fort retranchement des Anglais de ce côté du fleuve, fut emportée. On y trouva beaucoup de prisonniers français et une grande quantité de munitions de guerre. Un petit nombre d'ennemis seulement parvinrent à se sauver dans la forteresse du pont ; le reste fut taillé en pièces. Quant au butin, la Pucelle y fit mettre le feu pour éviter le désordre du pillage.

Le soir même, les Français s'établirent en face du pont et de la forteresse des Tournelles, qui en défendait l'approche. Jeanne ne retourna qu'à regret passer la nuit dans la ville ; mais les chefs la supplièrent instamment de rentrer. Elle portait une si grande sévérité dans l'observation du jeûne, qu'elle ne consentit qu'avec peine, après cette chaude journée, à prendre quelque nourriture avant l'heure. Pendant qu'elle faisait ce léger repas, un des principaux chevaliers vint lui dire que les chefs et les capitaines convenaient unanimement que la victoire obtenue avec des forces si disproportionnées était une grande grâce de Dieu, mais qu'ils n'étaient pas d'avis de conduire le lendemain leurs gens à un nouveau combat, cela n'étant pas nécessaire, puisque la ville se trouvait bien approvisionnée et attendait d'autres renforts. Jeanne, remplie de la force de sa mission divine, répondit au chevalier : Vous avez été en votre conseil, et moi j'ai été au mien ; mais croyez que le conseil de mon Seigneur tiendra et s'accomplira, et que celui des hommes ira à néant. Ensuite elle se tourna vers son confesseur, et lui dit d'être encore plus matinal le lendemain : car, ajouta-t-elle, demain j'aurai beaucoup à faire et plus que je n'ai eu jusqu'à présent ; il sortira demain du sang de mon corps au-dessus du sein ; je serai blessée devant la bastille du bout du pont.

La nuit ne fut pas moins agitée que le jour l'avait été. Les Anglais mirent encore le feu à l'une de leurs bastilles au-delà du fleuve, et, à la faveur des ténèbres, ils en rallièrent la garnison au gros de l'armée. La crainte que les siens ne fussent surpris par l'ennemi ne laissa aucun repos à Jeanne pendant la nuit entière ;

car elle ne savait ce que voulaient dire toutes ces secrètes manœuvres des Anglais.

Bien avant l'aube, elle assista au service divin et prit son armure. Au moment où elle allait sortir de la maison, un homme se présenta à elle, avec une alose qu'il venait de pêcher. La Pucelle n'avait encore rien mangé, et son hôtesse lui dit : Jeanne, mangeons ce poisson avant votre départ. — Gardez-le jusqu'au soir, répondit la Pucelle : car je vous amènerai un *Godon* (1) qui en mangera sa part, et je repasserai le pont après avoir pris les Tournelles. Tous ceux qui entendirent cette réponse en furent émerveillés, sachant bien que personne ne pouvait passer le pont, dont plusieurs arches étaient détruites.

La Pucelle, accompagnée d'une multitude de peuple et de beaucoup de gens de guerre, se rendit à cheval à la porte de Bourgogne. Le sire de Gaucourt, maître-d'hôtel du roi, homme ferme et inflexible, avait la garde de ce poste, et il déclara qu'il ne laisserait passer personne, comme on l'avait décidé la veille dans le conseil. La foule, exaspérée, se répandit en cris et en menaces ; Jeanne s'avança droit vers Gaucourt, et, ayant imposé silence au peuple, elle dit au maître-d'hôtel du roi : Vous êtes un méchant homme ; mais veuillez ou non, les gens d'armes viendront et obtiendront aujourd'hui comme ils ont déjà obtenu. La foule voulut alors enfoncer la porte ; mais elle fut ouverte, sur les ordres de la Pucelle, par les hommes de Gaucourt, et lui-même raconta dans la suite qu'il avait été ce jour-là, en danger de perdre la vie.

Le soleil se levait à l'instant où Jeanne passa le fleuve. Les chefs s'assemblèrent et convinrent de réunir toutes leurs forces pour donner l'assaut ; car la forteresse du pont était entourée de boulevards et de fossés profonds, et si bien retranchée, qu'on la regardait comme imprenable. En outre, elle était couronnée d'une artillerie terrible et défendue par la fleur de la chevalerie anglaise.

Il était environ dix heures : les trompettes de la Pucelle sonnèrent l'assaut, et un effroyable tonnerre de canons éclata des deux côtés. Les Français s'avancèrent tout à l'entour, ayant à leur tête le comte de Dunois, d'Aulon, Lahire, les deux Xaintrailles et Florentin d'Illiers, et tous les capitaines expérimentés du roi Charles VII ; mais les Anglais leur opposèrent une noble et ferme résistance.

Jeanne, qui était surtout le point de mire de l'artillerie ennemie, guidait les siens avec une intrépidité et une habileté merveilleuses, encourageant ceux qui faiblissaient, et faisant passer dans tous les cœurs l'enthousiasme et la confiance de Dieu, dont elle était elle-même animée. Que chacun, disait-elle, ait bon cœur et bonne espérance en Dieu ; car l'heure approche où les Anglais seront déconfits, et toutes choses viendront à bonne fin.

Cependant, malgré ses généreuses paroles et ses courageux exemples, elle vit l'ardeur des siens tomber peu à peu. Déjà il était une heure de l'après-midi, un grand nombre gisaient dans le fossé, çà et là ; les autres étaient épuisés de fatigue et sans espoir : alors Jeanne se précipite dans le fossé même, prend une échelle et la pose contre le boulevard ; mais, à cet instant, la flèche qu'elle a prédite vient la frapper entre le cou et l'épaule, elle tombe presque sans connaissance. Les Anglais se jettent sur elle, et elle ne se défend plus qu'à grand'peine avec son épée. Aussitôt, Jean de Gamache, le même avec lequel Jeanne avait eu, peu auparavant, une dispute dans le conseil, se fait jour à travers les ennemis avec sa hache d'armes, dont il frappe à droite et à gauche. Parvenu auprès de Jeanne, il lui offre son cheval, en disant : Acceptez ce don, brave chevalière ; plus de rancune : j'avoue mon tort, quand j'ai mal présumé de vous. — J'aurais grand tort, répondit-elle, de garder rancune : car oncques ne vit chevalier si bien appris.

Cependant elle s'obstinait à rester dans le fossé. Il fallut presque l'emporter de force. On la déposa loin du lieu du combat, sur l'herbe, et on lui ôta son armure. Auprès d'elle se tenaient son confesseur, Dunois et les autres chefs. La flèche ressortait derrière le cou environ d'un demi-pied. Elle pleura d'abord ; mais, fortifiée ensuite par ses célestes visions, elle dit qu'elle était consolée, et retira elle-même le trait. Plusieurs hommes d'armes s'étant approchés pour conjurer, par toutes sortes de paroles magiques, la blessure d'où le sang jaillissait avec impétuosité, Jeanne se fâcha, et leur dit : J'aime mieux mourir que d'agir contre la volonté de Dieu. Comme on lui demandait si elle mourrait de cette blessure : Je sais, répondit-elle, que je mourrai un jour ; mais j'ignore où, quand, comment et à quelle heure. Si vous pouvez me donner sans péché un remède contre ma blessure, je désire bien guérir. Après qu'on lui eut appliqué un bandage, elle pria les assistants de s'éloigner, et se confessa au frère Pasquerel avec d'abondantes larmes.

Le malheur arrivé à la Pucelle avait enlevé à l'armée découragée son dernier espoir. Vainement elle chercha elle-même, cette jeune fille blessée, à ranimer l'ardeur des hommes pusillanimes par les généreuses paroles qu'elle tirait de son cœur : elle entendit Dunois donner l'ordre de sonner la retraite, et vit les assaillants se retirer.

Dans ce moment où personne, sans doute, ne croyait plus aux promesses de victoire qu'elle avait faites le matin avec tant de confiance, en sortant de la ville ; dans ce moment où tous désespéraient du succès, Jeanne, remplie d'une force nouvelle, dit à Dunois et aux autres chefs : En mon Dieu, vous entrerez bien brief dedans ; n'ayez doute quand vous verrez flotter mon étendard vers la bastille, repre-

(1) Sobriquet donné aux Anglais, d'un de leurs jurons.

nez vos armes ; elle sera vôtre. C'est pourquoi reposez-vous un peu, buvez et mangez pour reprendre des forces.

Ayant dit ces mots, elle chargea un des siens de tenir sa bannière, remonta à cheval aussi lestement que si elle n'eût été ni fatiguée ni blessée, et se dirigea, accompagnée d'un chevalier, vers une vigne située à quelque distance. Là, elle descendit de cheval, commanda au gentilhomme de se tenir attentif, d'observer la bannière et de l'avertir au moment où elle flotterait du côté de la bastille ; puis elle alla quelques pas à l'écart, et se mit à prier. Peu de temps après, le chevalier lui cria que la bannière flottait du côté qu'elle avait dit. Aussitôt Jeanne remonte à cheval, prend sa bannière à la main, et se précipite vers la bastille, en répétant d'une voix haute et ferme : En avant ! en avant ! tout est vôtre.

Au moment même les Anglais sont frappés de terreur, et l'assaut recommence. Les plus considérables d'entre les chevaliers et les capitaines français racontèrent dans la suite qu'après que la Pucelle eut prononcé ces paroles, ils escaladèrent le boulevard aussi facilement que s'ils eussent monté un escalier, et ils ne pouvaient s'expliquer la chose que comme une œuvre et un miracle de Dieu.

Toutefois, ce fut encore une rude mêlée. Quand ceux de la ville virent cette nouvelle lutte, les infirmes, les femmes se pressèrent dans les églises pour porter aux combattants, le secours de leurs prières : mais les jeunes gens et les hommes valides coururent au pont du côté où s'élevait le retranchement de Belle-Croix. Au moyen de grosses poutres qu'ils avaient traînées, ils rétablirent une espèce de communication entre les Tournelles et la redoute de Belle-Croix. Nicolas de Giresme, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, revêtu de l'habit de son ordre, tenant sa hache d'armes dans la main droite et son bouclier de la main gauche, passa le premier, à travers les traits des ennemis, sur les poutres chancelantes, et s'élança contre les remparts, suivi d'un grand nombre des siens. Au même temps, Jeanne avait escaladé le retranchement d'un autre côté, et planté dessus sa bannière victorieuse.

Plus tard, les prisonniers anglais racontèrent qu'il leur avait semblé, en ce moment, être enveloppés d'une multitude d'assaillants, et qu'ils avaient vu dans les airs des jeunes gens d'une éclatante beauté, montés sur des chevaux blancs ; l'archange Michel lui-même leur avait apparu, marchant sur le pont, à la tête des Français.

Du haut du retranchement, Jeanne, tenant à la main sa glorieuse bannière, s'écriait : Glacidas ! Glacidas ! rends-toi, rends-toi au roi du ciel ! Tu m'as appelée fille de mauvaise vie ; j'ai grand'pitié de ton âme et de celle des tiens ! L'effroi entra aussi dans le cœur farouche de l'orgueilleux capitaine ; il voulut se sauver avec les siens dans la forteresse ; mais le pont, brisé par une bombe, se rompit sous la foule qui s'y pressait, et Glacidas roula dans le fleuve avec les autres, en poussant des cris d'épouvante. Ainsi s'accomplit la prédiction que lui avait faite la Pucelle dès le premier jour, quand elle l'avertit que les Anglais seraient contraints de se retirer, mais que lui et beaucoup de ses gens ne verraient pas cette retraite.

Jeanne, qui naguère pleurait sur les outrages dont il l'avait accablée, pleurait maintenant sur son triste sort ; car elle se disait que les âmes des morts paraissaient, en ce moment, devant Dieu, et lui rendaient compte de tous leurs crimes et de toutes leurs cruautés.

Ainsi tomba Glacidas, qui avait si outrageusement insulté la Pucelle, et avait menacé de tout passer au fil de l'épée, hommes, femmes et enfants, quand il entrerait dans la ville. Ce que Jeanne avait annoncé le matin était désormais accompli. L'héroïne blessée, mais victorieuse, rentra par le pont rompu, suivie de Dunois, son brave compagnon d'armes, et saluée des acclamations d'une foule immense. Toutes les cloches sonnèrent de nouveau, et des feux d'artifice annoncèrent au loin la victoire de Jeanne la Pucelle. Le peuple et la jeune triomphante en rendirent grâce à Dieu et ses saints dans les églises, et les prêtres chantèrent le *Te Deum*.

Depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, la Pucelle avait porté sa lourde armure, sans rien manger ni boire ; elle avait combattu sans relâche et guidé les siens au combat ; et cependant, selon le témoignage de Dunois, après une journée si fatigante, elle ne mangea qu'un peu de pain et ne but qu'un peu de vin trempé de beaucoup d'eau.

Pendant la nuit même, les Anglais consternés tinrent un conseil de guerre et résolurent de lever le siège. Du plus grand matin, — c'était un dimanche, le 7 mai, jour où l'Église célèbre l'apparition de saint Michel sur le mont Gargan, en Italie, — l'armée anglaise se partagea en deux corps, et se plaça en ordre de bataille devant ses retranchements, toute prête à opérer sa retraite. Les chevaliers français, pensant que la ville allait être attaquée, coururent immédiatement hors des murs. Jeanne alla aussitôt les rejoindre, et les rangea en bataille. Elle défendit à tout le monde, par amour et respect pour la solennité du dimanche, de commencer l'attaque et de rien exiger des Anglais. C'est le plaisir et la volonté de Dieu, disait-elle, s'ils veulent partir, qu'on leur permette de s'en aller. Mais s'ils vous assaillent, défendez-vous fort et hardiment, et n'ayez nulle peur ; car vous serez les maîtres.

Elle fit ensuite dresser en plein air un autel, devant lequel elle s'agenouilla avec toute l'armée et les bourgeois d'Orléans, et deux messes furent célébrées au milieu du plus profond silence, en face de l'ennemi. Les Anglais eux-mêmes n'osèrent pas troubler le calme

religieux du service divin. Quand la deuxième messe fut finie, Jeanne toujours agenouillée, ordonna de s'assurer si les ennemis avaient la figure dirigée vers les Français. Comme on lui répondit qu'ils étaient tournés du côté de Meung, elle s'écria : En mon Dieu, ils s'en vont, laissez-les partir, et allons rendre grâces à Dieu. Nous ne les poursuivrons pas outre, parce que c'est aujourd'hui dimanche.

Ce fut ainsi que l'ennemi se retira, après une perte de six à huit mille combattants. Les retranchements, avec une grande quantité de munitions de guerre et de grosse artillerie, tombèrent aux mains des Français et furent brûlés et démolis.

La Pucelle, les chefs et les chevaliers rentrèrent ensuite dans la ville, et offrirent leurs actions de grâces à Dieu, avec les prêtres et les habitants. Les prêtres, après avoir adressé au peuple, du haut des chaires, de pieuses exhortations, firent une procession solennelle par les rues et sur les remparts de la ville délivrée ; puis ils célébrèrent un beau service funèbre pour les âmes de ceux qui avaient succombé. La procession, le service et le sermon institués le 8 mai 1429, par Jeanne, par les plus nobles chevaliers de France, et par les prêtres et les bourgeois d'Orléans, eurent lieu depuis tous les ans, à la même époque, en souvenir de la délivrance de la ville, qui, après un siège de sept mois, fut arrachée en sept jours à la plus grande détresse par une jeune fille de dix-huit ans, quand déjà l'on désespérait de tout secours humain.

Le miracle de cette délivrance au milieu de l'agonie avait été si manifeste, que non seulement les bons bourgeois de la ville, mais encore les plus grands capitaines et tous les chevaliers qui avaient vaillamment combattu à côté de la Pucelle, y croyaient d'une foi ferme, et que le brave Dunois l'attestait encore en justice, dans les dernières années de sa vie. D'Aulon, l'écuyer de la Pucelle, termine, par les paroles suivantes, le récit qu'il fit, sous serment, de ce combat merveilleux : Les Anglais, consternés et vaincus, firent leur retraite, et ainsi, par le secours de Notre-Seigneur et de la Pucelle Jeanne, la ville d'Orléans fut délivrée de ses ennemis.

La Pucelle quitta Orléans dès le lendemain, pour annoncer au roi l'heureuse nouvelle et le mener sacrer à Reims, comme elle en avait reçu l'ordre de Dieu. Elle était toujours pressée par l'idée que la durée de sa mission serait courte, et que déjà beaucoup de temps avait été perdu en délais inutiles. Les bons bourgeois d'Orléans la remercièrent très humblement à son départ, et lui dirent, en versant des larmes de reconnaissance, qu'elle pouvait disposer d'eux et de leurs biens à son gré. Jeanne, de son côté, les remercia de cette offre affectueuse, et prit le chemin que Dieu lui indiquait.

Mais déjà le bruit de sa grande victoire l'avait devancée, et de toutes parts l'heureuse nouvelle se répandait que Dieu, après avoir longtemps et rudement châtié la France pour ses péchés, avait enfin pris pitié d'elle, et que l'humiliation faisait place au triomphe. Ce n'était pas devant quelques-uns et en secret, mais aux yeux de tout le peuple, que le miracle s'était accompli. Les Anglais même en rendaient témoignage ; car ils ne savaient pas l'expliquer autrement que par une criminelle intelligence de Jeanne avec le démon.

Tous les regards de la chrétienté étaient alors dirigés sur l'issue de l'ancienne lutte entre la France et l'Angleterre ; l'étonnement causé par ces faits prodigieux était d'autant plus général, et partout on s'inquiétait de savoir quelle puissance les avait opérés. Parmi les nombreux documents contemporains, un des plus curieux est le récit d'Eberhard de Windeck, trésorier de l'empereur Sigismond, qui rapporte sommairement l'histoire de Jeanne d'Arc comme nous venons de faire, et s'arrête à la délivrance d'Orléans. Un autre est l'écrit d'un prêtre de Landau, adressé au vicaire général de Spire, et terminé le 17 septembre 1429, avant qu'il eût appris le couronnement de Charles VII à Reims. Comme les gens du peuple interrogeaient les ecclésiastiques sur ce qu'il fallait croire des miracles de la Pucelle, le bon prêtre expose les raisons pour lesquelles il croit à sa mission divine.

« La France, dit-il, ayant été perdue par une femme, il était juste qu'elle fût sauvée par une vierge. Le sexe féminin est humble dans ses voies et dévoué à Dieu, il est plein de douceur et de compassion envers les affligés : aussi Dieu lui a-t-il fait, dans notre temps, de grandes grâces pour nous détourner du mal et nous ramener au bien, non par la crainte de ses jugements, mais par l'ardeur de son amour. La France, enflée d'orgueil, s'était placée par sa puissance et ses armes au-dessus de tous les royaumes chrétiens. Comme un lion, elle avait réduit ses voisins au repos, et ensuite, se mettant à rugir, elle avait envahi et dévasté les pays. Trop confiante en son habileté et ses trésors, elle s'était élevée jusqu'aux astres ; et maintenant la voilà abattue sur son propre sol ; elle ne peut se relever ni par sa bravoure ni par la force de ses armes. Afin donc qu'elle craigne le Seigneur de toutes ses forces, comme il convient à une créature raisonnable, et qu'elle reconnaisse celui qui sème la paix, Dieu a résolu de lui tendre la main et de la relever ; ce qu'elle ne pouvait pas faire elle-même, étant tombée au plus profond de l'abîme. Il se peut que la Pucelle ne trouve point parmi le peuple toute la considération et la créance dues à une envoyée du ciel; bien qu'elle soit réellement illuminée d'en haut, comme le prouvent sa vie et ses actes. Car souvent elle lave et purifie sa conscience à la sainte piscine de la confession, et se fortifie dans l'esprit de la sagesse en recevant le corps sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; elle est humble et modeste dans sa conduite ; elle vit en bonne intelligence avec les honnêtes gens, déteste

les vols commis sur les pauvres et les veuves, et l'oppression des orphelins. La nation française est plus habile, et la nation allemande plus brave. Aussi je crains fort que les Français, dans leur fougue ardente, ne rejettent le joug de Dieu quand la Voyante aura rempli la mesure de ses prédictions et de ses promesses, et que, ne voulant plus l'écouter, ils ne l'envoient en exil. C'est une fille de Dieu ; elle ne cherche que ce qui est agréable au Seigneur, afin d'être pure en esprit et de garder son âme et son corps inviolables. »

Dans la seconde partie de sa dissertation, le prêtre de Landau raconte qu'un homme, arrivé dernièrement d'Angleterre, lui a dit au coin du feu, dans un château, que, dans son pays, on maudit la Pucelle, parce qu'elle accomplit ses actes non par l'esprit de Dieu, mais par l'inspiration du démon et par la magie. Ensuite il cherche à réfuter toutes les objections élevées contre elle, sauf toutefois le jugement supérieur de l'Église. « Elle ne se sert, continue-t-il, d'aucun moyen magique, et jamais personne n'a réussi à la faire soupçonner ni à la convaincre de ce crime. Tout le monde, en France, la reconnaît comme professant la foi catholique et solidement attachée aux devoirs et aux pratiques de la religion. Elle a un profond respect pour les sacrements de l'Église ; elle mène une vie digne des plus grands éloges, et est entièrement soumise à Dieu dans ses paroles et ses actes. Tout ce qu'elle entreprend, elle le fait au nom de la très sainte Trinité ; elle affermit la paix, soulage la misère du pauvre, aime à pratiquer la justice, et, insensible aux vanités du monde, elle ne recherche en rien ni les louanges ni les richesses (1). »

Parmi les œuvres de Gerson, il est un autre traité, du même temps, sur le même sujet. Il porte la suscription suivante : « Voici ce qui a été écrit à Lyon, par monsieur le chancelier, le 14e jour de mai, la veille de la Pentecôte, après le miracle qui a eu lieu à Orléans par la levée du siège des Anglais. » Le style est scolastique comme celui de Gerson, qui mourut à Lyon cette année-là même. L'auteur conclut qu'on peut pieusement et sainement soutenir le fait de la Pucelle Jeanne, attendu les circonstances actuelles, l'effet qui en résulte, et surtout la justice de la cause qu'elle défend, puisqu'il s'agit de rendre un royaume à son roi légitime et de débeller ses ennemis. Il appelle en témoignage pour elle la sagesse et la piété de sa conduite depuis sa plus tendre enfance, dont on s'est procuré la preuve. Enfin, dit-il, on ne peut lui faire un reproche légitime à l'occasion des vêtements d'homme dont elle use. Si l'ancienne loi les défendait aux femmes sans aucune distinction, la loi nouvelle n'est pas si rigoureuse. Cette défense subsiste toujours, il est vrai, mais elle n'a lieu qu'en vertu du fondement moral sur lequel elle est appuyée, et alors la défense doit céder au cas de nécessité ou d'utilité. Or, telle est la position dans laquelle elle se trouve. Elle se revêt de l'habit des guerriers pour combattre les ennemis de la justice, pour défendre les Français, et pour prouver que Dieu confond, quand il le veut, les hommes les plus puissants par la main d'une femme (2).

Après la délivrance d'Orléans, Jeanne d'Arc étant venue à Loches, où était le roi, elle en fut reçue avec de grands honneurs, ainsi que de toute la cour. Toutefois quand elle pressa Charles VII de partir sans retard, pour aller se faire sacrer à Reims, le doute, l'hésitation et tous les calculs de la sagesse humaine rentrèrent dans l'esprit du prince et de son conseil. Au lieu de marcher d'un pas ferme et rapide dans le chemin de la victoire, on perdit le temps en de longues conférences, bien que Jeanne dit souvent au roi en soupirant : Je ne durerai qu'un an et guère au-delà ; il faut tâcher de bien employer cette année. A cela, les habiles conseillers répondaient qu'il était trop dangereux de faire cette campagne à travers les ennemis, qu'il y avait trois grandes rivières à passer pour arriver à la ville lointaine de Reims ; qu'il valait mieux commencer par le commencement et reprendre d'abord les provinces voisines. Mais Jeanne persistait ; car ce n'était pas par les lumières de la sagesse humaine qu'elle avait quitté la pauvre chaumière de ses parents, et qu'elle était allée planter sa bannière à Orléans, en face des retranchements anglais ; c'est pourquoi elle répondait encore que cette expédition était ordonnée de Dieu ; qu'une fois que Charles aurait reçu à Reims la couronne et l'onction sainte, la puissance des ennemis déclinerait de plus en plus, et que, d'ailleurs, ils ne pourraient lui faire aucun dommage, ni à lui ni à elle.

Cependant ses avis demeuraient toujours sans résultat. Or il arriva un jour que, le roi étant seul, dans une chambre particulière avec son confesseur, l'évêque de Castres, et son ex-chancelier, Jeanne frappa tout à coup à la porte. Charles lui dit d'entrer. Alors elle s'avança très humblement devant lui, se jeta à terre, et, embrassant ses genoux, elle lui dit : Noble dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils, mais venez au plus tôt à Reims prendre votre digne couronne. L'évêque de Castres lui ayant demandé si cela lui avait été inspiré par son conseil, Jeanne répondit que oui, et qu'elle y était fréquemment incitée. — Ne voulez-vous pas, reprit alors le prélat, nous dire ici, en présence du roi, la manière de votre conseil quand il vous parle ? — Je comprends bien, répondit Jeanne d'Arc, ce que vous voulez savoir, et je vous le dirai volontiers. Charles VII l'ayant interrompue pour lui demander s'il lui plaisait de le déclarer devant les personnes présentes, elle continua en ces termes : Quand il me déplaît en

(1) Guido Gœrres., p. 176. — (2) *Opera Gersonii*, t. IV, p. 864 et seq.

quelque manière qu'on n'ajoute pas foi facilement aux choses que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart, et je prie Dieu, me plaignant à lui, et lui demandant pourquoi on ne croit pas facilement ce que je dis. Ma prière faite, j'entends une voix qui me dit : Fille de Dieu, va ! va ! va ! je serai ton aide ! Et quand j'entends cette voix, j'éprouve une grande joie, et je voudrais toujours être en cet état.

Le discours de la Pucelle était si plein de conviction, et quand elle répétait ces mots : va ! va ! va ! l'enthousiasme divin rayonnait si vivement sur son visage, que, dans un âge avancé, les trois assistants se la représentaient encore, telle qu'ils l'avaient vue, les yeux inspirés et tournés vers le ciel.

Enfin le roi consentit à se mettre en marche pour Reims, mais à condition que les places fortes de la Loire, au-dessus et au-dessous d'Orléans, seraient d'abord reconquises. A cet effet, il ordonna une levée d'hommes ; les fidèles chevaliers accoururent de toutes parts ; de ce nombre étaient Gui et André de Laval, qui, ayant vu la Pucelle, en écrivirent à leur mère et à leur grand'mère une lettre que nous avons encore (1).

Telle était déjà la vénération du peuple pour Jeanne, que l'humble jeune fille ne pouvait plus se défendre de l'empressement impétueux dont elle était l'objet. De vieilles et respectables femmes se jetaient à genoux devant elle ; beaucoup la priaient de leur montrer ses mains et ses pieds, pour voir s'ils étaient réellement de chair et de sang ; on baisait ses vêtements et jusqu'aux pieds de son cheval. Jeanne avait un grand déplaisir de tout cela ; car elle y voyait une condamnable idolâtrie. Souvent elle s'en fâchait ; mais elle craignait de faire de la peine à ces bonnes gens par des paroles dures ; de sorte que maître Pierre de Versailles lui fit un jour des reproches à ce sujet, et lui dit qu'elle avait tort de souffrir de pareils honneurs, qui ne lui étaient pas dus ; qu'elle devait prendre garde de faire de ces gens des idolâtres. — En vérité, répondit-elle, je ne sais comment empêcher ces choses, si le bon Dieu lui-même ne les empêche.

Pendant qu'elle était à Loches, un autre de ses frères vint la trouver du fond de leur paisible village, et lui raconta, entre autres choses, comment le peuple disait là-bas qu'elle avait reçu sa force merveilleuse près de l'arbre des Fées. Elle lui répondit que le peuple se trompait grandement là-dessus, et qu'elle abhorrait toute la magie et sorcellerie du fond de son cœur.

Les préparatifs étant achevés, le roi voulut donner le commandement en chef de l'armée au duc d'Alençon, sous la conduite de la Pucelle. Jeanne en fut satisfaite. Mais la duchesse ne voulait pas laisser partir son époux, car il était resté longtemps prisonnier en Angleterre ; depuis peu seulement son énorme rançon avait été payée, et son père n'était jamais revenu du champ de bataille d'Azincourt. Jeanne exhorta la duchesse à avoir bon courage. Ne craignez rien, noble dame, lui disait-elle, je vous le ramènerai sain et sauf, et aussi bien portant, voire en meilleur état qu'il n'est maintenant. La duchesse eut confiance en ces paroles de la Pucelle, qui les justifiera au moment du danger. Jeanne pria aussi le roi de lui permettre cette fois de faire des prisonniers ; car elle prédit que le duc d'Orléans, malgré la recommandation faite par Henri V à ses frères, sur son lit de mort, de ne jamais le relâcher, serait pourtant un jour rendu à la liberté, et elle voulait que les prisonniers anglais lui servissent de rançon.

Quand la Pucelle eut rejoint l'armée, un nouveau différend s'éleva entre les chefs. Quelques-uns disaient qu'il fallait attendre, qu'on n'était pas assez nombreux pour attaquer la ville forte de Jargeau, où le comte de Suffolk, un des meilleurs capitaines de son temps, tenait garnison avec une troupe d'élite. A cela, Jeanne répondit, pleine d'une ferme assurance en sa mission : Ne craignez aucune multitude, et ne faites point difficulté de donner assaut aux Anglais ; car Dieu conduit votre œuvre. Si je ne n'étais pas sûre que Dieu même conduit ce grand ouvrage, j'aimerais mieux, croyez-le bien, garder les brebis que de m'exposer à tant de contradictions et de périls. Cette fois, la confiance de Jeanne l'emporta, et la petite armée de quatre ou cinq mille hommes marcha sur Jargeau.

Lorsqu'ils sont près de la ville, Suffolk les attaque rudement avec les siens. Les Français reculent. Jeanne arrache la bannière des mains du guidon, et se jette en avant de tous, au milieu des rangs ennemis. Les chevaliers, piqués d'émulation, s'élancent à sa suite, et les Anglais sont refoulés dans la place.

Dès le lendemain matin, les pièces de siège, sous les ordres de la Pucelle, commencent à jouer : au bout de quelques heures, les tours et les murs sont abattus : tout le monde s'émerveille de voir Jeanne diriger si bien l'artillerie. Voici qui est plus étonnant encore. Le duc d'Alençon s'était arrêté un instant pour observer les approches de la place. Jeanne lui crie tout à coup : Jetez-vous de côté, sinon la machine va tirer de là-haut et vous tuer. A peine le duc a-t-il suivi cet avertissement, que le coup part, et, à l'endroit même qu'il vient de quitter, enlève la tête à un gentilhomme. Bien des années après, le duc d'Alençon disait encore que l'effroi l'avait saisi en ce moment, et qu'il s'était grandement émerveillé de la prédiction de la Pucelle.

Le matin du troisième jour, Suffolk demande une suspension d'armes de deux semaines. Jeanne répond : Que les Anglais aient la vie, et partent, s'ils veulent, en leurs robes et gippons ; autrement, ils seront pris d'assaut. A l'instant les trompettes sonnent :

(1) Guido Gœrres, p. 188. — Lebrun de Charmettes, t. II, p. 155.

Jeanne met son casque, et crie au duc d'Alençon : A l'assaut, gentil duc ! Celui-ci hésitant : N'ayez doute, lui dit-elle, l'heure est prête quand il plaît à Dieu. Il est temps d'agir quand Dieu veut qu'on agisse et quand il agit lui-même. Et voyant qu'il hésitait encore : Ah ! gentil duc, as-tu peur ? lui demanda-t-elle. Ne sais-tu pas que j'ai promis à ton épouse de te ramener sain et sauf ? En achevant ces paroles, elle court à l'assaut. Pendant plus de quatre heures le combat fut terrible : les Anglais se battaient comme des lions furieux. Sa bannière à la main, Jeanne descend elle-même dans les fossés de la forteresse, et monte sur une échelle à l'endroit où le combat est le plus acharné. Un des ennemis lance sur elle une pierre énorme, qui atteint sa bannière et se brise en morceaux sur son casque. Jeanne roule en bas de l'échelle et tombe à terre sur ses genoux. Un cri de joie retentit du haut de la forteresse, et un cri de terreur dans le fossé. Jeanne se relève en criant : Amis ! amis ! sus ! sus ! ayez bon courage ; Notre-Seigneur a condamné les Anglais, à cette heure ils sont tous nôtres.

Ainsi cria la Pucelle, et les Français s'élancèrent à l'escalade, et la ville de Jargeau, si forte et si bien défendue, fut emportée le trente-septième jour après la délivrance d'Orléans. Onze cents Anglais périrent dans le combat. Suffolk se rendit à un jeune homme, après l'avoir fait chevalier sur le champ de bataille.

Le duc de Bedford s'inquiétait de plus en plus à Paris de l'issue de la guerre. Il écrivait lettre sur lettre en Angleterre, où les grands étaient fort divisés. Dans une de ces lettres que l'on conserve encore aujourd'hui dans les archives de la tour de Londres, on lit, entre autres choses, le passage suivant : « Tout vous a réussi jusqu'au siège d'Orléans, entrepris, Dieu sait par le conseil de qui. Alors, après la malheureuse aventure de mon cousin Salisbury (1), auquel Dieu fasse miséricorde, vos sujets, qui étaient rassemblés en grand nombre à ce siège, reçurent, par une permission particulière de Dieu, comme on doit le croire, un échec causé en partie par la fâcheuse et criminelle idée qu'on s'était faite d'une personne instruite, comme un limier, par l'esprit malin, et appelée la Pucelle, qui usait de faux enchantements et de sorcellerie. Lesquels coups et déconfitures non seulement diminuèrent beaucoup le nombre de vos gens ici, mais encore abattirent merveilleusement le courage du reste, et enhardirent votre adverse partie et vos ennemis à s'assembler aussitôt en grand nombre(2).

Le duc avait raison. L'armée de Charles VII à Orléans grossissait de jour en jour ; bientôt elle s'éleva de six à sept mille hommes. La garnison anglaise de Beaugenci se rendit, à condition d'avoir la retraite libre. Mais à peine était-elle partie, on annonce que de nouveaux ennemis approchent en grand nombre, et que leur avant-garde seule est forte de plusieurs milliers d'hommes. L'armée française s'étant rangée en ordre de bataille, le duc d'Alençon demande à la Pucelle ce qu'il faut faire. — Avez-vous de bons éperons, répond-elle à haute voix ? — Comment ? s'écrièrent les assistants, est-ce pour fuir devant l'ennemi ? — Non, répliqua Jeanne, ce sont les Anglais qui fuiront sans se défendre. Ils vous céderont la victoire, et vous avez besoin de bons éperons pour les poursuivre. Elle ajouta que cette victoire ne coûterait, pour ainsi dire, pas une goutte de sang au roi ; merveilleuse prophétie, que le chevalier Thibaut d'Armagnac, qui était présent, certifia plus tard en justice.

Comme en ce moment, les chefs anglais, Talbot, Scales et Falstof, s'avançaient en bon ordre dans la plaine, la Pucelle cria aux siens : Frappez hardiment sur eux, il ne seront pas longtemps sans prendre la fuite. Les Anglais se retiraient en grande hâte, les Français hésitaient à les attaquer. La Pucelle criait cependant : Qu'on aille hardiment contre les Anglais, sans faute ils seront vaincus ! En mon Dieu, il faut les combattre : s'ils étaient pendus aux nues, nous les aurions ; car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le noble roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il ait encore eue, mon conseil m'a dit qu'ils sont tous nôtres. — En effet, les Français, les ayant atteints, les mirent dans une déroute complète. Deux à trois mille morts restèrent sur la place, Falstof échappa, grâce à la vitesse de son cheval. Talbot, le sire de Scales et plusieurs autres capitaines furent faits prisonniers. Telle fut la chasse sanglante de Patay, cette chasse dont la Pucelle avait averti les Anglais dans sa lettre.

Au milieu de sa victoire, Jeanne pleura sur la mort de tant de frères tombés, et avait grande compassion pour les pauvres prisonniers, maltraités par les vainqueurs quand ils ne pouvaient promettre une rançon assez forte.

Ainsi, un soldat furieux ayant frappé son prisonnier à la tête, celui-ci tomba mourant par terre. Jeanne descend de cheval et le prend dans ses bras, comme une sœur de miséricorde ; puis, voyant qu'aucun remède humain ne pouvait guérir la blessure mortelle, elle l'exhorte, les yeux en pleurs, le console affectueusement, et lui soutient la tête, afin qu'il puisse faire sa paix avec Dieu en face du prêtre.

Après la victoire de Patay, l'entreprise la plus difficile pour Jeanne d'Arc fut de décider le roi à marcher sur Reims pour s'y faire sacrer. Il était porté, d'après les timides conseils de ses favoris, à différer de jour en jour. Jeanne, au contraire, pressait incessamment les préparatifs du départ, tantôt à Orléans, tantôt à Sully, auprès du prince. Elle allait

(1) Qui y fut tué. — (2) Rymer. *Acta regnum Angliæ* t. IV, part. IV, p. 141.

au-devant des gens de guerre qui arrivaient, elle hâtait leur convocation, pourvoyait à leur entretien, et ne s'épargnait aucune peine. L'insouciant Charles VII, qui ne se donnait pas, à beaucoup près, autant de souci pour sa couronne, raconta souvent, dans la suite, qu'un jour il la vit tellement fatiguée de ses soins multipliés, qu'il eut pitié d'elle, et lui ordonna de prendre du repos. Là-dessus Jeanne se mit à pleurer, et lui dit qu'il n'eût aucun doute, qu'il obtiendrait tout son royaume et serait bientôt couronné. Elle lui dit aussi qu'une grande foule de gens le suivraient ; qu'il devait seulement avoir bon courage. Puis, s'adressant aux siens : Combattez hardiment, leur disait-elle, vous aurez bon conduit.

Enfin, le mercredi 23 juillet 1429, la Pucelle, précédant le reste de l'armée, se mit en marche avec ses deux frères et sa propre compagnie. Il y avait environ quatre-vingts lieues à faire pour arriver à Reims, et toutes les places fortes, tous les ponts, toutes les routes jusque-là étaient occupés par l'ennemi. L'armée manquait de vivres : une seule ville pouvait l'arrêter tout entière devant ses murs ; il suffisait d'un échec pour lui couper la retraite et l'anéantir : mais la Pucelle allait en avant, confiante dans le secours du ciel, qui l'avait déjà conduite une fois à travers les ennemis, et qui, depuis lors, ne l'avait abandonnée dans aucun danger. Le lendemain, le roi la suivit avec une armée de douze mille combattants.

Auxerre fut la première ville forte et importante devant laquelle ils arrivèrent. Elle tenait pour les Anglais et les Bourguignons, et ferma ses portes aux Français. Jeanne et plusieurs autres conseillèrent de donner l'assaut, promettant bonne réussite ; mais Charles et ses favoris préférèrent négocier avec la ville révoltée, et convinrent de passer outre sous ses murs, à condition qu'elle fournit des vivres à l'armée, et jurât au roi la même obéissance que lui promettaient les villes de Troyes, de Châlons et de Reims. Jeanne et d'autres chefs exprimèrent leur mécontentement d'un accord si peu honorable. On raconte que la Trémouille, le principal des favoris, reçut deux mille écus pour ménager cet arrangement, tandis qu'il aurait fallu ou que la ville fît sa soumission, ou que l'on y entrât par la force.

On vit bientôt l'effet de cette conduite pusillanime. Troyes refusa également d'ouvrir ses portes, et renvoya le héraut du roi. Les bourgeois firent une sortie contre l'avant-garde, et ne rentrèrent dans leurs remparts qu'après un combat opiniâtre. Charles VII, irrésolu, assemble son conseil, qui décide qu'il faut s'en retourner. Un seul membre est d'avis qu'il faut au moins entendre la Pucelle.

Pendant qu'on discute ainsi, quelqu'un frappe très discrètement à la porte de la salle, et, quand on ouvre, c'est Jeanne elle-même qui entre.

Après qu'elle eut respectueusement salué le roi, le chancelier, qui était l'archevêque de Reims, se tourna vers elle et lui dit : Le roi et son conseil se trouvent dans une grande perplexité et ne savent à quoi se résoudre. Ensuite il lui expose en détail toute la délibération, et la prie de dire au roi ce qu'elle en pense. La Pucelle se tourne alors vers Charles, et lui demande s'il croirait à ses paroles. Le roi répond : Je ne sais. Si vous dites choses qui soient raisonnables et profitables, je vous croirai volontiers. — Serais-je crue, répéta-t-elle ? — Oui, reprit le roi, selon ce que vous direz. — Noble dauphin, dit-elle alors, ordonnez à votre gent de venir et d'assiéger Troyes, et ne tenez pas plus longs conseils ; car, au nom de Dieu, avant trois jours, je vous introduirai en la cité de Troyes par amour ou par puissance, et sera la fameuse Bourgogne bien stupéfaite. — Jeanne, répliqua le chancelier, si on était certain d'y être dans six jours, on attendrait bien ; mais je ne sais s'il est vrai ce que vous dites. — Piquée apparemment de ce doute manifesté par l'archevêque : Ne doutez de rien, dit au roi la jeune envoyée du ciel, demain vous serez maître de la ville.

Cette prophétie, survenue au milieu d'une telle détresse, devait être confirmée si prochainement ou convaincue de fausseté, qu'on ne pouvait reprocher à Jeanne de prendre prudemment son temps pour que la chose pût s'accomplir par les voies naturelles. Quant à la prophétie elle-même, ce ne sont pas seulement les chroniques contemporaines, mais encore les dépositions judiciaires qui attestent qu'elle fut réellement faite en présence des seigneurs assemblés (1).

Le conseil fini, Jeanne monte à cheval, prend sa bannière, et conduit l'armée devant les remparts de la ville rebelle. Les chevaliers, les écuyers et les archers, les grands et les petits, tous sont obligés d'apporter des fascines, des poutres, des portes, des fenêtres, en un mot, ce qu'ils trouvent dans le camp et dans les environs, pour combler les fossés et faire les préparatifs de l'assaut. Ce travail, dirigé par la Pucelle, fut continué sans interruption durant toute la nuit, avec tant d'habileté, que Dunois lui-même, ce chef expérimenté, déclara dans la suite que deux ou trois hommes des plus exercés aux choses de la guerre, n'auraient pu en faire autant. Ainsi, dans l'espace de la nuit, tout fut préparé pour l'assaut du lendemain.

Le matin du jour où doit s'accomplir sa prophétie, Jeanne fait sonner l'attaque, et conduit elle-même l'armée aux fossés et ordonne de les combler. Mais dès la veille, suivant leur propre témoignage, les habitants

(1) *Chronique sans titre. — Histoire au vray*, etc. — Déposition du comte de Dunois. Déposition de Simon Charles, président en la Chambre des Comptes. — Lebrun de Charmettes, t. II, p. 273.

avaient été saisis d'une incroyable terreur ; pendant toute la nuit, le peuple s'était porté par troupes dans les églises, implorant la miséricorde de Dieu. Le matin même où l'assaut devait commencer, il leur avait semblé voir voltiger autour de la bannière de la Pucelle une multitude de papillons blancs ; ce qu'ils avaient pris, dans leur épouvante, pour un nouveau signe miraculeux. Lors donc qu'ils virent Jeanne au pied de leurs remparts, sa victorieuse bannière à la main, ils demandèrent à grands cris qu'on fît la paix. L'évêque sortit de la ville, à la tête d'une députation, pour offrir au roi le repentir et la soumission des habitants. Charles les reçut avec bienveillance, et accorda l'oubli du passé.

Jeanne d'Arc entra la première dans la ville afin de placer les archers le long des rues, depuis la porte jusqu'à l'Eglise, pour l'entrée solennelle du roi. Les bourgeois envoyèrent à sa rencontre frère Richard, disciple de saint Vincent Ferrier, qui avait fait des fruits à Paris par ses prédications. Frère Richard, n'étant pas encore tout à fait sûr si elle venait de Dieu ou du diable, fit prudemment le signe de la croix sur elle, et l'aspergea d'eau bénite. — Approchez sans crainte, lui dit Jeanne en souriant, je ne m'envolerai pas comme une sorcière. — Le frère s'approcha d'elle en effet, et, depuis ce moment, il la suivit avec beaucoup d'attachement dans ses expéditions, pour exhorter le peuple à se soumettre au roi. Quand les Parisiens, qui étaient tous Anglais reçurent cette nouvelle, ils furent tellement irrités contre le frère, que, pour le narguer, ils reprirent leurs dés, leurs cartes, leurs vains ajustements, en un mot toute la vie dissipée dont il les avait retirés par ses édifiants sermons.

Tout étant disposé, le roi fit son entrée solennelle, suivi de tous les princes et les chefs de son armée. A côté de lui chevauchait la Pucelle, sa bannière à la main, accomplissant ainsi sa promesse de la veille : Demain vous serez maître de la ville.

Dès le lendemain, l'armée, en belle ordonnance, prit la route de Reims, au son des trompettes et aux cris de joie du peuple entier ; car la Pucelle ne cessait de presser le roi, au nom de Dieu, de hâter son voyage. Elle-même, armée de pied en cap, chevauchait à la tête des troupes ; et cependant, malgré tout son empressement, elle avait encore tenu à Troyes un enfant pour le baptême, car elle trouvait toujours assez de temps pour le service de Dieu.

Châlons-sur-Marne était la ville la plus prochaine. L'évêque vint respectueusement au-devant du roi avec un grand concours de peuple, et, lui ayant remis les clefs des portes, il l'introduisit dans la ville. Là, Jeanne, qui n'était plus aussi loin de son pays natal, trouva quatre hommes de Domremi venus tout exprès pour voir, dans l'éclat de ses triomphes, la miraculeuse enfant qui avait grandi au milieu de l'affection de tous dans leur vallée solitaire. L'un d'eux lui ayant demandé, entre autres choses, si elle n'avait point peur dans les grands dangers et les batailles : Je n'ai peur de rien : répondit-elle, si ce n'est de la trahison. Elle fit présent d'un habit rouge à un autre de ses braves gens, qu'elle ne devait jamais revoir.

L'armée se remit en marche, et elle approchait de plus en plus de Reims. Mais le roi Charles n'avançait qu'à contre-cœur, craignant d'éprouver devant cette ville la même résistance et la même détresse que devant Troyes. La Pucelle lui rendit courage encore une fois avec ces paroles prophétiques : Ne craignez rien, les bourgeois de Reims viendront à votre rencontre ; ils feront leur soumission avant que vous soyez arrivé aux portes de la ville. Marchez donc sans inquiétude ; car, si vous voulez agir en homme, vous reconquerrez tout votre royaume. Cette merveilleuse prophétie sur la reddition volontaire de Reims est également attestée en justice sous la foi du serment.

Le roi se trouvait encore à quatre lieues, lorsqu'une députation des principaux du clergé et du peuple vint lui annoncer que les Anglais et les Bourguignons s'étaient retirés, et remit à ses pieds les clefs de la ville. Le même jour, le chancelier, précédant le roi, prit possession pour la première fois de son siège épiscopal, grâce à Jeanne, en qui pourtant il avait eu si peu de confiance, même après la délivrance d'Orléans et la victoire de Patay.

Vers le soir, le roi Charles entra solennellement dans la ville avec sa chevalerie et l'armée entière. Là était Jehanne la Pucelle, qui fut moult regardée de tous, dit un chroniqueur du temps. Une vieille tapisserie, conservée dans la cathédrale de Reims, offrait encore, avant la Révolution, le tableau de cette mémorable entrée triomphale.

Le sacre devant se faire le lendemain, on employa la nuit à faire les préparatifs. Jeanne qui ne perdait pas de vue la réconciliation générale de la France écrivit le jour même du couronnement une seconde lettre au duc de Bourgogne, pour le ramener à son devoir. Cette lettre, écrite avant la cérémonie du sacre, se conserve aux archives de Lille : En voici la teneur :

Lettre de Jehanne la Pucelle au duc de Bourgogne

« ✝ Ihesus, Maria.

« Haut et redouté prince, duc de Bourgongne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le Roy du ciel, mon droicturier souverain Seigneur, que le roy de France et vous faciez bonne paix, ferme, qui dure longuement ; pardonnez l'un à l'autre de bon cœur entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrestiens ; et s'il vous plaist à guerroyez, si allez sur le Sarrazin. Prince de Bourgongne, je vous prie, supplie et requiers, tant humble-

ment que requiérir vous puis, que ne guerroyez plus au sainct royaulme de France : et faictes retraire incontinent et briefvement vos gens qui sont en aulcunes places et forteresses dudit sainct royaulme ; et de la part du gentil roy de France, il est prest de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous; et vous asscavoir, de la part du Roy du ciel, mon droicturier et souverain Seigneur, pour votre bien et pour votre honneur, et sur vos vies, que vous n'y gaignerez point bataille à l'encontre des loyaulx François ; et que touts ceulx qui guerroyent audit sainct royaulme de France guerroyent contre le Roy Ihesus, Roy du ciel et de tout le monde, mon droicturier et souverain Seigneur. Et vous prie et vous requiers à joinctes mains que ne faictes nulle bataille, ne guerroyez contre nous, vous, vos gens et subgiez ; et croyez seurement, que quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ilz n'y gaigneront mie, et sera grant pitié de la grant bataille et du sang qui sera répandu de ceux qui y viendront contre nous. Et à trois semaines que je vous envoyai escript et envoyai bonnes lettres par un hérault, que fussiez au sacre du roy, qui aujourd'huy dimanche, dix-septiesme jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims, dont je n'ay eu point de réponse, ne n'ouy oncques puis nouvelles dudit hérault. A Dieu vous command, et soit garde de vous, s'il lui plaist, et prie Dieu qu'il y mette bonne paix. Escrip, audit lieu de Reims, le 17e jour de juillet. » Sur le verso est écrit : Au duc de Bourgongne (1).

Nous verrons avec le temps de quelle manière peu française le duc Philippe de Bourgogne, prince du sang royal de France, répondit à cette lettre si française et si chrétienne de Jeanne d'Arc, comme aussi de quelle mort funeste son fils, le dernier duc de Bourgogne, périra sous les murs de Nancy en 1476.

Mais nous sommes encore à Reims, au sacre de Charles VII, qui eut lieu le dimanche 17e juillet 1429. Jeanne d'Arc y parut avec sa glorieuse bannière. Elle eut la consolation d'y voir son oncle Durant Laxart et son vieux père Jacques d'Arc, qui furent hébergés aux frais de la ville.

Les cérémonies du couronnement achevées, on vit Jeanne s'avancer avec sa bannière, s'agenouiller devant le roi Charles et lui dire en pleurant à chaudes larmes : Gentil roy, ores est exécuté le plaisir de Dieu qui vouloit que je levasse le siège d'Orléans, et que je vous amenasse en ceste cité de Reims pour recevoir votre sainct sacre, en montrant que vous estes vray roy, et celuy auquel le royaulme de France doibt appartenir. Ainsi parloit et pleuroit l'humble jeune fille, dit une chronique contemporaine ; moult faisoit grant pitié à ceux qui la regardoient.

Comme sa mission était finie, elle demandait la permission de se retirer. Mon fait, répétait-elle souvent, n'était qu'un ministère. Et comme on lui disait : Jamais on ne vit de telles choses comme on en voit dans votre fait. On ne lit rien de semblable dans aucun livre ; — Mon Seigneur, répondit-elle, a un livre dans lequel oncques aucun clerc ne lit, tant soit-il parfaict en cléricature (2).

Cependant la renommée de Jeanne d'Arc avait déjà franchi les limites de la France, et commençait à faire l'entretien des nations étrangères. Sa personne, son caractère, ses prophéties, les moindres circonstances de ses exploits étaient l'objet de la curiosité la plus avide, et ne tardèrent pas à occuper l'Europe entière. Henri de Gorcum fut un des premiers à écrire sur ce sujet. Ce théologien hollandais et par conséquent sujet du duc de Bourgogne, ne pouvait s'exprimer sur le compte du roi Charles et de la jeune héroïne que d'une manière infiniment circonspecte ; mais ce qu'il rapporte de favorable à la Pucelle n'en est que plus précieux à recueillir.

« Une jeune fille, dit-il, qui faisait paître les troupeaux dans les champs, fut présentée au fils du roi Charles VI, et l'assura qu'elle était envoyée de Dieu pour remettre tout son royaume sous son obéissance. Pour empêcher toutefois que sa démarche ne fût considérée comme une audacieuse imposture, elle révéla des choses secrètes dont ni elle ni aucun autre ne pouvait avoir connaissance par une voie naturelle. Dès qu'on eut agréé ses services, elle se fit couper les cheveux, se revêtit d'habits militaires, et monta à cheval, armée seulement de son étendard. On remarque en elle ces talents supérieurs dont les généraux les plus habiles ne sont redevables qu'à une longue expérience. Non seulement elle enhardit ceux qui combattent avec elle, mais encore elle décourage et abat les forces de l'ennemi. Est-elle descendue de cheval, elle reprend l'habit de son sexe, et fait paraître une admirable simplicité de conduite, une innocence que rien n'égale ; elle ignore même entièrement les choses de la vie. On assure qu'elle a toujours conservé sa virginité, et qu'à une extrême sobriété elle joint une parfaite modestie ; que, pénétrée d'une véritable piété, elle empêche non seulement les meurtres inutiles, mais encore les pillages et les violences qu'on pourrait exercer sur les peuples qui se soumettent au parti qu'elle sert. C'est ce qui porte toutes les villes à jurer fidélité au fils du roi. Aussi croit-on généralement qu'elle est envoyée de Dieu, pour opérer par le secours céleste les actes qu'on ne pourrait attendre d'un courage purement humain (3). » Ainsi parle Henri de Corcum.

(1) Lebrun de Charmettes, t. II, p. 309. — (2) Déposition du frere Jean Pasquerel. — (3) Lebrun de Charmettes, t. II, p. 325, et dans le recueil : *Sibylla Francisca, seu de admirabili Puella Joanna Lotharinga, pastoris filia*, etc. *Dissertationes aliquot coævorum scriptorum*. Urseliis, 1606.

On trouve des témoignages semblables dans une lettre écrite trois jours après la grande victoire de Patay, par un chevalier chambellan de Charles VII, et adressée au duc de Milan (1).

Cependant l'humble Jeanne, ayant accompli sa mission, demandait à retourner avec son père. Elle ne put en obtenir la permission. Le roi, les princes, les chefs de l'armée lui firent de si vives instances, qu'elle consentit à rester. Elle combattra donc toujours avec fidélité et courage, mais sans plus recevoir ces lumières surnaturelles qui ne lui manquèrent jamais pour remplir les deux objets de sa mission première, délivrer Orléans et conduire Charles VII à Reims. Une autre carrière s'ouvre devant elle, carrière de souffrances et de martyre, dont le terme est un couronnement, non plus à Reims, mais dans le ciel.

De Reims, le roi Charles VII marcha sur Paris avec toutes ses forces, et, à mesure qu'il avançait, les villes et les forteresses s'ouvraient devant lui ou lui envoyaient des députés pour offrir leur soumission. Pendant que Château-Thierry négociait la sienne, on crut tout à coup que les Anglais arrivaient. Le trouble et le désordre se mirent dans l'armée ; mais Jeanne d'Arc, toujours intrépide, releva les courages, en assurant que ce n'était qu'une fausse nouvelle, comme on le vit en effet. Alors la ville se rendit, et la forte garnison anglaise qui l'occupait se retira.

La Pucelle montra dans ses jours de bonheur combien elle était attachée à son pays natal. Ce fut à Château-Thierry que, sans rien demander pour elle-même, elle pria le roi d'exempter de toutes tailles et impôts les pauvres villages de Greux et de Domremi. On conserve encore à Greux l'ordonnance royale qui lui accorde sa demande, et qui porte la date du 31 juillet 1429.

A mesure que le roi approchait de Paris, les populations des villes et des campagnes le recevaient avec une joie plus grande. Mais les regards se fixaient particulièrement sur la Pucelle ; il était admirable, en effet, de la voir chevaucher d'un air si doux et si humble, et en même temps si courageux, semblable à un ange tutélaire du royaume. Quand elle vit cette grande joie du peuple, les larmes coulèrent de ses yeux, et elle dit à l'archevêque de Reims, qui était à ses côtés : Voici un bon peuple ! et n'ai encore vu aucun autre peuple qui se soit tant réjoui de la venue d'un si noble roi. Plût à Dieu que je fusse assez heureuse, quand je finirai mes jours, pour être ensevelie dans cette terre ! — O Jehanne ! dans quel lieu avez-vous espoir de mourir ? lui demanda l'archevêque avec émotion. — Où il plaira à Dieu, répondit-elle car je ne suis sûre ni du temps ni du lieu, plus que vous ne l'êtes vous-même. Et plût à Dieu, mon créateur, que je pusse maintenant partir, abandonnant les armes, et aller servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis, avec ma sœur et mes frères qui auraient une grande joie de me revoir ! En disant ces mots, elle levait les yeux au ciel. Jamais, selon le témoignage de Dunois, les seigneurs qui la virent et l'entendirent en ce moment n'avaient si bien compris qu'elle venait de Dieu et qu'elle n'avait rien de commun avec le malin esprit, comme le publiaient méchamment les Anglais.

D'après le conseil de la Pucelle, Charles VII envoya une députation au duc de Bourgogne pour lui offrir de se réconcilier ; mais il ne put obtenir autre chose que des promesses.

Le chancelier anglais à Paris, inquiet de la marche du roi, exigea des bourgeois un nouveau serment de fidélité à l'Angleterre, et, pour les éloigner de toute réconciliation avec leur souverain légitime, il fit publier que Charles de Valois, ainsi que les Anglais l'appelaient, avait promis d'abandonner à ses troupes la ville entière, hommes et femmes, grands et petits.

A Saint-Denis, l'antique sépulcre des rois de France, Charles remercia Dieu et le saint patron du royaume des grâces qu'il avait obtenues, et fit de riches offrandes sur les tombes de ses pères. Jeanne y tint deux enfants sur les fonds de baptême, et les gens se pressaient autour d'elle pour baiser son anneau et ses vêtements. Mais là encore, un événement singulier montra que sa mission était finie.

Douce, pleine de bienveillance et de compassion envers tous ceux qui s'approchaient d'elle, Jeanne avait une aversion invincible pour les femmes dissolues qui accompagnaient et empestaient l'armée. La vertueuse Pucelle employait tantôt la douceur et tantôt la sévérité pour les retirer de leur vie de péché ; souvent elle leur avait défendu de suivre les gens d'armes, si ceux-ci ne les épousaient sur-le-champ. Or, il arriva, dans ce temps-là, qu'elle en aperçut une parmi les soldats. Transportée d'une violente indignation, elle la frappa du plat de son épée ; et aussitôt cette excellente lame, qui avait porté de si rudes coups devant Orléans, à Jargeau et à Patay, vole en éclats ; et il ne se trouva, disent les chroniques, aucun ouvrier assez habile pour la réparer. Le roi en fut très contrarié, et l'on dit à la Pucelle qu'elle aurait pu tout aussi bien se servir d'un bâton. Mais si les seigneurs avaient laissé partir de Reims la pauvre Jeanne, son épée serait restée intacte. Elle-même fut tellement affligée de cette perte et de la manière dont l'arme, que ses saintes lui avaient montrée, s'était brisée par sa trop grande colère, qu'elle ne voulut jamais raconter à ses juges ce qu'était devenue l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois.

Les chefs résolurent de se porter de Saint-Denis sur Paris. Mais, si Orléans s'était montré si héroïquement français, Paris était servilement anglais. Dès lors, si Paris avait été toute la France, la France entière n'était plus qu'une province anglaise.

(1) Guido Gœrres, p. 248 et seq.

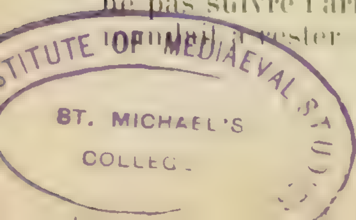
L'attaque eut donc lieu, non par le conseil de Jeanne, mais celui des seigneurs. Le jeudi 8 septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge, à onze heures du matin, l'armée du roi, forte de plus de douze mille hommes, se présenta tout à coup en ordre de bataille, devant les murs de la ville, sous les hauteurs de Montmartre. Elle était pourvue de toutes les machines de siège ; mais un homme y manquait, dont la présence et la parole eussent produit plus d'effet que toutes les machines. Le roi était resté avec l'arrière-garde à Saint-Denis. On se battit néanmoins avec acharnement de part et d'autre. Au milieu de la mêlée, Jeanne arracha une riche épée des mains d'un chevalier anglais. Elle avance jusqu'au pied des murs, fait combler le premier fossé, et le passe vers deux heures de l'après-midi. Mais personne ne lui disait, quoique plusieurs le sussent fort bien, que le second fossé était profond et rempli d'eau. Elle va et vient longtemps le long du fossé, ne sachant à quoi se résoudre, sondant la profondeur de l'eau avec sa lance pour trouver un gué, tandis que d'autres y jettent des poutres et des fascines, sous le feu de l'artillerie ennemie. Au milieu d'une grêle de boulets, de pierres et de traits, elle criait aux assiégés : Rendez la ville au roi de France ! Un archer, tout en lui répondant par des outrages, lui décoche une flèche dans la cuisse. Elle voit son porte-étendard tomber mort à ses côtés. Malgré tout cela, elle ne veut pas quitter l'assaut et continue à faire combler le fossé.

A quatre heures après midi, les Français se décident à la retraite : mais Jeanne, épuisée par le sang qui coule de sa blessure, reste au pied du mur jusqu'au soir. Richard de Thiebronne et d'autres seigneurs vont à sa recherche ; mais Jeanne ne veut pas quitter la place, et bien que tous les autres fussent déjà en pleine retraite, elle reste au même endroit jusque vers minuit. Ni prières ni exhortations ne purent l'émouvoir, et il fallut à la fin que le duc d'Alençon la fît, pour ainsi dire, emmener de force.

Jeanne s'agenouilla dans l'église de Saint-Denis, devant l'autel du patron de la France, remercia Dieu, la sainte Vierge et les saints martyrs, de la grâce qu'elle avait reçue d'échapper à la mort ; puis elle suspendit à une des colonnes du tombeau de saint Denis une armure complète et la riche épée qu'elle avait conquise devant Paris.

Quand plus tard ses juges lui demandèrent pourquoi elle avait fait cela, elle répondit : Que ce fut par dévotion, ainsi qu'il est accoutumé par les gens d'armes quand ils sont blessés, et parce qu'elle avait été blessée devant Paris, les offrant à saint Denis, parce que c'est le cri de France.

Désormais il devait être clair aux yeux de tout le monde que Jeanne n'était plus revêtue de l'invincible puissance de Dieu. Elle voulait ne pas suivre l'armée plus longtemps, et demeurer à rester à Saint-Denis, pour se rendre de là dans sa vallée natale où elle avait passé son enfance à garder les troupeaux. Elle-même l'a déclaré dans les termes suivants à ses juges : Ma voix me disait que je devais rester à Saint-Denis. Je voulais aussi le faire ; mais les seigneurs ne me le permirent pas, parce que j'étais blessée ; ils ne me l'auraient pas permis davantage sans ma blessure. Je fus guérie au bout de cinq jours.



Les seigneurs s'efforcèrent de la consoler ; ils louèrent son courage ; et plusieurs dirent que si l'affaire avait été bien conduite, ou si l'on avait attendu jusqu'au lendemain, la ville était gagnée. Jeanne, vaincue par leurs instances, consentit à rester avec eux, et, comme elle l'avoua ensuite dans un interrogatoire, ses voix le lui permirent.

L'hiver approchant, Charles VII distribua une partie de son armée en garnison dans les villes et les châteaux reconquis ; avec le reste, il retourna par Ladny, Provins et Montargis, à Gien, d'où il était parti trois mois auparavant pour aller se faire sacrer à Reims.

Nous avons vu par des monuments contemporains quelle haute idée l'Europe avait de la vertu de Jeanne d'Arc. D'après la déposition unanime de plus de cinquante témoins oculaires, cette haute idée n'était que juste ; car, sur les champs de bataille, à la cour de son roi, auprès des pauvres et des affligés, dans ses jours de bonheur comme dans ses jours d'infortune, elle resta toujours l'humble et pieuse bergère. Les grâces répandues sur elle ne firent, au rapport des mêmes témoins, que la rendre plus ardente au service de Dieu et dans la fréquentation des sacrements. Pour elle-même elle ne désirait rien, sinon que Dieu eût pitié de sa pauvre âme. Quelque pieuse et sainte que fût sa vie, et quoique personne ne pût trouver en elle la moindre faute elle ne se confessait point sans pleurer ses péchés.

Elle n'a jamais tué un seul ennemi dans les combats, car elle ne voulait point répandre le sang ; il lui suffisait de porter sa bannière devant tous les autres. C'est pourquoi elle ne se servait presque pas de son épée ; le plus souvent elle se défendait avec sa lance et avec une petite hache d'armes qu'elle portait à la ceinture.

Tant qu'elle était en campagne, elle se rendait chaque matin, dès le point du jour, à l'église la plus voisine, et, pendant une demi-heure, elle faisait appeler par le tintement des cloches tous les prêtres qui suivaient l'armée, afin qu'ils célébrassent le service divin. Elle s'agenouillait au milieu d'eux, tandis qu'ils chantaient une hymne en l'honneur de la sainte Vierge. Son confesseur était chargé de lui indiquer tous les couvents de son ordre près desquels elle passait ; et un jour elle eut la joie particulière de communier dans une de ces maisons avec de pauvres enfants.

Par respect pour sa mission divine, Jeanne mettait tous ses soins à ne pouvoir pas même être soupçonnée. C'est pourquoi, après le cou-

cher du soleil, elle ne parlait plus à aucun homme. Elle dormait toujours entourée de femmes, ou préférablement encore de jeunes filles. Quand cela était impossible, ou qu'il lui fallait passer la nuit en plein air, elle se couchait armée de pied en cap. Pendant son séjour à Bourges, elle désirait beaucoup assister aux matines ; mais, ne voulant pas aller seule dans les rues de si bonne heure, elle pria instamment son hôtesse de l'accompagner. Jean d'Aulon qui, à cause de son service, était toujours auprès d'elle, disait souvent qu'il ne pensait pas qu'il y eût sur la terre une femme plus chaste. Souvent, au milieu de la nuit, quand elle croyait tout le monde endormi, elle se levait doucement, et priait à genoux, pour la prospérité du roi et du royaume.

Remplie du pressentiment de sa fin prochaine, elle disait souvent à son confesseur : Si je dois bientôt mourir, dites de ma part au roi, notre maître, qu'il lui plaise élever des chapelles où le Seigneur soit invoqué pour l'âme de ceux qui ont succombé dans la défense du royaume.

Au mois de décembre 1429, à Mehun-sur-Yèvres, Charles VII donna des lettres de noblesse à Jeanne d'Arc, à Jacques, son père, à Isabelle, sa mère, et à ses frères, Jacquemin, Jean et Pierre, ainsi qu'à leur postérité.

Vers ce temps arriva un fait qui prouve que Jeanne d'Arc, malgré sa grande piété et ses merveilleuses visions, n'ajoutait point une foi aveugle aux choses surnaturelles qu'on voulait lui faire croire. Elle était, comme elle le raconta elle-même, à Montfaucon, dans le duché de Berri, quand une femme nommée Catherine de la Rochelle vint la trouver. Cette femme avait pour directeur spirituel frère Richard ; elle menait extérieurement une vie sainte, et le frère et elle répandaient le bruit de toutes sortes de révélations qu'elle recevait d'en haut. Or, cette prétendue prophétesse raconta à Jeanne qu'une dame blanche revêtue d'une robe d'or lui apparaissait la nuit, et lui ordonnait de demander au roi des hérauts et des trompettes, avec lesquels elle eût à parcourir les villes du royaume et à proclamer que ceux qui avaient de l'or ou de l'argent ou quelque trésor caché devaient l'apporter sans délai pour payer les hommes d'armes de la Pucelle ; que ceux qui voudraient cacher leurs richesses n'y réussiraient pas, et qu'elle saurait bien les découvrir.

Dans la grande pénurie d'argent où l'on se trouvait, cette offre avait quelque chose de séduisant. Plus d'un autre s'y fût laissé prendre, sans examiner à fond l'histoire de la dame blanche vêtue d'or.

La Pucelle, au contraire, demanda soigneusement à la prétendue inspirée si la dame blanche lui apparaissait toutes les nuits ; et celle-ci ayant répondu affirmativement, Jeanne coucha avec elle dans la même chambre pour s'en assurer. Elle veilla jusqu'à minuit sans rien voir, et puis s'endormit. Au matin, elle demanda si la dame blanche était venue ; Catherine de la Rochelle répondit que oui. C'est pourquoi Jeanne dormit de jour, afin de pouvoir veiller la nuit entière. Mais elle n'en vit pas plus, quoiqu'elle demandât souvent : Est-ce que la dame blanche ne viendra point ? et que Catherine de la Rochelle lui répondit : Si fait bientôt. Enfin, pour en savoir toute la vérité, Jeanne consulta sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui dirent que ce n'était que folie et mensonge. Jeanne en écrivit dans ce sens au roi même.

Ce n'était pas la seule occasion où Jeanne d'Arc ait montré combien elle était élevée au-dessus de la superstition, de la vanité et de l'imposture. Elle repoussait elle-même les hommages exagérés dont le peuple l'entourait. Quand on lui disait qu'elle était invulnérable elle répondait qu'elle l'était aussi peu que personne. Plusieurs femmes à Bourges étant venues avec des rosaires et des cierges, pour la toucher comme une sainte avec ces objets, elle se tourna en riant vers son hôtesse, et lui dit : touchez-les vous-même, car ils seront aussi bons de votre toucher que du mien.

Elle habita Bourges trois semaines, chez une dame d'honneur de la reine, et dont le mari était conseiller du roi. Pendant tout ce temps elle vécut avec cette dame dans la plus grande intimité, partageant avec elle le même lit. Dans la suite, la dame en question rendit, comme tout le monde, les meilleurs témoignages à Jeanne ; elle attesta sa grande compassion pour les pauvres, la libéralité envers les malheureux, sa douce bienveillance, sa chasteté et sa piété exemplaires, son extrême habileté à manier les chevaux et les armes, sa simplicité et son innocence en tout le reste. La Pucelle parlait avec le plus grand respect de la reine, cette bonne Marie d'Anjou, qui supporta avec une patience admirable la légèreté et la froideur de Charles VII. Jeanne prit les devants pour l'aller trouver à Selles, en Berri, où elle attendait le roi.

Pendant l'hiver, la Pucelle, à l'exemple des autres chevaliers, mit ses gens en campagne et le conseil royal lui confia le siège de Saint-Pierre-les-Moutiers dans la vallée de la Loire. Les Français, y ayant donné l'assaut, éprouvèrent une telle résistance, qu'ils battirent en retraite. Seule, Jeanne d'Arc ne recula point. Accompagnée tout au plus de quatre ou cinq hommes, elle cria à haute voix : Aux fagots et aux claies tout le monde, afin de faire le pont ! Et les Français de revenir, de combler le fossé, et de prendre la ville sans trop d'efforts. C'est ce que Jean d'Aulon attesta sous serment, comme témoin oculaire.

Après cette victoire, Jeanne alla à contre-cœur, mais d'après la décision des capitaines, assiéger la Charité. On était au plus fort de l'hiver. Elle resta environ un mois devant cette ville, qu'elle essaya vainement d'emporter avec sa petite armée. Après bien des combats, les Français levèrent le siège à la hâte en abandonnant leur artillerie. Ils s'étaient laissé tromper et effrayer par le commandant en-

nemi, qui leur avait fait croire que des secours approchaient pour délivrer la place.

Dans la suite, les juges demandèrent à Jeanne pourquoi elle n'était pas entrée dans la ville, Dieu le lui ayant commandé. — Qui vous a dit que Dieu me l'eût commandé ? leur répondit-elle. Je n'avais là-dessus aucune révélation ; ce siège s'est fait comme celui de Paris d'après le désir des capitaines, sans aucune indication de mes voix ni pour ni contre.

De là elle se rendit en toute hâte vers la forteresse de Melun, que les Anglais assiégeaient avec de grandes forces, et qu'elle parvint à dégager. Or, d'après les déclarations subséquentes de Jeanne elle-même, ce fut sur les remparts de cette ville qu'elle eut une apparition où ses saintes lui annoncèrent sa prochaine captivité. Elles lui dirent qu'avant la fête de saint Jean elle tomberait aux mains des ennemis ; que cela était tout à fait inévitable ; qu'elle ne devait point s'en effrayer, mais, au contraire, accepter avec reconnaissance cette croix de la main de Dieu, qui lui donnerait aussi la force de la porter. Jeanne pria ses saintes bien-aimées de demander à Dieu pour elle, qu'il voulût bien lui épargner la douleur d'un long emprisonnement, qu'il la fît mourir sur-le-champ, et l'admît en son saint paradis. Mais les saintes ne lui révélèrent rien à cet égard ; elles ne lui dirent ni le lieu ni l'heure où elle tomberait au pouvoir de l'ennemi, et elles lui recommandèrent seulement d'être patiente et résignée.

Plus tard, la Pucelle dit à ce propos, que si elle avait su d'avance le lieu où elle devait être prise, elle s'y serait difficilement rendue, mais qu'elle aurait fini par se soumettre, quelque peine qu'il dût en advenir.

Depuis ce temps, c'était à Pâques 1430, les saintes lui renouvelèrent presque chaque jour la prédiction du malheur qui approchait ; mais Jeanne n'en voulut rien dire aux capitaines, et désormais elle suivit leurs ordres en toutes choses. Car elle était tombée sous la main de Dieu, comme une victime, et elle ne voulait pas par ses conseils en entraîner d'autres dans la destinée au-devant de laquelle elle marchait avec une tranquille résignation.

Accompagnée de ses deux frères et d'une petite troupe de ses gens, la Pucelle arriva devant Lagny, et y attendit l'ennemi qui s'avançait, et qui était le duc de Bourgogne. Dans les entrefaites, une femme mit au monde un enfant qui ne donnait aucun signe de vie et qu'on allait enterrer sans lui avoir versé l'eau sainte du baptême. Les parents étaient fort affligés de voir que leur enfant n'aurait point part à la grâce de la rédemption divine. Pour les consoler, les jeunes filles de la ville se rendirent dans l'église de Notre-Dame, et implorèrent la miséricorde de Dieu sur l'enfant mort. Elles demandèrent à Jeanne de se joindre à leurs prières, ce qu'elle fit de bon cœur. Trois jours s'étaient écoulés sans qu'on remarquât aucun signe de vie dans l'enfant, et il était déjà tout noir, comme la Pucelle l'affirma elle-même dans la suite ; mais à peine se fut-elle agenouillée au pied de l'autel de la sainte Vierge, qu'il reprit l'air d'une créature vivante et bailla trois fois. Il fut baptisé à l'instant même, et referma aussitôt les yeux pour toujours. Plus tard, on demanda à la Pucelle dans son interrogatoire, si l'on n'avait pas dit dans la ville qu'elle avait fait ce miracle, et que l'enfant était ressuscité par son intercession. Elle répondit avec sa simplicité ordinaire : Je ne m'en suis pas informée.

En ce moment, la nouvelle vint à Lagny qu'un capitaine ennemi, nommé Franquet d'Arras, homme farouche et cruel, approchait de la ville avec une troupe de trois ou quatre cents partisans tous chargés de butin. La Pucelle partit immédiatement à la tête des chefs de la garnison et de quatre cents hommes, pour donner la chasse aux pillards. Franquet fit descendre de cheval ses archers, et les plaça derrière une haie dans une bonne position. Le combat fut rude et sanglant. Deux fois l'intrépide Jeanne fut repoussée avec perte, mais elle ramena toujours les siens à la charge jusqu'à ce que, renforcée par les garnisons voisines et une bonne artillerie, elle eût défait, après une vive résistance, cette bande furieuse. Le capitaine lui-même fut pris avec le reste de sa troupe. La Pucelle voulut d'abord, ainsi qu'elle l'affirma plus tard en justice, l'échanger contre un seigneur français prisonnier ; mais ayant appris la mort de celui-ci, elle remit Franquet au bailli de Lagny, qui demandait qu'on le lui livrât à cause des horribles cruautés que cet homme avait commises dans le pays, non comme un chevalier en loyal combat, mais comme un brigand et un assassin. Le bailli ayant exposé à Jeanne qu'autrement la justice souffrirait un grand dommage, elle lui répondit qu'il devait instruire l'affaire et appliquer la loi. En conséquence, on fit le procès, qui dura quinze jours ; et Franquet lui-même, s'étant reconnu meurtrier, voleur et traître, le conseil des chevaliers le condamna à être pendu, et il subit son arrêt. Or, ce jugement, auquel la Pucelle ne prit aucune part, lui fut reproché dans la suite, par des juges iniques, comme un acte de violente cruauté et un crime capital.

De Lagny, la Pucelle marcha sur Compiègne. Là, elle se joignit au chancelier du royaume et au comte de Clermont, avec lesquels elle prit la route de Choisy, que le duc de Bourgogne, Suffolk et Arundel assiégeaient et canonnaient à outrance. Mais elle fut obligée de retourner à Compiègne avant même d'avoir vu l'ennemi. Voici pourquoi. Le capitaine qui commandait à Soissons au nom du roi était un traître vendu aux Anglais, auxquels il livra sa place dans la suite. En attendant, il en ferma les portes à l'armée française. Par suite de cette trahison, Choisy est obligé de se rendre au duc de Bourgogne, qui en fait démolir les fortifications. De là, il s'avance

sur Compiègne, et campe autour de cette place dans les villages et les châteaux environnants. Tous les jours, de nouveaux renforts venus des pays soumis à sa domination, renforçaient son armée. En outre quinze cents Anglais vinrent le joindre pour s'emparer de la ville au nom de Henri VI, roi d'Angleterre et de France.

A la vue de cet état de choses, le chancelier de Charles VII et le comte de Clermont, perdant courage, s'étaient retirés avec leur corps d'armée vers la Loire. Jeanne, au contraire, tint ferme, et fit mander à Compiègne, de tous côtés, au nom du roi, des chevaliers et des hommes d'armes. Un grand nombre répondirent à son appel, et parmi eux plusieurs de ceux qui avaient combattu à ses côtés à Orléans, tels que le vaillant Poton de Xaintrailles. Bientôt elle se vit entourée d'une armée de deux mille hommes ; mais elle en abandonna entièrement la conduite aux capitaines, aux ordres desquels elle se soumit en toutes choses, sans les approuver ni les blâmer.

Tandis que la garnison de Compiègne faisait chaque jour de vaillantes sorties, l'infatigable Jeanne s'occupait à rassembler tout à l'entour dans le pays, de nouvelles troupes, qu'elle introduisait la nuit dans la ville, à la grande joie des assiégés et sans que les assiégeants s'en aperçussent.

C'était la surveille de l'Ascension, 23 mai 1430. Les capitaines ordonnent à Jeanne d'attaquer, avec d'autres chefs et six cents hommes, les retranchements ennemis près de Marigny. Il était cinq heures de l'après-midi. Jeanne s'avançait à la tête de sa troupe. Dans ce moment même, le principal capitaine de l'armée bourguignonne, Jean de Luxembourg, faisait une reconnaissance. Ayant aperçu les Français et Jeanne à leur tête, il fait crier aux armes sur toute la ligne. Mais Jeanne n'attaque pas avec moins de vigueur. Jamais, disent les historiens, elle ne déploya autant d'ardeur et d'héroïsme. Déjà elle avait rejeté derrière la barrière de Marigny Jean de Luxembourg et sa garnison, quand le cri d'alarme, retentissant de poste en poste, les Anglais et les Bourguignons accourent de toutes parts. Les forces de l'ennemi croissent à chaque minute. Elles se portent en avant ; Jeanne les repousse une seconde fois. Mais de plus en plus nombreuses, elles font une troisième attaque ; Jeanne ne peut les refouler qu'à moitié chemin. Les Français, s'apercevant alors qu'ils vont avoir toute l'armée ennemie sur les bras, se retirent vers la ville. Jeanne d'Arc marchait la dernière, se retournant sans cesse et faisant face à l'ennemi, afin de couvrir la retraite des siens et de les ramener sans perte dans la place. Les Anglais s'avancent alors à grands pas, pour couper le chemin à sa troupe ; ce mouvement jette l'effroi parmi ses guerriers ; ils se précipitent en tumulte vers le boulevard du pont. La presse fut telle à la barrière qu'on ne pouvait plus avancer ni reculer. En ce moment, les Bourguignons, sûrs d'être soutenus de toutes parts, font une charge terrible sur la queue des escadrons français, et y jettent un grand désordre. Saisis d'épouvante, une partie de ceux qui combattaient en cet endroit se précipitent tout armés dans la rivière ; plusieurs se rendent prisonniers. Jeanne d'Arc seule continue à se défendre, tenant sa bannière haute, et repoussant les ennemis avec une épée qu'elle leur avait enlevée. Tout l'effort des Bourguignons se porte sur elle, pour s'emparer d'une femme qui était la terreur de l'Angleterre et la victoire de la France. Cependant elle parvient au boulevard du pont ; mais elle ne peut y entrer, suivant les uns, à cause de la foule ; suivant les autres, parce qu'elle trouve la porte fermée. Plusieurs attribuent cette circonstance à la trahison du gouverneur de Compiègne, qui, jaloux de la renommée de Jeanne, craignait qu'elle ne recueillît toute la gloire du siège. L'historien d'Angleterre David Hume, étend même cette accusation à la plupart des généraux français. Et de fait, toutes les cloches de Compiègne sonnaient l'alarme ; mais personne ne s'avançait pour la sauver. Abandonnée de tous ses compagnons d'armes, entourée d'assaillants, Jeanne fait des prodiges de valeur pour échapper à la captivité, et cherche à gagner les champs du côté de la Picardie ; mais un cavalier bourguignon, d'autres disent un archer picard, la saisit par son vêtement, et la fait tomber de cheval. Alors même elle ne veut pas se rendre, et il fallut s'emparer d'elle par la force. Un Français nommé Lionel, surnommé le bâtard de Vendôme, l'emmena prisonnière à Marigny, et la vendit à un Français, Jean de Luxembourg, qui la revendit à un autre Français, le duc Philippe de Bourgogne. Mais c'étaient trois de ces Français qui vendaient la France à l'Angleterre.

C'est ainsi que le 23 mai de l'an 1430, devant le pont de Compiègne, Jeanne d'Arc tomba entre les mains de ses ennemis acharnés. Ce malheur arriva quinze mois après son entrée à Chinon, un an après la délivrance d'Orléans, et dix mois après qu'elle eut fait couronner Charles VII dans la cathédrale de Reims ; et ainsi s'accomplit la prédiction qu'elle avait faite, et qui a été attestée par le duc d'Alençon : Je ne durerai qu'un an, ou guère davantage ; c'est pourquoi voyez à bien employer cette année.

Paris, digne capitale de la France anglaise, sonna toutes les cloches, chanta des *Te Deum*, alluma des feux de joie, à la nouvelle que Jeanne d'Arc, le salut de la France, était prise. L'armée anglaise, la nation anglaise en triomphèrent comme de la plus éclatante des victoires, tant était grande la peur que cette fille de dix-huit ans leur inspirait, et leur inspire encore, car, jusqu'à présent, l'Angleterre n'a pas encore *osé* lui rendre justice. Le duc de Bourgogne vint la voir et l'entretenir dans sa prison : prince français, traître à sa

patrie, il vint contempler dans les fers la libératrice de la France, pour la revendre aux Anglais, comme il leur vendait la France même.

Cependant, par les ordres de Jean de Luxembourg, la Pucelle fut conduite de Marigny au château de Beaulieu. Elle ne put d'abord se faire à sa captivité et, quoique ses saintes l'exhortassent à la patience et lui dissent qu'elle devait voir le roi d'Angleterre, elle pratiqua secrètement dans sa nouvelle prison une ouverture entre deux poutres, et se glissa à travers, bien résolue à enfermer derrière elle ses gardiens dans la tour. Mais au moment où elle allait sortir, elle fut découverte et ramenée par le geôlier. Alors elle se soumit à la volonté céleste, en disant qu'il n'avait pas plu à Dieu cette fois qu'elle s'échappât, et qu'elle devait voir le roi d'Angleterre, comme ses voix le lui avaient ordonné.

Là-dessus Jean de Luxembourg fit enfermer Jeanne, sous une sévère surveillance dans son château de Beaurevoir, où elle fut accueillie avec une bienveillante compassion par l'épouse et la tante du comte. Elles la prièrent de prendre des vêtements de femme, parce que ses ennemis lui faisaient un crime capital de porter un costume d'homme. Leurs instances furent si cordiales, que Jeanne elle-même dit plus tard que, si elle eût dû le faire, elle l'eut plutôt fait à la requête de ces deux dames que d'autres dames qui soient en France, excepté la reine. Mais elle leur répondit alors : Je ne quitterai point les vêtements que je porte, sans la permission de Dieu. Pressée de nouveau : Je n'ai point le congé de mon Seigneur, dit-elle, et il n'est pas encore temps.

Dans sa captivité, Jeanne d'Arc paraissait plus s'inquiéter du sort des siens que de son propre sort. La détresse chaque jour croissante des assiégés de Compiègne lui causait la plus vive douleur ; elle priait continuellement pour eux, et ses saintes priaient avec elle. La nouvelle lui étant parvenue que tout le monde à Compiègne, jusqu'aux enfants de sept ans, devait périr par le fer ou par le feu, la mort après un pareil malheur lui parut mille fois préférable, et elle cria à ses saintes, dans l'amertume de son âme : Comment Dieu laissera-t-il mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur ?

Quand elle apprit ensuite qu'elle avait été vendue aux Anglais, elle fut saisie d'une telle angoisse, que sa captivité lui devint tout à fait insupportable. Vainement sainte Catherine l'exhortait à ne pas se jeter à bas de la tour, lui disant que Dieu viendrait en aide aux gens de Compiègne, Jeanne lui répondait que puisque Dieu aiderait à ceux de Compiègne elle voudrait y être. Sainte Catherine lui dit : Sans faute, il faut que vous preniez en gré ce qui arrive ; et vous ne serez point délivrée que vous n'ayez vu le roi des Anglais. — Vraiment, répondit Jeanne, je ne voudrais pas le voir ; j'aimerais mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais. Mais tout ce que la sainte put lui dire fut inutile ; Jeanne ne put maîtriser son inquiétude ; elle fit le signe de la croix, se recommanda à Dieu et la sainte Vierge, et se précipita du haut de la tour de Beaurevoir.

Les saintes eurent pitié d'elle, et la sauvèrent de la mort, comme Jeanne elle-même le raconta en justice. Les gardiens la trouvèrent dans le fossé grièvement blessée et sans connaissance. Elle ne savait où elle était, et on dut lui dire qu'elle avait sauté à bas de la tour. Tout à coup elle entendit à côté d'elle la voix de sainte Catherine qui lui rendait courage, et lui disait qu'elle serait bientôt guérie, et que ceux de Compiègne seraient secourus. Pendant deux ou trois jours, elle ne put ni ne voulut prendre aucune nourriture, à cause de la grande douleur et de l'abattement où elle était tombée ; jusqu'à ce qu'enfin les douces et graves paroles de ses saintes l'eussent relevée. Sainte Catherine lui ordonna de se confesser du grave péché qu'elle avait commis en se jetant à bas de la tour, et d'en demander pardon à Dieu ; et elle lui dit que la ville de Compiègne serait certainement secourue avant la Saint-Martin. Jeanne suivit cet ordre ; elle supplia Dieu avec un vif repentir de lui pardonner sa faute, et la sainte lui donna l'assurance que son pardon lui avait été accordé.

Dans la suite, Jeanne avoua sans détour à ses ennemis combien elle se repentait de cette faute la plus énorme, disait-elle, dont elle eût jamais affligé ses saintes ; mais elle ne l'avait pas commise par désespoir, ni par lassitude de la vie ; elle avait voulu uniquement se sauver et secourir les siens. Ce n'en fut pas moins un grand péché, ajoutait-elle, puisque mes saintes me l'avaient défendu.

Du château de Beaurevoir, Jeanne d'Arc fut transférée à Arras, puis au château du Crotoy, à l'embouchure de la Somme. Dans cette même forteresse était retenu prisonnier un ecclésiastique, d'un mérite et d'un rang considérables, appelé maître Nicolas de Guenville, chancelier de l'Église d'Amiens, docteur en droit canon et en droit civil. Il célébrait souvent la messe dans une des salles du donjon. Jeanne y assistait régulièrement. Elle se confessait à son compagnon d'infortune ; il rapporta depuis que c'était une bonne chrétienne, pleine de piété ; et il racontait beaucoup de choses à sa louange. Quand à la prophétie de sainte Catherine, que Dieu secourrait certainement la ville de Compiègne avant la Saint-Martin, elle s'accomplit d'une manière inattendue. La Saint-Martin est le 11 novembre. Or, le mardi avant la Toussaint, après plus de six mois de siège, lorsqu'elle allait être forcée de capituler, la ville de Compiègne se vit délivrée par l'arrivée des troupes françaises, et Jean de Luxembourg obligé de se retirer honteusement.

Chose incroyable ! désarmée et dans les fers, Jeanne d'Arc inspirait encore aux An-

glais une terreur profonde. Le duc de Glocester adressa des lettres royales, le 12 décembre 1430, aux vicomtes de Kent, de Norfolk, de Suffolk, d'Essex, de Londres, de Sorrey et de Sussex, et au constable du château de Douvres, gouverneur des cinq ports, pour leur enjoindre de faire arrêter et traduire devant le conseil d'Angleterre les guerriers à qui la peur de la Pucelle ferait abandonner leurs drapeaux (1).

Le gouvernement anglais de France ne vit d'autre remède à cette peur que l'infamation et l'exécution juridiques de Jeanne d'Arc, comme hérétique et sorcière. Or, l'hérésie de Jeanne était d'avoir battu les Anglais.

Dès le 26 mai 1430, trois jours après que la Pucelle eut été prise, le vicaire général de l'inquisiteur pour la partie anglaise de France, frère Martin Billon, sans doute à l'instigation des Anglais, écrivit au duc de Bourgogne pour la réclamer comme accusée de plusieurs erreurs, afin de l'examiner devant les docteurs de l'université de Paris (2). L'université de Paris elle-même adressa au duc de Bourgogne une lettre semblable pour que la jeune captive fût traduite devant un tribunal ecclésiastique, comme suspecte de magie et de sortilège. Cette lettre ne nous a pas été conservée : mais elle est rappelée dans une seconde, adressée au même prince pour se plaindre de son silence. Dans cette seconde lettre, l'université de Paris témoigne une crainte extrême que le duc de Bourgogne ne voulût rendre la Pucelle à la liberté, et le conjure de l'envoyer à Paris à l'inquisiteur, ou de la remettre à l'évêque de Beauvais, en la juridiction duquel elle a été appréhendée. L'université de Paris écrivit dans le même sens à Jean de Luxembourg une lettre qui, dans un manuscrit, porte la date du 14 juillet 1430 (3).

Muni de ces lettres, l'évêque de Beauvais se rendit de Paris dans le camp de l'armée bourguignonne devant Compiègne, et, le 14 juillet ou le 16, dans une assemblée solennelle, en présence d'une foule de chevaliers et de seigneurs, il les présenta au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg. Il leur remit en même temps une sommation, qu'il avait lui-même rédigée par ordre des Anglais. Dans cette pièce, il demandait au roi anglais de France et en son propre nom, qu'on lui livrât la Pucelle, pour détromper par une enquête ceux qu'elle avait jusqu'alors abusés. Il ajoutait que, bien que Jeanne ne pût pas être considérée comme prisonnière de guerre, la libéralité du roi Henri VI leur offrait une indemnité de six mille livres, et au bâtard de Vendôme un revenu de deux ou trois cents livres ; que si, malgré ces motifs et ses offres, ils refusaient de la lui soumettre, le roi anglais de France leur donnait une caution de dix mille livres, avec laquelle, d'après la coutume française, il avait droit, en qualité de chef suprême de la guerre, de retirer tout prisonnier, fût-il roi ou dauphin, ou tout autre ; et s'ils refusaient encore, il les menaçait de la peine prononcée par les lois (4).

Le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg ayant enfin cédé à cette sommation, ils vendirent la Pucelle à ses ennemis aussi cher qu'ils auraient vendu un roi de France. Toutefois, il se passa encore beaucoup de temps avant qu'elle fût livrée ; c'est que le duc de Bedfort, régent anglais de France, manquait d'argent. Pour s'en procurer, il assembla, le 4 août, les états de Normandie et de plusieurs autres provinces, lesquels durent s'imposer extraordinairement ; enfin, le 20 octobre, le marché de sang fut payé.

L'entremetteur de ce marché, l'évêque de Beauvais, se nommait Pierre Cauchon, natif de Reims, d'une famille récemment anoblie. Recteur de l'université de Paris, il était devenu évêque de Beauvais par le crédit du duc de Bourgogne, qui voulut assister à son sacre. Il y avait à cela quelque raison. Au concile de Constance, Pierre Cauchon avait défendu, contre le chancelier Gerson, le meurtre du duc d'Orléans, assassiné par le père du duc. C'était une attraction de meurtre. Mais Jeanne d'Arc ayant rendu le courage aux armes françaises, la ville de Beauvais était rentrée sous l'obéissance du roi légitime, et avait renvoyé Pierre Cauchon, comme partisan déclaré des ennemis du pays. Pierre Cauchon en fut d'autant plus cher aux Anglais. Ce fut lui qui alla chercher en Angleterre le jeune Henri VI, âgé de huit ans, et qui l'accompagna jusqu'à Rouen. L'église métropolitaine de Rouen était vacante ; on la lui fit espérer pour prix de son zèle passé, présent et futur ; la preuve en a été retrouvée (5). On sent combien un pareil homme devait aimer Jeanne d'Arc, et combien il était propre à être son juge.

Et que faisait Paris dans ce temps ? Paris était si anglais, qu'une bonne femme de Bretagne ayant dit que Jeanne d'Arc était bonne, et que ce qu'elle faisait était bien fait et selon Dieu, elle fut condamnée au feu et brûlée, le dimanche, 3 septembre 1430 (6). On peut juger de là quelle était l'animosité des Parisiens contre Jeanne d'Arc elle-même.

Aussi, le 21 novembre, l'université de Paris expédia-t-elle deux lettres, pour presser sa mise en jugement. Dans l'une, elle reproche à Pierre Cauchon sa lenteur à commencer le procès ; dans l'autre, elle prie le roi anglais de France de faire juger l'affaire à Paris, à cause que les docteurs y étaient en grand nombre ; mais cette dernière requête ne fut point prise en considération (7).

Après que Jeanne d'Arc eut été traînée, durant six mois, d'une prison dans une autre, et

(1) Rymer. *Acta regnum Angliæ*, t. X, p. 472, édit. 1727. — (2) Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 12. — (3) *Ibid.*, p. 8 et 10. — (4) *Ibid.*, t. I, p. 13-15. — (5) *Ibid.*, p. 1, note. — (6) *Journal d'un bourgeois de Paris.* — (7) *Procès* t. I, p. 13-15.

qu'elle se fût montrée partout également pure et pieuse, on l'enferma dans la tour du château de Rouen. Le roi d'Angleterre et les grands de son conseil se trouvaient réunis dans cette ville. L'université de Paris y envoya plus tard six de ses membres, pour assister au procès. Le 3 janvier 1431, l'évêque de Beauvais fut autorisé, au nom de Henri VI, à commencer l'examen des charges qui pesaient sur la Pucelle. Ces charges étaient, qu'elle avait, d'une manière impie et contrairement à la loi divine, porté des habits d'homme et commis des meurtres les armes à la main ; qu'elle s'était présentée à la simplicité du peuple comme envoyée de Dieu et initiée aux secrets de la Providence ; enfin, qu'elle était soupçonnée de beaucoup d'autres erreurs dangereuses et actes coupables contre la majesté divine. Si elle n'était pas convaincue de ces crimes, le roi se réservait de la reprendre.

Pierre Cauchon se prétendait juge légitime de Jeanne d'Arc, parce qu'elle avait été prise sur le territoire de son diocèse. Mais cette raison, telle qu'elle, n'était pas même fondée. Jeanne d'Arc avait été prise, non point à Compiègne, qui était du diocèse de Beauvais, mais au-delà du pont et de la rivière de l'Oise, dans le territoire du diocèse de Noyon. Pierre Cauchon usurpait donc la qualité de juge.

Cependant la pauvre Jeanne, emprisonnée en la grosse tour de Rouen, se trouvait dans une situation affreuse. Le serrurier Étienne Castillon rapporta devant plusieurs témoins qu'il avait eu l'ordre de faire pour elle une cage de fer ; qu'elle y était à l'étroit, attachée par le cou, les pieds et les mains, et qu'elle y était renfermée depuis son arrivée au château de Rouen jusqu'à l'ouverture du procès intenté contre elle (1). Plus tard, pendant le jour, elle avait les pieds retenus par des ceps de fer, qui tenaient eux-mêmes, par une forte chaîne et au moyen d'une serrure fermant à clef, à une grosse pièce de bois. La nuit, elle était ferrée par les jambes de deux paires de fer à chaîne, et attachée très étroitement d'une chaîne traversant les pieds de son lit, tenant à une grosse pièce de bois, et fermant à clef ; en sorte qu'elle ne pouvait remuer de la place. De plus une seconde chaîne la retenait alors par le milieu du corps. Telle était sa situation, d'après la déposition de plusieurs témoins oculaires (2).

Mais ce dont elle eut à souffrir beaucoup plus encore, ce fut de ses gardiens, soldats anglais de la pire espèce. Ils étaient cinq, dont trois demeuraient la nuit dans sa chambre, et deux à la porte. Ces misérables prenaient plaisir à l'insulter et à la tourmenter de toutes les manières ; ils ne lui laissaient pas même de repos pendant la nuit ; ils l'éveillaient, en lui disant qu'on voulait l'emmener et que l'heure de sa mort était venue. Souvent aussi ils cherchèrent à lui faire violence. Une fois, étant réduite au désespoir, elle cria si haut que le comte de Warwick l'entendit et changea ses gardes ; une autre fois elle donna un soufflet à un tailleur qui avait porté sur elle une main déshonnête. C'est pour cela qu'elle ne pouvait se résoudre à quitter ses vêtements d'homme, malgré toutes les exhortations et les menaces de ses juges ; ce qui lui fut ensuite compté comme une opiniâtreté coupable et un grand crime. Cependant, au milieu de tous ces mauvais traitements, elle ne perdait pas patience et, suivant le rapport d'un témoin, son langage était plein de sagesse et de modération (3).

De son côté, Pierre Cauchon, qui se prétendait faussement le juge ordinaire de Jeanne d'Arc, en supposant, contre la vérité, qu'elle avait été prise dans son diocèse, ne pouvait exercer sa juridiction prétendue à Rouen, qui n'était pas de son territoire. Il en demanda l'autorisation au chapitre de Rouen, qui, le siège vacant, était investi de l'autorité archiépiscopale. Le 28 décembre 1430, le chapitre lui délivra des lettres où il lui accordait territoire et juridiction pour instruire ce procès dans toute l'étendue de son diocèse.

Enfin, le 9 janvier 1431, Pierre Cauchon convoqua une assemblée de neuf docteurs et licenciés. Ils convinrent de faire une nouvelle enquête sur la vie et les méfaits de la Pucelle, les informations que l'évêque avait mises sous leurs yeux leur paraissant insuffisantes. En outre, ils s'adjoignirent, comme conseillers, plusieurs personnes instruites dans le droit canon et civil, et nommèrent promoteur ou accusateur Joseph d'Estivet, homme grossier et méchant, et tout dévoué aux Anglais. La charge de présider aux enquêtes et aux interrogatoires, dans l'absence de l'évêque, fut confiée à Jean de Lafontaine, homme juste et très savant ; Guillaume Manchod et Guillaume Colles furent choisis pour greffiers, et Massieu pour appariteur ; ce dernier avait l'esprit droit et le cœur porté à la compassion. Enfin les docteurs remontrèrent à l'évêque de Bauvais que, la Pucelle devant être jugée par un tribunal ecclésiastique, il était convenable qu'elle fut transférée dans une prison de l'Église. Pierre Cauchon répondit qu'il n'y consentirait point, de peur de déplaire aux Anglais ; parole qui, seule, lui ôtait le droit de juger, l'eût-il eu jusqu'alors. Sur cette déclaration de Pierre Cauchon, il s'éleva un violent murmure parmi les docteurs. Jeanne réclama son droit à plusieurs reprises ; mais Pierre Cauchon ne s'inquiéta ni des docteurs ni d'elle, et laissa la malheureuse en proie aux plus cruels traitements dans une prison injuste. Elle ne trouva de consolation qu'auprès de ses saintes, qui l'assistèrent et la réconfortèrent d'autant plus fidèlement qu'elle était plus abandonnée des hommes.

Après ces arrangements, Nicolas Bailly fut chargé d'aller prendre dans le pays natal de la Pucelle des informations sur sa conduite.

(1) Lebrun de Charmettes, t. III, p. 182. — (2) *Ibid.*, p. 181 et 182. — (3) *Ibid.*, p. 183 et seq.

Lui-même a raconté plus tard comment, avec un bourgeois de Rouen nommé Jean Moreau, il interrogea les gens de Domremi et de cinq ou six villages environnants, et fit confirmer leurs dires en justice par douze ou quinze témoins. Tous lui attestèrent que Jeanne était une très honnête fille et une excellente catholique ; qu'elle ne disait que de bonnes choses, visitait volontiers les églises et autres lieux consacrés, faisait souvent le pèlerinage de Notre-Dame de Vermont, et allait chaque mois à confesse. Quand Nicolas Bailly revint avec ces nouvelles auprès de l'évêque, s'attendant à être récompensé de ses soins et indemnisé de ses dépenses, Pierre Cauchon l'appela traître et méchant homme, et lui reprocha de ne pas avoir rempli les devoirs de sa mission. Quant aux informations ainsi recueillies, l'évêque, à ce qu'il paraît, les tint secrètes ; car les greffiers affirment qu'ils n'en virent jamais rien (1).

Le comte de Warwick et l'évêque de Beauvais ne rougirent pas d'employer à leurs odieux desseins un ecclésiastique indigne, nommé Nicolas L'Oyseleur. Ce misérable se glissa dans le cachot de Jeanne d'Arc. Il lui dit qu'il était aussi lorrain, partisan fidèle du roi et prisonnier de guerre comme elle ; puis il raconta toutes sortes de nouvelles agréables. Quand il eut réussi à gagner sa confiance, le comte et l'évêque conduisirent les deux notaires, Guillaume Manchon et Guillaume Colles, dans une chambre attenant à la prison, et à laquelle on avait pratiqué une ouverture d'où l'on pouvait tout entendre sans être vu. Nicolas L'Oyseleur, vêtu en laïque, vint trouver Jeanne, et les gardes se retirèrent, afin qu'elle pût s'ouvrir en toute liberté à son prétendu ami et compagnon d'infortune. Alors le traître lui fit une foule de questions insidieuses sur ses révélations. Warwick et Pierre Cauchon voulurent que les notaires prissent acte des réponses de Jeanne ; mais Guillaume Manchon refusa son ministère à ces indignités, disant qu'il n'était pas permis de commencer un procès de cette manière. Cela n'empêcha pas la malheureuse Pucelle d'accorder à L'Oyseleur une telle confiance, que, suivant le rapport de Manchon, elle le prit pour confesseur, et communiquait d'ordinaire avec lui avant de paraître devant ses juges (2).

Il importait beaucoup à Pierre Cauchon de mettre parmi les juges le plus grand nombre de personnes possible. Ceux qui refusèrent de faire partie du tribunal y furent contraints par la force, et aucun ne put sortir de Rouen pendant toute la durée du procès. De cette manière, l'odieux du crime ne devait pas retomber sur l'évêque seul. Il tenait avant tout à s'assurer l'appui du vice-inquisiteur, Le Maistre, homme faible et sans caractère, qui prit tous les moyens pour échapper à Pierre Cauchon, mais qui n'avait pas le courage de risquer son propre sang pour l'innocence. Il refusa plusieurs fois de se mêler de cette affaire, et produisit tous les prétextes imaginables ; mais Pierre Cauchon sut triompher de sa faiblesse en lui disant que, s'il réitérait ses refus, il jouait sa tête. En outre, l'évêque de Beauvais écrivit au grand inquisiteur lui-même, pour qu'il donnât des pleins pouvoirs à son vicaire. Le pauvre Le Maistre, ainsi adjoint au tribunal, d'abord en qualité de juriste et ensuite de deuxième juge, fut tourmenté des plus grands remords pendant toute la durée du procès. Il dit à un des témoins : Je vois bien qu'il faut ou juger selon la volonté des Anglais ou se préparer à la mort.

On agit de même avec la plupart de ceux qui, dans cette inique affaire, souillèrent leurs mains du sang de l'innocence. Les uns cherchaient la faveur des Anglais, les autres craignaient leur fureur, et n'avaient pas le courage de se lever contre l'injustice. Cependant tous ne trahirent pas la vérité devant les menaces de Cauchon et de Warwick. Un homme surtout, Nicolas de Houppeville, se distingua par sa généreuse fidélité à la loi du devoir. En vrai serviteur de Dieu et de la justice éternelle, il déclara, dans une des premières assemblées, que ni l'évêque ni les autres personnes chargées du procès ne pouvaient prononcer en conscience, parce que, appartenant au parti contraire à la Pucelle, il leur était défendu d'être juges dans leur propre cause, d'autant plus que Jeanne avait déjà été examinée par le tribunal ecclésiastique de Poitiers et par l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais. L'observation était sans réplique. Pierre Cauchon fit venir devant lui l'auteur d'une protestation si noble et si courageuse ; mais Nicolas de Houppeville lui signifia que, n'étant point de son diocèse, il ne lui était point soumis et déclinait sa juridiction. Il n'en fut pas moins saisi et enfermé au château de Rouen. On le menaça de le bannir en Angleterre et même de le noyer : heureusement ses amis parvinrent à le faire élargir. L'évêque de Démétriade était donc bien fondé à affirmer plus tard sous serment, lors de la révision du procès, qu'aucun de ceux qui avaient concouru à cette abominable affaire n'avait agi en pleine liberté (3).

L'évêque de Beauvais avait aussi fait venir de Paris plusieurs docteurs pour prendre part au procès poursuivi avec tant de zèle par cette université, dont il était le protecteur apostolique. Ils reçurent, pendant toute la durée de leurs fonctions, vingt sols tournois par jour, c'est-à-dire à peu près six francs de la monnaie actuelle.

Les choses étant ainsi préparées, Jeanne fut citée à comparaître le 21 février 1431, pour la première fois, devant ses juges.

De ce jour au 17 mars, elle fut interrogée dix-sept fois. Or, d'après les déclarations d'un

(1) Lebrun de Charmettes, t. III, p. 201-209. — (2) Guido Goerres, p. 310. Lebrun de Charmettes, t. III, p. 210. — (3) *Ibid.*, p. 220 et seq.

grand nombre de témoins qui assistaient en qualité d'assesseurs à ces audiences, le tribunal était institué non pas pour rechercher et laisser parler la vérité, mais bien plutôt pour poursuivre et perdre une innocente sous l'apparence de la justice. Les Anglais et Pierre Cauchon avec ses affidés, voulant à toute force assouvir leur méchanceté et leur vengeance, ne reculèrent devant aucun moyen, quelque injuste et quelque vil qu'il pût être. Quand leurs ruses ne réussissaient point à enlacer la victime, ils cherchaient à l'effrayer et à la tourmenter par leurs violences, afin que la malheureuse, au moment du désespoir, témoignât contre elle-même et se soumît au jugement de l'iniquité, mais la Pucelle, forte de son bon droit, brisa les filets de leur abominable perfidie, et supporta ses douleurs avec une patience héroïque.

Dans les premiers interrogatoires, il y avait de cinquante à soixante assesseurs ; ensuite les séances, depuis la septième, n'eurent plus lieu que devant un petit nombre de personnes, dans la prison de l'accusée et presque en secret. Après l'avoir tourmentée de questions, le matin, durant trois ou quatre heures, et l'avoir relancée et poursuivie comme une bête fauve, on se servait de ses réponses mêmes pour lui faire, dans l'après-midi, de nouvelles questions insidieuses. La fatigue impatientait les assesseurs eux-mêmes. La plupart du temps, on n'observait aucun ordre : on sautait d'un point à un autre, et on ne laissait pas un instant à Jeanne pour réfléchir à ce qu'elle devait répondre sur les sujets les plus difficiles ; on l'interrogeait à grands cris de tous côtés à la fois. Alors elle disait d'une voix suppliante : Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre. Elle priait qu'on lui permît de ne répondre qu'à un seul ou deux interlocuteurs en même temps, et elle se plaignait de l'injustice qu'on lui faisait et de la fatigue dont on l'accablait en lui adressant une foule de questions qui n'avaient pas de rapport avec le procès ; mais ces hommes sans entrailles ne tenaient aucun compte de ses prières et de ses plaintes, et continuaient de l'interroger avec plus d'acharnement. Souvent les questions étaient fort ardues et au-dessus de l'âge, de l'état et du sexe de Jeanne. Il s'éleva au sein du tribunal même des murmures contre cette inique manière de procéder; car, maintes fois, les plus savants docteurs auraient eu de la peine à répondre. Le désordre fut surtout grand aux premières séances ; on interrompait l'accusée presque à chaque mot quand elle parlait de ses visions ; en outre, il y avait là plusieurs secrétaires du roi d'Angleterre qui prenaient et laissaient ce qu'ils voulaient de ses réponses ; en sorte que Guillaume Manchon déclara qu'il cesserait de prendre part au procès, si l'on ne suivait pas une autre marche.

On ne permettait pas même à la pauvre prisonnière d'aller chercher à l'église la consolation et la force, et de soulager au pied des autels son cœur oppressé. Dès le commencement, on lui interdit d'assister au saint sacrifice, à cause de ses prétendus crimes et des vêtements d'hommes qu'elle portait. L'appariteur Jean Massieu la conduisait de la prison au tribunal : sur le passage se trouvait la chapelle du château. — Le corps de Jésus-Christ y est-il ? demanda Jeanne ; et, sur sa réponse affirmative, elle faisait chaque fois son oraison. Joseph d'Estivet, le promoteur du procès, en faisait des reproches à l'appariteur, disant : Truand, qui te fait si hardi de laisser approcher cette mauvaise fille excommuniée de l'église? Je te ferai mettre en telle tour, que tu ne verras lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais encore. Et comme l'appariteur n'obéissait pas, d'Estivet se mit plusieurs fois sur la porte de la chapelle pour empêcher Jeanne d'y faire son oraison.

Jean Massieu courut un autre danger. Le quatrième ou cinquième jour, un prêtre nommé Eustache Turquetil lui demanda : Que te semble de ses réponses? sera-t-elle brûlée ? que sera-ce? — Massieu répondit : Jusqu'ici, je n'ai vu que bien et honneur à elle ; mais je ne sais quelle sera la fin ; Dieu le sache. Cette réponse ayant été rapportée aux gens du roi anglais de France, Massieu fut signalé comme n'étant pas bon royaliste. L'évêque de Beauvais le manda, et lui dit qu'il se gardât de méprendre, ou on lui ferait boire une fois plus que de raison. L'appariteur demeura persuadé que, n'eût été le notaire Manchon qui l'excusa, il n'en fût oncques échappé (1).

Interrogée, dans la première séance, si elle était en effet pucelle ou vierge, suivant son surnom, Jeanne répondit : Je puis bien dire que telle je suis, et si vous ne me croyez, faites-moi visiter par des femmes. L'examen eut lieu sous la présidence de la duchesse de Bedfort. Le résultat en fut favorable à Jeanne comme à Poitiers. Aussi n'en est-il pas question dans les actes du procès, non plus que des informations qu'on avait fait prendre à Domremi sur sa conduite et sa renommée. Il y a plus : pendant l'examen des matrones, le duc de Bedfort contemplait d'un lieu secret la chaste héroïne qu'il vouait aux flammes du bûcher. Une autre fois Jeanne se plaignit qu'un milord avait cherché à lui faire violence. Honte à ces guerriers anglais qui, sur le champ de bataille, tremblent devant une fille, mais qui, la voyant dans les fers, ont le courage de vouloir assouvir sur elle leurs bestiales passions ! Honte à ces chevaliers de la peur et de l'infamie (2) !

Non contents de harceler et d'embarrasser Jeanne avec des questions difficiles et pleines de pièges, Pierre Cauchon et ses affidés mirent tout en œuvre pour déterminer les greffiers à falsifier les réponses de l'accusée. Ceux-ci refusèrent constamment d'écrire autre chose que ce qu'elle disait ; mais l'indigne

(1) Voir la déposition de Jean Massieu. — (2) Lebrun de Charmettes, t. III, p. 276 et seq.

évêque réussit au moins une fois à faire omettre une des réponses de la Pucelle, comme le notaire Guillaume Manchon l'avoua lui-même dans la suite. Jeanne s'en plaignit en s'écriant : Hélas ! vous écrivez ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est fait pour moi.

Cependant Charles VII, dont l'honneur, à proprement dire, était en jeu dans ce procès, — car ce n'était pas pour elle-même, mais pour ce prince, que la Pucelle avait quitté la maison paternelle, et c'était lui qui avait confié à cette bergère sa royale épée, — Charles VII ne faisait rien pour celle qui avait tant fait pour lui. La reconnaissance et le soin de sa réputation lui faisaient pourtant un devoir sacré d'exiger hautement et publiquement du roi d'Angleterre qu'on l'entendît, lui et les siens, dans une affaire dont lui et les siens avaient été témoins, et qu'on lui permît de surveiller l'impartialité et la conduite légale des juges. Son devoir était de soumettre au nouveau tribunal les actes de l'examen subi par Jeanne à Poitiers, ainsi que l'opinion des premiers dignitaires de France, opinion sur laquelle il s'était fondé lui-même, pour croire à la mission divine d'une paysanne inconnue, et pour lui confier en même temps l'honneur de sa personne et les destinées du royaume. Il pouvait même déclarer tout le procès nul, parce que ses ennemis et ceux de la Pucelle étaient à la fois accusateurs et juges dans leur propre cause. Il devait protester à la face de la chrétienté entière, de même que les Anglais, de leur côté, après l'issue du procès, envoyèrent à l'empereur et à tous les princes une déclaration dans laquelle ils insultaient à la fois le roi de France et Jeanne d'Arc. L'indolent Charles VII ne fit rien de tout cela.

Ainsi abandonnée de ses ingrats amis et livrée à ses ennemis mortels, entourée de pièges de tous côtés, tourmentée par les menaces et par les mauvais traitements dans une dure prison, exclue des consolations de l'Eglise, sans conseil et sans assistance, ayant sans cesse devant les yeux les flammes du bûcher dont la lueur se projetait sur chaque question, Jeanne avait le dernier et le plus rude des combats à soutenir. Toutefois, la simple jeune, fille, qui n'avait appris de ses parents que le *Pater noster*, *l'Ave Maria* et le *Credo*, fixait sur ses ennemis un regard ferme et tranquille ; et plus d'une fois elle leur fit baisser les yeux et les remplit de confusion, en déchirant tout d'un coup la trame de leur perfidie, et en leur apparaissant dans tout l'éclat de son innocence. Si naguère les plus braves chevaliers avaient admiré son courage héroïque au milieu des batailles, elle en montrait un bien plus grand encore maintenant que, chargée de fers et en face d'une mort horrible, elle attestait à ses ennemis eux-mêmes la vérité de sa mission divine, et prophétisait à ce tribunal, prêt à la condamner au nom du roi d'Angleterre, la chute complète de la puissance anglaise en France et le triomphe de la cause nationale. Dans ces suprêmes instants, elle resta attachée avec un amour et une fidélité inébranlables à son roi, dont l'ingratitude l'abandonnait, et elle supporta sans impatience, comme sans haine, les injustices et les cruautés de ses bourreaux. Les voix saintes lui disaient qu'elle devait parler hardiment à ses juges ; elle suivit ce conseil, et la crainte demeura loin de son cœur. — En vérité, c'est une bonne et honnête femme ; si seulement elle était Anglaise ! dit un des seigneurs anglais, saisi d'admiration en l'entendant parler. Et toutefois, avec ce courage héroïque, elle était toujours l'humble, naïve et pieuse bergère qui, au premier moment de la douleur, pleurait amèrement sur sa cruelle destinée et ne voulait pas y croire. Elle n'en continua pas moins de soutenir la vérité des divines apparitions de ses saintes ; et elle dit comment chaque jour encore elles la consolaient, la fortifiaient et la conseillaient dans sa prison, et que, sans leur assistance, elle aurait depuis longtemps succombé sous le poids de ses maux.

Mais jamais la rectitude de son jugement ne se manifestait mieux que dans les questions les plus difficiles. Ses réponses étaient à la fois précises, claires, brèves, sans aucune recherche et allant toujours droit au but. Elles n'avaient rien qui portât un caractère d'exaltation maladive, de rêverie ou d'incertitude ; au contraire, elles étaient empreintes d'un esprit courageux, ferme, plein de piété et tout pénétré de la justice de sa cause. Jean Fabri, l'évêque de Démétriade, dont il a été parlé, lequel assista aux interrogatoires en qualité d'assesseur, certifia plus tard que, pendant ces trois semaines, les réponses de la Pucelle furent si excellentes, qu'il les regardait comme inspirées d'en haut.

Son sens droit et courageux se laissa si peu troubler par les dangers qui l'environnaient de toutes parts, que souvent sa présence d'esprit et la sûreté de sa mémoire furent un objet d'étonnement : elle se rappelait avec exactitude et répétait par cœur ses réponses précédentes. Une fois elle répondit à une question : Qu'elle y avait déjà satisfait tel jour et de telle manière. Le notaire Guillaume Colles assura qu'il n'en était rien ; mais plusieurs assesseurs se prononcèrent dans le même sens que Jeanne. On ouvrit les procès-verbaux du jour indiqué, et l'on fut très-étonné de voir qu'elle avait en effet répondu comme elle prétendait. Jeanne, satisfaite du résultat, dit au notaire que, s'il se trompait encore une fois, elle lui tirerait les oreilles. Aussi ceux qui assistaient au procès rendirent-ils, vingt ans plus tard, le témoignage suivant à la Pucelle : Elle était très simple, et cependant répondait avec prudence. Quoique ignorante du droit, elle répliquait très habilement, et, malgré son jeune âge, elle était très avisée en ses réponses. Elle répondait avec tant de sagesse, dit Jean Riquier, que,

si un des docteurs qui l'interrogaient eût répondu à sa place, il ne s'en serait pas mieux tiré. — Elle faisait des merveilles dans ses réponses, disent Pierre d'Aron et Jean Marcel.

Nous allons la laisser ici parler d'elle-même à ses juges, en réunissant une petite partie des réponses qu'elle fit à leurs questions, la plupart décousues (1).

« Je suis venue de la part de Dieu, dit-elle, et je n'ai à faire ici. Abandonnez-moi au jugement de Dieu, qui m'a envoyée. Par son ordre et par celui de ses anges, je suis allée trouver le roi et j'ai pris des vêtements d'homme, et j'aurais mieux aimé être tirée à quatre chevaux que de partir sans qu'il me l'eût ordonné. S'il m'a choisie, et non un autre, c'est qu'il lui a plu de chasser les ennemis du roi par une simple jeune fille. N'était la grâce de Dieu, je ne saurais que devenir.

« Les saintes me disaient de porter courageusement ma bannière, et que Dieu m'assisterait. J'accomplis de toutes mes forces et autant que je le comprends, l'ordre qu'elles me transmettent, et elles ne me commandent rien qui ne soit agréable à Dieu. J'aimerais mieux mourir que de renier ce que Dieu m'a fait faire.

« J'ai déjà dit et je répète aujourd'hui au très respectable évêque de Beauvais : Vous dites que vous êtes mon juge ; si vous l'êtes ou ne l'êtes pas, je n'en sais rien : mais prenez garde de prononcer sur moi un jugement injuste, et de vous mettre par là en grand danger. Je vous en avertis, afin que, si vous êtes puni de Dieu, j'aie fait mon devoir en vous le disant.

« Si vous étiez bien instruit, vous désireriez que je fusse hors de vos mains. Je n'ai rien fait que par révélation. Mes voix m'ont dit de vous répondre et d'avoir un visage joyeux.

« Je vous le dis, seigneur évêque de Beauvais, pensez bien à ce que vous prétendez, quand vous dites que vous êtes mon juge ; car vous prenez une grande charge et vous me tourmentez beaucoup trop.

« Je vous assure que je ne voudrais rien faire ni rien dire de contraire à la foi chrétienne, et si j'avais dit ou fait quelque chose que les savants me montrassent être opposé à la religion instituée de Dieu, je ne le soutiendrais pas, mais je le rejetterais. Je désire être conduite devant le Pape, je lui répondrai comme je dois répondre.

« Si vous avez des doutes sur ce que je dis des voix de mes saintes, envoyez à Poitiers, où j'ai d'abord été examinée. Mon roi m'a crue sur de bons signes et d'après le jugement de l'autorité ecclésiastique. »

A la septième audience, Jeanne s'exprima dans les termes suivants sur le sort futur de l'Angleterre et sur l'issue de la guerre avec la France : « Avant sept ans, les Anglais perdront un plus grand gage qu'Orléans, ils perdront tout ce qu'ils possèdent chez nous. Ils feront la plus grande perte qu'ils aient jamais faite en France ; et cela grâce à une grande victoire que Dieu accordera aux Français. Je le sais par des révélations, aussi sûrement que vous êtes devant moi. Du jour et de l'heure où la chose doit arriver, je n'en sais rien. »

A la dixième séance, elle répéta la même prophétie en disant : « Vous verrez que les Français remporteront une grande victoire qui leur sera donnée de Dieu. Cette victoire sera si puissante, qu'elle ébranlera tout le royaume. Je vous dis ceci afin qu'on se souvienne de mes paroles quand elles s'accompliront. »

Ce qu'elle dit sur le duc d'Orléans n'est pas moins remarquable. « Je sais, de science certaine, que Dieu aime le duc d'Orléans, et j'ai eu sur lui plus de révélations que sur aucun autre homme vivant, mon roi excepté. » Déjà à Poitiers elle avait prédit dans son interrogatoire que le duc reviendrait de sa captivité ; cette prophétie s'accomplit en 1440, malgré le serment solennel du duc de Glocester, et après que Charles d'Orléans eut langui vingt-cinq ans chez ses ennemis.

Ce fut précisément dans la maison de l'illustre captif que passa la couronne de France quand la postérité de Charles VII vint à s'éteindre. Pendant un règne d'un siècle, cette maison donna à la France de bons et de mauvais jours, auxquels faisaient sans doute allusion les paroles de la Pucelle. Mais, en général, elle ne communiquait à ses juges, qui étaient en même temps ses ennemis, que la moindre partie de ses révélations ; car ces mêmes juges désiraient savoir ce que les voix de la Pucelle lui avaient appris sur l'issue de son procès, si elle serait délivrée ou si elle devait mourir. Ils tenaient d'autant plus à obtenir d'elle une réponse sur ce point, que l'affaire paraissant être tout entière entre leurs mains, il dépendait d'eux, croyaient-ils, de rendre complètement vaine la prédiction que Jeanne leur communiquerait au nom de ses saintes. Aussi les paroles de la Pucelle sont d'autant plus remarquables qu'elles furent adressées aux hommes appelés eux-mêmes à les accomplir, et qui, en les écrivant et en prononçant la sentence capitale contre Jeanne, comme convaincue d'imposture, devaient justifier malgré eux la vérité de ses prédictions.

Le lundi, 1er mars 1431, c'est-à-dire trois mois avant sa mort, laquelle eut lieu le 30 mai de la même année, ses juges lui ayant demandé si ses saintes ne lui avaient pas promis autre chose que le triomphe de son roi et l'expulsion des Anglais, elle répondit : « Oui, elles m'ont encore promis quelque chose, mais je ne vous le dirai pas ; et cela ne regarde point le procès. Dans trois mois, je vous ferai connaître cette autre promesse. On demanda si les saintes entendaient par là sa dé-

(1) Guido Goerres., p. 323

livrance ; elle répondit : « Cela ne touche pas au procès. Mais, du reste, je ne sais pas quand je serai délivrée. Ceux qui veulent me faire mourir pourraient bien s'en aller avant moi. » Et comme on renouvelait la même question : « Parlez-moi de ceci dans trois mois, dit-elle, et je vous répondrai. En attendant, demandez aux assesseurs, sur la foi du serment, si cela touche au procès. » Les assesseurs ayant déclaré que oui, on ne put pas tirer d'elle autre chose, parce qu'elle s'était promis de faire les révélations qui étaient adressées à elle-même, et non à ses juges. « Je vous ai déjà dit, répliqua-t-elle, que vous ne saurez pas tout de moi. Sans doute, je serai libre un jour ; je demanderai permission de vous répondre là-dessus, mais il me faut du temps. »

Dans la même séance, elle s'exprima plus clairement sur sa mort douloureuse ; c'est dans cette même séance qu'elle dit prophétiquement à l'évêque de Beauvais : « Je vous avertis, afin que si vous êtes puni de Dieu, j'aie fait mon devoir en vous le disant. » Quant à elle-même, elle ajouta : « Sainte Catherine m'a dit que je recevrais assistance ; je ne sais pas si par là je dois entendre que je serai délivrée de la prison, ou si pendant la lecture de ma sentence, il s'élèvera un tumulte auquel je devrai la liberté : je pense que c'est l'un ou l'autre. Mes voix me disent, en outre, *que je serai délivrée par une grande victoire*, et elles me disent aussi : *Supporte tout avec patience, et ne t'afflige pas de ton martyre ; c'est par là que tu arriveras à la fin dans le royaume du paradis*. Mes voix m'ont dit cela d'une manière toute simple et très précise. J'entends sous le nom de martyre les peines et la misère que je souffre ici en prison, et je ne sais pas si de plus grands maux m'attendent encore ; je me confie là-dessus à Notre-Seigneur.

Dans cette réponse mémorable, la Pucelle distingue très bien ce que les saintes lui ont dit et ce qu'elle-même entend par leurs paroles. Elles lui avaient annoncé qu'elle serait délivrée de sa captivité avec l'assistance de Dieu par une grande victoire. Elle devait prendre son sort en patience, et ne pas s'affliger du martyre qui l'attendait, parce que ce serait pour elle le chemin du paradis. Evidemment, par ce grand triomphe, les saintes entendaient la pieuse résignation, l'amour, le courage et la patience avec lesquels Jeanne sans haine contre ses meurtriers, après avoir vaincu les tortures du supplice et souffert son martyre sortirait de la prison de ce monde pour aller dans le ciel recevoir de la main de Dieu la couronne de l'éternelle victoire. Tel était le sens des images sous lesquelles les voix enveloppaient leur prédiction.

Cependant Jeanne frémissait à l'idée de subir, dans la fleur de sa vie, une mort si horrible. Pleine de confiance en sa divine mission, elle ne pouvait supporter la pensée que ce fût là l'unique récompense de tout le bien qu'elle avait fait par ordre de Dieu, à son pays, sans craindre les fatigues et les périls ; elle se refusait à croire que Dieu laissât ainsi martyriser son innocence. Les murs étroits de sa prison, ses impitoyables gardiens et ses juges iniques étaient déjà, pour son esprit actif et infatigable, un si grand tourment, qu'elle serait morte de chagrin sans les consolations de ses saintes. C'est pourquoi, se faisant illusion à elle-même, elle expliquait par une victoire ou par un mouvement en sa faveur les paroles des voix célestes relatives à sa délivrance des mains de ses ennemis. Et précisément c'est la différence entre les paroles de ses saintes et le sens qu'elle y attachait qui prouve la vérité des révélations de la Pucelle, et que ses visions n'étaient pas de vains fantômes d'une imagination exaltée.

Si dans toute sa carrière précédente ses paroles ne s'étaient pas accomplies avec une aussi merveilleuse exactitude, on aurait toujours pu dire, comme on l'a dit réellement, qu'elle s'était fait illusion à elle-même. Animée d'un brûlant amour pour son roi et sa patrie, dont le malheur ne lui laissait de repos ni jour ni nuit, et pour lesquels elle implorait avec tant de ferveur le secours de Dieu ,il était naturel, pourrait-on dire, qu'elle s'imaginât voir ce qui était l'objet de ses désirs les plus ardents, le triomphe de son prince et du bon droit.

Mais ceci ne peut nullement s'appliquer à la prédiction qu'elle fit durant sa captivité. Comme naguère elle avait désiré le salut du royaume, ainsi désirait-elle maintenant sa propre délivrance. Elle avait essayé de l'obtenir au péril de sa vie et même contre la volonté de ses saintes, qu'elle priait souvent et instamment de lui rendre la liberté. Il lui semblait tout à fait incroyable que Dieu la laissât mourir sur un bûcher après tout ce qu'elle avait souffert et après l'avoir servi avec tant de sincérité et de fidélité jusqu'à ce jour. Toutes ses idées et tous ses vœux étant dirigés sur ce point unique, si ses apparitions n'avaient été que l'effet d'une imagination échauffée et malade, elle eut certainement cru recevoir la nouvelle tant désirée de sa délivrance personnelle, comme elle avait reçu celle de la délivrance du royaume : et pourtant rien de cela n'arriva. Les saintes continuèrent, il est vrai, de lui prédire en termes clairs et précis la chute des Anglais et le triomphe de son roi ; mais pour elle-même, elles ne lui annoncèrent rien que le martyre et le royaume céleste, d'une manière assez intelligible pour que d'autres pussent les comprendre et cependant assez voilée pour lui épargner l'effroyable tourment d'avoir trois mois devant les yeux les flammes du bûcher, et de sentir approcher chaque jour l'heure où elle devait y monter. Car elle avait dit à ses juges qui lui demandaient quand elle serait délivrée : « Interrogez-moi là-dessus dans trois mois, et je vous ferai connaître la promesse de mes saintes. » Ses voix lui disaient donc toute autre chose que ce qu'elle désirait ou regardait seulement comme croyable.

Elle fut spécialement pressée par ses juges de questions innombrables au sujet de ses visions. On y eut volontiers trouvé des contradictions, des inconvenances ou des circonstances opposées à la foi. Souvent les questions étaient posées d'une manière captieuse. Ce que Jeanne y répondit, nous l'avons déjà en partie raconté au commencement de son histoire. Elle disait : « Que maintenant encore ses saintes la visitaient tous les jours pour la consoler et la conseiller, et que jamais elle ne désirait leur assistance sans qu'elles lui apparussent rayonnantes de lumière et lui parlassent d'une voix douce et aimable. Jamais, ajoutait-elle, je n'ai remarqué en elles la moindre contradiction. Je les vois des yeux de mon corps aussi distinctement que je vous vois vous-mêmes. Dès que je désire quelque chose de sainte Catherine, elle et sainte Marguerite le demandent à Dieu, et ensuite elles me répondent par l'ordre du Seigneur. Je reconnus saint Michel au langage des anges, et je le crus aussitôt, et j'avais en moi la volonté de le croire. Si l'ennemi des hommes m'apparaissait sous la forme d'un ange je le distinguerais bien d'avec saint Michel. »

Mais on voulait tout savoir de la manière la plus minutieuse, de sorte que Jeanne ainsi pressée, et ayant en outre à craindre un piège dans chaque question, en perdait souvent patience. Quand on lui demandait comment étaient faits les vêtements et les manteaux des saintes, si elles avaient des membres matériels, si elles étaient de son âge, si elles portaient des pendants d'oreilles, elle répondait : Je n'en sais rien, ou : Il ne m'est pas permis de le dire. On alla jusqu'à lui demander si saint Michel était nu : — Croyez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ? — Avait-il des cheveux ? — Pourquoi les lui aurait-on coupés ? — Telles furent les réponses de la Pucelle. — Comment vos saintes peuvent-elles parler si elles n'ont pas de membres? — Je m'en rapporte à Dieu. — Croyez-vous que Dieu les ait créées sous cette forme dès le principe ? — Pour le moment, vous n'aurez plus rien de moi, répondit Jeanne à cette question inutile.

Les questions suivantes étaient plus insidieuses : — Les voix saintes vous ont-elles révélé dans votre enfance que les Anglais viendraient en France ? — Les Anglais étaient déjà en France quand les saintes me visitèrent pour la première fois. — Dieu hait-il les Anglais ? — De l'amour ou de la haine de Dieu pour les Anglais, je n'en sais rien ; mais je sais qu'ils seront tous chassés de France, excepté ceux qui y mourront, et que Dieu accordera la victoire aux Français.

On ne l'interrogeait pas d'une manière moins perfide sur tout ce que ses ennemis avaient répandu de méchant et d'odieux sur son compte, afin, sans doute, de la déclarer indigne des grâces et des visions surnaturelles si elle s'avouait coupable en quelque point. Que si, au contraire, elle se fût déclarée pure de tout péché et eût présenté ses vertus comme sans tache, on lui aurait reproché de manquer d'humilité, on l'aurait également déclarée indigne des révélations divines, et ses apparitions n'auraient été que des mensonges ou l'œuvre du diable. Mais, au grand étonnement de ses ennemis, la Pucelle marcha d'un pas droit et ferme à travers ces écueils. On lui demande un jour : Savez-vous si vous êtes en état de grâce? Jeanne dit d'abord qu'il était fort difficile de répondre à une pareille question, et une partie des assesseurs furent d'avis de ne pas la presser sur ce point. Mais elle les étonna tous en jetant ces simples paroles au milieu des opinions contradictoires du tribunal : Si je ne suis pas en état de grâce, Dieu daigne m'y mettre ! Si j'y suis, qu'il veuille m'y conserver ! car je serais la plus malheureuse des créatures, et j'aimerais mieux mourir, si je me savais hors de l'état de grâce et de l'amour de Dieu.

Croyez-vous, lui demanda-t-on une autre fois, que vous ne pouvez plus tomber en péché mortel après vos révélations ? — Je n'en sais rien, répondit la Pucelle, et je me confie à Notre-Seigneur en toutes choses. Je ne crois pas être en péché mortel ; si j'en ai commis un, c'est à Dieu d'en juger par l'organe du prêtre dans la confession. Du reste, je crois que, si j'étais en péché mortel, les saintes m'abandonneraient aussitôt, et qu'on ne peut assez purifier sa conscience.

On lui faisait un crime tout particulier de s'être jetée du haut de la tour de Beaurevoir. Elle répondit : Qu'elle avait voulu non pas se tuer, mais seulement échapper des mains de ses mortels ennemis, et porter secours aux braves gens de Compiègne. Elle ajouta: Qu'elle avait mal fait, parce que ses saintes le lui avaient défendu, et qu'elle s'en était confessée, d'après leur exhortation.

Quand on l'interrogea sur la manière dont elle demandait conseil et secours à ses saintes, elle répondit : « Je les implore de la manière suivante : Très-doux Seigneur, en l'honneur de ta sainte Passion, si tu m'aimes, révèle-moi ce que je dois répondre à ces prêtres ; quant à mes vêtements d'homme, je sais très bien que je les ai mis par ton ordre, mais je ne sais si je dois les déposer ; c'est pourquoi daigne m'instruire sur ce point. » Telle était l'invocation qu'elle adressait à Dieu dans sa détresse ; et cependant on s'efforçait de la présenter comme une sorcière impie, qui avait évoqué les puissances infernales.

Toutefois, ce qui piquait le plus la curiosité des juges, c'était le désir de connaître le secret révélé au roi par Jeanne à Chinon, et grâce auquel il avait d'abord ajouté foi à sa mission divine. Mais Jeanne déclara net et ferme qu'il y avait des révélations qui concernaient son roi seul, et non ses juges ; qu'elle ne les avait communiquées ni ne les communiquerait à personne autre que lui, dût-on la faire mourir à l'instant. Envoyez vers le roi, disait-elle,

afin qu'il vous le dise lui-même. J'ai promis de garder le silence sur le signe que je lui ai donné, et je ne vous le dirai pas. Elle répéta cette déclaration plusieurs fois, ajoutant que ce ne pouvait pas être la volonté de ses juges de la rendre parjure.

Cependant, comme ils revenaient sur ce point à chaque séance, elle leur présenta, avec des paroles couvertes, sa propre mission auprès de Charles VII comme un signe donné à celui-ci, voulant par ce moyen ne pas trahir un secret qu'elle gardait par amour pour son roi, et satisfaire en même temps leur curiosité si pressante. Comme elle était apparue devant le roi en qualité d'envoyée de Dieu, conduite et accompagnée par un ange invisible, elle était elle-même un ange, c'est-à-dire une messagère d'en haut, laquelle, avec la promesse du secours divin, lui avait rendu réellement une couronne perdue ; et celui qui croyait en elle avait vu un envoyé du ciel. Or, de même qu'elle avait rétabli son roi comme un ange visible, elle était conduite et accompagnée par un ange invisible, qui avait posé une couronne sur la tête du roi à Chinon, en signe de celle qu'il devait recevoir à Reims.

Les juges crurent que c'était là le véritable signe qu'elle avait juré de taire, et, poussés par la curiosité, ils lui adressèrent toutes sortes de questions, pour savoir de la manière la plus précise comment étaient cet ange et cette couronne. La Pucelle tomba par là dans un grand embarras, parlant tantôt d'elle-même sous une forme figurée, comme si elle était l'ange qui avait apporté la couronne au roi, et tantôt de l'ange réel qui l'accompagnait, et qui, d'après le dire des témoins, n'avait jamais été vu de personne. Mais plus elle répondait, plus ils en désiraient savoir, et ils mettaient leur plaisir à presser la pauvre fille inquiète ; de sorte que, ne voulant à aucun prix trahir son secret, elle ne savait souvent où donner de la tête. Les questions matérielles des juges et les réponses symboliques de Jeanne, la couronne royale de Reims et le royaume de France, l'ange invisible et elle-même l'envoyée visible, se croisant et se mêlant, formaient un ensemble ou plutôt un pêle-mêle singulier.

Quand, plus tard, on lui demanda de nouveaux éclaircissements sur ce sujet, elle répondit : « Ce que j'ai dit là-dessus, je l'ai dit parce que vous m'y avez forcée. J'avoue que Dieu m'avait chargée d'un message auprès du roi, et de lui annoncer que son royaume lui serait rendu ; qu'il serait couronné à Reims et délivré de ses ennemis. C'est pourquoi j'étais messagère de Dieu, en lui disant qu'il me laissât me mettre à l'œuvre, et que je délivrerais Orléans. » Dans le dernier et décisif interrogatoire qu'elle subit dans sa prison, et qui précéda immédiatement sa sentence, on la somma de dire la vérité relativement à la couronne qu'elle était censée avoir remise au roi à Chinon ; elle répondit : « J'ai dit la vérité sur toutes choses dans le procès, aussi bien que je la savais et pouvais dire. » D'où il suit qu'un couronnement symbolique par l'ange, et visible seulement pour elle, avait précédé celui de Reims. Ceci n'a rien de contradictoire en soi, et est plutôt entièrement conforme à l'esprit d'une histoire surnaturelle.

On adressa aussi à Jeanne beaucoup de questions qui tendaient à donner à sa conduite une apparence de superstition et de magie, comme si elle s'était rendue invulnérable, ou avait ensorcelé ses armes et sa bannière. — N'avez-vous jamais prié Dieu de rendre votre épée plus heureuse ? — Belle demande ! Je désirais que toutes mes armes fussent heureuses ; je portais moi-même ma bannière, quand j'attaquais les ennemis, afin de ne tuer personne. *Je n'ai jamais tué personne.* — Ne disiez-vous pas que tous les pennons faits sur le modèle du vôtre étaient heureux ? — Je disais : Entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entrais moi-même. — Quand vous étiez sur le point de faire une attaque, ne disiez-vous pas à vos gens que vous arrêteriez au vol les flèches, les traits et les pierres des canons et des machines ? — Non, en vérité ; car il y en eut cent et plus de blessés à mes côtés ; mais je leur disais de n'avoir pas peur, et qu'ils délivreraient Orléans. Moi-même, j'ai été blessée par une flèche à l'assaut de la bastille du pont ; mais sainte Catherine me donna bon courage, et je fus guérie en quinze jours. — Qu'est-ce qui servait davantage ? de la bannière à vous-même ou de vous à la bannière ? — Ce qui concerne la victoire, qu'elle fût attachée à moi ou à la bannière, tout cela est de Dieu.

Et comme on renouvelait cette question : Votre espérance de victoire était-elle fondée sur votre bannière ou sur vous-même ? — Elle était fondée uniquement sur Dieu, répondit-elle. — Pourquoi votre bannière fut-elle portée devant celle des autres chefs dans l'église de Reims, le jour du couronnement ? — Jeanne répondit avec une admirable simplicité : Elle avait été à la peine, il était bien juste qu'elle fût aussi à l'honneur. — Votre ange ne vous a-t-il pas trompée en vous promettant des biens terrestres, puisque vous avez été faite prisonnière ? — Jeanne dit avec une résignation pleine de calme : Puisqu'il a ainsi plu à Dieu, je crois que le meilleur pour moi était d'être prise !

Telle se montra Jeanne d'Arc au tribunal de ses ennemis, se faisant à la fois ses accusateurs et ses juges ; comme sur le champ de bataille, on la voit toujours héroïne et chrétienne. Nous allons voir comme ses accusateurs et ses juges ne se montrèrent jamais que ses ennemis, et ennemis de la plus ignoble espèce.

Après les procès-verbaux des interrogatoires, le promoteur Joseph d'Estivet rédigea l'accusation en soixante-dix articles. Il en donna lecture aux juges le 26 mars, et il fut

résolu que l'on entendrait la Pucelle sur les divers chefs de cette accusation. Ceci devait être, à proprement parler, le commencement du procès, tout ce qui avait précédé n'étant qu'une instruction préparatoire.

Pierre Cauchon somma d'abord Jeanne de se choisir dans l'assemblée un ou plusieurs conseillers qui pussent lui prêter leur assistance ; mais elle le remercia, en lui déclarant qu'elle ne voulait pas se séparer du conseil de Dieu. Une amère expérience lui avait trop appris combien ses ennemis s'inquiétaient peu de la conseiller et de l'assister.

L'accusation entière, rédigée de la manière la plus méchante par ses plus mortels ennemis, en fournissait une nouvelle preuve. Ce qui frappe le plus dans ce document, c'est qu'il ne produit aucun témoignage régulier contre la Pucelle, et qu'il accumule les incriminations les plus graves, sans faire la moindre mention des vertus de l'accusée. Pendant près de deux ans, elle avait marché aux yeux du monde entier ; elle avait commandé une armée de dix ou douze mille hommes ; elle avait été en rapport avec des milliers de personnes ; elle avait eu à vaincre la fascination de la plus haute fortune, comme les souffrances et le désespoir du malheur le plus extrême ; et cependant ses persécuteurs acharnés, tels que d'Estivet, ne purent trouver contre elle aucun témoin. Certes, ceci est une plus grande preuve en faveur de sa vertu sans tache, que tous les témoignages produits dans la suite pour la réhabiliter.

Sur tous les points où les paroles de Jeanne elle-même ne forment pas la base de l'accusation, il est dit simplement, en général, que telle ou telle chose est notoire, ou bien qu'elle est racontée par beaucoup de personnes dignes de foi. Dans un petit nombre de cas seulement, où des noms d'individus se trouvent articulés, les incriminations sont de telle nature, qu'elles ne méritent aucune croyance, ou qu'elles feraient passer Jeanne pour une folle, si on les admettait ; ce que personne pourtant n'avait osé prétendre. Ainsi, par exemple, d'après cette pièce monstrueuse, Robert de Baudricourt aurait dit avoir entendu Jeanne se vanter qu'après l'accomplissement de sa mission, elle donnerait le jour à trois fils dont le premier deviendrait pape, le deuxième empereur, et l'autre roi : et, suivant une prétendue déposition de Catherine de la Rochelle, elle se serait fait honneur d'avoir eu pour conseillers deux esprits de l'arbre des Fées.

La plus grande partie de l'accusation est empruntée aux paroles de la Pucelle, mais travesties et mutilées, ou amplifiées et expliquées, selon les convenances du promoteur. Celui-ci partant du principe : — Que l'assertion de la Pucelle relativement à sa mission divine et à ses visions était une imposture, ou un prestige du démon, ou une œuvre de sorcellerie, — tout ce qui s'y rattachait formait dès lors une série sans fin des crimes les plus noirs. Aussi Jeanne répondit-elle constamment à chacun de ses articles : « Qu'elle niait comme faux une partie des faits qu'ils contenaient : que, quant au reste, elle s'en référait à ses déclarations précédentes et enfin, pour ce qui est des conséquences odieuses qu'on en voulait tirer, elle en appelait à Dieu, son souverain roi et Seigneur, dont elle avait exécuté la volonté en toutes choses. »

On la somma plusieurs fois de se soumettre elle et sa cause entière, au jugement de l'Eglise. Or ses juges entendant par là leur propre jugement, elle leur donna toujours sur ce point une réponse évasive. Mais Jean de la Fontaine étant allé avec deux Frères Prêcheurs la visiter dans sa prison, lui dit que c'étaient le Pape et les premiers pasteurs, et non Pierre Cauchon et ses docteurs, qui formaient l'Eglise ; de plus, frère Isambert, lui ayant appris qu'au concile de Bâle, alors assemblé, il y avait autant de membres du parti de ses amis que du parti de ses adversaires, elle répondit, quand on la somma de nouveau de faire sa soumission : « Oh ! s'il y a au concile quelques-uns des nôtres, je m'y rendrai volontiers, et je me soumettrai à ce qu'il décidera. Je demande qu'on me conduise au Saint-Père ; je ne me soumets pas au jugement de mes ennemis. » — Là-dessus Pierre Cauchon se mit à crier : Taisez-vous, de par le diable ! Et il dit au greffier qu'il se gardât d'écrire la soumission qu'elle avait faite au concile général de Bâle(1). Le vice-inquisiteur fut obligé de protéger contre la colère de l'évêque les deux religieux qui avaient renseigné la Pucelle ; et, quand ils retournèrent auprès d'elle par ordre des assesseurs, Warwick les menaça de les faire jeter à la Seine. Jean de la Fontaine, qui avait d'abord présidé les séances, ne voulut plus dès lors prendre part à l'injustice, et il quitta Rouen. Dès lors aussi, d'après une ordonnance de Warwick, personne, pas même le vice-inquisiteur, ne put voir la prisonnière sans la permission spéciale de Pierre Cauchon.

C'est ainsi qu'un évêque, vendu aux Anglais, repoussa de la manière la plus outrageante, l'appellation de l'innocence opprimée au Pape et au concile.

Il était d'usage, dans les procédures relatives aux matières de foi de soumettre à l'avis d'hommes savants les doctrines de l'accusé, sans le désigner par son nom. Les ennemis de la Pucelle surent faire de cette pratique un poignard avec lequel des mains étrangères devaient, sans peut-être s'en douter, égorger l'innocence. En effet, les juges, aidés de quelques assesseurs choisis par eux, réduisirent tout le procès à douze articles, lesquels étaient

(1) Première déposition d'Isambert de la Pierre ; quatrième déposition de Guillaume Manchon. Lebrun de Charmettes, t. IV, p. 11.

censés former un extrait de leurs interrogatoires et ne contenir que des faits irrécusablement établis. Mais là, comme dans les soixante-dix articles, l'histoire de Jeanne était travestie de la manière la plus perfide. On ne disait pas un mot de sa conduite si pieuse, de sa renommée si pure et du bon témoignage que lui rendirent toutes les personnes avec lesquelles elle avait eu des rapports ; et cependant, pour prononcer sur ses visions, il fallait connaître exactement toute sa vie. En revanche, on y disait que les saintes lui avaient parlé près de l'arbre des Fées, mais en passant sous silence l'horreur qu'elle avait hautement manifestée pour toute espèce d'opérations magiques et de sortilèges. Il était dit encore qu'elle avait suivi, à l'insu de ses père et mère, une troupe de gens d'armes, avec lesquels elle avait vécu jour et nuit ; mais les douze articles, conçus dans le même esprit de mensonge, laissaient de côté la déclaration qu'elle avait faite de n'avoir agi que d'après les ordres de Dieu, lesquels étaient pour elle au-dessus de tous les ordres des hommes ; on ne parlait pas non plus de la vie pure et sainte qu'elle avait menée au milieu des camps, et l'acte finissait par accuser Jeanne d'avoir refusé de se soumettre à l'Église, elle dont on avait repoussé l'appel au Pape et au concile !

Parmi le petit nombre d'individus appelés à rédiger ces articles, il y en eut un qui demanda qu'ils fussent rectifiés sur plusieurs points. On délibéra en secret là-dessus, et, ayant trouvé les rectifications fondées, on résolut de les adopter. Cependant, comme ceci eût renversé facilement tout l'échafaudage du procès, on eut recours au moyen ordinaire, on supprima les rectifications. Mais l'imposture était si manifeste que le notaire Manchon, comme on le découvrit plus tard, ajouta aux actes une petite note où il disait : « Que les douze articles n'étaient pas bien rédigés, et qu'ils différaient, en partie du moins, des déclarations qui avaient été faites ; qu'ils avaient dû pour cela être rectifiés, et qu'on avait, en effet, décidé d'ajouter et de retrancher plusieurs choses, mais que les changements n'avaient pas eu lieu. »

Ce que le greffier du tribunal dit des douze articles dans une note, l'un des plus grands canonistes du quinzième siècle le démontre dans une consultation expresse. L'auteur est Théodore de Lellis, né d'une famille noble de Teramo, auditeur du tribunal de la Rote à l'âge de vingt-cinq ans. Pie II, qui l'appelait sa harpe, à cause de son éloquence, le fit évêque de Feltre en 1462 ; en 1465, il fut transféré au siège de Trévise, et mourut l'année suivante, à l'âge de trente-huit ans, après avoir été sous trois Papes, la lumière du tribunal romain, et avoir rempli les missions les plus importantes en France, en Bourgogne et en Allemagne. Voici comme ce savant canoniste résume d'abord son jugement :

« Touchant les douze articles tirés des confessions de Jeanne la Pucelle, et destinés par ses juges à être adressés à d'autres, il est évident pour qui parcourt le procès et les confessions de ladite Jeanne, qu'ils ont été rédigés probablement avec peu de droiture et de sincérité. Car on y ramasse tout ce qui paraît charger ladite Jeanne ; tandis que ces mêmes choses, comparées aux autres confessions, ne paraissent pas si étranges, et peuvent s'expliquer dans un bon sens, par la comparaison de tout ce qu'elle a dit. Cela démontré, il sera assez clair que les consulteurs, ayant suivi l'exemple du fait, ont été trompés dans la consultation (1). »

Théodore de Lellis justifie sa manière de voir par l'examen comparatif de chacun des articles avec les procès-verbaux des interrogatoires, avec la doctrine de l'Écriture et des Pères, et les principes d'une bonne théologie. En particulier, il trouve bonnes les raisons qu'alléguait Jeanne pour porter des habits d'homme dans l'état où elle se trouvait, surtout en prison. Il cite même à son appui l'exemple de la vierge sainte Marine, qui, d'après le conseil de son père, vécut toute sa vie dans un monastère, sous des habits d'homme et dont le sexe ne fut connu qu'à la mort (2). On le voit, si les juges de la Pucelle, comme ils devaient, avaient admis son appel au Pape, elle aurait trouvé à Rome, avec plus de lumières et de science, plus de justice et d'impartialité. Grâce à la violence des Anglais, à la faiblesse ou connivence des juges, il en fut autrement.

Les douze articles rédigés en secret, dont on ne donna d'abord pas même connaissance à l'accusée, dont on supprima les rectifications convenues, formèrent le corps de délit d'après lequel cinquante savants français, l'université de Paris et le chapitre de Rouen condamnèrent la Pucelle.

Somme toute, il fut donné sur ces articles vingt-cinq consultations, dont les auteurs, quelques-uns exceptés, méritent tous le reproche d'avoir exprimé leur avis sur des faits qu'ils connaissaient si peu. La fausseté intrinsèque des articles ne fut point mise en question, et les membres du jury ne demandèrent pas même à voir les actes du procès, les uns par haine, les autres par crainte, par négligence ou par ignorance. Les abbés de Jumièges et de Cormeil eurent la conscience de déclarer qu'ils ne connaissaient pas assez la matière pour se prononcer. Jean Basset s'exprima dans le même sens. Raoul Saulvaige demanda que l'on soumît au Saint-Siège les articles et les consultations. Beaucoup de ceux qui avaient assisté aux interrogatoires de la Pucelle, et l'avaient vue et entendue, montrèrent une opinion indécise, comme s'ils avaient éprouvé des remords. Ils dirent qu'il fallait excommunier Jeanne, et donner aux articles

(1) Quicherat, t. II, p. 22. — (2) Voir *Acta SS.*, 17 *julii*.

une interprétation défavorable, dans le cas où ses révélations ne seraient pas de Dieu : ce qui ne leur paraissait pas encore démontré. Ce furent là, du reste, les réponses les plus favorables. Le plus grand nombre, au contraire, trouvèrent dans les douze articles les crimes les plus graves, tels que : le blasphème, la désobéissance aux parents, l'idolâtrie, la superstition, le mensonge, etc., etc. Frère Isambert fut envoyé à l'évêque d'Avranches, vieillard très respectable et très considéré, pour lui demander son avis. L'évêque répondit que, dans cette matière, il se rangeait à l'opinion de saint Thomas d'Aquin, laquelle était que, sur les points relatifs à la foi, on devait toujours recourir au Pape ou à un concile général. Le chapitre de Rouen différa de se prononcer jusqu'à la sentence de l'université de Paris.

Malgré le désir de la Pucelle d'être conduite devant le concile et devant le Pape, on la somma de nouveau de se soumettre à l'Eglise, quand tout à coup elle tomba mortellement malade. Warwick ordonna, de la manière la plus pressante, à deux médecins d'employer toutes les ressources de leur art pour la sauver ; car, ajoutait-il, le roi, qui avait alors à peine neuf ans, ne voudrait pas, pour tout au monde, qu'elle mourût de mort naturelle ; il l'a achetée cher ; sa volonté est qu'elle meure par la sentence du tribunal, et je crois qu'elle sera brûlée. Telle était l'humanité anglaise pour la prisonnière. Le promoteur Joseph d'Estivet, suivant son habitude, n'épargna pas les injures à la Pucelle, de sorte que sa fièvre, qui avait diminué, reprit avec plus de violence, et que Warwick lui-même fut obligé de le faire taire. Jeanne, croyant qu'elle allait mourir, voulut se confesser et communier ; mais on refusa de lui accorder sa demande, à moins qu'elle ne se soumît, et on menaça de la rejeter comme une païenne. Elle répondit qu'elle était bonne chrétienne, que telle elle avait été baptisée, telle elle voulait mourir, et qu'elle était prête à servir l'Eglise de toutes ses forces.

Dans trois différentes séances, la Pucelle fut solennellement adjurée de se soumettre. Les nombreuses preuves de la méchanceté et de l'injustice profondes de ses juges, les déclarations contradictoires des docteurs, — dont les uns ne soupçonnant pas de tromperie, lui conseillaient sérieusement de faire la soumission demandée, tandis que les autres n'entendaient par là qu'une soumission à eux-mêmes, — tout cela devait nécessairement jeter l'ignorante jeune fille dans la plus grande perplexité. Ajoutez-y que Nicolas L'Oyseleur, qui s'était insinué dans sa confiance en feignant d'être son compatriote, la trahissait et lui donnait des conseils pour la perdre et non pour la sauver. Aussi la pauvre fille répondait-elle avec une réserve extrême, évitant toute déclaration précise et n'en appelant désormais qu'à Dieu, après avoir perdu toute confiance dans les hommes. Or, voilà précisément ce que voulait la perfidie de ses ennemis ; car, malgré sa soumission antérieure, ils pouvaient encore la faire regarder comme déclinant le jugement de l'Eglise ; et ce fut, en effet, dès ce moment, que le chapitre de Rouen donna, sans hésiter, son avis sur les douze articles.

En lui faisant une dernière sommation, le 9 mai, on essaya d'ébranler par la terreur la fermeté de son esprit. On lui déclara que les tortures et les bourreaux étaient prêts, si elle persistait à ne pas vouloir avouer ses mensonges. Elle répondit avec un admirable sang-froid : Si la douleur me fait faire de faux aveux, je proteste que vous me les avez arrachés par la violence. On délibéra réellement, le 12 mai, sur la question de savoir si l'on emploierait la torture ; mais il n'y eut que deux membres du tribunal qui se prononcèrent pour l'affirmative. L'un d'eux, le perfide et atroce L'Oyseleur, dit que la torture lui paraissait une bonne médecine pour Jeanne, mais qu'il s'en rapportait là-dessus à l'opinion des autres. La chose en resta là.

Il dut dès lors paraître évident à la Pucelle que la mort était l'issue inévitable du procès. Jean de Luxembourg, qui l'avait vendue aux Anglais, étant allé la voir, lui dit : Jeanne, je suis venu pour traiter de votre rançon, pourvu que vous vouliez promettre que jamais vous ne vous armerez contre nous. Jeanne répondit : En mon Dieu, vous vous riez de moi ; car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir. Ce qu'elle répéta plusieurs fois. Et comme ledit comte persistait en ses paroles, elle ajouta : Je sais bien que ces Anglais me feront mourir, croyant après ma mort gagner le royaume ; mais fussent-ils cent mille Godons de plus qu'ils ne sont de présents, ils n'auraient pas ce royaume. A ces mots, un Anglais, le comte de Scanford, devenu furieux, leva son poignard contre la jeune fille sans défense ; mais le comte de Warwick lui retint le bras (1). Castillon, qui avait sommé Jeanne, au nom de Pierre Cauchon, de se soumettre, déclara à l'évêque qu'une procédure ainsi conduite était tout à fait nulle : il tomba par là en disgrâce, comme Jean de la Fontaine, et ne prit plus aucune part à cette odieuse affaire.

Enfin on reçut aussi l'opinion de l'université de Paris. Elle était telle qu'on devait l'attendre d'une université tout anglaise, qui, la première, avait demandé sa mise en jugement. Les docteurs parisiens, n'ayant point assisté aux audiences, tombèrent d'autant plus facilement dans tous les pièges, et s'abandonnèrent avec plus de tranquillité à leur haine. Ce que les articles avaient laissé indécis fut regardé par eux comme entièrement avéré, et, de cette manière, il y avait à peine un seul crime qu'ils n'en eussent tiré par voie de conclusion. En outre, dans une lettre spéciale-

(1) Lebrun de Charmettes, t. IV, p. 73

ment adressée au roi d'Angleterre, ils louèrent fort la manière dont le procès avait été conduit, disant : Et en vérité, ouïe et bien considérée la relation qui nous en a été faite, il nous a semblé, au fait de cette femme, avoir été tenue grande gravité, sainte et juste manière de procéder, et dont chacun doit être bien content. Ils finissent par demander que cette affaire soit terminée au plus tôt. Toutefois, la faculté de droit fait procéder son avis de cette clause : Si ladite femme, étant saine d'esprit, a opiniâtrément affirmé les propositions exposées dans les douze articles ci-dessus, et si elle a réellement fait les choses y contenues (1). L'avis de cette faculté n'était donc que conditionnel. Il y a plus : l'une et l'autre faculté, tant celle de droit que de théologie, soumettent leur délibération et détermination à l'ordination et à la détermination du Souverain Pontife, du Saint-Siège apostolique et du concile général (2). C'est-à-dire que l'une et l'autre faculté réservaient le jugement définitif de cette affaire au Pape et au concile, comme la Pucelle demandait elle-même.

Après avoir reçu toutes ces pièces, les deux juges, l'évêque de Beauvais et le vice-inquisiteur, résolurent enfin de communiquer à la Pucelle les douze articles avec les opinions des docteurs, et de procéder sans délai au jugement, si elle refusait encore de se soumettre. Sans qu'on lui expliquât préalablement la signification et l'importance de cet acte judiciaire, et sans lui laisser le temps de se prononcer sur les détails, Pierre Morice lui lut la pièce entière d'une seule haleine, ajoutant à chaque paragraphe : Vous avez dit. De son côté, la Pucelle s'en référa à ce qu'elle avait dit réellement dans ses interrogatoires, et elle ajouta : Quand même je verrais le feu préparé, le bûcher allumé et le bourreau prêt à m'y jeter, je ne dirais pas à la mort autre chose que ce que j'ai dit au procès. Là-dessus on lui signifia que le lendemain elle entendrait, au cimetière de Saint-Ouen, la sentence qui serait rendue.

La Pucelle devant désormais être réellement conduite au supplice, ses ennemis craignirent que la voix du peuple ne les condamnât comme des meurtriers. Aussi mirent-ils la plus grande importance à lui arracher une rétractation de ses erreurs et un aveu de ses forfaits prétendus. Dans ce dessein, ils avaient rédigé d'avance deux jugements, dont l'un la livrait au bras séculier, comme convaincue d'hérésie et de blasphème, et l'autre la condamnait, en cas qu'elle fît sa soumission, à une prison perpétuelle pour expier ses crimes.

Le 24 mai 1431, Jeanne d'Arc fut conduite au cimetière ; le bourreau se tenait prêt et le bûcher était préparé. Une multitude immense de peuple était à l'entour. Alors maître Erard prononça contre Jeanne un sermon dans lequel étaient énumérés les méfaits mis à sa charge. Elle écouta patiemment toutes les insultes qui lui étaient personnelles, mais quand le prédicateur vint à attaquer l'honneur de Charles VII et dit qu'il s'était attaché à une mécréante et hérétique, Jeanne interrompit le discours en s'écriant : « Parlez de moi, mais ne parlez pas du roi : il est bon chrétien. » Et comme il continuait : « Par ma foi, sire, révérence gardée, reprit-elle, je vous ose bien dire et jurer sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Eglise, et n'est point tel que vous dites. » Le prédicateur et l'évêque de Beauvais crièrent alors en même temps à l'appariteur Jean Massieu : Faites-la taire !

Ensuite on lui présenta un papier écrit, en la sommant d'abjurer ce qu'il contenait ; après quoi, lui disait-on, elle serait tirée de la prison des Anglais. Jeanne répondit au prédicateur qu'elle n'entendait point ce que c'était d'abjurer, et que sur ce, elle demandait conseil. Erard dit alors à l'appariteur Jean Massieu, qu'il la conseillât sur cela. Jean Massieu s'en excusa d'abord ; mais il fallut obéir. Alors, sans s'engager dans des définitions inutiles, et croyant faire saisir à l'accusée le vrai point de la question, il lui dit que c'était à dire que, si elle allait à l'encontre d'aucun desdits articles, elle serait brûlée ; mais il lui conseillait de s'en rapporter à l'Eglise universelle, si elle devait abjurer lesdits articles ou non. Jeanne le crut et s'écria : Je m'en rapporte à l'Eglise universelle, si je les dois abjurer ou non. — Tu les abjureras présentement ou tu seras brûlée ! lui répondit l'impitoyable Erard. — Jeanne reprit : J'ai déjà répondu à ce qui concerne la soumission à l'Eglise, par rapport à mes actions et mes paroles. Je consens qu'on envoie mes réponses à Rome, et je m'y soumets ; mais j'affirme en même temps que je n'ai rien fait que par les ordres de Dieu. Au surplus, j'ajoute qu'aucun de mes faits ni de mes discours ne peut être à la charge de mon roi ni d'aucun autre ; s'il y a quelques reproches à me faire à ce sujet, ils viennent de moi seule et non d'autre. — Alors on lui demanda positivement si elle se soumettait aux docteurs. — Elle répondit encore une fois : *Je m'en rapporte à Dieu et à notre Saint-Père le Pape*, persistant ainsi solennellement dans son appel au chef de l'Eglise.

Si cet appel avait été respecté comme il devait l'être, l'Angleterre et la France se seraient épargné une flétrissure, qu'elles n'ont encore ni expiée ni effacée : d'avoir mis en oubli, foulé aux pieds toutes les lois de la justice, de l'humanité, de la piété, de la reconnaissance, de la probité même envers une jeune fille, dont tout le crime pourtant était d'avoir sauvé sa patrie, de vivre et de mourir pour elle !

(1) Si dicta femina, compos sui, affirmaverit pertinaciter propositiones in duodecim articulis supra scriptis declaratas, et facta contenta in eisdem opere adimpleverit. Quicherat, t. I, p. 417. — (2) Quas deliberationem et determinationem submittit dicta facultas ordinationi et determinationi summi pontificis sanctæ sedis apostolicæ ac sacrosancti generalis concilii. *Ibid.*, p. 414 et 417.

A cet appel sacré de l'innocence au vicaire de Jésus-Christ, Pierre Cauchon répondit sèchement que l'on ne pouvait pas aller chercher le Pape, qui était trop éloigné ; que les évêques étaient juges dans leurs diocèses, et qu'ainsi il était nécessaire qu'elle s'en rapportât à sa mère la sainte Eglise, et qu'elle tînt tout ce que des clercs et des gens habiles avaient dit et décidé de ses discours et de ses actions. C'est-à-dire que Pierre Cauchon, foulant aux pieds l'autorité suprême du Pape et du concile général, se donnait lui-même et lui seul pour l'Eglise universelle. Sommée trois fois de répondre à cette prétention tyrannique, Jeanne d'Arc refusa trois fois avec une inébranlable fermeté. Alors Pierre Cauchon se mit à lire la sentence de condamnation préparée dès la veille, et malgré ce qui venait de se passer, malgré l'appel de Jeanne au Saint-Siège, il eut l'audace de prononcer ces mots : « De plus, vous avez, d'un esprit obstiné et avec persévérance, refusé expressément plusieurs fois de vous soumettre à notre Saint-Père le Pape et au concile général (1). »

On croirait que l'iniquité ne peut aller plus loin. Ce qui suit est une preuve du contraire.

Dans ce moment terrible où la mort du feu menaçait Jeanne d'Arc, on la pressa de tous côtés de se rendre. Elle répondait qu'elle n'avait rien fait de mal. Elle ajoutait qu'elle s'en référait à la cour de Rome et voulait croire tout ce que croyait la sainte Eglise. Nonobstant cette déclaration, on la pressa de plus en plus de se rétracter. Erard, pour la déterminer, alla jusqu'à lui promettre que, si elle faisait ce qu'on lui conseillait, elle serait délivrée de sa prison. Elle résistait encore, mais elle se sentait ébranlée. Ah ! s'écriait-elle, vous avez bien de la peine à me séduire ! L'évêque de Beauvais s'apercevant qu'elle commençait à fléchir, interrompit alors la lecture de la sentence de condamnation qu'il avait déjà prononcée en grande partie.

Peu de personnes étaient dans le secret des juges. Cette interruption fut interprétée par les Anglais et par quelques autres ennemis de la Pucelle comme une marque de faiblesse et même comme un témoignage de faveur envers l'accusée ; ils commencèrent à faire entendre de violents murmures. Un colloque s'établit entre eux et le prélat ; ils lui reprochèrent de ne pas achever la lecture de la sentence et de permettre à l'accusée de se rétracter. Maître Laurent Callot, secrétaire du roi d'Angleterre, et quelques autres, dirent à l'évêque qu'il tardait trop et qu'il jugeait mal. Un docteur anglais, chapelain du cardinal d'Angleterre, lui reprocha de se montrer trop favorable à Jeanne. La dispute s'échauffant, ce docteur alla jusqu'à traiter le prélat de traître et de fauteur de l'accusée (2).

L'appariteur Jean Massieu profita de la durée de ce débat pour faire connaître à Jeanne le péril imminent auquel elle s'exposait, en refusant de signer la cédule qu'il était chargé de lui présenter. C'était un papier de sept à huit lignes, commençant par ces mots : *Je Jehanne;* lesquelles lignes, d'après le témoignage de Massieu lui-même, contenaient la promesse, au nom de la Pucelle, de ne plus porter ni vêtements d'homme, ni armes, ni cheveux courts, et quelque chose dont le souvenir lui avait échappé. L'appariteur lui en donna lecture. Jeanne refusa d'abord de souscrire à cet engagement; mais, obsédée pour qu'elle signât, vaincue par les prières des assistants, contrainte par la frayeur, elle répondit enfin aux instances des docteurs, d'après le témoignage de Jean Massieu : « Que cette cédule soit vue par les clercs et par l'Eglise dans les mains desquels je dois être mise ; et s'ils me donnent conseil de la signer et de faire les choses qui me sont dites, je le ferai volontiers. » Suivant le procès-verbal de cette séance, elle s'écria qu'elle voulait tenir tout ce que l'Eglise ordonnerait, et que sur le tout elle s'en rapportait à sa mère la sainte Eglise et à ses juges (3). Ainsi, et d'après les témoins, et d'après le procès-verbal, elle s'en rapportait, non à ses clercs seuls, ni à ses juges seuls, mais à l'ÉGLISE, maintenant ainsi toujours son appel au Pape. Maître Guillaume Erard comprit fort bien ce que voulait dire la Pucelle, car il lui cria : Signe *maintenant*, autrement tu finiras aujourd'hui tes jours par le feu. Jeanne répondit alors qu'elle aimait mieux signer que d'être brûlée (4).

Ces paroles entendues, l'évêque de Beauvais demanda au cardinal d'Angleterre ce qu'il devait faire, attendu la soumission de Jeanne. Le cardinal répondit au prélat qu'il devait l'admettre à la pénitence.

Aussitôt ce même Laurent Callot, secrétaire du roi d'Angleterre, qui avait d'abord reproché à l'évêque de Beauvais sa lenteur à condamner la Pucelle, tira de sa manche une cédule qu'il donna à signer à l'accusée. Jeanne lui répondit qu'elle ne savait ni lire ni écrire. Callot insista : Jean Massieu remit une plume à la Pucelle. On lui fit répéter mot pour mot la formule d'abjuration déjà plusieurs fois lue, et qui ne contenait encore que six ou sept lignes. Jeanne obéissait, mais en prononçant cette formule, elle souriait. Enfin Laurent Callot lui prit la main et lui fit faire au bas de la cédule une marque en forme de croix. Voilà ce qui est attesté par plusieurs témoins oculaires (5).

Alors eut lieu un tour de passe-passe judiciaire tel qu'on en voit peu dans l'histoire, si tant est qu'on en voie. La petite cédule de sept à huit lignes et commençant par ces mots : *Je Jehanne*, se trouve transformée sur

(1) Quicherat, t. I, p. 474 et 475. Quinimo expresse indurato animo, obstinate atque pertinaciter denegasti, ac etiam expresse et vicibus iteratis domino nostro Papæ, sacro generali concilio submittere recusasti. — (2) Lebrun de Charmettes, t. IV, p. 126. — (3) *Ibid.*, p. 129 et 130. — (4) *Ibid.*, p. 131. Troisième déposition de Jean Massieu, — *Ibid.*, p. 122.

les procès-verbaux en une pancarte d'une soixantaine de lignes et commençant par ces mots : *Toute personne.* La petite cédule contenait la promesse, au nom de Jeanne, de ne plus porter ni vêtements d'homme, ni armes, ni cheveux courts, et quelque autre chose de moindre importance, dont l'appariteur ne se souvenait plus. Dans la longue pancarte, on fait dire à Jeanne entre autres : « Je confesse que j'ai très grièvement péché, *en feignant mensongèrement* avoir eu révélations et apparitions de par Dieu, par les anges, et sainte Catherine et sainte Marguerite ; en séduisant les âmes ; *en croyant follement ou légèrement* ; en faisant superstitieuses divinations : en blasphémant Dieu, ses saints et ses saintes : en outrepassant la loi divine, la sainte Ecriture, les droits canons ; en portant habit dissolu, difforme et déshonnête, contre la décence de nature, et cheveux rognés en rond en guise d'homme, contre toute honnêteté du sexe de femme ; en portant aussi armure par grande présomption, et désirant cruellement effusion de sang humain ; en disant que toutes ces choses j'ai faites par commandement de Dieu, des anges et des saintes dessus dites, et que en ces choses j'ai bien fait et n'ai point mépris ; en méprisant Dieu et ses sacrements ; en faisant séditions ; en idolâtrant, pour adorer de mauvais esprits, et en les invoquant. Je confesse aussi que j'ai été schismatique, et, par plusieurs manières, ai erré en la foi (1).

C'est ainsi que la pancarte substituée fait faire à l'héroïne d'Orléans les aveux les plus lâches, les plus bas, les plus absurdes, comme d'avoir adoré et invoqué les démons ; que dis-je? des aveux même contradictoires ; par exemple, qu'elle a feint mensongèrement avoir eu des révélations, et au même temps qu'elle y a cru follement et à la légère ; contradiction qui se trouve dans la sentence même des juges, tant ils y regardaient de près. Maintenant, cette substitution infâme d'une pièce à une autre, par qui a-t-elle été faite ? est-ce le secrétaire du roi d'Angleterre qui aura glissé la pancarte en place de la petite cédule, quand il fit signer la Pucelle ? est-ce Pierre Cauchon qui aura substitué l'une à l'autre sur les procès-verbaux ? ou bien l'honneur de cette infamie appartient-il à tous les deux ?

Quoi qu'il en soit, après cette signature subreptice, Pierre Cauchon donna lecture du second jugement qui condamnait Jeanne à une prison perpétuelle. Elle demanda à être conduite, comme on le lui avait promis, dans une prison ecclésiastique. Plusieurs d'entre les assesseurs appuyèrent sa requête, bien fondée, disaient-ils, puisqu'elle était condamnée par l'Eglise ; mais l'évêque de Beauvais s'écria : Ramenez-la à l'endroit où vous l'avez prise. Ceci ne satisfit nullement les Anglais, et ils se retirèrent en menaçant Pierre Cauchon de leurs épées.

La Pucelle quitta ses vêtements d'homme dans l'après-midi, et, les deux premiers jours, elle se conduisit exactement comme on le lui avait prescrit. Le vice-inquisiteur l'exhorta à ne pas faire de rechute, sans quoi, lui dit-il, elle était perdue. Pierre Morice et quelques autres lui adressèrent les mêmes conseils ; mais ils furent en grand danger d'être battus par les Anglais.

Précisément à cette époque, Poton de Xaintrailles et plusieurs anciens frères d'armes de la Pucelle voulurent surprendre Rouen et s'emparer du roi d'Angleterre et de son conseil ; mais ils tombèrent dans une embuscade. Xaintrailles lui-même fut obligé de se rendre, et ce fut à Talbot qu'il remit son épée. Talbot n'avait point oublié qu'il avait été prisonnier de Xaintrailles à la bataille de Patay, et lui avait dû gratuitement sa liberté. Il ne fut pas moins généreux, et renvoya le capitaine français sans rançon.

Cependant la pauvre Jeanne, oubliée et abandonnée de Charles VII, était plus malheureuse que jamais ; car ses saintes la réprimandaient fortement, dans leurs apparitions, d'avoir cédé à la crainte. C'est pourquoi elle résolut héroïquement de soutenir sa mission divine, et de marcher avec résignation dans la voie où Dieu voulait la conduire. Ses habits de femme n'étaient plus assez sûrs pour la protéger contre ses gardiens, qui voulaient lui faire violence. Elle se plaignit au frère L'Advenu d'avoir été tourmentée, battue et traînée par les cheveux. Isambert lui-même la vit un jour toute en larmes et défigurée par les mauvais traitements. L'appariteur Massieu raconte, comme le tenant de Jeanne même, que les Anglais lui ayant enlevé ses vêtements de femme le jour de la Trinité, elle fut obligée, quand elle voulut se lever, de reprendre son ancien costume (2). Dès que ceci fut connu, Pierre Cauchon députa vers elle deux docteurs de l'université de Paris, pour l'avertir de se garder d'une rechute. Mais les Anglais lui crièrent avec menaces, dans la cour du château, que celui qui les jetterait à l'eau ferait une bonne chose. Les assesseurs et les greffiers qui lui furent envoyés le même dimanche pour s'assurer qu'elle avait changé de vêtements, se virent assaillis comme des traîtres par quatre-vingts Anglais furieux, et s'en retournèrent plus vite qu'ils n'étaient venus, devant les haches d'armes et les épées levées sur leurs têtes. Toutefois, André Marguerite parvint, avec quelques-uns, à s'introduire dans la prison ; mais quand il voulut commencer à parler, un Anglais lui cria : Tais-toi, de par le diable ! et un autre le menaça de sa hache d'armes. Telle était *la manière juste et sainte de conduire le procès, et dont tout le monde devait être satisfait*, suivant l'université de Paris.

Le lundi, Pierre Cauchon parut dans la prison avec huit assesseurs. Jeanne s'excusa d'avoir changé d'habits, en disant qu'on lui avait

(1) Quicherat, t. I, p. 447. Lebrun de Charmettes, t, IV. p. 136. — (2) *Ibid.*, t, IV, p. 166 et seq.

promis de la faire sortir de la prison séculière et de la mettre dans une prison ecclésiastique, sous la surveillance d'une femme : mais qu'on n'avait pas tenu cette promesse, ni celle de lui permettre d'entendre la messe et de communier ; qu'elle aimait mieux mourir que de rester plus longtemps dans ses fers ; que si on voulait la laisser aller à la messe et lui ôter les chaînes dont elle était chargée, elle était prête à faire ce qui lui serait ordonné par l'Église. On n'eut aucun égard aux plaintes réitérées de la Pucelle contre les violences de ses gardiens ; et cependant on lui reprochait avec une rigueur pharisaïque d'avoir repris ses habits d'homme.

Pierre Cauchon, sans rien ordonner ni rien faire pour la protéger, se mit à lui parler de ses apparitions, et lui demanda si elle les avait revues. Jeanne répondit avec une héroïque fermeté, sans craindre les conséquences de ses paroles : « Oui, les saintes m'ont apparu de nouveau, et Dieu m'a fait connaître par elles la grande pitié de l'abjuration que j'ai faite pour sauver ma vie. Avant jeudi dernier, elles m'avaient averti que j'agirais ainsi, et que je ferais ce que j'ai fait. Lorsque j'étais sur l'échafaud, elles m'ont dit de répondre hardiment à celui qui prêchait ; et je dis que c'est un faux prédicateur, parce qu'il m'a accusée d'avoir fait des choses que je n'ai pas faites. Depuis jeudi, les deux saintes m'ont déclaré que j'avais fait une grande faute. Enfin, tout ce que j'ai dit et fait depuis jeudi dernier, je ne l'ai fait et dit que par crainte du feu. Mais dans le procès, j'ai toujours répondu la vérité telle que je l'ai sue. »

Alors les juges lui représentèrent qu'étant sur l'échafaud du cimetière de Saint-Ouen, elle avait déclaré s'être vantée faussement que c'étaient les voix des deux saintes qui lui parlaient. — Jeanne reprit la parole et dit : « C'est ce que je ne croyais ni dire ni faire ; je n'ai point entendu révoquer les apparitions, ni dire que ce n'étaient point les voix des deux saintes qui me parlaient ; et tout ce que j'ai fait, ce n'a été que par la crainte du feu. C'est contre la vérité que j'ai révoqué tout ce que j'ai pu révoquer. J'aime mieux faire ma pénitence tout d'un coup, que souffrir plus longtemps tout ce que je souffre en prison. Au surplus, je n'ai jamais rien fait contre la foi, quelque chose qu'on m'ait ordonné de révoquer. Je ne comprends pas ce qu'il y avait sur le papier qu'on m'a présenté, et je n'ai rien révoqué que dans le cas que cette révocation plairait à Dieu. Enfin, si les juges le veulent, je reprendrai l'habit de femme, mais je ne ferai rien autre chose. »

Telles furent les dernières réponses de Jeanne, suivant le procès-verbal de ses juges. Ils terminèrent là cet entretien, dans la crainte qu'elle ne changeât quelque chose à ce qu'elle venait de dire ; et, sans lui faire aucune représentation, sans lui déclarer que, la tenant pour relapse, ils allaient la remettre en jugement, ils fermèrent à la hâte leur procès-verbal par ces paroles : « Ce qu'ayant entendu, nous nous sommes retirés pour procéder ultérieurement ; » expression dont il est même à croire qu'ils ne lui donnèrent pas connaissance.

Tel fut le dernier interrogatoire de la Pucelle. L'évêque de Beauvais, sortant de la prison, aperçut le comte de Warwick et grand nombre d'Anglais autour de lui, auxquels, en riant, il dit à haute voix : *Farewell*, qui signifie : Faites bonne chère ! c'en est fait !

Dès le lendemain, 29 mai, les deux juges assemblèrent les assesseurs qu'ils jugèrent à propos de choisir et qu'ils purent engager à s'y rendre : parmi eux trois membres de la faculté de médecine. La plupart embrassèrent l'avis de l'abbé Fécamp, qui pensait « que Jeanne était relapse, mais que cependant il était à propos qu'on lût devant elle encore une fois la cédule de son abjuration, et qu'on lui exposât la doctrine de l'Église ; après quoi, les juges devaient la déclarer hérétique et la livrer à la justice séculière avec la clause : de la traiter avec indulgence dans l'application de la peine. »

Le plus grand nombre opina de la même manière sans doute avec la persuasion que les douze articles étaient véritables, et que Jeanne avait fait réellement l'abjuration supposée ; que, si elle ne l'avait pas faite, elle pouvait s'expliquer là-dessus à une nouvelle lecture. Mais comme ceci pouvait amener la découverte de la substitution d'une pièce à une autre, la nouvelle lecture fut écartée par les deux juges, bien que sur les autres points ils fussent d'accord avec les assesseurs. Ceux-ci, du reste, ne furent pas admis à rédiger le jugement.

Pierre Cauchon et Jean le Maistre, qui devaient prononcer en leur qualité de juges proprement dits, remercièrent les assesseurs de la peine qu'ils avaient prise ; et, sans s'expliquer davantage sur le jugement, ordonnèrent à la Pucelle de comparaître devant eux, le lendemain matin, à huit heures, sur l'ancien marché près de l'église du Saint-Sauveur, pour entendre sa sentence.

Maintenant que la victime était liée et près d'être immolée, Pierre Cauchon envoya vers elle, dès le point du jour, frère Martin L'Advenu, pour lui annoncer sa mort prochaine, et l'exhorter au repentir et à l'aveu de ce qu'on appelait ses crimes. Quand le frère lui eut fait connaître la mort horrible qu'elle devait subir ce jour même, l'âme si grande et si courageuse de Jeanne fut, au premier moment, saisie de terreur ; elle éclata en gémissements et en cris, se jeta à terre, s'arracha les cheveux. Hélas ! s'écriait-elle, me traite-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps, qui est net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres ! Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Hélas ! si j'eusse été en la prison ecclésiastique, à laquelle je m'étais soumise, et que j'eusse été

gardée par les gens de l'Eglise, non pas par mes ennemis et adversaires, il ne me fût pas si misérablement *méchu*, comme il est. Oh ! j'en appelle à Dieu, le grand juge, des torts et *ingravances* qu'on me fait. — Elle se complaignait merveilleusement en ce lieu des oppressions et violences qu'on lui avait faites en la prison, par les geôliers et par les autres qu'on avait fait entrer contre elle (1).

Mais aussitôt que la première douleur se fut ainsi exhalée et que le frère lui eut donné quelque consolation, le pur éclat de son âme sainte et soumise à Dieu brilla à travers ses larmes, comme le soleil se dégage des tempêtes et des nuages de la nuit. Dès lors son esprit, se détachant des soins de la terre, se tourna uniquement vers Dieu. Elle ne pleura plus que pour implorer la divine miséricorde en faveur d'une pécheresse repentante et près de paraître devant le souverain juge. Elle se confessa au frère L'Advenu, et demanda avec une ardeur extrême la sainte communion, qu'on avait si longtemps refusée à ses instances les plus vives. Le frère, ne sachant pas s'il pouvait lui accorder sa demande, en donna connaissance à l'évêque, qui se concerta là-dessus avec plusieurs docteurs, et fit répondre de lui donner la communion et tout ce qu'elle désirerait. Par là, les juges absolvaient réellement la Pucelle, et se reconnaissaient eux-mêmes coupables, en permettant au prêtre de la délier des fautes pour lesquelles ils étaient sur le point de l'excommunier. Si l'absolution du prêtre était valide et Jeanne digne de recevoir le divin corps de Notre-Seigneur, ils ne pouvaient plus l'exclure de l'Eglise comme entachée d'hérésie.

On apporta donc le Saint-Sacrement à la condamnée, mais sans aucune des cérémonies d'usage, soit par crainte des Anglais, soit de peur que la chose ne vînt à se divulguer. Frère Martin L'Advenu s'en indigna très-fort, et exigea qu'on accomplît les prescriptions rituelles. Alors le corps adorable de Jésus-Christ fut apporté en grande pompe, avec beaucoup de cierges, et ceux qui l'accompagnaient chantaient les litanies des agonisants, disant à chaque répons : Priez pour elle ! Jeanne reçut pour la dernière fois la communion des mains du frère, avec la plus humble piété et en répandant beaucoup de larmes.

Le coupable évêque, étant venu aussi la visiter, entendit sa propre condamnation de la condamnée. Quand la Pucelle le vit entrer, elle lui adressa ces simples et pénétrantes paroles : Evêque, je meurs par vous! — Il commença à lui faire des remontrances, disant : Ah ! Jeanne, prenez-en patience. Vous mourez parce que vous n'avez pas tenu ce que vous aviez promis, et que vous êtes retournée à votre premier maléfice. — Et la pauvre Pucelle lui répondit : Hélas ! si vous m'eussiez mise aux prisons de l'Eglise, et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques compétents et convenables, ceci ne fût pas advenu. C'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu.

En ce moment, Jean Toutmouille, à qui nous empruntons ce détail, révolté apparemment de tant d'iniquités et n'en pouvant plus soutenir le spectacle, s'en alla dehors et n'entendit plus rien. Jeanne aperçut alors Pierre Morice, qu'elle pensait avoir toujours eu pour elle de bonnes intentions. Ah ! maître Pierre, s'écria-t-elle, où serai-je aujourd'hui ? — Et ledit maître Pierre répondit : N'avez-vous pas bonne espérance au Seigneur ? — Elle répondit que oui, et que, Dieu aidant, elle serait en paradis.

A neuf heures du matin, Jeanne monta dans la lugubre charrette en la cour du château. Elle portait un habit de femme. A ses côtés étaient assis frère Martin L'Advenu, son confesseur, et l'appariteur Jean Massieu. Le bon frère Isambert était aussi auprès d'elle, et il ne la quitta qu'au dernier moment. Plus de huit cents Anglais, armés de haches, de lances et d'épées, l'escortaient ; personne, au milieu de cette garde terrible, ne put lui adresser la parole, excepté son confesseur et l'appariteur du tribunal.

Tandis que le convoi s'avançait ainsi par les rues de Rouen vers le lieu du supplice, un homme se fit jour parmi la masse des farouches Anglais avec tant d'empressement et d'inquiétude, qu'on eût pu croire que le bûcher allait s'allumer pour lui, et non pour la Pucelle. C'était le Judas, qui avait souillé son vêtement sacerdotal du sang de l'innocence, Nicolas L'Oyseleur. Il parvint à traverser la foule, et s'élança sur la charrette, et pourquoi ? — pour demander pardon à Jeanne du grand tort qu'il lui avait fait. De quoi les Anglais furent tellement irrités, qu'ils dirigèrent contre lui leurs armes et l'eussent immolé à leur rage, si le comte de Warwick, pour le sauver, ne lui avait ordonné de quitter la ville à l'instant.

Dans le chemin, Jeanne proférait des lamentations si pieuses, et recommandait si dévotement son âme à Dieu et aux saints, qu'elle provoquait les larmes des assistants. Jean Massieu et frère Martin ne s'en pouvaient tenir. Nicolas de Houppeville, qui la vit sortir du château au milieu de cette foule d'hommes d'armes, et le visage baigné de pleurs, fut tellement attendri de ce spectacle, qu'il n'eut pas la force de la suivre jusqu'au lieu du supplice. Arrivée au Vieux-Marché, Jeanne s'écria : Rouen ! Rouen ! mourrai-je ici ?

Le lieu de l'exécution était déjà encombré par la foule. Trois échafauds y avaient été élevés, l'un pour les juges, le second pour les prélats et les hommes de distinction, le troisième, près du bûcher, pour Jeanne d'Arc. Un grand nombre de personnages considérables, tant Anglais que Français, étaient là présents, parmi lesquels Pierre Cauchon et Jean le Maistre, avec onze assesseurs du

(1) Déposition de plusieurs témoins. Lebrun de Charmettes, t. IV, p. 180.

tribunal. Mais le peuple assistait à ce triste spectacle d'un air mécontent ; il disait tout d'une voix qu'on commettait une grande injustice.

Alors Nicolas Midy commença un sermon sur ce texte des livres saints : Quand un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui. Il dit que l'Eglise avait déjà pardonné une fois à Jeanne, mais que maintenant elle était obligée de la repousser et ne pouvait la protéger davantage. Jeanne écouta ce discours avec une grande patience et une complète résignation. Le prédicateur termina par les paroles suivantes : Jeanne, allez en paix : l'Eglise ne peut plus vous défendre, et vous laisse en la main séculière.

Après cela, au lieu de lire l'acte d'abjuration, Pierre Cauchon exhorta la Pucelle à penser à son salut éternel, à exciter au fond de son âme un véritable repentir de ses fautes, et surtout à suivre les conseils des deux Frères Prêcheurs qu'on lui avait donnés pour l'assister. Sans attendre cet avis, dès que Nicolas Midy eut achevé son sermon, Jeanne s'était jetée à genoux, et elle invoquait avec ferveur la miséricorde de Dieu et l'assistance de tous les saints. Elle implorait particulièrement le secours de ses saintes chéries, qui l'avaient jusqu'alors fidèlement accompagnée dans toutes ses voies. Au nom du Sauveur mourant, elle suppliait aussi, avec une entière humilité, tous les assistants, de quelque état et de quelque parti qu'ils fussent, soit ses amis les Français, soit les Anglais ses ennemis, de lui pardonner la peine qu'elle pouvait leur avoir jamais faite, comme, de son côté, elle leur pardonnait toutes les injustices commises à son égard. Ensuite elle demanda à tous le secours de leurs prières, et que les prêtres présents voulussent bien lui faire la charité de dire une messe pour le repos de son âme.

A ce moment suprême, où pour récompense de ses fidèles services, elle était à genoux sur le bûcher, pensant encore à Charles VII et préoccupée de l'honneur de ce prince, elle dit tout haut devant le peuple : Que ce qu'elle avait fait, fût-il bien ou mal, ne devait point être mis au compte du roi. Elle lui avait consacré le fruit et l'éclat de ses victoires, et ne désirait pour elle-même que les outrages et les souffrances.

Ainsi parlait la Pucelle dans ses derniers moments. Elle demandait pardon à ceux qui lui avaient fait une si horrible injustice, à ceux qui avaient tourmenté son âme et martyrisé son corps. Ces grandes et belles paroles traversèrent tous les cœurs comme une épée tranchante, et ses ennemis aussi bien que ses amis, et les juges eux-mêmes commencèrent à pleurer et à sangloter. C'était la plus magnifique victoire qu'elle eût jamais remportée.

Jeanne pria ainsi durant une demi-heure. Ensuite l'évêque de Beauvais reprit la parole, et déclara : « Qu'eu égard à ce qui a été constaté, cette femme n'avait jamais abandonné ses erreurs et ses crimes horribles ; qu'elle s'était cachée par une malice diabolique sous une fausse apparence de changement et de pénitence, en parjurant le saint nom de Dieu, en tombant dans des blasphèmes plus damnables encore que les précédents ; ce qui la rendait obstinée, rechue en hérésie et indigne de la grâce et de la communion de l'Eglise qui lui avait été miséricordieusement accordée par la dernière sentence, qu'en conséquence, après avoir tout considéré et entendu la mure délibération de plusieurs personnes habiles, lui et son collègue avaient rendu la sentence définitive. »

Cette sentence est, comme la première, adressée à la personne de l'accusée. Après lui avoir imputé tous les crimes que nous venons d'entendre, elle termine ainsi : « C'est pourquoi, nous, étant sur notre tribunal, vous déclarons relapse et hérétique par notre présente sentence ; nous prononçons que vous êtes un membre pourri ; et, comme tel, pour que vous ne corrompiez pas les autres, nous vous déclarons rejetée et retranchée de l'Eglise, et nous vous livrons à la puissance séculière, en la priant de modérer son jugement à votre égard, en vous évitant la mort et la mutilation des membres. Et si vous montrez de vrais sentiments de repentir, le sacrement de pénitence vous sera administré. »

Ainsi donc, jusque dans leur sentence définitive, deux juges déclarèrent hérétique et relapse, hypocrite et impénitente, rejetée et retranchée de l'Eglise, une personne qu'ils viennent d'admettre à la sainte communion. En vérité, l'iniquité s'est menti à elle-même.

D'après l'ancien principe que le pouvoir ecclésiastique ne doit pas verser le sang, Jeanne fut dès lors abandonnée à l'autorité séculière pour subir sa peine. On aurait pu croire alors que cette autorité examinerait l'affaire de son côté, pour voir jusqu'à quel point ses lois avaient été violées par l'accusée, et si elle était digne de l'indulgence que l'évêque avait demandée pour elle ; mais rien de cela n'eut lieu ; il n'y eut pas même de jugement prononcé, et la Pucelle fut remise immédiatement au bourreau, qui se tenait tout prêt à faire son office.

En un mot, deux ecclésiastiques français, vendus à l'Angleterre, comme les deux juges iniques de Babylone vendus à leur passion criminelle, ont condamné Jeanne d'Arc très injustement, malgré son innocence, malgré son appel au Pape et au concile ; mais les Anglais eux-mêmes l'ont barbarement assassinée, puisqu'ils lui ont fait subir la peine du feu, sans aucune forme de jugement ni de condamnation de leur part.

Jeanne demanda une croix pour se fortifier dans cette dernière lutte. Un Anglais compatissant s'empressa de lui en faire une de bois et de la lui donner. Elle la prit très respectueusement et la fixa dans sa robe sur sa poitrine. Elle ne cessa de la couvrir de baisers

et de larmes, en implorant l'assistance du divin Rédempteur, qui mourut aussi lui, innocemment sur la croix. Ensuite elle pria l'appariteur Jean Massieu et le frère Isambert d'apporter la croix de l'église voisine, et de la tenir constamment levée devant ses yeux, afin qu'elle pût regarder jusqu'à la mort l'image du Sauveur crucifié. Quand un prêtre de cette église la lui eut apportée, elle la tint embrassée longtemps avec une ferveur singulière et en se recommandant à la miséricorde de Dieu et au secours de l'archange saint Michel et de sa conductrice sainte Catherine.

Mais les Anglais trouvaient le temps long. Ils dirent à l'appariteur qui exortait Jeanne : Comment, prêtre, nous ferez-vous dîner ici ? — Et incontinent, sans aucune forme ou signe de jugement, ils l'envoyèrent au feu, en disant au bourreau : Fais ton office. A l'instant, deux valets du bourreau s'approchèrent d'elle pour la faire descendre de l'échafaud où elle était montée. Elle embrassa la croix une dernière fois, et fit un dernier salut d'adieu aux assistants, et descendit accompagnée du frère Martin L'Advenu. Quelques Anglais se précipitèrent sur elle avec rage, et la traînèrent sur le bûcher. Cependant elle ne cessait d'invoquer le nom de Jésus d'une voix lamentable, et elle s'écriait douloureusement : Ah ! Rouen ! Rouen ! seras-tu ma dernière demeure !

Ne pouvant soutenir ce cruel spectacle, plusieurs des assistants s'éloignèrent avec précipitation.

Lorsque Jeanne fut arrivée au pied du bûcher, on ceignit sa tête d'une mitre ignominieuse. On y lisait ces mots : *Hérétique, relapse, apostate, idolâtre.* Sur un tableau suspendu devant l'échafaud, on lisait en français du temps : *Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, malcréant de la foy de Ihésu-Christ, vanteresse, ydolastre, cruelle, dissolue, invocateresse de déables, schismatique et hérétique.*

Alors Jeanne monta sur le bûcher, où elle fut liée à un poteau. A côté d'elle se tenait le bon Frère Prêcheur Martin L'Advenu. Déjà les flammes s'élançaient, et le frère restait toujours à la même place, uniquement occupé de l'âme dont Dieu l'avait fait le gardien. Mais Jeanne quoique menacée et entourée elle-même par le feu, veillait sur lui ; elle le conjura de descendre du bûcher, de tenir la croix levée devant elle, et de continuer à l'exhorter et à la fortifier à haute voix.

A cet instant, Pierre Cauchon s'approcha d'elle encore une fois. Jeanne lui dit ces dernières paroles : Hélas ! je meurs par vous ! Si vous m'aviez donnée à garder aux prisons de l'Eglise, je ne serais point ici. Quant à ses révélations, elle ne voulut jamais les révoquer, et y persista jusqu'à la fin. Toujours, jusqu'à la fin de sa vie, elle maintint et assura, d'après la déposition du frère Martin L'Advenu, elle maintint et assura que les voix qu'elle avait eues étaient de Dieu, et que, quoi qu'elle eût fait, elle l'avait fait par ordre de Dieu, et ne croyait point par lesdites voix avoir été trompée. Aussi, avec le profond sentiment qu'elle avait de son innocence et de l'iniquité de ses juges, s'écriait-elle en jetant autour d'elle un regard douloureux : Ah ! Rouen ! j'ai grand'peur que tu n'aies à souffrir de ma mort !

Tous ceux qui entendirent la Pucelle, au milieu des flammes, protester de son innocence, et qui la virent, à peine âgée de dix-neuf ans, dans la fleur de sa vie, endurer avec un si héroïque courage cette mort horrible, Français et Anglais, juges et peuple furent saisis d'une immense compassion. Un des assesseurs, Jean Fabry, évêque de Démétriade, déposa plus tard : Qu'il ne croyait pas qu'il y eût au monde un seul homme dont le cœur fût assez dur pour, s'il eût été présent, ne pas être ému jusqu'aux larmes. Lui-même ne put supporter ce lamentable spectacle, et il s'en alla. L'émotion de l'évêque de Boulogne éclata avec tant de force, qu'elle attira sur lui tous les regards. Beaucoup murmuraient d'une si grande injustice, et se plaignaient que Rouen fût témoin d'une telle exécution.

Cependant il y eut quelques Anglais possédés par la méchanceté et la haine au point de rire avec une joie infernale. D'autres parmi eux, au contraire, louaient Dieu, et le remerciaient de leur avoir fait la grâce d'assister à une mort si belle et si chrétienne. Eux, les ennemis et les persécuteurs de la Pucelle, étaient forcés de lui rendre justice à l'heure de sa mort que leur propre fureur avait causée.

Quand le bourreau eut allumé les matières combustibles, et que Jeanne vit s'élever la flamme, elle s'écria à haute voix : Jésus ! Mais le bûcher était si haut, que le feu ne monta qu'avec peine et lentement autour de l'infortunée. Le bourreau lui-même, qui eût volontiers abrégé ses souffrances, fut pris d'une grande pitié.

Lorsque la fumée et les flammes entourèrent la Pucelle de toutes parts, elle demanda encore qu'on lui jetât de l'eau bénite ; puis elle invoqua encore une dernière fois le secours de l'archange Michel et des autres saints, et remercia Dieu de toutes les grâces dont il l'avait comblée. Enfin, le feu étant devenu maître de son corps, elle pencha sa tête mourante, en criant d'une voix haute et assez intelligible pour être entendue de tous les assistants : Jésus ! Jésus ! Jésus !

Ce nom, avec lequel en expirant elle dit adieu à la terre et salua le ciel, perça les cœurs même les plus durs. Près du bûcher se tenait un Anglais, qui, dans sa haine farouche, avait juré de porter de ses propres mains du bois pour brûler l'ennemie maudite de son pays. Au moment où il allait accomplir son cruel serment, il entendit le dernier cri de la

victime. Ses sens l'abandonnèrent aussitôt, il crut voir une colombe blanche qui s'élevait des flammes vers les cieux ; et frappé de terreur, il tomba à terre sans connaissance. On fut obligé de l'emporter, et il ne revint à lui qu'après avoir bu du vin. Mais son cœur ne lui laissa point de repos jusqu'à ce qu'il se fût confessé le même jour à frère Isambert, et lui eût exprimé ses remords de ce qu'il avait voulu faire à la Pucelle. Beaucoup d'autres racontaient avoir vu le nom de Jésus écrit au milieu des flammes.

Lorsque Jeanne fut morte, les Anglais firent retirer le feu pendant quelque temps, pour que le peuple fût bien assuré qu'elle n'était plus de ce monde, et qu'on ne dît pas qu'elle avait échappé d'une manière miraculeuse. Et toutefois il arriva un merveilleux événement. Quelque quantité d'huile, de soufre et de charbon que le bourreau ramassât sur le cœur et les entrailles de la Pucelle, le feu ne parvint pas à consumer ces parties de son corps. Ceci a été attesté sous la foi du serment par le bourreau lui-même, qui en fut étonné au plus haut point, comme d'un miracle. En conséquence, le cardinal d'Angleterre ordonna de jeter dans la Seine le cœur, les cendres et tout ce qui restait de Jeanne, afin qu'il ne demeurât rien d'elle qui pût être un objet de vénération.

Telle fut la mort de la Pucelle d'Orléans. Ainsi périt celle qui s'était sacrifiée pour la France, et à qui le peuple français doit de n'avoir pas été rayé de la liste des nations indépendantes. Quoique de lâches serviteurs de l'Eglise, la trahissant comme Judas trahit le Seigneur, l'eussent livrée à la mort, elle n'en resta pas moins fidèle à l'Eglise avec une inaltérable constance, elle ne lui imputa point les fautes de ses indignes ministres. De même, elle ne se détacha point de sa patrie, quoique des juges français l'eussent condamnée, et, malgré l'ingratitude de son roi, elle lui resta inébranlablement attachée. Et c'est ainsi qu'elle est le modèle achevé d'une mort sublime et vraiment chrétienne (1). Ces réflexions sont du biographe allemand de Jeanne d'Arc, dont l'excellent travail nous a beaucoup servi.

La mort de Jeanne eut lieu juste trois mois après qu'elle eut dit les paroles suivantes à ses juges, qui les ont consignées pour les siècles à venir dans les actes du procès : « Interrogez-moi dans trois mois sur ma délivrance. Mes saintes m'ont fait une promesse, sur laquelle je vous répondrai dans trois mois. Elles m'ont dit de prendre courage ; que je recevrais du secours et serais délivrée par une grande victoire ; que je ne devais point m'inquiéter de mon martyre, et que j'irais à la fin dans le paradis. »

Qu'elle ait dit vrai en ceci, c'est ce que ses propres juges durent attester à l'heure de sa mort. Beaucoup dirent qu'elle était morte comme une sainte pour son roi. Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, dit en revenant tristement de l'exécution : Nous sommes tous perdus, car une sainte personne a été brûlée. Le bourreau lui-même, pressé par une grande angoisse, se rendit dès ce jour, comme un désespéré, auprès de frère Martin L'Advenu. Il craignait que Dieu ne lui pardonnât jamais ce qu'il avait fait à une vierge si sainte, et il disait n'avoir jamais accompli une exécution qui lui eût causé tant de peine. Le repos ne rentra dans son âme qu'après qu'il se fut confessé au même religieux. Le notaire Manchon fut tellement ému de ce supplice, que, pendant un mois, il en resta terrifié, et que jamais il ne pleura tant pour chose qui lui advint. Maître Jean de l'Espée, chanoine de Rouen, dit en fondant en larmes à Jean Riquier, qui se trouvait à côté de lui : Plût à Dieu que mon âme fût dans ce même lieu où je crois l'âme de cette femme être en ce moment (2) !

Le peuple disait tout haut que Jeanne avait été immolée par la haine des Anglais, comme une victime pour la France. Le peuple montrait du doigt ceux qui avaient pris part à sa mort, et les chargeait de malédictions. Pierre Cauchon eut peur. Dès le 12 juin 1431, treize jours seulement après la mort de Jeanne, il sollicita pour lui et ses complices et obtint du roi d'Angleterre des lettres patentes, qui défendaient de les citer, à ce sujet, ni devant le Pape ni devant le concile. Cette crainte seule de voir leur procédure examinée et jugée par l'autorité supérieure est une preuve péremptoire contre eux. En outre, il fut adressé à l'empereur, aux princes de la chrétienté et aux villes de France, une circulaire où l'on rendait compte du procès de la même manière dont il avait été conduit, c'est-à-dire avec une entière mauvaise foi. Quiconque osait parler de l'injustice de cette affaire était sévèrement puni.

Mais le sort des principaux coupables fit penser à beaucoup de monde que Dieu, le juge suprême, s'était chargé de punir ceux qui croyaient échapper à toute justice humaine. Pierre Cauchon mourut subitement, l'an 1442, entre les mains de son barbier. La Pucelle lui avait dit : Je ne sais si vous êtes mon juge ou si vous ne l'êtes pas : mais prenez garde de mal juger et vous mettre en grand péril : je vous donne cet avis, afin que, si vous êtes puni de Dieu, j'aie fait mon devoir en vous le disant. Le vice-inquisiteur, Jean le Maistre, qui n'était coupable que de faiblesse et de lâcheté, disparut d'entre les hommes, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Le dur et méchant promoteur, Joseph d'Estivet, fut trouvé mort sur un fumier devant Rouen : L'Oyseleur mourut également de mort subite dans une église de Bâle ; et Micolas Midy, qui avait prêché avant l'exécution, fut emporté par la lèpre. L'an 1435,

(1) Guido Goerres, p. 380. — (2) Lebrun de Charmettes, t. IV, p. 210.

quatre ans après la mort de la Pucelle, et dans ce même château de Rouen où elle avait été enfermée, mourut le duc de Bedfort, du chagrin et de la honte que lui fit éprouver la ruine de la puissance anglaise en France. Enfin Henri VI, au nom de qui la Pucelle fut immolée, se vit détrôné deux fois, passa la plus grande partie de sa vie en captivité, et fut massacré l'an 1461, par les ordres de son cousin Edouard VII. Ainsi moururent ceux à qui Jeanne d'Arc avait dit: Vous ne me ferez pas ce dont vous me menacez, sans en éprouver du dommage dans votre corps et dans votre âme.

Ce qu'elle avait prophétisé aux Anglais avec tant de courage dans les fers, ayant déjà la mort du bûcher devant les yeux, à savoir, la ruine de leur puissance en France, s'accomplit également. Avant six ans, leur avait-t-elle dit, vous perdrez un gage plus considérable qu'Orléans. Précisément à cette époque, c'est-à-dire en 1436, Paris, la capitale du royaume tomba entre les mains du roi. Et en 1437, quand il fit son entrée au son des trompettes et à la tête de ses chevaliers, dans cette même ville qui l'avait autrefois reçu à coups de canon, et dans les fossés de laquelle Jeanne d'Arc était tombée blessée, alors se réalisèrent les paroles suivantes, qu'elle avait fait dire aux Anglais par son héraut devant Orléans : « Le roi entrera à Paris en bonne compagnie. » Rouen fut repris en 1449 : toute la Normandie et la Guyenne furent de même reconquises bientôt après ; et enfin, en 1558, lorsque la bannière blanche aux fleurs de lis flotta sur Calais, dernier boulevard de la puissance anglaise sur le continent, ce mot que la Pucelle avait prononcé à Rouen dans sa prison fut aussi vérifié : Les Anglais perdront tout en France. »

Mais, en outre, la justice qui avait été refusée à Jeanne d'Arc pendant sa vie devait lui être accordée après sa mort. Charles remplit enfin ce devoir qu'il avait négligé si longtemps. S'il avait fait avant la condamnation ce qu'exigeaient de lui l'honneur et la reconnaissance, il eut peut-être sauvé celle à qui il devait sa couronne, et qui portait des chaînes pour lui. Désormais il ne lui restait plus qu'à rétablir la mémoire de sa libératrice. L'enquête qu'il ordonna fut conduite avec tant de confiance et une si sévère impartialité qu'il ne s'est trouvé personne, pas même chez les ennemis les plus acharnés de la Pucelle, qui ait osé l'attaquer. Les juges eux-mêmes ont conservé les actes, afin que la postérité pût s'assurer de ses propres yeux, dans une affaire si importante, qu'ils n'avaient eu en vue que la vérité et la justice.

La première audition des témoins eut lieu à Rouen, l'an 1449, par ordre du roi, dès que la place fut rentrée en son pouvoir. Le cardinal-archevêque, mû par les plaintes réitérées des bourgeois sur l'iniquité qui avait souillé leur ville, ordonna un second interrogatoire. En 1455, le pape Calixte III, sur la prière des parents de Jeanne d'Arc, adressa à l'archevêque de Reims, aux évêques de Paris et de Constance, ainsi qu'à l'inquisiteur, un bref où il les chargeait d'examiner le procès, d'écouter les deux parties, et de prononcer d'après le droit et la justice.

Le 17 novembre 1445, la mère de Jeanne d'Arc, accompagnée des frères et de plusieurs parents de la victime, se présenta, les yeux en larmes, devant les juges, demandant humblement justice pour son enfant innocente, qu'elle avait élevée dans la crainte de Dieu, et que les ennemis, par haine contre le roi, avait condamnée et exécutée comme hérétique, contrairement à la conscience et à l'équité. Alors commença l'enquête, et l'on entendit les témoins, à Rouen, à Lyon, à Domremi, à Orléans, et à Paris tant sur la vie et les actes de la Pucelle que sur son procès et sa mort. Les dépositions, au nombre de cent quarante-quatre, conservées jusqu'à ce jour, proviennent des plus nobles princes, des plus célèbres capitaines et des plus braves chevaliers de la France, aussi bien que des pauvres paysans de Domremi. Les actes réunis furent soumis aux premiers savants et aux jurisconsultes par les juges eux-mêmes, qui, s'étant adjoint un conseil de docteurs, examinèrent ensuite de nouveau toute l'affaire, et prononcèrent après une mûre délibération. L'iniquité du procès entier devint manifeste à leurs yeux ; ils virent tout ce qui avait été omis, falsifié, retranché et ajouté ; comme on avait effrayé l'accusée par les menaces et la violence, et comme on l'avait maltraitée de toutes manières sans observer aucune des plus simples règles de la justice. Aussi déclarèrent-ils que tout ce procès était nul.

Quant aux apparitions de la Pucelle, ils décidèrent que, si l'on s'en rapportait aux signes qui doivent accompagner de pareilles révélations pour être jugées véritables, celles de Jeanne étaient d'une nature telle, qu'il n'y avait pas de motifs légitimes de les rejeter. Sa vie pieuse et irrépréhensible, son vœu de virginité fidèlement gardé, le malheur extrême de la France, qui avait si grand besoin du secours de Dieu, étaient autant de raisons pour croire à la réalité de ses apparitions et à la vérité de sa mission divine. En outre, ses prédictions sur des choses futures et humainement impossibles à prévoir s'étaient accomplies de manière qu'elles ne pouvaient avoir été inventées. Enfin elle s'était réellement soumise à l'Eglise, et l'abjuration qu'elle avait faite lui avait été arrachée par tromperie.

Le 7 juillet 1456, dans une assemblée solennelle, en présence de la mère et des frères de Jeanne dans le palais épiscopal de Rouen, l'archevêque de Reims prononça la sentence de réhabilitation. Il rendit compte de toute la marche suivie dans la nouvelle enquête, exposa les motifs du nouveau jugement, et déclara que les douze articles qui formaient la base du premier procès étant faux, calomnieux, frauduleusement arrangés et contraires

aux déclarations de l'accusée elle-même, étaient cassés par la justice comme nuls et sans valeur.

Cette pièce du procès de condamnation ainsi jugée et à jamais proscrite d'une instruction dont elle était l'unique base, il restait encore à prononcer sur les deux jugements rendus contre Jeanne, c'est-à-dire sur le fond même de l'affaire. C'est ce que font les juges par un second arrêt, dont la teneur suit :

« Vu tout ce qui est au procès : vu principalement les deux jugements rendus contre Jeanne d'Arc, dont le premier est qualifié jugement de *chartre*, parce qu'il la condamne à une prison perpétuelle : l'autre, jugement de *rechute*, parce qu'il la condamne comme relapse ;

« Considérant 1° la qualité des juges ; 2° la manière dont Jeanne était détenue ; 3° les récusations de ses juges ; 4° ses soumissions à l'Eglise ; 5° les appels et réquisitions multipliés par lesquels elle a soumis au Pape et au Saint-Siège ses actions et ses discours, et très instamment requis plusieurs fois que le procès fût envoyé en entier au Pape ; 6° considérant que l'abjuration insérée au procès est fausse, que celle qui a eu lieu était l'effet du dol, qu'elle a été arrachée par la crainte en présence du bourreau et du bûcher, et par conséquent tortionnaire et imprévue, et que de plus elle n'a pas été comprise par Jeanne d'Arc ;

« Vu enfin les traités des prélats et docteurs de droit divin et humain, concluant tous à l'injustice et à la nullité du procès ;

« Tout considéré, et n'ayant que Dieu en vue, les juges prononcent que le procès, l'abjuration et les deux jugements rendus contre Jeanne contiennent le dol le plus manifeste, la calomnie et l'iniquité, avec des erreurs de droit et de fait ; et, en conséquence, le tout est déclaré nul et invalide, ainsi que tout ce qui s'en est suivi, et, en tant que de besoin, est cassé et annulé, comme n'ayant ni force ni vertu. En conséquence, Jeanne, les demandeurs et leurs parents sont déclarés n'avoir encouru aucune note ni tache d'infamie à leur occasion, dont en tout événement ils sont entièrement lavés et déchargés. »

Le surplus du dispositif concerne les réparations dues à la mémoire d'une accusée innocente, condamnée et suppliciée injustement ; voici en quoi elles consistent :

« 1° Le jugement que l'on rend sera solennellement publié dans la ville de Rouen ; 2° il y sera fait en outre deux processions solennelles : la première à la place Saint-Ouen, où s'est passée la scène de la fausse abjuration ; la seconde le lendemain, au lieu même où, par une cruelle et horrible exécution, les flammes ont étouffé et brûlé Jeanne d'Arc ; 3° il y aura une prédication publique dans les deux endroits ; 4° il sera placé une croix au lieu de l'exécution, en souvenir perpétuel ; 5° enfin, il sera fait dans toutes les villes du royaume et dans tous les lieux remarquables que les juges eux-mêmes jugeront à propos de déterminer, une notable publication du jugement intervenu, afin qu'on s'en souvienne dans les temps futurs (1). »

La mémoire de Jeanne d'Arc fut ainsi juridiquement réhabilitée ; mais il y a deux de ses contemporaines qui ont encore à réhabiliter leur propre honneur ; deux de ses contemporaines qui ont encore à se justifier, devant Dieu et devant les hommes, de la conduite qu'elles ont tenue à son égard. Ces deux contemporaines encore vivantes se nomment l'Angleterre et la France.

L'Angleterre, battue par Jeanne d'Arc, l'a flétrie et brûlée, moins encore par haine que par peur : cette peur et cette haine se trahissent encore plus ou moins dans toutes les histoires anglaises. Cependant voilà plus de quatre siècles que la chose est passée. Quatre siècles peuvent suffire à une nation pour n'avoir plus peur d'une fille morte et pour oser lui rendre pleine justice. Sans parler de la chambre des pairs, où siègent les descendants des capitaines que Jeanne d'Arc a battus, que le premier jury anglais examine les pièces du procès encore existantes ; que, pour s'assurer mieux de sa propre impartialité, il suppose noblement que Jeanne d'Arc est Anglaise, et qu'ensuite il prononce ! Individu ou nation, quand on a commis une faute, le seul moyen de s'en justifier devant Dieu et devant les hommes, c'est de la confesser avec une généreuse humilité. Nul autre moyen ne satisfait la justice du temps, encore moins celle de l'éternité. Nous avons vu disparaître l'un après l'autre ceux qui ont trempé dans la mort de Jeanne d'Arc. Ceux, au contraire, qui n'ont fait que la combattre loyalement sur le champ de bataille, les Talbot et les Arundel, vivent encore dans leurs descendants : Talbot est encore le premier comte d'Angleterre, non seulement par son rang, mais par ses vertus ; naguère, il a donné à l'univers un exemple bien rare, en renonçant à toutes les préventions anglaises, pour rendre pleine justice à l'Irlande. Puisse le père de la sainte princesse Borghèse, de Thérèse Talbot (2), ou quelqu'un qui lui ressemble, persuader à l'Angleterre de rendre pleine justice à Jeanne d'Arc ! Triompher de soi est plus que triompher de l'univers.

Quant à la France, elle a tort de regarder l'Angleterre comme seule coupable envers Jeanne d'Arc. Et de vrai, Jeanne d'Arc a battu l'Angleterre et sauvé la France. Or, elle a été trahie par un Français, vendue par un Français, poursuivie par des Français, jugée et condamnée par des Français, abandonnée par les Français. Ce n'est que longtemps après sa

(1) Guido Goerres, p. 338. — (2) Morte naguère en odeur de sainteté à Rome. Son père est le comte de Schrewsburi, chef de la famille Talbot.

mort ignominieuse que la France a songé à rétablir sa mémoire. Et encore, est-ce la France du moyen-âge ; car la France philosophique et voltairienne a repris et continué l'œuvre de l'Angleterre. Si l'Angleterre a brûlé Jeanne d'Arc, la France voltairienne l'a traînée dans la boue. Voltaire, dans ses œuvres soi-disant philosophiques et historiques, emploie tous les moyens pour dégrader le caractère de celle qui a sauvé la France. Au lieu de cette jeune fille, telle que les témoins oculaires nous la représentent humble, chaste, et pieuse, paissant les troupeaux de son père, ne quittant sa famille que pour arracher la France aux Anglais, c'est une servante de cabaret, âgée de vingt-sept ans. Voici entre autres les paroles de Voltaire : « La plupart de nos historiens, qui se copient tous les uns les autres, supposent que la Pucelle fit des prédictions et qu'elles s'accomplirent. On lui fait dire qu'*elle chassera les Anglais hors du royaume,* et ils y étaient encore cinq ans après sa mort. On lui fait écrire une longue lettre au roi d'Angleterre, et assurément elle ne savait ni lire ni écrire ; on ne donnait pas cette éducation à une servante d'hôtellerie dans le Barrois, et son procès porte qu'elle ne savait pas signer son nom (1). On la fit passer pour une bergère de dix-huit ans. Il est cependant avéré, par sa propre confession, qu'elle avait alors vingt-sept années (2). » Voilà ce que dit Voltaire, philosophe et historien.

Or, nous l'avons vu, il est avéré, et par la propre confession de Jeanne, et par plusieurs témoignages juridiques, qu'elle était une bergère de dix-huit ans. Si elle écrivit une longue lettre au roi d'Angleterre, elle-même nous apprend qu'elle la dicta. Elle fit des prédictions, que vous avons vu enregistrer avant l'événement, et s'accomplir ensuite. Nous l'avons vue dire aux Anglais, non pas qu'elle les chassera du royaume, mais bien qu'avant six ans ils perdraient un gage plus considérable qu'Orléans, que le roi entrerait à Paris en bonne compagnie, et que les Anglais perdraient finalement tout en France.

On se demandera quel motif Voltaire pouvait-il avoir de dénaturer ainsi l'histoire de Jeanne d'Arc, personnage le plus français, le plus merveilleux, le plus poétique qu'il y a peut-être dans l'histoire humaine. C'est que, Parisien par la naissance, Français par la langue, Voltaire était, on le voit dans ses lettres, Anglais par l'esprit et Russe par le cœur. A tout cela, il est une cause encore plus intime. Jeanne d'Arc, la gloire et le salut de la France, était surtout chrétienne. Voltaire philosophe, Voltaire historien prépare donc la voie à Voltaire poète. Tout doit aboutir à traîner Jeanne d'Arc dans la fange d'un poème, où l'obscénité la plus ordurière le dispute à l'impiété la plus exécrable. — Et maintenant qu'a fait la France, qu'a fait sa capitale ? — Elle a fait l'apothéose de Voltaire. — Voilà ce que Paris a fait jusqu'à présent pour celle qui a sauvé la France et qui l'a sauvée malgré Paris.

La France et l'Angleterre, qui se disent les deux premières nations du monde, auraient pu, pourraient encore prendre exemple de noble générosité sur les modestes républiques de pâtres que nous avons vues se former dans les Alpes au commencement du quatorzième siècle, et que nous verrons sauvées à la fin du quinzième par un saint compatriote. Le 15 octobre 1315, les cantons confédérés de Schwitz, d'Uri et d'Unterwald consolidèrent leur antique liberté par la victoire de Morgarten, dont ils perpétuèrent le souvenir par la fondation de messes anniversaires. En 1332, ils reçoivent dans leur perpétuelle confédération la ville et le canton de Lucerne, sauf tous les droits des ducs d'Autriche, comme seigneurs de Habsbourg. Les principales familles de Lucerne, qui en avaient eu jusqu'alors toute l'administration, complotent d'égorger dans une nuit tous les partisans de la confédération suisse, et de livrer la ville au duc d'Autriche. Les conjurés ayant remarqué un petit garçon qui les avait entendus par hasard, ils lui font jurer de n'en rien dire à personne. L'enfant leur tient ainsi parole. Il entre dans l'estaminet des bouchers, et, s'adressant au fourneau, il lui raconte ce qu'il vient de voir et d'entendre, et pourquoi il n'en peut dire mot à âme qui vive. Les auditeurs avertissent les magistrats ; on arrête les conjurés ; les trois cantons, avertis dans la nuit, envoient aussitôt des troupes ; on ôte le gouvernement au petit nombre des premières familles, et on le transporte à un sénat de trois cents membres, réservant à la commune le reste de la souveraineté. Par la bienveillante et prudente entremise des trois cantons, nul des conjurés ne fut puni de mort, ni exclu de la liberté commune ou des dignités : reconnaissance et crainte devaient guérir peu à peu leur dépit et leurs regrets (3). En 1334, lors d'une nouvelle paix avec l'Autriche, l'empereur reconnut légitime la confédération perpétuelle des quatre cantons.

L'an 1338, la ville de Berne se vit menacée par une puissante coalition de princes et de seigneurs. L'alliance temporaire qu'elle avait faite avec les trois cantons venait d'expirer. Toutefois, ceux d'Underwald répondirent à ses messagers, qui réclamaient leur assistance : L'amitié véritable se montre dans le besoin ; retournez à Berne, dites à vos concitoyens que le peuple de la confédération leur fera voir bientôt comme il pense. Les trois cantons envoient sans délai l'élite de leurs guerriers, au nombre de neuf cents ; parmi ceux d'Uri était encore Guillaume Tell. Le 20e de juin,

(1) *Diction. philosoph.*, art. *Jeanne d'Arc.* — (2) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, c. LXXX. — (3) Jean de Muller, *Hist. de la Suisse*, l. II, c. I, t. II, p. 92, édit. allemande de Reutlingen, 1824.

ils campaient devant Berne. Le prêtre Dibold fit une exhortation à l'armée. L'ennemi s'enorgueillissait de son grand nombre ; mais Dieu punit la présomption et bénit le courage. Saint Vincent et saint Ours, patrons de Berne et de Soleure, avaient conquis le ciel, parce qu'ils avaient sacrifié leur vie pour une cause juste. Dans un combat légitime, tel que le combat pour leur pays, la victoire est à eux ; la mort pour la patrie assure le ciel, et celui qui ne meurt pas, Dieu le réserve à la liberté et à la gloire. Nuit et jour, hommes et femmes faisaient des prières publiques, des processions et des aumônes. Le repos ne fut pas long : à minuit, le général de Berne, Rodolphe, châtelain d'Erlac, donna le signal du départ pour Laupen, qu'assiégeait l'ennemi. Il faisait clair de lune. A la tête de l'armée marchait le prêtre Dibold, tenant en ses mains le Saint-Sacrement. Toutes les femmes et tous les enfants restèrent prosternés tout le jour aux pieds des autels, dans les églises et les chapelles, en attendant le soir.

La bataille s'étant donnée, les confédérés remportèrent une victoire complète. L'ennem laissa sur le champ de bataille quatre-vingts comtes ou seigneurs, et vingt-sept bannières. Berne y perdit un Jean de Haller. Les vainqueurs étant revenus sur le champ de bataille, après avoir poursuivi les fuyards, se jetèrent à genoux et rendirent à Dieu des actions de grâces. De grand matin, ils se remirent en route pour Berne, ayant à leur tête le prêtre Dibold. Ceux de Berne et les trois cantons jurèrent alliance. Berne enfin ordonna que tous les ans on célébrerait ce jour par des processions solennelles, avec la croix, les bannières et les reliques des saints, et par des distributions d'aumônes aux pauvres(1). Cette guerre fut suivie d'une paix générale en 1341. Rodolphe d'Erlac fut supplié d'accepter la tutelle des enfants d'un comte ennemi qui avait péri à Laupen, tant les ennemis même avaient confiance dans sa vertu (2).

En 1350, la ville de Zurich, menacée dans sa liberté par une conjuration, comme autrefois Lucerne, entre dans la confédération suisse en 1351. Elle est menacée de la guerre par le duc Albert d'Autriche ; il veut faire marcher contre elle le canton de Glaris, qui ne s'y croit pas obligé, qui entre lui-même dans la confédération suisse en 1352, et s'en montre digne en remportant la victoire de Néfels : peu après, ceux de Zurich en remportent une autre à Taitvil. C'était une loi de la confédération, que celui qui fuyait devant l'ennemi était puni de mort, et ses descendants déclarés infâmes jusqu'à la troisième génération. Le canton de Zug, qui devait servir à l'Autriche de porte toujours ouverte contre la confédération suisse, y entre lui-même, sauf les droits légitimes des tiers. Une guerre s'ensuit, mais sans action décisive ; l'ennemi cherche à désunir les confédérés, mais en vain : Berne devient Suisse à toujours ; la paix se conclut en 1358. Il y avait alors huit cantons : Schwitz, Uri, Unterwald, Lucerne, Berne, Zurich, Zug et Glaris ; les trois premiers seuls étaient confédérés avec tous les autres, qui ne l'étaient pas toujours entre eux : ils formaient ainsi l'âme de tout le corps. Voici quel était leur esprit. Trois nobles de l'Unterwald ayant entraîné ce canton à violer en quelque chose le pacte fédéral de Berne, et en ayant été convaincus juridiquement, ils furent condamnés par le peuple d'Unterwald lui-même à la privation perpétuelle de tous droits et honneurs, eux et leurs descendants, pour avoir attiré à leur patrie opprobre et préjudice. C'était une honte alors d'être injuste.

En 1386, éclata une guerre générale des seigneurs contre la confédération suisse. Les seigneurs avaient à leur tête le duc Léopold d'Autriche. Les confédérés n'avaient d'autre secours que leur union et leur courage. Uri, Schwitz et Unterwald mandèrent à Berne d'envoyer son contingent fédéral. Berne s'excusa peu généreusement. Ce qu'ayant entendu, les conférés gardèrent le silence. Léopold, avec son armée, assiégeait la petite ville de Sempach, à trois lieues de Lucerne. Le 9 juillet, il vit les confédérés déboucher d'une forêt sur une hauteur. Il fait mettre pied à terre à sa cavalerie et éloigner les chevaux, afin de présenter sur toute la ligne un front impénétrable et meurtrier de lances sur quatre rangs. La plupart des nobles, le duc Léopold lui-même, se moquaient de quelques vieux guerriers qui n'étaient pas sans inquiétude et conseillaient plus de précautions. Les Suisses se jettent à genoux et adressent à Dieu leurs prières, suivant la coutume ; puis ils s'élancent à grands cris et au pas de course contre les rangs ennemis, s'efforçant de les rompre, afin de sabrer librement à droite et à gauche. Mais les boucliers opposent un mur impénétrable, et les lances une forêt de pointes de fer. Déjà soixante Suisses ont succombé : leur petite armée court risque d'être enveloppée par un ennemi beaucoup plus nombreux.

Dans ce moment critique, Arnold de Winkelrid, du pays d'Unterwald, dit à ses compagnons : Je vais vous frayer un passage. Il sort des rangs et s'écrie : Chers confédérés, ayez soin de ma femme et de mes enfants, souvenez-vous de ma famille! En même temps, arrivé devant l'ennemi, il saisit dans ses bras le plus de lances qu'il peut, les enfonce dans sa poitrine, et, comme il était grand et fort, il les abaisse jusqu'à terre. Aussitôt ses compagnons d'armes de passer par-dessus son cadavre, les autres bataillons de les suivre, de tuer à droite et à gauche. Le chevalier qui portait la bannière d'Autriche succombe à ses blessures ; le duc Léopold s'élance et la relève pleine de sang ; ses plus chers amis meurent

(1) Jean de Muller, l. II, c. I, t. II, p. 180 et seq. — (2) *Ibid.*, p. 196.

à ses côtés ; de douleur il s'écrie : Tant de comtes et de seigneurs sont allés à la mort avec moi, je veux mourir honorablement avec eux ! Il se dérobe à ses amis, se jette au plus fort de la mêlée, cherche la mort. L'ennemi pénètre de toutes parts. Dans la presse, Léopold est renversé à terre et se bat en désespéré. Un homme du commun, du canton de Schwitz, qui ne le connaît pas ou ne veut pas le connaître, lui porte un coup mortel. Un de ses porte-bannières le voyant expiré, se jette sur son cadavre et y meurt, pour le préserver d'être foulé aux pieds. Cependant les bataillons autrichiens cherchent vainement des yeux leur prince ; saisis de terreur, ils commencent à fuir. — Amenez les chevaux, s'écrient les chevaliers. Mais il n'y en avait plus. Les valets, ayant aperçu que les Suisses avaient l'avantage, étaient montés sur les chevaux de leurs maîtres et avaient fui les premiers : à peine en voyait-on encore la poussière. Les maîtres, accablés de leur pesante armure, dévorés par la chaleur et la soif, n'eurent plus qu'à vendre chèrement leur vie. Six cent cinquante-six comtes, seigneurs et chevaliers restèrent sur le champ de bataille ; en sorte que la splendeur de la cour d'Autriche fut anéantie en plusieurs années, et qu'on disait dans le pays : Dieu a tenu son lit de justice, et il a puni l'insolence présomptueuse des nobles.

Le lendemain, les Suisses proclamèrent un armistice pour enterrer les morts. Le prince d'Autriche, avec soixante seigneurs, fut transporté dans le monastère de Kœnigsfeld, où reposait déjà l'empereur Albert, tué en ce lieu. Vingt seigneurs d'Argovie furent inhumés dans les tombeaux de leurs ancêtres ; tous les autres, enterrés sur le champ de bataille. Pour le repos des âmes, sans distinction d'amis ou d'ennemis, on fonda à perpétuité un service anniversaire. Voici en quels termes on l'annonçait tous les ans : Souvenons-nous pour l'amour de Dieu, de tous ceux qui sont restés sur ce champ de bataille, tant des nôtres que des Autrichiens, dont se fait aujourd'hui anniversaire et mémoire. Une chapelle solitaire rappelait le souvenir d'Arnold de Winkelrid, qui décida par son dévouement cette glorieuse journée (1).

L'an 1388, ceux de Glaris remportèrent tout seuls une autre victoire sur les Autrichiens. Les vainqueurs passèrent la nuit sur le champ de bataille à remercier Dieu, la sainte Vierge, saint Fridolin, seigneur du pays, et saint Hilaire ou *Hilarius*, dont le canton de Glaris a pris son nom (2). Cette guerre fut suivie d'une paix de sept ans, et ensuite d'une autre de vingt. Au commencement du quinzième siècle, le canton d'Appenzell, après plusieurs victoires, mérita d'être reçu dans la confédération.

Aujourd'hui encore, au pays d'Unterwald, en la petite église de Saxlen, sous le grand autel, se voit le squelette d'un homme marqueté d'or et de diamants, portant à son cou les décorations de plusieurs ordres militaires, entre autres la croix de Saint-Louis et la croix d'honneur. C'est un guerrier suisse du quinzième siècle, qui se battait le chapelet d'une main et l'épée de l'autre, et qui, après avoir quitté les armes, sauva de sa ruine toute la confédération. Les ordres modernes dont il porte les insignes sont des décorations que ses descendants ont gagnées au service étranger. Cet homme est appelé par ses compatriotes frère Klaus : c'est le bienheureux Nicolas de Flue, et que l'Eglise honore communément le 22 mars (3).

Il naquit dans la vallée supérieure d'Unterwald, le 21 mars 1417, au moment même où les prélats de l'Eglise catholique siégeaient au concile de Constance. La cabane de ses parents était placée dans une contrée paisible et boisée, près de la haute montagne de Saxlen. Non loin est ce beau lac des quatre cantons, qu'entourent de riantes prairies, couvertes d'un gazon épais et semées de fleurs odorantes; son onde est claire comme un miroir ; on aperçoit au fond des eaux toutes les plantes aquatiques qui s'y baignent et tous les poissons qui s'y jouent. A l'entour, des montagnes s'élèvent de ce bassin de cristal qui baigne leur pied, jusque dans les régions azurées de l'air ; sur leur penchant, ce sont de tous côtés de jolies huttes de bergers, de sombres forêts qui les protègent, des troupeaux qui y paissent et animent le paysage. Enfin leurs cimes superbes, couvertes d'une neige éternelle, s'élancent à une hauteur immense, dominant tout ce qui les environne. Sur les bords du lac, dans les vallées et sur les collines, sont situés de charmants villages, de belles églises et de modestes chapelles. On voit s'élever maintes croix, comme pieux souvenir, là où s'est faite une bonne action, où s'est commis un crime, ou bien encore là où l'aspect sauvage et effrayant de la nature révèle à l'homme qu'il est coupable et tourne son cœur à Dieu. Quatre cantons, Uri, Schwitz Lucerne et Unterwald, pays natal du frère Nicolas, entourent ce beau lac. Tout cela forme un magnifique pays de montagnes, qui remue et élève l'âme humaine par sa grandeur et sa variété ; car tous les contrastes en ces lieux se succèdent rapidement : ici des cascades écumantes ; là des ruisseaux clairs et paisibles, ici des prés riants, là des gorges sombres dans la profondeur desquelles le soleil ne pénètre qu'une fois l'année ; à côté des vallées couvertes de populations heureuses et de superbes troupeaux, s'élèvent des rochers et des glaciers que n'a jamais foulés le pied du chasseur de chamois.

Nicolas de Flue était né dans une de ces vallées solitaires dont le silence n'est inter-

(1) Jean de Muller, l. II, c. VI, t. II, p. 469. et seq. — (2) *Ibid.*, 501. — (3) *Acta SS.*, 22 *mart.* Godescard, 31 mars.

rompu que par le bruit des clochettes des troupeaux, par le chant sauvage des oiseaux et par le murmure des torrents des Alpes. Il descendait d'une famille de bons et pieux bergers, où l'on se transmettait de père en fils les anciennes vertus des Suisses et qui jouissait depuis plusieurs siècles de l'estime et du respect de ses concitoyens. Ses parents avaient une honnête aisance; ils étaient pleins de modération et craignaient Dieu. Ils firent ce qu'avaient fait leurs pères et leurs aïeux, restèrent fermement attachés à la foi de l'Église et soumis aux magistrats; ils élevèrent leurs enfants dans tout ce qui était bon, et prirent de leurs troupeaux un soin infatigable. Puis ils s'endormirent tranquillement, et s'en allèrent à Dieu pleins de confiance; car ils avaient marché devant lui aussi fidèlement que les patriarches sur les bords du Jourdain.

Le jeune Nicolas grandit sous leur tutelle, et, comme s'en souvenaient encore après sa mort des vieillards de soixante-dix ans, il se montra toujours un enfant pieux et obéissant, observateur fidèle des avis de ses parents, aimant la vérité, doux et affable envers tout le monde. Ce qui le distingua des hommes ordinaires, ce fut, dès les jours de son enfance, la tendance de son esprit, toujours tourné vers la source suprême du bon et du beau. Ceux qui l'entouraient remarquèrent plus d'une fois qu'après le rude travail de toute une journée dans les prairies, comme on revenait le soir au logis, il disparaissait à la dérobée pour aller prier dans quelque lieu caché. Son esprit parvint de bonne heure à mortifier assez son corps pour pouvoir se livrer sans distraction aux plus hautes contemplations. Quand quelqu'un, par bienveillance, l'avertissait de ne point ruiner sa santé dans sa jeunesse par des jeûnes aussi rudes, il répondait avec douceur que telle était à son égard la volonté de Dieu.

Malgré sa dévotion fervente et austère, il n'était jamais triste et sombre, mais en tout temps affable et joyeux, et il remplissait tous les devoirs de sa condition : dans sa vingt-troisième année, sur l'appel des magistrats, il porta les armes dans la campagne de Zurich ; il le fit encore quatorze ans plus tard, lors de l'occupation de la Thurgovie, où il commanda comme capitaine une compagnie de cent hommes. Il avait employé tant de bravoure dans cette guerre, que son pays lui décerna comme récompense une médaille d'or. Une circonstance plus honorable encore de la même expédition, c'est que le monastère de la vallée Sainte-Catherine le révère encore aujourd'hui comme son libérateur. Ce fut grâce à ses exhortations que les Suisses renoncèrent à mettre le feu à ce monastère pour en chasser les ennemis, lesquels l'abandonnèrent d'eux-mêmes bientôt après. A la guerre, Nicolas portait d'une main son épée, de l'autre son chapelet ; il se montra toujours à la fois guerrier sans peur et chrétien miséricordieux, protégeant la veuve et l'orphelin, et il ne permettait pas que les vainqueurs se livrassent à des actes de violence envers les vaincus.

Parvenu à l'âge d'homme, Nicolas se maria pour obéir à ses parents ; il choisit parmi les vierges de la contrée une vertueuse jeune fille nommée Dorothée. Ils vécurent ensemble dans l'union et la paix, et engendrèrent dix enfants, cinq garçons et cinq filles, dont sortit une grande et honorable famille qui ne perdit jamais le souvenir de ses ancêtres : il existe encore à présent des descendants du bienheureux frère Nicolas. Il eut tellement à cœur l'éducation de ses enfants que l'un de ses fils, pendant la vie de son père, parvint à la plus haute dignité du pays, et qu'un autre l'obtint après sa mort ; un troisième, qu'il fit étudier à Bâle et à Paris, devint curé de Saxlen. Nicolas lui-même fut élu à l'unanimité gouverneur et juge d'Obwalden ; nous savons de sa propre bouche quelle fut sa conduite dans cette place importante. Le curé, Henri Im Grund, son ami et le directeur de sa conscience, a révélé après sa mort ce qu'il lui avait dit un jour à ce sujet : « J'ai reçu de Dieu en partage un esprit droit. J'ai été souvent consulté dans les affaires de ma patrie ; j'ai aussi prononcé beaucoup de sentences; mais, moyennant la grâce divine, je ne me souviens pas d'avoir agi en quelque chose contre ma conscience. Je n'ai jamais fait acception de personnes, et ne me suis jamais écarté des voies de la justice. » La haute charge de landamman lui fut décernée par l'assemblée du pays à plusieurs reprises ; mais il craignit cette grande responsabilité, et, sans doute, il sentait aussi que Dieu lui avait réservé quelque chose de plus grand. Nicolas de Flue vivait ainsi depuis cinquante ans pour le bien de sa patrie et de sa famille, lorsqu'en 1467, un grand changement s'opéra dans son existence.

Tandis qu'il accomplissait fidèlement tous les devoirs que lui imposait sa condition, il sentit dans son intérieur croître de plus en plus le penchant à mener une vie plus haute avec Dieu dans la solitude. Voici là-dessus le témoignage de son fils aîné, Jean de Flue. « Mon père est toujours allé se coucher en même temps que ses enfants et ses domestiques ; mais, toutes les nuits, je l'ai vu se lever de nouveau, et l'ai entendu prier dans sa chambre jusqu'au matin. » Maintes fois il se rendit aussi, dans le silence de la nuit, à la vieille église voisine de Saint-Nicolas, ou en d'autres lieux saints ; ces paisibles promenades étaient pour lui les heures les plus heureuses de sa vie. Ce qui le poussa de plus en plus à céder à l'impulsion intérieure de ne plus vivre que dans la contemplation des vérités éternelles, ce furent de fréquentes visions miraculeuses où Dieu l'engageait à prendre ce parti. Ainsi il vint un jour dans un de ses biens, nommé Bergmatt, pour visiter son troupeau. Il s'agenouilla sur l'herbe, et com-

mença, comme c'était son habitude, à prier du fond de son cœur et à considérer les merveilles de la grâce divine.

Alors Dieu lui accorda cette vision. Il vit un lis odoriférant, blanc comme la neige, sortir de sa bouche et s'élever jusqu'au ciel. Tandis qu'il prenait plaisir au parfum et à la beauté de la fleur, son troupeau venait vers lui en bondissant, et il y avait dans le nombre un cheval superbe. Comme il se tournait de ce côté, le lis s'inclina, se courba vers le cheval, qui accourut et le lui tira de la bouche. Nicolas reconnut par là que son trésor était dans le ciel, mais que les biens et les joies célestes lui seraient enlevés, si son cœur restait trop attaché aux choses de la terre. Une autre fois qu'il vaquait aux occupations de sa maison, il vit venir à lui trois hommes d'un extérieur pareil et vénérable, et dont les manières et les discours ne respiraient que la vertu. L'un deux commença ainsi à l'interroger : Dis-nous, Nicolas, veux-tu te remettre corps et âme en notre pouvoir. — Je ne me donne à personne d'autres, répondit-il, qu'au Dieu tout-puissant, que j'ai longtemps désiré servir de mon âme et de mon corps. — A ces mots, les étrangers se retournèrent l'un vers l'autre en souriant, et le premier reprit : Puisque tu t'es donné tout entier à Dieu et que tu t'es engagé à lui pour jamais, je te promets que, dans la soixante-dixième année de ton âge, tu seras délivré de toutes les peines de ce monde. Reste donc ferme dans ta résolution et tu porteras dans le ciel une bannière victorieuse au milieu de la milice de Dieu, si tu as porté avec patience la croix que nous te laissons. Après ces paroles, les trois hommes disparurent.

Cette apparition et d'autres semblables l'affermirent plus que jamais dans sa résolution de quitter le monde ; il finit par la déclarer à sa vertueuse épouse, et la pria de lui donner, pour l'amour de Dieu, la permission de remplir la vocation que Dieu lui marquait. Elle y consentit avec une résignation tranquille, et Nicolas se mit alors sérieusement à tout régler dans sa maison ; il assigna à chacun de ses enfants sa part d'héritage. En 1467, il rassembla toute sa maison, son vieux père septuagénaire, sa femme, ses enfants et ses amis ; il parut devant eux, pieds nus et tête nue, revêtu seulement d'une longue robe de pèlerin, le bâton et le chapelet à la main ; il les remercia pour tout le bien qu'ils lui avaient fait, les exhorta pour la dernière fois à craindre Dieu avant tout, à ne jamais oublier ses commandements ; puis il leur donna sa bénédiction, et partit. Il témoigna souvent par la suite combien cette séparation lui avait été douloureuse, en remerciant toujours Dieu avant tout de l'avoir rendu capable de surmonter, pour le servir, l'amour qu'il portait à sa femme et à ses enfants.

Nicolas se mit paisiblement en route vers la contrée où Dieu voudrait le conduire ; il ne voulait pas rester dans son pays, craignant de devenir un sujet de scandale, et d'être pris pour un imposteur qui se donne une apparence de sainteté. A travers les vallées fertiles et les forêts verdoyantes de sa patrie, il arriva aux limites de la confédération, à un endroit où il pouvait voir au-delà des frontières, la petite ville de Liestall ; il y eut une vision merveilleuse. La ville, avec ses maisons et ses tours, lui parut entourée de flammes. Effrayé de ce spectacle, il regarda autour de lui, et s'entretint avec un paysan qu'il trouva dans une métairie. C'était un bon et honnête campagnard, auquel, après d'autres entretiens, il découvrit sa résolution, en le priant de lui indiquer un lieu retiré pour l'accomplir. Cet homme trouva le projet bon et louable, mais lui conseilla de rentrer dans sa patrie, parce que les confédérés n'étaient pas toujours bien accueillis partout : on pourrait, ajouta-t-il, le voir de mauvais œil et troubler sa retraite ; d'ailleurs, il y avait assez de déserts en Suisse pour pouvoir y servir Dieu en paix. Le frère Nicolas remercia son hôte de ce bon avis, et reprit le même soir le chemin de son pays. Il passa la nuit dans un champ en plein air, et pria Dieu de l'éclairer sur le but de son pèlerinage. Bientôt il s'endormit, le cœur toujours triste ; mais voilà tout à coup qu'il se vit entouré d'une vive clarté, il lui sembla qu'un lien le ramenait vers sa patrie. Cette clarté surnaturelle pénétra tout son intérieur et le fit souffrir comme s'il avait senti le tranchant d'un couteau.

Depuis la vision qu'il eut à cette place, où il existe encore aujourd'hui une chapelle avec son portrait, Nicolas de Flue, pendant les vingt ans qu'il vécut encore, ne prit plus d'autre aliment ni d'autre boisson que la sainte Eucharistie qu'il recevait tous les mois. Cela se fit par la grâce du Dieu tout-puissant, qui a créé de rien le ciel et la terre, et peut les conserver comme il lui plaît. Ce miracle, comme le dit Jean de Muller, l'historien de la confédération suisse, fut examiné pendant sa vie, raconté au loin, livré à la postérité par ses contemporains, et tenu pour incontestable, même après le changement de confession religieuse (1).

Le lendemain matin, frère Nicolas se leva et alla le même jour, sans s'arrêter, jusqu'au Melchthal, sa patrie. Comme il avait fait vœu de pauvreté perpétuelle, il ne rentra point dans sa maison, mais se rendit dans un de ses pâturages, appelé le Kluster. Là il se fit une petite cabane de branches et de feuillages sous un mélèze vigoureux, au milieu d'épais buissons d'épines. Il resta là, sans que personne le sût, jusqu'au huitième jour, ne mangeant ni ne buvant, mais absorbé dans la prière et dans la méditation des choses divines ; c'est alors que quelques chasseurs le découvrirent en poursuivant le gibier dans ce

(1) Jean de Muller, *Hist. de la Suisse*, l. V, c. II, t. V. p. 248.

désert. Ils en parlèrent à son frère, Pierre de Flue, qui vint le supplier de ne pas se laisser mourir de faim dans une solitude aussi sauvage. Frère Nicolas l'engagea à être sans inquiétude à son égard, parce qu'il n'avait encore éprouvé aucun mal jusqu'ici.

Cependant, pour n'avoir pas l'air de tenter Dieu, il fit appeler secrètement un prêtre vénérable, curé à Kerns, Oswald Isner. Celui-ci a rendu le témoignage suivant, après la mort de l'ermite, comme on peut le lire dans le livre de la paroisse de l'an 1488 : « Quand le père Nicolas eut commencé à s'abstenir d'aliments naturels, et qu'il eut ainsi passé onze jours, il m'envoya chercher et me demanda secrètement s'il devait prendre quelque nourriture, ou bien continuer son épreuve. Il avait toujours désiré de pouvoir vivre sans manger, pour se séparer du monde d'autant mieux. J'ai touché quelquefois ses membres, où il ne restait que peu de chair ; tout était desséché jusqu'à la peau ; ses joues étaient absolument creuses et ses lèvres amaigries. Quand j'eus vu et compris que cela ne pouvait venir que de la bonne source de l'amour divin, j'ai conseillé au frère Nicolas de persister dans cette épreuve aussi longtemps qu'il pourrait la supporter sans danger de mort, puisque Dieu l'avait soutenu sans nourriture pendant onze jours. C'est ce que fit le frère Nicolas ; dès ce moment jusqu'à sa mort, c'est-à-dire vingt ans et demi, il continua de n'user d'aucune nourriture corporelle. Comme le pieux frère était plus familier peut-être avec moi qu'avec tout autre, je l'ai maintes fois accablé de questions et lui ai fait les plus vives instances pour savoir comment il soutenait ses forces. Un jour, dans sa cabane, il me dit en grand secret que, quand il assistait à la messe et que le prêtre communiait, il en recevait une force qui seule lui permettait de rester sans manger et sans boire, autrement il ne pourrait y résister. »

Quand le bruit de cette vie miraculeuse se fut répandu, une foule de personnes accoururent de toutes parts pour voir l'homme que Dieu avait honoré d'une telle grâce, et pour s'en convaincre par leurs propres yeux. On peut bien penser qu'aucun bûcheron n'allait abattre un arbre dans ce canton, aucun berger visiter ces prairies, sans chercher l'entretien du merveilleux habitant de la solitude. Sa vie calme en fut tellement troublée, qu'il voulut chercher un refuge plus isolé encore et moins accessible aux hommes. Après avoir parcouru dans cette vue plusieurs vallées des plus sauvages, il vit enfin, au-dessus d'une gorge sombre, à travers laquelle la Melk se précipite en mugissant, descendre du ciel quatre lumières étincelantes comme des cierges allumés. Obéissant à ce signe de la volonté de Dieu, il se bâtit là une petite hutte entourée d'épais taillis, situés seulement à un quart de lieue de distance de sa femme et de ses enfants. Mais cette même année ses voisins, les habitants d'Obwalden, édifiés par sa vie sainte, et sachant par toute sa vie passée qu'il n'était ni un vain enthousiaste ni un imposteur, lui bâtirent une chapelle avec une cellule aussi petite qu'il la voulait avoir, et lui en firent présent pour lui marquer leur attachement. Frère Nicolas entra dans cette nouvelle demeure, et y continua de servir Dieu de tout son corps et de toute son âme.

Cependant la renommée de sa vie extraordinaire et surnaturelle retentit au loin, et bien des hommes se refusèrent à croire qu'un homme pût vivre aussi miraculeusement de la seule grâce de Dieu. Tandis que ceux-ci regardaient sa vie comme une imposture, beaucoup d'autres y ajoutèrent foi. Voulant vérifier le fait, les magistrats envoyèrent des gardes, qui, pendant un mois, occupèrent jour et nuit toutes les avenues de cette retraite, afin que personne n'y portât des vivres.

Le prince évêque de Constance usa d'un autre moyen : il envoya sur les lieux son suffragant, l'évêque d'Ascalon, avec ordre de ne rien négliger pour acquérir une certitude complète des faits qu'on lui avait rapportés, et pour démasquer l'imposture s'il la reconnaissait. L'évêque se rendit à Saxlen, bénit d'abord la chapelle à côté de la cellule de Nicolas, puis entra chez le pieux solitaire, et lui demanda quelle était la première vertu du chrétien. Frère Nicolas répondit : La sainte obéissance. Eh bien ! reprit l'évêque aussitôt, si l'obéissance est ce qu'il y a de meilleur et de plus méritoire, je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de manger ces trois morceaux de pain, et de prendre ce vin béni de saint Jean. Nicolas pria l'évêque de le dispenser de cette obligation, à cause que cela lui serait excessivement pénible et douloureux ; il l'en pria à diverses reprises et avec instance ; mais l'évêque ne voulut point céder. Alors frère Nicolas obéit. Mais à peine eut-il avalé quelque peu de pain et de vin, qu'il lui survint une si forte douleur d'estomac, que l'on craignit qu'il n'expirât sur l'heure. Le suffragant étonné et confus, lui fit des excuses, et déclara que ce qu'il venait de faire lui avait été ordonné par l'évêque de Constance, qui voulait éprouver par l'obéissance du frère si sa voie était de Dieu ou du malin esprit.

L'archiduc Sigismond d'Autriche envoya également son médecin, le savant et habile Burcard de Hornek, afin qu'il observât attentivement Nicolas durant plusieurs jours et plusieurs nuits. Frédéric III, empereur d'Allemagne, lui envoya aussi des délégués pour l'examiner ; mais toutes ces perquisitions et recherches ne servirent qu'à confirmer la vérité ; tous ceux qui le visitèrent furent tellement frappés de la piété et de l'humilité du serviteur de Dieu, que tous leurs doutes s'évanouirent, et qu'ils se séparèrent de lui pénétrés du plus profond respect, pour aller annoncer ce miracle à toute la chrétienté. Nicolas lui-même ne s'en vanta jamais ; il croyait que Dieu lui avait fait une bien plus grande grâce en le rendant capable de triompher de son

amour pour les siens, en lui faisant obtenir leur consentement à sa renonciation au monde, et en ne lui laissant pas éprouver trop vivement le désir de retourner auprès d'eux. Quand on lui demanda comment il pouvait exister sans manger, il avait pour coutume de répondre : Dieu le sait !

Pour constater le fait de cette vie extraordinaire, on inscrivit dans les archives de Saxlen ce qui suit : « Qu'il soit fait savoir à tous et à chacun que, dans l'année quatorze cent quatre-vingt-sept, vivait un homme du nom de Nicolas de Flue, né et élevé près de la montagne, dans la paroisse de Saxlen ; il a abandonné père et frères, femme et enfants, cinq fils et cinq filles, et s'en est allé dans la solitude qu'on nomme le Ranft, où Dieu l'a soutenu sans nourriture ni boisson jusque aujourd'hui où le fait est écrit, c'est-à-dire pendant dix-huit ans. Il a toujours été d'un esprit éclairé, d'une vie sainte ; ce que nous avons vu et savons en vérité. Prions donc, afin que, délivré de la prison de cette vie, il soit conduit là où Dieu sèche les larmes aux yeux de ses saints. »

Le bienheureux Nicolas de Flue vivait ainsi paisiblement dans la solitude, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. Seulement, le dimanche et les jours de fête, il abandonnait sa cellule, et assistait, comme tous les enfants de la paroisse, au service divin dans l'église de Saxlen, ne voulant en rien être distingué des autres. De même, on le voyait se rendre annuellement à Lucerne pour la grande procession, et visiter les lieux de célèbres pèlerinages, ainsi que ceux où l'Eglise accordait quelque indulgence. Quand la route lui fut devenue trop pénible à cause de son âge avancé, et que les riches dons des personnes pieuses lui permirent de fonder dans cette solitude le service d'un chapelain, il entendit tous les jours la messe dans sa propre chapelle ; il s'y confessait et recevait la sainte communion trois fois par mois.

Du reste, tous ses jours se ressemblaient, s'écoulant dans une paix profonde, que ne pouvaient altérer les passions basses des hommes charnels ; telles sont les cimes élevées des monts de sa patrie, qui souvent resplendissent des rayons éclatants du soleil, quand à leurs pieds d'épais nuages se sont abaissés sur les vallées.

Il consacrait au service de Dieu tout le temps qui s'écoulait depuis minuit jusqu'à midi ; c'était alors qu'il priait, qu'il considérait la miséricorde de Dieu dans le gouvernement du genre humain ; c'est alors qu'il méditait avant tout la vie et la passion de Jésus-Christ notre Sauveur, qui, comme il le disait, lui communiquait une force miraculeuse, une nourriture surnaturelle. Il ne possédait aucun livre ; mais voici entre autres prières qui échappaient aux élans de son cœur, celle qu'il ne manquait jamais de dire chaque jour :

« O Seigneur ! enlevez tout ce qui m'éloigne de vous ! — O Seigneur ! faites-moi don de ce qui mène à vous ! — O Seigneur ! enlevez-moi à moi-même, et donnez-moi tout à fait à vous ! »

Le sujet de cette courte oraison, c'est-à-dire le désir de devenir sans cesse plus semblable à Dieu, de devenir saint comme le Père qui est dans les cieux, était le but unique de toute sa vie.

Souvent, au milieu de ses prières et de ses méditations, l'ardeur de la contemplation l'emportait dans un monde supérieur ; devant cette vive lumière, ses yeux corporels se fermaient, les yeux intérieurs de son âme s'ouvraient, ses regards pénétraient cet autre monde qui rayonne de la magnificence divine. Dans ces heures d'extase, où son âme veillait, il ressemblait extérieurement à un homme endormi ou mort. Un jour, ceux qui le trouvèrent dans cet état l'ayant éveillé, et lui ayant demandé ce qu'il lui arrivait, ce qu'il faisait, il répondit qu'il avait été bien loin, et qu'il avait eu des jouissances infinies.

Pendant le reste de la journée, de midi jusqu'au soir, il recevait ceux qui le visitaient; ou bien, quand le temps était beau, il parcourait les montagnes en priant, visitait son ami le frère Ulric, et s'entretenait avec lui des choses célestes. Ulric était un gentilhomme allemand, originaire de Bavière, qui, après des aventures inconnues, avait quitté le monde pour se fixer auprès de Nicolas dans cette solitude. Etabli dans le creux d'un rocher, il y menait une vie semblable ; seulement il ne pouvait se passer d'aliments, et de pieux campagnards le pourvoyaient. Le soir, frère Nicolas reprenait ses prières ; puis il allait prendre un repos bien court sur sa couche qui ne consistait qu'en deux planches, avec un morceau de bois ou une pierre pour oreiller ; il se réveillait bientôt pour prier encore.

Le nombre de ceux qui visitèrent cet homme si parfaitement séparé du monde devint bientôt infini. Sa vie sainte et miraculeuse inspirait à tous les chrétiens sans distinction de rang une telle confiance dans la force de ses prières et dans la vertu de ses conseils, que, dans les autres cantons suisses ou ailleurs, quiconque avait le cœur malade, quiconque désirait un sage avis dans ses affaires publiques ou privées, allait trouver frère Nicolas dans son asile, trouvait auprès de lui des conseils et des consolations, et se recommandait à ses prières. Généraux d'armée et hommes d'Etat, évêques et savants ne croyaient pas au-dessous de leur dignité de visiter dans ces gorges sauvages ce pauvre ermite, qui ne savait ni lire ni écrire : ils s'étonnaient de sa sagesse si simple, et de son regard clair et profond sur les choses divines et humaines. Tous ceux qui de près ou de loin, se rendaient en pèlerinage à Einsidlen pour y invoquer la sainte Mère de Dieu, ne croyaient pas pouvoir revenir en paix dans leurs foyers s'ils

n'avaient auparavant visité et entretenu frère Nicolas. Sigismond, duc d'Autriche, et Eléonore, son épouse, fille du roi d'Ecosse, lui envoyèrent en signe de leur vénération, un riche ornement d'autel pour sa chapelle. D'autres grands personnages le visitèrent ou lui envoyèrent leurs délégués. Dès cette époque, Albert de Bonstetten écrivit sa vie pour le roi de France, Louis XI.

Nicolas se montrait toujours, dans ses discours comme dans toute sa conduite, bon et affable envers ceux qui le visitaient ; il leur présentait la main quand ils entraient et sortaient. Il appelait les hommes mon fils, les femmes ma fille ; au moment de la séparation, il disait toujours : Prie pour moi, mon fils ! Il ne refusait audience qu'à ceux qu'il savait venir à lui, non avec droiture et avec l'intention de devenir meilleurs, mais par vaine curiosité, pour le tenter comme les Pharisiens. Il reconnaissait bien ces hommes : car, grâce à sa vie pure et toute en Dieu, l'Esprit-Saint rendait son regard si éclairé et si perçant, qu'il pouvait voir jusque dans les profondeurs de l'âme humaine, et que les pensées des hommes ne pouvaient lui rester cachées.

En voici un fait assez curieux, rapporté par son contemporain, le savant abbé de Spanheim, Jean Trithème, dans ses Annales de Hirsau, où il annonce la mort du saint homme :

« Le frère Nicolas a été de notre temps un anachorète vraiment merveilleux ; il a longtemps habité dans la solitude, et n'a rien mangé pendant l'espace de vingt années. La postérité sans doute s'en étonnera ; les uns nous accuseront de mensonge, les autres d'ignorance ; mais, quant à ce fait, nous ne l'avons pas trompé, et nous n'ignorons pas la vérité. C'est un fait qui est constaté par le témoignage de plus de cent mille personnes, et ce ne sont pas seulement les hommes du peuple, les Suisses et les Lucernois, ses compatriotes, mais encore les plus grands princes, comme les papes Sixte IV, Innocent VIII, l'empereur Frédéric III, Sigismond, archiduc d'Autriche, l'évêque de Constance Thomas, et beaucoup d'autres Papes, ducs et prélats, lesquels ont examiné la vérité de ce fait ou personnellement ou par des envoyés, et l'ont trouvé authentique. Aucun de ceux qui viendront après ne pourra donc révoquer la chose en doute et la regarder comme controuvée ; il est aujourd'hui reconnu publiquement, et constaté par le témoignage de presque toute la nation allemande, que l'ermite Nicolas, dans les vingt dernières années d'avant sa mort, n'a absolument rien mangé, qu'il possédait des connaissances au-dessus de son état, qu'il pouvait révéler les mystères les plus profonds de la sainte Ecriture, et qu'il prédit beaucoup de choses qui se sont accomplies. Citons un exemple qui puisse donner une idée du reste.

« Nous connaissons un abbé de notre ordre, homme religieux et savant, mais trop attaché aux choses temporelles et aux biens de ce monde. Ayant été chargé par le chapitre provincial de visiter les monastères de notre ordre dans le diocèse de Constance, il voulut voir le fameux anachorète, plutôt par curiosité que par piété. Conrad, abbé de Wibling, au même diocèse, homme recommandable et véridique, l'accompagna dans cette visite, et c'est de lui que nous tenons ce trait. Quand ils furent arrivés auprès de Nicolas, le premier chercha à l'éprouver par des discours de tout genre, et se mit à l'interroger sur divers points de l'Ecriture sainte, quoiqu'il sût bien que l'ermite ne se mêlait pas de science.

« Celui-ci répondit à tout sans embarras, se montra toujours très humble, et ne donna aucun signe d'impatience, quoique serré de près par l'abbé, qui voulait absolument savoir ce qu'il y avait de caché en lui. Parmi les nombreuses questions dont cet abbé l'accabla, il se prit à lui dire : Tu es donc l'homme qui se vante de n'avoir rien mangé pendant tant d'années? — Mon père, repartit le solitaire, je n'ai jamais dit, je ne dis pas encore que je ne mange rien. — Son interlocuteur le pressa de nouveau, dans la vue de pousser à bout sa patience, et la conversation tomba sur l'avarice ; il demanda à Nicolas : Qu'est-ce que l'avarice ? — Pourquoi me questionnez-vous sur l'avarice, répondit-il, moi qui suis ignorant et n'ai rien, vous, homme riche et instruit, qui non seulement savez mieux que moi, mais encore qui avez éprouvé ce que peut l'avarice dans le cœur de l'homme ? L'année dernière, c'est en cédant à l'avarice que vous avez acheté à bas prix vingt-sept mesures d'excellent vin pour les revendre plus cher à la fin de l'année. Mais votre évêque vint opposer sa propre cupidité à la vôtre, en faisant enlever tout le vin à vous et à votre acheteur, malgré votre résistance, et en le faisant transporter dans ses caves ; il ne vous en a pas donné et ne vous en donnera jamais un denier. Ces preuves d'avarice sont écrites sur votre front, ensevelies dans votre cœur, et vous avez la douleur de les connaître.

« L'abbé fut troublé et frappé au cœur par ce discours, au point qu'il ne trouva rien à répondre. En effet, qui aurait pu se défendre de surprise en entendant un homme si simple révéler ce qui était arrivé à soixante lieues de là, et ce qu'il n'avait pu apprendre de personne dans sa sauvage solitude ? Assurément il n'avait pas appris cela d'une bouche humaine, mais par une révélation de l'Esprit-Saint, qu'il servait de tout son cœur. Voici comme les choses s'étaient passées. L'abbé dont on a parlé avait en automne acheté des vignerons vingt-sept mesures de vin, chacune à six florins du Rhin ; l'année suivante, le prix du vin augmenta, et il le vendit à un bourgeois de Nuremberg pour vingt-quatre florins la mesure. L'évêque, qui l'apprit, se laissa persuader, par les conseils d'hommes pervers, d'enlever le vin avant que l'acheteur eût pré-

paré sa voiture, et de le conduire par bateau dans ses caves. Ce vin n'avait pas séjourné dans le monastère, mais dans le petit village où l'avait acheté l'abbé. L'avarice avait ainsi puni l'avare ; c'est ce qui fut révélé au saint ermite aimé du Seigneur. »

Ainsi se termine la narration du célèbre Jean Trithème. Mais on nous a conservé encore bien d'autres entretiens et exhortations, dont profitèrent ceux qui visitaient Nicolas, et qui sont salutaires pour tout chrétien. Quand, par exemple, deux artisans lui demandaient comment ils devaient s'y prendre pour gagner la vie éternelle, et s'ils ne devaient pas se réfugier dans la solitude, il leur répondait avec bonté et douceur que chacun doit faire honnêtement et loyalement son ouvrage, son métier, ses occupations, quelles qu'elles soient, ne pas surfaire, ne tromper personne, et ne pas négliger ses intérêts sous prétexte de travailler à la vie éternelle. On doit, dans l'état de mariage, diriger sa maison dans la crainte de Dieu, et remplir avec droiture la charge à laquelle on a été appelé ; de cette manière, on parvient à une existence aussi heureuse qu'en habitant une cellule au milieu des forêts. Le chemin de la solitude n'est pas le seul qui aboutisse au ciel ; ce n'est ni la vocation ni le salut de chacun de vivre dans le désert comme saint Jean-Baptiste. Ainsi parlait frère Nicolas.

Lui demandait-on quelle conduite il y avait à tenir en matière de foi, et quant aux commandements et aux préceptes divins? Il exhortait à se laisser instruire dans la doctrine chrétienne par les pasteurs des âmes, à l'écouter avec un cœur pur, à en remplir les devoirs de toutes ses forces. Si quelquefois, disait-il, il arrive malheureusement que la vie du prêtre est en opposition avec la doctrine qu'il enseigne, il n'y a là pour vous aucun motif de désobéir à ses instructions ; car vous buvez l'eau douce et agréable de la même fontaine, soit qu'elle vous arrive par des tuyaux de plomb ou de cuivre, ou par des tuyaux d'argent et d'or; de même, vous recevez, par l'entremise de mauvais prêtres, les mêmes grâces, les mêmes dons de Dieu, pourvu qu'auparavant vous vous en rendiez digne.

Nicolas engageait les Suisses, avec un mélange de douceur et de sévérité, à conserver la simplicité et les mâles vertus de leurs aïeux, leur amour fraternel, leurs sentiments chrétiens, leur attachement à l'Eglise. Il faisait une allusion prophétique à la révolution religieuse qui éclata bientôt après sa mort, lorsqu'il disait : Il va venir un temps malheureux de révolte et de dissention dans l'Eglise. O mes enfants ! ne vous laissez séduire par aucune innovation ! Ralliez-vous et tenez ferme ; restez dans la même voie, dans les mêmes sentiers que nos pieux ancêtres ; conservez et maintenez ce qu'ils nous ont enseigné. C'est ainsi que vous résisterez aux attaques, aux ouragans, aux tempêtes qui vont s'élever avec tant de violence (1).

Mais nous verrons le bienheureux Nicolas de Flue, lorsque par ses sages conseils il sauvera de sa ruine la confédération suisse, lui adresser les mêmes avertissements prophétiques, et les consigner dans une lettre au sénat de Berne (2).

A l'époque où Dieu sauvait la France par Jeanne d'Arc et sanctifiait la Suisse par le bienheureux Nicolas de Flue, il rétablissait par sainte Colette l'austérité primitive dans une branche de la famille de saint François. Cette sainte naquit l'an 1380, à Corbie, en Picardie. Son père, charpentier de profession, se nommait Robert Boillet, et sa mère Marguerite. Elle reçut au baptême le nom de Colette, c'est-à-dire petite Nicole, à cause de la dévotion que ses parents avaient à saint Nicolas. Elle fut élevée dans l'amour des humiliations et des austérités de la pénitence. La crainte qu'elle avait de blesser la vertu de la pureté la fit renoncer à toutes les compagnies, même à celle des personnes de son sexe ; ou si quelquefois elle voyait ces dernières, ce n'était que pour leur donner des instructions salutaires sur les vanités du monde. Ses discours avaient alors une onction qui, aidée de la grâce, touchait les cœurs les plus insensibles. L'humilité était sa vertu favorite, et sa joie augmentait à proportion du mépris qu'on faisait de sa personne. Vivement pénétrée du sentiment de sa bassesse et de ses misères, elle n'osait paraître aux yeux du monde sans rougir. Elle se regardait comme une très grande pécheresse, et prévenait les moindres retours de l'amour-propre par la pratique de toutes sortes d'humiliations. Les pauvres et les malades trouvaient en elle une bienfaitrice ou plutôt une mère : elle les servait avec une affection qui seule eût été capable d'adoucir la rigueur de leur sort. Elle s'était fait une solitude de la maison paternelle, vivant retirée dans une petite chambre, où elle partageait son temps entre la prière et le travail des mains. Alarmée du péril auquel sa beauté l'exposait, elle pria Dieu de la lui ôter, et elle devint si maigre et si pâle, qu'elle était à peine reconnaissable. Elle coopéra de son côté à son changement par de rudes macérations. Cela n'empêcha pourtant qu'il ne lui restât un certain air de majesté, de douceur et de modestie, qui édifiait tous ceux qui la voyaient. Son père et sa mère qui découvraient en elle une conduite extraordinaire de l'esprit de Dieu, ne la gênaient point dans ses exercices et lui laissaient à cet égard une entière liberté.

Après la mort de ses vertueux parents, Colette distribua aux pauvres le peu de biens qu'ils lui avaient laissé, et se retira parmi les béguines établies en Flandre, en Picardie et

(1) *Le bienheureux Nicolas de Flue*, par Guido Goerres, traduit de l'allemand. — (2) *Acta SS.*, 22 *mart. Vita Nicolai de Rupe*, n, 58.

en Lorraine. C'était, comme nous avons déjà vu, une société de femmes pieuses qui subsistaient du travail de leurs mains, et qui, menant une vie fort régulière sans faire de vœux, tenaient une sorte de milieu entre les femmes du siècle et celles qui s'étaient consacrées à Dieu dans la solitude du cloître. Notre bienheureuse ne trouvant point assez d'austérités parmi ses compagnes, elle les quitta et prit, de l'avis de son confesseur, l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François, dit des Pénitents. Trois ans après, elle se rendit chez les religieuses de Sainte-Claire, appelées Urbanistes du nom du pape Urbain IV, qui avait mitigé leur règle. Son dessein était de travailler à la réformation de cet Ordre et de le ramener à la pureté primitive de son institut.

Pour se préparer à cette grande œuvre, dont l'esprit de Dieu lui avait inspiré la pensée, elle se renferma, avec la permission de l'abbé de Corbie, dans un petit ermitage, où elle passa trois ans, tout occupée des pratiques de la plus rigoureuse pénitence et favorisée de plusieurs révélations célestes. Elle alla ensuite chez les clarisses d'Amiens et de plusieurs autres endroits ; mais, persuadée qu'elle ne réussirait dans son pieux dessein qu'autant qu'elle serait autorisée, elle fit le voyage de Nice, en Provence, afin d'en conférer avec Pierre de Lune, que la France reconnaissait alors pour Pape sous le nom de Benoît XIII. Il la reçut avec bonté, lui promit sa protection, et lui donna le titre de supérieure générale des clarisses, avec plein pouvoir d'établir dans cet Ordre tous les règlements qu'elle jugerait propres à contribuer à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Colette, embrasée d'un nouveau zèle, parcourut les diocèses de Paris, de Beauvais, de Noyon et d'Amiens, afin de ramener dans les différentes maisons de son Ordre le véritable esprit de saint François ; mais elle éprouva de grandes difficultés de la part de tous ceux qui ne savaient pas discerner l'œuvre de Dieu ; on la traita même de visionnaire et de fanatique. Elle souffrit avec joie les injures dont on la chargeait, et mit toute sa confiance en Dieu, qui fait réussir tôt ou tard les entreprises dont sa gloire est le principe. Elle se retira en Savoie, où les esprits étaient mieux disposés ; elle y établit sa réforme, qui bientôt après fut adoptée en Bourgogne, en France, en Flandre et en Espagne. Outre plusieurs anciennes maisons qui la reçurent, la bienheureuse l'introduisit dans dix-sept couvents nouveaux qu'elle fonda de son vivant, et toutes ces religieuses furent dans la suite distinguées des Urbanistes par le nom de Pauvres-Clarisses. Il y eut aussi plusieurs communautés d'hommes qui se soumirent à la réforme de la bienheureuse Colette.

La servante de Dieu avait un amour extraordinaire pour la pauvreté : elle voulait que tout respirât cette vertu dans les églises et les maisons de son Ordre. Elle ne portait point de sandales et allait toujours nu-pieds. Son habit était non seulement d'une étoffe grossière, mais de différentes pièces rapportées et cousues ensemble. Elle inculquait fortement à ses sœurs la nécessité de mortifier sa volonté. Jésus-Christ, disait-elle, n'ayant jamais fait que la volonté de son Père, depuis le premier instant de sa vie jusqu'à son dernier soupir, comment voudrions-nous faire la nôtre ? Quiconque, ajoutait-elle, est opiniâtrément attaché à son sens, marche dans la voie de l'enfer. La Passion du Sauveur était le sujet le plus ordinaire de ses méditations. Les vendredis, elle vaquait à ce saint exercice depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans prendre aucune nourriture. Durant tout ce temps-là, son esprit et son cœur n'étaient occupés que des souffrances de Jésus-Christ, et ses yeux devenaient une source abondante de larmes. Sa ferveur pour Jésus-Christ redoublait encore dans la Semaine-Sainte. Elle ne pouvait modérer les transports de son amour pendant l'auguste sacrifice de la messe, et elle se confessait souvent avant d'y assister, afin de le faire avec une plus grande pureté d'âme. Par une suite de l'immense charité qu'elle avait pour le prochain, elle sollicitait continuellement, par des prières ferventes, la conversion des pécheurs et la délivrance des âmes du purgatoire.

Enfin notre sainte tomba malade à Gand, et y mourut, munie des sacrements de l'Église, le 6 mars 1447, dans la soixante-sixième année de son âge. Son corps fut exposé à la vénération publique dans l'église du monastère de son Ordre, dit de Bethléhem, puis transféré à Poligny en Franche-Comté, lorsque les pauvres clarisses de Gand s'y réfugièrent pour éviter les persécutions de l'empereur Joseph II contre les maisons religieuses. Sainte Colette a été canonisée le 24 mai 1807, fête de la Sainte-Trinité. Depuis longtemps, les Franciscains et quelques villes disaient en son honneur un office particulier, qui a été approuvé par les papes Clément VIII, Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII. Lorsqu'on leva son corps à Gand, l'année 1747, il s'opéra plusieurs miracles. L'ordinaire du lieu en constata juridiquement la vérité et en dressa le procès-verbal, qui fut envoyé à Rome (1).

L'apôtre saint Jacques disait aux Chrétiens de son temps : Qui d'entre vous est sage et savant, qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de mansuétude. Que si vous avez un zèle amer et la contention dans votre cœur, ne vous glorifiez point et ne mentez point contre la vérité ; car ce n'est point là cette sagesse qui descend d'en haut, mais une sagesse terrestre, animale, diabolique. En effet où est la jalousie et la contention, là est le trouble et toute sorte de mal. Mais la sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste, ensuite

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 6 mars

amie de la paix, modérée, docile, portée à la miséricorde et aux bonnes œuvres ; elle ne juge point, elle n'est point dissimulée (1).

Dans ces paroles de l'apôtre, on voit d'un côté la sagesse et la science des saints : de l'autre, la sagesse et la science des hérésiarques : la première, semblable à Dieu dont elle émane, est pure, douce, pacifique, modeste, docile, portée à la miséricorde et aux bonnes œuvres, ne jugeant point témérairement les autres, n'usant point de dissimulation ni d'hypocrisie ; nous l'avons vue dans les apôtres, les martyrs, les saints docteurs, les patriarches des ordres religieux, les hommes apostoliques qui ont réveillé la foi et la piété et dans les peuples et dans les cloîtres ; comme en dernier lieu, saint Vincent Ferrier, saint Bernardin de Sienne, le bienheureux Nicolas de Flue, sainte Colette de Corbie. L'autre sagesse, l'autre science sort de l'enfer comme une fumée pestilentielle ; elle est amère, contentieuse, indocile, terrestre, animale, diabolique, téméraire, dissimulée, ne gardant du bien que l'apparence, afin d'en ruiner le fond et favoriser toute espèce de maux, d'impiétés, d'impuretés, de désordres, de crimes, de bouleversements. Nous l'avons vue dans Satan même, disant à nos premiers parents : Vous serez savants comme des dieux : fausse et funeste science, dont le premier effet fut le péché et la mort, puis le fratricide de Caïn, puis les crimes qui amenèrent le déluge. Nous l'avons vue dans ces faux dieux à qui Satan voulait nous rendre semblables par sa fausse science, et qui se faisaient adorer dans un Jupiter incestueux, une Vénus impudique, un Mars homicide et adultère, un Mercure voleur, enfin dans tous les crimes dont se composaient les impurs mystères de l'idolâtrie. Nous l'avons vue dans les philosophes et empereurs païens qui, pour leurs vaines idoles, calomniaient et égorgeaient les adorateurs du vrai Dieu et de son Christ. Nous l'avons vue dans les Manichéens hypocrites, qui, sous une apparence de piété, blasphémaient Dieu et son Christ, et divinisaient à leur place tous les crimes. Nous l'avons vue dans la grande hérésie d'Arius, niant la divinité du Fils et du Saint-Esprit et toutefois les adorant, ramenant ainsi l'idolâtrie avec toutes ses violences et ses fourberies. Nous l'avons vue dans l'hérésie antichrétienne de Mahomet, menteur et homicide dès le commencement, tout comme celui dont il est le prophète. Nous l'avons vue dans les hérésiarques, y compris Jean Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague.

Le premier des trois, évoquant du fond des enfers les plus horribles impiétés des Manichéens et des idolâtres, enseignait que l'homme n'a point de franc arbitre, que Dieu fait nécessairement en nous le mal comme le bien, que Dieu était tout et que tout était Dieu ; ce qui non seulement innocente l'homme de tous ses crimes, mais encore en fait des actions divines et adorables, et ramène ainsi l'idolâtrie avec ce qu'elle a de plus satanique. Tel est le fond impie de l'hérésie de Wiclef. Ses blasphèmes contre la sainte Eucharistie et l'auguste sacrifice de la Messe, ses principes subversifs de toute autorité tant civile que religieuse, les séditions et les violences de ses disciples, les Lollards, ne sont que les conséquences naturelles de l'impiété qui est au fond.

Jean Hus exaltait l'hérésiarque Wiclef comme un saint homme, il en prônait la doctrine, il en répandait les livres, mais il n'osait en professer crûment toutes les impiétés : la population de la Bohême était encore trop catholique. Il commence donc par lui rendre odieux les prêtres, les religieux, mais surtout le Pape, qui n'est plus que l'antechrist. Il pose en principe, comme Wiclef, que tout Pape, tout évêque, tout roi, tout seigneur qui perd la grâce de Dieu par un péché mortel, perd par là même le droit de gouverner les hommes et de posséder les biens de la terre. La seule autorité que Jean Hus reconnaisse, c'est lui-même, interprétant à son gré la lettre de l'Ecriture. Quiconque ne s'en rapporte point à son interprétation, Jérôme de Prague, son disciple, le jette dès lors dans la rivière. Cités l'un et l'autre devant le tribunal de l'Eglise, devant le tribunal de ceux auxquels le Fils de Dieu a dit : Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise moi-même et celui qui m'a envoyé, ils méprisent l'autorité du concile général, ils préfèrent leur sens privé à la croyance et à l'enseignement de l'Eglise universelle, ils refusent avec une opiniâtreté finale de rétracter leurs erreurs impies. L'Eglise les abandonne à la puissance séculière, qui leur applique les lois existantes de la société civile.

A ces nouvelles, leurs sectateurs, les Hussites commencèrent une série épouvantable de violences, de massacres et d'incendies. L'arbre se fait connaître à son fruit : on ne cueille point de bon fruit sur un mauvais arbre. En 1415, quand on connut à Prague le supplice de Jean Hus, il y eut une grande sédition ; les sectateurs de l'hérésiarque s'assemblèrent pour lui décerner les honneurs du martyre. Ensuite, ils pillèrent la maison de l'archevêque, ainsi que celles des ecclésiastiques, et tuèrent plusieurs personnes. Soixante seigneurs, tant de Bohême que de Moravie, écrivirent au concile de Constance, pour lui reprocher d'avoir fait mourir un si saint homme, à la honte de la Bohême et de la Moravie, pays toujours attachés à l'Eglise et ils en appelèrent au futur Pape. Le plus animé d'entre eux fut un chambellan du roi Wenceslas, nommé Jean de Trocznow, qui, depuis, se rendit fameux et redoutable sous le nom de Ziska, qui veut dire borgne en bohémien, parce qu'il perdit un œil dans une bataille. Ziska était né d'une famille noble, mais pauvre

(1) Jacob. III, 13-17.

dans un bourg de Bohême, nommé Trocznow, appartenant au monastère des chanoines réguliers de Trebone ; il avait même été élevé dans ce monastère. Un autre chef des Hussites fut Nicolas de Hussinetz, seigneur du lieu de ce nom, grand protecteur de l'hérésiarque Jean Hus. Quand on apprit en Bohême le supplice de Jérôme de Prague, les Hussites redoublèrent de fureur par tout le royaume ; ils mettaient tout à feu et à sang, massacraient les prêtres, brûlaient et pillaient les églises et les monastères, en criant : Vivent Jean Wiclef et Jean Hus ! Ils s'attroupèrent, au nombre de quarante mille sur une montagne non loin de Prague, et, sur la proposition de Nicolas de Hussinetz, allaient élire un autre roi à la place de Wenceslas ; un de leurs prêtres les en détourna par cette réflexion, que, si Wenceslas ne pensait pas tout à fait comme eux, au moins il les laissait faire.

Ziska, ayant ramassé une troupe de gens de toute sorte, courait la campagne, mettant tout à feu et à sang. Sa première course fut dans la province de Pilsen, dont il se rendit maître, chassant les prêtres et les moines, et s'enrichissant de la dépouille des monastères et des églises. Il y établit la communion sous les deux espèces ; car c'est par là que les Hussites attiraient les gens du peuple. Ziska, n'ayant point de ville forte, choisit pour lieu de sûreté une montagne fortifiée naturellement et défendue de trois côtés par une rivière. En attendant d'y bâtir une ville, il donna ordre à ses gens de dresser les tentes dans les endroits où ils voudraient avoir leurs maisons. Et c'est là l'origine du fameux *Tabor*, mot qui en bohémien signifie une *tente* ou un *camp*, selon le témoignage des historiens de Bohême. C'est là et dans les environs que les quarante mille Hussites s'attroupèrent et communièrent sous les deux espèces, sans aucune confession préalable, sans nulle préparation, comme des profanes, ayant en main des épieux, des arbalètes, des massues et d'autres armes alors en usage ; leurs prêtres leur en donnaient l'exemple, administrant la communion dans les places publiques, sans aucun vêtement sacerdotal. C'était en 1419.

Ziska étant entré à Prague, les Hussites, qui s'y trouvaient en grand nombre, ne gardèrent plus de mesures. Plus les magistrats leur défendaient le trouble, plus ils y mettaient d'éclat. Ils allaient en armes, insultant les églises et les monastères par leur affectation à porter le calice. Ils pillèrent la maison d'un prêtre : Ziska le dépouilla de ses habits sacerdotaux, le tua de sa main, et le pendit aux fenêtres. De là ils s'en allèrent en fureur à l'hôtel de ville, où le sénat était assemblé. Ils se saisirent des sénateurs, les jetèrent par les fenêtres, avec le juge et quelques citoyens. Le peuple hussite recevait leurs corps sur les pointes des lances, des broches, des fourches, des épées et des poignards ; un Prémontré apostat, pour exciter encore davantage cette populace déjà furieuse, lui montrait avec ostentation un tableau où était peint le calice. Leur chef signait lui-même : Ziska du calice, par la divine espérance, chef des taboristes.

Le lendemain, les Hussites fondirent sur les autres monastères de la Nouvelle-Prague, s'y gorgeant de vin et de bière, pillant les maisons et puis y mettant le feu. Ayant ainsi traité une chartreuse, ils en conduisirent les religieux en spectacle par toute la vieille ville, avec des couronnes d'épines sur la tête. Arrivés sur le pont de Prague, il y eut entre eux un violent débat, les uns criant qu'on jetât les Chartreux dans la rivière, les autres s'y opposant. On se battit, plusieurs furent blessés, il y en eut deux de tués. Les Chartreux furent mis en prison, pour être égorgés plus tard. L'indolent Wenceslas ayant appris ces horreurs, mourut d'apoplexie le 16 août.

Suivant les historiens de Bohême, Ziska détruisit en ce royaume jusqu'à cinq cent cinquante monastères. Tous ceux de Prague furent pillés et impitoyablement réduits en cendres. On n'eut pas plus pitié des personnes que des édifices. On massacra tout ce qu'il y eut de gens de l'un et de l'autre sexe qui ne purent échapper à la fureur des sectaires en se réfugiant chez leurs parents et leurs amis, ou qui ne voulurent pas se faire Hussites. Quelques-uns obtinrent, mais bien difficilement, que la peine de mort fut commuée en celle de bannissement. Tous ces détails, si horribles qu'ils puissent être, sont tirés de l'histoire de la guerre des Hussites, écrite par un ministre protestant sur le témoignage des auteurs contemporains (1).

La ville d'Aust, qui s'appelait autrement Sesemi, était au pied du mont Tabor, et avait pour gouverneur Ulric de Rosenberg, zélé catholique. Ziska, craignant qu'il n'inquiétât les taboristes et ne les empêchât de bâtir leur ville de Tabor, alla surprendre Aust la nuit, dans le temps du carnaval et en l'absence du gouverneur. Tout le monde était endormi, la ville fut prise avant qu'on s'aperçût qu'elle était attaquée. Tous les habitants furent passés au fil de l'épée ou écrasés sous les ruines de leurs maisons. Le monastère des Dominicains fut rasé, on ne fit aucun quartier aux moines. Quelques-uns néanmoins se réfugièrent dans la forteresse de Sedlitz, où était Ulric. Mais les Hussites allèrent également surprendre cette place. Elle fut réduite en cendres, les pauvres moines massacrés, et Ulric assommé à coups de fléau ; mort, on lui coupa les pieds et les mains, et on les jeta au feu avec le reste de son corps. Cette désolation fut suivie de celle de plusieurs monastères, entre autres un monastère de Bénédictins, qui fut réduit en cendres, avec les moines qui y étaient, au nombre de cent, et une bibliothèque, la plus riche en manuscrits qui fût en Bohême. C'était en 1420.

(1) Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites et du concile de Bâle*, t. I.

Sauf un petit nombre de trêves, la guerre et ses ravages continuèrent toute l'année. Ziska battit deux fois les troupes de l'empereur Sigismond. Les Hussites se distinguaient en deux partis principaux, les Calistins et les Taborites. Les calixtins étaient les plus modérés : d'accord avec les catholiques sur le dogme, leur principal grief était la communion sous les deux espèces ou la participation au calice, d'où le nom de calixtins. Les taborites, plus emportés, ajoutaient à ce premier article plusieurs erreurs de Wiclef. En 1420, il y eut une conférence où les calixtins reprochèrent aux taborites trente et un articles ou erronés, ou hérétiques, ou scandaleux. Voici les cinq premiers : que cette année 1420 serait la consommation des siècles et la fin de tous les maux, et que, dans ces jours de vengeance et de rétribution, tous les ennemis de Dieu et les pécheurs du monde périraient, sans qu'il en restât aucun, par le feu, par le fer par les sept dernières plaies, par la famine, par les dents des bêtes, par les serpents, les scorpions et par la mort, comme cela est dit au chapitre trente-neuf de l'*Ecclésiastique* ; 2° que, dans ce temps de vengeance, il ne faut avoir aucune compassion des ennemis de Dieu, ni imiter la douceur de Jésus-Christ, parce que c'est le temps du zèle de la fureur et de la cruauté ; 3° que tout fidèle est maudit s'il ne tire son épée pour répandre le sang des ennemis de Jésus-Christ et pour y tremper ses mains, parce que bienheureux est celui qui rendra au double à la grande prostituée le mal qu'elle a fait ; 4° que, dans ce temps de vengeance et avant le jugement dernier, toutes les villes, bourgs, châteaux et tous les édifices seraient détruits, comme Sodome, et que Dieu n'y entrera point ni aucun juste ; 5° que, dans ce temps, il ne restera que cinq villes, où les fidèles seront obligés de se réfugier, aussi bien que dans les cavernes et dans les montagnes où sont assemblés les fidèles, et que Prague serait détruite comme Sodome. Tels étaient les cinq premiers articles que les Taborites soutenaient réellement, comme on le sait par d'autres témoignages. Les cinq villes de refuge étaient cinq villes de Bohême qui s'étaient déclarées pour eux. Quant à tous les articles ensemble, quelques Taborites les soutinrent tous véritables. D'autres, plus modérés, en exceptaient quelques-uns où ils trouvaient du venin, et qu'ils disaient avoir été faussement attribués. La conférence se sépara sans rien conclure(1).

Un parti de la même secte plus cruel que les Taborites mêmes, c'étaient les Orebites : troupe de paysans assemblés sur une montagne, qu'ils appelèrent Oreb. De là ils faisaient des courses dans tout le voisinage, pillant, massacrant, brûlant surtout les moines. Ceux qu'ils ne brûlaient pas, ils les mettaient enchaînés sur la glace pour les faire périr par le froid. On rapporte d'eux des choses aussi infâmes qu'inhumaines. Ils coupaient à quelques-uns les parties viriles, et les leur pendaient au cou, en guise d'amulettes. Les Bohémiens ou Calixtins eurent tant d'horreur de cette barbarie, qu'ils entreprirent d'en exterminer les auteurs. Les Orébites en ayant eu vent se retirèrent en Tabor auprès de Ziska, qui les prit en sa protection.

Enfin il s'éleva parmi les Hussites une secte si corrompue, que Ziska lui-même en eut horreur et l'extermina par le fer et le feu. C'étaient les Picards ou Adamites. En voici l'histoire. Un certain Picard, ainsi nommé de la province de France dont il était originaire, étant venu d'Allemagne en Bohême, se fit d'abord quelques partisans par ses prestiges, et en peu de temps attira une grande multitude d'hommes et de femmes, qu'il nomma Adamites, parce qu'il leur ordonnait de marcher nus, comme le premier homme. S'étant emparé d'une certaine île, baignée par la rivière de Lusinitz, il se disait fils de Dieu et se faisait appeler Adam. Les femmes étaient communes parmi eux, quoiqu'il ne fût pas permis d'en prendre une sans le consentement de ce nouvel Adam. Quand quelqu'un se sentait de l'inclination pour une femme, il lui prenait la main pour aller trouver le chef : Mon esprit, disait-il, s'est échauffé pour celle-ci ; à quoi le chef répondait : Allez, choisissez, multipliez et remplissez la terre. Cet Adam de Picardie prétendait que tous les hommes étaient des esclaves, et qu'il n'y avait de libres que lui et ceux qui naissaient de sa secte. Il en sortit un jour quarante de l'île, qui, forçant les villages voisins, massacrèrent à coups d'épée plus de deux cents paysans, les appelant enfants du diable. Ces nouveaux cyniques, non moins que les chiens, commettaient sans honte les plus abominables incestes, le père avec sa fille, le fils avec sa mère. Ils allaient plus loin que les chiens mêmes : ils tenaient les assemblées de Sodome. Révolté de tant d'infamie, Ziska fondit sur eux avec ses Taborites, et les extermina par le fer et la flamme (2).

Ziska n'en continua pas moins à se montrer aussi cruel envers les catholiques que ces abominables sectaires, brûlant les monastères et les églises, égorgeant les prêtres et les religieux. En 1421, il voulut toutefois épargner le monastère de Sedlitz, parce qu'il était fort beau. Mais, malgré sa défense, un de ses gens y mit le feu, apparemment la nuit. Ziska, feignant d'en être bien content, fit publier que si celui qui avait fait le coup voulait se faire connaître, il lui donnerait une bonne somme d'argent. L'incendiaire, aussi avare que cruel, fut la dupe de son avarice, il se décida, et reçut l'argent ; mais Ziska le lui fit avaler fondu.

Ziska était alors complètement aveugle. Il avait perdu dans une bataille l'unique œil qui lui restait. Mené sur un char, et

(1) Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites*. l. VIII. — (2) *Ibid.*, l. V, Raynald, 1421, n. 5, etc.

voyant par les yeux de ses aides de camp, il n'en continuait pas moins à commander les armées, à prendre les villes, à battre les troupes de l'empereur Sigismond. Celui-ci eut recours, en 1424, à d'autres moyens. Il lui envoya des ambassadeurs, pour lui offrir le gouvernement du royaume de Bohème, avec les conditions les plus honorables et les plus lucratives, s'il voulait se ranger de son parti et ramener les rebelles. Ziska ne se montrait pas insensible à des offres si avantageuses, lorsque, le 11 octobre de la même année, il mourut de la peste, pendant l'attaque d'une place aux confins de la Bohème et de la Moravie. Les historiens disent qu'en mourant il ordonna à ses gens de faire un tambour de sa peau, les assurant de la victoire au bruit de ce tambour. D'autres ajoutent qu'il commanda d'exposer son corps aux bêtes et aux oiseaux, aimant mieux être dévoré que d'être rongé par les vers. Mais d'autres ne font pas difficulté de traiter de fable cette tradition. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut enterré avec sa peau tout entière dans une église (1).

A la mort de Ziska, l'armée des Taborites se partagea en trois bandes. L'une se choisit pour chef Procope Rase le Grand, selon l'ordre qu'en avait donné Ziska, qui lui avait commandé, en mourant, de faire périr par le fer et le feu tout ce qui s'opposerait à sa religion. L'autre partie, qui prit le nom d'Orphelins, déclara qu'elle ne voulait point de général, parce qu'elle n'en trouvait point dans le monde qui fût digne de succéder à Ziska. Elle se choisit pourtant quelques chefs, et entre autres, Procope surnommé le Petit. Ces Orphelins se tenaient toujours dans leur camp et retranchés avec leurs chariots, sans aller dans les villes que dans un grand besoin, comme pour acheter des vivres. La troisième partie retint le nom d'Orébites. Ce partage de l'armée n'empêcha pas qu'ils ne s'unissent étroitement quand il s'agissait de leur cause commune. Ils appelaient la Bohème la Terre de promission, et les Allemands qui étaient aux environs, ils les appelaient, les uns, les Iduméens; les autres, les Moabites; les autres, les Amalécites, et les autres, les Philistins. Après avoir mis tout à feu et à sang dans la ville où Ziska était mort, les armées prirent différentes directions, pillant, brûlant et massacrant partout (2).

L'année suivante, éclata une division entre les Orphelins et ceux de Prague ou les Calixtins. Ceux-ci étaient catholiques pour le dogme, mais tenaient opiniâtrément à quelques points de discipline. La principale cause fut la négligence et le mauvais exemple des archevêques de Prague. Albicus était célèbre par son avarice. Il vendit son archevêché à Conrad de Westphalie, auparavant évêque d'Olmutz, dont la conduite subséquente ne répondit que trop à une pareille entrée. Au lieu d'instruire son peuple et de le ramener de ses égarements, il embrassa le parti des Hussites en 1421. Appelé au concile de Constance, il n'y comparut point, non plus que devant le pape Martin V, qui l'avait cité. En conséquence, par une bulle du 2 janvier 1421, Martin V l'excommunia et le déposa, non seulement comme rebelle, mais comme hérétique déclaré. L'archevêque apostat mourut en 1426. L'administration du diocèse fut donnée à Jean de Roquesane, ainsi appelé du nom de sa ville natale, dans la province de Pilsen. C'était un homme de talent, mais ambitieux, que nous verrons tenir une conduite assez équivoque (3).

La même année 1426, ainsi que l'année suivante, les armées impériales de Sigismond furent encore battues par les Hussites, qui cependant éprouvèrent aussi quelques échecs de leur côté. Donc, en 1427, les Bohémiens, principalement les Calixtins, épuisés par tant de guerres, aussi fatigués de leurs victoires que les vaincus de leurs défaites, firent mine de vouloir se réconcilier avec l'Eglise. Ils employèrent à cette négociation un nommé Coribut, neveu du grand-duc de Lithuanie et du roi Jagellon de Pologne, auxquels ils avaient proposé le trône de Bohème à la place de Sigismond. En bon père, le pape Martin, ayant donc reçu ces ouvertures de paix, ne les rejeta point, pourvu que les Bohémiens, comme des enfants fidèles à l'Eglise catholique, se soumissent à son autorité. L'affaire fut mise entre les mains du roi de Pologne et du duc de Lithuanie. Cependant l'empereur Sigismond, à qui cette négociation donnait de l'ombrage, comme pouvant être préjudiciable à son droit sur la couronne de Bohème, fit des reproches au Pape de l'avoir entreprise à son insu. Le Pape, dans sa réponse du 11 septembre, lui représenta que, ayant fait tous les efforts imaginables, tant par ses nonces et par ses légats que par la croisade, pour convertir ou réduire les Bohémiens, tout cela n'avait abouti qu'à la confusion de la foi catholique, des princes allemands, et au triomphe de l'hérésie; 2° qu'il n'avait pu s'empêcher d'écouter les propositions qui lui avaient été faites de la part des Bohémiens, pour les réconcilier avec l'Eglise, par le moyen de Coribut; car bien que suspect, cet homme méritait pourtant d'être entendu, parce qu'il était mieux informé que personne des intentions des Bohémiens; 3° que, dans cette négociation, les Bohémiens voulaient traiter immédiatement avec le Pape, sans l'intervention du roi des Romains; 4° qu'on ne les avait admis à traiter qu'à condition qu'ils se présenteraient, non pas pour disputer, soutenir leurs prétentions, contester les droits de l'Eglise, mais pour se soumettre; 5° que l'empereur ne devait pas trouver mauvais qu'il n'eût pas été requis pour cette négociation, et qu'on se fût adressé au roi de Pologne et au duc de Lithuanie, parce qu'on avait des avis certains que l'esprit des Bohé-

(1) *Hist. de la guerre des Hussites*, l. XI. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*

miens était tellement aliéné de lui, qu'il n'y avait nul espoir d'accommodement s'il y intervenait ; 6° l'empereur devait d'autant moins se formaliser qu'on eût pris d'autres médiateurs, que lui-même avait déclaré que, pourvu que les Bohémiens revinssent au giron de l'Eglise et à son obéissance, il lui était indifférent par quel canal cette importante affaire s'exécutât (1).

Les années 1428, 1429 et 1430 se passèrent en courses de la part des Hussites les plus emportés, qui eurent presque toujours l'avantage, mais sans résultat décisif. En 1431, le nouveau pape Eugène IV confirma dans sa légation d'Allemagne le cardinal Julien, qui faisait tous ses efforts pour ramener ou réduire les Bohémiens ; il publia contre eux une nouvelle croisade, et en même temps leur adressait des exhortations paternelles pour les porter à la paix. Les Calixtins y inclinaient assez, les Taborites moins, les Orphelins étaient intraitables. La masse des Bohémiens répondit au cardinal en posant pour conditions de la paix ces quatre articles : 1° Que le vénérable sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ doit être distribué sous les deux espèces; 2° que la parole de Dieu doit se prêcher librement et selon la vérité ; 3° qu'il faut punir les péchés publics, commis sous prétexte de religion ; 4° qu'il faut ôter l'administration de la république aux clercs.

Quelque temps après, comme le concile de Bâle devait se réunir sous peu, les Bohémiens publièrent un manifeste où ils adoucissaient les quatre articles dans ce qu'ils présentaient d'équivoque ou de violent. Ils disaient donc sur le premier : Que le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ doit être administré aux laïques de bonne foi par les ministres ordinaires de l'Eglise. C'est qu'on les accusait de faire administrer le sacrement par les laïques. Sur le second : Que la parole doit être prêchée par ceux à qui elle a été commise : paroles importantes qui n'abandonnent plus la prédication à tout le monde. Sur le troisième article. Que l'administration des affaires publiques doit être ôtée aux clercs, ils en donnent pour raison que c'est pour eux un poison nuisible. Enfin, dans l'article des péchés publics, ils disaient qu'ils doivent être extirpés par le magistrat politique ; ce qui rassurait sur la crainte, assez bien fondée, que chaque Hussite ne voulût se constituer le vengeur des crimes ou de ce qu'il regarderait comme tels. Ces importantes modifications n'étaient point dans la réponse au cardinal. On voit qu'avec le temps et la patience, la multitude des Hussites, si forcenée qu'elle paraisse, pourra être ramenée au bon sens et à l'Eglise.

De son côté, l'empereur Sigismond négociait aussi avec ceux de Bohême, afin qu'ils le reconnussent pour leur roi. Ce fut avec peu de succès ; on n'avait pas beaucoup de confiance à ses promesses. Cependant une armée formidable de quarante mille cavaliers allemands s'avançait contre les Hussites ; mais deux fois cette armée formidable, saisie d'une terreur panique, prit honteusement la fuite : la première fois, même avant d'avoir vu l'ennemi ; la seconde, avant d'en être attaquée. Les chefs, comme l'électeur de Brandebourg et le duc de Bavière, donnèrent des premiers l'exemple de fuir. Quelque temps après, les Hussites furent battus par les Hongrois.

Le cardinal Julien, que le pape Eugène IV avait commis pour présider au concile de Bâle, y invita les Bohémiens par des lettres paternelles et affectueuses, leur assurant une entière liberté de discussion, avec tel sauf-conduit qu'ils pourraient désirer. En effet, le concile leur adressa, au nom de l'Eglise, un sauf-conduit fort ample et sans restriction, avec le droit d'exposer, de discuter, d'expliquer publiquement leurs quatre articles, afin de parvenir à une conclusion amiable. Après quelques délibérations, tous les partis hussites envoyèrent au concile de Bâle une députation de trois cents personnes (2).

Ils entrèrent à Bâle le 6 janvier 1432. Leur arrivée parut un phénomène si nouveau, que, suivant le témoignage d'Ænéas Sylvius, qui était présent, tout le peuple se répandit dans la ville et hors de la ville pour les voir entrer. Il se trouvait même parmi la foule plusieurs membres du concile, attirés par la réputation d'une nation si belliqueuse. Hommes, femmes, enfants, gens de tout âge et de toute condition, étaient, ou dans les places publiques, ou aux portes et aux fenêtres, ou même sur les toits, pour les attendre. Les uns montraient l'un au doigt, les autres un autre. On était surpris de voir des habits étranges et jusqu'alors inconnus, des visages terribles, des yeux pleins de fureur ; en un mot, on trouvait que la renommée n'avait point exagéré leur caractère. C'était un proverbe assez commun en Allemagne, que dans un seul soldat bohémien il y avait cent démons. Surtout on avait les yeux attachés sur Procope. C'est celui-là, disait-on, qui tant de fois a mis en fuite les armées des fidèles, qui a tant renversé de villes, qui a massacré tant de milliers d'hommes; capitaine invincible, hardi, intrépide, infatigable, aussi redoutable à ses propres gens qu'à ses ennemis (3).

Quelques jours après, les Bohémiens eurent leur première audience au concile. Le cardinal Julien, président, leur représenta paternellement : Que l'Eglise, épouse de Jésus-Christ, est la mère de tous les fidèles. Elle a le pouvoir de lier et de délier, et ne peut errer dans les choses nécessaires au salut ; quiconque la méprise, doit être regardé comme un étranger, un profane, un païen et un publicain ; l'Eglise n'est jamais mieux représentée que dans un concile général ; les décrets des

(1) Raynald. 1427 n. 10 et 11. — (2) *Hist. des Hussites*, l. XVI. — (3) Æneas Sylv. *Rer. Bohemic.*

conciles doivent être regardés comme la foi de l'Eglise, et ils doivent être crus comme les évangiles, qui tirent d'eux leur autorité, suivant la parole de saint Augustin. Puisque les Bohémiens se disent enfants de l'Eglise, ils doivent écouter la voix de leur mère, qui ne peut oublier ses enfants. Il y avait déjà longtemps qu'ils vivaient séparés de leur mère, quoique plusieurs, désireux de leur salut, fussent rentrés dans son sein. Pendant le déluge, tout ce qui n'entra pas dans l'arche périt. Il faut manger l'agneau pascal dans la même maison. Hors de l'Eglise il n'y a point de salut ; c'est le jardin fermé, la fontaine scellée, et quiconque en boira n'aura jamais soif. Les Bohémiens avaient fait prudemment d'en venir chercher la source au concile, et de vouloir enfin écouter leur mère. Il faut mettre sous les pieds toutes les inimitiés, jeter les armes à terre, et retrancher toutes les occasions de guerre. Les Pères du concile sont prêts à écouter avec douceur tout ce que les Bohémiens auraient à dire pour leur défense ; pourvu qu'ils se montrassent prêts, de leur côté, à suivre les salutaires conseils du saint concile, auxquels non seulement les Bohémiens, mais tous les chrétiens, doivent acquiescer. Ce discours eut l'applaudissement de tous les Pères.

Les Bohémiens répondirent en peu de mots qu'ils n'avaient méprisé ni les conciles ni l'Eglise ; qu'on les avait condamnés à Constance sans les avoir entendus ; qu'ils ne retranchaient rien de la religion chrétienne ; que l'autorité des Pères de l'Eglise ne souffrait point d'atteinte parmi eux ; que tout ce qu'ils avançaient était fondé sur les saintes lettres et sur l'Evangile, qu'ils étaient venus pour faire connaître leur innocence à toute l'Eglise, et enfin qu'ils demandaient une audience publique, où les laïques pussent assister.

Elle leur fut accordée le 16 de janvier. Les Bohémiens y proposèrent les quatre articles dont on a souvent fait mention, parce qu'ils étaient convenus entre eux de s'en tenir là. Le cardinal-légat en parut surpris, ne doutant point qu'ils ne s'éloignassent de la doctrine commune en beaucoup d'articles. En effet, les Taborites, les Orébites, et les Orphelins tenaient encore à plusieurs erreurs très damnables de Hus et de Wiclef. Il n'y avait que les Calixtins qui, sauf les quatre articles en question, furent d'accord sur tout le reste avec l'Eglise. Les Bohémiens répondirent en commun que ces quatre articles étaient tout ce qu'ils avaient à proposer au concile de la part de tout le royaume. Cependant le légat leur reprocha que, entre autres choses, ils soutenaient que les ordres mendiants étaient une invention du diable. Procope ne le désavoua point. Cela est vrai, dit-il, car, si les patriarches, si Moïse, si les prophètes, si Jésus-Christ, si les apôtres sous l'Evangile, n'ont point institué les mendiants, qui ne voit que c'est une invention du diable et une œuvre de ténèbres? Cette repartie fut suivie d'un grand éclat de rire : mais le légat qui voulait ménager les Bohémiens, répondit avec douceur que, outre ce qu'avaient enseigné les patriarches, les prophètes, Jésus-Christ et ses apôtres, il y avait encore les décrets de l'Eglise qu'il fallait révérer comme divins, parce qu'elle est dirigée par le Saint-Esprit, quoique, d'ailleurs, on puisse établir par l'Evangile l'Ordre des religieux mendiants.

Après cette espèce de conférence, les Bohémiens choisirent quatre de leurs docteurs pour défendre leurs quatre articles. Roquesane, l'avocat des Calixtins, employa trois jours pour prouver la nécessité de la communion sous les espèces du pain et du vin, et pour demander qu'elle fût ainsi administrée par les prêtres dans toutes les provinces de Bohème. Un certain Nicolas, théologien des Taborites, employa deux jours pour soutenir qu'il fallait réprimer, corriger et exterminer tous les péchés mortels et surtout les péchés publics, par le ministère de ceux à qui il appartenait de le faire, selon la raison et la loi de Dieu. Ensuite un certain Ulric, curé des Orphelins, soutint, deux jours durant, que la parole de Dieu devait être prêchée publiquement et fidèlement, par des prêtres revêtus des qualités nécessaires pour cette fonction. Enfin Pierre Payne, dit l'Anglais, soutint pendant trois jours que, sous la loi de grâce, il n'était pas permis au clergé de posséder et de régir des biens temporels et séculiers. Ils donnèrent ensuite copie de leurs discours au concile, et ils le remercièrent de l'audience favorable qu'il leur avait donnée. On se plaignit néanmoins des trois derniers orateurs, qui avaient exalté Jean Wiclef et Jean Hus, les appelant des docteurs évangéliques, quoique depuis longtemps ils eussent été condamnés par l'Eglise (1).

Le concile, de son côté, nomma quatre docteurs pour répondre aux discours des Bohémiens ; savoir : Jean de Raguse en Dalmatie, professeur en théologie, général des Dominicains, et depuis cardinal ; Gilles Carlier, professeur en théologie et doyen de l'Eglise de Cambrai ; Henri Kaltesein, de Conflans, docteur en théologie, et Jean de Polémar, archidiacre de Barcelone, docteur en droit et auditeur de Rote. Jean de Raguse parla le premier pendant huit jours, aux heures du matin, sur le premier article. Gilles Carlier en employa quatre à répondre au second ; Kaltesein, trois à répondre au troisième, comme Polémar au quatrième. Ces longs discours ne persuadèrent pas encore les Bohémiens ; ils y répliquèrent aussi longuement. Roquesane employa six jours dans sa réplique à Jean de Raguse, et les autres à proportion.

Le duc de Bavière était le protecteur du concile. Comme il s'aperçut que la dispute

(1) Enéas Sylv. *Rer. bohemic.*

était plus propre à aigrir les esprits qu'à les réunir, il proposa une conférence amiable entre les deux partis, qui nommeraient chacun leurs députés, et où l'on n'entrerait dans aucune discussion particulière sur les dogmes. S'étant donc assemblé le 11e de mars 1433, le concile proposa aux Bohémiens de s'unir par avance, dans l'espérance que l'union faciliterait la discussion. Les Bohémiens, ayant délibéré là-dessus, trouvèrent qu'on ne pouvait pas espérer une union solide et sincère avant qu'on fût convenu de part et d'autre sur les quatre articles. Le cardinal-légat, qui leur adressa un discours, parut être de leur avis. Il leur représenta que, pendant dix jours, le concile avait entendu, avec beaucoup de patience et d'attention, l'exposition qu'ils avaient donnée de leurs quatre articles. Il les contagrulait et il se félicitait lui-même des favorables dispositions qu'on remarquait en eux, aussi bien que dans le concile, pour la paix et l'union. Il témoignait être fort satisfait de la protestation que Roquesane et les autres avaient faite en ces termes : « Nous croyons que l'Eglise qui, selon saint Grégoire et saint Augustin, est l'universalité des fidèles répandus dans le monde, nous croyons que cette sainte Eglise est tellement fondée sur la pierre, que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et nous espérons, par la grâce de Jésus-Christ, qui en est le chef, de souffrir plutôt le plus cruel martyre que de rien dire volontairement qui soit contraire à la doctrine de cette sainte Eglise. » Comme il est malaisé qu'il ne se mêle pas de l'aigreur dans ces contestations, le cardinal les exhorte à ne pas prendre trop au vif des paroles dures, qui peuvent échapper dans la chaleur du discours et à regarder plus à l'intention qu'à ce qu'il y a de choquant dans les termes. Il leur représente que, pour obtenir une solide union, et aller au-devant de toute discorde, il faut s'expliquer nettement sur toutes les controverses et sur les points contestés de part et d'autre, sans dissimulation ni suppression quelconque, afin que le concile qu'il appelle le creuset du Saint-Esprit, puisse séparer la rouille de l'or et de l'argent. Vous n'avez proposé ces jours passés que quatre articles ; mais nous savons de bonne part, et par des témoins oculaires, qu'il y a beaucoup d'autres dogmes étrangers en quoi vous différez d'avec nous, et même l'un d'entre vous nous l'a fait assez entendre en qualifiant Jean Wiclef de docteur évangélique. Or, on sait assez quelle était la doctrine de Wiclef sur plusieurs articles tenus par l'Eglise. Le cardinal leur en proposa une douzaine, soutenus par Wiclef et condamnés plus d'une fois. Il les donna par écrit aux Bohémiens, afin qu'à chacun ils pussent dire positivement : Nous croyons ou nous ne croyons pas cela. Ils répondirent comme ils avaient déjà fait, qu'ils étaient venus seulement pour proposer les quatre articles, non pas tant en leur propre nom qu'au nom de tout le royaume (1).

Rien ne put ainsi se terminer à Bâle ; cependant rien n'était perdu. Les Bohémiens, impatients de retourner chez eux, partirent vers le 15 avril 1433. Ils furent aussitôt suivis d'une ambassade solennelle, composée de trois évêques, accompagnés de huit à dix docteurs. A cette ambassade se joignirent les envoyés de plusieurs princes et évêques, ainsi que les députés de plusieurs villes et communautés. Toute l'ambassade fut reçue avec de grands honneurs, et en chemin, et à Prague. Le recteur de l'université, à la tête de tout le corps, alla les haranguer. Aussitôt après leur arrivée, on assembla les états de Bohême et de Moravie pour entrer en conférence.

On parla souvent de part et d'autre, sans beaucoup avancer. Les catholiques insistaient sur la soumission à l'Eglise et au concile ; les Bohémiens tenaient avant tout à l'adoption de leurs quatre articles. Sans les chicanes des Taborites, qui avaient encore des articles cachés, on aurait peut-être pu s'entendre. Malgré cela, ceux des Bohémiens qui ne tenaient qu'aux quatre articles en discussion y proposèrent, par de nouveaux députés au concile, des modifications assez notables : 1° Sur la libre prédication de la parole de Dieu, ils disaient qu'elle devait se faire sous l'autorité de l'évêque diocésain ; 2° à l'égard de la punition des péchés, ils laissaient au clergé le droit de punir les péchés des clercs, et aux séculiers le droit de punir les séculiers, selon le pouvoir que Dieu en avait donné aux uns et aux autres ; 3° l'article des biens de l'Eglise était plus étendu, mais assez embrouillé ; 4° sur la communion sur les deux espèces, ils disaient qu'elle était utile, méritoire et salutaire, parce qu'elle avait été donnée et instituée par Jésus-Christ, pratiquée par les apôtres et par l'Eglise. Mais comme il y avait encore quelques doutes sur la nature du commandement et de la nécessité de cette pratique, et sur la peine que méritaient ceux qui la négligent, ils s'en remettaient à la décision de l'Eglise, pourvu qu'elle fût fondée sur l'Ecriture sainte et sur l'autorité des Pères. Ils demandaient aussi quelques éclaircissements sur le genre de nécessité des autres sacrements. A ces articles, les Bohémiens joignaient une formule de réunion, où ils disaient souvent *nous* et *vous*.

Quand ce projet fut lu dans le concile, il parut de l'émotion sur le visage de plusieurs Pères. Est-ce là, disaient-ils, une union ecclésiastique et chrétienne ? Ce n'est pas unité, mais dualité. Il ne faut point de *vous* et de *nous*, il ne faut que *nous*, pour former une vraie union, parce qu'il ne doit y avoir qu'un même peuple chrétien. Cependant comme l'union pressait d'autant plus que les Taborites continuaient leurs hostilités et leurs ravages en

(1) Cochlæus. *Historia Hussitarum*, l. VI.

Bohème et aux environs, le concile déclara aux députés de Bohème, par l'organe de Polémar, qu'on enverrait encore des députés à Prague pour tâcher d'achever l'union. On renvoya donc les mêmes députés, pour faire un dernier effort sur l'esprit des Bohémiens. Ces députés, après avoir exposé l'intention du concile sur trois des quatre articles, faisaient espérer que le concile trouverait quelque voie pour satisfaire les Bohémiens sur l'article principal, celui de la communion sous les deux espèces.

Donc, sur l'article de la punition des péchés mortels et principalement des péchés publics, le concile était bien d'avis qu'on les punit, autant que cela se pouvait raisonnablement, selon la loi de Dieu et les règlements des saints Pères ; mais il ne voulait pas que des particuliers s'ingérassent à les punir de leur propre autorité, et sans l'aveu de ceux qui en ont le droit. Sur l'article de la libre prédication de la parole de Dieu, l'intention du concile était qu'elle fût prêchée librement, mais non indifféremment partout, et que les prédicateurs seraient approuvés et envoyés par les supérieurs qui auraient droit de donner cette mission ; et tout cela, sauf l'autorité du Pape, qui, selon l'institution des saints, doit avoir la suprême juridiction dans toutes les affaires. Quant à l'article du domaine temporel séculier sur les biens de l'Eglise, que les Hussites prétendaient refuser au clergé, le concile s'exprimait ainsi : Les ecclésiastiques doivent administrer fidèlement et selon l'institution des saints Pères les biens d'Eglise dont ils sont établis administrateurs, et ces biens ne peuvent être usurpés par d'autres sans sacrilège.

Restait encore l'article de la communion sous les deux espèces, sur lequel des députés du concile ne s'étaient pas expliqués. Mais les Bohémiens refusèrent de s'ouvrir sur les trois autres jusqu'à ce que celui-là fût réglé. Voici donc quelle fut la déclaration des députés du concile : « La coutume de communier le peuple sous la seule espèce du pain a été raisonnablement introduite par l'Eglise et par les saints Pères, pour éviter le danger de l'erreur et de l'irrévérence, et, par ces raisons, personne ne peut changer cette coutume sans l'autorité de l'Eglise. Mais, comme l'Eglise, portée à cela par des motifs raisonnables, a le pouvoir de permettre au peuple la communion sous les deux espèces, on pourrait accorder cette permission aux Bohémiens, pour un temps par l'autorité de l'Eglise, pourvu qu'ils s'y réunissent : que, dans tous les autres articles de la foi et des cérémonies, ils se conformassent à l'Eglise universelle, et que les prêtres eussent soin de ne la donner qu'à des personnes en âge de discrétion, et de les avertir, avant de la leur donner, qu'il faut croire fermement que la chair de Jésus-Christ n'est pas seulement sous l'espèce du pain, et que son sang n'est pas seulement sous l'espèce du vin, mais qu'il est tout entier sous l'une et l'autre espèce. »

Cette formule du concile, dit Ænéas Sylvius, est courte ; mais il y a autant de sentences que de mots. Par là sont bannis tous les sentiments et toutes les cérémonies étrangères à la foi ; par là il est ordonné aux Bohémiens de croire et de garder tout ce que l'Eglise universelle croit et garde. Cependant, ajoute-t-il, soit ennui de la guerre, soit mésintelligence entre eux, soit complaisance de l'ambitieux Roquesane, que les députés du concile flattaient de l'espérance de devenir archevêque de Prague, ces conditions furent acceptées par les défenseurs des quatre articles (1). On dressa un concordat de cette réunion le dernier novembre 1433 (2).

Quoique l'exécution entière de ce concordat dût éprouver bien des obstacles, ce fut néanmoins le coup mortel au hussitisme. La Bohème s'en est si bien guérie avec le temps, qu'elle est aujourd'hui un des pays les plus catholiques et les plus pieux. D'abord la masse des Calixtins ou Hussites modérés se réunirent sincèrement à l'Eglise. Les Taborites, les Orébites et les Orphelins, qui s'opposèrent ouvertement à la réunion quand ils la virent consommée, furent battus deux fois, en 1434, par les Calixtins réunis aux catholiques ; une première fois à Prague, où il en périt de quinze à vingt mille ; une seconde fois le 29 mai, à quelques lieues plus loin, où leur défaite fut entière, et les deux Procope, leurs généraux, tués.

Au commencement de 1436, les états de Bohème se rassemblèrent pour envoyer une nouvelle ambassade à l'empereur Sigismond, avec d'instantes prières de venir prendre possession du royaume. La paix était conclue. Les Taborites, quoique avec peine et regret, s'étaient soumis au concordat arrêté à Bâle. L'empereur l'avait déjà confirmé à Albe-Royale ; mais comme il restait encore quelques difficultés à lever, il avait promis de le confirmer plus solennellement à Iglaw et d'y mettre la dernière main. Il s'y rendit en effet au mois de juin, avec l'archiduc Albert d'Autriche, son gendre. Il y avait déjà quelques jours que les légats du concile l'y attendaient. Le concordat fut donc solennellement confirmé et muni des sceaux de l'empereur d'une part, des Bohémiens et Moraves de l'autre, aussi bien que des députés du concile. Toutes choses ainsi réglées, les légats levèrent publiquement toutes les sentences d'excommunication contre les Bohémiens et les Moraves du parti hussite ; et, de leur côté, les Bohémiens et les Moraves jurèrent obéissance à l'Eglise romaine et à Sigismond (3).

Pour être bien reçu des Bohémiens, l'empereur Sigismond leur avait permis d'élire un

(1) Æneas Sylv. *Rer. Bohemic.* c. LII. — (2) Leibnitzii *Mantuna Diplom. juris gent.*, pars II, p. 138. — (3) Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites*, l. XVIII.

archevêque de Prague. Ils lui proposèrent Roquesane, qu'il agréa. Depuis longtemps Roquesane convoitait cette place. Aussi n'eut-il garde de refuser, comme nous avons vu faire à tant de saints évêques. Il accepta avec autant de joie qu'il avait ambitionné avec ardeur. Quelques jours après, il se présenta dans la place publique d'Iglaw, où étaient l'empereur, les légats, l'archiduc, les ambassadeurs de part et d'autre, et où l'on avait élevé une estrade pour la cérémonie. Là, en son nom et au nom de son clergé, il jura solennellement obéissance et fidélité à l'Eglise romaine, contre laquelle il avait si souvent déclamé. L'histoire dit unanimement qu'il entreprit dans cette occasion une chose qui pensa rompre la paix. A la messe solennelle qu'il célébra dans l'église d'Iglaw, en présence de l'empereur et des légats du Pape, il communia sous les deux espèces un séculier, qu'il avait aposté là exprès, dit-on. Les légats en furent très choqués, soutenant que cette entreprise était une violation du concordat, parce qu'elle se faisait dans un autre diocèse et dans une église toute catholique. On dit même que peu s'en fallut qu'on en vînt aux voies de fait, et que Polémar en fureur voulait mettre les mains sur Roquesane. Mais l'empereur se mit entre eux deux, et, pour apaiser la querelle, allégua l'article du concordat qui portait que, quand même quelque particulier en violerait quelque article, ce ne devait pas être un obstacle à la paix.

Cependant, pour rentrer en possession de son royaume héréditaire, Sigismond avait promis aux Hussites, en outre du concordat, certaines choses qu'il ne pouvait ou ne voulait pas tenir. Pendant la guerre, bien des religieux et des séculiers catholiques avaient été chassés de leurs villes et de leurs biens par leurs ennemis. Sigismond se vit obligé de promettre que, sans la permission de leurs ennemis, aucun de ces catholiques exilés et dépouillés ne rentrerait dans leurs villes et leurs biens. Sigismond, qui avait accordé complète amnistie à leurs adversaires, crut que la partie devait être égale. Il rappela ou laissa revenir quelques-uns des religieux et des catholiques bannis. De plus, il n'offrit l'archevêché de Prague à Roquesane qu'à la condition de se soumettre tout à fait à l'Eglise romaine et de renoncer à la communion sous les deux espèces, lui déclarant que, sans cela, il ne pouvait être archevêque, quand même il eût été consacré. Roquesane, furieux, s'emporta plus que jamais contre l'empereur et contre l'Eglise romaine. Sigismond cependant donna l'administration de l'archevêché de Prague à Philibert, évêque de Coutance, qui l'avait accompagné. Ce prélat se donna mille mouvements pour remettre les églises dans leur premier lustre, et pour purifier ce qui avait été profané. Il consacra les églises et les baptistères, rétablit les messes, les images, les bannières, fit allumer les cierges, porter de l'eau bénite dans les églises, et rendit aux prêtres les ornements sacerdotaux, négligés depuis longtemps. En un mot, il remit tout sur le pied de l'Eglise romaine. Roquesane, de son côté, fulminait contre les moines, contre les cérémonies romaines, et contre Sigismond, comme lui ayant manqué de parole. Chaque jour, s'écriait-il en chair, chaque jour il revient de ces démons qu'on appelle moines pour séduire le peuple ; mais, si nous avons du cœur, il faudra les égorger plutôt que de les souffrir. Un historien dit que cette menace regardait Sigismond lui-même. Ces paroles ayant été rapportées à Sigismond, il répliqua : Nous immolerions nous-mêmes Roquesane aux pieds de l'autel (1). Cette répartie du prince fit peur à Roquesane ; il aima mieux se retirer que de risquer sa vie. Il fut accompagné par un seigneur de ses partisans, avec une escorte de cent chevaux, jusqu'à Gratz, où il demeura caché longtemps ; sa paroisse fut donnée à un prédicateur plus modéré.

Cependant, l'année 1437, les Bohémiens envoyèrent des ambassadeurs au concile de Bâle pour demander la confirmation de Roquesane à l'archevêché de Prague ; mais il leur fut répondu qu'il n'était pas raisonnable que Roquesane fût élevé à cette dignité, parce que, depuis le concordat, il n'avait rien oublié pour troubler la paix et l'union, et que même, depuis peu, il s'était retiré de Prague clandestinement et sans prendre congé de l'empereur. Le concile refusa de même quelques autres articles, que les députés de Bohême avaient demandés au-delà du concordat. Les Hussites, mécontents, firent une irruption en Moravie, et surprirent la ville de Littovel, où il y avait en abondance toutes sortes de vins : le soldat se mit à boire, malgré les officiers. Pendant la nuit, les catholiques d'Olmutz les surprirent à leur tour, et les assommèrent comme des bêtes, tellement qu'il en échappa très peu.

Le 9 décembre de la même année, 1437, l'empereur Sigismond, roi de Hongrie et de Bohême, mourut à Znaïm à l'âge de soixante ans, après en avoir régné cinquante-un comme roi de Hongrie, vingt-sept comme empereur et dix-sept comme roi de Bohême. Sa seconde épouse, l'impératrice Barbe, suivant les historiens, la plus indigne femme qui, de mémoire d'homme, fût montée sur le trône, termina l'an 1457 sa vie libertine et honteuse, dans une petite ville de Bohême. Sigismond avait de grandes qualités et des vertus vraiment royales ; mais il fut plus illustre par ses malheurs que par ses exploits. S'il fit de belles actions, il fit aussi de grandes fautes, qui lui attirèrent bien des infortunes. Ce qui lui manquait le plus c'est la maturité, la suite et la fermeté dans ses conseils.

Sigismond laissait une fille unique, Elisabeth, qui avait épousé Albert, duc d'Autriche

(1) Dubraw. *Hist. bohem.*, l. XXVI.

descendant de Rodolphe de Habsbourg. Albert reçut à la mort de son beau-père, trois couronnes dans le cours de 1438 : celle de Hongrie le 1er janvier, celle de l'empire le 30 mai, après une élection unanime faite le 20 mars précédent à Francfort, et celle de Bohème le 29 juin suivant. Surnommé le Grave et le Magnanime, il promettait un bon règne ; mais il ne jouit pas longtemps de ses dignités : il mourut dès le 27 octobre de l'année suivante 1439. Elisabeth, sa femme, ne lui survécut que trois ans, et mourut le 20 décembre 1442. Son cousin, le duc d'Autriche, Frédéric IV ou III, est élu empereur le 2 février 1440, pour régner jusqu'à la fin du quinzième siècle.

Elisabeth, veuve d'Albert II, était enceinte à la mort de son époux. Les seigneurs de Hongrie, dans le doute si elle mettrait un fils au monde, offrirent la couronne de saint Etienne à Ladislas, roi de Pologne, qui l'accepta. Cependant, le 23 février 1440, Elisabeth accouche d'un fils, qui fut également nommé Ladislas; Le quatrième mois de sa naissance, elle le fait couronner roi de Hongrie, puis l'emmène en Autriche. Les Hongrois se divisèrent en deux partis et se firent la guerre.

Ladislas, autrement Uladislas VI, roi de Pologne, avait succédé l'an 1434 à son père Uladislas V, le même que le célèbre Jagellon, de grand-duc de Lithuanie devenu roi de Pologne, par son mariage avec la reine Hedwige. Jagellon ou Ladislas V avait de grandes qualités, mais aussi de grands vices. Il trouvait un censeur inexorable dans l'intrépide évêque de Cracovie, nommé Sbinko. L'an 1434, cet évêque sur le point de partir pour le concile de Bâle comme ambassadeur du roi, lui adressa la remontrance qui suit, et qui fait assez connaître le caractère de l'un et de l'autre :

« Je suis dans une grande inquiétude, lui dit-il, sur le témoignage que je pourrai rendre de vos mœurs à l'Eglise universelle dans le concile, qui ne manquera pas de m'interroger là-dessus. Je sais que vous êtes un prince doux, dévot, libéral, patient, humble et clément : mais vous avez des vices qui offusquent ces vertus et qui même les égalent, car vous passez la nuit dans la crapule, et la plus grande partie du jour dans le sommeil. Vous n'entendez souvent la messe qu'à la fin du jour. Vous opprimez tellement les églises et les monastères que souvent les ecclésiastiques et les religieux sont obligés de les abandonner, et, sous ce prétexte, vous confisquez les biens de l'Eglise. A l'égard de votre cour, qui est-ce qui pourrait en souffrir les excès ? Tout le monde se plaint d'en être accablé. On y vit sans règles et sans lois, une avarice insatiable porte vos courtisans aux exactions les plus onéreuses. Vous faites faire à votre gré des changements à la monnaie, qui ruineront à la fin le royaume. Vous n'écoutez ni la veuve ni l'orphelin, ni les opprimés. Il y a ici présents plusieurs de vos sujets, sur le bien desquels vous avez porté vos mains avares, sous de vains prétextes et sans les avoir entendus. — Après lui avoir fait d'autres reproches, il finit en ces termes : — Depuis, que, de votre sujet, je suis devenu votre père, je vous ai souvent averti de toutes ces choses, tant en particulier qu'en présence de témoins, vous sollicitant instamment de changer de vie avant votre mort, qui sans doute n'est pas éloignée, et de quitter vos anciennes superstitions, dont j'ai honte de parler. A présent que je suis sur mon départ, et que, comme j'ai lieu de le croire, je ne vous verrai plus dans cette vie, j'ai voulu vous adresser cette censure publique, pour le bien de votre âme, pour votre honneur et pour satisfaire à mon devoir. O roi ! je voudrais bien vous complaire ; mais j'aime mieux votre salut et celui de la république, quand même vous devriez m'en haïr. Que si vous persistez dans votre conduite, je vous déclare que je suis résolu à lancer contre vous les censures de l'Eglise, afin de vous dompter par la verge apostolique, si je ne puis vous ramener par des exhortations paternelles. »

Les conseillers du roi et d'autres seigneurs qui étaient présents applaudirent fort à ce discours. Il n'en fut pas de même du roi. Il entra dans une telle fureur qu'il ne menaçait pas de moins que de pendre le prélat. Cependant il en revint, et témoigna même ce retour avant sa mort par plusieurs restitutions considérables. Il mourut le dernier de mai de la même année 1434, à l'âge de quatre-vingts ans. En mourant, il donna une belle marque de son bon naturel et de son repentir, lorsque, tirant de son doigt un anneau que la reine Hedwige lui avait donné en foi de mariage, et qu'il avait toujours porté, il ordonna à un de ses chambellans d'en faire présent de sa part à Sbinko, évêque de Cracovie, et de le prier de le porter en mémoire de lui, de lui pardonner ses emportements lorsqu'il l'avait si justement repris (1).

Après la mort de l'empereur Albert II, les états de Bohême, divisés entre les catholiques et les Hussites, voulurent d'abord pourvoir à la régence. Mais la reine Elisabeth, veuve d'Albert, obtint d'eux qu'ils attendraient ses couches. Lorsque Ladislas fut né, les états, surtout les Hussites, déclarèrent qu'ils ne voulaient point d'un enfant pour roi. Ils offrirent la couronne à Albert, duc de Bavière qui la refusa. L'empereur Frédéric, auquel ils firent ensuite la même offre, répondit qu'il voulait conserver à Ladislas les royaumes de ses pères, la Bohême et la Hongrie. Les Bohémiens nommèrent deux administrateurs pendant la minorité ; Praczeck fut choisi par les Hussites ou Calixtins, et Meinard de Maison-Neuve par les catholiques. Georges de Podiébrad, étant parvenu, l'an 1444, à l'une de ces places, s'empara de toute l'autorité pen-

(1) Dlugos. *Historia Poloniæ.*

dant la minorité de Ladislas, et par là se fraya la route du trône après la mort de ce prince. L'an 1453, Ladislas arrive de Hongrie en Bohême, où il est couronné le 28 octobre, après avoir juré une capitulation favorable aux Hussites. Podiébrad se fait confirmer par ce prince dans la dignité de gouverneur du royaume. L'an 1457, Ladislas envoie des ambassadeurs à Charles VII, roi de France pour lui demander sa fille Madeleine en mariage. Mais avant que la princesse se mit en route pour la Bohême, Ladislas mourut le 23 novembre 1457, à l'âge de dix-huit ans. Sa mort fut attribuée à Podiébard et à Roquesane (1).

Depuis la mort de l'empereur Albert II en 1439, jusqu'à l'an 1447, où Georges Podiébrad devint l'unique administrateur du royaume, la Bohême fut assez tranquille, quoiqu'elle n'eût ni roi ni archevêque. Une terrible peste contribua pour sa part à cette tranquillité. Quant à la religion, il y eut plusieurs conférences et discussions entre les Calixtins et les Taborites. Les premiers, ayant Roquesane à leur tête, se montraient catholiques pour le dogme. Les Taborites, au contraire, se montraient crûment sectateurs de l'impie Wiclef, niant l'autorité doctrinale de l'Eglise et de son chef visible, niant l'efficacité des sacrements, et n'y voyant que de simples signes ; ne reconnaissant encore que deux de ces sacrements, le baptême et la cène ; dans celle-ci, niant la présence réelle de Jésus-Christ, niant le saint sacrifice de la messe, niant le purgatoire niant la prière pour les morts et le culte des saintes images (2). Roquesane combattait ces impiétés, mais sans s'unir assez franchement aux catholiques. En 1447, le cardinal Carvajal, légat d'Eugène IV, et puis de Nicolas V, fit son entrée à Prague, et y fut reçu avec de grands honneurs. Les Calixtins lui demandèrent Roquesane pour archevêque : il répondit d'une manière évasive. La même année, après le départ du légat, l'un des gouverneurs du royaume, Georges Podiébrad, ayant fait périr par une conspiration son collègue Meinard de Maison-Neuve, s'empara de toute l'autorité. Roquesane fut rétabli de fait dans l'administration de l'archevêché (3). Il promit de se soumettre à l'autorité du Pape, dans l'espérance d'obtenir ses bulles d'archevêque. Ne les recevant pas et s'étant même brouillé avec le cardinal-légat il résolut de rompre tout à fait avec l'Eglise romaine et de rechercher l'union de l'église grecque. L'église de Constantinople dans une lettre où elle s'intitule mère et maîtresse de toutes les églises, fit une réponse favorable déclamant contre les innovations de l'Eglise romaine, et promettant aux Bohémiens de leur envoyer des pasteurs légitimes et exemplaires. Cette lettre est de 1451, deux ans avant que Constantinople fût prise par les Turcs et devînt la capitale de l'empire antichrétien de Mahomet (4).

Cependant Georges Podiébrad se rapprocha de l'empereur Frédéric, lui rendit même des services, et ils vécurent en bonne intelligence depuis cette année 1451.

Ænéas Sylvius, depuis Pape sous le nom de Pie II, avait été envoyé en Bohême pour travailler à la conversion des Taborites. Se trouvant dans le cas de passer la nuit en pleine campagne, il résolut avec ses collègues de se rendre à la ville de Tabor. Informés de leur arrivée, les Taborites allèrent au-devant d'eux et les reçurent avec joie. « C'était, dit-il, un spectacle curieux de voir ce peuple rustique et grossier qui voulait pourtant paraître civil. Les uns étaient nus et en chemises, quoiqu'il fît alors très froid et qu'il plût beaucoup ; les autres avaient des pelisses : quelques-uns étaient à cheval à nu ; d'autres sans brides, d'autres sans éperons. Il y en avait de bottés, et d'autres qui n'avaient point de bottes. L'un était borgne, l'autre manchot. Ils marchaient pêle-mêle, et parlaient rustiquement. Ils nous offrirent pourtant des rafraîchissements, comme du poisson, du vin et de la bière. Nous entrâmes ainsi dans Tabor, que je ne saurais mieux désigner qu'en l'appelant le boulevard et l'asile des hérétiques ; car c'est là le rendez-vous et la ressource de tous les monstres d'impiété et de blasphèmes qui se peuvent rencontrer dans la chrétienté. Là vous voyez autant d'hérésies que de têtes, et il est permis de croire tout ce qu'on veut.

« Au commencement, les Taborites voulaient suivre les mœurs de la primitive Eglise et avoir tout en commun. Ils s'appelaient frères, et ce qui manquait à l'un lui était fourni par l'autre. A présent chacun vit pour soi : l'un a faim, l'autre s'enivre. La ferveur de la charité se refroidit et on se lassa bientôt d'imiter ce modèle. Les premiers chrétiens, qui jetèrent les fondements de l'Eglise, faisaient part à leurs frères de ce qu'ils avaient en propre ; ils ne prenaient du bien d'autrui que ce qu'on leur donnait par charité et pour l'amour de Jésus-Christ ; mais les Taborites pillent les héritages des autres, ils n'ont de commun entre eux que ce qu'ils prennent de vive force. Encore n'ont-ils pas vécu longtemps sur ce pied-là. Retournés à leur naturel, ils sont tous avares. Comme ils ne peuvent plus exercer de rapines, parce qu'étant fort affaiblis ils redoutent leurs voisins, ils s'adonnent au négoce et à des gains sordides. Il y a bien dans cette ville quatre mille habitants qui pourraient porter les armes ; mais, ayant appris des métiers, ils gagnent leur vie à faire des étoffes de fil et de laine, et on les croit peu propres à la guerre. D'abord ils n'avaient point de biens en fonds de terre ; mais ils s'emparèrent de ceux des monastères et de la noblesse, et Sigismond, peut-être contre tout droit divin et humain, les leur a adjugés à perpétuité.

(1) *Art de vérifier les dates.* — (2) Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites*, l. XX. etc. (3) Lenfant, l. XXII. — (4) *Ibid.*, l. XXIII, n. 2 et 3,

« Je viens de vous raconter, continue Ænéas Sylvius écrivant au cardinal Carvajal, ce que c'est que cette ville, les mœurs de ce peuple, ce sénat d'hérétiques, cette synagogue de méchanceté, ce domicile de Satan, ce temple de Bélial et ce royaume de Lucifer. Ce fut lorsque j'y passai la nuit que j'appris de mon hôte tout ce que je viens de vous raconter. Je l'exhortais à renoncer à de si grandes erreurs. Il n'était pas tout à fait indocile, et il ne rejetait pas mes remontrances. Il avait dans la chambre où il couchait des images de la bienheureuse Vierge et de Jésus-Christ, auxquelles il rendait son culte en cachette. Je crois qu'il se convertirait s'il ne craignait de perdre ses biens ; car il est riche ; mais la plupart aiment mieux perdre leur âme que leurs biens, et l'argent en fait périr un grand nombre, selon la parole du Sauveur.

« Le lendemain, les magistrats de cette sordide ville nous vinrent trouver et nous remercièrent de notre visite. Comme je jugeais bien qu'ils étaient plus civils en paroles qu'en effets, je dis à mes collègues : Nous avons mal fait d'avoir communication avec une race criminelle et ennemie de Dieu. Je ne croyais pas trouver tant et si grandes erreurs que j'y en ai trouvées. Je croyais que ce peuple n'était séparé de nous que par la communion sous les deux espèces ; mais à présent je sais par expérience qu'il est hérétique, infidèle, rebelle à Dieu et sans religion. C'est pourquoi, si nous voulons décharger nos consciences, il faut parler de manière qu'ils ne puissent pas croire que nous approuvons leur conduite, ni se vanter que les ambassadeurs du roi des Romains ont eu communication avec eux. L'un de mes collègues approuva la proposition ; mais les Autrichiens, timides comme des lièvres, n'y voulurent pas consentir, quoique je me proposasse de leur parler d'une manière qui ne les aurait point irrités. Il fallut nous retirer, et sans faire le service divin, quoiqu'il fût dimanche, de peur de communiquer avec des hérétiques (1). »

Ænéas Sylvius se rendit à la la diète de Bohême, qui se tenait non point à Prague, où régnait la peste, mais dans une autre ville. Il y eut une longue conférence avec Georges Podiébrad sur les difficultés qui empêchaient la parfaite réunion des Calixtins avec les catholiques. Les premiers accusaient les seconds de violer le concordat ; mais c'étaient eux-mêmes qui le violaient. Car, non contents de communier sous les deux espèces, ils prétendaient que cela était nécessaire au salut : ce qui était violer le concordat dans son article principal, et avancer une erreur contre la foi. Une autre difficulté était Roquesane, que les Calixtins voulaient avoir pour archevêque, mais dont l'élection n'était pas canonique, non plus que les mœurs. Ænéas Sylvius répondit là-dessus : « Vous avez promis dans le concordat de vous en tenir aux usages de l'Eglise universelle, sauf la communion sous les deux espèces. Or, l'usage de l'Eglise latine, dont vous êtes membres, c'est que les archevêques soient élus par les chapitres des églises, pour être confirmés par l'autorité apostolique, ou que le Pontife romain pourvoie lui seul aux églises vacantes. Mais vous voulez introduire un autre usage et une nouvelle méthode. Quand une église vient à vaquer, vous faites l'élection par le peuple ; et quoique ce soit à l'Eglise à examiner celui qui doit être élu, et au Pape à approuver l'élection, si on ne vous donne pas Roquesane, vous n'en voulez point d'autre. N'est-ce pas là violer les traités ?

« D'ailleurs, l'Apôtre avertit de ne pas choisir de néophyte pour évêque, de peur que, enflé d'orgueil, il ne tombe dans la condamnation du diable. Or, votre Roquesane n'est pas, à la vérité, novice dans la foi, car il n'en a point, mais il blâme hautement le Siège apostolique dans ses sermons. En soutenant, comme il fait, la nécessité de la communion sous les deux espèces, il taxe d'erreur toute l'Eglise. Il prétend tenir des vérités que l'Eglise romaine conteste. Mais c'est un imposteur, et la vérité n'est point en lui. Il s'est mis de son propre mouvement à la tête des téméraires habitants de Prague, sans nulle vocation divine et sans aucune ordination. Il prend le nom d'évêque et en usurpe l'office, malgré le vicaire de Jésus-Christ. Sa doctrine gagne comme une gangrène, et verse dans les âmes un poison mortel. Ce n'est pas la chaire pontificale, c'est la chaire de pestilence qu'occupe votre Roquesane, qui est un maître sophiste et un franc séducteur. Il a laissé la fontaine d'eau vive pour se creuser des citernes rompues qui ne contiennent pas d'eau. Je vous parle à cœur ouvert. Comment le Pontife romain pourrait-il confier une si grande église à l'ennemi de toute l'Eglise, qui veut y introduire des pratiques nouvelles, qui refuse de se soumettre à aucun examen, qui veut commander à tous et ne dépendre de personne, et qui trouble la paix par la fureur de la discorde ? N'est-ce mettre le loup dans la bergerie ? Que penseraient de nous les autres habitants du royaume, qui sont demeurés inébranlables dans la foi de l'Eglise romaine ? Si le Pape consentait à l'élection de Roquesane, ils lui tiendraient sans doute ce langage : Saint-Père, à qui nous confiez-vous ? Entre les mains de qui nous mettez-vous ? Nous vous avons été fidèles, et vous mettez nos âmes à la boucherie. N'y a-t-il personne parmi nous que vous puissiez nous donner pour archevêque ? Nous sommes encore en grand nombre dans le royaume, tant de la noblesse que du peuple. A quoi nous a servi notre fidélité et notre constance, si vous nous préférez nos ennemis et les vôtres ? Les autres auront un archevêque qui les communiera sous les deux

(1) Lenfant, *Hist. de la guerre des Hussites*, l. XXIII, n. 7.

espèces, et nous qui communions sous une seule, nous serons laissés orphelins? »

A la fin de la conférence, Ænéas Sylvius conseilla à Podiébrad de s'adresser pour le reste à saint Jean de Capistran, qui devait arriver sous peu dans la Bohême. Podiébrad répondit : Dès que j'a ouï parler de Jean de Capistran, j'ai résolu par avance de faire ce que vous me conseillez ; car je ne présume pas trop de moi-même, et je ne me fie pas non-plus tout à fait à nos prêtres. Mais je prends congé de vous, le temps m'appelle à d'autres affaires.

Par complaisance pour un seigneur qui l'accompagnait, Ænéas Sylvius repassa par la ville de Tabor. A peine fut-il descendu chez son ancien hôte, que les prêtres taborites de la ville, avec plusieurs écoliers et bourgeois qui savaient le latin, vinrent le trouver, le prièrent de vouloir bien leur adresser quelques paroles de consolation. Il leur répondit :

« Puisque vous souhaitez, messieurs les Taborites, quelque consolation de moi, il faut que vous soyez pressés de quelque mal. On ne console pas les gens heureux, mais ceux qui sont dans l'affliction et dans la misère. Or, comme je vois que votre ville est abondamment pourvue de biens temporels, que vous avez la paix avec vos voisins et que vous jouissez d'une bonne santé, je ne comprends pas que vous ayez besoin de consolation ; si ce n'est peut-être que vous êtes chancelants dans la foi, et que vos doutes vous inquiètent: ce qui est assez vraisemblable. Car, comme vous différez de l'Eglise universelle en plusieurs choses, il faut nécessairement que votre foi soit chancelante et que vos esprits soient troublés par des doutes. C'est donc là-dessus que rouleront mes consolations.

« Les doutes que vous avez viennent apparemment de l'Ecriture sainte ; car elle n'est jamais si claire, qu'elle ne soit susceptible de divers sens, et c'est de là que sont venus la plupart des schismes qui ont eu lieu dans l'Eglise dès son commencement. Mais Dieu savait ce qui devait arriver. C'est pour cela que, quand il a donné sa loi à son peuple, article par article, par son serviteur Moïse, prévoyant qu'il y aurait des gens qui donneraient à ses lois des sens différents de l'intention de la loi même, afin de pourvoir au salut de la postérité et d'aller au-devant des hérésies, il éleva sur la terre un tribunal souverain, auquel seraient portées toutes les grandes causes, et qui déciderait tous les doutes (1). C'est par cette précaution que Dieu voulut empêcher que, parmi l'ancien peuple, il ne s'élevât personne qui, séduit par ses propres opinions, donnât lieu à des schismes et fît entrer des religions étrangères dans l'Eglise.

« Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ, le législateur de la nouvelle loi, le docteur de la vérité, l'auteur du salut, n'a pas non plus omis le recours et le refuge à un tribunal suprême sur la terre. Car il a élu saint Pierre, et, dans sa personne, tous les évêques du siège de Rome, qui, après son ascension, ont été ses vicaires et ont tenu la première place dans l'Eglise. Quand il lui a promis les clefs du royaume des cieux et le pouvoir de lier et de délier; quand il lui a commis la conduite de son troupeau, en lui disant : *Pais mes brebis*, pourquoi a-t-il fait cela ? Qu'était-il besoin alors que Pierre fût le pasteur, qu'il tînt les clefs du royaume, qu'il eût la primauté, qu'il exerçât le vicariat, sinon pour ramener les errants, pour instruire les ignorants, pour raffermir les timides, pour chasser les opiniâtres, pour subvenir aux fidèles et combattre les hérétiques.

« Si nous étions tels que nous devrions être, nous verrions par nous-mêmes la vérité, nous la suivrions, et nous n'aurions pas besoin de lois ni de maîtres. Mais parce qu'il s'élève des esprits pernicieux, qui sèment des doctrines empoisonnées, et qui versent des venins mortels dans les âmes crédules, il a fallu ériger un tribunal suprême, qui distinguât entre la lèpre et la lèpre. Or, c'est ce qui se trouve dans le Siège apostolique, que le Seigneur a établi, et non aucun autre, pour être le pivot et le chef des fidèles ; et comme la porte tourne sur ses gonds, ainsi sont gouvernées les églises par l'ordre du Seigneur. Et, pour me servir des paroles du saint pape Calixte : Personne ne doute que l'Eglise romaine ne soit la mère de toutes les églises, des règles de laquelle il ne nous est pas permis de nous écarter.

« C'est pourquoi, ô Taborites, si vous êtes dans quelque doute sur la foi, consultez l'Eglise romaine, écoutez le vicaire de Jésus-Christ. Faites tout ce que vous diront ceux qui président dans le lieu que le Seigneur a choisi. Dites avec Isaïe : Venez, montons à la montagne du Seigneur et à la maison de Jacob, il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers. Quelle est la montagne du Seigneur, sinon le Siège apostolique ? Quelle est la maison de Dieu, sinon l'Eglise ? Quel lieu a été choisi par le Seigneur, sinon Rome, qui a été consacrée par le martyre de saint Pierre et saint Paul ? Pierre s'enfuyait de Rome, craignant la mort; il rencontra le Seigneur, et lui dit : Seigneur, où allez-vous ? — Je vais à Rome, lui dit le Seigneur, pour être crucifié encore une fois. —Ainsi Pierre, retourné à Rome, y érigea la chaire du souverain pontificat où il a été crucifié. C'est donc là qu'il faut puiser la doctrine du Seigneur ; c'est de là que viennent les eaux salutaires ; c'est là que bouillonne la fontaine scellée, d'où coulent les eaux vives. C'est le jardin fermé, c'est l'arche du Seigneur, hors de laquelle il n'y a point de salut. N'ayez pas honte, ô Taborites, de

(1) Deutéron., XVII, 12.

vous en rapporter au Siège apostolique sur votre foi. Quoique saint Paul eût une vocation céleste, et qu'il eût été mis à part pour l'Evangile de Jésus-Christ, il ne voulut pas prêcher l'Evangile sans la participation de Pierre et des autres apôtres (1). Et saint Jérôme, si plein de doctrine et qui n'ignora rien, écrivant au pape Damase : « C'est là, dit-il, bienheureux Pape, la doctrine que j'ai apprise dans l'Eglise, et que j'ai toujours tenue. S'il y a quelque chose à y redire, je désire être corrigé par vous, qui avez la foi et le mérite de saint Pierre. » Je vous exhorte à faire la même chose. Montrez-vous, ainsi que votre doctrine, au Pontife de Rome. Faites ce qu'il vous dira, sans vous détourner ni à droite ni à gauche. C'est par là que vous pourrez vous assurer le repos et le salut de vos âmes. »

Ænéas Sylvius ayant ainsi parlé, un certain Nicolas, que les Taborites appelaient évêque, répondit : Nous obéirions à la majesté apostolique et nous lui serions parfaitement soumis si elle n'était pas contraire à la loi divine. — On ne trouvera pas, reprit Ænéas, que jamais le Siège apostolique ait erré dans ce qui regarde la foi, ni qu'il ait acquiescé à de fausses doctrines. — Un autre Taborite insista : Mais l'affaire d'Agnès ne fut-elle pas une erreur manifeste? Il voulait parler de la papesse Jeanne. Ænéas observa que l'histoire n'était pas certaine, et que, d'ailleurs, c'eût été une erreur de fait et non de droit.

Le plus long de la conférence fut la communion sous les deux espèces. Les Taborites la prétendaient ordonnée par l'Evangile, et par conséquent nécessaire. Ænéas fit voir que leur prétention n'était fondée ni sur le texte sacré, ni sur la tradition de l'Eglise. Si Jésus-Christ avait ordonné aux laïques de prendre le calice, cela eut été revélé non seulement aux Bohémiens, mais à toutes les nations du monde, depuis tant de siècles. Mais aucune école ne le tient, aucune école ne l'approuve, et hors de la Bohême, aucun collège ne l'enseigne. Ce serait merveille si, avec vos grands repas, vos vins mêlés de bière, et en dormant la grasse matinée, vous entendiez mieux l'Ecriture que les autres avec leurs jeûnes et leurs veilles.

Vous nous accusez mal à propos, répliqua l'un d'eux ; car ce n'est pas notre propre doctrine que nous suivons, c'est celle des apôtres et des Grecs.

« Mais, repartit Ænéas, ceux-là n'ont pas dit que les peuples qui ne reçoivent pas le calice fussent damnés. D'ailleurs, il ne faut point que la Grèce vous fasse illusion ; car, quoique les Grecs n'errent pas en suivant l'ancienne pratique, cela ne doit pas vous excuser, vous qui, étant nés et ayant été élevés sous les Latins, rejetez de votre propre autorité un rite pur, louable et sûr de l'Eglise romaine, vous rendant ainsi coupables de transgresser une ordonnance ou une coutume établie par un long usage.

« De plus, je ne sais ce qui peut vous porter à vouloir plutôt imiter en cela l'Eglise grecque que l'Eglise latine. Le sénat latin agit certainement plus purement, plus raisonnablement et avec plus de sûreté et de prudence que le sénat grec : car le premier a défendu le calice pour trois raisons ; la première, de peur que le simple peuple ne croie que Jésus-Christ n'est contenu que sous les deux espèces, et non sous chacune d'elles ; la seconde, de peur qu'un corps liquide ne fût répandu par terre en le prenant avec la main. On dit que c'est arrivé à Prague, où un enfant à peine âgé d'un an, que l'on voulait communier, arracha le calice de la main d'un prêtre imprudent, et répandit le sacrement à terre. La troisième raison est pour remplir la figure de l'ancienne loi. Quoiqu'elle ordonnât de faire part du sacrifice au peuple, les libations étaient néanmoins réservées aux sacrificateurs et aux lévites.

« Quel sujet avez-vous, au reste, de tant louer l'Eglise grecque ? Ne voyez-vous pas que l'Eglise latine est beaucoup plus florissante qu'elle? La nôtre domine au long et au large ; l'autre est sous la domination des Mahométans. L'une est gouvernée par un seul chef ; l'autre est déchirée par plusieurs schismes. L'une est ornée de temples magnifiques ; l'autre est dénuée de toute splendeur. L'une a toujours enseigné une sainte doctrine ; l'autre a donné dans plusieurs erreurs. — Si donc, conclut enfin Ænéas, vous voulez recevoir les consolations de l'Esprit, si vous aimez le repos, si vous cherchez la vérité, si vous voulez gagner vos âmes, écoutez la Chaire apostolique, suivez ses traditions, honorez-la comme la chaste épouse du Christ, la colombe très pure et très blanche dont sort le rameau d'olivier qui promet la paix aux hommes de bonne volonté et menace de faire la guerre aux superbes. »

« Après ce discours, continua Ænéas dans son récit, un des principaux Taborites s'approcha de moi, et me dit avec beaucoup d'arrogance : Pourquoi nous exaltez-vous si fort le Siège apostolique? Nous savons fort bien que le Pape et les cardinaux sont esclaves de l'avarice, gens impatients, enflés, gonflés, abîmés dans l'intempérance et dans l'incontinence, ministres de toutes sortes de crimes, prêtres du diable et précurseurs de l'antechrist, dont le dieu est le ventre et dont l'argent est le ciel. Or cet homme étouffait de graisse et avait une large bedaine. Je le regardai, et, mettant tout doucement la main sur son ventre, je lui dis en riant : Je le vois bien, vous macérez beaucoup votre corps par vos jeûnes. Tout le monde se mit à rire et à se moquer de lui. Pour moi, comme je voyais bien que ces prêtres-là m'étaient plutôt venus trouver pour disputer que pour s'instruire, je

(1) Galat., II, 1 et 2

terminai là nos entretiens et mis fin à la dispute ; car il me semblait plus aisé d'apaiser à force de clameur les flots de la mer irritée que de réprimer par les discours la rage de ces gens-là (1). »

Ce fut cette même année 1451, que, par l'avis d'Æneas Sylvius, le Pape envoya en Allemagne et en Bohême saint Jean de Capistran, avec la qualité de nonce apostolique et d'inquisiteur général de l'hérésie dans la Styrie, la Carinthie, l'Autriche et les pays environnants. Il fut reçu partout non seulement comme un légat, mais comme un envoyé du ciel. Le clergé allait en procession au-devant de lui, portant la bannière et les reliques des saints. Il traversa toute l'Allemagne où tout le monde courait à ses prédications ; il les faisait en latin, mais un interprète les expliquait en allemand. Les gens se convertissaient à entendre seulement le son de sa voix et à voir ses gestes, tant ils étaient significatifs. D'ailleurs, sa prédication était appuyée des miracles les plus éclatants. Il rendait, dit l'historien Dlugos, la vie aux morts, la vue aux aveugles, la parole aux muets ; il faisait marcher les boîteux et guérissait les paralytiques (2).

Comme la conversion des Bohémiens était son principal objet, il alla de Vienne en Moravie, où il reçut à peu près le même accueil qu'on lui avait fait partout. Il demeura environ deux mois à Olmutz, capitale de cette province, et y fit de grands progrès. L'affluence était si grande à ses sermons pour l'entendre, qu'il fut obligé de prêcher dans les places publiques. Il avait deux interprètes, l'un bohémien, l'autre allemand. Ses sermons tendaient principalement à persuader que la communion sous les deux espèces n'était pas nécessaire, et que Jésus-Christ ne l'avait pas commandée. Voici comme il s'en explique luimême dans une lettre à l'université de Vienne : Dès que je suis entré en Moravie, j'ai, selon mon devoir, combattu de toutes mes forces les damnables hérésies des Bohémiens. Je n'ai pu être détourné de la prédication ni par menace ni par aucune crainte. J'ai parlé ouvertement en public, et j'ai réfuté de toute ma force l'opinion de ceux qui disent que la communion sous les deux espèces est nécessaire. Ce qui m'a si bien réussi, que non seulement les barons et les gentilshommes, mais aussi les prêtres ont abjuré, au nombre de plus de quatre mille, toutes les erreurs des Hussites, sans parler de la conversion de plusieurs sujets des barons (3). Un autre historien morave nomme, entre les prosélytes de saint Jean de Capistran, un seigneur de grande autorité, nommé Wenceslas de Boscowiez, qui abjura Jean Hus, avec deux mille de ses sujets (4).

Cette espèce de révolution en Moravie ne donnait pas peu d'inquiétude à Roquesane. Il craignait, non sans fondement, que saint Capistran ne fît les mêmes progrès en Bohême, que la communion du calice ne fût abolie, et que l'archevêché de Prague ne lui manquât. Poussé par les principaux de son parti, il proposa une conférence au saint missionnaire, qui accepta et se trouva au rendez-vous ; mais Roquesane n'y vint pas, et paraît avoir été d'intelligence avec Podiébrad pour y mettre obstacle. Saint Jean de Capistran y suppléa par un écrit (5).

Une chose qui dut entraver singulièrement la parfaite soumission des Bohémiens à l'Eglise et au Pape, c'est le mauvais exemple du concile de Bâle ; car, au lieu de donner à tous les peuples chrétiens le spectacle édifiant d'une concorde filiale avec le chef certain et légitime de l'Eglise universelle, cette assemblée téméraire leur donna le scandale d'une rébellion opiniâtre et d'un nouveau schisme.

Le pape Martin V était mort le 20 février 1431. Le 3 mars suivant, les cardinaux élurent Gabriel Condolmerio, de Venise, cardinal-prêtre du titre de Saint-Clément, qui prit le nom d'Eugène IV, et fut couronné le 11 du même mois. Il était neveu de Grégoire XII. Jeune encore, de concert avec Antoine Corrario, depuis cardinal de Bologne, il renonça au monde, distribua aux pauvres vingt mille écus d'or, et entra au monastère de Saint-Georges à Venise, où nous avons également vu entrer saint Laurent Justinien. Un jour qu'il faisait l'office de portier du monastère, un ermite se présenta, lui prédit qu'il serait cardinal, puis pape, qu'il aurait beaucoup d'adversités dans son pontificat, qu'il en atteindrait la dix-huitième année, et mourrait ensuite. Gabriel ne revit jamais cet ermite, et ne sut qui il était (6). Son oncle, Ange Corrario, étant devenu pape, le nomma successivement protonotaire apostolique, préfet du trésor pontifical, évêque de Sienne, et enfin cardinal. Martin V lui confia le gouvernement de la Marche d'Ancône, avec la qualité de légat. Saint Antonin, qui écrivait alors, en fait ce portrait : Il était de grande et belle taille, d'un esprit non moindre, très libéral envers les pauvres, allait jusqu'à la munificence pour la réparation des églises, affectionnait et favorisait de tout son cœur les bons religieux, plein de zèle pour la dilatation du culte divin et de la religion chrétienne (7).

Etant au conclave, les cardinaux s'étaient engagés par serment à faire jurer au nouveau Pontife, avant qu'il fût ceint de la tiare, certains articles pour le bien de la monarchie ecclésiastique et la dignité des cardinaux. Le Pape élu devait promettre de rétablir la discipline ecclésiastique dans son ancienne intégrité, de ne pas transférer le Siège apostolique

(1) Lenfant, l. XXIII, — (2) Dlugos, l. XIII. — (3) Czechor, Mars Morav. — (4) Dubrav., l, XXIX. — (5) Cochlæus, l. X. — (6) *Maii Spicileg. roman*. S. Vespaciano, p. 5. — (7) S. Anton., part. III, t. XXII, Apud Raynald, 1431. n. 3.

en divers lieux, de célébrer le concile œcuménique au lieu et au temps marqués, de ne proclamer de cardinaux que suivant le décret de Constance et avec l'assentiment de la majeure partie du Sacré Collège, à qui serait assignée la moitié des revenus de l'Eglise romaine. Eugène IV confirma cet engagement par une bulle du 12 mars 1431.

Il fit mieux : il exécuta sans délai ce qu'il avait promis. Jusqu'alors c'était la coutume de faire part de l'exaltation des Papes aux têtes couronnées, par des nonces qu'on leur envoyait exprès. Ces commissions étaient fort briguées, à cause des présents considérables que faisaient les princes à ceux qui en étaient chargés. Le nouveau Pontife supprima cet usage, bien résolu d'en supprimer encore d'autres qui ressentaient trop le gain et l'intérêt, afin, dit-il, de délivrer son pontificat et la cour romaine de toute tache honteuse. Il se contenta donc de faire informer de son exaltation les rois et les princes souverains par les ministres qu'ils tenaient à sa cour. C'est lui-même qui s'en explique ainsi dans une lettre au roi Jean de Castille (1).

Rome admirait alors les vertus d'une sainte dame, née en cette ville, l'an 1384, de Paul de Buxo et de Jaqueline de Rofredeschi, deux familles distinguées. Au baptême, elle reçut le nom de Françoise. Dès sa première enfance, elle donna des marques étonnantes de pudeur virginale, pleurant quand elle n'était point assez couverte dans son berceau, et souffrant avec peine d'être touchée par un homme, même par son père. Dès qu'elle sut parler, la première chose qu'elle apprit fut de réciter l'office de la sainte Vierge. Tranquille, humble et docile, enfant par l'âge, matrone par la sagesse, elle ne s'amusait à rien de puéril, ne cherchait point à savoir ou à redire des nouvelles ; mais retirée dans l'intérieur de la maison, elle évitait la conversation des hommes, afin de jouir plus commodément de celle de Dieu. Les yeux toujours modestement baissés, jamais elle ne perdait la présence de Dieu et de ses anges. Ce que le travail et la prière lui laissaient de temps, elle l'employait à lire les vies des vierges illustres par leur sainteté, dans le désir d'imiter leurs exemples. A peine visible aux personnes de la maison hors des heures nécessaires, il n'est pas étonnant qu'elle fût inconnue du voisinage. Dès lors elle avait coutume de faire l'examen de toutes ses actions, et d'expier par une sévère pénitence ce qu'elle trouvait avoir commis de fautes. C'était merveille de voir avec quel respect et quelle soumission elle obéissait à son confesseur ; il n'y avait qu'un point où elle était importune, qu'on lui permît de tourmenter son jeune corps par des pénitences au-dessus de son âge. Plus d'une fois il fallut condescendre à ses pieux désirs : Dieu voulait de bonne heure former à la mortification celle qu'il destinait à une si haute sainteté.

Vivant ainsi à la maison comme une recluse, Françoise roulait dans son esprit le dessein de garder la virginité, et de la consacrer à Dieu dans quelque monastère. Son confesseur lui conseilla d'y penser mûrement, de bien examiner le pour et le contre de chaque état, et d'essayer ses forces par quelque austérité secrète. Elle obéit, et se rendit de jour en jour plus affermie dans sa résolution, elle s'en ouvrit à ses parents, qui en avaient déjà soupçonné quelque chose. Non seulement ils n'y consentirent point, mais, comme elle avait passé douze ans, ils songèrent aussitôt à la marier. Sur les ordres formels de son père, elle se résigna par obéissance, mais après avoir versé bien des larmes, et épousa Laurent de Ponzani, jeune seigneur romain dont la fortune égalait la naissance.

Peu après ses noces, elle tomba grièvement malade. Elle dépérissait de jour en jour ; les médecins n'y voyaient point de remède. Le père s'affligeait d'autant plus qu'il regardait la maladie de sa fille comme une punition du ciel, parce qu'il lui avait refusé la permission d'embrasser la vie religieuse. Des personnes osèrent espérer sa guérison par des sortilèges ; mais Françoise protesta constamment qu'elle aimait mieux mourir que d'offenser Dieu par aucune superstition. Sans aucun secours des médecins, elle recouvra la santé en partie ; mais, retombée quelque temps après, elle fut près d'un an si malade, qu'elle ne pouvait se mouvoir dans son lit ni retenir dans l'estomac aucune nourriture, avec de grandes douleurs pour elle et pour ses proches, qui s'attendaient à sa mort chaque jour. Une femme qui se mêlait de sortilèges se présenta d'elle-même pour la guérir. Mais elle fut reçue de telle sorte, qu'elle se trouva heureuse d'échapper de la maison sans être battue. C'était la veille de Saint-Alexis, 17 de juillet 1398, quatorzième année de Françoise. Au milieu de la nuit, tous les domestiques dormaient profondément, même les gardes-malades ; Françoise veillait et pensait à Dieu. Tout à coup la chambre est éclairée d'une lumière extraordinaire ; saint Alexis apparaît rayonnant de gloire ; il se nomme, et lui annonce que Dieu l'envoie pour la guérir ; il pose son manteau d'or sur la malade, et lui rend une santé parfaite. Françoise aussitôt se lève bien portante, s'en va trouver son amie d'enfance, sa belle-sœur Vannozie ou Jeannette, qui venait à peine de s'endormir, lui raconte le miracle, l'invite à venir avec elle en remercier Dieu dans l'église voisine : ce qu'elles font toutes deux avec une indicible dévotion. Retournée chez elle, Françoise y est reçue par toute la famille comme une personne ressuscitée d'entre les morts. Tout Rome fut dans l'admiration.

Revenue ainsi des portes de la mort, Françoise s'applique avec une ardeur plus grande que jamais à toutes les œuvres de piété. Le

(1) Raynald. 1431. n. 9.

désir de la vie solitaire se renouvelle dans son cœur, afin de s'y donner à Dieu tout entière. Vannozie, survenant, la trouve tout absorbée dans ses réflexions. S'étant expliquées l'une avec l'autre, Vannozie entre dans les idées de Françoise. Mais comment s'y prendre pour l'exécution, étant mariées toutes deux ? Au plus haut de la maison, où n'allait presque jamais personne, elles se construisirent un petit oratoire ; à l'extrémité du jardin, d'anciennes ruines formaient une espèce de grotte. Toutes les fois qu'elles étaient libres, elles passaient des heures entières à prier, le jour dans la grotte, la nuit dans l'oratoire. Un jour, étant en la grotte, elles se demandaient ce qu'elles feraient si Dieu leur accordait la grâce de mener la vie d'ermite. Françoise, qui aimait surtout l'abstinence et le jeûne, répondit : Quand nous serons dans le désert, nous irons de côté et d'autre chercher des fruits pour nous sustenter. A l'instant même, elles entendirent tomber deux pommes d'un arbre à coton, quoique ce fût au mois d'avril ; elles admirèrent la bonté de leur Père céleste, qui daignait ainsi approuver leurs vœux enfantins ; elles en mangèrent une entre elles, avec actions de grâce, et en partagèrent l'autre à leurs domestiques, qui n'en furent pas moins émerveillés.

A l'époque de son mariage, Françoise avait encore son père et sa mère ; de plus, elle trouva dans la maison de son époux Laurent, son beau-père Andréosse et sa belle-mère Cécile, avec son beau-frère Pauluzzio, époux de Vannozie, lesquels tous ne faisaient qu'une famille. Le beau-père étant mort après quelque temps, toute l'administration domestique retomba sur elle et sur Vannozie ; celle-ci, connaissant sa rare prudence, s'en rapportait à elle de tout, sans qu'il s'élevât jamais la moindre dissension entre elles deux. Malgré toutes ses occupations, Françoise n'était pas moins fidèle qu'auparavant à tous ses exercices de piété. Elle s'approchait deux fois par semaine du sacrement de pénitence, recevait la communion à toutes les grandes fêtes et récitait chez elle l'office de la sainte Vierge.

Tout le reste du temps, elle l'employait au soin de la famille ; Laurent vit bientôt qu'il pouvait couler des jours tranquilles, ayant reçu de Dieu une telle épouse. Quoique le nombre des domestiques de l'un et l'autre sexe fût très considérable, elle les regardait néanmoins tous comme ses frères et sœurs. Elle les exhortait à vivre dans la crainte de Dieu, leur donnait l'exemple de conserver la paix domestique, demandant pardon avec beaucoup d'humilité lorsqu'elle croyait avoir offensé quelqu'un. Mais, quand elle voyait s'élever des querelles ou d'autres occasions d'offenser Dieu, tout en conservant en son cœur sa douceur habituelle, elle déployait au dehors un zèle ardent, et réprimait avec une grande liberté ce qu'elle voyait qui offensait Dieu et scandalisait le prochain. Un jour, plusieurs nobles soupant chez elle, l'un d'eux remit à Laurent un livre de magie ; aussitôt elle le lui prit adroitement des mains, et le jeta au feu, quoi qu'il pût dire pour la gronder.

Quelqu'un de la famille tombait-il malade, non seulement Françoise pourvoyait abondamment à ce qui pouvait le guérir, elle le servait elle-même avec beaucoup d'empressement et de charité. Dans une maladie grave, Vannozie avait perdu l'appétit pour toute espèce de nourriture. Françoise la conjura de lui faire connaître si elle désirait quelque chose. Une écrevisse de rivière, répondit-elle. Mais on eut beau chercher, on n'en trouva point. Tout le monde en était dans la peine, lorsqu'on vit tomber une fort belle écrevisse sur le plancher de la chambre. Cuite et mangée, elle fit disparaître le dégoût de Vannozie et sa maladie.

Voyant sa maison opulente, Françoise défendit de renvoyer aucun pauvre sans lui rien donner. Une année stérile ayant multiplié l'indigence et les maladies à Rome, Françoise dilata aussi les entrailles de sa charité. Non seulement elle donnait l'aumône à ceux qui la demandaient, elle la faisait porter aux malades qui ne pouvaient pas venir. Dieu manifesta par un miracle, vérifié dans les procès authentiques, combien cette charité lui était agréable. Plus la disette augmentait, plus Françoise multipliait ses aumônes ; elles étaient telles, que personne ne pouvait les expliquer. Pauluzzio et Laurent, craignant que la libéralité de leurs femmes ne leur portât préjudice, leur ôtèrent les clefs du grenier, qui était plein, mirent en réserve ce qui était nécessaire pour la famille, les domestiques et les fermiers vendirent le reste, et laissèrent le grenier vide. Françoise dit ensuite à Vannozie : Allons au grenier ramasser ce qui reste pour les pauvres. Elles ne trouvèrent que de la menue paille, qu'elles amassèrent avec des balais ; l'ayant ensuite criblée avec soin, elles eurent un muid de pur froment, qu'elles distribuèrent aux plus nécessiteux. Cela fait, Vannozie sortit du grenier, et Clara, sa domestique, le ferma à clef. Après peu de jours, les deux maris y vinrent, et y trouvèrent quarante mesures du meilleur froment ; saisis d'admiration, ils racontèrent la chose au beau-père, qui voulut voir par lui-même, et dit que c'était l'œuvre de Dieu approuvant et récompensant la charité de Françoise.

Une autre fois, le vin étant fort rare, Andréosse et ses deux fils mirent à part un tonneau du meilleur pour la famille. Mais les pauvres, connaissant la charité de Françoise, venaient lui demander du vin pour leurs malades. Elle envoyait Clara en chercher au tonneau mis en réserve, et qui se trouva bientôt vide. Andréosse et ses deux fils, s'en étant aperçus, se mirent à crier avec grande colère, contre Françoise et Vannozie, qu'il ne leur restait pas une goutte de vin. Françoise leur dit en souriant : Laissez-nous descendre à la cave, et, par la grâce de Dieu, nous vous ser-

virons abondamment du vin que vous désirez. Elles descendent toutes deux avec Clara, trouvent le tonneau plein, en tirent du vin excellent, et l'apportent à leurs beau-père et maris, disant: Voici le vin en question; grâce à Dieu, le tonneau est encore plein. Le vieillard en goûta, ses fils en goûtèrent. Ne pouvant en croire leur palais, ils descendent à la cave, et trouvent le tonneau plein. Dès lors ils laissèrent pleine liberté aux deux femmes d'administrer tout comme elles jugeraient à propos. Ce prodige, publié par toute la ville, eut un grand nombre de témoins, qui l'apprirent soit de la bouche de Laurent, soit de la bouche de Françoise même, qui le cita plus d'une fois pour exciter les autres à faire l'aumône avec largesse.

Françoise eut plusieurs enfants; on ne connaît les noms que de trois : Baptiste, qui survécut aux autres, se maria, et laissa de la postérité : Evangéliste, qui mourut la neuvième année de son âge; une fille, nommée Agnès. Evangéliste fut un ange terrestre, tant il se plaisait à la prière et au culte divin. Il eut le don de prophétie. Un jour, prenant l'épée de son père et la lui appliquant sur le côté, il dit : Voilà comme il vous sera fait, mon père. Et dans l'invasion de Rome par Ladislas, roi de Naples, vers 1413, Laurent fut grièvement blessé à l'endroit marqué par son jeune fils. C'était merveille de voir les œuvres que faisait le petit Evangéliste, bien au-dessus de la portée de son âge; ce qui semblait l'occuper uniquement, ce dont il parlait à sa mère avec le plus de joie, c'était de se préparer à la gloire éternelle. Son bonheur ne tarda guère. L'an 1411, la peste qui désolait Rome frappa Evangéliste dans sa neuvième année. Aussitôt il vit venir un confesseur, et, ayant reçu l'absolution, il dit à sa mère : Il vous souvient, maman, que je vous ai dit : Il n'y a rien en ce monde qui me plaise, je ne désire que la vie éternelle et la société des anges. Dieu a regardé favorablement mon désir; voici que nous allons être séparés; mes patrons sont venus ici du ciel, saint Antoine, saint Onuphre, avec une multitude d'anges. Pour vous, ayez toujours bon courage, sachez que je serai bien, et que je prierai pour vous. Maintenant, donnez-moi votre bénédiction. Il dit, et arrangeant lui-même ses mains et son corps, il rendit à Dieu son âme innocente. Au même instant, une petite fille de la maison voisine, qui était à l'extrémité et depuis longtemps ne parlait plus par la violence du mal, s'écria tout à coup : Voyez, voyez Evangéliste Ponzani qui monte au ciel entre deux anges!

Pendant une nuit que Françoise veillait sur sa couche et que sa jeune fille Agnès dormait dans la même chambre, elle vit une blanche colombe, tenant en son bec un cierge allumé, qu'elle approchait de tous les sens de la jeune enfant, puis, ayant volé de côté et d'autre en battant des ailes, elle disparut. C'était à peu près un an depuis la mort d'Evangéliste. Françoise ne savait que penser de cette vision. Une autre nuit, vers l'aurore, elle vit la chambre resplendir d'une lumière insolite, et au milieu de cette lumière apparaître son jeune fils défunt, tel qu'il était de son vivant, mais incomparablement plus beau. A côté, elle voyait un jeune homme bien plus beau encore. Etonnée d'abord, puis remplie d'une joie inexprimable, d'autant plus qu'elle le voyait s'approcher et la saluer gracieusement, elle ne put s'empêcher de lui tendre les bras et de lui demander avec tendresse ce qu'il faisait, où il était, s'il se souvenait de sa mère dans les cieux? — Levant les yeux vers le ciel, il répondit : Notre occupation n'est autre que de contempler l'abîme de la bonté divine, de louer et de bénir sa majesté avec des transports de joie et d'amour. Tout absorbés en Dieu dans cette céleste béatitude, non seulement nous n'avons aucune douleur, mais nous ne pouvons pas en avoir, et nous jouissons d'une paix qui durera toujours; nous ne voulons ni ne pouvons vouloir que ce que nous savons pouvoir être agréable à Dieu, lequel est notre entière et unique béatitude. Sachez que les chœurs qui sont au-dessus de nous nous manifestent les secrets divins. Il ajouta : Puisque vous désirez, ô mère! savoir en quel lieu je suis maintenant, sachez que je suis placé dans le second chœur de la hiérarchie, parmi les archanges, et associé à ce jeune homme que vous voyez, bien plus beau que moi, parce que, dans le même chœur, il est dans un degré plus élevé. Il est envoyé de Dieu pour vous consoler dans votre pèlerinage; il sera votre compagnon perpétuel; nuit et jour vous aurez la consolation de le voir. A présent je vous annonce que je suis venu pour emmener Agnès, qui mourra dans peu de temps, et jouira avec moi des joies du Paradis.

Alors Françoise comprit ce que signifiait dernièrement la colombe. Après cet entretien, qui dura environ une heure, depuis l'aube jusqu'au lever du soleil, Evangéliste demanda permission à sa mère de se retirer, et lui laissa ledit ange. La beauté de l'un et de l'autre était si éclatante, que jamais elle n'aurait pu y fixer ses regards, si Dieu n'en avait tempéré la splendeur. C'est ce qu'elle témoigna plus d'une fois à son père spirituel, qui l'obligeait par la sainte obéissance à lui faire connaître tout ce qu'elle voyait d'extraordinaire, et qui a écrit sa vie tant sur ce qu'il apprit de sa bouche que sur ce qu'il connut par lui-même. Certaine donc de la mort prochaine de sa jeune fille, Françoise n'en dit rien à personne; en attendant, elle la servait avec amour et respect, non plus comme sa fille, mais comme une épouse destinée à Jésus-Christ, le roi éternel, rendant grâces à Dieu de ce qu'il daignait l'appeler à lui. Agnès tomba donc malade, et quitta la vie en la cinquième année de son âge.

Lors de l'invasion de Rome par Ladislas de Naples, Pauluzzio, beau-frère de Françoise, fut jeté dans les fers; son mari, Laurent, condamné à l'exil; il ne restait à la maison

que son fils Baptiste. Le commandant du roi, en quittant Rome, voulut l'emmener comme otage. Françoise, qui n'avait plus que celui-là d'enfant, pensait à le cacher. Son confesseur, mû par des vues plus élevées, lui ordonna de le conduire elle-même au commandant. Elle obéit. Le commandant et ses officiers en furent dans l'admiration. Quelques-uns cependant la blâmèrent de ce qu'elle exposait ainsi son fils unique à la captivité, peut-être même à la mort. On lui conseilla d'implorer la grâce du commandant. Elle répondit : J'implorerai la grâce de qui peut me secourir, et se mit à genoux devant une image de la sainte Vierge. Le commandant fit mettre Baptiste sur un cheval pour partir; malgré tous les éperons, le cheval reculait au lieu d'avancer; il en fut de même de plusieurs autres que l'on fit monter au jeune homme. Enfin le commandant, épouvanté, le rendit à sa mère, qui reçut ainsi le prix de son obéissance (1).

Elle avait souvent des extases, durant lesquelles elle demeurait immobile. Mais dès que son père spirituel lui commandait ou demandait quelque chose en vertu de la sainte obéissance, elle faisait et répondait conformément à ses ordres et à ses demandes, sans sortir de l'extase, tandis qu'elle demeurait insensible comme une pierre à la voix de tout autre. Cette expérience eut lieu plus d'une fois devant un grand nombre de personnes. Un jour, elle était dans sa chambre avec Vannozie, récitant l'office de la sainte Vierge; elle était à dire une antienne, lorsque son mari l'appelle par un domestique; aussitôt elle quitte le livre, et exécute ce que son mari lui demande. Revenue dans sa chambre, elle reprend l'antienne interrompue, lorsqu'elle est appelée une seconde fois; une seconde fois, elle interrompt l'antienne pour obéir avec promptitude; ce qui arriva jusqu'à quatre fois de suite. La quatrième fois, quand elle reprit en main le livre, elle trouva son antienne écrite en lettres d'or, et apprit de saint Paul, dans une extase, que Dieu l'avait fait par un ange, pour témoigner combien son obéissance lui était agréable. Vannozie, qui était présente, fut témoin oculaire de ce miracle (2).

La peste sévissait à Rome. La charité de Francoise s'empressa au secours des pestiférés; elle les excitait avant tout à sanctifier leur mal, pour le salut de leur âme; puis mettait tout en œuvre pour leur rendre la santé. Dieu lui accorda la grâce des guérisons; en sorte que les malades accouraient à elle de toutes parts, sans que sa tendresse pût en refuser aucun. Pour satisfaire à leur multitude, elle leur arrangea plusieurs appartements dans la maison de son mari, d'où ils sortirent guéris contre toute espérance. Comme ils attribuaient cette guérison aux mérites de la sainte, elle imagina ce moyen pour détourner leur estime : Elle composa un médicament avec de la cire, de l'huile et des sucs de rue et de marjolaine, et s'en servait pour guérir toute espèce de maladies. Elle espérait qu'on attribuerait les guérisons à la vertu naturelle du médicament, et non aux mérites de la personne. Le contraire arriva : les malades, qui guérissaient en foule et subitement, n'en conçurent que plus de vénération pour elle.

Non contente de servir les malades dans sa propre maison, Françoise allait les chercher dans leurs cabanes et dans les hôpitaux, leur donnait à boire, faisait leur lit, bandait leurs ulcères; plus ces ulcères étaient horribles et lui soulevaient le cœur, plus elle les soignait avec attention. Il lui arriva bien des fois, pour mieux vaincre la répugnance de la nature, de prendre de cette lotion infecte, de s'en asperger le visage, et même d'en boire. Mais Dieu, pour montrer combien cette victoire lui était agréable, rendait cette infection plus délicieuse que le mets le plus exquis. Françoise avait coutume de porter à l'hôpital ce qu'il y avait de plus délicat sur la table, et de le distribuer aux plus indigents. Elle rapportait à la maison leurs haillons les plus malpropres, les lavait et les raccommodait avec soin, puis les mettait parmi des parfums, comme devant servir au Seigneur lui-même.

C'est ainsi que Françoise, suivant qu'il a été constaté dans le procès de sa canonisation, servit les malades dans les hôpitaux pendant trente ans, du vivant de son mari. Comme dans les contagions il était difficile de trouver non seulement des médecins pour soigner les corps, mais encore des prêtres pour soigner les âmes, elle en cherchait elle-même pour les amener auprès des malades qu'elle avait préparés. Elle assura même un traitement à un ecclésiastique, afin qu'il eût tout le temps pour visiter les malades qu'elle lui indiquait dans les hôpitaux. On ne saurait croire combien elle sauva d'âmes par cette charité.

Cependant elle eut la dévotion de faire un pèlerinage à Saint-François d'Assise, tant parce qu'elle portait le nom de ce patriarche que parce que, comme lui, elle faisait ses délices de méditer la Passion du Sauveur. Elle se mit en route à pied, vers la fin de juillet, pour assister le 2e d'août à la fête de la Portioncule. Elle était accompagnée de Vannozie, sa belle-sœur, et d'une de leurs amies, nommée Rite, c'est-à-dire Marguerite par abréviation. Elles partageaient leur temps entre de pieuses méditations et de pieux entretiens. Elles approchaient du terme de leur pèlerinage et entraient dans la plaine de Foligno, lorsqu'elles furent rejointes par un religieux vénérable, portant l'habit de franciscain, qui, après les avoir saluées et leur avoir demandé la cause de leur voyage, se mit à parler avec une ferveur merveilleuse de l'infinie charité

(1) *Acta SS.*, 9 *martii. Vita secunda S. Franciscæ*, n. 49. — (2) *Ibid.*, n. 50.

que nous a témoignée le Sauveur. La sainte, reconnaissant que celui qui parlait avec cet amour enflammé de la Passion de Jésus-Christ était saint François lui-même, en fut émue jusqu'au fond de l'âme et ressentait une joie indicible. Ses compagnes étaient également charmées d'un entretien si agréable, et oubliaient la fatigue du chemin. Cependant, comme on était à la fin de juillet, les chaleurs excessives leur faisaient éprouver une soif bien grande. Pour y pourvoir, le saint voyageur frappa de son bâton un poirier sauvage près du chemin, et en fit tomber des poires si belles et si grosses, que les pieuses pèlerines pouvaient à peine en embrasser une des deux mains. Tandis qu'elles admiraient cette merveille, le saint disparut. Elles reconnurent alors toutes que celui qui leur avait parlé n'était pas un des mortels d'ici-bas, et elles rendirent à Dieu les plus ferventes actions de grâces (1).

Les premiers confesseurs de Françoise étant morts, elle choisit le prêtre Jean Mattéoti, chanoine et curé de Sainte-Marie-la-Neuve, qui n'était pas loin de sa maison. Il fut son père spirituel tant qu'elle vécut. C'est lui qui nous a laissé la première vie de la sainte, dont tous les principaux faits se trouvent d'ailleurs juridiquement attestés dans les procès-verbaux de la canonisation.

Cette vie est en trois livres. Le premier expose assez brièvement les principaux faits de sa vie extérieure ; le second présente le récit de ses principales visions, au nombre de quatre-vingt-dix-sept ; le troisième contient ses luttes avec les démons, et ses révélations sur les peines de l'enfer, les expiations du purgatoire, les joies du paradis.

Outre son ange gardien, tel qu'en a tout le monde, Françoise avait encore, comme déjà nous avons appris, un archange pour assistant perpétuel. Elle le voyait jour et nuit sous la forme humaine d'un enfant de neuf ans, vêtu d'une tunique blanche comme la neige. Son visage était plus resplendissant que le soleil, en sorte qu'elle en pouvait voir l'éclat, mais non le regarder. Il n'y avait que deux occasions où elle pouvait le contempler plus facilement : lorsqu'elle parlait de l'archange à son père spirituel ; alors elle pouvait très facilement considérer ses cheveux, ses yeux et ses autres membres. Ensuite, lorsqu'elle était battue par les malins esprits, elle regardait sans aucune difficulté l'archange, pour se réconforter par cette vue. Ce qui est plus admirable, lorsqu'elle avait été battue et assommée par les malins esprits, au point d'être près de mourir, l'archange apparaissait avec un visage resplendissant et une chevelure rayonnante, et les esprits malins, n'en pouvant supporter l'éclat, s'enfuyaient aussitôt confus. Tel était le resplendissement de l'archange, qu'à sa clarté Françoise faisait la nuit tous les exercices nécessaires dans la maison, sans aucune lumière matérielle (2).

Quant à l'histoire et à la destinée générale des anges bons et mauvais, voici ce que Françoise apprit dans ses visions et ses extases : Les anges ont été créés nombreux comme les blancs flocons de neige qui tombent dans les montagnes pendant l'hiver, ils ont ensuite été distingués en trois ordres, et chaque ordre en trois chœurs, suivant la dignité de chacun. Environ le tiers de tous les anges est tombé ; les deux autres parties ont persévéré dans la grâce (3). De la partie déchue, le tiers est dès maintenant en enfer, pour tourmenter les damnés : ce sont ceux qui ont suivi Lucifer par leur propre malice, avec une entière liberté ; ils ne sortent de l'abîme que par la permission de Dieu et que quand il s'agit de frapper quelque grande calamité pour punir les péchés des hommes, et ce sont les plus méchants des démons. Les deux autres tiers des anges déchus sont répandus dans les airs et sur la terre : ce sont ceux qui n'ont pris aucun parti entre Dieu et Lucifer, mais ont gardé le silence. Ceux qui sont répandus dans les airs font souvent des grêles, des tempêtes, des brouillards et des vents, par lesquels ils affaiblissent les âmes qui vivent dans la chair, les portent à l'inconstance et à la crainte, les induisent à défaillir dans la foi et à se défier de la Providence divine. Aussi la sainte, qui distinguait fort bien les tempêtes suscitées par les malins esprits, avait-elle coutume alors d'allumer des cierges bénits et de répandre de l'eau bénite dans la maison, assurant que c'est le plus grand remède contre les tempêtes de cette nature. Quant aux démons qui circulent parmi nous, afin de nous exercer par la tentation, elle disait qu'ils sont déchus du dernier chœur des anges, et que les anges fidèles qui nous sont donnés pour gardiens sont tous du même chœur.

Le prince et le chef de tous les démons est Lucifer, lié au fond de l'abîme, chargé par la divine justice de punir tous les démons et les damnés : tombé du chœur le plus élevé des anges, les séraphins, et devenu le plus méchant des démons, il est préposé au vice de l'orgueil. Sous lui sont trois autres princes : le premier, Asmonée, est préposé au vice de la chair, et fut du chœur des chérubins ; le second, appelé Mammon, est préposé à l'avarice et fut du chœur des trônes ; le troisième, nommé Béelzébub, qui fut du chœur des dominations, est préposé à l'idolâtrie, aux sortilèges et aux enchantements : c'est le chef de tout ce qu'il y a de ténébreux, et il a commission de répandre les ténèbres sur les créatures raisonnables.

Parmi les anges infidèles qui ont suivi Lucifer par leur propre malice et qui sont dès maintenant en enfer, ceux de la suprême hiérarchie, les séraphins, les chérubins et les trônes, sont dans la partie inférieure de l'abîme, pour y être tourmentés et y tourmenter

(1) *Secunda Vita*, n. 64 et 65. — (2) *Vita prima*, l. II, n. 1. — (3) *Ibid.*, n. 49.

les âmes les plus coupables. Les apostats de la seconde hiérarchie, les dominations, les principautés et les puissances, sont dans la partie mitoyenne de l'enfer ; et, dans la partie supérieure, les déserteurs de la hiérarchie infime, les vertus, les archanges et les anges. La distinction entre les hiérarchies subsiste toujours, mais il n'y a nul ordre entre les chœurs ni les individus. Tous sont tourmentés et tourmentent les âmes qui leur sont remises. Les trois princes de l'enfer, non plus que Lucifer, leur chef, n'en sortent jamais ; mais, quand Dieu le permet, ils en envoient d'autres, surtout quand il s'agit de faire quelque grand mal sur la terre (1).

Dans une vision qu'eut sainte Françoise, l'archange Raphaël, qui l'accompagnait invisible, la mena voir l'enfer. Elle vit d'abord un abîme si effroyable, qu'elle en tremblait encore lorsqu'elle en parlait à son père spirituel. A l'entrée étaient écrits ces mots : C'est ici le lieu infernal, sans espérance ni intervalle, où il n'y a nul repos. Les trois zones de l'enfer sont séparées l'une de l'autre par un très grand espace, plein de ténèbres et de tourments. Un énorme dragon, le vieux serpent, traverse les trois zones, la tête dans celle d'en haut, le corps dans celle du milieu, la queue dans le bas. Il avait la gueule ouverte, la langue hors de la gueule ; il n'en sortait point de lumière, mais une fournaise brûlante, avec une puanteur inimaginable : un feu noir et puant sortait pareillement de ses yeux et de ses oreilles.

Au milieu de l'enfer, comme sur une poutre, était assis Satan : sa tête touchait à la zone d'en haut, et ses pieds à celle d'en bas ; il occupait ainsi les trois zones. Il tenait ses pieds écartés, ainsi que ses mains, l'une vers le haut, l'autre vers le bas, mais non en forme de croix ; la croix n'apparaît pas en enfer. Sa tête est couronnée de cornes de cerf à plusieurs rameaux, de chacun desquels jaillit un très grand feu. Son visage, terrible au-delà de toute imagination, lance de toutes parts un feu puant et brûlant. Il est lié avec des chaînes ardentes, au cou, aux mains, aux pieds, au milieu du corps, en sorte qu'il est entouré de chaînes brûlantes. Ces chaînes sont attachées à toutes les parties de l'enfer, d'en haut, du milieu et d'en bas : une de ces chaînes était attachée au dragon d'une part, et à Lucifer ou Satan de l'autre.

A l'entrée de l'enfer, mais au-dessus, sont les limbes des enfants morts sans baptême. Il n'y a là ni feu, ni froid, ni serpents, ni démons, ni puanteur, ni hurlements, ni blasphèmes, ni aucune peine quelconque, hors les ténèbres. Dans le limbe supérieur, car il y en a trois, sont les enfants non baptisés des Chrétiens ; dans le second, les enfants des Juifs, qui se trouvent dans une obscurité plus grande que les premiers ; dans le troisième, les enfants nés d'un inceste entre Chrétiens : ici les ténèbres sont encore plus grandes que dans le second.

La sainte vit les démons de la terre amener à l'entrée de l'abîme les âmes des damnés. Ils les jetaient la tête la première dans la gueule toujours béante du dragon : au sortir de là, d'autres démons les jetaient aux pieds de Satan, qui, les brûlant dès lors des feux qui sortaient de tous ses membres, leur assignait le lieu de leur éternel supplice.

Outre les tourments communs à tous les damnés, les pécheurs de Sodome en subissaient un particulièrement épouvantable. Ils étaient empalés de bas en haut, dans des broches ardentes que les démons leur tiraient par la bouche avec des tenailles de feu. Les usuriers étaient cloués sur un comptoir brûlant, la tête entourée de feu ; à côté, les démons avaient des chaudières pleines d'or et d'argent fondus, et leur en versaient dans la bouche ; tantôt ils leur ouvraient un trou sur le cœur et y versaient de ces métaux enflammés, avec d'amères railleries. Après quoi ils les plongeaient dans des tonneaux d'or et d'argent fondus, les faisant passer d'un supplice à un autre, sans aucune relâche.

Les blasphémateurs subissaient en particulier ce tourment. Les démons, avec des crocs de feu, leur arrachent la langue, la posent sur des charbons ardents dans la bouche, les plongent dans des chaudières d'huile bouillante, leur versent de cette huile bouillante dans le gosier, avec de sanglants reproches : Pourquoi, misérable, as-tu blasphémé ton Créateur ? Et ces misérables blasphémaient avec une rage plus furieuse encore.

Il y avait deux choses que la sainte ne pouvait comprendre : d'abord, s'il y avait réellement en enfer des chaudières et d'autres instruments de supplice. L'ange Raphaël lui dit que cette vision était pour lui faire comprendre, non pas que ces instruments y fussent matériellement, mais que les âmes y souffrent réellement de pareils supplices, comme si ces instruments leur étaient matériellement appliqués. Ma seconde difficulté : Comment des âmes séparées de leurs corps pouvaient néanmoins être suppliciées dans la tête, dans le cœur et dans d'autres membres. La sainte reçut cette explication : Quoique l'âme soit séparée de la chair, cependant, jusqu'au jugement dernier, elle est punie matériellement suivant les parties du corps, parce que, encore que l'âme soit spirituelle, elle a toutefois revêtue une nature matérielle ; mais après le jugement dernier, et le corps et l'âme seront punis par de tels tourments (2).

Ces tourments varient suivant la diversité des péchés, des états et des professions. Voici le supplice de l'orgueil : Un énorme lion, nommé Mahomet, de métal en feu, la gueule béante : dans le gosier, des rasoirs aigus et brûlants ; dans le ventre, des serpents, des crapauds, ou des démons qui en prennent la

(1) *Vita prima*, l. III, c. VIII, n. 78 et seq. — (2) *Ibid.*, c. X, n. 46 et seq.

forme; dans la partie postérieure, des épées tranchantes et enflammées. Les démons lancent en haut les âmes superbes, qui retombant dans la gueule du lion, sont découpées par les rasoirs, et paraissent comme mortes : elles passent dans le ventre, au milieu des infections et des vilenies ; enfin d'autres démons les retirent avec des crocs, à travers les épées tranchantes. Ainsi continuellement suppliciées, les âmes orgueilleuses ne cessent de blasphémer avec rage, au milieu des railleries des démons (1).

La sainte vit, parmi les démons même, l'accomplissement littéral de ce qui est dit dans saint Paul, qu'au nom de Jésus, tout genou fléchira, au ciel, sur la terre et dans les enfers. Lorsque, sur la terre, quelqu'un prononce le nom de Jésus avec dévotion, tous les démons, tant ceux qui sont répandus sur la terre et dans les airs, que ceux qui sont plongés dans l'abîme, ploient le genou, non de leur propre volonté, mais malgré eux. Il arriva un jour que Françoise, s'entretenant avec son père spirituel, vint à prononcer le nom de Jésus : aussitôt les démons qu'elle voyait sous diverses formes, frappèrent la terre de leur bouche avec grand respect. Plus la personne qui prononce ce nom adorable est avancée en charité et en perfection, plus les démons en ressentent de peine et de tourment. Lorsque des pécheurs en font un blasphème ou le prononcent en vain, les démons sont toujours contraints de le révérer, et s'inclinent malgré eux ; mais ils n'en sont plus attristés comme quand on le loue et le bénit. Chaque fois que ce nom est prononcé, n'importe comment, tous les anges et les saints du ciel font une génuflexion très respectueuse ; s'il est prononcé avec louange et bénédiction, surtout par des personnes agréables à Dieu, cette génuflexion est accompagnée d'une joie indicible. Il en est de même des autres noms de Dieu et de la sainte Vierge, suivant le mérite des personnes qui le prononcent (2).

De l'enfer la sainte fut conduite au purgatoire, qui est également divisé en trois zones ou sphères, l'une au-dessus de l'autre. A l'entrée, elle lut cette inscription : C'est ici le purgatoire, lieu de l'espérance ; les âmes qui sont ici ont un intervalle, suivant le désir. La zone inférieure était remplie d'un feu clair différent de celui de l'enfer, qui est noir et ténébreux. Ce feu du purgatoire a une flamme très grande et rouge, les âmes y sont illuminées intérieurement par la grâce ; car elles connaissent la vérité ainsi que la détermination du temps. Celles qui ont commis des péchés graves sont envoyées dans ce feu par les anges, et y restent selon la qualité des péchés qu'elles ont commis. La sainte disait que, pour chaque péché mortel non expié, il faut y rester sept ans. Quoique, dans cette zone inférieure, la flamme du feu enveloppe toutes les âmes, elle tourmente néanmoins l'une plus que l'autre, en proportion de leurs péchés.

En dehors de ce lieu du purgatoire, au côté gauche, se tiennent les démons qui ont fait tomber ces âmes dans les fautes qu'elles expient. Ils leur en font continuellement des reproches amers, sans toutefois leur infliger d'autre tourment. Les âmes souffrent plus de la vue horrible de ces démons et de leurs reproches que de la flamme du feu. Dans cette souffrance, elles poussent continuellement des cris si humbles et si pieux, que personne ne saurait s'en faire une idée en ce monde ; car elles connaissent toutes que c'est avec raison que la divine justice leur inflige ces peines, et qu'elles les ont bien méritées. Et à cause de ces cris affectueux, elles reçoivent quelques consolations ; non pas qu'elles soient tirées du feu, mais parce que la divine miséricorde, touchée de leur résignation, jette sur elles un regard favorable, qui les soulage et leur rappelle qu'elles arriveront à la gloire bienheureuse.

La sainte vit un glorieux ange conduire en ce lieu l'âme qui avait été confiée à sa garde, et puis l'attendre en dehors, du côté droit. Les suffrages que des parents, amis ou autres, font pour les âmes du purgatoire, par le seul motif de la charité, sont présentés à la divine majesté par leurs anges gardiens. Dieu les rend à l'ange gardien, qui les communique à l'âme pour laquelle ils ont été faits, afin d'en alléger les peines. Les suffrages et les bonnes œuvres que des amis font spécialement, et par motif de charité, pour leurs amis en purgatoire, profitent principalement à ceux-ci, mais encore aux autres âmes du purgatoire, à cause de la charité. Les prières, aumônes et suffrages faits en charité pour des âmes qui sont dans la gloire et qui n'en ont pas besoin, profitent d'abord à ceux qui les font, et ensuite aux âmes du purgatoire. Les suffrages que font des vivants pour des âmes qui sont en enfer ne profitent ni à celles-ci ni à celles du purgatoire, mais uniquement à ceux qui les font.

La zone ou région moyenne du purgatoire était divisée en trois parties : la première, remplie d'une glace très froide ; la seconde, de poix fondue, mêlée d'huile bouillante ; la troisième, de certains métaux fondus, comme de l'or ou de l'argent, telle qu'une matière transparente. Trente-huit anges y recevaient les âmes qui n'avaient pas commis des péchés assez graves pour descendre dans la région inférieure. Ils les recevaient et les transportaient d'un lieu dans un autre avec beaucoup de charité : ce n'étaient pas leurs anges gardiens, mais d'autres anges commis à cet effet par la divine miséricorde (3). La sainte ne dit rien, ou du moins son père spirituel n'a rien laissé d'écrit sur la région plus élevée du purgatoire.

(1) *Vita prima*, l. III, c. vi, n. 58. — (2) *Ibid.*, c. viii, n. 85. — (3) *Ibid.*, l. III, c. ix, n. 86-90.

Dans les cieux, les anges fidèles ont gardé leur hiérarchie de trois ordres et de neuf chœurs. Les âmes saintes, qui viennent de la terre, montent dans les chœurs et les ordres que Dieu leur assigne suivant leurs mérites. C'est une fête pour toute la milice céleste, mais particulièrement pour le chœur où l'âme sainte doit se réjouir éternellement en Dieu. Ce qu'elle avait vu de ce bonheur laissait une si vive impression à Françoise, qu'elle ne pouvait en parler sans que son cœur se fondît en quelque sorte de joie. Souvent, les jours de fête surtout, après la communion, lorsqu'elle méditait sur le mystère du jour, son esprit, ravi au ciel, y voyait célébrer le même mystère par les anges et les saints. Cependant et cette vision et toutes les autres, elle les soumettait au jugement de sa mère la sainte Eglise, suivant lequel elle désirait toujours vivre et mourir (1). Et l'Eglise de Dieu a canonisé Françoise, sans avoir rien trouvé à reprendre dans ses visions.

Laurent Ponzani, touché des vertus de sa sainte épouse et sachant combien elle aspirait à une vie plus parfaite, se résolut de garder avec elle la continence, pourvu qu'elle continuât à demeurer avec lui dans la même maison et à gouverner la famille, lui promettant de ne contrarier plus jamais sa volonté ni lui faire aucune peine. Françoise en fut au comble de la joie. Elle n'avait plus qu'à servir Dieu et son époux : Dieu, par-dessus toutes choses ; son époux comme son frère, dans les infirmités qu'il avait contractées par suite de ses blessures, de ses prisons, de ses exils. Quant à elle-même, se voyant libre pour tout le reste, elle vendit les habits précieux qu'elle portait jusqu'alors par obéissance, en employa le prix à vêtir les pauvres, s'habilla elle-même d'une robe de bure, telle que les servantes eussent à peine voulu en porter. Le monde ne pouvait comprendre qu'une dame si noble et si riche s'abaissât de cette manière. Elle allait à une de ses vignes, près de Saint-Paul, y ramassait des sarments, et les portait sur sa tête à travers la ville, pour les distribuer aux malheureux. Son mari la vit un jour dans cet équipage ; il ne lui en dit rien, connaissant le saint motif qui la faisait agir de la sorte. Quelquefois, elle conduisait un petit âne chargé de fagots qu'elle distribuait par les maisons les plus indigentes. Elle fit plus : dans un temps de cherté, elle s'en allait avec sa belle-sœur Vannozie dans les quartiers de Rome où elles n'étaient pas connues, et mendiaient de porte en porte de quoi donner aux pauvres. Comme on s'apercevait bien qu'elles n'étaient pas pauvres elles-mêmes, il arriva plus d'une fois qu'on leur donna des injures au lieu d'argent. Dans une de ces quêtes d'humilité et de charité, elles entendirent de grands gémissements dans une maison : un enfant venait d'y mourir sans baptême ; Françoise le prend entre ses bras, le rend bientôt vivant à sa mère, recommande aux assistants de ne rien dire, et se dérobe à leurs yeux. Elle affectionnait tellement la pauvreté et l'humiliation, qu'elle se mettait volontiers parmi les mendiants à la porte des églises. Les morceaux de pain qu'on lui donnait comme à une mendiante, elle les gardait pour elle, et en place donnait aux pauvres un pain tout entier de sa maison ; les morceaux rompus lui semblaient bien plus délicats, parce qu'ils avaient été donnés pour l'amour de Dieu.

A ce mépris de soi-même, elle joignait des austérités de plus d'un genre. Jamais elle ne but du vin, ni en santé, ni en maladie. Contente d'un seul repas par jour, elle ne mangeait rien le soir, si ce n'est, en cas de maladie grave et par ordre de son confesseur, une pomme cuite et cela très rarement encore. Pendant seize ans que sa bru, nommée Mobilie, continua de l'observer, jamais elle ne la vit manger ni chair, ni œufs, ni laitage, ni poisson, ni rien qui pût flatter les goûts. Bien ou mal portante, toute sa nourriture était du pain ordinaire, des légumes ou des herbes cuites, avec un peu de sel, sans huile. Elle ne prenait que deux heures de sommeil, sur un lit très dur, dans une position gênante, plutôt assise que couchée. Elle portait sur la chair un double cilice, avec une ceinture de crin et un cercle de fer, qui lui occasionna plus d'une plaie. Ajoutez-y une discipline armée de pointes de fer, avec quoi elle se frappait jusqu'au sang. Elle persévéra dans cette rigueur de pénitence jusqu'à ce que son confesseur lui interdît le cercle de fer et les disciplines sanglantes. Cependant, si dure à elle-même, Françoise était douce et indulgente envers tout le monde, ne laissait manquer personne de rien, surtout les malades et remplissait avec une constante sollicitude tous ses devoirs de mère de famille.

Quand elle méditait sur la passion du Sauveur, elle en était si profondément touchée, elle en versait des larmes si abondantes, que sa bru et ses autres domestiques craignirent plus d'une fois qu'elle n'en mourût de douleur. Cette douleur ne pénétrait pas seulement son âme mais son corps. Pensait-elle aux pieds et aux mains percés de clous, elle sentait ses pieds et ses mains propres si endoloris, qu'elle n'en pouvait plus faire aucun usage. La couronne d'épines lui occasionnait une couronne de douleurs à la tête ; la flagellation lui laissait les membres meurtris. Dans cette contemplation douloureuse, était-elle ravie en extase, ses pieds et ses mains distillaient du sang. En méditant sur le côté ouvert du Sauveur, toute sa poitrine lui demeura couverte de plaies. Cette souffrance lui dura très longtemps ; il en sortait une liqueur semblable à de l'eau ; il fallut y appliquer du linge, et en changer de temps à autre. Ne

(1) *Vita prima*, n. 91-93.

pouvant le faire toute seule, tant la douleur était grande, elle fut obligée de découvrir son secret à Vannozie et à deux autres compagnes intimes, qui gardèrent ces linges comme des reliques. Elle fut guérie de cette plaie dans une extase, le jour de Noël 1432, en présence d'une de ses compagnes et de son confesseur (1).

Dès son enfance, Françoise allait habituellement à la messe et se confessait dans l'église Sainte-Marie-la-Neuve, non loin de la maison paternelle. Cette église était desservie par des bénédictins de la congrégation du Mont-Olivet, fondée par le bienheureux Bernard Ptolémée de Sienne. Lors de son mariage, Françoise alla demeurer dans un autre quartier, mais elle venait toujours se confesser à Sainte-Marie. Elle s'était attirée l'affection et la confiance de plusieurs nobles dames qui fréquentaient la même église. De pieux entretiens s'établirent entre elles. Un jour, c'était en 1425, leur parlant avec une ferveur extraordinaire, Françoise leur exposa combien ce serait une chose agréable à Dieu si toutes unanimement elles se consacraient à la sainte Vierge, et, sous sa protection maternelle, formaient une association de piété dans cette même église, comme il y en avait d'autres ailleurs, telles que du rosaire ou du scapulaire. Cette pensée plut singulièrement à toutes les dames qui la regardèrent comme inspirée du ciel et digne d'être mise à exécution sans délai. Le jour de l'Assomption, elles firent solennellement l'*oblation* de leurs personnes à la sainte Vierge, d'où leur vint le nom d'*Oblates*. Toutes regardaient et écoutaient Françoise comme la mère et la supérieure que Dieu même leur avait donnée. Ceci était un germe qui, avec le temps, devait produire quelque chose de plus parfait. Lorsque Françoise eut reçu de son mari liberté pleine et entière de suivre tous les mouvements de sa dévotion, elle pensa qu'elle pourrait bien se réunir un jour avec ces pieuses dames dans une même maison, et donner naissance à une nouvelle congrégation religieuse. Cette pensée devint une résolution formelle lorsqu'elle se vit privée de la société si douce de sa belle-sœur Vannozie, avec laquelle elle avait vécu trente années entières dans une telle union, que toutes deux paraissaient n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. Vannozie étant tombée malade, Françoise connut qu'elle n'en relèverait point. Elle l'assista constamment, avec un prêtre et d'autres personnes pieuses. Ayant aperçu l'esprit malin qui cherchait à troubler la mourante, elle recommanda au prêtre de le réprimer par l'aspersion d'eau bénite. Cela fait, l'archange qui accompagnait toujours Françoise réduisit le tentateur par un regard, à se retirer transformé en vile fourmi. La malade mourut saintement, et Françoise vit son âme monter au ciel dans une nuée lumineuse (2).

Trois saints du ciel excitèrent spécialement Françoise à procurer l'établissement de la congrégation des Oblates : saint Paul, saint Benoît et sainte Madeleine. Au commencement de juillet 1433, le pape Eugène IV commit cette affaire à Gaspar, archevêque de Cosence, qui donna, vers la fin du même mois, un avis favorable. Les pieuses dames, les unes filles, les autres veuves, se réunirent dans une maison appelée la Tour-des-Miroirs. Françoise, leur mère et leur fondatrice, ne put les suivre aussitôt. Son mari, qui vivait encore et souffrait beaucoup de ses infirmités, réclamait sa continuelle assistance. Il mourut chrétiennement en 1436. Dès lors elle se réunit à ses chères filles. Ayant mis ordre à ses affaires, elle alla se prosterner à la porte du couvent nu-pieds, les bras en croix, suppliant les sœurs au milieu des larmes et des sanglots, de l'admettre dans leur société comme une mendiante et une pécheresse, qui, après avoir donné au monde la fleur de la jeunesse, venait offrir à Dieu les restes d'une vieillesse épuisée. Ce spectacle inattendu émut jusqu'aux larmes toutes les sœurs, qui la relevèrent avec empressement, et l'introduisirent dans la maison avec une sainte joie. Elle prit l'habit et fit son *oblation* le jour de saint Benoît, 21 mars 1436. La supérieure était alors sœur Agnès de Lellis. Mais toutes supplièrent Françoise de vouloir bien être leur supérieure, comme elle était leur mère et leur fondatrice. Elle résista longtemps, étant venue, non pour être servie, mais pour servir les autres, comme la dernière de toutes. Elle finit par céder à leurs instances. Mais, comme ses fréquentes visions et extases pouvaient être un obstacle au parfait accomplissement de certains de ses devoirs, elle prit pour assistante la mère Agnès de Lellis. La vie de Françoise était une règle vivante de perfection. Chaque soir, elle se prosternait devant toutes ses sœurs, et, les mains jointes, leur demandait humblement pardon de toutes les fautes qu'elle avait pu commettre. Dieu ne cessa de glorifier son humble servante par le don de prophétie et un grand nombre de miracles juridiquement attestés par des témoins oculaires. Enfin, le 2 mars 1440, ayant appris que son fils Jean-Baptiste était malade, elle alla le voir avec une de ses compagnes. Elle le trouva mieux ; mais elle y tomba malade elle-même. Elle voulait s'en retourner au couvent dès le soir, suivant la règle ; mais, comme c'était loin, son confesseur lui ordonna de rester par obéissance en la maison de son fils. Elle connut par révélation qu'elle mourrait dans sept jours, et s'y prépara comme elle avait vécu, c'est-à-dire saintement. En effet, ayant reçu tous les sacrements de l'Église, elle expira tranquillement, le 9 du même mois, en la cinquante-sixième année de son âge. Une minute auparavant, lui voyant remuer les lèvres, son confesseur

(1) *Secunda Vita*, cap. 4. — (2) *Ibid.*, cap. 8.

lui avait demandé si elle voulait quelque chose. Elle répondit : J'achève les vêpres de la sainte Vierge !

Les miracles ne furent pas moins nombreux après sa mort que pendant sa vie. On commença dès lors à l'honorer d'un culte public. Cependant le procès de sa canonisation, commencé sous Eugène IV et Nicolas V, ne fut terminé que sous Paul V, en 1608. On voit son corps à Rome, dans une châsse magnifique, et l'on y célèbre sa fête, le 9 mars, avec beaucoup de solennité. Les religieuses qui reconnaissent sainte Françoise pour fondatrice ne font point de vœux ; elles promettent simplement d'obéir à la mère présidente. Elles ont des pensions, héritent de leurs parents, et peuvent sortir avec la permission de la supérieure. Il y a dans le couvent qu'elles ont à Rome plusieurs dames de la première qualité (1).

Parmi les visions prophétiques qu'a eues sainte Françoise, il y en a plusieurs qui annonçaient des troubles à Rome et à l'Eglise. On en vit effectivement d'assez graves sous Eugène IV.

Son prédécesseur, le pape Martin V, laissa trois neveux, tous trois de la famille des Colonne : Antoine, prince de Salerne, Edouard, comte de Célano, et Prosper, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges. Ces trois seigneurs, non contents des grands biens que le Pape leur avait donnés, se saisirent encore de son trésor, c'est-à-dire des grandes sommes d'argent qu'il avait amassées, tant pour défrayer les Grecs qui devaient venir au concile que pour soutenir la croisade contre les Turcs.

Le pape Eugène fit prier les Colonne, par les cardinaux et d'autres seigneurs, de lui rendre ce trésor ; mais ils le refusèrent, et mirent des troupes sur pied pour lui faire la guerre.

Le Pape, après avoir fait contre eux les procédures nécessaires, prononça le 17e de mai 1431, une sentence par laquelle il déclare que, comme criminels de lèse-majesté, ils ont encouru toutes les peines ecclésiastiques, et les prive de tous leurs biens, leurs dignités et leurs droits. Le Pape voulait soutenir ses procédures par les armes, et la reine de Naples, Jeanne II, lui envoya des troupes sous la conduite de Cadola ; mais les Colonne gagnèrent ce chef par argent, et cette guerre troubla quelque temps l'Italie (2).

Ces troubles de Rome, suscités par quelques seigneurs factieux, se rattachèrent bientôt à des troubles plus graves, suscités dans l'Eglise entière par le concile de Bâle, qui, dès les premiers jours, se montra plutôt une assemblée factieuse qu'un concile vraiment digne de ce nom.

D'après une bulle de Martin V, ce concile devait s'ouvrir le 3 mars 1431, si toutefois il s'y trouvait un nombre suffisant de prélats. Le 1er février de la même année, le même Pape nomma Julien Césarini cardinal de Saint-Ange et légat en Allemagne, pour y présider en son nom. Mais Martin V mourut le vingt du même mois, et eut pour successeur Eugène IV, élu le 8 mars suivant. Le nouveau Pape confirma la légation du cardinal Julien en Allemagne, l'étendit même à la Hongrie, la Pologne et la Bohême. Puis, le dernier jour de mai, il lui adressa une lettre où il dit entre autres : le pape Martin vous a enjoint, entre autres choses, de présider au concile qui se doit célébrer à Bâle, s'il s'y trouve un assez grand nombre de prélats pour le tenir. Or, nous avons appris que jusqu'ici il y en est venu peu ou point, en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y envoyer un autre légat. C'est pourquoi nous voulons que, lorsque l'affaire de Bohême sera finie, comme on espère qu'elle le sera bientôt, vous preniez le chemin de Bâle, et que vous vous y conduisiez suivant les ordres que vous en avez reçus au concile de Constance. — En exécution de cet ordre, le cardinal Julien envoya à Bâle deux délégués, savoir, Jean de Polémar, chapelain du Pape et auditeur de son palais, et Jean de Raguse, docteur en théologie de la faculté de Paris, et procureur général de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Ces deux délégués arrivèrent à Bâle le 19 de juillet 1431.

Mais déjà le concile s'était ouvert d'une manière quelconque au jour indiqué par Martin V. C'était, comme nous avons vu, le 3 mars 1431, le même où Eugène IV était élu Pape à Rome. Ce jour-là donc, tous les Pères arrivés à Bâle se rendirent solennellement à l'église cathédrale ; ils s'y trouvèrent, tous bien comptés, au nombre de *un*, ni plus ni moins, encore n'était-ce pas un évêque, mais un abbé, celui de Vézelai ; le lendemain, 4e de mars, il prit acte, en présence des chanoines de cette église, des opérations qu'il avait faites le jour précédent. Ce commencement un peu burlesque ne présageait pas mal ce qui est arrivé ensuite.

Jean de Polémar et Jean de Raguse, arrivés à Bâle le dix-neuf juillet, ouvrirent le concile cinq jours après, pour la seconde fois et d'une manière plus solennelle. Ils s'y trouvèrent eux deux, avec l'abbé de Vézelai, deux députés de l'université de Paris et quelques ecclésiastiques de Bâle, sans aucun évêque. En conséquence, ils déclarèrent que le saint concile général de Bâle était légitimement assemblé et ouvert. On peut voir les actes authentiques de ce que nous disons dans le huitième tome des anciens monuments publiés par le bénédictin Martène (3).

Le cardinal Julien était à Bâle vers la mi-septembre ; car le 19 du mois, il écrivit de cette ville une lettre circulaire à l'archevêque de Reims et à d'autres métropolitains, pour

(1) *Acta, SS.*, et Godescard, 9 mars. — (2) Fleury, l. CII, 33 et 34, édition grand in-8, augmentée de quatre livres publiés pour la première fois d'après un manuscrit de Fleury, appartenant à la bibliothèque royale. — (3) *Veter. Script. et monument. amplissima collectio.* Martène et Durand, t. III.

les presser, eux et leurs suffragants, de venir au concile. C'est qu'en effet il n'y venait personne. Dans la congrégation du 26 septembre, où il promulgua les règlements sur la manière de tenir le concile, on dit qu'il n'y avait que trois évêques et sept abbés, dix prélats en tout. Aussi, le 7 octobre, écrivit-il de nouvelles lettres au roi de France et au duc de Bourgogne, pour les prier d'envoyer leurs ambassadeurs ; aux évêques d'Allemagne, pour les presser de venir sans délai et sans pompe ; aux abbés et aux prélats du diocèse de Bâle, pour leur reprocher leur négligence et les menacer des peines les plus sévères, s'ils ne venaient assister à une solennité du concile, qui devait avoir lieu le treize du mois (1).

Le cardinal Julien, touché de cette solitude, envoya au Pape un chanoine de Besançon, nommé Jean Beaupère, pour lui rendre compte de l'état du concile. C'est le même Jean Beaupère, docteur de l'université de Paris, du parti anglais, que nous avons déjà vu dans le procès de Jeanne d'Arc. Ce député fut entendu par Eugène IV en consistoire. On apprit de lui que le clergé d'Allemagne était dans un état déplorable ; que l'hérésie des Hussites faisait de très grands progrès dans les divers Etats de l'Empire ; que le mauvais exemple des sectaires avait inspiré aux habitants de Bâle beaucoup de mépris pour les ecclésiastiques ; que cette ville n'était pas un lieu tranquille, tant à cause des semences d'erreur qui s'y étaient répandues que parce qu'on y était exposé aux hostilités qui commençaient entre les ducs d'Autriche et de Bourgogne ; qu'en conséquence il était arrivé très peu de prélats, seulement trois évêques et sept abbés. Le chanoine Beaupère, qui détailla ces fâcheuses nouvelles en présence du Pape et des cardinaux, avait la qualité d'envoyé du légat et du concile de Bâle ; par conséquent, son témoignage était revêtu de la plus grande autorité qu'on pût désirer dans l'affaire présente. On verra bientôt l'importance de cette observation (2).

Un événement très heureux pour l'Eglise était le désir que les Grecs témoignaient alors de se réunir avec l'Eglise romaine et les Latins ; mais cela faisait encore une sorte de contre-temps pour le concile de Bâle, parce que l'empereur et le patriarche de Constantinople voulaient que l'union se consommât dans un concile qui serait célébré en Italie, et le Pape et son conseil souhaitaient que ce fût à Bologne. Or, comme on ne pouvait célébrer en même temps deux conciles œcuméniques, il s'ensuivait que celui de Bâle devait être dissous ou transféré, afin de concourir ensuite à la solennité d'une assemblée nombreuse, dans le lieu où les Grecs seraient convenus de se rendre. La mesure était d'autant plus opportune, que, comme nous le verrons, la réunion des Grecs devait être suivie de celle des Arméniens, des Jacobites, des Ethiopiens, des Syriens, des Nestoriens, des Maronites et des Chaldéens.

Ces considérations firent bientôt la matière d'une bulle, que le Pape adressa au cardinal Julien où il disait : « Nous avons appris par Jean Beaupère, que vous nous avez envoyé, que le clergé d'Allemagne est extrêmement déréglé, et que l'hérésie bohémienne fait de grands progrès dans le pays. Il nous a dit aussi qu'il s'est élevé bien du scandale à Bâle, et que plusieurs des habitants, suivant les maximes des Bohémiens, persécutent le clergé jusqu'à commettre des meurtres. Il a ajouté que la guerre entre Philippe de Bourgogne et Frédéric, duc d'Autriche produit de tristes effets, en ce que ces princes ayant des terres proches de Bâle, on ne peut y entrer sans crainte et même sans péril. Il soutenait toutefois que la célébration du concile et la réformation de l'Eglise seraient très utiles.

« Nous avons pensé que tant de difficultés et de périls sont peut-être la cause pourquoi les prélats, que l'on attend depuis si longtemps, ne sont pas venus à Bâle. Nous avons aussi considéré que les sept ans sont passés, dans lesquels le concile devait s'assembler, et que, si nous faisions une nouvelle convocation, les prélats pourraient alléguer les mêmes difficultés, sans compter que l'hiver approche, et qu'il faudrait donner aux prélats un temps convenable pour venir après la convocation.

« D'autre part, Jean Paléologue, qui se dit empereur de Constantinople, nous a depuis peu envoyé un ambassadeur, qui nous a requis, suivant l'ordonnance de notre prédécesseur, de célébrer un concile pour l'union de l'Eglise orientale avec la romaine et l'occidentale ; et, suivant la convention de notre prédécesseur, nous avons promis aux Grecs de les défrayer pour venir au concile, et pour leur retour, quand il sera fini. Or, si l'on convoquait un autre concile, il faudrait donc en tenir deux en même temps, et ils se nuiraient l'un à l'autre.

« Par ces raisons, et de l'avis de nos frères les cardinaux, nous vous donnons plein pouvoir de dissoudre le concile, s'il subsiste encore, après en avoir indiqué un nouveau dans notre cité de Bologne, auquel nous entendons présider en personne dans un an et demi, du jour de la dissolution de celui-ci. » Cette bulle est du 12 novembre 1431 (3).

Quelques jours après, le Pape ayant appris que le cardinal-légat et les prélats de Bâle avaient invité les Hussites de Bohême à venir conférer sur les points controversés entre eux et les catholiques, ce fut dans la cour romaine un nouveau motif d'opposition contre le concile ; car il semblait dangereux qu'une cause décidée par le concile de Constance et par les

(1) *Veter. Script. et monument. amplissima collectio.* — Martène et Durand, t. VIII, p. 3 de la préface. — (2) *Ibid.*, p. 4 de la préface. — (3) Labbe, t. XII. Sponde, an 1431.

bulles apostoliques fût remise en délibération et l'on craignait qu'il n'y eût une sorte d'inconséquence à ouvrir des conférences de religion avec des gens qu'on avait poursuivis jusqu'alors par les armes spirituelles et temporelles. Eugène IV crut donc devoir porter le dernier coup au concile de Bâle en le déclarant dissous et transféré à Bologne. Cela fit l'objet d'une autre bulle en date du 18 décembre, et adressée à tous les fidèles (1).

Le Pape fit porter les deux bulles à Bâle par l'évêque de Parenzo, trésorier de la chambre apostolique. C'était vers le commencement de 1432. Le cardinal Julien, frappé de ce coup, ne laissa pas de témoigner d'abord son obéissance. Il déclara qu'il ne pouvait plus faire les fonctions de président, puisque le Pape transférait le concile ; mais persuadé en même temps qu'il était du bien de l'Eglise que l'assemblée de Bâle continuât, il écrivit à Eugène une lettre extrêmement forte, quoique respectueuse, pour l'engager à se désister de la résolution énoncée dans ses bulles. On ne peut rien ajouter à la multitude et à l'énergie des motifs qu'il proposait. La bonne réputation du Pontife, l'intérêt de la religion en Bohême, l'attente de l'empereur et des autres souverains, les égards dus aux décrets de Constance et de Sienne, aux bulles de Martin V et à celles d'Eugène lui-même, tout cela formait une exhortation pressante en faveur du concile déjà commencé. Le motif principal est l'état déplorable de l'Allemagne qu'il lui semblait plus important de prémunir contre l'hésésie de Bohême que travailler à la réunion des Grecs, qui avaient si souvent trompé l'attente de l'Eglise romaine.

Comme le cardinal Julien était un homme modeste et réservé dans ses démarches, le savant Henri de Sponde et d'autres ont de la peine à se persuader qu'une lettre aussi véhémente soit son ouvrage (2).

Une observation du jésuite Berthier est surtout remarquable. Dans ses deux bulles, l'une au cardinal Julien, l'autre à tous les fidèles, le pape Eugène IV déclare solennellement que, s'il se décide pour la translation du concile de Bâle, c'est principalement sur les informations données en plein consistoire par Jean Beaupère, envoyé du cardinal et du concile. Or, dans sa réponse au Pape, le cardinal, parlant au nom du concile, s'inscrit en faux contre ces informations sans désavouer pourtant ni même nommer le député qui les avait données. Il y a plus : dans sa troisième session, le concile dit d'une part que « le vénérable docteur Jean Beaupère avait été envoyé au Pape et aux cardinaux pour les prier d'assister au concile ; » puis il ajoute, quelques lignes après, que le Pape s'est laissé surprendre par une *information fausse et désavantageuse* (3).

Que veut dire tout cela ? Le président du concile envoie un député informer le pape ; le Pape agit d'après les informations du député ; le président et le concile blâment le Pape de s'être laissé surprendre par des informations fausses, et ils ne désavouent pas, ils ne blâment pas, ils louent, au contraire, leur député qui les lui a données !

Jean Beaupère avait trempé dans la condamnation de Jeanne d'Arc, où l'on s'est permis de supprimer les informations et les témoignages favorables, d'en altérer d'autres, d'ajouter, de retrancher au gré des juges, de présenter de toute l'affaire un résumé infidèle, afin de livrer au bûcher des Anglais la libératrice de la France. Jean Beaupère et les autres docteurs de Paris qui en avaient usé de la sorte envers Jeanne d'Arc, se trouvèrent les premiers à l'assemblée de Bâle : ils en étaient l'âme. Pierre Cauchon lui-même y viendra, si même il n'y était déjà. Des hommes capables de ces manœuvres d'iniquité envers l'innocence héroïque d'une jeune fille, n'ont-ils pas pu s'en permettre de semblables envers un Pape, pour avoir le plaisir de le fouler aux pieds, comme des enfants dénaturés et mal appris qui mettraient leur gloire à déshonorer leur père? D'autres indices pourraient justifier ses soupçons.

Au mois de janvier 1432, les prélats de Bâle envoyèrent une solennelle ambassade à Rome, pour supplier le Pape avec instance de révoquer son décret de dissolution (4). Le bon sens et les convenances les plus vulgaires demandaient que, jusqu'à la réponse du Pape, les prélats s'abstinssent de tout ce qui pouvait envenimer l'affaire. C'est le contraire qu'ils firent. Dans le temps même qu'ils envoyaient une ambassade au Pape, ils adressaient à tous les fidèles des lettres synodales, pour notifier à tout l'univers qu'ils étaient déterminés à continuer leurs séances, envers et contre qui que ce soit. Le cardinal Julien ne scella point ces lettres, parce qu'il s'était démis de la charge de président ; ce fut Philbert, évêque de Coutances, en Normandie, qui apposa le sceau, et ce prélat normand fut aussi le chef du concile, dans la seconde session célébrée le 15 février, avant qu'on eut reçu aucune réponse du Pape (5).

Il était spécifié dans la bulle de convocation que le concile n'aurait lieu que quand il trouverait *un nombre et un concours de prélats convenable et suffisant*. Or, le 15 février 1432, il s'y trouvait en tout quatorze prélats, tant évêques qu'abbés. Eh bien ! le même jour, ces quatorze prélats entrèrent avec solennité dans l'église cathédrale de Bâle, et y publièrent leurs décrets en ces termes :

« Le très saint concile général de Bâle, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit pour la gloire de Dieu, l'extirpation des hérésies et des erreurs, la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres, la pacifi-

(1) Labbe, t. XII. Sponde, an 1431. — (2) *Ibid.*, col. 941 — (3) Sponde, 1432, n. 3. — (4) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XLVII. — (5) Labbe, t. XII, col. 480.

cation des princes chrétiens, déclare, définit et ordonne ce qui suit :

« Premièrement : que ce saint concile de Bâle, suivant les décrets faits à Constance et à Sienne, et conformément aux bulles de la Chaire apostolique, est légitimement et dûment commencé et assemblé dans cette même ville de Bâle ; et afin qu'on ne doute point de son autorité, on insère ici deux déclarations de celui de Constance : La première, où il est dit que le concile général, assemblé légitimement dans le Saint-Esprit, et représentant l'Eglise militante, tient immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle toute personne, de quelque état et dignité qu'elle soit, même papale, doit obéir en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise, tant dans le chef que dans les membres. La seconde porte que toute personne, même de dignité papale, qui refuserait d'obéir aux décrets de ce saint concile (de Constance) et de tout autre concile général légitimement assemblé, sera punie comme il convient, en implorant même contre elle les moyens de droit, s'il est nécessaire.

« En conséquence, poursuivent les quatorze prélats, ce saint concile de Bâle, actuellement assemblé légitimement dans le Saint-Esprit, pour les causes ci-dessus exprimées, décerne et déclare qu'il ne peut être dissous, ni transféré, ni différé par qui que ce soit, pas même par le Pape, sans la délibération et le consentement du concile même ; qu'aucun de ceux qui sont au concile ou y seront dans la suite ne peut en être appelé, ni empêché d'y venir par qui que ce soit, pas même par le Pape, sous aucun prétexte, et quand ce serait pour aller en cour de Rome, à moins que le saint concile n'y donne son approbation ; que toutes les censures, privations ou autres voies de contrainte qu'on pourrait employer pour séparer du concile ceux qui y sont déjà présents, ou pour empêcher les autres de s'y rendre, seront nulles ; que le concile les déclare telles et les met à néant ; faisant défenses très expresses à quiconque de s'éloigner de la ville de Bâle avant la fin du concile, si ce n'est pour une cause raisonnable qui sera soumise à l'examen des députés de l'assemblée, avec obligation, en outre, à ceux dont les raisons auront été trouvées légitimes, de nommer à leur place quelqu'un qui les représente. »

Voilà donc quatorze prélats, parmi lesquels une demi-douzaine d'évêques, qui, malgré le chef de l'Eglise universelle, se prétendent concile œcuménique, représentant l'Eglise universelle, ayant autorité, non plus seulement sur le Pape douteux, mais sur un Pape certain et légitime, universellement reconnu de tout le monde. Autant vaudrait dire qu'un troupeau de cent brebis est légitimement représenté par cinq brebis folles, et que c'est à elles de conduire le pasteur.

Un homme était venu souffler le feu de la rébellion, qui, du reste, s'allumait déjà de lui-même. Dominique Capranica, évêque de Fermo, avait été secrètement désigné cardinal par Martin V ; mais ce Pape étant mort avant de l'avoir déclaré publiquement, les autres cardinaux ne voulurent point l'admettre au conclave, ni Eugène IV confirmer sa nomination secrète. Outré de dépit, il vint à Bâle, où il fut reçu à bras ouverts et déclaré cardinal par les douze ou treize prélats (1).

Pour se fortifier de plus en plus contre le Pape, les quatorze prélats de Bâle écrivirent au roi de France, Charles VII, à l'empereur Sigismond et à d'autres princes. A Bourges, qui était encore la capitale de Charles VII, eut lieu, le 26 février, une assemblée d'évêques, qui se déclara pour les quatorze prélats de Bâle, mais en leur recommandant, par l'archevêque de Lyon, de traiter avec le Pape d'une manière douce et modeste : « Car, enfin, ajoutait l'archevêque, c'est un homme recommandable par l'intégrité de sa vie, c'est le chef de l'Eglise ; et si le chef est dégradé, il faudra que les membres deviennent arides et infructueux (2). » Ainsi parlaient les évêques de France.

L'université de Paris, composée de simples prêtres et de laïques, n'était pas si modérée. Elle mandait aux quatorze prélats de Bâle : « Qu'il n'y avait que des enfants d'iniquité qui eussent pu songer à la translation du concile ; que c'était l'ennemi du genre humain qui avait inspiré cette pensée pleine de malice ; qu'il fallait se raidir contre des artifices si dangereux ; que si le Pape voulait dissiper ou dissoudre l'assemblée avant sa conclusion, on ne devait pas lui obéir, mais plutôt lui résister de la même façon que saint Paul, qui était le modèle des docteurs, avait résisté à saint Pierre, qui représentait les Pontifes (3). » Voilà ce que disaient aux prélats de Bâle les prêtres et les laïques de l'université de Paris. Il est bon de se rappeler que cette université était encore plus anglaise que française, et qu'elle avait poussé à la condamnation de Jeanne d'Arc avec le même zèle qu'elle poussait maintenant à la rébellion contre le pape Eugène IV.

L'empereur Sigismond prit également parti pour le concile de Bâle et envoya au Pape plusieurs lettres et ambassades, pour l'engager à revenir de sa résolution (4).

Les quatorze prélats de Bâle, que Sigismond avait soin d'informer de ses démarches, se voyant ainsi soutenus, allaient toujours en avant dans leur entreprise. Dans la troisième session tenue le 29 d'avril 1432, ils renouvelèrent le décret de la supériorité du concile sur le Pape, et ajoutèrent une monition juridique, par laquelle ils sommaient le Pape de

(1) Martène, p. 4 de la préface t. VIII. — (2) *Ibid.*, p. 5, et *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XLVII. — (3) Du Boulai, t. V, p. 412. — (4) Martène, *Ibid.*, p. 6 et seq. de la préface.

venir au concile ou d'y envoyer quelqu'un de sa part, dans l'espace de trois mois. Ils intimaient à tous les cardinaux l'ordre de s'y rendre en personne, avec menace de procéder contre le Pape et contre eux s'ils ne se conformaient aux intentions du concile.

Le même décret s'adressait à tous les prélats du monde chrétien, à tous les généraux d'ordre et à tous les inquisiteurs ; il ordonnait, outre cela, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, à toutes personnes, soit ecclésiastiques, soit séculières, même à l'empereur et aux rois, de faire signifier la présente monition au Pape et aux cardinaux, supposé toutefois que l'accès en cour de Rome ne parût pas dangereux ni incommode.

La quatrième session, en date du 20e de juin, prévint de plus d'un mois le terme qu'on avait donné au Pape et aux cardinaux ; aussi les prélats de Bâle, qui pouvaient alors être une vingtaine, ne les déclarèrent-ils pas encore contumaces. Mais ils ne perdirent pas leur temps pour cela, car ils firent plusieurs décrets sur le gouvernement de la cour pontificale. Ils déclarèrent donc que, si le Pape venait à mourir, l'élection du successeur se ferait à Bâle ; que le Pape ne pourrait faire aucune promotion de cardinaux durant le concile ; que les prélats et les officiers de la cour romaine ne pourraient être empêchés de venir au concile, quelque emploi, devoir ou office qui les attachât au Pape. Enfin, ce qui passe toute créance, les quinze ou vingt prélats de Bâle, non contents de faire des règlements factieux, allèrent jusqu'à usurper le gouvernement des domaines temporels du Saint-Siège. Eugène IV avait nommé son frère pour gouverner Avignon et le comtat Venaissin. Les habitants n'en furent pas contents, et portèrent des plaintes au Pape. Là-dessus les prélats de Bâle s'avisèrent de donner cette légation à un cardinal espagnol. Pour réprimer cette usurpation manifeste, le Pape nomma légat de ce patrimoine le cardinal Pierre de Foix, qui mit les rebelles en déroute, et gouverna les peuples avec tant de satisfaction de leur part, qu'on l'appelait communément *le bon légat*.

Ces entreprises des préfets de Bâle en annonçaient de plus violentes encore. Dans leur cinquième session, qui se tint le 9e d'août, ils ne firent que des réglements sur la manière de traiter les causes de la foi ; mais peu de jours après vint à Bâle un camérier du Pape, nommé Jean Dupré, avec la qualité de nonce apostolique, pour proposer des moyens de conciliation concertés avec l'empereur. Non seulement il ne fut pas écouté, mais mis en prison et chargé de chaînes (1). Cette première députation fut suivie d'une autre plus considérable, composée de quatre nonces, qui étaient les archevêques de Colocza et de Tarente, l'évêque de Maguelone et un auditeur du sacré palais; ils protestèrent contre l'incarcération et la détention dans les fers du nonce précédent, mais eurent bien de la peine à obtenir des passeports assez rassurants pour eux-mêmes. Admis enfin à l'audience des prélats de Bâle, après bien des plaintes et des protestations, ils entamèrent, le 22e d'août, une apologie dans les formes en faveur du Pape, leur maître : ce furent les deux archevêques qui parlèrent.

Celui de Colocza le fit d'une manière plus générale que son collègue. Prenant pour texte ces paroles de saint Paul : *Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps* (2), il disait aux prélats de Bâle : Mes pères, qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous désirez extirper l'ivraie de l'hérésie. Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous cherchez à réformer la vie ecclésiastique. Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps, si vous avez à cœur d'apaiser les esprits hostiles des princes. Après avoir posé des principes si justes et si clairs, il montre que les conciles généraux avaient toujours été assemblés du consentement des Pontifes romains ; que les Hussites seraient beaucoup moins portés à se soumettre au concile quand ils le verraient séparé du chef de l'Eglise ; que la réunion des Grecs méritait bien qu'on songeât à leur donner un lieu commode où ils pussent s'aboucher avec les Latins ; qu'au reste, la vie irréprochable et exemplaire du pape Eugène, son zèle ardent pour l'extirpation des hérésies et pour la réformation, persuadaient assez, sans aucune preuve, qu'il n'avait point cherché à éluder la célébration d'un concile. Des réflexions aussi sages étaient sagement exprimées (3).

L'archevêque de Tarente insiste d'abord sur l'unité. Il est un seul Dieu suprême, que les païens mêmes reconnaissent sous un nom ou sous un autre. Sa providence embrasse tous les temps, tous les lieux, toutes les créatures, et ramène tout à l'unité d'un même dessein. Cette unité se manifeste dans la création de l'univers, dans la législation de Moïse, dans l'incarnation du Verbe, dans l'institution de l'Eglise et de son chef. Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. C'est à un seul, à Pierre, que le Seigneur dit avant son ascension : Pais mes brebis. C'est à un seul, qu'il dit avant sa passion : Et quand tu seras converti, affermis tes frères. C'est à un seul qu'il a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. De là, d'après les Pères et le droit canon, Pierre ou son successeur a seul la plénitude de la puissance, les autres n'étant appelés qu'à une partie de la sollicitude. Dans ces derniers temps, comme la liberté humaine se ruait dans toute sorte de précipices, le Dieu de miséricorde a donné à son Eglise un pasteur doué de toutes les vertus, notre très saint Père et seigneur, très digne Souverain Pontife, vrai, indubitable et

(1) Martène, t. VIII, p. 9 de la préface. — (2) I Cor. XII. — (3) Labbe, t. XII, col. 872 et seq.

unique vicaire de Notre-Seigneur et Dieu Jésus-Christ. Pour le rétablissement de la paix et de la discipline, il a marché sur les traces de son prédécesseur Martin V, en ordonnant la tenue du concile et en confirmant les pouvoirs du cardinal Julien. Mais, voyant que le concile n'avait pas le succès qu'il eût désiré ou qui répondît à la grandeur des affaires : apprenant, au contraire, avec certitude la débilité et la petitesse du concile, et cela par le député même du peu de prélats qu'il y avait à Bâle ; requis enfin avec instance de faire une nouvelle convocation, il a dissous le concile et l'a convoqué par le même acte à Bologne. Cette dissolution n'était ainsi qu'une translation de Bâle à une autre ville plus propre à la réunion des Grecs et même à la réduction des Hussites, qui seraient d'autant plus portés à se soumettre, qu'ils se trouveraient plus près de la personne du Souverain Pontife. D'ailleurs, le Pape n'avait pu voir d'un œil indifférent le danger auquel on exposait la foi en offrant aux hérétiques de Bohême de conférer avec eux, « afin de porter après cela un jugement définitif sur ce qui devait être cru et tenu dans l'Église. » Il était évident que ces promesses rappelaient à un nouvel examen ce qui avait été décidé dans le concile de Constance, et rendaient problématique la croyance des fidèles.

Le nonce représentait ensuite aux prélats de l'assemblée l'esprit d'opposition qu'ils avaient témoigné pour les droites intentions du Saint-Père ; comment quelques-uns d'entre eux s'étaient hâtés de se rendre à Bâle précisément parce que le Pape avait fait une autre convocation ; comment ils s'abusaient eux-mêmes en prenant ce système de contradiction et de querelle, puisqu'il est du ressort de la puissance apostolique de convoquer les conciles et de les confirmer. Il les conjure, par ce qu'il y a de plus saint, de ne pas continuer des procédés semblables. Le Pape souhaite le concile avec plus d'ardeur qu'eux-mêmes ; non seulement il se propose d'y présider, mais il veut que la réformation commence par sa personne, qu'on examine sa conduite, non seulement depuis son pontificat, mais depuis sa première jeunesse, pour de là passer à la réformation de la cour romaine et du reste de la chrétienté. Quant aux deux points qui faisaient l'objet de la controverse, le changement de lieu et le délai de l'assemblée, le nonce offrait de la part du Pape quelque ville que ce fût des terres de l'Église, avec une pleine et entière cession de la souveraineté de la ville durant la tenue du concile ; et pour le temps, il laissait les prélats maîtres absolus de le réduire à telle borne qu'il leur plairait. Enfin, si les prélats de Bâle croyaient leur présence nécessaire en cette ville pour l'affaire de Bohême, le Pape les laissait libres d'y rester pour la terminer avec le cardinal Julien (1).

(1) Labbe, t. VII, p. 884.

Avec cette condescendance du Pape, on eut pu croire que le différend s'arrangerait à l'amiable. Il n'en fut rien. Les prélats de Bâle, qui alors étaient environ trente, tant évêques qu'abbés, répondirent aux nonces du Pape, le 3 septembre, par un très long mémoire. En voici la substance :

Les trente prélats commencèrent par se déclarer eux-mêmes le très saint concile général de Bâle, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, représentant l'Église universelle. Ils disent au Pape et à ses nonces : Ne veuillez pas contrister le Saint-Esprit. Nous sommes le concile universel ; c'est par nous que le Saint-Esprit prononce ses oracles. Donc, nous contrarier, c'est contrister le Saint-Esprit ; nous résister opiniâtrément, c'est pécher contre le Saint-Esprit. Or, voilà ce que fait le Pape et vous autres. Prenez garde d'abuser davantage de notre mansuétude. Vous nous avez rappelé ces paroles : Qu'il n'y ait point de schisme dans le corps. Mais nous représentons l'Église universelle : ce n'est donc pas nous qui faisons schisme, mais le Pape en se séparant de nous. Telle est en somme la réponse des prélats de Bâle au discours de l'archevêque de Colocza. Ils posent en principe ce qui est en question, savoir, que trente prélats en opposition, comme ils étaient, avec le chef certain et légitime de l'Église universelle, représentaient dans leur opposition l'Église universelle, et formaient un concile général légitimement assemblé dans le Saint-Esprit.

Répondant à l'archevêque de Tarente, les trente prélats commencent par cette observation : Il explique d'abord longuement la juridiction et la puissance du Souverain Pontife, qu'il est le chef de l'Église, le vicaire du Christ, qu'il a été établi pasteur des Chrétiens, non par les hommes ni les conciles, mais par le Christ lui-même ; qu'il a reçu les clefs du royaume, qu'à lui seul a été dit : *Tu es Pierre ;* que lui seul a été appelé à la plénitude de la puissance, et les autres au partage de la sollicitude ; ainsi que beaucoup d'autres choses de cette nature, qui, étant connues de tout le monde, n'avaient pas besoin d'être énumérées. Nous avouons et croyons parfaitement ces choses, et nous avons intention, dans ce saint concile, de faire en sorte que tout le monde croie de même. Et néanmoins nous disons que le Pontife romain est tenu d'obéir aux mandements, statuts, ordonnances et préceptes de ce saint concile de Bâle, et de tout autre concile général légitimement assemblé, dans les choses qui regardent la foi, l'extirpation du schisme et la réformation générale de l'Église dans son chef et dans ses membres, comme il a été déclaré par le concile général de Constance.

Là-dessus les trente prélats s'étendent longuement sur l'autorité de l'Église universelle et des conciles généraux. Mais, puisque, de

leur aveu, le Pape est la tête de l'Eglise, on pouvait leur demander : Est-ce donc la tête qui doit obéir au reste du corps, ou le reste du corps qui doit obéir à la tête ? Peut-il y avoir un concile général sans le Pape ? Un concile sans le Pape, sans le chef certain et légitime de l'Eglise universelle, peut-il représenter l'Eglise universelle ? Ce que le concile de Constance a décrété contre des papes douteux, peut-il s'appliquer à un Pape indubitable ? D'ailleurs, ces décrets de Constance ont-ils été confirmés par l'Eglise et son chef dans le sens que vous leur donnez ? Et puis, un concile, même universel, est-il vraiment au-dessus du Pape ? Vous citez le concile d'Ephèse : mais il est contre vous , car, dans son acte le plus solennel, la condamnation de Nestorius, il déclare qu'il a été contraint par les lettres du pape Célestin et par les saints canons d'en venir à cette lugubre sentence. Vous citez le concile de Chalcédoine : mais il est contre vous ; car il demanda la confirmation de ses décrets au pape saint Léon, qui, approuvant les autres, en cassa un sans retour.

Le pape Eugène IV avait signalé, et avec beaucoup de raison, l'imprudence qu'avaient eue les prélats de Bâle de dire dans leur invitation aux Bohémiens : « Venez avec confiance, on écoutera vos raisons, et le Saint-Esprit lui-même décidera ce qu'il faut croire et tenir dans l'Eglise. » Ce qui supposait évidemment que l'Esprit-Saint ne l'avait pas encore décidé dans les conciles de Constance et de Sienne. Comment les prélats de Bâle vont-ils se tirer de ce mauvais pas ? Ils s'étendent longuement sur ce qui n'était pas en question, sur l'utilité des conférences ; ils en citent des exemples, même apocryphes. Ils finissent par insinuer que, quand ils avaient dit : Le Saint-Esprit décidera, ils avaient entendu dire : Nous-mêmes déciderons, comme étant le concile général et l'organe de l'Esprit-Saint. Mais, nonobstant un pareil sophisme, on pouvait toujours leur dire : Donc, d'après vous-mêmes, le Saint-Esprit n'a pas encore décidé ce qu'il faut croire et tenir dans l'Eglise. Et voilà précisément ce que le Pape vous reproche.

Voici qui n'est pas moins curieux. Les trente prélats disent aux nonces : Vous pensez avoir dit quelque chose de grand en disant que celui qui viole le privilège de l'Eglise romaine, privilège conféré par le chef suprême de toutes les églises, tombe dans l'hérésie. Nous croyons de même, et beaucoup plus fermement ; car nous disons que le Souverain Pontife est le chef de l'Eglise, et que la chaire de Rome est la chaire principale entre les autres. Mais, en louant une partie, avez-vous oublié le tout ? En exaltant une église, omettez-vous l'Eglise universelle ? S'il est hérétique, celui qui détruit la primauté de l'Eglise romaine, combien plus hérétique ne sera pas celui qui nie que cette Eglise-là, dans laquelle est contenue et préside la romaine, ait puissance sur toutes les églises et tous les hommes ? — Le lecteur ne devinerait guère où les trente prélats de Bâle en veulent venir. Le voici en deux mots : — Or, le concile général représente l'Eglise universelle, et nous sommes le concile général. Donc, quiconque nie notre infaillibilité et notre omnipotence sur toutes les églises et sur tous les hommes, principalement sur le Pape, celui-là est plus hérétique que celui qui nierait la primauté de l'Eglise romaine.

Quant à l'offre qu'avait faite le Pape de tenir le concile en telle ville d'Italie qu'on voudrait, les trente prélats de Bâle, avec une impolitesse qui n'a pas de nom, lui répondent assez crûment que cette offre n'était qu'un jeu, qu'une farce, pour dissiper le concile de Bâle et n'en tenir aucun. Toutefois, s'il veut se réunir et se soumettre à eux, ils lui offrent généreusement l'amnistie du passé (1). Telle est en substance la réponse des trente prélats. Ils ne furent pas prophètes ; car nous verrons Eugène IV tenir avec calme, succès et gloire le concile œcuménique de Florence, où se réuniront à l'Eglise romaine les Grecs, les Arméniens et autres peuples de l'Orient, tandis que l'assemblée de Bâle tournera de plus en plus en cohue ridicule et scandaleuse.

Trois jours après, dans la sixième session, le sixième de septembre, deux promoteurs de l'assemblée de Bâle, tous deux Français et de l'université de Paris, requirent qu'on déclarât la contumace du Pape et des cardinaux. L'assemblée députa les évêques de Périgueux et de Ratisbonne pour faire les trois citations canoniques ; mais l'évêque de Maguelone et l'archevêque de Tarente, deux des nonces du Pape, demandèrent si instamment un délai pour leur maître, que l'assemblée ne passa pas outre ce jour-là : et, à l'égard des cardinaux, quelques docteurs présents à la session s'offrirent de présenter des excuses légitimes de leur part ; ce qui fut accepté au nom de l'assemblée par les évêques de Frisingue et de Belley, qui en avaient la commission.

A cette session, on compta trente-deux prélats, tant évêques qu'abbés, avec deux cardinaux, savoir : Dominique Capranica, cardinal par la grâce de l'assemblée de Bâle ; le cardinal Branda de Castiglione, brouillé avec le Pape pour des querelles particulières. Voici comme Æneas Sylvius, plus tard le pape Pie II, parle de ces deux personnages, ainsi que de quelques autres qui prirent exemple sur eux les années suivantes. Il expose l'état où il trouva les choses quand il arriva lui-même à l'assemblée : « Il y avait à Bâle quelques cardinaux qui s'étaient échappés de la cour romaine, et qui, n'étant pas bien avec le Pape, critiquaient ouvertement sa conduite et ses mœurs. D'autres officiers du Pape s'y ren-

(1) Labbe, t. XII, col. 673-609.

daient tous les jours, et comme la multitude est portée à la médisance, comme elle se plaît à blâmer ceux qui gouvernent, tout ce peuple de courtisans déchirait en mille manières différentes la réputation de son ancien maître. Pour nous, qui étions jeune, qui sortions tout récemment de notre patrie, qui n'avions rien vu, nous prenions pour des vérités tout ce qui se disait, et nous ne pouvions aimer le pape Eugène en voyant que tant de personnes illustres le jugeaient indigne du pontificat. Il y avait aussi là des députés de la célèbre école de Paris ; il y avait des docteurs de Cologne et des autres universités d'Allemagne, et tous, d'un commun accord, exaltaient jusqu'aux nues l'autorité du concile général. Il se trouvait peu de personnes qui osassent parler de la puissance du Pontife romain : tous ceux qui parlaient en public flattaient les opinions de la multitude. »

Il dit plus bas que, quand il se fut trouvé longtemps après avec des gens pacifiques et qui gardaient la neutralité entre le concile et le Pape, il apprit des anecdotes qu'il ne savait pas auparavant ; par exemple, que le pape Eugène avait été accusé de bien des choses dont il n'était pas coupable, et que les cardinaux qui étaient venus à Bâle avaient noirci *ce bon Pape et ce saint homme*, à cause de leurs animosités particulières. « Mais dans la suite, ajoute-t-il, ils retournèrent tous vers lui, et ils lui demandèrent pardon de leur faute (1).

De tous les cardinaux présents au concile quand Pie II, alors Æneas Sylvius, y arriva, celui dont il dit le plus de bien est Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange. Il avait cessé de présider après les premières bulles données par Eugène pour transférer le concile à Bologne ; mais son ardeur n'en était pas plus ralentie, et il la témoigna encore par une lettre au Pape, datée du 5e de juin de cette année 1432, après une ambassade envoyée aux Hussites, qui avaient promis de se rendre au concile, et depuis les résolutions prises par les évêques français dans l'assemblée de Bourges. Le cardinal fait valoir ses raisons ; il avertit le Pape que le nombre des prélats s'augmente tous les jours à Bâle, il lui répète que le concile s'appuie entièrement sur les définitions de celui de Constance dont on ne pouvait soupçonner l'autorité sans donner atteinte au pontificat de Martin V et d'Eugène lui-même. Il rappelle les jugements de rigueur que les Pères de Constance ont portés contre Jean XXIII et Benoît XIII, l'un et l'autre privés du pontificat, le premier à cause de son obstination dans le schisme. Comme ces remontrances et ces exemples se présentaient sous des dehors sinistres, le cardinal finit ainsi sa lettre : « Je dis cela, très-saint Père, avec tout le déplaisir possible ; et si votre Sainteté voyait le fond de mon cœur, elle me saurait gré de mon excès de charité, elle me regarderait comme son fils bien-aimé. » — Le même cardinal Julien condamna depuis tout ce qu'il avait pensé ou écrit contre la conduite du pape Eugène. On a le détail de sa rétractation dans la bulle du pape Pie II (2).

Eugène IV étant souvent malade, les prélats de Bâle s'occupaient beaucoup de l'idée d'un conclave futur. Ainsi ils réglèrent, le 6 de novembre, dans la septième session, que, si le Pape venait à mourir durant le concile, les cardinaux ne s'assembleraient qu'au bout de soixante jours ; et l'on ajouta que les bénéfices des cardinaux qui agiraient contre les règles de ce conclave futur seraient dévolus à la collation des ordinaires, non au Saint-Siège.

Dans la huitième session, dix-huit décembre, les prélats de Bâle portèrent des coups plus directs au Pape. Ils lui donnèrent soixante jours pour révoquer les bulles par lesquelles il transférait le concile ; et il était dit qu'après ce terme on procéderait contre lui, selon l'inspiration du Saint-Esprit, et en usant de tous les moyens que le droit divin et humain pouvait suggérer. On lui défendait, durant ces soixante jours, de conférer aucun bénéfice, en vue de dissoudre ou transférer le concile, et cela sous peine de nullité. On ordonnait aux cardinaux et aux autres officiers de la cour romaine de s'en retirer vingt jours après le terme donné au Pape. On renouvelait la citation déjà faite aux autres prélats de la chrétienté de se rendre à Bâle. On mettait tous les bénéfices de ceux du concile sous la protection de cette assemblée, avec défense au Pape de les déclarer impénétrables ou de les donner à d'autres. On lui ôtait même la liberté d'établir aucuns nouveaux impôts sur les terres de l'Eglise, ou d'aliéner la moindre partie de ses biens ; et enfin défenses étaient faites à toutes personnes, même au Pape, à l'empereur et aux rois, de reconnaître aucun autre concile, soit à Bologne, soit ailleurs, parce qu'il ne peut y avoir, disent les prélats de Bâle, deux conciles œcuméniques en même temps. Ainsi finit l'année 1432, avec toutes les apparences d'une rupture prochaine entre les prélats de Bâle et le chef de l'Eglise universelle.

Eugène IV fit de nouvelles tentatives pour prévenir cette rupture. Il nomma quatre nonces, dont l'évêque de Servia en Romagne était le plus considérable, et il minuta tout le progrès de leurs démarches dans des instructions dont voici l'abrégé : « Si l'on peut persuader aux prélats du concile de le transporter à Bologne, c'est le mieux et le plus convenable aux intérêts de l'Eglise. Si les Hussites ne veulent point passer en Italie, on pourra traiter avec eux à Bâle, et se rendre ensuite à Bologne pour les autres affaires qu'on doit agiter dans le concile. Si cette dernière ville n'est pas agréée des prélats de Bâle, on les laissera maîtres de choisir une autre en Italie,

(1) *Pius II, in bulla retract.* — (2) *Hist. de l'Egl. gall.* l. XLVII.

toutefois hors des terres du duc de Milan, actuellement ennemi du Saint-Siége. Si la translation du concile en Italie est tout à fait rejetée, on pourra choisir douze prélats qui, de concert avec les électeurs de l'empire et les ambassadeurs des princes, jugeront s'il faut célébrer le concile à Bâle ou dans quelque autre ville de l'Allemagne. Si ce compromis est refusé, les nonces de Sa Sainteté, avec les évêques de l'assemblée, décideront la question. Si l'on est d'avis de rester à Bâle, on ne s'y occupera que de la réduction des Hussites et de la pacification des Etats de la chrétienté ; on n'y parlera point de ce qui concerne la réformation. Si l'on accorde à prendre une autre ville que Bâle pour y célébrer le concile, il sera permis d'y traiter de la réformation, pourvu qu'on n'y entame les articles considérables que quand il y aura soixante-quinze prélats du rang des patriarches, archevêques et évêques. Mais, préalablement à toutes ces dispositions, et quel que soit le résultat des conseils de l'assemblée, on révoquera les procédures faites de part et d'autre, c'est-à-dire celles du concile contre le Pape, et celles du Pape contre le concile. » Telles furent les combinaisons qu'avait imaginées Eugène IV, et qui se trouvent expliquées dans plusieurs bulles qu'il donna sur la fin de décembre 1432 et au commencement de l'année suivante (1).

De leur côté, les prélats poussaient de plus en plus leur entreprise contre le chef de l'Église. Ainsi, dans la neuvième session, 22 janvier 1433, on déclara nul tout ce qu'il aurait fait ou qu'il pourrait faire au désavantage de l'empereur ; et ce prince, qui était alors à Sienne, fut reconnu protecteur du concile ; le duc de Bavière était comme vice-protecteur en l'absence de Sigismond. Le 19 de février, dans la dixième session, où l'on compta quarante-six prélats, les promoteurs requirent que la contumace d'Eugène fût déclarée, et le concile nomma des commissaires pour voir s'il convenait de faire cette déclaration. Dans la session onzième, 27 avril, la célébration des conciles généraux fut recommandée au point même de menacer de suspense et de déposition le Pape s'il s'y opposait. Défenses étaient faites à toutes personnes, principalement au Pape, de dissoudre, proroger ou transférer un concile général, quel qu'il fût, à moins que le concile n'y consentît ; et ces règles universelles s'appliquant ensuite au pape Eugène, on cassait tous les actes faits ou à faire dans la vue d'empêcher les prélats de la cour romaine de se rendre à Bâle.

Les décrets de la douzième session, 13 juillet, ordonnaient au Pape, sous peine de suspense, de révoquer ses premières bulles dans l'espace de soixante jours, et de reconnaître que le concile avait été légitime depuis son commencement. Cet acte, dans l'idée des prélats de Bâle, tenait lieu de troisième monition adressée à Eugène, qui y est peint comme un Pontife « scandaleux et qui paraît vouloir détruire l'Eglise. » Ce sont les termes dont se servit le secrétaire de l'assemblée. On trouve, à la suite de cette procédure, l'abolition de toutes les réserves et le rétablissement des élections, avec la manière de les pratiquer dans les chapitres et dans les abbayes.

La treizième session, onze septembre, fut employée à entendre le réquisitoire des promoteurs sur la contumace du Pape. Il était question de le déclarer suspens, et l'évêque de Lectoure avait déjà commencé à lire le décret, lorsque deux des envoyés d'Eugène incidentèrent sur la forme, alléguant pour raison que les soixante jours donnés au Pape pour révoquer ses bulles n'étaient point expirés. Le duc de Bavière et les magistrats de Bâle avaient déjà intercédé pour la même cause, et le résultat de la délibération fut qu'on accorderait au Pape un délai de trente jours.

Enfin, dans la quatorzième session, qui eut lieu le 14 novembre, et où se trouva l'empereur, on étendit encore le terme à trois mois; et ce fut Sigismond qui obtint cette prorogation, sous la clause toutefois qu'Eugène adhérerait, après ce temps-là, au concile, et qu'il révoquerait tous les décrets publiés en son nom contre cette assemblée ; révocation qui se ferait selon les formules dont on récita le modèle en présence de l'empereur et de tous les prélats. Et tel est en peu de mots tout l'ordre des sessions et des procédures qui y furent faites durant cette année 1433, toujours à dessein d'obtenir du Pape la révocation de ses bulles et la confirmation du concile (2).

Voici maintenant de quelle manière, dans l'intervalle de ces sessions, les mêmes prélats reçurent les offres du chef de l'Eglise. Ses quatre nonces, avec les instructions conciliantes que nous avons vues, parurent dans une congrégation générale, le 7e de mars, et ils haranguèrent vivement en faveur du Pape, dont ils expliquaient les droites intentions dans tout ce qu'il avait fait jusqu'alors par rapport au concile. Ils détaillèrent ensuite les divers tempéraments qu'ils étaient chargés de proposer pour concilier tous les intérêts ; et ils ajoutèrent qu'au reste, tous les ordres qu'ils avaient du Pape n'empêchaient pas que ce Pontife « ne leur eût recommandé très instamment d'obéir au concile. »

A ces paroles de conciliation, les prélats de Bâle ne répondirent que par des paroles de hauteur et d'empire. Les promoteurs dirent aux nonces que le Pape n'avait point été dans le droit de dissoudre ni de transférer le concile ; que cette assemblée tenant immédiatement sa puissance de Dieu même, le Pape devait obéir à ses décrets ; qu'on ne pouvait accepter aucun des tempéraments proposés par le Pape sans blesser l'autorité supérieure qui est dans le concile général ; et qu'il n'était pas non plus de la dignité du concile

(1) Martène, t. VIII, p. 551 et seq. — (2) Labbe. t. XII.

de révoquer ce qu'il avait fait pour maintenir ses droits.

Cependant le chef de l'Église avait fait plus encore pour ramener la paix. Le 14 février 1433, il donna une bulle qui portait en substance, que la plupart des raisons qui empêchaient la célébration du concile de Bâle ayant cessé, le Pape rétractait et annulait les bulles publiées pour dissoudre et transférer ce concile ; que son intention était présentement qu'il fût célébré dans la ville de Bâle, et qu'on y travaillât à l'extirpation de l'hérésie des bohémiens et au rétablissement de la paix parmi les fidèles. Eugène IV envoya cette bulle à l'empereur Sigismond, qui en fut si content, qu'il l'adressa lui-même au concile, en l'avertissant de se conduire de manière à ne pas exposer l'Église aux malheurs d'un schisme. Cet avis plut d'autant moins aux prélats de Bâle, qu'il leur était plus nécessaire ; ils en témoignèrent leur mécontentement à Sigismond, et ils lui marquèrent que le Saint-Esprit, au nom de qui ils étaient assemblés, n'était pas un esprit de discorde et de schisme (1). Et pour preuve, ils feront bientôt un schisme et un antipape ; ce qui prouve du moins quel esprit les faisait agir.

Quant à la bulle du Pape, dont l'empereur était si content, ils répondirent qu'elle ne répondait point aux intentions du concile ; et en la parcourant depuis le titre et l'adresse jusqu'à la conclusion, ils prétendirent y remarquer un très grand nombre d'articles qu'on ne pouvait passer.

1° La bulle faisant l'histoire de la convocation du concile de Bâle, disait que le cardinal Julien de Saint-Ange avait reçu l'ordre de le célébrer *s'il trouvait dans cette ville un nombre convenable de prélats ;* et les prélats de Bâle se recrièrent sur cet article, prétendant, aussi bien que le cardinal de Saint-Ange, que l'ordre de présider au concile lui avait été donné sans condition. Cependant on trouve cette condition manifestement énoncée dans le bref d'Eugène IV au cardinal de Saint-Ange (2).

2° La même bulle indiquait les principales raisons qui avaient porté le Pape à dissoudre le concile : c'étaient les inconvénients exprimés dans le rapport de Jean Beaupère, envoyé du légat et des prélats eux-mêmes. Les prélats trouvaient fort mauvais que le Pape osât leur citer encore le rapport de leur propre envoyé, que jamais cependant ils ne voulurent désavouer.

3° Le Pape marquait dans son décret que, les empêchements du concile ayant cessé, *il allait envoyer quatre légats pour le célébrer ;* et ces mots révoltèrent extrêmement les prélats de Bâle ; car, disaient-ils, le Pape ne reconnaîtra donc le concile que du moment de l'arrivée de ses légats, et il tiendra pour nul tout ce qui s'est fait jusqu'ici dans les sessions ; ce qui détruit manifestement l'autorité de cette assemblée et de tous les autres conciles généraux, surtout de celui de Constance, qui a décidé que le concile général tient son autorité immédiatement de Dieu.

4° Eugène ne parlait dans sa bulle que de l'extirpation de l'hérésie des Bohémiens et de la pacification des princes chrétiens. D'où les prélats concluaient encore qu'il avait voulu exclure des délibérations de l'assemblée l'article essentiel de la réformation de l'Église. A la vérité, dans une autre bulle du 1er de mai, le Pape avait chargé ses quatre légats de travailler avec le concile à la réformation de l'Église dans tous ses membres ; mais cela ne contentait point les prélats de Bâle ; car ils craignaient que, par cette disposition, les légats ne fussent seuls arbitres de la réformation ; que le concile ne fût réduit à donner simplement ses conseils sur cet article ; que, si les légats ne voulaient point approuver certains décrets relatifs à cette matière, le concile ne pût pas l'emporter sur eux, et qu'ainsi son autorité suprême ne parût dégradée ou avilie. On se plaignait aussi que le Pape eût parlé de réformation par rapport aux membres, sans faire mention du chef même de l'Église ; expression consacrée par le concile de Constance, et dont l'omission ne pouvait être tolérée. Voilà, en abrégé, quelle fut la révision sévère de la bulle du 14 février 1433 (3).

Avec des esprits aussi intraitables, Eugène IV voulut au moins mettre à couvert l'autorité du Siège apostolique. Le 29 de juillet, il donna une bulle par laquelle il cassait tout ce qui avait été fait à Bâle au-delà des trois articles qu'il permettait de traiter dans le concile, savoir : l'extirpation des hérésies, la pacification des princes chrétiens et la réformation de l'Église. Mais cet éclat n'eut point de suites, et trois jours après, pressé de plus en plus par l'empereur Sigismond, le chef de l'Église donna une autre bulle où il disait : « Nous voulons bien et nous sommes contents que le concile de Bâle ait été continué, et qu'il continue encore, comme depuis son ouverture. Nous révoquons tout ce qui a été fait par nous pour le dissoudre et le transférer. Nous adhérons à ce concile purement et simplement, et nous avons intention de le favoriser de tout notre pouvoir, à condition toutefois que nos légats seront admis à y présider, et qu'on y révoquera tout ce qui a été fait contre nous, notre autorité, notre liberté, et contre nos cardinaux, ou quiconque s'est attaché à nos intérêts. La date est du 1er d'août ; et le 13 du même mois, le Pape chargea l'archevêque de Spalatro, l'évêque de Cervia et l'abbé d'un monastère d'Italie, de recevoir à Bâle la révocation des décrets contraires à l'autorité apostolique, en révoquant aussi, de leur côté, et au nom du Saint-Siège, tout ce que le Pape avait fait contre le concile.

Cette bulle du 1er août fut rédigée sous les

(1) Martène, t. VIII, p. 537. — (2) Labbe, t. XII. — (3) Labbe, t. XIII, col. 1488.

yeux de l'empereur. Il en parut très content, et dit même au Pape qu'il en faisait plus qu'il ne devait. Et si les Pères de Bâle, ajoutait-il, n'acceptent pas cette bulle, je ferai des merveilles contre eux : c'étaient les termes dont s'était servi Sigismond. Cependant, durant son voyage de Rome à Bâle, il renvoya au Pape pour le prier de faire un changement dans son décret, et ce changement consistait à y mettre : *nous décernons et nous déclarons*, au lieu de *nous voulons bien et nous sommes contents*. Eugène IV eut encore la condescendance d'y acquiescer ; mais toujours à condition que le concile révoquerait tous les actes publiés contre le Pape et ses adhérents.

Une des pièces qui, avec raison, indignait le plus ce Pontife, était la sommation qu'on lui faisait dans la douzième session d'adhérer au concile dans soixante jours, sous peine d'être déclaré suspens de ses fonctions. A cette menace schismatique, il opposa une bulle du 13 septembre, où il cassait tout ce qui avait été réglé dans cette session.

Eugène IV essuyait alors des embarras, des inquiétudes et des chagrins de toutes les espèces : poussé par les entreprises militaires du duc de Milan ; en butte aux révoltes des Bolonais ; ajourné par les prélats de Bâle ; abandonné par plusieurs de ses cardinaux ; exhorté avec une sorte d'empire par l'empereur ; avec cela presque toujours malade ; on ne peut guère imaginer de situation plus triste pour la première personne de l'Eglise et du monde ; et le comble des honneurs était pour lui une croix bien pesante.

Cependant, à force de négociations, la réconciliation eut lieu sur la fin de cette année 1433 ; les préliminaires de la paix étaient comme arrêtés, quand on tint la quatorzième session, où le terme de trois mois fut accordé au Pape pour adhérer au concile. L'empereur était à Bâle depuis le 11[e] d'octobre. Dès le lendemain de son arrivée, il avait présenté au concile, la bulle du 1[er] août. On l'expliqua, on la modifia, on la réduisit à des formules qu'on imagina plus favorables au concile que l'énoncé du Pape : mais la bulle même fit toujours le fond de ces modèles proposés par le concile. Enfin, suivant les actes publiés par Augustin Patrice, chanoine de Sienne, et qui avait travaillé d'après les manuscrits conservés précieusement à Bâle, l'accord se fit entre les prélats du concile et le pape Eugène, de manière que les légats du Saint-Siège furent admis à présider, et que tout ce qui s'était fait par le concile contre le Pape, et par le Pape contre le concile, fut révoqué. Dans les actes de la seizième session, cette bulle d'Eugène IV n'est pas complète ; on n'en a inséré que la première partie : la révocation de ce qu'il avait fait contre l'assemblée de Bâle.

Quoique les princes fussent portés généralement pour cette assemblée, ils étaient loin d'approuver ses entreprises contre le Pape, surtout quand elle osa le menacer de suspense s'il n'adhérait dans l'espace de soixante jours. Dans le fait, si vingt ou trente prélats en opposition avec le chef de l'Eglise peuvent se dire le concile général, les états généraux de la chrétienté, l'Eglise universelle, régenter le Pape, et par suite, lui prescrire d'un jour à l'autre des lois nouvelles, le menacer, le suspendre, le déposer comme un ministre révocable à leur gré, à plus forte raison vingt ou trente députés pourront-ils se dire les états généraux d'une nation, le parlement, la représentation nationale, et, par suite, régenter suspendre, déposer, bannir ou tuer les empereurs et les rois. Aussi, le 20 août 1433, le roi de France, Charles VII, écrivit-il aux prélats de Bâle pour leur témoigner l'effroi que lui causaient leurs attentats contre le Souverain Pontife de l'Eglise universelle, et pour les prier avec instance de ne pas pousser les choses si loin. Les autres princes de l'Europe pensèrent de même. Les monuments du temps, qu'on peut voir dans la grande collection du bénédictin Martène, signalent à cet égard le mécontentement de l'empereur, du roi d'Angleterre, des électeurs de l'empire, du doge de Venise, du duc de Bourgogne et du duc de Savoie (1).

Les dix sessions, de la quinzième à la vingt-cinquième, sont ce qu'on appelle quelquefois le beau temps du concile de Bâle ; beau en comparaison de ce qui précède et de ce qui suivra : car en soi, jamais cette assemblée n'a eu rien de vraiment beau, ni de complètement honorable ; jamais elle n'a su se défaire de son mauvais levain d'insubordination, de discorde et de schisme, entretenu par une érudition indigeste et sophistique, pire que l'ignorance. Dans les dix sessions dont il est parlé, le principal devait être de cimenter, par de bons procédés, la réconciliation qu'on avait eu tant de peine à conclure. Nous allons voir si l'assemblée ne fit pas précisément l'opposé.

La seizième session, célébrée le 5 de février 1424, fut l'époque de la réconciliation du Pape et des prélats de l'assemblée qui devint ainsi un concile vraiment canonique. Eugène IV avait nommé, pour y présider, cinq cardinaux : Julien Césarini, cardinal de Saint-Ange, Jourdain des Ursins, cardinal de Sainte-Sabine ; Pierre de Foix, cardinal d'Albane ; le bienheureux Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix ; Angelotto Fosco, cardinal de Saint-Marc, avec l'archevêque de Tarente, l'évêque de Padoue et l'abbé de Sainte-Justine de cette dernière ville, pour remplacer les cardinaux qui pourraient ne pas s'y trouver.

Ces présidents ne furent admis par le concile que le 24 d'avril 1434, dans une congrégation générale, et l'on y détermina qu'ils feraient serment de donner leur avis selon les règles de la conscience, de tenir secrets les suffrages, de ne point s'éloigner de Bâle sans le consentement des députés des nations, de

(1) Martène, *Vet. Script. ampliss. collect.*, t. VIII, p. 627-641.

travailler pour l'honneur et la conservation du concile, surtout de maintenir ses décrets, et en particulier ceux du concile de Constance, touchant l'autorité des conciles généraux, au-dessus même de celle du Pape, en ce qui concerne la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise, tant dans le chef que dans les membres ; on indiquait par là les décrets fameux de la quatrième et de la cinquième session.

Le serment qu'on exigea des légats du pape Eugène n'était qu'en leur nom privé, comme les actes le disent expressément. Le docteur Turrecremata, qui était au concile, et qui fut depuis cardinal, dit qu'ils le firent comme particuliers, et non comme nonces apostoliques, qu'ils protestèrent même en cette qualité contre l'engagement auquel on voulait les astreindre (1).

La dix-septième session, qui fut tenue le 26 d'avril, manifesta encore davantage les intentions du concile par rapport aux légats ; car ils ne furent reçus à présider qu'à condition qu'ils n'auraient aucune juridiction coactive, qu'ils garderaient la manière de procéder observée jusque-là dans le concile pour les congrégations générales, les députations, la façon de prendre les suffrages et de publier les décrets. Il fut réglé que le premier des présidents qui se trouverait aux assemblées ferait cette publication, et que, si aucun des présidents ne voulait la faire, ce soin regarderait le prélat qui aurait la première place après eux. On arrêta aussi que tous les actes seraient expédiés au nom et sous le sceau du concile.

Après avoir ainsi réglementé l'autorité des légats du Pape, le concile de Bâle se remit à réglementer l'autorité du Pape même. Dans la dix-huitième session, tenue le 26 de juin, il répéta et confirma pour la quatrième ou cinquième fois les décrets de Constance, touchant la supériorité du concile général sur le Souverain Pontife, en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise. Les légats du Pape n'y assistèrent point. En revanche, un docteur de l'école de Paris, nommé Jean, et patriarche d'Antioche, présenta dans cette session un ouvrage qu'il avait composé et répandu quelques mois auparavant pour appuyer la doctrine du concile.

« Il est clair, dit-il au commencement, que le concile général a plus d'autorité que le Pape ; car l'apôtre saint Pierre, qui fut le premier Pape après Jésus-Christ, voyant approcher le temps de sa mort, choisit Clément pour lui succéder dans le Siège apostolique ; mais le concile général des apôtres, représentant l'Eglise universelle, crut que cette élection de Clément, faite par saint Pierre, ne convenait point au bon gouvernement de l'Eglise ; il la réprouva par manière de réforme, et il ordonna, pour le souverain pontificat, d'abord saint Lin, et ensuite saint Clet : ce qui fut approuvé de toute l'Eglise. » Le patriarche d'Antioche cite en preuve *les Chroniques de saint Clément*, ouvrage totalement apocryphe, aussi bien que l'histoire que nous venons d'indiquer. Et telle était l'érudition des docteurs parisiens qui voulaient en remontrer au Pape.

Leurs raisonnements ne sont pas moins curieux. On leur disait, comme on a toujours dit et comme on dira toujours : Le Seigneur a dit à Pierre : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Or, qui ne distingue point, n'excepte rien. Donc le Seigneur a confié à Pierre toutes ses brebis, tout son troupeau. — Je distingue, moi, répond le même défenseur de la déclaration de Constance et de Bâle, je distingue : Par ces paroles, *Pais mes brebis*, le Seigneur a confié à Pierre chacune de ses brebis en particulier, mais non pas toutes les brebis ensemble (2). C'est-à-dire : Quand un propriétaire donne à son berger un troupeau de cent brebis à paître, il lui donne pouvoir de conduire chacune de ses brebis en particulier, mais non pas les cent brebis ensemble ; au contraire, son intention est que les cent brebis ensemble ou le troupeau conduisent le berger.

Les adversaires de ce merveilleux système rappelaient encore que, d'après toute la tradition, saint Pierre, ou le Pape, son successeur, est le chef et le pasteur de toute l'Eglise, le chef et le Pasteur de l'Eglise universelle. — Je distingue, répond le même orateur de Bâle : saint Pierre est le chef et le pasteur de toutes les églises particulières qui composent l'Eglise universelle, mais non pas de l'Eglise universelle, qui est composée de toutes ces églises particulières (3). Ce qui suppose, en métaphysique, que le tout est plus grand que toutes ses parties ; en subordination militaire, que le chef d'un régiment ou le colonel peut bien commander chaque soldat, chaque escouade, chaque compagnie, chaque bataillon, et même tous les bataillons à la fois, mais non pas tout le régiment ; en science naturelle, que la tête est le chef de toutes les parties du corps, mais non pas du corps entier ; que la tête peut commander à toutes les parties du corps, mais non pas au corps entier, attendu que le corps entier doit commander à la tête, comme le concile de Bâle au pape Eugène IV.

Le lecteur ne devinerait guère un dernier raisonnement que fait le champion de Bâle ; le voici : « Vainement on dirait pour nos adversaires que, d'après le droit canon, le Pape préside à l'Eglise romaine et aux autres églises qui font l'Eglise universelle ; car je réponds :

(1) Labbe, t. XIII. — (2) Dicet Christus potestatem tradideret Petro supra singularia membra Ecclesiæ, juxta illud, PASCE OVES MEAS, non legitur tamen quod potestatem sibi tradiderit supra universalem Ecclesiam. Mansi, t. XXIX, col. 531. Labbe, t. XII, col. 919. — (3) Sed respondetur illa verba debere exponi, id est, cunctis ecclesiis particularibus, quoniam illis tantum Christus Petrum prætu'it, et non Ecclesiæ universali. *Ibid.* Mansi, col. 326. Labbe, col. 824.

Pour que le Pape présidât à l'Église universelle, il faudrait qu'il présidât aux chefs et aux membres de toutes les églises établies par l'univers. Or, le Pape ne préside pas au chef de l'Église romaine, parce qu'il ne peut pas présider à lui-même. Donc il ne préside pas à toutes les églises qui font l'Église universelle (1). » C'est-à-dire, la tête ne préside pas à tout le corps, parce qu'elle ne peut présider à elle-même ; le colonel ne préside point à tout le régiment, ni le père à toute la famille, parce qu'ils ne peuvent présider à eux-mêmes.

Ceci est déjà prodigieusement inepte : la conséquence l'est encore un peu plus ; car voici comme concluaient les défenseurs de la déclaration de Constance et de Bâle : Le Pape est le chef de tous les Chrétiens, excepté d'un seul, qui est lui-même ; donc les autres sont le chef du Pape ! La tête commande à tous les membres du corps, excepté à un seul, qui est elle-même : donc les autres membres commandent à la tête !

En vérité, dira plus d'un lecteur, voilà des inepties sans nom ! Ces lecteurs se trompent. Ces inepties ont un nom français : nous le verrons en temps et lieu. Pour le moment, constatons seulement une chose : c'est que ce système de Constance et de Bâle est né d'une mauvaise érudition et de la plus mauvaise scolastique fécondées par l'esprit de discorde. Tel est le péché où il a été conçu. Un Bossuet même n'effacerait pas cette tache originelle.

La dix-neuvième session du concile de Bâle, 7e de septembre 1434, roula en grande partie sur la réunion des Grecs. Ceux-ci avaient d'abord agréé l'Italie pour y consommer l'union, et le Pape souhaitait qu'on assemblât à Bologne. Mais ce projet ne réussit point, parce que l'empereur Jean Paléologue aimait mieux se rendre à Ancône. Alors le Pape, pour terminer quelque chose à cet égard, fit passer à Constantinople un de ses secrétaires, nommé Christophe Garatoni, homme entendu et fidèle : c'était au mois de juillet 1433.

L'envoyé ayant été souvent admis à l'audience de l'empereur, trouva que ce prince, toujours très zélé pour l'union, n'était cependant plus si porté pour le voyage d'Italie, mais qu'il avait imaginé d'assembler à Constantinople un concile général de l'église grecque, où présideraient les légats du Pape, et où l'on entamerait des conférences sur les points contestés entre les deux parties. Sur ces entrefaites, les prélats de Bâle, qui n'ignoraient pas les négociations du Pape auprès de Paléologue, voulurent gagner ce prince, et ils lui envoyèrent l'évêque de Sude, avec Albert de Crispis, religieux augustin, pour conférer des moyens d'éteindre le schisme. Cette députation fit plaisir aux Grecs, qui ne cherchaient qu'à être assurés d'un plus grand concert de l'Église latine, afin d'en tirer des avantages plus grands, soit pour l'union, soit pour la défense de l'empire attaqué par les Turcs.

Paléologue à son tour débuta, au printemps de cette année 1434, trois ambassadeurs titrés pour traiter avec les prélats de Bâle. Albert de Crispis les accompagnait ; ils prirent leur chemin par la Hongrie ; ils souffrirent beaucoup durant le voyage ; enfin ils arrivèrent au concile sur la fin de juillet. On les reçut avec honneur, et dans les congrégations où ils furent admis, on discuta toutes les propositions qu'ils avaient à faire de la part de leur maître.

Cependant le secrétaire pontifical, Christophe Garatoni, était aussi retourné en Italie, et il avait exposé au Pape l'empressement de l'empereur pour tenir le concile à Constantinople. Eugène IV crut ce moyen utile à l'union, parce que l'assemblée des Grecs ne pouvait manquer d'être nombreuse si elle était convoquée dans la ville impériale. Or, cette multitude de prélats orientaux qui signeraient tous ensemble le traité devait porter le dernier coup au schisme ; au lieu que, s'il ne passait en Occident que quelques députés de l'église grecque, il était à craindre que le gros de la nation ne persistât dans ses préventions contre l'Église romaine, lors même que les députés auraient consenti à l'union. L'événement justifia dans la suite ces réflexions du pape Eugène IV ; alors ce n'étaient que des conjectures, mais elles le déterminèrent cependant à renvoyer son secrétaire à Constantinople, pour conclure avec l'empereur et le patriarche le projet du concile général de l'église grecque. Le retour de Garatoni à Constantinople se trouve daté du mois de juillet 1434. C'était le temps auquel les ambassadeurs grecs envoyés au concile tinrent leurs conférences avec les prélats de Bâle. Dès que le Pape sut qu'ils étaient arrivés, il donna avis à ses légats de ce qu'il traitait à Constantinople par l'entremise de Garatoni, afin que le concile ne s'engageât point dans des projets contraires : c'est précisément ce qui arriva.

Après bien des discussions avec les Grecs, on tint donc cette dix-neuvième session du concile, et il y fut décidé que l'église d'Occident ferait la dépense du voyage de l'empereur, du patriarche et de leur suite ; que, pour le lieu où serait assemblé le concile général des deux églises, les envoyés de Constantinople tâcheraient de faire agréer la ville de Bâle à leur maître, et que, s'il ne l'approuvait pas, le concile accepterait l'endroit qui plairait le plus à ce prince. Les autres articles qu'on régla dans cette session regardaient la conversion des Juifs et le rétablissement des langues savantes dans les universités.

Dans la vingtième session, qui est du 22 janvier 1435, on fit quelques règlements utiles, particulièrement contre le concubinage des clercs. Fleury dit à ce sujet : « Ces remèdes

(1) Sed Papa non præsidet capiti Ecclesiæ romanæ, quia sibi ipsi præsidere non potest. Igitur non præsidet universis ecclesiis universalem facientibus *Ibid*. Mansi, col. 533. Labbe, col. 930.

étaient faibles pour un si grand mal, qui n'a été détruit que par d'autres plus efficaces, employés depuis cent cinq ans ; l'institution des séminaires, les instructions données aux jeunes clercs, tant sur la doctrine que sur les mœurs, les examens et le choix pour les ordinations et la collation des bénéfices. Enfin on ne voit plus ce scandale public du quinzième siècle, et si quelques ecclésiastiques ne sont pas fidèles à leurs vœux, ils s'en cachent tant qu'ils peuvent (1). »

Mais ce qui manqua toujours au concile de Bâle, même dans ses meilleurs moments, c'est la sagesse pratique des affaires, c'est la prudente lenteur qui ne précipite rien : on n'y voit qu'une ardeur indiscrète de réformer à tort et à travers, au risque de remplacer certains abus par des plus grands encore. La cause en était, entre autres, à la composition même du concile. Ce qui dominait, ce n'étaient pas les évêques, seuls juges de droit dans ces assemblées, mais une multitude d'ecclésiastiques du second ordre, venus de toutes parts, des professeurs scholastiques de Paris et d'ailleurs, qui, ne voyant les choses que de bas en haut, voulaient tout brouiller suivant leurs idées étroites et indigestes, ne fût-ce que pour taquiner tout ce qui était au-dessus d'eux.

Ainsi, dans la vingt et unième session, 9e de juin, on proposa d'abolir les annates, déports, premiers fruits, menus services et autres redevances qui allaient au Pape ou à des prélats inférieurs, sous prétexte de collation, d'institution, de confirmation, d'investiture en matière de bénéfices, dignités ecclésiastiques ou ordres sacrés.

L'archevêque de Tarente et l'évêque de Padoue, légats du Pape, s'y opposèrent, disant qu'il était injuste de causer un si grand préjudice à l'Eglise romaine sans avoir consulté le Saint-Siège ; que l'institution des annates était ancienne ; que tout le clergé avait consenti à les payer ; qu'on n'avait fait aucun changement à cet égard dans plusieurs conciles qui s'étaient tenus depuis leur établissement ; que c'était, après tout, la ressource unique du Souverain Pontife et de sa cour ; que sans cette espèce de subside, la dignité du Pape serait avilie ; qu'il n'aurait ni le moyen d'envoyer des légats, ni la puissance de résister aux hérétiques, ni la faculté d'aider les princes et les prélats dépouillés de leurs dignités. Les légats concluaient qu'il fallait abandonner l'idée de ce décret, ou tout au moins chercher, de concert avec le Pape, un dédommagement pour la cour romaine.

Il se trouva, dans les assemblées préliminaires à la séance publique, plusieurs personnes considérables qui approuvaient ces remontrances ; mais la multitude y était contraire, et le cardinal Julien se joignant à elle, le décret passa malgré les oppositions des deux autres légats apostoliques.

On défendit donc totalement la perception de ces sortes de taxes ou redevances. On menaça les contrevenants d'employer contre eux les peines marquées par les canons contre les simoniaques ; on déclara nuls tous les engagements pris à cet égard ; et, comme pour mettre le comble à de mauvais procédés, le concile ajouta que, si le Pape donnait atteinte à la disposition précédente, il fallait le déférer au concile général. Voilà ce que les prélats de Bâle décrétaient contre le Pape, le 9 juin 1434.

Le Pape, de son côté, qui n'en savait encore rien, leur écrivit, le 22 du même mois, une lettre d'amitié paternelle. Il les assure qu'il ne reste dans son esprit aucun nuage à l'occasion des querelles précédentes. « C'était, dit-il, une dispute sur la forme et les moyens, non sur la fin même, que l'on voulait également de part et d'autre ; cela ressemblait à la division qui se mit entre saint Paul et saint Barnabé, quoique le zèle de l'Evangile les animât l'un et l'autre. Nous avons souhaité la paix et la réformation de l'Eglise. C'est pour cela que nous avons cédé à vos empressements, que nous nous sommes conformés à vos décrets... Nous le répétons encore aujourd'hui volontiers : notre dessein, notre désir est de vous aimer comme nos enfants, de vous honorer comme nos frères, d'être liés avec vous par les nœuds d'une ardente charité ; et nous comptons que vous serez aussi les mêmes à notre égard ; que vous témoignerez votre fidélité et votre dévouement parfait au Saint-Siège apostolique. »

Le reste de la lettre est un détail des persécutions que les Romains, poussés par le duc de Milan, qui se disait le vicaire du concile de Bâle en Italie, avaient faites depuis peu à la cour romaine. Elle avait eu bien de la peine à s'échapper de leurs mains ; elle s'était retirée à Pise, puis à Florence, où elle était alors. Et ce fut là que le concile envoya aussi les cardinaux Nicolas Albergati et Jean de Cervantès, pour pacifier les troubles d'Italie. On prétend toutefois que le cardinal Albergati, qui avait à Bâle la qualité de premier légat du Saint-Siège, ne fut envoyé que parce qu'il était trop zélé pour la dignité du Pape, et que les prélats du concile le trouvaient toujours opposé à leurs desseins (1). Ce qui est assez probable ; car le bienheureux Nicolas Albergati était à la fois un très saint et très savant homme.

Cependant le concile de Bâle envoya au Pape deux députés lui signifier ses décrets touchant le rétablissement des élections et l'abolition des annates. L'un d'eux, Jean Bachenstein, docteur en droit canon, fit, en présence du Pape, un discours très véhément sur cela, et il se plaignit fort que les ordonnances du concile ne fussent pas observées en cour de Rome. Cette harangue est datée du 14 de juillet 1435. Eugène promit en peu de

(1) Fleury, l. CII., n. 68.

mots d'y faire réponse par ses nonces. Il envoya à Bâle le général des Camaldules et un auditeur de son palais, qui se plaignirent à leur tour de la conduite du concile par rapport à trois ou quatre articles. Par exemple, on y avait résolu de faire publier partout des indulgences, et d'appliquer l'argent qui en reviendrait à la réunion des Grecs ; or, le Pape représentait par ses nonces que cette manière de lever des subsides était fort contraire à l'esprit de l'Eglise, fort dangereuse, et toute propre à rendre le clergé odieux, s'il arrivait que l'affaire des Grecs ne réussît point, comme on devait toujours s'en défier. Les prélats du concile avaient aboli les annates et les autres redevances qui allaient à la chambre apostolique ; sur cela les envoyés du Pape disaient qu'il fallait consulter le Saint-Siège auparavant ; qu'il eût été à propos d'attendre des temps plus tranquilles ; des temps où le patrimoine de l'Eglise ne serait pas envahi par ses ennemis ; qu'on devait du moins assigner préalablement d'autres moyens de subsistance, à la cour romaine, et que la promesse de les assigner n'était pas suffisante, puisqu'elle n'aurait lieu que pour un temps futur, au lieu que l'abolition des annates était actuelle.

« Cette remontrance n'était pas sans fondement, observe Fleury, et il y a lieu de s'étonner que les Pères de Bâle aient fait ce décret sans avoir pris aucune mesure avec le Pape, et n'aient pas prévu qu'il n'y obéirait point, et que c'était rompre avec lui de nouveau, comme il ne manqua pas d'arriver (1). »

Enfin le concile avait fait faire de grands reproches au Pape sur ce qu'il attirait encore une infinité de causes à son tribunal, malgré les défenses du concile. Les envoyés du Pape répondirent que ces causes venaient au Saint-Siège par une infinité de circonstances qu'on ne pouvait prévoir ; que le saint Père en diminuait le nombre autant qu'il pouvait ; qu'il en faisait de même à l'égard des élections ; mais qu'après tout, il y avait bien plus à se récrier contre la multitude des affaires grandes et petites, générales et particulières, que le concile rappelait à lui ; qu'il suffisait d'être *incorporé* au concile pour avoir droit d'y plaider ou d'y demander des grâces : que plusieurs s'y laissaient *incorporer* pour jouir de ces avantages, au détriment de leurs parties, et uniquement par attention à leurs propres intérêts.

Le concile répliqua aux envoyés du Pape par la bouche du cardinal Julien. Il s'étendit beaucoup sur les annates, sans les remplacer autrement que par des promesses ; mais il ne toucha point l'article de la multitude des affaires qui se traitaient à Bâle. Dans le fait, il y avait de si grands excès sur cela, que les plus graves d'entre les prélats étaient les premiers à en témoigner leur mécontentement. L'empereur Sigismond lui-même se plaignit du peu d'égards qu'on avait eu pour lui à Bâle, et de l'étendue trop grande qu'on donnait aux occupations du concile. Il spécifia surtout certaines causes que les prélats avaient entamées, quoiqu'elles regardassent plutôt la puissance impériale que celle de l'Eglise. Par rapport à la France, le concile se réduisait un peu plus dans les affaires ecclésiastiques ; mais on lui en porta un si grand nombre, qu'on ne sait comment il pouvait ou voulait satisfaire à tant de discussions (1).

Depuis plus de quatre ans que le concile de Bâle était assemblé, il n'avait encore porté aucun décret dogmatique. Tout le temps s'y passait à taquiner le Pape, à multiplier les règlements de discipline, à discuter une infinité d'affaires de toute espèce ; on eût dit qu'il voulait absorber toute l'administration de l'Eglise et de l'empire, et se transformer en parlement spirituel. Jamais on n'avait vu un concile si long, ni faisant tant de bruit et si peu de fruit.

Enfin, dans sa vingt-deuxième session, le 20e d'octobre 1435, il condamna le livre inepte d'un moine augustin, où se trouvait entre autres cette proposition : « Jésus-Christ pèche tous les jours, » l'entendant de ses membres mystiques. Du reste, l'auteur avait soumis sa doctrine à la décision de l'Eglise.

Dans la session suivante, 25 mars 1436, les prélats de Bâle retombèrent en plein dans leur péché d'habitude de vouloir régenter le Pape et l'Eglise romaine. Ils déterminèrent, par de nouveaux règlements, l'ordre et la police des conclaves : les qualités de ceux qui seraient choisis pour remplir le Saint-Siège ; la profession de foi et les serments qu'on exigerait d'eux : le soin qu'il faudrait prendre de les avertir tous les ans des plus essentiels de leurs devoirs. Ils fixèrent le nombre des cardinaux à vingt-quatre. Ce doivent être, dit le décret, des sujets choisis dans les divers Etats de la chrétienté, des hommes sages, éclairés, expérimentés dans les affaires de l'Eglise, très rarement des parents de rois ou de souverains, jamais de neveux de Papes ou de cardinaux. Enfin les actes nous présentent encore des ordonnances pour rétablir les élections, et pour condamner les réserves.

La vingt-quatrième session, 18 avril 1436, ramena l'affaire de la réunion des Grecs. Aussitôt après la dix-neuvième session, 7e de septembre 1434, le concile envoya au Pape un chanoine d'Orléans, nommé Simon Fréron, pour lui faire part de ses décrets et le prier d'y donner son approbation ; car, chose remarquable, c'était un point expressément stipulé par les ambassadeurs de l'empereur Jean Paléologue. Le Pape témoigna sa surprise qu'une affaire de cette importance eût été terminée sans son aveu ; il s'en plaignit même au concile, lui témoignant toutefois que si

(1) Fleury, l. CII, n. 70. — (2) *Hist. de l'Eglise gallic.*, l. XXXXVII.

l'union pouvait réussir de la manière qu'on avait imaginée à Bâle, il y consentait volontiers. La lettre d'Eugène, datée du 15 novembre 1434, est d'une modération qui marque combien il avait à cœur de ménager les prélats de Bâle.

Cependant, avant la fin de la même année, le secrétaire pontifical, Christophe Garatoni, que le Pape avait député à Constantinople au mois de juillet précédent, repassa en Italie avec quelques envoyés munis de pleins pouvoirs de l'empereur des Grecs, pour terminer, en présence du Pape, le projet du concile de Constantinople ; et comme ces nouveaux ambassadeurs s'attendaient que leur négociation serait contraire à ce qui aurait été décidé à Bâle, décision qu'ils ne connaissaient pas encore, ils mandèrent promptement aux trois seigneurs de leur nation, qui étaient à Bâle, de casser les conventions faites avec le concile, parce que le Pape et l'empereur avaient pris d'autres mesures.

Ces seconds députés, venus récemment de Constantinople, passèrent eux-mêmes à Bâle quelques mois après, et le Pape leur associa même Garatoni, son secrétaire, pour exposer au concile tout ce qui avait été réglé avec Jean Paléologue. C'était une déférence que le Pape témoignait aux prélats de Bâle, et une attention nécessaire pour concilier les diverses conclusions qu'on avait prises dans cette affaire extrêmement compliquée. Mais le concile fit savoir à Eugène IV, par une lettre du 5 de mai 1435, qu'il n'approuvait point le projet d'une assemblée à Constantinople, et qu'il voulait s'en tenir à ce qui avait été conclu dans la dix-neuvième session. Sur cela, le Pape prit le parti d'envoyer encore à Constantinople, pour informer l'empereur de l'embarras qui s'était formé dans la négociation. L'envoyé, qui était toujours le secrétaire pontifical Garatoni, avait ordre de proposer à l'empereur la célébration d'un concile en Italie, et le Pape promettait de s'y rendre en personne, si l'on convenait d'un lieu sûr et commode. L'empereur fut ébranlé de ces propositions ; après bien des conférences, il les accepta ; on ne parla plus du concile de Constantinople, et les attentions se tournèrent à convenir du lieu qui agréerait le plus aux deux partis.

Dans le même temps arrivèrent à Constantinople trois envoyés du concile de Bâle, tous trois de l'université de Paris. Ils eurent audience de l'empereur le 25 de novembre 1435, et ils lui présentèrent les articles conclus depuis peu dans le concile, quoique non publiés encore en pleine session ; c'étaient des assurances générales de la part des prélats de Bâle de concourir à l'union des deux églises. Ils offraient tous les sauf-conduits nécessaires pour le transport de l'empereur et de ses évêques ; et le terme était marqué au mois de mai 1437. Il n'était encore rien dit du lieu où se traiteraient les affaires ; c'était toutefois la question essentielle.

L'empereur et le patriarche répondirent par des lettres datées du lendemain 26 novembre. Ils témoignaient toujours un grand désir de l'union ; ils consentaient à la traiter en Occident ; mais ils demandaient que le lieu des conférences entre les prélats des deux églises fût un port de mer, afin que l'empereur, sa cour et ses évêques pussent s'y rendre plus promptement, plus commodément, et qu'ils fussent moins éloignés de Constantinople, toujours inquiétée par les courses des Turcs.

Ces lettres furent apportées à Bâle par un des envoyés du concile, et il était chargé de déclarer aux prélats que, nonobstant ce qu'ils avaient réglé dans leur dix-neuvième session, touchant le lieu où se ferait l'union, les Grecs étaient résolus de n'en accepter aucun qui ne fût maritime.

Il faut se souvenir ici qu'on n'avait déterminé aucun endroit particulier dans cette session dix-neuf ; que la plupart des villes dont on était convenu ne sont point voisines de la mer, et que celle d'Avignon n'y est point nommée. Tout cela doit être remarqué pour la suite de l'histoire.

Au retour de son député, le concile célébra sa vingt-quatrième session, le 14 d'avril 1436. Il ne s'y trouva, dit-on, que vingt-trois prélats, dont dix seulement étaient évêques et avaient, par leur caractère, droit de suffrage. Cette assemblée ne laissa pas de faire des règlements considérables. Elle ratifia les promesses faites à l'empereur de Constantinople ; elle publia des indulgences en faveur de la réunion qu'on méditait avec les Grecs. Il était dit dans le décret que quiconque fournirait pour cette bonne œuvre la valeur de ce qu'il dépensait par semaine pour sa subsistance, et qui joindrait à cela les bonnes œuvres ordinaires, confession, communion, prières vocales et quelques jeûnes, obtiendrait une fois durant sa vie, et une autre fois à l'heure de sa mort, la rémission entière de tous ses péchés.

Le concile accordait des pouvoirs très amples aux confesseurs à cet égard, il étendait le temps des indulgences à deux années, et il réglait la manière de percevoir l'argent des fidèles, afin qu'il ne s'y glissât aucune fraude ni soupçon de mauvaise foi ou de supercherie.

Ce décret éprouva des difficultés infinies, et les légats du Saint-Siège, à la tête des principaux d'entre les prélats, ne voulurent jamais y consentir. Ils savaient les intentions du Pape, qui s'était toujours opposé à cette manière de subvenir aux besoins actuels de l'Église. Eugène IV éleva la voix encore plus haut quand il apprit le résultat de la vingt-quatrième session. Il fit repartir les cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Pierre, qu'il avait retenus longtemps auprès de sa personne, et il leur ordonna de remontrer aux prélats de Bâle les inconvénients de cette publication d'indulgences. Il paraît, par les monuments qui nous restent de cette contro-

verse, que le Pape disputait même au concile le droit d'accorder des indulgences plénières ; mais il considérait apparemment cette assemblée dans l'état où elle se trouvait alors, c'est-à-dire privée du consentement des légats du Saint-Siège, contredite positivement en ceci par le Pape, et réduite à un très petit nombre d'évêques.

Quoi qu'il en soit, les auteurs du décret se défendirent par un mémoire qui fut lu dans une congrégation générale, en présence des deux cardinaux porteurs des ordres du Pape ; et tous leurs raisonnements prouvaient fort bien que le concile œcuménique pouvait accorder des indulgences plénières ; mais la question était si celui de Bâle, vu la contradiction et l'opposition de tant de têtes si considérables, pouvait passer alors pour œcuménique. Au reste, l'assemblée de Bâle a toujours tourné dans le même cercle vicieux.

Cependant le Pape, voyant croître de plus en plus l'ardeur des prélats de Bâle, résolut d'envoyer dans toutes les cours des nonces pour informer les princes de ce qui s'était passé depuis le commencement du concile jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'au 1er de juin 1436 ; car c'est le terme que le Pape indiquait lui-même.

Il reprochait aux prélats de Bâle d'avoir dégradé en quelque sorte les légats du Saint-Siège par les modifications mises à leurs pouvoirs ; de s'être établis et déclarés corps acéphale, en ordonnant que, si les légats ne voulaient pas publier les décrets, on se passerait de leur ministère et que la publication se ferait par le premier prélat qui serait placé après eux ; d'avoir renouvelé et pris dans un sens étranger deux décrets du concile de Constance ; soumettant, disait-il, par là le Souverain Pontife à la correction du concile ; ce qui n'a jamais été reconnu des fidèles, ni enseigné par les docteurs : ce qui d'ailleurs serait d'un mauvais exemple pour les princes ; car il s'ensuivrait qu'ils sont aussi soumis aux états généraux de leurs principautés.

Le Pape se plaignait encore des décrets émanés du concile pour l'abolition des annates, et il observait que cette assemblée se contredisait elle-même, puisqu'on voyait partout ses collecteurs et ses agents exiger les annates, et les appliquer au profit du concile. Il condamnait de même tout ce qui avait été réglé à Bâle sur l'ordre des conclaves, l'élection des Papes, le nombre des cardinaux, l'extinction des réserves. Il réprouvait surtout les nouvelles indulgences accordées dans la vingt-quatrième session, malgré les remontrances des prélats les plus distingués. Il détaillait la multitude des affaires dont le concile se surchargeait, provision de bénéfices, confirmations d'assemblées capitulaires, établissements de commendes, pouvoirs de confesser et d'absoudre des censures, canonisations de saints, dispenses en matière d'ordres, d'irrégularités, de mariage, etc. Ce n'est encore que la moindre partie des objets dont le mémoire fait mention.

Le Pape souffrait aussi impatiemment que le concile se fût donné un sceau particulier ; qu'il rappelât à lui les causes jugées par le Saint-Siège ; qu'il eût supprimé dans la célébration de la messe l'oraison que toute l'Eglise dit pour le Pape ; qu'il eût accordé le droit de suffrage et de voix définitive à d'autres qu'aux prélats. « Ce qui est, disait-il, contre la pratique ancienne des conciles, où les évêques seuls,représentant leurs diocèses, souscrivaient aux décrets ; et si l'on a un peu plus étendu ce droit de suffrage dans le concile de Constance, c'est qu'on voulait obtenir plus promptement l'extirpation du schisme ; mais les prélats de Bâle abusent de cet exemple par leur manière de terminer tout au moyen de ce qu'ils appellent les députations ; car souvent ceux qui composent ces tribunaux sont les plus minces sujets et les moins titrés de toute l'assemblée. »

Le mémoire exposait ensuite tout ce que le Pape avait fait pour entretenir la paix avec ceux de Bâle ; comment il avait remis à leur décision l'affaire de la réunion des deux églises, quoique avant eux, il fût convenu avec l'empereur de Constantinople d'un moyen plus court et plus facile que tout ce qu'on avait imaginé depuis dans le concile ; comment il avait offert pour cette affaire des sommes suffisantes si l'on voulait convenir à l'amiable du lieu où on recevrait les Grecs ; comment il n'avait jamais cherché qu'à faire du bien aux membres du concile soit en leur conférant des bénéfices, soit en accordant pour eux toute sorte de pouvoirs aux pénitenciers subalternes par rapport à l'absolution des crimes et des censures.

Enfin, après des plaintes très vives sur ce que les cardinaux de Sainte-Croix et de Saint-Pierre-aux-Liens avaient été si mal reçus par le concile, le Pape déterminait à ses nonces ce qu'ils avaient à dire dans toutes les cours.

Leur principale fonction devait être d'engager les princes à rappeler de Bâle leurs ambassadeurs et leurs évêques afin de procéder ensuite à un concile moins tumultueux. Il y avait des remontrances particulières pour les principaux d'entre les souverains : par exemple, ordre aux envoyés de faire ressouvenir l'empereur du serment qu'il avait fait de protéger le Pape et l'Eglise romaine. Et pour le roi de France, on le priera, disait le mémoire, de considérer combien ses prédécesseurs ont eu à cœur la gloire du Saint-Siége ; combien de fois ils ont procuré un asile sûr et honorable dans leurs Etats aux souverains Pontifes persécutés ; combien de mouvements ils se sont donnés pour ménager l'extirpation du dernier schisme.

L'objet capital des prélats de Bâle était toujours la réunion des Grecs ; il fallait nommer incessamment un lieu propre à les recevoir. On voulait leur faire agréer la ville de Bâle et les Grecs excluaient positivement

cet endroit. On leur proposait encore Avignon ou quelque autre ville en Savoie. Avignon n'était point marqué dans le traité conclu avec les envoyés de Paléologue. Il y était mention de la Savoie ; mais il paraît que les prélats affectionnaient beaucoup plus Avignon.

Sur ces entrefaites, arriva une ambassade de Constantinople, et Jean Discipati, qui en était le chef, se plaignit fort dans une audience du 15 de janvier 1437, qu'on eût choisi des endroits qui n'étaient point contenus dans les actes de la dix-neuvième session du concile. C'était d'Avignon qu'il voulait parler ; il exclut encore la ville de Bâle ; il dit que, sous le nom de Savoie, on avait entendu une ville qui serait de la domination du duc de Savoie, mais située en Italie et non au-delà des Alpes. Il demanda qu'on assignât un lieu qui fût agréable au Pape, commode pour eux, et avantageux à l'union. « Eh quoi ! dit-il, tandis que notre empereur, notre patriarche, nos prélats passent la mer et viennent de loin, vous refuseriez de faire un voyage de sept ou huit jours pour réconcilier les deux églises ! » Ce voyage de sept ou huit jours indiquait le temps qui serait nécessaire pour se rendre en quelque ville d'Italie, voisine de la mer, et à la bienséance des Grecs. L'orateur finit par des protestations authentiques contre tout ce que les prélats pourraient décerner au désavantage de l'empereur de Constantinople et de l'église grecque. Vous seuls, ajoutait-il, serez coupables du mauvais succès de cette négociation, si vous n'entrez un peu plus dans les intérêts de ceux qui nous ont envoyés.

Ces remontrances firent naître bien des altercations dans le concile. Les uns voulaient qu'on s'en tînt à la ville d'Avignon ; les légats du Pape et les plus considérables d'entre les prélats ne jugeaient pas à propos de consentir à ce choix. Les légats proposèrent ou Florence ou Udine dans le Frioul, ou quelque autre ville d'Italie, selon qu'il avait été réglé par la dix-neuvième session. Ils étaient appuyés dans leur demande par les ambassadeurs des princes. Ceux du roi de France Charles VII avaient des ordres très précis pour faire accepter dans le concile un lieu dont le Pape et les Grecs fussent contents. Le roi préférait même la ville de Florence à tous les autres endroits qu'on proposait, et le Pape en fit des remerciements à ce monarque.

Les partisans de l'opinion contraire faisaient le plus grand nombre ; mais c'était, dit Augustin Patrice, la vile populace du concile. Il entend par là tout ce qu'il y avait de moins titré et de moins habile parmi les prélats de Bâle. Il dit même que, pour grossir le nombre, on admit aux assemblées une multitude d'ecclésiastiques de la campagne, et de bas officiers attachés au service des prélats. Le cardinal d'Allemand, archevêque d'Arles, était à la tête de ce parti, et dès lors il se mit en possession de cette grande autorité qu'il conserva durant le reste du concile. C'était un homme pieux, austère, mais d'un esprit borné, d'une érudition indigeste, et surtout prévenu et piqué contre le pape Eugène IV, parce qu'il n'en avait pas obtenu la dignité de camerlingue. Au contraire, le cardinal de Saint-Ange, Julien Césarini, jusque-là si opposé au Pape, se retourna de son côté, et ne voulut plus souffrir qu'on portât des coups à l'autorité de ce Pontife.

La vingt-cinquième session manifesta les sentiments divers qui agitaient le concile ; elle fut tenue le 7 mai 1437. L'assemblée ne pouvant s'accorder sur le lieu qu'on assignerait aux Grecs, la délibération aboutit à deux décrets. Le premier avait pour auteur les légats du Pape et les plus graves d'entre les prélats. Il y était dit que l'affaire des Grecs se traiterait à Florence ou à Udine dans le Frioul, ou dans quelque autre ville commode en Italie, et que la levée des décimes ne se ferait point avant que l'empereur et le patriarche de Constantinople fussent arrivés au lieu du concile, de peur qu'on ne soupçonnât de la séduction si l'on percevait des sommes d'argent, et que le projet ensuite ne réussît pas, comme cela pouvait arriver.

D'un autre côté, la multitude, présidée par le cardinal d'Arles, décida que le concile des deux églises serait tenu à Bâle ou à Avignon, ou en Savoie ; que l'imposition des décimes serait faite au plus tôt ; que ceux d'Avignon pourraient envoyer des collecteurs pour les lever jusqu'à la concurrence de soixante-dix mille florins, dont ils avaient déjà avancé une partie ; que les évêques de Viseu, de Lubec, de Parme, de Lausanne iraient prendre les Grecs à Constantinople, et que ceux-ci seraient obligés de se laisser conduire dans quelqu'un des trois endroits qu'on vient de nommer.

Les ambassadeurs des Grecs approuvèrent fort les décrets des légats, ils en demandèrent la confirmation au Pape, et Eugène la donna par une bulle datée de Bologne le 29 de juin 1437. Dès lors tout se suivit régulièrement de ce côté.

A Bâle, au contraire, tout alla de mal en pis. En révolte contre le chef de l'Eglise universelle, privé des légats du Saint-Siège et des prélats les plus recommandables, le concile de Bâle ne fut plus qu'un conciliabule schismatique, où les excès les plus énormes faisaient place à de plus énormes encore.

Dès la vingt-sixième session, 31 juillet 1437, le conciliabule publie un décret où il cite le Pape et les cardinaux à comparaître en personne ou par procureur, dans l'espace de soixante jours. Le 26 septembre, il casse la nomination d'un cardinal faite par le Pape ; il défend au Pape d'aliéner la ville d'Avignon et le comtat Venaissin. Le 1er d'octobre, on déclare Eugène IV contumace ; huit jours après, on supprime la bulle qu'il avait donnée pour la translation du concile de Bâle à Ferrare. Les députés du conciliabule, arrivés à Constantinople, y commencent l'accusation du Pape ; le patriarche de Constantinople

leur impose silence, et leur ordonne de se retirer. A la trentième session, 24 janvier 1438, le conciliabule déclare le Pape Eugène suspens de toutes ses fonctions, tant au temporel qu'au spirituel, et mande aux rois, aux princes et à tous les ecclésiastiques, de ne plus lui rendre obéissance. Le 24 mars suivant, le conciliabule de Bâle prononce anathème contre le concile œcuménique ouvert à Ferrare, et le traite de conventicule schismatique.

Au mois d'octobre 1438, le conciliabule de Bâle entreprend d'ériger en vérités de foi, au nombre de huit, ses prétentions séditieuses contre l'autorité du chef de l'Eglise. Les membres du conciliabule se divisent les uns contre les autres. Les évêques se récriaient sur ce que, dans une question de foi, on donnait voix délibérative aux ecclésiastiques du second ordre. « Quand est-ce, demanda l'archevêque de Palerme, que de simples prêtres ont eu voix définitive dans les conciles? Leur état ne les borne-t-il pas à donner simplement leur avis ? et l'on verra donc aujourd'hui, pour la première fois, une question de foi terminée sans l'autorité des évêques ? Quel scandale (1) ! » L'archevêque d'Arles, président de l'assemblée, lui répondit : « Souvenez-vous que la manière de procéder dont on se sert ici n'est pas nouvelle ; qu'elle a été établie dès le commencement du concile, et qu'on ne l'a point changée depuis. Souvenez-vous que cette multitude d'ecclésiastiques inférieurs a été de votre avis en d'autres points, et que vous ne disputiez point alors du plus ou moins d'autorité qui lui convient (2). »

Cette réplique signale bien l'inconséquence des évêques, qui, après avoir reconnu le droit de suffrage aux simples prêtres, le veulent repousser comme une innovation ; mais cette réplique ne prouve pas que ce fût une innovation téméraire de l'assemblée de Bâle, au contraire elle en convient. Cette attaque et cette réponse sont comme deux glaives par qui les deux adversaires se percent l'un l'autre. Ce qu'ajoute l'archevêque d'Arles est encore plus naïf.

« Si les évêques seuls, dit-il, sont juges dans les conciles, il faudra donc que la nation d'Italie l'emporte sur les autres, car les évêchés y sont en plus grand nombre que partout ailleurs. Si les évêques seuls et les cardinaux avaient été admis à donner leurs suffrages dans notre concile de Bâle, qu'aurions-nous fait ? que ferions-nous encore ? car vous voyez le peu d'évêques qui est de notre côté, et ceux que nous avons ne sont guère propres encore à rompre l'effort des méchants, puisqu'ils craignent beaucoup la puissance temporelle des princes. Il n'y a que les prêtres du second ordre qui témoignent de la fermeté, de l'intrépidité, qui méprisent les menaces et les anathèmes d'Eugène. »

Ainsi donc, le concile de Bâle, d'après l'aveu de son président, n'était pas une assemblée d'évêques, n'était pas un concile, mais un synode presbytérien. Non seulement il l'avoue, mais il soutient que cela devait être. Pour cela, il renouvelle l'erreur de certains hérétiques qui égalaient les prêtres aux évêques. Voici un de ses raisonnements :

Dans les anciens conciles, il y avait des prêtres assis comme les évêques ; donc, comme eux, ils avaient droit de suffrage. Autant vaudrait dire : Dans les anciens conciles, il y avait des scripteurs et des copistes qui étaient assis ; donc ils y avaient droit de suffrage comme les évêques et les patriarches. On lui objecta ce mot célèbre du concile de Chalcédoine : *Un concile est une assemblée d'évêques et non de clercs* (3). On devinerait difficilement par quelle subtilité le président du conciliabule se tire de ce mauvais pas. Voici sa réponse : Quand le concile de Chalcédoine a dit : Un concile est une assemblée d'évêques, et non de clercs, il a voulu dire : Un concile est une assemblée d'évêques, de prêtres, de diacres, de sous-diacres, de lecteurs et d'acolytes, mais non pas de simples tonsurés (4). Mais en Orient, il n'y avait pas de simples tonsurés à l'époque du concile de Chalcédoine ; mais quand ce concile dit : *Une assemblée d'évêques et non de clercs*, il est clair comme le jour qu'il met en opposition avec les évêques tout le clergé inférieur, y compris les prêtres.

En vérité, quand on considère attentivement l'esprit factieux du concile de Bâle, ses entreprises révolutionnaires contre le chef de l'Eglise, ses principes et ses raisonnements étranges pour les justifier, tout cela sous prétexte de réformer l'Eglise dans son chef et dans ses membres, on ne peut s'empêcher de convenir que dès le quinzième siècle, le concile de Bâle préparait les voies à l'effroyable révolution de Luther et de Calvin, sous le nom de réforme du seizième siècle.

Le discours de l'archevêque d'Arles parut un chef-d'œuvre aux ecclésiastiques du second ordre. L'archevêque de Palerme et la plupart des évêques n'en jugèrent pas de même. Quand il fut question de conclure sur les huit articles, le trouble et la confusion se mirent parmi les assistants : on criait, on disputait, on mêlait les injures aux reproches; on se plaignait que la liberté du concile fût violée, tous proposaient leurs avis pêle-mêle sans être interrogés. L'archevêque d'Arles voulait conclure, lorsque celui de Palerme s'écria : Eh bien ! vous méprisez mes prières, vous méprisez les princes et les prélats ; prenez garde de devenir à votre tour la fable du monde entier : vous voulez conclure, cela ne vous regarde point; je trouve fort singulier que vous entrepreniez une chose comme celle-

(1) *Comment. Æn. Sylv.* l. I, p. 21. — (2) *Ibid.*, l. I, p. 26 et 27. — (3) *Concilium episcoporum non clericorum.* — (4) *Concilium episcoporum, non clericorum, Comment. Æn. Sylv.*

là avec trois évêques à simple titre qui sont de votre côté. C'est à nous qu'il appartient de prononcer : nous sommes le plus grand nombre d'évêques, nous sommes le concile, et ce titre n'est point dû à cette cohue de barbouilleurs de papier (1) que nous voyons ici ; enfin je déclare, au nom des évêques, qu'il faut surseoir à la conclusion.

A ce mot, il se fit un grand vacarme dans l'assemblée, que cela ressemblait au bruit de deux armées qui en viennent aux mains ; c'est l'expression d'Ænéas Sylvius, qui était présent. Le promoteur du concile en appela au concile de l'opposition faite par l'archevêque de Palerme. Jean de Ségovie, théologien espagnol, entreprit un long discours, où il disait que, s'il fallait le plus grand nombre des évêques pour décider, le concile de Bâle serait à néant, puisque, dans la plupart de ses décrets, la pluralité des évêques avait été contraire. Par exemple, ajouta-t-il, il n'y avait guère que cinq prélats avec le cardinal de Saint-Ange quand on a réglé ce qui concerne la célébration des conciles principaux et des synodes. — Pour prouver la nullité du concile de Bâle, il n'y a rien de plus fort que les apologies de ses défenseurs.

Au milieu de ces altercations, l'archevêque d'Arles obtint un moment de silence et dit : J'apprends de France que les nonces d'Eugène s'y sont répandus partout, et qu'ils exaltent l'autorité du Pontife romain au-dessus de celle des conciles généraux ; or, pour réfuter cette doctrine, il est nécessaire d'établir les vérités déjà proposées dans le concile ; elles sont au nombre de huit ; mais les Pères n'ont pas intention de les décider toutes. Aujourd'hui ils se bornent aux trois premières. Ainsi, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je conclus qu'il faut tenir ces trois articles.

Cela dit, il leva la séance, au milieu des acclamations des siens et de la stupéfaction des autres. En effet, jamais faiseur de tours n'escamota si adroitement une affaire.

Le 9 mai 1439, on tint une congrégation générale pour transformer en décret la conclusion escamotée. Il y eut de nouvelles contestations. L'archevêque de Tours, qui avait qualité de plénipotentiaire de France, dit que, malgré la conclusion du cardinal d'Arles, il se croyait en droit d'élever la voix et de condamner cette démarche, puisque les congrégations n'étaient point le dernier et suprême tribunal du concile. Je suis archevêque, ajouta-t-il ; j'aurais dû, comme tel, être prévenu de ce que l'on voulait définir ; je suis ministre de France, obligé par conséquent d'informer de tout le roi, mon maître ; je veux donc avoir le temps de conférer sur cela. Mes collègues d'ambassade le souhaitent aussi. L'évêque de Cuença, ambassadeur de Castille, parla d'un ton encore plus ferme, et l'archevêque de Milan les surpassa tous, en disant au cardinal d'Arles : C'est vous qui êtes l'auteur de toute cette intrigue. Vous entretenez auprès de votre personne une troupe de barbouilleurs de papier et de pédants (2), pour faire avec eux des articles de foi. On vous prendrait à juste titre pour un autre Catilina ; vous êtes comme lui l'asile de tous les gens sans aveu, sans espérance et sans conduite : c'est donc par le ministère de telles gens que vous prétendez gouverner l'Église, et vous aimez mieux prendre leur avis que ceux des prélats et des ambassadeurs qui représentent ici les souverains ? Le cardinal d'Arles essuya encore bien d'autres invectives ; mais il emporta le décret par le suffrage de ses barbouilleurs de papier et de ses pédants, et fixa le 16 mai pour le promulguer en session publique.

Ce jour, on se rendit solennellement à la cathédrale de Bâle. Les ambassadeurs des princes n'y parurent point, non plus que la plupart des évêques. On ne compta dans cette trente-troisième session que vingt prélats, tant évêques qu'abbés : deux d'Italie, aucun d'Espagne, dix-huit de France et d'Allemagne. En revanche, on y vit plus de quatre cents ecclésiastiques du second ordre. On y vit quelque chose de plus étrange encore. Pour remplir les fauteuils des évêques absents, le président de l'assemblée y fit mettre les châsses des saints, qu'il avait fait apporter de toute la ville. C'est au milieu de cet appareil théâtral qu'on publia le décret en ces termes :

Le saint concile de Bâle déclare et définit ce qui suit : 1° C'est une vérité de foi catholique, que le concile général, représentant l'Église universelle, a une autorité supérieure au Pape et à quiconque. 2° C'est une vérité de foi catholique, que le Pape ne peut en aucune façon dissoudre, transférer ni proroger le concile général représentant l'Église universelle, à moins que le concile n'y consente. 3° On doit regarder comme hérétique quiconque contredit les vérités précédentes.

Dans une congrégation générale du 23e de juin, on acheva de déterminer les cinq autres articles, savoir : que le pape Eugène a contredit les trois premières vérités de foi quand il s'est ingéré de dissoudre et de transférer le concile de Bâle ; qu'ensuite, de l'avis des Pères, il a rétracté cette erreur, mais qu'il y est retombé bientôt après, en voulant une seconde fois dissoudre et tranférer le concile ; que, comme il persiste dans sa résolution, malgré les monitions du concile, et tenant même un conciliabule en Italie, il se déclare contumace, opiniâtre et rebelle. Tout cela fut publié comme des vérités constantes.

Dès le surlendemain, 25e de juin, session trente-quatrième, on en vint à l'application. Le conciliabule schismatique de Bâle, par un attentat sacrilège, déposa le pape Eugène IV, comme désobéissant, opiniâtre, rebelle, violateur des canons, perturbateur de l'unité ecclé-

(1) *Colluviem istam copistarum.* — (2) *Gregem copistarum et pedagogum.*

siastique, scandaleux, simoniaque, parjure, incorrigible, schismatique, hérétique, endurci, dissipateur des biens de l'Eglise, pernicieux et damnable. Le conciliabule défendait à quiconque de le reconnaître pour Pape, et déclarait les contrevenants déchus par le seul fait de toutes leurs dignités, soit ecclésiastiques, soit séculières, *fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs*.

Voilà ce qui fut statué par une assemblée où l'on comptait trente-neuf prélats, dont il n'y avait que sept à huit qui fussent évêques. Finalement, huit évêques, au plus, osent prononcer une déposition aussi sacrilège que nulle contre le Pape certain et légitime, reconnu par l'Eglise universelle. Et encore ces huit étaient-ils tous notés par quelque endroit qui devait les faire récuser dans un jugement bien réglé.

Par exemple, dit le cardinal Turrecremata, qui les connaissait en détail, le cardinal d'Arles était envenimé contre le Pape parce qu'il n'avait pu obtenir de lui la charge de camerlingue. Le patriarche d'Aquilée était aussi brouillé avec Eugène à cause des démêlés qui étaient entre ce prélat et les Vénitiens. Louis de la Palu se souvenait que le Pape ne l'avait pas favorisé dans ses poursuites pour l'évêché de Lausanne. L'ancien évêque de Vence n'avait pu digérer non plus que la cour romaine lui eût refusé l'évêché de Marseille. L'évêque de Grenoble était proche parent du cardinal d'Arles. L'évêque de Bâle était un homme sans lettres et assujetti aux volontés des autres. Raymond Talon, qui prenait la qualité d'évêque de Tricarico, était depuis longtemps ennemi du Pape, parce que celui-ci l'avait privé, pour sa mauvaise conduite, de la charge d'auditeur dans la cour d'Avignon. Enfin il y avait là deux évêques à simple titre, religieux de profession et apostats de leur ordre (1). Ces détails nous montrent quels furent les auteurs du décret de déposition contre le Pape.

Pour compléter le schisme, ils firent un antipape le 30 octobre 1439. Ce fut le duc de Savoie, Amédée VIII. En 1434, à l'âge de cinquante-cinq ans, laissant ses Etats à ses quatre fils, il se retira dans une terre délicieuse appelée Ripaille, pour s'y rendre ermite avec deux gentilshommes. Il retint pour son service vingt de ses domestiques, et pour sa nourriture il se faisait servir du meilleur vin et des meilleures viandes; d'où vient, à ce que l'on croit, le proverbe de faire ripaille (2). C'est ce qu'il a fait de plus mémorable, et comme prince et comme antipape. Il prit le nom de Félix V, le porta dix ans, avec une obédience qui ne s'étendit jamais au-delà de ses Etats et de quelques cantons suisses. En 1449, il abdiqua et se soumit à Nicolas V, successeur d'Eugène IV. Les débris du concile de Bâle, retirés à Lausanne, élurent alors pour Pape le pape régnant Nicolas V.

Tel fut le commencement, le milieu et la fin du trop fameux concile de Bâle : le commencement fut un seul homme, le milieu un schisme, et la fin un désaveu qui n'en était pas un : commencement burlesque, milieu scandaleux, fin risible.

Dans sa vingtième session, ce fameux concile défendit la fête des fous. Voici en quoi consistait alors cette fête. Le jour des Innocents et le jour du nouvel an, on habillait des enfants en papes et en évêques : on les conduisait à l'Eglise avec cérémonie, ils y faisaient les fonctions ecclésiastiques, et tout cela était suivi de bien des désordres, des scandales et des irrévérences. Vers le milieu du quinzième siècle, il y eut dans l'Eglise universelle une fête semblable, quoique plus sérieuse et plus longue; car elle dura de 1431 à 1449. Un homme d'abord, et puis une dizaine d'hommes se travestirent en concile œcuménique; de simples prêtres se travestirent en évêques, en cardinaux, en papes, en Eglise universelle : comme au treizième siècle, dans l'église de Paris, les enfants de chœur, par manière de jeu, déposaient les chanoines de leurs hautes stalles et se mettaient à leur place, un jour de l'année, ainsi les prêtres parisiens et autres du quinzième siècle, travestis en conciles généraux, s'amusaient à déposer les cardinaux et les papes, à réformer l'Eglise universelle, mettant la tête en bas et les pieds en haut. Ce jeu de dix huit ou dix-neuf ans, c'est ce qu'on appelle le concile de Bâle.

Jeu plus sérieux qu'on ne pense, car c'était le jeu de Satan. Le Sauveur dit à Pierre : Simon, Simon, voici que Satan vous a demandé à cribler comme du froment; lors donc que tu seras converti, confirme tes frères. Voyez un homme qui crible du froment, comme il le secoue, comme il le jette, comme il l'agite, comme il le tourne et le retourne, en long, en large, en rond, sans ordre, ni suite, au

(1) Turrecremata. Labbe. t. XIII. — (2) L'abdication et la vie voluptueuse qu'on prête à Amédée VIII ne sont pas des faits avérés. En se retirant au château de Ripaille, le duc de Savoie avait entendu conserver le plein exercice de la souveraineté; il voulait, par cette retraite, créer un ordre de chevalerie séculière, qui fut bientôt l'ordre fameux de Saint-Maurice. La vie qu'il menait à Ripaille, avec ses compagnons, n'était point une vie de ripaille : c'était vie de gens du monde qui se font traiter suivant les convenances de leur rang. Une seule phrase d'un seul chroniqueur étranger a prêté matière aux mépris des historiens. Ce n'est pas à dire, parce que la vérité nous amène à disculper le duc Amédée, que nous cherchions à l'excuser d'avoir cédé aux sollicitations du concile de Bâle venant lui offrir indûment la tiare. Toutefois, ici encore, il faut reconnaître que, s'il montra une faiblesse ou un aveuglement déplorable, la mauvaise foi et l'ambition paraissent n'avoir été pour rien. On lui fit croire qu'il s'agissait du salut de l'Eglise et il se laissa entraîner. Encore racheta-t-il cette faute capitale, en rendant, par une démission volontaire, la paix et l'unité au monde catholique. La vie de cet homme singulier, tour à tour comte, duc de Savoie, pape, cardinal évêque, peut se résumer dans ce mot d'Æneas Sylvius : « Il laissa une réputation de vertu. Trop heureux prince, si l'accès des dignités ecclésiastiques n'avait terni sa vieillesse ! »

gré de son caprice. Image de ce que Satan fait aux apôtres et à leurs successeurs, y compris Pierre et les siens : il les secoue, les jette, les agite les uns contre les autres, de manière qu'ils se heurtent, qu'ils s'entrechoquent, qu'ils ne savent plus où ils en sont. Telle était l'agitation de Bâle, où il y avait plus de zèle que de lumière et de sagesse : agitation qui se communique au reste de la chrétienté ; presque tous les royaumes reconnaissent toujours Eugène IV, l'Allemagne reste dans une espèce de neutralité. Quel remède à cette périlleuse tentation ? *Pierre, j'ai prié pour toi : lors donc que tu seras converti, affermis tes frères.* C'est ce que nous allons voir : Pierre, centre d'attraction et d'unité attirant à lui et affermissant en l'unité, ses frères d'Orient, d'Egypte, d'Ethiopie, de Mésopotamie, de Chaldée et d'Allemagne.

Dans la séance du 7 mai 1437, la plus saine partie des prélats de Bâle, unis aux légats du Pape, avaient offert aux ambassadeurs de l'empereur Jean Paléologue, pour y tenir le concile de réunion, soit la ville de Florence ou d'Udine, soit toute autre ville d'Italie qui leur parut commode. Les ambassadeurs grecs approuvèrent fort ce décret, et en demandèrent la confirmation au Pape, qui la donna par une bulle datée de Bologne, le 29 de juin 1437. Dès lors, tout le reste suivit. Eugène IV fit expédier des sauf-conduits pour les Grecs ; il nomma Antoine Condelmer pour commander les vaisseaux de transport : il chargea l'archevêque de Tarentaise et Christophe Garatoni, devenu évêque de Coron, de la légation de Constantinople ; il leur recommanda d'agir de concert avec les évêques de Digne et d'Oporto, chargés de la même fonction par cette partie du concile de Bâle qui s'entendait avec Eugène. Tous les préparatifs se firent à point nommé. On conduisit neuf galères bien armées à Constantinople. L'empereur Jean Paléologue, le patriarche Joseph, les évêques grecs et tous les gens de leur suite s'y embarquèrent le 25 de novembre 1437. Après une navigation longue et pénible, ils arrivèrent à Venise, le 9 de février 1438. Venise était la ville natale du pape Eugène IV. L'empereur de Constantinople y fut reçu avec une telle magnificence, que les Grecs en étaient dans l'admiration. Ils restaient stupéfaits en voyant l'église de Saint-Marc, les palais du doge et des autres nobles, l'opulence et la politesse de tous les habitants. L'historien grec du concile de Florence, qui était présent, et que l'on croit être Georges Scholarius, déclare la pompe de cette entrée impossible à décrire. Notre âme était tellement ravie à la vue de toutes ces merveilles, que nous disions dans l'extase : En vérité, la terre et la mer sont aujourd'hui devenus le ciel : car de même que personne ne peut comprendre les créatures célestes de Dieu, mais en est seulement émerveillé, ainsi restions-nous émerveillés des magnificences de cette fête.

Cependant le pape Eugène IV avait indiqué le concile à Ferrare, pour commencer au 8 janvier 1438. Le cardinal Julien Césarini s'y rendit de Bâle, avec les plus recommandables des prélats. L'ouverture se fit le jour indiqué. Il s'y trouva cinq archevêques, dix-huit évêques, quatre évêques élus, dix abbés, quelques généraux et provinciaux d'ordres. Le concile s'ouvrit sous la présidence du bienheureux Nicolas Albergati, ancien chartreux, archevêque de Bologne et cardinal de Sainte-Croix, que déjà nous avons appris à connaître.

Au commencement de son pontificat, Eugène IV l'envoya légat en France pour négocier la paix entre les rois de France et d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Au milieu de ses négociations, qui alors n'eurent aucun succès, il fut appelé pour présider le concile de Bâle au nom du Pape. De Bâle, il fut envoyé en Italie pour réconcilier le duc de Milan et les Vénitiens. Eugène IV, qui l'était allé trouver à Florence, l'envoya de nouveau en France, où il réussit, en 1435, à conclure la paix, non pas encore entre les Français et les Anglais, mais entre le roi de France et le duc de Bourgogne ; ce qui donna moyen au roi Charles VII de chasser les Anglais de tout son royaume, et d'achever ainsi l'œuvre de Jeanne d'Arc. Le bienheureux Nicolas Albergati présida dans les premières séances du concile œcuménique de Ferrare ou de Florence. Durant le concile même, le Pape l'envoya légat en Allemagne, pour y combattre les menées schismatiques du conciliabule de Bâle. Revenu d'Allemagne à Florence au concile œcuménique, Eugène IV le nomma grand pénitencier de l'Eglise romaine. Cette nouvelle dignité ne changea rien au genre de vie simple et modeste du vertueux cardinal. On admirait en lui une humilité sincère, jointe à un caractère ferme et plein d'élévation, la candeur unie à la prudence, une charité pour tous bienveillante, un grand amour pour les pauvres et un zèle ardent pour la religion. Sa maison était parfaitement réglée ; aussi plusieurs de ceux qui la composaient parvinrent-ils aux plus hautes dignités de l'Eglise : deux d'entre eux furent même élevés à la papauté sous les noms de Nicolas V et de Pie II. Attaché de cœur à son premier état, il pratiquait sous la pourpre romaine les austérités des Chartreux. Ami des lettres, il forma une bibliothèque considérable qu'il légua à sa mort, à divers monastères. Il se disposait à suivre le Pape, qui retournait à Rome, lorsqu'il fut obligé de s'arrêter à Sienne, chez les Augustins, de l'ordre desquels il était le protecteur depuis dix-sept ans. Il y mourut de la pierre, à l'âge de soixante-huit ans, le 9 mai 1443. Ses entrailles furent inhumées dans l'église de la maison, et l'on porta son corps à la chartreuse de Florence, où il est encore conservé. Benoît XIV, qui avait été un des successeurs du bienheureux Nicolas dans le siège de Bologne, approuva, le 6 octobre 1744, le culte rendu

de temps immémorial à ce saint pontife (1).

L'historien grec du concile de Florence nous apprend qu'il s'y trouva deux cents évêques; mais on ne connaît le nom et le siège que d'un petit nombre. Parmi eux était sans aucun doute saint Laurent Justinien. Le Pape Eugène IV, son compatriote, le nomma évêque de Venise, l'an 1433. Le saint employa tous les moyens possibles pour ne point accepter cette dignité; deux fois ses frères, les chanoines réguliers de Saint-Georges, observèrent un jeûne et écrivirent au Pape, pour obtenir qu'il leur laissât leur père et leur guide : deux fois le Pape les consola par des lettres paternelles, les engageant toutefois, par de bonnes raisons et par l'exemple des saints, à ne point résister à la volonté divine. Justinien ne put donc pas ne point obéir au Pontife commandant pour la troisième fois. Il avait cinquante-un ans. Il prit possession de son église avec tant de simplicité et si secrètement, que ses propres amis ne le surent que quand la cérémonie fut faite. Il passa toute la nuit suivante en prières devant un autel, pour attirer sur lui les grâces du ciel; il fit la même chose la nuit qui précéda son sacre. Il ne diminua rien des austérités qu'il avait pratiquées dans le cloître. Son assiduité à la prière lui mérita des lumières toutes célestes, cette fermeté invincible, cette activité infatigable dont toute sa conduite porta l'empreinte. Il sut pacifier les dissensions intestines qui agitaient la république, et gouverna son diocèse dans les temps les plus orageux avec autant de facilité qu'il eût gouverné un monastère. Son ameublement ressentait son amour pour la simplicité et la pauvreté ; et comme on lui représentait qu'il devait quelque chose à sa naissance, à la dignité de son siège et à la république, il répondit que la vertu était le seul ornement du caractère épiscopal, et qu'un évêque ne devait avoir d'autre famille que les pauvres de son diocèse. Sa maison n'était composée que de cinq personnes ; il mangeait dans de la vaisselle de terre ; il n'avait pour lit qu'une paillasse couverte de haillons, et n'avait qu'une mauvaise soutane pour vêtement. Sa sévérité envers lui-même, jointe à un grand fonds d'affabilité et de douceur envers les autres, le faisait universellement respecter. Il acquit un tel ascendant sur tous les esprits et tous les cœurs, qu'il vint facilement à bout des abus qui s'étaient glissés dans le clergé et parmi les laïques. Son troupeau l'aimait et le respectait et il n'y avait personne qui ne se soumît avec docilité à toutes ses ordonnances. Si l'exécution de ses pieux desseins éprouvait d'abord quelque difficulté, il savait en triompher par sa douceur et sa patience.

Son zèle contre les théâtres lui suscita quelques ennemis. Un d'entre eux, qui était puissant, s'éleva avec beaucoup d'indécence contre un mandement qu'il avait donné à cet égard ; il faisait passer le saint évêque pour un homme qui voulait porter dans le monde la rigidité du cloître, pour un moine minutieux que de vains scrupules agitaient, et il fit tous ses efforts pour soulever le peuple contre lui. Une autre fois, Justinien fut insulté publiquement dans les rues et traité d'hypocrite. Il écouta les injures dont on le chargeait sans changer de visage et sans rien perdre de sa tranquillité. Il n'était pas moins insensible aux louanges et aux applaudissements qu'on lui donnait; on ne remarquait en lui aucun mouvement de tristesse ni de quelque passion que ce fût; il jouissait d'une égalité d'âme que rien pouvait altérer.

La première visite qu'il fit de son diocèse opéra des fruits incroyables. Il fonda quinze monastères et un grand nombre d'églises ; il réforma tous les abus qui s'étaient introduits par rapport à la célébration de l'office divin et à l'administration des sacrements. Il établit un si bel ordre dans sa cathédrale, qu'elle devint le modèle de la chrétienté ; il y fonda de nouvelles prébendes, afin qu'elle fût desservie avec plus de décence et de dignité : il érigea dix paroisses à Venise, et il y en eut alors trente dans cette ville au lieu de vingt qui y étaient auparavant. On voyait tous les jours une multitude innombrable de peuple dans son palais ; les uns venaient y chercher de la consolation dans leurs peines, ou des secours dans leurs misères; les autres venaient consulter le saint dans leurs doutes. Sa porte n'était jamais fermée aux pauvres. Il aimait mieux distribuer du pain et des habits, pour éviter le mauvais emploi de l'argent qui n'est que trop commun même parmi les indigents ; ou s'il en donnait, c'était toujours en petite quantité. Des dames pieuses portaient ses aumônes aux pauvres honteux ou à ceux qui avaient souffert des pertes considérables. Dans les charités qu'il faisait, il n'avait égard ni à la chair ni au sang. Quelqu'un étant venu le trouver de la part de Léonard, son frère, il le renvoya en lui disant : « Retournez vers celui qui vous a envoyé, et je vous charge de lui dire qu'il est en état de vous assister lui-même. » Personne ne porta jamais plus loin que lui le mépris de l'argent; il confia le soin de son temporel à un économe fidèle, et il avait coutume de dire à ce sujet : Il est indigne d'un pasteur des âmes, d'employer une partie considérable d'un temps qui est si précieux à entrer dans les petits détails qui ont l'argent pour objet (2).

L'an 1438, saint Laurent Justinien publia un manuel de discipline canonique pour son diocèse. Il était tiré des constitutions provinciales des patriarches de Grade, des ordonnances synodales de Castella et de Venise, parmi lesquelles plusieurs du saint évêque même (3). Au lieu de crier ou de procéder tu-

(1) *Acta SS.*, *9 maii*, Godescard, 3 mars. — (2) *Acta SS.*, *januarii*. Godescard, 5 septembre. — (3) Mansi, *Concil*,, t. XXXI, col. 289.

multuairement à la réforme des autres, comme les prélats de Bâle, il commençait la réforme sans bruit par lui-même et par son diocèse. C'est qu'il était vraiment animé de l'Esprit de Dieu. Son exemple fut plus efficace que bien des conciles. Les étrangers comme les indigènes, les cardinaux et les princes comme le peuple, accouraient pour le voir, étudier sa vie, sa chambre, ses ameublements, et s'en édifier (1). Le pape Eugène IV lui ayant mandé de venir le voir à Bologne, il le reçut avec de grandes marques de distinction, et l'appela *l'ornement de l'épiscopat*. C'était sans doute à l'approche du concile œcuménique de Ferrare et de Florence.

Ce concile s'était ouvert le 8 janvier 1438, sous la présidence du saint cardinal Nicolas Albergati. Deux jours après, il y eut une première session, où se trouvèrent deux évêques de plus. On y déclara que le Pape ayant transféré le concile de Bâle à Ferrare pour de très justes causes et qui avaient paru nécessaires au Saint-Siège, et avaient été approuvées par les prélats de la cour de Rome, cette translation était légitime et canonique, et qu'ainsi le concile général de Ferrare était dûment et légitimement assemblé pour travailler à l'union de l'église grecque avec l'Église romaine, et achever ce qui avait été commencé à Bâle ; que tout ce qu'on ferait dans cette dernière ville après cette translation serait nul, à moins que cela ne tendît à la réduction des Bohémiens, ce qui serait approuvé par le concile de Ferrare ; qu'enfin tous étaient absous du serment qu'ils avaient déjà fait à Bâle (2).

Le pape Eugène IV, parti de Bologne, arriva, le 24 janvier, au monastère de Saint-Antoine, hors des murs de Ferrare. Le 27, il fit son entrée solennelle dans la ville ; l'ambassadeur de Castille et de Léon tenait les rênes de son cheval à droite, le marquis de Ferrare à gauche. Le 8 février, il présida une congrégation où assistèrent tous les cardinaux, évêques et docteurs. Il s'y plaignit des prélats de Bâle, et déclara que, quoiqu'il fût très innocent, si néanmoins lui ou les siens se trouvaient coupables de quelques fautes, il se soumettait volontiers à la correction des Pères, et il les exhorta à se gouverner avec tant de régularité, qu'ils fussent le modèle des autres.

Le plus ancien des cardinaux le remercia au nom de ses collègues, et lui promit leur active coopération. Le plus ancien des archevêques, celui de Ravenne, parla de même au nom de tous les autres prélats.

Le 10e de février, dans une autre congrégation générale, en présence du cardinal Jourdain des Ursins, que le Pape avait nommé président du concile, comme le plus ancien des cardinaux, on arrêta dans quel rang et quel ordre chacun serait assis. On tint encore deux autres congrégations générales, pour préparer le décret de la seconde session, qui se tint le 15e de février. Le Pape y présida, ayant avec lui soixante-douze évêques. On y lut le décret par lequel le Pape, après avoir déduit fort au long tout ce qu'il a fait pour porter à la paix les prélats de Bâle, prononce, avec l'approbation du concile, que tous leurs décrets séditieux sont nuls, et déclare que tous ceux qui continueront cette assemblée, de quelque dignité qu'ils soient, encourent l'excommunication et les autres peines marquées dans la bulle de translation ; ordonnant à ceux qui sont à Bâle pour la tenue du concile d'en sortir dans trente jours, sous les mêmes peines et censures ; aux magistrats, officiers et habitants de cette ville, de les en chasser après l'expiration de ce temps, sous peine d'excommunication et d'interdit pour le peuple ; défendant enfin, sous la même peine, de porter aucune marchandise ou choses nécessaires à la vie des hommes dans cette ville de Bâle, si ceux qui y tiennent le concile persistent dans leur opiniâtreté (3).

Le cardinal de Sainte-Croix, le bienheureux Nicolas Albergati, après avoir fait l'ouverture du concile, se rendit à Venise pour saluer l'empereur de Constantinople de la part du Pape : il était accompagné de Nicolas d'Este, marquis de Ferrare. Ils furent bientôt suivis du cardinal Julien Césarini, qui avait présidé le concile. L'empereur grec envoya de son côté à Ferrare, rendre ses devoirs au Pape. Jean Paléologue, y étant arrivé lui-même par eau, y fit son entrée le 4e de mars. Tous les cardinaux, suivis d'un très grand nombre de prélats, allèrent au-devant jusque hors de la ville. L'empereur marchait à cheval, sous un dais bleu céleste, porté par les fils et les plus proches parents du marquis de Ferrare. Lorsque le cortège fut arrivé au palais où le Pape faisait sa résidence, tous ceux qui étaient à cheval mirent pied à terre à la grande porte. L'empereur seul resta sur le sien, et monta sur l'escalier, qui était en rampe douce, jusqu'à l'entrée de la salle, qui précédait la chambre du Saint-Père. Il descendit alors de cheval, et, ayant traversé la salle, il entra chez le Pape, qui vint au-devant de lui, et qui sut si bien mesurer ses pas, qu'il le joignit au milieu juste de l'appartement. L'empereur voulant mettre le genou en terre, le Pape le retint et l'embrassa. Puis, lui donnant la main, que ce prince baisa avec respect, il l'introduisit dans une chambre plus reculée, où il le plaça à sa droite. Eugène, après avoir conversé avec Jean Paléologue pendant quelque temps, le fit reconduire au logement qu'on lui avait préparé, et où il fut traité avec autant de somptuosité et de magnificence qu'il aurait pu l'être à Constantinople.

Le patriarche n'arriva que trois jours après à Ferrare, avec une partie des métropolitains

(1) *Vita. Acta. SS., 8 jan.,* c. IX, n. 51. — (2) Labbe, t. XIII, col. 879 et seq. — (3) Labbe, t. XIII, col. 895 et seq.

et des évêques du clergé grec députés au concile. Il y fut amené par eau, sur un navire d'une construction particulière et qui ressemblait à un palais flottant. Ce navire lui avait été envoyé de Ferrare à Venise par le marquis d'Este. Le patriarche ne débarqua pas sur-le-champ. Il resta sur son bâtiment le reste du jour et la nuit suivante, pour attendre qu'on eût réglé le cérémonial suivant lequel il voulait être reçu. Tout ayant été à sa satisfaction, deux cardinaux, accompagnés de vingt-cinq évêques et d'un grand nombre de prélats et d'officiers de la cour romaine, le marquis d'Este, avec les princes, ses fils, et les grands du pays, allèrent le recevoir à la descente du navire. Après les premiers compliments, on lui présenta, ainsi qu'à ceux de sa suite, de superbes chevaux, sur lesquels ils montèrent. Le cortège se mit en marche, et s'avança dans le plus bel ordre vers le palais du Souverain Pontife. Le patriarche avait à ses côtés deux cardinaux, dont l'un était Prosper Colonne, neveu de Martin V. Lorsqu'on fut arrivé au palais pontifical, le patriarche descendit de cheval, et on le conduisit, en lui faisant traverser les antichambres et les salles, jusqu'à l'appartement secret du Pape, qui, pour éviter le cérémonial, avait arrêté que cette audience ne serait pas publique. Les portes s'étant ouvertes, le patriarche entra, suivi seulement de six métropolitains. Le Pape se leva de son trône pour le recevoir. Le patriarche s'étant approché, le Pape et lui s'embrassèrent. Eugène se replaça sur son trône, le patriarche prit place à sa droite sur un siège semblable à celui des cardinaux. Les six archevêques qui accompagnaient ce prélat furent également admis au baiser du Saint-Père et se rangèrent à la gauche de leur chef, mais ils se tinrent debout, comme firent aussi toutes les autres personnes de sa suite, lesquelles furent introduites six à six. A mesure qu'elles entraient, elles saluaient le Pape, les unes comme les évêques, en lui baisant la main et la joue, et les autres comme les simples ecclésiastiques, en lui faisant une profonde inclination. Il n'y eut que les laïques qui se prosternèrent pour lui baiser les pieds.

Une des difficultés du cérémonial était celle-ci. Nous avons vu le prophète Daniel prier à genoux à Babylone. Salomon dans le temple de Jérusalem, Jésus au jardin des Olives, saint Paul dans ses épîtres et les actes des apôtres, et le concile de Nicée ordonnant de prier à genoux, hors les dimanches et le temps pascal. Cependant les Grecs avaient pris l'habitude de ne prier que debout. Les ecclésiastiques grecs se firent donc scrupule de se mettre à genoux devant le Pape, suivant l'usage reçu. Eugène IV condescendit à ce scrupule des ecclésiastiques grecs.

On convint de part et d'autre de tenir la première séance publique le 9 avril, qui, cette année 1438, tombait le Mercredi Saint. On s'assembla dans la cathédrale de Saint-Georges, suivant l'ordre qui avait été réglé. Devant le grand autel, sur un trône magnifique, était le livre des Evangiles, avec les chefs de saint Pierre et de saint Paul, qu'on avait fait venir de Rome. Au côté droit de l'autel, s'assit le Pape, sur un trône plus élevé que les autres et surmonté d'un dais. Plus bas, était le trône de l'empereur d'Occident, mais vide: l'empereur élu des Romains était Albert II d'Autriche. Vis-à-vis, du côté gauche, était placé le trône de l'empereur de Constantinople; plus bas, on établit le siège du patriarche, mais sans dais et sans autre ornement qu'un tapis de pourpre qui le couvrait. Ensuite étaient disposés le long de l'église, de part et d'autre, des sièges pour tous ceux qui devaient avoir un rang au concile. Du côté des Latins, outre les cardinaux, les archevêques et les évêques, qui étaient au nombre d'environ cent soixante, il y avait des abbés, des généraux d'ordres, des docteurs et une foule d'ecclésiastiques. On y voyait aussi des ducs, des marquis, des comtes et des ambassadeurs de quelques princes occidentaux.

Après que les Latins eurent chanté la messe du Saint Esprit, l'empereur et les prélats grecs, qui avaient de leur côté célébré l'office suivant leur rite, arrivèrent dans l'église et s'y rangèrent à la gauche de l'autel. Toute l'assemblée se leva, par honneur, lorsque les Grecs parurent. Le jeune Démétrius, despote de la Morée, fut assis sur un petit siège auprès de l'empereur, son frère. On avait préparé, au-dessous du patriarche de Constantinople, des places destinées aux vicaires des trois autres patriarches d'Orient. Les vicaires étaient, pour Philothée, patriarche d'Alexandrie, Antoine, métropolitain d'Héraclée en Thrace, et Grégoire, protosyncelle, confesseur de l'empereur; pour Dosithée, patriarche d'Antioche, Marc, évêque d'Ephèse, avec Isidore, métropolitain de Kiovie en Russie, mais dont la place resta vide pour le moment. Ce prélat n'arriva qu'au mois d'août, accompagné de quelques évêques moscovites et avec une suite de deux cents chevaux. Joachim, patriarche de Jérusalem, fut représenté par les métropolitains de Sardes et de Monembasie au Péloponèse. A la suite de ces prélats furent placés les métropolitains de Trébizonde, de Cyzique, de Nicée, de Nicomédie, de Mételin, celui des Géorgiens ou Ibériens avec un de ses suffragants et plusieurs autres encore. Venaient ensuite les dignitaires de l'église de Constantinople, les abbés, les prêtres et les moines du mont Athos. Au pied du trône de Jean Paléologue furent assis les ambassadeurs de l'empereur de Trébizonde; ceux du grand duc de Moscovie, du prince des Ibériens, des despotes de Servie et de Valachie, et les principaux officiers de l'empereur, parmi lesquels étaient plusieurs sénateurs et quelques personnages distingués dans les lettres, entre autres Georges Scholarius, de qui nous avons en grec une histoire de ce concile. On fit asseoir aux deux côtés du patriarche ses cinq assistants ou diacres, qu'on

appelait staurophores ou porte-croix, parce qu'ils avaient sur leurs bonnets des croix qui les distinguaient des autres. L'historien grec dit qu'à cette première séance il y avait environ deux cents évêques, ce qui, avec les cent soixante du côté des Latins, en suppose de trente à quarante orientaux.

Les membres du concile ne se réunirent ce jour-là que pour proclamer la bulle du Pape, qui annonçait, comme on en était convenu, que, du consentement exprès de l'empereur et du patriarche de Constantinople, et de tous les Pères qui se trouveraient à Ferrare, le concile pour la réunion des deux églises était ouvert dans cette ville, et qu'on accordait à tous ceux qui voulaient y assister quatre mois entiers pour s'y rendre et y envoyer leurs représentants. Cette bulle déclarait en même temps excommuniés tous ceux qui, après s'être dispensés de déférer à cette invitation, refuseraient de se soumettre aux décrets de cette sainte assemblée. Le patriarche de Constantinople, qui avait plus de quatre-vingts ans, étant malade, ne put assister à la séance, mais il envoya ses lettres d'adhésion.

Comme les princes d'Occident, tous attachés au pape Eugène IV, cherchaient néanmoins à lui réconcilier les prélats mutins de Bâle, il vint de leur côté beaucoup moins d'évêques qu'on aurait pu attendre. Parmi les prélats français, on trouve les évêques de Térouanne, de Châlons-sur-Saône, de Nevers, d'Angers, de Digne, de Grasse, de Cavailhon et de Bayeux. Les trois premiers étaient de la domination du duc de Bourgogne, qui les envoyait comme ses ambassadeurs ; les quatre suivants étaient de celle du duc d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile : pour l'évêque de Bayeux, il était soumis au roi d'Angleterre, maître encore de plusieurs places en Normandie. Il est à remarquer que ce prélat signa au concile de Ferrare et de Florence en son nom et au nom de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Lisieux et de l'Abbé de Saint-Michel.

Cependant, après les fêtes de Pâques et en attendant l'arrivée de nouveaux évêques, les Latins demandèrent aux Grecs que l'on ne perdît pas de temps, et que l'on s'assemblât souvent pour examiner les dogmes contestés. Après un assez long intervalle, les Grecs y consentirent avec peine. On choisit des commissaires de part et d'autre : pour les Latins, deux cardinaux, deux métropolitains, deux évêques, deux moines-prêtres, deux abbés et deux notaires : douze en tout. Les Grecs en choisirent autant de leur part, et ils conféraient ensemble deux fois la semaine, dans l'église de Saint-François.

La première de ces conférences particulières fut le 4[e] de juin. Les Latins proposèrent la question du purgatoire, et exposèrent ainsi la doctrine de l'Église romaine : Les âmes des justes, qui sont pures et sans tache, vont droit au ciel et jouissent immédiatement de la vue de Dieu ; mais celles qui décèdent avec des péchés véniels, ou n'ont pas satisfait pleinement pour des péchés mortels, déjà remis, sont purifiées par le feu, soulagées ou délivrées par les prières, les aumônes et les suffrages de l'Église ; quant à ceux qui meurent en péché mortel et sans pénitence, ils sont aussitôt envoyés en enfer. Les Latins appuyèrent cette doctrine de plusieurs passages de l'Écriture et des Pères. Marc d'Éphèse répondit alors au nom des Grecs : Tout ce que vous avez dit, et les témoignages des saints que vous avez lus, l'église grecque les embrasse et les lit. Sur cet article, il y a peu de différence entre nous. Mais nous vous prions de nous donner votre sentiment par écrit ; nous y répondrons de même. Les Latins eurent une grande joie d'entendre ces paroles, et en rendirent grâces à Dieu. Ainsi se termina la première conférence. Les suivantes roulèrent, non sur la substance du dogme, où l'on se trouvait d'accord, mais sur des questions théologiques. Par exemple, les Grecs admettaient que les âmes du purgatoire sont purifiées par la tristesse et d'autres peines, et soulagées par les prières de l'Église ; mais ils ne convenaient pas qu'elles souffrissent du feu proprement dit, comme celui de l'enfer. On discuta encore ce que la résurrection des corps ajouterait à la gloire des saints et au supplice des réprouvés.

Cependant les Grecs s'ennuyèrent d'attendre les autres prélats latins, particulièrement ceux de Bâle, dont aucun ne vint au temps marqué. De plus, la peste survint à Ferrare, et Denys, évêque de Sardes, vicaire du patriarche de Jérusalem, en mourut. Enfin, les quatre mois de surséance étant écoulés, on résolut de commencer les sessions du concile, et la première se tint le 8 octobre de la même année 1438.

Ce ne fut pas dans l'église cathédrale, mais dans la chapelle du palais où logeait le Pape, parce qu'il était malade. Pour porter la parole, on avait choisi, de la part des Grecs, trois prélats : Marc, métropolitain d'Éphèse ; Isidore de Russie et Bessarion de Nicée ; Xantopule, grand sacristain de Constantinople ; Michel Balsamon, garde des archives, et Georges Gémiste ; et, de la part des Latins, le cardinal Julien Césarini, le saint cardinal Nicolas Albergati, André, archevêque de Rhodes ; Jean, évêque de Forli ; et deux moines, docteurs en théologie. Bessarion fit en grec une harangue qui nous a été conservée tout entière. Après avoir marqué la joie que devaient ressentir tous les fidèles dans l'espérance de voir bientôt réunis les membres divisés de l'Église, il loue beaucoup le Pape, l'empereur et le patriarche du zèle avec lequel ils voulaient contribuer à la paix, et les exhorte à persévérer courageusement jusqu'à la fin. Il parla jusqu'au soir, et la session fut remise au samedi suivant. Entre les deux rangs de ceux qui devaient porter la parole, se voyait, sur un petit siège, Nicolas Sedin, de l'île de Négrepont, qui traduisait sur le champ, avec une facilité et une fidélité prodigieuses, en latin, ce qu'on venait de dire en

grec, et en grec ce qu'on venait de dire en latin.

Dans la seconde, qui fut célébrée le 11 octobre, André, archevêque de Rhodes ou de Colosse, traita en latin le même sujet que Bessarion, et aussi longuement, en sorte que son discours ne finit qu'avec la fin de la séance, qui fut ajournée au mardi d'après. Cependant on examina l'ordre qu'on observerait dans la discussion, quelle matière on y traiterait, et qui des Latins ou des Grecs commenceraient ; si l'on userait de demandes et de réponses, ou si ce serait en faisant des dissertations de part et d'autre. On convint qu'on se servirait de la méthode dialectique, et les Grecs furent nommés pour commencer la discussion dans la session troisième.

Elle se tint le mardi, le 14 septembre, et Marc d'Ephèse ayant parlé de la charité que l'on devait garder dans les discussions, fit entendre qu'il commencerait à parler de l'addition faite au symbole du mot *Filioque*. André de Rhodes répondit, de la part des Latins, qu'ils priaient les Grecs d'avoir pour eux la même affection réciproque, et que, s'il lui échappait quelque expression un peu dure, on l'attribuât plutôt au sujet de la discussion qu'aux personnes qui discutaient. Il voulut ensuite entrer en matière sur l'addition du mot *Filioque* ; mais Marc d'Ephèse l'arrêta en lui disant qu'il n'était pas encore temps de répondre sur cet article ; et, après avoir insinué que l'Eglise romaine avait négligé par le passé la paix qu'elle souhaitait à présent, il dit que cette paix ne pouvait se faire si l'on n'ôtait entièrement les principes de la discorde. Il finit par demander qu'avant de rien faire, on lût les définitions des conciles précédents. Premièrement, dit-il, lisons les définitions des saints Pères, si le temps nous le permet, afin que nous puissions faire voir que nous pensons et que nous parlons comme eux. C'est ce que nous croyons absolument nécessaire avant que d'entrer en matière et de commencer la discussion. André de Rhodes répondit à son discours, qu'il réduisit à cinq chefs, et dit à Marc d'Ephèse : J'admire comment vous avez oublié la sollicitude que l'Eglise romaine a toujours eue pour l'église orientale ; elle a été telle, que jamais il ne s'y élève une hérésie quelconque sans qu'elle travaille à y porter remède, soit par ses lettres, soit par ses légats, soit par tous autres moyens. Car vous vous souvenez que Sylvestre présida au concile de Nicée et aux autres, sinon par soi-même, du moins par ses légats. Et si les empereurs ont aidé aux Pontifes romains, cela n'est pas étonnant. Depuis que le lien de la paix a été rompu, les Pontifes romains n'ont pas cessé d'exhorter les empereurs et les autres Orientaux à revenir à la paix par l'obéissance. Or, quoique ce que je vais dire semble dur, je vous prie de l'écouter sans trouble. Si c'est nous qui n'avons pas gardé la paix, quand est-ce que vous autres l'avez demandée ? Quand est-ce que vous avez réclamé cette dilection, que vous nous reprochez d'avoir abandonnée ? Quand est-ce que vous avez envoyé des ambassadeurs à ce sujet ? Pour ce que vous dites aujourd'hui que l'Eglise romaine a appelé la paix, cela est véritable ; témoin le bienheureux Pape, qui a consacré de grandes sommes à cette affaire, et envoyé souvent des légats. Que si vous aviez cherché cette dilection auparavant, vous l'auriez trouvée comme aujourd'hui, témoin le pape Grégoire, qui envoya des légations à l'empereur, aux patriarches et aux Orientaux, célébra le concile de Lyon, et y conclut l'affaire de l'union qui se fit alors. Vous n'avez donc pas de quoi accuser l'Eglise romaine touchant la charité, qui, soit dit sans vous offenser, demeure et demeurera toujours en elle.

Marc d'Ephèse convint que la charité de l'Eglise romaine était véritable ; mais il conclut que, pour cela même, elle devait ôter la cause de la division, l'addition au symbole. André de Rhodes lui fit observer avec beaucoup de justesse que ce n'était pas une cause de division, puisque la paix avait subsisté longtemps et s'était rétablie plusieurs fois sans que cette addition eût été ôtée. Enfin il s'offrit de prouver deux choses : 1° que ce n'était pas une addition ; 2° que, en fût-elle une, elle était juste et nécessaire.

La quatrième session, 15 octobre, se passa tout entière à disputer sur la manière de procéder ; on remit la décision à une commission de six membres. Dans la session du lendemain, on lut les définitions des conciles de Nicée, d'Ephèse, de Chalcédoine et autres, le tout pour conclure, de la part des Grecs, que ces conciles avaient défendu de faire aucune addition au symbole.

Dans la session sixième, 20 octobre, on convint de ne point parler du huitième concile général, attendu que les catholiques reconnaissaient pour tel celui où Photius fut condamné, tandis que Marc d'Ephèse entendait sous ce nom le faux concile où Photius fut rétabli. Ensuite André de Rhodes commença un long discours où il fit voir que ce mot *Filioque* n'est ni une addition ni un changement, mais une simple explication, une simple conséquence tirée de son principe. Il le prouve par les Pères grecs, notamment par saint Chrysostôme, qui dit : Tout ce qu'a le Père, le Fils le possède aussi, excepté la paternité. Ce que le Fils de Dieu dit positivement dans l'Evangile: Tout ce qu'a le Père, est à moi. D'où il s'ensuit que, si le Père est le principe d'où procède le Saint-Esprit, le Fils est aussi nécessairement le même principe. Ce n'est donc qu'une de ces explications, comme le deuxième concile en inséra plusieurs au symbole du premier. D'ailleurs, quand le sens est le même, il ne faut pas s'inquiéter des paroles. C'est ce qu'enseigne votre docteur Grégoire Palamas, que vous estimez beaucoup, quand il dit : Je me soucie peu des expressions ; car ce n'est pas dans les mots, mais dans les

choses, que consiste la piété, suivant Grégoire le théologien, ce sont les dogmes et les choses que j'ai à cœur ; et si quelqu'un s'accorde dans la chose, je ne dispute pas des mots. Enfin, comme il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême, il n'y a aussi qu'une Eglise, qui est toujours la même. Si donc elle a pu, dans un temps, ajouter quelque explication au symbole, elle le pourra également dans un autre, d'autant plus que le Seigneur a promis d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Ayant ainsi constaté sommairement que le mot *Filioque* n'était pas une addition, mais une application orthodoxe, et que fût-ce une addition proprement dite, l'Eglise avait pouvoir de la faire, l'archevêque de Rhodes annonce, dans la session suivante, qu'il lui reste à prouver que c'est un dogme vrai et nécessaire, et que tout chrétien doit tenir. Mais auparavant il répondra aux objections des Grecs. C'étaient les conciles généraux qui défendaient de composer une autre créance. Mais ces conciles s'expliquent assez par eux-mêmes. Ceux qui viennent après les autres disent toujours que les définitions précédentes finiraient si tout le monde voulait bien les entendre ; mais que les chicanes des hérétiques obligent de faire des définitions ou déclarations contre de nouvelles erreurs. Il y a plus : Marc d'Ephèse convenait que le symbole de Nicée et de Constantinople était le même : cependant le concile de Constantinople y avait ajouté des lignes entières. On ne pouvait donc faire un crime à l'Eglise romaine d'avoir ajouté un mot pour expliquer un dogme vrai et nécessaire. Vrai, comme on le voit par les Pères latins et grecs, entre autres par Siméon Métaphraste que vous lisez tous les jours dans vos églises, par Anastase de Simaïte et saint Epiphane ; nécessaire, non seulement parce qu'il est vrai, mais à cause des circonstances où l'explication en a été ajoutée au symbole par l'Eglise romaine : Eglise qui en a le pouvoir. Car votre docteur Etienne que vous appelez le nouveau martyr, c'est saint Etienne d'Auxence, disant aux hérétiques assemblés à Constantinople : Comment osez-vous convoquer un synode, et tenir votre assemblée illégitime, sans la présence du Souverain Pontife des Romains, ou d'un autre qui tienne sa place ! Paroles qui montrent bien que la présence du Pontife romain est nécessaire, mais non celle des autres.

Dans les huitième et neuvième sessions, 1er et 4 novembre, Bessarion, métropolitain de Nicée, répondit de la part des Grecs à l'archevêque de Rhodes ou de Colosse. Voici la substance de sa longue argumentation, où il recommande toutefois beaucoup la brièveté : Il n'est plus permis de faire au symbole aucune addition quelconque, fût-elle la vérité même. Cela était permis d'abord, puisque le deuxième concile a fait des additions au symbole du premier. Mais le troisième concile l'a défendu, non seulement à des particuliers, mais encore suivant nous, aux conciles généraux et à l'Eglise universelle. Ce qui suppose qu'après le troisième concile, celui d'Ephèse, l'Eglise n'avait plus le même pouvoir que devant, et qu'ainsi elle n'était plus la même ; ce qui suppose au concile œcuménique d'Ephèse une intention absurde et impossible. Car il est impossible et absurde qu'un législateur entende s'ôter à lui-même le pouvoir d'ajouter jamais à une loi qu'il vient de publier un seul mot explicatif, que des circonstances ultérieures pourront rendre utile ou nécessaire.

L'archevêque de Nicée finit son discours par poser cette question : La défense du troisième concile, de rien ajouter ou retrancher, regarde-t-elle le symbole, ou non ?

Les six orateurs latins s'étant consultés entre eux et avec les cardinaux, et ayant pris les ordres du Pape, le cardinal Julien dit : Cette sainte assemblée a ouï ce que vous avez allégué aujourd'hui et avant-hier. Mais nous étions convenus que les discours se communiqueraient par écrit. C'est pourquoi, pour observer cette forme, les écrivains collationneront leurs écritures, et, à la prochaine réunion, vous recevrez une pleine et pertinente réponse. Quant à votre question, nous y répondrons en cette manière : D'après votre propre exposition du troisième concile, les Pères y lurent le symbole de Nicée, l'épître de saint Cyrille à Nestorius, les blasphèmes de Nestorius, son symbole, celui de Taraise, les autorités des autres saints, avec quelques définitions de la foi. Puis viennent ces paroles : Qu'il ne soit permis à personne de proférer ou d'exposer une autre foi, etc., que ce qui a été exposé par les Pères de Nicée. Nous disons que la défense se rapporte à tout ce qui a été exposé à Nicée, non pas plus au symbole qu'aux autres définitions. Mais nous prions les Pères d'écouter avec patience, quelque chose que l'archevêque de Colosse aurait à leur dire.

Comme le discours de Bessarion avait rempli deux séances, l'archevêque de Colosse eut à cœur de bien ramener l'état de la question. Votre problème était : Comment la sainte Eglise romaine a fait une chose défendue. A cela j'ai dit que ce n'était pas une addition, que ce n'était pas défendu, que c'était vrai, que c'était nécessaire, que c'était une vérité manifeste dans l'Eglise de Dieu, et que cela devait se faire par le Pontife romain, que ces affaires regardent spécialement. D'où j'ai conclu qu'il était tout à fait loisible à l'Eglise romaine de faire cette déclaration. Mais, en répétant ce que j'ai dit, vous n'en avez observé ni l'ordre ni le sens. Par exemple, je me suis servi de cet argument : Nulle explication ou déclaration de quelque parole n'est une addition ; or, dire que le Saint-Esprit procède du Fils, c'est une explication de ce qui est contenu dans ce qui précède ; donc ce n'est pas une addition. Vous, au contraire, vous me faites dire : Toute addition se fait de dehors ; donc une exposition n'est pas une

addition. L'archevêque de Colosse prouve sa mineure par ce syllogisme : Tout ce qu'a le Père, le Fils l'a : or, le Père a que l'Esprit procède de lui; donc le Fils l'a aussi. Vous admettez les prémisses qui sont de l'Evangile; il faut donc aussi admettre la conclusion. L'archevêque la prouve d'ailleurs par des passages de saint Epiphane, qui dit expressément que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Voilà ce que l'archevêque de Colosse ou de Rhodes dit à la fin de la neuvième session, d'après les actes latins recueillis par Horace Justiniani, bibliothécaire en chef du Vatican. On voit que l'archevêque de Colosse ne se laissait pas dérouter par les longs discours. Or, voici maintenant à ce sujet une curiosité historique.

Le continuateur de Fleury, l'oratorien Fabre, année 1438, numéro 49, dit en parlant du concile de Ferrare : « Tout ce que nous disons de ce concile est tiré des actes qu'en a recueillis Horace Justiniani, premier bibliothécaire du Vatican, et qu'on a imprimés à Rome en 1630. » Or, sur la même année, numéro 99, ce même continuateur résume ainsi la fin de la neuvième session : « Après que Bessarion eut fini son discours, ceux des Latins choisis pour la dispute, avec tous les cardinaux et quelques autres, s'approchèrent du Pape, et s'assirent auprès de lui, après avoir délibéré quelque temps ; et, quoiqu'il fût nécessaire de répondre au discours de Bessarion, cependant aucun ne le fit ; il n'y eut qu'André de Colosse ou de Rhodes qui osa l'entreprendre; mais, comme il n'était pas préparé, les actes disent qu'il battit la campagne et qu'il s'écarta beaucoup de son sujet. Enfin, après avoir dit plusieurs choses inutiles, il tomba sur le fond du dogme, mais d'une manière si vague, que le secrétaire qui écrivait ces disputes dit qu'il n'a pas cru qu'il fût à propos de les rapporter, d'autant plus que ce n'était pas le dessein des Grecs d'y répondre. » Voilà comme l'oratorien Fabre, après avoir promis de ne rien dire que d'après les actes du Vatican, dit tout le contraire. Quel est ce mystère? — Fabre était janséniste, et tous les sectaires sont parents. — En conséquence, sans en prévenir son lecteur, il suit ici l'histoire altérée ou non d'un Grec.

Quant à l'orateur grec des deux séances, Bessarion de Nicée, il est loin de nous donner une si chétive idée des Latins. Voici comme il en parle au sujet de ces mêmes conférences, dans une lettre à Alexis Lascaris : « Les Latins sont si studieux et si diligents dans tous leurs actes, comme vous l'avez éprouvé vous-même, que, non seulement dans les choses divines, mais encore dans les choses humaines et civiles, rien ne leur échappe des anciens gestes ou écrits. C'est pourquoi, dans chaque ville, vous trouverez dans leurs archives beaucoup d'écrits sur leur ancienne histoire. La même chose s'observe dans l'Eglise catholique et dans les lieux de piété. Il y existe beaucoup d'actes des Pontifes, beaucoup d'épîtres et de canons des conciles. C'est de là qu'ils nous ont produit, sur un très ancien parchemin, une lettre du pape Libère au bienheureux Athanase (1). » C'est ainsi que le plus savant des Grecs parle de la science commune des Latins au concile de Ferrare et de Florence.

En la dixième session, 8 novembre, Jean, évêque de Forli, répondit au long discours de Bessarion. Le point principal de la controverse pour les Grecs était de dire : Le mot *Filioque* est une addition de dehors ; donc elle est justement défendue, et, fût-ce la vérité même, il n'est pas permis de l'ajouter. L'évêque de Forli répond : Nous disons tout nettement le contraire, niant que ce soit une addition proprement dite, niant qu'elle soit défendue, et nous le démontrons par les paroles des saints et par des explications faciles. Que ce ne soit pas une addition, l'ensemble des deux testaments en est une preuve. Les Pères nous disent que le Nouveau Testament est une évolution de l'Ancien Testament, et non pas une addition. Les temps ont varié, dit saint Augustin, mais non la foi, qui est la même chez les ancêtres et chez les descendants. Cela se voit encore dans le développement progressif des articles de la foi. Il est dit à Abraham : Toutes les nations seront bénies dans votre race. Vient ensuite une explication plus grande dans Isaïe : Voici que la Vierge concevra et enfantera un Fils, qui sera nommé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. Enfin, quand la Vierge demande de quelle manière, une explication plus grande encore lui est donnée : L'Esprit-Saint viendra sur vous. La même chose est arrivée pour l'article du Saint-Esprit. Au temps des apôtres, l'Eglise le professait en ces termes : *Je crois au Saint-Esprit.* Lorsque ensuite elle dit dans le concile : *Qui procède du Père*, ce ne fut pas une addition d'un article nouveau, mais une explication plus claire du même. Pareillement, lorsque plus tard on l'expliqua par ces mots : *Et du Fils*, on n'ajouta point un nouvel article, mais on fit du même une détermination plus précise.

Ces idées nous paraissent aussi justes que grandes et profondes. Les Latins, on le voit, entraient tout d'abord dans le fond même de la question, tandis que les Grecs se tenaient toujours à la surface des mots.

L'évêque de Forli montra ensuite, et par la nature de la chose, et par l'exemple des Pères et des conciles eux-mêmes, que quand ils défendaient de rien ajouter à la foi, ils entendaient rien de contraire, ou rien de divers, mais nullement des explications orthodoxes, même au symbole, lorsqu'elles s'y inséraient par l'autorité compétente.

Dans la même session ou dans la suivante,

(1) Labbe, t. XIII, col. 1238.

car le collecteur grec les distingue, tandis que le latin les réunit, le cardinal Julien demanda la permission de faire quelques observations simples et faciles à comprendre, non seulement pour les théologiens, mais encore pour le commun des laïques, et qui cependant pourraient éclaircir tous les doutes. L'empereur l'ayant invité à parler, le cardinal dit : Pour en venir à la racine même de la difficulté, il est question de la défense portée par le concile d'Ephèse en ces termes : Qu'il ne soit permis à personne de proférer, ou d'écrire, ou de composer, ou de croire une autre foi que celle de Nicée. Nous disons que ces paroles doivent s'entendre en ce sens, qu'il n'est permis à personne de dire rien de contraire à la foi de Nicée. Vous dites qu'il faut les entendre non seulement d'une foi autre et contraire, mais de toute explication, exposition ou addition, et qu'il est interdit par cette défense d'insérer dans le symbole aucune exposition ni explication quelle qu'elle puisse être. Or, les jurisconsultes nous disent qu'on ne peut bien comprendre une loi si on ne la considère pas tout entière. Pour l'intelligence de cette affaire, il faut donc examiner ce qui a précédé cette loi. Or, on voit par les actes du concile d'Ephèse que le prêtre Carisius y lut deux professions de foi la sienne et celle de deux Nestoriens ; le concile approuva la sienne comme conforme à celle de Nicée, quoique conçue en d'autres termes, et il condamna celle des Nestoriens comme y étant contraire. Ce qui démontre évidemment que l'intention du concile était de ne défendre que ce qui est contraire à la foi de Nicée.

En second lieu, ce concile a défendu à qui que ce soit non seulement de proférer, d'écrire, etc., mais encore de croire ou de penser autrement que ne porte la foi de Nicée. Si je vous demandais : Croyez-vous au fond de votre cœur que Dieu soit éternel ? vous répondriez sans doute affirmativement. Or, quelqu'un pourrait dire que par là vous êtes soumis à l'anathème, parce que cela n'est pas contenu dans le symbole, et que vous croyez autrement que le symbole ne porte. On en peut dire autant de vérités sans nombre.

A coup sûr, on ne pouvait réfuter les Grecs d'une manière à la fois plus simple, plus spirituelle et plus péremptoire. Pour se tirer de là, ils allèrent jusqu'à cette subtilité incroyable, qu'il était permis à chaque particulier d'exposer sa foi en la manière qu'il jugerait à propos, mais que cela n'était point permis à l'Eglise catholique. Le cardinal les réfute encore de même.

Quant à ce que vous dites, qu'il est permis aux personnes privées de faire par leur autorité propre des expositions et des déclarations comme il leur plaît, mais que cela n'est pas permis à l'Eglise catholique, moi je dis que c'est contraire aux paroles du concile ; car on lit au commencement : Il ne sera permis à personne, etc., et à la fin : Si c'est un évêque ou un clerc, ils seront déposés, si c'est un laïque, il sera excommunié. Il est donc incontestable que la défense s'adresse à tous en général et à chacun en particulier, évêques, clercs et laïques. Si donc il faut entendre cette défense comme vous faites, il y aura bien des chrétiens sous l'anathème, peut-être tous.

Le cardinal termina par le trait suivant, qui ne décèle pas moins de génie. Vous savez qu'Eutychès fut condamné dans un concile de Constantinople par Flavien ; qu'ensuite se tint le concile d'Ephèse, qui a été réprouvé, où présida tyranniquement Dioscore et où assista Eutychès. Celui-ci, pour plaider sa cause et montrer qu'il n'avait point erré, récita sa foi, c'est-à-dire le symbole de Nicée, mot à mot, et dit ensuite : Telle est la foi des Pères, dans laquelle je veux vivre et mourir. Mais comme la foi de Nicée a été confirmée par le concile d'Ephèse, qui défendit de proférer une autre foi que cette première, d'y ajouter ou d'en retrancher quoi que ce soit, Eutychès disait : Je tiens la foi orthodoxe, mais Flavien ne la tient pas, puisqu'il soutient que le Christ est de deux natures et en deux natures, tandis que dans le symbole de Nicée, il n'est pas dit que le Christ ait deux natures, ou qu'il soit de deux natures. Eutychès détruisait ce grand mystère de la piété jusqu'à en proscrire les termes. Ce qu'entendant Eusèbe de Dorylée, il s'écria : Vous en avez menti, nul canon ne l'a déterminé. Dioscore répondit : Comment, nul canon ? Voici deux exemplaires : dans tous deux on lit qu'il n'est pas permis d'ajouter rien au symbole. Ces choses ont été lues au concile de Chalcédoine, qui ne dit rien contre Eusèbe de Dorylée, mais le reçut et l'embrassa. Plus loin, Dioscore prononce la sentence contre Flavien, et dit : Qu'il le prive de l'épiscopat, parce qu'il a violé le décret d'Ephèse, ordonnant de déposer l'évêque ou le clerc qui ajouterait à la foi de Nicée. Or, quand on lut cette partie des actes à Chalcédoine, tout le concile s'écria : Anathème à Dioscore, parce qu'il a mal jugé ! Le concile cassa donc tout ce qu'on avait fait contre Flavien, et décida que Flavien n'avait agi ni contre le concile de Nicée ni contre celui d'Ephèse en disant que Jésus-Christ avait deux natures, parce que, si ces paroles ne sont pas textuellement dans le symbole de Nicée, elles n'y sont pas contraires, mais renfermées virtuellement. Aucun exemple ne me paraît plus propre à éclaircir la question. Je conclus donc que la défense du concile d'Ephèse s'applique à ceux qui tiennent une foi contraire à celle de Nicée ou diverse, ou qui font des changements à l'Ecriture sainte et au symbole de Nicée.

Voilà ce qui, d'après mon faible jugement, peut éclaircir tous les doutes. S'il n'en est pas ainsi, je désire être redressé par vous. C'est pourquoi, comme l'Eglise latine dit qu'elle n'a rien ajouté ni contre la vérité, ni contre la sainte Ecriture, ni contre le symbole de Nicée, ni contre les définitions d'autres conciles, il

serait convenable de laisser cette question, s'il est permis ou non, et de passer à cette autre : Est-il vrai que le Saint-Esprit procède du Fils ? Que si vous pouvez démontrer qu'il n'en procède pas, je conviendrai sans détour que c'est une addition, et qu'il n'a point été loisible à la sainte Eglise romaine d'ajouter ce qui est contraire à la vraie foi. Mais si vous ne pouvez démontrer que cela est faux, si, au contraire, on démontre que c'est utile et vrai, alors il faudra bien accorder qu'on a pu l'expliquer dans le symbole, et la paix sera de part et d'autre. Voilà ce que j'ai pu dire, le soumettant à la correction de notre bienheureux Père et Seigneur, ainsi que du sérénissime empereur, et des autres révérendissimes Pères.

A ces mots, Bessarion, archevêque de Nicée, fit compliment au cardinal sur tout ce qu'il venait de dire, et annonça la réponse des Grecs pour les séances suivantes. Ces remarquables détails sont tirés textuellement des actes grecs du concile.

La douzième session, 15 novembre, se passa tout entière, de la part de Marc d'Ephèse, à incidenter sur l'affaire de Carisius et d'autres accessoires, essayant, par une foule de petites questions captieuses, à dérouter, à surprendre le cardinal Julien, sans pouvoir y réussir. Au contraire, le cardinal releva une contradiction flagrante dans la réponse écrite des Grecs. Ceux-ci soutenaient que, d'après le concile d'Ephèse, il était permis à tous les particuliers d'exposer leur foi en tels termes qu'ils voulaient, et en même temps, suivant leur interprétation, ce même concile le défendait aux évêques, aux clercs et aux laïques, c'est-à-dire à tout le monde (1).

Il fit encore cette observation : Vous avez dit bien des fois que la défense de rien ajouter n'existait pas avant le troisième concile. Moi, je pense qu'elle est plus ancienne. Le pape saint Célestin écrivait avant la tenue de ce concile : Nous lisons dans nos livres qu'il ne faut rien ajouter ni retrancher. Et bien longtemps avant Célestin, quelqu'un disait : Ne transportez pas les bornes anciennes qu'ont posées vos pères ; c'est Salomon ou plutôt l'Esprit de Dieu. Plus haut que Salomon, Moïse s'écriait : Maudit quiconque transporte les bornes éternelles ! maudit qui transporte les bornes de ses pères (2) !

En la treizième session, 27 novembre, on reçut les ambassadeurs du duc de Bourgogne. Ils présentèrent leurs respects au Pape, puis allèrent à leur place sans saluer l'empereur grec ; ce qui le piqua tellement qu'il menaça de quitter le concile avec tous les siens si on ne lui faisait réparation de cette insulte. Le Pape et le patriarche eurent bien de la peine à calmer cette affaire. Dans la session suivante, 4 décembre, les ambassadeurs saluèrent l'empereur, mais d'une manière qui pouvait paraître une nouvelle offense. L'empereur dissimula pour le bien de la paix.

Après cet incident, Marc d'Ephèse, reprenant ses arguties, fit un très long discours, dans l'espérance que personne ne pourrait y répondre. A l'instant même le cardinal Julien prit la parole, et dit entre autres paroles : Si vous me proposez dix chapitres, je vous en rendrai dix mille. Et de fait, il divisa le long discours de son antagoniste en vingt-huit points, les réfuta l'un après l'autre avec une telle abondance de preuves et de paroles, que Marc d'Ephèse ne trouva point où placer un mot. Ce fut dans ces dernières conférences que le cardinal produisit un ancien exemplaire d'une lettre du pape Libère à saint Athanase, qu'il venait de recevoir de Vérone, et dans laquelle on lisait que le concile de Nicée lui-même avait défendu de rien ajouter, retrancher ou changer au symbole, sous peine de déposition contre les évêques et les clercs, d'anathème contre les moines et les laïques. En sorte que la prétention des Grecs, que cette défense n'existait que depuis le troisième concile, se trouvait ruinée une fois de plus (3). Cette lettre fit grande impression sur Bessarion de Nicée (4).

Les Grecs, voyant que les Latins ne se rendaient point aux longs discours, commencèrent à s'ennuyer, et parlaient de retourner à Constantinople. L'empereur ranima leur courage. Les Grecs auraient voulu une fin à ces longues disputes. Les Latins répondaient que, pour cela, il fallait examiner le fond même de la question, si le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père ; car cette parole : *Du Fils*, *Filioque*, une fois mise dans le symbole, ne pouvait en être ôtée si on ne montrait auparavant que c'est un blasphème. Marc d'Ephèse disait : Qu'on l'ôte du symbole et qu'on la mette dans une définition. Mais le cardinal Julien répliquait : Qu'on l'examine, mon père, qu'on l'examine ! Si cette parole : *Du Fils*, se trouve un blasphème, elle ne doit être ni dans le symbole ni ailleurs ; car un blasphème n'est jamais à dire. Si, au contraire, c'est une parole de piété, il faut la recevoir partout, et elle est souverainement nécessaire dans le symbole (5). Voilà ce qu'on lit dans le collecteur grec.

Mais Bessarion, archevêque de Nicée, nous révèle le véritable état des esprits et des affaires, dans sa lettre déjà citée à Lascaris. Voici ses paroles : « Les Latins ayant dit ces choses et autres semblables, comme nous n'avions rien à y répondre, — car que dire impudemment contre une telle vérité? — nous gardions le silence. Les Latins, au contraire, après avoir prouvé qu'il est permis d'ajouter une vérité au symbole, promettaient encore de prouver que le dogme ajouté au symbole était vrai, savoir, que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils ; mais les nôtres,

(1) Mansi, t. XXXI, col. 667. E. — (2) Mansi, t. XXXI, col. 680 et 681. — (3) Labbe, t. XIII, col, 1010 et 1011, — (4) *Ibid.*, col. 1238. — (6) Mansi. t. XXXI. col, 691.

vaincus dans un premier combat, craignaient d'en subir un second, et il leur arriva ce que j'avais prévu dès le commencement, lorsque je les empêchais de commencer par cette question. Ils craignaient donc, et ne voulaient absolument demeurer davantage; mais chacun désirait s'en retourner chez soi : Retournons, retournons! s'écriaient-ils sans cesse. Interrogés pourquoi, ils ne pouvaient le dire. Que dirons-nous donc aux Latins, lorsqu'ils nous demanderont pourquoi ceci au milieu du combat ou plutôt au commencement? car ce qu'on a dit jusqu'à présent sur ce qu'il n'est pas permis de rien ajouter, ne touche pas seulement à la question. Pourquoi donc s'en retourner s'en avoir même commencé? A cela ils ne savaient que dire. Mais ils criaient sans raison aucune : Retournons, retournons! Ils disaient aussi entre eux avoir appris que les Latins étaient en état de produire de nombreuses autorités des Pères occidentaux, pour prouver clairement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Qu'y répondrons-nous? Partons, retournons, allons-nous-en! — Attendez-vous la sentence des Pères et des docteurs? Puisque, disent-ils, les Latins ont à produire plusieurs autorités de saints auxquelles nous n'avons rien à répondre, allons-nous-en d'eux. A peine le sentiment de ce qu'il y avait d'absurde dans leur projet, ainsi que les discours de l'empereur, purent-ils leur faire prendre la résolution de demeurer (1).

Cependant la peste s'étant déclarée à Ferrare, le Pape proposa aux Grecs de transférer le concile à Florence. L'empereur et le patriarche y ayant consenti, Eugène IV publia la bulle de translation le 10 janvier 1439. Il partit le 16 pour Florence. Le patriarche et l'empereur s'y rendirent de leur côté, et furent reçus l'un et l'autre avec de grands honneurs.

Alors on reprit les sessions du concile, dont la première de Florence eut lieu le 26 février. Elle se tint au palais du Pape, en présence de l'empereur. Mais le patriarche n'y assista pas, ayant les pieds si enflés qu'il ne pouvait se soutenir. Le cardinal Julien y parla de la part du Pape, et dit que l'on était convenu de part et d'autre de conclure promptement l'affaire, et, pour cet effet, de s'assembler trois fois la semaine, et de conférer trois heures au plus. Mais ajouta-t-il, l'empereur a jugé plus à propos que l'on traitât en particulier des moyens de l'union avant que d'en venir aux conférences publiques; et le Pape en est convenu. Le cardinal parla ce jour assez longuement, après avoir fort recommandé la brièveté : et presque tous autant Grecs que Latins, en usaient de même.

Les Grecs ne purent convenir entre eux des moyens d'union, et voulurent continuer la discussion sur le fond de la doctrine. C'est pourquoi le Pape leur dit de choisir des commissaires qui parleraient de leur part, comme firent aussi les Latins. Ainsi recommencèrent les sessions, dont la dix-huitième fut le 10 mars. Celui qui y parla pour les Latins fut Jean de Monténégro, provincial des Frères Prêcheurs en Lombardie, qui passait pour grand philosophe et savant théologien. Il justifia pleinement cette réputation.

Comme on allait discuter directement la procession du Saint-Esprit, frère Jean demanda aux Grecs ce qu'ils entendaient par *procession*, quand ils disaient que le Saint-Esprit *procède* du Père. Marc d'Ephèse répondit : J'entends une production par laquelle l'Esprit-Saint reçoit de lui l'être et tout ce qu'il est proprement. Fort bien! reprit le Dominicain, nous avons cette conclusion : Le Saint-Esprit reçoit du Père l'être, ou il en procède, c'est la même chose. Voici donc comme je raisonne : De qui l'Esprit-Saint reçoit l'être, de celui-là aussi il procède; or, l'Esprit est dit recevoir l'être du Fils : donc l'Esprit procède du Fils, suivant le sens propre du mot procession, comme vous l'avez accordé. Or, que l'Esprit reçoive l'être du Fils, on peut le démontrer par beaucoup de témoignages.

Mais, interrompit Marc d'Ephèse, d'où tenez-vous que le Saint-Esprit reçoit l'être du Fils? nous n'accordons pas cela. — Votre demande me plaît, répliqua frère Jean, car je vais y répondre à l'instant même. Donc, que le Saint-Esprit reçoive du Fils l'être, cela se prouve par la parole de saint Epiphane dans son *Ancorat*, traduit en latin par Ambroise le Camaldule, sur un vieux manuscrit grec, et où, parlant de la personne du Père, il s'exprime ainsi : J'appelle Fils celui qui est de lui, et Esprit-Saint celui qui seul est des deux. D'après cette parole de saint Epiphane, si l'Esprit est des deux, il reçoit donc aussi des deux l'être. Il dit de plus dans le même livre : Et comme personne n'a vu le Père, si ce n'est le Fils, ni le Fils, si ce n'est le Père de même j'ose dire : Personne non plus ne connaît le Saint-Esprit, si ce n'est le Père et le Fils, duquel il reçoit et procède, ni le Père, et le Fils, si ce n'est le Saint-Esprit, qui glorifie véritablement, qui enseigne toutes choses, qui est du Père et du Fils. Dans ce passage, saint Epiphane prend pour synonyme *être du Père et du Fils*, *et recevoir du Père et du Fils*. Nous savons donc premièrement, par saint Epiphane que le Saint-Esprit reçoit son être du Père et du Fils (2).

L'argument était sans réplique, d'autant plus que saint Epiphane est un des plus anciens Pères grecs. Aussi Marc d'Ephèse se réduisit-il à observer que saint Epiphane ne disait pas textuellement que le Saint-Esprit reçoit son être du Fils, et que cela ne résultait pas non plus de ses paroles par une conclusion nécessaire. A cette fin, il employa tout le reste de la séance en arguties interminables, pour soutenir que d'*être de quelqu'un* ou d'*en recevoir*

(1) Labbe, t. XIII, col. 1239. — (2) Mansi, t. XXXI, col. 723.

l'être, n'était pas du tout la même chose, mais une chose bien différente. Ce qui prouve du moins que l'argument du Dominicain l'embarrassait beaucoup.

Le provincial des Dominicains comptait exposer de suite les autorités des Pères, lorsque Marc d'Ephèse jeta au milieu de la discussion un passage de saint Basile, sur le sens duquel on se disputa toute la séance suivante. Ce qui était d'autant plus facile, que, comme nous l'avons vu en son temps, saint Basile ne s'était exprimé que d'une manière couverte sur l'article du Saint-Esprit. Toutefois, malgré toutes les subtilités de Marc d'Ephèse, la discussion fit un grand pas. Frère Jean montra clairement que, d'après les Latins, le Saint-Esprit procède du Père et Fils comme d'un seul principe, et non pas de deux (1). Ce qui commença à détruire une des plus fortes préventions des Grecs, qui s'imaginaient toujours que les Latins croyaient que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils, comme de deux principes.

Ce qui augmentait la difficulté, c'est que le texte de saint Basile n'était pas le même dans tous les exemplaires. Dans ceux que produisaient les Latins, il était tout à fait en leur faveur. Eunomius avait conclu, de ce que le Saint-Esprit était le troisième en ordre dans la Trinité, qu'il était le troisième en nature. Saint Basile disait dans sa réfutation : « Quelle nécessité y a-t-il, de ce qu'il est le troisième pour la dignité et pour l'ordre, qu'il soit aussi le troisième pour la nature ? car, pour la dignité, il est le second après le Fils, ayant de lui l'être, et recevant de lui, et nous l'annonçant, et dépendant absolument de cette cause ; voilà ce que nous apprend la doctrine de la piété (2). » Marc d'Ephèse convient que ce texte se trouvait ainsi dans plusieurs exemplaires ; mais il prétendait que ces paroles « ayant de lui l'être, et recevant de lui et nous l'annonçant, et dépendant absolument de cette cause, » étaient une addition qui ne se trouvait pas dans le plus grand nombre d'exemplaires à Constantinople. Aussitôt le provincial des Dominicains produisit un exemplaire grec, récemment apporté de Constantinople par Nicolas de Cusa, et qui, d'après le parchemin et le caractère des lettres paraissait avoir plus de six cents ans, sans aucune trace de rature ni d'addition et dans lequel pourtant le texte se trouvait complet. Il ajouta que, d'après l'histoire et les actes des conciles, ce n'étaient pas les Latins qui avaient coutume d'altérer les conciles. Voilà ce que nous apprend l'auteur grec des actes de Florence (3).

Saint Antonin qui assistait à ces séances, par ordre du Pape, rapporte une autre particularité. Les Grecs paraissant ainsi convaincus d'avoir retranché ces paroles de Basile, l'empereur dit qu'on ne devait pas s'arrêter à ces quelques exemplaires qui avaient cette addition, mais au plus grand nombre en Grèce et qui ne l'avaient pas. Le cardinal Julien répondit aussitôt : Puisque Votre Majesté a voulu venir elle-même à ce combat, ne devait-elle pas avoir apporté ses armes, sans les attendre au fort de la mêlée ? Les Grecs demeurèrent sans réplique et vaincus (4).

Dans l'intervalle de la vingtième session à la vingt-et-unième, frère Jean eut connaissance d'une homélie de saint Basile, touchant le Saint-Esprit, sur un manuscrit grec très ancien et traduit par Léonard Arétin, chancelier de Florence. Il en cita un passage qui donnait à conclure que l'Esprit-Saint recevait du Fils la divinité même. Marc d'Ephèse contesta beaucoup : mais il se vit tellement pressé par les arguments du Dominicain, que plusieurs fois il ne sut que répondre, et finit par convenir que le passage pouvait avoir le sens que lui donnait son antagoniste. Celui-ci aussitôt fit voir que, si on lui donnait le sens de Marc d'Ephèse, saint Basile aurait avancé une ineptie et se contredirait lui-même. Marc d'Ephèse encore une fois, ne répondit mot. Voilà ce que nous apprend l'auteur grec des actes dn concile (5) .

Cette discussion se termina dans la session vingt-deux, où frère Jean exposa de nouveau de quelle manière le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe. Ecoutez avec patience, mon révérendissime Père, dit-il à l'archevêque d'Ephèse, et comprenez ce que je vais dire. Absolument, dans les personnes divines, nous disons une seule cause et un seul principe, le Père ; du Fils par la génération, de l'Esprit par la procession ; et parce que le Père en engendrant *intemporellement* le Fils, produit aussi l'Esprit, le Fils reçoit du Père et d'être et de produire l'Esprit, non de lui-même, mais de celui dont lui-même reçoit son être. De cette manière, le Père est primordialement et absolument cause ou principe de l'Esprit ; il n'y a donc pas deux causes ou deux principes puisque tout ce qu'a le Fils se ramène au Père (6).

Dans ces diverses séances ou congrégations le provincial des Dominicains produisit encore une foule d'autres passages des Pères, tant grecs que latins, dont l'auteur grec ne parle pas mais qui sont rapportés dans les actes du Vatican, entre autres la profession de foi du pape saint Damase à Paulin d'Antioche.

Dans la vingt-troisième session, Marc d'Ephèse parla encore très longuement, mais hors de la question. Frère Jean finit par lui dire : Vous avez commencé une longue théologie, sans doute pour instruire vos auditeurs, mais sans comprendre ce que nous croyons de la consubstantielle Trinité. Je vous l'apprendrai et vous donnerai cette réponse bien nette. Nous qui suivons la Chaire apostolique nous reconnaissons une seule cause ou principe du

(1) Mansi, col. 755. — (2) *Ibid.*, t. XXXI, col. 767. — (3) *Ibid.*, t. XIII. col. 767 et 769. — (4) Antonin, tit. 22. cap. 13. — (5) Mansi. t. XIII, col. 803, 826, 830. — (6) *Ibid.*, t. XIII, col. 831.

Fils et de l'Esprit, le Père ; car, depuis le commencement de la prédication des apôtres, notre foi resplendit avec plus d'éclat que le soleil. Car la parole du Seigneur disant à Pierre : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*, n'a point passé et ne passera point; car l'unique base et fondement à toutes les églises des chrétiens, c'est l'Eglise romaine, comme ayant la vraie piété et fermant la bouche à tous les hérétiques. C'est pourquoi elle ne croit pas deux principes ou deux causes, mais un seul principe et une seule cause ; quant à ceux qui en disent deux, nous les anathématisons.

L'orateur latin ayant ainsi parlé, et les Grecs en ayant assez, touchant la confession de la foi, on leva la séance. Nous sortîmes de l'assemblée, dit l'auteur grec, et nous ressentîmes une grande joie de ce que les Latins reconnaissaient une seule cause du Fils et Saint-Esprit, le Père, et ne disaient pas deux causes (1).

Dans ces dispositions, il y eut une nouvelle assemblée le 21 mars, qui était un samedi. Marc d'Ephèse n'y parut point, non plus qu'Antoine d'Héraclée. Le provincial des Dominicains en témoigna du regret, récapitula ce qui avait été discuté, et lut les passages d'un grand nombre de Pères, surtout de l'Occident. Il termina dans la session suivante par les Pères grecs, entre autres ces paroles de saint Epiphane dans son *Ancorat* : Si le Christ est cru de Dieu, comme Dieu de Dieu, l'Esprit l'est des deux. Comme nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, de même j'ose dire que nul ne connaît le Fils, si ce n'est l'Esprit, qui procède de l'un et de l'autre (2).

Les Grecs prièrent les Latins de leur passer leurs livres, afin d'examiner les passages des Pères plus à loisir. On convint d'un jour pour le faire ensemble. Après y avoir considéré les livres de part et d'autre, on reconnut qu'il y avait quelque moyen de concilier la paix. Mais, à la demande du patriarche, le Pape trouva bon qu'on ne tînt point de séances pendant les fêtes de Pâques, mais en recommandant aux Grecs de chercher dans l'intervalle quelque moyen de réunion, ou le moyen de s'en retourner dans leur patrie.

Les Grecs s'étant donc assemblés chez le patriarche, Isidore, métropolitain de la Russie, parla en ces termes : il vaut mieux nous réunir d'esprit et de corps que de nous en aller sans rien faire : car de s'en aller est facile, mais comment, mais par où, mais quand, c'est ce que je ne vois pas. Après qu'il eut développé ces idées, Bessarion parla dans le même sens, avec beaucoup de prudence et d'éloquence. Dosithée de Monembasie répondit : Et que voulez-vous que nous retournions dans notre patrie aux frais du Pape, en trahissant notre dogme ? J'aime mieux mourir que de jamais latiniser. Le métropolitain de Russie répliqua: Ni nous non plus ne voulons latiniser ; mais nous disons que la procession du Saint-Esprit est attribuée au Fils non seulement par des saints d'Occident, mais encore par des saints d'Orient. C'est pourquoi il est juste que, nous conformant à nos saints, nous nous unissions avec l'Eglise romaine.

A ces mots, Antoine d'Héraclée dit : Et qui sont les plus nombreux parmi les Pères des conciles ? Est-ce tous nos saints, ou ceux de l'Occident ? Il faut donc suivre le plus grand nombre, qui disent que le Saint-Esprit procède du Père, et non du Fils. Marc d'Ephèse, prenant la parole, fit un long discours pour répéter la même chose, ajoutant que les Latins étaient non seulement schismatiques, mais hérétiques : Notre Eglise, dit-il, l'a dissimulé, parce qu'ils étaient trop nombreux et plus forts que nous ; mais nous ne nous sommes séparés d'eux pour nulle autre raison que parce qu'ils sont hérétiques. C'est pourquoi il ne convient en aucune façon de nous réunir à eux, à moins qu'ils n'ôtent l'addition du symbole, et qu'ils ne récitent le symbole comme nous.

Bessarion de Nicée reprit aussitôt : Donc, ceux qui disent que le Saint-Esprit procède aussi du Fils sont hérétiques ? — Sans aucun doute, répondit Marc d'Ephèse. — Que Dieu me pardonne ! s'écria le prélat de Nicée ; et les saints qui disent cela sont hérétiques? Qu'elles deviennent muettes les lèvres frauduleuses qui parlent contre les saints ! Mais, vous autres, écoutez avec intelligence. Les saints de l'Occident et de l'Orient ne diffèrent pas entre eux, mais le même Saint-Esprit a parlé dans tous les saints. S'il vous plaît, comparons leurs écrits entre eux, et nous verrons que les saints ne sont point en désaccord.

Et qui sait, insista Marc d'Ephèse, si les livres n'ont pas été corrompus par eux ? — Et qui osera soutenir, répliqua Bessarion, que toutes les homélies, toutes les interprétations de l'Evangile, tous les traités de théologie ont été corrompus ? Si nous en venons là, il ne restera plus dans les livres que du parchemin blanc. Après ces discours et autres semblables les Grecs se levèrent divisés entre eux, et sans rien conclure.

Le Mercredi-Saint, ils se réunirent au logis du patriarche, qui leur demanda s'ils avaient quelque chose à dire. Celui d'Héraclée répondit : Nous sommes venus pour la messe des présanctifiés, et nous n'avons pas autre chose. Celui de Mételin ou Mitylène dit au contraire : Comment, nous n'avons rien à dire ? est-ce que nous ne disputons pas ? est-ce que nous ne sommes pas en combat les uns contre les autres ? Oui, seigneur nous avons beaucoup de choses à dire. Les voici : faisons de deux choses l'une : ou suivons les saints et unissons-nous aux Latins ; ou biffons les saints, et allons-nous-en. Cependant, si le grand Maxime disait quelque chose, le recevriez-vous ? — Nous le recevons. — Or, le

(1) Mansi, t. XXXI, col. 875. — (2) *Ibid.*, col. 238.

grand Maxime dit que le Saint-Esprit procède substantiellement du Père par le Fils. Bessarion confirma la chose par plusieurs citations de Pères, en particulier de saint Taraise. Le patriarche ordonna de les mettre par écrit, afin d'en délibérer ensemble avec l'empereur.

Les métropolitains de Nicée et de Russie, avec quatre autres ecclésiastiques, furent députés au Pape pour lui dire que les Grecs ne voulaient plus disputer, et pour le prier d'indiquer lui-même une voie de réunion.

Le Pape répondit : Vous le voyez, vous-mêmes, je n'ai cessé et ne cesse encore de travailler à la réunion des églises ; mais depuis le commencement vous traitez cette affaire avec négligence et perdez le temps ; et, ce qui est pis encore, vous ne vous assemblez point comme il a été convenu pour la discussion. Je déclare donc au sérénissime empereur, au patriarche, mon frère, et à toute l'église orientale, et je dis. Vous avez à vous décider entre quatre partis. Si vous êtes satisfaits de la démonstration claire et évidente que nous vous avons donnée par les Ecritures, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, c'est bien : sinon, dites en quoi vous doutez et ce que vous ne recevez pas encore, afin que nous y appliquions le remède et que nous démontrions avec évidence que le Saint-Esprit procède aussi du Fils. En second lieu, si vous avez des autorités de l'Ecriture sainte qui disent le contraire de ce que nous disons, produisez-les. Troisièmement, si vous avez des passages de l'Ecriture qui prouvent que votre sentiment est plus pieux que notre doctrine, produisez-les encore. Quatrièmement, si vous ne voulez rien de tout cela, réunissons-nous ensemble, tenons un concile, qu'un Pontife célèbre le sacrifice ; jurons ensemble, Grecs et Latins, de suivre la vérité, et embrassons, vous et nous, ce qui sera reconnu par le plus grand nombre ; car, pour les Chrétiens, le serment ne trompe pas.

Quand nous apprîmes tout cela de la bouche de nos députés, dit l'historien grec du concile, nous nous regardâmes les uns les autres, et, trouvant le tout sans réplique, nous dîmes : A cela, nous n'avons rien à répondre ; car, pour le premier point, comme il y a des saints qui disent que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, quel doute pouvons-nous apporter contre ? Quant au second, et quels sont les saints qui contredisent, les saints qui l'assurent ? nous ne pouvons pas dire que les saints pensent le contraire les uns des autres. Quant au troisième, comment pourrons-nous prouver que notre dogme est meilleur et plus pieux que le dogme des Latins ? car le nôtre est pieux, étant transmis par les Pères ; mais leur dogme ne l'est pas moins, puisqu'il y a des saints Pères qui le soutiennent. Quant au quatrième parti, de jurer sur le corps et le sang du Christ, quel autre concile l'a fait, pour que nous le fassions de même ? A cela encore il n'y a point de réponse.

L'archevêque de Mitylène dit alors : Pourquoi disputer avec la vérité et flotter dans l'incertitude ? Connaissez et voyez que votre dogme est pieux ; mais que celui que les Latins ont ajouté au symbole comme déclaration et explication est pris des saints et qu'il est également pieux ; car le sacré symbole est tiré des divines Ecritures, et c'est des divines Ecritures que les Latins ont ajouté ce mot, *du Fils*. Ainsi donc, le nôtre est pieux ; mais le leur n'est impie en rien ; car nous avons une même foi, une même religion, un même Dieu en trois personnes. Ne perdez donc plus le temps, mais accédons à la vraie unité de l'Eglise de Dieu et n'allons pas plus loin. Que telle soit notre réponse auprès de notre bienheureux Pape.

Quand il eut ainsi parlé, personne ne contredit, personne ne fit opposition. Mais l'empereur dit : Ce n'est pas ce dont il est question ; mais nous voulons répondre au Pape lequel des quatre partis proposés nous choisissons.

Alors Grégoire, protosyncelle, et confesseur de l'empereur, et vicaire du siège d'Alexandrie, répondit : Et que pouvons-nous répondre à cela ? car de dire que tels de ces écrits sont faux, que tels autres sont altérés, que nous ne connaissons pas ceux-là, et que nous ne recevons pas ceux-ci, c'est une chose déraisonnable. Que reste-t-il donc ? répondre des mensonges ? c'est indigne de nous.

Une nouvelle députation fut envoyée au Pape pour le prier de trouver un autre moyen de réunion que les quatre déjà proposés. Il promit de mander sa réponse par des cardinaux.

Dans l'intervalle, Bessarion, métropolitain de Nicée, fit dans l'assemblée particulière des Grecs un long discours en faveur de la réunion. Il montra successivement, comme il dit lui-même : 1° Quelles étaient les causes du schisme, et que si, avant le concile général, nous avions quelque excuse dans notre division d'avec les Latins, maintenant qu'un concile œcuménique a été célébré, nous ne pouvons plus nous séparer d'eux sans crime, à moins que nous ne prouvions qu'ils s'écartent de la vérité. 2° Que nécessairement les saints docteurs, tant de l'Occident que de l'Orient, sont d'accord entre eux. 3° Que, quoiqu'il n'y ait aucune contradiction dans leurs paroles, si cependant il y en avait une d'apparente, nous devrions nous efforcer de les concilier, cela étant nécessaire à notre foi. 4° Pour l'intelligence des docteurs qui ont parlé plus obscurément, il faut se servir des Pères qui ont parlé plus clairement. 5° Quand les Pères Orientaux disent que le Saint-Esprit procède du Père *par* Fils, cette préposition *par* signifie une cause intermédiaire. 6° Quand les mêmes Pères disent que le Saint-Esprit procède, proflue, émane du Fils ou bien de l'un et de l'autre, ils ne l'entendent pas de la grâce du Saint-Esprit, mais de sa personne même. 7° Les docteurs de l'Occident disent ouvertement la même chose, comme il est évident pour ceux qui considèrent les autori-

tés qui nous ont été fournies par les Latins.

Comment donc, s'écria Bessarion en finissant, pourrions-nous avec justice nous séparer de tels hommes ? Quelle excuse aurions-nous pour fuir leur communion ? Quelle apologie nous restera-t-il auprès de Dieu au sujet d'un aussi grand mal que la division d'avec des frères pour la réunion desquels lui-même est descendu des cieux, s'est incarné et a été crucifié ? Quelle sera notre défense auprès de la postérité, ou plutôt auprès de la génération présente ? Car j'ignore s'il y aura une postérité de notre race devant les calamités effroyables et sans nombre que volontairement nous lui préparons. Ah ! mes Pères et mes frères, ne prenons pas un parti si funeste pour nous-mêmes ! Ne devenons pas des loups au lieu de pasteurs pour ceux qui nous regardent ! Ne les livrons pas aux ennemis pour la perte de leurs corps et de leurs âmes ! Quant à moi, et ces paroles seront une protestation éternelle à toutes les générations et à tous les Chrétiens, jamais je ne partagerai un tel sentiment, jamais je ne trahirai ainsi les corps, les âmes, la foi, les cités, les sépulcres des Pères, la liberté et tout ce qu'il y a de précieux au monde. Car, à mon avis, la perte de tout cela suivra inévitablement le schisme et notre injustifiable séparation d'avec les Latins. Pourquoi donc irions-nous choisir de préférence tant et de si horribles calamités ? Je vous en conjure, adoptez le parti que je vous conseille, soit tous, s'il est possible, soit au moins le plus grand nombre. Sinon j'en prends à témoin et Dieu et vous-mêmes et nos descendants, que, sans passion et sans fraude, depuis le premier moment jusqu'à cette heure, je n'ai jamais cessé de dire, de conseiller et de procurer ce que je croyais vrai, juste et profitable à l'utilité commune. Quant à vous, comme la volonté est libre, vous ferez ce qu'il vous plaira. Puisse, par la grâce de Dieu, le meilleur parti prévaloir auprès de vous ! Que si, ce qu'à Dieu ne plaise ! le plus mauvais doit l'emporter, je proteste de nouveau devant tout le genre humain, je suis innocent du crime de la séparation, jamais je n'ai pensé qu'on puisse se diviser d'avec les Latins contre toute raison. Car je ne puis me persuader qu'ils n'ont pas une créance vraie et pieuse, et qu'ils ne pensent pas comme les saints de l'Occident et de l'Orient. Je n'ignore pas les calamités et les ruines qui s'ensuivront pour nous et notre nation ; au contraire, je les ai prévues, je les ai prédites et j'ai fait ce qui est en moi pour les prévenir. Si je n'ai pu réussir, ce n'est pas la faute de celui qui parle, mais de ceux qui écoutent.

Quand Bessarion eut terminé, Georges Scholarius présenta aussi trois discours assez prolixes pour exhorter les Grecs à la réunion. Déjà il leur avait adressé une lettre dans le même sens, où il leur faisait des observations assez curieuses. Quelques-uns d'entre vous, je le sais, se sont crus capables de l'emporter sur la science des Latins et de les ramener à leur sentiment. Ce que j'admire dans ces hommes d'ailleurs instruits, c'est qu'ils se soient trompés en ceci à tel point, et cela sachant bien en eux-mêmes qu'ils n'avaient pas trop le talent de persuader, non seulement lorsqu'on les contredirait sur des choses graves, mais même si quelqu'un leur niait que *deux* est le premier des nombres pairs, ou que l'homme soit composé d'un corps et d'une âme ; tandis que les Latins sont exercés dans la dialectique et dans toute espèce de science, particulièrement dans la plus noble de toutes, la théologie, autant qu'il peut être donné au génie de l'homme. — Vous voyez tous avec quelle habileté ils ont défendu leur sentiment ; c'est à tel point que personne, s'il veut être un juge équitable, ne peut y trouver à redire. D'après la parole du Seigneur et même d'après la loi civile, le témoignage ou la décision de deux ou trois hommes termine toute affaire quelconque. Or, les Latins ont produit pour témoins de leur doctrine six principaux docteurs de l'Eglise, dont chacun vaut l'univers entier, parlant d'une manière si précise qu'on les aurait crus les juges de la controverse, ne se bornant point à exprimer nettement le dogme, mais l'appuyant des autorités de l'Ecriture et de raisons nécessaires ; docteurs si nombreux et si vénérables, que nous ne pourrions les regarder d'une manière irrespecteuse, quand même nous le voudrions. A ces docteurs principaux, ils en ont ajouté d'autres, ceux de l'Orient, qui disent la même chose, quoique avec moins de clarté que ceux-là.

Georges Scholarius continue sur le même ton l'éloge des Latins, et dit assez nettement que les Grecs ne leur ont répondu que par une stérile loquacité qui n'allait jamais au but; infériorité qu'il attribue à ce qu'il n'y avait plus d'écoles publiques parmi les Grecs, que l'amour des sciences et des lettres s'y trouvait éteint, et que chacun ne songeait qu'aux besoins de la vie (1).

Après les fêtes de Pâques, le cardinal Julien vint trouver les Grecs, et leur proposa de reprendre les conférences publiques, afin d'éclaircir ce qui pouvait encore avoir besoin d'éclaircissement. Mais l'empereur ni les siens ne voulurent plus de discussions sur la doctrine, en ayant eu assez. On convint de nommer dix personnes de chaque côté, pour chercher ensemble les moyens d'effectuer la réunion. Les commissaires grecs proposèrent d'abord la lettre de saint Maxime, où il est dit que le Saint-Esprit procède du Père *par* le Fils. Mais quand on vint à l'explication de la préposition *par*, il se trouva que les Grecs l'entendaient dans un sens, et les Latins dans un autre. Ils ne purent donc s'accorder.

Pour détruire de plus en plus la principale prévention des Grecs, les Latins leur envoyè-

(1) Mansi, t. XXXI, col. 1065. Labbe, t. XIII, col. 546.

rent successivement jusqu'à deux déclarations, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, non comme de deux principes ou deux causes, mais comme d'un seul principe et d'une seule puissance productive. Les Grecs, de leur côté, envoyèrent une déclaration dans laquelle, sans dire encore textuellement que le Saint-Esprit *procède* du Fils, ils disaient que le Fils *épanche* l'Esprit, *l'épand*, le *fait sourdre* et *jaillir*, que le Saint-Esprit *émane* du Fils, en est *émis* et *épanché*, qu'il en *proflue*. Comme ces paroles pouvaient s'appliquer et à l'émission temporelle du Saint-Esprit dans ses dons, et à la procession éternelle du Saint-Esprit dans sa personne, les Latins demandèrent aux Grecs dans quel sens ils les entendaient. Les Grecs, divisés entre eux, ne voulurent pas donner d'explication.

Il y eut plusieurs allées et venues, plusieurs entretiens particuliers de l'empereur avec le Pape, plusieurs conférences des Grecs entre eux devant le patriarche, qui était habituellement malade. Le Pape demandait qu'on reprît les conférences réciproques pour éclaircir tous les doutes, ou que l'on donnât des explications. L'empereur finit par dire : Je ne suis pas le maître du concile, ni ne veux tyranniser les miens pour les obliger de dire quelque chose. Je ne puis y apporter aucun remède. Eh bien ! dit alors le Pape, permettez donc que votre concile nous réponde. Là-dessus les Grecs allèrent trouver le Pape en son consistoire. Il leur rappela ce qui avait été fait de part et d'autre ; combien de son côté, il y avait mis de zèle et de volonté, et eux de lenteur et d'inconstance ; combien toutefois la réunion était importante et nécessaire. Le métropolitain de la Russie, répondant pour les autres, reconnut la justesse de tout ce qu'avait dit le Saint-Père, mais excusa la lenteur des Grecs sur l'importance de l'affaire à décider.

Le même métropolitain de la Russie, avec ceux de Nicée, de Lacédémone et de Mitylène, alla trouver l'empereur pour le presser de conclure l'union. Tous les quatre lui déclarèrent entre autres : Si Votre Majesté ne se réunit pas, nous nous réunissons.

A ces mots, le prince eut peur, les voyant ainsi séparés des autres. Il convoqua une assemblée, les exhorta tous à l'union. Les Grecs répondirent : Si quelqu'un n'aime pas l'union des églises, qu'il soit anathème, pourvu qu'elle se fasse avec piété. Pressé par tous les autres de prendre la parole, le métropolitain de Russie leur dit : Vous savez, mes frères, que la cause de cette négligence et de ces lenteurs a été notre dissension et notre peu de concorde. Maintenant donc, qu'on lise les livres des saints d'Occident et d'Orient. Etablissons la concordance entre eux, car ils sont d'accord. Car les saints écrivent des choses qui s'accordent, attendu que le Saint-Esprit n'est pas en désaccord avec lui-même, Ils sont saints les uns et les autres, et le même Saint-Esprit a parlé en eux, il faut donc croire que tous ils disent la même chose, et ne sont point en dissentiment. Ne vous semble-t-il point à vous-mêmes que cela soit ainsi ? Ils répondirent : Nous pensons comme vous.

Alors le métropolitain de Nicée leur dit : Si vous pensez que les saints sont d'accord les uns avec les autres, pourquoi ne croyez-vous pas que le Saint-Esprit procède aussi du fils ? Et, commençant par le livre de saint Epiphane, nommé l'*Ancorat*, l'exposition de saint Cyrille sur l'évangile de saint Jean, et les *Trésors* du même Père, il lut un grand nombre de passages entiers, dont les uns disaient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; les autres, qu'il procède des deux ; ceux-là, que l'Esprit a son être du fils ; ceux-ci, qu'il en est épandu, qu'il en proflue.

Après cette lecture, le métropolitain de Mitylène produisit les Pères occidentaux, qui disent évidemment que le Père et le Fils sont un seul et même principe du Saint-Esprit ; que l'Esprit est primordialement du Père, mais aussi de son Fils consubstantiel ; que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils. Tous les assistants lurent ces passages, et ils furent persuadés, et ils s'écrièrent : Jamais nous n'avons vu les saints d'Occident, jamais nous ne les avons lus ; mais maintenant nous les connaissons, nous les avons lus, et nous les recevons. — Si vous les recevez, dit l'empereur, portez-en tous une sentence. — Et tous ils portèrent une décision avec le patriarche, qu'ils recevaient les saints d'Occident, qu'ils tenaient leurs écrits pour vrais et authentiques, et non altérés ; car ils ont été remplis du même Esprit ; en sorte que nécessairement leurs écrits sont vrais et tendent au même but. Cela se passait le jeudi de la Pentecôte, 28 mai 1439.

Le lendemain, ils se réunirent de nouveau, et avant et après dîner ; ils lurent et relurent les paroles des saints, particulièrement des Orientaux, saint Basile, saint Athanase, saint Cyrille en ses *Trésors* et ses livres à Hermias, saint Epiphane, saint Anastase Sinaïte, saint Grégoire de Nysse et saint Jean Damascène, et tous comprirent les dogmes de la vérité. Ce sont les paroles du secrétaire grec, de qui nous tenons tous ces détails et qui paraît avoir été un des métropolitains.

Le jour suivant, samedi, comme on était réuni chez le patriarche avec l'empereur, arriva Georges Scholarius. Il était laïque, mais très savant. L'empereur voulait avoir son opinion sur l'affaire présente. Georges, après avoir rappelé qu'il l'avait déjà fait connaître par plusieurs discours, conclut en ces termes : Voulant donc sanctifier ma langue par la confession de la foi, et attendre la confession de notre Sauveur Jésus-Christ, qu'il promet comme récompense à ceux qui le confessent devant les hommes, je crois d'une pieuse intelligence et confesse, avec les saints d'Orient et d'Occident, qui sont nécessairement d'accord, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; qu'il procède du Père par

le Fils ; qu'il est du Fils, qu'il en est envoyé, qu'il est du Père par le Fils, qu'il est épandu du Fils comme du Père, qu'il est épandu substantiellement de tous deux, qu'il sourd ou jaillit, et autres expressions semblables ; que de tout cela ressort une seule et même vérité, et que le Saint-Esprit reçoit son être du Père et du Fils, comme d'un seul principe et d'un seul producteur, et que le Père et le Fils sont un seul et même principe de l'Esprit-Saint ; qu'il ne s'ensuit pas que le Père et le Fils soient deux principes ni qu'on les confonde en une seule personne, quoique quelques-uns, qui ne peuvent comprendre parfaitement ces choses, y soupçonnent cette conséquence absurde. C'est pourquoi j'accède à ce sentiment et à cette proposition : Que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou du Père par le Fils, comme d'un seul principe et d'une seule cause ; et je dis que cela est très vrai et que les saints d'Occident sont nécessairement d'accord avec ceux d'Orient, autrement il serait impossible de les accorder ; et je soumets à l'anathème ceux qui posent deux principes et ceux qui ne conservent pas intacte la distinction personnelle du Père et du Fils. — Ayant ainsi parlé, Georges Scholarius se retira.

Ceux de l'assemblée, prenant en mains les livres des docteurs orientaux y lurent encore beaucoup de passages. Aussi l'affaire se conclut. On demanda les avis, les sentiments se manifestèrent, la vérité fut proclamée librement. Le patriarche parla le premier, et dit : Ayant entendu les paroles des saints Pères d'Occident et d'Orient, les uns disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, les autres qu'il procède du Père par le Fils, quoique *du Fils* soit le même que *par le Fils*, et *par le Fils*, le même que *du Fils*, nous disons que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils éternellement et substantiellement, comme d'un seul principe ou seule cause, la proposition *par* signifiant ici cause dans la précession du Saint-Esprit. Le patriarche termina ainsi son avis, et reçut les saints d'Occident qui disent que le Saint-Esprit est du Père et du Fils : avertissant, pourvu que nous ne l'ajoutions pas au symbole ; mais, gardant tous nos rites, nous nous unirons à eux. L'empereur se prononça dans le même sens.

Alors Isidore, métropolitain de la Russie, tenant la place du patriarche d'Antioche, dit : Et l'on doit recevoir les paroles des saints d'Occident, et l'Esprit a son être du Fils, et le Père et le Fils sont un même principe de l'Esprit-Saint. Ainsi je m'y accorde, ainsi je professe, ainsi je prêche devant Dieu et devant vous. Bessarion de Nicée opina de même, et fit un discours où il prouva évidemment qu'il est impossible à un chrétien d'obtenir le salut s'il ne confesse que le Saint-Esprit est du Père et du Fils. Ce sont les paroles du secrétaire.

Il y eut quatre prélats opposants : Antoine d'Héraclée, Marc d'Ephèse, Dosithée de Monembasie et Sophrone d'Anchiale. Ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient absolument se persuader que le Fils est cause du Saint-Esprit ni que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe. Au contraire, Dorothée de Mitylène déclara que dès son enfance il avait été opposé aux Latins, comme s'ils enseignaient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme de deux principes et non d'un seul ; mais que, dans le concile, il avait reconnu son erreur et pensait maintenant comme les Latins.

Enfin, dit le secrétaire grec, nous fûmes dix métropolitains pour l'union : ceux de Russie, de Nicée, de Lacédémone, de Mitylène, de Rhodes, de Nicomédie, de Distre, de Ganne, de Drame, de Mélénice. Il y eut de plus le grand syncelle Grégoire, confesseur de l'empereur et vicaire du patriarche d'Alexandrie ; parmi les chefs de monastères, l'abbé Pacôme. Se joignirent ensuite à nous les métropolitains de Cyzique, de Trébisonde, d'Héraclée, de Monembasie ; celui d'Héraclée représentant le patriarche d'Alexandrie, et et celui de Monembasie le patriarche de Jérusalem. Les quatre patriarches d'Orient se trouvaient ainsi d'accord pour la réunion, celui d'Antioche étant représenté par Isidore de Russie.

Celui-ci fut envoyé par l'empereur au Pape pour lui annoncer cette heureuse nouvelle, et lui demander ce qu'il ferait pour leur secours. Le Saint-Père répondit qu'il ferait encore plus qu'il n'avait promis. Il y eut encore quelques allées et venues pour la rédaction définitive de ce qui regardait le Saint-Esprit. Voici la rédaction des Grecs, dont un exemplaire fut envoyé au Pape : « Nous sommes d'accord avec vous ; l'addition que vous avez faite au symbole vient des saints, nous l'approuvons et nous sommes unis à vous, et nous disons que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe et d'une seule cause (1). » Enfin, dit le secrétaire grec, le 8e jour de juin, nous allâmes trouver le Pape, et le priâmes que l'affaire se terminât en sa présence.

On lut donc notre rédaction ou tome, et, Dieu aidant, elle fut approuvée ; et, se levant, ils nous embrassèrent, et ce fut une grande joie parmi nous. Comme c'était l'heure du dîner, le Pape nous dit de revenir ensuite pour entendre la lecture de la rédaction latine. Elle fut également approuvée. En conséquence, tous s'embrassèrent et se baisèrent de nouveau avec tendresse. Le Pape envoya porter cette nouvelle à l'empereur, et tous nous tressaillîmes d'une grande joie.

Le lendemain, les métropolitains de Russie, de Nicée, de Trébisonde et de Mitylène ayant été en députation auprès du Pape, il leur dit : Par la grâce de Dieu nous sommes unis, et nous nous accordons sur le dogme principal,

(1) Mansi, t. XXXI, col. 1002.

et il n'y a plus rien à dire sur cet article. Maintenant éclaircissons encore ce qu'il peut y avoir de doute sur le feu du purgatoire, sur la principauté du premier siège, sur le pain fermenté et azyme, et sur le divin sacrifice. Ensuite l'union se fera sur-le-champ, car le temps presse.

Le patriarche aurait voulu qu'on célébrât sur-le-champ la dernière session, pour y publier le décret d'union entre les deux églises. Il désirait de tout son cœur voir l'accomplissement de ce grand ouvrage avant sa mort, qu'il sentait prochaine. Mais on lui remontra que pour rendre cet ouvrage parfait, il fallait encore éclaircir les autres points ; ce qui ne tarderait guère, attendu qu'on y avait déjà beaucoup travaillé à Ferrare.

L'on s'en occupait donc, lorsque le mardi au soir, 9e de juin, on vint tout à coup dire aux prélats grecs que le patriarche était mort. Ils y accourent tous, et apprennent de ses gens qu'après son souper il était entré, selon sa coutume, dans son cabinet, et qu'ayant pris du papier et un roseau, il se mit à écrire ; sur quoi, ayant été surpris d'un tremblement et d'une grande agitation, il avait expiré. Les prélats, étonnés, lurent ce qu'il avait écrit, et trouvèrent que c'était une dernière confession de foi conçue en ces termes :

« Joseph, par la miséricorde de Dieu, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique. Puisque me voici arrivé à la fin de ma vie, tout prêt à payer la dette commune à tous les hommes, j'écris par la grâce de Dieu très clairement et souscris mon dernier sentiment, que je fais savoir à tous mes chers enfants. Je déclare donc que tout ce que croit et enseigne la sainte Eglise catholique et apostolique de Notre Seigneur Jésus-Christ de l'ancienne Rome, je le crois aussi, et que j'embrasse tous les articles de cette créance. Je confesse que le Pape de l'ancienne Rome est le bienheureux Père des Pères, le Souverain Pontife et le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour rendre certaine la foi des Chrétiens. Je crois aussi le purgatoire des âmes. En foi de quoi j'ai souscrit le 9e de juin l'an 1439, indiction deuxième. »

Le Pape lui fit faire de magnifiques funérailles dans l'église du monastère des Dominicains, où il était logé. Les prélats grecs y officièrent selon leur rite, en présence de l'empereur, de tous les cardinaux et des évêques latins qui honorèrent les obsèques.

Ensuite on s'assembla pour délibérer sur les articles proposés. L'on commença par la question du pain azyme ; sur quoi les Grecs se montrèrent de bonne composition, accordan qu'on pouvait se servir indifféremment de pain levé et de pain azyme, pourvu que ce fût du pain de froment, que le ministre eût reçu l'ordination, et que le lieu dans lequel on célébrait fût consacré. Ce fut Jean de Turrecremata, depuis cardinal, qui parla sur cette question. Il prouva qu'on pouvait consacrer le pain sans levain aussi bien que l'autre, et qu'il était même plus convenable d'en user ainsi, selon la coutume des Latins, parce que Jésus-Christ, comme il fit voir par les textes de l'Evangile, ne s'était servi que d'azymes dans l'institution. Et comme on avait dit au Pape que, selon les Grecs, la forme de ce sacrement n'était pas seulement les paroles de Jésus-Christ, mais encore les prières que le prêtre fait dans la liturgie en invoquant l'Esprit-Saint, le même théologien employa un second discours à montrer, par l'autorité des Pères et par de bonnes raisons, que ce sont les paroles de Jésus-Christ seules qui opèrent cet admirable changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Notre-Seigneur. Le métropolitain de Russie assura que les Grecs étaient en cela de même créance que les Latins, et n'attribuaient qu'aux seules paroles de Jésus-Christ la vertu d'opérer ce changement. L'on convint donc déjà de ces deux articles.

Touchant le purgatoire, on s'en tint à ce qui avait été examiné et accordé dans les conférences de Ferrare, et l'on convint que les âmes des saints avaient obtenu dans les cieux une parfaite récompense en qualité d'âmes ; que celles des pécheurs morts dans l'impénitence étaient punies souverainement ; et que les âmes de ceux qui étaient entre les uns et les autres étaient dans un lieu où elles souffraient, jusqu'à ce qu'elles fussent purifiées ; mais qu'il importait peu d'expliquer le genre de leurs souffrances, si c'est par le feu ou par les ténèbres, par la tempête, ou de quelque autre manière ; que tous les hommes cependant paraîtront au jour du jugement dernier devant le tribunal de Jésus-Christ, avec leurs corps, pour rendre compte de leurs actions.

Il y eut plus de contestations sur la primauté du Pape, non pas de la part des évêques, mais de l'empereur. Quant aux évêques grecs, le secrétaire du concile, l'un d'eux, dit en propres termes : Nous nous assemblâmes tous dans la maison de l'empereur, et examinâmes les propositions des Latins. Toutes les cinq, nous les trouvâmes justes et exactes : la première, de la procession du Saint-Esprit ; la seconde, de l'azyme et du pain fermenté ; la troisième, de la primauté du Pape ; la quatrième, de l'addition ; la cinquième, du purgatoire. Nous pressâmes beaucoup l'empereur, en disant : Nous recevons tout, et qu'on termine l'affaire (1).

L'empereur consentait bien qu'on reconnût la primauté du Pape en général, mais non pas en particulier qu'on pût appeler à lui du jugement de tous les patriarches, ni qu'il eût pouvoir, sans l'empereur et les patriarches, de célébrer les conciles généraux. C'est pourquoi le prince assembla, le 17 juin, les prélats grecs, qui, à l'exception de Marc d'Ephèse, votèrent tous pour l'union. Le diman-

(1) Mansi, t. XXXI, col. 1014 et 1015.

che suivant, ils examinèrent les privilèges du Pape, et les approuvèrent tous, hormis deux points : qu'il ne pourrait convoquer de conciles œcuméniques sans l'empereur et les patriarches, et qu'en cas d'appel du jugement de ceux-ci, il ne pourra pas évoquer la cause à Rome, mais enverra des juges sur les lieux. Le Pape répondit par trois cardinaux : qu'il voulait tous les privilèges de son Eglise, les appellations, régir et gouverner toute l'Eglise du Christ, comme pasteur des brebis ; que, de plus, il avait l'autorité pour célébrer un concile œcuménique quand cela était nécessaire, et que tous les patriarches étaient tenus d'obéir à sa volonté. Tout cela fut prouvé doctement aux Grecs par le provincial des Dominicains.

L'empereur, qui se voyait enlever l'espèce de suprématie que ses prédécesseurs s'étaient arrogée sur l'Eglise, fut sur le point de rompre toute la négociation ; mais les évêques grecs commençaient peut-être à entrevoir la base de leur propre liberté et indépendance dans la liberté et l'indépendance du Pontife romain. Ce qu'il y a de sûr, c'est que peu de jours après ils dressèrent l'article relatif au Pape en ces termes : « Touchant la primauté du Pape, nous confessons qu'il est le Souverain Pontife, l'intendant, le lieutenant et le vicaire du Christ, le pasteur et le docteur de tous les Chrétiens, pour régir et gouverner l'Eglise de Dieu, sauf les privilèges des patriarches d'Orient, savoir de celui de Constantinople, qui est le second après le Pape, ensuite de celui d'Alexandrie, d'Antioche et enfin de Jérusalem. » Ce projet fut agréé par le Pape et les cardinaux, et l'on convint de travailler dès le lendemain à composer le décret de l'union.

On tint plusieurs conférences à cet effet ; car il fallait examiner, peser chaque phrase, chaque mot, chaque particule : enfin le projet ayant été lu, fut approuvé de part et d'autre. On nomma de chaque côté six commissaires pour la rédaction définitive de la bulle. Ils y travaillèrent pendant huit jours avec tant d'application, qu'ils s'assemblaient deux fois le jour. La bulle fut lue dans l'assemblée générale qui se tint le 4 de juillet devant le Pape et l'empereur ; tous l'ayant approuvée d'un commun consentement, on arrêta qu'elle serait solennellement publiée deux jours après dans la dernière session des Latins et des Grecs. On n'y parle point de la forme de la consécration à la messe, attendu que les Grecs protestèrent et en particulier et en public devant le Pape que sur cet article ils n'avaient jamais eu d'autre créance que celle de l'Eglise romaine. De quoi le Pape se déclara satisfait.

En conséquence, le 6 juillet 1439, qui était un lundi, jour de l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul, on célébra la dernière session du concile entre les Grecs et les Latins dans l'église cathédrale de Florence, dans le même ordre qui fut observé à Ferrare, si ce n'est que le trône du Pape, qui devait officier pontificalement, fut mis, selon la coutume, tout près de l'autel. Les magistrats de la république s'y trouvèrent en corps : tous les prélats grecs, aussi bien que les Latins, allèrent, selon leur rang, faire une profonde révérence au Pape et lui baiser la main. La musique de l'empereur chanta le *Veni Creator* d'une manière très suave. Les Grecs remarquèrent et adorèrent avec beaucoup de religion et de respect la messe et toutes les cérémonies de l'Eglise latine. Tout l'office terminé, le Souverain Pontife alla prendre sa place sur son trône auprès de l'autel à droite : l'empereur prit la sienne sur un autre trône à gauche, et plus bas tous les prélats dans leurs sièges, avec leurs ornements pontificaux. Le décret de l'union fut lu, d'abord en latin par le cardinal Julien de Sainte-Sabine, ensuite en grec par Bessarion, métropolitain de Nicée. Il est conçu en ces termes :

« Eugène, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour servir de monument à perpétuité ; du consentement de notre très-cher fils en Jésus-Christ, Jean Paléologue, illustre empereur des Roméens, consentant à ce qui suit ; ainsi que de ceux qui tiennent la place de nos vénérables frères les patriarches, et des autres qui représentent l'église orientale.

« Que les cieux se réjouissent, et que la terre tressaille ! car le mur qui divisait l'église d'Orient et d'Occident vient d'être enlevé : la paix et la concorde est rétablie sur la pierre angulaire, Jésus-Christ, qui des deux peuples n'en a fait qu'un, joignant l'un et l'autre mur par le lien indissoluble de la paix et de la charité ; après le long nuage de la tristesse, après la noire et affligeante obscurité d'une longue division, s'est levée pour tous la sereine splendeur de l'union tant désirée. Qu'elle se réjouisse, l'Eglise notre mère ! ses enfants, jusqu'alors en dissension les uns contre les autres, elle les voit revenus à l'unité et à la paix ; elle qui auparavant pleurait avec tant d'amertume sur leur séparation, qu'elle rende maintenant avec une joie ineffable des actions de grâces au Dieu tout-puissant pour leur merveilleuse concorde. Que tous les fidèles s'en conjouissent par tout l'univers, et que tous ceux qui portent le nom de chrétien en félicitent l'Eglise catholique, leur mère ; car voici que les Pères de l'Occident et de l'Orient, après une si longue période de dissension et de discorde, se sont exposés aux périls de la mer et de la terre, ont surmonté toutes les fatigues, sont venus à saint concile œcuménique avec un joyeux empressement, dans le désir de la sainte union et pour rétablir l'ancienne charité : leur intention n'a pas été frustrée. Après de longues et laborieuses recherches, par la clémence du Saint-Esprit, ils sont enfin parvenus à cette union si désirable et si sainte. Qui donc pourrait au Tout-Puissant rendre des actions de grâces dignes de tels bienfaits? Qui n'admirerait profondément les richesses de la miséricorde divine ! Y a-t-il

un cœur de bronze que la vue de cette clémence infinie n'amollirait pas ? car ce sont là des œuvres tout à fait divines, et non pas des inventions de la fragilité humaine ; il faut donc les recevoir avec la plus profonde vénération, et les reconnaître par de saints cantiques. A vous la louange, à vous la gloire, à vous l'action de grâces, Jésus-Christ, fontaine de miséricorde, qui avez conféré un si grand bien à votre épouse, l'Eglise catholique, et qui, dans notre génération, avez manifesté les miracles de votre tendresse, afin que tous célèbrent vos merveilles.

« Car, assemblés dans ce saint concile œcuménique, les Latins et les Grecs ont donné les uns et les autres tous leurs soins pour discuter, avec toute l'exactitude possible, l'article relatif à la procession du Saint-Esprit. On a produit les témoignages des divines Ecritures, de nombreux passages des saints docteurs de l'Orient et de l'Occident ; les uns disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, les autres qu'il procède du Père par le Fils, les uns et les autres aboutissant au même sens sous des paroles diverses. En effet les Grecs ont assuré qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père, ils n'excluent pas le Fils ; mais, parce qu'il leur semblait que les Latins, en disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, admettaient deux principes et deux spirations, ils se sont abstenus de dire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Les Latins, au contraire, ont assuré que, en disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ils n'ont pas dessein d'exclure le Père, ni de nier qu'il soit la source et le principe de toute divinité, savoir, du Fils et du Saint-Esprit, ni de prétendre que le Fils ne reçoive pas du Père que l'Esprit-Saint procède de lui, ni enfin d'admettre deux principes ou deux spirations : mais qu'ils reconnaissent qu'il n'y a qu'un seul principe et une seule spiration de l'Esprit-Saint, comme ils l'ont toujours tenu. Et comme toutes ces expressions reviennent à un même sens véritable, ils sont enfin convenus, et, d'un consentement unanime, ont fait l'union qui suit, union sainte et chérie de Dieu.

« Au nom de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, ce saint concile universel de Florence approuvant, nous définissons que cette vérité de la foi soit crue et reçue par tous les Chrétiens, et qu'ainsi tous professent que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils, qu'il a son essence et son être subsistant à la fois du Père et du Fils, qu'il procède éternellement de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe et par une seule spiration : déclarant que les saints docteurs et les Pères qui disent que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils n'ont point d'autres sens, et font connaître par là que le Fils est comme le Père, selon les Grecs, la cause, et, selon les Latins, le principe de la subsistance du Saint-Esprit ; et parce que le Père a communiqué à son Fils unique en l'engendrant tout ce qu'a le Père, à l'exception de ce qu'il est Père, cela même que l'Esprit-Saint procède du Fils, le Fils l'a éternellement du Père, par lequel il est aussi éternellement engendré.

« Nous définissons de plus que l'explication de ces paroles : *Et du Fils*, *Filioque*, a été légitimement et avec raison ajoutée au symbole pour éclaircir la vérité et par une nécessité alors imminente.

« Nous définissons aussi que le corps de Jésus-Christ est véritablement consacré dans le pain de froment, qu'il soit azyme ou levé, et que les prêtres doivent se servir de l'un et de l'autre, chacun selon l'usage de son église, soit occidentale, soit orientale.

« Que les âmes de ceux qui, vraiment pénitents, sont morts dans la charité de Dieu, avant d'avoir fait de dignes fruits de pénitence pour expier leurs péchés de commission ou d'omission, sont purifiées après leur mort par les peines du purgatoire, et qu'elles sont soulagées de ces peines par les suffrages des fidèles vivants, comme sont le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes, les autres œuvres de piété que les fidèles ont coutume de faire pour les autres fidèles, suivant les règles de l'Eglise ; et que les âmes de ceux qui n'ont point péché depuis leur baptême, ou celles qui, ayant contracté la tâche du péché, en ont été purifiées dans leur corps ou après en être sorties, comme nous venons de dire, entrent aussitôt dans le ciel et voient clairement le Dieu un et trine, comme il est, les uns plus parfaitement que les autres, selon la diversité de leurs mérites : mais que les âmes de ceux qui décèdent dans un péché actuel mortel, ou dans le seul péché originel, descendent aussitôt en enfer, toutefois pour y être punies de peines inégales.

« Nous définissons encore que le Saint-Siège apostolique et le Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, qu'il est le véritable vicaire du Christ et le chef de toute l'Eglise, le Père et le docteur de tous les Chrétiens : qu'à lui a été donnée, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans le bienheureux Pierre, une pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, comme cela est *aussi* (1) contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons. Renouvelons en outre l'ordre des autres patriarches marqués dans les canons, en sorte que celui de Constantinople soit le second après le très saint Pontife romain, le troisième celui d'Alexandrie, le quatrième celui d'Antioche, et le cinquième celui de Jérusalem, sauf, bien entendu, tous leurs privilèges et leurs droits.

« Donné à Florence, dans la session publique du concile, célébrée solennellement dans la grande église, l'an de l'incarnation

(1) La particule *aussi, etiam*, καὶ, se trouve dans les textes grec et latin.

du Seigneur 1439, le jour avant les nones de juillet (c'est le 6), de notre pontificat l'année neuvième. Moi Eugène, évêque de l'Eglise catholique, j'ai souscrit en définissant ainsi : *Seigneur, vous êtes mon aide et mon protecteur; ne m'abandonnez pas, ô mon Dieu !* » Ces paroles des psaumes étaient la devise du pape Eugène IV.

Viennent ensuite les souscriptions de huit cardinaux, qui mettent simplement : J'ai souscrit aux définitions précédentes. Le premier est le bienheureux Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix. Après les cardinaux, on voit les souscriptions de l'empereur Jean Paléologue, de son confesseur Georges, protosyncelle ; d'Isidore, métropolitain de Kiow et de toute la Russie ; des métropolitains d'Héraclée, de Monembasie, de Cyzique, de Trébisonde, de Nicomédie, de Lacédémone, de Mitylène, d'Amasée, de Rhodes et des Cyclades, de Distre, de Ganne, de Mélénice, de Drame. Nous remarquons en particulier la souscription d'Ignace, métropolitain de Tornovo, capitale de la Bulgarie, et celle de Damien, métropolitain de la Moldavie et de la Valachie, et, de plus, député de celui de Sébaste. On voit aussi beaucoup d'évêques latins, entre autres huit évêques de France. Mais les actes observent que toutes les souscriptions n'y sont pas, attendu que beaucoup s'en allèrent à la fin de la dernière session, et avant qu'on vînt à souscrire. On lit dans un ancien manuscrit que les patriarches et métropolitains de Grèce, de Trébisonde, d'Ibérie et de Russie, qui souscrivirent au décret d'union, furent au nombre de quarante. Enfin, dans ce moment solennel, l'empereur de Constantinople, les nobles grecs, les ambassadeurs de Trébisonde, ceux du roi des Ibériens, les archevêques et évêques russes, ainsi que tous les autres, qui étaient au nombre de cinq cents, s'approchèrent du Pape en fléchissant le genou suivant la coutume, et lui baisèrent les mains (1).

Eugène IV envoya aussitôt le décret de la foi et de l'union par toute la terre. Philothée, patriarche d'Alexandrie, reçut des lettres du Pape par le nonce Albert, Frère Mineur ; au même temps, il reçut de Constantinople des lettres tout à fait conformes de l'empereur et de ses propres vicaires. Il ressentit une grande joie de cette heureuse union, répondit au Pape une lettre affectueuse, où il l'appelle la pierre de la foi, le chef de toutes les églises chrétiennes, le Pape de la grande Rome, le protecteur des autres patriarches. D'après une résolution qu'il a prise avec les évêques et les clercs de sa communion en Egypte, on fera mémoire de Sa Sainteté au sacrifice de la messe avant les autres patriarches, comme cela est ordonné par les saints canons. Le patriarche d'Alexandrie écrivit en même temps à Constantinople, et à l'empereur et à quelques prélats, que si quelqu'un ne reçoit pas ce qui a été décrété et défini dans le concile, il doit être tenu pour tyran et hérétique, et privé de la communion de l'Eglise universelle (2).

Dès le lendemain de la session solennelle, Eugène IV adressa une lettre circulaire, avec le décret d'union, à tous les princes, prélats, universités de la chrétienté, pour leur notifier que la longue dissension entre les Eglises orientale et occidentale venait de finir après quatre cent cinquante ans ; que, défrayés par l'Eglise romaine, étaient venus au concile œcuménique l'empereur Jean Paléologue, le patriarche Joseph de Constantinople, les députés des autres patriarches, les ambassadeurs de l'empereur de Trébisonde, ceux des Ibériens, des Russes et des Valaques. Après des discussions approfondies, les Grecs comme les Latins ont professé que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; ils ont reconnu aussi avec reconnaissance la souveraine autorité de l'Eglise romaine et du Saint-Siège apostolique, que quelques-uns s'efforcent malignement d'opprimer. Une joie nouvelle, c'est que, d'un jour à l'autre, doivent arriver les Arméniens, prêts à se soumettre à l'Eglise romaine. En conséquence, le Pape ordonne de faire des prières et des processions publiques, tant pour remercier Dieu du bien déjà fait que pour attirer ses grâces sur ce qui est encore à faire. La lettre est du 7 juillet 1439 (3).

Peu après arrivèrent effectivement à Florence quatre députés de Constantin, patriarche des Arméniens, à qui le pape Eugène avait annoncé le concile comme à tous les autres ; ils furent suivis successivement des envoyés du patriarche des Jacobites, de l'empereur d'Ethiopie, des Syriens, des Maronites, des Chaldéens, qui tous venaient demander d'être reçus à la communion de l'Eglise romaine.

Lorsque les Grecs prirent congé du Pape, il leur accorda beaucoup plus qu'il ne leur avait promis. L'empereur Jean Paléologue partit de Florence le 26 août, accompagné de trois cardinaux et d'un grand nombre de prélats qui le conduisirent jusqu'aux frontières de la république. Arrivé à Venise le 6 septembre, il s'y embarqua le 11 octobre, avec son frère et leur suite, pour retourner à Constantinople, où ils n'arrivèrent que le premier jour de février de l'année suivante 1440.

Le 18 décembre 1439, dans le concile même de Florence, le pape Eugène IV fit une promotion de dix-sept cardinaux. Le premier fut le célèbre Bessarion, natif de Trébisonde ; après avoir étudié à Constantinople, il se fit moine suivant la règle de saint Basile, et passa vingt ans dans un monastère du Péloponèse, occupé de l'étude des belles-lettres qu'il joignit à celle de la théologie. Le philosophe Gémistus Pléthon fut un de ses maîtres. Tiré de sa retraite et devenu archevêque de Nicée, il assista comme tel au concile de Florence, où il se distingua également par son éloquence et par sa doctrine. Fixé en Italie

(1) Labbe, t. XIII, col. 1172. — (2) *Ibid.* col. 1173 — (3) *Ibid.*, t. XIII, col. 1181 et seq.

par sa dignité de cardinal-prêtre du titre des Saints-Apôtres, Bessarion ne s'écarta point de la vie simple et studieuse qu'il menait dans son couvent du Péloponèse. Sa maison était le rendez-vous de tous ceux qui cultivaient les lettres ou qui les aimaient. Quand il sortait, on voyait dans son cortège Argyropule, Philelphe, Le Pogge, Valla, Théodore Gaza, Georges de Trébisonde, Calderino. Il obtint la confiance et l'amitié de plusieurs Papes. Nicolas V le nomma archevêque de Siponto, et cardinal-évêque de Frascati. Pie II lui conféra le titre de patriarche de Constantinople. A la mort de Nicolas V et de Paul II, Bessarion fut sur le point d'être nommé Pape lui-même, tant il était universellement aimé et estimé.

Le second cardinal de la promotion de Florence fut Isidore, natif de Thessalonique, aussi moine de Saint-Basile et abbé de Saint-Démétrius à Constantinople, puis archevêque de Kiow et métropolitain de toute la Russie. Nous avons vu quelle sagesse il montra au concile œcuménique dans l'affaire de la réunion. Il fut cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcellin et Saint-Pierre, ensuite évêque de Sabine, et enfin patriarche de Constantinople.

Parmi les quinze autres cardinaux, il y avait cinq Italiens, trois Français, deux Anglais, un Hongrois, un Allemand, un Portugais, un Polonais, Sbinco, l'évêque de Cracovie, que nous avons vu à la fois le censeur et l'ami du roi Ladislas Jagellon ; enfin un Espagnol, le fameux docteur de Turrecremata, ainsi nommé du lieu de sa naissance. Il était de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fort zélé pour la discipline régulière et pour l'autorité du Pape, qu'il soutint avec autant de courage que de doctrine contre les excès du conciliabule de Bâle.

Le Pape, entouré des cardinaux, est comme Moïse entouré des septante-deux sénateurs qui, d'après l'ordre de Dieu, lui aidaient à gouverner, non telle ou telle tribu, mais tout le peuple d'Israël. Les cardinaux aident au Pape à gouverner, non telle église particulière ou tel peuple chrétien, mais toutes les églises, tous les peuples, toute l'humanité chrétienne, toute l'Eglise universelle. Dès les premiers siècles, au temps de saint Cyprien, pendant la vacance du Saint-Siège, nous les avons vus, sous le nom de prêtres ou de clergé de Rome, non seulement gouverner l'Eglise romaine, mais tracer des règles de conduite aux autres églises durant la persécution. Appliqués ainsi au gouvernement de l'Eglise universelle, il n'est pas étonnant qu'ils aient la préséance sur ceux qui gouvernent les églises particulières. C'est ce que le pape Eugène fit entendre à l'archevêque de Cantorbéry.

Moïse vit s'élever contre lui la faction, le conciliabule de Coré, Dathan et Abiron ; Coré était le chef d'une des principales familles de Lévi. Eugène IV voyait s'élever contre lui une faction, les prélats du conciliabule de Bâle : un cardinal égaré se trouvait à leur tête. Nous avons vu à Constance une des trois obédiences dans lesquelles l'Eglise était alors divisée, pour sortir enfin du schisme déplorable entre trois Papes douteux, poser en principe que toute personne, fût-elle de dignité papale, est tenue d'obéir au concile général dans ce qui regarde la foi et l'extirpation dudit schisme. Sur quoi il y a deux questions :

1° Cet article est-il réellement du concile de Constance, ou simplement d'une de ses fractions, l'obédience de Jean XXIII ? 2° Cet article ne se restreint-il pas lui même à un temps de schisme, à des Papes douteux, et n'est-il pas inapplicable à un temps d'unité, à un Pape certain, reconnu de toute l'Eglise ? — Or, les quelques prélats de Bâle décidèrent que cet article était du concile général de Constance, et même une vérité de foi ; que c'était également une vérité de foi ; que cet article s'appliquait non seulement à un temps de schisme, à un Pape douteux, mais à un temps d'unité, à un Pape certain, notamment à Eugène IV. — En conséquence, les quelques prélats de Bâle citèrent Eugène IV comme hérétique, le déclarèrent suspens, le déposèrent comme autrefois Dioscore déposa saint Léon, et le remplacèrent par un antipape ; et cela dans le moment même où il réconciliait à l'Eglise les divers peuples de l'Orient. Eugène IV ne pouvait se taire à de pareilles énormités. Par une bulle du 4 septembre 1439, avec l'approbation du concile œcuménique de Florence, il condamna les susdites propositions, entendues dans le mauvais sens des prélats de Bâle, sens que les faits démontrent contraire à l'Ecriture sainte, aux saints Pères, au sens même du concile de Constance ; il condamne et réprouve ces propositions comme impies et scandaleuses, comme tendant manifestement à déchirer l'Eglise, à confondre tout l'ordre ecclésiastique et toute principauté chrétienne ; il les condamne et les réprouve avec tout ce qui peut s'ensuivre (1).

C'est ici une chose à remarquer par tous les catholiques, mais surtout par les théologiens. L'interprétation donnée par les prélats de Bâle au décret de Constance touchant la supériorité du concile général sur le Pape a été condamnée et réprouvée par le concile œcuménique de Florence, comme impie, scandaleuse et subversive de tout ordre et de tout gouvernement ecclésiastique. Cette condamnation, prononcée si solennellement par un Pape et un concile général, mérite une attention sérieuse.

Les députés de Constantin, patriarche des Arméniens, arrivèrent à Florence au mois de

(1) Ipsasque propositiones superius descriptas, juxta pravum ipsorum Basileensium intellectum... tanquam impias et scandalosas... ipso sacro approbante concilio damnamus et reprobamus. Labbe, t. XIII, col. 1190.

septembre 1439, avant le départ des Grecs : ils étaient quatre, un évêque, nommé Joachim et trois docteurs nommés Sarchis, Marc et Thomas. Après avoir présenté leurs hommages au Pape, ils allèrent trouver l'empereur, lui exposèrent leur dessein de se réunir à l'Eglise catholique, le suppliant de leur prêter pour cela son aide et ses conseils. L'empereur Paléologue répondit que leur dessein lui plaisait fort, qu'il verrait avec grand plaisir leur accession à la foi orthodoxe et à l'Eglise catholique : Je prie Dieu de diriger à bonne fin votre réunion. Si elle se fait, je vous serai en aide partout où vous aurez besoin de moi. Ainsi parla l'empereur grec avant son départ (1). C'était bien approuver d'avance la réunion des Arméniens avec l'Eglise romaine. D'ailleurs tous les Grecs ne partirent point avec l'empereur. Bessarion, métropolitain de Nicée, Isidore, métropolitain de toute la Russie, devenus cardinaux quelque temps après, continuèrent à siéger dans le concile de Florence.

Dans ses lettres de créance, le patriarche des Arméniens disait qu'il envoyait ses députés au concile pour rétablir la paix, la charité et l'union, comme elle était jadis entre le pape saint Sylvestre et saint Grégoire, l'Illuminateur, entre l'empereur Constantin et Tiridate, roi d'Arménie. Les lettres sont du 25 juillet 1438.

Quand elles eurent été présentées au concile, le Souverain Pontife, avec l'approbation du concile même, désigna trois cardinaux avec plusieurs docteurs pour conférer avec les Arméniens. Les cardinaux étaient l'évêque d'Ostie, le cardinal de Sainte-Croix, autrement le bienheureux Nicolas Albergati, et le cardinal de Sainte-Sabine, autrement le cardinal Julien. Les conférences eurent lieu presque tous les jours sur les matières touchant lesquelles les Arméniens étaient dans l'erreur ou dans le doute. Ces diverses questions ayant été éclaircies par l'Ecriture, la tradition et les Pères, le pape Eugène IV, avec l'approbation du saint concile, résuma le tout dans un décret qui fut publié le 22 novembre, en la session vingt-sept.

Le vicaire du Christ invite tous les Chrétiens à bénir le Seigneur, qui, après neuf cents ans et plus, venait d'ôter de son Eglise une autre pierre de division, par la réunion de la puissante nation des Arméniens ; réunion effectuée peu après celle des Grecs, et qui en augmentait la joie. Puissent les autres nations suivre leur exemple ! Les Arméniens sont d'autant plus dignes d'éloge, qu'à peine invités par le successeur de saint Pierre à venir au concile œcuménique, ils ont député des personnages respectables, avec ordre de recevoir tout ce que l'Esprit-Saint inspirerait au saint concile. Pour que cette heureuse union persévère à jamais sans aucun nuage, le Pape donne aux Arméniens, du consentement de leurs députés, et avec l'approbation de ce saint concile de Florence, un abrégé de la foi orthodoxe, que l'Eglise romaine professe, sur les articles qui avaient été l'objet des conférences.

1° On leur présente le symbole dressé au concile général de Constantinople avec l'addition que le Saint-Esprit procède aussi du Fils, en statuant qu'on le chanterait ainsi dans les églises arméniennes.

2° On leur propose la définition du concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, renouvelée dans le cinquième et le sixième, touchant les deux natures de Jésus-Christ dans une seule personne. On rappelle dans le même article la condamnation de ceux qui niaient la divinité du Saint-Esprit, et l'économie du mystère de l'incarnation du Verbe, si excellemment développée dans les lettres synodales de saint Cyrille d'Alexandrie et de saint Léon le Grand à Flavien.

3° On expose le dogme touchant les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ, défini dans le sixième concile général.

4° On déclare qu'il faut recevoir non seulement les trois premiers conciles généraux auxquels les Arméniens avaient créance, mais encore tous les autres conciles œcuméniques, célébrés légitimement par l'autorité du Pontife romain. De plus, qu'il fallait honorer comme un grand saint le pape Léon, qui avait été la colonne de la vraie foi.

5° Qu'il y a sept sacrements de la nouvelle loi, savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Ils diffèrent de ceux de la loi ancienne en ce qu'ils confèrent la grâce que ceux-là ne faisaient que signifier. Trois choses les constituent, la matière, la forme et le ministre qui les confère dans l'intention de faire ce que fait l'Eglise. Le baptême, la confirmation et l'ordre ne se réitèrent point, parce qu'ils impriment dans l'âme un caractère indélébile ; au lieu que les quatre autres, n'en imprimant point, peuvent être réitérés. Ensuite on expose la doctrine de l'Eglise romaine touchant les choses qui constituent chacun de ces sacrements, le ministre qui les confère et les effets qu'ils produisent.

6° On propose le symbole de saint Athanase *Quicumque*, comme une règle de foi.

7° On fait admettre et recevoir le décret de l'union avec les Grecs, promulgué *dans ce saint concile œcuménique de Florence*.

8° On fixe aux Arméniens les jours auxquels ils célébreront la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, de la Nativité de saint Jean-Baptiste, de la Nativité de notre Sauveur, de la Circoncision, de l'Epiphanie, et de la Purification de la Mère de Dieu, qui sont les mêmes jours auxquels l'Eglise romaine les célèbre.

Après l'explication de toutes ces choses, les députés des Arméniens, tant en leur nom qu'au nom de leur patriarche et de tous les prélats et les peuples soumis à sa juridiction, reçurent avec toute l'affection et la soumission possible ce très salutaire décret synodal, avec

(1) Labbe, t. XIII, col. 1191.

tous ses chapitres, déclarations, définitions, règlements, ordonnances et statuts ainsi que toute la doctrine qu'il contient et qu'enseignent le Saint-Siège apostolique et l'Eglise romaine. Ils reconnurent aussi les docteurs et les saints Pères que l'Eglise romaine reconnaît, rejetant et condamnant les personnes et la doctrine que la même Eglise rejette et condamne, et professant, au nom et en la qualité susdite, que, comme vrais enfants d'obéissance, ils avaient une entière soumission pour les règlements et les ordonnances de Siège apostolique. Ce décret fut promulgué solennellement à Florence dans la session synodale du 22 novembre 1439, l'an neuf du pontificat d'Eugène (1).

Certains auteurs ont avancé que ce décret de l'union des Arméniens avec l'Eglise romaine n'avait pas l'autorité d'un concile œcuménique, qui, selon eux, ne subsistait plus à Florence après le départ des Grecs ; mais, comme nous avons vu, tous les Grecs ne s'en allèrent pas. Ensuite, à qui doit-on s'en rapporter, ou à ces écrivains, ou au Pape même qui présidait à ce concile, et qui déclare en termes exprès : Que le concile auquel ont été envoyés ces députés des Arméniens est le même concile où il les avait invités, pour y apprendre et recevoir tout ce que le Saint-Esprit y inspirerait ; que son décret est approuvé par ce même concile, et fait du consentement de ces députés ; que le décret d'union avec les Grecs a été publié dans ce même concile œcuménique de Florence qu'il célèbre encore actuellement (2).

L'autorité de ces particuliers doit-elle prévaloir à celle d'un Souverain Pontife et de ce saint concile, qui se regarde comme œcuménique (3) ? Doit-elle prévaloir à celle du cardinal-légat présidant au concile de Trente, qui déclara dans une congrégation générale, tenue le 26 février 1547, que ceux qui s'imaginent que le concile de Florence avait été fini par l'union des Grecs avec l'Eglise romaine se trompaient, puisqu'il avait encore duré longtemps après, savoir, pendant près de trois ans, jusqu'en 1442, où il fut transféré à Rome ; que la chose résulte clairement de plusieurs constitutions publiées dans l'entre-temps, lesquelles sont rapportées dans les actes du concile, et dont Augustin Patrice, chanoine de Sienne, fait mention dans le sommaire du concile de Bâle (4).

On demandera peut-être pourquoi certains auteurs ont essayé de révoquer en doute l'œcuménicité du concile de Florence depuis le départ de l'empereur grec ? En voici peut-être la raison : Depuis cette époque, le concile de Florence condamna les actes schismatiques du conciliabule de Bâle, ainsi que ses doctrines impies et scandaleuses. Or certains auteurs ressentent pour les prélats récalcitrants de Bâle et leur principe de rébellion une tendresse de famille qui ne leur permet pas de supporter qu'on en dise du mal. Donc le concile de Florence qui les condamne, eux et leurs doctrines, ne peut pas être un concile œcuménique. Tel est, croyons-nous, le mot de l'énigme.

Dans la session publique du 22 mars 1440, avec l'approbation du même concile de Florence, et après avoir observé les délais de droit, le pape Eugène IV condamna l'antipape de Ripaille, le déclarant schismatique et hérétique, avec monitions à ses électeurs, fauteurs et adhérents que, si dans quarante jours ils ne venaient à résipiscence et ne recouraient aux grâces du Saint-Siège, ils encourraient, sans autre jugement, les peines ordonnées par le droit contre les hérétiques, schismatiques et criminels de lèse-majesté (5).

Tandis que les prélats factieux de Bâle scandalisaient l'Eglise par leur schisme, les peuples les plus lointains continuaient à venir la consoler par leur soumission. Le 26 avril 1441, le pape Eugène IV annonça au concile de Florence que les ambassadeurs du roi d'Ethiopie étaient près d'arriver au concile œcuménique pour y recevoir la foi orthodoxe. En même temps, pour donner au concile encore plus d'autorité, et pour plusieurs autres raisons, avec l'approbation du concile même, il lui indiqua la translation à Rome, pour y continuer dans l'église de Latran quinze jours après qu'on y serait arrivé (6).

Au mois d'août de la même année 1441, les ambassadeurs d'Ethiopie arrivèrent à Florence. Ils étaient deux : André, abbé de Saint-Antoine en Egypte, et Pierre, diacre. Ils venaient au nom de Jean, patriarche des Jacobites, et de Constantin Zaré-Jacob, empereur d'Ethiopie. Ils demandaient, au nom de ce patriarche et de cet empereur, ainsi que des peuples de leur dépendance, d'être reçus dans la communion du Saint-Siège et de l'Eglise romaine (7).

La lettre de créance écrite par le patriarche commence par ces paroles : Jean, humble serviteur des serviteurs de Jésus-Christ, ministre du siège de saint Marc, c'est-à-dire d'Alexandrie la grande et de toute l'Egypte, de la Libye, de l'Ethiopie, de la Pentapole occidentale et de tous les peuples instruits par les prédications de l'apôtre saint Marc ; je dis humble par mes péchés, dont je demande le pardon et l'absolution au Seigneur. Je me prosterne jusqu'à terre devant vous, très-saint Père, vous, la perfection du sacerdoce, le très bon pasteur, le prince de l'honneur et de la sainteté, le très pieux conducteur de ceux qui marchent dans la voie de ce pèlerinage, vous qui, par vos soins et votre sainteté,

(1) Labbe, t. XIII. — (2) Decretum unionis cum Græcis consummatæ pridem in hoc sacro œcumenico Florentino concilio promulgatum. *Decret. Eugen. IV. ad Arm. post initium.* — (3) Sacro approbante concilio. — (4) Labbe, t. XIII, col. 1203. Sommier, *Hist. dogmatique du Saint-Siège*, t. VI. — (5) Labbe, t. XIII, col. 1584. — (6) Raynald. 1441. n. 2, avec la note de Mansi, qui est importante. — (7) Labbe, t. XIII, col. 1218.

montrez aux autres le chemin du salut ; seigneur Eugène, pape de la grande ville de Rome, pasteur apostolique de toutes les églises chrétiennes, unique prince des premiers sièges, des Pères et des prêtres de Jésus-Christ, et médecin des âmes malades. »

Les lettres du Pape pour rappeler au concile ont été apportées en Egypte par le nonce Albert ; elles ont été lues devant tout le clergé et le peuple avec une satisfaction inexprimable ; ce fut comme une fête solennelle : on pleurait de joie. Le patriarche a reçu, comme venus du ciel, les présents que Sa Sainteté daignait lui envoyer. Le nonce Albert et le député André, abbé de Saint-Antoine, ont charge de communiquer de vive voix au Saint-Père, soit en particulier, soit en public, bien des choses qui ne sont pas écrites. La lettre est datée du Caire, le 12 septembre, l'an du monde six mille neuf cent quarante, l'an onze cent cinquante-sept depuis le temps des martyrs, suivant les Jacobites, et l'an de l'incarnation du Seigneur, 1440 (1).

Le 31 août, dans une congrégation générale du concile, présidée par Eugène IV, le légat du patriarche des Jacobites, et en même temps ambassadeur de l'empereur d'Ethiopie, parla en ces termes : « Quand je considère votre haute majesté et ma bassesse, très-saint Père, j'éprouve une telle frayeur, que, si je fais quelque faute dans le peu que je vais dire, je vous supplie de me le pardonner ; car rien autre que la terreur peut me saisir, moi qui suis un homme ; poussière et cendre, je parle devant vous qui êtes un dieu sur la terre. En effet, sur la terre, vous êtes Dieu, vous êtes le Christ et son vicaire ; vous êtes le successeur de Pierre, et le père, et le chef, et le docteur de l'Eglise universelle, à qui ont été données les clefs pour fermer et ouvrir le paradis à qui vous voudrez. Vous êtes le prince des rois, et le plus grand des maîtres. Lorsque je considère ces choses et autres semblables, je tremble d'adresser la parole à Votre Sainteté, surtout quand je jette les yeux non seulement sur votre puissance, mais sur la sagesse des Latins, qui, depuis l'origine et constamment, s'étant appliqués à l'étude des choses divines et de la doctrine de Jésus-Christ, tiennent et croient encore maintenant ce que leur ont transmis dès le commencement les bienheureux princes des apôtres, Pierre et Paul.

« Quant aux églises, qui, privées de cette sagesse et de cette discipline, n'ont pas gardé les premiers fondements, et se sont séparées de la mère et maîtresse, l'Eglise romaine, Dieu les a livrées en opprobre aux nations et en rapine aux infidèles, comme on peut le voir évidemment dans les Grecs et les Arméniens, et pareillement en nous, Ethiopiens jacobites, depuis que nous avons été séparés de vous l'an neuf cent. Mais une chose nous console et tempère notre tristesse par l'espérance, c'est que celui qui vous a donné de réunir à l'unité de la foi catholique les Grecs et les Arméniens, et qui vous a inspiré de nous inviter à la même union, par votre très cher fils Albert, de l'ordre des Mineurs ; ce même Dieu de bonté, notre Dieu, nous accordera la grâce d'avoir avec vous la même pensée et les mêmes sentiments dans l'Eglise catholique de Dieu : ce qui certainement s'accomplira. Moi, comme vous voyez, déjà appesanti par l'âge, je suis parti de chez moi pour parvenir, à travers bien des périls sur terre et sur mer, aux pieds et en présence de Votre Sainteté, comme indigne représentant de mon patriarche, ainsi que vous verrez dans ses lettres de créance, et que pourra certifier le même frère Albert, qui a subi avec moi bien des dangers et des travaux pour cette très sainte union de la foi chrétienne (2). »

Voilà comme parlait au concile de Florence le député du patriarche des Jacobites et de l'empereur d'Ethiopie. On ne peut rien de plus humble, de plus touchant, rien surtout de plus profondément juste sur le sort des nations chrétiennes qui se séparent du centre de l'unité. Mais qu'il est admirable de voir la haute, la religieuse idée que les nations les plus lointaines conservent du Pontife romain, du successeur de saint Pierre, du vicaire de Jésus-Christ !

Le 2 septembre de la même année 1441, parurent au concile œcuménique de Florence d'autres députés éthiopiens. Ils venaient de la part de l'abbé Nicodème, préposé par l'empereur d'Ethiopie à tous les Ethiopiens établis à Jérusalem. Voici comme ces députés parlèrent au pape Eugène IV dans la congrégation publique de ce jour :

« Tous les hommes qui arrivent en votre présence, très-saint Père, doivent de grandes actions de grâces à Dieu de ce qu'il les rend dignes de voir en vous le Christ sur la terre, conversant parmi les hommes pécheurs. Mais nous, nés en Ethiopie, nous devons beaucoup plus que toute autre nation bénir le Seigneur, qui nous a donné de contempler présentement votre sainte foi. Premièrement, nous croyons que personne ne vient ici de plus loin que nous, qui habitons non seulement à l'extrémité de l'univers, mais presque hors de l'univers même, en Ethiopie.

« En second lieu, sans vouloir offenser les autres nations, nous ne croyons pas qu'il y en ait une qui révère le Pontife romain avec plus de foi et de dévotion. Cela se sait chez nous par expérience, à tel point que, retournant dans notre patrie, nous sommes obligés de craindre les applaudissements et les réjouissances de nos gens et du peuple qui viendront à notre rencontre ; car toujours on l'a observé pour ceux qui viennent de la présence du Pontife romain, le peuple en foule, de tout sexe et de tout âge, leur baise les pieds et s'efforce d'arracher quelque lam-

(1) Labbe, col. 1201. — (2) *Ibid.*, t. XIII, col. 1202 et 1203.

beau de leurs vêtements pour des reliques. D'où l'on peut comprendre quelle idée nos compatriotes ont de la sainteté du Pontife romain.

« En troisième lieu, notre allégresse doit être accueillie avec une joie d'autant plus grande, que nous croyons notre empire plus grand qu'un autre. Maintenant encore, cent rois sont soumis à notre empire. De plus, une partie non médiocre de notre gloire, c'est la reine de Saba, qui, sur la renommée de la sagesse de Salomon, vint à Jérusalem, tout comme nous, qui sommes beaucoup moins que la reine de Saba, nous sommes venus à vous, qui êtes beaucoup plus que Salomon. Enfin, c'est de notre nation que furent la reine Candace et l'eunuque que baptisa Philippe, l'apôtre de Notre-Seigneur. En considération de ces grandes choses, vous qui êtes le plus grand parmi les grands, vous nous accorderez, quoique nous soyons petits, la grâce de nous regarder comme nous en avons la confiance.

« La dernière raison, et la principale, pourquoi nous nous réjouissons d'être arrivés, la voici. Il est reconnu par les effets mêmes, il est devenu manifeste au monde, que tous ceux qui se sont éloignés de vous et de l'Eglise romaine sont tombés complètement. Cependant, parmi les églises qu'on voit s'être éloignées de l'Eglise romaine, la nôtre est demeurée forte, puissante et libre. De quoi les sages diront qu'il n'y a pas d'autre cause, sinon que la séparation et la rébellion des autres églises a été volontaire ; de là leurs peuples ont été livrés à la servitude et à l'extermination. Mais notre intermission et notre éloignement de votre Siège ne viennent pas de perfidie ni de légèreté, mais plutôt de la distance des pays et des périls du voyage, et aussi de la négligence des Pontifes romains, vos prédécesseurs, attendu qu'on ne se souvient pas parmi nos gens que nul pasteur, avant vous, ait eu la sollicitude de visiter tant de brebis de Jésus-Christ ; car la renommée porte chez nous qu'il y a huit cents ans qu'aucun Pontife romain ait eu attention de nous saluer, ne fût-ce que par un seul mot. Le comble de votre gloire et de notre joie est donc que vous seul, et le premier, vous ayez à cœur d'unir notre empereur et notre nation à la foi catholique et à vous-même, par les soins de votre assemblée et de notre abbé Nicodème, votre serviteur à Jérusalem, qui se recommande, lui et ses fils à Votre Sainteté, au mandement de laquelle il est prêt à entreprendre des travaux quelconques pour avoir et conclure cette très sainte union. Ce qu'il vous assure avant tout, c'est que l'empereur d'Ethiopie n'a rien sur la terre de plus à cœur que de s'unir à l'Eglise romaine et de se mettre à vos pieds sacrés, tant est grand auprès de lui le nom romain et la foi des Latins, que Jésus-Christ veuille augmenter et conserver avec vous dans les siècles des siècles ! Amen (1) ! »

Dans ce discours de l'ambassadeur d'Ethiopie au pape Eugène IV, présidant le concile œcuménique de Florence, il y a surtout une chose qui mérite d'être considérée avec une profonde attention par les premiers pasteurs de l'Eglise. Une des nations les plus lointaines, l'Ethiopie, se plaint que depuis des siècles les Pontifes romains ne l'ont ni visitée ni saluée par leurs lettres ou leurs légats. Au jugement de Dieu, qui est l'histoire éternelle, c'est là un reproche formidable aux Papes, aux cardinaux, aux autres personnages qui, pour des intérêts de nation ou de famille, et non de l'Eglise universelle, ont amené la transmigration du Saint-Siège de Rome en France, puis le grand schisme d'Occident, puis les scènes scandaleuses de Bâle, préparant les voies à la révolte de Luther et de Calvin, et faisant oublier, assises à l'ombre de la mort, tant de nations qui, comme la Chine, la Tartarie, l'Inde, avaient commencé d'ouvrir les yeux à la lumière. Dans le dernier jour, le souverain Juge dira : J'ai été malade, j'ai été en prison, et vous n'êtes pas venus me visiter ; car, en vérité, je vous le dis, chaque fois que vous négligez de faire une de ces choses au dernier de mes frères, c'est à moi que vous l'avez refusée. Si le Christ parle ainsi à qui l'oublie, le néglige, le délaisse dans un individu, que dira-t-il à qui l'oublie, le néglige, le délaisse dans une paroisse, dans un diocèse, dans une nation entière ? — Un jugement très dur est réservé à ceux qui président (2).

Les lettres de créance de l'abbé Nicodème à ses députés portent cette inscription : « Au nom de la sainte Trinité. Ces lettres sont envoyées de Jérusalem par Nicodème, abbé sur la nation des Ethiopiens, pour être données au grand Père de la ville de Rome, Eugène, chef de tous les sièges. Paix à vous et à tout votre Siège, paix à Votre Grandeur, qui êtes assis sur le Siège des apôtres Pierre et Paul, Siège dont la splendeur illumine le monde ! Quelque part de l'univers que je sois, je me prosterne devant vous ; non pas moi seul, mais tous les patriarches et tous les évêques, les rois et les empereurs s'inclinent devant vous.

Nicodème a ressenti la plus vive joie à l'arrivée du nonce apostolique. Il se rendrait en personne au concile, n'était la crainte des Sarrasins, auxquels il importait de cacher une pareille démarche. Il assure le Pape de toute la bonne volonté du roi d'Ethiopie. Il envoie ses députés en cachette des Sarrasins et du patriarche des Jacobites, de peur qu'ils ne vinssent à contrecarrer l'affaire de l'union. Les députés viennent, non pour disputer avec le Pape de la vérité de la foi, mais pour acquiescer à ses décisions ; car vous êtes le grand soleil et la vraie splendeur de la création, et nul ne trouverait facilement dans le

(1) Labbe, t. XIII, col. 1214. — (2) Judicium durissimum iis qui præsunt fiet.

monde une lumière préférable au soleil. Qui donc, s'il n'est insensé et ignorant, pourra ou voudra disputer avec vous, lorsque l'univers entier connaît la sagesse immense et antique des Latins, et que, d'après l'Evangile, le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni le serviteur au-dessus de son seigneur (1) ?

Ainsi, dans le même temps et à l'insu l'une de l'autre, deux députations éthiopiennes arrivèrent au Pape, l'une de Jérusalem, l'autre du Caire. Le patriarche des Jacobites, dont Nicodème se défiait, l'avait prévenu dans la bonne œuvre. Le patriarche, dans sa lettre de créance, ne parle que d'André, abbé de Saint-Antoine. Les actes du concile et le Pape, dans une de ses lettres, parlent encore du diacre Pierre. Il est possible que ce dernier fût le chef de la députation venue de Jérusalem. Quant à l'empereur ou roi d'Ethiopie, son nom propre était Constantin ; Zaré ou Zarah-Jacob, c'est-à-dire fils de Jacob, était un nom de famille. Ce Jacob, suivant les Ethiopiens, était le fils de Salomon et de la reine de Saba, duquel descendaient les rois d'Ethiopie.

A peine arrivés à Florence, les ambassadeurs éthiopiens, André et Pierre, témoignèrent un grand désir de faire le pèlerinage de Rome, pour y vénérer les reliques des saints, en particulier l'image du Sauveur qu'on appelait la sainte Véronique. Pour récompenser leur filiale dévotion, le Pape manda aux chanoines de Saint-Pierre de leur faire voir même ce qu'il n'était pas permis de montrer dans les temps ordinaires (2). C'était au mois d'octobre 1441.

Le Pape avait nommé des commissaires pour conférer avec ces députés touchant les points de la religion dont ils ne convenaient pas avec l'Eglise romaine. Après une discussion suffisante, il fit un décret qui fut publié, *avec l'approbation du saint concile œcuménique de Florence* (3), dans la session du 4 février 1442, sur ce que les Jacobites devaient croire et rejeter touchant les articles suivants : De la très-sainte Trinité et des erreurs des anciens hérétiques à son sujet ; de la création du monde ; des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont Dieu même est le seul auteur, et de la condamnation des manichéens, qui en ont des sentiments contraires ; de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, de sa passion, de la rédemption du genre humain, et de la proscription des hérésies contraires ; de l'usage des observances légales, et du temps de leur durée ; du choix des viandes, de la réception des conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et des hérésies qu'ils ont rejetées, généralement *tous les conciles universels légitimement assemblés, célébrés et confirmés par l'autorité du Pontife romain, et particulièrement ce saint concile de Florence ;* des paroles de la consécration eucharistique, et de la qualité du pain qui doit être employé pour ce sacrement; du mariage et qu'il peut être successivement réitéré, pourvu qu'il n'y ait point d'empêchement canonique.

Le décret ayant été lu solennellement en latin et en arabe, le député des Jacobites, nommé Jacobin dans le texte, ajouta cette déclaration : « très-saint Père, seigneur Eugène, Souverain Pontife de la sainte Eglise romaine et universelle, vrai vicaire du Christ et successeur du bienheureux Pierre, et vous, très-saint concile universel de Florence, tout ce saint décret qui vient d'être lu en votre présence, avec les saints décrets de l'union des Grecs et des Arméniens qui y sont insérés, moi André, humble abbé de Saint-Antoine, député du révérend Père, le seigneur Jean, patriarche des Jacobites, ayant eu dudit décret pendant plusieurs jours une pleine connaissance et instruction, je reconnais et confesse que tout le contenu de ce décret est conforme à la vérité divine et catholique. En conséquence, au nom dudit seigneur patriarche, au nom de tous les Jacobites et au mien, comme Votre Sainteté en est témoin, je reçois et accepte avec toute la dévotion et la révérence possibles le très salutaire décret synodal, avec tout ce qu'il renferme, et enfin tout ce que croient et enseignent le Saint-Siège apostolique et l'Eglise romaine. Je reçois avec respect les docteurs et les saints Pères que l'Eglise romaine reçoit ; je réprouve et condamne les personnes et les choses qu'elle réprouve et condamne, promettant, au nom que dessus, que le patriarche, les Jacobites et moi-même, comme vrais fils de l'obéissance, nous obéirons fidèlement et toujours aux règlements et aux ordres de Votre Sainteté et du Siège apostolique (4). » Le décret est signé du Pape et de douze cardinaux, dont le dixième est le cardinal grec Bessarion de Trébisonde.

Dans ce décret, il n'est nommément question que des Jacobites. Quant à la réponse directe au roi d'Ethiopie, que le Pape avait remise à Rome pour plus de solennité, elle ne se retrouve pas jusqu'à présent.

Après l'ambassade des Ethiopiens et des Jacobites, il en vint à Rome une autre des peuples qui habitaient entre le Tigre et l'Euphrate, dans la Mésopotamie, l'ancien pays d'Aram, patrie d'Abraham et de Sarah. La foi de l'Eglise romaine y était si renommée, que, l'an 1444, Ignace, patriarche des Syriens, en son nom et en celui de toute sa nation, envoya l'archevêque Abdala d'Edesse en ambassade à Rome au concile de Latran, pour demander humblement au Pape la règle de foi que professait l'Eglise romaine. Eugène IV nomma des prélats du concile pour conférer avec cet archevêque touchant la créance du patriarche et des peuples dont il était l'envoyé. Leur foi et leur morale furent trouvées saines et pures, excepté les articles de la procession

(1) Labbe, t. XIII, col. 1215. — (2) *Ibid.*, col. 1217. — (3) Sacro approbante œcumenico concilio Florentino. Labbe, t. XIII, col. 1205. — (4) *Ibid.*, col. 1212.

du Saint-Esprit, des deux natures et des deux opérations qu'on doit reconnaître en Jésus-Christ. Cet envoyé ayant été pleinement instruit de ce qu'il fallait croire à cet égard, témoigna qu'il était prêt à recevoir, tant en son nom qu'en celui du patriarche et des nations qui lui étaient soumises, tous les points de foi et de doctrine qui lui seraient proposés par le Pape avec l'approbation du saint concile. Sur quoi Eugène IV fit dresser la formule suivante, qui fut publiée dans la trente-unième session : « Que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils ; qu'il a son essence et son être subsistant du Père et du Fils ensemble, et qu'il procède éternellement de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe et par une seule spiration. Que Notre-Seigneur est parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, et qu'on doit reconnaître en lui deux natures sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation ; qu'il n'est point partagé en deux personnes, mais qu'il est un seul et même Fils de Dieu et de l'homme. Que, dans le même Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, il y a deux opérations naturelles, indivisibles, inconvertibles, inséparables, inconfusibles, comme aussi deux volontés naturelles, une divine, l'autre humaine, qui ne sont point contraires ; mais que l'humaine est soumise à la divine. » L'archevêque d'Edesse reçut avec la même soumission les décrets d'union avec les Grecs, les Arméniens et les Jacobites, publiés dans le saint concile œcuménique de Florence (1).

Après cette réunion des peuples de la Mésopotamie, Eugène IV envoya l'archevêque André de Colosse en Orient et en Chypre pour confirmer les Grecs, les Arméniens et les Jacobites dans la foi qu'ils venaient de recevoir de l'Eglise, et pour ramener les Chaldéens et les Maronites des erreurs de Nestorius et de Macaire d'Antioche, dont ils étaient infectés. Les Chaldéens disaient, avec le premier de ces hérésiarques, que Jésus-Christ était homme seulement, et par conséquent que la sainte Vierge ne devait pas être appelée mère de Dieu. Des Maronites, sectateurs du second, reconnaissaient Jésus-Christ pour vrai Dieu et vrai homme ; mais ils n'admettaient en lui qu'une volonté et une opération, qui était la divine.

Par la grâce de Dieu, l'archevêque de Colosse réussit dans son entreprise : il parvint à désabuser de ces erreurs Timothée, métropolitain des Chaldéens, et Elie, évêque des Maronites en Chypre. Tous les deux, avec les prélats et les peuples qui leur étaient soumis, reçurent publiquement la foi romaine. Les Chaldéens envoyèrent à Rome leur métropolitain Timothée ; Elie, évêque des Maronites, y envoya un nommé Isaac, pour y faire, au nom de leur clergé et de leurs peuples, profession solennelle de la foi catholique en présence du Pape. Ils le firent l'un et l'autre, au commencement du mois d'août 1445, dans une congrégation du saint concile œcuménique de Latran. Eugène IV en dressa une bulle datée du jour même (2).

La même année 1445, le Pape écrivit à Thomas, roi de Bosnie, l'ancienne Dardanie, pour le féliciter de sa persévérance dans la foi catholique, et lui accorder certains privilèges. Au mois d'octobre 1442, un ambassadeur de Bosnie était venu trouver le Pape, et abjurer en sa présence, au nom du roi et de la nation, toutes les erreurs des Manichéens. Depuis ce temps, le roi s'appliquait avec zèle à purger son royaume de toute hérésie (3).

Outre la joie spirituelle que ressentait Eugène IV du retour de tant de peuples au sein de l'Eglise, il espérait encore par ce moyen sauver l'empire de Constantinople contre les Turcs, et récupérer la Terre-Sainte. Il faisait pour cet effet d'incroyables efforts, au milieu de difficultés sans nombre. Nous verrons plus tard comme l'incurable division des Grecs rendit inutiles les efforts du pape Eugène et de ses successeurs, et attira enfin sur Constantinople et sur la nation grecque les derniers malheurs.

Un même esprit d'insubordination s'était répandu de Bâle, comme d'une autre Byzance, sur les peuples de l'Occident. Mais ces peuples n'étaient pas ces Grecs irrémédiablement abâtardis : leur bon sens répugna au schisme.

Le duc Philippe Visconti de Milan avait d'abord fait la guerre à Eugène IV, en qualité, disait-il, de vicaire du concile de Bâle en Italie. Philippe était gendre d'Amédée de Savoie, devenu l'antipape de Ripaille. Cependant Philippe rejette l'antipape, son beau-père, avec toutes ses promesses, et se réconcilie avec Eugène IV (4). Alphonse V, roi d'Aragon, le même qui prolongea tant le schisme de Pierre de Lune, fut encore l'instigateur du schisme de Bâle. Son motif et sa règle, c'était l'intérêt politique. Il voulut s'assurer le royaume de Naples contre René d'Anjou, favorisé par Eugène IV. Il marchande en même temps avec le Pape et l'antipape : en 1443, il obtient ou extorque du premier d'être reconnu et confirmé dans le royaume de Naples, qui, étant un fief de l'Eglise romaine, était alors dévolu au Saint-Siège par la mort de Jeanne II, décédée en 1435 sans héritier direct (5). La Sardaigne et la Corse étaient également des fiefs de l'Eglise romaine, tenus ordinairement par les rois d'Aragon, que plus d'une fois nous avons vus en rendre hommage au Pape de leur temps. En 1444, les principaux habitants de la Corse, poussés à bout par ceux qui la tyrannisaient

(1) Labbe, t. XIII, col 1222 et seq. — (2) *Ibid.*, col. 1225 et seq. — (3) Raynald, 1445, n. 23 ; 1445. n. 2, avec la note de Mansi. Martène, *Vet. mon.* t. 1, col. 1592. — (4) Rayn. 1435, n. 10 ; 1539, n. 19 ; 1440, n. 7 ; 1444, n. 12. — (5) Voir son nom dans l'*Index* de Raynald, an 1424 et suivantes.

depuis plusieurs années, demandèrent et obtinrent de rentrer sous le gouvernement immédiat du Saint-Siège. Eugène IV y envoya un gouverneur pontifical en 1444 et en 1447 (1).

Les royaumes de Castille et de Léon, de Navarre, de Portugal, d'Ecosse, d'Angleterre, de Norwège, de Suède, de Danemark et de Pologne restèrent toujours fidèles au Pape légitime.

La France reconnut toujours Eugène IV. Mais comme l'assemblée de Bâle était composée en grande partie de docteurs français, le roi Charles VII s'efforçait de le réconcilier avec le Pape. N'y ayant pu réussir, il tint une assemblée à Bourges, au mois de juillet 1438, où il assista lui-même avec le dauphin, son fils, depuis Louis XI, plusieurs princes du sang, et d'autres seigneurs, avec un grand nombre d'évêques et de docteurs. Les députés du pape Eugène IV et ceux des prélats de Bâle y furent entendus les uns après les autres. Le résultat de cette assemblée de Bourges fut une ordonnance en vingt-trois articles que l'on nomma pragmatique sanction d'un nom introduit sous les anciens empereurs.

On y adopta, quelquefois avec des modifications, la plupart des décrets de Bâle, entre autres le premier, conçu en ces termes : « Les conciles généraux seront célébrés tous les dix ans, et le Pape, de l'avis du concile finissant, doit désigner le lieu de l'autre concile, lequel ne pourra être changé que pour de grandes raisons et par le conseil des cardinaux. Quant à l'autorité du concile général, on renouvelle les décrets publiés à Constance, par lesquels il est dit que le concile général tient sa puissance immédiatement de Jésus-Christ ; que toute personne, même de dignité papale, y est soumise en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres ; et que tous y doivent obéir, même le Pape, qui est punissable s'il y contrevient. En conséquence, le concile de Bâle définit qu'il est légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, et que personne, pas même le Pape, ne peut le dissoudre, le transférer, ni le proroger, sans le consentement des Pères de ce concile. »

Les autres articles se réduisent principalement aux propositions suivantes : Les élections canoniques seront observées, et le Pape ne pourra plus réserver les évêchés et les autres bénéfices électifs. Les grâces expectatives seront abolies, les gradués seront préférés aux autres dans la collation des bénéfices ; et, pour cet effet, ils feront insinuer leurs degrés pendant le carême. Toutes les causes ecclésiastiques des provinces à quatre journées de Rome seront terminées dans le lieu même, hors les causes majeures et celles des églises qui dépendent immédiatement du Saint-Siège. Dans les appels, on gardera l'ordre des tribunaux. Jamais on n'appellera au Pape sans passer auparavant par le tribunal intermédiaire. Si quelqu'un, se croyant lésé par un tribunal immédiatement sujet au Pape, porte son appel au Saint-Siège, le Pape nommera des juges sur les lieux mêmes, à moins qu'il n'y ait de grandes raisons d'évoquer tout à fait la cause à Rome. Les appellations frivoles sont punies. On règle la célébration de l'office divin, et on défend les spectacles dans les églises. On défend le concubinage, surtout aux clercs. On réprime l'abus des censures ecclésiastiques, et on déclare que personne n'est obligé d'éviter les excommuniés, s'ils ne sont nommément dénoncés, ou bien que la censure ne soit si notoire qu'on ne puisse ni la nier ni l'excuser. Voilà les principales matières de la pragmatique sanction de Bourges. Elle fut enregistrée au parlement de Paris, le 13 juillet de l'année suivante 1439 ; mais le roi en ordonna l'exécution du jour même de sa date, 7 juillet 1438.

La pragmatique sanction de Bourges avait un petit défaut, elle était radicalement nulle : car tout contrat est nul qui n'est point consenti par les deux parties contractantes. Or, la pragmatique était un contrat entre les églises de France et le Pape pour régler les rapports mutuels de part et d'autre. Le consentement du Pape y était donc absolument nécessaire, d'autant plus qu'il était le supérieur ; car, dût-on admettre qu'un concile général est supérieur au Pape, l'assemblée de Bourges n'était certainement pas un concile général. Aussi le premier usage qu'elle fit de sa pragmatique fut d'y manquer, et heureusement. Dans ses premiers articles, elle avait reconnu le concile de Bâle pour œcuménique et pour supérieur au pape Eugène IV, avec obligation à toute personne d'obéir à ses décrets. Or, l'année suivante 1439, le concile de Bâle dépose Eugène IV, et lui substitue Félix V, avec obligation à toute personne, sous peine d'anathème, de rejeter le premier et de se soumettre au second. Cependant la France ne fait ni l'un ni l'autre ; elle continue à reconnaître Eugène IV, et se moque du Pape de Ripaille et de Bâle, comme elle le déclara dans une assemblée de Bourges en 1440. C'est qu'au-dessus de certaines lois que les hommes écrivent sur des chiffons de papier, avec une plume d'oie et la liqueur noire, ils portent en eux-mêmes une autre loi écrite de la main de Dieu, et qui est le bon sens. Heureuses les nations qui ne s'écartent jamais de cette loi vivante et commune, ou qui du moins savent y revenir promptement !

Donc, le 2 septembre 1440, dans la nouvelle assemblée de Bourges, le roi Charles VII publia une déclaration par laquelle il ordonnait à tous ses sujets d'obéir au pape Eugène, avec défense de reconnaître un autre pape, ou de répandre dans le public aucunes lettres ou expéditions portant le nom de quelque autre

(1) Raynald, 1444, n. 11 ; 1447, n. 12. — (2) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XLVII.

que ce fût qui prétendrait au pontificat. Cependant Monsieur de Savoie, car ainsi Charles VII appelait-il l'antipape, lui était uni par les liens du sang. Cette déclaration du roi et de l'assemblée de Bourges fut religieusement observée dans toute la France, excepté dans l'université de Paris, où l'on se déclara assez ouvertement pour l'antipape. La raison en est fort simple : les docteurs de Paris dominaient dans la cohue de Bâle, l'antipape était de leur fabrique, leurs confrères de Paris ne pouvaient manquer de le reconnaître.

Quant au roi Charles VII, sur la fin de l'année **1441**, il envoya une ambassade au pape Eugène pour demander la convocation d'un concile général qui pût terminer les troubles de la chrétienté. L'orateur principal fut l'évêque de Meaux, Pierre de Versailles, auparavant évêque de Digne, et originairement religieux de l'abbaye de Saint-Denis. Il eut son audience en plein consistoire, le 16 décembre, et il parla au Pape en ces termes :

« Le roi très-chrétien, notre maître, implore votre assistance, très-saint Père, ou plutôt c'est tout le peuple fidèle qui vous adresse ces paroles de l'Ecriture : *Soyez notre chef et notre prince.* Non que personne doute parmi nous que vous n'ayez la principauté dans l'Eglise ; car nous savons que l'état de l'Eglise a été constitué monarchique par Jésus-Christ même; mais nous vous demandons d'être *notre prince* par les fonctions du zèle et par les attentions. Nous vous prions de gouverner sagement la barque de saint Pierre, au milieu des tempêtes dont elle est agitée.

« Les princes de l'Eglise, très-saint Père, ne doivent pas ressembler à ceux des nations. Ceux-ci n'ont souvent d'autre règle de gouvernement que leur propre volonté ; au contraire, les princes de l'Eglise doivent tempérer l'usage de leur autorité ; et c'est pour cela que les saints Pères ont établi des lois et des canons. Or, voici la source des maux qui affligent l'Eglise. Il y a deux extrémités : l'une consiste à exercer l'autorité ecclésiastique, comme les princes des nations qui exercent la leur, sans règle et sans mesure ; l'autre est l'entreprise de ceux qui, pour corriger ces abus, ont voulu anéantir l'autorité, qui ont nié que la puissance suprême réside dans l'Eglise, qui ont attribué cette puissance à la multitude, qui ont changé tout l'ordre ecclésiastique en détruisant la monarchie que Dieu y a placée, pour y substituer la démocratie ou l'aristocratie, qui en sont venus, non seulement sous le rapport du chef, mais encore sous celui de la doctrine jusqu'à causer un schisme exécrable parmi les fidèles.

« Ces considérations, très-saint Père, ont touché le roi très-chrétien ; et, pour éteindre ces deux extrémités, il a résolu de solliciter la convocation d'un concile général. Celui de Bâle a poussé trop loin la seconde extrémité quand il s'est efforcé d'éteindre la vérité sur la puissance suprême dans un seul. Celui de Florence, que vous tenez actuellement, a bien éclairci cette vérité, comme on le voit dans le décret pour les Grecs ; mais il n'a rien déterminé pour tempérer l'usage de cette puissance. C'est ce qui a fait que plusieurs le croient trop voisin de la première extrémité. Un troisième pourra donc prendre le juste milieu, et remettre tout dans l'ordre.

« On me dira, sans doute, qu'il n'est plus besoin de conciles généraux ; qu'on en a assez tenu jusqu'ici ; que l'Eglise romaine suffit pour terminer toutes les controverses ; qu'un prince ne confie pas volontiers ses droits à la multitude ; qu'on s'expose encore, par la convocation d'un concile, aux mouvements qui ont agité l'assemblée de Bâle : mais, pour répondre à cela, il suffit de jeter les yeux sur l'état présent de l'Eglise. Il doit y avoir dans vous, très-saint Père, dans tous les autres prélats, deux sortes d'autorités : l'une de puissance et d'institution divine, l'autre de confiance auprès des peuples et de bonne réputation. La première, quoiqu'elle ne puisse vous manquer, a besoin toutefois d'être relevée par la seconde, et vous obtiendrez celle-ci au moyen d'un concile général, non tel qu'il est à Bâle, mais tel que le roi très chrétien le demande, c'est-à-dire un concile qui soit célébré par votre ordre, et qui soit réglé selon les décrets des saints Pères. Une telle assemblée ne sera point une multitude confuse ; et votre puissance monarchique, qui vient du ciel, qui est attestée par l'Evangile, qui est reconnue des saints et de l'Eglise universelle, ne sera exposée à aucun danger. »

L'orateur montre ensuite combien il est dangereux de refuser la convocation de ce concile ; il s'étend fort au long sur les entreprises des prélats de Bâle, qu'il condamne très vivement jusqu'à dire, que, d'après leur pratique et leurs maximes, il n'y a plus de paix possible dans l'Eglise, et qu'un très grand nombre se demandent si ce schisme ne serait pas cette grande apostasie dont parle saint Paul aux Thessaloniciens, et qui doit ouvrir la porte à l'antechrist. Il termine toute sa harangue par cette déclaration : « J'ai voulu dire tout ceci en public, très-saint Père, pour vous faire connaître les droites intentions du roi, mon maître, dans l'affaire présente ; il ne s'attache point à la chair et au sang, mais il écoute la voix du Père céleste : d'où il apprend à vous reconnaître et à vous révérer comme le Souverain Pontife, le chef de tous les Chrétiens, le vicaire de Jésus-Christ, conformément à la doctrine des saints et de toute l'Eglise ; et parce qu'il voit que ces vérités s'obscurcissent aujourd'hui, il demande la célébration d'un concile général. En quoi il manifeste également sa justice et sa piété.

« Quant à votre personne, très-saint Père, il a pour vous des sentiments qui passent les bornes de l'amour filial ordinaire. Il parle toujours de vous avec considération ; il n'aime pas que d'autres se permettent d'en parler autrement ; il conçoit de vous les espérances les plus favorables ; il compte que, après avoir

réconcilié tous les Orientaux à l'Eglise romaine, vous rétablirez aussi les affaires de l'Occident (1). »

Certes, ce discours fait honneur au bon sens de la France. Malgré les intrigues des docteurs universitaires, le roi et l'épiscopat remarquèrent bientôt et nettement la tendance révolutionnaire et anarchique de Bâle. Quant à régler amiablement le rapport des églises de France avec le Saint-Siége, pour remédier à certains abus, la chose n'était pas malaisée ; il aurait suffi d'envoyer à Florence quelques évêques de plus, comme l'évêque de Meaux : tout se serait arrangé bien vite, à la satisfaction de tout le monde, et l'exemple de la France aurait entraîné le reste de l'Occident. Mais vouloir un troisième concile, n'était plus de la même sagesse. Aussi le Pape n'eut-il garde d'y consentir.

En 1444, Eugène IV créa général et grand gonfalonier de l'Eglise romaine le dauphin de France, qui fut depuis le roi Louis XI, lui assignant quinze mille florins de pension à prendre chaque année sur la chambre apostolique. Le dauphin fit effectivement une expédition jusqu'aux portes de Bâle, où il battit un corps de Suisses et répandit la consternation parmi ceux qui se trouvaient encore au prétendu concile (2). Cette expédition fut suivie d'une longue trêve entre la France et l'Angleterre ; événement qu'on regarda comme le prélude d'une bonne paix. Pour obtenir de Dieu ce bien si nécessaire et si désiré, il y eut à Paris des fêtes publiques, entre autres une procession solennelle où l'on porta toutes les reliques de la ville (3).

Au mois de novembre 1446, le roi Charles VII, étant à Tours, fit avec son conseil un projet d'accommodement entre les deux partis qui divisaient l'Eglise : il portait que toutes les censures publiées de part et d'autre seraient révoquées ; que le pape Eugène serait reconnu de tous comme avant le schisme ; que Monsieur de Savoie, appelé Félix dans son obédience, renoncerait à la papauté ; qu'on lui conserverait le plus haut rang dans l'Eglise après la personne du Pape, et que ses partisans seraient maintenus aussi dans leurs dignités, grades et bénéfices (4).

L'empire d'Allemagne travaillait à peu près dans le même sens. Il était demeuré vacant par le décès de Sigismond, qui mourut le 8 décembre 1437. Sigismond eut pour successeur Albert d'Autriche, son gendre, qui fut élu roi des Romains le 20 mars 1438. Le pape Eugène, ayant appris son élection, lui écrivit de Ferrare pour l'en féliciter, l'exhortant à protéger l'Eglise, particulièrement le Saint-Siége, et lui promettant le secours de Dieu s'il lui était fidèle. Albert II n'eut point assez d'énergie pour le bien. Le 23 avril de l'année suivante, le Pape lui écrivit de Florence : Dans la réponse que j'ai reçue de votre part, je vois que vous craignez de n'être plus en état d'apaiser le trouble que nous voyons dans l'Eglise, si vous témoignez incliner à un parti plus qu'à un autre. Nous croyons que votre intention est bonne, voulant ainsi paraître neutre ; mais ce n'est pas le moyen de détourner le péril dont l'Eglise est menacée : au contraire, c'est donner lieu à la pernicieuse doctrine contre l'autorité du Saint-Siége et l'unité de l'Eglise, que quelques-uns veulent troubler, sous prétexte de la réformation qu'ils ont toujours eue en horreur. Si leurs efforts ne sont réprimés, ils ouvrent une large porte à la désunion de l'Eglise, à la sédition des peuples et au renversement de tout ordre politique. Or, vous n'ignorez pas ce que vous avez à faire, comme premier défenseur du Saint-Siége et de toute l'Eglise. Dans une autre lettre du 4 juillet, le Pape le presse de nouveau, lui promettant de la part de Dieu la paix et la victoire s'il vient au secours de son Eglise. Albert demeura sourd aux prières du Pontife, quoique facilement il eût pu dissiper l'assemblée séditieuse de Bâle ; il essaya aussi faiblement que vainement, dans une diète de Nuremberg, de rétablir la paix entre les deux partis : aussi ne mérita-t-il point la protection du ciel ; il marcha contre les Turcs, revint sans gloire, et mourut dans peu, savoir, le 27 octobre de la même année 1439 (5).

Frédéric d'Autriche, son cousin paternel, fut reconnu roi des Romains le 21 mars de l'année suivante. Il fut élu à l'unanimité dans une diète de Francfort, qui, ce jour-là même, fit une protestation portant en substance :

« Nous, princes électeurs du saint empire romain, faisant attention à ce qui nous fut hier proposé par Antoine, évêque d'Urbin, de la part de notre Saint-Père le pape Eugène IV, et ensuite par le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Palerme et l'évêque de Varmie, au nom du saint concile de Bâle, avons trouvé que leurs propositions tendent à des fins contraires. Le Pape prétend que le concile n'est point légitime et ne lui défère aucune autorité. Au contraire, le concile de Bâle n'attribue au Pape aucun exercice de ses fonctions. On publie tous les jours dans nos diocèses et nos provinces des édits et des procédures contraires du Pape et du concile ; ce qui nous fait craindre que cette division ne s'étende jusqu'aux chefs des deux puissances de l'empire et du sacerdoce, et que les deux, étant brisées, ne se puissent secourir l'une l'autre.

« Nous craignons aussi que l'élection d'un roi des Romains, que nous allons faire, ne soit annulée, sous prétexte de quelque censure. Pour prévenir ces dangers et conserver l'union, nous protestons, avant toutes choses, que, par ce que nous disons maintenant et pourrons faire à l'avenir, nous ne voulons point nous retirer de l'obéissance et du respect dus au Saint-Siége apostolique et à l'E-

(1) Raynald. 1441, n. 9. — (2) Raynald. 1444, n. 13. — (3) *Journal de Charles VII.* — (4) *Spicileg.*, t. IV, p. 321. Jean Chartier, p. 229. — (5) Raynald. 1439, n. 22, 23 et 39.

glise de Rome. Mais, assemblés pour l'élection d'un roi des Romains, nous ne devons nous en détourner pour penser à autre chose, suivant l'ordonnance de l'empereur Charles IV. Nous ne pouvons donc tenir compte des censures que le Pape et le concile publient l'un contre l'autre. C'est pourquoi nous demeurons en suspens, sans paraître favoriser un parti plus que l'autre, et nous maintiendrons dans nos diocèses et nos provinces les juridictions des ordinaires, sous la souveraine puissance du Pape ou du concile, jusqu'à ce que nous ayons élu un roi des Romains avec lequel nous puissions traiter des moyens les plus convenables pour l'union entre le Pape et le concile de Bâle (1). »

Tel fut l'acte de neutralité des princes de l'empire, daté de Francfort, le 21e de mars 1440. Cette neutralité consistait, non pas à ne reconnaître ni l'un ni l'autre, du Pape et du concile, mais à les reconnaître l'un et l'autre, toutefois avec une différence notable.

Il se tint deux diètes en Allemagne, l'une à Mayence, l'autre à Francfort, pour concilier les deux partis. Les Bâlois y avaient leurs députés, le Pape ses légats. Dans toutes les occasions, ceux-ci eurent l'avantage sur leurs adversaires ; en sorte qu'à Mayence, les députés des Bâlois furent la risée des princes de l'empire, qui ne voulurent plus les écouter, après avoir entendu avec de grands applaudissements les légats d'Eugène (2).

Ces députés ne réussirent pas mieux à Francfort, où l'empereur Frédéric III était présent. Ils dirent tout ce qu'ils purent en faveur de leur concile, de la déposition d'Eugène et de l'exaltation de Félix. Mais les légats d'Eugène, ayant parlé à leur tour, firent connaître qu'on ne devait point écouter des gens condamnés ; que les fruits de l'assemblée de Bâle étaient le schisme, la division et l'abomination dans l'Eglise de Dieu ; qu'au contraire, le concile de Florence avait produit l'union et la conversion des Grecs, des Arméniens, des Jacobites et des Ibériens ; et par conséquent qu'il fallait rejeter les Bâlois avec leur idole, et recevoir et honorer le pape Eugène comme le vrai vicaire de Jésus-Christ.

Cependant l'Allemagne persista encore dans la neutralité, mais avec cette différence que les ambassadeurs de l'empire, qui furent envoyés auprès d'Eugène, eurent ordre de l'honorer comme le vrai Pontife romain, de le prier d'excuser si le roi et les princes demeuraient si longtemps neutres, et de demander à Sa Sainteté la tenue d'un autre concile non douteux en Allemagne, comme l'unique moyen d'établir la paix dans l'Eglise. Au contraire, ceux qui furent envoyés à Bâle eurent défense de rendre aucun hommage de Pape à l'antipape Amédée, avec lequel ils devaient seulement traiter par la médiation de quelques personnes tierces. (3).

Le Pape répondit aux ambassadeurs de l'empire : Il est surprenant que le roi des Romains et les princes demandassent un concile général non douteux, pendant que lui-même, Souverain Pontife, en célébrait un par son autorité apostolique et du consentement de tous les patriarches de l'univers chrétien ; concile général que l'on ne pouvait regarder comme douteux sans combattre la foi catholique et résister à l'ordre de Dieu. Ceux qui étaient dans cette erreur devaient se faire instruire, rejeter les sentiments perfides et insensés des Bâlois, et recevoir la doctrine du Siège apostolique. Il n'y avait qu'à s'adresser à ce concile œcuménique, célébré par un grand concours de prélats, pour être éclairci de ses doutes, si l'on en avait. Cependant, pour obliger le roi des Romains et les princes, sitôt que lui, pape Eugène, serait arrivé à Rome, où il avait transféré ce même concile dans l'église de Latran, il y convoquerait un plus grand nombre de prélats, avec lesquels il verrait s'il était expédient d'en assembler un autre, et quels seraient ceux qu'on y appellerait ou qu'on exclurait. En attendant, il enverra ses légats en Allemagne pour en traiter avec le roi et les princes ; encore qu'il ne lui parût pas qu'on pût rien négocier de bon avec eux s'ils ne quittaient la neutralité, chose inouïe à la foi chrétienne, et s'ils ne rentraient sous l'obédience du Siège apostolique ; ce qui était l'unique moyen de donner la paix à l'Eglise. Moyennant cela, il concourra volontiers avec les autres rois et princes, qui lui étaient demeurés attachés, pour célébrer un autre concile (4).

La neutralité de l'Allemagne ne fut d'abord résolue que pour six mois, elle dura six ans. Enfin, l'année 1445, les prélats restants de Bâle pressèrent le roi et les princes de se déclarer en leur faveur. Frédéric III reconnaissait personnellement Eugène IV pour seul et vrai Pape. Il résolut de profiter de la conjoncture pour le reconnaître et le faire officiellement. Il lui envoya Æneas Sylvius, son secrétaire intime.

Æneas Sylvius Picolomini naquit dans la Toscane, de parents illustres, mais exilés et si pauvres, qu'il lui fallut d'abord gagner sa vie à la sueur de son visage. Comme il montrait du génie pour les lettres, quelques amis de la famille prirent soin de ses études. Il les poussa si loin et si heureusement, qu'il passa pour un des plus savants hommes et des grands politiques de son siècle. Le cardinal Capranica, le sachant fort habile en droit, voulut qu'il l'accompagnât au concile de Bâle. Il y fut honoré de la charge de secrétaire, et il y soutint pendant quelque temps les intérêts de cette assemblée, avec beaucoup de chaleur, contre Eugène IV. Il se déclara ouvertement pour l'antipape Félix V, qui l'envoya en ambassade à Frédéric III. L'empereur, charmé de

(1) Cochlæ, l. 9,333. — (2) *Acta Patriciana*, cap. 117 et 118. Labbe, t. XIII, col. 1599 et seq. — (3) *Ibid.* — (4) *Acta Patriciana*, cap. 135.

son mérite et de sa capacité, en fit son secrétaire et son conseiller, lui donna beaucoup de part dans ses bonnes grâces, et enfin l'envoya au Pape, avec des instructions confidentielles.

Admis à l'audience d'Eugène IV, Ænéas Sylvius commença par lui dire : « très-saint Père, avant que de vous exposer les ordres de l'empereur, souffrez que je dise un mot de moi-même. Je ne doute pas qu'il ne soit venu à vos oreilles quantité de choses sur mon sujet qui ne sont pas à mon avantage. Elles ne méritaient pas de vous être rapportées ; mais je dois pourtant avouer que mes délateurs n'ont rien dit que de vrai. Oui, j'ai dit, fait et écrit à Bâle plusieurs choses contre vous. Je ne puis le nier. Ce n'a pourtant pas été dans le dessein de vous nuire, mais plutôt d'être utile à l'Eglise. J'ai été dans l'erreur ; qui peut le nier ? mais j'y ai été avec un grand nombre de grands hommes : avec Julien, cardinal de Saint-Ange, avec Nicolas, archevêque de Palerme, avec Louis Pontanus, secrétaire de votre Siège, qui passaient pour les plus grandes lumières dans le droit et pour les docteurs de la vérité ; sans parler des universités et des collèges, dont la plupart étaient contre vous. Qui est-ce qui n'aurait pas erré, avec des personnages de ce caractère et de ce mérite ? Il est vrai que, quand je m'aperçus de l'erreur de ceux de Bâle, je ne me réfugiai pas d'abord vers vous, comme la plupart ont fait ; mais, craignant de tomber d'une erreur dans une autre, et, comme on dit de Charybde en Scylla, je me suis rangé, après bien des consultations et des combats, avec ceux qui avaient pris le parti de la neutralité. J'ai demeuré pendant trois ans auprès de l'empereur dans cette situation, où, après avoir entendu assidûment les contestations entre ceux de Bâle et vos légats, j'ai été convaincu que la vérité était de votre côté. C'est par ce motif que, l'empereur voulant m'envoyer à Votre Clémence, j'ai accepté ce parti avec joie, dans l'espérance de rentrer en grâce avec vous. Me voici donc devant vous, et, comme j'ai péché par ignorance, je vous prie de me pardonner. Après quoi je vous expliquerai les intentions de l'empereur (1). »

Eugène IV non seulement lui pardonna, mais, quelque temps après, le fit son secrétaire, sans qu'il quittât cette charge auprès de Frédéric. De plus, pour suivre cette négociation à Vienne, il y envoya son chapelain, Jean de Carvajal, qui avait de plus la mission ostensible de régler les affaires ecclésiastiques de Hongrie. Carvajal était un homme habile, il réussit dans sa négociation. Le Pape promit à Frédéric de faciliter de toutes manières son couronnement comme empereur, de supporter même une partie des frais, de lui accorder ensuite un décime sur toutes les prébendes et bénéfices en Allemagne, avec le droit exceptionnel, une fois pour toutes, de conférer cent prébendes et bénéfices, dans ses pays héréditaires, à des sujets capables. Il lui accorda de plus, sa vie durant, de présenter des sujets pour les six évêchés de Trente, de Brixen, de Coire, de Gurck, de Trieste et de Piben ; enfin, le droit perpétuel de proposer au Saint-Siège des hommes de mérite, pour visiter et surveiller sous son autorité tous les monastères, exempts ou non, dans les Etats héréditaires d'Autriche (2).

Fort de cet appui, Eugène IV déposa les archevêques de Cologne et de Trèves, pour avoir pris ouvertement le parti de l'antipape Félix et du conciliabule de Bâle, et il mit Adolphe de Clèves sur le siège de Cologne, Jean de Cambrai sur celui de Trèves. Les électeurs, choqués de cette entreprise contre deux de leurs collègues et contre les privilèges de l'empire, assemblèrent une diète à Francfort, pour en délibérer, ainsi que sur d'autres points concernant les libertés de l'Allemagne. Il y fut résolu que, si Eugène ne révoquait la déposition des archevêques, n'ôtait les taxes dont la nation était chargée par la cour de Rome, et ne reconnaissait la supériorité des conciles œcuméniques, comme elle avait été décidée à Constance, ils se rangeraient du parti de Félix. Ils députèrent en même temps à l'empereur pour le prier de se liguer avec eux et d'envoyer au Pape pour lui notifier cette confédération. Il refusa d'entrer dans la ligue, la regardant comme une rébellion ; mais il promit d'envoyer à Eugène pour le prier de révoquer la sentence de déposition et de ne pas traiter si cavalièrement les électeurs. Ænéas Sylvius fut encore choisi pour cette ambassade. Il était chargé de représenter au Pape que, s'il voulait rétablir les archevêques de Cologne et de Trèves dans leurs dignités, la neutralité cesserait en Allemagne, et que tout le monde se déclarerait pour lui ; mais que, s'il persistait à soutenir sa sentence, il était à craindre que le schisme ne durât longtemps et qu'on ne se déclarât pour Félix, comme les électeurs l'avaient déjà résolu dans un traité particulier entre eux. Sur cette proposition, Eugène promit de faire tout ce que l'empereur voudrait ; mais il n'était pas tout à fait le maître de se dédire. Adolphe de Clèves, nommé par Eugène à l'archevêché de Cologne, était neveu du duc de Bourgogne, et Jean de Cambrai, nommé à celui de Trèves, était frère naturel de ce duc. Il fallait donc avoir le consentement de ce dernier pour destituer l'un et l'autre d'une charge conférée à sa sollicitation. Le duc y consentit et le Pape promit de rétablir les prélats dépouillés dans leurs dignités.

Cependant les princes d'Allemagne s'étaient ajournés à Francfort pour le mois de septembre de la même année 1446. Le Pape y envoya quatre nonces : Thomas de Sarzane, évêque de Bologne, Jean de Los, évêque de

(1) *Fobelini commentarii papæ Pii II*. l. I, p. 9. — (2) Joseph Chmel. *Hist., de Frédéric IV (III)*, t. II, l. III, c. IV. p. 377 et seq. (en allemand.)

Liège, Jean de Carvajal et Nicolas de Cusa. Thomas de Sarzane, qui fut depuis le pape Nicolas V, devait passer chez le duc de Bourgogne pour obtenir son assentiment à l'affaire de Cologne et de Trèves. Il fut retardé quelque temps par une maladie. Les autres, étant arrivés à la diète de Francfort, y trouvèrent l'archevêque d'Arles, en qualité de légat du concile de Bâle, et qui était sur le point d'officier comme tel à la diète ; mais les envoyés de l'empereur s'y opposèrent, ainsi que la bourgeoisie de Francfort. Æneas Sylvius, principal envoyé de l'empereur, avait pour commission secrète de rompre la coalition des électeurs, ou du moins d'en détacher quelques-uns. Il parvint à gagner l'archevêque de Mayence, non sans peine ; car Thomas de Sarzane n'étant pas encore arrivé, les autres légats ne pouvaient donner que des promesses, mais non une réponse définitive et satisfaisante sur le rétablissement des deux archevêques de Cologne et de Trèves. Thomas étant arrivé enfin avec une décision favorable, les princes résolurent d'envoyer une nouvelle ambassade à Rome, pour jurer obéissance à Eugène IV, aux conditions suivantes : qu'il assemblerait un nouveau concile œcuménique, qu'il reconnaîtrait la supériorité des conciles généraux, qu'il remédierait aux griefs de la nation germanique, qu'il rétablirait dans leurs dignités les deux archevêques, à condition de lui adhérer par une vraie obéissance.

Le pape Eugène IV satisfit à ces demandes par plusieurs bulles, qui portaient : 1° Une amnistie de tout ce qui s'était passé entre le concile de Bâle et Eugène, aussi bien que pendant la neutralité, avec une abolition de tous les procès à cette occasion (1). 2° A l'égard du concile, que l'empereur, les électeurs et les princes d'Allemagne demandaient dans l'une des cinq villes, Constance, Strasbourg, Mayence, Worms, Trèves, le Pape promit qu'on en assemblerait un dans dix mois, pourvu qu'on pût en obtenir l'agrément des autres princes de l'Europe ; et, à défaut de ce consentement, il offrait d'en assembler un dans dix-huit mois, dans le lieu qu'il jugerait convenable. « 3° Quant au concile général de Constance, son décret *Frequens* et ses autres décrets ainsi que les autres conciles représentant l'Eglise catholique militante, nous en recevons, embrassons et vénérons la puissance, l'autorité, l'honneur et l'éminence, comme l'ont fait nos prédécesseurs des traces desquels nous n'entendons aucunement nous écarter (2). » Telles sont les propres paroles d'Eugène, dans sa bulle du 5 février 1447 ; paroles auxquelles la plupart des historiens n'ont guère fait attention. On y voit qu'il ne reçoit le concile de Constance que sur le pied où le reçut Martin V, qui ne laissa pas de défendre par une constitution expresse, d'appeler des jugements du Pape au concile général. 4° Dans une autre bulle du même jour, sur les instances de l'empereur et des princes d'Allemagne, il promet aux archevêques de Cologne et de Trèves le rétablissement dans leurs sièges dès qu'ils l'auront reconnu pour le vrai vicaire de Jésus-Christ par une pleine obéissance (3).

Dans une lettre du 22 juillet de l'année précédente 1446, à ses nonces en Allemagne, il les autorisait à reconnaître, en son nom, le concile de Bâle depuis son commencement jusqu'à sa translation à Ferrare ; « mais sans préjudice du droit, de la dignité et de la prééminence du Saint-Siège apostolique et de la puissance qui lui a été donnée par Jésus-Christ dans la personne de saint Pierre, ainsi qu'à celui qui y est canoniquement assis (4). » Enfin, par une bulle du 5 février 1447, il déclare que la violence de sa maladie ne lui permettant pas de donner à cette importante affaire toute l'attention qu'il aurait fallu, il révoque, annulle, comme non avenu, tout ce qui, dans ses réponses et concessions, se trouverait contraire à la doctrine des Pères, aux prérogatives et à l'autorité du Saint-Siège (5).

Eugène IV était effectivement très malade. Et ce fut dans sa chambre et sur son lit que les ambassadeurs de l'empereur et des princes lui offrirent l'hommage et la soumission de l'Allemagne, le reconnaissant pour vrai, unique et indubitable pasteur de l'Eglise romaine, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ. C'est là qu'il remit ses lettres de pacification à Ænéas Sylvius, le principal de l'ambassade.

De la chambre du Pontife malade, les ambassadeurs se rendirent au consistoire, où présidaient les cardinaux, et y renouvelèrent l'obédience de l'Allemagne au vicaire du Christ. On ordonna des prières publiques en actions de grâces, on sonna les cloches et les trompettes dans toute la ville, on alluma des feux de joie. Les cardinaux et les autres prélats assistèrent à une procession solennelle, depuis l'église de Saint-Marc jusqu'à celle de Saint-Jean-de-Latran. Dans cette procession, l'on porta la mitre du pape saint Sylvestre, qu'on venait de rapporter d'Avignon, et qu'Eugène IV avait fait transférer du Vatican au palais de Latran. On porta pareillement le chef de saint Jean-Baptiste et les autres principales reliques des églises ; on chanta la messe, et le prédicateur ne manqua pas de faire éloge du pape Eugène et de l'empereur Frédéric (6).

Nous apprenons ces détails d'un Frère Prêcheur saint Antonin. Il était venu au concile de Florence par ordre d'Eugène IV ; il assista en qualité de théologien, à toutes les sessions et à toutes les disputes que les Latins eurent avec les Grecs. Durant le séjour qu'il fit à Florence, on l'élut prieur du couvent dominicain de Saint-Marc, qui était dans cette ville, et pour lequel le célèbre Cosme de Médicis, sur-

(1) Raynald, 1447, n. 4. — (2) *Ibid.*, n. 5. — (3) *Ibid.*, n. 7. — (4) *Ibid.*, 1446, n. 3. — (5) *Ibid.*, 1447, n. 7. — (6) Antonin, l. XXII, c. XI, § 17.

nommé le père de sa patrie, faisait bâtir alors une magnifique église, qui fut consacrée par le pape Eugène IV. Lorsqu'il y eut établi une parfaite régularité, il entreprit la visite des couvents de son ordre qui étaient dans la Toscane et dans le royaume de Naples.

Pendant qu'Antonin était dans le cours de ses visites, le siège archiépiscopal de Florence vint à vaquer par la mort de Barthélemi Zabarella. On fut longtemps sans donner de successeur à ce prélat, à cause des intrigues de plusieurs prétendants ; mais Eugène IV n'eût pas plus tôt nommé Antonin comme possédant toutes les qualités requises dans un bon évêque, que les Florentins, qui désiraient d'ailleurs un homme de leur ville, acquiescèrent unanimement à son choix. Le saint, absent depuis deux ans, fut sensiblement affligé de la nouvelle de son élection. Il forma le dessein de prendre la fuite et d'aller se cacher dans l'île de Sardaigne ; mais on l'empêcha de l'exécuter. Ayant été obligé de se rendre à Sienne, il écrivit de là au Pape une lettre fort touchante. Il le conjurait de ne pas le charger d'un fardeau que ses épaules ne pourraient porter, alléguant qu'il approchait de la fin de sa carrière et qu'il était d'ailleurs épuisé par les fatigues et les maladies. Il insistait encore beaucoup sur son indignité personnelle et sur son défaut de capacité. Voudriez-vous, disait-il, traiter en ennemi un homme à qui vous avez donné tant de marques de bonté ? Le Pape fut inflexible, et il lui ordonna de se retirer sans délai au couvent de Fiésolie. Il écrivit en même temps aux Florentins pour leur mander qu'il leur avait envoyé un archevêque aux portes de leur ville.

Les personnes les plus qualifiées de Florence, ayant à leur tête Cosme de Médicis, allèrent à Fiésoli pour y faire leur compliment à Antonin ; mais ils le trouvèrent entièrement opposé à leurs désirs. Ils ne purent, malgré les plus instantes prières, obtenir de lui qu'il devînt leur pasteur. Le Pape, informé de tout ce qui s'était passé, lui envoya un ordre d'obéir, et le menaça même de l'excommunication s'il persistait dans sa résistance à la volonté de Dieu. Antonin se rendit, après avoir versé beaucoup de larmes ; il se laissa sacrer, et prit possession de son archevêché, au mois de mars 1446.

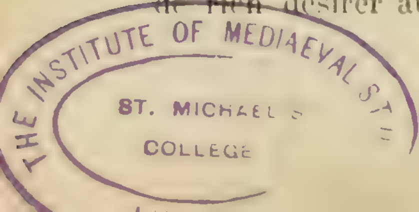
La régularité qui régnait dans sa maison et dans toute sa conduite retraçait les temps apostoliques. Sa table, ses habits et ses ameublements montraient l'estime qu'il faisait de la pauvreté, de la modestie, et de la simplicité. Il disait ordinairement qu'un successeur des apôtres ne devait avoir d'autre richesse que la vertu. Il pratiquait les observances de sa règle, autant que son état pouvait le lui permettre. Sa maison n'était composée que de six personnes, auxquelles il donnait des gages assez considérables pour leur ôter la tentation de rien désirer au-delà, et par conséquent pour couper racine à toutes sortes d'injustices. Il nomma d'abord deux grands vicaires ; mais il se réduisit depuis à un seul, afin qu'il y eût moins de variations dans le gouvernement ; et, comme il était persuadé qu'un évêque est obligé de travailler par lui-même, il expédiait presque toutes les affaires, après avoir cependant pris l'avis de son conseil. Il se déchargea du soin de son temporel sur une personne de probité et entendue, pour ne s'occuper que du spirituel. Chaque jour il donnait audience à ceux qui se présentaient, et il se montrait en toute occasion le protecteur et le père des pauvres. Sa bourse et ses greniers étaient moins à lui qu'aux indigents ; et lorsqu'ils étaient épuisés, il donnait une partie de ses meubles et de ses habits. On ne le vit jamais posséder rien de précieux. Il n'avait ni chiens ni chevaux ; une mule suffisait aux nécessités de sa maison, encore la vendait-on quelquefois pour assister les pauvres. Des personnes riches demandaient alors à l'acheter, pour avoir occasion de la rendre au saint en forme de présent.

Ce fut par une suite de cette même charité que le saint archevêque fonda le collège de Saint-Martin. Il fut destiné à fournir du soulagement à ceux qui se trouvaient dans le besoin, et qui n'osaient faire connaître leur misère. Il suffit aujourd'hui à l'entretien de plus de six cents familles. A tant de vertus Antonin joignait une patience admirable. Il supportait non seulement les importunités et l'insolence des pauvres, mais même les mauvais traitements de ses ennemis : aussi cette patience opéra-t-elle souvent les plus heureux effets. On imputait divers crimes à un nommé Ciardi. L'archevêque le cita à comparaître devant lui pour répondre aux accusations dont on le chargeait. Ce malheureux forma le noir projet d'ôter la vie à son pasteur ; il lui porta même un coup de poignard. Le saint, par une protection de Dieu, ne fut point blessé. Loin de chercher à se venger de son assassin, il lui pardonna généreusement, et pria pour sa conversion. Le coupable reconnut l'énormité de son crime ; il en fit pénitence, et entra dans l'Ordre de Saint-François.

Antonin savait montrer de la fermeté lorsque la gloire de Dieu y était intéressée. Il supprima les jeux de hasard, et réforma plusieurs autres abus qui s'étaient glissés dans tous les ordres. Il prêchait tous les dimanches et tous les jours de fête. Chaque année, il faisait la visite de son diocèse, et toujours à pied.

Il jouissait d'une grande réputation de sagesse et d'intégrité ; aussi venait-on le consulter de toutes parts. Les personnes les plus qualifiées s'adressaient à lui avec confiance, et respectaient ses décisions comme des oracles. Ce fut ce qui lui fit donner le surnom d'Antonin le Conseiller.

Malgré la multiplicité des affaires dont il était accablé, il n'en était pas moins recueilli



devant Dieu. Outre l'office de l'Eglise, il disait chaque jour celui de la Vierge et les psaumes de la pénitence. Il récitait l'office des morts deux fois la semaine, et tout le psautier les jours de fête. Au milieu des plus fortes occupations, il ne perdait rien de la sérénité de son âme. François Castillo, son secrétaire, lui ayant dit une fois que les évêques seraient bien à plaindre s'ils devaient être, comme lui, perpétuellement accablés d'affaires, il fit une réponse qu'il faudrait, selon l'auteur de sa vie, écrire en caractères d'or. « Toutes les affaires, dit-il, ne nous empêcheront point de jouir de la paix intérieure si nous nous réservons dans nos cœurs une retraite où nous puissions être avec nous-mêmes, et où les embarras du monde n'aient jamais la liberté d'entrer (1). »

Un saint de même caractère était le bienheureux Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix, que nous avons vu mourir à Sienne le 9 mai 1443. Il était de l'Ordre des Chartreux.

L'année suivante 1444, mourut saint Bernardin de Sienne, de l'Ordre de Saint-François. On l'avait élu, en 1438, vicaire général de son Ordre. Il établit une réforme rigoureuse parmi les Franciscains de l'étroite observance d'Italie. Cinq ans après, il demanda à être déchargé de la supériorité. Il continua de prêcher avec de grands fruits dans la Romagne, à Ferrare et dans la Lombardie. Il refusa plusieurs évêchés, entre autres celui de Sienne, disant comme saint Paul : Que le Seigneur l'avait envoyé non pour baptiser, mais pour prêcher l'Évangile. Il envoya de zélés missionnaires dans les diverses parties de l'Orient, en Egypte, en Ethiopie, en Assyrie et dans l'Inde. C'est ce qui amena tant d'ambassades lointaines, entre autres celle d'Ethiopie, au concile œcuménique de Florence, pour se réunir à l'Eglise romaine (2). Cependant la doctrine de Bernardin fut déférée au Saint-Siège comme suspecte ; mais, ayant été bien examinée, elle fut trouvée aussi sainte que sa vie. D'ailleurs, ses prédications étaient accompagnées de beaucoup de miracles. Il revint à Sienne en 1444. A la fin de l'hiver de la même année, il se rendit à Massa, où il fit un discours fort pathétique sur l'union de la charité chrétienne. Les commencements d'une fièvre maligne ne purent arrêter la vivacité de son zèle. Il continua de prêcher dans plusieurs villes et provinces. Enfin il succomba sous la violence du mal, et il fut obligé de se mettre au lit en arrivant à Aquila dans l'Abruzze. Il reçut les sacrements de l'Eglise le 20 mai 1444, la veille de l'Ascension, dans sa soixante-quatrième année ; sentant sa mort approcher, il se fit poser à terre, et, les yeux élevés au ciel, il rendit à Dieu son âme, au moment qu'on chantait cette antienne des premières vêpres : Père, j'ai manifesté votre nom aux hommes, et maintenant je viens à vous !

Il se fit encore plus de miracles après sa mort que pendant sa vie. Sa canonisation fut entreprise aussitôt par Eugène IV, puis terminée par Nicolas V en 1450. Son corps, renfermé dans une double châsse, dont l'une est d'argent et l'autre de cristal, se garde chez les Franciscains d'Aquila. Les ouvrages de saint Bernardin de Sienne furent imprimés à Paris, en 1636, cinq volumes in-folio. Ce sont des traités de piété qui ont principalement pour objet la prière, l'amour de Dieu, l'imitation de Jésus-Christ et les fins dernières (3).

Cependant Eugène IV approchait lui-même de sa fin. Voici comme un de ses camériers raconte les derniers moments de sa vie. Le jour de Noël 1446, il se montra au peuple, revêtu de ses habits pontificaux : ensuite son corps commença à défaillir. Le jour de la Circoncision, il immola l'hostie salutaire dans sa chambre secrète, se préparant à la rencontre du roi, pour s'en aller au-devant de l'époux ; car il voyait la dissolution de son corps imminente, et sentait que le Seigneur l'appelait, comme il daigna nous l'apprendre lui-même. De là une marche plus lente, une nourriture plus rare, la pâleur dans le visage, la fatigue dans le corps. Ainsi fut-il les deux jours suivants. Le mercredi, ayant convoqué le collège des cardinaux, il entendit les ambassadeurs de l'empereur et des électeurs de l'empire, qui lui apportaient la paix et l'obéissance de toute la nation germanique. Le soir, avant de se livrer au sommeil, il lisait matines, suivant sa coutume. Arrivé au capitule de laudes, il s'arrêta un peu, comme de lassitude. Un de nous, le pasteur Arsène, croyant le moment favorable de lui dire quelque chose, se mit à lui parler de je ne sais quoi. Alors le Saint-Père lui dit gracieusement : Laissez-moi achever l'œuvre de Dieu, et alors je dirai un mot pour rire, qui sera toutefois à mon propos. Quand il eut fini les louanges de Dieu, nous demandâmes ce qu'il avait promis. Il dit : Il y avait à Athènes un certain Thémon, connu de peu de monde, à cause qu'il se montrait rarement en public. S'étant donc un jour avancé au milieu de la place, une grande foule l'entoura, étonnée de voir cet homme. Lorsqu'il vit la multitude accourue de toutes parts, il se mit à crier tout haut : Si quelqu'un veut se pendre à mon figuier, qu'il se hâte avant que je l'abatte ; car j'en ai besoin pour réparer ma maison. C'est que déjà plusieurs emportés par le désespoir, étaient allés se pendre à cet arbre. Le Pape s'étant tu à ces mots, Arsène reprit : A quel propos ceci, très-saint Père ? que veut dire cette parabole ? — Voici la parabole, fut sa réponse. Si quelqu'un de vous a besoin de me demander quelque chose, qu'il se hâte et se dépêche, car je n'en puis

(1) *Acta SS.*, 2 *maii*. Godescard, 20 mai. — (2) *Acta SS.*, 20 *maii*. *Vita antiquior*., cap. 3, n. 17. — (3) *Vita antiq.*, Godescard, 20 mai.

plus : je ne me porte pas bien du tout. Alors, simulant bonne espérance sur le visage, et comprimant la profonde tristesse dans le cœur, nous tâchions de lui persuader de belles paroles. Mais lui, persévérant dans son idée, entra au lit dont il put à peine sortir encore. Après quatre ou cinq jours, ayant goûté quelque chose pour son souper, il nous appela tous les quatre, et se mit à nous avertir comme un père à ses fils, disant : Ces médecins me donnent espérance de guérison ; mais moi, je ne crois pas que je puisse relever de cette maladie. Qu'il soit fait comme le ciel voudra. J'ai dit beaucoup de choses sans retenue ; j'ai fait beaucoup de choses sans modération ; c'est pourquoi je n'ai pas donné des exemples d'édification : de grâce, pardonnez-moi.

A cette grande humilité, jugez quels furent nos sentiments et notre confusion ! Que faire devant Dieu lorsque le Souverain Pontife s'humilie à ce point devant ses domestiques ? Alors, gémissant et versant d'abondantes larmes, nous nous accusâmes de nos excès et de nos négligences, et demandâmes l'indulgence et la bénédiction de Sa Sainteté. Nous nous rappelâmes les douces paroles de saint Jean l'Evangéliste avant le jour de sa mort. Nous pensâmes à la dernière cène que Notre-Seigneur Jésus-Christ fit avec ses disciples avant de souffrir et d'aller à son Père.

Mais, pour en revenir à notre sujet, quelle ne fut pas sa patience, sa glorification dans la maladie ! Il n'était importun ni à demander ni à refuser, quelque chose que les médecins jugeassent à propos de faire. Telle était toujours sa tranquillité d'âme et sa modestie, qu'il disait très souvent : Faites ce que vous voudrez ; je suis prêt à obéir. Rarement il demandait quelque chose, comme il arrive à cet âge et dans la maladie ; et il demandait pour l'amour de Dieu, comme un mendiant et un pauvre, disant que sur la terre il faut tout demander et faire pour l'amour de Dieu. Combien de fois il gémit de se voir secouru, lorsqu'il se rappelait les pauvres et les indigents, qui n'ont ni feu ni lieu ! il se souvint bien des fois des apôtres Pierre et Paul, et des autres saints ; combien ils avaient souffert pour le nom de Jésus. Il admirait la patience du très-saint homme Job, dont il entendait volontiers l'histoire au milieu de la fièvre. Il parlait aussi souvent de saint Bernard, combien, dans un corps infirme, l'esprit était fervent, altéré du Dieu vivant, désireux de mourir, pour être avec Jésus-Christ. Quelquefois il demandait trois grains de raisin, à cause de l'ardeur de la fièvre et de la sécheresse de sa langue ; et, quand il les voyait apporter, il ne voulait plus les prendre, pénétré au souvenir de David, qui se repentit d'avoir désiré de l'eau.

Lorsque des religieux, des serviteurs de Dieu venaient le voir et lui promettaient de prier pour sa santé : Non pas ainsi, répondait le Saint-Père, non pas ainsi, mais priez seulement que le Seigneur fasse suivant sa volonté. Souvent nous demandons ce qu'il vaudrait mieux n'avoir pas obtenu. Car le médecin sait ce qui convient au malade, mais mieux que le malade lui-même. Je ne souhaite pas vivre longtemps, mais mourir bien et bientôt, et que mon esprit retourne sauf vers Dieu. Quelqu'un ne manquera pas pour gouverner l'Eglise, pour diriger la barque de Pierre. Car maudit l'homme qui met sa confiance dans l'homme ! Il écoutait avec plaisir les louanges de Dieu dans des cantiques vulgaires, ou les chantait lui-même avec goût, de telle voix qu'il pouvait (1).

Comme on le croyait à l'extrémité, l'archevêque de Florence, saint Antonin, se mit en devoir d'apporter les saintes huiles. Qu'est-ce que c'est ? dit le Pontife. C'est vous qui me ferez les onctions ? Vous croyez que je ne sais pas le temps ? Je suis encore assez fort. Quand l'heure sera venue, je vous avertirai. Pour le moment, tenez-vous tranquille. Ayant ensuite fait venir les cardinaux, il leur parla en ces termes :

« C'est mon temps, c'est mon jour, vénérables et bien-aimés frères. Il me faut mourir. Je ne me plains pas des lois de la nature. J'ai vu longtemps et honoré. Puissé-je avoir satisfait à mon devoir ! Mais Dieu regarde à la volonté plus qu'aux œuvres. Le pontificat m'est advenu sinon sans l'avoir espéré, du moins sans l'avoir ambitionné. Il est survenu bien des adversités pendant que j'ai présidé au Siège apostolique. Cependant nous ne nous en croyons pas moins agréable à Dieu ; car ceux qu'il aime, il les corrige et les châtie. Il veut nous faire entendre, non pas qu'il est irrité contre les hommes qui luttent avec la fortune, mais qu'il est des causes secrètes auxquelles nulle curiosité humaine ne saurait atteindre. Mais, de quelque manière que les choses aient tourné jusqu'à présent, ce nous est une très-grande consolation, avant de fermer les yeux, de voir l'Eglise réunie. Nous l'attribuons à notre fils Frédéric, roi des Romains, à notre frère Théodoric, archevêque de Mayence, et à notre cher fils le marquis de Brandebourg. Au reste, comme nos heures s'échappent et que nous serons peu de temps avec vous, comme je suis appelé devant le juge et le père des rois, nous voulons tester auparavant, et vous laisser le testament de Notre-Seigneur, Jésus-Christ, qui, devant passer de ce monde à son Père, dit : Je vous laisse ma paix. Je vous ai tous créés cardinaux, excepté un, que néanmoins j'ai traité de fils ; je vous ai aimés tous, et vous m'êtes des frères. Je vous conjure, mes bien-aimés, conservez le lien de la paix, aimez-vous les uns les autres ; qu'il n'y ait point de division parmi vous ; accomplissez la loi du Christ, et portez mutuellement les fardeaux les uns des

(1) Muratori, *Scriptores rer. ita'ic.*, t. III, pars II, col. 902 et seq.,

autres. Tout à l'heure la chaire apostolique sera vacante. Vous savez quel homme réclame ce trône. Choisissez un successeur qui me surpasse en doctrine et en vertus. Qu'aucune affection ne vous séduise. Ayez en vue, non l'intérêt particulier, mais l'intérêt public. Du reste, si vous me croyez, vous choisirez plutôt unanimement un homme médiocre qu'un homme excellent avec discordance. Où est la paix, là est l'Esprit de Dieu. Nous venons de faire l'union, mais nous n'avons point encore extirpé les racines du schisme. Prenez garde qu'il ne pullule, qu'il ne germe, que vous ne fomentiez vous-mêmes la scission. L'Eglise est sauve, si vous êtes d'accord ; malheureuse, si vous êtes en discorde. Mais tout cela, nous le disons à votre discrétion, plus par affection paternelle que par nécessité ; car, prudents comme vous êtes, vous n'ignorez pas ce qui convient à l'Eglise et à votre dignité. Enfin, pour qu'après ma mort vous ne vous disputiez pas sur les funérailles, faites seulement ce qui est écrit dans le pontifical : que personne ne fasse rien de plus, ni n'ajoute des ornements funèbres. Point de pompe ni de vaine gloire dans la sépulture. Je désire être enseveli humblement auprès d'Eugène III. Si quelqu'un y met obstacle, qu'il soit anathème !

Ces paroles firent verser des larmes à tous les cardinaux. Après quelques moments de silence, plusieurs le prièrent de rappeler d'exil le cardinal de Capoue ; c'était Prosper Colonne. Mais il leur répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. Il convient que vous désiriez son retour, mais il convient qu'il reste en exil (1).

Ayant ainsi parlé, il reçut des mains du saint archevêque de Florence le corps adorable de Notre-Seigneur et les autres sacrements de l'Eglise, avec tant de respect et de dévotion, que tous les assistants fondaient en larmes. C'était la seizième année de son pontificat, la soixante-sixième de son âge. A la Chaire de saint Pierre, 22 février, qui était le jour des Cendres, il fit refaire sa couche. La nuit suivante, ses camériers lurent le psaume cent dix-huit, avec ses graduels. Vers l'aurore, saint Antonin lui parla dévotement et longuement des joies du ciel, où il allait passer. On chanta les litanies, suivant la tradition chrétienne. Il s'endormit tranquillement dans le Seigneur lorsqu'on fut à ces mots : *Partez, âme chrétienne !*

(1) Muratori, *Scriptores rer. italic.*, t. III. pars II, col. 889. — (2) Muratori, *Scriptores rer. italic.*, t. III, col. 904.

DISSERTATIONS SUR LE LIVRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME.

I

MISSION ET SAINTETÉ DE JEANNE D'ARC.

La vie d'un personnage historique se peut envisager à un double point de vue : au point de vue individuel et au point de vue social : c'est-à-dire qu'à propos de ce personnage, on peut rechercher ce qu'il a fait pour son propre salut, et, en accomplissant sa destinée, ce qu'il a fait pour les intérêts et la gloire de son pays.

La vie de Jeanne d'Arc, pour être comprise, doit être étudiée sous ce double rapport : D'un côté, il faut expliquer sa vocation providentielle ; de l'autre, il faut non seulement repousser d'étranges accusations, mais honorer encore d'admirables vertus. C'est ce que nous allons tenter en parlant de la mission de Jeanne et aussi de sa sainteté, en faisant remarquer toutefois que cette dernière expression se doit entendre dans le sens des décrets d'Urbain VIII.

I. L'histoire de France n'offre point de figure plus attrayante que celle de Jeanne d'Arc : humilité, gloire, vertus, malheurs, cette héroïne a tout ce qui attire l'intérêt des hommes. Pauvre fille d'un petit village champenois, elle sauve son pays ; libératrice de la France et dévote servante de l'Eglise, elle est vendue par de mauvais Français et condamnée par de mauvais prêtres : elle disparaît, à vingt ans, dans les flammes d'un bûcher. Sa mort terrible et touchante ne désarme pas la violence, ou du moins, ne la recommande pas assez à la justice de la postérité. Plusieurs, la découronnant de son plus beau titre de gloire, la représentent comme une hallucinée, une visionnaire : beaucoup, sans mettre en cause sa raison, hésitent à reconnaître en elle une envoyée du ciel ; d'autres prétendent que si elle a reçu une mission, elle ne l'a pas accomplie avec fidélité ; enfin on ne craint pas de la calomnier en faisant d'elle une fille rebelle à la sainte Eglise.

Nous en dirons assez pour dissiper ces injustes préventions et rendre à Jeanne d'Arc la splendeur de son auréole. Mais, d'abord, précisons les faits.

Après une longue suite d'infortunes, la France était tombée, au commencement du quinzième siècle, dans un pitoyable état : elle avait perdu les plus beaux fleurons de la monarchie et avait perdu, plus encore, son valeureux courage. Paris était au pouvoir de l'Anglais et le roi légitime avait dû choisir Bourges pour sa capitale. Ce qui était plus triste que toutes les défaites : la France entière était découragée ; les misères d'une guerre séculaire, les scandales donnés par les plus hauts représentants de la noblesse, les insurrections populaires des maillotins et des cabochiens, les brigandages des divers partis qui s'étaient successivement emparés du pouvoir, avaient comme éteint les nobles sentiments dans les cœurs français.

A aucune époque de notre histoire, on n'avait vu un abaissement des caractères aussi profond et aussi universel. A la tête de la société, un roi livré aux plaisirs honteux et doutant même de ses droits au trône : il avait eu pour père un fou, pour mère une débauchée. Les princes du sang ne songeaient qu'à leurs intérêts privés, et violaient, pour un peu d'or ou de puissance, les lois les plus sacrées ! le clergé avait des évêques et des prêtres capables de trahir l'autorité et de condamner l'innocence ; la bourgeoisie, animée de meilleurs sentiments, était pourtant lasse de la guerre et livrait souvent, sans essayer de la résistance, ses villes aux Anglais ; le peuple des campagnes, plongé dans la plus profonde misère, était prêt à obéir au plus fort, souvent embarrassé de reconnaître le souverain légitime. Le roi gardait encore, autour de sa personne, une poignée de braves, mais il n'avait pas le courage de se mettre à leur tête, livré qu'il était aux influences d'indignes favoris, et voyant, sans remords, se disputer, sous ses yeux, les vaines apparences du pouvoir qui lui échappait.

La France ne tenait donc plus qu'à un fil. Encore deux ou trois victoires sur un prince sans cœur, et quand l'histoire eût prononcé le nom de la France, un héraut eût pu répondre : « Morte au chevet d'une courtisane ! »

Quand Dieu veut agir, dit Bossuet, il réduit

tout à néant, puis il se montre. Dans cette extrémité où la France était réduite, Dieu se montra en effet et aux *Gesta Dei per Francos*, s'ajoutèrent les *Gesta Dei per puellas*. Evénement tellement extraordinaire, d'une authenticité tellement certaine et d'une explication, humainement parlant, si difficile, que sa seule intelligence suffit pour asseoir ou changer toutes les nations.

A ce moment critique grandissait donc, sur les Marches de la Champagne et de la Lorraine, une jeune fille qui s'appelait Jeanne. C'était l'enfant d'un pauvre paysan champenois ; elle ne savait ni A ni B, mais seulement le *Pater*, l'*Ave* et sa créance. En dehors du temps qu'elle passait au sanctuaire du hameau, l'humble fille vaquait, avec sa mère, aux soins du ménage. Dans les veillées du soir, elle entendait parler vaguement de la grande pitié qui était au royaume de France. Un jour des voix se firent entendre qui lui ordonnaient d'aller faire lever le siège d'Orléans et sacrer le Dauphin à Reims. Jeanne refusa d'abord d'écouter ces voix ; ensuite elle dut se rendre. Pour répondre à cette étrange vocation elle devait vaincre une multitude d'obstacles, elle en triompha : elle fit lever le siège d'Orléans et sacrer Charles VII. Telle est, en abrégé, la merveilleuse histoire de sa mission providentielle.

Dans le rôle assigné à Jeanne la Pucelle, il faut distinguer quatre choses : 1° Les signes du ciel qui l'appellent à délivrer son pays ; 2° l'objet propre de sa vocation ; 3° les obstacles moralement insurmontables qui ne permettent pas de l'accomplir ; et 4° son accomplissement où brille le doigt de Dieu. Nous devons examiner ces quatre points.

1° Dès l'âge de treize ans, Jeanne eut les voix de Dieu « pour se gouverner ». Ces voix lui parlèrent, pour la première fois, vers midi, en temps d'été, dans le jardin de son père : d'abord elle eut peur, puis « voua sa virginité tant qu'il plairait à Dieu. » La première voix que Jeanne entendit fut celle de l'archange saint Michel, protecteur spécial de la France ; les voix qu'elle entendit ensuite étaient celles de sainte Catherine et de sainte Marguerite. La figure de ces saintes était, disait Jeanne, couronnée de belles couronnes fort précieuses et riches. » Elle ajoute qu'elle « les accoloit par le hault, et ne les pouvoit accoler sans les sentir et toucher. » Saint Michel lui causa d'abord une grande frayeur ; depuis « il lui enseigna et montra tant qu'elle crut fermement que c'était il. » Le messager céleste lui disait qu'elle fût bonne fille et que Dieu lui aiderait ; il lui raconta la pitié qui était au royaume de France et lui dit d'aller au secours du roi. Il lui apparaissait en la forme « d'un très vray preud'homme et à l'habit, » et elle croyait en ses dits et faits, comme elle croyait que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert mort et passion pour nous, d'autant qu'il lui avait donné bonne consolation et doctrine. » Jeanne voyait aussi des anges ; elle leur « faisait la révérence et, après leur partement, baisait la terre où ils avaient reposé » ; elle a elle-même raconté qu'ils venaient souvent parmi les chrétiens, sans qu'on les aperçût et qu'elle les a vus maintes fois. Ces voix l'appelaient ordinairement : Jehanne la Pucelle, fille de Dieu. Dans les derniers temps de son séjour à Domremy, elles lui disaient jusqu'à trois fois chaque semaine, qu'elle allât dans l'ancien duché de France et qu'elle lèverait le siège d'Orléans. « Elle croyait, dit-elle encore, que ces voix venaient de Dieu, comme elle croyait que Dieu nous a rachetés des peines de l'enfer ; » elle ne consulta là-dessus « évêque, curé, ni aucune personne ecclésiastique. » Ces apparitions lui durèrent depuis l'âge de treize ans jusqu'à vingt, c'est-à-dire jusqu'à sa mort : elles se présentaient plusieurs fois la semaine, et, en certaines circonstances, plusieurs fois le jour. Jeanne les appelait son conseil et se gouvernait d'après leurs avis.

Voilà les faits qu'il s'agit d'entendre.

Au dix-huitième siècle, pour expliquer ces phénomènes, Lenglet-Dutresnoy, un abbé comme il y en avait alors, les attribuait à une persuasion intérieure, une méditation réfléchie, qui frappe, anime, agite fortement l'imagination, » et présente comme réels des objets purement imaginaires. Au dix-neuvième siècle, les uns y voient une renaissance du prophétisme druidique, les autres, un effet d'extase, voire le résultat d'une maladie. Ces explications prétendues n'éclairent point l'histoire, mais la détruisent. Si les voix de Jeanne d'Arc n'ont existé que dans sa pensée, si sa vocation n'est qu'une illusion, la libératrice de la France n'est qu'une folle sublime ou adroite menteuse, et le mobile de ses actes est un mystère. D'admirables effets sans cause, voilà tout le secret de cette histoire.

Pour nous, appuyé sur la tradition catholique et conformément au témoignage des historiens, nous affirmons que les apparitions de Jeanne d'Arc ne furent point imaginaires ; qu'elle eut des communications réelles et surnaturelles avec les anges et les saints ; qu'elle reçut de Dieu, par leur intermédiaire, la mission de sauver la France.

L'histoire nous offre, dans la vie du peuple catholique, un commerce surnaturel entre les hommes et Dieu. Outre la communication de sa grâce ordinaire, Dieu fait connaître aux hommes, d'une manière surnaturelle, certaines choses qu'ils ne pourraient ni deviner ni comprendre. Tantôt il parle sans figure ni symbole ; tantôt il se sert de visions, tantôt il parle par l'organe des saints ou des anges, revêtus d'un corps d'emprunt. Or, c'est ce dernier mode de communication qui paraît dans la vie de Jeanne d'Arc.

Il y a, dans la vie de Jeanne, dit excellemment l'abbé Jaugey (1), un fait qui peut-être n'a pas été assez remarqué, c'est que Jeanne

(1) *Etude sur Jeanne d'Arc*, p. 12.

affirme avoir vu, entendu et touché sainte Catherine, sainte Marguerite et saint Michel ; jamais elle ne varie dans ses assertions ; elle les signe de son sang. Ce qu'elle croit fermement, ce n'est point seulement que ses voix ne la trompent pas, mais c'est qu'elle entend des voix, c'est que saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite lui apparaissent, qu'elle les voit, qu'elle les touche ; voilà l'objet de sa foi ; elle l'affirme au roi, à ses examinateurs de Chinon et de Poitiers, à ses juges qui veulent la faire convenir qu'elle a été « séduite, » que ce sont « inventions humaines ; » enfin, elle l'atteste sur le bûcher. A une affirmation si précise et si constante, qu'opposent les adversaires de Jeanne ! De quel droit viennent-ils aujourd'hui affirmer qu'elle s'est trompée, et qu'elle a souffert le tourment du feu pour une illusion? Ils n'ont d'autre fondement à leur négation que je ne sais quel système philosophique, excluant *a priori* tous les faits extranaturels, et à l'autorité duquel doivent céder tous les témoignages historiques. Il ne s'agit point ici d'un fait à constater, le fait des relations de Jeanne avec saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite : Jeanne l'atteste, il reste donc uniquement à examiner la véracité de son témoignage. Peut-on, oui ou non, se fier à sa parole ? Ses attestations ont-elles les caractères de la vérité ? N'y a-t-il en elles rien qui décide le mensonge ou l'illusion ?

Démontrer que Jeanne n'a point menti, je ne l'essaierai pas, ce serait outrager sa mémoire ; voyons si ses paroles sont celles d'une visionnaire, d'une hallucinée ; si ses dépositions sont vagues, indécises, comme ces formes qui naissent d'une imagination malade ou d'un cerveau exalté ! Il n'en est rien ; on retrouve dans ses récits cette précision qui suppose une âme maîtresse d'elle-même et consciente de ses actes. Jeanne voit, entend et touche des figures humaines ; elle remarque leur habillement ; deux d'entre elles, sainte Catherine et sainte Marguerite, portent des couronnes ; saint Michel ressemble à « un vrai prud'homme à l'habit ; elle sait le lieu et l'heure où ces figures humaines lui apparaissent ; la première fois, c'est dans le jardin de son père, du côté de l'église, vers midi ; elle entend une voix et aperçoit une clarté ; elle est dans sa quatorzième année : elle a d'abord peur, puis elle se familiarise et s'habitue bientôt à converser avec ses apparitions. Ces voix lui annoncent des choses précises ; elle les saisit parfaitement, à moins qu'un bruit extérieur n'empêche toutes les paroles d'arriver à ses oreilles, comme dans sa prison, où le bruit des querelles de ses gardes l'empêchait d'entendre tout ce qui lui était dit ; c'est elle-même qui s'en plaint à ses juges. Selon les occasions, ces voix la consolent, la blâment, et, quand elle saute du donjon, elles la soutiennent et la préservent de la mort. Il n'y a donc rien de vague, rien de vaporeux dans les rapports de Jeanne avec ses apparitions, rien par conséquent qui puisse faire assimiler ses visions aux images qu'enfante un cerveau dérangé.

Un autre caractère qui écarte toute idée d'hallucination, c'est que ces faits durent chez Jeanne depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à la mort ; ils se répètent au milieu des circonstances les plus variées, à la campagne, dans la maison de son père, à la cour, sur le champ de bataille, en prison, le jour, la nuit, en maladie, en santé. Ainsi, le temps, les circonstances extérieures, les dispositions du corps, qui d'ordinaire exercent tant d'influence sur les maladies mentales, n'en exercent aucune sur les voix de Jeanne.

Ces voix ne l'entretiennent pas seulement de quelques grands événements, mais aussi de mille petits détails ; elles lui annoncent la défaite des Français à la journée des Harengs, la mort prochaine du soldat qui l'insulte, la blessure qu'elle recevra au-dessus de la mamelle gauche, la délivrance du duc d'Orléans, etc., et dans toutes leurs paroles, rien d'erroné, « jamais, dit-elle, elle ne les a trouvées en deux paroles contraires, rien de bizarre, rien d'absurbe, rien d'inconvenant ; mais au contraire, un grand bon sens, une connaissance parfaite, une perspicacité rare. Si l'on reconnaît l'illusion à ces signes, comment la distinguer de la vérité ?

Mais encore, Jeanne fut peut-être une personne excentrique, exaltée. Son histoire nous montre tout le contraire. Elle est humble, ne s'attribuant rien, mais tout à Dieu ; elle est désintéressée, sage dans ses propos, d'une prudence consommée au milieu des circonstances difficiles où elle se trouve, ayant à ménager la susceptibilité jalouse du roi et de son conseil, ayant à garder sa vertu et sa réputation dans un lieu où elles étaient exposées à tous les périls ; l'éclat de la cour, le bruit des batailles, les louanges que le peuple lui prodigue ne l'enivrent pas ; elle regrette que Dieu ne lui permette pas de retourner à ses brebis. Quel est l'homme dont la froide sagesse eût triomphé de tous ces dangers ?

Ces apparitions ne sont point aux ordres de Jeanne ; elle ne les a point quand elle veut, mais quand il plaît à Notre-Seigneur ; elles ne lui annoncent pas des triomphes continuels et refusent souvent d'accéder à ses prières ; ainsi, c'est en vain qu'elle leur demande chaque jour l'heure et le lieu où elle sera prise, en vain qu'elle leur demande de mourir vite, sans grande souffrance de prison. Est-ce encore là un signe d'hallucination ?

Qu'on ne dise point que Jeanne n'a pas réfléchi sur ses voix, qu'elle s'est laissée emporter par son imagination. Jeanne n'a pas cru de suite à l'origine surnaturelle de ses révélations ; elle-même nous dit que ce fut seulement après que l'ange « lui eut tout enseigné et montré, qu'elle crut fermement que c'était il. » Au reste, elle eut depuis lors des occasions, et de sérieuses occasions, de réfléchir sur l'origine de ses voix : elle dut subir à Chinon et à Poitiers, deux examens portant précisément sur cette question. Au milieu des horreurs d'une longue prison, on mit sa foi si

vive en l'Eglise aux prises avec sa foi en l'origine de ses voix. Des juges iniques cherchèrent à établir et voulurent lui faire reconnaître que ses révélations « n'étaient point de par Dieu, mais fictions humainement inventées, » et il y allait du feu, dont cette pauvre jeune fille disait : « J'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être brûlée. » Jeanne a donc réfléchi, et sérieusement, sur l'origine de ses voix, et sa foi n'était pas une foi aveugle.

Dans les révélations de Jeanne, nous venons de le voir, il n'y a rien qui sente l'illusion, l'imagination frappée, l'hallucination des sens, disons le mot, la folie. Jeanne est, au contraire, une personne de grand sens, de merveilleuse sagacité, de franchise et de sainteté extraordinaire : de quel droit récuse-t-on son témoignage. Elle affirme qu'elle est entrée en relation avec des anges et des saints, elle confirma son assertion par son sang puisque on n'eût pu la condamner si elle eût voulu reconnaître qu'elle avait été séduite, et vous refusez de la croire! C'est un cruel déni de justice que rien n'autorise. Au fond, ceux qui prétendent que Jeanne s'est trompée, n'ont d'autre raison que celle-ci : Il n'y a ni anges, ni saints, ou s'il y en a, ils ne peuvent nous apparaître. Jeanne d'Arc prétend que des anges et des saints lui ont apparu, donc elle s'est trompée ; et c'est une extatique ou une visionnaire. Un pareil raisonnement détruit le principe même de l'histoire (1).

Les révélations de Jeanne, appuyées sur de si solides preuves, se relèvent encore par un avantage : elles renferment des prophéties.

L'intelligence humaine n'a que trois modes de connaissances: elle saisit les choses en elles-mêmes, elle les voit dans leurs causes ou dans leurs effets ; ou elle les apprend par une révélation. Jeanne a connu et prédit, longtemps d'avance, des événements que rien ne permettait de prévoir, notamment la levée du siège d'Orléans et le sacre à Reims. Les contemporains ne pouvaient non plus l'en informer : personne ne croyait, même sur les déclarations de Jeanne, à leur possibilité. Dieu seul a donc pu conférer à Jeanne ce don de prophéties.

Ces preuves forment, pour toute intelligence exempte de préjugés, une ample démonstration de l'origine divine des révélations de Jeanne : cependant elles n'ont pas convaincu tous les esprits et l'on s'est ingénié à découvrir, dans une œuvre divine, des traces de la faiblesse humaine. Toutes les objections peuvent se ramener aux deux suivantes. D'une part, dit-on, si Jeanne a été inspirée du ciel, elle n'a point pu se tromper et elle s'est trompée effectivement ; d'autre part, si l'on admet l'intervention surnaturelle des saintes et des anges, il faut admettre aussi les miracles du diable. Quant aux miracles du diable, nous les admettons comme possibles en principe, et réellement accomplis dans l'histoire ; mais nous ajoutons qu'ils se distinguent, sous plusieurs rapports, des miracles divins. Quant aux erreurs de Jeanne d'Arc, ou ce ne sont point des erreurs positives ou ces erreurs ne portent pas atteinte à la divinité de son inspiration. Par exemple, Jeanne a annoncé qu'avant sept ans, les Anglais perdraient *tout* en France et ils n'ont *tout* perdu que vingt-cinq ans plus tard. Le mot *tout* ici doit se prendre au sens moral ; cela revient à dire : dans sept ans les Anglais n'auront plus qu'une puissance insignifiante et devront renoncer à l'espoir de dominer en France. Or cela est arrivé comme Jeanne l'avait prédit. Par exemple, Jeanne avait annoncé que, *dans brief,* le roi irait à Paris et il n'y est point allé en si court délai. La prophétie, ici, n'est pas absolue, mais conditionnelle ; le roi devait batailler, et Dieu, dans ce cas, lui promettait la victoire. Mais si le roi n'a point fait le siège de Paris, il ne pouvait pas, nécessairement, emporter cette place. Ni dans un cas, ni dans l'autre, il n'y a erreur. D'ailleurs, pour couper court aux vétilles, il faut rappeler que les paroles de Jeanne n'ont pas toujours été fidèlement recueillies.

Nous croyons donc fermement à l'inspiration céleste de Jeanne d'Arc ; et nous ne pensons pas qu'on puisse expliquer autrement ni les faits de voix ni les résultats de leurs apparitions.

2° Quel est l'objet propre de la vocation de Jeanne d'Arc ?

Il y a, sur ce sujet, une grave controverse. Les uns affirment que la mission de Jeanne se bornait à la levée du siège d'Orléans et au sacre de Reims, les autres ajoutent, à ces deux clauses, la charge de délivrer le duc d'Orléans et d'expulser les Anglais. Les premiers disent que Jeanne a parfaitement répondu à sa vocation ; les seconds, au contraire, soutiennent qu'elle s'est arrêtée au milieu de sa carrière. Parmi ces derniers, il y a des catholiques de bon aloi qui expliquent cette *mission manquée*, par la trahison de Charles VII et le défaut de correspondance à la grâce ; il y a aussi des rationalistes qui prennent, à ce propos, de petits triomphes d'impiété. Il faut examiner de près les preuves produites de part et d'autre, pour dirimer cette importante controverse.

Les partisans des quatre charges produisent, en faveur de leur opinion, des témoignages d'auteurs contemporains, des paroles de Jeanne d'Arc et quelques particularités d'où ils infèrent que la mission de la Pucelle ne pouvait se borner à la levée du siège d'Orléans et au sacre.

Les auteurs cités sont Perceval de Boulainvilliers, Alain Chartier, Jean Gerson, Jacques Gelu et quelques autres. Ces auteurs, dit-on, offrent par leur date même, la garantie d'un plus fidèle souvenir. Mais ces auteurs, dont nous ne pouvons discuter ici les témoignages, ne rapportent que des *on dit* plus ou moins fondés, ou ne font que traduire leurs impressions personnelles. D'ailleurs, ce serait exagérer leurs déclarations que d'attribuer à

(1) Cette excellente discussion est empruntée à M. l'abbé Jaugey.

Jeanne le dessein d'exécuter par elle même tout ce qu'elle a prédit. Enfin, on peut opposer à ces auteurs d'autres auteurs contraires. En sorte que cette preuve ne tire pas à conclusion.

Les paroles de Jeanne d'Arc, invoquées à l'appui de cette opinion, sont sa lettre aux Anglais et sa réponse aux juges de Rouen. Dans sa lettre, on lit « Je suis cy venue de par Dieu pour vous bouter hors de toute France. » Le mot *toute* ne se trouve pas dans plusieurs versions. Cette déclaration, en tout cas, ne porte que l'annonce d'un fait dont Jeanne préparera l'accomplissement ; c'est ainsi, du moins, qu'elle l'explique dans le cours de son procès. Au surplus, cette lettre fut dictée par Jeanne juste au moment où elle disait à Pierre de Versailles : « Je viens de la part du Roi des Cieux pour faire lever le siège d'Orléans et pour conduire le roi à Reims pour son couronnement et son sacre. »

La réponse aux juges de Rouen, porte : « Quand j'aurai fait ce pour quoi je suis envoyée de par Dieu, je prendray habit de femme. » Donc, dit-on, Jeanne n'avait pas accompli sa mission. Argumentation puérile, assise sur un propos d'audience et qu'on s'étonne de trouver sous une plume sérieuse. Dans le procès, Jeanne a dit à plusieurs reprises : Donnez-moi un habit de femme ; donnez-moi une robe de femme ; et comme on lui avait donné cette robe longue, elle s'en revêtit, pour reprendre, plus tard, l'habit d'homme, plus favorable à la défense de sa vertu. Jeanne a porté la robe dans sa prison : donc, dirions-nous, elle a rempli sa mission ; mais nous refusons un pareil argument.

On cite, à l'appui, le témoignage du duc d'Alençon qui, à travers des souvenirs vagues, a seul affirmé que Jeanne se donnait quatre charges. Le même duc déclare avoir entendu Jeanne dire au roi qu'elle *ne durerait qu'un an:* paroles qui indiquent assez que les quatre charges prétendues eussent été d'un impossible accomplissement. Dunois dit que Jeanne, *en badinant et pour encourager les hommes d'armes*, parlait, en effet, d'exploits contre les Anglais et de leur expulsion ; mais quand elle parlait *sérieusement*, elle n'affirmait jamais que deux choses : qu'elle était envoyée pour faire lever le siège d'Orléans et sacrer le roi à Reims.

Quant aux charges qu'on ajoute, dans cette opinion, à la mission de Jeanne, il est avéré par le témoignage exprès de Jeanne, qu'elle n'en avait pas reçu ordre des voix. Si elle alla vers Paris, ce fut *sur sa détermination personnelle,* pour plaire aux gentilshommes. Si elle parla de la délivrance du duc d'Orléans, ce fut seulement pour le cas où elle eût duré *trois ans sans empêchement*. Si elle prédit l'expulsion des Anglais, elle ne la présenta jamais comme devant être son ouvrage.

Pour la trahison de Charles VII, qui aurait, dit en un singulier langage Henri Martin, *fait mentir Dieu et manquer la mission de Jeanne*, elle ne repose ni sur les faits ni sur la juste appréciation des événements. Le duc de Bourgogne était, dans ces conjectures, un allié puissant dont le concours pouvait faire pencher d'un côté ou de l'autre, la balance. En négociant avec ce duc, pour le détacher des Anglais, Charles agissait en habile souverain et sans aucune hostilité prouvée contre la libératrice de la France. Charles, roi par la grâce de Dieu et la vertu du sacre, usait des prérogatives de la couronne, pour le bien du royaume. Dans ses conseils, deux partis se trouvaient en présence, le parti de la paix et le parti de la guerre, le parti des négociations et le parti des aventures. Jeanne suivait l'impulsion du parti de la guerre, l'autre parti l'emporta dans les conseils. On peut discuter cette politique, mais parler de trahison, c'est proférer un grand mot, presque un gros mot. Charles, qui était roi, agit en roi ; Jeanne, à qui les voix avaient promis le ciel, agit de manière à en abréger la route. Une haute intelligence de l'histoire ne permet pas d'accuser Charles VII de trahison.

Les partisans de l'opinion contraire s'appuient sur les déclarations uniformes de Jeanne d'Arc et sur les témoignages positifs des contemporains qui se rapportent, d'une manière directe et absolue, à sa mission.

A treize ans, une voix céleste dit à Jeanne de venir en France et lui répète, *trois fois par semaine* qu'elle fera lever le siège d'Orléans. Jean Waterin déclare au procès qu'il lui entendit dire plusieurs fois qu'elle « relèverait la France et le sang royal. « Michel Le Buin rapporte que Jeanne lui dit, la veille de Saint-Jean-Baptiste 1428 : « Il y a une fille entre Coussez et Vaucouleurs qui, avant un an, fera sacrer le roi de France. » Enfin Durand Laxart, oncle de la Pucelle, raconte que Jeanne lui disait « qu'elle voulait aller en France (dans l'ancien duché de France), vers le dauphin, pour le faire couronner. » La venue en France, la délivrance d'Orléans, le sacre du roi, voilà donc, dès l'origine, le but que Jeanne assigne à sa mission.

A Vaucouleurs, Jeanne dit à Baudricourt : « Capitaine messire, scachez que Dieu, despuis aucun temps en ça, m'a plusieurs fois faict a sçavoir et commandé que j'allasse devers le gentil dauphin, qui doibt estre et est vray roy de France ; et qu'il me baillast des gens d'armes et que je leverois le siège d'Orléans et le menerois sacrer à Reims. »

Jeanne arrive à Chinon. Les officiers, enfermés dans Orléans, apprennent « qu'une bergerette dite la Pucelle, a passé par Gien et qu'elle déclare se rendre près du noble dauphin, pour faire lever le siège d'Orléans et conduire le dauphin à Reims pour y être sacré, comme elle en avait mandat de la part de Dieu. »

A Chinon, avant de recevoir Jeanne, le roi lui fait demander quel est l'objet de sa mission. Jeanne répond : « Qu'elle avait deux choses en mandat : l'une de faire lever le siège d'Orléans, l'autre de conduire le roi à Reims pour son couronnement et son sacre. »

En présence du roi, Jeanne réitère sa déclaration : « Qu'il lui baillast gens et elle leverait le siège d'Orléans et si le menerait sacrer à Reims. » Le frère Pasquerel, un témoin de Chinon, et un bourgeois d'Orléans confirment, en termes identiques, cette déclaration. Le duc d'Alençon, dont le témoignage est invoqué à l'appui des quatre charges, dit n'avoir entendu parler que de deux comme il chassait aux cailles à Saint-Florent.

Jeanne est examinée à Poitiers. Dans ses réponses aux théologiens elle dit et répète : « Qu'elle est envoyée, de la part du Roi du Ciel, au secours du noble dauphin pour le rétablir dans son royaume, pour faire lever le siège d'Orléans et le conduire à Reims pour y être sacré. »

A Orléans, la Pucelle dit au roi : « Gentil dauphin, venez prendre votre noble sacre à Reims ; je suis fort aiguillonnée que vous y alliez et ne faictes doubte que vous recevrez votre digne sacre. »

A Crespy, Jeanne dit : « J'ay accomply ce que Messire m'a commandé, de faire lever le siège d'Orléans et faire sacrer le gentil roy. Je voudrais bien qu'il voulût me faire ramener auprès mes père et mère, et garder leurs brebis et bétail et faire ce que je voulais faire. »

Par là Jeanne rappelle ce qu'elle a dit déjà à Reims après le sacre : « Ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en monstrant que vous êtes vrai roy et celui auquel le royaume doit appartenir (1). »

Après le sacre, Jeanne va à Paris, à Melun, à la Charité. Quand on l'interroge, dans le cours du procès pour savoir si elle a suivi, dans ces démarches, les inspirations de ses voix : Répond que *non;* mais à la requête des gens d'armes, et sans commandement de ses voix ni pour ni contre.

Il n'est donc pas vrai que la mission de Jeanne ait compris quatre charges : elle se bornait à deux : et cette conclusion, appuyée très évidemment sur les déclarations de Jeanne, est aussi la seule qui se concilie parfaitement avec les données de l'histoire.

Au reste, si l'on nous permet de quitter un instant le terrain historique, il semble que cette conclusion, juste d'ailleurs, se recommande à d'autres titres. Au point de vue des principes, on comprend que Dieu, voyant la France tombée si bas et dépourvue de toute autorité, ait voulu conserver, par un coup d'éclat, une nation prédestinée parmi les nations et appelée particulièrement au service de l'Eglise. Que Dieu ait voulu remettre à flot, ce vaisseau démâté, cela se conçoit. Mais quand le vaisseau a retrouvé ses agrès et son pilote, quand la France a retrouvé ses provinces par la victoire et son roi par le sacre, on ne comprend pas aussi aisément la nécessité de cette mission extraordinaire. Dieu, disait saint Thomas, se prête aux choses nécessaires, mais n'abonde pas dans les choses superflues. Sans doute le ciel pouvait librement prodiguer ses privilèges à un état qui a pour roi, disait Jeanne d'Arc, le Roi des cieux ; il le pouvait et si le fait était prouvé, rien ne serait plus agréable que de l'admettre. Mais, du moment que le fait manque et que les principes vous abandonnent, on ne voit pas la nécessité d'invoquer une vocation continuée, simplement pour accuser son échec.

3° La vocation de Jeanne d'Arc, réduite à deux points, n'offrait-elle pas encore d'énormes difficultés ?

Sans contredit et la première était dans le sexe et l'âge de la jeune fille.

A treize ans, une petite fille d'un petit paysan est sollicitée d'aller au secours du roi de France pour faire lever le siège d'une ville qui va se rendre et faire sacrer un roi qui est déjà tout rendu. La théorie de ceux qui expliquent la mission de Jeanne par l'exaltation de ses facultés est renversée à ce début. Aucun homme sensé n'admettra qu'une enfant de treize ans puisse, dans de semblables conditions, concevoir un pareil dessein ; et si elle l'eût conçu, ce serait une marque évidente de folie. Loin d'être tentée par ce rôle extraordinaire, Jeanne répond avec terreur : « Je ne suis qu'une pauvre fille ; je ne saurai chevaucher et conduire les hommes d'armes. » Après cette apparition, le sentiment dont Jeanne resta remplie, fut celui d'une tristesse profonde : elle était silencieuse, endolorie dans son cœur, tout en larmes secrètes. Au lieu d'aller au-devant de sa mission, elle se refuse à y croire : elle se demande si elle n'est pas en proie à une illusion ou dupe de l'esprit malin. Les apparitions, en se multipliant, modifient ses impressions. D'abord elle s'en effraie moins, puis elle s'y complaît. Après cinq ans d'instances, elle se rendit. A dix-huit ans, elle fut confirmée dans la certitude que Dieu l'appelait à sauver la France.

Cette préparation de cinq années, cette longue veillée des armes, montrent assez quels sentiments l'Eglise inspire à ses enfants. Au dix-huitième siècle, les philosophes ou du moins les impies qui usurpaient ce titre, flétrissaient du nom de *superstition* le Christianisme. Aujourd'hui encore, il ne manque pas d'esprits troublés pour courir sur ces brisées. Voilà un fait qui répond péremptoirement à cette accusation ridicule. A treize ans, sans autre science que le *Pater*, l'*Ave* et la pratique de sa créance, une tendre jouvencelle, par le seul fait de son tempérament catholique, entend à merveille le secret des voix extraordinaires. Le premier devoir du fidèle est d'obéir à l'Eglise. Toutefois cette obéissance à une société extérieure, n'empêche point l'âme de communiquer librement avec Dieu. La seule restriction à cette entière liberté des âmes, c'est de ne pas croire à tout esprit, d'éprouver, par conséquent, les révélations particulières, et la pierre de touche

(1) Le lecteur trouvera le texte exprès de ces citations au t. III de la *Revue des questions historiques*.

de ces révélations, c'est la sanction de l'Eglise. Dans ces conditions les âmes ne perdent pas une parcelle des dons de Dieu et leur parfaite liberté ne trouble aucunement l'ordre spirituel.

Après avoir longtemps lutté contre le sentiment honorable de son impuissance et de sa timidité, Jeanne se décide à obéir ; mais alors elle doit lutter contre l'opiniâtre résistance de sa famille. Quand le vieux Jacques d'Arc eut appris le dessein de Jeanne, il dit sans hésiter à ses deux fils : « Si je savais que ma fille allât avec les gens d'armes, je voudrais que vous la noyiez ; sinon, je la noyerais moi-même. » Ce simple paysan, par l'élévation que donne à la vertu la foi chrétienne, disait comme les chevaliers : *Potius mori quam fœdari*. Il était homme à tenir parole. Aux menaces du père s'adjoignirent, sans doute, les tendres supplications de la mère : Jeanne résista aux prières comme aux menaces. Sa famille, déconcertée, voulut la prendre par le côté faible d'une jeune fille de dix-huit ans : elle suscita un jeune homme de dix-huit ans qui cita Jeanne devant l'Official de Toul, sous le prétexte qu'étant enfant, elle lui avait promis le mariage. Le mariage, à cette époque, était précédé des fiançailles : avant de se donner, les jeunes gens se promettaient. Ils étaient dit fiancés et, à moins de rupture motivée, d'incompatibilité reconnue, les fiançailles créaient réciproquement des droits et des obligations. Un fiancé, appuyé d'un père et d'une mère, se présentant devant le tribunal d'un évêque pour réclamer un cœur de dix-huit ans ; l'amour, l'autorité paternelle, la religion intervenant dans un procès, il ne semblait pas que la jeune vierge pût songer seulement à se soustraire aux vœux du jeune homme. Jeanne trompa ces prévisions : elle se présenta hardiment devant l'Official, déclara sous la foi du serment, qu'elle n'avait rien promis et gagna son procès.

Au retour, elle se retira chez un oncle qui habitait un village plus rapproché de Vaucouleurs et, par la sincérité de son langage, l'attacha solidement à sa cause. A défaut de son père, inflexiblement opposé à son départ, elle pria cet oncle de l'accompagner chez Baudricourt. L'oncle crut plus convenable de se présenter d'abord seul pour sonder le terrain. Le capitaine reçut le paysan avec rudesse et lui donna, sans détour, le conseil de souffleter sa nièce vigoureusement, puis de la rendre à sa famille. Jeanne, sans se décourager de ces violentes paroles, obtint de son oncle qu'il la conduirait chez l'homme qui avait si carrément repoussé les premières ouvertures. La Pucelle se rendit chez le rude capitaine en pauvres habits de couleur rouge, tels qu'en portaient les paysannes de ce temps-là. Trois fois repoussée, elle revint trois fois à la charge. Admise enfin, grâce à ses importunités, elle parla de sa mission avec un ton d'autorité, singulier dans une jeune fille, plus singulier encore chez Jeanne jusque-là si timide. Baudricourt la crut possédée du démon et fit venir un prêtre pour l'exorciser. Jeanne subit cette nouvelle épreuve et en sortit sans diminution de son prestige. Baudricourt persistait dans ses refus : » Et cependant, déclara Jeanne, avant qu'il soit la mi-carême, il faut que je sois devers le roi, dussé-je, pour m'y rendre, user mes jambes jusqu'aux genoux ; car personne au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Ecosse ne peuvent reprendre le royaume de France, et il n'a pour lui de secours que moi-même, quoique j'aimasse mieux rester à filer auprès de ma pauvre mère, mais il faut que je fasse parce que mon seigneur le veut, et mon seigneur, c'est Dieu. » Enfin un jeune bourgeois de Vaucouleurs et un écuyer de Baudricourt se rendirent ; les habitants de la ville, pleins d'enthousiasme, se cotisèrent pour acheter un cheval à Jeanne. Baudricourt lui donna une épée et elle partit.

On était en février 1429. Les Bourguignons penchaient pour les Anglais ; les Anglais occupaient toutes nos villes de Champagne. De Vaucouleurs à Bourges il y avait bien cent cinquante lieues, encore fallait-il faire des détours pour trouver les ponts et éviter les rencontres d'ennemis. Le voyage, difficile en tous temps, l'était doublement en cette saison et à cette époque. Les six compagnons de Jeanne, jeunes et vaillants, tremblaient ; Jeanne seule ne tremblait pas. « Ne craignez rien, disait-elle, Dieu me fait ma route, c'est pour cela que je suis née ; » et encore : « Mes frères du paradis me disent ce que j'ai à faire. »

L'esprit suit avec inquiétude cette petite troupe qui garde le palladium de la patrie. On frémit involontairement à la pensée de ce qui serait arrivé si une indiscrétion, une infidélité ou tout autre accident eut compromis l'œuvre de l'héroïne.

Jeanne arrive. Le roi refuse d'abord de la recevoir ; puis il y consent mais en se cachant dans la foule ; et quand elle l'a reconnu, quand elle lui a révélé, dans une audience publique et dans une conférence intime, l'objet et les preuves de sa mission elle est renvoyée devant un conseil d'évêques et devant un conseil de matrones. Les matrones rendent hommage à sa vertu ; les évêques hommage à sa foi, mais seulement après de longues discussions avec les théologiens de l'Université. Les graves docteurs, avec leur science surfine, faisaient des objections qui accusent plus leur naïveté que leur science ; la jeune fille répondait avec une prestesse étonnante et un admirable à-propos. L'un, c'était un limousin, lui demande quelle était la langue de Dieu en ses communications? — Meilleure que la vôtre, répond Jeanne. Un autre lui demande un signe de sa vocation. — Je ne suis pas venue à Poitiers pour faire des signes, répond-elle, mais menez-moi à Orléans avec si petite troupe que vous voudrez, et je vous en ferai voir. Un troisième lui dit que si Dieu l'assiste, elle n'a pas besoin de soldats. — « En nous Dieu, dit-elle admirablement, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. »

En résumé, la France est à deux doigts de sa perte et une villageoise de dix-huit ans se présente pour la sauver. Avant d'en déclarer le dessein, comparant dans son judicieux esprit la difficulté de l'œuvre et l'infirmité de sa personne, elle a reconnu la chose impossible. Les voix ont insisté pendant cinq ans, et Jeanne qui reculait, qui tremblait, qui demandait grâce, s'est enfin décidée : elle a cru à l'impossible quand l'impossible était commandé par Dieu.

A la première ouverture de son dessein, les parents se récrient : C'est impossible. Jeanne jusque-là si timide, si tendre, si obéissante, si respectueuse, résiste aux prières, aux menaces, au procès ; elle passe outre la volonté de ses parents pour obéir à son père qui est aux cieux.

Le chef d'impossibilité passe des lèvres des parents sur les lèvres du capitaine Baudricourt, qui l'assaisonne de toutes les duretés militaires. Jeanne va droit au soudard ; repoussée, elle insiste, et le capitaine, qui a voulu la souffleter et l'exorciser, lui donne des compagnons de voyage.

Le voyage est impossible, l'accès du roi impossible, la sanction des théologiens impossible, l'œuvre enfin, l'œuvre promise impossible. Jeanne triomphe de tout, et elle a dix-huit ans, ne sait ni A ni B, mais seulement un peu filer et prier Dieu. Une fille qui prie et qui file, une quenouille et un prie-Dieu ; voilà les éléments du salut de la France.

Evidemment il faut répéter le mot des magiciens de Pharaon : *Digitus Dei est hic*.

4° Ce qui achève la démonstration, c'est que l'œuvre impossible va s'accomplir.

La mission de Jeanne, avons-nous dit, a pour objet d'abord la levée du siège d'Orléans. C'est là proprement le signe de sa vocation ; son but, c'est le sacre.

Or, le siège d'Orléans dure depuis sept mois. Ni vivres ni secours ne peuvent y entrer. Le découragement est partout. La ville va se rendre. Du 4 au 8 mai, en quatre jours, Jeanne fait lever le siège d'Orléans. Le duc d'Alençon dit en parlant des redoutes anglaises qui entouraient la ville : « Qu'elles ont été prises plutôt miraculeusement que par force d'armes, principalement la bataille des Tournelles au bout du pont, et la bataille des Augustins dans lesquelles il eut bien osé se défendre pendant six ou sept jours contre toute puissance d'hommes d'armes et lui semble qu'il n'eût pas été pris. Et selon qu'il l'entendit rapporter par les gens d'armes qui s'y trouvèrent, presque tout ce qui fut fait alors à Orléans, ils l'attribuaient à un miracle de Dieu et que ces choses n'avaient pas été faites par œuvre humaine, mais provenaient d'en haut. »

Orléans pris, en avant sur Reims. Le conseil du roi hésite. Toutes les villes sur le chemin sont au pouvoir des Anglais ; les Anglais, outre l'avantage de la position, ont l'avantage du nombre. Pourquoi ne pas aller en Normandie? Pourquoi ne pas rester sur la Loire. « Noble Dauphin, s'écrie Jeanne indignée de toutes ces lenteurs, ne tenez pas tant et de si longs conseils ; venez au plus tôt à Reims prendre votre digne couronne. » Le roi est entraîné, on part. Suffolck s'est jeté dans Jargeau ; on hésite à donner l'assaut, le duc d'Alençon demande au moins un délai. « Ah ! gentil duc, s'écrie la Pucelle, as-tu peur ? Ne sais-tu donc pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? » L'assaut est donné, la ville est forcée. Beaugency et Melun sont pris de même, d'autres villes ouvrent leurs portes. On avance toujours et, en avançant, on rencontre les Anglais dans les plaines de Patay. Toutes les hésitations reparaissent. Après tant de batailles perdues, les Français, démoralisés, n'osent plus attaquer les Anglais en rase campagne. Crécy, Poitiers, Azincourt, ces trois défaites sanglantes, se dressent devant leurs yeux comme des ombres effrayantes. « En mon Dieu, s'écrie la Pucelle ; il les faut combattre. S'ils étaient pendus aux nues nous les aurons, car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eut piéça ; et m'a dit mon conseil, qu'ils sont tous nôtres. » La bataille est livrée et gagnée. Suffolck est pris, Falstoff s'enfuit à toute bride. Deux mille Anglais jonchent le champ de bataille et la bonne Jeanne, à la vue de ce carnage, pleure sur le sort de ces catholiques morts sans confession. Malgré la victoire, les hésitations reprennent et les alarmes recommencent. L'armée royale est sans vivres; Troyes, grande et populeuse cité, entourée de fossés et de remparts, est défendue par une forte garnison mi-bourguignonne, mi-anglaise : comment la forcer sans canon ? Comment avancer sans la forcer ? Les uns disent qu'il faut passer outre ; les autres, rétrograder. Au milieu de ces timides conseils, un vieillard se lève, dit qu'il faut en référer à Jeanne et ajoute : « Quand le roi est parti et qu'il a entreprins ce voyage, il ne l'a pas faict par la grant puissance des gens d'armes qu'il eut, ni pour le grant argent de quoy il fust garni pour payer son ost et ni aussi pour que y celui voyage lui semblast bien possible ; mais seulement a entreprins y celui voyage par l'admonestement de Jehanne la Pucelle, laquelle disait qu'il tirast toujours pour aler à son couronnement à Reims, et qu'il ne trouverait que bien peu de résistance et que c'estait la voulenté de Dieu. » Jeanne introduite déclare qu'il faut attaquer et que dans deux jours on sera dans la place. « Nous en attendrions bien six, lui dit le chancelier, si nous étions sûrs que vous dites vrai. » — N'en faites pas doute, reprit Jeanne d'Arc. »

Le lendemain, la double épouvante des Anglais et des habitants livrait Troyes à Charles VII. Le commandant de place, en capitulant, avait fait réserve des prisonniers. « En mon Dieu, s'écria Jeanne, ils ne les emmèneront pas ! » Et en effet le roi paya leur rançon.

Maître de Troyes le 9 juillet, Charles entra, le 15, dans Reims. Les habitants, n'osant se

défendre, vinrent lui offrir les clefs de la ville. Le roi était entouré de toute sa chevalerie et suivi de toute son armée ; « là était Jehanne la Pucelle qui fut moult regardée de tous. » Le sacre eut lieu deux jours après, avec la pompe accoutumée. Pendant la cérémonie, Jeanne était debout près de l'autel, du côté de l'Evangile, tenant à la main son étendard. Il avait été à la peine, il était bien juste qu'il fût à l'honneur.

« Telle fut la vertu du sacre et son effet tout-puissant dans le nord de la France[1], continue Michelet, que dès alors l'expédition sembla n'être qu'une paisible prise de possession, un triomphe, une continuation de la fête de Reims. Les routes s'aplanissaient devant le roi ; les villes ouvraient leurs portes et baissaient leurs ponts-levis. C'était comme un royal pèlerinage de la cathédrale de Reims à Saint-Médard de Soissons, à Notre-Dame de Laon. S'arrêtant quelques jours dans chaque ville, chevauchant à son plaisir, il entra dans Château-Thierry, dans Provins, d'où, bien refait et reposé, il reprit vers la Picardie sa promenade triomphale.

« Y avait-il encore des Anglais en France ? On eût pu vraiment en douter. Depuis l'affaire de Patay, on n'entendait plus parler de Bedford. Ce n'était pas que l'activité ou le courage lui manquât. Mais il avait usé ses dernières ressources. On peut juger de sa détresse par un seul fait qui en dit beaucoup : c'est qu'il ne pouvait plus payer son parlement, que cette cour cessa tout service, et que l'entrée même du jeune roi Henri ne put être, selon l'usage, écrite avec quelques détails sur les registres, faute de parchemin (1). »

Levée du siège, sacre, renversement de la puissance anglaise : tels sont les résultats de la mission de Jeanne d'Arc. Il semble que la question est, par le fait, complètement élucidée. Annoncer d'avance, au nom de Dieu, qu'on fera deux choses, déclarées par tout le monde humainement impossibles, les faire comme on l'a annoncé, les faire sans le concours d'aucune force humaine, les faire de la part de Dieu, n'est-ce point là le caractère propre d'une œuvre surnaturelle, n'est-ce pas la justification de la devise gravée par la postérité sur l'humble seuil de la chaumière de Domremy : *Virtute firmata Dei* ?

Sans doute, l'inspiration de Jeanne d'Arc n'est point un article de foi : l'Eglise n'impose ni ne prescrit cette opinion ; mais elle ne cache pas ses sympathies pour l'admirable Messie féminin qui a sauvé la France. Quinze ans après l'assassinat juridique de Rouen, en 1455, un tribunal de révision, nommé par le Pape, déclarait que Jeanne d'Arc était « de bonne mémoire, » et ordonnait deux processions expiatoires au cimetière de Saint-Ouen et sur la place du Vieux-Marché. Ce jugement suffit. Comme l'explication la plus raisonnable des actions surnaturelles de Jeanne d'Arc est sa croyance à sa mission surnaturelle, nous avons le droit d'adopter cette croyance, nous l'adoptons, convaincu avec Gerson, d'après les principes du catholicisme, que si Dieu a fait parfois des miracles pour le salut d'un homme, il a bien pu en faire pour le salut d'un peuple qui a reçu, parmi les peuples chrétiens, une admirable vocation de la Providence.

II. Les voix du ciel avaient assigné à Jeanne d'Arc une mission qu'elle a fidèlement remplie ; en accomplissant cette tâche, Jeanne a-t-elle assuré son salut et donné des marques de sainteté : telle est la seconde question à examiner.

Après le sacre, Jeanne était libre : elle pouvait également se retirer ou rester avec les hommes d'armes. L'héroïne, laissée à ses propres forces et cédant aux instances, crut devoir poursuivre l'affranchissement de la patrie. De là des revers qui entrent dans l'ordre naturel des choses humaines. Mais les revers n'étaient-ils pas nécessaires au salut de Jeanne, comme ses victoires étaient nécessaires au salut de la France ? Aussi bien le baptême de sang ne se sépare guère de la mission divine, et après le Thabor, le Calvaire.

Que devons-nous donc penser de la sainteté de Jeanne d'Arc ?

Jeanne d'Arc, dit encore l'abbé Jaugey, dans son excellente étude, Jeanne est du petit nombre des âmes privilégiées, auxquelles Dieu accorde l'honneur insigne d'entrer en relation directe avec le ciel. D'ordinaire, il choisit pour ces communications des natures d'élite qui semblent tenir moins de la terre que du ciel et mener dans une chair mortelle une vie angélique ; parfois cependant il n'a pas dédaigné de se révéler à des hommes de vertu vulgaire, qui doivent toute leur grandeur à ce choix gratuit du ciel. Jeanne d'Arc est-elle du nombre de ces derniers ? ou bien n'est-elle pas plutôt une de ces âmes chez qui la grandeur morale est à l'égard des privilèges dont le ciel les comble ? Eblouie par les dons merveilleux de prophétie et de courage militaire, qui ont brillé dans Jeanne d'Arc, la postérité n'a pas ouvert les yeux sur un côté non moins grandiose de sa vie, sur sa sainteté chrétienne. Cependant Jeanne fut une sainte, et c'est à sa sainteté qu'elle doit d'avoir été choisie pour la noble mission de sauver la France, et d'avoir déployé une si merveilleuse constance dans l'exécution des ordres célestes.

La sainteté n'est autre chose que la pratique de toutes les vertus portées à un degré héroïque. Ce n'est pas à dire que chaque saint ait possédé chacune des vertus à un degré également extraordinaire ; mais cela signifie que, pour être saint, il faut pratiquer d'une manière non vulgaire les principales vertus théologales et morales, qui sont comme l'essence de la perfection chétienne. A cette base de toute sainteté, s'ajoute, dans chaque indi-

(1) *Hist. de France*, t. V.

vidu quelque vertu caractéristique pratiquée à un degré héroïque. Les principales vertus théologales et morales ont-elles brillé chez Jeanne d'un vif éclat, et quelle est la vertu qui forme, pour ainsi dire, son caractère distinctif ?

La première des vertus chrétiennes, la foi, fait comme le fond de la vie de Jeanne d'Arc, et on peut bien lui appliquer cette parole de l'Apôtre : *justus meus ex fide vivit*. Pour exprimer sa foi en l'origine divine de ses voix, elle ne pouvait trouver de comparaison plus énergique que de l'assimiler à sa foi aux vérités chrétiennes. Elle disait croire à ses révélations, comme elle croit que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert mort et passion pour nous, signifiant ainsi que la plus ferme de ses croyances était sa foi aux principes du christianisme. Elle a attesté qu'elle voulait mourir en bonne catholique et que si, dans ses réponses, il y avait quelque chose de mal contre « la foi catholique que Notre Sire a commandée, elle ne les voudrait soutenir et serait bien courroucée d'aller à l'encontre » (à l'encontre de cette foi). Pour être parfaite, la foi doit être accompagnée des œuvres, surtout dans une âme essentiellement active comme fut Jeanne. Aussi, la voyons-nous constamment occupée des actes de dévotion, que lui inspirait l'ardeur de sa foi. Avant son départ pour la guerre, elle fréquente les églises et les pèlerinages voisins de son village, elle assiste souvent à la messe, se confesse tous les mois, reçoit fréquemment la sainte Eucharistie, se met à genoux au milieu des champs quand elle entend le son des cloches, et parfois quitte ses compagnes et se retire derrière les haies ou les buissons, pour faire plus à son gré ses oraisons. Elle témoignait une spéciale dévotion à la vierge Marie, et, pour ce, aimait souvent à aller à l'ermitage de Notre-Dame de Bermont situé près de son pays. Un témoin du procès de réhabilitation raconte aussi que, durant son séjour à Vaucouleurs, « elle entendait souvent les messes du matin dans l'église de Notre-Dame de cette ville, et y demeurait longtemps en prières ; ou bien encore, elle descendait dans la chapelle souterraine et s'agenouillait devant l'image de Marie, le visage humblement prosterné ou levé vers le ciel. » Telle était la vivacité de sa foi qu'elle paraît avoir eu le don des larmes, don qu'elle posséda certainement dans la suite : « elle jeûnait et plorait, » dit Jean Massieu parlant d'elle avant son voyage à Chinon.

Cette foi vive de son enfance, si difficile à conserver au milieu du tumulte et de la licence des camps et de la cour, ne fit que briller chez elle d'un éclat de jour en jour plus vif. Tous les jours, vers le soir, elle faisait sonner les cloches environ une demi-heure, et réunissait les religieux de la suite de l'armée pour chanter des antiennes à la sainte Vierge : elle se levait trois ou quatre fois la nuit pour faire ses oraisons, recommandait aux gens d'armes de se confesser avant d'aller à l'assaut, faisait marcher devant sa compagnie un bataillon de prêtres chantant des hymnes, et reprenait courageusement les blasphémateurs, fussent-ils des seigneurs ou des princes. On raconte qu'un jour, en sa présence, un grand personnage se permit de jurer en pleine rue et de renier Dieu ; cette sainte fille s'en troubla de déplaisir, alla vers ce seigneur qui jurait encore, et le prit par le collet disant : « Ha maistre, osez-vous bien renïer nostre seigneur et nostre maistre ? En mon Dieu, vous vous en dédirez avant que je parte d'ici. » Ce seigneur se repentit aussitôt et révoqua ce qu'il avait dit.

A la vue de ses ennemis étendus sur le champ de bataille, elle ne regrettait rien tant, disait-elle, que de savoir qu'ils étaient morts sans confession. Elle procurait elle-même des confesseurs aux blessés, sauvait les églises du pillage et faisait respecter les gens d'église anglais; et la seule grâce qu'elle ait demandée au roi, c'est de faire célébrer, après sa mort, des messes pour le repos de son âme.

Que dire de sa foi au sacrement de nos autels ? Son premier soin en entrant dans une ville était d'aller à l'église, pour adorer son Créateur ; dans ses communions, qui étaient fréquentes, elle versait des larmes en abondance. Pendant sa détention, elle avait obtenu de Jean de Massieu de faire oraison dans la chapelle du château, avant d'entrer à la salle des séances : Cauchon le sut, et ordonna de lui fermer l'entrée de l'église comme à une excommuniée : alors, elle supplia son conducteur de lui permettre au moins de prier devant la porte de cette église, demandant expressément : « y est le corps de Notre-Seigneur ? » Ce qui faisait saigner son cœur durant son procès, c'était de ne pouvoir entendre la messe et recevoir son Sauveur. Ses ennemis se servirent même de son vif désir de la communion comme d'un appât pour la faire consentir à leurs desseins.

Cette foi de Jeanne est d'autant plus admirable qu'elle fut soumise à la plus terrible des épreuves. Qu'y a-t-il en effet de plus capable d'étouffer la foi dans une âme, que la vue de ces juges ecclésiastiques, cardinaux, évêques, religieux, représentants du Saint-Office, et délégués par autorité apostolique, trahissant leur conscience, accusant et condamnant comme hérétique, une âme certaine de son orthodoxie, et cherchant à mettre en contradiction la parole catholique de Dieu avec les révélations particulières qu'il fait à ses serviteurs ? Cette épreuve nouvelle ne fit qu'ajouter une gloire nouvelle au triomphe de Jeanne, et à lire les récits que nous ont laissés les témoins oculaires de son supplice, on croirait avoir sous les yeux une page des actes des martyrs.

L'espérance, fille de la foi, fut chez Jeanne la principale source de ce merveilleux courage qui la fit triompher de tous les obstacles, et accomplir jusqu'au bout sa divine mission. Elle n'attendait rien de ses propres forces, mais tout de Dieu ; ce qui la consola dans ses dures

épreuves, ce fut l'espoir du Paradis dont elle parla souvent durant son procès, et même sur le bûcher. Quand ses juges la pressent et cherchent à lui démontrer que le ciel l'abandonne, elle répond « qu'elle s'en attend à Notre-Seigneur, » et c'est ce sentiment d'espérance qu'elle oppose invariablement à toutes les attaques de ses ennemis. Et il lui fallut en sa promesse de Dieu une confiance sans bornes et vraiment héroïque pour ne pas désespérer de l'exécution des ordres du ciel, alors que parents, princes, hommes d'église, tout semblait s'opposer à la réalisation, alors surtout que tombée en la puissance de ses ennemis, elle s'entendait reprocher cette foi qu'elle avait aux promesses divines ; mais elle savait en qui elle avait mis son espérance. Ce qu'elle a recherché : ce n'est pas la gloire ; elle aimerait mieux filer auprès de sa mère, que de vivre à la cour du roi : ce ne sont point les richesses ; elle n'a jamais rien demandé à Charles : mais ce sont les jours du paradis qu'elle espère conquérir en faisant la volonté de Dieu. Heureuse fut-elle de n'avoir point mis son espoir dans les hommes, jusqu'ici elle n'a guère obtenu d'eux que l'injustice et l'ingratitude.

Ces vertus de foi et d'espérance qu'on retrouve dans toute vie chrétienne tendent à la charité, qui est la plus parfaite des vertus théologales et morales, et comme le couronnement de la sainteté. Jeanne, Messie de la France, posséda cette vertu à un degré éminent, puisqu'elle sacrifia sa vie pour exécuter la volonté de Dieu et sauver son pays : *Majorem hoc dilectionem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis*. Je ne m'arrêterai pas à examiner chacun des actes de charité que Jeanne pratiqua, il me suffira d'en rappeler les traits principaux. Blessée pendant le siège d'Orléans, elle n'a personne pour panser sa plaie ; un homme d'armes veut la charmer, elle refuse, disant qu'elle aimerait mieux mourir que de faire chose qui déplût à Dieu. Le comte de Suffolk et Talbot l'avaient accablée d'injures grossières qui avaient fait couler les larmes de cette chaste guerrière, elle se contente de leur dire, quand elle les a faits prisonniers : « Que Dieu ait pitié de votre âme. » Les pauvres gens des champs viennent en foule à elle, jamais elle ne se plaint de leur importunité, mais au contraire elle les accueille avec amour et leur fait tout le bien qui est en son pouvoir. Elle se voit sans cesse entravée dans ses desseins par le roi et son conseil, puis lâchement abandonnée ; il ne sort pas une plainte, par une récrimination de sa bouche. Enfin, à l'instant suprême, quand victime de la méchanceté de ses juges, elle va monter sur le bûcher, elle déclare publiquement qu'elle pardonne à tous ceux qui lui ont fait du mal, et va même jusqu'à se recommander aux prières de ces âmes iniques. Qui ne reconnaît en elle le disciple fidèle de Celui qui, sur la croix, pardonna à ses bourreaux.

Du rapide examen que je viens de faire de la vie de Jeanne, sous le rapport des vertus théologales, il ressort que le principe de sa vie morale fut le principe chrétien, et que les autres vertus, dont elle donna de si beaux exemples, furent chez elle anoblies et élevées à un ordre supérieur par l'intention et la grâce surnaturelles. Parmi ses vertus morales, je signalerai seulement sa prudence ou sagesse, sa tempérance, son humilité et sa force. Cette dernière vertu a brillé chez elle d'un éclat particulier, et fait, pour ainsi dire, son caractère distinctif. Jeanne n'eut point une de ces vies tranquilles dans lesquelles la prudence mérite à peine le nom de vertu. Passant subitement de sa chaumière à la cour du roi et échangeant à l'âge de dix-sept ans sa houlette contre une épée, cette jeune bergère eut besoin d'une prudence plus qu'humaine. A l'entrée même de sa carrière, elle rencontra un obstacle difficile à vaincre et dont, grâce à sa sagesse, elle triompha avec une merveilleuse habileté. Dieu lui commande d'aller en France, et son père refuse absolument de la laisser partir ; il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; Jeanne part donc à l'insu de ses parents ; elle a satisfait à son Père du ciel, elle veut satisfaire aussi à son père de la terre, elle lui écrit donc et en obtient son pardon. Dans les camps, elle est en contact habituel avec des hommes d'armes dont la chasteté n'est point précisément la vertu favorite : elle comprend combien il est important de conserver sa réputation intacte ; aussi, lorsqu'il ne s'agit pas du fait de la guerre, elle s'écarte de la compagnie des hommes ; dans les villes, elle loge chez les matrones les plus respectables, elle veut même avoir toujours une femme pour compagne de lit. Grâce à ces précautions, elle garda toujours sa renommée pure de toute souillure, et la postérité lui donne encore le beau nom de Pucelle.

Sa carrière fut semée d'écueils plus dangereux encore et plus difficiles à éviter. Il lui fallait ne pas blesser la susceptibilité d'un roi jaloux, et ne point donner prise aux attaques d'un conseil impuissant à sauver le royaume et irrité de voir l'autorité passer de ses mains dans celles d'une jeune fille. Simple bergère, Jeanne devait imposer ses sentiments à de vieux guerriers, à des princes du sang ; elle dut plus d'une fois les faire changer d'avis, et vaincre comme malgré eux. Elle déploya tant de circonspection, tant de sagesse, que l'orgueil nobiliaire et militaire de ses compagnons d'armes n'en fut jamais froissé. L'admiration populaire lui décernait des honneurs presque divins ; les foules accouraient à sa rencontre en criant : Noël ! Noël ! et en chantant le *Te Deum ;* elle se tenait si bien à sa place et se montrait si humble que le roi et les princes avec qui elle marchait ne s'en trouvèrent jamais humiliés. Mais ce qui semble plus merveilleux encore, c'est la prudence et la sagacité qu'elle déploya dans toutes ses réponses, durant un long procès poursuivi avec l'ardeur de la haine, par les docteurs les plus retors et les plus versés dans la chicane. Si les annales

judiciaires ont jamais montré autant de subtilité chez les accusateurs, certainement elles n'ont jamais montré tant d'habileté jointe à tant de franchise chez l'accusée.

Ce qui augmente l'admiration, c'est que ce prodige de sagesse était une pauvre fille de laboureurs, qui n'avait appris que le « *Pater*, l'*Ave* et sa créance, » et qui n'avait jamais vécu qu'avec des gens de la campagne, ignorants comme elle. L'éclat de cette vertu était encore rehaussé chez Jeanne par la franchise et la sincérité la plus complète. La prudence humaine, surtout dans les cours, est toujours et comme nécessairement souillée par la duplicité et le mensonge ; elle a des côtés secrets, des ressorts mystérieux qu'on n'ose faire paraître au grand jour. La cour de Charles offrait alors plus d'un exemple illustre de cette politique mondaine ; Regnault de Chartres et La Trémoille en connaissaient et pratiquaient tous les secrets. Chez Jeanne, la sagesse est pure de tout cet alliage ; l'histoire de sa vie ne nous offre pas un trait, pas une parole, qui ne respire la plus entière franchise.

A la première apparition du ciel, Jeanne avait voué à Dieu une vertu difficile à garder dans toutes les circonstances de la vie, mais surtout au milieu des camps ; Jeanne avait fait vœu de virginité. Nous avons déjà vu quelles précautions elle employa pour éviter même l'ombre d'une souillure. Elle fuyait la compagnie des hommes autant que faire se pouvait, recevait fréquemment la communion, le pain des forts et le vin qui fait germer les vierges ; elle jeûnait les vendredis et pendant tout le carême et montrait une dévotion spéciale à la sainte Vierge. Exposée dans la prison laïque, où elle était détenue, à des violences de toute espèce et à des injures qui pouvaient souiller sa chaste imagination, elle n'épargna rien auprès de ses juges pour être menée « es prisons ecclésiastiques « où elle n'aurait pas eu à subir tous ces outrages. Pour mieux défendre sa pudeur contre les attaques de ses gardes, elle eut le courage de reprendre ses habits d'homme qu'elle avait juré de ne plus revêtir, sachant bien qu'une telle conduite la ferait déclarer relapse et condamner au feu : aussi, on peut bien dire qu'elle mourut martyre de la chasteté. Elle garda intacte sa virginité de corps et d'âme, pendant toute sa vie, ainsi que l'ont attesté les matrones déléguées par deux fois pour l'examiner. Tel était son amour pour cette angélique vertu, que la seule vue d'une « femme folle de son corps », comme elle appelait les filles perdues, suffisait pour exciter son indignation. Quand elle en rencontrait quelqu'une, elle lui adressait d'abord des remontrances avec douceur, puis, quand ce moyen ne réussissait pas, elle usait d'une vigueur toute apostolique ; un jour même, elle en poursuivit une et la frappa du plat de son épée qui se rompit.

Pour récompenser cet amour de la virginité, Dieu la favorisa d'un don rare, même chez les saints. Elle était jeune, bien faite et d'une beauté remarquable, et cependant sa vue n'excita jamais le moindre désir impur dans le cœur de ceux qui vivaient en sa compagnie. Jean d'Aulon raconte que, soit pour l'armer, soit pour la panser, il fut maintes fois forcé de voir son corps et de la toucher, et que jamais, ni cette vue, ni ces attouchements n'ont produit chez lui la moindre révolte des sens, quoiqu'il fut alors dans toute la force de l'âge. Ceux qui ont vécu avec elle attestent qu'elle fut exempte des incommodités naturelles de son sexe. Dieu ne voulait pas que l'ombre d'une souillure, même purement matérielle, profanât le corps virginal de celle qu'il appelait sa fille.

La chasteté de la vierge suppose l'humilité comme l'effet suppose la cause. La virginité, en effet, est un état de perfection, dans lequel l'homme ne saurait vivre sans un secours particulier du ciel, et cette faveur. Dieu ne l'accorde qu'aux âmes humbles. Ayant vu la chasteté briller chez Jeanne d'un tel éclat, nous avons le droit d'en conclure qu'elle fut humble et c'est ce que nous montre son histoire. Ainsi jamais elle ne s'attribuait gloire, mais rapportait tout à Dieu. Quoiqu'elle fut heureuse de voir le peuple accourir sur son passage et sur celui du roi, elle refusait cependant les expressions trop vives de l'admiration populaire. On la vit maintes fois se courroucer de ce qu'on lui apportait des objets de piété à bénir par son attouchement, disant qu'elle n'y pouvait pas plus que les autres. Au milieu des honneurs presque divins qu'on lui rendait de toutes parts, elle n'oublia ni ses parents, ni son village. Souvent on l'entendit s'écrier, depuis le sacre du roi à Reims, c'est-à-dire, quand elle était au comble de la gloire : « Je voudrais que ce fut le plaisir de Dieu mon créateur, que je m'en retournasse maintenant en laissant les armes pour aller servir mon père et ma mère en gardant les brebis avec ma sœur et mes frères, lesquelles se réjouiraient fort de ma venue. » « Ce n'est pas mon état, » disait-elle encore, « mais notre Sire (Dieu) le veut. » Observons cependant, que son humilité ne revêtit point les formes qu'elle affecte d'ordinaire chez les saints. Ainsi, son histoire ne rapporte pas qu'on l'ait jamais entendue se proclamer la dernière des créatures. Bien qu'à la tête des armées elle regrettât sa condition de simple bergère, on ne la vit cependant jamais rechercher les derniers emplois, ni les humiliations, comme l'ont fait tant de grands saints. Mais cela ne diminue en rien le mérite de sa vertu ; les mêmes sentiments paraissent sous des dehors divers, selon les diversités de caractère. Au reste, Jeanne était à l'armée une envoyée de Dieu et devait, par conséquent, parler et agir avec toute l'autorité que lui conférait une pareille mission, et on comprend que, dans un chef d'armée l'humilité se manifeste sous une autre forme que chez un moine.

De toutes les vertus de Jeanne, celle qui lui donne sa physionomie, son caractère distinctif c'est la vertu de force, c'est l'héroïsme. Hé-

roïque, en effet, fut Jeanne d'Arc dans toute sa vie : héroïque sur le champ de bataille, héroïque dans sa prison, héroïque sur le bûcher. La postérité a toujours reconnu cette vertu dans Jeanne, on l'a même trop exclusivement célébrée, et l'héroïne a fait disparaître la sainte ; Je ne m'arrêterai donc pas sur ce point ; quant aux rétractations partielles que la ruse et la violence arrachèrent à cette innocente victime, on ose à peine les qualifier de faiblesses ; au récit des tortures physiques et morales qui avaient épuisé ses forces, on n'a pas le droit de s'étonner d'un instant de défaillance ; au reste les flammes du bûcher ont expié cette faute, si faute il y eut.

Cette merveilleuse sainteté de Jeanne avait frappé les regards du peuple, et le cardinal d'Angleterre fit jeter dans la Seine les cendres de la Pucelle, craignant qu'on ne les honorât comme les reliques d'une martyre. Son confesseur la proclamait une sainte, et un de ceux qui avaient pris part au procès s'écriait : « Je voudrais que mon âme fût où je crois qu'est l'âme de cette femme. » Le bourreau, après l'exécution, courut au couvent des Frères Prêcheurs, disant qu'il craignait d'être damné pour avoir brûlé une sainte femme, et Tressart, secrétaire du roi, disait en revenant du supplice : « Nous sommes tous perdus, c'est une sainte qu'on a brûlée. »

De ce rapide coup d'œil sur les vertus de Jeanne ressort cette vérité évidente comme le jour : que cette héroïne fut avant tout une sainte chrétienne. Dire qu'elle fut l'incarnation du sentiment patriotique, l'âme de la France, c'est employer de grands mots pour exprimer des idées vagues et incomplètes. Jeanne fut une pieuse chrétienne catholique, à qui Dieu donna miraculeusement la mission de sauver la France avec les moyens de l'exécuter, lui inspirant un patriotisme ardent et la faisant triompher de ses ennemis. Telle est l'idée précise que l'on doit se former de Jeanne.

On dit qu'aucune doctrine, aucune forme, aucune secte ne doit absorber celle qui fut le Messie de la France. C'est évidemment une injustice. Jeanne est une chrétienne, une fille de l'Eglise catholique dans laquelle elle est née, dans laquelle elle a vécu et dans laquelle elle a protesté qu'elle mourait. Elle a cru ce qu'enseigne l'Eglise, espéré ce que promet l'Eglise, aimé ce qu'aime l'Eglise et pratiqué ce que commande l'Eglise ; toutes ses paroles et tous ses actes en font foi. Jeanne est donc bien à l'Eglise et au christianisme ; nulle autre société, nulle autre doctrine n'a le droit de la réclamer. Elle appartient aussi à la France, mais à la France chrétienne qui est « le royaume du Fils de Marie, » dont l'archange saint Michel est le défenseur, « le trompette, » disait-elle, et pour qui « Charlemagne et saint Louis prient à genoux devant le trône de Dieu. » Elle sauve cette France parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ le lui commande ; sans cesse elle répète que c'est là l'unique motif qui la guide. Elle s'adresse, pour chasser l'ennemi de France, aux anges et aux saints de l'Eglise, elle réclame les prières de ses prêtres. Voilà la France que Jeanne a voulu sauver, et qu'elle a sauvée en effet ; voilà les intentions qui l'ont animée, intentions nettes, précises, qui sont loin de ce sentimentalisme, et de ce vague patriotisme dont on prétend qu'elle fut la personnification. Peut-être bien des esprits trouveront-ils cette appréciation petite et mesquine ; mais elle a la grandeur de la vérité.

II

LA TRADITION CATHOLIQUE, EN FRANCE, SUR LA SUPRÉMATIE DES PAPES.

Les actes pontificaux, depuis saint Pierre jusqu'au concile de Bâle, ne prêtent, à aucun titre et sous aucun rapport, matière aux griefs du gallicanisme ; au contraire, bien étudiés et bien compris, ils rendent un entier hommage à la principauté des papes et à la monarchie du Saint-Siège. Ce seul point parfaitement acquis suffit à la discussion. Nous pourrions dire aux partisans surannés des Quatre-Articles et aux théologiens serviles qui admettent le principe des Organiques : « En matière de droit, ce sont les faits qui créent les titres. Or, les faits vous manquent. Les actes contre lesquels vous arguez échappent à vos critiques ; les autorités dont vous croyez vous couvrir ne peuvent servir qu'à vous condamner. Vous n'êtes donc point admissibles à contester la primauté des papes et leur autorité, au moins indirecte, sur le temporel des peuples et des rois. »

Mais nous avons plus et nous pouvons mieux. Non seulement les titres du gallicanisme sont faux, mais ces titres sont sans valeur historique, sans autorité morale, sans caractère légal, ou, s'ils peuvent avoir un caractère de légalité, ils ne l'ont qu'au for civil, en s'appuyant d'ailleurs uniquement sur les erreurs de l'hérésie et les prétentions du schisme. C'est ce que nous avons à démontrer dans cette seconde partie.

Avant d'examiner les titres légaux du gallicanisme, nous devons soulever et résoudre une

question préjudicielle. On nous dit volontiers que le pouvoir de l'Etat, en matière religieuse, peut invoquer en sa faveur une tradition de dix siècles ; qu'il a, pour premiers auteurs, saint Louis, Clovis et Charlemagne. On nous dit, plus volontiers encore, que toutes les présomptions gallicanes contre la suprématie des papes s'appuient sur les témoignages *de nos pères*, et par là on n'entend pas seulement Bossuet, mais tous les pères de nos églises, depuis Bossuet jusqu'à saint Bernard et depuis saint Bernard jusqu'à saint Irénée. Nous devons donc rechercher s'il est vrai que la tradition catholique de la France soit contraire à la primauté de la Chaire apostolique ; et s'il est vrai encore que la tradition nationale soit hostile à la nécessaire indépendance de la sainte Eglise.

Ici, pour l'unité du discours et la clarté de la discussion, nous n'avons à nous occuper que des traditions catholiques de la France (1). Nous les étudierons suivant l'ordre des questions et suivant l'ordre des temps.

I. L'Eglise est le royaume de Jésus-Christ sur la terre. Suivant le langage des prophètes et des auteurs sacrés, le Christ est l'Oint de Dieu, le Seigneur des Seigneurs, le Roi des Rois, non seulement comme Verbe, mais comme Fils de Dieu fait homme. L'objet de sa venue, c'est de rétablir ici-bas le règne de la vérité, de la vertu, de la justice et de la paix. Et c'est parce qu'il est venu du ciel, que son royaume n'est point ici-bas, mais il est en ce monde pour sauver le monde. Or, ce royaume qui durera jusqu'à la fin des temps, ne devant avoir Jésus-Christ pour chef visible que jusqu'à son ascension, a été confié, par Jésus-Christ lui-même, à l'un de ses douze apôtres, dont il a fait son représentant, son lieutenant, son ministre plénipotentiaire, son vicaire sur la terre, en le chargeant de défendre l'Eglise contre les puissances de l'enfer, avec l'assurance *qu'elles ne prévaudront point contre elle*, en lui donnant *les clefs du royaume des cieux*, et en lui promettant que tout ce qu'*il lierait sur la terre serait lié dans le ciel* ; en lui ordonnant de *paître les agneaux et les brebis*, c'est-à-dire tout le troupeau, l'Eglise universelle, en lui enjoignant de *confirmer ses frères*, les évêques, dans la foi ; en s'engageant à prier pour lui, *afin que sa foi ne défaille point*. Ce représentant de Jésus-Christ, ce vicaire par lequel Jésus-Christ enseigne et gouverne son Eglise, c'est l'apôtre saint Pierre, mais Pierre qui ne meurt point, mais Pierre vivant dans ses successeurs, les Souverains Pontifes.

Que telle soit la créance de l'Eglise, nous pourrions le prouver par l'Ecriture et les Pères, et nous pourrions, pour le prouver, multiplier le texte à l'infini. Nous nous bornerons à rappeler ici les sentiments anciens, dans un petit nombre de citations.

Paschase, légat de saint Léon, dit au concile de Chalcédoine, que le Souverain Pontife est le chef de l'Eglise universelle ; Ennodius, qu'il est la tête de tout le corps ; le huitième concile œcuménique, qu'il est l'organe de l'Esprit-Saint ; saint Jérôme au pape Damase, qu'il est le rocher de la foi ; saint Maxime, qu'il est la pierre ferme et inébranlable ; Sergius de Chypre, qu'il est le fondement de l'Eglise : le concile de Chalcédoine, qu'il est le gardien de la foi ; le sixième concile œcuménique, qu'il est le diamant de la croyance catholique, et que ses jugements invariables ne sauraient recevoir d'atteinte par les coups et les assauts de l'hérésie ; saint Jean Chrysostome, qu'il est la base immobile de l'orthodoxie ; Philippe, légat au concile œcuménique d'Ephèse, qu'il est la tête de toute la foi ; Théodore Studite, qu'il en est la source pure et sans mélange, étant à l'abri des orages de l'hérésie ; saint Athanase, qu'il est le fondement sur lequel sont appuyées les colonnes de l'Eglise ; saint Jérôme, qu'il est le port assuré de toute la communion catholique ; Constantin Pogonat, qu'il est le défenseur intrépide de la vérité ; saint Ignace de Constantinople, qu'il est le médecin dont Dieu a pourvu les membres de son Eglise pour les guérir ; Taraise au pape Adrien, qu'il est de tout le corps celui qui montre la voie droite de la vérité ; Grégoire VI, qu'il est le vainqueur de toutes les hérésies ; le concile général d'Ephèse dit que Pierre, colonne et fondement de la foi, vit et prononce toujours dans la personne de ses successeurs ; le pape Agathon déclare que le Siège apostolique ne s'est jamais écarté du sentier de la vérité pour suivre l'erreur, mais que sans interruption, il demeure, sous ce rapport, pur et sans tache, conformément à cette parole du Sauveur : « Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; » que Jésus-Christ, ayant promis à Pierre l'indéfectibilité de la foi, le charge de confirmer ses frères : ce qu'ont fait, avec assurance, tous les Souverains Pontifes. Léon IX dit à l'empereur Constantin que la prière du Fils de Dieu, pour l'indéfectibilité de la foi de Pierre, a obtenu que sa foi ne défaillît jamais, et qu'on a la conviction qu'elle se maintiendra sans atteinte, sur le même siège jusqu'à la consommation des siècles : ce qui est nécessaire pour confirmer la foi des frères, comme cette foi n'a pas cessé d'être confirmée, par ce moyen, jusqu'à ce temps. » Les mêmes sentiments sur la foi du chef de l'Eglise sont exprimés par Grégoire VII, Innocent III, Jean VIII, Pierre Damien, saint Thomas, Gennade, Jean XXII, Pie II, Albert le Grand et une infinité d'autres.

Les prérogatives du Saint-Siège sont reconnues par l'univers catholique. La religion s'est toujours maintenue pure sur le Siège apostolique, et toujours la doctrine s'y est maintenue sainte, conformément à cette sentence de

(1) Nous restreignons notre thèse à la France. Si nous avions voulu l'étendre aux autres parties de la chrétienté, nous aurions eu une belle moisson à faire dans l'opuscule de Muzzarelli : *L'infaillibilité prouvée par la tradition*, etc.

Jésus-Christ lui-même : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (1). » — « Le siège de Pierre est ce rocher contre lequel les portes de l'enfer ne remportent point de victoire; il brise ces portes orgueilleuses (2). » — « Non, rien ne saurait porter atteinte à ces paroles du Sauveur : Tu es Pierre, etc., et les effets vérifient la promesse, puisque la religion se soutient toujours inviolable sur le Siège apostolique (3). » — « C'est là le trône principal sur lequel Jésus-Christ a placé les clefs de la foi, de cette foi contre laquelle ne prévaudront jamais les portes de l'enfer, qui sont les doctrines hérétiques. Nous en avons pour garant la promesse de l'éternelle vérité (4). » — « L'Eglise de Rome est un fondement solide et le plus inébranlable des fondements. Le Sauveur vous a donné pour garantie sa parole, que les portes de l'enfer ne prévaudront, en aucune façon, contre elle (5). » — « Jamais, contre ce Siège, les portes de l'enfer n'ont prévalu ; elle n'ont pas pu lui porter atteinte (6). » — « De qui faut-il attendre la stabilité de la foi, quand elle chancelle quelque part, sinon de celui qui préside à ce Siège dont le premier qui l'occupa entendit, de la bouche même de Jésus-Christ, ces paroles : « Tu es Pierre et sur cette pierre, etc. (7) ? » — « Le Pontife romain, quoique violemment poussé et secoué sur le fondement de la foi, y est demeuré immobile. Pourquoi ? C'est que le ciel et la terre passeront, mais ce qui ne passera jamais, c'est l'oracle de celui qui a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (8). » — « Saint Pierre est vivant et présidant sur son siège, et ceux qui cherchent la vérité la reçoivent de lui (9). » — « Il est impossible que le Siège catholique soit souillé par la plus légère trace d'erreur ou atteint par la moindre contagion de doctrine (10). » — « Il est le point sacré et dominant sur lequel toutes les églises roulent, sont appuyées et assurées (11). » — « Dans les paroles du Siège apostolique, la foi est si ancienne, tellement fondée, certaine et claire, que ce serait un crime pour des catholiques chrétiens d'élever des soupçons sur ce qu'il enseigne. » — « Il faut s'attacher avec une obéissance entière à tout ce qui est prescrit par le bienheureux Pape de la ville de Rome. » — « Quiconque ne recueille pas avec lui, dissipe. « — « Anathème à quiconque méprise les dogmes et les décrets promulgués par celui qui préside au Siège apostolique, relativement à la foi catholique ou à la discipline ecclésiastique. » — « La sainte Eglise romaine, qui est toujours demeurée sans tache, et demeurera encore dans tous les temps à venir ferme et immuable au milieu des attaques des hérétiques, et cela par une protection providentielle du Seigneur et par l'assistance de saint Pierre. » — « cette Eglise apostolique demeure toujours pure dans sa foi, étant la mère de toutes les églises. » — « La perfidie ne peut avoir d'accès auprès d'elle. » — « Elle détruit toutes les hérésies. » — « Les ouvrages des divers auteurs sont approuvés ou désapprouvés par les décrets des Souverains Pontifes, en sorte que ce que le Saint-Siège a approuvé est reçu, et ce qu'il a rejeté est sans valeur. » — « Tout ce qui a la sanction du Siège apostolique doit être reçu comme confirmé par la voix du divin Père lui-même. » — « Tous les chrétiens sont obligés, dans tous les temps, d'observer d'une manière inviolable, absolument tout ce que l'Eglise romaine statue et tout ce qu'elle prescrit (12). »

La France a toujours partagé les sentiments religieux de la chrétienté ; elle y a été nourrie et entretenue par son clergé qui, dans tous les temps, a professé, pour la chaire de saint Pierre la plus profonde vénération. Ses évêques ont toujours compris qu'ils devaient se signaler, envers le Siège de Rome, par un dévouement sans égal et par un incomparable zèle. Ai-je besoin d'en fournir la preuve et ce que j'avance n'est-il pas établi par des milliers de monuments. J'en produirai pourtant quelques-uns, à la gloire de la religion et pour la consolation de ceux qui l'aiment. Naturellement je ne rappellerai que ceux qui paraissent, en faveur des Pontifes romains, les plus clairs et les plus décisifs.

Nous tenons, avec une persuasion inébranlable et comme un point que l'on ne peut révoquer en doute, disait, en 1387, Pierre d'Ailly, au nom de l'Université de Paris, que le Saint-Siège apostolique est cette chaire de Pierre de laquelle il a été dit dans la personne du Pontife qui l'occupe : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. » C'est le Seigneur qui enseigne du haut du Vatican, et nous statuons que les oracles qui en émanent mettent fin à toutes les discussions, fixent la croyance et déterminent ce que l'on doit rejeter (13). » — « Cette chaire nous apprend les points auxquels nous devons nous attacher et condamne les erreurs que nous devons réprouver (14). » — « Résister à ses jugements et à ses décisions c'est encourir la flétrissure de perversité hérétique (15). » — « Ce Siège est la colonne et le fondement de la vérité (16). » — « Il a reçu du ciel l'immutabilité d'une foi toujours pure (17). » — « Sur ce trône, la foi de Pierre ne subit

(1) Adrien III. — (2) Saint Augustin. — (3) Jean, patriarche de Constantinople, au pape Hormisdas. — (4) Théodore Studite. — (5) Saint Maxime, martyr, au diacre Marc. — (6) L'archevêque de Rhodes au concile œcuménique de Florence, session VII. — (7) Ponessar, au pape Hormisdas. — (8) Saint Anselme, évêque de Luc. — (9) Saint Pierre Chrysologue à Eutichès. — (10) Gélase à l'empereur Anastase. — (11) Saint Athanase au pape Félix. — (12) Saint Augustin, épître CLVII. Nous nous bornons à rappeler, en gros, tous les témoignages. Voir la première partie de cet ouvrage, c. II. — (13) Le clergé de France à Alexandre VII, en 1660. — (14) L'Église de Paris, en 1324. — (14) Yves de Chartres à l'archevêque de Sens. — (16) Assemblée de Melun, 1479. — (17) Pierre de Blois.

aucune atteinte (1). » — « Il faut mettre au rang des insensés tous ceux qui ont pu croire que le Siège de Pierre était capable de séduire les fidèles par des dogmes dangereux. Jamais il n'a enseigné une fausse doctrine ; jamais il n'a pu se laisser égarer par une hérésie quelconque (2). » — Dans les doutes et les questions obscures qui ont rapport à la vraie foi ou aux dogmes de la religion, c'est la sainte Eglise romaine qu'il faut consulter comme la mère, la maîtresse, la nourrice et l'organe fidèle de toute l'Eglise : et c'est à ses salutaires avis qu'il faut s'en tenir : son enseignement doit suffire à tous les catholiques (3). » — « On ne doit recevoir comme témoignages incontestables que ceux qui sont tirés des Ecritures qu'elle reconnaît pour canoniques ; et l'on ne peut, à l'égard des dogmes, s'en tenir qu'à l'autorité approuvée par le Pape Gélase ou par les autres Souverains Pontifes (4). » — « Voulez-vous avoir la certitude de la foi ? C'est à l'Eglise romaine que vous devez la demander (5). » — « C'est avec cette Eglise, à cause de la suréminence de son rang et de sa puissance, que toutes les autres Eglises doivent être d'accord (6). » — « Il faut s'attacher à ce qu'elle suit (7) ; » — « car elle ne peut errer (8). » — « Les archevêques et les évêques seront pleins de vénération pour notre saint Père le Pape, chef visible de l'Eglise universelle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et patriarches, en un mot, successeur de Pierre, par lequel commence l'apostolat et l'épiscopat, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Eglise, en lui donnant les clefs du ciel, avec l'infaillibilité de la foi que nous reconnaissons, sans ambiguïté, avoir persévéré immuable dans ses successeurs : ce qui n'a pu avoir lieu sans miracle (9). » — « Il est constant, non seulement par la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ faite à Pierre, mais encore par les actes des premiers Pontifes, que les jugements que rendent les Papes pour cimenter la règle de la foi, alors qu'ils sont consultés par les évêques, que ceux-ci établissent ou non leurs sentiments dans la relation qu'ils soumettent au Saint-Siège, sont appuyés sur une autorité divine et souveraine, à laquelle tous les Chrétiens sont strictement tenus d'obéir du fond de leur cœur (10). » — « C'est à l'apostolat du Pontife romain que doivent être manifestés tous les périls et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, surtout en ce qui concerne la foi : car je crois qu'il est dans l'ordre que les atteintes portées à la foi soient réparées là où la foi ne peut souffrir d'atteinte (11). » — « L'esprit de conseil qui souffle où il veut, guide assidûment son Eglise qui est répandue par tout le monde (12). » — Seule la puissance du Souverain Pontife a pu mettre fin aux disputes violentes qui se sont élevées sur la foi (13). » — « Le Pontife romain tient la place de Dieu sur la terre (14). » — « Nous savons que là où se trouve le chef de l'Eglise, là aussi est le boulevard de toute la foi (15), » — « et il n'est pas permis, sans le vicaire de Dieu, sans le Pontife universel, sans l'unique Pape, sans l'arbitre de toutes choses, que rien soit déterminé ou publié en tout ce qui concerne la foi et les mœurs (16). » — « On ne peut, on n'a pu et on ne pourra jamais appeler à tout autre juge des sentences et des jugements du Souverain Pontife (17). » — « Les Pontifes romains ne sont soumis au jugement d'aucun homme sur la terre (18) ; » — « car le pasteur ne doit pas être jugé par le troupeau (19). » — « Le jugement du Pontife romain n'est dû et réservé qu'à Dieu seul (20). » — « Il n'est douteux pour personne que les points qui sont fortifiés par l'autorité apostolique sont pour toujours arrêtés, et qu'ils ne peuvent plus être ou mutilés par le sophisme, ou altérés par l'envie de qui que ce puisse être (21). » — « On n'a pas à rechercher l'hérésie dans le Pape enseignant comme Pape, mais seulement comme homme privé : car il n'est aucun Pape comme simple particulier (22). »

Nous avons fait connaître ce qui, jadis, s'est constamment enseigné en France à l'égard du Saint-Siège et du Souverain Pontife. Ces enseignements sont tellement clairs et honorables, que nous ne croyons pas que l'on puisse en produire qui offrent aux successeurs de saint Pierre des témoignages d'une vénération plus explicite et plus magnifique. Les Papes de leur côté se sont montrés sensibles au dévouement de la France, et il serait difficile de prononcer si la voix des bienfaits a parlé plus éloquemment que celle de la reconnaissance. « Le royaume de France, selon saint Grégoire le Grand, n'a point d'égal dans l'intégrité de la religion chrétienne (23). Aussi s'élève-t-il au-dessus des autres empires autant que la dignité des rois s'élève au-dessus de la condition des sujets (24). » — « Comme un flambeau placé sur le chandelier, l'Eglise de France est une lumière pour les autres Eglises, par les exemples qu'elle donne (25). » — « Elle est, après le Siège apostolique, le miroir de toute la chrétienté et l'inébranlable appui de la foi (26). » Ces témoignages, que nous pourrions multiplier en très grand nombre n'étaient pas inspirés par

(1) Les évêques de France à Innocent X, 1653. — (2) *Annales de Metz*, 835. — (3) Hincmar de Reims. — (4) *Livres Carolains*, l. I, c, VI. — (5) Gerson, sermon sur l'Ascension. — (6) Saint Iren., l. III, c. III. — (7) Hincmar. — (8) Le Parlement de Paris sous Louis XI. — (9) Assemblée de Melun, 1626. — (10) Le clergé de France à Innocent X, 1653. — (11) Saint Bernard, épître CL au pape Innocent. — (12) Pierre de Cluny à Innocent II, l. IV. — (13) Le clergé de France à Innocent X. — (14) Hincmar à Nicolas I[er]. — (15) Le clergé de France en 1650. — (16) Hincmar, *loc. cit.* — (17) Clément, docteur et proviseur de Sorbonne, archevêque de Sens, et depuis pape. — (18) Décret aux Arméniens. — (19) Les évêques de la province de Sens, dans Yves de Chartres, épître CCXXXVIII. — (20) Saint Avit de Vienne. — (21) Philippe, roi de France, au pape Innocent III, 1209. — (22) Epître de six évêques de France à Innocent II, 1140. — (23) Les grands seigneurs de France, au pape Clément V. — (24) Epître LVIII. — (25) Epître V. — (26) Honorius III, Grégoire IX à l'archevêque de Reims.

un esprit d'adulation : le penser serait un outrage à la mémoire des Souverains Pontifes, ils étaient le cri spontané de l'équité et de la gratitude. Il n'y a donc pas à s'étonner si nous voyons tant de Papes qui placent sous la sauvegarde de la France leurs intérêts et leurs personnes quand leur territoire est menacé. Jamais ils ne se croyaient et n'étaient plus en sûreté que lorsqu'ils avaient une fois posé leur pied sur notre sol. Que la barque de Pierre soit agitée par la violence des tempêtes ; que les ravageurs des nations viennent fondre sur elle ; qu'ils se repaissent de l'espoir qu'ils ont conçu de la submerger ; notre patrie devient son port assuré, et dès qu'elle a touché ses rives hospitalières, elle est garantie contre tous les désastres qu'on lui préparait, ou elle répare ceux dont elle venait d'être la victime. Les Lombards se sont-ils emparés de Rome et la menacent-ils des dernières extrémités, Etienne II remet après Dieu, entre les mains de Pépin, la vie des habitants de la cité. « L'Eglise romaine, écrivait Urbain IV à saint Louis, se repose sur vous en toute assurance. » Il faut n'avoir aucune teinture de l'histoire pour ignorer que c'était toujours à nos rois que recouraient les Souverains Pontifes dans les périls ou les calamités qui les environnaient. Touchés de la ferveur de ces monarques, ils y répondaient par les honneurs qu'ils accordaient à la France. « L'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises, écrivait Alexandre III à Louis VII, a toujours eu pour vos aïeux et pour vous une prédilection spéciale qu'elle n'a jamais témoignée aux autres princes de l'univers : aussi entend-elle vous donner un accroissement de gloire et d'exaltation. » Cette disposition du Saint-Siège ne se bornait pas à de flatteuses promesses : les monuments de sa bienveillance en attestent la réalisation. Ce n'est qu'en France que les Papes ont fixé leur séjour quand ils ont quitté momentanément la ville éternelle. Plusieurs princes des autres royaumes avaient réclamé l'honneur de défendre le Saint-Siège dans le temps de ses épreuves ; mais les Souverains Pontifes n'ont jamais voulu accepter d'autres secours que ceux des rois de France. C'est sur la tête de Charlemagne que Léon III place, de ses propres mains, le diadème impérial. Ce grand prince n'avait pas eu le plus léger soupçon des honneurs qu'on lui préparait et des acclamations d'allégresse au milieu desquelles tous les Romains allaient célébrer cet heureux événement.

Les Souverains Pontifes ne se montraient pas moins jaloux de contribuer à la gloire de la France qu'à celle du Saint-Siège, persuadés que leur pontificat se rehaussait en proportion de l'exaltation de ce royaume (1). Ils voulaient reconnaître par là les égards des Français pour leurs personnes sacrées et les preuves de dévouement qu'ils en avaient reçues dans tous les siècles qui avaient précédé, et qu'attestait encore une expérience journalière. Aussi déclarent-ils que l'Eglise de France, parmi tant d'autres Eglises de l'univers que les scandales ont ébranlées, ne s'est jamais soustraite à la soumission et au respect qui lui sont dus ; mais en fille très dévouée, est demeurée constamment ferme et inébranlable dans sa fidélité (2). Ils reconnaissent que l'Eglise de France dans son attachement au Siège apostolique, n'a pas eu à suivre les traces des autres Eglises, mais a toujours été la première à leur donner l'exemple (3). Ils proclament également combien les illustres et glorieux rois de France ont montré, dans tous les temps, et d'une manière invariable, d'obéissance à la sainte Eglise romaine, combien sont nombreuses les preuves d'intérêt qu'elle en a reçues (4). Ils reconnaissent que les rois très-chrétiens n'ont pu être désunis de l'Eglise de Rome, ni par la violence des vents, ni par la violence des tempêtes ; qu'ils lui ont été, au contraire, d'autant plus fidèles, que les flots étaient venus se heurter avec plus de violence contre la barque de Pierre (5). Enfin, ils publient que nos rois ont constamment placé leur gloire à combattre pour l'exaltation de notre sainte foi, pour l'honneur de l'Eglise romaine, et qu'ils se sont transmis, comme un précieux héritage, le soin de conserver et de défendre, dans toute sa pureté, l'orthodoxie qu'ils ont reçue de leurs ancêtres (6). Ainsi, l'Eglise de France a été envisagée, dans les siècles passés, comme le miroir de toute la chrétienté, l'appui constant de la foi. La monarchie française, à son tour, s'est distinguée à cet égard, plus que tous les autres empires ; et la nation, animée des mêmes sentiments que son clergé et ses princes, a mérité comme eux, les faveurs des Souverains Pontifes et s'est rendue admirable à tous les peuples, auxquels on a pu la proposer pour modèle. De là cette juste réputation que la France s'est acquise et qui a rendu célèbres partout, ses évêques, ses rois et leurs sujets.

II. Cette tradition de dévouement au Saint-Siège ne s'est pas interrompue, même dans les derniers siècles. Il est superflu, je pense, d'établir que l'épiscopat actuel est unanime dans la confession des prérogatives de la Chaire apostolique. Lorsque le pape Pie IX, par ses lettres datées de Gaëte, consulta nos évêques sur l'opportunité de définir le dogme de l'Immaculée-Conception, tous répondirent et, suivant la juste remarque du cardinal Gousset (7), un seul mit, dans sa réponse, les restrictions gallicanes. Nous croyons qu'il ne s'en trouverait pas un désormais pour oser faire valoir, dans un écrit public, ces clauses surannées et odieuses. Ce qui étonnera peut-être les lecteurs, c'est que, même après la déclaration,

(1) Innocent III aux prélats de France. — (2) Alexandre III à Louis VII. — (3) Grégoire IX à l'archevêque de Reims. — (4) Alexandre III, *loc. cit.* — (5) Innocent III au roi Philippe. — (6) Grégoire IX, Innocent III, Pie II, etc. — (7) *La croyance générale et constante de l'Eglise sur l'Immaculée-Conception*, Préface.

au dix-septième et au dix-huitième siècle, la plupart de nos évêques, en dépit des quatre articles, continuèrent de professer les pures doctrines. On vit apparaître de distance en distance, j'en conviens, quelques rares prélats qui semblent vouloir s'écarter de la voie patriotique du respect, du dévouement et de la soumission ; mais leurs pieux collègues mettent tout en œuvre pour leur ouvrir les yeux. On reconnaît à leur langage que la doctrine gallicane n'est pas seulement haïssable pour tout ce que la France compte d'hommes pieux et édifiants ; elle est encore battue en brèche par les plus habiles pasteurs ; le savant cardinal de Bissy, évêque de Meaux; le zélé cardinal de Tencin, archevèque de Lyon ; l'immortel Fénelon, archevèque de Cambrai, et de Saint-Albin, son digne successeur ; le docte de Mailly, archevêque de Reims ; l'érudit Languet, archevêque de Sens ; l'admirable de Belzunce, évêque de Marseille ; l'intrépide de Salion, évêque de Rodez ; le sage de Colongue, évêque d'Apt ; le pieux de la Fare, évêque de Laon ; et même le faible et versatile de Marca, archevêque de Paris. Nous nous arrêtons à ces noms illustres, car nous n'en finirions pas s'il fallait citer ici, d'après Soardi, tous les prélats qui ont combattu pour les prérogatives du Saint-Siège, dans le temps même où les Parlements exerçaient, sur le clergé, l'empire le plus tyrannique.

Dans ces paroles de Jésus-Christ : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, » les évêques de France, même aux beaux temps du gallicanisme, ont toujours reconnu : 1° Que Pierre et ses successeurs ont été établis comme fondement inébranlable de l'Eglise et de la Foi catholique ; 2° que les successeurs de Pierre et le siège qu'ils occupent sont comme Pierre, le rocher immobile de la Foi et le fondement immuable de l'Eglise ; et 3° que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre la Chaire apostolique.

Sur le premier point, voici leurs témoignages : « Il sera éternellement vrai de dire que l'Eglise de Jésus-Christ est fondée sur Pierre et ses successeurs (1). » « C'est sur vous, très-saint-Père, que les colonnes de l'Eglise sont appuyées.... Jésus-Christ a établi le Saint-Siège pour être le soutien fixe et immobile de la Foi (2). » « Le Saint-Siège est cette pierre immuable qui brise tout ce qui luit par le mensonge et par la vanité (3). » « C'est au chef visible de l'Eglise qu'il a été dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre, etc. (4). » « Qu'on ne dise point que ce ministère de saint Pierre finisse avec lui. Ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle, ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs ; Pierre parlera toujours dans sa Chaire ; Pierre demeure, dans ses successeurs, le fondement des fidèles : c'est Jésus-Christ qui l'a dit (5). » « Les mêmes prélats, parlant à Innocent XI, reconnaissent qu'ils lui doivent, à juste titre, leur vénération profonde, non seulement comme à la pierre fondamentale de l'Eglise, mais encore parce qu'il est un modèle de vertu par les bonnes œuvres qu'il pratique. » Le même langage se trouve dans les instructions pastorales de Bissy, de Tencin, de Fénelon, de Languet, de Saint-Albin, de La Fare, de Rabutin, d'Argentré. Je cite le témoignage de ce dernier. qui était docteur de Sorbonne : « Il est manifeste, dit-il, que ces paroles : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, ont été dites par Jésus-Christ, de la personne de Pierre, qu'il voulait être le principal fondement de son Eglise, et comme le centre de l'unité catholique, ainsi que l'attestent la perpétuelle tradition de l'Eglise et une infinité de témoignages des anciens Pères, qui ont attesté, dans les termes les plus éloquents, que Pierre et ceux qui lui ont succédé à Rome, sont le rocher très inébranlable sur lequel Jésus-Christ a fondé son Eglise.

Sur le second point, c'est-à-dire sur l'immutabilité du fondement de l'Eglise, ces prélats ne sont pas moins explicites : « Jésus-Christ a établi le Saint-Siège pour être le soutien fixe et immobile de la foi (6) » — « Il est cette pierre immuable qui brise tout ce qui luit par le mensonge et par la vanité (7). » — « C'est Pierre sur qui l'Eglise a été bâtie, comme sur un fondement inébranlable (8). » — « A ses yeux (de Clément XI), les artifices des différentes sectes se réunissent, pour lui arracher, s'il était possible, les clefs qui lui sont confiées, et pour braver son autorité ; à ses yeux, des pierres du sanctuaire, détachées du corps de l'Eglise, conspirent contre la pierre ferme et lui disputent son inébranlable solidité (9). » — « C'est à Pierre que Jésus-Christ parle, et, en lui parlant, il agit en lui, et lui imprime le caractère de la fermeté ; et moi, dit-il, je te dis à toi : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise (10). » — « Les efforts des hommes ne sauraient renverser un fondement que Dieu a posé : ce que sa main a établi est inébranlable. Les prérogatives qu'il a accordées à ce siège et à cette Eglise sont éternelles ; c'est lui qui les a fondées et enracinées dans ce champ mystique. On peut les attaquer, mais on ne saurait les abattre (11). » — « Bossuet, en établissant la perpétuité divine de saint Pierre, fondée sur les paroles de Jésus-Christ même, vous annonçait, hommes révoltés contre elle, que vous passeriez sans altérer sa solidité et sans interrompre sa durée ; que vous passeriez sans que cette Eglise éternelle souffre la moindre variation dans la foi (12.) » — « C'est dans le Saint-Siège que se trouve l'entière soli-

(1) Mgr de Belzunce, évêque de Marseille, 1732. — (2) M. Mailly, archevêque de Reims, 1718. — (3) L'évêque de Lectoure. — 1723. — (4) L'évêque de Fréjus, 1715. — (5) Lettre de l'assemblée du clergé aux archevêques et évêques de France, rédigée par Bossuet, 1715. — (6) M. de Mailly, archevêque de Reims. — (7) L'évêque de Lectoure. — (8) Belzunce, évêque de Marseille — (9) L'évêque d'Angers, 1721. — (10) Bossuet. — (11) L'évêque d'Apt, 1717. — (12) Languet, archevêque de Sens, aux réfractaires de son diocèse.

dité de la religion chrétienne (1). ». — « Il y a un premier évêque ; il y a une pierre préposée par Jésus-Christ même à la conduite de tout le troupeau ; il y a une mère église qui est établie pour enseigner les autres : et l'Eglise de Jésus-Christ, fondée sur cette unité, comme sur un roc immobile, est inébranlable (2). » — « Jésus-Christ a réuni ces deux choses, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais ni contre l'Eglise, ni contre le siège principal de son souverain Vicaire (3). »

En 1657, les évêques de France réunis déclarèrent que les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre la pierre apostolique. « Jésus-Christ, dit Rabutin, évêque de Luçon, doit bâtir l'Eglise sur une pierre que toutes les forces de l'enfer ne pourront ébranler. » — « L'enfer ne prévaudra point contre l'Eglise, et pourquoi ? demande l'archevêque de Sens ; parce que l'Eglise est appuyée sur la pierre et que Jésus-Christ est avec cette pierre et avec le corps dont Pierre est le chef. » — Il serait presque impossible, conclut d'Argentré, que la foi se conservât pure et sans tache parmi les autres églises si souvent assaillies par une armée d'hérétiques, si le siège de Rome, au milieu de toutes les agitations du monde, ne demeurait pas seul immuable et sans altération. Aussi les paroles de Jésus-Christ, qui assurent que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, regardent-elles spécialement le Saint-Siège. »

Ainsi, l'on ne peut disconvenir, en s'attachant à la doctrine des prélats français, que, dans les successeurs de saint Pierre se trouve le roc immobile et inébranlable de la foi le fondement perpétuel de l'Eglise, fondement dont la solidité seule assure la fermeté de l'Eglise universelle.

III. Dans ces paroles du Sauveur à saint Pierre : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point : quand tu seras converti, confirme tes frères : » on a toujours reconnu le privilège d'une foi qui ne saurait faillir, privilège accordé par Jésus-Christ à Pierre et à ses successeurs. Gerson, Almain, Tournély, Noël Alexandre, Ellies Dupin, Launoy et Bossuet pensent que l'indéfectibilité a été effectivement accordée à Pierre, mais à Pierre seul et non aux Souverains Pontifes. En ce point, ils s'écartent du sentiment, à peu près unanime de l'épiscopat.

En cent endroits, Languet atteste que la prière de Jésus-Christ doit être regardée comme une promesse faite à Pierre et à ses successeurs. En rapportant ces paroles de l'évêque de Bayeux : « C'est pour la foi de Pierre *seul* que Jésus-Christ pria, *pourqu'elle ne manquât point dans ses successeurs* ; il ajoute ce mot, *seul*, qui n'est pas sans fondement dans le texte de l'écriture, exclut seulement chacune des églises particulières, dont aucune n'est héritière de la prééminence de cette assistance particulière.. Claude et les partisans de Quesnel croient qu'on peut se passer du ministère principal et fondamental confié à Pierre et à ses successeurs ; que, sans préjudice de la parole de Jésus-Christ, le Pape, bien loin de confirmer ses frères dans la foi, peut autoriser solennellement l'erreur, y entretenir son église et le reste des évêques; or, c'est précisément ce que Bossuet et Nicole ont combattu, comme deux erreurs inalliables avec les promesses de Jésus-Christ. » — « D'un côté, Jésus-Christ promet que la foi de Pierre ne manquera jamais dans son siège et que Pierre y confirmera ses frères jusqu'à la consommation des siècles ; d'un autre côté, le dénonciateur (Quesnel) soutient au contraire, que c'est des vicaires de Jésus-Christ qu'est venue, en nos jours, l'iniquité de Pélage ; que Pierre, loin de confirmer ses frères dans la pure foi, les entraîne dans l'impiété contre la grâce.... Les évêques, frères de Pierre, doivent être confirmés par lui dans la foi. Pendant que saint Cyprien nous assure que la perfidie des hérétiques ne peut avoir aucun accès dans l'Eglise de Rome, pendant que saint Bernard ajoute que sa foi ne peut avoir de défaillance, le dénonciateur ne craint pas de dire, au contraire, que le poison mortel du pélagianisme règne dans ce centre de l'unité, et que le successeur de Pierre a fait une constitution pélagienne (4). » — « La foi de Pierre ne manque jamais dans les pontifes romains : il vit et parle toujours en eux (5). » — « Cette foi aurait défailli dans sa chaire pour enseigner les nations, s'il était vrai qu'elle eût donné, par tant de décrets solennels, à toutes les Eglises de sa communion, une proposition pélagienne (6). » — « Jésus-Christ l'a promis, la foi de Pierre ne manquera jamais, et les jugements portés par les Souverains Pontifes pour sanctionner la règle de foi, quand ils sont consultés par les évêques (soit que dans leurs rapports ils expriment ou n'expriment pas leurs sentiments), ces jugements, disons-nous, sont toujours appuyés sur une autorité divine et souveraine pour toute l'Eglise : autorité à laquelle tous les chrétiens, par devoir de conscience, sont tenus d'obéir. C'est ce que l'Eglise des premiers temps concluait de la promesse faite par Jésus-Christ à saint Pierre (7). » — « De ces paroles de Jésus-Christ : J'ai prié pour toi, etc., l'Eglise a tiré cette conséquence que c'était à Pierre et à ses successeurs auxquels il appartenait de déclarer, avec certitude toutes les vérités appartenant à la foi catholique, de réprouver et de condamner toutes les erreurs contraires à cette même loi (8). » — « Nous vous ordonnions de vous soumettre à la constitution *Unigenitus*, avec cette obéissance que les véritables fidèles doivent à celui que le souverain Pasteur de nos âmes a établi

(1) De Bissy 1728. — (2) Le clergé de France en 1700. — (3) D'Argentré, 1725. — (4) Fénelon au P. Quesnel. — (5) Le même à Innocent XII. — (6) Le même, instruction pastorale, 1706. — (7) Le clergé de France à Innocent X 1652. — (8) Abely, évêque de Rodez, de l'obéissance etc., 1786.

pour confirmer ses frères dans la foi (1). » — « Il y a obligation d'obéir aux décrets apostoliques, en vertu de cette promesse divine qui a toujours maintenu depuis la chaire de l'unité, la doctrine de la vérité (2). » — « C'est à votre apostolat qu'il appartient, très-saint Père, de veiller sur les dangers et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, principalement en ce qui regarde la foi : car il me paraît tout à fait dans l'ordre que les atteintes que la foi peut subir, soient réparées là surtout où la foi ne peut défaillir. Or, c'est la prérogative de ce siège suprême. A quel autre, en effet, a-t-il jamais été dit : *J'ai prié pour toi afin que ta foi ne manque point* (3). » — « Les évêques respecteront Notre Saint Père le Pape, chef visible de l'Eglise universelle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et patriarches, en un mot, le successeur de saint Pierre auquel l'apostolat et l'épiscopat doivent leur commencement, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Eglise, en lui donnant les clefs du ciel, avec l'infaillibilité que l'on a vue miraculeusement durer immuable dans ses successeurs jusqu'à aujourd'hui (4).

Les mêmes prélats reconnaissent dans l'oracle précité du Sauveur, non seulement *un précepte enjoint aux successeurs* de saint Pierre de confirmer leurs frères dans la foi, mais encore *la faculté d'en user*.

En 1714, les évêques de France assemblés disent : « Il a été donné à Pierre et à ses successeurs de confirmer les frères dans les occasions importantes, où il s'agit de la foi et des mœurs. Pierre a été chargé de confirmer ses frères, et il les confirmera *sans cesse* et Pierre *parlera toujours* dans sa Chaire (5). » « Il est essentiel à l'exécution des promesses que l'Eglise subsiste dans la forme que Jésus-Christ lui a donnée, c'est-à-dire ayant à sa tête Pierre dans ses successeurs, uni à ses frères, enseignant et professant, en leur nom, la vérité et les y confirmant *jusqu'à la consommation des siècles* par la solidité et la force de son ministère exprimé par le nom de Pierre (6). » Eglise de Rome, s'écrie Fénelon, d'où Pierre confirmera à jamais ses frères ! »

Ainsi dans la prière de Jésus-Christ pour Pierre, il faut reconnaître, d'abord, pour Pierre et ses successeurs, la promesse d'une foi indéfectible ; il faut reconnaître ensuite, qu'il est accordé aux pontifes romains, quand il s'élève quelques discussions, de confirmer et de fortifier leurs frères dans la foi.

C'est au surplus, ce qu'enseignait, dès le deuxième siècle, saint Irénée, évêque et martyr : « Nous nous bornerons, dit-il, à citer la tradition et la foi prêchée à tous dans l'Eglise romaine, cette Eglise la plus grande, la plus ancienne et connue de tout le monde, cette Eglise que les glorieux apôtres Pierre et Paul ont fondée et établie : tradition qui est venue jusqu'à nous par la succession des évêques. Nous confondons ainsi ceux qui, par goût, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice, forment des assemblées illégitimes, car il faut qu'à cette Eglise, à cause de son éminente supériorité, se conforment toutes les autres églises c'est-à-dire l'universalité des fidèles qui sont de toutes parts, parce que la tradition des apôtres y a toujours été observée par ceux qui y viennent de tous côtés. »

Bossuet n'a pas pu s'empêcher de reconnaître, dans le langage si formel et si énergique de saint Irénée, que la foi de l'Eglise romaine est immuable et indéfectible. Les plus savants évêques de France ont formulé, à l'occasion de ce texte fameux, des réflexions dont quelques-unes méritent de trouver place ici.

L'obligation générale qui lie la France, ainsi que toutes les autres provinces d'être en communion avec l'Eglise romaine avait été reconnue, dès les premiers temps, par saint Irénée, évêque de Lyon, qui a écrit seul ce que tous pensaient de son temps : qu'il faut que toute Eglise s'accorde avec l'Eglise romaine, à cause de son éminente supériorité. C'est comme s'il disait d'après la plus exacte interprétation de ces paroles : la force de l'unité qui tire son principe et son origine du siège de Pierre, est telle qu'elle impose aux autres églises la nécessité de penser comme elle (7). » — « La primauté que nous reconnaissons dans le Pape ne se borne pas à une simple prééminence d'honneur; il est nécessaire, dit saint Irénée, que toutes les Eglises se réunissent à celle de Rome, à cause de sa principale autorité (8). » — « C'est avec cette Eglise de Rome que toutes les églises particulières, et les fidèles répandus sur la terre, doivent s'accorder sur les matières de la foi, à cause de son excellente principauté, et parce que c'est d'elle que ces mêmes fidèles ont reçu les premiers éléments de la foi (9). » — « Il est certain, selon ces paroles si respectables du grand saint Irénée, qui nous a apporté la tradition des églises matrices et originales de l'Orient, que toutes les églises doivent convenir avec l'Eglise romaine dans la doctrine de la foi, à cause de l'excellence, de l'autorité, de la grandeur de son origine au-dessus des autres églises (10). » « C'est avec cette Eglise romaine que toutes les églises particulières et les fidèles répandus dans l'univers, doivent s'accorder sur les matières de la foi, à cause de la prééminence de son siège (11). » « Nous voulons demeurer inséparablement unis à l'Eglise romaine, à cette Eglise mère et maîtresse, avec laquelle toutes les églises et tous les fidèles doivent s'accorder dans les causes de Dieu à cause de sa principale et excellente principauté (12). Ce sont là les vérita-

(1) M. de Villeroy, archevêque de Lyon, 1718. — (2) Languet, 1736 — (3) M. de Gondy, archevêque de Paris, 1666. — (4) Saint Bernard à Eugène III. — (5) Les évêques de France, 1626. - (6) Languet, 1720. — (7) M. de Marca, archevêque de Toulouse, de Concord. l I. — (8) Le clergé de France, 1828. (9) M. de Bissy, 1718. — (10) M. Languet, deuxième avertissement. — (11) M. de Belzunce, 1736. (12) M. de Belzunce.

bles sentiments de l'Eglise de France ; et on lui en impose quand on lui en attribue d'autres. »

Les évêques concluent de là très justement qu'il y a nécessité, pour toutes les Eglises, d'être *toujours et inviolablement* d'accord avec l'Eglise romaine, dans la doctrine de la foi. « Nous maintiendrons, disent, en 1717, dans un mémoire, les archevêques et les évêques de France, nous maintiendrons, pour parler avec saint Cyprien, l'unité dans l'Eglise, en ne nous séparant jamais de la Chaire que Dieu a établie pour en être le centre. » « L'autorité ecclésiastique, dit Bossuet, dans son sermon, sur l'unité premièrement établie dans la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée aux principes de son unité ; et tous ceux qui auront à l'exercer, se doivent tenir inséparablement unis à la même Chaire. » Et dans sa première instruction pastorale : « Dans cet inviolable attachement à la Chaire de saint Pierre, nous sommes guidé par la promesse de Jésus-Christ. L'Eglise de Rome, que Jésus-Christ a établie, est la tête d'un corps qui doit toujours être un, et qui ne peut toutefois conserver son unité qu'en demeurant uni avec elle. Le Souverain Pontife est le chef visible du corps mystique de Jésus-Christ, avec lequel tous les membres doivent être unis, pour être dans la communion des saints, et pour participer à tous ses avantages. Malheur à ceux qui se rendraient dignes d'être séparés de la communion de cette première église du monde, et qui croiraient pouvoir, en cet état, manger l'agneau, participer aux autres sacrements sans les profaner et sans devenir eux-mêmes des profanes (1) ! » — « La Chaire de Pierre est le centre de l'unité catholique : demeurez-y inviolablement attachés (2) ! » — « Soyez inséparablement unis à l'Eglise romaine qui est la mère et la maîtresse des autres (3). » — « Il fallait vous apprendre à être inviolablement attachés au centre de l'unité et au chef de l'Eglise (4). » — « Toutes les églises du monde n'en doivent faire qu'une avec celle de Rome, par la communion intime et inviolable qu'elles doivent garder avec elle (5). »

IV. Plusieurs évêques d'Afrique ayant condamné à Carthage et à Milève les erreurs pélagiennes, demandèrent par lettres au pape Innocent Ier de vouloir bien confirmer, par son autorité, la sentence qu'ils avaient prononcée, s'il la jugeait conforme à l'enseignement catholique. Le Souverain Pontife, obtempérant à leurs justes désirs, envoya de Rome des rescrits qui ratifiaient leur décision. Aussitôt que saint Augustin eut connaissance de la réponse du Saint-Siège, il dit du haut de sa chaire à ses auditeurs : « Les actes des deux conciles tenus (en Afrique) au sujet des pélagiens, ont été adressés au Siège apostolique ; les rescrits qui les confirment sont rendus ; la cause est finie : plaise à Dieu que l'erreur finisse enfin (6). »

Dans ce texte si connu de saint Augustin, les évêques français ont généralement reconnu ; 1° que le Pape avait terminé l'affaire, sans avoir besoin du concours de l'Eglise universelle ; 2° que cette adhésion n'était pas nécessaire pour confondre les hérétiques opiniâtres ; et 3° que cette manière de parler de saint Augustin annonce que l'oracle de Rome est un oracle *suprême et indéclinable*.

Le premier point est facile à prouver. « Saint Augustin, dit Fénelon, tranche en deux mots, par pure autorité. On a envoyé au Siège apostolique les actes des deux conciles particuliers d'Afrique. Il en est venu des rescrits de Rome. *La cause est finie*. Rien n'est plus clair ; loin de nous toutes les vaines subtilités. Avant les rescrits qui vinrent de Rome, les deux conciles d'Afrique *ne finissaient pas la cause* ; mais *elle fut finie* dès le moment que les rescrits de Rome furent venus. Dès ce moment le jugement devint *infaillible, final, suprême, irrévocable* : La cause ne fut finie ni plus tôt ni plus tard (7). » « Saint Augustin était persuadé que les décisions des conciles particuliers, approuvées par le Souverain Pontife, suffisaient pour proscrire l'hérésie : et il soutenait que *la cause* des pélagiens *était finie* depuis que le pape Innocent Ier avait confirmé, par ses rescrits aux évêques d'Afrique, le jugement que le concile de Carthage et celui de Milève, tenus presque en même temps, avaient prononcé contre les erreurs de Pélage et de Célestius (8). » « Saint Augustin disait que *la cause* des pélagiens *était finie* par le décret du Saint-Siège (9). » « Que peut-on demander de plus ? Des rescrits émanés du Saint-Siège ont terminé cette affaire (10). » « La cause est finie par les rescrits apostoliques : plaise à Dieu que l'erreur aussi prenne fin (11). »

Le second point est également prouvé par l'usage que font, du texte précité, les évêques de France, pour confondre l'opiniâtreté des hérétiques. Julien d'Eclane, attaché au pélagianisme, n'avait pas adhéré aux rescrits d'Innocent Ier, sous prétexte qu'aucun évêque d'Orient n'avait encore condamné la doctrine de Pélage, et que Pélage trouvait des défenseurs parmi les évêques d'Orient. Saint Augustin lui répondit : « Il me semble qu'il devrait bien vous suffire de voir l'erreur de Pélage réprouvée dans ce lieu de l'univers où le Seigneur a voulu que le premier de ses apôtres reçût la couronne du martyre. Si vous eussiez voulu écouter le bienheureux Innocent, qui préside à cette Eglise, vous eussiez soustrait votre glissante et périlleuse jeunesse aux pièges des erreurs pélagiennes. »

La réponse de saint Augustin est précisément celle qu'ont adoptée nos évêques contre les partisans de Quesnel. Ces prélats leur ont dit que : « S'ils avaient voulu écouter ce saint

(1) M. de Bissy, 1718, 1728. — (2) M. de Noailles, 1718. — (3) M. de Mailly, archevêque de Reims, 1718. — (4) M. de Villeroy, archevêque de Lyon 1718. — (5) M. l'évêque de Bayonne, 1729. — (6) Serm., 131, *de Verb. Apr.*, c. x. — (7) Fénelon, mand. 1714. — (8) M. de Mailly, archevêque de Reims, 1718. — (9) MM. Languet et de Belzunce. — (10) L'évêque de Beauvais, 1714. — (11) Le clergé de France à Alexandre VII, 1659.

docteur, dont ils se vantent si fièrement d'être les disciples, ils auraient montré le respect qu'ils devaient au Saint-Siège, en se soumettant à la bulle qui condamnait le livre des *Réflexions morales*. Si l'Eglise d'Orient, dit le saint docteur d'Hippone à Julien d'Eclane, ne s'est pas encore expliquée contre les erreurs que vous suivez, je crois qu'il doit vous suffire que cette partie du monde, dans laquelle Dieu a voulu honorer de la couronne du martyre le premier de ses apôtres, et à laquelle préside le saint pontife Innocent, se soit déclarée contre vous (1). » — Nous disons avec justice aux partisans de Quesnel, dit Languet, ce que saint Augustin disait à Julien : Je crois que ce doit être assez pour vous que cette partie du monde, où Pierre, le premier des apôtres, a répandu son sang, et où préside, à l'Eglise qu'il a fondée, le bienheureux Pontife son successeur. Cette partie de l'Eglise suffirait donc pour vaincre l'opiniâtreté de Julien. » Le même prélat cite les paroles que Bossuet adressait aux religieuses de Port-Royal: « Encore qu'on objectât qu'Acace n'avait point été condamné par un concile, lui qui avait été évêque d'un si grand siège (Constantinople), néanmoins tout l'Orient se crut obligé de céder à l'autorité du Pape, avec une incroyable satisfaction de toute l'Eglise. Voilà tout l'Orient qui cède à l'autorité du Pape et à sa seule autorité, et qui souscrit par déférence (2). » — « Saint Augustin se contentait de répondre à toutes ces plaintes frivoles des pélagiens: A quoi bon demmandez-vous encore un examen, puisqu'il a été fait par le Siège apostolique. Il n'est pas nécessaire que les évêques examinent encore votre hérésie ; mais c'est aux puissances chrétiennes à la réprimer (3). »

Quant au troisième point, il est la conséquence des deux premiers. Ce langage de saint Augustin, *la cause est finie*, au jugement des évêques de France, indique, d'une manière si claire, *une sentence suprême et irrévocable*, que les novateurs eux-mêmes ont été forcés de le reconnaître. Et en effet, dire qu'une cause est finie par un rescrit du Souverain Pontife et dire qu'on peut encore la déférer à un tribunal supérieur, c'est une contradiction.

V. J'ai à montrer maintenant : 1° L'épiscopat professant et enseignant que le Saint-Siège ou le Souverain Pontife, étant établi par Jésus-Christ le centre essentiel et nécessaire de l'unité catholique, on est obligé de lui être toujours uni ; 2° de la prérogative de ce centre, le même épiscopat concluant, avec tous les défenseurs de l'infaillibilité pontificale, que le Siège apostolique ne peut dévier de la foi ; et 3° confirmant son opinion sur l'autorité suprême et infaillible du Pape, et déclarant qu'on lui doit une obéissance sans réserve.

L'assemblée du clergé, en 1714, écrivant à tous les prélats du royaume, reconnaît expressément la Chaire de saint Pierre comme le centre de l'unité ; et, en 1735, sollicitant la canonisation de Jean-François Régis, elle dit à Clément XII : « Vous êtes celui que nous révérons comme le centre de l'unité catholique. » Le cardinal de Noailles avait écrit déjà, avec huit autres évêques, en 1714, à Clément X : « Le titre le plus glorieux du premier siège, c'est que tous les autres doivent se réunir à lui, comme au centre de l'unité et de la vérité. C'est ce qu'enseigne le concile de Trente, et nos pères se sont perpétuellement conformés à cette croyance. » — « L'Eglise, fondée à Rome, disait, en 1718, le cardinal de Rohan, est établie le centre de la communion catholique. » — « Le privilège dont le Seigneur a honoré l'Eglise romaine, disait Colongue, évêque d'Apt en 1717, d'être le centre de l'unité, n'a jamais été attaqué que par les hérétiques. » — « Nos pères, disait, en 1714, l'évêque du Mans, ont reconnu le Saint-Siège comme le centre de l'unité et l'oracle de la vérité. » Plusieurs de nos prélats, entre autres ceux de Strasbourg, de Boulogne et de Sens, ont déclaré expressément que ce centre de l'unité était *immuable*, *essentiel* et *nécessaire*.

De ce que le Siège apostolique est le centre de l'unité, nos évêques ont tiré cette conséquence, qu'il ne pouvait pas dévier de la foi et de la vérité. « Cette prérogative que l'Eglise romaine a d'être le centre de l'unité, est une preuve authentique des deux précédentes que nous avons reconnues en elle, savoir, d'être le juge et l'arbitre de toutes les questions de doctrine et d'être toujours *pure* dans sa foi. » Eh ! comment cette Eglise de Rome s'écarterait-elle de la vérité, elle que Jésus-Christ a établie le centre de l'unité catholique (4). » — « Ne craignez pas qu'une Eglise qui est le centre de l'unité, de la vérité catholique, puisse devenir le siège de l'erreur ou la source de la profane nouveauté. L'Eglise romaine est toujours vierge ; la foi romaine est toujours la foi de l'Eglise (5). » — « Si la constitution *Unigenitus* renverse la foi, le centre de la foi pure est devenu le centre contagieux de l'erreur (6). » — « Cette Eglise, dans la supposition qu'elle serait tombée, ne serait donc plus le centre de la communion, la Chaire de l'unité (7). » — « La Chaire apostolique, centre respectable de notre unité, n'est plus aujourd'hui, aux yeux des hommes égarés, qu'une source d'erreurs et de ténèbres. Ainsi s'exprimait-on sous l'impérieux Luther, lorsqu'on traita la bulle de Léon X avec la même indignité (8). » — Les auteurs français les moins portés pour le Saint-Siège, croient que cette première Eglise du monde étant, comme elle l'est, le centre de l'unité de toutes les églises catholiques, est indéfectible dans sa foi (9). » — « Si la chaire de Pierre pouvait tomber, elle deviendrait une chaire,

(1) Fleury, évêque de Fréjus, 1714. — (2) Languet, *Lettre à M. de Lamoignon*. — (3) M. de Saint-Albin, archevêque de Cambrai. — (4) L'évêque d'Apt, 1717. — (5) M. de Bissy, 1723. — (6) M. de Belzunce. — Fénelon, 1714. — (7) M. de Bissy, 1722. — (8) L'épiscopat français, 1722. — (9) M. de Bissy.

non de vérité, mais d'erreur et de pestilence ; l'Eglise catholique n'aurait plus de lien de société ; elle serait schismatique ; elle se dissiperait : ce qui est impossible (1). »

De ces citations résulte ce raisonnement inéluctable : Celui-là ne peut errer dans la foi qui est le centre de l'unité catholique ; or le Souverain Pontife, d'après nos évêques, a été établi centre de l'unité ; donc le Pontife romain, d'après ces mêmes évêques, ne peut errer dans la foi.

Il faut donc regarder, comme infaillible, une autorité qui impose à tous les catholiques de l'univers une nécessité inviolable d'obéissance en tout ce qui regarde la foi et les mœurs, et aux décrets de laquelle, en matière de religion, tous les chrétiens doivent une obéissance de cœur, intime et sincère ; ainsi le décident, sans exception, tous nos théologiens.

Non seulement les évêques de France attestent, en général, que le Saint-Siège ou le Souverain Pontife ne peut errer dans ses décisions, mais, dans l'occasion, ils vengent contre les novateurs le divin privilège de l'infaillibilité pontificale.

Les évêques français n'admettent pas, non plus, la prétendue chute de quelques pontifes romains. Leur conduite, dans la réception et l'exécution des décrets apostoliques, est parfaitement conforme à leur sentiment sur l'infaillibilité.

D'ailleurs, en reconnaissant que les papes sont infaillibles, l'épiscopat français ne croit pas moins à la nécessité, ou, du moins, à la grande utilité des conciles œcuméniques, dans certaines circonstances. Les deux choses se concilient parfaitement : l'infaillibilité pontificale pour le gouvernement ordinaire de l'Eglise ; le concours des conciles généraux pour mettre à profit toutes les lumières, pour mieux faire comprendre l'importance des questions décidées, et rendre en quelque sorte sensible l'unanimité des évêques de la sainte Eglise.

Du reste, l'autorité du Saint-Siège ne souffre aucune atteinte de ce que les évêques souscrivent comme juges dans les conciles et adhèrent, au même titre, aux constitutions pontificales. « Si les évêques qui acceptent la décision d'un concile œcuménique, dit très bien Saléon, évêque de Rodez, *jugent et décident* ce qui a été déjà jugé et décidé par le concile, pourquoi ne dira-t-on pas d'un évêque qui accepte la décision du Pape, que, quoiqu'il la croie infaillible, il *juge* pourtant et *décide*, avec le Pape, ce que le Pape a décidé. » — « Les évêques, ajoute le cardinal de Tencin, en acceptant les décisions du Pape, *sur le fondement de son infaillibilité*, ne les acceptent pas moins par voie de jugement (2).

Il est donc évident que nos évêques, même depuis 1682, n'ont pas moins préconisé tous les droits et prérogativesde la Chaire apostolique et que les fameuses maximes gallicanes sont en contradiction avec les sentiments de notre épiscopat.

Que sont donc des maximes religieuses que le Pape réprouve et que les évêques refusent de confesser ? Y aurait-il donc une autre Eglise enseignante que celle qui se compose du Pape et des évêques ?

Il faut donc, de par nos évêques, en revenir toujours à cet admirable cri d'amour et de foi : « O sainte Eglise romaine, si je t'oublie jamais, que ma main se dessèche et que ma langue s'attache à mon palais. C'est toi qui est dans l'humanité régénérée, la colonne et le fondement des vérités éternelles. Tes Pontifes sont les infaillibles vicaires de Jésus-Christ, les monarques de la sainte Eglise, les pasteurs des agneaux et des brebis, l'immortel Céphas contre qui ne prévaudront jamais les portes de l'enfer. Jésus-Christ est avec eux et avec toi, et il faut, sainte Eglise de Rome, que nous te restions attachés du fond de nos entrailles, pour rester unis vraiment et intimement à Jésus-Christ. »

P. S. — Parmi nos évêques, il y en a deux qu'on aime à citer comme les deux oracles du gallicanisme. La *Revue du monde catholique* (3), dans un excellent article du père Montrouzier, va nous dire ce qu'il faut penser du gallicanisme de ces deux prélats.

Pierre de Marca a toujours été en grande autorité chez les théologiens gallicans. Son livre *de Concordantia sacerdotii et imperii* est un arsenal où les légistes ont plus d'une fois ramassé des armes contre l'Eglise, et pourtant Pierre de Marca n'a jamais soupçonné que la primauté du Pontife romain se réduisît à une

(1) Bossuet, *Défense de la Déclaration*. — (2) Les citations très nombreuses de ce chapitre sont fidèlement extraites de la première partie de l'ouvrage du cardinal Villecourt : *La France et le pape au dévouement de la France au Siège apostolique*. L'ouvrage du cardinal Villecourt est lui-même extrait et traduit d'un autre ouvrage intitulé : *De summa Romani Pontifici auctoritate hodierna Ecclesiæ gallicanæ doctrina*, publié en 1748, à Avignon, par le docteur Soardi. Le docteur avait composé son livre avec la collaboration de Collet et l'avait rempli de témoignages des évêques contemporains. Il était plus facile de le mettre au pilori que de le réfuter. La secte janséniste, alors très audacieuse, le dénonça ; un arrêt du Parlement, porté le 25 juin de la même année, en prononça la suppression. L'arrêt du Parlement est conçu en termes violents ou exagérés qu'on n'aime pas à retrouver dans le langage d'une cour de justice, surtout d'une cour si élevée. Quant à sa date comparée avec la date de l'édition, elle est précieuse en ce sens qu'elle montre avec quelle précipitation les magistrats du temps jugeaient les ouvrages de théologie. Une commission de théologiens, pour asseoir, sur ce livre, un jugement motivé, aurait eu besoin de six mois d'études. Ce que des théologiens experts auraient fait en six mois, les conseillers au Parlement le firent en quelques jours. Je me suis demandé, Dieu me pardonne ! en lisant cet arrêt, si les juges n'avaient pas condamné l'ouvrage sans le lire, uniquement sur son titre et l'indication de la provenance. — En rapprochant l'ouvrage de Soardi de la collection faite par l'abbé Barruel à propos de la constitution civile du clergé, on aurait les actes authentiques du clergé français depuis 1682 jusqu'à 1800. — (3) Nouvelle série, t. III.

simple primauté d'honneur, *primus inter pares*. Il a toujours défendu la primauté d'honneur *et de juridiction* divinement accordée au Pape ; il a cru que les évêques sont obligés à une parfaite subordination vis-à-vis du Souverain Pontife ; il a tenu pour certain que, le Pontife parlant, tous doivent se ranger à son avis.

En doutez-vous ? Le Père Rapin dit formellement que Pierre de Marca admettait de la manière la plus positive l'*infaillibilité du Pape*.

« C'était le sentiment de Pierre de Marca, « archevêque de Toulouse, le plus savant du « clergé en ces matières-là. *Ayant été consulté « à l'occasion de cette thèse, il répondit que nier « l'infaillibilité du Pape pour les choses spiri- « tuelles, c'était se déclarer calviniste* (1). »

Nous avions plusieurs documents qui attestent la parfaite exactitude du père Rapin. En voici un nouveau, qui n'a été mis dans son plein jour que depuis peu. Il est relatif à la rétractation exigée par le pape Innocent X de quelques assertions par trop gallicanes de la *Concordantia*. Baluze nous avait raconté cet incident, et nous savions que de Marca avait donné satisfaction au pontife, en déclarant que son livre était plutôt le fait d'un magistrat que celui d'un évêque. L'on connaît aujourd'hui le texte même de cette rétractation. Le voici :

« Moi, soussigné Pierre de Marca, je fais « profession de suivre en tout, et d'embrasser « entièrement sur la juridiction, sur l'immu- « nité ecclésiastique, sur toutes les autres « choses et causes ecclésiastiques, la doctrine « qu'enseigne l'Eglise romaine, et d'y adhérer « pleinement. Tout ce que j'ai écrit de con- « traire à cette doctrine dans mon livre *de « Concordantia sacerdotii et imperii*, ainsi que « dans une lettre à Hyacinthe Mélades, archi- « diacre de l'église de Gironne, et qui a été « ensuite condamné par les décrets de la « Sainte-Congrégation de l'Index, moi aussi « je le condamne, et je promets de le corriger « dans la prochaine édition de mon livre ; je « promets également de suivre la doctrine de « l'Eglise romaine dans tout le reste de l'ou- « vrage. Je professe aussi que tous les droits « spéciaux dont use le Roi très chrétien, dans « les affaires ecclésiastiques, ne peuvent être « exercés que par concession apostolique, « sans quoi il y aurait usurpation (2). »

Voilà donc le gallican Pierre de Marca parfaitement d'accord avec les ultramontains sur l'obéissance *pratique* à rendre au Saint-Siège. Rien n'y manque, pas même la soumission aux sentences des congrégations romaines.

Nous allons voir que Bossuet pensait et agissait comme Pierre de Marca.

Oui, Bossuet eût été fort surpris d'entendre dire que, le Pontife parlant, les évêques peuvent se dispenser d'écouter et d'obéir. Ce n'est pas de la sorte qu'il comprenait les rapports qui unissent chaque fidèle au Siège apostolique.

« Le fils de Dieu ayant voulu, écrit-il, que « son Eglise fût une et solidement bâtie sur « l'unité, a établi et institué la primauté de « saint Pierre pour l'entretenir et la cimenter. « C'est pourquoi nous reconnaissons cette « même primauté dans les successeurs du « prince des apôtres, *auxquels on doit pour « cette raison la soumission et l'obéissance que « les saints conciles et les saints pères ont tou- « jours enseignées à tous les fidèles* (3).

Il est plus explicite dans le célèbre sermon *sur l'Unité de l'Eglise*, que les littérateurs du *Journal des Débats* savent sans doute par cœur. Il y enseigne que saint Paul est venu voir saint Pierre : « Afin de le contempler, l'étudier et « le voir comme le plus grand aussi bien que « plus ancien que lui..... afin de donner la « forme aux siècles futurs, et qu'il demeurât « établi à jamais que quelque docte, quelque « saint qu'on soit, fût-on un saint Paul, il faut « voir Pierre. » — « C'est Pierre qui reçoit « l'ordre de confirmer ses frères. Et quels « frères ? les apôtres, les colonnes mêmes : « combien plus les siècles suivants ? » — « Tout est soumis à ses clefs (celles de Pierre), « tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux : « nous le publions avec joie, car nous aimons « l'unité et nous tenons à gloire notre obéis- « sance. C'est à Pierre qu'il est ordonné.... de « paître et gouverner tout, *et les agneaux et les « brebis*, et les petits et les mères, et les pas- « teurs mêmes : pasteurs à l'égard des peuples « et brebis à l'égard de Pierre. »

Enfin, il rappelle que suivant l'ancienne doctrine, toute juridiction doit nécessairement se rattacher à l'autorité de saint Pierre. « Pierre, dit saint Augustin, qui dans l'hon- « neur de sa primauté représentait toute l'E- « glise, reçoit aussi le premier et le seul d'abord « les clefs qui dans la suite devaient être com- « muniquées à tous les autres, — afin que nous « apprenions, selon la doctrine d'un saint « évêque de l'Eglise gallicane, que l'autorité « ecclésiastique premièrement établie en la « personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à « condition d'être toujours ramenée au prin- « cipe de son unité, et que tous ceux qui « auront à l'exercer se doivent tenir insépa- « rablement unis à la même chaire. » Nous ne sommes pas au bout.

Dans mille endroits de sa correspondance et de ses œuvres, Bossuet professe une obéissance vraiment filiale pour le Pape. Voici sa lettre au Pape Innocent XI, en date du 1er novembre 1681 :

« O bienheureux Pontife, il n'y a pas sous « le ciel d'autre puissance que la vôtre qui « soit capable de soulager les évêques d'un

(1) *Mémoires du P. Rapin*, édités par M. Léon Aubineau, t. III, p. 141. — (2) Cette pièce envoyée à Baluze par le cardinal Albitius, n'a pourtant vu le jour qu'il y a quelques mois. *L'Univers* l'a publiée le 29 février 1868, en l'accompagnant d'une intéressante notice. — Le docte P. Zaccaria avait déjà donné la susdite pièce dans son *Antifebronius*. — (3) Exposition de la doctrine chrétienne. XXI.

« fardeau redoutable aux anges mêmes..... « Appelé à partager votre sollicitude, je res- « pecterai avec un soin scrupuleux la pléni- « tude de votre autorité, pendant que tendre- « ment attaché aux mamelles de l'Eglise « romaine, ma mère, j'y puiserai avec certi- « tude le lait qu'il me faudra distribuer à « mes petits enfants. »

Il disait encore : « Le droit qu'ont les évê- « ques de juger des matières de doctrine est « toujours sans difficultés, *sauf la correction* « *du Pape*; et, même en certains cas extraordi- « naires, dans des matières fort débattues, et « où il serait à craindre que l'épiscopat ne se « divisât, *le Pape, pour prévenir ce mal, peut* « *s'en réserver la connaissance*; et le Saint- « Siège a usé avec beaucoup de raison de cette « réserve, sur les matières de la grâce (1). »

Il aimait à répéter « que le clergé de France, « quoi qu'on puisse dire, sait bien rendre le « vrai respect au Saint-Siège, et s'en fait hon- « neur..... qu'on sait bien connaître quelle « autorité il y a dans la chaire de saint Pierre, « et qu'on la peut élever aussi haut qu'elle « l'ait jamais été par les grands Papes, et par « les décrets du Saint-Siège les plus forts (2). »

Enfin, et c'est par là que je termine l'examen des sentiments de Bossuet sur le Pape, il admettait que le successeur de saint Pierre a le droit incontestable de formuler son avis le premier, et d'obliger tous les évêques à y souscrire, sans autre délibération (3). « Les évêques, « dit-il, dans sa fameuse lettre aux religieuses « de Port-Royal, les évêques souscrivaient en « deux manières aux jugements ecclésiasti- « ques, quelquefois *par autorité*, quelquefois « *par consentement et par obéissance*..... Quel- « quefois ils souscrivaient en *définissant*, et « quelquefois en *obéissant*. » Est-ce clair ? — Toutefois il nous faut transcrire le passage où Bossuet gourmande Ellies Dupin, pour ses falsifications historiques à propos des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine. La pensée du grand évêque en recevra plus de jour, et le lecteur verra une fois de plus que les ultramontains n'ont jamais redouté d'en appeler à l'histoire.

Donc, le janséniste Ellies Dupin, avait écrit l'histoire des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, de manière à laisser dans l'ombre l'action des papes saint Célestin et saint Léon, laquelle pourtant fut aussi considérable que possible. Bossuet s'indigna d'un pareil procédé et publia contre Ellies Dupin des *Remarques sur l'Histoire des Conciles d'Ephèse*, etc., qui forment un ouvrage assez étendu. Je vais en détacher quelques fragments.»

« Deux circonstances fort importantes se « présentaient dans cette occasion, l'une, que « le Pape décidait avec une autorité fort abso- « lue ; car il écrit à saint Cyrille en ces termes : « *Quamobrem nostra Sedis auctoritate et vice* « *cum potestate usus, ejusmodi non absque ex-* « *quisita severitate sententiam exequeris.* C'est « Célestin qui prononce, c'est Cyrille qui exé- « cute, et il exécute avec *puissance*, parce qu'il « agit par *l'autorité* du Siège de Rome. Ce qu'il « écrit à Nestorius n'est pas moins fort, puis- « qu'il donne son approbation à la foi de saint « Cyrille, et, en conséquence, il ordonne à Nes- « torius de se conformer *à ce qu'il lui verra* « *enseigner*, sous peine de déposition. *Alexan-* « *drinæ Ecclesiæ sacerdotis fidem probavimus :* « *eadem senti nobiscum, si vis esse nobiscum,* « *damnatis omnibus quæ huc usque sensisti : sta-* « *tim hæc volumus prædices, quæ ipsum videas* « *prædicare.* — L'autre circonstance est, que « tous les évêques de l'Eglise grecque étaient « disposés à obéir. Une grande puissance exer- « cée dans l'Eglise grecque, et encore contre « un patriarche de Constantinople ; celui « d'Alexandrie tenait à honneur d'exécuter sa « sentence.... Saint Célestin leur donnait ses « ordres et à tous les autres évêques de l'E- « glise grecque ; et sa sentence allait être exé- « cutée sans contradiction, si l'on eût eu « recours à l'autorité non de quelque évêque « ou de quelque Eglise particulière, quelle « qu'elle fût, mais à celle de l'Eglise univer- « selle et du concile œcuménique..... »

Or, que se passera-t-il dans le concile qui ne soit pure obéissance aux ordres du Pape ? Ecoutons encore Bossuet :

« S'il y a quelque chose d'essentiel dans « l'histoire d'un concile, c'est sans doute la « sentence : celle du concile d'Ephèse fut con- « çue en ces termes : *Nous, contraints par les* « *saints Canons et par la lettre de notre saint* « *Père et co-ministre Célestin, évêque de l'E-* « *glise romaine, en sommes venus par nécessité,* « *à cette triste sentence.* On voit de quelle « importance étaient ces paroles, pour faire « voir l'autorité de la lettre du Pape, que le « concile fait aller de même rang avec les Ca- « nons ; mais tout cela est supprimé par notre « auteur qui met ces mots à la place : *Nous* « *avons été contraint, suivant la lettre de Céles-* « *tin, évêque de Rome, de prononcer contre lui* « *une triste sentence*, etc.

« On ne peut faire une altération plus « criante. *Autre chose est prononcer une sen-* « *tence conforme à la lettre du Pape, autre chose* « *d'être contraint par la lettre même, ainsi* « *que par les Canons à la prononcer.* L'expres- « sion du concile reconnaît dans la lettre du « Pape la force d'une sentence juridique, *qu'on* « *ne pouvait pas ne point confirmer*, parce « qu'elle était juste dans son fond et valable « dans sa forme, *comme étant émanée d'une* « *puissance légitime* (4). »

Dans l'histoire du concile d'Ephèse rétablie par Bossuet, M. John Lemoine peut apprendre que, s'il plaisait à Pie IX de présenter aux Pères du futur concile le volume de ses Actes,

(1) Lettre à M. Dirois, 29 décembre 1681. — (2) Au même, 13 juillet 1682. — (3) Cette lettre ne porte pas de date précise. Elle paraît être de 1666. — (4) Œuvres complètes, édition de Versailles, t. XXX, p. 524 et suivantes.

avec injonction d'y apposer une souscription pure et simple, le Pape saurait trouver un précédent d'assez vieille date, pour justifier sa conduite. Le gallicanisme de Bossuet ne s'en alarmerait point.

Et que l'on ne m'objecte pas la *Défense de la déclaration*. La *Defensio declarationis* reste encore, malgré ses mille *embrouillements* (1), un monument de la foi gallicane à la primauté de Pierre. Le cardinal de Tencin disait à ce propos « que la mémoire du grand évêque de « Meaux lui est trop chère, *pour respecter des « écrits qui ne semblent être faits que pour le « mettre en contradiction avec lui-même* (2). » Le cardinal avait raison. Néanmoins je n'ai pas peur que la *Defensio declarationis* serve jamais à ébranler la primauté d'honneur et de juridiction qui est le propre du pontife romain, lorsque j'y lis ces paroles décisives: Nous accordons volontiers qu'en matière de droit ecclésiastique, le Pape a tout pouvoir lorsque la nécessité l'exige : *Concedimus enim in jure quidem ecclesiastico, papam nihil non posse, cum necessitas id postularit* (3)

Oh ! non, Bossuet n'aurait jamais voulu se mettre en révolte contre le Siège apostolique. Les termes de respect et les paroles obséquieuses dont il usait vis-à-vis du Pape, il les prenait au sérieux, n'étant pas de ces gens qui, à la « manière des gens schismatiques, voulaient « prendre pour honnêtetés et pour compli- « ments tout ce que les Pères écrivaient aux « Papes pour se soumettre à leur autorité, » ainsi qu'il en faisait le reproche à Ellies Dupin. — Lorsqu'avec des peines infinies, il sollicitait du Saint-Siège l'approbation de ses ouvrages, ou la condamnation de quelque erreur, il croyait assurément à la légitimité comme à l'efficacité des oracles du Vatican. Enfin, « Bossuet consultait Rome dans ses grandes « controverses. Il ne demandait pas pour les « trancher une décision personnelle et directe « du successeur de saint Pierre. *Celles des con- « grégations romaines lui suffisaient*, et dès « qu'elles avaient été prononcées, il les accep- « tait en enfant soumis. »

O grand génie ! par quel malheur vous êtes-vous un moment éclipsé ?... Votre erreur fut grande un jour, quand doutant de vous-même, vous n'eûtes pas le courage de vous opposer comme un mur d'airain à quelques prélats indignes. Mais aussi votre punition a été grande, lorsque vous avez entrevu l'abus qui devait plus tard être fait de votre nom vénéré (4).

III

LA TRADITION FRANÇAISE SUR LES RAPPORTS DES DEUX PUISSANCES.

Chaque jour, nous sommes amenés à le reconnaître, notre siècle des lumières est à plusieurs titres le siècle des ignorances. Un ancien ministre de l'instruction publique disait naguère avec solennité : « Nous discutons... la question des rapports qui existent entre l'Eglise et l'Etat ; nous recherchons quel est le droit qui appartient au Gouvernement de régler ses rapports dans l'intérêt de sa liberté civile et politique. Pour mon compte, qu'on me permette de le dire, je ne saurais trouver dans *ces questions* toutes les difficultés qu'on y place, et voici pourquoi : c'est qu'elles *sont résolues par la plus constante et la plus irrécusable tradition*. Nos pères, quoique très fervents catholiques, n'ont jamais admis les prétentions de Rome... Ils connaissaient parfaitement les théories enfantées sous le pontificat de Grégoire VII et de Boniface VIII ; ils savaient que ces théories, sous le prétexte de la liberté religieuse, allaient droit à l'asservissement des gouvernements temporels. C'est pour cela que peu à peu, d'un commun accord en France, peuple, roi, laïques, clergé, arrêtèrent les conditions équitables qui ont réglé si longtemps l'union des deux pouvoirs. C'est de là que sont nées ces coutumes, ces maximes, ces franchises, ces libertés de l'Eglise gallicane et du royaume de France... Il ne s'agit pas d'empiètements ou de nouveautés ; *il s'agit de choses consacrées pendant huit ou dix siècles*. Non, il ne s'agit pas d'envahissements ; c'est moi qui me plains des nouveautés ultramontaines... *l'Eglise gallicane..., l'Eglise qui a été pendant dix siècles l'Eglise de nos pères... Nos pères, dix siècles durant, ont dit tout ce que je dis, pensé tout ce que je pense*, pour maintenir l'alliance de l'Eglise et de l'Etat, et ils étaient de bons et fidèles catholiques. »

Ainsi parlait l'ancien ministre de l'instruction publique ; et voici que le premier président Troplong, faisant allusion à ses

(1) Le mot est de M. Charles Rémusat. — (2) Mandement contre le janséniste Colbert, évêque de Montpellier, 5 août 1733. — (3) Allocution de Mgr Plantier, évêque de Nîmes, citée par *Le Monde*, 31 juillet 1866. — (4) L'abbé Bélet a développé cet argument dans son opuscule intitulé : *Le Gallicanisme réfuté par Bossuet*, opuscule pour lequel il a reçu un bref très éloquent du pape Pie IX.

paroles et au mouvement qu'elles ont produit, vient de louer ainsi feu le procureur général Dupin dans l'audience solennelle des chambres réunies de la Cour de Cassation :

« Ce chapitre de nos questions politiques et civiles s'est ouvert dernièrement avec un bruyant à-propos, et l'intrépide disciple de Pithou et de Daguesseau se préparait au combat pour prouver que ce qui fut légitime *sous la monarchie féodale de saint Louis*, *sous la monarchie aux trois ordres des Valois*, sous la monarchie absolue de Louis XIV et dans les libres cahiers de 89, forme un *droit public* qui n'a pas été une longue erreur *du passé* et qui reste une vérité dans le présent. Mais la maladie qui a fini par l'enlever le retenait déjà, elle l'enchaîna au rivage, et il gémit de son silence plus encore que de son mal. »

En voyant ces fortes ardeurs que la mort même ne refroidit pas, en entendant toutes ces paroles, de la sincérité desquelles nous ne pouvons pas douter, un homme un peu instruit se demande comment nous aurons pu arriver à ce degré d'obscurcissement historique au foyer même des phares de l'instruction publique et de la magistrature en France, et comment le soleil électrique des lumières qu'on nous vante s'y est évanoui en deux charbons fumants, dans une nuit vraiment incompréhensible.

Deux hommes, dont personne, à coup sûr, ne récusera le témoignage, vont contrôler à l'instant ce droit public.., du passé, » cette statistique de « huit ou dix siècles, » ou de « dix siècles » simplement ; car des affirmations si hardies ne craignent pas d'être ainsi flottantes et négligées. L'un de ces hommes est le cardinal du Perron parlant, le 2 janvier 1615, aux Etats-Généraux, en la Chambre du Tiers-Etat, au nom de l'Ordre entier du Clergé et de celui de la Noblesse, dont il avait à ses côtés douze députés commis pour la représenter. L'autre est le premier président et sénateur Bonjean, l'auteur de la triste compilation : *Du pouvoir temporel de la Papauté*, « qui prétend défendre la Papauté *en faisant son oraison funèbre*, » selon la pénétrante et loyale expression de M. le marquis de La Rochejaquelein.

Le cardinal du Perron, et l'on peut dire la France par sa bouche, disait il y a deux siècles et demi :

« Il ne s'agit pas ici de la question de droit... il s'agit de la question du fait.... Or de cela il n'en faut point de meilleurs témoins que les écrivains anglois, qui ont mis la main à la plume pour défendre le serment du roy d'Angleterre contre le Pape ; car aïans fait tous leurs efforts de trouver quelques *Docteurs*, et particulièremeut *François*, qui eussent tenu leur opinion avant les derniers troubles, ils n'en ont jamais sçu produire *un seul*, ni *Théologien*, ni *Jurisconsulte*, qui dit qu'en cas d'hérésie ou d'apostasie de la Religion chrétienne, les sujets ne pussent être absous du serment de fidélité. Et pour le regard des étrangers comme Okam, Antonius de Rosellis, et Vulturnus, tout de même. Car quant à Marcile de Padoue, ils ne l'ont osé alléguer, d'autant qu'il est tellement reconnu pour hérétique par le consentement de tous les catholiques... Ceux qui ont écrit après eux de la même manière en France, n'ont jamais pu trouver en toute la France, depuis que les écoles de théologie y ont été instituées jusques à nos jours, un seul Docteur, ni Théologien, ni Jurisconsulte, un seul décret, un seul Concile, un seul arrêt de Parlement, un seul magistrat, ni ecclésiastique, ni politique, qui ait dit qu'en cas d'hérésie ou d'infidélité, les sujets ne puissent être absous du serment de fidélité qu'ils doivent à leurs princes.... Et comment fera-t-on passer pour loi fondamentale de l'Etat une proposition qui est née en France plus d'onze cents ans après que l'Etat a été fondé (1)?... Toutes les autres parties de l'Eglise catholique, voire même toute l'Eglise gallicane, depuis que les écoles de théologie y ont été instituées jusques à la venue de Calvin, tiennent l'affirmative, à sçavoir, que, quand un prince vient à violer le serment qu'il a fait à Dieu et à ses sujets, de vivre et de mourir en la Religion catholique... ce prince peut être déclaré déchu de ses droits comme coupable de félonie (2)... »

Le premier président Bonjean a ainsi relevé, en plein Sénat, l'ancien ministre de l'instruction publique, et d'avance M. Dupin ou M. Troplong :

« Oui, il faut le reconnaître : ne faisons pas de la fausse histoire, faisons de l'histoire vraie et sincère ; oui, il faut reconnaître que la suprématie des Papes sur les peuples et les rois fut une doctrine acceptée pendant le Moyen Age, partout en Europe, en France moins qu'ailleurs, mais enfin acceptée dans une certaine mesure (3). »

Mais M. Bonjean lui-même est tombé ici dans deux erreurs dont un examen des faits simplement sommaire, pourvu qu'il fût impartial, aurait dû le garantir. La France ne fut jamais « un pays d'obédience, » un fief du Saint-Siège : Innocent III et Boniface VIII l'ont dit assez haut quand des sophistes méchants prêtaient au Saint-Siège des prétentions coupables pour renverser ses droits les plus sacrés. Mais « l'histoire vraie et sincère » ne permet pas d'affirmer que, « pendant le Moyen Age, la suprématie des Papes sur les peuples et les rois « fût « acceptée en France moins qu'ailleurs, » et seulement « dans une certaine mesure. » La vérité est qu'elle fut acceptée en

(1) Remontrance du clergé de France, assemblé aux dits Etats-Généraux, faite en la Chambre du Tiers-Etat en l'année 1615, sur l'article du Serment, par l'éminentissime cardinal du Perron, archevèque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, et grand aumônier de France. *Recueil des Actes, Titres et Mémoires concernant les affaires du clergé de France*. Paris, 1640, in-folio, col. 345-347. — (2) *Ibid.*, c. I, n, 317. — (3) Discours au Sénat du 15 mars 1865.

France comme dans toute l'Europe en sa plénitude. Qu'on donne une preuve, une seule du contraire. S'il fallait établir le parallèle là où il n'y a pas lieu et où les sentiments apparaissent unanimes, il faudrait plutôt dire pour être dans le vrai, que la doctrine sur ce point a été acceptée en France plus qu'en tout autre lieu de l'Europe.

Nos idées ont toujours été extrêmement arrêtées là-dessus ; et nos annales en rendent bien témoignage.

César, qui nous a si bien vus dans notre naturel, quand nous n'étions encore que Gaulois et païens, a dit : « Dans toute la Gaule il y a deux classes d'hommes comptés pour quelque chose et honorés..... les druides et les chevaliers. Les premiers sont chargés des choses divines, procurent les sacrifices publics et privés, interprètent les mystères de la religion... Ils jugent de toutes les controverses, à peu près qui intéressent l'Etat ou les particuliers (1). » Si les armes, tant considérées dans les Gaules, y avaient pour contre-poids et pour guide la religion dès avant Jésus-Christ, toute notre histoire atteste que ce caractère de notre race se manifeste avec plus d'énergie encore après l'établissement du christianisme. De là le cou baissé de Clovis sous la main de Remi. Certes, le cou du Sicambre était chose roide ; mais il devenait souple sous l'action de la grâce et sur la terre prédestinée des Gaules. D'ailleurs, la tribu des Francs, qui arrivait pour nous commander et compléter avec son poids germanique notre légèreté gauloise, avait des instincts particuliers de noblesse et de liberté qu'on n'a point assez signalés. Ces Germains ne s'appelaient pas Francs en vain : leur nom devait être celui de la franchise et des franchises. Un Néron ou un Vitellius ne pouvait être leur roi, ni Henri IV un saint Grégoire VII. Le père de Clovis en fit l'expérience. » Childéric, dit l'Homère saint de notre histoire, étant dissolu, d'une luxure excessive, et régnant sur la nation des Francs, se mit à enlever leurs filles pour les déshonorer. Eux, s'indignant à cause de cela, le déposent de la royauté (2). Ainsi les Francs voulaient de la dignité dans leurs chefs militaires ; ainsi les Gaulois y voulaient de la religion : le christianisme donna l'un et l'autre à leur fusion faite par la main de Dieu lui-même ; et nous eûmes Clovis et notre génie national, jusqu'à Louis XIV.

Qu'est-il besoin de rappeler que Childéric III, le comble des rois fainéants, fut déposé par nous, sur l'avis du Pape saint Zacharie ? Nobles, nous ne pouvions être commandés par « un homme ignoble (3). » Pépin et Charlemagne étaient là : il nous les fallait. Pépin et Charlemagne seront sacrés roi des Francs à Saint-Denys par le pape saint Etienne, au lendemain de sa guérison miraculeuse opérée dans l'Eglise du saint, par saint Pierre et saint Paul (4). Charlemagne sera couronné empereur d'Occident, à Rome, par le pape saint Léon, le jour de Noël, où fut baptisé et sacré Clovis. C'est ce Charlemagne qui a écrit en tête de ses Capitulaires adressés au clergé : Jésus-Christ Notre-Seigneur régnant éternellement ; moi, Charles, par la grâce et la miséricorde de Dieu, roi des Francs, défenseur dévoué et humble ouvrier de la sainte Eglise (5). « C'est comme *défenseur dévoué et humble ouvrier de la sainte Eglise* qu'il entend être *roi des Francs*, et non pas autrement. Et personne, chez nous, durant « huit siècles, » ne l'entend autrement que Charlemagne.

Le pape saint Nicolas Ier dit le Grand, le pontife par qui l'anathème est lancé sur Photius, écrit de la sainte Eglise, au siècle de Charlemagne : « Celui-là seul l'a fondée qui a confié au bienheureux Porte-clefs de l'éternelle vie les droits de l'empire terrestre en même temps que du céleste. » Hincmar, qui ne ménageait pas les papes et qui savait bien se mettre du côté des rois pour leur faire la guerre, écrit ceci : « Quelques *sages* disent que ce prince (Lothaire) est roi et n'est soumis aux lois et aux jugements que de Dieu seul. Je réponds : cette parole n'est pas d'un chrétien catholique mais d'un blasphémateur extrême et plein de l'esprit diabolique. L'autorité apostolique nous avertit que les rois aussi ont à obéir à leurs préposés dans le Seigneur (6). » A trois siècles de là, le roi de France Louis VII écrira au pape Alexandre III : « Que le glaive de Pierre soit tiré pour venger le martyr de Cantorbéry ; car son sang crie vengeance, non seulement pour lui, mais pour toute l'Eglise. » Saint Bernard, lui, vient d'écrire au pape Eugène, en lui recommandant de ne pas se servir du glaive matériel, qui néanmoins ne laisse pas d'être sien *suum* : « L'un et l'autre glaive, le spirituel et le matériel, appartiennent donc à l'Eglise, mais celui-ci doit être manié pour l'Eglise, celui-là par l'Eglise. L'un est dans la main du prêtre, l'autre dans la main du soldat ; mais bien entendu sous la direction du prêtre et sous les ordres de l'Empereur, *sed sane ad nutum sacerdotis et jussum imperatoris* (7). Voilà les idées françaises, voilà les mœurs françaises. Ce qu'on a dit d'une *Pragmatique Sanction* de saint Louis reléguant le Pape hors des frontières de France en matière politique est un conte mis au jour deux siècles plus tard par Louis XI, auquel on attribue les *Cent nouvelles* imitées de Boccace. Les érudits de nos jours ont montré à l'envi « le caractère apocryphe de la Pragmatique attribuée à saint Louis (8) « Saint Louis était un chevalier français comme ses pères. « Quand le pape In-

(1) *Guerre des Gaules*, III, XIII. — (2) Saint Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* l. II, XII. — (3) Bréviaire romain, saint Grégoire II. — (4) Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, p. 47. — (5) Cantu, *Histoire Universelle*, t. VIII, p. 327. — (6) *De Divortio Lotharii et Tetbergæ. Questio* VI. Migne, t. CXXV, col. 693. — (7) *De Consideratione*, lib. IV, cap. III. M. Bonjean prétend que saint Bernard argumentait de la Donation de Constantin pour placer l'épée de l'Empereur sous la direction du Pape. *Du Pouvoir temporel*, p. 93. Saint Bernard argumente de la réponse seule du Christ, sur les deux glaives : *Ecce duo gladii hic*. — (8) Cantu, t. XI, p. 269.

nocent IV, disait le cardinal du Perron, au nom des prêtres et des chevaliers français, absolut au Concile de Lyon les sujets de l'empereur Frédéric de la fidélité qu'ils lui devaient ..., le roi saint Louis prit la protection de la cause du Pape contre l'Empereur. *Le roi,* dit Paul Emile, *étant venu à Lyon pour se rendre auprès d'Innocent, par zèle d'office et de religion, et aiant protesté que lui et les forces, et le conseil de son roiaume, étoient prêts, pour défendre la puissance de Sa Sainteté, ajouta force et dignité à la cause d'Innocent* (1). » Saint Louis ne put mettre à exécution son bon propos ; mais il légua son esprit à son fils, qui fut, à l'occasion, plus heureux. Pierre, roi d'Aragon et allié secret des infidèles, fit sur nous. Français, le massacre des Vêpres siciliennes, le jour de Pâques. « *Le Pape Martin IV*, dit Paul Emile et après lui du Haillant, *acquitta et absolut les Aragonais du serment de fidélité qu'ils avoient fait audit Pierre.* Et Philippe le Hardy, fils de Philippe le Bel, prit les armes pour l'exécution de la censure du Pape et mourut en l'exécutant (2). »

Philippe le Bel, s'appliquant à nous lancer d'avance dans l'horrible guerre de Cent-Ans et à nous rendre taillables et corvéables à merci, fut le premier qui essaya de briser ces traditions constantes. Il ne brisa que lui-même et les rameaux de sa famille jusqu'au dernier. Il tomba, lui, à quarante-six ans, puis ses trois fils et un petit-fils qui n'apparurent sur le trône que pour s'y éteindre tous les cinq en moins de quinze ans. Le soufflet donné au Pape par Nogaret semblait avoir rompu tous les os des rois. Philippe le Bel ne manqua pas de trouver autour de lui des lâches et des traîtres et à l'Eglise et à l'Etat. Mais « quatre archevèques, trente-cinq évêques et six abbés de France (3) » vinrent, malgré ses menaces, au Concile de Rome, convoqué par Boniface VIII ; et, chose admirable ! le précepteur de Philippe le Bel, Gilles, dit de Rome, archevêque de Bourges, en était, et c'est lui qui paraît avoir fourni les éléments et la plupart des expressions décisives de la bulle *Unam Sanctam*, sortie du Concile pour exposer les rapports de la Papauté et de la royauté. C'est ce que nous a appris le traité de Gilles, *De Ecclesiastica potestate*, qui est manuscrit à la Bibliothèque impériale, Fonds Colbert, nº 4,229, et qui a été signalé et analysé dans le *Journal général de l'Instruction publique* en 1858 (4).

Gilles de Rome, disciple de saint Bonaventure et de saint Thomas, à l'Université de Paris, où il suivit les leçons de saint Thomas pendant treize ans, était appelé en ce temps-là le prince des théologiens et le « docteur très fondé, *Doctor fundatissimus.* » Sa doctrine sera celle de tous les docteurs jusqu'à Suarez, en qui l'on entend « toute l'Ecole, » comme dit Bossuet, jusqu'à Suarez, qui intitule le livre où il défend cette doctrine contre le roi d'Angleterre Jean Ier : *Défense de la foi*, *Defensio Fidei.* Tout se réunit pour établir que nulle part cette doctrine n'a été défendue avec autant de solennité, d'énergie et d'unanimité qu'en France. La bulle *Unam Sanctam* est émanée de l'Université de Paris par l'Archevêque de Bourges, précepteur de Philippe le Bel. Elle est romaine, mais tout d'abord française. C'est là un point de fait incontestable pour tout homme instruit, et que les parlementaires les plus acharnés doivent reconnaître.

Quand l'aile de la mort eut balayé toute la famille de Philippe le Bel, pour l'accomplissement de cet oracle divin fondamental : « Tes père et mère honoreras, afin que tu vives longuement, » on vit monter sur le trône de France un fils de ce comte de Valois que Boniface VIII avait créé vicaire du Saint-Siège et appelé « le défenseur de l'Eglise. » La peste du servilisme, qui venait de foudroyer tant de rois, chercha à le corrompre. Dans l'année qui suivit son avènement à la couronne, le 30 novembre 1329, il réunit à Paris les prélats et barons du royaume. Pierre de Cugnières, procureur royal, articula soixante-dix griefs contre le clergé, demandant pour conclusion la suppression du for ecclésiastique, celle des redevances, l'indépendance absolue du pouvoir royal, bref, la sécularisation de l'Eglise et la déification de l'Etat. L'évêque d'Autun, Pierre Bertrand, lui répondit au nom du clergé en deux plaidoiries ou actions. Il y dit, en parlant des prêtres et des rois, qui sont les membres divers du corps unique de l'Eglise : « Voici les vraies bornes de la juridiction spirituelle et temporelle de l'Eglise ; la juridiction temporelle ne s'étend point aux choses spirituelles, qu'elle ne connaît en rien ; la juridiction spirituelle, au contraire, s'étend aux actions des hommes relativement aux choses temporelles ordonnées pour les spirituelles comme à leur fin, en tant que l'abus que les hommes en font peut empêcher cette fin (5). » — « Le Christ a confié au bienheureux Pierre les droits de l'empire céleste et du terrestre : *Et celui qui enlève ce privilège à l'Eglise romaine tombe dans l'hérésie et doit être nommé hérétique* (6) » Et, pour en finir, il cite *in extenso* la bulle *Unam Sanctam.* C'est là sa règle de foi.

Voici quelle fut la conclusion de cette affaire : « A la première action on n'arrêta rien. Pendant le renvoi, la fête de saint Thomas de

(1) Col. 332. Paul Emile est un historien non suspect à nos adversaires. Voici sa notice dans le *Dictionnaire d'histoire* de Bouillet (12e édition) : « Emile Paul, *Paolo Emili* en italien, *Paulus Æmilius* en latin, historien moderne, né à Vérone vers 1460, entra dans l'état ecclésiastique et vécut d'abord à Rome, où il se fit une réputation de savant. Louis XII l'attira en France et le chargea d'écrire notre histoire. Il publia son ouvrage en 1500, sous ce titre : *de Rebus Gestis Francorum, libri III.* Il y ajouta ensuite plusieurs livres et y travailla jusqu'à sa mort, en 1539. — (2) Du Perron, col. 333. — (3) Alzog. *Histoire de l'Eglise*, § 226. — (4) Les 24 et 27 février, sous la signature *Ch Jourdain.* La Bibliothèque ntient plusieurs exemplaires manuscrits de cet ouvrage. — (5) *Bibliotheca patrum*, p. 134, col a. — P. 162, col. a.

Cantorbéry survint. Bertrand, suivi d'une troupe nombreuse de Pères, alla trouver le roi et l'avertit que le jour venait de luire que Thomas avait consacré de son sang pour la liberté de l'Eglise. Le roi répondit qu'il prendrait tout en considération : parole louche. Bertrand voulut obtenir une réponse plus sûre et plus consolante. Il pria donc le roi, qui avait été appelé par Dieu au sceptre, de ne pas renvoyer tristes et avec une réponse ambiguë des prêtres qui chaque jour offraient pour lui le saint sacrifice. Alors le roi dit : « Les droits de l'Eglise, je veux qu'on les augmente plutôt que de les diminuer. » Tous rendirent grâces ; et le roi mérita le surnom de catholique (1). »

Deux ans après, le courageux évêque d'Autun fut créé cardinal par Jean XXII, sur les instances de Philippe VI. Bertrand ne tardera pas à devenir chancelier de Jeanne, reine de France, et du comte de Bourgogne : et il sera un jour, honneur inouï avant lui et après, consécrateur, au nom du Pape, de Charles IV, empereur d'Occident.

« Maistre Pierre de Cuignet estant ainsi decheu de sa prétention, on l'a comparé et donné le nom à vue petite et laide figure, qui est à vn coing du jubé de l'église, du costé du midy, au dessoubs de la figure d'enfer. Et n'est aucun réputé auoir veu ceste église, s'il n'a veu ceste grimace (2). »

On peut encore aujourd'hui voir à Notre-Dame la grimace de Pierre de Cugnières. On vient de l'y établir pour son instruction et la nôtre. On peut lire aussi dans un ouvrage attribué au prédécesseur de Bossuet, à Durand, de Meaux, ces paroles répétées de Bertrand d'Autun : « Le Christ a confié au bienheureux Pierre les droits de l'empire céleste et du terrestre. Et celui qui enlève ce privilège à l'Eglise romaine tombe dans l'hérésie et doit être nommé hérétique (3). »

J'ai dit ailleurs combien le concile de Constance était exprès sur la question présente. Le chancelier de l'Université de Paris, Gerson, qui y joua un si grand rôle, ne l'est guère moins. Il dit du pouvoir papal qu'il ne peut disposer, à son arbitre, des biens des clercs et des laïques, ce que nous disons tous ; mais il ajoute: « Quoique on doive accorder qu'il a sur eux un certain domaine régitif, directif, régulatif et ordinatif (4) ; » et Gerson répète que l'Eglise a ce droit « quand il y a abus du pouvoir séculier pour attaquer la foi, blasphémer le créateur et faire injure manifeste au pouvoir ecclésiastique(5). » Ce droit, Gerson l'affirme à la face du roi de France. « En son sermon prononcé devant le roi Charles VII, au nom de l'Université de Paris, après avoir fait parler la sédition, qui veut que l'on use indifféremment et sans exception de cette règle de Senèque : *Il n'y a point de sacrifice plus agréable à Dieu que l'occision des tyrans*... il introduit la discrétion, qui enseigne quand il en faut user, en ces mots : *Concluons de plus, que si le chef ou quelque autre membre de la République encouroit un tel inconvénient, qu'il voulût avaller le venin mortel de la tyrannie, chaque membre en son lieu s'y devroit opposer de tout son pouvoir, par les moïens expédiens, et tels qu'il ne s'ensuivît pas pis.* » Je cite la citation du cardinal du Perron, portant la parole à la tête du clergé et de la noblesse aux Etats-Généraux(6).

Voilà ce qu'on disait sous Charles VII. Il est vrai que ce roi, à qui une bergère a rendu la couronne, cherchera à faire l'absolu, et qu'il donnera sa *Pragmatique-Sanction* de Bourges, comme pour faire oublier qu'il a été roi de Bourges. Mais tout en minant un principe si hautement consacré par l'Eglise et par la France, il se gardera bien de le nier. Il cherchera, par exemple, à resteindre les effets de l'excommunication et de l'interdit, mais il n'osera en contester le droit. Louis XI abolira cette Pragmatique : François I[er] l'abolira ; et entre eux deux, Paul-Emile, que Louis XII a institué notre historien national, écrira les doctrines formulées dans la bulle *Unam Sanctam*. Vienne le protestantisme : que Calvin, ce légiste, réclamant une église avec des laïques pour prêtres, un prince pour pape, le fatalisme pour loi et allant s'établir à Genève, comme un sombre, froid et cruel Mahomet : que Calvin cherche à révolutionner la France ; que les grands prennent son drapeau, et que la cour, tour à tour le brûle et l'adore : tout ce qu'il y a d'éléments français s'insurgera et fera une Sainte-Ligue, « expression solennelle de l'opinion dominante, » dit Cantù (7). La Sorbonne et le Parlement de Paris étaient à la tête de la Sainte-Ligue. Elle eut pour résultat de placer sur le trône Henri IV, mais catholique au lieu de huguenot, et non plus Navarrais, mais Français.

Calvin, cependant, chercha à se glisser à demi à la suite d'Henri IV ; et il n'est que trop vrai que les Bourbons, rejetant le calvinisme des doctrines proprement théologiques, l'introduiront dans les doctrines sociales, faisant entre les deux une séparation jusque-là inconnue, je ne dis pas chez nous, mais dans le monde. Auteurs ou complices de la révolution dans les idées, ils seront les victimes de la révolution dans les faits ; et ce ne sera que trop justice de la part de Dieu. Mais il est certain que les Bourbons n'ont pas changé tout de suite, et facilement, et sans hésitation, et sans repentir, nos traditions nationales. Voici les faits trop peu connus.

Voltaire nous apprend que pendant que le Parlement de Paris et tous ceux du royaume étaient opposés à Henri IV calviniste, il y avait un parlement pour lui, un collège de légistes

(1) Paul Emile, cité par Raynaldi, 1329, 77. — (2) Dom Dubreul, le *Théâtre des Antiquités de Paris*. Notre-Dame. — (3) Dans Charlas, p. 32. — (4) Habetis eis dominium quoddam regitivum, directivum, regulativum et ordinativum. De potestate Eccles. *Consid*, 12. Dans Charlas, t. II, p. 34. — (5) *Ibid.* (6) Dol 376. — (7) *Histoire universelle*, t. XV, p. 228.

qu'il traînait à sa suite. « Il n'y eut, dit-il, que le Parlement du roi, séant tantôt à Tours, tantôt à Châlons, qui pût donner un libre cours à ses *sentiments patriotiques*... Le petit Parlement de Châlons, qui n'avait pas même alors de président à sa tête, déploya toute la vigueur que les autres auraient montrée s'ils avaient été plus libres ou moins séduits (1). Henri IV, entré à Paris par trahison, s'empressa d'utiliser ces hommes et de leur donner de la puissance. « Henri IV, dit Voltaire, mit ordre à tout. Un de ses premiers soins fut de charger le chancelier Chiverni d'arracher et de déchirer au greffe du Parlement toutes les délibérations, tous les arrêts attentatoires à l'autorité royale produits par ces temps malheureux. Le savant Pierre Pithou s'acquitta de ce ministère par l'ordre du chancelier... Ce même Pierre Pithou, qui n'était point magistrat, fit les fonctions de procureur-général... Les officiers du Parlement de Châlons et de Tours revinrent bientôt après. Ils reconnurent ceux de Paris pour leurs confrères, et leur seule distinction fut d'avoir le pas sur eux (2). » Je laisse à Voltaire « ses sentiments patriotiques, » fort singuliers quand on songe que Henri IV, avait contre lui toute la France et qu'il était ligué avec les Anglais. Je suis loin d'être édifié autant que lui de cette prise d'assaut du Parlement de Paris par les hommes d'armes du roi, par Pierre Pithou, qui n'est pas même magistrat, mais qui est un calviniste que la Saint-Barthélemy a fait catholique, et par les officiers enfin du Parlement de Tours, si parlement il y avait. Toujours est-il que ce sont ces gens-là qui, un peu du vivant de Henri IV et surtout après sa mort, ont cherché à faire prévaloir les idées de Calvin sur l'absolutisme divin des princes.

Pierre Pithou a le premier résumé les idées nouvelles dans une brochure de vingt-sept pages publiée en 1594, dédiée à Henri IV, au lendemain de son entrée à Paris et intitulée : *Des libertés de l'Eglise gallicane*. La brochure comprend quatre-vingt-trois articles « résumés, à leur tour, dogmatiquement dans les quatre articles de la Déclaration de 1682, » comme l'a remarqué M. Bonjean. Pithou n'était pas magistrat. Pithou, tout en se disant catholique, était l'ami public et le correspondant de Bèze, de Casaubon, de Scaliger et des plus chauds calvinistes (3). Pithou, enfin, allait donner son Code au territoire protestant de Sedan (4). La brochure de Pithou, que Daguesseau osera bien, sans rire, appeler « le palladium de la France » ne fut regardée que comme un pamphlet du pamphlétaire célèbre de la *Satire Ménippée*. Elle resta ensevelie jusqu'en 1639, aux pires jours de Richelieu, où elle reparut pour être qualifiée, ensemble avec ses prétendues preuves, par le clergé français réuni à Paris, de « livre infâme (5). »

Cependant, à la suite de ce faux magistrat, un magistrat titulaire avait cherché à faire prévaloir Calvin dans nos lois. C'était Michel Servin. Ennemi juré des Jésuites, il demanda en 1610, en plein Parlement de Paris, qu'on leur fit signer « les quatre articles suivants : 1° Que le Concile est au-dessus du Pape ; 2° Que le Pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des rois, et qu'il ne peut pas les en priver par excommunication ; 3° Qu'un prêtre qui sçait par la voye de la confession un attentat ou conjuration contre le roi ou l'Etat, doit le révéler au magistrat ; 4° Que les ecclésiastiques sont sujets du prince séculier et du magistrat politique (6). » La demande fut écartée. Mais il est à noter que le premier projet parlementaire de ce que sera un jour les quatre articles de 1682 est mêlé d'une demande de violation du secret de la confession, pour le service des rois. Quant à l'auteur du projet, ceci suffit à le faire connaître ; et l'on y joindra, si l'on veut, ce fait assez grave, arrivé cette année même : « Les plus grandes plaintes du Nonce tombèrent sur Servin, qu'il accusa d'être huguenot et *pensionnaire du roi d'Angleterre* (7). »

Michel Servin ainsi battu en 1610, revint à la charge en 1614, mais pour être mieux battu encore. Sous son influence et celle des siens, les députés au Tiers-Etat de la ville de Paris et du gouvernement de l'Ile-de-France proposèrent d'insérer dans le cahier du Tiers et de faire déclarer loi fondamentale de l'Etat un article où l'on dit du roi de France : « Qu'il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent pour quelque cause ou prétexte que ce soit (8). » « Servin, qui appréhendait avec raison que son article ne s'en allât en fumée, supplia le Parlement d'informer *des brigues* que plusieurs personnes faisoient pour rompre la résolution formée d'exiger le serment. Il appelait *brigues* les démarches du clergé. L'avocat général ajouta qu'il était averti de bonne part qu'on se donnait la liberté de révoquer en doute *ces maximes de tout temps reçues en France et nées avec la couronne* (9). » On le voit, Michel Servin était dans la même conviction que l'ancien ministre de l'instruction publique dont nous avons rapporté les paroles. Il vint à bout cependant de faire rendre par le Parlement un arrêt en date du 2 janvier 1615, qui tranchait la question sous la forme comique de règlement de police. Ce jour-là même le cardinal du Perron, à la tête du clergé et de la noblesse, qu'il avait éclairée et convaincue, soutint les droits de l'Eglise et de la France et nos maximes nationales, jusque-là vierges de

(1) *Histoire du Parlement de Paris*, c. XXXIII. — (2) *Ibid.*, c. XXXV. — (3) *Biographie universelle* de Michaud. — (4) *Biographie* de Firmin Didot. — (5) *Collection des procès-verbaux du clergé.* — (6) *Mémoires chronologiques pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, depuis 1600 jusqu'en 1716. An 1610. 20 août. Edition de 1739, p. 132. — (7) *Ibid.*, p. 134. — (8) *Collection des procès-verbaux du clergé*, Paris 1768, in-folio, t. II. Pièces justificatives, n. 8. — (9) *Mémoires chron. de d'Avrigny*. an 1614, p. 218.

la moindre brèche. Le cardinal ne s'était pas gêné naguère pour dire que les députés du Tiers-Etat qui avaient proposé l'article étaient mûs « par les huguenots (1), » et que ceux qui niaient la puissance du Pape *directe au spirituel et indirecte au temporel...étoient schismatiques et hérétiques, même ceux du Parlement, qui avoit sucé le lait de Tours* (2). A cette heure, il disait : « Ce serment est comme le monstre d'Horace, qui a la tête d'une belle femme, c'est-à-dire le prétexte du service et de la sûreté des rois ; mais il a la queue d'un poisson, c'est-à-dire la queue d'un schisme et d'une division de religion. Et à la vérité il peut bien être dit avoir une queue de poisson, puisqu'il est venu par mer et à la nage d'Angleterre. Car c'est le serment d'Angleterre tout pur, excepté que celui d'Angleterre est encore plus doux et plus modeste (3). »

Ce serment et cette doctrine étaient de la façon de Jacques Ier, qui, ayant laissé assassiner Marie Stuart sa mère par Elisabeth, sans proférer une plainte, élevait la voix pour faire de la théologie. « Maître Jacques ! » disait en souriant Henri IV, qui aimait mieux en croire Suarez, parlant au nom de la *foi*, que ce lâche et pédant hérétique et schismatique. Du Perron souffla sur ces *maximes de tout temps reçues en France et nées avec la couronne*, en montrant que jusque-là, durant onze siècles, pas un théologien ni un jurisconsulte catholique ne les avaient soutenues, tous les jurisconsultes et tous les théologiens français soutenant à l'envi le contraire. Il réduisit d'avance les *huit ou dix siècles* à zéro jusqu'en 1615, mais à un zéro pur zéro. Michel Servin resta un bavard, pur bavard, à la face du monde et de l'histoire.

Le 16 janvier 1615, M. le maréchal de Brissac vint trouver l'assemblée du clergé. « Il dit avoir reçu présentement commandement du Roi de se rendre en cette assemblée, Sa Majesté ayant bien jugé qu'il ne falloit pas y venir préparé d'aucune harangue, venant devers personnes consommées en doctrines, en prédication et persuasion graves, autorisées de dignité, de vérité et de la science que gardent leurs lèvres. Aussi a dit y venir sans autres choses que le témoignage de l'entière affection que Sa Majesté a à l'honneur de cet ordre, sachant ce qu'elle doit à l'Eglise et au Saint-Siège, duquel, si elle a, comme Roi de France très chrétien et fils aîné de l'Eglise, des grâces, avantages et faveurs, et bien méritées même par l'assistance de ses prédécesseurs, c'est un accroissement de bénédiction à ce Royaume et à toute l'Eglise gallicane. » Après avoir renouvelé, au nom du Roi, ses éloges à l'assemblée « *pour être composée*, comme il a dit, *de personnes de grande érudition, de piété et suffisance*, » et ses témoignages particuliers de respect et de bienveillance au Saint-Père, le maréchal de Brissac ajouta :

« Qu'au surplus Leurs Majestés avoient trouvé bon et eu pour agréables les plaintes et remontrances qui leur ont été faites, le sujet desquelles elles ont jugé être de grande importance et conséquence, et en louent beaucoup *le soin, le zèle et la prudence qu'on a apportés pour les leur faire entendre, et approuvent le procédé de la Compagnie.* »

En conséquence « le faux arrêt ou plutôt non-arrêt du Parlement du deuxième des présents mois et an (4) » est réduit à néant, l'imprimeur qui l'a imprimé emprisonné, et défense est faite au Parlement de s'occuper dorénavant de ces matières. » Ledit arrêt du Conseil, ensemble le procès-verbal sur ladite punition, seront imprimés et envoyés par les bailliages et sénéchaussées pour y être enregistrés et publiés partout où il appartiendra. » — « Que pour l'article du Tiers-Etat (5), le Roi l'a non seulement évoqué, mais retiré pour en ordonner, avec et suivant l'avis de cette compagnie (du Clergé) (6). »

Ainsi fut terminée cette affaire célèbre. Le Tiers-Etat raya le malencontreux article de son cahier. « La Compagnie (du clergé) jugea à propos de ne se plus mêler, ni formaliser de cette affaire (7). » Victoire fut au Clergé et à la Noblesse ; et la France resta dans son antique et constante doctrine. Comme les Etats Généraux de 1614 et 1615 sont, à bien parler, les derniers Etats-Généraux de France, ceux de 1789 étant de prime abord sortis de leur mandat et de nos traditions et ayant fait ce qu'on a bien appelé « la Révolution, » on comprendra combien leur décision, appuyée du Roi lui-même, est décisive sur le point de fait que nous discutons. L'ancien ministre, qui a fait la leçon à tant de personnes, sacrées ou non sacrées, prétendra-t-il aussi la faire à nos derniers Etats-Généraux de France, et leur apprendre les pensées et les coutumes nationales ?

Le pape Paul V envoya un bref de félicitation à l'Assemblée du clergé. Il débute ainsi : « La perturbation a été jetée dans notre esprit par l'excès d'audace avec lequel, ainsi que nous l'avons appris, quelques-uns se sont efforcés de violer l'autorité sacro-sainte du Saint-Siège apostolique, dans l'assemblée publique tenue le 4 des nones de janvier ; et cette perturbation a été telle qu'une douleur intolérable se fût emparée de nous, si nous n'avions été consolés par la confiance très ferme que nous avons eue en nos fils très chéris le Roi et la reine Marie, sa mère, d'une éminente piété et prudence, lesquels nous savons avoir pris jusqu'à ce jour des mesures pour réprimer des tentatives impudentes ; et par la confiance que nous avons également dans le zèle admirable qui vous a enflammés et vous a fait résister

(1) *Mémoires chron. de* d'Avrigny, an. 1614, p. 207. — (2) *Ibid.*, p. 219. Michel Servin était de ce nombre. — (3) Remontrance col. 374. — (4) L'arrêt dont il est question à la fin de notre deuxième article. (5) L'article rapporté à la fin de notre deuxième article. — (6) Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France depuis l'an 1560 jusqu'à présent, autorisée par les assemblées de 1762 et 1765, et imprimé par ordre du clergé. Paris, 1768, t. II, p. 199. — (7) *Ibid.*, p. 202.

avec non moins de constance et de générosité que de sagesse et de piété à une si grande impudence. Notre jugement eût été ici trop plein d'horreur. Nous pouvions craindre, en effet, et non point sans raison, que quelque flamme de ce misérable incendie anglican ne se fût envolée en France pour la conflagration et la destruction de toute vraie piété et religion dans ce royaume christianissime (1).

La Chambre ecclésiastique répondit : « Très-Saint Père, après avoir baisé vos pieds bienheureux, Votre Sainteté ne doit pas trouver nouveau et inouï que, dans ce royaume naguère si florissant par la piété, l'Église soit maintenant comme démolie et renversée par quelques-uns de ses fils ; car c'est le propre de l'hérésie, non seulement qu'elle tire son origine et son accroissement des discordes, mais encore qu'elle en inspire la semence avec l'audace qui lui est ordinaire, aux âmes des catholiques eux-mêmes, afin que, devenant petit à petit contumaces, ils se séparent de leur mère, et qu'en brisant les liens de l'obéissance et du respect, ils fassent avec arrogance invasion contre sa charge et son autorité (2). »

Après tous les faits et documents que nous avons rapportés, le lecteur jugera lui-même si l'on peut contester cette conclusion du docte Bianchi :

« Quiconque voudra bien considérer avec attention qu'entre tant d'*illustres écrivains ecclésiastiques et laïques, théologiens, canonistes et jurisconsultes qui ont fleuri en France dans les siècles écoulés, il ne s'en trouve pas un seul avant Calvin* qui ait osé nier le pouvoir indirect de l'Eglise sur le temporel des princes, surtout dans le cas où ceux-ci apostasieraient la foi et causeraient un préjudice public à la religion, restera persuadé que les premiers qui aient prêché en France l'opinion contraire, ce sont les huguenots, qui l'ont introduite en haine de l'Eglise romaine et dans le dessein de porter les princes à embrasser l'hérésie, en les délivrant de la crainte d'essuyer des pertes temporelles en punition de leur renoncement à la foi. Néanmoins, tout le clergé et tout le corps des notables continuèrent encore d'être fidèle à l'ancienne doctrine jusqu'en l'an 1615, comme nous l'avons vu par les actes des Etats-Généraux de cette même année, et même quelque temps après, etc. (3). »

Nous n'entreprendrons pas de faire l'histoire des changements et rechangements arrivés depuis 1615 sur une question où pas un Français catholique n'avait hésité jusque-là. Il serait bon cependant d'écrire cette histoire des variations. En 1626, Richelieu était au pouvoir depuis deux ans, et déjà maître de l'esprit et presque de la personne du Roi. On sait si ce maître était ombrageux et terrible. Il lui fallait la sanctification de l'absolutisme royal pour être absolu lui-même. Le Parlement, que Richelieu devait tant humilier, ressuscita ses doctrines politiques calvinistes ; et Michel Servin, avocat général, en saisit le Roi dans une harangue au milieu de laquelle il tomba mort. La Sorbonne fléchit, censura le livre de Santarelli (qui contenait précisément la doctrine consacrée douze ans auparavant), puis le décensura (4), puis fut réduite par le Roi à se taire. Le Roi, auquel le Parlement résistait ouvertement, pour maintenir soi-disant son autorité, biaisa en parlant, d'un côté, « de la détestable et pernicieuse doctrine contenue au livre de Santarelli, » et en défendant, de l'autre, de donner suite à la censure de ce livre portée par le Parlement et la Sorbonne. Une nouvelle tentative du Parlement échoua en 1663 et eut contre elle Bossuet, tenu à son rang sous l'ancien drapeau par son maître Nicolas Cornet.

Une troisième tentative réussit en 1682. Nous n'avons pas ici à en raconter l'histoire. Disons seulement que lorsque M. Bonjean s'exprime ainsi : « L'article premier de cette déclaration, rédigée par Bossuet, délibérée par cet épiscopat du dix-huitième siècle, qui n'eut jamais d'égal pour les vertus et la splendeur du talent, » il n'oublie que trois mots : celui de Colbert, le promoteur de la Déclaration, d'après Bossuet : « Si le Roi avait voulu substituer l'Alcoran à l'Evangile, les évêques y auraient donné les mains aussitôt (5) ; » celui du procureur de Harlay, sur les trente-quatre évêques signataires de la Déclaration : « La plupart changeraient demain et de bon cœur, si l'on leur permettait (6) ; » le mot de Louis XIV : « Il n'a pas tenu à ces messieurs que je n'aie pris le turban. Je n'ai que trois évêques dans mon royaume (7). » Louis XIV, pressé par la censure du Pape, par l'univers scandalisé, par les leçons du malheur, et touché aussi, je pense, de ces deux beaux sermons appelés Esther et Athalie, que lui firent les demoiselles nobles de Saint-Cyr, annula cette loi en 1693. Plus tard, avant de mourir, il rétracta par écrit, entre les mains du Pape, la doctrine anti-catholique et anti-française dont, le premier de nos rois, il s'était fait le théologien, et il s'engagea à la faire rétracter positivement par ceux des évêques français qui, cédant à sa puissance, l'avaient adoptée. Napoléon, Pie VII, Montesquieu, Benoît XIV, d'Alembert, nous sont garants de ce fait trop

(1) Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France de l'an 1560 jusqu'à présent, autorisée par les Assemblées de 1762 et 1765, et imprimée par ordre du clergé de Paris, 1768, t. II, p. 199. Pièces justificatives, n. 11. Le bref est daté du 31 janvier 1615. — (2) *Ibid.*, n. 12. La lettre est du 23 février 1615. — (3) Bianchi, *Traité de la puissance ecclésiastique* traduit par l'abbé Peltier. Paris, 1857, t. I, p. 101. — (4) L'affaire fut mise en délibération, les opinions furent partagées ; mais le nombre de ceux qui n'approuvaient pas formellement la censure se trouva le plus grand. » D'Avrigny Mémoires, an 1626. — (5) Testament politique de Colbert, cité par Laurentie, *Histoire de France*, 1857, t. VI, p. 52. — (6) La Vérité sur la Faculté de Théologie de Paris de 1663 à 1682, d'après des documents inédits par D. Bouix, *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 1864, p. 222. — (7) Registre manuscrit des Religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, de l'hôpital de Saint-Yves, de Rennes. Dans D. Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, p. 358.

peu connu (1). En conséquence, la *Défense de la Déclaration de* 1682, par Bossuet, ne put paraître en France. D'Aguesseau n'osa accepter le legs que lui fit en 1727, l'abbé de Fleury d'un manuscrit de cette *Défense* ; et le manuscrit fut saisi dans la succession du défunt par le cardinal de Fleury, ministre. La première édition vit le jour à Luxembourg, en 1730, et la seconde en 1745, sous la rubrique d'Amsterdam. Le roi de France lui-même, en plein dix-huitième siècle, n'admettait pas que cet ouvrage fût français.

Mais le roi fut vaincu par le Parlement, ou plutôt violenté. Et ici je suis heureux de donner quelques détails encore inédits. En 1753, Louis XV apparaît en pleine lutte avec le Parlement sur le terrain de la Déclaration de 1682. Le chancelier de Lamoignon écrit au procureur général : « Versailles, le 18 février 1753... L'intention de Sa Majesté ne sera jamais d'empêcher qu'on enseigne et qu'on soutienne les propositions du clergé de 1682 ; mais elle peut avoir des raisons particulières pour arrêter dans le moment présent l'éclat que font les arrêts du Parlement. » Celui-ci voulait lacérer et brûler une thèse soutenue à Lyon par un bachelier et faire exécuter l'édit de 1682, solennellement rapporté par Louis XIV. Il méprisa les ordres formels du Roi, et, répétant ses violences de 1682, il envoya, le 15 mars, une députation au sein de la Sorbonne, pour y faire enregistrer ses propres arrêts séance tenante. Les docteurs s'enfuirent l'un après l'autre. Le greffier du Parlement copia les arrêts sur un registre qu'il s'était procuré à grand'peine, en présence de trois ou quatre docteurs impatients de rejoindre leurs collègues. Un nouvel arrêt, rendu le 18 mars par le Conseil d'Etat, Sa Majesté y étant, déclara que le Roi « ne pouvait regarder l'ordonnance des commissaires et l'enregistrement qui s'en était suivi que comme un attentat à son autorité et à l'exécution de ses ordres, et qu'il ne croyait pouvoir le réprimer trop promptement. » Mais Louis XV n'était pas Louis XIV. Le Parlement le culbuta comme il avait culbuté la Sorbonne, et, avec le Roi, il culbuta le clergé. Vainement le Roi envoya des lettres de cachet à l'ordre de Cîteaux, aux Lazaristes, à un grand nombre de communautés, de séminaires et d'écoles de théologie dans le ressort du Parlement de Paris, pour défendre d'enregistrer les arrêts scandaleux : on craignait plus le Parlement que le Roi. On céda en province d'aussi mauvaise grâce qu'à Paris, et l'on finit par adresser de tous côtés au procureur général des certificats d'enregistrement qu'on peut lire encore dans les portefeuilles de la famille Joly de Fleury, d'où je tire ces détails (2).

Louis XV, vaincu, fut amené, le 24 mai 1766, à fouler aux pieds le repentir de Louis XIV mourant et à proclamer de nouveau les Quatre Articles de 1682 lois de l'Etat. Louis XVI l'imita en 1777. On alla ainsi jusqu'à la Révolution. Roi, clergé, noblesse abdiquèrent une dernière fois devant le Tiers-Etat, c'est-à-dire devant des avocats du Parlement janséniste et des prêtres jansénistes, qui menaient tout. La Constitution civile du clergé fut l'application des Quatre Articles de 1682. Ce fut l'œuvre de ces *très fervents catholiques* dont on nous parle et qu'on veut bien appeler *nos pères*. « La Constitution civile du clergé, observe M. Thiers, était pourtant l'ouvrage des députés les plus pieux. C'étaient Camus et autres jansénistes, qui, voulant raffermir la religion dans l'Etat, cherchaient à la mettre en harmonie avec les lois nouvelles (3). » Ce bienheureux Camus poussa la piété jusqu'à dire un jour : « Nous sommes une Convention nationale : nous avons assurément le pouvoir de changer la religion ; mais nous ne le ferons pas (4). »

Le Concordat fut signé sur les ruines expresses des Quatre Articles. Avec le premier, le Premier Consul était sans pouvoir légitime ; avec le second et le troisième, c'était le pape ; avec le quatrième, ce pouvait être les deux. Je ne reviens pas de mon étonnement quand j'entends un ancien ministre de l'instruction publique s'exprimer ainsi au sujet du Concordat et du Premier Consul : « En signant cet acte mémorable, il est évident qu'il croyait signer le rétablissement de la religion catholique gallicane ; il n'en connaissait pas d'autre. » Autant dire : il est évident qu'il croyait signer sa propre condamnation et donner raison à « la petite Eglise ! »

Arrêtons-nous ici sur le tombeau de l'ancienne monarchie, et faisons de l'arithmétique, puisque aussi bien nos ministres de l'instruction publique deviennent gouverneurs de la Banque. Où sont les *choses consacrées pendant huit ou dix siècles?* Où est *l'Eglise qui a été pendant dix siècles l'Eglise de nos pères?* Je fais un examen scrupuleux de notre histoire, et je trouve, pour le gallicanisme, en tout quarante-sept ans de violences : onze ans de violences royales, de 1682 à 1693, et trente-six ans de violences parlementaires, qui finiront par la prison du Temple et l'échafaud de Louis XVI.

J'ai lu quelque part que Charlemagne, au retour de la Terre-Sainte, inventa les bateaux à vapeur. Depuis lors ils n'ont cessé de passer sous le Pont-Neuf. *C'est la plus constante et la plus irrécusable tradition ;* ce sont *les choses consacrées pendant huit ou dix siècles ;* ce sont *les coutumes, maximes, franchises, libertés de l'Eglise gallicane et du royaume de France.* Où ai-je lu cela ? Je tremble, en vérité, que ce ne soit dans un discours inédit d'un ancien ministre de l'instruction publique, ou dans un réquisitoire dont nous menace l'ombre de M. Dupin.

(1) Voir le *Monde* du 2 mars 1865. — (2) M. S. Joly de Fleury, 371e vol., à la Bibliothèque impériale. (3) *Histoire de la Révolution française,* édit. de 1831, t. I, p. 233. — (4) Réimpression du *Moniteur*. t. IV, p. 515.

Voici un vieux document qui complète cette dissertation. C'est un acte d'ambassadeur très chrétien et très français, une confession officielle de la France du quinzième siècle sur les questions théologiques d'aujourd'hui. L'acte fut très opportun alors ; il a encore aujourd'hui toute sa valeur. Le prêtre éminent qui l'a découvert y a joint une note qui en contient l'histoire. J'extrais de cette note quelques brèves indications.

Le gallicanisme est l'ennemi du Saint-Siège, et il a commencé de bonne heure la guerre qu'il pousse si ferme depuis un an, contre les prérogatives du vicaire de Jésus-Christ. La France n'est pas son pays d'origine, mais voilà quatre cents ans qu'il y travaille, ce qui vaut une naturalisation. Il y commença par des coups de maître. Il n'était pas étranger aux décrets de Bâle contre l'autorité du Pape, il en connaissait le venin ; il les fit admettre en partie comme lois du royaume, et ce fut la Pragmatique sanction de Charles VII. Nos historiens ne manquent guère de célébrer cette Pragmatique, mais ils se taisent volontiers sur les suites qu'elle eut.

Elle ne faisait pas régner la paix, elle ne promettait pas un favorable avenir, l'esprit de schisme et la sédition y prenaient une force aussi redoutable pour la société que pour l'Eglise. Le roi prit conseil et envoya au Pape une ambassade à la tête de laquelle il mit un évêque, Pierre de Versailles, moine de Cluny, évêque de Meaux. Il le chargea d'exprimer au Pape ; 1° sa soumission envers le Saint-Siège ; 2° sa réprobation des doctrines de Bâle ; 3° son désir de voir un nouveau Concile œcuménique développer le décret de Florence et éteindre définitivement le gallicanisme. Il faut, disait le roi, que la vérité resplendisse de tout son éclat et qu'elle soit placée sur le chandelier : *Concilium Florentinum hanc veritatem lucidavit.... sed necessarium est aliud celebrare Concilium in quo veritas de ista potestate suprema illustretur et super candelabrum Ecclesiæ ponatur.*

En un mot, Pierre de Versailles était chargé de présenter au Pape une *Adresse* de la France pour la célébration d'un concile qui définirait l'infaillibilité, attendu qu'on ne voyait pas de meilleur moyen de ramener la paix dans l'Eglise et dans la société civile. C'était la conviction des sages depuis que le gallicanisme avait pris pied dans les lois de l'Etat.

Vous allez voir maintenant comment l'ambassadeur du roi très chrétien s'acquitta de sa commission. Vous trouverez que cet évêque du quinzième siècle semble avoir lu tous les livres qui ont paru depuis contre la vérité dont il demande le triomphe, et vous penserez que pour les réfuter il n'aurait nul besoin de les relire ni de retoucher son discours. C'est une chose singulièrement douce et encourageante d'entendre, à quatre siècles de distance, ces beaux accents de la France catholique, et de les reconnaître en si parfaite harmonie avec ceux de la grande majorité de l'épiscopat et du clergé au dix-neuvième siècle.

Voici donc l'adresse présentée au nom du roi et la nation française au Pape Eugène IV, par Pierre de Versailles, le 10 décembre 1441. Le texte latin est dans Raynaldi.

« Très-Saint Père,

« L'instinct de la nature porte tous les hommes et excite tous les sens à élever la voix et à pousser des clameurs dans les moments de détresse ; c'est ainsi que les navigateurs menacés du naufrage appellent à grands cris le pilote du navire. Nous sommes dans ce cas, et, très humbles ambassadeurs du roi très-chrétien de France, notre illustre maître, au milieu du naufrage de ce schisme désastreux où tant d'âmes périssent, nous venons implorer de toute la puissance de notre voix, vous, le pilote du navire qui a été confié à Pierre pour le salut des hommes ; nous venons vous adresser nos supplications plaintives et pressantes. Il crie vers vous, notre roi très-chrétien, en voyant avec horreur la scission qui déchire l'Eglise ; ils crient vers vous, tous les hommes sages qui voient avec effroi le gouffre infernal de ce schisme ; il crie enfin vers vous, tout le peuple catholique, vous suppliant de porter remède au mal : *Soyez notre chef*, vous dit-il, *et que votre main nous sauve de cette ruine.* — Ce sont les paroles du prophète Isaïe. En les lui empruntant, nous ne voulons pas vous dire : *Soyez notre chef*, comme si, méconnaissant les droits de votre principauté, nous venions, tout nouveaux, nous soumettre à votre puissance, mais nous vous disons : *Soyez notre chef*, pour vous supplier de prendre en main l'exercice de cette souveraineté. Car nous reconnaissons et nous confessons hautement que votre *principauté monarchique* vient de Dieu, non pas par suite d'un ordre providentiel comme les autres puissances monarchiques de la terre, mais parce qu'elle a été établie par une institution spéciale de Notre-Seigneur Jésus-Christ parmi les œuvres de la restauration du monde ; et nous reconnaissons et confessons que vous possédez cette principauté monarchique par une vraie et légitime succession. En disant donc : *Soyez notre chef*, nous demandons que, comme vous êtes notre chef par l'institution divine de Jésus-Christ, vous soyez aussi notre chef dans la condition imposée à votre principauté par le divin fondateur de l'Eglise. Jésus-Christ, en effet, a imposé des devoirs à cette principauté, et il les a insinués dans des similitudes, lorsque établissant Pierre premier chef de son Eglise, il l'éleva à cette dignité en l'appelant du gouvernail de sa barque au milieu des flots agités de la mer. Il a voulu faire comprendre que le chef de l'Eglise avait à remplir des devoirs analogues à ceux du pilote d'un navire : c'est-à-dire qu'il doit être circonspect pour découvrir les dangers, n'avoir pas une confiance trop téméraire, être intrépide au moment du péril et attentif à user de tous les moyens de salut. Aussi ne sont-elles pas sans mystère ces paroles que chante l'Eglise : *Pierre, je t'ai appelé de la*

barque et je l'ai établi chef de mon peuple. — En vous disant donc : *Soyez notre chef*, nous vous demandons que, dans ce temps si tourmenté par la tempête, vous preniez en main notre gouvernement comme le pilote saisit le gouvernail de son navire, et que vous ne négligiez aucun moyen de salut.

« Deux sortes d'excès conduisent à la ruine de l'autorité. L'un est l'abus du pouvoir ; il existe en ceux qui, comme les princes de nature, ne connaissent d'autre règle que le caprice de leur volonté. Le second excès se trouve dans la conduite de ceux qui, sous prétexte de corriger les abus, travaillent à anéantir l'autorité ; entraînés par l'ardeur de l'opposition, ceux-ci, au concile de Bâle, en sont venus à l'extravagance de nier que le pouvoir suprême réside dans le seul chef de l'Eglise, et ils ont voulu l'attribuer à la multitude qui se divise si promptement ; et voilà comment ils s'efforcent aujourd'hui d'abolir et de détruire cette magnifique monarchie de l'Eglise qui a maintenu jusqu'ici le peuple chrétien dans l'unité de la foi, dans l'unité de la profession chrétienne, dans l'unité des sacrements, dans l'unité des commandements, dans l'unité des cérémonies du culte divin, cette monarchie qui a assuré la paix et la tranquillité au milieu de nous ; et ce régime si noble qui a pour dernière fin la béatitude céleste qu'ils veulent transformer en démocratie ou en aristocratie. Et avançant dans la voie perverse dans laquelle ils se sont jetés, ils se sont donné un chef qui ne vaut pas plus qu'eux, et ils ont ainsi accompli un schisme, non seulement au mépris de l'obéissance due au chef de l'Eglise, mais au mépris de la doctrine de l'Evangile, ce qui excite l'horreur des chrétiens.

« A la vue de ces déplorables excès, le roi très-chrétien de France, en proie à la plus profonde douleur, cherche de tous les côtés des remèdes aux maux qui affligent l'Eglise, et après avoir consulté les prélats et les personnages les plus sages de son royaume, il lui semble que le moyen le plus propre d'extirper le schisme et de mettre fin à ces excès est de réunir un concile général.

« Le concile de Bâle a porté l'audace jusqu'à l'extrême, lorsqu'il a cherché à étouffer la vérité de l'autorité suprême dans le seul chef de l'Eglise. Le concile de Florence a bien rendu à la lumière cette vérité par le décret sur les Grecs ; mais si vous voulez arracher le schisme avec ses racines, il faut un autre concile général, dans lequel cette autorité suprême du Pape soit manifestée dans toute sa splendeur et placée sur le chandelier de l'Eglise...

« L'autorité de la cour romaine se trouve aujourd'hui, nous le disons avec douleur, tellement amoindrie, pour ne pas dire anéantie, dans les esprits, soit par les calomnies des adversaires, soit par diverses circonstances, que, dans les matières en contestation, les sentiments et les décisions du Saint-Siège n'ont plus de valeur. Si vous voulez donc, très-saint Père, relever cette autorité, il faut vous en adjoindre une autre, afin que son témoignage rende toute sa force à l'autorité de la cour romaine. Et, comme les conciles généraux conservent encore aux yeux du peuple le prestige de l'autorité, il faut recourir à l'appui de cette autorité pour relever l'autorité de votre Siège et de votre cour ; vous ne pourrez autrement extirper les racines de ce schisme déplorable.

« D'ailleurs, les détracteurs du Siège apostolique ont coutume de se réfugier sous l'abri de l'autorité du concile général. Le moyen le plus efficace pour les écraser et les confondre ne peut donc être qu'un concile général, et les hommes sages croient que ce résultat sera obtenu avec facilité si vous prenez soin de convoquer, de régulariser et d'organiser convenablement un concile œcuménique, selon les traditions des Pères et les usages des anciens conciles ; un concile dans lequel on n'entendra pas des cris tumultueux et des discussions bruyantes, mais où des prélats et des docteurs recommandables par leur maturité et leur science reproduiront avec autorité les enseignements des saints et les discuteront, les textes sous les yeux.

« Certes, les gens de Bâle ne demandent pas un concile de ce genre, parce qu'elle est toujours vraie la parole du sage qui dit : *Celui qui fait le mal hait la lumière, de peur que ses œuvres ne soient découvertes.* Ils demanderaient, eux, que leur prétendu concile soit continué, ou qu'on en réunisse un autre qui dépendra du leur et qui confirmera leurs actes. Mais le roi très chrétien en demande un nouveau, qui soit célébré par votre autorité et régularisé suivant les traditions des Pères.

« Quelques-uns diront : Il y a danger dans toute réunion, car la multitude hait naturellement la puissance monarchique. Nous répondrons que cela est vrai, s'il s'agit d'une multitude indisciplinée et d'hommes chez qui la passion a fait perdre le respect des lois divines. Ces sortes de gens ne considèrent pas que Dieu a établi l'épreuve de l'homme sur la terre principalement dans l'obéissance et que l'obéissance de l'homme a plus de poids à ses yeux que le jugement de la raison naturelle de qui que ce soit.

« Ils ne considérèrent pas cette vérité, Dathan Coré et Abiron, qui, s'étant fait une multitude de partisans, s'écrièrent : La multitude est sainte et *Dieu est dans la multitude.* Ils n'écoutèrent pas Moïse qui les rappelait à l'obéissance et leur recommandait ce devoir en disant : *Ne savez-vous pas ce qu'est Aaron, pour oser parler contre lui ?* Pour l'exemple et la terreur de tous les insubordonnés, la terre les engloutit tout vivants. Mais toute multitude soumise à l'autorité des lois divines accepte et respecte le pouvoir monarchique comme émané du Dieu tout-puissant, surtout dans l'ordre spirituel, car il n'en est pas de même des princes de la terre chez qui l'origine du pouvoir provient du consentement du peuple, quoique une fois le consentement donné, le peuple ne

conserve plus de supériorité sur son chef, comme dit saint Chrysostome. Mais votre principauté ecclésiastique est bien différente de celles de la terre, votre monarchie ne vient pas des hommes, mais du ciel ; les Evangiles attestent son origine divine, les témoignages des saints la proclament, et la pratique universelle de l'Eglise l'a affirmée jusqu'à ce jour. Qu'est-ce donc qu'on pourrait craindre pour elle, dans l'assemblée d'une multitude disciplinée, qui rendrait ses jugements d'après les écrits et les sentiments des saints Pères ? Non, il n'y pas là de danger, il n'y a rien à redouter.

« Mais, par contre, il y aurait beaucoup à craindre si ce concile ne se tenait pas ; car vous le savez, se séparer du Souverain Pontife, ce n'est pas seulement un danger pour les chrétiens, c'est le gouffre de la damnation éternelle. Ce schisme existe, et quoi de plus propre à le perpétuer que les tentatives que l'on fait pour détruire l'autorité monarchique qui a maintenu les chrétiens dans l'unité, et attribuer le pouvoir suprême à la multitude qui se divise si facilement ; donner aux inférieurs le pouvoir de juger les supérieurs, et tant d'autres excentricités que les gens de Bâle ont voulu enseigner et mettre en pratique, lesquelles si on les laissait subsister et se constituer, il n'y aurait pas de paix possible dans l'Eglise ?

« Croyez-le bien, très-saint Père, le mal s'est déjà profondément infiltré, et il y a trop longtemps qu'il dure, il est temps de retourner à l'air natal pour le salut de votre autorité, c'est-à-dire à la la doctrine et aux décrets des Saints que l'on trouve dans leurs écrits ; et l'application de ce remède ne peut être mieux faite que par un concile général.

« Et comme on allègue que les hommes de science et les méchants sont les seuls qui se rendent coupables contre cette autorité, et qu'il n'y a qu'à employer contre eux les foudres de l'Eglise, nous avons à répondre qu'il y a une multitude d'âmes simples et faibles qui se scandalisent et qui périssent à l'occasion de ce schisme ; et de ce nombre sont aussi ceux qui se font les partisans des propagateurs de ces funestes doctrines, en vue de quelques avantages temporels, ou pour se dégager de quelques obligations dont l'homme est aise d'être débarrassé. Pour sauver donc les simples et les faibles, il faut résister aux méchants et les confondre par le moyen dont ils usent pour tromper : ils eussent pour séduire de la fausse apparence d'un concile général, il faut les combattre par l'autorité d'un vrai concile général... Il y aurait encore bien d'autres considérations à alléguer en faveur d'un concile canoniquement célébré ; s'il plaît à Votre Sainteté, je les lui détaillerai en particulier.

« Ceci est dit publiquement afin que tout le monde connaisse les dispositions pieuses et très saintes de notre roi très-chrétien. Car dans cette question ce n'est pas à la chair et au sang qu'il s'attache, mais aux révélations de Dieu le Père qui est dans les cieux. Et d'après ces révélations qu'il a puisées dans l'enseignement de l'Eglise et des saints Pères, il vous reconnaît et vous révère comme Pontife souverain, comme chef de l'Eglise et Vicaire de Jésus-Christ. Et comme il voit avec grande douleur ces divins enseignements obscurcis dans les âmes par suite des déplorables contestations des ecclésiastiques, pour réparer le mal il demande un concile œcuménique. Après que vous avez mis tant de sollicitude et de zèle à opérer l'union et le rétablissement des Eglises grecque et orientale, il espère que vous daignerez prendre en main le rétablissement des affaires de l'occident et ainsi vous serez véritablement *notre chef* par l'accomplissement de votre ministère, comme vous l'êtes par l'institution divine ; et vous mériterez cette louange que l'Eglise fait des Pontifes qui ont laissé un souvenir digne d'éloge et de reconnaissance : Voici le Grand Prêtre qui, durant sa vie, a soutenu la maison et a affermi le Temple du Seigneur.

« Daigne vous l'accorder Jésus-Christ, le Dieu béni dans les siècles, Amen. »

IV

LA PRAGMATIQUE SANCTION DE BOURGES.

Le concile de Bâle, qui s'était montré constamment hostile à l'autorité et aux droits du Souverain Pontife, ayant été transféré à Ferrare par le pape Eugène IV, le roi de France Charles VII, qui avait défendu aux prélats du royaume de se rendre dans cette dernière ville réunit à Bourges les seigneurs laïques et un grand nombre d'évêques pour délibérer sur les affaires de l'Eglise. Il y eut, dans cette assemblée, quatre archevêques, sans compter celui de Crète, qui était un des trois envoyés du Pape, vingt-cinq évêques, plusieurs abbés, et une multitude de députés des chapitres et des universités du royaume. Le roi présida lui-même l'assemblée, assisté du dauphin, depuis Louis XI. On entendit d'abord les envoyés du Pape et ceux du concile de Bâle. Les premiers demandèrent à Charles VII de reconnaître le concile de Ferrare, d'y envoyer ses ambassadeurs, d'y laisser aller tous ceux qui voudraient faire le voyage, de rappeler les Français qui étaient restés à Bâle, de révoquer et de mettre à néant le décret de suspens porté contre Eugène IV. La requête des députés du conciliabule de Bâle fut toute différente: ils voulaient que les décrets du concile pour la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres fussent reçus dans le royaume très-chrétien ; qu'il fut fait défense à tous les sujets du roi d'aller au concile de Ferrare, attendu que celui de Bâle était un vrai et légitime concile ; qu'il plût au roi d'envoyer de nouveaux ambassadeurs aux Pères de Bâle pour achever, de concert avec eux, ce qui restait à faire pour le bien de la réformation de l'Eglise, qu'enfin le décret de suspens porté contre le Pape fût mis à exécution dans toutes les terres de la domination française.

Quand l'assemblée eut entendu les propositions d'Eugène IV et celles du conciliabule de Bâle, on fit retirer les envoyés. Puis, comme l'objet principal de la réunion était de régler ce qui avait rapport à la discipline ecclésiastique on fit un recueil de décrets dressés par le concile de Bâle, auxquels on ajouta quelques modifications relatives aux usages du royaume. Ce recueil fut publié le 7 juillet de l'an 1438, par un édit royal, en vingt-trois articles, sous le titre général de *Pragmatique Sanction*.

Voici la substance de cette pièce :

Dans la préface, on explique le dessein de Dieu dans l'établissement de la puissance temporelle, on expose ensuite qu'une des principales obligations des souverains est de protéger l'Eglise, et d'employer leur autorité pour faire observer la religion de Jésus-Christ dans les pays soumis à leur obéissance. Sur quoi on statue ce qui suit :

Titre i. — *De auctoritate et potestate sacrorum generalium conciliorum, temporibusque et modis eadem convocandi et celebrandi.* — « Les conciles généraux seront célébrés tous les dix ans, et le Pape, de l'avis du concile finissant, doit désigner le lieu de l'autre concile, lequel ne pourra être changé que pour de graves raisons et par le conseil des cardinaux. Quant à l'autorité du concile général, on renouvelle les décrets publiés à Constance, par lesquels il est dit que cette sainte assemblée tient sa puissance immédiatement de Jésus-Christ; que toute personne, même de dignité papale, y est soumise en ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme, et la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres ; que tous y doivent obéir, même le Pape, qui est punissable s'il y contrevient. En conséquence, le concile de Bâle définit qu'il est légitimement assemblé et que personne, pas même le Pape, ne peut le dissoudre, le transférer ni le proroger sans le consentement des Pères de ce concile.

Titre ii. — *De electionibus.* — Il sera pourvu désormais aux dignités des églises cathédrales, collégiales et monastiques, par la voie des élections, et le Pape, au jour de son exaltation, jurera d'observer ce décret. Les électeurs se comporteront en tout selon les vues de leur conscience ; ils n'auront égard ni aux prières, ni aux promesses, ni aux menaces de personne; ils recommanderont l'affaire à Dieu ; ils se confesseront et communieront le jour de l'élection; ils feront le serment de choisir celui qui leur paraîtra le plus digne. La confirmation se fera par le supérieur ; on y évitera tout soupçon de simonie, et le Pape même ne recevra rien pour celles qui seront portées à son tribunal. Quand une élection canonique, mais sujette à des inconvénients, aura été cassée à Rome, le Pape renverra par-devant le chapitre ou le monastère pour qu'on y procède à un autre choix dans l'espace de temps marqué par le droit.

La *pragmatique*, en adoptant ce décret du concile de Bâle, y ajouta :

1° Que celui dont l'élection aura été confirmée par le Pape sera renvoyé à son supérieur immédiat, pour y être consacré ou bénit, à

moins qu'il ne veuille l'être *in curia*, et que dans ce cas-là même, aussitôt après sa consécration, il faudra le renvoyer à son supérieur immédiat pour le serment d'obéissance ;

2° Qu'il n'est point contre les règles canoniques que le roi ou les grands du royaume recommandent des sujets dignes de leur protection ; en quoi elle modère les défenses que fait le concile de Bâle, par rapport aux prières ou recommandations en faveur des sujets à élire dans les chapitres ou monastères.

Titre iii. — *De reservationibus.* — Toutes réserves de bénéfices, tant générales que particulières, sont et demeureront abolies, excepté celles dont il est parlé dans le corps du droit, ou quand il sera question des terres immédiatement soumises à l'Eglise romaine.

Titre iv. — *De collationibus.* — Il sera établi dans chaque église des ministres savants et vertueux. Les expectatives faisant souhaiter la mort d'autrui, et donnant lieu à une infinité de procès, les papes n'en accorderont plus dans la suite ; seulement il sera permis à chaque pape, durant son pontificat, de pourvoir à un bénéfice sur un collateur qui en aura dix ; et à deux bénéfices sur un collateur qui en aura cinquante et au-dessus, sans qu'il puisse néanmoins conférer deux prébendes dans la même église pendant sa vie. On n'entend pas non plus priver le Pape du droit de prévention. Mais le décret touchant la réserve d'un ou de deux bénéfices, quoique rapporté par la *pragmatique*, n'a point été approuvé par l'Église gallicane, non plus que le décret touchant la prévention. Afin d'obliger les collateurs ordinaires à donner des bénéfices aux gens de lettres, voici l'ordre de discipline qu'on prescrit à cet égard :

Dans chaque cathédrale, il y aura une prébende destinée pour un licencié ou un bachelier en théologie, lequel aura étudié dix ans dans une université. Cet ecclésiastique sera tenu de faire des leçons au moins une fois la semaine ; s'il y manque, il sera puni par la soustraction des distributions de la semaine ; et s'il abandonne la résidence, on donnera son bénéfice à un autre. Cependant, pour lui laisser le temps d'étudier, ses absences du chœur ne lui seront point comptées.

Outre cette prébende théologale, le tiers des bénéfices, dans les cathédrales et les collégiales, sera pour les gradués, c'est-à-dire les docteurs, licenciés, bacheliers qui auront étudié dix ans en théologie, ou les docteurs et licenciés en droit ou en médecine qui auront étudié sept ans dans ces facultés ; ou bien les maîtres ès arts qui auront étudié cinq ans, depuis la logique, tout cela dans une université privilégiée. On accorde aux nobles *ex antiquo genere*, quelque diminution par rapport au temps de leurs études : on les réduit à six ans pour la théologie, et à trois ans pour les autres facultés inférieures ; mais il faudra que les preuves de noblesse du côté de père et de mère soient constatées.

Les gradués déjà pourvus d'un bénéfice qui demande résidence, et dont la valeur monte à deux cents florins, ou bien qui posséderont deux prébendes dans des églises cathédrales, ne pourront plus jouir du privilège de leurs grades.

On aura soin de ne donner les cures des villes murées qu'à des gradués, ou du moins à des maîtres ès arts. On oblige tous les gradués à notifier chaque année leurs noms aux collateurs, ou à leurs vicaires, dans le temps du carême ; s'ils y manquent, la collation faite à un nom gradué ne sera pas censée nulle. L'assemblée de Bourges ajouta quelques explications à ces règlements. Par exemple, elle consentit à ce que les expectatives déjà accordées eussent leur exécution jusqu'à la fête de Pâques de l'année suivante, et que le Pape pût disposer, pendant le reste de son pontificat, des bénéfices qui viendraient à vaquer par promotion des titulaires à d'autres bénéfices incompatibles. A l'égard des gradés, elle voulut que les cures et les chapelles entrassent dans l'ordre des bénéfices affectés aux gradués. Elle permit aux universités de nommer aux collateurs un certain nombre de sujets, laissant toutefois à ces collateurs la liberté de choisir dans ce nombre. Enfin la même assemblée recommande fort aux universités de ne conférer les bénéfices qu'à des ecclésiastiques recommandables par leur vertu et par leur science. *Nam*, ajoute le texte, *ut omnibus notum est et ridiculosum multi magistrorum nomen obtinent, quos adhuc discipulos magis esse deceret.*

Titre v. — *De causis.* — Toutes les causes ecclésiastiques des provinces à quatre journées de Rome, seront terminées dans le lieu même, hors les causes majeures et celles des églises qui dépendent immédiatement du Saint-Siège. Dans les appels, on gardera l'ordre des tribunaux, jamais on n'appellera au Pape, sans passer auparavant par le tribunal intermédiaire. Si quelqu'un, se croyant lésé par un tribunal immédiatement sujet au Pape, porte son appel au Saint-Siège, le Pape nommera des juges *in partibus* sur les lieux mêmes, à moins qu'il n'y ait de grandes raisons d'évoquer entièrement les causes à Rome. Enfin, on ne pourra appeler d'une sentence interlocutoire, à moins que les griefs ne soient irréparables en définitive.

Titre vi. — *De frivolis appellationibus.* — Celui qui appellera avant la définitive sans titre bien fondé dans son appel, payera à la partie une amende de quinze florins d'or outre les dépens, dommages et intérêts.

Titre vii. — *De pacificis possessoribus.* — Ceux qui auront possédé sans troubles pendant trois ans, avec un titre coloré, seront maintenus dans leurs bénéfices ; les ordinaires seront tenus de s'enquérir s'il y a des intrus, des incapables.

TITRE VIII. — *De numero et qualitate cardinalum.* — Le nombre des cardinaux n'excèdera pas vingt-quatre ; ils auront trente ans au moins, et seront docteurs ou licenciés. Les évêques de France jugèrent qu'il fallait modifier les décrets du concile de Bâle en ce qu'ils excluaient les neveux des papes du cardinalat, et voulurent qu'on pût décorer de la pourpre tous ceux qui en seraient dignes par leurs vertus et par leurs talents.

TITRE IX. — *De annatis.*—On n'exigera plus rien désormais, soit en cour de Rome, soit ailleurs pour la confirmation des élections ni pour tout autre disposition en matière de bénéfices, d'ordres, de bénédictions, de droit, de *palium*, et cela sous quelque prétexte que ce soit, de bulles, de sceau, d'annates, de menus services, de premiers fruits et de déports. On se contentera de donner un salaire convenable aux scribes, abréviateurs et copistes des expéditions. Si quelqu'un contrevient à ce décret il sera soumis aux peines portées contre les simoniaques ; et si le Pape vient à scandaliser l'Eglise, en permettant quelque chose contre cette ordonnance, il faudra le déférer au concile général.

L'assemblée de Bourges modéra ce décret en faveur du pape Eugène : elle lui laissa pour tout le reste de sa vie la cinquième partie de la taxe imposée avant le concile de Constance à condition que le payement se ferait en monnaie de France ;que si le même bénéfice venait à vaquer plusieurs fois dans une année, on ne payerait toujours que ce cinquième et que tout autre espèce de subside cesserait.

TITRE X. — *Quomodo divinum officium sit celebrandum.* L'office divin sera célébré avec décence, gravité, la médiante observée ; on se lèvera à chaque *Gloria Patri* ; on inclinera la tête au nom de Jésus ; on ne s'entretiendra point avec son voisin, etc.

TITRE XI. — *Quo tempore quisque debeat esse in choro.*

TITRE XII. — *Qualiter horæ canonicæ sunt dicendæ extra chorum.*

TITRE XIII. — *De his qui tempore divinorum officiorum vogantur per ecclesiam.*

TITRE XIV. — *De tabula pendente in choro.*

TITRE XV.— *De his qui in missa non complent credo, vel cantant cantinelas, vel nimis basse missam legunt, prœter secretas orationes, aut sine ministro.*

TITRE XVI. — *De pignorantibus cultum divinum.*

TITRE XVII. — *De tenentibus capitula tempore missœ.* — Tous ces articles parlent de l'office divin.

TITRE XVIII. — Cet article condamne la fête des fous et tout autre spectacle dans l'Eglise.

TITRE XIX. — *De concubinariis.* — Tout concubinaire public sera suspens *ipso facto* et privé pendant trois mois des fruits de ses bénéfices au profit de l'église dont ils proviennent. Il perdra ses bénéfices en entier après la monition du supérieur ; s'il reprend sa mauvaise habitude, après avoir été puni par le supérieur et rétabli dans son premier état, il sera déclaré inhabile à tout office, dignité ou bénéfice ; si les ordinaires négligent de sévir contre les coupables, il y sera pourvu par les provinciaux, par le Pape même, s'il est nécessaire. Au reste, on appelle *concubinaires publics*, non seulement ceux dont le délit est constaté par sentence ou par l'aveu des accusés, ou par la notoriété du fait, mais encore quiconque retient dans sa maison une femme suspecte, et qui ne la renvoie pas après avoir été averti par son supérieur. On ajoute que les prélats auront soin d'implorer le bras séculier pour séparer les personnes de mauvaise réputation de la compagnie de leurs ecclésiastiques, et qu'ils ne permettront pas que les enfants nés d'un commerce illicite habitent dans la maison de leurs pères. Enfin tous les princes sont exhortés par le concile et la *pragmatique sanction*, à ne point empêcher les ordinaires de procéder selon les lois contre les clercs répréhensibles en cette matière.

TITRE XX.— *De excommunicatis non vitandis.* — Ce titre lève la défense d'éviter ceux qui ont été frappés de censures à moins qu'il n'y ait une sentence publiée contre eux ou bien que la censure ne soit si notoire qu'on ne puisse ni la nier ni l'excuser.

TITRE XXI. — *De interdictis indifferenter non ponendis.* — Ce titre condamne les interdits jetés trop légèrement sur toût un canton. Il est dit qu'on ne procédera de cette manière que quand la faute aura été commise par le seigneur ou le gouverneur du lieu ou leurs officiers, et qu'après avoir publié la sentence d'excommunication contre eux.

TITRE XXII. — *De sublatione Clementinæ tit. de Probat.* — Ce titre supprime une décrétale qui se trouve parmi les Clémentines, et dit que de simples énonciations dans les lettres apostoliques portant qu'un tel est privé de son bénéfice ou autre droit, ou qu'il y a renoncé, n'est pas suffisante et qu'il faut des preuves.

TITRE XXIII. — *De conclusione ecclesiæ gallicanœ.* — Ce titre contient la conclusion de l'Eglise gallicane pour la réception des décrets du concile de Bâle, qui y sont énoncés, avec les modifications dont nous avons parlé. Les évêques prient le roi en finissant, d'agréer tout ce corps de discipline, de le faire publier dans son royaume, et d'obliger les officiers de

son parlement et des autres tribunaux à s'y conformer ponctuellement. Le roi entra dans ces vues, et envoya la *pragmatique sanction* au parlement de Paris, qui l'enregistra le 13 de juillet de l'année suivante 1439. Mais, par une déclaration du 7 août 1441, il ordonna que les décrets du concile de Bâle, rapportés dans la *pragmatique*, n'auraient leur exécution qu'à compter du jour de la date de cette ordonnance, sans avoir égard à la date des décrets du concile.

En principe, cette *pragmatique* de Bourges était-elle canonique? — Nous répondrons avec le cardinal Gousset : « Non, elle n'était pas canonique ; non, elle n'était pas conforme au droit sacré de l'Église. »

« Il en est, dit l'archevêque de Reims, de la *pragmatique sanction* de l'assemblée du clergé de 1438, comme de l'assemblée du clergé de 1682 ; elle était *radicalement nulle*. Il n'appartenait pas plus aux rois de France qu'à tout autre prince, de statuer, même de concert avec les évêques du pays, sur les droits du Pape et les rapports des églises du royaume avec le Pape. Une *pragmatique*, une ordonnance royale en matière ecclésiastique, est *sans valeur aucune*, en ce qui concerne la discipline générale, à moins qu'elle n'ait été sanctionnée par le chef de l'Église universelle. A défaut de cette sanction apostolique, tout acte public, du genre de celui dont il s'agit, est un acte *schismatique*. Or, il n'est aucun pape qui ait adhéré à la *pragmatique sanction ;* on ne voulut jamais l'approuver à Rome : loin de là, le Saint-Siège n'a cessé d'en poursuivre l'abolition, et le pape Léon X l'a condamnée formellement au cinquième concile de Latran, *sacro approbante concilio* : « Bituricensem sanctionem sive *corruptelam*, ejus qui approbationem tacitam vel expressam et in ea contenta omnia et singula, etiam inserta quæcumque revocamus, cassamus, abrogamus, irritamus, annulamus ac damnamus, et pro infestis, revocatis, cassatis, abrogatis, irritatis, annulatis ac damnatis haberi volumus, decernimus et declaramus. » Il ne pouvait en être autrement ; car, outre le défaut de compétence de la part de ceux qui lui ont donné le jour, outre le défaut d'une origine légitime, *defectus natalium*, la *pragmatique* contient plusieurs décrets du concile de Bâle, où l'on ne respecte ni l'autorité ni les droits inhérents à la chaire de Pierre, au Siège apostolique (1). »

Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les dispositions de la *pragmatique*. Dans le premier article on dit que le Pape *est punissable, s'il contrevient* aux décrets du concile de Constance ; et que personne *pas même le Pape ne peut dissoudre, transférer ni proroger*, le concile de Bâle, *sans le consentement des Pères* de ce concile. Le second article porte que le Pape *jurerait l'observation de ce décret au jour de son exaltation*. Le neuvième défend de rien exiger sous prétexte de bulle, de sceau, etc., ajoutant que si *le Pape venait à scandaliser l'Église, en se permettant quelque chose contre cette ordonnance, il faudrait le déférer au concile général*. C'est dans le même esprit qu'ont été rédigés la plupart des articles délibérés par les prélats français et rendus exécutoires par Charles VII. Aussi cette *pragmatique*, dit Robert Gagnin, fut-elle regardée comme une *hérésie pernicieuse*. Pour ne rien exagérer, ajoute le cardinal Gousset, nous dirons qu'elle était au moins *erronée, schismatique, injurieuse au Saint-Siège, pernicieuse*, ou, pour nous servir des expressions de Léon X et du concile de Latran, une véritable corruption, *corruptela*.

Il ne faut pas croire, au surplus, que cette violation des droits du Saint-Siège fut approuvée par l'unanimité du clergé français. La *pragmatique* souleva, au contraire, d'énergiques protestations, et c'est un fait remarquable que, malgré le malheur des temps, malgré la confusion et le trouble que le schisme et les innovations du concile de Bâle avaient jetés dans les esprits, cet acte royal parut si étrange, si opposé aux principes universellement reçus en France, qu'il fut vivement attaqué par plusieurs évêques. Dès qu'il parut, Bernard de Rossergio, célèbre professeur de droit ecclésiastique et archevêque de Toulouse, composa un livre sous ce titre assez étrange : *La véritable lumière des Français allumée contre la terreur de la pragmatique sanction*. Guillaume de Montjoie, évêque de Béziers, consulté par Charles VII, n'hésita pas à le condamner. Le savant Élie de Bourdeille, archevêque de Tours, en démontra également les inconvenients et la nullité (2). Robert Gagnin, en donnant son opinion, ne dissimule pas que des personnes de grande autorité partageaient son avis. Gobelin cite des évêques qui, même après avoir reçu la confirmation du métropolitain, allaient à Rome demander une nouvelle confirmation, et il cite entre autres celui de Chartres, « qui ne se croyait pas en sûreté avant que son élection eut été confirmée par le Pontife romain (3). » Ainsi, même dans ces mauvais jours, la *pragmatique* rencontrait des opposants, le droit du Pape sur les élections épiscopales était hautement proclamé, la confirmation du métropolitain ne suffisait pas, et l'on allait à Rome demander une nouvelle confirmation. Les métropolitains eux-mêmes, ne se montrant pas très empressés d'user des droits d'institution que la *pragmatique* leur accordait, les parlements durent recourir aux moyens de rigueur pour les forcer à exercer ce prétendu droit. Ainsi celui de Toulouse, par arrêt du 8 mars 1455, enjoint à l'archevêque de Narbonne, sous peine de saisie de son temporel, de procéder à la confirmation ou à l'infirmation de l'élection d'Emmanuel à l'évêché de Nîmes, conformément à la *pragmatique*. Un autre arrêt du parlement de Paris, 6 mai 1485,

(1) Cardinal Gousset. *Exposition des principes du droit canonique*. p. 483. — (2) Sponde, *ad. ann.* 1438 et 1467. — (3) *Consent.* Pii II, lib. III, p. 85.

condamne l'archevêque de Bourges, sous peine de la saisie de son temporel, (ils ne savent que cela, ces pauvres parlements, et leur seul moyen de convaincre, c'est de faire mourir de faim), à commettre deux conseillers de ladite cour, gens d'Eglise non suspects, pour procéder en cette ville de Paris à la confirmation ou infirmation de l'élection de Girault de Naymont à l'évêché de Toul (1).

On n'avait point d'exemple avant le schisme qui ébranla toute l'Eglise, d'un pareil renversement de la juridiction spirituelle. Une assemblée de laïques créait des évêques par arrêt et disposait souverainement du ministère. Les parlements se mettaient sans difficulté à la place des métropolitains et même à celle du Pape. Sous prétexte de rendre aux métropolitains les droits que le Pape se serait indûment réservés, ils les forçaient de déposer leur autorité entre les mains de deux conseillers de la cour, qui étaient chargés de donner, au défaut du métropolitain, la mission canonique. Telles furent les primeurs des précieuses libertés octroyées aux églises de France, par la *pragmatique* gallicane de Bourges. Il est difficile de concevoir un plus étrange abus de pouvoir.

Le pape Eugène IV, de son côté, témoigna beaucoup d'opposition contre ce règlement royal, et n'omit rien auprès de Charles VII pour le lui faire abolir : ses efforts furent inutiles. Le roi fit seulement, en 1455, une ordonnance pour remédier à certains abus qui s'étaient glissés dans l'exécution de sa loi. Pie II, successeur d'Eugène IV, se déclara encore plus vivement contre la *pragmatique* et en sollicita vivement l'abolition. Sur ces entrefaites, Charles VII mourut ; Louis XI lui succéda en 1461. Ce prince ne put tenir contre les pressantes sollicitations de Pie II ; il consentit à la suppression de la *pragmatique*. Ses lettres patentes furent expédiées à cet effet le 27 novembre 1461. Les ambassadeurs les remirent au Pape avec la charte même de la *pragmatique*.

« La *pragmatique*, dit Pie II, était une tache qui défigurait l'Eglise de France, un décret qu'aucun concile général n'avait porté, qu'aucun pape n'avait reçu ; un principe de désordre dans la hiérarchie ecclésiastique, une confusion énorme de pouvoir, puisqu'on voyait que les laïques étaient devenus, depuis ce temps-là, maîtres et juges du clergé ; que la puissance du glaive spirituel ne s'exerçait plus que sous le bon plaisir de l'autorité séculière ; que le Pontife romain, malgré la plénitude de juridiction attachée à sa dignité, *n'avait plus de pouvoir en France qu'autant qu'il plaisait au parlement de lui en laisser.* »

Louis XI écrivit au Pape une lettre, en date du 7 novembre 1461, lettre dans laquelle il s'exprimait ainsi : « Nous avons reconnu, très-saint Père, que la *pragmatique sanction* est attentatoire à votre autorité, à celle du Saint-Siège, que, née dans un temps de schisme et de sédition, elle finirait par amener le renversement de l'ordre et des lois, puisqu'elle vous empêche d'exercer la souveraine puissance que Dieu vous a déférée. C'est par la *pragmatique* que la subordination est détruite, que les prélats de notre royaume élèvent un édifice de licence, que l'unité qui doit lier tous les chefs chrétiens se trouve rompue. Nous vous reconnaissons, très-saint Père, pour le chef de l'Eglise, pour le grand-prêtre, pour le pasteur du troupeau de Jésus-Christ, et nous voulons demeurer uni à votre personne et à la Chaire de saint Pierre. Ainsi nous cassons dès à présent et nous détruisons la *pragmatique sanction* dans tous les pays de notre domination ; nous voulons que le bienheureux apôtre saint Pierre qui nous a toujours assisté, et vous, qui êtes son successeur, ayez dans ce royaume la même autorité pour les provisions de bénéfices qu'ont eue vos prédécesseurs, Martin V et Eugène IV. Nous vous la rendons cette autorité ; vous pouvez désormais l'exercer *tout entière.* »

Au reçu de ces lettres, Rome fit éclater sa joie : tout n'était pas fini pourtant ; il fallait encore que l'abolition de la *pragmatique* fut revêtue des formes légales. Louis XI rendit donc une déclaration que l'évêque d'Angers, cardinal de la Balue, fut chargé de porter au parlement.

Le parlement de Paris refusa d'enregistrer les lettres du roi. Celui de Toulouse ne les vérifia qu'au mois d'avril 1462, protestant que c'était un ordre positif du roi, réserve qui faisait toujours regarder la *pragmatique* comme règlement sage et obligatoire. Le pape Paul II, successeur de Pie II, informé de ces résistances, demanda au roi Louis XI de nouvelles et plus fortes lettres d'abolition, et les obtint. Mais ce fut toujours avec aussi peu de succès près du parlement (2).

Vers le même temps, le recteur magnifique de l'université de Paris déposa, entre les mains du légat et au Châlelet, son appel au futur concile, contre tout ce qui serait fait à l'encontre de la *pragmatique*. Cette démarche, toutefois, ébranla si peu Louis XI, qu'il conclut, l'an 1472, avec Sixte IV, un nouveau traité, où l'on régla les choses à peu près en l'état où elles se trouvaient en Allemagne, par les concordats germaniques ; c'est ce traité dont parle le chapitre I, *de Trenga et pace in Communibus*. Ce traité ne fut pas plus reçu des parlements que les lettres d'abolition. Louis XI mourut donc, en 1483, sans avoir pu terminer cette affaire d'une manière satisfaisante. Dès le commencement du règne de Charles VIII, son successeur, on assembla les trois états du royaume en la ville de Tours. Là s'éleva une dispute entre les évêques nommés par Louis XI et quelques-uns du Tiers-Etat. Le procureur

(1) Cfr. Les frères Lamennais, *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, et Tilloy, *Les schismatiques démasqués* par l'exposition raisonnée de la doctrine catholique contre les projets de schisme, p. 163, — (2) André : *Dict. de droit eccl.*, ART. PRAGMATIQUE, t. V, p. 333.

général, Saint-Romain, y prit la parole et déclara que si les commissaires du roi n'avaient égard à ses remontrances, il en appelait au parlement : sur quoi il faut remarquer que, sous Charles VIII, on procéda aux élections des évêques, et quand il y avait débat, le parlement décidait.

Dans ces circonstances, Innocent VII et Alexandre VI firent de vains efforts près de Charles VIII : ce prince mourut en 1497. Louis XII, qui lui succéda, fit perdre aux Souverains Pontifes toute espérance de rien obtenir. Dès l'an 1499, le roi ordonna d'observer inviolablement, dans son royaume, la *pragmatique* de Bourges, et l'on voit, en effet, des arrêts de condamnation contre des particuliers pour avoir obtenu des bulles en cour de Rome. Les choses restèrent en cet état jusqu'au concile de Latran, convoqué par Jules II, en 1512.

Le Pape cassa, dans ce concile, tout ce qu'avaient fait les cardinaux assemblés à Pise, Milan et Lyon. Comme Louis XII avait approuvé la suspense, prononcée contre le Pape, par les Pères de ces conciliabules, et défendu à ses sujets d'obtenir aucune provision en cour de Rome, le Pontife renouvela, dans la troisième session, les bulles qui mettaient le roi de France et son royaume en interdit, à cause des secours qu'il avait prêtés à ces conciliabules, et ordonna, dans la quatrième session, tenue le 12 décembre 1512, sur les réquisitions du procureur général du concile, que tous les fauteurs de la *pragmatique*, quels qu'ils puissent être, rois et autres, seraient cités à comparaître dans soixante jours.

Le concile approuva ce monitoire ; mais le pape Jules étant mort le 28 février 1513, Léon X, son successeur, prorogea le délai de soixante jours, en faveur de ceux qui avaient défendu la *pragmatique*. Dans ce même temps, le roi Louis XII envoya ses ambassadeurs pour adhérer au concile de Latran et abandonner celui de Pise à partir du décès de Jules II. Les prélats français imitèrent le roi, et Léon X suspendit l'effet des censures. Louis XII mourut le 1er janvier 1514 et eut pour successeur François Ier.

Ce prince, jeune et plein de courage, passa en Italie pour la guerre. Il avait déjà vaincu ses ennemis, lorsqu'il reçut, à Pavie, avis, par le sieur de Solieu, son ambassadeur à Rome, que le Pape et le concile avaient décerné une citation péremptoire et finale contre Sa Majesté et l'Église gallicane, pour détruire les raisons qui avaient retardé l'abolition effective et entière de la *pragmatique*. Le roi répondit que, dans peu de jours, il enverrait vers le Pape pour satisfaire à cette citation, ou bien qu'il se ferait, pour le bien des églises de France, quelque proposition d'un Concordat. Ce fut le commencement des négociations qui aboutirent à la conclusion du premier Concordat français, du premier traité authentiquement intervenu entre la France et le Saint-Siège. Ce fut aussi la sentence de mort de la *pragmatique*: on lut dans la onzième session, le 19 décembre 1516, la bulle de Léon X qui en portait révocation. Le concile de Latran avait déjà précédemment condamné formellement cette pièce, avec défense, sous peine d'excommunication, de l'invoquer et d'en faire usage, dans aucune cause quelconque.

Ainsi, le prétendu droit royal de faire des règlements en matière ecclésiastique, alors même qu'il s'appuie sur les délibérations préalables d'une assemblée d'évêques, et qu'il se borne à édicter leurs divisions, n'a par lui-même, rien de fondé, rien de canonique, et s'il n'obtient l'approbation expresse de la Chaire apostolique, doit être repoussé comme ouvrant la porte au schisme.

LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME

DE 1447, MORT D'EUGÈNE IV, A 1517, CINQUIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN

Fin de ce qu'on appelle le moyen âge.
Commencement de l'âge moderne.

---

§ Ier.

RÉSULTATS INATTENDUS ET PRODIGIEUX DES CROISADES. — INVENTION DE L'IMPRIMERIE. — DÉCOUVERTE DU NOUVEAU-MONDE. — LE CARDINAL XIMENÈS. — INQUISITION D'ESPAGNE. — DÉCOUVERTES DES PORTUGAIS DANS L'INDE.

Cette période de soixante-dix ans vit mourir: sur le siège de saint Pierre, les papes Nicolas V, en 1455 ; Calixte III, en 1458 ; Pie II, en 1464 ; Paul II, en 1471 ; Sixte IV, en 1484 ; Innocent VIII, en 1492 ; Alexandre VI, en 1503 ; Pie III, en 1503 ; Jules II, en 1513, remplacé par Léon X : sur le trône impérial d'Occident, Frédéric III, en 1493, laissant la place à Maximilien Ier, qui, en 1519, la laissera à Charles-Quint : sur le trône impérial d'Orient, Jean Paléologue II, en 1448 ; Constantin XIII ou Dracosès, expirant avec l'empire, en 1453, sous les coups de Mahomet II, fils d'Amurath II, et père de Bajazet II, qui le fut de Sélim Ier : sur le trône royal de France, Charles VII, en 1461 ; Louis XI, en 1483 ; Charles VIII, en 1498 ; Louis XII, en 1515, remplacé par François Ier : sur le trône d'Angleterre, Henri VI, en 1471 ; Edouard IV, en 1483, Edouard V en 1483 ; Richard III, en 1485 ; Henri VII, en 1509, remplacé par Henri VIII : sur les trônes d'Espagne, Alphonse V d'Aragon, en 1458 ; Jean II d'Aragon et de Navarre, en 1479 ; sa fille, Eléonore de Navarre, en 1499 ; François de Navarre, en 1483 ; sa sœur, Catherine, en 1516, laissant un fils, Henri II, sur le trône de Castille et de Léon, Jean II, en 1454 ; Henri IV, en 1474 ; Ferdinand V le Catholique, roi de Castille, d'Aragon et de Navarre, en 1516, ayant pour successeur Charles Ier, autrement l'empereur Charles-Quint : sur le trône du Portugal, Alphonse l'Africain, en 1481 ; Jean II, en 1495, remplacé par Emmanuel le Fortuné : sur le trône de Pologne, Casimir IV, en 1496 ; Jean-Albert, en 1501 ; Alexandre, en 1506, laissant la place à son frère, Sigismond : sur le trône de Hongrie, Ladislas le Posthume, en 1457 ; Mathias Corvin, en 1492 ; Ladislas VII, en 1516, laissant la place à son fils, Louis II : sur le trône de Danemark. Christophe III, en 1448 ; Christiern Ier, en 1481 ; Jean, en 1513, remplacé par son fils, Christiern II : sur le trône d'Ecosse, Jacques II, en 1460 ; Jacques III, en 1488 ; Jacques IV, en 1513, laissant pour successeur Jacques V, père de Marie Stuart : quant au trône de Naples ou de Sicile, disputé entre les Français et les Aragonais, il mourut plus de rois à côté que dessus.

Dans cette même période, les vues de la divine Providence sur l'humanité chrétienne vont s'accomplissant d'une manière aussi merveilleuse que peu remarquée. Les croisades paraissaient stérilement épuisées, lorsqu'elles produisent des résultats incalculables et humainement impossibles à prévoir. Nous l'avons vu par les lettres des Pontifes romains, ces saintes expéditions avaient pour but de défendre la chrétienté contre les infidèles et de protéger la prédication de l'Evangile où elle avait besoin de protection. Par suite de cette impulsion universelle, des prédicateurs, des envoyés apostoliques pénétrèrent dans la Perse, dans la Tartarie, dans l'Inde, dans la Chine ; nous avons vu les ambassadeurs des Tartares au concile général de Lyon, les empereurs de la Tartarie et de la Chine en relation amicale avec les Pontifes de Rome, un archevêque catholique à Péking au commencement du quatorzième siècle : les missionnaires, les voyageurs rapportaient à l'Occident

étonné ce qu'ils avaient vu de nouveau en fait de terres, de mers, de royaumes, de sciences, d'arts, d'inventions et d'usages. Ces récits fermentent dans les têtes et vont opérer des prodiges.

Nous avons vu, au treizième siècle, le franciscain Roger Bacon parler clairement de la nature et des effets de la poudre à canon, de voitures et de bateaux à vapeur : le Dominicain Vincent de Beauvais prouver que la terre est ronde, et que l'opinion contraire est une absurdité.

Par suite de cette dernière idée et d'autres semblables, voici ce qui arriva le 12 octobre 1492. Après une navigation de trente-cinq jours sur le grand Océan, où ils ne virent que ciel et eau, trois vaisseaux espagnols, commandés par l'Italien Christophe Colomb, découvraient le Nouveau-Monde ou l'Amérique, et en prenaient possession au chant du *Te Deum*. En 1519, Fernand Cortèz, avec sept cents Espagnols, fera la conquête de l'empire du Mexique ; en 1531, l'Espagnol Pizarre, avec deux cents hommes, fera la conquête de l'empire du Pérou. En 1497, le Portugais Vasco de Gama fait le tour de l'Afrique, arrive avec trois navires dans l'Inde, y commence la domination du Portugal, que consolidera bientôt le grand Albuquerque. Les Chrétiens avaient pris la croix et combattu contre les infidèles, pour reconquérir la Palestine. Dieu leur donne en récompense tout un monde.

La terre fut ainsi mieux connue : on connut aussi mieux les astres. Il y eut alors trois astronomes distingués : le cardinal de Cusa, Muller ou Regiomontanus, évêque de Ratisbonne, et Copernic, chanoine de Warmie.

Nicolas de Cusa est ainsi appelé d'un village du diocèse de Trèves, sur la Moselle, où il vit le jour en 1401. Son père était un pauvre pêcheur, nommé Jean Crebs. Le comte de Mandercheid, l'ayant pris à son service, lui reconnut d'heureuses dispositions pour les sciences et l'envoya faire ses études à Deventer. Après avoir parcouru son cours académique de la manière la plus brillante, le jeune Cusa voulut visiter les principales universités d'Allemagne d'où il alla recevoir le bonnet de docteur en droit canon à Padoue. Avide de connaissances en tout genre, il se rendit habile dans l'hébreu et le grec, dans la philosophie et la théologie, dans plusieurs autres sciences notamment l'astronomie et les mathématiques. Ce qui le distingue surtout comme astronome, c'est qu'il est le premier d'entre les modernes qui ait ressuscité le système de Pythagore sur le mouvement de la terre sur elle-même et autour du soleil. Les uns font de Cusa un Dominicain, les autres un chanoine régulier. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il fut d'abord doyen de Saint-Florin de Coblentz, puis archidiacre de Liège. En cette dernière qualité il assista au concile de Bâle, où il proposa un projet pour la réforme du calendrier. Le pape Eugène IV lui confia plusieurs légations importantes, à Constantinople, où il disposa les Grecs à la réunion ; à Nuremberg et en d'autres parties de l'Allemagne, où il soutint les droits du pape Eugène contre l'intrusion de l'antipape Amédée. En 1448, Nicolas V l'éleva à la pourpre romaine, le fit évêque de Brixen, et l'envoya de nouveau auprès des princes d'Allemagne, pour les porter à suspendre leurs querelles et à se liguer contre Mahomet II, qui, après s'être emparé de Constantinople, menaçait toute la chrétienté. Ce fut à cette occasion qu'il composa son traité *De la paix de la foi*, pour faire sentir aux puissances réunies par la profession d'une même croyance combien elles étaient intéressées à faire cause commune contre les Turcs. Pie II le députa une troisième fois en Allemagne pour soutenir les droits du Saint-Siège contre les entreprises des princes et le chargea de travailler à la réunion des Bohémiens, auxquels le cardinal adressa plusieurs lettres ou traités sur la communion sous les deux espèces, l'unité de l'Église, etc ; le même Pape le nomma gouverneur de Rome pendant son absence. L'archiduc Sigismond, protecteur de quelques moines dissolus dans le diocèse de Brixen, parmi lesquels Cusa voulait rétablir la subordination, le fit enlever et mettre en prison ; il n'en sortit, après une longue détention qu'à des conditions dures et injustes. Cette fâcheuse affaire l'obligea de se retirer à Todi. Il y mourut le 11 août 1464. Son corps fut enterré à Rome, dans l'église de Saint-Pierre-ès-Liens, et son cœur transporté dans le lieu de sa naissance, où il avait fondé un hôpital, enrichi d'une ample bibliothèque de livres grecs et latins.

C'était un homme pieux, et modeste, d'une rare simplicité. Il voyageait monté sur une mule, escorté d'un domestique peu nombreux, n'admettant autour de lui que des personnes d'une éminente vertu et d'une grande capacité. Chargé de prêcher le jubilé, il défendit, sous peine de nullité des indulgences, de rien donner pour les frais de sa mission et de taxer personne pour la guerre contre les Turcs, laissant à chacun la liberté de contribuer selon ses moyens, refusant lui-même les présents qui lui étaient offerts, soit à titre de pur don, soit pour le défrayer de sa légation. Dans les monastères qui se trouvaient sur sa route, il prêchait, assistait aux offices et faisait de sages règlements. On s'empressait partout de lui rendre des honneurs qui s'adressaient encore plus à sa personne qu'à sa dignité ; les princes mêmes allaient au-devant de lui, sans que son humilité en fut altérée. Tous les ouvrages du cardinal de Cusa ont été imprimés l'an 1565 en trois volumes in-folio (1)

Jean Muller, plus connu sous le nom de Régiomontanus, astronome célèbre, naquit le 6 juin 1436, au village d'Unfind, près Kœnigsberg en Franconie. Le surnom de Regiomontanus ou de Royaumont est pris de Kœnigs-

(1) *Biographie universelle*, t. X.

berg, qu'il veut dire en allemand. A l'âge de douze ans, ses parents l'envoyèrent à Leipzig, où il étudia la sphère avec ardeur, et montra le goût le plus décidé pour l'astromonie, que Georges de Peurbach en Autriche enseignait alors avec éclat dans l'université de Vienne. Muller, à peine âgé de quinze ans, prit la route de Vienne, et alla se présenter à Peurbach, qui l'accueillit avec bonté. Le trouvant déjà fort instruit, son nouveau professeur lui donna une première idée de la théorie des planètes pour le préparer à la lecture de Ptolémée. Muller trouva bientôt, dans l'ouvrage de l'astronome grec, la matière de nombreux problèmes dont il cherchait les solutions, et qu'il calculait ensuite, pour se familiariser avec les méthodes astronomiques. Ces occupations ne l'empêchaient pas de lire Archimède et tous les géomètres grecs dont il existait des traductions latines. Dès lors Peurbach et Régiomontanus entrèrent en société de travaux : ils observèrent ensemble quelques éclipses et une conjonction de Mars, pour laquelle ils reconnurent deux degrés d'erreur dans les tables alphonsines. Le cardinal Bessarion était alors à Vienne. Il avait entrepris une version latine de la *grande composition* ou Almageste de Ptolémée, parce qu'il était peu content des traductions qu'on avait de cet important ouvrage. Ses diverses missions politiques et religieuses l'empêchant d'exécuter son projet, il engagea Peurbach à donner au moins un abrégé de son auteur favori. Mais à peine ce dernier avait-il pu commencer ce travail, qu'il mourut à l'âge de trente-neuf ans. Muller s'offrit pour le suppléer, et, en 1462, il suivit le cardinal à Rome. Il commençait à lire le grec; il fit connaissance avec Georges de Trébisonde, traducteur de Ptolémée et de Théon.

A Rome, il observait toutes les éclipses, et passait son temps à la recherche des manuscrits grecs dont il achetait les copies ou qu'il copiait lui-même. De là il se rendit à Ferrare pour y converser avec Blanchinus. Il s'y lia d'amitié avec Théodore de Gaza auprès duquel il se perfectionna dans la connaissance du grec. Alors il reconnut nombre d'erreurs dans la traduction de Théon, et même dans celle de Ptolémée. En 1453, il était à Padoue, où il fut invité à faire un cours d'astronomie. Il prit pour texte l'ouvrage d'Alfergani, astronome arabe du neuvième siècle. En 1464, Regiomontanus vint à Venise, pour y attendre Bessarion. C'est là qu'il composa ses cinq livres *des Triangles*, et sa réfutation de la quadrature du cardinal de Cusa. Il y rédigea une espèce de calendrier, auquel il joignit, pour trente années, la table des jours où la Pâque devait être célébrée, suivant l'usage de l'Eglise. De retour à Rome, il eut quelques démêlés avec Georges de Trébisonde, dont il avait critiqué les traductions. Peu de temps après, il partit pour Vienne, où il reprit ses cours de mathématiques. Le roi de Hongrie, Mathias Corvin, l'appela à Bude, où il se plaisait à rassembler les manuscrits grecs enlevés à la prise d'Athènes et à celle de Constantinople. Muller composa, pour l'archevêque de Strigonie des tables de direction, dans lesquelles il ne se montra pas moins passionné pour l'astrologie que pour l'astronomie. Les troubles de Hongrie lui firent désirer de retourner à Nuremberg.

Il s'y lia de la manière la plus intime avec Bernard Walter l'un des principaux et des plus riches citoyens, ils firent construire, en cuivre, de grandes règles comme celles de Ptolémée, un grand rayon astronomique, un astrolabe armillaire, semblable à celui d'Hipparque et le météoroscope décrit par Ptolémée. Walter se chargea de toute la dépense. Avec ces instruments, ils commencèrent un cours régulier d'observations, et acquirent bien des preuves de l'inexactitude des tables alphonsines. Une comète vint à paraître et fournit à Régiomontanus l'occasion de composer un traité des parallaxes. Dans le même temps, il dirigeait une imprimerie, d'où il vit sortir les *Théoriques* de Peurbach, le poème de Manilius, un calendrier et des Ephémérides pour trente ans, de 1475 à 1506. Ce livre eut un tel succès, que, malgré le prix de douze écus d'or que coûtait chaque exemplaire, l'édition entière se répandit en peu de temps dans la Hongrie, dans l'Italie, dans la France et dans la Grande-Bretagne. Muller projetait bien d'autres ouvrages; mais le pape Sixe IV, qui voulait réformer le calendrier, l'attira auprès de lui par les promesses les plus magnifiques et en le nommant à l'évêché de Ratisbonne. Il quitta donc Walter, et s'achemina vers Rome en juillet 1475. Il y mourut le 6 juillet 1476, âgé de quarante ans et quelques semaines. Il fut enterré au Panthéon, fort regretté de tout le monde, et laissant un grand nombre d'ouvrages. Sa vie a été écrite par l'abbé Gassendi (1).

Nicolas Copernic naquit à Thorn en Prusse, le 19 février 1473, d'une famille distinguée. Après avoir appris, dans la maison paternelle les lettres grecques et latines. il alla terminer ses études à Cracovie ; il s'appliqua à la philosophie et à la médecine, et obtint dans cette dernière science le grade de docteur ; mais comme, dès ses plus jeunes années, il avait montré une passion ardente pour les mathémathiques, il en suivit surtout les leçons avec avidité. Il étudia également l'astronomie, et se familiarisa avec l'usage des instruments. Frappé de l'éclat que Régiomontanus jetait alors dans cette science, il résolut de faire un voyage en Italie, afin de visiter cet homme célèbre, et. pour ne rien perdre de ce que ce voyage pourrait lui offrir d'instructif, il s'appliqua au dessin et à la peinture, à quoi, dit-on, il réussit parfaitement.

Il partit, en effet, à vingt-trois ans pour l'Italie. Il s'arrêta d'abord à Bologne pour

(1) *Biographie universelle*, t. XXX, art. *Muller* (*Jean*).

entendre l'astronome Dominique Maria, qui bientôt, charmé de sa sagacité, l'admit dans sa société la plus intime. Il fit à Bologne quelques observations astronomiques. De là étant passé à Rome, il fut bientôt aussi étroitement lié avec Régiomontanus. On lui confia une chaire de mathématiques, qu'il reprit avec beaucoup de distinction. Il continua aussi d'observer le ciel, et, après quelques années, il revint dans sa patrie où il fut accueilli très favorablement pour ses grandes connaissances et pour l'aménité de ses mœurs. Enfin il vint se fixer à Frauenbourg, comme qui dirait Château-Notre-Dame, où son oncle, évêque de Warmie, lui donna un canonicat. Cependant, ayant eu des démêlés à soutenir et des prétentions injustes à combattre, il ne jouit pas tout de suite du loisir que cette place lui promettait. Mais son bon droit, aidé de sa constance, l'emporta complètement, et il jouit enfin d'un sort tranquille ; alors il distribua pour toujours son temps entre trois occupations principales, qui étaient d'assister aux offices divins, de faire gratuitement la médecine pour les pauvres, et de consacrer le reste à ses études chéries.

Quel que fût son éloignement pour les affaires, il ne put refuser l'administration des biens de l'évêché qu'on lui confia plusieurs fois pendant les vacances du siège. Cette commission exigeait de la probité et du courage ; il fallait défendre les droits de l'évêché contre les chevaliers Teutoniques, alors très puissants. Copernic ne se laissa ni éblouir par leur autorité, ni intimider par leurs menaces. On voit encore à Altenstein la maison qu'il habitait à cette occasion ; il y avait fait pratiquer, aux murs de sa chambre, des trous pour observer le passage des astres par le méridien. On montre aussi les ruines d'une machine hydraulique dans le genre de celle de Marly, qu'il avait construite pour élever l'eau d'un ruisseau à Frauenbourg.

Copernic avait vu les plus célèbres astronomes ses contemporains. Il connaissait les travaux des anciens, et il était aussi étonné de la complication de leurs systèmes que de leur discordance et du peu de symétrie qu'ils supposaient dans l'arrangement de l'univers. Il entreprit de relire encore une fois tous ces systèmes, de les étudier comparativement, de chercher dans chacun d'eux ce qu'il y aurait de plus vraisemblable, et de voir s'il ne serait pas possible de réunir le tout en un seul système plus symétrique et plus simple. Dans cette variété de sentiments, il s'arrêta bientôt à deux idées qui méritaient principalement d'être distinguées : celle des Egyptiens, qui faisaient tourner Mercure et Vénus autour du soleil, mais qui mettaient Mars, Jupiter, Saturne et le soleil lui-même en mouvement autour de la terre ; et celle d'Apollonius de Perge qui choisit le soleil pour centre commun de tous les mouvements planétaires, mais qui fait tourner cet astre autour de la terre comme la lune, arrangement qui devint depuis le système de Tycho-Brahé. Ce qui attacha surtout Copernic à ses idées, c'est qu'il trouvait qu'elles représentaient admirablement les excursions limitées de Mars et de Vénus autour du soleil, qu'elles expliquaient leurs mouvements, tour à tour directs, stationnaires et rétrogrades ; avantage que le dernier de ces systèmes étendait même aux planètes supérieures. Ainsi déjà les systèmes astronomiques n'étaient plus pour lui que de simples jeux de l'imagination ; il les éprouvait par l'expérience ; il avait trouvé les conditions auxquelles il fallait les obliger de satisfaire; et la partie la plus difficile de sa découverte était déjà faite, puisqu'il connaissait les moyens de les juger.

D'un autre côté, il vit que les pythagoriciens avaient éloigné la terre du centre du monde et qu'ils y avaient placé le soleil. Il lui parut donc que le système d'Apollonius deviendrait plus simple et plus symétrique en y changeant seulement cette circonstance, de rendre le soleil fixe au centre, et de faire tourner la terre autour de lui. Il avait vu aussi que Nicétas, Héraclide et d'autres philosophes, tout en plaçant la terre au centre du monde, avaient osé lui donner un mouvement de rotation sur elle-même, pour produire les phénomènes du lever et du coucher des astres, ainsi que l'alternative des jours et des nuits. Il approuvait davantage encore Philolaüs, qui, ôtant la terre du centre du monde, ne lui avait pas seulement donné un mouvement de rotation sur elle-même autour d'un axe, mais encore un mouvement de circulation annuelle autour du soleil. Ce fut ainsi qu'en prenant ce qu'il y avait de vrai dans chaque système, et rejetant ce qu'il y avait de faux et de compliqué, le chanoine de Warmie en composa cet admirable ensemble que nous nommons le *Système de Copernic* et qui n'est réellement que l'arrangement véritable du système planétaire dans lequel nous nous trouvons.

Copernic commença vers l'an 1507 à arrêter ainsi ses idées et à écrire ses découvertes ; mais comme on l'a déjà fait voir, il ne se bornait point à vouloir accorder les apparences les plus générales ; il sentait que pour éprouver son système, il fallait entrer dans le détail et dans le calcul même des phénomènes particuliers ; qu'il fallait en déduire des tables de tous les mouvements célestes, qui donnassent le moyen de les prédire avec toute la simplicité, toute la précision que semblaient promettre la grandeur de l'idée et les premières épreuves qu'elle avait subies. Ce fut le travail de toute sa vie. Il se mit à faire des observations, à réunir celles qu'il ne pouvait se procurer par lui-même, et s'attacha surtout à tirer de sa théorie les phénomènes qui jusqu'alors avaient paru les plus compliqués du système du monde, tels que les stations et les rétrogradations des planètes, et la précession de équinoxes. Enfin, quand il crut avoir assez d'observations et de preuves, il entreprit d'exposer l'ensemble de ses découvertes dans un ouvrage divisé en six livres qu'il intitula :

Des Révolutions des globes célestes, et qui soumet à une seule idée toute l'astronomie. Il paraît que tout cet ouvrage était terminé vers l'an 1530. Copernic avait alors cinquante-sept ans.

Déjà le bruit de ces idées nouvelles s'était répandu : les astronomes les plus célèbres en désiraient le développement avec impatience ; on le pressait de les publier. Il résistait, il attendait encore ; il corrigeait chaque jour les données que lui fournissaient des observations plus exactes, il ajoutait ce que des réflexions nouvelles lui avaient appris. Enfin il permit à ses amis de publier son livre, et il le dédia au pape Paul III. « C'est, dit-il à ce Pontife, pour qu'on ne m'accuse pas de fuir le jugement des personnes éclairées, et pour que l'autorité de Votre Sainteté, si elle approuve cet ouvrage, me garantisse des morsures de la calomnie. »

L'ouvrage s'imprima donc à Nuremberg, par les soins de Rhéticus, l'un des disciples de Copernic. L'impression venait d'être terminée, et Rhéticus envoyait à Copernic le premier exemplaire, lorsque celui-ci, qui avait joui toute sa vie d'une santé parfaite, commença à être attaqué d'une dyssenterie qui fut suivie presque aussitôt d'une paralysie du côté droit. Prêtre aussi pieux que profond astronome, il termina saintement une vie de science et de bonnes œuvres. Le jour même de sa mort, et seulement quelques heures avant qu'il rendît le dernier soupir, l'exemplaire de son ouvrage, envoyé par Rhéticus, arriva ; il le toucha, il le vit, mais il était alors occupé d'autres soins. Il mourut le 24 mai 1543, âgé de soixante-dix ans. Son tombeau, qui ne se distinguait pas de celui des autres chanoines, fut orné, en 1581, d'une épitaphe latine par l'évêque Cromer, le Tite-Live de la Pologne. On lui a élevé, en 1800, un petit monument. Sa vie a également été écrite par Gassendi (1).

Restait un autre monde à découvrir, le monde des livres. Avant le christianisme, les livres étaient en petit nombre : chaque peuple n'avait guère que ceux de sa langue, la Grèce des livres grecs, l'Italie des livres latins. Mais pour la chrétienté, c'est bien différent. Il y a d'abord le livre universel, livre vivant et parlant, vivant dans tous les siècles, parlant à tous les peuples et toutes les langues, enseignant toutes les vérités et condamnant toutes les erreurs, livre vivant et parlant qui suffit tout seul à l'âme fidèle : c'est l'Eglise même de Dieu. Mais comme l'Eglise combat toutes les erreurs, dans tout peuple, dans toute langue, il faut que, par ses pontifes et ses docteurs, elle connaisse toutes les langues, toutes les sciences, tous les livres, latins, grecs, hébreux, arabes et autres : livres dispersés par lambeaux en divers recoins de la terre ; livres écrits de la terre ; livres écrits de différentes mains, avec des caractères différents, avec des abréviations souvent indéchiffrables ; livres en langues étrangères pour lesquels il n'y a ni grammaire, ni dictionnaire disponible ; livres d'un prix exorbitant et inaccessible à la très grande majorité des hommes ; livres qui vont se multipliant à l'infini, à tel point que, pour transcrire correctement un seul docteur de l'Eglise, saint Thomas d'Aquin, il faudrait à un bon copiste plusieurs années, attendu qu'il y a dix-huit volumes in-folio, très petit texte. Que sera-ce donc de tous les docteurs et Pères de l'Eglise ? de tous les théologiens, de tous les interprètes de l'Ecriture, de tous les canonistes, de tous les jurisconsultes, de tous les poètes, de tous les historiens, de tous les auteurs en toutes sortes de langues et sur toute sorte de matières ? Qui donc réunira les éléments épars de ce monde littéraire, y mettra de l'ordre, de la clarté, de la correction ; le rendra accessible à tous les hommes de bonne volonté ?

Il y a une sagesse qui se joue dans l'univers. Quand le genre humain dut être puni par le déluge, elle apprit à l'homme juste à y échapper au moyen d'un bois frêle et méprisable. Quand il faut trouver un guide pour franchir l'immense océan et annoncer l'Evangile à un monde et à des îles inconnues, elle fait remarquer au navigateur une petite aiguille de fer, qui, se tournant toujours vers le nord, lui indique, au milieu des vagues et des ténèbres, la direction que prend son navire. Faut-il rendre accessibles aux moins fortunés les richesses infinies et de la littérature divine et de la littérature humaine ? elle indique à l'artiste intelligent un chétif métal, qui, gravé ou fondu en *abc*, reproduira fidèlement tous les livres qu'on voudra et autant de fois qu'on voudra. Mais quel Ptolémée d'Egypte, quel Attale de Pergame fournira tout le papier nécessaire ? Cette même sagesse vous apprend à le fabriquer vous-même sans mesure, avec les vils chiffons que vous jetez sur le fumier.

Trois hommes du quinzième siècle commencèrent à imprimer des livres en Occident : Guttemberg, Fust et Schœffer. Jean Guttemberg, qui était d'une famille noble, naquit à Mayence en 1400. Il était à Strasbourg en 1424, et y contracta, l'an 1436, société avec André Dryzehn et quelques autres, *pour tous ses arts et secrets tenant du merveilleux*. Il paraît que l'invention de la typographie était au nombre de *ces secrets merveilleux*, motifs de l'association. C'est donc en 1436, et dans Strasbourg, qu'on peut placer la naissance de l'imprimerie. Mais on ignore quels en ont été les premiers procédés et les premiers produits. Depuis longtemps on imprimait au bas des gravures quelques mots d'explication, et par le même procédé que les gravures mêmes. Guttemberg eut le premier l'idée d'appliquer ce procédé à des écrits de longue haleine. On croit assez communément que, dès 1436, il avait employé des caractères mobiles en bois ; mais il n'a mis, dans aucun temps, son nom à

(1) Gassendi, et *Biographie universelle*, t. IX.

ses ouvrages ; et l'on est ici réduit à des conjectures. Ce qui est certain, c'est que Guttemberg était encore compté, en 1444, parmi les habitants de Strasbourg ; mais, dès 1443, il avait loué une maison à Mayence ; et, en 1450, il y contracta société avec Fust.

Jean Fust, orfèvre à Mayence, était l'un des citoyens notables, et distingué par ses richesses non moins que par ses connaissances dans les arts. Il vint au secours de Guttemberg. Il paraît que les deux associés pratiquèrent successivement trois sortes d'impressions : 1° la *tabellaire*, c'est-à-dire en tables ou planches sculptées, comme aujourd'hui les gravures en bois ; 2° la *xylographique*, ou en caractères mobiles de bois ; 3° enfin l'impression en caractères tirées de *matrices fondues*.

Pierre Schœffer était natif de Gernsheim, ville du pays de Darmstadt, et exerçait à Paris le métier de copiste. Il y était encore en 1449, et il se rendit à Mayence vers 1450. On croit qu'il fut admis ou employé dans la société que Guttemberg et Fust avaient contractée pour établir une imprimerie. Il est certain du moins qu'il fut d'abord le subordonné, puis l'associé et le gendre de Fust. Les différents auteurs représentent Schœffer comme un jeune homme plein de talent, fort adroit et d'un esprit inventif. La société de Guttemberg et de Fust se servait de lettres fondues, qu'elle obtenait par le moyen des matrices fondues elles-mêmes. Schœffer imagina les poinçons : c'est donc lui qui a complété la découverte de l'art typographique.

On appelle ici poinçon un morceau d'acier où les lettres sont gravées en relief, et avec lequel on frappe les matrices qui servent à fondre les caractères d'imprimerie. Matrice est la pièce, ordinairement de cuivre, qui a reçu en creux l'empreinte de la lettre gravée sur le poinçon d'acier, et qui s'ajuste au fond du moule dans lequel on fond les caractères.

Le premier fruit de la nouvelle découverte fut la *Biblia latina*, dite aux quarante-deux lignes, sans date, nom de lieu ni d'imprimeur. On l'attribue généralement à la société de Guttemberg et Fust. Un Psautier de 1457, 14 août, le plus ancien des ouvrages imprimés avec date, porte les noms de Fust et de Schœffer : aujourd'hui encore il est regardé comme un chef-d'œuvre. La première Bible imprimée avec date est la *Biblia latina* de 1462, à quarante-huit lignes, portant également les noms de Fust et de Schœffer.

Cette importante découverte de la typographie, comme plusieurs autres du même genre est due aux croisades, qui mirent l'Occident en communication avec l'extrémité de l'Orient. Dès lors l'imprimerie existait à la Chine, mais, comme elle y est encore, à l'état d'enfance, à l'état de stéréotypie ou gravure immobile sur bois. Il paraîtrait même que, déjà du temps de Cicéron, au siècle d'Auguste, on imprimait de cette manière les billets d'enterrement à Rome. Il a fallu quinze siècles pour faire faire à cet art un pas de plus, mais un pas qui emjambe tout l'espace. La Providence se plaît à stimuler l'intelligence de l'homme, comme la mère stimule l'intelligence de l'enfant. Par exemple, qu'y a-t-il de plus vulgaire que la marmite et l'eau bouillante? Cependant ce n'est que de nos jours, qu'on s'est avisé d'en faire des applications aux voitures et aux bateaux à vapeur : marmite ou vapeur qui produira sur la terre une telle révolution, que jamais conquérant n'en produisit de pareille, s'appelât-il Cyrus, Alexandre ou César.

Les deux nations les plus fidèles à l'esprit des croisades furent les Espagnols et les Portugais. Aussi Dieu les chargera-t-il de soumettre à l'empire du Christ tout un nouveau monde.

Les Espagnols arrachent d'abord leur propre patrie à la domination des infidèles par une croisade continue de huit cents ans. Commencée en 719, sous Pélage Ier, elle finit en 1492, sous Ferdinand le Catholique et Isabelle de Castille. Ferdinand V, surnommé *le Catholique* par le chef de l'Église, naquit le 10 mars 1452. Il était fils de Jean II, roi d'Aragon, et il épousa, l'an 1469, Isabelle ou Élisabeth de Castille, fille de Jean II, roi de Castille, et sœur de Henri IV, dit l'Impuissant. Ce mariage réunit les États de Castille à ceux d'Aragon, mais sans les confondre. Ferdinand et Isabelle étaient tendrement unis comme époux, mais ils gouvernaient séparément les deux royaumes ; aussi les appelait-on, non pas le roi et la reine, mais les deux rois.

Ils virent à leur cour, et parmi leurs serviteurs, Gonsalve de Cordoue, surnommé le Grand-Capitaine ; Christophe Colomb, l'inventeur du Nouveau-Monde ; Fernand Cortez, le conquérant du Mexique ; Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus, et le cardinal Ximenès, duquel Leibnitz a dit que, si les grands hommes pouvaient s'acheter, l'Espagne n'aurait pas payé trop cher, par le sacrifice d'un de ses royaumes, le bonheur d'avoir un pareil ministre.

Les Mahométans ne possédaient plus en Espagne que le royaume de Grenade, mais ils étaient très forts et très puissants. Les apostats s'étant réfugiés dans cette province comme dans une sentine, Ferdinand, de concert avec Isabelle, résolut d'en délivrer tout à fait l'Espagne. Il ouvrit la première campagne en 1482. Le pape Sixte IV exhorta les fidèles, et non sans fruit, à le seconder dans cette entreprise (1). Innocent VIII vint également à son secours en publiant une croisade (2). Toujours à la tête de ses armées, Ferdinand se distingua autant par sa prudence que par sa valeur ; malgré la sévérité de son caractère, il se signala par plusieurs traits de générosité et de clémence. Il assiégeait la ville de Ronda ; son artillerie avait

(1) Raynald. 1482, n. 38 et seq. — (2) *Ibid.*, 1485, n. 27 et seq.

détruit les tours, les murailles, une grande partie des édifices, et les habitants se défendaient encore avec le courage du désespoir. Ferdinand jura de les passer tous au fil de l'épée s'ils tardaient encore à se rendre. On emporte enfin la ville d'assaut ; tous allaient périr, lorsque le roi, voyant ces guerriers couverts de blessures, ces enfants en pleurs, ces femmes désolées, empêcha aussitôt le carnage, permit aux vaincus de se transporter en Castille avec leurs familles et les biens qu'ils pourraient emporter, leur laissant en même temps le libre exercice de leur religion. Il usa de la même clémence envers les autres places qui lui opposèrent une égale résistance. Cependant, au siège de Malaga, il faillit être assassiné avec la reine, son épouse. Parmi les prisonniers qu'on avait fait dans une des fréquentes sorties des Maures, il s'en trouva un qui demanda avec instance d'être présenté au roi, s'engageant de lui découvrir le moyen de prendre la place. On le conduisit au quartier du monarque, et on le fit entrer dans la tente d'une dame de la reine, qui, dans ce moment, jouait aux échecs avec le prince de Bragance. Le Maure, les prenant pour Isabelle et Ferdinand, tira de dessous son manteau un court cimeterre dont il frappa à la tête le prince de Bragance. Il réservait à la dame le même sort, mais on se jeta sur lui et on le mit en pièces.

La guerre de Grenade semblait toucher à sa fin par les rapides progrès que les Espagnols avaient faits dans ce royaume. Mais l'an 1490, le sultan d'Egypte députa deux religieux de Jérusalem pour signifier aux deux rois, Ferdinand et Isabelle, que, s'ils ne renonçaient à la conquête de Grenade, il traiterait les Chrétiens, qui étaient en grand nombre dans ses Etats, comme ennemis de son pays et de sa religion. Ferdinand ne put entendre sans frémir cette terrible menace ; mais, rassuré par les conseils et par le courage de son épouse, il envoya dire au sultan que, s'il osait faire le moindre mal aux Chrétiens de ses Etats, il ne garderait plus, à son tour, de modération envers ses Mahométans, et les condamnerait à mort ou à l'esclavage.

Grenade obéissait alors à un nouveau souverain Boabdil, dont le parti avait prévalu sur celui de Zagal, qui ne possédait que deux places fortes, les seules qui restassent à conquérir à Ferdinand pour arriver jusqu'à la capitale. Jugeant toute défense impossible, Zagal alla au-devant du vainqueur pour lui en remettre les clefs. Lorsqu'il aperçut Ferdinand, il descendit de cheval, et voulut lui baiser les mains ; mais ce prince s'y refusa, et, ayant fait remonter à cheval le roi maure, il l'embrassa affectueusement et le mit à ses côtés. Il lui assigna une ville et quelques places voisines, avec trois mille vassaux et six millions de maravédis de revenus. Zagal, préférant dans la suite passer en Afrique, reçut en argent le fonds de ces revenus.

Après avoir conquis trente places fortes et autant de villes, outre celles qui s'étaient rendues sans résistance, Ferdinand se trouva enfin campé dans les environs de Grenade. Toute la fleur de la noblesse espagnole se trouvait réunie sous ses drapeaux et ceux d'Isabelle, et chaque guerrier se signalait par de nombreux exploits. Ce fut dans ce siège fameux que le grand Gonsalve de Cordoue fit ses plus brillantes armes, et ce fut là qu'Isabelle déploya toute la grandeur et l'énergie de son caractère. Dès l'âge le plus tendre, Gonsalve fut destiné au métier des armes ; il avait quinze ans, qu'il servait déjà sous les ordres du maréchal don Diégo, son père, dans la première guerre contre les Maures de Grenade. Le roi Henri IV de Castille, ayant admiré la bravoure et l'intelligence du jeune guerrier ne tarda pas à lui confier une compagnie de gens d'armes, avec lesquels il porta la terreur jusqu'aux portes de Malaga ; ce fut, dans la suite, cette compagnie qui, la première, enfonça les nombreux bataillons ennemis à la bataille de las Yeguas, en 1460. L'action de Gonsalve lui mérita l'honneur d'être armé chevalier, par les mains du roi, sur le champ de bataille. Dans les huit ans que dura la guerre terrible de Grenade, Gonsalve ne démentit jamais la réputation d'habileté et de valeur qu'il s'était acquise. Briguant les postes les plus périlleux et les entreprises les plus difficiles, souvent avec une poignée de soldats il culbuta les plus nombreux bataillons ; toujours un des premiers sur la brèche, et le dernier à se retirer, il emporta d'assaut plusieurs places importantes ; et, dans les plaines de Grenade, il demeura toujours vainqueur des Maures qui osèrent se mesurer avec lui.

Isabelle s'était montré un véritable roi dès les premières années de son règne. Presque toujours à cheval à la tête de ses troupes, elle travaillait elle-même à l'expédition de toutes les affaires, passait avec ses secrétaires une partie de ses nuits, et donnait souvent des audiences publiques. Aux grâces de son sexe, elle joignait la grandeur d'âme, une politique profonde et adroite, l'intégrité du magistrat et les qualités même du conquérant. Elle se trouvait toujours au conseil. Ferdinand ne régnait point à sa place : elle régnait avec Ferdinand. Fière, noblement ambitieuse, jalouse à l'excès de son autorité, elle répugnait aux moyens immoraux et aux petites mesures; elle se vengeait avec franchise, pardonnait sincèrement, devinait le talent, ne craignait point la vertu, et se montrait encore plus jalouse de sa gloire que de son pouvoir, qu'elle affermit avec autant de constance que d'habileté. Toutes ces grandes qualités étaient sanctifiées par la piété la plus tendre.

Dans sa vie privée, elle était douce, modeste obligeante envers les dames de sa compagnie, prenait part à leurs joies et à leurs peines, leur distribuait volontiers ses vêtements et ses joyaux. Enfin, lorsque le cardinal Ximenès apprit sa mort, il s'écria de douleur et d'ad-

miration : « Non, jamais l'univers ne verra une souveraine d'une telle grandeur d'âme, d'une telle pureté de cœur, d'une telle ferveur de piété et d'une telle sollicitude pour la justice. »

Pierre Martyr d'Anghiera, chef de l'école du palais pour l'instruction de la jeune noblesse, qui avait été témoin de la vie et de la mort d'Isabelle, dit également que l'Espagne perdit en elle le miroir de la vertu, le refuge des bons, le glaive des méchants ; que dans toute l'histoire ne se trouvait aucune femme qui réunît au même degré les grandes qualités de souveraine et la sainteté de la vie, et que, hormis la sainte Vierge, elle n'était surpassée par aucune femme sur la terre en pureté de cœur (1).

Isabelle se trouva au siège de Grenade. Elle avait l'habitude d'employer quelques heures de la nuit à la lecture ; sa lumière, placée sans précaution, mit en un instant le feu à sa tente. La reine put échapper aux flammes, mais sans pouvoir empêcher l'incendie de se communiquer dans le camp, dont les cabanes n'étaient couvertes que de roseaux et de chaume : il fut la proie des flammes. Ferdinand accourut, et, mettant les troupes sous les armes, en imposa aux Maures. Ce malheur fut bientôt réparé par Isabelle. On vit s'élever à la place du camp incendié une ville qui en raison de la piété de la fondatrice, reçut le nom de Santa-Fé ou Sainte-Foi.

Enfin, après un siège de huit mois, les Maures rendirent Grenade le 2 janvier 1492, après l'avoir occupée sept cent quatre-vingt-neuf ans. Les deux rois, Ferdinand et Isabelle, y firent leur entrée le jour des rois ou de l'Epiphanie. La croix dominait sur le plus haut de la citadelle. Boabdil fut traité avec la même générosité que son oncle Zagal. Cette glorieuse expédition mit fin à la domination des Maures en Espagne, qui avait duré environ huit siècles ; Ferdinand en reçut le surnom de *Catholique*, qui lui fut donné par Innocent VIII et confirmé par Alexandre VI. Dès lors tous les royaumes chrétiens et mahométans, qu'on avait vus se former et s'étendre successivement dans les diverses contrées de l'Espagne, se trouvèrent réunis sous la puissance d'Isabelle et de Ferdinand, qui prirent en commun le titre de roi d'Espagne.

Cette puissance s'étendit bientôt jusqu'au nouvel hémisphère. Ce fut Isabelle qui soutint seule Colomb dans sa périlleuse entreprise ; et, sous ce point de vue, elle doit partager avec lui la gloire de la découverte du Nouveau-Monde. Elle n'eut d'abord d'autre dessein, en favorisant les découvertes de Colomb, que de contribuer à la propagation de la foi chrétienne parmi les peuples sauvages plongés dans les ténèbres. Tant qu'elle vécut, non seulement elle pourvut à l'instruction de ses nouveaux sujets, mais elle leur procura un gouvernement doux et humain (2).

Christophe Colomb naquit dans le pays de Gênes en 1441. Tous les historiens sont d'accord sur ce fait, mais ils diffèrent sur le lieu de sa naissance. Les petits villages de Cogoreo et de Nervi disputent aux villes de Savone et de Gênes l'honneur de lui avoir donné le jour. Suivant plusieurs, sa famille était une des plus illustres de Plaisance. L'empereur Otton II avait fait donation à cette famille de plusieurs biens, et, entre autres, du château de Cogoreo. D'autres disent que sa famille travaillait en laine. Cependant Christophe Colomb écrivait lui-même à la nourrice de don Jean de Castille : Je ne suis pas le premier amiral de ma famille. Qu'on me donne le nom qu'on voudra ; David a gardé les brebis, et je suis le serviteur du même Dieu qui l'a placé sur le trône. Les ancêtres de Colomb perdirent leur fortune pendant les guerres de Lombardie et cherchèrent à la réparer par le commerce maritime. Son père, Dominique Colomb, l'envoya faire ses études à Pavie ; mais il les interrompit, jeune encore, pour aller se livrer à la navigation. Ses progrès cependant avaient été très rapides, et il conserva toute sa vie le goût des belles-lettres, qu'il ne cessa pas de cultiver. Ses facultés se développèrent ensuite; il surpassa ses contemporains dans la géométrie, l'astronomie et la cosmographie ; son expérience dans la navigation était très étendue, lorsqu'il pensa d'entreprendre la découverte du Nouveau-Monde. Près de quarante années de sa vie avaient été employées à visiter les parties communes de notre globe.

Les Portugais étaient alors le peuple dont la navigation était la plus étendue ; ils venaient de découvrir les côtes occidentales d'Afrique. Lisbonne était le lieu où se réunissaient les hommes les plus habiles de toutes les nations, en astronomie, en géométrie et en navigation. Fernand Colomb, son fils, nous apprend qu'il les consulta sur la possibilité de découvrir, en allant par l'ouest, les terres de Cipangu et du Cathai, autrement la Chine, dont parle Marc-Paul. Martin-Béhaim, de concert avec les deux médecins de Jean II, venait de proposer aux marins l'usage de l'astrolabe pour observer la latitude en pleine mer. Ce fut cet instrument qui donna à Colomb la possibilité de perdre pendant longtemps la terre de vue. Il s'en servit le premier, et il imagina des règles pour fixer la position des vaisseaux par la latitude et la longitude : c'est ainsi que son génie créateur perfectionna l'art nautique. Avant de mettre son grand projet à exécution, il avait étudié les ouvrages des anciens et avait comparé leurs connaissances géographiques à celles qui nous été transmises par Marc-Paul. Ses méditations et quelques faits nouvellement remarqués le confirmèrent dans l'espoir de retrouver le Cipangu du voyageur moderne, en se dirigeant d'abord vers l'ouest.

Il vint s'établir à Lisbonne avec son frère

(1) Héfélé, *le cardinal Ximenès*, 1re édition, p. 82. — *Biographie universelle*, t. XXI.

Barthélemi, et il y épousa la fille d'un navigateur portugais, dont il eut un fils, nommé Diégo Colomb, qui fut, après lui, vice-roi des Indes. Outre les traditions anciennes et nouvelles sur l'existence de l'Atlantide, des faits certains et récents donnaient lieu à Colomb de conclure la même chose. Pierre Torrea, parent de sa femme, avait trouvé sur le rivage de Porto-Santo, près de Madère, des pièces de bois qui y avaient été portés par les flots après un vent d'ouest impétueux ; d'autres navigateurs avaient vu au large de cette île et du cap Saint-Vincent des cannes d'une grosseur extraordinaire et des plantes d'espèces inconnues dans ces contrées. L'ensemble de ces faits persuadant à Christophe Colomb qu'il trouverait Cipangu ou quelque autre terre en faisant route à l'ouest, il s'occupa dès lors à exécuter son projet. Le commerce ne lui avait procuré qu'une honnête aisance, et sa fortune était loin de pouvoir en supporter les frais. Il en fit hommage à sa patrie, et le proposa à la république de Gênes, qui le rejeta avec mépris.

Colomb le présenta ensuite à Jean II, roi de Portugal, qui le fit examiner. Les idées de Colomb furent appréciées ; mais, par un manque de foi très peu honorable, on prit le parti d'exécuter son projet secrètement. Le pilote qui en fut chargé n'avait pas le génie de Colomb ; incapable de diriger son vaisseau hors de vue des côtes, par l'aspect des astres, il devint le jouet des flots, et ne regagna le port qu'après avoir erré pendant longtemps sur la vaste étendue des mers. Il crut se justifier en traitant Colomb de visionnaire.

Celui-ci, outré du peu de justice qu'on lui rendait, prit la résolution de quitter le Portugal. La nécessité de prévenir un nouvel abus de confiance lui inspira la pensée de faire en même temps des ouvertures aux rois d'Espagne et d'Angleterre. Il envoya son frère, Barthélemi Colomb, à Londres, où il fut accueilli favorablement ; mais sa négociation fut interrompue par les engagements qui furent pris avec la cour d'Espagne.

Christophe Colomb partit secrètement par mer de Lisbonne sur la fin de 1484, et arriva au port de Palos. Il resta plus de cinq ans entiers à la cour d'Espagne sans rien obtenir. Rebuté par des refus si peu motivés, il eut le dessein de s'adresser au roi de France. Au moment où il allait quitter l'Espagne, un religieux de ses amis, qui jouissait de quelque crédit auprès de la reine Isabelle, lui procura l'appui de cette princesse. Les négociations furent reprises de nouveau ; mais elles n'eurent pas plus de succès. Cette fois, on rendait justice à la supériorité de ses vues ; mais on trouvait ses prétentions exagérées. Enfin la reine consentit à faire les frais de l'entreprise. Colomb venait de s'éloigner mécontent; un courrier fut envoyé sur ses pas ; on le joignit à deux lieues du camp de Santa-Fé, où était la cour, et il se mit en marche pour revenir. Enfin, au bout de huit ans de sollicitations infructueuses, accompagnées de dégoûts sans nombre, la recherche du Nouveau-Monde fût arrêtée. Le 19 avril 1492, quatre mois après la conquête de Grenade, on signa les articles d'un traité par lequel Christophe Colomb reçut les titres héréditaires d'amiral et de vice-roi de toutes les mers, îles et terres qu'il découvrirait.

Le 12 mai suivant, il se rendit au port de Palos, où devait se faire l'armement. Trois navires furent choisis pour ce voyage ; celui de Colomb fut nommé *Santa Maria*. Le nombre d'hommes des trois équipages était, suivant les uns, de quatre-vingt-dix, et, suivant d'autres, de cent vingt. Le vendredi 3 août 1492, on mit à la voile. L'escadre se dirigea d'abord sur les îles Canaries, où elle relâcha. Le 6 septembre, on quitta ces îles, et ce jour peut être regardé comme le premier du plus mémorable voyage que les hommes aient osé entreprendre. On n'eut d'abord que des vents légers et du calme, et l'on fit très-peu de chemin ; le second jour, on perdit la terre de vue. Les compagnons de Colomb, qui s'avançaient sur l'Océan sans voir de terme à leur voyage, furent alors étonnés de la hardiesse de leur entreprise. Plusieurs soupirèrent et se mirent à pleurer, croyant qu'ils ne reverraient jamais la terre. Colomb les consola et ranima leur courage. Le 11 septembre, étant à cent cinquante lieues de l'Ile-de-Fer, on vit un tronc de mât de navire qui paraissait avoir été entraîné par le courant. Colomb observait tous les jours la hauteur méridienne du soleil avec l'astrolabe, et vérifiait la direction de l'aiguille aimantée sur l'étoile polaire ; il était attentif à remarquer tous les phénomènes et surtout les différents aspects des astres. Le 15, à trois cents lieues de l'Ile-de-Fer, et par un temps calme, on vit un trait de feu qui se précipita dans la mer à cinq lieues des bâtiments. Depuis neuf jours qu'on était en mer, sans voir autre chose que le ciel et l'eau, les vents avaient soufflé sans interruption de la partie de l'est ; les matelots, qui n'étaient jamais restés si longtemps loin de la terre, voyant qu'ils étaient contraires pour aller en Europe, craignirent de ne pouvoir jamais y retourner. On aperçut le jour suivant des oiseaux qui ranimèrent leurs espérances, parce qu'ils les crurent d'une espèce qui ne s'éloigne jamais plus de vingt lieues des côtes. La mer parut ensuite couverte de plantes marines, qui semblaient nouvellement détachées du fond ou de quelques îles et ils furent persuadés du voisinage de la terre. Le 18 septembre, Alonzo Pinçon, qui commandait le second navire, nommé *la Pinta*, et marchait en avant, vint dire à Colomb qu'il avait vu dans l'ouest une multitude d'oiseaux, et avait cru apercevoir la terre dans le nord. Il demanda à l'aller chercher ; mais Colomb, jugeant qu'il s'était trompé, lui ordonna de continuer sa route. On sonda néanmoins à cent brasses sans trouver de fond.

Les matelots, ne voyant aucune apparence de terre se réaliser, commencèrent à se décou-

rager et à se plaindre d'être ainsi abandonnés au milieu des mers, loin de tout secours : Le 20 on vit des oiseaux venant de l'ouest et une baleine ; la mer parut couverte d'herbes flottantes. Ces divers indices de terre réprimèrent leurs murmures. Le 21, le vent, qui jusqu'alors avait été favorable, tourna au sud-ouest et devint contraire. Ces hommes, disposés secrètement à la révolte, s'écrièrent tous que les vents étaient bons pour retourner en Espagne, et qu'ils voulaient y aller. Colomb chercha à les apaiser, en leur disant que ce n'étaient que des vents légers occasionnés par le voisinage de quelque terre. La rumeur s'accrut, malgré ses représentations, et ils finirent par perdre tout respect. Ils murmuraient contre le roi qui avait ordonné le voyage, et persistaient à vouloir s'en retourner. Colomb se conduisit avec une prudence extrême ; il encourageait les uns en leur promettant que le voyage serait court, et menaçait les autres de l'autorité du roi. Les vents contraires commencèrent à forcer, la mer devint grosse, et l'on ne put continuer la route; ce retard, conforme à leur désir, les calma. On vit plusieurs oiseaux dans la journée, et l'on prit des crabes de mer dans les herbes répandues sur la surface de l'eau.

L'amiral crut pouvoir profiter d'un moment où les esprits lui paraissaient plus tranquilles pour continuer la route de l'ouest ; mais cette tranquillité n'était qu'apparente. Les murmures recommencèrent bientôt ; il se formait des groupes, au milieu desquels on disait hautement que Colomb, avec sa folie, avait voulu devenir grand seigneur aux dépens de leur vie ; qu'ils avaient rempli leur devoir en allant plus loin qu'aucun homme n'avait encore été ; qu'ils ne devaient point être auteurs de leur propre perte, en s'avançant ainsi jusqu'à ce que leurs bâtiments, qui faisaient eau de toutes parts, leur manquassent sous les pieds. Personne, disaient-ils, ne le trouvera mauvais. Notre chef a tant d'ennemis, qu'on ajoutera plus de foi à notre rapport qu'au sien. Il y en eut qui s'emportèrent jusqu'à dire que le plus sûr était de le jeter à la mer, et de s'en retourner ; qu'on dirait ensuite qu'il y était tombé par malheur, pendant qu'assis sur le bord du vaisseau, il était occupé à considérer les astres. Personne, disaient-ils, ne s'embarrassera de le vérifier. Colomb sentit le danger de sa position ; il leur fit envisager les châtiments qui les attendaient s'ils l'empêchaient de continuer son voyage. Le plus souvent il cherchait à calmer leur insolence par la douceur. Il rappelait en détail, à chacun d'eux, tous les indices de terre qu'il avait vus, et leur promettait qu'ils ne tarderaient pas à la rencontrer. Peu à peu leur mécontentement s'apaisa ; mais leur inquiétude et leur chagrin ne purent jamais être entièrement dissipés.

Le 25e de septembre, au coucher du soleil, pendant que Colomb était à parler à Yanès Pinçon, commandant du troisième navire, *la Ninia*, une voix cria : terre ! terre ! Celui qui avait crié montra, dans le sud-ouest, une masse obscure qui ressemblait à une île, éloignée au moins de vingt-cinq lieues. Tout le monde reprit courage, rendit grâces à Dieu et ensuite à Colomb. Celui-ci fit aussitôt gouverner sur cette apparence de terre, et fit route toute la nuit, à pleines voiles, dans la même direction. Le lendemain, tous les regards furent fixés de ce côté ; mais cette terre, qui leur avait causé tant de joie, avait disparu, et ils apprirent que des nuages pouvaient causer ces fausses apparences. La route de l'ouest fut reprise aussitôt, à leur grand regret.

On croit que ce fut un stratagème dont Colomb se servit avec succès pour les tirer de leur abattement. Ils y retombèrent peu de temps après ; cependant le grand nombre d'oiseaux qu'on vit les jours suivants, les morceaux de bois qu'on aperçut sur la surface de la mer, et plusieurs autres indices de terre, qui devenaient plus fréquents, les empêchèrent de se livrer au désespoir. Colomb, au milieu de l'inquiétude et du chagrin universels, conservait seul sa sérénité. Le 1er octobre, il se croyait à sept cents lieues des Canaries. Le jour suivant, les espérances furent soutenues par un grand nombre d'oiseaux ; le vaisseau était entouré de poissons. Le 3 se passa sans que rien s'offrît à la vue ; les équipages craignirent que l'on eût dépassé quelque île. Ils s'imaginèrent que les oiseaux qui, les jours précédents, avaient traversé leur route, se rendaient d'une île dans une autre, et désirèrent qu'on se détournât vers la droite ou vers la gauche, pour aller chercher la terre qu'ils croyaient être de l'un ou de l'autre côté. Colomb demeura inébranlable, et continua la route de l'ouest. Il avait d'autant plus de raison, que rien ne pouvait lui indiquer de quel côté il fallait se diriger. Sa fermeté excita parmi ces gens un esprit de révolte plus fort que jamais ; il voyait l'instant où il n'en serait plus le maître. La Providence vint à son secours.

Le jour suivant, 4e d'octobre, les indices de terre se multiplièrent ; des oiseaux vinrent voler si près des bâtiments, qu'un matelot en tua un avec une pierre ; l'espérance commença à renaître. Le 7, on crut voir la terre à bord de Christophe Colomb ; mais elle paraissait couverte de nuages, et l'expérience du passé fit que personne n'osa s'y fier. *La Ninia*, qui était en avant, crut que c'était réellement la terre ; elle fit une décharge de son artillerie et arbora ses pavillons. L'allégresse fut extrême dans toute l'escadre : mais plus on s'avançait, et moins l'apparence qui l'avait causée se réalisait ; elle diminua insensiblement, et s'évanouit pour faire place à la tristesse la plus profonde.

Cependant des troupes immenses d'oiseaux continuaient à planer sur leurs têtes. Colomb crut en voir d'une espèce qui ne s'éloigne jamais de terre, et remarqua que ceux-là se

rendaient tous dans le sud-ouest ; il se persuada qu'ils allaient en chercher quelqu'une, et prit la résolution de suivre la même direction. Il dit à ses équipages qu'il n'avait jamais espéré rencontrer la terre avant d'avoir fait sept cent cinquante lieues, et leur annonça que, ce terme étant dépassé, ils devaient la trouver dans les environs. Il ajouta qu'il était temps de se détourner de la route qu'ils avaient suivie. Près de toucher au but, conformons-nous, dit-il, aux exemples des Portugais, qui ont fait presque toutes leurs découvertes en se dirigeant d'après le vol des oiseaux. Le 8, on prit une douzaine d'oiseaux de différentes couleurs : pendant la nuit, on en vit beaucoup de grands et de petits qui tous venaient du nord et allaient vers le sud. A la pointe du jour, le nombre semblait avoir augmenté ; ils prenaient toujours la même direction. L'air était beaucoup plus frais qu'il ne l'avait été pendant le voyage ; le vent apportait une odeur végétale semblable à celle dont il est chargé, en Europe, au retour du printemps. Le découragement était tel, que les gens de Colomb, qui avaient été si souvent trompés, étaient devenus insensibles à tout ce qui aurait pu ranimer leur courage. Colomb, par sa prudence et sa fermeté, était parvenu à calmer les révoltes : mais il n'avait jamais entièrement réussi à faire taire les murmures, et craignait tous les jours de nouveaux éclats.

Le 11 octobre, les indices de terre devinrent plus certains ; un jonc encore vert passa près du vaisseau, et peu de temps après, on vit de ces poissons qui ne se tiennent pas loin des rochers. *La Pinta* vit un tronc de canne, et recueillit une planche travaillée de main d'homme ; *la Ninia* aperçut un rameau d'épines chargé de fruits ; on sonda au coucher du soleil, et l'on trouva fond. Le vent soufflait alors avec inégalité ; cette dernière circonstance acheva de convaincre Colomb que la terre ne pouvait être éloignée. On se rassembla, comme à l'ordinaire, pour faire la prière du soir ; dès qu'elle fut achevée, il dit à tous ses gens de remercier Dieu de la grâce qu'il leur avait faite de les conserver pendant un si long et si périlleux voyage : leur assura que les indices de terre devenaient de plus en plus certains. Il leur recommanda de veiller attentivement pendant la nuit ; car ils la verraient certainement avant le jour. Il promit de donner une veste de velours à celui qui l'apercevrait le premier, en outre des dix mille maravédis de pension qu'il devait recevoir du roi.

Colomb, étant, à dix heures du soir, assis sur la poupe de son vaisseau, aperçut une lumière ; il la fit remarquer à Pedro Gutières. Tous deux firent venir Sanchez de Ségovie, commissaire des guerres ; mais lorsqu'il arriva, elle avait disparu. On la revit cependant encore deux fois. A deux heures après minuit, *la Pinta*, qui était de l'avant, signala la terre. Ce fut dans la nuit du 11 au 12 octobre 1492, après une navigation de trente-cinq jours, que se fit la découverte du Nouveau-Monde.

On attendit le jour avec impatience. Chacun désirait contempler cette terre après laquelle ils avaient si longtemps soupiré, et que la plupart d'entre eux avaient désespéré de jamais voir. Enfin, elle se montra avec le jour naissant, et ils jouirent du spectacle de montagnes et de collines couvertes de la plus agréable verdure. Les trois bâtiments firent route au lever du soleil. *La Pinta* , qui les précédait, entonna le *Te Deum*, et tous lui répondirent de concert, en pleurant de joie et de reconnaissance. Au même temps, les matelots se jetèrent aux pieds de Colomb, pour lui demander pardon des chagrins qu'ils lui avaient causés. On vit, en s'approchant, un grand nombre d'hommes attroupés sur le rivage. Colomb fut le premier qui mit le pied dans le Nouveau-Monde, qu'il venait de découvrir. Il était richement vêtu, et tenait l'épée nue à la main. Ses compagnons l'ayant rejoint, ils se prosternèrent tous les larmes aux yeux, baisèrent la terre, remercièrent Dieu, plantèrent une croix, pour prendre possession du Nouveau-Monde au nom de Jésus-Christ et de ses serviteurs Ferdinand et Isabelle. En se relevant, Colomb nomma cette île *San-Salvador* ou Saint-Sauveur.

Elle fait partie des îles Lucayes, qui ne sont pas éloignées de plus de cent lieues de la Floride. Les habitants de San-Salvador, qui la nommaient *Guanahari*, parurent simples et bons ; ils furent d'abord étonnés de la blancheur du teint des Espagnols, de leur barbe et de leurs vêtements ; mais, ensuite, ils s'approchèrent avec confiance. On leur donna des bonnets de diverses couleurs, des grains de verre et d'autres bagatelles. Lorsque l'amiral retourna dans son navire, les uns le suivirent à la nage, d'autres dans leurs pirogues : sa chaloupe en était environnée. Leur teint était olivâtre. Les hommes et les femmes allaient entièrement nus : l'usage du fer leur était inconnu ; ils ne craignaient pas de prendre les sabres par la lame, et souvent se blessaient. Le lendemain, ils vinrent au bâtiment troquer du coton contre des choses de peu de valeur. Ils avaient à leurs oreilles de petites plaques d'or, qui frappèrent les Européens. On leur demanda d'où ils tiraient cet or, et ils indiquèrent, en étendant les bras vers le sud, qu'il venait d'un pays situé dans cette direction. Christophe Colomb résolut d'aller le chercher, et retint à son bord sept Indiens destinés à lui servir d'interprètes.

L'escadre fit d'abord route au sud, et découvrit successivement l'île de la Conception, les îles Fernandine et Isabelle. Plus on s'avançait, plus on obtenait de renseignements sur le pays riche en or dont on avait entendu parler. On apprit qu'il se nommait Cuba, et l'on se hâta de s'y rendre. On en découvrit les côtes le 27 octobre. Partout où l'on voulut aborder, les habitants prirent la fuite ; on parvint cependant à leur inspirer de la confiance en leur faisant parler par les naturels

de San-Salvador que l'on avait embarqués. On découvrit ensuite une île que les habitants appelaient Haïti ; Colomb la nomma *Hispaniola* ou la Petite-Espagne ; mais le nom de Saint-Domingue a prévalu. On eut beaucoup de peine à communiquer avec les habitants : ils se mettaient en fuite, ainsi que ceux de Cuba, à l'approche des bâtiments. Un événement imprévu changea tout à coup leurs dispositions.

Tandis que l'escadre était à louvoyer, on sauva un Indien qui était près de périr avec sa pirogue. Colomb le recueillit à son bord, le traita le mieux qu'il put, et ensuite le fit mettre à terre. Cet homme fit part à ses compatriotes de l'obligation qu'il avait aux Espagnols, et des bons traitements qu'il en avait reçus. La confiance s'établit aussitôt ; ils accoururent de toutes parts, avec des fruits et d'autres provisions, près des navires. Ils troquaient leur or contre des éclats de faïence cassée et les choses les plus viles. Le prince du pays ou le cacique voulut voir des hommes dont on lui disait tant de bien. Colomb le traita avec de grands égards. Il s'établit entre eux une amitié qui ne se démentit jamais.

Le 24 décembre, pendant la nuit, le navire de Colomb toucha sur des bancs, et s'ouvrit dans peu. Colomb, avec tout son équipage, se retira à bord de *la Ninia*. L'autre navire, *la Pinta*, s'était séparé de l'escadre pour découvrir plus vite le pays d'or. Le cacique envoya aussitôt des barques au secours des Espagnols, ordonna à ses sujets de les aider à sauver leurs effets, et leur désigna un lieu pour les déposer. Aucun vol ne fut commis, et la bonne volonté qu'ils témoignèrent est digne de louanges. Guacanagari, c'était le nom du cacique, vint lui-même consoler Christophe Colomb ; dans ses épanchements, il lui confia que ses sujets avaient beaucoup à souffrir des descentes que les Caraïbes, peuple féroce, faisaient sur leur île, et lui dit que les habitants d'Haïti avaient pris la fuite à l'approche des Espagnols, parce qu'ils avaient craint que cette nouvelle nation ne fût aussi barbare qu'eux. Colomb lui promit de le défendre contre ses ennemis, et profita de cette ouverture pour lui demander à faire un établissement dans ses Etats. Le cacique y consentit. On construisit un fort des débris du bâtiment qui s'était perdu. Colomb choisit trente-huit hommes pour y rester sous les ordres de Diégo d'Arena.

Continuant ensuite ses découvertes, il rejoignit *la Pinta*, dont le commandant lui fit des excuses. Ils se mirent en route pour revenir en Espagne, le 16 janvier 1493. Près d'arriver, ils furent séparés par une tempête. Alonzo Pinçon aborda au nord de l'Espagne, et mourut quelques jours après. Christophe Colomb arriva le 19 mars 1493 au port de Palos, d'où il était parti sept mois et demi auparavant. Il fut reçu avec enthousiasme. On sonna toutes les cloches ; les magistrats, suivis de tous les habitants, vinrent le recevoir sur le rivage. On ne se lassait pas d'admirer comment il avait terminé si heureusement une entreprise que tout le monde avait crue impossible.

Son voyage pour se rendre à la cour fut un nouveau triomphe ; on accourait de toutes parts pour considérer l'homme qui avait fait des choses si extraordinaires. Il fit une entrée publique à Barcelone. Toute la ville vint au-devant de lui. Il marchait au milieu des Indiens qu'il avait amenés, et qui avaient conservé le costume de leur pays. L'or, les bijoux et les autres choses rares étaient portés devant lui dans des corbeilles et des bassins découverts. Il s'avança ainsi au milieu d'une foule immense jusqu'au palais. Ferdinand et Isabelle l'attendaient assis sur le trône. Lorsqu'il parut au milieu de son cortège, ils se levèrent. Colomb vint se mettre à genoux à leurs pieds, et ils lui ordonnèrent de s'asseoir en leur présence. Colomb les remercia des grâces qu'il en avait reçues, et, continuant de parler modestement et avec une noble assurance, il leur rendit compte de son voyage et des découvertes qu'il avait faites. Ensuite il leur présenta les Indiens qui l'accompagnaient et les choses précieuses qu'il avait apportées. Alors le roi, la reine, toute l'assemblée se mit à genoux, et l'on chanta, dans la salle du trône, le cantique d'action de grâces.

Colomb fut confirmé dans la dignité héréditaire de vice-roi et d'amiral du Nouveau-Monde. Il repartit bientôt après, avec une flotte de dix-sept voiles, pour aller faire des établissements dans les pays qu'il venait de découvrir, et pour en découvrir de nouveaux. En arrivant à Saint-Domingue, il trouva le fort réduit en cendres ; tous ceux qu'il y avait laissés avaient été tués en trahison ou en combattant contre les insulaires. Colomb eut beaucoup de peine à retenir ses gens, qui voulaient venger la mort de leurs compatriotes. Enfin il réussit à les calmer, et vint fonder la ville d'Isabella au milieu d'une plaine fertile. Il continua ses découvertes ; mais, dans l'intervalle, l'intrigue et la jalousie le desservirent auprès du roi Ferdinand. Il n'eut d'autre ressource que de venir lui-même à la cour pour se justifier. Sa présence et ses discours produisirent l'effet qu'il en avait attendu : le roi lui rendit sa confiance et le combla de nouvelles faveurs. On lui donna une flotte pour continuer ses découvertes et retourner ensuite à Saint-Domingue.

. Le 30 mai 1498, Christophe Colomb partit pour son troisième voyage ; c'est celui pendant lequel il découvrit le continent du Nouveau-Monde, par la côte où l'on a bâti depuis la ville de Caracas, et par l'embouchure de l'Orénoque. Mais une sédition s'éleva dans la colonie espagnole de Saint-Domingue ; Colomb fut calomnié auprès de Ferdinand, et remplacé par un certain Bobadilla, qui le renvoya en Espagne chargé de fers. Dans le trajet, le commandant du vaisseau voulut les lui ôter ; mais Colomb persista à les garder, disant qu'on

les lui avait mis au nom du roi, et qu'il ne les quitterait que par ses ordres. Il les conserva toujours depuis, et ordonna qu'après sa mort ils fussent déposés dans son tombeau. Quand il fut arrivé en Espagne, Ferdinand et Isabelle parurent affligés du traitement qu'il avait souffert, et envoyèrent sur-le-champ un de leurs officiers lui porter des consolations, et lui donner ordre de venir en leur présence. Ils le reçurent avec bonté, et parurent compatir à ses peines ; ils l'assurèrent qu'ils n'avaient jamais ordonné qu'on lui fît un pareil traitement ; la reine surtout, qui l'avait toujours défendu contre ses ennemis, lui témoigna beaucoup de compassion. Colomb, ne pouvant proférer une parole, tomba à leurs pieds les yeux baignés de larmes. Il se releva par leurs ordres, et dès que son émotion fut calmée, il leur rendit compte de sa conduite, des peines qu'il avait souffertes, les assura de sa fidélité, et du désir qu'il avait d'employer le reste de ses jours à leur service. Bobadilla, auteur de ses maux, fut rappelé, et périt dans une tempête ; mais Colomb n'a jamais été, depuis, réintégré dans son gouvernement ; l'abord lui en fut même expressément défendu dans le quatrième voyage qu'il eut la magnanimité de faire après tant de disgrâces.

Il y fit de nouvelles découvertes, éprouva de nouvelles souffrances, et revint en Espagne épuisé de fatigues. La reine Isabelle venait de mourir, cette nouvelle lui porta le dernier coup : effectivement, le roi le traita depuis avec beaucoup de froideur. Il tenta de le faire renoncer à toutes ses charges ; mais Colomb ne voulut jamais y consentir. Le chagrin augmenta ses infirmités, et il mourut à Valladolid, d'une attaque de goutte, le 20 mai 1506 âgé de soixante-cinq ans. Ses restes furent déposés dans l'église de Séville, et transférés ensuite dans la cathédrale de Saint-Domingue. Il laissa deux fils ; Diégo, qui hérita de ses titres, et Fernand, qui a écrit l'histoire de sa vie.

Christophe Colomb était d'une taille au-dessus de la moyenne ; il avait le visage long, le nez aquilin, les yeux bleus, le teint fin, mais un peu enflammé. Les cheveux avaient été roux dans sa jeunesse, mais ils blanchirent de très bonne heure. La noblesse de son maintien donnait de l'autorité à ses discours et commandait les égards et le respect. Son élocution était facile et sa conversation remplie de grâce et de vivacité. Affable avec les étrangers, doux et enjoué dans sa maison, ses manières posées et mêlées d'un peu de gravité lui conciliaient tous les cœurs. Il était sobre et d'une grande modération dans ses actions. Quoique l'un des meilleurs astronomes de son temps et le plus habile navigateur, il n'avait cessé de cultiver les belles-lettres ; elles contribuèrent à fortifier son âme contre l'adversité, et lui servirent de délassement dans des temps plus heureux ; il faisait souvent des vers latins. Sa piété était exemplaire ; son âme élevée était continuellement occupée de grandes pensées (1).

Comme il découvrit le Nouveau-Monde en cherchant la route des Indes, il le nomma les Indes, et les habitants les Indiens. Aujourd'hui encore on l'appelle les Indes occidentales. Le nom d'Amérique lui vient d'Améric Vespuco, de Florence. Voici comment. Nous avons vu que Christophe Colomb découvrit le continent même du Nouveau-Monde en son troisième voyage, l'an 1498. Or, un historien contemporain de cette époque, Herréra, dit que Alonzo de Ojéda, qui avait fait le second voyage de Christophe Colomb, et s'était distingué sous ses ordres à Saint-Domingue, partit de Cadix le 20 mai 1499, ayant pour pilote Jean de Cosa, et il ajoute immédiatement après qu'Améric Vespuce, Florentin et habile cosmographe, était sur son navire en qualité de marchand. On trouve dans la collection de Théodore de Bry, publiée en latin, la traduction de la relation de ce voyage, faite par Améric Vespuce lui-même. Elle s'accorde assez avec celle de Herréra ; mais l'époque du départ, au lieu d'être fixée au mois de mai 1499, l'est au mois de mai 1497, c'est-à-dire qu'elle est avancée de deux années entières. Cette différence de date a donné lieu à la question : qui des deux a découvert le premier le continent du Nouveau-Monde, ou de Christophe Colomb, qui le vit certainement en 1498, ou du marchand florentin, qui prétend l'avoir vu l'année d'auparavant, sur le navire d'un des compagnons de Colomb. Mais la chose fût-elle aussi certaine qu'elle l'est peu, quel serait le mérite d'Améric Vespuce ? — Un général d'armée, à travers mille obstacles réputés insurmontables, vient de se rendre maître d'une immense capitale : il n'est encore que dans les faubourgs, lorsqu'un subalterne court dans la cité, pour se dire à lui-même qu'il en a fait la conquête (2).

A l'époque de sa découverte, les peuples du

(1) *Biographie univers.* t. IX. — (2) Humboldt, dans l'*Examen critique de l'histoire et de la généalogie du Nouveau-Monde*, t. IV et V, démontre que Vespuce n'a pas été spoliateur et que Colomb n'a pas eu à subir cette nouvelle injustice. Il est parfaitement certain que Colomb a découvert le Nouveau-Monde en 1498 et que Vespuce n'a fait son premier voyage qu'en 1499. Mais rien dans la vie de ce dernier, ne prouve qu'il ait eu la pensée, la volonté, ni le pouvoir de dépouiller son maître. Pourtant il y a eu erreur. L'erreur, d'après Humboldt, provient : d'une part, de ce que Colomb ne divulga pas tout de suite le détail de ses découvertes, dans la crainte d'en perdre le fruit par des révélations intempestives ; et de ce que bientôt il en fit mystère, pour ne pas prêter prise aux accusations, dans ses procès avec la cour d'Espagne ; d'autre part, de la publication faite en Italie et en Lorraine des lettres d'Améric Vespuce. Les quatre lettres de Vespuce, réunies pour former une Relation parurent d'abord à Venise, à Milan, à Florence, ensuite à Saint-Dié, chez Martin Waldseemilles, en latin Martinus Halycomnius. L'éditeur lorrain propose de baptiser les terres découvertes du nom de l'auteur de la Relation. De Saint-Dié, le livre passe à Strasbourg, à Bâle, à Rotterdam. Le nom d'Amérique proposé dans la préface, passe bientôt sur la carte géographique. Ainsi Colomb s'efface et Vespuce

Nouveau-Monde étaient sauvages, à l'exception du Mexique et du Pérou où il y avait une espèce de civilisation avortée. Nulle part on ne connaissait ni lettres ni écriture. Chez les Mexicains, l'unique manière de transmettre la connaissance des faits était une peinture hiéroglyphique assez grossière ; chez les Péruviens, de petites cordes nouées de diverses façons, et nommées Quipos. Nulle part on ne connaissait l'usage du fer ; dans tous les édifices du Nouveau-Monde, pas un clou, ni une cheville. Peu ou point d'animaux domestiques. La femme est réduite à l'état d'esclavage. Tous les peuples idolâtres, tous immolant à leurs idoles des victimes humaines, et en dévorant les restes, même à la table de l'empereur du Mexique. Seulement au Pérou on s'abstenait de sacrifices humains depuis quelques générations. Mais là aussi on enterrait vivants des hommes et des femmes avec le cadavre du maître défunt.

Cependant, comme déjà nous l'avons remarqué ailleurs, par-dessus ce chaos d'erreurs et de ténèbres planait une certaine connaissance du vrai Dieu. Les Mexicains reconnaissaient un Créateur suprême, un Dieu conservateur de l'univers. Ils l'appelaient *Teut*, *Téot*, ou plutôt *Téolt*, noms qui se rapprochent singulièrement du grec *Théos*. Un de leurs rois avait composé, en langue aztèque, soixante hymnes en son honneur. Les Toltèques nommaient cet être invisisible *Jpalne-Moani* et *Tloque-Nahuaque* parce qu'il *n'existe que par lui-même*, et qu'il *renferme tout en lui* (1). On l'adorait au Pérou sous le nom de *Pacha-Camac* , mot composé qui signifie le *Créateur du monde* (2).

Le temple dédié à Pacha-Camac était rempli d'idoles auxquelles les *Junches* rendaient un culte ; mais, ayant été soumis par Pachu-Cutu, ils convinrent, par le premier article du traité de paix rapporté dans Garcilasso, Péruvien d'origine, qu'on abattrait dans ce temple toutes les idoles, parce qu'il était absurde qu'elles fussent dans le même lieu que le Créateur de l'univers ; qu'à l'avenir on ne lui dédierait plus aucune figure, mais qu'on l'adorerait de cœur, attendu que, n'étant pas visible comme le soleil, on ne pouvait pas savoir sous quelle figure il fallait le représenter (3).

Les habitants de l'Amérique septentrionale distinguaient des génies subalternes le Créateur du monde. Ils appelaient celui-ci *Isnéz*. Plusieurs tribus sauvages connaissaient Dieu sous le nom de *Grand-Esprit* (4). Ramon, religieux espagnol, que Colomb avait amené avec lui à Saint-Domingue, et qui en avait appris la langue, a laissé, sur la religion des habitants de cette île, un ouvrage qu'on trouve en entier dans l'histoire d'Alphonse Ulloa. Ces peuples croyaient, dit-il, à un Etre Suprême créateur et premier moteur de l'univers. Ils l'appelaient *Jocanna*. Cet être tout-puissant manifestait sa volonté aux caciques par le moyen de certains êtres intermédiaires (5).

Les sauvages de la Guyane croient en Dieu, comme auteur suprême de tout bien, et qui n'a jamais la volonté de leur faire le moindre mal ; mais ils rendent un culte aux mauvais génies pour détourner les maux dont ils peuvent les affliger (6).

Même croyance à la Louisiane, au Brésil et chez les Araucans. Ils reconnaissent un Etre Suprême, auteur de toutes choses, qu'ils appellent *Pillan*. Ce mot dérive de *Pulli* ou *Pilli*, âme ou esprit par excellence. On l'appelle aussi *Guenu Pillan*, esprit du ciel ; *Eutagen*, grand être ; *Thalcave*, le tonnant ; *Vivennvoe*, Créateur de tout ; *Vilpepilvoe*, tout-puissant ; *Molghelle*, éternel ; *Aunonolli*, infini. Ils disent qu'il est le *Grand-Toqui* du monde invisible, et, en cette qualité, il a ses *Apo-Ulmenes* et ses *Ulmenes*, ou divinités subalternes, auxquelles il confie l'administration des choses d'ici-bas (7).

Quant à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'une autre vie, tous les Américains y croyaient. Pierre Martyr, dans son *Sommaire*, rapporte qu'un vieux Indien dit à Christophe Colomb : « Tu nous as effrayés par ta hardiesse ; mais souviens-toi que nos âmes ont deux routes après la sortie du corps : l'une est obscure et ténébreuse ; c'est celle que prennent les âmes de ceux qui ont molesté les autres hommes ; l'autre est claire, brillante et destinée aux âmes de ceux qui ont donné la paix et le repos. » La même croyance était répandue dans tout le Nouveau-Monde (8), notamment au Pérou. Garcilasso de la Vega, Péruvien de naissance, après avoir comparé ce qu'avaient écrit les écrivains espagnols, Acostat Ciera de Léon, Gomara, Valera et autres, nous apprend que les Incas croyaient l'âme immortelle, une vie future heureuse ou malheureuse, et même la résurrection des corps. Ils appelaient le corps de l'homme *alpacamasca*, ou *terre animée*. Ils divisaient l'univers en trois parties : 1° *Hanan-pacha*, ou le *haut-monde*, le *ciel* ; c'était là que se rendaient les âmes des bons ; 2° *hurin-pacha*, ou le *bas-monde* que nous habitons ; 3° *vehu-pacha*, le *centre de la terre*, ou *l'enfer*, destiné

entre en possession d'une renommée européenne. Mais ce dernier, répétons-le, n'a point été l'auteur de cette injustice, ni lui, ni Colomb ne croyaient avoir trouvé une cinquième partie du monde ; ils s'imaginaient simplement avoir trouvé le chemin occidental de l'Asie, avoir découvert la Terre des Epices. C'est plus tard, seulement, après les voyages de Balboa et de Magellan, qu'on eut conscience de l'étendue de la découverte. Il est doux d'avoir à inscrire une injustice de moins au martyrologe romain des grands initiateurs.

(1) Solis, *Hist. de la Conquête du Mexique*. Humboldt, *Vues des Cordillières*. — (2) Carli, *Lettres américaines*. — (3) *Ibid.*, et Clavigero, *Hist. ancienne du Mexique*. — (4) Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle France*, t. III, etc. — (5) Carli, t. I, —(6) *Hist. de l'Orénoque*, par le P. Gumila, c. XXVI. — (7) *Annales des Voyages*, t. XVI, et *Essai sur l'Indiff.*, t. III. — (8) Carli, t. I, p. 123 et seq.

aux âmes des méchants. Ils gardaient leurs cheveux et leurs ongles, espérant les retrouver à la résurrection (1). Les Mexicains célébraient trois fêtes en mémoire des morts : la petite fête, la grande fête, puis la fête de tous les morts, et enfin, ce qui est extrêmement remarquable, la fête de *tous les Seigneurs*, comme qui dirait de tous les saints (2).

La chute de l'homme, la nécessité de sa rédemption n'étaient pas oubliées dans le Nouveau-Monde. *La mère de notre chair*, ou *la femme au serpent Cihuacohuatl*, est célèbre dans les traditions mexicaines, qui la représentent déchue de son premier état de bonheur et d'innocence. Nous avons parlé ailleurs du monument découvert en Pensylvanie, qui montre que la même tradition était répandue dans toute l'Amérique. On y pratiquait un certain baptême sur les nouveau-nés. Au Yucatan, on apportait l'enfant dans le temple, où le prêtre lui versait sur la tète de l'eau destinée à cet usage, et lui donnait un nom. Mêmes expiations prescrites par la loi chez les Mexicains. « La sage-femme, en invoquant le dieu *Ometeuctli*, ou du paradis céleste, et la déesse *Omecihualt*, qui vivent dans le séjour des bienheureux, jetait de l'eau sur le front et la poitrine du nouveau-né. Après avoir prononcé différentes prières dans lesquelles l'eau était considérée comme le symbole de la purification de l'âme, la sage-femme faisait approcher des enfants qui avaient été invités pour lui donner un nom. Dans quelques provinces, on allumait en même temps du feu, et on faisait semblant de passer l'enfant par la flamme, comme pour le purifier à la fois par l'eau et le feu. Cette cérémonie, observe Alexandre de Humboldt, rappelle des usages dont l'origine, en Asie, paraît se perdre dans une haute antiquité (3). »

Ce n'est pas le seul rapport qu'eussent les usages et les traditions mexicaines avec les traditions et les usages des Juifs, et même des Chrétiens. « On trouvait parmi eux, outre leurs traditions sur la mère des hommes, déchue de son premier état de bonheur et d'innocence, l'idée d'une grande inondation dans laquelle une seule famille s'est échappée sur un radeau ; l'histoire d'un édifice pyramidal élevé par l'orgueil des hommes et détruit par la colère des dieux : des idoles faites avec de la farine de maïs pétrie, et distribuées en parcelles au peuple rassemblé dans l'enceinte des temples ; les déclarations de péchés faites par les pénitents ; des associations religieuses ressemblant à nos couvents d'hommes et de femmes (4). »

L'espérance d'un rédempteur se conservait également. Les Salives d'Amérique disaient que le *Puru* envoya son fils du ciel pour tuer un serpent horrible qui dévorait les peuples de l'Orénoque ; que le fils de *Puru* vainquit ce serpent et le tua ; qu'alors *Puru* dit au démon: Va-t'en à l'enfer, maudit ! tu ne rentreras jamais dans ma maison (5). Dans les peintures mexicaines, *la femme au serpent*, appelée aussi *femme de notre chair*, parce que les Mexicains la regardaient comme la mère du genre humain, est toujours représentée en rapport avec un grand serpent ; et d'autres peintures nous offrent une couleuvre panachée mise en pièces par le grand esprit *Tezcatlipoca* ou *Téotl*, qui prend la forme d'une des divinités subalternes (6). « Une prophétie ancienne faisait espérer aux Mexicains une réforme bienfaisante dans les cérémonies religieuses ; cette prophétie portait que *Centeotl*... triompherait à la fin de la férocité des autres dieux, et que les sacrifices humains feraient place aux offrandes innocentes des prémices des moissons (7).

On trouve dans plusieurs rituels des anciens Mexicains la figure d'un animal inconnu, orné d'un collier et d'une espèce de harnais, mais percé de dards. » D'après les traditions qui se sont conservées jusqu'à nos jours, dit Alexandre de Humboldt, c'est un symbole de l'innocence souffrante ; sous ce rapport, cette représentation rappelle l'agneau des Hébreux ou l'idée mystique d'un sacrifice expiatoire destiné à calmer la colère de la Divinité (8). »

« Tous les Américains, dit un auteur du dix-huitième siècle, attendaient du côté de l'Orient, qu'on pourrait appeler le pôle de l'espérance de toutes les nations, des enfants du soleil ; et les Mexicains en particulier, attendaient un de leurs anciens rois qui devait les revenir voir par le côté de l'aurore, après avoir fait le tour du monde. Enfin, il n'y a aucun peuple qui n'ait eu son expectative de cette espèce (9). »

Avec l'arrivée de Christophe Colomb, cette expectative commença de se réaliser pour l'Amérique. L'étendard du roi, du sauveur attendu, la croix, avait été planté tout d'abord sur le rivage. Depuis assez longtemps, l'Amérique pouvait avoir entendu quelques rumeurs de la bonne nouvelle, soit par le Groënland, où dès Louis le Débonnaire, nous avons vu des missions chrétiennes, soit par d'autres voies providentielles. C'étaient quelques lueurs d'aurore au milieu de la nuit. Avec Christophe Colomb, c'est le soleil qui se lève. Le royaume du Christ en ce monde, l'Eglise de Dieu, va se manifester comme le grand jour. Avec le hardi navigateur arrivent les ambassadeurs de Jésus-Christ, envoyés par son Vicaire pour porter la bonne nouvelle à tous ces peuples, et les agréger tous au royaume de Dieu et de son Christ.

Voilà ce que les conquérants espagnols annonçaient aux peuplades parmi lesquelles ils

(1) Garcilasso, l. II, c. VII. — (2) Humboldt, *Vues des Cordillières*, t. I et II. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* t. I, p. 237 et 238. p. 151-154. Gerbet, *Principe* Carli, t. I. *générateur de la piété chrétienne*. — (5) Gumila, t. I. p. 171. — (6) Humboldt, t. I, p. 235. — (7) *Ibid*, p. 266. — (8) *Ibid.*, p. 251. — (9) Boulanger, *Recherches sur le Despotisme oriental*, sect. X, p. 116 et 117.

s'avançaient. On le voit par la proclamation suivante de l'un d'entre eux. Elle est de l'an 1509.

« Moi, Alonso de Ojeda, serviteur des très hauts et puissants rois de Castille et de Léon, conquérants des nations barbares, leur envoyé et leur capitaine, je vous notifie et vous déclare, dans la forme la plus ample dont je suis capable, que Dieu, notre Seigneur, qui est unique et éternel, a créé le ciel et la terre, et un homme et une femme, desquels vous et moi, et tous les hommes qui ont été et seront sur la terre, sont descendus. Comme il est arrivé, pendant l'espace de plus de cinq mille ans, qu'ils se sont dispersés dans différentes contrées du monde, où ils ont formé plusieurs royaumes et plusieurs provinces, parce qu'un seul pays n'était pas assez vaste pour les contenir et fournir à leur subsistance, Dieu, notre Seigneur, a confié la conduite de tous ces peuples à un homme appelé saint Pierre, qu'il a constitué chef et souverain de toute la race humaine, afin que tous les hommes, dans quelque endroit qu'ils naissent et dans quelque croyance qu'ils soient élevés, lui obéissent. Il a soumis tout le monde à sa juridiction, et lui a ordonné d'établir sa résidence à Rome, comme le lieu le plus propre pour veiller au gouvernement de l'univers. Il lui a même promis et donné pouvoir d'établir son autorité dans toutes les autres parties du monde, et de juger et gouverner tous les Chrétiens, Maures, Juifs, gentils et tous les autres peuples, de quelque secte et religion qu'ils soient. On lui donne le nom de Pape, mot qui signifie *admirable*, *grand-père* et *tuteur*, parce qu'il est le père et le gouverneur de tous les hommes. Ceux qui vivaient du temps de ce saint Père lui obéirent et le reconnurent pour leur seigneur, leur roi et le souverain de l'univers. On a observé la même chose depuis, à l'égard de ceux qui ont été élevés au souverain pontificat. Cette coutume dure encore et subsistera jusqu'à la fin du monde.

« Un de ces pontifes, comme maître de l'univers, a fait donation de ces îles et de la terre ferme de la mer océane aux rois catholiques de Castille, Ferdinand et Isabelle, de glorieuse mémoire, et à leurs successeurs, nos souverains, de même que de tout ce qu'elles contiennent, ainsi qu'il est dit dans certains actes passés dans cette occasion, que je vous montrerai, si vous le désirez. Vous voyez donc qu'en vertu de cette donation, sa majesté est reine et souveraine de ces îles et de la terre ferme ; et la plupart de celles à qui elle a montré son titre l'ont reconnue en cette qualité et lui obéissent aujourd'hui volontairement et sans résistance. Les peuples qui les habitent n'ont pas plus tôt été instruits de ce qui se passait, qu'ils ont obéi aux religieux que le roi leur a envoyés pour leur prêcher et les instruire de notre sainte religion ; ils sont tous devenus Chrétiens volontairement, sans aucun espoir de récompense, et continuent de l'être ; et sa majesté, les ayant pris sous sa gracieuse protection, a ordonné qu'on les traitât de même que ses autres sujets et vassaux. Vous êtes obligés de suivre leur exemple.

« Je vous conjure donc d'examiner attentivement ce que je viens de vous dire, et pour que vous puissiez le comprendre mieux, de prendre le temps qu'il faut pour délibérer, afin que vous reconnaissiez l'Eglise comme maîtresse directrice de l'univers, le Saint-Père qu'on appelle le Pape, comme tel, et sa majesté qu'il a choisie, comme reine et souveraine de ces îles et de la terre ferme ; et que vous consentiez à ce que les saints Pères, dont je vous ai parlé ci-dessus, vous prêchent et vous annoncent les doctrines susdites. En agissant de la sorte, vous ne ferez que remplir votre devoir ; et sa majesté et moi en son nom, vous recevrons avec amitié et vous laisserons vivre, vous, vos femmes et vos enfants, libres et exempts de servitude, dans la jouissance de ce que vous possédez, de même que les habitants des îles. Sa majesté vous accordera de plus quantité de privilèges, d'exemptions et de récompenses. Si vous ne vous soumettez point et si vous différez malicieusement d'obéir à mes ordres, j'entrerai, avec l'aide de Dieu, dans votre pays par la force ; je vous ferai la guerre à outrance, je vous contraindrai d'obéir à l'Eglise et au roi ; je prendrai vos femmes et vos enfants, je les réduirai en esclavage, je les vendrai ou en disposerai selon le bon plaisir de sa majesté. Je saisirai vos biens, et vous ferai tout le mal que je pourrai comme à des sujets rebelles, qui refusent de se soumettre à leur légitime souverain. Je vous proteste que ce sera vous, et non le roi, ni moi, ni ceux qui servent sous mes ordres, qui serez responsables de tout le sang qu'on répandra et de tous les malheurs qui arriveront. Telle est la déclaration que j'avais à vous faire ; et j'ordonne au notaire ici présent de m'en donner un certificat signé en bonne et due forme (1). »

Dans ce manifeste, qui était le même pour tous les conquérants espagnols, on voit trois idées principales : Dieu, roi suprême du ciel et de la terre ; le Pape, à qui Jésus-Christ donne toutes les nations à convertir et à régir; le roi d'Espagne, à qui le Pape donne commission de seconder par sa puissance la propagation de la foi et de la civilisation chrétienne dans une partie du Nouveau-Monde. Et la commission s'exécute de telle sorte, qu'après trois siècles, lors même que les Espagnols n'y sont plus, l'Amérique demeure chrétienne et catholique, et marche la première en civilisation après l'Europe.

Voici qui peut servir de pendant. Nous avons vu l'Angleterre catholique et soumise au Pape convertir l'Allemagne par saint Boniface et ses autres missionnaires. Depuis un demi-

(1) Herréra, *Décad.* 1. 1, VII, c. xiv.

siècle, l'Angleterre protestante est maîtresse de l'Inde. Or, tout le fruit religieux qu'elle y a produit jusqu'à présent, ce sont des idoles mieux faites, qu'elle fabrique et qu'elle vend aux Indiens idolâtres. Aujourd'hui les Anglais mettent le pied en Chine, non pas au nom de Dieu et du Pape, comme les Espagnols d'autrefois en Amérique, mais au nom de quelques têtes de pavots, dont ils veulent absolument faire boire le suc aux Chinois pour leur abrutir l'âme et le corps.

Un homme qui eut la main à toutes les grandes choses que fit alors l'Espagne, ce fut un moine franciscain. François Ximenès de Cisneros naquit l'an 1437 à Tordelaguna, petite ville de Castille. Sa mère, Marie-Anne de la Torre, était de race noble ; mais on conteste la noblesse de son père Alphonse Ximenès de Cisneros. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pour entretenir sa nombreuse famille, le père n'avait qu'une place de percepteur dans les décimes que les Papes avaient accordées aux rois d'Espagne pendant les guerres de Grenade. Toute son ambition était que son fils aîné François, nommé d'abord Gonzalès, pût lui succéder en sa place, et que pour cela il apprit à lire, à écrire et à chiffrer. Mais l'extrême aversion du fils pour l'emploi du père, les grandes dispositions qu'il annonçait pour les sciences, son penchant pour l'état ecclésiastique obligèrent à changer de dessein. Le jeune Ximenès étudia d'abord à Alcala de Hénarès, ensuite à l'université de Salamanque, la plus savante qu'il y eût alors en Espagne. A l'étude de la philosophie et de la théologie, du droit civil et du droit canon, il joignit celle des langues orientales. Après avoir reçu les ordres sacrés, il professa quelque temps le droit ; et, lorsque ses ressources pécuniaires lui permirent d'entreprendre un voyage à Rome, il partit plein d'espoir pour une fortune que semblait lui révéler son génie, mais qui devait se faire acheter par bien des traverses.

Dépouillé d'abord par des voleurs, il dut à un ancien condisciple les moyens d'achever son voyage et de subsister jusqu'à ce qu'il pût lui-même pourvoir à ses besoins en plaidant les causes des Espagnols devant les tribunaux ecclésiastiques de Rome. La réputation qu'il acquit dans cet emploi lui valut du pape Sixte IV une bulle d'expectative pour le premier bénéfice vacant dans le diocèse de Tolède. Rappelé en Castille par la mort de son père, Ximenès saisit bientôt l'occasion que lui offrit la vacance de l'archiprêtré d'Uceda, pour s'en mettre en possession, en vertu de la bulle qui lui avait été donnée. L'archevêque, qui déjà en avait disposé, refusa son consentement ; mais le jeune ecclésiastique, fort de son bon droit et de son caractère, entreprit la lutte. Il fut enfermé dans la tour d'Uceda, où l'on raconte qu'un vieux prêtre, depuis longtemps prisonnier, lui prédit qu'un jour il serait archevêque de Tolède. Mais, loin de ces rêves de fortune, il fallait, pour arriver à la possession du bénéfice qui lui était dû, supporter des épreuves qui eussent certainement lassé tout autre courage. Ce fut après six années d'inutiles oppositions que l'archevêque se vit enfin obligé de céder ; mais Ximenès permuta aussitôt cet archiprêtré, pour devenir grand vicaire de Siguença, sous le cardinal Gonzalès de Mendoza, dont la réputation l'attirait. L'estime et la confiance de ce prélat mirent les talents de Ximenès dans un très grand jour. Ces talents étaient d'ailleurs soutenus par des vertus qui n'étaient pas moindres. Le comte de Cifuentes en fit l'expérience. Ayant été retenu prisonnier de guerre par les Maures, il nomma Ximenès administrateur de tous ses biens. A son retour, il trouva ses terres dans un meilleur état qu'il ne les avait laissées, et une grande partie de ses dettes éteintes. Le comte, qui était aussi généreux que riche, se promettait de témoigner noblement sa reconnaissance, d'autant plus qu'il avait beaucoup de crédit à la cour : ce qui, avec la faveur du cardinal de Mendoza, ne pouvait manquer d'avancer la fortune de Ximenès, lorsque Ximenès lui-même y mit obstacle en résignant ses bénéfices à l'un de ses frères, et alla prendre l'habit de saint François chez les Cordeliers de Tolède.

Ximenès vécut dans le noviciat de la manière la plus exemplaire. Il ne se pouvait rien ajouter à son amour pour le silence, la pauvreté et la retraite ; sa modestie et son humilité étaient telles, qu'il semblait avoir oublié ce qu'il avait été dans le monde, et toutes les grandes qualités qui l'y avaient distingué. L'année de son noviciat finie, il fit profession dans le monastère de Talavéra. Ce fut alors qu'il changea le nom de Gonzalès, qu'il avait reçu au baptême, en celui de François pour honorer le patriarche de l'ordre dans lequel il était entré. Sa profession ne changea rien à sa première façon de vie, il n'en fut ni moins exact ni moins retiré ; l'étude des livres saints et des langues orientales où ils ont été premièrement écrits faisait toute son occupation. Ses supérieurs l'ayant fait revenir à Tolède, il y devint bientôt célèbre et comme prédicateur et comme directeur des âmes. Tout le monde courait à ses sermons, tout le monde voulait se mettre sous sa direction spirituelle : ce qui lui suscita bien des envieux. Pour se soustraire à tous ces inconvénients, il se retira dans le couvent de Castagnar, situé au milieu des bois. Là une cabane de feuillage fut souvent le lieu de ses méditations ; et, dans sa plus haute fortune, on l'entendit regretter sa solitude de Castagnar.

Ximenès avait déjà cinquante-six ans, lorsque, sur la proposition du cardinal de Mendoza, alors archevêque de Tolède, la reine Isabelle de Castille le choisit pour confesseur. Ses refus modestes ne cédèrent qu'à de longues instances, et surtout à la condition de ne pas demeurer à la cour ; ce qui ne put empêcher que la confiance d'une princesse si

digne d'apprécier le mérite ne l'appelât à la connaissance de toutes les affaires ; à tel point, qu'il n'y en eût aucune qui, avant d'être portée au conseil, n'eut été d'abord soumise à son avis. Ce crédit, que tous les soins de Ximenès ne pouvaient entièrement cacher, détermina les Cordeliers à le choisir pour provincial. On le vit alors entreprendre à pied la visite de toutes les maisons de l'ordre. Suivant la règle de saint François, il mendiait sa subsistance. Comme il s'y prenait mal, le frère qui l'accompagnait lui en faisait agréablement des reproches : Chacun a ses talents, lui disait-il : vous n'êtes pas fait pour mendier de porte en porte ; pour peu que vous vous obstiniez à le faire, nous mourrons de faim tous les deux. Je m'y entends beaucoup mieux que vous, laissez-moi faire, et nous ne manquerons de rien.

Ximenès, dans ses voyages ne se contentait pas de ne vivre que d'aumône, il était toujours fort grossièrement vêtu : ce qui pourtant ne diminuait rien de l'air grand et majestueux qu'il avait naturellement. Quelques affaires qu'il eût, il ne se dispensait jamais des exercices réguliers. Quand il était dans quelque maison de son ordre, jamais il ne mangeait hors du réfectoire ; et quelque fatigué qu'il pût être, il ne souffrait point qu'on lui servît rien de particulier, de mieux apprêté, ni en plus grande quantité qu'aux autres. Que si, contre ses défenses très-expresses, on lui servait quelque chose d'extraordinaire, il l'envoyait sur-le-champ aux malades du monastère, ou, s'il n'y en avait point, aux malades du lieu où le monastère était situé. Il demeura si ferme dans cette pratique, qu'il abolit enfin, par son exemple, les festins que les cordeliers avaient coutume de faire à leurs provinciaux.

En visitant ainsi les maisons de son ordre, il vint à Gibraltar, aux extrémités de l'Espagne, d'où il apercevait l'Afrique. La vue d'un si beau pays, qui n'était alors habité que par les sectateurs de Mahomet, le toucha vivement. S'il n'eût consulté que son zèle, il y serait passé dès lors pour faire part à ces infidèles des lumières de l'Evangile. Mais, ne sachant pas si Dieu l'appelait à un ministère si sublime, et persuadé qu'il y travaillerait en vain sans la vocation divine, il résolut de consulter quelque personne qui pût lui faire connaître la volonté de Dieu.

Il y avait près de là une fille pieuse, renommée par ses révélations, et de qui l'on racontait des choses extraordinaires. Ximenès se rendit auprès d'elle, lui découvrit son dessein de passer en Afrique, et la pria de lui dire le lendemain ce que Dieu lui aurait inspiré là-dessus. La pieuse fille le détourna de ce voyage, et lui dit que Dieu le réservait à de grandes choses, et qu'il servirait l'Eglise en Espagne beaucoup plus utilement qu'il ne pourrait faire en Afrique. Ximenès n'insista pas davantage, et résolut d'attendre que Dieu lui fît connaître plus clairement ce qu'il demandait de lui.

Le cardinal de Mendoza, qui avait toujours conservé pour Ximenès la plus haute estime, le désigna en mourant pour son successeur au siège de Tolède. Dès ce moment, la reine Isabelle destina à l'humble disciple de saint François cette première dignité de l'Eglise d'Espagne, alors ambitionnée par le roi Ferdinand pour un de ses fils naturels ; mais, pressentant les difficultés qu'opposerait la modestie de Ximenès, la princesse garda ses intentions secrètes jusqu'à l'arrivée des bulles du Pape. Le vendredi saint 1495, après avoir entendu la reine à confesse, le père François se disposait à quitter le couvent de Madrid pour se rendre à celui d'Aranjuez et y passer en solitude la semaine sainte, lorsqu'il fut rappelé inopinément au palais. A son grand étonnement, Isabelle ne l'entretint longtemps que de choses indifférentes jusqu'à ce que, au milieu de la conversation, elle lui remit les bulles pontificales avec ces mots : Voyez donc un peu ce que veut le Saint-Père avec cette lettre. Ximenès baisa respectueusement la lettre avant de la lire ; mais quand il eut aperçu cette adresse : « A notre vénérable frère, François Ximenès de Cisneros, archevêque élu de Tolède, » il la rendit en pâlissant, et dit : « Ceci n'est pas pour moi ; » puis sortit de la chambre sans prendre congé, pendant que la reine criait amicalement après lui. Vous me permettrez cependant de voir ce que le Pape vous écrit. Elle voulut bien lui laisser quelques moments pour se remettre ; mais quand elle envoya le demander, il était déjà à trois lieues de Madrid. Rien ne put le déterminer à quitter le cloître pour l'archevêché de Tolède, qu'un ordre formel du Pape, qui arriva six mois après. Il fallut recourir à la même autorité pour faire renoncer l'humble religieux à la stricte observation des austérités de son ordre. Près des magnifiques appartements qui lui étaient destinés, Ximenès occupait une cellule ; il couchait sur la dure, et, faisant porter aux malades les mets qui lui étaient servis, il se nourrissait des aliments les plus grossiers. Alexandre VI, plus sensible aux pompes de l'Eglise que touché de ses humilités, exigea, sur la demande de la reine de Castille, et pour faire cesser les murmures des grands, que l'archevêque de Tolède prit une manière de vivre plus convenable à sa haute dignité. Le prélat se soumit au faste qu'on lui imposait ; il le porta même à la fin plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, mais sans renoncer, dans le secret, aux privations que lui prescrivaient ses vœux.

Ainsi dans son palais on voyait des lits de soie et de pourpre ; mais l'archevêque continuait à coucher sur la dure ou sur une planche, dans son habit de Franciscain, et il employait même la ruse pour cacher cette austérité à ses propres domestiques, dont pas un

n'avait permission de le suivre dans sa chambre à coucher.

Toutefois un hasard fit découvrir le mystère et bientôt on connut dans tout le pays la rigueur du saint homme pour lui-même. De là un muletier, réprimandé par Ximenès de s'être levé tard, répondit laconiquement : Croyez-vous donc, monseigneur, que je suis aussitôt prêt que vous ? Le matin, vous n'avez qu'à vous secouer et qu'à serrer un peu la corde autour de votre corps ; mais à moi, il me faut plus de temps pour être prêt à partir.

L'archevêque de Tolède était seigneur temporel d'une quinzaine de villes assez considérables, dont il nommait les gouverneurs et les magistrats. Par la mort du cardinal Mendoza, tous ces offices étaient vacants ou disponibles. Le plus important était celui de gouverneur de la forteresse de Cazorla. Le gouverneur actuel était un frère de l'archevêque défunt, homme digne et capable. Toutefois il fit solliciter Ximenès par ses parents, invoqua même la protection de la reine. Mais Ximenès, qui voulait par un premier exemple couper court à tous les abus de ce genre, déclara nettement qu'il aimerait mieux renoncer à l'archevêché qu'au libre choix de ses officiers. Les parents de Mendoza très irrités, rapportèrent cette réponse à la reine, qui l'écouta tranquillement, et parut deviner la bonne intention de l'archevêque. Quelques jours après, étant à la cour, Ximenès rencontra Mendoza, qui cherchait à l'éviter. Mais Ximenès l'aborda d'une manière amicale, et le salua gouverneur de Cazorla, avec ces mots : Maintenant que je suis complètement libre, je vous rétablis dans votre poste, et suis convaincu qu'à l'avenir vous servirez la reine, l'Etat et l'archevêque avec la même conscience que vous avez fait jusqu'ici sous votre illustre frère. Dès ce moment ils furent tous deux dans les meilleurs rapports, et Ximenès honora et aima toute la vie son fidèle gouverneur.

Partagé entre les affaires du royaume, le soin de son église et celui de son ordre, le vaste génie de Ximenès avait à lutter contre les oppositions des intérêts particuliers, qu'il voulait, dans toutes les occasions, sacrifier à ses grandes vues de bien public et à son amour pour la justice. Le abus introduits dans la perception de l'impôt doublaient le fardeau pour les peuples, sans que le trésor en retirât plus d'avantages. La difficulté n'était pas dans le choix d'un mode plus équitable : il fallait surmonter des préjugés, froisser des intérêts, vaincre les résistances du conseil et des grands. Ximenès eut besoin d'adresse et de persévérance ; mais enfin il réussit, et la reconnaissance publique, et les bénédictions du peuple furent la récompense d'un changement si utile.

Ses projets de réforme pour les Cordeliers, longtemps mûris dans le secret, avaient cependant été pénétrés ; et l'ordre, effrayé, cherchait tous les moyens de les éluder. Le général, appelé d'Italie vint inutilement en Espagne ; plus inutilement encore il tenta d'abaisser dans l'esprit de la reine un crédit trop solidement établi pour être ébranlé. L'activité, la pénétration de l'archevêque, la persévérance de sa volonté, le pouvoir dont il jouissait furent à peine suffisants pour combattre, tant à Rome qu'en Espagne, les efforts de l'ordre. L'animosité fut portée à un tel point, qu'un de ses propres frères, engagé comme lui parmi les Franciscains, non content de l'avoir déchiré dans un libelle, et sans reconnaissance pour le pardon généreux qu'il en avait reçu, attenta à ses jours dans un accès de fureur. Mais l'archevêque, secouru à temps, arrêta toutes les procédures ; il voulut que les rigueurs du cloître fussent la seule punition du coupable, qui même, par suite, obtint une pension du frère dont il avait été l'assassin.

Depuis trois ans Ximenès était archevêque de Tolède, et la reine, dont la confiance le retenait toujours auprès d'elle, ne lui avait point encore laissé la liberté d'aller prendre en personne possession de ce siège. Il y était attendu par des honneurs qui ne parurent pas l'étonner, et dont il se montra vraiment digne par toutes les choses grandes et utiles qui signalèrent sa présence. La visite qu'il fit de toutes les églises de son diocèse lui donna de fréquentes occasions de développer son amour pour l'ordre et la justice, la grandeur de ses vues, et celle de sa charité. Partout il rétablissait, édifiait, dotait. La cathédrale de Tolède lui dut un accroissement considérable ; le gouvernement ecclésiastique et même la justice, qui se rendait au nom de l'évêque, furent puissamment réformés, des synodes diocésains établis, et les plus sages règlements donnés à toutes les parties de l'administration.

Ximenès, jeune encore, avait commencé ses études dans Alcala ; Ximenès, archevêque, y fonde une université, la dote richement, et y appelle les hommes les plus habiles de l'Europe, pour les charger d'une entreprise dont l'idée, conçue dès sa jeunesse, avait été le motif d'une grande partie de ses études. C'était une Bible *polyglotte*, c'est-à-dire en plusieurs langues. Lui-même s'adjoignit à ce travail. Les textes hébreu et chaldaïque, la version des Septante, les travaux de saint Jérôme et d'autres anciens auteurs y étaient réunis. Ce monument, le plus complet qui eût été élevé jusqu'alors, devint le type et le modèle des Bibles polyglottes qui ont été publiées depuis. La première partie de la Polyglotte de Ximenès parut en 1514.

Rien de ce qui pouvait contribuer à la gloire de la religion et maintenir l'autorité des anciennes traditions n'échappait aux soins de Ximenès. L'ancien rituel des églises d'Espagne, connu sous le nom de mosarabique, parce que, depuis l'adoption des rites romains, il n'était resté en usage que dans les églises soumises à la domination des Maures, ce vieux

monument de l'uniformité des principes de l'Eglise depuis un temps si reculé allait périr de vétusté avec les anciens manuscrits qui en étaient dépositaires ; l'archevêque en fit publier une édition très soignée, dont les exemplaires furent déposés non seulement dans les églises d'Espagne, mais encore au Vatican et dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe. Il voulut aussi que des chapelains, établis à cet effet, conservassent à perpétuité ces rites antiques dans une des chapelles de la cathédrale de Tolède.

Entre plusieurs monastères fondés par le même prélat, celui d'Alcala, auquel par reconnaissance il donna le nom de la reine Isabelle, mérite une mention particulière. Il était destiné à l'éducation gratuite des filles de la noblesse pauvre. Les principes de leur institution devaient être dirigés vers les devoirs de famille et de société. Un fonds considérable, qui fut depuis fort augmenté par la munificence des rois d'Espagne, était destiné à doter ces jeunes personnes. Il est impossible de méconnaître dans cette belle institution le modèle de celle de Saint-Cyr, si honorable pour la mémoire de la dame de Maintenon et de Louis XIV, et qui a été imitée par Napoléon dans son institution de Saint-Denis pour les filles de la Légion-d'Honneur.

Mais ces travaux si dignes d'employer la vie d'un prélat et les revenus de son archevêché ne suffisaient pas à l'activité d'un zèle qui semblait s'étendre avec les circonstances.

Le royaume de Grenade, nouvellement conquis par les armes de Ferdinand, n'était pas encore converti à la foi chrétienne ; dans la capitale même du royaume, il y avait plus de deux cent mille mahométans, des ferments de révolte s'y manifestaient. Par le conseil de Ximenès, le roi et la reine allèrent s'y établir avec une cour nombreuse. La reine logeait à l'Alhambra, palais magnifique des rois maures et en même temps citadelle formidable qui dominait toute la ville. La garnison fut augmentée sans que le peuple s'en doutât. Tout à coup les morabites et les alfaquis, lesquels sont parmi les Mahométants ce que sont les prêtres et les moines, parmi les chrétiens, reçoivent ordre de se rendre à la cour. Admis à l'audience, Ferdinand leur dit en peu de mots qu'il les a mandés pour des affaires importantes, dont l'archevêque de Tolède les informerait plus amplement. Ximenès leur apprend qu'on sait toute la conspiration pour soulever le peuple, particulièrement dans les montagnes ; plusieurs d'entre eux y ont trempé directement, les autres pour ne l'avoir pas révélée à leurs majestés catholiques : tous avaient mérité la mort. Néanmoins leurs majestés veulent bien encore leur pardonner, mais à une condition : c'est de ne rien épargner pour porter leurs compatriotes à embrasser la religion chrétienne, et de leur en donner les premiers exemples. Les morabites et les alfaquis furent d'autant plus consternés de cette alternative, qu'ils s'y attendaient moins. Ils protestent d'abord de leur innocence, et finissent par promettre ce qu'on leur demande. Aussitôt Ximenès, changeant de visage et de manières, leur fait autant de caresses, qu'il leur avait inspiré de terreur ; il leur promet de la part de leurs majestés et de la sienne au delà de ce qu'ils pouvaient prétendre ; il leur donne un magnifique repas, leur montre tout ce qu'il y avait de curieux dans ses cabinets, et fait présent à chacun de ce qu'il avait remarqué lui plaire davantage. Ce qui acheva de les gagner, c'est qu'étant allés prendre congé du roi et de la reine, Ferdinand et Isabelle leur confirmèrent tout ce que Ximenès leur avait promis, et firent présent à chacun de robes et de turbans d'honneur.

Les choses ainsi préparées, Ximenès, avec l'archevêque de Grenade, commença les fonctions d'apôtre et de missionnaire. Ils prêchaient l'un et l'autre en public et en particulier. Le succès fut prodigieux. Les alfaquis et les morabites se montrèrent fidèles à leurs promesses. Il ne passait guère de jour qu'il ne s'en convertit quelqu'un, et son exemple était toujours suivi d'un grand nombre. Les emplois, les charges, les pensions étaient tous pour ces nouveaux chrétiens. Le succès devint enfin si grand, qu'on fut obligé d'omettre les cérémonies du baptême, afin de pouvoir satisfaire tout le monde. Un jour, Ximenès prêcha avec tant de force, qu'à la sortie du sermon, trois à quatre mille personnes se présentèrent aux fonts sacrés. Ximenès les baptisa sur-le-champ par aspersion.

Les choses allant ainsi d'elles-mêmes et sans qu'il fût besoin d'employer la violence. Ferdinand et Isabelle s'en retournèrent à Séville. C'était un peu trop tôt. Dans la ville de Grenade, les Mahométans étaient si nombreux, que d'un jour à l'autre ils pouvaient mettre plus de cent mille hommes sous les armes. Une simple garnison ne suffisait point pour soutenir l'autorité en cas de révolte. Après le départ du roi et de la reine, il y eut des murmures parmi la population musulmane, les murmures furent suivis d'attroupements et d'insultes publiques aux nouveaux Chrétiens. La résolution de Ximenès lui tint lieu d'une armée entière. Il publia une défense sous peine de punition corporelle, de faire des assemblées, de parler mal de la religion chrétienne, et d'offenser de parole ou d'action ceux qui l'auraient embrassée. Les contrevenants étaient jetés en prison, et n'en sortaient qu'après avoir abjuré le mahométisme et embrassé la foi chrétienne.

Ximenès frappa un coup bien plus hardi encore. Il y avait à Grenade un prince maure nommé Zégri. Il descendait en droite ligne d'Aben-Hamar, roi de Grenade et fameux dans l'histoire de cette nation. Tout ce qui restait de princes de cette famille le reconnaissaient pour chef. Il était grand, bien fait, spirituel ; son crédit parmi les Maures répondait à la grandeur de sa naissance ; sa valeur surpassait

encore ses autres qualités. Pendant le dernier siège de Grenade, il s'était mesuré en combat singulier avec Gonsalve de Cordoue, le Grand-Capitaine, sans que celui-ci pût avoir sur lui aucun avantage. La lutte se termina par une estime et une amitié réciproques de toute la vie.

Or, ce prince musulman, le point de mire de ses coreligionnaires, Ximenès le fit arrêter inopinément, comme ayant contrevenu à son ordonnance. De plus, il lui manda qu'il ne recouvrerait sa liberté que quand il serait Chrétien. Zégri, indigné, répondit que ce n'était pas à une personne de son rang qu'on pouvait faire une proposition pareille. Ximenès lui fit dire que, si dans trois jours il ne prenait le parti proposé, on le conduirait au fond de la Castille, et que jamais tous les Maures ensemble ne pourraient le tirer de ses mains. Le second jour, Zégri envoya dire à Ximenès qu'un prince méritait bien quelques égards. Je veux bien faire ce qu'on me demande ; mais, auparavant, qu'on me remette en liberté, afin que je ne paraisse pas avoir fait par contrainte l'action du monde, qui doit être la plus libre. Ximenès s'y refusa, mais avec les ménagements les plus exquis. Il logea le prince dans un appartement magnifique, le fit servir en prince, et entretenir par des personnes également habiles et insinuantes. Après quelque temps, Zégri témoigna le désir d'être instruit. Ximenès se chargea lui-même de ce soin. A la suite de plusieurs conférences, le prince demanda de lui-même le baptême, le reçut en public avec beaucoup de solennité, et y prit les noms de Ferdinand et de Gonsalve, en l'honneur de son ami le *Grand-Capitaine*.

Avant son baptême, Ximenès lui avait offert jusqu'à cinquante mille écus de pension sur ses propres revenus. Zégri refusa, tant parce qu'il n'en avait pas besoin, que pour n'avoir pas l'air de changer de religion par intérêt. Ximenès les lui offrit encore après son baptême : Zégri persista dans son refus. Toutefois, sur de nouvelles instances, il finit par accepter, mais à condition que cette somme serait employée tout entière à gagner ses compatriotes à la religion chrétienne. Zégri fut en effet non seulement un Chrétien très sincère, mais un Chrétien des plus zélés, et personne ne travailla depuis avec plus de succès à la conversion des Maures. Dans peu de jours, on ne pouvait plus suffire à ceux qui demandaient le baptême.

Enhardi par le succès, Ximenès alla plus loin. Ayant fait allumer un bûcher sur la grande place de Grenade, il livra aux flammes jusqu'à cinq mille alcorans qu'il s'était fait remettre par les nouveaux Chrétiens. Zégri avait déconseillé cette mesure comme indiscrète. Les Mahométans formaient encore le plus grand nombre. Ils comprimèrent leur dépit pour le moment, mais il éclata bientôt avec fureur.

Il y avait à Grenade un quartier nommé Albaizin, séparé du reste de la ville par des remparts : il était si populeux, qu'on y comptait jusqu'à cinq mille maisons. Un domestique de Ximenès y étant allé avec deux de ses estafiers fut rencontré par deux Maures avec lesquels il avait eu des différends depuis quelques jours. La querelle commença par des injures de part et d'autre ; des injures on vint aux coups : le peuple prit parti pour les deux Maures ; on court aux armes, les deux estafiers sont tués, le domestique échappe, le soulèvement se propage dans le reste du quartier. Tout le peuple de l'Albaizin prend les armes, il se jette dans la ville en criant : Liberté ! vive Mahomet ! La ville se joint à eux : en moins de deux heures, il y a plus de deux cent mille hommes sous les armes.

A l'entrée de la nuit, Ximenès se voit investi dans son palais, où il est seul avec ses domestiques ; à peine a-t-il le temps de barricader les portes. Partout on entendait des cris de mort contre l'archevêque ; d'un moment à l'autre le palais pouvait être forcé ; nul moyen d'échapper à la fureur du peuple. Tout à coup Ximenès voit un homme qui s'est introduit par une porte secrète : c'est le prince Zégri. Il offre de le conduire à l'Alhambra, où il n'aura plus rien à craindre. Ximenès trouve le moyen praticable ; mais que deviendront ses domestiques ? il veut mourir avec eux ou se sauver avec eux. Il reste donc au milieu du danger : seulement il combine avec Zégri les moyens d'apaiser la multitude, qui n'avait point encore de chef. La nuit se passe au palais dans des transes mortelles. Le matin, Ximenès aperçoit devant la porte des amas de matières combustibles, et le peuple prêt à y mettre le feu. Dans le moment même, Zégri paraît à cheval, entouré de ses amis et de ses domestiques ; il harangue le peuple, lui remontre à quoi il s'expose de la part du roi et de la reine, déjà les canons de l'Alhambra sont braqués sur la ville pour la réduire en cendres ; le seul moyen d'obtenir grâce est de conserver l'archevêque ; lui-même se charge de le garder, il en répond sur sa tête, et le représentera toutes les fois qu'on le demandera. Ximenès est ainsi sauvé. Au même temps, les alfaquis et les morabites, qu'il avait gagnés par ses largesses et ses bonnes manières, achevèrent d'apaiser le peuple. Après quelques jours, tous les séditieux étaient rentrés dans l'ordre, à la seule condition que l'archevêque implorerait pour eux la clémence du roi et de la reine.

Ximenès se rendit auprès d'eux à Séville. Dès le commencement de la sédition, il leur avait dépêché un coureur très habile ; en effet, il fit trente lieues le premier jour. Mais, comme c'était un homme du peuple, la seconde journée, il trouva le vin bon, il en prit tant et si souvent, qu'au lieu d'arriver en deux jours à Séville, il en mit cinq, et ne remit les dépêches que le sixième. Dans l'intervalle, les ennemis de Ximenès indisposèrent contre lui le roi, et même la reine, qui lui écrivit une

lettre de reproches, de ce qu'il négligeait de l'informer à temps dans une conjoncture aussi grave. Ximenès envoie aussitôt ce même frère qui lui reprochait dè ne savoir pas mendier son pain, et qui satisfit le roi et la reine par le récit exact des événements. L'arrivée de l'archevêque en personne acheva de dissiper la cabale. Après avoir concerté avec Ferdinand et Isabelle les mesures à prendre, il reparut à Grenade lorsqu'on le croyait encore à Séville.

Il fut reçu avec une joie mêlée d'inquiétude. Il rassure d'abord les députés qui viennent le voir, puis fait publier solennellement par toutes les rues, que le roi Ferdinand et la reine Isabelle faisaient grâce pleine et entière à la ville de Grenade, à la seule condition d'être plus fidèle à l'avenir, de quoi lui-même s'était porté garant. A cette proclamation, la joie du peuple est inexprimable, pendant plusieurs jours ce ne sont que festins, l'on n'y parle que de Ximenès, les Maures le nomment partout le libérateur de leur patrie.

Il n'en fut pas de même dans l'Albaizin : les habitants de ce quartier remarquèrent avec effroi qu'ils n'étaient pas compris dans l'amnistie ; ils voyaient toute la ville de Grenade prête à marcher contre eux au moindre signal de Ximenès ; ils apercevaient certains mouvements dans la garnison, et les canons de l'Alhambra braqués de leur côté. La consternation augmente d'un moment à l'autre. Les plus coupables essayent de s'enfuir ; ils rencontrent des corps de cavalerie qui les forcent de rentrer. La terreur est à son comble. Tout à coup Ximenès mande chez lui les principaux du quartier. Ils rencontrent dans les salles et les antichambres tous les officiers de la garnison, qui, contre l'ordinaire, ne leur font aucune civilité. A l'entrée de la chambre de Ximenès, on leur fait quitter le sabre et le poignard. Ximenès est seul, avec l'archevêque de Grenade et le comte de Tendilla, gouverneur de la citadelle. Ximenès reproche aux chefs de l'Albaizin leur révolte en des termes qui ne pouvaient être ni plus forts ni plus humiliants pour eux ; il leur déclare que le roi et la reine ont laissé à sa disposition de les punir selon l'énormité de leur crime. Il se tourne vers l'archevêque de Grenade pour lui demander son avis ; mais ce prélat, au lieu d'opiner contre eux, demande leur grâce en des termes d'autant plus touchants, qu'il était le plus doux des hommes et parlait de l'abondance de son cœur. Le comte de Tendilla, qui agissait de concert avec le bon archevêque, demanda la même chose. Ximenès, comme ne pouvant rien refuser à une telle intercession, déclare aux chefs du quartier coupable qu'il leur pardonne au nom de leurs majestés catholiques, mais à condition que tous les habitants de l'Albaizin sans en excepter un seul, embrasseraient la religion chrétienne. Et ces chefs, et tout le peuple, qui s'attendaient aux dernières extrémités, acceptèrent la condition avec joie et comme une grâce. Ainsi, sans aucune violence, tout l'Albaizin embrassa la religion chrétienne, ce qui restait de Mahométans dans la ville fut entraîné par ce grand exemple, et, comme Ximenès l'avait promis au roi et à la reine, dans peu de temps, il ne resta pas un seul mahométan de considération dans la ville de Grenade. Cela se passait en 1499 (1).

Le plus grand obstacle à la conversion des sectateurs de Mahomet, c'est leur obstination fanatique à ne pas vouloir étudier, raisonner, comparer, méditer, approfondir, discuter, ni leur religion propre, ni celle d'autrui, si ce n'est à coups de sabre. Le difficile est de les tirer de là et de les porter à réfléchir sérieusement sur ces matières. Les moyens et les circonstances que Ximenès sut mettre à profit y étaient merveilleusement propres. Le prince Zégri lui-même bénissait l'espèce de contrainte dont on avait usé à son égard, non pas directement pour lui faire embrasser la religion chrétienne, mais pour l'y faire penser et s'en instruire.

Afin d'assurer la foi, l'union, la tranquillité et le bonheur de leurs peuples, Ferdinand et Isabelle établirent l'inquisition royale d'Espagne.

Nous l'avons déjà remarqué, sous un nom ou sous un autre, l'inquisition se trouve dans toute société, domestique ou publique. Dans la famille, le grand inquisiteur est le père ; il veille sur les enfants, les domestiques, les journaliers, les survenants de toute espèce. Chacun fait-il son devoir ? il se rassure, la surveillance est moins rigide. Remarque-t-il quelque chose de suspect ? son œil est partout, sans qu'on l'aperçoive. Un regard, un geste, un mot à l'oreille avertit le coupable : admonition mystérieuse et inattendue, qui inspire la retenue et la crainte. Ne suffit-elle pas ? la correction s'aggrave. Enfin, le fils est-il absolument incorrigible ? la loi de Moïse ordonne au père et à la mère de le dénoncer aux sénateurs de la ville, et tout le peuple le fera mourir à coups de pierres (2). En un mot, l'inquisition domestique abandonne le coupable impénitent au bras de la vindicte publique.

Celle-ci a pareillement son inquisition dans toute espèce de gouvernement : monarchie, aristocratie, démocratie. Le grand inquisiteur de la république romaine était le censeur. Dans les gouvernements modernes, c'est le ministre de la police générale, avec ses commissaires et ses gendarmes. Enfin, dans le gouvernement général du monde, Dieu même a son inquisition. Outre qu'il voit tout par lui-même, il a partout des agents invisibles qui lui rendent compte. De là ces mystérieux avertissements, ces corrections inattendues au

(1) *Vie de Ximenès*, par Marsollier et Fléchier. Gomecii, *De Rebus gestis Franc. Ximenis*. Apud *Scriptores rer. Hispanic.*, t. I. — (2) Deutéron., XXI. 11-21.

coupable. S'il n'en profite pas, s'il s'endurcit dans l'impénitence finale, il est livré aux ministres de la justice éternelle, dans les prisons et les flammes de l'enfer.

Nous avons vu, dans la constitution divine du peuple d'Israël, quels châtiments ce peuple devait infliger à quiconque voudrait l'attirer au culte des faux dieux. Voici la loi :

« S'il s'élève au milieu de vous un prophète, ou quelqu'un disant avoir eu une vision en songe, qui prédise quelque chose d'extraordinaire et de prodigieux, et que ce qu'il prédit arrive, et qu'il vous dise en même temps : Allons, suivons des dieux étrangers qui vous sont inconnus, et servons-les, vous n'écouterez point les paroles de ce prophète ou de cet inventeur de songes parce que l'Eternel, votre Dieu, vous met à l'épreuve, afin qu'il paraisse clairement si vous l'aimez ou non de tout votre cœur et de toute votre âme. Suivez donc l'Eternel, votre Dieu, craignez-le, gardez ses commandements, écoutez sa voix, servez-le et attachez-vous à lui seul. Quant à ce prophète ou cet inventeur de songes, qu'il soit puni de mort, parce qu'il vous a parlé pour vous détourner de l'Eternel, votre Dieu, qui vous a tirés de l'Egypte et rachetés de la maison de servitude, et pour vous détourner de la voie que l'Eternel, votre Dieu, vous a prescrite ; et vous ôterez ainsi le méchant du milieu de vous.

« Si votre propre frère, votre fils, votre fille, votre femme entre vos bras, ou l'ami de votre cœur, veut vous persuader et vient vous dire en secret : Allons, servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus comme ils l'ont été à vos pères, les dieux de toutes les nations dont vous êtes environnés, de près ou de loin, depuis un bout de la terre jusqu'à l'autre ; ne vous laissez point aller à ses discours, n'y prêtez point l'oreille ; votre œil ne l'épargnera point, vous n'en aurez point compassion, et vous ne couvrirez point l'affaire ; mais vous le ferez mourir, en le dénonçant au juge, qui le condamnera sur la déposition de deux ou trois témoins (1) : votre main sera d'abord sur lui pour le faire mourir, ensuite la main de tout le peuple. Qu'il périsse accablé de pierres, parce qu'il a voulu vous détourner de l'Eternel, votre Dieu, qui vous a tirés de l'Egypte, de la maison de servitude, afin que tout Israël l'entende et soit saisi de crainte, et que personne n'entreprenne plus un mal semblable.

« Si dans quelqu'une de vos villes que l'Eternel, votre Dieu, vous donnera pour habiter, vous entendez dire à quelques-uns : Des enfants de Bélial sont sortis du milieu de vous, et ont perverti les habitants de leur ville en disant : Allons et servons les dieux étrangers qui vous sont inconnus ; vous ferez une inquisition, une recherche, une information bien exacte, et si vous trouvez que l'avis est vrai et certain, et que cette abomination a été commise effectivement, vous passerez au fil de l'épée les habitants de cette ville, vous la dévouerez par anathème au fil de l'épée, avec tout ce qui est en elle, jusqu'aux animaux. Vous en amasserez toutes les dépouilles au milieu de la rue, et vous les brûlerez avec la ville consumant le tout en l'honneur de l'Eternel, votre Dieu, de manière que cette ville soit un monceau de ruines à toujours, et qu'elle ne soit jamais rebâtie. Il ne demeurera rien dans vos mains de cet anathème, afin que l'Eternel, votre Dieu, apaise sa colère, qu'il ait pitié de vous, et qu'il vous multiplie comme il l'a juré à vos pères, tant que vous écouterez sa voix et que vous observerez toutes ses ordonnances (2). »

Voilà bien une loi formelle de dénonciation, d'inquisition et de punition contre les individus, contre les villes même qui, au mépris du premier commandement de Dieu, voudraient attirer le peuple au culte des idoles. Et parce que, avec le temps, le peuple d'Israël n'observe pas cette loi et tombe lui-même dans l'idolâtrie, il est lui-même condamné au châtiment, Jérusalem est détruite, le temple est livré aux flammes, les habitants massacrés, un petit reste traîné en exil, pour y faire une pénitence de soixante-dix ans.

Et, pour notre instruction, Dieu a déployé la même sévérité sur d'autres crimes que l'idolâtrie. Le genre humain, concentré encore dans son père et sa mère, se rend coupable de désobéissance ; il est condamné à l'exil et à la mort, et la sentence s'exécute depuis six mille ans ; et quand la justice humaine condamne à mort, elle ne fait que hâter de quelques heures le moment de l'exécution naturelle. Nous avons vu le même genre humain, ayant corrompu sa voie, être enseveli dans les eaux du déluge. Nous avons vu Sodome et Gomorrhe ensevelies sous un déluge de feu. Et ces trois sentences, c'est Dieu même qui les exécute. Il en exécute d'autres par des ministres visibles; il punit les Assyriens par les Perses, les Perses par les Grecs, les Grecs par les Romains. Ne nous faisons pas illusion, Dieu est bon et miséricordieux à l'infini envers l'innocence et le repentir ; mais pour le crime impénitent, sa rigueur est inflexible et inévitable.

Sous la loi de grâce, sous l'Evangile, la bonté et la miséricorde sont épanchées sans mesure. Témoin le Fils de Dieu, se faisant homme, venant au monde dans une étable, menant une vie pauvre et humble, guérissant les malades, annonçant aux pauvres la bonne nouvelle, mourant lui-même sur la croix pour le salut de tous, et instituant dans son Eglise les sacrements de son amour et de sa miséricorde pour l'innocence et le repentir. Mais cela veut-il dire que quiconque ne profitera pas de tant de grâces échappera à la punition? Nullement. Voyez Jérusalem, sur qui le Sauveur a versé des larmes, voyez-la égorgée,

(1) Deutéron., XVII, 7. — (2) *Ibid.*, 13.

brûlée, ruinée par les Romains, sans qu'il y reste pierre sur pierre ; voyez son peuple, depuis dix-neuf siècles, dispersé par toute la terre, sans roi, sans patrie, sans prêtre, sans autel ni sacrifice. Voyez l'empire romain, pour avoir repoussé la souveraineté du Christ et fait la guerre à son Eglise, voyez l'empire romain mis en pièces et dévoré par les nations barbares. Voyez les pays d'Orient, la Grèce, l'Asie, l'Afrique, pour avoir abusé des grâces de Dieu, pour avoir rompu avec l'Eglise et son chef par des hérésies et des schismes, voyez-les asservis, abrutis, foulés aux pieds par la barbarie mahométane. Voyez et comprenez.

L'Europe chrétienne le comprenait au moyen âge. En conséquence, elle prenait des mesures pour prévenir un malheur pareil. La première de ses lois pour être prince ou citoyen, c'est de professer la foi catholique. Elle a de nombreuses sentinelles et au dehors et au dedans : au dehors, afin de repousser l'invasion brutale de l'erreur : au dedans, afin d'arrêter sa contagion clandestine. Les sentinelles au dehors, c'étaient les croisades ; les sentinelles au dedans, c'était l'inquisition, sous un nom et sous une forme ou sous une autre. Le grand inquisiteur de toute la chrétienté, c'est son pasteur suprême. En effet, le pasteur doit garantir son troupeau non seulement contre l'invasion brutale des loups, mais aussi contre la contagion clandestine de la gale; il doit donc fréquemment faire des inquisitions, des inspections parmi ses ouailles, pour en prévenir la maladie et la mort. Nous l'avons vu faire par tous les Papes, notamment saint Léon le Grand, que nous avons vu ordonner à son peuple de dénoncer les hérétiques manichéens à l'Eglise afin qu'elle pût les ramener à la foi catholique, ou les livrer au bras séculier pour être punis suivant les lois.

Le grand inquisiteur de chaque diocèse, c'est son évêque ; son nom seul l'indique, *surveillant inspecteur*. Saint Paul écrit à l'évêque d'Ephèse. O Timothée, gardez le dépôt, évitant les profanes nouveautés de paroles et les oppositions ou antithèses d'une soi-disant gnose ou science que quelques-uns ayant promise, ils se sont égarés de la foi (1). Ayez une formule des paroles saines que vous avez entendues de ma bouche. Gardez le bon dépôt. Car, dans les derniers jours, il y aura des temps périlleux, des séducteurs qui se glisseront dans les maisons. Persévérez donc dans les vérités que vous avez apprises et qui vous ont été confiées; prêchez la parole, insistez à temps et à contre-temps ; veillez, accomplissez votre ministère (2). Et ce que l'Apôtre prescrit à son disciple, il le fait lui-même le premier. Voyez, dans toutes ses épîtres, avec quelle vigilance il signale les divers abus et y porte remède ; voyez surtout avec quel zèle il démasque les fausses doctrines et les faux docteurs. Et, chose singulière, quand le mal est trop grand, il livre le coupable au bras séculier, il livre le coupable aux princes de ce monde, au dieu de ce siècle. Il dit de l'incestueux de Corinthe, qu'il l'a livré à Satan, pour la perte de sa chair et le salut de son âme (3). Il dit d'Hyménée et d'Alexandre : Je les ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne point blasphémer (4).

Les inquisiteurs à titre spécial n'ont été établis dans certains temps et dans certains pays que pour suppléer à l'insuffisance et quelquefois à la négligence des évêques. Vers la fin du douzième siècle, nous avons vu la plupart des évêques du Languedoc favorisant par leur négligence ou leur connivence les ravages du manichéisme dans leurs provinces. Ce fut donc une nécessité aux Souverains Pontifes, pour empêcher la ruine de ces églises, d'y envoyer directement des légats, des inspecteurs, des inquisiteurs apostoliques chargés de travailler au maintien de la foi et de l'extirpation de l'hérésie, de concert avec des évêques plus zélés. En 1232, un inquisiteur particulier fut nommé pour le royaume d'Aragon, parce qu'un évêque même y était devenu suspect dans la foi (5). Toutes ces inquisitions étaient purement ecclésiastiques.

L'an 1477, le roi Ferdinand et la reine Isabelle, voyant toute l'Espagne réunie sous leur domination, essayèrent d'établir une inquisition générale qui dépendît uniquement d'eux. Ce fut le cardinal Gonzalès de Mendoza, archevêque de Séville puis de Tolède, qui leur en suggéra l'idée. Voici à quelle occasion. Les Juifs étaient nombreux en Espagne, plusieurs de ceux qui avaient embrassé le christianisme judaïsaient en secret. Mendoza, étant à Séville avec la reine, fit une enquête à cet égard et punit les opiniâtres. La chose ayant réussi, il conseilla aux deux majestés catholiques d'introduire un tribunal général de cette nature. Ils en obtinrent la permission du pape Sixte IV, par une bulle de l'année 1480. Dès l'année précédente, il leur avait accordé d'établir à Séville deux juges de la foi, pris de l'ordre de Saint-Dominique. Mais dès 1478, ils avaient nommé pour premier inquisiteur général de Castille et de Léon, Thomas de Turrecremata, prieur du couvent dominicain de Ségovie. Cette institution déplut à l'archevêque de Tolède, Alphonse Carillo, qui avait été autorisé par Sixte IV à faire des inquisitions touchant la foi, et qui, en 1479, condamna plusieurs propositions de Pierre d'Osma professeur de Salamanque. Mais Carillo mourut bientôt après. Mendoza, qui fut son successeur et cardinal, sut porter les Etats de Castille, dans une assemblée de 1480, à consentir à l'érection d'une inquisition suprême et générale. Le Pape fut loin d'y consentir aussi vite. Tout en confirmant, dans l'année 1482, les deux juges d'hérétiques que les

(1) I. Tim., VI, 20 et 21. — (2) II. *Ibid.*, 3 et 4. — (3) I. cor., V, 5. — (4) I. Tim., I, 20. — (5) Bzovius, 1232, n. 8 et 9.

rois avaient établis à Séville, il leur ordonna de procéder dans les causes de la foi avec la participation des évêques, et dénia aux princes le droit d'établir des inquisiteurs en d'autres lieux. Bientôt après, il institua pour lesdits royaumes sept de ces juges, parmi lesquels Turrecremata, et donna commission, l'an 1483, à l'archevêque de Séville, de faire des enquêtes dans certaines causes de la foi. Mais dès la même année, il fut obligé de reconnaître, par une bulle particulière, le royal inquisiteur général Turrecremata, de lui permettre d'instituer à son gré des inquisiteurs subalternes, de supprimer ceux nommés par le Pape, et de remplir son office suivant un nouveau règlement. Bientôt après, il lui soumit les royaumes d'Aragon, de Valence et de Sicile. Son successeur, Innocent VIII, confirma de nouveau Turrecremata dans sa dignité, l'an 1485, ordonna que les inquisiteurs à nommer seraient docteurs en théologie ou en droit, et leur accorda de continuer à percevoir les revenus de leur office précédent, mais ils ne devaient point procéder dans leurs affaires sans en donner préalablement connaissance aux évêques (1).

Voilà comment un historien protestant expose l'origine et l'établissement de l'inquisition générale d'Espagne. Il a soin de remarquer que c'est une inquisition royale et non papale ; il observe même que l'inquisition purement ecclésiastique n'avait point rencontré d'obstacles en Aragon, pays si chatouilleux sur ses libertés et franchises, tandis que la nouvelle inquisition y en éprouva beaucoup d'abord. Cette distinction est souverainement importante. L'inquisition d'Espagne étant une institution royale et non point ecclésiastique, s'il y a des abus, l'Eglise n'en est pas responsable, et on ne peut pas les mettre sur son compte.

Thomas de Torquemada ou Turrecremata, premier inquisiteur général d'Espagne, ne doit nullement être confondu avec le cardinal Jean de Torquemada ou Turrecremata. Quoique de la même famille et tous deux Dominicains, ce sont deux personnages tout à fait différents ; les confondre l'un avec l'autre, est une erreur aussi grave que commune.

Jean de Torquemada, cardinal de Saint-Sixte, fut l'un des plus célèbres théologiens du quinzième siècle. Né en 1388, à Valladolid, d'une des plus illustres familles de Castille, il prit, à quinze ans, l'habit de saint Dominique, et partagea dès lors son temps entre la pratique de ses devoirs et l'étude des lettres sacrées. Les talents qu'il annonça dès son début lui méritèrent bientôt l'estime de ses confrères. Le Père Louis de Valladolid le choisit, en 1417, pour l'accompagner au concile de Constance. Après la clôture de cette assemblée, il fut envoyé par ses supérieurs à Paris, où il fut reçu docteur en théologie, l'an 1423, et professa même quelque temps avec un applaudissement universel. De retour en Espagne, il fut élu prieur de la maison de son ordre, à Valladolid, et ensuite à Tolède, et montra dans cet emploi beaucoup de capacité. Sur sa réputation, le pape Eugène IV fit venir à Rome Torquemada, le revêtit, en 1431, de la dignité de maître du sacré palais, et le nomma son théologien au concile de Bâle. Il s'y distingua par son éloquence, par son érudition et par une infatigable activité, non moins que par son zèle pour les intérêts du Saint-Siège. Il fit condamner les erreurs de Wiclef et de Jean Hus, qui conservaient encore de nombreux partisans ; il défendit l'institut de sainte Brigitte, qu'il avait été chargé d'examiner et les révélations de cette sainte, dans lesquelles il ne trouvait rien qui ne pût venir de Dieu, et soutint avec succès les dogmes attaqués par les hérétiques ; il défendit entre autres l'immaculée conception de la sainte Vierge, pour laquelle se déclara le concile de Bâle.

N'ayant pu calmer les ennemis du pape Eugène, il quitta Bâle en 1437, mais il ne tarda pas à retourner en Allemagne, pour engager les princes et les évêques à se réunir au nouveau concile indiqué par le Pape à Ferrare, et transféré depuis à Florence. Il ne put assister lui-même qu'aux dernières sessions de cette assemblée. Il travailla cependant avec beaucoup d'ardeur à terminer le schisme des Grecs, et reçut du Pape, à cette occasion, le titre de *Défenseur de la foi*. Député par Eugène vers Charles VII, pour l'engager à faire la paix avec les Anglais, il fut nommé cardinal pendant sa légation en France. Il se rendit à l'Assemblée de Bourges, et contribua fortement par son éloquence à la maintenir dans la communion d'Eugène IV, que le conciliabule de Bâle venait de déposer. De retour en Italie, il eut à Sienne une discussion très vive avec le savant Tostat, et fit condamner quelques propositions de son antagoniste. La mort d'Eugène ne diminua rien de la considération dont Torquemada jouissait à la cour de Rome. Il fut nommé par Calixte III évêque de Palestrine, et transféré par Pie II sur le siège de Sabine.

L'étude n'avait jamais cessé d'occuper ou de charmer ses loisirs : il employait les revenus de ses bénéfices à fonder de pieux établissements et à protéger la culture des lettres. Les hommes les plus savants dont s'honorait alors l'Italie, entre autres Bessarion, étaient au nombre de ses amis. Cet illustre prélat mourut le 26 septembre 1468, à quatre-vingts ans, dans le couvent de la Minerve, et fut inhumé dans la chapelle de l'Annonciation, qu'il avait reconstruite et décorée avec magnificence, sous une tombe de marbre ornée d'une épitaphe. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont vingt-sept sont imprimés, et quatorze manuscrits. Parmi les premiers, il y en a

(1) Schroeckh *Hist. ecclés.*, t. XXXIV, p. 477 et seq.

des premiers temps de l'imprimerie (1).

Thomas de Torquemada, neveu du cardinal, naquit vers l'an 1430, dans la petite ville de Torquemada, Vieille-Castille, dont son père était seigneur, et mourut dans le couvent d'Avila, le 16 septembre 1498. Il marcha sur les traces de son oncle, entra comme lui dans l'ordre de Saint-Dominique, devint prieur de la maison de Ségovie, confesseur d'Isabelle en son enfance, et un de ses conseillers intimes. Dans bien des provinces, la population espagnole était un mélange de Chrétiens, de juifs et de mahométans. On voyait des Mahométans et des juifs, après avoir embrassé volontairement la religion chrétienne, retourner à leurs anciennes superstitions : leur apostasie n'était pas toujours secrète ; le mal devenait contagieux Après huit siècles de glorieux combats, l'Espagne courait grand risque de se laisser corrompre, et de n'être qu'un informe mélange d'hommes sans foi, sans loi ni caractère. Dès qu'il vit Ferdinand et Isabelle affermis sur le trône, Thomas leur signala le danger et le remède. « Ce bon religieux, dit Fléchier, leur représenta à l'un et à l'autre que la licence des mœurs et le libertinage croissaient tous les jours ; que le mélange des Chrétiens avec les Juifs et les Sarrazins pervertissait la foi et la piété des peuples ; qu'il était nécessaire de faire une exacte recherche des erreurs et des impiétés du temps, et de remettre la discipline dans sa vigueur ; que les évêques, à qui, par le droit ancien, cette censure appartenait, ne procédaient que par voie d'anathèmes et de punitions spirituelles ; que pour arrêter des dérèglements extrêmes il fallait des remèdes plus sensibles ; et que la plus importante de toutes les affaires, qui est celle qui regarde Dieu et la religion, demandait un tribunal particulier plus souverain et plus sévère que les autres (2). »

L'inquisition fut donc établie, comme nous avons vu, et Thomas de Torquemada nommé premier inquisiteur général. Mais afin que ses travaux fussent plus utiles, et que ses subordonnés agissent tous dans le même esprit, il convoqua une assemblée générale à Séville le 29e de novembre 1484 ; plusieurs membres du conseil royal de Castille y assistèrent. Thomas y proposa les règlements qu'il avait sagement médités, divisés en vingt-huit articles ; ils furent lus, examinés et reçus d'un consentement unanime pour servir de règle à tous les ministres de la foi dans l'exercice de leurs fonctions. Dans une seconde assemblée, qu'il tint l'année suivante dans la même ville, il ajouta quelques nouveaux statuts aux premiers (3).

Voici un exemple de la manière dont ce grand inquisiteur exerçait ses fonctions. Quand on eut tous les éclaircissements nécessaires pour ne point confondre les innocents avec les coupables, Thomas fit publier une proclamation par laquelle il offrit la grâce et le pardon à tous ceux qui viendraient d'eux-mêmes se présenter à lui pour reconnaître et avouer leur faute. Il y en eut plusieurs qui, pour ne pas changer leur manière de vivre et de penser, prirent la fuite et se retirèrent dans les pays étrangers ; quelques-uns, encore plus obstinés, aimèrent mieux s'exposer à toute la rigueur des lois que de se ranger aux devoirs du christianisme, qu'ils avaient cependant embrassé. Mais le grand nombre suivit de plus sages conseils. « On dit, ce sont les paroles de l'historien Mariana, qu'il y eut jusqu'à dix-sept mille personnes, tant hommes que femmes, de tout âge et de toute condition, qui, gagnés par cette espérance de pardon qu'on leur donnait, vinrent s'offrir, obtinrent leur grâce et furent réconciliés à l'Eglise par Turrecremata, » dont l'historien Sponde loue à cette occasion la prudence et la sagesse (3).

Enfin les anciens historiens d'Espagne reconnaissent que, par les soins, la vigilance et la sage fermeté de ce grand homme, aussi incapable de cupidité que d'ambition, on vit dans tous les royaumes de leurs majestés catholiques un amendement considérable, aussi avantageux à l'Etat qu'à l'Eglise. « Les choses, dit Mariana, changèrent de face en Espagne dès que le tribunal de l'inquisition y fut établi, et que les magistrats, prenant en main l'autorité, fort affaiblie jusqu'alors, commencèrent à s'en servir pour administrer la justice, réprimer le vice, arrêter les brigandages, punir les meurtres et châtier les méchants. Une nouvelle lumière se répandit sur l'Espagne, et ses forces devinrent capables d'abattre la puissance des Maures et leur orgueil (4).

Ceux des Juifs qui avaient embrassé le christianisme, mais qui n'en étaient pas plus Chrétiens, on les appelait Marhans, virent avec dépit l'établissement de l'inquisition. A Saragosse, ils se portèrent aux derniers excès. Un des inquisiteurs y était Pierre Arbué, chanoine de la cathédrale. Les Juifs soudoyèrent deux scélérats pour l'assassiner. Un mercredi, 14 septembre 1485, Pierre Arbué faisait sa prière à genoux devant le grand autel, près de la balustrade ; les assassins se jettent sur lui et le percent de plusieurs coups de poignard ; ils sont arrêtés par la justice, et dévoilent leur marché avec les Juifs. Le chanoine, blessé mortellement, vécut encore jusque dans la nuit du 15 septembre, ne cessant de louer le Seigneur d'avoir été jugé digne de souffrir pour sa cause. Son corps fut inhumé dans le lieu même où il avait été assassiné. La ville de Saragosse lui fit faire de magnifiques funérailles : quelque temps après, on mit une lampe sur son tombeau ; et, dans la suite, l'empereur Charles-Quint obtint du pape Paul III sa canonisation et la permission

(1) *Biographie univers.*, t. XLVI. Touron. *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, t. III. — (2) Fléchier, *Hist. Ximenès*. l. II, p. 247. — (3) Apud Eccard., t. I, p. 893, col. 1. — (4) Mariana, l. XXIV. Sponde an 1378, n. 17. — (5) *Ibid*., l. XXV.

de célébrer tous les ans sa fête le 15e de septembre (1).

Malgré tout ce qui avait déjà été fait pour conserver la pureté de la foi parmi les peuples et empêcher les mauvais effets que produisait le mélange des Juifs, on continuait à voir tous les jours que la plupart des nouveaux chrétiens n'étaient que des fourbes et des hypocrites, et que leur commerce, souvent préjudiciable à ceux qui étaient faibles dans la foi, pouvait le devenir à la sûreté de l'Etat. Dans la guerre de Grenade, on vint à découvrir que ces prétendus convertis, aussi mauvais chrétiens, avaient entretenu des intelligences secrètes avec les Maures. Mais si on devait tenir pour suspects ceux mêmes qui faisaient extérieurement profession du christianisme, on pouvait encore plus appréhender de la mauvaise volonté d'une multitude infinie de Juifs qui ne dissimulaient pas trop leurs sentiments ni leur haine invétérée contre les Chrétiens. Turrecremata communiqua ses réflexions au roi Ferdinand et à la reine Isabelle ; les arrangements, qu'ils méditèrent ensemble et à loisir, parurent lorsque le temps fut propre pour les exécuter. Les deux rois étant à Grenade, qu'ils venaient de conquérir, publièrent, au mois de mars 1492, une déclaration ordonnant à tous les Juifs ou d'embrasser la religion chrétienne, ou de sortir de tous les Etats qui dépendaient des couronnes de Castille et d'Aragon. On leur donna quatre mois pour se déterminer, et on permit pendant ce temps-là, à tous ceux qui ne voudraient point changer de religion, de vendre leurs biens et d'emporter leurs effets. Dès le mois d'avril suivant, le grand inquisiteur défendit à tous les Chrétiens, après les quatre mois, d'avoir aucun commerce avec les Juifs, de leur fournir ni vivres ni aucune chose nécessaire à la vie, avec des menaces très sévères et des peines très rigoureuses contre tous ceux qui violeraient la défense. A ce coup, un assez grand nombre de Juifs embrassèrent le christianisme, les uns sincèrement, les autres par grimaces; un plus grand nombre, que l'on porte le plus haut à huit cent mille âmes, sortirent de l'Espagne. Certains politiques disent que c'était faire un grand préjudice à ce pays de le priver d'une population si industrieuse. D'autres observent, au contraire, que, la principale industrie des Juifs étant l'usure, le préjudice n'était pas si grand. D'ailleurs, cette année-là même, la Providence dédommagea bien amplement l'Espagne par la découverte et l'acquisition du Nouveau-Monde (2).

Quant aux règlements consécutifs et administratifs de l'inquisition royale d'Espagne, le premier et le plus remarquable est celui qui fut dressé en novembre 1484, à Séville, où Torquemada, par ordre des rois, convoqua les inquisiteurs de cette ville, de plus ceux de Cordoue, de Cividadréal et de Jaën, avec les chapelains du roi et des jurisconsultes; d'après quoi ce tribunal devait agir pour le service de Dieu et de leurs majestés.

Il y fut statué que, dans chaque commune, les inquisiteurs annonceraient un terme de grâce de trente ou quarante jours, dans lequel tous ceux qui se sentaient coupables d'un péché d'hérésie ou d'apostasie, ou d'avoir pratiqué des observances qui s'éloignent du christianisme, devaient le déclarer aux inquisiteurs ; s'ils s'en repentent et abjurent leurs erreurs, on leur imposera, à la vérité, des pénitences pour le salut de leur âme, mais ils ne subiront point d'autres peines, si ce n'est peut-être quelque amende pécuniaire, les rois voulant leur faire grâce à tous.

Il fut décidé, en outre, que les hérétiques et les apostats, même lorsqu'ils auront été reçus en grâce seront tenus pour juridiquement infâmes, ne pourront de leur vie gérer aucun office public ni ecclésiastique, aller à cheval, porter ni or, ni argent, ni bijoux, ni armes, sous peine d'être traités comme relaps. Et pour sentir combien grand a été leur crime ils donneront une partie de leurs biens, comme amende, pour le soutien de la guerre contre les Maures. Mais à aucun de ceux qui se déclarent seulement après le terme de grâce, ni le roi ni la reine ne remettront la confiscation de leurs biens. — Ces renseignements et ceux qui suivent, nous les tirons, pour plus de sûreté, d'un historien protestant (3).

Dans les règlements pour la procédure, le seizième article porte : Attendu qu'en Castille et en Aragon il y a un grand nombre d'hérétiques, les inquisiteurs, à cause du péril et du préjudice qui en résulteraient, ne feront point connaître les noms des personnes qui auront déposé contre eux, mais bien les dépositions elles-mêmes. Si les accusés doivent être mis à la question, les inquisiteurs et l'évêque du diocèse seront présents ; que s'ils en sont empêchés, ils seront remplacés par des hommes intelligents et consciencieux. On devait faire le procès même aux absents et aux morts, y eût-il trente ou quarante ans depuis leur décès, dès qu'il y avait des témoins suffisants : leurs ossements devaient être déterrés des églises, couvents et cimetières, et leurs biens confisqués par le trésor royal. Par une autre instruction, dressée à Valladolid en 1487, par le même Torquemada, on voit que dès lors la caisse de l'inquisition était chargée de tant d'assignations royales, que les inquisiteurs eux-mêmes et leurs officiers ne pouvaient en tirer leur solde aux temps voulus. Comme ces règlements, de même ceux qu'on y ajouta dans la suite, furent dressés au nom des rois qui nommaient le grand inquisiteur, c'est par les rois, ou du moins avec leur agrément, qu'étaient institués ses assesseurs, même des laïques, parmi les-

(1) Hiéron. Blanc. Aragon. *Rerum Comment.* Apud *Script. rer. Hispan.*, t. III, p. 706 et seq. Mariana, XXV. — (2) Mariana, l. XXVI. — (3) Schroekh, t. XXXIV, p. 483, 484 et seq.

quels deux du conseil suprême de Castille ; le tribunal dépendait uniquement des rois, qu'il rendait maîtres de la vie et de la fortune de tous leurs sujets (1). Telles sont les indications et les remarques de l'historien protestant, qui trouve même étrange que les Papes aient consenti à cette transformation d'un tribunal ecclésiastique en un tribunal séculier, indépendant du Pontife et dépendant uniquement du roi.

De nos jours, d'autres protestants ont observé que l'inquisition d'Espagne n'était qu'une institution royale, et ont justifié l'Eglise romaine contre les imputations calomnieuses d'un prêtre espagnol, Lhorente, traître à sa patrie, qu'il livra aux Français en 1811, traître à l'Eglise qu'il travailla à déchirer par le schisme, traître à l'inquisition dont il était secrétaire, et dont il brûla les archives, pour la décrier plus à son aise dans une histoire informe. Nous avons sur l'inquisition, dit le protestant Ranke, un livre fameux de Lhorente ; s'il m'arrive de le contredire en quelque chose, c'est que cet auteur si bien renseigné écrit dans l'intérêt du parti français d'Espagne, dans l'intérêt du gouvernement de Joseph Bonaparte. C'est dans cet intérêt qu'il combat les libertés des provinces basques, quoiqu'il soit bien difficile de les nier. Dans ce même intérêt il voit dans l'inquisition une usurpation de la puissance ecclésiastique sur le pouvoir de l'Etat. Cependant, si je ne me trompe du tout au tout, il résulte des faits qu'il allègue lui-même, que l'inquisition est un tribunal royal, qui n'a d'ecclésiastique que les armes dont il est revêtu. D'abord, les inquisiteurs étaient des officiers royaux. Les rois avaient le droit de les instituer et de les destituer ; parmi les divers conseils qui travaillaient à leur cour, les rois avaient aussi un conseil de l'inquisition ; comme les autres administrations, les cours d'inquisitions étaient soumises aux inspections royales ; on y voyait souvent comme assesseurs, les mêmes hommes qui l'étaient déjà dans le conseil suprême de Castille. Vainement Ximenès fit-il difficulté de recevoir dans le conseil de l'inquisition un laïque nommé par Ferdinand : Ne savez-vous pas, dit le roi, que si ce conseil a une juridiction, c'est le roi qui la tient? En second lieu, toutes les confiscations prononcées par ce tribunal tournaient au profit du roi. C'était comme un revenu régulier pour la chambre royale.

Troisièmement, ce n'est que par là que l'Etat devint complètement absolu : le prince eut sous la main un tribunal, auquel ne pouvait se soustraire ni grand ni archevêque. C'est ce qui frappait particulièrement les étrangers : « L'inquisition, dit Ségni, a été inventée pour ôter aux riches leurs propriétés et aux puissants leur considération. Ainsi donc, comme ce tribunal repose sur la pleine puissance du roi, son maintien tourne à l'avantage du pouvoir royal. C'est une dépouille de la puissance spirituelle, comme la provision des évêchés. D'après son idée première et son but, c'est avant tout une institution politique. L'intérêt du Pape est d'y mettre des obstacles, et il le fait aussi souvent qu'il peut ; mais l'intérêt du roi est de la maintenir dans un progrès continuel (2). »

Henri Léo juge l'inquisition comme Léopold Ranke. Isabelle, dit-il, par ce tribunal, qui dépendait uniquement d'elle, et qui était dirigé à la fois contre les laïques et les ecclésiastiques, sut courber la noblesse et le clergé de Castille ; et comme les souverains d'Espagne employèrent dans les autres provinces des moyens semblables pour miner la puissance de la noblesse et du clergé, il arriva qu'à la fin du moyen âge la plus grande partie de la Péninsule allait au-devant de la monarchie absolue (3).

Bien des fois, sans assez de raison, dit un autre protestant de nos jours, on a présenté la royauté et l'inquisition comme deux puissances séparées, auxquelles l'Espagne était soumise alors. Jamais l'inquisition n'y a prétendu à une position indépendante de la couronne, encore que sous Ferdinand elle ne fût pas encore, au même degré, un instrument de la politique, que sous le gouvernement de Philippe II. L'avidité et le désir de miner les libertés publiques de l'Espagne n'eurent pas une moindre part à la création de ce tribunal que le zèle pour l'Eglise. Le roi désignait le président, et lui donnait ses instructions : la confirmation de la part du Saint-Père n'était que pour sauver la forme ecclésiastique ; mais les assesseurs étaient nommés tantôt immédiatement par le roi, tantôt en son nom par le président. Ni grand, ni archevêque, pas même les trois puissants ordres militaires ne pouvaient se soustraire à ce tribunal (4).

Voilà ce que disent les protestants contemporains. Mais il y a plus. Lhorente lui-même, si ennemi qu'il soit de Rome, fournit des preuves sans nombre que les Papes ont fait tout leur possible, d'abord pour empêcher l'établissement de l'inquisition royale et politique d'Espagne, ensuite pour en diminuer les rigueurs. Voici les principaux faits recueillis de Lhorente par Héfélé, professeur de Tubingue, dans son *Cardinal Ximenès*, deuxième édition :

1° Dès l'origine, le pape Sixte IV était si peu content du projet royal d'une inquisition nouvelle, les cours de Rome et d'Espagne furent à ce propos si mal ensemble, que les ambassadeurs respectifs furent arrêtés de part et d'autre, et que Ferdinand rappela de Rome tous ses sujets. Sixte IV céda enfin à l'importunité, et accorda la bulle du 1er novembre 1478 ; mais le Saint-Siège ayant reçu des plaintes sur la dureté des premiers inquisi-

(1) Schroeckh, t. XXXIV, p. 485. — (2) Ranke, *Princes et peuples*, t. I, p. 242-245. En allem. — (3) Apud Héfélé, *Ximenès*, 2e édition, p. 284. — (4) Havemann, apud Héfélé, *Ximenès*, p. 284 et 285.

teurs de Séville, il rendit le 28 janvier 1482 un bref sévère, qui déclara subreptice la bulle précédente, et manda aux inquisiteurs que ce n'était que par égard pour les souverains qu'on ne les déposait point. Pour prévenir ces excès des inquisiteurs à l'avenir, il régla par le même bref qu'ils ne procéderaient plus seuls contre les hérétiques, mais de concert avec les évêques des diocèses. Ferdinand et Isabelle visaient à établir dans les autres provinces la même inquisition qu'à Séville ; le Pape s'y oppose dans le bref d'une manière formelle, par la raison que dans ces provinces il y avait déjà les anciens tribunaux de l'Eglise et des évêques ; et lorsque, peu après, Isabelle témoigna le désir que la concurrence des évêques avec les inquisiteurs fût révoquée, Sixte IV répondit avec beaucoup de politesse par un refus.

2° Vers le même temps, en l'année 1483, le Pape chercha à tempérer la sévérité de l'inquisition d'Espagne, en ce qu'il nomma l'archevêque Manrique de Séville juge papal d'appel, auquel devaient s'adresser ceux que l'inquisition avait traités trop durement.

3° Mais comme l'archevêque même n'accordait point la due protection à ceux que l'inquisition maltraitait, le pape lui-même reçut une multitude d'appellations des sentences de l'inquisition d'Espagne, supprima beaucoup de procès, adoucit maintes peines, et demanda qu'on traitât plus humainement ceux qui se repentaient de l'hérésie et l'abjuraient. Il conjura même le roi et la reine, par la miséricorde de Jésus-Christ, d'être miséricordieux et indulgents envers ceux de leurs sujets qui étaient tombés dans l'erreur. Mais le roi Ferdinand et ensuite son petit-fils l'empereur Charles-Quint cherchèrent à empêcher toutes ces appellations à Rome, et occasionnèrent par là une foule de collisions fâcheuses avec le Saint-Siège.

4° Les Papes s'efforcèrent encore de modérer la sévérité de l'inquisition, en ce qu'ils s'efforçaient de faire restituer à une foule de condamnés leur honneur civil et leurs biens temporels, et ils empêchèrent ainsi l'appauvrissement de familles sans nombre. Nous le savons de la source la plus certaine , car quand Lhorente dit quelque chose à l'honneur des Papes, il faut assurément que ce soit le fait le plus incontestable.

5° Les Papes s'intéressaient encore plus vivement aux enfants des condamnés, insistant pour qu'ils ne souffrissent point avec leurs pères et ne fussent point frappés d'infamie et de la confiscation des biens. Mais, hélas ! trop souvent les lettres pontificales de cette nature, par ordre du roi, ne furent point respectées.

6° Parmi les mitigations papales de l'inquisition, il faut compter encore ce fait. Pour épargner les hérétiques pénitents, les Papes recommandent fréquemment aux inquisiteurs de les absoudre en secret, afin de les préserver des pénalités civiles et de l'ignominie publique. Et de fait, il y eut cinquante hérétiques d'absous en secret, sur un ordre pontifical du 11 février 1486, cinquante sur un ordre du 30 mai de la même année, autant le lendemain, et enfin cinquante autres sur un bref du 30 juin suivant. Un mois plus tard, le 30 juillet 1486, le Pape donna un cinquième rescrit de cette nature ; mais Lhorente ne dit point à combien d'individus le Pape procura cette fois-ci leur grâce ; au contraire, il avoua que très souvent ces amnisties pontificales n'étaient point prises en considération par le gouvernement espagnol.

7° Sous les Papes Jules II et Léon X, non seulement les appellations à Rome continuèrent, mais nous apprenons encore de Lhorente lui-même une série de cas où ces Papes nommèrent pour ces appelants des juges propres, afin de les arracher aux mains de l'inquisition. Non moins souvent ces Papes mandèrent en particulier aux grands inquisiteurs leur volonté formelle que les moins coupables fussent mis en liberté. Le Pape en exemptait d'autres de porter le san-benito ou le sac de pénitence, faisait aussi enlever de la tombe des défunts les marques de leur punition qu'on y avait appendues, et sauvait généralement la mémoire des morts. Beaucoup de ces mitigations pontificales eurent leur effet, d'autres ne l'eurent pas, à cause que les rois d'Espagne intimidèrent souvent par des menaces les juges délégués à la place des inquisiteurs, ou qu'ils ne permirent point l'exécution des brefs pontificaux. Plus d'une fois les inquisiteurs d'Etat espagnols supprimèrent les indulgences ou grâces pontificales, ou bien ils exécutaient leur sentence si promptement que l'intercession papale arrivait trop tard, ou bién ils refusaient en fait d'obéir au Pape. Mais toujours aussi étaient-ce les souverains qui cherchaient à éluder l'intervention papale pour la douceur, à empêcher les appellations, et à rendre l'inquisition complètement indépendante de l'Eglise.

8° Il n'était pas rare que le Pape ou son nonce fît rendre compte aux inquisiteurs, et les menaçât de l'excommunication, quand ils persécutaient opiniâtrément quelqu'un qui avait recours à Rome ; plus d'une fois l'excommunication fut effectivement prononcée contre eux, par exemple, l'an 1519, par le pape Léon X contre les inquisiteurs de Tolède, au grand dépit de Charles-Quint.

9° De plus, des jugements déjà prononcés et à demi exécutés par l'inquisition furent cassés par les Papes. Ainsi un prédicateur de Charles-Quint, nommé Viruès, suspect de quelques idées luthériennes, devait être incarcéré dans un monastère ; mais en 1538 le pape Paul III le déclara innocent et capable de toutes les dignités ecclésiastiques. Plus tard il devint évêque des îles Canaries.

10° Afin d'écarter les faux témoins des tribunaux de l'inquisition, Léon X ordonna le 14 décembre 1518 de les punir de mort.

11° En 1519, le pape Léon X voulut entre

prendre une réforme complète de l'inquisition d'Espagne, à l'occasion du peu de cas qu'on avait fait de plusieurs de ses lettres de grâces. Les inquisiteurs actuels devaient être déposés et chaque évêque présenter au grand inquisiteur deux chanoines, dont l'un serait nommé inquisiteur provincial. Ce choix même était soumis à l'approbation du Saint-Siège, et les nouveaux inquisiteurs devaient soigneusement être inspectés tous les deux ans. Mais Charles-Quint se donna toutes les peines du monde pour rompre le projet du Pape et pour empêcher l'effet des trois brefs déjà rendus à cette fin ; et comme précisément à cette époque Charles devint empereur, le Pape ne pouvait pas s'exposer à une trop grande collision avec lui. Pour effrayer le Pape, l'ambassadeur espagnol conseilla même à son maître de favoriser Luther en apparence : malgré cela Léon X ne laissa pas de déclarer que l'inquisition d'Espagne faisait beaucoup de mal.

12° Dans les temps subséquents les Papes continuèrent leurs efforts pour mitiger l'inquisition, comme nous l'apprenons de Lhorente lui-même. Paul III nommément se plaignit avec amertume de l'inquisition d'Etat d'Espagne, et protégeait ceux qui cherchaient à en empêcher l'introduction à Naples. Pie IV en agit de même, ainsi que son saint neveu Charles Borromée ; ils s'opposèrent tous deux à l'introduction de l'inquisition d'Espagne à Milan, et Lhorente confesse ouvertement que le gouvernement espagnol se fit longtemps une affaire propre de prendre le parti des inquisiteurs chaque fois que la cour de Rome ordonna quelque chose qui ne leur plaisait pas (1).

Ces faits autorisent pleinement le jugement que porte le docteur Héfélé de Tubingue quand il dit dans son *Cardinal Ximenès* : Si jusqu'à présent l'inquisition aux mains des rois d'Espagne nous est apparue comme un moyen pour procurer la victoire à la nationalité espagnole, dans le combat contre les efforts du judaïsme et du mahométisme, nous découvrons maintenant un second motif politique, pourquoi les rois d'Espagne favorisèrent de toute manière un institut qui, ecclésiastique en apparence, fut presque constamment accusé et combattu de la part des supérieurs ecclésiastiques, les Papes et les évêques.

Déjà plus d'une fois nous avons pu remarquer qu'avec le gouvernement de Ferdinand et d'Isabelle commença la transition de l'ancien état au nouveau, de l'état germanique à l'état abstrait et absolu ainsi que Ranke l'a montré clairement dans son ouvrage sur les *princes et peuples de l'Europe méridionale pendant le seizième et le dix-septième siècle*. Dans l'ancien état la puissance centrale ou royale était limitée par trois corporations passablement indépendantes, la noblesse, le clergé et les villes, et d'autant plus que ces trois états étaient étroitement liés avec les pays étrangers, le clergé avec Rome, la noblesse et les villes avec la noblesse et les villes des autres pays, en sorte que la concentration de l'Etat en lui-même, et conséquemment la prépondérance royale, n'y rencontrait pas un médiocre obstacle. Or, dans toute l'Europe, il n'y avait peut-être aucun pays où la puissance royale fût moindre qu'en Castille et en Aragon ; aussi y rencontrons-nous plutôt qu'ailleurs les efforts des souverains à diminuer l'indépendance des Etats, et à élever le pouvoir central. Cela réussit en Castille plutôt qu'en Aragon ; mais dans les deux Etats l'inquisition fut le moyen le plus efficace pour soumettre à la couronne, sans condition, tous les sujets, nommément la noblesse et le clergé, et pour rendre complète l'autorité absolue du souverain. De là vient que ce furent précisément les deux classes supérieures qui haïrent le plus l'inquisition, et qui se virent principalement persécutées par elle, plus comme ses ennemis que comme hérétiques ; mais ce furent particulièrement les prélats qui bientôt durent être impliqués dans de nombreux procès avec les nouveaux tribunaux. Aux Papes mêmes il ne put échapper longtemps que l'inquisition d'Espagne servait beaucoup plus l'absolutisme politique que le purisme ecclésiastique, et c'est pourquoi ils cherchaient à y mettre des entraves au même degré qu'ils favorisaient l'ancienne inquisition ecclésiastique. D'un autre côté, le peuple de Castille ne méconnut point que les tribunaux du soi-disant saint office étaient l'écueil contre lequel viendraient se briser la puissance et les prérogatives de la noblesse et du clergé, et voilà pourquoi l'inquisition trouva précisément dans les classes inférieures une si grande sympathie que le Castillan allait jusqu'à se glorifier de cette institution de sa patrie. Enfin comme l'a déjà indiqué Ranke, l'inquisition dut encore devenir proprement populaire en Espagne, parce qu'elle se liait de la manière la plus intime à la distinction qui dominait là plus qu'ailleurs entre le pur sang et le sang impur, et qu'elle était l'arme la plus puissante du pur sang contre l'autre. Une rancune nationale y divisait les fils des Visigoths germaniques d'avec les descendants des Juifs et des Maures, et la loi la plus sévère contre les derniers avait à se réjouir d'avance de l'approbation des premiers. Il était donc naturel que l'inquisition, voulue par les souverains qui tendaient à l'absolutisme, et envisagée par la masse du peuple comme une institution nationale, s'étendît rapidement et sans opposition efficace par toute la Castille.

Dans l'Aragon, le gouvernement réussit moins et plus tard qu'en Castille à échanger l'état nouveau contre l'ancien. Aussi trouvons-nous là une opposition assez vive contre les nouveaux tribunaux de la part de la noblesse et des représentants des villes, quoique depuis des siècles l'inquisition ecclésiastique y eût

(1) Apud Héfélé, *Ximenès*, p. 282-301.

été soufferte bien tranquillement. La même chose eut lieu en Sicile et à Naples, dont les habitants, accoutumés de temps immémorial à l'ancienne inquisition, ne purent être réduits que par la force et par la répression de plusieurs soulèvements à se soumettre à l'inquisition de l'Etat (1).

Héfelé conclut ainsi de toutes les considérations et citations précédentes : D'après tout cela, dans l'histoire de l'inquisition d'Espagne, le siège de Rome se présente d'une manière réellement honorable et comme protecteur des persécutés, ce qu'il a été dans tous les temps (2).

Il en est de même pour l'inquisition du Portugal. Il fallut au roi Jean III quinze ans de négociations avec le Saint-Siège avant d'obtenir une bulle pontificale pour l'introduction d'un tribunal permanent d'inquisition. A la vérité Clément VII, le 17 décembre 1531, avait nommé inquisiteur de Portugal l'évêque de Ceuta, Diégo de Sylva ; mais les nouveaux chrétiens, ceux qui descendaient des Juifs et des Maures, représentèrent au Siège apostolique qu'ils avaient été convertis par force, qu'on avait baptisé leurs enfants contre leur gré, qu'on ne les avait pas convenablement instruits, et qu'on leur avait promis que pendant vingt ans ils ne seraient soumis à aucune enquête. Ces représentations portèrent le Pape, le 7 avril 1533, à ordonner un pardon général pour les nouveaux convertis ; et, comme l'Etat ne voulait point reconnaître cette amnistie, il en pressa fortement l'exécution par un bref subséquent. De même son successeur, Paul III, donna, le 12 octobre 1535, une bulle par laquelle, sous la promesse de l'impunité pour le passé, il cherchait à réconcilier les nouveaux chrétiens avec l'Eglise. Ce ne fut que le 23 mars 1536 que Jean III, après bien des difficultés, obtint de lui la bulle pour l'introduction de l'inquisition en Portugal. Encore le Pape craignait-il toujours que de mauvais mobiles, comme la vengeance, la dureté et la cupidité, ne vinssent à y prévaloir : car il statua que les trois premières années on n'emploierait que les procédures ordinaires des tribunaux séculiers et qu'avant dix ans on ne prononcerait aucune confiscation des biens. Les plaintes réitérées des nouveaux chrétiens montrèrent, en effet, que les craintes du Pape n'étaient pas sans fondement ; il ordonna, en conséquence, qu'aucun jugement contre les nouveaux chrétiens ne fût exécuté avant que son nouveau nonce lui en eût rendu compte. Jean III reçut assez mal les ordres du Pape, se plaignit vivement des nouveaux chrétiens, n'épargna pas le Pape, insista néanmoins pour qu'il retirât ses ordres et que l'on continuât les recherches avec toute sévérité. On le voit par la réponse de Paul III, en date du 16 juin 1545, l'injustice et la cruauté des inquisiteurs, contre lesquels s'élèvent des plaintes incessantes, y dit le Souverain Pontife, ainsi que la circonstance qu'on l'accusait lui-même de trop de condescendance envers le roi, l'ont déterminé à envoyer son nonce pour informer exactement de la chose. Il ne pouvait comprendre, dans une affaire si importante, le procédé du roi, auquel il rappelle la grande responsabilité qui en résulte pour lui. Car Votre Sérénité ne doit pas s'étonner ni s'offenser si, dans une affaire aussi grave, où il s'agit de la foi catholique et de la vie de tant d'hommes, nous portons notre sollicitude sur les ministres de l'inquisition, particulièrement quand elle est mal famée, et si nous voulons revoir de temps en temps le compte de leur administration, afin que le sang des victimes ne soit redemandé plus tard ni à nous ni à Votre Sérénité. Le Pape conclut par ces fortes expressions : Roi excellent dans les autres choses, nous nous étonnons qu'en celle-ci vous soyez si peu semblable à vous-même et à vos ancêtres. Le nonce Jean Ricci, à qui d'abord on avait refusé l'entrée du royaume, fut enfin reçu. Son rapport paraît n'avoir pas été favorable au roi et aux inquisiteurs ; car Paul III trouva sujet de donner, le 2 mai 1547, une nouvelle bulle, qui promettait un pardon complet aux pénitents, mais dont la publication fut différée une année entière (3).

Ce qui achève de nous faire connaître de quelle nature était l'inquisition de Portugal, c'est l'estime et l'usage que le fameux Pombal en faisait. Ce ministre portugais, l'exterminateur des jésuites et l'apôtre de l'absolutisme, un ennemi de Rome et de la liberté ecclésiastique, comme il y en a peu, reconnaissait dans l'inquisition le meilleur moyen pour arriver à ses fins. Il avait trouvé dans cette formidable corporation une arme commode et prompte, une espèce de comité de salut public ; aussi n'en parlait-il qu'avec enthousiasme. Il dit un jour à l'ambassadeur de France : Je veux réconcilier votre pays avec l'inquisition, et démontrer à l'univers l'utilité de ce tribunal ; il a été institué sous l'autorité de sa Majesté très fidèle uniquement pour remplir certaines fonctions des évêques, fonctions qui sont bien plus sûres entre les mains d'une corporation élue par le souverain que dans celles d'un seul individu qui peut se tromper ou même tromper les autres. Pombal fit même donner le titre de *majesté* à ce tribunal, qui eut pour chef son frère après le frère du roi (4). Quant à l'usage qu'il en fit, voici un échantillon. Comme il persécutait le pauvre jésuite Malagrida, à cause de ses liaisons avec une noble famille impliquée dans une conspiration, Pombal le fit accuser d'hérésie au tribunal de l'inquisition présidé par son frère, puis étrangler et brûler (5).

En France, l'inquisition d'Etat existait comme en Portugal et en Espagne, à la vérité sous un autre nom, mais avec le même but,

(1) Héfelé, *Ximenès*, p. 278-281. — (2) *Ibid*., p. 302. — (3) *Ibid*., p. 302-304, note 2. — (4) *Biograph. universelle*, t. XXXV, art. *Pombal*. — (5) Héfelé, *Ximenès*, p. 279, note 3.

de supprimer les Etats généraux de la nation, annuler la noblesse, asservir le clergé, et réduire tout à l'absolutisme du gouvernement. L'inquisition française ou gallicane était une corporation de juges, de légistes, et de clercs plus ou moins ecclésiastiques, connue sous le nom de parlement : elle rendait des arrêts sur la discipline, la juridiction de l'Eglise, sur l'administration des sacrements, sur la canonisation des saints, sur les dogmes de la foi, non seulement contre les curés et contre les évêques, mais contre le Pape même ; et plus d'une fois nous verrons le roi très-chrétien se faire, contre le vicaire de Jésus-Christ, le fervent exécuteur des arrêts de sa royale inquisition par la saisie d'Avignon et du comtat Venaissin.

Quant à l'inquisition des protestants contre les catholiques en Allemagne, en Hollande, en Suède,en Norwège, en Angleterre, elle n'a pas encore retiré ses arrêts de proscription ; témoin le peuple irlandais, qui meurt de faim le long de ses champs paternels, confisqués par l'hérésie.

Il est donc prudent, nécessaire même, si l'on veut être juste et vrai, de bien distinguer entre l'inquisition générale de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et l'inquisition particulière, plus ou moins politique, de tel ou tel gouvernement national. La première a pour but de conserver dans sa pureté la doctrine chrétienne, et s'exerce naturellement par le Pape et les évêques : la seconde, exercée par des fonctionnaires de gouvernement a généralement pour but de concentrer tout aux mains du chef de ce gouvernement, roi, président ou ministre, afin que tôt ou tard il puisse dire : L'Etat, c'est moi ; la justice, c'est moi ; le droit de propriété, c'est moi ; la religion c'est moi.

Par exemple, » c'est une chose vraiment remarquable, dit un illustre écrivain de l'Espagne, que l'on n'ait jamais vu l'inquisition de Rome prononcer l'exécution d'une peine capitale, quoique le Siège apostolique ait été occupé pendant tout ce temps-là par des Papes d'une rigidité et d'une sévérité extrêmes pour tout ce qui avait rapport à l'administration civile. On trouve, sur tous les points de l'Europe, des échafauds dressés pour punir des crimes contre la religion ; partout on est témoin de scènes qui contristent l'âme : et Rome fait exception à cette règle, Rome qu'on nous a voulu peindre comme un monstre d'intolérance et de cruauté. Il est vrai que les Papes n'ont pas prêché, comme les protestants la tolérance universelle ; mais les faits disent la distance qu'il y a des Papes aux protestants. Les Papes, armés d'un tribunal d'intolérance, n'ont pas versé une goutte de sang ; les protestants et les philosophes en ont répandu par torrents. Qu'importe à la victime d'entendre ses bourreaux proclamer la tolérance ? C'est ajouter au supplice le fiel du sarcasme. La conduite de Rome dans l'usage qu'elle a fait de l'inquisition est la meilleure apologie du catholicisme contre ceux qui s'acharnent à le flétrir comme barbare et sanguinaire (1). »

Il y a plus : même pour l'inquisition royale d'Espagne, quoiqu'elle n'ait été bien vue des Papes ni dans son origine ni dans son administration, il y a pourtant beaucoup à rabattre des rigueurs qu'on lui prête. Ainsi, quel horrible tableau ne nous fait-on pas d'un auto-da-fé ou acte de foi de cette inquisition. D'un côté un brasier immense dévorant une multitude de victimes : de l'autre, la foule des Espagnols, les fanatiques juges de ce tribunal, comtemplant avec une joie féroce ce spectacle digne des cannibales. « Eh bien, dit le docte professeur de Tubingue, qu'il nous soit permis d'affirmer que d'abord un auto-da-fé ne se passait ni à brûler ni mettre à mort, mais en partie à prononcer *l'acquittement* des personnes faussement accusées, et en partie à réconcilier avec l'Eglise les repentants et les pénitents, et qu'il y a eu beaucoup d'auto-da-fé où l'on ne vit brûler que le cierge que le pénitent portait à la main en signe de la foi qui luisait de nouveau dans son cœur. » La réconciliation de ces derniers opérée, les hérétiques obstinés, ainsi que les coupables de délits civils, étaient livrés au bras séculier, *en ce moment l'auto-da-fé était terminé, et les inquisiteurs se retiraient.* Lhorente se tait complètement sur cette circonstance que nous apprenons de *Malten* dans sa *Bibliothèque cosmologique*. Celui-ci y rapporte un procès d'inquisition tout entier ; et il est à remarquer que, dans le cas qu'il cite, le châtiment civil ne fut infligé au coupable que *le lendemain* de l'auto-da-fé.

Lhorente lui-même, sans y penser, confirme ces choses; pour montrer le grand zèle de l'inquisition, il cite un auto-da-fé du 12 février 1486, à Tolède, où il n'y eut pas moins de 750 coupables de punis. Mais dans tout le nombre, il n'y eut PAS UN SEUL d'exécuté, et leur punition ne fut qu'une pénitence imposée par l'Eglise et faite en public. Un autre grand auto-da-fé eut lieu le 2 avril de la même année, encore à Tolède, avec « 900 victimes, » et de *ces neuf cents*, PAS UN ne fut puni de mort. Un troisième du premier mai de la même année, comprenait de nouveau 758 personnes, un quatrième du 10 décembre jusqu'à 950, et à la mort on n'en conduisit PAS UN. Finalement, trois mille trois cents personnes durent à cette époque faire pénitence suivant les règles de l'Eglise, pendant que vingt-sept furent condamnées à mort ; et à coup sûr Lhorente ne travestit pas les nombres en faveur de l'inquisition (2).

Quant à ces vingt-sept condamnés à mort, il est encore bon de savoir, ce que Lhorente

(1) Jacques Balmès, *le Protestantisme comparé au catholicisme*, ch. XXVI. t. II. p. 234. — (2 Héfelé p. 321 et seq.

lui-même nous apprend : que l'inquisition d'Espagne, d'après les ordres du roi, avait à juger, non pas simplement les hérétiques, mais encore les crimes contre nature que Dieu a punis par le feu du ciel, les brigands et autres criminels de cette espèce, les séducteurs qui faisaient accroire qu'il n'y avait point de mal à commettre le péché de la chair, les confesseurs qui séduisaient leurs pénitentes, les laïques qui usurpaient les fonctions ecclésiastiques, les blasphémateurs, les voleurs d'églises, les usuriers, et même le meurtre et la révolte, lorsqu'ils avaient quelque rapport à l'inquisition. On avait à juger jusqu'à la contrebande en chevaux et en munitions fournis à l'ennemi en temps de guerre ; enfin une quantité innombrable de cas de sorcellerie, de magie et d'autres friponneries sur la crédulité populaire. Ainsi donc, sur les vingt-sept condamnés à mort vers l'époque de 1486, il pouvait y avoir des meurtriers, des contrebandiers, des sodomites, des magiciens, des voleurs d'églises, des sorcières. Ce que l'inquisition protestante faisait en Allemagne un siècle plus tard nous le donne à penser. De 1590 à 1594, espace de quatre ans, dans une petite ville protestante d'Allemagne à Nordling sur une population de six mille âmes, on ne brûla pas moins de trente-cinq sorcières (1). Or, en appliquant ces proportions à l'Espagne, sait-on quel serait le chiffre des sorcières brûlées pendant quatre ans seulement ? Cinquante mille au moins, c'est-à-dire vingt mille de plus que le nombre *total* de ceux qui, suivant Lhorente, furent punis du dernier supplice par l'inquisition d'Espagne durant les *trois cent trente années* de son existence.

L'inquisition protestante d'Angleterre peut aussi nous faire apprécier au juste, sur un autre point, l'inquisition d'Espagne. Cette dernière, quoique de création royale et destinée par les rois à rendre leur pouvoir absolu, n'approuva cependant jamais la doctrine de l'absolutisme, mais l'improuva formellement, et cela sous un des monarques les plus impérieux. Philipe II tenait sa cour à Madrid ; certain prédicateur, dans un sermon prononcé en présence du roi, avança que *les souverains avaient un pouvoir absolu sur la personne de leurs sujets ainsi que sur leurs biens.* La proposition n'était pas de nature à déplaire à un roi ; l'excellent prédicateur débarrassait les rois, d'un seul coup, de toutes les entraves à l'exercice du pouvoir. Or, il paraît que tout le monde en Espagne, à cette époque, n'était pas courbé sous l'influence despotique aussi servilement qu'on a voulu le supposer : il se trouva quelqu'un qui dénonça à l'inquisition les paroles par lesquelles le prédicateur n'avait point eu honte de flatter l'arbitraire des rois. Certes, l'orateur avait choisi pour se mettre à couvert un asile assez sûr ; et l'on peut bien supposer que cette dénonciation venant à heurter le pouvoir de Philippe II, l'inquisition n'avait plus qu'à garder un prudent silence. Néanmoins il n'en fut pas ainsi. L'inquisition fit son sommaire, trouva la proposition contraire aux saines doctrines, et le prédicateur, qui peut-être était loin de s'attendre à cette récompense, se vit imposer diverses pénitences, et condamner en outre à rétracter publiquement sa proposition dans le lieu même où il l'avait avancée. La rétractation eut lieu avec toutes les cérémonies d'un acte juridique ; le prédicateur déclara qu'il retirait sa proposition comme erronée ; il expliqua les motifs en lisant, ainsi qu'il lui avait été ordonné, les paroles suivantes, bien dignes de remarque : « *En effet, messieurs, les rois n'ont sur leurs sujets d'autre pouvoir que celui qui leur est accordé par le droit divin et le droit humain ; ils n'en ont point qui procède de leur libre et absolue volonté* (2). Or, nous verrons les inquisiteurs protestants d'Angleterre, les lords et les députés du parlement, reconnaître à Henri VIII le droit de ne pas payer ses dettes, de ne pas rembourser ses emprunts, mais de confisquer ou voler en masse les églises, les monastères et les hôpitaux et de punir de mort quiconque s'y opposerait. Et nous verrons les nobles inquisiteurs de la Grande-Bretagne se faire les exécuteurs de cette spoliation et s'en partager le profit jusqu'à nos jours.

Voici du reste, en ce qui regarde l'inquisition d'Espagne, une sentence du genre le plus sévère : « Nous avons déclaré et déclarons l'accusé N. N. convaincu d'être hérétique, apostat, fauteur et récéleur d'hérétiques, faux et simulé confessant, et impénitent relaps ; pour lesquels crimes il a encouru les peines de l'excommunication majeure et de la confiscation de tous ses biens au profit de la chambre royale et du fisc de Sa Majesté. Déclarons, de plus, que l'accusé doit être abandonné, ainsi que nous l'abandonnons à la justice et au bras séculier, que nous prions et chargeons très affectueusement, de la meilleure et de la plus forte manière que nous le pouvons, d'en agir à l'égard du coupable avec bonté et commisération (3). »

Par ces documents, que nous avons empruntés à des autorités non suspectes, on voit clairement quelles étaient la nature et la composition de ce tribunal, contre quelles personnes et quels actes il procédait, et de quelle manière, et enfin quelle sentence il prononçait.

Quant à sa nature, l'inquisition d'Espagne était un tribunal non point papal et ecclésiastique, mais politique et royal, dépendant uniquement des rois et pour la nomination de ses juges et pour l'exécution de ses jugements. Il

(1) Soldam, *Histoire de Sorcellerie*, Stuttgart, 1843. En Allemand ; cité par Héfelé. — (2) Balmès, *le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. II, p. 265 et 266. — (3) *L'inquisition dévoilée*, p. 180 et 181. Apud de Maistre, *Lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition d'Espagne*.

était composé de conseillers clercs et de conseillers laïques, comme les parlements de France ; parmi les conseillers clercs, au nombre de huit, six étaient toujours séculiers, et deux réguliers, dont l'un, mais un seul, toujours Dominicain, en vertu d'un privilège accordé par le roi Philippe III. En sorte que, dans chaque tribunal de l'inquisition, il n'y avait jamais que deux religieux, dont un seul Dominicain (1).

Ainsi composé, ce tribunal procédait, non pas contre les Mahométans ni les juifs, mais contre les Chrétiens qui étaient tombés ou retombés dans le judaïsme, le mahométisme ou une autre hérésie. Et encore comment ce tribunal procède-t-il contre eux ? Il leur annonce un terme de grâce de trente ou quarante jours, pendant lesquels ils sont libres de confesser leur faute, d'en demander pardon et de se soumettre à des expiations religieuses. Dès ce moment le *délit* se change en *péché* et le *supplice* en *pénitence*. Le coupable jeûne, prie, se mortifie. Au lieu de marcher au supplice, il récite des psaumes, il confesse ses péchés, il entend la messe ; on l'exerce, on l'absout, on le rend à sa famille et à la société. — Depuis l'origine du monde, quel est le tribunal qui commençât ainsi par offrir la grâce et la miséricorde aux coupables ?

Les juges faisaient connaître aux accusés les dépositions faites contre eux, et même les noms des témoins. Si, sur ce dernier article, il y eut exception pour la Castille et l'Aragon, ce n'était qu'une exception locale et temporaire, attendu le grand nombre et l'emportement des hérétiques et apostats qui se trouvaient alors dans ces deux pays ; et, de fait, nous les avons vus assassiner un juge même et cela au pied des autels. L'accusé devait-il être mis à la question, comme c'était l'usage dans tous les tribunaux civils, ainsi qu'autrefois chez les Grecs et les Romains ? la loi obligeait les inquisiteurs et l'évêque du diocèse d'y assister afin d'en modérer la rigueur par leur présence. En outre, le tribunal de l'inquisition ne pouvait donner la question qu'une seule fois dans le même procès, tandis que pour les autres tribunaux il n'y avait point de limites.

Enfin, quelle sentence prononçait ce tribunal ? Jamais le tribunal de l'inquisition ne prononçait de sentence de mort. La sentence qu'il prononçait n'était au fond qu'une déclaration de jury : Oui, l'accusé est un apostat ou un hérétique opiniâtre : oui, l'accusé est un apostat ou un hérétique relaps. Après cette déclaration, le tribunal de l'inquisition avait épuisé son pouvoir. C'était à d'autres tribunaux, aux tribunaux purement civils, à faire l'application de la loi civile, ainsi que font aujourd'hui les juges après la déclaration du jury. Les inquisiteurs n'étaient pas plus responsables des suites de leur déclaration que ne le sont aujourd'hui les jurés de France et d'Angleterre. Enfin, même après la condamnation à la peine légale par les tribunaux civils, le roi était encore maître d'en suspendre l'exécution et de faire grâce.

Voilà ce qu'était en soi et de sa nature le tribunal de l'inquisition d'Espagne. Quant aux abus de détail qui ont pu s'y introduire ou s'y commettre, comme il peut s'en commettre, ou s'en introduire dans toutes les institutions humaines, il n'est pas facile d'en juger. Jusqu'à présent nous n'avons guère, à cet égard, que des déclamations passionnées, mais pas une histoire intelligente et consciencieuse. Cet important ouvrage est encore à faire.

Quant au résultat général de l'inquisition d'Espagne, il est plus facile à constater ; on a une expérience de trois siècles. Instituée vers la fin du quinzième, cette inquisition a été supprimée dans les premières années du dix-neuvième. Or, ces trois siècles ont été pour l'Espagne une période de paix et de gloire ; paix, union, bonheur en dedans; gloire, puissance au dehors ; rivalisant avec l'Italie pour la culture des lettres et des arts, surpassant toutes les nations de l'Europe en puissance et en étendue, embrassant dans sa domination l'ancien et le nouveau monde, jamais le soleil ne se couchant sur ses possessions, et ses rois sur le point de devenir les maîtres de l'univers. L'inquisition est-elle supprimée ? l'Espagne perd l'Amérique, et commence à déchirer ses propres entrailles par des guerres civiles.

Ce n'est pas tout : nous avons de quoi faire la contre-épreuve. Ces trois siècles de gloire et de bonheur pour l'Espagne avec l'inquisition, qu'ont-ils été pour l'Allemagne, la France et l'Angleterre sans l'inquisition ? Trois siècles de guerres ou de discussions civiles et religieuses, qui ne sont pas encore guéries, qui peuvent se ranimer d'un jour à l'autre, et replonger l'Europe dans le chaos. Voyez, en Allemagne, la guerre de trentre ans, allumée par les arguments de Luther, les excès inouïs des Anabaptistes et des Paysans. Voyez les guerres civiles de France, d'Angleterre et de Flandre ; le massacre de la Saint-Barthélemi, le massacre de Mérindol, le massacre des Cévennes ; l'assassinat de Marie Stuart, de Henri III, de Henri IV, de Charles I[er], du prince d'Orange, de Louis XVI, de Marie-Antoinette et autres. Voyez l'Allemagne divisée contre elle-même en catholiques et protestants et menacée par cette division de devenir aujourd'hui ou demain une proie de la sauvage Russie, avec la Scandinavie protestante, plus encroûtée de préjugés anticatholiques que ne le fut jamais la Scandinavie païenne. Voyez la France politique sans principe, sans boussole ni ancre, tremblant, à chaque coup de vent, de s'abîmer sous elle-même. Voyez l'Angleterre séparée de l'unité catholique, divisée contre elle-même en une

(1) De Maistre, *Prem. Lettre*, p. 28.

infinité de sectes, ne sachant plus de laquelle se réclamer, et aussi incertaine que les vagues de la mer qui l'environnent.

« Mais, ce qui est véritablement extraordinaire et peu connu, ce me semble, dit le comte de Maistre, c'est l'apologie complète de l'inquisition, faite par Voltaire, et que je vais vous présenter comme un monument remarquable du bon sens qui aperçoit les faits et de la passion qui s'aveugle sur les causes.

« Il n'y eut, dit-il, en Espagne, pendant le seizième et le dix-septième siècle, aucune de ces révolutions sanglantes, de ces conspirations, de ces châtiments cruels qu'on voyait dans les autres cours de l'Europe. Ni le duc de Lerme, ni le comte Olivarès ne répandirent le sang de leurs ennemis sur les échafauds. Les rois n'y furent point assassinés comme en France, et n'y périrent point par la main du bourreau comme en Angleterre. *Enfin, sans les horreurs de l'inquisition, on n'aurait eu alors rien à reprocher à l'Espagne* (1). »

« Je ne sais, ajoute le comte de Maistre, si l'on peut être plus aveugle. *Sans les horreurs de l'inquisition, on n'aurait rien à reprocher à cette nation, qui n'a échappé que par l'inquisition aux horreurs qui ont déshonoré toutes les autres.* C'est une véritable jouissance pour moi de voir ainsi le génie châtié, condamné à descendre jusqu'à l'absurdité, jusqu'à la niaiserie, pour le punir de s'être prostitué à l'erreur. Je suis moins ravi de sa supériorité naturelle que de sa nullité dès qu'il oublie sa destination.

« Après les horreurs que nous avons vues en Europe, de quel front ose-t-on reprocher à l'Espagne une institution qui les aurait toutes prévenues? *Le saint office, avec une soixantaine de procès dans un siècle*, a dit quelqu'un, *nous aurait épargné le spectacle d'un monceau de cadavres qui surpasserait la hauteur des Alpes et arrêterait le cours du Rhin et du Pô* (2). »

Ximenès, voyant l'Espagne entièrement délivrée de la domination des Maures, entreprit quelque chose de plus : ce fut de leur porter la guerre en Afrique même, pour leur ôter l'envie de jamais repasser. Les Maures d'Oran venaient infester les côtes d'Espagne. La reine Isabelle était morte en 1594. Le roi Ferdinand venait d'ôter, en 1507, la vice-royauté de Naples à Gonsalve de Cordoue, qui restait depuis sans emploi. Ximenès, qui venait d'être fait cardinal, proposa donc au roi la conquête du royaume d'Oran en Afrique. Sur le refus de Ferdinand, Ximenès offrit de diriger et de solder l'expédition lui-même, à la seule condition du remboursement des frais lorsque la conquête serait assurée. Ximenès avait alors soixante-dix ans ; il fut nommé généralissime de l'expédition : il demanda pour un de ses lieutenants généraux le Grand Capitaine Gonsalve de Cordoue, relégué à Valladolid ; il ne put l'obtenir. Il eut pour unique lieutenant général Pierre de Navarre, et pour chef d'état-major le Vénitien Vianelli, deux hommes habiles, mais qui, jaloux de son autorité, cherchaient plus souvent à le contrarier qu'à le seconder. De plus, bien des courtisans cabalaient pour faire avorter l'entreprise. Mais rien n'y fit. Pendant que les courtisans cabalaient, pendant que le Grand Capitaine n'avait d'autre occupation que de visiter les églises et les monastères, le Cordelier septuagénaire Ximenès, déjouant toutes les intrigues, déployait l'activité et les talents d'un généralissime consommé : les préparatifs sont achevés avant l'époque. Au moment même de l'embarquement, par les intrigues de Navarre et de Vianelli, une révolte éclate dans l'armée : le soldat veut recevoir avant l'embarquement la solde qu'il ne devait toucher que sur la flotte. Ximenès, qui du premier coup d'œil pénètre toute l'intrigue, ne se déconcerte pas ; il apaise les mutins par les officiers et les soldats demeurés fidèles, les réunit près de sa tente, et leur adresse la parole. A peine a-t-il dit quelques mots, qu'un soldat se met à crier : De l'argent, point de harangue ! Ximenès le cherche des yeux, le fait arrêter et pendre sur-le-champ, puis continue son discours, comme si de rien n'était. Cette fermeté héroïque imprime un tel respect à toute l'armée, qu'elle n'y manque plus jamais.

La harangue à peine finie, on vit sortir de la tente du généralissime, au bruit des tambours et des trompettes, des hommes couronnés de lauriers, avec des sacs couronnés de même : c'était de l'argent destiné pour les troupes. Ces hommes prennent le chemin de la mer : en même temps, on publie par tout le camp que, qui veut être payé n'a qu'à s'embarquer. A cette nouvelle, chacun prend le chemin du port. Ximenès s'y rend lui-même pour présider à l'embarquement ; là il embrasse tous les chefs, leur promettant d'oublier tout ce qui s'est passé, et les réconciliant les uns avec les autres, pendant que les officiers subalternes s'empressaient à lui baiser la main et les soldats le bas de sa robe. Ximenès est le dernier à s'embarquer ; il visite tous les vaisseaux, fait distribuer en sa présence une gratification extraordinaire, outre la solde, qui ne fut jamais plus exactement payée. La flotte se trouvait abondamment pourvue de toutes choses ; on ne pouvait admirer assez la prévoyance de Ximenès : tout retentissait de ses louanges. Il profita du temps qu'on resta dans le port ou sur mer pour faire des exhortations chrétiennes sur tous les navires, afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur l'expédition : il eut la satisfaction d'apprendre que tout le monde avait fait son devoir.

Partie de Carthagène le 16 mai 1509, la flotte découvrit le 17, vers le midi, les côtes d'Afrique : il était nuit lorsqu'elle arriva devant le port de Mars-el-Kebir, à une lieue

(1) Voltaire, *Essai sur l'Histoire générale*, t. IV, c. CLXXVII, p. 135. — (2) De Maistre, *Lettre quatrième*, p. 19 et seq.

d'Oran. Ximenès la fit entrer dans le port et débarquer l'armée la nuit même, à l'exception de deux mille chevaux, qu'il envoya surprendre Oran, où depuis deux ans il avait des intelligences. Tout réussit à souhait. Le débarquement s'opéra au milieu des ténèbres, sans qu'il périt une chaloupe. Au matin, les infidèles furent excessivement surpris de voir l'armée chrétienne rangée en bataille : la croix pontificale de Ximenès brillait dans les premiers rangs, avec ces mots sur une banderole flottante : *Vous vaincrez par ce signe.* Tous les drapeaux et les étendards portaient la même devise, et dans tous les rangs on voyait briller la croix. Ximenès lui-même, sur les instances des officiers et des soldats, s'était retiré dans la forteresse, d'où il pouvait tout voir et où il demeura prosterné en prière. Les deux armées en vinrent aux mains. Les Maures sont repoussés et mis en déroute jusqu'à une hauteur d'où l'on apercevait Oran et la bannière chrétienne flottant sur les murs : la ville avait été prise. Cette vue redouble le courage des Chrétiens, malgré la chaleur excessive qu'il faisait ; ils anéantissent l'armée ennemie, et remportent une victoire complète, sans perdre plus de trente hommes.

Pierre de Navarre, avec l'élite de ses troupes, marche sur Oran pour secourir les siens, qui, en trop petit nombre pour occuper toute la ville, s'étaient bornés à occuper les portes. Il y entra donc sans peine, mais trouva les rues et les places barricadées par les habitants, revenus de leur première surprise. Ces barricades furent emportées sans beaucoup d'efforts. Il n'en fut pas de même des mosquées, où une partie de la population s'était retranchée et se défendit à toute extrémité. Cette résistance exaspéra les vainqueurs, qui tuèrent plus de quatre mille habitants, et en firent huit mille esclaves. Restait à prendre la forteresse. Le commandant répondit qu'il n'était pas en état de se défendre, mais qu'il voulait avoir la gloire de la rendre à Ximenès.

Le cardinal vint par mer. Dès qu'il aperçut Oran, il leva les mains au ciel, et remercia Dieu d'une si belle conquête. Pendant tout le chemin, il ne cessa de répéter ces paroles : Ce n'est pas à nous, Seigneur, ce n'est pas à nous, c'est à votre nom qu'il faut rendre gloire. Mais, en voyant tant de morts dans les rues, il ne put s'empêcher verser des larmes et de témoigner qu'une victoire moins sanglante lui eût été plus agréable. Pierre de Navarre lui dit entre autres pour excuse : Qu'après tout c'étaient des infidèles, qui ne méritaient pas qu'on les plaignît. « C'étaient des infidèles, il est vrai, repartit Ximenès, mais c'étaient des hommes dont on aurait pu faire des Chrétiens : leur mort me ravit le principal avantage de la victoire, qui était de les gagner à Jésus-Christ. »

A quelque distance du château, il rencontra le gouverneur, qui lui en présenta les clefs, avec trois cents esclaves chrétiens qu'on y avait mis aux fers dès que la flotte d'Espagne avait paru. Ces infortunés se jetèrent aux pieds de Ximenès, en lui présentant leurs chaînes rompues et l'appelant leur libérateur. Il leur donna sur-le-champ la liberté, avec un établissement dans la ville ; il permit à la garnison de se retirer à Tlemcen avec armes et bagages. Pour le gouverneur et deux autres individus qui avaient aidé à prendre Oran, il leur fit un sort très avantageux en Espagne.

S'étant ensuite rendu à la grande place, où l'on avait porté tout le butin, il fait l'éloge des chefs et des soldats, les remercie au nom du roi et au sien, et, après avoir fait mettre à part quelques pièces des plus précieuses, il les envoie à Ferdinand par un courrier. Tout le reste, il l'abandonne aux officiers et aux soldats. La libéralité de Ximenès va plus loin. Comme il était reconnu pour généralissime de cette armée et qu'il en avait fait tous les frais, on avait mis à part, pour lui seul, environ la cinquième partie des dépouilles. Il l'apporte au même endroit, il en fait des présents de sa propre main à Pierre de Navarre, à tous les officiers généraux et subalternes, et même à de simples soldats en qui il avait remarqué ou de la probité, ou de la conduite, ou de la valeur. Il destina le reste pour les besoins publics, comme pour la transformation des mosquées en églises. Pour lui-même, il se réserva très peu de chose, hors plusieurs livres arabes des mieux conditionnés, qu'il destina pour la bibliothèque d'Alcala ou de Complut, où on les voit encore.

Après la distribution du butin, son premier soin fut de nettoyer la ville des cadavres qui commençaient à l'infecter. Il purifia ensuite les mosqués, les fit orner à l'usage des Chrétiens, et dédia lui-même la plus grande à Notre-Dame-de-la-Victoire. Il établit dans cette même ville un clergé, des moines, des hôpitaux, leur assigna des fonds pour leur subsistance et des maisons commodes pour les loger.

On put admirer alors combien Ximenès avait eu raison, malgré l'avis contraire de Pierre de Navarre et d'autres officiers, de faire débarquer son armée la nuit même et de surprendre aussitôt Oran ; car un jour plus tard, c'eût été trop tard. On vit arriver le roi de Tlemcen avec des troupes nombreuses au secours de la ville : la voyant prise, il s'en retourna comme il était venu.

De nos jours, on connaît peu l'histoire de cette conquête : on s'imagine ordinairement que ce ne fut qu'une irruption momentanée, sans résultat durable. C'est une erreur. Les Espagnols occupèrent la ville et le royaume d'Oran sans interruption de 1509 à 1708. A cette dernière époque, pendant la guerre pour la succession d'Espagne, les Algériens s'emparèrent d'Oran ; mais dès le 30 juin 1732, les Espagnols la reprirent sur les Maures et l'occupèrent jusqu'en 1792, où, grâce à la Révolution française, les Algériens purent s'en

emparer de nouveau. Les Espagnols l'ont ainsi occupée pendant près de trois siècles.

Après la conquête d'Oran, Ximenès proposa celle de la ville et du royaume de Bougie : on s'y résolut. Mais ce projet réveilla toute la jalousie de Navarre et de Vianelli, étrangers tous deux, piqués d'être subordonnés à un moine. Ximenès s'en aperçut bien vite. De plus, il eut connaissance d'une lettre où le roi Ferdinand disait à Pierre de Navarre : Empêchez le bonhomme de repasser sitôt en Espagne. Il faut user de sa personne et de son argent autant qu'on pourra. Amusez-le dans Oran, si vous pouvez, et songez à quelque nouvelle entreprise. Ximenès ne fut pas long à prendre son parti. Il nomma Pierre de Navarre général en chef, Vianelli lieutenant général, s'embarqua le 23 mai, et arriva le même jour à Carthagène, d'où il était parti le 16 du mois. Son expédition n'avait ainsi duré que sept jours. Non seulement il écrivit au roi pour lui rendre un compte exact de tout ce qui s'était fait et de tout ce qu'on avait résolu d'entreprendre, mais il employa tout l'argent qui lui restait, il s'engagea même pour de fortes sommes pour acheter des blés et toutes sortes de munitions à l'armée d'Afrique, avant de partir de Carthagène. On sent que, si la reine Isabelle eût encore vécu ou si Ferdinand eût été Isabelle, Ximenès et Gonsalve de Cordoue auraient pu faire la conquête de l'Afrique entière, pendant que Christophe Colomb découvrait le Nouveau-Monde.

La même année 1509, Pierre de Navarre prit la ville et le royaume de Bougie : l'année suivante, la ville et le royaume de Tunis : il devint la terreur de l'Afrique. Mais la suite ne répondit point à ces beaux commencements. Son armée fut défaite, Vianelli tué, et de tant de conquêtes, il ne resta aux Espagnols que la ville d'Oran, la conquête du moine Ximenès.

Ferdinand, bien étonné de voir le cardinal revenu sitôt, l'invita de venir à la cour recevoir les louanges qu'il avait méritées. Ximenès s'en excusa, se rendit à Complut ou Alcala par des chemins détournés, pour éviter le concours du peuple et les réceptions qu'on lui préparait dans toutes les villes. Dans Alcala même, quoiqu'il en fût seigneur spirituel et temporel, il défendit les inscriptions, les compliments et les harangues. Il parla toujours de sa victoire comme s'il n'y eût contribué que par ses prières. Quand quelqu'un l'appelait le vainqueur des nations barbares, il témoignait que ces grands noms ne lui étaient pas dus, et ne manquait jamais de répéter ces paroles de David : Ce n'est pas à nous Seigneur, ce n'est pas à nous, mais à votre nom, qu'il faut rendre gloire.

Ximenès n'eut pas plus à se louer de la reconnaissance de Ferdinand que de celle de Navarre et de Vianelli. Il avait été convenu qu'en cas de réussite Ferdinand rembourserait les frais ; le succès dépassait toutes les espérances, mais Ferdinand ne voulut point tenir sa parole. Ximenès lui envoya un état exact de la dépense, en avertissant que, s'il n'obtenait pas du prince la satisfaction qui lui était due, il la demanderait aux états de Castille. Or, rien ne faisait tant de peur à Ferdinand que cette assemblée. Il satisfit donc Ximenès, mais de mauvaise grâce.

Ferdinand V ou le Catholique mourut le 23 janvier 1516. Il eut de son mariage avec Isabelle un prince qui mourut jeune et plusieurs princesses, parmi lesquelles Jeanne, qui épousa Philippe, duc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien, et Catherine, qui épousa Henri VIII, roi d'Angleterre. En mourant, Ferdinand déclara sa fille Jeanne héritière de tous ses Etats, et, après elle, le prince don Carlos, son fils, qui était toujours resté en Flandre, et qui, en 1519, devint l'empereur Charles-Quint.

Ximenès, qui portait le titre de cardinal d'Espagne, fut nommé régent de Castille. Il eut à s'occuper plus d'une fois des affaires du Nouveau-Monde. L'île d'Hispaniola ou Saint-Domingue fut la première colonie espagnole. Il s'agissait d'utiliser les terres, d'assainir le pays, en éclaircissant les forêts, en faisant écouler des eaux stagnantes. Les colons venus d'Espagne n'y pouvaient suffire. Les indigènes étaient en grand nombre, mais d'une complexion faible ; contents d'une très chétive nourriture, ils abhorraient le travail ; leur bonheur était l'indolence et la paresse. De là des difficultés sérieuses. Les terres n'étant pas cultivées, le pays n'étant pas assaini, les colons d'Europe restaient exposés à mourir de faim ou de maladie. D'ailleurs, il y avait dans le nombre plus d'un aventurier sans conduite. De plus, on eut l'idée en Espagne d'y envoyer les condamnés pour y subir leurs peines. Une pareille population n'était guère propre à gagner les naturels à l'amour de la domination espagnole et du travail. Les insulaires, voyant donc que les étrangers, au lieu de s'en aller, prétendaient les obliger à cultiver la terre et à exploiter les mines, se soulevèrent en masse pour les exterminer. Comme ils ne formaient qu'une multitude confuse, ils furent aisément défaits par la discipline des quelques Européens, et condamnés à payer aux vainqueurs un tribut en nature. Par antipathie, tant pour le travail que pour leurs maîtres, ils se soulevèrent une seconde fois, furent une seconde fois défaits, déchargés du tribut, mais condamnés en place à cultiver certaines portions de terres au profit des colons. En conséquence, ils furent répartis en des plantations diverses. C'était un commencement de servitude. Dans ces répartitions, il y eut bien des abus, et de la part des autorités espagnoles qui les faisaient, et de la part des colons qui en profitaient. Comme c'était une administration tout à fait nouvelle où le passé ne pouvait pas beaucoup servir de leçon, et que, d'ailleurs, le souverain, qui devait décider en dernier ressort, était à deux

mille lieues par delà les mers, il y eut naturellement bien des incertitudes, bien des divergences, même entre les hommes les mieux intentionnés. Quant à la conduite des religieux espagnols dans ces conjonctures, voici comme en parle le protestant Robertson, dans son histoire d'Amérique :

« Les missionnaires envoyés dans l'Amérique s'aperçurent, dès le moment où ils y entrèrent, que la rigueur avec laquelle les Espagnols traitaient les Indiens rendait leur ministère entièrement infructueux. Ces missionnaires, se conformant à l'esprit de la religion qu'ils étaient chargés de prêcher, blâmèrent hautement les maximes de leurs compatriotes au sujet des Américains, et condamnèrent les répartitions des Indiens en qualité d'esclaves, comme contraires à la justice naturelle, aux préceptes du christianisme et à la véritable politique. Les Dominicains, auxquels on avait d'abord confié l'instruction des Indiens, furent ceux qui s'opposèrent le plus aux *répartitions*. L'an 1511, Le père Monvesino, un de leurs plus fameux prédicateurs, invectiva contre cette coutume dans la grande église de Saint-Domingue, avec toute l'impétuosité d'une éloquence populaire. Le gouverneur, les principaux officiers de la colonie et tous les laïques qui avaient assisté à son sermon s'en plaignirent à ses supérieurs, lesquels, loin de la condamner, approuvèrent sa doctrine comme pieuse et convenable aux circonstances actuelles. Les religieux de Saint-François, guidés par l'esprit de rivalité qui régnait entre les deux ordres, parurent vouloir prendre le parti des laïques et la défense des *répartitions;* mais comme ils ne pouvaient décemment approuver un système d'oppression aussi contraire à l'esprit de la religion qu'ils professaient, ils tentèrent de pallier ce qu'ils ne pouvaient justifier, et alléguèrent pour excuser la conduite de leurs compatriotes, qu'il était impossible de faire fleurir la colonie, à moins que les Espagnols n'eussent assez d'autorité sur les Indiens pour les contraindre à travailler (1).

« Les Dominicains, dont les vues n'étaient ni aussi politiques ni aussi intéressées, ne voulurent point se départir de leurs sentiments, et refusèrent d'absoudre et d'admettre aux sacrements ceux de leurs compatriotes qui avaient des Indiens en qualité d'esclaves. Les deux parties renvoyèrent au roi la décision de cette question importante. Ferdinand chargea un comité de son conseil privé et quelques-uns des plus fameux juristes et théologiens d'Espagne d'écouter les raisons des députés qu'on avait envoyés d'Hispaniola. Après une longue discussion, le point de controverse fut décidé en faveur des Dominicains. Il fut déclaré que les Indiens seraient réputés libres, et traités comme tels ; mais que les *répartitions*, à cela près, restaient sur le pied où elles étaient (2). Comme cette décision admettait le principe sur lequel les Dominicains appuyaient leur sentiment, elle ne servit ni à leur imposer silence ni à les convaincre. A la fin, pour tranquilliser la colonie de leurs censures et de leurs remontrances, Ferdinand publia un décret de son conseil privé, par lequel il déclarait que, ayant mûrement examiné la teneur de la bulle apostolique et les titres en vertu desquels la couronne de Castille possédait le Nouveau-Monde, il avait reconnu que la servitude des Indiens était autorisée par les lois divines et humaines ; que, à moins qu'ils ne fussent soumis à la domination des Espagnols et contraints à vivre sous leur inspection, il était impossible de les tirer de l'idolâtrie et de les instruire des principes de la religion chrétienne ; qu'on ne devait plus douter de la légitimité des *répartitions*, et que le roi et son conseil prenaient cette affaire sur leurs consciences ; qu'il enjoignait, par conséquent, aux Dominicains et aux autres religieux de s'abstenir dorénavant des invectives qu'un excès de charité et un zèle malentendu les avaient portés à répandre contre cet usage (2).

« Pour que personne n'ignorât l'intention qu'il avait de maintenir ce décret, Ferdinand fit de nouvelles concessions d'Indiens à plusieurs de ses courtisans ; mais, pour qu'on ne l'accusât point de négliger les droits de l'humanité, il publia un édit par lequel il tâchait d'adoucir le joug qu'il leur imposait ; il régla la nature du travail qu'on pouvait exiger d'eux, l'habillement et la nourriture qu'on devait leur fournir et les instructions qu'on devait leur donner.

« Les Dominicains, jugeant de l'avenir par le passé, s'aperçurent aussitôt de l'inutilité de ces ordres, et prétendirent que, tant que ce serait l'intérêt des individus de traiter les Indiens avec rigueur, les règlements publics ne rendraient leur condition ni plus douce ni plus supportable. Ils observèrent que c'était perdre son temps et ses peines que de vouloir communiquer les vérités sublimes de la religion à des hommes dont l'esprit était abattu par l'oppression. Quelques-uns prièrent leurs supérieurs de leur permettre de passer dans le continent, pour continuer leur mission chez les Indiens qui n'étaient point encore corrompus par les mauvais exemples des Espagnols, ni aigris contre le christianisme par leur cruauté. Ceux qui restèrent à Hispaniola continuèrent de s'opposer avec fermeté à ce qu'on traitât les Indiens en esclaves.

« Les opérations violentes d'Albuquerque, le nouveau répartiteur des Indiens, réveillèrent le zèle des Dominicains contre les *répartitions* et procurèrent à ce malheureux peuple un avocat qui possédait le courage, les talents et l'activité nécessaires pour défendre une cause aussi désespérée : ce fut le domi-

(1) Herréra, *Dec.* 1, l. VIII, c. xi. Oviedo, l. III, c. vi. — (2) *Ibid.*, c. xii. ; l. IX, c. v. — (3) *Ibid.* l. IX.

nicain Barthélemi de Las-Casas, né à Séville en 1474, d'une famille noble, un des ecclésiastiques qui suivirent Christophe Colomb dans le second voyage qu'il fit à Hispaniola pour s'établir dans cette île. Il adopta de bonne heure l'opinion dominante chez les missionnaires au sujet de l'injustice qu'il y avait de réduire les Indiens à l'esclavage ; et pour prouver qu'il en était convaincu, il renvoya tous ceux qui lui étaient échus lors du partage qu'on en fit, déclarant qu'il déplorerait toute sa vie le crime qu'il avait commis en exerçant un moment son autorité sur ces malheureuses créatures. Dès lors il se déclara le protecteur des Indiens, intercéda pour eux ; il se fit tellement respecter par son caractère et ses talents, qu'il eut souvent le mérite de mettre des bornes aux excès de ses compatriotes. Il ne manqua pas de se plaindre hautement des procédés d'Albuquerque ; et, quoique l'attention que celui-ci donnait à ses propres intérêts le rendit sourd à ses remontrances, il n'abandonna cependant pas le malheureux peuple dont il avait épousé la cause. Il se rendit en Espagne, dans l'espoir d'ouvrir les yeux et de fléchir le cœur de Ferdinand par le tableau frappant qu'il lui ferait de l'oppression que souffraient ses nouveaux sujets (1).

« Il obtint d'autant plus aisément audience du roi, que sa santé dépérissait de jour à autre. Il lui représenta, avec autant de franchise que d'éloquence, les funestes effets des *répartitions* dans le Nouveau-Monde. Il lui fit un crime d'avoir autorisé un usage impie qui avait fait périr une multitude d'hommes innocents que la Providence avait mis sous sa protection. Ferdinand, dont la maladie avait affaibli l'esprit et le corps, fut alarmé de ce reproche d'impiété qu'il eût méprisé dans un autre temps. Il écouta avec beaucoup de componction le discours de Las-Casas, et lui promit de remédier aux maux dont il se plaignait ; mais la mort l'empêcha d'exécuter sa résolution. Charles d'Autriche, son successeur, résidait alors en Flandre, le domaine de ses pères. Las-Casas, avec son ardeur ordinaire, résolut d'y aller, pour instruire ce jeune monarque de ce qui se passait dans les Indes ; mais le cardinal Ximenès, qui venait d'être déclaré régent du royaume, lui ordonna de n'en rien faire, lui promettant de lui donner une audience particulière.

« Il examina cette affaire avec toute l'attention qu'elle méritait ; et, comme il aimait naturellement les projets hardis et extraordinaires, il forma aussitôt un plan qui surprit des ministres accoutumés à l'administration lente et circonspecte de Ferdinand. Sans consulter les droits de Diégo Colomb, fils de Christophe, ni les règlements que le feu roi avait faits, il résolut d'envoyer trois personnes en Amérique pour veiller sur les colonies en qualité de surintendants, avec pouvoir, après qu'ils auraient examiné les circonstances sur les lieux, de décider définitivement le point en question. La difficulté fut de trouver des sujets capables de remplir un poste aussi important. Comme tous les laïques établis en Amérique, qu'on avait consultés sur l'administration de ce gouvernement, avaient répondu que les Espagnols ne pouvaient garder leurs nouveaux établissements, à moins qu'ils ne conservassent l'autorité qu'on leur avait donnée sur les Indiens, il comprit qu'il ne pouvait se fier à eux, et il résolut de confier cet emploi à des gens d'Eglise. Comme les Dominicains et les Franciscains étaient d'un sentiment opposé sur cet article, il crut devoir les exclure de cette commission. Elle fut donnée aux Hiéronymites, dont l'ordre était peu nombreux, mais très respecté en Espagne. Il choisit, de concert avec leur général et Las-Casas, trois sujets dont il connaissait la capacité. Il leur adjoignit Zuazo, jurisconsulte d'une probité distinguée, auquel il donna le pouvoir illimité de juger tous les procès qui surviendraient dans les colonies. Las-Casas fut chargé de les accompagner en qualité de protecteur des Indiens (2).

« Le premier acte d'autorité que firent les surintendants en arrivant à Saint-Domingue fut d'accorder la liberté aux Indiens qu'on avait donnés aux courtisans et à d'autres personnes qui ne résidaient pas en Amérique. Cette démarche, jointe aux avis que l'on reçut d'Espagne touchant l'objet de leur commission, répandit une alarme générale. Les colons conclurent qu'on allait leur ôter les mains qui exécutaient leurs travaux et que leur ruine était, par conséquent, inévitable. Mais les religieux de Saint-Jérôme se conduisirent avec tant de circonspection et de prudence, que les craintes furent bientôt dissipées. Ils déployèrent dans toutes leurs démarches une connaissance des affaires du monde qu'on acquiert rarement dans le cloître, et, qui plus est, une modération et une politesse encore plus rares parmi des personnes élevées dans la solitude et dans les austérités de la vie monastique. Ils écoutèrent tous les avis qu'on leur donna ; ils les pesèrent et les comparèrent, et, après avoir mûrement examiné le tout, ils conclurent qu'il était impossible, vu l'état de la colonie, d'adopter le plan que Las-Casas avait proposé, et que le cardinal avait recommandé. Ils virent clairement que les Espagnols établis en Amérique étaient en si petit nombre, qu'ils ne pouvaient ni exploiter les mines ni cultiver les terres sans le secours des Indiens, et que, si on leur ôtait cette ressource, il fallait nécessairement qu'ils abandonnassent leurs conquêtes et les avantages qu'ils en retiraient ; que rien ne pouvait vaincre l'aversion des Indiens pour le travail, et qu'il n'y avait que l'autorité d'un maître qui pût les forcer à mettre la main à l'œuvre, que leur indolence et leur paresse

(1) Herréra, *Dec*, 1, l. X, c. XII ; *Dec*. 2, l. I, c. XI. — (2) *Ibid*,, *Dec*. 2, l. II. c. II.

étaient telles, que, à moins de veiller continuellement sur eux, ils n'assisteraient point aux instructions religieuses, ne pratiqueraient point les exercices de piété qu'on leur avait enseignés. Ils jugèrent donc qu'il fallait tolérer les *répartitions*, et laisser les Indiens sous la domination des Espagnols. Ils employèrent néanmoins tous leurs soins pour prévenir les mauvais effets de cet établissement, et pour assurer aux Indiens le meilleur traitement compatible avec leur état de servitude. Pour cet effet, ils firent revivre les anciens règlements ; ils en ajoutèrent de nouveaux, et ne négligèrent rien de ce qui pouvait adoucir la pesanteur du joug ; ils s'efforcèrent, par leur autorité, par leurs exemples et leurs exhortations, d'inspirer à leurs compatriotes des sentiments de douceur et d'humanité pour les malheureux dont ils ne pouvaient se passer. Zuazo seconda, de son côté, les efforts des surintendants. Il réforma les tribunaux, de manière que leurs décisions furent plus promptes et plus équitables, et fit divers règlements qui perfectionnèrent la police intérieure de la colonie. Les Espagnols furent généralement satisfaits de sa conduite et de celle des surintendants ; ils admirèrent et la hardiesse avec laquelle Ximenès s'était écarté de la route ordinaire, et la sagacité avec laquelle il avait choisi des personnes dignes, par leur prudence, leur modération et leur désintéressement, du poste qu'il leur avait confié (1). »

Las-Casas fut seul mécontent. Il repasse en Europe. Ximenès étant à la mort, il s'adresse aux ministres flamands de Charles-Quint : les surintendants hiéronymites sont rappelés, un nouveau juge est envoyé dans l'île : voilà tout ce qu'il obtient. Il propose d'envoyer des laboureurs à Saint-Domingue ; son projet n'est point adopté. Il propose de fonder sur le continent même une colonie de laboureurs, de journaliers et d'ecclésiastiques. Il voulait traiter les Indiens de la même manière que les Jésuites ont fait depuis dans le Paraguai. Son plan est approuvé, mais il échoue dans l'exécution. Des historiens rapportent que, ne voyant plus d'autre moyen de secourir les indigènes d'Amérique, Las-Casas proposa de leur substituer les nègres d'Afrique, quatre fois plus robustes pour le travail : ce que Ximenès avait refusé de faire, trouvant inconséquent et injuste de réduire en esclavage une race d'hommes pendant qu'on travaille à rendre la liberté à une autre (2). Tout cela prouve que la question n'était point aisée.

L'humanité est une grande famille, provenue d'un seul père et d'une seule mère : tous les membres doivent s'aimer comme des frères et des parents. Mais dans une famille aussi nombreuse, il y a des enfants et des adultes, des sages et des insensés, des bien portants et des malades. Les adultes doivent avoir soin des enfants, les sages des insensés les bien portants des malades. Il est permis d'emmailloter un enfant, de le mener en lisière, de le conduire par la main, puis de le laisser aller tout seul, mais en le surveillant de près : on peut même employer la verge pour corriger de vicieux penchants, tels que le mensonge, le vol, la malfaisance, la cruauté. Quant aux insensés, surtout les frénétiques, on peut les enfermer, les empêcher, par la force, de nuire soit à eux-mêmes, soit aux autres, et les ramener ainsi au bon sens par des voies de contrainte graduellement adoucies. Autant en est-il à peu près des malades qui ont la fièvre, le délire, ou qui ne sont point assez raisonnables pour suivre par eux-mêmes le régime du médecin. A mesure que l'enfant approche de l'âge viril, l'insensé du bon sens, le malade de la santé, le régime de l'enfance et de la maladie doit diminuer, pour cesser enfin tout à fait. Or, dans cette grande famille du genre humain, les enfants, les insensés, les malades sont quelquefois des peuples entiers, peuples sauvages, idolâtres hérétiques et autres. La partie adulte, saine et, sensée de la famille, c'est l'Eglise catholique. C'est donc à elle avec son chef, à soigner ce qui est enfant, ce qui est insensé ou malade, et à varier les moyens suivant les temps, les lieux, les personnes et les circonstances. Plus d'une fois l'enfant, l'insensé, le malade se plaindront de son régime ; mais, avec le temps ou du moins avec l'éternité, tous lui rendront grâces ou du moins justice.

Ximenès, pendant qu'il était régent de Castille, fit un autre acte d'humanité intelligente et généreuse. La reine Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et mère de Charles-Quint, ayant vu mourir, l'an 1506, son époux Philippe d'Autriche, en fut si inconsolable, qu'elle perdit entièrement la raison ; ce qui la fit surnommer Jeanne la Folle. Ximenès voyait avec un extrême chagrin la vie misérable qu'elle menait dans le château de Tordesillas. Quoique ce fût un des lieux les plus agréables de l'Espagne, elle s'en était fait une affreuse prison. Elle n'en sortait jamais ; elle y avait choisi la chambre la plus obscure et la plus incommode, elle ne pouvait souffrir qu'on la nettoyât ; elle ne changeait ni de linge ni d'habits, et ne voulait pas qu'on la servît autrement que dans de la vaisselle de terre. Là, au milieu de l'ordure et de la puanteur, son occupation la plus ordinaire était de se battre avec des chats. Souvent de ces ridicules combats elle remportait des égratignures qui lui défiguraient le visage.

Quoique Ximenès fût persuadé que Dieu seul pouvait guérir la reine, il ne laissa pas de se rendre à Tordesillas dans le dessein de lui procurer quelque soulagement. Il remarqua d'abord que le gouverneur que Ferdinand, son père, lui avait donné, était trop vieux et trop mélancolique pour s'acquitter bien de son emploi. Il lui donna un autre, dont

(1) Herréra. Robertson. *Hist. d'Amérique*. l. III. — (2) Robertson. 3. Herréra. *Dec* 2, l. II, c. VIII.

l'esprit adroit, insinuant, jovial, était plus propre à la divertir. Il se mit ensuite à l'étudier avec attention. Ayant donc remarqué que, de toutes les passions auxquelles elle avait été sujette, il ne lui restait que l'ambition, il la prit par ce faible, lui représenta que sa manière de vie la rendait méprisable à ses sujets, que c'était l'unique chose qui les empêchait de venir lui faire la cour, que les peuples se prenaient par l'éclat et la dépense ; enfin il sut la tourner si adroitement, qu'il la fit consentir à habiter un appartement plus magnifique, à manger en public, à sortir tous les jours pour entendre la messe dans le voisinage et pour la promenade. Il faisait alors trouver des personnes sur les chemins, qui ne manquaient pas de crier : Vive la reine ! lorsqu'elle venait à passer. Enfin il l'accoutuma si bien à se comporter en reine, que, si elle ne guérit pas de sa folie, elle vécut au moins d'une manière infiniment plus agréable qu'elle n'avait fait depuis la mort de son père.

Ximenès reçut plus de témoignages de reconnaissance pour cette action que pour toutes les grandes choses qu'il avait faites jusqu'alors. Le roi Charles l'en remercia, les grands lui en firent leurs compliments, et toute l'Espagne retentit de ses louanges.

Charles-Quint vint en Espagne l'an 1517, accompagné de quelques favoris belges : Ximenès, qui était malade, lui conseilla de renvoyer ces étrangers, s'il voulait être bien reçu des Espagnols ; conseil dont la suite fit connaître la prudence. Les favoris belges, peu contents de Ximenès, lui firent écrire par Charles une lettre où il le remerciait de ses services passés et l'engageait au repos : c'était une lettre honnête de disgrâce. On ne sait si Ximenès en eut connaissance ; car il mourut sur les entrefaites, dans de grands sentiments de piété, le 8 novembre de la même année 1517, à l'âge de quatre-vingt-un ans, après avoir, dans ses vingt-deux mois de régence, soumis les grands d'Espagne, conservé la Navarre, puni les Génois et la révolte de Malaga, trouvé le secret d'entretenir dans la Castille une puissante armée sans qu'il en coûtât rien au roi ni au royaume, nettoyé les côtes d'Espagne, assiégé Alger, conservé Oran, bâti des arsenaux de terre et de mer, et acquitté les dettes de la couronne sans le secours des impôts.

A cause de ses vertus, l'Espagne souhaitait voir son nom parmi ceux des saints, et dans les années 1650 et 1655 le roi Philippe IV fit au Saint-Siège plusieurs propositions à ce sujet. L'affaire ne fut point terminée à Rome; mais en beaucoup de contrées de l'Espagne même, Ximenès est honoré de fait comme un saint, son nom se trouve dans sept martyrologes des églises d'Espagne, et aux anniversaires fondés par lui, on ne prie pour lui, mais en général pour les fidèles trépassés (1).

L'Espagne avait été devancée, mais non surpassée par le Portugal dans les grandes découvertes sur l'Océan. Les deux peuples durent ces glorieuses entreprises aux croisades. Leur lutte séculaire pour reconquérir l'Espagne et le Portugal sur les Mahométans leur communiqua, et à l'un et à l'autre, une surabondance de vie, d'activité et de hardiesse aventureuse qu'il fallait satisfaire. Dieu leur donna pour tâche d'explorer le grand Océan, d'y frayer de nouvelles routes, d'y découvrir de nouvelles îles, de nouveaux mondes. Les Portugais, ayant fini les premiers avec les Mahométans, furent les premiers à s'élancer dans cette nouvelle carrière.

C'était au commencement du quinzième siècle. En 1412, Jean Ier, roi de Portugal, envoie une expédition contre les Mahométans de Barbarie : à cette occasion, les navigateurs portugais s'avancent le long des côtes occidentales d'Afrique, jusqu'au cap Bojador : ce qu'ils n'avaient encore osé faire jusque-là. En 1418, sous la protection du prince Henri de Portugal, quatrième fils de Jean, ils allèrent plus loin, découvrirent une île inconnue qu'ils nommèrent *Porto-Santo*, d'où ils aperçurent l'île de Madère. Ils y firent des établissements utiles, qui durent encore.

Le cap Bojador fut doublé en 1434 ; et de nouvelles tentatives conduisirent les navigateurs du prince Henri dans la rivière du Sénégal et dans plusieurs autres contrées, les îles Canaries, les Açores, les îles du Cap-Vert : un peu plus tard, la côte de Guinée et le royaume de Bénin.

Pour encourager les navigateurs et assurer au Portugal le fruit de leurs découvertes, le prince Henri pria le pape Eugène IV de vouloir bien sanctifier ses entreprises par l'autorité apostolique. Il lui représenta le zèle avec lequel il travaillait depuis vingt ans à découvrir des pays inconnus, dont les malheureux habitants, ignorant la vraie religion, étaient plongés dans l'idolâtrie ou séduits par les illusions du mahométisme. Il supplia le Saint-Père, à qui, en qualité de vicaire de Jésus-Christ, sont assujettis tous les royaumes de la terre, de conférer à la couronne de Portugal un droit sur tous les pays des infidèles qu'elle découvrirait par l'industrie de ses sujets, ou qu'elle subjuguerait par la force de ses armes. Il le conjura d'enjoindre à toutes les puissances chrétiennes sous des peines très sévères, de ne point inquiéter les Portugais pendant qu'ils étaient engagés dans cette louable entreprise, et de ne point s'établir dans aucun des pays qu'ils découvriraient. Il lui promit que les Portugais n'auraient d'autre objet, dans toutes leurs expéditions, que d'étendre la connaissance de la religion chrétienne, d'établir l'autorité du Saint-Siège et d'augmenter le troupeau du pasteur universel.

Eugène IV rendit une bulle par laquelle, après avoir loué, dans les termes les plus flatteurs, la conduite passée des Portugais, et les avoir exhortés à persévérer dans la carrière où

(1) *Vie de Ximenès*, par Gomèz, Fléchier, Marsollier et Héfelé.

ils étaient entrés, il leur accordait un droit exclusif sur tous les pays qu'ils découvriraient, depuis le cap *Non*, jusqu'au continent de l'Inde. On appelait cap *Non* le promontoire d'Afrique au delà duquel les Portugais n'avaient osé s'aventurer jusqu'en 1412.

Le prince Henri ne tarda pas à sentir les avantages que lui procurait la donation apostolique. Ses projets étaient autorisés et sanctifiés par une bulle qui les approuvait. L'esprit de découvertes était lié avec le zèle pour la religion, qui, en ce temps-là, était un principe si actif et si puissant, qu'il influait sur la conduite des nations. Tous les princes chrétiens n'osèrent ni entrer dans les pays découverts par les Portugais, ni interrompre les progrès de leur navigation et de leurs conquêtes. Ainsi, quelques marchands anglais ayant voulu commercer sur la côte de la Guinée, Jean II, roi de Portugal, envoya des ambassadeurs à Edouard IV, pour lui représenter le droit que le Pape lui avait accordé sur ce pays, et le prier de défendre à ses sujets d'entreprendre le voyage qu'ils projetaient. Edouard fut tellement convaincu du droit exclusif des Portugais, qu'il donna des ordres dans les termes qu'ils désiraient (1).

La mort du prince Henri de Portugal, arrivée l'an 1463, ralentit la passion pour les grandes découvertes. Elle se réveilla en 1486, sous son neveu le roi Jean II. On conçut l'espérance de faire le tour de l'Afrique, comme on le disait des anciens Phéniciens et Carthaginois. Dans cette vue, le roi de Portugal envoya des ambassadeurs à l'empereur chrétien d'Éthiopie, pour prendre des renseignements sur le côté oriental de l'Afrique et sur l'Inde. D'un autre côté, il donna trois navires à Barthélemi Diaz, pour continuer les recherches sur le côté occidental. Parvenu à cent lieues au delà du point visité par les derniers navigateurs, Diaz y érigea une croix avec les armes de Portugal ; puis, se lançant sur l'Océan, il ne prit plus terre. Poussé par les vents, il dépassa l'extrémité méridionale de l'Afrique sans l'apercevoir ; arrivé à un îlot à plus de quarante lieues au delà, on y érigea une seconde croix, d'où lui resta le nom de *Santa-Cruz* : plus loin, dans la baie de Lagoa, ils donnèrent encore le nom de la Croix à plusieurs petites îles. En revenant sur leurs pas, ils éprouvèrent une joie et une surprise extrêmes en apercevant, au milieu d'une tourmente affreuse, le promontoire ou le cap qu'ils cherchaient depuis si longtemps. Ils y élevèrent une croix, et la dédièrent à saint Philippe. Ils apelèrent ce promontoire le cap des Tourmentes ou des Tempêtes ; mais le roi de Portugal, auprès duquel ils revinrent à la fin de 1487, le nomma cap de Bonne-Espérance, persuadé que le passage de ce cap devait ouvrir la route des Indes (2) : espérance qui fut confirmée par la relation des ambassadeurs envoyés en Ethiopie.

Malgré des circonstances aussi favorables, le zèle des découvertes se ralentit encore une fois, lorsqu'il fut puissamment réveillé, en 1492, par la prodigieuse nouvelle que Christophe Colomb, dédaigné par le gouvernement portugais, venait de découvrir un nouveau monde au profit de l'Espagne. Sous le règne d'Emmanuel, successeur de Jean II, en 1495, les navigateurs portugais complétèrent les découvertes précédentes. Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance en 1497, reconnut la côte orientale de l'Ethiopie, où il fut averti par les Chrétiens de Mélinde d'être sur ses gardes vis-à-vis des Musulmans, qui de fait cherchèrent plus d'une fois à le perdre avec les siens ; il aborda finalement à Calicut, sur la côte de Malabar, dans l'Inde. Cette expédition de Vasco de Gama est devenue un poème épique sous la plume de son compatriote, Louis Camoëns. Alvarès de Cabral arriva au Brésil, dans le Nouveau-Monde, déjà visité par Améric Vespuce, fit alliance avec les souverains du pays en 1500, y construisit des forts, et assura au Portugal la possession de cette riche contrée. François d'Almeida, envoyé dans les Indes avec le titre de vice-roi, en 1506, y soutint avec gloire l'honneur des armes portugaises, et son fils y forma des établissements dans les Maldives et à Ceylan. Alphonse d'Albuquerque s'empara, l'an 1507, de l'Ile d'Ormus ; Jacques Sigueira, l'an 1510, de celle de Sumatra ; Albuquerque, en 1511, surprit l'île de Goa, et obligea les habitants de la presqu'île de Malacca à se ranger sous la domination portugaise. Antoine Corréa, l'an 1520, parcourut en vainqueur le royaume du Pégou. L'an 1521, les Portugais établis dans l'Inde furent bien étonnés de voir arriver une flotte espagnole, du côté de l'Orient, par la mer Pacifique. Elle était commandée par Fernand Magellan, qui, après avoir concerté son expédition avec le cardinal Ximenès, avait longé les côtes du Nouveau-Monde, et trouvé le passage qui a été appelé de son nom le détroit de Magellan. De toutes parts la route était ainsi frayée pour aller aux Indes, à la Chine et au Japon. Aussi verrons-nous partir bientôt les conquérants des âmes, particulièrement l'apôtre des Indes, saint François Xavier, pour reprendre l'œuvre des enfants de saint Dominique et de saint François, interrompue par le grand schisme d'Occident, la spirituelle et perpétuelle croisade, la conversion du monde.

(1) Robertson. *Hist. de l'Amérique*, l. I. Garcia de Rescende. — (2) *Biographie univers.*, t. XI, art. *Dias*.

DISSERTATION SUR LE PARAGRAPHE PREMIER

DE L'INQUISITION.

Parmi nos catholiques, même nos gallicans, il n'en manque pas qui, pour répondre aux critiques des libéraux et aux violences des révolutionnaires, admettent pourtant le principe d'une Eglise exclusivement spirituelle, *n'ayant jamais eu*, ne pouvant pas avoir, *par elle-même, de force coërcitive, même pour se défendre*. Ces catholiques ne contestent ni la propriété ecclésiastique, ni le pouvoir temporel du Saint-Siège, ni l'admirable influence de la Chaire apostolique au moyen âge. D'un autre côté, ils rejettent la supériorité du concile sur le Pape et s'inclinent devant la principauté de la monarchie pontificale. Au besoin, après s'être montrés vaillants apologistes dans la presse, ils voleraient sur les traces des héros de Mentana. Ces sentiments nous touchent ; mais nous ne pouvons comprendre comment ils s'accordent avec les précédentes déclarations. Si l'Eglise n'a pas le droit de se défendre, comment pouvez-vous porter la carabine à son service ; et si, en cas de persécution, il ne lui reste d'autre ressource que de présenter son sein au glaive, comment peut-elle équiper une armée ?

Ici, il y a d'abord une équivoque à écarter. Sans doute, en règle générale, ce n'est pas à l'Eglise à employer la force. D'après l'institution de l'Evangile, il y a deux glaives, le glaive de la vérité et le glaive d'acier ; le glaive spirituel est aux mains de l'Eglise pour extirper les vices et implanter les vertus ; le glaive matériel est aux mains des princes pour protéger l'Eglise. Mais de ce que le glaive matériel soit aux mains des princes, il ne s'en suit pas que l'Eglise soit dépouillée radicalement et absolument du droit de s'en servir dans l'occasion. D'abord l'Eglise a le droit de commander au prince de tirer l'épée du fourreau, et ce haut droit suppose déjà la faculté de mettre la force à son service. Ensuite, si le prince manque, pour défendre l'Eglise, du pouvoir nécessaire ou de la volonté décidée, on ne comprend pas qu'en présence d'une injuste attaque, il n'y ait, pour l'Eglise, d'autre alternative que de subir l'oppression. En ce dernier cas, si l'Eglise n'a d'autre ressource que de verser son sang sous la hache des bourreaux, et si tout mouvement de sa part ne peut qu'aggraver son sort, elle envoie ses enfants au martyre. Mais si l'Eglise peut se défendre avec succès, elle le doit ; si elle peut opposer, avec avantage, la force à la force, il ne lui est pas seulement permis de suivre l'instinct défensif de sa propre conservation, il lui est encore licite, et peut-être commandé, de prendre, entre ses mains, les deux glaives.

Les croisades, dont nous parlons ailleurs, forment une magnifique démonstration de ce droit de l'Eglise. La Papauté met le glaive aux mains des peuples ; elle leur donne, pour capitaines, des prêtres ; pour solde, ses indulgences ; et pendant deux siècles, l'Orient voit fondre, sur ses plages, l'armée de la croix.

Les ordres religieux militaires fournissent un nouvel argument. Ces ordres n'appartiennent pas à l'état civil, ils prennent la forme sacrée et doivent être comptés parmi les institutions ecclésiastiques. Vertot a écrit leur histoire ; les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* (1) en parlent avec beaucoup d'érudition : nous ne leur consacrerons ici que quelques lignes.

Ces ordres naquirent en Palestine. Ces compagnies d'hommes pieux eurent pour objet de faciliter aux pèlerins l'accès des saints lieux, de servir les malades, de contenir ou de soumettre les mahométans armés contre les chrétiens, et de rendre plusieurs autres services alors non seulement utiles, mais très avantageux à la république des chrétiens.

Le premier en date est l'ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : il tire son nom de l'hospice où ces frères recevaient, à leur entrée dans la ville sainte, les pauvres et les malades. Lorsque les Latins eurent fondé le royaume de Jérusalem, l'ordre suivit la règle de Saint-Augustin : il émit les trois vœux et fut approuvé par le pape Pascal III. D'après les statuts établis par le second grand maître, Raymond du Puy, vers 1121, il fit aux mahométans une guerre perpétuelle, donna

(1) T. I, p. 512.

d'immenses richesses. Après la perte de la Palestine, les chevaliers se retirèrent en Chypre, ensuite à Rhodes, enfin, sous Charles-Quint, en 1580, ils acquérirent la principauté de Malte, où leur grand-maître établit son siège. Ceux qui veulent connaître à fond la chronologie de ses grands maîtres, peuvent consulter une dissertation publiée à Rome, en 1783, par le père Pauli, de la Congrégation de la Mère de Dieu.

L'autre ordre est celui des Templiers, dont l'institution remonte à 1118. L'établissement de cet ordre militaire eut pour objet la conservation des saints lieux, que les Latins venaient de conquérir, et la nécessité de défendre, contre les cruautés des Turcs, la multitude des pèlerins. Ses principaux fondateurs furent de nobles associés de Godefroi de Bouillon. Ils étaient au nombre de neuf; les principaux étaient Hugues de Payen et Godefroi de Saint-Amour. Aux trois vœux ordinaires, qu'ils prêtèrent entre les mains du patriarche de Jérusalem, ils ajoutèrent un quatrième : de faire aux Turcs une guerre perpétuelle ; en sorte que l'ordre fut, sans conteste, dès l'origine, un ordre militaire.

Le nom de Templiers leur vient de ce que Baudouin II, roi de Jérusalem, leur donna une maison près du temple de Salomon. L'ordre, qui avait été libre dans l'origine, dévint religieux en 1128, lorsqu'il fut approuvé par Honorius II, au concile de Troyes (1). Saint Bernard leur dressa une règle que les frères durent observer. Nous parlerons, plus tard, de l'extinction de cet ordre au concile de Vienne en 1311.

Le troisième ordre est celui des Chevaliers Teutoniques. Dans cet ordre, on ajoutait, comme dans les autres, aux soins des malades et des pauvres, le service militaire. Son origine remonte au siège de Ptolémaïs, en 1194 ; d'autres lui assignent une origine plus ancienne. « Dans ce siège, dit Mosheim (2), quelques bons et pieux Germains se mirent à soigner les soldats malades ou blessés ; leur dessein plut beaucoup aux principaux des Germains présents ; ils jugèrent bon de fonder un ordre de Chevaliers exclusivement Germains. Le pape Célestin III les approuva. Après le soin des pauvres et des malades, le principal devoir des chevaliers était de défendre la Terre-Sainte et l'Eglise. L'ordre prit ensuite de grands développements, lorsqu'il fut transporté de Palestine en Prusse, en Livonie et en Courlande.

Ces ordres ont rendu à l'ordre public, à la société, à la religion et à l'Eglise d'éclatants services. Ceux qui ont blâmé les croisades ont blâmé aussi les ordres militaires. Protéger la religion, vaquer à la charité, repousser les attaques de l'ennemi du nom chrétien, s'y engager par les vœux monastiques, c'est un crime aux yeux de ces censeurs ; pour nous, c'est une gloire.

Il est à peine besoin de répondre à ceux qui disent qu'il faut propager la foi par la persuasion, non par les armes. Les armes des chevaliers n'étaient pas les instruments de la propagation de l'Evangile : elles servaient uniquement à repousser par la force une violence dont eût souffert la religion. Quant au soin de propager et de confirmer la foi parmi les peuples, c'est le devoir propre de la sainte Eglise.

Mais le grand argument contre ceux qui refusent absolument, à l'Eglise, le légitime emploi de la force, c'est l'Inquisition. L'Eglise, sans doute, combat les hérésies avec la prédication, les écrits, les anathèmes ; mais quand les moyens spirituels de persuasion et de répression ne suffisent pas, elle en appelle à la force, et de là l'Inquisition.

I. Observations préalables. — Avant d'étudier ce tribunal dans ses principes et son développement historique, nous voulons dire pourquoi il est communément si mal jugé et quelle est la portée des questions qu'il soulève.

1° L'Inquisition est communément défavorablement appréciée dans le monde d'aujourd'hui. On l'envisage avec les préjugés du jour, à savoir : que la vérité et l'erreur ont les mêmes droits, que toutes les religions sont bonnes et affaire d'opinion, que la perfection politique est dans la liberté absolue des cultes et l'indifférence de l'Etat. C'est manifestement partir, pour juger l'inquisition, de principes contraires aux principes qui l'ont fait établir (3). On l'envisage de plus superficiellement. Par une fraude, qui peut avoir ailleurs son mérite d'habileté, on cherche à vous émouvoir avant de vous convaincre. Le détracteur évoque les instruments de supplice, la torture, les bûchers ; il met en contraste la douceur du Dieu d'amour qui défend de tirer le glaive ; et, comme le cœur humain prend toujours volontiers parti pour l'infortune, les émotions ôtent à l'intelligence sa droiture et sa pénétration. — Enfin, après avoir fait appel aux préjugés, et exalté l'imagination, on élude la question doctrinale ; la condamnation est sommaire : principe d'intolérance civile et religieuse, application diverse pour l'un et l'autre suivant les temps, les lieux et les circonstances, côté purement politique ou seulement religieux : tout est réprouvé parce qu'on vous a dressé un catalogue de condamnés absolument comme on ferait l'histoire de rois en parlant seulement des crimes des rois, l'histoire de la justice en ne relatant que les erreurs des tribunaux.

(1) Mabillon., *Annal. Benedict*. t. VI — (2) p. 15. — (3) On parle aussi de mœurs contraires aux mœurs du moyen âge quant à la politesse extérieure : il n'est pas tenu compte de la dureté du caractère ni de la législation qui, expressive ou symbolique, était toujours sanguinaire. Et c'est manifestement encore, se mettre en cas de ne rien comprendre à la pénalité de l'Inquisition.

2° C'est mal poser la question, il faut la rétablir dans son vrai jour et dire sa portée.

D'abord, il ne s'agit point ici d'un article de foi ; on est libre, on peut tomber dans l'erreur, mais pas dans l'hérésie. Ainsi, il est permis de désapprouver l'institution du Saint-Office comme trop sévère ou inopportune. Mais toutefois il faut prendre garde d'émettre ici des propositions qui encourraient la censure, comme celle-ci : la force en aucun cas ne peut ou ne doit servir les intérêts de la foi, ou cette autre : la perfection politique d'un peuple est compatible avec la parfaite égalité des cultes, et même avec l'absence de toute religion.

Cependant, s'il n'y a point ici article de foi, la question n'en est pas moins très vaste et très délicate. Elle touche aux questions les plus difficiles de la liberté humaine, de la conscience, de la nature du royaume de Jésus-Christ. Suivant le parti que vous prendrez vous n'aurez pas seulement à approuver ou condamner l'Inquisition comme tribunal permanent, ayant sa législation et son personnel à part, mais encore tout acte, mesure, loi de protection, de défense, qui mettra d'une manière ou d'une autre la force légale du pouvoir temporel au service de l'Eglise. Vous aurez de même à approuver ou à condamner les constitutions fondées en dehors de la vraie religion et ce sont toutes choses très graves.

II. Principes sur lesquels repose l'Inquisition. — L'Inquisition repose d'abord sur des principes de droit, et sur l'autorité de la tradition.

1° *Principes de droit.* — Ces principes touchent tous à la question de la tolérance et à l'union des deux puissances ; nous les formulons sous quelques chefs pour les mieux distinguer.

(a) Qu'est-ce d'abord que la tolérance ? C'est la patience avec laquelle on supporte une chose que l'on juge être mauvaise, mais que l'on croit convenable de ne point repousser. Cette patience ne saurait s'appliquer à ce qui est bien ; on ne dit pas : tolérer la vertu !

Il y a deux sortes de tolérance : la tolérance *théologique* par laquelle on admettrait avec un égal assentiment d'intelligence, toutes les religions comme également vraies ; et la tolérance civile par laquelle, croyant à la vérité d'une religion ou n'entrant pas dans cet examen, on traiterait toutes les religions sur le pied de l'égalité politique. La première tolérance est un mal : il n'y a qu'une vérité ; la seconde est un bien ou un mal, suivant les circonstances : un bien quand l'intolérance serait nuisible à la vérité, un mal quand elle lui est utile.

(b) Tous les gouvernements sont intolérants, parce que tous reposent sur un ensemble de vérités religieuses, morales, politiques ou économiques qu'ils sont mis en demeure de défendre dès qu'on les attaque, sous peine de ruine. Ainsi, Rome admettait dans son Panthéon les dieux de la famille de Jupiter, mais point ceux de familles ennemies. Ainsi les gouvernements païens, hérétiques, schismatiques, persécutent tous, plus ou moins, le catholicisme qui menace les attributions spirituelles usurpées par les rois. Ainsi la France, pays par excellence de la tolérance, persécute ceux qui voudraient établir dans son sein la pratique de l'assassinat, le culte de la Vénus corinthienne, ou la communauté des biens ; et si ceux qui professent ces doctrines deviennent agresseurs, on les frappe d'amende équivalant à la confiscation, on les met en prison, ou on les tue en masse, comme brigands, tout cela pour la défense de la société.

(c) Il faut être intolérant, car l'erreur et la vérité n'ont pas les mêmes droits dans le monde, ou mieux l'erreur n'a aucun droit : on n'est tenu envers elle, et non à cause d'elle, qu'à des mesures de prudence, afin de ne pas nuire à la vérité ou de ne pas favoriser l'erreur. Abstraction faite de ces mesures nécessitées par les circonstances, aucun intérêt social ne peut motiver la tolérance de l'erreur. Car, bien que la vérité d'une doctrine et son utilité politique soient deux choses distinctes, elles sont cependant unies parce que Dieu est l'auteur de la vérité religieuse comme de la société civile.

Aujourd'hui qu'on tolère la négation de Dieu et de l'immortalité de l'âme et qu'on punit la négation de la famille et de la propriété, (comme si Dieu ne valait pas la terre ne serait-ce qu'à titre de principe de sociabilité ?) on fait tout naturellement des objections contre cette doctrine d'intolérance.

On dit : De quel droit user de coërcition envers un homme à cause de sa doctrine, s'il la croit juste. Vous le punissez, Dieu l'absout ; il serait coupable de vous obéir.

Réponse : Cette objection repose sur un faux principe et conduit à d'absurdes conséquences. Le faux principe est *qu'il n'y a pas de péché d'intelligence*, car l'homme n'a pas le droit de détruire en lui les vérités éternelles, les principes éternels de morale et de justice ; s'il le fait, quel que soit l'état de sa conscience, il est coupable et conséquemment punissable. Les conséquences absurdes sont qu'on ne saurait alors punir ni crime politique, ni aucun autre crime, car il faudrait respecter en ce crime la conviction d'où il procède.

On dit encore : Frappez les actes, non la doctrine. Réponse : Evidemment ce n'est pas la doctrine qu'on frappe, mais seulement ses manifestations. Mais en poursuivant ces manifestations, on remonte à une *culpabilité radicale* de la conscience. Car si la société, abstraction faite du crime d'erreur, n'agit *qu'en légitime défense*, le puni est un innocent moins fort que celui qu'il croyait devoir attaquer : il n'y a plus de morale dans la société, mais seulement lutte inégale entre deux innocences.

On dit enfin : Il suit de là qu'on vous persécutera en Orient, comme vous persécuterez

en Occident, avec égalité de droit. — Réponse : La conséquence est mal déduite, puisque l'erreur n'a aucun droit contre la vérité, aucun droit contre Dieu, le Christ et son Eglise. Si, malgré tout, un représentant de l'erreur persécute un représentant de la vérité, il fera d'un principe vrai une application fausse et Dieu jugera sa bonne foi.

(d) La question est de savoir *quand* il faut être intolérant.

D'abord s'il s'agit d'un individu pris isolément, sous les rapports qui le rendent responsable de son action et de son influence sociale, il est clair qu'on ne tirera pas le glaive, ce n'est pas là l'esprit de Jésus-Christ : la religion ne force pas la religion, dit Tertullien. Aussi ne sera-ce jamais dans l'intérêt purement individuel et pour un but exclusivement religieux que l'Église demandera qu'on sévisse contre l'hérétique opiniâtre.

S'il s'agit d'une nation, le droit radical de la vérité à user de la force, existe dans toute situation possible, mais aussi suivant les situations l'usage qu'on en peut faire varie. On peut multiplier ici les hypothèses ; nous n'en ferons que deux :

Quand, dans la nation, coexistent toutes sortes de religion, ou quand l'indifférentisme ou la persécution ont affaibli la vraie religion et diminué ses adhérents, point de violence. On ne tue pas ce qui n'est pas chrétien en ce cas, on le convertit. La force rendrait cette conversion difficile et susciterait des troubles.

Quand, dans une nation, l'immense majorité est catholique, et quand surtout la législation et la constitution sont telles qu'elles tiennent *essentiellement* à l'Eglise (et c'est le cas pour la société chrétienne du moyen âge), alors l'intolérance civile est plus qu'un droit, c'est un devoir. En voici quelques preuves : la société doit punir quiconque attente injustement à son existence, — elle doit sévir même pour sauvegarder les intérêts spirituels qui sont devenus *droits de citoyen* — le prince, *ministre de Dieu*, doit *s'il peut*, faire régner sa religion, car il répugne que Dieu, qui l'institue, l'autorise à favoriser le bien et le mal indifféremment, — le prince est d'ailleurs père de famille, pasteur du peuple et en vertu de son titre, il doit écarter de ses enfants, de son troupeau, toute chose qui est de nature à blesser ses intérêts les plus chers.

Ici c'est la grêle aux objections.

On dit avec Rousseau, contre la tolérance envers l'individu : le moyen de vivre en paix avec des gens que l'on croit damnés ; les aimer ce serait haïr Dieu qui les punit. Réponse : on ne croit aucun pécheur damné tant qu'il n'est pas mort dans l'impénitence, et l'aimer non en tant que pécheur, pour le convertir c'est aimer Dieu qui nous ordonne de travailler au salut du pécheur.

On dit contre l'intolérance civile : mais c'est contraire à l'esprit du bon Jésus ! Vraiment ? ainsi ce sont ceux qui le servent moins qui connaissent mieux son esprit ! Cependant il faut remarquer que Jésus n'a jamais pratiqué que la tolérance envers l'individu : il n'a jamais été à même de pratiquer l'autre. Et dans la pratique de celle-ci, ce que vous pouvez déduire de son esprit de bonté, c'est qu'il faut d'abord employer les moyens de persuasion avant d'en venir aux moyens de rigueur. Mais si l'Eglise court risque d'être opprimée, ou la constitution renversée ou les droits religieux du citoyen chrétien méconnus, point de piété pour les mécréants opiniâtres.

On dit encore : la violence multiplie les rebelles. C'est faux. L'erreur n'a *par elle-même* aucune puissance : elle n'est forte que de la puissance qu'elle emprunte aux passions. Si donc vous arrêtez sa diffusion, soyez sûr que le sang de ses adeptes est une rosée stérile : c'est à l'encontre du *sanguis martyrum semen christianorum* qui tient à une disposition de la Providence. Il y aurait ici vingt exemples à citer, mais l'espace manque, le lecteur le fera de mémoire.

On dit enfin : la violence fait des hypocrites. Le mal n'est pas grand, mais tant pis pour les hypocrites ; charité bien ordonnée commence par la société.

2° *Autorité de la tradition.* — La tradition chrétienne va maintenant nous donner la confirmation de ces principes. L'Eglise, seul interprète légitime de la révélation, n'a pas, il est vrai, décidé expressément du droit de punir les hérétiques, mais elle a manifesté du reste son esprit et son sentiment par la parole de ses docteurs et par l'oracle de sa conduite.

(a) *Sentiments des docteurs.* — Les docteurs de l'Eglise sont favorables à la répression. Saint Augustin, qui avait au commencement désapprouvé la punition des hérétiques, rétracte et condamne ses anciennes opinions et va même jusqu'à approuver la conduite de Constantin qui condamne les donatistes à la peine capitale, à cause de leur obstination. Saint Jérôme désapprouve la tolérance de Théophile d'Alexandrie envers les sectateurs d'Origène, et donne des éloges à son zèle quand il les a expulsés des monastères de Mitrie. Saint Grégoire le Grand exhorte Grenade, exarque d'Afrique, à réprimer sévèrement l'audace des hérétiques et invoque le bras séculier contre les violateurs des canons. Saint Epiphane fait exiler les Gnostiques. Saint Léon le Grand et le *mellifluus* saint Bernard, pensent et agissent comme leurs devanciers.

On cite, il est vrai, des textes qui contredisent ceux-ci ; mais la contradiction n'est qu'apparente, car ces textes condamnent les cruautés ou contre l'individu seul, ou comme inopportunes en fait, quoique non contraires aux principes, ou comme exercées régulièrement par une foule sans mission, quelquefois dans des vues de vengeance et de pillage.

(b) *Conduite de l'Eglise.* — Dans l'ancienne loi Dieu punit de mort les idolâtres, les faux prophètes et les blasphémateurs, et Moïse punit

de mort plusieurs milliers d'adorateurs du veau d'or. Dans la loi nouvelle, et dès les premiers siècles, quoique Dieu se charge lui-même visiblement de la défense de la religion opprimée, on peut citer cependant comme exemples de justice, Simon le Magicien, Elymas Ananie et Saphire. Durant les siècles postérieurs, Dieu cesse d'intervenir directement et emploie, suivant l'ordre ordinaire, les causes secondes; alors les empereurs agissent de concert avec l'Eglise pour réprimer les hérétiques. Le concile d'Aquilée, l'an 384, et d'autres postérieurs, tant œcuméniques que particuliers, décernent des peines corporelles contre les hérétiques et en appellent à la puissance séculière. De sorte que l'Inquisition, sinon comme tribunal permanent, au moins quant à ses résultats, a existé dès le commencement.

On ose dire ici que l'Eglise a adopté ce principe d'intolérance aux siècles de barbarie mais que maintenant elle le réprouve. Cette observation est injurieuse pour l'Eglise et pour nos ancêtres : pour l'Eglise dont la morale, diverse suivant les applications, est immuable pour les principes ; pour nos ancêtres qui étaient dans leurs doctrines beaucoup moins barbares que nous. Elle est du reste fausse de tout point, l'Eglise enseigne aujourd'hui ce qu'elle a toujours enseigné. Ainsi le concile de Constance oblige Jérôme de Prague à condamner Jean Hus qui qualifiait de conduite pharisaïque celle qui consiste à livrer au bras séculier l'hérétique opiniâtre : ainsi saint François de Sales, ce doux saint, qui prenait plus de mouches avec une goutte de miel qu'avec un tonneau de vinaigre, apprenant que le duc de Savoie va donner à ses Etats la même liberté qu'en France lui écrit : Tous les désastres de la France n'ont pas d'autre source que cette liberté pire que tout esclavage, et il est évident que toutes les raisons d'Etat qui ont engagé les rois à le tolérer étaient trompeuses et préjudiciables ; ainsi, en plein dix-septième siècle, l'Eglise canonise saint Pie V et saint Ferdinand de Castille ; elle dit du premier : *inquisitoris officium inviolabili animi fortitudine diû sustinuit; electus pontifex, fuit in extirpandis erroribus assidua vigilantia* ; et elle loue le second d'avoir poursuivi les hérétiques dans tout son royaume et d'avoir porté, de ses propres mains, du bois sur le bûcher pour les brûler !

3° *Responsabilité de l'Eglise.* — On voit par cette autorité décisive de la tradition, et on verra encore mieux par l'histoire quelle est dans l'Inquisition la part de l'Eglise. Il est bon cependant de préciser ici ce point ; d'autant que des écrivains, même catholiques, disent que l'Eglise n'est pas responsable de l'Inquisition, que c'est une affaire politique, que les rois ont à en répondre.

Un premier point hors de conteste, c'est que l'Eglise enseigne et pratique la répression de l'erreur par la force, dans certaines circonstances données.

Un autre point également incontestable, c'est que l'Eglise, dans deux conciles généraux, celui de Vienne et le quatrième de Latran, et dans plusieurs conciles provinciaux, ceux entre autres de Vérone, de Toulouse, de Narbonne, d'Arles, de Béziers et d'Alby, approuve et même institue l'Inquisition dans sa forme de tribunal régulier et permanent.

Du reste les constitutions de l'Inquisition émanaient de Rome ; le grand inquisiteur était à Rome, sous la direction générale de la papauté ; l'Inquisition était établie partout au vu et au su de l'Eglise, sans qu'elle l'ait jamais condamnée, et même les ministres de l'Eglise y prenaient part sans qu'elle les ait aucunement désapprouvés.

Cependant il est juste de remarquer : 1° Que l'Inquisition est établie, non sur l'initiative de l'Eglise, mais à la demande des rois ; 2° que l'acte de punition vient du bras séculier, non de l'Eglise qui *abhorret a sanguine*, et autorise seulement l'effusion du sang, mais ne le verse pas ; 3° que les papes pratiquent à Rome et recommandent partout la modération ; 4° qu'ils se réservent partout le droit de faire grâce ; et 5° que l'Eglise ne peut répondre des erreurs et des cruautés particulières.

On pourrait faire sur ces restrictions des difficultés et dire qu'en examinant les textes, il s'agit bien réellement de punir le manque de foi, l'abjuration, le désistement de la foi comme crimes, et non le mal fait à la société. Réponse : La peine n'en est pas moins l'œuvre du bras séculier. Ainsi Honorius III et Lucius III disent expressément qu'ils ordonnent de rechercher les hérétiques à la requête des princes ; ainsi encore les princes coopèrent à l'établissement de l Inquisition et règlent la peine ; quand, du reste, on ne distinguerait pas encore la constitution et l'Evangile, on n'oublierait pas le dommage causé à la société, parce qu'on appuie davantage sur la malice intrinsèque du crime d'hérésie, attendu qu'alors l'Eglise et l'Etat sont comme identifiés ; on sait enfin que, quand l'Eglise, dans sa foi ecclésiastique, agit pour le seul intérêt de la foi, elle exige l'acquiescement du coupable à la peine, ce qu'elle ne fait point ici parce que la société civile intervient.

III. Histoire de l'Inquisition. — Nous avons maintenant à rechercher les origines et esquisser le développement historique de....

Ce sanglant tribunal,
Ce monument affreux du pouvoir monacal,
Que l'Espagne a reçu mais qu'elle-même abhorre,
Qui venge les autels, mais qui les déshonore,
Qui tout couvert de sang, de flammes entouré,
Egorge les mortels avec un fer sacré.

1° *Origines de l'Inquisition.*— L'Inquisition, comme toutes les grandes institutions, n'apparaît pas nettement constituée à un jour donné, elle se forme peu à peu. Ses premiers linéaments se dessinent, avant le douzième

siècle, dans les mesures de rigueur prises contre les hérétiques, et en ce sens elle remonte à Constantin ; elle remonte même au berceau de l'Eglise catholique par l'effet temporel de l'excommunication. C'est donc à tort qu'on a voulu faire de saint Dominique, l'inventeur de l'Inquisition; d'autant qu'il n'a même jamais été inquisiteur, cette charge ayant été confiée aux dominicains douze ans seulement après sa mort. Voici, au surplus, la filiation qu'on peut assigner au Saint-Office, d'après les conciles.

L'an 1179, le concile de Latran déclare que, quoique l'Eglise ait horreur du sang, il est souvent utile de faire craindre à l'homme les châtiments corporels ; ainsi on excommuniera les hérétiques, les fauteurs d'hérésie et on accorde deux ans d'indulgence à qui leur fera la guerre. D'après cette première ordonnance, en 1184, au concile de Vérone, Lucius III et Frédéric I[er], ordonnent, de concert aux évêques, de rechercher les Cathares que la voix publique désignera comme suspects, convaincus, relaps ; de les mettre en jugement et de livrer les opiniâtres au bras séculier qui infligera une peine convenable. Mais les hérétiques augmentent et la gangrène du manichéisme envahit sourdement le midi de la France. Le quatrième concile de Latran, 1225, porte les décrets suivants : Une ou deux fois l'an, l'évêque ou son délégué parcoureront chaque diocèse ; ils nommeront deux ou trois laïques pour rechercher les hérétiques ; ils pourront exiger de tous les habitants le témoignage par serment de la pureté de leur foi ; on fera connaître à l'accusé l'accusation pour qu'il se défende, on lui nommera ses accusateurs et il sera entendu de ses juges.

Sur ces entrefaites, Innocent III envoie aux Albigeois des missionnaires pour les ramener par l'autorité de la science et de la vertu. Le légat Pierre de Castelnau est assassiné par les hérétiques, la croisade contre les Albigeois se fait, et, l'an 1229, sous le pape Grégoire IX, le concile de Toulouse donne à l'Inquisition sa forme définitive. Voici ses ordonnances : Les garçons à quatorze ans et les filles à douze doivent faire serment de foi ; les fidèles doivent se confesser et communier trois fois l'an, sinon ils sont suspects ; quiconque est suspect est surveillé et, s'il ne peut vivre de ses revenus, est nourri par l'Eglise, de peur qu'en gagnant sa vie par le travail, il ne soit en contact avec les fidèles, de plus l'exercice de la médecine lui est interdit ; l'évêque nomme un prêtre et deux laïques par paroisse pour rechercher les hérétiques dans les maisons et les livrer au bailli ; les abbés propriétaires doivent faire de même ; le recéleur d'hérétiques est puni, ses biens sont confisqués ; la maison est détruite, le terrain confisqué, le propriétaire puni là où on trouve un hérétique, le bailli négligent est cassé, ses biens sont confisqués ; aucune pénalité n'est appliquée sans que l'évêque ou son délégué connaisse l'affaire ; enfin les pénitents changeront de pays et porteront une croix sur leurs vêtements, jusqu'à ce qu'une permission du Pape ou de son légat les autorise à l'enlever. L'Inquisition est aussi organisée et le seul changement grave qui intervienne dans la suite c'est le passage de l'Inquisition des mains et de la juridiction de l'évêque, aux mains des Dominicains sous la juridiction immédiate du Saint-Siège. Suivons maintenant l'Inquisition d'abord en Espagne.

2° *L'Inquisition espagnole.* — L'histoire de l'Inquisition d'Espagne a été particulièrement défigurée parmi nous, parce qu'on n'a pas saisi son caractère, ni étudié ses actes dans des auteurs sûrs, ni distingué les époques qui la partagent : il y a ici une réparation à faire à l'Espagne.

(a) Caractère de son Inquisition. — Le trait caractéristique de l'Inquisition d'Espagne c'est la sévérité ; et comme cette sévérité ne se retrouve point ailleurs, il faut bien reconnaître qu'elle n'est point le fait de l'Eglise, mais seulement de l'Espagne. La question est de savoir si la sévérité de l'Espagne est justifiée. Car si elle ne l'est de tout point, elle l'est du moins suffisamment pourvu qu'on tienne compte de l'histoire, du caractère et de la situation politique d'Espagne. Son histoire se réduit à une longue croisade contre l'Islam, croisade dans laquelle elle verse son sang des siècles, pour conquérir le sol à l'Eglise et à la patrie. Au milieu de cette lutte perpétuelle, l'Espagnol identifie sa foi avec son indépendance et trempe l'énergie de son caractère d'une haine vivace contre tout ennemi de l'indépendance et de la foi. Au moment où l'Inquisition s'établit, la croisade est près de finir, mais l'heure est solennelle : l'Espagne a dans ses mains les destinées de l'Eglise et du monde ; elle est maîtresse en Afrique, maîtresse en Amérique, prépondérante en Europe. Cependant elle porte dans son sein des chrétiens judaïsants dont la richesse et l'influence sont un danger permanent ; ces Juifs sont alliés aux Maures qu'ils soutiennent dans leurs résistances et s'efforcent de relever après leur défaite, et les Maures épient l'instant de planter leur drapeau sur Gibraltar. D'un autre côté, le protestantisme menace l'Italie, se propage dans les hautes classes de l'Espagne, va la diviser, l'ensanglanter plus que tout autre pays. La sagesse des rois catholiques recourt alors aux moyens extrêmes, elle épouvante, elle tue ; mais aussi elle sauve la foi et l'indépendance si chère à l'Espagne et elle assure à l'Eglise la prépondérance en Europe. Sans cette résistance, l'Eglise était réduite à n'être en Europe que tolérée ; on sait que cette tolérance n'est que la persécution voilée sous le masque légal du libéralisme.

(b) Historiens de l'Inquisition.—L'Inquisition n'est connue du grand nombre que par des auteurs indignes de toute confiance, à savoir Puigblanch, Villeneuve et Lhorente.

Puigblanch a publié sous le pseudonyme de

Nathanaël Jontob, l'*Inquisition dévoilée*. Un semblable titre est significatif; le pseudonyme ne l'est pas moins ; l'auteur ne l'a pris, dit-il, que pour exprimer, par ces deux mots hébreux, son bonheur de parler et d'écrire librement contre l'Inquisition. L'ouvrage manque d'ailleurs de l'impartialité et de la modération qu'exige son sujet : impiété, colère haineuse, attaques indécentes, basses railleries, érudition indigeste, étroitesse d'esprit qui réduit des questions graves à une affaire d'étymologie, tout y est : C'est un salmigondis de bile voltairienne et de fatuité à faire compassion.

Villeneuve est, comme Puigblanch, un Espagnol qui a fait sa réputation en déclamant contre son pays. Ces deux auteurs se disputent la gloire d'avoir éclairé le public au sujet du Saint-Office et cette noble discussion fait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre. Villeneuve a pris la peine d'écrire en deux volumes in-octavo sa *Vie littéraire*. On voit là sa haine contre Rome et sa haine contre le parti du clergé qui n'était pas de sa coterie. A part ces explosions, vous trouvez, consigné de la main de l'auteur, le plus complet panégyrique de sa science profonde, de sa vaste érudition, de son talent poétique, de sa charité et de son humilité surtout. Dans un tribunal, ces misères feraient rire ; dans un livre, elles font pitié.

Mais le grand historien de l'Inquisition c'est Lhorente, chanoine de Calahorra à vingt-six ans ; il s'affilie aux francs-maçons qui le font parvenir. Secrétaire général de l'Inquisition à Madrid, il se compromet par un projet de Constitution qui introduirait en Espagne le schisme et l'hérésie, et se relève de la disgrâce en faisant trois volumes contre les libertés des provinces basques que voulait confisquer le ministre Godoy. En 1808, Lhorente prend parti pour les Français, oppresseurs de son pays, entre dans l'administration qui enlève les biens de l'Eglise, est accusé de s'en approprier et destitué. Sous le règne du roi Joseph, Lhorente écrit son histoire de l'Inquisition qui est supprimée. A la rentrée des Bourbons, il vient à Paris et publie de nouveau cette histoire qui est interdite par l'archevêque de Paris et par l'Université. Ses œuvres littéraires s'augmentent d'une traduction des *Aventures de Faublas* et de *Portraits des Papes :* deux écrits qui achèvent de déshonorer sa plume. Chassé de France, Lhorente va mourir à Madrid en 1823. Il est convaincu de n'avoir pas lu les anciennes écritures des archives de l'Inquisition, d'avoir fait des conjectures sur quelques passages et d'avoir brûlé une partie des documents. Un auteur qui se respecte si peu ne mérite aucune créance.

(c) Histoire de l'Inquisition espagnole. — L'histoire de l'Inquisition d'Espagne se divise en trois périodes : la première comprend le temps où l'Inquisition fut purement religieuse, la seconde celle où elle fut politico-religieuse et dirigée contre les Juifs, les Maures et contre le protestantisme : la troisième celle où, à dater de Philippe II, elle se contenta de réprimer les vices infâmes et de fermer le passage à la philosophie de Voltaire, jusqu'à son abolition en 1811.

La première période ne présente aucun fait important. L'Inquisition s'établit en Aragon d'abord, pour éloigner les Albigeois, puis elle passe en Castille, en Navarre et en Portugal. Mais en Castille même elle est tellement bénigne que le franciscain Espina s'en plaint au Pape disant qu'elle est pour les Juifs et les hérétiques un objet de dérision. C'est alors que pour enlever aux évêques l'odieux de la répression et le danger des inimitiés, Innocent IV charge exclusivement les Dominicains des offices inquisitoriaux, comme délégués du Saint-Siège, sous la juridiction du Pape, et en dehors de la juridiction épiscopale.

La seconde période est celle où l'Inquisition devient politico-religieuse. Il ne faut pas se méprendre sur le sens de cette expression, ce n'est point une Inquisition nouvelle, c'est l'ancienne qui change de caractère, ou plutôt qui sert au roi pour sauver ses Etats en sauvant la foi. L'action du roi sur l'Inquisition est évidente : c'est lui qui nomme ou destitue les inquisiteurs, lui qui a tout le bénéfice des confiscations, lui qui met dans les attributions du Saint-Office des affaires temporelles qui ne sont nullement du ressort de l'Eglise, lui enfin qui se sert çà et là de l'Inquisition pour ôter aux riches leurs biens et aux puissants leur autorité. Aussi des opprimés en appellent-ils souvent à Rome qui les absout. Voici les faits saillants de cette période.

L'an 1477, Ferdinand et Isabelle montent sur le trône. Les dangers que fait courir à la foi et à la nationalité espagnole l'opulence des Juifs attirent leur attention. On commence des missions pacifiques ; le cardinal de Mendoza répand un catéchisme de la vie chrétienne, et les Juifs pour toute réponse, publient un libelle contre la religion et la conduite du gouvernement. Alors Ferdinand et Isabelle, conseillés par le Dominicain Alonzo de Oyeda, emploient une autorisation obtenue de Sixte IV en 1478 et fondent en Castille le tribunal de l'Inquisition, composé de deux ou trois dignitaires de l'Eglise, âgés d'au moins quarante ans, gradués et de bonnes mœurs. Le premier inquisiteur général fut Thomas de Torquemada, le croque-mitaine des grands enfants d'aujourd'hui, celui qu'on répute le bourreau par excellence, encore qu'il soit complètement justifié par Ferreras et Mariana. Torquemada convoqua les inquisiteurs, dressa les statuts et pour inspirer la terreur voyagea entouré de quarante cavaliers et de deux cents gardes ; il fit brûler partout les livres et les hérétiques opiniâtres, en tout 8,800 victimes. Un de ses assesseurs fut Pierre d'Arbué, chanoine de Saragosse qui fut assassiné par les chrétiens judaïsants et que l'Eglise a canonisé.

Sous Charles-Quint le danger est passé et avec lui les rigueurs. Mais à l'avènement de Philippe II les tentatives du protestantisme amènent une recrudescence de sévérité ; les mauvais livres circulent, des personnages influents sont gagnés à l'hérésie, même dans le clergé, le peuple espagnol va se laisser fanatiser par les idées de réforme, quand le grand roi, par des mesures énergiques, conjure les périls. Alors se déroule la triste affaire de l'archevêque de Tolède, Barthelémy de Carauza dont l'innocence est reconnue quoique plusieurs de ses paroles sur la justification prêtent à la censure.

En somme, l'Inquisition a fait mourir, pendant trois siècles, d'après les calculs les plus exagérés, 341,000 personnes ; mais elle jugeait, outre le crime d'hérésie, quatorze autres crimes, et elle a épargné à l'Espagne les horreurs des guerres religieuses qui ont inondé l'Europe de sang. La troisième période de son histoire est sans importance.

3° *L'Inquisition hors d'Espagne* — En dehors de l'Espagne, l'Inquisition n'est point un tribunal politico-religieux, fonctionnant avec activité et rigueur pour écarter de graves dangers. C'est un tribunal pacifique dont l'histoire suit avec peine les traces.

(a) L'Inquisition à Rome. — A Rome, l'Inquisition n'est bien fixée qu'en 1545, quand Paul III fonde la congrégation du Saint-Office complétée par Pie IV et confirmée par Sixte-Quint. Précédemment, les pouvoirs inquisitoriaux sont mobiles et, dans tous les temps, l'Inquisition n'a jamais puni à Rome que des crimes qu'on punit partout, car les Papes pratiquent la modération qu'ils recommandent. Mais on reproche à l'Inquisition romaine la condamnation de Galilée, et toujours Galilée. Or, avant et après Galilée, on enseignait à Rome le mouvement de rotation de la terre autour du soleil ; Galilée n'a donc pas été condamné pour avoir enseigné que la terre tourne, mais pour avoir soutenu que cette vérité d'astronomie repose sur le témoignage de la Bible. Du reste, pendant que l'affaire était pendante, Galilée n'était point en prison, mais dans les palais de ses amis qui le traitaient magnifiquement. Pauvre victime ! Et cruelle Eglise qui, en condamnant Galilée, a défendu la liberté des investigations scientifiques.

(b) En France. — L'Inquisition est établie par saint Louis. Dans l'ordonnance qui réglait les libertés de l'Eglise gallicane par opposition à l'esclavage de l'hérésie, le pieux monarque prescrit aux magistrats de punir les hérétiques condamnés par l'Eglise. L'an 1255, il prie Alexandre IV de donner aux Frères Prêcheurs et au gardien des Frères Mineurs la charge d'inquisiteurs pour toute la France, hormis les terres de son frère Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, qui avaient déjà leurs commissaires. Alexandre accorde à condition qu'on pardonnera aux repentants et qu'on n'infligera pas la peine perpétuelle sans le conseil de l'évêque. L'an 1288, Nicolas IV établit l'Inquisition en Provence et y prépose les Franciscains. Arles, Aix et Embrun l'avaient déjà. Les règlements prescrivent les censures, les amendes pécuniaires et la destruction des maisons.

L'Inquisition ne fonctionna pas longtemps régulièrement, excepté en quelques villes. L'an 1550, Henri II, témoin du ravage des idées protestantes, songea à établir une Inquisition royale. Le Parlement s'y opposa et l'insurrection populaire de la Ligue se chargea de la justice, comme aurait fait en Espagne, sans l'Inquisition, l'exaspération du peuple. Mais si l'Inquisition tomba, les Parlements, qui repoussaient le principe, conservèrent l'application. Le Parlement de Toulouse, l'an 1619, condamne au feu le panthéiste Vanini ; et l'an 1766, le Parlement de Paris condamne à la même peine le chevalier de Labarre pour avoir brisé un Christ sur le pont d'Abbeville.

(c) En d'autres pays. — L'Inquisition fut établie en Angleterre, l'an 1400, par un statut du Parlement. En Allemagne, elle ne fut point établie d'une manière constante et régulière, sinon dans quelques villes. C'est le duc d'Albe qui l'institue dans les Pays-Bas ; mais il était déjà trop tard. En Pologne, une première ordonnance de Jean XXII, l'an 1318, est suivie d'autres ordonnances pontificales ; l'Inquisition polonaise est toujours indulgente, et un auteur du pays s'écrie : Heureuse notre patrie qu'en ayant à raconter l'histoire de l'Inquisition, on n'ait pas à rappeler les victimes d'une sainte cruauté.

IV PROCÉDURE DE L'INQUISITION. — L'Inquisition avait pour devise *misericordia* et *justitia*. Quand donc les inquisiteurs arrivaient dans une province, ils exhibaient publiquement leurs titres, donnaient trente jours de grâce pour s'avouer coupable et recevoir son pardon. Ce laps de temps écoulé, commençait la procédure judiciaire.

1° *Procédure.* — Il y avait trois sortes de procédures : la procédure par accusation, la procédure par dénonciation, et la procédure par inquisition. La première était rare depuis qu'au tribunal était attaché un promoteur fiscal qui remplissait les fonctions d'accusateur public. — La seconde était très usitée en Espagne : tous les ans, là où était le Saint-Office, on lisait dans une des Eglises l'*Edit des délations* qui prescrivait de dénoncer aux inquisiteurs ; le dimanche suivant, on lisait l'*Edit des anathèmes* qui mettait à la discrétion des inquisiteurs l'excommunication majeure contre ceux qui n'auraient point révélé. Quand arrivait un dénonciateur, il devait rédiger ou faire rédiger par son confesseur sa dénonciation, la signer et se déclarer prêt à la soutenir publiquement. — La procédure par inquisition avait lieu quand les inquisiteurs recherchaient directement sur bruit public, rapports anonymes ou écrits signés par le prévenu.

En tout cas, il y avait instruction sommaire faite par un *commissaire* qui livrait son rapport au tribunal ; le tribunal le remettait à des *consulteurs* qui décidaient s'il fallait arrêter le prévenu pour donner suite à l'instruction. On procédait, pour le savoir, à la revue des *registres* des divers tribunaux qui disaient si déjà s'élevaient des charges contre le prévenu. Quand les pièces étaient réunies, le dossier passait aux théologiens *qualificateurs* qui disaient s'il y avait soupçon *léger*, *grave* ou *véhément* d'hérésie. Le tribunal décidait alors emprisonnement public pour les faits légers, intermédiaire pour les employés du Saint-Office, secrète pour ceux accusés d'hérésie ; mais ces prisons, de l'aveu de Lhorente qui les avait visitées, n'avaient ni chaînes ni menottes : c'était la prison avec ses inconvénients. Durant les trois jours suivants, il y avait une admonition pour obtenir l'aveu ; et si l'aveu était fait, il y avait clémence sur une simple sentence du tribunal ; l'affaire était finie. Sinon le promoteur fiscal faisait l'acte d'accusation ; à chaque article le greffier demandait à l'accusé ce qu'il en pensait ; l'accusateur demandait ensuite la torture comme supplément de preuve pour rassurer la conscience du juge et épargner, par l'aveu, la mort au coupable.

On a accumulé les calomnies sur cette procédure. Or, il est faux que l'Inquisition se prétende infaillible, puisqu'elle reconnaît des innocents qu'elle décore de laurier et de la palme; faux qu'elle attaque le délit de pensée puisqu'elle ne saurait le connaître tant qu'il ne se complique pas d'un acte extérieur : faux qu'elle oblige à dénoncer ses pensées, elle demande seulement qu'on révèle ses actes pour obtenir son pardon. A côté des calomnies les médisances : l'Inquisition arrête préventivement, oui, mais sur charges graves ; elle entretient des espions, oui, comme la police, puisqu'elle est la police du temps, et elle vaut mieux encore que la police des libres-penseurs; elle communique la procédure sans faire connaître les témoins, oui, mais pour éviter les vengeances ; enfin, elle reçoit les dépositions des infâmes, oui, sauf à les peser comme tous les tribunaux, et le concile de Béziers, qui recommande ici la prudence, dit qu'il vaut mieux laisser un crime impuni que de condamner un innocent.

Voici au surplus une sentence des plus sévères d'Espagne : Nous déclarons l'accusé N.., convaincu d'être hérétique, apostat, fauteur, recéleur d'hérétique, faux et simulé confessant, et impénitent relaps ; pour lesquels crimes il a encouru les peines d'excommunication majeure et de la confiscation de tous ses biens au profit du fisc de sa majesté. Déclarons de plus que l'accusé doit être abandonné au bras séculier que nous chargeons très affectueusement, de la meilleure et plus forte manière, d'en agir à l'égard du coupable avec bonté et commisération. » Au fond, c'est une déclaration de jury et il n'est pas plus juste de rendre Église responsable des suites qu'il ne le serait d'imputer à notre jury les conséquences de sa déclaration. Du reste, ni bulle ni concile ne parlent de la peine de mort.

2° *Pénalité*. — Pour juger la pénalité de l'Inquisition, il faudrait connaître à fond le droit criminel du moyen âge. Nous ne pouvons ici que faire une courte observation

Le droit barbare, dans sa grossièreté primitive, autorisait la réparation des torts par le duel et la compensation pécuniaire. Mais alors le mal n'était ni prévenu ni expié. Pour obvier à ces graves inconvénients, on diminua le domaine des faits rachetables en agrandissant celui du talion, qui, peu à peu, se dépouilla de sa grossièreté littérale et devint *symbolique* sans cesser d'être *sanguinaire*, mais sans être encore égal pour toutes personnes et entièrement soustrait à l'arbitraire du juge. La justification de ces changements est facile : le barbare était ignorant, peu délicat, peu sensible à la douleur, et partant il craignait peu la mort. Il fallait donc, non pas notre pénalité philosophique, mais une pénalité dramatique, symbolique, féroce qui portât avec elle l'instruction et la terreur.

A ces principes généraux il faut joindre quelques indications particulières. La torture était alors employée partout et elle a subsisté en France jusqu'à Louis XVI, sans que nous en ayons été plus barbares. Les promenades dérisoires,les processions humiliantes étaient également établies çà et là pour punir divers délits et crimes. Enfin la peine du feu, usitée chez les Goths avant l'invasion, avait été sans doute apportée en Occident et appliquée à la magie, à la sorcellerie et à l'apostasie. Ces détails suffisent pour comprendre la pénalité de l'Inquisition.

La torture, qui sert de complément à la procédure n'est employée qu'avec la plus grande prudence ; il faut qu'il y ait *charges graves*, *certitude* qu'on a des complices, et *permission* du pape ou du grand inquisiteur. Ces conditions posées on recourt à la torture par l'eau, le feu, ou par la faim. Un sablier en règle la durée et un évêque y assiste pour en modérer les rigueurs.

Après la condamnation, si le convaincu est mort, on jette ses cendres au vent ; sinon, suivant le degré de culpabilité, il y a amende, confiscation, destruction de la maison, prison et mort sur le bûcher. Les premières peines n'ont rien de sanguinaire ; la dernière n'est pas pire que le supplice de scélérats roués en place de Grève.

Voici comment la sentence s'exécutait en Espagne. Les cloches sonnent ; une cavalcade va chercher le funèbre cortège à la porte du Saint-Office ; la musique se fait entendre ; des charbonniers armés de piques et de mousquets précèdent ; viennent ensuite les dominicains précédés d'une croix blanche ; puis des hommes portant les effigies de carton de ceux qui sont morts en prison ou condamnés par contumace ; ensuite des condamnés non à

être brûlés, la corde au cou, la torche à la main, avec de grands bonnets de carton portant leur condamnation ; et après des Juifs repentants, condamnés à la prison, la torche à la main, couverts du *san-benito* (sac bénit), ou casaque jaune, sans manches, avec croix rouge de Saint-André, devant et derrière ; enfin les condamnés au feu avec *san-benito* à flammes rouges, bonnet rouge et baillon s'ils blasphèment : chacun est conduit par deux familiers de l'Inquisition. La procession arrivée non loin du *Quemadero*, on livre les coupables au bras séculier qui exécute la sentence.

V. Conclusion. — En étudiant avec calme et impartialité le tribunal de l'Inquisition, on ne peut donc méconnaître que ces lois n'aient été établies avec une grande prudence, proportionnées aux usages des siècles, et confiées, quant à l'application, à des hommes dont l'état est propre à faire éviter un grand nombre de désordres, qui se rencontrent dans les tribunaux séculiers. Cette sagesse d'organisation prévient les abus mais ne les évite pas tous ; il y a d'innocentes victimes, il est regrettable qu'on en brûle beaucoup comme sorciers, regrettable encore qu'on applique aux Indiens nouveaux convertis, des peines réservées aux apostats d'Espagne. Mais ces désordres ne sont ni essentiels, ni ordinaires, ni considérables : non essentiels, ils n'attaquent point les principes et la composition du tribunal ; non ordinaires, ils ne se trouvent que dans des cas particuliers qu'on peut éviter dans une certaine mesure ; non considérables, ils sont loin de contrebalancer les avantages de l'Inquisition. Ainsi pour un certain nombre de condamnés, l'Espagne sauve sa foi, assure sa paix et sa prospérité, garde sur son trône des rois catholiques : tandis que l'Allemagne hérétique est ravagée par la guerre des anabaptistes, la guerre des paysans et la guerre de Trente ans ; l'Angleterre hérétique est livrée à d'odieux tyrans ; la France désolée par la Saint-Barthélemy, par les massacres des Cévennes, de Mérindol, des Camisards, etc ; les rois sont assassinés et les papes et papesses du protestantisme commettent, dans un temps très court, beaucoup plus d'atrocités qu'on n'en reprochera jamais à tous les princes catholiques réunis. Enfin l'utilité du Saint-Office est si bien sentie par ceux qui en redoutent l'action pour eux-mêmes, qu'ils forment la masse de ses ennemis.

En pratique, cependant, à raison de l'infirmité intellectuelle et des grosses rancunes de nos contemporains, il n'en faut point parler ; répondre, s'il le faut, avec circonspection, et ne se défendre qu'en fuyant.

§ II

RECHUTE ET OBSTINATION DES GRECS DANS LE SCHISME. — RUINE DE LEUR EMPIRE ET PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES TURCS.

Si les Grecs, au centre de l'ancien continent, comme les Espagnols et les Portugais à l'extrémité occidentale, avaient voulu seconder cette croisade à la fois spirituelle et temporelle, Dieu, sans doute, les eût récompensés et spirituellement et temporellement, comme ces deux peuples ; car sa miséricorde et sa puissance sont les mêmes pour tous. Les Visigoths, devenus coupables, sont réduits par les Mahométans à se cacher dans les montagnes des Asturies. Ils reconnaissaient leur faute, et avec le secours de Dieu et de son Eglise, ils entreprennent de la réparer. Insensiblement, Dieu les tire de leurs antres et de leurs montagnes, et, par une lutte de huit cents ans, il les fait triompher de tous leurs ennemis. Puis, comme un roi qui est content de ses troupes, il leur donne tout un monde pour gratification.

Il n'en est pas de même des Grecs, qui ressemblent beaucoup plus aux enfants d'Israël et aux Juifs. Pendant huit cents ans, Dieu les menace, les frappe, les corrige par le glaive des mêmes Mahométans, pour les faire revenir de l'hérésie et du schisme à l'unité de la foi et de l'Eglise. Comme les enfants d'Israël, ils reviennent de temps en temps, mais d'une manière peu sincère et peu durable. Leurs différentes réunions avec le centre de l'unité, avec l'Eglise romaine, y compris la réunion de Florence, profitent à quelques individus ; mais le corps de la nation empire de plus en plus, jusqu'à ce que Dieu s'en lasse, comme il s'est lassé des enfants d'Israël, et qu'il frappe les derniers coups, comme nous allons voir.

Dans le récit de cette catastrophe, nous ne ferons guère que traduire les auteurs grecs, notamment Michel Ducas, qui était d'une des familles impériales de Constantinople. Voici comme il résume la réunion de Florence.

Commencé à Ferrare, le concile fut transféré à Florence, à cause d'une maladie contagieuse, et se termina dans cette dernière ville. Le chef des métropolitains grecs était Marc d'Ephèse, qui passait pour très instruit et comme un modèle dans les lettres grecques et les règles de l'Eglise. Parmi les Latins, c'était Julien, cardinal de Sainte-Croix, fort habile dans les sciences profanes et sacrées. Il y en avait encore quelques autres de très savants, comme Bessarion, métropolitain de Nicée ; Isidore, métropolitain de Russie ; Balsamon, garde des archives et archidiacre. Entre les sénateurs, Gémiste de Lacédémone, Georges Scholarius, juge général, et Argyropule, fort versés dans la doctrine des Grecs. Du côté des Latins, il y en avait un grand nombre. Après plusieurs conférences, ils terminèrent leurs contestations, et, à l'exception de Marc d'Ephèse, ils s'accordèrent tous, confirmèrent le décret de l'union par le serment, et prononcèrent des malédictions contre quiconque le violerait. Le fruit du décret fut la profession commune : que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un seul principe et par une seule procession. Ce que les Grecs expriment en disant que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils. Lors donc que, à l'exception du seul Marc d'Ephèse, ils eurent tous signé le décret, qu'ils eurent sacrifié et communié ensemble, et se furent donné le baiser de paix, ils partirent de Florence.

Ce qui choquait Marc d'Ephèse, c'était l'addition que les Latins avaient faite au symbole. Effacez-la, disait-il, d'entre les articles de la foi, mettez-la partout ailleurs où il vous plaira, et chantez-la dans l'église, comme on chante que le Fils est unique et le Verbe immortel. Les Latins répondaient : Montrez-nous que l'addition contient quelque chose de contraire à la vérité, et nous l'effacerons non seulement du symbole, mais encore de tous les livres qui traitent de théologie, comme des livres de Cyrille, des deux Grégoire de Nazianze et de Nysse, de Basile, de Jérôme, d'Augustin, de Chrysostome et de beaucoup d'autres. Puisque nous autres Latins disons que le père est un seul et même principe, une seule et même cause, racine et fontaine du Fils et du Saint-Esprit, et que nous ne reconnaissons pas deux principes, quelle nécessité y a-t-il d'ôter l'addition, qui, dans la vérité, est moins une addition qu'une explication de la doctrine du symbole (1) ?

C'est ainsi que Michel Ducas résume le concile de Florence. Voici maintenant comme il

(1) Ducas, c. XXXI, t. XVI de l'*Hist. byzantine*, édit. de Venise.

raconte l'arrivée des évêques grecs à Constantinople. Lorsqu'ils descendirent de dessus les galères, les habitants vinrent les saluer, et leur demandèrent : En quel état sont nos affaires ? comment s'est passé le concile ? est-ce nous qui avons remporté la victoire ? Les prélats répondirent : Nous avons vendu notre foi, nous avons changé la piété contre l'impiété, nous avons trahi le pur sacrifice, nous sommes devenus azymites. Ils disaient ces choses et d'autres plus honteuses, et qui encore ? Ceux mêmes qui avaient souscrit le décret d'union, Antoine d'Héraclée et les autres. Et si quelqu'un leur demandait : Et pourquoi avez-vous signé ? ils répondaient : Nous avions peur des Francs. Mais, leur disait-on, est-ce que les Francs vous ont fait violence ? est-ce qu'ils vous ont battus de verges ou jetés en prison ? — Non pas, répliquaient-ils ; mais puisque la main a signé, qu'on la coupe ; puisque la langue a confessé, qu'on l'arrache ! Ils n'eurent pas à dire autre chose.

Il y eut un aveu plus étrange, ajoute Michel Ducas. Quelques-uns des métropolitains, au moment de souscrire le décret d'union, disaient : Nous ne souscrivons pas si vous ne nous comptez de l'argent en suffisance. L'argent compté, ils trempèrent la plume dans l'encre et signèrent. On dépensa effectivement des sommes immenses pour leur entretien, et on donna en outre de l'argent à chacun des Pères. Cependant, lorsqu'ils se repentirent d'avoir signé, ils ne reportèrent point l'argent qu'ils avaient reçu. Ainsi, de leur propre aveu, ils avaient vendu leur foi, et s'étaient rendus plus coupables que Judas, qui reporta l'argent à qui le lui avait donné. Mais le Seigneur l'a vu, et il a différé ; et le feu s'est allumé en Jacob, et la colère est montée sur Israël (1).

Au milieu de cette défection, il y eut cependant plus d'un homme fidèle. Tel fut Métrophanes, métropolitain de Cyzique, qui avait souscrit le sixième au concile de Florence. Elu patriarche de Constantinople et installé le 4 mai 1440, veille de l'Ascension, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour réprimer les schismatiques et maintenir l'union avec l'Eglise romaine. Ceux qu'il ne pouvait ramener par la persuasion, il les déposait de l'épiscopat, et leur substituait des amis de l'unité. Il en agissait ainsi, sans doute avec l'autorisation du Pape, jusque dans les patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ces trois patriarches avaient souscrit par leurs députés à la réunion de Florence. Mais dès 1443, retournés au schisme, comme certains animaux à leurs vomissements, ils publièrent une lettre d'excommunication contre Métrophanes de Constantinople, et menacèrent l'empereur Jean Paléologue de l'excommunier lui-même, s'il continuait à le soutenir (2). Métrophanes mourut catholique, le 1er août de la même année 1443.

Un autre défenseur de l'unité catholique fut Grégoire, protosyncelle, confesseur de l'empereur Jean Paléologue. Marc d'Ephèse ayant publié deux lettres ou libelles contre les Grecs-Unis, Grégoire y fit une réponse apologétique, qui se rapporte comme à cinq chefs : la procession du Saint-Esprit, l'addition du mot *Filioque* au symbole, l'usage du pain azyme dans l'eucharistie, le purgatoire, et enfin l'autorité du Pape. Grégoire met d'abord les paroles de Marc, puis la réfutation, tirée presque toujours des Pères de l'Eglise, dont il compare la doctrine au soleil dissipant les ténèbres de la nuit par sa seule présence.

Que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, il le prouve par saint Cyrille, saint Augustin, saint Epiphane dans son Ancorat, et saint Anastase d'Antioche le dit en toutes lettres : Que le Saint-Esprit procède et est envoyé non seulement du Père, mais encore du Fils (3). Il prouve, par une infinité d'exemples tirés des Pères, que de dire, avec les Grecs, que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, est synonyme de dire, avec les Latins, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils (4).

Marc d'Ephèse disait entre autres choses : Avec Damascène et tous les Pères, nous ne disons pas que l'Esprit procède du Fils, mais eux le disent avec les Latins. Grégoire répond : Nous aussi, avec saint Damascène, nous ne disons pas que l'Esprit procède du Fils, mais qu'il procède *aussi* du Fils : car cette conjonction copulative indique très bien que l'Esprit procède et du Père et du Fils. Dire absolument que l'Esprit procède du Fils, cela dénote que le Fils en est la cause primordiale, ce qui était le sentiment d'Eunomius et de ses partisans ; mais nous, avec Damascène et tous les Pères, nous disons que l'Esprit procède et du Fils et par le fils. L'expression d'Eunomius voulait dire *du Fils seul*, attendu qu'il introduisait des divinités à divers degrés. Mais l'expression *et du Fils* est l'expression même des Pères (5).

Grégoire avait déjà amplement expliqué le passage entier de saint Damascène, que Marc d'Ephèse tronquait comme les autres. Le saint docteur disait : Nous ne disons pas que l'Esprit procède du Fils, *mais par le Fils*. Marc omettait toujours ces derniers mots, qui rentraient dans la doctrine des Latins (6).

Quant à l'addition du mot *Filioque* dans le symbole des Latins, Grégoire montre que ce n'est pas une addition proprement dite, mais une explication très orthodoxe, tirée des Pères, tant latins que grecs : une explication comme il en a été inséré au symbole de Nicée par les conciles subséquents. Que si les Grecs-Unis n'ajoutent pas ce mot à leur symbole,

(1) Michel Ducas, c. XXXI, t. XVI, de l'*Hist. byzantine*, édit. de Venise. — (2) *Acta SS.*, t. I. *augusti. Hist. chronologica Patriarch. Const.*, art. 129. — Allatius, *De perpetua consens Eccl. occid. et orient.*, l. III, c. IV. — (3) Labbe, t. XIII, col. 750, B. — (4) *Ibid.*, col. 766 et seq. — (5) *Ibid.*, col. 784, D. — (6) *Ibid.*, col. 774 et seq.

c'est que, si bonne que soit une explication, il n'est pas nécessaire de la mettre partout (1). Lorsque Marc d'Éphèse avance que c'est l'addition de ce mot qui a causé le schisme, il trompe ses lecteurs, car avant et après Photius, les Grecs ont été unis aux Latins. Or, avant et après Photius, au su et au vu des Grecs, les Latins disaient et chantaient ce mot dans leur symbole. Donc ce n'est pas l'addition de ce mot qui a causé la division (2).

Marc d'Éphèse reprochait aux Grecs-Unis de dire avec les Latins que l'azyme consacré est le corps de Jésus-Christ, et cependant de n'oser pas le prendre, non plus que les Grecs schismatiques.

Grégoire répond : L'Éphésien sait nous dire des injures à cause de l'azyme, mais il ignore que c'est avec du pain azyme que le Seigneur a d'abord accompli le sacrifice mystique ; il ne regarde pas non plus comme indifférent qu'on le fasse avec de l'azyme ou du pain fermenté, mais d'après ce qu'il s'imagine, tout est inefficace, le sacerdoce, l'autel, la parole du Seigneur : *Faites ceci en commémoration de moi* ; et ces paroles divines : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ainsi que les autres rites qu'on observe. Tout cela, s'imagine-t-il, est vain, parce que, dans la même matière, il n'y a pas quelque petite portion d'aigri ou de fermenté. Or, que le Seigneur ait célébré d'abord la pâque légale et donné ensuite les mystères à ses disciples, écoutez le saint Père Chrysostome en son homélie quatre-vingt-une : *Mais pourquoi célébrait-il la pâque ? Pour montrer en tout, jusqu'au dernier jour, qu'il n'était pas contraire à la loi.* Prenez garde à ce qu'il dit : Le Seigneur célébrait la pâque pour n'être pas contraire à la loi. Aura-t-il donc violé la loi en gardant du pain fermenté ? Or, que pendant sept jours on ne gardât alors rien de fermenté, le même saint Chrysostome en est témoin sur la première épître aux Corinthiens : « Disons d'abord, ce sont ses paroles, pourquoi l'on rejette le levain de toutes les frontières. Il faut que le fidèle soit exempt de toute malice ; car ainsi que périssait alors celui chez qui l'on trouvait du vieux levain, de même périra celui d'entre nous chez qui se trouve la malice. Si sous l'ombre de la loi il y a eu des peines sévères, il ne faut pas s'imaginer que pour nous il n'y en ait pas de plus sévères encore. Si donc ils nettoyaient alors leurs maisons jusqu'à scruter les trous de souris, nous devons à bien plus forte raison scruter les secrets replis de notre âme. » Puis donc que, suivant saint Chrysostome, le Seigneur a célébré la pâque pour montrer jusqu'au dernier jour qu'il n'était pas contraire à la loi, et que, pour observer cette même loi, on furetait alors jusque dans les trous de souris pour faire disparaître tout ce qui était fermenté, le Seigneur n'eût-il pas été contraire à la loi s'il avait gardé du pain fermenté pour célébrer la pâque ? Or, que cela fût défendu par la loi sous les peines les plus sévères, nous le voyons au chapitre douze de l'Exode.

Cela étant, et le Seigneur ayant offert d'abord le sacrifice avec du pain azyme, comment pouvons-nous blâmer ceux qui l'offrent de même ? Quant à ce qui nous regarde, nous suivons la coutume que nous avons reçue. Les apôtres faisaient le sacrifice en rompant le pain dans les maisons, et on ne lit pas qu'ils aient demandé du pain azyme. Pareillement, lorsque c'était les jours des azymes, et qu'il n'y avait point de pain fermenté à Jérusalem, on ne voit pas qu'ils aient cherché de celui-ci pour sacrifier, sachant que la matière était la même, savoir, de la farine de froment ; car, de ce qu'il n'y a pas un peu de levain, tout le sacrifice ne sera pas inefficace pour cela, principalement les paroles du Seigneur, qui changent le pain et le vin avec l'eau dans son corps et son sang. Or, que ces paroles opèrent ce changement, écoutez saint Chrysostome dans son discours sur la trahison de Judas : « Maintenant encore, c'est Jésus-Christ même qui dresse cette table ; car celui qui dressait alors celle-là dresse encore celle-ci. En effet, ce n'est pas un homme qui fait que les dons offerts deviennent le corps et le sang du Christ, mais celui qui a été crucifié pour nous, le Christ lui-même. Le prêtre debout à l'autel ne remplit que la figure et offre des prières lorsqu'il prononce ces paroles-là ; mais c'est la grâce et l'efficace de Dieu qui opèrent tout. *Ceci*, dit-il, *est mon corps :* ces paroles changent la matière proposée. Et comme cette parole : *Croissez et multipliez, et remplissez la terre*, proférée une seule fois, produit son effet dans tous les temps, en fortifiant notre nature pour la génération, de même cette parole, une fois émise par cette langue divine, *Ceci est mon corps*, produit, par sa vertu propre, un sacrifice complet, sur tous les autels, dans toutes les églises, jusqu'à ce jour et jusqu'à son futur avènement. » Si donc ces paroles changent la matière proposée au corps et au sang du Christ et en font les redoutables mystères, il serait bien étonnant qu'ils ne pussent être parfaits à moins d'un peu de levain, d'autant plus que le Christ lui-même a consacré sans levain, comme nous avons prouvé.

Marc d'Éphèse avançait dans son libelle que les saints n'entraient pas tout droit au ciel, ni les réprouvés en enfer, mais seulement au jugement dernier, et il reprochait aux Grecs-Unis de croire le contraire, et de ne différer le sort définitif que des âmes intermédiaires du purgatoire. Grégoire, qui avait traité cet article dans une apologie à part, montre que Marc est en opposition et avec les saints Pères et avec lui-même. En effet, dans une homélie qu'il fit pour l'église de Candie, non pas tout à fait gratuitement, mais moyennant un baril de vin, il disait, en toutes lettres.

(1) Labbe, t. XIII, col. 751. — (2) *Ibid.*, col. 779 et seq. — (3) *Ibid.*, t. XIII, col. 754 et seq.

que les méchants, après leur mort, allaient tout droit en enfer (1).

Quant au Pape, Marc d'Ephèse disait : Nous reconnaissons bien le Pape pour un des patriarches, et cela, s'il est orthodoxe ; mais ces autres déclarent avec beaucoup de gravité qu'il est le vicaire du Christ, le père et le docteur des Chrétiens.

Et nous aussi, répond Grégoire, nous disons que le Pape est, non pas deux ou trois, mais un des patriarches. Toutefois, même entre plusieurs du même ordre, il y en a un qui tient le premier rang. Saint Chrysostome dit en sa dix-septième homélie sur les Actes des apôtres : Voyez comme, même entre ces sept, il y en a eu un de préposé et tenant la primauté ; car, quoique l'ordination fût commune, il reçut néanmoins une plus grande grâce. Du reste, nous disons que tout pontife est successeur du Christ et assis sur la Chaire de Jésus, mon Dieu, lui-même disant : Qui vous reçoit, me reçoit, et qui vous écoute, m'écoute. Voilà ce qui est de commun ; car le sacerdoce est également en tout quant à ce qui est de conférer le baptême, d'offrir le saint sacrifice, d'absoudre les pénitents, de faire le saint-chrême, de donner la tonsure monastique ou cléricale, de bénir l'huile et de consacrer les prêtres. Nous disons donc, comme l'ayant reçu des Pères, que chacun a la vertu pour remplir toutes les fonctions ecclésiastiques.

Mais ce que nous disons du Pape, nous ne le disons pas de nous-mêmes ; car Théodore Studite parle ainsi dans sa lettre à l'empereur Michel : Si Votre Majesté doute encore, ou ne trouve pas suffisante la solution qui lui a été donnée, qu'elle en demande une explication à l'ancienne Rome, suivant la tradition primordiale des Pères. C'est elle *la plus coryphée* des églises de Dieu, elle où Pierre a présidé le premier, auquel le Seigneur adresse ces paroles : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Le même Théodore dit dans sa lettre à Naucrace : J'en atteste Dieu et les hommes, ils se sont séparés du corps de Jésus-Christ, de la Chaire principale, en laquelle Jésus-Christ a placé les clefs de la foi, contre laquelle n'ont jamais prévalu et ne prévaudront jamais jusqu'à la fin du monde les portes de l'enfer, c'est-à-dire les bouches des hérétiques, comme l'a promis celui qui ne ment pas. Et, dans le troisième concile général, l'évêque Arcade dit : Votre Béatitude voudra bien faire lire les lettres du très vénérable et saint pape Célestin, évêque de la Chaire apostolique ; vous y verrez quelle sollicitude il a pour toutes les églises. L'évêque Project se servit des mêmes expressions ; et Cyrille d'Alexandrie dit peu après : Qu'on lise avec l'honneur convenable la lettre du très saint et auguste Célestin, évêque de la sainte et apostolique Eglise de Rome. De même, au quatrième concile, on lit dans la lettre de Valentinien à Théodose : Afin que le bienheureux évêque, à qui l'antiquité attribue la principauté du sacerdoce sur tous, ait lieu et faculté de juger de la foi et de ceux qui sont revêtus du sacerdoce. Puis donc qu'il a pouvoir de juger de la foi, ainsi que des évêques et des prêtres, il a été justement qualifié dans la définition de *docteur de tous les Chrétiens* (2).

Dans les Conciles de Labbe se trouve une autre apologie contre les déclamations de Marc d'Ephèse. Elle y porte le nom de Joseph, évêque de Méthone. Ailleurs elle porte le nom de Grégoire ou Gennade. Le docte Mansi présume, non sans des raisons plausibles, que l'auteur en est le même que celui de la précédente ; car il y parle de la défense des cinq chapitres comme sienne (3). La nouvelle apologie réfute un dernier libelle de Marc d'Ephèse dirigé particulièrement contre le concile de Florence et les Latins.

On y voit que Marc tombait fréquemment du mal caduc ; que, pour avoir enseigné la grammaire avec quelques succès, il croyait surpasser tous les Latins et les amener facilement à ses opinions, mais qu'il y fut bien trompé ; car, dit l'auteur, qu'il y ait en Italie des hommes doctes et parfaits, et nullement inférieurs aux bienheureux de l'antiquité, personne ne le niera, s'il n'est aveuglé par la malice. Et s'il en est ainsi dans l'Italie, combien plus dans l'Eglise romaine, où jamais n'a demeuré ni l'infidélité, ni aucun dogme pervers (4) ?

Marc se vantait, dans son libelle, d'avoir réduit les Latins au silence par ses arguments. Le patriarche répond : Qui fut réduit au silence par les arguments, les actes le montrent ; car, vous-même, vous nous disiez le premier : « Séparons-nous, retirons-nous, et partons. Les Latins sont savants, fermes et très habiles dialecticiens. Que si, dans la dispute sur l'addition du *Filioque*, ils ont été si forts en raison qu'il ne nous restait plus aucun moyen de nous défendre, quels ne seront-ils pas quand nous examinerons la doctrine même, pour laquelle ils peuvent alléguer même les Pères de l'Eglise, qui attribuent aussi au Fils la procession de l'Esprit-Saint ? Il vaut donc mieux nous en aller avant d'être vaincus et nous en retourner avec ignominie. » Voilà ce que vous disiez, réduit effectivement au silence par leurs arguments. L'Eglise romaine n'avait donc pas besoin d'être redressée par vous ; car c'est elle le pilote de toutes les églises, et le très habile médecin pour toutes celles qui sont malades, ayant reçu du Christ la puissance de régir, de gouverner, de confirmer et de redresser les autres églises, bien loin qu'elle doive être

(1) Labbe, t. XIII, col. 806 et seq. — (2) *Ibid.*, col. 819. — (3) Raynald, 1445, n. 16, note de Mansi.
(4) Labbe, t. XIII, col. vol. 682.

redressée par les autres. Et lorsque tu seras converti, dit le Sauveur à Pierre, confirme tes frères ; il ne dit point : Sois confirmé par tes frères, mais confirme-les. Vous deviez donc être confirmé par elle, comme l'ont été de plus sages et de plus doctes que vous (1).

Marc d'Ephèse, qui, à Florence, avait engagé ses compatriotes à quitter le concile, attendu qu'il n'y avait nul moyen de se défendre contre les arguments des Latins, lesquels avaient de plus pour eux les Pères de l'Eglise, ce même Marc se vantait, dans son libelle, d'avoir prouvé sans réplique que tous les passages allégués par les Latins étaient apocryphes ou corrompus. A cette vanterie, voici la réponse du patriarche Grégoire ou Gennade :

« Le premier à traiter le fond même de la doctrine fut cet homme si pénétrant en théologie, Jean, provincial dans l'Ordre de Saint-Dominique. Avec la bénédiction du Très-Saint Père, dit-il, je discuterai avec vous la procession du Saint-Esprit. Il produisit des textes, non de livres apocryphes ou inconnus, corrompus ou dépravés, comme vous dites : à moins que vous n'entendiez par apocryphes, les œuvres du grand Basile et d'Athanase, d'Epiphane et de saint Cyrille, de qui Jean citait les paroles au nom des Latins, pour prouver la vérité du dogme ; car ces hommes vénérables ne voulurent point prouver ce dogme par l'autorité des docteurs occidentaux, mais par les orientaux, afin que vous n'eussiez rien à dire, comme il est arrivé. Mais vous, ne pouvant supporter la vérité, vous appeliez corrompus et dépravés les livres des docteurs, à tel point que vous devîntes la risée de tout le concile. Les prélats de l'extrême France surtout, quand ils vous entendirent appeler corrompus les livres des docteurs orientaux, s'écrièrent à toute voix ; Mais ce misérable est hérétique ! il faut le frapper d'une éternelle excommunication, car il rejette les docteurs : et s'il n'ajoute aucune créance à ses propres docteurs de l'Orient, que dira-t-il de ceux de l'Occident et des nôtres ? Toute l'assemblée étant ainsi émue, vous vous levâtes sans rien faire de plus.

« Dans la session suivante, comme les Latins argumentaient des paroles du grand Cyrille, vous niâtes absolument que saint Cyrille parlât ainsi. Jean ayant produit Epiphane, qui disait la même chose que Cyrille, vous criâtes que le passage était corrompu. Sur quoi ce profond et sublime théologien vous cita forcément le grand Basile, disant les mêmes choses que les précédents dans son livre contre Eunomius ; vous répondîtes encore que cet endroit était altéré. En sorte que, comme vous appeliez corrompus tous les livres qu'on avait produits, tout le monde vous regardait comme la folie même.

« Dans cette même occasion, vous envoyâtes un officier du métropolitain de Nicomédie chercher un manuscrit de Saint Basile, où se trouve le passage qui commence par ces mots : *Pourquoi est-il nécessaire etc ?* Lui, soit par sa propre malice, soit sur votre recommandation, voulut cacher la vérité. Ayant pris l'exemplaire, il se mit auprès d'une fenêtre dans le dessein d'effacer le mot en question. Ayant donc marqué le feuillet, le faussaire, dans son empressement, efface un mot pour un autre. Puis il revole triomphant au concile pour convaincre les Latins. Le maître ayant ouvert le livre et trouvant le passage entier regarde l'autre de travers et le lui montre. Le serviteur, tremblant, s'écrie tout haut : j'en jure par votre bénédiction, j'ai gratté le passage : mais j'ignore comment il se trouve de nouveau tout entier. — Le passage se trouvant donc ainsi complet, vous vous retirâtes avec confusion. Et maintenant vous ne rougissez pas de dire que vous avez démontré absurde le dogme des Latins ? vous devriez avoir honte d'avancer de pareilles choses ; car vous n'écriviez pas à des ignorants, à des régions désertes, où il n'y eût personne qui pût savoir de quoi il tourne. Les actes sont là qui attestent la vérité, savoir, que vous ne faisiez que crier : Le livre proféré est apocryphe : la citation de saint Cyrille est corrompue, celle de saint Basile est altérée. Telle était toute la force de votre raisonnement. Quand on vous sommait de produire le passage authentique, vous demandiez le temps d'aller à Constantinople pour le trouver. Telles étaient les merveilles de votre éloquence et la vigueur de votre dialectique. En vérité, on est honteux de rappeler de pareilles choses (2). »

Marc d'Ephèse, qui combattait ainsi sciemment et frauduleusement la vérité connue, ce que plusieurs entendent du péché contre le Saint-Esprit qui n'est remis ni en ce monde ni en l'autre, Marc d'Ephèse mourut de même que le perfide Arius. Comme il ne cessait de crier contre l'union, l'empereur et les grands de l'empire désirèrent qu'il eût une conférence publique avec l'évêque latin de Coron, qui accompagnait le cardinal-légat à Constantinople. Elle eut lieu, suivant les uns, en 1445 ; suivant d'autres, en 1447. Marc, y ayant été confondu de nouveau, en conçut une si grande tristesse, qu'il expira peu de jours après sur le siège, en rendant son âme avec ses excréments : de quoi tout Constantinople fut témoin (3).

Grégoire, protosyncelle, surnommé Mélissène et Mammas, fut élu patriarche de Constantinople en 1445, bien malgré lui et quelque résistance qu'il pût faire : c'est le témoignage que lui rendent ses ennemis mêmes. Il était aussi saint que savant : mais l'empereur Jean Paléologue meurt en 1448. Les schismatiques deviennent plus hardis. Le patriarche Grégoire

(1) Labbe, t. XIII, col. 694. — (2) *Ibid.*, col. 698 et 699. — (3) *Ibid.*, col. 734. et Raynald, 1445. n. 17, avec la note de Mansi sur le n. 16.

voit la division s'envenimer de plus en plus ; il prédit la prise de Constantinople ; il prédit au grand duc Notaras, dont il avait tenu les enfants sur les fonts de baptême, que ces mêmes enfants seraient égorgés sous les yeux de leur père : en 1451, il se retire de Constantinople à Rome (1).

La dynastie impériale de Constantinople n'était pas moins divisée contre elle-même par les intérêts politiques que les sujets de l'empire ne l'étaient sur la religion. Constantin, frère de l'empereur Jean Paléologue, s'empara des domaines de Démétrius, son frère, qui avait accompagné l'empereur au concile de Florence. Démétrius, voyant que Jean Paléologue ne lui donne aucune satisfaction, s'adresse au sultan Amurath, qui lui donne des troupes avec lesquelles il vient assiéger Constantinople, le 23 avril 1443. Obligé de lever le siège, après avoir ravagé tous les dehors de la ville, il fait sa paix, et obtient une principauté sur les bords du Pont-Euxin, où il va s'établir.

L'année suivante, Jean Paléologue se voit menacé de toutes les forces des Turcs, sans apercevoir aucune ressource contre ces infidèles. Dans cette extrémité, il a recours à la clémence du Sultan, qui lui accorde la paix, et le laisse tranquille le reste de ses jours. Jean Paléologue meurt sans enfants, le 31 octobre 1448. Il a pour successeur son frère Constantin XIII, surnommé Dragasès de sa mère Irène Dragase. Son frère cadet, Démétrius, ayant voulu lui disputer l'empire, ils prennent ou acceptent pour arbitre le sultan Amurath, qui décide en faveur de Constantin. C'était bien reconnaître pour suzerain de Constantinople le vicaire de Mahomet (2).

Le sultan Amurath mourut le 9 février 1451. Comme il leur avait fait bien du mal, les Grecs se réjouirent beaucoup de sa mort. Leur joie ne fut pas longue. Amurath laissait un fils, appelé Méhémet par les Grecs, et connu sous le nom de Mahomet II. Il avait reçu de la nature d'excellentes qualités, un corps robuste, un esprit vif, fécond en ressources et propre aux sciences ; mais jamais prince ne manqua plus des qualités qui font l'honnête homme. Il n'avait ni foi ni loi, comptait la probité pour rien, et se moquait de toutes les religions, sans excepter celle de son prophète. Pour rendre plus magnifiques les funérailles de son père, il fait étouffer un jeune frère que son père lui avait recommandé en mourant, puis il fait périr l'exécuteur de son fratricide. Vers la fin de sa vie, il fera étrangler son propre fils Moustapha, parce qu'il était trop brave et trop heureux à la guerre. C'est entre ces deux atrocités de tigre que se passe le règne de Mahomet II.

La capitale des Ottomans était alors Andrinople. Mahomet y reçut les ambassadeurs de divers princes, leur prodiguant à tous des assurances de paix et d'amitié, particulièrement à l'empereur des Grecs, Constantin Dragasès. Celui-ci, pour resserrer les liens de leur alliance, demanda même à épouser la sultane, veuve d'Amurath, fille du despote de Servie. La sultane s'y refusa, et se renferma dans un cloître pour le reste de ses jours, car elle était chrétienne. Constantin conclut alors un mariage avec la fille du roi de Géorgie ; mais la jeune épouse n'eut pas le temps de voir son mari ni sa capitale. Mahomet, qui avait juré la paix à Constantin, éleva bientôt une forteresse à deux lieues de Constantinople, comme pour commencer dès lors le siège de la nouvelle Rome.

Dans cette situation, l'empereur Constantin Dragasès envoie une ambassade au pape Nicolas V, pour lui demander du secours contre le péril extrême qui menace l'empire grec. Le Pape lui envoie pour légat le cardinal Isidore, métropolitain de Russie, avec une lettre semblable aux réponses que le prophète Jérémie faisait aux consultations du roi Sédécias lorsque Nabuchodonosor était sur le point d'assiéger ou de prendre l'infidèle Jérusalem. Il relève d'abord la négligence de Jean Paléologue à publier et à consommer l'union conclue à Florence ; le nouvel empereur doit prendre garde de tomber dans la même faute, la peine ne devant pas être moindre. Il s'agit d'un article principal du symbole, l'unité de l'Eglise. Or l'Eglise n'est point une si elle n'a un seul chef visible, tenant la place du Pontife éternel, et auquel tous les Chrétiens doivent obéir. L'empire ne serait pas un s'il avait deux chefs. Hors de cette unité de l'Eglise, il n'y a point de salut ; qui ne fut pas dans l'arche de Noé, a péri dans le déluge, et les schismes sont punis plus sévèrement que les autres péchés. Coré, Dathan et Abiron, qui ont entrepris un schisme dans le peuple de Dieu, nous les voyons punis d'une manière plus terrible que ceux qui s'étaient rendus coupables d'idolâtrie.

L'empire grec en est lui-même une preuve. Jamais il ne s'est vu dans un état si déplorable, jamais il n'a été si près de devenir la proie des Turcs. Quelle en peut être la cause ? Pour le péché d'idolâtrie, le peuple d'Israël et de Juda subit une captivité de soixante-dix ans à Babylone. Pour avoir mis à mort le Fils de Dieu fait homme, nous voyons les Juifs condamnés à avoir jusqu'à présent tout l'univers pour exil. Or, depuis que les Grecs ont embrassé la foi catholique, nous ne croyons pas qu'ils aient adoré des idoles, ni commis le déicide des Juifs, pour mériter de tomber en la captivité et la servitude des Turcs. Il faut donc un autre crime, qui ne peut être que le schisme ; schisme commencé à Photius, et qui dure depuis cinq siècles. Cela est triste à dire, et nous voudrions l'ensevelir dans un éternel silence ; mais si vous attendez quelque remède du médecin, il faut que vous découvriez la plaie.

(1) *Acta SS.*, t. I, *august. Hist. des Patriarch. Const.*, art. 130. — (2) *Art de vérifier les dates.*

Voici bientôt cinq siècles que Satan, le prince et l'auteur de tous les péchés, mais principalement du schisme et de la division, a détaché l'église de Constantinople de l'obéissance du Pontife romain, qui est le successeur de Pierre et le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Des traités infinis sont intervenus, beaucoup de conciles ont été célébrés, des légats sans nombre ont été envoyés, pour guérir cette plaie cruelle dans l'Eglise de Dieu. Dernièrement enfin, par la providence divine, au concile de Ferrare et de Florence, l'empereur Jean Paléologue et le patriarche Joseph de Constantinople, accompagnés d'une suite nombreuse de prélats et de seigneurs, s'étant assemblés avec le pape Eugène IV, les cardinaux de la sainte Eglise romaine et une multitude considérable de prélats occidentaux, ils ont mis tous leurs soins à extirper ce schisme invétéré ; et enfin, par la grâce de Dieu, toutes les difficultés étant surmontées, on est arrivé à publier de concert le décret de cette union.

Ces choses ont été faites sous les yeux de l'univers entier, et le décret de cette union, rédigé en lettres grecques et latines, avec la souscription manuelle de tous les assistants, a été transmis par toute la terre. En est témoin l'Espagne, avec ses quatre royaumes chrétiens de Castille, d'Aragon, de Portugal et de Navarre ; témoin la Grande-Bretagne, soumise au sceptre du roi des Anglais ; témoins l'Hibernie et l'Ecosse, situées à l'extrémité du monde ; témoin la Germanie, habitée par des peuples sans nombre et étendue sur un immense territoire ; témoins le Danemark, la Norwège et la Suède, à l'extrémité du septentrion ; témoin l'illustre royaume de Pologne ; témoins la Hongrie et la Pannonie ; témoin toute la Gaule, qui s'étend depuis la mer occidentale jusqu'à la Méditerranée, et qui, placée entre les Germains et les Espagnols, s'accorde en ceci avec les Espagnols et les Germains. Tout cet univers a des exemplaires du décret où ce schisme invétéré est aboli, d'après le témoignage de l'empereur Jean Paléologue, du patriarche Joseph, et des autres qui de Grèce vinrent à Florence, et dont les souscriptions se trouvent consignées partout. Nous omettons de rappeler toute l'Italie, qui ne le cède à aucune des provinces, et qui a des exemplaires du décret dans toutes les villes.

Et cependant, depuis tant d'années, ce décret d'union est passé sous silence, chez les Grecs : on n'y voit aucune disposition dans les esprits pour embrasser cette union, on diffère d'un jour à l'autre, on répète toujours les mêmes excuses. Que les Grecs ne s'imaginent pourtant pas que le Pontife romain et l'Eglise occidentale soient privés de la vue, et qu'ils ne comprennent pas où tendent ces excuses et ces délais. Ils comprennent, mais ils patientent, fixant leurs regards sur le Seigneur Jésus-Christ, le Pontife éternel, qui ordonna de conserver encore jusqu'à la troisième année le figuier infructueux que le propriétaire voulait couper à cause de sa stérilité.

Ces paroles du pape Nicolas V contenaient une prédiction formidable. Prononcées et écrites en 1451, elles se virent accomplies la troisième année après, en 1453, par la prise de Constantinople et la ruine de l'empire grec, retranché du milieu des empires et des nations, comme un figuier stérile.

« Votre Sérénité saura donc, continue le Pape dans sa lettre, que nous aussi nous dissimulerons, jusqu'à ce que vous ayez répondu à ces lettres d'une manière quelconque. Si, prenant le parti le plus sage, avec vos grands et le peuple de Constantinople, vous embrassez le décret d'union, vous nous trouverez, ainsi que nos frères les cardinaux et toute l'Eglise occidentale, toujours attentifs à votre honneur et à votre bien-être. Si, au contraire, vous refusez avec le peuple de recevoir le décret d'union, vous nous forcerez de pourvoir à ce que demandent votre salut et notre honneur. Enfin le Pape exige, comme préliminaires, que l'empereur rappelle le patriarche de Constantinople, que le nom du Pape soit mis dans les diptyques et récité dans toutes les églises grecques ; que, s'il y en a qui ont besoin d'explication, on les envoie à Rome, et l'on s'empressera d'éclaircir leurs doutes et de les traiter honorablement. La lettre est du 11 octobre 1451 (1).

Quant aux suites de cette négociation, voici comme en parle le Grec Michel Ducas : « L'empereur avait envoyé à Rome pour demander du secours, confirmer l'union faite à Florence, réciter le nom du Pape dans les diptyques de la grande église, et rappeler le patriarche Grégoire sur son siège. Il priait en même temps d'envoyer des légats pour apaiser les inimitiés implacables du schisme. Le Pape envoya le cardinal de Pologne, Isidore, archevêque de Russie, Grec de nation, homme sage et prudent, bien instruit dans les dogmes orthodoxes, et qui avait assisté au concile de Florence.

« L'empereur le reçut avec les égards et l'honneur convenables. Quand on vint à parler d'union, l'empereur et quelques particuliers y consentirent ; mais la plupart des ecclésiastiques, des moines et des religieuses n'y consentirent point. Que dis-je, la plupart? Ce que j'ai reconnu des religieuses m'oblige d'écrire que personne n'y consentit, et que l'empereur feignit seulement d'y consentir. En conséquence, les prêtres, les diacres, les clercs, l'empereur avec le sénat, qui faisaient semblant de consentir à l'union, s'assemblèrent dans la grande église, pour y faire leurs prières et y célébrer la liturgie dans une sincère concorde. Au même temps, les schismatiques coururent au monastère du Pantocrator, et, s'adressant à Gennade, qu'on appelait alors Georges Scho-

(1) Raynald, 1451, n, 1 et 2.

larius, ils lui dirent : Que ferons-nous ? — Comme il était enfermé dans sa cellule, il prit du papier et écrivit son avis en ces termes : Misérables Roméens, pourquoi vous égarez-vous, et mettez-vous votre espérance dans les Francs au lieu de la mettre en Dieu ? En perdant la foi, vous perdrez votre ville. Ayez pitié de moi, Seigneur ! je jure en votre présence que je suis innocent de ce crime. Misérables citoyens, considérez ce que vous faites. Dans le temps même que vous renoncez à la religion de vos pères et que vous embrassez l'impiété, vous subissez le joug de la servitude. Malheur à vous lorsque vous jugez ! Quand il eut écrit ces choses et d'autres, il les attacha à la porte de sa cellule et se renferma dedans.

« Les religieuses, qui semblaient surpasser les autres par la sainteté de leur vie et la pureté de leur foi, suivant l'avis de Gennade et de leurs directeurs spirituels, ainsi que les prêtres et les laïques de leur parti, condamnèrent le décret de l'union, et prononcèrent anathème contre ceux qui l'avaient approuvé ou qui l'approuveraient. Le menu peuple, en sortant du monastère, entra dans les tavernes; là, tenant en leurs mains des verres pleins de vin, ils condamnaient ceux qui consentaient à l'union, et, buvant en l'honneur d'une image de la mère de Dieu, ils la suppliaient de prendre la protection de la ville et de la défendre contre Mahomet, comme elle l'avait autrefois défendue contre Chosroès et contre le Cagan. Nous n'avons que faire, ajoutaient-ils, du secours et de l'union des Latins. Loin de nous le culte des azymites !

« Mais les Chrétiens qui s'étaient assemblés dans la grande église, après avoir fait leurs prières et entendu un discours du cardinal, consentirent à l'union, à cette condition néanmoins que, quand il aura plu à Dieu de leur rendre la paix et de les délivrer du danger qui les menaçait, le décret serait examiné par des personnes capables, et corrigé, si on le trouvait à propos. Après quoi ils convinrent que l'on célébrerait dans la grande église une messe commune aux Italiens et aux Grecs, dans laquelle on ferait mention du pape Nicolas et patriarche Grégoire qui était alors en exil. Le 12e du mois de décembre de l'an 6961 (1452 de l'ère vulgaire) fut choisi pour cette cérémonie. Plusieurs s'abstinrent de recevoir les dons consacrés, les regardant comme un sacrifice impur, à cause qu'il avait été offert dans la solennité de la réunion. Le cardinal, cependant, qui explorait tous les cœurs et tous les desseins des Grecs, voyait bien leurs ruses et leurs tromperies ; toutefois, étant de la même nation, il faisait des efforts, mais assez faibles, pour procurer du secours à la ville. Quant au Pape, ce qui est arrivé le justifie suffisamment ; le reste a été attribué à la volonté de Dieu, qui dispose de tout pour le plus grand bien.

« Mais le peuple farouche, ennemi du bien, racine d'orgueil, branche de vaine gloire, fleur de vanité, la lie de la nation grecque qui méprise tout le genre humain, quoiqu'elle soit elle-même ce qu'il y a de plus méprisable, comptait pour rien tout ce qui avait été fait. Ceux mêmes qui avaient consenti à l'union disaient aux schismatiques : Attendez que nous voyions si Dieu détruira ce grand dragon qui veut engloutir notre ville, et alors vous verrez si nous sommes unis avec des azymites. »

« En parlant ainsi, observe Michel Ducas, ces misérables ne se rappelaient pas tant de serments jurés pour la paix et la concorde des Chrétiens et des églises, et dans le concile de Lyon, sous le premier des Paléologue, et, dans le concile de Florence, sous le dernier d'entre eux, et tout récemment au milieu de la sainte liturgie ; ils ne pensent pas que des serments tant de fois répétés (et tant de fois violés), entraînant avec eux des excommunications insolubles au nom de la Trinité sainte, la mémoire et d'eux et de leur ville sera bientôt effacée de dessus la terre. Misérables que vous êtes ! pourquoi méditez-vous de vains projets dans vos cœurs ? Voilà que vos prêtres, vos clercs, vos moines, vos religieuses, qui n'ont pas voulu recevoir le corps et le sang du Sauveur des mains de prêtres grecs célébrant suivant le rite de l'Eglise orientale, sous prétexte que leurs sacrifices étaient profanés et non plus chrétiens au point de nommer leurs églises des autels païens ; les voilà qui demain seront livrés aux mains des Barbares, pour être souillés et profanés eux-mêmes et dans leur corps et dans leur âme. En effet, j'ai vu de mes propres yeux une religieuse qui avait été instruite dans les saintes Ecritures, je l'ai vue non seulement manger de la viande et s'habiller à la façon des Barbares, mais sacrifier au faux prophète et faire profession publique de son exécrable impiété, avec une impudence qui n'a point de nom (1). »

Voilà comme le Grec Michel Ducas nous fait connaître les dispositions des Grecs de Constantinople touchant la réunion avec l'Eglise romaine, lorsque Mahomet II se préparait à prendre leur ville et à ruiner leur empire. Pour trouver quelque chose de semblable, il faut remonter au siège de Jérusalem par Vespasien, au siège de Jérusalem par Nabuchodonosor. Dans l'un, les Juifs repoussèrent les avertissements de Jérémie ; dans l'autre les avertissements du Christ lui-même, pour écouter les rêves de leur propre cœur et les visions de leurs faux prophètes. A Constantinople, on repousse les avertissements du vicaire de Jésus-Christ, on repousse sa paix, pour écouter des visionnaires.

Dans les premiers mois de l'année 1453, les Turcs s'emparèrent de plusieurs places autour de Constantinople : c'étaient les préludes de sa désolation finale. « Au milieu de cette espèce d'escarmouches, dit Michel Ducas, on

(1) Ducas, c. xxxvi.

vit insensiblement arriver le printemps et le carême, mais on ne vit point la fin des contestations de l'Eglise ; au contraire, on les vit continuer et s'accroître par l'opiniâtreté de ceux qui étaient préposés à entendre les confessions des fidèles. Ils leur demandaient s'ils avaient communiqué avec les excommuniés, et s'ils avaient entendu la messe d'un prêtre qui avait consenti à l'union. Quand ils avouaient l'avoir fait, ils leur imposaient des pénitences très rigoureuses. Lorsqu'ils les avaient accomplies et qu'ils étaient trouvés dignes de participer au corps et au sang du Seigneur, ils leur défendaient, sous de grandes peines, de le recevoir de la main d'un prêtre uni parce que, disaient-ils, il n'est pas prêtre et que ses sacrifices ne sont pas de véritables sacrifices. Que s'ils étaient mandés ou pour la sépulture d'un mort ou pour les prières que l'Eglise fait en sa faveur, et qu'ils aperçussent un prêtre uni, ils ôtaient aussitôt leur étole et le fuyaient comme le feu. La grande église était pour eux un temple païen et une retraite de démons. Il n'y avait plus ni cierges ni lampes ; ce n'était qu'une affreuse obscurité et une triste solitude,funeste image de la désolation où nos crimes allaient la réduire dans peu de jours. Gennade enseignait le monde de sa cellule, et lançait des anathèmes contre ceux qui aimaient la paix. »

Enfin, dans les premiers jours du mois d'avril 1453, Mahomet II parut devant Constantinople avec une armée de trois cent mille hommes, suivie d'une flotte de quatre cents navires. Constantin Dragasès n'avait que huit à neuf mille hommes de garnison, avec deux mille Génois commandés par le brave Justiniani. La population de la ville, au lieu de se réunir contre l'ennemi du dehors, se divisait d'avec elle-même, comme d'avec le centre de l'unité catholique

« Depuis que l'union s'était faite dans la grande église, dit Michel Ducas, les habitants la fuyaient comme une synagogue de Juifs, et il ne s'y faisait plus d'oblation, de sacrifice ni d'encensement. S'il arrivait qu'un jour de fête un prêtre y célébrât les saints mystères, ceux qui s'y trouvaient, tant hommes que femmes, tant religieux que religieuses, y demeuraient debout jusqu'à l'oblation ; mais alors ils s'en allaient tous. Que dirai-je davantage ? Ils regardaient cette église comme un temple de païens,et la sainte messe comme un sacrifice fait à Apollon. C'est pour cela que Dieu leur dit par la bouche d'Isaïe : Voilà que je transporterai ce peuple, je le transporterai certainement, je perdrai la sagesse des sages, et je dissiperai la prudence des prudents. Malheur à ceux qui forment de grands desseins sans consulter Dieu, qui prennent leurs résolutions en secret, qui font leurs actions dans les ténèbres, et qui disent : Qui est-ce qui nous a vus, et qui est-ce qui saura ce que nous faisons (1) ? Aussi le Seigneur ajoute : Malheur aux enfants apostats ! vous avez fait votre volonté sans moi, vous avez fait vos traités sans mon Esprit, pour ajouter péchés sur péchés (2).

« Gennade enseignait et écrivait continuellement contre l'union, et faisait des syllogismes contre le très savant et bienheureux Thomas d'Aquin, et contre le seigneur Démétrius de Cidone, qu'il accusait d'être dans l'erreur. Il avait pour compagnon et pour approbateur le premier du sénat, le grand-duc, qui porta l'impudence à un tel point contre les Latins ou plutôt contre la ville, lorsque parut cette armée si nombreuse et si formidable des Turcs, que de dire : J'aimerais mieux voir régner au milieu de la ville le turban des Turcs que la tiare des Latins. Tandis que les habitants ne voyant plus d'espérance, disaient : Plût à Dieu que la ville eût été réduite sous la puissance des Latins, qui reconnaissent le Christ et la mère de Dieu,et que nous ne fussions pas livrés aux mains des impies ! Isaïe disait à ce grand-duc, comme autrefois à Ezéchias : Ecoute la voix du Seigneur des armées. Des jours viennent auxquels on pillera tout ce qui est dans ta maison, et l'on emportera dans Babylone toutes les richesses que tes pères ont amassées ; les enfants que tu as et que tu auras, on les prendra et on les fera eunuques dans le palais du roi de Babylone (3). » Ainsi parle Michel Ducas (4).

Léonard de Chio nous apprend que ce grand-duc, Lucas Notaras, et Georges Scholarius, autrement Gennade, étaient, à Ferrare et à Florence, les plus empressés à paraître devant le Pape,pour avoir l'air d'être les seuls qui comprissent la chose, et pour être loués comme les principaux auteurs d'une telle union (5).

Après plusieurs combats de part et d'autre, où les Turcs ne furent pas toujours vainqueurs, Mahomet annonça un assaut général pour le 27 mai, en allumant des feux par tout son camp. L'empereur Constantin Dragasès, après avoir harangué sa petite troupe, entre pour la dernière fois à Sainte-Sophie, y reçoit la dernière communion,passe ensuite pour la dernière fois dans son palais, fait les derniers adieux à sa famille, demande pardon à tout le monde, puis vole sur les remparts pour livrer son dernier combat. L'attaque commence à la nuit, et dure sans relâche jusqu'au jour : alors Mahomet combat avec quelque langueur jusqu'à neuf heures. Au coucher du soleil, l'assaut, recommence avec un nouvel acharnement. Les assiégés se défendent avec bravoure. Les Turcs sont repoussés par endroits, mais ils reviennent toujours plus

(1) Isaïe, XXIX, 14 et 15, suivant le texte grec. Le verset 13, qui précède immédiatement, dit : Ce peuple m'approche de bouche et m'honore des lèvres ; mais son cœur est loin de moi. C'est en vain qu'ils m'honorent en enseignant des ordonnances et des doctrines d'hommes. — (2) Isaïe, XXX, 1. — (3) Isaïe, XXXIX, 3 et 6. — (4) Ducas, c. XXXVII. — (5) *Hist. byzantine*, t. XVI, dans les notes sur Miche Ducas, p. 196, dernière note sur le c. XXXVII.

nombreux. Enfin le Génois Justiniani, principal espoir des Grecs, reçoit une grave blessure et se retire. L'empereur continue à combattre ; mais les Turcs pénètrent par une porte voisine, et le prennent à dos. Le grand-duc Notaras quitte son poste et se retire dans sa maison. Assailli ainsi de toutes parts, Constantin Dragasès s'écrie : Ne se trouvera-t-il pas un Chrétien pour me couper la tête ? A peine a-t-il achevé ce mot, qu'un Turc lui porte un coup au visage, et qu'un autre Turc, d'un autre coup, l'étend mort sans savoir que c'était l'empereur. Les Turcs entrèrent ainsi à Constantinople, à une heure après minuit, le 29 mai 1453 (1).

« A la première nouvelle, dit Michel Ducas, que les Turcs entraient dans la ville, les femmes qui se trouvaient dans les rues n'y voulurent pas croire. Mais quand elles virent les Grecs s'enfuyant l'un après l'autre des remparts dans leurs maisons, couverts de sang et de poussière, elles reconnurent que la colère de Dieu allait fondre sur elles. Hommes, femmes, religieux, religieuses, courent en foule vers la grande église. Ceux qui avaient des enfants les portaient dans leurs bras, et, abandonnant leurs maisons, cherchent leur salut au pied des autels. Les chemins sont remplis d'une foule incroyable. Mais d'où vient qu'ils se pressent de la sorte pour entrer dans la grande église ? C'est qu'ils ont ouï dire à certains imposteurs que les Turcs devaient un jour rentrer de force dans Constantinople, et tailler les Grecs en pièces jusqu'à la colonne de Constantin ; que là un ange descendrait du ciel avec une épée, et donnerait cette épée et l'empire à un pauvre qu'il trouverait sur la colonne, et lui dirait : Prends cette épée, et venge le peuple du Seigneur ; que les Turcs prendraient la fuite à l'heure même, et que les Grecs les poursuivraient en tuant sans cesse, et les chasseraient de l'Occident et de l'Anatolie, jusqu'à un endroit nommé Monadenère, qui est sur la frontière de Perse. Quelques-uns couraient donc de toute leur force, et conseillaient aux autres de courir, dans la créance que cette prédiction allait arriver, et dans l'assurance que, s'ils pouvaient passer la colonne de la Croix, ils éviteraient la colère du ciel. Voilà pourquoi le peuple courut avant tant d'empressement à la grande église, et pourquoi, en une heure de temps, le bas et le haut furent remplis d'une foule innombrable de personnes qui s'enfermèrent dans cette église, croyant y être dans une pleine sûreté.

« Misérables Grecs, ajoute le Grec Michel Ducas, maintenant que la colère de Dieu est tombée sur vous, vous entrez dans cette église comme dans un asile, dans cette église que vous regardiez, il n'y a que deux jours, comme un repaire d'hérétiques, où pas un de vous n'eût voulu entrer, de peur d'être souillé par la communion de ceux qui avaient consenti à l'union. Mais ces effets si terribles de la colère qui vous poursuit ne sont pas capables de toucher votre endurcissement, ni de vous porter à la paix. Car si, au milieu de tant de malheurs qui vous environnent, un ange descendait du ciel et vous disait : Consentez à l'union de l'Eglise, et j'extermine vos ennemis ! vous repousseriez ses offres, ou vous ne les accepteriez pas de bonne foi. Ceux qui disaient, il y a peu de jours, qu'il valait mieux tomber entre les mains des Turcs qu'entre les mains des Latins, savent bien que ce que je dis est véritable (2). »

Et les circonstances rapportées par Michel Ducas, et les réflexions dont il les accompagne, sont infiniment remarquables. Une autre particularité ne l'est pas moins. Les soldats turcs, étant entrés dans la grande église, réduisirent en esclavage toute la multitude qui s'y était rassemblée ; ils ne mirent pas plus d'une heure à les lier de cordes, hommes, femmes, religieux, religieuses, et à les emmener comme des troupeaux de bêtes. L'église fut pillée et profanée de toutes les manières. Après avoir retracé ces scènes de désolation et d'autres, Michel Ducas ajoute :

« Tout ce qui vient d'être raconté se passa depuis la première heure du jour jusqu'à la huitième. Alors le tyran délivré de toute sorte de crainte et de défiance, entra dans la ville avec ses visirs et ses satrapes, environné d'une troupe de satellites. — C'étaient les Janissaires, composés en grande partie d'apostats, d'enfants chrétiens élevés dans l'antichristianisme du faux prophète. — Quand Mahomet II fut arrivé à la grande église, il descendit de cheval, y entra, appela un de ses prêtres impies, qui monte au pupitre, où il fait ses prières abominables. En même temps, le fils de perdition, le précurseur de l'antechrist, monte sur l'autel ! Quelle calamité ! quel effroyable prodige ! Qu'avons-nous fait et qu'avons-nous vu ? Un Turc et un impie sur le saint autel, où sont les reliques des apôtres et des martyrs ! Un Turc et un impie dans le lieu même où l'Agneau de Dieu, le Verbe du Père, est sacrifié et mangé, bien qu'il ne soit pas consumé ! Nous avons été mis au nombre des adultères, et notre culte a été méprisé par les nations pour nos péchés. Cette église bâtie en l'honneur du Verbe et de la sagesse de Dieu, et appelée le sanctuaire de la sainte Trinité, cette nouvelle Sion est devenue aujourd'hui le temple des Barbares et la maison de Mahomet ? Seigneur, vos jugements sont justes (3) ! »

Ce récit de Michel Ducas mérite une particulière attention. Saint Paul disait dans sa deuxième épître aux Thessaloniciens : Ne vous laissez point troubler comme si le jour du Seigneur était proche ; car il n'aura lieu que ne vienne d'abord l'apostasie ou la défection ; que ne soit manifesté l'homme du péché, le fils de la perdition, l'adversaire ou Satan, qui

(1) Phrantzès et Michel Ducas. — (2) Ducas, c. XXXIX. — (3) Ducas, c. XL.

s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu ou qu'on adore, au point d'entrer dans le temple de Dieu, de s'y asseoir et de s'y montrer comme étant Dieu (1). Ces paroles contiennent une description littéralement exacte de ce que fit Mahomet II quand il entra dans l'église de Sainte-Sophie, et que, pendant la prière, il s'assit sur le grand autel, comme étant le dieu du temple, à la place de Jésus-Christ, dont il se manifestait ainsi l'adversaire. L'histoire nous apprend d'ailleurs qu'il s'élevait réellement au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu où qu'on adore, qu'il n'avait ni foi ni loi, et se moquait de toutes les religions, sans excepter celle du faux prophète dont il portait le nom. Il se montrait également l'homme du péché par ses débauches de Sodome, et le fils de la perdition en consommant la perdition temporelle et spirituelle des Grecs et d'autres peuples.

Lorsque Mahomet fut sorti de l'église, on lui amena le grand-duc Notaras, qui se prosterna à ses pieds et lui offrit les trésors immenses qu'il avait tenus cachés : il espérait obtenir sa liberté et celle de sa famille. Mahomet lui dit : Pourquoi, ayant tant de richesses, n'en avez-vous pas secouru votre empereur et votre patrie? Veux-tu me tromper de même? Où est votre empereur? Le grand-duc répondit qu'il l'ignorait, attendu qu'il avait été occupé à garder une porte, et que l'empereur se trouvait à une autre. Dans ce moment, deux soldats turcs apportèrent la tête de l'empereur, que le grand-duc reconnut. Mahomet la fit clouer sur le haut d'une colonne, où elle demeura jusqu'au soir ; puis il en ôta la peau, la remplit de paille, et l'envoya, comme un trophée de sa victoire, aux princes des Perses, des Arabes et aux autres Turcs.

Après quoi Mahomet fit asseoir le grand-duc et le consola ; il commanda même qu'on allât chercher sa femme et ses enfants dans le camp et sur la flotte. Quand on les eut amenés, il leur donna à chacun mille pièces d'argent, et, les renvoyant à leur maison, il dit au grand-duc : Je veux vous donner le gouvernement de la ville, et vous élever à de plus éminentes dignités que vous n'en possédiez sous l'empereur. Ayez donc bon courage. Comme il avait appris de lui les noms des principaux officiers et des autres personnes considérables de la cour, il les fit chercher et paya mille pièces d'argent pour chacun d'eux. Le lendemain, Mahomet alla chez le grand-duc, qui vint au-devant de lui pour le recevoir. Comme la duchesse était malade, Mahomet lui dit ces paroles : Ma mère, je vous donne le bonjour, et vous supplie de ne point vous affliger de tout ce qui est arrivé. Il faut se soumettre aux ordres de Dieu : Je puis vous rendre plus que vous n'avez perdu. Ayez seulement soin de bien vous porter. Les enfants du grand-duc vinrent le saluer et lui rendre de très humbles actions de grâces de la bonté avec laquelle il les traitait. Après quoi il se promena dans la ville, qui n'était plus qu'un désert, et où il n'y avait plus ni homme ni bête.

Vers le soir, Mahomet ayant fait un grand festin et beaucoup bu, dit au premier de ses eunuques : Allez demander de ma part au grand-duc le plus jeune de ses fils. C'était un jeune homme de quatorze ans, merveilleusement bien fait. Le grand-duc, qui savait que c'était pour des débauches de Sodome, changea de visage, répondit presque à demi mort au premier eunuque : Notre religion ne permet pas à un père de livrer son fils pour être corrompu de la sorte. Il me serait plus supportable qu'il m'envoyât le bourreau pour me demander ma tête. L'eunuque ayant rapporté cette réponse, Mahomet dit en colère : Prenez le bourreau avec vous, amenez-moi le fils du grand-duc, et que le bourreau amène le grand duc et ses autres enfants. Arrivés à l'entrée du palais, le bourreau eut ordre de leur couper la tête. Les fils furent décapités sous les yeux de leur père, et le père sur les cadavres de ses fils. L'eunuque porta les têtes à Mahomet au milieu du festin. Mahomet fit tuer à la même occasion tous les grands et tous les officiers, dont il avait appris les noms du grand-duc : celles de leurs filles et de leurs femmes qui lui parurent belles furent asservies à son harem. Constantinople n'avait pas un seul habitant ; tous étaient liés dans le camp des Turcs, pour être emmenés captifs à Andrinople (2).

Ce grand-duc Notaras est le même qui avait dit : J'aimerais mieux voir régner à Constantinople le turban de Mahomet que la tiare du Pape. C'est le même à qui le patriarche Grégoire, parrain de ses fils, avait prédit, trois années auparavant, que Constantinople serait prise par les Turcs, et qu'ils égorgeraient ses enfants sous ses yeux. Heureux si l'accomplissement terrible de ces prédictions lui fit reconnaître sa faute et déplorer son vœu exécrable !

Le cardinal-légat, Isidore de Russie, se trouva au milieu du désastre de Constantinople. Pour échapper à la mort, il revêtit de son habit de cardinal un cadavre, à qui les Turcs coupèrent la tête, pour la porter à leur sultan avec le chapeau rouge. Isidore cependant fut vendu comme un prisonnier vulgaire, au faubourg de Galata, d'où il trouva moyen de s'échapper et de gagner l'Italie. Il écrivit à tous les princes de la chrétienté une lettre dans laquelle il leur retrace les calamités, surtout les horribles profanations dont il avait été témoin, et les exhorte à réunir leurs forces contre les Ottomans (3).

Mahomet, voyant la ville de Constantinople déserte et voulant la repeupler, se mit à traiter les Grecs avec moins de rigueur ; il obligea même ceux des provinces à venir habiter la capitale. Un jour il se plaignit que le

(1) Thess., II, 24. — (2) Ducas, c. XL. Phrantzès, l. III, c. XVIII. — (3) Rayn. 1453, n. 6. Calc., l. VIII.

patriarche ne venait pas le voir, et témoigna quelque désir de le connaître. On lui répondit que le siège était vacant, et qu'on n'avait osé lui demander la permission de le remplir. Le siège vaquait dans ce sens que le patriarche légitime, Grégoire, voyant l'endurcissement de son peuple dans le schisme, s'était retiré à Rome d'où il lui adressait encore, comme un autre Jérémie, après la prise de Jérusalem, des exhortations à se convertir. Mahomet ayant donné la permission d'élire un patriarche, on élut Georges Scholarius, qui, d'après le sentiment le plus probable, est le même personnage qui, au concile de Florence et devant le Pape, se montrait des plus empressés pour l'union, et qui ensuite, à Constantinople, ameuta le peuple contre l'union du fond de sa cellule, comme le moine Gennade. Mahomet lui donna le bâton pastoral, avec cette formule des empereurs grecs : La sainte Trinité, qui m'a donné l'empire, te fait, par l'autorité que j'en ai reçue, archevêque de la nouvelle Rome et patriarche œcuménique. Suivant d'autres, il lui dit seulement : Soyez patriarche, et que le ciel vous protège ! Usez de notre amitié dans toutes les choses que vous voudrez. Jouissez de tous les droits et privilèges dont ont joui vos prédécesseurs (1).

Jésus-Christ, le bon pasteur, le pontife éternel, la porte unique du bercail, a dit à son Vicaire : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Nous avons vu les Pères de l'Eglise, grecs et latins, conclure de ces paroles : que c'est par Pierre seul, toujours vivant dans son successeur, que Jésus-Christ donne aux pasteurs de son Eglise l'autorité et la grâce de paître ses ouailles, et que ceux qui n'entrent point par cette porte, mais par ailleurs, sont des voleurs et des larrons. Les pasteurs grecs n'ont pas voulu recevoir leur houlette du Vicaire de Jésus-Christ : Ils la reçoivent du vicaire de Mahomet, du vicaire de l'antechrist.

Rien ne ressemble plus à l'aveugle endurcissement des Juifs pendant et depuis la ruine de Jérusalem et de leur royaume que l'aveugle endurcissement des Grecs schismatiques pendant et depuis la prise de Constantinople et la ruine de son empire. Ces calamités, bien loin de leur ouvrir les yeux, ne firent que leur inspirer plus d'aversion pour la vérité et l'unité, qui seules pouvaient y porter remède. Nous l'avons vu dans Michel Ducas ; nous le voyons encore dans une addition que le patriarche Grégoire ou Gennade fit à sa défense des cinq chapitres.

« Nous savons, disaient les schismatiques, nous savons que le Pape est un homme, et qu'il peut se plonger dans le péché et dans le crime ; c'est pourquoi nous ne voulons pas lui être unis dans les choses de la foi. Mais, répond le patriarche, cela n'est rien dire ; car il est nécessaire que nous suivions un pasteur. Or, ce pasteur, étant homme, pèche tous les jours. Notre vie, ne fût-elle que d'une heure, ne serait pas sans tache. Mais chacun rendra compte de ses péchés propres. Il nous suffit d'être conduits dans de bons pâturages, suivant le grand théologien Grégoire.

« Le schismatique cependant s'écrie : Je ne veux point d'un pécheur pour chef. Les Juifs parlaient du Christ comme les Grecs schismatique parlent de son Vicaire. Ils disaient à l'aveugle-né : Qui vous a ouvert les yeux ? Il répondit : L'homme nommé Christ m'a dit d'aller me laver à la piscine de Siloé ; je m'y suis lavé, et j'ai recouvré la vue. Eux, enflammés de colère, disaient : Rends gloire à Dieu, parce que cet homme est un pécheur. — S'il est un pécheur, leur répliqua le ci-devant aveugle, je l'ignore ; ce que je sais, c'est que, ayant été aveugle, je vois maintenant. Il serait bien merveilleux que, pécheur, il m'ait ouvert les yeux. Jamais on n'a entendu que quelqu'un ait ouvert les yeux d'un aveugle-né. Si cet homme n'était pas de Dieu, il ne pourrait rien faire.

« Eh bien ! je vous dirai de même : Si le pape Nicolas V est un pécheur, comme vous dites, comment Dieu lui aurait-il accordé de prédire ce qui est arrivé ? Ils vivent encore les ambassadeurs de l'empereur Constantin Dragasès à qui ce Pape remit des lettres pleines de prédictions terribles et précises sur la ruine des malheureux Grecs. Ayant su tous les outrages que les Grecs répandaient chaque jour avec une impudence extrême contre l'union, il dit ces étonnantes paroles : Toutes les nations ont reçu le décret qui en a été dressé, les Grecs seuls ni ne l'ont reçu ni ne paraissent disposés à jamais recevoir ce qui est de la concorde, témoins les délais et les excuses qu'ils prétextent les unes après les autres. Que les Grecs cependant n'imaginent pas le Pontife romain et l'Eglise occidentale tellement privés d'intelligence, qu'ils ne comprennent pas la frivolité de ces détails et de ces réponses. Nous connaissons bien tout, mais nous patientons, fixant nos regards sur Jésus, le pontife éternel et le maître, qui ordonna de conserver jusqu'à la troisième année le figuier stérile, lorsque le laboureur se mettait déjà en devoir de l'abattre, à cause qu'il ne portait point de fruits. Effroyable calamité ! L'an 1451, le Pape écrit cette lettre, et, en 1453, Constantinople est prise. Pouvez-vous dire que cela n'est pas vrai ? Nullement, car c'est manifeste, et la chose parle d'elle-même : suivant le précepte du Sauveur touchant le figuier, nous attendrons trois ans, si vous revenez du schisme et acquiescez à l'union ; sinon vous serez coupés, pour ne pas occuper inutilement la terre. Voilà le miracle des miracles : c'est que, comme le dit le pape Nicolas dans sa lettre, la nation grecque, si grande et si formidable, si sage, si illustre et si vaillante, maîtresse de tant de pays, soit livrée en la servitude des Barbares par la vengeance divine. Cette ruine de notre nation m'arrache des larmes ; vous, au

(1) *Hist. du Bas-Empire*, l. CXIX.

contraire, vous n'y regardez pas même (1). » Ainsi parlait le patriarche Grégoire, qui mourut saintement à Rome l'an 1459.

Un document non moins remarquable nous montre de plus en plus l'accomplissement des prédictions du patriarche et du Pape : c'est l'histoire des patriarches de Constantinople depuis la prise de la ville par Mahomet II jusqu'à la fin du seizième siècle, où vivait l'auteur. Ecrite en Grec et envoyée de Constantinople, elle a été publiée en Allemagne et résumée en français. En voici la substance.

Mahomet II prend d'assaut Constantinople le 29 mai 1453. Le premier acte de sa puissance, c'est d'entrer dans l'Eglise de Sainte-Sophie, de monter sur l'autel, où il se met à genoux, pour prononcer la profession de foi musulmane.

Assis dans le palais des empereurs, il demande d'où vient que le patriarche des Grecs n'est pas venu lui rendre ses hommages. Mahomet avait passé une grande partie de sa jeunesse à Constantinople même, pendant que son père Amurat régnait à Andrinople. Il était bien au courant des rapports de dépendance dans lesquels vivait le patriarche grec à l'égard de l'empereur ; et, comme il se portait lui-même héritier de l'empire, il exigeait que le patriarche lui rendît les mêmes honneurs. On lui répond qu'il n'y a pas de patriarche, que celui qui occupait ce poste suprême avait abdiqué depuis quelque temps, et qu'au milieu de la confusion du siège, on n'avait pu procéder à une nouvelle élection. « Que fait-on, reprend Mahomet, lors de l'élection de ce dignitaire ? que faisait alors l'empereur ? — L'empereur envoyait au patriarche les insignes sacrés, sa mitre, sa crosse, un cheval magnifique, sur lequel on promenait solennellement le nouvel élu dans les rues de la ville. » Mahomet répond : « J'enverrai ce qu'il faut, je ferai comme l'empereur. » Et alors les membres du clergé grec, à peine échappés au massacre, se raniment et portent leurs suffrages sur Gennade Scholarius, qui avait accompagné Jean Paléologue au concile de Florence, et qu'on pouvait regarder comme l'homme le plus considérable de l'église grecque.

Dans les premiers moments, le sultan se montre tout à fait libéral et protecteur. Il a pris la première église de Constantinople, Sainte-Sophie, pour en faire une mosquée ; mais il concède au patriarche pour son siège la seconde église de cette capitale, celle des Saints-Apôtres et les bâtiments qui l'entourent. Au bout de quelque temps, Scholarius s'effraye d'habiter un quartier dépeuplé par suite du massacre des Grecs ; il trouve un jour, dans l'enceinte du patriarcat, le cadavre d'un homme assassiné, et il se demande si on ne l'accusera pas du meurtre. Il se rend alors auprès du sultan et le conjure de lui permettre d'abandonner cette grande et magnifique basilique, et de se réfugier dans une église plus étroite, celle de la vierge Pammacariste, située dans le faubourg actuel du Phanar, au lieu même où réside encore le patriarche des Grecs. Mahomet paraît avoir été préparé à cette demande, puisque immédiatement après la retraite du patriarche, il fit bâtir à la place des Saints-Apôtres la mosquée qui porte son nom et dans laquelle est son tombeau. Mahomet d'ailleurs se montre si bon prince à l'égard du patriarche, qu'il ne dédaigne pas de l'honorer de sa visite, et lui demande de l'*instruire dans la religion chrétienne*. Scholarius rédige un traité sur les vérités du christianisme, et Mahomet, charmé, *admira la vérité et les merveilles de cette religion*.

Il faut remarquer que Mahomet, maître de Constantinople, avait encore plusieurs des provinces de l'empire grec à mettre sous sa loi ; Trébisonde résistait, et il était pour lui d'une bonne politique de paraître protéger les Chrétiens.

Au bout de cinq ans, Scholarius, dégoûté par des causes que nous ignorons, a résigné ses fonctions. L'élection suivante se fait avec une tranquillité et une régularité parfaite. On choisit pour second patriarche un moine très vieux, Isidore, qui meurt à quelque temps de là.

Une troisième élection succède à la seconde, celle de Joasaphus Cusas, lequel est aussi nommé avec l'apparence d'une entière liberté. Cependant les discordes et les calomnies des Chrétiens commencent à donner tant de soucis à ce troisième patriarche qu'il va se jeter dans un puits. On l'en retire, on le sauve, mais c'est pour le soumettre à des dégoûts encore plus grands.

Trébisonde a succombé. Après la prise de cette ville, quelques-uns des chrétiens qui l'habitaient se sont liés avec plusieurs des principaux officiers de l'armée turque. L'un d'eux, cousin d'un certain Mahomet-Pacha, et ancien protovestiaire de Trébisonde, voit un jour une jeune Grecque, d'une rare beauté, fille du duc de Corinthe, l'une des victimes de Mahomet. Il devient éperdument amoureux de cette fille, et, quoique marié lui-même, père de plusieurs enfants, il conçoit le projet d'épouser la jeune Grecque. Pour en venir à ses fins, il lui faut obtenir la dissolution de son mariage. Mais le patriarche refuse énergiquement, et prétend rester fidèle aux saints canons de l'Eglise. Le protovestiaire va se plaindre à Mahomet de la résistance du patriarche. Celui-ci ne recoit qu'une punition humiliante : on lui coupe la barbe ; mais pour servir de leçon au clergé grec, on prend l'*ecclésiarque,* le second fonctionnaire de la métropole, celui dont les conseils ont soutenu la résistance du patriarche, et on lui fend les deux cloisons du nez. La déposition du patriarche suit ces premières exécutions.

Son successeur, nommé Marc Xylocaravi, est bientôt victime d'une étrange conspiration. Jusqu'à lui l'élection avait été entièrement

(1) Apud Raynald. 1451, n. 3.

gratuite, et, comme ses prédécesseurs, il ne devait son rang qu'aux suffrages des chrétiens. Cependant il s'élève un trouble singulier dans l'église, une plainte odieuse circule contre le patriarche ; on l'accuse d'avoir capté la faveur du sultan en lui portant un présent de mille ducats. On prend Mahomet à témoin de la vérité du fait, et celui-ci, qui probablement était entré dans le complot, affirme avoir reçu mille ducats pour prix de son consentement à l'élection. « En ce cas, s'écrie-t-on, Marc est un simoniaque : nous allons l'excommunier, et nous nommerons à sa place un de nos amis, Siméon de Trébisonde, qui donnera de même mille ducats à votre Hautesse. — Quand le sultan entendit ce discours, il se prit à rire, et il resta bien longtemps à penser en lui-même à ce que c'était que l'envie et la sottise des Grecs. ».

Voilà donc Xylocaravi excommunié, et Siméon de Trébisonde élu à sa place ; mais celui-ci ne resta pas longtemps tranquille.

Une certaine Marie, mère d'une des femmes favorites de Mahomet, s'en va chez son gendre, et se présente à lui avec un plat d'argent dans lequel étaient deux mille ducats. « Ma mère, que voulez-vous? — Je voudrais bien que vous nommiez patriarche un de mes amis, Denys de Philippopolis, qui vous offre le double de ce que vous a donné le patriarche actuel. — Qu'à cela ne tienne ! » Et Mahomet accepte le présent ; il envoie l'ordre aux Grecs de déposer le patriarche coupable de n'avoir donné que mille ducats, et d'élire à sa place celui qui doublait sa bienvenue.

Le cinquième patriarche est éconduit, et l'enchère du patriarcat, naguère libre de toute simonie, monte rapidement. Au bout de quelque temps, Denis est accusé d'avoir été circoncis. Il est réduit, dans une assemblée des évêques, des ecclésiastiques, des magistrats et du peuple, à montrer qu'il ne l'était pas. De honte, il jette le bâton pastoral, et va s'enfermer dans un couvent. Aussitôt on rappelle Siméon ; et, comme il est élu une seconde fois, on lui fait donner encore deux mille ducats.

Ce n'est pas tout.

Il y avait alors un certain moine, Serbe de nation, ne parlant pas le grec, ivrogne incorrigible, et qui passait le temps à faire la débauche avec les officiers du palais. Il leur dit : « Le sultan reçoit deux mille ducats pour don de bienvenue, lors de l'élection du patriarche. Moi, si vous voulez me faire obtenir ce poste, je donnerai deux mille ducats par an ; ce sera une rente, un tribut annuel sur les chrétiens. » En apprenant cette bonne nouvelle, Mahomet ordonne, puisque celui-ci offre deux mille ducats par an pour être fait patriarche, de déposer Siméon une seconde fois. Raphaël, le Serbe, est élu à la place de Siméon ; et, malgré le scandale qu'il donne à l'Eglise (le jour de Pâques, il tomba ivre-mort et endormi de la chaire patriarcale), il reste en place la première année. L'embarras ne commence pour lui qu'à la seconde ; il avait trouvé deux mille ducats pour payer le tribut de la première ; mais les fonds lui manquant pour celui de la seconde, il n'ose s'adresser aux chrétiens. Que font les Turcs? Ils prennent le patriarche, lui passent une corde au cou, et le forcent à mendier dans la rue la somme dont il est redevable au sultan : le malheureux meurt au milieu de ces humiliations, recevant à la fois les outrages des Turcs et des chrétiens.

Après sa mort l'élection devient libre de nouveau, mais à une condition : c'est qu'on donnera deux mille ducats pour le tribut annuel, plus cinq cents une fois payés pour la bienvenue. A ce prix on obtient une élection satisfaisante. On nomme un moine pieux ; et, dès ce moment, dernières années de Mahomet II, l'église de Constantinople jouit d'une sorte de tranquillité. Mais l'histoire que nous citons ne se borne pas au règne de Mahomet. C'est peu des deux mille cinq cents ducats ; bientôt l'imposition s'élève à trois mille ; elle monte à quatre mille ; l'asservissement le dispute à l'abaissement intellectuel (1).

Voilà comme s'accomplirent les prédictions du pape Nicolas V sur les Grecs obstinés dans le schisme. Mais comme leur reproche dès lors leur patriarche Grégoire ou Gennade, ils n'y regardèrent pas même. Et aujourd'hui, après quatre siècles d'humiliation et de châtiment, les Grecs n'y regardent pas davantage. Ce peuple, comme le Juif, a des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne point entendre, une mémoire pour ne point se rappeler, une intelligence pour ne point comprendre la leçon formidable que Dieu lui inflige depuis quatre siècles, pour son obstination dans le schisme, dans la révolte contre le Vicaire du Christ, et dans l'antipathie contre les Chrétiens d'Occident. Après les avoir châtiés pendant quatre siècles sous la rude domination des sectateurs de Mahomet, la Providence suscite parmi les Grecs un royaume libre, et cela par la généreuse commisération des nations occidentales. On aurait pu croire que la vieille antipathie contre les Chrétiens d'Occident cesserait, ne fût-ce que par reconnaissance ou savoir-vivre. Il n'en est rien. Pendant l'année 1844, les députés de la Grèce libre délibèrent une constitution politique du royaume. Un de leurs premiers soins est de décréter que le royaume grec appartient à la religion et l'église orthodoxe occidentale ; autrement, en français, que les Grecs appartiennent au schisme moscovite, et qu'il n'est pas permis de les ramener à l'unité catholique de l'Eglise romaine. C'est toujours comme à la prise de Constantinople : plutôt le cimeterre de Mahomet ou bien le knout du czar que la houlette de saint Pierre !

(1) Martin Crusius. Turco-græci libri 8. Bâle 1584. *Histoire des Patriarches de Constantinople* (de 1474 à 1478) en grec vulgaire. Lenormant, *Questions historiques*, seconde partie, p. 170 et seq. Paris chez Waille, 1845.

III

ÉTAT DE L'ALLEMAGNE, DE LA FRANCE, DE L'ANGLETERRE ET DU RESTE DE L'EUROPE, GOUVERNÉE D'APRÈS LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE MODERNE RÉSUMÉE PAR MACHIAVEL.

Mais pendant que l'empire grec, rebelle à l'unité catholique, disparaît sous le fer des Mahométans ; pendant que les Chrétiens du Portugal et de l'Espagne, fidèles à l'Eglise et à la croisade contre l'antichristianisme de Mahomet, recevaient en récompense tout un nouveau monde, que faisait donc l'Allemagne, que faisait la France, que faisait l'Angleterre, ces nations autrefois unies sous l'étendard de la croix, comme les Chrétiens de Portugal et d'Espagne, pour la défense de l'humanité chrétienne, et à qui Dieu avait accordé pour gratification notamment aux Français, le royaume de Jérusalem, le royaume de Chypre, le royaume d'Arménie, et même l'empire de Constantinople ? L'Allemagne la France. l'Angleterre étaient occupées à se faire la guerre l'une à l'autre, et souvent chacune à elle-même, comme pour aider Mahomet II à prendre toute l'Europe de la même manière qu'il avait pris Constantinople, et asservir les Allemands, les Français, les Anglais, les Italiens sous le même joug abrutissant que les Grecs.

En Allemagne, c'était l'empereur Frédéric, quatrième du nom, en comptant Frédéric III, de la même famille d'Autriche, et compétiteur de Louis de Bavière. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le règne de Frédéric IV, c'est la longueur. Elu roi des Romains le 2 février 1440, couronné empereur par le pape Nicolas V le 18 mars 1452, il meurt le 19 août 1493 : ce qui fait cinquante-trois ans de règne. L'an 1447, de concert avec le cardinal Carvajal, légat du Pape, il dresse le concordat germanique qui rétablit les élections dans les églises cathédrales et abbatiales ; ce traité, qui a fait loi dans l'empire jusqu'à la dissolution de l'empire même, fut approuvé le 19 mars 1448 par le pape Nicolas V. L'an 1453, Frédéric érige en archiduché son duché patrimonial d'Autriche. L'an 1457, au mois de décembre, il prend le titre de roi de Hongrie après la mort de Ladislas le Posthume. Mathias Corvin lui est préféré par les états du royaume, le 24 janvier suivant, et se met en possession du trône. Frédéric ne retient que la couronne matérielle de saint Etienne, dont il s'était emparé pendant la minorité de Ladislas. L'an 1464, moyennant soixante mille florins qu'il reçoit, il la renvoie à son rival, et fait ensuite avec le prince, le 10 juillet de la même année, le traité remarquable d'une succession éventuelle pour le royaume de Hongrie. L'an 1474, il érige en duché le Holstein en faveur de Christiern Ier, roi de Danemark. L'an 1477, Frédéric augmente la grandeur de sa maison par le mariage de Maximilien, son fils, avec Marie héritière unique de Bourgogne et des Pays-Bas. La maison de Bourgogne était une branche de la maison royale de France, et portait ainsi à l'Autriche une partie de la France même. L'an 1482, le roi de Hongrie déclare la guerre à l'empereur : elle ne produit que des événements honteux pour Frédéric. Mathias se rend maître de Vienne, le 1er juin 1485, s'empare de tous les pays autrichiens les années suivantes, et réduit l'empereur à mener une vie errante sans avoir de domicile qui lui fût propre. Sous un règne aussi faible et aussi lâche, on sent que les guerres privées durent être fréquentes. L'an 1488, les seigneurs et les villes de Souabe firent une ligue pour y mettre un terme, moyennant une armée permanente de dix mille hommes. L'an 1490, Frédéric rentre dans Vienne après la mort de Mathias, et meurt lui-même à Lintz, le 19 août 1493, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Quant aux Papes contemporains, il vécut toujours en bonne intelligence avec eux. Il avait pris pour devise les cinq voyelles A, E, I, O, U, qu'il expliquait de cette manière : *Austriæ est imperare orbi universo*, c'est à l'Autriche de commander à tout l'univers (1).

Son fils Maximilien, premier du nom, régna de 1493 à 1519. Né en 1429, élu roi des Romains le 16 février 1486, il fut reconnu empereur l'an 1493, après la mort de son père. Il avait épousé, le 20 août 1477, Marie, héritière de Bourgogne. Ce mariage occasionne la guerre entre ce prince et Louis XI roi de France, dont il défait les troupes à Guinegaste au mois d'août 1479. Marie de Bourgogne, sa femme, étant morte le 17 mars 1484, Maximilien épouse par procureur, en 1489, Anne, héritière de Bretagne ; mais Charles VIII, roi de France, le prévient, et obtient la prin-

(1) *Art de vérifier les dates. Biographie univers.* — Ænéas Sylvius, *Hist. Freder.*

cesse en mariage. L'an 1491, Maximilien fait avec Ladislas, roi de Hongrie, un nouveau traité de succession éventuelle à ce royaume. L'an 1495, diète de Worms, où l'on dresse la célèbre constitution pour la conservation de la paix publique dans l'empire, la chambre impériale pour la répression des guerres privées est établie à Worms, puis transférée à Spire, et enfin à Wetzlar. Des lois sont faites pour modérer le penchant originel des Allemands à l'ivrognerie, d'où naissent bien souvent des querelles sanglantes. L'empereur, dans la même diète, érige le comté de Wurtemberg en duché. Le 21 octobre 1496, Philippe, fils de l'empereur, épouse Jeanne, fille de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille ; mariage qui porte les royaumes d'Espagne et même le Nouveau-Monde dans la maison d'Autriche : Charles-Quint naît de ce mariage.

L'an 1498, Maximilien entre, avec une armée composée d'Allemands et de Suisses, dans le duché de Bourgogne, à dessein de s'en emparer. Les Suisses, l'ayant abandonné au milieu de la campagne, il leur déclare la guerre l'année suivante. Malheureux dans huit combats que ses troupes leur livrent, il fait la paix avec eux la même année, à Bâle, par la médiation du duc de Milan. L'an 1508, Maximilien, se préparant au voyage de Rome, demande aux Vénitiens passage sur leurs terres. ils l'accordent, mais à condition qu'il ne se ferait pas suivre par ses troupes. Cette permission valant un refus, Maximilien met les Vénitiens au ban de l'empire. Le voyage est rompu. Depuis ce temps, Maximilien prend le titre d'*empereur élu*. La même année, il accède à la ligue de Cambrai, formée entre le pape Jules II, Louis XII, roi de France, et Ferdinand, roi d'Aragon, contre les Vénitiens. Maximilien n'y contribue guère que de son nom. Il s'en détache l'an 1512, et s'unit avec le Pape et l'Espagne contre la France. L'an 1513, il vient au siège de Térouanne se joindre aux Anglais. On vit alors le chef du corps germanique servir en qualité de soldat volontaire dans l'armée du roi d'Angleterre, et recevoir en cette qualité cent écus par jour pour sa solde. L'an 1516, l'empereur fait une descente dans le Milanais pour l'enlever aux Français. Les Suisses, qui étaient dans son armée, se soulèvent faute de payement. Maximilien s'enfuit de peur qu'ils ne le livrent à ses ennemis. L'an 1518, il tient une diète à Augsbourg, dans la vue de pacifier les troubles religieux qui commençaient à agiter l'Allemagne. Il meurt le 12 janvier de l'année suivante, son fils Charles-Quint régnant en Espagne depuis 1516.

Le caractère de Maximilien Ier paraît plein de contradictions. Il était tout à la fois laborieux et négligent, entreprenant et timide, le plus avide et le plus prodigue de tous les hommes. Une de ses idées les plus singulières fut son envie d'être Pape. Il avait demandé sérieusement à Jules II d'être nommé son coadjuteur, et, sur son refus, il s'était lié avec Louis XII pour la convocation du concile de Pise, dans la vue d'y faire déposer Jules et de se faire élire en sa place. Maximilien divisa l'Allemagne en dix cercles pour faciliter l'administration, et y établit le service des postes. Il aimait les sciences et les savants. Il était savant lui-même. La théorie de la guerre ne lui était pas moins familière que la pratique ; il perfectionna la manière de fondre des canons, la construction des armes à feu, et la trempe des armes défensives. On lui attribue plusieurs découvertes dans la pyrotechnie. Il établit le premier, dans les Etats autrichiens, une armée permanente ; il arma ces troupes de lances d'une nouvelle forme et dont l'usage devint bientôt général. Enfin ce prince a composé et laissé en manuscrit de nombreux traités sur presque toutes les branches des connaissances humaines ; sur la religion, sur la morale, sur l'art militaire, sur l'architecture, sur ses propres inventions, sur la chasse au tir et à l'oiseau, sur l'art de cultiver les jardins, et même sur celui de faire la cuisine. Aussi jaloux d'illustrer sa maison que d'en étendre les domaines, Maximilien fit parcourir l'Allemagne à des savants chargés de compulser les archives des couvents, pour y recueillir les généalogies de sa famille, et copier les inscriptions placées sur les tombeaux des princes autrichiens. Ce fut dans ces recherches qu'on retrouva l'ancien itinéraire de l'empire romain, connu sous le nom de table de Peutinger. L'on rapporte que l'empereur, s'occupant lui-même de ses investigations sur l'antiquité de sa famille, dit un jour à un de ces intimes dans l'expansion de la joie : Je viens de découvrir deux générations de plus ! L'autre répondit : Si votre Majesté continue, nous finirons par être parents. — Comment cela ? demanda Maximilien. — C'est bien simple, répliqua le savant : si votre majesté continue ainsi de remonter sa généalogie de génération en génération, elle arrivera bientôt à Noé, et alors il faudra bien que nous soyons cousins. Cette réflexion modéra l'ambition généalogique de l'empereur (1).

Nous avons vu les Francs et les Français, dévoués à l'Eglise et à la défense de la chrétienté contre les Mahométans, recevoir en récompense l'empire d'Occident en la personne de Charlemagne, le royaume de Jérusalem en la personne de Godeffroi de Bouillon, le royaume de Chypre en la personne de Guy de Lusignan, le royaume d'Arménie dans un membre de la même famille, l'empire de Constantinople dans Baudouin de Flandre. Nous avons vu les Français, devenus infidèles à cette vocation dans la personne de Philippe le Bel, au lieu de se mettre au service de l'Eglise de Dieu, comme Charlemagne, vouloir la réduire à leur service, comme les empe-

(1) *Art. de vérifier les dates Biograph. univers.*, t. XXVII. Schroeckh, t. XXX, etc.

reurs byzantins ou tudesques, au lieu de se soumettre politiquement à la loi divine, faire de leur politique sécularisée la loi suprême ; au lieu d'avoir principalement en vue, comme leur saint roi Louis, la gloire de Dieu et le salut de la chrétienté, ne regarder en tout, non plus que le Juif, l'Arabe ou le sauvage, que leur intérêt du moment : nous les avons vus, en récompense, se diviser les uns contre les autres, perdre le sens comme leur roi Charles VI, se tuer mutuellement pour vendre à l'étranger leur patrie, effacer la France du rang des nations indépendantes, et en faire une province anglaise. Et il a fallu qu'il vînt une jeune fille de Lorraine, pour rendre la France aux Français, et pour leur refaire un cœur français et quand elle eut ainsi sauvé la France, les Français l'ont condamnée à être brûlée pour faire plaisir aux Anglais.

Charles VII, devenu roi de France et sacré à Reims, l'an 1429, par les victoires de Jeanne d'Arc, ne fait rien pour sauver des flammes la libératrice de son royaume : il oublie son honneur, il oublie son royaume entre les bras adultères d'une concubine, qui, dit-on, est obligée de l'en faire souvenir (1). Après une trêve conclue entre la France et l'Angleterre, et qui expira l'an 1448, Charles VII ou plutôt ses généraux reprennent toute la Normandie la Guyenne et Bordeaux. Les Anglais sont chassés de la France, où, après une si longue occupation et tant de malheurs, ils ne conservent que Calais, première conquête d'Edouard III. Charles VII, craignant d'être empoisonné, se laisse mourir de faim à Mehun, en Berry, le 22 juillet 1461. On a dit ingénieusement qu'il n'avait été que le témoin des merveilles de son règne ; en sorte que le surnom de Victorieux, qu'on lui donne quelquefois, voudrait dire qu'il a été le témoin de ses victoires.

Son fils et successeur, Louis XI, a une assez mauvaise renommée. On dit qu'il n'a été ni bon fils, ni bon père ni bon mari, ni bon frère, ni bon ami, ni bon sujet, ni bon roi : il y en a même qui vont jusqu'à l'appeler un tyran cruel et soupçonneux. Cependant Louis XI n'a été qu'un fidèle observateur, un praticien accompli de la politique moderne. Cette politique a pour principe fondamental qu'un roi, comme personne privée, peut avoir de la religion, de la conscience, du remords, et aller à confesse ; mais que, comme roi, comme gouvernement, il n'a point de religion, point de conscience, point de remords, et ne se confesse pas. Or, tout le monde convient que Louis XI, comme personne privée, avait de la religion, de la conscience, des remords, allait à confesse, faisait des pèlerinages et des pénitences. S'il employa la ruse, la dissimulation, de faux serments, la séduction de l'or et de l'argent, des exécutions clandestines, peut-être sans remords ni confession, ce fut comme roi, comme gouvernement de la France. La politique moderne n'a donc rien à lui reprocher, si ce n'est peut-être de n'avoir pas encore été assez habile trompeur pour donner à ses tromperies le vernis gouvernemental de l'honneur et de l'innocence. Encore Louis XI peut-il alléguer pour excuse que, comme il a été le premier des rois chrétiens qui entrât complètement dans cette voie moderne, il n'est pas étonnant que d'autres l'y aient surpassé en quelque chose.

Au reste, cette politique si moderne est plus vieille qu'elle ne pense : Que notre force soit la loi de justice : car ce qui est faible est inutile. Ainsi donc circonvenons le juste, parce qu'il nous est inutile, contraire à nos œuvres, qu'il nous reproche les péchés de la loi et signale contre nous les péchés de notre conduite (2). Nous avons vu, en conséquence de cette loi, les hommes politiques et le gouvernement du peuple juif condamner à mort le juste par excellence. Nous avons vu, en vertu de cette loi, les césars de Rome païenne, à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux, condamner le christianisme à mort pendant trois siècles. Nous avons vu, en vertu de cettte loi, les césars de Germanie se proclamer la loi vivante et suprême, les seuls propriétaires et arbitres du monde, et persécuter les Pontifes romains qui ne voulaient point sanctionner cette politique athée. Et nous avons vu cette politique du siècle finalement aboutir à la ruine de Jérusalem, de son temple et de son peuple, à la ruine et au démembrement de l'empire romain, à la ruine de l'empire grec, à la ruine des dynasties persécutrices d'Allemagne.

Philippe le Bel adopta cette politique comme une prérogative de la couronne de France ; elle porta bien vite ses fruits natu-

(1) L'influence politique d'Agnès Sorel sur Charles VII est une fable. Les femmes de mauvaise vie ne sont pas appelées à sauver les peuples et il n'y a point d'exception à faire en faveur de la femme qui fut, à la cour de France, la *première* maîtresse en titre. L'étude minutieuse des chroniques contemporaines prouve qu'Agnès eut, seulement en 1441 et 1443, des rapports avec Charles VII, et que ces rapports prirent, seulement en 1444, un caractère public. Présenter cette maîtresse du roi comme une Egérie politique, une Béatrix mystérieuse, est une répugnante fantasmagorie. Qu'Agnès ait eu, près du roi, sa part d'influence, c'est ce que nous ne prétendons pas nier ; mais il faut bien préciser la nature de cette influence. A nos yeux, elle se révèle uniquement dans des intrigues de cour, dans les luttes domestiques occasionnées par le caractère intraitable du Dauphin, dans certaines faveurs, certains avancements rapides. De plus, elle donna, dit un vieil auteur « exemples aux preudes femmes de perditions d'honneur, de vergogne et de bonnes mœurs. Donc ce fut pitié que par la plupart de France, tout le souverain sexe se trouva beaucoup ensouillé. » Mais Agnès n'exerça aucun ascendant sur la politique. L'époque tardive où elle parut à la cour, la nature des événements accomplis pendant la courte période de sa faveur politique, le langage des auteurs contemporains, tout se réunit pour le démontrer. Il faut donc bannir définitivement de l'histoire, avec la fable de du Hallais et de Brantôme, auteurs premiers de cette absurde créance, la tradition mensongère qui fait à Agnès honneur du réveil de Charles VII et lui attribue une part dans la délivrance du territoire. — (2) Sap. II, 11 et 12.

rels. Si le roi, comme roi, est au-dessus de la loi de Dieu interprétée par l'Eglise de Dieu ; si le roi, comme roi, est au-dessus de la conscience ; si le roi, comme roi, n'a de règle que son intérêt du moment, il sera des princes comme du roi, des seigneurs comme des princes, des pères de famille comme des seigneurs, de la nation entière comme de son chef, de tous et de chacun comme d'un seul. Nous en verrons les conséquences se développer avec le temps par des révolutions souvent terribles, jusqu'à ce que les sociétés temporelles s'écroulent, on peu s'en faut. Les princes commenceront dans les palais, les goujats finiront dans les rues. Quelque temps après Philippe le Bel, nous avons vu les princes français se dispensant d'avoir ni foi ni loi, se trahir, se tuer les uns les autres, et réduire la France à deux doigts de sa perte. Une jeune fille, suscitée par la Providence, la sauve des mains de l'étranger. Mais ces princes ne sont pas encore revenus de leur politique nouvelle ; comme princes, ils ne sont pas soumis à la loi de Dieu interprétée par son Eglise. Au mépris de la subordination féodale, au mépris de leurs serments, ils conspirent les uns contre les autres, ils conspirent les uns et les autres contre le roi, et plus encore contre le royaume, soit pour le démembrer, soit pour le vendre à l'étranger, soit pour s'en emparer eux-mêmes.

Nous avons vu que, dans l'origine, le système féodal fut le système militaire, implanté sur le sol pour en faciliter la défense. Le roi était le généralissime : les ducs, les comtes, les barons étaient les généraux, les colonels, les capitaines, avec leurs intermédiaires et leurs soldats. Dans ce sens, les mots anarchie féodale sont une contradiction ; mais, avec le temps, la royauté étant devenue strictement héréditaire, le généralissime se trouva plus d'une fois être un enfant ou un homme peu capable. Les ducs ou généraux héréditaires d'une province profitaient volontiers de l'occasion pour s'agrandir aux dépens du généralissime, surtout depuis qu'on eut admis en principe que l'ordre politique n'était point subordonné à l'ordre moral ni à l'ordre religieux, mais uniquement à l'intérêt. Ainsi le duc de Bourgogne, dit Philippe le Bon, prince du sang royal, implante la guerre civile en France, y appelle l'étranger, lui livre la capitale, l'y fait proclamer roi, lui vend, pour être brûlée, la libératrice du royaume, et puis, pour mettre un terme à sa longue félonie et trahison, exige du roi légitime, Charles VII, la cession d'une dizaine de comtés, seigneuries ou cités ; avec cette clause étrange que, pendant sa vie et celle du roi, il serait dégagé de tout hommage, ressort et souveraineté, en sorte qu'il demeurât absolument indépendant du roi, et que ses sujets ne fussent point tenus à prendre les armes sur l'ordre de la France (1).

L'ordre politique n'était plus subordonné à l'ordre moral et à l'ordre religieux, mais à l'intérêt seul, la justice même devenait arbitraire. Dès que le roi ou le prince trouvait de sa politique ou de son intérêt qu'un tel fût trouvé coupable et condamné à la confiscation ou à la mort, avec ou sans forme de procès, il n'y avait rien à dire. Supposé un prince dominé par ses concubines ou ses favoris, ce sont ses favoris et ses concubines qui disposeront souverainement de l'honneur, de la fortune et de la vie de tout le monde. On en vit quelque chose dans les dernières années de Charles VII. Une de ses concubines étant morte, les favoris accusèrent Jacques Cœur, argentier du roi, de l'avoir empoisonnée, et s'en partagèrent d'avance les dépouilles. Absous de ce crime, il fut condamné par les favoris pour de prétendues malversations de finances : cependant, sur la recommandation du Pape, le roi lui fit grâce de la vie. L'année précédente 1450, un receveur général des finances avait été condamné d'une manière semblable, et ses biens partagés entre le roi et les courtisans. La même annnée 1450, un neveu du roi, Gilles de Bretagne, sur une procédure pareille, et malgré son appel au roi, son oncle, avait été étouffé entre deux matelas, par ordre de son frère, le duc de Bretagne, François II. Gilles devait mourir de faim dans un cachot ; mais une pauvre femme, ayant entendu ses cris, venait nuitamment lui passer à travers les grilles du pain et de l'eau. Les favoris de son frère, voyant qu'il vivait trop longtemps, finirent donc par l'étouffer, le 25 avril 1450. Le duc, son frère, s'en allait coucher au mont Saint-Michel, lorsqu'il rencontre sur la grève un cordelier qui l'arrête : le moine le tire à part, et lui dit qu'il vient de recevoir la confession de monseigneur Gilles, son frère, la pauvre femme qui avait donné du pain au captif lui ayant amené un confesseur la nuit dans les fossés de la prison. Il savait tout ce que monseigneur Gilles avait souffert par son ordre, et il l'avait entendu assigner le duc, son seigneur et son frère, à comparaître dans quarante jours devant le tribunal de Dieu, pour rendre compte de sa conduite. François, frappé en même temps de terreur et de remords pour son crime, revient à Vannes dans un état d'abattement, de langueur et de noire mélancolie, qui ne tarde pas à lui être fatal. Le 16 juillet, il fait son testament, appelant son frère Pierre, ensuite Arthur de Richemont, son oncle, et enfin François, comte d'Etampes, son cousin, à lui succéder au duché de préférence à ses filles, qui ne devaient hériter qu'en cas d'extinction de la ligne masculine. Ce jour-là, il était encore debout, se promenant sans aide dans sa chambre ; mais le chagrin qui le rongeait avait desséché les sources de la vie. Il expira le 19 juillet 1415, en exprimant à haute voix ses remords et son humiliation (2).

(1) *Traité d'Arras*, 21 septembre 1435. — (2) Lobineau, *Hist. de Bretagne*, l. XVIII, p. 646.

Le fils aîné de Charles VII, Louis dauphin, témoignait ouvertement du mépris pour les concubines et les favoris de son père. Il craignit d'avoir le même sort que les trois personnages dont on vient de parler. Pour se mettre en garde, il se retira de la cour dans son gouvernement du Dauphiné, où il se regardait comme un souverain indépendant. Il y réforma bien des abus, y mit ses finances en bon ordre, et y rassembla des soldats. Le 8 mars 1451, il épousa la fille du duc de Savoie, et n'ouvrit qu'après le mariage les lettres qu'il venait de recevoir de son père, et qui y mettaient opposition. En 1456, voyant que les ministres ou favoris de son père faisaient marcher contre lui des troupes, effrayé de l'accusation injuste qu'ils intentèrent contre le duc d'Alençon, prince du sang, le dauphin se retire dans les Etats du duc de Bourgogne pour lui offrir ses services comme gonfalonier de l'Eglise, dignité dont le pape l'avait revêtu pour la croisade contre les Turcs. Il écrit aux évêques de France pour se recommander à leurs prières, afin d'obtenir sa réconciliation avec son père. Il écrit enfin au duc de Bourgogne pour lui demander un asile dans ses Etats. Le duc, qui était encore Philippe le Bon, l'invita par sa lettre du 15 septembre à se rendre à Bruxelles, et il écrivit en même temps au roi pour lui rendre compte de cette transaction (1).

Quant à la littérature française, dont les ducs de Bourgogne étaient des protecteurs, voici ce qu'en dit l'auteur d'une histoire des Français :

« La littérature française, laissée loin en arrière durant ce siècle par celle des autres nations, suivait tout au plus l'impulsion qu'elle recevait du dehors. La communication entre les écrivains français et ceux qui honoraient à cette époque l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, devenait sans doute plus fréquente, et elle influait un peu sur leurs ouvrages ; on ne sentait point cependant qu'un esprit nouveau les animât, aucune révolution ne s'était opérée dans les lettres, et le compte que nous allons chercher à en rendre comprend également tout le quatorzième et presque tout le quinzième siècle.

« Les ouvrages appartenant proprement à la littérature, qui avaient été écrits en français depuis le commencement du quatorzième siècle, et qui exerçaient seuls quelque influence sur le public de France, pouvaient se ranger sous un bien petit nombre de classes ; des romans de chevalerie, des fabliaux et des contes, des poésies ou allégoriques ou lyriques, des mystères, et enfin des mémoires historiques et chevaleresques. Ces ouvrages se trouvent encore dans les grandes bibliothèques ; mais la plupart ne portent point de nom d'auteur. Aucune grande réputation française de ces deux siècles n'est arrivée jusqu'à nous.

« Le goût de la lecture, longtemps exclusif parmi les moines et les clercs, était devenu général parmi les gens du monde, c'est-à-dire que dans toutes les cours, dans tous les châteaux, les nobles ou les chevaliers, et les dames, lisaient ou se faisaient lire. C'était le public nouveau de la France, le public qui, par sa curiosité et son désœuvrement, avait créé la seule littérature à la mode. Il n'y avait qu'une chose qui pût lui plaire, le récit des combats et des aventures surprenantes. Pour ce public avaient été composés, au douzième et au treizième siècles, les premiers romans de chevalerie, mais à cette époque les gentilshommes lisaient rarement eux-mêmes ; aussi les romans avaient été composés en vers, pour que les trouvères et les conteurs les retinssent plus aisément dans leur mémoire. Depuis que les gentilshommes s'étaient accoutumés à supporter la lecture d'autrui ou à lire eux-mêmes, les romans en vers avaient été jugés fatigants et monotones ; le grand travail du quatorzième et du quinzième siècle fut de les traduire en prose et en langage plus moderne. Le roman de la fée Mélusine, protectrice de la maison de Lusignan, fut dédié au roi Jean, pendant qu'il était prince royal, ou avant l'an 1350. On vit plusieurs fois reproduire ses aventures les plus merveilleuses, dans les fêtes de la maison de Bourgogne. Les romans de Huon de Bordeaux, d'Ogier le Danois et des autres paladins de Charlemagne furent écrits ou traduits pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII ; on croit que le roman de la Table-Ronde ou du roi Artus et ceux du petit Artus de Bretagne, furent aussi écrits pendant le règne de Charles VII, mais dans les provinces qui, comme la Normandie et la Bretagne, suivaient le parti anglais ; en sorte qu'on reconnaîtrait la patrie ou la faction du romancier au choix qu'il faisait de la cour d'Artus ou de Charlemagne pour y placer le siège de toute chevalerie. Philippe, duc de Bourgogne, ayant épousé Isabelle, fille du roi Jean de Portugal, les romanciers de la cour traduisirent du portugais Amadis de Gaule, et les autres Amadis, ainsi que tous les romans espagnols. Cette triple origine dans les trois cours de Charles VII, de Henri VI et de Philippe explique la division des romans de chevalerie en trois classes, en trois époques, qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre.

« Non seulement ces romans se retrouvent en grand nombre dans toutes les anciennes bibliothèques, leur influence sur les opinions du siècle, sur la conduite des grands, se reconnaît à chaque événement. Dans les historiens du temps, on trouve sans cesse des allusions à ces fables, qui prouvent qu'elles étaient dans la mémoire de tous. Aucun homme d'armes ne concevait la guerre, aucun prince ne concevait la politique autrement qu'il ne la trouvait dans les romans. Ceux-mêmes qui, d'après le progrès des études, abordaient quelquefois les historiens de l'antiquité, ne sa-

(1) Sismondi, *Hist. des Français*.

vaient les juger que comme des livres de chevalerie. Le comte de Charolais, fils de Philippe de Bourgogne, avait joint à la lecture des romans celle des histoires qu'une érudition nouvelle commençait à rendre recommandables. « Jamais ne se couchoit, dit Olivier de la Marche, qui ne fît lire deux heures devant lui ; et lisoit souvent devant lui le seigneur d'Hymbercourt, qui moult bien lisoit, et faisait lors lire des hautes histoires de Rome, et prenait moult grand plaisir ès faits des Romains. » Mais si jamais prince prit pour règle unique de sa conduite les romans de chevalerie, ce fut ce même comte de Charolais. Nous ne savons le nom d'aucun de ceux qui publièrent le nombre infini de romans de chevalerie qui datent de cette époque : comme ils n'étaient que des traducteurs, ils ne croyaient pas peut-être devoir attacher leur nom à leurs ouvrages.

« Les fabliaux, comme les romans de chevalerie, avaient d'abord été la propriété des trouvères et des conteurs, qui les récitaient dans les châteaux et à la table des riches bourgeois, pour égayer les festins : c'étaient des récits en vers de quelque aventure ou galante ou bouffonne, quelquefois des contes dévots empruntés à la légende, quelquefois même des leçons de morale contenues dans quelque fable. Mais, à en juger par le langage, la plupart avaient été écrits au plus tard dans le douzième et le treizième siècle : ce langage était même antérieur encore à cette époque, parce que les fabliaux étaient en vers, et tous ceux qui écrivaient en vers paraissaient croire que des mots vieillis et presque hors d'usage donnaient à leur style quelque chose de plus poétique. Les fabliaux n'étaient pas dépourvus de naïveté et de grâce ; mais ils étaient devenus presque inintelligibles, par l'emploi des plus vieilles expressions du langage, et cet air d'antiquité faisait en même temps presque leur seul mérite poétique. Après avoir traduit en prose les romans de chevalerie, on commença aussi à traduire les fabliaux, ou plutôt à composer, pour charmer les loisirs des chevaliers et des dames, des recueils de contes et de nouvelles, qui commencèrent, au quinzième siècle, à se multiplier. Les *Cent Nouvelles nouvelles* furent recueillies, d'après l'ordre du dauphin Louis, comme « contes qui sont moult plaisants à raconter en toutes bonnes compagnies par matière de joyeuseté ». Et, en effet, ils sont attribués au Dauphin lui-même, au duc de Bourgogne, aux seigneurs de la Roche, de Saint-Paul et à d'autres grands seigneurs de la cour de Bourgogne. Beaucoup d'autres recueils du même genre furent publiés dans le même siècle et le suivant. L'usage de lire ou de conter des nouvelles paraît avoir été général dans les châteaux, dans les cours, dans toutes les réunions de la haute société : ces nouvelles, presque toutes licencieuses, n'avaient point le mérite poétique des romans de chevalerie : elles roulent sur les amours ou les mésaventures conjugales des bourgeois autant que des chevaliers, et elles donnent une idée très défavorable de la grossièreté de cette époque, et par les mœurs qu'elles représentent, et par le peu de pudeur des dames qui en écoutaient le récit. Les romans de chevalerie et les nouvelles galantes formaient la base de la littérature populaire au quatorzième et au quinzième siècle ; et c'est justement parce que des copies et des fragments des uns et des autres se retrouvaient dans toutes les villes, dans tous les châteaux, que les noms de leurs auteurs, négligés par des copistes populaires, se sont perdus. Mais d'autres poètes de la même époque attachaient plus d'importance à leurs vers, et comptaient sur une gloire que la postérité ne leur a point confirmée. Le *Roman de la Rose*, commencé au milieu du treizième siècle par Guillaume de Lorris, et continué dans le quatorzième par Jean de Mehun, avait gâté le goût des Français, en les accoutumant à regarder comme une œuvre de génie une longue allégorie, souvent fort indécente, entremêlée de prétendue philosophie, de prétendue morale, et de tout ce que l'auteur possédait d'érudition. Le *Roman de la Rose* était placé par Pasquier lui-même à côté de l'admirable poème du Dante ; aussi, pendant les quatorzième et quinzième siècles, les imitateurs de cet ennuyeux ouvrage se succédèrent en grand nombre. Le *Pèlerinage*, de Guillaume de Guilleville, le *Champ vertueux de bonne vie*, et l'*Evangile des Femmes*, de Jean Dupin, le *Respit de la Mort*, de Jean Lefèvre, qui passèrent alors pour de savantes et ingénieuses allégories, pour des ouvrages riches en instruction, dont chacun était aussi volumineux qu'un long poème épique, furent admirés sans être beaucoup lus, et influèrent peu sur le goût, qu'ils n'auraient pu que gâter.

« La poésie lyrique était aussi cultivée à cette époque, et elle continuait à être presque exclusivement le partage des grands seigneurs. On l'avait vue commencer au treizième siècle parmi les chevaliers compagnons de saint Louis, et l'on conserve les chansons ou plutôt les odes en cinq strophes et un envoi de Thibaud, roi de Navarre, de Gasce Brûle, de Coucy, de Thierry de Soissons, et de plusieurs seigneurs qui marchèrent aux dernières croisades. Au quatorzième siècle, Froissart mit à la mode les pastourelles, les rondeaux et les virelais ; et, au quinzième siècle, Charles, duc d'Orléans, pendant sa longue captivité en Angleterre, acquit, par ses ballades, une réputation qui ne fut pas sans influence sur la politique. Les poésies du duc d'Orléans sont peut-être celles qui marquent le mieux les progrès de la langue et du goût. Leur langage est facile à comprendre ; les rimes sont soignées, elles sont croisées, souvent avec artifice ; les vers sont à peu près conformes aux règles qu'on suit aujourd'hui, avec peu d'enjambement, peu de hiatus, seulement l'e muet paraît avoir été plus fortement prononcé

qu'il ne l'est aujourd'hui, car il porte fréquemment la césure. On ne trouve dans les œuvres du duc d'Orléans que des poésies légères et galantes, surtout les madrigaux en trois couplets, suivis d'un envoi. René d'Anjou, roi de Sicile, fut aussi au nombre des princes poètes de ce siècle : dans ses vers, comme dans ceux du duc d'Orléans, son cousin, on peut remarquer les progrès du langage et ceux de la versification ; mais le talent, l'inspiration manquaient à René, aussi bien dans la poésie, la musique, la peinture, que dans l'art de régner. On a conservé de lui plusieurs ennuyeuses et pédantesques allégories, et rien de naïf ou de vivement senti. Si l'on pouvait croire à l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville, qu'on prétend avoir vécu à cette même époque (1405-1495), on trouverait dans ses vers un progrès bien autrement marquant vers les hautes pensées, les sentiments nobles et purs qui font de la poésie l'institutrice du genre humain. Mais il suffit de lire quelques vers de Clotilde, après ceux qui ont été réellement écrits dans le quinzième siècle, pour être assuré qu'ils sont l'ouvrage d'un homme de notre temps.

« Au quinzième siècle, on compta encore parmi les poètes lyriques, Olivier de La Marche et Georges Châtelain, qui se distinguaient en même temps parmi les chevaliers de la cour de Bourgogne ; Martin Franc, qui fut secrétaire du Pape Félix V ; Alain Chartier, secrétaire de Charles VII. On raconte de celui-ci, qui était fort laid, que Marguerite d'Ecosse, première femme du dauphin Louis, le voyant un jour endormi, lui donna un baiser, disant à ceux qui l'accompagnaient, qu'elle honorait ainsi « la précieuse bouche de laquelle sont issus et sortis tant de bons mots et vertueuses paroles ». Ses paroles, cependant, sont demeurées imprimées : et son *Débat de deux Fortunés d'amour*, son *Bréviaire des Nobles*, son livre des *Quatre Dames*, semblent, par leur platitude, bien peu dignes d'une telle récompense. Enfin, l'an 1431, naquit François Villon, dont le poète Marot a recueilli les œuvres, et que Boileau célèbre, comme ayant su le premier donné des règles à la langue et à la versification ; ces éloges donnés à un homme crapuleux dont les vers n'obtinrent quelque succès que par leur indécence et leur impiété, surtout par l'amère raillerie de l'auteur, qui plaisantait même sur la potence à laquelle il fut condamné, montrent quelle était alors la disette des poètes. Villon peut être regardé comme le créateur de la poésie burlesque ; Coquillart et quelques autres l'imitèrent.

« Pour compléter la revue des poésies du quinzième siècle, il nous reste encore à parler des spectacles présentés au peuple, qu'on peut regarder comme les premiers commencements du théâtre moderne. Nous avons dit ailleurs que Charles VI protégea la confrérie des mystères de la Passion, et s'y associa. Peu après, des poètes anonymes composèrent le mystère de la conception et celui de la résurrection : puis plusieurs vies des saints reçurent une forme dramatique, Leur représentation, sur des échafauds, avec de riches costumes, et en rassemblant quelquefois pour un seul mystère plusieurs centaines de personnages, était considérée comme une cérémonie religieuse ; ni les prêtres ni les femmes ne se scandalisaient jamais de leur indécence quoiqu'elle fût souvent extrême. On prétendait devoir toujours faire voir le vice dans sa difformité pour en dégoûter les spectateurs, et cependant on n'était point fâché de leur apprêter à rire en même temps par ce tableau. Les moralités des élèves de la Basoche et les farces commencèrent bientôt après ; les jeunes gens qui les représentaient crurent pouvoir amuser le public, comme les prêtres, par des bouffonneries, sous prétexte de donner une leçon morale au lieu d'un spectacle religieux à leurs auditeurs. Pendant le quinzième siècle, Paris presque toujours abandonné par la cour royale, dépeuplé et appauvri, ne put pas contribuer beaucoup à l'encouragement de ces nouveaux théâtres ; cependant la bourgeoisie, dans toutes les occasions solennelles, dans toutes les entrées de rois ou de reines, dans toutes les grandes fêtes, dressait des échafauds sur les carrefours pour célébrer des mystères et des moralités aux yeux de tout le royal cortège. Les autres grandes villes imitaient cet exemple ; et lorsque le duc de Bourgogne accorda un pardon d'abord à Bruges, puis à Gand, ces deux villes reçurent leur duc, à son entrée, avec des spectacles de ce genre.

« La période que nous venons de parcourir ne nous a guère été retracée que par des historiens qui avaient cherché à se mettre en rapport avec ses goûts poétiques et chevaleresques. Ce n'étaient plus des moines qui consignaient dans les chroniques de leur couvent les grands événements d'un monde auquel ils étaient étrangers, et qui, le plus souvent, s'y intéressaient peu et ne les comprenaient pas : c'étaient désormais des gens attachés aux cours et à la nouvelle chevalerie, des gens élevés, comme les hérauts et les rois d'armes, dans une profonde admiration pour les princes ; dans la persuasion que les nobles étaient une race d'hommes toute différente de celle des roturiers, et que seule elle méritait quelque ménagement ; dans la confiance que, pour constituer un honnête homme, il fallait seulement être issu d'un sang illustre, être brave et libéral. Ces historiens, se destinant surtout à amuser les loisirs des chevaliers et des grandes dames, changent autant qu'ils peuvent leur histoire en roman de chevalerie ; ils rapportent et exagèrent tous les actes de bravoure de ceux qu'ils choisissent pour leurs héros ; ils représentent avec bien plus de détails, ils étudient avec bien plus d'attention les fêtes de cour, et surtout les tournois, que les révolutions des Etats ; ils montrent enfin pour la politique une incapacité, pour la vraie morale une indifférence, pour la liberté et l'humanité

un mépris qui nous font, à notre tour, placer leur caractère au-dessous encore de celui des écrivains monastiques des siècles antérieurs. Froissart fut, en quelque sorte, le fondateur et le modèle de cette nouvelle école historique. Monstrelet, qui n'avait ni son imagination ni ses goûts poétiques, n'imita de lui que ses défauts, et raconta avec platitude ce que l'autre décrivait avec enthousiasme. Le roi d'armes, Berry, écrivit sa chronique dans le vrai esprit de son métier, cherchant de bonne foi à conserver une mémoire fidèle des hauts faits royaux et chevaleresques. Jean Chartier, nommé historiographe de France par Charles VII, ne sut faire qu'un panégyrique militaire d'un roi qui n'était nullement militaire. Jacques du Clercq et Mathieu de Coucy, plus éloignés des cours et des personnages puissants, mais aussi plus désireux de connaître la vérité, ont recueilli avec bonne foi ce qu'ils ont pu apprendre ; et s'ils nous fatiguent souvent par la prolixité avec laquelle ils décrivent les tournois et les fêtes, ils nous instruisent davantage en nous introduisant dans la province qu'ils habitaient, et en détaillant les événements presque domestiques. Olivier de La Marche, page de Philippe le Bon, et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, a aussi écrit des mémoires en chevalier et avec tous les préjugés de son état, mais en voyant les événements auxquels il avait part du point de vue d'une station plus élevée ; tandis que Guillaume Gruel, écuyer ou page du comte Arthur de Richemont, en écrivant la vie de ce grand connétable, laisse souvent percer l'âme d'un valet plus occupé de rehausser le mérite de son maître que de s'assurer de la vérité des faits qu'il rapporte.

« Il ne faut pas s'étonner si l'influence que de tels historiens exercèrent sur leurs compatriotes fut rarement avantageuse. Ils pervertirent complètement leur jugement sur tous les faits militaires, en présentant toujours à leurs yeux l'idéal d'une vaine chevalerie qui occupait dans leurs esprits la place de toutes les vérités historiques. Combattre et répandre des flots de sang leur parut la seule gloire du guerrier, sans qu'ils élevassent jamais leur pensée ou vers la morale, qui leur aurait fait distinguer le but des combats, ou vers la science militaire qui leur aurait fait rechercher les moyens de les rendre profitables. Loin de seconder les sentiments populaires de liberté, de dignité humaine, qui commençaient à fermenter dans les masses, ils semblèrent prendre à tâche de les décrier, tandis qu'ils encouragèrent le faste des rois, ces fêtes insensées, ces tournois qui dissipaient en peu de jours les finances des plus grands princes, et qui les laissaient ensuite sans ressources dans toutes les nécessités de l'Etat. Loin de relever la morale, ils la dégradaient toujours plus, tantôt par les idées et les images les plus licencieuses, tantôt par la doctrine qu'ils professaient tous, que tous les vices, toutes les cruautés, toutes les perfidies, comme toutes les impuretés, pouvaient se racheter par l'ardeur de la dévotion. Charles VII et son fils, le dauphin Louis, le duc de Bourgogne et son fils, le comte de Charolais, furent célébrés par tous les historiens du temps comme des princes très religieux (1). »

Ainsi parle l'auteur protestant de l'*Histoire des Français*. Dans les faits qu'il rapporte, on voit les effets de la politique moderne : que le prince, comme personne privée, peut être soumis à la loi de Dieu et de son Eglise, mais que, comme prince, il est au-dessus des lois et libre de faire comme il lui plaît. L'auteur protestant a l'air de trouver cette politique mauvaise. Ailleurs, il trouve mauvais que l'Eglise romaine prétendît soumettre les princes à la loi de Dieu et leur en faire l'application. Enfin sa conclusion générale est que, pour remédier à tous les inconvénients, le prince n'a qu'à se faire protestant, rejeter l'autorité de l'Eglise, ne reconnaître d'autre loi que son jugement privé, penser de tout comme il lui plaît, et agir comme il pense. Telle est la quintessence philosophique de toutes les histoires du protestant Sismondi. On pourrait lui objecter : Mais si chacun, le prince comme les autres, a le droit de penser comme il veut et d'agir comme il pense, comment pouvez-vous blâmer qui que ce soit ? A cela nulle réponse dans Sismondi : son intellect ne va pas jusque-là.

Quant à Philippe le Bon, voici comme l'auteur résume sa conduite : « Le moindre tort du Bon Philippe de Bourgogne était le scandale qu'il donnait par le rang qu'il faisait tenir à la cour à ses quatorze bâtards. La cruauté de ses vengeances, son manque de foi envers ses peuples, ses dissipations auxquelles il ne pouvait pourvoir que par des taxes excessives et arbitraires, son indulgence sans bornes pour les gens de guerre, sa confiance aveugle dans ses favoris, exposaient ses sujets à tous les genres d'oppression. Il exerçait entre autres sa tyrannie en disposant des femmes à marier. Le chroniqueur Jacques du Clercq rapporte en effet que, quand il savait une fille ou une veuve riche, le duc, son fils, ou autres de ses pays, les mariaient de force à leurs archers et autres serviteurs, à moins qu'elles ne rachetassent à prix d'argent le droit de se marier à leur gré (2).

Le duc Philippe de Bourgogne, auprès de qui s'était retiré le dauphin de France, était brouillé avec son fils, comme le roi Charles VII avec le sien. Le 17 février 1457, il y eut entre eux une si violente querelle, que le duc tira l'épée contre son fils, et qu'il l'aurait tué, si la duchesse ne s'était pas jetée à la traverse. Après beaucoup d'efforts du dauphin et de l'évêque de Liège, le duc et son fils se réconcilièrent, du moins en apparence. Cependant

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XIII, c. xi. — (2) *Ibid.*

le duc ne pardonna point à sa femme de lui avoir préféré son fils ; il exila deux serviteurs de celui-ci, et s'abandonna plus que jamais à la domination de ses favoris, les seigneurs de Croy, qui avaient été l'occasion de la querelle.

Le comte de Saint-Paul, qui était vassal du duc de Bourgogne et du roi de France, excitait l'un contre l'autre. Il espérait, en les brouillant, se rendre nécessaire ou même redoutable à tous deux. Les principaux seigneurs de France poussaient dans le même sens : ils avaient en vue d'empêcher le dauphin Louis de monter sur le trone. Les concubines de Charles VII visaient au même but. L'une d'elles lui faisait accroire que son fils avait empoisonné la concubine précédente. Le dauphin écrivait à son père les lettres les plus humbles ; en réponse, Charles le pressait de revenir à lui, de se soumettre et de faire preuve d'obéissance. Mais Louis, qui savait son père dominé par les concubines et les favoris, ne voulait pas s'y fier. Et de fait, les choses allèrent si loin, que Charles VII consulta le pape Pie II sur un projet qu'il avait formé pour appeler à la succession son second fils, de préférence au premier ; mais le Pontife l'en dissuada, en raison des guerres civiles qu'une si grande déviation des lois du royaume ne manquerait pas d'exciter (1). A cette époque il survint à Charles un abcès dans la bouche qui le fit cruellement souffrir ; peut-être en lui donnant la fièvre, égara-t-il sa raison. Pie II, le pontife qui régnait alors, a écrit : « Que Charles, dont l'esprit n'était pas exempt de la démence de son père, se figura qu'il était menacé de périr par le poison, et refusa toute nourriture ; il ne voulut pas même se fier à son plus jeune fils Charles, qui goûtait devant lui les mets qu'on offrait. Ses amis, ses parents, qui le voyaient périr de faim, le suppliaient en vain de manger ; mais on disait aussi qu'un ulcère qui s'était formé dans sa gorge le lui rendait impossible (2). »

Charles VII mourut ainsi le 22 juillet 1461, à Mehun-sur-Yèvre en Berry. Son corps étant arrivé à Paris le 5 août, on fit le service funèbre le 6, et on le transporta le lendemain à Saint-Denis. Un héraut d'armes, en abaissant sa masse sur la fosse, cria : Priez pour l'âme du très excellent, très puissant et très victorieux prince le roi Charles, septième de ce nom ! Puis il la releva après l'espace de temps suffisant pour dire un *Pater noster*, en criant : Vive le roi Louis ! C'est la première occasion bien authentique où l'on ait, par cette cérémonie, proclamé le principe qu'en France le roi ne meurt jamais (3).

Le nouveau roi était Louis XI, premier roi capable et complet de la politique moderne, étranger aux vertus comme aux vices, aux passions comme aux faiblesses de ses plus proches parents. Né le 5 juillet 1423, Louis XI avait alors trente-huit ans accomplis. Il était mûri par l'expérience et la réflexion. Son père et son aïeul avaient eu de la bonté et de l'indulgence dans le caractère : ce qui ne les avait pas empêchés de commettre, et, plus encore, de tolérer beaucoup d'actions cruelles. Louis, au contraire, n'aimait personne et ne ressentait pas de piété ; d'autre part, il n'était pas très susceptible de colère ou de ressentiment. Il ne faisait que le mal qu'il jugeait utile ; malheureusement, la plus légère utilité pour lui-même lui paraissait un motif suffisant pour la cruauté la plus excessive. Charles VI et Charles VII ne pouvaient se dissimuler que leur tête était faible ; et ce sentiment, joint à l'indolence et au dégoût pour le travail, les avait toujours disposés à se laisser conduire par ceux qui les approchaient. Louis XI était actif, inquiet, désireux de tout voir, se défiant de tous, décidé enfin à ne croire personne et à faire tout par lui-même. Le long règne du favoritisme lui avait causé un profond dégoût. Il était résolu à ne pas tomber dans des défauts qui l'avaient fait souffrir ; et, pour les éviter, il se décidait presque toujours pour la conduite contraire à celle de ses prédécesseurs. Dans sa retraite de Génappe en Brabant, il avait beaucoup lu ; en Dauphiné, il avait beaucoup conversé avec ceux qui avaient fréquenté les cours des tyrans d'Italie ; il avait appris d'eux, entre autres choses, à se défier de la noblesse et à se rapprocher du peuple. Il avait surtout beaucoup étudié François Sforce, son voisin, son allié, qui, de son temps, presque sous ses yeux, avait réussi, par un mélange d'audace et d'adresse, de talent militaire et de trahison, à s'asseoir sur le trône de Lombardie, et il s'était proposé pour modèle ce prince, qui ne manquait pas de qualités brillantes et d'une raison supérieure. C'était en l'étudiant que Louis avait compris que la politique était une science, que l'administration des États devait être soumise au calcul, et non abandonnée au caprice et aux passions du moment. Louis eut toujours un but dans ses actions, un plan dans sa politique, quelquefois mal conçu, quelquefois mal suivi, mais toujours présent à sa pensée ; et c'était presque une révolution que de voir avec lui l'esprit entrer pour quelque chose dans le gouvernement de la nation. En un mot, Louis XI conçut nettement la théorie et y joignit efficacement la pratique de ce gouvernement dont un écrivain du même siècle, le Florentin Nicolas Machiavel, n'a fait que retracer la théorie ; gouvernement où l'ordre politique se met au-dessus de la religion et de la morale, et ne voit que son intérêt ; où tous les moyens sont bons, même la religion et la morale, dès qu'ils servent à l'intérêt gouvernemental. Et c'est la politique moderne.

Charles VII, plus par indolence que par défiance, s'était dérobé à tous les yeux ; Louis XI, beaucoup plus défiant que lui, beaucoup plus

(1) Raynald, 1461, n. 47. — (2) *Ibid*, 1461, 3.37. — (3) Matthieu de Coucy c. cxxx.

incapable d'affection, rechercha cependant la familiarité de ceux qui l'approchaient, et voulut, dans l'abandon d'une conversation animée et souvent imprudente, saisir leur esprit et leur caractère. Tous les princes de France avaient aimé le faste et s'étaient crus obligés à une représentation toujours théâtrale, qui ne laissait pas oublier un instant leur grandeur. Louis XI, qui le premier de sa race avait de l'esprit, et qui s'en croyait bien davantage encore, recherchait l'occasion de briller par lui-même et non par son rang, et repoussa avec une affectation dont on n'avait pas encore d'exemple, la pompe des habits et des équipages, et tout ce qui sentait l'apparat (1).

Louis XI est sacré à Reims, le 15 août 1461 ; le duc de Bourgogne le supplie à genoux de pardonner à ceux qui l'avaient offensé : Louis le promet, à la réserve de huit personnes. Arrivé à Paris, il commence par casser la plupart des officiers de son père ; il reconnut plus tard que c'était une faute, et sut la réparer. Nul homme ne déploya jamais tant d'adresse pour se tirer d'un mauvais pas où il s'était jeté lui-même par imprudence. Libéral envers tous ceux qui pouvaient lui faire bien ou mal, il prodigue l'argent. Les impôts, se trouvant augmentés au lieu d'être diminués, occasionnent des insurrections particulières, qui sont réprimées sévèrement. La pragmatique sanction ayant été dressée sans le consentement nécessaire du Saint-Siège, Louis XI l'abolit le 27 novembre à la demande du pape Pie II. Dans le même mois, il donne le duché de Berry à son frère cadet, Charles, alors âgé de quinze ans, que ses ennemis avaient songé quelque temps à faire couronner à sa place. Louis fut presque toujours en voyage. Le 3 mai 1462, il a une entrevue sur les frontières d'Espagne avec le roi Jean d'Aragon, qui lui cède le Roussillon et la Cerdagne contre un secours de troupes. Cette vie errante obligeait Louis à s'interdire toute habitude de luxe et dans sa demeure et dans ses habillements ; en effet, aucun souverain ne dépensa moins pour lui-même, ne se montra à ses sujets vêtu avec plus de négligence. Non seulement ses habits étaient de l'étoffe la plus grossière, mais il ne les renouvelait que le moins souvent possible. Les registres de la Chambre des Comptes font mention d'une dépense de vingt sols pour des manches neuves mises à un vieux pourpoint. Jamais aucun souverain ne se fit plus servir par les gens des lieux où il passait, au défaut de ses courtisans et d'un cortège royal ; ne vécut enfin plus familièrement avec des hommes de tout ordre. Au reste, ces voyages continuels, dirigés quelquefois par des parties de chasse, quelquefois par des pèlerinages, s'accordaient également avec son activité, sa défiance et son désir de tout soumettre dans son royaume à son autorité personnelle. Pour s'affectionner la Guienne occupée si longtemps par les Anglais, il confirma ses privilèges, que son père avait abolis, et établit un parlement à Bordeaux. Vers la fin d'avril 1463, il eut sur la Bidassoa une entrevue avec le roi de Castille, Henri IV, surnommé l'Impuissant, qui crut racheter sa figure ignoble et son peu d'esprit par le déploiement d'un faste extraordinaire. Louis, au lieu de chercher à le disputer en pompe aux Castillans, affecta, au contraire, une simplicité exagérée. Son habit était d'un drap commun de couleur brune, et sa tête était couverte d'un vieux chapeau, orné seulement d'une petite madone de plomb. De retour à Paris la même année, il rachète les villes de la Picardie, telles qu'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, que Charles VII, par le traité d'Arras, avait laissées en gage au duc de Bourgogne, pour la somme de quatre cent mille écus d'or. Ainsi, sans livrer de combats, Louis XI avait, dans les deux premières années de son règne, étendu et assuré ses frontières au midi par l'acquisition du Roussillon et de la Cerdagne, au nord par le recouvrement des meilleures forteresses de son royaume, qui commandaient le passage de la Somme.

L'extrême activité du roi Louis XI contrastait d'une manière qui causait une surprise continuelle avec l'apathie et l'indolence de ses prédécesseurs. Il était sans cesse en voyage, se contentant de peu, appelant les hommes de toute condition autour de lui, employant jusqu'aux prêtres de village à écrire des lettres qu'il leur dictait sur les affaires d'Etat, se mêlant des intérêts particuliers, surveillant les princes, se défiant d'eux ainsi que de tous ceux qui l'approchaient. Avide cependant de conseils, sachant choisir les plus habiles, et dans les lettres où il les consultait, employant un mélange de familiarité et de plaisanterie qui aurait aisément fait croire qu'il avait beaucoup d'affection pour eux. Sa finesse et sa défiance habituelles lui faisaient découvrir les menées de ceux qui l'approchaient de plus près, et reconnaître des manquements qui méritaient à bon droit son courroux. Il avait récompensé généreusement ceux qui s'étaient dévoués à lui dans le malheur, tandis qu'il avait ôté leurs emplois aux serviteurs de son père, qui avaient aigri ce monarque contre lui ; mais, peu susceptible de rancune en faisant cas de l'habileté, soit qu'elle se déployât pour ou contre lui, il avait bientôt reconnu que plusieurs de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis étaient supérieurs en talents à ses serviteurs ; que d'ailleurs l'habitude des affaires les avait formés ; en sorte qu'il commençait à les rappeler auprès de lui (2).

Il mettait dans sa conversation beaucoup d'abandon, d'esprit et souvent de méchanceté ; il demandait bien conseil aux plus habiles sur le détail des affaires, mais il ne se déterminait que par ses propres idées, et il n'admettait personne à connaître le plan général qu'il

(1) *Hist. des Français*, t. XIV, c. XII. — (2) *Ibid.*, c. XIV.

s'était proposé de suivre. Les princes, habitués à brouiller la cour et le royaume pour leurs intérêts particuliers, furent singulièrement contrariés d'un roi qui entendait régner et gouverner sans eux et pour la France. Ils firent donc entre eux une ligue secrète qu'ils appelèrent du *Bien public ;* c'était bien le moins qu'ils pussent faire de donner un beau nom à la coalition intéressée de leurs ambitions personnelles, comme la suite le fit voir. L'agent le plus actif était le comte de Saint-Paul ; le chef occulte, le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne et gouvernant pour son père malade. Jean II, duc de Bourbon, beau-frère du roi, entra dans la ligue, ainsi que le propre frère du roi, Charles, duc de Berry, qui se retira de France auprès du duc de Bretagne, autre conjuré : là, il trouva le comte de Dunois et plusieurs autres qui avaient été les plus accrédités dans les conseils de Charles VII, ainsi que le duc d'Alençon, qu'il avait, au contraire, condamné à mort, et que Louis XI avait remis en liberté. Jean V, comte d'Armagnac, auquel Louis XI n'avait pas montré moins d'indulgence, qu'il avait rappelé de son exil, et auquel il avait pardonné tous ses crimes, Jean avait promis son assistance à la ligue, aussi bien que son cousin, Jacques d'Armagnac, que Louis avait fait duc de Nemours.

La ligue fut tramée avec tant de secret, que Louis ne la connut qu'en voyant les princes en armes vers la mi-mars 1466. Il ne perdit ni la tête ni le temps. Par sa promptitude, il empêche ses ennemis de se réunir, afin de les battre en détail. Dès le 15 mars, il envoie de la Touraine à Paris son lieutenant, Charles de Melun, et Jean Balue, évêque élu d'Evreux, pour mettre la ville en défense, et gagner l'affection des bourgeois par de bonnes promesses. Quoiqu'il sût que le duc de Calabre était engagé avec ses ennemis, il appela son père, le roi René de Sicile, et le comte du Maine à Angers, les chargeant de veiller sur les démarches du duc de Bretagne. Il avait déjà rassemblé plus de vingt mille combattants ; à leur tête, il entre dans le Berry ; il n'essaye point de soumettre la ville de Bourges pourvue d'une bonne garnison, mais il attaque de plus petites places, accordant les meilleures conditions à toutes celles qui veulent capituler, ne se vengeant de personne, ne menaçant personne, écoutant toutes les propositions qu'on voulait lui faire, et faisant observer à ses soldats une si exacte discipline, que tout le pays fut bientôt pour lui. De cette manière, il se trouva maître, avant le milieu de mai, d'une bonne partie du Berry et du Bourbonnais. Pendant ce temps, le duc de Nemours et la duchesse de Bourbon négociaient, et lui faisaient, au nom de la ligue du *Bien public*, les demandes les plus exorbitantes. Berry voulait une augmentation d'apanage ; Nemours demandait le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France ; Dunois, la Normandie ; le duc de Calabre, la Champagne ; Saint-Paul, le Cotentin ; Bourbon, le Lyonnais et le Forez ; et Armagnac, l'épée de connétable. Voilà comme les princes entendaient le bien public. Louis, tout en négociant, força les ducs de Bourbon et de Nemours et le comte d'Armagnac à demander un armistice, avec promesse, de sa part, d'examiner leurs plaintes dans une assemblée du royaume, et avec l'engagement, de leur côté, de poser les armes.

Louis, revenant sur Paris pour empêcher la jonction du comte de Charolais avec le duc de Bretagne, rencontra le premier à Montlhéri. De chaque côté, une partie de l'armée s'enfuit sans combattre, soit par peur, soit par trahison. Le comte de Charolais faillit être pris ou tué, mais il se trouva maître du champ de bataille, le roi ayant continué sa marche sur la capitale. La conjoncture était des plus critiques ; Paris se vit bientôt menacé par l'armée des princes, qui avaient au moins cinquante mille hommes sous leurs ordres. Les ducs de Bourgogne et de Nemours et le comte d'Armagnac étaient venus rejoindre le comte de Charolais, malgré l'engagement qu'ils avaient pris à Riom de poser les armes. De Paris, Louis était allé en Normandie chercher des troupes et des vivres. Dans l'intervalle, une conférence s'établit entre les princes et une députation de la capitale. Les princes demandaient à être reçus dans la ville, et à convoquer l'assemblée des Etats généraux, pour réformer le royaume. Les députés de Paris trouvaient ces demandes assez justes, mais seulement ils ne voulaient pas admettre les gens de guerre dans leur ville ; ou si des soldats devaient y passer, ils exigeaient que ce fût à la file et par petits détachements. La négociation, sur ce point seulement, traîna en longueur. Les princes, une fois entrés dans Paris, Louis XI n'avait d'autre ressource que de se sauver à l'étranger. Le royaume de France risquait de disparaître. Les princes demandaient, ou peu s'en faut, à le partager entre eux. C'était l'exécution du projet qu'ils avaient formé sur la fin du règne de Charles VII, quand ils cherchaient à exclure Louis de la succession. La maladie trop rapide du vieux monarque les avait seule empêchés de le mettre à exécution (1).

Louis rentra dans Paris à temps ; c'était quelque chose, mais pas tout. Pendant qu'il cherchait à se faire des amis dans l'armée des princes, il se voyait trahi par les siens. Le 21 septembre, le gouverneur de Pontoise livre cette ville aux Bretons ; le 27, Rouen est livré au duc de Bourbon. Cependant il y avait des jours de trêve, où l'on négociait de part et d'autre. Au milieu de conjectures aussi périlleuses, Louis XI montrait une confiance, une bonne foi, une bonne humeur qu'on ne lui suppose guère.

Un jour, les comtes de Charolais et de

(1) *Hist. des Français*, t. XIV, p. 187.

Saint-Paul étant sur le bord de la Seine, un homme demanda au premier de dessus un bateau : Mon frère, m'assurez-vous ? Le comte répondit : Monseigneur, oui, comme frère. Aussitôt cet homme descendit à terre, avec quatre ou cinq autres. Or, cet homme était le roi Louis XI, qui se confiait ainsi à la parole de son principal ennemi. — Mon frère, ajouta Louis, je connais que vous êtes gentilhomme et de la maison de France. — Pourquoi, monseigneur ? demanda le comte. — Parce que, dit-il, quand j'envoyai mes ambassadeurs à Lille, naguère, devers mon oncle, votre père, et devers vous, et que ce fou de Morvillier vous parla si bien, vous me mandâtes que je m'en repentirais avant qu'il fût le bout de l'an. Vous m'avez tenu promesse, et encore beaucoup plus tôt que le bout de l'an. Avec telles gens veux-je avoir à besoigner, qui tiennent ce qu'ils promettent. Louis XI dit ces paroles d'un visage riant, désavoua celles de Morvillier, et se promena longtemps entre les deux comtes, sous les yeux de l'armée bourguignonne. Il accorda au comte de Charolais ses demandes, et offrit au comte de Saint-Paul l'office de connétable, puis leur fit un adieu très-gracieux. Mais à la nouvelle que la ville de Rouen s'était livrée au duc de Bourbon, pour son frère le duc de Berry, le roi demanda une nouvelle entrevue au comte de Charolais, pour conclure une paix générale. Lui-même apprit du comte ce qui venait d'arriver à Rouen, et déclara qu'il signerait le traité sous les formes proposées les jours précédents. Comme cet accord leur faisait plaisir et qu'ils s'occupaient, en se promenant à régler certains détails, ils ne faisaient pas attention où ils allaient, et se trouvèrent tout à coup dans un des boulevards de Paris. Le comte eut bien peur que Louis ne profitât de l'occasion pour s'emparer de sa personne : Louis, au contraire, lui donna une escorte de quarante ou cinquante chevaux, qui le ramena dans son camp, où on loua d'autant plus la foi du roi qu'on avait eu plus d'inquiétude. Ces détails nous sont assurés par un témoin oculaire, Philippe de Comines (1). Bien des lecteurs seront aussi étonnés que nous d'apprendre un si beau côté de Louis XI.

La trêve fut proclamée dans les deux camps le 1er octobre 1455 : depuis ce jour jusqu'au 30, où la paix fut enregistrée au parlement et publiée, le roi continua de montrer aux princes, et surtout au comte de Charolais, une amitié et une confiance presque illimitées. Il fournissait leur camp de vivres, il accueillait leurs soldats dans Paris ; il assistait aux revues de leur armée sans gardes, s'abandonnant entre leurs mains ; enfin il accordait à leurs demandes des conditions qui semblaient le mettre dans leur absolue dépendance. Trente six commissaires furent nommés par lui pour réformer dans le royaume tous les abus dont les princes s'étaient plaints ; le passé devait être mis en oubli ; nul ne pouvait reprocher à autrui ce qu'il avait fait pendant la guerre, et toutes les confiscations qu'avaient prononcées les tribunaux étaient révoquées. Le roi accordait à son frère, comme apanage et en échange contre le Berry, le duché de Normandie, avec l'hommage des duchés de Bretagne et d'Alençon, pour être transmis en héritage à ses enfants de mâle en mâle. Il restituait au comte de Charolais les villes de la Somme qu'il avait récemment achetées, se réservant seulement de pouvoir les racheter de nouveau, non de lui, mais de ses héritiers, au prix de deux cent mille écus d'or. Il lui abandonnait de plus, en propriété perpétuelle, Boulogne, Guines, Roye, Péronne et Montdidier. Il donnait au duc de Calabre, régent de Lorraine, Mouzon, Sainte-Menehould, Neufchâteau, cent mille écus comptant et la solde de cinq cent lances pour six mois. Il abandonnait au duc de Bretagne la régale, objet de leur querelle, et une partie des aides ; il lui cédait Etampes et Montfort. Il donnait au duc de Bourbon plusieurs seigneuries en Auvergne, cent mille écus comptant, et la solde de trois cents lances ; au duc de Nemours, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, avec une pension et une solde de deux cents lances ; au comte de Dunois, la restitution de ses domaines, une pension et la solde de cent lances : au sire d'Albret, diverses seigneuries sur la frontière. Il rendait au sire de Lohéac l'office de maréchal avec deux cents lances ; il faisait Tannegui du Châtel, grand écuyer ; de Beuil, amiral ; le comte de Saint-Paul, connétable. Il pardonnait enfin à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin ; il lui rendait tous ses biens, et lui accordait une compagnie de cent lances. Telles furent les principales clauses du traité de Conflans, le plus humiliant que des sujets rebelles eussent jamais arraché à la couronne, mais aussi le plus dégradant pour le caractère des princes ligués ; car ils terminaient, en se partageant les dépouilles du peuple, aussi bien que celles du roi, la guerre qu'ils avaient entreprise sous le prétexte du bien public (2).

Cette ligue des princes fut une rude leçon pour Louis XI ; il en profita. Comme il y avait donné lieu en congédiant tous les serviteurs de son père, il les rappela gracieusement l'un après l'autre. « Entre tous ceux que j'ai jamais connus, dit Philippe de Comines, le plus sage pour se tirer d'un mauvais pas, en temps d'adversités, c'était le roi Louis XI, notre maître, le plus humble en paroles et en habits, et qui plus travaillait à gagner un homme qui le pouvait servir ou qui lui pouvait nuire. Il ne s'ennuyait point d'être refusé une fois d'un homme qu'il prétendait gagner, mais y continuait, en lui promettant largement, et donnant par effet argent et Etats qu'il connaissait qui lui plaisaient. Et ceux qu'il avait

(1) *Mémoires de Philippe de Comines*, c. XII-XIV. — (2) *Hist. des Français*, t. XIV, c. XIV.

chassés et déboutés en temps de paix et de prospérité, il les rachetait bien cher quand il en avait besoin, et s'en servait et ne les avait en nulle haine pour les choses passées (1). D'une autre part, son frère Charles et le duc de Bretagne se brouillent ensemble à l'occasion du gouvernement de Rouen ; le duc de Bretagne s'empare de la Basse-Normandie, et fait un traité particulier avec le roi, qui reprend la Normandie à son frère, disant que l'aliénation de cette province compromettait la sûreté du royaume, et que le vœu des peuples était qu'elle n'en fût plus séparée. Effectivement, les trente-six commissaires institués pour la réforme des abus se prononcèrent dans ce sens. De plus, les Etats-généraux assemblés à Tours, l'an 1468, déclarèrent unanimement que, pour rien au monde, le roi ne devait acquiescer à la séparation de la Normandie. D'après les lois, ajoutèrent-ils, monseigneur Charles aurait dû se contenter d'un apanage de douze mille livres de rente avec le titre de duché ou de comté ; et puisque son frère voulait bien lui en accorder soixante mille, il devait en être fort reconnaissant. Quant au duc de Bretagne qui excitait des troubles dans le royaume, et qui contractait alliance avec les Anglais, il devait être sommé d'évacuer les villes qu'il avait usurpées, et, s'il ne le faisait, il en serait chassé à force ouverte, les gens d'église offrant pour cela le secours de leurs prières, et les autres ordres leurs corps et leurs biens ; enfin les Etats résolurent d'envoyer une ambassade au duc de Bourgogne pour l'inviter à assister le roi dans le rétablissement d'une bonne justice par tout son royaume (2).

C'est à cette volonté de Louis XI et à cette décision des Etats généraux de 1468 que la France moderne doit son unité et son indivisibilité politique contre la tendance des princes à la démembrer, soit entre eux, soit avec l'Angleterre. Louis XI tenait si fort à cette unité indivisible de la France, qu'il songeait dès lors à y établir l'unité de lois et de coutumes, avec l'unité de poids et de mesures. Les postes, qu'il établit en 1464, tendaient à cette même concentration nationale. L'inamovibilité des juges, qu'il décréta l'an 1467, témoigne de la même pensée, rendre la France complètement une et stable.

Cette unité était toujours menacée, la ligue des princes subsistait toujours : le frère du roi, Charles de France, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, négociant toujours entre eux et avec l'Angleterre. Les deux derniers se disposaient ouvertement à la guerre. En 1468, le duc de Bretagne, chez qui Charles de France s'était réfugié, se voit attaquer inopinément par deux armées du roi, et réduit à signer la paix. Pour achever son œuvre, Louis XI demande une entrevue au duc de Bourgogne. Ce n'était plus Philippe le Bon, mort à Bruges le 15 juin 1467, mais son fils, Charles le Téméraire. La ville de Péronne fut choisie pour lieu de la conférence. Louis XI, pour toute sûreté, ne demandait que la parole de son cousin Charles. Celui-ci se souciait fort peu de cette entrevue ; il disait qu'ayant fait de grandes dépenses pour assembler son armée, il aimait mieux vider tout d'un temps sa querelle. Louis, au contraire, était si empressé d'entrer en conférence, qu'il fit offrir cent vingt mille écus d'or pour payer ses troupes, et que, sans avoir pris plus de sûreté, il lui en fit payer la moitié comptant. Enfin le duc de Bourgogne écrivit au roi la lettre suivante : « Monseigneur, très humblement en votre bonne grâce, je me recommande. Monseigneur, si votre désir est de venir en cette ville de Péronne pour nous entrevoir, je vous jure et promets, par ma foi et sur mon honneur, que vous y pouvez venir, demeurer et séjourner, et vous en retourner sûrement, à votre bon plaisir, toutes les fois qu'il vous plaira, franchement et quittement, sans qu'aucun empêchement de ce faire soit donné à vous, ni nul de vos gens, par moi ni par autre, pour quelque cas qui soit ou puisse advenir. En témoignage de ce, j'ai écrit et signé cette cédule de ma main en la ville de Péronne, le 8e jour d'octobre 1468. Votre très humble et très obéissant sujet, Charles. »

Ayant reçu ce sauf-conduit, Louis XI se rendit à Péronne. Peu de personnes l'accompagnaient : le connétable de Saint-Paul, le cardinal Balue, le duc de Bourbon, avec le sire de Beaujeu et l'archevêque de Lyon, ses frères, le confesseur du roi, enfin l'évêque d'Avranches. Le duc de Bourgogne vint à sa rencontre ; les deux princes rentrèrent ensemble à Péronne. Le roi appuyait familièrement la main sur l'épaule du duc, en causant avec lui. Il fut logé dans la maison du receveur de la ville, parce que le château était vieux, inhabité et mal en ordre.

Mais au moment même où le roi entrait dans Péronne, l'armée du duché de Bourgogne y entrait par une autre porte. Elle avait été levée pour faire la guerre à la France, et elle était animée des sentiments les plus hostiles. Tous les mécontents et les bannis de France s'y trouvaient, et reçurent du duc l'accueil le plus favorable. Louis XI commença dès lors à s'accuser d'imprudence. Il craignait qu'ils ne tentassent contre lui une attaque nocturne dans la maison bourgeoise qu'il habitait, et il demanda à être logé dans le château, où sa garde particulière pourrait tout au moins le défendre contre une surprise. Le duc le lui accorda sans difficulté, et les conférences commencèrent. Un incident survint, qui brouilla tout.

Il y avait eu plusieurs guerres et plusieurs réconciliations entre le duc de Bourgogne et la ville de Liège. Tout d'un coup l'on apprend à Péronne qu'il y a eu dans Liège un nouveau soulèvement, excité, disait-on, par les

(1) Philippe de Com., l. I, c. x. — (2) *Chron. de Georges Chastellain*, c. CCXCIX.

émissaires de Louis XI. A cette nouvelle, le duc Charles, contre sa foi jurée et écrite, déclare le roi prisonnier. C'était un parjure et une félonie manifestes. Louis XI se trouvait dans une position bien dangereuse; on lui montrait dans le même château, tout à côté de sa chambre, la grosse tour où Charles le Simple était mort en 989, après avoir été tenu quatre ans enfermé par Héribert, comte de Vermandois. Charles le Téméraire, avec son caractère irascible, pouvait s'emporter aux dernières violences. Heureusement un de ses confidents, Philippe de Comines, parvint à le calmer quelque peu, et à prévenir en même temps le roi du danger qu'il y aurait pour lui à refuser quoi que ce fût. Louis, qui dans l'intervalle avait distribué jusqu'à quinze mille écus d'or parmi les serviteurs du duc, approuva donc tout le traité qu'on lui présenta. L'apanage de son frère était changé de nouveau; au lieu de la Normandie, il devait recevoir la Champagne et la Brie, avec quelques seigneuries voisines. Le roi promit de nouveau de marcher contre Liège avec le duc, et d'y mener autant ou aussi peu de troupes que celui-ci voudrait. Le roi portait toujours avec lui le morceau de la vraie croix que Charlemagne avait possédé, et qu'on nommait la croix de Saint-Laud, parce qu'on la conservait dans l'église de Saint-Laud d'Angers. Cette relique, qui inspirait au roi une sorte de terreur, parce qu'il lui supposait le pouvoir de se venger dans l'année d'un parjure, fut retirée de ses coffres et placée entre les deux princes, qui posèrent la main dessus pour jurer la paix; après quoi les cloches furent mises en branle, les deux princes déjeunèrent ensemble, puis montèrent à cheval pour se faire voir dans la ville.

Louis XI observa religieusement le traité de Péronne; mais, honteux du piège où il était allé se jeter de lui-même, il ne voulut point entrer à Paris, pour ne pas s'exposer aux malins propos du peuple. Un beau jour même, il fit saisir toutes les pies, les geais, les corbeaux qui répétaient les mots que leurs maîtres leur avaient enseigné à prononcer. C'est que plusieurs leur avaient appris les mots de Pérette et de Péronne, avec des allusions moqueuses. En même temps, Louis travaillait à réparer sa faute. S'étant réconcilié avec son frère, auquel il devait donner la Champagne et la Brie, il lui fit accepter en échange le duché de Guienne, qui était beaucoup plus considérable. Le duc de Bourgogne y avait consenti implicitement dans une conversation; il ne pouvait donc s'en offenser, quoique cette mesure contrariât beaucoup les siennes. Maître de la Hollande et de la Belgique d'une part, et de l'autre de toute la Bourgogne, avec espoir d'hériter de la Provence, la Champagne, entre les mains d'un prince ami et incapable, lui offrait une communication facile entre les deux parties de ses Etats, avec la facilité de s'emparer de la Lorraine et de Nancy, dont il voulait faire la capitale d'un nouveau royaume allant des bouches du Rhin aux bouches du Rhône. Tous ses Etats se trouvaient ainsi reliés; il lui semblait facile de s'emparer de la Suisse et de l'Italie, et même de la France, ayant épousé depuis peu la sœur du roi d'Angleterre, Edouard IV. Tels étaient les vastes projets de Charles le Téméraire, qui, l'an 1469, reçut encore en gage, du duc Sigismond d'Autriche, le landgraviat d'Alsace, avec les quatre villes frontières du Rhin. Dans ce péril, que fit Louis XI?

« Entouré de princes et de nobles, dont il n'y en avait pas un seul qui ne lui manquât de foi, Louis sut comprendre que son plus ferme appui serait l'affection du peuple; il sut la rechercher par la familiarité de ses manières avec les bourgeois, qu'il visitait dans leurs maisons; il sut même la mériter par des réformes importantes dans la législation... Tandis qu'il contient dans la discipline et l'obéissance les gens de guerre, qui, sous le règne précédent, avaient si cruellement opprimé toutes les provinces; qu'il les soumet, pour la répression de leurs offenses, à la justice des lieux où ils résident (1), il relève les bourgeois, et leur donne le moyen de se faire respecter; il arme leurs milices; il distribue toute la population de Paris sous soixante-et-une bannières qui forment en même temps des corps de métiers et une milice nationale; il leur laisse choisir eux-mêmes leurs officiers dans des assemblées tenues chaque année à la Saint-Jean, où chaque chef de famille a suffrage dans sa compagnie (2). Considérant ensuite le service qu'ils font dans cette milice nationale comme acquittant leur dette pour la défense de l'Etat, il les dispense des convocations au ban et à l'arrière-ban, adressées aux autres sujets du royaume (3).

« Le plus sûr moyen de relever la considération des bourgeois était sans doute de leur donner des armes, une organisation militaire, et les moyens de se défendre; mais Louis XI ne s'en tient pas là : dans un grand nombre de chartes accordées à des villes différentes, il crée une administration municipale, qui doit son pouvoir aux suffrages et à la confiance du peuple. Ainsi, par exemple, à Troyes, ce sont tous les citoyens qui doivent se réunir au son de la cloche, pour élire trente-six personnes, lesquelles désigneront douze d'entre elles pour être échevins, et les vingt-quatre autres demeureront conseillers de la municipalité (4). A Poitiers, à Tours, à Niort, à Fontenai, les échevins sont de même élus par l'assemblée du peuple; ils lèvent certains impôts qui sont réservés pour les dépenses municipales (5); à la Rochelle, l'administration est également républicaine, et un privilège bien important est accordé à cette

(1) *Ordonn. d'Amboise*, 23 mai 1470. — (2) *Ibid.*, *de Chartres*, juin 1467. — (3) *Ordonn. d'Amboise*, 18 février. — (4) *Ibid.*, mai 1471. — (5) *Ordonn.* de mars 1472.

ville de commerce, c'est celui de pouvoir trafiquer avec les Anglais, même au milieu de la guerre (1). En même temps les bourgeois de ces villes privilégiées obtiennent la permission d'acquérir et de posséder les fiefs nobles. Orléans, Amiens et un grand nombre d'autres riches communes durent cette prérogative à la libéralité de Louis XI. Mais en les mettant sur le même niveau que les nobles, Louis XI n'oubliait pas que c'était au commerce que les bourgeois devaient leur indépendance et leur fortune ; plusieurs de ses ordonnances sont destinées à encourager le commerce, tantôt en multipliant et protégeant les foires, tantôt en organisant les corps de métiers, tantôt enfin en réglant les cours de monnaies étrangères aussi bien que nationales, proportionnellement à leur valeur intrinsèque ; et malgré les préjugés qui obscurcissaient encore la science de l'économie politique, la plupart de ces ordonnances sont justes et sages (2). »

En 1470, à la suite d'une révolution en Angleterre, Louis XI convoqua une assemblée de notables à Tours, composée de soixante et une personne. Il y fit exposer ses griefs contre le duc de Bourgogne, et l'accusa d'avoir, en pleine paix, fait attaquer par sa flotte les ports de Normandie, d'y avoir tenté plusieurs descentes, d'y avoir fait proférer par ses officiers, contre le roi, les plus outrageuses paroles ; d'avoir porté en public l'ordre de la Jarretière de son ennemi Edouard, et son enseigne la croix rouge ; d'avoir exigé de ses vassaux, sujets de la couronne, le serment de servir le duc envers et contre tous, sans excepter le roi ; d'avoir fait saisir les biens des Français venus à la foire d'Anvers, au mépris des franchises qu'il avait lui-même octroyées; d'avoir accordé des lettres de représailles à Jacques de Saveuse pour une cause pendante au parlement de Paris ; d'avoir enfin omis d'accomplir plusieurs des conditions auxquelles il s'était engagé par le traité de Péronne. Ces différents griefs furent longuement débattus dans l'assemblée des notables; après quoi ils déclarèrent unanimement que, par ces actes d'hostilités, Charles avait dégagé Louis des obligations qu'il avait contractées à Péronne ; qu'il lui avait, au contraire, imposé le devoir d'en chercher par les armes le redressement, auquel tous s'offrirent de contribuer. De nouveau les notables furent appelés à délibérer sur les garanties que plusieurs d'entre eux, aussi bien que les ducs de Guienne et de Bretagne, avaient données au traité de Péronne, et, après une discussion assez longue, ils convinrent qu'ils en étaient également dégagés. Louis donna, le 3 décembre, à Amboise, sa sanction royale à cette délibération, dont il fit dresser acte par trois notaires apostoliques (3).

Après l'assemblée des notables, un huissier du parlement de Paris osa se présenter au duc de Bourgogne dans la ville de Gand pour le citer à comparaître. Il en conçut une si furieuse colère, qu'il fit jeter l'huissier en prison. Cependant il y avait des traîtres dans l'assemblée même des notables et dans l'armée du roi, qui, de son côté avait des intelligences parmi les Bourguignons. L'an 1471, il récupéra les deux villes de Saint-Quentin et d'Amiens. Charles de Bourgogne se vit abandonné par un de ses frères naturels, qui alla se donner au roi. Une guerre de plume, pleine d'invectives et de grossièretés, avait commencé en même temps que les hostilités entre les deux princes. Charles le Téméraire aposta un homme, nommé Jean Roc, marchand de Genève, qui vint offrir au roi d'assassiner le duc de Bourgogne. Louis reconnut bientôt en lui un émissaire de celui qu'il offrait d'assassiner ; il comprit que le duc voulait seulement obtenir des preuves contre lui pour le compromettre, et il fit faire le procès de Jean Roc, qui fut condamné à mort par le parlement. Bientôt après, Charles accusa le roi d'avoir voulu le faire assassiner par le bâtard Baudouin de Bourgogne, le sire d'Arson et Jean de Chassa, qui avaient successivement abandonné la cour de Bourgogne pour celle de France ; et, pour donner plus de poids à cette accusation, il fit punir du dernier supplice quelques malheureux comme étant leurs complices. Jean de Chassa publia, en réponse, une sorte de manifeste, dans lequel il « certifie et affirme, sur son honneur, que oncques ledit maître Baudouin, bâtard de Bourgogne, ledit Jean d'Arson ni autres, ne lui parlèrent de conspirations ni entreprises quelconques contre la personne dudit Charles de Bourgogne... mais que, pour son honneur et la vérité de la justice, il doit déclarer, non sans grand déplaisir, que la cause qui l'a mû à s'absenter sans congé de la maison de Bourgogne, c'est pour très viles, très énormes et déshonnêtes choses que ledit Charles de Bourgogne fréquentait et commettait contre Dieu, notre créateur, contre nature et contre notre loi. » Le bâtard Baudoin, de son côté, publia un manifeste, dans lequel il assura que son frère Charles l'avait sollicité autrefois d'assassiner le duc Philippe, leur père (4).

Une nouvelle révolution en Angleterre suspendit pour un moment les hostilités en France ; elle tourna contre les intérêts de Louis XI ; il se vit tout seul en Europe, menacé de toutes parts au dehors et au dedans ; tous les princes français étaient ses ennemis, et conspiraient de nouveau à démembrer la France. J'aime bien le royaume plus qu'on ne croit, disait confidemment Charles le Téméraire à Philippe de Comines ; car, pour un roi qu'il y a, j'y en voudrais dix (5). Le propre

(1) *Ordonn. de la Rochelle*, 16 mai 1472. — (2) *Hist. des Français*, XIV, é. XI. — (3) *Ibid.*, c. XVII et *Ordonn. de Franc* et. XVII. — (4) *Ibid* , p. 327 et seq. *Preuves de Duclos*, t. III, p. 297-302, etc (5) Philippede Com, l. III, c. VIII.

frère du roi, le duc Charles de Guienne, était de la conspiration. Pour le gagner, le roi lui faisait toutes les offres possibles, jusqu'à vouloir le nommer lieutenant général du royaume et lui donner sa propre fille en mariage. De plus, dès longtemps le roi avait pris le Pape pour juge entre lui et son frère. Rien n'y fit. Le duc de Guienne demandait en mariage la fille unique du duc de Bourgogne et rassemblait des troupes pour attaquer le royaume de tous côtés à la fois. Dans ce péril, Louis XI fit faire des processions à Paris en l'honneur de la sainte Vierge, à laquelle il avait une grande dévotion ; il voulut même que, au moment où sonnerait à midi la grosse cloche, chacun se mît à genoux et récitât trois fois la salutation angélique, pour la paix du royaume. Cependant le duc de Guienne, toujours délicat et maladif, avait la fièvre quarte depuis huit mois ; il mourut à Bordeaux le 24 mai 1472.

Le duc de Bourgogne n'avait jamais voulu croire les avis qu'on lui avait donnés de la longue maladie du duc de Guienne. Il venait de jurer un traité avec le roi, mais assurait en même temps le duc de Bretagne qu'il n'avait aucune intention de le tenir : et son armée était toute prête pour soutenir sa mauvaise foi par les armes, en envahissant le royaume. La nouvelle de la mort du duc de Guienne, qui renversait tous ses projets, le frappa donc comme un coup de foudre. Dans son ressentiment, il fit écrire et répandit partout un manifeste dans lequel il accusait le roi d'homicide, de lèse-majesté, de trahison, de parricide et d'autres crimes énormes. Il avait tenté, disait-il, deux ans auparavant, de le faire périr lui-même *par glaive ou par venin ;* et à présent il avait fait mourir piteusement son frère, *par poisons, maléfices, sortilèges et incantations diaboliques* (1).

Ces accusations d'un homme qui, après avoir juré sûreté à son roi, le fit prisonnier par un infâme parjure, ne prouvent certainement rien par elles-mêmes. Autant en est-il de Brantôme, conteur d'historiettes au siècle suivant, qui prétend que le fou de Louis XI l'entendit un jour se confessant à la sainte Vierge d'avoir empoisonné son frère. D'ailleurs, comme on l'a observé, aucun poison produira-t-il une fièvre quarte de huit mois ? Enfin le duc de Guienne lui-même témoigne du contraire : bien loin de soupçonner le roi son frère, il le nomma son héritier le jour même de sa mort, et lui demanda pardon des chagrins qu'il lui avait causés. Autre circonstance. La même année 1472, Louis XI écrivait confidentiellement à Tannegui du Châtel au sujet du sire de Lescun, favori du défunt duc de Guienne, et alors favori du duc de Bretagne : « Monsieur de Lescun me veut faire jurer sur la vraie croix de Saint-Laud, pour venir devers moi, mais je voudrais bien avant être assuré de vous, que vous ne fissiez point d'embûche sur le chemin ; car je ne voudrais point être en danger de ce serment-là, vu l'exemple que j'en ai vu cette année de monsieur de Guienne (2). Assurément, si Louis XI avait empoisonné son frère après avoir prêté serment sur la croix de Saint-Laud, il n'aurait pas cru que ce frère fût mort pour avoir violé son serment, ou il aurait craint de le suivre de près.

A la nouvelle que son frère était mort, Louis XI fait occuper promptement la Guienne, et rétablit le parlement de Bordeaux, qui avait été transféré à Poitiers. Mais, au même temps, le roi est attaqué de tous côtés à la fois. Au nord, le duc de Bourgogne entre dans le royaume, jurant de tout mettre à feu et à sang. La trêve ne devait expirer que le 15e de juin 1472. Dès le 12, il s'empara de la petite place de Nesle, et la livra aux flammes ; tout y fut massacré, sauf ceux à qui l'on se contenta de couper le poing. Dans l'église même, où la population s'était réfugiée, on allait dans le sang jusqu'à la cheville. On rapporte que le duc y entra à cheval, et dit : Qu'il voyait moult belle chose, et qu'il avait avec lui moult bons bouchers.

Le 27, l'armée bourguignonne arrive devant Beauvais. Le connétable de France, comte de Saint-Paul, avait reçu les ordres du roi pour la défense de cette partie du royaume ; mais il trahissait à la fois, et le roi, et le duc de Bourgogne. Les habitants de Beauvais, avec une faible garnison, se défendent avec un courage héroïque ; ils repoussent plusieurs assauts, transportent sur les murs l'image de leur patronne sainte Angadrême. Les femmes rivalisent de courage avec les hommes : Une jeune fille, Jeanne Lainé, surnommée Hachette, arrache l'étendard des Bourguignons comme ils venaient de le planter sur la muraille, et le porte en triomphe à l'Eglise des Dominicains. Finalement la ville ayant reçu des vivres et des renforts de la part du roi, le duc de Bourgogne, devenu plus furieux par son mauvais succès, se retire à travers la Normandie jusqu'à la mer, brûlant sur son passage les villes et les bourgades. Il attendait que le duc de Bretagne vînt le rejoindre, pour mettre à feu et à sang tout le royaume ; mais le Breton était empêché par le roi, qui lui prit plusieurs places, et l'obligea de convenir d'une trêve le 18 octobre. Charles le Téméraire convint d'une autre le 23 du même mois, à Senlis. Dans cette occasion, le sire de Lescun quitta le duc de Bretagne et Philippe de Comines le duc de Bourgogne pour s'attacher l'un et l'autre à Louis XI.

Depuis la trêve de Senlis, Charles le Téméraire ne porta plus uniquement sur la France ses projets ambitieux. Ses Etats étaient presque également partagés entre la France et l'empire. Le duché de Bourgogne relevait du roi des Français, aussi bien que la Flan-

(1) *Hist. des Franç.* t. XIV. p. 356. *Preuves à l'hist. de Bourgogne*, t. IV. p. 265. — (2) *Lettre de Louis XI*, du 13 novembre. *Preuves de Duclos*. t. III. p. 317. *Actes de Bretagne*. t. III. p. 250.

dre, l'Artois, la Picardie, le Charolais, les comtés d'Auxerre et de Mâcon. D'autre part, le comté de Bourgogne relevait de l'empereur aussi bien que les duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, la Hollande et le reste des Pays-Bas. Cette double dépendance était insupportable à un caractère aussi fier et aussi ombrageux que le sien ; son orgueil s'indignait de reconnaître un supérieur ; il voulait être roi, et affranchir en même temps ses grands fiefs des deux suzerainetés entre lesquelles ils étaient partagés. Il avait commencé par lutter avec Louis dont la supériorité l'offensait davantage ; tout à coup il tourna ses efforts contre l'empereur Frédéric III, et il fit dès lors peser sur l'Allemagne le pouvoir que lui donnaient l'armée redoutable et la richesse avec lesquelles, depuis la guerre du bien public, il troublait la France (1)

Le 7 décembre 1472, il acheta du vieux Arnolphe d'Egmont, duc de Gueldre, pour le prix de trois cent mille florins, le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, dont ce vieillard ne voulait pas laisser la succession à son fils Adolphe, qui l'avait retenu sept ans au fond d'un cachot. Au mois de septembre 1473, il eut une conférence à Trèves avec l'empereur Frédéric, où il étala un luxe incroyable. L'empereur et les princes allemands le pressaient de conclure le mariage de sa fille, Marie de Bourgogne, avec Maximilien, fils de Frédéric : c'était le but annoncé de la conférence ; mais c'était aussi la conclusion que Charles éloignait de tout son pouvoir. Il demandait auparavant que ses Etats fussent érigés en royaume ; il voulait être investi lui-même de la dignité du vicaire général de l'empire, ou même être désigné pour roi des Romains, afin que le sceptre de l'empire passât par ses mains avant de parvenir à son gendre. Il retardait encore les négociations en portant à l'empereur ses plaintes contre le roi de France, qu'il fit accuser de nouveau par le chancelier de Bourgogne, Guillaume Hugonet, d'avoir empoisonné son frère. Le 4 novembre, Frédéric III donna à Charles l'investiture du duché de Gueldre. Les préparatifs étaient faits pour une cérémonie bien plus importante, dans laquelle, peu de jours plus tard, Frédéric devait couronner le nouveau roi : mais le mécontentement entre les deux princes allait croissant avec la haine entre les deux peuples ; des agents étaient parvenus à l'oreille du monarque autrichien, et avaient excité sa défiance. Tout à coup, la veille du jour fixé pour le couronnement, Frédéric III monte furtivement dans un bateau sur la Moselle et se retire à Cologne, où il est suivi de toute sa cour ; et Charles le Téméraire, humilié de perdre une dignité dont il se croyait déjà sûr, s'aperçoit qu'en voulant tromper les Autrichiens par l'espoir d'un riche mariage, il n'avait trompé que lui-même (2).

Demeuré seul à Trèves, le duc de Bourgogne résolut de visiter la Lorraine, dont il avait besoin pour établir la communication entre ses divers Etats. Le nouveau duc René II, quoique dévoué secrètement au roi, n'avait pas osé refuser de signer avec lui, le 15 octobre, un traité d'alliance ; il le reçut avec respect à Nancy, au milieu de décembre, lorsque Charles, à la tête de huit mille combattants, traversa son duché. De là, le duc de Bourgogne entra dans son comté de Ferrette en Alsace. C'était le domaine qu'il tenait en gage du duc Sigismond d'Autriche ; son lieutenant, le sire de Hagenbach, y avait exercé la plus cruelle tyrannie. Charles avait paru approuver ses violences et ses caprices, les extorsions auxquelles il soumettait les bourgeois et les marchands, l'insolence de ses débauches avec leurs filles et leurs femmes. Le duc de Bourgogne se plaisait à professer ainsi hautement son mépris pour la race allemande qu'il traitait de brutale et grossière. Son dessein était d'anéantir tous les privilèges des cités, et de défier les Suisses, qui lui avaient envoyé des ambassadeurs pour se plaindre des affronts qu'ils avaient reçus de Hagenbach. Le duc voulut que celui-ci commandât son avant-garde, composée de mille cavaliers et de deux mille aventuriers lombards qu'il avait pris à sa solde ; et, sans accorder d'audience aux ambassadeurs suisses, il les conduisit avec lui au travers de l'Alsace et de la Franche-Comté jusqu'à Dijon, où il fit son entrée le 23 janvier 1474 (3).

La même année, pour narguer l'empereur, il promet à Robert de Bavière, archevêque déposé de Cologne, de le rétablir sur son siège, et d'en chasser Herman de Hesse-Cassel, élu archevêque à sa place. Il persistait toujours dans son projet d'ériger ses Etats en royaume indépendant, auquel il songeait à donner le titre de *royaume de la Gaule-Belgique*. Il avait, le 8 janvier, institué à Malines un parlement sur le modèle de celui de Paris, et ordonné que toutes les causes de sa nouvelle monarchie en ressortissent. Il paraissait considérer comme les limites naturelles de cette nouvelle monarchie celles dans lesquelles avait été renfermé l'ancien royaume de Lorraine après le partage de Charlemagne, et il voulait soumettre à sa domination tous les pays situés sur les deux rives du Rhin, dès son origine jusqu'à la mer. Cette ambition l'appelait à dompter les Suisses et plusieurs peuples de la race allemande qui interrompaient la communication entre la Franche-Comté et les Pays-Bas. L'entreprise n'était point aisée ; mais, outre qu'il était très puissant, une bonne fortune vint encore à son aide. René d'Anjou offrit de lui vendre son

(1) *Hist. des Français*, t XIV, c xviii. — (2) *Ibid.*, p. 405. — *Lettre d'Arnold de Lalain sur cette conférence*, dans Godefroy, t IV, p. 407. — (3) *Hist. des Français*, t. XIV, xviii, p. 405. — *Hist. de Bourgogne*, l. XXI, t. IV. Barante, t. X.

héritage, la Provence, le duché de Bar et d'Anjou, aussi bien que ses prétentions aux couronnes de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon. Charles comptait, de cette manière, pouvoir se passer de la consécration de l'empereur pour se faire roi, et renouveler les royaumes d'Arles, de Bourgogne et de Lorraine, se fondant sur le fait seul qu'il en réunissait tous les Etats (1).

Mais, d'autre part, il apprit que son lieutenant, Hagenbach, dont il n'avait pas voulu réprimer la tyrannie, avait été arrêté, jugé et décapité ; que le peuple avait rendu le pays à Sigismond d'Autriche, qui d'ailleurs offrait de lui rendre la somme pour laquelle il avait été engagé ; que les princes et les villes le long du Rhin avaient fait avec eux une alliance de dix ans ; que les Suisses avaient fait un traité avec le roi Louis XI. A cette nouvelle, Charles le Téméraire ne se possède plus de fureur. Aussitôt il traite avec le roi d'Angleterre, Edouard IV, promettant de lui rendre son royaume de France, à condition d'en avoir une partie pour arrondir le sien. Charles s'occupait dans le Luxembourg à rassembler une armée formidable, avec laquelle il comptait triompher en peu de temps de tous ses ennemis. Il se proposait d'abord d'envahir l'électorat de Cologne, puis de se venger d'une manière effroyable des Alsaciens et des Suisses, enfin de revenir sur le roi de France et de terminer par une grande victoire leur longue rivalité.

Au mois de juillet 1474, il entra dans l'électorat de Cologne, et mit le siège devant la petite et forte ville de Neuss ou Nuits, où Herman de Hesse, l'archevêque rival de Robert, s'était enfermé avec dix-huit cents hommes. Charles rencontra bien plus de résistance qu'il ne s'y était attendu. Guillaume d'Aremberg, sire de la Mark, surnommé *le sanglier des Ardennes*, rassembla sur la rive droite du Rhin une armée avec laquelle il tenait en échec toute la puissance des Bourguignons. Frédéric III, au mois de novembre, s'était avancé sur la gauche du même fleuve avec l'armée de l'empire, qu'on disait forte de soixante mille hommes. Un héraut d'armes vint trouver Charles dans son camp devant Neuss pour lui déclarer la guerre au nom de la ligue de la Haute-Allemagne. Le duc René II de Lorraine l'envoya défier de même, et entra dans le Luxembourg. Les Suisses entrèrent en Bourgogne, et détruisirent une armée de Bourguignons. Charles le Téméraire s'épuisa au siège de Neuss ; il y perdit seize mille hommes, les plus braves de son armée : le reste, fatigué, découragé, était peu en état de recommencer la campagne. Après avoir obtenu l'avantage dans un combat, le 24 mai 1475, contre Frédéric, il entra en négociation avec lui, et, le 27 juin, leva le siège de Neuss, qui avait duré onze mois. A son instigation, le roi d'Angleterre, Edouard IV, venait de passer la mer avec une armée brillante, pour faire avec lui la conquête de la France ; mais Charles n'osa lui montrer les débris de son armée, et la fit passer en Lorraine, pour venir de là au couronnement d'Edouard à Reims comme roi de France. Ce contre-temps, joint aux adroites négociations de Louis XI, fit avorter cette grande entreprise. Elle finit, la même année 1475, par un traité de paix entre Louis et Edouard, et une trêve de neuf ans, entre Louis et Charles le Téméraire laquelle, un mois après, fut également changée en un traité de paix.

Le but en ceci de Charles le Téméraire était de faire la conquête de la Lorraine. Il y entra au mois de septembre, et se rendit maître de Nancy le 30 novembre 1475. Quoique la résistance eût été longue et obstinée, il accorda à la ville la capitulation qu'elle dressa elle-même. Il se soumit à faire le serment que faisaient les ducs de Lorraine, et il reçut celui des Lorrains ; il rendit la justice en personne, comme faisaient les ducs, écoutant tout le monde infatigablement, tenant les portes de son hôtel ouvertes jour et nuit, accessible à toute heure. Il ne voulait pas être le conquérant, mais le vrai duc de Lorraine, accepté du pays qu'il adoptait lui-même. Cette belle plaine de Nancy, cette ville élégante et guerrière, lui semblait autant, et plus que Dijon, le centre naturel du nouvel empire, dont les Pays-Bas, l'indocile et orgueilleuse Flandre, ne seraient plus qu'un accessoire. Depuis son échec de Neuss, il détestait tous les hommes de langue allemande, et les impériaux, qui lui avaient ôté des mains Neuss et Cologne, et les Flamands, qui l'avaient laissé sans secours, et les Suisses, qui, le voyant retenu là, avaient insolemment couru ses provinces (2).

De Nancy, Charles le Téméraire alla plus loin. La Suisse, par laquelle il allait commencer, n'était qu'un passage pour lui ; les Suisses étaient bons soldats, et tant mieux ; il les battrait d'abord, puis les payerait, les emmènerait. La Savoie et la Provence étaient ouvertes ; le bon roi René l'appelait. Le petit duc de Savoie et sa mère lui étaient acquis, livrés d'avance par Jacques de Savoie, oncle de l'enfant, qui était maréchal de Bourgogne. Maître de ce côté-ci des Alpes, il descendait aisément l'autre pente. Une fois là, il avait beau jeu, dans l'état misérable de désolation où se trouvait l'Italie. Le fils du roi de Naples de la maison d'Aragon, l'un de ses gendres en espérance, ne le quittait pas. D'autre part il avait recueilli les serviteurs italiens de la maison d'Anjou, tels que Campobasso. Le duc de Milan, qui voyait le Pape, Naples et Venise déjà gagnés, s'effrayait d'être seul, et il envoya en hâte au duc pour lui demander alliance. Donc, rien ne l'arrêtait ; il suivait la route d'Annibal, et, comme lui, préludait par la petite guerre des Alpes ; au-delà, plus heu-

(1) Barante, t. X, p. 212. — (2) Michelet, *Hist. de France*, t. VI.

reux, il n'avait pas de Romains à combattre, et l'Italie l'invitait elle-même (1).

Ses premiers pas furent des succès, mais sans gloire. Après avoir surpris Yverdun, occupé Orbe, il arrive avec cinquante mille hommes devant la petite ville et le château de Grandson, défendu par huit cents Suisses. Un premier assaut est repoussé, un second ne rend les Bourguignons maîtres que de la ville. Le château est canonné jour et nuit pendant dix jours, sans qu'il y ait moyen d'y faire passer aucun approvisionnement. Des filles de mauvaise vie y pénètrent du camp ennemi, et amollissent la résolution de quelques soldats. Un gentilhomme bourguignon y pénètre après elles. Connu et estimé des Suisses, il leur parle d'un ton cordial. Il admire leur courage, mais déplore leur erreur d'espérer encore aucun secours de leur confédération. N'avez-vous pas vu la fumée et la rougeur au ciel, là, par-dessus la montagne ? Fribourg n'est plus. On n'a épargné ni magistrats, ni prêtres, ni moines, ni hommes, ni femmes, ni enfants : tous sont ensevelis sous les débris de leurs maisons brûlées. Berne et Soleure ont présenté leurs clefs ; mais le duc a juré leur destruction. La confédération est dissoute : l'Allemagne attend le bon plaisir de Charles le Grand. Vous seuls lui avez résisté : cela lui plaît, il vous estime ; mais ne poussez pas la chose à l'extrême. Tout à l'heure, à table, il parlait de vous avec admiration : aussitôt nous intercédâmes tous. Il me permit de vous offrir une libre retraite. C'est une grâce. Il pensait que vous m'en sauriez quelque gré ; car je suis votre sauveur. — Les Suisses rappelèrent une circonstance où le duc avait manqué à sa promesse : l'entremetteur les rassura sur sa parole de gentilhomme et sur l'honneur de sa famille. Les Suisses, rassurés, lui donnèrent cent écus d'or pour lui témoigner leur reconnaissance, et sortirent du château. A mesure qu'ils entraient dans le camp, on les liait ensemble par dix et par vingt, pour les donner en spectacle à toute l'armée. Le duc, en les voyant, s'écria : Par saint Georges ! quelles gens sont ceux-ci ? — Monseigneur, dit le Bourguignon gentilhomme, c'est la garnison qui s'est mise à votre miséricorde. — Je ne leur ai rien promis, répliqua Charles. Et il les livra au prévôt de son armée, qui en fit pendre les uns aux arbres du voisinage, et noyer les autres dans le lac. Le calme avec lequel ils endurèrent la mort inspira la terreur à leurs ennemis. Ce fut pour Charles de Bourgogne le dernier jour de l'honneur et du bonheur.

Le 3 mars 1476, au matin, les guerriers de Lucerne entendaient la messe dans leur camp, lorsqu'ils furent rejoints par une petite troupe du canton de Schwitz et par d'autres braves : ils allaient présenter la bataille à toute l'armée de Bourgogne, près de Grandson même. Dès que Charles en est averti, il met son armée en mouvement et s'écrie : Marchons à ces vilains, quoique ce ne soient pas gens pour nous. A ce moment, parvenus au milieu des vignobles qui entourent le lac, les Suisses se jettent à genoux, et font leur prière, suivant leur coutume, avant d'engager le combat. Les Bourguignons en font de grandes risées, croyant que déjà ils demandaient miséricorde. Déterminés à n'en accorder aucune, ils s'élancent sur ce carré long, tout hérissé de hallebardes, qui avançait d'un pas égal et ferme : toute leur bravoure et leurs efforts répétés ne peuvent l'entamer un seul instant. Les plus nobles et les plus vaillants de l'armée de Bourgogne tombent tout autour sans y faire nulle impression.

Les Bourguignons s'épuisèrent ainsi, jusqu'à trois heures après midi, contre les seules milices de Schwitz, Berne, Lucerne, Fribourg, et Zurich, sans pouvoir les entamer. A ce moment, un écho effroyable attire tous les yeux, une nouvelle armée de Suisses couvre la montagne voisine, les troupes d'Uri et d'Unterwald annoncent la mort à l'ennemi. Les Bourguignons sont glacés de terreur : en vain Charles les rallie, les ramène au combat, se précipite où le danger paraît le plus imminent ; de toutes parts les bataillons dont il s'éloigne prennent la fuite ; son camp déjà est traversé par les vainqueurs, ses soldats ont déjà dépassé Grandson dans leur retraite, quand lui-même, séparé des siens, pour lesquels il ne voit plus de salut, prend la fuite à son tour, et, avec cinq cavaliers seulement, vient chercher un refuge dans le fort de Joigne, au passage du Jura. Les immenses richesses dont il avait fait un pompeux étalage tombent au pouvoir des paysans vainqueurs, qui n'en connaissent pas le prix. Les trois plus gros diamants de la chrétienté, qui ornent encore aujourd'hui les trésors du Pape, de l'empereur et du roi de France, furent vendus d'abord pour quelques écus : la vaisselle d'or et d'argent ne fut point distinguée de celle d'étain ou de cuivre, et les riches tapis de Flandre se vendirent à l'aune, dans une petite boutique de village, comme étoffe lourde et grossière.

Le duc de Bourgogne avait perdu peu et beaucoup ; peu d'hommes, le nombre n'en montait qu'à mille ; mais il avait perdu tout son trésor, mais il avait perdu sa renommée : il avait fui, vaincu par des ennemis qu'il méprisait, lui accoutumé à ce que rien ne lui résistât ; il en perdit comme l'esprit. Il se retira dans la solitude, laissa croître sa barbe, se mit à boire du vin, qu'auparavant il ne goûtait jamais ; il fut quelque temps gravement malade. Toutefois, il fit effort sur lui-même, et reprit bientôt son activité, avec son désir ardent de se venger. Mais son caractère en était devenu plus impérieux et plus féroce encore : c'était désormais sous peine de la vie qu'il ordonnait à ses serviteurs d'exécuter ses

(1) Michelet, *Histoire de France*, t. VI.

ordres ; personne ne songeait plus à l'approcher pour lui donner un conseil ; et lui-même ne montrait plus dans sa conduite la prudence ou la connaissance de l'art de la guerre, qu'on y avait remarquées autrefois (1).

Ayant réorganisé son armée à Lausanne, il en partit à la tête de soixante mille hommes. Après sa défaite de Grandson, il avait envoyé porter au roi Louis XI des paroles humbles et gracieuses. Se voyant de nouveau à la tête d'une puissante armée, il reprit tout son orgueil, et envoya menacer le même roi, s'il ne s'arrangeait point avec le Pape touchant les possessions du Saint-Siège en Provence. Pour se venger des Suisses, il vint avec ses soixante mille hommes assiéger la petite ville de Morat, défendue par deux mille confédérés. Des assauts répétés, dix jours durant, ne produisirent rien. Morat était comme le faubourg de Berne, où se rassemblait l'armée des Suisses et de leurs alliés ; ils se trouvèrent trente-quatre mille hommes. Parmi eux on remarquait le jeune duc de Lorraine, René II, âgé de vingt-cinq ans, beau, bien fait, brave, bon et sage. Dépouillé de ses Etats par Charles le Téméraire, il s'était retiré auprès de Louis XI, qui lui donna de belles paroles. D'autres, qui n'étaient pas rois, se montrèrent plus généreux. Lorsque le duc entra dans Lyon à la suite de Louis, une garde d'honneur, aux couleurs de Lorraine, le reçut au milieu de la porte, l'accompagna à son hôtel, l'escorta à la messe, pendant tout son séjour. C'étaient de jeunes Allemands que le négoce avait attirés à Lyon, et qui s'étaient fait faire secrètement l'uniforme lorrain pour témoigner leur affection à un prince pauvre et délaissé. Son aïeule, Marie d'Harcourt, épouse du comte Antoine de Vaudémont, qu'il alla voir sur son lit de mort, lui donna des vêtements de soie, avec tout ce qu'elle avait d'argent. Il demeura quelque temps à Joinville, auprès de sa mère Yolande d'Anjou, fille aînée du roi René de Sicile, et veuve de Ferri II de Vaudémont. Bientôt il reçut une députation des Suisses et des Allemands, qui l'invitait à venir prendre le commandement de leur armée. Il en écrivit à Louis XI, qui, avec quelque argent, lui envoya quatre cents lances, avec lesquelles il traversa la Lorraine, où déjà quelques places avaient secoué le joug des Bourguignons. Arrivé à Saint-Nicolas-de-Port, entre Nancy et Lunéville, il entendit une messe solennelle dans l'église du Pèlerinage. Pendant la messe, une bonne femme, la femme du vieux Gautier, passa près de lui, le poussa du coude, et lui glissa une bourse où il y avait plus de quatre cents florins, disant tout bas : Monseigneur, pour aider à notre délivrance ! Il baissa la tête, en la remerciant. On racontait de lui maint trait de bonté. Un prisonnier bourguignon se plaignit de manquer de pain depuis vingt-quatre heures : « Si tu n'en as pas eu hier, dit René, c'est ta faute ; il fallait m'en parler : désormais ce sera la mienne, si tu en manques. » Quoique la Lorraine eût beaucoup souffert, il ne manqua de rien, non plus que sa troupe. Arrivés à Sarrebourg, le duc, les commandants français et les seigneurs du pays logèrent dans la ville, et leurs troupes dans les villages voisins. On les y traita pendant trois jours à l'allemande, comme disent les chroniques, c'est-à-dire force vin et viande, à cinq repas par jour. L'hospitalité de Strasbourg ne fut pas moins cordiale. Les Suisses y envoyèrent une escorte, avec laquelle il arriva par Zurich à Morat, le 22 juin 1476.

La veille au soir, pendant que tout le monde, à Berne, était dans les églises à prier Dieu pour la bataille, ceux de Zurich passèrent. Toute la ville fut illuminée ; devant toutes les maisons on dressa des tables pour eux, on leur fit fête. Après quelques moments de repos, ils partirent à dix heures ; on les embrassa, on faisait pour eux les vœux les plus ardents. Ils entonnèrent leur chant de guerre ; la nuit était obscure, la pluie battante. Quand ils eurent joint l'armée, tout le monde entendit matines.

De son côté, Charles de Bourgogne, par une grande pluie de la matinée, met ses troupes sous les armes ; puis, à la longue, les arcs et la poudre se mouillant, ils finissent par rentrer. Les Suisses prennent ce moment. De l'autre versant des montagnes boisées qui les cachaient, ils montent ; au sommet, ils font leur prière. Le soleil reparaît, leur découvre le lac, la plaine et l'ennemi. Ils descendent à grands pas en criant : Grandson ! Grandson ! La lutte fut terrible ; le duc René de Lorraine eut son cheval tué sous lui ; les Bourguignons furent enfoncés, quinze à vingt mille périrent sur le champ de bataille, dans le lac, dans la fuite ; les Suisses, qui, cette fois, avaient des chevaux, les poursuivirent à outrance. Charles le Téméraire, voyant de nouveau la bataille perdue, son armée détruite et son camp au pouvoir de l'ennemi, s'enfuit, la rage dans le cœur, avec trois mille chevaux, qui bientôt se dispersèrent, en sorte qu'en arrivant sur le lac de Genève, il ne lui restait pas plus de douze compagnons. Les vainqueurs, revenus sur le champ de bataille, se jetèrent à genoux pour remercier Dieu. Puis le son des trompettes, le son des cloches, des messagers couronnés de laurier annoncèrent la victoire à toute la confédération. Suivant la coutume de leurs ancêtres, ils campèrent trois jours sur le champ de bataille, attendant que quelqu'un vint leur disputer la victoire.

Les Suisses donnèrent au duc René de Lorraine les tentes du duc de Bourgogne, avec une partie de l'artillerie qui se trouva au camp ; ils lui promirent, ainsi que les autres alliés, de le mettre en possession de ses Etats. En attendant que les choses fussent prêtes, il se tint dans la ville de Strasbourg, dont les habitants lui témoignèrent beaucoup d'affec-

(1) Philippe de Com, l. V, c. III.

tion et de dévouement en ces conjonctures. Dans l'intervalle, les seigneurs lorrains reprenaient aux Bourguignons tantôt une ville, tantôt une autre ; ils finirent par mettre le siège devant Nancy. Le duc leur vint en aide avec plus de deux mille Strasbourgeois et plusieurs garnisons lorraines. Le commandant bourguignon rendit la ville le 6 d'octobre 1476. C'était Antoine de Rubempré et de Bièvre, parent par alliance des deux ducs de Bourgogne et de Lorraine. Quand il parut avec ses parents au sortir de la ville, René descendit de cheval, mit la main au chapeau, et s'inclina devant lui. Antoine de Bièvre voulut aussi mettre pied à terre, mais René l'empêcha, et lui dit : Monsieur mon oncle, je vous remercie très humblement de ce que vous avez si courtoisement gouverné mon duché. Si vous avez pour agréable de demeurer avec moi, vous aurez le même traitement que moi-même. Car ce seigneur était très doux et très humain, et avait gouverné le pays avec beaucoup de bonté, se faisant aimer de tout le monde. Il remercia très humblement le duc, et lui dit : Monsieur, j'espère que vous ne me saurez pas mauvais gré de cette guerre. J'aurais fort souhaité que M. de Bourgogne ne l'eût jamais commencée ; et je crains qu'à la fin lui et nous n'y demeurions et n'en soyons la victime.

Trois jours après la reddition de Nancy, le duc Charles de Bourgogne arrivait à Toul. Battu à Morat, il courut douze lieues jusqu'à Morges, sur le lac de Genève, sans dire un mot ; puis il passa à Gex, où le maître d'hôtel du duc de Savoie l'hébergea, et le refit un peu. La duchesse vint, comme à Lausanne, avec ses enfants, et lui donna de bonnes paroles. Lui, farouche et défiant, il lui demanda si elle voulait le suivre en Franche-Comté. Il n'y avait à cela nul prétexte. Sur sa réponse évasive, il la fit enlever aux portes de la ville, avec ses enfants. Un seul des enfants échappa, le seul qu'il importât de prendre, l'aîné, le jeune duc, qui fut caché dans les blés par son gouverneur. Ce guet-apens ne porta ni honneur ni bonheur au duc de Bourgogne. Tous ses sujets se montrèrent rétifs à ses demandes d'hommes et d'argent ; la Flandre refusa de lui envoyer sa fille unique. La duchesse de Savoie, sœur de Louis XI, échappe de sa prison par le secours de son frère. Il formait un camp, et il n'y venait personne, à peine quelques recrues. Ce qui venait, et coup sur coup, c'étaient les mauvaises nouvelles ; tel allié avait tourné, tel serviteur désobéi, telle ville de Lorraine s'était rendue, et le lendemain une autre. A tout cela il ne disait rien ; il ne voyait personne, il restait enfermé. Mais quand on vint lui apprendre qu'il allait perdre Nancy, la capitale désignée de son empire bourguignon, il se réveille, il y arrive avec ce qu'il a ramassé de troupes, mais trois jours trop tard ; Nancy est repris par le duc de Lorraine ; repris, mais non approvisionné ; il y a chance encore de s'en rendre maître.

Après la victoire de Morat, les confédérés de la Haute-Allemagne et de la Suisse avaient promis des secours à René de Lorraine pour rentrer dans son duché. Maintenant qu'il leur en vient demander pour empêcher Charles de Bourgogne de reprendre sa capitale, ils remettent d'un jour à l'autre. La chose pressait pourtant ; Nancy, dépourvu de munitions et de vivres, souffrait beaucoup. Enfin, à force d'instances, René obtient des cantons suisses la permission de lever quelques hommes à quatre florins par mois. C'était tout obtenir ; il s'en présenta tant, qu'on fut obligé de leur donner les bannières des cantons ; il fallut borner le nombre de ceux qui partaient ; tous seraient partis. Pour payer tant de monde, René employa tout son argent, sa vaisselle ; il empruntait ; Louis XI, suivant Comines, lui envoyait sous main.

Cependant l'hiver, cette année-là, fut terrible ; dans le camp bourguignon, devant Nancy, quatre cents hommes gelèrent dans la seule nuit de Noël, beaucoup perdirent les pieds et les mains. Les chevaux crevaient, le peu qui restait était malade et languissant. Et pourtant comment quitter le siège, lorsque d'un jour à l'autre tout pouvait finir, lorsqu'un Gascon, échappé de la place, annonçait qu'on avait mangé tous les chevaux, qu'on en était aux chiens et aux chats ? La chose n'était que trop vraie. Ce qui augmentait l'inquiétude des Nancéiens, c'est qu'ils avaient mandé leur détresse à René, et n'en recevaient ni secours ni nouvelles. Sur les entrefaites, un bûcheron, revenant du bois avec un fagot, traversait le quartier des Bourguignons, qui demandèrent à l'acheter ; il répondit qu'il était déjà vendu au quartier des Anglais, près de la porte. Arrivé là, il profite d'un moment, s'élance au bas des remparts en criant : Lorraine ! Lorraine ! Reçu dans la ville, il court à l'église remercier Dieu du succès de son voyage. C'était le nommé Thierry, qui venait de Bâle, d'auprès du duc René, lequel en partait sous peu de jours, avec dix mille Suisses, pour délivrer sa capitale. Cette nouvelle, annoncée par le son des cloches, répandit une joie incroyable et dans la ville et dans tout le pays. Les lorrains ont toujours aimé leurs princes. Quand le duc René revint donc par Saint-Dié, ce fut une joie, un bonheur à quiconque pouvait toucher la queue de son cheval. Arrivé à Saint-Nicolas avec ses dix mille Suisses, il y trouva quatre mille Lorrains en armes ; de plus, les troupes auxiliaires des villes confédérées d'Alsace et d'Allemagne attendaient son arrivée à Ogéviller, près de Lunéville ; son armée se vit encore renforcée par un bon nombre de noblesse française ; tout compris, elle allait à vingt mille hommes.

C'était le dimanche 5 janvier 1477, veille de la fête des rois. Le duc de Bourgogne, s'attendant à la bataille, sortit de son camp et alla se poster sur la route de Saint-Nicolas, à l'endroit même où est maintenant Notre-Dame de Bon-Secours. Les Nancéiens, avertis pen-

dant la nuit, par des falots allumés sur les tours de Saint-Nicolas, qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire, firent une sortie le matin et mirent le feu au camp des Bourguignons. Au même temps, un déserteur, introduit dans la ville, leur apprit positivement que le duc René s'avançait de Saint-Nicolas avec son armée, et que, dans le moment même, il n'était pas à une demi-lieue du duc de Bourgogne. Aussitôt les capitaines assemblèrent tout le peuple et tous les prêtres, et firent faire des prières et des processions publiques pour le bon succès de la bataille, pendant que les gens de guerre et leurs officiers étaient sur les remparts pour observer s'ils pourraient voir la bataille et aider à la victoire.

A Saint-Nicolas, toutes les troupes lorraines et auxiliaires étant réunies, on dit la messe le dimanche matin en plusieurs endroits de la ville, afin que tout le monde pût l'entendre. L'armée prit ensuite son repas. Les habitants n'épargnèrent pas leur vin, et les soldats, fatigués d'une longue marche, ne s'en laissèrent pas manquer. D'ailleurs il faisait grand froid : c'était le 5 janvier. Quand le duc fut arrivé près de l'ermitage de la Madeleine, à quelque distance de la ville, plusieurs gentilshommes, tant de Lorraine que d'Allemagne, le prièrent de les faire chevaliers. Il leur fit prêter le serment ordinaire, leur ceignit le baudrier et l'épée, et leur donna l'accolade.

Le duc de Bourgogne les attendait avec son artillerie sur la route, à l'endroit où est Bon-Secours, étendant de là son armée sur la rivière de la Meurthe. Le duc de Lorraine lui opposa sur la route un corps d'aventuriers ayant derrière eux, au coin du bois de Jarville, le bagage de l'armée, pour faire accroire que le gros de l'armée débusquerait par là. Mais, laissant les Lorrains et une partie des Suisses pour attaquer à droite sur la Meurthe, le duc René, avec le reste des Suisses et les alliés, s'avança silencieusement derrière ce même bois, jusque passé la Malgrange, afin de prendre en flanc l'armée bourguignone, qui ne s'était pas aperçue de cette marche. Ayant passé la Malgrange, et sur le point de commencer l'attaque, tout le monde s'arrête : le duc René au milieu des bannières de Berne, Zurich, Fribourg, Sarnen, Soleure, Bâle, Strasbourg, Schelestadt, Thann et Colmar, avec cent hommes pour sa garde. Un prêtre allemand, revêtu d'un surplis et d'une étole, monte sur une éminence, tenant à la main le Saint-Sacrement; il remontre à toute l'armée l'injustice que le duc de Bourgogne fait au jeune duc René, les exhorte à combattre généreusement pour sa défense, leur dit que, s'ils ont une foi sincère, une véritable espérance et une bonne contrition, combattant pour une cause aussi juste, ils seront tous sauvés. Au même temps, ils se mettent à genoux, lèvent leurs mains jointes vers le ciel, font une croix avec la main sur la terre, la baisent dévotement, et se relèvent pleins de courage.

Le duc de Bourgogne, qui s'attendait à être fortement attaqué sur la route, ne s'y vit que harcelé. Son aile gauche, appuyée sur la Meurthe, est enfoncée par les Suisses et les Lorrains, qui ont dérobé leur marche à son artillerie dans des chemins creux et derrière des buissons. Au même temps, à sa droite, il entend les funestes trompes ou cornes d'Uri et d'Unterwald, qui, des hauteurs de la Malgrange, sonnaient l'épouvante et la mort, comme des hauteurs de Grandson et de Morat. La mêlée, le carnage furent effroyables. La plupart des Bourguignons prennent la fuite, les uns à travers la Meurthe, les autres par ailleurs, du côté de Metz. Le duc de Bourgogne tenait ferme. Un lion d'argent doré, qui surmontait son casque, lui tombe sur l'arçon : *Hoc est signum Dei*, dit-il en latin, c'est un signe de Dieu. Il se jette au plus fort de la mêlée, fait des prodiges de valeur, mais ne peut rassurer les siens, qui l'entraînent dans leur fuite. La plupart se sauvaient vers le pont de Bouxières-aux-Dames, mais un chef bourguignon, passé aux Lorrains dès avant la bataille, le comte de Campo-Basso, qui occupait ce poste, les arrête, les tue, les noie, tandis que les Lorrains et les Suisses les pressent et les écharpent par derrière ; de manière qu'il y eut en cet endroit autant de morts que sur le champ de bataille.

Le duc René était encore dans les jardins de Bouxières-aux-Dames à cinq heures du soir, toujours fort inquiet de savoir ce qu'était devenu le duc de Bourgogne. L'auteur d'une chronique de Lorraine, qui était présent, lui dit : Monseigneur, j'ai fait un prisonnier qui m'a assuré qu'il avait vu ce prince abattu de son cheval auprès de Saint-Jean ; mais il ne sait s'il est mort ou pris. Effectivement, le duc de Bourgogne voulut gagner ce quartier, où il logeait pendant le siège ; mais comme il passait à la queue de l'étang, qui en est près, il s'embourba ; un gentilhomme lorrain lui porta par derrière un coup qui le renversa de cheval ; frappé de nouveau, il s'écria : Sauvez le duc Bourgogne ! Mais l'autre, qui était sourd, crut entendre : Vive le duc de Bourgogne ! et lui fendit la tête depuis l'oreille jusqu'à la mâchoire. Telle fut, suivant les récits les plus communs, la fin du dernier duc souverain de Bourgogne, Charles le Téméraire.

Le soir même, le duc René entra dans Nancy comme en triomphe, accompagné de sa noblesse, de ses gardes et des bannières des alliés, qui ne le quittèrent point. Il y entra aux flambeaux, et les habitants le reçurent avec des marques de joie inexprimables. Il alla d'abord rendre grâces à Dieu dans l'église de Saint-Georges ; puis entra dans son palais dans la cour duquel les habitants avaient élevé une espèce de trophée avec des têtes de chevaux, d'ânes, de chiens, de chats et de rats, qu'ils avaient été réduits à manger pendant le siège.

Cependant un page romain, de la famille

des Colonnes, qui se trouvait auprès du duc de Bourgogne quand il fut abattu de cheval, donna des indications sur le lieu de sa mort. Le troisième jour après la bataille, lendemain de l'Epiphanie, il visita, lui et plusieurs autres le marais glacé de Saint-Jean, dit aussi Virillet. On examinait, on retournait tous les cadavres. Enfin on en trouva un tout nu, une partie du corps et du visage engagée dans la glace du ruisseau et couvert du sang de trois blessures. C'était le duc de Bourgogne, Charles le Hardi ou le Téméraire, le prince aux vastes projets, le fondateur manqué d'un nouvel empire. Il fut reconnu par ses deux frères bâtards, par ses deux médecins, ses valets de chambre, sa lavandière et plusieurs personnes de sa maison. Le duc René lui fit faire de magnifiques funérailles. Le corps resta exposé sur un lit funèbre pendant trois jours. Le duc René y vint en cérémonie, suivi de sa cour, en habit de deuil. Il était vêtu à l'antique, portant une grande barbe, à fil d'or, qui lui venait jusqu'à la ceinture, pour marquer la victoire qu'il avait remportée et pour imiter l'air des anciens preux ; puis s'approchant du corps, il lui prit la main, fondant en larmes, et lui dit: Chier cousin, vos âmes ait Dieu ! vous nous avez fait moult maux et douleurs. Puis, s'étant mis à genoux et ayant prié un quart d'heure, il lui donna l'eau bénite.

Le duc Charles de Bourgogne fut enterré dans l'église de Saint-Georges ; il y resta sous un mausolée jusqu'en 1550, où, à la demande de l'empereur Charles-Quint, il fut transféré à Bruges. On dit que le gentilhomme lorrain qui le tua sans le connaître en mourut de chagrin. Le seigneur de Rubempré et de Bièvre, ce gouverneur bourguignon, si humain de Nancy et de Lorraine, fut trouvé mort à ses côtés. L'étang et le marais de Sant-Jean ou du Virillet, ont été transformés en prairies et en jardins. A l'endroit même où succomba le duc de Bourgogne, s'élève une croix de Lorraine, c'est-à-dire à deux croisillons.

Quant à l'endroit où le même duc de Bourgogne s'était posté au commencement de la bataille, sur la route de Nancy à Saint-Nicolas, le duc René y fit amasser tous les morts qui avaient été tués. On y en rassembla de compte fait, trois mille neuf cents, parmi lesquels n'étaient pas compris ceux qui avaient péri dans les eaux, dans les bois et au pont de Bouxières. On fit une procession solennelle pour leur rendre les derniers devoirs, et on les enterra tous dans plusieurs grandes fosses. Au même endroit, le duc René fit bâtir une chapelle qui fut appelée Notre-Dame de la Victoire et des Rois, Chapelle des Bourguignons, Notre-Dame de Bon-Secours ; ce dernier nom a prévalu. Un prêtre desservait la chapelle. Donnée plus tard aux religieux de Saint-François de Paule, ils y commencèrent, en 1629, une nef plus grande. Stanislas, roi de Pologne et dernier duc de Lorraine, la rebâtit en 1738 telle qu'elle est encore. Il y a son tombeau, ainsi que la reine, sa femme. Aujourd'hui, Notre-Dame de Bon-Secours est un chapitre collégial pour les prêtres émérites du diocèse de Nancy, à qui l'âge ou les infirmités ne permettent plus de remplir les fonctions du ministère pastoral. Matin et soir on y voit les vétérans et les invalides du sacerdoce lorrain priant sur la tombe commune de la Lorraine, de la Bourgogne et de la Pologne.

Cependant le duc de Lorraine n'est pas entièrement mort ; il règne encore dans ses descendants, et sur le trône impérial d'Autriche, et sur le trône royal de Hongrie, de Bohême et de Lombardie. On le voit, il y a une récompense, même en ce monde, pour les dynasties sincèrement chrétiennes et royales. La dynastie de Bourgogne, qui pensait n'avoir pas besoin de l'être, a fini, dans un marais.

Louis XI, dont la postérité devait expirer avec son successeur, profita des circonstances. L'an 1473, voyant le duc de Bourgogne occupé avec l'Allemagne, il se mit à punir l'un après l'autre les princes du sang, qui n'avaient cessé de conspirer contre la France et son roi. Le premier fut Jean II, duc d'Alençon, l'un des moins puissants, mais non des moins coupables. Condamné à mort l'an 1458, pour avoir traité avec les Anglais contre la France, Charles VII lui fait grâce de la vie. Louis XI lui pardonne entièrement à son avènement au trône. Alençon en profite pour faire assassiner ceux qui avaient déposé contre lui ; il fabrique ensuite de la fausse monnaie, il entre dans la ligue du bien public et dans chacun des complots contre le roi ; il venait enfin de traiter avec le duc de Bourgogne pour lui vendre le duché d'Alençon et le comté du Perche. Louis XI le fait arrêter en février 1473, et le remet au parlement qui le condamne une seconde fois à mort. Le roi commue la sentence en une prison perpétuelle. Au mois d'août 1473, Louis fit son entrée dans Alençon, pour remettre la ville et tout le duché sous sa main. Comme il s'avançait en pompe, un page, aux fenêtres du château, qui le regardait passer, fit tomber par mégarde une énorme pierre qui se trouvait détachée, et qui déchira le manteau du roi sans le blesser. Louis se crut sauvé par un miracle ; il fit le signe de la croix, baisa la terre, releva le pierre, et la porta en pèlerinage au mont Saint-Michel avec son manteau, Cependant ayant reconnu que le page n'avait eu aucun mauvais dessein, dès le troisième ou quatrième jour, il le fit sortir de prison (1).

Le second des princes du sang que le roi résolut de rabaisser fut Jean V, comte d'Armagnac. A l'égal du duc d'Alençon, il s'était signalé par des crimes honteux, des trahisons,

(1) Jean de Troyes, etc... *Hist. des Français*, t. XIV.

et une noire ingratitude envers Louis XI, qui avait commencé son règne par lui faire grâce. Ainsi parle Sismondi (1). Louis avait, dès son avènement, signé au comte d'Armagnac une grâce de tous ses crimes, qui, elle-même, était un crime ; il avait, sans souci du droit ni de Dieu, accordé abolition complète à cet homme effroyable, condamné pour meurtre et pour faux, marié publiquement avec sa sœur. Et, au bout d'un an, le brigand mettait les Anglais dans ses places, si le roi n'en eût pris les clefs. Ainsi parle Michelet (2). Le comte d'Armagnac avait effectivement deux femmes, dont l'une, sa propre sœur, qu'il épousa publiquement sur une prétendue dispense du Pape. Incestueux et bigame, il se faisait un jeu du brigandage et de la trahison. En 1473, il surprit la ville de Lectoure et Pierre de Beaujeu, beau-frère de Louis XI, qui y commandait. Pour punir enfin un pareil homme, Louis envoie deux grands officiers de justice, les sénéchaux de Toulouse et de Beaucaire, avec des troupes du Languedoc et de Provence, sous la surveillance du cardinal d'Albi. Armagnac se défendit trop bien, et on lui fit espérer un arrangement, pour tirer de ses mains Beaujeu et les autres prisonniers. Pendant les pourparlers, un seul article restant à régler, les troupes entrèrent, firent main basse partout, tuèrent tout dans la ville. Un des soldats, sur l'ordre d'un des sénéchaux, poignarda Armagnac sous les yeux de sa femme.

La seule source contemporaine qu'on puisse citer pour cet obscur événement, c'est le factum des Armagnacs eux-mêmes contre Louis XI, présenté par eux aux états généraux de 1484. Tout le monde a puisé dans ce plaidoyer ; cependant il offre peu de garantie ; il assure, par exemple, qu'on fit avaler un breuvage empoisonné à la femme d'Armagnac, et qu'elle en mourut deux jours après. Or, on voit, par les arrêts du parlement de Toulouse, que trois ans après, savoir, en 1476, elle plaidait pour obtenir payement de la pension viagère que le roi lui avait assignée sur les biens de son mari (3).

Le connétable de Saint-Paul ne pouvait guère espérer mieux. Il était un exemple illustre d'ingratitude, s'il en fut jamais. Trois fois le roi faillit périr par lui. D'abord à Montlhéry, et cette fois, pour sa récompense, il arrache l'épée de connétable. — Le roi le comble, il lui fait épouser la sœur de la reine, il le dote en Picardie, le nomme gouverneur en Normandie ; et c'est alors qu'il va lui ruiner ses alliés, Dinant et Liège. — Le roi lui donne des places dans le Midi, et il travaille à unir le Midi et le Nord, Guienne et Bourgogne, pour la ruine du roi. — Dans sa crise de 1472, le roi, dans le danger le plus extrême, se fie à lui, lui laisse à défendre la Somme, Beauvais et Paris, et tout était perdu, si le roi n'eût en hâte envoyé le comte de Dammartin. — Le duc de Bourgogne s'éloigne de la France, s'en va faire la guerre en Allemagne ; Saint-Paul le va chercher, il lui amène l'Anglais, il lui répond que le duc de Bourbon trahira comme lui..... Si celui-ci l'eût écouté, que serait-il advenu à la France !

Un matin, tout cela éclate. Cette montagne de trahisons retombe d'aplomb sur la tête du traître ; le roi, le duc et le roi d'Angleterre échangent les lettres qu'ils ont de lui, et se convainquent qu'il les trahit les uns et les autres. Le duc de Bourgogne le livre au roi de France, le roi au parlement de Paris, qui, lui ayant fait son procès, le livre au bourreau le 19 décembre 1475 (4).

Jacques d'Armagnac, cousin de Jean, était un ami d'enfance de Louis XI, qui avait été élevé avec lui, qui avait fait pour lui des choses folles, iniques, comme de forcer les juges à lui faire gagner un mauvais procès. Cet ami le trahit au bien public, le livra autant qu'il fut en lui. Il revint vite, fit serment au roi, sur les reliques de la Sainte-Chapelle, et tira de lui, par-dessus tant d'autres choses, le duché de Nemours, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France. Le lendemain, il trahissait. — Quand le roi frappa Jean d'Armagnac, cousin de Nemours, près de frapper celui-ci, et l'épée levée, il se contenta encore d'un serment. Nemours en fit un, solennel et terrible, devant une grande foule, appelant sur sa tête toutes les malédictions s'il n'était désormais fidèle et n'avertissait le roi de tout ce qu'on machinerait contre lui. Il renonçait, en ce cas, à être jugé par les pairs, et consentait d'avance à la confiscation de ses biens. — La peur passa, et il continua d'agir en ennemi. Il se tenait cantonné dans ses places, n'envoyant pas un de ses gentilshommes pour servir le roi. Quiconque se hasardait d'en appeler au parlement, était battu, blessé. Les consuls d'Aurillac ne pouvaient sortir, pour les affaires des taxes, sans être détroussés par les gens de Nemours. Il correspondait avec Saint-Paul, et voulait marier sa fille au fils du connétable ; il promettait d'aider au grand complot de 1475, en saisissant d'abord les finances du Languedoc. Un mois avant la descente des Anglais, il se mit en défense, se tint tout près d'agir, fortifia ses places de Murat et de Carlat. Le roi le fit arrêter en 1476, emprisonner à la Bastille, dans une cage de fer, et juger par le parlement, qui le condamna à mort, et le fit décapiter le 4 août 1477. Quelques modernes ont dit que ses enfants avaient été placés sous l'échafaud pour recevoir le sang de leur père. Mais les contemporains n'en parlent point, même les plus hostiles. Reste à conclure que c'est une fable (5).

Pendant que Charles de Bourgogne était occupé aux guerres de Suisse et de Lorraine,

(1) Jean de Troyes, etc. *Histoire des Français*, t. XIV, p. 386. — (2) *Hist. de France*, t. VI, p. 96. — (3) Michelet, p. 362, note 3. — (4) *Ibid.*, p. 363. — (5) *Ibid.* t. VI, p. 418-451.

le roi Louis se tenait à Lyon. Dès qu'il le sut mort à Nancy, il saisit les deux Bourgognes avec la Picardie et l'Artois. L'an 1481, il réunit encore la Provence à la couronne. Voici comment.

René d'Anjou, roi titulaire de Sicile et souverain de Provence, mourut le 10 juillet 1480, à l'âge de plus de soixante-douze ans. Fort affaibli depuis plusieurs années, de tête aussi bien que de corps, il était uniquement gouverné par Palamède de Forbin, que Louis XI avait eu soin de gagner. Les fils et les petits-fils de René l'avaient précédé au tombeau ; mais il lui restait son neveu, Charles, comte du Maine, et deux filles, Yolande et Marguerite : la première avait transmis tous ses droits à son fils René II, duc de Lorraine ; et la seconde, exilée d'Angleterre, où elle avait vu égorger son fils unique sous ses yeux, avait cédé tous ses droits à Louis XI. Charles du Maine était l'héritier légitime des prétentions de René au trône de Naples, du comté de Provence et des duchés d'Anjou et de Bar ; et après lui, René II n'avait pas un titre moins clair à Naples, à la Provence et au Barrois, qui étaient tous des fiefs féminins. Louis XI occupait cependant déjà presque tout l'Anjou, et, profitant des besoins de René I[er], que ses prodigalités tenaient toujours à court d'argent, il s'était fait passer par lui un bail de la ville et prévôté de Bar, pour six ans, en vertu duquel il occupait ce duché. René cependant avait voulu assurer son héritage à son petit-fils, le duc de Lorraine, mais à condition de quitter les armes de son duché pour prendre l'écusson d'Anjou: ce que refusa le prince lorrain. Finalement René l'Ancien appela son neveu, et après lui le roi de France, à recueillir son héritage.

Charles IV, roi titulaire de Sicile, ne conserva que dix-sept mois et ce titre et la souveraineté de la Provence. Prince faible et valétudinaire, il s'abandonna entièrement à ce Palamède de Forbin, premier ministre de son prédécesseur, que Louis avait gagné par des présents ; et comme il manifestait déjà l'intention de laisser après lui la Provence à Louis XI, plusieurs barons provençaux se déclarèrent ouvertement pour René II, et essayèrent même d'établir son bon droit par les armes. Charles n'eut pas le temps de les réduire à l'obéissance ; il mourut lui-même à Aix en Provence, le 11 décembre 1481, après avoir fait un testament par lequel il nommait le roi Louis son héritier universel.

Palamède de Forbin, qui avait persuadé à Charles de faire ce testament, en donna avis si promptement à Louis, que, huit jours après, il put déployer de pleins pouvoirs pour prendre possession de la Provence au nom du roi. Il réduisit à l'obéissance les partisans de René II, qui s'étaient soulevés à Aix ; il y assembla les états de Provence, par lesquels il fit reconnaître la validité du testament de Charles et l'autorité du roi, au nom duquel il leur promit le maintien de leurs privilèges, il accomplit enfin la réunion de cette grande province à la France, dont elle était séparée dès les temps des premiers Carlovingiens. Louis, en donnant à Palamède de Forbin un pouvoir presque absolu sur la contrée qu'il annexait à la couronne, lui dit en plaisantant : « Tu m'as fait comte (de Provence), je te fais roi. » Paroles dont la maison de Forbin a fait sa devise (1).

Louis XI réunit ainsi à la France le Maine, l'Anjou, la Guienne, le Roussillon, la Provence, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Picardie, et prépara la réunion de la Bretagne. Il créa l'unité et l'indivisibilité de la France moderne, malgré les intrigues et les trahisons de tant de princes qui voulaient la démembrer ; il fonda la paix perpétuelle dans les provinces du centre, et relégua la guerre sur les frontières hérissées de forteresses. Quant aux moyens qu'il employa pour parvenir à ses fins, la religion et la morale catholiques peuvent sans doute y reprendre plus d'une chose ; mais la politique moderne n'a rien à lui reprocher ; car cette politique se règle, non sur la religion ni sur la morale, mais sur l'intérêt seul. Admettre cette politique en principe et blâmer Louis XI de l'avoir suivie, c'est ne savoir pas ce que l'on dit : c'est le cas de bien des auteurs modernes.

Philippe de Comines, son confident, nous apprend que dans les dernières années de sa vie, Louis XI avait une chose singulièrement à cœur, de pouvoir mettre une grande police au royaume, et principalement sur la longueur des procès : à cet effet, il désirait fort qu'il n'y eût dans le royaume qu'une coutume, un poids, une mesure : que toutes les coutumes fussent mises en français dans un beau livre, pour éviter les chicanes et les pilleries des avocats, qui étaient alors en France plus grandes que partout ailleurs (2).

Suivant le même historien, Louis XI avait une activité d'esprit prodigieuse. Le temps qu'il reposait, son entendement travaillait, car il avait affaire en tant de lieux que merveilles ; et il se fût aussi volontiers occupé des affaires de ses voisins que des siennes, jusqu'à mettre des gens en leurs maisons et leur départir leurs offices. Quand il avait la guerre, il désirait paix ou trêve : quand il avait la paix ou la trêve, à grand'peine les pouvait-il endurer. De maintes menues choses de son royaume se mêlait, dont il se fût bien passé ; mais sa complexion était telle, et ainsi vivait. Aussi sa mémoire était si grande, qu'il retenait toutes choses et connaissait tout le monde, et en tout pays, et à l'entour de lui. A la vérité il semblait plus fait pour gouverner un monde qu'un royaume (3).

Au mois de mars 1480, il était allé entendre la messe au village de Forges, près de Chinon. Pendant son dîner, il eut une attaque

(1) *Hist. des Français*, t. XIV, c. XXI. — (2) Philippe de Com., l. VI, c. VI. — (3) *Ibid.*, c. XII.

d'apoplexie qui lui ôta le sens et la parole. Il voulut s'approcher de la fenêtre, pour prendre l'air, mais on l'en empêcha, croyant bien faire. Son médecin, l'archevêque de Vienne, étant survenu, ouvrit la fenêtre et lui administra un remède qui lui fit revenir le sens et un peu la parole. Il demanda aussitôt l'official de Tours pour se confesser. Comme il n'y avait que Philippe de Comines qui pût encore bien le comprendre, il lui servit d'interprète pour la confession. Comines ajoute : Il n'avait pas grandes paroles à dire, car il s'était confessé peu de jours auparavant, parce que, quand les rois de France veulent toucher les malades des écrouelles, ils se confessent, et notre roi n'y faillait jamais une fois la semaine. Quand il sut quels étaient ceux qui l'avaient empêché de s'approcher de la fenêtre, il les renvoya tous de son service. Il en faisait plus de semblant qu'il ne lui tenait au cœur. Son principal motif était qu'on n'allât pas, sous prétexte que son sens ne fût pas bon, s'emparer de la direction des affaires.

Il s'enquit des travaux du conseil, des affaires qu'on y avait expédiées pendant les dix ou douze jours qu'il avait été malade ; il voulut voir les lettres closes qui étaient arrivées et qui arrivaient chaque heure. On lui montrait les principales, et je les lui lisais, dit Comines ; il faisait semblant de les entendre, et les prenait en sa main, et feignait de les lire, combien qu'il n'eût aucune connaissance ; il disait quelque mot, ou faisait signes des réponses qu'il voulait qui fussent faites. Nous faisions peu d'expéditions, en attendant la fin de sa maladie ; car il était maître avec lequel il fallait charrier droit. Cette maladie lui dura bien environ quinze jours, et il revint, quant au sens et à la parole, en son premier état ; mais il demeura très faible, et en grande suspicion de retourner en cet inconvénient, car naturellement il était inclin à ne vouloir bien souvent croire le conseil des médecins.

Dès qu'il se trouva bien, il délivra le cardinal Balue, qu'il avait tenu quatorze ans prisonnier, et mainte fois en avait été requis du Siège apostolique et d'ailleurs : à la fin il s'en fit absoudre par un bref que lui envoya notre Saint-Père le Pape à sa requête.

Quelque temps après, son mal lui reprit, il perdit de nouveau la parole, et pendant bien deux heures on le crut mort. Philippe de Comines et les autres personnes présentes le vouèrent à saint Claude. Incontinent la parole lui revint, et sur l'heure il alla par la maison, quoique très faible. Il voyagea comme devant, et fit le pèlerinage de Saint-Claude.

Cette même année **1481**, mourut inopinément, d'une chute de cheval, la fille unique du dernier duc de Bourgogne, Marie, qui avait épousé Maximilien, archiduc d'Autriche. Elle laissait un fils, Philippe, et une fille, Marguerite, que Louis XI entreprit de marier au dauphin, son fils, qui fut Charles VIII.

Cependant, retiré au château de Plessis-les-Tours, Louis s'y tenait tellement enfermé, que peu de gens le voyaient ; il entra en merveilleuse suspicion de tout le monde, craignant qu'on ne lui otât ou diminuât son autorité. Il écarta de lui tous les gens qu'il avait accoutumés, même les plus intimes qu'il eût jamais ; sans leur rien ôter, il les envoyait en leurs offices et charges, ou en leurs maisons ; il faisait des choses bien étranges, à tel point que ceux qui le voyaient le croyaient dénué de sens ; mais, ajoute Comines, ils ne le connaissaient point. Louis savait n'être point aimé des grands du royaume, ni d'un grand nombre de peuple, à cause des charges qu'il lui avait imposées, et qu'il aurait bien voulu alléger, mais il s'y prit trop tard. On ne doit donc pas s'étonner qu'il eût des imaginations et des craintes.

Il se fortifia donc dans le château du Plessis comme dans une place assiégée : gardes au dehors, gardes au dedans ; toutes les mesures possibles pour prévenir une surprise : personne n'entrait que son gendre, Pierre de Beaujeu, depuis duc de Bourbon ; tous les gens suspects à Tours et dans les environs, il les faisait emmener plus loin. A le voir, il semblait un homme mort plutôt que vivant, tant il était maigre. Il s'habillait richement, ce qu'il n'avait jamais accoutumé de faire ; il donnait des robes précieuses, sans qu'on les demandât ; car nul n'eût osé lui demander, ni lui parler de rien. Il faisait d'âpres punitions, pour être craint et de peur de perdre obéissance : lui-même s'en expliqua ainsi à Comines.

Il renvoyait officiers et cassait gens d'armes, rognait pensions et en ôtait de tout point, peu de jours avant sa mort, il dit à Comines qu'il passait le temps à faire et à défaire des gens, et faisait plus parler de lui parmi le royaume qu'il n'avait jamais fait ; et il le faisait ainsi de peur qu'on ne le crût mort ; car peu de gens le voyaient, mais quand on entendait parler des œuvres qu'il faisait, chacun en avait crainte, et à peine pouvait-on croire qu'il fût malade.

On ne lui parlait que des affaires d'Etat : de tous côtés, il envoyait des ambassades, avec des paroles d'amitié et des présents considérables. Il faisait acheter un bon cheval ou une bonne mule, quoi qu'il lui coûtât, mais dans des pays étrangers, où il voulait qu'on le crût bien portant. Des chiens, il en faisait chercher partout : en Espagne, des chiens courants ; en Bretagne, de petits lévriers et des épagneuls ; en Valence, de petits chiens velus, qu'il faisait acheter plus cher que les gens ne les voulaient vendre. Il envoyait de même acheter au double, des mules en Sicile, des chevaux à Naples, de petits lions en Barbarie, des élans et des rennes en Danemarck et en Suède. Par ces choses et autres semblables, il était plus craint, tant de ses

voisins que de ses sujets, qu'il n'avait été : et tel était son but (1).

Il lui arrivait, inquiet qu'il était toujours, de se lever le premier, et pendant qu'il dormait, de courir le château, pour tout voir par lui-même. Un jour il descend aux cuisines, il n'y avait encore qu'un enfant qui tournait la broche : « Combien gagnes-tu ? — L'enfant qui ne l'avait jamais vu, répondit : Autant que le roi. — Et le roi, que gagne-t-il ? — Sa vie et moi la mienne ».

Au milieu de cette vie étrange, Louis XI conclut, l'an 1483, le mariage du dauphin avec Marguerite de Flandre, qui fut amenée auprès de son époux au château d'Amboise. Le pape Sixte IV, informé que, par dévotion, le roi désirait avoir le corporal sur lequel chantait monseigneur saint Pierre, le lui envoya aussitôt avec plusieurs autres reliques, qui furent renvoyées plus tard. La sainte ampoule qui est à Reims, qui jamais n'avait été remuée de son lieu, lui fut apportée jusque dans sa chambre au Plessis, et elle était encore sur son buffet à l'heure de sa mort. Son intention était d'en recevoir une onction semblable à celle qu'il avait prise à son sacre. Le sultan, Bajazet II, lui envoya une ambassade avec une quantité de reliques de Constantinople (2).

Louis XI envoya chercher jusqu'au fond de la Calabre, saint François de Paule, qu'il appelait le saint homme, et qui ne vint que sur l'ordre du Pape. Le roi le reçut comme si c'eût été le Pape même se mettant à genoux devant lui, afin qu'il lui plût allonger la vie. Comines ajoute : Il répondit que ce sage homme devait répondre. Je l'ai maintes fois ouï parler devant le roi Charles VIII et tous les grands du royaume ; mais il semblait qu'il fut inspiré de Dieu ès choses qu'il disait et remontrait car autrement il n'eût su parler des choses dont il parlait (3).

Au milieu de ses bizarreries de malade, Louis XI conservait son bon sens. Il alla trouver le dauphin, et lui fit jurer de ne rien changer aux grands offices, comme il avait fait lui-même, à son dommage, lors de nos avènement, puis, de retour au Plessis, il ordonna à tous ses serviteurs d'aller rendre leurs respects au roi. C'est ainsi qu'il désigna le Dauphin.

Toute sa vie il eut une peur terrible de la mort. Toujours il pria ses serviteurs, notamment Comines, quand il le verrait en danger de mourir, de lui dire seulement ces mots : Parlez peu ! et de l'exhorter simplement à se confesser, sans lui prononcer ce cruel mot de la mort, car il lui semblait n'avoir pas le cœur pour ouïr une si cruelle sentence. Or, il lui arriva précisément ce qu'il craignait. Après une nouvelle attaque, lorsque le sens et la parole lui furent revenus, ses nouveaux serviteurs lui dirent sans ménagements : Sire, il faut que nous nous acquittions. N'ayez plus d'espérance en ce saint homme ni en autre chose, car sûrement c'en est fait de vous, et pour cela pensez à votre conscience, car il n'y a nul remède. — Cette cruelle sentence, dit Comines, il l'endura toutefois vertueusement et toutes autres choses, jusques à la mort, et plus que nul homme que jamais j'aie vu mourir. Il répondit à ses serviteurs : J'ai espérance que Dieu m'aidera ; car, par aventure, je ne suis pas si malade que vous pensez.

Il se confessa très bien, demanda lui-même et reçut les sacrements, les accompagnant de prières convenables. Il demanda plusieurs choses à son fils, qu'il appelait roi ; il envoya le chancelier lui porter les sceaux, de plus toute sa cour, avec une partie de sa garde. Tous ceux qui venaient le voir, il les envoyait à Amboise devers le roi, ainsi l'appelait-il, les priant de le servir bien, et, par chacun il lui mandait quelque chose. De sa dernière attaque à la mort, il eut tout son esprit et toute sa mémoire, avec un parler aussi net que s'il n'avait pas été malade. Jamais, dans tout le cours de sa maladie, il ne se plaignit une seule fois. Il ordonna de sa sépulture, et nomma ceux qui voulait qui l'accompagnassent par le chemin. Tombé malade le lundi, il disait qu'il n'espérait mourir qu'au samedi, et que Notre-Dame lui ferait cette grâce, elle en qui toujours il avait eu grande confiance et dévotion. Et ainsi lui en arrivait-il, car il décéda le samedi pénultième jour d'août l'an 1483, à huit heures du soir. Tels sont les détails que nous donne sur ses derniers moments un témoin oculaire, Philippe de Comines, qui ajoute : Notre-Seigneur ait son âme et la veuille avoir reçue en son royaume de paradis (4) !

Louis XI avait réglé qu'Anne de France, dame de Beaujeu, sa fille, serait chargée du gouvernement de la personne du roi Charles VIII. Il s'était souvenu des abus de la régence sous Charles VI. Les états de Tours en 1481 confirmèrent Anne dans ce gouvernement, malgré l'opposition du duc d'Orléans, qui s'était adressé au parlement de Paris, lequel déclina sa compétence, et renvoya l'affaire au parlement. Ils nommèrent un conseil de dix personnes où devaient assister les princes du sang.

Le duc d'Orléans, depuis Louis XII, s'était retiré en Bretagne : il commence, aidé des Bretons et d'une troupe d'Anglais, une courte guerre civile. Il est défait et pris à la bataille de Saint-Aubin, que gagna Louis II, sire de la Trémouille, en 1488.

Charles VIII épouse, en 1491, Anne, héritière du duché de Bretagne ; Marguerite, fille de Maximilien, qu'il avait fiancée et ensuite renvoyée à son père, est mariée à l'infant d'Espagne, Jean d'Aragon. Expédition de Charles VIII en Italie. Ses droits sur la souveraineté de Naples étaient la concession qui lui

(1) Philippe de Com., l. VI, c. VIII. — (2) *Ibid.*, c. X. — (3) *Ibid.*, c. VIII. — (4) *Ibid.*, c. XII,

en avait été faite par Charles d'Anjou, héritier de son oncle René. Charles VIII, arrivé à Rome en 1494, y trouva un empire aussi chimérique que le royaume qu'il prétendait conquérir : André Paléologue, héritier de l'empire de Constantinople, qu'il n'avait pas, céda ses prétentions au roi de France, et le pape Alexandre VI livra à Charles, Zizim, frère de Bajazet, exilé dans les Etats du Saint-Siège. Charles VIII entra dans Naples le 21 février 1494, avec les ornements impériaux. Une ligue conclue à Venise, entre le Pape, l'empereur, le roi d'Aragon, Henri VII, roi d'Angleterre, Ludovic Sforce et les Vénitiens, oblige Charles VIII à évacuer l'Italie. Les Français repassent les Alpes après avoir vaincu à Fornoue. Charles VIII expire au château d'Amboise, le 7 avril 1498 : son fils, le dauphin, était mort âgé de trois ans. Charles VIII, petit homme de corps et peu entendu, dit Comines, était si bon qu'il n'est point possible de voir meilleure créature (1).

Une branche collatérale monta sur le trône de France : ce fut Louis, duc d'Orléans, petit-fils d'un frère de Charles VI, et arrière-petit-fils de Charles V. Devenu le roi Louis XII, il annonça les dispositions les plus généreuses et donna sa confiance à ceux-là même qui l'avaient combattu dans sa révolte, disant : Le roi de France ne venge pas les querelles du duc d'Orléans.

Il avait pour femme sainte Jeanne de Valois. Elle était fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie, et naquit en 1464. La difformité de son corps la rendit un objet d'aversion pour son père, qui cependant la maria, en 1476, à Louis, duc d'Orléans, son cousin germain. Ce prince, s'étant révolté, était sur le point d'être condamné à mort par Charles VIII, mais Jeanne fit tant par ses prières et ses larmes, qu'elle obtint du roi, son frère, la grâce de son mari. Quoique le duc d'Orléans fût redevable de la vie à sa vertueuse épouse, il n'en continua pas moins de lui faire ressentir les effets de l'antipathie qu'il avait conçue pour elle. L'infortunée duchesse n'opposa que la douceur et la patience à tous les mauvais traitements qu'elle avait à essuyer, et ne trouvait de consolation que dans les exercices de la piété. Le duc d'Orléans étant parvenu à la couronne de France, sous le nom de Louis XII, ne chercha plus que les moyens de faire casser son mariage avec Jeanne de Valois. La principale raison qu'il alléguait était que ce mariage devait être regardé comme nul, attendu qu'il avait été contracté sans liberté et uniquement par les ordres de Louis XI. Mais il agissait par d'autres motifs ; il avait envie d'épouser Anne, héritière de Bretagne et veuve du feu roi. L'affaire fut portée au pape Alexandre VI, auquel on demanda des commissaires qui pussent juger conformément aux lois. La sentence prononcée par ces commissaires fut telle que le roi le désirait, et le mariage fut déclaré nul.

Jeanne apprit cette nouvelle avec résignation ; elle témoigna même beaucoup de joie de se voir en liberté et en état de servir Dieu d'une manière plus parfaite. Le roi, charmé de sa soumission, lui assigna pour son entretien le duché de Berry, Pontoise avec ses dépendances, et plusieurs autres places. La sainte, libre désormais de tout engagement, se retira à Bourges, où elle ne parut plus vêtue que d'un habit fort pauvre, et n'eut plus de goût que pour les pratiques de la pénitence et les exercices de la piété. Ses revenus, qui étaient considérables, furent totalement consacrés aux bonnes œuvres que lui suggérait une charité toujours active. Elle fonda, en 1500, de l'avis de son confesseur, l'ordre des religieuses de l'Annonciation de la sainte Vierge, lequel a été approuvé par les papes Alexandre VI, Jules II, Léon X, Paul V et Grégoire XV. Elle y prit elle-même l'habit en 1504 ; mais elle n'y fut pas longtemps car elle mourut en odeur de sainteté, le 4 février de l'année suivante. Les huguenots brûlèrent ses reliques en 1562. Le pape Clément XII la canonisa l'an 1838 ; mais elle était honorée à Bourges depuis sa mort (2).

Les religieuses de cet ordre, connues sous le nom d'Annonciades, portent un voile noir, un manteau blanc, un scapulaire rouge, un habit brun, une croix et une corde qui leur sert de ceinture. La supérieure s'appelle par humilité la mère Ancelle ; ce mot vient d'*ancilla*, servante. L'imitation des dix principales vertus dont la sainte Vierge a été un parfait modèle dans les différents mystères que l'Eglise honore chaque année, fut la fin que sainte Jeanne se proposa en instituant le nouvel ordre. Il a pris son nom du premier comme du plus grand des mystères joyeux de la Mère de Dieu.

Louis XII épousa donc en 1499, la veuve de Charles VIII. La Bretagne fut le premier grand fief revenu à la couronne. La France étant tranquille au dedans, il lui fallait au dehors une nouvelle issue à son humeur guerrière. Autant en était-il de toute l'Europe. Autrefois il y avait les croisades, où les Francs gagnaient à l'Europe chrétienne, à la véritable civilisation, des royaumes et des empires. Maintenant ces empires et ces royaumes conquis par la valeur de leurs ancêtres, ils les laissent retomber sous le joug des infidèles et de la Barbarie. En récompense, ils se tueront les uns les autres, les Français en France, les Anglais en Angleterre, les Italiens en Italie, les Allemands en Allemagne ; et, sont-ils par hasard tranquilles chez eux, les Anglais iront se faire tuer en France, les Français en Italie, et cela sans pouvoir ajouter jamais un pouce de terre ni à l'Italie, ni à la France, ni à l'Europe chrétienne, ni à la civi-

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'histoire de France*. — (2) *Acta. SS.*, et Godescard, 4 février.

lisation. Aussi les politiques modernes appellent-ils ces progrès des lumières : ce qui montre jusqu'où s'étendent leurs vues.

Louis XII porta donc la guerre en Italie. Il prétendait au duché de Milan, par les droits de Valentine de Milan son aïeule, et au royaume de Naples par les droits de la maison d'Anjou. Le Milanais fut conquis dans l'espace de vingt jours ; le royaume de Naples en moins de quatre mois ; ce royaume fut occupé de concert avec Ferdinand le Catholique. Bientôt les Français et les Espagnols se brouillent pour le partage de cet Etat. Les Français perdent la bataille de Séminara le vendredi 21 avril 1502, et le vendredi 28 du même mois, le duc de Nemours, le dernier des Armagnacs, est vaincu et tué à Cérignole par Gonsalve de Cordoue, dit le Grand-Capitaine. La maison d'Armagnac finit en la personne du duc de Nemours et ce duc de Nemours, suivant toutes les probabilités généalogiques, n'était rien moins que le dernier descendant de Clovis, le chef des Mérovingiens : reste étrange au commencement du seizième siècle.

Pour conserver ou reprendre ses conquêtes en Italie, Louis XII fait la guerre au pape Jules II, assemble contre lui un conciliabule à Pise, pour l'y faire déposer, suspend l'obédience de la France à son égard, et commence un schisme : ce qui, à coup sûr, ne prouve pas beaucoup de sens. Il put s'en convaincre par le résultat ? plusieurs victoires, plusieurs défaites, pour perdre trois fois l'Itatie, attirer les ennemis sur la France, à l'est et au nord, voir mourir la reine Anne de Bretagne, à l'âge de trente-sept ans, en 1514, mourir lui-même le 1er janvier 1515, dans la cinquante-quatrième année de son âge, laissant une jeune veuve, Marie d'Angleterre, qu'il venait d'épouser depuis deux mois.

Comme sous son règne, il n'y eut point de guerre dans l'intérieur de la France, que les impôts furent diminués, excepté à la fin, Louis XII se vit aimé de ses sujets, reçut le nom de Père du peuple. Il dut peut-être cette gloire moins à lui-même qu'au cardinal Georges d'Amboise ; car c'est après la mort de ce ministre, arrivée le 25 mars 1510, qu'il eut la malheureuse idée de faire un schisme et d'assembler un conciliabule pour déposer le Pape : extravagance depuis laquelle ses victoires mêmes furent des revers, comme celle de Ravenne, en 1512, où périt Gaston de Foix, nouveau duc de Nemours, avec un grand nombre de braves officiers ; ce qui l'obligea de rétablir les impôts qu'il avait supprimés.

Quant à la manière de faire la guerre, les historiens signalent bien des cruautés de la part de Louis XII et de ses troupes en Italie. Ils taxent également sa politique de perfide. Voici comme parle l'un d'entre eux, l'auteur de l'*Histoire des Français :* « Nous sommes réduits à trouver dans l'histoire des Français à cette époque, dans leur action sur le reste de l'Europe, et, pour comprendre cette action, à recourir le plus souvent aux historiens étrangers, surtout aux Italiens, qui avaient alors la liberté de penser et la liberté d'écrire, et qui nous donnent seuls l'intelligence de mouvements qui, dans les historiens français contemporains, ne sont que le jeu de forces aveugles et brutales. Ils présentent Louis XII sous un jour bien désavantageux : en effet, aucun règne n'est souillé par des transactions plus honteuses dans les rapports de la France avec les autres peuples. Nous avons vu Louis XII acheter la trahison de Novare, signer le perfide traité de Grenade ; nous l'avons vu s'allier à César Borgia et le seconder dans tous ses crimes. Dans un autre ouvrage (1) nous avons fait voir comment il trahit les Florentins, les Pisans, les Bolonais, tous les petits peuples, tous les petits princes qui s'étaient fiés à lui ; nous passons ici rapidement sur ces détails, et nous arrivons à une transaction plus honteuse encore, à une transaction marquée par une noire perfidie, méditée pendant quatre ans, au traité de Cambrai (1508), qui n'était que l'accomplissement du traité de Blois, signé dès le 22 septembre 1504 (2). » Le protestant Sismondi parle de la ligue de Cambrai pour le démembrement de la république de Venise, ancienne alliée de la France. Supposé, avec la politique moderne, que les gouvernements n'ont point à se régler sur la religion et la morale, mais sur leur intérêt seul, le protestant Sismondi a tort d'en vouloir pour cela au gouvernement de Louis XII, ni d'aucun autre prince.

Louis XII eut pour successeur sur le trône de France, son gendre, François Ier, comte d'Angoulême et duc de Valois, arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. Sa première expédition fut encore le recouvrement du Milanais, où nous le retrouvons avec le pape Léon X.

En Angleterre, les Plantagenets d'Anjou, oubliant de plus en plus l'esprit des croisades pour l'esprit de la politique moderne, offrent pendant soixante-dix ans le spectacle horrible d'une guerre parricide les uns contre les autres. Au lieu de consacrer leurs armes à la défense de la chrétienté contre les infidèles et les barbares, nous les avons vus, usant ou abusant de la démence de Charles VI et de la division des princes, s'acharner à vouloir arracher la France aux Français ; nous les avons vus, vaincus par une jeune fille, s'en venger en barbares et la livrer aux flammes : le supplice de Jeanne d'Arc retombe sur eux comme une malédiction inexpiable. Henri VI, au nom duquel Jeanne d'Arc a été brûlée, se verra égorger lui-même par son propre parent. Ce meurtre de roi sera précédé et suivi d'une infinité d'autres. Pendant soixante-dix ans, l'Angleterre sera un théâtre de carnage ; quatre-vingts princes du sang royal y périront

(2) *République ital.*, t. XIII, c. CI-CIV. — (2) Sismondi. *Hist. des Français*, t. XV, p. 492.

avec onze cent mille Anglais : c'est le calcul d'un contemporain, Philippe de Comines, et lorsqu'il écrivait, la boucherie de soixante-dix ans n'était pas terminée. En voici l'origine ou le prétexte.

Le Plantagenet Edouard III, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, et qui, en cette qualité, prétendit à la couronne de France, laissa trois fils : Edouard, Lionnel et Jean. Edouard, connu sous le nom de Prince Noir, mourut avant son père, laissant un fils qui régna sous le nom de Richard II et mourut sans postérité. Lionnel mourut également avant son père, ne laissant qu'une fille nommée Philippe, qui fut la tige de la maison d'York. Jean, duc de Lancastre et tige de cette maison, laissa un fils qui fut proclamé roi l'an 1399, après la déposition de Richard II et à l'exclusion de la descendance féminine de Lionnel, autrement la maison d'York. Comme la royauté n'était encore héréditaire que d'une hérédité élective, la préférence d'une branche cadette, mais masculine, sur une branche aînée, mais féminine, pouvait être soutenue, et pouvait aussi être attaquée. Il n'y eut aucune difficulté en 1413, lorsque Henri V succéda à son père, Henri IV, ni en 1422, lorsque Henri VI, âgé de dix mois, succéda à son père, Henri V. Mais après le supplice de Jeanne d'Arc, les affaires anglaises allant toujours plus mal en France, il se forma de grandes divisions à la cour d'Angleterre, notamment sur la question si l'on ferait la guerre ou la paix avec les Français.

Henri VI n'était point vicieux, mais dépourvu de toute capacité. Doux et inoffensif, l'ombre même de l'injustice lui était insupportable ; mais facile et sans volonté, il était toujours prêt à adopter l'opinion de ses conseillers. L'an 1444, il épousa Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, princesse non moins remarquable par sa beauté que par l'étendue de son esprit et l'énergie de son caractère. Elle prit bientôt l'ascendant sur l'esprit facile de son mari. Le comte de Suffolk, qui avait négocié leur mariage, devint leur favori commun. Les oncles du roi, le cardinal de Winchester et le duc de Glocester, se brouillent l'un contre l'autre ; le 11 février 1447, le duc de Glocester est accusé comme coupable de trahison, et, dix-sept jours après, on le trouve mort dans son lit, sans aucune marque extérieure de violence. le 8 juillet, cinq écuyers à son service, convaincus d'avoir voulu massacrer le roi et placer Glocester sur le trône, sont condamnés à mort : Henri VI leur fait grâce, à la suite d'un sermon qu'il avait entendu sur le pardon des injures.

Le cardinal de Winchester s'était retiré de la cour et vivait dans son diocèse constamment appliqué à tous les exercices de la piété chrétienne. Il avait quatre-vingts ans, et il était malade quand il apprit la mort de son frère le duc de Glocester. Trois semaines après, il se fit transporter dans la grande salle de son palais, où se trouvaient assemblés le clergé de la ville et les moines de la cathédrale. Il s'y tint assis ou couché, tandis qu'on chantait un service funèbre et qu'on lisait publiquement son testament. Le lendemain, ils s'assemblèrent encore ; on célébra une messe de *requiem* et son testament fut encore lu, ainsi que plusieurs codicilles. Il prit alors congé de tous, et fut rapporté dans sa chambre, où il mourut le 11 avril. Selon les dispositions, son bien fut principalement employé en donations chrétiennes ; il avait épargné la somme considérable de quatre mille livres sterling pour racheter les prisonniers indigents de la capitale, et l'hôpital de Sainte-Croix, dans le voisinage de Winchester, existe encore comme un monument durable de sa munificence. Son exécuteur testamentaire offrit au roi un présent de deux mille livres sterling. Henri VI le refusa, disant : « Pendant sa vie, il fut toujours un excellent oncle pour moi ; que Dieu le récompense ! Remplissez ses intentions. Je ne prendrai pas son argent. » La somme fut distribuée aux deux collèges fondé par le roi à Eton et à Cambridge (1).

La mort du duc de Glocester et de son frère le cardinal anéantit les deux plus fermes soutiens de la maison de Lancastre, et réveille l'ambition de Richard, duc d'York, chef de la descendance féminine de Lionnel, second fils d'Edouard III. Les mauvais succès des armes anglaises en France excitent des murmures contre la reine et le duc de Suffolk, premier ministre ; ce dernier est déféré au parlement sur la fin de l'année 1449, comme coupable de haute trahison et d'autres crimes d'Etat. L'an 1450, le roi, pour soustraire le duc de Suffolk au jugement des pairs, l'envoie le 17 mars en exil. Mais le duc s'étant embarqué pour la France, ses ennemis font courir après lui un corsaire, qui l'ayant arrêté au passage, lui coupe la tête sans aucune forme de procès.

Cette exécution, loin de rendre le calme à l'Angleterre, devient le commencement d'une sanglante révolution. Le duc de Sommerset, proche parent du roi, succède au crédit de Suffolk et à la haine du peuple ou de la faction qui en prenait la place. Richard, duc d'York, profite de ces dispositions pour aspirer ouvertement à la couronne. Dans cette vue, il engage un Irlandais, nommé Cade, à faire soulever la province de Kent. Lui-même, revenu sans permission de son gouvernement d'Irlande prend les armes en 1452, et se présente devant Londres, qui lui ferme les portes ; il offre au roi de congédier son armée, pourvu que le duc de Sommerset soit mis à la Tour ; ce qui lui est accordé : le duc d'York est arrêté lui-même, et ensuite mis en liberté, après avoir prêté un nouveau serment au roi.

L'an 1453, la reine accouche d'un fils, qui

(1) Ling., t. V, p. 180-181. Un poète anglais fait mourir le cardinal en désespéré : c'est une licence poétique.

est nommé Edouard. La guerre civile s'allume en Angleterre. Le duc d'York prend les armes pour soutenir ses prétentions ; le comte de Salisburi, autre Plantagenet, et le comte de Warwich, son fils, se déclarent pour le duc d'York. L'an 1455, le 31 mai, Henri VI est battu et fait prisonnier à Saint-Alban, par le duc d'York, qui ramène le roi à Londres, et se fait déclarer protecteur du royaume. L'an 1458, le 3 avril, les deux partis font un traité d'accommodement ; mais bientôt après les troubles recommencent. L'an 1460, le 19 juillet, l'armée royale est battue à Northampton par Warwich, général des mécontents, et Henri VI tombe une seconde fois entre les mains des seigneurs victorieux ; la reine s'enfuit à Durham avec son jeune fils, le prince de Galles. Le roi est conduit à Londres le 16 août, et convoque un parlement le 2 octobre ; il y est décidé que Henri gardera la couronne sa vie durant, et que le duc d'York lui succédera. La reine Marguerite, égale en courage aux plus grands hommes, assemble une armée, et gagne, sur la fin de décembre, la bataille de Wakefield sur le duc d'York, qui est tué dans l'action. Le duc de Rutland, son second fils, est égorgé par Clifford, dont le duc d'York avait tué le père. Le comte de Salisburi, fait prisonnier, perd la tête sur un échafaud. L'an 1461, la reine marche vers Londres, défait le comte de Warwick, le 15 février, près de Saint-Alban, et a la satisfaction de délivrer le roi son mari. Le nouveau duc d'York, fils du défunt, sans se décourager, soutient les prétentions de son père, marche vers Londres, où il entre comme en triomphe au commencement de mars ; il est élu roi d'Angleterre par les intrigues du comte de Warwick, et proclamé le 5 du mois à Londres et aux environs, sous le nom d'Edouard IV. Le 22 du même mois, dimanche des Rameaux, il gagne la bataille de Tanton, qui coûte la vie à près de quarante mille Anglais. Le 20 juin, il est couronné à Westminster ; il y convoque un parlement, qui approuve son élection, et casse tous les actes faits contre la maison d'York. La reine Marguerite, qui s'était retirée en Ecosse avec le roi Henri après la bataille de Taunton, passe en France pour demander du secours.

L'an 1463, Henri VI et la reine rentrent en Angleterre, et sont bientôt suivis d'un grand nombre d'Anglais ; leur camp est forcé par Montaigu, frère du comte de Warwick, général d'Edouard ; Henri et la reine fuient chacun de leur côté. Quelque temps après, Henri est arrêté, conduit ignominieusement à Londres, les jambes liées sous le ventre d'un mauvais cheval, au milieu des huées de la population, et enfermé dans la Tour. La reine se sauve dans une forêt, où elle est rencontrée par des voleurs et dépouillée de ses pierreries ; elle s'échappe des mains de ces brigands, tenant son fils entre ses bras, à la faveur d'une querelle qui s'élève entre eux pour le partage du butin. Marguerite rencontre un autre voleur, qui, touché de compassion, la conduit au bord de la mer, où elle trouve une barque qui la passe à l'Ecluse en Flandre ; elle est bien reçue par le duc de Bourgogne, qui lui donne deux mille écus, et la fait conduire auprès du roi René, père de la reine.

L'an 1465, pendant que le comte de Warwick conclut à la cour de France le mariage de Bonne de Savoie avec le roi Edouard, ce prince change de goût ; il conçoit de l'inclination pour Elisabeth Wodeville, fille du baron de Rivers, veuve du chevalier Gray, mort au service de la maison de Lancastre, et il l'épouse. Le comte de Warwick apprend cette nouvelle en France ; outré d'avoir été joué, il revient en Angleterre le cœur rempli de haine et de vengeance contre Edouard.

Au commencement de l'an 1460, Warwick commence à exécuter le projet qu'il avait formé pour renverser du trône celui qu'il y avait placé ; il gagne l'archevêque d'York et le marquis de Montaigu, ses frères ; il gagne même le duc de Clarence, frère aîné d'Edouard, et, pour cimenter leur union, il lui donne sa fille en mariage. Warwick se retire ensuite dans son gouvernement de Calais, d'où il excite par ses émissaires, une révolte dans la province d'York. Le roi Edouard IV fait marcher le comte de Pembrock contre les rebelles. Ce général est défait et tué dans la bataille près de Ramburi, et peu de jours après, les insurgés ayant pris le comte de Rivers, père de la reine Elisabeth, et Jean, son fils, leur coupent la tête à Northampton.

L'an 1470, le duc de Clarence et le comte de Warwick se déclarent ouvertement, et se mettent à la tête des mécontents; Warwick surprend Edouard, le fait prisonnier, et l'envoie au château de Médelham, d'où il s'échappe et rentre dans Londres. Edouard ayant pris le dessus, Warwick passe en France avec le duc de Clarence ; il se réconcilie avec la reine Marguerite, et va trouver Louis XI à Angers, où le prince de Galles, fils de Henri VI, épouse la fille de Warwick. Le duc de Clarence et le comte de Warwick retournent en Angleterre, lèvent une armée de soixante mille hommes, marchent contre Edouard, qui, étant abandonné des siens, s'enfuit et se retire en Flandre dans les Etats du duc de Bourgogne, son beau-frère. Victorieux sans avoir combattu, le duc de Clarence et le comte de Warwick entrent en triomphe dans Londres, au commencement d'octobre. Le 6 de ce mois, Warwick, appelé le faiseur de rois, tire Henri VI de sa prison, où il était enfermé depuis sept ans, et le rétablit sur le trône ; le parlement convoqué le 29 novembre, approuve la nouvelle révolution, et déclare Edouard traître et usurpateur.

L'an 1471, Edouard revient en Angleterre avec des secours que le duc de Bourgogne lui avait fournis ; il est joint par le duc de Cla-

rence, son frère, avec lequel il s'était réconcilié, rentre dans Londres le 11 avril, remet Henri VI dans la Tour, et marche contre Warwick ; la bataille se donne à Barnet, le jour de Pâques, 14 avril ; le comte de Warwick et Montaigu, son frère, la perdent avec la vie. Le 4 mai, Edouard gagne la bataille de Teuksbury, qui décide du sort de la maison de Lancastre. La reine Marguerite et le prince de Galles, son fils, sont pris ; le jeune prince, âgé de 18 ans, est égorgé de sang-froid par les frères d'Edouard en sa présence et par ses ordres, après qu'il lui eut donné un coup de son gantelet sur le visage. La reine est mise dans la Tour, et y demeure jusqu'en 1475, qu'elle en sortit, et fut renvoyée en France moyennant une rançon de cinquante mille écus d'or. Le 22 mai, veille de l'Ascension, Edouard IV fait son entrée dans Londres ; le même soir, Henri VI est égorgé par le plus jeune frère d'Edouard, le duc de Glocester, le même qui en avait déjà égorgé le fils, le jeune prince de Galles.

Le comte de Richemond, seul reste de la maison de Lancastre, fils de Marguerite de Sommerset et d'Edmond Tudor, s'embarque avec le comte de Pembrock, son oncle, pour se retirer en France : le vent les ayant jetés sur les côtes de Bretagne, ils sont menés au duc, qui les retient comme prisonniers. L'an 1475, Edouard IV, s'étant ligué avec le duc de Bourgogne contre le roi Louis XI, fait une descente au mois de juillet à Calais. Le duc vient l'y joindre, mais non avec une armée, comme il l'avait promis. Edouard s'en retourne après avoir fait un traité de paix, le 29 août, avec le roi de France. N'ayant plus d'ennemi à redouter, Edouard IV se livre à l'indolence et à l'oisiveté. Les Wodeville, parents de la reine, s'emparent de l'administration des affaires.

L'an 1478, le duc de Clarence, jaloux du crédit des Wodeville, et traversé par eux dans tout ce qu'il entreprenait, s'échappe en discours indécents et même séditieux contre le roi, son frère. Il est arrêté, conduit à la Tour de Londres, et condamné secrètement à perdre la vie. Suivant quelques historiens, on lui donne l'option du genre de mort ; il préfère d'être noyé dans un tonneau de malvoisie, et il l'obtient. Edouard IV mourut lui-même, épuisé de débauches, le 9 avril 1483.

Son fils, Edouard V, est aussitôt proclamé roi d'Angleterre. Un des premiers à lui prêter serment de fidélité est son oncle, Richard, duc de Glocester. Ce même oncle, s'étant saisi du jeune roi, son neveu, l'emmène à Londres, et fait d'immenses préparatifs pour son couronnement. Au même temps, il convoque un grand conseil, dans lequel il se fait déclarer protecteur du royaume. Il oblige la reine Elisabeth, qui s'était retirée dans l'asile de Westminster, de lui livrer son second fils Richard, duc d'York. Le protecteur, étant ainsi maître des deux princes, fait répandre des soupçons sur leur naissance, et même sur celle d'Edouard IV ; il réussit, par l'artifice et la violence, à faire dépouiller Edouard V, son neveu, de la couronne, après environ deux mois de règne.

Enfin lui-même est proclamé roi le 22 juin 1483, sous le nom de Richard III, et couronné le 6 juillet. Monté sur le trône par des crimes, il emploie le même moyen pour s'y maintenir. Il commence par faire étouffer ses deux neveux, Edouard V et le duc d'York. Jacques Tyrrel fut l'exécuteur de ses ordres, au refus de Brakenburi, gouverneur de la Tour de Londres. Le duc de Buckingham forme une conspiration pour détrôner Richard ; il est arrêté et décapité, et les conjurés se dissipent.

L'an 1484, dans un parlement tenu au commencement de l'année, les enfants d'Edouard IV sont déclarés bâtards. Richard envoie une ambassade en Bretagne pour engager le duc François II à lui livrer le comte de Richemond. Landois, ministre du duc, se prête aux vues de Richard ; mais le comte de Richemond, étant averti du complot, échappe heureusement, et se retire auprès de Charles VIII, roi de France.

L'an 1485, Henri, comte de Richemond, s'embarque à Harfleur, le 31 juillet, et passe en Angleterre, avec un secours d'hommes et d'argent que le roi Charles lui fournit : tout le pays de Galles se déclare en faveur de Henri ; Richard III marche contre lui, et perd, le 22 août, la bataille de Bosworth, dans laquelle il est tué, n'ayant joui que deux ans et deux mois de sa cruelle usurpation. Telle fut l'issue de cette guerre parricide entre les familles des deux frères Plantagenets, York et Lancastre, qu'on appelle aussi de la rose blanche et la rose rouge, d'après la couleur qu'elles avaient adoptée.

Henri, comte de Richemond, descendait, par son père, d'Own Tudor, Gallois d'origine, et du roi Edouard III, par sa mère Marguerite, mais d'une descendance illégitime. Il est proclamé roi d'Angleterre par son armée, sous le nom de Henri VII, aussitôt après la bataille de Bosworth, le 22 août 1485. Il en prend dès lors le titre et se fait couronner le 13 octobre. L'année suivante 1486, le 28 janvier, Henri épouse Elisabeth fille d'Edouard IV. Par ce mariage, les droits des deux maisons de Lancastre et d'York se trouvent réunis sur sa tête.

Comme le roi et la reine étaient parents, une dispense avait été accordée, avant le mariage, par l'évêque d'Imola, légat d'Innocent VIII. Mais Henri s'adressa au Pape lui-même pour en obtenir une autre. Son but ostensible était d'écarter toute espèce de doute sur la validité du mariage ; et son objet réel d'y introduire les principes de son acte de succession, afin que ces principes reçussent leur sanction de l'autorité pontificale. Innocent, dans son rescrit, nous apprend que, conformément à la représentation qui lui a été faite au nom du roi, la couronne d'Angleterre ap-

partenait à Henri par le droit de la guerre et par un droit de succession notoire et incontestable, par le vœu et l'élection des prélats, des nobles et des communes du royaume, et par un acte des trois états en assemblée de parlement ; mais que néanmoins, pour mettre fin aux guerres sanglantes causées par la rivalité de la maison d'York, et à la pressante sollicitation des états, le roi avait consenti à épouser la princesse Elisabeth, fille aînée et véritable héritière d'Édouard IV, d'immortelle mémoire. Le Pontife, en conséquence, à la prière du roi, et pour conserver la tranquillité du royaume, confirme la dispense qui a déjà été accordée, et l'acte de succession passé en parlement : il déclare que le sens de cet acte est que, si la reine mourait sans enfants avant le roi, ou si ces enfants ne survivaient pas à leur père, la couronne passerait, dans ce cas, aux autres enfants de Henri, s'il en avait d'un mariage subséquent ; et il termine en excommuniant tous ceux qui tenteraient dorénavant de le troubler, lui ou sa postérité, dans la possession de ses droits. C'est ainsi que, par sa bulle du 27 mars 1486, à la demande du roi et du parlement d'Angleterre, le pape Innocent VIII confirma la légitima la promotion de la dynastie anglaise des Tudors (1).

Henri VII tenait fort à cette bulle. Faisant la tournée de ses provinces, il assistait publiquement au service divin, tous les dimanches et fêtes ; et, dans ces occasions, il entendait le sermon d'un des évêques, qui avait ordre de lire et d'expliquer la bulle du Pape, confirmative de son mariage et de son titre de roi (2).

Cependant il restait un descendant direct et légitime des Plantagenets dans la branche d'York. Edouard Plantagenet, comte de Warwick, jeune homme de quinze ans, mais enfermé dans la Tour de Londres. L'idée du jeune prince, jointe à la négligence de Henri VII à se concilier les Yorkistes, occasionna plus d'une insurrection. Vers la fin de l'année 1486, Henri VII ayant eu un fils, un Yorkiste des plus exaltés entreprit de le renverser du trône. C'était un prêtre d'Oxford, nommé Richard Simon. Pour y réussir il dressa un certain Lambert Simnel, fils d'un boulanger, à jouer le rôle du jeune comte de Warwick. Simnel prit le nom de ce prince, qu'un bruit public disait s'être échappé de sa prison. Bientôt il eut un parti considérable en Irlande, où son instituteur avait établi le lieu de la scène. Le roi, soupçonnant Elisabeth sa belle-mère, d'avoir eu part à cette imposture, la fait renfermer et confisque ses biens. L'an 1487, le comte de Lincoln, neveu par sa mère d'Edouard IV, et plusieurs barons, s'étant rendus auprès de Simnel au mois de mai, le font couronner à Dublin. Le roi marche contre les rebelles, les défait le 6 juin à la bataille de Stoke, prend Simnel, lui accorde la vie, l'honore d'une charge de marmiton dans sa cuisine, et, peu après, en récompense de sa bonne conduite, l'élève à la place de fauconnier.

L'an 1492, Henri VII porte la guerre en France. Il ne l'avait entreprise que pour tirer de l'argent de ses sujets, au moyen des subsides qu'il se fit accorder ; il la termina dans la même année, par un traité qui lui valut quarante-cinq mille écus, que la France lui donna pour les frais de son armement, avec pension de vingt-cinq mille écus pour lui et ses héritiers. Ainsi la guerre et la paix remplirent également ses coffres. Sous Louis XI, les principaux seigneurs de la cour d'Angleterre, recevaient une pension du roi de France.

L'an 1493, un aventurier nommé Perkin Warbeck, suivant quelques-uns, fils d'un Juif converti de Tournai, se fait passer pour le duc d'York, d'après les leçons de Marguerite d'York, duchesse douairière de Bourgogne, ennemie mortelle de Henri VII. Plusieurs seigneurs forment en sa faveur une conspiration contre le roi ; quelques-uns des conjurés, entre autres le grand chambellan, sont arrêtés et exécutés. L'an 1496, Jacques IV, roi d'Ecosse, qui avait reçu dans ses Etats Perkin, et lui avait donné en mariage une de ses parentes, fait une invasion en Angleterre, ravage le Northumberland, et retourne chez lui chargé de butin. L'an 1498, les rebelles de Cornouaille appellent Perkin, qui se met à leur tête, et prend le titre de roi d'Angleterre. Bientôt abandonné de ses partisans, il se retire dans un asile religieux, et se rend au roi, qui le fait mettre dans la Tour de Londres. Perkin ayant fait un complot avec le jeune comte de Warwick pour en sortir, ils sont condamnés à mort l'un et l'autre l'an 1499, le premier à être pendu, le second décapité. Le comte de Warwick était le dernier rejeton direct des Plantagenets.

L'an 1501, Arthur, prince de Galles, né l'an 1486, épouse, le 14 novembre, Catherine d'Aragon, qui lui apporte en dot deux cent mille écus d'or. Ce jeune prince étant mort dans les premiers mois de l'an 1502, le roi Henri VII, pour n'être pas obligé à rendre la dot de Catherine, la fiance à Henri, son second fils, par dispense du pape Jules II, datée du 26 décembre 1503. Cette même année 1503, Henri VII, maria sa fille aînée, Marguerite, à Jacques IV, roi d'Ecosse, ce qui transféra depuis la couronne d'Angleterre à la maison des Stuarts. Henri VII mourut le 22 avril 1509. Lingard dit : Si ce roi était économe dans ses dépenses et porté à amasser des trésors, on doit ajouter aussi qu'il récompensa souvent avec générosité, et déploya, dans des occasions d'apparat, la magnificence d'un grand monarque. Ses aumônes étaient journalières et abondantes. Parmi les édifices qu'il bâtit, on comptait six couvents de moines, qui furent abattus sous le règne suivant. Sa chapelle existe encore à Westminster, comme un

(1) Raynald, 1486, n.° 46. — Lingard, t. F, p. 416. — (2) Lingard, p. 421.

monument de sa richesse et de son goût (1).

Son fils, Henri VIII, qui venait d'accomplir sa dix-huitième année, monte sur le trône d'Angleterre le 22 avril 1509. Le 7 juin, il épouse solennellement, avec la dispense du pape Jules II, Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthur, mais qui n'avait point consommé son mariage avec elle, ainsi que Catherine l'assura avec serment et que l'attestèrent les matrones. Henri lui-même convint qu'il l'avait reçue vierge. Ils furent couronnés ensemble le 24 du même mois.

L'an 1513, Henri attaque la France. Pendant son absence, Jacques IV, roi d'Ecosse, fait une invasion dans ses Etats, et perd, le 9 septembre, la bataille de Floddenfield, dans laquelle il périt. Ce prince est un des plus grands rois qu'ait eus l'Ecosse : il égala ou surpassa tous ses prédécesseurs par sa valeur, sa grandeur d'âme, sa sagesse, sa piété et toutes ses grandes qualités. Sous son règne, les meurtres et les brigandages furent arrêtés par la sévérité des lois ; il fit fleurir la religion par son zèle et son exemple, et régner l'abondance par le commerce. Il eut pour successeur son fils aîné, Jacques V, à peine âgé de deux ans, qui dans la suite épousa Marie de Lorraine, d'où naîtra la célèbre Marie Stuart, que nous verrons succéder à son père à l'âge de huit ans.

L'an 1514, Henri VIII fait un traité de paix avec Louis XII, à qui il donne Marie, sa sœur, en mariage ; il renouvelle, l'année suivante, ce traité avec François Ier, successeur de Louis (2).

Dans la Scandinavie, il y avait encore un flux et reflux continuel de révolutions entre le Danemark et la Suède. L'an 1448, mourut Christophe III, après avoir régné neuf ans sur les royaumes de Danemark, de Suède et de Norwège. Comme il ne laissait pas d'enfant, les trois royaumes se désunirent. Christiern Ier fut élu, la même année 1448, roi de Danemark, et eut pour successeur, en 1481, son fils Jean, remplacé en 1513 par son fils Christiern II. Ces trois princes essayèrent de se faire aussi rois de Suède et de Norwège, où ils avaient un parti considérable : ils y réussirent pour un moment : des insurrections, des guerres presque continuelles furent à peu près le seul résultat. L'an 1448, Charles Canut-Son, maréchal de Suède, est proclamé roi de Suède et de Norwège. En 1458, un parti de mécontents proclame roi de Suède Christiern de Danemark, et le couronne à Upsal. L'an 1465, Charles, battu près de Stockholm par l'archevêque d'Upsal, est obligé de renoncer à la couronne. L'an 1471, Christiern abandonne la Suède, fatigué de la mésintelligence et des révoltes continuelles des Suédois. Stéen-Sture est choisi pour administrateur par les états de Suède, en attendant qu'ils puissent convenir pour l'élection d'un roi. Ce moment n'arrivait point. A la mort de Stéen-Sture, en 1503, il y eut successivement deux autres administrateurs du royaume.

Les Russes étaient tributaires des Tartares de Casen. L'an 1425, le grand-duc, Basile III, dit Basilowitz, succéda à Basile II, son père, par le choix du khan des Tartares. Georges, son oncle, refusa de le reconnaître, parce qu'il prétendait avoir été lui-même désigné grand-duc par Basile II. L'an 1434, après avoir vaincu son neveu dans trois batailles, il prend le titre qu'il ambitionnait, et le transmet, l'année suivante, étant près de mourir, à Basile, son fils. Celui-ci fut pris et mis à mort, après avoir remporté quelques succès. Démétrius, son frère, continua la guerre contre Basilowitz, qu'il fit prisonnier l'an 1447. L'ayant relâché ensuite, il eut lieu de s'en repentir. Basilowitz, contre la promesse qu'il lui avait faite, travailla à recouvrer le grand-duché, et y réussit. Son fils Iwan ou Jean III, lui succéda l'an 1462. Ce prince entreprit d'affranchir sa nation du joug des Tartares, il y réussit à tel point, que les Tartares furent obligés de payer tribut. L'an 1505, Basile IV succède à son père, Iwan III, au préjudice de son neveu, Démétrius, qu'il fit mourir peu après son intronisation (3).

A Constantinople, le sultan, Mahomet II, établissait pour loi de l'empire turc, que chaque nouveau sultan ferait égorger ses frères, et il en donna l'exemple. C'était la vieille politique de Caïn.

En Italie, les petites républiques, les petits princes, tels que César Borgia, n'étaient guère plus scrupuleux. Partout, et en France, où les princes se trahissent, et en Angleterre, où les Plantagenets s'entr'égorgent, comme à Moscou et à Constantinople, ce sont les mêmes principes du gouvernement : la politique, la raison d'Etat n'est point subordonnée ni à la religion ni à la morale, mais à l'intérêt seul : l'intérêt, telle est la règle, tel est le but suprême ; pour y parvenir, tous les moyens sont bons, même les moyens honnêtes.

Un auteur italien a résumé cette pratique gouvernementale dans un manuel de vingt-six chapitres, dédié, l'an 1514, à Laurent de Médicis. Le résumé n'est que fidèle. L'auteur est Nicolas Machiavel, de Florence. Bien des gens l'accusent amèrement, comme s'il avait inventé cette politique sans religion et sans morale, qu'on a stygmatisée de son nom. Machiavel l'a inventée, comme un miroir invente les traits des personnes qui s'y regardent. Machiavel n'est qu'un fidèle miroir de ce que les gouvernements faisaient de son temps, de ce qu'ils font encore, et de ce qu'ils ont droit de faire dès que la politique ou la raison d'Etat n'est plus subordonnée à la religion et à la moralité, mais à l'intérêt seul.

Machiavel intitula son livre : *Des Principautés*, et non pas *le Prince*, comme on l'a fait depuis à tort. Les premiers mots sont la

(1) Lingard, t. V. — *Art. de vérifier les dates.* — (2) *Ibid.*, Lingard. — (3) *Ibid.*

pensée fondamentale de l'écrivain. D'ailleurs, lui-même s'en explique dans une lettre à son ami Vettori :

« J'examine ce que c'est qu'une principauté ; combien il y en a d'espèces ; comment on les acquiert, comment on les garde, comment on les perd ; et si jamais quelqu'un de mes caprices vous a plu, celui-là ne devrait pas vous déplaire ; il devrait être agréable à un prince, surtout à un prince nouveau. »

CHAPITRE PREMIER.

« Tous les Etats, toutes les autorités qui ont eu et qui ont pouvoir sur les hommes, ont été et sont ou des républiques, ou des principautés ; les principautés sont ou héréditaires, parce que la famille de leur seigneur en a été longtemps souveraine, ou elles sont nouvelles. »

CHAPITRE II.

« Je laisserai en arrière les républiques, parce qu'ailleurs j'en ai disserté longuement. Je m'occuperai seulement du *principat* ; je m'avancerai en dérivant les cadres ci-dessus dénommés, et je dirai comment les principautés peuvent être maintenues. Je dis donc que dans un Etat héréditaire et accoutumé à la famille de ses princes, il y a moins de difficulté à les maintenir que dans les nouvelles. Là, il suffit de ne pas dépasser les règles de ses ancêtres, de temporiser avec les accidents, de manière que, si ce prince est d'une habileté même ordinaire, il se maintiendra toujours dans son état, à moins qu'une force extraordinaire et excessive ne l'en prive ; enfin, quand il en est privé, il recouvre le pouvoir au premier sinistre qu'éprouve l'*occupateur*. »

« Le prince naturel a moins de raisons et se trouve moins dans la nécessité d'offenser, d'où il résulte qu'il peut être plus aimé : si des vices extraordinaires ne le font pas haïr, il est raisonnable que ses sujets l'aiment. Dans l'antiquité et la continuité du pouvoir, s'effacent les souvenirs et les causes des innovations, parce que toujours une mutation laisse les pierres d'attente pour en soutenir une autre. »

CHAPITRE III.

« C'est dans le *principat* nouveau que se rencontrent le plus de difficultés. » Ce que Machiavel développe et éclaircit dans le reste de son ouvrage par plusieurs exemples anciens et contemporains, où il signale pourquoi tel moyen a réussi, et non pas tel autre, et comment on aurait pu mieux faire.

Dans le chapitre XIV on lit ces paroles : « Quant à l'exercice de l'esprit, le prince doit lire les histoires, et y considérer les actions des grands hommes, voir comment ils se sont conduits dans les guerres, examiner les causes des victoires et des défaites, pour pouvoir éviter ces dernières, imiter les bons chefs, et faire ce qu'a fait auparavant tout homme très excellent, qui a imité lui-même ce qui avant lui a été honoré et couvert de gloire, et qui s'en est constamment rappelé les faits et les actions. C'est ainsi qu'on dit qu'Alexandre imitait Achille : César, Alexandre ; Scipion, Cyrus. Quand on a lu la vie de Cyrus écrite par Xénophon, on rencontre dans la vie de Scipion tout ce que l'imitation a donné de gloire à celui-ci, et combien, dans les sentiments de chasteté, d'affabilité, d'humanité et de noblesse, Scipion se conformait à ce que Xénophon rapporte dans l'histoire de Cyrus. Voilà les règles que sait observer un prince sage : il ne doit pas les oublier, même dans les temps de loisir ; il doit se les approprier avec habileté, pour s'en servir dans l'adversité, et afin que la fortune, venant à changer, elle le trouve prêt à résister à ses coups. »

Dans le chapitre XVII, où il traite de la clémence et de la cruauté, Machiavel fait cette question : « *Est-il mieux* (pour un prince) *d'être aimé que d'être craint ? ou est-il mieux d'être craint que d'être aimé ?* On répond qu'il faudrait tâcher d'être l'un et l'autre ; mais comme il est difficile d'accorder cela ensemble, il est plus sûr d'être craint que d'être aimé, quand on doit renoncer à l'un des deux. Des hommes, on peut dire cela généralement, qu'ils sont ingrats, changeants, dissimulateurs, *fuyeurs* de périls, cupides de gain ; pendant que tu leur fais du bien, ils sont à toi, ils t'offrent leur sang, leur fortune, leur vie, leurs enfants ; mais c'est, ainsi que je l'aï dit, quand le danger est éloigné ; lorsqu'il s'approche, ils changent de sentiment. Le prince qui a fait fond sur leur parole, se trouvant nu de tout autre préparation, périt ; les amitiés qu'on achète avec de l'argent, et non avec la grandeur et la noblesse de son âme on les a méritées, mais on ne les possède pas, et, au temps venu, on ne peut les dépenser. Les hommes se décident plutôt à offenser celui qui se fait aimer que celui qui se fait craindre. L'amour est maintenu par un lien d'obligation qui, parce que les hommes sont méchants, est rompu devant toute occasion d'avantages pour eux ; mais la crainte est contenue par une peur du châtiment qui ne l'abandonne jamais. »

« Cependant le prince doit se faire redouter de manière que, s'il n'obtient pas l'amour, il fuie la haine ; car il peut arriver à être à la fois craint et point haï : ce qu'il obtiendra toujours s'il s'abstient de *prendre les biens de ses citoyens et de ses sujets, et d'insulter leurs femmes.* »

« Si le prince doit procéder contre la vie d'une personne, il ne doit le faire que lorsqu'il y a pour lui justification convenable et cause manifeste ; surtout il ne doit pas prendre le bien des autres, parce que les hommes oublient plutôt la mort de leur père que la perte de leur patrimoine. »

« Les motifs pour enlever le bien ne manquent pas, et toujours celui qui commence à vivre de rapine trouve des raisons pour s'emparer de ce qui appartient aux autres ; au

contraire, les motifs pour répandre le sang sont plus rares et manquent plutôt. »

« Je conclus donc, en revenant à cette demande : *Est-il mieux d'être craint que d'être aimé* ? Les hommes aiment à leur profit et craignent au profit du prince. Un prince sage doit faire fond sur ce qui est à lui, et non sur ce qui est aux autres ; il doit seulement s'ingénier de manière à fuir la haine (1). »

On a pu remarquer comment, en ce chapitre, Machiavel donne aux princes, même mauvais, des raisons naturelles et politiques pour qu'ils ne prennent pas le bien de leurs sujets. Au moins sur cet article, Machiavel ne mérite point de blâme, d'autant plus qu'il est le premier qui ait ainsi réclamé contre les confiscations.

Le chapitre XVIII, le plus fameux de tous, traite de la manière dont les princes doivent tenir leur parole. Le voici tout entier.

« Chacun comprend combien il est louable dans un prince de maintenir sa foi, et de vivre avec intégrité et sans astuce.

« Néanmoins on voit par expérience, *de nos temps*, qu'ils ont fait de grandes choses, ces princes qui ont tenu peu de compte de leur parole, qui ont su par leur astuce embarrasser la cervelle des hommes, et qu'ils ont à la fin vaincu ceux qui avaient fait fond sur leur loyauté.

« Vous devez donc savoir qu'il y a deux manières de combattre, l'une avec les lois, l'autre avec la force. La première manière est propre à l'homme, la seconde est propre à la bête. Comme la première souvent ne suffit pas, il arrive qu'on recourt à la seconde : ainsi il est nécessaire qu'un prince sache bien être la bête et l'homme. Cette doctrine a été enseignée d'une manière détournée par les anciens auteurs qui écrivent comment Achille et beaucoup d'autres de ces princes furent nourris par le centaure Chiron, qui les tint sous sa garde. Avoir ainsi pour percepteur une demi-bête et un demi-homme ne veut pas dire autre chose, sinon qu'il faut qu'un prince emploie les deux natures, et que l'une sans l'autre n'est pas durable. Un prince étant contraint de recourir aux moyens de la bête il doit, dans cette nature, suivre l'exemple du lion et du renard, parce que le lion ne sait pas se défendre des lacs, et que le renard ne sait pas se défendre des loups ; il faut donc être renard et connaître bien les lacs, et lion pour effrayer les loups. Ceux qui simplement s'en tiennent au lion, ne s'y entendent pas. Donc un seigneur prudent ne doit pas observer la foi quand une semblable observance tourne contre lui, et que les raisons qui ont décidé sa promesse sont détruites.

« Si les hommes étaient tous bons, ce précepte ne serait pas bon. Mais, comme les hommes sont tous méchants, et qu'ils ne l'observeraient pas envers toi, toi, encore, tu n'as pas à l'observer avec eux.

« Jamais les motifs pour colorer la non-observance ne manqueront à un prince. De cela on pourrait donner une foule d'exemples modernes, et montrer combien de paix, combien de promesses ont été rendues nulles et vaines par l'infidélité des princes, et celui qui a su le mieux faire le renard a le mieux tourné. Mais il est nécessaire de savoir colorer cette nature et d'être grand dissimulateur. Les hommes sont si simples, ils obéissent tellement aux nécessités présentes, que celui qui trompe trouvera toujours qui se laissera tromper. Parmi les exemples récents, il y en a un que je ne peux point passer sous silence. Alexandre VI ne fit jamais que tromper les hommes ; il ne pensa pas à autre chose, et il trouva toujours moyen de le faire ; il n'y eut jamais d'homme qui réussît plus à protester, et qui, avec plus de serments, affirmât une chose en l'observant moins. Cependant les tromperies lui réussirent à souhait, parce qu'il connaissait bien cette partie des affaires.

« Il n'est donc pas nécessaire qu'un prince ait les qualités ci-dessus rappelées, mais il est nécessaire qu'il paraisse les avoir ; même j'aurai la hardiesse de dire cela, que, quand on les a et qu'on les observe toujours, elles sont préjudiciables ; lorsqu'il semble qu'on les possède, elles sont utiles, c'est-à-dire qu'il faut paraître clément, fidèle, humain, religieux, intègre, et l'être en effet. Mais il faut se trouver ensuite dans l'esprit, construit tellement, que, s'il ne convient pas d'avoir ces vertus, tu puisses et saches prendre le rôle contraire. Entends bien ceci : c'est qu'un prince, et surtout un prince nouveau, ne peut observer toutes les choses qui font réputer les hommes bons, parce que, pour conserver l'Etat il est souvent dans l'obligation d'opérer contre la foi promise, contre la charité, contre l'humanité, contre la religion.

« Il faut donc qu'il y ait un esprit disposé à se tourner selon que *les vents* et les variations de la fortune le lui commandent, *et, comme j'ai dit ci-dessus, il ne doit pas s'écarter de ce qui est bien, quand il le peut* ; mais il doit savoir entrer dans le mal, quand il y est forcé. En conséquence, un prince doit bien veiller à ce qu'il ne sorte pas de sa bouche une chose qui ne soit empreinte de cinq conditions ; il convient qu'à le voir et à l'entendre, il soit tout clémence, tout foi, tout humanité, tout intégrité, tout religion. Cette dernière qualité, il faut surtout paraître l'avoir, parce que les hommes jugent par les yeux plus que par les mains. Il arrive à un petit nombre de voir, et à un petit nombre d'entendre ; chacun voit ce que tu parais être, peu entendent ce que tu es, et ce petit nombre n'ose pas s'opposer à l'opinion du grand nombre, qui a devant lui la majesté du pouvoir. Dans les actions des hommes, et surtout des princes, *là où il n'y a point de tribunal auprès duquel on puisse réclamer*, on considère le résultat.

(1) Voir Artaud. *Machiavel, son génie et ses erreurs*, t. I, c. XXII.

« Qu'un prince s'attache donc à vaincre et à maintenir l'Etat ; les moyens seront toujours jugés honorables et loués de chacun ; le vulgaire marche toujours avec ce qui paraît et avec ce qui est arrivé, et le monde n'est encore que le vulgaire. Le petit nombre ne peut rien où le grand nombre n'a pas de quoi s'appuyer ; un prince du temps présent, (Ferdinand d'Aragon), qu'il ne serait pas bien de nommer, ne prêche rien autre que paix et bonne foi, et il est ennemi de l'une et de l'autre ; et l'une et l'autre, s'il les avait observées, lui auraient fait perdre sa réputation et ses Etats (1). »

Dans ce fameux chapitre de Machiavel, la religion et la morale chrétienne, interprétées par l'autorité compétente, pourraient sans doute reprendre plus d'une chose. Mais si la politique, si la raison d'Etat n'est point subordonnée à la religion et à la morale chrétienne (2) ; si même, y étant subordonnée, chaque prince est juge suprême, dans sa propre cause, de l'explication et de l'application de cette morale, nul n'a rien à dire à personne, ni à Machiavel qui fait de cela un système suivi, ni aux princes qui le mettent en pratique. Or, depuis longtemps, les hommes qui se mêlent du gouvernement des Etats ou d'en raisonner, ne supposent-ils pas tous que la politique, la raison d'Etat, n'est pas subordonnée à la religion et à la morale chrétienne, interprétée par la seule autorité compétente, l'Eglise catholique ? Soyez donc assez conséquents avec vous-mêmes, et ne blâmez point dans autrui les conséquences naturelles des principes que vous-mêmes avez posés.

Un Français aurait tort de se plaindre des Anglais, comme le fait un écrivain diplomate dans les observations suivantes sur ce fameux chapitre de Machiavel. Remarquons encore que Machiavel, qui donne ces préceptes diaboliques, n'est pas arrivé cependant à conseiller ce que les Anglais du siècle dernier et du commencement du siècle actuel ont pratiqué et voudraient, dit-on, ce que je ne veux pas croire, pratiquer encore à chaque déclaration de guerre.

« Quelquefois, deux mois, trois mois avant de commencer les hostilités en Europe, quand, pour eux, la guerre a été bien résolue, ils ont envoyé aux Indes l'ordre d'arrêter nos vaisseaux, de faire prisonniers les équipages, et d'envahir nos possessions et nos îles ; pendant ce temps, leur ambassadeur pouvait rester en France, donner ou recevoir des fêtes, se présenter à l'audience du souverain, communiquer des rapports, négocier peut-être quelques articles de traité de commerce, s'asseoir à nos banquets, nous inviter aux siens, et ne demander ses passe-ports que lorsque enfin un de nos bâtiments, échappé à une attaque subite faite en pleine paix, était naturellement sur le point d'annoncer que, depuis trois mois, on faisait la guerre à la France. Machiavel n'a dit cela nulle part : nulle part il ne l'a conseillé. Le démon qui l'inspirait ne l'a pas instruit de toutes ses malices (3). »

Voilà comme parle ce diplomate français. Or, si la politique, si la raison d'Etat, comme le dit Bossuet même, n'est pas subordonnée à la morale chrétienne (4), mais à l'intérêt seul, la république et la société ne consistant ainsi que dans le commerce et les échanges (5), les Anglais, en faisant tout cela, sont dans leur droit ; ils n'ont fait que perfectionner la politique ou la morale commune à tous les gouvernements, même réunis en congrès. Voici ce que nous révèle là-dessus le même diplomate.

« Je laisse un moment Machiavel et son écrit... et je me transporte successivement dans chacun des conseils où, entre autres exemples, l'on a décidé au milieu d'un tas immense de traités d'alliance et d'amitié, où l'on a décidé, dis-je, du sort de la Pologne, de Venise, des princes allemands sécularisés, et de l'état de Gênes. Là, ce sont d'autres hommes que Machiavel qui ont pris la parole ; ce ne sont pas des précepteurs ardents, des hommes tourmentés par la faim, des logiciens raisonnant comme il l'a fait, en quelques points, dans la sphère de ses erreurs, ce sont des seigneurs polis, froids, mesurés, dînant bien, discutant sur l'état du *sujet* déposé sous leurs yeux *en travers du marbre noir*, le dépeçant avec calme, pesant les parts, retranchant la portion trop forte, ajoutant l'appoint *des âmes*, demandant une rivière en compensation d'une montagne, trouvant tout naturel qu'on soit dépouillé, parce qu'on ne s'entend pas dans des assemblées turbulentes, parce qu'on a possédé une puissance fondée dans les temps des irruptions barbares, statuant que des principautés provenant de titres antiques seront données au membre d'une confédération nouvelle qui sera le plus voisin, et qui promettra le plus de troupes et de subsides ; prêts à convenir que, parce qu'on a acquis des richesses dans un commerce probe et intelligent, on doit, en conséquence, perdre sa liberté. Je me représente ces graves personnages, les uns allumant leur pipe avec les chartes, les autres prouvant que l'homme est naturellement remuant et importun, disant entre eux mille fois plus d'injures à la faible humanité que n'en a pu dire l'indiscret secrétaire (de la république de Florence), ensuite n'en persistant que davantage à renverser l'ordre antique, proférant à huis-clos de bien autres maximes, ou citant, si on veut, celles,

(1) Artaud. *Machiavel, son génie et ses erreurs*, p. 334 et seq. — (2) Voir ce que dit Bossuet dans sa *Défense* l. I. sect. II, c. II, 32 et 35. — (3) Artaud. *Machiavel son génie et ses erreurs*, c. XXII, p. 342 et seq. — (4) Bossuet. *Défense*, pars I. sect. II. c. v. 42 et 35. Est ergo imperium, seu civile regimen, religioni subordinatum et ab ea perdet in ordine morali, non autem in ordine politico, seu quod attinet ad jura societatis humanæ cum hoc postremo ordine et religio et imperium sine se invicem esse possunt, c. v. — (5) Quoniam respublica ac civilis societas stat commerciis ac permutationibus. — Bossuet, *Défense*, pars I, l. I, sect. II, cap. 14.

du Florentin, et se quittant en se disant dans ces propres termes : « il est dommage qu'il ait fallu en venir à cette extrémité, mais de pareilles déterminations étaient nécessaires. La raison d'Etat a prononcé. Nous avons jugé sur ses exigences ; maintenant gardons-nous respectivement le secret sur les motifs qui nous ont décidés. Sauvons aux hommes la honte d'une publication des motifs qu'il faut considérer pour bien gouverner les Etats. S'il y a lieu, nous nous reverrons pour appliquer les mêmes doctrines. Si nous n'y sommes plus, nos élèves, nos successeurs accompliront la sévère mission de la politique (1). »

Ainsi donc, d'après le témoignage de ce diplomate, aujourd'hui encore, les gouvernements d'Europe, réunis en concile politique dans la personne de leurs ambassadeurs, agissent sans foi ni loi, étouflent des souverainetés légitimes, s'en partagent les dépouilles, sans nul égard pour la religion, la morale ni la justice, mais par des motifs si honteux que l'humanité en rougirait éternellement si elle venait à les connaître.

(1) Artaud. *Machiavel, son génie et ses erreurs*, t. II, c. XLVII, p. 318 et seq.

§ IV

Soins des pontifes romains pour sauver l'Europe au dedans et au dehors. — Grand nombre de savants, d'artistes et de saints en Italie.

Maintenant donc, quelles seront les suites naturelles d'un pareil état de choses? — Comme dit le proverbe, l'univers entier se formera sur le modèle des rois ; les peuples, sur les gouvernements ; les familles, sur les peuples ; les individus, sur les familles. On dira : La raison d'Etat n'étant pas subordonnée à la religion et à la morale, la raison de famille, la raison d'individu ne doit pas l'être davantage, chacun n'a plus d'autre règle que soi. Conséquemment, il n'y aura plus de famille, plus de justice, plus de société ; à moins que, pendant que les Allemands se brouillent, que les Français se trahissent, que les Anglais s'égorgent, le Turc ne vienne les réduire tous à la même servitude, comme il a fait les Grecs, et comme d'après la politique moderne, il a droit de faire ; car, la religion et la morale une fois de côté, il ne reste que l'intérêt pour but, la ruse et la force pour moyens.

Qui donc alors sauvera l'humanité et l'Europe, et contre l'oppression musulmane au dehors, et contre l'anarchie princière au dedans ? Qui, malgré tous les obstacles, conservera l'unité et l'union dans l'humanité, dans l'Europe, dans la nation, dans la famille ? Qui, en dépit de la politique moderne, maintiendra l'empire de la religion, de la morale, de la justice et de l'honneur ? — Dieu seul et son Eglise, l'Eglise et son chef. Et ce sera, comme toujours, le fond de l'histoire. — Et de cette source mystérieuse procédera tout ce qu'il y a de vrai, de juste, de moral, d'honorable, de permanent, d'universel dans l'opinion publique : puissance indirecte de l'Eglise sur le monde même, qui ne s'en doute pas ; filet impalpable par où l'Eglise retient en certaines bornes ses ennemis même les plus emportés.

Le pape Eugène IV était mort le 23 février 1447, après avoir reçu de nouveau l'obédience de l'Allemagne, qui avait gardé une espèce de neutralité durant le schisme du conciliabule de Bâle. Dès le 6 mars, les cardinaux, au nombre de dix-huit, élurent tout d'une voix le cardinal Thomas de Sarzane, évêque de Bologne. Il était né l'an 1398, à Pise, de modestes parents. Son père Barthélemi Parentucelli y enseignait les arts libéraux et la médecine, mais en fut exilé par suite des discordes civiles. Il se retira à Sarzane, endroit natal de sa femme Andréole. Là il appliquait à l'étude de la grammaire son jeune fils, qui l'apprenait avec une étonnante facilité. Mais le père mourut, lorsque son fils Thomas n'avait encore que neuf ans. Thomas lui-même tomba dangereusement malade. La mère, qui avait fondé les plus grandes espérances sur cet enfant et sur son frère Philippe, en était dans une profonde affliction. Nuit et jour, elle priait Dieu de rendre la santé à ce cher enfant. S'étant endormie vers la pointe du jour, elle s'entendit appeler par son nom : on lui dit que son fils guérirait, qu'il serait pape, et il lui sembla qu'on lui mettait les habits pontificaux. A son réveil, elle trouva son fils en convalescence, et raconta à tout le monde de la maison la vision qu'elle avait eue. Elle pressa son fils, qui ne demandait pas mieux, de poursuivre ses études. Jusqu'à seize ans, il s'appliqua principalement à la grammaire, au latin et à la logique, pour en venir à la philosophie et à la théologie. Passé de Sarzane à l'université de Bologne, il y surpassa tous les étudiants en la connaissance de la dialectique et de la physique ; il apprit par cœur, ou peu s'en faut, tous les livres d'Aristote sur ces matières. A dix-huit ans, il était maître ès arts. Mais n'ayant plus d'argent pour continuer ses études, il revint trouver sa mère, qui ne put lui en donner. Outre qu'elle était pauvre, elle s'était remariée, et son nouveau mari, qui n'était pas riche, n'était guère disposé à faire des dépenses pour un beau-fils. Thomas se rendit à Florence, où, pendant deux ans, il fut précepteur des enfants de deux nobles. Ayant gagné de la sorte quelques deniers, il retourna à Bologne reprendre ses études, qu'il n'avait pas même interrompues à Florence, et fut reçu docteur en théologie à vingt-deux ans. Il s'acquit tellement l'amitié et l'estime du saint cardinal, évêque de Bologne, Nicolas Albergati, qu'il en fut fait son majordome. Dans une position aussi agréable, il étudia tous les écrits remarquables des scolastiques, les Pères de l'Eglise, ainsi que les autres auteurs grecs et

latins, apprit par cœur toute la Bible ; et comme il avait une mémoire très heureuse, il retint toute sa vie, tant de ces ouvrages que d'autres en plusieurs sciences, des passages innombrables, qu'il appliquait avec une merveilleuse présence d'esprit. Ordonné prêtre à vingt-cinq ans, les Papes l'employèrent à plusieurs négociations en divers pays. La cour des Papes, la maison des cardinaux étaient alors autant d'académies chrétiennes. Bien loin de négliger ses études au milieu des voyages, Thomas de Sarzane en profitait pour s'y perfectionner, en conversant avec les savants de chaque pays, et en se procurant partout les livres qui pouvaient lui manquer. Son habileté en cette partie était si connue, qu'on s'adressait à lui de toutes parts, entre autres Cosme de Médicis, pour l'organisation méthodique des grandes bibliothèques. Eugène IV lui donna l'évêché de son défunt bienfaiteur, et lui envoya le chapeau de cardinal pendant qu'il revenait de sa légation d'Allemagne. Le pape Eugène IV étant mort six mois après, le nouveau cardinal fit son oraison funèbre. En conclave, il songea une nuit que le défunt Pape voulait lui mettre ses habits pontificaux attendu qu'il sera son successeur. A son réveil, Thomas se mit à rire, tant il lui paraissait impossible qu'un cardinal de six mois et de basse naissance dût attirer l'intention de personne. Cependant, dès le second jour, 6 mars 1447, toutes les voix se réunirent pour le faire Pape. Il en fut comme étourdi, et prit le nom de Nicolas V, en mémoire de son bienfaiteur, le bienheureux Nicolas Albergati. Nous apprenons ces particularités d'un ami particulier du Pape, Vespasien de Florence, qui en a écrit une vie récemment découverte par le cardinal Maï.

Nicolas V fut reconnu dans toute l'Allemagne, dans la diète d'Aschaffenbourg, de la France, de l'Angleterre et enfin de tous les pays chrétiens, hormis la Savoie, où l'antipape Amédée, se disant Félix V, conservait son petit parti. A la mort d'Eugène IV, il s'était flatté d'être reconnu de tout le monde, et avait envoyé de prétendus légats de côté et d'autre ; mais on se moqua d'eux. Le nouveau Pape menaçait de procéder contre lui avec sévérité, pour mettre fin aux restes de son schisme et de son conciliabule, qui, de Bâle, s'était réfugié à Lausanne. Trois fois l'empereur Frédéric IV fit notifier aux quelques prélats schismatiques qui s'opiniâtraient à Bâle à vouloir prolonger le concile, qu'il leur retirait tout sauf-conduit ; il finit par commander aux habitants de mettre son ordonnance à exécution, sous peine d'être mis au ban de l'empire : ce qui obligea la poignée de schismatiques de se retirer à Lausanne, auprès de leur antipape. L'évêque et le peuple de Bâle firent leur soumission au nouveau pape Nicolas V.

Cependant le roi de France, Charles VII, que le Pape légitime avait invité à occuper la Savoie pour réduire par la force l'antipape et son schisme, espéra parvenir au même but par des négociations : en quoi il fut secondé par les rois d'Angleterre et de Sicile. Effectivement, après bien des voyages et des conférences on convint de rétablir la paix aux conditions suivantes : qu'Amédée de Savoie renoncerait au titre de pape et à toutes ses prétentions au Saint-Siège, se soumettant entièrement au pape Nicolas, qui lui conserverait la dignité de cardinal avec la légation en Savoie : que toutes les censures encourues à l'occasion du schisme seraient levées, et toutes les grâces accordées de part et d'autre confirmées. Nicolas V accorda volontiers ces conditions, et cela dans des termes très honorables pour Amédée, qui, le 7 avril 1449, dans le soi-disant concile œcuménique de Lausanne, pour la paix de l'Eglise, disait-il, renonça entièrement à la papauté. Pour terminer dignement ce drame, ses huit cardinaux, avec les assesseurs du prétendu concile, élurent Pape le cardinal Thomas de Sarzane, sous le nom de Nicolas V, et déclarèrent leur assemblée dissoute. Amédée retourna à Ripaille, où il mourut très chrétiennement dès l'année suivante 1450. Ce fut le dernier antipape.

Le plus zélé de ses partisans, Louis d'Alleman, cardinal d'Arles, finit à peu près comme lui. Rentré en grâces auprès du pape Nicolas V, il en fut envoyé légat en Allemagne : revenu dans son diocèse, il s'adonna uniquement aux bonnes œuvres et aux exercices de la pénitence. Après sa mort, qui arriva au mois de septembre 1450, il se fit des miracles à son tombeau, et le pape Clément VII autorisa dans la suite le culte religieux que lui rendaient les peuples. Au dix-septième siècle, on cessa de faire son office et de l'invoquer par des prières publiques dans l'Eglise d'Arles, tant on y était mal édifié des éclats qu'il s'était permis, dans le concile de Bâle, contre le pape Eugène IV, en faveur du schisme (1).

Une autre œuvre de pacification avait été conclue dès l'année 1448. Ce fut le concordat germanique ou pragmatique sanction réglant les relations entre le Saint-Siège et les églises d'Allemagne. Il fut arrêté à Vienne, le 17 février 1448, entre le cardinal Carvajal, légat du Pape, d'une part, et l'empereur Frédéric IV, de l'autre, assisté de plusieurs princes et évêques. En voici les dispositions principales.

Le Pape réserve au Saint-Siège la nomination de tous les bénéfices généralement qui vaqueront en cour de Rome, de même que de tous ceux des cardinaux et des officiers de la même cour, en quelque lieu que meurent les titulaires. Il accorde aux églises métropolitaines, aux cathédrales et aux monastères immédiatement soumis au Saint-Siège, le droit d'élire respectivement aux archevêchés, évêchés et abbayes, avec obligation de s'adresser au Saint-Siège pour la confirmation dans le

(1) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. XLVIII.

temps prescrit par la constitution de Nicolas III : faute de quoi, ou si l'élection n'était pas canonique, ou que, de l'avis des cardinaux, le Pape, pour de bonnes et évidentes raisons, trouvât à propos d'y nommer un sujet plus digne, le Saint-Siége y pourvoirait. A l'égard des monastères qui ne sont pas soumis immédiatement au Saint-Siége, ils ne seront pas obligés de s'y adresser pour la confirmation.

A l'égard des autres dignités et bénéfices séculiers et réguliers, excepté la première dignité après l'épiscopale dans les cathédrales et la principale dans les collégiales, la provision en appartiendra à ceux qui en jouissent de droit. Ceux qui ont le droit de nommer, d'élire, de pourvoir, de quelque manière que ce soit, aux bénéfices, l'exerceront librement lorsqu'ils viendront à vaquer dans les mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, nonobstant toutes les réserves faites ou à faire. Le Saint-Siége disposera pendant les six autres mois ; et si, après trois mois depuis la vacance connue, le Saint-Siége n'y avait pas pourvu, l'ordinaire ou le collateur aurait la liberté d'y pourvoir. Les annates se payeront suivant la taxe de la chambre apostolique, que l'on modérera, si elle était trouvée trop forte. Les bénéfices, dont le revenu n'excédera point vingt-quatre florins d'or de la chambre, n'en payeront aucune (1).

Tels sont les principaux articles du concordat germanique, arrêté à Vienne le 17 février 1448, et confirmé par Nicolas V le 18 mars de la même année. Ils ont été observés en Allemagne jusque dans ces derniers temps. Le Pape Nicolas V, par un indult spécial, permit à plusieurs évêques de nommer aux bénéfices réservés au Saint-Siége.

L'esprit pacificateur du nouveau Pape se fit également sentir en Espagne. Pendant un tumulte populaire contre l'autorité royale, les séditieux y avaient publié une loi qui excluait de tous les emplois civils et ecclésiastiques toutes les personnes d'origine juive. Nicolas V, en étant informé, cassa ce règlement injuste : et, confirmant les lois de quelques rois de la nation, il déclara que tous les nouveaux convertis, soit du judaïsme, soit de la gentilité ou de toute autre secte d'erreur, à la religion chrétienne, et vivant chrétiennement, de même que leurs descendants, étaient et seraient réputés habiles à posséder toutes sortes de bénéfices et d'emplois, tant dans le royaume que dans l'Eglise, sans qu'à raison de la nouveauté de leur conversion, ou de celle de leurs auteurs, on mît aucune différence entre eux et les anciens fidèles (2).

Nicolas V créa huit cardinaux, tous hommes d'un rare mérite, excepté son frère. Il ne pensait point à ce dernier, mais le collége des cardinaux le pria tant de le leur adjoindre, qu'il finit par y consentir ; mais non sans peine. Dans la proclamation des nouvelles éminences, il donna à chacun les louanges convenables ; pour son frère, il dit simplement : Sollicité par quelques-uns d'entre vous, nous élisons Philippe pour cardinal, sans y ajouter un mot d'éloge.

L'an 1450 fut l'année du jubilé. Nicolas V l'ouvrit la veille de Noël 1449. On vit affluer à Rome une si grande multitude de pèlerins, que plusieurs furent étouffés dans la presse. Le Pape en fut sensiblement affligé, et les fit enterrer honorablement. Il fit même abattre plusieurs maisons pour élargir le passage des rues. Parmi les pèlerins on remarqua plusieurs grands personnages, entre autres l'électeur de Trèves, qui obtint l'érection d'une université. Dans cette même année du Jubilé, Nicolas V canonisa saint Bernardin de Sienne, mort six ans auparavant. Il transféra de plus à Venise le patriarcat d'Aquilée, qui avait été uni à l'église de Grade ; et il revêtit de cette dignité saint Laurent Justinien, évêque de cette première ville.

Le sénat de Venise, toujours jaloux de sa liberté, forma de grandes difficultés ; il craignait que ses droits et ses privilèges ne fussent lésés en quelques circonstances. Pendant qu'on agitait cette affaire avec beaucoup de vivacité, Laurent se rendit dans le lieu où le sénat était réuni, et déclara qu'il aimait mieux quitter une place pour laquelle il n'était point propre, et qu'il occupait depuis dix-huit ans contre sa volonté, que d'aggraver, par l'addition d'une dignité nouvelle, le fardeau qu'il avait tant de peine à porter. Le discours qu'il fit en cette occasion marquait de sa part tant de charité et d'humilité, que le doge lui-même ne put retenir ses larmes ; il en vint jusqu'à prier Laurent de ne point penser à sa démission, et de se conformer au décret du Pape, dont l'exécution serait utile à l'Eglise et honorable à leur pays. Les sénateurs applaudirent au doge, et la cérémonie de l'installation du nouveau patriarche se fit, au grand contentement de tout le monde.

Laurent se regarda comme un homme qui avait contracté une nouvelle obligation de travailler avec ardeur à l'accroissement du règne de Jésus-Christ et à la sanctification des âmes. On vit alors, de la manière la plus sensible, ce que peut un saint dans les grandes places. Laurent trouvait du temps pour se sanctifier lui-même et pour rendre service au prochain. Jamais il ne se faisait attendre par sa faute ; il quittait tout pour donner audience à ceux qui voulaient lui parler, sans distinction de pauvres ou de riches. Toutes les personnes qui se présentaient, il les recevait avec tant de douceur et de charité, il les consolait d'une manière si touchante, il paraissait si parfaitement libre de toute passion, que l'on ne s'imaginait pas qu'il eût participé à la corruption originelle. Chacun le regardait comme un ange descendu sur la terre. Ses conseils étaient toujours proportionnés à

(1) *Bullarium*. — (2) *Diplom. Nicol. V.* Apud Mariana, l. XXII, cap. VIII.

l'état des personnes qui s'adressaient à lui. On rendait si universellement justice à sa vertu, sa sagesse et ses lumières, que l'on ne voulait plus examiner de nouveau à Rome les causes qu'il avait décidées, et que, dans le cas d'appel, on y confirmait toujours les sentences qu'il avait portées. Plein de mépris pour lui-même, il était insensible à l'idée que l'on pouvait se former de sa personne. Si quelqu'un le louait, il en prenait occasion de s'humilier davantage devant Dieu et devant les hommes. Il cachait ses bonnes œuvres autant qu'il lui était possible. Quand il lui échappait de ces larmes qui avaient leur source dans l'amour divin ou dans la vivacité de sa componction, il s'accusait de faiblesse et d'une excessive sensibilité d'âme. Il était entièrement mort à lui-même. Un domestique lui ayant un jour présenté à table du vinaigre au lieu de vin et d'eau, il le but sans rien dire. Tout, jusqu'à sa bibliothèque, annonçait en lui l'amour de la pauvreté.

La république fut agitée de son temps par de violentes secousses et menacée des plus grands dangers. Un saint ermite, qui depuis plus de trente ans servait Dieu avec ferveur dans l'île de Corfou, assura qu'il avait su, d'une manière surnaturelle, que l'Etat avait été sauvé par les prières du saint évêque. Le neveu de Laurent, qui a écrit sa vie d'un style pur et élégant, rapporte, comme témoin oculaire, qu'il fut favorisé du don des miracles et de celui de prophétie.

Il avait soixante-quatorze ans lorsqu'il composa son dernier ouvrage intitulé : *Les Degrés de perfection*. Il l'eut à peine achevé, qu'il fut pris d'une fièvre violente. Voyant ses domestiques occupés à lui préparer un lit, il leur dit tout troublé : « Que voulez-vous donc faire ? Vous perdez votre temps. Mon Seigneur est mort étendu sur une croix. Est-ce que vous ne vous rappelez point que saint Martin disait dans son agonie qu'un Chrétien doit mourir sur la cendre et le cilice ? » Il voulut absolument qu'on le couchât sur la paille. Tandis que ses amis pleuraient autour de lui, il s'écriait dans des ravissements de joie : Voilà l'époux ; allons au devant de lui : Puis, levant les mains au ciel, il ajoutait : Seigneur Jésus, je m'en vais à vous ! D'autres fois, il se livrait aux sentiments de cette sainte frayeur qu'inspire la pensée des jugements de Dieu. Quelqu'un lui disant un jour qu'il devait être pénétré de joie, puisqu'il allait recevoir la couronne, il se troubla, et répondit : La couronne est pour les soldats courageux, et non pour des lâches tels que moi ! Sa pauvreté était si grande qu'il n'avait rien dont il pût disposer. Il fit cependant son testament, ce fut seulement pour exhorter tous les hommes à la vertu et pour ordonner qu'on l'enterrât comme un simple religieux dans le couvent de Saint-Georges. Mais, après sa mort, le sénat ne voulut point permettre que cette dernière clause fût exécutée. Durant les deux jours qui précédèrent sa mort, les différents corps de la ville vinrent recevoir sa bénédiction. L'entrée de sa chambre fut ouverte aux pauvres comme aux riches, et il fit à tous des instructions fort touchantes. Marcel, un de ses disciples bien-aimés, pleurant amèrement, il le consola, en lui disant : Je vais vous précéder, mais vous me suivrez bientôt. Nous nous réunirons à Pâques prochain. La prédiction fut vérifiée par l'événement. Ayant fermé les yeux, il expira le 8 janvier 1455, dans la soixante-quatorzième année de son âge. Il y avait vingt-deux ans qu'il était évêque et quatre qu'il était patriarche. On ne l'enterra que le 17 de mars, à cause de la contestation qui s'éleva sur le lieu de sa sépulture. Il fut béatifié en 1524, par Clément VII, et canonisé par Alexandre VII, en 1690. On marqua sa fête au 5 de septembre, qui était le jour où il avait été sacré évêque (1).

Les œuvres de saint Laurent Justinien ont été imprimées plusieurs fois. Ce sont des sermons, des lettres et des traités de piété. Le langage du saint est celui du cœur ; il n'y a point d'auteur qui soit plus propre à enflammer d'amour pour Dieu, à inspirer une tendre dévotion pour tous les mystères du salut, à perfectionner dans l'esprit de componction, d'humilité, de renoncement, de retraite, et à remplir de zèle pour l'acquisition de toutes les vertus.

Frédéric III ou IV, élu empereur d'Occident, désirait beaucoup recevoir la couronne impériale des mains du Pape : il se rendit donc à Rome, accompagné d'Eléonore de Portugal, son épouse, qui le joignit à Sienne, et du jeune Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême. Le Pape, assis dans une chaise d'ivoire, les reçut à la porte de l'église de Saint-Pierre, où ils furent introduits, après que les deux rois eurent baisé les pieds du Pontife et qu'ils lui eurent fait leur harangue. Ensuite le Pape, à la prière de Frédéric, lui imposa la couronne de fer, symbole du royaume de Lombardie, avec déclaration néanmoins que c'était sans préjudicier à l'usage qui attribuait ce droit à l'archevêque de Milan. En même temps, il donna la bénédiction nuptiale à Frédéric et à Eléonore, que ce prince avait épousée auparavant par procureur. Ces cérémonies se firent le 15 mars 1452. Quatre jours après, le même prince ayant prêté le serment ordinaire, fut reçu chanoine de Saint-Pierre, sacré et couronné empereur avec la couronne de Charlemagne, qu'on avait apportée de Nuremberg pour cette cérémonie. Eléonore, son épouse, fut aussi couronnée impératrice des mains du Pape, avec la couronne dont Martin V avait couronné l'épouse de l'empereur Sigismond. Au sortir de la basilique de Saint-Pierre, le Pape étant monté à cheval, l'empereur lui servit d'écuyer jusqu'à

(1) *Acta SS.*, 8 *jan.* Godescard, 5 septembre.

l'église de Sainte-Marie-Transpontine (1).

Vespasien de Florence, dans sa vie de Nicolas V, nous a conservé deux oraisons, l'une par le Pape pour l'empereur, l'autre par l'empereur pour les peuples de son empire. Après avoir placé la couronne sur la tête de l'empereur, le Pape joignit les mains et dit : Dieu tout-puissant qui, par la prédication de l'Evangile du royaume éternel, avez préparé l'empire romain, accordez à votre fidèle serviteur Frédéric III, nouvel empereur, les armes célestes, afin qu'ayant dompté toutes les nations barbares et inhumaines, ainsi que les ennemis de la foi catholique et de la paix, il vous serve avec une sûre et intrépide liberté?

« L'empereur répondit par une autre prière : Dieu tout-puissant et éternel, exaucez les pieuses et dévotes prières de Nicolas votre Souverain Pontife, afin que tous les peuples ecclésiastiques et séculiers, les prélats, les républiques et les princes, tous les ennemis de la foi chrétienne étant exterminés, puissent vous servir plus librement et plus efficacement, et que, vos peuples fidèles vous servant ainsi tous avec une entière sécurité, tous les Chrétiens méritent d'obtenir les récompenses de l'une et de l'autre vie, et de la présente et de la future. » On le voit, dans l'esprit du Pape, de l'empereur et de leur siècle, l'empire romain, soit avant, soit après Jésus-Christ, était une préparation matérielle à la prédication du royaume éternel ; cet empire, devenu chrétien, avait pour but de réprimer les ennemis de la foi et de la paix chrétienne, et de maintenir la sécurité temporelle des Chrétiens dans les voies du salut.

Une grande sollicitude occupait alors les pontifes romains. Les Ottomans, surtout après la prise de Constantinople, menaçaient l'Europe chrétienne et par la mer, et par la Grèce, et par la Hongrie. Peu ou point de secours à espérer des Allemands, des Français, des Anglais, qui ne connaissent plus que les dissensions et les guerres intestines. Il faudra que les pontifes romains sauvent l'Europe, avec quelques troupes particulières de croisés, avec les religieux militaires de Saint-Jean ou de Rhodes, avec le prince d'Albanie, Scanderbeg, avec le vayvode de Transylvanie, Jean Huniade.

On aurait pu s'attendre, dans ce péril extrême de la chrétienté, que les religieux militaires du nord de l'Allemagne, connus sous le nom de chevaliers teutoniques, la défendraient de ce côté contre les infidèles, comme les religieux militaires de Saint-Jean, ou les chevaliers de Rhodes la défendaient du côté de la mer. Mais depuis longtemps, les chevaliers teutoniques, dégénérés de leur noble vocation, ne savaient plus de guerre que contre les Chrétiens et les évêques. Oubliant leurs vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils corrompaient par leurs scandales les populations qu'ils devaient édifier. Nous verrons leur supérieur général, le moine Albert de Brandebourg, triplement parjure, finir par l'apostasie et le vol, se marier au mépris de ses vœux, dérober la Prusse à l'ordre Teutonique et à l'Eglise pour enrichir sa famille. De ce côté, il y avait donc pour l'Europe chrétienne plus de danger que de secours.

Tandis que l'Europe, menacée de devenir une province turque, attendait vainement d'Angleterre un Richard Cœur de Lion, de France un saint Louis, un Godefroi de Bouillon, un Tancrède, il était né dans les commencements du quinzième siècle, au fond de la Transylvanie, un homme appelé Jean, surnommé Corvinus. Sa mère était Grecque, son père était Valaque. Par sa mère, dit-on, il descendait des empereurs de Constantinople, et, par son père, de Valerius Corvinus de l'ancienne Rome. Mais il est plus célèbre sous le nom de Huniade. Dès sa jeunesse, il se distingua dans les guerres d'Italie ; et Philippe de Comines, dans ses mémoires, le préconise sous le nom du chevalier *blanc* de Valakie. Huniade ne tarda pas à se montrer avec plus d'éclat, en défendant la chrétienté contre les armées ottomanes.

Devenu général des armées de Ladislas, roi de Pologne et de Hongrie, il gagna, l'an 1442, plusieurs batailles importantes ; l'une contre les généraux du sultan Amurath, qu'il obligea de se retirer de devant Belgrade, après un siège de sept mois ; l'autre dans la Transylvanie ; la troisième à Vascap, sur les confins de la même province. Son nom devint si redoutable aux Turcs, que les enfants mêmes de ces infidèles ne l'entendaient prononcer qu'avec frayeur, et ne l'appelaient que *Jaenens Lain*, c'est-à-dire Jean le Scélérat.

Pour faciliter ses succès, les augmenter encore, et arrêter ainsi les progrès des Ottomans, le pape Eugène IV faisait partout prêcher la croisade. Le cardinal Julien Césarini, si distingué au concile de Bâle et de Florence, était légat en Hongrie et remuait tout par ses exhortations. La Hongrie était comme le champ de bataille entre la chrétienté et le mahométisme. De là on envoya des ambassadeurs à Frédéric, aux chevaliers de Prusse et de Livonie, en Pologne et aux Valaques, afin d'en obtenir quelques secours ; mais l'empereur s'excusa sur les troubles de Bohême qui l'occupaient alors, les chevaliers sur l'épuisement de leur pays par les guerres précédentes. Il n'y eut que les Polonais et les Valaques qui envoyèrent une puissante armée de cavalerie et d'infanterie, qu'ils promirent de défrayer pendant six mois. Plusieurs volontaires de France et d'Allemagne se rendirent aussi en Hongrie, excités par la croisade que le Pape faisait prêcher dans tous les royaumes ; ce qui rendit l'armée des Hongrois assez nombreuse et composée de troupes d'élite. Elle passa le Danube sous le commandement de

(1) Raynald. 1452, n. 1 et seq.

Huniade et du jeune roi Ladislas, s'empara de Sophie, ville servienne, surprit l'armée musulmane, en tua un nombre prodigieux, avec quatre mille prisonniers, treize pachas ou généraux, et neuf étendards. Elle avança jusqu'aux frontières de la Thrace et de la Macédoine, défit une autre armée de Turcs au mont Hémus, que le sultan Amurath avait amenée d'Asie pour garder les avenues des montagnes. Après cette glorieuse expédition, le roi Ladislas, rentré à Bude, alla nu-pieds à l'église de Notre-Dame, pour témoigner à Dieu son action de grâces, et suspendit à la voûte les enseignes des ennemis vaincus.

Déjà précédemment, dans une exhortation du 1er janvier 1442 à tous les fidèles, le pape Eugène IV avait exposé les périls imminents de la chrétienté, les progrès effrayants et cruels des Turcs, et comment, sans la victoire de son bien-aimé fils Huniade, la Hongrie était perdue (1). Ces nouvelles victoires augmentèrent les espérances des chrétiens, et le zèle du Pontife. Il conclut une alliance générale entre toutes les puissances chrétiennes y compris l'empereur Jean Paléologue, encore maître de Constantinople, afin de combiner leurs forces respectives de manière à vaincre et à repousser l'ennemi commun, un secours inattendu vint aux chrétiens, du milieu de leurs ennemis mêmes.

Les Turcs étaient dans l'usage de réduire en servitude les jeunes enfants des chrétiens, de les élever dans le mahométisme, et d'en faire des soldats dans le corps des janissaires. Ces malheureux renégats devenaient ainsi des instruments pour détruire la chrétienté d'où ils étaient sortis. D'autres fois leurs maîtres les faisaient eunuques pour le service abject de leurs troupeaux de femmes. Ce qui est plus hideux encore, plus d'une fois ils se voyaient réduits à servir leurs maîtres dans des passions de Sodome. C'est à de tels usages que les sultans employaient les jeunes enfants qu'ils levaient comme un tribut dans les provinces chrétiennes. C'est contre ce tribut exécrable que le Pape cherchait surtout à soulever et à garantir les peuples chrétiens.

Un prince d'Epire ou de Macédoine se vit réduit à le payer. C'était Jean Castriot, prince d'Epire ou d'Albanie, qui avait épousé Veisave, fille d'un petit prince voisin. Comme tous les despotes ou princes de la Grèce, Jean Castriot s'était soumis à la domination des Musulmans ; vivement pressé par Amurath II, il avait été forcé non seulement de lui payer un tribut ordinaire, mais encore d'envoyer ses quatre fils en otage à la cour du sultan. Ils furent tous circoncis et élevés dans la religion musulmane, contre la parole formelle qu'Amurath avait donnée à leur père. Les trois aînés restèrent confondus dans la foule des esclaves d'Amurath ; Georges, qui était le quatrième, plut à l'empereur turc par sa noble figure, et par des traits qui annonçaient un grand caractère. Il le conserva auprès de lui, lui fit donner une belle éducation, et le conduisit à la guerre dès sa première jeunesse. Les actions de courage et de force de Georges Castriot lui valurent le surnom d'Alexandre, *Scander* en langue turque, qui fut accompagné du titre de *Bey* ou *Beg*, qu'il tenait du sultan. C'est sous ces noms réunis de *Scander Beg*, que Georges Castriot avait reçus des Ottomans, qu'il signala contre eux ses talents pour la guerre, accrus et cultivés à leur école et dans leur armée.

Doué d'une conception rapide, Scanderbeg parla bientôt parfaitement les langues grecque, turque, arabe, italienne et sclavonne, et montra une adresse merveilleuse pour tous les exercices du corps. Il n'avait pas encore atteint dix-huit ans, lorsque le sultan le nomma sangiac, premier degré d'honneur militaire chez les Turcs, et lui confia le commandement de cinq mille chevaux. A la tête de ces troupes, Scanderbeg déploya une brillante valeur contre les ennemis d'Amurath, et accompagna ce prince aux sièges de Nicomédie, d'Otrée, etc. A l'attaque de cette dernière ville, il en escalada le premier les remparts, y arbora un drapeau, et s'élança ensuite dans l'intérieur les armes à la main. Ce trait de hardiesse et de témérité, dont Alexandre le Grand lui avait donné l'exemple, surprit tellement les habitants, qu'ils demandèrent sur l'heure à capituler. Scanderbeg avait vaincu précédemment, dans un combat singulier, un Tartare d'une taille gigantesque qui l'avait provoqué : et, comme les héros de l'antiquité, il attachait beaucoup de mérite à ce genre de triomphe.

A la mort de Jean Castriot, arrivée en 1432, Amurath se défit, par le poison, des trois fils aînés de ce prince, et envoya dans l'Albanie un de ses meilleurs généraux, qui s'empara de Croïa, capitale de ce petit Etat. Scanderbeg sut si bien dissimuler son indignation, qu'Amurath lui donna le commandement de l'armée qu'il avait destinée à l'envahissement des domaines du despote ou prince de Servie. Ce prince fut vaincu dans une bataille que lui livra Scanderbeg, qui, sans se compromettre cependant par des promesses positives, prêta, dès ce moment, l'oreille aux propositions de quelques seigneurs albanais, fatigués du joug des Musulmans.

Ladislas, roi de Hongrie, ayant envoyé une armée au secours du despote de Servie, Amurath, pour se venger, entreprit le siège de Belgrade ; mais, comme nous l'avons vu, il fut obligé de le lever après être resté sept mois devant cette place. Résolu de venger l'honneur des armes musulmanes, il confia, l'an 1443, à Scanderbeg et au pacha de Romélie le commandement d'une armée de quatre-vingt mille hommes, qui vint camper sur la rivière Morava, vis-à-vis de l'armée chrétienne. Scanderbeg s'attendant à une grande bataille, pensa qu'il pouvait enfin exécuter les

(1) Raynald. 1448, n. 13 et seq.

projets qu'il méditait depuis longtemps. Il y mit toute l'adresse et la circonspection que demandait le péril où il s'exposait et se concerta, avant de rien entreprendre, avec ses confidents les plus intimes, et particulièrement avec Amèse, son neveu. Huniade, général en chef des troupes chrétiennes, avec lequel il semblerait que Scanderbeg avait noué des intelligences, passa la Morava et attaqua l'armée turque à l'improviste. Dans le fort de l'action, Scanderbeg ayant fait faire un mouvement rétrograde au corps qu'il commandait, le désordre et la confusion se mirent parmi les Turcs, dont la déroute ne tarda pas à être complète.

Le prince épirote en profita pour se saisir du secrétaire d'Amurath ; et, le poignard sur la gorge, il le força de signer, au nom de son maître, et de sceller du sceau impérial un ordre au gouverneur de Croïa de remettre la place entre ses mains et de lui en céder le gouvernement. A peine cet ordre était-il expédié, que Scanderbeg, pour se débarrasser de témoins incommodes et qui pouvaient devenir dangereux, fit mettre à mort le secrétaire d'Amurath et quelques Turcs qui étaient avec lui, et se rendit en toute hâte en Epire, avec trois cents Albanais d'élite, dont le dévouement lui était assuré. La ville de Haute-Dibre, la première des Etats de son père par où il eut à passer, lui ouvrit ses portes dès qu'elle connut ses intentions. Il en tira trois cents hommes, et marcha sans s'arrêter sur Croïa, dont le gouverneur turc, trompé par l'ordre supposé d'Amurath, ne crut pas devoir refuser de lui remettre le commandement. Après avoir confié la défense de la citadelle et des postes principaux à ses soldats qu'il avait amenés, Scanderbeg renonça publiquement à la religion musulmane, et reprit la foi de ses pères ; il abandonna ensuite la garnison turque de Croïa à l'animosité des Chrétiens, qui en firent un grand carnage. Tous les vestiges de la domination des Mahométans disparurent immédiatement ; les croissants furent arrachés, les armes d'Amurath mises en pièces, ses enseignes déchirées et jetées au feu, et la ville reprit en fort peu de jours la forme de son ancien gouvernement, les magistrats leur pouvoir, la justice et la religion chrétienne leur autorité. A la nouvelle de cet événement, la plupart des villes de l'Epire qui dépendaient des Etats de Scanderbeg, après avoir chassé les Turcs, lui prêtèrent serment de fidélité, et lui envoyèrent des renforts avec lesquels il conquit les places occupées encore par les Musulmans.

Lorsque Amurath apprit cette révolution, il s'empressa de conclure une trêve avec les Hongrois, et envoya une armée considérable contre Scanderbeg. Celui-ci, qui venait d'être déclaré chef de la confédération des seigneurs épirotes, et général des troupes de l'Epire, plutôt que roi proprement dit, livra bataille aux Turcs dans une plaine de la Basse-Dibre, les battit complètement, et leur fit essuyer une perte de près de vingt-deux mille hommes. Il fit ensuite une incursion en Macédoine, d'où il ne se retira qu'avec un riche butin, et il contracta une étroite alliance avec Ladislas, roi de Hongrie, et avec Huniade, vayvode ou prince de Transylvanie (1).

Le sultan Amurath, en se hâtant de conclure avec le roi de Hongrie une trêve particulière de dix ans, avait plus d'une finesse. Il rompait ainsi, du moins il entravait la grande ligue des Chrétiens, dont les forces se combinaient par terre et par mer. En se conciliant l'ennemi le plus proche, il se donnait le temps d'en écraser d'autres plus loin, comme le prince de Caramanie, le prince d'Epire. Pour lui-même, certains versets de l'Alcoran le laissaient toujours maître de rompre le traité quand il jugerait à propos, et même dès lors il ne l'observait pas.

Cette convention particulière était à peine conclue, quand le commandant de la flotte chrétienne dans l'Hellespont manda au roi de Hongrie que le moment était favorable pour exécuter les plans de la confédération, attaquer les Turcs par terre, pendant que la flotte les attaquerait par mer. La lecture de ces lettres rendit la cour de Ladislas un peu confuse, et causa des regrets à ceux qui avaient signé ou conseillé la trêve avec les Turcs.

Presque en même temps arrivent des dépêches de l'empereur de Constantinople. Jean Paléologue y complimentait d'abord Ladislas de ses exploits, puis il le priait de lui envoyer le plan de ses opérations pour la campagne qui allait s'ouvrir, afin qu'il pût, de son côté, se mettre en harmonie avec lui. Il apprenait à ce prince que déjà il s'était rendu à Misithra, la nouvelle Lacédémone, pour se rapprocher des confédérés et du foyer de la guerre. En même temps, il lui témoignait l'étonnement que lui causaient certains bruits qui couraient sur un prétendu traité de paix qu'il avait fait, disait-on, avec le sultan. Il lui représentait tous les malheurs qu'entraînerait après elle une pareille démarche de sa part si elle était vraie, ce qu'il ne croyait pas ; il lui disait, entre autres choses, qu'il se rendrait responsable aux yeux de l'univers des torts infinis que souffrirait, par sa désertion, chacun des membres de cette confédération à la tête de laquelle il se trouvait, et qui s'était formée sous ses auspices et même à son instigation ; que les frais immenses déjà faits pour cette glorieuse entreprise seraient perdus ; qu'il laisserait échapper le plus beau moment que le ciel eût jamais préparé pour anéantir d'un seul coup la puissance des infidèles : enfin l'empereur de Constantinople pressait Ladislas de lui faire connaître ses dernières intentions, afin qu'il pût, d'après sa réponse, prendre de sages précautions pour qu'il n'allât pas, aveuglé par la confiance que lui-même

(1) *Biog. univ.*, t. XLI. art. *Scanderbeg*.

lui avait inspirée, se précipiter dans les pièges de l'ennemi (1).

Le cardinal-légat, Julien Césarini, malgré lequel on avait conclu cette trêve isolée, parla dans le même sens que l'empereur de Constantinople. Ladislas, disait-il, était lié par le traité qu'il a fait avec le Pape, avec Philippe, duc de Bourgogne, avec les Vénitiens, les Génois et tous les membres de la sainte ligue, dont il est le chef, n'a pu en conclure un autre avec Amurath au préjudice de ses premiers engagements. En second lieu, ajoutait le cardinal, Amurath l'a rompu lui-même, ce traité, puisqu'il n'en a point encore rempli les clauses, quoique le terme fixé pour leur exécution soit expiré depuis longtemps. Ces raisons étaient péremptoires. Pour lever les derniers scrupules, le légat Julien, par l'autorité apostolique, déclara le traité nul. Un fait bien remarquable, c'est que Méhémet Assara ou Kodja-Effendi, historien très estimé des Musulmans, ne songe pas même à taxer de mauvaise foi, dans cette circonstance, les guerriers de Hongrie.

Le 10 novembre 1444, il y eut près de Varna une grande bataille entre l'armée hongroise et les Turcs. Les Chrétiens attendaient Scanderbeg avec trente mille hommes ; mais le prince de Servie, que cependant on regardait comme un allié et pour lequel auparavant on avait pris les armes, ne lui permit pas de passer sur ses terres. Malgré l'absence de ce renfort, la bataille fut longue et sanglante. Dans les premiers moments de l'action, les Chrétiens, qui n'étaient que vingt mille contre soixante, eurent tellement la supériorité, que le sultan Amurath était sur le point de prendre la fuite ; ce qu'il aurait fait si deux de ses janissaires ne l'en eussent empêché en le retenant par la bride de son cheval. On prétend même qu'ils osèrent le menacer de la mort s'il était assez lâche pour les abandonner. Des écrivains modernes supposent que, dans ce moment, le sultan Amurath éleva vers le ciel le traité violé, comme pour en demander vengeance ; mais l'historien musulman déjà cité n'en dit mot : ce qui donne lieu à conclure que c'est une fable, et que ce n'est pas la seule. Cependant la bataille durait toujours avec le même acharnement ; Huniade mettait en fuite les pachas d'Europe et d'Asie ; mais Amurath était inaccessible au milieu de ses janissaires. Tout à coup le jeune roi Ladislas (il avait vingt ans) s'élance à travers leurs rangs les plus serrés, l'épée à la main, pour donner au sultan le coup de la mort au milieu de ses gardes : d'une impétuosité indomptable, il allait atteindre sa victime, lorsque son cheval tombe par accident, et qu'il est lui-même tué. Les Musulmans recommencent la bataille avec une nouvelle fureur, et ont l'avantage. Huniade s'enfuit avec le reste de l'armée ; le cardinal Julien avait échappé à l'ennemi, lorsqu'il fut tué par des voleurs. Il resta sur le champ de bataille plus de Musulmans que de Chrétiens ; mais, eu égard à leur nombre, qui était moindre, la perte des Chrétiens fut plus grande. Amurath ne triompha point de cette victoire, et répondit à ceux qui lui en demandaient la cause : Je ne voudrais pas vaincre souvent à ce prix. Au lieu de poursuivre les fuyards, il ramassa le butin et congédia son armée (2).

Après la mort de Ladislas, Jean Huniade fut élevé, par un suffrage unanime, au rang de capitaine général et de gouverneur de la Hongrie. Une régence de douze années prouva qu'il était aussi grand politique que bon guerrier. Quatre ans après la défaite de Varna, on le vit reparaître dans le cœur de la Bulgarie, et soutenir pendant trois jours, dans les plaines de Cassovie, tout l'effort de l'armée ottomane, quatre fois plus nombreuse que la sienne. Ce fut à la suite de ces combats que, fuyant à travers les bois de la Valakie, Huniade fut surpris par deux brigands ; pendant qu'ils se disputaient une chaîne d'or qu'ils lui avaient arrachée du cou, le brave chevalier *blanc* eut le bonheur de ressaisir son sabre : il tue l'un de ces misérables, fait prendre la fuite à l'autre, et, après avoir couru mille fois le danger d'être tué ou fait prisonnier, il reparaît au milieu des Chrétiens, qui déjà pleuraient sa perte.

Scanderbeg, comme nous avons vu, marchait au secours de ses alliés, lorsqu'il apprit leur défaite à Varna. Malgré cet échec, il rejeta les propositions d'accommodement que le sultan victorieux ne dédaigna pas de lui faire, et il battit encore, avec un petit nombre de soldats, la nouvelle armée qu'Amurath avait chargée de le réduire. Des discussions s'étant alors élevées entre Scanderbeg et les Vénitiens, le sultan voulut profiter de l'embarras dans lequel se trouvait le héros de l'Epire ; mais celui-ci mit en déroute les troupes ottomanes qui avaient pénétré dans le pays, et conclut bientôt après la paix avec Venise.

Irrité de ces défaites, qu'il attribuait aux fautes de ses lieutenants, Amurath entra lui-même en Albanie à la tête d'une puissante armée, et mit le siège devant Sfétigrade, l'une des plus fortes places du pays. C'était en mai 1449. Scanderbeg, voltigeant sans cesse autour du camp du sultan avec une troupe choisie, trouva plusieurs fois le moyen d'y pénétrer et de faire un grand carnage, sans se laisser entamer. Il s'emparait de tous les convois et tenait les Turcs dans des alarmes continuelles. Amurath commençait à désespérer du succès de son attaque, lorsqu'à la fin du mois de juillet la trahison le rendit maître de Sfétigrade, dont il avait abandonné le siège à un de ses pachas. Voici comme on raconte le fait. La garnison de Sfétigrade était composée de Dibriens, peuple extrêmement superstitieux. Ils n'osaient manger ni

(1) Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, l. CXVII, n. 11. — (2) Raynald, 1444.

boire de ce qui avait touché à un corps mort d'homme ou de bête, s'imaginant qu'il en résultait une corruption qui souillait le corps aussi bien que l'âme. Un habitant de la place, gagné par les Turcs, profita de cette superstition pour jeter un corps mort dans le seul puits qui se trouvât à Sfétigrade ; et la garnison, ne voulant plus se servir de l'eau, força le gouverneur à se rendre.

En 1450, Amurath cerna Croïa, place aussi forte par sa situation que par les travaux d'art qui la défendaient, et qui était en outre approvisionnée de manière à pouvoir soutenir un long siège. L'intrépide Scanderbeg, avec dix mille hommes seulement, entreprit de tenir tête à soixante mille chevaux et à quarante mille janissaires que le sultan avait amenés. Loin de défendre les gorges qui conduisaient à Croïa, Scanderbeg ne voulut les fermer que lorsque l'ennemi eut pénétré dans une espèce de bassin fermé par une chaîne de montagnes disposées en cercle ; il y trouva de grands avantages, parce que ses troupes, postées sur ces rocs escarpés, foudroyaient tout ce qui passait sous leurs pieds, avec l'artillerie qu'on avait fait monter à mi-côte. Après avoir jeté dans Croïa une garnison de six mille hommes, sous le commandement du comte d'Uruena, il demeura dans les montagnes à la tête de ses troupes, qui devenaient chaque jour plus nombreuses. Les Turcs essayèrent d'abord de tenter la fidélité du comte d'Uruena par des offres immenses, qu'il rejeta avec dédain ; ils attaquèrent ensuite vivement la place. Mais l'infatigable Scanderbeg seconda si bien les assiégés avec lesquels il s'entendait parfaitement au moyen de feux allumés sur les hauteurs ou de billets portés par des espions, que toutes les attaques étaient déjouées. Chaque jour il interceptait des convois qui se rendaient au camp des Turcs ; il pénétrait tantôt dans un de leurs quartiers, et tantôt dans un autre, et ne leur laissait pas un instant de repos.

Au milieu de l'automne, les pluies rendant les travaux plus difficiles, le sultan dut songer à la retraite. Mais pour regagner Andrinople, il fallait nécessairement traverser les défilés où Scanderbeg l'attendait. Suivant Barlesio et Philelphe, écrivains contemporains, Amurath, battu en voulant franchir ces défilés, fut obligé de rentrer dans son camp devant Croïa, et y mourut de regret et de honte ; au contraire, le Grec Phranza, Paul Jove et quelques autres racontent que le sultan, accablé de chagrin, tomba d'abord malade devant Croïa, dont il leva le siège, et qu'il se retira, avec les débris de son armée, à Andrinople, où il mourut au mois de novembre 1450, selon les uns, et au mois de février de l'année suivante, selon les autres.

Peu de temps après sa victoire, Scanderbeg épousa, au mois de mai 1451, Donique, fille d'Ariamnite, l'un des plus puissants princes de l'Épire, à qui, l'an 1444, le pape Eugène IV envoya des lettres d'encouragement avec un étendard de l'Eglise (1). Après les fêtes des noces, il parcourut son royaume ou sa principauté avec son épouse, et fit construire au haut d'une montagne, dans le territoire de la Basse-Dibre, par où les Turcs avaient coutume de pénétrer en Albanie, une forteresse qu'il munit d'une bonne garnison. Quoique l'un de ses meilleurs généraux et son propre neveu l'eussent trahi pour se joindre aux Turcs, il n'en repoussa pas moins toutes les armées que Mahomet II, fils et successeur d'Amurath, envoya successivement contre lui (2).

Supposé maintenant que les Grecs eussent été plus sincères dans leur union avec l'Eglise romaine, naturellement les Chrétiens d'Occident auraient écouté plus volontiers les exhortations d'Eugène IV et de Nicolas V, pour aller au secours de Constantinople et de son empire. Certainement, avec des capitaines, avec des héros tels que Scanderbeg et Huniade, jamais Constantinople et son empire n'eussent succombé sous le glaive des Turcs. Mais nous avons vu les Grecs obstinés comme les Juifs, s'écriant à Constantinople même : Plutôt le turban de Mahomet que la tiare du Pape ! Ils ne peuvent se plaindre ni de Dieu ni des hommes ; ils ont eu ce qu'ils ont demandé. La perte de Constantinople causa au bon pape Nicolas V, qui pourtant l'avait prédite, une affliction si profonde, qu'elle le conduisit peu à peu au tombeau.

Mais s'il ne put sauver l'empire grec et sa capitale, il sut du moins en sauver les trésors littéraires. Quoique d'une naissance peu distinguée, Nicolas V égalait, surpassait même les plus grands princes par la grandeur de ses vues, la noblesse de ses sentiments, la magnificence de sa générosité. Capitale de l'univers chrétien, Rome devait en être digne de toutes manières. Nicolas V l'orna d'abord de superbes édifices, mais dont il ne put achever quelques-uns, notamment la basilique de Saint-Pierre, qui, d'après la description qu'en fait son biographe contemporain, Manetto, devait être une des merveilles du monde (3). Malgré cela, il y eut à Rome une conspiration pour ôter le pouvoir et la vie à cet excellent Pontife. Le chef de ce complot fut livré à la justice, les autres eurent leur grâce (4).

Ce que le Pape Nicolas V avait particulièrement à cœur, c'était de faire pour Rome ce que le roi d'Egypte, Ptolémée Philadelphe, avait fait pour Alexandrie : fonder une immense bibliothèque, où les savants trouvassent non seulement les manuscrits et les livres, mais encore les logements et l'entretien convenables. Son zèle pour recueillir des manuscrits était si connu, que, jusqu'au dernier jour de sa vie, on lui en apportait journellement de presque toutes les parties de la terre.

(1) Raynald, 1444, n. 6. — (2) *Biographie univ.*, t. XLI. — (3) Apud Muratori, *Scriptores rer. ital.*, t. III, pars II, col. 934 et seq. — (4) Vespasiano, *Vie de Nicolas V*, n. 33. Apud Mai, *Spicileg. roman.*, t. I.

Il envoyait à grands frais en chercher, tant latins que grecs, jusqu'au fond de la Germanie et de l'Angleterre, jusqu'en Grèce et à Constantinople, soit avant, soit après la chute de cet empire. Il promit jusqu'à cinq mille ducats à qui lui apporterait l'évangile de saint Matthieu en hébreu. Il recueillit de cette manière plus de cinq mille manuscrits tant grecs que latins, sur toute espèce de science et de littérature. Il avait auprès de lui, avec des honoraires considérables, un grand nombre d'hommes habiles pour transcrire les manuscrits, traduire des ouvrages, ou en composer eux-mêmes. On fit de son temps jusqu'à deux versions de l'Iliade en vers latins. On peut également lire en latin la géographie de Strabon, l'histoire d'Hérodote, de Thucydide, Xénophon, Polybe, Diodore, Appien, et autres, la République et les Lois de Platon, l'histoire naturelle des animaux d'Aristote, les Plantes de Théophraste la Préparation évangélique d'Eusèbe, et la foule des Pères grecs.

Parmi les hommes de talent que Nicolas V sut attirer et employer à cette reprise littéraire, fut son secrétaire et son biographe, Jannoce Manetto. Né à Florence l'an 1395, d'une noble famille, appliqué d'abord au négoce par son père, puis étudiant en cachette le latin, le grec, l'hébreu, les poètes, les orateurs, les historiens, les mathématiques, la philosophie, mais surtout la théologie, qu'il regardait comme la science finale, à qui toutes les autres ne doivent servir que d'introduction : tout cela, il le fit avec tant de succès, qu'il parlait le latin, le grec et l'hébreu avec autant de facilité que sa langue maternelle, et que le monde fut bien émerveillé de voir sortir d'un comptoir de négoce un homme si éminent dans toutes les sciences humaines. Manetto était aussi pieux que savant : quelle que fût sa passion pour l'étude, il commençait toujours la journée par entendre la sainte messe. Après avoir rempli plusieurs magistratures et ambassades, il se retira de Florence à Rome, où le pape Nicolas V, qui l'aimait beaucoup, le nomma son secrétaire, et l'envoya légat à Florence pour l'aider à triompher d'une faction qui voulait le faire condamner à l'exil : ce qui réussit à tel point, que Manetto fut élu dans ce temps-là même un des magistrats de la république. Ses principaux ouvrages sont : Histoire de Gênes, Histoire de Pistoie, plusieurs vies, un ouvrage contre les Juifs, traduction latine des Morales d'Aristote, version des psaumes sur l'hébreu, du Nouveau Testament sur le grec. Le style de Manetto ressent la belle latinité (1), mais un peu trop l'homme de lettres.

En ornant ainsi Rome des monuments d'architecture et de littérature, Nicolas V enrichissait particulièrement les églises de vases d'or et d'argent, et d'ornements précieux ; il avait surtout à cœur que toutes les cérémonies s'y fissent avec un ordre et une piété qui pussent servir de modèle à toutes les nations chrétiennes. Chez lui une bonne œuvre n'en gênait pas une autre : tout à la fois il versait les trésors de sa munificence sur les savants ; il mariait de ses épargnes les filles pauvres et rassemblait des armées contre le Turc. Quelque temps avant sa mort, il fit venir deux saints religieux de la chartreuse de Florence pour s'entretenir avec eux dans ses moments de loisir. L'un était Nicolas de Cortone, homme d'une si sainte vie et si mort à lui-même que jamais il ne put lui faire accepter la dignité de cardinal. Le Pape, s'entretenant un soir avec eux, leur demanda s'il y avait au monde un homme plus misérable et plus malheureux que lui. Un de ses malheurs était que nul n'entrait dans son cabinet pour lui dire la vérité sur quoi que ce fût. Il en était dans un tel trouble d'esprit, que, si l'honneur le permettait, il renoncerait volontiers au pontificat pour redevenir maître Thomas de Sarzane : autrefois il avait plus de contentement dans un jour que maintenant dans une année (2). Ce fut au milieu de ces amis et de ces occupations que la mort vint le prendre. Sa dernière maladie fut très douloureuse : non seulement il ne se plaignait point, mais il en louait continuellement le Seigneur. Voyant son ami, l'évêque d'Arras, fondre en en larmes près de son lit : Ne pleurez point, lui dit-il, mais changez vos larmes en prières, afin de m'obtenir une sainte mort. Il expira ainsi le 24 mars 1455. Des lettres d'indulgence qu'il accorda au royaume de Chypre, peu de temps avant sa mort, forment le plus ancien monument connu de l'art typographique portant une date d'année. Un des cardinaux de sa création fut le célèbre et le savant Nicolas de Cusa, que déjà nous avons appris à connaître au commencement de ce livre, et qui n'avait pas moins de zèle pour la restauration des sciences et de la littérature.

Depuis plus d'un siècle, à commencer par Dante et Pétrarque, la Toscane et Florence semblaient la Patrie des lettres et des arts. L'un des principaux restaurateurs des lettres grecques et latines, au quatorzième et au quinzième siècle, fut Léonard Bruni, né l'an 1369, dans la ville d'Arezzo en Toscane : ce qui le fait appeler communément Léonard Arétin, ou d'Arezzo. Il fit ses premières études dans sa patrie. Rien n'annonçait en lui des dispositions particulières, lorsque, ayant été fait prisonnier par les Français avec son père, et renfermé dans le château de Quarata, un portrait de Pétrarque, qui se trouva dans sa chambre, et qu'il regardait souvent frappa son imagination, et alluma en lui cet amour des lettres qui ne s'éteignit plus. Il se rendit à Florence, où les plus habiles maîtres de littérature, de philosophie et de droit l'eurent parmi leurs disciples, et le distinguèrent par ses progrès. Il quitta ensuite pendant deux ans toutes ces

(1) Voir sa *Vie*. Apud Muratori. *Script. rer italic.*, t. XX. — (2) Vespasiano, n. 32.

études pour se livrer entièrement à celle du grec, sous Emmanuel Chrysoloras, un des ambassadeurs de l'empereur Jean Paléologue, qui avait fini par revenir en Occident et enseigner la langue grecque à Florence, à la prière des magistrats de cette république. En 1405, Léonard, par l'entremise de son ami Le Pogge, obtint une place de secrétaire apostolique auprès d'Innocent VII. Ce pape, en le voyant, le trouva trop jeune et le lui dit ; mais il le soumit à des épreuves dont ce jeune homme se tira mieux que des concurrents plus âgés, et alors Léonard obtint la préférence. Il exerça cet emploi sous Grégoire XII, Alexandre V et Jean XXIII. En 1410, la république de Florence l'ayant nommé son chancelier, il se rendit a son poste, y renonça quelques mois après, reprit son service auprès du Pape, et quoiqu'il se fût marié en 1412, il resta attaché à Jean XXIII jusqu'au moment où celui-ci fut déposé dans le concile de Constance. Léonard, qui l'y avait accompagné, s'enfuit à pied, et n'ayant, pendant trois jours, d'autre nourriture que de mauvais fruits.

Arrivé à Florence, il y reprit, en 1415, les études qu'il avait interrompues depuis plusieurs années. Il y composa, entre autres ouvrages, une Histoire de Florence, dont la république le récompensa par le titre de citoyen ; elle y joignit même quelques revenus transmissibles à ses enfants. Alors il se fixa entièrement à Florence, où était la famille de sa femme. On lui offrit de nouveau la place de chancelier ; après l'avoir refusée pendant quelque temps, il l'accepta enfin : c'était en 1427, et il la conserva jusqu'à sa mort ; il eût même été gonfalonier ou magistrat suprême s'il eût vécu davantage. Le respect que ses concitoyens avaient pour lui était partagé par les étrangers. Tous ceux qui passaient à Florence le visitaient ; on assure qu'un Espagnol, qui l'alla voir de la part du roi, se mit à genoux, devant lui, et ne se releva qu'après les plus vives instances. Son caractère, plein de dignité, de bonté, de gravité, lui attirait ces hommages, plus encore que sa renommée littéraire et son profond savoir. Il mourut subitement à Florence le 9 mars 1444. Son oraison funèbre fut prononcée solennellement à ses funérailles dans l'église de *Santa-Croce* ; l'orateur, Giannozo Manetto, biographe de Nicolas V, par décret de la république, le couronna de lauriers. Son Histoire de Florence fut placée sur sa poitrine, et le sculpteur Bernardino Rossellino fut chargé de lui élever en marbre un tombeau qui subsiste encore (1).

Poggio Bracciolini, connu en France sous le nom de Pogge, naquit l'an 1380 près de Florence, dans la petite ville de Terra-Nuova. Son père était notaire et jouissait d'une honnête fortune. Il essuya des malheurs, et, à demi ruiné, fut obligé de prendre la fuite. Le Pogge étudiait alors à Florence, où Jean de Ravenne enseignait la langue latine, et Emmanuel Chrysoloras les lettres grecques. La célébrité de ces deux maîtres se répandit sur leurs élèves, à tel point que lorsque le Pogge, âgé de vingt-deux ans, quitta Florence et vint à Rome, on l'y accueillit comme un homme de lettres déjà distingué. A ce titre, il ne tarda pas à obtenir de Boniface IX un emploi de secrétaire apostolique, qu'il a continué de remplir sous sept autres Papes. Comme nous avons vu, il eut assez de crédit pour faire appeler à une fonction du même genre, peu après l'installation d'Innocent VII, Léonard d'Arezzo, avec lequel il avait contracté, dès l'enfance, une amitié qui est restée inaltérable. Pendant les dernières fluctuations du grand schisme d'Occident, la plupart des officiers de la cour de Rome, ne sachant à quel maître ils appartenaient, se retirèrent, et Le Pogge revint à Florence, où l'attendait un de ses meilleurs amis, Nicolo Nicoli, savant laborieux, qui lui inspira le goût de la recherche des chefs-d'œuvre de l'antiquité. En 1414, Le Pogge suivit au concile de Constance, en qualité de secrétaire intime, le pape Jean XXIII. La déposition de ce pontife, prononcée l'année suivante, priva encore une fois le Pogge de l'emploi qui l'aidait à subsister : ce fut dans l'étude qu'il chercha des consolations et des ressources. Parmi diverses aventures, il découvrit plusieurs manuscrits précieux d'anciens auteurs. Martin V ayant réuni toute l'Eglise sous son obédience, Le Pogge alla reprendre auprès de lui les fonctions qu'il avait exercées sous les pontifes précédents : il les remplit encore auprès d'Eugène IV et de Nicolas V. Ce dernier le chargea de traduire Diodore de Sicile et la Cyropédie. Le Pogge était clerc mais non dans les ordres : sa conduite eût pu être plus décente ; il finit par se marier. Comme écrivain, il s'est distingué par des facéties, des lettres, des satires ; d'un caractère irascible il eut des démêlés avec des confrères en littérature, où il ne garda pas toujours la bienséance, non plus que dans ses autres productions. Il mourut le 30 octobre 1459 (2).

Un des émules et des contemporains de Pogge fut François Philelphe, né le 25 juillet 1398 à Tolentino, dans la marche d'Ancône, d'une famille obscure. Envoyé jeune à Padoue, il y apprit en même temps le droit, l'éloquence et la philosophie, et fut, avant l'âge de dix-huit ans, chargé d'enseigner la rhétorique. Appelé à Venise en 1417, il eut le plaisir de voir accourir à ses leçons les hommes les plus distingués, qui devinrent bientôt ses amis. Il souhaitait, à l'exemple de Guarini de Vérone et d'autres savants, de pouvoir étudier le grec à Constantinople ; mais l'état de sa fortune était un obstacle à ce voyage. Ses amis qui lui avaient déjà procuré le droit de cité, le firent attacher comme secrétaire à la légation Vénitienne, et il arriva l'an 1420 dans la ca-

(1) *Biographie univers.*, t. VI, art. *Bruni.* — (2) *Ibid.*, t. XXXV.

pitale de l'orient. Il se mit aussitôt sous la direction de Jean Chrysoloras, frère d'Emmanuel ; et cet habile maître lui fit faire des progrès aussi grands que rapides dans la langue et la littérature grecques. Son application à l'étude ne l'empêchait pas de remplir tous les devoirs de sa place ; et le talent qu'il avait montré pour les négociations l'ayant fait connaître de Jean Paléologue, ce prince le nomma, l'an 1423, son ambassadeur près de l'empereur Sigismond, alors à Bude.

Enfin, après bien des incidents, il vint à Florence avec la fille de Jean Chrysoloras, qu'il avait épousée à Constantinople. Il fut accueilli avec distinction dans la capitale de la Toscane. Il y ouvrit des cours de littérature grecque et latine qui furent suivis par une foule immense d'auditeurs : il donnait jusqu'à trois leçons par jour, et, pour satisfaire la curiosité de ses élèves, il leur expliquait, en outre, les dimanches, et les fêtes, le poème du Dante, dans l'église de *Santa Maria del Fiore*. Mais la vanité de Philelphe lui fit bientôt des ennemis de tous les savants qui l'avaient attiré à Florence : il se permettait contre eux les injures les plus grossières ; il les peignit, dans ses satires, sous les traits les plus odieux : enfin il poussa l'ingratitude jusqu'à se déclarer contre les Médicis, ses bienfaiteurs, comme ils le furent de tous les gens de lettres, et il mêla leurs noms dans toutes ses querelles, auxquelles ils étaient étrangers. Ces travers envenimèrent tout le reste de sa vie, qui, sans cela, eût été des plus heureuses. Il eut parmi ses disciples Æneas Sylvius, plus tard Pie II. Le pape Paul II le soutint par ses libéralités ; Sixte IV le nomma, l'an 1474, à une chaire de philosophie morale à Rome, avec un traitement considérable. Philelphe mourut à Florence, l'an 1481, à l'âge de quatre-vingt-trois ans (1).

Georges de Trébisonde, dont il a été parlé, naquit l'an 1396, non à Trébisonde, mais à Chandace dans l'île de Crète : Trébisonde était la patrie de ses ancêtres. Il vint en Italie sur l'invitation de François Barbaro, noble vénitien, pour y professer le grec à Venise, vers l'an 1430. Ses leçons eurent le plus grand succès et sa réputation s'étant répandue par toute l'Italie, le Pape Eugène IV l'appela à Rome et le fit son secrétaire. Aux fonctions de secrétaire apostolique, qu'il continua sous Nicolas V, Georges joignit celle de professeur de littérature et de philosophie. Les Italiens, les Français, les Allemands, les Espagnols accouraient pour l'entendre, et, pendant plusieurs années, sa gloire, comme professeur et comme écrivain, alla toujours augmentant. Mais, vers 1450, Laurent Valla, né à Rome, ayant pris publiquement la défense de Quinti, bien que Georges censurait sans ménagement et sans justice, la querelle fut poussée si loin, que Georges abandonna l'enseignement public. Dès lors sa réputation commença à déchoir : la concurrence de Gaza de Thessalonique acheva de le perdre. Georges avait traduit en latin les *Problèmes* d'Aristote ; Gaza les traduisit après lui, et la nouvelle traduction effaça la première. On s'aperçut vers le même temps, que Georges, qui était fort employé par le Pape à la traduction des auteurs grecs, ne répondait pas à sa confiance, et qu'il passait des pages entières, même des livres entiers : l'on attribuait ses négligences et ses infidélités à une excessive précipitation, et cette précipitation à l'envie peu honorable d'achever plus vite son travail, pour recevoir plus promptement la récompense promise par le Souverain Pontife. Ce fut de cette manière expéditive qu'il traduisit la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, et le *Trésor* de saint Cyrille. Le mécontentement du Pape fut tel, que Georges se vit obligé de s'éloigner, et il se retira auprès du roi de Naples ; mais Philelphe fit sa paix avec le Souverain Pontife, et Georges revint à Rome, où il mourut l'an 1486, âgé de quatre-vingt-dix ans. Le cardinal Bessarion, son contemporain et son compatriote, a dit de sa traduction latine de Platon : Que si quelqu'un avait assez de loisir pour la vouloir comparer avec le texte, il y trouverait certainement autant d'erreurs que de mots (2).

Théodore Gaza ou Gazis, né à Thessalonique, vint habiter l'Italie, après la prise de sa ville natale par les Turcs, en 1429. Après avoir professé le grec à Sienne, il se rendit à Ferrare sur l'invitation du duc, et y fonda une académie dont il fut le premier recteur. Il enseigna le grec pendant plusieurs années, avec tant d'éclat et de succès, que, lorsqu'il eut quitté Ferrare pour aller à Rome, où l'appelait le pape Nicolas V, l'usage s'établit parmi les amateurs de lettres savantes, de ne point passer sans se découvrir devant la maison qu'il avait occupée ; et cet usage subsista, longtemps même, après sa mort. Ce fut vers 1454 que Gaza fit le voyage de Rome. Il savait parfaitement le latin, qu'il avait étudié sous Victorino de Feltre ; et le pape voulait l'employer à traduire, dans cette langue, quelques-uns des meilleurs ouvrages grecs. La traduction des *Problèmes* d'Aristote le mit en querelle avec Georges de Trébisonde, mais lui concilia l'estime et la protection du cardinal Bessarion. Il traduisit aussi les *Problèmes* d'Alexandre d'Aphrodise, la *Tactique* d'Elsen, le *Traité de la Composition*, par Denis d'Halicarnasse ; les cinq homélies de saint Jean-Chrysostome, sur l'incompréhensible nature de Dieu ; l'histoire des animaux, par Aristote, et celle des plantes, par Théophraste. Ces deux dernières traductions furent la principale occupation de ses dernières années. Il mourut l'an 1478, dans un bénéfice qu'il avait obtenu dans l'Abruzze par la faveur du cardinal Bessarion. Parmi les productions originales de Théodore Gaza, on distinguera toujours sa grammaire grecque, en quatre livres, ouvrage

(1) *Biographie univ.* t. XXXIV. — (2) *Ibid.*, XVII.

excellent, imprimé très souvent, en totalité ou par partie. Elle est écrite en grec : Erasme a traduit en latin les deux premiers livres ; d'autres savants en ont complété la traduction et l'ont éclaircie par des remarques. Les Grecs font le plus grand cas de cette grammaire (1).

Laurent Vala naquit à Rome en 1406. Ses parents appartenaient à de bonnes familles de Plaisance, et son père, savant docteur en droit, était avocat consistorial auprès du Saint-Siège. Il le perdit à l'âge de treize ans ; mais il lui restait pour surveiller son éducation un oncle, secrétaire apostolique, et sa mère, qui jouissait d'une fortune honorable. De très bonne heure il profita des leçons de Léonard d'Arezzo sur la langue latine. Il étudia aussi la langue grecque. A l'âge de trente-six ans il prenait encore des leçons particulières de Jean Aurispa ; mais, bien qu'il ait rendu d'éminents services à son siècle par de nombreuses versions d'auteurs grecs, c'est surtout comme latiniste qu'il acquit une immense célébrité. Son mérite ne tient qu'au style, nullement au fond des choses. Tant par la trempe de son caractère que par l'effet des circonstances, il passa toute sa vie dans des guerres de plume et de libelles, où les lois de la politesse étaient loin d'être respectées ; car c'était à qui dirait à l'autre les injures les plus sanglantes, mais les plus latines. Il était à Naples lorsqu'il reçut, en 1447, du nouveau pape Nicolas V, une lettre honorable qui l'invitait à revenir se fixer à Rome, en lui offrant des conditions avantageuses. Il s'empressa de s'y rendre par mer, apportant au savant pontife une partie des poèmes d'Homère qu'il avait traduits en prose, et huit livres de notes philologiques sur le Nouveau Testament. Le Pape voulut qu'il se bornât à traduire des textes grecs. Lorsque Laurent lui apporta la traduction de Thucydide, il reçut en récompense, des propres mains de Nicolas V, une somme de cinq cents écus, fut nommé secrétaire apostolique et chanoine de Saint-Jean-de-Latran. Laurent Vala mourut à Naples au mois d'août 1457 (2).

L'on suppose bien des fois que la restauration des sciences, lettres et arts n'a commencé en Italie qu'après la prise de Constantinople par les Turcs. C'est une grande erreur. Plus d'un siècle et demi avant cette époque nous avons vu la poésie italienne, dans le poème du Dante, s'élever à une hauteur et à une perfection qui n'ont été surpassées dans aucune langue. Nous avons vu son contemporain Pétrarque chercher avec ardeur les manuscrits des bons auteurs de l'antiquité, et se former sur leur style. Nous avons vu cette impulsion, secondée par les Papes, aller toujours en augmentant, les savants grecs sollicités par les villes d'Italie à venir professer dans leur enceinte, les plus célèbres d'entre eux appelés dans la confiance des Pontifes romains, ou même honorés de la pourpre romaine, et cela bien avant que Constantinople fût tombée au pouvoir des Turcs (3).

Ce serait une erreur bien plus grossière

(1) *Hist. Univ*, t. XVI. — (2) *Ibid.*, t. XXXXVII.

(3) Mgr d'Avanzo, évêque de Calvi et Teano, a prononcé, dans une séance de l'Académie de la Religion catholique à Rome, un discours dont la *Correspondance de Rome* donne l'extrait suivant :

« Ne dirait-on pas, à entendre appeler le quinzième siècle, *siècle de la renaissance des lettres et de la philosophie*, que les auteurs grecs ou latins ont été tout à coup, à cette époque privilégiée, tirés d'un long oubli ? que les siècles précédents n'ont été qu'une longue période de ténèbres, d'ignorance et de superstition ?

« La lumière, heureusement, commence à se faire. Aujourd'hui que les passions se sont apaisées à cet endroit, un homme sensé n'oserait plus soutenir que le siècle de Dante, de Pétrarque et de Boccace, le quatorzième, immédiatement antérieur à celui de la *Renaissance*, ignorait la belle littérature. On ne peut pas même l'accuser d'avoir été étranger à la philosophie, car Aristote régnait alors dans les écoles, et, au dire de Tiraboschi (*Histoire de la Litt. ital.*, t. VI, l. II, c. II), Pétrarque et les humanistes de son époque étaient versés dans la philosophie de Platon, par les anciens traducteurs latins.

« Remontons même plus haut, à la première moitié du Moyen Age. Sérieusement, est-ce qu'Alcuin ignorait la belle littérature ? Ne sait-on pas que Charlemagne et les savants qui l'entouraient poussaient le zèle pour l'étude des lettres *divines et humaines* jusqu'à prendre, dans leur correspondance familière les noms des littérateurs anciens (Charlemagne s'appelait David, Alcuin, Flaccus, etc). Les philosophes allemands ont porté le système de Hégel jusqu'au *nullisme* : ils sont revenus ensuite à Scot Erigène, renommé dans la dialectique et dans la philosophie au neuvième siècle, et que l'on peut regarder comme le père de tous les systèmes bizarres qu'a produits l'Allemagne, sans en excepter celui du mythisme appliqué à la Bible, dont les Allemands sont si fiers ; eh bien ! oserait-on soutenir que les lettres et la philosophie dormaient alors d'un profond sommeil ?

« On nous les représente se réveillant à la voix de grecs dégénérés venus de Byzance : de Byzance, dont le niveau moral, intellectuel et littéraire était si bas, qu'il est encore proverbial à ce titre dans l'histoire. Cela n'est ni vrai, ni vraisemblable. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ces fugitifs furent accueillis avec bienveillance en Italie précisément parce qu'on y cultivait déjà avec profit les lettres et les arts qu'ils se vantaient de cultiver. Les esprits étaient familiers avec les écrivains de Rome et d'Athènes ; de plus, on exécrait le musulman et on se sentait porté à plaindre et à secourir les victimes de sa barbarie ; enfin, bon nombre de ces Grecs étaient venus en Italie quinze ans auparavant, à l'époque du concile de Florence, et y avaient contracté des relations qui se renouaient naturellement.

« En revanche, si les Grecs ne rallumèrent pas le flambeau des connaissances humaines, qui ne s'était jamais éteint, ils introduisent dans la littérature, dans la philosophie et dans l'art un esprit tout à fait païen. Il faudrait ne pas connaître cette époque pour en douter. L'engouement pour la philosophie de Platon était poussé jusqu'au délire. Côme de Médicis avait fondé à Florence, sur les conseils de Gémistius, une académie dont le président fut Marsile Ficin. Ce Gémistius, dans son admiration pour Platon, se faisait appeler Plethon. Il rêvait une nouvelle religion *non a gentilitate differentem*, et dont il se promettait d'exclure aussi bien le Christ que Mahomet. Il y a plus : dans l'Académie de Florence, on honorait Platon par des rites superstitieux. Pomponius Lætus, un des princes de la

encore de supposer que cette restauration des sciences, lettres et arts en Italie et en Occident n'a été provoquée que par l'hérésie de Luther et de Calvin. Car, si cette restauration a commencé un siècle et demi avant la chute de Constantinople, comment aurait-elle été occasionnée par une hérésie venue encore soixante ans plus tard ? D'ailleurs un fait décisif est là. L'Italie a une littérature depuis cinq siècles, l'Espagne depuis trois, la France depuis deux, mais il n'y a guère que soixante ans, depuis la fin du dix-huitième siècle, que l'Allemagne commence à écrire d'une manière raisonnable, d'une manière qui sente la bonne littérature. L'Allemagne sera tellement déchirée, ensanglantée, bouleversée par l'hérésie de Luther, qu'il lui faudra plus de trois siècles pour s'en remettre et pour aspirer enfin à la perfection des lettres et des arts, où l'Italie en est depuis trois siècles et au delà.

Dès le quinzième siècle, les princes mêmes d'Italie se distinguaient en littérature. Le 24 février 1463 naquit Jean Pic de la Mirandole, troisième fils de Jean-François, seigneur de la Mirandole et de Concordia. Sa mère, persuadée que la Providence avait des vues particulières sur lui, ne voulut céder à personne le soin de sa première éducation, dont elle se chargea elle-même ; elle le confia ensuite aux maîtres les plus habiles, sous lesquels il fit de rapides progrès. Son goût le portait vers la littérature ; il avait à peine dix ans, que le suffrage public le plaçait au premier rang et des orateurs et des poètes. Mais sa mère, qui ambitionnait pour lui les dignités ecclésiastiques, l'envoya, à l'âge de quatorze ans, étudier à Bologne le droit canon. Il s'en dégoûta bientôt, et résolut de se livrer entièrement à l'étude de la philosophie et de la théologie. Il parcourut pendant sept ans les plus célèbres universités de l'Italie et de la France, cheminant à pied, le sac sur le dos, le bâton de pèlerin à la main, se familiarisant avec tout le monde, pour tout savoir. Il étudia la méthode de Raymond Lulle, suivit les leçons des plus illustres professeurs, et acquit, en disputant contre eux, une facilité d'élocution étonnante. Sa mémoire tenait du prodige ; il n'oubliait rien de ce qu'il avait lu ou seulement entendu réciter, et son esprit était si pénétrant, qu'on ne pouvait lui proposer aucune difficulté qu'il ne résolût à l'instant même. A la connaissance de langues grecque et latine, il désira joindre celle de l'hébreu, du chaldéen et de l'arabe, et il s'y appliqua avec son ardeur accoutumée. Il étudia de même les livres cabalistiques des rabbins, et apprit jusqu'à vingt-deux langues.

Après avoir terminé ses voyages scientifiques, il se rendit à Rome, en 1486, sous le pontificat d'Innocent VIII. Voulant trouver l'occasion d'y étaler sa vaste érudition, il publia une liste de neuf cents thèses, *De omni re scibili*, *De tout ce qu'on peut savoir*, qu'il s'engageait de soutenir publiquement contre tous les savants qui se présenteraient pour les attaquer : et il offrit de payer le voyage de ceux qui seraient éloignés, et de les défrayer pendant leur séjour. Ce trait de vanité princière excita l'envie de quelques graves personnages, fâchés de se voir éclipsés par un jeune homme à peine sorti des bancs. Ils lui firent défendre toute discussion publique, et dénoncèrent au Souverain Pontife treize de ses propositions, comme entachées d'hérésie. Le jeune homme lui présenta de son côté une apologie écrite avec une foi tout enfantine: Innocent VIII en fut touché, et défendit d'inquiéter Pic de la Mirandole (1). On se tut, dit l'historien français de Léon X, et la papauté eut la gloire de protéger la liberté de penser dans une des plus hardies intelligences de l'époque. C'est un beau triomphe pour la tiare. Voltaire n'en a pas parlé : notre devoir à nous était d'en rappeler le souvenir (2).

Pic dut quitter Rome. Cette victoire avait coûté à ses adversaires trop d'humiliations pour qu'il espérât jouir en paix de sa gloire. Il reprit ses voyages. A peine arrivé en France, il apprend la mort d'Innocent VIII, l'exaltation d'Alexandre VI et les nouveaux efforts de ses adversaires pour accuser d'hérésie ses neuf cents thèses. Dans une lettre au nouveau Pape il se plaint qu'on ravive cette tache d'hérésie qu'Innocent VIII avait eu soin de laver lui-même ; il dit que, nourri du lait de la sainte Eglise romaine, il aime cette Eglise comme sa nourrice et sa mère ; qu'il veut vivre et mourir

littérature à cette époque, cet homme qui refusa toujours d'apprendre le grec, de peur de gâter son latin, fut accusé auprès du Pape Paul II de ressusciter le paganisme, d'avoir élevé un autel à Romulus et célébré l'anniversaire de la fondation de Rome par des solennités où la superstition païenne avait une grande part. M. de Rossi a trouvé dans les catacombes l'inscription : *Regnante Pomponio Pontifice Maximo* plusieurs fois répétée, et qui confirme cette grave accusation. Pomponius tranchait du chef de la religion.

Au Moyen Age, aussi bien qu'à l'époque de la Renaissance, on cultiva la philosophie et les lettres. Seulement, au Moyen Age, cette étude était proportionnée aux besoins de la religion et considérée comme une utile préparation à l'intelligence des lettres divines selon l'expression de saint Grégoire le Grand. Les études étaient groupées sous le nom de *trivium* et de *quatrivium ad theologiam*. A l'époque de la Renaissance, au contraire, la philosophie et les lettres n'étaient plus un moyen, mais une fin ; on ne les cultivait plus que pour leur sublimité et leur beauté. Erasme lui-même appelait cela du paganisme ; *paganitas est*, s'écriait-il. Dans son *Convivium religiosum*, il introduit un interlocuteur qui exalte les sentiments des philosophes et des poètes païens, et dit : *Vix mihi tempore quin dicam : Sancte Socrates ora pro nobis* ! et un autre personnage répond : *At ipse mihi sæpe numero non tempero quin bene ominer sanctæ animæ Maronis et Flacci*. Ce fut en suivant cette voie que la philosophie et les lettres s'éloignèrent de la religion : nous connaissons les effets de ce divorce ; nous ne savons que trop comment la philosophie, après avoir été séparée de la religion, en devint l'ennemie. »

(1) Tiraboschi, t. VI, p. 375 et 376. — (2) Audin, *Hist. de Léon X*, t. I, p. 45

catholique. Il demande qu'on lui donne des juges, et proteste de sa soumission et de son obéissance au Saint-Siège. Alexandre nomme sur-le-champ une commission ; l'innocence de Pic est reconnue solennellement, et le Pape lui en adresse une bulle.

Jeune encore, il riait de ses amis qu'il voyait courir comme de véritables enfants après des bulles de savon. Un jour que son ami, Ange Politien, chantait en poète le bonheur que procurent les lettres : — Insensé, lui dit-il, qui te fatigues à chercher dans la science ce que tu ne saurais trouver que dans l'amour divin !

C'est dans ces pieuses dispositions que Pic de la Mirandole termina sa vie. A l'âge de trente ans, ayant cédé tous ses domaines à son neveu, il jeta au feu ses poésies amoureuses, et, prosterné devant un autel de la sainte Vierge, dit adieu au monde, à toutes les sciences profanes, et passa le reste de ses jours dans la prière et dans l'exercice des vertus les plus austères du christianisme. Il mourut à Florence le 17 novembre 1494, après avoir partagé tout son bien entre les pauvres et ses domestiques. La dernière édition de ses œuvres complètes, celle de Bâle, est de seize volumes in-folio (1).

Quelque chose de plus merveilleux encore que le prince de la Mirandole, quelque chose peut-être d'unique dans l'histoire, c'est toute une famille de princes savants et protecteurs des sciences, princes issus du négoce et vivant dans une république : les Médicis de Florence, qui ont donné leur nom à leur siècle. C'est Cosme de Médicis, surnommé l'Ancien ou le Père de la Patrie ; c'est Pierre, fils de Cosme, et père de Laurent le Magnifique, dont le fils Jean, plus connu sous le nom de Léon X, rappelle à l'imagination le plus beau siècle de la littérature et de l'art moderne.

Cosme de Médicis, né en 1389, fut chef de la république florentine, de 1434 à 1464. Il avait le goût des lettres et de la philosophie. Dans un siècle et un pays où les littérateurs distingués étaient en grand nombre, il s'entoura des plus recommandables. Il fut leur ami ; il les aida de sa bourse et de son crédit dans leurs études et leurs voyages ; il achetait à grand prix les manuscrits précieux qu'il faisait recueillir par les correspondants de son commerce, des extrémités de la Grèce et de l'Egypte à celles de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il fonda une académie à Florence pour l'enseignement de la philosophie platonicienne ; enfin il jeta les fondements de la bibliothèque, connue aujourd'hui sous le nom de *Laurentiana*, pour laquelle il rassembla un grand nombre de manuscrits divers, non seulement en grec et en latin, mais en hébreu, en chaldéen, arabe et indien.

Il avait acquis d'immenses richesses par le commerce. Il était le citoyen le plus renommé de Florence. Sa magnificence apparaît dans l'histoire, quand on veut compter les édifices qu'il a construits, les couvents et les églises de Saint-Marc et de Saint-Laurent, le monastère de Sainte-Verdiane ; sur le mont de Fiésole, Saint-Jérôme et la Badia ; dans le Mugello, une église pour les Frères Mineurs : qu'on ajoute un nombre considérable de chapelles, le don de magnifiques ornements ; ses palais particuliers dans la ville, quatre autres palais dans les environs. Comme s'il ne se fût pas contenté d'acquérir cette réputation en Italie, il avait fait construire à Jérusalem un hospice pour les pauvres et les pèlerins malades. Toutes ses œuvres pouvaient être appelées royales. Au milieu de tant de bienfaits, sa prudence était si tempérante, qu'il n'allait jamais au-delà de la modestie ordinaire dans les conversations, dans le choix des serviteurs, dans ses cavalcades, dans sa manière de vivre ; en tout cela il n'était que semblable au plus modéré des citoyens.

Après les premières années de sa vie, pendant lesquelles il n'avait eu qu'une santé délicate, après la prison, le danger de mort, l'exil, épreuve ordinaire de presque tous les grands personnages dans la république de Florence, il fut si heureux, que non seulement ceux qui s'attachaient à lui dans les entreprises publiques, mais encore ceux qui administraient ses trésors dans toute l'Europe, participèrent à son bonheur. Il enrichit une foule de familles florentines. Enfin, quoiqu'il dépensât tant à bâtir des temples et à distribuer des aumônes, il se plaignait quelquefois à ses amis en ces termes : Jamais je n'ai pu dépenser en l'honneur de Dieu les sommes dont, en lisant mon livre de comptes, je me suis trouvé son débiteur. Il mourut le 1er août 1464 ; et la république fit graver sur son tombeau le titre de Père de la Patrie (2).

Jean Argyropule, né à Constantinople, passa en Italie vers l'an 1434, et séjourna quelque temps à Padoue. Il retourna ensuite dans sa patrie, où il enseigna la philosophie ; mais les Turcs s'en étant emparés, il se rendit à Florence, où il fut accueilli par Cosme de Médicis, qui le chargea d'enseigner la philosophie péripatéticienne, en lui assignant un traitement très considérable. Après la mort de Cosme, il ne fut pas moins en faveur auprès de Pierre de Médicis, et il compta, parmi ses disciples, Laurent, fils de Pierre, ainsi que Politien. La peste s'étant déclarée à Florence, il passa à Rome, où il enseigna le grec et la philosophie, et Reuchlin fut un de ses auditeurs. Il mourut dans cette ville, on ne sait en quelle année, à l'âge de soixante-dix ans. Il avait traduit en latin plusieurs ouvrages d'Aristote (3).

Georges Gémiste, surnommé Pléthon, né à Constantinople au commencement du quinzième siècle, s'était trouvé à Florence, sous le pape Eugène IV, en 1438, et s'y était fait admirer dans le concile œcuménique par son

(1) *Biographie univ.*, t. XXXIX, et Audin. — (2) *Ibid.*, et Artaud, *Hist. d'Italie.* — (3) *Ibid.*

éloquence et son grand savoir. Un jour, il vint au palais de Médicis avec un manuscrit de Platon sous le bras ; il en lut quelques pages au prince. C'était comme un monde nouveau dont Gémiste venait de faire la découverte. Dans sa joie, Cosme imagine sur-le-champ une académie où l'on enseignera les principes de la philosophie platonicienne. Ce fut le commencement d'une lutte entre Platon et Aristote, c'est-à-dire entre leurs partisans exclusifs et passionnés. Gémiste fut pour Platon ; Georges de Trébisonde pour Aristote. Ils auraient mieux fait avec Cicéron, saint Augustin et saint Thomas, de les réunir l'un à l'autre, et de suppléer par la sagesse chrétienne ce qui manquait à tous les deux. Mais dans le premier enthousiasme, on ne pensait pas plus loin. D'ailleurs, parmi ces savants, tous n'aimaient pas uniquement la vérité ; la gloire, la renommée y entraient pour beaucoup.

Un de ces platoniciens enthousiastes fut Marsile Ficin, chanoine de la cathédrale de Florence. Il naquit en cette ville l'an 1433, dans ce siècle d'or, comme il dit, où les lettres, à demi mortes, se réveillaient à la voix de Médicis. Melchisédech, ajoute-t-il, eut à peine un père ; moi, pauvre petit prêtre, j'en comptais jusqu'à deux, Ficin le médecin et Cosme de Médicis. Quand il fut baptisé, le curé ne put s'empêcher de sourire à la vue de ce corpuscule d'enfant qui aurait tenu dans un soulier de femme. Grâce au soin de la science, Marsile triompha d'une foule de maladies qni vinrent le tourmenter dès son berceau. A douze ans il commença de sérieuses études. Sa mémoire était prompte, son imagination vive, ses instincts poétiques. Il aimait Virgile de prédilection, et son bonheur était de réciter quelques vers des Géorgiques, le matin, sur les bords fleuris de l'Arno. Toute sa vie, il eut besoin du soleil pour composer. Quand le ciel se voilait de nuages, son cerveau rebelle n'obéissait que difficilement aux exigences de sa pensée. Il travaillait fort avant dans la nuit, mais seulement à des œuvres de recherche ou de révision ; le matin était à l'inspiration. Cosme lui fit présent d'une petite lampe, qu'il oubliait quelquefois d'éteindre, et que le jour retrouvait brûlant encore, tant il avait éprouvé de bonheur à ces doux songes où son âme s'endormait. Les livres de sa bibliothèque avaient été achetés également par le prince, qui ne s'était pas trompé sur l'avenir de Marsile.

Un moment toutefois l'enfant fut menacé d'être arrêté dans cette route de lumière qu'il avait rêvée. Son père voulut en faire un médecin. Cosme sourit à cette idée : Le ciel, dit-il au docteur, vous a créé pour guérir les corps, mais votre fils est destiné de Dieu à guérir les âmes. Il n'y avait rien à répondre. Marsile revint à son soleil et à ses livres.

On avait apporté de Venise à Florence divers manuscrits de Platon ; le grand-duc en acheta quelques-uns dont il fit présent à son protégé, qui, dès ce moment, délaissa les muses pour la philosophie. Dans sa ferveur pour Platon, l'adolescent oubliait l'heure des repas, ses amis les lettrés, son Mécène, et Florence elle-même. Cosme cependant entretenait toujours le feu de la petite lampe, qui brûlait plus longtemps que de coutume. Les veilles nocturnes de Ficin étaient si longues, qu'il tomba dans un véritable marasme. On craignait pour ses jours. La voix de l'amitié eut peine à faire comprendre à l'écolier qu'un peu de repos lui était nécessaire pour rétablir des forces épuisées par l'étude. Marsile céda, et renonça pour quelques mois à ses chants du matin, à ses promenades sur les bords du fleuve, à ses causeries avec les humanistes florentins, à ses visites au grand-duc, à Platon, son maître ; la santé revint. C'était en 1456.

Après deux années entières employées à sonder les mystères de la nouvelle philosophie, Marsile vint au palais ducal pour lire, devant une docte assemblée dont Cosme était président, quelques pages des Institutions platoniciennes, qu'il avait divisées en quatre livres, et qu'il se proposait de mettre bientôt sous presse. La lecture achevée, Cosme hocha la tête en souriant. Marsile comprit le signe muet, ferma son manuscrit, dit adieu à ces rêves de gloire qui l'avaient soutenu pendant son travail, et promit, avant de rien publier, d'apprendre le grec, qu'il ne savait qu'imparfaitement. Il avait alors vingt-trois ans. Platina, dit-on, fut le nouveau maître qu'il choisit ; ses progrès furent rapides. Cette fois il pouvait faire à son aise des songes, car il connaissait la langue hellénique comme un rapsode de Samos. Il refait sa version, et c'est au juge le plus compétent qu'il veut la montrer, à Marcus Musurus, le maître de Lascaris. Il apportait avec lui deux ou trois feuillets de sa traduction nouvelle. Musurus, en lisant ces belles pages, écrites avec une patience de calligraphe ou de jeune fille, s'amusait à jouer avec son écritoire. Ficin, impatienté, interrompt le lecteur : — Voyons donc, lui demande-t-il d'un ton suppliant, qu'en pensez-vous ? — Voilà, dit Musurus, en répandant l'encre en guise de poudre d'or sur le manuscrit qu'il rend tout noirci à l'auteur. Tout autre que Ficin se serait emporté ; heureusement il avait lu dans Timée d'admirables préceptes sur la colère, et il n'aurait pas voulu pécher contre Platon. Donc, sans mot dire, il retourne à la petite habitation rurale que Cosme lui avait donnée dans la villa Careggi, et se remet une troisième fois à l'ouvrage.

L'œuvre s'étend, grandit, et reste cachée aux regards jusqu'à l'époque de la mort de son bienfaiteur. Pierre venait de succéder à Cosme, et Ficin ne s'était pas aperçu du changement de règne ; heureusement pour les lettres, la dynastie de Médicis avait encore de longs jours à vivre. Pierre avait voulu continuer Cosme ; par ses soins, une chaire s'éleva où Marsile monta pour expliquer Platon. On ne se douterait pas de toutes les belles choses

qu'il trouvait dans le fils d'Ariston : la Sainte Trinité, le Verbe de saint Jean l'Evangéliste, la Création de Moïse, l'Eucharistie de saint Paul. Il faisait du philosophe un génie céleste qui avait eu l'intuition des mystères enfermés dans nos saints livres. Est-il besoin de dire qu'il plaçait dans son paradis l'écrivain antique que Jésus, dans sa descente aux enfers, venait arracher aux limbes purificateurs, pour le couronner de l'auréole des bienheureux ? Il avait renoncé aux formules de salutation ordinaire, il n'appelait ses auditeurs que mes *frères en Platon*. A ses yeux, le Criton était un second Evangile tombé du ciel. Ses élèves partageaient son enthousiasme et ses croyances.

Parmi les auditeurs de Ficin, Michel Mercati se faisait remarquer par une expression indicible de mélancolie qu'il portait constamment aux leçons du professeur ; il doutait. L'avenir le tourmentait, et l'existence de l'âme après cette vie était un problème dont il demandait vainement la solution à ses savants amis : ses amis le ramenaient toujours à Platon. Malheureux qui ne savait pas lire l'immortalité de la pensée dans cette intelligence qui, chaque semaine, développait si poétiquement en chaire les harmonies du monde spiritualiste ! Il avait besoin de croire cependant, car le doute le faisait souffrir. Un jour qu'il disputait avec Ficin sur les destinées futures de l'homme : — Maître, lui dit-il, faisons un pacte. — Et lequel ? répondit le professeur. — Que celui qui mourra le premier vienne dire à l'autre s'il y a quelque chose là-haut ; et, en prononçant ces mots, Mercati regardait tristement le ciel. Ficin prit la main de Mercati et inclina la tête.

A quelque temps de là, un matin, quand tout dormait dans Florence, Mercati est réveillé par le bruit des pas d'un cheval et la voix rauque d'un cavalier qui crie : Mercati ! L'homme du doute se lève, entr'ouvre sa fenêtre, et aperçoit, sur un cheval blanc, un fantôme qui du doigt lui montre le ciel en murmurant : Michel ! Michel ! cela est vrai ! Mercati descend précipitamment l'escalier, pousse la porte, regarde de tous côtés ; la vision avait disparu.

Il se rappelle alors le pacte qu'il a fait avec Ficin, et prend le chemin de la demeure du néo-platonicien. Il frappe. — Que voulez-vous ? demande une vieille femme. — Parler à mon ami Ficin. — Mon maître vient de mourir, dit la servante ; priez Dieu pour son âme (1).

Marsile Ficin mourut le 1er octobre 1499, à l'âge de soixante-six ans ; il avait été fait prêtre à quarante-deux. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages : le principal est sa version latine de Platon.

Ange Politien, autre chanoine de l'église métropolitaine de Florence, naquit le 14 juillet 1456 à Montepulciano, d'où lui est resté le surnom de Politien, sous lequel il est généralement connu. Son père, quoique peu riche, l'envoya de très-bonne heure aux écoles de Florence. Ange y étudia, sous Christophore Landino, les lettres latines ; sous Andronic de Thessalonique, les lettres grecques : Marsile Ficin l'initia dans la philosophie platonicienne et Jean Argyropule, dans celle d'Aristote. Ses progrès furent si rapides, qu'il osa commencer bien jeune encore une traduction d'Homère en vers latins.

A vingt-neuf ans il professait, à Florence, l'éloquence latine. Son cours était fréquenté par une foule d'intelligences qui se sont fait un nom dans les lettres. Pic de la Mirandole vint plus d'une fois pour l'écouter. C'est des bancs de son école que sortit cette pléiade d'humanistes dont Erasme a glorifié les travaux : Guillaume Grocin, qui fut depuis professeur de grec à Oxford ; Thomas Linacre, l'ami du chancelier Morus ; Denis, le frère de Reuchlin ; les deux fils de Jean Tessira, chancelier du roi de Portugal, Politien, en rappelant le souvenir de ses triomples de professeur, ne peut réprimer un mouvement de vanité bien pardonnable dans un rhéteur. Vraiment, écrit-il à un de ses amis, je ne sais pas si, depuis mille ans, maître d'éloquence latine compta pareil nombre d'écoliers.

Quand, pour la première fois, on apercevait en chaire ce professeur, au nez difforme, à l'œil gauche louchant disgracieusement, au col mal emboité, c'est Paul Jove, historien contemporain, qui a tracé cette silhouette, il était impossible de retenir un mouvement involontaire de dépit ou de surprise ; mais lorsque Politien ouvrait la bouche, son organe doux et vibrant, sa parole, véritable bouquet de fleurs, et sa phrase parfumée de sel attique, avaient fait bientôt oublier les torts de la nature. Il s'enthousiasmait aisément, et savait faire passer dans l'âme de ses auditeurs les émotions diverses qui l'agitaient. Il aimait à expliquer les poètes bucoliques. Trouvait-il dans l'un d'eux quelque allusion au bonheur des champs, il posait son livre et commençait une improvisation pleine d'un coloris tout champêtre. Il n'oubliait ni la voix susurrante du pin, ni le sifflement du vent qui balance l'ombelle conique du cyprès, ni le gazouillement de l'onde à travers les cailloux colorés, ni les jeux de l'écho qui redit les vers du poète.

Sa leçon finie, il prenait souvent par le bras son docte ami Laurent de Médicis, et tous deux s'acheminaient à pied vers Fiésole, par une fraîche soirée dont il chantait les charmes, au milieu de la route, pour se reposer. C'est à Fiésole qu'il a composé plusieurs de ses petites poésies, qu'il lisait le lendemain à ses élèves, et qu'on aurait prises pour quelques poèmes antiques.

Voici une pièce d'un autre genre, qu'il adressa un jour à son noble protecteur Laurent.

(1) Audin, *Hist. de Léon X*, c. II. — Baronius, an 411.

« Les sots ! ils rient des haillons qui me couvrent le corps et des sandales trouées qui montrent mes pieds à nu. — Ils me plaisantent sur ce que ma chaussure, n'emprisonnant plus mes doigts, laisse à l'air un plus libre cours. — Mon vêtement a perdu son lustre et son duvet, la corde seule reste encore, et la maudite traîtresse atteste qu'elle est formée des fils les plus grossiers, les derniers qui restaient à la brebis tondue à ras. Ils rient et ne font plus cas de moi. Ils disent que mes vers ne sont point de ton goût. — Laurent, envoie-moi donc une de tes belles robes. »

Laurent le Magnifique cherchait tout aussitôt dans sa garde-robe, et faisait remettre à Politien un vêtement de drap de Venise, que le poète sans même le donner au tailleur, endossait sur-le-champ ; et le peuple de s'écrier ; — C'est un habit de son altesse : il faut que les vers d'Angelo soient bien beaux, puisque le grand-duc l'habille si richement ! — Le poète avait besoin de remercier son bienfaiteur ; il invoquait l'assistance de Calliope, qui descendait de l'Olympe, et ne reconnaissant plus son favori, tant il était richement vêtu, se hâtait de regagner le ciel ; Politien se frappait inutilement le cerveau ; le vers reconnaissant ne venait pas.

Mais tout le monde ne regardait pas, comme cette *plébécule* dont parle Politien, au vêtement du poète. Sa petite maison près de l'église Saint-Paul, dont il était prieur, était chaque matin assiégée d'une foule de visiteurs qu'il n'avait pas la force d'éconduire. Il a peint d'une manière fort comique le malheur de celui qui avait un nom littéraire à cette époque. — « En voici un qui vient frapper à ma porte un glaive à la main, dont il ne peut lire les lettres mystérieuses ; un autre qui veut absolument une inscription pour son cabinet d'études ; un troisième qui attend une devise pour sa vaisselle ; d'autres qui me demandent des éphitalames, des chansons : c'est à peine si j'ai le temps d'écrire ! Dieu me pardonne, il faut interrompre jusqu'à la récitation de mon bréviaire (1). »

Elève, condisciple, collègue de tous ces savants, Laurent de Médicis était l'ami et le protecteur de tous les savants du monde. Des Grecs, chassés de Constantinople, après un court séjour à Venise, s'embarquaient sur la *Brenta*, saluaient Padoue en passant, et venaient s'établir à Florence, attirés par les sollicitations de Cosme ou de Laurent. Laurent les fêtait comme des hôtes venus du ciel, les admettait à sa table, tâchait de les retenir à force de caresses, et, s'ils résistaient à ses séductions, ne les laissait jamais partir sans quelques lettres de recommandation pour les souverains qu'ils devaient rencontrer sur leur passage. Tantôt, comme Démétrius Chalcondyle, ils venaient se loger près de Santa Maria del Fiore ; tantôt, comme Politien, ils cherchaient sur l'une des collines environnantes une retraite à l'abri du tumulte de la cité, du bruit des marteaux des ouvriers en cuivre, du ciseau des architectes et des sculpteurs, de la lime des orfèvres, et de ce mouvement d'artistes en tout genre dont elle était le rendez-vous et la patrie.

On venait de France, d'Allemagne, d'Angleterre pour y étudier l'antiquité. Rome ne faisait que de naître à la lumière, que Florence avait déjà des bibliothèques, des académies, des gymnases, des réunions de lettrés. Grocin, Linacre, Sulpizio, Pomponio Leto avaient voulu la visiter avant de voir Rome. Laurent les avait invités à sa table, leur avait donné des fêtes, avait, avec eux, visité ses belles villas, où il rassemblait les chefs-d'œuvre de la sculpture antique, récemment trouvés en Italie, ou rapportés de la Grèce, et les manuscrits que les Juifs, ces grands marchands de l'époque, achetaient en Orient, pour les revendre à Florence.

C'est que jamais prince n'aima les lettres d'un amour plus éclairé que Laurent de Médicis ! Il était heureux quand, le soir, loin de Florence et dans un de ces palais que lui avait laissés en mourant Cosme, son grand-père, il pouvait montrer à ses protégés ces beaux manuscrits qu'un Israélite lui avait vendus au poids de l'or ! Il disait quelquefois à Nicolas Leoniceno : Je les aime tant, ces livres, que je vendrais jusqu'à ma garde-robe de prince pour m'en procurer. A Careggi, Cosme avait fait élever une maison toute royale, distribuée en petites cellules, où Laurent logeait ses humanistes chéris. Il y avait deux salles pour les livres, une pour les œuvres et les partitions musicales.

Après des causeries toutes philosophiques, imprégnées de poésie platonique, où brillait surtout Ficin, on passait dans la salle du concert, et Squarcialuppi, son chanteur de prédilection, entonnait un hymne dont le prince avait composé les paroles, et l'on se séparait pour se réunir le lendemain au coucher du soleil. Laurent revenait toujours avec quelque nouvelle miniature d'un moine ignoré, quelque codex antique acheté à Venise, quelque statuette récemment déterrée à Rome. Les poètes, les philosophes, les lettrés tombaient en extase et se mettaient à célébrer la bonne fortune du prince.

C'est sous les verts ombrages de la villa du grand Cosme, restaurée par Laurent, dans une petite chambre dont il ouvrait les fenêtres, au lever du soleil, pour entendre le chant du rossignol ou respirer l'odeur du chèvre-feuille et des aubépines en fleurs, que Ficin s'écriait : O doux loisir ! ô asile secret des muses ! ja-

(1) Adeo mihi nullus inter hæc scribendi restat aut commutandi locus, ut ipsum quoque horarium, sacerdotis officium pene, quod vix expiabile credo, minutatim concidatur. Ep. IX. *Donato*. II *lib*. On connaît cette vieille anecdote qui traîne dans tous les recueils d'*Ana*, où Politien se vante de n'avoir jamais ouvert son bréviaire, de peur de se gâter au latin des offices. Bayle, qui l'a donnée le premier, n'avait pas lu la correspondance de l'auteur ; on en a dit autant de Bembo, et avec aussi peu de raison. Audin.

mais ton souvenir ne s'effacera de ma mémoire !

Dans l'intérêt de la santé de ses hôtes, Laurent voulu fonder d'autres asiles aussi poétiques, mais plus salubres. L'air de la villa de Careggi était trop tiède, des eaux trop abondantes l'imprégnaient d'une humidité malfaisante, le soleil avait trop de peine à percer les touffes épaisses des bois qui l'entouraient. Il fit bâtir à Fiésole une maison de plaisance où l'on évitait les inconvénients de l'autre.

Avant de mourir, Cosme avait fondé l'académie platonicienne. Son petit-fils Laurent et ses doctes amis étaient sincèrement catholiques : nous l'avons vu par Pic de la Mirandole. Néanmoins, ils poussèrent jusqu'à une espèce de culte leur enthousiasme pour Platon et sa doctrine ; ils célébraient une fête littéraire en son honneur. Mais cela se conçoit. Nous avons vu le chanoine Marsile Ficin découvrir dans la doctrine de Platon les principaux dogmes de la foi chrétienne : en quoi il n'est ni le premier ni le seul. Leur enthousiasme avait donc sa racine dans l'amour même de ces dogmes. D'ailleurs, la philosophie de Platon a pour caractère distinctif de chercher en Dieu même la source du vrai, du bon et du beau. Comment des âmes poétiquement chrétiennes et chrétiennement poétiques n'auraient-elles pas aimé une telle philosophie? Mais, ce que nous ne concevons pas, c'est ce qu'on leur impute de n'avoir vu dans les arts, la sculpture et la peinture, que le beau sensuel et non le beau idéal, que la forme extérieure et non l'idée intime, l'idée platonique, l'idée divine. Si cela est, ce ne pouvait être de leur part qu'une inconséquence passagère et facilement guérissable. Mais il nous semble que ce procès, bien loin d'être jugé, n'a pas même été instruit. On allègue le protestant Brucker avec son histoire de la philosophie. Mais pour comparer ce qu'il y a de plus élevé dans Platon avec ce qu'il y a de plus profond, de plus intime de plus surnaturel dans la foi chrétienne, et juger d'après cela les conceptions enthousiastes de quelques âmes catholiques, il faudrait, comme saint Thomas, à la pensée sublime de Platon et au langage précis d'Aristote joindre la connaissance expérimentale et raisonnée de la théologie, surtout de la théologie mystique. Or, l'homme qui manque le plus de tout cela, c'est le protestant Brucker ; il n'a pas même une idée nette de ce qu'il pense lui-même. C'est donc une cause à revoir.

Après tant d'hommes célèbres, nés ou accueillis en Italie et à Florence, on croira peut-être que nous en avons fini. On se trompe : il en reste encore une classe tout entière.

Vers l'an 1460 arrivait à Florence un jeune homme qui n'avait absolument rien. Il demeura plusieurs mois dans cette ville, n'ayant d'autre lit qu'un coffre et gagnant à peine de quoi se nourrir. Ce fut le premier des grands peintres d'Italie ; c'est le Pérugin, ainsi nommé de Pérouse, soit parce qu'il était né dans cette ville l'an 1446, ou qu'il vint s'y établir de bonne heure. Nous en parlons dans l'histoire de l'Eglise, attendu que les peintres italiens sont généralement des poètes religieux, et que leurs chefs-d'œuvre sont quelques pages de l'Ecriture sainte ou de l'histoire ecclésiastique, traduites en couleurs. Le chef-d'œuvre du Pérugin est la *Sainte-Famille*, que l'on admire à la chartreuse de Pérouse.

Le second en date est Léonard de Vinci, né à Florence l'an 1452, à la fois peintre, sculpteur, architecte, ingénieur, chimiste, mécanicien et littérateur. Son chef-d'œuvre est le tableau de la Cène ou dernier souper du Sauveur, dans le réfectoire des Dominicains de Milan. Aussi recommandable par ses vertus que par ses talents, il mourut fort chrétiennement en France, l'an 1519, entre les bras de François Ier, qui était venu le voir sur son lit de mort.

Bramante, né l'an 1444 à Castel-Durant, dans l'Etat d'Urbin, de parents honnêtes mais sans fortune, commença par la peinture. Bientôt le goût de l'architecture prit le dessus, et il fut le premier des grands architectes. Son chef-d'œuvre, sa gloire, est la basilique de Saint-Pierre de Rome, dont il forma le plan et jeta les fondations ; mais elle ne fut conduite à la perfection que par l'homme qui suit.

Son nom de famille est Buonaroti, son nom de baptême Michel-Ange. Né le 6 mars 1474, au château de Caprèse, dans le territoire d'Arezzo, il descendait de l'ancienne et illustre maison des comtes de Canosse. Ses dispositions extraordinaires pour le dessin contraignirent sa famille à lui laisser suivre sa vocation d'artiste. Le jeune Michel-Ange fut placé chez Dominique et David Ghirlandaï, les plus célèbres peintres de ce temps, pour y demeurer trois années. C'était une espèce d'apprentissage qu'on lui faisait faire. Mais ce qu'il y eut de singulier c'est que le maître, loin de recevoir aucune rétribution de son élève, s'était engagé par écrit à payer progressivement par an la somme de six, huit et dix florins à un jeune homme de quatorze ans, tant ses maîtres le connaissaient déjà, moins pour un élève qui venait leur demander des leçons, que comme un coopérateur capable de partager leurs travaux.

Laurent de Médicis, ayant conçu le projet de former une école de sculpteurs, jeta d'abord les yeux sur Michel-Ange. Ses premiers essais dans cet art ne furent pas inférieurs à ses premiers travaux dans le dessin et la peinture. Laurent de Médicis les vit avec étonnement ; il voulut l'avoir lui-même dans son palais, lui assigna un logement particulier, et le traita comme son propre fils. Et le palais et les jardins étaient remplis de statues et de fragments antiques de toute espèce. Michel Ange reçut de plus les instructions d'Ange Politien, qui, entre autres, lui procura les moyens d'étudier l'anatomie. Depuis cent ans

un immense bloc de marbre gisait sur une place de Florence ; un inhabile artiste n'avait réussi qu'à faire sortir d'une masse informe un ouvrage avorté ; aucun statuaire depuis n'avait cru qu'il fût possible d'en tirer parti. Michel-Ange, dans peu de temps, transforma ce bloc en une statue colossale de David, que l'on admire encore ; sa proportion est telle, que l'homme de la taille la plus avantageuse arrive à peine à son genou.

Le pape Jules II appela Michel-Ange à Rome pour faire son tombeau, peindre la chapelle Sixtine, achever la basilique de Saint-Pierre. A Rome, Michel-Ange rencontra deux rivaux, Bramante et Raphaël.

Raphaël Sanzio naquit l'an 1483, à Urbin, dans l'Etat ecclésiastique. Son père était un peintre médiocre, mais qui le savait. Il s'aperçut bientôt que le jeune Raphaël était déjà trop habile pour rester son écolier. Il obtint de l'amitié du Pérugin qu'il prendrait son fils au nombre de ses disciples. Dès les premiers jours, Pérugin pronostiqua que Raphaël serait bientôt son maître. A l'âge de dix-sept ans, il peignit un chef-d'œuvre, saint Nicolas de Tolentin. Il habita Florence, où l'on dit qu'il profita des travaux de Michel-Ange. Sur la recommandation de Bramante, qui était son parent, Jules II le fit venir à Rome pour peindre les salles du Vatican, où l'on admire entre autres ce qu'on appelle la Bible de Raphaël, l'histoire de l'Ancien Testament en cinquante-deux sujets. Il eut pour élève Jules Romain, dont le chef-d'œuvre est le martyre de saint Etienne. Les meilleurs tableaux particuliers de Raphaël sont : le Sauveur en croix, la sainte famille, la Vierge et l'enfant Jésus, mais surtout la Transfiguration, qui fut son dernier ouvrage. Il mourut le 7 avril 1520, le jour du Vendredi-Saint, à l'âge de trente-sept ans. On dit qu'il abrégea lui-même ses jours par son incontinence. Il reconnut sa faute, et mourut dans les sentiments les plus chrétiens, après avoir donné de quoi restaurer et fonder, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Rotonde, une chapelle à la sainte Vierge, qui fut le lieu de sa sépulture.

Michel-Ange vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il n'eut que deux maladies dans le cours d'une si longue vie : la gravelle rendit ses derniers jours douloureux. Il n'avait connu dans sa jeunesse d'autre besoin que d'exercer son esprit, d'autre plaisir que de cultiver les arts. Devenu riche et dans un âge plus avancé, il méprisa le luxe et méconnut même les commodités de la vie. Dormir tout habillé, ne vivre souvent que de pain et d'eau, passer les nuits au travail ou en promenades solitaires, sont les moindres traits qui puissent caractériser les habitudes de sa vie. S'il eût vécu chez les Grecs d'autrefois, on l'eût admiré comme philosophe avant de le louer comme artiste ; mais à coup sûr, il eût été de la secte de Zénon. Economie, frugalité, désintéressement, austérité de mœurs, inflexibilité de caractère, mépris de la fortune et même de la gloire : telles furent les vertus stoïques qu'il professa toujours. Michel-Ange était aimé et recherché des grands ; mais il les fuyait. Il refusait de travailler pour des souverains ; mais il donnait son temps et ses conseils à des faiseurs de saints pour les villages.

Un prêtre de ses amis lui reprochait un jour de ne s'être pas marié, et regrettait qu'il n'eût pas laissé d'héritier de son nom et de ses talents. « De femme, dit Michel-Ange, j'en ai encore eu trop d'une pour le repos de ma vie. C'est mon art. Mes enfants, ce sont mes ouvrages. Cette postérité me suffit. Laurent Ghiberti, ajoutait-il, a laissé de grands biens et de nombreux héritiers. Saurait-on aujourd'hui qu'il a vécu s'il n'eût fait les portes de bronze du baptistère de Saint-Jean ? Ses biens sont dissipés, ses enfants sont morts ; mais les portes de bronze sont encore sur pied. »

On lui demandait son avis sur le mérite d'un sculpteur qui avait passé beaucoup de temps à copier des statues antiques. Celui, répondit-il, qui s'habitue à suivre, n'ira jamais devant, et qui ne sait pas faire bien de soi-même, ne saurait profiter du bien des autres.

Michel-Ange avait le cœur aussi bon que son génie était vaste. — Quand je serai mort, dit-il un jour à son domestique, que feras-tu, mon cher Urbain ? — Il faudra bien, lui répondit l'autre, que je serve un autre maître. — Non, je ne le souffrirai pas, répliqua Michel-Ange ; et il lui donna deux mille écus, dix mille livres de France. Il eut la douleur de lui survivre : il le soigna nuit et jour dans sa maladie et pleura sa mort. On voit, par sa correspondance, qu'il en agissait ainsi par principe de religion.

Michel-Ange vécut jusque sous le pontificat du saint pape Pie V. Accablé sous le poids des années, il ne vivait plus que dans l'espérance et les contemplations de la vie future. Une fièvre lente lui annonça que son dernier moment approchait ; il fit venir son neveu, Léonard Buonaroti, auquel il dicta son testament en ce peu de mots : Je laisse mon âme à Dieu, mon corps à la terre, mon bien à mes plus proches parents. Il mourut le 17 février 1564, âgé de quatre-vingt-dix ans. On le porta dans l'église des Saints-Apôtres, où le Pape avait arrêté que son tombeau serait placé en attendant qu'on pût lui en élever un dans la basilique de Saint-Pierre. Mais Florence réclama sa dépouille mortelle ; le grand-duc le fit déterrer secrètement, et transporter dans la capitale de la Toscane, où il reçut une sépulture de prince (1).

Les principaux chefs-d'œuvre de Michel-Ange sont la statue de Moïse, pour le mausolée de Jules II ; la peinture du Jugement dernier, pour la chapelle Sixtine ; la basilique et

(1) *Biographie univ.*, t. XXVIII.

la coupole de Saint-Pierre, pour l'univers entier.

Nous avons vu à Florence, sous Laurent de Médicis, une tendance païenne vouloir prédominer dans les lettres, les arts et les mœurs ; elle y rencontra une opposition puissante dans un moine, mais qui lui-même ne gardera pas toujours la mesure convenable.

Jérôme Savonarole naquit à Ferrare, le 21 septembre 1452. Enfant, il aimait l'étude et la prière, les couvents, et surtout la blanche soutane des Dominicains, les grands prédicateurs de l'époque. Quand l'un deux montait en chaire, on était sûr de trouver Jérôme debout en face de l'orateur, dont il suivait tous les mouvements. Un jour qu'il assistait au sermon que prêchait un frère, il se sentit troublé jusqu'au fond du cœur par les paroles de l'orateur, et résolut d'abandonner le monde et de s'ensevelir dans la solitude d'un monastère : il avait alors vingt-deux ans. Sans rien dire à ses parents, il quitte Ferrare le 24 avril, prend la route de Bologne, et vient frapper à la porte du couvent de Saint-Dominique. Quelque temps après, il recevait l'habit clérical, et écrivait à son père : « M'aimez-vous, ou non ? Si vous m'aimez comme j'en suis convaincu, vous savez bien qu'il y a en moi deux substances, l'âme et le corps. Préférez-vous le corps à l'âme ? Vous direz que non, parce que, sans cela, vous ne m'aimeriez pas réellement ; vous aimeriez en moi la plus vile partie de moi-même ; mais si vous préférez en moi l'âme au corps, vous approuverez le parti que j'ai dû prendre. »

Ses supérieurs comptaient en faire un professeur ; car il avait la parole facile, le geste magnifique, l'œil d'une rare beauté. Savonarole enseigna donc la métaphysique à Ferrare ; mais il s'ennuya bientôt de la langue qu'il était obligé de parler : Aristote le fatiguait par sa sécheresse. Pour trouver un aliment à son imagination rêveuse, il se mit à étudier l'Ecriture. La parole de Dieu le charma ; il n'eut plus qu'un livre, qu'il lisait la nuit et le jour, l'Ancien et le Nouveau Testament. Ferrare, pressée par les Vénitiens, fut obligée de faire évacuer le couvent des Dominicains ; Savonarole, regardé comme une bouche inutile, prit le chemin de Florence.

A Florence, au couvent de Saint-Marc, il partagea son temps entre la confession et la prédication ; par goût, il quitta bientôt le tribunal de la pénitence pour la chaire ; il comprenait sa vocation. C'est dans l'intérieur du cloître qu'il annonça d'abord la parole divine; le site était admirablement choisi : pour temple un jardin tout plein de beaux rosiers de Damas ; pour pavillon, le ciel ; pour auditeurs, des frères aux robes blanches ; comment l'orateur n'aurait-il pas été inspiré ?

Des Jardins de Saint-Marc, il passa d'abord à Sainte-Marie-la-Neuve, cette église, que Michel-Ange a appelée son épouse, puis à Sainte-Marie-de-la Fleur, le chef-d'œuvre de Brunelleco. Il aimait à commenter l'Apocalypse, parce qu'il y trouvait des images toutes matérielles, telles que le cheval blanc, la coupe de vin empoisonnée, la clef de l'abîme, dont il se servait pour effrayer ses auditeurs. Ce qu'il cherchait surtout, c'était de réveiller de leur sommeil toutes ces âmes de chair réunies autour de lui. On voit qu'il connaissait admirablement son auditoire. A des hommes comme Florence en offrait alors, commerçants enrichis par la fraude, usuriers qui spéculent sur la faim, jeunes seigneurs qui courent les tabagies, le jeu et les femmes ; à des courtisanes qui affichent publiquement leurs désordres ; à des artistes qui cherchent leurs inspirations dans l'Olympe païen ; à des âmes amollies par le luxe, la bonne chère et la débauche ; à des philosophes qui préfèrent à l'Evangile le Criton de Platon, il fallait des épouvantements tout charnels, des menaces sensuelles, des images prises dans le monde visible. L'orateur avait raison de s'armer d'une lanière, d'une épée, d'une coupe empoisonnée ; le Christ ne faisait pas autrement sur le perron de ce temple d'où son fouet chassait les vendeurs (1).

La voix sourde et caverneuse du prédicateur, sa figure où, de chaque côté, deux os en saillie semblaient percer la peau, son teint blême, ses doigts décharnés à travers lesquels pouvaient passer la lumière, ses yeux azurés surmontés de sourcils roux, étaient autant d'instruments de terreur. Souvent, en descendant de chaire, on le voyait essuyer son front tout humide de sueur. Rentré dans son couvent, il se jetait à genoux pour prier. Bientôt on entendait frapper à la porte du monastère : c'était une Madeleine enveloppée de sa mantille noire, qui demandait à se confesser ; un veillard qui venait livrer, pour qu'on la brûlât, une peinture lascive ; un usurier dont les poches étaient pleines d'or qu'il offrait de restituer ; des paralytiques qui demandaient à toucher la ceinture du Dominicain. On affirmait que sa robe avait rendu plus d'une fois la vie à des moribonds.

Le soir, Savonarole retournait à l'église pour prêcher. Il montait en chaire, et continuait son commentaire sur l'Apocalypse : c'étaient d'autres images tout aussi saisissantes que celles dont il effrayait son auditoire du matin. Audin dit à ce sujet ; Quand, après trois siècles, nous lisons les discours du moine, nous comprenons l'enthousiasme de la multitude ; nous aurions fait comme elle : nous aurions accompagné notre père jusqu'à l'église, nous aurions essayé de toucher un pan de sa robe, de baiser la poussière de ses pieds ; peut-être même que nous aurions cru tout ce qu'on racontait de lui, ses visions nocturnes, le don qu'il avait reçu de guérir les malades par un simple attouchement, son intuition de l'avenir, et son commerce avec les anges. A dire

(1) Audin, *Hist. de Léon X.*

vrai, quelque chose de réellement merveilleux nous aurait attirés vers lui : c'était sa parole, soit qu'il reproche aux Florentins de boire dans la coupe des réprouvés, c'est-à-dire aux eaux corrompues de l'antiquité païenne ; soit qu'il menace tous ces savants qui crient : Vive la voie de Bersabé, c'est-à-dire le chemin qui n'est éclairé par d'autre lumière que celle de la raison ; soit qu'il s'indigne que les Florentins, comme autrefois les Juifs, préfèrent à la manne du désert les poissons d'Egypte, c'est-à-dire à l'or de la parole divine le plomb vil du rhéteur ; soit qu'arrachant à l'artiste un pinceau tout trempé de couleurs païennes, il lui dise : Je ne reconnais plus ma Vierge de Bethléhem dans cette jeune fille vêtue comme une courtisane, ma Vierge qui ne paraissait jamais en public que sous les habits d'une pauvre petite qui cache jusqu'à son visage ; soit que, frappant sur la poitrine de tous les philosophes amoureux, jusqu'à l'idolâtrie, de l'antiquité, il la trouve dure comme de la pierre ; soit qu'il se lamente sur l'ingratitude de Florence, et, prêt à pleurer sur elle dans le désert comme les filles de Sion, il s'écrie douloureusement : Florence ! tu ne détruiras pas mon œuvre, car c'est l'œuvre du Christ. Que je meure ou que je vive, la semence que j'ai jetée dans les cœurs n'en portera pas moins ses fruits. Si tes ennemis sont assez puissants pour me chasser de tes murs, je n'en serai point affligé ; car je trouverai bien un désert où je pourrai me réfugier avec ma Bible.

Quand le cœur de l'auditeur résiste, Savonarole a des paroles qui le remuent bien vite et lui arrachent des larmes, comme le samedi de la seconde semaine de carême à Santa-Maria del Fiore. L'orateur n'avait pas obtenu son succès ordinaire ; de sa chaire il n'avait entendu aucun sanglot : il lui fallait des pleurs.

Il reste un moment silencieux, puis se tournant vers l'autel : « Je n'en puis plus, s'écrie-t-il, les forces me manquent. Seigneur, ne dors plus sur la croix, exauce mes prières, *respice in faciem Christi tui.* O glorieuse Vierge ! ô saints, bienheureux du Paradis! ô anges ! ô archanges ! ô céleste milice, priez le Seigneur qu'il ne tarde pas plus longtemps à nous écouter. Ne vois-tu pas, ô mon Dieu ! que les méchants se réjouissent, qu'ils se moquent de nous ? Ici chacun nous tourne en dérision, nous sommes devenus l'opprobre du monde. Nous avons prié ; que de larmes nous avons répandues, que de soupirs ! Qu'est donc devenue ta providence ? qu'est devenue ta bonté ? que sont devenues tes promesses ? Seigneur, *respice in faciem Christi tui.* Ah ! ne tarde plus afin que le peuple infidèle ne dise pas : Où est leur Dieu ? Où est le Dieu de ceux qui ont fait pénitence et jeûné ? Tu vois que les méchants deviennent pires de jour en jour, et qu'ils semblent désormais incorrigibles ; étends ta main, et montre ta puissance. Je ne sais plus que dire, je n'ai plus que des larmes : qu'elles éclatent dans cette chaire. Je ne dis pas, Seigneur, que tu nous entendes à cause de nos mérites, mais pour l'amour que tu portes à ton fils : *respice in faciem Christi tui.* Prend pitié de ton pauvre troupeau ; ne vois-tu pas son affliction, ses souffrances ? Ne l'aimes-tu plus, mon Dieu ! ne t'es-tu plus incarné pour lui ? n'as-tu pas été crucifié, n'es-tu pas mort pour lui ? Si ma prière n'est pas écoutée, ôte-moi la vie, Seigneur. Que t'a fait ton troupeau ? il ne t'a rien fait ; il n'y a que moi de pécheur. Mais, Seigneur, ne regarde pas à mes iniquités ; regarde plutôt à ton amour, regarde à ton cœur, regarde à tes entrailles, regarde à ta miséricorde : miséricorde ! ô mon Dieu (1) ! »

Ainsi parlait Savonarole, et les larmes éclataient dans l'auditoire.

Savonarole en voulait aux Médicis, dont l'or, disait-il, avait corrompu la population florentine. Lorsqu'il eut été élu prieur de Saint-Marc, on lui conseilla d'aller remercier le grand-duc. — Et pourquoi ? demanda le père. Qui m'a nommé prieur, Dieu ou Laurent ? Dieu, n'est-il pas vrai ?... Je n'irai pas au palais.

Laurent prit le parti de venir au couvent. Père, dit un frère à Savonarole, c'est une personne de distinction qui se présente au monastère. — Son nom ? — Père, c'est Laurent de Médicis. — Et qui vient pour prier ? Laissez-lui faire ses dévotions, je ne veux pas qu'on l'interrompe.

Il faut que je le voie cependant, disait Laurent à Politien, et que je lui parle. Il imagina de faire déposer par son secrétaire, un grand nombre de pièces d'or dans le tronc du couvent. Le frère, en l'ouvrant jette un cri de surprise et de joie, et court raconter sa trouvaille au prieur. Il n'y a qu'un prince, et un prince comme le Magnifique, qui pût faire des dons semblables. Laurent disait : Le prieur sera forcé de venir me remercier. Il se trompait. Jérôme, en prenant une à une ces belles pièces, disait : Ceci pour les besoins de notre couvent, ceci pour les pauvres de Saint-Martin, ceci pour faire dire des messes pour le salut du donateur. Ce fut là tout ; il ne prononça pas même le nom de Laurent.

On risquerait de méconnaître Savonarole, observe Audin, si l'on ne voyait en lui qu'un des plus merveilleux artistes en parole qui jamais aient existé : son éloquence n'expliquerait pas suffisamment l'ascendant qu'il exerça si longtemps sur le peuple de Florence. Machiavel a dit qu'il fut un homme de science, d'habileté, de courage, qualités dont l'orateur pourrait au besoin se passer, mais que doit posséder quiconque veut gouverner l'opinion. Savonarole aurait pu choisir toute autre condition que celle du cloître ; il eût manié le ciseau aussi bien que la plume, le pinceau aussi bien que la parole ; s'il l'avait

(1) Audin, t. I, p. 203.

voulu, il aurait été plus grand philosophe que Ficin, rhéteur plus habile que Politien, et poète plus admirable que Sannazar. En lisant ses sermons, on voit qu'il a sondé toutes les sources littéraires connues de son époque ; qu'il s'est inspiré du Christ, de Moïse, d'Homère, de Platon et d'Aristote ; qu'il connaît ce qu'on nommait alors la doctrine d'Alexandrie ; qu'il a étudié l'astronomie, la physique, la mécanique et les sciences naturelles, et surtout qu'il a médité longtemps sur les lois et les constitutions de la Grèce et de l'Italie antiques.

Savonarole avait le courage du prophète. Quand il se trouvait en face des rois, il leur parlait un langage qu'ils n'étaient point accoutumés à entendre, et les rois devenaient peuples et se laissaient subjuguer.

Charles VIII avait imposé Florence à cent mille écus d'or dont il avait besoin pour marcher en avant. Il avait donné vingt-quatre heures pour qu'on lui comptât cette somme : les vingt-quatre heures expirées sans que la ville eût payé sa rançon, il menaçait de la mettre à feu et à sang. Les heures s'écoulaient, et les marchands ne voulaient ni prêter ni donner. Le peuple répandu dans les rues criait: Miséricorde ! Miséricorde ! — Alors une voix se fait entendre au milieu de la foule : Allez, disait-elle, allez à frère Jérôme. Ce fut une inspiration céleste.

On va frapper à la porte du moine : J'irai trouver le prince, dit Savonarole au messager. Suivi de deux de ses frères, il se présente en effet à la demeure du roi ; mais les officiers refusent de le laisser passer. Le prieur se retire, entre dans l'église de Santa-Maria-Novella, prie longtemps, et, prenant à la sacristie un crucifix qu'il cacha sous sa robe, suit, mais seul, le chemin de la demeure royale.

Cette fois on le laisse entrer, on lui permet de parler à Charles VIII. Le moine et le roi sont en présence. Savonarole, entr'ouvrant sa robe, saisit le Christ qui reposait sur sa poitrine, et le promenant lentement devant l'œil du prince : Sire, lui dit-il, connais-tu cette image ? C'est l'image du Christ mort pour toi, mort pour moi, mort pour nous sur la croix, et qui, en mourant, pardonnait à ses bourreaux. Si tu ne m'écoutes pas, tu écouteras du moins celui qui parle par ma bouche et qui créa le ciel et la terre, le Roi des rois, qui donne la victoire aux princes, ses bien-aimés, mais qui punit ses ennemis et renverse les impies. Il t'humiliera dans la poussière, toi et les tiens, si tu ne renonces à tes projets homicides, si tu veux, comme tu l'as dit, réduire en cendres cette malheureuse cité, où il y a tant de serviteurs de Dieu, tant de pauvres innocents qui crient et pleurent devant sa face la nuit et le jour. Ces larmes désarmeront la majesté de mon Dieu ; elles seront plus puissantes que toi et tous tes canons. Qu'importent au Seigneur le nombre et la force ? Connais-tu l'histoire de Sennachérib ? Sais-tu que Moïse et Josué n'avaient besoin, pour triompher, que de quelques mots de prières ? Nous prierons, si tu ne pardonnes ; veux-tu pardonner ?

En achevant, le Dominicain agitait, devant la figure de Charles VIII, l'image du Christ. Le prince, comme si cette image eût été de feu, essayait de tourner la tête mais il était vaincu : il fit signe qu'il pardonnait. Et, au sortir du palais, Savonarole annonçait au peuple réuni le succès de son ambassade, et criait aux riches : Apportez-moi des grains, du vin, des vêtements pour ce pauvre peuple qui souffre de la faim, de la soif et du froid.

Tout est prodigieux dans l'histoire du moine. Les Médicis chassés, Florence a besoin d'un autre maître ; car comme le dit Machiavel, de république, Florence n'a pas même l'idée. Un peuple fou de spectacles, de musique, de chevaux, de carnavals, veut à toute force qu'on satisfasse ses goûts : il lui faut donc un roi. Mais comment empêcher ce maître de retomber dans la tyrannie ? C'est le problème que cherchait Florence en ce moment et que devait résoudre le frère de Saint-Marc.

Savonarole renonça pour quelques jours à la chaire, se mit à l'œuvre, et improvisa pour Florence une constitution calquée sur celle de Venise. Elle est lue par lui à la cathédrale, devant le peuple et les magistrats. Dès ce moment, le frère de Saint-Marc est prêtre, magistrat, juge et législateur. On le consulte à la seigneurie comme au confessionnal ; c'est l'homme de tous : Il faut le dire à sa louange, observe Audin, il est vraiment digne d'admiration. Si vous l'entendiez en chaire demander à son Dieu de prendre pitié de ce peuple florentin qui refuse de se convertir, vous vous sentiriez ému jusqu'au fond du cœur. Ecoutez-le donc un moment :

« O Italie ! ô princes de l'Italie ! ô prélats de l'Eglise d'Italie ! je voudrais que Dieu vous eût tous rassemblés ici ; je vous montrerais qu'il n'est d'autre remède à vos maux qu'une conversion sincère. Et toi, Florence ! ne te souviens-tu plus que jadis je t'annonçais que tes grandes citadelles tomberaient, que tes grands murs s'écrouleraient et que Dieu prendrait le cheval du vainqueur par la bride, et le mènerait ici ? Crois-moi ; crois-moi ; je te dis qu'il ne te servirait de rien de t'appuyer sur tes grands rocs et sur tes hautes murailles, je te dis, Italie, que tu n'as d'autre moyen de salut que de te convertir au Seigneur... Et, toi, Florence ! tu devrais bien croire en moi, et tu n'y crois pas. Fais pénitence, je t'en conjure : autrement, gare à toi ! gare à toi, Florence ! »

Mais Florence résistait encore. Ville de plaisirs sensuels, de joies mondaines, de spectacles bruyants, où vous la voyez étaler les robes de ses courtisanes, les chevaux espagnols de ses nobles, les bijoux émaillés de ses orfèvres, la soie de ses marchands, elle ne veut ni jeûner ni faire pénitence : elle restera païenne. Mais le frère ne perd pas cou-

rage : il recommence ses prières, ses adjurations, ses menaces. Il se jette aux pieds de ce crucifix où toujours il trouve de nouvelles consolations et quelquefois des inspirations poétiques, qu'il confie à la marge du premier volume que le hasard place à ses côtés. Il a de nouveau recours à ses lamentables images, et, pour attendrir, il se met lui-même en scène.

« O ingrate Florence ! ô peuple ingrat, ingrat envers ton Dieu ! j'ai fait pour toi ce que je n'aurais pas voulu faire pour mes frères charnels. Pour eux, je n'aurais pas daigné parler à un seul de ces princes qui m'en priaient dans des lettres que je conserve au monastère. Pour toi, je suis allé à la rencontre du roi de France, et, quand je me trouvai au milieu de ses soldats, je crus être tombé dans les profondeurs de l'enfer, et je lui dis des choses que tu n'aurais pas osé lui dire, et il s'apaisa. Et je lui dis des choses, à lui grand prince, que je n'aurais pas osé te dire, à toi, et il m'écouta sans colère. Et ce que j'ai fait pour toi, Florence, m'a valu la haine des religieux et des séculiers... mais que m'importe ? Convertis-toi, Florence... Fais ce que je t'ai dis : crucifie-moi, lapide-moi ; mais fais ce que je t'ai dit : tue-moi, je mourrai content. J'ai tout fait pour toi, parce que je t'aime à la folie, parce que je suis fou de toi. O mon Dieu ! ô mon Jésus crucifié ! oui, je suis fou de ce peuple : pardonnez-le-moi, Seigneur.

Florence était entraînée, et alors une révolution s'accomplit, qu'on ne peut humainement expliquer. Florence finit par écouter la voix de son père : elle fait pénitence dans les larmes ; on dirait d'une ville aux purs temps du christianisme, où tout ce qui frappe l'œil ou l'oreille exalte la foi et nourrit la piété. Le soir, quand la journée du travail est achevée, vous voyez de longues files d'ouvriers s'acheminer vers l'église, chantant sur le chemin, de peur de distractions, des cantiques dont le moine a retouché les paroles et la musique. Les paroles anciennes étaient trop mondaines, la mélodie trop profane ; toutes deux parlaient trop vivement à l'imagination. Savonarole aimait avec passion nos vieux airs, comme ceux du *Pange lingua*, de l'*Ave maris stella*, du *Veni Creator* ; il préférait le plain-chant aux accords trop souvent passionnés de la musique d'église. Toutes ces jeunes âmes peuvent prier maintenant au pied de l'autel, sans crainte que leur regard soit souillé par ces nudités qu'étalait hier encore le temple chrétien. Jérôme est sans pitié pour ces peintures de Vierge, faites trop souvent à l'image de quelques jeunes femmes de Florence renommées par leur beauté : il lui faut, à lui, un peintre qui prie avant de commencer son œuvre, et qui cherche au ciel son idéal ; car, disait le père, il n'y a pas de beauté sans lumière et de lumière sans Dieu. Le soir avant de se coucher, on récitait le rosaire, dans chaque famille. Jérôme avait la plus tendre dévotion à la sainte Vierge, qu'il appelait de toutes sortes de doux noms.

C'est dans la jeunesse que Savonarole trouva l'instrument le plus actif de sa propagande réformatrice. Il avait conçu l'idée d'une congrégation formée de jeunes gens appartenant aux diverses classes de la société. Qui voulait en faire partie devait observer les commandements de Dieu et de l'Eglise, se confesser une fois chaque mois et communier ; assister, les dimanches et les fêtes, à la sainte messe, à vêpres, au sermon ; fuir les mauvaises compagnies, les jeux, les spectacles, les feux d'artifice, les mascarades : porter des vêtements sans poches de côté, de petits chapeaux rabattus sur l'oreille : ne point lire de romans : ne jamais se montrer aux concerts, ni sur les places publiques aux exercices des acrobates. Sa république chrétienne était admirablement organisée.

Chaque quartier, chaque œuvre spéciale avait ses fonctionnaires. La dignité la plus importante était celle des inquisiteurs ou inspecteurs.

L'inquisiteur, pendant toute l'année, le dimanche, parcourait les rues, après vêpres, pour confisquer les cartes, les dés et tous les jeux qu'il pouvait trouver : au besoin, il réclamait l'intervention d'un commissaire nommé spécialement pour l'aider dans son ministère. Chemin faisant, l'inquisiteur rencontrait-il une jeune fille vêtue avec trop de coquetterie, il l'arrêtait et lui disait : « Au nom du Christ, roi de cette ville ; au nom de la vierge Marie, sa mère ; au nom des saints anges, quittez ces beaux habits, ou vous vous attirerez la colère du ciel. » La pauvre enfant ordinairement ne soufflait mot, et, toute honteuse, retournait au logis pour changer de robe. L'inspecteur allait frapper à la porte des riches, des usuriers, des banquiers, des marchands, en disant : « Me voici, donnez-moi vos *anathèmes*, c'est-à-dire vos cartes, vos tables de jeu, vos harpes, vos partitions de musique profane, vos sachets, vos poudres odorantes, vos miroirs, vos nattes et vos frisons, au nom de Dieu et de la sainte vierge Marie ! » Si la maîtresse de la maison apportait aussitôt ces trésors de vanité mondaine, l'inspecteur lui disait : Soyez bénie. Si elle refusait, l'inspecteur lui disait : Dieu vous maudira. Mais rarement il avait besoin d'appeler à son aide la colère du ciel, les femmes donnaient souvent jusqu'à leurs bijoux. Un moment, le couvent de Saint-Marc fut transformé en bazar oriental, où l'on voyait rassemblées toutes les futilités de la mode ; des essences de Naples, des parfums de Florence, des miroirs de Venise, des poudres de Chypre, et jusqu'à des faux tours en cheveux.

Savonarole voulait offrir en holocauste à son Dieu toutes ces frivolités d'un monde sensuel. Un jour il fit élever sur la place des Seigneurs un mât de trente brasses de hauteur, autour duquel étaient disposées huit pyramides, divisées chacune en quatre étages,

dont le plus large occupait la base inférieure. La première pyramide contenait, sur divers gradins, des modes étrangères offensant la pudeur ; la deuxième, les portraits des belles florentines, œuvres de peintres de la renaissance païenne ; la troisième des instruments de jeux ; la quatrième des partitions de musique profane, des harpes, des luths, des guitares, des cymbales, des violes, des cornets : la cinquième, des pommades et autres cosmétiques ; la sixième, les œuvres des poètes érotiques, anciens et modernes ; la septième, des travestissements, des barbes postiches, des masques ; sur le sommet du mât, était assise la figure grimaçante du carnaval.

A dix heures du matin, on vit s'avancer, à travers les rues de Florence, deux lignes d'enfants vêtus de blanc, la tête couronnée de guirlandes d'oliviers, tenant à la main des croix peintes en rouge, en chantant des hymnes et des laudes de la composition de Savonarole. Les fenêtres étaient tendues de tapisseries, les pavés cachés sous les fleurs. Les fronts se découvraient à la vue d'un petit Jésus, œuvre admirable de Donatello, qui reposait couché sur un lit d'or, et d'une main, bénissait la multitude, et, de l'autre, montrait les instruments de son supplice, la croix, la couronne d'épines et les clous. La procession se rendit d'abord à l'église de Saint-Marc, ensuite à la cathédrale, où l'on distribua aux pauvres les aumônes recueillies par les quêteurs de la confrérie. Puis la foule fit silence, et un frère entonna une hymne pleine de colère contre le carnaval, et toutes les voix crièrent à la fois : Vive Jésus !

C'était comme le prélude des vengeances que les confrères allaient exercer contre la monstrueuse image arborée sur le mât. Les chants finis, la procession se dirigea vers la place des Seigneurs où devait avoir lieu le supplice du carnaval. Tout autour du mât, on avait amassé des sarments, de la poudre et des étoupes. Quatre officiers de la confrérie vinrent, au signal donné, mettre le feu à toutes ces matières. L'arbre s'enflamma, et s'écroula bientôt, emportant dans sa chute toutes les pyramides d'*anathèmes*, au son des fanfares, du canon, des trompettes et de la voix joyeuse du peuple, qui dominait tous ces bruits divers. Le paganisme était vaincu, et frère Jérôme allait s'agenouiller au pied des autels, pour rendre grâces à Dieu (1).

Plus tard nous verrons Savonarole, par un étrange contre-coup, finir lui-même sur le bûcher.

Avec tous les hommes illustres que nous lui avons déjà vus, Florence avait encore deux écrivains du premier rang.

Nicolas Machiavel y naquit le 3 mai 1469, et y mourut le 22 juin 1527, à l'âge de cinquante-neuf ans, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise. Voici ce qu'un de ses fils écrivit à l'autre : Je ne puis, sans pleurer, vous dire que, le 22 de ce mois, Nicolas, notre père, est mort de douleurs d'entrailles, causées par un médicament qu'il a pris le 20 de ce mois. Il s'est fait confesser ses péchés par le frère Matthieu qui lui a tenu compagnie jusqu'à la mort. Notre père nous a laissés en grande pauvreté, comme vous savez.

La famille de Machiavel remontait aux anciens marquis de Toscane. Son père était jurisconsulte, et vivait dans un état de fortune malaisé. Sa mère aimait la poésie, et composait des vers avec facilité. A peine âgé de vingt-neuf ans, il fut admis dans les hautes magistratures de sa république, qui lui confia successivement vingt-trois légations au dehors, et de fréquentes commissions auprès des villes dépendantes de Florence. Machiavel éprouva des vicissitudes ordinaires dans cette république. Cette expérience, jointe à sa pénétration naturelle et à son immense lecture en histoire, lui donna des affaires humaines une connaissance pratique et raisonnée, qu'on ne retrouve peut-être chez nul autre écrivain, du moins au même degré et dans un aussi bon style. Quant à sa politique, nous avons vu qu'elle n'est autre que la politique moderne, mais rendue diaphane. C'est la prudence du serpent : le chrétien n'a qu'à y joindre la simplicité de la colombe, et tout sera bien, et la lecture de Machiavel lui profitera beaucoup pour la connaissance approfondie du monde et de l'histoire, connaissance qui est loin d'être inutile à qui veut servir généreusement Dieu et les hommes. Les principaux ouvrages de Machiavel sont : *De la Principauté, De l'Art militaire, Histoire de Florence, Discours politiques sur Tite-Live.*

François Guichardin, auteur d'une célèbre histoire d'Italie, naquit à Florence, l'an 1482, d'une famille qui subsiste encore de nos jours. Ses ancêtres avaient occupé les places les plus distinguées de la république florentine. Il fut d'abord destiné au barreau, et il y eut tant de succès, qu'à l'âge de vingt-trois ans il devint professeur de jurisprudence, dans un temps où toutes les chaires de l'Italie étaient occupées par les plus habiles jurisconsultes. Quoiqu'il n'eût pas encore atteint l'âge exigé par les lois, il fut choisi pour ambassadeur auprès de Ferdinand le Catholique, dont il sut gagner les bonnes grâces, et procura ainsi un puissant protecteur à sa république. Mais surtout les papes Léon X, Adrien VI et Clément VII, surent apprécier son mérite, l'appelèrent à leur cour, et lui confièrent le gouvernement de différentes provinces ; il fut même nommé lieutenant général du Saint-Siège. A la fin, malgré les instances de Clément VII, il se retira dans sa patrie, où il vécut dans la retraite, écrivant son histoire d'Italie. Elle comprend vingt livres, dont seize, de l'aveu des meilleurs critiques, sont d'un mérite supérieur ; les quatre derniers ne doivent être considérés que comme des mémoires ébauchés, la mort

(1) Audin, t. I, *Hist. de Léon X.*

n'ayant pas permis à l'auteur d'y mettre la dernière main.

De 1446 à 1459, Florence eut pour archevêque un de ses propres enfants, et cet archevêque fut un saint ; aucune gloire ne devait manquer à cette ville. Nous avons vu saint Antonin assister le pape Eugène IV à ses derniers moments. Nicolas V ne lui témoigna pas moins d'affection et de confiance ; il disait même qu'il ne craindrait pas de le canoniser vivant, comme il venait de canoniser mort saint Bernardin de Sienne. Il aurait bien aimé le retenir à Rome, mais le saint lui demanda sa bénédiction et revint à Florence.

L'année suivante 1448, il eut la douleur de voir son diocèse ravagé par la peste. Il donna l'exemple du zèle à son clergé, tant séculier que régulier ; il reçut surtout de grands secours de ses frères les Dominicains. Il périt un très grand nombre de ces religieux ; en sorte qu'il fallut en faire venir de la province de Lombardie pour repeupler les couvents de Saint-Marc de Florence et de Fiésole, qui étaient presque entièrement déserts. La peste, comme il arrive ordinairement, fut suivie de la famine. Le saint archevêque chercha tous les moyens possibles de fournir aux besoins des malheureux. Ses discours et ses exemples ouvrirent la bourse de plusieurs personnes riches ; il obtint aussi de Rome des secours abondants. Le pape Nicolas V accorda tout ce qui lui fut demandé : il ordonna même que l'on n'appellerait plus à Rome des sentences que le saint aurait rendues.

Lorsque les fléaux publics eurent cessé, Antonin n'en continua pas moins ses libéralités envers les pauvres. Il apprit par hasard que deux mendiants aveugles avaient amassé, l'un deux cents francs, et l'autre trois cents ducats ; il leur enleva cet argent, pour assister ceux qui étaient réellement dans le besoin, se chargeant toutefois de les nourrir et de les entretenir le reste de leur vie.

Son humilité empêchait que l'on ne connût la plupart de ses bonnes œuvres. Par suite de cette humilité, il se dérobait à lui-même la connaissance de ses vertus. Il ne voyait qu'imperfection dans tout ce que les autres admiraient en lui ; aussi n'entendait-il qu'avec confusion les éloges que l'on donnait à son rare mérite. Il forma plusieurs imitateurs de ses éminentes vertus.

De ce nombre fut un artisan, qui, dans l'obscurité de sa condition, menait une vie très pénitente et ne soupirait qu'après les biens du ciel. Il passait dans les églises les dimanches et les jours de fêtes. Tout ce qu'il gagnait par son travail était distribué aux indigents, à l'exception de ce qui lui était absolument nécessaire pour sa subsistance. Il se chargea du soin d'entretenir un pauvre qui était lépreux ; il le servait avec cordialité, et le pansait de ses propres mains. Il souffrait avec joie les murmures et les reproches continuels de ce misérable. Les choses en vinrent au point que le lépreux fit des plaintes à l'archevêque contre son bienfaiteur. Le saint prélat, après avoir examiné l'affaire, découvrit dans l'artisan un trésor de sainteté ; il punit en même temps l'insolence du lépreux.

La ville de Florence ressentit de fréquents tremblements de terre durant l'année 1453 et les deux suivantes ; il y eut même un quartier où tout fut bouleversé. Le saint procura des vivres et des logements aux plus nécessiteux, et fit rebâtir leurs maisons. Ces calamités publiques lui fournirent la matière de plusieurs instructions ; il exhorta fortement le peuple et les grands à désarmer le bras de Dieu par la pénitence, et à vivre d'une manière plus conforme à l'Evangile. Cosme de Médicis comptait beaucoup sur le crédit de son archevêque auprès de Dieu, et il avait coutume de dire que c'était principalement à ses prières que la république de Florence était redevable de sa conservation.

On avait dessein de l'envoyer en ambassade en Allemagne vers l'empereur Frédéric IV ; mais on ne put lui faire accepter cette commission, dont personne n'était plus capable que lui de se bien acquitter. Il avait trop d'éloignement pour les honneurs ; il aimait d'ailleurs tendrement son troupeau, et il en eût coûté infiniment à son cœur pour s'en séparer.

Dieu l'enleva de ce monde le 2 mai, dans la soixante-dixième année de son âge et la treizième de son épiscopat. Dans ses derniers moments, il répétait ces paroles qu'il avait souvent dans la bouche lorsqu'il était en santé : *Servir Dieu c'est régner*. Il fut enterré comme il l'avait demandé, dans l'église des Dominicains de Saint-Marc. Le pape Pie II, qui se trouvait alors en Florence, assista à ses funérailles. Il s'opéra un grand nombre de miracles par la vertu de ses reliques. Adrien VI le canonisa l'an 1524. Son corps, encore entier l'an 1559, fut transféré solennellement dans une chapelle de l'église de Saint-Marc, qu'on avait préparée pour le recevoir, et qui a été magnifiquement décorée.

Nous avons plusieurs écrits de saint Antonin : 1° Une somme théologique, divisée en quatre parties. On y trouve une explication des vertus et des vices, avec les motifs qui portent à la pratique des unes et à la fuite des autres. 2° Un abrégé d'histoire, appelé aussi chronique tirpartite, depuis la création du monde jusqu'à l'an 1458. L'auteur montre de la sincérité et de la bonne foi ; mais il manque souvent d'exactitude lorsqu'il raconte des faits éloignés de son temps. 3° Une petite somme, où sont renfermées les instructions nécessaires aux confesseurs. 4° Quelques sermons et quelques traités particuliers sur les vertus et les vices. (1)

Saint Antonin était de l'ordre de Saint-

(1) *Acta SS., maii*, Godescard, 10 mai.

Dominique, qui, à cette époque, produisit encore d'autres saints personnages.

Le bienheureux Matthieu Carrieri naquit à Mantoue vers la fin du quatorzième siècle. Elevé avec soin par des parents pieux, il passa sa première jeunesse dans l'innocence, et lorsqu'il fut en âge de choisir un état, il entra dans l'ordre des Frères Prêcheurs. L'ardeur avec laquelle il s'appliqua d'abord à acquérir la perfection religieuse le rendit bientôt le modèle de ses frères, et lui mérita leur estime. Après un fervent noviciat et de grands succès obtenus dans l'étude, on le jugea propre à la prédication, et on lui confia la charge d'annoncer la parole de Dieu. Il s'en acquitta avec un zèle infatigable, et le Seigneur bénissant ses efforts, il eut la consolation de ramener dans le sentier de la vertu un grand nombre d'âmes qui s'en étaient écartées. Il est vrai que tout prêchait en Matthieu : c'était non seulement un éloquent orateur, mais aussi un homme de prières, et, depuis son entrée en religion, il menait une vie pénitente et mortifiée. Sa réputation s'étendit bientôt de tous côtés ; aussi ne se borna-t-il pas à prêcher dans le duché de Mantoue, mais il fut obligé de parcourir successivement toute l'Italie, pour obéir aux ordres du Saint-Siège, répondre aux invitations des évêques, et satisfaire à l'empressement que les peuples avaient de l'entendre.

Un objet qui mérita particulièrement la sollicitude du saint religieux, fut la réforme de plusieurs couvents de son ordre. Chargé par ses premiers supérieurs de travailler à cette grande œuvre, il s'y livra avec un zèle et une prudence qui eurent pour résultat le rétablissement de la discipline régulière dans ces maisons. Il s'appliqua particulièrement, dans chaque couvent qu'il réformait, à préparer des sujets qui devinssent des hommes apostoliques, et qui pussent répondre à leur vocation de Frères Prêcheurs, en travaillant à se rendre capables d'annoncer avec fruit aux peuples les vérités du salut. Matthieu lui-même ne laissait échapper aucune des occasions qui se présentaient de remplir cette fonction du saint ministère. Aussi Dieu bénissait ses paroles et des conversions éclatantes en étaient le fruit. Une des plus célèbres fut celle d'une jeune dame, Lucine, qui, après avoir reçu une éducation chrétienne, se laissa tellement aller à la vanité que lui donnait la beauté de sa figure, qu'elle devint le scandale de toute la ville. Quoique mariée, elle était toujours entourée d'une foule de jeunes gens ; ses richesses lui permettaient d'étaler un grand luxe : aussi ne se montrait-elle partout qu'avec faste, et, si elle entrait dans les églises, c'était moins pour y adorer Dieu que pour y recevoir elle-même de sacrilèges hommages. Les efforts qu'avaient faits des gens de bien pour la ramener à une vie plus régulière avaient été jusqu'alors inutiles, et l'on ne pouvait que gémir sur la conduite de cette misérable pécheresse. Le Seigneur la regarda d'un œil de compassion, et ce fut le père Matthieu qui devint l'instrument de la miséricorde divine en faveur de cette brebis égarée : mais, bien persuadé que les paroles de l'homme ont peu d'efficacité si elles ne sont accompagnées de l'onction de grâce, il se prépara de longue main à cette importante conquête par la prière, les larmes et un redoublement de pénitences. Enfin le moment du repentir arriva. Un jour que le saint religieux prêchait dans une église, Lucine s'y trouva, mais avec tout l'étalage du luxe le plus recherché. Bientôt le discours du prédicateur la touche : on la voit verser des pleurs et se frapper la poitrine ; à la fin du sermon, ce n'était plus cette insolente mondaine, qui venait braver Dieu dans son temple, c'était une humble pénitente qui, par sa ferveur et par sa constance dans le bien, répara autant qu'il était en son pouvoir les nombreux scandales qu'elle avait donnés à ses compatriotes.

Le serviteur de Dieu, qui montrait tant de zèle pour la conversion des pécheurs, n'en avait pas moins pour conduire dans les voies de la perfection des âmes d'élite que le Seigneur lui adressait. Ce fut lui qui jeta dans le cœur de la bienheureuse Stéphanie Quinzani, alors jeune enfant, ces semences de vertu qui, plus tard, se développèrent et produisirent des fruits si abondants de sainteté. Des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, touchés de ses exhortations, quittèrent généreusement le monde et embrassèrent l'état religieux. Il y en avait d'autres qui, en restant au milieu de la société, s'efforçaient d'imiter la vie austère des cloîtres. On peut dire que le saint prédicateur avait donné à tout ce peuple qu'il évangélisait un mouvement général vers le bien. Cependant des méchants s'en alarmèrent et représentèrent au duc de Milan le père Matthieu comme un homme qu'un zèle outré emportait hors des bornes de la modération. Le prince voulut juger lui-même du poids de l'accusation, et fit venir devant lui le serviteur de Dieu, afin de l'engager à être plus circonspect dans ses prédications ; mais celui-ci lui parla avec tant de force, et défendit si bien la morale qu'il prêchait, que le duc finit par l'engager à continuer d'exercer son ministère avec la même liberté et se recommanda à ses prières.

Il n'en fallait pas davantage pour augmenter la réputation du saint religieux, et lui donner un nouveau crédit sur l'esprit des peuples. Alarmé des marques de respect qu'il recevait il sortit du Milanais, et se rendit dans les Etats de Venise, où Dieu répandit encore les bénédictions les plus abondantes sur les travaux de son ministère. Appelé ensuite par les habitants de Gênes, qui étaient jaloux de posséder un tel prédicateur, Matthieu s'embarque sur une galère qui devait le conduire à Savone ; mais ce bâtiment est bientôt attaqué par un pirate qui s'en empare, et qui manifeste promptement le dessein de réduire

tous les passagers en esclavage. Le saint religieux, conduit devant le chef, lui parle avec tant de grâce et de dignité, qu'il en obtient sa liberté sans qu'il la demandât. Parmi ses compagnons d'infortune se trouvaient une dame et sa fille, qui fondaient en larmes à la vue des périls dont elles étaient menacées. Le serviteur de Dieu sollicite en vain leur délivrance par les plus instantes prières. Ne pouvant y réussir, il porte la charité jusqu'à s'offrir de servir comme esclave à la place de ces infortunées. Quelque dur et barbare que fût le pirate, il ne peut tenir à tant de générosité, et rend la liberté non seulement à ces deux femmes, mais à tous les prisonniers qu'il venait de faire sur la galère.

Le père Matthieu continua d'annoncer la parole de Dieu avec le même zèle, jusqu'à ce qu'enfin, ses forces l'abandonnant, il comprit que sa mort approchait. Retiré dans le couvent de Vigevano, qu'il avait autrefois réformé, sa seule occupation était de se préparer à la mort et de méditer la passion de Jésus-Christ. Un jour qu'il priait Notre-Seigneur de lui faire partager ses douleurs, il se sentit le cœur comme percé d'une flèche, et éprouva un mal si violent, qu'il en fut réduit à l'extrémité. On s'empressa de lui administrer les sacrements de l'Eglise, et il expira tranquillement le 5 octobre 1470. Plusieurs miracles, opérés à son tombeau, déterminèrent le pape Sixte IV à permettre qu'on rendît à ce bienheureux un culte qui depuis fut approuvé par Benoît XIV, le 25 septembre 1742 (1).

Dans ces temps, un autre Dominicain fut pris sur mer. Antoine Nayrot, né à Rivoli, dans le diocèse de Turin, de parents honnêtes se consacra très jeune au service de Dieu dans l'ordre de Saint-Dominique. Après sa profession, ses supérieurs jugèrent à propos de l'envoyer à Naples, et lui firent entreprendre le voyage par mer ; mais, dans la traversée, il fut pris par des corsaires de Tunis et conduit en Afrique. On sait tous les mauvais traitements que ces Barbares faisaient souffrir à leurs esclaves pour les obliger à renier la foi et à embrasser le mahométisme. Le jeune religieux les supporta d'abord avec patience : mais, à la fin, il eut le malheur de se laisser vaincre et de renoncer à Jésus-Christ. Pendant quatre mois il demeura dans cette déplorable apostasie ; mais, au bout de ce temps, la grâce le toucha ; il abjura les superstitions mahométanes, et se prépara, par la mortification et la prière, au combat qu'il devait avoir bientôt à soutenir. Un jour qu'il avait reçu les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, il se revêtit de son habit religieux, et, dans un lieu très fréquenté, s'en alla attendre le dey qui devait y passer. Lorsque ce prince parut, Antoine confessa publiquement en sa présence le crime qu'il avait commis, et déclara que la religion chrétienne, qu'il avait eu la faiblesse d'abandonner, était la seule véritable.

Le dey voulut d'abord essayer, par des promesses et des caresses, de gagner de nouveau le jeune religieux ; mais, voyant qu'il ne pouvait réussir, il le remit entre les mains du chef de la secte, qui était chargé de le juger. Celui-ci enferma Antoine dans une obscure prison, et pendant trois jours il employa tous les moyens possibles pour le déterminer à apostasier de nouveau ; mais le serviteur de Dieu résista avec beaucoup de force à la séduction, et supporta avec une grande patience les outrages et les tourments que les bourreaux lui firent souffrir. Il distribuait aux pauvres les aliments que les Chrétiens lui envoyaient, se contentant de pain et d'eau pour sa nourriture, et se préparant ainsi à la mort. Le cinquième jour de sa captivité, le juge le fit encore venir devant lui, et l'ayant trouvé inébranlable dans sa résolution, il le condamna à être lapidé. On conduisit aussitôt Antoine au lieu du supplice ; lorsqu'il y fut arrivé, il fléchit les genoux, éleva les mains au ciel, et, s'étant mis en prières, il reçut sans remuer la grêle de pierres qui lui ôta la vie. Son martyre arriva le 10 avril 1460.

Les Mahométans voulurent brûler son corps; mais, n'ayant pu y réussir, ils le vendirent à des marchands génois qui se trouvaient à Tunis, et qui l'apportèrent avec eux dans leur patrie, non sans remarquer la bonne odeur qu'il exhalait. En 1469, Amédée III, duc de Savoie, fit transporter ce précieux trésor à Rivoli. La généreuse confession d'Antoine et la mort qu'il avait soufferte pour la foi inspirèrent aux fidèles de la confiance en son intercession ; plusieurs grâces obtenues par son crédit auprès de Dieu déterminèrent à lui rendre un culte public, qui, plus tard, fut approuvé par le pape Clément XIII, le 22 février 1767. Ce pontife permit à tout l'ordre des Frères Prêcheurs de célébrer la fête du saint martyr (2).

Le bienheureux Constant de Fabiano, né à Fabiano, dans la Marche d'Ancône, entra, très jeune encore, dans l'ordre de Saint-Dominique. Il eut le bonheur d'avoir pour maîtres, dans la science de la vie intérieure, le Bienheureux Conradin de Bresse et saint Antonin, qui le prirent en affection et lui donnèrent tous leurs soins. Sous leur conduite, il s'éleva à un tel degré de perfection, qu'il était l'admiration de tous ses frères, avant même qu'il eût prononcé ses vœux solennels de religion. Lorsque, après son noviciat, il se fut irrévocablement consacré au Seigneur, il marcha avec une telle ferveur sur les traces du saint fondateur de son ordre qu'il semblait avoir hérité de son esprit. Les jeûnes prescrits par la règle ne lui paraissant pas assez sévères, il y ajoutait des austérités de toute sorte. Il couchait habituellement sur une natte de joncs et portait un rude cilice. L'étude, la théologie et la lecture des livres saints faisaient, après la prière, toutes ses dé-

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 7 octobre. — (2) Godescard, 26 avril

lices ; presque tous les jours à l'issue des matines, il restait seul au chœur pour prier et méditer sur les vérités éternelles. Pendant le service divin, on le voyait pousser d'ardents soupirs, et, la face prosternée contre terre, les yeux baignés de larmes, il priait pour lui-même et pour toute l'Eglise ; puis, quand étaient arrivées les heures de récréation, lorsque tous ses confrères étaient à la promenade ou se livraient à quelque honnête délassement, Constant, seul et dans un recueillement profond, récitait l'office des morts, et souvent y joignait tout le psautier. On lui a entendu dire que, toutes les fois qu'il avait récité le psautier pour obtenir quelque grâce, ses vœux avaient été exaucés.

A cette époque plusieurs personnages élevés en dignité dans l'Eglise vinrent prier Constant d'invoquer le ciel et de réciter le psautier pour la cause des Grecs contre les Turcs. Le saint répondit que déjà plusieurs fois il avait fait ce qu'on lui demandait mais sans succès, parce que Dieu voulait punir le peuple schismatique de s'être séparé de l'Eglise romaine. Il prédit plusieurs événements longtemps avant qu'ils n'arrivassent, et annonça dans son monastère la mort de son ami, saint Antonin, au moment où elle avait lieu à Florence. Ce dernier fait, entre autres, a paru si frappant, que plusieurs Papes ont eu soin de le rapporter dans les bulles qui concernent la canonisation de saint Antonin.

La science qu'avait acquise le bienheureux Constant, jointe à la haute idée qu'on avait de sa sainteté, attirait une foule de monde à ses prédications. Il ne cherchait qu'à toucher et à ramener les pécheurs dans le chemin de la vertu, sans s'embarrasser des grâces du style ni des charmes de l'élocution ; mais ses succès n'en étaient que plus grands, les conversions qu'il opérait plus frappantes et plus nombreuses. Il eut le bonheur de réconcilier des hommes et des familles entières divisés par des haines invétérées. Ce fut aussi d'après ses exhortations que les habitants d'Ascoli consentirent à rétablir dans leur ville un monastère de son ordre où il fit ensuite régner la discipline et la règle dans toute leur sévérité.

Constant mourut et s'endormit dans le Seigneur le 25 février 1481. Son tombeau devint bientôt célèbre par plusieurs guérisons miraculeuses qu'y obtinrent les habitants d'Ascoli, et les peuples s'empressèrent de l'honorer d'un culte public. Ceux de Fabiano, ses compatriotes, le choisirent pour leur patron, et obtinrent d'être dépositaires de son chef. Son culte a été autorisé par le pape Pie VII, en 1821 (1).

Le bienheureux André Grégo naquit, au commencement du quinzième siècle, à Peschéria, dans le diocèse de Vérone en Italie, de parents pauvres, mais vertueux. Il entra chez les Dominicains, et lorsqu'il eut reçu la prêtrise, on l'adjoignit au père Dominique de Pise, qui allait en mission dans la Valteline. Saint Dominique avait autrefois lui-même visité cette contrée et y avait laissé des souvenirs profonds de sa charité et de son zèle. André résolut de marcher sur les traces d'un si glorieux prédécesseur. Plusieurs fois il parcourut en tous sens ces pays montueux et sauvages. Les difficultés les plus grandes, les privations les plus cruelles n'étaient point capables de l'arrêter. Il visitait les cabanes des pauvres bûcherons et partageait souvent leur frugal repas : du pain noir, des châtaignes et l'eau de la source voisine étaient tous ses aliments ; un peu de paille sous une humble chaumière était sa couche habituelle. Continuellement occupé de la prédication de l'Evangile, il ne se délassait de toutes ses fatigues qu'en allant visiter les pauvres et les malades, pour les faire participer aussi, par les consolations qu'il leur portait, aux fruits de son apostolat. Il fit construire plusieurs églises et institua plusieurs monastères dans les gorges et les vallées les plus reculées de ces montagnes ; mais son humilité et son ardeur pour la prédication évangélique l'empêchèrent toujours d'accepter la direction des maisons religieuses qu'il avait fondées et de se fixer dans aucune ; seulement il se retirait quelquefois dans celle de Morbègue, pour s'y livrer à la contemplation et à la prière.

André passa quarante-cinq ans dans la Valteline et les pays circonvoisins, et, malgré ses fatigues et ses travaux excessifs pendant ce long espace de temps, il parvint à un âge très avancé. Sa mort arriva le 18 janvier 1485. Son corps fut enterré sans appareil ; mais plusieurs miracles ayant illustré son modeste tombeau, on lui érigea un monument plus somptueux. Lorsqu'en 1460, la peste ravagea Morbègue et les environs, les magistrats de cette ville firent un vœu en l'honneur du bienheureux André, et, en 1461, après l'entière cessation de ce fléau, on transféra ses reliques dans l'église où elles ont été depuis cette époque l'objet de la vénération particulière des fidèles du pays. Le pape Pie VII approuva le culte du bienheureux André de Peschéria par un bref daté du 23 septembre 1820 (2).

En Sicile, mourut vers le même temps le bienheureux Bernard de Scammaca. Né à Catane, d'une famille riche et distinguée, il s'était abandonné à toute la fougue de ses passions et ne s'était refusé aucun plaisir ; mais Dieu l'arrêta au milieu de ses désordres, en lui envoyant une maladie qui, le forçant de rester en chambre pendant longtemps, lui donna occasion de faire de sérieuses réflexions sur le malheureux état de son âme. Eclairé alors d'une lumière céleste, il résolut d'abandonner un monde dont il ne connaissait que trop, par sa propre expérience, la corruption et la vanité, et dans le commerce duquel il n'avait recueilli que des mécomptes et des disgrâces. Lorsqu'il fut guéri de son infirmité,

(1) Godescard, 25 février. — (2), *Acta SS.*, *maii*, t. IV, et Godescard, 19 janvier.

il se présenta au couvent des Dominicains, et sollicita son admission avec tant d'instances qu'elle lui fut accordée. Bientôt on put aisément se convaincre que ce n'était pas le feu d'une ferveur passagère qui avait porté ce pécheur converti à embrasser l'état religieux, mais qu'il s'était véritablement et entièrement dépouillé du vieil homme pour se revêtir du nouveau. Son obéissance, son humilité, sa douceur, sa modestie et ses autres vertus montrèrent quelle perfection un chrétien est capable d'atteindre lorsqu'il revient à Dieu dans la sincérité de son cœur.

Bernard n'ignorait pas que le but principal de l'Institut des Frères Prêcheurs est de travailler au salut des âmes. Il se dévoua donc au service du prochain, afin de l'assister dans toutes ses nécessités spirituelles. Mais, comme il craignait de négliger sa propre sanctification en cherchant à procurer celle des autres, non content de supporter les peines et les fatigues attachées à la vie apostolique, et voulant d'ailleurs expier les péchés de sa jeunesse, il se livrait à diverses pratiques de pénitence, déchirait son corps par de sanglantes disciplines et menait la vie la plus austère. Etranger désormais aux choses de la terre, il ne suspendait ses œuvres de zèle que pour s'adonner avec ardeur à la méditation des choses célestes. Le Seigneur voulut récompenser d'une manière sensible la vertu de son serviteur. On assure que les religieux du couvent qu'habitait le bienheureux le virent plusieurs fois, pendant son oraison, élevé de terre et entouré d'une lumière surnaturelle.

Ce saint homme après avoir fourni, dans l'état religieux, une carrière pleine de mérite devant Dieu, par la fidélité avec laquelle il observa la règle, mourut de la mort des justes, l'an 1486. A peine fut-il expiré, que le peuple de Catane se porta en foule au couvent des Dominicains pour honorer son corps, tant on avait une haute idée de sa sainteté. Ce corps vénérable ayant été exhumé au bout de quelques années fut trouvé entier, sans corruption, et il se conserve encore dans cet état. Le pape Léon XII, informé du culte qu'on rendait de temps immémorial au bienheureux Bernard Scammaca, approuva ce culte le 5 mars 1825, et permit à l'ordre des Frères Prêcheurs, ainsi qu'au clergé du diocèse de Catane, d'en faire l'office (1).

Au même pays de Sicile, dans le diocèse de Palerme, naquit, vers l'an 1397, de parents pauvres, le bienheureux Jean Liccis. A l'âge de six mois il perdit sa mère, et l'indigence de son père le privant des soins d'une nourrice, il n'eut d'autre aliment que du jus de grenades ; jusqu'au moment où une femme pieuse, touchée de l'état d'épuisement où il était réduit, se chargea de l'allaiter et reçut aussi la récompense de sa bonne action ; car le mari de cette femme, qui était obligé de garder le lit parce qu'il était impotent, n'eut pas plus tôt touché l'enfant, qu'il se trouva délivré de son infirmité. Jean, dès son bas âge, se livra avec ardeur à la prière; il jeûnait fréquemment et traitait rudement son corps. Parvenu à un âge plus avancé, il voulut embrasser la vie religieuse, et entra dans l'ordre de Saint-Dominique, où il reçut de ses supérieurs la mission d'annoncer la parole de Dieu. Il s'acquitta de cet emploi avec tant de bénédictions, et son éloquence était si puissante, qu'il excitait à la componction les cœurs les plus endurcis et qu'il arrachait des larmes de repentir aux pécheurs les plus insensibles.

Après avoir passé par les emplois les plus élevés et contribué par ses pieux exemples à l'édification de la nombreuse famille de saint Dominique, Jean, parvenu à l'âge de cent quinze ans, rendit paisiblement son âme à son Créateur, au mois de novembre 1511, en baisant son crucifix et en produisant les actes d'amour de Dieu les plus fervents. On avait de sa sainteté une si haute idée, que, pendant trois jours que son corps resta exposé, avant d'être inhumé, il se fit un concours extraordinaire de peuple qui venait vénérer la dépouille mortelle du bienheureux. De nombreux miracles opérés par son intercession portèrent les fidèles à lui rendre un culte public, qui fut approuvé par Benoît XIV, le 25 avril 1853 (2).

Brescia, dans l'Italie septentrionale, fut la patrie du bienheureux Sébastien. Il était de la famille Maggi, l'une des plus anciennes et des plus nobles du pays. Le désir de travailler au salut du prochain le détermina, dès sa première jeunesse, à se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-Dominique, où il se fit bientôt remarquer par l'austérité de sa vie, son amour pour la régularité et son ardeur pour les études ecclésiastiques. Ses succès dans les lettres furent si grands, qu'il devint pour ses frères un maître plein de sagesse et de lumière. Ayant été élevé au sacerdoce, il se livra, par l'ordre de ses supérieurs, au ministère de la prédication et s'appliqua surtout à bien régler les mœurs des peuples auxquels il annonçait la parole de Dieu. Ses sermons produisirent des fruits abondants. Il convertit un grand nombre de pécheurs, réconcilia des ennemis, et rétablit ou affermit la fermeté dans plusieurs villes d'Italie.

La vertu et le mérite de Sébastien le firent choisir successivement pour prieur de divers couvents de son ordre.

Les Frères Prêcheurs de Lombardie avaient formé une congrégation particulière. Le serviteur de Dieu le gouverna deux fois en qualité de supérieur ; mais cette dignité ne lui fit rien changer à l'austérité de son genre de vie. Sa prière était continuelle ; il y joignait un profond mépris pour lui-même et des pratiques de mortification par lesquelles il châtiait son corps et s'appliquait à le réduire en servitude. Etant allé, dans sa vieillesse, à Gênes, pour y

(1) Godescard, 9 février. — (2) *Ibid.*, 14 novembre.

visiter le couvent de Sainte-Marie-du-Château, il eut connaissance de sa mort, et, s'étant tourné vers ses compagnons, il leur dit que ce serait là le lieu de son repos. Ce saint religieux, ayant reçu les derniers sacrements, mourut en paix l'an 1494. Aussitôt que la nouvelle de sa mort se fut répandue, les habitants de Gênes vinrent en grand nombre vénérer son corps. On inhuma d'abord les précieux restes du bienheureux dans un lieu peu apparent; mais ils furent ensuite placés d'une manière plus convenable dans l'église de Sainte-Marie, où on les honore depuis longtemps et où il s'est fait, dit-on, de nombreux miracles. Le pape Clément XIII, ayant acquis la certitude que le culte du serviteur de Dieu n'avait jamais été interrompu, l'approuva le 9 décembre 1760, et permit de célébrer sa fête (1).

Le bienheureux Antoine, né l'an 1394, à Saint-Germain, près de Verceil en Piémont, était de l'illustre famille des marquis de Roddi. Dès sa plus tendre jeunesse, il se sentit un attrait prononcé pour la vie religieuse, et il obtint enfin de ses parents, après beaucoup de résistance, la permission d'entrer chez les Dominicains. Ses progrès dans les vertus et dans les sciences y furent rapides, et en firent en peu de temps un des membres les plus distingués de l'ordre. En 1422, il fut fait prieur du couvent de Côme, il y fit observer avec soin toutes les prescriptions de la règle. Les monastères de Savone, de Bologne et de Florence lui furent aussi redevables des sages réformes que son zèle parvint à y établir. Pendant plusieurs années il fut le compagnon de saint Bernardin de Sienne dans ses travaux apostoliques. La ville de Côme, entre autres, changea presque entièrement de face par l'effet de ses prédications, et ses habitants passèrent des mœurs les plus dissolues à une vie régulière et chrétienne.

Les mortifications du bienheureux Antoine étaient extrêmes, et l'on a peine à concevoir comment elles pouvaient ne pas altérer profondément sa santé. Mais il en fut récompensé dès ce monde par des grâces extraordinaires et par la sainteté éminente à laquelle il s'éleva. Il mourut le 22 janvier 1459, et fut inhumé avec pompe dans l'église de Saint-Jean près de Côme, où il resta jusqu'en 1810. A cette époque, le 28 juillet, il fut solennellement transféré dans l'église de Saint-Germain, sa patrie, où il continue à être vénéré par les fidèles. Son culte a été approuvé le 15 mai 1819 par le pape Pie VII (2).

Dans le même diocèse de Verceil, la petite ville de Trino, au marquisat de Montferrat, fût la patrie de la bienheureuse Madeleine Panatiéri. Elle naquit vers le milieu du quinzième siècle, d'une famille honnête. Unissant les charmes de l'esprit aux agréments extérieurs, elle avait tout à craindre de la séduction du monde; mais l'Esprit-Saint lui fit comprendre, dès sa première jeunesse, que Dieu seul méritait son cœur, et lui inspira le désir de se consacrer uniquement à son service. Docile aux inspirations de la grâce, Madeleine vivait dans un grand éloignement des vanités du siècle, dans la pratique du silence et de la plus exacte modestie. Elle s'attacha au Seigneur par le vœu de virginité à la fleur de son âge, et afin d'être à Dieu d'une manière plus parfaite, elle sollicita avec instance la faveur d'être admise dans le Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Dès qu'elle fut agrégée à cette pieuse société, elle se proposa pour modèle l'illustre sainte Catherine de Sienne, et se livra comme elle aux jeûnes, aux veilles, à la prière et à la pratique de la mortification. Elle s'exerçait sans cesse à la patience, à l'humilité et à la douceur. Son sommeil était court, et son attrait pour l'oraison si grand qu'elle y passait quelquefois les nuits entières. C'était pendant ces fervents entretiens avec son divin Epoux que cette sainte fille nourrissait sa tendre dévotion à la passion de Jésus-Christ, et apprenait à supporter courageusement ses propres souffrances. Le nom adorable du Sauveur lui inspirait un respect profond, et son ardeur pour la communion était si vive, qu'elle approchait tous les jours de la table sainte.

Madeleine se faisait surtout remarquer par sa charité pour les pauvres et les malades; elle les assistait de toutes les manières, s'oubliant souvent elle-même pour subvenir à leurs besoins. Mais sa charité ne se bornait pas à soulager les nécessités corporelles; animée de l'esprit de saint Dominique, elle travaillait sans relâche à procurer le salut des âmes, et les pécheurs ne pouvaient guère résister à ses pressantes exhortations. On cite surtout un grand seigneur qui fut subitement changé par l'effet des prières ferventes qu'elle adressa pour lui au Seigneur.

Entre les faveurs spirituelles que ses vertus lui méritèrent, on cite le don de prophétie: l'on assure qu'elle prédit les calamités qui affligèrent l'Italie à la fin du quinzième siècle; qu'elle obtint du Seigneur que Trino, sa patrie, fût préservée des malheurs qui menaçaient le pays, et qu'elle connut l'heure de sa mort trois ans avant qu'elle n'arrivât. Madeleine, riche en mérites, vit avec calme sa fin prochaine. Elle s'y prépara par la réception des sacrements de l'Eglise, et recommanda à Dieu avec ferveur l'ordre de Saint-Dominique ainsi que son pays natal, qu'elle chérissait tendrement. Parvenue à ses derniers moments, elle récita le psaume: *Seigneur, j'ai espéré en vous* et lorsqu'elle en fut à ces paroles: *Je remets mon âme entre vos mains*, elle rendit tranquillement son esprit à son Créateur, le 15 octobre 1503. Son corps, qui resta trois jours sans être inhumé, répandait la plus suave odeur. De nombreux miracles attestèrent promptement la gloire de cette bienheureuse vierge et son crédit auprès de Dieu.

(1) Godescard, 16 décembre. — (2) *Ibid.*, 28 juillet. — (3) *Ibid.*, 14 novembre.

Dès lors elle devint l'objet de la vénération de tous ses concitoyens, qui la regardaient comme un refuge assuré dans leurs besoins. Le culte de la bienheureuse Madeleine s'étant perpétué jusqu'à nos jours, le pape Léon XII l'approuva le 22 septembre 1827. Le même Pontife permit aux Dominicains et au diocèse de Verceil de célébrer sa fête chaque année (1).

Ainsi donc, pendant la seconde moitié du quinzième siècle, l'ordre de Saint-Dominique, comme un champ béni de Dieu, ne se reposait point de produire de saints personnages. Nous verrons plus tard que l'ordre de Saint-François ne le cédait point à celui de son ami saint Dominique.

Dans cette période de temps, l'Église eut encore la gloire d'envoyer au ciel plus d'un martyr.

Le premier fut un jeune enfant. Saint André naquit le 16 novembre 1459, près d'Insbruck, dans le Tyrol. Ayant perdu de bonne heure son père, il fut élevé par son parrain qui habitait une maison près de la grande route de Bolsano. André, jouant un jour dans la rue avec ses petits camarades, fut aperçu par une troupe de Juifs que séduisit sa beauté. Ces malheureux prièrent le parrain de le leur confier, afin de soigner son éducation : ils lui offrirent même une forte somme d'argent. Ils étaient au nombre de dix, ayant un rabbin à leur tête. Dès qu'ils furent maîtres d'André, ils le conduisirent dans une forêt, le placèrent sur un rocher, et le circoncirent, en proférant les plus horribles blasphèmes contre le nom de Jésus-Christ. L'enfant voulut appeler du secours ; alors ils lui ouvrirent les veines, l'attachèrent en forme de croix à un arbre et se sauvèrent. Dès que la nouvelle de cette horrible mort fut connue dans le pays, on s'empressa de recueillir les restes du malheureux enfant, et on les ensevelit à Rinn, où le Seigneur attesta la sainteté du jeune martyr par une multitude de guérisons qui y attirèrent une foule de Chrétiens. Depuis ce moment, le tombeau du bienheureux André fut visité par les pèlerins de toutes les contrées voisines ; on s'y rendit même de plusieurs parties de la France. L'empereur Maximilien lui fit élever une chapelle (2).

A Trente, ville sur les confins de l'Allemagne et de l'Italie, existaient trois familles juives, dont les chefs se nommaient Tobie, Ange et Samuel. Chez ce dernier demeurait un vieillard à longue barbe, appelé Moïse, qui passait parmi les Juifs pour savoir le temps et l'heure du Messie à venir. Le mardi de la semaine sainte, 21 avril 1475, ils s'assemblèrent chez Samuel, où était leur synagogue, pour examiner un veau qu'on venait de leur amener de la campagne. Comme ils parlaient de choses et d'autres, Ange dit tout à coup : En cette préparation de la pâque, nous avons de la chair et du poisson en abondance : il ne nous manque qu'une chose. Samuel répondit : Et qu'est-ce qui vous manque ? Alors, se regardant l'un l'autre sans rien dire, ils comprirent tous qu'il parlait d'un enfant chrétien à immoler ; enfant qu'ils égorgent cruellement en mépris de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dont ils mangent le sang mêlé à leurs azymes, afin de se préserver par le sang chrétien de la mauvaise odeur qu'ils exhalent. C'est ce qu'ils appellent leur jubilé. Mais ils se firent signe de parler avec précaution à cause des domestiques, qui, occupés de différents services pour la préparation de la pâque, couraient sans cesse de côté et d'autre.

Le lendemain, réunis tous à la synagogue, ils consultaient en quel lieu ils pourraient plus commodément faire cette immolation. Tobie et Ange ne voulurent pas qu'elle se fît chez eux : leurs maisons étant étroites, il serait difficile de cacher aux domestiques une action si grave et si longue. Elle se ferait mieux chez Samuel, où le local est vaste et où rien ne manque. Tombés d'accord sur le lieu, ils disputaient sur le moyen de dérober un petit garçon. Comme l'on proposait des partis divers, Samuel appela son domestique Lazare, et lui dit : Si tu as l'adresse de dérober un petit garçon chrétien et de nous le livrer, je te donnerai aussitôt cent ducats. Le domestique répondit : C'est là une affaire pleine de périls, et je m'y refuse absolument. Ayant ainsi parlé, il sortit de la synagogue, prit ses hardes, et s'enfuit dans une terre étrangère.

Le jeudi, tous étant rassemblés à la synagogue, ils dirent à Tobie, qui exerçait la médecine : Nous pensons que personne ne peut mieux que vous satisfaire nos vœux ; car vous êtes chaque jour en rapport avec les Chrétiens, et presque tous en usent familièrement avec vous. Il vous est facile de surprendre un enfant ; personne ne prend garde à vous quand vous vous promenez dans la ville. Nous aurons soin de vous récompenser largement. Tobie refuse, et montre par beaucoup de raisons combien la chose est périlleuse. Mais eux le contraignent par leurs exécrations, et lui interdisent à jamais la synagogue, s'il n'obéit point. Tobie, voyant que tous avaient conspiré contre lui et qu'une récompense lui serait promise, leur dit : J'entreprendrai volontiers la chose. Mais, comme vous savez, je suis pauvre, et mon art ne suffit pas pour vivre commodément. De plus, j'ai beaucoup de petits enfants. Je vous les recommande, ainsi que moi. Ils répondirent tous : Amenez ici un petit garçon, et jamais vous n'aurez à nous reprocher aucune ingratitude. Le traître Tobie dit alors à Samuel : Ne fermez point vos portes à clef, afin que, si je fais une bonne rencontre, je puisse l'introduire plus facilement. Sorti vers le soir, il se mit à parcourir seul tout le voisinage, et s'avança jusque sur la place. Revenant sur ses pas, il aperçut dans la rue du *Fossé*, assis devant chez son père, un petit

(1) Godescard, 14 octobre. — (2) *Acta SS.* et Godescard, 12 juillet.

garçon, d'une beauté parfaite, nommé Simon, qui n'avait pas encore vingt-neuf mois complets, étant né le 26 novembre 1472. Le père était à travailler dans les champs; la mère assistait à ténèbres. Le juif Tobie, voyant que personne ne le regardait, tendit la main d'une manière caressante à l'enfant, qui la prit avec confiance et se mit à le suivre. Quand le traître eut passé la maison du père, il commença à traîner l'enfant, tantôt à le pousser. Le petit garçon, regardant en arrière, se mit à crier avec larmes et à invoquer le nom de sa mère. Le traître épouvanté lui donna une pièce d'argent et l'apaisa avec de douces paroles. Au bout de la rue, il aperçut avec effroi un savetier travaillant dans son échoppe. Il s'arrêta, et attendit que l'ouvrier regardât d'un autre côté pour traverser promptement la rue et entrer chez Samuel.

Tel qu'un tigre altéré de sang, Samuel conduisit l'enfant dans sa chambre secrète, où les autres se rassemblèrent bientôt avec une joie féroce. Et de peur que l'enfant, effrayé de se voir en un lieu étranger, ne se mît à pousser des cris, l'un lui donnait des raisins, un autre des pommes, les autres d'autres choses que les enfants aiment le plus. Cependant sa mère Marie, avec son père André, ne le trouvant ni chez eux, ni chez les voisins où il allait d'habitude, le cherchèrent avec anxiété par toute la ville. Or, tous les enfants assuraient qu'il fallait le chercher chez les Juifs, qui l'avaient pris pour le crucifier en haine de la foi chrétienne. Le père et la mère pensaient effectivement à pénétrer chez les Juifs, lorsque la nuit survint, et les obligea de rentrer chez eux, versant des larmes amères.

La nuit étant close et le silence régnant partout, les Juifs menèrent le jeune enfant dans un vestibule qui joignait la synagogue. Là, s'asseyant sur un banc près de la cheminée, le cruel Moïse reçut l'enfant sur ses genoux. Tous les autres lui ayant coupé la chemise et les hauts-de-chausses, le garrottèrent par le milieu du corps, dont tout le reste était nu. Samuel prit son propre mouchoir, et en serra le cou de l'enfant pour qu'il ne pût crier: les autres lui tenaient les mains et les pieds et Tobie la tête. Alors Moïse, tirant un couteau, lui taillada l'extrémité du membre viril, comme pour le circoncire. Ensuite, prenant une tenaille, il se mit à lui déchiqueter la joue droite près du menton, et déposa un morceau de chair coupée dans une coupe préparée pour cela. Les assistants recueillaient dans des écuelles le sang de l'innocente victime, et chacun à son tour, saisissant la tenaille, découpait un petit morceau de chair vive. Ainsi firent tous les principaux, jusqu'à ce que la plaie surpassa de beaucoup la grosseur d'un œuf. Et si, de fois à autre, le mouchoir qui l'étranglait se relâchant, le gosier de l'enfant râlait un peu fort, les Juifs mettaient aussitôt leurs mains sur sa bouche et le suffoquaient impitoyablement.

Après cette opération atroce, Moïse leva la jambe droite de l'enfant, et, la posant sur ses genoux, il commença, avec le même fer, à déchiqueter la partie extérieure depuis la cheville jusqu'au gras de la jambe. Et chacun à son tour, prenant la tenaille, découpait la chair vive avec le sang vif. Ensuite le cruel vieillard, chef d'un crime si horrible, dressant l'enfant à demi-mort, recommande à Samuel de s'asseoir à gauche: puis, étendant l'un et l'autre avec violence les bras de la sainte victime, comme d'un crucifié, ils exhortent tous les autres à percer le saint corps avec de durs poinçons. Aussitôt, s'étant amassés autour, tous le percèrent de mille coups, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, en disant: Voilà comme nous avons tué Jésus, le Dieu des Chrétiens; puissent tous nos ennemis être confondus de même à jamais! Il y avait déjà bien plus d'une heure que le pauvre enfant endurait cet affreux supplice: comme il ne pouvait respirer librement, il éprouva une défaillance. A la fin, levant les yeux mourants au ciel, comme pour prendre Dieu à témoin, il pencha la tête et rendit au Seigneur sa sainte âme.

Aussitôt les Juifs lavèrent son corps sanguinolent dans un bassin d'eau pure, dont ils aspergèrent leurs maisons, comme les Chrétiens font les leurs avec de l'eau bénite. Chacun se croyait heureux quand il pouvait s'en laver les mains et le visage. Samuel, qui avait dépouillé l'enfant de ses habits, l'en revêtit de nouveau, et ordonna à son domestique Vital de le porter dans le grenier à foin, et de l'y cacher sous la paille. Le saint corps y demeura jusqu'au vendredi soir. Le père et la mère l'ayant cherché inutilement, s'adressèrent à l'évêque, qui était en même temps seigneur temporel de la ville. Aussitôt il ordonna aux magistrats de faire toutes les recherches possibles, avec peine de mort contre quiconque, sachant quelque chose du fait, ne le révélerait point à la justice. Les magistrats, accompagnés du père et de la mère, ayant cherché partout, arrivèrent à la maison du Juif Samuel. Il eut peine à ouvrir sa porte, parce qu'il était à manger joyeusement le festin pascal, et qu'il est défendu aux Juifs de laisser entrer alors aucun Chrétien chez eux. Mais il n'osa résister aux officiers de la justice: il les suivit même, avec sa femme et son fils, dans tous les endroits de la maison. On ne trouva point le corps; car on ne s'imaginait point qu'il fût au grenier, sous un tas de paille. Le canal d'une rivière qui se jette un peu plus loin dans l'Adige passait sous la maison des Juifs: le père et les magistrats le firent fermer, pour voir si le corps de l'enfant n'y serait pas; on ne trouva rien.

Le soir, Samuel dit à son cuisinier Bonaventure de porter le cadavre dans le cellier, et de le cacher sous les tonneaux, de peur que les employés de la justice, revenant sur leurs pas, ne visitassent l'endroit qu'ils avaient oublié. Le lendemain, samedi, Samuel porta le cadavre dans la synagogue même, et le dé-

posa sur la table qui leur tient lieu d'autel, où il resta jusqu'au dimanche de Pâques. Cependant les Juifs, voyant que tout le monde les désignait comme les auteurs du crime, délibéraient entre eux sur ce qu'ils avaient de mieux à faire. Les uns disaient qu'il fallait jeter le cadavre dans l'Adige ; mais comme tout le monde avait les yeux sur eux, et qu'ils n'osaient même sortir de la maison, ce moyen fut jugé impraticable. D'autres proposèrent de l'enterrer profondément dans la cave ; mais la terre fraîchement remuée et portée dehors aurait découvert le fait aux yeux de la justice. Dans cette incertitude, le domestique Bonaventure sur un signe de son maître, le reporta dans le cellier, et le jeta dans le canal qui passait à côté. Puis, remontant à la cuisine, il annonça à sa maîtresse, de manière à être entendu des servantes, qu'il avait vu dans l'eau quelque chose de blanchâtre ; qu'il soupçonnait que c'était le corps d'un enfant noyé, peut-être celui que les chrétiens cherchaient avec tant de bruit par toute la ville. La femme se rendit à la synagogue, et redit à Samuel et à Tobie ce qu'elle venait d'apprendre de Bonaventure. Tobie la suivit aussitôt dans le cellier, et essaya de faire aller le cadavre à fond avec une perche et des pierres qu'on jeta dessus : ce fut en vain, le corps revenait toujours sur l'eau. Tobie s'en retourna donc à la synagogue, ne se possédant plus de fureur. Là, tous adoptèrent le parti suivant.

Tobie lui-même alla trouver l'évêque, et lui annonça que les eaux avaient amené auprès du cellier de Samuel un enfant, peut-être celui que ses parents cherchaient depuis plusieurs jours. Les Juifs espéraient, par cette annonce spontanée, détourner d'eux le soupçon de meurtre. L'évêque, bien content de cet indice, prit avec lui le chef de la justice et le préfet de la ville, et suivit Tobie avec une grande multitude de peuple. Il trouva le corps nageant au-dessus de l'eau, et se le fit aussitôt présenter. Quant il eut considéré les membres cruellement déchiquetés et chacune des plaies, il s'écria avec une profonde émotion : Il est impossible que ce crime ait été commis par un autre que par un ennemi de la foi chrétienne. Je vous prends donc à témoin, Jésus-Christ, qui, crucifié et enseveli, êtes ressuscité en ce jour, que je ne laisserai point impunie cette impiété. Et à toi, bienheureux petit innocent, je promets que quiconque a trempé ses mains dans ton sang, subira la peine de sa cruauté. Et aussitôt il ordonna au chef de la justice de faire une exacte recherche et de lui en présenter le rapport. Ce qui parut merveilleux à tout le monde, c'est que la chair si tendre de l'enfant n'était point encore putréfiée, et qu'elle ne sentait pas même. Quand on eut ôté les vêtements, on considéra attentivement toutes les plaies de la victime, et la jambe droite horriblement déchiquetée, tout le corps portant les marques des coups d'aiguilles et de poinçons, comme s'il avait été piqué par des abeilles. Lorsque le père survint, il reconnut le corps de son jeune fils. Tout le monde jugeait, disait même en présence des Juifs, que c'étaient eux les auteurs de cette atrocité, et qu'ils méritaient un traitement pareil. Car aux indices très évidents se joignait qu'à l'arrivée des Juifs le sang se mit à couler de tous les membres ; les assistants le recueillirent dans des linges et le conservèrent avec grande vénération. De plus, dans différents endroits de la maison, on trouva le sol taché de sang, notamment dans le lieu du supplice.

Tout cela constaté, le chef de la justice fit transporter le corps à l'hôpital Saint-Pierre, avec défense de l'ensevelir sans son consentement. En même temps, il interrogea séparément Moïse et les autres Juifs : de quelle manière et à quel moment le corps avait été amené là. Comme leurs réponses ne s'accordaient point, et que leur visage annonçait leur fluctuation intérieure, il les fit garrotter et conduire au château, dans des prisons séparées. Pour procéder avec plus de maturité dans une affaire aussi grave, il convoqua deux médecins et un chirurgien et leur donna ordre d'examiner avec attention le cadavre et les plaies, puis de déclarer sous serment ce qu'ils en pensaient. Ils le firent, et prononcèrent d'une voix unanime que l'enfant n'était pas mort dans l'eau, et cela pour les raisons suivantes : Les corps des noyés sont ordinairement gonflés ; ils rendent par la bouche et par les narines des eaux d'autant plus fétides, qu'ils ont séjourné dans les eaux plus longtemps. On leur trouve toujours la bouche entr'ouverte, le gosier large, la couleur pâle et livide, sans autres blessures que celles qu'ils auraient reçues avant de tomber ou d'être jetés dans l'eau. Et alors même le sang ne coule pas de la plaie, mais il reste glacé dans les veines, et tous les membres sont roides. Ici se trouve tout le contraire : nul gonflement dans le corps, nulle humeur aqueuse : la bouche fermée, le gosier resserré, la couleur de la chair d'un rouge vif, aucune meurtrissure ni percussions ; mais des plaies faites avec des instruments tranchants et avec des pointes à la tête, à la joue, à la jambe et à tous les membres, plaies qui répandent un sang frais, comme si le corps était vivant. Sur ce rapport, le chef de la justice pria l'évêque de lui adjoindre un habile jurisconsulte pour lui servir de conseil. L'évêque lui donna le préfet de la ville, qui avait toutes les qualités désirables. Pendant que ces deux magistrats se consultaient ensemble, il s'assembla une multitude de peuple, qui priait Dieu de faire connaître les auteurs de cet exécrable attentat. La pauvre mère accourut aussi, remplissant l'air de ses gémissements. Dès qu'elle aperçut le corps de son enfant, si horriblement déchiré, elle tomba par terre sans connaissance, et ses voisines éplorées furent obligées, non pas de la reconduire, mais de la reporter chez elle.

Cependant on entendait par toute la ville

des cris, que les Juifs étaient coupables du meurtre de l'enfant,et qu'il fallait les en punir. Le chef de la justice, voulant connaître le motif de cette opinion qui se répandait dans le peuple, fit venir un certain Jean, habitant de Trente, et qui de juif s'était fait Chrétien sept ans auparavant. Les deux magistrats lui demandèrent avec soin quels étaient les rites et les coutumes observés chez les Juifs principalement à Pâques ; car ils avaient déjà entendu quelque chose qui confirmait le soupçon du peuple.

L'individu répondit : Les Juifs ont coutume le mercredi de la semaine sainte, de faire des pains azymes et d'y mêler le sang d'un enfant chrétien. Ils en usent encore dans leur pâque, savoir le jeudi, et de même le vendredi en le mêlant à du vin. Quand ils bénissent la table ordinaire, ils y ajoutent des malédictions contre le Christ et contre la foi chrétienne, priant Dieu de faire tomber sur les Chrétiens toutes les plaies dont il a frappé l'endurcissement de Pharaon et de son royaume. Je me rappelle, dans ma jeunesse, avoir entendu dire bien souvent à mon père que dans la ville de Tongres en la basse Germanie, les Juifs avaient conspiré quarante ans auparavant, et égorgé un enfant chrétien, pour en employer le sang à leur pâque. Ayant été découverts et ayant confessé leur crime, il y en eut plus de quarante-cinq livrés aux flammes. Mon père s'étant échappé avec plusieurs autres, vint s'établir en ces contrées.

Sur ces indices, appuyés d'une si forte présomption, le chef de la justice appliqua les détenus à la question. Ils nièrent d'abord constamment le fait, et se plaignaient d'être torturés innocemment. Puis, recourant à leurs fourberies accoutumées, ils dirent qu'un certain Suisse, leur voisin, homme très pauvre nommé Gianzer, leur paraissait coupable de ce crime. Depuis longtemps ennemi des juifs et les ayant menacés de quelque malheur, il aura commis ce meurtre, et pour en détourner l'odieux sur eux, il aura jeté le cadavre dans l'eau sachant bien qu'il serait amené dans leurs maisons. Ils donnèrent à cette calomnie de telles couleurs, que l'homme innocent fut mis aux fers avec sa femme, et qu'il n'en fut délivré que par un miracle, comme on verra plus loin. Cependant les deux magistrats ayant continué l'interrogatoire, les malheureux Juifs, vaincus par la douleur, confessèrent la série de leur crime, telle que nous l'avons vue, et telle qu'un des deux médecins jurés la consigna dès lors dans une lettre du 5 avril 1475.

La confession des coupables ayant été bientôt divulguée par toute l'Italie et toute l'Allemagne, les autres Juifs, voyant qu'il n'y avait pas moyen de délivrer leurs frères par la ruse, amenèrent de grandes sommes d'argent pour corrompre les ministres de la justice publique. N'ayant pu réussir auprès des deux magistrats, ils augmentèrent à tel point la somme qu'ils espéraient gagner l'évêque, ou même Sigismond d'Autriche. Mais ils trouvèrent les mains de l'un et de l'autre fermées à leurs présents comme leurs oreilles à leurs prières. Alors ils firent venir de Padoue les plus habiles jurisconsultes, afin de traîner l'affaire en longueur et d'empêcher le prononcé du jugement. Mais leurs efforts furent inutiles, Dieu ne permettant pas qu'un si grand crime demeurât impuni.

Toutefois on disputa longtemps quelle peine on infligerait aux coupables. Tous furent condamnés à mort, et leurs biens confisqués. Les plus criminels furent tenaillés, comme ils avaient tenaillé l'enfant, puis roués vifs et brûlés. Deux des moins coupables, ayant demandé et reçu le baptême pour mourir Chrétiens furent simplement décapités.

Après la punition méritée des Juifs, on s'occupa de la gloire de l'innocent martyr A la place des maisons où il avait été si cruellement égorgé, on bâtit une église à sa mémoire. Par un décret public de la cité, il fut défendu à tout Juif de fixer sa demeure à Trente. Les miracles se multipliant par l'invocation du saint, on commença d'accourir de tout pays à ses reliques. Beaucoup d'aveugles recouvrèrent la vue, beaucoup d'autres malades furent guéris. Le pape Grégoire ordonna d'inscrire le martyr Simon dans les fastes sacrés de l'Eglise romaine, au 24 mars en ces termes : A Trente, passion de saint Simon, petit innocent, cruellement égorgé par les Juifs en haine du Christ, et qui ensuite brilla par beaucoup de miracles. En 1588, Sixte V accorda au cardinal Madruce, évêque et prince de Trente, de célébrer la fête du saint dans tout le diocèse, avec un office et une messe propres et indulgence plénière. A cette occasion, la veille de la fête, on fit une procession solennelle par toute la ville. La procession sortit de l'Eglise de Saint-Pierre, où était exposé le corps du saint martyr. Les diverses confréries ouvraient la marche avec leurs bannières et des flambeaux; venaient ensuite deux cents petits garçons, élégamment habillés, avec la bannière et l'image du saint de leur temps et de leur âge. Ils étaient suivis du clergé régulier et séculier, ainsi que des chanoines, tenant tous des cierges. Les curés des quatre paroisses de Trente portaient sur leurs épaules le corps du martyr dans un berceau d'argent, qu'ombrageait un riche baldaquin sontenu par les quatre principaux docteurs. Suivaient sur deux rangs les dignitaires de l'église, puis l'évêque de Trente, à côté duquel deux lévites encensaient continuellement les saintes reliques. Immédiatement après, le clergé marchaient les magistrats, les docteurs et les nobles tant de la ville que du diocèse. Venaient enfin, en très grand nombre, les femmes et les filles, portant tous hommes et femmes, des cierges allumés. On estima généralement le nombre des assistants à treize mille. La procession, sortie de Saint-Pierre, fit une station à l'église de la Sainte-Trinité,

puis à Sainte-Vigile la cathédrale, et à Sainte-Marie-Madeleine. Sur une des places publiques, on représenta au vif toute l'histoire du martyr. Rentré à Saint-Pierre, on chanta le *Te Deum*, ensuite les premières vêpres du saint.

Entre les miracles opérés par l'intercession de saint Simon, on lit le suivant. Le Suisse Gianzer avec sa femme était emprisonné au château et garrotté de chaînes, à cause que les Juifs l'avaient accusé d'avoir tué le bienheureux Simon et jeté son corps dans le canal. Comme il priait Dieu, par les mérites de son saint martyr, de manifester leur innocence, leurs chaînes se rompirent tout à coup et leurs entraves se brisèrent. Les officiers de la justice ne tardèrent point à leur rendre la liberté.

Voici l'antienne, le verset et l'oraison que récite l'église de Trente : Intercédez pour votre patrie, bienheureux Simon : aidez-nous de vos mérites, vous par les prières et l'invocation de qui un si grand nombre ont récupéré la santé contre toute espérance. — Réjouissez-vous et jubilez, église de Trente, qui avez été enrichie de la gloire d'un tel fils. — Dieu, restituteur de l'innocence, pour le nom de qui le bienheureux innocent Simon a subi la mort la plus cruelle par la main des Juifs perfides, accordez-nous, par l'intercession de ses mérites, de nous préserver des contagions de cette vie et de parvenir à la patrie céleste (1).

Sur l'année 1840, nous verrons les Juifs de Damas commettre, sur un religieux capucin et sur son domestique, le même meurtre que les Juifs de Trente commirent sur un jeune enfant, l'an 1475. Nous verrons les Juifs du dix-neuvième siècle, tout comme ceux du quinzième, mettre tout en œuvre, même la calomnie, pour dérober à la vindicte publique leurs frères accusés et juridiquement convaincus.

L'an 1510, le 6 février, dans le margraviat de Brandebourg, un voleur, nommé Paul Form, entré furtivement dans l'église du village de Knobloch, rompit le tabernacle, et enleva le ciboire avec deux hosties sacrées, dont il en avala une. Il offrit à un Juif de lui vendre le reste. Le Juif ayant considéré le ciboire, lui dit : Je te donnerais beaucoup plus si tu m'avais apporté ce qui a été dedans. Le voleur tira de son sein la seconde hostie, qui était une grande et la marchanda. Le Juif donna neuf gros, autrement neuf gros sous. Le voleur, épouvanté de son sacrilège, se sauva dans une autre contrée, où ce fait se trouva déjà connu. Revenu chez lui, il fut arrêté, mis à la question, et avoua son crime. Quant au Juif, ayant mis la sainte hostie sur une table, il s'efforçait de la transpercer à coups de poignard ; mais elle demeura toujours entière. Ce que voyant, il s'écria de rage : Si tu es le Dieu des chrétiens, manifeste-toi au nom des démons. Aussitôt partagée en trois, l'hostie parut humide de sang sur les bords. Le Juif, épouvanté, garda chez lui un mois les trois parcelles enveloppées dans un linge, puis il en envoya une à deux autres Juifs domiciliés l'un à Brandebourg, l'autre à Stendel, et garda la troisième. Il la transperça de nouveau avec un poignard ; elle répandit visiblement des gouttes de sang. Le Juif, craignant que le fait ne vînt à être découvert par quelque miracle, cherchait à consumer la parcelle, mais il ne put : il la jeta dans l'eau, mais elle surnagea : il la jeta dans le feu, elle demeura intacte. A l'approche de la fête de Pâques, il mêla cette parcelle de l'hostie à la pâte du pain azyme, qu'il mit au four. Mais le four devint tout aussitôt tout lumineux, et la masse de pain s'élança dehors au visage du Juif. Effrayé de plus en plus, le malheureux envoya la masse de pain avec la parcelle de l'hostie à un autre Juif.

Cependant, la chose étant devenue publique par la confession du voleur, le marquis de Brandebourg fit arrêter tous les Juifs de ses Etats. Mis à la question, ils avouèrent une foule de crimes, entre autres d'avoir fait mourir, depuis peu d'années, jusqu'à sept petits enfants, en les perçant avec des alènes et des poinçons. Convaincus juridiquement et par leurs propres confessions, ils furent condamnés au feu, et exécutés à Berlin le 19 juillet 1510. Ces faits sont rapportés par deux auteurs du temps et du pays, Jean Tritème et Nicolas Basel (2).

Nous verrons plus loin les huit cents martyrs d'Otrante, massacrés en 1480 par les Turcs.

L'excellent pape Nicolas V était mort le 24 mars 1455. Le 8 avril suivant, les cardinaux élurent Alphonse Borgia, cardinal-prêtre des Quatre-Couronnés, qui prit le nom de Calixte III.

Il avait prédit son élévation, sur l'assurance qu'il en avait reçue, disait-il, de saint Vincent Ferrier, son compatriote. On le traitait à cet égard de vieux rêveur, à cause de son grand âge, près de soixante-dix-huit ans, et du peu d'apparence de son exaltation. Mais il s'en tenait si sûr, qu'avant son élection il avait fait une formule de vœu sous le nom pontifical qu'il prit ensuite, et conçue en ces termes : Moi Calixte, pape, je voue à Dieu tout-puissant et à la sainte et indivisible Trinité, que je poursuivrai les Turcs, ennemis très cruels du nom chrétien, par la guerre, les malédictions, les anathèmes, les exécrations, et de toutes les manières qui seront en ma puissance (3).

Il s'acquitta de son vœu parfaitement. Ses premiers soins furent d'envoyer des prédicateurs par toute la chrétienté, pour exhorter les princes et les peuples à contribuer de leurs biens et de leurs personnes, autant qu'ils pourraient, à cette sainte expédition. Il continua au Franciscain saint Jean de Capistran la commission de prêcher la croisade en Allemagne.

(1) *Acta sanctorum*, 24 mart. — (2) Raynald, 1510, n. 40 et 41 — (3) *Ibid.*, 1455, n. 17. Platina.

La plupart des princes chrétiens promirent d'abord qu'ils seconderaient les desseins du pontife. Par la harangue d'Ænéas Sylvius, envoyé de l'empereur auprès du Pape, on voit que ce prince était dans la résolution d'y employer toutes ses forces ; que les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Castille, de Portugal, étaient disposés à faire de même ; que le duc de Bourgogne s'était croisé à cette fin, et que plusieurs princes d'Allemagne en avaient fait vœu (1). Les peuples chrétiens, de leur côté, excités par les discours des prédicateurs apostoliques, fournirent des sommes considérables de quoi le Pape se servit pour construire et équiper une flotte de seize galères, qu'il envoya contre les ennemis de la croix du Sauveur. Calixte III eut aussi recours aux prières, et en ordonna par toute l'Eglise, afin d'obtenir la protection et le secours du ciel. On en ressentit bientôt les effets, et en Europe et en Asie, par les victoires que Dieu accorda aux princes qui tournèrent leurs armes contre l'ennemi de la chrétienté.

Mahomet II, après la prise de Constantinople, comptait que la conquête de l'empire d'Occident lui coûterait peu, et il se regardait déjà comme maître de toute la chrétienté. Ainsi, ne doutant point qu'il ne dût bientôt arborer le croissant ottoman dans les villes de Vienne et de Rome, il s'avança dans la Hongrie, avec une armée de cent cinquante mille hommes, et mit le siège devant Belgrade, le 3 juin 1456. Le jeune roi Ladislas s'enfuit de Vienne ; mais le brave Jean Corvin, communément appelé Huniade, vayvode de Transylvanie et régent de Hongrie, lequel avait si souvent battu les Turcs sous Amurath, rassembla promptement tout ce qu'il put de forces : c'était bien peu auprès de celles de Mahomet. En même temps, il envoya prier saint Jean de Capistran de faire presser la marche des croisés qu'il avait engagés à prendre les armes. Cependant les Turcs couvrirent le Danube de vaisseaux d'une construction particulière et adoptée à ce fleuve, sur lesquels ils embarquèrent de vieilles troupes accoutumées à vaincre. Huniade, à la tête d'une flotte composée de vaisseaux plus légers, et conséquemment en état de mieux manœuvrer, attaqua les infidèles et les vainquit, puis entra dans Belgrade, petite ville, mais très forte, au confluent du Danube et de la Slave. Saint Jean de Capistran, qui était avec lui, animait les soldats au milieu de la mêlée, tenant à la main une croix qu'il avait reçue du Pape. Les Turcs revinrent à la charge, et résolurent d'emporter la ville. Quoique repoussés avec de grandes pertes, ils ne reculaient point, et passaient sur les cadavres de leurs compatriotes étendus çà et là. Une telle opiniâtreté ramenait la victoire sous leurs étendards, et déjà les Chrétiens prenaient la fuite. C'était le 22 juillet. Lorsque tout paraissait désespéré, le moine s'élance dans les premiers rangs, sa croix à la main. Il exhorte les soldats à vaincre ou à mourir, en répétant ces paroles : Victoire ! Jésus, victoire ! Les Chrétiens, animés, fondent sur les infidèles, les précipitent des remparts de la ville, et les taillent en pièces. Vainement Mahomet cherche à rallier ses troupes, elles fuient de toutes parts, insensibles aux promesses et aux menaces. Blessé lui-même dangereusement et sur le point d'être fait prisonnier, on l'emporte dans un village. La retraite se fait dans un tel désordre, que quarante drapeaux, seize pièces d'artillerie, toutes les munitions et une partie des bagages demeurent au pouvoir du vainqueur. Les historiens attribuent cette victoire autant au zèle et à l'activité de Jean de Capistran qu'à la valeur de Huniade. Au reste, c'était des hommes dignes l'un de l'autre.

Le prince tomba malade des fatigues de cette pénible campagne, et mourut à Zemplin, le 10 septembre de la même année 1456. Il voulut aller recevoir le saint viatique à l'église, disant qu'il ne méritait pas que le Roi des rois vînt dans sa maison. Son ami, saint Jean de Capistran, qui l'avait assisté dans sa maladie, prononça son éloge funèbre. Le pape Calixte III fut très affligé de la mort de ce héros, et tous les Chrétiens le pleurèrent. Mahomet lui-même le regretta, et dit qu'il ne restait plus sur la terre de prince digne de lui. L'Europe, sauvée par son bras, lui doit une reconnaissance éternelle.

Saint Jean de Capistran survécut peu de temps à Huniade. Il fut attaqué d'une complication de maux qui terminèrent sa vie dans le couvent de Willeck, près de Sirmick. Le roi, la reine de Hongrie et un grand nombre de princes et de princesses vinrent le visiter dans sa dernière maladie. Sa patience et sa résignation édifiaient tout le monde. Son humilité lui faisait confesser publiquement ses fautes. Il reçut le viatique et l'extrême-onction avec la plus grande ferveur. Sans cesse il répétait que Dieu ne le traitait pas comme il le méritait. Il expira tranquillement le 23 octobre 1456, à l'âge de soixante-onze ans. Les Turcs s'étant emparés de Willeck, on porta son corps dans une autre ville. Les luthériens pillèrent depuis sa châsse, et jetèrent ses reliques dans le Danube. Mais on les en retira, et on les garde encore aujourd'hui. Le pape Léon X approuva un office en l'honneur du serviteur de Dieu, pour la ville de Capistran et pour le diocèse de Sulmone. Alexandre VIII le béatifia l'an 1694, et Benoît XIII publia la bulle de sa canonisation l'an 1724 (2).

En Asie, Ussum-Cassam, roi de Perse et d'Arménie, et un roi des Tartares, ayant pris les armes contre Mahomet, à la sollicitation du pape Calixte, remportèrent sur lui plusieurs victoires, qu'ils attribuèrent aux prières

(1) Ænéas Sylvius, *pist.* CCCXCVIII. — (2) Raynald, 1456. Godescard, 23 octobre.

des Chrétiens et du Pape, plutôt qu'à la valeur de leurs troupes (1).

C'était fait des Turcs, dit un auteur contemporain, Platina, si les princes Chrétiens, renonçant aux guerres intestines et à la haine qu'ils se portaient les uns aux autres, avaient profité de ces avantages en poursuivant cet ennemi commun par mer ou par terre, comme le Pape ne cessait de les y exhorter (2) ; mais autant ils avaient paru prompts et zélés à s'engager de parole pour la guerre, autant firent-ils connaître qu'ils en avaient d'éloignement lorsqu'il fut question d'en venir aux effets, leurs intérêts particuliers étouffant en eux tout ce qu'ils avaient témoigné d'ardeur pour la cause commune.

A la mort de Huniade, l'Europe chrétienne, parmi tous ses princes et rois, ne vit qu'un seul qui songeât à la défendre : c'était le héros de l'Albanie. Lorsque Mahomet II se fut emparé de Constantinople, l'an 1453, et eut ensuite subjugué la Morée, Scanderbeg, loin de partager l'épouvante qui avait saisi toute la chrétienté, et las de se tenir sur la défensive, résolut, après avoir invité vainement les princes chrétiens à réunir des forces, sous sa conduite, contre l'ennemi commun, de déclarer seul la guerre au sultan. Il se jeta dans la Macédoine, à la tête de huit mille hommes, y prit quelques châteaux, et ravagea la campagne. Le sultan ne daigna pas combattre lui-même un si faible adversaire, ou plutôt il craignit de se commettre contre un si grand capitaine. Trois ans de suite, ses meilleurs lieutenants attaquèrent l'Epire, à la tête d'armées nombreuses ; et trois ans de suite, ils furent battus. Scanderbeg savait tirer un si grand parti des inégalités du terrain et des circonstances que le hasard faisait naître, qu'il taillait en pièces ou finissait par dissiper toutes les troupes qu'on lui opposait.

Un seul homme lui envoyait des secours et des encouragements : c'était le pape Calixte, avec lequel il entretenait une correspondance assidue. L'an 1457, ce pontife lui procura une somme d'argent considérable, sur les décimes levées pour la croisade dans les contrés limitrophes ; avec ce secours en argent, il lui envoya plusieurs galères bien armées ; fréquemment il l'encourageait par ses lettres, le proclamant le principal défenseur de la chrétienté, et disant aux autres princes qu'il était presque le seul. La flotte pontificale était commandée par Louis, cardinal-patriarche d'Aquilée. Combinant ses opérations avec celles de Scanderbeg, elle remporta plusieurs avantages sur les Turcs, battit leur flotte en toute occasion, et leur enleva plusieurs îles, entre autres celles de Mitylène ou Lesbos. Dans cette dernière, les Turcs assiégeaient une ville assez considérable, déjà ils entraient par la brèche, déjà les Chrétiens parlaient de se rendre ou de s'enfuir, lorsqu'une jeune fille, armée de pied en cap, encourageant ses concitoyens, les ramène au combat, se poste elle-même dans la brèche, tue plusieurs Musulmans, et contraint les autres à s'enfuir sur leurs vaisseaux, où ils sont attaqués et défaits par la flotte chrétienne. Le pape Calixte s'empressa de faire connaître en Occident les exploits de cette héroïne, dont il est à regretter qu'on ne sache pas le nom (3).

Si les hommes d'Allemagne, et les hommes de France avaient eu autant de cœur que cette jeune fille de Mitylène, que cette autre Jeanne d'Arc, ils auraient pu reprendre la Grèce et Constantinople même aux Turcs, et se couvrir d'une gloire immortelle. Mais, au lieu de seconder le Pape dans la défense des peuples chrétiens, les Allemands lui faisaient une guerre de chicanes, se plaignant avec amertume : 1° que, sous prétexte de pourvoir aux frais de la guerre sainte, il exigeait beaucoup plus d'argent qu'il ne devait ; 2° qu'il violait le concordat dans les élections des évêques et des abbés, et dans les réserves des bénéfices.

Ænéas Sylvius leur montra, au nom du Pape, que leurs plaintes étaient mal fondées. L'argent qu'il a reçu pour la guerre contre les Turcs n'est point entré dans ses coffres, mais a été dépensé effectivement à la guerre contre les Turcs ; et cette dépense n'a pas été inutile : le Saint-Père peut se glorifier en Jésus-Christ d'avoir beaucoup affaibli la puissance de Mahomet, malgré la lâcheté de presque tous les princes chrétiens ; il a rendu ses efforts inutiles dans la Hongrie, lorsque la religion chrétienne était menacée d'une ruine entière ; sans les vaisseaux envoyés à Rhodes, en Chypre, à Mitylène et en d'autres îles, les Chrétiens n'auraient pu résister aux infidèles; son légat, le patriarche d'Aquilée, par sa bonne conduite et la force de ses armes, non seulement a défendu ces îles mais il a converti un grand nombre d'habitants qui faisaient profession de mahométisme. L'Albanie eût été perdue sans l'argent qu'on avait envoyé à Scanderbeg. Voilà, dit Ænéas, l'usage que le Pape a fait de ces grandes sommes au sujet desquelles se plaignent les Allemands. Convenait-il de laisser le Turc fouler aux pieds le nom chrétien ? et le Saint-Père n'y pouvant suffire lui seul, tous les autres n'étaient-ils pas obligés d'y contribuer et de fournir à la défense de la cause commune ?

Quant au second chef des plaintes, Ænéas fait observer aux Allemands que, par le concordat, le Pape n'était pas obligé à confirmer toutes sortes d'élections mais seulement les élections canoniques ; que, dans la réalité, il n'avait fait qu'appliquer cette règle. Autant en est-il des réserves et des provisions. D'ailleurs y eût-il quelque chose à reprendre dans la conduite du Saint-Siège, ce n'est point aux particuliers à se faire eux-mêmes justice, détruisant ainsi la hiérarchie ecclésiastique : il fallait avoir recours au Saint-Siège et lui

(1) Platina in *Calixt. III*. Raynald, 1457, n. 66. (2) *Ibid.* — (3) Raynald, 1457, n. 27-32.

demander le redressement de leurs griefs, s'il y avait lieu (1).

S'il y eut des abus dans l'emploi de l'argent destiné à la guerre contre les Turcs, ce ne fut pas de la part du Pape ; le roi de Castille s'en réserva la moitié pour faire la guerre aux Mahométans de Grenade. Christiern, roi de Danemark, en fit autant, et leurra le nonce Marin, sous prétexte d'employer les levées contre les schismatiques qui étaient aux confins de son royaume. Saint Antonin reproche à la France d'avoir fait la même chose pour continuer la guerre contre les Anglais (2). Le clergé de Normandie donna même l'exemple ou le scandale d'appeler du Pape au concile œcuménique touchant les subsides qu'on levait pour la guerre contre les Turcs et la défense de la chrétienté. Le Pape annula, et avec raison, une tentative aussi téméraire que peu généreuse ; il semblait que les Papes dussent sauver l'Europe malgré elle.

Il y avait vingt cinq ans que, dans la capitale de Normandie, les partisans français de la domination anglaise avaient condamné au feu Jeanne d'Arc, la libératrice de la France. Le roi Charles VII, étant devenu maître de Rouen, voulut effacer ce qu'il y avait de flétrissant pour lui dans cette affaire. Il obligea les parents de Jeanne à se pouvoir au Saint-Siège pour obtenir la révision de son procès. Le pape Calixte III accorda leur demande par une bulle du 15 juillet 1455, et nomma l'archevêque de Reims et d'autres commissaires pour y travailler. On entendit plus de cent témoins, tant en Lorraine qu'en France, sur la naissance et la vie de Jeanne d'Arc. Et par le jugement qui intervint, il fut déclaré que le procès fait à la défunte et la sentence prononcée contre elle étaient un tissus de dol, de calomnies, d'injustices, de contradictions et d'erreurs, dans le fait et dans le droit ; que, pour ces causes, les juges nommés par le Saint-Siège cassaient et annulaient cette procédure inique, avec tout ce qui s'en était suivi, et déclaraient Jeanne d'Arc et tous ses parents n'avoir encouru par telle mort aucune tache ni infamie. La mort de ses premiers juges, qui avaient péri d'une manière funeste, ainsi que nous avons vu, exempta les seconds d'en faire la recherche.

Après avoir sauvé l'Europe, Calixte III institua une fête pour perpétuer le souvenir de sa délivrance. En mémoire des grâces que le ciel avait répandues sur les armées chrétiennes dans la défaite des Turcs à Belgrade, le 6 du mois d'août, il ordonna qu'on célébrerait en ce même jour par toute l'Eglise la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur ; il en composa lui-même un office propre, et y attacha les mêmes indulgences qu'à la Fête-Dieu.

Le même Pape, à la demande des peuples de la Perse et de la Géorgie, qui s'appelaient Francs, leur accorda la permission de se choisir un archevêque, qui serait confirmé par le Saint-Siège, à condition de venir à Rome dès qu'il pourrait (3). La demande de ces peuples fut apportée à Calixte III par Louis de Bologne, Frère Mineur, qu'il avait envoyé, avec la qualité de nonce, à divers rois et peuples de l'Orient, notamment à l'empereur de l'Ethiopie.

Un autre personnage que le même pontife employa dans diverses légations, fut saint Jacques de la Marche, également religieux de Saint-François. Il eut pour patrie la petite ville de Montbrandon, dans la Marche d'Ancône, l'ancien Picénum. Ses parents étaient d'une condition médiocre, mais fort vertueux ; ils l'élevèrent dans de grands sentiments de religion. Un prêtre du voisinage lui enseigna les éléments de la langue latine et il était encore très jeune lorsqu'on l'envoya à l'université de Pérouse. Il y fit de si rapides progrès dans les lettres qu'un gentilhomme de Florence crut devoir lui confier l'éducation de son fils. Ce gentilhomme s'applaudissait tous les jours du choix qu'il avait fait. Frappé de la vertu et de la prudence de notre saint, il lui proposa de l'accompagner à Florence, et il lui procura un poste considérable dans cette république.

Jacques de la Marche, pour se préserver des dangers qu'on court dans le monde, vivait dans le recueillement et dans la prière. Il trouvait tant de charmes à cette sainte pratique, qu'il résolut d'embrasser un genre de vie plus parfait. Ayant eu occasion de passer près d'Assise, il alla faire sa prière dans l'église de Notre-Dame-des-Anges ou de la Portioncule. La ferveur des religieux de Saint-François qu'il y vit l'édifia tellement et fit sur son âme une impression si vive, qu'il leur demanda l'habit. Ces frères acquiescèrent à sa demande, et l'envoyèrent faire son noviciat au couvent dit des Prisons, non loin d'Assise. Il y jeta les fondements de cette éminente sainteté à laquelle il parvint dans la suite, et qui ne se démentit jamais. Son noviciat achevé, il revint au couvent de la Portioncule. Il ne laissa, pendant quarante ans, passer aucun jour sans prendre la discipline. Toujours il portait ou un rude cilice ou une ceinture de fer armée de pointes. Il ne dormait que trois heures chaque nuit, employant le reste à la prière et à la méditation. Il s'interdit l'usage de la viande, et il mangeait si peu, qu'on ne concevait pas comment il pouvait vivre. Tous les jours il disait la messe, et il le faisait avec une dévotion admirable. Son amour pour la pauvreté allait si loin, que c'était pour lui un sujet de joie que de manquer du nécessaire. Les habits les plus grossiers et les plus usés étaient ceux qu'il portait de préférence. Il sut durant toute sa vie conserver une inviolable pureté ; il ne conversait avec aucune femme que quand la nécessité ou la charité l'exigeait. Son obéissance n'était

(1) Æneas Sylvius, *epist.* CCCLXXI. — (2) Antonin, tit. 22, c. XVIII, § 1. — (3) Raynald, 1457, n. 68.

pas moins digne d'admiration ; elle était prompte et entière dans les moindres choses. Son zèle pour le salut des âmes paraissait n'avoir point de bornes ; tous les jours il instruisait le peuple ou les religieux de son ordre. Ses discours étaient simples, mais pleins de force et d'onction.

Un sermon, qu'il prêcha à Milan, fit entrer dans la carrière laborieuse de la pénitence trente-six femmes débauchées. Ayant été élu archevêque de cette ville, il prit la fuite. On l'eut bientôt rejoint ; mais il obtint, à force de prières, qu'on le laisserait exercer ses fonctions de simple missionnaire. Il accompagna saint Jean de Capistran dans quelques-unes de ses missions en Allemagne, en Bohême et en Hongrie, et il fut envoyé trois fois dans ce dernier royaume par les papes Eugène IV, Nicolas V et Calixte III. Le don des miracles ajouta un nouveau lustre à sa sainteté ; il en opéra plusieurs à Venise et en d'autres lieux. Il rendit la santé au duc de Calabre et au roi de Naples, attaqués de maladies dangereuses.

Il s'éleva alors une grande dispute entre les Franciscains et les Dominicains. Il s'agissait de savoir si le sang de Jésus-Christ, qui fut séparé de son corps durant sa passion, était toujours resté hypostatiquement uni au Verbe. Le saint fut déféré à l'inquisition, comme ayant soutenu la négative ; mais il sortit de cette affaire avec honneur. Il mourut dans le couvent de la Trinité, près de Naples, le 28 novembre 1479, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Son corps se garde à Naples dans l'église de Notre-Dame-la-Neuve, et la châsse qui le renferme est dans une chapelle de son nom. Il fut béatifié par Urbain VIII, et canonisé en 1726 par Benoît XIII, qui avait été témoin oculaire d'un miracle opéré par son intercession (1).

Calixte III canonisa un de ses compatriotes saint Vincent Ferrier, de Valence en Espagne, mort en 1419. Calixte lui-même mourut le 6 août 1458, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir tenu le Saint-Siège trois ans, trois mois et seize jours.

Calixte III eût été un excellent pape s'il n'avait été que pape. Le Seigneur dit à ses apôtres : Si quelqu'un aime son père, sa mère, ses frères, ses sœurs plus que moi, il n'est pas digne de moi. Le pape Calixte ne se souvint point assez de ces paroles. Il avait deux sœurs noblement mariées en Espagne : chacune d'elles avait un fils. Plus oncle que pape, Calixte promut au rang de cardinaux ses deux neveux, qui n'en étaient guère dignes.

L'un des deux était Rodrigue Lenzuoli, né à Valence l'an 1431. Jusqu'à dix-huit ans, il s'appliqua aux sciences avec un succès remarquable ; dès cet âge, son père, qui avait obtenu successivement les fonctions les plus éminentes lui confia d'importantes affaires, dont il vint à bout avec une rare habileté : c'étaient particulièrement des procès difficiles qu'il débrouilla heureusement. Tout à coup il embrassa l'état de son père, profession des armes, moins par vocation, ce semble, que par légèreté et par amour de l'indépendance. Dans cet état, il s'éprit d'une veuve romaine, qui vint en Espagne avec ses deux filles ; à la mort de la mère, il s'éprit pareillement de l'une des filles, nommée Vannozie, mariée dès lors ou depuis à Dominique d'Arignan. Il en eut cinq enfants : mais il sut tenir si secrète cette liaison criminelle, qu'on n'en eut connaissance que bien des années après. Ces désordres, si déplorables qu'ils soient, n'étonnent pas beaucoup dans un militaire. Mais son oncle, étant devenu Pape, l'an 1455, l'invita de venir à Rome pour avoir part aux plus éminentes faveurs. Rodrigue qui se voyait au milieu des richesses et des plaisirs en Espagne, se pressa si peu de se rendre à cette invitation, que son oncle dut envoyer un prélat pour l'amener à sa cour. Là il reçut des bénéfices considérables, fut nommé, l'an 1456, archevêque de Valence et cardinal, et peu après vice-chancelier de l'Eglise romaine. Secrètement il continuait ses relations avec Vannozie ; publiquement, il faisait le prélat pieux, fréquentait les églises et les hôpitaux, était libéral envers les pauvres, et s'acquit une renommée généralement très favorable (2).

Son oncle, il est probable, s'applaudissait de son choix ; il lui fit même quitter le nom de son père, Lenzuoli, pour prendre le nom de sa mère Borgia qui était celui du Pape. Les circonstances favoriseront singulièrement le népotisme de Calixte III. Son neveu Rodrigue Lenzuoli, dit Borgia, deviendra pape sous le nom d'Alexandre VI, mais pour faire monter avec lui sur le trône de saint Pierre le déshonneur de ses vices devenus publics, mais pour imprimer à son nom adoptif une tache indélébile que ne pourront jamais couvrir bien des Borgia vertueux et accomplis, mais pour faire de ce nom comme un écho à jamais funeste, qui, jusqu'à la fin du monde, provoquera le gémissement du Chrétien fidèle, avec le ricanement infernal de l'hérétique et de l'impie. Puissent tous les Papes, les cardinaux, les évêques et les prêtres profiter de cette implacable leçon !

A la mort de Calixte III, le Saint-Siège ne vaqua que douze jours. Il se trouvait à Rome dix-huit cardinaux ; entrés au conclave, ils dressèrent quelques articles pour faire jurer à celui d'entre eux qui serait élu Pape. En voici les principaux : Le Pape futur ne transférera point la cour de Rome d'une province à l'autre sans le consentement des cardinaux. Il n'en fera point de nouveaux, à la prière de quelque prince que ce soit, sans le consentement des autres cardinaux, donné en consistoire : et, en leur création, il observera l'ordonnance du

(1) Godesc. 28 nov. Rayn. 1457 et 1458. — (2) Voir le protestant Schroeckh, t. XXXII, p. 382 et 383.

concile de Constance, tant sur leur nombre que sur leur qualité. Il pourvoira chaque cardinal de cent florins de la chambre apostolique par mois, jusqu'à ce qu'il ait d'ailleurs quatre mille florins de revenus, et maintiendra tous les cardinaux dans la possession des bénéfices, même incompatibles, qu'ils ont en titre ou en commende. Il ne donnera aucune provision d'églises cathédrales ou d'abbayes, soit en titre ou en commende, sinon en consistoire et du consentement de la plus grande partie des cardinaux, si ce n'est des bénéfices qu'il conférera aux cardinaux mêmes. Il ne permettra d'insérer dans aucune bulle la clause, *du consentement de nos frères*, qu'il ne l'ait effectivement demandé et obtenu. Il n'accordera à aucun prince ou prélat la faculté de présenter ou nommer à aucune prélature ou bénéfice, sinon du consentement exprès des cardinaux. Il ne fera aucune inféodation ou autres aliénations des terres de l'Eglise, que du consentement par écrit des cardinaux. Il ne s'emparera point de leurs biens ou de ceux des prélats à leur mort, mais il les en laissera disposer à leur volonté. Il ne mettra point de nouveaux impôts et n'augmentera point les anciens. Les cardinaux s'assembleront tous les ans pour voir si le Pape observe ces articles, et s'il y manque, ils l'en admonesteront jusqu'à trois fois.

En ce conclave, on pensa élire d'abord le cardinal de Rouen, Guillaume d'Estouteville ; les Italiens s'y opposèrent, craignant qu'il ne ramenât en France la cour de Rome : ce qu'ils regardaient comme la ruine de l'Italie. Et certes, ils n'avaient pas tort ; le séjour des Papes dans Avignon, suivi du long schisme d'Occident, était une leçon assez parlante. D'ailleurs, tant que le clergé de France conservera sur l'autorité du Pontife romain certaines idées nationales qui ne sont pas celles de l'Eglise romaine, convient-il qu'un cardinal ou un évêque français devienne encore Pape ? On élut donc le cardinal de Sienne, Ænéas Sylvius, qui prit le nom de Pie II. Comme nous avons déjà vu, il était né à Corsigni, territoire de Sienne, de la noble maison de Piccolomini. Son prédécesseur l'avait fait cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Il se fraya le chemin au souverain pontificat par sa science, son éloquence, son habileté et sa prudence à manier les affaires, qualités où il excellait par-dessus tous ceux de son temps. Son élection eut lieu le 19 août 1458, et son couronnement le 3 de septembre. Toute la ville de Rome en témoigna une joie extrême, qui se communiqua de proche en proche à toute la chrétienté.

Sous les Papes précédents, il avait travaillé avec zèle à faire entre les princes chrétiens une sincère et sainte alliance contre le Turc, pour la défense de l'humanité chrétienne. Continuant dans ce zèle, comme Pape, il forma le dessein d'une assemblée générale où l'on traiterait des moyens de l'entreprise et de l'exécution de cette importante affaire. Il désigna la ville de Mantoue pour le lieu du congrès, et en fixa l'époque au 1er juin 1459, laissant ainsi neuf mois d'intervalle pour s'y préparer. Il invita tous les potentats de l'Europe à s'y trouver en personne, ou du moins à y envoyer leurs ambassadeurs. Il pressa instamment le roi de France, Charles VII, comme pouvant y attirer les autres par son exemple. Il y invita aussi en particulier l'empereur Frédéric et les électeurs de l'empire, Matthias Corvin, roi de Hongrie, fils du célèbre Huniade, et Georges Podiébrad, prétendant au trône de Bohême, à qui le Pape donna le titre de roi, et qui sut bien s'en prévaloir.

Pour apaiser les troubles de l'Italie, Pie II se persuada que le moyen le plus sûr était de donner l'investiture du royaume de Naples à Ferdinand, fils naturel du roi Alphonse d'Aragon, qui l'en avait déclaré l'héritier. En conséquence, il envoya le cardinal Latino des Ursins pour en faire la cérémonie. Les conditions furent à peu près semblables à celles de la première concession faite à Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Néanmoins, sur les protestations du roi René d'Anjou et de Jean, son fils, il voulut qu'on insérât dans l'acte de l'investiture, que c'était sans préjudice du droit d'autrui (1).

L'année suivante 1459, le Pape, accompagné de six cardinaux, partit de Rome le 21 de janvier pour se rendre à Mantoue. Il fit son voyage à petites journées, s'arrêtant dans les villes, plus ou moins, suivant le besoin des affaires. Le 22 février, il célébra la Chaire de saint Pierre à Corsigni, lieu de sa naissance, qu'il érigea en ville épiscopale et qu'il appela de son nom de Pape, Pienza. Le 24, il vint à Sienne, où il séjourna jusqu'au 23 d'avril. Comme il en avait été évêque, il travailla beaucoup à la pacifier, en réconciliant le peuple avec la noblesse, il en érigea le siège en archevêché, et y mit en sa place, pour premier archevêque, Antoine Piccolomini, son parent, de l'ordre des Camaldules. La bulle d'érection est du 19e d'avril. Le Pape, étant à Sienne, apprit qu'en quelques lieux d'Allemagne l'usage de porter le Saint-Sacrement à découvert, même au jour de la fête, avait été interrompu, et que le cardinal légat, Nicolas de Cusa, autorisait cette interruption. Sur quoi le Pape, à la demande des marquis de Brandebourg, approuva l'usage de le porter à découvert, sans aucun voile, comme propre à augmenter la dévotion des fidèles. La bulle est du dernier jour de mars (2).

Ce fut encore à Sienne que Pie II apprit qu'en Angleterre l'évêque de Chichester semait diverses erreurs. Il s'appelait Réginald, était docteur de l'université d'Oxford, et passait pour grand théologien. Il fut premièrement évêque de Saint-Asaph, puis transféré à Chichester. Les principales erreurs dont on l'accusait étaient : qu'on n'était pas obligé de

(1) Raynald. 1458. — (2) *Ibid*., 1459, n. 27.

s'en tenir aux décisions de l'Eglise romaine ; que l'Eglise même universelle peut errer dans ce qui est de la foi, et avait erré souvent ; qu'il n'est pas nécessaire de croire que le corps de Jésus-Christ soit réellement dans l'eucharistie. Sur cet avis, le Pape manda à l'archevêque de Cantorbéri, d'assembler son concile et de déposer cet évêque. Il se rétracta publiquement, et ses livres furent brûlés en sa présence. Mais sa rétractation ne fut pas sincère, et il mourut peu de temps après.

A Sienne encore, le Pape reçut les ambassadeurs des peuples de Silésie, qui faisaient des plaintes contre Podiébrad, roi de Bohème. L'année précédente, ce prince avait renoncé aux erreurs des Hussites, mais on prétendait que ce n'était pas sincèrement. Pie II envoya dans le pays deux nonces qui procurèrent la paix entre Podiébrad et les Silésiens ; il commit de plus un prélat pour administrer l'église de Prague. Mais l'ambitieux Roquesane, que déjà longtemps nous avons appris à connaître, et qui prétendait devenir archevêque, parvint de nouveau à brouiller les choses.

De Sienne, le Pape se rendit à Florence, où il fut reçu magnifiquement par Cosme de Médicis, et assista aux funérailles de saint Antonin. De Florence, il vint à Bologne, puis à Ferrare, et enfin à Mantoue, où il arriva le 27e de mai.

Il y reçut une ambassade de Thomas Paléologue, prince grec, frère du dernier empereur de Constantinople et seigneur de la Morée ou du Péloponèse, où il faisait la guerre aux Turcs, ainsi qu'à son propre frère, Démétrius ; car celui-ci avait fait alliance avec les Turcs, et donné sa propre fille en mariage à Mahomet II. C'est ainsi que les princes grecs aidaient les Turcs à les ruiner les uns par les autres. Il y a plus : un autre Paléologue, devenu apostat, commandait la flotte musulmane et faisait aux Chrétiens tous les maux qu'il pouvait. Le Pape ne put envoyer au prince Thomas d'autres secours que trois cents hommes ; mais il lui en promit de plus considérables de la part des princes d'Occident (1).

Pie II vit également arriver à Mantoue les ambassadeurs de Chypre, de Rhodes et de Lesbos, d'Albanie, de l'Epire, de la Bosnie et de tous les confins de l'Illyrie, qui venaient demander du secours. Le 1er de juin, il fit l'ouverture de l'assemblée par une messe solennelle, après laquelle l'évêque de Coron, puis le Pape lui-même prêchèrent sur la défense de la chrétienté contre les Turcs. Pie II parla plusieurs fois sur le même sujet, et toujours avec tant de force et d'onction, qu'il tirait les larmes des yeux de toute l'assemblée.

On y convint de la nécessité de la guerre sainte, qui fut résolue, aussi bien que les mesures à prendre et les troupes à employer pour l'exécution ; le Pape levant toutes les difficultés qu'on lui opposait, offrant tout ce qui était à lui ou qui dépendait de lui, se chargeant de tout le poids qu'on voulait lui imposer dans l'expédition, et assurant qu'il était prêt à donner sa vie pour le succès de l'entreprise (2). Pendant que tout se disposait à Mantoue selon les désirs du chef de la chrétienté, tout se brouillait dans les provinces ; au lieu de se préparer à la guerre contre l'ennemi commun, elles se préparaient à la guerre les unes contre les autres. L'Allemagne, qui avait plus d'intérêt et plus de facilité qu'aucune autre à s'opposer aux progrès de l'infidèle, tournait ses armes partie contre elle-même, partie contre la Hongrie, qui avait le plus besoin d'être secourue contre l'ennemi de tous. L'Angleterre était divisée en deux factions fratricides. L'Aragon, aidé de la France, portait la guerre en Catalogne, à laquelle le reste de l'Espagne préparait du secours. L'Italie même devenait le théâtre d'une guerre intestine. Jean, fils de René d'Anjou, ayant pénétré dans le royaume de Naples, une partie de la population se déclara pour lui contre l'autre, qui tenait pour le roi Ferdinand, son adversaire. Ce qui intéressait encore plus particulièrement le Pape, c'est que tout était en trouble dans l'Ombrie, le Picentin, la Sabine, à Viterbe, dans d'autres terres du Saint-Siège, et à Rome même, par les séditions qu'y excitaient certains factieux (3).

Pie II fut donc obligé de quitter Mantoue, et de laisser imparfaite, à son grand regret, sa négociation pour la guerre sainte, résolu néanmoins de la reprendre aussitôt qu'il aurait rétabli l'ordre dans ses Etats, et qu'il aurait porté les princes chrétiens, du moins les mieux intentionnés, à le seconder, suivant le plan et les engagements pris dans l'assemblée.

Au lieu de seconder les Papes dans leurs efforts pour défendre la chrétienté contre les Turcs, nous avons vu des gens en appeler du Pape au futur concile œcuménique : moyen commode pour tous les brouillons de se moquer de l'autorité existante, par respect pour une autre qui n'existe pas. Pie II condamna cette témérité par une décrétale, dont voici les termes :

« Pie, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour mémoire perpétuelle. Il s'est glissé de nos jours un abus détestable et inconnu dans les temps anciens, qui est que certains esprits rebelles, afin d'éviter la punition de leurs délits, et non dans le désir d'un jugement plus sain, ont l'audace d'appeler au futur concile des jugements du Pontife romain, qui est le vicaire de Jésus-Christ, auquel il a été dit dans la personne de saint Pierre : Pais mes brebis, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans les cieux. Quiconque n'est pas ignorant dans le droit, peut connaître combien cet abus est contraire aux saints canons, et combien il est nuisible à la république chrétienne ; car, sans parler des autres raisons qui répugnent évidemment ce désor-

(1) Raynald, 16. — (2) *Pii II epist.* CCLXCII. — (3) Platina in *Pium II.*

dre, qui ne voit que c'est une chose ridicule d'appeler à ce qui n'est nulle part, et qu'on ne sait quand il sera? Les puissants oppriment les faibles en plusieurs manières, les crimes demeurent impunis, on fomente la rébellion contre le premier Siège, on accorde la liberté de mal faire, et on renverse toute la discipline ecclésiastique, ainsi que l'ordre de la hiérarchie.

« Voulant donc éloigner cette peste de l'Eglise de Jésus-Christ, pourvoir au salut du troupeau qui est sous notre conduite, et en ôter toute matière de scandale, de l'avis et du consentement de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de tous les prélats, théologiens et juristes qui suivent notre cour, et de notre science certaine, nous condamnons ces sortes d'appels, nous les réprouvons comme erronés et détestables, nous les cassons et annulons entièrement, s'il s'en trouve qui aient été jusqu'à présent interjetés; les déclarant vains et de nul effet. Ordonnons qu'à l'avenir personne ne soit assez téméraire d'interjeter, sous quelque prétexte que ce soit, de semblables appels d'aucun de nos règlements, sentences, ou ordonnances, quelles elles puissent être, non plus que celles de nos successeurs; d'y adhérer, s'ils sont interjetés par d'autres, ou de les employer de quelque manière que ce puisse être.

« Que si, deux mois après la publication des présentes dans la chancellerie apostolique, quelqu'un, de quelque état, dignité, rang, ou condition qu'il puisse être, fût-il empereur, roi ou évêque, fait le contraire, qu'il encoure, par le fait même, la sentence d'excommunication, dont il ne puisse être absous que par le Pontife romain et à l'heure de la mort. Les universités et les collèges réfractaires seront soumis à l'interdit, et encourront, aussi bien que les personnes susdites et tous autres, les mêmes peines et censures qu'encourent les criminels de lèse-majesté et les fauteurs d'hérésie, de même que les tabellions et témoins qui auront été présents à de pareils actes, et généralement tous ceux qui, sciemment, auront prêté aide, conseil ou faveur à de tels appelants. Que personne n'ait donc l'audace d'enfreindre notre présente ordonnance.

« Donné à Mantoue, le 18 janvier, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1459, le deuxième de notre pontificat (1). »

On pouvait faire à Pie II une objection qu'il se fait lui-même, savoir : qu'ayant autrefois écrit pour le concile de Bâle et pour sa supériorité sur le Pontife romain, il n'avait changé de sentiment que depuis et parce qu'il était devenu Pontife romain lui-même.

Il répond à cela, dans une rétractation qu'il fit à l'imitation de celle de saint Augustin, en rendant compte au public du temps et de la manière de sa résipiscence. Après avoir raconté par quelle aventure il s'était trouvé au concile de Bâle, et comment il y avait été induit en erreur par les faux rapports que des personnes d'autorité, qui s'y rendaient de Rome mécontentes d'Eugène IV, faisaient continuellement contre ce Pontife, il déclare que ce qui commença à l'ébranler en faveur du Saint-Siège, furent les fréquentes conversations qu'il eut à la cour de l'empereur Frédéric, dont il était secrétaire, avec le cardinal Julien, lequel, ayant été dans les mêmes erreurs, les avait abandonnées, et s'était déclaré aussi zélé défenseur de la supériorité des Papes qu'il avait eu d'ardeur autrefois à l'attaquer.

J'avoue, disait ce cardinal à Æneas Sylvius, que j'ai dit et écrit à Bâle plusieurs choses très éloignées de la vérité; mais comme vous reconnaissez qu'à ma persuasion vous vous être livré à la créance des Bâlois, m'ayant suivi dans mes égarements, pourquoi ne me suivriez-vous pas dans la bonne voie! J'ai abandonné la société des méchants, et je n'ai plus voulu prendre séance avec les impies. Le Seigneur m'a ouvert les yeux : j'ai considéré les merveilles de sa loi ; j'ai reconnu mes premières erreurs, et j'ai vu combien les Bâlois s'étaient écartés de la vérité. Je me suis rendu à la cour romaine; je me suis soumis au pape Eugène, qui m'a pardonné ma révolte. J'ai travaillé à l'union des Grecs avec l'Eglise romaine, et ensuite j'ai été chargé d'une légation contre les Turcs. Le Seigneur m'a châtié, et n'a point voulu ma perte. M'étant humilié, il m'a relevé, parce que, connaissant l'erreur, je l'ai aussitôt quittée pour suivre la bonne doctrine. De maître m'étant fait disciple et petit de grand, j'ai purgé le vieux levain pour me revêtir de l'homme nouveau ; et, me nourrissant du lait de ma vraie mère, je suis parvenu à la source de la vérité, montrée par les saints docteurs grecs et latins, qui disent tous d'une voix commune qu'on ne peut être sauvé si on ne tient l'unité de la sainte Eglise romaine, et qu'il n'y a point de vraie vertu en qui refuse d'obéir au Souverain Pontife, s'habillât-il d'un sac, couchât-il dans la cendre, passât-il les jours et les nuits dans le jeûne et dans la prière, et parût-il accomplir le reste de la loi ; attendu que l'obéissance vaut mieux que le sacrifice, que tout homme est soumis aux puissances supérieures, qu'il est sûr que le Pontife romain est établi sur toute l'Eglise, et qu'il n'y a personne dans le troupeau de Jésus-Christ qui ne soit dépendant de son autorité. Je suis rentré dans le bercail après de longs égarements. J'ai écouté la voix du pape Eugène : vous ferez la même chose, si vous êtes sage.

Au moyen de ces conversations, qui respiraient la charité la plus ardente, et de celles d'autres personnes doctes, qui fréquentaient la cour de l'empereur, Æneas Sylvius, jeune encore et simple clerc, détrompé de ses erreurs, rejeta la doctrine de Bâle ; et, ayant eu occasion d'aller à Rome, il fit ses soumissions

(1) *Bullarium.*

au pape Eugène, se réconcilia avec l'Eglise romaine, professa hautement sa doctrine et déclara, comme autrefois saint Jérôme : Qu'en vrai disciple de Jésus-Christ, il était uni de communion avec le Pontife romain et la Chaire de saint Pierre ; qu'il savait que l'Eglise était fondée sur cette Chaire ; que quiconque mangeait l'Agneau hors de cette maison, était un profane ; que celui qui ne serait pas dans cette arche de Noé périrait dans le déluge.

Dans la suite de cette rétractation, Pie II adresse à Eugène IV et à tous les autres Papes ces paroles que saint Bernard adressait à Eugène III : « Vous êtes le grand prêtre, le Souverain Pontife, le prince des évêques, l'héritier des apôtres ; Abel par la primauté, Noé par le gouvernement, Abraham par le patriarcat, Melchisédech par l'ordre, Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité, Samuel par la judicature, Pierre par la puissance, Christ par l'onction. Vous êtes celui à qui ont été données les clefs et confiées les brebis. A la vérité, il est encore d'autres portiers du ciel et d'autres pasteurs de troupeaux ; mais vous êtes l'un et l'autre d'autant plus glorieusement, que vous avez hérité un nom plus différent du leur. Eux ont chacun les troupeaux particuliers qui leur ont été assignés. A vous seul nous avons été confiés tous. Vous seul êtes non seulement le pasteur des brebis, mais encore le pasteur des pasteurs mêmes, étant le pasteur de tous. »

« Tels sont, conclut Pie II, nos sentiments touchant le Pontife romain, qui a reçu le pouvoir d'assembler les conciles généraux et de les dissoudre ; qui, quoique fils de l'Eglise par son baptême, en est le père par sa dignité ; et, s'il doit la respecter comme sa mère, il lui est cependant préposé et supérieur, comme le pasteur l'est au troupeau, le prince au peuple et le père à sa famille. C'est ce que nous assurons véritable, étant déjà avancé en âge et élevé au sommet de l'apostolat. Que si nous avons autrefois écrit des choses contraires à cette doctrine, nous les rejetons et nous les rétractons comme des erreurs et des sentiments d'une jeunesse précipitée (1). »

Dans le congrès de Mantoue, le Pape s'était beaucoup plaint aux ambassadeurs de France de la pragmatique sanction disant que c'était l'acte le plus injurieux qu'on eût jamais fait contre l'autorité du Saint-Siège, et qu'on en avait introduit la pratique en France, sans la décision d'aucun concile général el sans le décret d'aucun Pape. Ces plaintes ne firent pas grand effet du vivant de Charles VII. Mais Louis XI, son successeur, qui avait fait vœu d'abolir cette pragmatique s'il parvenait à la couronne, assura le légat du Pape qu'il accomplirait incessamment cette promesse, et en fit serment sur les saintes Evangiles.

Il ne manqua pas de le faire, et il en écrivit au Pape une lettre datée de Tours, le 27 novembre 1461, et qui portait en substance : « Nous avons reconnu, très-saint Père, que la pragmatique sanction est très contraire à votre autorité et à celle du Saint-Siège ; qu'elle a été faite dans un temps de schisme et de sédition : qu'elle ne peut causer que le renversement des lois et du bon ordre, puisqu'elle vous empêche d'exercer la souveraine puissance législative attachée à votre dignité : c'est par elle que la subordination est détruite que les prélats de notre royaume élèvent un édifice de licence ; que l'unité et l'uniformité qui doivent être entre tous les Etats chrétiens, se trouvent rompues. Tant de considérations nous ont fait prendre le dessein d'abolir entièrement cette pragmatique. Plusieurs personnes très habiles ont voulu nous en détourner ; mais nous vous reconnaissons, très-saint Père, pour le chef de toute l'Eglise, pour le grand-prêtre, pour le pasteur du troupeau de Jésus-Christ et nous voulons demeurer unis à votre personne à la Chaire de saint Pierre. Ainsi nous cassons dès à présent et nous détruisons la pragmatique dans tous les pays de notre domination. Nous rétablissons les choses sur le pied où elles étaient avant cette ordonnance, et nous voulons que le bienheureux apôtre saint Pierre, qui nous a toujours assistés, et vous, qui êtes son successeur, ayez dans ce royaume la même autorité pour les provisions des bénéfices et pour toutes les matières ecclésiastiques qu'ont eue vos prédécesseurs Martin V et Eugène IV. Nous vous la rendons cette autorité ; vous pouvez désormais l'exercer tout entière ; et soyez sûr que les prélats de l'église gallicane rendront une pleine obéissance à vos décrets ; qu'ils entretiendront avec Votre Sainteté une parfaite harmonie. S'il arrivait cependant que quelques-uns d'entre eux osassent vous contredire, nous vous promettons, sur votre parole royale, de les réprimer avec force et de les réduire au parti de la soumission (2). »

L'évêque d'Arras, Jean Geoffroi fut le confident du roi dans tout ce qui concernait l'abolition de la pragmatique. Il ne manqua pas d'en écrire au Pape pour le féliciter. C'est, selon lui, la lettre de Pie II au roi qui a gagné le cœur de ce monarque ; le roi admire cette lettre, il la baise avec respect ; il la destine à être conservée dans une boîte d'or : c'est sous ce pontificat que les Turcs vont être entièrement détruits, que l'Eglise jouira d'une paix profonde, d'un bonheur parfait. Il ajoute que le roi a détruit la pragmatique sans stipuler aucune condition. — L'évêque d'Arras désirait être cardinal, il le fut. Alors il écrivit de nouveau au Pape que la pragmatique serait détruite sans retour si Sa Sainteté voulait abandonner le parti de Ferdinand d'Aragon à Naples, et se déclarer pour la maison d'Anjou ; que le roi avait cela extrêmement à cœur parce qu'il venait de promettre sa fille au

(1) *Bullar. Pie II.* — (2) *Inter epist. Pii* II, *epist.* CCCLXXXVIII, *Hist. de l'Eglise gall.*, l. XLIX.

petit-fils de René d'Anjou, roi de Sicile ; qu'au reste, la cour de France était déterminée à soutenir ce prince de toutes ses forces, et qu'il ne serait pas avantageux au Pape de s'opposer à une puissance aussi formidable. Pie II, rompu de longue main aux négociations politiques, ne se laissa point émouvoir. Sur quoi Louis XI revint quelque peu sur sa parole royale, et rendit quelques ordonnances qui rétablissaient certains articles de la pragmatique sanction (1).

Comme le Pape, à son retour, fit un assez long séjour à Sienne, il y reçut beaucoup d'ambassadeurs qui ne s'étaient pas trouvés à l'assemblée de Mantoue. Il en vint des patriarches d'Orient. Le chef de leur députation était un archidiacre d'Antioche, appelé Moïse, homme très savant dans les langues grecque et syriaque, et d'une grande réputation. Il parut devant le Pape au nom des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, et lui dit : Que celui qui sème la zizanie les avait empêchés jusqu'alors de recevoir le décret du concile de Florence touchant l'union de l'église grecque avec l'Eglise romaine, mais que Dieu leur avait enfin inspiré de s'y soumettre ; que ce décret avait été accepté solennellement dans une assemblée convoquée à ce sujet, et qu'à l'avenir ils voulaient tous être soumis au Pape, comme au vicaire de Jésus-Christ. Le Saint-Père répondit avec beaucoup de bonté, loua fort les patriarches de leur obéissance, fit traduire en latin le discours de Moïse, et commanda de le déposer aux archives de l'Eglise romaine (2).

Peu de jours après, on vit arriver les ambassadeurs d'une ville de l'ancienne Laconie, que plusieurs regardaient même comme l'ancienne Sparte. Elle était située sur une montagne, non loin de la mer, et nommée en grec Monembasie, parce qu'elle était si bien fortifiée de tous côtés par la nature et par l'art, que l'on ne pouvait y entrer que par un seul passage fort étroit. Ces nouveaux Spartiates envoyèrent donc des ambassadeurs au pape Pie II, qui lui dirent en substance : Saint-Père, regardez-nous en pitié. Si vous ne nous tendez la main, nous sommes la proie des Turcs. Démétrius Paléologue, dont nous étions sujets, a pris leur parti, et s'est efforcé de nous soumettre à eux ; mais nous avons fermé l'entrée aux Turcs, et avons appelé Thomas, frère de Démétrius, et l'avons prié de prendre la ville et de la défendre. Thomas déclara qu'il n'avait point assez de forces pour nous défendre, et nous conseilla de prendre pour seigneur Votre Sainteté ou quelque autre. Ayant pris conseil, nous fûmes tous d'avis d'avoir recours à vous et de vous livrer la ville et le peuple. Recevez-nous donc, et ne méprisez pas notre ville, qui est la plus propre pour recevoir une flotte. Si vous voulez en envoyer une en Orient, elle trouvera chez nous un port et un abri très sûrs. Si vous nous abandonnez, nous serons contraints de subir le joug des Turcs. Le pape fut ému jusqu'aux larmes, de voir une ville autrefois si puissante réduite à cette extrémité ; il reçut leur serment de fidélité au nom de l'Eglise romaine, et leur envoya un gouverneur avec des vivres (3).

Au commencement de son pontificat, Pie II envoya vers les rois chrétiens d'Arménie et de Mésopotamie un Frère Mineur, nommé Louis de Bologne, pour engager ces princes à prendre les armes contre les Turcs en Asie, pendant qu'on les attaquerait du côté de l'Europe. Louis revint de sa légation fort peu de temps après que le Pape fut retourné de Mantoue à Rome. Il était accompagné des ambassadeurs de David, empereur de Trébisonde, de ceux de Georges, roi de Perse, des princes des deux Arménies, et de ceux de plusieurs autres princes d'Orient. Ils avaient pris leur route par la Colchide et la Scythie ; ils avaient passé le Tanaïs et le Danube, traversant la Hongrie et l'Allemagne, où ils saluèrent l'empereur Frédéric, et avaient été reçus avec beaucoup d'honneur à Venise. Lorsqu'ils approchèrent de Rome, quelques prélats allèrent au-devant d'eux, et, lorsqu'ils furent arrivés, le Pape leur donna audience dans un consistoire. Ils promirent à Sa Sainteté de répondre à ses vœux ; ils lui dirent que les princes, qui se faisaient la guerre, avaient posé les armes aux premiers ordres du Souverain Pontife ; qu'ils étaient tous prêts à attaquer les Turcs en Asie ; qu'ils s'avanceraient jusqu'à l'Hellespont, la Thrace et le Bosphore avec une armée de vingt mille hommes, pendant que ceux de l'Europe les attaqueraient de leur côté : que la légation n'avait point d'autre motif que d'informer Sa Sainteté de ces dispositions, et de lui baiser les pieds comme au vicaire de Dieu en terre. Nous avons pour alliés Bendias, roi de Mingrélie et d'Arabie ; Pancrace, roi des Ibériens, qu'on nomme Géorgiens ; Manion, marquis de Gorie ; Ismaël, seigneur de Sinople et de Casatimène ; Fabia, duc d'Anagosie, et Caraman, seigneur de Cilicie, desquels on obtiendra de grands secours. Nous demandons seulement que Louis, qui nous a conduits ici à Rome, soit établi patriarche sur tous les catholiques d'Orient. Pie II loua beaucoup leur zèle, accepta leurs offres, exposa ce qui s'était passé à Mantoue ; il y avait fait tout son possible, mais il n'avait pas été secondé des princes chrétiens ; ceux-ci, toutefois, pourraient bien y concourir s'ils savaient les propositions des Orientaux ; les ambassadeurs feraient donc bien d'aller trouver le roi de France et le duc de Bourgogne ; car sans les Français il n'est guère possible d'entreprendre des expéditions sérieuses contre les infidèles (4).

Comme on voit, si les princes d'Europe, au

(1) *Inter epist. Pii II, epist.* CCCLXXXVIII. — *Histoire de l'Eglise gall.*, l. XXXXIX. — (2) Raynald, 1460, n. 55. — (3) *Ibid.*, n. 56 et 57. — (4) *Ibid.*, n. 101 et 102.

lieu de se brouiller, de se trahir, de se tuer les uns les autres, s'étaient concertés avec ceux d'Orient, il leur eût été facile d'arrêter les armes de Mahomet, et même de lui arracher ses conquêtes précédentes. Mais à cette époque-là même se rallumèrent les troubles civils en Allemagne, en France et en Angleterre. Mahomet II eut le temps de ruiner l'empire de Trébisonde, en 1461, d'envahir l'île de Lesbos et le Péloponèse, où cependant les Vénitiens, avec leurs seules forces, reprirent quelques places.

Le Pape en écrivit de nouveau aux princes chrétiens, mais sans plus de succès. Il prit alors le parti d'écrire à Mahomet même, dans l'espérance que, comme les jugements de Dieu sont incompréhensibles, sa miséricorde pourrait, à cette occasion, arrêter ce fléau, dont sa justice se servait pour punir son peuple.

Dans une longue instruction, il exhorta le monarque ottoman à cesser de faire la guerre aux Chrétiens, par la considération des forces et de la valeur des nations auxquelles il n'avait pas encore eu affaire, et qui, malgré leurs divisions intestines, ne manqueraient pas de se réunir contre lui quand il serait question de la religion. S'il a vaincu les Grecs, c'est que les Grecs n'étaient pas vraiment Chrétiens. Pour lui-même, il devait plutôt abandonner les illusions et les superstitions de la secte mahométane, et se convertir à la foi chrétienne, qui seule est la dépositaire de la vérité. En recevant le baptême, il affermira son empire, et acquerra une gloire immortelle, comme avaient fait en divers temps plusieurs princes, qui renoncèrent à l'idolatrie pour embrasser le christianisme; tels que Clovis chez les Francs, Reccarède chez les Goths, Constantin chez les Romains. Le Pape alors le reconnaitrait et le déclarerait empereur des Grecs et d'Orient; de manière qu'il deviendrait légitime possesseur de ce qu'il avait usurpé par violence et dont il jouissait par injustice. Qu'enfin il acquerrait la vie éternelle, qu'on doit rechercher principalement, et à laquelle on ne peut parvenir que dans la religion chrétienne, qui est pure, stable et sainte; au lieu que le mahométisme n'est que vanité, impiété et turpitude (1).

On ne sait quel fut le sort de cette lettre. De nos jours, où l'empire turc est près de tomber en lambeaux comme un cadavre, les princes ottomans seraient peut-être capables de comprendre qu'en devenant chrétiens ils pourraient lui donner une vie nouvelle.

Cependant Pie II ne se décourageait point. Après une dernière tentative auprès des princes chrétiens. Il crut avoir déterminé efficacement le duc Philippe de Bourgogne, l'un des plus puissants princes de l'Europe, à se trouver en personne avec toutes ses forces dans l'expédition sainte. Ayant de plus engagé une partie des puissances d'Italie, les Vénitiens entre autres, dans le parti de cette guerre, il résolut d'y aller lui-même et de monter la flotte qu'il armerait à ce sujet. Il fit part de ce dessein aux cardinaux, leur déclarant que, quoique cassé de vieillesse et d'infirmités, il avait résolu de passer en Grèce et en Asie. Qu'il ne savait plus que ce moyen pour porter les princes chrétiens à la guerre sainte, en joignant l'exemple aux exhortations et aux paroles. Que peut-être, quand ils verraient le Pontife romain, leur père, le vicaire de Jésus-Christ, quoique vieux et infirme, aller à la guerre, ils auraient honte de demeurer à la maison. Que les Vénitiens l'accompagneraient avec une puissante flotte. Que les autres potentats d'Italie y joindraient leurs forces. Que le duc de Bourgogne entraînerait les puissances d'Occident. Que du côté du Nord, on aurait les Hongrois et les Sarmates. Que l'Albanie, la Servie, l'Epire, les Grecs même nouvellement asservis, profiteraient de l'occasion pour secouer le joug des infidèles ou pour l'éviter. Que l'Ottoman avait aussi de grands ennemis en Asie, qui ne manqueraient pas de se déclarer contre lui (2).

Le Sacré Collège applaudit à cette résolution du Pontife, qui, par un décret du mois d'octobre 1463, adressé à tous les évêques, princes et peuples chrétiens, déclara qu'il se rendrait dans le mois de juin suivant au port d'Ancône, pour de là passer contre les Turcs, promettant toutes les bénédictions du ciel à ceux qui l'aideraient dans cette guerre, et menaçant de son courroux ceux qui y mettraient obstacle (3).

Quoique le duc de Bourgogne, auquel il mettait sa principale confiance, lui eût manqué de parole, s'étant contenté de lui envoyer deux mille soldats, avec promesse de le joindre l'année suivante avec toutes ses forces, Pie II ne laissa pas de se rendre à Ancône vers le milieu de juillet. Le doge de Venise s'y rendit aussi avec l'armée navale de la république. Le pape y fut attaqué d'une grande fièvre, qui, jointe à ses autres incommodités, l'enleva de ce monde le 14 août 1464, et fit évanouir les projets qu'il avait formés pour la gloire et les avantages du nom chrétien.

Il était âgé de cinquante-huit ans neuf mois et vingt jours, et il avait tenu le Saint-Siège six ans moins cinq jours. Le cardinal de Pavie, qui l'assista dans ses derniers moments, a fait son éloge en peu de paroles, disant que ce fut un Pontife très vertueux, très religieux, très intègre, d'un très grand génie, très savant et très humain. Il avait une dévotion particulière pour la sainte Vierge, et quelque temps avant sa mort, il était allé en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette (4).

(1) *Pii II epist.* CCCLXIX. Raynald. 1461, n. 44 et seq. Sommier, *Hist. dogmatique du Saint-Siège*, t. VI. — (2) *Pii II Commentar.* l. II, c. I. — (3) Raynald. 1463, n. 29. — (4) *Ibid.*, 1464.

Pie II a laissé beaucoup d'écrits. Il serait à souhaiter qu'on en eût une édition bonne et complète ; car il en existe une de Bâle, 1571, qu'on assure, non sans raisons, avoir été falsifiée par les docteurs luthériens (1).

Une année avant ce Pape, mourut sainte Catherine de Bologne, née en cette ville l'an 1413, d'une des premières familles du pays. L'amour de la vertu parut avoir prévenu en elle l'usage de la raison. A l'âge de douze ans, on la mit, en qualité de dame d'honneur, auprès de la princesse Marguerite, fille de Nicolas d'Este, marquis de Ferrare. Il y avait deux ans qu'elle occupait cette place lorsqu'on maria Marguerite : elle profita de cette circonstance pour recouvrer sa liberté. Le premier usage qu'elle en fit fut de se retirer à Ferrare, dans une société de femmes du Tiers-Ordre de Saint-François. Cette société ayant ensuite été érigée en un monastère de religieuses, sous le nom du *Corps du Christ* et sous la règle de Sainte-Claire, Catherine s'y engagea par la profession des vœux solennels : elle y resta jusqu'à la fondation du couvent des clarisses de Bologne, dont elle fut la première prieure.

Elle avait un zèle extraordinaire pour la conversion des pécheurs, qu'elle ne cessait de solliciter par ses larmes et par ses prières. Son amour pour l'oraison et sa fermeté au milieu des épreuves intérieures qu'elle eut à souffrir, firent d'elle un spectacle digne des anges. Pénétrée des sentiments de l'humilité la plus profonde, elle ne désirait rien tant que de servir ses sœurs et d'être envoyée aux plus viles fonctions du monastère. Son éminente vertu fut récompensée, dès cette vie, par le don des miracles et par celui de prophétie. Elle mourut le 9 mars 1463, dans la cinquantième année de son âge. Son nom fut inséré dans le martyrologe romain par Clément VIII en 1592. Le procès de sa canonisation se fit sous Clément XI ; mais la bulle n'en fut expédiée qu'en 1724, sous Benoît XIV. Sainte Catherine de Bologne a laissé quelques traités en latin et en italien. Le plus fameux de tous ses ouvrages est le livre *Des Sept Armes spirituelles* (2).

La même année, mourut un autre disciple de saint François. Didace ou Diégo, qui est la même chose que Jacques en espagnol, était d'une famille peu considérable selon le monde, et eut pour patrie le bourg de Saint-Nicolas au diocèse de Séville dans l'Andalousie. Il se distingua dès son enfance par son amour pour Dieu et par la pratique des vertus chrétiennes. Il y avait auprès du bourg de Saint-Nicolas un saint prêtre qui menait la vie érémitique. Didace lui demanda et obtint la permission de se mettre sous sa conduite. Tout jeune qu'il était, il imita les austérités de son maître. Ils cultivaient ensemble un petit jardin et s'occupaient à faire différents ouvrages en bois. Quelques années après, Didace fut obligé de retourner chez ses parents ; mais le désir ardent qu'il avait de suivre les traces de Jésus crucifié lui fit bientôt abandonner le monde pour toujours. Il se retira dans le couvent des Franciscains de l'observance, dit de Saint-François d'Arrizafa, et y prit l'habit en qualité de frère convers. On sait que la fonction des frères convers dans les communautés est de servir les religieux de chœur et de remplir les plus bas emplois du monastère.

Lorsque Didace eut fait profession, il fut envoyé avec un prêtre de son ordre dans les îles Canaries. Il y montra un zèle infatigable pour la conversion des idolâtres, et, quoiqu'il ne fût que laïque, ses supérieurs le firent gardien d'un couvent qui venait d'être bâti dans une de ces îles, appelée Forteventure. Il s'offrait sans cesse en sacrifice au Seigneur par la mortification de sa chair et de sa volonté, et par ce martyre prolongé il se préparait à verser son sang pour la foi, si l'occasion s'en présentait.

Ayant été rappelé en Espagne, il habita successivement divers couvents de son ordre, sans rien diminuer de sa ferveur. Il était tellement absorbé en Dieu, qu'il ne pouvait parler qu'à lui ou de lui. Son humilité et la vivacité de sa foi prouvaient qu'il était entièrement mort à lui-même et rempli de l'Esprit-Saint. Il se rendit à Rome en 1450. C'était l'année où l'on venait de canoniser saint Bernardin de Sienne, Franciscain, et la cérémonie de cette canonisation avait attiré à Rome près de quatre mille religieux du même ordre, qui s'étaient réunis dans le célèbre couvent nommé *Ara-Cœli*. Didace avait accompagné Alphonse de Castro. Celui-ci fut attaqué dans le voyage d'une maladie dangereuse. Didace le servit nuit et jour avec un zèle et une charité admirables. Il rendit les mêmes services à plusieurs autres malades de son ordre pendant le séjour qu'il fit à Rome.

De retour en Espagne, il passa la plus grande partie de sa vie dans les couvents de Séville, de la Saunaye et d'Alcala de Henarèz en Castille. Il avançait de jour en jour dans la perfection, et il avait le talent d'inspirer les sentiments dont il était animé à ceux qui conversaient avec lui. Non content d'observer sa règle, il y ajoutait de nouvelles pratiques pour acquérir une ressemblance plus entière avec le bienheureux patriarche de son ordre. Il se mettait au-dessous de toutes les créatures, et cette humilité profonde produisait en lui une paix inaltérable. Il avait tellement maîtrisé ses passions, et il était si détaché de toutes les choses de la terre, qu'on ne remarqua jamais en lui aucun trouble ni aucune de ces émotions qui échappent quelquefois à la nature dans les âmes même qui servent Dieu avec ferveur. Comme il n'avait d'autre volonté que celle du Seigneur, il se soumettait avec joie à tous les événements, et il bénissait également

(1) *Biog. univ.*, t. XXXIV. — (2) *Acta SS.*, et Godescard, 6 mars.

le ciel et dans la prospérité et dans l'adversité. Il joignait aux macérations corporelles un amour extrême pour la pauvreté, qui se manifestait dans ses habits et dans tout son extérieur. Sa prière était continuelle ; plus d'une fois il y eut des ravissements et y reçut d'autres grâces extraordinaires. La passion du Sauveur était le plus cher objet de ses pensées et de ses affections ; aussi méditait-il souvent sur cet adorable mystère, un crucifix à la main. Du sacrifice sanglant qui a été offert une fois sur la croix, il passait au sacrifice non sanglant qui se renouvelle tous les jours sur l'autel, et par là son amour pour Jésus-Christ s'enflammait de plus en plus. Il ne pouvait se lasser d'admirer le prodige par lequel un Dieu devient dans l'Eucharistie la nourriture spirituelle de nos âmes. Plus il recevait ce Dieu fréquemment, plus il se sentait transformé en lui par l'effusion de cette charité dont il est le principe. Il avait une tendre dévotion pour la sainte Vierge, qu'il honorait comme sa mère et son avocate.

Ce fut en 1463 qu'il tomba malade à Alcala, où il avait passé les dernières années de sa vie. Il redoubla de ferveur aux approches de son heure dernière. Dans son agonie, il se fit apporter une corde qu'il mit à son cou ; puis, fixant ses yeux baignés de larmes sur un crucifix qu'il tenait à la main, il demanda pardon à tous les religieux de la communauté, qui étaient en prières autour de son lit. Il expira tranquillement le 12 novembre 1463. Divers miracles attestèrent sa sainteté avant et après sa mort. Un de ces miracles fut opéré sur don Carlos. Ce prince, en tombant, s'était fait à la tête une plaie que les chirurgiens jugèrent mortelle. On apporta dans sa chambre la châsse du saint, et à l'instant il fut parfaitement guéri. Philippe II, roi d'Espagne, père de don Carlos, sollicita par reconnaissance la canonisation du serviteur de Dieu. Sixte V le mit au nombre des saints, et publia sa bulle en 1588. Innocent XI fit insérer un office en son honneur dans le bréviaire romain, et assigna le 13 novembre pour le jour de sa fête, qui se célèbre cependant le jour précédent chez les Franciscains (1).

Beaucoup d'autres religieux du même ordre glorifiaient alors Dieu et son Église.

Le bienheureux Antoine de Stroconio, ainsi nommé du village où il était né, en Ombrie, désira dès l'âge de douze ans s'engager dans l'ordre de Saint-François. Le supérieur du couvent dans lequel il se présenta, arrêté par sa grande jeunesse, différa de lui donner l'habit ; mais la ferveur du postulant, suppléant à la faiblesse de l'âge, le fit admettre au noviciat et ensuite à la profession. Lorsqu'il eut prononcé ses vœux, il fut mis sous la direction du bienheureux Thomas Bellaccio, qui, l'ayant gardé plusieurs années auprès de lui, l'envoya en Corse où Antoine établit plusieurs couvents de l'observance. Revenu en Italie, il passa quelque temps en Toscane, d'où il retourna dans son pays natal, qu'il habita jusqu'à la fin de ses jours. Il vivait dans les maisons les plus solitaires, ne se nourrissait que de pain, d'eau et d'absinthe. Il avoua qu'il lui avait fallu quatorze ans pour s'habituer à l'amertume de cette plante. Ses austérités étaient étonnantes ; cependant il parvint à l'âge de quatre-vingts ans. Le Seigneur voulut alors récompenser la vie tout à la fois pure et mortifiée de son serviteur ; Antoine mourut en 1471, au couvent de Saint-Damien, près d'Assise. En 1769, la congrégation des rites publia l'approbation du culte public du bienheureux Antoine, donnée en 1687 par le pape Alexandre VIII. Sa fête est le 7 février (2).

La bienheureuse Séraphine, fille de Gui Antoine, comte d'Urbin, et de Catherine Colonne manifesta sa piété dès sa première jeunesse. Ayant perdu de bonne heure les auteurs de ses jours, elle fut élevée avec soin chez les parents de sa mère. Lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, elle épousa Alexandre Sforce, seigneur de Pesaro et connétable de Sicile. Quoique sa conduite fût exempte de reproche, elle tomba dans la disgrâce de son époux, qu'une passion criminelle attachait ailleurs. Au bout de douze ans de mariage, Séraphine fut forcée de se réfugier dans le couvent des religieuses de Sainte-Claire, dit du Saint-Sacrement, à Pesaro. Elle fut même obligée de se fixer dans ce monastère par les vœux de religion ; mais, en femme vraiment chrétienne, elle sut sanctifier son malheur par sa soumission à la volonté de Dieu, et rendre son sacrifice agréable au Seigneur. Elle ne songea plus qu'à acquérir la perfection de son nouvel état. Sa vertu frappa tellement toutes ses compagnes, qu'elles la choisirent pour leur abbesse. Séraphine se montra digne de ce choix par sa prudence, sa charité, son équité et son zèle pour la discipline. Elle vécut vingt-deux ans en religion, et mourut le 8 septembre 1478. Son culte a été approuvé par Benoît XIV, et on l'honore le 9 septembre (3).

Le bienheureux Pacifique de Cérédano, né dans le diocèse de Novare, se distingua dans l'ordre de Saint-François par sa capacité pour la direction des âmes. Il composa une Somme des cas de conscience, qui fut appelé la *Somme pontificale*, parce que le pape Sixte IV l'approuva. La sainteté de sa vie et ses succès dans la prédication engagèrent le même Pontife à l'établir commissaire apostolique, pour prêcher la croisade contre les Turcs, qui ravageaient alors l'Italie. Ce saint religieux mourut dans l'île de Sardaigne l'an 1482. Son ordre honore sa mémoire le 5[e] de juin (4).

Le bienheureux Jean, surnommé de Dukla, du nom de la ville de Pologne où il reçut le jour, se consacra au service de Dieu, dès sa jeunesse, parmi les religieux de Saint-François, appelés conventuels. Ensuite, par les conseils de saint Jean de Capistran, qui prê-

(1) Godescard, novembre. — (2) *Ibid.*, 7 février. — (3) *Ibid.*, 9 septembre. — (4) *Ibid.*, 5 juin.

chait alors en Pologne, il s'attacha à ceux qu'on nomme de l'observance. On remarquait surtout en lui un vif amour pour sa règle, un grand besoin d'entretenir la paix, une pureté et une obéissance parfaites. Il avait pris pour modèle la sainte Vierge, qu'il honorait d'une manière particulière, et il s'appliqua toute sa vie à l'imiter. Ses prédications produisirent plusieurs conversions éclatantes. Devenu aveugle quelque temps avant sa mort, il ne cessa pas moins d'exercer les fonctions du saint ministère jusqu'à son bienheureux trépas, qui arriva le 29 septembre 1484, dans la ville de Léopold. Clément XI a autorisé son culte, et a permis aux Polonais, ainsi qu'aux Lithuaniens, de l'honorer comme un de leurs patrons. Sa fête est fixée au 19 juillet (1).

La bienheureuse Eustochie, religieuse de Sainte-Claire, naquit à Messine l'an 1430. Son père était de l'illustre maison de Calafato et sa mère de celle des Colonnes. Eustochie, dès sa première jeunesse, fut aussi remarquable par la perfection de ses vertus que par sa grande beauté. Plusieurs seigneurs de Sicile la recherchèrent vainement en mariage ; décidée à n'avoir d'autre époux que Jésus-Christ, elle refusa les plus riches partis, résista aux sollicitatons de ses parents, supporta avec patience les mauvais traitements qu'ils lui firent éprouver à cette occasion, et réussit enfin à entrer dans le monastère de Sainte-Claire de Bassicano. Fixée dans cette pieuse demeure par des vœux de religion, Eustochie devint bientôt le modèle de ses compagnes. Elle se distinguait surtout par son amour pour les austérités. Son zèle sur l'exacte observance de la règle de son ordre la porta à solliciter auprès du pape Calixte III la permission de fonder un nouveau monastère où cette règle serait rigoureusement observée. Ayant obtenu cette autorisation, elle établit, après mille difficultés, la maison appelée le Mont-des-Vierges, dont elle devint ensuite abbesse. Elle y donna les exemples de la vertu la plus pure et de la dévotion la plus tendre envers le saint sacrement de l'autel et la sainte Vierge. Elle mourut âgée de cinquante-quatre ans, le 20 janvier 1484. Les miracles opérés à son tombeau ont porté les fidèles à lui rendre un culte public, que le pape Pie VI approuva le 14 septembre 1782 ; sa fête se célèbre maintenant le 27 ou le 28 février (2).

Saint Jacques d'Esclavonie ou d'Illyrie, Franciscain, reçut le surnom qui porte de la Dalmatie, où il était né. Il passa en Italie, où il entra en qualité de frère convers chez les Franciscains de Bictecto, petite ville à neuf milles de Bari. La ferveur avec laquelle il tendait à la perfection fit juger qu'il deviendrait un des plus beaux ornements de son ordre. Il fut en effet l'admiration des diverses maisons où ses supérieurs l'envoyèrent et surtout du couvent de Conversano, à dix-huit milles de Bari, où il exerça l'office de cuisinier. La vue du feu terrestre lui rappelait celui de l'enfer, et le portait à s'attacher à Dieu de plus en plus. Souvent il lui arriva d'avoir des extases et des ravissements. Ayant été ensuite rappelé à Bictecto, il y termina sa bienheureuse vie le 27 avril 1486. Il s'est opéré plusieurs miracles par son intercession, et l'on en a publié l'histoire d'après des témoins dignes de foi. Le nom de saint Jacques d'Illyrie est marqué au 20 avril dans le martyrologe franciscain publié par Benoît XIV (3).

Le bienheureux Pierre de Moliano, issu d'une famille honnête de la ville dont il porte le nom, et qui est située dans la Marche d'Ancône, se livra dans sa jeunesse à l'étude des belles-lettres et à celle du droit. Il cultiva cette dernière science avec succès, et il obtint le grade de bachelier à l'université de Pérouse. C'est dans cette ville qu'ayant entendu prêcher un religieux de l'ordre de Saint-François, il conçut le désir d'abandonner le monde et d'embrasser cet institut. Le Seigneur lui donna la force d'exécuter son pieux dessein. Revêtu de l'habit de religion, Pierre s'adonna avec ardeur à l'étude de la Théologie, et travailla surtout avec empressement à acquérir la science des saints. Dieu bénit ses efforts, et bientôt le nouveau religieux devint célèbre par la réputation de doctrine qu'il avait acquise et plus encore par la réputation de sa sainteté.

Sa célébrité s'étendant chaque jour davantage, on le choisit pour aider saint Jacques de la Marche dans ses prédications, et pour partager en qualité de compagnon ses travaux apostoliques. Après la mort de ce saint homme, Pierre fut chargé de le remplacer. L'on ne peut dire avec quelle ardeur et quelle charité il s'efforça de porter les peuples à la pénitence, de corriger leurs mœurs et de les rendre conformes à la sainteté du christianisme. Il passait les jours et les nuits à entendre les confessions, à accommoder les différents, à apaiser les querelles, à détruire les haines et à rétablir la paix entre tous. Ses actions et ses discours contribuaient sans doute à lui faire obtenir les succès qu'il désirait ; mais la grâce des miracles, que Dieu lui accorda, fut aussi un moyen puissant pour opérer le bien qui l'occupait sans relâche.

Ses frères, charmés de ses vertus et de son mérite, le chérissaient tendrement. Ils désirèrent l'avoir pour supérieur. Deux fois il fut élu malgré lui provincial de la Marche d'Ancône et une fois de la Romagne. Son attention à remplir exactement tous les devoirs de sa charge, sa prudence et sa charité montrèrent combien il en était digne. De si belles qualités gagnèrent à Pierre l'affection du duc de Camérino et l'estime des habitants de cette ville. C'est là qu'il passa une partie de sa vie, et qu'il termina sa sainte carrière. Se sentant proche de sa fin, il ne voulut pas recevoir le

(1) Godescard, 19 juillet. — (2) *Ibid.*, 28 février. — (3) *Acta SS.*, et Godescard, 20 avril.

saint viatique dans son lit; il se fit transporter à l'église, où il communia avec des sentiments de piété si vifs, qu'il en inspira à tous les assistants. Après s'être acquitté de ce devoir, il exhorta le duc de Camérino et ses fils, qui étaient présents, à la fidèle observation de la loi de Dieu, ses frères à celle de la règle de leur institut; il mourut ensuite de la mort des justes, le 25 juillet 1490, et fut enterré dans l'ancien couvent de l'observance.

Douze ans après, les religieux de cette maison ayant été obligés de la quitter, parce qu'on voulait bâtir sur ce terrain une citadelle, désirèrent emporter avec eux le corps du bienheureux Pierre ; ils le trouvèrent entier et sans aucune marque de corruption. Le pape Clément XIII, informé du culte public qu'on rendait depuis un temps immémorial à ce saint religieux l'inscrivit au catalogue des bienheureux. Sous le pontificat de Pie VI, le 5 août 1780, la congrégation des rites publia le décret relatif à son culte (1).

Nous verrons plus tard un autre religieux de Saint-François le bienheureux Bernardin de Feltre, fondateur des monts de piété en Italie.

Le bienheureux Ange de Clavasio naquit en Piémont, d'une famille noble, et fut toute sa vie un modèle de candeur et d'innocence. Les sentiments de piété que sa mère lui avait inspirés se développèrent en lui dès son enfance d'une manière extraordinaire ; son bonheur était de prier, et plus d'une fois sa mère le surprit, au milieu de la nuit, à genoux devant le crucifix, et s'entretenant avec son Dieu. Le récit des souffrances de Jésus-Christ lui arrachait souvent des larmes; on voyait ses pleurs couler à la seule pensée de l'amour que l'Homme-Dieu nous a témoigné dans le mystère de la rédemption, de la noire ingratitude par laquelle les hommes ne payent que trop souvent sa miséricorde et ses bienfaits.

Le zèle de son salut lui fit abandonner toutes les espérances du monde, pour se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-François, dont il fut l'un des religieux les plus fervents et les plus exemplaires. Honoré de la confiance de son ordre, de celle du Pape et des princes d'Italie, il se montra toujours ami de la pauvreté et de l'humilité, et ne pensa jamais à tirer vanité de l'estime dont il était environné.

Il mourut à Coni en Piémont, l'an 1495, et fut enterré avec une pompe extraordinaire dans l'église des Franciscains. Les habitants de Coni l'invoquèrent presque aussitôt après sa mort, et plusieurs fois ils ont ressenti les effets de son crédit auprès de Dieu. Depuis fort longtemps ils lui rendent un culte solennel, qui a été autorisé et approuvé par une bulle de Benoît XIV (2).

Le bienheureux Vincent d'Aquila, né en cette ville d'Italie, se consacra pareillement à Dieu dans l'ordre de Saint-François. Pour prévenir la rébellion de ses sens il pratiquait d'étonnantes austérités, ne vivant que de pain et d'eau, de quelques herbes crues et d'absinthe. Comme il ne respirait que pour Dieu, il fuyait la conversation des hommes, même celle des religieux, ses frères, et passait en oraison les jours et souvent les nuits entières. L'humilité et la patience furent des vertus qui ne se démentirent jamais en lui.

Dieu permit que Vincent, simple frère lai, possédât le don de prophétie. Il annonça à Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, les ravages que Charles VIII, roi de France, ferait dans ce royaume, et lui prédit la perte de la bataille que, contre son avis, ce prince voulut livrer à l'armée du pape Innocent VIII. Après avoir édifié par ses exemples et fait éclater la grandeur et la puissance de Dieu par ses miracles, Vincent mourut l'an 1504. Il fut enterré au couvent de Saint-Julien, près d'Aquila. Au bout de quatorze ans, on trouva son corps sans corruption. Il fut alors levé de terre et placé dans une châsse garnie de cristaux. Le pape Pie VI approuva, le 19 septembre, 1787, le culte de ce bienheureux, dont la fête se célèbre le 7 août (3).

Le bienheureux Ladislas de Gelniow naquit dans ce bourg de la Pologne, dépendant du diocèse de Guésen. Il eut le bonheur d'être du nombre des religieux franciscains que saint Jean de Capistran dirigeait vers la perfection par ses leçons et surtout par ses exemples. Il s'était consacré au Seigneur dès sa première jeunesse. Le zèle de la gloire de Dieu le porta, lorsqu'il fut profès, à entreprendre, avec douze compagnons, une mission chez les Tartares Kalmoucs, livrés à l'idolâtrie ou engagés dans le mahométisme. Les obstacles que le grand-duc de Russie mit à cette sainte entreprise en empêchèrent le succès. Revenu en Pologne, Ladislas se livra tout entier à l'accomplissement des devoirs de sa profession. Son obéissance était merveilleuse : il montra une prudence consommée dans les charges de gardien du couvent de Varsovie et de provincial de son ordre. Sa vertu et son éloquence lui acquirent une grande réputation comme prédicateur. Prêchant la passion un Vendredi-Saint, il fut ravi en extase après avoir prononcé le nom de Jésus, et fut élevé au-dessus de la chaire, à la vue de tout le peuple. Il tomba bientôt dans une maladie de langueur, dont il mourut à Varsovie, l'an 1505. Dieu manifesta tellement, après la mort de Ladislas, les mérites de la sainteté de son serviteur, que les Polonais et les Lithuaniens le choisirent pour l'un de leurs premiers patrons. Le pape Benoît XIV a permis qu'on l'honorât comme bienheureux. L'ordre de Saint-François en fait la fête le 22 octobre (4).

On voit que la famille du saint patriarche d'Assise n'était pas moins féconde en saints personnages que la famille de saint Dominique. Nous verrons encore d'autres ordres marchant sur leurs traces. Parmi eux nous

(1) Godescard, 25 juillet — (2) *Ibid.*, 12 avril. — (3) *Ibid* 7 août — (4) *Ibid* . 22 octobre.

voudrions bien compter l'antique ordre de Saint-Benoît, autrefois si fécond en apôtres zélés, en saints miracles, en savants illustres, mais depuis bientôt trois siècles, à compter du treizième, nous n'y voyons plus ni saint, ni savant, ni apôtre. Dans la foule de missionnaires que nous avons rencontrés parmi les Grecs, parmi les Arabes, parmi les Tartares, jusqu'au fond de la Chine, jusque sur les plages du Nouveau-Monde, nous n'avons pas reconnu un seul Bénédictin. On dirait que les antiques maisons de Cluny, de Cîteaux, de Clairvaux, du Mont-Cassin ont été ruinées par les Turcs, et sont mortes pour l'Eglise. Hélas! elles sont mortes pour l'Eglise sans avoir été ruinées par les Turcs. — Enfants de saint Benoît! craignez la sentence du maître contre le serviteur inutile.

Comme nous avons vu, le pape Pie II était mort le 16 août 1464. Le 31 du même mois, les cardinaux élurent Pierre Barbo, Vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc, qui prit le nom de Paul II. Il était fils de Nicolas Barbo et de Polixène, sœur d'Eugène IV, lequel lui donna l'archidiaconé de Bologne, l'évêché de Cervie dans la Romagne, une charge de protonotaire apostolique, et enfin le titre de cardinal en 1440. Calixte III l'envoya légat dans la Campagne de Rome. Quelques auteurs ont dit qu'il pleurait aisément, et qu'il avait recours aux larmes quand il manquait de bonnes raisons pour persuader ce qu'il disait ou obtenir ce qu'il voulait : aussi Pie II l'appelait-il, dit-on, Notre-Dame de pitié. Au reste il était bel homme, bien fait, magnifique, et dans la force de l'âge approchant de quarante-huit ans. Il ordonna de construire à Lorette une grande église autour de la sainte chapelle, en reconnaissance de ce qu'il avait été délivré de la peste par l'intercession de la sainte Vierge.

Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, Paul II s'appliqua d'abord à chercher les moyens d'abattre la puissance des Ottomans, ou du moins d'arrêter le cours de leurs conquêtes sur les terres des Chrétiens. Il lui sembla convenable que les puissances d'Italie fussent les premières à faire leurs offres pour la guerre sainte, afin d'exciter les autres à concourir à l'exécution de ce grand dessein. Elles le firent effectivement, à force d'instance de la part du Saint-Père auprès des ministres qu'elles avaient en sa cour. Mais comme ces offres étaient plutôt à leur avantage particulier qu'à celui de la cause commune, le Pape ne les accepta point, sans néanmoins se désister de son entreprise, en assistant de tout son pouvoir le roi de Hongrie, les Vénitiens, et Scanderbeg, qui étaient aux prises avec les infidèles.

Ainsi, il s'obligea à fournir tous les ans cent mille écus d'or aux Hongrois, et autant à Scanderbeg, après qu'il l'eut engagé à entrer dans l'alliance contre le Turc.

Il convint ensuite avec l'empereur Frédéric qu'ils écriraient l'un et l'autre à tous les princes chrétiens, pour les presser d'envoyer leurs ambassadeurs à Rome, afin d'y traiter des moyens de réprimer l'ennemi commun.

Il accorda la décime sur les biens d'Eglise aux Vénitiens, qui devaient imposer le trentième sur ceux des séculiers, et le vingtième sur ceux des Juifs, pour être employés à cette guerre. De plus, il leur envoya vingt galères pour joindre à leur flotte.

Il envoya le cardinal François Piccolomini dans une diète de l'empire, dont il procura l'assemblée au sujet de la même guerre. On y fit des promesses merveilleuses, jusqu'à dire qu'on se cotiserait en Allemagne de manière qu'on serait en état de lever une armée de deux cent mille hommes, et de l'entretenir pendant plusieurs années. Mais rien de tout cela ne fut effectué : et, comme disent les écrivains de cette époque, ni les victoires des Turcs, ni le triste état de la religion, ni les mouvements que Paul II se donna pendant tout le cours de son pontificat pour un objet si glorieux et une cause si juste, ne furent capables de surmonter l'indifférence du chef et des membres de l'empire (1).

Il leur eût fallu quelque chose de l'âme de Scanderbeg. Ce grand homme, cédant aux instances du pape Pie II et à celles de Ferdinand I[er], roi de Naples, traversa l'Adriatique, avec un corps d'élite de troupes albanaises, et alla délivrer la ville de Bari, où Ferdinand était assiégé ; le remit en possession de celle de Trani et contribua puissamment à la victoire que ce souverain remporta, près de Troie, le 18 août 1462, sur Jean d'Anjou, son compétiteur. Les services que Scanderbeg avait rendus au roi de Naples furent récompensés par le don des villes de Trani, de Siponte et de Saint-Jean-le-Rond. Il se hâta de retourner dans ses Etats en apprenant que Mahomet II faisait des levées considérables. Le sultan venait alors à la tête de cinquante mille hommes, pour former le siège de Croïa : mais il changea d'avis en chemin, et laissa un de ses généraux tenter ce siège avec cinquante mille hommes seulement. Cette expédition ne fut pas plus heureuse que les précédentes. Après deux mois de pertes presque continuelles, le pacha se vit obligé de se retirer.

Cependant Mahomet II envoya, quelque temps après, de nouvelles forces en Albanie et réussit à s'emparer, par surprise, de Chidna place forte où Scanderbeg avait jeté une partie de ses meilleures troupes. Celui-ci se rendit alors secrètement à Rome pour implorer l'assistance du pape Paul II. Il en fut accueilli avec de grands honneurs, comme le défenseur de la chrétienté, et en reçut un secours considérable en argent. A son retour il trouva sa capitale assiégée de nouveau par les Turcs. Toujours heureux contre ces ennemis du nom

(1) Krantz, l. XIII, c, v. *Campan.*, *epist.*, l. VI. Apud card. Papiens., *epist.* 375, 376, 386 et 387. Sommier, *Hist. dogmat. du Saint-Siège*, art. *Paul* II.

chrétien, Scanderbeg les battit, et les força d'abandonner honteusement le siège. L'Albanie, province pauvre, dévastée, impraticable par ses défilés, défendue par un héros et des soldats qu'on croyait, pour ainsi dire, invulnérables, humiliait chaque jour l'orgueil de Mahomet. Il voulut enfin se débarrasser de Scanderbeg ; convaincu qu'il ne pouvait le vaincre, il tenta de le faire assassiner. Cette perfidie fut reconnue, et les assassins périrent du dernier supplice.

L'invincible Scanderbeg survécut peu à cette tentative ; s'étant rendu à Lissa, aujourd'hui Alésie, ville qui appartenait aux Vénitiens, pour conférer avec eux sur une ligue dont ses succès devaient le faire nommer chef, il fut attaqué d'une maladie aiguë qui l'emporta en peu de jours ; il mourut le 17 janvier 1467, après avoir reçu avec beaucoup de piété les derniers sacrements de l'Eglise. Il laissait un fils encore dans l'enfance, dont il confia les intérêts et la tutelle à la république de Venise.

Comme Godefroi de Bouillon, Scanderbeg avait une force de corps extraordinaire. On en cite des traits presque incroyables : il aurait, dit-on, abattu d'un seul coup de sabre la tête de taureaux sauvages et furieux, et de sangliers énormes, et fréquemment il aurait fendu du premier coup des hommes armés de pied en cap. Comme quelques personnes prétendaient que cela venait de la bonne trempe de son cimeterre, Mahomet, dans le temps où il était en paix avec lui, le pria de lui faire présent du sabre qu'il portait. Mais lorsque le sultan se fut assuré que ce cimeterre, essayé par des gens très robustes, ne produisait aucun des prodiges qu'on en racontait, il le renvoya, disant qu'il en avait beaucoup d'aussi bons et de meilleurs que celui-là. Scanderbeg se contenta de répondre à l'émissaire de Mahomet : Dites à votre maître qu'en lui envoyant le cimeterre, je ne lui ai pas envoyé le bras.

A cette force extraordinaire Scanderbeg, endurci à la fatigue, joignait un courage et une activité qui n'étaient pas moins surprenants. Quoique Croïa fût la capitale de ses Etats il l'habitait rarement, et n'avait, pour ainsi dire, aucune demeure fixe, se trouvant partout où sa présence était nécessaire. Devant l'ennemi, jour et nuit, il était à cheval ; tantôt à la découverte, tantôt dans son camp pour en visiter tous les quartiers s'assurer de l'exactitude du service ; toujours le premier au combat, il s'en retirait le dernier ; et il n'y en avait point où il se mêlât et ne combattît comme un simple soldat. Cette témérité apparente, peut-être nécessaire pour enflammer le courage de ses troupes, ne l'empêchait pas de posséder toutes les qualités d'un excellent général. Connaissant parfaitement le terrain sur lequel il combattait, il tendait continuellement des embûches à ses ennemis, savait les y faire tomber et profiter habilement de leurs moindres fautes. Quoiqu'il maintînt sévèrement la discipline, sa popularité, sa bienfaisance et sa générosité le rendaient l'idole de ses soldats ; il était la terreur des Turcs, qu'il abhorrait, et qu'il avait vaincus, pendant vingt-trois ans, dans plus de vingt-deux combats à une époque où toute l'Europe tremblait devant eux, et où leur puissance était à son apogée. Il eût empêché probablement la prise de Constantinople et mis une digue à la puissance ottomane, si les puissances chrétiennes et en particulier les Vénitiens avaient aidé de leurs troupes et de leurs trésors un guerrier aussi intrépide que le héros albanais.

Quelques années après sa mort, les Turcs s'étant emparés de Lissa, coururent d'abord au lieu où Scanderbeg avait été enseveli ; ils déterrèrent son corps, le considérèrent avec attention et curiosité : loin de lui faire aucun outrage, ils lui rendirent des honneurs qui allaient jusqu'à l'adoration, et se disputèrent les parcelles de ses ossements, qu'ils firent, dit-on, enchâsser dans de l'or et de l'argent, pour les porter toujours sur eux persuadés que ces reliques leur communiqueraient une partie de sa valeur guerrière, et les rendraient invincibles (1).

Le pape Paul II ne s'appliqua pas seulement à la défense de la religion contre les ennemis du dehors, il eut encore de grandes attentions au dedans pour la conserver contre ses ennemis domestiques, qui en voulaient à la pureté de sa foi.

La croyance de Georges Podiébrad ou Pogebrac, roi de Bohême, avait toujours été très suspecte ; et, à l'instance des catholiques du royaume, duquel il s'était emparé par artifice, on avait commencé à Rome, sous le pontificat précédent, à faire son procès pour cause d'hérésie. C'était celle des Hussites. Ce procès fut suspendu, à la prière de l'empereur Frédéric, soutenue des démonstrations extérieures d'obéissance de Pogebrac envers le Saint-Siège.

L'instance en fut reprise sous Paul II à la réquisition des mêmes catholiques, qu'il ne cessait pas de vexer, et qui demandèrent d'être absous du serment de fidélité qu'il lui avaient jurée. Par les informations, il fut convaincu de parjure, de sacrilège et d'hérésie. Cependant le Pape avait de la peine à se déterminer à prononcer jugement, l'affaire étant délicate, et Sa Sainteté voyant peu d'apparence à pouvoir mettre à exécution ce qui serait décidé. Jean Carvajal, cardinal-évêque de Porto, homme d'autorité et grand adversaire des hérétiques, leva les difficultés qui arrêtaient le Saint-Père et le Sacré Collège, en leur disant dans un consistoire : Qu'il ne fallait pas toujours juger des événements sur les sentiments des hommes, mais que, dans les grandes affaires, on devait espérer que, si les secours

(1) *Biog. univ.*, t. XLI.

humains manquaient, il en viendrait d'en haut pour renverser les desseins des impies. Qu'ainsi, il n'y avait qu'à remplir son devoir et rendre la justice, laissant faire le reste à la Providence. Le Pape prononça donc jugement le jour de Noël 1466, dans l'église de Saint-Pierre, en condamnant Pogébrac d'hérésie, et le déclarant privé du royaume de Bohême, qu'il avait mal acquis et plus mal administré (1).

Aussitôt qu'on eut nouvelle en Bohême de ce jugement du Saint-Siège, les grands du royaume s'assemblèrent avec les députés du peuple catholique, et résolurent d'offrir la couronne à Casimir, roi de Pologne, pour un de ses fils, qui, par leur mère, descendaient de la race de leurs rois. Sur son refus, ils la présentèrent à Mathias, fils de Huniade, roi de Hongrie. Celui-ci, étant occupé dans une guerre contre les Transylvaniens et les Moldaves, ses sujets, qui s'étaient révoltés, ne put d'abord profiter de ces offres. Le Pape voulut faire agir les princes d'Allemagne contre Pogébrac, qu'ils haïssaient tous et dont ils souhaitaient fort l'expulsion de la Bohême. Mais, comme ils étaient divisés entre eux, et qu'ils n'étaient pas de bonne intelligence avec l'empereur, il n'y en eut point qui osassent se joindre aux Bohémiens catholiques pour les délivrer de Pogébrac. Chacun, au contraire, affectait de le flatter, de crainte qu'en se déclarant contre lui on ne s'attirât tout le parti qu'il pourrait aisément former, même parmi eux, pour se soutenir. C'est ce qui fut rapporté au Pape par l'évêque de Ferrare, son nonce à la diète de Nuremberg.

Cependant, quelque temps après, le roi de Hongrie, ayant pacifié ses Etats, se rendit à Olmutz en Moravie, et y fut couronné roi de Bohême et margrave de Moravie par le parti catholique. D'un autre côté, Uladislas, fils aîné du roi de Pologne, fut désigné par le parti contraire pour successeur de Pogébrac ; et les affaires demeurèrent en suspens tant que cet excommunié vécut. Aussitôt après sa mort, arrivée l'an 1470, Uladislas fut unanimement reconnu et reçu pour roi de Bohême par tous les états du royaume (2).

On avait fait dans le conclave où Paul fut élu pape certains règlements que ce pontife avait d'abord ratifiés, mais qu'il rejeta ensuite, par la raison assez grave, que les cardinaux n'avaient pas le droit de mettre des bornes à l'autorité pontificale. Cette conduite ne plut point aux cardinaux ; quelques-uns en firent même des plaintes très amères. Pour les apaiser, Paul II leur permit de porter des mitres de soie et des bonnets rouges : ce qui avait été jusque-là réservé au Souverain Pontife ; de plus, de faire mettre à leurs chevaux et à leurs mules des housses de la même couleur (3).

Nous avons vu, sous le pontificat de Pie II, que, nonobstant l'abolition de la pragmatique sanction en France et les instances de ce Pape pour faire pleinement exécuter cet édit, l'affaire était demeurée imparfaite. Pour la reprendre, Paul II y envoya le cardinal d'Arras, le même qui avait travaillé auprès du roi Louis XI à obtenir cette abolition. Le point principal était de la faire vérifier au parlement de Paris, sans quoi elle restait sans force. On prit le temps des vacances de ce parlement pour publier l'édit au Châtelet : ce qui se fit sans contradiction. Mais quand il fut question de le faire enregistrer au parlement même, le procureur général d'alors s'y opposa fortement, comme avait fait la première fois son prédécesseur. L'université de Paris fit la même chose ; en sorte qu'on vit bien à Rome qu'il fallait attendre un meilleur temps pour mettre la dernière main à cet ouvrage (4).

Le cardinal d'Arras avait employé dans cette négociation le cardinal Balue, que Louis XI avait fait son premier ministre. Celui-ci, afin de conserver son crédit auprès du roi, prit les moyens qu'il crut les plus efficaces pour se rendre toujours plus nécessaire, qui furent d'entretenir la mésintelligence entre ce monarque et les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bretagne. Le roi, dont il trahissait les intérêts, ayant découvert sa perfidie, le fit arrêter avec Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun, son confident, et les fit mettre en prison. Voilà du moins une des versions sur la cause de leur disgrâce. Mais avec le caractère artificieux de Louis XI et des princes de son temps, il n'est pas facile de dire où est la vérité. Quoi qu'il en soit, Louis XI envoya demander des commissaires au Pape pour faire leur procès, le privilège des personnes de ce caractère étant de ne devoir être jugées que par le Saint-Siège. Le Pape députa cinq commissaires sur les lieux, avec pouvoir d'instruire la procédure, qui devait être envoyée à Rome, où, après un examen exact de toutes les pièces, on dresserait le jugement dans un consistoire, en présence de Sa Sainteté, qui l'enverrait en France pour y être exécuté selon sa forme et teneur (5).

Le cardinal de Pavie, qui rapporte ces faits, ne dit rien de la suite ; et les historiens français qui ont parlé du même sujet ne nous en apprennent pas autre chose, sinon que Balue ayant abusé de son crédit, fut détenu en prison pendant onze ans, et l'évêque de Verdun pendant quatorze.

L'empereur Frédéric avait fait vœu de visiter les tombeaux des saints apôtres ; il se mit en route sur la fin de 1468 pour l'accomplir. Aussitôt que le Pape le sut entré en Italie, il envoya le complimenter par un de ses secrétaires, ensuite par quatre évêques, deux auditeurs de rote et deux avocats consistoriaux, enfin par deux cardinaux, qui eurent ordre d'aller à sa rencontre à deux journées de

(1) Raynald, 1466, n. 29. — (2) Rayn. Boufin, 4 *déc.* II. Cromer, l. XXVII. — (3) Sommier, t. VI.— (4) Sponde, 1467, n. 111. — (5) Papiens, *Comment*. l. XII. Raynald. 1471, n. 54.

Rome. Comme ce prince y venait pour un sujet particulier, on n'observa pas à son égard toutes les cérémonies qui étaient d'usage lorsqu'un empereur s'y rendait pour être couronné. Il y arriva pendant la nuit de Noël et se rendit d'abord dans l'église de Saint-Pierre, où le Pape assistait aux matines de la fête. Il fut admis sur-le-champ au baiser des pieds, de la main et de la bouche, et placé sur un siège entre le Saint-Père et les cardinaux. L'office achevé, il fut conduit par deux cardinaux-diacres au pied de l'autel, où il fit sa prière à genoux, pour s'acquitter de son vœu, pendant que le Pape récitait sur lui quelques oraisons. Il assista à la messe de l'aurore, et, revêtu d'une aube, d'une étole et d'une chape, il y chanta le texte de l'Evangile de la septième leçon, entre deux cardinaux-diacres, l'un desquels reprit et chanta l'homélie. Il y reçut des mains du Pape l'épée nue, bénie par Sa Sainteté, et la remit de même à son écuyer. A la troisième messe, il fut communié par le Pape d'une partie de l'hostie dont le Pape s'était communié lui-même. Après la messe un cardinal-diacre, annonçant l'indulgence plénière pour tous les assistants, recommanda l'Eglise romaine, le Pape et l'empereur à leurs prières. Frédéric IV, qui avait toujours témoigné un vrai attachement aux intérêts du Saint-Siège sans jamais appuyer aucun parti contraire, retourna en Allemagne comblé de dons spirituels et temporels. Paul II fournit magnifiquement à sa dépense et à celle de plus de six cents cavaliers qui étaient à sa suite ; il y fournit tant à Rome que dans les provinces de l'Etat ecclésiastique (1).

Pendant le pontificat de Paul II, il y eut de grands troubles en Castille, excités par la rébellion des grands du royaume contre Henri, leur roi. Ils l'accusaient d'impuissance, et ils avaient déféré la couronne à Alphonse son frère. Le Pape les avait excommuniés ; et comme ils envoyèrent à Rome pour justifier leur conduite, le Pape renvoya leurs députés avec ordre de leur signifier qu'il réitérait les anathèmes qu'ils avaient encourus, sans qu'ils dussent jamais espérer de pardon, s'ils ne rentraient sous l'obéissance de Henri, leur souverain légitime. Il leur prédit en même temps la mort soudaine d'Alphonse, qui arriva bientôt après : ce qui fit rentrer ces rebelles dans leur devoir (2).

Le jubilé de l'année sainte à Rome avait été institué par Boniface VIII, pour être gagné la première fois en 1300, et ensuite pendant la dernière année de chaque siècle. Clément VI réduisit ce terme à cinquante ans, et Urbain VI à trente-trois. Paul II, considérant que la vie des hommes devenait toujours plus courte, qu'elle est souvent traversée par des maladies contagieuses, par des guerres et d'autres fléaux de la colère de Dieu que les péchés des Chrétiens leur attirent, et qui sont cause que peu de personnes ont le temps et les occasions d'en recevoir les grâces, l'accorda pour chaque vingt-cinquième année, à commencer en 1475 (3). Ce qui a continué jusqu'à présent.

Dans la même année 1469, Paul II institua l'académie de Vienne en Autriche et celle de Saint-André en Ecosse (4) : l'an 1471, il envoya au roi Mathias, de Hongrie, fils de Huniade, une épée et un chapeau d'honneur, comme au plus vaillant défenseur de la foi, accompagnant le tout de lettres non moins honorables et d'une somme considérable d'argent pour la guerre contre les Turcs (5). La même année, il recommanda aux chevaliers de Rhodes de bien fortifier leur ville, afin de pouvoir résister aux attaques des infidèles. Au même temps, il reçut des lettres d'Ussum-Cassan, roi de Mésopotamie et de Perse, qui venait de remporter de grandes victoires sur Mahomet II, et pressait le Pape de faire marcher les armées d'Occident, suivant le plan convenu de part et d'autre (6). On voit combien l'occasion était favorable si les princes d'Europe avaient eu de l'intelligence et du cœur ; mais ils étaient plus divisés que jamais. De plus, le Pape Paul II mourut subitement d'apoplexie le 28 juillet de la même année 1471, après six ans dix mois et vingt-six jours de pontificat.

Parmi les auteurs contemporains, plusieurs ne disent que du bien de Paul II, quelques-uns en disent du mal. Platina, dans ses vies des Papes, l'a beaucoup décrié. Mais comme cet auteur perdit une place d'abréviateur, par la suppression que Paul II fit de cet office à la cour romaine, et qu'il souffrit, par ordre de ce pontife, une dure prison, comme accusé d'avoir trempé dans une conspiration contre lui, on peut croire que le désir de la vengeance a eu plus de part dans son récit que l'amour de la vérité. D'ailleurs, plus d'une fois il se réfute lui-même. Voici entre autres comme il prouve son intempérance : « Il voulait qu'on lui servît des mets divers, mais il ne goûtait jamais que des plus mauvais. Il était très grand buveur, mais il buvait extrêmement peu de vin, et encore trempé d'eau. » Autant vaudrait dire qu'il était très sobre. C'est ce que dit effectivement le contemporain Philelphe, ajoutant que Paul II ne faisait qu'un repas par jour, qu'il se contentait des aliments les plus communs ; que la veille de sa mort, après avoir donné audience, à jeun, la plus grande partie de la journée, il ne mangea que du pain avec du melon, quelques petits poissons blancs pris dans le Tibre, et ne but que de l'eau du même fleuve (7).

(1) Papiens. *Comment.* l. VIII. Raynald. — (2) Mariane. l. XXIII, cap. 11 et 13. — (3) *Bullarium Pauli* II, *const.* 7. — (4) Raynald. 1469. n. 8 et 31. — (5) *Ibid.* 1471. n. 50. — (6) *Ibid.*, n. 49. — (7) Voir *Gesta pontificum Palatii.* Paul II. Presque tous les historiens modernes entre autres Sismondi, dans son *Histoire des républiques italiennes* ; Ginguené, et Hallam, dans leurs *Histoires littéraires* ; William Roscoë, dans sa *Vie de Laurent de Médicis*, et Henri Martin au t. VII de son *Histoire de France*, ont reproduit contre le pape Paul II les calomnies de Platina, notamment qu'il fut, *par principe*.

Les cardinaux s'étant réunis en conclave à la mort de Paul II, le cardinal grec Bessarion eut d'abord quelques voix ; mais, le 9 août 1471, on élut son ami François d'Albescola de la Rovère, cardinal-prêtre de Saint-Pierre-aux-liens, qui prit le nom de Sixte IV. Les historiens sont divisés sur son origine. Les uns lui donnent pour père un pêcheur de Celles, près de Savone, nommé Léonard Rovère ; d'autres le font descendre de l'illustre famille des Rovères en Piémont ; d'autres enfin prétendent que cette famille l'adopta pour parent lorsqu'elle vit son élévation. Tous conviennent qu'il naquit le 22 juillet 1414. Un songe et une griève maladie induisirent sa mère à le vouer à saint François, dont il devait pendant six mois porter la robe. L'ayant quittée après ce temps, il tomba malade. Sa mère la lui rendit, renouvela son vœu, et il récupéra la santé. Comme, avec les années, l'enfant se montrait fort agréable et spirituel, on faisait reproche à ses parents de ce qu'ils l'avaient voué à un ordre si sévère, au lieu de le laisser vivre dans le monde : on finit par lui ôter la robe de Franciscain. Aussitôt il fut pris de la fièvre et d'une enflure à la gorge, qui mirent sa vie en danger. Sa mère lui rendit la robe de saint François, et il cessa d'être malade. Laissé enfin à lui-même, il entra tout jeune dans l'ordre du bienheureux patriarche, auquel il était voué (1).

Il étudia successivement à Savone, à Pavie, à Bologne, et avec tant de succès, qu'à l'âge de vingt ans, au chapitre général de Gênes, il soutint une thèse de philosophie et de théologie, qui le fit regarder comme le plus savant de tous. Ayant reçu les degrés à Padoue, il enseigna lui-même publiquement à Padoue, à Bologne, à Pavie, à Sienne, à Florence et à Pérouse : les habitants de cette dernière ville furent si enchantés de son mérite, qu'ils lui accordèrent le droit de cité. Il s'attachait beaucoup moins aux subtilités de la dialectique qu'à trouver le vrai par des raisons évidentes. Aussi n'y eut-il guère de savants en Italie qui ne fussent de ses auditeurs. Le célèbre Bessarion l'entendit bien souvent, et le prit en telle amitié et confiance, qu'il ne publiait rien sans l'avoir soumis à sa critique. Beaucoup de villes italiennes l'admirèrent comme prédicateur. Les généraux de son ordre le prirent pour assistant, il devint enfin ministre général lui-même. Il composa plusieurs écrits estimés sur divers sujets. Le pape Paul II, instruit de son mérite, le nomma cardinal : Sa vie était si régulière et si édifiante, que son palais ressemblait plutôt à un monastère qu'à l'habitation d'un prince de l'Eglise (2).

Animé du même esprit que ses prédécesseurs, le nouveau pape Sixte IV, couronné le 23 août 1471, donna ses premiers soins à former une ligue entre les princes chrétiens contre le Turc. Pour y réussir, il pensa d'abord assembler un concile à Rome, mais y ayant trouvé trop d'opposition de la part des puissances temporelles, il résolut de négocier l'affaire par des légats.

Il choisit le cardinal d'Aquilée pour l'empire d'Allemagne, la Hongrie et la Pologne ; le cardinal Bessarion pour la France, le cardinal Lenzuoli dit Borgia pour les Espagnes. En même temps il nomma le cardinal Olivier Caraffa pour commander l'armée de mer, composée de la flotte pontificale et de celles des Vénitiens et du roi de Naples.

Le cardinal d'Aquilée s'acquitta parfaitement de sa commission ; mais n'ayant pu accommoder les différends que les princes de Germanie avaient entre eux, il fut obligé de s'en revenir à Rome sans avoir rien fait.

Le cardinal Bessarion ne réussit pas mieux en France auprès de Louis XI. On en donne communément pour raison l'imprudence du légat, de passer d'abord à la cour de Bourgogne avant de se rendre à celle de France ; mais deux écrivains français, Duclos et Garnier, observent que c'est une erreur (3) : seulement Bessarion écrivit au duc de Bourgogne avant d'avoir vu Louis XI ; il s'agissait de réconcilier les deux princes. Le caractère seul du roi suffit pour tout expliquer. Nous avons vu, d'après Philippe de Comines, que, dans la mauvaise fortune, il déployait des qualités rares et estimables ; mais que, dans la paix et le repos, il devenait inquiet, difficile, tracassier de manière à s'aliéner tout le monde. Il envoya depuis une ambassade au Pape, pour qu'il ne s'offensât point de la mauvaise réception qu'il avait faite à son légat. Mais les affaires n'en allèrent pas mieux pour la croisade, à cause des conditions peu recevables qu'y mettait Louis XI (4).

ennemi des sciences. Ces écrivains, pour justifier cette assertion, s'appuient tous sur les poursuites dirigées contre l'académie fondée à Rome, par Pomponius Lætus.

Un fait isolé ne saurait faire oublier les actes d'un pape qui fut amateur de manuscrits, collectionneur de médailles antiques, juge éclairé des œuvres d'art, partisan magnifique de l'éducation des enfants pauvres et protecteur des savants dans la personne de Francesco Fileffo.

Quant à l'affaire de l'académie, elle a été éclairée par de récentes découvertes. Pomponius avait fondé à Rome une société secrète de jeunes gens. Dans leurs conciliabules, ces conspirateurs affirmaient que la foi orthodoxe ne repose que sur des jongleries, qu'il est permis à chacun d'user des voluptés suivant son bon plaisir et que le moment allait venir de renouveler, dans les rues, les scènes sanglantes du comte d'Anguillara. Leurs réunions clandestines avaient lieu parfois dans les catacombes ; l'un s'intitulait *Pontifex maximus*, l'autre *sacerdos Academiæ*, l'autre enfin *Romanarum puparum deliciæ*. Ces inscriptions, relevées sur les murs justifient les rigueurs du gouvernement pontifical, qui se bornaient d'ailleurs à une année de détention. Leur condamnation purgée, les Académiciens, ramenés à l'objet de leurs travaux purent en poursuivre paisiblement le but.

(1) Raynald, 1471, n. 67. — (2) *Vita Sixti IV*, apud Muratori. *Script. rer. ital.*, t. III. pars. 2 p. 1053. — (3) Duclos. *Hist. de Louis XI*, t. II, p. 79. Garnier, *Hist. de France*, t. XVIII, p. 26. — (4) Papiens *epist.* 450 Bzovius, an. 1472

Bessarion reprit le chemin de Rome, et mourut à Ravenne, le 19 de novembre 1472, à l'âge de soixante-dix-sept ans, ou même de quatre-vingt-trois, suivant quelques-uns. Son corps fut transporté à Rome, et le Pape assista à ses funérailles, honneur qui n'avait encore été fait à aucun cardinal. Il fut loué en latin par Platina, en grec par Michel Apostolius. Il légua sa bibliothèque au Sénat de Venise ; elle était fort riche en manuscrits, qu'il avait fait venir à grands frais de toutes les parties de la Grèce. Les écrits de Bessarion sont fort nombreux, tant sur la philosophie que sur la théologie : la plupart sont encore manuscrits (1).

De son côté, le cardinal Lenzuoli dit Borgia fut reçu magnifiquement en Espagne, qui était sa patrie. Il brilla dans les cours de Ferdinand, roi de Sicile ; de Ferdinand, roi d'Aragon ; de Henri, roi de Castille, et d'Alphonse roi de Portugal. Mais tout le succès de ses négociations, suivant un de ses confrères, le cardinal de Pavie, fut d'amasser pour son compte de grandes sommes d'argent dans ces divers royaumes, lesquelles toutefois, en retournant à Rome, il perdit dans un naufrage, où il manqua lui-même de périr.

Outre le mauvais succès de ces légations, on refusa encore presque partout de payer les décimes, dont Sixte IV avait ordonné la levée pour fournir aux frais de la guerre sainte. On les refusa en Allemagne, jusque même à vouloir appeler au futur concile de la sentence d'excommunication dont étaient menacés ceux qui refuseraient de les payer. On les refusa en France, sous prétexte que le clergé, épuisé d'ailleurs, n'était pas en état de les fournir. On les refusa presque par toute l'Espagne, à cause de la mauvaise conduite du cardinal Borgia, qui, plus soigneux à satisfaire sa vanité qu'à remplir les devoirs de sa légation, ne laissa partout que des marques d'ambition, de luxure et d'avarice, et, toujours suivant le cardinal de Pavie, sortit de ces royaumes aussi haï des petits et des grands qu'on lui avait témoigné d'estime et d'amitié à son arrivée. On les refusa en Angleterre, aussi bien que la redevance appelée le denier de saint Pierre ; et même on mit en prison le prélat établi par la chambre apostolique pour en faire la levée (2). C'était en Angleterre pendant la guerre fratricide des deux roses.

Il n'y eut que le cardinal Olivier Caraffa qui eut un heureux succès dans l'expédition navale qu'il fit conjointement avec les flottes vénitienne et napolitaine. Cette armée de mer, composée de près de cent galères, fit telle peur à celle des Turcs, qu'elle n'osa sortir du Bosphore, de crainte d'être engagée à un combat. Elle prit Attalie dans la Pamphilie, avec son port, malgré la grande résistance des Turcs. Elle se rendit encore maîtresse de Smyrne, ville opulente dans l'Ionie, après avoir battu l'armée qui était venue à son secours. Après ces exploits, le cardinal-légat reconduisit sa flotte pour hiverner en Italie, et, entrant à Rome comme en triomphe, il fit attacher au Vatican les enseignes prises sur l'ennemi et les autres marques de ses victoires (3).

De le même temps, Ussum-Cassam, roi de Perse, remporta de grands avantages sur les Turcs, et on aurait pu les chasser de l'Asie si, pendant que ce prince les attaquait par terre avec une armée qu'on dit de cent mille hommes, les Etats chrétiens eussent mis en mer une flotte capable de le seconder (4).

Mais, leur désunion continuant toujours, le Turc se ressentit peu de ses pertes, qui ne l'empêchèrent pas d'agrandir son empire par de nouvelles conquêtes ; car il battit à son tour le roi de Perse, et le mit en déroute de manière qu'il eut bien de la peine à regagner son royaume. Il fit une irruption dans les provinces du royaume de Hongrie, où il força plusieurs places, et d'où il emmena plus de quarante mille personnes en captivité. Il prit sur les Vénitiens Scutari, le promontoir de Ténare et l'île de Lemnos, et, pénétrant dans leurs Etats d'Italie, il y fit de grands ravages, et n'en fut repoussé qu'avec peine. Enfin, l'an 1480, furieux de n'avoir pu forcer Rhodes, il se rabattit devant Otrante, ville maritime de la Calabre, qu'il prit d'assaut, et où il mit tout à feu et à sang.

Le pays était sans défense et dégarni de troupes. Le Pacha Geduc Acmet, qui commandait les Turcs, au nombre de dix-huit mille hommes, envoya un interprète proposer aux habitants de rendre leur ville, leur promettant la vie sauve et la permission de se retirer dans les lieux qu'ils voudraient choisir, ainsi que la faculté d'emporter tout ce qu'ils possédaient et dont ils pourraient se charger. Il leur représenta qu'ils ne pourraient longtemps lui résister ni être secourus par le roi de Naples. Mais ces généreux citoyens rejetèrent courageusement ces propositions, et dirent d'une voix unanime qu'ils aimaient mieux mourir en confessant leur foi et en prouvant leur fidélité à leur légitime souverain, que de traiter avec les infidèles. Dès que cette réponse fut connue du pacha, il commença l'attaque, et, les murs étant en mauvais état, au bout de trois jours il y ouvrit une brèche. Les assiégés s'y battirent avec persévérance et y firent des prodiges de valeur ; mais, après une résistance de quinze jours, ils furent obligés de céder au nombre, et les Turcs emportèrent la ville d'assaut le vendredi 11 août.

Ces barbares, mesurant leur fureur sur la résistance qu'ils avaient éprouvée, massacrèrent aussitôt tous les habitants qui leur tombèrent sous la main. L'archevêque Etienne, vieillard plus qu'octogénaire, venait de célébrer les saints mystères dans son église métropolitaine ; il avait communié une partie du

(1) *Biograph. univ.* t. IV. — (2) Sommier, t. VI. — Papiens, *epist.* 534. — Raynald et Bzovius, 1472. — (3) Onuphr. in *Sixto IV.* — (4) Papiens. *epist.* 455. et Michov., l. IV, c. LXIX.

peuple, et l'avait engagé à souffrir volontiers la mort pour la foi de Jésus-Christ. Il retournait à la sacristie, revêtu de ses habits pontificaux lorsque les vainqueurs, entrant tumultuairement dans l'église, le tuèrent impitoyablement, sans aucun égard à son grand âge, et firent captifs les ecclésiastiques qui l'accompagnaient. Dans les autres églises, plusieurs prêtres périrent également par le fer du soldat, et les autres furent réduits en captivité. On cite, entre autres, un prédicateur dominicain qui, se trouvant en ce moment en chaire, et n'en voulant point descendre, malgré l'injonction que lui en faisaient les Turcs, fut par ces barbares coupé en deux dans la chaire même, et mourut en prononçant ces paroles : Sainte foi ! sainte foi ! sainte foi !

Le pacha qui commandait l'armée ennemie ne jugea point à propos d'entrer dans la ville avant qu'elle eût été nettoyée et qu'on en eût enlevé les cadavres amoncelés dans les places publiques. Il campait à un quart de lieue, sur une colline appelée alors le mont Saint-Jean de la Minerve. Le 12 août, il ordonna qu'on lui amenât tous les hommes au-dessus de quinze ans qui se trouvaient encore à Otrante ; on en réunit environ huit cents, qui avaient été ou pris, ou blessés, ou qui étaient malades, et on les lui conduisit nus, la corde au cou, et les mains attachées derrière le dos. Pendant le trajet, ces généreux soldats de Jésus-Christ s'animaient mutuellement à souffrir courageusement la mort, le père exhortait son fils, le fils exhortait son père, le frère son frère, l'ami son ami, à mériter la palme du martyre. Lorsqu'ils furent arrivés dans la vallée qui est au bas de la colline, le cruel pacha, devant lequel on les présenta, leur fit dire par un interprète que, s'ils voulaient abjurer la foi chrétienne et embrasser la religion de Mahomet, il leur rendrait leurs épouses, leurs enfants et leur liberté, et qu'ils rentreraient dans la ville, où ils seraient soumis à la domination du sultan. Cet interprète était un malheureux apostat, qui joignit à ces paroles un grand nombre de blasphèmes.

Au nombre des captifs se trouvait un vieillard, nommé Antoine Primaldi, simple artisan, mais recommandable par ses sentiments de religion. Etant placé le plus près du pacha, il prit la parole pour ses compagnons, et répondit qu'ils confessaient tous que Jésus-Christ était le Fils de Dieu, leur Seigneur, et vrai Dieu lui-même ; qu'ils aimaient mieux mourir mille fois que d'embrasser le mahométisme et d'écouter ce que venait leur dire ce misérable apostat. Puis, se tournant vers ses compatriotes, il leur adressa ce discours : « Mes frères, nous avons jusqu'ici combattu pour défendre notre patrie et notre vie ; maintenant nous devons combattre pour nos âmes et pour Jésus-Christ, qui, étant mort pour nous, mérite que nous mourions aussi pour lui, fermes et constants dans la foi. Par cette mort temporelle, nous obtiendrons la véritable vie et la couronne du martyre. » A ces paroles, cette sainte troupe tout entière, sans en excepter un seul, s'écria qu'elle aimait mieux mourir mille fois, n'importe par quel genre de mort, que de renier Jésus-Christ. Le pacha ayant connu ce qu'ils disaient, en fut extrêmement irrité, et les condamna tous à avoir la tête tranchée, à commencer par Antoine Primaldi, qui, ayant parlé le premier, avait, disait-il, suggéré aux autres la réponse qu'ils lui avaient faite.

Ce fut le 14 août que ces bienheureux confesseurs furent menés sur la colline de la Minerve, depuis appelée le mont des Martyrs, pour y consommer leur sacrifice. Ils y étaient conduits au nombre de cinquante à la fois, et les mains liées derrière le dos. Ils marchaient d'un pas ferme et montraient une sainte allégresse. On rapporte qu'une jeune fille, que les Turcs avaient fait captive, se trouva sur le passage, et que, reconnaissant parmi les victimes ses deux propres frères, elle s'écria : O mes frères! où allez-vous? Un d'eux lui répondit : Nous allons mourir pour l'amour de Jésus-Christ ! A ces mots, elle tomba par terre, et un Turc lui ayant donné sur la tête un coup de cimeterre pour l'obliger à se relever, elle expira à l'instant même. Lorsque les confesseurs furent parvenus au sommet de la colline, ils y trouvèrent le cruel pacha et les bourreaux, qui étaient tout préparés pour consommer le crime, mais avant d'en venir à l'exécution, on voulut encore une fois tenter leur constance. Un Turc, tenant à la main une feuille écrite en sa langue, disait à haute voix ces paroles, que le misérable interprète rendait ensuite en latin ; Quiconque voudra croire ceci, obtiendra la vie ; s'il ne le veut pas, il sera mis à mort. Mais ce nouvel et dernier effort fut inutile : pas un des Chrétiens ne manifesta le moindre changement de résolution.

Le massacre commença à l'instant même, et le premier frappé fut Antoine Primaldi, qui, jusqu'à ce moment, n'avait cessé d'exhorter avec ardeur ses compagnons au martyre ; il tenait les yeux élevés au ciel, assurant qu'il le voyait ouvert, et les anges préparés à recevoir avec joie les âmes de ceux qui allaient répandre leur sang pour la foi. On dit que, malgré tous les efforts des Turcs, son corps, après qu'il eut été décapité, demeura debout jusqu'à la fin de l'exécution. Ainsi périrent glorieusement pour Jésus-Christ ces huit cents habitants d'Otrante, que l'Eglise compte aujourd'hui au nombre de ses martyrs. Par un raffinement de barbarie, les Turcs ne voulurent pas donner la sépulture à ces corps saints, et les laissèrent exposés dans le lieu de leur supplice pendant treize mois qu'ils furent maîtres du pays ; mais durant tout ce temps, ces précieuses reliques se conservèrent sans corruption, et aucun animal carnassier n'en approcha. En 1481, Alphonse, duc de Calabre, fils du roi de Naples, ayant repris la ville sur les infidèles, fit transporter dans une belle chapelle de l'église métropolitaine les corps

des saints martyrs. Quatre ans plus tard, il en prit deux cent quarante, qui sont maintenant honorés à Naples, dans l'église de Sainte-Catherine. Le culte de ces bienheureux s'établit peu après à Otrante, à la suite de plusieurs miracles opérés par leur intercession. L'archevêque de cette ville fit faire en 1539, une information touchant leur martyre et plusieurs anciens habitants, qui en avaient été témoins, confirmèrent par leur déposition les faits que nous venons de rapporter. Le pape Clément XIV approuva, le 14 décembre 1771, le culte rendu au bienheureux Primaldi et à ses compagnons (1).

Sur mer, le boulevard de la chrétienté contre les infidèles étaient les moines-soldats, connus d'abord sous le nom de frères ou chevaliers de Saint-Jean, puis de Rhodes, et enfin de Malte. De l'île de Rhodes, dont ils avaient la souveraineté, mais sous la suzeraineté du Pape, ils infestaient sans relâche tantôt les côtes, tantôt les flottes musulmanes. Comme ils se recrutaient dans toute la noblesse européenne, leur ordre était le rendez-vous de tout ce qui ressemblait, par la piété et la valeur, aux Godefrois et aux Tancrèdes des âges héroïques. Avec ce centre perpétuel d'opérations dans la Méditerranée, les Pontifes romains combinaient les croisades particulières d'Italie, les flottes réunies temporairement, la croisade perpétuelle de Scanderbeg en Albanie, de Huniade et de Mathias Corvin sur le Danube. En réunissant ainsi les efforts de quelques princes de second rang, de quelques moines-soldats, de quelques particuliers dévoués, les Papes sauvèrent l'Europe, sauvèrent la civilisation chrétienne, tandis que les plus grands princes mettaient leur politique et leur gloire à se tromper, à se trahir, ou même à s'entre-tuer, comme les Plantagenets en Angleterre. Déjà la première croisade, la croisade héroïque de Godefroi et de Tancrède, ne comptait que des princes de second rang, avec la foule de la noblesse et du peuple, enrôlés à la voix du pape Urbain II. Les religieux de Saint-Jean ou de Rhodes, en tant que militaires, sont une suite de cette première croisade. Ils en avaient conservé l'esprit et la valeur.

En 1440 et 1444, ils sont attaqués par le sultan d'Egypte : après bien des assauts, le sultan d'Egypte est contraint de se rembarquer. Les religieux militaires de Saint-Jean ou de Rhodes avaient alors pour supérieur ou grand-maître frère Jean Bonpar de Lastic, né en Auvergne vers l'an 1371. Maître de Constantinople, Mahomet II somma frère Jean, l'année 1454, de se reconnaître son vassal et de lui payer tribut. Frère Jean de Lastic s'y refusa, et commença les préparatifs pour résister à un nouveau siège, lorsqu'il mourut, le 19 mai de la même année. Il eut pour successeur frère Jacques de Milli. Mahomet II avait juré d'exterminer ces moines-soldats ; mais c'est alors qu'il éprouve sa terrible défaite devant Belgrade, par la pieuse valeur de Huniade et de Capistran. Dans l'intervalle, les moines-soldats ravagent ses côtes, bloquent ses ports, endommagent son commerce. Pour s'en venger, Mahomet envoie une flotte considérable attaquer plusieurs châteaux de l'ordre ; partout elle est repoussée. Seulement, par surprise, elle emmène en esclavage quelques habitants de la campagne, à qui Mahomet ne laisse de choix qu'entre la mort et l'apostasie.

Frère Jacques de Milli étant mort l'an 1461, on élut à sa place frère Pierre-Raymond Zacosta, Castillan de naissance. Il apaisa les troubles qui s'étaient élevés dans l'ordre, et mit l'île de Rhodes en état de défense contre les attaques de Mahomet II. L'an 1467, étant venu à Rome pour le chapitre général qui devait s'y tenir, il y mourut le 24 février. Le pape Paul II le fit inhumer avec pompe dans l'église de Saint-Pierre. Frère Jean-Baptiste des Ursins, prieur de Rome et d'une maison illustre, fut élevé dans le chapitre qui se tenait alors sous les yeux du Pape. L'an 1470, après avoir battu une flotte musulmane, il envoie du secours aux Vénitiens, attaqués par les Turcs dans l'île de Négrepont ou d'Eubée. L'an 1476, il meurt, le 8 juin, dans un âge avancé.

Sous frère Zacosta, comme Mahomet II faisait d'immenses préparatifs par terre et par mer, les moines ou chevaliers de Rhodes se croyaient menacés directement : le coup tomba sur l'empire de Trébisonde. Cette ville est située sur le rivage de la mer Noire, et faisait autrefois partie de l'ancienne Colchide. A la prise de Constantinople par les Français ou les Latins, Isaac Comnène se refugia dans Trébisonde, et en fit la capitale d'un nouvel empire, qui ne comprenait que deux ou trois petites provinces. Ses successeurs s'y conservèrent avec assez de tranquillité jusqu'au règne d'un Alexis Comnène, qui vivait au temps d'Amurath II. Les fils du prince grec, dans l'impatience de lui succéder, se révoltèrent, prirent les armes contre l'empereur, leur père, et ensuite les uns contre les autres. Le vieil empereur périt dans ces guerres civiles. Jean, un de ces princes impies, demeura seul le maître, recueillit le fruit de tant de crimes, et fut reconnu pour empereur. Il ne jouit pas longtemps de cette dignité : la mort lui enleva la couronne, objet de son ambition. David Comnène, le dernier de ses frères, fut nommé régent et tuteur d'un jeune prince qu'il laissa dans sa quatrième année. Le tuteur, qui n'avait point dégénéré de la perfidie de ses frères, priva de la vie et de la couronne son neveu et son pupille. Il épousa ensuite une princesse de la maison des Cantacuzènes, appelée Hélène, dont il eut huit fils et deux filles. Il regardait avec complaisance ses nombreux enfants comme les soutiens du trône qu'il avait usurpé ; mais la justice de Dieu, qui punit ou récompense les dynasties et les empires dès ce

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 14 août.

monde, suscita Mahomet, qui, à la tête de deux armées formidables par terre et par mer, vint l'assiéger dans sa capitale ; le siège dura trente jours. David Comnène, craignant d'être emporté d'assaut, consent à livrer ses Etats, à condition que le sultan lui donnerait en échange une province et épouserait sa fille aînée, Anne Comnène. Mahomet y souscrit : il épousa la princesse, mais après lui avoir fait abjurer la foi. Quant à son père et à ses frères, il les accuse d'entretenir des correspondances avec les princes chrétiens, leur donne à choisir entre la mort et le mahométisme, et sur leur refus d'apostasier, leur fait couper la tête, au père et à sept de ses fils, en présence de leur mère, l'impératrice Hélène ou Irène. On dit que le plus jeune, âgé de trois ans, échappa au massacre, et que c'est de lui que descendent les Comnènes refugiés en France. Telle fut la fin sanglante de l'empire de Trébisonde.

Mahomet attaqua peu après le prince grec de l'île de Lesbos, qui se nommait Gattilusio et qui avait pour auxiliaires dans Mitylène, sa capitale, des chevaliers de Rhodes et des armateurs chrétiens, tant génois que catalans. Un cousin de Gattilusio le trahissait, et livra une porte de Mitylène, à condition que Mahomet lui donnerait la principauté de l'île ; le sultan promit au prince même un échange de terres en Grèce. Les moines-soldats de Rhodes, ainsi trahis par ceux qu'ils étaient venus secourir, meurent tous les armes à la main. Les armateurs génois et catalans, sur l'assurance du grand vizir qu'ils auraient la vie sauve, se rendent aux infidèles. Mahomet les fait scier par la moitié, avec ordre d'en abandonner les membres aux chiens. Quant aux deux Grecs Gattilusio, avant de leur tenir sa promesse, il exige qu'ils abjurent la foi chrétienne : quand ils ont eu cette lâcheté, il les accuse, à propos d'une promenade, d'avoir voulu quitter ses Etats, et leur fait couper la tête.

Au siège de Négrepont, le commandant vénitien Erizzo, manquant enfin de vivres et de munitions de guerre, et voyant la plupart de ses soldats criblés de blessures, fut obligé de capituler. Il ne voulut pourtant point ouvrir les portes du château, qu'il n'eût pour assurance de sa vie la parole expresse du sultan. Mahomet II jura par sa tête que celle d'Erizzo serait en sûreté ; mais dès qu'il se vit maître de sa personne, il le fit scier par le milieu du corps, en disant qu'il lui avait bien garanti la tête, mais non pas le buste.

Ce brave Vénitien avait avec lui Anne Erizzo, sa fille, jeune personne aussi belle que vertueuse. Son père, craignant qu'elle ne devînt la proie du soldat insolent, conjura ses bourreaux de la faire mourir avant lui ; mais on lui répondit qu'elle était réservée pour le plaisir du sultan. On la conduisit à ce prince, qui, charmé de sa beauté, lui offrit de le faire régner sur son cœur et sur son empire. Anne répondit qu'elle était chrétienne et vierge, et qu'elle abhorrait plus que la mort les débauches de son sérail et les douceurs empoisonnées de ses promesses. Mahomet employa inutilement tous les moyens pour la séduire ; on lui porta de sa part des pierreries et des habits magnifiques, qu'elle rejeta avec mépris. Transporté de fureur, Mahomet lui trancha la tête et en fit une martyre (1).

Frère Jean-Baptiste des Ursins étant mort l'an 1476, on élut d'une voix unanime, pour lui succéder comme grand-maître, frère Pierre d'Aubusson, né l'an 1423. Il descendait, par son père, des anciens vicomtes de La Marche, et, par sa mère, il était allié aux rois d'Angleterre. Presque au sortir de l'enfance, il porta les armes dans la Hongrie contre les Ottomans. Au milieu du tumulte des camps et dans les intervalles de repos, il s'était livré à l'étude de la géographie, de l'histoire et des mathématiques. Animé par les nobles exemples de Huniade et de Scanderbeg, il entra dans la milice religieuse de Saint-Jean, pour s'y vouer à la défense de la chrétienté contre les infidèles. Il s'y distingua non moins par la prudence que par la valeur ; il devint comme l'âme et le bras de tout l'ordre. Mahomet II menaçait l'île de Rhodes avec toute sa puissance. Frère d'Aubusson fit tête à cet orage. Le port de Rhodes fut fermé par ses ordres avec une grosse chaîne : de nouveaux forts, de nouveaux ouvrages furent construits, et tous les préparatifs d'une défense vigoureuse furent achevés avant l'apparition des Ottomans.

Le nouveau grand-maître convoqua près de lui tous les chevaliers par la lettre suivante :

« Mes très chers frères, au milieu des plus grands périls dont Rhodes est menacée, nous n'avons point trouvé de secours plus assuré que la convocation générale et une prompte assemblée de tous nos frères. L'ennemi est aux portes ; le superbe Mahomet ne met plus de bornes à ses projets ambitieux ; sa puissance devient de jour en jour plus formidable ; il a une multitude innombrable de soldats, d'excellents capitaines et des trésors immenses : tout cela est destiné contre nous. Il a juré notre perte ; j'en ai des avis bien sûrs. Ses troupes sont déjà en mouvement ; les provinces voisines en sont remplies, tout file du côté de la Carie et de la Lycie ; un nombre prodigieux de vaisseaux et de galères n'attendent plus que le printemps et le retour de la belle saison pour passer dans notre île. Qu'attendons-nous nous-mêmes ? Ignorez-vous que les secours sont éloignés, ordinairement très faibles, et toujours incertains ? Nulle ressource que dans notre propre valeur : et nous sommes perdus si nous ne nous sauvons nous-mêmes. Les vœux solennels que vous avez faits, mes frères, vous obligent à tout quitter pour vous rendre à nos ordres. C'est en vertu de ces saintes promesses, faites au Dieu

(1) Vertot, *Hist. de l'Ordre de Malte*, l. VIII.

du ciel et au pied des autels, que je vous cite. Revenez incessamment dans nos Etats, ou plutôt dans les vôtres ; accourez avec autant de zèle que de courage au secours de la religion. C'est votre mère qui vous appelle : c'est une mère tendre qui vous a nourris et élevés dans son sein, qui se trouve en péril. Y aurait-il un seul chevalier assez dur pour l'abandonner à la fureur des barbares ? Non, mes frères, je ne l'appréhende point : des sentiments si lâches et si impies ne s'accordent point avec la noblesse de votre origine, et encore moins avec la piété et la valeur dont vous faites profession (1). »

Les chevaliers arrivèrent à Rhodes de toutes les parties de la chrétienté. Frère d'Aubusson ouvrit le chapitre au 28 octobre 1479. « Généreux chevaliers, leur dit-il, voici enfin l'occasion de faire paraître votre zèle et votre courage contre les ennemis de la foi. Dans une guerre si sainte, c'est Jésus-Christ lui-même qui sera votre chef ; il n'abandonnera pas, mes frères, ceux qui vont combattre pour ses intérêts. En vain Mahomet, ce prince impie et qui ne connaît point d'autre divinité que sa propre puissance, se vante d'exterminer notre ordre. S'il a des troupes plus nombreuses que les nôtres, ses troupes ne sont composées que de vils esclaves qu'on traîne par la force dans les périls et qui ne s'exposent à la mort que pour éviter la mort même, dont ils sont menacés par leurs officiers : au lieu que je ne vois parmi vous que des gentilshommes nés d'un sang illustre; élevés dans la vertu, déterminés à vaincre ou à mourir, et dont la piété et la valeur sont des gages sûrs de la victoire. »

Les chevaliers qui composaient l'assemblée ne répondirent que par les assurances de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la religion. Afin que le service ne fût point retardé par la diversité du commandement et la lenteur des conseils, tout le chapitre conjura le grand-maître de se charger seul, et avec une autorité absolue, du commandement des armes et de l'administration des finances. C'était une espèce de dictature dont on jugea à propos de le revêtir pendant l'orage dont Mahomet menaçait l'ordre.

Au mois de mai 1480, la grande flotte des Ottomans parut devant Rhodes : elle était forte de cent soixante vaisseaux de haut bord, portant cent mille hommes de débarquement commandés par le grand vizir Misach Paléologue, renégat de la race des derniers empereurs grecs et qui s'était vendu au chef de l'empire antichrétien. Sous lui commandaient trois autres fameux renégats. On appelle renégats ou apostats ceux qui, comme Satan et ses anges, ne sont pas demeurés dans la vérité de Dieu, mais lui ont préféré le mensonge. Cette armée est nombreuse : c'est contre elle que l'Eglise et le Chrétien fidèle a toujours à combattre. Ce qui assure la victoire, c'est la foi.

Le siège de Rhodes par ce renégat de la dernière dynastie grecque dura deux mois. Tous les moyens de réduire la place furent employés : attaques de jour et de nuit, canonnades effroyables, surprises silencieuses, transfuges qui n'étaient que des espions et des traîtres qui cherchaient à empoisonner frère Aubusson, et à signaler à l'ennemi les endroits faibles. Il y eut même des frères qui, dans un moment, perdirent courage, et parlèrent de se rendre. Aubusson les fait venir, et leur dit, non plus mes frères, mais : « Messieurs, si quelqu'un de vous ne se trouve pas en sûreté dans cette place, le port n'est pas si étroitement bloqué, que je ne trouve le moyen de vous en faire sortir. Mais si vous voulez demeurer avec nous, qu'on ne parle jamais de composition, ou bien je vous fais tous mourir. » Les frères honteux et confus, détestèrent leur faiblesse, promirent de l'expier par leur sang, ou par celui des infidèles, et ils tinrent parole.

Cependant la ville, battue nuit et jour, devait être prise le 27 juillet : ses défenseurs, accablés de veilles et de fatigues s'étaient endormis la plupart dans un moment de relâche : un peu après le soleil levé, les Turcs, en bon ordre et en grand silence, s'avancent, montent sans faire de bruit sur les remparts, s'en rendent maîtres sans la moindre résistance, et y arborent leurs drapeaux. Le renégat Paléologue fait avancer de nouvelles troupes : le rempart en fut bientôt couvert.

C'était fait de Rhodes. Néanmoins frère Aubusson, averti du péril, fait déployer le grand étendard de l'ordre, et dit à ceux qui l'entourent : Allons, mes frères, combattre pour la foi et pour la défense de Rhodes, ou bien nous ensevelir sous ses ruines. Il dit, et s'avance à grands pas. Mais deux mille cinq cents Turcs occupent la brèche et le rempart ; il faut monter contre eux à l'assaut ; Aubusson est le premier sur l'échelle ; on le reçoit à coups de mousquets, de flèches et de pierres : deux fois il est renversé, deux fois il est blessé, deux fois il se relève, et parvient enfin sur le rempart avec ses frères. Le combat devient plus égal : les Turcs commencent à plier ; mais douze janissaires, envoyés par le renégat Paléologue, s'attachent uniquement à tuer Aubusson ; il reçoit à la fois cinq grandes blessures, son sang coule en abondance : ses frères le conjurent de se retirer : Mourons ici, leur répondit-il, plutôt que de reculer. Pouvons-nous jamais mourir plus glorieusement que pour la défense de la foi et de notre religion ? — Cette parole, cet exemple élèvent les Chrétiens au-dessus d'eux-mêmes. Ils se jettent au travers des bataillons infidèles, et font un horrible carnage. Les Turcs, épouvantés de leurs coups, les prennent pour d'autres hommes : tous prennent la fuite, et se tuent les

(1) Vertot l. VII.

uns les autres pour s'ouvrir un passage : le rénégat Paléologue a beau crier, promettre, menacer, il est entraîné dans la déroute générale, et réduit à se rembarquer avec autant de honte que de désespoir.

Frère Aubusson, tout couvert de sang, fut porté dans sa demeure, où il recouvra la santé en peu de temps. Dès qu'il fut en état de marcher, il alla dans l'église de Saint-Jean rendre grâces au Dieu des armées de la victoire qu'il venait de remporter ; et pour laisser des monuments durables de sa reconnaissance et de sa piété, il fit construire trois églises en l'honneur de la sainte Vierge et des saints patrons de l'ordre ; il fit dans ces églises différentes fondations pour prier Dieu à perpétuité pour les âmes des frères qui avaient été tués dans un siège aussi meurtrier. Les chevaliers vivants qui s'étaient le plus signalés, et jusqu'aux moindres soldats, eurent part à ses grâces ; et pour consoler les paysans et les habitants de la campagne dont les infidèles avaient ravagé les terres, il leur fit distribuer des grains pour les nourrir jusqu'à la prochaine récolte, et les déchargea pour plusieurs années des tributs qu'ils payaient avant le siège (1). Frère Aubusson fut nommé cardinal par le pape Innocent VIII.

Furieux de n'avoir pu s'emparer de Rhodes, Mahomet II envoya une flotte en Italie. Tel auteur dit que ce fut à l'instigation des Vénitiens. Ce fut alors que la ville d'Otrante fut prise d'assaut après dix-sept jours de siège. Les Turcs, comme nous l'avons vu, y mirent tout à feu et à sang. On compta jusqu'à douze mille Chrétiens tués ou faits prisonniers. L'archevêque Etienne Pendinelli, vénérable par son âge et sa sainte vie, fut arraché de l'église par les Turcs, et scié en deux avec une scie de bois. Tous les prêtres furent massacrés. C'était le 11 août 1480 (2).

Le sac d'Otrante répandit la terreur en Italie. Le pape Sixte IV songea dans le premier moment à quitter Rome et à se réfugier en France. Mais, s'étant un peu rassuré, il prit des mesures convenables pour empêcher les Turcs de faire des progrès. Une flotte de vingt-quatre galères, destinée au secours de Rhodes, fut envoyée contre eux, et les mit en fuite au moment qu'ils allaient piller le sanctuaire de Lorette.

Cependant Mahomet II rassemblait une armée de trois cent mille hommes : on ne savait contre qui, car il était d'un secret impénétrable. Dans une occasion du même genre, le premier magistrat de Constantinople s'avisa de lui demander sur qui allait fondre l'orage. Mahomet lui répliqua : Si un seul poil de ma barbe savait mon secret, je l'arracherais à l'instant et je le jetterais au feu. Le magistrat ne demanda pas davantage. On ne savait donc pas contre qui était dirigé cet armement formidable : contre l'Egypte, contre l'île de Rhodes, contre la Hongrie et le reste de l'Europe chrétienne. Les premiers mouvements allaient bien du côté de l'Egypte ; mais au moment qu'on s'y attendait le moins, l'orage pouvait éclater sur l'Europe, l'Europe divisée contre elle-même, et où, à l'exception du Pape, chaque prince ne voyait à peu près que soi. Le danger était immense, d'autant plus que Mahomet avait fait le vœu impie d'anéantir la chrétienté ; il était dans la force de l'âge, n'ayant que cinquante-trois ans ; nul sentiment humain ne pouvait adoucir son ambition froidement atroce ; il avait étranglé son fils aîné Mustapha, jaloux qu'il était de ses talents et de ses succès militaires. L'Europe, la chrétienté, la civilisation se voyaient donc menacées de périr ; le Pape Sixte IV faisait faire des prières publiques, lorsque tout à coup on apprit que, le 3 mai 1481, dans une bourgade de la Bithynie, Mahomet II, à la tête de trois cent mille hommes, était mort de la colique, comme le dernier des manants. Cette nouvelle causa une joie universelle dans toute la chrétienté ; partout on rendit grâces à Dieu d'avoir délivré son Eglise d'un si redoutable adversaire. La ville d'Otrante fut reprise par le roi de Naples, aidé des troupes du Saint-Siège.

Cette mort de Mahomet II donna même occasion aux patriarches grecs de Constantinople de faire observer chez eux, aussi bien que dans les églises de Russie et de Lithuanie, qui relevaient de leur siège, le décret du concile de Florence touchant l'union des églises grecque et latine. C'était, disaient-ils, pour n'avoir pas voulu suivre ce décret que l'église grecque était captive sous la domination des Turcs (3). Vers la fin du quinzième siècle, les églises de Grèce et de Russie furent donc unies à l'Eglise romaine. De tout cela, le pape Sixte IV prit aussi occasion de bâtir à Rome l'Eglise de la Paix, suivant le vœu qu'il en avait fait, et il y plaça une image miraculeuse de la sainte Vierge.

La vénération singulière qu'il avait pour cette glorieuse mère de Dieu le porta, l'an 1476, à ordonner par une bulle qu'on célébrât dans toute l'Eglise la fête de sa Conception, qu'il appelle Immaculée. Elle avait déjà été ordonnée par le concile de Bâle, mais sans effet, parce que l'Eglise romaine tenait cette assemblée pour illégitime (4).

Sixte IV donna de nouvelles preuves de son zèle envers cette reine des cieux contre l'audace de certains prédicateurs. Scandalisant les fidèles au lieu de les édifier, ces hommes téméraires se répandaient en invectives contre le sentiment qui tenait pour son immaculée conception, et contre l'office qu'on en récitait dans l'Eglise. A ce sujet, le Pape publia, l'an 1483, une bulle où il condamne comme erronées, fausses et éloignées de la vérité, les propositions de ceux qui osent débiter que

(1) Vertot. VII. — (2) Raynald, 1480, n. 17.— (3) Bzovius, *Annal. ad an.* 1489.— (4) Labbe, t. XIII col. 1442.

c'est une hérésie ou un péché mortel de croire ou d'enseigner que la mère de Dieu a été préservée du péché originel dans sa conception, ou qu'on ne peut réciter l'office de cette fête ni en écouter les sermons sans péché. Il proscrit les livres où ces propositions étaient contenues; il déclare excommuniés par le fait même les prédicateurs et les autres personnes, de quelque état, dignité, rang ou condition qu'elles puissent être, qui seraient assez téméraires pour prêcher ou autrement soutenir ces damnables propositions, ou lire et tenir pour vrais les livres qui les contiendraient, réservant l'absolution de ces censures au seul Pontife romain, excepté à l'article de la mort (1).

Le même Pape donna aussi des preuves de sa dévotion envers saint Joseph, époux de cette sainte Vierge, en ordonnant que sa fête, qui ne se faisait que dans les cloîtres de quelques ordres religieux, fût célébrée par toute l'Eglise (2).

Il célébra dans celle de Rome le grand jubilé, en l'année 1475, après avoir confirmé la réduction que son prédécesseur en avait faite de trente-trois à vingt-cinq. Ferdinand, roi de Naples, s'y rendit pour le gagner; et le Pape le reçut avec toutes sortes de témoignages d'amitié, et lui rendit le cens annuel qu'il payait au Saint-Siège comme feudataire, le restreignant à un cheval blanc, dit la haquenée, que les rois de Naples ont continué jusque dans ces derniers temps à présenter au Souverain Pontife.

Le roi et la reine de Bosnie se rendirent aussi à Rome pour le jubilé. La reine, qui y demeura, mourut trois ans après. Par son testament, elle institua le Saint-Siège héritier de son royaume, à condition qu'un fils qu'elle avait, mais qui s'était fait Turc, y serait rétabli, si abandonnant la secte de Mahomet, il rentrait dans le giron de l'Eglise. Le Pape accepta la donation, et en fit mettre l'instrument dans les archives apostoliques. Le corps de la princesse fut inhumé dans l'église d'*Ara-Cœli*, où l'on voit encore son sépulcre (3).

Le Pape étendit les grâces du jubilé sur plusieurs provinces de l'Eglise d'où il était très difficile de se rendre à Rome pour les obtenir. Il permit même aux pèlerins d'au delà des monts de s'arrêter à Bologne, et d'y faire leurs stations, prières et autres dévotions pour la même fin, à cause que la crainte des gens de guerre les aurait empêchés de passer outre (4).

Charlotte, reine de Chypre, visita aussi vers ce même temps les tombeaux des saints apôtres (5), comme fit pareillement Christiern, roi de Danemark, que le Pape reçut avec de grands honneurs, mais qui lui témoigna d'autant plus de respect, jusqu'à le haranguer à genoux, lui tenir le bassin pour se laver, et ne vouloir aller à l'adoration de la croix, le Vendredi-Saint, qu'après tous les cardinaux (6). Alphonse, roi de Portugal, s'était déguisé pour se rendre à Rome, dans le dessein, dit-on, de s'y renfermer dans un monastère ; mais il fut reconnu et arrêté en chemin, et reconduit dans son royaume, duquel le prince don Jean, son fils, l'obligea de reprendre le gouvernement (7).

L'an 1472, Sixte IV reçut une ambassade solennelle de Jean Basile, duc de la Russie-Blanche, lui annonçant qu'il adhérait au concile de Florence, lui demandant un légat pour corriger ce qui aurait besoin de correction parmi les Moscovites, et le priant de lui donner pour épouse la princesse Sophie, fille de Thomas Paléologue, retirée depuis plusieurs années à Rome : ce que le Pape lui accorda de grand cœur (8). Le même prince demanda au même Pape le titre de roi ou d'empereur de Russie : mais comme le roi de Pologne, Casimir, y mettait opposition, l'affaire ne put se conclure avant la mort du Pontife (9). La ville de Kiow ayant été prise et réduite en cendres par les Turcs et les Tartares, le Pape accorda, l'an 1483, des indulgences à tous ceux qui contribueraient par leurs aumônes à la rebâtir (10). L'an 1481, il reçut une ambassade de l'empereur d'Ethiopie, demandant à resserrer l'amitié avec l'Eglise romaine, avec l'envoi d'un évêque latin pour enseigner aux Ethiopiens la pureté de la doctrine (11). Enfin dès l'an 1477, il institua l'académie d'Ingolstadt, à la prière de Louis, duc de Bavière, et l'académie de Tubing, à la prière d'Eberhard, comte de Wittemberg.

Un malheur pour Sixte IV fut d'aimer trop ses proches. La république de Florence était divisée entre deux familles puissantes, les Médicis et les Pazzi. Les chefs des premiers étaient Laurent et Julien, fils de Pierre et petits-fils de Cosme. Les Pazzi avaient, de leur côté, le neveu du Pape, Jérôme Riario, à l'agrandissement duquel les Médicis mettaient obstacle. De Florence, cette division s'étendit à toute l'Italie. Ferdinand, roi de Naples, s'unit au Pape pour agir de concert avec les Pazzi : les Vénitiens et le duc de Milan s'allièrent aux Florentins en faveur des Médicis. Alphonse, fils de Ferdinand, vint les attaquer avec une armée, sous prétexte de retirer quelques places du patrimoine de l'Eglise occupée dans la Toscane par quelques seigneurs ; mais en effet pour perdre les Médicis, afin qu'après leur mort le Pape pût disposer de Florence en maître absolu.

Le nombre des conjurés était grand ; le neveu du Pape les animait et les protégeait autant qu'il était en lui. Leur dessein était de faire mourir les deux frères Laurent et Julien. Pour l'exécuter, ils prièrent Sixte IV, qui n'était point informé de leur projet, de leur envoyer le cardinal de Saint-Georges, fils de la

(1) Labbe, t. XIII, col. 1443. Raynald. 1483, n. 64. — (2) *Acta SS.*, et Godescard, 19 mars. — (3) Raynald. 1478, n. 42. Sommier, *Hist. dogmat. du Saint-Siège*, t. VI. — (4) Raynald, 1475, n. 1. — (5) *Ibid.*, 1474, n. 1. — (6) *Ibid.*, 1447, n. 13. — (7) *Ibid.*, 1472, n. 48. — (8) *Ibid.*, 1484, n. 26. — (9) *Ibid.*, 1483, n. 57. — (10) *Ibid.*, 1481, n. 41. — (11) *Ibid.*, 1477, n. 5.

sœur de Jérôme Riaro et petit-neveu du Pape, pour voir la ville de Florence par divertissement, afin qu'à cette occasion ils pussent s'assembler sans soupçon et mieux surprendre Laurent et Julien, lorsqu'ils viendraient rendre leurs devoirs au cardinal. Mais, n'ayant pu y réussir dans la visite que les Médicis rendirent au petit-neveu du Pape, ni dans le repas qu'ils lui donnèrent, ils résolurent pour ne pas manquer leur coup, de tuer les deux frères un dimanche, 26 avril, lorsque le cardinal irait entendre la messe solennelle dans la grande église, et à laquelle les Médicis ne manqueraient pas d'assister. L'on prit pour signal la communion du prêtre. Julien fut poignardé et mourut sur la place, laissant, d'un mariage secret, un fils qui fut depuis le pape Clément VII. Laurent, son frère, échappa: le peuple, au lieu de se déclarer pour les Pazzi, se déclara contre eux ; l'archevêque de Pise, un des conjurés, fut pendu à l'Hôtel-de Ville: plusieurs autres eurent le même sort. Laurent de Médicis sauva le cardinal de Saint-Georges en lui donnant une garde. L'archevêque de Pise ayant été exécuté sans aucune forme de procès, au mépris des lois de l'Eglise le pape Sixte IV jeta l'interdit sur Florence et excommunia Laurent de Médicis. Il s'ensuivit une guerre où prirent part plusieurs princes ; mais enfin les choses s'accommodèrent ; les Florentins, avec Laurent de Médicis, firent la paix avec le Pape et le roi de Naples. Ce neveu ou ces neveux participant à des assassinats politiques jusque dans la maison de Dieu, jusqu'au moment du redoutable sacrifice, c'est une cruelle tache dans le Pontificat de Sixte IV, surtout s'il avait connaissance de tous leurs projets (1). Elle est d'autant plus à regretter, que le reste de la vie de ce pontife paraît exemplaire.

Il institua l'octave de la fête de tous les saints, pour implorer leur intercession contre le progrès des armes turques. Il approuva la congrégation des Augustins déchaussés, établie par Baptiste Poggio, de Gènes. Il décerna l'honneur des autels aux cinq Frères Mineurs que nous avons vu martyriser à Maroc. Il canonisa également saint Bonaventure, supérieur général du même ordre.

Pierre d'Osma, professeur de théologie à Salamanque, dans un traité de la confession, enseignait quelques propositions erronées : 1° Que les péchés mortels, quant à la coulpe et à la peine de l'autre vie, sont effacés par la seule contrition du cœur, sans aucun rapport aux clefs de l'Eglise. 2° Que la confession des péchés en particulier, et quant à l'espèce, n'est point de droit divin, mais seulement fondée sur un statut de l'Eglise universelle. 3° Qu'on ne doit point se confesser des mauvaises pensées, qui sont effacées par l'aversion qu'on en a, sans rapport à la confession. 4° Que la confession doit se faire des péchés secrets, et non de ceux qui sont connus. 5° Qu'il ne faut point donner l'absolution aux pénitents avant qu'ils aient accompli la satisfaction qui leur a été enjointe. 6° Que le Pape ne pouvait remettre les peines du purgatoire. 7° Que l'Eglise de la ville de Rome pouvait errer dans ses décisions. 8° Que le Pape ne peut pas dispenser des décrets de l'Eglise universelle. 9° Que le sacrement de pénitence, quant à la grâce qu'il produit, est un sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament.

Ces propositions ayant été examinées pendant plusieurs jours par un grand nombre de docteurs, Alphonse Carillo, archevèque de Tolède, les condamna par un mandement du 24e de mai 1479, comme hérétiques, erronées, scandaleuses, malsonnantes, et le livre fut brûlé par les soins du promoteur de Tolède. On frappa l'auteur d'anathème, s'il ne rétractait ses erreurs. Pierre d'Osma se soumit. La sentence de l'archevêque fut confirmée par une constitution du pape Sixte IV, du 19e d'août de la même année (2).

La même année 1479, l'inquisiteur à Cologne fut appelé à Mayence par l'archevêque Thierry, pour examiner juridiquement Jean Ruchard de Vésalie, docteur en théologie et prédicateur de Worms, que l'on accusait de plusieurs erreurs réduites à seize, savoir : 1° Les prélats de l'Eglise n'ont aucun pouvoir de faire des lois, ni de rien ajouter à ce que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné. 2° Il n'est permis à aucun homme, quelque saint et savant qu'il soit, d'expliquer l'Evangile et les paroles de Jésus-Christ ; et les Pères n'ont pas expliqué l'Ecriture dans le même esprit qui l'a inspirée. 3° Les indulgences sont des fraudes pieuses, et c'est une sottise d'aller chercher à Rome ce que l'on peut trouver chez soi, si on est véritablement contrit de ses péchés et si l'on s'est confessé avec la résolution de se corriger. 4° Les commandements du Pape et des prélats n'obligent point sous peine de péché mortel. 5° Il n'y a jamais eu de péché originel, et les enfants morts sans baptême ne souffrent aucune peine. 6° Tous les prêtres sont égaux en pouvoir et en dignité aux évêques, et ne diffèrent que de nom, encore par l'institution des hommes. 7° Le Pape, les évêques, ni les prêtres ne contribuent point au salut des fidèles, qui se pourraient sauver sans leur ministère, par la foi, la paix et l'union entre eux. 8° Les évêques ne peuvent obliger personne à jeûner, puisque Jésus-Christ ne l'a point ordonné. C'est saint Pierre qui, parce qu'il était pêcheur, a institué le carême pour vendre son poisson plus cher. 9° L'extrême-onction n'est point un sacrement, et l'huile qu'on y emploie demeure telle qu'avant la consécration de l'évêque. 10° Les Grecs ont raison de dire que le Saint-Esprit ne procède que du Père. 11° Il est dan-

(1) Raynald, 1478, n. 1 et seq. Audin, *Hist. de Léon X.* — (2) D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. I, p. 209 et seq.

gereux à présent d'être Chrétien, à cause de la multitude des canons et des censures. 12° Les prières canoniales, auxquelles l'Eglise a obligé les clercs, sont superflues, et ce temps serait mieux employé à l'étude ; c'est ce que disaient aussi les Hussites. 13° Les bénédictions et les exorcismes sur l'eau, le sel, le pain et les choses semblables, sont vaines et superflues. 14° Il ne faut point célébrer les fêtes en l'honneur des saints, mais seulement le dimanche, Noël et Pâques. 15° La continence des prêtres est une superstition inventée par les Papes contre l'Evangile : Jésus-Christ ni les apôtres ne l'ont point commandée ; ainsi il est libre aux prêtres de la garder ou non. 16° L'Eglise universelle peut errer et a erré effectivement en plusieurs articles, comme en la canonisation des saints, en ses constitutions, dans ses censures et ses indulgences.

Le docteur Ruchard révoqua toutes ces erreurs le dimanche de la Quinquagésime, 21e de février. Tous ses livres furent brûlés en sa présence, et il mourut de chagrin peu de temps après (1).

Depuis bien des années, au fond de la Calabre, vivait un saint ermite, patriarche d'un nouvel ordre religieux.

Saint François de Paule naquit vers l'an 1416, à Paule, petite ville de la Calabre. Ses parents, sans être riches, trouvaient dans leur industrie le moyen de subsister d'une manière honnête. Ils étaient contents de leur état par principe de religion, et ne se proposaient dans toute leur conduite que l'accomplissement de la volonté divine. Ayant vécu plusieurs années ensemble sans avoir d'enfants, ils s'adressèrent à Dieu par l'intercession de saint François d'Assise, pour en obtenir un fils ; ils s'engagèrent en même temps, si leurs vœux étaient exaucés, à consacrer ce fils au service du Seigneur. Ce qu'ils désiraient si ardemment leur fut accordé ; ils eurent un fils, de la naissance duquel ils se crurent toujours redevables à leurs prières ; on le nomma François au baptême. Ceux qui lui avaient donné le jour prirent un soin particulier de lui inspirer de bonne heure de grands sentiments de piété ; et ils avaient la consolation de le voir entrer dans leurs vues, et aller même au delà de ce qu'on pouvait naturellement attendre de son âge. Il fit paraître en effet, dès son enfance, beaucoup d'amour pour la prière, la retraite et la mortification.

Lorsqu'il eut atteint sa treizième année, son père, nommé Martotille, le mit chez les Franciscains de la petite ville de Saint-Marc. Le saint apprit chez ces religieux les premiers principes des sciences, et jeta les fondements de cette vie austère qu'il mena toujours depuis. Il s'interdit dès lors l'usage du linge et de la viande ; et quoiqu'il n'eût pas fait profession de la règle de Saint-François, il ne laissait pas de la suivre dans tous ses points ; il y ajoutait même de nouvelles mortifications et donnait à tous les religieux l'exemple de la plus rigoureuse pénitence. Un an se passa de la sorte.

Le saint pria ensuite ses parents de l'accompagner dans les pèlerinages qu'il avait envie de faire à Assise, à Rome et à Notre-Dame-des-Anges. De retour à Paule, il se retira, de leur consentement, dans une solitude peu éloignée de sa patrie : mais, ne s'y trouvant point assez tranquille, ni suffisamment séparé du commerce du monde, il s'avança vers la mer, et se creusa une caverne dans le coin d'un rocher. Il avait à peine quinze ans. Il couchait sur le roc, et ne vivait que des herbes qu'il allait cueillir dans le bois voisin, ou que des âmes charitables lui apportaient quelquefois.

Deux personnes pieuses se joignirent au saint ermite, qui n'avait pas vingt ans révolus, et embrassèrent le même genre de vie. Les habitants des lieux voisins leur bâtirent à chacun une cellule avec une chapelle, où ils s'assemblaient pour chanter les louanges de Dieu. Un prêtre de la paroisse venait leur dire la messe. Le nombre des disciples de François ayant considérablement augmenté, il entreprit, l'an 1554, de bâtir, avec la permission de l'archevêque de Cosenza, une église et un monastère. Lorsqu'on fut instruit de son projet, on vint lui aider de toutes parts à l'exécuter.

Chacun s'empressait à porter les matériaux ; il y eut même des personnes distinguées par leur naissance qui voulurent mettre la main à l'œuvre. François fit plusieurs miracles en cette circonstance. Un de ses miracles fut la guérison d'une maladie qui avait été jugée incurable par les forces de la nature ; celui sur lequel elle avait été opérée en attesta la vérité, avec serment, dans le procès de la canonisation du serviteur de Dieu.

Quand les bâtiments du monastère furent achevés, le saint y logea ses disciples. Il s'appliqua d'abord à établir la régularité parmi eux, et à les assujettir à des pratiques uniformes. Pour lui, il ne diminua rien de ses premières austérités. Il est vrai qu'il ne couchait plus sur le roc, mais il n'avait d'autre lit qu'une planche ou la terre nue ; une pierre ou un tronc d'arbre lui servait d'oreiller. Ce ne fut que dans sa vieillesse qu'il consentit à coucher sur une natte. Il ne mesurait le temps du sommeil que sur les bornes étroites de la nécessité, et il n'accordait de soulagement à la nature que pour se mettre en état de reprendre ses exercices avec une nouvelle ferveur. Il ne faisait qu'un repas par jour, sur le soir ; encore ne vivait-il ordinairement que de pain et d'eau. Quelquefois il passait deux jours sans manger, surtout à l'approche des grandes fêtes.

François voulut que la charité, la pénitence et l'humilité fussent la base de sa règle. Il

(1) Trithem, an 1479.

obligea ses disciples à observer un carême perpétuel, et à ne se permettre jamais l'usage de la viande, des œufs, du lait, du fromage, du beurre, ni généralement de toutes les choses que les anciens canons interdisaient en carême. L'observation de cette rigoureuse abstinence lui parut si essentielle à son ordre, qu'il en fit la matière d'un quatrième vœu. Son but en cela était de réparer, au moins par une sorte de compensation, les abus auxquels se livraient la plupart des Chrétiens durant le carême. Il gémissait sans cesse à la vue du relâchement qui s'était introduit par rapport au jeûne, et des adoucissements que la tiédeur forçait l'Eglise de tolérer. Il espérait que l'exemple de son ordre serait une leçon muette, mais peut-être plus efficace que tous les discours. Il prit la charité pour la devise de son ordre. Cette vertu devait en être l'âme et le caractère distinctif, et en unir les membres les uns avec les autres; elle devait encore les unir avec les autres fidèles par amour tendre pour leur salut. Entre toutes les vertus qui brillaient dans notre saint, son humilité se faisait principalement remarquer. Quoiqu'il fût honoré des Papes et des rois, il se regardait comme le rebut du monde, et s'abaissait au-dessous de toutes les créatures. Il eût voulu vivre caché et inconnu à tous les hommes. Son humilité était d'autant plus solide, qu'il ne la connaissait pas lui-même. A l'entendre, il n'était qu'un misérable pécheur qui étudiait Jésus crucifié, et quoiqu'il fût rempli de l'esprit de Dieu, il ne voyait en lui qu'un abîme de bassesse et de néant. Ce fut encore par un effet de sa vertu favorite qu'il voulut que ses disciples portassent le nom de *Minimes*, comme pour marquer qu'ils étaient les derniers dans la maison du Seigneur. Le supérieur de chaque maison ne devait prendre que le titre de *correcteur*, et se souvenir sans cesse qu'il était le serviteur de tous les autres, conformément à ces paroles de Jesus-Christ : Que celui qui est le plus grand parmi vous devienne comme le plus petit.

L'archevêque de Cosenza approuva le nouvel ordre en 1471. Le pape Sixte IV le confirma par une bulle datée du 23 mai 1474, et en créa François supérieur général. Le saint ne comptait encore parmi ses disciples qu'un petit nombre de clercs, et un seul prêtre. Ce dernier, Balthasar de Spino, était un docteur en droit, qui devint depuis confesseur du pape Innocent VIII.

Vers l'an 1476, le saint fonda deux nouvelles maisons de son ordre, l'une à Paterno, sur le golfe de Tarente, et l'autre à Spezza, dans le diocèse de Cosenza. Trois ans après, il passa en Sicile, où il fut reçu comme l'ange du Seigneur. Il opéra dans cette île plusieurs guérisons miraculeuses, et y fonda un monastère qui donna bientôt naissance à d'autres. Etant revenu dans la Calabre l'année suivante, il jeta les fondements d'un nouveau monastère à Corigliano, au diocèse de Rossane.

Quelques avis donnés par le saint à Ferdinand, roi de Naples, et à ses deux fils, Alphonse, duc de Calabre, et Jean, cardinal d'Aragon, lui attirèrent une persécution de la part de ces princes. Frédéric prince de Tarente, troisième fils du roi, n'avait pas de François la même idée que son père et ses frères ; il le respectait et l'aimait. Ferdinand ne cherchait plus que l'occasion de se venger du saint, et, pour mieux cacher les motifs qui le faisaient agir, il allégua pour prétexte que François avait bâti des monastères dans son royaume sans son consentement. Ayant appris qu'il était au couvent de Paterno, il chargea un capitaine de galères d'aller se saisir de sa personne, et de le conduire dans les prisons de Naples. L'officier partit sur-le-champ pour exécuter les ordres du roi ; mais lorsqu'il eut vu le saint, il fut si touché de son humilité et de la disposition où il était de le suivre, qu'il n'osa rien entreprendre contre lui. Il retourna à Naples, et parla si fortement au roi en faveur du serviteur de Dieu, qu'il résolut de le laisser en liberté.

L'éminente sainteté de François était encore relevée aux yeux des hommes par le don de prophétie. Il prédit la prise de Constantinople par les Turcs, plusieurs années avant l'événement ; il prédit aussi que les mêmes infidèles s'empareraient d'Otrante, qui était comme la clef du royaume de Naples : mais il promit aux Chrétiens, surtout au pieux Jean, comte d'Aréna, l'un des généraux de Ferdinand, que les affaires prendraient l'année suivante une face nouvelle. Effectivement, Otrante fut reprise, et les Turcs chassés de l'Italie.

Les prodiges que Dieu ne cessait d'opérer par son serviteur excitaient partout l'admiration. Le pape Paul II, voulant s'assurer de la vérité des faits, chargea un de ses camériers, l'an 1469, de se rendre sur les lieux, et de s'adresser à l'archevêque de Cosenza, pour avoir une connaissance exacte de tout ce que publiait la renommée. Le prélat dit au député qu'il connaissait particulièrement le saint ; que c'était un homme d'une vertu extraordinaire, et que Dieu semblait l'avoir fait le dépositaire de sa puissance. Il ne tient qu'à vous, ajouta-t-il, de le voir, de l'interroger ; vous donnerez par là une nouvelle force à votre témoignage. Le camérier suivit le conseil de l'archevêque, et fit une visite à François. Il fut accompagné par Charles Pyrrho, chanoine de Cosenza, que le saint avait guéri d'une maladie dix ans auparavant.

Lorsqu'ils arrivèrent l'un et l'autre, le saint travaillait avec les ouvriers aux fondations de son église ; mais il ne les eut pas plus tôt aperçus qu'il quitta son travail pour aller au-devant d'eux. Le camérier s'étant mis en devoir de lui baiser la main, comme cela se pratique en Italie à l'égard des prêtres et des religieux, il n'y voulut jamais consentir. C'est à moi, dit-il au camérier en se prosternant à ses pieds, c'est à moi de baiser vos mains, qui sont consacrées depuis trente ans par l'oblation du saint sacrifice. Le camérier fut

fort étonné de ce discours, et comme le saint ne l'avait jamais ni vu ni connu, il comprit que Dieu seul lui avait révélé depuis combien de temps il était prêtre. Il lui dit, sans toutefois lui déclarer le sujet de son voyage, qu'il serait bien aise de l'entretenir dans son couvent. François le conduisit dans une chambre. Le député du Pape, qui avait de l'esprit et qui possédait le talent de rendre plausible tout ce qu'il disait, fit tomber la conversation sur le nouvel institut. Il l'accusa d'introduire une rigueur indiscrète et des singularités blâmables; il parla aussi fort au long des illusions auxquelles exposent les grâces extraordinaires et conclut son discours par exhorter le saint à rentrer dans la voie commune où tant de grands hommes avaient marché avec succès. Celui-ci reprit modestement les objections qu'on lui avait faites, et les réfuta toutes avec beaucoup de solidité ; mais voyant que le camérier ne se rendait point, il prit dans sa main des charbons ardents, et dépouilla le feu en sa présence de la vertu qu'il a de brûler en disant que *Dieu obéissait à ceux qui le servaient dans la sincérité de leur cœur* : paroles qui furent depuis insérées dans la bulle de sa canonisation. Le camérier, frappé de ce prodige, conçut pour François une profonde vénération, et alla rendre au Pape un compte fidèle de tout ce qu'il avait vu.

Voici un autre miracle. La sœur du saint, ayant perdu son fils, le vint trouver, fondant en larmes, dans l'espérance qu'il lui procurerait quelque consolation. Lorsqu'on eut achevé l'office qui se dit pour les défunts, François fit porter le corps du mort dans sa cellule, et se mit en prières. Quel fut l'étonnement de la mère quand, quelque temps après, elle vit paraître son fils plein de vie ! Le jeune homme ressuscité entra dans l'ordre des Minimes, où il se distingua par la pratique de toutes les vertus, et suivit plus tard son oncle en France.

Ce fut Louis XI qui y fit venir le saint, comme déjà nous l'avons vu. Il l'en pria d'abord par des envoyés et des lettres, lui promettant, à lui et à son ordre, les plus grands avantages. Comme le saint ne venait point, Louis XI s'adressa au roi de Naples. François répondit qu'il ne lui semblait pas raisonnable de faire un voyage de quatre cents lieues pour un homme qui ne demandait que la guérison du corps, et cela dans des vues tout humaines. Louis XI s'adressa au pape Sixte IV, qui envoya deux brefs au serviteur de Dieu, avec ordre de se rendre en France au plus tôt.

François partit sans délibérer davantage. Il passa par Naples et par Rome, où il fut traité de la manière la plus honorable. La Provence, ravagée par la peste, éprouva les effets du pouvoir que Dieu lui avait donné de guérir les maladies. Le roi fut si charmé d'apprendre qu'il était arrivé dans ses États, qu'il fit présent d'une bourse de dix mille écus à qui lui en apporta la première nouvelle. Le dauphin, son fils, et les seigneurs les plus qualifiés de la cour eurent ordre d'aller le recevoir à Amboise et de l'amener au château du Plessis-les-Tours. Le roi alla au-devant de lui avec sa cour, et se jeta à ses pieds pour le conjurer d'obtenir que Dieu lui prolongeât la vie. Le saint lui répondit ce qu'une personne sage devait répondre à une pareille demande : il lui fit entendre que la vie des rois a ses bornes comme celle des autres hommes ; que les décrets de Dieu étaient immuables, et qu'il n'y avait d'autre parti à prendre que de se soumettre avec résignation à la volonté du ciel, et de se préparer à mourir saintement. Louis le logea dans son palais et lui donna un interprète. Il eut plusieurs conférences avec lui tant en particulier qu'en présence des seigneurs de la cour. François s'exprimait avec tant de sagesse, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres, qu'au rapport de Philippe de Comines, qui l'entendit plusieurs fois, tout le monde était persuadé que le Saint-Esprit parlait par sa bouche. Enfin, ses exhortations, jointes à de ferventes prières, obtinrent au roi la grâce de rentrer en lui-même. Il prit des sentiments plus chrétiens, et mourut dans les bras du serviteur de Dieu, le 13 août 1483, après lui avoir recommandé ses trois enfants.

Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, honora le saint encore plus particulièrement que n'avait fait le roi, son père. Il le consultait dans toutes les choses qui regardaient sa conscience et même dans les affaires de l'État. Tant qu'il resta au Plessis, il n'y eut aucun jour qu'il n'allât le visiter pour recevoir ses leçons. Il voulut qu'il tînt sur les fonds et qu'il nommât le dauphin son fils. Il lui fit bâtir un beau couvent dans le parc du Plessis, au lieu appelé Montils et un autre à Amboise, à l'endroit même où il l'avait reçu, n'étant encore que dauphin. Durant son séjour à Rome, où il fut proclamé empereur de Constantinople par le pape Alexandre VI, il fonda sur le mont Pincio un monastère du même ordre pour la nation française. Ce fut aussi sous le règne de Charles VIII que le saint fonda le couvent de Nigeon, près de Paris. Deux docteurs qui s'étaient fort opposés à cet établissement dans le conseil de l'évêque de Paris n'eurent pas plus tôt vu François, qu'ils changèrent de sentiment ; ils se mirent même au nombre de ses disciples, et embrassèrent son institut l'an 1505.

La règle du saint n'avait pas reçu d'abord toute sa perfection ; diverses circonstances avaient rendu quelques changements indispensables. Lorsqu'elle fut en état d'être présentée au Souverain Pontife, Alexandre VI l'approuva, et cette approbation fut depuis confirmée par Jules II.

Après la mort de Charles VIII, arrivée l'an 1498, Louis XII monta sur le trône. Le saint lui ayant demandé la permission de retourner en Italie, il la lui accorda, mais il la révoqua bientôt après. Il voulut encore enchérir sur

ce que ses prédécesseurs avaient fait pour lui, il le combla d'honneurs et de bienfaits, ainsi que ses disciples et ses parents.

Le saint, intérieurement averti de la proximité de sa mort, s'y prépara par un renouvellement extraordinaire de ferveur. Il s'enferma dans sa cellule les trois derniers mois de sa vie, et ne voulut plus avoir de communication avec les hommes. Il ne s'occupa durant tout ce temps-là que de l'éternité. Enfin, il fut pris de la fièvre le dimanche des Rameaux. Le Jeudi-Saint, il assembla ses religieux dans la sacristie qui servait de chapitre pour leur recommander l'amour de Dieu, la charité entre eux, et la fidélité à tous les points de leur règle ; s'étant ensuite confessé, il reçut la sainte eucharistie en la posture qu'on la reçoit ce jour là dans son ordre, c'est-à-dire nu-pieds et la corde au cou. Il mourut le lendemain, 2 avril 1508, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, et fut canonisé par Léon X en 1519 (1).

Le pape Sixte IV était mort le 13e d'août 1484, dans la soixante-onzième année de son âge, après avoir tenu le Saint-Siège treize ans et cinq jours. Depuis quelque temps, il souffrait beaucoup de la goutte, avait déjà reçu ses derniers sacrements, lorsqu'une fâcheuse nouvelle parut hâter sa mort.

Le 29 du même mois, les cardinaux lui donnèrent pour successeur Jean-Baptiste Cibo, dit le cardinal de Melfe, noble Génois, Grec d'extraction ; il fut couronné le 12 septembre, et prit le nom d'Innocent VIII, en mémoire du pape Innocent IV, également natif de Gênes. Le nouveau Pape, dans sa jeunesse et avant que de recevoir les ordres sacrés, avait épousé une fille noble de Naples, dont il eut plusieurs enfants, deux desquels vivaient encore quand il fut Pape, savoir, François Cibo, et une fille nommée Théodorine ; il fit épouser à François Cibo la fille de Laurent de Médicis ; et de ce mariage vinrent ensuite les princes de Massa (2).

Voilà comme parle Fleury dans la partie ultérieure de son histoire qu'on a retrouvée. Des auteurs italiens ne parlent pas d'une manière aussi favorable de la jeunesse d'Innocent VIII. Mais, à cette époque, divisés les uns contre les autres, soit politiquement, soit littérairement, les Italiens aimaient à se lancer des épigrammes, des satires, ne fût-ce que pour exercer la plume. Tels antagonistes littéraires, à les en croire, seraient de fieffés scélérats ; cependant, s'ils sont plus noirs qu'un autre, ce n'est que par l'encre de leur adversaire. L'historien, qui est à la fois témoin, juré et juge, doit savoir faire la part de l'animosité, de la prévention, du style même. Cela ne veut pas dire que les Papes, les cardinaux, les évêques n'auraient pas pu et dû se conduire si bien que la malignité même n'eût pas trouvé où mordre. Saint Paul le suppose lorsqu'il recommande à son disciple de se montrer en tout le modèle des bonnes œuvres, en sorte que l'adversaire demeure confus, n'ayant point de mal à dire de nous (3).

Il était passé en habitude qu'un Pape signalât le commencement de son pontificat par témoigner du zèle pour la défense de la chrétienté contre le Turc. Le nouveau pontife ne manqua pas de suivre en ceci les traces de ses prédécesseurs. Mais comme il n'était pas possible aux princes chrétiens de s'unir contre l'ennemi commun tant qu'ils seraient divisés entre eux, Innocent VIII s'appliqua de tout son pouvoir à les pacifier. Pour cela il ne cessait de leur représenter que les guerres entre les princes chrétiens ne servaient qu'à ruiner leurs Etats, à y donner ouverture aux infidèles, et entraîner la perte d'une infinité d'âmes, de même que celle des corps et des biens de leurs sujets. Que ceux qui ont de la religion ne font jamais la guerre, qu'ils n'y soient absolument contraints. Qu'il y a peu d'autres guerres que celles qui se font contre les infidèles ou pour une légitime défense qui soient justes et nécessaires, et qui puissent être de quelque avantage spirituel ou temporel aux peuples (4).

Innocent VIII redoubla ses instances lorsqu'il eut appris que Bajazet empereur des Turcs, préparait une armée formidable pour fondre sur l'Italie et en faire la conquête. Il fit équiper lui-même une flotte de soixante galères et de vingt vaisseaux de haut bord, pour empêcher cet ennemi de faire une descente dans les Etats de l'Eglise. Il fit en même temps munir de troupes et de vivres les villes de la Marche d'Ancône, par où le Turc pouvait pénétrer. Il écrivit au roi de Naples et aux autres puissances d'Italie, pour les engager à fournir chacun leur contingent et à se mettre en état de défense, s'offrant lui-même à employer tous ses biens et à sacrifier encore sa propre vie pour la cause commune. Il avertit Ferdinand et Isabelle d'Espagne de pourvoir à la sûreté de leur royaume de Sicile, qui était menacé par le Turc. Il détourna de l'île de Chio le malheur de tomber sous la puissance du même barbare, en portant le grand maître de Rhodes à s'intéresser pour ses habitants. Tels furent les mouvements et les dépenses que fit Innocent VIII contre les entreprises des Turcs la première année de son pontificat (5).

Deux ans après, il eut de nouveaux soins à prendre, tant en faveur du roi de Pologne, dont les Turcs ravageaient les Etats, que pour mettre les siens propres à couvert de la trahison d'un certain Bucolini, qui avait promis à Bajazet de lui livrer toute la marche d'Ancône, pourvu qu'il lui envoyât dix mille hommes de ses troupes. Ce perfide s'était rendu maître d'Osimo, ville de la Marche. Le Pape la fit assiéger sans pouvoir la prendre.

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 2 avril. — (2) Fleury, CXV, n. 11. — (3) Tit. II, VII et VIII. — (4) Onuphr. Panvin. in *Innoc. VIII.* — (5) Raynald, 1485.

Il fallut donner une somme d'argent à Bucolini, et employer le crédit de Laurent de Médicis pour l'en faire sortir. Il se retira à Florence, d'où, étant passé à Milan, il y fut pendu (1).

A l'égard de la Pologne, par un bref aux nations voisines, le Pape les exhorta fortement à secourir ce royaume, comme étant un des boulevards de la chrétienté, accordant une indulgence plénière à tous ceux qui lui prêteraient assistance, et déclarant excommuniés ceux qui mettraient directement ou indirectement obstacle à sa défense (2).

L'an 1488, le Souverain Pontife publia une croisade en Angleterre, et fit son possible, par ses négociations en Allemagne et dans les royaumes voisins, pour engager les peuples à la guerre sainte contre Bajazet II. La conjoncture était favorable, attendu que ce sultan des Turcs était alors aux prises avec le sultan d'Egypte. Mais tout ce travail du chef de l'Eglise n'eut aucun succès.

Le sultan Mahomet II avait entre autres trois fils, Mustapha, Bajazet et Zizim ; il étrangla le premier, dont il jalousait la valeur guerrière ; il mourut sans désigner de successeur parmi les deux autres ; en conséquence, il y eut deux empereurs, et guerre civile entre les deux frères. Zizim était soutenu par le sultan d'Egypte. Deux fois néanmoins ses armées furent mises en déroute. Alors il se réfugia près du frère Aubusson, supérieur des religieux militaires de Saint-Jean à Rhodes. De là il vint en France, puis à Rome, auprès du pape Innocent VIII. Avec ce personnage, si les princes d'Europe avaient su et voulu, ils auraient pu frapper à l'empire ottoman un coup mortel, ou du moins le mettre hors d'état de nuire à la chrétienté. Ils n'en feront ni plus ni moins. Il paraîtrait que le sultan Bajazet négocia secrètement avec le grand-maître de Rhodes, peut-être même avec le Pape, pour tenir son frère Zizim en Occident, moyennant une pension convenable, et avec promesse de ne point inquiéter pendant ce temps ni les chevaliers de Rhodes ni les autres pays chrétiens. Et de fait Bajazet porta la guerre en Egypte contre les Mameluks.

Les Chrétiens d'Italie, de France, d'Angleterre et d'Allemagne ne firent donc rien pour chasser le Turc d'Europe : aussi n'eurent-ils rien pour récompense. A chaque ouvrier suivant son travail : la Providence le montrait alors d'une manière frappante. Les Chrétiens d'Espagne, guidés par Ferdinand et Isabelle, achevaient leur croisade de huit cents ans par la défaite et l'expulsion finale des Sarrasins. Aussitôt, comme à des soldats qui ont combattu, Dieu leur donna pour gratification tout le Nouveau-Monde, que Christophe Colomb venait de découvrir. Ainsi que nous avons vu en son lieu, Innocent VIII et les autres Papes secondèrent de toutes manières les Chrétiens d'Espagne dans l'entière délivrance de leur patrie.

La pomme de discorde pour l'Italie et la France, c'était à qui seraient Naples et Milan. Le roi de France prétendait à Milan, les princes d'Anjou-Lorraine prétendaient à Naples. Le plus clair de part et d'autre furent des succès et des revers. Ce n'était pas un petit problème pour les Papes de se maintenir convenablement entre deux parties belligérantes, qui, régulièrement, triomphaient aujourd'hui et fuyaient demain.

L'an 1462, Ferdinand, devenu maître de tout le royaume de Naples, marie une de ses filles naturelles à un neveu du pape Sixte IV, duquel il obtint entre autres l'exemption du cens annuel pour le royaume, sa vie durant, mais à des conditions qu'il ne réalisa point (3). En 1480, il laisse prendre Otrante par les Turcs, sans y envoyer aucun secours. En 1485, il fait la guerre à Sixte IV, son bienfaiteur. En 1485, il soulève contre lui les divers ordres du royaume, qui en appellent au Pape, leur suzerain. Il avait fait enlever, au mépris de sa parole, le duc de Sessa et ses fils, qu'il retint en prison jusqu'à leur mort. Sa trahison envers Jacques Piccinino fut plus honteuse encore. Ce grand général était venu à sa cour, muni d'un sauf-conduit. Le roi, qui l'avait appelé avec les plus vives instances, l'avait reçu avec affection, et lui avait donné pendant tout un mois des fêtes brillantes ; tout à coup il le fit arrêter dans le palais, et étrangler dans sa prison. Tous les ennemis politiques de Ferdinand furent successivement en butte à sa perfidie et à sa cruauté. A tous les vices de ce roi son fils Alphonse joignait une débauche honteuse et un orgueil insupportable. Les barons du royaume, voyant approcher le moment où il monterait sur le trône, prirent tous les armes, en 1485, contre le père et contre le fils. Ils étaient secondés par Innocent VIII, leur suzerain, ainsi que par les Vénitiens et les Génois. Ferdinand obtint d'eux la paix en accordant aux barons insurgés et à leurs alliés tout ce qui lui était demandé ; puis, aussitôt que les armées ennemies se furent retirées, il fit saisir tous ceux qui l'avaient attaqué, confisqua leurs terres, et fit trancher la tête à plusieurs d'entre eux. Le Pape, également trompé, après d'inutiles réclamations, excommunia Ferdinand en 1489. Déjà précédemment il avait révoqué l'exemption du cens annuel. Pour se venger, Ferdinand essaya de faire un schisme. Il finit néanmoins par se soumettre à Innocent VIII en 1492.

Ferdinand de Naples était un prince tout entier de la politique moderne, n'ayant ni foi ni loi que son intérêt, ne devenant traitable que quand il était menacé par des armes puissantes. Il mourut d'apoplexie l'an 1494, à l'âge de soixante-dix ans, emportant la haine de ses sujets, suivant Sismondi, et ne pouvant exciter de regrets que par la comparaison

(1) Raynald, 1487. — (2) *Ibid* — (3) *Ibid.*, 1472 n. 52.

qu'on faisait de lui avec son fils et son successeur, Alphonse II, qu'on haïssait davantage encore (1).

La sollicitude pastorale d'Innocent VIII s'étendait par tout le monde. L'an 1485, il prie Jean Basile, duc des Moscovites, de ne point porter la guerre en Livonie, attendu que cette province est du droit apostolique ; et il presse le roi Jean de Danemark, de Norwège et de Suède, de s'opposer aux Moscovites (2). La même année, dans une lettre à l'archiduc d'Autriche, il dit qu'il est défendu par le droit d'employer l'épreuve du fer chaud dans les jugements, et qu'il faut y procéder suivant les saints canons et les lois impériales (3). La même année encore, il confirma la paix entre le roi d'Ecosse et ses sujets, et envoya un internonce à Liége pour y apaiser les troubles civils (4). L'an 1486, les sept électeurs de l'empire germanique prièrent Innocent de confirmer le choix qu'ils avaient fait de Maximilien, fils de l'empereur Frédéric IV, pour roi des Romains. La même année, il met fin aux guerres civiles d'Angleterre, en unissant par le mariage les deux branches rivales des Plantagenets, et en excommuniant ceux qui susciteraient de nouvelles chicanes sur la succession (5). Il s'occupa plusieurs fois de la conversion des Hussites, et l'an 1487, il en réconcilia un bon nombre à l'Eglise. Il créa l'archevêque de Saint-André primat et légat né en Ecosse. L'an 1488, il établit l'évêque de Réval son légat dans le Nord, pour réconcilier le roi de Danemark avec les princes de son royaume, et pour avoir soin de toutes les églises septentrionales (6).

L'an 1491, l'Evangile fut porté dans la Nigritie et dans le Congo par les Portugais. L'année suivante 1492, Innocent VIII trouva le titre de la croix du Sauveur dans l'église de Sainte-Croix à Rome. Le même Pape confirma la confrérie de la Miséricorde, instituée à Rome sous l'invocation de la décollation de saint Jean-Baptiste, et lui accorda plusieurs privilèges et indulgences. Les fonctions des confrères sont d'assister les criminels condamnés à la mort, en leur faisant administrer les sacrements, et leur inspirant des sentiments salutaires dans les derniers moments de leur vie ; d'avoir ensuite soin de leur sépulture. La bulle est du 1er septembre 1490 (7).

Le 27 du même mois, le Pape Innocent VIII eut une attaque d'apoplexie qui le laissa près de vingt-quatre heures sans connaissance. Comme on le disait mort, les cardinaux pensaient à lui donner un successeur. La force de son tempérament, secondée par quelques remèdes, le fit revenir. Il vécut encore deux ans, mais sans récupérer jamais une santé parfaite. Dans l'intervalle, il apprit la reddition de Grenade, la fin de la domination musulmane en Espagne, et honora Ferdinand et Isabelle du titre de rois catholiques. Sentant sa fin approcher, il s'y disposa de la manière la plus édifiante, et mourut le 5 juillet 1492, à l'âge de soixante ans, après avoir gouverné l'Eglise sept ans, dix mois, vingt-sept jours.

Dans l'oraison funèbre d'Innocent VIII, l'évêque Léonelli disait aux cardinaux : Hâtez-vous de choisir un successeur au Pape décédé, car Rome est à chaque heure du jour le théâtre de meurtres et de rapines. Les cardinaux suivirent ce conseil. Innocent VIII était mort le 25 juillet ; dès le 11e d'août, ils lui donnèrent pour successeur Rodrigue Lenzuoli dit le cardinal Borgia, qui prit le nom d'Alexandre VI, fut couronné le 26 du même mois, occupa le Saint-Siège onze ans et huit jours, et mourut le 18 août 1503.

Sur plus de deux cent cinquante Papes qu'il y a eu depuis saint Pierre, Alexandre VI est un des trois dont il paraît certain que les mœurs ne furent pas plus chastes que la plupart des mœurs des souverains temporels, ou même de la plupart des hommes. On y ajoute des crimes qui ne sont pas si communs, la trahison, l'inceste, l'empoisonnement.

Le genre humain, dans sa partie intelligente, est un grand jury devant qui l'histoire expose certains procès qui ne sont pas encore définitivement jugés ni complètement éclaircis. La vie d'Alexandre VI est un de ces procès. Pour en porter un jugement équitable, il faut d'abord des jurés et des juges qui, supposé que l'accusé soit convaincu, puissent le flétrir et le condamner sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, avec leurs propres lois, leur propre religion ; car il ne serait pas juste à vous de condamner un homme que vos lois, votre religion, déclarent innocent.

Supposé donc Alexandre VI convaincu de tous les crimes que la renommée lui impute, qui pourra raisonnablement le condamner ? Supposez-le pareil aux grands dieux du paganisme, infanticide comme Saturne, incestueux et parricide comme Jupiter, adultère et meurtrier comme Mars, ainsi du reste, quel païen pourra le condamner sans condamner ce qu'il adore ? Ne devra-il pas plutôt se dire : Qui sait ? c'est peut-être un nouveau dieu ? — Il en sera de même du mahométan, lui qui reconnaît avec son prophète, que Dieu opère en nous le mal comme le bien, la passion de l'inceste comme la volonté de donner l'aumône ; le mahométan devra donc, dans tous les crimes imaginables d'Alexandre VI, bénir les opérations du Dieu qu'il adore. — Il en sera des disciples de Luther et de Calvin comme de celui de Mahomet : car, tout ainsi que Mahomet, Luther et Calvin enseignent que nous n'avons point de libre arbitre, que Dieu opère en nous le mal comme le bien, le désir

(1) *Biographie univ.* — Raynald, *index* des t. XXIX et XXX ; *index*, art. *Ferdinand de Naples.* — (2) Rayn., 1485, n. 16. — (3) *Ibid.*, n. 20. — (4) *Ibid.*, n. 47 et 51. — (5) *Ibid.*, 1486, n. 42, 45 et 46. — (6) *Ibid.*, 1488, n. 18. — (7) *Bullarium.*

de corrompre une religieuse comme celui de garder la chasteté. Comment donc le calviniste et le luthérien pourraient-ils, dans Alexandre VI, condamner pour crime ce qu'ils regardent comme les œuvres mêmes de leur dieu? — Il en est du disciple de Jansénius comme des disciples de Luther et de Calvin : car, suivant leur maître, nous ne sommes pas plus libres dans ce que nous faisons que le fléau d'une balance qui incline d'un côté ou de l'autre, suivant le poids qui l'entraîne. — Ainsi donc, ni païens, ni mahométans, ni luthériens, ni calvinistes, ni jansénistes ne sauraient condamner quoi que ce soit dans Alexandre VI sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, avec leur religion, avec leur dieu. Raisonnablement, ils ne sauraient être du jury.

Quant à ce que, dans le langage moderne, on appelle des philosophes, c'est-à-dire des hommes qui, n'ayant ni foi ni religion certaine, raisonnent à l'aventure sur le vrai et le faux, sur le bien et le mal, sur Dieu et sur l'homme, sans arriver jamais à rien de fixe, ni entre eux ni avec eux-mêmes, il est clair comme le jour que des hommes qui ne savent pas encore si la vertu et le vice sont autre chose que des préjugés de vieilles femmes, ne sauraient sans injustice et inconséquence blâmer ou condamner qui que ce soit, pour quoi que ce fût. Ceux de nos jours qui, comme les braves idolâtres de l'Inde, supposent que Dieu est tout et que tout est Dieu, pour ceux-là, s'ils comprennent ce qu'ils disent, tous les crimes imaginables d'Alexandre VI seront autant d'actions divines méritant les honneurs de l'apothéose. Aucun de ces hommes ne peut donc raisonnablement être du jury.

Ce n'est pas tout : non seulement le bon sens les récuse, il élève encore une question incidente : Quel est le plus coupable, de celui qui se laisse entraîner à la passion, contre la loi qu'il respecte, et de celui qui corrompt la loi même, de manière à lui faire légitimer, même diviniser les crimes les plus énormes ? Toutes ces choses égales d'ailleurs, c'est évidemment ce dernier, c'est-à-dire le philosophe, le janséniste, le calviniste, le luthérien, le mahométan, le païen.

Qui donc pourra être de ce jury de l'histoire? de cette cour des grandes assises, première instance des assises éternelles ? — Le catholique, et le catholique seul. — Seul il a une loi, une règle certaine : loi expliquée et appliquée des milliers de fois par une autorité certaine et infaillible, loi qui est la même pour le petit et pour le grand, pour la brebis et pour le pasteur, pour le laïque et pour le pontife, pour le temps et pour l'éternité.

Maintenant, de qui sont les grands scandales, les scandales certains d'Alexandre VI ? est-ce de l'homme ou du Pape ? — Nous avons vu qu'ils sont du jeune homme, du militaire, de l'officier espagnol ; c'est comme officier que Rodrigue Lenzuoli eut d'une dame romaine, réfugiée à Barcelone, cinq enfants clandestins : François, qui devint duc de Gandie ; César, que Louis XII fit duc de Valentinois ; Lucrèce, qui mourut duchesse de Ferrare ; Guifry, prince de Squillace ; le nom du cinquième est resté ignoré. Leur père, qui mourut à soixante-douze ans, en avait soixante-un lorsqu'il devint Pape : ce n'est plus l'âge des folies scandaleuses ; pour y croire, il faut d'autres garants que des contes et des satires.

Voulons-nous conclure qu'Alexandre VI n'est point coupable ? Nullement. — Il est coupable, mais beaucoup moins que nous ne pensions. Il est coupable, ne fût-ce que d'avoir une si mauvaise renommée. Il est surtout coupable, après une pareille jeunesse, avec de pareils antécédents, d'être entré dans le sanctuaire. Son oncle, Calixte III, est coupable de l'y avoir appelé. Les cardinaux sontcoupables de l'avoir placé à la tête de l'Eglise. On excuse le jeune homme, on excuse le militaire, on excuse l'officier espagnol, mais il n'y a point d'excuse pour le prêtre, point d'excuse pour le cardinal, point d'excuse pour le Pape. Et Papes et cardinaux ont pu s'en convaincre depuis trois siècles. Espérons que cette leçon toujours vivante leur profitera pour, d'ici à la fin du monde, ne placer sur le trône de saint Pierre, et autour, que des hommes dignes de Dieu et de son Eglise, des hommes tels que nous en voyons depuis cent ans et au delà.

Lucrèce Lenzuoli, plus connue sous le nom de Lucrèce Borgia, passe communément pour un monstre de dépravations: son nom seul réveille dans bien des imaginations l'idée d'inceste avec père et frères. Un historien protestant, l'Anglais Roscoë, fait à cet égard des observations qu'un jury impartial trouvera peut-être bien graves. Il y a des écrivains du temps qui lui imputent ces crimes énormes ; mais il y en a beaucoup d'autres, également contemporains, qui la représentent comme une femme accomplie, non seulement sous le rapport de l'esprit et de la beauté, mais encore sous celui de la vertu. Les premiers accusateurs sont des poètes napolitains, politiquement furieux contre Alexandre VI pour avoir expulsé du trône de Naples les princes d'Aragon. Un de ces poètes fit dans ce sens une épitaphe satirique de Lucrèce, vingt ans avant sa mort. L'historien Guichardin parle aussi de ces imputations d'inceste, mais seulement comme d'un bruit qui courait, et peut-être sur la seule autorité de ces poètes. Voilà tout ce qu'il en est des accusateurs contemporains. Le protestant Roscoë ajoute : Des historiens venus ensuite ont jugé ces autorités suffisantes pour accuser Lucrèce Borgia dans les termes les plus positifs, et les écrivains catholiques eux-mêmes n'ont pas hésité à la déclarer coupable. En conséquence, tous les recueils historiques, toutes les compilations donnent la chose pour incontestable. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que les auteurs protestants se soient

fréquemment étendus sur un sujet qu'ils regardent comme la honte de l'Eglise romaine. Voilà comme s'exprime le protestant Roscoë. Il fait ensuite l'histoire de Lucrèce (1).

Elle fut d'abord mariée à un gentilhomme espagnol, puis à Jean Sforce, prince de Pesaro. Ces deux mariages ayant été successivement déclarés nuls, elle épousa en troisièmes noces Alphonse, duc de Bisaglia, fils naturel du roi de Naples, dont elle eut un fils l'an 1499. Alphonse mourut l'année suivante, après avoir été blessé à mort par des assassins. Le 19 décembre 1501, elle épousa en quatrièmes noces Alphonse d'Este, fils d'Hercule, duc de Ferrare, deux princes des plus illustres et des plus honorables de leur siècle. Le mariage fut célébré à Rome avec une magnificence extraordinaire. Le voyage de Lucrèce à Ferrare et l'entrée pompeuse qu'elle fit dans cette ville, le 2 février 1502, ont été des sujets intarissables d'éloges pour les historiens contemporains.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, ce qui forme un espace de plus de vingt ans, elle tint la conduite la plus exemplaire. Son époux lui remit, durant ses expéditions où il acquit tant de gloire, le gouvernement de l'Etat, et elle usa de cette confiance de façon à mériter l'approbation du duc et l'amour de ses sujets. De son mariage avec Alphonse, sortirent trois fils, dont l'aîné régna dans Ferrare sous le nom d'Hercule II. C'est de lui que descend la maison régnante d'Angleterre. Lucrèce se livra, sur la fin de ses jours à des actes de piété et des œuvres de charité. Il paraît, par des lettres de Léon X, que peu de temps après qu'il eût été élevé au souverain pontificat, elle lui demanda des avis et des consolations, qu'il lui donna en louant la régularité de sa conduite.

Les historiens de Ferrare, loin de supposer que la maison d'Este se soit avilie par le mariage d'Alphonse avec la fille d'Alexandre VI, n'ont parlé de Lucrèce Borgia que de la manière la plus avantageuse. Giraldi l'a traitée de femme accomplie. Selon Sardi, c'était la princesse la plus aimable et la plus belle, et elle était ornée de toutes les vertus. Libanori va plus loin, il accorde à la duchesse de Ferrare la beauté, la vertu, toutes les qualités de l'esprit et un goût exquis. Elle faisait, continue-t-il, les délices de ses contemporains, et était un véritable trésor pour eux. L'Arioste, dans son grand poème, élève à l'excellence féminine un temple dont les superbes niches sont remplies de femmes du rang le plus éminent et du plus grand mérite qu'il y eût en Italie. Lucrèce Borgia occupe la première et la plus apparente de ces places d'honneur. L'Arioste dit à cette occasion que Rome doit préférer la moderne Lucrèce à l'ancienne, tant sous le rapport de la modestie que sous celui de la beauté : comparaison qui, si toutes les imputations qu'on avait faites à la fille d'Alexandre VI avaient obtenu quelque croyance, n'aurait pu être considérée que comme la satire la plus sanglante.

Enfin, le célèbre imprimeur Alde Manuce de Venise lui dit dans une dédicace : « Votre principal désir, ainsi que vous l'avez noblement assuré vous même, est de plaire à Dieu, et d'être utile non seulement à vos contemporains, mais aux générations futures, afin qu'en sortant de cette vie vous puissiez laisser des monuments qui prouvent que ce ne sera pas en vain que vous aurez vécu. » Alde Manuce loue ensuite avec chaleur la piété, la libéralité, la justice et l'affabilité de cette princesse. Si elle avait été coupable des crimes dont on l'accuse, la prostitution de son panégyriste aurait surpassé la sienne ; mais plusieurs des écrivains que nous avons déjà cités étaient incapables d'une pareille bassesse, et il doit nous être permis de déclarer que, selon toutes les règles du raisonnement et d'après la connaissance du cœur humain, il est presque impossible que l'incestueuse, que l'abominable Borgia ait été la même personne que cette duchesse de Ferrare qui a été si respectable et si honorée. Telles sont les observations et les paroles mêmes du protestant Roscoë (2).

Pour faciliter de plus en plus la décision du jury, nous joindrons le résumé de certaines circonstances par Audin :

« Quand les feudataires de l'Etat ecclésiastique voulaient, ils pouvaient affamer le Pape, les cardinaux et les habitants de la Romagne. A peine Alexandre VI a-t-il pris les rênes du pouvoir, que l'abondance renaît dans Rome ; que de la Sabine on peut y venir vendre sans crainte ses denrées ; que personne n'a plus peur de mourir de faim comme autrefois. Avec l'existence de tous ces demi-monarques, aux portes mêmes de la capitale, toute justice était devenue impossible ; il suffisait à ces exarques d'acheter, au prix de quelques milliers de ducats, la conscience des juges, pour s'assurer d'avance l'impunité de ces grands méfaits qui attristaient l'humanité. Ce n'est pas la bonne volonté qui manquait à Innocent VIII, mais la santé ; l'âme était belle, mais le corps débile. Sous Alexandre VI, le pauvre comme le riche put trouver des juges à Rome ; peuple, soldats, citoyens se montrent attachés au pontife, même après sa mort, parce qu'il avait des qualités vraiment royales.

« La nuit, Alexandre dormait à peine deux heures ; il passait à table comme une ombre, sans s'y arrêter ; jamais il ne refusait d'ouïr la prière du pauvre ; il payait les dettes du débiteur malheureux, et se montrait sans pitié pour la prévarication.

« Pour juger une vie où l'ombre trop souvent se mêle à la lumière, il faut bien se garder de s'en rapporter aux pasquinades d'un poète de cour comme Sannazar, dont l'épi-

(1) Roscoë. *Hist. de Léon X*, t. I, *Dissertation sur le caractère de Lucrèce Borgia.* — (2) *Ibid.*

gramme, du reste, est aujourd'hui contestée ; au témoignage de Guichardin qui ne dissimule pas sa haine toute florentine pour les Borgia ; encore moins au journal d'un Allemand qui, en véritable Teuton, cherche toujours à prendre en défaut l'homme du Midi : on risquerait de s'égarer. Temps affreux que ceux où vécut Alexandre, où l'épigramme fait souvent l'office du poignard, et la poésie celui de l'histoire. La postérité a fait justice de plus d'une accusation dont on a flétri la mémoire de ce Pape. Voltaire l'absout, dans sa dissertation sur la mort de Henri IV, de l'empoisonnement du cardinal Corneto, que lui impute Guichardin. L'auteur de la *Galerie universelle* (1), malgré ses penchants philosophiques s'est premis de rire de ces soupers de Trimalcion auxquels Bulchard le fait trop souvent assister. Roscoë, l'anglican, refuse de croire, pour de bonnes raisons, au commerce incestueux que le grand journaliste de l'époque lui prête avec la belle Lucrèce. Muratori a démontré, d'après une autorité décisive, celle de l'ambassadeur de Ferrare à Rome, que la mort du Pontife ne fut point occasionnée par le breuvage qu'il destinait, suivant Gordon, à quelques cardinaux. Et tout récemment, un critique romain, M. de Mathias, a mis à nu l'absurde mensonge de Giannone qui lui fait empoisonner Gem (Zizim), le frère du sultan Bajazet, mort de dyssenterie à Capoue dans le camp même de Charles VIII (2). »

Quant à César Lenzuoli, autrement César Borgia, frère de Lucrèce, il est une question préjudicielle à décider par le jury : Lequel est le plus coupable, de celui qui pose un mauvais principe et punit d'en tirer la conséquence, ou de celui qui, admettant le principe une fois posé, en tire toutes les conséquences naturelles ? — Tout le monde conviendra que c'est un premier crime de poser un principe mauvais, puis un autre de trouver criminel qu'on en tire les conséquences ; car la logique est un droit naturel pour tout être raisonnable. Or, depuis trois siècles et plus, tous les historiens, tous les philosophes, tous les publicistes, tous les jurisconsultes, ou peu s'en faut, ont posé en principe fondamental, que l'ordre politique n'est pas subordonné à la morale et à la religion, interprétées par l'Eglise de Dieu, mais à l'intérêt seul, expliqué par soi-même ; et César Borgia, conseillé par Machiavel, n'a fait que tirer les conséquences naturelles de ce principe. Donc César Borgia et Machiavel ne sont pas les plus coupables.

« Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis la mort d'Innocent, que déjà, d'après le témoignage d'Infessura, plus de deux cents homicides avaient été commis dans les murs de Rome, par deux ou trois familles qui avaient le privilège du sang et de l'impunité ; car Rome leur appartenait. Le séjour prolongé des Papes à Avignon, le schisme qu'on vit éclater lors de leur retour en Italie, les débats scandaleux des Pères de Bâle avaient admirablement servi les intérêts des grands vassaux du Saint-Siège.

« A l'abri du châtiment, de feudataires ils s'étaient constitués souverains indépendants. C'est ainsi que les Malatesta s'étaient approprié Césène ; les Riario, Imola et Forli ; les Maufredi, Faënza ; les Sforce, Pesaro ; les Bentivogli, Bologne ; les Baglioni, Pérouse. Quand Charles VIII descendit en Italie, la plupart de ces grands seigneurs vinrent offrir leurs services au vainqueur. Ce n'est pas la faute d'Alexandre si Charles franchit les Alpes. Nous savons aujourd'hui, grâce aux savantes recherches de Rosmini, que le Pape essaya, mais vainement, d'empêcher l'alliance de Louis le More avec Charles VIII. Il proposait à Sforce une triple alliance entre Rome, Milan et Naples, qui certainement eût rendu l'invasion impossible. Deux maisons puissantes hâtèrent, par leur défection, l'occupation de Rome : c'étaient celles des Colonnes et des Ursins, qui livrèrent ainsi par une lâche trahison le patrimoine du Saint-Siège. Au besoin, les Ursins et les Colonnes étaient sûrs de trouver un refuge dans les Etats de Venise, car la politique de cette république était intéressée à ce que Rome n'eût jamais qu'un Pape débile et infirme. Alexandre VI dissimula son ressentiment, et attendit patiemment le moment de la vengeance. César Borgia fut l'instrument dont il se servit pour châtier la félonie de ses vassaux (3).

La devise de Borgia était : *Aut Cœsar aut nihil* ; ou César ou rien. On sent l'homme d'énergie qui, d'un principe une fois posé, sait tirer hardiment toutes les conséquences. Si donc l'ordre politique n'est point subordonné à l'ordre moral, on en verra tout à l'heure une application exemplaire.

« Les Colonnes, qui, les premiers, avaient trahi les intérêts du Saint-Siège, furent les premiers châtiés. En vain, pour échapper au ressentiment du Pontife, avaient-ils placé leurs fiefs sous la protection du Sacré Collège ; Alexandre avait lu Tacite, et savait le secret de ne jamais trembler. Aussi les Colonnes furent-ils obligés de venir en suppliants déposer dans le bassin d'or du Saint-Père les clefs de leurs forteresses. Pendant que le cardinal, leur parent, rachetait son salut par l'abandon de la riche abbaye de Subbiaco, les Savelli, alliés des Colonnes, obtenaient leur pardon à la même condition, en se dépouillant de leurs richesses en faveur du Pape.

« Puis vint le tour des Ursins, ces feudataires de l'Eglise, serpents au dard plein de venin, comme les nomme le poète. Eux, leurs parents et leurs confidents, le duc de Gravina, Vitellozzo Vitelli, P. Baglioni, Oliveretto da Fermo, réunis à Pérouse, songeaient à secouer le joug du vieux Pontife, à se déclarer indépendants, à recommencer cette existence de

(1) Art. *Alexandre VI.* — (2) Audin. *Hist. de Léon X*, t. I, p. 299 — (3) *Ibid.*, t. I, p. 293.

grande route qui leur convenait si bien. César Borgia, abandonné de ses soldats, trahi par ses lieutenants, pour la première fois de sa vie sentit un frisson de frayeur, quand un mauvais ange, le poète même dont nous venons de parler, Machiavel, vint le trouver à Imola. Que se passe-t-il dans cette entrevue ? L'historien n'en a dit mot ; seulement on sait, à n'en pas douter, que le Valentinois reprit courage, et conçut sous l'œil, et peut-être sous l'inspiration du Florentin, le drame de Sinigaglia, où la plupart des conjurés de Pesaro allèrent sans armes, comme de véritables enfants, se livrer aux lacets du bourreau, que César menait dans toutes ses expéditions.

« Machiavel a consacré à cette sanglante exécution de Sinigaglia un chapitre auquel il a donné pour titre : *Des particuliers que la fortune, la faveur ou la force élève à un pouvoir souverain*. Assurément, on ne devinerait pas, à ce titre, qu'il va décrire une scène si pleine de douloureuse émotion. Du reste, il en parle comme il eût fait d'une expédition des Volsques, sans aucun battement de cœur : pas une parole d'indignation contre César ; pas une larme aux victimes ! Des morts il dit, — qu'ils fussent assez dupes pour se mettre entre les mains du Valentinois ; — du Valentinois, qu'ayant exterminé les chefs de la faction des Ursins, et fait ses amis de leurs partisans, il créa de solides fondements à sa puissance. Il y a ici un mystère psychologique qui semble d'abord inexplicable. Cherchez un cœur qui ne batte de pitié ou de colère au récit d'une si horrible trahison ; un œil qui ne se voile de larmes ? Vous n'en trouverez pas. Un jour il prend envie à Machiavel de donner le récit complet de ce qui s'est passé à Sinigaglia, et il écrivit vingt pages où vous ne surprendrez pas, chez le narrateur, un mouvement de pitié. Une semblable insensibilité chez Machiavel lui-même n'est pas naturelle. Si sa narration est sans couleur, c'est qu'il a pris part, comme conseiller, au drame qu'il raconte.

« Florence se hâta d'envoyer à Borgia Jacques Salviati, un de ses plus grands citoyens, pour le féliciter. Du moins ici Machiavel nous vient en aide pour commenter la joie de la république, en nous rappelant ce que nous savions déjà, — que la plupart de ces condottieri, sacrifiés avec une si froide cruauté, étaient perdus de débauches, souillés de toutes espèces de crimes, et la terreur de Florence. L'un d'eux, Oliveretto, un an auparavant, jour pour jour, avait invité son oncle, Jean Fogliani, à un repas du soir, et, le repas fini, l'avait conduit dans une chambre voisine de la salle à manger, où des soldats armés l'avaient poignardé. Le crime commis, Oliveretto monte à cheval, parcourt Fermo, force le palais du gouverneur, tue les partisans de son oncle, et arbore son étendard sur les murailles de la ville. Vitelozzo, étranglé par Borgia, était, au témoignage du même écrivain, le maître d'Oliveretto dans l'art de la guerre et de l'homicide. Le titre du chapitre où le parricide d'Oliveretto est raconté dit quelque chose au moins ; il est ainsi conçu : *De ceux qui arrivent au trône par des crimes*. On voit bien que Machiavel n'assistait pas au repas de Fermo (1). »

Au yeux de la vieille morale, qui craint Dieu et respecte sa loi, César et Machiavel semblent atroces ; aux yeux de la politique moderne, qui n'a de règle que son intérêt, ce ne sont que des esprits fermes et conséquents. Retenir les principes et les blâmer d'en tirer les conséquences, c'est aussi raisonnable que de planter des buissons d'épines pour y cueillir du raisin. Bien des auteurs et des orateurs en sont là.

Un des premiers actes d'Alexandre VI, comme Souverain Pontife, fut d'assurer par ses bulles, au roi Ferdinand et à la reine Isabelle, ainsi qu'à leurs successeurs, les rois de Castille et de Léon, la possession de toutes les îles et terres fermes nouvellement découvertes de leur autorité par Christophe Colomb, et à découvrir dans la suite, vers l'Occident. Voici la teneur des bulles :

Nous, par la plénitude de la puissance apostolique, l'autorité que Dieu nous a donnée dans la personne de saint Pierre et dans notre qualité de vicaire de Jésus-Christ, dont nous faisons les fonctions sur la terre, nous vous donnons, accordons et assignons par les présentes, et pour toujours et à vos héritiers et successeurs, rois de Castille et de Léon, toutes les îles et terres fermes, découvertes et à découvrir par des envoyés et capitaines, vers le couchant et le midi, en tirant une ligne d'un pôle à l'autre, à cent lieues des îles Açores, du côté du midi et du couchant. N'entendons néanmoins préjudicier à la possession des rois et princes chrétiens dans ce qu'ils en auraient découvert avant Noël dernier. A condition aussi que, en vertu de la sainte obéissance à nos ordres et suivant les promesses que vous nous en faites, et que nous ne doutons pas que vous n'exécutiez, vous ayez grand soin d'envoyer dans ces terres fermes et ces îles des hommes savants, expérimentés et vertueux, pour en instruire les habitants dans la foi catholique et dans les bonnes mœurs. La bulle est du 4 mai 1493 (2).

L'année suivante, il autorisa, par bref et par bulles, les conquêtes que les rois d'Espagne feraient sur les infidèles dans les royaumes d'Alger et de Tunis en Afrique, sans néanmoins préjudicier à celles que les rois de Portugal avaient faites ou feraient dans les royaumes de Fez, Mequinéz ou Maroc, en vertu de la concession du pape Pie II. A la prière de ces monarques, il accorda plusieurs indulgences à ceux qui les assisteraient dans ces entreprises (3).

Il confirma au roi d'Espagne et à ses suc-

(1) Audin, t. I, 293 et seq. — (2) Raynald, 1493, n. 19. — (3) *Ibid.*, 1494 et 1496.

cesseurs le titre de roi catholique, qu'Innocent VIII lui avait accordé après qu'il eut entièrement délivré l'Espagne de la domination des Maures. Il accorda au même Ferdinand, à Isabelle, son épouse, et à leurs successeurs dans les royaumes d'Aragon et de Castille, la dignité et les revenus des grands maîtres des ordres militaires de Calatrava, de Saint-Jacques et d'Alcantara. A la prière de Charles VIII, roi de France, il confirma celui de Saint-Michel, institué, l'an 1469, par Louis XI. Pour remédier aux débauches publiques des ordres militaires du Portugal, il en dispensa les chevaliers du vœu de chasteté perpétuelle, et leur permit de se marier. Il confirma l'ordre des Minimes, fondé par saint François de Paule, dont la règle avait déjà été approuvée par Sixte IV ; celui des filles pénitentes, établi à Paris par Jean Tisserand, Franciscain, en l'honneur de sainte Madeleine; et celui des Annonciades, au scapulaire rouge, institué par sainte Jeanne de Valois.

Par plusieurs de ses brefs, il exhorta les rois de Pologne et de Hongrie à soutenir de leur autorité les ecclésiastiques qui travaillaient à purger leurs Etats de l'erreur des Hussites (1). Il reçut un religieux de Saint-Basile, ambassadeur de Constantin, roi de Géorgie, pour reconnaître le Pape comme vicaire de Jésus-Christ, se soumettre au décret du concile de Florence sur l'union des Grecs, et solliciter une expédition des Chrétiens d'Occident contre les Turcs, tandis que ceux d'Orient les attaqueraient de leur côté (2). Après l'entière expulsion des Maures du royaume de Grenade, il y rétablit quatre évêchés : l'un à Grenade, qu'il érigea en métropole ; les autres à Malaga, à Alméria et à Cadix, qu'il fit suffragants de cette capitale. Les Turcs ayant fait de grands ravages dans l'Istrie, la Dalmatie et le Frioul, le Pape fit de fortes instances auprès des princes chrétiens pour les porter à faire une sainte ligue contre les ennemis de la chrétienté. Mais ses remontrances furent aussi inutiles que celles de la plupart de ses prédécesseurs. Il créa quarante-cinq cardinaux en neuf promotions différentes (3).

Sous le pontificat d'Alexandre VI, il y eut de grandes révolutions au royaume de Naples, fief de l'Eglise romaine. Le roi Ferdinand avait mis tout en usage pour détourner la guerre dont il était menacé par Charles VIII, roi de France, qui prétendait avoir droit sur ce royaume ; mais la nouvelle qu'il reçut, que ses ambassadeurs en France avaient eu ordre d'en sortir, l'étourdit si fort, qu'elle lui causa une attaque d'apoplexie qui le mit au tombeau.

Le Pape accorda l'investiture du royaume à Alphonse, fils de Ferdinand, malgré les instances de Charles VIII, qui fit solliciter Sa Sainteté de la suspendre jusqu'à ce qu'il eût justifié de son droit, et qu'il l'eût décidé par les armes. Le Pape répondit qu'il avait suivi en cela l'exemple de ses prédécesseurs, desquels le père et l'aïeul d'Alphonse avaient eu l'investiture du même royaume ; que d'ailleurs il n'aurait pu la refuser à Alphonse sans exposer ses propres Etats à être ravagés par ce prince et par ses alliés, qui les environnaient par les leurs. Sur cela Charles VIII passa en Italie avec une puissante armée, que le Pape, vu la trahison de ses feudataires, fut obligé de laisser entrer dans Rome après s'être enfermé au château Saint-Ange. Deux cardinaux seulement l'y suivirent, pendant que dix-huit des autres, s'étant livrés au roi Charles, voulurent porter ce prince à se saisir du Pape et à faire procéder contre lui pour le déposer du pontificat sur une intrusion prétendue et à cause de sa vie scandaleuse ; mais le roi, plus sage que ces prélats, se contenta de traiter d'un accord avec Alexandre VI, qui fut : Que le roi tiendrait garnison dans certaines places de l'Etat ecclésiastique jusqu'à ce qu'il eût conquis le royaume de Naples, que le Pape lui donnerait l'investiture de ce royaume ; que les cardinaux et les seigneurs romains qui s'étaient déclarés pour le roi n'en seraient pas recherchés ; que Zizim, frère du sultan Bajazet, serait remis entre les mains du roi ; que le cardinal César Borgia lui serait donné pour otage, et que cependant, par honneur, il passerait dans la cour de ce prince pour légat du pontife.

Ce traité fait, le Pape se rendit au palais du Vatican, et trois jours après, savoir le 19 janvier 1495, il y eut un consistoire où le roi se trouva pour rendre au chef de l'Eglise son obédience filiale. Dans cette cérémonie, il fit d'abord trois révérences ou génuflexions : la première, à l'entrée du consistoire ; la seconde, en approchant le trône pontifical ; et la troisième, aux pieds du Saint-Père, qu'il baisa à genoux, aussi bien que la main ; après quoi le Saint-Père l'ayant relevé, l'admit au baiser de la bouche. Le lendemain, le Pape célébra pontificalement la messe ; le roi y assista, et y donna à laver au Saint-Père, tant à l'offertoire qu'à la communion. La mémoire de ces cérémonies s'est conservée dans les peintures de la galerie du château Saint-Ange (4).

A la mort de Ferdinand I[er], roi de Naples, son fils Alphonse fut couronné roi le 8 mai 1494. Du vivant de son père, il avait fait ses preuves de valeur, de luxure, d'avarice et de cruauté. Ce prince, néanmoins, au bruit de l'arrivée des Français en Italie, fut saisi d'une si grande frayeur, que, le 23 janvier 1495, il abdiqua la couronne, et passa, le 3 février suivant, en Sicile, où, ayant embrassé la règle monastique des Olivétains, il mourut le 19 novembre de la même année. Le jour même de son abdication, on reconnut pour le roi de Naples son fils, Ferdinand II. A peine celui-ci est-il sur le trône, que les Napolitains, voyant que Charles VIII approchait, députent à ce prince pour l'assurer de leur fidélité. Ferdi-

(1) Raynald., 1493, n. 6. — (2) *Ibid.*, 1496, n. 21 et seq. — (3) Sommier, t. VI. — (4) Raynald, 1495.

nand, après avoir fait de vains efforts pour les engager à se défendre, quitte Naples le 21 février ; Charles VIII y entre le lendemain, et en sort le 20 mai. Peu après, Ferdinand récupère tout son royaume ; mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort en l'automne 1496, sans laisser de postérité. Son oncle, Frédéric III, lui succéda. L'an 1501, il est dépouillé de ses Etats par Louis XII, roi de France, et par Ferdinand d'Espagne, lesquels avaient forcé le pape Alexandre VI à leur en donner l'investiture à tous deux. Frédéric ayant obtenu de Louis XII la permission de se retirer en France et des revenus pour subsister, se rendit à Tours, où il fixa sa résidence, et mourut le 9 septembre 1504, âgé de cinquante-deux ans. Il ne resta finalement de lui qu'une princesse, qui transporta dans la maison de la Trémouille des prétentions jusqu'à présent infructueuses sur le trône de Naples. Dès l'an 1503, Ferdinand le Catholique s'empara de tout le royaume, même de la moitié qui était échue à Louis XII. Ce fut tout le profit qu'en retira la France.

Ces révolutions et d'autres portèrent malheur à Savonarole. Nous avons vu ce moine dominicain, maître absolu à Florence, lui donner une constitution, avec cet article, entre les autres : Que tout citoyen qui aurait été condamné pour délit politique pourrait en appeler au grand conseil. Savonarole ne sut point demeurer semblable à lui-même, ni garder la mesure convenable. Au lieu de se borner à prêcher contre les vices, il déclama plus d'une fois contre les personnes. La conduite d'Alexandre VI n'était pas bien édifiante ; Savonarole, comme un autre Cham, révélait publiquement l'ignominie de son père. On remarqua dans ses discours quelques propositions peu conformes à la foi catholique. Trop souvent la chaire devenait pour lui une tribune à des harangues politiques. Cinq conspirateurs condamnés à mort en appelent au grand conseil, suivant la loi de Savonarole ; Savonarole s'oppose à leur appel, et ils sont exécutés. Machiavel a fait un chapitre tout exprès pour blâmer Savonarole d'avoir ainsi violé sa propre loi. Bien des personnes s'en plaignent : c'est l'archevêque de Florence, ce sont ses grands vicaires, c'est le clergé, ce sont tous les ordres religieux de la ville. On l'accuse de jouer le rôle de prophète en chaire, de parler de ses visions, de se vanter de révélations célestes.

Des plaintes nombreuses arrivent de tous côtés au Pape. Le Pape veut faire taire le moine ; il le cite à comparaître à Rome. Dans une occasion pareille, Pic de la Mirandole partit à l'instant pour aller se justifier. Savonarole n'imita point son ami. A la lettre du Pape il répond par un refus, sous prétexte qu'il est malade. Et il reste en chair. Le Pape le somme encore une fois de comparaître à Rome ou devant le vicaire général de Bologne ; le moine refuse, en invoquant les mêmes raisons pour colorer sa désobéissance. Alexandre lui défend alors de prêcher. Savonarole obéit d'abord, puis s'en lasse et remonte en chaire. Le Pape alors l'excommunie ; le 18 juin 1497, la sentence est lue dans six églises. Au lieu de se soumettre, Savonarole se moque de l'excommunication et de celui qui l'a portée. Le Franciscain Rondinelli l'accuse de tromper le peuple, et s'offre d'entrer avec lui dans le feu. L'épreuve est acceptée par les magistrats. Le bûcher était allumé, le Franciscain se soumettait à toutes les conditions. Savonarole faisait naître une difficulté après l'autre, encore n'était-ce pas lui qui devait entrer dans le feu, mais un de ses confrères. Le peuple allait se soulever d'impatience, lorsque, par un temps clair et serein, un orage épouvantable, accompagné d'éclairs et de tonnerre, éclata sur Florence, et la flamme du bûcher s'éteignit sous une pluie abondante.

Après quelques autres incidents, Savonarole est arrêté avec un de ses confrères, auquel s'adjoint un troisième. Ils sont interrogés par les commissaires du gouvernement, et appliqués à la torture. Le 19 avril 1498, l'instruction terminée, les accusés comparurent, pour entendre la lecture du procès, devant une assemblée formée des juges, des vicaires généraux de l'archevêque de Florence, de plusieurs chanoines de la cathédrale, des principaux citoyens de la cité et de six religieux de Saint-Marc, le couvent de Savonarole. La lecture achevée, le notaire public demanda à Savonarole, qui avait signé les interrogatoires, si tout ce qu'il venait d'entendre était vrai. Il répondit : Ce que j'ai écrit est vrai. On ne put en obtenir d'autre réponse. Les six religieux de Saint-Marc signèrent le procès-verbal. Le soir même, les trois frères furent condamnés à mort. Ils se confessèrent, communièrent tous les trois, acceptèrent l'indulgence plénière que le pape Alexandre VI leur fit offrir, et endurèrent chrétiennement le supplice du feu : c'était la veille de l'Ascension (1).

L'an 1497, Alexandre VI, frappé de la mort funeste d'un de ses fils, qu'on retira du Tibre percé de plusieurs coups de poignard, craignit pour lui-même quelque coup de la vengeance divine. Il conçut le dessein d'abdiquer la papauté, et s'en ouvrit au roi Ferdinand d'Espagne, qui lui répondit que cette affaire méritait une grande délibération, et qu'il fallait au moins attendre que son affliction fut calmée. Il nomma de plus une commission de six cardinaux, pour travailler au rétablissement de la discipline ecclésiastique. Si l'on n'en voit pas le résultat, l'on voit du moins que cet homme si décrié n'était point insensible (2).

L'an 1500, 29e de juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, vers quatre heures, Alexandre VI s'entretenait dans sa chambre avec un cardinal et un camérier. Tout à coup, un fu-

(1) Audin, *Hist de Léon X*, t. I. c. IX, — (2) Raynald, 1497, n, 4-8.

rieux ouragan, accompagné d'une grêle prodigieuse, éclate sur la ville de Rome. Le cardinal et le camérier, sur l'ordre du Pape, vont fermer des fenêtres, et échappent ainsi à la mort. Car une énorme cheminée, renversée par l'orage, enfonce les étages supérieurs, brise en deux la poutre au-dessus du Pontife, fait tomber de l'étage d'en haut trois personnes mortes ou mourantes à ses pieds; lui-même disparaît sous les décombres ; on l'appelle, il ne répond pas : on le crut mort. Cependant il ne l'était pas. La poutre, rompue en deux, restait par un bout dans la muraille au-dessus de sa tête, et par l'autre s'abaissait devant lui à terre, de manière à faire tomber les pierres et les autres débris à droite et à gauche. On trouva le Pape assis sur son siège non pas mort, mais seulement étourdi, et blessé à la tête et à la main droite. Il n'y avait aucun danger. Alexandre VI avait alors soixante-dix ans. Dès le 25e de juillet, étant parfaitement guéri, il alla lui-même à Sainte-Marie-du-Peuple rendre ses actions de grâces à Dieu pour sa conservation (1).

Il avait publié le jubilé de cette même année séculaire 1500. Il en étendit les grâces sur les provinces éloignées de Rome, en dispensant les particuliers d'en faire le voyage pour le gagner, à condition qu'ils contribueraient, chacun selon son pouvoir, aux frais de la croisade qu'il voulait publier contre les Turcs. Les Franciscains de l'observance furent chargés de prêcher les indulgences en Italie, d'y lever les décimes et les taxes sur le clergé, et d'en remettre le produit aux Vénitiens, pour les aider dans la guerre qu'ils soutenaient contre les infidèles. Les cardinaux ne furent pas exempts ; on a encore le rôle de ce que chacun dut payer. Ascagne Sforce, riche de trente mille ducats de rente, fut obligé d'en verser trois mille dans la caisse instituée par le Pape ; le cardinal Jean de Médicis, depuis Léon X, six cents seulement, le dixième de ses revenus annuels. Le cardinal Cornaro ne dut rien payer, parce que, dit le rôle, il n'a point de revenus : *Nullos habet reditus*. Ces paroles sont à remarquer (2) ; car ce cardinal est un de ceux qu'on accuse Alexandre VI d'avoir voulu empoisonner pour avoir son argent.

Ce pape mourut le 18 août 1503, âgé de soixante-douze ans, après avoir occupé le Saint-Siège onze ans et huit jours. Le bruit courut et court encore qu'il mourut du jour au lendemain, d'un vin empoisonné qu'il avait préparé pour un cardinal, et dont il but lui-même par mégarde. Mais il existe un journal de Burcard, son maître de cérémonies, où l'on trouve, soit qu'elles viennent du journaliste ou de son éditeur protestant, toutes les suppositions et les insinuations les plus malveillantes. Or, dans ce journal, il n'est pas dit un mot du vin empoisonné. On y lit, au contraire : Le samedi, douzième jour d'août, au matin, le Pape se sentit mal portant ; après vêpres, survint la fièvre, qui fut continue. Le 16, on lui tira près de treize onces de sang, et il eut la fièvre tierce. Le jeudi 17, il prit médecine. Le vendredi 18, vers la douzième heure, il se confessa au seigneur Pierre, évêque de Culm, qui dit ensuite la messe en sa présence, et après sa communion, donna le sacrement de l'eucharistie au Pape, assis dans son lit. Cinq cardinaux étaient présents, auxquels le Pape dit qu'il se trouvait mal. Vers l'heure de vêpres, ayant reçu l'extrême-onction de l'évêque de Culm, il expira en la présence du dataire et de l'évêque (3). L'historien Odoric Raynald cite d'autres journaux manuscrits qui rapportent absolument les mêmes choses, ni plus ni moins (4). Muratori y joint Alexandre Sardi, auteur du temps, dont l'histoire se conserve manuscrite dans la bibliothèque d'Este. Après avoir mentionné le bruit du poison, il ajoute : « Mais Bertrand Costabile, qui était alors ambassadeur du duc Hercule de Ferrare à Rome, et Nicolas Boucane de Florence, ami intime du gonfalonier Soderini, dans dix lettres écrites par eux en l'espace de cinq jours au duc et au cardinal d'Este, et lues par nous, montrent que la mort du Pape fut causée dans l'espace de huit jours par la fièvre tierce, qui régnait cet été à Rome : en ayant été attaqué le 10e d'août, sans que la saignée ni la manne pût la calmer, il expira le soir que nous avons dit. Comme l'effervescence du sang putréfié en ces jours rendit le cadavre noirâtre et gonflé, ceux qui ne connaissaient pas la cause de ces effets donnèrent naissance au bruit du poison (5). » Voilà comme parle l'auteur contemporain cité par Muratori. D'après tout cela, il serait bien à souhaiter qu'un honnête et docte protestant, comme il y en a de nos jours, nous donnât une histoire vraiment impartiale d'Alexandre VI.

Dans le conclave tenu pour lui donner un successeur, les cardinaux firent un règlement qu'ils jurèrent tous d'observer, et à l'exécution duquel le Pape futur devait s'engager par serment : c'était d'assembler dans deux ans un concile général pour rétablir la discipline dans l'Eglise, réformer les abus qui s'y étaient glissés, et remédier à la corruption des mœurs, qui était portée à l'excès (6).

L'élection tomba sur le plus zélé et le plus propre qu'il y eût dans le Sacré Collège pour exécuter ce grand dessein : ce fut François Piccolomini, Siennois, archevêque de Sienne, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache. Il était, par sa mère, neveu de Pie II, en mémoire duquel il prit le nom de Pie III.

Son premier objet fut d'arrêter la licence du faste et des vices honteux qui régnaient impunément dans toutes sortes de classes sous le dernier pontificat ; mais ce Pape, regardé de

(1) Raynald. 1500, n. 3. — (2) *Ibid.*, n. 9. — (3) Burcard, *Diarum*, dans les *Notices sur les manuscr. du roi*, t. I, p. 118. — (4) Raynald, 1503, n. 11. — (5) Apud Muratori, *Annali d'Italia*, an 1503. — (6) Mar., l. XVIII, n. 18.

tous les gens de bien comme envoyé de Dieu pour l'avantage et la gloire de son Eglise, n'eut pas le temps d'y travailler. Sa santé, qui était déjà chancelante au conclave, se trouva très affaiblie six jours après son élection. Il languit encore pendant vingt jours, et il mourut le vingt-sixième de son pontificat, regretté de tous ceux qui aimaient véritablement le bien et l'honneur de l'Eglise. Presque tous les artistes portèrent son deuil.

Les cardinaux se réunirent en conclave le 1er novembre 1503. Le même jour, le conclave n'étant pas encore fermé, ils élurent tout d'une voix le cardinal Julien de la Rovère, qui prit le nom de Jules II. Neveu de Sixte IV, il était né au bourg d'Abizal, près de Savone, de parents pauvres et obscurs, suivant l'opinion la plus commune. Son oncle, devenu Pape, le nomma cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, pendant qu'il était évêque de Carpentras, puis cardinal-évêque d'Albane, d'Ostie, grand pénitencier, légat d'Avignon, de Bologne et de la Marche d'Ancône.

Les conjonctures étaient graves. D'après le principe moderne, que l'ordre politique n'est point subordonné à la morale et à la religion, les gouvernements temporels ne suivaient habituellement de règle que leur intérêt. Cela tendait à rompre l'humanité chrétienne en autant de fractions athées que de gouvernements ou même d'individus. — Qui donc, malgré cette tendance anarchique des gouvernements temporels, maintiendra l'unité sociale parmi les peuples chrétiens ? — Le centre de l'unité religieuse, le successeur de saint Pierre, la sainte Eglise romaine. Mais, pour cela, il faut que cette Eglise même soit libre et indépendante. C'est ce que ne comprennent guère les petits princes, ni même les grands. Jules II le leur fera comprendre.

Les Vénitiens s'étaient jetés dans la Romagne, avaient surpris Faënza, et menaçaient les autres places de la province. Il fallait les chasser des Etats de l'Eglise. Seigneur, délivrez-nous des barbares ! s'était écrié Jules II quand on vint lui dire qu'il était Pape ; et par les barbares, il entendait d'abord l'étranger, puis tous ceux qui retenaient quelque parcelle du patrimoine de Saint-Pierre. Jules envoie des ambassadeurs à Venise, qui plaident vainement devant le sénat la cause du Saint-Siège : on ne les écoute pas. Il se rappelle alors qu'il tient entre ses mains un capitaine auquel la plupart des villes de la Romagne sont restées fidèles, parce qu'il les a délivrées des bandits qui les pillaient, et qu'il maintient par le sang et les supplices la sûreté des rues et l'administration de la justice. Jules fait arrêter Borgia. César, étonné de ce grand coup de foudre, en demande le motif ; on lui répond qu'il sera libre dès qu'il aura restitué ou fait rendre au Pape, comme il l'a du reste promis, toutes les places fortes de la Romagne ; en d'autres termes, quand il aura chassé jusqu'au dernier Vénitien des terres de l'Eglise.

On peut juger de la colère du Valentinois qui se vantait d'avoir fait donner la tiare à Jules II, et qui, pour prix de son dévouement aux Rovères, avait reçu le titre de gonfalonier de la sainte Eglise. La liberté, pour César, c'était plus que la vie. Les forteresses seront restituées. Il donne un blanc-seing pour gage de son obéissance ; mais ses lieutenants refusent de le reconnaître : même l'un deux, qui tient Césène, fait pendre aux créneaux de la citadelle le porteur des ordres du prince. A ce sang méchamment versé, le Pape répond en confinant le duc dans un château qui depuis, en souvenir du prisonnier, a porté le nom de Tour-de-Borgia. Pour la première fois de sa vie, César avait trouvé son maître : il fallait qu'il restituât ou qu'il languît peut-être toute sa vie entre quatre murailles : son choix ne pouvait être douteux. Cette fois il comprend que la ruse a fait son temps ; des ordres sérieux sont donnés aux commandants des forteresses occupées par ses partisans. Presque tous obéissent, et dans quelques mois, le Pape recouvre, sans effusion de sang, des châteaux-forts où César comptait se maintenir, et le duc dirigé sur Ostie sous la conduite de Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, s'embarque bientôt pour Naples. Il allait quitter cette ville, quand, au mépris d'un sauf-conduit que lui avait délivré Gonsalve de Cordoue, il est arrêté, conduit en Espagne, et retenu deux ans dans le château de Médina-del-Campo. Echappé de là, il se réfugie auprès de Jean d'Albret, roi de Navarre, son beau-frère. Il fait avec lui la guerre aux Castillans, lorsqu'il est tué le 12 mars 1507, d'un coup de feu, devant le château de Viané, où on l'ensevelit sans honneur (1).

D'après tout cela, on serait tenté de croire que, pendant le quinzième siècle, il n'y eut aucun prince à pratiquer les vertus chrétiennes dans un degré éminent. C'est une erreur.

La maison de Bade, qui tire son origine des anciens ducs d'Alsace, eut le bonheur, au milieu du quinzième siècle, de donner un saint à l'Eglise, dans la personne du bienheureux Bernard. Jacques, margrave de Bade, son père, fut un des princes les plus accomplis de son temps. La sagesse qu'il fit contamment paraître dans sa conduite privée et publique, le soin qu'il eut de maintenir la paix dans ses terres au milieu des troubles qui agitaient ses voisins, sa libéralité envers les églises, sa charité pour les pauvres, son équité à l'égard de tous ses sujets lui ont mérité le surnom de Salomon de l'Allemagne. Il fut, au rapport d'Æneas Sylvius, renommé partout pour sa prudence et sa justice. Il ne lui manquait, ajoute le même auteur, que la culture des lettres pour en faire le plus grand prince de son siècle. Comme il sentait vive-

(1) Audin. *Hist. de Léon X. Biog univ.*, t. V.

ment ce défaut, il ne négligea rien pour l'éducation de ses enfants. Il mourut à Bade l'an 1453, et fut enterré dans la collégiale de cette ville, qu'il venait de fonder. Il avait épousé, l'an 1426, Catherine, fille de Charles I[er], duc de Lorraine, laquelle ne mourut qu'en 1491. Il en eut cinq fils et une fille. Charles et Bernard, les deux aînés, lui succédèrent dans le margraviat, et en partagèrent les domaines entre eux. La maison aujourd'hui régnante de Bade descend de Charles. Bernard est celui dont nous retraçons la vie. Jean, Georges et Marc embrassèrent l'état ecclésiastique. Jean devint archevêque de Trèves en 1456, et mourut le 10 février 1503. Georges, nommé coadjuteur de Metz en 1427, en devint évêque trois ans après. Marc, chanoine des cathédrales de Cologne et de Strasbourg, mourut en 1478. Marguerite, leur sœur, épousa, l'an 1445, Albert, marquis de Brandebourg.

Le bienheureux Bernard, doué des plus belles qualités du corps et de l'esprit, reçut une éducation conforme à son rang et aux vues que son illustre famille avait sur lui. On ignore l'année de sa naissance ; mais il est certain qu'on doit la mettre avant 1438, puisqu'on voit, par le testament de son père, que dès lors il était majeur. Bernard avait été fiancé, du vivant de son père, à Madeleine, fille de Charles VII, roi de France ; mais son amour pour la retraite et la chasteté lui fit refuser cette alliance honorable ; il céda même à Charles, son frère, en 1455, la partie du margraviat qui lui était échue. Il parcourut ensuite les différentes cours des princes de l'Europe, pour les engager à entreprendre une nouvelle croisade contre les Turcs, qui venaient de s'emparer de l'empire d'Orient. L'empereur Frédéric IV, qui avait donné en mariage Catherine d'Autriche, sa sœur, à Charles de Bade, frère de Bernard, mit ce dernier à la tête de l'entreprise. Bernard se rendit d'abord à la cour de Charles VII, roi de France, puis à celle de Louis, duc de Savoie. Il fut très bien reçu par ces deux princes. Il partit de Turin au commencement de juillet 1458, pour aller à Rome trouver le pape Calixte III ; mais il tomba malade en route, à Montiscalier, ville située sur le Pô, près de Turin. On le transporta dans le couvent des Franciscains, où il mourut le 25 juillet, laissant des marques non équivoques de sa sainteté. Il fut enterré dans la collégiale de Sainte-Marie de cette ville, près du grand autel.

Les vertus que Bernard de Bade avait pratiquées dans le monde et la retraite reçurent un nouvel éclat des miracles qui s'opérèrent à son tombeau, ainsi que dans la collégiale de la ville de Vic, appartenant à l'évêché de Metz, où le portrait du saint avait été placé par l'ordre de l'évêque Georges, son frère. Ces prodiges frappèrent si vivement le pieux prélat, qu'il en écrivit, l'an 1478, aux magistrats de Montiscarlier, pour délibérer avec eux sur la béatification de Bernard, mort vingt ans auparavant. Le pape Sixte IV nomma, le 23 décembre de la même année, des commissaires pour informer sur la vie et les miracles du vénérable Bernard. Il choisit de nouveau, le 4 août 1479, les évêques de Turin et de Carpentras pour continuer la procédure. Enfin le même Pape publia, l'an 1481, le décret de la béatification du serviteur de Dieu, laquelle fut célébrée du vivant de la mère de Bernard et d'une partie de ses frères. Georges, évêque de Metz, mourut le 11 octobre 1484. Christophe, margrave de Bade, fils de Charles, fit frapper, dans les années 1501, 1512, 1513 et 1519, différentes médailles d'or et d'argent, où le bienheureux Bernard est représenté en casque et en cuirasse, la tête environnée d'une auréole, tenant d'une main l'étendard de Bade, et de l'autre l'écu de sa maison, avec cette inscription : *Beatus Bernardus Marchio*. On conserve son cilice dans le trésor de Bade-Dourlach. Le serviteur de Dieu était particulièrement honoré dans l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun. Sa mémoire obtint une nouvelle célébrité par les soins d'Auguste-Georges Simpert, dernier margrave de la branche de Bade-Bade, lequel fit confirmer la béatification par une bulle de Clément XIV, qui, au commencement de son pontificat, déclara le bienheureux Bernard patron du margraviat. Louis-Constantin de Rohan, cardinal-évêque de Strasbourg, par son mandement du 20 juin 1770, étendit la fête du bienheureux Bernard dans tout son diocèse, et la fixa au 24 juillet (1).

La bienheureuse Marguerite, issue de la royale maison de Savoie, l'une des plus anciennes et des plus religieuses de l'Europe, annonça de bonne heure ce qu'elle deviendrait un jour. Elle montra dès l'âge le plus tendre un éloignement prononcé pour le monde, ses plaisirs et ses vanités, fuyant les sociétés bruyantes et tout ce qui était capable de distraire son esprit, qui ne prenait plaisir qu'aux choses sérieuses. Tels furent les fruits de la bonne éducation qu'elle reçut. Cependant, pour se conformer à la volonté expresse de ses parents, elle consentit à épouser Théodore, marquis de Montferrat. Mais celui-ci étant mort assez peu de temps après, les entretiens spirituels qu'elle eut avec saint Vincent Ferrier la décidèrent à prendre et à porter publiquement l'habit de Saint-Dominique, que portent les sœurs dites de la Pénitence. Elle prononça même solennellement les vœux qui sont propres aux veuves, pour les observer le reste de ses jours. Philippe, duc de Milan, s'étant présenté sur ces entrefaites, pour l'épouser en secondes noces, avec une dispense de la part du Souverain Pontife, qui la relevait de ses vœux, elle remercia l'un et l'autre avec beaucoup de grâce et de modestie.

On ne saurait dire de quelle charité elle

(1) Godescard, 15 juillet. Thrithem. *Chron. Hirsaug.*, p. 459.

était animée pour soulager les pauvres et les malades. Elle les servait de ses propres mains, et leur rendait les services les plus dégoûtants. Mais enfin, désirant s'éloigner plus encore de l'air du siècle qui l'importunait, et jouir des avantages de la solitude d'une manière plus particulière, elle fit construire un monastère à Albe, tant pour elle que pour les autres personnes du sexe qui voudraient s'y consacrer à Dieu sous la conduite des religieux de Saint-Dominique. Là, elle fit ses vœux solennels et s'y consacra à Dieu pour toujours. Dès qu'elle eut embrassé ce nouveau genre de vie, elle se livra à tous les exercices de piété avec une nouvelle ardeur. Elle était si fidèle aux saintes règles de l'ordre, qu'elle ne s'en écarta jamais, même dans les choses les plus légères. Elle était d'une telle humilité et obéissait si promptement, qu'on n'eût pas dit qu'elle avait été élevée à la cour, mais dans la condition la plus basse du peuple. Elle avait pour les ordres de ses supérieurs une soumission et une déférence qui allaient jusqu'au scrupule; tout ce qu'il y avait de plus bas, elle le choisissait volontiers pour sa tâche. Ses habillements et ses meubles étaient si simples et si pauvres, qu'il eût été impossible d'y trouver quelque chose qui rappelât son ancien rang.

Dans une vision où Notre-Seigneur lui apparut et lui donna le choix de trois afflictions, la calomnie, la maladie ou la persécution, elle accepta les trois choses ensemble avec le dévouement le plus héroïque. Très souvent, pendant ses oraisons, elle était ravie en extase, et les douceurs qu'elle goûtait dans cette union divine ne sauraient être comprises que par ceux qui en ont été favorisés. Elle possédait le don des prières et des larmes à un tel point, qu'elle obtenait de Dieu tout ce qu'elle voulait. Sa nièce Amédée étant affligée d'une maladie dont les médecins désespéraient, elle la guérit entièrement en priant pour elle. C'est ainsi qu'elle procura une moisson abondante à un pauvre dont le champ avait été totalement ruiné par la grêle. Elle entreprit de grandes austérités pour procurer la paix à l'Eglise, et Dieu lui accorda la consolation de la voir enfin rétablie après les divisions qui l'avaient déchirée si longtemps. Enfin Marguerite, mûre pour le ciel, ayant passé quatre ans dans l'ordre de Saint-Dominique s'endormit paisiblement dans le Seigneur l'an 1467. Dieu glorifia sa servante par plusieurs miracles opérés tant pendant sa vie qu'après sa mort, et Clément X permit d'en célébrer la fête dans tout l'ordre de Saint-Dominique (1).

Le bienheureux Amédée, neuvième du nom, duc de Savoie, naquit à Thonon, le 1er février 1435, de Louis II et d'Anne, son épouse, fille du roi de Chypre. La princesse, sa mère, voulut elle-même prendre soin de son enfance et de son éducation, et, laissant au duc, son père, le choix des études et des exercices propres à le former selon sa naissance, elle s'appliqua tout entière à l'élever selon la sainteté du christianisme. Elle lui inspira de bonne heure une vive horreur du péché, et s'efforça de le mettre en garde contre les séductions de la grandeur et les pièges que le monde tend sans cesse aux faiblesses des princes.

La piété du jeune duc parut presque dès le berceau. Aussi on ne pouvait lui causer de plus grand plaisir que de lui apprendre quelque nouvelle pratique de dévotion. Une messe lui tenait lieu de divertissement, et il ne se délassait de ses études que par des lectures pieuses. Elevé au sein de l'opulence et des grandeurs, dans l'une des cours les plus brillantes de l'Europe, rien ne fut jamais capable d'amollir son cœur et de le séduire. Un fréquent usage des sacrements, accompagné de secrètes austérités, voilà les remèdes qu'il employait pour se préserver des funestes impressions de tout ce qui l'environnait.

Jamais prince ne fut plus aimé, et ne mérita mieux l'amour de ses peuples. Il savait allier beaucoup de grandeur et de noblesse avec beaucoup de bonté et d'affabilité pour tous ceux qui l'approchaient. Son bonheur était de faire plaisir aux autres et de leur être utile.

A l'âge de dix-sept ans, Amédée épousa Yolande de France, fille de Charles VII, et sœur de Louis XI, à laquelle il avait été promis dès le berceau. Rien de mieux assorti que cette union. Les deux jeunes époux avaient le même goût pour la piété, le même éloignement pour le faste, la même inclination pour tous les genres de bonnes œuvres. Aussi la cour eut-elle bientôt changé de face, et tous les seigneurs s'empressèrent à l'envi de tenir la seule conduite qui pût les rendre agréables à leur souverain. Voici ce que dit à cet égard un ancien historien : « Il ne pouvait souffrir ni les blasphémateurs, ni les parjures, ni les perfides, ni les fripons : tous ces vices étaient bannis de sa cour. Si le plus brave de ses sujets eût été convaincu d'avoir proféré un seul blasphème quand tous les potentats de la terre eussent parlé pour lui, il ne l'eût pas retenu une heure dans sa maison. Ce fut à son exemple qu'un prince de Milan fit bâtir une chapelle qu'on appelle la chapelle des blasphèmes, parce qu'elle était construite avec les amendes des courtisans qu'on avait surpris à blasphémer. » Fût-on des premiers officiers, si l'on était libertin, il fallait quitter le service. Sa maxime était que Dieu doit toujours être servi le premier, et que l'esprit de la religion doit régler tous les détails de notre conduite. A sa prière du matin succédait une lecture de piété, après laquelle il entendait la messe avec un si profond respect et un recueillement si édifiant, qu'on avait coutume de dire qu'il suffisait de voir le duc

(1) Godescard, 27 novembre.

de Savoie à la messe pour avoir de la dévotion. Il entrait ensuite au conseil, où les causes des pauvres, des veuves et des orphelins étaient toujours rapportées les premières. L'injustice avait beau s'envelopper de voiles épais, l'œil perçant du prince savait la découvrir, sous quelque subterfuge qu'elle essayât de se cacher.

La charité envers les pauvres était pour le pieux Amédée une véritable passion. On aurait dit qu'il n'avait en main le pouvoir souverain que pour soulager les malheureux dans ses Etats ; il mettait son bonheur à distribuer des aumônes. Chaque jour il nourrissait un grand nombre de pauvres dans ses palais ; les plus rebutants et les plus hideux y étaient toujours les mieux reçus ; il les servait quelquefois lui-même à table, et, à cette occasion, quelques-uns de ses courtisans ayant osé lui représenter que c'était avilir la dignité royale que d'en agir de la sorte, il se contenta de leur demander froidement s'ils croyaient à l'Evangile ; puis il ajouta ; Souvenez-vous donc que Jésus-Christ regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait au plus petit des siens ; et quel plus grand honneur pour un prince que celui de servir Jésus-Christ ! Ses ministres lui dirent un jour que ses aumônes épuisaient ses finances, et qu'il leur semblerait plus utile de fortifier les places de guerre et de lever de nouvelles troupes que de nourrir tant de fainéants. « Je loue votre zèle, répondit aussitôt le bienheureux Amédée ; mais apprenez que les charités qu'un prince fait aux pauvres sont les plus sûres fortifications d'un Etat, les pauvres sont les meilleures troupes ; et le secret pour faire régner l'abondance, c'est de faire de grandes largesses aux malheureux. » La Savoie fut appelée sous son règne le paradis des pauvres.

Un jour, en passant dans une rue de la capitale, le bienheureux Amédée entendit un pauvre artisan se plaindre amèrement du surcroît de charges que faisait peser sur le peuple un nouvel impôt ; il demanda sur-le-champ à ses ministres s'il ne serait pas possible de diminuer cette taxe : et comme ceux-ci alléguèrent des besoins impérieux et pressants, alors le prince détacha le collier d'or qu'il portait à son cou, et ordonna qu'il fut converti en monnaie, afin que ses sujets fussent soulagés d'autant.

Quoique ennemi du luxe, Amédée savait, lorsque l'éclat de son rang l'exigeait, déployer une sage magnificence ; c'est ainsi que, lorsqu'il parut à la cour de France, il étonna par le brillant cortège et la beauté des équipages dont il était accompagné.

Pendant les dernières années de sa vie, il veilla avec un soin particulier sur l'éducation des princes, ses fils ; il sentait que le sort de ses Etats, après sa mort, dépendait en quelque sorte du soin qu'il prendrait de leur inspirer des sentiments dignes de leur rang et conformes aux maximes de la religion ; il ne négligea rien pour se donner en eux de dignes successeurs.

La fin de sa vie fut marquée par de grandes infirmités, qu'il supporta avec autant de courage que de résignation ; mais elles ne changèrent rien à ses austérités habituelles, et, malgré ses souffrances, il ne laissait pas que de se condamner encore à des jeûnes très fréquents. Lorsqu'il sentit, dans sa dernière maladie, qu'il n'avait que peu de temps à vivre encore, il déclara la duchesse, son épouse, régente de ses Etats, et ayant fait appeler les principaux seigneurs, qui fondaient en larmes, il leur parla ainsi : Je vous recommande les pauvres et les malheureux ; répandez libéralement sur eux vos charités, et le Seigneur répandra abondamment sur vous ses bénédictions. Rendez la justice sans acception de personnes ; faites que la religion fleurisse et que Dieu soit bien servi. Peu après il expira, ayant reçu le saint viatique et l'extrême-onction avec une nouvelle ferveur, le 31 mars 1472, à Verceil, âgé seulement de trente-sept ans.

Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Eusèbe, sous les marches du maître-autel, ainsi qu'il l'avait demandé. On était si persuadé de sa sainteté, que les évêques qui assistaient à ses funérailles délibérèrent longtemps s'ils diraient la messe des morts pour se conformer aux usages de l'Eglise ; mais enfin l'archevêque de Turin dit la messe de la sainte Vierge, et l'évêque de Verceil celle du Saint-Esprit. Dieu qui avait manifesté plus d'une fois les grandes vertus de son serviteur pendant sa vie, déclara sa sainteté après sa mort par un grand nombre de miracles. L'évêque de Verceil en rapporte cent trente-huit. C'est ce qui a déterminé le pape Innocent XI à permettre qu'on fît l'office et qu'on dît la messe en l'honneur du bienheureux Amédée dans tous les Etats du duc de Savoie (1).

Saint Casimir, prince de Pologne, fut le troisième des treize enfants que Casimir III, roi de Pologne, eut d'Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Albert II. Il vint au monde le 5 octobre 1458, et fit paraître, dès son enfance, beaucoup d'inclination pour la vertu. Il eut pour précepteur Jean Duglosz, dit Longin, chanoine de Cracovie et historien de Pologne, homme qui joignait une rare piété à une grande étendue de connaissance, et qui refusa par humilité plusieurs évêchés que son mérite extraordinaire lui avait fait offrir. Casimir et les autres princes, ses frères, lui étaient si tendrement attachés, qu'ils ne pouvaient souffrir qu'on les séparât un moment ; mais notre saint fut celui qui profita le plus des leçons d'un si habile maître.

On le vit, à la fleur de son âge, se livrer avec ardeur aux exercices de la piété et aux pratiques de la mortification. Il avait une

(1) Godescard, 31 mars

souveraine horreur pour le luxe et la mollesse qui règnent à la cour des rois ; il portait un cilice sous ses habits, qui étaient toujours fort simples ; souvent il couchait sur la terre nue, et il passait une grande partie de la nuit à prier et à méditer. La passion de Jésus-Christ était le sujet le plus ordinaire de ses méditations. Il sortait fréquemment la nuit pour aller prier à la porte des églises, où il attendait qu'on les ouvrît pour assister aux matines. Son esprit et son cœur étaient continuellement unis à Dieu, et la paix intérieure de son âme se manifestait à tout le monde par la sérénité de son visage. Plein de respect pour tout ce qui concernait le culte divin, les plus petites cérémonies de l'Eglise intéressaient sa piété. Une chose lui devenait chère du moment que la gloire de Dieu en était l'objet. Il avait une dévotion particulière à Jésus souffrant, et il ne pensait jamais au mystère de notre rédemption sans fondre en larmes et sans se sentir embrasé d'amour. Quant au saint sacrifice de la messe, il y assistait avec tant de ferveur et de recueillement, qu'il paraissait ravi en extase. Pour marquer la confiance qu'il avait en la protection de la sainte Vierge, il composa, ou du moins il récitait souvent en son honneur, l'hymne qui porte son nom, et il voulut à sa mort qu'on en mît une copie dans son tombeau. Il aimait si tendrement les pauvres, qu'il ressentait en quelque sorte leurs misères. Non content de leur distribuer ses biens, il employait encore pour les soulager tout ce qu'il avait de crédit auprès de son père et de son frère Uladislas, roi de Bohême.

Les Hongrois, mécontents de Matthias, leur roi, voulurent élever notre saint sur son trône en 1471 ; ils envoyèrent pour ce sujet une députation au roi de Pologne, son père. Le jeune Casimir, qui n'avait pas encore treize ans accomplis, eût bien voulu refuser la couronne qu'on lui offrait ; mais, par complaisance pour son père, il partit à la tête d'une armée, pour soutenir le droit de son élection. Etant arrivé sur les frontières de la Hongrie, il apprit que Matthias venait de ramasser seize mille hommes pour aller au devant des Polonais, et qu'il avait regagné le cœur de ses sujets. Il sut aussi que le pape Sixte IV s'était déclaré pour le roi détrôné, et qu'il avait envoyé une ambassade à son père pour lui faire abandonner son entreprise. Toutes ces circonstances réunies donnèrent une joie secrète au jeune prince. Il demanda à son père la permission de revenir sur ses pas, ce qui ne lui fut que très difficilement accordé ; mais, pour ne pas augmenter le chagrin que son père ressentait d'avoir vu échouer ses desseins, il évita d'abord de paraître en sa présence ; au lieu d'aller droit à Cracovie, il se retira au château de Dobzki, qui en est à une lieue, et y passa trois mois dans les pratiques d'une austère pénitence. Ayant reconnu dans la suite l'injustice de l'expédition qu'on l'avait forcé d'entreprendre contre le roi de Hongrie, il refusa constamment de se rendre à une seconde invitation que lui firent les Hongrois, et cela malgré les sollicitations et les ordres réitérés de son père.

Casimir employa les douze dernières années de sa vie à consommer l'ouvrage de sa sanctification. Il vécut dans la plus grande continence, malgré les raisons pressantes qu'on alléguait pour le porter au mariage. Il mourut de phthisie à Vilna, capitale de la Lithuanie, le 4 mars 1483, à l'âge de vingt-quatre ans et cinq mois. Il avait prédit sa mort avant qu'elle arrivât, et s'y était préparé par un redoublement de ferveur et par la réception des sacrements de l'Eglise. On l'enterra dans l'église de Saint-Stanislas. Il s'opéra un grand nombre de miracles par son intercession. Le pape Léon X le canonisa l'an 1522. Cent vingt ans après sa mort, on trouva son corps sans corruption. Les riches étoffes dont on l'avait enveloppé furent aussi trouvées entières, malgré l'excessive humidité du caveau où il avait été enterré. On a fait construire une magnifique chapelle de marbre pour y déposer ses reliques. Saint Casimir est patron de la Pologne, et on le propose communément aux jeunes gens comme un parfait modèle de pureté (1).

Saint Casimir eut pour contemporain et compatriote saint Jean de Kenti, prêtre apostolique que Dieu suscita pour garantir la Pologne contre les erreurs des Hussites. Né vers l'an 1403, dans le village dont il porte le nom, et qui est du diocèse de Cracovie, il dut aux soins que prirent ses pieux parents de lui donner une bonne éducation l'avantage précieux de passer sa jeunesse dans l'innocence. Mais il répondit d'une manière si parfaite à leurs soins et à leurs sages conseils, que l'on put dès lors pressentir à quel degré sublime de vertu il s'élèverait un jour. Ses premières études achevées, il alla faire sa philosophie et sa théologie à l'université de Cracovie. Il prit les degrés et y devint même professeur. Pendant plusieurs années, il remplit les fonctions de l'enseignement dans cette ville, et, comme il mettait la vertu infiniment au-dessus de la science, il sut profiter de toutes les occasions et de tous les moyens que sa position lui donnait pour inspirer à ses disciples les sentiments de piété dont il était pénétré lui-même, et qu'il leur inculquait par ses exemples autant et plus que par ses discours. Lorsqu'il fut parvenu au sacerdoce, on le vit joindre à l'application qu'il avait à l'étude un zèle plus ardent encore pour la perfection. Il était profondément touché de voir Dieu si peu connu et si mal servi par un trop grand nombre de Chrétiens. La seule pensée de tant d'offenses qui se commettent chaque jour contre lui, l'accablait d'une vive douleur. Elle lui faisait souvent verser des torrents de larmes, surtout

(1) *Acta SS*, et Godescard, 4 mars.

pendant qu'il célébrait le saint sacrifice de la messe. Il ne pouvait considérer l'ingratitude du pécheur et la miséricorde infinie que le Sauveur nous témoigne dans l'adorable sacrement de nos autels sans se sentir comme accablé par un contraste si déplorable.

Après avoir enseigné avec succès, Jean fut appelé au gouvernement de la paroisse d'Ilkusi. Ce pénible emploi, en lui imposant de nouvelles obligations, fit aussi éclater en lui de nouvelles vertus. Véritable pasteur des âmes, il remplit avec le zèle le plus méfiant et une prudence consommée tous les devoirs du saint ministère ; sévère pour lui-même, indulgent pour les autres, il était le père de son troupeau, et tous étaient sûrs de trouver en lui un ami tendre et actif dans leurs peines temporelles ou spirituelles. Il se refusait toute superfluité pour secourir les indigents, et souvent même il se dépouilla pour eux de ses habits et de ses souliers ; il laissait dans ces circonstances son manteau traîner le plus qu'il lui était possible, afin qu'on ne vît pas qu'il retournait nu-pieds à sa demeure. Un dimanche matin, en se rendant à l'église, il trouva un pauvre homme étendu, presque sans vêtement, sur la neige, mourant de faim et de froid ; il ôta aussitôt sa soutane, en couvrit cet infortuné, le conduisit dans son presbytère, et le fit manger avec lui. En mémoire de cette charitable action, chaque professeur du collège de Varsovie était obligé un jour dans l'année de faire dîner un pauvre à sa table.

La charge des âmes a effrayé tous les saints. Jean, pénétré de cette crainte, quitta, après quelques années d'exercice, la paroisse dont il était chargé, et, sur la demande de l'université, il vint reprendre sa place de professeur. Ce changement de situation et d'état n'influa en rien sur sa conduite. Tous les instants que son emploi lui laissait libres, il les consacrait ou à travailler au salut du prochain, surtout par la prédication, où il les donnait à la prière, dans laquelle il recevait des faveurs extraordinaires. Le souvenir de la passion de Jésus-Christ le touchait tellement qu'il passait quelquefois toute la nuit dans la contemplation de ce mystère. Pour le graver encore plus profondément dans son esprit, ce saint prêtre fit, sous l'habit de pèlerin, le voyage de Jérusalem. Brûlant du désir de terminer ses jours par le martyre, il ne craignait pas de prêcher aux Turcs Jésus-Christ crucifié. Outre ce voyage de la Terre-Sainte, Jean fit quatre fois celui de Rome, pour visiter les tombeaux des saints apôtres, donner au Saint-Siège des marques publiques de son respect, et tâcher, ainsi qu'il le disait, de se préserver par ses voyages de piété des peines du purgatoire. Il faisait ces pèlerinages à pied, portant lui-même son bagage. Dans un de ses voyages, des voleurs l'ayant rencontré lui prirent ce qu'il possédait, et l'interrogèrent ensuite pour savoir s'il n'avait plus rien ; le saint homme leur répondit que non. Mais, s'étant aperçu, lorsqu'ils l'eurent quitté, qu'il avait encore quelques pièces d'or cousues dans son manteau, il courut après eux, les appela à haute voix, et leur présenta son or. Ceux-ci, étonnés d'une pareille conduite, refusèrent de le recevoir, et lui rendirent même ce qu'ils lui avaient pris.

Profondément pénétré de respect pour le précepte de l'Evangile, où on nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, Jean de Kenti l'observait avec la plus grande exactitude. A l'exemple de saint Augustin, il avait inscrit sur les murs de sa demeure des vers qui montraient son horreur pour la médisance. Sa charité ne consistait pas seulement à éviter de faire du mal à ses frères, elle le portait à leur procurer tout le bien qui lui était possible. On l'a vu se priver de sa nourriture pour la donner à ceux qui en avaient besoin. Autant animé d'une sainte haine contre lui-même qu'il montrait d'affection pour le prochain, il ne donnait que très peu de temps au sommeil, ne s'habillait que pour se couvrir, et ne mangeait que pour s'empêcher de mourir de faim. Le désir qu'il avait de conserver sa pureté le porta à la pratique des plus rudes mortifications. Il était couvert d'un cilice, jeûnait et prenait fréquemment la discipline. Trente ans avant sa mort, il s'abstint entièrement de l'usage de la viande. Telle fut la vie de ce saint prêtre, dont tous les jours furent donnés à la vertu. Uni à Dieu d'une manière intime, par le souvenir habituel de sa sainte présence, tout ce qu'il disait, tout ce qu'il faisait, montrait son recueillement et son zèle pour la gloire du Seigneur et pour le salut du prochain. Il mourut le 24 décembre 1173, dans la soixante-dixième année de son âge, aimé et respecté de tous. Plusieurs miracles furent opérés par son intercession. Cent trente ans après sa mort, on ouvrit son tombeau, et il en sortit l'odeur la plus douce et la plus agréable. On conserva religieusement la robe de pourpre qu'il avait portée comme docteur : on en revêtait le doyen de l'école de philosophie le jour de son installation, et on lui faisait jurer d'imiter les exemples et les vertus de saint Jean de Kenti, comme il en portait le vêtement.

Il fut canonisé par le pape Clément XIII, le 16 juillet 1757 : sa mémoire est en grande vénération en Pologne et en Lithuanie, et il est un des patrons de ce pays. Il a laissé après lui une haute réputation de savoir, mais aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous ; on lui en attribuait quelques-uns qui furent déclarés apocryphes par la congrégation des rites, pendant le procès pour sa canonisation (1).

Le bienheureux Nicolas de Flue n'était ni un savant, comme saint Jean de Kenti, ni un prince, comme saint Casimir de Pologne ; ce-

(1) Godescard, 20 octobre.

pendant, par sa sainteté seule, il fut le sauveur, et, par là même, le prince de sa patrie.

L'an 1481, après les trois glorieuses victoires sur le duc de Bourgogne, à Granson, à Morat et à Nancy, les députés de la confédération helvétique étaient assemblés à Stanz, dans le pays d'Unterwald, pour délibérer sur le partage du butin et sur l'admission des villes de Soleure et de Fribourg dans la confédération. C'était à la mi-décembre. Après bien des discours, on ne put s'accorder sur rien. Les députés s'apprêtaient à partir, irrités les uns contre les autres. On s'attendait à une guerre civile, à la rupture de la confédération. Dans ce péril extrême, le curé de Stanz (il se nommait Henri) se souvint de frère Nicolas de Flue, qui, depuis vingt ans, demeurait dans l'ermitage du Ranft, et y vivait depuis treize ans sans prendre aucune nourriture corporelle. Il crut que sa vertu seule et la confiance qu'elle inspirait pourraient sauver la patrie.

Déjà la nuit était avancée quand le curé Henri arriva devant l'ermitage. La cellule où le pieux frère habitait depuis près de vingt ans était tellement basse, qu'il en touchait la voûte avec la tête ; elle n'avait que trois pas de longueur et la moitié en largeur ; à droite et à gauche il y avait de petites fenêtres grandes comme la main , une porte et une petite fenêtre donnaient sur la chapelle. C'était par là que Nicolas saluait ordinairement ceux qui le visitaient. On n'y voyait d'autre meuble qu'un lit où il reposait, avec une mauvaise couverture grise et une pierre ou un morceau de bois pour oreiller.

Le bon curé expliqua au frère le grand péril où l'on était ; il lui dit comment l'assemblée, que lui-même avait conseillée pour pacifier les esprits, avait eu une issue déplorable, et que les choses les plus graves étaient à craindre ; il l'engagea au nom de Dieu à venir secourir sa pauvre patrie dans ce pressant danger. Frère Nicolas lui recommanda d'annoncer sa prochaine venue. Bientôt, en effet, on vit le saint vieillard à Stanz. Il portait un simple habit de couleur foncée, qui lui tombait jusqu'aux pieds ; il tenait d'une main son bâton, de l'autre son chapelet ; il était pieds nus et tête nue, comme toujours. Lorsqu'il parut dans la salle, toute l'assemblée se leva spontanément et s'inclina devant le frère Nicolas.

« Chers seigneurs, fidèles confédérés ! leur dit-il, soyez salués au nom de Jésus ! Mon bon père m'a envoyé ici pour que je vous harangue à propos de vos discordes qui peuvent entraîner la ruine de la patrie. Je suis un homme pauvre et sans lettres, mais je veux vous donner conseil dans toute la sincérité de mon cœur, et je vous parle comme Dieu m'inspire. Je vous souhaite beaucoup de bien, et si j'étais capable de vous en faire un peu, je voudrais que mes paroles vous portassent à la paix. O chers confédérés ! traitez vos affaires avec de bons sentiments, car un bien amène l'autre. Songez que c'est à une constante union que vous et vos pères devez votre prospérité. Maintenant que, grâce à la concorde qui régnait parmi vous, Dieu vous a accordé de si belles victoires, voudriez-vous, par jalousie et par cupidité pour un partage de butin, vous séparer et vous perdre réciproquement? Gardez-vous bien de toute dissension, de toute défiance ; en Dieu on doit toujours trouver la paix : Dieu, qui est la paix même, n'est sujet à aucun changement ; mais la discorde est sujette au changement, et elle détruit tout.

« C'est pourquoi je vous en conjure, chers confédérés des campagnes ! recevez dans votre alliance les deux bonnes villes de Fribourg et de Soleure ; elles vous ont prêté un fidèle secours dans le danger ; elles ont souffert avec vous par la bonne et par la mauvaise fortune ; elles ont beaucoup perdu pour votre cause. Je ne veux pas seulement vous exhorter et vous conseiller, mais je vous supplie instamment, parce que je sais que c'est la volonté de Dieu. Il viendra un temps où vous aurez bien grand besoin de son secours et de son appui.

« Et vous, confédérés des villes ! renoncez à ces droits de garantie que vous avez établis avec ces deux villes, car ils sont une cause de discorde. N'étendez pas trop loin le cercle de la confédération, afin de maintenir d'autant mieux la paix et l'unité, et de jouir en repos de votre liberté si chèrement achetée. Ne vous chargez pas de trop d'affaires à l'extérieur, et ne vous alliez pas à des puissances étrangères.

« N'acceptez, ô chers confédérés ! ni présents ni subsides d'argent, afin de ne point paraître avoir vendu votre patrie pour de l'or, afin que la jalousie et l'égoïsme ne germent point parmi vous et n'empoisonnent pas vos cœurs. Conservez dans toutes vos relations votre équité naturelle ; partagez le butin selon les services, les terres conquises d'après les localités. Ne vous laissez jamais entraîner à des guerres injustes par espoir du pillage ; vivez en paix et en bonne intelligence avec vos voisins ; s'ils vous attaquent, défendez vaillamment la patrie, et combattez en hommes de cœur. Pratiquez la justice à l'intérieur, et aimez-vous les uns les autres comme des alliés chrétiens. Que Dieu vous protège et soit avec vous pendant toute l'éternité ! »

Ainsi parla le frère Nicolas, et Dieu donna sa grâce aux paroles du saint anachorète, dit le vieux chroniqueur Tchudi, au point qu'en une heure toutes les difficultés furent aplanies. Les confédérés, d'après son conseil, reçurent dans leur ligue les villes de Fribourg et de Soleure ; les anciens traités d'alliance furent confirmés, et on les consolida en leur donnant pour bases de nouvelles lois reçues à l'unanimité. La pacification de tous les cantons de la Suisse, le maintien de l'ordre public et du pouvoir des magistrats contre

les perturbateurs, le partage du butin d'après la règle qu'avait donnée frère Nicolas, tels furent les points sur lesquels tombèrent d'accord, le jour même, ces confédérés qui avaient lutté si longtemps et avec tant d'animosité. Ce bonheur inespéré était dû à la sainteté de frère Nicolas, avec lequel était la bénédiction de Dieu.

Le frère retourna le soir même dans son paisible ermitage. A Stanz, on mit les cloches en branle ; ce concert de jubilation retentit d'un lieu à l'autre, le long des lacs et des vallées, à travers les villages et les villes de toute la Suisse, depuis les hauteurs du Saint-Gothard, couvert de neige, jusqu'aux plaines riantes de la Thurgovie. Il y eut partout autant de joie et d'allégresse qu'après les victoires de Grandson et de Morat. C'était à juste titre : là les confédérés avaient sauvé leur patrie des ennemis étrangers ; ici ils la sauvaient de leurs propres passions. Leur vrai libérateur, qui leur avait fait remporter cette grande victoire sur eux-mêmes, était le pauvre frère Nicolas ; tous le reconnurent et le louèrent comme leur sauveur. Dans les lettres authentiques que chaque délégué rapporta de l'assemblée de Stanz dans son lieu natal, on lit : « Tous les envoyés doivent en premier lieu faire connaître à leur pays la fidélité, la sollicitude, le dévouement qu'a montré le pieux frère Nicolas dans toute cette affaire, et c'est à lui qu'on doit rendre grâces de ce qui s'est fait ».

Nicolas mena encore six années dans la retraite de sa vie paisible et riche en bénédictions. Avant sa mort, Dieu lui envoya une maladie aiguë, où des douleurs indicibles, lui pénétrèrent jusqu'à la moëlle des os. Dans cet état de supplice, il se retournait en tout sens, il se remuait sur sa couche comme un ver foulé aux pieds qui ne peut plus rester en repos. Ces effroyables souffrances durèrent huit jours, pendant lesquels son corps fut comme anéanti ; il les supporta avec la plus grande résignation ; il exhortait encore ceux qui entouraient son lit de mort à toujours se conduire en cette vie de manière à pouvoir la quitter avec une conscience calme. La mort est terrible, disait-il, mais il est bien plus terrible encore de tomber entre les mains du Dieu vivant. Quand ses douleurs furent un peu apaisées et que l'instant de sa mort approcha, frère Nicolas, avec toute l'ardeur de sa piété, désira de recevoir le corps adorable du Sauveur et d'être fortifié par le sacrement de l'extrême-onction. Près du mourant se tenait son fidèle compagnon, le frère Ulrich ; son vieil ami, le curé Henri de Stanz, et la pieuse anachorète Cécile, qui, après sa mort, mena encore soixante-dix ans cette vie solitaire dans une cellule voisine ; autour de lui se trouvaient sa fidèle épouse et ses pieux enfants. En leur présence, il reçut les saints sacrements avec une humilité profonde ; puis il remercia Dieu pour tous les bienfaits qu'il lui avait dispensés, se prosterna, et mourut de la mort des justes, le 21 mars 1487, le jour même où, soixante-dix ans auparavant, il était né pour la gloire de Dieu et l'édification de tous les fidèles.

Sa mort répandit le deuil par tout le peuple. Tous les ateliers furent fermés, et chaque maison pleura frère Nicolas, comme si le père de famille lui-même était mort. Son corps fut transporté avec pompe à Saxlen, et inhumé dans l'église de Saint-Théodore. Tous les cantons lui firent de magnifiques funérailles ; Sigismond, archiduc d'Autriche, fit dire pour lui cent messes de *Requiem*. Des miracles nombreux s'opérèrent à son tombeau, et le nom de Nicolas de Flue devint célèbre non seulement en Suisse, mais en Allemagne, en France et jusque dans les Pays-Bas. En 1518, son corps fut levé de terre avec solennité par l'évêque de Lausanne et placé dans un tombeau plus riche. Depuis il a été enfermé dans une châsse et placé dans un autel où il reçoit encore de nos jours les hommages des fidèles. Plusieurs Papes ont approuvé le culte qu'on lui rend (1).

Le pape Jules II fut le sauveur de l'Italie, comme Nicolas de Flue le fut de la Suisse, seulement d'une autre manière. Vers 1504, la royauté temporelle du Pape et la nationalité de l'Italie couraient de véritables dangers : Rome fut heureuse d'avoir Jules II pour Pontife.

Louis XII avait passé les Alpes pour venger la défaite de Charles VIII : C'était toujours la même idée folle qui troublait l'intelligence du monarque français ; il lui fallait en Italie une position militaire, grande ou petite, à Naples ou à Milan. Avec l'Italie, il avait la Méditerranée, avec la Méditerranée l'Orient, avec l'Orient la Terre-Sainte. Tout réussissait à Louis XII ; il avait chassé de Milan Louis Sforce, qui venait d'entrer prisonnier à Lyon, dompté les Vénitiens, et menaçait la Romagne. L'Italie allait être une province française, si Jules II fût resté dans le repos ; il en sortit. A peine est-il délivré de César Borgia, qu'à la tête de vingt-quatre cardinaux et de quatre cents gens d'armes, il marche sur Pérouse pour en chasser le tyran qui l'opprime. Délaissé par tous ceux qui l'entouraient au moment du danger, Baglioni n'a pas d'autre ressource que de venir implorer la clémence de son souverain qui lui pardonne. Dès ce moment, Pérouse rentre sous la domination de l'Eglise, et recouvre son collège de républicains et ses vieilles franchises municipales (2).

Bentivogli régnait à Bologne comme Baglioni à Pérouse, par la terreur et le sang ; il veut se soumettre, mais il fait ses conditions. Jules lui répond de Cesène, le 10 octobre

(1) *Acta SS.*, et Godescard. 31 mars. *Vie du bienheureux Nicolas de Flue*, par Guido Goerres. — (2) Léo, *Hist. d'Italie.*, t. II, p. 511.

1506, par une bulle qui le déclare rebelle, lui et les siens, livre leurs biens au pillage, leurs personnes à l'esclavage, et le lendemain il entre l'épée au poing dans Bologne, dont il rétablit les anciennes libertés (1).

Les Vénitiens refusent de rendre Faënza et Rimini. Après de vaines tentatives d'accommodement, le pape lance contre eux une bulle, dont ils appellent au futur concile. Jules condamne leur appel comme illégal et téméraire, et les déclare schismatiques et hérétiques s'ils s'y opiniâtrent. En même temps il accepte le bras séculier que lui offre la ligue de Cambrai entre Louis XII, roi de France, et Maximilien, empereur d'Allemagne. Les Vénitiens battus par les Français le sont encore par le nouveau duc d'Urbin, neveu du Pape, qui leur enlève tout ce qui n'avait pas été rendu par le traité précédent. Les Vénitiens reconnaissent leur faute, et demandent pardon.

Un moment Jules II occupe toute la scène, on n'aperçoit que lui ; on le voit étouffer ses ressentiments contre Venise ; lever l'interdit jeté sur la république ; en recevoir les ambassadeurs à la porte de Saint-Pierre, obtenir de Ferdinand d'Espagne, Fabrice Colonne, un des plus braves capitaines de l'époque, avec quatre cents lances ; lever des Suisses sur les bords du lac de Côme ; équiper une flotte que douze galères vénitiennes vont rejoindre sous la conduite de Contarini, et donner pour auxiliaire à l'armée de mer Marc-Antoine Colonne, qui vient de lever dans le pays de Lucques une cavalerie et une infanterie redoutables.

Il voulait chasser l'étranger d'Italie. Et cet étranger, c'étaient les Allemands de l'empereur Maximilien et les Français du roi Louis XII : deux armées formidables ; comme on voit, l'entreprise n'était pas petite.

D'abord, le succès ne répondit pas aux espérances du Pape ; ses troupes furent battues. Alors quelques cardinaux, cinq en tout, se détachent du Saint-Siège, et convoquent à Pise un prétendu concile œcuménique, où ils ont l'insolence de citer le Pape pour rétablir, disaient-ils, l'ordre et la discipline ecclésiastiques. C'était un attentat contre l'autorité du chef spirituel de la chrétienté que la révolte des cardinaux de Carvajal, de Saint-Sévérin, de Saint-Malô, de Bajosa et de Cosenza ; ajoutons, avec Audin, une lâcheté envers un prince malheureux. Ils croyaient le lion mort ; mais le lion, que la fièvre tenait couché dans son lit, se réveilla bientôt ; il n'était qu'endormi. Il se lève tout souffrant, le corps brisé, mais l'âme sans atteintes, va faire sa prière à l'autel des Saints-Apôtres, et se rend à l'armée qui bloquait en ce moment la Mirandole. On était au mois de décembre 1511, la neige tombait en abondance, mêlée d'une grêle de balles que les assiégés dirigeaient de leur camp. Jules, à cheval, après avoir arrêté les dispositions du siège, commande lui-même le feu. La brèche est ouverte, et le Pape, à travers la mitraille, l'épée en avant, entre dans la ville, qui obtient son pardon. Grand et beau caractère, comme le remarque le protestant Ranke, qui s'apaise aussi vite qu'il s'irrite (2).

Les cardinaux transfuges avaient décrété un conciliabule ; Jules convoque un concile à Latran, et les rebelles sont sifflés par le monde catholique quand on apprend qu'ils n'ont donné que quatre mois aux prélats étrangers pour se rendre à Pise. Il paraît qu'ils ne connaissaient pas mieux la géographie que leur devoir de Chrétiens.

Soderini, gonfalonier de Florence, fit une faute en cédant Pise aux cardinaux révoltés pour y tenir leur conciliabule : c'était de sa part un acte d'hostilité contre le Saint-Siège et une manifestation imprudente en faveur des étrangers. Avec le caractère de Jules, on pouvait s'attendre à quelque grand éclat. Le Pape fut noble et prudent ; il fit avertir le gonfalonier de se tenir sur ses gardes, de ne plus travailler au succès des armes françaises, d'éloigner d'une ville encore tout en désordre des cardinaux félons ; mais Soderini, ébloui par les victoires de Louis XII, peut-être par l'éloquence de Carvajal, ou cédant aux sollicitations de son frère, le cardinal Soderini, refusa d'écouter les sages avis du Pontife.

Jules II avait fait son devoir de père en avertissant Soderini : comme prince, il en avait un autre à remplir. Pour déjouer les trames de son ennemi, il nomma le cardinal Jean de Médicis, depuis Léon X, légat à Bologne ; ce choix était significatif. Revêtu d'une charge aussi importante, le cardinal pouvait travailler à la chute du gonfalonier et au rétablissement des Médicis à Florence ; c'était un nouvel adversaire pour Soderini, qui en comptait déjà de nombreux jusque dans les conseils de la république. Soderini crut avoir écarté le danger qui le menaçait personnellement en transportant le concile à Florence, afin de faire peur au Pape et de s'attacher plus étroitement Louis XII ; mais la noblesse s'opposa fortement au séjour des cardinaux schismatiques à Florence, et Soderini fut obligé de céder. Le peuple, dans la crainte d'un interdit, fit cause commune avec l'aristocratie. L'autorité du gonfalonier reçut ainsi une double atteinte dont il était difficile qu'il se relevât. Chassés par les Pisans, consignés à la porte des églises, honnis sur le grand chemin, repousés de Florence, ces prétendus Pères, qui croyaient représenter le monde chrétien, n'eurent que le temps de se sauver à Milan, où, le courage leur étant revenu, ils s'amusèrent, cachés derrière l'ombre royale de Louis XII, à fulminer des foudres contre cette grande majesté qui siégeait au Vatican, et qui laissa pour le moment le soin de sa vengeance aux poètes italiens. Les Pères furent mis en chanson.

(1) Léo, l. C. p. 511. Audin. t. I. — (2) *Ibid.*. *Hist. de Léon X*, t. I, p. 255.

Au commencement de décembre 1511, le cardinal-légat Jean de Médicis résolut de réduire à la raison Bologne, où le peuple venait de renverser la statue du Pape, chef-d'œuvre de Michel-Ange; il l'avait traînée dans les rues, couverte de boue, mise en pièces, et il en avait envoyé les débris au duc de Ferrare, qui bientôt en fit faire un canon, qu'il baptisa du nom de Jules II. Mais la véritable image du Pontife restait intacte, cette tête que la populace n'avait osé frapper, soit par admiration pour le sculpteur florentin, soit par peur de cet œil que l'artiste avait su rendre si menaçant.

Le cardinal-légat avait ordre, non pas de punir l'insolence de mutins prêts à inaugurer une autre statue quand les Français auraient quitté Bologne, mais de reprendre une place importante qu'on regardait comme la clef de la Romagne. Le légat conduisait, sous Raymond de Cardone, huit cents cavaliers et huit mille fantassins, commandés par Marc-Antoine Colonne, Jean de Vitelli, Malatesta de Baglioni et Raphaël de Pazzi. L'armée française, renforcée par les Allemands, était commandée par Gaston de Foix, duc de Nemours, dernier descendant de Clovis; elle comptait parmi ses officiers Lautrec et le chevalier Bayard. Du côté de Jules II, dans l'armée de la sainte ligue, on voyait la vieille infanterie espagnole, habituée à vaincre les infidèles.

La guerre fut rude de part et d'autre. Les Français emportent d'assaut la ville de Brescia; l'un des commandants vénitiens, Avogadro, est pris et pendu avec ses deux fils. Les Français remportent encore la victoire de Ravenne, mais en laissant dix mille cinq cents hommes sur le champ de bataille, avec la fleur de leur noblesse, avec Lautrec, et surtout avec Gaston de Foix, leur général, qui seul valait une armée. Le cardinal-légat, Jean de Médicis, s'occupait à donner l'absolution aux soldats mourants, lorsqu'il fut fait prisonnier de guerre.

Quand la nouvelle de cette terrible journée vint à Rome, on eût dit qu'Attila, comme autrefois, frappait aux portes; les cardinaux, les mains jointes, suppliaient Jules II de faire la paix avec les vainqueurs, d'équiper des galères, de fuir loin de Rome. Le noble vieillard fut inébranlable comme le roc; son œuvre n'était pas accomplie. S'il avait eu peur, il n'aurait pas sauvé la nationalité italienne.

Au reste, jamais prisonnier n'avait été l'objet de prévenances semblables à celles dont on en entourait le légat Jean de Médicis: c'est qu'il représentait cette papauté vénérée de ceux-mêmes qui faisaient la guerre à l'homme qui en était revêtu. On renversait la statue de Jules II; mais quand le Pape passait, on s'inclinait pour lui demander sa bénédiction. A Bologne, les Bentivogli, à force de doux soins, parvinrent à faire oublier au cardinal la perte de sa liberté. Sur sa route, quand, par ordre de Louis XII, on le conduisait à Milan, une noble dame de Modène, Blanche Rangone, vendit ses joyaux pour secourir le légat: charité tout évangélique, qui ne tarda point à être récompensée: le cardinal n'oubliait que les injures.

A Milan, il fit venir à lui le cardinal transfuge, Saint-Sévérin, les Trivulces, les Viconti, les Pallavicini, tout ce que la ville renfermait d'illustres citoyens; c'était là que le conciliabule avait transporté ses assises. Chaque matin, un crieur public, placé devant la porte de la cathédrale, sommait le Pape de comparaître en personne, pour répondre de sa conduite devant ces fils ingrats que le peuple de Milan sifflait, comme avait fait celui de Pise. A Rome, venait de s'ouvrir le cinquième concile œcuménique de Latran. Le 3 de mai 1512, on vit descendre du Vatican un vieillard dont les cheveux avaient blanchi dans les souffrances de l'âme et du corps: c'était Jules II qui se rendait à la basilique de Latran, assisté de tous ses cardinaux, de quatre-vingt-trois évêques, de prélats, de députés, de grands dignitaires nationaux et étrangers. A son aspect, le peuple fléchissait le genou. L'empereur Maximilien, Henri VIII d'Angleterre, le roi d'Aragon, la république de Venise étaient représentés dans le cortège pontifical par leurs ambassadeurs.

Pendant que Rome assistait à cette glorieuse cérémonie, un autre spectacle, qui avait bien aussi sa grandeur, se passait à Milan. Le légat prisonnier, Jean de Médicis, absolvait, au nom du Pape, ceux qui, par obéissance aux ordres de leur souverain temporel, avaient pris les armes contre le Saint-Siège. La foule était grande autour du cardinal: gendarmes français, lansquenets allemands, cavaliers albanais, montagnards suisses, qui, à Ravenne, à Brescia, avaient porté de si furieux coups aux soldats de la sainte ligue, s'inclinaient pieusement pour recevoir le pardon du légat (1).

Jules II avait raison de ne pas désespérer de l'avenir. Pendant qu'effrayés de la défaite de Ravenne, les cardinaux romains conseillaient au Pape de s'embarquer à Ostie, Jules de Médicis, admis dans le consistoire, y lisait les dépêches du légat, son cousin; le cardinal y racontait tout ce qu'il avait vu: la déroute des alliés; mais aussi les pertes énormes en hommes, en chevaux, en canons, qu'avaient essuyées les vainqueurs, qui n'avaient plus de chef depuis la mort de Gaston de Foix. A Ravenne, l'Italie avait appris à connaître l'infanterie espagnole, que l'artillerie française avait écharpée, mais non pas anéantie, et qui avait opéré sa retraite sous le feu des boulets avec autant d'ordre que de courage. A Bologne, à Brescia, les populations domptées et décimées par la famine et le feu, commençaient à se lasser de l'étranger. Le supplice de Louis Avogrado et de ses deux fils avait jeté

(1) Guichardin, l. X. Audin, c. XII.

la consternation dans Venise, qui s'apprêtait à venger son capitaine. La plupart des officiers allemands à la solde de Louis XII, gorgés de butin, aspiraient au repos, et n'attendaient que le moment propice pour quitter l'armée française et regagner leur patrie. Les soi-disant Pères du soi-disant concile de Milan n'avaient aucun ascendant sur les soldats; ce n'était plus au bruit des rires, mais à coups de pierres qu'on les poursuivait dans les rues de Milan.

Alors le courage revint aux membres du Sacré Collège, et Jules II put, sans être inquiété par des clameurs pusillanimes, poursuivre la délivrance du continent italien. Les princes et les peuples se ralliaient à sa politique. Chaque jour il se rendait à Saint-Pierre pour remercier la providence d'un nouveau bonheur. De cette glorieuse armée que Louis XII a formée avec tant de peine, il ne reste bientôt plus qu'un petit nombre de soldats mutilés dans les cent batailles que leur livra leur implacable adversaire, et n'emportant de tout cet or qu'ils ont trouvé dans le sac des villes que deux ou trois florins que les paysans armés s'apprêtent à leur voler; leurs canons les embarrassaient pour traverser les montagnes, ils les ont encloués, jetés à la rivière, abandonnés à l'ennemi; presque tous leurs chefs sont morts glorieusement sur le champ de bataille ou sont couverts de blessures que le temps sera long à guérir. De toutes leurs conquêtes, les Français n'ont sauvé que quatre ou cinq cardinaux transfuges, qui, confondus à la queue de l'armée avec les goujats et les vivandiers, parlent sérieusement de refaire en France leur synode de Pise, où ils n'avaient pour spectateurs que des enfants. Le plus beau trophée de l'armée française, c'est un cardinal resté fidèle à Dieu comme à son prince, le cardinal Jean de Médicis. Qu'un soldat tombe mourant sur le chemin, c'est la bénédiction et le pardon du légat qu'il implore; encore ce cardinal échappe-t-il de sa captivité.

Qu'un vieux Pape, presque toujours malade, s'avise de battre tout à la fois le roi de France et l'empereur d'Allemagne, pour leur apprendre qu'il est maître chez lui, c'est certainement une chose curieuse. Ce qui ne l'est pas, c'est de voir des Français ou des Allemands, dans mainte histoire et biographie, reprocher à ce Pape, comme un abus scandaleux, de les avoir battus, au lieu de s'en laisser battre. Le premier Français qui s'est donné ce ridicule, c'est le roi de France, Louis XII.

Le vieux pontife, Jules II, marchait avec des troupes pour mettre à la raison son vassal, le duc de Ferrare, et renvoyer les Français chez eux; car il lui semblait que les Italiens pouvaient être maîtres en Italie tout comme les Français en France et les Allemands en Allemagne; mais le roi des Francais et l'empereur des Allemands voulaient, au contraire, être maîtres chez les Italiens l'un et l'autre. Et comme le vieux Pape n'entendait pas de cette oreille, et ce roi et cet empereur se décident à le traduire devant un concile général, pour lui apprendre à penser comme eux. Une chose leur donnait cette singulière confiance; c'était le puissant renfort de quatre ou cinq cardinaux traîtres que nous avons vus. L'empereur Maximilien nourrissait une idée non moins singulière : c'était de se faire nommer Pape lui-même, après la mort ou la déposition de Jules II.

En attendant, que faisait Louis XII? — Au lieu d'envoyer des renforts à ses généraux d'Italie, que le vieux Pape se permettait de battre, il s'amusait en France à guerroyer le vieux Pape avec des assemblées ecclésiastiques. Il en convoqua d'abord une à Orléans pour la fin d'août 1510. Elle fut transférée à Tours. Le roi lui proposa huit questions, que voici avec les réponses.

1° Est-il permis au Pape de faire la guerre aux princes temporels dont les terres ne sont ni du patrimoine, ni du domaine de l'Eglise? — Réponse : Il ne le peut ni le doit 2° Un prince, obligé de défendre sa personne et ses biens, peut-il, non seulement repousser l'injure que lui ferait le Pape, mais encore s'emparer des terres de l'Eglise, non dans l'intention de les retenir, mais pour empêcher seulement que le Pape, son ennemi, n'en tire des forces pour envahir celles de ce prince qu'il attaque? — Réponse : cela est permis, sous les conditions et modifications dont la question parle. 3° Lorsque le Pape témoigne évidemment sa haine à un prince et lui fait une guerre injuste, soit par ses propres forces, soit en soulevant contre lui les autres princes et communautés, est-il permis à ce prince de se retirer de l'obéissance d'un tel Pape? — L'assemblée conclut que cela pouvait se faire sans crime, en observant toutefois que ce fût seulement pour la défense et la manutention de ses droits temporels. 4° Cette soustraction faite, comment le prince, les sujets et le clergé devraient-ils se conduire dans le cas où l'on avait coutume auparavant de s'adresser au Pape? — Il fut dit sur cela qu'on s'en tiendrait au droit ancien, et qu'on observerait la pragmatique sanction tirée des décrets du concile de Bâle.

5° Un prince, dans les circonstances qu'on vient de dire, peut-il en secourir un autre, son allié, et attaqué injustement? — On répondit qu'il le peut. 6° Lorsque le Pape prétend que certains droits lui appartiennent comme étant du domaine de l'Eglise, et qu'un prince soutient, au contraire, qu'ils sont à l'empire ou à lui, offrant néanmoins de laisser vider le différend par les voies de la justice, est-il permis au Pape, en de telles circonstances, de prendre les armes contre ce prince, et ce prince peut-il se défendre, ou d'autres princes, ses alliés, peuvent-ils lui donner du secours, étant notoire surtout que l'Eglise romaine n'a pas joui de ces droits prétendus depuis cent ans? — La décision fut que ce prince pouvait se défendre par les armes, et que les

autres princes pouvaient lui donner des secours pour la conservation de ses droits.

7° Lorsque le Pape ne veut pas entendre les raisons de ce prince et porte une sentence contre lui, faut-il prendre le parti de la soumission, dans le cas surtout où il n'est pas sûr ni à ce prince ni à ses agents d'aller en cour de Rome pour se défendre selon les formes de la justice ? — Il fut décidé que ce prince n'était point obligé de se soumettre. 8° Lorsque le Pape ne garde aucune formalité de droit, mais agit par voie de fait, en prononçant des censures contre un prince, ou ses alliés, ou ses sujets, faut-il obéir à ces censures ? et de quelle manière convient-il de se comporter dans ce cas-là ? — L'assemblée déclara que les censures étaient nulles, et qu'on n'était aucunement tenu d'y déférer.

Voilà comme le roi de France, avec le clergé gallican, apprenait aux rois et aux peuples à justifier la révolte envers le souverain par le schisme envers le Pape. Car c'est de quoi il est question. Depuis huit siècles, l'exarchat de Ravenne, le duché de Ferrare appartenaient à l'Eglise romaine, par la donation de Pépin et de Charlemagne, confirmée d'âge en âge. Alphonse d'Este n'était duc de Ferrare que comme feudataire du Saint-Siège, à qui il devait hommage et fidélité comme à son souverain. Il se met en état de révolte, et conspire avec l'étranger contre son souverain légitime. Et c'est pour le soutenir dans cette rébellion que le roi de France, le fils aîné de l'Eglise, recourt à la théorie et à la pratique du schisme, rompt ou menace de rompre avec le centre de l'unité catholique, promène de Pise à Milan, de Milan à Lyon le scandale d'un conciliabule de quelques cardinaux traîtres à leur chef ! Il ira jusqu'à traiter d'ivrogne un vieux Pontife qui ne boit que de l'eau, et dont les repas ne durent que le temps d'un *Pater* et d'un *Ave* ! Il ira jusqu'à promettre sur une médaille la ruine de Rome chrétienne sous le nom injurieux de Babylone !

En vérité, Louis XII n'avait guère de sens, non plus que ceux qui l'entouraient. Aussi, à cette époque, et depuis longtemps, n'apparaît-il en France ni un saint, ni un savant, tandis qu'on en voit beaucoup ailleurs : ce fait est grave et mérite une sérieuse attention.

Au reste, les autres princes ne ressemblaient pas plus à Charlemagne que Louis XII : ils n'avaient pas plus d'intelligence ni de zèle pour l'Eglise de Dieu.

« Parmi tous ces princes, nos alliés ou nos adversaires, dit un auteur français, il n'en est pas un qui agisse franchement. Donnez le Milanais à Maximilien, qui, dans son livre rouge, tient note chaque jour de tous les chagrins qu'il reçoit des Français, et il ne vous retirera pas ses Tyroliens ; assurez au roi d'Aragon la dîme du clergé de ses Etats, et il équipera pour vous douze belles galères ; au duc de Ferrare, livrez la Mirandole et Concordia, et il vous fera présent de ses meilleurs canons ; promettez à Soderini qu'il mourra gonfalonier dans son palais, et Pieta-Santa vous appartiendra en toute propriété ; ajoutez aux possessions du roi d'Espagne quelques places en Italie, et son grand capitaine, Gonsalve de Cordoue, est à vous pour toujours. Pas un de ces souverains, nationaux ou étrangers, ne songe sérieusement aux intérêts du Saint-Siège, à l'intégrité de la Romagne, à la délivrance de l'Italie, à la gloire du catholicisme, au salut des arts et des lettres. Jules II domine toutes ces têtes couronnées, comme la coupole de Saint-Pierre la flèche des autres églises. Il a un but, lui, un plan, une idée : c'est l'affranchissement de son pays qu'on envahit et qu'il veut sauver. Ne nous parlez pas de son ambition ; n'est-elle pas sanctifiée par le but qu'il a devant lui, et où il arrivera malgré la fièvre qui le retint au lit, comme après la proclamation du conciliabule de Pise ; malgré les mouvements insurrectionnels du peuple romain, comme le jour où Pompée Colonne, évêque de Riéti, et Antoine Savelli parlent de monter au Capitole pour proclamer la république ; malgré le serment que Louis XII a fait graver à Milan sur une monnaie d'or, où le destin de Rome est écrit en trois mots : *Perdam Babylonis nomen ;* malgré les pleurs de ses cardinaux, qui lui montrent, après la journée de Ravenne, les galères préparées à Ostie pour emmener le Pontife vaincu ? Est-ce que le Pape seul aurait le privilège de ne pouvoir se défendre (1) ? »

Tout en défendant ainsi l'indépendance de Rome et la nationalité italienne contre presque toutes les puissances de l'Europe, même y compris plusieurs de l'Italie, le vieux pontife Jules II dotait Rome de trois chefs-d'œuvre : son tombeau, la chapelle Sixtine, la basilique de Saint-Pierre. A peine est-il Pape, qu'il songe à ses funérailles. Il avait connu un artiste à Florence : il le fait venir, et lui dit avec une familiarité affectueuse : Je te connais ; c'est pourquoi je t'ai fait venir ici. Je veux que tu fasses mon tombeau.— Je m'en charge, répond Michel-Ange. — Un magnifique tombeau, reprend le Pape. — Il coûtera cher, dit en souriant Michel-Ange. — Et combien ? — Cent mille écus. — Je t'en donnerai deux cent mille. — Et Michel-Ange commença le tombeau de Jules II.

Au commencement de son pontificat, ce Pape fut sollicité d'accorder une dispense de mariage au premier degré d'affinité entre Henri, fils du roi d'Angleterre, et Catherine, fille de Ferdinand, roi d'Espagne, veuve d'Arthur, frère de Henri. Le cas fut examiné à Rome, savoir : si le Pape avait pouvoir de dispenser de la loi qui défend à une femme d'épouser successivement les deux frères. L'empêchement paraissait à quelques-uns être de droit divin, sur ce qu'il est dit dans le Lé-

(1) Audin, *Léon X*, t. I, t. I, c. XIII

vitique : Que si un homme épouse la veuve de son frère, il fait une chose défendue (1). D'autres soutenaient, avec plus de raison, que cette loi n'était que cérémonielle ou judiciaire, n'obligeant que les sujets de la synagogue, et non pas un précepte de morale qui obligeât toutes sortes de personnes et dans tous les temps ; que même elle n'obligeait les Juifs que dans le cas où la femme aurait des enfants de son premier mari. Et, de fait, une autre loi porte : Que dans une famille où il y a deux frères, lorsqu'un d'eux sera mort sans enfants, la veuve épousera le frère du défunt afin de susciter des enfants de son frère (2). Or, ces préceptes, qui formaient la police des Hébreux, ayant été abrogés par la loi de l'Evangile, n'avaient point passé dans l'Eglise comme émanés de la loi mosaïque ; mais si l'Eglise en a établi quelques-uns de semblables, ils n'ont que force de loi humaine, dont conséquemment le Pape avait l'autorité de dispenser.

Il y a plus, dans l'évangile même, on expose à Notre-Seigneur, le cas de deux frères, et même de sept, qui épousent la femme de leur aîné mort sans enfants. Ce mariage est supposé légitime par ceux qui interrogent ; Notre-Seigneur, qui répond, le suppose également, car il ne dit rien contre, ni pour le présent ni pour l'avenir (3).

Jules II dispensa effectivement en faveur de Henri, prince de Galles, et de Catherine d'Aragon sa belle-sœur. La dispense porte : Que Henri et Catherine avaient présenté au Pape leur supplique, remontrant que Catherine avait été mariée au prince Arthur, frère de Henri ; que ce mariage avait peut-être été consommé ; qu'Arthur étant mort, Henri et Catherine souhaitaient se marier ensemble, pour entretenir par ce moyen une paix ferme et solide entre les royaumes d'Angleterre et d'Espagne ; que dans cette vue, Sa Sainteté, faisant usage du pouvoir qu'elle avait reçu de Dieu, donnait à Henri et à Catherine l'absolution des censures qu'ils pouvaient avoir encourues, et les dispensait de l'empêchement d'affinité qui existait entre eux, nonobstant toutes ordonnances et constitutions apostoliques faites au contraire. Qu'elle leur permettait de se marier ensemble, et même, au cas qu'ils le fussent déjà, elle confirmait leur mariage, ordonnant à leurs confesseurs de leur enjoindre une pénitence salutaire pour s'être remariés avant la dispense (4).

Jules II ne fit en cela qu'imiter Alexandre VI, qui, quelques années auparavant, avait accordé à Emmanuel, roi de Portugal, une dispense semblable, en vertu de laquelle ce prince épousa en secondes noces la sœur de son épouse défunte.

Nous avons vu Théodoric, roi des Ostrogoths, proscrire le duel comme une atrocité barbare, et Gondebaud, roi des Bourguignons, le prescrire comme un moyen judiciaire de découvrir la vérité. Avec le temps, un faux point d'honneur rendit les hommes bien autrement féroces que les Ostrogoths et les Burgondes : ce fut de s'entretuer, de leur autorité particulière, souvent pour des sujets très légers et même honteux, ou pour de vaines paroles. Au temps de Jules II, cette fureur était si fort autorisée dans le monde, que les princes temporels, au lieu d'imiter l'Ostrogoth Théodoric, et de la proscrire de leurs Etats, comme étant contraires aux lois divines et humaines, assignaient à ces malheureux combattants des endroits dans leurs terres où ils pussent l'assouvir en toute sûreté. Le pape Jules, pour arrêter ce désordre, fit une constitution par laquelle il condamne cet usage si funeste à la société. Outre la peine de l'excommunication encourue par le fait, il ordonne que, dans les terres du Saint-Siège, ces sortes de champions seraient appréhendés partout où ils pourraient se réfugier ; qu'ils seraient punis comme homicides, et que les corps de ceux qui auraient été tués dans ces combats seraient privés de la sépulture ecclésiastique. Et à l'égard des seigneurs temporels et des gouverneurs de places ou de provinces dépendantes du Saint-Siège qui assigneraient un champ libre pour ces duels, outre la même peine d'excommunication, Sa Sainteté les condamne à une amende de quatre mille ducats pour la première fois ; et, en cas de récidive, elles les prive des terres féodales ou des gouvernements et magistratures qu'ils tiendraient de l'Eglise romaine (5).

(1) Lévit, xx, 21. — (2) Deutéron., xxv, 5. — (3) Matth. xxii, 19. — Luc, xx, 28. — (4) Raynald, 1503, n. 22. — (5) Jules II, constit. 19.

§ V

CINQUIÈME CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN. — AUTRES SAVANTS OU SAINTS PERSONNAGES DE CETTE PÉRIODE.

Un monument éternel de Jules II, c'est le cinquième concile œcuménique de Latran. Il le convoqua le 18 de juillet 1511, pour le 19 d'avril 1512. La bulle de convocation portait le sceau pontifical, avec cette devise de Jules II : Le Seigneur m'est en aide, je ne crains pas ce que me fera l'homme. Ensuite venait sa souscription : Moi Jules, évêque de l'Eglise catholique, j'ai souscrit. Suivent les souscriptions de vingt-et-un cardinaux, parmi lesquels Jean de Médicis, que nous verrons succéder à Jules II sous le nom de Léon X. La bulle est adressée à tout le monde catholique ; le concile aura pour but la répression du schisme, la pacification entre les princes chrétiens, la réformation des mœurs et la défense de la chrétienté contre les Turcs. Les guerres d'Italie avaient empêché de le convoquer plus tôt. La bataille de Ravenne obligea d'en remettre l'ouverture du 19 avril 1512 au 3 mai suivant.

Mais dès avant de publier la bulle de convocation, il avait établi dans un consistoire une congrégation de huit cardinaux, pour examiner mûrement les préparatifs à faire, et pour travailler avec soin à une réformation plus sévère des mœurs dans le peuple romain, mais surtout dans la cour pontificale. Car il ne convient pas, disait-il, que là où doit être le domicile de la sainteté et de la vertu, la source des lois morales, le centre de la justice et de la religion, là règne une dépravation profonde qui offenserait les yeux et les esprits des évêques affluant de toutes les parties de l'univers. Le souverain pontificat ne doit admettre que des saints, ou rendre tels ceux qu'il admet (1).

Le dimanche, 2 mai, le Pontife fut porté dans une litière au palais de Latran, accompagné de tous les cardinaux présents à Rome, au nombre de seize, et de quatre-vingts prélats ; les chevaliers de Rhodes marchaient devant lui armés de pied en cap, ainsi que d'autres troupes considérables. On craignit une émeute, un coup de main du parti français.

Le lendemain, lundi 3 mai, fête de l'Invention de la sainte Croix, eut lieu l'ouverture du concile dans la basilique de Latran. Il y eut une affluence de plus de cinquante mille personnes. Le Pape se rendit à l'église avec la tiare sur la tête ; il était escorté de chevaliers de Rhodes ; la messe fut chantée par le doyen du Sacré Collège, premier des cardinaux-évêques ; seize cardinaux y assistaient en chapes rouges, avec quatre-vingt-trois prélats mitrés. La messe finie, Egidius de Viterbe, général de l'ordre de Saint-Augustin, prononça un discours latin d'une élégance achevée.

C'était un religieux non moins pieux que docte, né de pauvres cultivateurs. A cette époque il n'est pas d'homme comme un Pape pour découvrir le mérite, même quand il se cache dans la prison d'un cloître. Jules II tira notre moine de son monastère, et l'employa comme légat à Venise et à Naples. La chaire convenait mieux au moine que la cour. Il y monta donc pour remplir une œuvre toute catholique, pour prêcher une croisade contre ce Turc qui ne pouvait laisser un seul jour de repos à la chrétienté. Un historien compare la parole de l'orateur tantôt à un torrent qui entraîne l'auditeur, tantôt à une sirène qui séduit et endort les grands et le peuple, le docte et l'ignorant, l'homme et la femme, le vieillard et l'adolescent. Egidius était poète, historien, philosophe, théologien, linguiste. Il savait l'hébreu, le chaldéen, le grec, le latin. Ajoutez, pour connaître pleinement cette nature d'homme, qu'aussitôt sa tâche remplie, il allait bien vite se cacher dans sa solitude. Quant à son discours prononcé au concile œcuménique de Latran, Jacques Sadolet s'empressa de l'envoyer à son ami Pierre Bembo : c'étaient les deux plus parfaits humanistes de leur époque. Tous deux appelaient Egidius de Viterbe la plus éclatante lumière de leur siècle, et disaient que, si par malheur les lettres et la politesse humaines avaient péri, elles pourraient être représentées par ce seul homme (2).

Une vingtaine d'années auparavant, Egidius de Viterbe, évangélisant les peuples d'Italie, leur avait annoncé plus d'une fois qu'ils verraient de grandes agitations, de grandes

(1) Mariana. l. XXX, n, 43. Raynald, 1512, n. 30 et seq. — (2) Labbe, t. XIV, col. 18 et 19. Audin, *Hist. de Léon X*. t. II, p. 217.

calamités dans l'Eglise, mais ensuite aussi un commencement de restauration. Cette sorte de prophétie, qu'on se rappelait, le fit choisir pour faire le discours d'ouverture du concile qui devait remédier à ces maux. Egidius les décrit avec une latinité tout à fait cicéronienne; mais où les considérations historiques ne sont pas toujours aussi solides que le style est élégant. Il insiste sur la nécessité et l'utilité des conciles, fait l'éloge du pape Jules, et implore l'assistance de saint Pierre et de saint Paul sur l'assemblée, pour pacifier les princes chrétiens, défendre la chrétienté contre les Mahométans, et rendre à l'Eglise son ancienne splendeur et pureté.

Après le discours, le Pape donna la bénédiction, et le même orateur publia une indulgence plénière. S'étant ensuite revêtu de ses habits pontificaux comme pour célébrer la messe, le Pape entonna le *Veni Creator*, et se rendit processionnellement de la basilique, avec tous les Pères, à la salle préparée pour les séances. Là, étant assis sur son trône, il reçut l'obédience de tous les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, abbés et autres prélats. Toutes les cérémonies étaient accompagnées de prières marquées dans l'ordre romain. Au milieu du concile, deux chantres à genoux entonnèrent les grandes litanies ; le reste des chantres y répondait au nom du Pape et de tous les Pères, également à genoux. Quand on eut chanté cette invocation : *Que vous daigniez conserver dans la sainte religion le Seigneur apostolique et tous les degrés de l'Eglise : nous vous en prions, écoutez-nous !* le Pape se leva, et chanta lui-même trois fois une invocation semblable sur tout le concile, que chaque fois il bénissait de la main. Après les litanies, un diacre, le cardinal d'Aragon, chanta l'évangile qui contient la mission des soixante-douze disciples, et les instructions que Jésus-Christ leur adresse. A la fin de la séance, le cardinal de Farnèse, premier des diacres, annonça la première session pour le 10 mai suivant, et lut, au nom du Pape, la cédule que voici :

Ce saint concile de Latran, indiqué par nous, nous y avons pensé bien des fois étant encore dans un rang inférieur. Appelé au faîte du souverain apostolat, nous avons résolu absolument de le célébrer ; mais pendant que, avant de le commencer, nous nous efforçons d'apaiser les guerres allumées entre les Chrétiens et de ramener les brebis perdues au bercail du Seigneur, tout à coup une hérésie intestine, par l'instigation de Satan, le perturbateur de toutes les bonnes œuvres, envahit la maison de Dieu, dont la sainteté est la parure convenable. Pour que cette peste contagieuse ne s'étende donc pas davantage et n'infecte insensiblement le troupeau du Christ qui nous a été confié, nous, veillant continuellement à notre office de pasteur, et répétant dans notre esprit cette parole d'Isaïe : Prenez conseil, assemblez le conseil, nous n'avons pas cru devoir attendre plus longtemps. Nous nous sommes donc réunis, vénérables frères, et vous, bien-aimés fils, en ce jour solennel, dans cette basilique de Latran, afin que, assemblés dans le Saint-Esprit, nous choisissions la voie de la vérité, et, rejetant les œuvres de ténèbres, nous revêtions les armes de la lumière. Nous vous exhortons ainsi dans le Seigneur. Fixant vos regards sur celui qui est la voie, la vérité et la vie, à proposer librement votre avis, cherchant de plaire à Dieu plus qu'aux hommes. Car nous espérons dans ce saint concile, le Seigneur y coopérant, extirper complètement les ronces et les épines du champ du Seigneur, ramener les mœurs dépravées à un état meilleur, concilier la paix entre les princes chrétiens, et combiner des expéditions contre les ennemis de la foi divisés entre eux, afin que par cet étendard sacré de la croix, qui a si heureusement inauguré ce saint concile, nous puissions vaincre les embûches de l'antique ennemi (1).

La première session eut lieu le lundi, le 10 de mai, sous la présidence du Pape. Il s'y trouva quinze cardinaux, avec quatre-vingt-six prélats, dont deux patriarches, dix archevêques, soixante-huit évêques, deux abbés et quatre chefs d'Ordre, savoir : Thomas, général des Frères Prêcheurs ; Démétrius, vicaire des Frères Mineurs ; Egidius, général des Ermites de Saint-Augustin, et Bernard, vicaire de l'ordre des Carmes. On y voyait de plus l'ambassadeur du roi et de la reine d'Espagne, ainsi que les ambassadeurs des républiques de Venise et de Florence. La messe du Saint-Esprit fut célébrée par le cardinal-évêque de Porto, et le sermon prêché par Bernard, archevêque de Spalatro dans l'Etat de Venise.

Après avoir insisté sur la vérité invincible de la foi chrétienne, l'unité de l'Eglise dans son chef, le crime de l'hérésie et du schisme, l'orateur termine par les dangers que court la chrétienté de la part des infidèles, et conjure, de la manière la plus pressante, les Pères du concile d'aviser à une expédition générale contre les Turcs.

Je ne puis, sans la plus vive douleur, sans des sanglots et des larmes, ni me rappeler, ni considérer, beaucoup moins exprimer en paroles, l'effroyable cruauté et puissance des Turcs. Votre Sainteté le sait, vous le savez tous, vénérables Pères, depuis environ cent quatre-vingts ans, c'est-à-dire depuis le premier Ottoman jusqu'à Bajazet, actuellement leur onzième prince, ils ont occupé une grande partie de l'Asie, et la meilleure ; ensuite ils ont usurpé, déchiré, mis en pièces une partie non moindre de l'Europe, après avoir usurpé deux empires et douze royaumes; et, ce qui est bien formidable, ils ont étendu leur empire jusqu'à la Dalmatie et la Liburnie : de là, aux villes de Votre Sainteté dans la Marche d'Ancône, peut facilement aborder dans l'espace d'une seule

(1) Raynald, 1512, n. 39.

nuit cette nation si cruelle et ennemie implacable du nom Chrétien ; car elle croit obéir à son impur Mahomet en persécutant les chrétiens, en les déchirant et en les tuant. Et, pour ne pas faire le recensement des calamités qu'ils nous ont infligées dans les temps antérieurs, comme vous étant connues à tous, considérez les afflictions présentes des fidèles du Christ contre lesquels les Turcs sévissent avec une cruauté extrême : ils arrachent les fils aux embrassements de leurs pères ; les enfants aux mamelles de leurs mères ; ils violent les femmes sous les yeux de leurs maris ; ils enlèvent les vierges aux bras de leurs mères, pour les asservir à leur passion brutale ; les vieux parents, ils les égorgent sous les yeux de leurs enfants, comme des êtres inutiles ; les jeunes hommes, ils les attellent à la charrue comme des bœufs et les contraignent à retourner la terre avec le soc. Mais qu'est-il besoin de m'étendre davantage ? Il n'y a parmi eux nul respect pour le sexe, nulle pitié pour l'enfance, nulle commisération pour la vieillesse. Ces choses, très-saint Pontife et très-sage Père, je le répète, non pour les avoir entendues ou lues, mais pour les avoir vues moi-même ; j'ai vu de mes propres yeux, je les ai vus ravageant jusqu'aux faubourgs de mon infortunée métropole de Spalatro, dévastant tout par le fer et le feu, traînant dans une misérable captivité les enfants des deux sexes, enfants de Votre Sainteté et les miens. Il y a de plus ici un témoin bien croyable, et qui sait le tout par expérience, le primat de toute la Hongrie, l'archevêque de Strigonie, qui, ayant appris ces jours derniers leur cruelle invasion sur nos compatriotes de la Dalmatie, de l'Illyrie, de la Croatie, de la Pannonie, ou plutôt contre toute la chrétienté, a versé des larmes amères.

Souvent, très-saint Père, et bien souvent, moi-même, infortuné que je suis, au moment que j'assistais aux offices divins, j'ai été contraint de quitter la chape et les ornements pontificaux, de prendre les armes, de courir aux portes de la ville, de consoler et d'encourager le peuple affligé de Spalatro que m'a confié votre bienveillance apostolique, et de m'avancer contre eux qui ont soif de notre sang. Très-saint Père et seigneur, ayez donc pitié de vos enfants et de vos serviteurs, venez en aide à ceux qui sont sous l'oppression, rachetez d'une misérable servitude ceux que Jésus-Christ, par son sang précieux, a délivrés de la mort éternelle. Ayez pitié, vous aussi, vénérables Pères, et ne vous croyez pas en sûreté parce que vous demeurez peut-être loin des Turcs : nul n'est si loin, qu'on ne puisse le trouver. Si, dans le péril, vous délaissez votre voisin qui est plus proche de l'incendie, vous serez délaissés vous-mêmes par vos voisins qui demeurent au delà de vous. Nous devons être tels envers les autres que nous désirons que les autres le soient envers nous. Vous, Allemands, n'espérez pas les secours des Français, si vous n'en portez aux Hongrois ; ni vous, Français, ceux des Espagnols, si vous n'en portez aux Allemands. Comme vous aurez mesuré aux autres, on vous mesurera à vous-mêmes. Au reste, Votre Sainteté, non plus que ces vénérables Pères, ne doit pas s'imaginer que les Turcs sont invincibles : ils peuvent être vaincus, et ils l'ont été plusieurs fois ; la multitude, par laquelle ils remportent principalement la victoire, est sans armes ; ils se confient en la vitesse de leurs chevaux. Ajoutez qu'un grand nombre de leurs sujets sont Chrétiens, qu'ils embrassent avec ardeur la religion chrétienne, et qu'ils attendent, bouche béante, l'arrivée de Votre Sainteté, le secours, la rédemption et la délivrance de leur misérable servitude.

Après le sermon, eurent lieu les litanies et les prières accoutumées ; le cardinal d'Aragon chanta l'évangile qui commence par ces paroles : Je suis le bon pasteur. Le Pape fit une petite allocution dans le sens de la cédule rapportée à la fin de la séance d'ouverture, puis entonna le *Veni Creator*. Le cardinal de Farnèse lut ensuite la bulle d'indiction, dont voici l'occasion et la substance.

Comme nous avons vu, le pape Jules II se proposait avant tout de rendre à l'Eglise romaine son indépendance temporelle, afin qu'elle pût exercer son autorité spirituelle avec plus de liberté, et travailler plus efficacement à la réformation de la discipline et des mœurs. Parmi les feudataires rebelles de l'Eglise romaine était le duc de Ferrare : le roi de France, Louis XII, qui retenait lui-même des villes que réclamait le Pape, prit parti pour le vassal rebelle ; le Pape les excommunia l'un et l'autre. Pour s'en venger, Louis XII convoque à Tours le clergé de France, sur la réponse duquel il passe les Alpes et porte la guerre dans le Bolonais. L'empereur Maximilien devait en même temps la continuer en personne contre les Vénitiens, qui s'étaient réconciliés avec le Saint-Siège. De plus, par un traité fait entre eux, les deux princes étaient convenus que l'on convoquerait un concile pour faire le procès au pape. Jules excommunia tous ceux qui déféreraient aux délibérations du clergé de France, et qui se trouveraient dans ses assemblées, de même que dans celle qu'on avait médité de tenir en forme de concile. Il fulmina les mêmes censures contre le duc de Ferrare et ses adhérents. Ensuite, comme nous avons vu, il fit lui-même le siège de la Mirandole, la prit par capitulation et entra par la brèche.

Cependant cinq cardinaux mécontents sous prétexte d'un pèlerinage à Lorette, s'étaient retirés d'auprès du chef de l'Eglise sans sa permission. De ces cardinaux déserteurs, deux étaient Espagnols, trois étaient Français ; ceux-ci avaient été menacés par Louis XII de perdre tous leurs bénéfices en France s'ils ne quittaient le Pape. Un cardinal français, Robert de Guibé, évêque de Nantes, aima mieux tout perdre que d'imiter la défection de

ses trois compatriotes (1). Arrivés à Pavie, les fugitifs se repentirent de leur désertion, et envoyèrent demander pardon au Pape, qui le leur accorda. Mais bientôt ils se repentirent de leur repentir (2).

L'empereur et le roi de France se servirent du ministère de ces prélats félons pour faire convoquer le conciliabule projeté. Les cardinaux traîtres publièrent donc un manifeste en forme d'indiction, où il était dit : Que, par un décret du concile de Constance, il avait été jugé nécessaire, pour le bien et l'honneur de l'Eglise, de tenir de dix ans en dix ans des conciles généraux. Que cette nécessité était alors très urgente, par rapport à la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Que le pape Jules, qui s'était obligé par serment, avant et après son exaltation, d'en convoquer un, avait négligé de le faire. Qu'ainsi le droit en était dévolu à ceux du Sacré Collège qui n'adhéraient point à la négligence du Pontife, lequel était d'ailleurs coupable de crimes énormes et scandaleux, dans lesquels il était incorrigible. Le lieu du conciliabule fut indiqué à Pise, et le Pape lui-même y fut cité. Ce manifeste ou libelle portait les noms de neuf cardinaux ; mais c'était une imposture : il n'y avait en réalité que les trois meneurs, les Espagnols Carvajal et Borgia, et le Français Briçonnet de Narbonne. Plusieurs des autres réclamèrent publiquement contre leur souscription supposée (3).

Informé de cet attentat à l'autorité apostolique, Jules II publia une bulle dans laquelle, ayant rappelé la défection des cardinaux schismatiques, le pardon qu'ils avaient demandé et obtenu, les fausses signatures qu'ils avaient apposées à leur libelle, il détruit ainsi leurs faux prétextes :

Quel est le complice d'une si grande erreur, qui puisse nous accuser de négligence touchant la convocation d'un concile, lorsque, pendant les onze ans que nous avons été cardinal, nous n'avons rien eu plus à cœur que de voir célébrer le concile général et réformer en mieux l'état de l'Eglise romaine ? Car qu'est-ce qui nous a rendus plus odieux au pape Alexandre VI, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, si ce n'est notre zèle pour la célébration d'un concile général ? qu'est-ce qui nous a fait traverser tant de fois les Alpes, parcourir les Gaules par les chaleurs, les neiges et les glaces, si ce n'est que nous nous efforcions à faire indiquer, convoquer et célébrer le concile par le Pontife romain ? Nous rappelons des choses notoires, manifestes aux princes chrétiens, et pleinement connues de ceux-là mêmes qui nous calomnient, nous et le collège de nos frères. Notre conduite passée répondant ainsi de notre conduite présente et future, il n'y a nulle raison pourquoi les cardinaux qui nous ont quittés désespèrent de nous voir faire ce que si longtemps, si ardemment, et non sans risque de notre vie, nous avons désiré et tâché qu'il fût fait.

Qu'ils ouvrent les yeux de leur cœur et retranchent les obstacles de la haine, et se rappellent de quelle voix, de quels regards, de quel visage nous avons promis, ou, comme ils disent, juré et fait vœu, dans notre promotion au pontificat, de célébrer un concile général ; car ils étaient présents à notre promesse. Certainement, ils sentiront d'une manière palpable que ce n'est pas de la voix seule ni avec feinte, mais dans la simple vérité du cœur, que nous avons fait ce qu'ils rappellent. Que s'ils ne veulent pas faire attention à ce que nous avons dit, qu'ils examinent et considèrent toute l'application que nous avons déployée dans notre pontificat touchant ces promesses. Tous les princes chrétiens qui nous ont envoyé des ambassadeurs pour nous prêter obédience ne les avons-nous pas avertis du concile général à tenir, et de l'expédition à y concerter et poursuivre contre les perfides Turcs ? Pendant les deux premières années de notre pontificat, n'avons-nous pas mis tout en œuvre pour pacifier les potentats chrétiens, afin qu'on célébrât le concile avec des esprits réconciliés ? Qu'avons-nous dû et pu faire de plus pour rétablir la paix de l'Eglise que nous ayons omis ? Il le sait, ce cardinal qui se donne pour l'auteur de l'édit ou de l'indiction, et qui se glorifie d'être le pilote du gouvernail ; il sait les ordres qu'il avait reçus de nous lorsque nous l'envoyâmes notre légat à l'empereur par toute l'Allemagne ; qu'il les communique à ceux de ses frères qui paraissent de même sentiment avec lui, qu'il leur montre les instructions écrites qui lui ont été remises : il sera plus manifeste que l'évidence, et plus clair que le jour, que le désespoir qu'on affiche de voir célébrer un concile par nous n'est pas seulement vain et futile, mais faux, déraisonnable et impossible. Ce n'est ni notre faute ni celle des cardinaux de la sainte Eglise romaine si l'indiction, la convocation et la célébration du concile général ont été différées. Cela vient du malheur des temps, qui, dès le pontificat d'Alexandre VI, n'a pas discontinué en Italie, et de la nécessité de recouvrer les terres de l'Eglise et d'en rétablir les droits ; car notre résolution a toujours été bien prompte et bien intense pour la célébration du concile. Que les auteurs de cette calomnie déposent donc leur esprit de défiance, et, rentrés en eux-mêmes, qu'ils cessent de mordre le pasteur et le père de leurs âmes ; qu'ils cessent aussi de calomnier leurs frères, les cardinaux de la sainte Eglise romaine.

Que s'ils ont si ardemment à cœur de se poser les chefs et les auteurs d'un concile général, qu'ils apprennent auparavant ce qu'il faut faire pour cela ; qu'ils consultent les vies des saints Pères et des Pontifes romains ; qu'ils considèrent l'ancienne manière d'indiquer, de convoquer et de célébrer les conciles œcuméniques ; qu'ils recourent à la tradition et aux lois établies à ce sujet. Ils verront que le droit en appartient aux seuls Pontifes romains, et

(1) Raynald. 1501, n. 9. — (2) *Ibid.*, n. 7. — (3) Apoc., XXI.

que ceux qu'on a assemblés d'une autre manière ont été rejetés.

Le décret du concile de Constance, qu'ils citent contre nous, n'a point été en usage depuis quatre-vingts ans qu'il est fait : et quand même il aurait été observé, nous avons pu, selon le témoignage d'Eugène IV et des saints canons, n'y point avoir égard : et ce qui est plus fort, tant qu'il existait un empêchement légitime, il est plus certain que la certitude même que le décret n'avait pas lieu.

Quant au vœu et au serment qu'ils nous objectent, nous aurions pu, de droit, les transgresser pour les causes susdites ; mais de fait, nous ne les avons point transgressés, puisque, retenus par un empêchement légitime, nous ne pouvions point l'observer. Enfin, comme le vœu et le serment, quant à la matière, regardent le for de la conscience, et que l'équité canonique admet toujours la purgation du retard, qu'ils cessent donc de nous reprocher, et à nos frères, une négligence qui n'a point existé, et qui, fût-elle réelle, pourrait être imputée à eux, qui sont demeurés avec notre prédécesseur Alexandre et avec nous.

Si, comme disent les prophètes, ils exercent leurs langues à mentir; si, contre le précepte divin, ils maudissent le prince de leur peuple, en lui imputant des crimes atroces, notoires, suivant eux, et qui scandalisent toute l'Eglise ; s'ils ajoutent que, sur la négligence des autres cardinaux, le droit de convoquer le concile leur est dévolu, nous ne nous en étonnons pas, puisque, selon le témoignage de saint Jérôme, quand les schismatiques se doutent que leur cause va être condamnée, ils ont recours aux outrages. Que ces cardinaux qui ne le sont que de nom, et qui, en effet, semblables à Dathan, Abiron, Acace et Dioscore, sont des enfants de ténèbres, qu'ils disent donc s'il n'appartient pas au Souverain Pontife d'assembler le concile général, lors même qu'il est question de sa propre cause ! Outre les anciens canons, qu'ils lisent encore les actes du concile de Constance, sur lequel ils s'appuient principalement, afin que, comme les Juifs, ils trouvent leur condamnation dans leurs propres livres. Ils verront que Jean XXIII convoqua lui-même ce concile, quoiqu'on y dût traiter de ses propres affaires.

Après d'autres remarques sur les inconvénients du temps et du lieu de ce prétendu concile de Pise, après les peines d'excommunication et d'interdit contre les personnes et les lieux de cette assemblée schismatique, le pape Jules déclare que, voulant réaliser sa bonne intention, extirper les restes des anciennes hérésies, étouffer le nouveau schisme qui menace l'Eglise, réformer les mœurs des ecclésiastiques et des séculiers, qui, de droit ou de coutume, sont soumis à la juridiction des conciles ; prévenir les malheurs des guerres, rendre à chacun ce qui lui appartient, allier la paix et la justice, réunir les fidèles entre eux, et les porter à une expédition contre les ennemis de la religion, il annonce, convoque, indique et ordonne, par l'autorité de Dieu tout puissant, et celle de saint Pierre et de saint Paul, qu'il exerce en terre, de l'avis et du consentement des cardinaux, un concile œcuménique, universel et général, pour le 19 avril 1512, être commencé, ensuite célébré et terminé à Rome, patrie commune des Chrétiens, dans l'église de Latran, où Dieu a établi le Siège de saint Pierre. Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 18e de juin 1511.

Après cette bulle de convocation, le cardinal Farnèse lut les deux de prorogation, et une autre par laquelle le Pape ordonnait qu'on célébrât tous les jours des messes dans toutes les églises de Rome pour attirer les grâces du Seigneur sur le concile, et accordait des indulgences à ce sujet. On lut aussi le canon du onzième concile de Tolède, qui recommande la modestie, le silence et l'union ; et l'on déclara que, si quelqu'un n'était pas placé dans son rang, ce serait sans préjudice de ses droits.

Enfin l'on nomma les officiers du concile. Premièrement, Constantin Conunat, duc de Macédoine et prince d'Achaïe, qui possédait quelques terres dans le Montferrat, fut choisi pour être le gardien général du concile, conjointement avec les conservateurs de Rome et les officiaux romains. Les chevaliers de Rhodes ou de Saint-Jean de Jérusalem eurent la garde personnelle du Pape. On nomma aussi quatre notaires apostoliques, pour avoir soin de recueillir ce qu'on écrirait et ce qu'on signerait ; ils avaient sous eux quatre secrétaires. Il y avait en outre deux autres secrétaires, quatre scrutateurs des suffrages, trois procureurs et cinq maîtres des cérémonies. La cédule de ces nominations ayant été lue, le cardinal Farnèse demanda à tous les Pères s'ils en agréaient le contenu : tous l'agréèrent sans exception. Alors les officiers présents firent serment aux pieds du Pape, et les absents entre les mains du cardinal-évêque d'Ostie, camérier de l'Eglise romaine. Ainsi finit la première session.

La seconde se tint le 17e de mai ; le Pape y présida comme à la première. Il s'y trouva seize cardinaux, quatre-vingt-sept tant archevêques qu'évêques, deux abbés et quatre chefs d'ordre. La messe fut célébrée par Thomas, cardinal-prêtre de Saint-Marc-des-Monts.

Thomas de Vio Cajétan, général des Dominicains, prêcha sur ces paroles de saint Jean dans l'Apocalypse : J'ai vu la cité sainte, la nouvelle Jérusalem, descendant du ciel (1). J'ai vu la cité, dit-il, je l'ai vue sainte, je l'ai vue Jérusalem, je l'ai vue nouvelle et descendant du ciel. Quelle est cette cité que Jean a vue? que, sous diverses figures et allégories, le

(1) Labbe, t. XIV, col. 68.

maître a révélée au disciple, le Christ à l'apôtre, l'Esprit-Saint à l'évangéliste et au prophète? Ce n'est autre que la cité de la république chrétienne, environnée et défendue, non par un rempart terrestre, par des murailles caduques, mais par la multitude innombrable de ses citoyens. Elle a tout ce qui constitue une république parfaite ; elle propage le genre humain par le sacrement de mariage ; elle engendre des enfants à Dieu par le baptême, les nourrit par la communion du corps de Jésus-Christ, les fortifie par la vertu de l'Esprit-Saint, les revêt de son autorité et de sa puissance par les ordres ecclésiastiques, les guérit de leurs chutes par le sacrement de pénitence, et achève de les purifier par l'onction des malades. Elle a, de plus, des apôtres, des évangélistes, des prophètes, des pasteurs, des docteurs, des martyrs, les divers dons de l'Esprit-Saint, la puissance de fermer et de rouvrir le ciel, en sorte que ce qu'elle lie ou délie sur la terre soit lié ou délié dans les cieux. Elle a les révélations et la protection des anges, avec lesquels elle ne fait qu'une même société ; en sorte que ses habitants ne sont plus des étrangers ou des passants, mais les concitoyens des saints, mais la famille de Dieu, mais les membres du Christ, et tellement membres d'un même corps mystique, qu'ils sont membres les uns à l'égard des autres, et se chérissent par une communion mutuelle. Enfin, dans cette cité, où tous sont héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ, tout se rapporte à Dieu même, comme à la fin propre du genre chrétien. Par là même elle est sainte, sainte par la vérité qu'elle conserve sans tache, sainte par la charité qui l'unit au Christ et le Christ à elle ; en sorte qu'il demeure avec elle tous les jours jusqu'à la fin du monde.

C'est Jérusalem, cité de la paix. Comme dit saint Augustin, la paix c'est la tranquillité de l'ordre. Tout y tend, tout y aspire. Mais elle vient de Jésus-Christ qui l'a donnée à son Eglise, non telle que le monde la donne, mais une paix qui est le lien de l'amour, la tranquillité de l'âme, la simplicité de cœur, la participation de la Divinité. Paix nouvelle, nouvelle Jérusalem, homme nouveau, loi nouvelle établie d'une nouvelle manière, par un Dieu homme, un homme-Dieu, attaché à la croix, et des apôtres ignorants, qui convertissent le monde entier. Aussi descend-elle du ciel. Dieu y a constitué un gouvernement semblable à celui de la république céleste, non le gouvernement de tous ou de plusieurs, mais d'un seul,

Faisant l'application de ces caractères à l'assemblée schismatique de Pise, il fait voir qu'au lieu d'être la cité sainte, la nouvelle Jérusalem, c'est plutôt la tour de Babel, la cité de la confusion, non pas descendue, mais tombée du ciel comme les anges déserteurs ; enfin il exhorte le concile et le Pape à mettre tout en œuvre pour extirper ce mal (1).

Après ce discours, un secrétaire du Pape monta dans la tribune, et lut l'acte d'alliance faite entre Sa Sainteté et Henri VIII, roi d'Angleterre. Ensuite Thomas Phédra, bibliothécaire du Pape et un des secrétaires du concile, lut aussi les lettres patentes de Ferdinand, roi d'Aragon, par lesquelles il établissait, tant en son nom qu'en celui de Jeanne, reine de Castille, sa fille, pour procureur spécial touchant les affaires du concile, Jérôme de Vic, son ambassadeur ordinaire auprès du Pape. Ces lettres patentes sont datées de Burgos, le 2 décembre de l'année précédente 1511. Toutes ces pièces étant lues, l'évangile chanté par le cardinal d'Aragon, ainsi que l'hymne du Saint-Esprit, l'archevêque de Spalatro, Bernard, lut à haute voix, par ordre du Pape, une bulle du 16 avril 1512, par laquelle Jules II, avec l'approbation du concile condamna tout ce qui avait été fait et pouvait se faire par l'assemblée des schismatiques, soit à Pise, à Milan, à Verceil ou ailleurs, et confirma, au contraire, de nouveau, tout ce qui avait été fait jusqu'alors pour et dans le concile général de Latran. Les officiers du concile demandèrent à tous les Pères, qui étaient au nombre de cent deux, s'ils agréaient le contenu de la bulle : tous répondirent : *Placet*. La troisième session fut renvoyée au 3 novembre, tant à cause des grandes chaleurs de l'été que pour donner plus de temps à ceux qui n'étaient pas encore arrivés, et particulièrement à l'ambassadeur de l'empereur Maximilien, l'évêque de Gurck, que l'on y attendait. Après qu'on eut chanté le *Te Deum*, le Pape bénit les assistants par le signe de la croix, comme pour les congédier.

Dans l'intervalle de la seconde session à la troisième, le roi de France, auteur du schisme et du conciliabule de Pise, n'éprouva que des revers : les Français furent obligés d'évacuer Bologne, Milan, Gênes et enfin toute l'Italie ; les Suisses vinrent au secours du Pape non avec six mille hommes, comme ils avaient promis, mais avec vingt-quatre mille conduits par le cardinal Schinner, évêque de Sion en Valais. Les villes italiennes, délivrées des Français, font leur soumission à Jules II ; les princes de l'Europe envoient l'un après l'autre leurs ambassadeurs au concile général de Latran ; et, de ses efforts impies pour diviser l'Eglise par un schisme, Louis XII ne recueille que la honte et le ridicule.

La troisième session du cinquième concile général de Latran eut lieu, non le 3 novembre, comme elle avait été annoncée, mais le 3 décembre. La cause de ce retard furent des maladies contagieuses qui régnèrent pendant l'été, et qui emportèrent plusieurs personnes illustres, entre autres l'archevêque d'Avignon et celui de Reggio, tous deux d'un mérite distingué et également recommandables par leur piété et leur érudition. A cette session, présidée par le Pape, se trouvèrent cinq cardinaux-

(1) Labbe, t. XIV, col. 68.

évêques, neuf cardinaux-prêtres, trois cardinaux-diacres, deux patriarches, quatre-vingt-douze tant archevêques qu'évêques, deux abbés, quatre généraux d'ordre, les ambassadeurs de l'empereur Maximilien et du roi d'Espagne. La messe fut célébrée par le cardinal-évêque de Préneste.

Alexis, évêque de Melfi, prêcha sur l'unité de l'Eglise, non pas précisément sur l'unité visible de son gouvernement, mais sur cette unité invisible, intime, profonde, vivante, unité d'esprit, d'âme, de vie, d'action, dont la source et le modèle est Dieu même : Dieu Père, Fils et Saint-Esprit. Unité trine, Trinité une, qui crée l'homme dès l'origine par une opération commune : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance : Unité trine, Trinité unitive, qui se manifeste de nouveau lorsque le Fils incarné régénère l'homme dans les eaux du Jourdain. Unité divine que le Christ demande pour ses disciples : Faites, ô Père, qu'ils soient un comme nous sommes un. Aussi, nous dit saint Luc, le cœur de la multitude était un et l'âme était une. Unité qui se manifeste et agit dans les conciles. Du concile de la province, les affaires plus importantes sont déférées au chef suprême, qui, entouré des plus doctes et des plus experts de toute l'Eglise, et embrassant dans sa vue comme dans sa charité tout le genre humain, approuve, confirme, modifie, annulle, condamne, avec une autorité qui réjouit les bons, terrifie les méchants, surmonte tous les obstacles. Ainsi Urbain II, à la tête d'un concile, transporta presque tout l'Occident en Asie, récupéra, avec une gloire immense, les églises d'Antioche et de Jérusalem, avec d'autres illustres cités et même des royaumes. Les pontifes suivants ont opéré des prodiges semblables pour la défense de la chrétienté contre les infidèles. Ils ont contraint des empereurs égarés et rebelles à venir demander pardon au pied du trône apostolique.

Remontez plus haut : de saint Pierre à Miltiade, vous voyez trente-trois Pontifes domptant l'empire romain et le reste du monde par leur vertu, leur sang et leur martyre : leurs successeurs apprivoisant les nations les plus féroces, les Goths, les Vandales, les Lombards, et en faisant des enfants soumis de l'Eglise. Après ces merveilles, qu'on vienne nous vanter encore Zoroastre, ou Trismégiste, ou Pisistrate, ou Lycurgue, ou Solon, ou Numa, ou d'autres.

Tel est le fond remarquable du discours de l'évêque de Melfi, mais qu'une indisposition corporelle ne lui permit pas de développer avec toute la vigueur et la clarté désirables. Il en concluait que le pape Jules II et le concile œcuménique de Latran devaient s'armer de cette foi vive et de cet indomptable courage pour réprimer le mal et faire le bien (1).

On chanta ensuite, comme à l'ordinaire, les litanies, les oraisons, le *Veni Creator*, l'évangile : *Je suis le bon pasteur*. Après quoi un secrétaire du concile monta dans la tribune, et lut les pleins pouvoirs donnés par l'empereur Maximilien à Matthieu, évêque de Gurck, pour, en son nom, révoquer tout ce qui s'était fait en France, à Tours, ensuite à Pise, et adhérer pleinement au concile de Latran. Après cette lecture, l'évêque de Gurck lut lui-même l'acte de révocation et d'adhésion dans toutes les formes, et alla baiser les pieds du Pape, accompagné d'Albert de Carpi, ambassadeur ordinaire de l'empereur. L'évêque de Gurck fut élevé à la dignité de cardinal.

L'empereur Maximilien et le roi Louis XII avaient tenté d'abord d'entraîner dans le schisme du conciliabule de Pise le roi de Danemark et de Norwège, ainsi que celui d'Ecosse. Mais le premier répondit aux deux tentateurs qu'il ne ferait quoi que ce fût sans consulter auparavant le Pape, vrai régulateur des conciles. Le roi d'Ecosse répondit qu'il ne ferait ni plus ni moins que le roi de Danemark, son oncle. Ils envoyèrent donc l'un et l'autre des ambassadeurs à Jules II, pour adhérer publiquement, avec tous leurs évêques, à tout ce qui s'était fait et se ferait au concile de Latran. Les ambassadeurs de Jean, roi de Danemark et de Norwège, au nombre de trois, arrivèrent à Rome dès le mois d'août de cette année 1512, et remplirent fidèlement leur mission. Ils annoncèrent même que, par les bons offices du roi, leur maître, le prince des Moscovites et l'empereur des Tartares se disposaient à donner leur adhésion au concile indiqué par le Pape, et à demander d'être admis dans la réformation du monde et de l'Eglise. Jules II, dans sa réponse aux ambassadeurs, donna de grands éloges aux rois de Danemark et d'Ecosse, au prince des Moscovites et aux autres (2). Certes, voilà des faits aussi curieux que peu connus.

Ce bel exemple fit impression sur l'empereur d'Allemagne. Il tint plusieurs assemblées d'évêques et de seigneurs : Campêche, nonce du Pape, s'y trouvait ainsi qu'un prétendu nonce du prétendu concile de Pise. Dans ces diètes, on révoqua tout ce qu'on avait fait en faveur des schismatiques et l'on adhéra publiquement au concile indiqué par le Pape. L'évêque de Gurck fut envoyé pour faire solennellement cette révocation et cette adhésion au nom de l'empereur et de l'empire, devant le pape Jules II et dans le concile de Latran. Il fut reçu dans les Etats de l'Eglise avec les plus grands honneurs, et remplit sa mission de la manière que nous avons vue (3).

Ensuite, comme il y avait un grand nombre de députés, de princes et de prélats absents qui demandaient à présenter leurs commissions au Pape dans le concile même, le promoteur fit citer par trois fois tous les prélats qui avaient été appelés au concile, et pria le Pape de procéder contre ceux qui négligeaient de s'y rendre. Le Pape dit qu'il répondrait dans

(1) Labbe, t. XIV, col. 83-91. — (2) Raynald, 1512, n. 82-85. — (3) *Ibid.*, n. 86-94.

la session suivante. Alors comparurent en grand nombre les députés des évêques de Pologne, de Hongrie, de Danemark, d'Espagne, d'Italie et de beaucoup d'autres nations, qui jurèrent sur l'âme de ceux qui les envoyaient, qu'ils étaient ou légitimement ou justement empêchés. Le Pape, ayant entendu leurs raisons, admit leurs excuses (1).

Toutes les nations chrétiennes se trouvaient ainsi dès lors représentées au cinquième concile œcuménique de Latran, excepté la France, du moins en grande partie. A cette unanimité des rois et des peuples chrétiens, présidée par le Pape, le roi Louis XII, conduite qui ne fait guère honneur ni à son intelligence ni à son caractère, préférait opiniâtrément le schisme honteux et ridicule de quatre cardinaux déserteurs, qui, sifflés à Pise, sifflés à Milan, sifflés à Verceil, sifflés dans toute l'Italie, venaient à Lyon, avec une enseigne théâtrale de concile œcuménique, continuer leur farce sacrilège. La reine de France, Anne de Bretagne, était loin d'y donner son approbation : elle avait plus de sens que le roi et son conseil. La Bretagne, son duché héréditaire, ne prit aucune part au schisme. Nous avons même vu le cardinal de Nantes perdre tous ses biens par la tyrannie de Louis XII, plutôt que de manquer à son devoir de prince de l'Eglise. Aussi le Pape sut-il rendre justice aux fidèles Bretons.

Dès le 13 août de cette année 1512, de l'avis du Sacré Collège, le Pape Jules II condamna de nouveau les ci-devant cardinaux Bernardin Carvajal, Guillaume Briçonnet, René de Prie, Frédéric de Sévérin, cassa, réprouva, annula tout ce qu'ils avaient pu ou pourraient faire dans leur conciliabule de Pise, de Milan, de Lyon ou d'ailleurs ; et comme c'était le roi de France, avec plusieurs prélats français, qui soutenait ces schismatiques dans leur scandaleuse rébellion, le Pape jeta l'interdit ecclésiastique sur tout le royaume, hormis la Bretagne ; et comme la ville de Lyon, devenue, sans doute malgré elle, le foyer du schisme, attirait une multitude d'étrangers par ses foires, le pape Jules II la soumit nominativement à l'interdit, et transféra ses foires à Genève, avec toutes leurs franchises : ce qui, étant reçu par toutes les nations chrétiennes, devenait pour Lyon un châtiment bien considérable. Et de fait, toutes ces dispositions de la bulle du 13 août ayant été lues dans la troisième session du concile général de Latran, y furent approuvées à l'unanimité par tous les Pères, qui étaient au nombre de cent vingt (2).

Vers ce temps, l'on vit arriver à Rome le prince Henri, fils d'Alphonse, roi de Congo en Afrique. Le père avait reçu le baptême en 1491, par les soins des Portugais, qui découvrirent ce royaume en 1484. Douze missionnaires y furent envoyés en 1510, pour augmenter les progrès de la foi chrétienne. Le prince Henri, ayant achevé son éducation en Portugal, vint donc à Rome, au nom de son père, rendre ses hommages au chef de l'Eglise catholique. Son père l'avait chargé d'une lettre où il racontait au Pape sa conversion et celle de son royaume. Le roi Alphonse de Congo fut un chrétien fervent : dans une occasion, n'ayant avec lui que trente-six hommes, il défit, en invoquant le nom de Jésus-Christ, une armée immense d'infidèles. Il fit pendant cinquante ans le bonheur de son royaume, dont il était le modèle et l'apôtre par ses vertus (3).

La quatrième session eut lieu le 10 du même mois de décembre 1512. Avec le Pape, qui présidait, il s'y trouva cinq cardinaux-évêques, dix cardinaux-prêtres, dont deux Français, quatre cardinaux-diacres, quatre-vingt-dix-sept archevêques et évêques, quatre abbés, quatre généraux d'ordres : parmi les ambassadeurs étaient ceux de la Suisse. La messe du Saint-Esprit fut chantée par Nicolas de Flisque, cardinal-prêtre.

Le discours fut fait par Christophe Marcel, noble Vénitien et notaire apostolique. Il parla de l'office du prince, pour bien constituer et gouverner la cité. Il est nécessaire d'en parler, dit-il, dans les temps où la très sainte république chrétienne paraît extrêment troublée par la confusion diverse des citoyens. Ce n'est pas, très-saint Père, pour vous apprendre quelque chose que vous n'ayez pas encore fait. mais pour que chacun apprenne de votre exemple ce qu'il doit faire. D'après tous les philosophes, la meilleure des républiques est celle qui est gouvernée par un seul prince, habile et vertueux : vertueux, pour donner l'exemple à tout le monde ; habile, pour diriger tout au bien public.

Après le discours et les prières accoutumées, on lut la procuration de l'ambassadeur de Venise. Ensuite le Pape Jules II fit lire les lettres patentes du roi Louis XI pour la révocation de la pragmatique sanction, et décerna un monitoire contre ceux qui prétendaient la soutenir, c'est-à-dire les prélats et les seigneurs de France et ses parlements, leur donnant terme de deux mois pour venir défendre leur cause et empêcher l'abrogation de la pragmatique. On lut ensuite les lettres que le pape Jules II avait données depuis longtemps pour la réforme générale des officiers de la cour romaine et de leurs exactions. Le Pape renouvela et confirma ces lettres dans le concile ; mais il voulut qu'il y eût une commission nommée parmi les Pères pour examiner l'affaire en détail et en faire le rapport, ainsi que pour la pragmatique sanction de France. Le Pape indiqua la cinquième session pour le 16 février de l'année suivante 1513 (4).

Elle se tint en effet ce jour-là ; mais Jules II, étant tombé malade, ne put y assister : le cardinal-évêque d'Ostie présida en sa place. Alphonse, patriarche d'Antioche, célébra la messe du Saint-Esprit. Les Pères étaient au

(1) Raynald, 1512, n. 95. — (2) *Ibid.*, n. 97-99. — (3) *Ibid.*, n. 109 et seq. — (4) *Ibid.*, n. 100. Labbe, t. XV, col. 98-102.

nombre de cent dix. L'archevêque de Siponto dans le royaume de Naples fit le discours, où il releva l'utilité du concile général, la prudence et la magnanimité de Jules II, qui avait procuré celui de Latran, et ce qu'il restait à faire pour atteindre le but qu'on se proposait. Après les prières et les cérémonies d'usage, on lut les lettres de créance que présenta l'ambassadeur de la république de Lucques.

Jules II, la seconde année de son pontificat, 1505, avait donné une bulle par laquelle il condamnait de nullité l'élection d'un Pape dans laquelle il y aurait eu simonie, soit en promettant, donnant ou recevant de l'argent, des terres, des emplois ou des bénéfices, par soi-même ou par d'autres, en quelque manière que ce fût ; soit que l'élection eût été faite par voie des deux tiers des cardinaux, ou de tous unanimement, ou par voie d'accession et sans scrutin. Déclarant en outre un élu de la sorte privé du cardinalat et de toute autre dignité ou bénéfice qu'il aurait possédé auparavant, et inhabile à en posséder aucun dans la suite. Qu'il serait tenu pour apostat et hérétique. Qu'il n'acquerrait aucun droit à la papauté, ni par l'intronisation, ni par aucun acte de sa part ni de celle des cardinaux, non plus que par le laps de temps. Que ceux qui auraient concouru à son élection seraient aussi privés de toutes leurs dignités et bénéfices, si, dans un temps donné, ils ne s'unissent à ceux qui n'auraient point eu part dans la simonie, pour procéder à une autre élection, et convoquer même un concile général, s'il était expédient de le faire. Qu'on ne serait pas schismatique en refusant d'obéir à un pareil simoniaque, contre lequel il faudrait implorer le secours du bras séculier pour l'empêcher de s'ingérer dans le gouvernement de l'Eglise, s'il voulait l'entreprendre.

Cette bulle fameuse fut lue dans la cinquième session du concile œcuménique de Latran, avec une autre qui la confirmait. Voici comme le vieux Pontife s'exprimait dans cette dernière :

Considérant de quelle gravité et de quel malheur seraient les élections adultérines des vicaires du Christ en terre, et quel détriment elles pourraient apporter à la religion chrétienne, surtout dans ces temps si difficiles, où toute la religion chrétienne est vexée de diverses manières ;

Voulant, autant qu'il nous est permis, obvier aux artifices et aux embûches de Satan, ainsi qu'à la présomption et à l'ambition humaine ;

Afin que les lettres susdites soient d'autant mieux observées qu'il sera constaté plus clairement qu'elles ont été approuvées et renouvelées après une mûre et saine délibération du saint concile ;

Quoique, pour leur force et validité, elles n'eussent pas besoin d'autre approbation ;

Mais, par surabondance de précaution, et pour ôter aux mal intentionnés et aux prévaricateurs tout sujet d'user de fraude et de malice, et pour affermir ces lettres d'autant mieux qu'elles auront été approuvées par un plus grand nombre de Pères aussi distingués :

Nous, de l'autorité et de la plénitude de la puissance apostolique, ce saint concile de Latran y donnant son approbation, nous approuvons les lettres susdites, nous les renouvelons dans tous leurs points, décrets, peines, défenses, et ordonnons qu'elles soient inviolablement et irréfragablement observées à perpétuité.

Ces lettres apostoliques ayant été lues, il fut demandé à chacun des Pères s'il les agréait. Tous les agréèrent. Il n'y en eut que cinq qui firent quelque observation. L'évêque de Tortone dit qu'il s'abstenait de voter, parce qu'il n'était pas bien au courant de l'affaire. Le second approuvait les dispositions de la bulle, mais non pas la forme. Le troisième pensait qu'on ferait bien de modifier les peines. Les deux autres firent des observations semblables sur des points secondaires.

Depuis longtemps on parlait de la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres ; les brouillons en profitaient pour augmenter le mal au lieu de le guérir : ils allaient répétant que, tant que les Papes seraient les maîtres, jamais ils ne consentiraient à cette réforme si nécessaire ; et voilà qu'un vieux Pape, après avoir vaincu tous ses ennemis, surmonté tous les obstacles, met hardiment la main à l'œuvre, commence tout d'abord par le chef, et par ce qu'il a dans le chef de plus capital et de plus délicat, son élection. Et ce que commence un vieux Pape, un plus jeune le continuera, d'autres l'achèveront.

On lut enfin une lettre du Pape malade, où il rappelle les deux affaires remises à des commissions spéciales : la réforme détaillée de la cour romaine, puis la discussion et le jugement à intervenir sur la pragmatique sanction de France. Et pour que cette dernière cause se traitât avec toute la maturité convenable, il voulut qu'on citât de nouveau les fauteurs de la pragmatique à comparaître devant le Pape et le concile, afin d'y produire les raisons pourquoi la pragmatique ne devait ni être déclarée nulle ni être abrogée. Tous les Pères, sans exception, approuvèrent la proposition du Pape.

Après tout, on lut les lettres d'un grand nombre d'évêques absents, qui exposaient les motifs de leur absence et nommaient des procureurs pour tenir leur place. La sixième session fut indiquée pour le 11 d'avril (1).

Mais, dès le 4 février, le Pape Jules II, qui avait soixante-douze ans, fit venir auprès de son lit de malade Paris des Grassi, maître des cérémonies, et lui dit avec beaucoup de piété que la dissolution de son corps était proche, que déjà sa vie était entre les mains de Dieu, qu'il ne pensait plus à la santé, mais que son

(1) Labbe, t. XIV, col. 120 et seq.

corps mourrait dans peu et se résoudrait en poussière. Sur quoi il remerciait Dieu de ce qu'il obtenait une si bonne mort, telle que tout chrétien peut la désirer, et non une mort imprévue et subite, comme il savait être arrivé à beaucoup de papes, qui furent enlevés si promptement, qu'ils ne purent mettre ordre ni à leurs affaires, ni à leurs funérailles, ni au salut de leur âme. Dans cet état, le vieux Pontife pria lui-même le maître des cérémonies, en qui il avait toute confiance, d'avoir soin de son corps qui allait mourir, non pas jusqu'à mettre trop de pompe à son enterrement, (il ne l'avait pas mérité, ayant été un trop grand pécheur pendant sa vie,) mais d'éviter seulement une lésinerie messéante. C'est le maître des cérémonies lui-même qui nous apprend ces détails et les autres qui suivent.

Le surlendemain, le Pape se trouva mieux, et répondit à tout d'un visage gai. Il pria tous les cardinaux de tenir la cinquième session au jour indiqué, sous la présidence de leur doyen, l'évêque d'Ostie, mais de n'y discuter que les choses proposées dans la session précédente. La maladie ayant empiré, ses anciennes sollicitudes reprirent à Jules II sur la bonne élection de ses successeurs : c'est pourquoi, ne pouvant assister en personne à la session cinquième, il y fit lire et confirmer par tout le concile la bulle qu'il avait publiée sur ce sujet dès le commencement de son pontificat. La session eut lieu le 16 février.

Le 20 du même mois, le pape Jules II reçut les derniers sacrements de la main du cardinal-évêque d'Ostie, doyen du Sacré Collège. Le maître des cérémonies suggéra au pontife malade de demander l'indulgence plénière au cardinal, qui la lui accorderait par l'autorité apostolique ; ce qu'il fit aussitôt. Ensuite il communia très dévotement sous les deux espèces. — Le cardinal lui demanda s'il voulait donner quelques ordres, parce que tous les cardinaux étaient disposés à y obéir ; il ajouta que les cardinaux désiraient extrêmement recevoir sa bénédiction, lui baiser la main et lui demander pardon.

Quand les cardinaux furent arrivés, le Pape leur dit qu'il était à la dernière extrémité de la vie, que déjà il voyait la mort : il les priait d'intercéder pour lui auprès de Dieu, parce qu'il avait été un grand pécheur, et qu'il n'avait pas gouverné utilement l'Eglise comme il aurait dû ; qu'ils fissent pour lui, après sa mort, ce qu'on avait accoutumé de faire pour les autres Papes, même moins, comme étant pécheur ; mais qu'ils célébrassent l'élection du futur Pontife avec une parfaite intégrité, suivant la bulle qu'il avait publiée, et qui venait d'être approuvée dans le concile : que cependant l'élection du pontife appartenait, non pas au concile, mais au collège des cardinaux ; chose décrétée par l'autorité apostolique, qu'il voulait qui eût toute sa vigueur. Il voulait aussi que les cardinaux absents fussent admis à l'élection ; c'est-à-dire les cardinaux légitimes et véritables, et non ceux qui avaient été privés de leur dginité, ni les schismatiques. Quant à ceux-ci, il dit absolument que comme Julien de la Rovère et comme homme, il leur pardonnait et leur remettait toutes les injures ; en effet, il ouvrit la main, les bénit et leur pardonna, mais comme Jules et Pontife, nous voulons absolument qu'on observe la justice et qu'on ne les admette d'aucune manière, non seulement dans le conclave, mais pas même dans la ville, car, à notre avis, la ville de Rome serait polluée par leur admission, encore que le droit ne le dise pas.

Le Pape mourant dit toutes ces choses en latin, avec gravité et pontificalement, parlant au pluriel comme en consistoire. Puis, s'exprimant en italien, il témoigna le désir que le duc d'Urbain, son neveu, fût vicaire perpétuel de Pésaro, qu'il avait conquis par son travail, par l'argent du cardinal de Mantoue et par l'affection de ses peuples, d'autant plus qu'il rendrait au cardinal les sommes qui lui étaient dues. Les cardinaux s'y accordèrent tous, l'un après l'autre. Alors il leur recommanda sa famille, et leur donna sa bénédiction : et Pape et cardinaux pleuraient. Jules II mourut dans la nuit du 20 au 21 février 1513. Peu avant d'expirer, il protesta d'avoir éprouvé dans son pontificat des sollicitudes si poignantes, qu'elles pouvaient être comparées au martyre. Il était âgé de soixante-douze ans, et avait occupé le Saint-Siège neuf ans trois mois et vingt jours.

Grand prince et grand pontife : prince, il sut tirer le glaive pour réduire des vassaux rebelles, délivrer l'Italie des étrangers, et rendre à l'Eglise romaine son indépendance temporelle ; pontife, il n'usa de tous ces avantages que pour commencer sérieusement la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Il est cependant un grave reproche que lui font les Français et les Allemands : c'est d'avoir été trop guerrier. Effectivement, ne s'est-il pas avisé de les battre, de les renvoyer chez eux, et de vouloir que les Italiens fussent les maîtres en Italie, et le Pontife romain à Rome ? Quelle idée !

Les obsèques de Jules II étant achevées le vendredi quatrième de mars, la messe du Saint-Esprit fut célébrée par le cardinal de Strigonie, et le sermon prononcé par l'évêque de Castellamare. Ensuite les cardinaux, au nombre de vingt-quatre, entrèrent processionnellement dans le conclave. Les premiers jours furent employés à pourvoir au gouvernement de Rome, et à examiner un mémoire des conclavistes sur leurs privilèges. Le jeudi 10 mars, à la demande des anciens cardinaux, on lut la bulle de Jules II contre l'élection simoniaque du futur pontife ; tous, la main sur l'Evangile et sur la croix, promirent de s'y conformer. Le lendemain vendredi, 14 mars, huitième jour du conclave, le cardinal Jean de Médicis fut élu à l'unanimité, et prit le nom de Léon X.

Né à Florence le 11 décembre 1475, il n'avait encore que trente-sept ans. Il était le se-

cond fils de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique ; il eut pour maîtres Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Ange Politien, et les autres savants de cette époque ; il étudia trois ans la théologie et le droit canon à l'université de Pise, et fut reçu docteur en droit. Il reçut la tonsure à sept ans ; à quatorze ans, il fut nommé cardinal par Innocent VIII, mais à condition qu'il n'en porterait les insignes qu'après trois ans d'études en théologie. Sous le pontificat d'Alexandre VI, il fit un voyage littéraire dans une grande partie de l'Europe ; revenu à Rome, il passait la plus grande partie de son temps dans sa bibliothèque. Jules II le nomma légat à Bologne ; nous l'avons vu prisonnier des Français, puis sa délivrance. Sa famille venait de rentrer à Florence, il était le premier des cardinaux-diacres, lorsqu'il fut élu Pape le 11 mars 1513, ordonné prêtre le 15, sacré évêque le 17, et couronné Souverain Pontife le 19. Un de ses premiers actes, après avoir notifié sa promotion à tout l'univers chrétien, fut de citer les Français à comparaître à la sixième session du concile de Latran, qui se tiendrait le 27 avril, afin d'y produire leurs raisons en faveur de la pragmatique sanction, qui devait y être abrogée. La session avait été fixée d'abord au 11 avril ; mais ce jour-là même le nouveau Pape fit son entrée solennelle dans le palais de Latran : c'était le jour anniversaire où, une année auparavant, il avait été fait prisonnier à la bataille de Ravenne (1).

La sixième session du cinquième concile général de Latran, première sous Léon X, se tint effectivement le 27 avril. Le nouveau Pape présidait. On y comptait vingt-deux cardinaux et quatre-vingt-dix prélats mitrés, avec une foule de princes, de nobles et d'ambassadeurs. La messe fut célébrée par le cardinal-évêque de Sabine. Le discours fut prononcé par Simon, évêque de Modrusse, ville alors considérable de la Croatie, province ecclésiastique de Spalatro, mais depuis entièrement ruinée par les Turcs. L'évêque Simon prévoyait ce malheur, aux ravages continuels que ces barbares faisaient dans son pauvre diocèse. Il en fit le sujet principal de son discours, pour engager les Chrétiens d'Occident à se réunir contre les infidèles. La cause principale des progrès effrayants des Turcs, il l'attribue au grand schisme d'Occident, dont il expose ainsi l'origine :

Grégoire XI, à qui nous devons beaucoup pour avoir restitué la cour romaine à l'Italie, étant mort à Rome, Urbain VI lui succéda légitimement. Ce que les cardinaux français ayant incriminé, ils élisent Clément VII, auquel, après sa mort, ils substituent Benoît XIII. A Urbain succède Boniface IX, à Boniface Innocent VII, à Innocent Grégoire XII. Ensuite, Grégoire et Benoît, ayant été déposés au concile de Pise, par le consentement commun de tous les cardinaux, pour n'avoir pas tenu leurs promesses, on élit Alexandre V, à qui l'on donne pour successeur Jean XXIII. Ainsi pendant près de quarante ans, l'Eglise, affligée de bien des maux, eut un mélange de huit Pontifes, légitimes et autres. Le voile du temple de Dieu, déchiré en trois, ne pouvant plus protéger l'Eglise catholique, les schismatiques en prirent occasion d'étendre leurs ravages au long et au large ; les nôtres mêmes furent entraînés par cette peste à sévir contre nous et contre nos entrailles, non sans quelque soupçon que les Pontifes de cette époque, qui auraient dû éteindre les guerres et étouffer les discordes, les excitaient, au contraire, et les nourrissaient. Dès lors on alla comme vers un précipice. Le pontificat de Martin V apporte quelque remède et quelque repos. Mais bientôt nouveau péril : sous Eugène IV, l'assemblée de Bâle renouvelle le schisme ; lorsque Nicolas V y met fin, on apprend la prise de Constantinople par les Turcs ; Pie II allait secourir les Chrétiens d'Illyrie et de Grèce, lorsque les guerres civiles d'Italie viennent y mettre obstacle. En attendant, les Turcs continuent leurs conquêtes et leurs ravages ; l'évêque Simon en fait un tableau effrayant ; son diocèse y est exposé plus qu'aucun autre ; rien que depuis deux mois, deux forteresses y ont été emportées et détruites, plus de deux mille habitants emmenés en esclavage. Qui ne l'a su ? qui n'en a gémi ? excepté nous, dans cette ville, qui connivons, qui écoutons à peine, qui dissimulons ? Sans les efforts des Vénitiens, des Hongrois, des Polonais, depuis longtemps vous verriez les Turcs en Italie. Mais rien ne nous émeut. Les Chrétiens se font la guerre, au lieu de la faire à leur ennemi commun. C'est peu que le sang italien soit versé par des mains italiennes, on appelle des mains étrangères pour le répandre.

L'évêque Simon conclut qu'il faut penser sérieusement à une expédition générale contre les Turcs, mais surtout porter un remède efficace aux maux intérieurs de la chrétienté, par une réformation exemplaire de l'Eglise romaine ; car c'est de ses cardinaux, c'est de ses Pontifes que sont venues originairement ces funestes divisions qui ont affaibli l'Eglise au dedans et au dehors. Jules II a commencé l'œuvre sainte, c'est à Léon X à l'achever (2).

Après ce discours, un cardinal-diacre chanta l'évangile de saint Jean qui commence par ces paroles : Sur le soir du même jour, qui était le premier de la semaine, et les portes de l'endroit où étaient assemblés les disciples étant fermées par la crainte des Juifs, Jésus vint et se tint debout au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous (3) ! »

Enfin le Pape, après qu'on eut chanté l'hymne du Saint-Esprit, qu'il entonna lui-même, parla aussi pendant quelque temps pour exhorter les Pères à procurer l'avantage

(1) Raynald, 1513, n. 13 et seq. — (2) Labbe, t. XIV, col. 145 et seq. — (3) Joan., xx, 19.

de la religion, et dit que son dessein était de continuer le concile jusqu'à ce qu'il y eût une maison solidement établie entre les fidèles.

Son allocution étant finie, l'ambassadeur de Florence présenta ses lettres pour assister au concile au nom de sa république ; elles furent lues à haute voix. Le procureur du concile produisit une seconde fois la bulle ou le monitoire porté par Jules II contre les partisans de la pragmatique sanction, et demanda une citation contre la contumace des Français en cette cause ; mais le Pape n'y fit point de réponse, dans la vue de les gagner par la douceur.

Après qu'on eut fait sortir tous ceux qui n'avaient aucun droit d'assister au concile, l'archevêque de Reggio lut la bulle de Léon X, par laquelle il approuvait le concile général de Latran et tout ce qu'on y avait fait jusqu'alors, et souhaitait avec ardeur sa continuation. Cette bulle est du 27 avril. On demanda à tous les Pères du concile s'ils agréaient ce qui y était contenu. Tous ayant répondu : *Placet*, on indiqua la septième session au 23 mai, qui fut toutefois prorogée jusqu'au 17 juin, par une bulle du 20 mai, à cause des ambassadeurs de Sigismond, roi de Pologne, qu'on attendait de jour en jour.

Dans l'intervalle, on nomma quelques savants prélats pour aviser avec les cardinaux, en présence du Pape, aux moyens de terminer les choses qu'on devait proposer. On reçut les procurations des évêques de Brixen, de Coïmbre, de Viterbe et de Misme pour assister au concile en leur nom. Le troisième de juin, les prélats furent divisés en trois sections, dans la première desquelles on traiterait de ce qui concernait la paix des princes, l'extirpation du schisme ; dans la seconde, de ce qui regardait la foi ; et dans la troisième, de ce qui appartenait à la réformation des mœurs, et aux moyens d'abolir la pragmatique sanction (1).

Cependant le repos de l'Italie était de nouveau menacé. Louis XII, qui ne pouvait renoncer au duché de Milan, venait de détacher Venise de l'alliance du Saint-Siège : un traité avait été conclu à Blois, le 15 mars 1513. A cette nouvelle, Léon X écrit à Louis XII une lettre qu'on peut regarder comme un modèle de douceur évangélique. Le Père de la chrétienté engage son cher fils, au nom de Dieu, à renoncer à cette funeste expédition qui ne peut que causer de nouvelles douleurs à l'Italie : Nous avons vu de nos yeux, lui dit-il, et ce souvenir nous déchire le cœur, des villes incendiées ou ruinées, des églises violées et ensanglantées, des jeunes filles déshonorées, de saintes femmes immolées. N'est-il pas temps que l'Italie respire ? Si la guerre doit éclater de nouveau, qu'elle épargne au moins ce malheureux pays ! Au nom du Dieu des miséricordes, nous vous en prions, songez au beau nom que vous portez ; rappelez-vous votre ancienne tendresse pour le Saint-Siège. Si vos droits sont fondés, ayez recours aux négociations, et non point aux armes. Nous sommes prêts à vous aider, à vous servir de toute notre bienveillance, de tout notre amour ; nous n'avons qu'un seul désir, c'est que la paix règne dans toute la chrétienté (2).

Ces conseils ne furent pas entendus. Les Français entrèrent en Italie avec des troupes auxiliaires d'Allemands. Toutes les villes de Lombardie se rendirent, à l'exception de Novare et de Côme. Le duc de Milan, Maximilien Sforce, se vit expulsé de sa capitale, et alla s'enfermer dans Novare, avec quelques Suisses qu'il avait à sa solde.

Léon X, voyant ses conseils repoussés, avait pris d'autres mesures pour préserver et sauver l'Italie. En moins de quelques semaines, il conclut avec Henri VIII d'Angleterre, l'empereur Maximilien et le roi d'Espagne une ligue qui est signée à Malines, le 5 avril 1513. Le Pape comptait sur les Suisses. Le cardinal de Sion, Matthieu Schinner, alla dans les montagnes d'Uri, d'Unterwald et de Zug, recruter de nouveaux soldats. C'est quelque chose de merveilleux que le dévouement au Saint-Siège de ces cantons alpestres. Un pâtre, sur la cime d'un rocher, fait retentir un cor : à ce son, tous les habitants des villages se rassemblent autour de l'église paroissiale ; un moine annonce en chaire la croisade nouvelle, et, quelques jours après, souvent le lendemain, ils partent pour le rendez-vous assigné, précédés d'une bannière où on lit en lettres d'or : *Dompteurs des princes. Amateurs de la justice. Défenseurs de la sainte Eglise romaine.*

Trivulce, le général des troupes françaises, s'était vanté de prendre les Suisses comme on prend du plomb fondu dans une cuillère. Ces Suisses étaient enfermés dans Novare. La brèche fut ouverte en quelques heures. Bien loin d'être effrayés, les assiégés font dire au général français qu'il pouvait garder sa poudre pour l'assaut, et qu'ils étaient prêts à élargir la brèche. Cependant les recrues de Schwitz, d'Unterwald et d'Uri arrivaient par le Simplon et le Saint-Gothard. Les Français lèvent le camp, et vont l'asseoir à quelque distance de Novare. Les Suisses se déterminent à les attaquer. Le 6 juin, ils s'ébranlent en colonnes serrées sous le canon ennemi, qui leur emportait des files de cinquante hommes ; ils abordent les Français, les prennent corps à corps, et se servent pour les tuer de hallebardes et de dagues : c'est un duel plutôt qu'une mêlée. Après cinq heures d'une lutte acharnée, les Suisses se jettent à genoux pour entonner un vieux cantique montagnard en l'honneur de Marie ; ils étaient vainqueurs : huit mille cadavres français jonchent le champ de bataille : de nouveau les Français survivants sont expulsés de toute l'Italie.

La papauté a maintenant de grands devoirs à remplir, dit Audin ; voyons comment elle s'en acquittera.

(1) Labbe, t. XIV, col. 138 et seq. — (2) Sadoleti, *epist, pon.*, n. 11.

Marie-Maximilien Sforce, chassé de Milan par ceux qui l'avaient reçu sous des arcs de triomphe, rentrait dans sa capitale, irrité contre ses sujets : le sang allait couler peut-être ; Léon écrit au prince : « Rendez grâces à Dieu, qui vient de vous donner la victoire, et montrez-vous digne de sa protection en ne vous laissant pas succomber aux enivrements du succès. Non, ceux qui vous ont offensé ne voulaient pas votre ruine. Je vous en prie, je vous en conjure, au nom de l'amour que je vous porte, vengez-vous de vos ennemis, non pas par le châtiment, mais par la clémence... Encore une fois, je vous en prie, usez avec modération de votre victoire (1). » — Et Maximilien se laisse fléchir.

Raymond de Cardonne, vice-roi de Naples, avait contribué à la victoire des Suisses ; Léon lui écrit : « Je viens d'apprendre la victoire des Suisses et le retour de Maximilien à Milan. Combien je déplore la mort de tant de braves soldats, de tant d'illustres capitaines qui auraient pu rendre de si grands services à la cause chrétienne ! Ce que nous devons désirer, ce n'est pas la guerre, mais la paix ; ce n'est pas le sang, mais la pitié.... Vous avez, je le sais, une grande influence sur l'esprit de Maximilien ; servez-vous-en pour lui prouver qu'il n'est rien qui sied à un prince comme la douceur, la bonté, la clémence. Qu'il oublie les injures, qu'il pardonne, qu'il s'étudie à gagner, non pas la fortune, mais le cœur de ses sujets (2). » — Et le vieux général entend la voix du Pontife, et intercède efficacement pour des sujets révoltés.

Le marquis de Montferrat avait livré passage aux Français qui marchaient sur Milan ; il allait être puni sévèrement, quand Léon intervient en sa faveur : « Le prince était trop faible, écrit le Pape au duc de Milan, pour s'opposer de vive force au passage des Français : il vous aurait ouvert ses Etats si vous aviez voulu envahir la France. Pitié donc pour le marquis ! Si vous pratiquez la clémence, Dieu vous récompensera dès cette vie (3). » Et Maximilien écoute encore une fois la voix de Léon X.

Henri VIII, à l'instigation du Saint-Siège, au moment où Louis XII signait avec les Vénitiens le traité de Blois, passait à Calais avec un corps de troupes considérables. Le comte Shrewsbury assiégeait Térouanne ; le duc de Longueville, accouru pour secourir la place, avait livré bataille aux Anglais, et avait été défait à Guinegate, dans cette terrible affaire connue sous le nom de la journée des Eperons. Cependant Louis XII sentait la nécessité de se réconcilier avec le Saint-Siège ; des propositions avaient été faites au Pape. Léon X écrit à Henri VIII : « On vient de m'apprendre vos victoires ; j'ai fléchi le genou, levé les mains au ciel et remercié Dieu. Ce n'est pas vous qui avez vaincu, c'est le Seigneur qui vous a donné la victoire : humiliez-vous, ce sera vous montrer digne de votre triomphe. Maintenant, qu'une seule pensée vous occupe : il n'est plus qu'un ennemi que vous deviez poursuivre, le Turc, dont il faut dompter l'orgueil. Votre ambassadeur, l'évêque de Worcester, vous entretiendra plus longuement à ce sujet (4). » — Et Henri VIII rappelle ses armées, quitte Lille le 17 octobre, et arrive le 24 à son palais de Richemond.

Ce sont là, dit Audin, ce sont là des choses qu'on raconte simplement : les louer, ce serait les gâter (5).

La septième session du cinquième concile général de Latran se tint au jour indiqué, 17 juin 1513. Le pape Léon X y présida : il s'y trouva vingt-deux cardinaux, avec quatre-vingt-six archevêques et évêques, les ambassadeurs de l'empereur Maximilien, des rois d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne, des ducs de Savoie, de Milan, de Ferrare, de Mantoue, des républiques de Venise et de Florence. Comme il y avait beaucoup d'affaires à traiter, au lieu d'une messe haute, il n'y eut qu'une messe basse, dite par l'archevêque de Durazzo.

Le discours fut prononcé par Baltasar del Rio, ecclésiastique de Palencia, protonotaire apostolique, et secrétaire du cardinal Albornos. Son texte fut ces paroles du Sauveur à ses apôtres : Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Va-t'en d'ici, et elle s'en ira ; et rien ne vous sera impossible (6). Il en fait l'application à la grande affaire dont on parlait toujours, et pour laquelle, faute de courage, on ne faisait jamais rien ou peu de chose : la défense de la chrétienté contre les Turcs. Il met en contraste l'activité et les progrès continuels de ces barbares avec l'apathie des Chrétiens, qui n'ont d'esprit et de cœur que pour se faire la guerre entre eux, et faciliter ainsi la besogne à leurs ennemis communs. De nos jours, combien de pays Mahomet II ne nous a-t-il pas arrachés d'entre les mains pour les joindre à son empire ? Car, outre le Pont, la Bithynie, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Cilicie, la Pamphylie, la Lycie, la Carie, la Lydie et la Phrygie, il a incendié des royaumes, des provinces, des cités illustres, presque tout l'Hellespont. Il a saccagé Péra et Mitylène, colonies des Génois, envahi le Péloponèse, maltraité les peuples chrétiens de l'Achaïe, de l'Acarnanie, de l'Epire, de la Macédoine, ajouté à ses domaines et enlevé aux nôtres les provinces de Rascie et de Servie, ainsi que tout ce qui, depuis Andrinople, se trouve entre la Save et le Danube. Par suite de cela, la plupart des Valaques, subjugués par la crainte, ont passé de son côté. Fondant sur la Bosnie comme une horrible tempête, il en a fait enchaîner, éventrer, dépecer les habitants, y compris les femmes, les enfants et les vieillards, comme des ani-

(1) Petri Bembi, l. III, *epist.*, I. — (2) *Ibid.*, l. III, *ep.* I. — (3) *Ibid.*, l. III, *ep.* III. — (4) *Ibid.*, l. V, p. XIX. — (5) *Hist. de Léon X*, t. I, c. XIII. — (6) Matth., XVII.

maux de boucherie. Sinope et Trébisonde, antiques monuments de nos pères, il les a soumis à sa cruelle domination. Enfin Byzance même, l'auguste cité de Constantin, qui se reposait sous la foi d'une alliance, il l'a surprise, pillée, incendiée, réduit sa population au plus dur esclavage, égorgé sa noblesse après lui avoir octroyé un simulacre de liberté. Voilà ce qui est arrivé, non au temps de nos ancêtres, mais de nos temps. Et si l'on ne porte un prompt secours aux calamités de la Hongrie et de la Pologne, bientôt vous verrez en Italie même la désolation de l'Orient : car le successeur actuel du cruel Mahomet II est plus cruel encore (1).

C'était Sélim Ier, second fils de Bajazet II, qui, l'an 1512, monte sur le trône par l'abdication forcée de son père, à l'âge de quarante-six ans. Ahmed, son frère aîné, soutient ses droits les armes à la main. Il est pris dans un combat et étranglé sur-le-champ. Sélim se défait, par la même voie, de son frère Korkud homme paisible et ami des lettres. L'an 1514, il marche contre Ismaël, sultan de Perse, le bat dans la plaine de Calderon, et lui enlève Tauris. L'an 1516, il tourne ses armes contre Kansou, sultan d'Egypte qui périt dans un combat. L'an 1517, il gagne, près du Caire, une nouvelle bataille sur Toumonbai, successeur de Kansou. Une troisième bataille, gagnée aux portes du Caire, le rend maître de la personne de Toumonbai, qu'il fait pendre et du royaume d'Egypte. L'an 1518, il marche contre les Perses, et leur enlève plusieurs places. Sélim, enflé de ces succès, se proposait de porter la guerre en Europe et d'en détruire les principales monarchies, lorsqu'il mourut le 22 septembre 1520 à l'âge de cinquante-quatre ans (2).

On voit que les orateurs du cinquième concile général de Latran n'avaient pas tort d'insister sur le danger imminent que courait la république chrétienne de la part des Turcs. Pour exciter à les combattre, Baltasar del Rio ajoute qu'ils ne sont pas invincibles. Eux-mêmes s'attendaient, d'après certaines prophéties, à la décadence prochaine de leur empire. Ladislas, roi de Hongrie, avec les seuls magnats de son royaume, en a défait souvent une multitude innombrable. Tout récemment Sigismond, roi de Pologne, a remporté une victoire où plus de quarante mille de ces infidèles sont restés sur le champ de bataille. Ferdinand d'Espagne leur enlève Grenade, avec les provinces qu'ils occupaient depuis huit cents ans, et leur fait sentir sa puissance jusqu'en Afrique où il leur enlève Oran, Bougie et grand nombre d'autres villes. Emmanuel de Portugal, après les avoir expulsés de tout son royaume, va les attaquer et les vaincre jusque sur les rives du Gange, et planter la croix dans des régions qui ne la connaissaient point. Si ces princes avaient imité notre lâcheté, déjà l'Europe serait perdue : imitons leur foi et leur courage, et rien ne nous sera impossible (2).

Après ce discours, les prières accoutumées et l'évangile, qui fut chanté par le cardinal Farnèse, le secrétaire du concile, Thomas Phèdre, lut en chaire les lettres par lesquelles Sigismond, roi de Pologne, Maximilien Sforce, duc de Milan, François, marquis de Mantoue, Stanislas et Jean, duc de Mazovie et de Russie, accréditaient leurs ambassadeurs auprès du concile général de Latran. L'ambassadeur des deux derniers princes était Laurent de Médizeldri prévôt de la cathédrale de Vilna.

Le même secrétaire lut ensuite quelque chose qui dut causer une grande joie à tous les Pères du concile. C'étaient les lettres des deux ex-cardinaux Bernardin de Carvajal et Frédéric de Saint-Sévérin, qui renonçaient au schisme, condamnaient tous les actes du conciliabule de Pise, approuvaient ceux du concile général de Latran, promettaient obéissance au pape Léon, et reconnaissaient que le pape Jules et le concile général les avaient justement retranchés du nombre des cardinaux.

Enfin Pompée de Colonne, évêque de Riéti, lut une bulle du Pape qui citait les Français à comparaître à la première session après le 1er novembre prochain pour produire leurs défenses en faveur de la pragmatique sanction : il fixait également l'époque où la commission pour la réformation de la cour romaine devait présenter son travail, et proposait les moyens à prendre pour amener la paix entre les princes chrétiens. La bulle fut approuvée de tous les Pères : un seul, l'évêque de Trani, trouva que le terme donné aux Français était trop long, ainsi que celui pour la réformation des officiers de la cour romaine. La session suivante, qui était la huitième, fut indiquée au 22 novembre.

Peu de jours après, les ex-cardinaux Carvajal et Saint-Sévérin, ayant conçu une espérance certaine dans l'indulgence du Pape et du concile, vinrent secrètement à Rome, et se jetèrent au pied du pape Léon X, qui les fit loger secrètement dans le Vatican. Précédemment déjà, on avait discuté leur affaire : les ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Espagne, ainsi que les cardinaux de Sion et d'York, s'opposèrent à leur réintégration, et remontrèrent que ce serait une chose indigne de la majesté apostolique, d'un pernicieux exemple pour la postérité, et même une injure à la mémoire de Jules II, de pardonner si facilement à de pareils coupables. Mais Léon prit le parti le plus doux, aimant mieux abolir le nom même du conciliabule de Pise par la clémence que par la sévérité, et ne plus exaspérer l'esprit du roi de France, Louis XII, qui avait intercédé pour eux. Toutefois, il voulait une expiation. En ce jour, disait-il, la miséricorde embrassera sa sœur la justice. Cela se fit dans un consistoire public, le lundi 27e de juin.

(1) Labbe, t. XIV, col, 167 et seq. — (2) *Art. de vérifier les dates.* — (3) Labbe, t. XIV, col. 168 et seq.

Dépouillés par le maître des cérémonies des marques de leur dignité, de cette barette que Saint-Sévérin étalait à tous les regards à la bataille de Ravenne, devant les rangs français; de cette robe rouge que Carvajal portait si orgueilleusement lorsqu'à Pise et à Lyon il insultait aux cheveux blancs de Jules II, les deux coupables, introduits dans la salle du consistoire, firent trois génuflexions jusqu'à terre, et restèrent à genoux jusqu'après l'absolution du Pape.

Bernardin de Carvajal dit le premier : Très saint Père, nous avons vu récemment la face de votre Sainteté, et le trône de votre Majesté, que, par la multitude de nos iniquités, nous ne méritions pas de voir, ni ne méritons. C'est pourquoi nous n'osons même lever les yeux, à cause que nous avons péché, agi injustement, commis l'iniquité. Seigneur, ayez pitié de nous, faites-nous miséricorde, nous vous en supplions, prosternés à vos pieds : n'ayez pas égard à la multitude de nos péchés, qui surpassent en nombre tous les grains de sable de la mer.

L'Eglise est une bonne mère, dit le Pape, elle pardonne à ceux qui reviennent à elle ; mais l'Eglise ne voudrait pas, par une charité coupable, exciter le pécheur à faillir de nouveau. Afin donc que vous ne puissiez tirer gloire de vos iniquités, j'ai résolu de vous infliger le châtiment qu'elles méritent. Aussitôt il fit le dénombrement de tous leurs méfaits, de façon à les couvrir de confusion, leur disant : N'avez-vous pas fait telle et telle chose, et encore telle et telle autre ? Eux, n'ayant mot à dire, confessèrent tout. — Eh bien ! reprit le Pape, que pensez-vous avoir mérité pour tant de crimes atroces, auxquels il n'a pas tenu que votre mère la sainte Eglise romaine, de qui vous avez reçu tant de bienfaits, ne descendit aux lieux infâmes et en l'abîme du déshonneur ? Prononcez vous-mêmes votre sentence !

Comme ils gardaient le silence, avec un air de pleurer, le Pape leur présenta une cédule, disant : Tenez, lisez avec attention ; si vous voulez observer le contenu et en faire serment, le Siège apostolique usera de miséricorde. Carvajal le premier prit la formule, la lut à demi-voix, et dit enfin qu'il voulait observer tout. Alors le Pape lui répondit : Lisez tout haut la cédule, de manière que vous soyez entendu de tous les cardinaux. Je ne puis parler plus haut, dit Carvajal, parce que je suis enroué. Le Pape répliqua d'un ton élevé : Vous ne pouvez parler plus clairement, parce que vous n'avez pas un bon estomac : prenez garde, vous êtes libre. Si vous ne voulez pas observer le contenu de la cédule, parce qu'il vous paraît trop dur, nous vous renverrons tous deux à Florence, d'où vous êtes venus avec notre sauf-conduit ; mais si vous voulez l'observer et revenir sincèrement au giron de votre mère l'Eglise romaine, nous vous recevrons. Alors Frédéric de Saint-Sévérin, ayant pris la formule, la lut à haute voix, de manière à être entendu de tous les cardinaux.

Elle renfermait le désaveu formel de tous leurs actes schismatiques ; ils en demandaient humblement pardon, et adhéraient au concile général de Latran, comme à l'unique concile véritable et légitime. A la fin ils dirent tous deux qu'ils voulaient observer le contenu. Le Pape leur ordonna de souscrire chacun de sa main : ils souscrivirent et en firent serment. Sur quoi le Pape leur donna l'absolution, les réintégra dans leur dignité de cardinal et dans ceux de leurs bénéfices qui n'avaient pas été conférés à d'autres.

Alors seulement ils se levèrent. Le Pape leur remit la barrette et le chapeau rouge, avec les autres ornements de leur dignité ; ils lui firent serment comme les nouveaux cardinaux. Il les admit au baisement des pieds, de la main et de la bouche, avec beaucoup d'affection, disant à Carvajal : Maintenant vous êtes mon frère et mon père, puisque vous avez fait ma volonté ; vous êtes la brebis perdue, qui a été retrouvée ; réjouissons-nous dans le Seigneur. Ensuite il les envoya tous deux recevoir le baiser de tous les cardinaux, qui se levèrent alors pour les saluer, et non auparavant. Enfin le Pape leur imposa pour pénitence de jeûner un jour par mois toute leur vie, ou, s'ils ne le pouvaient, de visiter en place deux églises. Vingt-et-un cardinaux étaient présents ; trois autres ne voulurent pas venir, quoique le Pape les en eut beaucoup priés : c'était le cardinal anglais d'York, le cardinal suisse de Sion, et le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens ; mais ce dernier était réellement malade. Tels sont les détails que nous donne le maître des cérémonies, Paris des Grassi, alors évêque élu de Pésaro (1).

Le poète Ferreri, qui avait servi de secrétaire au conciliabule de Pise, pleura amèrement sa faute, et demanda pardon à Léon X en prose et en vers. Le Pape lui rendit jusqu'au nom du docteur, dont il s'était servi dans l'intérêt du schisme, et qu'il avait placé en grosses lettres sur le titre de quelques écrits morts en naissant (2).

Dès le lendemain de la réintégration des deux cardinaux et de l'extinction complète du schisme, Léon X manda cette heureuse nouvelle à l'empereur Maximilien et aux autres souverains catholiques, par des lettres d'une grâce et d'une élégance parfaites. Ses secrétaires pour les lettres latines étaient Sadolet et Bembo, qui, l'un et l'autre, pour la belle latinité, rappelaient le siècle de Cicéron et d'Auguste.

Un autre latiniste, non moins élégant, était Bernard Bibbiéna. Léon X l'avait choisi pour son compagnon dans le dernier conclave. Suivant la coutume, le Pape lui fit don de tous les meubles qui garnissaient la maison qu'il occu-

(1) Raynald. 1513, n. 44 et seq. (2) *Ibid.* n. 51.

pait sur la place de Navonne pendant qu'il était cardinal. Le 23 septembre 1513, il conféra le cardinalat à Jules de Médicis, son cousin ; à Laurent Pucci, nommé dataire pour Jules II ; à Innocent Cibo, petit-fils d'Innocent VIII, et à Bernard Bibbiéna, qui avait pris les ordres et était alors diacre. Léon X écrivit à Ferdinand d'Espagne une lettre où il vante la prudence, l'intégrité, les vertus et les talents de son conclaviste (1).

La huitième session du concile de Latran eut lieu le 18 décembre 1543, sous la présidence de Léon X. Il s'y trouva cent vingt-cinq Pères, dont vingt-trois cardinaux, quatre-vingt-treize archevêques et évêques, cinq abbés et cinq généraux d'ordres, avec les ambassadeurs de l'empereur Maximilien, des rois de France, d'Espagne, de Pologne, du marquis de Brandebourg et d'autres princes. Comme il y avait beaucoup d'affaires à traiter, l'archevêque dit seulement une messe basse.

Le discours fut prononcé par Jean-Baptiste de Garges, chevalier ecclésiastique de Saint-Jean de Jérusalem, autrement de Rhodes. Il parla sur la milice chrétienne : l'esprit de cette milice doit animer tous les membres de l'Église, les revêtir de l'armure spirituelle, pour résister aux traits de l'ennemi invisible, qui cherche sans cesse à corrompre et à diviser les soldats du Christ ; cette milice doit veiller en même temps à la défense extérieure de la chrétienté contre les ennemis visibles, les Turcs, dont l'empire antichrétien ne tend pas moins à la perte des royaumes que des églises, de la liberté que de la foi, des corps que des âmes. Un corps de cette milice chrétienne, c'est l'ordre de Saint-Jean, qui, dans son île de Rhodes, est le boulevard de la république chrétienne contre les Turcs, boulevard menacé dans ce moment par les armements formidables du sultan Sélim. L'orateur recommande son ordre au Pape et au concile, et les presse d'envoyer à son secours, de peur que, ce boulevard une fois emporté, l'Europe ne devînt la proie des infidèles (2).

De nos jours, dans les assemblées législatives d'un pays quelconque, entendons-nous un homme, une idée qui a l'air de s'élever au-dessus de l'intérêt matériel, au-dessus même de l'intérêt purement national, et aspirer au bien commun de l'humanité, à la résurrection politique et morale d'une nation longtemps opprimée, au salutaire affranchissement des esclaves, à la civilisation des barbares, à la charité et à la paix universelle du genre humain ? Tout ce qu'il y a de généreux au monde y applaudit ; partout on aime cet homme, partout on aime cette idée, partout on aime la nation qui enfante de ces idées et de ces hommes. Or, ce qui de nos jours et dans nos assemblées législatives paraît un effort de génie ou bien une philantrophie idéale de poète, est ailleurs une chose vulgaire. Depuis le premier concile œcuménique de Nicée jusqu'au cinquième concile œcuménique de Latran, depuis les lettres apostoliques de saint Pierre jusqu'à celles de Léon X, de quoi s'occupe l'Église catholique ? Maintenir dans sa pureté la source divine et vivante de la civilisation véritable, en épandre les eaux salutaires sur toute nation, sans distinction de latin, de grec, de juif, de mongol, de chinois, de blanc, de noir, de sauvage ni de barbare ; unir tous ces peuples dans la même foi, la même espérance, la même charité, comme les membres d'une même famille ; sans cesse améliorer cette grande famille au dedans, et la défendre au dehors. Se peut-il rien de plus beau, de plus noble, de plus grand, de mieux fait pour réjouir un cœur d'homme et de chrétien ? Or c'est là ce qui se voit, comme un fleuve continu de vie, dans les lettres des Papes et dans les actes des conciles présidés par eux, notamment dans le cinquième concile général de Latran. Mais voilà ce qu'on ignore, voilà ce que bien des savants ne soupçonnent même pas. Qui leur eût dit, en effet, que, dans le cinquième concile œcuménique de Latran, les plus beaux esprits développaient, dans un latin de Cicéron, les idées les plus généreuses pour le bien de l'humanité, et qu'ils y travaillèrent d'une manière efficace ?

A la huitième session de ce concile, nous remarquons les ambassadeurs de France. A force de revers, Louis XII commençait à devenir sage. Lui-même dit expressément à Jérôme Cavanilla, ambassadeur du roi d'Espagne, que son schisme et son conciliabule de Pise n'étaient qu'une comédie, un jeu inventé pour effrayer le pape Jules II (3). Plus sensée que lui, la reine, son épouse, Anne de Bretagne, le supplia plus d'une fois avec larmes et à genoux, de ne point donner lieu à ce schisme funeste, autrement il attirerait sur lui la colère du ciel. L'enfant dont elle était enceinte, elle n'espérait pas le mettre heureusement au monde, ou du moins le voir vivre : ce qui arriva. Elle enfanta péniblement un fils qui devait porter la couronne de France, mais qui mourut aussitôt après son baptême (4). Elle-même ne fit plus que de dépérir, et mourut le 9 janvier 1514. Louis XII se vit encore frappé dans ses armées : elles furent battues à Novare par les Suisses ; elles sont battues à Guinegate par les Anglais et les Allemands ; il perd Térouanne et Tournay ; son allié, le roi d'Écosse, Jacques IV, est battu et tué par les Anglais dans le Northumberland : tout cela dans la même année 1513.

Tant de désastres dans l'espace de quatre ou cinq mois, le mépris où était tombé le conciliabule de Pise, réfugié à Lyon, les exhortations fréquentes du cardinal Robert de Guibé, que Léon X avait envoyé légat en France, les larmes et les inquiétudes de la reine Anne, qui ne voyait qu'avec un extrême chagrin les

(1) Apud Bemb. — (2) Labbe, t. XIV, col. 197 et seq. — (3) *Petri Anglerii epistolæ* 469, 477, 481. Raynald 1512, n. 11. — (4) *Ibid.*, 1512, n. 96.

démêlés de son époux avec le chef de l'Église : tout cela réuni dans l'esprit du roi lui fit hâter ses négociations auprès de Léon X et du concile de Latran. Il envoya donc à Rome, dès le mois d'août 1513, l'évêque de Marseille, Claude de Seyssel.

Le prélat avait ordre de traiter un accommodement avec le Pape ; mais Louis XII ne voulait pas qu'il demandât des absolutions, qu'il offrît des satisfactions pour tout ce qui s'était passé ; il ne devait être question, pour la France, que d'abandonner le conciliabule de Pise, et d'adhérer au concile de Latran ; encore le roi prétendait-il excuser toutes les démarches qu'il avait faites, et en attribuer la cause aux procédés violents du pape Jules II. Comme toute cette négociation était délicate, il y eut deux autres ambassadeurs associés à l'évêque de Marseille, savoir, Louis de Forbin, seigneur de Solliers, et le cardinal Frédéric de Sévérin, rentré alors en la grâce du Saint-Siège. Léon X, de son côté, nomma quatre cardinaux pour régler les articles du traité, et enfin, le 6 octobre 1513, les ambassadeurs du roi signèrent un acte qui portait en substance :

« Les ennemis du roi très-chrétien l'ayant desservi auprès du feu pape Jules II, de bonne mémoire, ce Pontife quitta les sentiments d'un père, et déclara une guerre ouverte à la France. Le roi fit tous ses efforts pour éteindre cette funeste division, mais il ne put y réussir; et sur ces entrefaites, quelques cardinaux, avec plusieurs autres ecclésiastiques très savants et très illustres s'assemblèrent à Pise disant qu'ils avaient le pouvoir d'y célébrer un concile général. L'empereur autorisa pour lors cette assemblée ; le roi permit aux prélats et aux docteurs de l'église gallicane d'y prendre part, et il a reçu encore depuis dans ses Etats les membres de ce prétendu concile : tout cela, sans avoir dessein d'offenser la sainte Eglise romaine ou de fomenter un schisme, mais seulement à cause des querelles que lui faisait le pape Jules II.

« Enfin, le Saint-Siège étant venu à vaquer, et le très-saint Père Léon X ayant été choisi pour le remplir, le roi a reconnu que le prétendu concile de Pise n'avait point été convoqué selon les règles ; que Sa Sainteté réprouvait cette assemblée, et qu'elle voulait qu'on adhérât au concile de Latran, comme au seul légitime concile œcuménique. Le même prince a aussi éprouvé que le nouveau Pape était très porté à la paix, et qu'il avait à cœur d'étouffer toutes les semences de division qui étaient nées sous le pontificat précédent : ainsi, pour marcher sur les traces des rois très chrétiens, ses ancêtres, Sa Majesté a nommé trois ambassadeurs : Frédéric, cardinal de Saint-Sévérin ; Claude de Seyssel, évêque de Marseille ; et Louis de Forbin, seigneur de Solliers, lesquels, munis de pleins pouvoirs et de procurations en bonne forme, ont renoncé de la part du roi, leur maître, au prétendu concile de Pise, et ont adhéré purement, librement et simplement au concile de Latran, promettant, en vertu des mêmes pouvoirs, que désormais le roi ne donnera aucune assistance ni protection à ce prétendu concile de Pise ; qu'il obligera tous ceux qui le composent, de quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, de se séparer dans l'espace d'un mois ; qu'il fera aussi en sorte que six prélats et quatre des principaux docteurs de cette assemblée se rendent à Rome avant le 1er de janvier prochain, pour se faire absoudre, pour renoncer au prétendu concile de Pise, et reconnaître celui de Latran comme seul vrai et légitime ; que, s'ils ne veulent pas se soumettre, le roi fera exécuter contre eux les sentences et censures du Siège apostolique. De plus, les mêmes ambassadeurs ont promis, au nom du roi, que, le plus tôt qu'il sera possible, quelques prélats et d'autres ecclésiastiques de marque viendront se réunir au concile de Latran avec des pouvoirs légitimes de tout le clergé de France. »

Cet acte fut signé par les trois plénipotentiaires du roi, et ce prince le ratifia dans le même mois d'octobre : mais sur le dernier article, qui regardait l'adhésion de l'église gallicane au concile de Latran, comme il fallait du temps pour les délibérations de tous les prélats du royaume, le roi stipula que ses trois ambassadeurs à Rome demanderaient un délai, tant par rapport à la présence personnelle des députés de cette église qu'à l'égard des procédures contre la pragmatique sanction. Tous ces divers actes furent lus et approuvés dans la huitième session du concile de Latran.

Cependant, après qu'ils eurent été élus, l'ambassadeur du duc de Milan supplia le Pape de ne pas permettre que le roi de France prît le titre de duc de Milan, comme il faisait dans ces actes, attendu que ce prince avait usurpé ce duché, que Maximilien Sforce n'avait recouvré que par le secours du Saint Siège ; qu'ainsi il protestait contre. L'évêque de Marseille répliqua que la difficulté qu'on venait de proposer devait être discutée et examinée dans un autre temps et dans un autre lieu. A quoi le Pape répondit qu'il fallait laisser les choses dans l'état où elles étaient, sans préjudice des parties intéressées. La discussion n'étant pas allée plus loin, on lut les procurations des marquis de Montferrat à leurs ambassadeurs, par lesquelles ils adhéraient au concile.

Le promoteur du concile général lut ensuite une plainte contre le parlement de Provence, sur ce qu'il empêchait dans son district l'exécution des mandats apostoliques, apparemment ceux qui regardaient la provision des bénéfices. Le promoteur fit des instances pour qu'on procédât contre les magistrats de cette cour par la voix des censures. Le concile ne publia encore à cet égard qu'une monition, portant ordre à ce parlement de se sister à Rome dans l'espace de trois mois ; ce qui n'arriva pourtant point au temps marqué ; il se passa même

près d'une année avant qu'on répondît à la citation. Le roi ne vit pas non plus la fin du procès concernant la pragmatique ; et ce fut François Ier qui mit la dernière main à cette importante affaire (1). Quant au parlement de Provence, il fit satisfaction au Pape en 1515, et demanda l'absolution des censures par l'ambassadeur Forbin (2).

Après la lecture des actes concernant le parlement de Provence, on fit sortir du concile tous ceux qui n'avaient pas voix définitive. Alors Jean, archevêque de Guésen et ambassadeur du roi de Pologne, étant monté à la tribune, lut à haute voix un décret du pape Léon X contre certaines erreurs touchant la nature de l'âme raisonnable, savoir, qu'elle est mortelle et qu'il n'y en a qu'une seule dans tous les hommes; et quelques-uns, philosophant en téméraires, soutenaient que c'était au moins vrai suivant la philosophie.

Voulant donc apporter des remèdes opportuns contre cette peste, avec l'approbation de ce saint concile, nous condamnons et réprouvons tous ceux qui soutiennent que l'âme intellective est mortelle, ou qu'il n'y en a qu'une seule dans tous les hommes, que ceux qui révoquent ces choses en doute, attendu que non seulement l'âme est vraiment par elle-même et essentiellement la forme du corps humain, comme il a été décidé par notre prédécesseur, le pape Clément V, dans le concile de Vienne, mais elle est encore immortelle et multiplicable, multipliée et à multiplier, suivant la multitude des corps dans lesquels elle est infuse. Cela parait manifestement par l'Evangile, où le Seigneur dit : Mais ils ne peuvent tuer l'âme. Et ailleurs : Qui hait son âme dans ce monde, la garde pour la vie éternelle. D'autant plus qu'il promet des récompenses éternelles et d'éternels supplices, suivant leurs mérites, à ceux qui doivent être jugés. Autrement, l'incarnation et les autres mystères du Christ ne nous eussent servi de rien, il n'y aurait non plus de résurrection à attendre, et les saints et les justes, suivant l'Apôtre, seraient les plus misérables de tous les hommes.

Et comme le vrai ne contredit nullement le vrai, nous définissons que toute assertion contraire à une vérité de la foi illuminée est absolument fausse, et nous défendons en toute rigueur de dogmatiser autrement ; et nous décidons que tous ceux qui adhèrent à ces assertions erronées doivent être évités et punis partout, comme des détestables et d'abominables hérétiques et infidèles, semant d'exécrables hérésies et ébranlant la foi catholique. De plus, nous ordonnons étroitement à tous les philosophes qui enseignent publiquement dans les universités d'études générales et ailleurs, lorsqu'ils exposent à leurs auditeurs les principes ou les conclusions de philosophes qui s'écartent de la vraie foi, comme la mortalité de l'âme, son unité, l'éternité du monde et autres points semblables, de leur rendre manifeste, de toutes leurs forces, la vérité de la religion chrétienne et de résoudre de même les arguments contraires de cette espèce de philosophes, puisque tous sont réfutables.

Mais quelquefois il ne suffit pas de couper les racines des chardons, si on ne les arrache tout à fait, pour qu'ils ne repullulent, et si on n'éloigne les semences et les causes originelles qui les font naître ; d'autant plus que les études trop prolongées de la philosophie humaine, que Dieu, suivant l'Apôtre (3), a rendue vaine et insensée, lorsque ces études se font sans l'assaisonnement de la sagesse divine et sans la lumière de la vérité révélée, conduisent quelquefois plus à l'erreur qu'à l'éclaircissement de la vérité. En conséquence, pour ôter toute occasion de tomber dans l'erreur, nous ordonnons que tous ceux qui sont dans les ordres sacrés ou y aspirent, séculiers ou réguliers, qui suivent des cours publics dans une université ou ailleurs, ne s'appliquent pas plus de cinq ans à l'étude de la philosophie ou de la poésie, après la grammaire et la dialectique, sans y joindre quelque étude de la théologie ou du droit pontifical ; mais si, après ces cinq ans, ils veulent continuer les mêmes études, ils en seront libres, pourvu qu'ils s'appliquent, soit simultanément, soit séparément, ou à la théologie, ou aux saints canons, afin que, dans ces saintes et utiles professions, les prêtres du Seigneur trouvent de quoi purger et guérir les racines infectées de la philosophie et de la poésie.

Ce décret pontifical ayant été lu, tous les Pères du concile l'approuvèrent. Il y en eut seulement deux qui n'agréèrent pas deux dispositions accessoires (4).

Les erreurs condamnées dans ce décret peuvent avoir été occasionnées par certains ouvrages de Pierre Pomponace, né à Mantoue en 1642, reçu docteur en médecine et en philosophie à l'université de Padoue, où il enseigna la philosophie avec beaucoup d'éclat.

Dans son *Traité de l'immortalité de l'âme* (5), il soutient qu'Aristote ne l'a point reconnue, que la raison toute seule pencherait à la repousser, mais que la révélation ne permet point que le philosophe hésite à l'admettre. Réfuté par de nombreux adversaires, il donna deux apologies pour justifier en même temps sa foi et sa doctrine, trouva dans le célèbre cardinal Bembo un défenseur puissant auprès de Léon X, soumit son livre à l'inquisition, et le publia de nouveau, avec les corrections qu'elle lui avait indiquées. La subtilité de son esprit l'égara aussi dans l'explication des sentiments d'Aristote sur l'action indirecte que Dieu s'est réservée sur le monde terrestre. Pomponace fit une mort très édifiante. D'après

(1) Labbe, t. XIV, col. 177 et seq. Raynald, 1513, *Hist. de l'Egl. gall.*, 1, LI. — (2) Maussac, *Recueil touchant l'annexe*. — (3) I Cor., I. — (4) Labbe, t. XIV, col. 187. — (5) Bologne, 1516, in-8.

ces faits, il ne mérite nullement le nom d'impie ou d'athée qu'on lui donne dans quelques livres (1).

Dans la même session, l'archevêque de Sienne lut une bulle du pape Léon X sur la paix à procurer entre les princes chrétiens, les nonces qu'il envoyait de toutes parts à ce sujet, et les Bohémiens à ramener au sein de l'Eglise. Il chargeait spécialement de cette dernière négociation le cardinal Thomas, archevêque de Strigonie, son légat en Hongrie et en Bohême. Ceux des Bohémiens qui tenaient encore à quelques erreurs des Hussites étaient engagés à venir au concile ; et, afin qu'ils pussent s'y rendre en toute sûreté, on leur donnait par cette bulle un sauf-conduit en bonnes formes. Tous les Pères du concile y donnèrent leur adhésion (2).

L'évêque de Turin lut ensuite une autre bulle touchant la réformation des officiers de la cour romaine. C'était une des raisons pourquoi Jules II avait indiqué le concile œcuménique de Latran ; déjà il avait publié à cet égard une bulle de réformation générale, qui obligeait chaque officier, sous les peines les plus graves, à s'en tenir aux anciens statuts de son office ; il avait nommé une congrégation de cardinaux, dont était Jean de Médicis, actuellement Léon X, pour appliquer cette réformation des abus. La mort ne lui permit pas d'en voir la fin. Maintenant, le travail de la commission étant terminé, Léon X l'approuve, et oblige tous les officiers de s'y conformer, sous peine d'excommunication, dont ils ne peuvent être absous que par le Pape ; de plus, avec suspense de six mois pour la première contravention, et de privation perpétuelle de leur office pour la seconde. Tous les Pères du concile y donnèrent une adhésion complète, hormis deux ou trois. L'archevêque de Trani n'agréait pas la forme de la bulle : l'évêque de Potentino agréait la bulle même, mais voulait les réformations en détail ; l'archevêque de Spalatro approuvait fort le décret, mais non les réformations, jusqu'à ce qu'elles fussent entendues et publiées ; les évêques de Melfi et de Pésara dirent qu'ils approuvaient bien ce qui venait d'être fait mais à condition que la réformation devint générale (3).

On ordonna que toutes ces bulles seraient affichées au champ de Flore, et l'on indiqua la neuvième session au 9e d'avril 1514. Quelques raisons la firent proroger jusqu'au 12e, et enfin jusqu'au 5e de mai, auquel on la fixa définitivement.

Dans l'intervalle, entre les deux sessions, moururent plusieurs cardinaux. Le principal fut le cardinal de Nantes, Robert de Guibé, prélat très respectable par ses vertus, et qui avait toujours cherché les voies d'accommodement entre Louis XII et le pape Jules II. Comme jamais il n'avait voulu entrer dans le schisme du conciliabule de Pise, il eut à souffrir de la part de Louis XII une vraie persécution. Tous les biens qu'il possédait dans la Bretagne, sa patrie, furent saisis et mis en la main du roi. Il se trouva réduit à une véritable indigence ; et cette épreuve dura presque tout le reste de sa vie, qu'il termina cette même année 1513, au retour de sa légation en France.

La neuvième session du concile eut lieu le 5 mai 1514. Outre le pape Léon X, qui présidait, on y compta cent quarante-trois prélats, dont vingt-cinq cardinaux, cent douze archevêques et évêques, avec les ambassadeurs de l'empereur, des rois de France, d'Angleterre, de Pologne, de Portugal, du marquis de Brandebourg, des républiques de Venise et de Florence, ainsi que d'autres princes. Parmi les prélats français, nous remarquons l'évêque d'Agen, Léonard, cardinal-prêtre du titre du Sainte-Suzanne ; Claude, évêque de Marseille, ambassadeur du roi de France ; Orland, archevêque d'Avignon ; Denis, évêque de Toulon ; François, évêque de Nantes. L'archevêque de Durazzo dit une messe basse du Saint-Esprit ; Antoine Pucci, clerc de la chambre apostolique, prêcha le discours.

Excellence de l'Eglise, principaux motifs d'en achever la réformation, c'est ce que développe l'orateur. Son excellence : Le Fils de Dieu, résolu de toute éternité à se faire homme pour la rédemption du genre humain, l'a choisie de toute éternité pour son épouse, il se l'est unie d'une manière indissoluble, il l'a rendue féconde d'une postérité innombrable. L'Eglise est unie au Christ, comme en sa personne l'humanité est unie inséparablement à la divinité. Cette union est bien plus étroite que ne peut l'être parmi les hommes l'union conjugale : celle-ci se rompt par la mort de l'époux ou de l'épouse. Jésus-Christ, après sa mort, jouit d'une manière encore plus intime de son épouse immortelle, qui par là même ne connaît ni vieillesse ni stérilité.

Combien donc et le Pape et le concile ne doivent-ils pas travailler à rendre cette Eglise entièrement digne de son Epoux divin ! Ils le doivent d'autant plus, que l'œuvre est heureusement commencée. Le concile œcuménique, moyen principal, a été assemblé par Jules II ; la réformation de la cour romaine est en voie d'exécution ; le schisme vient de s'éteindre par la prudence de Léon X ; tout le corps est soumis à son chef unique.

Mais tout cela, je le demande, à quoi servira-t-il si les rois, si les princes chrétiens, membres les plus nobles de l'Eglise, ne cessent pas de se vexer, de se déchirer, de s'égorger mutuellement par le glaive temporel ? Si je parcours en esprit l'univers entier, notamment l'Italie, l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre, je les aperçois pleines d'or, d'argent, de richesses, de peuples, d'armes, de vigueur, de génie ; mais en même temps, qu'est-ce que je découvre partout, qui ne me navre de douleur?

(1) *Biographie univers.* t. XXXV. — (2) Labbe, t. XIV, col 189. — (3) *Ibid.*, 191.

la terreur d'hostilités réciproques, des invasions, des incursions, des attaques imprévues, des combats, des pillages, des incendies, des massacres, des carnages innombrables d'adorateurs du Christ! Oh! cœurs affamés des princes, qui n'êtes pas encore rassasiés des entrailles innocentes des populations chrétiennes! oh! terre altérée, qui n'êtes pas encore gonflée du fleuve fumant de sang chrétien! oh! rage aveugle des démons, qui n'êtes point encore assouvie des massacres innombrables de fidèles! jusqu'à quand ne respirerez-vous que la ruine des hommes? Depuis vingt ans, cinq cent mille Chrétiens ont été égorgés par le glaive; et vous avez encore faim? et vous avez encore soif? et vous aspirez encore le sang? Voilà, très-saint Père, un mal horrible auquel il faut porter remède.

Mais il est un mal plus horrible encore; ignorants et aveugles, nous voulons jouir des douceurs de la paix temporelle, et nous courons aux effroyables supplices de la vie éternelle! Nous espérons apaiser la fureur des hommes, et nous encourons tranquillement la colère du Dieu tout-puissant qui brandit le glaive sur nos têtes! Vous souhaitez, Pontife suprême, ramener la paix parmi les Chrétiens. Visez d'abord à étouffer les guerres intérieures de nos vices, et la paix extérieure refleurira bientôt. Voyez le siècle, voyez le cloître, voyez le sanctuaire, partout il y a des abus énormes à réformer; il faut commencer par le sanctuaire, par la maison de Dieu, mais il ne faut pas s'arrêter là (1).

Tel est l'ensemble des idées que l'orateur développe dans un détail et un style très-convenables. On y voit qu'on pensait sérieusement à la réformation des mœurs, et qu'on ne dissimulait rien.

Après le discours et les prières accoutumées, les ambassadeurs du roi de Portugal, au nombre de trois, vinrent baiser les pieds du Pape, et lui présentèrent la procuration de leur maître pour assister au concile en son nom. Thomas Phèdre, secrétaire du concile, en fit lecture à haute voix. Cette procuration était datée de Lisbonne dès l'an 1512, le 21[e] d'octobre.

Cela fait, le promoteur du concile, Marius de Péruschi, représenta que tous les délais accordés aux prélats de la nation française et à tous ceux qui se servaient de la pragmatique sanction étaient expirés, sans que personne de leur part se fût mis en devoir de comparaître pour défendre cette pragmatique; qu'ainsi il était temps de déclarer la contumace et de porter le décret d'abolition. Sur quoi l'ambassadeur de France, Claude de Seyssel, évêque de Marseille, montra par un acte en bonne forme que les évêques de Châlon-sur-Saône, de Lisieux, d'Angoulême, d'Amiens et de Laon, accompagnés de quatre docteurs, et munis de pleins pouvoirs au nom des prélats qui avaient formé l'assemblée de Pise, s'étaient mis en chemin pour venir à Rome; mais qu'étant arrivés jusqu'au passage des Alpes, ils n'avaient pu obtenir de sauf-conduits de Maximilien Sforce, qui se disait duc de Milan, et d'Octavien Frégose, qui prenait la qualité de doge de Gênes; cette démarche était très véritable, et elle avait été faite avec toute la bonne foi possible. Comme les députés ne pouvaient continuer leur voyage, ils prirent acte de ce refus, l'envoyèrent à Rome et déclarèrent en même temps au Pape qu'ils renonçaient à l'assemblée de Pise, c'est leur mot, et qu'ils se soumettaient au concile de Latran, conjurant de plus Sa Sainteté de leur accorder l'absolution de tout le passé et de recevoir comme une partie de leur pénitence le séjour forcé qu'ils faisaient dans l'abbaye d'Outches près du Pas-de-Suze, en attendant l'expédition des passeports.

L'ambassadeur de Maximilien Sforce, présent au concile lorsque l'évêque de Marseille produisit ces excuses, protesta que son maître n'avait point voulu empêcher les évêques français de se rendre à Rome, et qu'il s'était simplement réservé la liberté de délibérer sur cela. Cependant, comme, en effet, les passages n'étaient pas libres, le Pape leva les censures que ces prélats pouvaient avoir encourues, stipulant toutefois qu'ils y retomberaient s'ils ne se rendaient pas à Rome pour la prochaine session. Il fit publier en même temps une bulle contenant des ordres très précis pour laisser passer tous ceux qui voudraient prendre part au concile de Latran. Ce fut Claude de Seyssel, ambassadeur du roi de France, qui lut ce décret en présence de tous les Pères assemblés; après quoi il n'est plus mention de lui dans les actes du concile. C'est qu'il retourna en France pour y prendre possession de son évêché de Marseille dont il n'avait encore que le titre, et qu'il ne garda pas longtemps, ayant été fait bientôt après archevêque de Turin en Piémont.

En attendant que les cinq évêques que nous avons nommés pussent arriver à Rome, d'autres prélats de l'église gallicane se réconcilièrent en particulier avec le pape Léon X, et demandèrent aussi l'absolution des censures. Telles furent Jean Ferrier, archevêque d'Arles et François de Rohan, archevêque de Lyon, qui était aussi évêque d'Angers. On a les rétractations, et l'on ne peut rien ajouter aux termes dont ils se servent pour exprimer leur soumission au pape Léon X, et leur repentir d'avoir participé au schisme et au conciliabule de Pise (2). Ce fut aussi vers ce temps-là que le cardinal Briçonnet fit sa paix, et que le Pape le rétablit dans toutes ses dignités, dont il ne jouit que quelques mois, étant mort à Narbonne sur la fin de cette année 1514. Enfin, pour consommer toutes les réconciliations de la France avec Léon X, l'ambassadeur du roi, Louis de Forbin, chargé de la procuration du Parlement d'Aix, notifia au Pape l'obéissance

(1) Labbe, t. XIV, col, 282 et seq. — (2) Raynald, 1514, n. 8 et 9.

parfaite de cette cour, et la rétractation pleine et entière qu'elle faisait de tout ce qui aurait pu contredire les décrets du Saint-Siège. Le Pape leva aussi toutes les peines que ces magistrats avaient encourues ; et tout cela fut accepté, ratifié et enregistré juridiquement à Aix le 26 de février, et à Rome le 21 de juin 1515 (1).

A la fin de cette neuvième session du concile de Latran, l'archevêque de Naples lut un ample décret touchant la réformation de la cour romaine, qui contient beaucoup de règlements de discipline :

1° On choisira des personnes dignes, de bonnes mœurs, et d'âge compétent, pour remplir les bénéfices ; les évêques à vingt-sept ans et les abbés à vingt-deux. Le cardinal chargé de faire le rapport de l'élection, postulation ou provision, avant que de proposer la personne élue dans le consistoire, s'adressera au plus ancien cardinal de chaque ordre pour examiner le tout, entendre les opposants, s'il y en a, consulter des témoins dignes de foi, et en faire son rapport au consistoire.

2° Aucun évêque ou abbé ne pourra être privé de sa dignité, de quelque crime qu'il soit accusé, même notoire, à moins que les partis n'aient été entendus auparavant, et aucun ne pourra être transféré malgré soi d'un bénéfice à un autre, si ce n'est pour des raisons justes et nécessaires.

3° Les commendes étant très préjudiciables aux monastères, tant pour le temporel que pour le spirituel, après la mort des abbés réguliers, leurs abbayes ne pourront être données en commende, si ce n'est pour la conservation de l'autorité du Saint-Siège ; et celles qui sont en commende cesseront d'y être après la mort des abbés commendataires, ou ne seront données en commende qu'à des cardinaux ou autres personnes qualifiées. Les commendataires qui ont une mense séparée de celle des moines fourniront la quatrième partie de leur mense pour l'entretien du monastère ; et si leur mense est commune avec celle des religieux on prendra la troisième partie de tout le revenu pour l'entretien des moines et du monastère.

4° Les cures et les dignités dont le revenu n'est pas de deux cents ducats ne seront pas données en commende aux cardinaux, si ce n'est qu'elles vaquent par la mort de leurs familiers ; auquel cas elles pourront leur être données en commende, à condition qu'ils les remettront dans six mois entre les mains de ceux qu'ils agréeront.

5° Il ne se fera aucun démembrement ni aucune union d'églises, si ce n'est dans le cas permis par le droit et pour une cause raisonnable ; on n'accordera point de dispense pour posséder plus de deux bénéfices incompatibles, sinon aux personnes qualifiées ou pour des raisons pressantes ; ceux qui possèdent plus de quatre bénéfices, cures, vicairies ou dignités, même en commende, sous un titre d'union, seront tenus, dans deux ans, de se réduire au nombre de quatre, et de remettre les autres qu'ils possèdent au delà entre les mains des ordinaires.

6° Les cardinaux de la sainte Eglise romaine étant les premiers en honneur et en dignité après le Souverain Pontife, ils doivent surpasser tous les autres par l'éclat d'une vie exemplaire, s'appliquer à l'office divin, célébrer la messe, avoir leurs chapelles dans un lieu propre et convenable, comme c'est leur coutume. Leurs maisons, leurs meubles et leurs tables ne se ressentiront point de la pompe du siècle : ils se contenteront de ce qui convient à la modestie sacerdotale. Ils recevront favorablement ceux qui viennent à la cour de Rome. Ils traiteront honorablement les ecclésiastiques qui sont auprès d'eux, et ils ne les emploieront jamais à des fonctions basses et peu honnêtes. Sans aucune partialité, ils prendront également soin des affaires des pauvres comme de celles des princes. Ils visiteront tous les ans une fois, par eux-mêmes ou par un vicaire, s'ils sont absents, les églises dont ils sont titulaires. Ils auront soin des biens du clergé et du peuple, y laissant un fond pour entretenir un prêtre, ou y faisant quelque autre fondation. Ils ne dépenseront pas mal à propos les biens des églises, mais ils en feront un bon usage. Ils auront soin que les églises cathédrales qu'ils ont en commende soient desservies par des vicaires ou évêques suffragants, qu'il y ait un nombre suffisant de religieux dans leurs abbayes, et que les bâtiments des églises soient bien entretenus. Ils éviteront également dans le train de leur maison le luxe et la prodigalité, l'avarice et la lésinerie, attendu que la demeure d'un cardinal doit être un port, un refuge, un hospice ouvert à tous les gens de bien, à tous les hommes doctes, à tous les nobles indigents, à toute personne de bonne vie.

Ils montreront, par la conduite réglée de leur domestique, qu'ils savent bien gouverner les autres. Les ecclésiastiques qui sont chez eux porteront l'habit de leur état, et vivront cléricalement. Ceux de leurs familiers qui contreviennent à cette ordonnance seront excommuniés après trois mois ; suspens des revenus de leurs bénéfices après trois autres ; et, après six autres d'obstination, privés de leurs bénéfices mêmes. Cette règle est applicable aux familiers du Pape. Comme c'est surtout aux cardinaux de seconder tout bien à faire, ils sauront quels pays sont infectés par des hérésies, des erreurs ou des superstitions, dans lesquels la discipline ecclésiastique se relâche ; quels rois et quels peuples sont affligés ou menacés de la guerre : ils en informeront le Pontife romain, et lui indiqueront les remèdes qui leur paraîtront les plus convenables. Dans ce même but, les légats se rendront au lieu de leur légation, et ne s'en absenteront que pour

(1) Hardouin. *Concil.*, t. IX. p. 1794 et seq. *Hist. de l'Egl. gall.* l. LI.

de bonnes raisons et pour très peu de temps. Dans les consistoires, chacun dira librement et impunément, selon Dieu et sa conscience, tout ce qu'il pense : mais il gardera le secret sur les délibérations, sous peine de parjure et de désobéissance, et même d'excommunication, si le secret a été spécialement recommandé.

A l'égard des autres officiers de la cour romaine, il est ordonné aux maîtres et aux précepteurs d'enseigner à leurs écoliers ce qui regarde la religion et les bonnes mœurs. Les blasphémateurs, les concubinaires et les simoniaques y sont condamnés à différentes peines. Un clerc ou un prêtre qui blasphème sera privé du revenu de son bénéfice pendant un an si c'est la première fois ; pour la seconde, il en sera privé tout à fait ; une troisième, il sera inhabile à en posséder jamais aucun. Un laïque blasphémateur, s'il est noble, est condamné à vingt-cinq ducats d'amende ; on redouble la somme s'il retombe, et enfin il est dégradé de sa noblesse s'il continue. S'il est homme du peuple et roturier, il sera mis en prison, et aux galères s'il ne se corrige pas. Les juges sont aussi exhortés à en faire bonne justice, sinon on les soumettra à la même peine, de même que ceux qui écoutent les blasphémateurs et qui ne les dénoncent pas. On y soumet à la rigueur des canons les concubinaires ecclésiastiques et laïques, de même que les simoniaques. On y oblige tous ceux qui ont des bénéfices à charge d'âmes ou non, six mois après les avoir obtenus, de réciter l'office divin, sous peine d'être privés des fruits, à proportion du temps qu'ils ne l'auront pas récité, et même du bénéfice s'ils ne se corrigent pas. Le décret défend aussi aux rois, aux princes, et généralement à tous les seigneurs et laïques, de séquestrer ou de saisir, sous quelque prétexte que ce soit, les biens ecclésiastiques, sans la permission du Pape. Il renouvelle les lois touchant l'exemption des personnes et des biens ecclésiastiques de la juridiction laïque, et la défense de faire des impositions sur les clercs. Enfin il ordonne qu'il sera procédé par les inquisitions contre les hérétiques, les Juifs, les relaps, refusant tout pardon à ces derniers (1).

Après la lecture du décret, tous les Pères y donnèrent leur adhésion, hormis sept qui firent des observations sur certains détails. Le Pape répondit qu'on changerait les mots, mais que le fond resterait le même.

Le même archevêque de Naples lut ensuite une bulle où le Pape disait que, pour faciliter aux prélats les moyens de venir au concile, il indiquait la dixième session au 1er du mois de décembre. Elle fut ensuite différée au 23e de mars 1515 ; enfin, comme on y devait traiter de matières très importantes, qui demandaient beaucoup de temps pour être préparées, on la remit encore au 4e de mai, et les lettres en furent affichées aux portes des églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean-de-Latran, le 22e de mars 1515.

(1) Labbe, t. XIV, t. XIV, col. 219 et seq.

Le roi de Portugal, dont nous avons vu l'ambassade solennelle assister à la neuvième session du concile, était Emmanuel, surnommé le Grand, et plus justement le Fortuné, qui régna de l'an 1495 à 1521. Sous son règne, les Portugais continuèrent leurs découvertes et leurs conquêtes, en Afrique par le Congo et la Guinée, en Amérique par le Brésil, en Asie par les Indes.

Dans cette dernière partie du monde, ils avaient pour gouverneur un homme d'un génie extraordinaire, Alphonse d'Albuquerque, surnommé le Grand et le Mars portugais. Il naquit à Lisbonne, l'an 1452, d'une famille qui tirait son origine des rois de Portugal. Il fut nommé vice-roi des nouveaux établissements portugais en Asie, et y arriva pour la première fois le 26 septembre 1503, avec une flotte et quelques troupes de débarquement. Son premier exploit fut la conquête de Goa, place très importante sur la côte du Malabar, dont il fit le centre de la puissance et du commerce des Portugais dans l'Orient. Bientôt après, il soumit le reste du Malabar, Ceylan, les îles de la Sonde et la presqu'île de Malacca. En 1507, il s'empara d'Ormuz, à l'entrée du golfe Persique. Le roi de Perse, suzerain de cette île, réclama le léger tribut que ses princes avaient coutume de lui payer ; Albuquerque, faisant apporter devant les ambassadeurs des grenades, des boulets, des sabres : Voilà, leur dit-il, la monnaie des tributs que paye le roi de Portugal.

Les peuples et les monarques de l'Orient cédaient de toutes parts à l'ascendant de ce grand homme. Après la prise de Malacca, les rois de Siam et de Pégu, dont la domination s'étendait jusqu'aux frontières de la Chine, lui firent demander l'alliance et la protection du Portugal. Toutes les actions, tous les projets d'Albuquerque caractérisent un génie peu commun. Il s'était avancé dans la mer Rouge, pour y détruire le port de Suez, où l'on armait une escadre qui devait disputer aux Portugais l'empire de l'Asie ; ne pouvant pénétrer avec ses vaisseaux au fond de ce golfe orageux, il voulut obliger l'empereur d'Ethiopie à détourner le cours du Nil en lui ouvrant un passage pour se jeter dans la mer Rouge : l'Egypte serait devenue un désert inhabitable ; et le port de Suez, ses armements et son commerce, la rivalité dangereuse dont il menaçait le Portugal, tout aurait été détruit. Mais il n'eût pas le temps d'exécuter ce vaste projet ; peu de temps après qu'il en eut conçu l'idée, les Turcs s'emparèrent de l'Egypte.

Alors, tranquille au centre des colonies portugaises, Albuquerque réprima la licence des troupes, établit l'ordre dans les comptoirs, affermit la discipline militaire, et se montra tout à la fois actif, prévoyant, sage, humain, juste et désintéressé. L'idée de ses vertus avait fait une impression si profonde sur les Indiens, que, longtemps après sa mort, ils allaient à son tombeau pour lui demander justice des

vexations de ses successeurs. C'est à lui que les Portugais durent la création de cette puissance singulière, qui, même après sa ruine, a laissé dans l'Inde des souvenirs ineffaçables. Malgré les services importants qu'il avait rendus à la cour de Portugal, Albuquerque ne put échapper à l'envie des courtisans, ni aux soupçons du roi Emmanuel, qui fit partir Lopès Soarèz, ennemi personnel d'Albuquerque, pour le remplacer dans la vice-royauté des Indes. Ce grand homme était alors malade à Goa, et y mourut peu de jours après, en 1515. Emmanuel honora sa mémoire par de longs et inutiles regrets (1).

Albuquerque était catholique aussi pieux que grand homme. Il rapportait fidèlement à Dieu ses prodigieuses victoires. En 1510, pendant qu'il construisait les fortifications de Goa, on découvrit dans les ruines d'une maison un crucifix d'airain, preuve que, dans un temps antérieur, la religion chrétienne y était connue. On trouva même, gravé sur une plaque de métal, un acte par lequel, en 1391, le roi Mantrasar, feudataire du roi de Bisnage, faisait une fondation pour l'entretien de plusieurs prêtres (2). L'an 1512, étant sur mer, son navire donna contre un écueil, s'entr'ouvrit et commençait à sombrer. Albuquerque, voyant un petit enfant qui déjà se noyait, le prit sur ses épaules, disant que, par la bonté de Notre-Seigneur, l'innocence de cet enfant les sauverait des flots : ce qui arriva (3). L'année suivante 1513, étant sur la mer Rouge et cherchant le port d'Ethiopie, ils aperçurent dans les airs, lui et toute son armée, une croix lumineuse de pourpre qui leur montrait ce qu'ils cherchaient. Tous les Portugais, prosternés à genoux et pleurant de joie, la saluèrent par des prières et des acclamations, au son des trompettes et au bruit du canon. Albuquerque envoya une relation authentique de ce prodige au roi de Portugal (4). Il mourut à l'âge de soixante-trois ans, en pleine connaissance, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, et en se faisant lire la passion de Notre-Seigneur.

Ce qui occupait les pensées de ce grand homme, c'était la destruction de l'empire antichrétien de Mahomet : pour cela, détourner le Nil dans la mer Rouge, pour ruiner la puissance musulmane en Egypte ; puis raser le temple superstitieux de la Mecque. S'il y avait eu sur les trônes d'Allemagne, de France et d'Angleterre, des hommes de cette trempe, la chose était faite, et la civilisation chrétienne dominait de l'Angleterre à la Chine.

L'arrivée des Portugais dans l'Inde et dans la mer Rouge empêcha du moins l'empire chrétien d'Abyssinie ou d'Ethiopie de devenir la proie du mahométisme. Il y eut des ambassades et une alliance entre l'Ethiopie et le Portugal. L'empereur David, sollicité par le monarque portugais de renouveler l'union de l'Ethiopie avec l'Eglise romaine, entra volontiers dans ces vues. Le 10 octobre 1514, le pape Léon X lui écrivit la lettre suivante : « A David, roi des Abyssins, André Corsalo, citoyen de Florence, partant pour aller vous voir, je lui ai mandé de vous saluer affectueusement de notre part, et de vous assurer que, tant à cause de votre vénération pour nous que de votre zèle et dévouement merveilleux pour la république chrétienne, je vous aime grandement, et vous estime de même. J'ai voulu vous en instruire par ces lettres, et vous exhorter en même temps à propager, autant qu'il vous sera possible, dans ces régions si éloignées de l'Eglise romaine, le nom et la gloire de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; si vous y appliquez votre esprit et vos soins, vous pourrez toujours beaucoup. Le Seigneur lui-même que vous aurez servi, et à qui vous vous serez montré reconnaissant de ses immenses bienfaits, vous favorisera, vous aidera, vous avancera de plus en plus (5).

La même année 1514, l'empereur David et sa femme Hélène envoyèrent au roi de Portugal une ambassade solennelle, qui lui fit présent d'une croix précieuse, formée du bois de la vraie croix. Le chef de l'ambassade était un Arménien nommé Matthieu : le but était de se concerter avec les princes chrétiens pour attaquer les Turcs à la fois de tous les côtés et récupérer le Saint-Sépulcre (6).

Le pape Léon X travaillait incessamment à confédérer entre eux les princes d'Europe contre les Turcs, d'autant plus que l'Italie se voyait menacée par les armements formidables du sultan Sélim. Le Pape s'efforça d'abord de gagner les Vénitiens et l'empereur d'Allemagne, comme les plus intéressés à cette confédération : ce fut en vain. Toutefois il ne perdit pas courage, et trouva moyen de former une ligue, dans laquelle entrèrent le duc de Milan et les Génois ; il se flattait même de pouvoir y engager encore les autres princes chrétiens, et surtout les rois de France, d'Angleterre et de Portugal. Les principaux articles de cette confédération furent : 1° Que, pour couvrir les Etats des princes chrétiens et pour empêcher les infidèles de s'en saisir, les alliés fourniraient un certain nombre de cavalerie, dont l'on conviendrait à proportion de leurs forces, et contribueraient d'une somme réglée pour lever de l'infanterie et pour payer les troupes. 2° Que, si quelqu'un déclarait la guerre à l'un des alliés, tous les autres regarderaient l'agresseur comme l'ennemi commun, et prendraient la défense de celui qu'on attaquerait. 3° Qu'enfin les princes confédérés prendraient à leur solde au moins seize mille Suisses (7). Pour entrer dans cette alliance défensive de l'Europe, il ne fallait aux princes que l'instinct de leur propre conservation. Toutefois leur ambition, leur jalousie, leurs haines mutuelles firent avorter cette alliance. Heureusement la

(1) *Biog. univ.*, t. I. — (2) Raynald, 1510, n. 36. — (3) *Ibid.*, 1512, n. 108. — (4) *Ibid.*, 1513, n. 119. — (5) *Ibid.*, 1514, n. 102, Bembo, l. IX, *epist.* XLI. — (6) *Ibid.*, n. 103. — (7) Mariana. l. XXX, n. 109.

guerre de Perse entraîna les Turcs d'un autre côté et sauva l'Italie.

Quant au roi de France, Louis XII, son idée fixe était de conquérir le Milanais, pour le perdre ensuite : ce qui lui était arrivé déjà deux fois. Le 9 janvier 1514, il perd la reine, sa femme, Anne de Bretagne, qui ne lui laisse que deux filles. Comme il désirait passionnément un fils, il épouse, au mois d'octobre de la même année, Marie d'Angleterre, sœur de Henri VIII ; mais les réjouissances des noces n'étaient pas encore terminées, lorsqu'il tomba malade d'épuisement, et mourut le 1er janvier 1515, à l'âge de cinquante-quatre ans. Il a pour successeur son gendre, le comte d'Angoulême et duc de Valois, connu sous le nom de François Ier, arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine Visconti, desquels Louis XII était petit-fils. François Ier aura la même idée fixe de conquérir le Milanais, jusqu'à ce que, fait prisonnier à Pavie, il aille dans la prison de Madrid apprendre à renoncer non seulement à ses prétentions sur Milan et sur Naples, mais encore au duché de Bourgogne et à d'autres terres de France. C'est où aboutira finalement l'ambition provinciale des monarques français qui, au lieu de consacrer glorieusement l'humeur belliqueuse de leur nation à défendre l'ancien monde contre les infidèles ou bien à en conquérir un nouveau sur les sauvages, l'useront mesquinement à se faire battre par le Pape, par les Suisses, par les Espagnols, pour une province italienne où ils ne conserveront pas un pouce de terre.

Cependant la dixième session du cinquième concile général de Latran se tint au jour indiqué, 4e de mai 1515. Avec le Pape il y eut vingt-trois cardinaux et un grand nombre d'archevêques, évèques, abbés et docteurs. L'archevêque de Grésen, ambassadeur du roi de Pologne, célébra la messe. L'archevêque de Patras en Achaïe, excellent latiniste, fit un discours sur l'importance d'uné expédition contre les Turcs et la négligence impardonnable des princes chrétiens à cet égard. Son invocation à la sainte Vierge est en vers. Après les prières et le chant de l'évangile, les ambassadeurs du duc de Savoie présentèrent leurs lettres de créance pour assister au concile en la place de leur maître, et baisèrent les pieds du Pape.

Ensuite on fit sortir tous ceux qui n'avaient pas voix délibérative, et Bertrand, évêque d'Adria, lut un décret pontifical touchant les monts-de-piété.

Malgré les règlements et les censures de l'Eglise, l'Italie était en proie à la rapacité des Juifs, qui prêtaient à d'énormes intérêts, et, en plein midi, faisaient le métier que certains hommes d'armes, en Allemagne, pratiquaient à l'entrée d'une forêt lorsque la nuit était venue.

Un pauvre moine franciscain, nommé Barnabé, résolut de venir au secours de ses frères. Il monte en chaire, à Pérouse, vers le milieu du quinzième siècle, et propose de faire dans la ville une quête générale, dont le produit serait employé à fonder une banque qui viendrait en aide aux indigents. A peine est-il descendu de chaire, la ville répond à son appel, apporte des bijoux, des pierres précieuses, de l'or, de l'argent en abondance, pour former les premiers fonds de cette charitable institution, dont une robe de bure avait eu l'heureuse idée.

Alors l'ouvrier ne fut plus obligé de s'adresser aux Juifs dans un moment de détresse : quand il n'avait pas de quoi se nourrir ou nourrir sa famille, il venait avec ce qu'il avait de plus précieux dans son ménage, son gobelet d'argent, son anneau de fiançailles, ses vêtements du dimanche, et il recevait en échange une somme d'argent qu'il était obligé de rendre dans un court délai, mais sans aucun intérêt qu'une somme minime, quelques liards au plus, pour les faits de l'administration. On donne à cette maison le nom de mont-de-piété, c'est-à-dire de masse, parce que les fonds de la banque ne consistaient pas toujours en argent, mais souvent en grains, en épices, en denrées de diverses sortes.

Bientôt d'autres villes d'Italie suivirent l'exemple de Pérouse ; Savone, une des premières, eut son mont-de-piété ; le Saint-Siège encourageait dans ses bulles l'institution du frère Barnabé. Il fallait organiser ces établissements de charité : on n'a que des notions imparfaites sur les éléments constitutifs des premières banques de providence en Italie. A Mantoue, le mont-de-piété était administré par douze directeurs, quatre religieux, deux nobles, deux jurisconsultes ou médecins, deux marchands et deux bourgeois. Ainsi l'élément populaire prédominait dans une fondation créée en faveur du prolétaire. Comme l'idée en appartenait au cloître, les moines, presque partout, étaient nommés directeurs à vie de l'établissement tandis que les laïques n'en faisaient partie que pendant deux ans.

La chaire chrétienne ne cessait d'exciter le zèle des populations en faveur des monts. Les Franciscains opéraient de véritables miracles: on eût dit le temps des croisades reveuu ; les dames se dépouillaient de leurs parures pour fonder de nouvelles banques ; l'or des Juifs dormait intact dans leurs coffres-forts. La charité, aussi ingénieuse qu'ardente, s'était constituée banquière des ouvriers ; elle prêtait aux malheureux travailleurs, et presque toujours sans intérêt. Les Juifs, maudits par toutes les classes de la société, quittaient l'Italie et allaient porter ailleurs leur industrie ruineuse. Dans cette ligue contre les usuriers, un Franciscain du nom de Bernardin Thomitano, né à Feltre en 1439, se distingua surtout par ses succès. Le peuple le suivait en foule, et écoutait dans le ravissement ses imprécations contre des hommes qu'il appelait des vendeurs de larmes. Partout où le moine mettait le pied, un mont-de-piété s'organisait. Il en fonda à Parme, à Montefiore, à Assise, à Rimini, à

Montagnana, à Chietri, à Lucques. S'il trouvait, comme à Campo San Pietro, un Juif qui refusât de faire l'aumône aux Chrétiens, il le chassait de la ville.

Il est vrai que ces usuriers étaient sans pitié pour les Chrétiens malheureux. A Parme, ils tenaient vingt-deux bureaux où ils prêtaient à vingt pour cent. Le succès de la parole du moine s'explique donc facilement. En passant à Padoue, Bernardin de Feltre renversa toutes ces maisons de prêt, entretenues à l'aide des larmes du peuple, et la ville bientôt vit s'élever, grâce à la pitié de quelques hommes riches, une banque où le pauvre put venir emprunter, sur nantissement, à deux pour cent.

L'usure eut un moment de répit à la mort du bienheureux Bernardin, l'an 1494. Jamais religieux ne fut aussi amèrement pleuré ; le peuple le regardait comme un envoyé céleste. Trois mille enfants, vêtus de robes blanches, symbole de cette vie si pure que le frère avait menée sur la terre, assistaient à ses funérailles, portant chacun un gonfalon où étaient brodés le nom de Jésus et l'image d'un mont-de-piété. C'est au nom de Jésus, que le frère invoquait au commencement et à la fin de ses sermons, (il en prêcha trois mille six cents), qu'il dut ses grands triomphes oratoires. Et pourtant Dieu ne lui avait accordé aucun de ces dons extérieurs qui séduisent la multitude ; il était si petit qu'il dépassait à peine de la tête la chaire à prêcher ; mais la grandeur de sa charité suppléait à la petitesse de sa taille.

Nul jusqu'alors n'avait su faire parler avec tant d'éloquence la misère populaire, porter à Dieu, avec des accents plus déchirants, les larmes du pauvre, faire gémir plus sympathiquement la voix de la veuve et de l'orphelin. Et puis ce grand prédicateur est un homme d'une sainteté éminente: il couche sur la paille ou sur la pierre, il jeûne plusieurs fois la semaine, ne boit que de l'eau, et reste quelquefois pendant plus d'une heure plongé dans les extases de la prière. Et puis, la peste exerce-t-elle ses ravages quelque part ? Bernardin y court servir les malades, jusqu'à tomber malade lui-même. Et puis, déchirée en factions rivales, une ville est-elle près de voir ses habitants en venir aux mains les uns avec les autres ? Bernardin arrive, et, par la puissante douceur de sa parole, rétablit la paix et la concorde. Et tel était le désir qu'on avait partout de l'entendre, que les princes et les cités s'adressaient au Pape pour qu'il lui ordonnât de venir chez eux. Dans sa vie, qui mériterait d'être publiée à part et mieux connue, on trouve plusieurs lettres des papes Innocent VIII et d'Alexandre VI à leur cher fils, frère Bernardin de Feltre, où ils lui mandent d'aller prêcher le carême dans telle ville, d'aller apaiser la discorde dans telle autre, d'aller réformer tels abus dans une troisième. Et frère Bernadin allait où on l'envoyait, et il faisait ce qu'on lui disait de faire. Souvent Dieu honora son ministère par d'éclatants miracles ; les miracles continuèrent après sa mort. En attendant sa canonisation, le pape Innocent X autorisa son culte et Benoît XIII accorda un office et une messe propres. Le bienheureux Bernardin de Feltre avait une dévotion particulière à l'immaculée conception de la sainte Vierge (1).

Cependant les monts-de-piété furent critiqués par un autre religieux, le Dominicain Thomas Cajétan, le même que nous avons vu prononcer le discours dans la seconde session du concile de Latran sous Jules II. Le Dominicain ne cherchait pas, comme on le pense bien, à venir en aide aux usuriers ; c'est l'usure, au contraire, qu'il poursuivait dans l'institution des monts-de-piété. Rigide argumentateur, il désapprouvait le prêt à intérêt, quelque forme qu'il revêtit, et accusait formellement les fondateurs de ces banques de désobéissance aux commandements de Dieu et de l'Eglise. Au fond, les deux moines plaidaient la même cause, celle du pauvre : l'un en attaquant comme usuraire, l'autre en défendant comme charitable la banque populaire. La querelle dura longtemps. Les ordres s'en mêlèrent : celui de Saint-Dominique se signala par sa polémique toute théologique ; celui de Saint-François, par une notion plus profonde des besoins de la société.

Dans cet antagonisme des couvents, observe Audin, l'attitude de la Papauté resta ce qu'elle devait être : la Papauté se tut et écouta. Cependant Sixte IV, en 1484, à Savone, et, vingt-deux ans plus tard, Jules II, s'étaient formellement prononcés en faveur des monts-de-piété. Dans sa sagesse infinie, la Papauté, si le dogme eût été mis en cause, aurait imposé silence à qui l'aurait attaqué ; mais elle ne voyait dans cette institution qu'une œuvre humaine dont il était permis à un simple religieux de contester l'efficacité, même quand Rome l'avait prise sous sa protection. C'est nous le pensons, un bel exemple de tolérance politique que Jules II nous donne en laissant attaquer, brutalement quelquefois, les monts qu'un moine dominicain appelle ironiquement des monts d'impiété, et que Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI ont approuvés et protégés. Celui qui se distingua dans cette polémique est justement l'un des orateurs de Jules II, Cajétan, qui, au sortir de la chapelle pontificale où il a prouvé si éloquemment l'immortalité de l'âme, va bientôt, en véritable aristotélicien, accabler de ses arguments, pris dans la Bible, une institution que le Pape a voulu lui-même fonder à Bologne, afin, dit la bulle que la charité des fidèles qui formaient ces pieux établissements pût procurer aux pauvres des secours abondants, et prévenir les maux qui provenaient des usures dont les Juifs fatiguaient les Bolonais (2).

(1) Voir sa vie *Acta SS.*, 28 *septembre*. — (2) Bulle donnée à Bologne en 1506. Audin, *Hist de Léon X*, t. II, c. II.

La Papauté résolut de terminer des disputes qui troublaient les consciences ; les questions sur le prêt, en divisant les religieux, jetaient dans les couvents des germes d'inquiétude qui menaçaient le repos de ces saintes retraites. Léon X voulait la paix ; le concile de Latran s'occupa donc, à la demande du Pape, des monts-de-piété. Les Pères auxquels la question avait été déférée étaient connus par leur savoir et leur charité. L'examen fut lent, patient et profond ; les livres nombreux des adversaires et des apologistes de ces maisons de prêt furent étudiés et comparés, et quand il ne resta plus aucune objection sérieuse à résoudre, l'autorité parla.

Léon X, après une brève exposition de la dispute, reconnaît qu'un vif amour de la justice, un zèle éclairé pour la vérité, une charité ardente envers le prochain ont animé ceux qui soutenaient ou combattaient les monts-de-piété, mais déclare qu'il est temps, dans l'intérêt de la religion, de mettre fin à des débats qui compromettent la paix du monde chrétien. Rappelant donc l'approbation qu'ont donnée aux monts-de-piété ses prédécesseurs, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II, il déclare et définit, avec l'approbation du concile, qu'il n'y a rien d'illicite ni d'usuraire dans ces établissements institués et approuvés par l'autorité du Siège apostolique, où l'on perçoit de l'emprunteur une somme modique pour couvrir les dépenses indispensables à leur gestion ; que, bien au contraire, c'est une chose louable, méritoire et digne des indulgences de l'Eglise, quoiqu'il fût beaucoup plus parfait et plus saint d'établir des lieux où l'on prêtât tout à fait gratuitement, à quoi il invite les fidèles par l'offre d'indulgences plus considérables. Enfin il est défendu, sous peine d'excommunication, de rien avancer dorénavant contre ce décret.

Bertrand, évêque d'Adria, en ayant fait lecture à la tribune, on demanda, suivant la coutume, à tous les Pères du concile s'ils approuvaient ce qui était contenu dans la cédule. Un seul refusa son approbation, parce qu'il savait par expérience, disait-il, que les dits monts étaient plus nuisibles qu'utiles. C'était Jérémie, archevêque de Trani. Sa protestation fut enregistrée dans les actes (1).

Dans un second décret, qui fut lu par l'évêque de Trévise, et qui concerne les exemptions ecclésiastiques et l'affermissement de l'autorité épiscopale, le Pape ordonne que les chapitres exempts ne pourront se prévaloir de leur exemption pour vivre d'une manière peu régulière et éviter la correction des supérieurs. Ceux à qui le Saint-Siège en a commis le soin puniront les coupables ; s'ils négligent de le faire, ils seront avertis de leurs devoirs par les ordinaires ; et si, après avoir été avertis, ils refusent de punir ceux qui sont en faute, les ordinaires pourront, dans ce cas, instruire le procès et l'envoyer au Saint-Siège. On permet aux évêques diocésains de visiter une fois l'année les monastères des filles soumis immédiatement au Saint-Siège, suivant la constitution publiée au concile de Vienne. On déclare que les exemptions qui seront données à l'avenir sans juste cause et sans y appeler les personnes intéressées seront nulles ; cependant on accorde le droit d'exemption aux protonotaires et aux commensaux des cardinaux. On ordonne que les causes qui concernent les bénéfices, pourvu qu'ils ne soient point réservés et que leur revenu n'excède pas vingt-quatre ducats, seront jugées en première instance par devant les ordinaires, et qu'on ne pourra appeler de leur jugement avant qu'il y ait une sentence définitive, si ce n'est que l'interlocutoire contienne un grief qui ne puisse pas être réparé par la sentence définitive. Que si l'un des plaideurs redoute le crédit de son adversaire, ou s'il a quelque autre raison particulière dont il pourrait faire une semi-preuve autre que le serment, les causes seront portées en première instance à la cour de Rome. On fait défense aux princes et aux seigneurs de molester les ecclésiastiques, de s'emparer des biens des églises, d'obliger les bénéficiers de les leur vendre ou donner à bail emphytéotique. Enfin il enjoint aux métropolitains de tenir des conciles provinciaux, conformément aux dispositions des saints canons (2).

Tous les Pères donnèrent leur approbation au décret, excepté l'archevêque de Trani, qui n'agréa point l'ordre intimé aux évêques de former la procédure contre les exempts, et de l'envoyer à la cour de Rome.

Un troisième décret fut lu par François, évêque de Nantes, qui concerne l'impression des livres. Il est conçu en ces termes :

« Parmi les sollicitudes qui nous pressent, une des plus vives et des plus constantes est de pouvoir ramener dans la voie de la vérité ceux qui en sont éloignés, et de les gagner à Dieu, avec le secours de sa grâce. C'est là, sans contredit, l'objet de nos plus sincères désirs, de nos affections les plus tendres, de notre vigilance la plus empressée.

« Sans doute, l'art de l'imprimerie, dont l'invention s'est toujours perfectionnée de nos jours, grâce à la faveur divine, est très propre, par le grand nombre de livres qu'il met sans beaucoup de frais à la disposition de tout le monde, à exercer les esprits dans les lettres et les sciences, et à former des érudits dans toutes sortes de langues, surtout des érudits catholiques, dont nous aimons à voir la sainte Eglise romaine abonder, parce qu'ils sont capables de convertir les infidèles, de les instruire et de les réunir par la doctrine chrétienne à l'assemblée des fidèles. Cependant nous avons appris, par les plaintes de bien des personnes, que plusieurs maîtres de cet art, en diverses parties du monde, ne craignent pas

(1) Labbe, t. XIV, col. 249 et seq. — (2) *Ibid.*, 252.

d'imprimer et de vendre publiquement, traduits en latin, du grec, de l'hébreu, de l'arabe, du chaldéen, ou nouvellement composés en latin et en langue vulgaire, des livres contenant des erreurs même dans la foi, des dogmes pernicieux ou contraires à la religion chrétienne, des attaques contre la réputation des personnes même les plus élevées en dignité, et que la lecture de tels livres, loin d'édifier, enfantait les plus grands égarements dans la foi et les mœurs, faisait naître une foule de scandales, et menaçait le monde de plus grands encore.

« C'est pourquoi, afin qu'un art si heureusement inventé pour la gloire de Dieu, l'accroissement de la foi et la propagation des sciences utiles ne soit pas perverti en un usage contraire, et ne devienne pas un obstacle au salut pour les fidèles du Christ, nous avons jugé qu'il fallait tourner notre sollicitude du côté de l'impression des livres, pour qu'à l'avenir les épines ne croissent pas avec le bon grain, et que le poison ne vienne pas à se mêler au remède. Voulant donc pourvoir à temps au mal pour que l'art de l'imprimerie prospère avec d'autant plus de bonheur qu'on apportera dans la suite plus de vigilance, et qu'on prendra plus de précaution, avec l'approbation de ce saint concile, nous statuons et ordonnons que, dans la suite et dans tous les temps futurs, personne n'ose imprimer ou faire imprimer un livre ou autre écrit quelconque dans notre ville, dans quelque cité ou diocèse que ce soit, qu'il n'ait été examiné avec soin, approuvé et signé, à Rome, par notre vicaire et le maître du sacré palais, et dans les diocèses par l'évêque ou tout autre délégué par lui et ayant la science compétente des matières traitées dans l'ouvrage, et par l'inquisiteur du lieu ; signature que l'examinateur apposera de sa main propre, gratuitement et sans délai, sous peine d'excommunication. Les contrevenants sont condamnés à la perte des livres, à une amende de cent ducats, à une suspension pendant un an du droit d'imprimer, à l'excommunication, et enfin à des peines plus graves, en cas d'opiniâtreté (1). »

Le décret du concile de Latran, dit Audin à ce sujet, est une grande mesure d'ordre, sociale et religieuse. Depuis vingt ans, le duché de Milan a passé sous la domination de maîtres divers ; les grands vassaux du Saint-Siège, abattus un moment, se sont bientôt relevés ; Venise a trahi chacun de ses alliés ; la Suisse est divisée en deux camps, la plaine et la montagne ; la plaine obéit à la France, et la montagne à l'Église ; Gênes a relevé et abattu cinq à six drapeaux : Naples a suivi ou délaissé Rome ; l'empire n'est jamais resté fidèle au même parti ; laissez la presse libre, et chacun de ces peuples s'en servira pour récriminer contre le passé, excuser sa politique, attaquer ses maîtres, ses vainqueurs ou ses alliés, et continuer dans les livres une lutte qu'on croyait finie faute de combattants. Alors la paix du continent italien et du monde chrétien sera de nouveau compromise.

En Italie, où tout sentiment devient une passion, si la presse reste libre, il faut s'attendre à voir renouveler ces combats à la manière des héros de Pontano (satirique ordurier du temps), où la parole humaine se traîne dans la fange. Fille de la lumière increée, la Papauté ne pouvait consentir à cette dégradation de l'intelligence. Au moment même où elle était obligée, dans l'intérêt de la famille chrétienne, de prendre des mesures de répression contre la licence de la presse, elle publiait, sous la direction de Béroalde, l'œuvre d'un des plus grands historiens de l'antiquité, Tacite, dont la plume avait courageusement flétri les scandales de la vie impériale ; puis elle rassemblait les chefs-d'œuvre des littératures grecque et romaine dans le palais du Vatican, dont elle ouvrait les portes à tous les hommes de talent ; enfin, elle érigeait, car c'est une vénérable création, ce collège de la Sapience, que toutes les universités allaient prendre pour modèle et où elle appelait ce que l'Italie possédait de plus éminent dans les lettres et dans les sciences (2).

Enfin il y eut un quatrième décret qui fut lu par Pierre, évêque de Castellamare, et qui concernait le dernier terme donné aux Français pour produire les raisons qu'ils peuvent avoir de s'opposer à l'abolition de la pragmatique sanction. On décerne contre eux une citation péremptoire et finale avant le 1er octobre, pour tous les évêques, abbés et ecclésiastiques de France que cette affaire regarde ; après lequel temps expiré, il sera procédé à un jugement définitif, et les parties intéressées condamnées par contumace, qui sera prononcée dans la session soixante. Ce décret ayant été lu, le seigneur de Forbin, un des ambassadeurs de France, fit remontrer au Pape que les prélats du royaume ne pouvaient pas se rendre à Rome à cause des troubles de la Lombardie, les ennemis de la France ne craignant pas les censures contenues dans la bulle *In cœnâ Domini* ; qu'ainsi il priait Sa Sainteté de les excuser et de les dispenser de venir au concile, ou bien de faire en sorte qu'ils pussent y arriver sans aucun risque de leurs personnes. A quoi le Pape répondit qu'ils pouvaient venir par Gênes ; qu'il avait donné ordre que les Génois leur accordassent un passeport; d'où il conclut que sa constitution demeurerait dans toute sa force et serait exécutée.

Un des procureurs du concile demanda qu'on prononçât la contumace contre ceux qui ne s'étaient pas rendus au concile après y avoir été invités ; mais le Pape leur accorda un délai jusqu'à la prochaine session, et l'on reçut les excuses d'un grand nombre de prélats qui n'avaient pu s'y rendre. Les procureurs du concile demandèrent, de plus, qu'on enregistrât dans les actes celui qui avait été passé

(1) Labbe, t. XIV, col. 257. — (2) Audin, *Hist. de Léon X*, t. II, c. III.

par devant les notaires d'Aix en Provence, et la soumission du parlement de cette province que nous avons déjà rapportée. La dixième session finit par là et la suivante ne fut tenue qu'au 19 décembre 1516 (1).

Lorsque l'Eglise et le Pape prennent sous leur surveillance la propagation des livres par l'imprimerie, c'est une surveillance de père et de mère, pour prévenir les excès qui déshonorent, qui corrompent, qui tuent. Car jamais les sciences, les lettres et les arts n'ont eu d'amis plus vrais et plus constants que les Papes et l'Eglise romaine. Ailleurs, cela dépend d'un prince qui meurt, d'une mode qui passe : Auguste est suivi de Tibère, le siècle d'or du siècle de fer. Mais dans l'Eglise romaine, souveraineté essentiellement spirituelle, et par là même essentiellement scientifique et littéraire, cette rechute des lettres dans la barbarie est impossible.

Et de fait, à travers les siècles et les révolutions, toujours nous avons vu Rome le centre de l'Europe littéraire. A plus d'une époque, le Pape est le commissionnaire général de librairie pour tout le monde catholique. On écrit des Gaules à saint Grégoire le Grand : Très-saint Père, envoyez-nous les écrits de saint Irénée, dont nous avons le plus grand besoin (2) ; et d'Alexandrie : Expédiez-nous le martyrologe d'Eusèbe (3). Saint Amand, évêque de Tongres, demande des livres à Martin I[er]; l'évêque de Saragosse a besoin des livres des Morales de saint Grégoire (4) ; Pépin s'adresse au Souverain Pontife pour solliciter quelques manuscrits grecs dont il veut faire don à l'abbaye de Saint-Denys (5) ; Loup, abbé de Ferrière, écrit à Benoît III pour lui demander les commentaires de saint Jérôme sur Jérémie, l'Orateur de Cicéron les commentaires de Donat sur Térence (6), en promettant, si Sa Sainteté obtempérait à sa demande, de restituer fidèlement les ouvrages. Les Papes prètaient mais il arriva que les églises oublièrent de renvoyer exactement les manuscrits. Ces Papes alors ne laissèrent plus sortir un seul livre de Rome.

On pourrait regarder Nicolas V comme le créateur de la bibliothèque vaticane. Vespasiano y comptait, de son temps, plus de cinq mille manuscrits grecs ou latins. Le Pape avait nommé conservateur de cette bibliothèque Jean Torlelli, célèbre grammairien. On sait qu'il entretenait un grand nombre de savants dont l'unique occupation était de parcourir la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Grèce, afin d'y chercher des manuscrits. Calixte III, Pie II et Paul II ajoutèrent de nouveaux trésors à ceux que Nicolas V avait si heureusement découverts. Sixte IV eut le premier l'idée d'ouvrir la vaticane au public romain. Il avait choisi pour son bibliothécaire Jean André des Russi, évêque d'Aléria en Corse. Parmi les successeurs, on trouve Platina, Personna, Julien de Volterre, Inghirami, Béroalde, tous hommes de science et de lettres. Le dernier fut nommé par Léon X.

A cette époque, il y avait des bibliophiles qui passaient leur vie à courir le monde pour y découvrir des manuscrits : Politien les nommait des chasseurs de livres. Nul comme Faust Sabée ne flairait d'aussi loin un ouvrage inédit. Léon X, qui connaissait l'humaniste, l'avait employé d'abord à fouiller les abbayes, les monastères, les presbytères, les bibliothèques des princes et des particuliers. Le savant se mettait en route, parcourait à pied, le plus souvent, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Grèce, supportant, comme il le raconte poétiquement, la faim, la soif, le soleil, la pluie, ls poussière pour délivrer de l'esclavage un écrivain antique, qui, en recouvrant sa liberté, reprend l'usage de la parole, et vient remercier en beaux vers son libérateur (7).

Le manuscrit de Tacite que possédait l'abbaye de Corbie en Allemagne fut acquis, par Léon X, au prix de cinq cents ducats. C'est que ce manuscrit était bien précieux ; tous ceux que l'on connaissait étaient incomplets. A celui dont s'était servi à Milan, en 1495, François Putéolano, pour imprimer les *Annales*, il manquait les cinq premiers livres de l'historien : on venait de les retrouver dans un monastère de Westphalie, et les moines, qui savaient le trésor qu'ils possédaient, n'avaient voulu s'en dessaisir qu'à prix d'or, même en faveur du Pape ; l'or avait été donné. Ajoutez que le Tacite de Milan était fautif, mal imprimé et sur mauvais papier.

Léon X voulut que le Tacite romain parût dans toute la pureté du texte antique, comme si l'historien eût revu lui-même les épreuves de son ouvrage. Il confia la direction de l'entreprise à Béroalde, son bibliothécaire et l'impression à un Allemand établi récemment à Rome, Etienne Guilleret, du diocèse de Toul en Lorraine. Afin que l'un et l'autre pussent être récompensés de leur travail, et eussent l'honneur et les bénéfices de cette réimpression, il menaça d'une amende de deux cents ducats d'or quiconque contreferait l'édition publiée à Rome.

La bulle de Léon X, placée par l'éditeur en tête de l'ouvrage, renferme une magnifique glorification des lettres humaines : le plus beau présent, dit le Pape, après la connaissance de la vraie religion, que Dieu, dans sa bonté, ait fait aux hommes : leur gloire dans l'infortune, leur consolation dans l'adversité.

Et le livre finit encore mieux qu'il n'a commencé, par ces lignes imprimées au-dessous des armes du Pape : « Au nom de Léon X, bonne récompense à quiconque apportera à Sa Sainteté de vieux livres encore inédits. » — L'annonce fit son effet : les volumes arri-

(1) Labbe, t. XIV, col. 258 et seq. — (2) *Greg. M.*, l. IX, *epist.* L. — (3) Baron., an 619. — (4) Cenni, *Codex carol.*, v. 1, p. 148. — (5) Muratori, *Antiq.*, t. III, p. 835. — (6) Audin, *Léon X*, t. II, c. IV.

vaient de tous côtés, et la récompense était fidèlement donnée.

C'était un prélat, Ange Arcimbold, qui avait apporté au Pape le manuscrit de Corbie. Dans cette chasse aux livres, des empereurs, des rois, des électeurs, des doges étaient les pourvoyeurs de Léon X. Les commissaires ordinaires partaient de Rome munis de lettres de recommandation pour les princes dont ils devaient parcourir les Etats. Jean Heytmers fut chargé de visiter l'Allemagne, le Danemark, l'île de Gotland. Le bruit courait à Rome qu'à Magdebourg, dans la bibliothèque des chanoines, se trouvait une partie des Décades de Tite-Live. Heytmers avait ordre d'en acheter à tout prix le manuscrit. Il devait être aidé dans cette négociation par l'électeur de Mayence. Le manuscrit était ailleurs ; Heytmers avait également une lettre pour Christiern, roi de Danemark.

Au Pape il ne fallait pas seulement des livres et des manuscrits, mais des hommes et il n'épargnait aucune dépense pour s'en procurer. Il écrit à Nicolas Léoniceno : Vous savez si je vous estime, si je vous ai toujours aimé, si j'ai toujours fait grand cas de votre savoir. Bembo, mon secrétaire, qui vous chérit tendrement, et qui, à Ferrare, adolescent, eut le bonheur, comme il s'en vante, de tremper ses lèvres aux eaux de cette philosophie dont vous possédez la source, à force de me parler de vous me fait penser à vous offrir de nouveaux témoignages de mon attachement à votre personne. Il faut que vous me permettiez de faire quelque chose pour vos beaux talents acquis par tant d'études. Parlez ; si mon amitié peut vous être utile, je vous l'offre de nouveau ; demandez, et vous obtiendrez de moi tout ce que vous voudrez (1). » Nonobstant une lettre si gracieuse, le savant reste enseveli dans son obscurité.

Or, sait-on ce qu'il refusait ? Une belle et une riche abbaye, car Léon était prodigue envers l'humaniste qu'il aimait ; une villa aux environs de Rome ; tous les trésors bibliographiques de la Vaticane et un logement sur l'Esquilin afin que, tout en étudiant, l'humaniste eût sous les yeux de beaux édifices, de beaux jardins et de belles forêts. C'est sur ces hauteurs que Jean Lascaris, appelé par Léon X, enseignait à de jeunes Grecs la langue hellénique. Ces jeunes gens avaient été conduits de la Morée à Rome par Marc Musurus, qui n'entendait pas seulement admirablement la langue, mais parlait le latin aussi bien que Théodore Gaza et Lascaris.

Léon X lui écrivait en 1513 : « Comme j'ai le vif désir de faire revivre la langue et la littérature grecques, de nos jours presque éteintes, et d'encourager de tous mes efforts les belles-lettres ; que je connais du reste votre savoir et votre goût, je vous prie de nous amener de la Grèce dix à douze jeunes gens, doués d'heureuses dispositions, qui enseigneront à nos Latins les règles et la prononciation de la langue hellénique, et formeront comme un séminaire ouvert aux bonnes études. Lascaris, dont j'aime les vertus et la science, vous écrira à ce sujet plus amplement. Je compte, en cette occasion, sur votre dévouement à ma personne (2). »

Musurus vint à Rome, apportant avec lui un exemplaire d'un Platon qu'Alde Manuce venait de publier, et dont il avait corrigé les épreuves ; un poème grec qu'il avait composé en l'honneur du Pape, et une épître en prose de l'imprimeur à Sa Sainteté, mise en tête des œuvres du philosophe. Le Platon fut placé dans la bibliothèque de la Vaticane ; Musurus bientôt récompensé par l'évêché de Malvoisie, et Alde Manuce honoré d'une bulle magnifique, où le Pape rappelait les services que le typographe avait rendus aux lettres. Il lui accordait le privilège de vendre et de publier les livres grecs et latins qu'il avait imprimés, ou qu'il imprimerait plus tard, avec ses caractères italiques dont il était l'inventeur, et qui reproduisaient, dit le pape, toute l'élégance de l'écriture cursive. Et afin que la cupidité ne vînt pas élever une concurrence nuisible, ruineuse peut-être pour l'imprimeur, le Saint-Père menaçait de l'excommunication quiconque violerait la défense du Saint-Siège. Seulement, Léon X imposait une obligation à Manuce, c'était de vendre les livres à bas prix ; il s'en rapportait du reste à la probité bien connue du typographe (3).

Depuis un siècle, la Papauté avait formé le projet de restituer à Rome ses collèges littéraires. Eugène IV fit jeter, au milieu de la ville, près de l'église de Saint-Jacques-l'Apôtre, les fondements d'un gymnase, où des maîtres habiles devaient enseigner gratuitement les sciences humaines.

Nicolas V est une des gloires de son siècle. C'était aux lettres qu'il devait la tiare : il les honora magnifiquement. A Laurent Valla, qui lui avait offert sa traduction de Thucydide, il donna cinq cents écus d'or ; à Gianozzo Manetti, pour des œuvres de théologie, une pension de six cents écus d'or ; à Guarin, pour la traduction de Strabon, quinze cents écus d'or ; à François Filelfe qui voulait mettre en vers latins l'Iliade et l'Odyssée d'Homère, il avait promis une belle maison à Rome, une ferme à la campagne, et dix mille écus d'or qu'il avait déposés chez un banquier, et que le poète devait toucher dès que sa version serait terminée. C'est à l'instigation de ce Pontife que Diodore de Sicile, Xénophon, Polybe, Thucydide, Hérodote, Strabon, Aristote, Ptolémée, Platon, Théophraste et un grand nombre de Pères furent traduits en latin. Les lettres, sous le règne de ce prince, donnaient de la gloire et des richesses : aussi Rome était-elle remplie d'humanistes venus des quatre parties du monde. Quand on ouvre un livre écrit à cette époque, on est sûr d'y trouver le nom de Ni-

(1) Bembo, l. X. — (2) Bembo, l. IV, *epist.* VIII. — (3) Audin, *Léon X*, t. II, c. IV.

colas V ; mais nul ne lui a décerné un plus brillant hommage que le protestant Isaac Casaubon, qui le représente levant l'étendard de la science au moment où elle paraissait pour jamais ensevelie sous les ruines de Byzance, chassant les ténèbres qui menaçaient le monde, et faisant luire à Rome la lumière des arts et des lettres (1).

Sous le règne de Pie II, des professeurs illustres occupèrent les diverses chaires du gymnase romain. Sixte IV, qui n'avait que cent écus à donner au traducteur d'Aristote, Théodore Gaza, ne put dépenser qu'une modique somme à l'entretien de cette belle école. Plus heureux, Alexandre VI, cet habile administrateur qui, pendant son pontificat, eut pour principe de payer exactement la pension des docteurs, la solde du soldat, le salaire des ouvriers, agrandit et dota splendidement le gymnase.

Jules II, au milieu de ses sollicitudes guerrières, n'oublia pas l'œuvre de ses prédécesseurs ; et, bien loin de détourner, comme le dit Roscoë, les revenus affectés par Alexandre VI à l'entretien de l'université, il donna l'ordre, dans sa bulle de 1512, que certains revenus du Capitole fussent rigoureusement employés aux besoins du gymnase, et assigna cinquante ducats d'or pour la célébration annuelle de la fête anniversaire de la fondation de Rome, le 21 avril.

Léon X voulut que l'université romaine égalât en splendeur celles que l'Italie citait avec le plus d'orgueil : Pavie, Milan, Bologne, et que Rome régnât sur le monde entier par les lettres, comme elle régnait par les arts.

Le gymnase romain était sous le patronage de trois cardinaux de l'ordre des évêques, de l'ordre des prêtres et de l'ordre des diacres. Il y avait des recteurs et des réformateurs qui, après avoir consulté le Pape, étaient chargés du choix des professeurs. Les réformateurs visitaient les classes deux fois par semaine ; le recteur, une ou deux fois par mois, et toujours à des heures et à des jours inconnus.

Le recteur administrait les deniers et payait les professeurs et les appariteurs. Ceux-ci étaient des employés chargés de la police matérielle des classes : ils affichaient, à la porte du gymnase, le nom des professeurs, l'heure et le jour des leçons. On ne pouvait lire ni expliquer au collège aucun ouvrage dont le titre n'eût été préalablement affiché par l'appariteur sur les murs de l'école.

Dès le treizième siècle, l'enseignement était libre et gratuit en Italie ; il était même permis aux élèves de faire des cours, et on leur donnait, à cet effet, une salle et une chaire. Afin d'attirer les étrangers, on offrait aux étudiants des franchises et des privilèges. D'abord, ils jouissaient de toute espèce de droit de cité ; ils n'étaient assujettis à aucune taxe, et ne pouvaient être mis en prison. A Padoue, la ville était obligée de prêter de l'argent aux écoliers qui n'avaient pas de quoi étudier. Le professeur entretenu par la ville pouvait donner des leçons particulières, mais s'il se faisait payé, il était sur-le-champ rayé du rôle de l'université. A Naples, au treizième siècle, l'université avait des privilèges exorbitants : le maître et les écoliers ne pouvaient être jugés que par un tribunal spécial, formé d'un président et de trois assesseurs. Les Papes se distinguent à cette époque par la protection qu'ils accordent à l'étude des lettres. Au concile général qui se tint à Lyon, en 1245, Innocent IV veut que dans chaque cathédrale, dans chaque église possédant des revenus suffisants, l'évêque et le chapitre nomment un maître pour enseigner gratuitement la grammaire aux enfants pauvres, et qu'au maître soit concédée une prébende dont il jouira tout le temps qu'il exercera les fonctions de pédagogue. Renazzi a publié un document qui prouve qu'en 1319 les élèves en droit canon de l'université de Rome firent casser une élection et nommer le professeur qu'ils avaient choisi.

Léon X voulut qu'on enseignât, au collège romain, la théologie, le droit romain, le droit civil, la médecine, la philosophie, la botanique, la philosophie morale, la rhétorique, la grammaire, la langue grecque. Sur un tableau de l'université de Rome, en 1514, à côté du nom de chaque professeur, est indiquée la somme qu'il reçoit annuellement. Maître Luca de Burgo a cent vingt florins pour enseigner les mathématiques ; Varino, professeur de grec, trois cents florins ; maître Augustin de Sessa, professeur de philosophie, trois cents florins. Ce sont les médecins qui sont les mieux rétribués. Maître Angelo de Sienne a cinq cent trente, et maître Scipion Lancelloti cinq cents florins. Nous savons, grâce à ce curieux document, qu'un professeur de grammaire, espèce d'instituteur primaire, gagnait cinquante florins par an, et il y en avait treize, autant que Rome avait de quartiers.

C'est le 3 novembre que les cours et les écoles s'ouvraient. Il y avait des leçons le matin et le soir, même les jours de fête. Pandolfe Wolfgang, qui professait le droit à Padoue, avait fait un grand bruit en posant, dans une de ses leçons, cette question ; Est-il permis de lire, d'écrire, d'étudier les jours de fête ? et il l'avait affirmativement résolue. La question était restée indécise : Léon, comme on voit, la trancha pour toujours.

Chaque science avait plusieurs maîtres ou lecteurs ; la rhétorique était enseignée le matin par six professeurs ; le soir, par cinq ; les jours de fête, le matin, par trois ; le soir, par quatre. Il n'y avait pas moins de onze professeurs de droit canon, de vingt professeurs de droit civil, de quinze professeurs de médecine, de cinq professeurs de philosophie morale. Dans sa bulle du 19 décembre 1513, Léon X recommande aux élèves de s'adonner désormais aux études sérieuses, et de renoncer à

(1) Audin, *Léon X*, t. II, c. v.

cette philosophie mensongère nommée le Platonisme, et à cette folle poésie qui n'étaient propres qu'à gâter l'âme. On voit quelle était la sollicitude de ce Pontife pour les saintes lettres.

Tous les professeurs choisis par Léon X étaient non seulement des savants distingués, mais des hommes de vie exemplaire. Le Pape, en les appelant à lui, leur disait qu'il en faisait des précepteurs de vertus et de bonnes mœurs plus encore que de belles-lettres, et qu'il leur remettait la charge d'enseigner et de défendre la vérité, c'est-à-dire la religion du Christ, les libertés de l'Eglise, l'autorité du Saint-Siège : grande et noble mission, à laquelle nul d'entre eux ne faillit (1).

Cependant le roi François I[er] se disposait à faire son tour d'Italie, comme ses prédécesseurs ; sans cela il n'eût pas cru être vraiment roi de France : mais les Suisses lui barraient le chemin des Alpes, les Suisses conduits par un homme dont voici l'histoire.

Un jour, sur la place publique de Sion en Valais, un jeune écolier chantait quelque vieil air des montagnes, pour obtenir de ses auditeurs de quoi continer ses études. Un vieillard, ravi de la figure de l'enfant, l'appelle, l'interroge, et dit aux assistants : Celui-ci sera notre évêque et notre prince !

Le jeune écolier était Matthieu Schinner, né dans le petit village de Muhlibach, de pauvres gens qui cultivaient la terre. Il apprit donc à lire à Sion. De Sion, il passe à Zurich, et de Zurich à Côme, où, sous Théodore Lucino, il étudie les lettres. L'enfant ne mendiait plus ; il avait à force de travail et de succès, conquis le droit de s'asseoir sur les bancs de l'école. A dix-sept ans, il savait le grec, l'italien et l'allemand. On assure qu'il avait peu de goût pour les poètes profanes de l'antiquité : il préférait Boëce à Virgile. Après l'Evangile c'est le livre *De la Consolation* qu'il feuilletait le plus souvent. Il disait, dans un vague pressentiment d'avenir, qu'il aurait un jour plus besoin de philosophie que de poésie. C'était, du reste, une de ces âmes contemplatives, comme on en trouve dans les pays des montagnes, qui se plaisent sur les hauts lieux, auprès d'un torrent ou d'une avalanche, partout où la nature physique étale quelque horreur. Schinner, à peine entré dans les ordres, était appelé à desservir une petite cure dans un village où sa piété, dit la chronique, jeta toutes sortes de bonnes odeurs. L'évêque de Sion voulut se l'attacher, et le fit chanoine de la cathédrale. A Sion, la chronique encore nous le représente prêchant le matin et le soir la parole de Dieu, apaisant les discordes, priant et vivant dans la chasteté ; si bien que, l'évêque étant mort, il fut choisi par le peuple pour son pasteur et son prince : Jules II confirma l'élection.

Comme Chrétien et comme Suisse, Matthieu Schinner voulait la double indépendance de son pays et de l'Eglise romaine. Or, l'une et l'autre étaient menacées par la domination des Français en Italie.

Les historiens disent que jamais, depuis saint Bernard, parole sacerdotale n'avait été entraînante comme celle de l'évêque de Sion. A sa voix, Uri, Unterwald, Zug, Schwitz s'ébranlent pour porter secours à l'Eglise menacée, guidés par Schinner, qui n'a pas plus peur du canon que des balles. On le trouve aux avant-postes, au centre, à l'arrière-garde, partout où il y a une lance à affronter, l'âme d'un soldat mourant à recommander à Dieu, un fuyard à ramener, un rocher à rouler sur l'ennemi. Ses soldats l'aiment et l'admirent ; il sait les fasciner de la voix, de la parole et du regard. Il couche sur la neige comme le dernier goujat ; il escalade les pics de glace comme un chasseur de chamois, et vit au camp comme un ascète, jeûnant plusieurs fois la semaine, ne mangeant jamais de viande, ne buvant que de l'eau, disant son bréviaire le matin et le soir, et restant en prières des heures entières la veille d'une bataille.

L'an 1512, Jules II le nomma cardinal de Sainte-Potentienne et légat en Lombardie ; et quelques jours après, avec ses montagnards de Suisse, il battait les Français à Novare, les renvoyait chez eux, puis rentrait dans son diocèse pour chanter un *Te Deum* en actions de grâces, prêt à reparaître si ses ennemis repassaient les Alpes ; mais il avait eu soin de les garnir de lances et de canons, se reposant, du reste, pour dormir tranquille, sur ces pics de neige et de glaces, seul chemin par où, cette fois, les Français pouvaient pénétrer en Italie.

Ils y pénètrent, grâce à leur courage intelligent, grâce à un montagnard qui leur indique un passage moins impraticable, grâce à l'Espagnol Pierre de Navarre, que nous avons vu avec Ximenès en Afrique : ils comblent les ravins, ils escaladent les rochers, ou les font sauter avec de la poudre ; en moins de huit jours, ils sont en Italie. Au premier bruit de leur marche, Milan se soulève et chasse son duc, Maximilien Sforce ; l'empereur d'Allemagne n'envoie pas les secours qu'il avait annoncés, ni Ferdinand d'Espagne l'argent qu'il avait promis aux Suisses. Les Français n'étaient plus qu'à quelques journées de Milan quand les contingents suisses de Berne, de Fribourg et de Soleure, au nombre d'environ douze mille, prennent peur et gagnent le chemin d'Arona pour retourner dans leurs montagnes. Mais dans ce moment est accouru le cardinal de Sion ; il se présente aux fuyards, les harangue, et en ramène un bon nombre, tambour battant, jusqu'à Milan, où ses paysans de Schwitz, d'Uri, de Zug, d'Unterwald saluent son arrivée de leurs acclamations. Aussitôt il les rassemble sur la place, et leur adresse un discours. C'était le 13 septembre 1515, au soir. Quelques heures du jour restaient encore. Les Suisses,

(1) Audin, *Léon X*, t. II, c. v.

au signal de Matthieu Schinner, qui les précède en habits pontificaux, s'ébranlent, et marchent sur les lieux où campait l'armée française. C'était à Marignan.

Le lendemain fut la bataille. On se battit toute la journée. Un moment, les Français étaient défaits comme à Novare, sans le courage intelligent de leur roi. Le carnage fut affreux, la nuit seule y mit fin. Les Suisses couchèrent sur le champ de bataille, François Ier sur un affût de canon. La bataille recommence le lendemain, la victoire est encore incertaine. Enfin Trivulce, général français, fait rompre la digue d'un ruisseau, dont les flots inondent le terrain occupé par les Suisses, qui ont ainsi deux ennemis à combattre : les Français, dont le feu redouble d'activité et le sol trempé, glissant, qui se dérobait sous leurs pieds. Il fallut céder. Les divers corps se réunissent, se rallient et se retirent ; mais l'arme au bras, la mine fière, les rangs serrés, dans un silence lugubre, emportant avec eux leurs caissons, leurs canons, leurs bagages, leurs blessés, leurs prisonniers et douze belles bannières, trophées de la journée. Une seule enseigne leur manquait, mais qu'ils avaient perdue et qui n'avait point été enlevée. Le roi ne veut pas qu'on les inquiète dans leur retraite. Ils avaient perdu de cinq à quinze mille hommes, car les récits varient entre ces deux extrêmes, et les Français la fleur de leur noblesse. Trivulce, qui s'était trouvé à dix-sept batailles rangées, disait que ce n'étaient que des jeux d'enfants auprès de celle de Marignan, vrai combat de géants.

A Milan, les Suisses tinrent conseil et parlèrent de paix. Schinner, cet autre Annibal, aima mieux s'exiler que de traiter avec les Français. Il quitta donc Milan, et se rendit à Inspruck. François Ier disait de lui à l'historien Paul Jove : Rude homme que ce Schinner, dont la parole indomptable m'a fait plus de mal que toutes les lances de ses montagnards (1).

Sur le champ de bataille de Marignan, le roi donna ordre de célébrer trois messes solennelles, où les vainqueurs assistèrent sous les armes : l'une en signe de joie, pour remercier Dieu de la protection qu'il accordait à la France ; l'autre en signe de douleur, pour l'âme de tant de braves tombés si glorieusement ; la troisième en signe d'espérance, pour le rétablissement de la paix. Une petite chapelle, où l'on aurait recueilli les restes des chefs de l'armée française devait porter aux siècles à venir le témoignage de la piété du prince envers celui qui donne et ôte les couronnes, et de sa reconnaissance pour les soldats morts à ses côtés (2).

L'issue de la bataille de Marignan contrariait les vues de Léon X. Il désirait naturellement, comme ses prédécesseurs, que les Italiens fussent maîtres en Italie, et le Pape à Rome. Un roi de France, maître en Lombardie, avec des prétentions sur Naples, menaçait la liberté et l'indépendance de l'Eglise, surtout si, comme Louis XII, il était disposé à soutenir ses prétentions par le schisme d'un conciliabule. Dans la nécessité, chacun fait comme il peut, et non pas comme il veut. Ce fut la règle de Léon X. Dès avant d'entrer en Italie, François Ier lui avait envoyé en ambassade le premier helléniste de France, Guillaume Budé. Léon l'accueillit avec une bienveillance extrême ; mais décemment il ne pouvait entrer dans une ligue contre la liberté de l'Italie et de l'Eglise. Après la bataille de Marignan, les négociations se renouèrent. Le Pape y envoya Louis Canosse, de Vérone, homme adroit, délié, causeur aimable et bon humaniste. Il fallut céder Parme et Plaisance pour être annexés au Milanais ; mais d'autre part, l'autorité des Médicis à Florence fut garantie, et Bologne rendue définitivement au Saint-Siège.

Les relations entre le roi et le Pape, devinrent bientôt affectueuses ; ils eurent le désir de se voir pour mieux s'entendre ; le lieu de l'entrevue fut Bologne. Léon X prit son chemin par Florence, et, quand il fut arrivé dans cette ville, il nomma deux cardinaux, Nicolas de Fiesque et Jules de Médicis, pour aller au-devant du roi jusque sur les frontières de l'Etat ecclésiastique. Quatre autres prélats eurent ordre d'aller le recevoir aux environs de Parme, et Léon X se rendit lui-même à Bologne, le 8 décembre 1515, accompagné d'un grand nombre de cardinaux. La relation observe que les habitants de cette ville eurent l'imprudence d'envoyer pour le Pape un dais magnifique, et un autre très médiocre pour le Saint-Sacrement, qu'on portait devant lui ; mais que le Saint-Père fit servir son dais pour le Saint-Sacrement, et n'en voulut point pour lui-même ; ce qui édifia beaucoup la multitude accourue pour voir cette entrée.

Le roi s'avança jusqu'à Modène, à la tête de six mille lansquenets et de douze cents hommes d'armes ; mais il ne prit que sa garde ordinaire et les officiers de sa maison pour entrer dans Bologne. Vingt cardinaux, le doyen à la tête, l'attendaient hors de la ville, tous en chapes couleur de feu. Le roi parut bientôt en habit de guerre, marchant entre les deux cardinaux qui étaient allés le recevoir sur la frontière. Le cardinal d'Ostie le complimenta en latin au nom du Pape et du Sacré Collège ; ce petit discours était un éloge du monarque, de ses favorables inclinations pour le Saint-Siège, de ses succès militaires ; et l'orateur ne manqua pas de lui offrir tous les bons offices qui pouvaient dépendre de Sa Sainteté.

François Ier, répondant en français, dit avec cette éloquente brièveté qui sied si bien à un souverain, qu'il était le fils, l'ami et le serviteur du Saint-Père et du Siège apostolique. qu'il souhaitait toutes sortes de biens à messieurs les cardinaux, et qu'il les honorait comme ses père et frères. Ensuite il les embrassa tous, l'un après l'autre, et à mesure

(1) Audin. *Léon X*, t. II, c. XI. — (2) Roscoë, *Vie de Léon X*, t. III.

qu'ils se présentaient, le maître des cérémonies, Paris des Grassi, évêque de Pésaro, les nommait au roi. C'est de ce prélat que nous tenons tout ce récit, qu'on doit par conséquent regarder comme très sûr dans toutes ses circonstances.

Le roi entra dans Bologne le mardi onzième de décembre ; tous les cardinaux précédaient en deux files ; le monarque les suivait, ayant à sa droite le cardinal d'Ostie, et à sa gauche le cardinal de Saint-Sévérin. Les seigneurs français et une partie de la garde fermaient la marche. On entendait le bruit des trompettes, joint à celui de toutes les cloches de la ville ; un peuple infini bordait les rues, tout cela sans désordre et sans confusion. Le Pape qui s'était mis à une des fenêtres de son palais pour être témoin de cette entrée, en fut très satisfait et loua l'attention du maître des cérémonies, qui, dans cet endroit de sa relation, paraît s'applaudir lui-même et sacrifier un peu la modestie à l'amour de la vérité.

François Ier alla loger avec le Pape, et, quand on l'eut conduit à l'appartement qui lui était destiné, les cardinaux le quittèrent, hors quatre qui l'accompagnèrent toujours, et qui mangèrent même avec lui. C'étaient les deux derniers de l'ordre des prêtres, et les deux derniers de l'ordre des diacres. Après son dîner, on vint le prier d'aller au consistoire ; il se mit aussitôt en marche, prenant le maître des cérémonies par la main, et ne voulant point le quitter, afin d'être instruit, à point nommé, de ce qu'il faudrait faire. Quand on fut en présence du Pape, assis sur son trône, le roi et son guide firent les trois génuflexions, à quelque distance l'une de l'autre, et le prince baisa ensuite les pieds du Pape, la main et la bouche disant d'un ton naïf et d'un air de gaieté que tout le monde remarqua : Très-saint Père, je suis charmé de voir ainsi, face à face, le Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ. Je suis le fils et le serviteur de votre Sainteté ; elle me voit prêt à exécuter tous ses ordres. Le Pape, de son côté, voyant un si grand prince prosterné à ses pieds, s'écria : C'est à Dieu et non à moi, que ceci s'adresse. Il ajouta quelques autres compliments tournés avec délicatesse et prononcés avec grâce ; car Léon X avait, plus que personne, le talent de bien penser et celui de s'exprimer noblement. Tout concourait à relever les charmes de sa conversation. Il n'avait que quarante ans ; sa figure était noble et gracieuse ; son esprit était très cultivé, et il s'étudiait à dire aux personnes qui l'approchaient des choses dont elles pouvaient se trouver flattées. L'entrevue d'un tel Pontife avec un roi de vingt-deux ans, du caractère le plus aimable, couvert de gloire et entouré d'une cour extrêmement polie faisait un spectacle digne de la curiosité des hommes de goût et de l'attention des historiens.

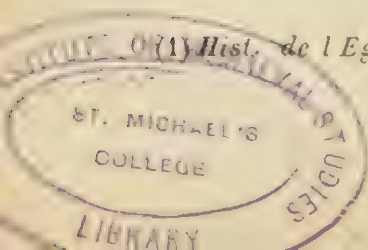
Le maître des cérémonies, Paris des Grassi, nous peint encore, dans la même audience, le chancelier Du Prat, vêtu d'une robe d'étoffe d'or, et prêtant l'obédience filiale au nom du roi, dans un plus grand détail que ce prince n'avait fait. Quand il en fut venu aux termes de respect, de révérence et de soumission, le roi, qui s'était couvert en se retirant un peu à côté du trône, voulut ôter son chapeau ; mais, le Pape l'en ayant empêché, il se contenta, pour entrer dans les sentiments de la harangue du chancelier, de faire une inclination de tête. Après quoi tous les seigneurs français vinrent baiser les pieds de Sa Sainteté, et le consistoire fut terminé par cette cérémonie (1).

Le discours latin du chancelier est un manifeste en l'honneur du Saint-Siège, dont l'orateur proclame les titres à l'amour non moins qu'à la reconnaissance du royaume de France. C'est en même temps une profession de foi du roi très-chrétien envers l'autorité du chef de l'Église. Il est beau d'entendre le vainqueur de Marignan s'écrier par l'organe de son orateur officiel : Très-saint Père, l'armée du roi très-chrétien est à vous ; disposez-en à votre gré : les forces de la France sont à vous : ses étendards sont les vôtres. Léon, voici devant vous votre fils soumis, vôtre par la religion, vôtre par le droit, vôtre par l'exemple de ses ancêtres, vôtre par la coutume, vôtre par la foi, vôtre par la volonté. Ce fils dévoué est prêt à défendre en toute occasion vos droits sacrés, et par la parole et par l'épée (2).

Comme le Pape ne voulait pas retenir longtemps le roi à Bologne, il se hâta de célébrer solennellement en sa présence. C'était une cérémonie principale où les rois avaient coutume de rendre plus d'honneurs aux souverains Pontifes. On prépara donc pour le 12 décembre l'église de Sainte-Pétrone. Le Pape s'y rendit en grand cortège ; il était précédé du roi en personne, et ce prince marchait au milieu de tous ses officiers. Quand le Pape alla à son trône pour y prendre les ornements pontificaux, le roi fit la fonction de caudataire, et Léon voulant l'en empêcher, François Ier répondit qu'il se trouvait honoré de rendre les moindres services au Vicaire de Jésus-Christ. Quand le Pape alla commencer la messe, le roi se mit à genoux près de lui, et répondit aux prières qui se disent au bas de l'autel. On lui avait préparé un fauteuil, mais il ne s'en servit point. Il se tenait debout quand le célébrant et les officiants étaient en cette posture, excepté depuis l'élévation jusqu'à ce que le Pape eût communié ; car alors il demeura prosterné, priant Dieu très dévotement et tenant les mains jointes devant son visage. Quand le Pape allait à son trône, le roi se plaçait après le cardinal d'Ostie, qui faisait la fonction d'assistant ; et il reçut aussi l'encens et la paix immédiatement après ce cardinal, avant tous les autres cardinaux-évêques.

La communion du célébrant, du diacre et du sous-diacre étant faite, le Pape demanda au

(1) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. LI. — (2) Audin. t. II. p. 156. Roscoe, t. III, p. 466.



roi s'il voulait communier ; il répondit qu'il ne s'était pas préparé pour cela, mais qu'il y avait plusieurs personnes de sa cour qui le feraient volontiers. Sur quoi le Pape se mit à distribuer la communion, et il y eut environ quarante personnes qui la reçurent ; mais comme il ne se trouva que trente hosties, il fallut en rompre dix pour satisfaire la dévotion des assistants. Cependant, ajoute la relation, ce n'était que la moindre partie de ceux qui auraient voulu communier de la main du Pape. Le roi lui-même fut obligé d'écarter la foule et de ne laisser approcher que les plus considérables de ses courtisans. Un d'entre eux ne pouvant pénétrer jusqu'au sanctuaire, on l'entendit s'écrier tout à coup en français : Très-saint Père, puisque je ne suis pas assez heureux pour communier de votre main, au moins je veux me confesser à vous ; et parce qu'il n'est pas possible de vous dire mon péché à l'oreille, je vous déclare tout haut que j'ai combattu en ennemi, et autant qu'il m'a été possible, contre le feu pape Jules II, et que je ne me suis point mis en peine des censures fulminées à cette occasion. Cet aveu public attira l'attention de toute l'assemblée. Le roi dit qu'il était dans le même péché : la plupart des barons s'avouèrent également coupables, et demandèrent pardon. Le Pape leva la main, les bénit et leur donna l'absolution. Sur quoi François I[er] ajouta : Saint-Père, ne soyez point surpris que ces gens-ci aient été ennemis du pape Jules ; car c'était bien aussi le plus grand de nos adversaires, et nous n'avons jamais connu d'homme plus terrible dans les combats. C'était en vérité un très habile capitaine, et il aurait été mieux à la tête d'une armée que sur le trône de Saint-Pierre.

Tout cela fut terminé par les dernières cérémonies de la messe. Le pape prit les ablutions, et le roi lui donna ensuite à laver. Les trois premières fois que le Saint-Père s'était lavé les mains durant cette messe pontificale, le même service lui avait été rendu par les ducs d'Alençon, d'Orléans et de Bourbon, chacun d'eux dans l'ordre que nous les nommons ici : et pendant l'office, ils furent assis sur le banc des cardinaux-diacres, après le dernier de ces prélats. Le lendemain, le roi touchait un grand nombre de malades, après avoir communié dans l'église des Dominicains (1).

Le jour suivant, il y eut encore un grand consistoire, où le Pape donna le chapeau de cardinal à l'évêque de Coutance, Adrien de Boissy, de l'illustre maison de Gouffier. On lui fit faire serment d'obéissance au Pape, parce qu'on s'était aperçu, depuis quelque temps, que les cardinaux promus par la faveur des monarques s'attachaient plus dans la suite à ces princes qu'au Souverain Pontife. Or, le cardinal de Boissy était un prélat qui devait tout à François I[er], à cause de son frère Artus de Boissy, grand-maître de France, qui avait été gouverneur du roi, et qui disposait absolument des grâces de son ancien élève.

Léon X et François I[er], pendant trois jours, s'occupèrent d'affaires sérieuses ; de la question de Naples, de la question des feudataires du Saint-Siège, de la question de la pragmatique sanction. Les deux premières furent ajournées.

Comme nous avons vu, la pragmatique sanction de Bourges était un contrat entre deux, fait par un seul contre l'autre. On conçoit que *l'autre* le trouvât mauvais. A Bologne, on eut l'idée de lui substituer un concordat, c'est-à-dire un accord entre deux, et fait par les deux. Le roi nomma pour plénipotentiaire dans cette négociation le chancelier Du Prat, et le Pape deux cardinaux. Nous en verrons le résultat confirmé au concile général de Latran.

François I[er] prit congé de Léon X le 15 décembre, emportant avec lui plusieurs grâces spirituelles et temporelles que lui accordait le Pape ; la suppression des évêchés de Bourges et de Chambéry, nouveaux sièges élevés au détriment des églises de Lyon et de Grenoble ; l'autorisation de lever une décime sur tous les biens de l'église de France ; l'abolition des censures que les prélats français avaient encourues sous Jules II ; le privilège de nommer sa vie durant aux évêchés et aux abbayes de la Bretagne, de la Provence et du Milanais. Le Pape, en outre, fit présent au prince d'une croix enrichie de pierres précieuses, estimée quinze mille ducats, et contenant un fragment du bois de la vraie croix.

François I[er] repassa par Milan, et fit traité avec les Suisses : mais cinq des treize cantons refusèrent de le ratifier, parce qu'il les obligeait à restituer les places du duché de Milan, qu'ils occupaient depuis l'an 1512. Les autres huit cantons l'acceptèrent aux conditions suivantes : 1° Qu'on leur donnerait les six cent mille écus promis, payables en trois mois, outre leurs pensions, qui seraient continuées. 2° Que les Suisses serviraient la France envers et contre tous, excepté le Pape, l'empereur et l'empire ; qu'ils rendraient les vallées du Milanais, mais qu'ils ne seraient point obligés d'agir pour ce sujet contre leurs compatriotes (2). Le roi, étant arrivé à Lyon, alla de son pied en pèlerinage à Chambéry, pour remercier Dieu de l'avoir préservé des dangers de cette guerre (3).

Au printemps 1516, l'empereur Maximilien fit une expédition en Italie pour surprendre Milan. Il avait avec lui le fameux Schinner, évêque de Sion, et quinze mille Suisses recrutés dans les cantons qui n'avaient pas voulu faire leur paix avec la France. Il y avait des Suisses des deux côtés. L'entreprise ne réussit pas, faute à l'empereur de marcher droit sur Milan, au lieu de ralentir ses pas et donner aux Français le temps de se remettre de leur première épouvante.

On a prétendu que le pape Léon X avait

(1) Raynald, 1515, n. 20-24. — (2) *Ibid.*, 1516, n. 76 et seq. — (3) *Ibid.*, 1515, n. 21.

sourdement excité Maximilien à descendre en Italie. L'histoire doit la vérité à tout le monde même au Pape. Or, Léon X remplit toutes les conditions du traité qu'il avait conclu quelques mois auparavant avec François I[er]. En cas d'attaque du Milanais, il avait offert à son allié cinq cents hommes d'armes et un corps de trois mille Suisses. Requis d'exécuter le traité, Léon répondit qu'il n'était pas en état de fournir le contingent stipulé ; mais, en compensation, il promit l'assistance d'un corps de troupes florentines, qui se mit en marche pour Bologne, où il arriva quand l'empereur était en pleine déroute (1).

Il fit plus encore, comme on le voit par sa correspondance. Le 28 décembre 1515, il notifie aux Suisses qu'il vient de conclure un traité d'alliance avec François I[er], et que, d'après un des articles, il s'est obligé à défendre le roi et ses domaines contre tous ceux qui entreprendraient de lui faire la guerre. Je vous en informe, afin que vous sachiez qu'avec la majesté de la république chrétienne est unie la puissance du roi de France ; et aussi, comme j'en sais qui pensent envahir ses Etats par les armes, afin que vous connaissiez qu'en cela ils agiront non seulement contre le roi, mais encore contre moi, et que je l'envisagerai tout comme s'ils avaient pris les armes contre moi seul (2). Le 14 février 1516, il répondait aux huit cantons : J'ai reçu avec un extrême plaisir les lettres par lesquelles vous me mandez que, poussés par mes exhortations, vous avez contracté amitié et alliance avec le roi de France. Il les exhorte avec tendresse à mettre tout en œuvre pour amener les autres cantons au même traité. Quant au cardinal de Sion, ajoute-t-il, nous lui écrivons de telle sorte que, nous l'espérons, touché de nos conseils et de nos prières, il n'entravera plus nos efforts pour la concorde (3).

La lettre au cardinal, écrite le même jour, est conçue en ces termes :

Les députés des huit cantons confédérés avec nous, réunis à Berne, nous ont informé par leurs lettres que, pour que nous puissions plus facilement établir la concorde universelle parmi les Chrétiens et préparer l'expédition nécessaire contre les Turcs, ils ont déposé leur inimitié avec le roi de France, et qu'ils ne doutaient pas que les autres confédérés n'y eussent consenti aussitôt, si vous n'y aviez mis obstacle et ne les en aviez détournés. De quoi ils se sont grièvement plaints auprès de nous car ils prévoient que si vous réussissez dans vos efforts, il y aura de nouvelles guerres dans la république chrétienne et de grandes dissensions parmi eux-mêmes. Tout cela nous a causé un incroyable chagrin, à nous qui, depuis si longtemps et avec tant d'ardeur, désirons et attendons la concorde de cette nation si brave et l'unanime conspiration des princes chrétiens pour cette expédition glorieuse. C'est pourquoi j'ai cru devoir vous écrire aussitôt ces lettres, pour vous avertir et vous exhorter à renoncer à cette entreprise, à chercher plutôt à rétablir le repos et la tranquillité qu'à semer la guerre et la discorde, à considérer s'il vous sied beaucoup d'être avec nous dans un tel dissentiment, vous qui soutenez avec nous le soin de la république romaine, et puis de diviser contre elle-même la nation des Suisses, dont vous êtes né, et qui désire tant la concorde. Quand vous seriez une personne privée ou même un étranger, vous devriez encore unir votre volonté et vos efforts à ceux de la république romaine et de son pontife, et vouloir qu'une nation si brave et si illustre soit d'accord avec elle-même, plutôt que de se déchirer par des guerres intestines ; car il n'y a rien de si éloigné d'un homme vertueux et prudent que de vouloir ruiner par les dissensions ce qui demande à prospérer par la paix. Mais comme vous êtes un de nos frères les cardinaux, et né de parents suisses, voyez ce que vous ferez penser de vous aux hommes en vous mettant en opposition avec nous, et en poussant votre patrie de la paix à la guerre. Quoique cette considération doive vous toucher beaucoup, qu'en cela vous servez fort mal les intérêts de la république chrétienne, qui, pour les succès qu'elle espère, compte principalement sur la concorde des Suisses et sur leur union avec la république romaine.

Enfin le Pape rappelle la tendre affection qu'il a toujours eue pour le cardinal, et le prie de ne pas le contrarier dans ses efforts pour la pacification universelle, d'autant plus que c'est la paix que le Sauveur nous a recommandée en quittant la terre (4). Voilà ce que le pape Léon X écrivait aux Suisses et au cardinal de Sion.

Cependant on lit dans le protestant Roscoë : A cette époque, Léon X envoyait Ennio, évêque de Véruli, en qualité de légat près des cantons helvétiques, pour les engager à fournir des troupes aux ennemis de François I[er], qui ne l'ignorait pas (5).

Or, sait-on ce que Léon X écrivait à Ennio le dernier février 1516 ? « Comme je vous l'ai dit dans mes premières lettres après mon traité de bonne amitié avec le roi de France, prenez garde, dans vos relations avec les Suisses, d'offenser en rien l'esprit du roi. Quoique je me persuade, connaissant votre prudence, que vous avez été fidèle à mes recommandations, toutefois les ministres de ce prince ne sont pas entièrement revenus sur votre compte. Il est donc bien important pour vous de ne prendre aucune part à ces diètes qu'on annonce en Suisse ; tenez-vous à l'écart, et montrez ainsi que vous n'avez pas même la pensée de rien faire qui puisse déplaire au roi de France (6). »

Et voilà comme Léon X et son internonce engageaient les Suisses à fournir des troupes contre le monarque français. Et cependant on

(1) Sismondi, *Républ. ital.*, t. XIV, p. 412. — (2) Bembi, l. XI, *epist.* XVIII. — (3) *Ibid.*, l. XI, *epist.* XXVIII. — (4) Bembi, l. XI, *epist.* XXIX. — (5) Roscoë, t. III, p. 93. — (6) *Ibid.*, *epist.* XXXIV.

continuera d'écrire dans les histoires de France : *Léon X fausse son serment et trahit François Ier*. Et voilà comme depuis trois siècles l'histoire ne semble qu'une grande conspiration contre la vérité.

François de la Rovère, duc d'Urbin, avait manqué à ses devoirs de feudataire envers le Pape, son souverain. Déjà précédemment il avait assassiné en pleine rue le cardinal de Pavie. François de la Rovère, déclaré rebelle, est privé du duché d'Urbin, que Léon X confère à Laurent de Médicis. Une nouvelle révolution a lieu. François de la Rovère, soutenu de quelques insurgés, rentre dans le duché d'Urbin. Avec le secours des rois d'Angleterre, de France et d'Espagne, Léon X l'en prive de nouveau sans retour.

Cependant, le 15 décembre 1516, on tint une congrégation générale dans le palais du Pape, pour y examiner les décrets qu'on devait proposer dans la session suivante du concile de Latran. Un des secrétaires du concile, de l'ordre du Sacré Collège, lut un acte qui contenait le concordat entre le Pape et le roi de France : un seul évêque, celui de Tortone, y trouva à redire, en ce qu'il accordait aux séculiers une juridiction contre les ecclésiastiques. Un autre secrétaire lut l'acte qui abolissait la pragmatique sanction, et qui fut approuvé de tous. On approuva de même un acte qui déterminait les devoirs des prédicateurs, spécialement par rapport aux évêques. Un autre, concernant les privilèges des religieux, dut être remis au lendemain, pour en concerter mieux le dispositif. Parmi les Pères, il y avait l'évêque de Saint-Domingue en Amérique.

La onzième session du concile général de Latran se tint le 19 décembre 1516. Le pape Léon X y présida. Comme il y avait beaucoup d'affaires à traiter, on ne dit qu'une messe basse, sans discours. Après les autres prières et cérémonies accoutumées, les députés de Pierre, patriarche des Maronites du Mont-Liban, furent admis pour rendre obédience au Pape au nom du patriarche, du clergé et de la nation des Maronites. Leur lettre fut lue à haute voix en arabe par l'un d'eux, en latin par André, secrétaire du concile. Elle portait une profession de foi dans laquelle les Maronites reconnaissent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe et d'une unique spiration ; qu'il y a un purgatoire ; qu'il faut se confesser de ses péchés au moins une fois l'an à son propre pasteur, et recevoir l'eucharistie au temps de Pâques. Le patriarche remercie le Saint-Père de ce qu'il a bien voulu lui envoyer Jean-François de Potenza, Frère Mineur, pour lui enseigner certains points de la foi catholique et l'instruire des cérémonies que les Maronites manquaient d'observer. Il témoigne que ce religieux s'est dignement acquitté de son devoir ; qu'il le lui renvoie avec quelques-uns des siens, pour prêter obéissance et fidélité en son nom et au nom de tout le clergé et des peuples maronites, et qu'il l'informera de l'état dans lequel ils gémissent sous la tyrannie des infidèles. Cette lettre était datée du 14e de février 1515, dans le monastère de Cannobin au Mont-Liban (1).

Ensuite Jean, évêque de Reval, ambassadeur du marquis de Brandebourg, lut la décrétale de Léon X, établissant les règles que les prédicateurs doivent observer en prêchant la parole de Dieu. Placé sur tout le troupeau du Seigneur par le Seigneur lui-même, le Pontife romain doit veiller comme une sentinelle, surtout à ce que la parole de Dieu soit annoncée fidèlement, suivant le modèle que le Seigneur lui-même nous en donne, ainsi que les apôtres et les saints docteurs. Quelques prédicateurs cependant, au lieu d'édifier les peuples dans la foi et les bonnes œuvres, leur annonçaient des choses vaines, des interprétations erronées de l'Ecriture, des miracles feints, des histoires apocryphes, de prétendues révélations, de prétendues prophéties, jusqu'à s'en autoriser pour décrier les prélats, déclamer contre leur personne et leur conduite, ce qui causait des troubles et des scandales. En conséquence, avec l'approbation du saint concile, nous statuons et ordonnons qu'à l'avenir, aucun clerc séculier ou régulier ne soit admis aux fonctions de prédicateur, quelque privilège qu'il prétende avoir, qu'il n'ait été auparavant examiné sur ses mœurs, son âge, sa doctrine, sa prudence et sa probité : qu'on ne prouve qu'il mène une vie exemplaire, et qu'il n'ait l'approbation de ses supérieurs en bonne et due forme et par écrit. Ainsi approuvés, ils prêcheront l'Evangile et la sainte Ecriture, d'après l'interprétation des docteurs que l'Eglise ou un long usage ont autorisés ou autoriseront ; ils ne présumeront point de fixer l'époque des calamités futures, comme de la venue de l'antechrist ou du jugement dernier, la vérité même nous disant que ce n'est point à nous d'en savoir les temps et les moments. Ils n'allégueront point de révélations ou d'inspirations particulières, mais s'appliqueront à inspirer l'horreur du vice, l'amour de la vertu, la charité envers tout le monde, sans déclamer contre les personnes, surtout contre les supérieurs.

Cependant, comme l'Apôtre nous recommande de ne pas éteindre l'Esprit, de ne pas mépriser la prophétie (2), on observera désormais la règle suivante. Les révélations et inspirations particulières, avant d'être rendues publiques ou prêchées au peuple, sont réservées à l'examen du Siège apostolique. Si, par extraordinaire, la chose ne souffrait point de délai, elles seront déférées à l'ordinaire du lieu, qui, après les avoir examinées avec trois ou quatre hommes doctes et graves, pourra, de leur avis, en permettre la publication : ce que nous mettons sur leurs consciences. Les contrevenants, outre les autres peines, encourront l'excommunication, dont ils ne pourront être absous que par le Pontife romain. Cette

(1) Labbe, t. XIV, col. 286. — (2) I Thess., v.

décrétale ayant été lue dans le concile, fut approuvée unanimement par tous les Pères (1).

Cela fait, l'évêque d'Iserni monta sur l'ambon, et lut le concordat de Léon X avec François Ier. Dans une cédule préliminaire, le Pape rappelle que ce concordat, étant approuvé par le Pontife romain et les cardinaux de la sainte Eglise romaine, avait par là seul une fermeté pleine et entière. Si l'on y ajoute l'approbation du concile général, c'est pour lui donner plus de force encore et pour que les rois et leurs sujets pussent jouir avec plus de sécurité des privilèges qui y sont contenus. Le but de cet acte est de resserrer l'unité catholique, en sorte que l'Eglise entière ne se serve que des canons publiés par le Pontife romain et les conciles généraux. Quant au concordat lui-même, voici le préambule :

La primitive Eglise, fondée sur la pierre angulaire par notre Sauveur Jésus-Christ, élevée par les prédications des apôtres, consacrée et augmentée par le sang des martyrs, dès qu'avec l'aide du Seigneur elle commença de mouvoir ses bras par l'univers, considérant avec prévoyance quel fardeau elle avait sur les épaules, combien de brebis elle avait à paître et à garder, à combien de pays même les plus lointains il fallait porter ses regards, par un certain conseil divin, elle institua des paroisses, distingua des diocèses, créa des évêques, et proposa des métropolitains, afin que, comme des membres obéissant à leur chef, dérivant tout à sa volonté salutairement dans le Seigneur, comme des ruisseaux d'une source intarissable, savoir, l'Eglise romaine, ils ne laissassent pas un coin du champ de Dieu sans l'arroser. De là, comme les autres Pontifes romains, nos prédécesseurs, ont mis en leur temps tous leurs soins pour que cette Eglise fût bien unie et conservée dans cette sainte union sans ride et sans tache, pour en extirper les ronces et les vices, et lui faire produire les vertus, moyennant la grâce divine, de même, en notre temps, et durant ce saint concile, nous devons faire et procurer ce qui paraîtra utile à l'union et à la conservation de la même Eglise. C'est pourquoi nous cherchons à ôter et à extirper radicalement toutes les épines qui s'opposent à cette union et ne laissent pas pulluler la moisson du Seigneur, et à les remplacer, au contraire, par des vertus.

Une de ces épines est la pragmatique sanction de France, pour l'extirpation de laquelle les papes Pie II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II n'ont pas cessé de négocier avec les rois très-chrétiens. Pour vaincre les oppositions, Jules II a saisi de cette affaire le présent concile de Latran, légitimement convoqué par lui, et représentant l'Eglise universelle. Enfin, à la prière de Léon X, François Ier vient de détruire ce mur de division.

La bulle détaille ensuite toutes les dispositions du concordat. Les élections sont abolies dans les églises cathédrales et métropolitaines. En cas de vacance, le roi nommera au Pape un docteur ou un licencié en théologie ou en droit, âgé de vingt-sept ans, et ayant, d'ailleurs, toutes les qualités requises ; cette nomination se fera dans les six mois de la vacance du siège. Si le sujet n'est pas tel qu'on veut le dire, le roi aura encore trois mois pour en nommer un autre ; et si la seconde nomination n'est pas mieux faite que la première, le Pape sera en droit de pourvoir à cette église ; il appartiendra aussi à lui seul de donner des successeurs aux prélats qui viendraient à mourir en cour de Rome. En faveur des princes du sang, des grands seigneurs et des religieux mendiants qui seraient d'un grand mérite, et qui ne pourraient, par leur état, aspirer aux distinctions académiques, on déclare que le défaut de degrés n'empêchera pas la validité de la nomination et des provisions.

Pour les abbayes et prieurés conventuels, le roi en usera comme à l'égard des évêchés, excepté qu'il sera obligé de nommer des religieux du même ordre ; mais il suffira que ces religieux aient vingt-trois ans, et il n'est point dit qu'ils doivent être gradués dans les universités. On ajoute que les chapitres et les monastères qui auraient des privilèges particuliers d'élire leurs évêques, leurs abbés ou prieurs, ne sont point compris dans ces règlements ; mais on les oblige de produire ces privilèges dans des bulles ou lettres émanées du Saint-Siège.

Les réserves et les expectatives n'auront plus lieu dans le royaume, et le Pape les déclare nulles, au cas que quelqu'un en obtînt dans la suite par importunité. Il se réserve toutefois le droit de créer des chanoines, dans les chapitres où l'on ne peut posséder ni dignité ni office sans avoir auparavant le titre de chanoine ; mais ce sera seulement à l'effet de posséder cette dignité ou cet office, et non pour être mis en possession de la première prébende qui viendrait à vaquer. Il oblige, de plus, le collateur ordinaire à conférer dans chaque église cathédrale une prébende à un docteur, ou licencié, ou bachelier en théologie qui ait fait des études pendant dix ans dans une université. La fonction de ce chanoine, appelé Théologal, sera de faire des leçons au moins une fois la semaine ; et afin qu'il ait plus de temps pour étudier, il pourra s'absenter du chœur, sans rien perdre des émoluments attachés à la résidence personnelle.

Outre la prébende théologale, les collateurs ordinaires et les patrons ecclésiastiques seront tenus de conférer la troisième partie des bénéfices, quels qu'ils soient, à ceux qui auront pris des grades dans les universités ; ce qui se fera selon une distribution de quatre mois dans chaque année, savoir, le premier, le quatrième, le septième et le dixième ; en sorte que le quatrième et le dixième soient pour les gradués spécialement nommés par les universités, et les deux autres pour les gradués simples.

Ce concordat détermine ainsi le temps des

(1) Labbe, t. XIV, col. 288, et seq.

études : dix ans pour les docteurs et licenciés en théologie ; sept ans pour les docteurs et licenciés en droit et en médecine ; cinq ans pour les maîtres et licenciés ès arts ; six ans pour les simples bacheliers en théologie, et cinq ans pour les bacheliers en droit. On pourra même exempter de deux années ceux qui seront nobles de père et de mère, à condition que ce titre de noblesse sera prouvé par quatre témoins entendus juridiquement, dans le lieu même où les sujets en question auront pris naissance.

Les gradués feront insinuer leurs lettres chaque année dans le carême, et s'ils y manquent, ils ne pourront forcer les collateurs ou les patrons ecclésiastiques à les nommer cette année-là ; par la même raison, le collateur ou le patron ayant pourvu quelque autre non gradué d'un bénéfice qui serait venu à vaquer dans les mois affectés aux gradués, la provision ne serait pas nulle.

Dans les deux mois affectés aux gradués nommés, le collateur préférera celui des gradués qui est plus ancien ou plus titré dans la même faculté, ou qui a pris des degrés dans une faculté supérieure. Ainsi le docteur l'emportera sur le simple licencié, et le licencié sur le bachelier. De même la théologie sera préférée au droit, et le droit à la médecine ; et pour honorer particulièrement les études théologiques, les bacheliers de cette faculté auront la préférence sur les licenciés des facultés inférieures.

Les gradués nommés exprimeront dans leurs lettres de nomination les bénéfices qu'ils possèdent déjà et leur valeur. Ces gradués nommés et les gradués simples seront censés remplis, c'est-à-dire qu'ils ne pourront plus requérir de bénéfices en vertu de leurs grades, lorsqu'ils en posséderont déjà un de la valeur de deux cents florins d'or. Enfin, dans toute cette matière des grades, on observera exactement la règle qui assigne les bénéfices réguliers aux religieux, et les bénéfices séculiers à ceux qui ne sont pas moines. Ainsi un gradué séculier ne pourra requérir un bénéfice ou office monastique, et un religieux ne pourra prétendre à un bénéfice ou office séculier.

Ce sera encore une attention des collateurs de ne conférer les cures des villes qu'à des gradués ou à ceux qui auront étudié trois ans en théologie ou en droit, ou bien à des maîtres ès arts. On avertit les universités de ne donner des lettres de gradués nommés qu'à ceux qui auront rempli le temps d'étude. On défend aux gradués de traduire les collateurs en justice pour extorquer d'eux les bénéfices qui seraient venus à vaquer dans les mois des gradués. On veut que les collateurs donnent ces bénéfices aux gradués, mais que le tout se fasse sans procès et sans querelle.

L'article des mandats apostoliques devait paraître très considérable lorsqu'il était en vigueur ; mais avec le temps il fut abrogé. Le Pape s'y réservait le droit de pourvoir d'un bénéfice sur un collateur qui en aura dix à sa collation, et de deux sur un collateur qui en aura cinquante, pourvu toutefois que ces deux mandats ne soient pas pour deux prébendes de la même église. Ceux qui auront été pourvus de cette manière l'emporteront sur les gradués.

Le Pape ordonne ensuite que les causes ecclésiastiques, excepté celles qu'on nomme majeures, seront terminées par les juges du lieu ; qu'on n'appellera point au juge supérieur sans avoir passé par le subalterne ; que les causes des exempts seront jugées par des commissaires pris du lieu même et nommés par le Saint-Siège ; qu'on ne différera point au delà de deux ans le jugement d'une cause ecclésiastique ; qu'après la seconde sentence interlocutoire et la troisième définitive, le jugement sera exécuté, nonobstant l'appel ; qu'après trois années de possession pacifique, on ne pourra plus inquiéter un bénéficier, n'eût-il même qu'un titre coloré ; que les clercs concubinaires seront punis, d'abord par la soustraction des fruits de leurs bénéfices, et ensuite par la privation de leurs bénéfices mêmes et par l'inhabilité aux saints ordres ; que les supérieurs qui négligeront d'en faire justice pourront être privés pour un temps de la collation des bénéfices : que les personnes suspectes seront éloignées de la maison et de la compagnie des ecclésiastiques, en implorant même contre elles le secours du bras séculier ; que les enfants nés de ces commerces illicites ne seront point laissés dans la maison de leurs pères.

Le pape dit après cela : « Pour éviter le scandale et pourvoir à la tranquillité des consciences timorées, on ne sera point tenu, dans la suite, d'éviter les excommuniés, à moins que la sentence n'ait été publiée juridiquement et dénoncée, ou bien qu'il ne soit notoire qu'ils sont tombés dans l'excommunication, de sorte que la chose ne puisse être dissimulée, cachée ou excusée en quelque manière que ce soit. » Ce décret est le même qu'on lit dans le concile de Bâle et dans la pragmatique sanction. Il est tiré originairement du concile de Constance, mais non absolument le même que l'article contenu dans ce concile ; car dans cet article on ne désigne que les *sacrilèges* et les *percusseurs des clercs*, comme gens à éviter quand leur crime est une notoriété entière et évidente ; au lieu que le concile de Bâle, la pragmatique sanction et le concordat veulent qu'on évite tous les excommuniés notoires de cette notoriété qu'on vient de dire.

Dans les trois derniers articles du concordat, on défend de prononcer la sentence d'interdit pour des causes légères, ou pour le crime de quelques particuliers. On supprime la Clémentine, *Litteris*, par laquelle quelques-uns prétendaient que tout ce qui était énoncé, même en forme de narration, dans une bulle du Pape, était dès lors prouvé, et ne pouvait être contesté par la voie des témoins ou des autres monuments publics. On déclare enfin que le concordat a force de loi, de contrat et d'enga-

gement entre le royaume de France et le Saint-Siège, à condition néanmoins que le roi le fera recevoir dans ses Etats six mois après la confirmation qui en sera faite par le concile de Latran (1).

Le concordat ayant donc été lu, tous les Pères du concile y donnèrent leur adhésion pure et simple, excepté deux ou trois qui firent quelques remarques sur deux ou trois points accessoires. Plusieurs des articles de ce concordat étaient déjà renfermés dans la pragmatique sanction, mais sans y avoir, comme à présent, la sanction nécessaire de l'autorité apostolique. La diversité essentielle consiste dans la matière des élections. Le Pape dit, dans le préambule du concordat, que cette manière de pourvoir au gouvernement des églises était sujette aux brigues, aux violences, aux conventions simoniaques, et que tout cela était notoire à Rome, parce qu'on y avait souvent occasion d'y accorder des absolutions et des dispenses à ceux qui étaient entrés dans les prélatures par des voies illicites (2).

Brantôme, auteur du temps, signale les mêmes désordres, mais avec beaucoup moins de réserve. Ce que l'historien de François Ier résume en ces termes : « Outre l'inconvénient des brigues de la part des prétendants et de la discorde parmi les élisants, il y avait un autre inconvénient plus universel dans le motif même qui déterminait chaque élection. Les chanoines, les religieux, plongés dans la débauche et dans l'ignorance, choisissaient le plus ignorant et le plus débauché d'entre eux pour se mettre à l'abri de la réforme ; souvent ils le faisaient jurer d'entretenir le dérèglement, comme on jurait autrefois de faire observer la règle. On ne pouvait point reprocher aux évêques la non-résidence ; ils vivaient dans leurs diocèses, ils aimaient à y vivre au sein des richesses, de la puissance et des plaisirs, loin des censeurs qu'ils eussent trouvés à la cour ; ce n'étaient pour la plupart que de grands seigneurs stupides et voluptueux, qui n'avaient d'autre mérite que de troubler peu l'Etat ; la volupté corrompt, mais elle ne trouble point, elle a trop peu de vigueur. Les abbés et autres gros bénéficiers marchaient sur les traces des évêques, à proportion de leurs revenus et de leur puissance (3). » Voilà ce que dit un historien.

Certains faits généraux qu'on remarque au clergé de France, des commencements du quatorzième aux commencements du seizième, confirment les révélations qu'on vient d'entendre. Pendant cette période de deux siècles, le clergé français occasionne le grand schisme d'Occident ; le clergé français transforme le concile de Bâle en conciliabule, et recommence le schisme à peine éteint ; le clergé français ajoute un troisième schisme, celui du conciliabule de Pise. Et pendant ces deux siècles, ni parmi les évêques, ni parmi les prêtres, ni parmi les moines français, on ne rencontre pas un seul personnage d'une vertu, d'une sainteté et d'une doctrine entièrement approuvée par l'Eglise. Cette expérience de deux siècles accuse dans le clergé français une diminution de l'esprit de Dieu. La pragmatique sanction elle-même en est une preuve : car c'était au fond une insurrection de quelques membres contre le chef de tout le corps.

Cette pragmatique se trouvait abrogée par le concordat. Léon X crut devoir la détruire par une bulle expresse ; cette bulle est ainsi conçue :

Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la perpétuelle mémoire, avec l'approbation du saint concile.

Le Pasteur éternel, qui jamais n'abandonnera son troupeau jusqu'à la consommation des siècles, a tellement aimé l'obéissance, suivant le témoignage de l'Apôtre, que, pour expier la désobéissance de notre premier père, il s'est humilié en se rendant obéissant jusqu'à la mort. Et près de quitter le monde pour retourner au Père, il a institué pour ses lieutenants Pierre et ses successeurs, auxquels, d'après le livre des Rois [ou plutôt le Deutéronome (4)], il est tellement nécessaire d'obéir, que qui ne leur obéit pas doit mourir de mort. Et, comme on dit ailleurs, celui-là ne peut être dans l'Eglise qui abandonne la chaire du Pontife romain ; car, selon saint Augustin et saint Grégoire, l'obéissance seule est la mère et la gardienne de toutes les vertus, seule elle possède le mérite de la foi, sans elle on est convaincu d'être infidèle, parût-on fidèle au dehors.

C'est pourquoi, suivant la doctrine du même Pierre, ce que les Pontifes romains, nos prédécesseurs, avec maturité et pour des causes légitimes, ont entrepris, principalement dans les saints conciles, pour le maintien de cette obéissance, ainsi que pour la défense de l'autorité et de la liberté ecclésiastique et du Saint-Siège, nous devons employer tous nos soins à le parfaire et à le mener à bonne fin, et à délivrer les âmes simples, desquelles aussi nous rendrons compte à Dieu des pièges qui leur sont tendus par le prince des ténèbres. Or, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Jules II, ayant assemblé pour des causes très légitimes le saint concile de Latran, du consentement de ses frères, les cardinaux, au nombre desquels nous étions, et considérant avec ce concile que la corruption berrichonne du royaume de France, qu'ils appellent pragmatique sanction, était encore en vigueur, au grand péril et scandale des âmes, au détriment et au mépris de la dignité du Siège apostolique, il choisit avec l'approbation du même concile, un certain nombre de cardinaux et de prélats pour l'examiner. Et quoiqu'elle parût notoirement nulle par beaucoup d'endroits, qu'elle entretînt un schisme manifeste dans l'Eglise, et

(1) Labbe, t. XIV, col. 291-309. — (2) *Ibid.*, col. 294. — (3) Gaillard. *Hist. de Franç. Ier*, t. VI, p. 37. Paris. 1769 in-12 — (4) Deut., XVII, 12.

qu'on pût sans aucune citation préalable, la déclarer nulle et invalide de soi ; néanmoins, pour plus grande précaution, notre prédécesseur voulut citer auparavant les prélats français, les chapitres des églises et des monastères, les parlements et autres laïques qui en prenaient la défense ou en faisaient usage : les monitoires furent affichés le plus près possible de leur contrée, aux portes des églises de Milan, d'Asti et de Pavie ; mais cette affaire n'ayant pu être terminée du vivant de notre prédécesseur, qui mourut sur les entrefaites, nous avons cru devoir la reprendre, et citer par différentes monitions les parties intéressées, et prolonger terme en différentes sessions, aussi loin qu'il nous a été possible, sans qu'aucun ait comparu pour alléguer les raisons qui leur sont favorables.

C'est pourquoi, considérant que cette pragmatique sanction, ou plutôt cette corruption sortie de Bourges, a été dressée dans un temps de schisme par des gens sans pouvoir, qu'elle n'est nullement conforme au surplus de la république chrétienne et de la sainte Eglise de Dieu ; que déjà elle a été révoquée, cassée et abolie par le roi très-chrétien Louis XI ; qu'elle viole et diminue l'autorité, la liberté et la dignité du Siège apostolique et du Pontife romain, etc., nous jugeons ne pouvoir en différer davantage l'annulation totale sans exposer notre salut éternel et celui des Pères de ce concile. Et comme notre prédécesseur, Léon Ier de qui nous suivons les traces, autant que nous pouvons, fit révoquer dans le concile de Chalcédoine ce qui avait été fait témérairement à Ephèse contre la justice et la foi catholique, de même nous ne croyons pouvoir nous abstenir de révoquer une sanction aussi coupable sans blesser notre conscience et notre honneur, ainsi que celui de l'Eglise.

Et nous ne devons pas nous arrêter à ce que ladite sanction a été dressée dans le concile de Bâle et acceptée dans l'assemblée de Bourges ; car c'est après la translation du concile de Bâle par Eugène IV que ces choses ont été faites par le conciliabule ou plutôt le conventicule de Bâle, qui ne méritait plus le nom de concile, et ainsi elles n'ont pu avoir aucune force.

D'ailleurs, que le Pontife romain, comme ayant autorité sur tous les conciles, ait plein droit et puissance de les indiquer, transférer et dissoudre, cela se constate manifestement, non seulement par le témoignage de l'Ecriture sainte, les paroles des saints Pères et des autres Pontifes romains, nos prédécesseurs, ainsi que les décrets des saints canons, mais encore par la confession manifeste des conciles mêmes.

A cet endroit de son Histoire, le continuateur janséniste de Fleury fait cette observation bénévole : « Le Pape eût été bien embarrassé de produire ces autorités : aussi n'était-ce pas ce qu'il cherchait ; il ne voulait qu'éblouir et l'emporter (1). » Mais le continuateur de Fleury a pu lire dans Fleury même plusieurs de ces autorités. Ainsi, livre douze, numéro dix, à l'occasion d'un concile particulier tenu à Antioche, l'an 341, Socrate, historien grec, ancien auteur contemporain, le taxe d'irrégularité en ce que personne n'intervint à ce concile au nom du pape Jules ; il en donne pour raison *qu'il y avait un canon qui défendait aux églises de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome* (2). L'historien grec Sozomène, saint Théodore Studite et d'autres Grecs disent la même chose. Ce n'est pas tout. Quand le continuateur nous dit avec tant d'assurance : « Le pape eût été bien embarrassé de produire ces autorités, » c'est une escobarderie janséniste dont un honnête homme ne se douterait guère. Car ces autorités qu'il défie le pape de produire, le Pape les produit dans un long alinéa, mais que le continuateur janséniste a la prudence de supprimer pour mettre en place un perfide mensonge. Voici en quels termes le Pape a produit ces autorités :

Il nous a semblé bon d'en rapporter quelques-unes, et de passer sous silence les autres comme étant connues de tout le monde. Le concile d'Alexandrie, sous saint Athanase, d'après ce que nous lisons, écrivit au Pape Félix : Que le concile de Nicée avait statué qu'on ne devait point célébrer de concile sans l'autorité du Pontife romain. Nous n'ignorons pas non plus que le même saint Léon transféra le concile d'Ephèse à Chalcédoine ; que le pape Martin V donna à ceux qui présidaient en son nom au concile de Sienne le pouvoir de le transférer sans mentionner aucunement le consentement du concile : que le premier concile d'Ephèse a témoigné le plus grand respect à notre prédécesseur, le pape Célestin, celui de Chalcédoine à Léon, le sixième à Agathon, le septième à Adrien, le huitième à Nicolas et à Adrien II, et qu'ils ont respectueusement et humblement obéi aux instructions de ces mêmes Pontifes, publiées dans leurs assemblées. C'est pourquoi le pape Damase et les autres évêques assemblés à Rome, écrivant aux évêques illyriens touchant le concile de Rimini, attestent que le nombre des évêques qui s'étaient trouvés à Rimini ne pouvait faire aucun préjudice, par la raison que le Pontife romain, dont il faut avant tout considérer le décret n'y a point donné de consentement : on voit que saint Léon, écrivant aux évêques de Sicile, était du même sentiment. Ensuite les Pères de ces anciens conciles, pour la corroboration de leurs actes, avaient la coutume d'en demander humblement la souscription et l'approbation au Pontife romain, comme on le voit par les actes de ceux de Nicée, d'Ephèse, de Chalcédoine, du sixième à Constantinople, du septième à Nicée, et du concile romain sous Symmaque, ainsi que dans les livres d'Aimar sur les conciles. Enfin, tout dernièrement, les Pères de Constance ont fait la même chose.

(1) Contin. Fleury, l. CXXIV, n. 125. — (2) *Ibid.*, l. XII, n. 10.

Si ceux qui composaient l'assemblée de Bâle et celle de Bourges avaient voulu suivre cette louable coutume, nous serions certainement quittes de cet embarras (1). »

On voit maintenant si le Pape était embarrassé de produire des autorités et des autorités décisives et qui tombent d'aplomb sur les assemblées téméraires de Bâle et de Bourges.

Désirant donc finir cette affaire, conclut le Pape, de notre science certaine et par la plénitude de notre puissance et autorité apostolique, avec l'approbation du saint concile nous déclarons que la pragmatique sanction, ou plutôt corruption, n'a eu ni n'a aucune force. En outre, pour plus grande sûreté et précautions nous la révoquons, la cassons, l'abrogeons, l'annulons, la condamnons avec tout ce qui s'est fait en sa faveur. Et comme il est nécessaire au salut que tout fidèle soit soumis au Pontife romain, suivant la doctrine de l'Ecriture et des saints Pères, et la constitution du Pape Boniface VIII, qui commence par ces mots : *Unam sanctam*, nous renouvelons cette constitution avec l'approbation du concile, sans préjudice toutefois à celle de Clément V qui commence par : *Meruit*, défendant en vertu de la sainte obéissance et sous les peines et censures marquées plus bas, à tous les fidèles laïques et clercs, etc., d'user à l'avenir de cette pragmatique, ni même de la conserver, sous peine d'excommunication majeure et de privation de tous bénéfices et fiefs ecclésiastiques (2).

Cette bulle ayant été lue, tous les Pères du concile y donnèrent leur approbation, à l'exception d'un seul, l'évêque de Tortone, qui n'agréait pas la révocation de ce qui s'était fait à Bâle et à Bourges.

On lut ensuite une autre bulle touchant les privilèges des religieux. Le Pape y ordonne que les ordinaires auront droit de visiter les églises paroissiales qui appartiennent à des réguliers, et célébrer la messe dans les églises des monastères. Les réguliers seront obligés de venir aux processions solennelles quand ils y seront mandés, pourvu que leurs maisons ne soient pas éloignées de plus d'un mille des faubourgs de la ville. Les supérieurs des religieux seront tenus de présenter aux évêques ou à leurs grands vicaires les frères qu'ils veulent employer à entendre les confessions et à la prédication ; les ordinaires ont droit de les examiner sur leur doctrine et sur la pratique des sacrements ; ceux qui se seront confessés à ces religieux approuvés de l'ordinaire, ou refusés sans raison, seront censés avoir satisfait au canon *Utriusque sexûs* quant à la confession seulement ; ces religieux pourront entendre les confessions des étrangers, mais ils ne pourront absoudre les laïques ou les clercs séculiers des sentences *ab homine*, ni administrer les sacrements de l'eucharistie et de l'extrême-onction aux malades, à moins qu'on ne les leur ait refusés sans juste cause, et que ce refus soit prouvé par témoin ou par réquisition faite devant un notaire ; ils pourront les administrer à leurs domestiques, pourvu qu'ils soient actuellement à leur service.

Le Pape entre ensuite dans un plus grand détail de ce qui regarde les mêmes religieux. Il veut, par exemple, que les traités qu'ils auront faits pour un temps, avec les prélats et les curés, subsistent, s'ils n'ont été révoqués par le chapitre général ou provincial ; qu'ils ne puissent entrer avec la croix dans les églises des curés, pour y prendre le corps de ceux qui ont choisi chez eux leur sépulture, si ce n'est du consentement du curé, ou s'ils ne sont en possession actuelle de ce droit. Il ordonne que ceux qui doivent être promus aux ordres seront examinés par les évêques ou leurs grands vicaires ; qu'ils ne pourront faire sacrer leurs églises que par l'évêque diocésain, à moins qu'il ne l'ait refusé, en ayant été prié et requis par trois fois ; qu'ils ne pourront sonner leurs cloches le Samedi-Saint qu'après que celles des églises cathédrales auront commencé à sonner ; qu'ils refuseront de donner l'absolution à ceux qui ne veulent pas payer les dîmes, et qu'ils ne pourront absoudre les excommuniés qui veulent entrer dans leur ordre quand il s'agira de l'intérêt d'un tiers ; que les frères ou sœurs du tiers ordre pourront choisir leur sépulture dans les églises des religieux mendiants mais qu'ils ne pourront y recevoir l'eucharistie à Pâques, ni recevoir d'eux l'extrême-onction et les autres sacrements, à l'exception de celui de la pénitence. La bulle finit par recommander aux religieux une respectueuse déférence pour les évêques, et aux évêques une paternelle bienveillance pour les religieux.

La lecture en ayant été faite, les Pères du concile y donnèrent leur approbation pure et simple, à l'exception de huit ou neuf qui y mirent quelques réserves ou observations de détail. On entendit ensuite les procurations de plusieurs prélats absents, entre autres les évêques de Grasse, de Lubec, d'Utrecht, de la Conception dans l'île de la Petite-Espagne, de Havelberg, et les archevêques de Magdebourg de Mayence, et de Compostelle. Enfin la session suivante et dernière, indiquée d'abord au 2 mars 1517, fut prorogée au 16 du même mois.

Dès le 19, se tint une congrégation où assistèrent les cardinaux, archevêques, évêques et autres. Et parce que, dans une congrégation particulière, il y avait eu quelque différend entre l'évêque de Syracuse, ambassadeur du roi d'Espagne, et le patriarche d'Aquilée, au sujet de la préséance, il fut résolu que ces deux prélats n'auraient point de places marquées, et se mettraient où bon leur semblerait en entrant dans la chapelle. Ensuite on parla de matières qui devaient être agitées dans la

(1) Labbe, t. XIV, col. 311 et 312. — (2) *Ibid.*, col. 312 et seq.

dernière session. Sur la proposition qu'on fit de confirmer et même d'étendre la bulle Pauline contre ceux qui s'emparaient des biens de l'Eglise, les cardinaux furent d'avis de laisser ladite bulle dans l'état où elle était, et de n'en point parler. Sur l'imposition des décimes pour faire la guerre aux Turcs, un évêque opina que la bulle dirait expressément qu'on n'exigerait point les décimes que la guerre ne fût auparavant déclarée ; mais cet avis ne fut point goûté.

Le 16e de mars 1517, on tint la douzième et la dernière session. Avec le pape Léon X, il s'y trouva cent dix prélats, parmi lesquels nous remarquons les archevêques de Durazzo, d'Antibari, de Spalatro, de Monembasie en Illyrie ; l'archevêque de Colocz et l'évêque de Bude en Hongrie ; l'évêque de Réval, ambassadeur du margrave de Brandebourg ; l'archevêque de Vienne, les évêques de Digne et de Grasse en France ; l'évêque de Lausanne en Suisse ; les évêques de Salamanque et de Saragosse en Espagne. La messe fut chantée solennellement par le cardinal de Sainte-Croix, qui avait été un des principaux auteurs du conciliabule de Pise. L'évêque d'Iserni prêcha sur l'origine, l'autorité et la dignité des conciles, et parla aussi du zèle qui doit animer les princes pour délivrer la Grèce de l'oppression des Turcs. Le cardinal-diacre de Sainte-Marie chanta l'évangile ; et après les prières accoutumées, un secrétaire du concile monta dans la tribune et lut à haute voix une lettre de l'empereur Maximilien, datée de Malines en Brabant, le dernier jour de février. Ce prince y témoignait sa douleur de voir l'Eglise affligée par les Turcs et les progrès de leurs armes, et promettait d'entrer dans les vues du Pape et des Pères du concile pour leur faire la guerre. Il y parlait aussi de la victoire de Sélim sur les Perses, et conjurait le Pape d'employer ses soins pour ne pas laisser triompher davantage cet ennemi de la religion chrétienne.

On proposa ensuite la bulle qui renouvelait les défenses de piller les maisons des cardinaux quand ils sont élus Pape ; et sur quelques endroits qui ne furent pas approuvés de tous, on la rectifia et on en fit lecture. Cette bulle renouvelle les constitutions d'Honorius III et de Boniface VIII pour un semblable sujet.

Enfin on publia une dernière bulle où le Pape rappelle l'historique du cinquième concile général de Latran. Les affaires pour lesquelles il avait été assemblé se trouvaient heureusement terminées. La paix était rétablie entre les princes chrétiens, la réformation des mœurs et de la cour romaine était réglée, le schisme et le conciliabule de Pise étaient abolis, aussi bien que la pragmatique sanction de France. Pour consommer le tout, Léon X, avec l'approbation du concile général, confirme par la présente bulle tout ce qui avait été fait et arrêté dans les onze sessions précédentes : et déclare que rien n'empêchait plus de terminer le présent concile général. La même bulle ordonnait aussi une imposition des décimes, et exhortait tous les bénéficiers à permettre qu'on les levât sur leurs bénéfices, afin qu'on les employât à la guerre contre le Turc. Plusieurs Pères dirent qu'il y avait encore plusieurs choses à régler, et qu'il ne fallait pas finir si tôt le concile ; mais la pluralité des voix l'emporta. Le cardinal de Saint-Eustache dit à haute et intelligible voix : *Messieurs, allez en paix !* Les chantres de la chapelle du Pape répondirent sur le même ton : *Rendons grâces à Dieu !* On chanta aussitôt le *Te Deum*. Après quoi le Pape monta sur sa mule, et retourna au palais apostolique, accompagné des cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, ambassadeurs et autres grands seigneurs. Ainsi finit le cinquième concile œcuménique de Latran, qui avait duré près de cinq ans (1).

Le concordat de 1516, entre Léon X et François Ier, confirmé dans le concile général de Latran, a servi de règle dans les églises de France jusqu'au concordat de 1802, entre Pie VII et Napoléon Bonaparte, premier consul de la République française, depuis empereur.

Le concordat de 1516 éprouva d'abord bien des difficultés en France, mais elles s'aplanirent assez promptement. Elles venaient du parlement de Paris et de l'université de cette ville, et avaient pour principe peut-être beaucoup moins les changements apportés par le concordat à la discipline que l'esprit de schisme et d'insubordination qui avait présidé aux actes de Bâle et de Bourges. Pour être loi du royaume, le concordat devait être enregistré au parlement. Le roi vint présider cette assemblée en personne. Le chancelier Du Prat en fit l'ouverture, et dit que le roi ordonnait à la cour d'enregistrer ce corps de discipline. Le parlement demanda du temps à délibérer. Il fit des remontrances, envoya des mémoires et des députations : le roi, de son côté, envoyait ordre d'enregistrer ; le chancelier réfutait les mémoires du parlement par un écrit remarquable dont on trouve la substance dans *l'Histoire de l'Eglise gallicane*.

Après quelques réflexions sur les maux qu'avait causés la division entre le pape Jules II et le roi Louis XII, le chancelier entre ainsi en matière :

C'est au concile de Pise qu'il faut rapporter l'origine de ces grands démêlés. Si ce concile avait été convoqué et célébré au nom du Saint-Esprit, sa fin n'eût pas été si malheureuse ; les prélats qui le composaient n'eussent pas été obligés d'y renoncer dans la suite, et la France entière n'aurait pas essuyé tant de traverses en Italie, en Bourgogne et en Flandre. Cependant le feu roi y remédia en partie, s'étant déterminé à reconnaître le concile de Latran ; et la valeur du roi actuellement régnant a réparé

(1) Labbe, t. XIV, Raynald, 1517.

avantageusement les brèches qu'avait souffertes la domination française ; mais il restait un point tout à fait impossible à obtenir du Pape : c'était la suppression des procédures contre la pragmatique. On poussait toujours cet article dans le concile ; on allait porter le dernier coup à ce corps de discipline, lorsque le roi prit la résolution de faire un traité qui, en conservant la plupart des décrets de la pragmatique sanction, ne causât toutefois point d'ombrages à la cour romaine, parce qu'au lieu du concile de Bâle, d'où la pragmatique était tirée, ce serait désormais le Pape et le concile de Latran qui autoriseraient la discipline des églises de France.

Or, cet expédient était tout ce qu'il y avait de plus sensé dans les circonstances et de plus favorable aux affaires du royaume ; car qu'aurait fait le roi si la pragmatique avait été condamnée hautement et absolument par le concile de Latran ? Il n'y avait sur cela que deux partis à prendre , ou celui de l'obéissance, ce qui aurait ramené tous les inconvénients auxquels on avait voulu remédier par la pragmatique, ou celui de la contradiction, déclarant qu'on voulait maintenir ce décret et ne point reconnaître la condamnation qui en aurait été faite ; mais c'était une source éternelle de contestations. Le Pape eût fulminé des censures de toute espèce : la plupart des Français auraient cru devoir y déférer ; quelques-uns y auraient résisté : de là les divisions, les scandales, un schisme peut-être aussi funeste que les précédents. Et convenait-il au roi très-chrétien d'être traité comme un membre séparé de l'Eglise ? La paix, la concorde ne sont-elles pas le boulevard d'un Etat ? Le roi Louis XI, qui était assurément très sage et très redouté, ne renonça-t-il pas de lui-même à la pragmatique sanction, afin de vivre en bonne intelligence avec le Pape ? Et si l'on se fût avisé pour lors de faire un concordat semblable à celui de Léon X et de François I[er], n'aurait-on pas abandonné pour toujours l'usage de cette pragmatique, qui ne fut rétablie que parce qu'on n'avait supprimé aucun des abus dont on s'était plaint dans le clergé de France ?

Mais qu'on examine enfin toutes les autorités sur lesquelles sont fondés les deux corps de discipline dont il est ici question. Le Pape, le concile de Latran et le roi concourent à établir le concordat, au lieu que la pragmatique n'est composée que de quelques décrets du concile de Bâle et de l'assemblée de Bourges, décrets dont la validité est disputée parmi les théologiens et les jurisconsultes. Quelques-uns, il est vrai, les tiennent pour légitimes ; mais nous ne pouvons disconvenir que le Saint-Siège, le collège des cardinaux, les autres nations et le plus grand nombre des docteurs ne soient contraires à cette opinion ; et cela suffit pour donner des scrupules aux âmes timorées ; car, pour ne parler ici que du concile de Bâle, si nous considérons quelle en fut la fin, nous ne pourrons nous persuader que le Saint-Esprit présidât à cette assemblée. Tout le monde sait qu'on y fit un Pape qui, tout illustre qu'il était par sa naissance et par ses rapports avec les maisons souveraines, n'eut pourtant jamais dans son obédience que les terres de sa domination ; et, ce qu'il y a de singulier, c'est que la Savoie même, qui l'avait reconnu d'abord, ne tient plus les décrets du concile de Bâle. D'ailleurs, la plupart des cardinaux et des princes qui avaient adhéré à ce concile l'abandonnèrent enfin, et ses décisions n'ont point été reçues par toute la chrétienté, mais seulement par la France. Or, pour le dire encore une fois, si ce concile eût été dirigé par le Saint-Esprit, les choses ne se seraient pas ainsi allées en fumée.

Le mémoire du chancelier discute ensuite les abus énormes qui s'étaient glissés depuis longtemps dans les élections. Il fait voir que le concordat est le remède le plus efficace contre des excès si scandaleux ; qu'on pourra espérer désormais des pasteurs revêtus de toutes les qualités convenables; qu'il se consumera moins d'argent pour l'impétration des bulles qu'il ne s'en dépensait ci-devant pour la multitude des procès que les élections capitulaires faisaient naître, soit à Rome, soit en France ; qu'il fallait, outre cela, tenir compte au Saint-Siège de l'honneur qu'il faisait à nos rois de leur confier la nomination des premières places du clergé de France : ce qui relevait beaucoup l'éclat de la couronne et méritait bien que le parlement se fît le défenseur d'un si beau droit.

Le mémoire fait voir, après cela, combien le concordat est préférable à la pragmatique sanction en ce qui regarde le bon ordre des églises, la manière de pourvoir les gradués, la tranquillité des consciences, le concert de la cour de France avec l'Eglise romaine, l'honneur du roi, l'extirpation des pratiques simoniaques. Il montre qui sont ceux dont les plaintes se feront entendre à l'occasion de ce nouveau traité. Des chanoines, dit-il, et des religieux regretteront le trafic qu'ils avaient coutume de faire de leurs voix quand il était question d'élire leurs évêques ou leurs abbés. D'autres, sans examen et sans raison, se récrieront contre le concordat précisément à cause du changement de nom et parce qu'on ne parlera plus de pragmatique sanction dans l'église de France : semblables à certains habitants de Rouen et de Normandie qui se plaignirent fort lorsqu'on donna le nom de parlement à leur cour de justice, qu'on avait appelée jusqu'alors *Echiquier* ; car, quoiqu'il n'y eût que la dénomination qui fût changée, ils disaient néanmoins que tout était renversé, et que les lois n'auraient plus d'appui parmi eux, parce qu'il n'y avait plus d'*Echiquier*. Or, pour mépriser les plaintes de ces mécontents, il ne faut qu'écouter la voix de la raison et considérer les vues pleines de sagesse qui ont déterminé le roi et son conseil ; car le concordat n'a point été une affaire précipitée ; on a pris, avant que de la conclure, l'avis des personnes les plus habiles, soit du clergé, soit de la magistrature ; et ceux qui ont conseillé au roi de terminer de

cette manière tous les différends qui étaient entre le Saint-Siège et la France, ne peuvent être soupçonnés d'avoir agi par intérêt ou par ambition.

Vient ensuite une réfutation suivie et méthodique des objections proposées par le parlement contre le concordat et contre la révocation de la pragmatique. Le chancelier ajoute des observations sur ce que le parlement refusait d'enregistrer une loi qui ne pouvait qu'être utile au royaume, qui du moins ne lui était pas pernicieuse, comme l'avait été autrefois l'exhérédation cruelle et scandaleuse du dauphin, fils unique de Charles VI. Et toutefois, conclut le chancelier, l'enregistrement de cet acte si injuste n'éprouva aucune opposition de la part du parlement. Ce mot, qui contient une récrimination sanglante, est suivi, dans le mémoire d'un long morceau pour justifier la révocation de la pragmatique. Le chancelier fait voir que toutes les dispositions de ce décret, les plus avantageuses à l'église gallicane, sont conservées dans le concordat que le concile de Latran, auteur de l'abolition de la pragmatique avait une supériorité marquée sur le concile de Pise, assemblé contre la volonté du Pape, et réprouvé depuis par les prélats français, par les rois Louis XII et François Ier (1).

Enfin le concordat fut enregistré au parlement de Paris le 22 mars 1518, et reçut peu à peu une pleine et entière exécution.

Quant à la réformation de la cour romaine, réglée par le concile de Latran, un fait arrivé l'an 1517 montre combien cette réformation était nécessaire. Un cardinal Petrucci, d'intelligence avec François de la Rovère, ci-devant duc d'Urbin, conspira contre la vie du Pape ; il eut pour complices le cardinal Bandinelli et le cardinal Riario. Le Pape devait être empoisonné par un chirurgien, aidé du secrétaire de Petrucci. Le complot fut découvert, les coupables arrêtés. Trois cardinaux, nommés par le Pape, les interrogent : Petrucci, mis à la question, avoue son crime et découvre tous ses complices. Les cardinaux Conneto et Soderini, ayant eu connaissance du complot, ne l'avaient pas révélé. Ils confessèrent leur faute en plein consistoire, demandèrent pardon, et furent reçus en grâce : toute leur punition fut une amende. Les cardinaux Petrucci Bandinelli et Riario furent dégradés, Petrucci étranglé, son secrétaire et le chirurgien écartelés. Quant à Bandinelli et Riario, ils reçurent leur grâce quelque temps après, et furent rétablis dans la dignité de cardinal (2).

Pour combler le vide du Sacré Collège, et aussi pour en éliminer le mauvais esprit qui avait amené ce vide, le Pape Léon X créa dans une seule création trente et un cardinaux. Ils étaient généralement hommes de mérite et de vertu. Les principaux furent Adrien d'Utrecht né en cette ville l'an 1459. Son père, nommé Florent Boyers, était ou tisserand ou brasseur de bière, ou selon d'autres menuisier. Adrien fit ses études à Louvain, dans le collège des Portiens, où l'on nourrissait de pauvres écoliers gratuitement. Quelques succès brillants qu'il eut dans la philosophie et dans la théologie engagèrent Marguerite d'Angleterre, sœur d'Edouard IV et veuve de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, à faire les dépenses nécessaires pour sa réception au grade de docteur. Devenu successivement chanoine de Saint-Pierre, professeur de théologie, doyen de l'église de Louvain, et enfin vice-chancelier de l'université, il paya dans la suite sa dette de reconnaissance envers cette université, en fondant à Louvain un collège qui porta son nom, et fut destiné à l'entretien gratuit des pauvres, qui voudraient s'appliquer à l'étude. Bientôt l'empereur Maximilien le choisit pour précepteur de son petit-fils, Charles-Quint, et ensuite l'envoya comme ambassadeur auprès de Ferdinand le Catholique, qui le nomma évêque de Tortose en Espagne. Après la mort de Ferdinand, Adrien partagea la régence de ce royaume avec le cardinal Ximenès. Nous verrons le cardinal Adrien devenir Pape sous le nom d'Adrien VI.

Parmi les autres cardinaux de cette promotion, on distingue encore Thomas de Vio, général de Dominicains, plus connu sous le nom de Cajétan, de la ville de Gaëte, où il était né ; nous l'avons vu prononcer le discours à la seconde session générale du concile de Latran : nous le retrouvons en Allemagne comme légat apostolique ; Egidius de Viterbe, général des ermites de Saint-Augustin, que nous avons vu prononcer le discours dans la première session ; Christophe Numali, général des Frères Mineurs ; Dominique Jacobius, de Rome, auteur d'un *Traité des Conciles*, que l'on joint ordinairement à la collection des actes de ces assemblées ; Laurent Campège, de Bologne, que nous verrons légat apostolique en Angleterre.

Le cardinal Ximenès, qui, comme nous avons vu, en valait plusieurs autres, mourut cette même année 1517.

Cette même année, le pape Léon X nomma le célèbre Raphaël intendant des travaux de l'église de Saint-Pierre. Ce Pape avait alors pour secrétaires intimes des écrivains distingués Sadolet et Bembo.

Jacques Sadolet naquit à Modène en 1477. Son père, savant jurisconsulte, et successivement professeur de droit aux académies de Pise et de Ferrare, prit soin de sa première éducation. Doué d'une grande vivacité et d'une mémoire fort heureuse, il fit de rapides progrès dans les langues grecque et latine, la poésie, l'éloquence et la philosophie. Il suivit les leçons que Nicolas Nicomène, l'un des collègues de son père, faisait sur Aristote, et se lia dès lors d'une amitié durable avec le Bembe. Le père de Sadolet aurait désiré lui voir embrasser la profession d'avocat ; mais il lui permit

(1) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. LI. — (2) Raynald, 1517, n° 92 et seq.

enfin d'aller à Rome se perfectionner par la fréquentation des artistes et des savants. Il y trouva moins un protecteur qu'un ami dans le cardinal Olivier de Caraffa, qui le prit pour secrétaire, et lui fit obtenir un canonicat du chapitre Saint-Laurent *in Damaso*, que Sadolet résigna dans la suite. Cependant, il se livrait avec ardeur à la culture des lettres. Les leçons de Scipion Carteromaco le familiarisèrent avec les beautés de la langue grecque ; et il se montrait assidu aux assemblées de l'académie romaine, qui réunissaient les hommes les plus éminents par leur naissance et leur érudition. Après la mort du cardinal Caraffa, Sadolet accepta les offres de Frédéric Frégose, évêque de Gubio ; mais Léon X, appréciateur de ses talents, parvenu au trône pontifical, le choisit avec le Bembe pour son secrétaire. Cet emploi brillant ne détourna point Sadolet de l'étude, et il continua d'assister aux réunions littéraires, dont il était l'un des ornements. Les savants se ressentirent de son crédit, et plusieurs lui durent des pensions et des bénéfices ; mais il ne sollicita jamais aucune faveur pour lui-même. Il fit un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, en 1517, pour satisfaire sa dévotion. Pendant son absence, le Pape le nomma évêque de Carpentras, et il fallut user de violence pour lui faire accepter cette dignité. A l'étude de la philosophie dans Aristote, de la théologie dans les Pères, particulièrement de saint Thomas, Sadolet joignit l'étude de l'Écriture sainte, et nous avons de lui un commentaire sur l'épître aux Romains.

Pierre Bembo ou le Bembe naquit à Venise en 1470. Il n'avait que huit ans, lorsque son père, nommé ambassadeur à Florence, l'y conduisit avec lui. De retour à Venise, après deux ans, il acheva, sous Alexandre Urticio, l'étude de la langue latine, qu'il avait commencée à Florence. Lorsqu'il fut parvenu à l'écrire avec élégance, le désir d'apprendre le grec, le conduisit, en 1492, à Messine, où résidait alors le célèbre Constantin Lascaris. Pendant deux ans il suivit avec ardeur les leçons de cet habile maître, et revint ensuite dans sa patrie, où, se voyant sans cesse assiégé de questions sur le mont Etna, il écrivit son traité sur cette montagne, qu'il publia bientôt après. Il alla faire à Padoue son cours de philosophie, et voulut ensuite, pour obéir à son père, entrer dans la carrière des emplois publics ; mais il s'en dégoûta bientôt, et se consacra totalement à la culture des lettres. Il prit alors l'habit ecclésiastique, mais sans entrer dans les ordres, qu'il ne reçut que sur la fin de sa vie. A Ferrare, où il acheva ses études philosophiques, il se lia intimement avec Hercule Strozzi, Tibaldeo, et surtout Sadolet, qui resta toujours un de ses plus chers amis. Il acquit aussi la faveur du duc et de la duchesse de Ferrare, que déjà nous avons appris à connaître. De Ferrare, Bembo revint à Venise. Une savante académie s'était formée dans la maison d'Alde Manuce ; il en devint un des principaux membres, et se fit, pendant quelque temps, un plaisir de corriger les belles éditions qui sortaient de cette imprimerie célèbre.

Il avait suivi, l'an 1512, à Rome, Julien de Médicis, frère du cardinal Jean, qui fut bientôt après Léon X, lorsqu'on envoya de la Dacie, au pape Jules II, un ancien livre écrit en notes ou en abréviations, que personne ne pouvait expliquer. Bembo parvint à le déchiffrer et à l'entendre ; le Pape en fut si satisfait, qu'il lui donna, dit-on, la riche commanderie de Bologne, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Jules mourut peu de temps après. Léon X, son successeur, avant de sortir du conclave nomma Bembo son secrétaire, avec trois mille écus d'appointements, et lui donna son ami Sadolet pour confrère. Outre les fonctions de cet emploi, il lui confia encore quelques missions particulières et de confiance intime. Les mœurs de Bembo ne furent pas toujours aussi exemplaires que celles de son ami Sadolet. Ces deux littérateurs sont surtout renommés par la pureté et l'élégance avec lesquelles ils écrivent le latin : leur purisme va même un peu jusqu'à la superstition (1).

En 1516, mourut le seul écrivain célèbre que nous trouvons dans l'ordre de Saint-Benoît depuis des siècles.

Jean Trithème ou Thitheim naquit le Ier février 1462, dans l'électorat de Trèves, à Trittenheim, et c'est de ce nom qu'on a formé le sien. Son père, Jean Heidenberg était vigneron suivant les uns, chevalier suivant les autres. On dit aussi qu'Elisabeth de Longwy, mère de Trithème, était d'une noble famille. Ayant perdu son époux douze à quinze mois après la naissance de leur fils, elle resta sept ans veuve et prit ensuite un second mari, dont elle eût plusieurs enfants ; ils moururent tous fort jeunes, excepté un seul, nommé Jacques. L'éducation de Jean Trithème avait été fort négligée. A peine à quinze ans avait-il commencé d'apprendre à lire ; mais il se sentait du goût pour l'étude ; et ce penchant devint si vif, qu'il résolut de s'y livrer, malgré la défense de son beau-père. Les menaces et les mauvais traitements ne l'effrayèrent plus ; et s'il ne pouvait étudier à son aise en plein jour, il allait passer une partie de la nuit chez un voisin, qui lui enseignait, tant bien que mal, à lire, à écrire, à décliner et conjuguer des mots latins. Il vit bientôt que cette instruction ne le conduirait pas fort loin, et prit le parti de quitter la maison paternelle, impatient de fréquenter les meilleures écoles. Ses talents se développèrent à Trèves, puis en quelques autres villes, particulièrement à Heidelberg. Lorsqu'il crut avoir acquis un assez grand fond de connaissances, l'idée lui vint de retourner à Trittenheim. Il se mit en route au commencement de l'année 1482 : le 25 janvier, il arrivait à Spanheim. Les neiges qui tombèrent durant toute cette journée le forcèrent de

(1) *Biographie universelle.*

s'arrêter au monastère de ce lieu, non sans un secret pressentiment qu'il y fixerait sa demeure. En effet, après y avoir séjourné une semaine, il déclara qu'il renonçait au monde, quitta l'habit séculier le 2 février, fête de la Purification, fut admis au nombre des novices le 21 mars, et fit profession le 21 novembre. Il était encore le dernier des profès, quand ses confrères l'élurent pour abbé le 9 juillet 1484.

L'abbaye dont Trithème prenait possession était dans un état si déplorable, qu'effrayé des obligations qu'il venait de contracter, il craignit de n'avoir point assez d'expérience et d'autorité pour les bien remplir. On avait négligé même le soin du temporel. Les bâtiments tombaient en ruine ; les biens étaient aliénés, ou engagés, ou mal régis. D'énormes dettes, qu'il fallait payer, rendaient cette administration de plus en plus difficile. Cependant le jeune abbé vint à bout de remédier à tant de désordres ; il fit des réparations et des constructions, opéra des remboursements, rétablit l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Son zèle s'exerçait avec plus d'ardeur encore sur le régime intérieur et moral de sa communauté. Il exigea des mœurs plus régulières, et, persuadé qu'aucune réforme ne serait efficace au sein de l'ignorance et de l'oisiveté, il s'efforça de ranimer les études sacrées et profanes. Dans ses sermons à ses moines, il leur recommande surtout de lire et d'écrire ; selon lui, le meilleur travail manuel auquel ils puissent se livrer est de transcrire des livres. Il voudrait les voir presque tous occupés de cet exercice honorable ou des services accessoires qu'il entraîne, comme de préparer le parchemin, l'encre et les plumes, de régler les pages, de corriger les fautes, d'enluminer les titres et les capitales, et de relier les tomes. Au moyen de ces copies et des acquisitions qu'il faisait, soit d'anciens manuscrits, soit des livres qui s'imprimaient depuis 1450, il parvint à former une riche collection. Il n'avait trouvé dans ce couvent que quarante-huit volumes, même que quatorze, à ce qu'il dit quelque part : il y en avait seize cent quarante-six en 1502, et bientôt après deux mille, en tout genre et en toutes langues, spécialement en latin, en grec et en hébreu. On venait voir par curiosité cette bibliothèque nouvelle. On était d'ailleurs assez attiré à Spanheim par le désir de connaître le savant abbé dont la réputation s'était rapidement étendue. Des seigneurs, des prélats, des hommes de lettres accouraient d'Italie, de France et de toutes les parties de l'Allemagne, pour jouir de ses entretiens. Les princes qui ne pouvaient le visiter eux-mêmes envoyaient, nous dit-il, des nonces et des orateurs, pour traiter d'affaires littéraires.

En 1505, Philippe, comte palatin du Rhin, le pria de venir à Heidelberg, où il voulait conférer avec lui sur une affaire monastique, Trithème s'y rendit, y tomba malade, et y reçut la nouvelle d'une révolte qui venait d'éclater contre lui dans son couvent de Spanheim. Pour être mieux informé des détails et des suites de cette révolution claustrale, il se retira d'abord à Cologne, puis à Spire ; mais il apprit que ses moines persévéraient à s'affranchir de son autorité, qu'ils ne voulaient plus d'un abbé qui prétendait les obliger à s'instruire et à se comporter raisonnablement. De son côté, il résolut de ne jamais retourner auprès d'eux, quoiqu'il se sentit rappelé dans leur monastère par la bibliothèque qu'il y laissait et par le souvenir de tout le bien qu'il y avait fait durant vingt-deux années. On lui conféra l'abbaye de Saint-Jacques à Wurtzbourg ; il en prit possession le 15 octobre 1506, y passa les dix dernières années de sa vie, n'acceptant aucune des places éminentes qu'on s'empressait de lui offrir ailleurs, et y mourut le 26 décembre 1516.

Les ouvrages de Trithème sont très nombreux ; lui-même nous fait connaître les titres de plus de soixante. Les principaux sont : Livre des écrivains ecclésiastiques, continuation de celui de saint Jérôme : Catalogue des hommes illustres de la Germanie, de l'ordre de Saint-Benoît, de l'ordre des Carmes ; la Polygraphie et la Sténographie, ou art d'écrire de diverses manières, en notes, en chiffres, de façon à être impénétrable à quiconque n'a pas la clef. A ce propos, un docteur de Paris l'accusa de nécromancie ; mais Trithème protesta contre. Viennent ensuite beaucoup d'opuscules de piété, des Vies des Saints, les chroniques des monastères de Spanheim, de Wurtzbourg et de Hirsau. Cette dernière est le plus renommé de tous ses ouvrages, parce qu'on y trouve un grand nombre de détails importants qui appartiennent à l'histoire de l'Allemagne et de la France.

Un estimable contemporain de Trithème fut Albert Krantz, mort en 1517, doyen du chapitre de Hambourg, et auteur de plusieurs chroniques, ainsi que de quelques ouvrages de piété. Né à Hambourg vers le milieu du quinzième siècle, il parcourut une partie de l'Europe, fréquentant les leçons des plus illustres professeurs, recherchant la société des savants, visitant les bibliothèques ; il parvint ainsi à se procurer des connaissances aussi étendues que variées. L'an 1490, il fut reçu docteur en théologie et en droit canon. Il enseigna quelque temps ces deux sciences à Rostock ; rappelé dans sa ville natale, il y fut professeur de théologie dans le collège de la cathédrale, et doyen du chapitre. Il prêchait assidûment, et s'efforçait d'amener le clergé à une vie plus exemplaire. Il fut employé dans plusieurs ambassades. Il y montra tant de prudence, de sagesse et d'intégrité, que Jean, roi de Danemark, et Frédéric, duc de Holstein, le choisirent en 1500 pour terminer leur différend au sujet de la province de Ditmarsen. Albert Krantz mourut le 7 décembre 1517, et fut inhumé près de la porte orientale de sa cathédrale.

On a de lui un opuscule très pieux sur le

sacrifice de la messe, et un ordre de la messe selon le rite de l'église de Hambourg. Ses ouvrages plus considérables sont: Chronique des royaumes septentrionaux ; le Danemarck ; la Suède et la Norwège : la Saxe, ou de l'origine et des anciennes expéditions de la nation saxonne ; Histoire des Vandales ; Métropole, ou histoire ecclésiastique de la Saxe. Les éditeurs luthériens de ces chroniques affectent d'indiquer à la marge les passages où il est question des désordres du clergé ; ils se sont même permis d'en interpoler plusieurs. Voilà pourquoi les ouvrages d'Albert Krantz ont été mis à l'*index*, avec la clause *jusqu'à ce qu'ils soient épurés* (1).

Dans cette même période de temps, l'ordre de Saint-Bruno produisit plusieurs personnages distingués par leur doctrine et leur vertu. Le principal est Denys, surnommé le Chartreux, auquel on donne généralement le titre de saint. Il naquit à Rickel, dans le diocèse de Liège, près de Saint-Trond. Comme il avait de merveilleuses dispositions pour l'étude, ses parents l'envoyèrent à l'université de Cologne, où il prit les degrés à l'âge de vingt-deux ans, et s'appliqua dès lors à la culture des sciences divines et humaines. Il entra, l'an 1423, chez les Chartreux de Ruremonde, où il parvint à une haute perfection. Ses vertus chéries étaient l'humilité, l'abnégation, la piété et la charité. Il était presque toujours absorbé dans la contemplation. Toute sa vie n'était qu'une prière entremêlée de travail. Il fit des miracles, eut fréquemment des extases, des révélations sur l'état de l'Eglise et du monde. Le cardinal de Cusa, légat apostolique en Allemagne, l'appela près de lui pour profiter de ses lumières dans la direction des affaires ecclésiastiques. Denys obéit, quoiqu'à regret, et parvint à réformer plusieurs monastères d'hommes et de femmes. Il fut le médiateur entre Arnoul, duc de Gueldre, et son fils Adolphe, qui avait pris les armes contre son père. Il mourut de la mort des justes, dans le monastère de Ruremonde, le 12 mars 1471, à l'âge de soixante-neuf ans. Les martyrologes français, allemands et ceux de la Belgique le nomment en ce jour. Sa fête se célébrait autrefois avec beaucoup de solennité à la grande chartreuse près de Grenoble, où l'on conservait plusieurs de ses reliques. Il faut cependant faire observer que l'Église ne l'a pas encore inscrit dans le catalogue des saints (2).

Les ouvrages de Denys le Chartreux sont en si grand nombre, que le jésuite Labbe avait promis d'en faire une édition en douze volumes in-folio. Voici l'article de Trithème sur le pieux et savant Chartreux, dans son catalogue des écrivains ecclésiastiques.

Denys Rickel, autrement de Leeuwis, Teutonique de nation, de l'ordre des Chartreux, de la maison de Bethléhem à Ruremonde, homme très affectionné aux divines Ecritures, et s'y rendant habile par une continuelle application, n'ignorant pas la philosophie séculière, d'un génie pénétrant, d'un style convenable à qui enseigne, singulièrement dévot dans sa vie et ses mœurs, tellement qu'il a été jugé digne de révélations divines, a tant écrit, que nul d'entre les Latins, Augustin excepté, ne peut lui être comparé pour le nombre des opuscules. Il s'adonnait à la contemplation et à la prière avec tant de ferveur, que vous n'auriez jamais pensé qu'il pût rien écrire. En même temps, il était si appliqué à écrire et à lire, que vous n'auriez jamais cru qu'il pût vaquer à la prière et à la contemplation. Il dormait très peu, était d'une abstinence admirable dans le boire et le manger, faisant ses délices, comme saint Jérôme, de méditer jour et nuit la loi du Seigneur ; écrivant ou lisant toujours quelque chose d'utile, en sorte que la prière interrompait souvent la lecture, et que la lecture suivait la prière. Lui-même a donné la liste de ses écrits. Trithème la rapporte ; elle renferme deux cent six traités ; encore n'est-elle pas complète.

Ce sont des commentaires sur le maître des sentences ; des commentaires sur toute la Bible ; des abrégés de philosophie et de théologie ; des commentaires sur les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite et de saint Jean Climaque ; beaucoup de sermons, de méditations, traités de piété et autres ; comme, de la garde du cœur, de la paix intérieure, de la vie contemplative, de la prière, de l'autorité du Pape et du concile, de la réformation de l'Eglise et des monastères, contre la simonie et la pluralité des bénéfices, contre les superstitions, contre les magiciens et les Vaudois, contre l'Alcoran et la secte mahométane, des devoirs de tous les états, entre autres des militaires, des lettres à des princes et à d'autres personnes (3).

Les autres Chartreux que Trithème nous montre se distinguant par leur doctrine, de la fin du quatorzième siècle à la fin du quinzième, sont les suivants : Henri de Kalkar, prieur de Sainte-Barbe à Cologne, florissait en 1390 ; Henri de Cosveld, prieur de Sainte-Marie en Hollande, très versé dans les saintes Ecritures, d'une vie exemplaire, et prédicateur fameux, a laissé plusieurs sermons et opuscules, et mourut en 1410 ; Jean de Teneramonde ou Terremonde, prieur en Savoie : Herman de Stutdorp, vicaire de la maison de Sainte-Anne, près de Bruges, mort en 1428 ; Henri de Hesse le jeune, prieur de Sainte-Marie ; Boniface Ferrier, prieur de la grande Chartreuse, frère du célèbre saint Vincent Ferrier ; Gérard Stredan, prieur de Tous-les-Apôtres, près de Liège, mort en 1443 ; Barthélemi, prieur de Bethléhem à Ruremonde, mort en 1446 ; Jean Rode, gradué à l'université de Heidelberg, chanoine de Metz, doyen de Saint-Siméon de Trèves, official de l'archevêque, quitta tout pour embrasser l'ordre des Chartreux, d'où,

(1) *Biog. univ.* — (2) *Acta SS.* et Godescard, 12 mars. — (3) Trithème. *De Script. eccl.*

après quelques années, par l'autorité du Pape, l'archevêque le tira pour l'établir abbé du monastère bénédictin de Saint-Mathias, et lui confier la réformation de plusieurs autres. Il mourut en 1439, à Trèves, où il était né. Jacques Interbuck, vicaire de la maison Saint-Sauveur, près d'Erford ; Jean Hagen, autrement *de Indagine*, prieur d'Eisenach et de Stetin, mort en 1460, et auteur de plus de trois cents traités ; Jacques de Gruytrode, prieur des Saints-Apôtres, près de Liège, mort en 1472 ; Henri de Piro, docteur en droit civil et en droit canon, profès de la maison Sainte-Barbe à Cologne, mort en 1470 ; Henri, surnommé le Prudent, prieur du Val, près de Bruges, mort en 1483 ; Henri Arnoldi de Saxe, prieur de la Chartreuse de Bâle, mort en 1487 ; Jean de Lapierre, Allemand de nation, docteur en théologie à l'université de Paris, un des fondateurs de l'université de Tubing, chanoine de Bâle, et enfin mort Chartreux dans cette ville l'an 1439 ; Jean de Venise, du couvent de cette ville ; Werner Rolevinck de Laër, natif de Westphalie, prieur de Sainte-Barbe à Cologne, vivait encore en 1493.

Voilà pour le moins dix-huit écrivains parmi les Chartreux pendant le quinzième siècle. Trithème indique un grand nombre de leurs ouvrages, mais en déclarant que beaucoup d'autres lui ont échappé. Plus d'un lecteur s'étonnera de voir tant de savants et d'auteurs dans un ordre qui ne se propose pas directement la science. Son étonnement ne sera pas moindre quand il apprendra du même Trithème combien de Carmes se sont distingués par leur doctrine et leurs écrits dans cette même période de temps.

C'est Jean Fust, de Creutznach, prieur des Carmes à Strasbourg et prédicateur excellent ; Guillaume Clifford, Anglais, qui s'illustra par son enseignement à Cantorbéri : François Martini, Catalan, qui s'illustra dans le couvent de Barcelone : Etienne de Péringon, Anglais, se fit remarquer à l'université d'Oxford ; Thomas Lombe, Anglais, docteur et professeur de la même université ; Philippe Riboti, Catalan provincial de Catalogne ; Nicolas Rizonis, Toulousain, provincial dans le royaume de Sicile ; Richard de Maydescon, Anglais, se distingua dans l'université d'Oxford ; Jean Schodehoven, Allemand, prieur de Malines ; Michel Angrian, de Bologne, général de tout l'ordre ; Philippe Ferrier, de Toulouse, prédicateur en Sicile, puis évêque en Espagne ; Walter Disse, Anglais, légat du pape Boniface IX dans les royaumes d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal et plusieurs autres ; Jean surnommé le Gros, de Toulouse, dix-neuvième général de l'ordre ; Jean Gluel, d'Aix-la-Chapelle, prieur de Cologne ; Henri d'Andernach, philosophe et prédicateur distingué ; Blaise Audernaire, Français, très versé dans la sainte Ecriture et dans la scolastique ; Richard Lavinham, Anglais, se fit remarquer à l'université d'Oxford ; Jean de Campsen, autre Anglais ; François de Bacon, Catalan, se distingua tellement à l'université de Paris, qu'on le surnomma le docteur sublime ; Michel Herbrandt de Duren, prieur de Creuznach, prédicateur universellement admiré ; Thomas de Valden, Anglais, provincial en Angleterre, confesseur et secrétaire du roi Henri, mourut à Rouen l'année 1430 ; Jean Noblet, Français, médecin de profession, puis Carme de la maison de Paris ; Jean Gauver, professeur d'Ecriture Sainte dans le couvent de Mayence ; Jean Beetz, Allemand de nation, théologien excellent et philosophe subtil, mort en 1376 ; Jean Joreth, de Normandie, vingt-cinquième général de l'ordre, dont il fut à la fois le réformateur et le modèle ; Jean, né en Portugal, prêcha dans ce pays et en Angleterre avec beaucoup de succès contre différentes erreurs ; Baptiste, de Ferrare, dont il a composé une chronique, écrivait élégamment en grec et en latin, en prose et en vers ; Laurent Burel, de Dijon ; Hubert Léonard, natif d'Allemagne, professeur de théologie à Paris, inquisiteur dans le pays de Liège, puis évêque ; Jean d'Aronde, également natif d'Allemagne et évêque ; Baptiste Mantouan, célèbre par tout le monde comme théologien et comme philosophe, comme poète et comme orateur ; Arnold Bostius, du monastère de Gand, distingué sous les mêmes rapports que le précédent ; Jean de Dusseldorf, prieur de Strasbourg : les sept derniers vivaient encore, quand Trithème rédigeait son catalogue, en 1494. Ainsi, dans l'espace d'un siècle, voilà une trentaine d'écrivains parmi les Carmes. Trithème, à son ordinaire, indique plusieurs de leurs ouvrages.

Le Carmel produisit en même temps une sainte.

Jeanne Scopello naquit en 1428, à Reggio, dans le duché de Mantoue. Ses parents, qui y tenaient un rang distingué, jouissaient d'une grande réputation de vertu, et firent élever leur fille dans toutes les pratiques de la vie chrétienne. Jeanne fut dès son enfance comblée d'abondantes bénédictions ; de bonne heure elle résolut de n'avoir jamais d'autre époux que le Sauveur, et malgré les instances, les menaces même de ses parents, qui voulaient la contraindre à former un établissement dans le monde, elle ne voulut jamais consentir à partager son cœur entre Dieu et la créature. Cependant elle consentit à ne point quitter la maison paternelle, mais elle s'y revêtit de l'habit de Carmélite, et y vécut de la manière la plus pauvre et la plus austère, jusqu'au moment où elle devint entièrement libre de suivre son attrait pour la vie religieuse, par la mort de son père et de sa mère. Elle renonça, par amour de la pauvreté, à la succession considérable qu'ils lui avaient laissée ; et, comme elle voulait néanmoins fonder un monastère, elle s'appliqua à recueillir dans cette vue les aumônes et les libéralités des personnes pieuses. Après quatre ans de prières et d'efforts, elle réussit à établir un couvent qui fut appelé Sainte-Marie-du Peuple, et elle

se plaça, avec toutes ses compagnes, sous la direction des Pères de la congrégation de Mantoue. Jeanne fut aussitôt nommée supérieure de la maison qu'elle avait fondée, et s'appliqua surtout à guider ses sœurs dans les voies de la perfection, par l'exemple de toutes les vertus qu'elle leur montrait dans sa personne.

Saintement ennemie de son corps, elle l'affligeait par des jeûnes, des veilles et des mortifications de tous genres. Depuis le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à la fête de Pâques, sa nourriture n'était que du pain et de l'eau. On comprend aisément qu'une âme aussi pénitente devait avoir un attrait particulier pour l'oraison ; elle s'y livrait avec ardeur, et l'on peut dire que sa vie était une méditation continuelle. Chaque jour elle donnait au moins cinq heures à la prière, et elle s'appliquait avec tant de ferveur à ce saint exercice, qu'elle obtenait de Dieu toutes les grâces qu'elle lui demandait. Une mère affligée vint un jour lui recommander son fils, nommé Augustin, qui était engagé dans les erreurs des Manichéens. Jeanne fait venir au monastère ce pauvre aveugle, et lui représente avec force son égarement. Quelque pressants que fussent les motifs de conversion qu'elle lui présentait, le malheureux n'en fut pas ébranlé, et resta sourd au langage de la charité ; mais si les paroles de la sainte fille furent infructueuses, ses prières finirent par obtenir un succès complet. Elle faisait au Seigneur une douce violence, et le jeune homme, subitement touché, abjure ses erreurs, les confesse humblement, et donne toutes les marques d'un véritable repentir. La bienheureuse obtint aussi la guérison de Julie Sessi, femme distinguée de la ville de Reggio, qui était attaquée d'une maladie très grave, et avait réclamé son crédit auprès de Dieu.

Jaloux d'une si grande sainteté, le démon fit mille efforts pour effrayer et troubler Jeanne, afin de la détourner ensuite plus facilement de la voie de la perfection ; mais ce fut en vain ; cette sainte fille qui trouvait sa force dans la prière, y recourait avec confiance dès qu'elle était tentée, et par ce moyen elle triompha constamment de l'ennemi du salut. La prière était sa ressource, non seulement dans les nécessités spirituelles, mais aussi dans les temporelles. Un jour que le pain manquait pour la communauté au moment du repas, elle se contenta de prier en silence, et aussitôt on en eut en assez grande abondance pour rassasier toute la maison.

A l'âge de soixante-trois ans, se voyant près de sa fin, elle reçut avec beaucoup de dévotion les derniers sacrements de l'Église; puis, ayant appelé près d'elle toutes ses religieuses, elle leur parla avec beaucoup de force et d'onction, les exhortant surtout à la piété, à la charité mutuelle, à l'exacte observance de la règle. Elle rendit son âme à son Créateur le 9 juillet 1491.

Les religieuses de son monastère, qui l'avaient vénérée pendant sa vie, lui conservèrent les mêmes sentiments après sa mort. Au bout de deux ans, ayant trouvé son corps sans corruption et répandant une odeur très suave, elles en avertirent l'évêque de Reggio, qui s'étant transporté sur les lieux, vit lui-même avec admiration ce prodige. Il voulut transférer dans un lieu plus apparent les précieux restes de la servante de Dieu, et, à cet effet, il ordonna une procession solennelle qui attira une grande foule de peuple. A la fin de cette pieuse cérémonie, le saint corps fut placé dans une châsse auprès du maître-autel de l'église du monastère, où il repose maintenant. On y lit une épitaphe très honorable à la mémoire de la bienheureuse Jeanne. Ses reliques sont exposées à la vénération publique, et le pape Clément XIV approuva, le 24 août 1771, le culte rendu depuis près de trois siècles à cette sainte Carmélite (1).

Trithème nous fait connaître deux prodiges d'érudition de son temps.

Nicaise de Voerd, né à Malines, ayant perdu la vue à l'âge de trois ans, et ignorant ainsi absolument les premiers éléments des lettres, fut un autre Didyme, et devint très habile dans toutes les sciences divines et humaines ; car dans l'université de Cologne, il enseigna publiquement l'un et l'autre droit : sans en avoir jamais vu les livres, il les apprit d'ouïr, et les récitait exactement. A l'université de Louvain il fut reçu maître ès arts, licencié en théologie, et à Cologne, docteur en droit canon et interprète des lois impériales, avec le consentement de tous les docteurs. Par une dispense spéciale du Pape, il fut ordonné prêtre, prêchait publiquement, entendait les confessions, récitait l'évangile devant tout le monde ; seulement il ne célébrait pas la messe par lui-même. Il écrivit entre autres quatre livres sur les Institutes de Justinien, et adressa quelques lettres élégantes à Trithème dans l'une desquelles il lui raconta toute son histoire. Il mourut l'an 1492 et fut inhumé dans l'église de Cologne.

Charles Fernand, né à Bruges, fut une merveille du même genre. Aveugle dès son bas âge et ignorant tout à fait les lettres, il rappela l'ancien Homère, devint poète, musicien, philosophe et orateur célèbre, profond interprète des divines Écritures, excellent en vers et en prose, d'un génie pénétrant, d'une élocution facile, d'une vie et d'une conduite exemplaires. Il reçut un traitement public et perpétuel du roi de France dans l'université de Paris, où il enseigna longtemps avec grand succès les lettres humaines. Enfin, méprisant toutes choses il quitta le monde avec ses récompenses, et se retira, vers l'an 1492, à Chaise-Benoît, monastère réformé des Bénédictins, à dix milles de Bourges. L'an 1504, où Trithème écrivait sa notice, Charles Fernand vivait encore, plein de ferveur pour le salut des âmes. Ordonné diacre par dispense du Saint-Siège, il prêchait avec

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 11 juillet.

l'admiration universelle. Il écrivit bien des ouvrages en prose et en vers, entre autres: *Eloge de l'ordre des Carmes*, quatre livres d'odes à la louange du Christ, un livre en prose et un autre en vers, *De l'Immaculée Conception de la sainte Vierge*, contre le Dominicain Vincent de Castelnau, beaucoup de lettres en deux livres, des poésies presque sans nombre, des élégies sur le mépris du monde, et beaucoup d'autres pièces (1).

Une famille religieuse qui, dans cette période, produisit plusieurs savants et saints personnages, fut la famille de Saint-Augustin divisée en chanoines réguliers et en ermites. Parmi les premiers, le plus illustre est Thomas à Kempis.

Thomas Hemerker naquit à Kempen, dans le territoire et le diocèse de Cologne, vers l'an 1380. Ses parents étaient de pauvres artisans qui gagnaient leur vie, le père au travail des champs, et la mère en tenant une école de petits enfants au village de Kempen. Ce fut là que Thomas reçut sa première éducation, et il montra dès son enfance de bonnes dispositions pour l'étude, comme l'atteste Badius, son contemporain.

A l'âge de douze ans, on l'envoya à Deventer, dans le collège des Frères Réguliers *de la Vie commune*. Là, sous la direction de Florent Radewins, vicaire de l'église, qui avait succédé au célèbre Gérard de Groot comme maître, il étudia la grammaire, le latin et le plain-chant. Thomas lui-même nous apprend ce fait dans la vie de Gérard de Groot, écrite par lui ; il dit qu'il fut perfectionné dans ces études de la grammaire et du latin par Jean de Bohême et par son frère, Jean Kempis, chanoine régulier à Windesem ; enfin, il ajoute qu'il serait coupable d'ingratitude s'il ne donnait pas au bon père Florent les éloges qu'il mérite pour l'accueil gracieux qu'il lui avait fait et pour l'avoir dirigé gratuitement dans la piété et les études avec les secours d'une dame pieuse. C'est le même Florent qui exerça Thomas, ainsi que son compagnon de chambre, Arnold, à bien transcrire les manuscrits. Il montra une aptitude si particulière à ce genre de travail, qu'il fut vivement sollicité par son maître à entrer dans son collège. Thomas accepta avec ardeur cette offre ; il fut reçu dans le collège *de la Vie commune*, institution très exemplaire, où l'occupation journalière était de copier des manuscrits au profit de la communauté, et on employait la nuit à la prière, suivant la règle donnée par le même Florent, qui fut le premier supérieur de cette congrégation.

Dès l'enfance, Kempis avait été habitué par ses parents à réciter des prières à la sainte Vierge, et, dans sa jeunesse, distrait par le travail que lui imposait la communauté, il avait négligé et même oublié ces prières, lorsqu'un soir il vit en songe la mère du Christ, qui, après avoir embrassé ses collègues, vint à lui et lui reprocha son oubli. « Oh ! s'écrie-t-il, réprimande heureuse, qui m'a corrigé et m'a rendu plus dévoué à ma patronne. »

Après avoir demeuré sept ans dans l'institut *de la Vie commune* et en avoir pris toutes les vertus, en 1399, Thomas, muni de lettres du père Florent, se rendit au mont Sainte-Agnès près de la ville de Zwoll, où demeurait son frère, Jean Kempis, qui venait d'être nommé prieur ; car il avait aidé à fonder, en 1395, cette maison de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Dans ce couvent très pauvre et peu connu, les prêtres et laïques vivaient aussi en commun ; la nourriture y était très frugale, et le vêtement simple et grossier. C'est là que Thomas, sur sa demande, fut admis en qualité de novice, et il s'écria : Combien il est beau et agréable que des frères habitent ensemble ! Le noviciat dura cinq années entières ; à la sixième année, il fut revêtu de l'habit de chanoine, et inscrit, l'an 1406, dans le registre du couvent. Après six années d'études, il fut, en 1413, promu au sacerdoce, et célébra sa première messe dans la nouvelle église que son frère et lui aidèrent à terminer avec le produit de l'héritage paternel, qu'ils avaient vendu pour cela.

Thomas fut l'exemple de l'obéissance et du travail ; jamais oisif, il lisait les saintes Ecritures, copiait des manuscrits ascétiques pour le profit de la communauté ou bien écrivait dans la nuit des ouvrages si pieux, si touchants, que du nom de sa famille, Hemercker, qui signifie en français Martel, il fut appelé *le marteau des cœurs*. En effet, on y trouve des sentiments et même des phrases tirées de l'Imitation et de l'Ecriture sainte.

Parmi les livres copiés par l'infatigable Thomas, il existait une Bible en quatre volumes in-folio, commencée en 1417 et terminée en 1439 ; de plus, un missel de 1414, portant l'un et l'autre ces mots : Fini et achevé par les mains de frère Thomas à Kempis.

Moyennant ce genre de travail de copiste par goût et par profession, Thomas avait appris par cœur les sentences de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise, et, en parlant, il les employait très fréquemment, pour engager ses frères à supporter patiemment les adversités, ou pour les animer à rester dans leurs cellules, disant toujours que c'est dans la retraite qu'on peut trouver la paix et la félicité.

L'affabilité de Thomas et le bon exemple qu'il donnait lui attirèrent la vénération de tous les frères qui, pour marque d'estime, le nommèrent unanimement leur supérieur vers l'an 1429. Plus tard, il fut appelé à la difficile dignité de procureur de la communauté ; même dans la suite il fut déchargé d'un emploi qui ne lui laissait plus le loisir de transcrire des livres.

Quelque temps après, de cruelles persécutions furent dirigées contre lui et ses confrères, qui n'avaient pas violé l'interdit lancé sur le diocèse d'Utrecht, lors d'une dissidence entre le chapitre et le Pape, à l'égard de la nomina-

(1) Trithème, *De Script. eccl.*

tion de son évêque. Les religieux de Sainte-Agnès furent obligés d'opter entre l'adhésion au choix du clergé ou leur bannissement du diocèse comme attachés au chef de l'Eglise ; ils préférèrent se retirer à Lunckercke en Hollande.

Thomas partagea cet exil, et, pendant ce malheur, il composa un livre : *De la croix à porter*, qu'il tira du traité de l'Imitation. Il fut ensuite envoyé dans un des collèges près l'Archeim avec son frère presque septuagénaire que la mort vint y surprendre l'an 1432.

A cette époque, l'interdit fut levé, et Thomas revint à Sainte-Agnès, où il fut de nouveau, d'après la chronique du monastère, élu supérieur ; mais attendu son âge avancé, il renonça bientôt à cette charge ; il continua alors de s'occuper à la correction d'anciens manuscrits des docteurs de l'Eglise, à l'exemple de son frère, qui, comme l'atteste Buschius, avait établi dans le couvent un grand atelier duquel sont sortis plus de trente volumes in-folio. Thomas continua son utile entreprise, et il copia les quatre livres de l'Imitation, pour laquelle il fit usage des plus anciens manuscrits qu'il put se procurer ; à la fin de cette copie on lit ces mots : Fini et achevé l'an du Seigneur 1441, par les mains de frère Thomas à Kempis, du couvent du mont Sainte-Agnès, près de Zwoll. C'est cette copie qui a donné lieu aux premiers imprimeurs de l'Imitation de lui attribuer cet ouvrage comme auteur : question que déjà nous avons tâché d'éclaircir.

Thomas parvint à l'âge de quatre-vingt-douze ans, après avoir composé un grand nombre d'ouvrages ascétiques soit en transcrivant, soit en employant des sentences du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, de ce livre qu'il avait plus d'une fois copié et débité au profit de la communauté. Attaqué d'hydropisie, il rendit son âme à Dieu le 1er mai 1471, dans le couvent de Sainte-Agnès, et sa mort fut pleurée, non seulement par ses frères de la communauté, mais par tout l'ordre des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin (1).

Parmi les religieux du même ordre, qui se firent un nom dans le quinzième siècle par leur science et leurs écrits, Trithème nous fait connaître les suivants : Jean Schonhoven, du couvent de la Vallée-Verte, diocèse de Cambrai, où Jean Busbrock avait été prieur autrefois : il florissait en 1420, Thilman, prévôt du monastère de Ravensbourg, diocèse de Mayence, écrivit quelques opuscules pour ses religieux, et mourut en 1483, Roger Venray, du couvent de Saint-Pierre, non loin de Worms, vivait encore au moment où Trithème écrivait.

En 1484, entra chez les Chanoines Réguliers en Hollande un jeune homme de dix-sept ans nommé Gérard. Il était né à Rotterdam, le 28 octobre 1467, d'un père et d'une mère qui n'étaient pas mariés, à cause de l'opposition de leur famille. Par suite de cette opposition, le père s'était réfugié à Rome, où, sur la fausse nouvelle que la mère était morte, il reçut la prêtrise. De retour dans sa patrie, s'il ne put réparer sa faute par une union légitime, il consacra les dernières années de sa vie à l'éducation de ses enfants. Son fils Gérard, de même nom que lui, fut placé de bonne heure en qualité d'enfant de chœur, dans la cathédrale d'Utrecht, où il resta jusqu'à l'âge de neuf ans. De là il passa dans l'école de Deventer, alors très florissante, où ses progrès furent assez rapides pour faire augurer à ses maîtres qu'il serait un jour la lumière de son siècle ou du moins de son pays. Il avait quatorze ans lorsque la peste lui enleva sa mère à laquelle son père ne survécut pas longtemps.

A dix-sept ans, il fut forcé, dit-il, par ses tuteurs, qui avaient dissipé son bien, à prendre l'habit de chanoine régulier dans le monastère de Stein, près de Gouda, non loin de Rotterdam. L'état monastique était peu convenable à l'indépendance de son caractère et la faiblesse de son tempérament ; cependant à l'en croire il aurait surmonté ses dégoûts s'il avait pu y satisfaire sa passion pour l'étude. Il y composa néanmoins quelques ouvrages, et charma ses ennuis par la culture des arts. Un heureux événement vint mettre un terme à sa captivité. Sur la réputation de ses talents, Henri de Bergne, évêque de Cambrai, l'appela auprès de lui pour le mener à Rome. Le voyage manqua, mais le jeune religieux, au lieu de retourner au couvent, obtint de ce prince la permission d'aller se perfectionner à Paris.

Comme les humanistes de son temps, il avait transformé son nom battave de Gérard au nom grec d'Erasme, sous lequel il est connu de tout le monde. Littérateur semblable à son siècle sans assez de génie pour bien saisir le fond et l'ensemble de la foi chrétienne, sans assez de cœur pour la défendre hardiment contre l'hérésie ; mais bel esprit, philosophe superficiel, plus érudit païen que théologien catholique, un peu vaniteux, un peu pédant, quêtant partout la louange par de bons mots, souvent aux dépens des autres, particulièrement des moines.

Parmi les Ermites de Saint-Augustin, on remarquait Jacques, surnommé le Grand, originaire de Tolède, versé dans les saintes Ecritures, dans la philosophie naturelle et dans la lecture des anciens : il florissait en 1400. Paul de Venise, auteur de plusieurs traités philosophiques, personne ne le surpassait dans la connaissance de la philosophie d'Aristote : il mourut jeune encore, l'an 1400, et fut enterré à Venise, dans la sacristie de son ordre. Barthélémi d'Urbin fit entre autres des extraits de saint Augustin et de saint Ambroise, et florissait en 1410. Pierre de Spire a laissé des sermons et huit livres sur les morales d'Aristote. On voyait dans le même temps frère Jourdain, Allemand de nation ; frère Pierre

(1) Grégory, *Hist. de l'Imitation de Jésus-Christ*, c. VI.

évêque en Italie ; frère Augustin de Rome, général de l'ordre, tous trois auteurs de plusieurs ouvrages de piété et de théologie. Denys de Borgo San-Sepulcro a laissé entre autres des commentaires sur plusieurs poètes latins. Gabriel Spolète, excellent prédicateur, auteur d'un livre contre les hérétiques et de quelques autres. Antoine de Gênes, professeur et auteur en droit canon. Ambroise Coriolan, de Rome, supérieur général de l'ordre, s'illustrait par sa doctrine et ses écrits vers l'an 1470. Jean de Dorsten, Allemand de nation, écrivain et prédicateur, enseigna dans le gymnase d'Erford avec grand applaudissement. Jacques de Bergame, auteur d'une histoire universelle, vivait encore lorsque Trithème en rédigeait la notice (1). Enfin un ermite de Saint-Augustin dont Trithème ne parle pas et qui lui survécut, c'est cet Egidius de Viterbe, général de l'ordre, latiniste élégant, que nous avons vu pérorer dans la première séance du concile de Latran puis devenir cardinal.

Avec un si grand nombre de savants hommes, le même ordre produisait aussi des saints.

Le bienheureux Antoine, surnommé de Mondola, parce qu'il vint au monde dans les environs de ce lieu, qui fait partie de la Marche d'Ancône, naquit dans le quinzième siècle. Il eut dans sa première jeunesse l'avantage d'être instruit dans les lettres par un religieux Augustin, et lorsqu'il fut en âge de faire choix d'un état, il entra dans cet ordre, auquel saint Nicolas de Tolentin venait de donner un nouvel éclat par la perfection de ses vertus. Antoine devint l'imitateur de ce grand serviteur de Dieu, et se consacra comme lui à la plus austère pénitence. Rempli de charité pour le prochain, il travaillait avec zèle au salut des âmes, ramenant à Dieu les pécheurs et consolant les affligés ; il visitait les prisonniers et soulageait les pauvres par des quêtes qu'il faisait pour eux. Il eut à supporter de grandes tentations ; mais il sortit victorieux de toutes les attaques du démon. Après avoir prolongé sa carrière jusqu'à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, il mourut de la mort des justes en 1450. On l'honore dans son ordre le 6 février, par la permission du pape Clément XIII qui approuva, le 11 juillet 1759, le culte de ce bienheureux.

Lagos, ville maritime de la province des Algarves en Portugal, fut la patrie du bienheureux Gonsalve. Il se fit remarquer, dès sa première jeunesse, par la pureté de ses mœurs et son application à l'étude. Son innocence était tellement respectée que ses compagnons n'osaient en sa présence dire la moindre chose qui pût blesser même légèrement la pudeur. Effrayé de la corruption du monde, il le quitta de bonne heure, en embrassant l'institut des ermites de Saint-Augustin. Après sa profession ses supérieurs l'appliquèrent au ministère de la Chaire. Il y réussit si bien, que sa réputation s'étendit dans tout le Portugal, et que son mérite le fit successivement choisir pour gouverner plusieurs couvents en qualité de prieur. L'humilité était la vertu qui brillait le plus dans ce saint religieux. Ce fut par ce motif qu'il refusa constamment le titre de docteur qu'on voulait lui conférer, et dont sa capacité le rendait très digne. Il s'appliquait surtout à instruire des vérités du salut les enfants et les ignorants. Il mourut âgé de plus de soixante ans après avoir saintement vécu. Son culte a été approuvé par le pape Pie VI, le 27 mai 1778, et sa fête fixée au 21 octobre (2).

Palenza, petite ville du diocèse de Novare, fut la patrie de la bienheureuse Catherine. Cette sainte fille perdit de bonne heure ses parents, qui moururent de la peste, et fut élevée dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes par sa marraine, qui habitait la ville de Milan. Après la mort de cette seconde mère, qu'elle chérissait, elle désirait beaucoup d'entrer dans une maison religieuse ; mais le tuteur dont elle dépendait s'y opposa, et elle resta au milieu du monde, attendant des circonstances plus favorables pour se consacrer à Dieu sans réserve et sans partage.

A cette époque le bienheureux Albert de Sarzane, Frère Mineur de l'étroite observance, prêchait dans les principales villes d'Italie avec un succès prodigieux. Il vint à Milan, et prêcha sur les souffrances de Notre-Seigneur. Catherine, qui assistait au sermon, en fut si touchée, que, de retour à la maison, elle se prosterna devant un crucifix et fit vœu de chasteté perpétuelle. Bientôt Dieu lui inspira de se retirer au mont Varèse, et de s'y réunir à quelques femmes qui y menaient la vie solitaire, près d'une célèbre église de la sainte Vierge, qui se trouve en ce lieu. Qu'on se représente le sommet aride d'une montagne qui n'offrait d'autre abri que quelques cabanes, et l'on aura une idée du courage et de la générosité de Catherine en se dévouant à ce genre de vie si pénible. Elle sentait bien tout ce qu'il avait de rude ; aussi fit-elle au Seigneur cette prière, en entrant dans son ermitage, le 24 avril 1452 : O Dieu éternel, tout-puissant créateur et rédempteur, voici votre humble servante qui est venue dans ce lieu sauvage afin de faire plus parfaitement votre volonté : Je vous recommande mon âme et mon corps ; protégez-moi, défendez-moi, gouvernez-moi, car sans vous je ne puis rien faire : ô mon espoir ! je peux tout avec votre secours.

Un des premiers soins de Catherine fut de nettoyer et d'arranger la pauvre cabane qui devait lui servir de demeure ; elle y passa tout le jour, et le soir elle était encore à jeun : elle se mit alors en oraison, et, lorsqu'elle eut fini sa prière, elle trouva près d'elle un morceau de pain, qui lui parut une attention particulière de la Providence à son égard. Elle passa les six premières années de sa retraite dans la pratique d'austérités extraordinaires, jeûnant

(1) Trithème, *De Script. eccl.* — (2) Godescard, , 28 avril, édit. 1835.

presque tous les jours, et ne mangeant que ce qui lui était absolument nécessaire pour se soutenir. Afin de combattre continuellement la sensualité, elle était souvent dans l'usage de mêler de la cendre à ses aliments. Trois fois le jour elle se déchirait le corps par de sanglantes disciplines. Pendant dix-sept ans, elle porta sous ses habits un rude cilice que serrait une corde de crin. Le temps qu'elle donnait au sommeil était très court, et lorsqu'elle allait le prendre, elle disait en versant des larmes : O dur lit de mon bien-aimé ! Les renards ont leurs tanières et les oiseaux du ciel leurs nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête ; et moi, misérable pécheresse, je couche sur la paille afin d'être plus à l'aise ! Ce souvenir des souffrances du Sauveur occupait presque continuellement Catherine. Chaque jour elle lisait la Passion selon saint Jean ; et, pendant cette lecture, ses larmes coulaient en abondance.

La renommée des vertus de cette sainte fille s'étendit bientôt dans tout le pays, et lui attira des compagnes. Celles-ci, que ses pieux discours et ses exhortations pressantes édifiaient, étaient édifiées encore davantage par les actes de perfection qu'elles lui voyaient pratiquer. Une fois, ayant reçu un soufflet, elle présenta tranquillement l'autre joue, sans faire paraître le moindre trouble. Animée de l'esprit de Dieu, elle parlait aux pécheurs d'une manière si forte et si persuasive, qu'elle les faisait sortir de leurs égarements. C'était par de telles œuvres, que la bienheureuse gagnait le cœur de ses filles et les retenait sous sa conduite ; aussi prirent-elles la résolution de se fixer tout à fait dans ce lieu. Elles y vécurent pendant quelque temps mais sans appartenir à aucun ordre religieux. Certaines gens en murmuraient, et prétendaient même qu'elles étaient excommuniées. Catherine, avec sa patience ordinaire, souffrit d'abord cette insigne calomnie ; mais, craignant ensuite d'y donner matière, elle sollicita, après de longues et ferventes prières, auprès du pape Sixte IV, qui gouvernait l'Eglise, la permission pour elle et ses compagnes de faire des vœux solennels. Le Souverain Pontife y consentit, et donna à l'archiprêtre de Milan la permission de changer en monastère l'ermitage du mont Varèse. La bienheureuse en fut élue supérieure, et embrassa la règle de Saint-Augustin. Pendant vingt mois qu'elle fut à la tête de cette maison, elle ne cessa d'offrir à ses sœurs les plus beaux exemples de perfection, et surtout d'une patience invincible dans de douloureuses infirmités. Enfin, instruite que sa mort était proche, elle en avertit ses filles, leur donna les plus salutaires avis, et fixant les yeux sur le crucifix, elle rendit son âme à son Créateur, le 6 avril 1478. Les miracles opérés par l'intercession de cette servante de Dieu déterminèrent le pape Clément XIV à approuver son culte le 16 septembre 1769 (1).

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 6 avril.

Le bienheureux André de Mont-Réal, naquit à Masciuni, bourg situé près de Mont-Réal, dans le diocèse de Riéti en Ombrie. Il y vint au monde en l'année 1397. Ses parents, qui étaient pieux, ne purent, à cause de leur pauvreté, soigner son éducation, et l'employèrent, dès son bas âge, à la garde de leur troupeau. Cette occupation paisible contribua sans doute à l'entretenir dans les sentiments de dévotion dont il fut rempli dès son enfance. Parvenu à l'âge de quatorze ans, il rencontre un jour le prieur d'un couvent d'Augustins, il se jette à ses pieds, lui exprime le désir qu'il avait de mener une vie parfaite, et le prie instamment de le recevoir dans son ordre, et lui promet d'en observer fidèlement la règle. Sa demande ayant été favorablement accueillie, il fut, après avoir fini son temps de probation, admis à prononcer ses vœux, et plus tard il parvint au sacerdoce. Joignant la science à la piété, André se fit bientôt distinguer sous ce double rapport ; aussi ses frères, persuadés de sa capacité, le nommèrent-ils à plusieurs emplois, lui donnant ainsi une preuve de la confiance qu'il leur avait inspirée. Elle fut si grande, qu'en 1444 ils le choisirent pour provincial d'Ombrie, et le députèrent au chapitre général qui devait se tenir à Avignon, mais qui fut transféré à Bourges.

Ce n'était pas la première fois que le bienheureux venait en France ; il avait déjà, l'an 1430, assisté au chapitre de Montpellier, où le titre de docteur lui avait été conféré. Il est probable que, lors de son premier séjour en ce royaume, il avait appris la langue française ; car, après avoir annoncé fréquemment la parole de Dieu en Italie, il s'adonna également à cette fonction du saint ministère, lorsque, pour la seconde fois, il revint en France. Il paraît qu'il y fit un long séjour. Ce qu'il y a de certain, c'est que pendant cinquante ans il prêcha dans l'un ou l'autre pays, avec un zèle infatigable, les vérités du salut. Sa vie donnait à ses paroles une autorité merveilleuse, et ses austérités continuelles l'avaient rendu l'objet de la vénération des peuples. En effet, rien de plus rigoureux que sa pénitence. Trois fois chaque semaine il jeûnait au pain et à l'eau, portait constamment un long et rude cilice, se déchirait chaque jour le corps par de sanglantes disciplines, se frappait la poitrine avec un caillou, et couchait sur une simple paillasse, n'ayant qu'une pierre pour oreiller. C'est de cette manière qu'il prenait son repos. Il ne donnait que peu d'heures au sommeil, et il employait le reste du temps à prier, à prêcher, à instruire le prochain, ou à l'assister de quelque autre manière, se trouvant heureux de pouvoir secourir et consoler ceux qui, de toutes parts, avaient recours à lui.

Tel fut constamment le genre de vie de ce saint religieux pendant sa longue carrière. Parvenu à l'âge de quatre-vingt-trois ans, il tomba dangereusement malade, et annonça

bientôt le jour ainsi que l'heure de sa mort. Sa réception des derniers sacrements fut touchante par les sentiments de piété qu'il y fit éclater. Tous les frères de la maison étant rassemblés auprès de lui, il les exhorta à l'exacte observance de leur règle, puis il récita les sept psaumes de la pénitence, qu'il entremêlait de soupirs et de pleurs. Enfin, en disant ces paroles de David : C'est en lui que je dormirai et me reposerai en paix, il s'endormit dans le Seigneur le 11 avril 1479. On fut obligé de le laisser exposé pendant trente jours, avant de le mettre en terre, pour satisfaire la dévotion des fidèles qui venaient en foule donner à son saint corps des témoignages publics de leur vénération. Plusieurs miracles prouvèrent bientôt le crédit d'André auprès de Dieu, et l'on commença à l'honorer publiquement comme bienheureux. Ce culte n'ayant pas été interrompu, le pape Clément XIII l'approuva et le confirma le 18 février 1764 (1).

La même année 1469 mourut en Espagne un saint du même ordre dont la vie fut écrite peu après par son confrère de religion, le bienheureux Jean de Séville, et adressée en forme de lettres à Gonzalve de Cordoue, afin que ce grand capitaine pressât la canonisation du serviteur de Dieu auprès du Saint-Siège. Nous voulons parler de saint Jean de Sahagun.

Il naquit à Sahagun ou Saint Fagondèz, dans le royaume de Léon. Son père se nommait Jean Gonzalès de Castrillo, et sa mère Sancia Martinèz. Ils étaient l'un et l'autre distingués par leur naissance et leur vertu.

Le saint fit ses études chez les Bénédictins de Saint-Fagondèz. Etant entré dans l'état ecclésiastique, il s'attacha à la personne de l'évêque de Burgos. Ce prélat lui donna des marques de son estime en lui conférant un canonicat de sa cathédrale. Jean possédait déjà trois petits bénéfices dont la nomination appartenait à l'abbé de Saint-Fagondèz. Cette pluralité de bénéfices aurait été illégitime dans le cas où chacun eût été suffisant pour l'entretien du jeune ecclésiastique.

La conduite que Jean avait menée jusqu'alors avait toujours été irréprochable ; on remarquait même dans sa vie une vertu supérieure à celle du commun des Chrétiens; mais, la grâce lui ayant ouvert les yeux, il s'aperçut qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il fût un véritable disciple de Jésus-Christ. Il vit en lui des défauts essentiels, qu'il s'appliqua sérieusement à réformer. La première démarche qu'il fit fut de demander à l'évêque de Burgos la permission de se démettre de ses bénéfices, permission qu'il n'obtint qu'avec beaucoup de peine, il ne se réserva qu'une chapelle où il disait la messe tous les jours, prêchait souvent, et enseignait les mystères de la foi à ceux qui les ignoraient. La pauvreté, la mortification, la retraite, devinrent ses délices. Il descendit dans le fond de son âme pour en connaître parfaitement l'état. L'expérience lui apprit que tous les plaisirs du monde n'approchent point de cette joie pure que l'on rencontre dans l'exercice de la prière et dans la méditation, ainsi que dans la lecture des livres de piété.

Le désir qu'il avait de se perfectionner dans la connaissance des dogmes de la religion le porta à demander à son évêque la permission de se retirer à Salamanque. Il s'appliqua durant l'espace de quatre ans à l'étude de la théologie ; il fut ensuite appelé à la conduite des âmes dans l'église paroissiale de Saint-Sébastien. Les instructions fréquentes qu'il y faisait produisirent des fruits merveilleux. Il demeurait chez un vertueux chanoine où il avait la liberté de pratiquer de grandes austérités. Neuf ans se passèrent de la sorte. La pierre, dont il fut attaqué, lui causa longtemps de vives douleurs, et il se vit même obligé de se faire faire l'opération.

Sa santé s'étant rétablie, il résolut de quitter entièrement le monde. Il se retira chez les ermites de Saint-Augustin, établis à Salamanque, et prit l'habit religieux en 1463. La ferveur qu'il fit paraître durant son noviciat montra qu'il était déjà un maître consommé dans la vie spirituelle. Après le temps des épreuves préliminaires, il se consacra à Dieu, par la profession des vœux solennels, le 27 août 1464. Il était si parfaitement animé par l'esprit de sa règle, qu'aucun de ses frères ne portait plus loin que lui la mortification, l'obéissance, l'humilité, le détachement des créatures.

Ses supérieurs lui ayant ordonné d'exercer le talent qu'il avait reçu pour la prédication, il annonça la parole de Dieu avec un zèle extraordinaire. Il parlait avec tant de force et d'énergie, qu'on voyait bien que son esprit était éclairé par les plus pures lumières de la foi, et son cœur pénétré d'amour pour la pratique des saintes maximes de l'Evangile. Les instructions qu'il faisait en public et en particulier eurent bientôt renouvelé la face de toute la ville de Salamanque. On vit cesser cet esprit de haine et d'animosité qui régnait surtout parmi les gentilshommes, et qui produisait tous les jours de funestes effets. Le caractère de douceur dont le saint était doué le rendait plus propre que personne à étouffer les semences de division. Quand il trouvait des hommes pleins d'amertume contre le prochain, il leur inspirait des sentiments de paix et de charité, et bientôt il les amenait au point d'oublier les injures, et même de rendre le bien pour le mal à leurs ennemis.

Il donna de nouvelles preuves de sa douceur et de sa prudence dans la manière dont il exerça l'emploi du maître des novices que ses supérieurs lui confièrent. On l'élut prieur du couvent en 1471. Cette maison était fort renommée pour la sévérité de sa discipline et pour son zèle à conserver le véritable esprit de l'ordre. Jean s'attacha surtout à conduire

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 11 avril.

ses religieux par la voie de l'exemple, qui est beaucoup plus efficace que celle de l'autorité, pratiquant le premier tout ce qu'il exigeait des autres. La haute idée que chacun avait de sa sainteté donnait une force merveilleuse à ses paroles.

L'amour de la prière et de la pureté du cœur préparèrent le saint à recevoir de Dieu la grâce d'une prudence extraordinaire, avec le don du discernement des esprits ; il pénétrait dans les replis les plus cachés des consciences. Il entendait les confessions de tous ceux qui se présentaient à lui, mais il n'accordait pas l'absolution indifféremment à tous ; il la différait aux pécheurs d'habitude, jusqu'à ce qu'ils se fussent corrigés, et aux ecclésiastiques qui ne vivaient pas d'une manière conforme à la dignité de leur profession. Il disait la messe avec une ferveur qui édifiait extrêmement tous ceux qui y assistaient.

Le vice allumait son zèle, dans quelque personne qu'il se rencontrât : la liberté avec laquelle il le reprenait lui attira diverses persécutions. Un certain duc, irrité de ce qu'il l'avait exhorté à ne plus opprimer ses vassaux, forma l'horrible projet de lui ôter la vie, et deux assassins furent chargés de l'exécuter ; mais ces misérables n'eurent pas plus tôt aperçu le saint homme, qu'ils se sentirent déchirés de cruels remords ; ils se jetèrent à ses pieds et lui demandèrent pardon de leur crime. Le duc, étant tombé malade, rentra aussi en lui-même ; il témoigna un vif repentir, et mérita de recouvrer la santé par la vertu des prières et de la bénédiction du saint.

Lorsque le serviteur de Dieu fut attaqué de la maladie dont il mourut il prédit sa dernière heure. Il s'endormit dans le Seigneur le 11 juin 1479. Plusieurs miracles opérés avant et après sa mort attestèrent publiquement sa sainteté. Il fut béatifié par Clément VIII, et canonisé en 1690 par Alexandre VIII. Benoît XIII ordonna d'insérer son office dans le bréviaire, sous le 12 juin (1).

Sainte Véronique de Milan naquit dans un village peu éloigné de cette ville. Ses parents, d'une condition vile aux yeux du monde, étaient entièrement dépourvus des biens de la fortune ; ils n'avaient que le travail de leurs mains pour faire subsister leur famille ; mais s'ils n'étaient pas riches, ils avaient en récompense la crainte de Dieu, qui est infiniment préférable à toutes les richesses. Les lois de la probité la plus exacte furent toujours la règle invariable de leur conduite ; et ils portaient si loin l'horreur de la fraude, que quand le père de la sainte avait quelque chose à vendre, il en découvrait ingénûment les défauts, afin de ne tromper personne.

La pauvreté dans laquelle ils vivaient ne leur permettant pas d'envoyer leur fille aux écoles, Véronique n'apprit point à lire ; cela ne l'empêcha pas de connaître et de servir Dieu pour ainsi dire dès le berceau. Elle avait continuellement sous les yeux des exemples domestiques qui gravèrent dans son cœur l'amour de la vertu. L'exercice de la prière était le plus cher objet de ses délices ; elle écoutait attentivement les instructions familières que l'on a coutume de faire aux enfants, et le Saint-Esprit lui en donnait l'intelligence. Les lumières intérieures que la grâce lui communiquait la mirent en état de méditer presque sans cesse les mystères et les principales vérités de notre sainte religion : c'était ainsi que son âme, nourrie d'une manne toute céleste, acquérait de jour en jour de nouvelles forces. Les devoirs de la piété ne prenaient rien sur ceux de son état. Elle travaillait avec une ardeur infatigable, et obéissait à ses parents et à ses maîtres jusque dans les plus petites choses. Elle prévenait ses compagnes par mille manières obligeantes et se regardait comme la dernière d'entre elles : sa soumission à leur égard était si entière, qu'on eût dit qu'elle n'avait point de volonté propre.

Son recueillement avait quelque chose d'extraordinaire. Sa conversation était toujours le ciel, même au milieu des occupations extérieures ; elle ne remarquait rien de tout ce qui se passait parmi ceux qui travaillaient avec elle. Etait-on dans les champs, elle allait travailler à l'écart, afin d'être moins distraite et de s'entretenir plus librement avec son divin Epoux. Cet amour de la solitude, qui faisait l'admiration de ceux qui en étaient témoins, n'avait pourtant rien de sombre ni d'austère. Véronique n'avait pas plus tôt rejoint la compagnie, qu'une douce sérénité se répandait sur son visage ; ses yeux paraissaient souvent baignés de larmes ; mais on n'en savait pas la cause, parce que la sainte cachait soigneusement ce qui se passait entre Dieu et elle.

Cependant Véronique sentait un vif attrait pour la vie religieuse ; persuadée que Dieu l'appelait à cet état, elle prit la résolution d'entrer chez les Augustines de Sainte-Marthe de Milan, où l'on suivait une règle fort austère. Malheureusement elle ne savait ni lire ni écrire ; elle ne perdit pas pour cela courage. Comme elle était tous les jours occupée au travail, elle prenait sur la nuit pour apprendre à lire et à écrire, et elle y réussit sans le secours d'aucun maître. Qu'on imagine les difficultés qu'elle eut à surmonter. Un jour que la lenteur de ses progrès l'avait jetée dans une grande inquiétude, la sainte Vierge, qu'elle avait toujours honorée avec une dévotion particulière, la consola dans une vision. Bannissez cette inquiétude, lui dit-elle ; il suffit que vous connaissiez trois lettres, la première est cette pureté de cœur qui consiste à aimer Dieu par-dessus tout, et à n'aimer les créatures qu'en lui et pour lui ; la seconde est de ne murmurer jamais, et de point s'impatienter à la vue des défauts du prochain, mais de les supporter avec patience et de prier pour lui ;

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 12 juin.

la troisième est d'avoir chaque jour un temps marqué pour méditer sur la passion de Jésus-Christ.

Enfin, après une préparation de trois ans, notre sainte fut reçue dans le monastère de Sainte-Marthe ; elle s'y distingua bientôt par sa ferveur dans tous les exercices, et par son exactitude à observer tous les points de la règle. Sa fidélité embrassait les plus petites choses comme les plus importantes ; la volonté de ses supérieures était l'unique mobile de sa conduite. S'il lui arrivait de ne pas obtenir la permission de veiller dans l'Eglise aussi longtemps qu'elle l'eût désiré, elle se soumettait humblement, dans la persuasion que l'obéissance est le plus agréable sacrifice que l'on puisse offrir à Dieu, puisque Jésus-Christ s'est rendu obéissant jusqu'à la mort pour accomplir la volonté de son Père.

Dieu permit que sa servante fût éprouvée par une maladie de langueur qui dura trois ans ; mais elle n'en fut pas moins exacte à l'observation de sa règle. On avait beau lui recommander d'avoir égard à sa mauvaise santé elle répondait toujours : Il faut que je travaille pendant que je le peux et que j'en ai le temps. Elle n'avait jamais plus de plaisir que quand elle pouvait servir les autres et exercer les plus bas emplois ; elle ne voulait pour toute nourriture que du pain et de l'eau. On jugeait par son silence de la grandeur de son recueillement. Son cœur était continuellement uni à Dieu par la prière, et la vivacité de sa componction allait si loin, que ses larmes ne tarissaient presque jamais. Ce don des larmes et cet esprit d'oraison, elle les entretenait par des méditations fréquentes sur ses propres misères, sur l'amour de Dieu, sur la passion du Sauveur et sur les chastes délices du paradis. Quoique sa vie eût toujours été très pure et très innocente, elle la regardait pourtant comme fort criminelle, et elle n'en parlait qu'avec des sentiments de douleur et de pénitence. Ses discours avaient tant d'onction que les pécheurs les plus endurcis en étaient vivement touchés. Tant de vertus réunies ne pouvaient manquer d'attirer sur Véronique les plus abondantes bénédictions du ciel. Elle mourut en 1494, au jour et à l'heure qu'elle avait prédits, étant âgée de cinquante-deux ans.

Sa sainteté fut aussitôt confirmée par plusieurs miracles. Le pape Léon X, après les informations nécessaires, donna une bulle par laquelle il permettait aux religieuses de Sainte-Marthe d'honorer Véronique avec le titre de bienheureuse. Son nom a été inséré parmi les saints du 13 janvier, dans le martyrologe romain, que Benoît XIV publia l'an 1747 ; mais sa fête est marquée au 28 du même mois dans le martyrologe des Augustins, qui a été approuvé par le même Pape (1).

Tandis que la ville de Milan admirait les vertus d'une pauvre fille, la ville de Gênes admirait les vertus non moins héroïques d'une noble veuve, sainte Catherine de Gênes.

Catherine de Fiesque Adorno naquit à Gênes en 1447. Elle eut pour père Jacques de Fiesque qui mourut vice-roi de Naples, sous René d'Anjou, roi de Sicile. La famille des Fiesque a été très illustre en Italie pendant plusieurs siècles. Ses chefs étaient comtes de Lavagna, dans le territoire de Gênes. Ils furent longtemps vicaires perpétuels de l'empire en Italie, et eurent depuis de grands privilèges dans la république de Gênes, et entre autres celui de battre la monnaie. Cette famille produisit de célèbres généraux durant les guerres que Gênes fit en Orient et contre les Vénitiens. Elle donna aussi à l'Eglise plusieurs cardinaux et deux papes, savoir : Innocent IV et Adrien V. Sainte Catherine eut trois frères et une sœur, qui embrassa la vie religieuse.

Pour ce qui est de Catherine même, dès l'âge le plus tendre elle donnait des marques de sa sainteté future. A peine âgée de huit ans, elle s'éloignait des amusements de l'enfance, montrait dans toutes ses actions une modestie merveilleuse, apprenait les mystères de la foi chrétienne, s'efforçait d'en pénétrer le sens, les méditait avec amour, faisant des progrès étonnants dans la voie de la perfection, obéissant à ses parents avec une docilité exemplaire, gardant le silence, et s'abstenant de tout discours où il n'était pas question de Dieu. Dans sa chambre était suspendu un tableau représentant le Sauveur descendu de la croix, et couché sur les genoux de sa mère, qu'on appelle ordinairement Notre-Dame de la Pitié. Catherine contemplait souvent cette pieuse image ; elle en était si vivement attendrie, qu'elle semblait vouloir exprimer en elle-même toutes les douleurs du Christ mourant. Bientôt son cœur s'embrasa d'un violent désir de souffrir pour l'amour de Jésus. Méprisant les délices de la maison paternelle, elle couchait sur la paille, n'ayant qu'un morceau de bois pour oreiller, cachant avec soin ses austérités aux yeux des domestiques à qui elle était confiée. On la surprit pourtant plus d'une fois, méditant à l'écart sur la passion du Sauveur, et versant d'abondantes larmes. A treize ans, elle voulut quitter le monde et se retirer dans un monastère, pour y aimer Dieu à son aise. Elle jeta les yeux sur les Augustines de Gênes, chez qui se trouvait déjà sa sœur Limbanie. Mais son jeune âge ne permit point aux religieuses de la recevoir alors. Trois ans après ses parents lui firent épouser un jeune seigneur de Gênes nommé Julien Adorno. C'était pour confirmer la réconciliation de ces deux puissantes familles, longtemps ennemies l'une de l'autre. Son mari, qui était passionné pour le plaisir et entraîné par l'ambition, lui causa mille chagrins pendant les dix années qu'ils passèrent ensemble. Elle les supporta avec une patience admirable, et y trouva des moyens de se sanctifier de plus en plus. Adorno,

(1) *Acta SS.*, et Godescard, 13 janvier.

par ses profusions, dissipa son bien et celui que sa vertueuse épouse lui avait apporté en mariage. Catherine en était bien moins touchée que de la vie déréglée de son époux. Elle demandait tous les jours sa conversion à Dieu. Ses prières furent à la fin exaucées. Adorno, revenu de ses égarements en fit pénitence, entra dans le tiers ordre de Saint-François, et mourut dans de vifs sentiments de piété. Catherine avait une proche parente, nommé Thomase de Fiesque, qui devint veuve vers le même temps, et qui prit l'habit chez les Dominicaines, dont elle mourut prieuse en 1534.

Pendant son mariage, après la cinquième année, à la sollicitation de ses amies, Catherine s'était relâchée quelque peu de sa vie solitaire et pénitente, et condescendit à fréquenter les sociétés du monde, sans pourtant commettre contre Dieu aucune faute grave. Sa ferveur première en fut comme assoupie. Les plaisirs du monde ne lui laissèrent qu'un profond dégoût. Elle consulta sa sœur religieuse, qui lui indiqua un sage confesseur. A peine fut-elle à ses pieds, une lumière d'en haut la vint éclairer sur l'état de son âme, un trait de l'amour divin atteignit son cœur, elle conçut une douleur inexprimable de son relâchement et de ses négligences, elle était prête à s'en confesser publiquement et à faire les pénitences les plus rigoureuses. Jésus-Christ lui apparut, portant sa croix, ruisselant de sang par tout le corps. Cette vue lui fit une telle impression, que tout ce qu'elle voyait lui semblait arrosé du sang de Jésus-Christ. Elle eut dès lors un désir immense de souffrir, pour se conformer à la passion du Sauveur. Cette conversion non pas précisément de mal en bien, mais de mieux en mieux, lui arriva l'an 1474, la 27e année de son âge.

Son attrait principal était la contemplation ; mais elle y joignit la vie active. Elle servit pendant plusieurs années les malades, dans le grand hôpital de Gênes, avec une charité et une tendresse incroyables. Elle ne se laissa point abattre par les répugnances que la nature lui faisait éprouver dans les commencements ; elle les surmonta peu à peu par sa patience et par le plaisir de plaire à Jésus-Christ en le servant de ses membres souffrants. Sa charité n'était point renfermée dans l'enceinte de l'hôpital, elle embrassait tous les pauvres malades de la ville ; ils ne lui étaient pas plus tôt connus, qu'elle leur faisait procurer tous les secours dont ils avaient besoin. Son amour pour eux parut surtout pendant la peste qui fit à Gênes de terribles ravages dans les années 1497 et 1501.

Ses austérités avaient quelque chose d'effrayant. Elle s'était tellement accoutumée à jeûner, qu'elle passa vingt-trois carêmes et autant d'avents sans prendre aucune nourriture. Elle recevait seulement la communion tous les jours, et buvait de temps en temps un verre d'eau, où elle mêlait un peu de vinaigre et de sel. Les hosties que l'on donnait alors aux laïques, lorsqu'on leur administrait l'eucharistie, étaient beaucoup plus grandes qu'elles ne le sont aujourd'hui. On lit aussi dans la vie de la sainte qu'immédiatement après la communion, on lui présentait un calice avec du vin, comme on fait encore à la communion des ordinands : on ne le faisait que pour lui faciliter les moyens d'avaler les particules de l'hostie qui pouvaient être restées dans sa bouche. Ainsi Baillet se trompe en disant que Catherine recevait l'eucharistie sous les deux espèces. Cette réception de l'eucharistie sous les deux espèces fut en usage pendant plusieurs siècles ; mais les Hussites ayant prétendu qu'elle était de précepte, l'Eglise catholique confirma d'abord par sa pratique, et quelque temps après par ses décrets, la coutume universelle de ne communier que sous une espèce (1).

Sainte Catherine de Gênes a écrit un merveilleux dialogue entre l'âme et le corps, l'amour-propre, l'esprit, l'humanité et Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce dialogue est en trois livres. Elle y décrit la suite des opérations divines par où Notre-Seigneur la conduisit des imperfections de son premier état jusqu'à la perfection la plus haute. Voici comme elle débute.

Je vis une âme avec le corps, qui devisaient ensemble. Et premièrement l'âme disait : Mon corps, Dieu m'a créée pour aimer et me délecter, et je voudrais bien me tourner de quelque part où je pusse avoir ce que je désire ou prétends, et que paisiblement tu vinsses après moi, parce que toi-même t'en trouverais bien. Nous irons par le monde ; si je trouve quelque chose qui me plaise, j'en jouirai ; tu feras de même quand tu trouveras quelque chose qui te plaira, et qui trouvera mieux à son gré en jouira. Le corps répondit : Encore que je sois obligé de faire tout ce qu'il te plaît, je vois bien néanmoins que, sans moi, tu ne peux faire tout ce que tu veux. Si toutefois tu veux que nous allions de compagnie premièrement entendons-nous l'un et l'autre, afin que, par le chemin, nous n'ayons pas de noise ensemble. Je suis bien content de ce que tu m'as dit, mais il faudra que chacun ait patience ; laissant jouir son compagnon à sa commodité du bien qu'il aura rencontré, et ainsi, nous supportant l'un l'autre, ce sera ce qui nous tiendra en paix. Je dis ceci, parce que, quand j'aurai trouvé quelque chose qui me soit agréable, je ne voudrais pas que tu me trompasses par après en disant : Je ne veux pas que tu demeures tant ici, parce que je veux aller ailleurs pour donner ordre à mes affaires ; car, s'il me fallait ainsi laisser, pour ta volonté, ce que je désire et à quoi je tends, alors je te dis que je mourrais et que notre dessein serait rompu. Et pour cette cause il me semble qu'il serait bon que nous prissions un tiers, qui fût personne juste et qui n'eût point de

(1) *Acta SS.*, 15 *septembre*, et Godescard 14 septembre.

propriété ni d'acception de personnes, au jugement de laquelle tous nos différends seraient remis.

J'en suis bien contente, dit l'âme ; mais quel sera ce tiers ? Le corps : Ce sera l'amour-propre, lequel vit avec l'un et avec l'autre, et me donnera à moi ce qui m'appartiendra, et j'en jouirai avec lui ; et il te fera tout de même, te donnant tout ce qu'il te faudra ; et, en cette façon, chacun aura ce qu'il désire et prétend, selon ce qui sera propre et convenable à son degré et qualité. — Après quelques autres propos, l'âme et le corps conviennent de faire chacun sa semaine, pendant laquelle l'autre lui obéirait, sauf d'offenser Dieu. —L'amour-propre étant survenu, l'âme lui demanda : Veux-tu être notre tiers en notre voyage, et notre juge et compagnon en cette affaire ? Je veux bien, répondit l'amour-propre ; je vois clairement que je serai fort bien avec vous, et je donnerai volontiers à chacun de vous ce qui lui appartiendra, parce que cela ne me nuit point ; et je vivrai ainsi tant avec l'un qu'avec l'autre ; et quand même je serais forcé par quelqu'un de vous et que je n'eusse point ma nourriture, tout aussitôt je me retirerai avec l'autre partie ; car je ne veux pour rien que ma nourriture me manque. Le corps dit : Je ne suis pas pour devoir jamais t'abandonner. L'âme ajouta : Ni moi non plus, pourvu principalement que nous nous accordions tous et que nous prenions garde sur toutes choses que Dieu ne soit point offensé, et que qui de nous péchera ait toujours les deux autres contre lui. Or, maintenant, au nom de Dieu, allons ! et moi, comme étant la plus digne, je ferai la première semaine.

L'âme dit alors en soi-même : Moi qui suis pure et sans aucune tache de péché, je commencerai à considérer le commencement de ma création, avec tous les autres bienfaits que j'ai reçus de Dieu. Je reconnais que j'ai été créée pour une si grande béatitude, et en si grande dignité, que je passe quasi les ordres des anges, et je me vois être une âme quasi-divine, et me sens toujours attirée, avec une grande pureté, à méditer et contempler les choses divines avec un continuel désir de manger même pain que celui des anges. Je suis vraiment invisible, et pour cela je veux que toute ma nourriture et toute ma délectation soient ès choses invisibles, parce que j'ai été créée à cette fin ; c'est ici que je trouve mon repos, et n'ai besoin d'autre chose, sinon de me fortifier ici par-dessus les cieux, et de mettre tout le reste sous le pied. Et, partant, toute cette semaine je veux m'arrêter en cette contemplation ; de tout le reste, je ne me soucie. Qui s'en peut repaître, s'en repaisse ; celui qui ne peut, qu'il ait patience ! — Mais je vois mes compagnons être de mauvaise volonté et mal contents ; je m'en vais les trouver. — Or ça ! compagnons, j'ai achevé ma semaine. Toi, ô corps ! traite-moi en la tienne comme tu voudras. Mais, avant de passer outre, dites-moi, comment vous êtes-vous portés en cette mienne semaine ?

L'amour-propre : Nous avons été mal, parce que ni l'amour-propre ni le corps mortel ne peut entrer en ces endroits-là. Nous n'avons eu aucune nourriture, pour petite qu'elle fût ; au contraire, nous sommes demeurés comme morts : mais nous espérons toutefois d'en avoir la revanche.

Le corps : C'est ici ma semaine. O toi, âme ! viens avec moi ; je veux te montrer combien de choses Dieu a faites pour moi. Vois et regarde le ciel et la terre avec tous leurs ornements, la mer avec les poissons, et l'air avec les oiseaux, et puis après, tant de royaumes, de seigneuries, de villes, de provinces, tant de grandes dignités au spirituel et au temporel, tant de trésors, de chants et sons harmonieux, de viandes de toutes sortes, desquelles je dois vivre, et qui ne me manqueront jamais, tant que je serai en ce monde, avec beaucoup d'autres plaisirs ; toutes choses dont je pourrai jouir sans offenser Dieu, puisqu'il les a toutes créées pour moi. Tu ne m'as pas montré ton pays, comme je te montre le mien. Mais, parce que je ne puis avoir ce que je prétends et désire, si tu ne condescends à m'en donner délectation, je te rappelle que tu m'es grandement obligée, afin que tu ne penses pas aller en ton pays et me laisser ici en terre sans viande ni nourriture. Tu ne le peux pas faire, car tu serais cause que je mourrais, et tu offenserais Dieu ; et puis nous serions tous deux contre toi. Je me trouve avoir cet avantage par-dessus toi, que je puis, tant que je vivrai, jouir des biens de mon pays, et, par après enfin jouir encore des délices de ton pays en l'autre vie, me sauvant avec toi, ainsi que je le désire. Or, sache qu'il m'importe que tu te sauves, parce que je serai toujours avec toi, et, partant, ne te persuade pas que je veuille rechercher et demander chose ni contre raison ni contre Dieu. Demande à l'amour-propre notre compagnon, si je ne dis pas vrai. Je ne demande chose injuste. Je m'en veux rapporter et arrêter à son jugement ; et je suis certain qu'il ne se peut moins faire que ce que je te demande, et même selon Dieu.

L'amour-propre : J'ai vu vos motifs et vos discours ; ils m'auraient paru raisonnables si, quant à l'ordre de la charité, vous n'aviez tous deux passé les bornes, vu que Dieu dit : Aime ton prochain comme toi-même. Premièrement, l'âme n'a fait compte d'aucun de nous, de sorte que nous avons été quasi en danger de mort. D'un autre côté, j'ai vu que le corps a montré à l'âme tant de choses, qu'il y avait de l'excès, parce qu'elles ne sont pas toutes nécessaires. Partant, ô âme ! il faut que tu règles et modères ta véhémence et impétuosité et que tu condescendes à la nécessité de ton prochain, c'est à savoir, de ton corps, de moi aussi, qui suis venu pour vivre avec vous. Je n'ai trouvé dans ton pays aucune chose pour moi, parce que le lieu est tel que je n'y puis

habiter. Et toi, ô corps ! il suffit que l'on te donne ta nécessité, parce que toute superfluité non seulement te serait nuisible, mais aussi à l'âme, si elle y consentait. Mais si tu ne recherches ni demandes chose superflue, chacun pourra vivre modérément selon son degré et je pourrai vivre avec vous ; de sorte que, étant ainsi unis ensemble, chacun participera au bien de l'autre avec toute discrétion. Et quant à toi, ô âme ! si tu veux te servir de ton corps, il faut que tu lui bailles ce qui lui est nécessaire ; autrement il ne ferait autre chose que murmurer. Que si tu lui donnes, il demeurera coi et paisible, et tu pourras faire de lui ce que tu voudras ; et ainsi vous demeurerez en paix, et je vivrai avec tous deux. Que si tu ne le fais pas, il sera forcé que je m'en aille parce que je ne pourrais vivre avec vous : tel est mon avis.

L'âme craignit que, sous prétexte de contenter le corps, on ne la rendît elle-même terrestre, jusqu'à lui faire perdre le goût des choses célestes. Le corps, d'accord avec l'amour-propre, la rassura, lui disant qu'après tout, elle serait toujours la maîtresse, et que lui-même ne demandait que le nécessaire. Interrogé sur ce qu'il entendait par là, il dit : J'ai besoin d'être vêtu, de manger, de boire, de dormir ; d'être servi et de prendre plaisir en quelque chose, afin que je puisse te servir quand tu auras affaire de moi. Et si tu veux que j'aie le pouvoir d'être attentif au spirituel ne me travaille point trop : car si je suis affaibli tant soit peu, je ne pourrais être attentif à tes œuvres ; mais si tu condescends à me donner le nécessaire tu pourrais recueillir ton esprit à penser que, si Dieu a fait tant de choses si agréables pour ce corps mortel, combien davantage et de plus grandes en a-t-il faites pour toi, âme qui es immortelle ? Et ainsi Dieu sera loué, et chacun nourri et repu selon son degré ; et s'il arrive entre nous quelque difficulté, notre amour-propre, qui est fort subtil, nous règlera et il pourra vivre avec nous, et nous avec lui, en très sainte paix (1)

L'âme s'étant accordée à ce pacte, voulut faire sa semaine comme devant ; mais tiraillée sans cesse en bas par le corps et l'amour-propre, elle ne put aller jusqu'au bout ; tandis que le corps eut non seulement la sienne tout entière, mais encore la moitié de celle de l'âme. Celle-ci, se voyant ainsi trompée, proposa de ne plus faire de semaine, mais que chacun vécût à sa mode. Ce fut encore pis. L'âme finit par se laisser emporter aux plaisirs du corps et de l'amour-propre, jusqu'à s'imaginer pouvoir y trouver son bonheur. Elle n'y trouva que le péché, le dégoût et le remords. Une lumière divine survint, qui lui fit voir, d'un côté, ses fautes et son état déplorable ; de l'autre, la bonté, le pur amour, l'infinie méricorde de Dieu à son égard : ce qui la remplit de confusion, de regrets, de bons propos et d'espérance. Dès lors elle annonça au corps et à l'amour-propre qu'elle leur ferait ce qu'ils avaient voulu lui faire, qu'elle les assujettirait à soi, comme ils avaient voulu l'assujettir à eux.

Comme Dieu éclairait cette âme de plus en plus de sa lumière, et l'embrasait de plus en plus de son amour, il lui inspira de se mépriser soi-même, et d'ôter à l'humanité non seulement toutes les choses superflues, mais encore celles qui semblaient nécessaires. Il l'incita de plus à la prière, et la faisait tenir en oraison six ou sept heures à genoux contre le vouloir de l'humanité. Il lui défendait de manger des fruits qui lui plaisaient naturellement ou grandement ; et, afin qu'elle perdît le goût de ce qu'elle mangeait, il lui faisait tenir toujours de l'aloès hépathique et de l'agaric battu et pulvérisé, et quand elle s'apercevait de quelque goût ou bien qu'une chose lui plaisait plus qu'une autre, elle y mettait secrètement un peu de cette amertume, et en mangeait par après. De même pour s'empêcher de dormir, elle se couchait dans son lit sur des choses piquantes, et toutefois Dieu ne lui ôta jamais le sommeil, quelque chose qu'elle fît au contraire ; mais elle dormait encore qu'elle ne le voulût pas.

L'humanité, se voyant menée si durement, se plaint à l'esprit et demande de participer au moins quelque peu aux consolations spirituelles. L'esprit lui annonce qu'elle en jouirait à la fin. Dans une communion suivante, la joie fut si grande, que l'humanité même en fut comme nourrie. Mais bientôt le pur amour, qui voulait Dieu seul, et non ses consolations, le prie de ne plus lui en donner. L'humanité s'en plaint à l'esprit, comme d'un manque de parole. Mais l'esprit lui rappelle qu'il lui a promis les consolations pour la fin, dans l'autre vie, attendu que, dans la vie présente, l'attachement aux consolations spirituelles n'est pas moins dangereux que l'attachement aux plaisirs terrestres. Le meilleur pour nous en ce monde est d'y faire notre purgatoire.

L'humanité, s'apercevant que la voie devenait de plus en plus étroite, demande à faire au moins quelque chose. L'esprit y consent, mais à condition que ce serait sans y prendre goût. Premièrement, je veux que tu éprouves ce que c'est que d'être obéissante, afin que tu deviennes humble et soumise à toute créature. Et afin que tu puisses t'employer à quelque exercice, tu travailleras pour pourvoir à ton vivre. Je veux encore, quand tu seras appelée pour faire œuvre de piété envers les pauvres et malades de toutes sortes, que tu y ailles toujours ; je ne veux point que tu refuses jamais ; mais tu feras tout ce à quoi je te pousserai. C'est à savoir, je veux que tu nettoies toutes les immondices que tu verras aux malades ; et quand tu seras appelée pour le faire, encore que tu fusses à parler avec Dieu, je veux que tu laisses tout, et que tu ailles vite-

(1) L. I. c. I-III.

ment à celui qui t'appelle et où tu seras conduite, sans regarder aucunement qui t'appelle ni ce qu'il te faut aller faire. Je ne veux point que tu aies de choix ni d'élection, mais plutôt que la volonté d'autrui soit la tienne, et que jamais tu ne fasses la tienne propre.

Je te tiendrai en ces exercices tant et si longuement que je le verrai nécessaire, parce que je veux éteindre et mortifier en toi tout désordre de plaisirs ou de déplaisirs que tu puisses avoir en cette vie. Je te veux ôter toutes imperfections, en ne veux point que tu t'arrêtes pour aucun plaisir ou déplaisir, non plus que si tu étais morte ; et je veux voir cela par expérience. C'est pourquoi je te mettrai à certaines épreuves qui me sembleront nécessaires. Et quand je te ferai faire quelque œuvre qui doive être en horreur, si j'aperçois que tu la sentes ou la voies, je te la tiendrai sur toi jusqu'à ce que tu ne la sentes ni ne la voies plus. De même pour toutes les choses dont tu peux recevoir quelque consolation, je te ferai faire et embrasser le contraire, tant et si longuement, que tu ne voies ni ne sentes plus chose aucune qui te plaise ou te contente. Et pour mieux faire telles expériences je ne te correspondrai en rien qui puisse te plaire ou déplaire.

Je ne veux point encore que tu fasses amitié avec personne, ni que tu retiennes celle d'aucun parent que tu aies en particulier ; mais je veux que tu aimes chacun sans amour et affection, et cela indifféremment, autant les riches que les pauvres, autant les amis que les parents. Je veux qu'en ton intérieur tu ne distingues pas l'un de l'autre. Je ne veux pas encore, sous ombre de spirituel, que tu fasses amitié avec personne, quelque religieux ou spirituel qu'il soit ; ni que tu ailles à quelqu'un par amitié particulière que tu lui portes, mais il suffit d'y aller quand tu seras appelée, comme je t'ai dit. Et c'est la règle que je veux que tu tiennes en conversant avec les créatures sur la terre (1).

Pour l'exécution de ces choses, l'esprit rendit l'humanité si pauvre, qu'elle n'aurait su vivre, si Dieu n'y eut pourvu par quelques aumônes. Par après il la fit servir les malades les plus dégoûtants. Et quand le cœur lui soulevait à la vue de la vermine et du pus des ulcères, il lui en faisait manger une partie : ce qui la guérit de toute répugnance. Après qu'elle eut été ainsi éprouvée trois ans, elle fut employée comme servante, puis comme supérieure, dans un hôpital, afin de mourir à la louange comme au mépris. Plus elle perdait ainsi l'habitude de l'amour-propre, plus elle brûlait du pur amour de Dieu. L'esprit dit alors : Je ne la veux plus appeler créature humaine, parce que je la voie, tout absorbée, perdue et transformée en Dieu, sans y reconnaître rien de l'humanité (2).

Après que cette créature fut ainsi dépouillée du monde, de la chair, des biens, des exercices, des affections, et de toute autre chose que Dieu, Dieu voulut encore la dépouiller d'elle-même, et séparer l'âme de l'esprit, en y répandant un nouvel amour. Voici en quelle manière.

Dieu, qui est esprit, tire à soi l'esprit de l'homme, et l'esprit y demeure occupé. L'âme, qui ne peut être sans son esprit, va après lui, et y est tenue occupée, parce qu'elle ne peut vivre sans lui, et ne pouvant faire autrement, elle y demeure tant que Dieu tient l'esprit en soi. Le corps, qui est soumis à l'âme, ne pouvant avoir sa nourriture naturelle sans cette âme qui ne lui répond pas, demeure comme perdu et hors de son état naturel. L'esprit est seul qui demeure comme en son être, atteignant à la fin pour laquelle Dieu l'a créé ; car, ainsi dépouillé, il demeure nu en Dieu, et y est tenu tant qu'il lui plaît, sauf l'assistance qu'il doit au corps pour l'entretien de la vie.

L'âme et le corps, par après, retournant à leurs opérations naturelles, et puis, étant bien refaits et recréés par le moyen du repos de l'esprit, Dieu le tire comme devant à la même opération, et en cette façon, petit à petit, se consument toutes les imperfections animales, et l'âme, ainsi purifiée, demeure esprit pur et net, et le corps, purgé et nettoyé des mauvaises habitudes et inclinations, demeure net et propre à s'unir avec son esprit, en temps opportun, sans empêchement (3).

La suite de ces opérations, qui sont une espèce de martyre et de purgatoire, remplit le second livre.

Dans le troisième, l'âme demande à Dieu pourquoi il aime tant l'homme, qui lui est si contraire, et ce que c'est que l'homme, duquel il a tant de soin.

Notre-Seigneur lui répond : Tu demandes une si grande chose, que tu ne la pourras comprendre ; néanmoins, pour satisfaire à ton entendement en cela débile et pauvre, je t'en montrerai une étincelle ; encore, si tu la voyais clairement, tu ne pourrais vivre, à moins d'être soutenue par ma grâce.

Sache premièrement, comme je suis Dieu immuable et qui ne change point, que j'ai aimé l'homme avant de le créer, que je l'ai aimé d'un amour infini, pur, simple et net, sans cause aucune ; et je ne puis que je n'aime ce que j'ai créé et destiné pour ma gloire, chacun dans son degré. Je l'ai encore pourvu amplement de tous les moyens convenables pour parvenir à sa fin, avec dons naturels et grâces surnaturelles, lesquelles de ma part ne lui manqueront jamais. Mais, avec mon amour infini, je l'environne par diverses voies et moyens, pour le rendre soumis à ma providence, et je ne trouve rien qui me soit contraire, sinon le franc arbitre que je lui ai donné, avec lequel sans cesse je combats par amour, jusqu'à tant qu'il me le donne et m'en fasse un présent ; et depuis que je l'ai reçu et accepté, je le réforme petit à petit par une

(1) L. I. c. XVIII. — (2) *Ibid.*, c. XXI — (3) L. II, c. I.

opération occulte et secrète et un soin amoureux ; et je ne l'abandonne jamais, que je ne l'aie conduit jusqu'à sa fin ordonnée.

Quant à ton autre demande, à savoir pourquoi j'aime cet homme qui m'est tant contraire et qui est plein de si grandes pauvretés et misères, que son infection monte depuis la terre jusqu'au ciel, je te réponds que, pour mon infinie bonté et pour le pur amour avec lequel j'aime cet homme, je ne puis voir ses défauts ni cesser de faire mon œuvre, qui est de lui faire du bien, je lui montre avec ma lumière et lui fait reconnaître ses défauts, et les connaissant, il les pleure, et, les pleurant, il les purge ; et sache que je ne puis être offensé de l'homme, sinon quand il fait obstacle à l'œuvre que j'ai ordonnée pour sa fin, à savoir quand il m'empêche par le péché mortel d'opérer en lui pour amour selon sa nécessité.

Quant à cet amour lui-même, tu ne peux le comprendre par le moyen de l'entendement parce qu'il n'est point compréhensible ; il se connait jusqu'à un certain point par les effets, lesquels sont petits et grands, selon la quantité de l'amour qui fait opérer. Celui qui, ayant la foi, voudrait voir les effets que Dieu fait opérer aux hommes par cette étincelle d'amour qu'il leur verse et répand secrètement dans le cœur, je suis certain qu'il brûlerait si fort d'amour qu'il ne pourrait vivre, à cause de la véhémence de cet amour qui le consumerait et le réduirait à néant ; mais, encore que l'homme en soit presque toujours ignorant, néanmoins tu vois que, par cet amour inconnu, les hommes abandonnent le monde, les biens, les amis, les parents, et tous les autres amours et délectations leur sont en haine. Par cet amour, l'homme se vend pour esclave et demeure sujet aux autres jusqu'à la mort ; et tant croît cet amour, qu'il endurerait mille martyres : ce qu'on a toujours vu par expérience et se voit encore continuellement. Tu vois que cet amour fait de bêtes devenir hommes, d'hommes anges, et d'anges quasi-dieux par participation. Tu vois les hommes se changer totalement, de terrestres devenir célestes, et avec l'âme et le corps s'exercer aux choses spirituelles. Tu les vois changer de paroles, de vie, et faire tout au contraire de ce qu'ils étaient accoutumés de faire et de dire. Chacun s'en émerveille, et, jugeant cette chose être bonne, lui porte presque envie, encore que personne n'entende l'œuvre, si ce n'est celui qui l'éprouve ; mais cet amour intime, pénétrant, doux et gracieux, que l'homme sent en son cœur, ne se connaît pas et ne se peut exprimer ni entendre qu'avec une intelligence d'affection, en laquelle l'homme se sent occupé, lié, transformé, content, pacifique et ordonné avec ses sentiments corporels, sans aucune contradiction : en sorte qu'il n'a rien, ne veut rien, ne désire rien, et demeure au repos, paisible et satisfait au fond de son cœur, ne connaissant rien autre chose. Il demeure étroitement lié d'un fil très subtil, secrètement tenu de la main de Dieu, qui laisse l'homme combattre et faire tête au monde, au démon, à soi-même ; se voyant alors fort débile et ne se pouvant aider de quelque côté que ce soit, il appréhende sa ruine en tout lieu ; mais Dieu ne le laisse pas tomber.

Ce vrai amour que tu cherches à entendre, ô âme ! n'est pas encore celui-là ; mais c'est quand par des moyens possibles à la misère humaine j'ai consumé les imperfections de l'homme et en l'intérieur, et à l'extérieur. Par après, pour le reste qui ne se voit pas, j'opère en cette façon. Je descends avec un fil d'or très subtil, qui est mon amour occulte et secret, et à ce fil est attaché un hameçon qui prend le cœur de l'homme, et ce cœur qui vient de moi, je le tire continuellement à moi, en sorte qu'il ne touche plus à terre, et par cet amour intime, toutes les occultes, subtiles et inconnues imperfections de l'homme meurent et tout ce qu'il aime par après, il l'aime avec l'amour de ce fil, duquel il se sent avoir le cœur lié.

De même encore, toutes les autres opérations faites par lui sont faites avec cet amour et sont rendues agréables par la grâce sanctifiante, parce que Dieu est celui qui opère avec son pur amour, sans que l'homme s'en entremette. Et Dieu ayant pris soin de cet homme et l'ayant tiré tout à soi, opère par ce moyen et l'enrichit de ses biens avec si grande augmentation, qu'à l'heure de la mort il se trouve attaché au fil de l'amour et noyé dans l'abîme divin, sans qu'il le sache. Et, encore que l'homme en cet état semble une chose morte, perdue et abjecte, il trouve néanmoins sa vie cachée en Dieu, où sont tous les trésors et toutes les richesses de la vie éternelle, et il ne se peut dire ni penser ce qu'il a préparé à cette âme sa bien-aimée (1).

Quand elle eut entendu ces choses, l'âme s'écria toute transportée : O langue ! pourquoi parles-tu, ne trouvant point de termes propres pour l'amour que sent mon cœur ? O cœur enflammé d'amour ! que ne consumes-tu le corps dans lequel tu es ? O esprit ! que fais-tu encore ici lié en terre ! Ne vois-tu pas la véhémence d'amour avec laquelle Dieu te tire et te désire ? Démembre et déchire ce corps, afin que chacun aille au lieu qui lui appartient.

Dieu, voyant l'âme enflammée d'un feu si extrême et la voulant arrêter un peu, lui montra une petite étincelle de l'amour avec lequel il aime l'homme, amour si pur, si simple et si net, que, quand l'âme le vit, elle en demeura tout étonnée et comme abandonnée en soi-même (2).

A la lumière de cette étincelle divine, il semblait à l'âme que la foi n'avait plus lieu, car elle voyait ; que l'espérance n'avait plus lieu, car elle possédait : elle ne ressentait que l'amour. Le nom de Jésus prononcé par elle

(1) L. III, c. I. — (2) *Ibid.*, c. 2.

ou par d'autres la ravissait pour ainsi dire hors d'elle-même.

Mais en même temps, à la lumière de cette étincelle de l'amour divin, l'âme s'aperçut que dans l'amour qu'elle avait eu pour Dieu jusqu'alors, il y avait de l'amour-propre. Elle demanda au Seigneur ce que c'est que cet amour pur dont il lui avait montré une petite étincelle. Le Seigneur lui répondit qu'elle ne pouvait le comprendre en ce monde, attendu que cet amour pur n'est autre que lui-même, qu'il est incompréhensible en son essence, et ne peut être compris que par les effets.

O mon Seigneur ! lui demanda un jour cette âme, dites-moi, s'il vous plaît, comment vous opérez en l'homme avec votre secret amour, dans lequel l'homme demeure près de vous, sans savoir comment ni comprendre la manière dont il se trouve emprisonné par l'amour avec un si grand contentement d'esprit.

Notre-Seigneur : J'émeus avec mon amour le cœur de l'homme, et, avec ce mouvement, je lui donne une lumière par laquelle il connaît que je l'inspire à bien faire ; et avec cette lumière, il s'abstient de mal faire et combat ses mauvaises inclinations.

L'âme : Qu'est-ce que ce mouvement, et comment vient-il à l'homme, qui ne le connaît et ne le demande pas ?

Notre-Seigneur : Mon pur, net et grand amour, que je porte à l'homme, me meut à lui faire cette grâce de frapper à son cœur, pour voir s'il me veut ouvrir et me laisser entrer au dedans de soi pour y faire ma demeure et jeter dehors toutes les autres choses.

L'âme : Qu'est-ce que cette grâce ?

Notre-Seigneur : Vois et considère les rayons du soleil, qui sont si subtils et si pénétrants, que les yeux humains ne les peuvent regarder, parce qu'ils en seraient éblouis et en perdraient la vue. Tels sont les rayons de mon amour, que j'envoie aux cœurs humains : ils font perdre à l'homme le goût et la vue de toutes les choses mondaines.

L'âme : Comment est-ce que ces rayons-là viennent aux cœurs des hommes ?

Notre-Seigneur : Comme des flèches tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là ; ils touchent en secret le cœur, l'embrasent et le font soupirer ; et l'homme ne sait ce qu'il veut, mais, se trouvant blessé d'amour, il ne sait rendre compte de soi-même et demeure ignorant et étonné.

L'âme : Qu'est-ce que cette flèche ?

Notre-Seigneur : C'est une étincelle d'amour que je verse et répands dans l'homme, qui ramollit sa dureté, et le fait fondre et s'écouler comme la cire au feu, le pousse et l'incite à me renvoyer et à me rapporter tout l'amour que je lui verse et répands au dedans.

L'âme : Qu'est-ce que cette étincelle ?

Notre-Seigneur : C'est une inspiration envoyée de moi, qui, comme un feu, enflamme les cœurs des hommes, par laquelle le cœur conçoit une si grande ardeur et force, qu'il ne peut faire autre chose que d'aimer. Cet amour tient secrètement l'homme attentif à moi, moyennant cette inspiration qui continuellement l'avertit dans son cœur. Ce que c'est que cette intérieure inspiration qui fait secrètement une si grande chose, la langue ne le saurait dire. Enquérez-vous-en du cœur qui la sent ; enquérez-vous-en de l'entendement qui l'entend : enquérez-vous-en de l'esprit qui est rempli de cette œuvre que Dieu fait par leur moyen. La moindre connaissance qui s'en puisse avoir, c'est par le moyen de la langue. Dieu remplit l'homme d'amour, il le fait opérer par amour avec une grande force et vertu contre tout le monde, contre l'enfer et contre nous-mêmes, et un tel amour demeure inconnu, et l'on n'en peut parler (1).

Tels furent, d'après sainte Catherine de Gênes, la suite et l'ensemble des opérations divines de son âme. Nous avons vu des choses semblables dans les autres saints notamment le roi saint Louis, saint François d'Assise. C'est le mystère pratique de ce que dit saint Paul aux Galates : Je suis mort à la loi par la loi même, pour vivre à Dieu, j'ai été crucifié avec le Christ. Je vis encore, non plus moi ; c'est le Christ qui vit en moi (2). Mystère dont l'accomplissement est que Dieu sera tout en tous (3).

Sainte Catherine termine ainsi son dialogue.

Que dirai-je davantage de cette œuvre d'amour ? Je suis contrainte de me taire, avec un instinct de vouloir parler, encore que je ne puisse dire ce que je voudrais. Celui qui veut expérimenter ces choses, qu'il s'abstienne de toute espèce de mal, comme dit saint Paul ; car, quand l'homme s'en abstient, Dieu aussitôt verse et répand en lui le bien par sa grâce bien qu'il fait ensuite croître en nos esprits avec si grand amour, que l'homme demeure perdu, noyé, transformé et surmonté. Et encore qu'il semble que ce soit beaucoup de s'abstenir de toute espèce de mal, néanmoins qui verrait la promptitude dont Dieu use envers l'homme et le soin diligent et amoureux qu'il en prend pour l'aider et le défendre de tous ses adversaires, il n'y aurait aucune contrariété qui le pût empêcher ou retarder de faire toute chose pour l'amour de Dieu. Mais quand l'homme a commencé de marcher par le droit chemin alors il connaît que Dieu est celui qui fait en nous et par nous tout le bien que nous faisons, par le moyen de ces gracieuses inspirations, et par le moyen de l'amour qu'il verse et répand dans l'âme qui opère presque sans peine et fatigue, par le moyen de cette saveur que Dieu mêle parmi toutes nos peines et nos travaux.

Quant à l'homme, il lui suffit de ne rien faire contre sa conscience ; parce que Dieu nous inspire par après tout le bien qu'il veut que nous fassions, il nous y pousse et incite, et nous en donne la force et la vigueur : au-

(1) L. III, c. XIII. — (2) Gal., II, 19 et 20. — (3) I Cor., XV, 28.

trement l'homme ne pourrait faire aucun bien. Et Dieu donne encore la facilité et les moyens de pouvoir le faire ; en sorte qu'il nous faut faire toutes choses avec très grande délectation et plaisir, encore qu'il semble aux autres que ce soient grandes pénitences. O quel grand amour ! quelle grande bonté et miséricorde Dieu montre à l'homme en ce misérable monde !

La justice ensuite se connaît, au point que l'âme part du corps. Si elle n'a rien à purifier, Dieu la reçoit en lui-même avec son ardent amour, et, transformée en un instant, elle se trouve en Dieu sans fin. Autrement, au même instant, elle va au purgatoire ou en enfer. Et le tout par l'ordonnance et la disposition de Dieu, qui envoie chacun en son lieu. Et chacun porte avec soi la sentence du jugement qui lui est fait, et lui-même se condamne. Et si les âmes ne trouvaient pas ces lieux ordonnés de Dieu, elles demeuraient en plus grand tourment, parce qu'elles seraient hors de cette ordonnance et disposition divine, vu principalement qu'il ne se trouve aucun lieu où il n'y ait de sa miséricorde, et pour cela elles ont moins de peine qu'elles n'auraient.

L'âme a été créée de Dieu pour Dieu, et destinée à Dieu comme à sa fin dernière, et elle ne peut trouver de repos qu'en Dieu. Celles qui sont en enfer sont en Dieu par justice. Si elles en étaient dehors, elles auraient un enfer bien plus grand, par la contrariété de l'ordonnance et disposition divine, qui leur donne un instinct terrible d'aller en ce lieu qui leur est député : n'y allant pas, elles auraient double peine. Elle n'y vont pas toutefois pour avoir une peine moindre, mais comme forcées par ce souverain et infaillible ordre de Dieu, qui ne peut manquer (1).

On s'étonnera peut-être de ces dernières pensées de sainte Catherine de Gênes ; mais nous avons vu des idées semblables dans un dialogue de Platon, où le plus sage des philosophes grecs, Socrate, démontre invinciblement que le coupable impuni est plus malheureux que celui qui subit la punition, et que, par conséquent, le coupable doit aller s'accuser au juge, et lui demander la peine pour être guéri de son mal (2). Sainte Catherine résume ainsi, dans son dialogue, ce qu'il y a de plus élevé dans la sagesse humaine, et le complète par les lumières de la sagesse divine.

Elle revient sur ces mêmes idées dans son traité *Du Purgatoire*. En subissant son purgatoire en ce monde, elle comprit ce qu'est le purgatoire de l'autre, et comment les âmes y sont détenues et tourmentées. Elles sont contentes d'être en l'ordonnance et la disposition de Dieu ; elles sont en état de pure charité, ne pouvant plus offenser Dieu ni mériter. Pour le reste, les peines qui les purifient sont très grandes, semblables à celles de l'enfer ; et la plus grande de leurs peines, c'est cette espèce de rouille qui les dépare et qui les empêche de voir Dieu, vers qui, cependant, elles sont attirées avec une ardeur indicible.

Parmi les épreuves où Dieu fit passer sainte Catherine de Gênes fut celle de ne trouver souvent personne qui comprît son état et pût lui donner des conseils ; c'est de se voir privée bien des fois de son confesseur, qui la comprenait et aux avis de qui elle s'empressait de recourir. Enfin, les neuf dernières années de sa vie, elle endura une maladie extraordinaire, à laquelle les médecins ne pouvaient trouver de remède. C'était comme un martyre et un crucifiement continuels. Aux fêtes des saints, elle ressentait toutes les douleurs que ces saints avaient souffertes. Dans les derniers temps, elle ne pouvait prendre d'autre nourriture que la sainte eucharistie. Le jour de l'Assomption de la sainte Vierge 1510, elle reçut l'extrême-onction, suivant ses désirs. Les anges la visitèrent ; elle passa sept jours dans une joie continuelle : on la croyait guérie. De violentes convulsions lui reprirent, le démon lui apparut sous une forme horrible ; comme elle ne pouvait parler, elle fit signe aux assistants de faire le signe de la croix sur sa poitrine, et de jeter de l'eau bénite sur son lit et dans sa chambre. Après une demi-heure cette vision effroyable disparut, et elle reprit sa tranquillité ordinaire.

Le 3 septembre, le céleste Epoux voulut lui faire ressentir, et dans le corps et dans l'âme, toutes les douleurs de sa passion. Elle étendit les bras en forme de croix, et dit tout haut ces paroles : Qu'elle soit la bienvenue, et cette passion, et tout supplice quelconque, que m'enverra l'aimable volonté de Dieu. Car voici environ trente-six ans, ô mon amour ! que vous m'avez éclairée, et depuis cette époque jusqu'à cette heure, j'ai toujours désiré de souffrir et intérieurement et extérieurement ; et parce que c'était mon désir, jamais il ne m'a semblé avoir rencontré aucun tourment ; mais, quoique toutes les peines passées et la douleur extérieure parussent un grand supplice, votre providence me transformait tout en immense joie intérieure. Me voici maintenant au terme ; je viens à vous avec une souveraine douleur extérieure et intérieure, oppressée de la tête aux pieds, à tel point que je ne croie pas qu'un corps humain si robuste qu'il soit, pût endurer cet effroyable tourment : il me semble que non seulement un corps de chair et os y succomberait, mais que sa violence anéantirait un corps de fer et de diamant. Il est évident que c'est vous qui modérez tout par votre juste providence, qui ne veut pas encore que je meure. Et quoique j'ai enduré sans aucun remède ces excessifs tourments dans mon corps, toutefois je me trouve l'esprit plein de courage, et je suis tellement disposée, que je ne puis pas dire que je souffre ; au contraire, il me

(1) L. III, c. XIV. — (2) Platon, *Gorgias*.

semble nager dans une joie continuelle, joie si grande et si délicieuse, que je ne puis ni l'exprimer ni même la comprendre.

Le 14 septembre 1510, jour de l'Exaltation de la sainte croix, elle parla avec plus de force et d'amour que jamais. Le lendemain, 15, qui était un dimanche, on lui demanda si elle voulait communier. Ravie en extase, elle éleva un doigt vers le ciel, pour faire entendre qu'elle était appelée à l'instant même au banquet céleste. Puis, chantant d'une voix très douce les dernières paroles de Jésus : Seigneur, je recommande mon âme entre vos mains, elle alla se réunir pour jamais à Dieu la trente-troisième année de son âge.

Les peuples commencèrent aussitôt à l'honorer comme sainte ; des guérisons miraculeuses augmentèrent la dévotion publique ; plusieurs de ces miracles ayant été constatés juridiquement, le pape Clément XII la canonisa solennellement en 1737, par une bulle du 16e de juin, où il fait l'éloge de ses vertus et même de ses écrits (1).

Un génie plus merveilleux encore que la sainte veuve Catherine de Gênes fut une petite fille née en Espagne le 28 mars 1515, dans une ville épiscopale de la vieille Castille nommée Avila. Son père, qui était gentilhomme, s'appelait Alphonse de Cepède ; sa mère, Béatrix d'Ahumade. Son père eut un grand nombre d'enfants : trois de sa première femme, et neuf de la seconde. Le troisième des neuf fut une fille, l'illustre sainte Thérèse. Voici comme elle-même écrit sa vie d'après les ordres de son père spirituel :

Je souhaiterais que, comme on me l'à ordonné d'écrire très particulièrement la manière de mon oraison et les grâces que j'ai reçues de Dieu, on m'eût permis de faire connaître, avec la même exactitude, la grandeur de mes péchés et la vie si imparfaite que j'ai menée. Ce me serait beaucoup de consolation; mais, au lieu de me l'accorder, on m'a lié les mains sur ce sujet. Aussi il ne me reste qu'à conjurer, au nom de Dieu, ceux qui liront ce discours de ma vie de se souvenir toujours que j'ai été si méchante, que je ne remarque un seul de tous les saints qui se sont convertis à Dieu dont l'exemple puisse me consoler ; car je vois que depuis qu'il lui a plu de les toucher ils n'ont point continué à l'offenser : au lieu que non seulement je devenais toujours plus mauvaise, mais il semblait que je prisse plaisir à résister aux grâces que Notre-Seigneur me faisait, quoique je comprisse assez qu'elles m'obligeaient à le mieux servir, et que je ne les pouvais trop reconnaître. Quoiqu'il soit béni à jamais de m'avoir attendue avec tant de patience ! je ne saurais trop l'en remercier, et j'implore de tout mon cœur son secours pour pouvoir écrire, avec autant de clarté que de vérité, cette relation que mes confesseurs m'ont ordonné de faire, et que je n'avais jusqu'ici osé entreprendre, quoique Dieu m'eût, il y a longtemps, donné la pensée d'y travailler. Je souhaite qu'elle réussisse à sa gloire, et que, me faisant encore mieux connaître à ceux qui m'y ont engagée, ils me fortifient dans ma faiblesse, afin que je puisse faire un bon usage des grâces que j'ai reçues de Dieu, à qui toutes les créatures doivent donner de continuelles louanges.

Après cet avant-propos, Thérèse entre ainsi en matière :

Les faveurs que j'ai reçues de Dieu, et la manière dont j'ai été élevée auraient dû suffire pour me rendre bonne, si ma malice n'y eut point apporté d'obstacle. Mon père était fort affectionné à la lecture des bons livres, et en avait plusieurs en langue vulgaire, afin que ses enfants les pussent entendre. Ma mère secondait ses bonnes intentions pour nous ; et le soin qu'elle prenait de nous faire prier Dieu et de nous porter à concevoir la dévotion pour la sainte Vierge et pour quelques saints, commença à m'y exciter à l'âge de six ou sept ans. J'y étais aussi poussée parce que je ne voyais en mon père et en ma mère que des exemples de vertu.

Mon père était très charitable envers les pauvres et les malades, et avait une si grande bonté pour les serviteurs, qu'il ne put jamais se résoudre d'avoir des esclaves, tant ils lui faisaient de compassion. Ainsi, ayant eu, durant quelques jours, chez lui, une esclave qui appartenait à l'un de ses frères, il la traitait comme si elle eût été sa propre fille, et disait qu'il ne pouvait sans douleur voir qu'elle ne fût pas libre. Il était très véritable dans ses paroles : on ne l'entendit jamais jurer ni médire de personne, et il n'y avait rien dans toute sa conduite que de fort honnête et de fort louable.

Ma mère était aussi très vertueuse, et son peu de santé la fit tomber dans de grandes infirmités. Quoiqu'elle fût extrêmement belle elle faisait si peu de cas de cet avantage qu'elle avait reçu de la nature, qu'encore qu'elle n'eût que trente-trois ans, lorsqu'elle mourut, une personne fort âgée n'aurait pu vivre d'une autre manière qu'elle faisait. Son humeur était extrêmement douce, elle avait beaucoup d'esprit ; sa vie fut traversée par de grandes peines, et elle la finit très chrétiennement.

Nous étions douze enfants, trois fils et neuf filles ; et tous, par la miséricorde de Dieu, ont imité ses vertus et celles de mon père, excepté moi, quoique je fusse celle de tous ses enfants qu'il aimait le mieux. Je paraissais, avant que d'avoir offensé Dieu, avoir de l'esprit ; et je ne saurais me souvenir qu'avec douleur du mauvais usage que j'ai fait des bonnes inclinations que Notre-Seigneur m'avait données. J'étais en cela d'autant plus coupable, que je ne voyais rien faire à mes frères qui m'empêchât d'en profiter.

Quoique je les aimasse tous extrêmement

(1) *Acta SS.*, 15 septembre.

et que j'en fusse fort aimée, il y en avait un pour qui j'avais une affection encore plus particulière. Il était environ de mon âge, et nous lisions ensemble les vies des saints. Il me parut, en voyant le martyre que quelques-uns d'eux ont souffert pour l'amour de Dieu, qu'ils avaient acheté à bon marché le bonheur de jouir éternellement de sa présence, et il me prit un grand désir de mourir de la même sorte, non par un violent mouvement d'amour que je me sentisse avoir pour lui, mais afin de ne point différer à jouir d'une aussi grande félicité que celle que je lisais que l'on possède dans le ciel. Mon frère entra dans le même sentiment, et nous délibérions ensemble du moyen que nous pourrions tenir pour venir à bout de notre dessein. Nous nous proposâmes de passer dans les pays occupés par les Maures, et de demander à Dieu qu'il nous fît la grâce de mourir par leurs mains. Et quoique nous ne fussions encore que des enfants, il me semble qu'il nous donnait assez de courage pour exécuter cette résolution, si nous en pouvions trouver le moyen ; et ce que nous étions sous la puissance d'un père et d'une mère était la plus grande difficulté que nous y voyions. Cette éternité de gloire et de peines que ces livres nous faisaient connaître frappait notre esprit d'un étrange étonnement ; nous répétions sans cesse : Quoi ! pour toujours, toujours, toujours ! Et, bien que je fusse dans une si grande jeunesse, Dieu me faisait la grâce, en prononçant ces paroles, qu'elles imprimaient dans mon cœur le désir d'entrer et de marcher dans le chemin de la vérité.

Thérèse avait sept ans lorsqu'elle s'échappa de la maison paternelle avec son petit frère, pour aller tous deux se faire martyriser chez les Maures et arriver plus vite au ciel ; mais ils furent rencontrés par leur oncle, qui les ramena au logis. C'est à ce contre-temps que Thérèse fait allusion quand elle ajoute :

Lorsque nous vîmes, mon frère et moi, qu'il nous était impossible de réussir dans notre dessein de souffrir le martyre, nous résolûmes de vivre comme des ermites, et nous travaillâmes ensuite à faire des ermitages dans le jardin ; mais les pierres que nous mettions pour cela les unes sur les autres venant à tomber, parce qu'elles n'avaient point de liaison, nous ne pûmes en venir à bout. Je ne saurais encore maintenant penser sans être beaucoup touchée que Dieu me faisait dès lors des grâces dont j'ai si peu profité.

Je donnais l'aumône autant que je le pouvais, et mon pouvoir était petit. Je me retirais en solitude pour faire mes prières, qui étaient en grand nombre, avec le rosaire, pour lequel ma mère avait une grande dévotion, et nous l'avait inspirée. Lorsque je me jouais avec les petites filles de mon âge, mon grand plaisir était de faire des monastères et d'imiter les religieuses : et il me semble que je désirais de l'être, quoique non pas avec tant d'ardeur que les autres choses dont j'ai parlé.

J'avais environ douze ans quand ma mère mourut ; et connaissant la perte que j'avais faite, je me jetai toute fondante en larmes aux pieds d'une image de la sainte Vierge et la suppliai de vouloir être ma mère. Quoique je fisse cette action avec une grande simplicité, il m'a paru qu'elle me fut fort avantageuse ; car j'ai reconnu manifestement que je ne me suis jamais recommandée à cette bienheureuse mère de Dieu qu'elle ne m'ait assistée. Elle m'a enfin appelée à son service ; et je ne puis penser qu'avec douleur que je ne persévérai pas aussi fidèlement que je devais dans les bons désirs que j'avais alors. « Seigneur, mon Dieu, puisque j'ai sujet de croire que, me faisant tant de grâces, vous aviez dessein de me sauver, n'aurait-il pas fallu que, par le respect qui vous est dû, encore plus que pour mon intérêt, mon âme, dans laquelle vous vouliez habiter, n'eût point été profanée par tant de péchés ? Je ne saurais en parler sans en être vivement touchée, parce que je n'en puis attribuer la cause qu'à moi seule, étant obligée de reconnaître qu'il n'y a rien que vous n'avez fait pour me porter, dès cet âge, à être absolument toute à vous, et que mon père et ma mère ont pris tant soin de m'élever dans la vertu, et m'ont donné de si bons exemples, qu'au lieu de me pouvoir plaindre d'eux, j'ai tous les sujets du monde de m'en louer. »

Lorsque je fus un peu plus avancée en âge, je commençai à connaître les dons de la nature dont Dieu m'avait favorisée, et que l'on disait être grands ; mais, au lieu d'en rendre grâces à Dieu, je m'en servis pour l'offenser, ainsi que je le dirai dans la suite.

Il me semble que ce que je vais rapporter me nuisit beaucoup, et il me fait quelquefois considérer combien grande est la faute des pères et des mères qui ne prennent pas soin d'empêcher leurs enfants de rien voir qui ne les puisse porter à la vertu ; car ma mère étant telle que je l'ai dit, tant de bonnes qualités que je voyais en elle firent peu d'impression sur mon esprit lorsque je commençai à devenir raisonnable, et ce qu'elle avait de défectueux me fit grand tort. Elle prenait plaisir à lire des romans, et ce divertissement ne lui faisait pas tant de mal qu'à moi ; car elle ne laissait pas de prendre tout le soin qu'elle devait avoir de sa famille, et peut-être ne le faisait-elle que pour occuper ses enfants, afin de les empêcher de penser à d'autres choses qui auraient été capables de les perdre ; mais nous oublions nos autres devoirs pour ne penser qu'à cela seul. Mon père le trouvait si mauvais, qu'il fallait bien prendre garde qu'il ne s'en aperçût pas. Je m'appliquai donc entièrement à une si dangereuse lecture ; et cette faute que l'exemple de ma mère me fit faire causa tant de refroidissement dans mes bons désirs, qu'elle m'en fit commettre beaucoup d'autres. Il me semblait qu'il n'y avait point de mal à employer plusieurs heures du jour et de la nuit à une occupation si vaine,

sans que mon père le sût; et ma passion pour cela était si grande, que je ne trouvais de contentement qu'à lire quelqu'un de ces livres que je n'eusse point encore vus.

Je commençai de prendre plaisir à m'ajuster et à désirer de paraître bien ; j'avais un grand soin de mes mains et de ma coiffure ; j'aimais les parfums et toutes les autres vanités, et, comme j'étais fort curieuse, je n'en manquais pas. Mon intention n'était pas mauvaise, et je n'aurais pas voulu être cause que quelqu'un offensât Dieu pour l'amour de moi. Je demeurai durant plusieurs années dans cette excessive curiosité, sans comprendre qu'il y eût du péché ; mais je vois bien maintenant qu'il était fort grand.

Comme mon père était extrêmement prudent, il ne permettait l'entrée de sa maison qu'à ses neveux, mes cousins germains ; et plût à Dieu qu'il la leur eût refusée aussi bien qu'aux autres ! car je connais maintenant quel est le péril, dans un âge où l'on doit commencer à se former à la vertu, de converser avec des personnes qui non seulement ne connaissent point combien la vanité du monde est méprisable, mais qui portent les autres à l'aimer. Ces parents dont je parle n'étaient qu'un peu plus âgés que moi ; nous étions toujours ensemble, ils m'aimaient extrêmement, mon entretien leur était fort agréable ; ils me parlaient du succès de leurs inclinations et de leurs folies, et, qui pis est, j'y prenais plaisir ; ce qui fut la cause de tout mon mal.

Que si j'avais à donner conseil aux pères et aux mères, je les exhorterais de prendre bien garde de ne laisser voir à leurs enfants, à cet âge, que ceux dont la compagnie peut leur être utile, rien n'étant plus important, à cause que notre naturel nous porte plutôt au mal qu'au bien. Je le sais par ma propre expérience ; car, ayant une sœur plus âgée que moi, fort sage et fort vertueuse, je ne profitai point de son exemple, et je reçus un grand préjudice des mauvaises qualités d'une de mes parentes qui venait souvent nous voir. Comme si ma mère, qui connaissait la légèreté de son esprit, eût prévu le dommage qu'elle me devrait causer, il n'y avait rien qu'elle n'eût fait pour lui fermer l'entrée de sa maison ; mais elle ne le put, à cause du prétexte qu'elle avait d'y venir. Je m'affectionnai extrêmement à elle, et ne me lassais point de l'entretenir, parce qu'elle contribuait à mes divertissements, et me rendait compte de toutes les occupations que lui donnait sa vanité. Je veux croire qu'elle n'avait point d'autre dessein, dans notre amitié, que de satisfaire son inclination pour moi, et le plaisir qu'elle prenait à me parler des choses qui la touchaient.

J'arrivai ainsi à ma quatorzième année ; et il me semble que durant ce temps je n'offensai point Dieu mortellement, ni ne perdis point sa crainte ; mais j'en avais davantage de manquer à ce que l'honneur du monde oblige. Cette crainte était si forte en moi, qu'il me paraît que rien n'aurait été capable de me la faire perdre. Que j'aurais été heureuse si j'avais toujours eu une aussi ferme résolution de ne faire jamais rien de contraire à l'honneur de Dieu ! mais je ne prenais pas garde que je perdais, par plusieurs autres voies, cet honneur que j'avais tant de passion de conserver ; parce qu'au lieu de me servir des moyens nécessaires pour cela, j'avais seulement un extrême soin de ne rien faire contre ce qui peut ternir la réputation d'une personne de mon sexe.

Mon père et ma sœur voyaient avec un sensible déplaisir l'amitié que j'avais pour cette parente, et me témoignaient souvent de ne la point approuver ; mais comme ils ne pouvaient lui défendre l'entrée de la maison, leurs sages remontrances m'étaient inutiles, et il ne se pouvait rien ajouter à mon adresse pour réussir dans les choses où je m'engageais si imprudemment.

Je ne saurais penser sans étonnement au préjudice qu'apporte une mauvaise compagnie ; et je ne le pourrais croire si je ne l'avais éprouvé, principalement dans une si grande jeunesse. Je souhaiterais que mon exemple pût servir aux pères et aux mères, pour les faire veiller attentivement sur leurs enfants ; car il est vrai que la conversation de cette parente me changea de telle sorte, que l'on ne reconnaissait plus en moi aucune marque des inclinations vertueuses que mon naturel me donnait, et qu'elle et une autre qui était de son humeur m'inspirèrent les mauvaises qu'elles avaient. C'est ce qui me fait connaître combien il importe de n'être qu'en bonne compagnie ; et je ne doute point que, si j'en eusse rencontré à cet âge une telle qu'il eût été à désirer, et que l'on m'eût instruite dans la crainte de Dieu, je me serais entièrement portée à la vertu et fortifiée contre les faiblesses dans lesquelles je suis tombée.

Ayant ensuite entièrement perdu cette crainte de Dieu, il me resta seulement celle de manquer à ce qui regardait mon honneur, et elle me donnait des peines continuelles. Mais, me flattant de la créance que l'on n'avait point de connaissance de mes actions, je faisais plusieurs choses contraires à l'honneur de Dieu, et même à celui du monde, pour lequel j'avais tant de passion.

Ce que je viens de rapporter fut donc, à ce qui m'en paraît, le commencement de mon mal, et je ne dois pas, peut-être, en attribuer la cause aux personnes dont j'ai parlé, mais à moi-même, puisque ma seule malice suffisait pour me faire commettre tant de fautes, joint que j'avais auprès de moi des filles toujours disposées à me fortifier dans mes manquements ; et, s'il y en eût eu quelqu'une qui m'eût donné de bons conseils, je les aurais peut-être suivis ; mais leur intérêt les aveuglait, de même que j'étais aveuglée par mon affection à suivre mes sentiments. Néanmoins, comme j'ai naturellement de l'horreur pour

les choses déshonnêtes, j'ai toujours été très éloignée de ce qui peut blesser l'honneur ; et je me plaisais seulement dans les divertissements et les conversations agréables ; mais, parce qu'en ne fuyant pas les occasions on s'expose à un péril évident, je me mettais au hasard de me perdre et d'attirer sur moi la juste fureur de mon père et de mes frères. Dieu m'en garantit par son assistance, quoique ces conversations dangereuses ne purent être si secrètes qu'elles ne donnassent quelque atteinte à ma réputation, et que mon père n'en soupçonnât quelque chose.

Trois mois environ s'étaient passés de la sorte lorsque l'on me mit dans un monastère de la ville où j'étais, et où l'on élevait des filles de ma condition, mais plus vertueuses que moi. Cela se fit avec tant de secret, qu'il n'y eut qu'un de mes parents qui le sût. On prit pour prétexte le mariage de ma sœur, et ce que, n'ayant plus de mère, je serais demeurée seule à la maison. L'affection que mon père avait pour moi était si extraordinaire, et ma dissimulation si grande, qu'il ne me pouvait croire aussi mauvaise que je l'étais ; ainsi je ne tombai point dans sa disgrâce, et bien qu'il se répandit quelque bruit de ces entretiens trop libres que j'avais eus, l'on n'en pouvait parler avec certitude, tant parce qu'ils durèrent peu, qu'à cause que ma passion pour l'honneur faisait qu'il n'y avait point de soin que je ne prisse pour les cacher, sans considérer, mon Dieu, qu'ils ne pouvaient être cachés à vos yeux, qui pénètrent toutes choses. « Quel mal, ô mon Sauveur ! n'arrive-t-il point de ne se pas représenter cette vérité, et de s'imaginer qu'il puisse y avoir quelque chose de secret de ce qui se fait contre votre volonté ! Pour moi, je suis persuadée que l'on éviterait beaucoup de maux si l'on se mettait fortement dans l'esprit que ce qu'il nous importe n'est pas de cacher nos fautes aux hommes, mais de prendre garde à ne rien faire qui vous soit désagréable. »

Les huit premiers jours que je passai dans cette maison me furent fort pénibles, non pas tant par le déplaisir d'y être, que par l'appréhension que l'on eût connaissance de la mauvaise conduite que j'avais eue ; car j'en étais déjà lasse ; et parmi tous ces entretiens si vains et si dangereux, je craignais beaucoup d'offenser Dieu, et me confessais fort souvent. Au bout de ce temps, et encore plus tôt, ce me semble, cette inquiétude se passa, et je me trouvais mieux que dans la maison de mon père.

Les religieuses étaient fort satisfaites de moi, et me témoignaient beaucoup d'affection, parce que Dieu me faisait la grâce de contenter toutes les personnes avec qui je me trouvais. J'étais alors très éloignée de vouloir être religieuse, mais j'avais de la joie de me voir avec de si bonnes filles ; car celles de cette maison avaient beaucoup de vertu, de piété et de régularité. Le démon ne laissa pas néanmoins, pour me tenter, de pousser des personnes du dehors à tâcher de troubler le repos dont je jouissais ; mais, comme il n'était pas facile d'entretenir un tel commerce, il cessa bientôt ; je commençai à rentrer dans les bons sentiments que Dieu m'avait donnés dès mon enfance ; je connus combien grande est la grâce qu'il fait à ceux qu'il met en la compagnie de gens de bien, et il me semble qu'il n'y avait point de moyen dont son infinie bonté ne se servît pour me faire retourner à lui. Que vous soyez, mon Sauveur, à jamais béni de m'avoir soufferte si longtemps ! Amen.

La seule chose qui me paraît me pouvoir excuser dans ma conduite précédente, si je n'avais commis tant d'autres fautes, c'est que tout ce commerce que j'avais eu se pouvait terminer avec honneur par un mariage, et que mon confesseur et d'autres personnes dont je prenais conseil en diverses choses me disaient que je n'offensais point Dieu en cela. Une des religieuses du monastère couchait dans la chambre où j'étais avec les autres pensionnaires, et il me semble que Dieu commença, par son moyen, à m'ouvrir les yeux, ainsi que je le dirai dans la suite.

Comme cette bonne religieuse était fort discrète et fort sainte, je commençai à profiter de ses sages entretiens : je prenais plaisir à l'entendre si bien parler de Dieu, et il me semble qu'il n'y a point eu de temps auquel je n'y en aie pris. Elle me raconta comme cette seule parole qu'elle avait lue dans l'Evangile : *Plusieurs sont appelés, mais peu sont élus*, l'avait portée à se faire religieuse, et me représentait les récompenses que Dieu donne à ceux qui quittent tout pour l'amour de lui. De si saints entretiens commencèrent à bannir de mon esprit mes mauvaises habitudes, à y rappeler le désir des biens éternels, et à m'ôter l'extrême aversion que j'avais d'être religieuse. Je ne pouvais voir quelqu'une des sœurs pleurer en priant Dieu, ou faire quelques autres actions de piété, sans lui en porter envie, parce que j'avais en cela le cœur si dur, que j'aurais pu entendre lire toute la passion de Notre-Seigneur sans jeter une seule larme, et j'en souffrais beaucoup de peine

Je demeurai un an et demi dans ce monastère, et j'y profitai beaucoup. Je faisais plusieurs oraisons vocales, et priais toutes les sœurs de me recommander à Dieu, afin qu'il lui plût de me faire connaître en quelle manière il voulait que je le servisse ; mais j'aurais désiré que sa volonté ne fût pas de m'appeler à la religion, quoique, d'un autre côté, j'appréhendasse le mariage. Au bout de ce temps, je me sentis plus portée à être religieuse mais non pas dans cette maison, parce que les austérités me paraissaient alors d'autant plus excessives, que je connus depuis qu'elles étaient plus louables ; et quelques-unes des plus jeunes religieuses me fortifiaient dans cette pensée ; au lieu que si toutes se fussent rencontrées dans une même

disposition, cela m'aurait beaucoup servi. Ce qui me confirmait encore dans ce sentiment, c'est que j'avais une intime amie dans un autre monastère, et que, si j'avais à me rendre religieuse j'aurais voulu être avec elle, considérant ainsi davantage ce qui flattait mon inclination que mon véritable bien. Mais ces bonnes pensées de me donner entièrement à Dieu dans la vie religieuse s'effaçaient bientôt de mon esprit, et n'avaient pas la force de me persuader d'en venir à l'exécution.

Quoique je ne négligeasse pas entièrement alors ce qui regardait mon salut, Notre-Seigneur veillait beaucoup plus que moi pour me disposer à embrasser la profession qui m'était la plus avantageuse : il m'envoya une grande maladie, qui me contraignit de retourner chez mon père. Quand je fus guérie, on me mena voir ma sœur, qui demeurait à la campagne, et qui avait tant d'affection et de tendresse pour moi, qu'elle aurait désiré de tout son cœur que je demeurasse toujours avec elle. Son mari me témoignait aussi beaucoup d'amitié, et j'ai l'obligation à Notre-Seigneur que je n'aie jamais été en lieu où l'on ne m'en aie fait paraître, quoique je ne le méritasse pas, étant aussi imparfaite que je le suis.

Je m'arrêtai en chemin en la maison d'un de mes oncles, frère de mon père, et qui était veuf : c'était un homme fort sage et très vertueux, et Dieu le disposait à la vocation à laquelle il l'appelait; car, quelques années après, il abandonna tout pour se faire religieux, et finit sa vie de telle sorte que j'ai sujet de croire qu'il est maintenant dans la gloire. Il me retint durant quelques jours auprès de lui. Son principal exercice était de lire de bons livres en langue vulgaire, et son entretien ordinaire de parler des choses de Dieu et de la vanité de celles du monde. Il m'engagea de prendre part à sa lecture, et, quoique je n'y trouvasse pas grand goût, je ne le lui témoignai point ; car il ne se pouvait rien ajouter à ma complaisance, quelque peine qu'elle me donnât ; elle était même si excessive, que ce que l'on aurait dû considérer en d'autres comme une vertu était en moi un grand défaut. « O mon Dieu ! par quelles voies votre majesté me disposait-elle à l'état auquel vous m'appeliez, en me contraignant, contre ma propre volonté, de faire violence ! Que vous soyez béni éternellement ! Amen. »

Quoique je n'eusse demeuré que peu de jours auprès de mon oncle, ce que j'y avais lu et entendu dire de la parole de Dieu, joint à l'avantage de converser avec des personnes vertueuses, fit une telle impression dans mon cœur, qu'il m'ouvrit les yeux pour considérer ce que j'avais compris dès mon enfance, que tout ce que nous voyons ici-bas n'est rien, que le monde n'est que vanité, et qu'il passe comme un éclair. J'entrai dans la peur d'être damnée, si je venais à mourir dans l'état où j'étais ; et, quoique je ne me déterminasse pas entièrement à être religieuse, je demeurai persuadée que c'était pour moi la condition la plus assurée, et ainsi peu à peu je me résolus à me faire violence pour l'embrasser.

Ce combat qui se passait en moi-même dura trois mois ; et, pour vaincre mes répugnances, je considérais que les travaux de la religion ne sauraient être plus grands que les douleurs que l'on souffre dans le purgatoire, et qu'ayant mérité l'enfer, je n'aurais pas sujet de me plaindre d'endurer en cette vie autant que je ferais dans le purgatoire, pour aller après dans le ciel, où tendaient tous mes désirs ; mais il me semble que j'agissais en cela plutôt par une crainte servile que par un mouvement d'amour. Le démon, pour me détourner d'un si bon dessein, me représentait que j'étais trop délicate pour pouvoir porter les austérités de la religion. A quoi je répondais que, Jésus-Christ ayant tant souffert pour moi, il était bien juste que je souffrisse quelque chose pour lui, et j'avais sujet de croire qu'il m'aiderait à le supporter. Je ne me souviens pas bien toutefois si j'avais dans l'esprit cette dernière pensée, et je fus assez tentée durant ce temps. Ma santé continuait d'être fort mauvaise, et j'avais, outre la fièvre, de grandes faiblesses ; mais le plaisir que je prenais à lire de bons livres me soutenait, et les épîtres de saint Jérôme m'encouragèrent tellement, que je résolus de déclarer mon dessein à mon père ; ce qui était presque comme prendre l'habit de religieuse, parce que j'étais si attachée à tout ce qui regarde l'honneur, que rien ne me paraissait capable de me faire manquer à ce que je m'étais une fois engagée.

Comme mon père avait une affection tout extraordinaire pour moi, il me fut impossible d'obtenir de lui la permission que je lui demandais, quelques instances que je lui en fisse et quelques personnes que j'employasse auprès de lui pour tâcher de le fléchir. Tout ce que je pus tirer de lui fut que je ferais après sa mort tout ce que je voudrais. La connaissance que j'avais de ma faiblesse me faisant voir combien ce retardement pouvait m'être préjudiciable, je tentai une autre voie pour venir à bout de mon dessein, comme on le verra dans la suite.

Lorsque j'étais dans ces pensées, je persuadai à l'un de mes frères de se faire religieux en lui représentant qu'il n'y a que vanité dans le monde, et nous résolûmes ensemble d'aller de grand matin au monastère où était cette amie qui m'était si chère. Mais, quelque affection que j'eusse pour elle, j'étais dans une telle disposition, que je serais entrée sans difficulté en quelque autre monastère que ce fût, où j'aurais cru pouvoir mieux servir Dieu, et qui aurait été plus agréable à mon père, parce que, n'ayant alors devant les yeux que mon salut, je ne pensais plus à chercher ma satisfaction particulière.

Je crois pouvoir dire avec vérité que, quand j'aurais été prête à rendre l'esprit, je n'aurais pas souffert davantage que je fis au sortir de la maison de mon père. Il me semblait que

tous mes os se détachaient les uns des autres, parce que mon amour pour Dieu n'était pas assez fort pour surmonter entièrement celui que j'avais pour mon père et pour mes proches, et il était si violent, que, si Notre-Seigneur ne m'eût assistée, je n'aurais jamais pu continuer dans ma résolution ; mais il me donna la force de me surmonter moi-même, et ainsi je l'exécutai.

Dans le moment que je pris l'habit, j'éprouvai de quelle sorte Dieu favorise ceux qui se font violence pour le servir. Personne ne s'aperçut de celle qui se passait dans mon cœur, mais chacun croyait, au contraire, que je faisais cette action de grande joie. Il ne se peut rien ajouter à celle que j'eus de me voir revêtue de ce saint habit, et elle a toujours continué jusqu'à cette heure. Dieu changea en une très grande tendresse la sécheresse de mon âme : je ne trouvais rien que d'agréable dans tous les exercices de la religion ; je balayais quelquefois la maison dans les heures que je donnais auparavant à mon divertissement et à ma vanité et j'avais tant de plaisir à penser que j'étais délivrée de ces vains amusements et de cette folie, que je pouvais assez m'en étonner ni comprendre comment un tel changement s'était pu faire. Ce souvenir fait encore maintenant une si forte impression sur mon esprit, qu'il n'y a rien, quelque difficile qu'il fût, que je craignisse d'entreprendre pour le service de Dieu. Car je sais par diverses expériences que, quand c'est son seul amour qui nous y engage, il ne se contente pas de nous aider à prendre de saintes résolutions, mais il veut, pour augmenter notre mérite, que les difficultés nous étonnent, afin de rendre notre joie et notre récompense d'autant plus grandes que nous aurons eu plus à combattre ; et il nous fait même goûter ce plaisir dès cette vie par des douceurs et des consolations qui ne sont connues que de ceux qui les éprouvent. Je l'ai, comme je viens de le dire, expérimenté diverses fois en des occasions fort importantes. C'est pourquoi, si j'étais capable de donner un conseil, je ne serais jamais d'avis, lorsque Dieu nous inspire de faire une bonne œuvre, et nous l'inspire diverses fois, de manquer à l'entreprendre par la crainte de ne la pouvoir exécuter puisque, si c'est seulement pour son amour que l'on s'y porte, elle ne saurait ne pas réussir par son assistance, rien ne lui étant impossible. Qu'il soit béni à jamais ! Ainsi soit-il.

« O mon souverain bien et mon souverain repos ! la grâce que votre infinie bonté m'avait faite de me conduire par tant de divers détours à un état aussi assuré qu'est celui de la vie religieuse, et dans une maison où vous aviez un si grand nombre de servantes de qui je pouvais apprendre à m'avancer dans votre service, ne devait-elle pas me suffire ? Comment puis-je passer outre dans la suite de ce discours, lorsque je pense à la manière dont je fis profession, à l'incroyable contentement que je ressentis de me voir honorée de la qualité de votre épouse et à la résolution dans laquelle j'étais de m'efforcer de tout mon pouvoir pour vous plaire ? Je n'en puis parler sans verser des larmes : mais ce devrait être des larmes de sang, et mon cœur se devrait fendre de douleur, lorsque je vois que, quelque grands que parussent ces bons sentiments, ils étaient bien faibles, puisque je vous ai offensé depuis. Je trouve maintenant que j'avais raison de craindre de m'engager dans un état si relevé, quand je considère le mauvais usage que j'en ai fait ; mais vous avez voulu, mon Dieu, pour me rendre meilleure et me corriger, souffrir que je vous aie offensé durant vingt ans, en employant aussi mal que j'ai fait une telle grâce. Il semble, mon Sauveur, vu la manière dont j'ai vécu, que j'eusse résolu de ne rien tenir de ce que je vous promettais. Ce n'était pas néanmoins mon intention ; mais repassant par mon esprit de quelle sorte j'ai agi depuis, je ne sais quelle elle pouvait être. La seule chose dont je suis assurée, c'est que cela fait bien connaître, ô Jésus-Christ, mon saint époux ! quel vous êtes et quelle je suis. Et je puis dire, avec vérité, que ma douleur de vous tant offenser est souvent modérée par la joie que je ressens de ce que la patience avec laquelle vous me souffrez fait voir la grandeur de votre miséricorde. Car en qui, Seigneur, a-t-elle jamais plus paru qu'en moi qui me suis rendue si indigne des grâces que vous m'avez faites ! Hélas ! mon Créateur, j'avoue qu'il ne me reste point d'excuse. Je suis coupable de toutes les fautes que j'ai commises ; et je n'avais, pour les éviter, qu'à répondre par mon amour pour vous à celui dont vous me donnez tant de preuves. Mais n'ayant pas alors été assez heureuse pour m'acquitter d'un devoir qui m'était si avantageux, que puis-je faire maintenant que d'avoir recours à votre bonté infinie ? »

Le changement de vie et de nourriture altéra ma santé, quoique j'en fusse fort contente ; mes défaillances augmentèrent, et mes maux de cœur étaient si grands, que, se trouvant joints à tant d'autres maux, on ne pouvait les voir sans étonnement. Je passai ainsi la première année; et il me semble qu'en cet état je n'offensais pas beaucoup Dieu. Le mal était si grand, que je n'avais presque toujours que fort peu de connaissance, et je la perdais quelquefois entièrement. Il ne se pouvait rien ajouter aux soins que mon père prenait de moi ; et parce que les médecins de ce lieu-là ne réussissaient point à me traiter, il me fit transporter dans un autre où il y en avait qu'on disait être fort habiles, et que l'on espérait qui me guériraient. Comme l'on ne faisait point vœux de clôture dans le monastère d'où je sortais, la religieuse que j'ai dit m'avoir prise en grande affection et qui était déjà ancienne m'accompagna. Je demeurai presque un an dans le lieu où l'on me mena ; et la quantité des remèdes que l'on employa durant trois mois me fit tant souffrir, que je ne sais comment je pus les supporter.

Étant partie à l'entrée de l'hiver, je demeurai jusqu'au mois d'avril en la maison de ma sœur, parce qu'elle était proche du lieu où l'on devait commencer au printemps à me traiter. J'avais passé, en y allant, chez celui de mes oncles dont j'ai parlé, et il me donna un livre qui porte pour titre : *Le troisième Abécédaire*, lequel enseigne la manière de faire l'oraison de recueillement. Comme j'avais renoncé à lire de mauvais livres depuis que j'avais connu combien ils sont dangereux, et qu'il y avait un an que je n'en lisais plus que de bons, je reçus celui-là avec une grande joie, et me résolus de faire tout ce que je pourrais pour en profiter : car je ne savais point encore comment il fallait faire oraison pour se recueillir ; mais Notre-Seigneur m'avait favorisée du don des larmes. Cette lecture me toucha fort ; je commençai à me retirer quelquefois dans la solitude, à me confesser souvent, et à marcher dans le chemin que me montrait ce livre, qui me servait de directeur ; car je n'en ai point eu durant vingt ans, ni de confesseur qui m'entendît, quoique j'en aie toujours cherché ; ce qui m'a fait beaucoup de tort, et a été cause que souvent je suis retournée en arrière, et que j'ai même couru fortune de me perdre entièrement : au lieu qu'un directeur m'aurait au moins aidée à éviter les occasions d'offenser Dieu.

Sa souveraine majesté me fit dès lors beaucoup de grâces ; et, sur la fin des neuf mois que je passai dans cette solitude, quoique je ne fusse pas si soigneuse de ne la pas offenser que ce livre m'enseignait, et que je passasse par-dessus beaucoup de choses que j'aurais dû pratiquer, parce qu'il paraissait impossible d'agir avec tant d'exactitude, je prenais garde néanmoins de ne point tomber dans quelque péché mortel. Plût à Dieu que j'eusse toujours usé d'une semblable vigilance ! Mais quant aux péchés véniels, je n'en tenais pas grand compte, et ce fut là mon grand mal.

Marchant dans ce chemin, il plut à Notre-Seigneur de me donner l'oraison de quiétude, et quelquefois celle d'union, encore que je ne comprisse rien ni à l'une ni à l'autre, et que j'ignorasse le prix de cette faveur que je crois qu'il m'eût été fort avantageux de connaître.

Cette oraison d'union durait très peu, et moins, à ce que je crois, qu'un *Ave Maria* ; mais elle produisait un tel effet dans mon âme, que, bien que je n'eusse pas encore vingt ans, je me trouvais dans un si grand mépris du monde, qu'il me semblait que je le voyais sous mes pieds, et avais compassion de ceux qui s'y trouvaient engagés, quoiqu'ils ne s'occupassent qu'à des choses permises.

Ma manière d'oraison était de tâcher, autant que je le pouvais, d'avoir toujours Notre-Seigneur Jésus-Christ présent au dedans de moi ; et lorsque je considérais quelqu'une des actions de sa vie, je me la présentais dans le fond de mon cœur. Mais j'employais la plupart de mon temps à lire de bons livres, et c'était là tout mon plaisir, parce que Dieu ne m'a pas donné le talent de discourir avec l'entendement et de me servir de l'imagination. J'étais si grossière que, quelque peine que je prisse, je ne pouvais me représenter au dedans de moi l'humanité de Jésus-Christ.

Encore que par cette voie de ne pouvoir agir par l'entendement on arrive plus tôt à la contemplation, pourvu que l'on persévère, elle est extrêmement pénible, à cause que, la volonté n'ayant point de quoi s'occuper, ni l'amour d'objet présent qui l'arrête, l'âme demeure comme sans appui et sans exercice dans une sécheresse et une solitude difficiles à supporter ; d'où il arrive qu'elle se trouve combattue dans les diverses pensées qui lui viennent. Ceux qui sont dans cette disposition ont besoin d'une plus grande pureté de cœur que ceux qui peuvent agir par l'entendement, à cause que ces derniers se représentant le néant du monde, ce que nous devons à Jésus-Christ, ce qu'il a souffert pour nous, le peu de service que nous lui rendons et les grâces qu'il fait à ceux qui l'aiment en tirent des instructions pour se défendre des mauvaises pensées et fuir les occasions qui pourraient les faire tomber dans le péché. Ainsi, comme ceux qui sont privés de cet avantage sont en plus grand péril, ils doivent beaucoup s'occuper à de saintes lectures, pour en tirer le secours qu'ils ne peuvent trouver dans eux-mêmes. Cette manière de prier sans que l'entendement agisse est si pénible, et la lecture, quelque brève qu'elle soit, est si nécessaire pour se recueillir et suppléer à l'oraison mentale, que si le directeur ordonne sans cette aide de demeurer longtemps en oraison, il sera impossible de lui obéir, et la santé des personnes qu'il conduira de la sorte se trouvera altérée par une aussi grande peine que sera celle qu'elles souffriront.

J'ai maintenant, ce me semble, sujet de croire que ç'a été par une conduite particulière de Dieu que, durant dix-huit ans que je demeurai dans de si grandes sécheresses, manque de savoir méditer, je ne trouvai personne qui m'enseignât cette manière d'oraison, parce qu'il m'aurait été impossible, à mon avis, de la pratiquer. Ainsi, excepté lorsque je venais de communier, je n'osais jamais m'engager à prier que je n'eusse un livre, et je n'appréhendais pas moins de demeurer en oraison sans cette assistance, qu'un homme craindrait de s'engager à combattre seul contre plusieurs. Ce livre m'était comme un second ou un bouclier pour me défendre de la distraction que tant de diverses pensées pouvaient me donner, et il m'assurait et me consolait, parce qu'il faisait que ces sécheresses ne m'arrivaient guère ; au lieu que je ne manquais jamais d'y tomber quand je n'avais point mon livre, et mon âme s'égarait dans ses pensées ; mais je n'avais pas plus tôt pris un livre, qu'elle se recueillait, et mon esprit, comme attiré doucement par ce moyen, devenait calme et tranquille. Quelquefois même il me suffisait d'ouvrir le livre, sans avoir besoin

de passer outre : d'autres fois je lisais un peu, et d'autres fois je lisais beaucoup, selon la grâce que Notre-Seigneur me faisait.

Il me paraissait alors qu'avec des livres et de la solitude, je n'avais rien à appréhender, et je crois qu'étant assistée de Dieu, cela se serait trouvé véritable, si un directeur ou quelque autre personne m'eût avertie de fuir les occasions et m'eût aidée à ne point différer d'en sortir lorsque j'y serais tombée. Que si le démon m'eût en ce temps-là attaquée ouvertement, il me semble que je ne me serais jamais laissée aller à commettre encore de grands péchés ; mais il était si artificieux et moi si mauvaise, que je profitais peu de mes bonnes résolutions quoiqu'elles me servissent beaucoup pour pouvoir souffrir avec autant de patience qu'il plût à Notre-Seigneur de m'en donner en d'aussi grands maux que furent ceux que j'endurai dans ces terribles maladies. J'ai sur cela pensé cent fois avec étonnement quelle est l'infinie bonté de Dieu, et je ne saurais, sans en ressentir beaucoup de joie, considérer la grandeur de ses miséricordes. Qu'il soit béni à jamais de m'avoir fait voir si clairement que je n'ai point eu de bon dessein dont il ne m'ait récompensée même dès cette vie ! Quelque imparfaites et mauvaises que fussent mes œuvres, mon divin Sauveur les perfectionnait et les rendait bonnes : il cachait mes pensées, obscurcissait les yeux de ceux qui les voyaient, pour les empêcher de les apercevoir ; et, s'il arrivait qu'ils les remarquassent, il les effaçait de leur mémoire. Ainsi je pus dire qu'il couvrait mes fautes pour les rendre imperceptibles, et qu'il faisait éclater la vertu qu'il mettait en moi comme malgré moi.

Mais il faut revenir à mon sujet, pour obéir à ce que l'on m'a commandé ; sur quoi je me contenterai de dire que, si je m'engageais à rapporter particulièrement la conduite que Dieu a tenue envers moi dans ces commencements, j'avais besoin de beaucoup plus d'esprit que je n'en ai pour pouvoir faire connaître les infinies obligations dont je lui suis redevable, et quelle a été mon extrême ingratitude qui me les a fait oublier : qu'il soit à jamais béni de l'avoir soufferte ! Ainsi soit-il.

J'ai oublié de dire que, durant l'année de mon noviciat, des choses qui était de peu de conséquence en elles-mêmes me causèrent beaucoup de chagrin, parce que l'on m'accusait souvent sans raison, et qu'étant fort imparfaite, j'avais peine à le souffrir ; mais la joie de me voir religieuse me les faisait supporter. Comme j'aimais la solitude et pleurais quelquefois pour mes péchés, les sœurs s'imaginaient et disaient entre elles que je n'étais pas contente. J'étais néanmoins affectionnée à toutes les choses de la religion : il n'y avait que le mépris que j'avais peine à souffrir, tant je désirais d'être estimée. Du reste, j'étais exacte en tout ce que je faisais, et il ne paraissait rien en moi que de vertueux. Cela ne me justifie pas toutefois, parce que je ne pouvais ignorer que j'y recherchais ma satisfaction, et qu'ainsi mon ignorance dans le reste ne me pouvait servir d'excuse, si ce n'en est une que, ce monastère n'étant pas établi dans une grande perfection, ma malice faisait que je laissais ce qui s'y faisait de bon pour suivre ce qu'il y avait de mauvais.

Il y avait alors une religieuse malade d'une effroyable maladie, qui lui causa bientôt la mort. C'étaient des ulcères qui s'étaient faits en son ventre, par lesquels elle rendait la nourriture qu'elle prenait. Ce mal, qui donnait de l'horreur à toutes les sœurs, ne produisit d'autre effet en moi que de me faire admirer la patience de cette bonne religieuse. Je disais à Dieu que, s'il lui plaisait de m'en accorder une semblable, il n'y avait rien que je ne fusse prête à souffrir ; et il me semble que j'étais véritablement dans cette disposition, parce que j'avais un si violent désir de jouir des biens éternels, que j'étais résolue d'embrasser tous les moyens qui me les pouvaient procurer. Je ne saurais assez m'étonner que je fusse alors dans ce sentiment ; car je ne me sentais point encore avoir cet amour pour Dieu, qu'il me paraît avoir eu depuis que j'ai commencé à faire oraison. J'étais seulement éclairée d'une certaine lumière qui me faisait considérer comme digne de mépris tout ce qui prend fin, et comme d'un prix inestimable ces biens célestes et permanents que l'on peut acquérir par le détachement des biens périssables et passagers. Dieu exauça ma prière. Deux ans n'étaient pas encore accomplis, que je me trouvai en tel état, qu'encore que mes souffrances ne fussent pas de la même nature que celle de cette bonne religieuse, je crois qu'elles n'étaient pas moins grandes, comme on pourra le connaître par ce que je vais dire.

Le temps de faire des remèdes pour ma guérison étant venu, mon père, ma sœur et cette religieuse qui avait tant d'amitié pour moi, et qui sortit pour m'accompagner, me firent transporter, avec toute l'affection imaginable, au lieu destiné pour cette cure. Alors le démon commença à jeter du trouble dans mon âme, et Dieu tira du bien de ce mal.

Il y avait en ce lieu-là un ecclésiastique qui avait d'assez bonnes qualités et de l'esprit, mais qui n'était que médiocrement savant. Je le pris pour mon confesseur, parce que j'ai toujours aimé les gens de lettres ; et les demi-savants m'ont fait tant de tort, que j'ai connu par expérience qu'il vaut mieux en avoir qui ne soient pas du tout savants, pourvu qu'ils soient vertueux et de bonnes mœurs, parce que, se défiant d'eux-mêmes, et moi ne m'y fiant pas non plus, ils ne font rien sans en demander conseil à des gens habiles, et ceux-là ne m'ont jamais trompée ; au lieu que ces demi-savants l'ont souvent fait, quoiqu'ils n'en eussent pas l'intention, mais seulement parce qu'ils n'en savaient pas davantage, et que, les croyant capables, je ne me tenais pas obligée à faire plus que ce qu'ils me conseil-

laient. Ils me conduisaient par une voie large, ne faisaient passer des péchés mortels que pour des péchés véniels, ne comptaient pour rien les véniels ; et j'étais si mauvaise, que, s'ils m'eussent traitée avec plus de rigueur, je pense que j'en aurais cherché d'autres.

Une telle conduite m'a été si préjudiciable que je me suis crue obligée de la remarquer ici, afin d'avertir les autres d'éviter un si grand mal. Mais cela ne m'excuse pas devant Dieu, parce qu'elle était par elle-même si dangereuse, et les fautes qu'elle me faisait commettre si grandes, que cela seul devait suffire pour m'empêcher d'y tomber. Je crois que Dieu permit, pour punition de mes péchés, que ces confesseurs se trompassent et me trompassent de la sorte, et je trompais d'autres personnes en leur disant ce qu'ils me disaient. Je demeurai durant plus de dix-sept ans dans cet aveuglement, et jusqu'à ce qu'un savant religieux de l'ordre de Saint-Dominique commença à me détromper, et que des Pères Jésuites achevèrent de me faire connaître combien cette conduite était dangereuse, et me firent appréhender le péril où elle me mettait, comme je le dirai dans la suite.

Lorsque je commençai de me confesser à ce prêtre séculier, il me prit en fort grande affection, parce que depuis que j'étais religieuse je m'accusais de peu de fautes en comparaison de celles dont je me suis accusée dans la suite de ma vie. Il n'avait aucune mauvaise intention dans cette affection qu'il me portait : mais elle était si excessive, qu'elle ne pouvait passer pour bonne. Je lui faisais connaître que pour rien au monde je n'aurais voulu offenser Dieu en des choses importantes, et il m'assurait qu'il était dans la même disposition. Ainsi nous entrâmes en grandes communications ; et comme mon esprit était plein des pensées de la grandeur de Dieu, et mon plaisir, dans ces conversations, de parler de lui, cet amour pour sa divine majesté d'une personne aussi jeune que j'étais alors donna tant de confusion à cet ecclésiastique, qu'il se résolut de me déclarer l'état déplorable où il était ; car il y avait près de sept ans qu'il était engagé dans une affection très périlleuse avec une femme de ce même lieu, et il ne laissait pas de dire la messe : ce qui était une chose si publique, qu'elle l'avait ruiné de réputation, sans que l'on osât néanmoins lui en parler. Comme je l'aimais beaucoup, cela me donna une extrême compassion, parce que j'étais dans un tel aveuglement, que je considérais comme une vertu d'aimer les personnes qui nous aiment. Que maudite soit cette maxime, lorsqu'elle s'étend jusqu'à nous porter à faire des choses contraires à la loi de Dieu ! C'est l'une de ces folies qui trompent le monde, et qui me trompaient comme les autres ; car c'est à Dieu seul que nous sommes redevables de tout le bien que nous recevons des hommes ; et ainsi comment peut-on attribuer à une vertu de ne point rompre les amitiés qui lui sont désagréables et qui l'offensent ? « Malheureux monde, que vous êtes aveugle ! que votre aveuglement est périlleux ! et que vous me feriez, Seigneur, une grande grâce s'il vous plaisait de me rendre très ingrate envers lui, et que je ne le fusse point envers vous ! » Pour m'éclaircir encore davantage de cette affaire, je m'informai particulièrement des personnes du logis où cet ecclésiastique demeurait, et j'appris que, si quelque chose le pouvait excuser dans le malheureux état où il se trouvait, c'est que cette méchante femme lui avait donné et l'avait obligé de porter à son cou pour l'amour d'elle, une médaille de cuivre où il y avait un sort, et que l'on n'avait jamais pu le faire résoudre à la quitter. Je ne suis pas persuadée de tout ce que l'on dit de ces sortilèges ; mais je dirai ce que j'en ai vu, afin que les hommes se gardent de ces détestables créatures, qui, après avoir renoncé à toute crainte de Dieu et à la pudeur que leur sexe les oblige d'avoir en si grande recommandation, sont capables de commettre toute sorte de crimes pour satisfaire aux passions que le démon leur inspire. Quelque grande pécheresse que je sois, je n'ai jamais été tentée d'ajouter foi ni d'avoir recours à ces moyens diaboliques ; je n'ai jamais eu l'intention de mal faire ; et je n'aurais jamais voulu, quand je l'aurais pu, contraindre quelqu'un de m'aimer, parce que Dieu m'a empêchée de tomber dans ces crimes, où, s'il m'eût abandonnée à moi-même, je serais tombée comme les autres, n'y ayant en moi que misère et que faiblesse. Lorsque j'eus appris tout ce particulier, je témoignai à cet ecclésiastique plus d'affection qu'auparavant ; en quoi mon intention était bonne ; mais ma conduite ne l'était pas, puisque l'on ne doit jamais faire le moindre mal pour en tirer du bien, quelque grand qu'il soit. Je ne lui parlais presque toujours que de Dieu, et cela put lui servir ; mais je crois que cette grande amitié qu'il avait pour moi fut ce qui le fit résoudre à me remettre entre les mains cette médaille. Je la fis jeter dans la rivière, et il se trouva aussitôt comme un homme qui se réveille d'un profond sommeil. Tout ce qu'il avait fait durant un si long temps se représenta à ses yeux ; il en fut épouvanté, connut la grandeur de son péché, et en conçut de l'horreur. Je ne doute point que la sainte Vierge ne l'ait extrêmement assisté en cette rencontre ; car il avait une grande dévotion pour la fête de sa Conception, et il la solennisait très particulièrement. Il abandonna entièrement cette malheureuse femme, et ne pouvait se lasser de rendre grâces à Dieu de lui avoir ouvert les yeux pour sortir d'un si grand aveuglement. Il mourut au bout d'un an que j'avais commencé à le voir, et il en avait passé plusieurs au service de Dieu. Je n'ai jamais cru que l'affection qu'il me portait fût mauvaise, quoiqu'elle eût pu être plus pure, et il s'est rencontré des occasions où j'aurais pu commettre de plus grandes fautes,

si je n'avais toujours appréhendé d'offenser Dieu ; mais, comme je l'ai déjà dit, je n'aurais jamais voulu faire ce que j'aurais cru être un péché mortel ; et il me semble que cette disposition dans laquelle cet ecclésiastique me voyait augmentait l'affection qu'il avait pour moi, parce que, si je ne me trompe, les hommes estiment beaucoup plus les femmes lorsqu'ils les voient portées à la vertu, et elles acquièrent par ce moyen un plus grand pouvoir sur leur esprit, comme on le connaîtra dans la suite. Ainsi, je suis persuadée que Dieu fera miséricorde à ce prêtre ; car il mourut dans de fort bonnes dispositions, très détaché de ce dangereux commerce, et il semble que Notre-Seigneur voulût le sauver par le moyen que j'ai dit.

J'eus durant trois mois de très grandes douleurs au lieu dont je viens de parler, parce que les remèdes étaient plus forts que la délicatesse de ma complexion ne pouvait porter. Les médecins qui me virent durant les deux premiers mois me mirent presque à l'extrémité ; et ce mal de cœur si extraordinaire, pour lequel on me traitait, s'augmenta avec tant de violence, qu'il me semblait quelquefois qu'on me l'arrachait avec des ongles de fer ; et il me mettait dans un tel état, que l'on appréhendait que l'excès d'une douleur si insupportable ne passât jusqu'à la rage. La fièvre ne me quittait point ; les médecines que l'on m'avait données sans discontinuation durant un mois m'avaient si extrêmement abattue, que j'étais réduite à ne pouvoir prendre que des bouillons ; le feu qui dévorait mes entrailles fit que mes nerfs se retirèrent avec des douleurs si excessives, que je n'avais, ni jour ni nuit, un seul moment de repos ; et tant de maux joints ensemble me mirent dans une profonde tristesse.

Mon père me ramena alors au lieu d'où j'étais partie ; les médecins me virent encore, et perdirent toute espérance de me guérir, parce que, outre tous ces maux, j'étais étique. Mais ce qui me donnait de la peine n'était pas d'être condamnée par eux, c'étaient les douleurs que ce retirement de nerfs me faisait souffrir depuis la tête jusqu'aux pieds, et qu'ils disaient eux-mêmes être les plus grandes que l'on saurait endurer. Ainsi, l'on aurait pu dire que j'aurais été à plaindre dans un si étrange tourment si mes péchés ne l'eussent bien mérité.

Trois mois se passèrent dans cette souffrance, et l'on ne comprenait pas comment il était possible que je résistasse à tant de maux joints ensemble. Ils étaient tels, que je ne puis m'en souvenir sans étonnement, et ne point considérer comme une grâce particulière de Dieu la patience qu'il me donna, et que l'on connaissait visiblement venir de lui seul. L'histoire de Job, que j'avais lue dans les morales de saint Grégoire, me servit beaucoup, et il paraît que Dieu, pour me donner la force de supporter tant de douleurs, me prépara par cette lecture et par le secours que je tirais aussi de ce que je commençais à faire oraison. Tous mes entretiens n'étaient qu'avec lui seul, et j'avais presque toujours dans l'esprit et dans la bouche ces paroles de Job, que je sentais, ce me semblait, me fortifier : *Après avoir reçu tant de bienfaits de la main de Dieu, pourquoi ne souffrirais-je pas avec patience les maux qu'il m'envoie?*

Je fus travaillée de la sorte que je viens de dire depuis le mois d'avril jusqu'au 15 d'août ; mais principalement les trois derniers mois : et alors la fête de l'Assomption de la sainte Vierge étant venue, et ayant toujours aimé à me confesser souvent, je voulus me confesser. On crut que c'était l'appréhension de la mort qui m'y portait, et mon père, pour me rassurer, ne voulut pas me le permettre. O amour qui ne procédez que d'une excessive tendresse naturelle ! combien êtes-vous à craindre, puisque, encore que mon père fût si sage et si bon catholique, l'affection qu'il avait pour moi me pouvait être si préjudiciable ! Il me prit cette même nuit une défaillance qui dura près de quatre jours, sans qu'il me restât aucun sentiment. On me donna durant ce temps le Sacrement de l'extrême-onction ; on croyait à tous moments que j'allais rendre l'esprit. On me récitait le *Credo*, comme si j'eusse été en état de pouvoir l'entendre ; et l'on doutait si peu que je ne fusse morte, que, lorsque je revins à moi, je trouvai sur mes yeux de la cire de la bougie que l'on avait présentée pour voir si j'étais passée. Dans la douleur qu'avait mon père de m'avoir empêchée de me confesser, il poussait des cris jusqu'au ciel, il adressait ses prières à Dieu, et je saurais trop louer son infinie bonté d'avoir daigné les entendre. La fosse pour m'enterrer avait, durant un jour et demi, été ouverte dans notre monastère, et un service fait pour moi dans un couvent de religieux de notre ordre, lorsqu'il plut à Dieu de me faire revenir comme des portes de la mort. Je me confessai aussitôt, et communiai en répandant quantité de larmes ; mais il me semble que ces larmes ne procédaient pas du seul regret d'avoir offensé Dieu ; ce qui aurait suffi pour me sauver, si ces péchés, que l'on ne faisait passer que pour véniels, et que j'ai connus clairement depuis être mortels, n'y eussent point apporté d'obstacle. Car, encore que les douleurs que je souffrais fussent insupportables, et qu'il me restât peu de sentiment, il me semble que je me confessai entièrement de toutes les choses en quoi je croyais avoir offensé Dieu ; et il m'a fait cette grâce entre tant d'autres, que, depuis que j'ai commencé à me confesser, je n'ai point manqué à m'accuser de tout ce que j'ai cru être péché, quoique véniel. Je suis néanmoins persuadée que, si je fusse morte, mon salut était fort douteux, à cause de l'ignorance de mes confesseurs, et que j'étais si mauvaise. Ainsi, je ne saurais penser sans trembler à la manière dont Dieu voulut me conserver comme par miracle.

Pouvez-vous, mon âme, trop considérer la

grandeur de ce péril d'où Notre-Seigneur vous tira ? et quand votre amour pour lui ne vous empêcherait pas désormais de l'offenser, la crainte ne devrait-elle pas vous retenir, puisqu'il pourrait vous ôter la vie lorsque vous vous trouveriez dans un état encore mille fois plus dangereux ? Je crois même que je pourrais, sans exagérer, dire mille et mille fois au lieu de mille, quand je devrais être reprise par celui qui,en me commandant d'écrire ma vie, m'a ordonné de me modérer en ce qui regarde l'aveu de mes péchés, dans lesquels je ne me flatte que trop. Je le conjure, au nom de Dieu, de trouver bon que je les fasse connaître sans en rien dissimuler, afin de mieux faire voir combien la miséricorde de Dieu est admirable, et avec quelle patience il supporte nos offenses. Qu'il soit béni à jamais ! Je le prie de me réduire plutôt en cendre que de souffrir que je sois si malheureuse que de cesser de l'aimer.

Dieu seul connaît jusqu'à quel point allaient les incroyables douleurs que je souffris en suite de cette défaillance qui me dura quatre jours. Ma langue était toute déchirée à force de l'avoir mordue, et mon gosier en tel état, tant par mon extrême faiblesse qu'à cause que je n'avais rien pris durant ce temps, que, l'eau même n'y pouvant passer, j'étais comme étranglée. Il me semblait que mes os n'avaient plus de liaison ; j'avais un étourdissement de tête incroyable ; j'étais toute ramassée comme en un peloton, sans pouvoir non plus remuer, ni les bras, les mains et les pieds, que si j'eusse été morte ; et il me semble que j'avais seulement la liberté de remuer un doigt de la main droite : je ne pouvais souffrir que l'on me touchât pour peu que ce fût, et s'il était besoin de me faire changer de place, il fallait que ce fût avec un linceul que deux personnes tenaient par les deux bouts. Je demeurai ainsi jusqu'au dimanche des Rameaux, sans aucun soulagement lorsqu'on me touchait ; mais mes douleurs cessaient assez souvent, pourvu que l'on ne me touchât point ; et dans la crainte où j'étais que la patience ne me manquât, je me tenais heureuse de voir que ces douleurs si aiguës n'étaient pas continuelles, quoique les frissons de la fièvre double-quarte qui me restaient fussent si grands qu'ils pussent passer pour insupportables, et que mon dégoût fût extrême.

Je désirais avec tant d'ardeur de retourner dans notre monastère, que, ne pouvant me résoudre d'attendre davantage, je m'y fis ramener en cet état. Ainsi, l'on me revit en vie lorsque l'on me croyait morte, mais avec un corps plus que mourant, et que l'on ne pouvait regarder sans compassion. Ma faiblesse allait au-delà de tout ce qui se peut dire : il ne me restait que les os, et cela dura plus de huit mois. Je demeurai ensuite durant près de trois ans toute percluse, quoique avec un peu d'amendement ; et lorsque je commençai à me pouvoir traîner, je rendis de grandes actions de grâces à Dieu. Je souffris tous ces maux avec beaucoup de résignation à sa volonté, et les derniers avec joie, parce qu'ils me paraissaient n'être rien en comparaison des premiers ; mais quand ils auraient toujours duré, je me trouvais très disposée à me soumettre à tout ce qu'il lui plairait d'ordonner de moi ; il me semble que mon désir de guérir n'était que pour pouvoir m'occuper à l'oraison dans la solitude en la manière qu'on me l'avait enseignée, parce qu'il n'y avait point dans l'infirmerie de lieu propre pour cela. Je me confessais fort souvent et parlais beaucoup de Dieu ; toutes les sœurs en étaient édifiées, et s'étonnaient de la patience que Notre-Seigneur me donnait, leur paraissant impossible, sans son secours, que je souffrisse avec plaisir de si grands maux.

Je ne saurais trop le remercier de la grâce dont il me favorisait de pouvoir faire oraison parce qu'elle me faisait comprendre quel honneur c'est de t'aimer, et que je sentais alors en moi des dispositions à la vertu que je n'avais point auparavant, quoiqu'elles ne fussent pas encore assez fortes pour m'empêcher de l'offenser. Je ne disais du mal de personne, et j'excusais celles dont on se plaignait, parce que j'avais toujours devant les yeux que je devais traiter les autres comme j'aurais voulu qu'on me traitât. Je ne perdais donc point d'occasion d'en user ainsi, quoique ce ne fût pas si parfaitement que je fisse des fautes en quelques rencontres ; mais j'évitais pour l'ordinaire d'en commettre. Celles avec qui je conversais plus particulièrement en étaient si persuadées qu'elles croyaient n'avoir rien à appréhender de moi sur ce sujet ; ce qui n'empêche que je n'aie un grand compte à rendre à Dieu du mauvais exemple que je leur donnais en d'autres choses. Je prie sa divine majesté de me le pardonner, et de ce que j'étais la cause de plusieurs maux, quoique mon intention ne fût pas si mauvaise qu'étaient les effets de ma mauvaise conduite.

J'entrai dans un grand amour de la solitude et prenais tant de plaisir de penser à Dieu et d'en parler, que si je trouvais quelqu'un avec qui m'entretenir, sa conversation m'était beaucoup plus agréable que toute la politesse, ou pour mieux dire la grossièreté du monde. Je me confessais et communiais souvent ; j'étais très affectionnée à lire de bons livres, et j'avais un tel repentir de mes péchés, que je n'osais quelquefois faire oraison tant j'appréhendais l'extrême peine que la pensée d'avoir offensé Dieu me donnait, et qui me tenait lieu d'un grand châtiment. Cela augmenta encore de telle sorte, que je ne sais à quoi comparer le tourment que j'en souffrais ; ce n'était pas la crainte qui le causait, car je n'en avais aucune ; mais c'était le souvenir des faveurs que Notre-Seigneur me faisait dans l'oraison, de tant d'autres obligations que je lui avais, et de mon extrême ingratitude. Les larmes que je répandais en si grande abondance pour mes péchés m'affligeaient au lieu de me consoler, lorsque je considérais

que je n'en devenais pas meilleure, et que toutes les résolutions que je faisais, et la peine que je prenais pour m'en corriger, ne m'empêchaient pas d'y retomber quand les occasions s'en offraient. Il me semblait que ces larmes n'étaient que des larmes feintes, et que mon repentir n'était qu'une dissimulation, qui me rendait encore plus coupable par le mauvais usage que je faisais de ces larmes qu'il plaisait à Dieu de me donner.

Je tâchais dans mes confessions de ne rien dire que de nécessaire, et il me semble que je faisais tout ce que je pouvais pour me rendre Dieu favorable ; mais mon malheur venait de ce que je ne coupais pas la racine des occasions qui donnaient sujet à mes fautes, et de ce que je ne tirais presque point de secours de mes confesseurs ; car, s'ils m'eussent avertie du péril où je me trouvais et m'eussent dit que j'étais obligée de renoncer entièrement à ces dangereuses conversations, je ne doute point qu'ils n'eussent remédié à ce mal, et fait cesser toutes mes peines, parce que j'avais tant d'horreur du péché mortel, que si l'on m'eût fait connaître que j'y étais tombée, je n'aurais pu souffrir d'y demeurer seulement durant un jour.

Toutes ces marques de la crainte que j'avais d'offenser Dieu étaient des effets de son oraison, et cette crainte était tellement enveloppée et comme étouffée par mon amour pour lui, qu'elle ne me pouvait permettre de penser au châtiment que j'aurais dû appréhender. Durant tout le temps que je fus si malade, je pris un grand soin de ne point commettre de péchés mortels : mais je désirais la santé pour mieux servir Dieu, et ce désir fut cause de mon mal. Me trouvant percluse, quoique si jeune, et voyant l'état où les médecins de la terre m'avaient mise, je résolus de recourir à ceux du ciel pour obtenir ma guérison. Je supportais néanmoins mon mal si patiemment, que je pensais quelquefois que, si cette santé que je souhaitais tant devait être cause de ma perte il était beaucoup meilleur de demeurer comme j'étais ; mais je servirais mieux Dieu si j'étais saine : en quoi je me trompais fort, rien ne nous étant si avantageux que de nous abandonner entièrement à la conduite de Dieu, qui sait beaucoup mieux que nous-mêmes ce qui nous est utile. Je commençai donc à demander que l'on dît des messes pour moi, et que l'on fît des prières approuvées, n'ayant jamais pu souffrir certaines dévotions de quelques personnes, et particulièrement de femmes que l'on a connu depuis être superstitieuses.

Je pris pour patron et pour intercesseur le glorieux saint Joseph. Je me recommandai beaucoup à lui, et j'ai reconnu depuis que ce grand saint m'a donné, en cette occasion et en d'autres où il allait même de mon honneur et de mon salut, une plus grande et plus prompte assistance que je n'aurais osé la lui demander. Je ne me souviens pas de l'avoir jusqu'ici prié de rien que je n'aie obtenu, ni ne puis penser sans étonnement aux grâces que Dieu m'a faites par son intercession, et aux périls dont il m'a délivrée, tant pour l'âme que pour le corps. Il semble que Dieu accorde à d'autres saints la grâce de nous secourir dans certains besoins ; mais je sais par expérience que saint Joseph nous secourt en tous ; comme si Notre-Seigneur voulait faire voir que, de même qu'il lui était soumis sur la terre parce qu'il lui tenait lieu de père et en portait le nom, il ne peut dans le ciel lui rien refuser. D'autres personnes à qui j'ai conseillé de se recommander à lui l'ont éprouvé comme moi ; plusieurs y ont maintenant une grande dévotion, et je reconnais tous les jours de plus en plus la vérité de ce que je viens de dire.

Je n'oubliais rien de tout ce qui pouvait dépendre de moi pour faire que l'on célébrât sa fête avec grande solennité ; en quoi bien que mon intention fût bonne j'agissais fort imparfaitement, parce qu'il y entrait plus de vanité que de cet esprit de piété qui est simple et tout intérieur ; car j'étais si imparfaite que je mêlais toujours de grands défauts au bien que Notre-Seigneur m'inspirait de faire, tant j'étais naturellement vaine et curieuse : je le prie de tout mon cœur de me le pardonner. L'expérience que j'avais des grâces que Dieu accorde par l'intercession de ce grand saint me faisait souhaiter de pouvoir persuader à tout le monde d'avoir une grande dévotion pour lui, et je n'ai connu personne qui en ait eu une véritable, et la lui ait témoignée par ses actions, qui ne se soit avancé dans la vertu. Je ne me souviens point de lui avoir, depuis quelques années, rien demandé le jour de sa fête, que je n'aie obtenu : et s'il se rencontrait quelque imperfection dans l'assistance que j'implorais de lui, il en réparait le défaut pour le faire réussir à mon avantage. Si j'avais la liberté d'écrire tout ce que je voudrais, je rapporterais plus particulièrement, avec grand plaisir, les obligations que j'ai à ce glorieux saint et que d'autres personnes lui ont comme moi ; mais pour demeurer dans les bornes que l'on m'a prescrites je passerai plus légèrement que je ne désirerais sur plusieurs choses, et m'étendrai sur d'autres plus que je ne devrais par mon peu de discrétion en tout ce que je fais. Je me contenterai donc en cette rencontre de prier, au nom de Dieu, ceux qui n'ajouteront pas foi à ce que je dis, de le vouloir éprouver : et ils connaîtront par expérience combien il est avantageux de recourir à ce grand patriarche avec une dévotion particulière. Les personnes d'oraison lui doivent, ce me semble, être fort affectionnées ; car je ne comprends pas comment l'on peut penser à tout le temps que la sainte Vierge demeura avec Jésus-Christ enfant, sans remercier saint Joseph de l'assistance qu'il leur rendit ; et ceux qui manquent de directeur pour s'instruire dans l'oraison n'ont qu'à prendre cet admirable saint pour leur guide, afin de ne se point

égarer. Dieu veuille que je ne me sois point égarée moi-même dans la hardiesse que j'ai prise de lui parler et de publier le respect que je lui porte, après avoir tant manqué à le servir et à l'imiter ! Ma guérison fut un effet de son pouvoir : je sortis du lit, je marchai, je cessai d'être percluse, et le mauvais usage que je fis d'une telle grâce fut un effet de mon peu de vertu.

Qui aurait pu s'imaginer que je fusse si tôt tombée après avoir reçu de si grandes ferveurs de Dieu, après qu'il avait commencé à me donner des vertus qui devaient m'animer à le servir, après qu'il m'avait retirée d'entre les bras de la mort et du péril d'une condamnation éternelle, et après avoir comme ressuscité mon âme aussi bien que mon corps, en sorte que toutes les personnes qui m'avaient vue dans un état si déplorable ne pouvaient alors voir son étonnement que je fusse encore en vie ? « Mais peut-on, mon Dieu, nommer une vie celle que l'on passe au milieu de tant de dangers ? Il me semble néanmoins qu'écrivant ceci, je pourrais, me confiant en votre assistance et en votre miséricorde, dire avec saint Paul, quoique non pas si parfaitement que lui : *Je ne vis plus, mais c'est vous, mon Créateur, qui vivez en moi* depuis quelques années, parce que je vois, ce me semble, que vous me conduisez par la main et m'inspirez une ferme résolution, dont j'ai éprouvé l'effet en plusieurs rencontres, de ne rien faire de contraire à votre volonté, quoique je vous aie sans doute offensé en beaucoup de choses sans le connaître. Je crois aussi qu'il n'y a rien que je ne fisse de tout mon cœur pour votre service, si j'en rencontrais des occasions, ainsi qu'il y en a eu quelques-unes où je vous ai été fidèle par votre assistance ; et il me semble que je n'aime ni le monde, ni ce qui est dans le monde, et que, hors de vous seul, mon Dieu, qui êtes mon bonheur et toute ma joie, je considère tout le reste comme des croix fort pesantes. Il se peut faire que je me trompe ; mais vous, Seigneur, qui voyez le fond de mon cœur, vous savez que mes sentiments sont conformes à mes paroles. Quel sujet n'aurais-je pas toutefois d'appréhender, si vous cessiez de m'assister, connaissant, comme je fais, que je n'ai de force et de vertu qu'autant qu'il vous plaît de m'en donner ! Mais dans cette opinion que j'ai de moi-même n'entre-t-il point, ô mon Sauveur ! quelque présomption qui vous porte à m'abandonner ? Détournez, s'il vous plaît, de moi, un si grand malheur par votre bonté et par votre miséricorde. Je ne sais comment nous pouvons aimer une vie pleine de tant de dangers ; cela me paraissait impossible, et m'est néanmoins arrivé diverses fois. Puis-je donc cesser de craindre, voyant que pour peu que vous vous éloignez de moi, mes bonnes résolutions ne m'empêchent pas de tomber ? Que vous soyez béni à jamais de ce qu'encore que je vous aie abandonné, vous ne m'avez pas abandonnée de telle sorte que votre main secourable ne m'ait souvent relevée ! Je ne saurais dire, et serais bien fâchée de ne pouvoir dire, combien de fois il vous a plu de me faire cette grâce, ainsi qu'on le verra dans la suite. »

Je me rengageai alors dans tant d'occasions si périlleuses, que, passant d'un divertissement à un autre, et de vanité en vanité, mon âme tomba dans un tel déréglement, que j'avais honte d'oser m'approcher de Dieu par une communication telle qu'est celle dont il nous favorise dans l'oraison ; et, à mesure que mes péchés se multipliaient, je perdais le goût qui se rencontre dans la pratique des vertus. « En quoi je voyais clairement, mon Dieu, que ce n'était pas vous qui vous retiriez de moi, mais que c'était moi qui me retirais de vous. » Ainsi me trouvant trompée par le plus grand artifice dont le démon se puisse servir, et me voyant si malheureuse, je commençai, sous prétexte d'humilité, à craindre de faire oraison. Je crus que, puisque nulle autre n'était plus imparfaite que moi, je devais suivre le train ordinaire, et me contenter des prières vocales, auxquelles j'étais obligée, sans oser converser avec Dieu par l'oraison mentale, dans le même temps que je méritais d'être dans la compagnie des démons.

Etant en cet état, je trompais le monde, parce qu'il ne paraissait rien en moi dans l'extérieur que de louable, et il n'y avait point de sujet de blâmer les autres religieuses de la bonne opinion qu'elles en avaient. Je n'agissais pas néanmoins en cela avec dissimulation, ni à dessein de paraître avoir plus de piété que je n'en avais ; car, par la grâce de Dieu, je ne me souviens point de l'avoir jamais offensé par hypocrisie ou par vaine gloire. J'en avais, au contraire, tant d'aversion qu'aussitôt que j'en sentais les premiers mouvements, la peine que j'en souffrais était si grande, que le démon était contraint de me laisser en repos, sans plus oser me tenter en cette manière, parce que, y perdant plus qu'il n'y gagnait, il voyait que ses vains efforts tournaient à mon avantage ; et c'est pourquoi il ne m'a guère attaquée de ce côté-là. Peut-être, néanmoins, que, si Dieu eût permis qu'il m'eût tenté aussi fortement en cela qu'en d'autres choses, je n'aurais pu y résister ; mais sa divine majesté m'en a jusqu'ici préservée, et je ne saurais trop lui en rendre grâces. Ainsi, comme je ne pouvais ignorer ce qui était dans mon cœur, j'étais si éloignée de vouloir passer dans l'esprit de ces bonnes filles pour meilleure que je n'étais, que je ne pouvais voir sans beaucoup de peine la trop bonne opinion qu'elles avaient de moi.

Ce qui leur cachait ainsi mes défauts venait de ce qu'elles voyaient qu'étant encore si jeune et dans tant d'occasions de perdre mon temps, je me retirais souvent pour prier et lire beaucoup ; que je prenais plaisir à parler de Dieu, à faire peindre en plusieurs lieux son image, et à mettre dans mon oratoire diverses choses qui excitaient la dévotion :

que je ne disais du mal de personne, et autres choses semblables qui avaient quelque apparence de vertu : à quoi il faut ajouter que je réussissais assez en ce que l'on estime dans le monde. Tout cela faisait que l'on me donnait plus de liberté qu'aux plus anciennes, et que l'on prenait une grande confiance en moi. Je n'en abusais pas, car je ne faisais rien sans en demander la permission ; il ne m'est jamais arrivé de parler par des trous, ou à travers des fentes de murailles, ou de nuit, et je ne pouvais comprendre que l'on en usât de la sorte dans un monastère, parce que Dieu m'assistait ; et y faisant réflexion, je trouvais qu'étant aussi imparfaite que j'étais, et les autres si bonnes, je n'aurais pu, sans un grand péché, donner sujet de douter de leur vertu en commettant de semblables fautes : mais j'en faisais assez d'autres dans lesquelles, il est vrai néanmoins, je ne tombais pas de propos délibéré, et avec autant de connaissance que j'aurais fait en celles-là.

Ce que je viens de rapporter me donne sujet de croire que je reçus un grand préjudice d'être en une maison où il n'y avait point de clôture, parce que les libertés que les religieuses qui étaient bonnes pouvaient prendre innocemment, à cause qu'elles ne s'étaient pas obligées à davantage, auraient été capables de me damner, étant aussi mauvaise que je suis, si Dieu ne m'eût soutenue par des grâces particulières. Ainsi je trouve qu'un monastère de femmes sans clôture les met dans un si grand péril, que c'est plutôt le chemin de l'enfer pour celles qui sont mauvaises qu'un remède à leurs faiblesses. On ne doit pas toutefois prendre ce que je dis pour le monastère où j'étais alors, puisqu'il y a tant de religieuses qui servent Dieu avec une grande perfection, et qu'étant aussi bon qu'il est, il ne saurait ne point continuer à les favoriser de ses grâces. Ce monastère n'est pas du nombre de ceux dont l'entrée est fort libre, et l'on y observe toute la règle ; mais j'entends parler de quelques autres monastères que j'ai vus, et qui me font une très grande compassion. Il ne suffit pas que Dieu fasse entendre sa voix une seule fois à ces pauvres filles pour les rappeler à lui ; il faut qu'il frappe diverses fois aux oreilles de leur cœur pour les faire rentrer dans leur devoir, tant elles sont remplies de l'esprit du monde, de sa vanité et de ses plaisirs, et comprennent peu leurs obligations. Dieu veuille même qu'elles ne tiennent point pour vertu ce qui est péché comme cela m'est arrivé trop souvent ! et il est si difficile de ne pas s'y tromper, qu'il n'y a que Dieu, qui, par une assistance particulière de sa grâce, puisse donner la lumière nécessaire pour le comprendre.

Que si les parents voulaient suivre mon conseil, quand même ils ne seraient point touchés de la considération du salut de leurs filles en les mettant dans des maisons où elles courent plus de fortune de se perdre que dans le monde, ne devraient-ils pas l'être par la considération de leur honneur, et les marier plutôt moins avantageusement, ou les retenir auprès d'eux, que de les mettre, pour s'en décharger, en de semblables monastères, si ce n'est qu'ils reconnussent en elles de très bonnes inclinations ? et Dieu veuille encore que cela leur serve ! car si elles se portent au mal dans le monde, on les connaîtra bientôt : au lieu que dans les monastères elles se peuvent longtemps cacher ; mais enfin on le découvre, et ce mal est d'autant plus grand, qu'elles le communiquent aux autres, sans que quelquefois il y ait de la faute de ces pauvres filles qui se laissent aller, sans y penser, au mauvais exemple qu'on leur donne.

En vérité, on ne peut trop plaindre celles qui, renonçant au siècle pour éviter les périls qui s'y rencontrent, et passer leur vie au service de Dieu, se trouvent en beaucoup plus grand hasard que jamais, et ne savent comment y remédier, parce que la jeunesse, la sensualité et le démon les poussent à faire les mêmes choses qu'elles avaient voulu éviter en quittant le monde : et elles s'aperçoivent si peu qu'elles sont mauvaises, qu'elles sont presque persuadées qu'elles font bien. Il me semble qu'on peut, en quelque sorte, les comparer à ces malheureux hérétiques qui s'aveuglent volontairement, et tâchent d'engager les autres dans leur erreur, qu'ils prennent pour la vérité, sans pouvoir néanmoins en être entièrement persuadés, parce qu'ils sentent dans le fond de leur cœur comme une voix intérieure qui leur dit qu'ils se trompent.

Quel malheur est donc plus grand que celui des monastères, autant d'hommes que de femmes, qui ne sont pas réformés, et où l'on marche également par deux voies si différentes, l'une de la vertu, et l'autre du relâchement ? Mais, que dis-je, également ? hélas ! on suit beaucoup plus la voie qui est si périlleuse, parce que nos mauvaises inclinations nous y poussent, et que l'exemple de ce que la plupart y marchent nous la fait paraître encore plus agréable. Aussi le chemin de la véritable observance est si peu battu, que le religieux et la religieuse qui veulent satisfaire aux obligations de leur vocation ont plus de sujet d'appréhender les personnes avec qui ils vivent que les démons, doivent être plus retenus à parler de l'amour que l'on doit avoir pour Dieu, que des amitiés et des liaisons que le diable fait contracter dans ces monastères (1).

Y a-t-il donc sujet de s'étonner de voir tant de maux dans l'Église puisque ceux qui devraient porter les autres à la vertu ont tellement éteint en eux l'esprit des saints fondateurs de leurs ordres ? Je prie Dieu de tout mon cœur d'y vouloir apporter le remède qu'il sait y être nécessaire.

Quand je m'engageai dans ces conversa-

(1) Ceci est obscur, et il faut qu'il y ait quelque faute dans l'exemplaire espagnol.

tions dont j'ai parlé et que je voyais pratiquer aux autres, je ne croyais pas qu'elles me dussent être aussi préjudiciables que je l'ai éprouvé depuis ; mais il me semblait que ces visites, si ordinaires dans plusieurs monastères, ne me feraient pas plus de mal qu'aux autres religieuses que je voyais être bonnes. Je ne considérais pas que, comme elles étaient beaucoup meilleures que moi, elles ne s'exposaient pas par là à un si grand péril que je faisais, et je voyais bien néanmoins qu'il y en avait, quand ce n'aurait été qu'à cause du temps qui s'y employait si mal.

Lorsque je commençai de faire connaissance avec une certaine personne, Dieu m'ouvrit les yeux pour me faire voir l'état où j'étais, et que ces sortes d'amitiés me convenaient mal. Jésus-Christ se présenta à moi avec un visage sévère, et me fit connaître combien ma mauvaise conduite lui était désagréable. Je le vis plus clairement des yeux de mon âme, que je ne le pourrais voir avec ceux de mon corps ; et quoiqu'il y ait plus de vingt-six ans que cela se passât, cette vue me fit une telle impression sur mon esprit, qu'elle m'est encore aussi présente qu'elle me le fut dans ce moment. Je demeurai si épouvantée et si troublée, que je ne voulus plus voir cette personne ; mais je reçus un grand dommage d'ignorer que l'on peut voir quelque chose sans l'entremise des yeux corporels ; et le démon, pour me confirmer dans cette ignorance, me faisait entendre que c'était une chose impossible ; que ce que j'avais vu n'était qu'une imagination ; que ce pouvait être un artifice du malin esprit, et autres choses semblables. Néanmoins il me paraissait toujours que c'était Dieu, et que je ne me trompais pas, mais comme cela ne s'accordait point avec mon inclination, j'aidais aussi moi-même à me tromper ; de sorte que, n'osant en parler à qui que ce fût, je ne pus résister aux instances que l'on me fit de recevoir cette personne, et à l'assurance que l'on me donnait que non seulement cela ne pouvait nuire à ma réputation, mais que sa conversation m'était honorable. Ainsi je m'y rengageai, et à d'autres encore, en d'autres temps, parce que, durant le grand nombre d'années que je goûtais un plaisir si dangereux, il ne me paraissait pas qu'il le fût beaucoup, quoique je reconnusse quelquefois qu'une telle récréation n'était pas bonne. Nulle autre ne me causa tant de distractions que mes entretiens avec cette personne, parce que je conçus beaucoup d'amitié pour elle.

Un jour que j'étais avec cette même personne et avec une autre, nous vîmes venir vers nous un crapaud, mais qui marchait beaucoup plus vite que ces sortes d'animaux n'ont accoutumé. Je n'ai jamais pu comprendre comment il pouvait venir, et en plein midi, du côté d'où il venait. Je crus que cela n'était pas sans quelque mystère, et l'impression qu'il me fit ne s'est jamais effacée de mon esprit. « Dieu tout-puissant, avec combien de soin et de bonté me donniez-vous, en tant de manières différentes, de salutaires avertissements, et que j'en ai peu profité ! »

Il y avait dans ce monastère une religieuse, ma parente, fort ancienne et grande servante de Dieu. Elle donnait quelquefois de très bons avis ; et non seulement je ne les suivais pas, mais ils me causaient de l'éloignement pour elle, parce qu'il me semblait qu'elle se scandalisait sans sujet. Je rapporte ceci pour faire voir l'extrême bonté de Dieu, et ma malice, qui me rendait digne de l'enfer par mon ingratitude ; comme aussi, afin que si Dieu permet que quelques religieuses lisent un jour ceci, elles apprennent, par mon exemple, à ne pas tomber en de semblables fautes. Je les conjure, en son nom, d'éviter de telles récréations, et je le prie de me faire la grâce de désabuser, parce que je dis ici quelques-unes de celles que j'ai trompées en les assurant qu'il n'y avait point de mal ni péril ; en quoi je ne saurais trop déplorer mon aveuglement et les maux dont le mauvais exemple que j'ai donné a été la cause ; car je n'avais pas dessein de les tromper, mais j'étais trompée la première, dans la créance que j'avais qu'il n'y avait pas grand mal à cela.

Etant donc si imparfaite et si incapable de m'aider moi-même, j'avais un très grand désir d'être utile aux autres, ce qui est une tentation ordinaire à ceux qui commencent, et néanmoins elle me réussit. Ainsi, comme j'aimais extrêmement mon père, je lui souhaitais ardemment le bonheur de savoir faire oraison que je croyais posséder, et qui passait dans mon esprit pour le plus grand dont on puisse jouir en cette vie. J'usai donc de toute l'adresse que je pus pour lui en faire naître le désir ; je l'y engageai et lui donnai des livres pour l'en instruire ; et comme il était très vertueux, il s'y appliqua avec tant de soin, qu'il y fit, en cinq ou six ans, un fort grand progrès. La consolation que j'en eus fut telle que l'on peut s'imaginer, et je ne pouvais me lasser d'en louer Dieu. Il eut beaucoup de traverses, et il les supportait avec une très grande soumission à sa volonté. Il venait souvent me visiter, pour se consoler avec moi par des entretiens de piété, et je ne pouvais voir sans une étrange confusion qu'il me croyait toujours la même qu'auparavant, quoique je fusse alors si distraite, que je ne faisais plus d'oraison.

Je demeurai, durant plus d'un an, en cet état, m'imaginant de témoigner en cela plus d'humilité. Mais ce fut, comme je dirai dans la suite, la plus grande tentation que j'ai eue, et dont la continuation aurait été capable d'achever de me perdre, parce qu'en faisant oraison, on se recueille après avoir offensé Dieu, et l'on prend davantage garde à fuir les occasions. Mon père venant donc me voir, dans la créance que je continuais toujours ce saint exercice, je ne pus souffrir plus longtemps de le voir trompé. Ainsi, je lui dis que je ne faisais plus d'oraison ; mais je ne lui en

dis pas la cause. Je pris pour prétexte mes infirmités, étant véritable qu'il m'en était beaucoup resté depuis que j'avais été guérie de cette grande maladie dont j'ai parlé ; et ce n'est que depuis peu que je sens quelque soulagement dans ce qu'elles me font souffrir.

J'ai durant vingt ans, été travaillée d'un vomissement qui ne me permettait de manger qu'à midi, et quelquefois encore plus tard ; mais depuis que je communie plus souvent, ce vomissement me prend le soir avant que je me couche, et m'incommode encore plus qu'auparavant. Je suis même obligée de l'exciter avec une plume ou quelque autre chose, parce qu'autrement il me ferait souffrir davantage. Je ne suis aussi presque jamais sans ressentir diverses douleurs ; et elles sont quelquefois bien grandes, principalement des maux de cœur, quoique je ne tombe pas souvent dans cette défaillance qui m'était auparavant si ordinaire ; mais je me trouve délivrée de cette paralysie et de ces fièvres qui me tourmentaient si fort : et je suis depuis huit ans si peu touchée des maux qui me restent, que quelquefois je m'en réjouis, parce qu'il me semble que c'est, en quelque manière, servir Dieu que de les supporter avec patience.

Comme mon père était très véridique, et qu'il ne me soupçonnait point de vouloir mentir, il crut aisément ce que je lui dis ; et, parce que je connaissais bien que ce prétexte que j'avais pris ne suffisait pas, j'ajoutai, pour le mieux persuader, que tout ce que je pouvais faire était d'assister au chœur. Mais cela même ne devait pas me dispenser de continuer à faire oraison, puisque l'on n'y a point besoin de forces corporelles, qu'il ne faut que de l'amour, et que pourvu qu'on le veuille et que l'on ne se décourage point, Dieu donne toujours le moyen de s'y occuper. Je dis toujours, parce qu'encore que la violence des maux empêche quelquefois l'âme de rentrer en elle-même, elle ne laisse pas de trouver d'autres moments où elle le peut même au milieu des douleurs ; et jamais l'oraison n'est plus parfaite qu'en ces rencontres, où une âme qui aime Dieu véritablement offre avec joie à Jésus-Christ ces mêmes douleurs, dans la vue que c'est pour se conformer à sa volonté qu'elle les souffre, qu'elle devient en quelque sorte, par ce moyen, semblable à lui, et mille autres pensées qui se présentent à elles dans ce divin commerce de l'amour qu'elle a pour son Dieu.

Ainsi, l'on voit que ce n'est pas seulement dans la solitude que l'on peut pratiquer utilement l'oraison, mais qu'avec un peu de soin, on tire aussi de grands avantages des temps mêmes où Notre-Seigneur nous ôte celui de la faire, par les souffrances qu'il nous envoie ; et c'est ce qui m'arrivait lorsque j'étais dans la disposition qu'il désirait de moi.

Cependant mon père m'aimait de telle sorte et avait si bonne opinion de moi, qu'il ne doutait point de la vérité de ce que je lui disais, et me plaignait extrêmement. Comme il était déjà arrivé à un si haut degré de perfection, il se contentait de me voir sans beaucoup m'entretenir, disant que c'était perdre du temps inutilement ; et je ne m'en mettais guère en peine, parce que je l'employais en de vaines et inutiles occupations.

Je ne portai pas seulement mon père à faire oraison, j'y excitai encore d'autres personnes, lors même que j'abusais de telle sorte des grâces de Dieu. Car aussitôt que je voyais qu'elles avaient quelque inclination pour la prière, je les instruisais de la manière de méditer, et je leur donnais des livres qui en traitaient, parce que je ne fus pas plus tôt entrée dans ce saint exercice, que je fus touchée du désir de voir les autres y entrer aussi. Il me semblait que, ne servant pas Dieu comme j'y étais obligée, je devais au moins, pour ne pas rendre inutile la faveur qu'il me faisait, procurer que d'autres le servissent au lieu de moi. Ce que je dis ici prouve jusqu'à quel point allait mon aveuglement de négliger mon salut lorsque je travaillais pour celui des autres.

Mon père ensuite tomba malade de la maladie dont il mourut, et qui ne dura que peu de jours. Je sortis pour l'aller assister ; et cette maladie qu'il souffrait dans son corps n'était pas si grande que celle où mon âme était tombée, par ces vains amusements et ces vaines occupations, quoique durant tout le temps où j'étais en si mauvais état, je ne croyais pas pécher mortellement, et que si je l'eusse cru, je n'aurais voulu pour rien au monde y demeurer. Les peines que je pris, dans cette maladie de mon père, pour satisfaire à mon devoir, furent si grandes, que je m'acquittai, en quelque sorte, de celles qu'il s'était données pour moi durant mes longues infirmités. Je faisais plus que ma santé et mes forces ne me permettaient ; et, bien que je connusse assez que je perdrais, en le perdant, tout mon appui et toute ma consolation, il n'y eut point de contrainte que je ne me fisse pour lui cacher ma douleur, encore qu'elle fût si violente et que je l'aimasse avec tant de tendresse, qu'il me sembla, lorsqu'il expira, qu'on m'arrachait l'âme.

La manière dont il mourut, le désir qu'il en avait, et les choses qu'il nous dit après avoir reçu l'extrême-onction, nous obligèrent à rendre à Dieu de grandes actions de grâces. Il nous chargea de lui demander pour lui sa miséricorde, de le prier de nous assister pour persévérer dans son service, et considérer quel est le néant du monde. Il nous témoignait par ses larmes son extrême regret de n'avoir pas servi Dieu comme il l'aurait dû, et il nous dit qu'il aurait souhaité de mourir religieux dans l'un des ordres les plus austères. Je ne doute point que Dieu ne lui eût fait connaître qu'il mourrait de cette maladie ; car, encore que les médecins le trouvassent beaucoup mieux, il ne tenait compte de l'assurance qu'ils lui donnaient, et ne pensait qu'à se préparer

à la mort. Son plus grand mal était une douleur dans les épaules, qui ne le quitta jamais, et qui était quelquefois si violente, qu'elle le contraignait de se plaindre. Sur quoi je lui dis qu'ayant une si grande dévotion pour ce que souffrit Notre-Seigneur lorsqu'il porta sa croix sur ses épaules, il devait croire qu'il voulait lui faire sentir par cette douleur combien grande avait été la sienne. Ces paroles lui donnèrent tant de consolation, qu'on ne l'entendit plus se plaindre. Il demeura trois jours sans sentiment ; mais le jour qu'il mourut Dieu le lui rendit si entier, que nous ne pouvions assez nous en étonner ; et il le conserva toujours, jusqu'à ce qu'au milieu du *Credo*, qu'il disait lui-même, il rendit l'esprit. Son visage ressemblait à celui d'un ange, et il me paraissait l'être, en quelque sorte, par les excellentes dispositions où était son âme lorsqu'elle abandonna son corps. Mais qui peut mieux que ce que je viens de rapporter, faire connaître combien, après avoir vu une telle vie et une telle mort, je suis coupable de ne pas m'être corrigée de mes défauts, pour ressembler, en quelque sorte à un si bon père ? Un religieux dominicain fort savant, et qui était son confesseur depuis quelques années, disait avoir trouvé en lui une telle pureté de conscience, qu'il ne doutait point qu'il augmentât dans le ciel le nombre des bienheureux.

Comme ce religieux était extrêmement vertueux, j'en reçus beaucoup d'assistance ; car m'étant confessé à lui, Dieu lui donna une grande charité pour moi, et il s'appliqua avec soin à me faire connaître le mauvais état où j'étais. Il me faisait communier tous les quinze jours. Je pris peu à peu confiance en lui, lui parlai de mon oraison, et il me dit de ne pas la discontinuer, parce qu'elle ne me pouvait être que fort utile. Je commençai donc à la reprendre, et je ne l'ai jamais quittée depuis : mais je n'évitai pas les occasions qui m'étaient si préjudiciables. Ainsi je passai une vie très pénible, parce que l'oraison me donnait connaissance de mes fautes ; Dieu m'appelait d'un côté, le monde m'entraînait de l'autre. Les biens célestes m'attiraient, ceux de la terre me retenaient attachée ; et j'aurais voulu pouvoir allier deux contraires aussi opposés que la vie spirituelle et la satisfaction que donnent les plaisirs des sens. Ce combat qui se passait en moi-même me faisait beaucoup souffrir dans mon oraison, à cause que ma manière de la faire étant de me recueillir intérieurement, et que mon esprit se trouvant alors esclave au lieu qu'il aurait dû être le maître, je ne pouvais le renfermer au dedans de moi sans enfermer avec lui mille choses vaines. Je passai plusieurs années dans cette peine et je ne saurais penser sans étonnement comment il se peut faire que je ne me corrigeai point de ce défaut, ou que je n'abandonnai point l'oraison. Mais il n'était pas en mon pouvoir de l'abandonner, parce que Dieu, qui voulait se servir de ce moyen pour me faire des grâces encore plus grandes, m'y retenait et m'y soutenait de sa main toute-puissante.....

C'était une chose si insupportable à mon humeur de recevoir des faveurs au lieu de châtiments, qu'une seule m'était plus difficile à supporter que ne l'auraient été plusieurs grandes maladies, parce que, connaissant que je les avais bien méritées, j'aurais cru satisfaire, en quelque sorte, par ce moyen, à la justice de Dieu ; mais recevoir de nouvelles grâces après s'être rendue indigne des premières, c'est une espèce de tourment qui me paraît terrible, et il le doit être à tous ceux qui ont quelque connaissance de Dieu et quelque amour pour lui, puisque c'est une marque de vertu. Ces sentiments étaient le sujet de mes larmes et de ma douleur de me voir toujours à la veille de faire de nouvelles chutes, quelque véritables que fussent mes désirs, et quelque fermes que fussent mes résolutions. Qu'une âme est à plaindre de se trouver seule au milieu de tant de périls ! car il me semble que s'il y eût eu quelqu'un à qui j'eusse pu communiquer toutes mes peines, il m'aurait empêchée de retomber dans les mêmes fautes par la honte de l'avoir pour témoin de ma faiblesse, quand même la crainte d'avoir offensé Dieu ne m'aurait pas retenue.

Ainsi, je conseillerais à ceux qui s'appliquent à l'oraison, et principalement dans les commencements, de faire amitié avec des personnes qui soient dans le même exercice. C'est une chose très importante, quand même ils n'en tireraient d'autre avantage que de s'entr'aider par leurs prières ; car si, dans le commerce du monde, quelque vain et inutile qu'il soit, on tâche de faire des amis pour soulager son esprit en leur témoignant ses déplaisirs, et augmenter sa satisfaction en leur faisant part de ses joies, je ne vois pas pourquoi il ne serait point permis à ceux qui commencent à aimer et à servir Dieu véritablement de communiquer à quelques personnes ses consolations et ses peines, que ceux qui font oraison ne manquent jamais d'avoir, ni que, pourvu qu'ils veuillent sincèrement se donner à Dieu, ils aient sujet de craindre en cela la vaine gloire. Elle pourra bien les attaquer et leur faire sentir la pointe de ses premiers mouvements, mais ce ne sera que pour leur faire acquérir du mérite en les rendant victorieux, et ils profiteront, à mon avis, aux autres et à eux-mêmes par la lumière qu'ils en tireront pour leur conduite. Ceux qui se persuadent, au contraire, que l'on ne peut, sans vanité, entrer dans une communication si sainte, trouveraient donc qu'il y a de la vanité à entendre dévotement la messe à la vue du monde, ou à faire d'autres actions auxquelles on est obligé, comme chrétien, et que la crainte qu'il s'y rencontre de la vanité ne doit jamais empêcher de faire.

Cela est si important pour ceux qui ne sont pas encore bien affermis dans la vertu et qui, outre les obstacles qui s'opposent à leurs bons desseins, ont des amis qui les en détournent,

que je ne saurais trop en représenter la conséquence. Il n'y a rien que ces dangereux amis ne fassent pour empêcher ceux qu'ils voient dans une véritable disposition d'aimer et de servir Dieu, de la témoigner ; et ils poussent, au contraire, ceux qui sont engagés dans des affections déshonnêtes à les publier hautement : ce qui est si ordinaire, qu'il passe aujourd'hui pour galanterie.

Je ne sais si ce que je dis est une rêverie, continue sainte Thérèse : mais, si c'en est une, vous n'aurez, mon père, qu'à jeter ce papier dans le feu. Et si ce n'en est pas une, je vous supplie de m'aider à faire connaître la grandeur de ce mal, afin qu'on évite d'y tomber. On agit aujourd'hui si faiblement en ce qui regarde le service de Dieu, que ceux qui marchent dans ses voies doivent se donner la main les uns aux autres pour s'y avancer : de même que ceux qui n'ont l'esprit que rempli des plaisirs et des vanités du siècle s'exhortent à les rechercher. En quoi il est étrange que si peu de gens aient les yeux ouverts pour remarquer leurs folies : au lieu que, lorsqu'une personne commence à se donner à Dieu, tant de gens en murmurent, qu'elle a besoin de compagnie pour se défendre et se soutenir contre leurs attaques, jusqu'à ce qu'elle soit assez forte pour ne point craindre de souffrir puisque autrement elle se trouvera dans une grande détresse. Je pense que c'est à ce sujet que quelques saints s'enfuyaient dans les déserts ; et c'est une espèce d'humilité que de se défier de soi-même et d'espérer du secours de Dieu par l'assistance des personnes vertueuses avec lesquelles on converse. La charité s'augmente par la communication ; et il s'y rencontre tant d'avantages, que je ne serais pas assez hardie pour en parler de la sorte si je ne les avais éprouvés. Mais, quoique je sois la plus faible et la plus misérable de toutes les créatures, je crois que ceux-mêmes qui sont affermis dans la vertu ne perdront rien en ajoutant foi, par humilité, à ceux qui ont éprouvé ce que je dis. Pour ce qui est de moi, je puis assurer que, si Dieu ne m'eût fait connaître cette vérité et donné le moyen de communiquer souvent avec des personnes d'oraison, je serais, en suite de diverses chutes et rechutes, tombée dans l'enfer, parce qu'ayant tant d'amis qui m'aidaient à tomber, je me trouvais seule lorsqu'il fallait me relever, que je ne comprends pas maintenant comment je le pouvais faire. Dieu seul, par son infinie miséricorde, me donnait la main, et je ne saurais trop l'en remercier. Qu'il soit béni aux siècles des siècles ! Ainsi soit-il.

Ce n'est pas sans raison que je me suis tant étendue sur cette partie de ma vie, dont les imperfections pourront donner un si grand dégoût aux personnes qui la liront, puisque je souhaite de tout mon cœur qu'ils aient de l'horreur de voir qu'une âme ait pu être aussi opiniâtre dans ses péchés et si ingrate envers Dieu, après en avoir reçu tant de grâces. Je voudrais que l'on m'eût permis de rapporter particulièrement tous les péchés que j'ai commis durant ce temps pour ne m'être pas appuyée à cette inébranlable colonne de l'oraison. Je passai près de vingt ans sur cette mer agitée par de continuels orages ; mes chutes étaient grandes ; je ne me relevais que faiblement, je retombais aussitôt dans un état si déplorable, que je ne tenais point compte de mes péchés véniels ; et quoique j'appréhendasse les mortels, ce n'était pas autant que je l'aurais dû, puisque je ne m'éloignais pas des occasions qui me mettaient en danger de les commettre. C'était, à mon avis, l'état le plus pénible que l'on puisse imaginer parce que je ne goûtais ni la joie de servir Dieu fidèlement, ni le plaisir que donnent les contentements du monde. Lorsque j'étais engagée dans ces derniers, le souvenir de ce que je devais à Dieu me troublait ; et quand j'étais avec Dieu dans l'oraison, ces affections du monde m'inquiétaient : c'était une guerre si pénible, que je ne sais comment je pus la soutenir, non seulement pendant vingt ans mais durant un mois. Cela me fait voir clairement la grandeur de la miséricorde que Dieu m'a faite, de me donner la hardiesse de continuer à faire oraison lorsque j'étais si malheureusement engagée dans le commerce du monde. Je dis la hardiesse, car peut-il y en avoir une plus grande que de trahir son prince et son roi ? et sachant qu'il le connaît, ne laisser pas de continuer, puisque encore que nous ne puissions pas être toujours en la présence de Dieu, il me semble que ceux qui font oraison y sont d'une manière très différente des autres parce qu'ils sont assurés qu'il les regarde ; au lieu que le commun des hommes demeure quelquefois plusieurs jours sans se souvenir qu'il les voit. Il est vrai que, durant ces vingt années, il se passa plusieurs mois, et même, ce me semble, un an tout entier que je prenais grand soin de ne point offenser Dieu et de m'occuper de l'oraison.

La vérité, que je veux dire très exactement m'a obligée de dire cela. Mais combien peu ai-je passé de ce temps heureux auquel je ne me tenais plus sur mes gardes, en comparaison de celui que j'ai passé d'une manière si déplorable ! Il y avait néanmoins peu de jours que je n'employasse beaucoup de temps à l'oraison, si ce n'était que je fusse malade ou fort occupée. Mais c'était dans mes maladies que j'étais le mieux avec Dieu et que je travaillais davantage à porter les personnes avec qui je communiquais à se donner entièrement à lui. Je les y exhortais souvent, et les priais de vouloir leur toucher le cœur. Ainsi excepté cette année dont j'ai parlé, depuis vingt-huit ans qu'il y a que je commençai à faire oraison, dix-huit se sont passées dans ce combat de traiter en même temps avec Dieu et avec le monde. Quant aux autres dix années dont il me reste à parler, la cause de cette guerre changea, et elle ne laissa pas d'être grande. Mais, comme je commençais alors à connaître

la vanité du monde, et que je tâchais, ce me semble, de servir Dieu, tout me paraissait doux et facile, ainsi que je le dirai dans la suite.

Deux raisons m'ont obligée à rapporter ceci particulièrement : l'une, pour faire connaître la miséricorde de Dieu et mon ingratitude, et l'autre, pour faire connaître combien grande est la grâce dont il favorise une âme lorsqu'il la dispose à s'affectionner à l'oraison quoique ce ne soit pas si parfaitement qu'il serait à désirer, puisque, pourvu qu'elle persévère nonobstant les tentations, les chutes et les péchés où le diable l'a fait tomber par ses artifices, je ne doute point que Notre-Seigneur ne la conduise enfin au port, ainsi que j'ai sujet de croire qu'il lui a plu de me faire cette grâce, que je le prie de tout mon cœur me vouloir continuer. Plusieurs personnes fort saintes ont démontré l'avantage qu'il y a de s'exercer à l'oraison mentale et il y a sujet d'en louer Dieu. Sans cela, je n'aurais pas la présomption d'en oser parler.

Je suis assurée, par l'expérience que j'en ai, que ceux qui ont commencé à faire oraison ne la doivent point discontinuer, quelques fautes qu'ils y commettent, puisque c'est le moyen de s'en corriger, et que sans cela, ils y auraient beaucoup plus de peine ; mais il faut qu'ils prennent garde à ne pas se laisser tromper par le démon, lorsque, sous prétexte d'humilité, il les tentera, comme il m'a tentée d'abandonner ce saint exercice ; et ils doivent, en s'appuyant sur la vérité des promesses de Dieu, qui sont infaillibles, croire fermement que, pourvu qu'ils se repentent sincèrement et qu'ils soient dans la résolution de ne plus l'offenser, il leur pardonnera, les assistera comme auparavant, et leur fera même de plus grandes grâces, si la grandeur de leur repentir les en rend dignes.

Quant à ceux qui n'ont pas encore commencé à faire oraison, je les conjure, au nom de Dieu, de ne pas se priver d'un tel avantage. Il n'y a en cela que tout sujet de bien espérer et rien à craindre, puisque, encore que l'on n'avance pas beaucoup dans ce chemin et que l'on ne fasse pas assez d'efforts pour se rendre parfait et digne de recevoir les faveurs que Dieu accorde à ceux qui le font, on connaîtra au moins le chemin du ciel et si l'on continue d'y marcher, la miséricorde de Dieu est si grande, que l'on doit espérer que cette persévérance ne sera pas vaine, parce qu'il ne manque jamais de récompenser l'amour qu'on lui porte, et que l'oraison mentale n'est autre chose, à mon avis, que de témoigner, dans ces fréquents entretiens que l'on a seul à seul avec lui, combien on l'aime, et la confiance que l'on a d'en être aimé. Comme l'amitié doit être fondée sur le rapport qui se rencontre entre ceux qui s'aiment, si l'extrême disproportion qu'il y a entre Dieu, qui est tout parfait, et des créatures aussi imparfaites que nous sommes, fait que nous ne l'aimons pas encore, nous devons nous représenter combien il nous importe de nous rendre dignes de son amitié, et supporter par cette considération la peine que nous avons de converser beaucoup avec une majesté qui nous est si disproportionnée.....

Je ne sais d'où peut procéder la crainte de ceux qui appréhendent de faire l'oraison mentale ; mais je n'ai pas peine à comprendre que le démon nous jette dans l'esprit de vaines terreurs pour nous faire un mal véritable, en nous empêchant de penser aux offenses que nous avons commises contre Dieu, à tant d'obligations que nous lui avons, aux extrêmes travaux et aux incroyables douleurs que Notre-Seigneur a souffertes pour nous racheter, aux peines de l'enfer et à la gloire du paradis.

C'étaient là, dans les périls que j'ai courus, les sujets de mon oraison et à quoi mon esprit s'appliquait quand il le pouvait. Il m'est arrivé quelquefois, durant plusieurs années, de désirer tellement que le temps d'une heure que je m'étais prescrit pour faire oraison fût achevé, que j'étais plus attentive à écouter quand l'heure sonnerait qu'aux sujets de ma méditation et il n'y a point de pénitence, quelque rigoureuse qu'elle fût, que je n'eusse souvent plutôt acceptée que la peine que j'avais de me retirer pour prier. La répugnance que le diable me causait, ou ma mauvaise habitude, était si violente, et la tristesse que je ressentais en entrant dans l'oratoire était si grande, que j'avais besoin, pour m'y résoudre, de tout le courage que Dieu m'a donné, et que l'on dit aller beaucoup au delà de mon sexe, dont j'ai fait un si mauvais usage ; mais enfin Notre-Seigneur m'assistait, car, après m'être fait cette violence, je me trouvais tranquille et consolée, et j'avais même quelquefois désir de prier.

Que si, étant si imparfaite et si mauvaise, Dieu m'a soufferte pendant si longtemps, et s'il paraît clairement que ç'a été par le moyen de l'oraison qu'il a remédié à tous mes maux, qui sera celui, quelque méchant qu'il soit, qui devra appréhender de s'y engager, puisque je ne crois pas qu'il s'en trouve aucun autre qui, après avoir reçu de Dieu tant de grâces, en ait été si ingrat durant tant d'années ? qui peut, dis-je, manquer de confiance en voyant quelle a été sa patience envers moi, parce que je tâchais de me retirer pour demeurer avec lui, quoique souvent avec tant de répugnance, qu'il me fallait faire un grand effort sur moi, ou qu'il me poussât contre mon gré ?

Si l'oraison est donc si nécessaire et si utile à ceux qui non seulement ne servent pas Dieu, mais qui l'offensent, comment ceux qui le servent pourraient-ils l'abandonner sans en recevoir un grand préjudice, puisque ce serait se priver de la consolation la plus capable de soulager les travaux de cette vie, et comme vouloir fermer la porte à Dieu lorsqu'il vient pour nous favoriser de ses grâces ?

Je ne saurais penser sans compassion à ceux

qui servent Dieu en cet état, et que l'on peut dire en quelque manière le servir à leurs dépens. Car, quant aux personnes qui font oraison, ils les en récompense par des consolations qui rendent leurs peines si faciles à supporter, qu'elles peuvent passer pour très légères. Mais comme je traiterai amplement ailleurs des faveurs que Dieu fait à ceux qui persévèrent en l'oraison, je n'en dirai pas ici davantage. J'ajouterai seulement que l'oraison a été le moyen dont Dieu s'est servi pour me faire tant de faveurs, et que je ne vois pas comment il peut venir à nous si nous lui fermons cette porte, parce que, lorsqu'il a résolu d'entrer dans une âme pour se plaire en elle et la combler de ses grâces, il veut la trouver seule, pure et dans le désir de le recevoir. Ainsi, comment pouvons-nous espérer qu'il accomplisse un dessein qui nous est si avantageux, si, au lieu de lui en faciliter les moyens, nous y apportons de l'obstacle ?

Pour faire connaître quelle est la miséricorde de Dieu et l'avantage que je tirai de ne point abandonner l'oraison et la lecture, il faut que je parle ici de l'article dont le démon se sert pour perdre les âmes, et de la bonté et de la conduite dont Notre-Seigneur use pour les regagner afin que mon exemple serve à faire éviter les périls dans lesquels je suis tombée. Sur quoi je les conjure, par l'amour qu'elles doivent avoir pour ce divin Sauveur et par celui qu'il leur porte, de prendre garde principalement à fuir les occasions ; car lorsque l'on s'y engage, quel sujet n'y a-t-il point de trembler, ayant tant d'ennemis à combattre, et si peu de force pour nous défendre !

Je voudrais pouvoir bien représenter la servitude où mon âme se trouvait alors réduite. Je connaissais assez qu'elle était captive ; mais je ne comprenais pas en quoi, et j'avais peine à croire que ce que mes confesseurs ne considéraient que comme des fautes légères fût un aussi grand mal qu'il me semblait être. L'un deux, à qui je dis le scrupule que cela me donnait, me répondit qu'encore que je fusse dans une haute contemplation, de semblables occasions et entretiens ne m'étaient point préjudiciables. Ceci m'arriva sur la fin, lorsque avec l'assistance de Dieu je prenais davantage de soin d'éviter les grands périls ; mais je ne fuyais pas encore entièrement les occasions.

Comme mes confesseurs me voyaient dans de si bons désirs et que je m'occupais à l'oraison, ils s'imaginaient que je faisais beaucoup ; mais je sentais bien dans le fond de mon cœur que je n'en faisais pas assez pour répondre aux obligations que j'avais à Dieu. Je ne saurais maintenant penser sans un extrême regret à tant de fautes que cela me fit commettre, et au peu de secours que l'on me donnait pour les éviter, n'en recevant que de Dieu seul ; car ceux qui auraient dû m'ouvrir les yeux pour me faire connaître mes manquements me donnaient, au contraire, la liberté de continuer, en me disant que ces satisfactions et ces divertissements, auxquels j'aurais dû renoncer, étaient permis.

J'avais une telle affection pour les prédications, que je n'aurais pu en être privée sans en ressentir beaucoup de peine ; et je ne pouvais entendre bien prêcher sans concevoir une grande amitié pour le prédicateur, quoique je ne susse d'où cela venait. Il n'y avait point de sermon qui ne me parût bon, encore que je visse les autres en porter un jugement tout contraire ; mais lorsqu'en effet il était bon, ce m'était un plaisir sensible ; et, depuis que j'ai commencé à faire oraison, je ne me suis jamais lassée de parler et d'entendre parler de Dieu. Que si, d'un côté, les prédications me donnaient tant de consolation, elles ne m'affligeaient pas peu de l'autre, parce qu'elles me faisaient connaître combien j'étais éloignée d'être telle que je devais. Je priais Dieu de m'assister ; mais il me semble que je commettais une grande faute, en ce que, au lieu de mettre toute ma confiance en lui seul, j'en avais encore en moi-même. Je cherchais des remèdes à mes maux et me tourmentais assez, mais je ne considérais pas que tous mes efforts seraient inutiles si je ne renonçais entièrement à cette confiance que j'avais en moi pour n'avoir recours qu'à lui seul. Mon âme désirait vivre, et je voyais bien que ce n'était pas vivre que de combattre ainsi sans cesse contre une espèce de mort. Mais il n'y avait personne qui me pût donner cette vie après laquelle je soupirais ; je ne pouvais moi-même me la donner, et Dieu, de qui seul je pouvais la recevoir, me la refusait avec justice, puisque, après m'avoir fait la grâce de me ramener tant de fois à lui, je l'avais toujours abandonné.

Dans un état si déplorable, mon âme se trouvait lasse et abattue, et je cherchais inutilement du repos dans mes mauvaises habitudes. Entrant un jour dans l'oratoire, j'y vis une image de Jésus-Christ tout couvert de plaies, que l'on avait empruntée pour une fête qui se faisait dans notre maison. Cette image était si dévote et représentait si vivement ce que Notre-Seigneur a souffert pour nous, que je me sentis pénétrée de l'impression qu'elle fit en moi par la douleur d'avoir si mal reconnu tant de souffrances endurées par mon Sauveur pour notre salut. Mon cœur semblait se vouloir fendre ; et alors, toute fondante en larmes et prosternée contre terre, je priai ce divin Sauveur de me fortifier de telle sorte, qu'à commencer dès ce moment je ne l'offensasse jamais.

J'avais une dévotion particulière pour sainte Madeleine, et pensais souvent à sa conversion, principalement lorsque je communiais, parce qu'étant assurée que j'avais Notre-Seigneur au dedans de moi, je me jetais comme elle à ses pieds, dans la créance qu'il serait touché de mes larmes. Mais je ne savais ce que je faisais ; car c'était beaucoup qu'il souffrît que je les répandisse, puisque le sentiment qui les tirait de mes yeux s'effaçait si tôt de mon cœur. Je me recommandais à cette glorieuse sainte pour

obtenir de Dieu, par son intercession, qu'il me pardonnât.

Il me paraît que rien ne m'avait encore tant servi que la vue de cette image dont je viens de parler, parce que je commençais à beaucoup me défier de moi-même et à mettre toute ma confiance en Dieu. Il me semble que je lui dis alors que je ne partirais point de là jusqu'à ce qu'il lui eût plu d'exaucer ma prière ; et je crois qu'elle me fut très utile, ayant été depuis ce jour beaucoup meilleure qu'auparavant.

Comme je ne pouvais discourir avec l'entendement, ma manière d'oraison était de me représenter Jésus-Christ au dedans de moi, et de le considérer dans les lieux où il était le plus seul et où il souffrait davantage, parce qu'il me semblait qu'en cet état il était encore plus touché des prières de ceux qui, comme moi, avaient tant besoin de son assistance. J'avais beaucoup de ces simplicités, et ne me trouvais nulle part si bien que quand je l'accompagnais en esprit dans le jardin des Olives, et me représentais cette incroyable souffrance qui lui fit, dans son agonie, arroser la terre de son sang. Je désirais ardemment de l'essuyer ; mais la vue du grand nombre de mes péchés m'empêchait d'oser l'entreprendre. Je demeurais là aussi longtemps que mes pensées n'étaient point troublées par ces autres pensées qui me donnaient tant de peine. Durant plusieurs années, et avant même que d'être religieuse, lorsque je me recommandais à Dieu avant de m'endormir, je pensais toujours un peu à cette oraison de Jésus-Christ dans le jardin, parce que l'on m'avait dit que l'on pouvait gagner par là plusieurs indulgences. Je suis persuadée que cela me servit beaucoup, à cause que je commençai, par ce moyen, à faire oraison sans savoir que je la faisais ; et j'y étais si accoutumée, que je n'y manquais pas plus qu'à faire le signe de la croix.

Pour revenir à la peine que j'avais dans ces méditations où l'entendement n'agit point, je dis que l'âme y perd ou y gagne beaucoup. Elle y perd en ce que l'esprit n'a rien à quoi s'attacher, et elle y gagne à cause que son amour pour Dieu est la seule chose dont elle s'occupe ; mais elle ne souffre pas peu avant que d'en venir là, si ce n'est que Dieu lui veuille donner bientôt l'oraison de quiétude, ainsi que je l'ai vu arriver à certaines personnes ; et, quand on marche par ce chemin, il est bon d'avoir un livre, afin de pouvoir se recueillir. La vue des campagnes, des eaux, des fleurs et autres choses semblables, réveillait aussi mon esprit, y rappelait le souvenir de leur Créateur et le portait à se recueillir, lors même que j'étais la plus ingrate envers Dieu et l'offensais davantage. Mais quant aux choses célestes et sublimes, mon entendement était si grossier, qu'il ne m'a jamais été possible de les imaginer jusqu'à ce que Notre-Seigneur me les ait représentées dans une autre voie.

Mon incapacité en cela était si extraordinaire, qu'à moins de voir les objets de mes propres yeux, je ne pouvais me les imaginer, ainsi que les autres font lorsqu'ils se recueillent en eux-mêmes. Tout ce que je pouvais faire était de penser à Jésus-Christ en tant qu'homme ; mais, quoi que mes lectures m'apprissent de ses divines perfections, et que je visse plusieurs de ses images, je ne pouvais me les représenter au dedans de moi. J'étais comme un aveugle, ou comme une personne qui se trouve dans une telle obscurité, que, parlant à une autre qu'elle est très assurée être présente, elle ne la voit point : c'est ce qui m'arrivait lorsque je pensais à Notre-Seigneur, et ce qui faisait que je prenais tant de plaisir à considérer ses images. Que ceux qui négligent de se procurer ce secours sont malheureux ; c'est une marque qu'ils n'aiment point le Sauveur : car, s'ils l'aimaient, ne prendraient-ils point plaisir à voir son portrait, comme on en prend à voir ceux de ses amis ?

Je n'avais point lu, jusqu'alors, les Confessions de saint Augustin, et Dieu permit, par une providence particulière, qu'on me les donnât sans que j'y pensasse. J'étais fort affectionnée à ce saint, tant parce que le monastère où j'avais demeuré séculière était de son ordre, qu'à cause qu'il avait été pécheur, et que je trouvais de la consolation à penser aux saints que Dieu avait convertis à lui après avoir été offensé, parce que j'espérais qu'ils m'assisteraient pour obtenir de sa miséricorde de me pardonner comme il leur avait pardonné. Mais je ne pouvais penser qu'avec beaucoup de douleur que, depuis qu'il les avait une fois appelés à lui, ils n'étaient plus retombés dans les mêmes péchés ; au lieu qu'il m'avait appelée tant de fois sans que je me fusse corrigée. Néanmoins, considérant son amour extrême pour moi, je reprenais courage, et, dans la défiance que j'ai si souvent eue de moi-même, je n'ai jamais cessé de me confier en sa miséricorde.

Quand je commençais à lire les Confessions de ce grand saint, je m'y vis, ce me semblait, comme dans un miroir, qui me représentait à moi-même telle que j'étais : je me recommandai extrêmement à lui, et lorsque j'arrivai à sa conversion , et que j'y lus les paroles que lui dit la voix qu'il entendit dans ce jardin, mon cœur en fut si vivement pénétré, qu'elles y firent la même impression que si Notre-Seigneur me les eût dites à moi-même. Je demeurai, durant longtemps, toute fondante en pleurs et dans une douleur très sensible ; car que ne souffre point une âme lorsqu'elle perd la liberté de disposer d'elle-même comme il lui plaît ? et j'admire à cette heure comment je pouvais vivre dans un tel tourment. « Je ne saurais trop vous louer, mon Dieu, de ce que vous me donnâtes alors comme une nouvelle vie, en me tirant de cet état, que l'on pouvait comparer à une mort, et à une mort très redoutable. Il m'a paru que depuis ce jour votre divine majesté

m'a extrêmement fortifiée, et je ne saurais douter qu'elle n'ait entendu mes cris et n'ait été touchée de compassion de me voir répandre tant de larmes. »

Je commençai à me plaire encore davantage dans une sainte retraite avec Dieu, et à éviter les occasions qui pouvaient m'en distraire, parce que j'éprouvais que je ne les avais pas plus tôt quittées, que je m'occupais de mon amour pour son éternelle majesté ; car je sentais bien que je l'aimais ; mais je ne comprenais pas, comme j'ai fait depuis, en quoi consiste cet amour quand il est véritable ; et à peine me disposais-je à le servir, qu'il me favorisait de ses grâces. Il semblait qu'il me conviât à vouloir bien recevoir les faveurs que les autres tâchent, avec grand travail d'obtenir de sa bonté ; et, dans ces dernières années, il me faisait déjà goûter ces délices surnaturelles, qui sont des effets de son amour. Je n'ai jamais eu la hardiesse de les lui demander, ni cette tendresse que l'on recherche dans la dévotion : mais je le priais seulement de me faire la grâce de ne le point offenser et de me pardonner mes péchés. J'en connaissais trop la grandeur pour oser désirer de recevoir des faveurs, et je voyais bien que sa bonté me faisait une assez grande miséricorde de me souffrir en sa présence, et même de m'y attirer, n'y pouvant aller de moi-même. Il ne me souvient pas de lui avoir demandé des consolations qu'une seule fois que mon âme était dans une extrême sécheresse, je n'y eus pas plus tôt fait réflexion, que ma confusion et ma douleur de me voir si peu humble me procurèrent ce que j'avais eu la hardiesse de demander, je n'ignorais pas que cela est permis ; mais j'étais persuadée que ce n'est qu'à ceux qui s'en sont rendus dignes par une véritable piété, qui s'efforcent de tout leur pouvoir de ne point offenser Dieu, et qui sont résolus et préparés à faire toute sorte de bonnes œuvres. Il me semblait que mes larmes étaient seulement des larmes de femme, inutiles et sans effet, puisqu'elles ne m'obtenaient pas ce que je désirais. Je crois néanmoins qu'elles m'ont servi, et particulièrement depuis ces deux rencontres dont j'ai parlé, dans lesquelles je souffris tant, puisque je commençai à m'appliquer davantage à l'oraison, et à perdre moins de temps dans les choses qui pouvaient me nuire. Je n'y renonçais pas toutefois entièrement ; mais Dieu, qui m'aidait à m'en retirer, et n'attendait pour cela que de m'y voir en quelque sorte disposée, me fit, comme on le verra dans la suite, de nouvelles grâces, qu'il n'a accoutumé d'accorder qu'à ceux qui sont dans une grande pureté de conscience.

Je me trouvais quelquefois dans l'état que je viens de dire ; mais cela se passait promptement, et il commença de la manière que je vais le rapporter. En me représentant ainsi Jésus-Christ, ainsi que je l'ai dit, comme si j'eusse été auprès de lui, et d'autres fois, en lisant, je me trouvais tout d'un coup si persuadée qu'il était présent, qu'il m'était impossible de douter qu'il ne fût dans moi, ou que je ne fusse comme entièrement abîmée en lui : ce qui n'était point par cette manière de vision que je crois que l'on appelle théologie mystique. L'âme, en cet état, se trouve tellement suspendue, qu'elle pense être hors d'elle-même. La volonté aime : la mémoire me paraît comme perdue, et l'entendement n'agit point ; mais il ne me semble pas qu'il se perde ; il est seulement épouvanté de la grandeur de ce qu'il voit, parce que Dieu prend plaisir à lui faire connaître qu'il ne comprend rien à une chose si extraordinaire.

J'avais auparavant presque toujours ressenti une tendresse que Dieu donne, à laquelle il me semble que nous pouvons contribuer en quelque chose. C'est une consolation qui n'est ni toute sensible ni toute spirituelle, mais qui, telle qu'elle est, vient de Dieu. Il me semble, comme je l'ai dit, que nous pouvons y contribuer beaucoup, en considérant notre bassesse, notre ingratitude envers Dieu, les obligations infinies que nous lui avons, ce qu'il a souffert pour nous dans toute sa vie, et les extrêmes douleurs de sa passion ; comme aussi en nous représentant avec joie les merveilles de ses ouvrages, son infinie grandeur, l'amour qu'il nous porte, et tant de choses qui s'offrent à ceux qui ont un véritable désir de s'avancer dans son service, lors même qu'ils n'y font point de réflexion. Que si quelque mouvement d'amour se joint à ces considérations, l'âme se réjouit, le cœur s'attendrit, et les larmes coulent d'elles-mêmes. Il paraît d'autres fois que nous les tirons de nos yeux comme par force, et qu'en d'autres rencontres, Notre-Seigneur nous les fait répandre sans que nous puissions les retenir. On dirait que, par une aussi grande faveur que celle qu'il nous fait de n'avoir pour objet de nos larmes que sa suprême majesté, il veut comme nous payer du soin que nous prenons de nous occuper si saintement. Ainsi, je n'ai garde de m'étonner de l'extrême consolation que l'âme en reçoit puisqu'elle ne saurait trop s'en consoler et s'en réjouir.

Il me paraît dans ce moment que ces consolations et ces joies qui se rencontrent dans l'oraison peuvent se comparer à celles des bienheureux : car, Dieu ne faisant voir à chacun d'eux qu'une félicité proportionnée à leurs mérites, ils sont tous parfaitement contents, quoiqu'il y ait encore plus de différence entre les divers états de gloire qui se trouvent dans le ciel qu'il n'y en a entre les consolations spirituelles dont on jouit sur la terre. Lorsque ici-bas Dieu commence à faire à une âme la faveur dont je viens de parler, elle se tient si récompensée des services qu'elle lui a rendus, qu'elle croit n'avoir plus rien à désirer ; et certes, c'est avec raison, puisque les travaux du monde seraient trop bien payés par une seule de

ses larmes. Car, quel bonheur n'est-ce point de recevoir ce témoignage que nous sommes agréables à Dieu ? Ainsi, ceux qui en viennent là ne sauraient trop reconnaître combien ils lui sont redevables, ni trop lui en rendre grâces, puisque c'est une marque qu'il les appelle à son service, et qu'il les choisit pour leur donner part à son royaume, s'ils ne retournent point en arrière.

Il faut bien se garder de certaines fausses humilités dont je parlerai, telles que celle de s'imaginer qu'il y aurait de la vanité à demeurer d'accord des grâces que Dieu nous fait. Nous devons reconnaître que nous les tenons de sa seule libéralité, sans les avoir méritées, et que nous ne saurions trop l'en remercier. Autrement,comment pourrions-nous nous exciter à l'aimer, si nous ignorions les obligations que nous lui avons ? Car, qui peut douter que plus nous connaîtrons combien nous sommes pauvres par nous-mêmes, et riches par la magnificence dont il plaît à Dieu d'user envers nous, et plus nous entrerons dans une solide et véritable humilité ? Cette autre manière d'agir n'est propre qu'à nous jeter dans le découragement, en nous persuadant que nous sommes indignes et incapables de recevoir de grandes faveurs de Dieu. Quand il lui plaît de nous les faire, nous pouvons bien appréhender que ce ne nous soit un sujet de vanité ; mais alors nous devons croire que Dieu ajoutera à cette grâce celle de nous donner la force de résister aux artifices du démon, pourvu qu'il voie que nous agissons si sincèrement, que notre seul désir est de lui plaire, et non pas aux hommes. Et qui doute que, plus nous nous souvenons des bienfaits que nous avons reçus de quelqu'un, et plus nous l'aimons ? Si donc, non seulement il nous est permis,mais il nous est très avantageux de nous représenter sans cesse que nous sommes redevables à Dieu de notre être, qu'il nous a tirés du néant, qu'il nous conserve la vie après nous l'avoir donnée, qu'il n'y a point de travaux qu'il n'ait endurés pour chacun de nous, et même la mort, et qu'avant que nous fussions nés, il avait résolu de les souffrir, pourquoi me serat-il défendu de considérer toujours qu'au lieu que j'employais mon temps à parler de choses vaines, il me fait la grâce de ne trouver maintenant du plaisir qu'à parler de lui ? Cette grâce est si grande, que nous ne saurions nous souvenir de l'avoir reçue et de la posséder sans nous trouver non seulement conviés, mais contraints d'aimer Dieu, en quoi consiste tout le bien de l'oraison fondée sur l'humilité.

Que sera-ce donc quand une âme verra qu'elle a reçu d'autres grâces encore plus grandes, telles que sont celles que Dieu fait à quelques-uns de ses serviteurs, de mépriser le monde et eux-mêmes ? il est évident que ces personnes, si favorisées de lui, se reconnaissent beaucoup plus obligées à le servir que celles qui sont aussi pauvres, aussi imparfaites et aussi indignes que je le suis. La première et la moindre de ses grâces devait être plus que suffisante pour me contenter, et il a plu néanmoins à son infinie bonté de m'en accorder d'autres, que je n'aurais osé espérer. Ceux à qui cela arrive doivent plus que jamais s'efforcer de le servir, afin de ne pas être indignes de ses faveurs, pusqu'il ne les accorde qu'à cette condition. Que s'ils y manquent, il les retire, et ils tombent d'un état si heureux et si élevé dans un état encore pire que celui où ils étaient auparavant, et sa majesté donnera ces mêmes grâces à d'autres, qui en feront un meilleur usage pour eux-mêmes et pour autrui. Comment, d'ailleurs, voudrait-on que celui qui ignore qu'il est riche fît de grandes libéralités d'un bien qu'il ne sait pas qu'il possède ? Nous sommes si faibles par nous-mêmes, qu'il me paraît impossible que nous ayons le courage d'entreprendre de grandes choses si nous ne sentons que Dieu nous assiste. Car comment cette violente inclination, qui nous porte toujours vers la terre, nous permettrait-elle de nous détacher, et d'avoir même du dégoût et du mépris de tout ce qui est ici-bas, si nous ne goûtions déjà quelque chose du bonheur dont on jouit dans le ciel ? Ce n'est que par ces faveurs que Notre-Seigneur nous redonne la force que nous avions perdue par nos péchés ; et ainsi, à moins que d'avoir reçu ce gage de son amour, accompagné d'une vive foi, pourrions-nous nous réjouir d'être méprisés de tout le monde, et aspirer à ces grandes vertus qui peuvent nous rendre parfaits ? Nous ne regardons que le présent ; notre foi est comme morte, et ces faveurs le réveillent et l'augmentent. Comme je suis très imparfaite, je juge des autres par moi-même ; mais il se peut faire que la lumière de la foi leur suffise pour entreprendre de grandes choses. Quant à moi, qui suis si misérable, j'avais besoin de cette assistance et de ce secours.

Je laisse à ces personnes plus parfaites que je ne suis à dire ce qui se passe en elles-mêmes, et je me contente, pour obéir à celui qui me l'a ordonné, de rapporter ce que j'ai éprouvé. Il en connaîtra mieux les défauts que moi ; et, s'il se trouve que je me trompe, il n'aura qu'à jeter ce papier au feu. Je le prie seulement, au nom de Dieu, ainsi que tous mes confesseurs, de publier ce que j'ai dit de mes péchés ; s'ils jugent à propos d'user, même de mon vivant, de cette liberté que je leur donne, afin que je ne trompe pas davantage ceux qui ont bonne opinion de moi, j'en aurai beaucoup de joie. Mais quant à ce que j'écrirai dans la suite, je ne leur donne pas cette même liberté ; et s'ils le montrent à quelqu'un, je les conjure aussi, au nom de Dieu, de ne point dire en qui ces choses se sont passées, ni qui les a écrites. C'est pour cette raison que je ne me nomme point, ni ne nomme point les autres ; et je me contente de rapporter le mieux que je puis ce que j'ai à dire, sans me faire connaître. Que, s'il y a

quelque chose de bon, il suffira, pour l'autoriser, que des personnes savantes et vertueuses l'approuvent, et on le devra entièrement attribuer à Dieu, qui m'aura fait la grâce d'y réussir, puisque je n'y aurai point eu de part, et qu'étant si ignorante et si imparfaite, je n'ai été assistée en cela de qui que ce soit. Il n'y a que ceux qui m'y ont engagée par l'obéissance que je leur dois, et qui sont maintenant absents, qui sachent que j'y travaille ; et je le fais avec peine et comme à la dérobée, parce que cela m'empêche de filer, et que je suis dans une maison pauvre, où je n'ai pas peu d'affaires. Si Dieu m'avait donné plus d'esprit et plus de mémoire, je pourrais me servir de ce que j'ai entendu dire et de ce que j'ai lu ; mais ma capacité est si petite, que, s'il se rencontre quelque chose de bon dans cet écrit, Notre-Seigneur me l'aura inspiré pour en tirer quelque bien ; et, au contraire, tout ce qui s'y trouvera de mauvais étant entièrement de moi, je vous prie, mon père, de le retrancher. Il serait, dans l'un et l'autre cas, inutile de me nommer, puisqu'il est certain que l'on ne doit point, durant la vie d'une personne, publier ce qu'il y a de bon en elle, et que l'on ne pourrait, après ma mort, dire du bien de moi sans rendre inutile ce que j'aurais écrit de bon, lorsque l'on verrait que c'est l'ouvrage d'une personne si défectueuse et si méprisable. Dans la confiance que j'ai que vous et ceux qui doivent voir ce papier m'accorderez cette grâce que je vous demande si instamment, au nom de Dieu, j'écrirai avec liberté : au lieu que je ne pourrais autrement le faire sans un grand scrupule, excepté pour ce qui regarde mes péchés ; car en cela je n'en ai point ; et quant au reste, il me suffit d'être femme, et une femme très imparfaite, pour n'avoir pas les ailes assez fortes pour m'élever davantage. Ainsi, excepté ce qui regarde simplement la relation de ma vie, le reste sera, s'il vous plaît, sur votre compte, et ce sera à vous à vous en charger, puisque vous m'avez tant pressée d'écrire quelque chose des grâces que Dieu m'a faites dans l'oraison. Que si ce que j'en dirai se trouve conforme à la vérité de notre sainte foi catholique, vous pourrez vous en servir comme vous le jugerez à propos ; et s'il y est contraire vous n'aurez, s'il vous plaît, qu'à le brûler à l'heure même, pour me détromper, afin que le démon ne tire pas de l'avantage de ce qui m'avait paru m'être avantageux. Car Notre-Seigneur sait, comme je le dirai dans la suite, que j'ai toujours fait ce que j'ai pu pour trouver quelqu'un qui fût capable de m'empêcher, par ses avis, de tomber dans les fautes que mon peu de lumière pouvait me faire commettre.

Quelque désir que j'aie de rendre intelligible ce que je dirai de l'oraison, il paraîtra sans doute bien obscur à ceux qui ne la pratiquent pas. Je parlerai des obstacles et des dangers qui se rencontrent dans ce chemin, selon que je l'ai appris par ma propre expérience et par une longue communication avec des personnes fort savantes et fort spirituelles, qui croient que Dieu m'a donné autant de connaissances depuis vingt-sept ans que je marche dans cette voie, quoique j'y ai bronché plusieurs fois, qu'il en a donné à d'autres en trente-sept ou quarante-sept ans qu'ils y ont aussi marché, en pratiquant toujours la pénitence et la vertu.

Que Notre-Seigneur soit béni à jamais, et qu'il se serve de moi comme il lui plaira ! Il m'est témoin que je ne prétends autre chose dans tout ce que je rapporte, sinon qu'il le tourne à sa gloire, et que ce lui en soit une de voir qu'il lui a plu de changer en un jardin de fleurs odoriférantes un fumier aussi infect que je suis. Je le prie de tout mon cœur de ne pas permettre que j'arrache ces fleurs pour retourner au même état que j'étais ; et je vous conjure en son nom, mon père, de lui demander pour moi cette grâce, puisque vous me connaissez mieux que vous ne me permettez de me faire connaître aux autres.

J'ai donc à parler maintenant de ceux qui commencent à devenir heureusement esclaves de l'amour de Dieu ; car l'oraison n'est autre chose, à mon avis, que le chemin par lequel nous nous engageons à dépendre, absolument comme des esclaves, de la volonté de celui qui nous a témoigné tant d'amour. Cette qualité d'esclave est si relevée et si glorieuse que je ne saurais y penser sans une joie extraordinaire, et nous n'avons pas plus tôt commencé de marcher avec courage dans un si heureux chemin, que nous bannissons de notre esprit la crainte servile. « Dieu de mon cœur, que je regarde comme mon unique et souverain bien, pourquoi ne voulez-vous pas que, lorsqu'une âme se résout à vous aimer, et qu'afin de ne s'occuper que de vous, elle fait ce qu'elle peut pour abandonner tout le reste, elle n'ait pas aussitôt la joie de s'élever jusqu'à ce parfait amour qui vous est dû ? Mais que dis-je, Seigneur, c'est de nous-mêmes, et non pas de vous, que nous avons en cela sujet de nous plaindre, puisque ce n'est que par notre faute que nous différons à jouir pleinement de votre amour, qui est la source de tous les biens imaginables. »

Nous sommes si lents à nous donner entièrement à Dieu, et un bonheur si précieux ne se peut et ne se doit acheter qu'avec tant de peine, qu'il n'y a pas sujet de s'étonner que nous soyons longtemps à l'acquérir. Je sais bien qu'il n'a point de prix sur la terre ; mais je ne laisse pas d'être persuadée que si nous faisions tout ce qui est en notre pouvoir pour nous détacher de toutes les choses d'ici-bas, et porter tous nos désirs vers le ciel, ainsi qu'ont fait quelques saints, sans remettre d'un jour à un autre, nous pourrions espérer que Dieu nous accorderait bientôt une si grande faveur. Mais lorsque nous nous imaginons que nous nous donnons entièrement à lui, il se trouve que ce n'est que l'intérêt et les fruits que nous lui offrons, et que nous retenons en

effet le principal et le fonds. Après avoir fait profession de pauvreté, ce qui est sans doute d'un grand mérite, nous nous rengageons souvent dans des soins temporels, et particulièrement dans celui d'acquérir des amis, afin qu'il ne nous manque rien pour le nécessaire, et même pour le superflu. Ainsi nous rentrons dans de plus grandes inquiétudes, et nous nous mettons peut-être dans un plus grand péril que lorsque nous avions dans le monde la disposition de notre bien.

Nous croyons de même avoir renoncé à l'honneur du siècle en nous faisant religieuse ou en commençant à mener une vie spirituelle, dans le désir d'arriver à la perfection. Mais pour peu que l'on touche à ce qui regarde cet honneur, nous publions aussitôt que nous l'avons donné à Dieu ; nous voulons, pour le reprendre, le lui arracher des mains ; nous voulons disposer comme auparavant de notre volonté, après l'en avoir rendu le maître ; et nous en usons ainsi dans tout le reste.

C'est une plaisante manière de prétendre acquérir l'amour de Dieu, de le posséder pleinement, et d'avoir de grandes consolations spirituelles, en même temps que nous demeurons toujours dans nos anciennes habitudes, que nous n'exécutons point nos bons desseins et que nous ne nous élevons point au-dessus des affections de la terre. Quel rapport y a-t-il entre des choses si opposées ? et ne sont-elles pas absolument incompatibles ? Comme nous ne nous donnons pas tout d'un coup à Dieu, il ne nous enrichit pas aussi tout d'un coup par le don d'un trésor si précieux ; et nous devons nous estimer trop heureux s'il lui plaît de nous en gratifier peu à peu, quand même il nous en coûterait tous les travaux que l'on peut souffrir en cette vie. C'est une assez grande miséricorde qu'il fait à une âme lorsqu'il lui donne le courage de se résoudre à travailler de tout son pouvoir pour acquérir un tel bien, puisque, si elle persévère, il la rendra, avec le temps, capable de l'obtenir ; mais il est besoin qu'il lui donne ce courage, et un courage, tout extraordinaire, pour ne point tourner la tête en arrière, parce que le diable ne manquera pas de lui tendre plusieurs pièges pour l'empêcher d'entrer dans ce chemin, à cause qu'il sait que non seulement elle lui échapperait des mains, mais qu'elle lui ferait perdre plusieurs autres âmes ; car je suis persuadée que celui qui commence de courir dans cette carrière et fait tous ses efforts pour arriver, avec l'assistance de Dieu, au comble de la perfection, n'ira pas seul dans le ciel, mais que Dieu lui donnera comme à un vaillant capitaine, des soldats qui marcheront sous sa conduite.

Je traiterai maintenant de la manière dont on doit commencer pour réussir dans une telle entreprise, et remettrai à parler ensuite de ce que j'avais commencé à dire de la théologie mystique ; c'est ainsi, ce me semble, qu'on la nomme. Le grand travail est dans ce commencement, quoique Dieu l'adoucisse par son assistance ; car dans les autres degrés d'oraison il y a plus de consolation que de peine, bien qu'il n'y en ait aucun qui ne soit accompagné de croix, mais fort différentes. Ceux qui veulent suivre Jésus-Christ ne sauraient, sans s'égarer, prendre un autre chemin que celui qu'il a tenu ; et peut-on se plaindre de ces heureux travaux dont on est si libéralement récompensé, même dès cette vie ?

Etant femme, et ne voulant écrire que tout simplement pour satisfaire à ce que l'on m'a ordonné, je désirerais pouvoir m'exempter d'user de comparaisons ; mais il est si difficile aux personnes ignorantes comme moi de bien exprimer le langage du cœur et de l'esprit, que je suis contrainte de chercher quelque moyen pour m'en démêler ; et si je rencontre mal, comme cela arrivera le plus souvent, mon ignorance vous sera, mon père, un petit sujet de récréation.

Je crois avoir lu ou entendu dire cette comparaison, sans savoir ni où je l'ai lue, ou de qui je l'ai entendue, ni à quel propos, tant j'ai mauvaise mémoire, et elle me paraît assez propre pour m'expliquer. Je dis donc que celui qui commence doit s'imaginer qu'il entreprend de faire, dans une terre stérile et pleine de ronces et d'épines, un jardin qui soit agréable à Dieu, dont il faut que ce soit Notre-Seigneur lui-même qui arrache ces mauvaises plantes pour en mettre de bonnes en leur place ; et il peut croire que cela est fait quand, après s'être résolu de pratiquer l'oraison, il s'y exerce, et qu'à l'imitation des bons jardiniers, il cultive et arrose ces nouvelles plantes, afin de les faire croître et produire des fleurs, dont la bonne odeur invite sa divine majesté à venir souvent se promener dans ce jardin et prendre plaisir à considérer ces fleurs, qui ne sont autres que les vertus dont nos âmes sont parées et embellies.

Il faut maintenant voir de quelle sorte on peut arroser ce jardin ; comment on doit y travailler ; considérer si ce travail n'excédera point le profit que l'on en tirera, et combien de temps il doit durer. Il me semble que cet arrosement peut se faire en quatre manières : ou en tirant de l'eau d'un puits à force de bras, ou en en tirant avec une machine et une roue, comme j'ai fait quelquefois, ce qui n'est pas si pénible et fournit davantage d'eau ; ou en la tirant d'un ruisseau par des rigoles, ce qui est d'un moindre travail et arrose néanmoins tout le jardin : ou enfin par une abondante et douce pluie que Dieu fait tomber du ciel, ce qui est incomparablement meilleur que tout le reste, et ne donne aucune peine au jardinier.

Ces quatre manières d'arroser un jardin pour l'empêcher de périr, étant appliquées à mon sujet, pourront faire connaître en quelque sorte les quatre manières d'oraison dont Dieu, par son infinie bonté, m'a quelquefois favorisée. Je le prie de tout mon cœur de me faire la grâce de m'expliquer si bien, que ce que je dirai serve à l'un de ceux qui m'ont

ordonné d'écrire ceci, et à qui il a fait faire en quatre mois plus de chemin dans ce saint exercice que je n'en ai fait en dix-sept ans. Aussi s'y est-il mieux préparé que je n'avais fait, et il arrose par ce moyen, sans grand travail, ce jardin en toutes ces quatre manières, quoique dans la dernière cette eau céleste ne lui soit encore donnée que goutte à goutte ; mais de la manière dont il marche, je ne doute point qu'il ne la reçoive bientôt en telle abondance, qu'il pourra avec l'assistance de Dieu, s'y plonger entièrement. Que si les termes dont je me sers pour m'expliquer lui paraissent extravagants, je serai bien aise qu'il s'en amuse.

On peut donc comparer ceux qui commencent à faire oraison à ceux qui tirent de l'eau d'un puits avec grand travail, tant ils ont de peine à recueillir leurs pensées, accoutumés à suivre l'égarement de leurs sens, lorsqu'ils veulent faire oraison. Il faut qu'ils se retirent dans la solitude, pour ne rien voir et ne rien entendre qui soit capable de les distraire, et que là ils se remettent devant les yeux leur vie passée. Les parfaits, aussi bien que les imparfaits, doivent en user ainsi, mais moins souvent, comme je le dirai dans la suite.

La difficulté est au commencement, à cause que l'on ose s'assurer si le repentir que l'on a de ses péchés est un repentir véritable, accompagné d'une ferme résolution de servir Dieu ; et l'on doit alors extrêmement méditer sur la vie de Jésus-Christ, quoiqu'on ne le puisse faire sans que cette application lasse l'esprit.

Nous pouvons arriver jusque-là par notre travail, supposé le secours de Dieu, sans lequel il est évident que nous ne saurions seulement avoir une bonne pensée. C'est commencer à travailler pour tirer de l'eau du puits ; et Dieu veuille que nous y en trouvions ! Mais au moins il ne tient pas à nous, puisque nous tâchons à en tirer, et que nous faisons ce que nous pouvons pour arroser ces fleurs spirituelles. Dieu est si bon, que, lorsque, pour des raisons qui lui sont connues et qui nous sont peut-être fort avantageuses, il permet que le puits se trouve à sec, dans le temps que nous faisons, comme de bons jardiniers, tout ce que nous pouvons pour en tirer de l'eau, il nourrit les fleurs sans eau et fait croître nos vertus. J'entends par cette eau nos larmes, et, à leur défaut, la tendresse et les sentiments intérieurs de dévotion.

Mais que fera celui qui ne trouvera dans ce travail, durant plusieurs jours, que sécheresse et que dégoût de voir que, quelques efforts qu'il fasse, et encore qu'il ait tant de fois descendu le seau dans le puits, il n'aura pu en tirer une seule goutte d'eau ? N'abandonnerait-il pas tout s'il ne se représentait que c'est pour se rendre agréable au Seigneur de ce jardin qu'il s'est donné tant de peine, et qu'il l'aurait prise inutilement s'il ne se rendait digne, par sa persévérance, de la récompense qu'il en espère ? Il lui arrivera même quelquefois de ne pouvoir pas seulement remuer le bras, ni avoir une seule bonne pensée, puisqu'en avoir c'est tirer de l'eau de ce puits. Que fera, dis-je, alors ce jardinier ? Il se consolera, il se réjouira et regardera comme une très grande faveur de travailler dans le jardin d'un si grand prince. Il lui suffira de savoir qu'il contente ce roi du ciel et de la terre, sans chercher sa satisfaction particulière. Il le remerciera beaucoup de la grâce qu'il lui fait de continuer de travailler avec très grand soin à ce qu'il lui a commandé, encore qu'il n'en reçoive point de récompense présente, et de ce qu'il lui aide à porter cette croix, en se souvenant que lui-même, tout Dieu qu'il est, a porté la croix durant toute sa vie mortelle, sans chercher ici-bas l'établissement de son royaume, et n'a jamais abandonné l'exercice de l'oraison. Ainsi, quand même cette sécheresse durerait toujours, il doit la considérer comme une croix qu'il lui est avantageux de porter, et que Jésus-Christ lui aide à soutenir d'une manière invisible. On ne peut rien perdre avec un si bon maître, et un temps viendra qu'il payera avec usure les services qu'on lui aura rendus ; que les mauvaises pensées ne l'étonnent donc point ; mais qu'il se souvienne que le démon en donnait à saint Jérôme, au milieu même du désert. Comme j'ai souffert ces peines durant plusieurs années, je sais qu'elles sont toujours récompensées ; et ainsi je considérais comme une grande faveur que Dieu me faisait lorsque je pouvais tirer quelques gouttes d'eau de ce puits. Ce n'est pas que je ne demeure d'accord que ces peines sont très grandes, et que l'on a besoin de plus de courage pour les supporter que pour supporter plusieurs grands travaux que l'on souffre dans le monde ; mais j'ai reconnu clairement que Dieu les récompense avec tant de libéralité, même dès cette vie, qu'une heure de consolation qu'il m'a donnée depuis dans l'oraison m'a payée de tout ce que j'y avais souffert durant si longtemps. Il me semble que Notre-Seigneur permet que ces peines et plusieurs autres tentations arrivent aux uns au commencement, et aux autres dans la suite de leur exercice en l'oraison, pour éprouver leur amour pour lui et connaître s'ils pourront se résoudre à boire son calice et à lui aider à porter sa croix avant qu'il ait enrichi leurs âmes par de plus grandes faveurs. Je suis persuadée que cette conduite de Dieu sur nous est pour notre bien, parce que les grâces dont il a dessein de nous honorer dans la suite sont si grandes, qu'il veut auparavant nous faire éprouver quelle est notre misère, afin qu'il ne nous arrive pas ce qui arriva à Lucifer.

« Que faites-vous, Seigneur, qui ne soit pour le grand bien d'une âme, lorsque vous connaissez qu'elle est à vous, qu'elle s'abandonne entièrement à votre volonté, qu'elle est résolue de vous suivre partout jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, de vous aider à porter cette croix, et enfin de ne vous abandonner jamais ? »

Ceux qui se sentent être dans cette résolution, et avoir ainsi renoncé à tous les sentiments de la terre pour n'en avoir que de spirituels, n'ont rien ; à craindre car qui peut affliger ceux qui sont déjà dans un état si élevé que de considérer avec mépris tous les plaisirs que l'on goûte dans le monde, et de n'en rechercher point d'autres que de converser seuls avec Dieu ? Le plus difficile est fait alors. Rendez-en grâces, bienheureuses âmes, à sa divine majesté ; confiez-vous en sa bonté, qui n'abandonne jamais ceux qu'elle aime ; et gardez-vous bien d'entrer dans cette pensée : pourquoi donne-t-il à d'autres en si peu de jours tant de dévotion, et ne me la donne pas en tant d'années ? Croyons que c'est pour notre plus grand bien ; et puisque nous ne sommes plus à nous-mêmes, mais à Dieu, laissons-nous conduire par lui comme il lui plaira. Il nous fait assez de grâces de nous permettre de travailler dans son jardin et d'y être auprès de lui, comme nous ne saurions n'y point être, puisqu'il y est toujours. S'il veut que ces plantes et ces fleurs croissent et soient arrosées, les unes par l'eau que l'on tire de ce puits, et les autres sans eau, que nous importe ?

« Faites donc, Seigneur, tout ce qu'il vous plaira, pourvu que vous ne permettiez pas que je vous offense et que je renonce à la vertu, si vous m'en avez donné quelqu'une dont je ne suis redevable qu'à vous seul. Je désire de souffrir, puisque vous avez souffert ; je souhaite que votre volonté soit accomplie en moi, en toutes les manières que vous l'aurez agréable ; et ne permettez pas, s'il vous plaît, qu'un trésor d'un aussi grand prix que votre amour enrichisse ceux qui ne vous servent que pour en recevoir des consolations. »

Il est essentiel de remarquer, et l'expérience que j'en ai fait que je ne crains pas de le dire, qu'une âme qui commence à marcher dans ce chemin de l'oraison mentale avec une ferme résolution de continuer et de ne pas faire grand cas des consolations et des sécheresses qui s'y rencontrent, ne doit pas craindre, quoiqu'elle bronche quelquefois, de retourner en arrière, ni de voir renverser cet édifice spirituel qu'elle commence, parce qu'elle le bâtit sur un fondement inébranlable. Car l'amour de Dieu ne consiste pas à répandre des larmes ni en cette satisfaction et cette tendresse que nous désirons d'ordinaire parce qu'elles nous consolent, mais il consiste à servir Dieu avec courage, à exercer la justice et à pratiquer l'humilité. Autrement, il me semble que ce serait vouloir toujours recevoir et ne jamais rien donner.

Pour des femmes faibles comme moi, je crois qu'il est bon que Dieu les favorise par des consolations telles que j'en reçois maintenant de sa divine majesté, afin de leur donner la force de supporter les travaux qu'il lui plaît de leur envoyer, ainsi que j'en ai eu assez. Mais je ne saurais souffrir que des hommes savants, de grand esprit, et qui font profession de servir Dieu, fassent tant de cas de ces douceurs qui se trouvent dans la dévotion et se plaignent de ne les point avoir. Je ne dis pas que, s'il plaît à Dieu de les leur donner, ils ne les reçoivent avec joie parce que c'est une marque qu'il juge qu'elles peuvent leur être avantageuses ; je dis seulement que, s'ils ne les ont pas, ils ne s'en mettent point en peine, mais qu'ils croient qu'elles ne leur sont point nécessaires, puisque Notre-Seigneur ne les leur accorde pas ; qu'ils demeurent tranquilles, et qu'ils considèrent l'inquiétude et le trouble d'esprit comme une faute et une imperfection qui ne conviennent qu'à des âmes lâches, ainsi que je l'ai vu et éprouvé.

Je ne dis pas tant ceci pour ceux qui commencent, quoiqu'il leur importe beaucoup d'entrer dans ce chemin avec cette résolution et cette liberté d'esprit, que je le dis pour ce grand nombre d'autres qui, après avoir commencé à marcher, n'avancent point. Et je crois que l'on doit principalement en attribuer la cause à ce qu'ils ne sont pas d'abord fortement résolus d'embrasser la croix. Aussitôt que leur entendement cesse d'agir, ils s'imaginent qu'ils ne font rien, et s'affligent, quoique ce soit peut-être alors que leur volonté se fortifie sans qu'ils aperçoivent. Ce qu'ils considèrent comme des manquements et des fautes n'en est point aux yeux de Dieu. Il connaît mieux qu'eux-mêmes leur misère, et se contente du désir qu'ils ont de penser toujours à lui et de l'aimer. C'est la seule chose qu'il demande d'eux : et ces tristesses ne servent qu'à inquiéter l'âme et la rendre encore plus incapable de s'avancer.

Je puis dire avec certitude, comme le sachant par diverses expériences et observations que j'en ai faites, et ai par les conférences que j'ai eues avec des personnes fort spirituelles, que cela vient souvent de l'indisposition du corps. Notre misère est si grande, que, tandis que notre âme est enfermée dans cette prison, elle participe à ses infirmités ; le changement de temps et la révolution des humeurs font que, sans qu'il y ait de sa faute, elle ne peut faire ce qu'elle voudrait, et souffre en diverses manières. Alors, plus on veut la contraindre, plus le mal augmente ; ainsi, il est besoin de discernement pour connaître quand la faute procède de là, et ne pas achever d'accabler l'âme. Ces personnes doivent se considérer comme malades, changer même, durant quelques jours, l'heure de leur oraison, et passer comme elles pourront un temps si fâcheux, puisque c'est une assez grande affliction à une âme qui aime Dieu de se voir réduite à ne pouvoir le servir comme elle le désire, à cause des infirmités que son corps lui communique par la liaison qu'il a avec elle.

Je dis qu'il faut user de discernement, parce qu'il arrive quelquefois que c'est le démon qui cause ce mal : et qu'ainsi, comme il ne faut pas toujours quitter l'oraison quoi-

que l'esprit soit distrait et dans le trouble, il ne faut pas non plus toujours gêner une âme en voulant lui faire faire plus qu'elle ne peut. Il y a des œuvres exérieures de charité, et des lectures auxquelles elle poura s'occuper. Que si elle n'est pas même capable de cela, elle doit s'accommoder, pour l'amour de Dieu à la faiblesse de son corps, afin de le rendre capable de la servir à son tour. Il faut se divertir par de saintes conversations, et même prendre l'air des champs, si le confesseur en est d'avis. L'expérience nous apprend ce qui nous convient le plus en cela. En quelque état que l'on se trouve, on peut servir Dieu. Son joug est doux et il importe extrêmement de ne pas contraindre et gêner l'âme, mais de la conduire avec douceur à ce qui lui est le plus utile.

Je le répète encore, je ne saurais trop le répéter, il ne faut ni s'inquiéter ni s'affliger de ces sécheresses, de ces inquiétudes et de ces distractions de notre esprit. Il ne saurait se délivrer de ces peines qui le gênent, et acquérir une heureuse liberté, s'il ne commence à ne point appréhender les croix, mais alors Notre-Seigneur l'aidera à les porter ; sa tristesse se changera en joie, et il avancera beaucoup. Autrement n'est-il pas évident, par ce que j'ai dit, que s'il n'y a point d'eau dans le puits, nous ne saurions y en mettre ? Mais il n'y a rien que nous ne devions faire pour en tirer s'il y en a, parce que Dieu veut que notre travail soit le prix de notre vertu, et qu'elle ne peut augmenter que par ce moyen.

Après avoir dit avec quel travail il faut tirer à force de bras de l'eau du puits pour arroser ce jardin spirituel, j'ai maintenant à parler de la seconde manière d'en avoir par le moyen d'une roue où des seaux seront attachés : ce qui sera un grand soulagement au jardinier, et lui fournira avec beaucoup moins de peine de l'eau en plus grande abondance. Dans une sorte d'oraison que l'on nomme oraison de quiétude, l'âme commence à se recueillir et à éprouver quelque chose de surnaturel qu'il lui serait impossible d'acquérir par elle-même. Il est vrai qu'elle a, durant un peu de temps, de la peine à tourner la roue, et à travailler avec l'entendement à remplir les seaux ; mais elle en a beaucoup moins qu'à tirer de l'eau du puits, parce que celle-ci est plus à fleur de terre à cause que la grâce se fait alors connaître plus clairement. Cela se fait en recueillant au dedans de soi toutes ses puissances, c'est-à-dire l'entendement, la mémoire et la volonté, afin de mieux goûter cette douceur toute céleste. Ces puissances ne s'endorment pas néanmoins, mais la seule volonté agit sans savoir en qu'elle manière elle agit : elle sait seulement quelle est captive, et donne son consentement avec joie à cette heureuse captivité qui l'assujettit à celui qu'elle aime. « O Jésus, mon Sauveur ! c'est alors que nous éprouvons si heureusement quelle est la puissance de votre amour, puisqu'il tient le nôtre tellement uni à lui, qu'il nous est impossible, en cet état, d'aimer autre chose que vous. »

L'entendement et la mémoire contribuent à rendre la volonté capable de jouir d'un si grand bien ; mais il arrive quelquefois qu'ils lui nuisent au lieu de l'aider, et alors elle ne les doit point considérer, mais continuer à jouir de sa tranquillité et de sa joie, parce qu'en voulant les rappeler de leur égarement, elle s'égarerait avec eux. Ils sont comme des pigeons qui, ne se contentant pas de la nourriture qu'on leur donne, vont en chercher à la campagne, d'où, après qu'ils n'ont rien trouvé, ils reviennent au colombier pour voir si on leur donnera encore à manger ; et voyant qu'on ne leur en donne point, ils retournent de nouveau en chercher. C'est ainsi qu'agissent ces deux puissances à l'égard de la volonté, dans l'espérance qu'elle leur fera quelque part des faveurs qu'elle reçoit de Dieu. Elles s'imaginent sans doute de la pouvoir servir en lui représentant le bonheur dont elle jouit, et il arrive souvent, au contraire, qu'elles lui nuisent ; ce qui l'oblige de se conduire envers elles de la manière que je dirai dans la suite.

Tout ce qui se passe dans cette oraison de quiétude est accompagné d'une très grande consolation, et donne si peu de peine, que quelque longtemps qu'elle dure, elle ne lasse point l'âme, parce que l'entendement n'y agit que par intervalle, et tire néanmoins beaucoup plus d'eau qu'il n'en tirerait du puits dans l'oraison mentale avec beaucoup de travail. Les larmes que Dieu donne alors sont des larmes toutes de joie, et on sent qu'on les répand sans pouvoir contribuer à les faire naître.

Cette eau si favorable et si précieuse, dont Notre-Seigneur est la source, fait incomparablement plus croître les vertus que celle que l'on pouvait tirer de la première manière d'oraison, parce que l'âme s'élève au-dessus de sa misère, et commence déjà un peu à connaître quel est le bonheur de la gloire : ce qui la fait, comme je l'ai dit, croître en vertu, parce qu'elle l'approche de Dieu, qui est le principe de toutes les vertus, et qu'il ne commence pas seulement à se communiquer à elle mais veut qu'elle connaisse qu'il s'y communique. Ainsi l'âme ne se trouve pas plus tôt dans cet état, qu'elle perd le désir de toutes les choses d'ici-bas, et qu'elles lui paraissent méprisables, parce qu'elle voit clairement qu'il n'y a ni honneurs, ni richesses, ni plaisirs dont la possession puisse approcher un seul moment du bonheur dont elle jouit alors, et qu'elle connaît certainement être véritable et solide ; au lieu qu'il est difficile de comprendre sur quoi l'on se fonde pour croire qu'il puisse y avoir de véritables contentements dans cette vie, puisque ceux qui passent pour les plus grands sont toujours mêlés de dégoûts et d'amertume, et qu'après les avoir possédés un peu de temps, on tombe dans la douleur

de les perdre, sans espérance de pouvoir les recouvrer.

Quant à cette seconde manière d'oraison, que l'on nomme, comme je l'ai déjà dit, oraison de quiétude, il n'y a ni prières, ni travaux, ni pénitences qui nous la puissent faire acquérir. Il faut que ce soit Dieu lui-même qui nous la donne ; et il veut, pour faire paraître son immensité qui le rend présent partout, que l'âme connaisse qu'elle n'a pas besoin d'entremetteurs pour traiter avec lui, mais qu'elle peut lui parler elle-même et sans élever sa voix, parce qu'elle est si proche de lui qu'elle n'a qu'à remuer les lèvres pour se faire entendre.

Il semble qu'il soit ridicule de parler ainsi, puisque personne n'ignore que Dieu nous entend toujours ; mais je prétends dire qu'il veut alors montrer à l'âme quels sont les effets de sa présence, et lui faire connaître, par cette merveilleuse satisfaction intérieure et extérieure qu'il lui donne, si différente de toutes celles d'ici-bas, qu'il commence d'agir en elle d'une manière particulière, et de remplir le vide que ses péchés y avaient fait.

L'âme ressent cette satisfaction dans le plus intime d'elle-même, sans savoir d'où ni comment elle la reçoit ; elle ne sait pas même souvent ce qu'elle doit faire ni ce qu'elle doit désirer et demander, parce qu'il lui semble que rien ne lui manque, quoiqu'elle ne puisse comprendre ce que c'est qu'elle a trouvé. J'avoue ne savoir non plus comment l'expliquer ; j'aurais besoin en cela, ainsi qu'en plusieurs autres choses où je puis m'être trompée, de l'aide de la science, pour apprendre à ceux qui l'ignorent qu'il y a deux secours que Dieu donne, l'un général, et l'autre particulier, et que, dans ce dernier, il se fait si clairement connaître à l'âme, qu'elle croit le voir de ses propres yeux. Mais j'agis sans crainte, parce que je sais que ce que j'écris sera vu par des personnes si savantes et si habiles, que, s'il s'y rencontre des erreurs, elles ne manqueront pas de les corriger. Je voudrais néanmoins pouvoir bien expliquer ceci, parce qu'une âme à qui Dieu fait de semblables faveurs dès qu'elle commence de s'occuper à l'oraison, n'y comprend rien ni ne sait ce qu'elle doit faire ; car si Dieu la mène par le chemin de la crainte, comme il m'a menée, elle se trouvera dans une fort grande peine, à moins qu'elle ne rencontre quelqu'un qui lui donne lumière ; mais alors cette peine se changera en consolation, parce qu'elle verra clairement quel est le chemin qu'elle doit tenir, et y marchera avec assurance.

En quelque état que nous soyons, c'est un si grand avantage pour s'avancer de savoir ce que l'on doit faire, que j'ai beaucoup souffert et perdu beaucoup de temps faute d'avoir cette connaissance. C'est ce qui me donne une grande compassion des âmes qui se trouvent seules et sans assistance lorsqu'elles arrivent à ce point là ; car encore que j'aie lu plusieurs livres spirituels qui traitaient en quelque sorte de ce sujet, c'est fort obscurément ; et quand même ils en parleraient avec beaucoup de clarté, on aurait grande peine à le comprendre, à moins que d'être fort exercé dans cette manière d'oraison.

Je désirerais de tout mon cœur que Dieu me fît la grâce de représenter si clairement ce que cette oraison de quiétude, qui commence à nous mettre dans un état surnaturel, opère en l'âme, que l'on peut connaître par ses effets si c'est l'esprit de Dieu qui agit. Quand je dis qu'on le peut connaître, j'entends comme on le peut ici-bas ; car encore que ce soit l'esprit de Dieu, il est toujours bon de marcher avec crainte et retenue, parce qu'il pourra arriver que le démon se transformera en ange de lumière sans que l'âme s'en aperçoive, à moins que d'être déjà très exercée à l'oraison.

J'ai d'autant plus de besoin d'une assistance particulière de Notre-Seigneur pour bien expliquer ceci, que j'ai peu de loisir, à cause qu'étant dans une maison qui ne commence que de s'établir ainsi qu'on le verra dans la suite, les heures que je suis obligée de passer avec la communauté, et tant d'autres occupations, emportent et consument tout mon temps : ce qui fait qu'au lieu d'écrire de suite je n'écris qu'à diverses reprises quoiqu'il me fallût du repos et que je désirasse d'en avoir parce que, lorsque l'on n'écrit que par le mouvement de l'esprit de Dieu, on le fait beaucoup mieux et avec plus de facilité, car alors c'est comme si l'on avait devant ses yeux un modèle que l'on n'a qu'à suivre ; au lieu que, quand cela manque et que l'on n'agit que par soi-même, on n'entend pas plus ce langage que si c'était de l'arabe, bien qu'on ait passé plusieurs années dans l'exercice de l'oraison. Ainsi, je trouve un si grand avantage d'y être quand je travaille à cette relation, que je vois clairement que ce n'est pas mon esprit qui conduit ma main, et qu'il a si peu de part à ce que je fais, que je ne saurais, après l'avoir écrit, dire comment je l'ai écrit : ce que j'ai éprouvé diverses fois.

Il faut revenir à notre jardin spirituel, et dire comment ces plantes commencent à pousser des boutons pour produire ensuite des fleurs et des fruits, et de quelle sorte ces fleurs se préparent à parfumer l'air par leur odeur. Cette comparaison me donne de la joie, parce que, lorsque je commençai à servir Dieu ainsi qu'on le verra dans la suite de ma vie, s'il est vrai qu'il m'ait fait la grâce de commencer véritablement, il m'est souvent arrivé de considérer avec un extrême plaisir que mon âme était comme un jardin dans lequel il se promenait. Je le priais alors de vouloir augmenter la bonne odeur de ces vertus, qui, semblables à de petites fleurs, paraissent vouloir s'ouvrir ; de les faire fleurir pour sa gloire que je recherchais seule, et non la mienne ; de les nourrir après les avoir fait croître et de couper et tailler ces plantes comme il le

jugerait à propos, afin de les faire pousser avec plus de force. J'use de ce terme, parce qu'il arrive des temps auxquels l'âme ne reconnaît plus ce jardin, tant il lui paraît sec et aride, sans qu'elle ait aucun moyen de l'arroser pour le faire reverdir, se trouvant elle-même si sèche et si stérile, qu'elle ne se souvient point d'avoir jamais eu aucune vertu. Le pauvre jardinier souffre beaucoup en cet état, parce que Notre-Seigneur veut qu'il lui semble qu'il a perdu toute la peine qu'il a prise à arroser et cultiver ce jardin; mais c'est alors le temps le plus propre pour arracher jusqu'aux moindres racines de ce peu de mauvaises herbes qui y restent, et qui ne peuvent être arrachées que par l'humilité que nous donne la connaissance que nous ne pouvons rien de nous-mêmes, et que tous nos travaux sont inutiles si Dieu ne nous favorise de l'eau de sa grâce ; mais il ne recommence pas plus tôt à nous la donner, que l'on voit ces plantes pousser et croître de nouveau.

Il faut maintenant parler de la troisième manière d'arroser ce jardin spirituel, par le moyen d'une eau courante, tirée d'une fontaine ou d'un ruisseau ; ce qui ne donne pas grande peine, parce qu'il n'y a qu'à la conduire ; car Dieu soulage tellement le jardinier, que l'on peut dire, en quelque sorte, que lui-même est le jardinier, puisque c'est lui qui fait presque tout.

Cette troisième sorte d'oraison est comme un sommeil de ces trois puissances, l'entendement, la mémoire et la volonté, dans lequel encore qu'elles ne soient pas entièrement assoupies, elles ne savent comment elles opèrent. Le plaisir que l'on y reçoit est incomparablement plus grand que celui que l'on goûtait dans l'oraison de quiétude ; et l'âme est alors tellement inondée et comme assiégée de l'eau de la grâce, qu'elle ne saurait passer outre, ni ne voudrait pas, quand elle le pourrait, retourner en arrière, tant elle se trouve heureuse de jouir d'une grande gloire ; c'est comme une personne agonisante, qui, avec le cierge bénit qu'elle tient en sa main, est prête à rendre l'esprit pour mourir de la mort qu'elle souhaite ; car, dans une oraison si sublime, l'âme ressent une joie qui va au-delà de toute expression ; et cette joie me paraît n'être autre chose que de mourir presque entièrement à tout ce qui est dans le monde, pour ne posséder que Dieu seul ; ce qui est la seule manière dont je puisse m'expliquer. L'âme ne sait alors ce qu'elle fait ; elle ignore même si elle parle ou si elle se tait ; si elle rit ou si elle pleure ; c'est une heureuse extravagance, c'est une céleste folie, dans laquelle elle s'instruit de la véritable sagesse, d'une manière qui la remplit d'une consolation inconcevable.

Depuis cinq ou six ans, Dieu m'a souvent donné avec abondance cette sorte d'oraison, sans que je comprisse ce que c'était, ni que je pusse le faire comprendre aux autres. Ainsi quand je me suis trouvée dans cet endroit de ma relation, j'avais résolu de n'en point parler, ou de n'en dire que très peu de chose ; je voyais bien que ce n'était pas une entière union de toutes les puissances avec Dieu, et je connaissais encore plus clairement que c'était plus que ce qui se rencontre dans l'oraison de quiétude ; mais je ne pouvais discerner quelle est la différence qui se trouve en elles. Maintenant je crois, mon père, que l'humilité que vous avez témoignée en voulant vous servir pour écrire sur un sujet si relevé, d'une personne aussi incapable que je le suis, a fait qu'il a plu à Dieu de me donner aujourd'hui cette troisième sorte d'oraison, lorsque je venais de communier, sans que j'aie pu m'occuper d'autre chose, de me mettre dans l'esprit ces comparaisons, de m'enseigner cette manière de les exprimer et de m'apprendre ce que l'âme doit faire alors, sans que je puisse me lasser d'admirer de quelle manière il m'avait fait, dans un moment, connaître toutes ces choses. Je m'étais souvent vue transportée de cette sainte folie, et comme enivrée de cet amour, sans néanmoins pouvoir connaître comment cela se faisait. Je voyais bien que c'était Dieu, mais je ne pouvais comprendre de quelle manière il agissait alors en moi, parce qu'en effet ma volonté, mon entendement et ma mémoire étaient presque entièrement unis à lui, mais non pas tellement absorbés, qu'ils n'agissent encore. J'ai une joie extrême de ce qu'il a plu à Dieu d'ouvrir ainsi les yeux de mon père, et je le remercie de tout mon cœur de cette grâce.

Dans le temps dont je viens de parler, les puissances sont incapables de s'appliquer à autre chose qu'à Dieu ; il semble que, nulle d'elles n'osant se mouvoir, nous ne saurions sans leur faire une grande violence, les distraire d'un tel objet ; et encore je ne sais pas si, avec tous nos efforts, nous le pourrions. En cet état, on n'a dans la bouche que des paroles d'actions de grâces, sans ordre et sans suite, si ce n'est que Dieu lui-même les arrange, car l'entendement n'y a point de part ; et dans cet heureux état où l'âme se trouve, elle voudrait ne faire autre chose que de louer et de bénir Dieu. C'est alors que les fleurs commencent déjà à s'épanouir et à parfumer l'air de leur odeur ; c'est alors que l'âme désirerait, pour l'intérêt de la gloire de son maître, que chacun pût voir quel est le bonheur dont il lui plaît qu'elle jouisse, afin de l'aider à l'en remercier, et prendre part à sa joie, dont l'excès est tel, qu'elle en est presque suffoquée. Il me semblait que j'étais comme cette femme dont il est parlé dans une parabole de l'Evangile, qui appelait ses voisines pour se réjouir avec elles de ce qu'elle avait retrouvé la dragme qu'elle avait perdue, et que c'étaient les sentiments où devait être David, cet admirable prophète, quand il touchait sa harpe avec tant de ferveur et de zèle, pour chanter les louanges de Dieu. J'ai une grande dévotion à ce glorieux saint, et je désirerais

que tout le monde y en eût, particulièrement les pécheurs.

Mon Dieu, en quel état se trouve l'âme dans un si haut degré d'oraison ! elle voudrait être toute convertie en langues, pour avoir plus de moyens de vous louer, et elle dit mille saintes extravagances, qui ne procèdent toutes que du désir de vous plaire. Je connais une personne qui, bien qu'elle ne sache point faire de vers, en faisait alors sur-le-champ, pleins de sentiments très vifs et très passionnés, pour se plaindre à Dieu de l'heureuse peine qu'un tel excès de bonheur lui faisait souffrir ; son entendement n'avait point de part à ces vers, c'était une production de son amour, et non pas de son esprit ; et que n'aurait-elle point voulu faire pour donner des marques de la joie dont cette peine était mêlée ? il n'y a point de tourments qui ne lui eussent paru doux si l'occasion se fût offerte de les endurer pour témoigner à Dieu sa reconnaissance de ses faveurs, et elle voyait clairement que l'on ne devait presque rien attribuer aux martyrs de la constance avec laquelle ils souffraient tant d'effroyables supplices, parce que toute leur force venait de lui.

Mais quelle peine n'est-ce point à une âme de se voir contrainte de sortir de cet état de bonheur et de gloire pour se rengager dans les soins et les occupations du monde, puisque je crois n'avoir rien dit des joies que l'on ressent alors qui ne soit au-dessous de la vérité ? « Que vous soyez béni à jamais, Seigneur, et que toutes les créatures ne cessent point de vous louer ! Je vous supplie, ô mon roi ! que, comme en écrivant ceci, je me trouve encore dans cette céleste et sainte folie de votre amour, dont votre miséricorde me favorise, vous y fassiez entrer tous ceux à qui je m'efforcerai de la communiquer. Ou permettez, Seigneur, que je ne converse plus avec personne et délivrez-moi de tous les embarras du siècle, ou faites finir mon exil sur la terre pour me retirer à vous. Votre servante, mon Dieu, ne peut plus souffrir une aussi grande peine que celle d'être éloignée de votre présence, et, si elle a plus longtemps à vivre, elle ne saurait goûter d'autres consolations que celles que vous lui donnerez ; elle brûle du désir d'être affranchie des liens du corps ; le manger lui est insupportable, le dormir l'afflige ; elle voit qu'en cette vie tout le temps se passe à satisfaire le corps ; et rien ne peut la contenter que vous seul, parce que, ne voulant vivre qu'en vous, c'est renverser l'ordre que de vivre en elle-même. O mon véritable maître et toute ma gloire ! que la croix que vous faites porter à ceux qui arrivent jusqu'à cette manière d'oraison est légère et pesante tout ensemble ! légère par sa douceur ; pesante parce qu'en de certains temps on la trouve insupportable, sans que néanmoins l'âme voulût s'en décharger, si ce n'était pour se voir unie à vous dans une autre vie. Mais, d'autre part, quand elle se représente qu'elle ne vous a jamais rendu service et qu'en demeurant dans le monde elle pourrait vous en rendre, elle voudrait que cette croix fût encore plus pesante, et la porter jusqu'au jour du jugement, parce qu'elle ne compte pour rien tous ces travaux lorsqu'il s'agit de vous rendre le moindre service ; ainsi, elle ne sait que désirer, mais elle sait bien qu'elle ne désire que de vous plaire. »

Mon fils, puisque votre humilité m'oblige, pour vous obéir, à vous nommer ainsi, si, lorsque j'écris ceci par votre ordre, vous trouvez que j'excède en quelque chose, je vous prie qu'il ne soit vu que de vous, et de considérer que l'on ne doit pas prétendre que je puisse rendre raison de ce que je dis, lorsque Notre-Seigneur me tire hors de moi-même ; car je ne saurais croire que ce soit moi qui parle ; depuis cette communion dont je viens de parler, tout ce qui se présente à mon esprit me paraît un songe, et je voudrais ne voir autre chose que des personnes malades de cette heureuse maladie dans laquelle je me trouve. Que nous soyons tous frappés de cette sainte folie, pour l'amour de celui qui a bien voulu, pour l'amour de nous, passer pour un insensé ! Puisque vous me témoignez tant d'affection, mon père, car étant mon confesseur, je dois bien vous nommer ainsi, quoique, pour vous obéir, je vous aie appelé mon fils, faites-la moi paraître, s'il vous plaît, en demandant à Dieu qu'il m'accorde cette grâce, qui est si rare, que je ne vois presque personne qui n'ait des soins excessifs pour ce qui le touche en particulier ; et détrompez-moi, je vous prie, si je suis, comme il peut se faire, plus que nulle autre dans cette erreur, en me le disant tout franchement, avec la liberté dont l'on use si peu en semblables choses.

Je souhaiterais, mon père, que, de même que l'on voit en ce temps des méchants s'unir pour conspirer contre Dieu et répandre dans le monde des hérésies, ces cinq personnes que nous sommes, qui nous aimons en lui, nous nous unissions pour nous désabuser les uns les autres, en nous reprenant de nos défauts, afin de nous rendre plus capables de plaire à Dieu, nul ne se connaissant si bien soi-même qu'il connaît ceux qu'il considère avec charité, par le désir de leur profiter. Mais cela doit se pratiquer en particulier, parce que c'est un langage dont on use si peu dans le monde, que même les prédicateurs prennent garde dans leurs sermons de ne mécontenter personne : je veux croire qu'ils ont bonne intention ; ce n'est pas néanmoins le moyen de faire un grand fruit ; et j'attribue ce que leurs prédications convertissent si peu de personnes, à ce qu'ils ont trop de prudence et trop peu de ce feu de l'amour de Dieu dont brûlaient les apôtres ; de ce feu qui leur faisait tellement mépriser l'honneur et la vie, qu'ils étaient toujours prêts à les perdre pour gagner tout lorsqu'il s'agissait d'annoncer et de soutenir les vérités qui regardent la gloire de Dieu. Je ne me vante pas d'être en cet état ; mais je m'estimerais heureuse d'y être. Oh ! que c'est bien connaître la liberté, que de considérer

comme une véritable servitude la manière dont on vit et on converse dans le monde ; et que ne doit point faire un esclave pour obtenir de la miséricorde de Dieu l'affranchissement de cette captivité, afin de pouvoir retourner dans sa patrie ! Ainsi, puisque ce que je viens de dire en est le chemin, et que nous ne saurions arriver à un si grand bonheur qu'à la fin de notre vie, nous devons sans cesse y marcher sans nous arrêter. Je prie Dieu de tout mon cœur de nous en faire la grâce, et vous, mon père, si vous le jugez à propos, de déchirer ce papier qui n'est que pour vous, et de me pardonner ma trop grande hardiesse.

Dieu veuille, s'il lui plaît, mettre sa parole en ma bouche, pour pouvoir dire quelque chose de la quatrième manière dont l'âme obtient de l'eau pour arroser ce jardin spirituel ! J'ai en ceci encore beaucoup plus besoin de son assistance que je n'en avais pour parler de cette troisième eau que l'on reçoit dans l'oraison d'union ; car alors l'âme sentait bien qu'elle n'était pas entièrement morte au monde, mais qu'elle y vivait encore, quoique dans une grande solitude, et était capable de faire entendre, au moins par des signes, l'heureux état où Dieu la mettait.

Dans toutes les précédentes manières d'oraison, il faut que le jardinier travaille, bien qu'il soit vrai que dans celle d'union son travail est accompagné de tant de consolations et de tant de gloire que l'âme voudrait qu'il durât toujours, et le considère plutôt comme une félicité que comme un travail. Mais, en cette quatrième manière d'oraison, on est dans une joie parfaite et toute pure ; on connaît que l'on en jouit, quoique sans savoir comment on en jouit, et l'on sait que ce bonheur comprend tous les biens imaginables, sans pouvoir néanmoins concevoir quel il est ; tous les sens sont tellement remplis et occupés de cette joie, qu'ils ne sauraient s'appliquer à quoi que ce soit d'intérieur ou d'extérieur. Ils pouvaient, comme je vous l'ai dit dans les autres manières d'oraison, donner quelques marques de leur joie ; mais en celle-ci, bien qu'elle soit incomparablement plus grande, l'âme et le corps sont incapables de la témoigner, parce que, quand ils le voudraient, ils ne le pourraient sans troubler, par cette distraction, le merveilleux bonheur dont ils jouissent, et que, s'ils le pouvaient, cette union de toutes les puissances cesserait d'être.

Je ne saurais bien faire entendre ce que c'est que l'on appelle en cela union, ni comment elle se fait, et je le laisse à expliquer à ceux qui sont savants dans la théologie mystique dont j'ignore tous les termes. Je ne sais pas bien ce que c'est qu'esprit, ni quelle différence il y a entre l'esprit et l'âme ; il me paraît que ce n'est que la même chose, quoiqu'il me semble quelquefois que l'âme sorte d'elle-même ainsi que la flamme sort du feu, et s'élève au-dessus de lui avec impétuosité, sans néanmoins que l'on puisse dire que ce soit deux corps différents, puisque ce n'est qu'un même feu. Je laisse donc aux savants, tels que vous êtes, mon père, à comprendre sur ce sujet ce que je ne puis bien démêler.

Je prétends seulement faire voir ce que l'âme sent dans cette divine union, qui fait que deux choses, qui auparavant étaient distinctes et séparées, n'en font plus qu'une. « Que vous êtes bon, mon Dieu, que vous soyez béni à jamais et que toutes les créatures vous louent de ce que votre amour pour nous fait que nous pouvons parler avec certitude de cette communication que vous avez avec quelques âmes, même durant cette vie ! car, encore qu'elles soient justes, cette faveur est un effet si extraordinaire de votre grandeur et de votre magnificence, qu'elle surpasse tout ce que l'on en peut dire. O libéralité sans bornes d'accorder des faveurs si excessives à des personnes qui vous ont tant offensé ! Peut-on n'en être point épouvanté à moins que d'avoir l'esprit si occupé des choses de la terre, que l'on soit entièrement incapable d'envisager les merveilles de vos œuvres ? J'avoue qu'un tel excès de bonté surpasse seulement tout ce que j'en saurais comprendre, que je me perds dans cette considération, sans pouvoir passer outre ; car où pourrais-je aller sans reculer au lieu d'avancer, puisque nulles paroles ne sont capables d'exprimer les remerciements que je vous dois de tant de grâces ? Quelquefois, pour me soulager, je vous dis des extravagances, non pas durant cette sublime union étant alors incapable d'agir, mais au commencement ou à la fin de mon oraison, et je vous parle en cette sorte : Prenez garde, Seigneur, à ce que vous faites ; et bien qu'en me pardonnant tant de péchés, vous ayez voulu les oublier, souvenez-vous-en, je vous prie, afin de modérer les faveurs dont vous me comblez : ne mettez pas, ô mon créateur, une liqueur si précieuse dans un vase à demi cassé, puisque vous avez vu si souvent qu'elle ne peut demeurer sans se répandre : n'enfermez pas un tel trésor dans une âme qui est incapable de le conserver, parce qu'elle n'a pas encore entièrement renoncé aux consolations de la vie présente : ne confiez pas une place à une personne si lâche, qu'elle en ouvrirait les portes aux premiers efforts des ennemis ; que l'excès de votre amour ne vous fasse pas, ô mon roi ! en hasardant des pierreries de si grand prix, donner sujet de croire que vous n'en tenez pas grand compte, puisque vous les laisseriez en garde à une créature si faible et si misérable, que quelque soin qu'elle prît pour tâcher, avec votre assistance, d'en bien user, elle ne pourrait en profiter pour personne ; et enfin, pour dire tout en un mot, entre les mains d'une femme aussi méchante que je suis, et qui, au lieu de faire valoir ses talents, ne se contente pas de les laisser inutiles, mais les enterre. Vous ne faites d'ordinaire, mon Dieu, de si grandes grâces qu'afin que l'on ait plus le moyen de servir les autres et vous savez que c'est de tout mon cœur que je vous ai dit autrefois que je m'estimerais heureuse si vous me priviez du plus grand

bien que l'on puisse posséder sur la terre, afin de l'accorder à un autre qui en ferait un meilleur usage pour votre gloire. »

Il m'est, comme je l'ai dit souvent, arrivé de tenir de semblables discours à Dieu, et je m'apercevais ensuite de mon ignorance, puisque je ne connaissais pas qu'il savait mieux que moi ce qui m'était propre et de mon peu d'humilité de ne pas voir que j'étais incapable de travailler à mon salut s'il ne m'en eût donné la force par d'aussi grandes faveurs que celles qu'il me faisait.

J'ai maintenant à parler des grâces et des effets que produit cette oraison, et à dire si l'âme peut ou ne peut pas contribuer à quelque chose pour s'élever à un état si sublime. Il arrive souvent, dans l'union dont j'ai parlé, que cette élévation et cette union d'esprit viennent avec l'amour céleste ; mais, selon ce que je puis comprendre, il y a de la différence dans cette union entre l'élévation de l'esprit et l'union. Ceux qui ne l'ont pas éprouvé seront persuadés du contraire ; mais pour moi, il me semble qu'encore que cette union et cette élévation ou transport d'esprit soient la même chose, Dieu opère l'une et l'autre en diverses manières, et que plus l'âme se détache des créatures, plus l'esprit prend son vol vers le ciel. Ainsi, je connus clairement que ce sont des grâces différentes, quoique, comme je l'ai dit, elles ne paraissent être que la même chose ; de même qu'un petit feu est un feu aussi bien qu'un grand, encore qu'il y ait de la différence entre l'un et l'autre, car il faut beaucoup de temps pour faire qu'un petit morceau de fer devienne tout rouge dans un petit feu ; au lieu qu'il n'en faut guère pour faire qu'un gros morceau de fer devienne si ardent dans un grand feu, qu'il ne lui reste plus aucune apparence de ce qu'il était auparavant ; et ainsi j'ai sujet de croire que ce sont deux grâces différentes que Dieu accorde dans cette sorte d'oraison. Je suis assurée que ceux qui auront eu des ravissements n'auront pas de peine à le comprendre, mais ceux qui n'en ont point eu le considéreront comme une folie ; et ce pourrait bien en être une, qu'une personne comme moi ose se mêler de parler d'une chose qu'il paraît impossible d'expliquer, et de trouver seulement des termes qui puissent la faire comprendre grossièrement.

Néanmoins, comme Notre-Seigneur sait que je n'ai d'autre intention en ceci que d'obéir et de faciliter quelques moyens aux âmes pour acquérir un si grand bien, j'espère qu'il m'aidera dans cette entreprise, et je ne dirai rien qu'une longue expérience ne m'ai fait connaître. J'ai d'autant plus de sujet de me promettre de son infinie bonté qu'il m'assistera, que lorsque je commençai à vouloir écrire cette quatrième manière d'oraison, que je compare à la quatrième sorte d'eau dont ce jardin spirituel se trouve arrosé, cela me parut aussi impossible que de parler grec ; ainsi je quittai la plume et m'en allai communier. Béni soyez-vous à jamais, Seigneur, qui instruisez les ignorants ! O vertu de l'obéissance que vous avez de pouvoir ! Dieu éclaira mon esprit en me disant et en me représentant ce que je devais dire, et il veut maintenant, ce me semble, faire la même chose en me mettant dans la bouche ce que je suis incapable par moi-même de comprendre et d'écrire. Comme ce que je viens de rapporter est très véritable, il est évident que ce que je dirai de bon viendra de Dieu, et que ce que je dirai de mauvais tirera sa source de cet océan de misère qui est en moi.

Que s'il y a quelques personnes, comme il y en a sans doute plusieurs, qui soient arrivées à ces degrés d'oraison dont il a plu à Notre-Seigneur de me favoriser, tout indigne que je suis, et que, dans la crainte qu'elles auront de s'égarer, elles désirent de me communiquer leurs sentiments, j'espère que son adorable bonté fera la grâce à sa servante de les aider à passer plus avant sans crainte de se tromper.

Il me reste donc à parler de cette eau qui tombe du ciel en si grande abondance, qu'elle arrose entièrement le jardin ; et il est facile de juger de quel repos et de quel plaisir jouirait toujours le jardinier si Notre-Seigneur ne manquait jamais de la donner lorsqu'il en sera besoin, et si l'air était toujours si tempéré que n'y ayant point d'hiver, les plantes fussent sans cesse couvertes de fleurs et chargées de fruits ; mais, parce que c'est un bonheur que l'on ne peut espérer en cette vie, il faut que ce jardinier soit dans un soin continuel de ne pas demeurer sans eau , afin que quand l'une manque, on puisse y suppléer par une autre. Celle qui vient du ciel tombe quelquefois lorsque le jardinier y pense le moins ; et il arrive presque toujours que c'est en suite d'un long exercice d'oraison mentale que notre âme étant comme un petit oiseau que Notre-Seigneur, après l'avoir vu voltiger longtemps pour s'élever vers lui avec son entendement et sa volonté, qui sont ses ailes, le prend de sa divine main pour le remettre dans son nid, afin d'y être en repos, et le récompenser ainsi dès cette vie. « Que cette récompense est grande, ô mon Dieu ! puisqu'un moment de joie qu'elle donne suffit pour payer tous les travaux que nous saurions souffrir ici-bas pour votre service ! »

Lorsque dans cette quatrième manière d'oraison une personne cherche ainsi son Dieu ; peu s'en faut qu'elle ne se sente entièrement défaillir ; elle est comme évanouie ; à peine peut-elle respirer ; toutes ses forces corporelles sont si affaiblies, qu'il lui faudrait faire un grand effort pour pouvoir seulement remuer les mains ; les yeux se ferment d'eux-mêmes ; et s'ils demeurent ouverts, ils ne voient presque rien, ni ne sauraient lire quand ils le voudraient ; ils connaissent bien que ce sont des lettres, mais ils ne peuvent les distinguer ni les assembler, parce que l'esprit n'agit point alors ; et si l'on parlait à cette

personne, elle n'entendrait rien de ce qu'on lui dirait. Ainsi, ces sens lui sont non seulement inutiles, mais ne servent qu'à troubler son contentement; elle tâcherait en vain de parler, parce qu'elle ne saurait ni former ni prononcer une seule parole ; toutes ses forces extérieures l'abandonnent, et celles de son âme s'augmentent pour pouvoir mieux posséder la gloire dont elle jouit; mais elle ne laisse pas d'éprouver au dehors un fort grand plaisir.

Quelque longtemps que dure cette sorte d'oraison, on ne s'en trouve jamais mal; et je ne me souviens pas que Dieu m'en ait favorisée lorsque j'étais malade, sans que je ne me sois ensuite portée beaucoup mieux ; car comment un si grand bien pourrait-il causer du mal? Les effets de cette sublime oraison sont si manifestes, que l'on ne saurait douter qu'elle n'augmente la vigueur de l'âme, et qu'après avoir ainsi fait perdre au corps avec plaisir toute la sienne, elle ne lui en redonne une nouvelle beaucoup plus grande.

Il est vrai, selon ce que j'en puis juger par ma propre expérience, que, dans le commencement, cette sorte d'oraison finit si promptement, qu'elle ne se fait pas connaître par des marques extérieures ; mais l'on voit, par les avantages que l'on en reçoit, qu'il faut que les rayons du soleil aient été bien vifs et bien ardents pour avoir pu pénétrer l'âme de telle sorte, qu'elle l'ait comme fait fondre ; et il est fort remarquable que cette suspension de toutes les puissances ne dure, à mon avis, jamais longtemps ; c'est beaucoup quand elle va jusqu'à une demi-heure ; et je ne crois pas qu'elle m'ait jamais tant duré. Il est vrai qu'il est difficile d'en juger, puisque l'on a perdu tout sentiment; et j'ajoute, que, même alors, il ne se passe guère de temps sans que quelqu'une des puissances se réveille. La volonté est celle qui se maintient davantage ; mais l'entendement et la mémoire recommencent bientôt à l'importuner ; néanmoins, comme elle demeure dans le calme, elle les ramène et les oblige à se recueillir ; ainsi ils demeurent tranquilles durant quelques moments, et se laissent emporter ensuite à de nouvelles distractions. On peut, en cette manière, passer quelques heures en oraison, et on les y passe, en effet, parce que l'entendement et la mémoire, après avoir goûté de ce vin céleste, le trouvent si délicieux, qu'ils s'en enivrent et se perdent heureusement pour se réunir avec la volonté, dans la jouissance d'un si grand bonheur ; mais le temps qu'ils demeurent en cet état, incapables, ce me semble, de s'imaginer quoi que ce soit, est fort court ; et lorsqu'ils commencent à revenir à eux, ce n'est pas de telle sorte qu'ils ne paraissent, durant quelques heures, comme stupides, parce que Dieu les ramène peu à peu à lui.

J'aurais maintenant à dire ce que l'âme sent intérieurement lorsqu'elle est en cet état ; mais je laisse à en parler ceux qui en sont capables, car comment pourrais-je écrire une chose que je ne saurais comprendre ? Lorsqu'au sortir de cette oraison, et après avoir communié, je pensais de quelle manière je pourrais exprimer ce que l'âme fait quand elle jouit d'un si grand bonheur, Notre-Seigneur me dit : « Ma fille, elle s'oublie entièrement elle-même pour se donner tout entière à moi ; ce n'est plus elle qui vit, mais c'est moi qui vit en elle ; et cela est si incompréhensible, que tout ce qu'elle peut comprendre est qu'elle n'y comprend rien. »

Ceux qui l'auront éprouvé entendront quelque chose à ceci ; et il est si obscur, que je ne saurais l'expliquer plus clairement ; tout ce que je puis ajouter, c'est qu'il m'est impossible de douter alors que l'on ne soit proche de Dieu, et que toutes les puissances sont tellement suspendues et comme hors d'elles-mêmes, qu'elles ne savent ce qu'elles font. Si l'on pense méditer sur quelque mystère, la mémoire n'en représente non plus le souvenir que si elle n'en avait jamais entendu parler; si on lit, on ne comprend rien à ce qu'on lit, et il en arrive de même des oraisons vocales. Ainsi, les ailes de ce petit papillon, auxquelles on peut comparer les distractions que donne la mémoire, se trouvant brûlées, il tombe par terre, sans pouvoir se remuer; la volonté est tout occupée à aimer, sans comprendre en quelle manière elle aime ; et quant à l'entendement, s'il entend, il ne comprend rien à ce qu'il entend ; mais je crois qu'il n'entend rien, puisque, comme je l'ai dit, il ne s'entend pas lui-même; et je n'entends rien non plus à tout cela.

J'étais au commencement dans une si grande ignorance, que je ne savais pas que Dieu est dans toutes les créatures ; et il me paraissait néanmoins si clairement qu'il était présent, qu'il m'était impossible d'en douter ; ceux qui n'étaient point savants me disaient que ce n'était que par sa grâce ; mais, comme j'étais persuadée du contraire, je ne pouvais les croire, et cela me donnait de la peine. Un savant religieux, de l'ordre de Saint-Dominique, m'en tira, et me consola beaucoup en m'assurant que Dieu était alors présent, et qu'il se communique ainsi aux hommes.

Je finirai ce chapitre en disant qu'il faut remarquer que Dieu ne fait jamais, que par une grâce très particulière, tomber du ciel cette eau dont j'ai parlé, et que l'âme en reçoit toujours de très grands avantages, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Je remarquerai ici une chose qui me paraît importante, et qui pourra, mon père, si vous l'approuvez, servir d'un avis utile à quelques personnes : c'est que l'on voit dans certains livres qui traitent de l'oraison, qu'encore qu'une âme ne puisse par elle-même arriver à l'état dont j'ai parlé, à cause que c'est une chose surnaturelle, et que Dieu seul opère en elle, elle pourra y contribuer en élevant avec humilité son esprit au-dessus de toutes les choses créées, après avoir passé plusieurs années dans

la vie purgative, et s'être avancée dans l'illuminative, qui est un mot que je n'entends pas bien, si ce n'est qu'il signifie que l'âme ait fait du progrès dans la vertu. Ces livres recommandent expressément de ne rien imaginer de corporel, et de contempler seulement la divinité, parce que, disent-ils, l'humanité même de Jésus-Christ embarrasse ceux qui sont déjà si avancés dans l'oraison, et les empêche d'arriver à une contemplation plus parfaite. Ils allèguent sur cela les paroles de Jésus-Christ à ses apôtres, lors de son ascension dans le ciel avant la venue du Saint-Esprit ; mais il me semble que si les apôtres eussent cru dès lors aussi fermement qu'ils le crurent après la venue du Saint-Esprit, que Jésus-Christ était Dieu et homme tout ensemble, la vue de son humanité n'aurait pu servir d'obstacle à leur plus sublime contemplation, puisqu'il n'a rien dit de cela à sa sainte mère, quoiqu'elle l'aimât plus qu'eux tous. Ce qui fait entrer ces contemplatifs dans ce sentiment c'est qu'il leur semble que, comme la contemplation est une chose toute spirituelle, la représentation des corporelles ne saurait qu'y nuire, et tout ce qu'on doit tâcher de faire est de se considérer comme environné de toutes parts et tout abîmé en lui. Cette dernière pensée se peut, à mon avis, pratiquer quelquefois utilement ; mais quant à se séparer de Jésus-Christ, en se séparant de la vue de sa sacrée humanité, et la mettre ainsi au rang de nos misérables corps et du reste des choses créées, c'est ce que je ne saurais du tout souffrir, et je le prie de me faire la grâce de bien m'expliquer sur ce sujet. Je ne prétends pas disputer contre les auteurs de ces livres ; je sais qu'ils sont savants et spirituels, qu'ils ne parlent pas sans savoir sur quoi ils se fondent, et que Dieu se sert de divers moyens pour attirer des âmes à lui, comme il lui a plu d'attirer la mienne. Sans m'engager donc à parler de tout le reste, je veux seulement rapporter ici le péril où je me trouvai pour avoir voulu pratiquer sur ce sujet ce que je trouvais dans ces livres. Je n'ai pas de peine à croire que celui qui sera arrivé à l'oraison d'union sans passer aux ravissements, aux visions et aux autres grâces extraordinaires que Dieu fait à quelques âmes, estimera ne pouvoir rien faire de mieux que de suivre l'avis porté dans ces livres, ainsi que j'en étais persuadée. Mais si j'en fusse demeurée là et n'eusse point changé de sentiment, je ne serais jamais arrivée à l'état où il a plu à Dieu de me mettre, parce qu'à mon avis il y a en cela de la tromperie. Peut-être me trompé-je moi-même, et l'on en pourra juger par ce que je vais dire.

N'ayant point alors de directeur, je croyais que la lecture de ces livres pourrait peu à peu m'instruire ; mais je connus dans la suite que si Dieu ne m'eût lui-même donné de l'intelligence, ils ne m'auraient guère servi, parce que ce qu'ils m'apprenaient n'était presque rien, jusqu'à ce qu'il me l'eût fait comprendre par ma propre expérience. Ainsi je ne savais ce que je faisais ; et quand je commençai à entrer un peu dans l'oraison de quiétude, je tâchais d'éloigner de ma pensée toutes les choses corporelles, et n'osais élever mon âme à Dieu, parce qu'étant toujours si imparfaite, je croyais qu'il y aurait en cela trop de hardiesse. Je sentais néanmoins, ce me semblait, la présence de Dieu : en quoi je ne me trompais pas, et faisais tout ce que je pouvais pour ne pas m'éloigner de lui. Comme la satisfaction et l'avantage qne l'on croit trouver dans cette manière d'oraison la rendent très agréable, rien n'aurait été capable de me faire arrêter mes pensées à l'humanité de Notre-Seigneur, à cause qu'il me paraissait que ce m'aurait été un obstacle au contentement dont je jouissais. « O Dieu de mon âme, Jésus-Christ crucifié, qui êtes mon souverain bien, je ne me souviens jamais sans douleur de cette folle imagination que j'avais alors, parce que je ne puis la considérer que comme une grande trahison que je vous faisais, quoique ce ne fût que par ignorance. »

Lorsque ceci m'arriva, Dieu ne m'avait point encore donné de ravissements ni de visions, et j'avais toujours eu auparavant une grande dévotion à cette humanité sacrée de Notre-Seigneur. Je ne demeurai guère dans cette erreur et n'ai jamais cessé depuis de ressentir une grande joie d'être en la présence de Jésus-Christ, principalement quand je communie, et je voudrais alors toujours avoir quelqu'une de ses images devant mes yeux, afin de l'imprimer encore plus fortement dans mon âme. « Est-il possible, ô mon Sauveur ! qu'il me soit entré dans l'esprit, durant seulement une seule heure, que vous m'auriez été un obstacle pour m'avancer dans la piété ! et quel bien ai-je reçu, si ce n'est par vous, qui êtes la source éternelle de tous les biens ? Je ne veux pas croire que j'aie péché en cela, ce me serait une trop grande douleur. Je suis persuadée de n'avoir failli que par ignorance, et qu'ainsi vous voulûtes y remédier par votre bonté, en faisant que l'on me tirât de cette erreur, et en vous montrant depuis tant de fois à moi, comme je le dirai dans la suite, afin de me faire encore mieux connaître la grandeur de mon aveuglement, et qu'après l'avoir dit, comme j'ai fait à tant de personnes, je le déclarasse encore ici. J'attribue à cette cause ce que la plupart de ceux qui arrivent jusqu'à l'oraison d'union ne passent pas plus avant, et ne jouissent pas d'une grande liberté d'esprit. »

Deux raisons me le font croire, quoique peut-être je me trompe ; mais je ne dirai rien dont je n'aie l'expérience, m'étant très mal trouvée de détourner ainsi ma vue de l'humanité de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il m'ait fait connaître ma faute ; car les contentements et les consolations que je recevais n'étaient que par intervalles, à cause que je ne me trouvais pas, au sortir de l'oraison, dans la compagnie de Jésus-Christ, comme j'ai fait depuis, et où ainsi

je n'avais pas la force qu'il me donne maintenant pour supporter les travaux et les tentations.

La première de ces deux raisons est qu'il y avait en cela un défaut d'humilité, quoiqu'il fût si caché que je ne m'en apercevais point. Car qui est celui qui, encore qu'il ait passé toute sa vie en travaux, en pénitences, en prières, et souffert toutes les persécutions imaginables, sera comme je l'étais, si superbe et si misérable, que de ne pas se trouver trop dignement récompensé lorsque Notre-Seigneur lui permet d'être avec saint Jean au pied de sa croix ? Quel autre que moi aurait été capable de ne pas se contenter d'une si grande faveur, ainsi que je n'en étais pas alors satisfaite parce que j'étais si malheureuse que de tourner à ma perte ce qui aurait dû me profiter ?

Que si notre complexion et notre infirmité ne nous permettent pas de considérer ce divin Sauveur dans les tourments de sa passion, accablé de travaux et de douleurs, persécuté de ceux à qui il avait fait tant de bien, déchiré de coups, nageant dans son sang et abandonné de ses apôtres, parce que ce nous serait une peine insupportable, qui nous empêche de demeurer en sa compagnie depuis qu'il est ressuscité, l'ayant maintenant si près de nous dans l'eucharistie, plein de gloire, et tel qu'il était lorsque, avant de monter dans le ciel, il aimait et encourageait les siens à se rendre dignes de régner un jour éternellement avec lui ? S'il semble, ô mon Sauveur ! par la faveur que vous nous faites d'être toujours proche de nous dans ce très saint et auguste sacrement, que vous ne puissiez durant un seul moment nous quitter, comment ai-je pu m'éloigner de vous sous prétexte de vous mieux servir ? Lorsque je vous offensais, je ne vous connaissais pas bien encore ; mais, qu'après vous avoir connu, je me sois éloignée de vous dans la créance de prendre un meilleur chemin, c'est ce que je ne puis maintenant comprendre. N'était-ce pas, au contraire, m'égarer entièrement ; et cet égarement n'aurait-il pas toujours duré, si vous ne m'eussiez remise par votre bonté dans la bonne voie, et donné sujet de ne rien craindre en me trouvant si proche de vous, parce qu'on ne peut rien appréhender en la compagnie d'un protecteur tout-puissant, et qui est la source de tous les biens !

Il ne m'est point depuis arrivé de peines que je n'aie souffertes avec joie, me voyant en la compagnie d'un ami si généreux, qu'il ne manque jamais de nous assister, et d'un capitaine si vaillant, qu'il s'expose le premier au péril pour nous en garantir et pour nous sauver. J'ai connu clairement que, pour plaire à Dieu et obtenir de lui de grandes faveurs, il veut que nous lui demandions et les recevions par Jésus-Christ, son Fils, Dieu et homme, en qui il a dit qu'il prenait son bon plaisir. Je l'ai éprouvé diverses fois ; Notre-Seigneur me l'a dit lui-même ; et je vois clairement que c'est le chemin que nous devons tenir, et la porte par laquelle nous devons entrer, si nous désirons que sa suprême majesté nous révèle de grands secrets.

Aussi, mon père, quoique vous soyez arrivé au comble de la contemplation, ne prenez point, s'il vous plaît, un autre chemin. On ne s'égare jamais en le suivant ; c'est par ce divin Sauveur que nous devons pratiquer toutes les vertus : il nous en apprend les moyens, il nous en donne l'exemple dans sa vie, il en est le parfait modèle ; et que pouvons-nous désirer davantage que d'avoir toujours à nos côtés un tel ami, qui ne nous abandonne jamais dans les travaux et dans les souffrances, comme font les amis de ce monde ? Heureux donc celui qui l'aime véritablement et se tient toujours auprès de lui ! Ne voyons-nous pas que le glorieux saint Paul avait continuellement son nom dans la bouche, parce qu'il l'avait profondément gravé dans le cœur ? et depuis que j'ai connu cette vérité, et considéré avec soin la vie de quelques saints grands contemplatifs, j'ai remarqué qu'ils n'ont point tenu d'autre chemin. On le voit dans saint François, par l'amour qu'il avait pour les plaies de ce divin Sauveur ; dans saint Antoine de Padoue, par son affection pour sa sacrée et divine enfance ; dans saint Bernard, par le plaisir qu'il prenait à considérer sa très sainte humanité ; dans sainte Catherine de Sienne, par la dévotion qu'elle y avait, et dans plusieurs saints dont vous êtes, mon père, beaucoup mieux instruit que moi.

Je ne doute point qu'il soit bon de détacher sa pensée des choses corporelles, puisque tant de personnes spirituelles le disent ; mais ce ne doit être que lorsque l'on est fort avancé dans l'exercice de l'oraison ; car il est évident que jusque-là, il faut chercher le Créateur par les créatures selon la grâce que Notre-Seigneur fait à chacun, dont je n'entreprends point de parler. Ce que je prétends seulement dire, et que je voudrais pouvoir bien expliquer, parce que l'on ne saurait trop le remarquer, c'est que l'on ne doit point mettre en ce rang la très sacrée humanité de Jésus-Christ.

Lorsque Dieu suspend toutes les puissances de l'âme, de la sorte que nous avons vu dans les diverses manières d'oraison dont j'ai traité, il est évident que, quand même nous ne le voudrions pas, nous perdrons alors cette présence de l'humanité de Jésus-Christ ; mais nous aurions tort de nous plaindre d'une si heureuse perte, puisque nous acquérons par elle un bonheur encore plus grand que celui qu'il nous paraît avoir perdu. Car l'âme s'occupe alors tout entière à aimer celui que son entendement avait travaillé à lui faire connaître ; elle aime ce qu'elle ne comprenait point auparavant, et possède un bien dont elle ne pouvait jouir qu'en se perdant elle-même, comme je l'ai dit, pour gagner beaucoup plus qu'elle ne perd. Mais que nous employions tous nos efforts pour éloigner de notre

vue cette très sainte humanité de Jésus-Christ c'est ce que je répète encore ne pouvoir du tout approuver, parce qu'il me semble que c'est marcher en l'air, comme l'on dit d'ordinaire, et sans appui, quoique l'on s'imagine être plein de Dieu.

Puisque nous sommes hommes, il nous importe extrêmement, durant que nous sommes en cette vie, de nous représenter Jésus-Christ comme homme aussi bien que comme Dieu, qui est l'autre point dont j'ai à parler. Quant au premier, j'avais déjà commencé à dire que l'âme ne peut, sans quelque petit défaut d'humilité, vouloir s'élever plus haut que Notre-Seigneur ne l'élève, en ne se contentant pas de prendre pour sujet de sa méditation une chose aussi précieuse qu'est l'humanité de Jésus-Christ, et prétendre de ressembler à Madeleine avant que d'avoir travaillé avec Marthe. Que s'il veut, dès le premier jour, lui accorder cette grâce, il n'y a point alors sujet de craindre ; mais, quant à nous, humilions-nous, comme je crois l'avoir déjà dit ; car, encore que ce petit défaut d'humilité paraisse n'être rien, il peut nous être un grand obstacle pour nous avancer dans la contemplation.

Il faut revenir maintenant à mon second point. Comme nous ne sommes pas des anges, mais des hommes revêtus d'un corps mortel, nous ne pourrions, sans folie, vouloir passer pour des anges tandis que nous sommes encore sur la terre et aussi enfoncés que je l'étais dans les misères de cette vie. Ainsi, bien que quelquefois notre âme soit pleine de l'esprit de Dieu, que, s'élevant au-dessus d'elle-même, elle n'a pas besoin pour se recueillir de considérer aucune des choses créées, elle en a d'ordinaire besoin pour arrêter ses pensées, et particulièrement dans les peines, les travaux, les persécutions et les sécheresses qui troublent sa tranquillité et son repos. Car, nous représentant alors que Jésus-Christ a souffert en qualité d'homme les mêmes peines, nous éprouvons combien son assistance nous est nécessaire ; et il nous sera facile de nous trouver ainsi proche de lui, si nous nous y accoutumons. Il arrivera néanmoins, peut-être, que l'on ne pourra faire ni l'un ni l'autre de ce que je viens de dire, et alors on éprouvera quel est l'avantage de ne point rechercher des consolations spirituelles, et qu'au contraire il y en a un très grand d'être toujours résolu, quoi qu'il arrive, d'embrasser de bon cœur la croix. Notre divin Sauveur ne s'est-il pas vu privé de toute consolation ? et si ses disciples l'ont abandonné dans ses travaux, devons-nous les imiter ? Il s'éloigne et s'approche de nous, et élève notre âme au-dessus d'elle-même, selon qu'il juge nous être le plus utile. Tous nos efforts sont vains sans son assistance et nous n'avons qu'à le laisser faire.

Dieu se plaît à voir une âme prendre avec tant d'humilité son Fils pour médiateur auprès de lui, que, lorsqu'il veut l'élever à un haut degré de contemplation, elle s'en reconnaisse si indigne, qu'elle dise avec saint Pierre : *Retirez-vous de moi, Seigneur, car je suis un homme pécheur.* Je l'ai éprouvé, et ce fut la conduite que Dieu a tenue envers moi. D'autres prendront un autre chemin ; tout ce que je puis comprendre de celui-ci, est que cet édifice de l'oraison étant fondé sur l'humilité, plus l'âme s'abaisse, plus Dieu l'élève. Je ne me souviens point qu'il m'ait jamais fait aucune de ces grâces signalées, dont je parlerai dans la suite, que quand j'étais dans une telle confusion de me voir si imparfaite et si misérable, que je ne savais que devenir ; et c'était alors que, pour m'aider à me connaître moi-même, il me faisait entendre des choses que je n'eusse jamais pu imaginer.

Je suis persuadée que si dans cette oraison d'union l'âme veut s'efforcer d'y contribuer quoiqu'il lui paraisse sur l'heure que cela lui sert, elle tombera bientôt, et apprendra par sa chute qu'elle avait bâti sur un mauvais fondement. J'appréhende même beaucoup pour elle qu'elle n'arrive jamais à la véritable pauvreté d'esprit, qui consiste à ne chercher aucune consolation non seulement dans les choses de la terre auxquelles elle doit déjà avoir renoncé, mais dans l'oraison ; à ne mettre sa satisfaction qu'à souffrir pour celui qui a passé pour l'amour de nous toute sa vie dans la souffrance, et à demeurer tranquille dans ses travaux et ses sécheresses, sans s'en inquiéter, quoiqu'elle les sente, ni s'en tourmenter, ainsi que font certaines personnes qui s'imaginent que tout est perdu si leur entendement n'agit sans cesse et si elles n'ont une dévotion sensible ; comme si elles pouvaient, par leur travail, mériter un si grand bien. Je ne prétends pas néanmoins que l'on manque de faire tout ce que l'on peut pour se tenir en la présence de Dieu ; je dis seulement que quand même on n'aurait pas une seule bonne pensée, il ne faut pas pour cela se désespérer ; car étant, comme nous sommes, des serviteurs inutiles, ne serait-ce pas nous flatter que de nous croire propres à quelque chose ? Dieu veut, pour nous faire connaître notre impuissance, nous rendre semblables à de petits ânons, qui, encore qu'ils aient les yeux bandés, et ne sachant ce qu'ils font, lorsqu'ils tournent la roue de la machine avec laquelle on tire de l'eau, en fournissent plus que le jardinier avec toute sa peine et tout son travail.

On doit marcher sans contrainte dans ce chemin, en s'abandonnant entre les mains de Dieu. S'il veut nous élever aux principales charges de sa maison et nous honorer de sa confiance, recevons de si grandes faveurs avec joie ; sinon, servons-le avec plaisir dans les emplois les plus bas et les plus vils, sans être si hardis que de nous asseoir aux premières places, ainsi que je l'ai dit ailleurs. Il sait mieux que nous à quoi nous sommes propres ; et, après lui avoir donné notre volonté, devons-nous prétendre qu'il nous soit permis de nous conduire selon notre fantaisie ? Cela nous serait moins pardonnable que dans le premier

degré d'oraison, et nous nuirait bien davantage, parce que les biens dont il s'agit sont naturels. Un homme qui a mauvaise voix peut-il, par les efforts qu'il fait pour chanter, la rendre bonne ? Et s'il l'a bonne naturellement quel besoin a-t-il de se tourmenter? Nous pouvons bien prier Dieu de nous favoriser de ses grâces, mais avec soumission et confiance en sa bonté. Puisqu'il nous permet d'être aux pieds de Jésus-Christ, tâchons de n'en point partir ; demeurons-y en quelque manière que ce soit, à l'imitation de la Madeleine ; et quand notre âme sera plus forte, il la conduira dans le désert.

C'est, mon père, ce que je vous conseille de faire jusqu'à ce que vous ayez trouvé quelqu'un qui en soit plus instruit que moi et qui en ait plus d'expérience ; mais, si ce sont des personnes qui ne fassent que de commencer à goûter les douceurs qui se rencontrent dans l'oraison, ne les croyez pas, parce qu'elles se persuadent qu'il leur est avantageux de contribuer quelque chose pour se les procurer. Oh ! que Dieu, quand il lui plaît, fait, sans ces petits secours, voir manifestement sa puissance! Quoique nous puissions faire et quelque résistance que nous y apportions, il enlève notre âme comme un géant enlèverait une paille. Que s'il voulait qu'un crapeau volât, peut-on croire qu'il attendrait que cet animal prît par lui-même l'essor pour s'élever vers le ciel? et n'est-il pas encore plus difficile à notre esprit de réussir sans l'assistance de Dieu dans une chose si surnaturelle, étant comme il est tout chargé de terre et arrêté par mille et mille autres obstacles ? car, bien qu'il soit par sa nature plus capable de voler que le crapaud, le péché l'a tellement enfoncé dans la fange, qu'il lui a fait perdre cet avantage.

Je finirai ceci en disant que toutes les fois que nous pensons à Jésus-Christ, nous devons nous représenter quel est l'amour qui l'a porté à nous faire tant de grâces, et combien grand est celui que son Père éternel nous a témoigné, en nous en donnant un tel gage qu'est celui de nous avoir donné son propre Fils ; car l'amour attire l'amour. Ainsi, quoique nous ne fassions que de commencer et soyons de grands pécheurs, nous devons nous efforcer d'avoir toujours devant les yeux ce que je viens de dire, afin de nous exciter à aimer Dieu, puisque, s'il nous fait une fois la grâce de nous imprimer cela dans le cœur, nous nous verrons bientôt en état de ne rien trouver de difficile pour son service. Je le prie de vouloir, par l'amour qu'il a pour nous et par celui que son glorieux Fils nous a témoigné aux dépens de sa propre vie, nous remplir de cette sainte ardeur qu'il sait nous être si nécessaire.

Je voudrais bien, mon père, vous demander d'où vient qu'après que Dieu a fait une si grande faveur à une âme que de la mettre dans une parfaite contemplation, il ne lui donne pas aussitôt toutes les vertus, comme apparemment elle aurait sujet de l'espérer, puisqu'il semble qu'une grâce si extraordinaire qu'est celle des ravissements doit la détacher de tous les sentiments de la terre et peut la sanctifier en un moment ? J'avoue que j'en ignore la raison ; mais je sais bien qu'il y a de la différence entre la force que donnent au commencement ces ravissements, lorsqu'ils ne durent qu'un clin d'œil et ne se sentent que par les effets, et entre la force que l'âme en reçoit lorsqu'ils durent beaucoup plus. J'ai souvent pensé que cette différence peut procéder de ce que l'âme ne s'abandonne entièrement à Dieu qu'à mesure qu'il l'y pousse, ainsi qu'il opéra si promptement cet effet dans la Madeleine : qu'il agit dans les personnes conformément à la manière dont elles le laissent disposer d'elles, et que nous devons croire que, même dès cette vie, il nous récompense au centuple de ce que nous faisons par le désir de lui plaire.

Cette comparaison m'est ainsi venue dans l'esprit : que ces grâces si extraordinaires sont comme une excellente viande que Dieu donne à ceux qui s'avancent le plus dans son service ; que celles qui n'en mangent qu'un peu ne conservent que durant un peu de temps le goût d'un mets si agréable ; que ceux qui en mangent davantage s'en nourrissent ; que ceux qui en mangent beaucoup en tirent de la vigueur et de la force ; et que l'on peut tant manger de cette divine viande qui donne la vie, qu'elle fait, par l'avantage que l'on en reçoit, mépriser toutes les autres ; le plaisir que l'on y trouve étant si grand, que l'on ne voudrait pour rien au monde perdre, par le mélange d'une autre nourriture, le goût d'une viande si délicieuse à l'âme. Ne voit-on pas que l'on ne profite pas tant en un jour qu'en plusieurs dans la compagnie d'un saint ; mais qu'en y demeurant longtemps, on peut, avec l'assistance de Dieu, se rendre semblable à lui ? Enfin tout dépend de ce souverain maître de nos cœurs ; il favorise de ses grâces qui il lui plaît et quand il lui plaît ; mais il importe extrêmement à ceux qui commencent à en recevoir d'en faire l'estime qu'elles méritent et de prendre une ferme résolution de se détacher entièrement de toutes choses.

Il me paraît aussi que Dieu, pour augmenter l'amour de ceux qui l'aiment, en se faisant voir à eux dans sa majesté et dans sa gloire, et ranimer leur espérance des faveurs qu'il leur veut faire, laquelle était comme morte, les fait jouir de cet inconcevable plaisir, et semble leur dire : Ouvrez les yeux et regardez ; ce que vous voyez n'est qu'une goutte de cet océan des biens infinis dont je suis la source. Ce qui montre qu'il n'y a rien qu'il ne veuille faire pour ceux qui l'aiment ; et, lorsqu'ils reçoivent ses grâces comme ils doivent, il ne les honore pas seulement, mais il se donne lui-même à eux ; car il aime ceux qui l'aiment ; eh ! qui mérite tant que lui d'être infiniment aimé ? quel ami lui est comparable ?

« Dieu de mon âme, qui me donnera des paroles pour faire entendre quelles sont vos libéralités envers ceux qui mettent toute leur confiance en vous, et ce que perdent, au contraire, ceux qui, étant arrivés à un état aussi heureux que celui dont j'ai parlé, demeurent encore attachés à eux-mêmes ? Ne permettez pas, mon Sauveur, qu'un si grand malheur m'arrive après la grâce que vous m'avez faite de me vouloir honorer de votre présence, et comme prendre quelque repos dans une âme aussi indigne qu'est la mienne de vous recevoir. »

Je vous supplie encore, mon père, que si vous conférez de ce que je vous ai écrit touchant l'oraison avec des personnes aussi spirituelles, de prendre garde qu'elles le soient véritablement, parce que, si elles ne connaissent en cela qu'une seule voie et qu'elles soient demeurées à moitié chemin, elles ne pourront en bien juger. Il y en a que Dieu élève bientôt à un état fort sublime, et il leur paraît alors que les autres pourront aussi facilement qu'eux y arriver, sans se servir de l'entendement et de la considération des choses corporelles. Ainsi ils font que ces âmes demeurent sèches et arides : et d'autres, se trouvant avoir un peu d'oraison de quiétude, s'imaginent de pouvoir aussitôt passer aux manières d'oraison plus sublimes, ce qui les fait reculer au lieu d'avancer, et montre que l'on a besoin en toutes choses de discrétion et d'expérience. Dieu veuille s'il lui plaît, nous les donner !

Voilà comme sainte Thérèse, après sainte Catherine de Gênes, nous parle de ces communications intimes de l'âme pieuse avec Dieu et de Dieu avec l'âme ; communications dont les génies les plus élevés du paganisme, Socrate, Platon et leurs disciples avaient quelque idée obscure, mais qui ne les empêchait pas de s'égarer dans des erreurs grossières. Pour en parler avec la grâce, la lumière, la simplicité et l'élévation des Thérèse et des Catherine, il faut, comme elles, avoir pour maître l'esprit des apôtres, des patriarches et des prophètes, l'Esprit de Dieu.

Et ainsi, depuis le commencement du monde jusqu'au commencement du seizième siècle de l'ère chrétienne : depuis Abel jusqu'à sainte Catherine de Gênes et sainte Thérèse du Carmel, toujours, nous voyons des saints dans l'Eglise. Car, nous dit saint Paul, vous ne vous êtes point associés à la montagne matérielle et fumante du Sinaï, mais à la montagne de Sion, à la cité du Dieu vivant, à la Jérusalem céleste, aux myriades d'anges, à l'église des premiers-nés qui sont inscrits dans le ciel, à Dieu qui juge l'univers, aux esprits des justes parfaits, à Jésus le médiateur de la nouvelle alliance, à l'aspersion d'un sang qui parle mieux que celui d'Abel (1).

Puissent tous les Chrétiens bien comprendre cette éternelle unité de l'Eglise de Dieu, et s'y édifier les uns les autres par la foi, l'espérance et la charité !

(1) Hebr., XII, 18-24.

DISSERTATION SUR LE LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

CE QU'ON A DIT DES PAPES.

L'humanité, prise dans son ensemble, est une multitude tumultueuse, où quelques personnes parlent pour la foule qui pense ou qui ne pense pas, et qui ratifie leur jugement. Ce jugement de quelques-uns, devenu la sentence de tous, a toujours obtenu grand crédit. Il importe donc d'en rechercher la teneur relativement à la Papauté.

Vis-à-vis des Papes, l'humanité se partage en deux classes : les adhérents et les opposants ; les fidèles et les étrangers.

Les fidèles catholiques, en considérant le Souverain Pontife dans son caractère, l'ont appelé Pape, et Sainteté, ou, d'un nom qui réunit ces deux attributs, le *Saint Père*.

Le Chef de l'Eglise est appelé *Père*. Ce nom renferme tout ce que l'amour et le respect peuvent dire de plus doux et de plus grand. Dieu lui-même, pour se recommander à notre piété, a voulu s'appeler « Notre Père qui est aux cieux » et, pour toucher davantage nos cœurs affectueux, il a délégué à d'autres la ressemblance de sa paternité suprême : Or le Chef de l'Eglise est un Père, dit le comte Schérer ; dans tous les fidèles il voit ses enfants ; tous il les embrasse avec bienveillance, même les indociles ; et quand il se voit obligé de châtier des récalcitrants, il ne le fait que par amour et avec amour, pour leur salut et celui de la grande famille. « Est-il quelque chose de plus noble, dit un auteur classique, que les rapports du père avec ses enfants ? Il les nourrit, les élève, les instruit, les protège et les défend, depuis le premier jusqu'au dernier moment ; il sacrifie sa fortune et son sang à leur conservation, à leur salut. » Le nom de Père, donné par les hommes au Chef de l'Eglise, renferme donc l'excellent aveu que le Pape *doit tenir lieu de père à l'humanité*, et de quel père ? De Dieu même.

Le Chef de l'Eglise est appelé *Saint*, non que le Pape soit déjà par lui-même un saint du ciel de la terre, non parce que son front porte la triple couronne ; mais bien parce qu'il a pour objet le salut éternel des hommes. Ce titre, en rappelant aux fidèles la vénération qu'ils doivent à celui qui en est investi, leur enseigne que son empire n'est point terrestre mais spirituel, et que sa sainteté ne lui permet de l'exercer que dans la vue des intérêts divins (1).

En considérant le Pape dans son autorité souveraine de Pontife, les fidèles lui ont prodigué les noms les plus sublimes. Dans le perpétuel concert de leur foi et de leur piété, ils l'appellent le Prince des Apôtres, l'Evêque des Evêques, le Pasteur et le Gardien de tout le troupeau du Christ, le Maître de tous les chrétiens, l'Homme et le Seigneur apostolique, la Pierre de l'Eglise, le Père spirituel de tous, le Bienheureux Seigneur, le Gardien de la vigne du Père éternel, le Président de l'Eglise, le grand Pontife, et vingt autres appellations pareilles.

Personne ne sera surpris que les Chrétiens glorifient la paternité et l'autorité des Papes. Ce qui étonne davantage, ce qui porte à réfléchir, ce qui détermine, dans l'esprit, de solides convictions, c'est que les rivaux des Papes, les ennemis des Papes portent le même jugement et se servent presque de mêmes termes. Les rois, les auteurs et fauteurs de schismes, les fabricateurs et propagateurs d'hérésies, les sectaires de toutes nuances et de toutes classes, se rencontrent en parlant des Papes avec les pieux fidèles et les plus éminents docteurs de l'Eglise. Cette affirmation tire trop à conséquence pour qu'on n'en administre pas les preuves.

I. Nous avons dit d'abord les rois et nous les présentons comme rivaux des Papes. C'est la perpétuelle tentation des hommes d'autorité, des princes de l'action et des princes de la pensée, de devenir, par un emportement d'orgueil, jaloux de la Chaire apostolique. Les princes de la pensée en philosophie ne voudraient point s'assujettir à une autorité doctrinale : ils voudraient, au contraire, tout expliquer par leur raison, tout soumettre à leur jugement, devenir, en un mot, chefs d'écoles ; les princes de l'action, les rois, peu satisfaits de ne dominer que sur les corps, souhaiteraient encore de pouvoir commander

(1) *Le Saint-Pere*, considéré d'apres la mission de la Papauté, p. 18 de l'édition française

aux âmes. Le Pape les offusque : sa personne est comme la pierre d'achoppement de leur autorité. De l'irritation, plus ou moins contenue, que leur cause la présence d'un prêtre, ils doivent être peu favorables à son autorité. Si donc ils la reconnaissent, tantôt par leurs attaques, tantôt par leurs hommages, nul ne saurait contester la force pressante de leur déclaration.

Les attaques des princes, tout le monde le sait, n'épargnaient guère le Saint-Siège. Depuis Néron jusqu'à Victor-Emmanuel, en passant par les Césars de Rome, de Byzance, d'Allemagne et d'ailleurs, on en voit peu qui aient épargné les successeurs de saint Pierre. Ce fait, à première vue, doit surprendre. Car, que fait aux souverains un vieillard qui garde un vieux livre et qui parle au nom d'un Juif crucifié à Jérusalem ? Mais le mystère s'explique : le Juif crucifié est Dieu ; le vieux livre s'appelle l'Evangile : le vieillard est le vicaire de Jésus-Christ. La présence des prêtres du schisme ou de l'hérésie n'a jamais inspiré aux princes ni le désir ni même la pensée d'une persécution. Eux si bénins en présence de ces prêtres, des idoles, en présence du Pape ne savent ni ne peuvent se contenir. En voyant Jésus-Christ en croix le centurion disait: « Celui-ci était vraiment le fils de Dieu : en présence des Papes persécutés, il faut bien dire : « Ceux-ci sont vraiment les Vicaires de Jésus-Christ. »

Dans les instants de lucidité que laisse la persécution, les empereurs rendent hommage à la suprématie des Papes. Déjà Aurélien, sollicité de trancher une question litigieuse, décidait que le Siège contesté devait appartenir à qui le tenait du Pontife romain. Un autre César avait confessé ingénûment qu'il craignait plus un Pape à la tête de l'Eglise, qu'un prétendant à la tête des légions. Un autre enfin se disait prêt à embrasser l'Evangile, si les chrétiens voulaient le faire leur Pape..... « A ce prix, disait Tertullien, les Césars ne peuvent devenir chrétiens. »

Constantin, converti par l'apparition de la croix, renvoya les évêques donatistes au Pape romain saint Melchiade ; et, lorsque, mécontents de sa décision, ils s'adressèrent de nouveau à l'empereur, celui-ci leur répondit avec impatience ; « Ils me demandent un jugement, à moi qui attends moi-même celui de Jésus-Christ : le jugement des prêtres doit être respecté comme le jugement de Dieu ; mais ces solliciteurs tiennent plus à leurs inimitiés qu'à la sentence qui a été rendue. » Dans d'autres occasions, Constantin montra une égale déférence pour le Siège apostolique.

Le persécuteur d'Athanase, Constance, arien, croyait si peu à la légitimité de ses violences, qu'il voulait en obtenir la ratification de Pape ; et parce que le Pape refusait, Constance le persécutait. Constance croyait donc au pouvoir suprême du Pape.

La vénération de l'empereur Gratien pour le Siège apostolique ressort des termes suivants de son édit impérial : « Nous désirons que tous les peuples soumis à notre sceptre suivent la religion que l'apôtre Pierre a enseignée aux Romains, et qui est professée maintenant par le pape Damase. » Quand l'élection de Nectaire comme patriarche de Constantinople rencontra des difficultés à Rome l'empereur Théodose le Grand envoya une ambassade spéciale au Siège apostolique, pour lui recommander la confirmation de l'élu. Un auteur moderne fait observer avec raison que c'était là une reconnaissance officielle de l'autorité de l'évêque de Rome. Car le puissant empereur se serait-il inquiété de ce faible évêque si éloigné de lui et de plus son sujet, si sa prééminence spirituelle n'avait pas été indubitable ? L'empereur Valentinien III écrivait à l'empereur Théodose II : « Nous devons défendre avec le zèle convenable la foi que nous avons héritée de nos pères, nous devons de même conserver aussi de nos temps la vénération due au saint apôtre Pierre, attendu que l'évêque de Rome, qui a été de tous temps le chef de tous les prêtres, doit *décider librement* dans les affaires ecclésiastiques et en matière de foi. » Et dans l'édit impérial nous lisons ces mots : « Tous les empereurs chrétiens depuis Constantin ont toujours été les protecteurs et les défenseurs du Siège apostolique ; la désobéissance à ce Siège n'est plus seulement un délit ecclésiastique, c'est un délit de lèse-majesté. La paix de l'Eglise ne peut subsister à moins que chacun n'obéisse au Chef. » L'empereur Justinien inséra dans son code cette déclaration : « Nous approuvons et nous confirmons selon les lois de l'Eglise que le Pape de Rome est le premier de tous les prêtres. L'ancienne Rome qui est le berceau des lois, est aussi le Siège du premier des prêtres. » Il écrivait au pape Hormisdas : « L'unité de l'Eglise est maintenue par l'autorité et par la doctrine de votre apostolat, dans lequel vous avez succédé à saint Pierre. » Il promit au pape Jean I[er] de contribuer de tout son pouvoir à la réunion de l'Orient au Siège de saint Pierre, et de témoigner en toute occasion le respect dû à l'évêque de Rome. C'est dans le même esprit que Justinien publia cet ordre : « L'unité des Eglises doit être maintenue en toute chose par le Pape de l'antique Rome. C'est pourquoi nous voulons que tout ce qui concerne l'Eglise soit soumis à Sa Sainteté, car le Pape est le chef de tous les prêtres. »

Charlemagne qui s'intitulait dans le préambule de ses lois : « Dévoué défenseur de l'Eglise, témoigne dans ses Capitulaires comme dans sa conduite, sa profonde vénération pour le Saint-Siège. « Je suis de tout mon cœur avec le Siège apostolique et avec les traditions catholiques qui remontent à l'origine de l'Eglise. Ainsi, quand il s'élève des controverses, je m'adresse à Rome, comme les lois de l'Eglise le prescrivent et l'ordonnent. L'Eglise romaine est la mère de la dignité sacerdotale ; elle est la régulatrice des rapports ecclésiastiques. Les actes de résistance à son autorité

sont nuls et à considérer comme non avenus. »

Au moyen âge, les princes ne se contentent pas de reconnaître la suprématie des Papes, ils acceptent encore leur direction sur les choses temporelles et veulent même tenir de leurs mains la couronne. Rien n'est plus commun alors que les rois se déclarant vassaux du Saint-Siège ; l'Europe forme une république chrétienne, à la tête de laquelle se trouve la Chaire apostolique. Il serait très facile, il est par là même superflu de produire cette multitude de témoignages des princes chrétiens. Je cite, en courant, les noms de Louis le Pieux, de Charles le Chauve. des empereurs Basile, Michel et Phocas, d'Alfred le Grand, d'Othon le Grand, d'Etienne de Hongrie, des rois d'Espagne, Sanchez et Alphonse, de Canut d'Angleterre, de Wratislaw, duc de Bohême, de Goisa et de Ladislas de Hongrie, de Suénon, Canut et Eric de Danemarck, de Boleslas, roi de Pologne, de Michel, roi d'Esclavonie, de Démétrius, grand-duc de Russie, des empereurs d'Allemagne et des rois très chrétiens de France.

Comme échantillon curieux de l'unanimité des sentiments, voici ce qu'écrivait à Innocent IV, le sultan d'Egypte : « Vous êtes le treizième des apôtres, la voix universelle des chrétiens, le guide des adorateurs de la croix, le juge du peuple chrétien, le conducteur des hommes baptisés, le grand-prêtre. »

Dans les temps modernes, où les princes n'en réfèrent plus au droit public du moyen âge, les rois ne reconnaissent pas moins la principauté apostolique des Souverains Pontifes. Charles-Quint écrivait : « Pour conserver son unité, l'Eglise a son premier évêque, dont le pouvoir est supérieur à celui de tous les autres. » François Ier déclarait ne reconnaître de successeur de saint Pierre que l'évêque de Rome. Lous XIV dit dans son testament : « Je meurs comme membre de l'Eglise apostolique romaine, qui a reçu ses pouvoirs par une succession non interrompue, de saint Pierre, qui les tenait de Jésus-Christ lui-même. » Napoléon Ier déclara devant le Corps législatif : « Je reconnais l'influence spirituelle qui appartient aux successeurs du premier pasteur de l'Eglise. Le grand but auquel nous tendons, c'est le rétablissement des autels de cette religion dont les Grecs, les Protestants, les Anglais et les Calvinistes allèguent à tort qu'elle est inconciliable avec l'indépendance des trônes et des nations. Dieu nous a suffisamment éclairé pour que nous ne tombions pas dans une pareille erreur. Nous écouterons la voix de l'Eglise en tout ce qui concerne le spirituel. »

II. Les chefs de sectes et les fauteurs de schismes ont rendu, comme les princes, hommage à la suprématie des Papes, et leur témoignage, comme celui des princes, est d'une haute importance. Ce ne sont plus seulement des hommmes, revêtus d'une autorité légitime, dont ils faussent la notion et méconnaissent les limites ; ce sont des usurpateurs de l'autorité spirituelle, qui préconisent cette autorité, ce sont les ennemis nés du Pape qui s'inclinent devant le pouvoir des Papes. Quoique cette assertion paraisse étrange, elle est pourtant justifiée par l'histoire. Au risque de tomber dans une flagrante contradiction et de se condamner d'avance par leur propre parole, les hérétiques et les schismatiques ont rendu honneur à la primauté de la Chaire apostolique.

Dès les premiers siècles, nous voyons accourir à Rome, soit pour se justifier, soit pour surprendre une décision, Valentin, Cerdon, Marcion, Praxéas Arius, Macrobe et Priscillien. Au cinquième siècle, Pélage, pour défendre la catholicité de ses écrits, dit au Pape : « Vous occupez la chaire de saint Pierre ; vous avez la foi de saint Pierre, corrigez mes écrits, et purifiez-les des erreurs qui s'y trouveraient par mon inexpérience ou mon manque de prudence. »

Eutychès et Nestorius, celui qui distingue en Jésus-Christ deux personnes et celui qui confond en Jésus-Christ les deux natures, en appellent également au Saint-Siège apostolique.

Photius, avant d'oser déposer le Pape, lui adresse une longue et obséquieuse lettre, pour en obtenir la confirmation du titre de Patriarche de Constantinople.

Luther, avant de jeter le masque, écrivait : « S'il entrait dans les desseins de Dieu qu'il y eût une Eglise catholique sur toute la terre, il fallait nécessairement désigner un peuple, et au milieu de ce peuple un père qui attirât sur lui et ses successeurs les regards du monde entier, afin qu'il n'y eût qu'un troupeau et que l'unité de l'Eglise fût maintenue, malgré le grand nombre des nations et la diversité des mœurs. Nous reconnaissons que beaucoup de bien, que tout ce qu'il y a de bien dans le christianisme se trouve dans la papauté et nous a été transmis par elle, c'est-à-dire nous reconnaissons qu'avec la papauté se trouvent la véritable Ecriture sainte, le vrai baptême, le vrai sacrement de l'autel, le véritable pouvoir de remettre les péchés, le vrai ministère de la parole, le vrai catéchisme. Je dis que sous le Pape se trouve la vraie chrétienté, le vrai modèle même de la chrétienté. » Luther appuyait cette doctrine sur ces paroles de Jésus-Christ : « Tu es Pierre, » et « Fais paître mes brebis ; » et il ajoutait : « Que chacun reconnaisse que l'autorité du Pape découle de ces paroles. Chacun doit régler sa foi sur l'Eglise romaine. » Il rendait grâce à Jésus-Christ de conserver sur la terre, par un tel prodige, cette Eglise, et de prouver ainsi cette vérité de notre foi. Que l'accord unanime de tous les fidèles maintenait son respect pour l'Eglise romaine ; « car il est impossible que Jésus-Christ ne se trouve pas avec ce grand nombre de chrétiens. » Il y a plus : En apprenant que ses doctrines ont été dénoncées au Saint-Siège, Luther écrit de sa main au Pape : « Saint-Père, voyez, je me jette à vos pieds. Je vous offre moi-même et

tout ce que je possède. Donnez la vie, donnez la mort ; avouez et désavouez ; approuvez et désapprouvez, comme il vous plaira. Je reconnaîtrai dans votre voix la voix de Jésus-Christ qui vous parle et nous gouverne par vous. »

Calvin, l'adversaire peut-être le plus acharné du Saint-Siège, fut pourtant forcé d'avouer : « Que les anciens avaient toujours rendu beaucoup d'honneurs à l'Eglise de Rome ; qu'ils en avaient parlé avec grand respect ; que l'Occident l'avait salué du titre d'Apostolique ; que les pieux évêques d'Orient qui avaient été expulsés de leurs sièges, s'étaient réfugiés auprès d'elle comme dans un port et un asile sûr, et que l'Eglise romaine est celle qui avait le plus fidèlement conservé les traditions. »

Zwingli écrivait de même : « Je suis loin d'être opposé au Pape à cause de sa primatie car il faut un chef pour gouverner une multitude. »

Et Henri VIII, l'auteur de la révolution ecclésiastique en Angleterre, n'a-t-il pas fait cet aveu : Que les droits du Pape étant incontestables, il ne se permettrait jamais d'en faire l'objet d'un doute ou d'un examen ? N'a-t-il pas sollicité du Pape le titre de *Défenseur de la foi*? Bien plus, Henri VIII n'écrivit-il pas à Luther même : « Vous ne pouvez pas disconvenir que tous les fidèles honorent dans le Saint-Siège de Rome la mère de toutes les Eglises, et lui accordent la primatie sur toutes; vous n'ignorez pas que les Grecs eux-mêmes, alors que le siège de l'empire avait déjà été transféré à Constantinople, reconnaissaient néanmoins la primatie de Rome ! »

Le comte de Maistre, dans son beau livre *Du Pape*, a recueilli un grand nombre de témoignages, fort curieux, empruntés aux livres liturgiques des schismatiques russes. Le pape saint Clément y est loué d'avoir tenu avec une grande sagesse « le gouvernail du vaisseau qui représente l'Eglise de Jésus-Christ. » Le pape saint Sylvestre est appelé « le chef du Sacré-Collège, le divin chef des saints évêques qui a glorifié le trône du prince des Apôtres, qui a affermi la divine doctrine et fermé la bouche impie des hérésiarques. Ces livres disent du pape saint Léon le Grand qu'il fut » le vénérable chef du concile suprême, l'héritier du trône de Pierre, de l'invincible rocher, son successeur dans l'empire. » Le pape Agapet est glorifié pour avoir « déposé l'hérétique Antinoüs et mis à sa place l'irréprochable Mennais. « Un hymne au pape Martin dit : » Tu as honoré le divin trône de saint Pierre, et ton nom est glorieux parce que tu as maintenu l'Eglise sur ce roc inébranlable ; illustre maître de tous les fidèles docteurs, organe de vérité qui proclame les saints commandements, autour duquel se presse tout le clergé orthodoxe pour condamner les hérétiques. » Au pape Grégoire II il est dit : « Dieu t'a appelé pour être le principal évêque de son Eglise et le successeur de saint Pierre, le prince des Apôtres. » A Léon III on dit : » O suprême pasteur de l'Eglise sur la terre ! C'est Dieu lui-même qui t'a élu pasteur pour paître ton troupeau ; car tu es véritablement Pierre, puisque tu occupes la chaire de Pierre que tu illustres. C'est à toi que Jésus-Christ a dit : affermis tes frères. »

En 1775, les huguenots français font, dans un mémoire, ce remarquable aveu : « Si nous établissons un parallèle entre l'Eglise catholique et la nôtre, ne nous dissimulons pas que malgré de nombreux abus (?) les traits principaux sont en faveur de l'Eglise catholique. Vous, catholiques, vous avez existé avant nous ; car votre Eglise remonte jusqu'au siècle des Apôtres, tandis que la nôtre n'a pas trois siècles de durée. En l'année 1518, vos ancêtres et les nôtres ont reçu la sainte communion dans la même messe, ont célébré en commun la fête de Pâques, ont vécu ensemble dans une parfaite unité de foi. Bien plus, la chaîne de la tradition, dont Pierre et Paul ont attaché le premier anneau, se trouve continuée parmi vous ; de telle sorte que les Irénée, les Grégoire, les Cyrille, les Athanase, les Augustin, les Chrysostome, s'ils revenaient aujourd'hui ne reconnaîtraient que dans l'Eglise romaine l'institution dont ils faisaient partie. »

III. A côté des chefs de sectes et des fauteurs de schismes nous citerons quelques hommes éminents du protestantisme. Le protestantisme est l'antithèse du christianisme : il établit sur l'examen individuel la règle de foi que l'Eglise fonde sur l'autorité des Pontifes. Par son principe du libre examen, le protestantisme se confond ainsi avec le rationalisme qui n'admet que la raison humaine pour principe et règle du vrai. Si donc des protestants rendent hommage à la suprématie des papes, l'erreur parle contre elle-même et des bouches ennemies rendent les oracles du salut.

Mélanchton, le modérateur de Luther, écrit; « J'ai toujours été choqué de l'arrogance qui a renversé la belle et sainte discipline de l'Eglise. » — « Nous reconnaissons avant tout qu'une direction ecclésiastique est une chose sainte et salutaire, à savoir qu'il faut des évêques pour diriger les pasteurs des différentes églises et que le pontife de Rome doit être au-dessus des autres évêques. »

« L'institution ecclésiastique en vertu de laquelle on reconnut les évêques comme les chefs de leurs églises et le Pape comme le chef des évêques, cette institution est licite et sans danger. On ne conteste pas plus la supériorité du Pape que l'autorité des évêques ; le Pape aussi bien que les évêques, peut sans difficulté conserver son autorité. » — « A la place du joug papal qui était de bois, nous nous sommes imposé un joug de fer, c'est-à-dire le joug des hommes d'Etat, qui se sont arrogé un pouvoir bien plus formidable que les papes n'en ont jamais eu. » — « Je désire que la constitution ecclésiastique soit maintenue et que les évêques ainsi que le Souverain Pontife conservent la même autorité qu'ils ont eue jusqu'à présent. »

L'Anglais Kowel : « Dans toute société l'o-

béissance et l'unité conduisent à l'autorité ; celle-ci ne peut pas exister entre des égaux. C'est pour cela que, suivant la remarque de saint Jérôme, l'un des douze apôtres fut choisi comme chef. On ne peut pas soutenir que l'autorité ecclésiastique ne s'étend pas sur tous les temps ; on ne peut pas dire qu'elle a cessé avec les apôtres ; mais il faut reconnaître qu'elle passe jusqu'à la fin du monde à tous ceux qui exercent des fonctions ecclésiastiques. »

De semblables aveux ont été faits dans le même siècle par des savants anglais Mussel, Fox, Hooker, Held, Whiloker, Baccav, etc. Ce dernier écrit : « Tous les écrivains éclairés reconnaissent que l'Eglise romaine est l'Eglise de Dieu. Au jugement de tous les savants et de toutes les églises régénérées, la véritable Eglise est dans la Papauté. »

Hugues Grotius : « L'Eglise est un corps : elle a donc besoin de l'union de ses membres. Les membres qui constituent l'union sont les évêques, les métropolitains, les patriarches, et à la tête du corps celui qui est le prince de tous les patriarches, l'évêque de Rome. Celui-ci possède le souverain pouvoir tel que Pierre l'a eu sur les apôtres par l'institution de Jésus-Christ. L'unité du chef est le meilleur remède contre les scissions, ainsi que Jésus-Christ l'a enseigné lui-même et que l'expérience l'a confirmé.

« L'utilité de la prééminence de l'évêque de Rome est avouée par un grand nombre de savants du parti protestant. Si plusieurs d'entre nous avaient mieux réfléchi sur ce point, nous aurions déjà une Eglise meilleure, plus pure. Nous autres protestants ne serons jamais unis entre nous si nous ne sommes pas unis également à ceux qui sont attachés au siège de Rome, sans lequel il ne peut y avoir d'unité dans le pouvoir ecclésiastique. »

Puffendorff, l'émule de Grotius pour l'érudition : « La suppression de l'autorité papale a semé dans le monde d'innombrables germes de discorde. Comme il n'y avait plus d'autorité souveraine, on vit les protestants se diviser entre eux et déchirer leurs propres entrailles. »

Leibnitz, qu'il suffit de nommer pour désigner la supériorité du génie, la pénétration de l'esprit, la plus vaste érudition, Leibnitz, qui, comme philosophe, comme jurisconsulte, historien et homme d'Etat, sera toujours l'ornement de l'Allemagne, Leibnitz dit : Une loi divine et les mémorables paroles que Jésus-Christ adressa à saint Pierre ont fait naître et ont maintenu dans l'Eglise cette croyance, que l'un des apôtres avait reçu pour lui et ses successeurs une autorité supérieure à celle de tous les autres évêques avec la mission, comme chef de l'Eglise, de la maintenir dans son intégrité, de pourvoir à ses besoins, de convoquer et de diriger les conciles qui pourraient être nécessaires, et dans l'intervalle d'écarter des fidèles les dangers de l'hérésie. Cet apôtre Pierre ayant ensuite gouverné l'Eglise à Rome, la capitale du monde où il a souffert le martyre, après avoir désigné son successeur, comme la tradition nous l'enseigne, nous reconnaissons avec raison l'évêque de Rome comme le premier et le Souverain Pontife. C'est à lui, comme au représentant visible de Dieu qu'il faut obéir en matière de foi. » On pourrait douter à bon droit dit Rothensée, que ces lignes aient été écrites par un protestant, s'il n'était pas incontestable que l'ouvrage très remarquable d'où elles sont tirées est écrit de la propre main de Leibnitz. Le savant protestant de Murr dit également à ce sujet : « Leibnitz, dans son système théologique, défend la religion catholique avec tant de gravité, même dans les points les plus controversés entre les protestants et les catholiques, qu'on serait tenté de nier qu'il soit l'auteur de cet ouvrage, si l'écriture bien connue de Leibnitz ne remplissait des milliers de pages du manuscrit. »

On sait que le même Leibnitz entretenait avec Bossuet une correspondance confidentielle sur les moyens de réunir les confessions séparées. Parmi les points sur lesquels il voulait céder, Leibnitz place en première ligne la reconnaissance de l'unité hiérarchique. Il écrivait aussi confidentiellement au landgrave de Rheinfels : « Je suis d'avis que, si au moyen de la reconnaissance de la primatie papale on pouvait remédier aux maux et aux abus qui accablent l'Eglise, on aurait tort de ne pas le faire. La plus grande partie des objections que l'on élève contre Rome s'adresse moins aux dogmes qu'aux pratiques populaires. Mais, comme ces pratiques sont aujourd'hui publiquement désapprouvées, les objections tombent. »

On lit dans Mosheim, théologien protestant, auteur d'une histoire ecclésiastique : » On ne peut méconnaître que Cyprien et d'autres anciens Pères attribuent à l'Eglise une unité visible, qu'ils font dériver d'un évêque qu'ils regardent comme la source et le centre de cette unité. Or, tous les esprits droits reconnaîtront que cette unité, enseignée par Cyprien, n'est autre que l'unité catholique sous l'évêque de Rome.

Lessing, qui appartenait au dix-huitième siècle et dont le nom est célèbre dans la littérature allemande, n'hésite nullement de donner au Pape le titre de *Sauveur du genre humain.*

Krug, célèbre philosophe et rationaliste protestant du dix-neuvième siècle, porte ce jugement remarquable « Il n'existe qu'un seul *supernaturalisme* parfaitement conséquent : c'est celui de la doctrine catholique romaine. Celui-ci ne se renferme pas uniquement dans l'Ecriture comme le supernaturalisme protestant, et il n'en permet pas la libre interprétation ; mais il admet encore à côté de l'Ecriture, et encore une influence incessante, immédiate, et surnaturelle du Saint-Esprit sur l'Eglise et *sur son chef* : de telle sorte que ceux-ci sont

réputés infaillibles, et que, s'il se présentait une question douteuse, chaque membre de cette église est obligé de se soumettre aussitôt à son jugement, sans qu'il lui soit permis de consulter la raison. Voyez, protestants supernaturalistes ; ceci est la conséquence vraie, strictement logique ! car l'une découle de l'autre par une nécessité absolue ; votre conséquence à vous est la p us grande inconséquence, etc. »

Le célèbre Herder reconnaît les grands services rendus à l'humanité par les Papes et n'hésite pas à le déclarer : « Rome a montré sa sagesse en matière de législation en insistant sur la liberté de l'Eglise, la pureté de la doctrine, l'orthodoxie et le catholicisme, pour y asseoir les fondements de l'Eglise. Cet esprit d'une doctrine universelle s'est toujours maintenu au siège romain. »

William Cobbet, le savant anglican, dit nettement dans son histoire de la réforme protestante d'Angleterre : « Jésus choisit Pierre pour être le chef de son Eglise. Saint Pierre subit le martyre à Rome environ soixante ans après la naissance de Jésus-Christ. Mais un autre prit sa place, et nous avons la certitude que depuis lors jusqu'à nos jours la succession n'a pas été interrompue. Il est vrai qu'à cause des persécutions que l'Eglise a subies pendant les trois premiers siècles les Souverains Pontifes, successeurs de saint Pierre, n'ont pas toujours eu le moyen de soutenir publiquement leur suprématie ; mais ils ont toujours existé, il y eut toujours un Souverain Pontife, et sa suprématie fut toujours reconnue par l'Eglise c'est-à-dire par tous les chrétiens de l'époque. »

Qu'est-ce que le Pape dans son idée pure ? Telle est la question posée par une feuille périodique protestante, qui y répond en ces termes : « Nous nous arrêtons à l'essence de la dignité et de l'influence qui appartiennent à celui qui porte le nom de Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. A ce point de vue il ne peut certes nous apparaître sous une forme plus noble que celle de *Père de la Chrétienté*, dont la personne présente le souvenir vivant du Christ aux peuples de tous les temps, pour les instruire, les consoler et les encourager. Jésus-Christ lui-même est son type. Plus il ressemble à ce type, plus un pape est digne de ce haut rang. Toutes les victimes de la persécution de l'oppression trouveront un asile sûr chez le père de la chrétienté, il sera l'adversaire de toute machination tramée par l'hypocrisie contre un généreux défenseur de la vérité ; la liberté civile pourra toujours compter sur la médiation courageuse et bienveillante du souverain pasteur chrétien ; jamais il ne prêtera son concours aux oppresseurs pour l'exécution de leurs desseins pervers : il rappellera au conquérant heureux la vanité des grandeurs et les vengeances célestes frappant l'abus de la puissance ; dans une bonne et juste cause, il sera l'avocat, l'ami dévoué du puissant monarque comme du plus humble sujet ; aux peuples en décadence il tendra une main secourable pour les relever ; il inspirera aux superbes l'esprit de modération, sans lequel il n'y a point de bonheur durable ; les malheureux éprouveront le bienfait de ses consolations ; son approbation, ses encouragements ne failliront pas aux hommes généreux qui dévouent leur zèle au bien de l'humanité ; il aiguillonnera l'indolent pour qu'il utilise les talents qu'il enfouit ; le monde entier se réjouira de ses bénédictions, de ses bienfaits paternels. » Voilà le Pape dans son idée pure, tel qu'il est représenté par une feuille protestante.

Le docteur Marheineke, ce théologien protestant si actif, si zélé pour sa confession, laisse pourtant échapper l'aveu suivant : « L'idée de la hiérarchie est une des plus grandes, des plus sublimes que l'esprit humain ait jamais conçues. Nous mesurons d'un coup d'œil ce prodigieux édifice depuis sa base jusqu'à son faîte, et nous avouons que nous n'avons jamais vu un édifice doctrinal qui ait été élevé sur ses fondements avec cette assurance et cette sûreté, dont la construction ait été exécutée jusque dans ses moindres détails avec autant d'art, de perspicacité et de suite, et où l'esprit humain ait montré depuis tant de siècles un aussi haut degré de vigueur et de puissance. L'histoire nous autorise à le dire en toute vérité : un système auquel des esprits pieux, éclairés et savants de tous les temps ont travaillé avec cette persévérance ; un édifice dans lequel des hommes cultivés et des hommes sans culture, de tous les temps et de toutes les nations, ont habité ensemble dans les joies d'une sainte dévotion, d'un céleste bonheur : ce système, cet édifice, se recommandent *par eux-mêmes* à l'observateur impartial et libre, *et n'ont pas à craindre la critique même la plus sévère de la science, quelque profonde qu'elle soit.* »

« La foi des catholiques, dit encore Marheineke, n'est pas déraisonnable ; au contraire, elle se justifie par les motifs les plus conformes à la raison. Cette fois, *c'est là raison croyante sous l'autorité divine.* Jésus-Christ a institué les apôtres et leurs successeurs comme maîtres et guides des autres hommes, et a déterminé la différence entre le clergé et les laïques. Jésus-Christ a confié expressément à Pierre une surveillance et un pouvoir supérieur sur l'Eglise. Il l'en a fait le chef visible avec toute l'autorité, la juridiction et la subordination nécessaires. L'Eglise étant fondée pour conserver la religion de Jésus-Christ, elle doit posséder la force, le pouvoir, la juridiction ; et Dieu lui-même doit l'en avoir pourvue à un degré suffisant pour qu'elle puisse accomplir sa mission. »

Qu'il nous soit permis en terminant de citer comme témoignages en faveur de la papauté, les ouvrages des cinq historiens contemporains les plus recommandables, tous nés et élevés dans la confession protestante, mais qui dans leurs recherches historiques se sont placés au-dessus des préjugés de secte, et dont le jugement, à l'abri de tout reproche de partialité, présente un témoignage d'autant plus impo-

sant. Ce sont les ouvrages des célèbres historiens Jean de Muller (1), Voigt (2), Luden (3), Raumer (4), Hurter (5). La recherche impartiale de la vérité a fait naître chez tous ces historiens un sentiment de respect pour les papes qui se produit ouvertement dans leurs mémorables ouvrages. L'un d'eux, Hurter, a même été amené irrésistiblement à saluer le Pape *comme son père*.

Tels sont donc, en faveur des Papes, les témoignages des rois, des empereurs, des hérétiques, des schismatiques et des personnages éminents dans l'ordre des doctrines. Ni les préjugés de naissance, ni les haines de sectes, ni les jalousies d'autorité, ni même la simple prudence qui arrête, sur les lèvres, une parole compromettante, n'ont pu empêcher leur confession. Au risque de compromettre leur parti ou de risquer leurs intérêts, ils ont parlé ; et ils ont parlé tous, comme en vertu d'un concert préalable, de la manière la plus expressive parce qu'ils suivaient simplement la lumière de leur raison ou l'impulsion de leur conscience. Les passions leur eussent donné d'autres conseils, certainement elles ne leur eussent pas conseillé ces aveux. Pour nous qui les recueillons, nous en revendiquons le bénéfice ; il ne nous semble pas qu'on ait pu se prévaloir jamais, à meilleur titre, de la force probante du *Credidi*, *propter quod locutus sum*.

L'utilité de ces témoignages, pour les bons catholiques, n'est pas considérable ; mais, pour cette foule incertaine, dont les idées sont à la merci des événements, elle s'offre avec un évident à-propos. Le Saint-Siège est l'objet d'une attaque inique et violente. Les malheurs de la patrie pourront empêcher de sentir aussi vivement les malheurs de l'Église et suspendre aussi, pour un temps, les attaques de la mauvaise presse. Mais nous pouvons croire, du moins nous devons craindre qu'elle ne rachète ce délai forcé par une aggravation de calomnies ; nous savons, d'ailleurs, que les préjugés répandus suffisent largement pour alimenter les passions. Il était donc inutile, après avoir recueilli ces témoignages, de les publier aujourd'hui. Nous souhaitons qu'ils confirment dans les meilleures convictions quelque pauvre âme que la providence attend du haut du ciel.

(1) *Voyage des Papes* et *Hist univ.* — (2) *Le pape Grégoire VII et son époque.* — (3) *Hist. univ.* — (4) *Hist. des Hohenstaufen et de leurs temps.* — (5) *Innocent* III.

FIN DU TOME DIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DU TOME DIXIÈME.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

